

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1789

PAR ANQUETIL

MEMBRE DE L'INSTITUT

CONTINUÉE

DEPUIS L'OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX

JUSQU'A LA FIN DE L'EMPIRE

D'APRÈS

DULAURE ET LES HISTORIENS CONTEMPORAINS

Et depuis la Restauration de 1814 jusqu'à la nomination du Président
de la République (10 décembre 1848)

PAR

PAUL LACROIX (bibliophile JACOB)

MEMBRE DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES
ET DU COMITÉ DES MONUMENTS ÉCRITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TOME TROISIÈME



PARIS

DUFOUR, MULAT ET BOULANGER, ÉDITEURS

(Se réservent le droit de reproduction et de traduction à l'Étranger)

6, RUE DE BEAUNE, PRÈS LE PONT-ROYAL

(Ancien hôtel de Nesle)

1861



Philippotaux del.

Trueb. Sc.

CATHERINE DE MEDICIS
arrachant à Charles IX l'ordre de la S^t. Barthelemy

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'À LA RÉVOLUTION DE 1789

PAR ANQUETIL
II II III D R II DE L'INSTITUT

CONTINUÉE

DEPUIS L'OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.
JUSQU'À LA FIN DE L'EMPIRE

D'APRÈS

DULAURE ET LES HISTORIENS CONTEMPORAINS

Et depuis la Restauration de 1814 jusqu'à la nomination du Président
de la République (10 décembre 1848)

PAR

PAUL LACROIX (bibliophile JACOB)
MEMBRE DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES. ET DU COMITÉ DES
MONUMENTS ÉCRITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME TROISIÈME



PARIS

DUFOUR, MULAT ET BOULANGER, EDITEURS

(Se réservent le droit de reproduction et de traduction à l'Etranger)

6, RUE DE BEAUNE, PRÈS LE PONT-ROYAL

(Ancien hôtel de Nesle)

1861

BRANCHE DES VALOIS,
RAMEAU D'ORLÉANS-
ANGOULÈME.

(SUITE.)

CHARLES IX.

Agé de 10 ans et demi.

Ceux qui connaissent l'inquiète activité des ambitieux imaginent aisément que le temps de la maladie de François II ne s'écoula pas sans intrigues pour le gouvernement. Il mourait au moment que, des deux premiers princes du sang, l'un était prisonnier, près de périr par la main du bourreau, comme criminel de lèse-majesté, et que l'autre, soupçonné de complicité, tremblait pour sa propre vie ; au moment que deux partis puissants se choquaient, l'un soutenu par une faction affaiblie, mais qui voyait à sa tête les premiers de la nation ; l'autre appuyé par les Guises, simples princes étrangers, mais qui avaient gagné presque tous les députés des états généraux, alors assemblés.

Le trône allait être occupé par un roi de dix ans ; il fallait une régence ; mais quelles mesures prendre pour l'établir sans troubles et obtenir d'ennemis si envenimés, du moins une apparence de trêve qui sauvât les premiers éclats, capables de bouleverser tout le royaume ? C'étaient là les réflexions qui agitaient la reine-mère, et la jetaient dans le découragement : elle fondait en larmes au milieu de ses femmes, ne sachant à qui se fier, et ne voyant que périls de tous côtés.

Dans cette perplexité, elle appela le chancelier de l'Hôpital, qui releva ses espérances par des conseils pleins de solidité : il lui fit sentir que, mère du roi, faite pour donner aux Français, par sa conduite, l'exemple d'un entier dévouement au bien de l'État, il ne lui convenait pas de servir d'instrument à la passion des partis ; qu'il fallait balancer l'un par l'autre, les commander et non s'en rendre esclave. Au reste, ajoutait-il, tous les deux ont intérêt à ce que la régence vous soit confiée : les Guises, dans la crainte que, malgré leur crédit, les droits des princes du sang ne prévalent ; les Bourbons, dans l'appréhension que leur état d'accusés ne forme contre leurs prétentions des préjugés dont les Guises se prévaudraient.

Ceux-ci, pendant l'agonie de François, pressaient la reine de faire exécuter la sentence contre le prince de Condé, et de détruire, pendant qu'elle en était encore maîtresse, la maison de Bourbon, qui s'élevait dans un esprit de révolte contre ses enfants, et qui peut-être un jour les chasserait du trône. Ils offraient, pour soutenir l'exécution, leurs personnes, leurs amis, la puissance des états dont ils étaient maîtres, et tous les catholiques ;

de son côté, le roi de Navarre promettait égards, déférence, soumission entière, si la reine voulait suspendre le coup qui menaçait la tête de son frère, et peut-être la sienne.

Catherine arrêta la fougue des Guises, en promettant de les aider si les princes offensés, gardant la mémoire des affronts qu'ils avaient essuyés sous le dernier règne, voulaient se venger sous le nouveau, et en acceptant réciproquement leurs secours contre les Bourbons, lorsqu'ils voudraient se rendre redoutables. Elle s'accommoda avec le roi de Navarre, en lui faisant valoir les retardements qu'elle opposait à la mauvaise volonté de ses ennemis, et elle obtint de lui, d'abord, qu'il consentît à embrasser les Guises, ses cousins germains, sur l'assurance qu'elle lui donna, ainsi que le roi mourant, qu'ils n'avaient point contribué à l'emprisonnement de son frère ; et ensuite qu'il renonçât par écrit à la régence : de sorte que quand Charles IX monta sur le trône, la reine-mère se trouva régente, sans qu'on voie que les états généraux y aient contribué. Le roi de Navarre fut déclaré lieutenant général du royaume ; les Guises restèrent à la cour, ce qui était déjà beaucoup ; et ils y devinrent très-puissants, ce qu'on n'aurait jamais prévu. Enfin le prince de Condé sortit de prison avec des distinctions honorables, et alla attendre dans les terres de son frère le temps convenu pour son entière justification.

Les disgraciés revinrent, entre autres le connétable Anne de Montmorency. Ce seigneur fut fameux sous quatre règnes. On doit se rappeler qu'honoré de l'estime et de la confiance de François I^{er}, il la perdit par des intrigues de cour, et fut relégué dans ses terres. Henri II finit sa disgrâce en montant sur le trône, et le mit à la tête des affaires. Éloigné de la cour sous François II, il y revint aussitôt que ce prince fut mort, désiré par la reine-mère et par le roi de Navarre pour être médiateur et caution de leur amitié. Entrant dans Orléans, il leva les corps-de-garde, et congédia les troupes qui étaient aux portes. « Je veux, dit-il, que désormais le roi aille en sûreté, sans garde, par tout son royaume. » S'approchant du jeune Charles, il mit un genou en terre, lui baisa la main ; et, saisi d'une tendre émotion, le bon vieillard laissa échapper des larmes. « Sire, lui dit-il, que les troubles

présents ne vous épouvantent pas ; je sacrifierai ma vie, ainsi que tous vos fidèles sujets, pour la conservation de votre couronne.

Ces sentiments étaient vrais, et le connétable commença à le prouver, en s'employant de bonne foi à concilier la régente avec le lieutenant général du royaume. On régla et l'on tâcha de prévenir tout ce qui pourrait dans la suite devenir matière à contestation. Certaines affaires devaient être présentées au roi de Navarre, d'autres à la reine ; elle avait droit d'ouvrir les lettres, mais à condition d'en conférer avec les ministres avant que de statuer sur leur contenu. On fixa les jours et la forme des conseils, le nombre et la qualité de ceux qui y seraient admis, la manière de donner des ordres et d'expédier promptement, quoique en commun, tout ce qui avait trait au gouvernement du royaume.

Dans tous ces arrangements, il ne fut en rien question des états généraux, qui étaient à Orléans simples spectateurs de ce qui se passait. Vraisemblablement ils n'avaient été convoqués sous François II que pour assurer et légitimer la vengeance qu'on voulait tirer du prince de Condé : ce projet échoué, ils devenaient inutiles. Cependant, comme ils étaient assemblés, on ne voulut pas les congédier sans qu'ils parussent avoir fait quelque chose ; en conséquence, le roi s'y rendit avec toute sa cour, et il écouta les discours du chancelier et des autres orateurs.

L'Hôpital parla avec beaucoup de dignité de toutes les matières qui pouvaient intéresser alors ; il insista principalement sur la paix, et s'attacha à prouver que la différence de religion n'était pas une raison pour la rompre. Le président de la noblesse demanda la réforme de la cour, du clergé, de la magistrature, et ne trouva que la noblesse dans son devoir. L'orateur du tiers-état invectiva durement contre les ecclésiastiques ; il fut vivement réfuté par l'orateur du clergé, qui à son tour exhorta le roi à punir sans pitié les sectaires, et à se servir pour cela de toute l'autorité que Dieu lui avait confiée. Les calvinistes frémirent en entendant ce discours, et en demandèrent justice comme d'un tocsin de meurtre et de carnage. Coligny se crut attaqué personnellement par quelques phrases de la diatribe et demanda réparation. Par accommodement, l'orateur fit des excuses publiques aux principaux chefs, et déclara que par la citation qu'il avait

faite du rebelle Gaïnas, maître de la milice romaine, demandant à Constantinople un temple pour les ariens, il n'avait point entendu faire allusion au colonel-général de l'infanterie française.

Pendant six semaines que les trois ordres continuèrent à s'assembler, ils rédigèrent des cahiers séparés, renfermant pour la plupart des demandes très-sages ; mais ils se refusèrent constamment de rien statuer sur les finances. Cependant il fallait satisfaire à une dette de quarante-trois millions, sur laquelle deux millions et demi étaient en assignations sur l'année courante, dont la recette, balancée par la dépense, ne montait qu'à douze millions. Comme les députés alléguaient ou l'impuissance des peuples ou un défaut de mission spéciale, la cour se vit obligée de clore les états et d'en convoquer d'autres pour le mois de mai. Sous prétexte de prévenir une dépense que l'État n'était pas en état de supporter, et dans la réalité, à l'effet de disposer plus facilement d'une députation moins nombreuse, le conseil fit agréer que cette fois les électeurs ne se réuniraient point par bailliages, mais par provinces, et qu'ils nommeraient seulement un député de chaque ordre ; ce qui, à raison de treize provinces dont se composait alors le royaume, formerait une représentation de trente-neuf membres seulement. En attendant leur réunion, la cour alla se délasser à Fontainebleau de la contrainte qu'elle avait essuyée à Orléans.

Tout y semblait d'abord conjuré contre les Guises, qui soutinrent le choc sans se déconcerter. Le prince de Condé fut appelé à la cour ; le conseil le déclara innocent, et il reparut dans tout l'éclat d'un homme en faveur qui brave ses ennemis. Les partisans des Bourbons inventaient tous les jours de nouvelles manières de mortifier les anciens ministres: ils les trouvaient encore trop ménagés, trop favorisés : ce n'étaient que plaintes et que murmures. Enfin on en vint au point que le roi de Navarre, le connétable, les Châtillon et la principale noblesse menacèrent de quitter la cour, et d'aller à Paris faire déclarer par le Parlement le roi de Navarre régent du royaume si l'on ne chassait les Lorrains.

Les équipages défilaient déjà. Tous les partisans des princes étaient prêts à monter à cheval, lorsque le jeune roi, par le conseil du chancelier, fit appeler le connétable dans son appartement. Il y avait quatre secrétaires

d'état disposés à écrire, en cas de besoin, l'acte de son refus. En leur présence, Charles défendit au connétable de quitter la cour, et lui enjoignit expressément de rester auprès de sa personne pour faire sa charge. Cet ordre arrêta tout : le connétable n'osa donner l'exemple d'une désobéissance si formelle. Il demeura. Le roi de Navarre et les autres, appréhendant qu'on ne s'accoutumât, quand ils n'y seraient plus, à traiter sans eux, restèrent aussi, et l'on se mit à négocier.

Ce fut toujours la ressource de Catherine ; mais en traitant ainsi les affaires à mesure qu'elles se présentaient, sans prévoyance et sans système, il était bien difficile qu'elle ne donnât des paroles que les événements subséquents l'empêchaient de tenir : de là les reproches de mauvaise foi, les mécontentements des deux partis, et de nouveaux troubles. Sans prétendre excuser cette conduite, dont les malheurs de la France démontrent le danger, il est néanmoins certain qu'il était souvent comme impossible à la reine d'en tenir une autre. Dans cette circonstance, par exemple, sacrifier les Guises, c'était se mettre, elle et ses enfants, à la merci de leurs ennemis, soutenus d'un parti trop puissant pour n'en pas appréhender une révolution dans la religion et dans l'État. Lors au contraire qu'elle vit les Guises, appuyés sourdement par une puissance étrangère, gagner le roi de Navarre lui-même, se réunir avec le connétable, et former dans le sein de la cour une brigade indépendante, Catherine eut recours aux calvinistes, pour se soustraire à l'empire que les Lorrains voulaient exercer dans le gouvernement. Ce conflit engendra des guerres : les guerres amenèrent des traités, dans lesquels la reine-mère, quoique d'une main peu sûre, tint toujours la balance ; enfin, quand, par la mort des principaux catholiques, Catherine ne vit plus à ceux-ci d'autres chefs que le roi, elle s'attacha sans retour à ce parti, et mit en œuvre jusqu'au crime pour le rendre dominant. Tel est le plan de conduite que la reine-mère suivit, sans peut-être se l'être d'abord tracé.

Elle soutint les Guises dans cette première bourrasque ; mais apparemment elle ne leur montra pas un penchant assez décidé pour les engager à se contenter de sa protection, puisqu'ils jugèrent à propos de se mettre en état, non-seulement de se passer d'elle par la suite, mais même de

lui donner la loi. On peut se rappeler qu'après la mort de Henri II, Philippe II, roi d'Espagne, mal à propos réclamé par la reine-mère, eut l'audace de s'ériger en protecteur du royaume : depuis ce temps, ce monarque intrigant, qui, malgré la sagacité qu'on lui prête, n'a pourtant jamais réussi qu'à faire des malheureux, sans y rien gagner lui-même, se crut en droit de se mêler des affaires de la France. Il tenait à la cour un ambassadeur qui y jouait le rôle de ministre d'état, donnait des avis, louait, improuvait, corrigeait les projets, critiquait et blâmait hautement tout ce qui n'était pas conforme à ses vues. Les Guises ne faisaient qu'un avec lui, et ils s'aidaient réciproquement de leurs partisans et de leurs lumières.

La reine, à qui une telle liaison était suspecte à juste titre, montra des égards pour les calvinistes, afin de les trouver disposés à la seconder, en cas de besoin. Cette tolérance de Catherine alla jusqu'à faire paraître pour la nouvelle religion un goût de préférence dont le connétable, très-attaché à l'ancienne, fut scandalisé. Il parla hautement contre l'oubli affecté des jours d'abstinence et contre les assemblées et les prêches qui se faisaient ouvertement à la cour. A ce premier mécontentement s'en joignit un autre qui changea le système du connétable, et qui le réunit aux Guises.

En exécution de l'arrêt du conseil, les assemblées provinciales pour l'élection des députés aux états s'étaient formées, et discutaient les affaires sur lesquelles on devait délibérer. Celle de Paris s'était prononcée sur la régence, qu'elle proposait d'ôter à Catherine pour en revêtir le roi de Navarre, et sur le conseil d'administration, dont elle voulait exclure les Guises et tous les ecclésiastiques. Elle avait enfin ouvert l'avis de faire rendre compte des gratifications excessives accordées par les derniers rois aux Guises, à la duchesse de Valentinois, au connétable, au maréchal de Saint-André, et à toutes les sangsues de la cour, et de faire acquitter le reste des dettes de l'État par le clergé.

Le maréchal se nommait Jacques d'Albon, et était cadet d'une illustre famille du Lyonnais. Aux qualités d'homme de plaisir il réunissait les talents d'un général et le goût des affaires : cependant il s'éleva plus par la faveur que par le mérite militaire. Nourri avec Henri II, Saint-André en fut toujours aimé. Il avait la taille belle, l'air ouvert, une conversation

engageante, et surtout une adresse singulière pour parvenir à ses fins. Comme il donnait à l'excès dans les plaisirs de la table, dans le luxe des ameublements et les superfluités de toute espèce, les richesses fondaient entre ses mains, et il était toujours embarrassé ; aussi n'y avait-il pas de moyens qu'il ne se crût permis pour réparer les brèches que sa prodigalité faisait journellement à sa fortune. On l'accusait de pillages, de concussions ; elles calvinistes lui en voulaient surtout, parce que sous Henri II, il s'était montré, avec la duchesse de Valentinois, le plus âpre à demander la confiscation de leurs biens.

La duchesse et le maréchal lièrent leurs intérêts en cette occasion. On parlait de les obliger à restitution : pour parer le coup ils résolurent de mettre dans leur parti le connétable, menacé comme eux, et d'autant plus indigné qu'il se croyait des droits justement acquis aux faveurs de ses maîtres, et par les longs services qu'il avait rendus, et par les sacrifices que son dévouement à l'État l'avait mis dans le cas de faire plus d'une fois, tant pour se racheter lui-même, que pour payer la rançon de ses enfants. Quand ces deux personnes eurent persuadé au vieillard opiniâtre qu'on en voulait d'abord à la religion, ensuite à ses biens, en vain le maréchal de Montmorency, son fils aîné, lui protesta que la religion ne courait aucun risque ; en vain les Châtillon, ses neveux, lui jurèrent que la recherche proposée contre ceux qui auraient obtenu des gratifications excessives ne tomberait jamais ni sur lui ni sur les siens, il ne voulut rien entendre, et se joignit ouvertement aux Guises. Cette réunion du connétable, du duc de Guise et du maréchal de Saint-André fut appelée le *triumvirat*.

On fit courir alors un plan général d'une ligue catholique, formée pour soutenir le triumvirat. Philippe II, roi d'Espagne, en était déclaré chef ; on devait se servir de son entremise pour gagner le roi de Navarre par des promesses. S'il résistait, Philippe s'engageait à faire passer des troupes vers son royaume, afin de l'obliger à plier. En cas que les prétendus réformés s'armassent en sa faveur, le triumvirat se flattait de pouvoir faire soulever les catholiques par tout le royaume : et afin d'empêcher les étrangers de venir au secours des religionnaires contre l'armée espagnole qui entrerait en France, l'empereur s'obligeait à retenir les protestants d'Allemagne par des

édits sévères, et le pape et les princes d'Italie à faire une puissante diversion chez les Génevois et les Suisses, pour les empêcher de se mêler des affaires de France : ainsi les calvinistes, laissés sans défense, devaient être tous passés au fil de l'épée.

Ce plan, quoique malheureusement trop réalisé dans la suite, paraît n'avoir été pour lors qu'une de ces pièces qu'on accrédite, afin de noircir ceux qu'on veut rendre odieux. Il prête sans doute à ceux qu'il attaquait des projets bien au-dessus de leurs idées ; mais en retranchant même du triumvirat ce que la malignité y a ajouté, il reste toujours constant que ce fut une puissance qui s'éleva sans droit légitime.

Il y eut donc alors deux partis bien distincts et publics dans l'État : celui des triumvirs avec les catholiques, et celui des mécontents avec les réformés. La reine, qui se regardait comme le centre de l'autorité, tâchait de les réunir à soi : pour cet effet elle faisait tenir des assemblées ; elle demandait des avis, s'adressait aux princes, aux grands, aux magistrats, et à tous ceux qu'elle croyait pouvoir contribuer à la paix. « Mais, disait le chancelier en plein Parlement, le diable s'était mis parmi les contestations de religion ; » et il ajoutait, entre autres raisons, « que cela était venu de ce que nul n'avait pensé à s'amender et réformer. » C'était dire assez ouvertement que la religion ne servait que de prétexte, et personne n'était à portée de le savoir mieux que lui.

Tant de conférences et de pourparlers aboutirent à un édit qui, du mois où il fut donné, s'appela l'édit de juillet : il avait été précédé de quelques ordonnances préparatoires, et entre autres d'un édit de tolérance, que le chancelier, désespérant de le faire accepter au Parlement, avait adressé directement aux présidiaux pour y être enregistré. Cette forme inusitée, le débordement des prêches publics auxquels il donna naissance, et la Jalousie qu'en conçurent ceux qui étaient attachés à l'ancienne doctrine, produisirent une commotion subite par tout le royaume. Il en résulta des émeutes et de petits combats entre les catholiques et les calvinistes, tant à Paris que dans les provinces. Ces lois particulières ne suffisant donc pas, la cour résolut d'en établir une générale. Pour cet effet, le roi se transporta au Parlement, et l'affaire fut agitée en sa présence, après que le chancelier eut représenté, par

son ordre, l'inutilité de toutes les lois rendues jusqu'alors à ce sujet, lois dont les rigueurs n'avaient eu d'autre résultat que de provoquer, ou la révolte de la part des peuples, ou l'inexécution de la part des magistrats. La délibération se réduisit à trois avis : 1^o suspendre les poursuites contre les calvinistes jusqu'à la décision du concile ; 2^o les punir du dernier supplice ; 3^o ne condamner à la mort que ceux qui feraient des assemblées. Cette dernière opinion, qui ne l'emporta que de trois voix, forma le fond de l'édit.

On y statue d'abord qu'il y aura paix, union et concorde partout le royaume, et qu'il ne sera fait aucunes levées ni enrôlements que par la permission expresse du roi. Il est défendu aux catholiques, et surtout aux prédicateurs, sous peine de mort, de se permettre des termes injurieux, des qualifications odieuses, et tous discours ou insinuations qui pourraient ameuter les peuples ; mais aussi on interdit aux calvinistes toutes assemblées publiques et particulières, même sans armes. Il ne sera permis de suivre, dans l'administration des sacrements, que le rite de l'Église catholique. Les évêques connaîtront du crime d'hérésie, et ceux qu'ils jugeront à propos de livrer au bras séculier, ne pourront être condamnés qu'au bannissement. Enfin le roi accorde amnistie générale, pourvu qu'on vive catholiquement et en paix.

Les calvinistes ne gagnèrent à cet édit que de ne plus encourir la peine de mort quand ils étaient convaincus ; mais ils n'obtinrent pas ce qu'ils demandèrent avec tant d'instance par leur *complainte apologétique* au roi, savoir la simple permission de s'assembler en *quelque point de ses villes*. Aussi le duc de Guise en fut si content, qu'il dit tout haut en sortant du Parlelement : « Pour soutenir cet arrêté, mon épée ne tiendra jamais au fourreau ; » paroles remarquables qui annonçaient les guerres sanglantes qu'occasionneraient les changements faits à l'édit. Plusieurs n'étaient point d'avis de renvoyer aux évêques la connaissance du crime d'hérésie ; mais le chancelier tint bon sur cet article, par la raison qu'au défaut du tribunal des évêques il en aurait fallu un autre ecclésiastique, ce qui menait à l'établissement de l'inquisition. Au reste, l'édit fut très-mal observé ; et, par la faveur de la reine, toute dévouée alors aux novateurs, auxquels elle voulait plaire, non seulement les réunions prosrites furent tolérées partout,

mais elles furent protégées, même à la cour ; et en plus d'un endroit les calvinistes purent oser expulser les catholiques de leurs propres églises.

A l'aide de l'édit de juillet, on fit à la cour des raccommodements : le plus difficile était entre le duc de Guise et le prince de Condé ; celui-ci paraissait toujours fort ulcéré contre le premier : le roi voulut qu'ils se réconciliasent. Discours et actions, tout fut concerté. « Racontez, dit le roi au duc de Guise, comment les choses se sont passées à Orléans. » Le duc le fit, en rejetant sur le défunt roi l'emprisonnement du prince. « Quiconque m'a fait cet affront, dit Condé en se tournant vers le duc, je le tiens pour un méchant homme et un scélérat. – Et moi aussi, reprit le duc ; mais cela ne me regarde pas. » Second spectacle que ces deux rivaux donnèrent au public. Ils s'embrassèrent, mangèrent ensemble, se jurèrent amitié et ne se pardonnèrent pas.

Toute la France était en attente de ce que produiraient deux assemblées qui se tenaient alors, les états du royaume et le colloque de Poissy. Les députés de la noblesse et du tiers-état, au nombre de vingt-six seulement (car les treize du clergé avaient été retenus à Poissy avec le reste des prélats convoqués), s'occupèrent séparément à rédiger leurs cahiers. Mais, inspirés par le même esprit de mécontentement et d'innovation qui fermentait alors dans toutes les têtes, ils se rencontrèrent dans le même expédient pour fermer la plaie de l'état sous le rapport des finances : savoir, de se soustraire eux-mêmes à toutes charges, pour faire retomber sur le clergé seul toute la libération de la France. Il y avait comme une conjuration formée contre cet ordre. Outre les reproches passionnés d'ignorance et de mauvaises mœurs, il s'éleva un cri général contre les richesses de l'Église, cet objet perpétuel d'envie. Le peuple et les courtisans, fidèles échos de leurs orateurs, ne s'entretenaient que de projets à cet égard. Il fallait, disaient-ils, réduire les fonds ; un tiers bien administré et bien réparti devait suffire à l'entretien des ecclésiastiques, et le reste, mis en vente, pouvait être employé non-seulement à acquitter les dettes de l'État, mais encore à diminuer les impôts. Les chefs du clergé sentirent bien que ce déchaînement avait un motif ; ils offrirent une somme de quinze millions payable en dix ans, en forme de don gratuit. La cour l'accepta ; les clameurs tombèrent, et les états

finirent après avoir consenti à un subside de douze cent mille livres sur les boissons. La noblesse, qui croyait acquitter suffisamment la dette par le service personnel qu'elle payait à l'État, s'y prêtait avec peine. Elle se rendit enfin, sur l'exemple du clergé, qui s'y trouvait également soumis malgré ses concessions. Le duc de Guise et le connétable, agréables tous deux au clergé, avaient été les médiateurs de la cour auprès de lui, comme d'Andelot et Coligny auprès des états ; mais, avant même de rien accorder, ils voulurent s'assurer les fruits des réformes demandées à Orléans, en exigeant que l'ordonnance dite d'*Orléans*, extraite par le chancelier des cahiers des trois ordres, et composée de cent cinquante articles, fût d'abord enregistrée au Parlement. On y conservait, entre diverses dispositions, l'élection des prélatures et l'abolition des annates.

L'assemblée, dite depuis *le colloque de Poissy*, avait non-seulement pour but le redressement de la discipline ecclésiastique du royaume, mais était encore un expédient imaginé par le conseil du roi pour satisfaire à la fois les protestants, qui réclamaient un concile national, et le pape, qui le redoutait. Elle s'ouvrit le 9 septembre. Le roi s'y transporta de Saint-Germain avec toute sa cour, les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les ministres d'état, cinq cardinaux, quarante évêques, une foule de docteurs, et douze ministres de la nouvelle religion. Cette assemblée eut l'issue qu'avaient prédite ceux qui s'y opposaient. Ils disaient que ces conférences publiques n'avaient aucune utilité ; que la cause de la vérité n'avait rien à gagner en ces disputes où l'avantage tenait au plus ou moins de présence d'esprit et de subtilité des contendants ; que chacun n'y venait qu'avec le dessein de faire prévaloir son opinion, et non point d'adopter celle des autres ; et qu'enfin elles ne servaient même le plus souvent qu'à aigrir davantage les esprits ; mais le cardinal de Lorraine, qui cherchait à faire briller son éloquence, l'emporta. Il y eut en effet de part et d'autre de très-beaux discours, qui ne servirent qu'à confirmer chaque parti dans son opinion. Théodore de Bèze, d'une famille noble de Bourgogne, réfugié depuis longtemps à Genève, où il était le bras droit de Calvin, s'y distingua entre les calvinistes, et fit preuve d'adresse et d'élocution. Cependant, comme on ne pouvait s'accorder entre tant de personnes, on changea la

forme du colloque : chacun des partis nomma cinq personnes, qu'il chargea de conférer pacifiquement. Ces docteurs examinèrent les textes, composèrent des confessions de foi, se les présentèrent à signer, les rejetèrent réciproquement, et finirent le colloque en s'attribuant chacun la victoire.

Je tire d'un auteur très-judicieux le jugement qu'il faut porter sur les athlètes catholiques de cette dispute : « Le cardinal de Lorraine, dit Le Laboureur, fit paraître beaucoup de doctrine ; le cardinal de Tournon, beaucoup de zèle ; Montluc, évêque de Valence, beaucoup d'adresse ; l'évêque de Séz et les docteurs s'y signalèrent aussi ; mais Claude de Saintes, chanoine régulier, depuis évêque d'Évreux et docteur de Navarre, et Claude d'Espence, y firent principalement admirer leur grand savoir, leur prudence et leur piété. Ils furent bien nécessaires, non-seulement pour les grands coups, mais pour l'ordre de la bataille, où le cardinal de Lorraine, qui s'engagea d'abord trop avant, eut besoin d'eux pour être soutenu, aussi bien que l'évêque de Valence, qu'on soupçonnait de ne point combattre si franchement que lui. »

Il y avait en effet alors des évêques d'une foi suspecte, quelques-uns à juste titre, comme le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui avait déjà fait la cène dans son palais, et Antoine Caraccioli, évêque de Troyes, qui, en sortant du colloque, se fit réordonner par les ministres. « D'autres, dit Brantôme, étaient soupçonnés de sentir un peu mal de la religion catholique : Montluc, évêque de Valence ; l'évêque d'Uzès ; Marillac, archevêque de vienne ; les évêques de Bayonne et d'Orléans ; et Spifame, évêque de Nevers. » Ces prélats allaient souvent à la cour, et ne contribuèrent pas peu, par leur tolérance, à inspirer à la reine-mère les sentiments hardis qu'elle montra dans une lettre au pape, au sujet des prétendus réformés de France ; lettre qui fut rédigée, à ce qu'on croit, par l'évêque de Valence.

Ils ne sont, lui écrivait-elle, ni anabaptistes ni libertins ; ils croient les douze articles du symbole : aussi plusieurs personnes de piété pensent qu'on ne devrait pas les retrancher de la communion de l'Église pour ne pas révolter la faiblesse de quelques-uns. Quel danger y aurait-il d'ôter les

images des églises, et de retrancher quelques formules inutiles dans l'administration des sacrements ? Ce serait encore un grand bien d'accorder à tous les fidèles la communion sous les deux espèces, de les y admettre tous chaque mois, après lecture de la confession de foi et de l'examen général de conscience, d'abolir les messes basses, et de permettre que l'office divin se fit en langue vulgaire. Du reste, on convient qu'il est à propos qu'il n'y ait rien d'innové dans la doctrine et la hiérarchie, et que l'on conserve toujours pour le souverain pontife le respect et l'obéissance qui lui sont dus. »

Le pape ne se laissa pas surprendre à ces dernières paroles : il n'en écrivit que plus fortement à Hippolyte d'Esté, son légat en France, de redoubler ses soins dans le colloque, et d'employer tous les moyens pour fortifier le parti catholique. On n'en trouva point de meilleur que d'attacher par un lien indissoluble le roi de Navarre au triumvirat ; mais il fallait avoir des avantages à lui présenter, pour le déterminer à quitter un parti où il pouvait être chef et où étaient tous ses amis, et à en prendre un dans lequel dominaient les Guises, ses ennemis. Si l'on était revenu à mettre encore sur le tapis les anciennes promesses de la restitution du royaume de Navarre, ce prince, souvent trompé par de fausses espérances, n'aurait pas manqué de découvrir le piège et de se tenir en garde. On changea donc de batterie. Les Guises se chargèrent d'abord de le tenter par une offre qu'ils crurent devoir subjuguier un homme aussi sensible à l'éclat d'une couronne qu'aux charmes de la beauté.

Marie Stuart, veuve de François II, à la fleur de son âge, ornée des grâces touchantes qui la rendirent la plus aimable princesse de son siècle, était retournée depuis peu en Écosse, sa patrie. La cour retentissait encore des plaintes amères qu'avait laissées échapper cette jeune reine, forcée de quitter la France, où elle avait été élevée, pour aller vivre dans un royaume qui lui était devenu presque étranger, et dont les dissensions ne lui présageaient qu'un avenir funeste. Jusqu'au dernier moment elle marqua ses regrets par ses soupirs et ses sanglots : elle monta tristement sur le vaisseau destiné à la transporter, s'assit à la poupe, attacha fixement ses regards sur les côtes qui s'éloignaient ; et, près de les voir disparaître :

« Adieu, France, s'écria-t-elle, adieu, France, je ne te verrai plus. » Depuis cet instant, ses jours ne furent plus qu'un enchaînement de malheurs, avant-coureurs d'une catastrophe sanglante.

Les Guises, qui n'aimèrent jamais cette jeune reine, leur nièce, qu'à cause des avantages qu'ils en pouvaient retirer, l'offrirent pour épouse au roi de Navarre, avec la couronne d'Écosse, et ses espérances sur celle d'Angleterre. Il était marié lui-même à Jeanne d'Albret, dont il avait des enfants ; mais le légat lui fit entendre qu'il serait aisé de casser son mariage, contracté avec une femme reconnue pour hérétique. On ne sait si le roi de Navarre n'hésita pas, et si des offres si éblouissantes ne le tinrent pas un peu en suspens ; mais à la fin il refusa. Il ne fut pas plus tenté par les charmes naissants de Marguerite de Valois, que Catherine de Médicis, sa mère, lui fit offrir pour traverser la négociation du triumvirat.

Enfin, sachant que ce prince commençait à se rebuter de tant de propositions plus captieuses que solides, le roi d'Espagne, en dédommagement de la partie de la Navarre qu'il retenait, promit le royaume de Sardaigne. On publia de cette île, de sa fertilité, de ses ports, de ses villes, les descriptions les plus pompeuses. On fit entendre aussi au faible Antoine que c'était le seul moyen de tirer de l'Espagne un équivalent des terres que cette monarchie lui retenait ; que d'ailleurs il ne serait jamais que le second dans le parti des calvinistes, dont le prince de Condé avait toute la confiance, et que, s'attachant aux prétendus réformés, il se ferait pour jamais le chemin à la fortune, quitte l'extrême jeunesse, du roi et de ses frères lui permettait d'envisager. Ces considérations déterminèrent le roi de Navarre : il se lia ouvertement avec les Guises, se déclara sans réserve en faveur des catholiques ; et, dans la première chaleur de ses espérances, il brusqua des ministres venus au colloque de Poissy, en leur reprochant la jactance avec laquelle ils avaient promis de confondre les catholiques, rompit ainsi les calvinistes, qui lui tournèrent le dos à leur tour, et abandonna aussi totalement la reine-mère, que cette désertion remplit d'alarmes, et qui en rechercha avec d'autant plus d'empressement l'appui de Condé et des huguenots.

Il serait difficile de décrire au juste l'état des affaires à la fin de l'année 1501, et au commencement de la suivante. Tout ce qu'on peut remarquer, c'est que les chefs permettaient que les subalternes de leur parti hasardassent des entreprises, et qu'ils souffraient aussi qu'on les réprimât. Un prêtre, nommé Arthus Didier, eut l'imprudence d'écrire au roi d'Espagne pour lui demander, au nom du clergé de France, sa protection contre les calvinistes ; un licencié en théologie, nommé Tanquerel, soutint, dans des thèses publiques, que le pape avait le droit de déposer les princes hérétiques. Les Guises se donnèrent quelques mouvements pour sauver ces boute-feux ; mais enfin ils les abandonnèrent à la justice, qui, trop indulgente, se contenta de condamner le premier à une amende honorable et à la prison, et le second à une rétractation publique.

De même, le prince de Condé, les Châtillon et autres chefs, n'empêchaient pas que les calvinistes n'étendissent à leur avantage l'édit de juillet ; qu'ils fissent des prêches à Paris comme dans les provinces ; qu'ils s'y rendissent les plus forts ; qu'ils maltraitassent les catholiques qui voulaient les troubler ; mais aussi ils ne murmuraient pas quand les plus fougueux, flétris ou condamnés à mort, subissaient la peine de leur audace. C'est assez pour les chefs d'aigrir les peuples, de les accoutumer à s'attaquer, à se combattre, et de se préparer par là des soldats tout formés pour le besoin. La reine, qui sentait ces inconvénients, mettait toute son adresse à les prévenir, et aurait voulu, une fois pour toutes, poser une barrière qu'il eût été également impossible aux deux partis de franchir.

Le chancelier de l'Hôpital, qui paraît avoir été pour lors son principal conseil, remarquant que l'édit de juillet, à force de contraventions, devenait inutile, suggéra à Catherine de demander à tous les Parlements des députés qui lui aidassent à faire un autre édit. Ils s'assemblèrent à Saint-Germain. Le chancelier leur fixa le but de leur travail en ces termes : « L'objet de vos délibérations doit rouler sur ce point unique: Est-il avantageux au royaume, dans les circonstances présentes, de permettre ou de défendre les assemblées des calvinistes ? Pour décider, il n'est pas nécessaire de délibérer sur le fond de la religion. Supposant même celle des calvinistes mauvaise, recherchez si c'est une raison de proscrire ceux qui en font

profession ; si l'on ne peut être bon sujet du roi sans être catholique ; et si enfin il est impossible que des hommes qui n'ont pas la même croyance vivent en paix les uns avec les autres. N'allez donc pas vous fatiguer à chercher laquelle des deux religions est la meilleure. Nous sommes ici, non pour établir la foi, mais pour régler l'État. »

La question ainsi posée, abstraction faite des inconvénients qui pouvaient résulter d'une pareille tolérance dans un royaume constitué comme la France, était aisée à décider, c'était demander : Vaut-il mieux vivre en paix que de s'égorger ? Mais l'exemple du passé ne devait-il pas faire craindre que la tranquillité qui naîtrait de la faveur d'un nouvel édit ne fût un calme trompeur, présage de tempêtes encore plus funestes ? C'est à quoi ne parurent point songer les auteurs de l'édit de janvier.

On y statua que les calvinistes rendraient les églises usurpées, les croix, les images et les reliques enlevées, et qu'ils ne s'opposeraient point à la levée des dîmes et autres revenus ecclésiastiques. Il fut enjoint de garder les jours de fêtes, les degrés de parenté dans les mariages, et la police extérieure de l'Église catholique. On leur permit néanmoins de s'assembler, pour l'exercice de leur religion, hors des villes, et sans armes. Il fut enjoint aux magistrats de veiller à ce qu'ils ne fussent ni troublés ni injuriés. On leur défendit aussi toutes levées d'hommes et de deniers par forme de répartition ; mais de recueillir seulement, et sous forme d'aumône, les contributions volontaires pour l'entretien des ministres et le soulagement des pauvres.

Le reste de l'édit contient des règlements pour les ministres. Il leur est défendu de se laisser aller, dans les sermons, dans les livres, dans les conversations, à des invectives contre la messe et contre aucune des cérémonies de l'Église catholique ; de tenir des synodes ou consistoires sans permission de la cour ; d'aller prêcher de lieu en lieu, et de village en village ; mais ils devaient s'attacher à une église et ne point la quitter ; enfin le roi leur enjoint de recevoir avec respect les magistrats qui voudront venir aux prêches voir si tout s'y passe dans l'ordre, et de n'y point souffrir de personnes inconnues, de peur qu'il ne s'y glisse des malfaiteurs. Tous ces articles sont accordés provisoirement jusqu'à la décision du concile général.

Cet édit fut enregistré sans beaucoup de difficulté à Rouen, à Bordeaux, à Toulouse et à Grenoble. Il fut rejeté en Bourgogne, où l'hérésie avait fait moins de progrès par la surveillance active de Tavannes, son gouverneur. En Dauphiné, en Provence et en Languedoc, il fallut employer la force pour surmonter la résistance des catholiques ; et les protestants, secondés par l'autorité, se portèrent, à Barjols, à des excès de fanatisme et de cruauté capables de faire oublier ceux de Cabrières et de Mérindol. A Paris enfin il fallut recourir à la menace et à la fraude pour arracher l'assentiment du Parlement. On faisait retentir à ses oreilles les bruits alarmants de corps armés qui marchaient sur Paris. On alla au point de faire paraître dans la cour du palais cinq cents hommes armés, apostés sans doute pour effrayer les magistrats, et menaçant, en effet, de les mettre en pièces si l'édit n'était enregistré. Malgré des mesures aussi violentes, l'enregistrement ne fut point absolu ; et il ne fut accordé « qu'attendu la nécessité urgente, par manière de provision, et sans approbation de la nouvelle religion. » Les calvinistes, auxquels il accordait l'exercice public de leur religion, quoique avec des restrictions, triomphèrent : les ministres en exaltèrent en chaire l'équité, et les chefs écrivirent partout qu'on eût à s'y conformer exactement, attendu surtout que la reine-mère et les membres du conseil étaient disposés à tolérer encore les interprétations favorables qu'on pourrait y donner. Les catholiques, au contraire, le reçurent avec un morne silence et un dépit sombre, pire que la menace.

Il semblait que rien ne devait s'opposer à l'exécution de l'édit, et que les triumvirs et leurs adhérents, fatigués de se plaindre, étaient déterminés à souffrir patiemment ce qu'ils ne pouvaient empêcher. Les Guises avaient quitté la cour : le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisaient et réitéraient des remontrances ; mais ils n'y gagnaient que de se rendre importuns à la reine-mère, qui se vengeait en affectant de les traiter froidement. Le roi de Navarre, tout entier à sa passion pour la belle de Rouhet de la Béraudière, l'une des filles d'honneur de la reine, ne suivait les affaires qu'avec la nonchalance d'un homme piqué de voir élever des troubles prêts à traverser ses plaisirs, tandis que le prince de Condé, son frère, enfreignant avec audace l'édit de janvier, faisait au contraire des dispositions d'attaque dans

l'intérieur de Paris, et des levées au dehors dans les églises de Champagne et de Picardie. Enfin la cause des catholiques se trouvait réduite, à la cour, au connétable et au maréchal de Saint-André, qui trouvaient toujours en tête l'amiral et d'Andelot, fiers de la protection de la reine-mère, et sûrs de sa confiance.

On se serait néanmoins trompé si sur ces apparences on avait cru le triumvirat abattu : la retraite des Guises couvrait les démarches d'une politique profonde. Ils s'étaient approchés des frontières d'Allemagne, pour lier avec les luthériens des négociations qui les empêchassent de donner du secours aux calvinistes de France, en leur représentant que la doctrine des catholiques différait beaucoup moins de celle de la confession d'Augsbourg que de celle des prétendus réformés. Cependant, comme il fallait un chef de marque à leur parti, au défaut du roi, qu'ils n'étaient pas certains d'enlever à la reine sa mère, les princes lorrains tâchèrent, en quittant la cour, d'emmener Alexandre, frère du roi, depuis duc d'Anjou. Le duc de Nemours fut chargé de le gagner, mais il ne réussit pas. Le légat, de son côté, et l'ambassadeur d'Espagne, sans se laisser décourager par les affronts, parlaient toujours contre l'édit, blâmaient l'éducation du roi, semaient l'argent, prodiguaient les caresses ; et, quoiqu'ils fussent bien sûrs d'être refusés, ils demandaient hautement la disgrâce des Châtillon. Quand la reine, en s'excusant, représentait la puissance des calvinistes, l'ambassadeur répondait en offrant des troupes pour leur faire la guerre. Il aurait aussi voulu qu'on eût forcé de signer des formules de foi, afin de distinguer les hérétiques et d'élever un mur de séparation entre eux et les romains.

Pour le roi de Navarre, quand les promesses d'Espagne le tiraient de son indolence, son zèle s'échauffait contre les prétendus réformés, jusqu'à proposer l'inquisition et toutes ses suites : enfin, quoique le connétable et le maréchal de Saint-André restassent tranquilles, on remarquait dans leur conduite certaines hauteurs qui ne permettaient pas d'être sans crainte de leur part, de sorte que la reine se trouvait entre les chefs de partis, comme entre des rivaux qui s'observaient, se parcouraient, pour ainsi dire, et se mesuraient des yeux, attentifs à ne point porter les premiers coups, pour ne

point mettre contre eux le préjugé public, mais déterminés, sitôt qu'ils seraient frappés, à déployer toutes les horreurs de la vengeance.

Le moment fatal ne tarda pas. Comme la reine-mère paraissait se lier toujours plus étroitement avec les prétendus réformés, les catholiques, et à leur tête le roi de Navarre, choqué de plus en plus de l'ascendant que prenait son frère dans la capitale, et craignant enfin de voir passer la personne et le nom du roi dans le parti opposé, écrivirent au duc de Guise de venir à leur secours ; il partit de Joinville à la fin de février, avec une nombreuse suite, qui grossissait à mesure qu'il avançait. En passant par Vassy, petite ville sur la frontière de Champagne, ses valets prirent querelle avec les religionnaires lui faisaient le prêche : des injures on en vint aux COUDS : le duc accourut pour calmer le désordre, et dans la mêlée il fut blessé à la joue d'un coup de pierre. Furieux de voir couler son sang, ses gens, malgré sa défense, tombent avec une nouvelle rage sur les calvinistes ; ils frappent sans distinction d'âge ni de sexe, dissipent, renversent, brisent la chaire du ministre, déchirent les livres, font main basse sur tout ce qui se présente, et ne finissent le carnage que quand la multitude des morts et des blessés fait cesser le combat.

Le cri des malheureux massacrés à Vassy retentit par toute la France. Le duc de Guise s'en excusa toujours, même au lit de la mort, comme d'un événement fortuit, dans lequel les réformés étaient les agresseurs : ceux-ci s'en plaignirent par la bouche du prince de Condé, et par celle de leurs ministres, qui vinrent porter leurs remontrances à Monceaux, château dans la Brie, où le roi et la reine-mère passaient les premiers beaux jours. Catherine les reçut bien et leur donna de bonnes paroles ; mais le roi de Navarre les traita d'*hérétiques* et de *factieux*. Ce fut alors que de Bèze lui fit cette fière réponse : « Je parle pour une religion qui sait mieux supporter les injures que les repousser ; et souvenez-vous, sire, que c'est une enclume qui a déjà usé bien des marteaux. »

Malgré tant d'aigreur, la reine-mère ne désespérait pas de ramener la paix : elle savait que tout dépendait des chefs : c'est pourquoi elle écrivit au duc de Guise, et le conjura de suspendre son voyage de Paris et de venir trouver le roi. Son dessein était de l'aboucher avec le prince de Condé et de

les réconcilier ; mais le sort en était jeté. Guise répondit qu'il ne pouvait abandonner ses amis, qui l'appelaient à Paris : accompagné du connétable, il y entra en monarque, entouré d'un nombreux cortège, et fut reçu avec des harangues, des acclamations, et toute la pompe qui a coutume d'accompagner la majesté royale.

A la nouvelle de cette entrée triomphante la reine frémit : elle ne pouvait plus douter de la chute totale de sa puissance. Catherine craignit alors pour elle-même, pour sa propre vie, qu'elle croyait menacée par les triumvirs. Les calvinistes se présentaient pour la secourir ; ils avaient une multitude de prosélytes prêts à devenir soldats, et des intelligences assurées dans beaucoup de grandes villes du royaume. La reine se jeta entre leurs bras, et écrivit au prince de Condé de sauver la mère et l'enfant.

Il était retourné à Paris tenir tête au duc de Guise ; mais la partie n'était pas égale. En vain se montrait-il accompagné de braves officiers, tâchant, par une contenance fière, de déterminer le peuple en sa faveur. Les Parisiens attachés à l'ancienne religion, ne regardaient le prince qu'avec indignation, et réservaient toute leur affection pour le duc de Guise. Condé n'eut donc d'autre parti à prendre que d'aller à Meaux rassembler ses forces. Il écrivit à d'Andelot et à l'amiral de marcher vers lui en diligence ; que « César n'avait pas seulement passé le Rubicon, mais déjà avait saisi Rome, et que ses étendards commençaient à branler par les campagnes. »

Sitôt qu'ils eurent réuni quelques troupes, ils se déterminèrent à aller secourir la reine-mère. Dans la crainte d'être forcée à Monceaux, simple maison de campagne sans défense, Catherine avait emmené le roi à Melun, ville capable de résister du moins à un coup de main, et de là à Fontainebleau, pour être encore plus loin des triumvirs ; mais elle ne put éviter son malheur.

Les triumvirs, persuadés que le succès de leur projet dépendait de l'avantage de combattre sous les drapeaux du roi, partent brusquement de Paris avec une nombreuse cavalerie, arrivent à Fontainebleau, et déclarent à la reine qu'ils viennent chercher le roi ; que pour elle, si elle ne veut pas l'accompagner, elle peut se retirer où bon lui semblera. Pendant que Catherine résiste, que, moitié par menaces, moitié par prières, elle tâche de

gagner du temps, le connétable donne les ordres du départ. On démeuble les appartements, on charge les bagages, les troupes se mettent en marche ; et la reine, forcée de suivre, s'achemine tristement au milieu de ses femmes éplorées, et serrant entre ses bras le jeune roi, qui, ému d'un événement aussi étrange, versait des larmes comme si on l'eût mené en prison.

La cour arrive à Melun dans cet appareil singulier. Catherine délibère de nouveau. S'abandonnera-t-elle aux triumvirs, qui lui arracheront peut-être son fils et la relégueront dans quelque château éloigné, sans puissance ? Heureuse, s'ils ne la renvoient pas en Italie ! Se confiera-t-elle aux calvinistes ? Mais n'est-ce pas risquer l'honneur et la sûreté du roi que de le livrer sans précaution à un parti qui ne tend pas à moins qu'à la ruine de l'ancienne religion, et peut-être de l'État ? Il y avait péril des deux côtés.

Catherine aurait bien souhaité rester neutre. Quoique gardée, pour ainsi dire, à vue dans le château de Melun, elle était encore maîtresse de son sort, parce qu'elle avait fait préparer secrètement un bateau prêt à la transporter où elle voudrait : enfin, après une nuit de trouble et d'agitation, elle céda à la fortune et se remit de bonne foi entre les mains des triumvirs. Peut-être espérait-elle que, contents de ses promesses, ils la laisseraient libre avec son fils à Melun, ou dans quelque château, d'où elle verrait les deux partis se combattre, sans prendre part à leur querelle ; mais ils avaient besoin du nom du roi : ils le transportèrent donc à Vincennes, et, ne s'en croyant pas encore assez assurés, ils le firent venir à Paris.

Il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie ; il semblait que l'on n'eût attendu que sa présence pour autoriser les résolutions prises contre les calvinistes. Le connétable, à la tête des troupes rangées en bataille comme pour une expédition périlleuse, va dans les faubourgs attaquer les temples où se faisaient les prêches, enfonce les portes, brise les chaires et les bancs, y met le feu, et rentre dans la ville aux acclamations du peuple, ravi de cet exploit, qui fit donner à Montmorency, par quelques plaisants, le nom de *Capitaine Brûle-bancs*. On tint ensuite de fréquents conseils pour délibérer sur les moyens de réduire le prince de Condé et ses adhérents, que les triumvirs, maîtres du roi, accablaient alors de tout le poids de la puissance royale.

Quelques heures plus tôt, le prince de Condé et son parti avaient contre l'autre les mêmes avantages. Sur les lettres réitérées de la reine, il marchait vers Fontainebleau à la tête de trois mille chevaux, lorsqu'il apprit que les triumvirs l'avaient prévenu, et que la reine allait avec eux à Paris. Davila, historien favorable à Catherine, assure qu'elle écrivit au prince qu'on l'enlevait malgré elle, mais qu'elle ne perdait pas courage, et qu'elle espérait qu'il ne souffrirait pas que ses ennemis triomphassent et lui ravissent le gouvernement. Surpris comme d'un coup de foudre à la lecture de cette lettre, le prince s'arrête et rêve profondément. L'amiral le joint : ils confèrent en peu de mots. « C'en est fait, s'écrie le prince en soupirant, nous sommes plongés si avant, qu'il faut boire ou se noyer ; » et sur-le-champ il vole avec ses troupes à Orléans.

D'Andelot, qui s'y tenait caché depuis quelques jours avec des troupes, ayant été découvert, se battait alors contre les catholiques, qui voulaient le chasser. La présence du prince, quoique arrivé dans le plus grand désordre, décida la victoire. Il s'établit dans cette ville, comme dans une place d'armes capable de lui servir de retraite et d'appui. Les principaux seigneurs de son parti vinrent l'y joindre, ainsi que la duchesse sa femme, avec l'aîné de ses fils, âgé de neuf ans. Madeleine de Mailli, mère de la princesse, emmena les plus jeunes à Strasbourg, asile assuré contre les hasards de la guerre, que tout le monde croyait inévitable ; mais comme personne n'avait encore fait de préparatifs, on commença par des manifestes. Ceux du prince de Condé étaient pleins de fiel et d'amertume contre les Guises : il les accusait d'être les auteurs des troubles de la France ; de ne chercher qu'à attiser le feu de la discorde, en privant les réformés du libre exercice de leur religion, qui leur avait été accordé par l'édit de janvier. Il conjurait et sommait tous les bons Français de venir le trouver à Orléans, pour aller délivrer le roi et la reine, prisonniers entre les mains des triumvirs.

A ces griefs les Guises répondaient que les événements présents ne devaient pas leur être imputés plus qu'au roi de Navarre, au connétable et aux autres seigneurs catholiques avec lesquels ils faisaient cause commune. Quant aux deux autres accusations, d'intolérance envers les réformés et de

violence à l'égard du roi, la réponse fut encore plus simple. Le roi, en son conseil, confirma l'édit de janvier, pour être exécuté par tout le royaume, excepté à Paris et à la cour, où les prêches ne seraient pas permis : il déclara aussi par un autre édit que les bruits répandus sur sa captivité étaient faux, et qu'il était libre, ainsi que la reine sa mère. Ces premiers écrits furent suivis d'apologies, de plaintes, de défis, d'offres de se retirer et de poser les armes à certaines conditions aussi peu sincères d'une part que de l'autre.

Tout n'était qu'artifice, déguisement et fourberie. Les triumvirs écrivaient aux protestants d'Allemagne qu'ils n'en voulaient qu'aux rebelles, et non à la nouvelle religion : eux qui laissaient massacrer partout ses sectateurs, sans punir les assassins coupables de ces barbaries. Le prince de Condé et ses adhérents assuraient les princes catholiques étrangers que ce n'était point la religion qui leur mettait les armes à la main, mais le désir de délivrer le roi, prisonnier de ses propres sujets ; et en même temps qu'ils faisaient cette protestation, ils embrassaient et professaient cette religion, dont ils prétendaient ne pas soutenir les intérêts.

La reine-mère disait, tantôt qu'elle n'avait pas écrit au prince de Condé tantôt qu'elle ne lui avait permis de prendre les armes qu'à condition qu'il les quitterait quand elle l'ordonnerait. Catherine le priait en conséquence de prêter l'oreille aux propositions de paix, et le menaçait de sa colère, dans le temps qu'elle favorisait ses levées, tant dans le royaume qu'au dehors. Des historiens bien instruits ont même prétendu que c'était Montluc, évêque de Valence, confident de Catherine, qui faisait les apologies et les manifestes des calvinistes. Aussi n'y avait-il ni suite ni liaison dans les ordres qui venaient de la cour aux gouverneurs des provinces. « Les lettres du duc de Guise, dit Tavannes, portaient qu'il fallait tout tuer, et celles de la reine tout sauver. » Si, embarrassés de ces contradictions, les gouverneurs demandaient des ordres précis, on ne faisait qu'en rire, et on les renvoyait sans réponse.

Ces lenteurs donnaient au prince de Condé le temps de se fortifier. Après s'être assuré d'Orléans, son premier soin fut d'assembler une armée. Pour cela, il écrivit et ordonna aux ministres d'écrire aux églises de lui envoyer de l'argent et des troupes. Il manda aussi les gentilshommes qu'il savait lui

être affidés et attachés à sa cause. Après leur avoir donné des instructions, il les renvoyait dans leurs provinces, tant pour en gagner d'autres que pour servir de capitaines aux soldats qui s'enrôlaient. Mais, afin de former un corps de ces membres épars, et de lui donner, pour ainsi dire, une âme capable de le faire agir, on fixa les motifs et le but de l'armement par un traité, que les confédérés jurèrent d'exécuter fidèlement.

Ils y disaient que, forcés à prendre les armes par les violences de certains esprits brouillons et turbulents, ils s'engageaient à ne les pas quitter jusqu'à la majorité du roi, et à employer leurs biens et leurs vies pour le tirer de captivité, rétablir son autorité et celle de la reine, et remettre en vigueur les lois fondamentales du royaume. Ils promettaient d'empêcher, autant qu'il serait en eux, les rites profanes, les superstitions, les blasphèmes, la débauche, les profanations, le pillage des églises, enfin tout ce qui est défendu Par la loi de Dieu et par l'édit de janvier. « Nous reconnaissons, ajoutaient-ils, le prince de Condé pour le défenseur et le vengeur du royaume ; nous lui jurons obéissance comme à notre chef, et à tous ceux qu'il voudra mettre à sa place ; lui promettant armes, chevaux, munitions, biens, nos corps et nos personnes ; et si nous manquons à notre engagement, nous nous soumettons d'avance à tel supplice qu'il ordonnera. »

Cette association, disaient les confédérés, n'était qu'une juste représaille de la ligue signée par les triumvirs ; et pour ne point être en reste, comme ils accusaient les catholiques d'avoir mis le roi d'Espagne à leur tête, ils ne se firent point scrupule de négocier avec l'Angleterre, alors gouvernée par la fameuse Élisabeth, et de lui vendre Dieppe et le Havre pour se procurer des troupes et de l'argent.

Le fruit de toutes ces mesures fut un soulèvement presque général dans le royaume, surtout en Normandie, dont la capitale et les principales villes se déclarèrent pour les prétendus réformés. On prit également les armes dans d'autres provinces, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Les calvinistes eurent de pareils succès en Guienne, en Dauphiné et en Languedoc. Ils s'emparèrent encore du Mans, d'Angers, de Vendôme, de la Charité, de Lyon, d'Angoulême ; et ces funestes conquêtes furent généralement marquées par les plus affreux excès de fanatisme et de cruauté. De tous

côtés on n'entendait parler que de surprises de villes, d'assassinats, de meurtres, de combats sanglants, de massacres, d'incendies, de pillages, et des autres fléaux qu'entraînent ordinairement les guerres civiles. L'histoire deviendrait immense si l'on entrait dans le détail de tous ces événements particuliers. Je ne m'y arrêterai qu'autant que l'exigeront leur singularité et leur influence sur les affaires générales, ou la réputation et l'importance des chefs.

Ce n'était pas la première fois que les calvinistes paraissaient sous des capitaines, avec drapeaux, munitions, solde, discipline, et tout l'appareil de troupes réglées. Dès l'an 1560, peu après la conspiration d'Amboise, Maugiron dans le Dauphiné, Montbrun dans le Comtat-Venaissin, les frères Mouvans en Provence, et plusieurs gentilshommes dans différents cantons, levèrent des soldats, prirent des villes, ruinèrent le plat pays, et livrèrent de petits combats ; mais ce feu à peine allumé s'éteignit par la mort ou la proscription des chefs, et parce qu'il n'y avait point de forte armée capable de recevoir les fuyards après un premier échec.

Ici tout annonçait une guerre longue et opiniâtre. Il ne s'agissait plus de quelques détachements aisés à dissiper, mais d'une armée entière qui se formait dans les murs d'Orléans. Les troupes y étaient amenées de toutes les provinces par les Châtillon, Antoine de Croï, prince de Porcien, La Rochefoucauld, Rohan, Genlis, Grammont, et nombre d'autres seigneurs. Celle qui s'assemblait à Paris, sous les yeux des triumvirs, et qui fut appelée *l'armée royaliste*, était moins fournie de noblesse. Toutes deux, après de nouveaux écrits plus aigres et plus violents, se mirent en campagne dans les premiers jours de juin, fortes chacune de huit à dix mille hommes. Le prince publiait qu'il allait à Paris délivrer le roi ; le roi de Navarre et les triumvirs, qu'ils voulaient renfermer le prince dans Orléans, et en faire le siège.

Avant qu'ils s'approchassent, la reine-mère demanda une entrevue. Elle fut accordée entre Catherine et le roi de Navarre d'un côté, le prince de Condé et l'amiral de l'autre. Les escortes furent réglées, et jusqu'au nombre de pas qui devaient les séparer, de peur que des paroles elles n'en vinssent aux injures, et des injures à la violence. Mais à peine les gentilshommes de l'escorte étaient-ils restés une demi-heure en présence, que, reconnaissant

chacun dans la troupe opposée leurs parents et leurs amis, ils ne purent se contenir dans leurs postes. Tous demandèrent à leurs commandants la permission de s'approcher ; ils volèrent dans les bras les uns des autres, se conjurant réciproquement de prendre des sentiments de paix, et de redevenir amis.

C'était aux chefs qu'il fallait souhaiter ces dispositions. Ils conférèrent deux heures ; le prince de Condé, fixé à demander l'expulsion des triumvirs et l'exécution de l'édit de janvier, et le roi de Navarre arrêté aux dispositions contraires. Ils se séparèrent sans rien conclure, et plus aigris qu'avant l'entrevue. Des négociateurs envoyés de part et d'autre n'eurent pas un meilleur succès. Ils furent suivis d'un secrétaire d'état, qui, au nom du roi, alla faire au prince de Condé commandement de mettre les armes bas, de rendre les villes, de licencier ses troupes, avec promesse qu'aussitôt les triumvirs sortiraient de la cour, et que personne ne serait jamais inquiété, ni pour avoir pris les armes, ni pour sa religion.

Le prince de Condé fit sentir dans sa réponse qu'il regardait cette proposition comme un piège ; qu'il n'aurait pas plutôt désarmé que les triumvirs, abusant de sa bonne foi, l'accablèrent de leur puissance. Il s'obstina donc à demander, pour préliminaire de toute négociation, que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André quittassent la cour et l'armée, et s'offrait alors, de l'avis et au nom des seigneurs confédérés, à se constituer lui-même otage entre les mains du roi de Navarre, son frère, comme gage et caution de la fidélité et de l'obéissance du parti. Cette proposition frappa singulièrement Catherine, et lui fit mettre tout en œuvre pour déterminer les triumvirs à un sacrifice qui, suivant elle, devait sauver l'État. Elle accompagna ses instances de toutes les promesses de considération qui pouvaient en diminuer l'amertume ; et elles furent assez heureuses pour déterminer les trois seigneurs suspects à s'éloigner d'abord de quelques lieues du camp. Elle somma aussitôt le prince de Condé de remplir sa promesse. Condé s'empressa de l'exécuter ; il vint avec confiance et fut reçu avec tendresse. Mais, quand il désira savoir quel résultat les réformés devaient attendre de leur soumission, il ne fut pas peu étonné d'entendre la reine articuler que, « vu la constitution du royaume, il

n'y avait pas de paix solide à espérer en « France, tant qu'on voudrait y établir une autre religion que la romaine ; » que les troubles qui avaient suivi la publication de l'édit de janvier en étaient la preuve : qu'en conséquence, il était expédient que cet édit fût retiré, et que les calvinistes se contentassent de l'exercice intérieur et privé de leur culte. Le prince sentit alors l'imprudence de son engagement. Il déclara ne pouvoir prendre sur lui d'accéder pour les siens à une pareille mesure, et demanda une conférence où ils pussent en délibérer eux-mêmes avec la reine. Elle fut accordée et indiquée à Talsy, bourg entre Orléans et Châteaudun. Comme les Châtillon ne devaient pas manquer de s'y rendre, et que le roi de Navarre ne voulait pas se rencontrer avec eux, il laissa son frère y aller sans lui, et lui fit seulement promettre de revenir si l'on ne pouvait s'accorder.

Coligny fut dans cette circonstance le principal organe des confédérés. Après s'être longuement étendu sur leurs griefs, il finit en observant que si, sous le prétexte des troubles, on leur refusait la jouissance de l'édit de janvier, sous le même prétexte on les priverait plus tard de la faible liberté qu'on leur laissait ; qu'en conséquence, il ne voyait aux réformés que deux partis à prendre : celui de tendre la gorge à ceux qui, par défaut de culte, voulaient les faire devenir athées, ou celui d'aller chercher dans une terre étrangère cette liberté de conscience qu'on s'obstinait à leur refuser dans leur propre pays ; que, dans ce pénible choix, ils s'arrêtaient au dernier et qu'ils n'attendaient que la permission de leur souverain pour le prendre.

Catherine n'en croyait pas ses oreilles quand elle entendit ces paroles, qui en effet n'exprimaient pas la pensée de l'interlocuteur. Elle mit son adresse à les faire répéter, en témoignant que le roi ne pourrait jamais consentir à priver l'État de tant de seigneurs distingués qui en faisaient la gloire et la force. Par politique, ils insistèrent et réitérèrent leur demande. Quand la reine les eut ainsi amenés à ne pouvoir se dédire, elle reprit la parole. « Puisque nos maux en sont venus à ce point, dit-elle, qu'on ne peut les guérir que par un remède aussi singulier, j'accepte l'offre que vous me faites de sortir au premier jour du royaume : ce ne sera que pour un temps, et pendant cet intervalle, il faut espérer que les esprits s'adouciront. Je ne renonce pas même à vos services, et je me flatte que, si quelque

malintentionné voulait remuer pendant votre absence, je vous trouverais toujours disposés à secourir l'État. »

A cette conclusion imprévue, les confédérés se regardèrent en silence, et demeurèrent tellement confus qu'ils ne surent que répliquer. Coligny, si ordinairement maître de lui-même, ne sut qu'inviter le prince à revenir avec eux pour licencier une armée désormais inutile, mais que lui seul pouvait rompre puisqu'il avait reçu son serment. La reine s'y opposa, en rappelant au prince le double serment qui le retenait lui-même auprès d'elle. Condé hésitait : les confédérés alors l'entourent, et bientôt ils l'entraînent malgré l'escorte de Catherine, qui cessa d'insister lorsqu'elle aperçut, à peu de distance, une escorte plus considérable de réformés qui aurait pu l'enlever elle-même.

La proposition si étrange de quitter le royaume, émise ici par Coligny, a été attribuée par d'autres au prince de Condé lui-même, qui, par un sentiment spontané de générosité, l'aurait mise en avant, comme un moyen d'éloigner à jamais les triumvirs de la cour. Quelques-uns en font honneur à l'habileté de Médicis, qui aurait eu le talent d'y amener le prince. Son but, suivant eux, était de se débarrasser des chefs des deux partis, en les éloignant les uns et les autres, et de se rendre pour toujours maîtresse des affaires avec le roi de Navarre, qu'elle aurait gouverné à sa volonté. Pour y parvenir, son principal agent avait été Montluc, évêque de Valence, homme éloquent, délié, fécond en expédients, et qui ne pouvait être suspect aux réformés, pour lesquels il penchait assez ouvertement. « La reine, lui fait-on dire au prince de Condé, voudrait vous obliger, mais vous savez qu'elle ne le peut, à moins que vous ne mettiez les apparences de votre côté. Proposez donc, si l'on ne saurait autrement rétablir la tranquillité, de quitter le royaume avec vos amis, pourvu que les triumvirs se retirent eux-mêmes de la cour : ils ne le voudront pas, et par une offre si raisonnable vous donnerez lieu à la reine de prendre votre parti, et vous rejetterez tout l'odieux de la guerre sur vos ennemis. » On veut que le prince ait goûté cet expédient, et qu'à sa grande confusion il en ait fait usage à la conférence.

Quoi qu'il en soit, tandis qu'il retournait assez mécontent de lui-même à Orléans, les jeunes gentilshommes de l'escorte, selon le génie français, n'en

faisaient que rire. En retournant au camp, ils s'assignaient des métiers, chacun selon son talent, pour gagner leur vie, quand ils seraient hors de France ; mais les ministres et les chefs le prirent plus sérieusement. Il leur semblait que ce n'était pas une chose qu'on eût dû accorder si facilement, que de s'expatrier, quitter ses biens, sa famille, des établissements tout formés, pour errer de pays en pays, à charge aux siens et aux autres. Toute l'armée murmurait. Qu'était-il besoin, disaient les soldats, de nous tirer de nos maisons de nous armer, de nous rassembler prêts à combattre, pour nous condamner ensuite nous-mêmes, ou à abjurer notre religion, ou à nous exiler ? Le mécontentement était général, et paraissait autant sur les visages que dans les propos. Que pouvait faire le prince en pareille circonstance ? Rétracter une parole si solennellement donnée ? c'était se déshonorer : la tenir ? c'était se perdre. Les ministres obvièrent à ce double inconvénient. Ils déclarèrent que le prince était lié à leur cause par des serments antérieurs et sacrés, qui annulaient tout engagement postérieur, et que les seigneurs qui lui avaient promis obéissance en tout ce qui concernerait la gloire de Dieu, le service du roi et le bien du royaume, se rendraient parjures, s'ils abandonnaient la cause de la religion et de l'État en s'expatriant. On fit encore intervenir des lettres interceptées du duc de Guise et des triumvirs, qui traitaient de leurre toutes les négociations avec les amiraux, et le prince se crut dégagé.

L'armée calviniste en reçut une joie aussi extraordinaire que l'accord lui avait apporté de tristesse. Le prince fut reçu avec acclamation. Dans son transport, le soldat demandait à grands cris qu'on le menât à l'ennemi. On crut devoir profiter de cette ardeur, et les ordres furent donnés pour aller surprendre l'armée royale, pendant que le roi de Navarre était seul, et que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André étaient encore éloignés ; mais les guides égarèrent les confédérés. On perdit une marche ; et quand on se trouva en présence, le camp était déjà à l'abri de toute surprise. Les triumvirs y revinrent en diligence, et les calvinistes, prévenus se replièrent sur Beaugency, ville infortunée, qui ressentit la première les horreurs du fanatisme des armées.

Bèze et les autres historiens de son parti vantent la belle discipline qui régnait dans l'armée calviniste. On n'y voyait ni jeux de hasard, ni femmes de mauvaise vie, ni maraudeurs. Les jurements étaient sévèrement défendus. Au lieu de chansons, les soldats chantaient des psaumes. La prière se faisait matin et soir à des heures marquées ; et, pendant le cours de la journée, les ministres répandus dans les compagnies les entretenaient de discours pieux et d'exhortations. Mais en écartant ainsi tous les amusements, et ne souffrant que des conversations sérieuses ou des sermons véhéments, on inspirait aux troupes un zèle sombre et farouche, et l'on faisait de chaque soldat un enthousiaste qui se croyait les plus grandes cruautés permises pour le soutien de sa religion.

Il n'y parut que trop à la prise de Beaugency. Le roi de Navarre qui avait demandé cette ville au prince de Condé, comme un dépôt pendant les conférences, se crut autorisé à ne la pas rendre après la rupture. Condé qui, de son côté, n'aurait pas osé la redemander, l'attaqua, la prit et la livra au pillage. Tout ce qu'une rage féroce, longtemps retenue, peut se permettre d'excès, y fut commis ; et le soldat, animé par ce premier essai, ne connut plus de bornes par la suite. L'amiral l'avait prédit : « C'est vraiment une belle chose, disait-il, que cette discipline, moyennant qu'elle dure ; mais je crains que ces gens-ci ne jettent toute leur bonté à la fois. J'ai commandé l'infanterie, et je la connais ; elle accomplit souvent le proverbe qui dit : De jeune ermite, vieux diable. – En effet, ajoute La Noue, les soldats se comportèrent à l'assaut de Beaugency comme s'il y eût eu un prix proposé à celui qui pis ferait. »

Les royalistes ne furent point en reste ; ils pillèrent avec la même inhumanité Blois, Mer, Tours et Poitiers. Ces cruelles représailles de la part des chefs enhardirent les particuliers à des excès dont le récit seul fait frémir. Catholiques ou calvinistes, il est difficile de décider lesquels se permirent des barbaries plus atroces. L'histoire a conservé les noms de quelques monstres, hommes de sang, dont les traces étaient marquées par le carnage ; qui faisaient des prisons de leurs châteaux, et des bourreaux de leurs valets ; qui enfin, non contents de se faire un jeu de la vie des hommes, ajoutaient au supplice les tourments, et aux tourments l'amertume

de la raillerie. Il n'y avait nulle sûreté, nul asile contre la violence : la bonne foi des traités, la sainteté des serments, furent dans cette guerre également foulées aux pieds : on voit des garnisons entières, qui s'étaient rendues sous la sauvegarde d'une capitulation honorable, passées au fil de l'épée, et leurs capitaines expirer sur la roue. Les annales des villes, les fastes des familles, ont transmis jusqu'à nous des exemples d'inhumanité dont la variété surprend autant que la cruauté inspire d'horreur. Des tortures adroitement ménagées pour suspendre la mort et la rendre plus douloureuse ; des pères, des maris poignardés entre les bras de leurs filles et de leurs épouses outragées sous leurs yeux ; des femmes, des enfants traités avec des excès de brutalité inconnus chez les peuples les plus barbares ; des magistrats vénérables devenus les victimes de la fureur d'une populace effrénée, qui, poussant la rage au delà de leur mort, traînait dans les rues leurs entrailles encore palpitantes, et se repaissait de leur chair ; enfin des provinces entières dévastées, et le pillage et le meurtre comblés par l'incendie.

Ces excès énormes, on ne peut se le dissimuler, vinrent de ce que les calvinistes ne respectèrent point assez, dans les commencements, les reliques, les images et les autres objets de la vénération des catholiques. Le prince de Condé, retiré à Orléans, se trouva sans finances. Après avoir épuisé les recettes du roi, dont il s'empara, il envoya à la monnaie les reliquaires, les croix, les calices, et tous les autres vases et ornements d'or et d'argent consacrés au culte de la religion catholique. Ses partisans l'imitèrent, et en peu de temps toutes les églises dont ils purent se rendre maîtres furent dépouillées ; plus elles étaient riches, plus elles excitaient la cupidité des soldats.

Ils en voulaient surtout aux monastères ; et ce qui outrait le clergé et le peuple catholique, c'est que souvent les déprédations des hérétiques portaient encore plus la marque de la dérision que du besoin. Ils abattaient les églises, renversaient les autels, qu'ils profanaient en mille manières ; ils mutilaient les statues des saints, dont ils brûlaient les reliques avec moquerie, déchiraient les ornements, les appliquaient à des usages ridicules, fouillaient jusque dans les tombeaux, et dispersaient les ossements, en haine de la religion catholique que les morts avaient professée.

A la vue de ces profanations sacrilèges, les ecclésiastiques tonnèrent en chaire contre les coupables ; plusieurs s'armèrent pour repousser la force par la force : le zèle des prêtres devint fureur dans les peuples, et ce ne fut plus qu'un débordement d'abominations dont les chefs gémissaient, sans pouvoir l'arrêter.

Les catholiques, outre la pente naturelle à la vengeance, y étaient encore entraînés par les arrêts du Parlement de Paris et de quelques autres, qui leur ordonnaient de prendre les armes, de sonner le tocsin, de courir sus aux calvinistes, et de les tuer partout où on les trouverait. Ces arrêts furent suivis de nouvelles instances de la reine au prince de Condé, pour l'engager à entrer dans des voies de conciliation. Elle lui mandait que le conseil était déterminé à sévir avec la dernière rigueur contre les sectaires ; que le roi lui-même allait se mettre à la tête de ses troupes, et qu'on attendait une armée étrangère pour lui porter les derniers coups.

Le prince répondit, comme à l'ordinaire, qu'il avait pris les armes par ordre du roi et de la reine, que ses ennemis retenaient en captivité ; que les décisions du conseil ne l'épouvantaient pas, parce qu'on savait qu'il n'était composé que des partisans des triumvirs, qui en avaient même chassé le chancelier et les autres bons serviteurs du roi ; et afin de diminuer l'impression qu'auraient pu faire les arrêts du Parlement, Condé refusa par un autre écrit nombre de conseillers, qu'il disait être ses ennemis personnels.

La déclaration annoncée par les menaces de la reine parut à la fin de juillet. Le roi y disait que tous ceux qui avaient pris les armes à Orléans les avaient prises contre lui, qu'ils étaient par conséquent rebelles et criminels de lèse-majesté : comme tels, il les condamnait à perdre la vie, confisquait leurs biens, les privait, eux et leurs enfants, à perpétuité, de toutes charges, honneurs et dignités ; il n'exceptait du nombre des coupables que le prince de Condé, dans la supposition qu'il n'était pas libre, mais prisonnier arraché de ses mains par les rebelles : supposition ridicule en apparence, mais sagement imaginée pour ne point pousser le prince au dernier désespoir, et ménager toujours quelque ouverture à la paix.

L'armée du roi se trouvait en état de soutenir la vigueur de ses édits. De nombreuses recrues de Français, des corps entiers d'Allemands et de Suisses, l'avaient considérablement grossie, pendant qu'au contraire celle du prince de Condé s'était comme fondue en peu de jours. Les gentilshommes, qui en faisaient la plus forte partie, voyant qu'après le sac de Beaugency la guerre allait tirer en longueur, dénués d'argent et de provisions, parce qu'ils étaient partis précipitamment de chez eux, rappelés d'ailleurs par les nouvelles qu'ils recevaient de leurs provinces, où tout était en feu, partaient successivement pour aller défendre leurs propres foyers. La reine, pour entraîner le grand nombre, offrait encore, avec la jouissance du culte privé, des lettres d'abolition, pour lesquelles il suffisait de se faire inscrire chez les gouverneurs de provinces ou les sénéchaux, et dont profitèrent une foule de gentilshommes dont la fortune était compromise. Le prince de Condé, dans l'impossibilité d'empêcher cette espèce de désertion, fondée sur des raisons trop légitimes, donna à plusieurs de ceux qui s'en retournaient des commissions pour continuer la guerre et lui faire des soldats ; ensuite il se retira dans Orléans avec une nombreuse garnison, en attendant le succès des négociations entamées en Angleterre et en Allemagne pour en tirer de l'argent et des troupes.

« Les étrangers, dit la Noue, ouvraient les yeux et frétilaient pour entrer en France ; » mais ils cachaient leur désir sous des délais concertés, afin de se faire acheter plus cher. Le pape et le roi d'Espagne montraient, comme une amorce aux catholiques, des armées prêtes à les seconder. Elisabeth, fière de ses flottes et de son opulence, semblait n'attendre qu'une demande pour faire voler ses bataillons au secours des calvinistes. L'Allemagne et les Suisses offraient des hommes aux deux partis ; d'autres pays voisins faisaient aussi parade d'une bonne volonté toute gratuite ; mais quand il était question de traiter, le désintéressement disparaissait, et chacun voulait tirer avantage des circonstances.

Philippe II exigeait qu'on chassât du gouvernement ceux qui lui déplaisaient, sûr que, maître dans cette partie, il le serait bientôt du reste. Le souverain pontife demandait que, dans l'armée où seraient ses soldats, il y eût un légat à leur tête, comme dans les croisades, et qu'on annulât le

premier article de l'ordonnance d'Orléans, relatif aux élections et aux annates. Les Guises ne crurent pas acheter trop cher l'alliance et les faibles secours du duc de Savoie, de l'abandon de Turin et des trois autres villes qui étaient restées à la France en Piémont par le traité de Câteau-Cambrésis, et qu'ils firent échanger contre quatre autres moins importantes, Pignerol, Pérouse, Savillan et Genolles, plus rapprochées, à la vérité, du marquisat de Saluces. L'inclination déterminait la plus grande partie des Suisses et des Allemands en faveur des calvinistes, mais l'argent en fournissait encore beaucoup aux triumvirs.

Entre les puissances, l'Angleterre fut une de celles qui traitèrent avec le plus d'avantage. Elisabeth stipula que, de six mille hommes qu'elle donnait au prince de Condé, trois mille seraient mis dans la ville du Havre-de-Grâce, pour la garder au nom du roi, afin de servir d'asile à ses fidèles sujets persécutés pour la religion ; » et les trois mille autres dans les villes de Rouen et de Dieppe.

Ce traité détermina les opérations de l'armée royale. Après le pillage de Blois et de Mer, ne trouvant plus d'ennemis en campagne, elle alla assiéger Bourges, qui était l'un des points d'appui du parti au delà de la Loire, et qui se défendit peu. Plusieurs des chefs opinaient à attaquer aussitôt Orléans, pour finir la guerre par la prise du prince de Condé et de l'amiral, qui s'y étaient renfermés ; mais la reine-mère s'y opposa, précisément, à ce qu'on prétend, parce que cette conquête, en terminant la guerre, aurait donné trop d'empire aux triumvirs. Elle fit valoir, contre le sentiment des généraux, la difficulté de l'entreprise et la crainte que les Anglais ne se fortifiassent en Normandie, et cette raison n'était pas sans vraisemblance. On y fit donc marcher l'armée du roi, qui commença le siège de Rouen à la fin de septembre.

Lannoi-Morvilliers, gentilhomme picard, y commandait dans le principe ; mais, sur l'annonce d'un renfort de quinze cents Anglais qu'il crut que son honneur ne lui permettait pas de recevoir, il se retira. Montgomery lui succéda. C'est le même qui, courant contre Henri II dans un tournoi, avait eu le malheur de le frapper d'un coup mortel ; au lieu de se condamner à une vie obscure, pour faire oublier ce tragique accident, il s'était enfoncé

plus avant que les autres dans les guerres civiles, qui lui furent enfin funestes. Il était l'un des plus audacieux capitaines du parti, exercé à l'attaque et à la défense des places, et accoutumé à tirer des ressources des événements même contraires.

Il se défendit vaillamment. La reine, qui était au camp, somma plusieurs fois les habitants de se rendre. Le Parlement et les principaux citoyens avaient quitté la ville avant le siège, et il n'y restait qu'un peuple obstiné, gouverné par des ministres qui avaient intérêt de tenir jusqu'à l'extrémité, parce que la première condition exigée par la reine, et presque la seule, était leur bannissement.

Ils répondirent toujours qu'ils étaient fidèles serviteurs du roi, mais qu'ils ne voulaient pas se soumettre aux Guises. Ils demandèrent aussi à traiter pour tout le parti, honneur qu'on ne jugea pas à propos de leur accorder. Cependant on voulait épargner à la ville un pillage qui devait frapper tout le commerce de la France. Ce furent les assiégeants qui, à diverses reprises, firent à cet égard toutes les instances, sans parvenir à ébranler la funeste obstination des assiégés, qui ne pouvaient douter de leur perte. La haine contre le duc de Guise leur avait, pour ainsi dire, ôté l'usage de la raison. Il se trouva parmi eux un gentilhomme qui se glissa dans le camp royal, dans l'intention de l'assassiner. Arrêté sur divers indices, il confessa son projet sans tergiverser, Guise lui ayant demandé si, par hasard, il lui aurait donné sans le savoir quelques raisons de le haïr, il déclara que c'était le pur intérêt de sa religion qui l'avait déterminé : « Hé bien, repartit Guise, si ta religion t'oblige d'ôter la vie à un homme qui, de ton aveu, ne t'a jamais offensé, la mienne m'ordonne de te pardonner : juge par là quelle est la meilleure. » Il soutint jusqu'au bout ces principes de modération. Forcé par l'opiniâtreté des assiégés à ordonner l'assaut, il prit toutes les mesures possibles pour empêcher le désordre. Il rassembla les officiers, leur assigna leurs postes quand ils seraient entrés dans la ville ; promit aux soldats, en dédommagement du pillage, un mois de solde, et fit redouter à ceux qui seraient tentés d'enfreindre ses ordres la vigilance de Montgomery, qui tomberait sur eux pendant qu'ils s'abandonneraient à piller. Mais rien ne put contenir le soldat qui, déjà fatigué d'une résistance aussi inutile, s'irrita

de la nécessité d'un assaut, et Rouen essuya, pendant trois jours, toutes les horreurs du sac et du pillage. Montgomery se sauva par la rivière.

Le Parlement, rentré dans la ville, ayant repris ses fonctions, condamna à mort plusieurs bourgeois, quelques ministres échappés au massacre, et divers officiers qui s'étaient distingués dans la défense de la place. Guise, admirateur sincère et protecteur zélé du mérite militaire, fit évader plusieurs de ces derniers. Néanmoins, par une cruelle représaille, le conseil des calvinistes établi à Orléans condamna aussi un abbé et un conseiller au Parlement de Paris, qu'on avait arrêtés, voyageant pour leurs affaires, et les fit pendre. Odet de Selve, conseiller d'état, chargé d'une mission pour l'Espagne, eût éprouvé le même sort, malgré son caractère, sans les supplications d'un de ses neveux de même nom, qui se trouvait dans l'armée calviniste. Triste effet des guerres civiles, qui, plus que toutes les autres, exposent l'innocent comme le coupable! « Cette façon de faire, dit Brulart, étonna beaucoup de gens. »

Le siège de Rouen est fameux par la mort du roi de Navarre. Il y reçut une blessure, dont les chirurgiens n'eurent pas d'abord mauvaise opinion : en conséquence on ne songea qu'à lui épargner les alarmes inséparables de son état, et les dames de la cour, dont les charmes ne lui avaient jamais été indifférents, s'assemblaient autour de lui pour le désennuyer ; mais soit infraction au régime prescrit, soit indiscretion de plaisir dans un état si critique, en peu de jours son mal le conduisit au tombeau. Il y descendit, avec les flatteuses espérances que le roi d'Espagne lui avait données de posséder la Sardaigne ; et l'idée agréable de la vie qu'il comptait mener dans cette île au milieu des grenadiers, des jasmins et des orangers, faisait dans sa maladie la matière ordinaire de ses conversations.

On remarque un contraste singulier pour la religion entre lui et Jeanne d'Albret, sa femme. « Cette princesse qui, dans sa jeunesse, aimait autant, dit Brantôme, un bal qu'un sermon, ne se plaisait pas à cette nouveauté de religion. » Quand elle voyait son mari écouter avec trop de complaisance les ministres, et montrer quelque penchant pour la réforme, elle ne pouvait s'empêcher d'en marquer son mécontentement, et lui disait que, pour ses idées, elle n'était pas d'humeur à perdre le reste de son royaume ; mais elle

changea bien de sentiment par la suite, et alla jusqu'à ne vouloir pas lui souffrir de l'incertitude, et à la lui reprocher d'une manière assez piquante. Un jour entre autres qu'Antoine de Bourbon lui avouait ingénument qu'il ne savait que le religion était la meilleure : « C'est pour cela, répondit-elle vivement, que je vous veux beaucoup de mal ; car, puisque vous doutez aussi bien de l'une que de l'autre, je m'étonne que vous ne preniez point celle qui est la plus utile à votre fortune. » Elle entendait la calviniste, dans laquelle le roi de Navarre aurait tenu le premier rang, au lieu qu'il ne fut jamais, dans le parti catholique, qu'après le duc de Guise.

Quand Jeanne d'Albret vit son mari absolument dévoué aux triumvirs, elle quitta la cour et partit pour ses états, afin d'y élever, sans contradiction, dans la nouvelle religion, son fils, qui fut depuis notre Henri IV. Quant au roi de Navarre, il se pénétra si bien des sentiments auxquels les triumvirs l'avaient rappelé, que « dans cette guerre, dit Brantôme, il se montra le plus animé, échauffé, colère et prompt à faire pendre les huguenots, qui l'en haïssaient comme un beau diable ; » et quoi qu'on en dise, la plus grande apparence est qu'il mourut dans la foi de l'Église romaine.

Cette nouvelle arriva au prince de Condé peu après qu'il fut sorti d'Orléans, où il était resté trop longtemps dans une fâcheuse perplexité. Des grandes villes qui avaient embrassé son parti, il ne lui restait plus que Lyon et Orléans, trop éloignées pour pouvoir se soutenir réciproquement. Un gros corps de troupes que lui amenait le comte de Duras fut battu et dispersé ; et il tremblait qu'une armée levée en Allemagne, au-devant de laquelle il avait envoyé d'Andelot, ne pût échapper au maréchal de Saint-André, qui lui fermait la frontière avec des forces supérieures.

Pendant que le prince était dans ces inquiétudes, il apprit que La Rochefoucauld, outre les restes de la défaite de Duras qu'il avait ramassés, lui amenait un escadron considérable de gentilshommes, et que d'Andelot, après de longs circuits et des difficultés infinies, souvent sans pain et sans argent, et tourmenté d'une fièvre quarte qui ne l'abandonna point pendant toute la route, était près d'arriver avec son armée, composée de sept à huit mille hommes. « Il ne faut pas demander, dit La Noue, si chacun sautait et riait à Orléans. Nos ennemis, disait le prince de Condé, nous ont donné

deux mauvais échecs, ayant pris nos rocs (entendant Rouen et Bourges) ; j'espère qu'à ce coup nous aurons leurs chevaliers, s'ils sortent en campagne. »

Dans cette espérance, Condé marche droit à Paris, et s'établit à Montrouge et dans les environs, menaçant les faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau, qui, par les soins du duc de Guise, venaient d'être recouverts d'un retranchement et garnis d'artillerie. Condé voulait épouvanter les habitants en pillant les faubourgs, ou brusquer un combat ; mais il y était encore attendu par des négociations, ressource ordinaire de la reine-mère. « A ce coup, disait-elle, je leur porte des propositions si raisonnables, que je ne conçois pas comment ils pourront les refuser ; » mais elles ne parurent pas telles aux intéressés. Catherine promettait l'exercice public de la nouvelle religion dans tous les lieux où les calvinistes l'avaient eu depuis l'édit de janvier, excepté à la cour, dans Paris, Lyon, les villes où il y avait des cours souveraines et les villes frontières : le prince voulait l'exercice libre du moins dans les faubourgs de ces villes et les lieux voisins, chez les barons châtelains et autres gentilshommes.

Pendant qu'on débattait opiniâtrément ces propositions, il y avait trêve. « Et on eût vu, dit La Noue, dans la campagne, entre les corps-de-garde, sept ou huit cents gentilshommes de côté et d'autre deviser ensemble, aucuns s'entre-saluer, autres s'entr'embrasser, de telle façon que les reîtres du prince de Condé, qui ignoraient nos costumes, entraient en soupçons d'être trompés et trahis par ceux qui s'entre-faisaient tant de belles démonstrations, et s'en plaignirent aux supérieurs. Depuis ayant vu, les trêves rompues, que ceux mêmes qui plus s'entre-caressaient étaient les plus âpres à s'entre-donner des coups de lances et de pistolets, ils s'assurèrent un peu, et disaient entre eux : Quels fols sont ceux-ci, qui s'embrassent aujourd'hui et s'entre-tuent demain ? »

On ne s'accorda pas, et ce fut autant de temps de perdu pour le prince de Condé, dont l'armée souffrait en campagne des rigueurs du mois de décembre, pendant que celle du roi se fortifiait dans les abris de la ville. Il y vint des recrues nombreuses des provinces, et un corps considérable

d'Espagnols. A la vue de ces renforts les Parisiens se rassurèrent ; il n'y eut pas le moindre désordre dans la ville : affaires, commerce, travaux, tout y suivit son cours, comme s'il n'y avait point eu d'armée à la porte. Tant de sécurité et a crainte d'une trahison empêchèrent le prince de Condé de risquer même une camisade qu'il avait projetée contre les faubourgs. Craignant aussi d'être attaqué à son tour, le 10 décembre il plia bagage de grand matin, et prit la route de Normandie, pour y aller recevoir l'argent qu'il avait emprunté en Angleterre, et les troupes qu'Élisabeth lui envoyait : « Car on ne nous refusait pas de secours, dit Le Laboureur, de peur que nous ne nous missions d'accord. »

Le prince de Condé s'en allait à grandes journées. L'armée royale le suivait avec la même ardeur ; elle l'atteignit enfin, et le combattit le 19 décembre, auprès de Dreux, d'où cette bataille a pris son nom. Les événements de cette journée la rendent une des plus extraordinaires que l'histoire nous présente. La Noue remarque, pour première singularité, « qu'encore que les deux armées fussent plus de deux grosses heures à une canonnade l'une de l'autre, il ne s'attaqua aucune escarmouche ; chacun alors se tenoit ferme, repensant en soi-même que les hommes qu'il voyoit venir vers soi n'étoient Espagnols, Anglois, ni Italiens, ains François, voire des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui étoient ses propres compagnons, parents et amis, et que dans une heure il faudroit se tuer les uns les autres, ce qui donnoit quelque horreur du fait, sans néanmoins diminuer du courage. »

Le connétable fut le premier qui se porta en avant avec plus d'intrépidité que de sagesse ; car, sans attendre qu'il pût être secouru, il opposa le corps qu'il commandait à toute l'armée du prince. De vigoureuses attaques de Condé et de Coligny l'eurent bientôt percé de part en part, et le connétable, blessé et renversé de cheval, demeura prisonnier. Les Suisses de sa division, quoique extrêmement maltraités, se maintinrent toujours et sauvèrent l'armée par leur résistance. Le maréchal de Saint-André, volant à leur secours, réparait l'échec du connétable, lorsque, blessé et démonté comme lui, il fut aussi fait prisonnier, puis tué à bout portant, d'un coup de pistolet, par un de ses ennemis personnels. Ces divers avantages des confédérés

n'avaient pas été acquis sans de grandes pertes. Quand le duc de Guise, qui les observait, et qui, placé à l'arrière-garde, sans autre rang dans l'armée que celui de commandant de sa compagnie, les crut suffisamment affaiblis par leurs propres succès et par le désordre de la poursuite: « Marchons, mes amis, dit-il à ceux qui l'entouraient, et dont il avait eu peine jusqu'alors à contenir l'impatience ; marchons, ils sont à nous ! » Le prince de Condé n'avait plus en ce moment assez de forces sur le champ de bataille pour lui résister ; mais, victorieux deux fois, il eut honte de lâcher pied, et essaya de tenir ferme, en attendant du secours. En un clin d'œil sa troupe fut enfoncée, et son cheval renversé le livra à la disposition de Damville, second fils du connétable, qui éplait le prince afin de s'assurer un gage qui lui répondît de la liberté de son père. Cet événement, après sept heures de combat et une perte commune de sept à huit mille hommes, décida la victoire en faveur de Guise.

Des fuyards de l'armée royale, qui étaient venus à toute bride annoncer à Paris son entière déroute, furent bien confus quand les courriers du duc de Guise apportèrent la nouvelle de la victoire. La reine-mère la reçut avec l'indifférence d'une personne qui ne peut que perdre, de quelque manière que tournent les choses. Il est certain qu'elle désirait qu'on n'en vînt pas à cette extrémité. Quand les triumvirs lui envoyèrent demander permission de livrer bataille, Castelnau, chargé de cette commission, la vit en proie aux plus vives inquiétudes. Elle se tourna tristement vers une de ses suivantes : « Nourrice qui dit-elle, le temps est venu qu'on demande aux femmes conseils de donner bataille ; que vous en semble ? » Quelque effort que fît Castelnau, il n'en put rien tirer de décisif. On prétend qu'elle ne marqua pas grande joie de la victoire, parce qu'elle appréhendait que cet avantage n'enorgueillît le duc de Guise. Si elle eut cette crainte, ce qui suivit ne servit pas à la rassurer.

Le duc de Guise, qui, par la prise du connétable, son collègue en puissance, par celle du prince de Condé, son rival, et par la mort du roi de Navarre et du maréchal de Saint-André, n'avait plus désormais de concurrence à craindre, et dont la considération personnelle s'accrut encore de son dernier succès et de ses liaisons avec l'Espagne, n'en affectait que

plus de modération. Dans le détail qu'il fit à la reine de cette bataille, il semblait n'y avoir été que spectateur. Aussi ne demanda-t-il rien pour lui, mais beaucoup pour les autres. Appréciant avec justesse leur position respective, Catherine crut non-seulement ne lui pouvoir rien refuser, mais devoir encore prévenir ses désirs, en lui conférant la lieutenance générale du royaume, dont il fut ainsi revêtu pour la troisième fois. Celle-ci, à la vérité, fut restreinte à ce qui concernait le militaire, et au temps que durerait la prison du connétable.

Le prince de Condé, prisonnier du duc de Guise, en fut traité avec tous les honneurs dus à sa naissance. Dès le soir de la bataille ils se conduisirent à l'égard l'un de l'autre, non comme des rivaux qui venaient de chercher à s'arracher la vie, mais comme d'anciens amis, avec franchise et confiance. Ils s'entretinrent familièrement, mangèrent ensemble, et partagèrent le même lit.

L'année finit et la suivante commença par des dispositions à la guerre et à la paix. Le duc de Guise alla assiéger Orléans. Il disait « que le terrier étant pris, où les renards se retiroient, on les courroit à force par toute la France. » L'amiral, qui ne désespéra jamais de la fortune, avait rassemblé les débris de l'armée battue, s'était fait reconnaître seul général, et, après bien des peines essuyées pour retenir sous leurs drapeaux les soldats prêts à désertir faute de solde et de nourriture, s'était rendu en Normandie pour y recevoir les troupes et l'argent qu'il attendait d'Angleterre, et que « ces rêîtres trouvoient beaucoup meilleur que les cidres de Normandie. » Coligny se cantonna dans cette province, y rafraîchit et exerça son armée par de petits combats toujours heureux, jusqu'à ce qu'il pût venir secourir Orléans.

D'Andelot s'y était jeté après la bataille de Dreux avec de bonnes troupes et des capitaines expérimentés. Outre la conservation de tant de chefs, qui rendait cette ville précieuse, on y gardait prisonnier le connétable, confié aux soins d'Éléonore de Roye, princesse de Condé, sa petite-nièce. La reine, de son côté, s'était comme approprié la garde du prince de Condé, qu'elle menait à la suite de la cour. Elle se flattait qu'éloigné des conseils opiniâtres de l'amiral, il se laisserait plus aisément fléchir. Dans cette

espérance, elle avait pour lui tant d'égards, que l'ambassadeur d'Espagne et beaucoup de catholiques en murmuraient.

La princesse de Condé employait aussi pour gagner le connétable tout ce que son esprit et sa sagesse lui donnaient de crédit ; elle demandait, pour première condition de la paix, l'élargissement réciproque des deux prisonniers. On ne se prêta pas à cet expédient, qui aurait rendu un chef nécessaire aux confédérés, pendant que l'armée royale, sous la conduite du duc de Guise, n'avait pas besoin du connétable. Eléonore se borna donc à tâcher d'inspirer à son oncle, par toutes les insinuations dont elle était capable, le désir de s'aboucher et de se réconcilier avec son mari. Elle ne cessait de lui remettre sous les yeux les ruses dont se servaient leurs ennemis pour les empêcher de se réunir. « Ils font, disait-elle, comme ceux qui portent en procession les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel, qui, en les inclinant l'une vers l'autre pour se saluer, prennent bien garde de les trop approcher, persuadés que, si elles se touchaient une fois, on ne pourrait plus les séparer. »

Mais le moment de cette réunion désirable n'était pas encore arrivé. Les confédérés avaient trop de défiance ; et la reine, retenue par le duc de Guise, n'osait leur accorder des conditions qu'elle n'aurait pas refusées si elle eût été maîtresse. Tout ce qu'elle put faire en leur faveur fut, après la bataille de Dreux, de donner une amnistie générale à tous ceux qui rentreraient dans le devoir ; encore la regardèrent-ils moins comme un bienfait que comme un moyen imaginé pour débaucher leurs troupes. Le duc de Guise, « assez grand, dit Pasquier, pour soutenir sa querelle de soi-même, sans l'interposition • du nom d'un prince, » offusquait amis et ennemis : il se rendait l'arbitre et le canal des grâces. La reine pliait, mais elle faisait quelquefois sentir ce que lui coûtait la contrainte. La cour fourmillait de chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. Sous prétexte de récompenser ceux qui s'étaient distingués à la bataille de Dreux, Guise en demanda une nouvelle promotion : Catherine y donna les mains non sans regret. « Nous avons fait ce matin, écrivait-elle le 12 janvier à un de ses confidents, trente-deux chevaliers, parce qu'il n'y en avait ; et dites après cela que nous ne faisons rien ici. » Cette ironie fait connaître qu'elle ne

voyait qu'avec peine toute la puissance entre les mains d'un seul homme capable de lui donner la loi.

Pour lui, tranquille sur les dispositions de la cour, dont il savait bien que la faveur ne lui manquerait pas tant qu'il serait le plus fort, il continuait avec vigueur le siège d'Orléans : déjà il avait mandé à la reine qu'il ne tarderait pas à s'en rendre maître, et il faisait ses dispositions pour livrer l'assaut la nuit suivante, lorsqu'il fut blessé en trahison, d'un coup de pistolet, par Jean Poltrot de Méré, gentilhomme angoumois.

Comme si la France entière eût dépendu du sort de ce grand homme, sa blessure suspendit l'activité de tous les mouvements pour la guerre et pour la paix. On ne combattait plus que mollement, et l'on ne négociait qu'avec incertitude. Cette crise des affaires ne dura pas longtemps. La blessure était profonde ; les balles étaient empoisonnées ; le malade, malgré les espérances qu'on voulait lui donner, sentit son état, et se prépara à la mort.

En ce moment, où l'âme paraît tout entière, on ne vit dans le duc de Guise ni faiblesse ni regret à la vie, mais une grandeur et une fermeté au-dessus de tous soupçons. Il appela auprès de son lit Anne d'Este, son épouse, et Henri, l'aîné de ses fils, encore adolescent. Par tout ce que la tendresse put lui suggérer, il conjura la mère de veiller attentivement sur l'éducation de leurs enfants ; et, comme s'il eût prévu les forfaits auxquels l'ambition pousserait ce jeune homme, il l'exhorta à modérer ses désirs et à ne point se fier aux faveurs de la cour. Toute son attention se tourna ensuite du côté de la religion ; il reçut les derniers sacrements avec les sentiments d'une pieuse résignation : on ne lui entendit pas former la moindre plainte contre son assassin, ni contre ceux qu'il avait droit de soupçonner d'être ses complices ; il se justifia même du massacre de Vassy, comme d'un événement purement fortuit, et ses dernières paroles furent des conseils de paix à la reine-mère.

Le Laboureur fait son éloge en deux mots : « François, duc de Guise, héros qui aimait l'État et la religion. » Il reste pourtant encore indécis s'il aimait à dominer pour faire régner la religion, ou s'il aimait la religion pour triompher par elle : mais sur quoi l'on ne peut se tromper, c'est sur ses vertus militaires et civiles ; sur son courage, son intrépidité, son affabilité,

sa douceur ; sur sa sagesse à projeter et sa promptitude à exécuter ; sur l'étendue de son génie, aussi propre aux manèges de la cour qu'aux expéditions guerrières. Il connaissait le faible de la reine, que les coups de vigueur déconcertaient ; il la surprenait par sa hardiesse, et lui arrachait ce qu'il voulait, avant qu'elle se fût mise en garde contre ses désirs.

Quelques auteurs calvinistes l'accusent d'avoir tenté deux fois de faire assassiner l'amiral : accusation sans preuves, qui semble n'avoir été imaginée que pour diminuer l'odieux de l'attentat de Poltrot. Au contraire, il est prouvé, par le témoignage d'un historien bien instruit, que le duc de Guise, ainsi qu'on l'a vu, avait été déjà manqué une fois au siège de Rouen ; aussi sa mort est-elle une tache dans la vie de l'amiral. L'assassin varia dans ses dépositions contre Soubise, La Rochefoucauld, Théodore de Bèze, et quelques autres ; mais, dans les tortures et dans le dernier supplice, il ne cessa de charger Coligny. Henri, fils du mort, regarda toujours l'amiral comme coupable du meurtre de son père, et, tout jeune qu'il était, il lui jura une haine qui ne finit que par la plus sanglante catastrophe.

Le duc de Guise mort, le prince de Condé et le connétable prisonniers, il semblait aisé d'amener les esprits à une conciliation générale. Le seul génie inflexible de l'amiral faisait craindre des obstacles ; mais il était éloigné, et les ministres de la religion prétendue réformée, enfermés dans Orléans, privés de sa présence, n'étaient pas capables de contre-balancer les vœux de tout le royaume pour la paix : jamais la France n'en avait eu un besoin plus pressant. Les Anglais, unis à une faction puissante, et maîtres du Havre, menaçaient toute la Normandie. Pour continuer la guerre, il aurait fallu un général habile tel que le duc de Guise, capable, par ses talents et son crédit, de retenir l'armée royale sous ses drapeaux, malgré la disette et la mauvaise paie ; mais il n'y en avait en France que de suspects, par leur attachement à l'un ou à l'autre parti. C'est ce qui fit imaginer à la reine d'offrir le commandement au duc de Wurtemberg, Allemand, homme étranger à toutes les factions, et dont elle disposerait à sa volonté ; mais il le refusa.

Les finances étaient épuisées, le commerce détruit, les terres en friche ; en un an d'hostilités le royaume avait été plus dévasté que par une longue guerre, parce que, dans celle-ci, tout homme était devenu soldat : l'artisan

quittait sa boutique, entraîné par l'appât du gain ; le cultivateur, chassé par les partis répandus dans la campagne, abandonnait son champ, et, devenu pillard d'abord par nécessité, continuait à l'être par goût et par état. La France entière ravagée n'offrait qu'un affreux tableau de brigandages : tous les ordres de l'État avaient besoin d'un calme qui laissât attendre les menaces de la loi ; c'était le seul moyen de rétablir la subordination et la police, et le calme ne pouvait être que l'ouvrage de la paix.

La reine la désirait avec une ardeur inexprimable ; elle caressait le prince de Condé, embrassait tendrement Éléonore, son épouse, la conjurait de l'aider à fléchir l'opiniâtreté de son oncle et de son mari. On aboucha les prisonniers. Condé demandait l'exécution entière de l'édit de janvier ; Montmorency protestait que jamais il ne souscrirait à une loi si préjudiciable à la religion catholique. A force de sollicitations et d'instances, on les engagea à se relâcher chacun de leur côté, et de ces modérations se forma l'édit d'Amboise.

Celui de juillet 1562 permettait aux calvinistes de s'assembler, pour l'exercice de leur religion, par tout le royaume, pourvu que ce fût hors des villes. Celui d'Amboise, donné le 19 mars, leur permettait de faire cet exercice dans les villes dont ils se seraient trouvés en possession le 17 mars. La permission générale de faire le prêche dans toutes les campagnes, accordée par l'édit de janvier, était restreinte, dans celui-ci, pour les seigneurs hauts-justiciers, à toute l'étendue de leurs seigneuries ; pour les nobles, à leur maison seulement, pourvu qu'elle ne fût pas dans les villes ou bourgs soumis à la haute justice de quelque seigneur catholique. Par compensation de cette restriction, dans chaque bailliage ressortissant immédiatement aux Parlements, on marqua aux calvinistes un lieu commode dans lequel ils pratiqueraient en liberté leur religion. Du reste, l'édit ne portait aucune clause d'amnistie flétrissante ; mais oubli total du passé, et reconnaissance que le prince et ses adhérents étaient de fidèles sujets du roi, qu'ils n'avaient pris les armes qu'à bonne intention et pour le bien de son service.

L'amiral fut outré de colère en apprenant que la paix était signée. « Ce trait de plume, dit-il, ruine plus d'églises que les forces ennemies n'en

auraient pu abattre en dix ans. » Il connaissait les siennes, et savait qu'avec une armée florissante, n'ayant plus en tête le duc de Guise, il était en état de donner la loi ; au lieu qu'avec les conditions d'Amboise, c'était la recevoir. Il en fit de vifs reproches au prince de Condé, ainsi que Calvin, Bèze, et les – autres ministres. Tous ensemble lui prédirent qu'il ne tarderait pas à s'en repentir ; mais l'affaire était conclue, il n'y avait point à revenir. Le prince, au reste, n'avait point de reproches à se faire ; car, indépendamment de la paix qu'il rendait à la France, il avait sauvé la ville d'Orléans, qui ne pouvait plus se défendre d'être emportée d'assaut, ce qui eût livré à une inévitable destruction le conseil des confédérés, les ministres les plus influents, et une foule de têtes précieuses au parti. En conséquence de la pacification, les prisonniers devinrent libres, et l'amiral fut obligé de souffrir, non sans chagrin, la dispersion de son armée. Les Allemands reîtres et lansquenets furent renvoyés dans leur pays, payés des deniers du roi, avec un ample sauf-conduit pour traverser le royaume.

Il leur aurait peu servi si la reine en eût été crue. Au trait suivant on reconnâtra le caractère de Catherine, vindicative et infidèle à sa parole, pour peu qu'elle eût intérêt d'y manquer. Afin d'ôter aux Allemands l'envie de revenir en France, elle écrivit à Tavannes (Gaspard de Saulx), qui commandait en Bourgogne, de les attaquer malgré leur sauf-conduit, et de les détruire. Prudemment il refusa d'obéir, « sachant qu'il serait désavoué, qu'on « tomberait sur lui comme infracteur de la paix, et qu'il aurait les princes du sang pour ennemis. »

Les calvinistes évacuèrent Orléans, et la reine y mit garnison. Ils rendirent aussi Lyon, qu'on pouvait regarder comme la conquête de Beaumont, baron des Adrets, ce des Adrets qui, dans cette guerre, lit trembler le Dauphiné, le Languedoc, le Lyonnais, la Provence, le Vivarais, le Forez, l'Auvergne, l'Avignonnais, Rome même, où l'on appréhendait qu'il ne portât ses armes, presque toujours suivies de la victoire. « Sa réputation fut rapide, « dit Le Laboureur, parce qu'il fut aussi furieux que vaillant, plus cruel que « les autres, et plus redoutable. »

Ce qui lui arriva à Montbrison, quoique assez connu, mérite de n'être pas oublié. Des Adrets, s'étant emparé de cette ville sur les catholiques,

s'amusait, après son dîner, et par forme de divertissement, à voir sauter de la plate-forme d'une tour fort élevée les soldats de la garnison, qu'il avait tous condamnés à ce genre de mort. Un d'entre eux, ayant pris deux fois son élan, comme prêt à sauter, s'arrêtait sur le bord du précipice. « C'est trop de deux fois ! s'écria le baron. – Je vous le donne en dix, » lui répondit le malheureux sans se troubler. Des Adrets, frappé de la force d'esprit d'un homme qui pouvait plaisanter dans un si grand danger, lui donna sa grâce. C'est peut-être la seule fois qu'il se soit senti touché d'un sentiment de pitié. Il tuait, brûlait, saccageait avec une inhumanité qui faisait frémir ses officiers eux-mêmes.

« Je le vis fort vieux à Grenoble, dans mes voyages, dit M. de Thou, mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre et décharné, et marqué de taches de sang noir, tel qu'on nous peint Sylla. Du reste, il avait l'air d'un véritable, homme de guerre. »

L'émule de ses cruautés, Blaise de Montluc, fléau des calvinistes en Guienne et dans les provinces voisines, ressentit davantage les infirmités d'une vieillesse caduque. Il raconte ainsi son histoire : « M'étant retiré, à l'âge de soixante-quinze ans, après cinquante-cinq ans que j'ai porté les armes pour le service des rois mes maîtres, ayant passé par les degrés de soldat, enseigne, lieutenant, capitaine en chef, mestre-de-camp, gouverneur de place, lieutenant de roi et maréchal de France, estropié presque de tous mes membres, d'arquebusades, coups de pique et d'épée, à demi mutilé, sans force, après avoir remis la charge de gouverneur de Guienne, j'ai voulu employer le temps qui me reste à décrire les combats auxquels je me suis trouvé pendant cinquante-deux ans que j'ai commandé. »

C'est dans ses mémoires qu'il raconte, avec le sang-froid d'un caractère naturellement féroce, les supplices auxquels il condamnait les hérétiques, la potence la roue, la torture. « Je recouvrai, dit-il, deux bourreaux, lesquels on appela depuis mes laquais, parce qu'ils étaient souvent avec moi. » Il se croit bien excusé en disant que les calvinistes, ne pouvant le gagner, avaient voulu le tuer, ce qui le força, contre son naturel, à user non-seulement de rigueur, mais de cruauté ; comme s'il était possible d'endurcir son cœur à ce

point, si l'on n'y portait déjà un germe d'inhumanité prêt à se développer ! Montluc convient de bonne foi qu'il ne cherchait qu'à nuire aux sectaires ; qu'il aurait voulu les détruire jusqu'au dernier ; qu'il se sentait contre eux une haine, une fureur, qui le mettaient hors de lui-même ; « et disoit-on, rapporte Brantôme, qu'il apprenoit ses enfants à être tels, et à se baigner dans le sang, dont l'aîné ne s'épargna pas à la Saint-Barthélemy. » Transports effrayants, qui tenaient du délire et de la frénésie ; transports que les remèdes doux appliqués pendant la paix ne purent calmer entièrement.

Le premier fruit de la pacification fut l'expulsion des Anglais du Havre. Ils tenaient cette ville, que le prince de Condé leur avait cédée comme cautionnement des sommes prêtées. Élisabeth voulait opérer l'échange de cette ville contre celle de Calais. Catherine opposait l'insuffisance de la reine d'Angleterre à fonder des droits sur une usurpation qui devait au contraire lui faire perdre ceux qu'elle aurait pu conserver. Les deux princesses se défièrent, et le siège du Havre, malgré les représentations de Coligny, fut résolu dans le conseil de France. La même main qui les y avait introduits les en chassa. Ce furent les restes de l'armée des confédérés que le connétable mena à ce siège. L'envie d'effacer la honte d'un traité avec les ennemis de l'Etat leur fit faire des efforts prodigieux. Aussi la ville ne tint pas longtemps ; la garnison, privée d'un cours d'eau que le maréchal de Brissac avait détourné, et abattue par les maladies nées de l'usage d'une eau saumâtre, capitula au commencement d'août. Le lendemain, une escadre anglaise de soixante voiles se présenta à la vue du port pour ravitailler la place. Le maréchal de Brissac, qui contribua le plus à la prise de la ville, termina par cet exploit une carrière de succès. Il mourut le dernier jour de l'année.

Les fonds nécessaires à cette entreprise avaient été procurés par un moyen extraordinaire et nouveau en France, l'aliénation des domaines ecclésiastiques jusqu'à concurrence de trois cent mille livres de rente. L'Hôpital en rédigea l'édit, et le roi se transporta au Parlement pour le faire enregistrer. Le chancelier s'attacha à repousser l'imputation calomnieuse que le conseil songeât à préparer les voies à la nouvelle religion, en sapant sourdement la puissance du clergé, et en suivant l'exemple des divers

princes étrangers qui s'étaient emparés de ses biens. Il justifia la mesure proposée, par la considération de la nécessité. L'État, déjà obéré d'une dette de quarante millions, avait dix-huit millions à payer cette année, tant pour subvenir à sa dépense ordinaire, que pour acquitter la solde des étrangers appelés en France par les deux partis, et l'on n'avait que huit millions de recette à espérer. Dans cet embarras, disait le chancelier, il faut imiter la sagesse du nautonier qui, dans la tempête, jette à la mer une partie de ses marchandises pour sauver l'autre. Il insista sur l'intérêt du clergé lui-même à sacrifier une partie de ses richesses si enviées, pour aider le gouvernement à lui garantir le reste. Il alléqua enfin la faculté laissée à l'Église de disposer de ses vases les plus précieux pour le soulagement des pauvres et la rançon des captifs, et il en fit l'application. Le Parlement, trop convaincu de la dureté des circonstances, mais auquel néanmoins répugnait l'expédient proposé, déclara seulement, qu'attendu la nécessité, et sans tirer à conséquence, il ne s'opposait point à l'enregistrement. On procéda immédiatement à la vente, et malgré l'épuisement des fortunes, on trouva des acquéreurs, à cause de la quantité énorme de numéraire que le pillage des églises avait mis en circulation.

Sans intervalle, la reine, qui avait mené le roi au siège du Havre, et qui se trouvait à la tête d'une armée, conduisit son fils à Rouen. Charles avait treize ans révolus et ne faisait qu'entrer dans sa quatorzième année. Par le conseil du chancelier de l'Hôpital, qui interpréta l'édit de Charles V sur la majorité des rois, Catherine fit déclarer son fils majeur au Parlement de Normandie, ce qui déplut au Parlement de Paris, et encore plus au prince de Condé, à l'amiral, au connétable, et à tous ceux qui avaient des prétentions sur le gouvernement, de quelque parti qu'ils fussent. Ils étaient fâchés de se voir enlever le prétexte d'une minorité ; mais ils s'en tinrent à des murmures.

Charles IX montrait un esprit vif, beaucoup de goût pour la guerre, de la passion pour la chasse, et en général pour tous les exercices violents. Dès sa jeunesse, sa taille était avantageuse, et l'on remarquait dans toute sa personne un air de grandeur et de majesté. Soit pour la forme, ou pour donner du poids à ses décisions, la reine l'engageait à se trouver au conseil,

et lui donnait connaissance de toutes les affaires, sauf néanmoins certains motifs secrets, qu'elle savait, quand il était nécessaire, colorer de raisons spécieuses.

Il nous reste de Catherine une lettre au roi son fils, à peu près de ce temps, qui est comme un règlement général de sa conduite. Elle l'exhorte à se lever matin ; à admettre les principaux de la noblesse pour lui rendre leurs respects ; à travailler avec les quatre secrétaires d'état, qui l'accompagneront à la messe ; à dîner au plus tard à onze heures ; venir ensuite converser chez elle ; se promener ou monter à cheval sur les trois heures ; s'amuser à courir, s'exercer à la lance, ou chasser ; et, en se couchant, faire régulièrement apporter les clés du palais, qu'on mettait sous le chevet de son lit.

Dans les avis que la reine donne à Charles IX pour le gouvernement de son royaume, elle insiste sur le soin de lire ses lettres tous les jours, et de veiller à ce qu'elles soient répondues exactement ; de donner audience une fois la semaine ; de recevoir avec affabilité les gentilshommes qui viendront lui faire la cour ; de s'informer de leurs familles et de leurs affaires. Elle cite à cette occasion l'exemple de Louis XII et de François I^{er}. Louis avait deux registres, l'un dans lequel étaient inscrites les personnes les plus distinguées de chaque province, et l'autre où se trouvaient les dons, grâces ou privilèges qu'il pouvait accorder. Venait-il à vaquer quelques emplois honorables ou importants, ce dont il était instruit aussitôt par quelque affidé dans chaque district, il choisissait entre les plus dignes, et leur envoyait leurs provisions, sans qu'elles eussent la peine de venir à la cour, ni de les demander. François, aussi généreux, dispensait ses bienfaits avec une égale intelligence : d'où il arrivait que, dans le clergé, dans les tribunaux, parmi la noblesse, les troupes, et même le peuple, il y avait une infinité de personnes attachées au roi lui-même, et qu'il ne se passait rien qu'il n'en fût exactement informé.

Ce n'était pas assez de donner ces sages conseils, il aurait fallu ne confier le jeune prince qu'à des hommes capables de les lui faire goûter ; mais Catherine ne paraît pas avoir été assez délicate sur ce point ; elle eut le défaut des ambitieux, celui de trouver bons à tout ceux qui pouvaient lui

être utiles. Le mérite d'inspirer à son fils de la déférence à ses volontés et une confiance aveugle l'emporta, pour être placé auprès du jeune monarque, sur la science et sur la vertu. Charles fut livré à des flatteurs, à des âmes basses, à des hommes vicieux, dont l'exemple et la coupable connivence corrompirent son bon naturel. Insensiblement la cour se composa de ces sortes de gens prêts à tout faire, à la grande satisfaction de la reine, qui se promettait par là de ne point éprouver, du moins de la part des courtisans, de contradiction dans ses projets.

Tandis que Catherine s'assurait de ce côté, elle envoyait dans les provinces des commissaires chargés de faire mettre à exécution la convention d'Amboise. Comme il arrive dans tous les accommodements forcés, les uns voulaient plus que ne donnait l'édit, les autres refusaient même ce qu'il accordait clairement. Les commissaires, dans leurs arrangements, eurent égard aux lieux et aux circonstances. Dans les endroits où les calvinistes étaient les plus forts, on leur marqua des lieux d'assemblée plus commodes ; ailleurs on les restreignit jusqu'à exciter des plaintes publiques, qui furent portées au ministère.

On y saisit cette occasion de donner un autre édit, en interprétation de celui d'Amboise. Ce nouveau règlement tombait principalement sur les personnes du clergé qui s'étaient laissé entraîner à la nouvelle religion. Le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, l'archevêque d'Aix, et, à leur exemple, beaucoup de bénéficiers, se permettaient l'exercice du nouveau rite dans leurs propres églises et dans les terres qui en dépendaient. Le roi déclara que les lieux appartenants à l'Église seraient désormais exceptés du nombre de ceux où les prétendus réformés pourraient faire leurs prêches. Sous prétexte d'interpréter d'autres articles, on mit de pareilles restrictions qui gênaient les nouveaux évangélistes, tant pour la forme que pour les lieux des assemblées et l'exercice du ministère, surtout dans les environs de Paris ; mais ce qui parut plus dur, fut une injonction générale aux religieux et religieuses qui avaient renoncé à leurs vœux, de rentrer dans leurs couvents, et de rompre les mariages illicites qu'ils avaient contractés, ou de sortir du royaume.

Les calvinistes se récrièrent contre ces modifications, qu'ils accusèrent de mauvaise foi. Ils inondèrent le royaume d'*apologies*, de *complaintes*, de *remonstrances* au roi, à la reine, aux seigneurs de leur parti, et surtout au prince de Condé, qui, ayant stipulé l'édit d'Amboise, semblait garant des conditions ; mais Condé, ennuyé de la guerre, dégoûté de l'intrigue, oubliait, au sein des plaisirs, la contrainte que lui imposait auparavant la qualité de chef d'une faction grave et sévère.

Les mémoires du temps le représentent petit, mais bien pris dans sa taille ; la tête belle, des yeux vifs, un air ouvert, enjoué, caressant, propre à donner de la tendresse et à en prendre. Après tant de soucis et tant d'alarmes, il semblait respirer au milieu d'une cour galante et empressée à lui plaire. La reine le flattait, le consultait sur les affaires, et lui laissait entrevoir l'espérance de remplacer le roi de Navarre, son frère, dans la lieutenance générale de l'État et dans le royaume de Sardaigne. Comme Éléonore de Roye, sa femme, mourut dans ce temps, on renouvela pour lui le projet de le marier avec Marie Stuart, reine d'Écosse. Ainsi libre d'inquiétudes, uniquement occupé d'idées agréables, Condé s'abandonnait sans réserve au penchant d'un cœur trop sensible.

Deux femmes, entre les autres, se disputaient sa conquête : Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André, et la belle Limeuil, Isabelle de la Tour de Turenne. La veuve, dans l'espérance de l'épouser, lui donna la terre de Valleri, et les meubles magnifiques qui ornaient le château. Isabelle, flattée peut-être du même espoir, lui fit des sacrifices plus graves, et dont les preuves trop publiques l'obligèrent à quitter la cour.

Coligny, loin de s'endormir comme le prince, devenait chaque jour plus entreprenant. Les Guises avaient obtenu du roi de poursuivre au Parlement les instigateurs de l'assassinat du chef de leur maison. Coligny, que concernait particulièrement cette requête, récusait le Parlement, et se rendit à Paris, pour faire évoquer la cause à un autre tribunal ; mais, sous prétexte de sûreté, il se fit accompagner par cinq ou six cents gentilshommes. La reine s'alarma d'un cortège aussi menaçant, surtout quand elle vit l'amiral obstiné à le conserver malgré ses représentations, et quoique ce fût une contravention positive à l'édit de pacification. Le danger qu'un coup

d'audace pouvait faire courir à la cour, et l'expérience propre de Catherine sur la facilité de l'enlever, lui firent naître la pensée de donner au roi une garde plus considérable que celle qu'il avait eue jusque-là, garde de parade et tout au plus suffisante à la police du château. A la compagnie des cent Suisses, créée par Louis XI, on en ajouta deux autres de la même nation, chacune de trois cents hommes, et dix compagnies françaises de cinquante hommes chacune en temps de paix. Telle est l'origine des gardes suisses et des gardes françaises. Jacques Prévôt, sieur de Charry, distingué dans les guerres de Piémont, et d'une vigilance renommée, fut placé à la tête de cette garde. Il en devint l'ennemi personnel de Coligny et d'Andelot. Chatelier, Mouvans et Constantin, trois de leurs créatures, n'eurent pas honte de les servir en assassinant le fidèle Charry. « Encore un assassinat, dit Catherine aux deux frères, qui se trouvaient auprès d'elle quand elle apprit celui-ci ; c'est un bien mauvais moyen de faire oublier le premier. » Le roi cependant, que fatiguaient les sollicitations opposées des deux maisons, redoutant que leur animosité ne rallumât peut-être le feu mal éteint de la guerre civile, évoqua la cause à son conseil : mais il l'ajourna à trois ans, et jusque-là imposa silence aux deux parties.

Le connétable, qui n'avait vu dans ce différend qu'une querelle particulière qui n'intéressait ni la religion ni l'État, s'était hautement déclaré pour ses neveux, et ce fut peut-être un des motifs qui portèrent le roi à arrêter le cours des procédures commencées ; mais le zèle du vieillard contre la réforme n'y perdit rien de sa chaleur, et il continua de le témoigner avec une vivacité que la religion seule ne lui inspirait pas. Depuis qu'il avait fait la paix et pris le Havre, il s'imaginait qu'en reconnaissance de ces grands services on ne pouvait se dispenser de prendre son avis surtout ce qui se passait ; mais la reine ne se croyant pas obligée à cette complaisance, le vieux ministre ne put s'accoutumer à être regardé comme inutile : il laissa échapper quelques murmures, qui furent avidement recueillis par nombre de mécontents. Sa maison devint leur rendez-vous ordinaire ; on y parlait ouvertement contre le gouvernement. Quoique la convention d'Amboise fût l'ouvrage du connétable, il ne trouvait pas mauvais qu'on frondât l'édit comme trop avantageux aux calvinistes, en ce qu'il leur

donnait moyen de se multiplier à l'ombre de la paix ; inconvénient qui ne serait pas arrivé, disait Montmorency, si l'on eût suivi après l'édit le plan de conduite qu'il comptait mettre en pratique. A l'entendre, il n'y avait que la guerre qui pût remédier à tant de maux.

Ce fut sans doute pour en faire naître l'occasion que le connétable autorisa, dit-on, de son nom le projet d'un soulèvement dans la capitale. Des gens apostés devaient ameuter la populace, l'engager à se jeter sur les calvinistes, à les massacrer et à piller leurs maisons : plus de trois cents étaient proscrits, et, ce qu'il est difficile de croire, leur arrêt de mort signé de la main du connétable. La reine, avertie à propos, amena le roi à Paris ; sa présence arrêta cet affreux complot. Montmorency, confus, se retira à Chantilly. Quelques-uns des complices les plus furieux, abandonnés du chet, furent pendus la nuit, sans forme de procès, aux fenêtres de leurs maisons, et les autres se dissipèrent ; mais ce feu mal éteint continua à s'entretenir sous la cendre, et produisit dans la suite un incendie plus éclatant.

Ce que le connétable entreprenait dans la capitale contre les calvinistes, Damville, son fils, le tentait en Languedoc, Tavannes en Bourgogne, et beaucoup d'autres gouverneurs dans leurs provinces. A ces efforts, le pape joignait ses foudres, le concile ses anathêmes, et les princes étrangers leurs sollicitations, accompagnées de menaces notifiées par des ambassades solennelles.

Les foudres du souverain pontife tombèrent sur les prélats français qui avaient embrassé la religion prétendue réformée, ou qui montraient un penchant public pour elle ; savoir : Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, marié et vivant avec une demoiselle de Normandie, nommée Élisabeth de Hauteville, qu'il faisait appeler comtesse de Beauvais ; Saint-Romain, archevêque d'Aix ; Montluc, évêque de Valence ; Carraccioli, de Troyes ; Barbançon, de Pamiers, et Guillard, de Chartres : tous furent cités à Rome, pour y rendre raison de leur foi.

Peut-être la cour les aurait-elle abandonnés à leur sort sans prendre leur défense, si Pie IV n'eût enveloppé dans la même procédure Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Elle fut aussi citée à Rome ; et si elle ne

comparaissait pas dans l'espace de six mois, le pape la déclarait proscrite, comme convaincue d'hérésie, déchue de la royauté, privée de ses états et seigneuries, qui, par la bulle, étaient donnés au premier occupant. On ne crut pas en France devoir pousser la patience jusqu'à souffrir un pareil attentat à l'indépendance des souverains, et surtout d'une reine si proche parente de Charles IX. L'ambassadeur français à Rome eut ordre d'en porter ses plaintes, et le pape retira sa bulle, qui n'eut aucun effet.

Il était alors fort occupé du projet de terminer le concile de Trente. Nous avons vu qu'après bien des interruptions, pendant lesquelles, dit fra Paolo, le concile dormait si profondément qu'on ne savait s'il était vivant ou mort, » il fut enfin repris sérieusement sous Pie IV. Toutes les puissances, la France principalement, hâtaient sa fin par leurs vœux, pour avoir dans ses décisions comme un rempart contre les demandes des nouveaux évangélistes faites ou à faire. Jusque-là, quelques-unes de leurs prétentions avaient pu paraître admissibles, même à des catholiques zélés. Tels étaient le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, et d'autres points de discipline, dont des royaumes entiers sollicitaient l'établissement. Le cardinal de Lorraine, qui se montra bon Français à ce concile, et plus ami de la paix qu'on ne l'aurait attendu de son caractère, était partisan de ces complaisances, qu'il croyait propres à ramener à l'unité de foi ceux qui s'en étaient écartés ; mais les évêques, ne voulant point adopter des ménagements que dictait la seule prudence humaine, repoussèrent d'une voix unanime les nouveautés qu'on cherchait à introduire. Ils firent des canons clairs et précis, qui ont désormais fixé d'une manière invariable la foi des catholiques ; et après vingt-cinq sessions, distribuées dans l'espace de vingt-une années, le concile finit au commencement de décembre.

Le cardinal de Lorraine y avait paru avec éclat : ce prélat y fit preuve de capacité en plus d'un genre ; car il ne se borna pas aux affaires du concile. Une pareille assemblée, où se trouvaient les ministres de presque toutes les puissances de l'Europe, offrait une trop belle occasion de négocier, pour que ce politique habile n'en profitât pas. Il forma avec la plupart des liaisons dont on reconnut le but par la suite. Il se rendit depuis à Rome et s'aboucha avec le pape, et l'on croit que le premier effet des mesures

concertées entre eux fut – ambassade solennelle qui vint en France au commencement de l'année, de la part du souverain pontife, du roi d'Espagne et du duc de Savoie.

La cour était à Fontainebleau, d'où le roi s'apprêta à partir pour faire la visite de son royaume. On raisonna beaucoup dans le temps sur le motif de ce voyage. Les prétendus réformés, livrés à des alarmes toujours renaissantes, n'imaginaient rien que de funeste. Le but de Catherine, à ce qu'ils prétendaient, était de prendre connaissance de leurs forces, de traverser leurs correspondances, d'éventer leurs projets, afin de les miner insensiblement. La reine disait, au contraire, qu'elle n'avait d'autre intention que de faire oublier au roi, par la dissipation du voyage, l'horreur des guerres civiles, de le montrer à ses sujets, de les attacher à lui, et d'obvier par là à toute occasion de troubles par la suite. On ne s'occupait à la cour que de cet objet, et les affaires même les plus importantes qui survenaient étaient remises au retour, comme si tout eût dû s'accommoder dans l'intervalle.

Aussi les ambassadeurs arrivés à Fontainebleau n'eurent que des réponses vagues. Ils demandèrent, entre autres choses, que le concile de Trente fût reçu en France ; qu'on punît sans miséricorde les hérétiques ; qu'on révoquât les grâces qui leur avaient été accordées ; enfin que le roi condamnât, comme criminels de lèse-majesté, les auteurs et complices de l'assassinat du duc de Guise. Charles les assura qu'il voulait vivre dans la religion de ses pères ; qu'il était disposé à rendre justice à tous ses sujets, et que sur le reste il écrirait à leurs maîtres.

L'ambassade congédiée, et la paix faite avec l'Angleterre, sans qu'on y fît mention de la restitution de Calais, la cour songea à son départ : elle était leste et brillante ; on ne parlait que de spectacles, de festins et de fêtes qu'on se promettait ; tout annonçait un voyage de plaisir ; presque point de troupes, et seulement ce qu'il en fallait pour la décence ; beaucoup de seigneurs, toute la famille royale, excepté le prince de Condé, qui venait de perdre sa femme ; les filles d'honneur de la reine, et la gaieté inséparable de ce cortège. Les peuples se rendaient en foule sur les chemins, et faisaient éclater par des acclamations leurs transports de joie. Les villes offraient des

entrées triomphantes, des feux d'artifice, des repas somptueux ; chacun s'efforçait de se surpasser en témoignages de respect et d'attachement pour le jeune monarque. A son arrivée, les soupçons et la défiance, tristes apanages de l'ancienne discorde, disparaissaient, et la paix, encore ignorée en beaucoup de lieux, semblait naître sous ses pas.

Entre ceux qui contribuèrent à l'agrément du voyage, on remarque le jeune Henri de Bourbon, prince de Béarn, fils du défunt roi de Navarre, dont la vivacité et les saillies plaisaient merveilleusement à la reine-mère. Les premières années de ce jeune prince mériteraient encore notre attention, lors même que cette enfance ne serait pas celle de Henri IV, roi dont le souvenir est si cher aux Français. Il naquit à Pau, capitale du Béarn, l'an 1553. Henri d'Albret, son grand-père, avait fait un testament qu'il portait dans une boîte d'or pendue par une chaîne à son cou. Cet objet, toujours présent, excitait la curiosité de Jeanne d'Albret, sa fille. Pendant sa grossesse, elle demandait sans cesse à son père la boîte et le testament. « Elle sera tienne, lui dit un jour le vieux roi, mais que tu m'aies montré ce que tu portes ; et afin que tu ne me fasses pas une pleureuse ni un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourvu qu'en enfantant tu me chantes une chanson béarnaise. » Jeanne se soumit à la condition ; aux premières douleurs, elle commença une chanson. Le vieillard averti arrive, met la chaîne d'or et la boîte au cou de sa fille, prend l'enfant tout nu dans un pan de sa robe, et s'en va en disant : « Voilà qui est à vous, ma fille, mais ceci est à moi. » La première nourriture que prit Henri fut de la main de son grand-père, qui lui donna un cap d'ail dont il lui frotta les lèvres, et voyant qu'il suçait, il lui présenta du vin dans sa coupe. »

L'éducation du jeune Henri répondit à ces commencements. Cayet, dont nous tirons ces particularités, fut son précepteur pour la science et les connaissances. On l'éleva en prince, « mais en sorte qu'il étoit duit au labeur, et mangeoit souvent du pain commun, et a été vu, à la mode du pays, parmi les autres enfants du village, quelquefois pieds déchaux et nu-tête, tant en hiver qu'en été. » Cette liberté donna, dès le bas âge, à ses propos et à ses actions un air d'aisance et de franchise, dont la cour s'amusait d'autant plus que ces qualités y sont rares. La reine-mère voulait toujours

l'avoir auprès d'elle, à cause de sa gentillesse ; enfin ses grâces naturelles le faisaient aimer, en même temps que l'horreur d'une conspiration à laquelle il venait d'échapper le rendait intéressant.

On ignore si elle fut tramée par des Espagnols ou par des Français ; mais des mémoires non suspects autorisent à croire que quelques chefs catholiques eurent connaissance du complot. Montluc en fut même accusé, mais il le nia, en déclarant que ceux qui l'avaient dit *en avaient menti*. Le but était d'enlever la reine de Navarre et son fils, et de les mettre entre les mains du roi d'Espagne. On ne sait ce que Philippe aurait fait de ces prisonniers ; mais il y avait tout à craindre pour la mère et pour le fils, de la part d'un prince sanguinaire, accoutumé à faire servir la religion de prétexte à ses usurpations et à ses cruautés, et qui prétendait avoir, par les bulles du pape, un droit acquis sur le royaume. Une complication d'événements, qui tient du miracle, fit échouer le projet : les indices en vinrent en France par Élisabeth, reine d'Espagne. A la première connaissance de cette trahison, tremblante pour la vie de la reine de Navarre, sa proche parente, elle lui en fit donner avis, ainsi qu'à la reine-mère. Catherine aurait pu faire arrêter et punir les coupables ; mais on craignait d'en trop apprendre, et l'on se contenta d'avoir rompu l'entreprise, sans s'embarrasser dans des recherches que la qualité et le nombre des criminels pouvaient rendre dangereuses.

La vie de la reine-mère aurait été bien pénible, environnée comme elle l'était de pièges, et forcée de se précautionner sans cesse contre ses amis et ses ennemis, si elle-même n'eût eu un génie d'intrigue qui ne lui permettait pas de rester tranquille : son esprit travaillait toujours, et, toujours en mouvement, elle y mettait tous les autres.

Les premiers pas du roi furent dirigés vers la Lorraine, où il devait tenir sur les fonts de baptême un enfant de la duchesse, sa sœur. Pendant que la cour ne s'y occupait que de fêtes, Catherine, par elle-même ou par ses envoyés, remuait les princes d'Allemagne voisins de la frontière : elle ne leur demandait que de s'engager à ne point laisser passer, comme auparavant, en France, leurs soldats au secours des calvinistes, et elle offrait de payer cette complaisance. Le duc de Wurtemberg, le comte Palatin du Rhin et le duc de Deux-Ponts, qui se crurent apparemment des droits à

s'immiscer dans les affaires de France, osèrent la refuser ouvertement, disant qu'ils voulaient se maintenir dans le privilège d'aider leurs amis : au contraire, le marquis de Bade, et quelques autres, acceptèrent ses offres, et s'engagèrent même de plus à lui fournir des gens de guerre ; par là Catherine fut sûre d'avoir au moins, en cas de besoin, Allemands contre Allemands.

Le roi marcha ensuite vers les parties méridionales de la France. Ces provinces, hérissées de forts châteaux, et pleines de grandes villes, habitées par des peuples belliqueux, avaient, pendant la dernière guerre, fourni aux calvinistes des boulevards sûrs et de braves soldats. Catherine voulut montrer son fils à cette noblesse, gagner les plus redoutables, et s'assurer des villes. On prit par la Bourgogne, où Tavannes commandait : Tavannes, génie profond, général habile, formidable aux hérétiques, qu'il avait défaits dans plusieurs combats. Il aborda le roi avec une noble assurance, et lui dit pour toute harangue, mettant la main sur son cœur : « Sire, ceci est à vous ; » puis la portant sur la garde de son épée : « Et voici de quoi vous servir. » En plusieurs conversations, la reine sonda sa capacité, s'assura de sa discrétion, et le marqua entre ceux à qui elle pourrait désormais confier ses secrets et ses armes.

La cour marchait avec une pompe qui ne montrait rien que de pacifique. A l'approche du roi, les fortifications supectes tombaient comme d'elles-mêmes : des citadelles s'élevaient pour tenir en bride les grandes villes ; en même temps paraissaient des édits toujours interprétatifs, ou plutôt, disaient les réformés, destructifs de l'édit d'Amboise. Tel fut celui de Roussillon sur le Rhône, donné le 4 août : le roi y déclarait que la liberté accordée aux gentilshommes de faire le prêche publiquement dans leurs terres ne devait s'étendre qu'à leurs domestiques et à leurs vassaux ; il défendait de faire aucune collecte, même pour la subsistance des ministres, et il renouvelait l'injonction aux prêtres, religieux et religieuses mariés, de reprendre leur ancien état, ou de sortir du royaume.

Les prétendus réformés se plaignirent. Le prince de Condé, de sa terre de Valleri, où il passait son temps dans les plaisirs, adressa au roi une longue remontrance. On lui donna quelques raisons peu satisfaisantes, à la suite

desquelles on fit ajouter au roi, aussi durement qu'impolitiquement, que Sa Majesté pensait bien que jamais il n'était venu dans l'esprit au prince de Condé qu'il eût le droit de gouverner la volonté du roi.

Le duc de Savoie, sachant le roi si près de ses frontières, vint le saluer. Les personnes désintéressées ne virent dans cette démarche qu'une politesse ; les autres remarquèrent des pourparlers et des entrevues secrètes avec la reine. La curiosité fut bien plus aiguë à Avignon, ville appartenant au pape. Les honneurs y furent faits par le vice-légat ; mais le souverain pontife y avait envoyé, au désir de la reine, un Florentin, son confident intime, qui traitait les affaires, tandis que les ministres publics pourvoyaient aux plaisirs.

Pendant la dure saison de l'hiver, la cour se promena dans la Provence et le Languedoc, où le froid est ordinairement moins vif et moins long. On n'errait cependant pas au hasard ; toutes les marches tendaient au but qui avait été annoncé avec ostentation dès le commencement du voyage : c'était l'entrevue du roi avec Élisabeth, reine d'Espagne, sa sœur, qui se fit au milieu de l'année suivante.

Cette princesse, que les historiens s'accordent à nous représenter comme douée de toutes les qualités qui concilient l'amour et le respect, avait d'abord été destinée à don Carlos, prince d'Espagne. Mais Marie d'Angleterre, femme de Philippe II, étant venue à mourir, Élisabeth, victime des raisons d'état, passa dans les bras du père, sans peut-être oublier les sentiments qu'elle avait voués au fils. Ce souvenir trop présent et l'humeur sombre du vieil époux remplirent d'amertume une vie qui s'écoula dans le chagrin, et finit, à ce qu'on croit, par le poison.

Depuis son mariage, Élisabeth n'eut de beaux jours que ceux qu'elle passa à Bayonne auprès de sa mère et de sa famille, au milieu d'une noblesse avec qui elle avait vécu, et qui, par ses empressements, s'efforçait de faire renaître dans son cœur flétri quelques germes de la gaieté française qu'elle avait autrefois partagée. Jamais la cour ne fut plus brillante en habits, en équipages et en ornements de toute espèce : il y eut des bals, des festins, des tournois, et tous les divertissements dont était susceptible une entrevue qui ne semblait ménagée que pour donner et prendre du plaisir.

Mais dans cette assemblée toute livrée à la joie, il y avait un homme qui conseillait des massacres et méditait des assassinats ; c'était le fameux Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, digne confident de Philippe II. La reine conférait fréquemment avec lui. A en juger par quelques paroles échappées, que le jeune prince de Béarn recueillit, leurs entretiens roulaient sur la manière dont il fallait s'y prendre pour détruire les calvinistes. Sans doute la reine opinait à ménager les chefs : « Dix mille grenouilles, répondit le politique Alvarès, ne valent pas la tête d'un saumon. » Parole que Catherine mit à profit.

Les fêtes finies, Élisabeth repassa en Espagne, et le roi partit pour Nérac en Gascogne, séjour ordinaire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Moitié de gré, moitié de force, Charles rétablit dans ces pays l'exercice de la religion catholique, que cette princesse avait détruit ; mais il ne put la décider à la reprendre elle-même : Jeanne ne se défendit point de suivre la cour dans son retour au centre du royaume.

En chemin, le roi la comblait d'amitiés, ainsi que son fils ; mais il lui montrait avec dépit les monastères renversés, les églises ruinées, les croix abattues, les statues des saints mutilées, les campagnes semées d'ossements arrachés des tombeaux, les villes démantelées, et les traces presque encore fumantes des incendies allumés dans la dernière guerre. C'était en dire beaucoup à la reine de Navarre, attachée à la nouvelle religion jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire. Elle ne répondit rien, mais les paroles de Charles se gravèrent dans son cœur, et lui donnèrent du roi et de sa mère une défiance que les plus belles apparences ne purent jamais surmonter.

Enfin on arriva à Blois au commencement de l'hiver ; la plupart des seigneurs du cortège, fatigués d'un si long voyage, regagnèrent leurs châteaux ; la cour ne songea qu'à prendre du repos, et toutes les affaires qui survinrent furent renvoyées à l'assemblée convoquée à Moulins pour le commencement de l'année 1566.

La gloire de la France ne permet pas d'omettre que cette année vit la levée du siège de Malte, où venaient à peine de s'installer ses intrépides défenseurs. La cité et les forts furent attaqués pendant cinq mois, avec une véritable furie, par les troupes de ce même Soliman, qui, quarante-quatre

ans auparavant, avait déjà enlevé Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le Français Jean Parisot de La Valette, grand-maître alors, la défendit avec la même gloire, et avec plus de succès que le vénérable Villiers de l'Isle-Adam n'avait défendu Rhodes. On remarqua que c'était encore un Français, Pierre d'Aubusson, qui était grand-maître en 1480, lorsque Mahomet II vit flétrir, sous les remparts de Rhodes, tant de lauriers qu'il avait amoncelés sur sa tête.

A l'assemblée des notables de Moulins furent invités les princes du sang, beaucoup de cardinaux, d'évêques, les chevaliers de l'ordre, les seigneurs les plus distingués, et les chefs de tous les Parlements. Charles y dit qu'il n'avait parcouru son royaume que pour recevoir les plaintes de ses sujets, découvrir les désordres et y remédier, et il pria l'assemblée de concourir avec lui à ce but.

Le chancelier de l'Hôpital étendit le discours du roi et proposa un règlement plein de prudence et de modération sur plusieurs points de jurisprudence non encore fixés. On en forma le fameux édit de Moulins. Quant aux disputes qui partageaient le royaume, et qui auraient dû attirer toute l'attention de l'assemblée, il n'en fut question que pour confirmer en général les édits donnés à ce sujet, et pour recommander la paix.

On crut la cimenter d'une manière invariable, en amenant les deux maisons de Guise et de Châtillon à une réconciliation si éclatante qu'elles ne pussent plus s'en dédire. Lorsqu'on fit la paix d'Amboise, le prince de Condé avait juré que l'amiral n'était pas coupable de l'assassinat du duc de Guise, se donnant pour garant de son innocence. Ce n'était pas assez pour effacer les soupçons des personnes intéressées ; aussi ne renoncèrent-elles pas au droit d'en tirer vengeance. A l'époque de la mort du duc de Guise, Anne d'Este, sa veuve, et Antoinette de Bourbon, sa mère, qui était tante du prince de Condé, avaient commencé par implorer le secours des lois. On les avait vues en longs habits de deuil, suivies de leurs femmes, couvertes de grands crêpes, *déployant*, suivant l'expression d'un poète, *toute la majesté de la douleur*, traverser Paris d'un pas grave et dans un morne silence, qui n'était interrompu que par des soupirs et des sanglots : autour d'elles étaient les amis et les partisans des Guises, mandés à cet effet. La troupe funèbre

s'avança vers le Louvre et se prosterna aux pieds du roi en demandant justice. Charles reçut les suppliants avec bonté, et permit d'entamer l'affaire au Parlement ; mais, comme l'aigreur s'en mêlait, il l'évoqua au conseil, ainsi qu'on l'a vu, et ordonna le silence pour trois ans.

Le terme expirait cette année ; on crut donc devoir profiter de l'assemblée de Moulins, non pour juger, mais pour accommoder les partis. A force de pourparlers, de mouvements, de sollicitations, dont le détail étonnerait, on convint enfin qu'après le serment fait par l'amiral, qu'il n'était ni auteur ni complice du meurtre, la veuve et le cardinal diraient qu'ils le croyaient innocent ; qu'on s'embrasserait, et qu'on promettrait de ne plus conserver aucun ressentiment. Les choses se passèrent selon la convention ; mais Henri, fils aîné du défunt, trop jeune pour contredire, montra du moins, à son air froid, qu'il ne prenait aucune part à la cérémonie. Il en arriva que, l'assemblée à peine finie, le duc d'Aumale, frère de l'assassiné, eut l'audace, en présence même de la reine, de défier les Coligny à un combat singulier ; ceux-ci se plaignirent ouvertement que les Lorrains voulaient les faire assassiner et empoisonner. La même sincérité présida au raccommodement du maréchal de Montmorency et du cardinal de Lorraine, brouillés par une querelle particulière. Ils s'embrassèrent aussi, et se promirent amitié. Tel fut, pour ainsi dire, le premier acte des intrigues qui remplirent les années 1566 et 1567, et qui aboutirent enfin à un dénouement funeste.

Pour se former une idée des dispositions générales qui amenèrent les événements suivants, il faut se représenter les catholiques, autrefois seuls dominants en France, regardant en conséquence comme un attentat à des droits sacrés le moindre privilège accordé aux calvinistes. Ceux-ci, quoique nouveaux, s'indignaient de n'être point en tout traités comme les anciens, et aspiraient ouvertement à l'égalité. Le roi, outré de leurs prétentions, dissimulait cependant par politique ; mais jeune comme il l'était, il ne pouvait s'empêcher de laisser entrevoir son ressentiment : imprudence qui rendait attentifs les calvinistes menacés. Enfin la reine-mère se persuadait qu'à force d'artifices et même d'impostures, elle viendrait à bout de fermer les yeux à une multitude de gens clairvoyants, intéressés à la pénétrer : en

conséquence elle couvrait finesse par finesse, toujours s'enveloppant, toujours décelée, et à la fin surprise. En joignant à cela les haines personnelles, l'ambition et les autres passions par lesquelles les hommes se laissent ordinairement gouverner, on aura le nœud des aventures qui conduisirent à la dernière catastrophe.

Il ne faut pas s'imaginer que le zèle des calvinistes, même des chefs, pour leur religion, ne fût, comme autrefois, qu'un masque emprunté pour couvrir d'autres vues. Ce qui, lors de la conjuration d'Amboise, n'était que mécontentement et rivalité de gouvernement, devint, après le massacre de Vassy et l'enlèvement de Fontainebleau, persuasion et conviction entière, par la contagion de l'enthousiasme qui gagna les confédérés. Il en fut de même des catholiques ; les plus froids auparavant, devinrent plus ardents pour les pratiques extérieures de leur religion, dans la crainte d'être confondus avec les sectaires. Aussi voyait-on des deux côtés une réforme qui aurait produit d'excellents fruits, si elle n'avait eu pour principe que le désir de procurer le bien. On s'abstint, même à la cour, de servir en gras les jours prohibés, et la reine chassait celles de ses filles qui n'approchaient pas des sacrements à Pâques. Les calvinistes allaient encore plus loin : ils faisaient pendre les adultères ; ce qui fit dire aux courtisans en plaisantant que, n'y eût-il que cette raison, ils n'embrasseraient jamais une religion dans laquelle on pendait les gens pour une galanterie. Ce fut aussi sur les représentations réitérées des ministres, et pour l'édification de son parti, que le prince de Condé, dont le veuvage avait été peu réglé, prit enfin la résolution de se remarier, et épousa Françoise d'Orléans, sœur de Léonore, duc de Longueville.

La jalousie entre les deux religions ne se borna pas à l'émulation d'une plus grande régularité ; elles cherchèrent à s'appuyer l'une contre l'autre de la force des confédérations et des serments. L'exemple donné par les protestants ne fut pas perdu pour les catholiques, qui trouvèrent les premiers germes d'une ligue à opposer à celle de leurs adversaires dans ces associations depuis longtemps usitées parmi eux sous le nom de *confréries*. Elles avaient des lieux et des jours d'assemblée fixés, une police, des repas, des exercices, et des deniers communs. Il ne fut question que d'ajouter à

cela un serment d'employer ses biens et sa vie pour la défense de la foi attaquée. Avec cette formule, les confréries devinrent comme d'elles-mêmes dans chaque ville, des corps de troupes prêts à agir au gré des chefs, et leurs bannières des étendards militaires. La multitude réunie se trouva plus hardie. Contradictions, railleries, dédains entre personnes de différentes religions, on ne souffrit plus rien : de là des émeutes et des massacres par toute la France.

La manie des associations saisit aussi la noblesse et les grands seigneurs. Il y eut de ces ligues particulières qui enveloppèrent des provinces entières : pendant le voyage du roi, on en découvrit une dont Louis de Bourbon, duc de Montpensier, les Guises et les plus grands du royaume étaient chefs. La reine, à la vue de cette nouveauté, assembla un conseil extraordinaire. La plupart des confédérés y furent mandés, et tous néanmoins jurèrent et signèrent qu'ils n'avaient point trempé dans ces complots, qu'ils les abhorraient, et que jamais ils ne prendraient les armes que par le commandement de Sa Majesté.

Ces protestations ne rompirent point des liaisons qu'on croyait fondées sur de si bons motifs : elles prévalurent même bientôt sur toutes les autres. Les frères se séparèrent des frères, les pères des enfants, et on vit les familles déchirées par le même schisme qui divisait l'État.

A l'égard des calvinistes, comme s'ils eussent été en pays ennemi, ils avaient des signaux d'intelligence, des mots de ralliement, des rôles de recrues et de recette, des routes tracées, des entrepôts marqués, des magasins d'armes, et tout ce qui est nécessaire pour faire éclater au premier ordre un soulèvement général. C'est avec ces précautions que les chefs attendaient l'effet des projets qu'ils croyaient concertés contre eux.

Ils entretenaient, outre cela, dans les états protestants et catholiques, des envoyés publics ou secrets, chargés d'éclairer les ministres du roi, de traverser leurs négociations, s'il était nécessaire, ou d'en entamer à leur avantage. Enfin, de temps en temps ils faisaient à la cour, tantôt des propositions raisonnables, tantôt des demandes outrées, afin de juger, par la réponse, des dispositions cachées : ensuite, sous prétexte de divertissement

ou de simples visites, ils se rassemblaient dans des châteaux, et y prenaient en commun des résolutions, toujours couvertes du voile du mystère.

Après l'assemblée de Moulins, le roi congédia les seigneurs qui la composaient, dans la crainte que leur présence n'occasionnât de nouvelles brouilleries : on ne retint que le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmorency. Mais, comme si la chaleur des factions se fût concentrée dans ces deux têtes, ils étaient toujours d'avis opposés ; de sorte que le conseil dégénérait en altercations souvent très-aigres. Afin d'y remédier, la reine fit décider qu'en l'absence du roi, le duc d'Anjou, son frère, y présiderait. Elle se servait volontiers du nom de ce jeune prince pour parer aux inconvénients qui survenaient, en attendant qu'elle eût trouvé d'autres expédients. Ainsi le prince de Condé demandant la lieutenance générale du royaume, comme l'avait eue le roi de Navarre, son frère, on lui répondit qu'elle était promise au duc d'Anjou. Anne de Montmorency voulait aussi obtenir, pour le maréchal son fils, la survivance de la charge de connétable : on lui dit que, puisque le roi avait dessein de faire son frère lieutenant général, il n'était pas besoin d'un connétable. Cependant, afin d'adoucir l'amertume du refus, la reine gratifia Montmorency d'une somme d'argent considérable. Ainsi les finances du roi allaient à des arrangements de bienséance.

Il paraît que Catherine n'était point scrupuleuse sur les moyens, quand elle espérait s'épargner des embarras par quelques égards. Le cardinal de Châtillon ressentit les effets de cette humeur accommodante. Son état dans le royaume était un scandale perpétuel. Évêque, cardinal, et marié, tantôt habillé en ecclésiastique, tantôt en laïque, son exemple pouvait devenir d'une pernicieuse conséquence. Il fut prié de se démettre du titre de ses bénéfices, et on lui en conserva le revenu. Cette condescendance, contraire aux canons, alarma la cour de Rome, et la reine fut obligée d'envoyer un ambassadeur rassurer le pape. Ainsi elle était sans cesse réduite à cette fâcheuse extrémité, de ne pouvoir faire une démarche sans blesser les uns ou les autres.

Elle avait souvent bien de la peine à contenir le roi, son fils, quoiqu'il fût plus dissimulé qu'on ne l'est à son âge. A la vue des nouvelles prétentions

que montraient tous les jours les prétendus réformés, il ne pouvait s'empêcher quelquefois de témoigner l'impatience : « Il n'y a pas longtemps, dit-il un jour à l'amiral, que vous vous contentiez d'être soufferts par les catholiques, maintenant vous demandez à être égaux, bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du royaume. » Il n'y avait point de réplique à cette observation ; aussi l'amiral ne répondit-il rien, et se retira comme un homme confondu, mais qui pour cela ne renonce pas à ses projets. Quant au jeune Charles, il s'en alla, bouillant de colère, dans la chambre de sa mère, et lui dit devant le chancelier : « Le duc d'Albe a raison ; des têtes si hautes sont dangereuses dans un état ; l'adresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force. La reine parvint difficilement à le calmer, en lui faisant sentir le danger de trop se découvrir.

Il venait de montrer la même vivacité aux envoyés des princes protestants d'Allemagne, dont les calvinistes de France avaient comme mendié une ambassade, autant pour faire montre de leur crédit, que pour obtenir quelque nouveau privilège. Les envoyés, instruits auparavant par l'amiral, après avoir fait au roi, de la part de leurs maîtres, les protestations du plus sincère attachement, et d'un vrai désir de vivre en paix, lui demandèrent liberté entière de conscience par tout le royaume, sans exception de temps, de lieu, ni de personne. Charles, si outré d'indignation qu'à peine pouvait-il parler, leur répondit en frémissant : « Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume que je ne me mêle de celles de leurs états ; » et, après un moment de silence, il ajouta d'un ton de dépit : « Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher les catholiques et dire la messe dans leurs villes. » Catherine, suivant sa poli-Aque ordinaire, pour tâcher de faire oublier à ces envoyés la fermeté de la réponse, leur fit de grands honneurs, et les combla de présents.

Malgré ces ménagements, c'était à elle que les zélés calvinistes en voulaient davantage. Il parut, au commencement de l'année 1567, un livre que l'on soupçonna avoir été écrit par un ministre nommé Rozière, dans lequel on lisait cette maxime abominable : « Il est loisible de tuer un roi et une reine qui résistent à la réformation de l'Évangile. » Catherine, sortant

de sa chambre pour aller à la messe, trouva à ses pieds une lettre, dans laquelle on lui disait que, si elle n'accordait le libre exercice de la religion réformée, elle serait traitée comme le duc de Guise et le président Minard. On l'exhortait en conséquence à craindre la colère de Dieu et le désespoir des hommes. La reine, sans s'effrayer, continua d'aller à son but par des détours dont elle se flattait de dérober la connaissance jusqu'au dernier moment.

« On avait, dit Pasquier, plus ôté aux huguenots par des édits pendant la paix, que par la force pendant la guerre ; » mais leur défiance faisait connaître que, pour frapper sûrement le dernier coup, il faudrait en venir à quelque éclat ; Catherine y paraissait déterminée : tout son embarras était de lever des soldats sans que les calvinistes prissent de nouvelles alarmes ; une circonstance étrangère habilement saisie en fournit les moyens.

Le roi d'Espagne, voulant porter la guerre dans les Pays-Bas contre ses peuples révoltés par l'inquisition, résolut d'y faire passer, au commencement de 1567, une forte armée commandée par le duc d'Albe ; il marqua la route Par la Savoie, la Franche-Comté, et les lisières de la Lorraine les plus voisines de la France. A cette nouvelle, qu'on eut soin de grossir du bruit que le roi d'Espagne suivrait en personne, la reine montra les plus grandes craintes que cette armée, approchant des frontières, ne tentât quelque expédition contre le royaume. On assembla un conseil, auquel catholiques et protestants furent appelés sans distinction ; il y fut résolu, d'une voix unanime, qu'il fallait se tenir en garde, et garnir de troupes les provinces exposées.

En conséquence, Catherine donne des ordres avec la plus grande promptitude : on met sur pied les anciennes compagnies, il s'en forme de nouvelles : on emprunte de tous côtés, et la cour lève six mille Suisses, qui se mettent aussitôt en marche. Pour donner encore mieux le change, la reine envoie en Espagne l'Aubespine, secrétaire d'Etat, avec ordre de sonder les dispositions de cette cour, et d'engager Philippe à éloigner son armée ; mais on avait auparavant eu soin d'y dépêcher secrètement un père Hugues, religieux de Saint-François, qui instruisit le roi d'Espagne de cette

manœuvre, et qui, pour accréditer les idées qu'on voulait inspirer aux calvinistes, procura à l'Aubespine une réception publique peu agréable.

Le prince de Condé et ses confédérés proposèrent en cette occasion d'armer les réformés ; offre qui déplut au roi, parce que c'était lui dire que ses sujets se croyaient assez puissants pour faire prendre les armes dans ses états. On les remercia, et, loin de profiter de leur bonne volonté, non-seulement es commandements qu'ils auraient pu prétendre dans ces levées, par leurs charges et par leur naissance, furent donnés à des catholiques dont la cour était sûre, mais elle leur fit aussi, pour les dignités et les gouvernements qui vinrent à vaquer, des passe-droits qui les piquèrent vivement.

Dans cet intervalle, le duc d'Albe passa sans aucune marque de mécontentement de la part de la France ; au contraire, on lui fournit obligeamment des vivres et les autres secours dont il eut besoin. Les troupes levées, à ce qu'on publiait, uniquement pour l'observer, ne furent point congédiées, et les six mille Suisses continuèrent de s'avancer vers le centre du royaume, sous la conduite du colonel Sfigger, très-habile général ; enfin les seigneurs calvinistes eurent un avis certain, donné, dit Davila, par un des principaux seigneurs de la cour, qu'il avait été tenu un conseil secret, dans lequel on avait résolu d'arrêter le prince de Condé et l'amiral ; de confiner le premier dans une prison perpétuelle, et de se défaire de l'autre ; de mettre deux mille Suisses dans Paris, deux mille dans Orléans, et deux mille dans Poitiers ; de faire entrer dans toutes les places suspectes de bonnes garnisons, formées des troupes actuellement sur pied ; de révoquer l'édit de pacification, et de défendre partout l'exercice de la nouvelle religion.

Ce projet, sa certitude, les moyens d'exécution et de défense, furent discutés d'abord à Valleri, dans le château du prince de Condé, où l'on ne décida rien. Les confédérés revinrent à Châtillon-sur-Loing, chez l'amiral, où le danger, vu de plus près, inspira des résolutions plus vigoureuses.

La cour passait la belle saison à Monceaux en Brie, maison de campagne tout ouverte : elle y vivait sans précaution, comme si elle n'eût pas eu des desseins dont la moindre connaissance pouvait jeter dans le désespoir une multitude d'hommes ombrageux, et les exciter aux entreprises les plus

hasardeuses. Pendant qu'elle s'abandonnait à cette profonde sécurité, il se répandit, vers les premiers jours de septembre, un bruit sourd qu'il y avait des mouvements en quelques provinces. Les courriers qui venaient à la cour de différentes parties du royaume rapportaient que jamais ils n'avaient vu tant de monde sur les routes, gentilshommes, cavaliers, fantassins, qui tous tenaient le chemin de la cour : on méprisa ces avis, et l'on continua à se divertir.

Au milieu de septembre, arrive Castelnau, homme de tête et de jugement, qui revenait de remplir en Flandre une commission de la part du roi. Il raconte que plusieurs gentilshommes de Picardie et des environs l'ont prié de les souffrir à sa suite, et que dans le chemin il les a entendus parler d'armées, d'attaque, de surprise. « S'il y avait une armée d'huguenots sur pied, répond brusquement le connétable, je le saurais. – C'est un crime capital, ajoute le chancelier, de donner à son souverain de faux avis, qui tendent à le mettre en défiance de ses sujets. – Du moins, représenta Castelnau, qu'il me soit permis d'envoyer quelqu'un à la découverte autour du château de l'amiral. » On y consentit, et il fit partir successivement ses deux frères.

Le rapport du premier, trop peu circonstancié, ne toucha pas ; mais, sur celui que fournit le second, le roi, pour plus grande certitude, dépêcha, sous quelque prétexte, à l'amiral un homme de marque, chargé de tout examiner. Il le trouva *habillé en ménager, faisant ses vendanges*. C'était le 26 septembre, et le 28 toute la France était en feu : il n'y avait que quatre ans et demi que l'édit d'Amboise lui avait rendu la paix. En un jour, dit Tavannes, il y eut cinquante places prises, et le 27 au soir il se trouva tout à coup dans Rosay, petite ville à quatre lieues de Meaux, un gros corps de cavalerie, tout composé de gentilshommes, commandés par le prince de Condé, l'amiral d'Andelot son frère, et le comte de La Rochefoucauld. Si sans délai ils eussent marché droit à Monceaux, ils y auraient indubitablement surpris la cour. Ils remirent l'expédition au lendemain, veille de Saint-Michel, dans l'espérance de faire une capture plus considérable, attendu que le roi devait tenir un chapitre de l'ordre, et qu'on pourrait tirer une bonne rançon des chevaliers. Cette misérable

considération fit manquer l'entreprise. La reine, instruite pendant la nuit, ne commit pas la même faute. Elle partit aussitôt, et gagna Meaux avec toute la cour.

La terreur avait saisi tous les esprits : on tint conseil. Le premier avis fut d'appeler les six mille Suisses répandus en divers quartiers, qui n'étaient pas éloignés. Le chancelier seul s'opposa à cette résolution : il pensait au contraire qu'il fallait congédier ces troupes étrangères, afin de rassurer les calvinistes, qui, gagnés par cette condescendance, mettraient les armes bas. « Eh ! monsieur le chancelier, dit la reine, voulez-vous répondre qu'ils n'ont d'autre but que de servir le roi ? – Oui, madame, répliqua l'Hôpital, si l'on m'assure qu'on ne les veuille pas tromper. » Son opinion, regardée comme trop hasardeuse, ne fut pas suivie : on envoya courriers sur courriers aux Suisses, dont les quartiers, à raison de leur dispersion, couraient risque d'être enlevés ; ils forcèrent la marche et se rendirent à Meaux le 28 au soir, sans avoir été attaqués par les confédérés, à qui la reine avait fait porter des propositions, afin de ralentir leur marche et leur première ardeur.

Les Suisses arrivés, il fut question de décider si, à l'aide de ce renfort, le roi se retirerait à Paris, ou s'il resterait à Meaux, au hasard d'y être assiégé par ses sujets. Le sentiment du plus grand nombre fut qu'il ne serait pas prudent d'exposer le roi en rase campagne, avec de l'infanterie seule, contre un corps de cavalerie dont on ignorait les forces ; qu'il valait mieux demeurer à Meaux, et en faire sortir quelques seigneurs pour lever des troupes et venir dégager la cour en cas d'attaque : on ajoutait que risquer une bataille, perte ou gain, ce serait toujours rendre le roi irréconciliable, et forcer les calvinistes à ne jamais remettre l'épée dans le fourreau, quand ils l'auraient une fois tirée contre la personne de leur souverain.

La résolution de rester allait prévaloir, lorsqu'on apprit que les confédérés n'étaient pas si forts qu'on les avait crus. Sur cette assurance, le duc de Nemours, regardé comme le chef de la maison de Guise, parce qu'il avait épousé Anne d'Este, veuve du dernier duc, le cardinal de Lorraine, et tous leurs partisans, opinèrent à gagner Paris ; enfin Siffer et ses Suisses marquèrent tant de bonne volonté, ils sollicitèrent avec tant d'instances l'honneur de conduire le roi, promettant de le rendre sain et sauf à Paris,

que la reine céda. « Allez vous reposer, dit-elle, et demain, dès le matin, je confie à votre valeur le sort du roi et le salut de son royaume. »

A minuit, les tambours battirent dans le quartier des Suisses ; à ce bruit, ministres, ambassadeurs, le roi, la reine, ses enfants, ses femmes, se mettent en mouvement ; les Suisses forment un bataillon carré, reçoivent Charles et sa suite au milieu, comme dans un fort, et partent, précédés du duc de Nemours, qui commandait les cheveu-légers de la garde, soutenus par un gros de courtisans, sans autres armes que leurs épées.

Ils n'avaient pas fait quatre lieues, lorsque l'escadron du prince de Condé se présenta, la lance en arrêt, prêt à charger : les Suisses, baissant la pique, se montrèrent disposés à soutenir l'attaque : cette fière contenance imposa au prince, qui n'osa donner sur le front : d'Andelot et La Rochefoucauld tentèrent aussi inutilement d'entamer les côtés et l'arrière-garde. Dans cette occasion, le jeune monarque, outré de colère, voulut charger lui-même ; et il aurait peut-être engagé l'action, si le connétable, plus prudent, ne l'eût arrêté. Les Suisses firent face partout, continuant toujours leur marche, quoique harcelés sans relâche par la cavalerie qui voltigeait sur les ailes. L'impossibilité d'obtenir un succès complet détourna les confédérés de tenter une attaque sérieuse, dans laquelle, au détriment de leur cause, le roi ou la reine auraient pu être atteints. La journée se passa en escarmouches peu considérables ; sur le soir, le roi, la reine et les principaux de la cour, escortés par quelques détachements sortis de Paris sur la nouvelle du danger du monarque, prirent les devants et gagnèrent la capitale avec une petite escorte ; le bataillon n'y arriva que fort avant dans la nuit. « Sans monsieur de Nemours, disait depuis Charles IX, et mes bons compères les Suisses, ma vie ou ma liberté étaient en très-grand branle. »

C'était l'opinion de la cour, mais les calvinistes s'en défendaient comme d'une calomnie ; ils disaient n'avoir pris les armes que pour chasser leurs ennemis d'auprès du roi, « et se sauver, selon l'expression de La Noue, plutôt avec les bras qu'avec les jambes. » En se déterminant à la guerre, ils résolurent quatre choses : de prendre peu de villes, mais importantes ; de lever une armée *gaillarde*, de tailler en pièces les Suisses, et de faire prisonnier le cardinal de Lorraine, tant pour éloigner de la cour un homme

qu'ils regardaient comme un solliciteur perpétuel contre eux, que pour avoir entre les mains un otage en cas de malheur.

L'exécution du plan manqua dans presque toutes ses parties. Le cardinal, sachant qu'on lui en voulait, était parti de Meaux, se sauvant à Château-Thierry, en disant qu'il allait hâter le secours, et de là à Reims. Son bagage, sa vaisselle, et tous ses équipages furent pillés. Le projet contre les Suisses fut suspendu par des pourparlers que la reine entama avec les confédérés, afin de donner le temps à ses auxiliaires de se rendre à Meaux ; et, une fois renforcés par la présence du roi, il ne fut plus possible aux calvinistes de les entamer. Quant aux grandes villes, ils manquèrent la plupart de celles dont ils espéraient s'emparer, et en prirent d'autres sur lesquelles ils ne comptaient pas ; enfin, pour s'être trop pressés, et n'avoir pas donné le temps à l'infanterie de joindre, au lieu d'une armée, ils n'eurent d'abord qu'un corps de cavalerie, propre tout au plus à un coup de main. Malgré tous ces désavantages, ils allèrent fièrement camper devant Paris.

Dès le lendemain, il y eut de la part du roi injonction de quitter les armes, assurance d'amnistie pour ceux qui le feraient dans vingt-quatre heures, et peine capitale prononcée contre les réfractaires ; mais ces menaces n'empêchèrent pas les confédérés de persévérer dans l'audacieux projet de bloquer la capitale *avec une poignée de gens*, et de l'affamer. Ils brûlèrent les moulins, s'emparèrent des ponts, dont la possession pouvait les rendre maîtres des rivières, et mirent de bonnes garnisons dans les châteaux qui commandaient les chemins par où les vivres arrivaient

Ainsi pressée, la reine eut recours à sa ressource ordinaire, la négociation ; elle fit faire des propositions d'accommodement ; les confédérés s'y prêtèrent ; on en vint jusqu'à un projet d'édit, qui n'eut point lieu, moins à cause des prétentions exorbitantes des calvinistes en faveur de leur religion, qu'à cause d'une ruse dont ils s'avisèrent pour gagner la multitude. Ils demandèrent l'assemblée des états et la diminution des impôts, rendus excessifs par le manège des maltôtiers italiens ; en même temps ils firent afficher dans les villes dont ils étaient maîtres, qu'ils n'avaient pris les armes que pour obtenir la diminution des taxes et le soulagement du peuple. La reine, piquée surtout de ce qu'en notant les

Italiens on semblait l'attaquer elle-même, ne voulut pas entendre parler d'accord.

Ainsi, le 7 octobre, on envoya dans la ville de Saint-Denis, dont les confédérés s'étaient emparés, un héraut chargé d'un ordre du roi, signé par deux secrétaires d'état, qui contenait l'alternative, ou de mettre bas les armes, ou de déclarer qu'ils confirmaient de nouveau leur révolte, afin que, sur cette résolution, Sa Majesté prît les mesures qu'elle jugerait convenables. Cet ordre était adressé à tous et à chacun des chefs qui figurèrent dans les troubles suivants, savoir, le prince de Condé ; les trois frères Coligny ; Odet, cardinal de Chatillon ; Gaspard, amiral ; François d'Andelot ; François de Hangest de Genlis ; Georges de Clermont d'Amboise ; François, comte de Saulx ; François de Barbançon de Cani ; Jacques de Boucard ; Bayencour de Bouchavannes ; d'Ailly de Péquigny ; Jacques de Brouillard de Lizy ; Antoine de Vaudray de Mouy ; Jean Raguyer d'Esternay ; Gabriel, comte de Montgomery ; et Jean de Ferrière, vidame de Chartres.

Cette signification embarrassa les confédérés. Le prince de Condé, voyant venir à lui le héraut un papier à la main, lui dit d'un ton courroucé : « Prends garde à ce que tu vas faire ; si tu m'apportes ici quelque chose contre mon honneur, je te ferai pendre. – Je viens, lui répondit le héraut, de la part de votre maître et du mien, et vos menaces ne m'empêcheront pas d'obéir à ses ordres. » En disant cela, il lui présenta la signification. Le prince dit qu'il ferait sa réponse dans trois jours. « Il la faut dans vingt-quatre heures, » répliqua le héraut, et il se retira.

On délibéra beaucoup sur cette démarche, dont la fierté déconcerta les Confédérés. Ils prirent le parti de présenter une requête plus modeste ; ils demandaient qu'on attribuât à un excès de zèle ce qu'ils avaient dit d'un peu fort sur les impôts et la convocation des états. Ce retour donna aux bien intentionnés quelque espérance d'accommodement ; et comme la reine, malgré les excuses, persistait dans son mécontentement, le connétable se chargea de renouer les conférences.

Anne de Montmorency, d'un côté, le prince de Condé de l'autre, chacun avec plusieurs de leur parti, se virent à la Chapelle, village entre Paris et

Saint-Denis ; mais la négociation échoua dès la première proposition. Les calvinistes demandèrent l'exercice général, public et irrévocable de leur religion : le connétable déclara qu'en accordant des privilèges aux huguenots, le roi n'avait jamais entendu que ce fût pour toujours ; qu'au contraire son intention était de ne souffrir qu'une seule religion dans son royaume. Les deux partis n'ayant pas voulu se relâcher, on se sépara après une altercation assez vive entre le connétable et Coligny, son neveu, et l'on se prépara à la guerre.

Pendant ces délais, l'armée du prince s'augmentait ; il lui vint de toutes les provinces des secours à l'aide desquels il s'établit solidement dans ses postes, résolu d'attendre un corps de reîtres qu'on levait pour lui en Allemagne ; mais quelques efforts que fissent les confédérés pour grossir leur troupe, l'armée royale renfermée dans Paris était beaucoup plus nombreuse. Il semblait donc qu'on ne devait pas différer à attaquer le prince, afin de ne lui pas laisser le temps de se fortifier ; les Parisiens le demandaient à grands cris, non qu'ils souffrissent beaucoup du blocus, qui n'embrassait pas tous les côtés de la ville, mais parce que, sachant les soldats calvinistes cantonnés dans les villages des environs, « il leur déplaisait, dit La Noue, d'avoir de tels ménagers dans leurs censes, qui étaient forts diligents à les rendre vides. »

Le connétable voulait attendre, espérant toujours quelque heureux événement qui ramènerait la concorde, et empêcherait de verser le sang français ; mais on lui fit entendre qu'à force de remettre il devenait suspect d'intelligence avec les ennemis : il se détermina donc à risquer la bataille ; elle se livra le 10 novembre, dans la plaine de Saint-Denis, d'où elle a pris son nom. L'armée royale, outre l'avantage du nombre, qui avait fait croire au connétable que les confédérés refuseraient le combat, avait encore celui de l'artillerie et du terrain ; les calvinistes, au contraire, se virent attaqués au moment qu'un gros détachement, sous la conduite de d'Andelot, venait de les quitter pour une expédition de l'autre côté de la rivière : cependant ils osèrent accepter la bataille, et se défendirent avec une fermeté qui fit d'abord balancer la victoire ; mais enfin le nombre l'emporta, et les catholiques restèrent maîtres du champ de bataille

Il leur coûta cher ; plusieurs seigneurs de marque y restèrent, entre autres le connétable. Il montra dans cette action, selon sa coutume, une vigueur de jeune homme et une valeur de soldat. Seul au milieu d'un escadron ennemi, abandonné des siens, mis en fuite ou tués à ses côtés, il se défendait encore, lorsqu'il se vit coucher en joue par Stuart, un de ceux qui, après la conjuration d'Amboise, forcèrent les prisons de Blois. « Tu ne me connais donc pas ? lui cria Montmorency. – C'est parce que je te connais, répondit le féroce Stuart, que je te porte celui-ci ; » et en même temps il lui lâcha son coup, d'assez près pour être lui-même blessé par le connétable presque expirant.

Les calvinistes se jetèrent sur lui pour l'emmener : les catholiques l'arrachèrent de leurs mains ; et autant brisé de ces secousses qu'épuisé par ses blessures, Montmorency, après avoir vu fuir les escadrons ennemis, consentit avec peine d'être transporté à Paris. Il y reçut la visite du roi et de la reine et des témoignages d'attendrissement de la part des grands, mais peu de marques de regrets du côté du peuple, qui veut qu'on soit tout entier au parti qu'il favorise. Or le connétable, malgré son attachement à la religion catholique, temporisait quelquefois, et, dans l'espérance de pacifier, mitigeait les mesures violentes, ce qui ne plaisait pas aux zélés, qui auraient voulu que, sans egard pour personne, on se fût toujours porté aux dernières extrémités.

Montmorency aima sincèrement la religion : quand il la vit sérieusement attaquée, aucune considération humaine ne fut capable de le retenir ; il abandonna parents, amis, intérêts de famille, et se joignit de bonne foi à ceux qu'il crut unis pour la défendre, quoiqu'ils fussent ses rivaux de fortune ; il soutint toujours qu'il n'en fallait qu'une dans l'État, et mourut les armes à la main, martyr de son opinion. Il remplit avec foi tous les devoirs qu'exigeait de lui sa pénible situation, et expira, le troisième jour après la bataille, avec la courageuse résignation d'un héros chrétien.

Nous avons vu qu'il était *rabroueur* et peu endurant : ce caractère se montra jusqu'au dernier moment. On rapporte que le religieux qui le confessait l'impatientait apparemment, en cherchant à le rassurer contre les terreurs de la mort : « Laissez-moi, mon père, lui dit le connétable ; pensez-

vous donc que j'aie vécu près de quatre-vingts ans avec honneur sans avoir appris à mourir un quart d'heure ? »

Comme il arrive quelquefois qu'après une vive querelle, confus des excès auxquels ils se sont laissé emporter, les rivaux épuisés gardent un morne silence, triste d'une victoire remportée sur les Français, la cour resta quelques jours dans l'inaction. « En effet, disait en soupirant le maréchal de La Vieilleville, ce n'est point Votre Majesté qui a gagné la bataille, encore moins le prince de Condé. – Et qui donc ? demanda Charles IX avec vivacité. – Le roi d'Espagne, » répondit le maréchal. Ce prince réellement jouait la cour de France. Après la bataille de Saint-Denis, il permit au duc d'Albe d'envoyer quelques troupes au roi, mais pas assez pour opérer la destruction des calvinistes, dont l'existence lui faisait espérer la continuation des troubles. Pour eux, dès le lendemain de leur défaite, ils se représentèrent en bataille devant Paris, et brûlèrent quelques moulins par bravade ; mais ensuite ils gagnèrent à grandes journées les frontières de la Lorraine, où ils comptaient trouver les reîtres qui devaient les renforcer. L'armée royale s'ébranla et se mit à leur poursuite.

Il y avait des différences frappantes entre les deux armées : celle du roi était bien vêtue, bien payée, attendue dans de bons logements fournis de vivres et de fourrages ; mais elle avait pour chef le duc d'Anjou, jeune homme de seize ans, qui fut nommé lieutenant général du royaume, sous prétexte qu'il était au-dessous du roi de marcher en personne contre des rebelles. Une multitude de capitaines, de princes du sang, de maréchaux de France lui servaient de conseil, ou plutôt, jaloux les uns des autres, commandaient tous, se contredisaient et causaient une confusion générale.

Les calvinistes n'avaient que leurs armes : on n'avait pourvu ni à la solde, ni aux équipages, ni aux asiles ; il fallait aller chercher des vivres dans des villages écartés, arracher le pain au paysan surpris, ou forcer les petites villes et les bourgades. C'était avec ces désavantages qu'ils marchaient vers la Lorraine, dans la plus mauvaise saison de l'année, couverts de boue, excédés de fatigue, mais pleins de courage et d'une juste confiance dans la capacité et la parfaite intelligence de leurs chefs. Au moyen de nouvelles propositions d'accommodement qui furent faites dans

la vue d'arrêter leur marche, leur arrière-garde fut atteinte et mise en fuite, près de Châlons, par l'avant-garde royale, commandée par le duc de Montpensier. Entourés de villes ennemies, Une nouveue défaite devait les ruiner entièrement ; mais la mésintelligence des chefs catholiques retarda l'arrivée du corps d'armée. Le prince de Condé et Coligny en profitèrent pour hâter la retraite au de à de la Meuse. Ils la passèrent à Saint-Mihiel, couverts par leur cavalerie, qui les rejoignit aussitôt, et ils firent une telle diligence, que l'armée royale les perdit de vue.

On était à la fin de décembre lorsqu'ils se trouvèrent ainsi en sûreté au delà de la Meuse : ils se flattaient d'être joints, en arrivant, par les troupes auxiliaires de Jean Casimir, second fils de l'électeur palatin ; mais, après cinq jours d'attente, « on n'en savait pas plus de nouvelles que lorsqu'on était devant Paris ; ce qui engendra du murmure parmi aucuns, même de la noblesse, qui donnoient des attaques assez rudes à leurs chefs, en leurs devis ordinaires ; tant l'impatience est grande parmi notre nation n ! »

Le prince de Condé, *d'une nature joyeuse*, se moquait si à propos de ces *gens colères et appréhensifs*, qu'il les forçait à rire eux-mêmes. L'amiral, *avec ses paroles graves*, leur faisait honte et les obligeait à se taire : quand on parlait de se séparer, il disait qu'au contraire, si les reîtres ne venaient pas, il faudrait les aller chercher jusqu'au lieu marqué pour leur rendez-vous ; qu'il n'y avait de salut que dans cette jonction. « Mais s'ils ne s'y fussent pas trouvés, s'objecte La Noue, qu'eussent fait les huguenots ? Je pense, répond-il, qu'ils eussent soufflé dans leurs doigts, car il faisait grand froid. » Ce n'est en effet que par des plaisanteries qu'il faut répondre à ces gens désespérants qui mettent toujours les choses au pire. En fait de risques, combien de circonstances dans lesquelles il faut prendre conseil du moment!

Les contédérés ne furent pas réduits à cette extrémité. On apprit enfin que le prince Casimir approchait. « Ce ne fut plus pour lors que chansons et gambades, et ceux qui avaient le plus crié sautaient le plus haut. » Mais nouvel embarras : on sut que les reîtres, troupes mercenaires, comptaient, en se joignant, toucher au moins cent mille écus, et il n'y en avait pas deux mille dans la caisse. La reine Élisabeth s'était chargée de faire les fonds de

cette levée. Toujours liée avec les huguenots, elle s'y croyait alors d'autant plus autorisée que la cour de France venait de lui refuser la restitution de Calais stipulée au traité de Câteau-Cambrésis, sous prétexte qu'elle en avait infirmé la clause par ses menées constantes tant en France qu'en Écosse. Mais son argent n'étant pas prêt, ou n'ayant pu arriver encore, « là convint-il de faire de nécessité vertu. » Le prince de Condé et les autres chefs représentèrent leurs besoins aux officiers ; ceux-ci haranguèrent les soldats : aux motifs de l'honneur les ministres joignirent ceux de la religion ; chacun se dépouilla de ses bagues, chaînes, bijoux, et de tout ce qui pouvait procurer de l'argent : la commune détresse faisait qu'on s'excitait les uns les autres. Seulement, quand il fut question de presser « les disciples de la picorée, qui ont cette propriété de savoir vaillamment prendre et lâchement donner, là fut l'effort du combat. » Néanmoins ils s'en acquittèrent beaucoup mieux qu'on ne cuidoit. Jusqu'aux goujats, chacun bailla, et l'émulation fut si grande, qu'à la fin on réputa à déshonneur d'avoir peu contribué. » Exemple peut-être unique d'une armée sans paie, dont chaque soldat se prive de son nécessaire pour en soudoyer d'autres. De ces contributions volontaires on forma une somme d'environ quatre-vingt-dix mille livres, dont les reîtres se contentèrent. Ainsi réunis, ils rentrèrent en France dans les premiers jours de janvier 1568.

Ce n'était plus une troupe errante, reculant devant un ennemi victorieux et puissant ; mais une armée active, pleine de confiance, capable désormais d'affronter le vainqueur. On résolut de porter la guerre autour de la capitale, afin que la cour, voyant de plus près les calamités, se prêtât plus facilement à la paix. Dans une négociation qui s'était entamée après la bataille de Saint-Denis, pendant que le prince, poursuivi, se retirait vers la frontière, il avait senti le désavantage de traiter en fuyant. Maintenant, en état d'attaquer, il comptait bien donner la loi à son tour ; tout dépendait des opérations militaires. Les confédérés résolurent de tenter quelque exploit qui donnât du lustre à leurs armes. Ils s'avancèrent fièrement à travers la France, et grossirent leur armée de plusieurs corps considérables, qui les joignirent à leur passage en Bourgogne ou dans l'Orléanais, malgré l'opposition de Louis de Gonzague, devenu récemment duc de Nevers, par

son mariage avec la fameuse Henriette de Clèves. Forts alors de vingt mille hommes, ils mirent le siège devant Chartres, avec le dessein d'affamer Paris, qui tirait ses approvisionnements principaux de la Beauce.

La reine avait toujours entretenu des pourparlers. Si Catherine, comme on l'en soupçonne, mit sa félicité à gouverner seule, et à être unique maîtresse des affaires, elle eut alors tout lieu de se satisfaire. Sous un roi majeur, capable par conséquent de donner du poids aux décisions, mais trop jeune pour les former, elle dominait le conseil par des ministres qui lui étaient tout dévoués. Sous un général enfant, elle commandait par des capitaines placés de sa main, et révocables à sa volonté. Dans l'armée, dans le cabinet, tout roulait sur elle, mais aussi montrait-elle une activité infatigable.

Après la bataille de Saint-Denis, Catherine avait fait présenter au prince de Condé des propositions insidieuses, pour tâcher de retarder sa marche et de le faire battre ; mais soit mauvaise volonté, soit négligence, les généraux royalistes le laissèrent échapper. La reine, se doutant de quelque connivence, part de Paris le 3 janvier, examine les fautes sur les lieux, et révoque les commandants qu'elle croit coupables. Elle confère à Châlons avec le cardinal de Châtillon, chargé par les confédérés de lui porter des paroles d'accommodement. Ne tombant pas d'accord, Catherine assigne un rendez-vous au prélat à Vincennes, revient à Paris, dirige par elle-même la nouvelle négociation, qui ne réussit pas encore. Enfin, voyant qu'il n'y avait point de milieu entre une prompte paix et une bataille dans le cœur de la France, elle indique une dernière conférence à Lonjumeau. Les plénipotentiaires furent, d'un côté, Gontaut de Biron, maréchal-de-camp, et de Mesmes, seigneur de Malassise, maître des requêtes ; de l'autre, le cardinal de Châtillon et son conseil. On y admit pour médiateurs un envoyé d'Angleterre et un envoyé de Florence.

L'armée brillante des calvinistes se fondait devant Chartres, habilement défendue par Lignières. L'argent du roi, adrotement distribué, occasionnait une grande désertion parmi les Allemands. Les Français, las d'une guerre qu'ils avaient cru devoir se terminer par la surprise de Meaux et qui durait cependant depuis cinq mois, murmuraient hautement. Des compagnies

entières quittaient le siège et s'en retournaient dans leurs foyers. Afin d'augmenter le mécontentement, on glissa dans le camp une copie des conditions qu'accordait le roi, et que le prince refusait : savoir, la promesse du libre exercice de la religion prétendue réformée, et l'engagement solennel de payer les Allemands. Les chefs auraient voulu des sûretés, et quelques avantages pour eux-mêmes : mais, dans la crainte de se voir tout à-fait abandonnés, ils signèrent la paix, qui fut publiée le 23 mars. Les conditions furent que les huguenots rendraient les places dont ils s'étaient saisis ; que les troupes étrangères levées de part et d'autre seraient congédiées ; que le roi ferait l'avance de la solde de celle des confédérés, mais qu'il en serait remboursé ; qu'enfin il pardonnait tout, rendait aux confédérés ses bonnes grâces, renouvelait, autorisait et promettait de faire exécuter, selon sa forme et teneur, l'édit de pacification de 1563 , sans aucune des restrictions de l'édit de Roussillon. Par allusion à Armand de Gontaut, baron de Biron, qui était boiteux, et au seigneur de Malassise, les deux plénipotentiaires de la cour, elle fut appelée « la paix boiteuse et mal assise et la petite paix. » « Ceux qui ne s'y fièrent pas, dit Le Laboureur, furent les plus habiles. »

La paix ayant été publiée, on licencia les armées. Il était stipulé qu'à mesure que les Allemands évacueraient le royaume, les troupes d'Espagne, du pape et des Suisses, appelées par le roi, en sortiraient aussi, mais on ne songea qu'à se débarrasser des reîtres. Il leur était dû de grosses sommes. La cour avait promis de les payer, et il ne se trouva pas d'argent dans les coffres. On espéra qu'ils se contenteraient de promesses. A la seule proposition, cette soldatesque intéressée se souleva ; et tourna ses drapeaux vers Paris, menaçant de mettre tout à feu et à sang dans les environs. On se trouva pour lors fort embarrassé. Quelques-uns du conseil proposèrent de mander d'autres Allemands qui, si la paix ne se fût pas faite, devaient venir au secours du roi, sous la conduite de Jean-Guillaume, duc de Saxe, fils de l'électeur de Saxe dépouillé par Charles-Quint, et beau-frère de Casimir, et de détruire ainsi les reîtres les uns par les autres ; mais, outre que cette ressource était éloignée, il y avait à craindre que ces étrangers se trouvant en présence, au lieu de se battre, ne joignissent leurs armes, et ne pillassent

de concert. On jugea donc plus expédient de les apaiser ; et Castelnau, accoutumé à traiter avec eux, fut chargé de la commission.

Il leur donna quelque argent, et leur en fit espérer d'autre qui devait venir pendant la marche. Ils se mirent en route dans cette confiance ; mais plus on les voyait s'éloigner de Paris, moins la cour était pressée de tenir sa promesse. Frustrés dans leur attente, les reîtres entrèrent en fureur. Castelnau, au milieu d'eux, courut risque de la vie. Ils l'emmenèrent comme otage des sommes qui leur étaient dues, et firent un dégât affreux dans tous les lieux de leur passage. On s'accommoda cependant, moyennant un cadeau fait à leur chef, qui alors trouva le moyen de les contenir ; ils relâchèrent Castelnau, et sortirent du royaume chargés de butin.

Le prince de Condé, l'amiral et les autres, de chefs puissants devenus simples particuliers, se retirèrent dans leurs châteaux. Sans doute ils ne comptaient pas beaucoup sur cette paix, puisque les personnes mêmes désintéressées en prévoyaient une suite peu favorable. Au moment de leur départ, Pasquier écrivait à ses amis : « S'il y a quelques embûches, tes huguenots seront pris, parce que le prince de Condé est à Noyers en Bourgogne ; d'Andelot, en Bretagne ; La Rochefoucauld, en Angoumois ; d'Acier, en « Bourgogne ; le vicomte de Monglas et Berniquet, en Gascogne ; les seigneurs de Genlis et de Mouy, en Picardie ; Montgommery, en Normandie ; s'ils sont poursuivis chaudement, ils ne pourront se sauver. » Le Laboureur, au contraire, remarque que cette dispersion fut leur salut, parce que, pour les prendre, « il aurait fallu tendre un rets aussi grand que le royaume ; » entreprise téméraire et folle, qui cependant pensa réussir.

Le court intervalle qu'il y eut entre la paix et la guerre ne ressembla pas cette fois aux calmes qui avaient servi jusqu'alors comme de séparation entre les temps orageux. On respirait ordinairement, et ce n'était qu'après quelques mois de tranquillité qu'on entendait des bruits sourds, présages de nouvelles tempêtes. Ici il n'y eut aucune marque de réconciliation, on se quitta avec un silence sombre, comme fâché d'avoir été forcé de s'épargner.

Le système de la cour parut absolument changé. Ce n'étaient plus ces ménagements qui montraient des ressources au parti calviniste, qui lui

laissaient entrevoir que, si les circonstances ne permettaient pas toujours d'arrêter la fougue de ses ennemis, du moins ne souffrirait-on pas qu'il fût entièrement opprimé ; il semblait, au contraire, qu'on prît tous les moyens de soulever le peuple. Les chaires retentissaient d'invectives contre les sectaires, de réflexions séditeuses sur la paix, d'exhortations à la rompre. On avançait hardiment ces maximes abominables : qu'il ne faut pas garder la foi aux hérétiques, et que c'est une action juste, pieuse, utile pour le salut, de les massacrer. Les fruits de ces discours étaient ou des émeutes publiques, ou des assassinats dont on ne pouvait obtenir justice. Malheur dans Paris, malheur dans les provinces, à ceux qu'on savait conserver ou simplement avoir eu des liaisons avec les chefs ! le poignard, le poison, le supplice lent du cachot, les détruisaient, et avec eux les inquiétudes qu'ils pouvaient causer.

Les calvinistes prétendent qu'en trois mois plus de deux mille personnes périrent par ces moyens exécrables : calcul exagéré sans doute, mais qui, réduit à de justes bornes, est encore bien capable d'exciter des gémissements sur les maux affreux qu'entraînent les guerres de religion. Témoins de ces excès, ceux des calvinistes qui avaient le plus incliné pour la paix disaient en soupirant : « Nous avons fait la folie ; ne trouvons donc pas étrange si nous la buvons : toutefois il y a apparence que le breuvage sera amer. »

Ce qui les embarrassait davantage, c'est qu'ils n'avaient plus auprès du roi personne en état de leur faire passer des avis certains. La reine, ayant reconnu, par le mauvais succès de quelques-uns de ses projets, qu'il y avait des indiscrets ou des traîtres, outre le conseil d'état, en forma un particulier, que Davila dit être l'origine du conseil privé. Le chancelier en fut exclu, comme le plus suspect, et même disgracié, obligé de se retirer dans ses terres et de rendre les sceaux. Ceux qui inclinaient comme lui à la paix, à la tolérance, quoique catholiques, furent appelés politiques ; dénomination qu'on prit sous une acception odieuse, comme si on leur eût reproché de sacrifier leur conscience à des intérêts humains.

De peur que ce parti modéré ne se fortifiât, la reine fit signer à la cour et envoya aux gouverneurs de provinces un formulaire de serment, par lequel

on s'obligeait de ne reconnaître que les ordres du roi exclusivement à tous autres, de ne prendre les armes que pour lui, de renoncer à toute entreprise secrète qui n'aurait pas son aveu formel, et de lui donner connaissance de celles qu'on découvrirait ; en un mot, d'être à jamais unis de cœur et d'esprit avec les catholiques pour la défense de la patrie. Cette dernière clause donna occasion, surtout dans les provinces attachées aux Guises, d'ajouter au formulaire des termes encore plus forts, où l'on reconnaît déjà les principes pernicioeux sur lesquels s'appuya la ligue.

Il ne fut donc plus permis d'être zélé à demi. A la cour, à la ville, tout s'enflamma du feu qui dévorait le cardinal de Lorraine, dont les conseils vifs et tranchants paraissaient diriger les démarches de la reine. En revanche, c'était aussi contre lui que les réformés amoncelaient les injures dans tous leurs écrits, même dans ceux qu'ils adressaient au roi et à la reine : leur haine ne leur permettait d'y observer ni égards ni respect. Les manifestes, les plaintes, les écrits apologétiques se succédaient avec une rapidité prodigieuse. Tous tendaient à prouver que le parti opposé avait manqué le premier aux engagements du traité ; mais au fond, ni les uns ni les autres ne s'étaient portés à l'exécuter de bonne foi. La cour ne congédia pas ses troupes étrangères. Les confédérés gardèrent celles de leurs places qu'ils purent se dispenser de rendre ; entre autres, Castres, Montauban, Alby, Sancerre, et surtout La Rochelle, qui leur fut bien utile par la suite.

Comme l'argent est le nerf de la guerre, la reine s'attacha à ôter au prince de Condé toute ressource de finances. On lui demanda le remboursement des cent mille écus d'or avancés aux reîtres pour les faire sortir du royaume ; et, de peur que la nécessité de lever cette somme ne lui fournît les moyens d'en amasser d'autres, le roi déclara qu'il ne prétendait pas que cet argent fût pris sur tous les calvinistes indistinctement, mais seulement sur les chefs qui s'étaient rendus, auprès de ces étrangers, cautions du paiement.

Il n'y eut personne qui ne sentît le but d'une pareille demande. Les confédérés, pour détourner ce coup, envoyèrent à la cour Téligny, pauvre gentilhomme, que son mérite éleva depuis à l'alliance de l'amiral, dont il épousa la fille. Ils écrivirent aussi à la duchesse de Savoie, qu'ils savaient

avoir quelque crédit auprès de la reine-mère, la conjurant d'engager Catherine à ne les pas jeter dans le désespoir.

Mais le parti était pris de ne plus rien ménager. Le prince demeurait dans son château de Nogent ou Noyers en Bourgogne ; l'amiral vint l'y trouver, pressé par son inquiétude. Pendant qu'ils délibéraient sur l'état de leurs affaires, la province se remplissait de soldats : les ponts, les gués, les moindres passages étaient gardés ; des troupes nombreuses distribuées dans les environs de son château l'investissaient, et Tavannes, commandant en Bourgogne, eut ordre de l'arrêter. Ce rusé politique ne voulut ni prendre sur lui cette odieuse commission, ni en voir un autre chargé dans son gouvernement. Il fit donc passer auprès de Noyers des courriers avec des lettres dans lesquelles il écrivait à la cour : « Le cerf est aux toiles, « la chasse est préparée. » Il envoya aussi des hommes sonder les fossés du château.

Les émissaires de Tavannes furent pris, selon son dessein. On les questionna. Ce qu'on tira d'eux, joint aux lumières qu'on avait d'ailleurs, lit un corps de preuves qui ne souffrait plus de délais. A la fin d'août, le prince de Condé et l'amiral sortirent de Noyers aussi secrètement que pouvait le permettre l'attirail embarrassant qu'ils tenaient après eux. Ils menaient, partie à cheval, partie en litières, la princesse, sa fille aînée, d'autres enfants en bas âge, l'épouse de d'Andelot, un enfant à la mamelle, des nourrices, et d'autres femmes, tout cela sous une escorte de cent cinquante hommes. Cette faible troupe, marchant le jour et la nuit, franchit les défilés des montagnes, passe la Loire près de Sancerre, à un gué jusqu'alors inconnu ; et, malgré les corps de garde postés de tous côtés, malgré les corps de cavalerie embusqués dans tous les passages, elle arrive sans accident à La Rochelle le 18 septembre.

La collusion de Tavannes est manifeste ; celle du maréchal de la Vieilleville, qui commandait en Poitou, n'est pas si prouvée ; il y a seulement grande apparence que, ne voulant pas non plus arrêter le prince, il se laissa exprès amuser par des compliments. Quand Condé fut arrivé à La Rochelle, il – écrivit au maréchal en plaisantant : « J'ai tant fui que j'ai pu, et que terre m'a duré ; mais étant à La Rochelle, j'ai trouvé la mer ; et

d'autant que je ne sais nager, j'ai été contraint de tourner la tête, et de regagner la terre, non avec les pieds, mais avec les mains, et me défendre de mes ennemis. »

Les mesures prises contre les autres chefs du parti échouèrent également. Le cardinal de Châtillon, qui était dans son évêché de Beauvais, presque sous les yeux du roi, se sauva en Normandie ; il y prit un habit de matelot, se jeta dans un esquif, et passa en Angleterre, où il devint très-utile aux confédérés par ses négociations. La reine de Navarre, que Montluc était chargé d'arrêter et d'amener à la cour, du Béarn, où elle s'était retirée avant la dernière guerre, vint aussi à La Rochelle avec son fils et sa fille, de l'argent et des troupes. Soubise, Montgomery, le vidame de Chartres, d'Andelot, La Noue, Genlis, Mouy, d'Acier, Morvilliers, levèrent des soldats, chacun dans les provinces du royaume où il se trouvait. La guerre commença ainsi de tous côtés en même temps : tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, dispersés, réunis, avançant toujours à travers les embuscades dressées de toutes parts, les uns se joignirent au prince, les autres attirèrent sur eux, et tinrent en échec, des armées qui, rassemblées, auraient écrasé en une seule campagne les forces qu'on ramassait à La Rochelle. Quelques-uns, voltigeant sur les frontières, tinrent le royaume ouvert aux Allemands, qu'on rappela.

Jamais on ne connut mieux le caractère de Catherine : prompte à concevoir, vive à exécuter, mais sans ressources sitôt que ses projets manquaient, et qu'il n'y avait point lieu à traiter de la paix. Or, dans cette occasion, elle n'était pas seulement proposable ; la rupture portait avec soi trop de caractères de mauvaise volonté. Le dépit, mauvais conseiller, prit donc la place de la prudence, et fournit les expédients. On vit paraître édits sur édits contre les religionnaires ; il leur fut défendu, sous des peines rigoureuses, de s'assembler : le roi révoqua en entier l'édit de pacification de 1563, confirmé par la dernière paix ; interdit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion Que la catholique ; ordonna à tous ceux qui professaient la nouvelle de se démettre de leurs emplois publics ; et le Parlement ajouta à cette loi qu'il ne serait désormais admis à la magistrature personne qui ne promit par serment de vivre dans la religion catholique.

Pour mettre à exécution ces édits, le duc d'Anjou fut nommé généralissime, et on lui forma une forte armée, qui aurait accablé les confédérés, si elle avait été prête dans le premier moment de leur surprise.

Mais, comme si la cour eût été d'intelligence avec eux, elle leur laissa tout le temps qu'ils voulurent : ils l'employèrent à entamer des négociations en Angleterre, en Allemagne, et dans tous les lieux d'où ils espéraient du secours. Ils composèrent des manifestes, des apologies dans lesquels tout le poids des reproches tombait toujours sur le cardinal de Lorraine ; enfin ils amassèrent des provisions de vivres, d'armes et de munitions de toute espèce. L'amiral, sur le bord de la mer, se souvenant de sa dignité, équipa une petite flotte et des vaisseaux détachés qui firent la course : ils revinrent chargés de butin enlevé aux Flamands, sujets d'Espagne, et l'argent de ces prises grossit le trésor calviniste.

Il ne fut pas besoin, comme dans les dernières guerres, de mettre en œuvre l'éloquence des ministres pour engager les réformés à prendre les armes. La révocation subite des édits faisant sentir aux moins clairvoyants que c'était une guerre de religion, ils coururent en foule s'enrôler sous les drapeaux du prince de Condé. Des armées entières volaient des extrémités du royaume à son secours ; la terreur les précédait ; le pillage, le massacre, l'incendie, faisaient des déserts de tous les lieux de leur passage : ils s'acharnaient principalement sur le clergé. Jacques de Crussol, baron d'Acier, frère d'Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès, et digne émule du baron des Adrets pour la cruauté, leva dans le Languedoc et le Dauphiné jusqu'à vingt-cinq mille hommes. « Il avait pour enseigne une cornette de taffetas vert, sur laquelle on voyait une hydre dont toutes les têtes étaient diversement coiffées en cardinaux, en évêques et en moines, qu'il exterminait sous la figure d'un Hercule. »

Cette enseigne, déployée à la tête d'une troupe déjà échauffée par l'enthousiasme, était pour chaque soldat une exhortation à se signaler par des exploits tels qu'ils étaient dépeints sur ses drapeaux. Aussi, tout ce qui paraissait tenir au culte de la religion romaine éprouva leur fureur, devenue rage et férocité. Ils démolirent les églises, détruisirent de fond en comble les monastères, passèrent au fil de l'épée les prêtres, les religieux et jusqu'aux

religieuses que les derniers outrages ne sauvaient pas de la mort. M. de Thou rapporte que Briquemaut, un de leurs chefs, prônait plaisir à mutiler les prêtres qu'il avait massacrés, et qu'il se fit de leurs oreilles un collier qu'il portait comme une parure.

La soldatesque catholique ne montra pas moins de cruauté dans cette guerre, où l'on vit renouveler toutes les horreurs des premiers troubles, à la honte de la raison, toujours trop faible contre les transports d'un zèle mal réglé. Quelques chefs même se permirent des excès que d'honnêtes païens auraient eu honte de commettre. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, se distingua entre les plus furieux.

« Il ne parloit que de pendre, dit Brantôme, et s'il eût été cru, il n'en fût guère échappé. Quand on lui amenoit quelque prisonnier, si c'étoit un homme, il lui disoit de plein abord simplement : « Vous êtes huguenot, mon ami, je vous recommande à M. Babelot. » C'étoit un cordelier, savant homme, auquel on amenoit aussitôt le prisonnier, et lui, un peu interrogé, étoit aussitôt condamné à mort et exécuté. Si c'étoit une belle femme ou fille, il ne leur disoit non plus autre chose, sinon : « Je vous recommande à monsieur mon guidon, qu'on la lui mène. » Ce guidon étoit monsieur de « Montoiran, de l'ancienne maison de l'archevêque Turpin, très-bon gentilhomme, grand et de haute taille. » La dignité de l'histoire se refuse ici à détailler des supplices qu'un génie infernal a pu seul inventer, et dont frémissent également l'humanité et la pudeur ; mais il résulte du récit de Brantôme que le démon des guerres civiles détruit toute bienséance et toute humanité dans ceux-là même à qui un rang distingué semblerait devoir inspirer des sentiments au-dessus de ceux du vulgaire.

Les deux grandes armées se mirent en mouvement à la fin de l'année. Le prince de Condé et l'amiral, ces proscrits qui, trois mois auparavant, fuyaient sans être sûrs d'un asile, traînant après eux leurs familles éplorées, sortirent des marais du Bas-Poitou avec des forces capables de tenir tête à toutes celles que le roi avait pu rassembler : ils s'avancèrent jusqu'à Loudun, où ils trouvèrent le duc d'Anjou, qui paraissait, comme eux, ne chercher que l'occasion de livrer bataille, et de se mesurer avec le prince de Condé.

Mais le froid était si vif que les courages semblaient aussi engourdis que les corps ; les deux armées restèrent quatre jours en présence, sans fossés, haies, ni rivières qui les séparassent, et cependant à peine y eut-il quelques escarmouches. L'armée du duc d'Anjou souffrit encore plus que celle du prince, parce que celle-ci était à l'abri dans les faubourgs de Loudun ; au lieu que les royalistes campaient exposés à toutes les rigueurs de la saison ; aussi se retirèrent-ils les premiers vers Chinon, mettant la Vienne entre les deux armées. Les confédérés ne tardèrent pas à suivre leur exemple. Ils eurent l'honneur de la campagne, puisqu'ils conservèrent leurs conquêtes dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, où leurs troupes trouvèrent de bons quartiers d'hiver.

Les affaires du prince de Condé se trouvaient ainsi dans un état bien plus florissant que les commencements n'avaient laissé espérer. Beaucoup de villes, ou soumises, ou qui n'attendaient que l'occasion de se livrer, des provinces entières subjuguées, une noblesse nombreuse, aguerrie, unie par les mêmes sentiments, et se prêtant la main d'un bout du royaume à l'autre ; enfin une puissante armée, commandée par d'habiles généraux, tout cela promettait au prince l'avenir le plus flatteur. On ne sait si c'est dans ce temps qu'enivré de ses espérances, il fit battre une monnaie qui portait son portrait et pour légende ces mots: *Louis XIII, premier roi chrétien de France*. D'autres prétendent, ou que cette monnaie n'a jamais existé, ou qu'elle a été supposée par ses ennemis pour le rendre odieux. Quoi qu'il en soit, s'il n'affecta pas le titre de roi, il en exerça toutes les fonctions : droit de vie et de mort, levée de deniers, confiscation, vente de biens d'Église, ambassades chez l'étranger, traités et conventions publiques avec les princes voisins, pensions, gratifications, enfin tout ce qui caractérise la puissance suprême, le prince de Condé osa se le permettre, et sa hardiesse était couronnée du succès.

Les princes d'Italie envoyèrent des troupes au roi ; quelques-uns de ceux d'Allemagne en firent autant sous la conduite du marquis de Bade ; mais le prince de Condé persuada la neutralité à l'empereur et au duc de Saxe, pendant qu'il tirait de l'Angleterre des canons et de nouveaux renforts en argent et en hommes, et qu'il lui venait des bords du Rhin une nouvelle

armée, commandée par un prince de la maison palatine de Bavière, Wolffgand, duc de Deux-Ponts, puis de Neubourg et Sultzbach.

La jonction de ces forces fixait l'attention des deux partis. Condé voulait gagner le centre de la France, pour recevoir les Allemands sitôt qu'ils y auraient pénétré. Tavannes, qui ne paraissait qu'en second sous le duc d'Anjou, quoiqu'il commandât réellement, s'appliquait à resserrer les confédérés dans les provinces qu'ils occupaient, et à les empêcher de s'étendre, dût-il, pour y réussir, hasarder une bataille. Dans ces dispositions, on s'observait des deux côtés, tâchant de se surprendre. Quelque part que le prince de Condé portât ses pas, il trouvait en face le duc d'Anjou : plusieurs fois on crut l'action prête à s'engager ; il y eut de vives escarmouches, des corps entiers combattirent ; enfin la querelle se décida le 13 mars, sur les bords de la Charente, auprès de Jarnac, petite ville frontière du Limousin et de l'Angoumois.

Depuis plusieurs jours les deux armées s'observaient, chacune sur un bord de la Charente. L'armée royale, au midi du fleuve, interceptait la jonction du prince avec les secours des provinces méridionales ; mais, par sa position, elle lui laissait le chemin libre au nord, pour gagner le Berry et de là la Loire, où il devait se réunir aux Allemands. Déjà un gros corps de son armée s'était ébranlé pour suivre cette route. Il se disposait à faire suivre le reste, calculant que le temps nécessaire à l'armée royale pour jeter un pont sur la rivière et pour passer lui permettait de gagner plusieurs marches.

Cette supputation se trouva fausse : Tavannes fit jeter non-seulement un pont, mais deux. Le passage s'exécuta au milieu de la nuit, avec un tel secret, que les corps de garde ennemis ne s'en aperçurent point. Il est vrai que par une négligence impardonnable, et qui provenait de leur sécurité, ils s'étaient éloignés du rivage, malgré les ordres précis des chefs. Ceux-ci n'eurent point le temps de rassembler leur infanterie, dont les quartiers étaient trop séparés, et le prince de Condé, avec une partie de sa cavalerie seulement, chaudement poursuivi par les royalistes, se vit réduit à la fâcheuse alternative de fuir ou de combattre avec désavantage.

En condamnant la conduite d'un prince du sang qui porte les armes contre son roi, on ne peut s'empêcher de s'intéresser au sort de l'infortuné Louis de Condé, ce prince aimable, entraîné dans le tourbillon des guerres civiles comme par une fatalité irrésistible. Il se retirait à la hâte, tâchant de joindre le reste de son armée, qui se rassemblait ; mais, pressé par les escadrons du duc d'Anjou, il est forcé de tourner bride. Au moment qu'il mettait son casque pour charger, le cheval du duc de La Rochefoucauld lui cassa la jambe d'un coup de pied. Sans être troublé par la douleur de la blessure Condé harangue ses gens, et fond tête baissée sur l'ennemi. Le nombre accable bientôt sa faible troupe. Environné de tous côtés, renversé de son cheval, il combat encore longtemps un genou en terre, et ne se rend enfin que quand ses forces épuisées ne lui permettent plus de se défendre. On lui avait promis la vie ; mais dans l'instant arrive Montesquiou, capitaine des gardes du corps du duc d'Anjou, qui lui casse la tête d'un coup de pistolet tiré par derrière. Il n'avait que trente-neuf ans.

« Il avoit été, dit Brantôme, recommandé à plusieurs favoris de monseigneur. » On croit qu'il y eut des ordres de n'épargner aucun des calvinistes un peu distingués. Le fameux Stuart, meurtrier du connétable, fait prisonnier dans cette action, fut tué, après la bataille, à coups de poignard ; d'autres périrent comme lui, assassinés de sang-froid. Déjà le sévère Montpensier avait prononcé au brave La Noue sa sentence de mort. « Mon ami, lui dit-il durement, votre procès est fait, et de vous et de tous vos compagnons ; songez à votre conscience. » Martigues, capitaine de l'armée royale, qu'on appelait *le soldat sans peur*, ancien camarade de La Noue, le sauva, et il fut ensuite échangé.

La nouvelle de cette victoire vola bientôt par toute la France ; le roi la reçut à Metz, où il s'était rendu pour appuyer de sa présence le duc d'Aumale, qui commandait une armée destinée à empêcher le duc de Deux-Ponts d'entrer dans le royaume. La cour ne manqua pas de se flatter qu'après la mort du chef le duc d'Anjou n'aurait point de peine à exterminer les restes de la faction ; mais, contre toute apparence, une perte si grande n'apporta presque aucun changement aux affaires.

Les réformés eurent obligation de leurs ressources à la fermeté de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Instruite de leur déroute, elle part de La Rochelle, et se rend en diligence à Cognac, ville de l'Angoumois, où s'étaient rassemblés l'amiral, d'Andelot, les autres capitaines, et les débris de l'armée. Elle menait avec elle Henri, son fils, prince de Béarn, âgé de seize ans, et Henri, fils aîné du prince de Condé, âgé de dix-sept. Jeanne, tenant ces deux enfants par la main, s'avance à la vue des soldats, et leur adresse ce discours : « Amis, nous pleurons un prince qui jusqu'à la mort a soutenu, avec autant de fidélité que de courage, le parti dont il avait entrepris la défense ; mais nos larmes ne seraient pas dignes de lui, si, à son exemple, nous ne prenions une ferme résolution de nous sacrifier pour notre foi. La bonne cause n'a pas péri avec Condé, et son malheur ne doit point jeter dans le désespoir des hommes attachés à leur religion. Dieu veille sur les siens. Il avait donné au prince des compagnons en état de le seconder pendant sa vie, et il nous laisse de braves capitaines, capables de réparer la perte que nous avons faite par sa mort. Je vous offre le jeune prince de Béarn, mon fils ; je vous confie Henri, fils du prince qui excite nos regrets. Fasse le ciel qu'ils se montrent l'un et l'autre dignes héritiers de la valeur de leurs ancêtres, et que la vue de ces tendres gages vous excite sans cesse à rester unis pour le soutien de la cause que vous défendez ! »

Des cris d'applaudissement se firent entendre dans toute l'armée ; ils ne furent interrompus que par le prince de Béarn, qui, s'avançant d'un air guerrier, dit : « Je jure de défendre la religion, et de persévérer dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort ou la victoire nous ait rendu à tous la liberté que nous désirons. » Le jeune Condé fit connaître par son geste qu'il était dans la même résolution, et aussitôt le prince de Béarn fut proclamé généralissime.

On vit alors ce que peut le mérite contre le préjugé. Plusieurs seigneurs d'une naissance illustre, se regardant comme les égaux de l'amiral, dédaignaient de se soumettre à son commandement ; mais sitôt que le point d'honneur fut, en quelque sorte, sauvé par le nom du prince, ils n'hésitèrent plus à recevoir les ordres de Coligny. Son premier soin fut de se tracer un plan d'opérations qui pût retarder le progrès des vainqueurs. Dans cette vue,

il fortifia d'une bonne garnison Cognac et les autres places menacées : pour lui, avec les princes et le reste de l'armée, dont l'infanterie était presque tout entière, il se retira à Saintes, et de là à Saint-Jean-d'Angely. Par cette position, il se réservait la liberté, ou de traverser les sièges qu'on méditait, ou, s'il était poursuivi, de s'ouvrir un chemin vers les Allemands, qui avançaient sous la conduite du duc de Deux-Ponts ; espérances bien hasardées, à juger de l'événement futur par les circonstances actuelles.

D'un côté, pour se joindre à l'amiral, le duc de Deux-Ponts avait à traverser une grande partie de la France, sans ville de retraite, toujours harcelé par l'armée du duc d'Aumale, presque aussi nombreuse que la sienne, et par une autre plus forte encore, sous les ordres du duc de Nemours. Il était bien difficile que quelque accident ne troublât pas une marche si longue et si embarrassée. D'un autre côté, quelle apparence que les royalistes victorieux ne poursuivissent pas l'amiral, puisque, lui battu une seconde fois, les forteresses des calvinistes tombaient d'elles-mêmes ! Cependant ni l'un ni l'autre de ces malheurs, qui auraient pu détruire le parti, n'arriva.

Le duc d'Anjou, âgé de dix-sept ans, montra dans la bataille de Jarnac la plus grande valeur : il chargea plusieurs fois à la tête de ses escadrons, se mêla fort avant parmi ceux des ennemis, et eut un cheval tué sous lui ; mais après la victoire, son feu parut s'éteindre, et l'on put dès lors remarquer en lui ces alternatives d'activité et d'indolence qui rendirent depuis son règne si orageux. Il eut en cette occasion, pour témoin et émule de sa gloire, le jeune duc de Guise, Henri, à peu près du même âge, mais laborieux, constant dans ses projets, et ne croyant jamais avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire : ainsi la Providence réunissait dans l'apprentissage des armes et des troubles deux rivaux qui devaient, dans la suite, faire l'un contre l'autre de si funestes essais de leur expérience.

Quoique le duc d'Anjou ne prît que son nom au commandement, il était impossible que son caractère n'influât pas un peu sur les opérations. Soit condescendance de la part de Tavannes et des autres chefs, soit, comme quelques historiens le soupçonnent, envie de prolonger la guerre, il y eut des lenteurs ou fondées ou prétextées : on attendit le gros canon plusieurs

jours depuis la bataille ; et ce ne fut qu'après avoir laissé aux vaincus tout le temps de se fortifier qu'on investit Cognac. D'Acier défendait la ville. L'attaque fut d'abord assez vive ; mais la défense y répondit. « On leur fit bien connaître, dit La Noue, que tels chats ne se prennent pas sans mitaines. » En effet, l'armée catholique fut obligée de lever le siège, et ses exploits, jusqu'au milieu de l'été, se bornèrent à la prise de quelques places peu importantes.

Sous les murs de Mucidan, petit château dans le Périgord, périt, âgé de vingt-six ans, Timoléon de Brissac, fils aîné du maréchal, et colonel de l'infanterie française, que Brantôme, tout porté qu'il est à l'indulgence en tout genre, ne peut s'empêcher de blâmer. « Il étoit, dit-il, trop cruel au combat, et prompt à tuer, et aimoit cela, jusque là qu'avec sa dague il se plaisoit à s'acharner sur une personne, à lui en donner des coups, jusque là que le sang lui en rejaillissoit sur le visage. » Exemple de cruauté révoltante, mais qu'il est bon de rapporter, pour faire voir combien la fureur des guerres civiles endurcit les cœurs.

Les forces du roi, quoique infiniment supérieures, sous la conduite des ducs de Nemours et d'Aumale, ne prospérèrent pas davantage contre le duc de Deux-Ponts. Il évita tous leurs pièges, les battit quand ils s'approchèrent trop, et arriva, sans être entamé sur les bords de la Loire. Au moment qu'il comptait y être arrêté par le siège de la Charité, dont le pont étoit la seule ressource, la ville, abandonnée par le gouverneur, lui ouvrit ses portes. Le duc traversa ce fleuve et s'avança tranquillement vers les bords de la Vienne, où se devait faire la jonction. Mais, près de goûter le fruit de ses travaux, la mort, dont une fièvre opiniâtre le menaçait depuis longtemps, le frappa à trois lieues de Limoges.

Une pareille maladie, ou selon quelques-uns, le poison, venait d'enlever d'Andelot, dans le temps que l'amiral, chargé seul du fardeau des affaires, avait le plus grand besoin d'un frère si capable de le seconder. D'Andelot étoit vrai et sincère, et, entre les chefs des calvinistes, un des plus affermis dans sa religion. Naturellement franc, ouvert et généreux, il s'attirait l'amitié autant que son frère, plus sévère et plus réservé, se conciliait l'estime. Coligny ressentit cette perte, mais sans en être abattu ; au lieu de

s'amuser à répandre des larmes sur le tombeau d'un frère si chéri, il courut au-devant des Allemands.

En mourant, le duc de Deux-Ponts leur avait recommandé de prendre pour général Volrath de Mansfeld, son lieutenant, qui avait un frère, Pierre-Ernest, dans l'armée catholique, et qui était fils d'Albert de Mansfeld, l'un des principaux chefs du parti luthérien en Allemagne, au temps de Charles-Quint. Le duc fut obéi ; l'armée prêta serment à Volrath, et ce fut sous sa conduite que le 15 juin, quatre jours après la mort de son chef, elle se joignit à l'amiral sur les frontières de la Guienne, après être partie des bords du Rhin. En mémoire de ce fameux événement, on frappa une médaille qui portait d'un côté les portraits de la reine de Navarre et de son fils, et de l'autre cette légende : *Paix assurée, victoire entière, ou mort glorieuse*.

La Noue marque son étonnement de ce que les ducs de Nemours et d'Aumale, et tant de chefs expérimentés qui étaient dans l'armée royale, laissèrent une armée ennemie, inférieure en nombre, traverser la France et passer la Loire sous leurs yeux, sans y mettre obstacle. « Mais, ajoute-t-il, aucuns catholiques disoient que le discord qui survint entre eux leur fit faillir de belles entreprises. Je ne sais ce qui en est : toutefois j'ai appris que leurs ennemis eurent peu de connaissance de leurs piques. »

Ce mystère de cour, que les intéressés même ne purent découvrir dans le temps, nous est révélé dans les mémoires de Tavannes. Nous y apprenons qu'il y avait une grande mésintelligence à la cour. La reine, qui, après la mort du connétable, avait donné le commandement des troupes au duc d'Anjou, à peine sorti de l'enfance, pour disposer seule du gouvernement, commençait à être traversée de nouveau par les Guises. Le cardinal de Lorraine, adroit courtisan, flattait Charles IX, se rendait complaisant à ses goûts, et s'insinuait dans sa confiance. Le but du prélat était d'obtenir des commandements pour ses frères, son neveu et leurs créatures. Il ne blâmait pas ouvertement le choix de la reine, mais il faisait entendre au roi que la préférence donnée au duc d'Anjou portait préjudice à Sa Majesté ; que son frère se couronnait de lauriers, pendant que lui, plus âgé, languissait dans l'inaction ; qu'il vaudrait bien mieux devoir ses succès à quelque capitaine

étranger, comme le duc d'Albe, ou à quelques seigneurs français dont toute la gloire rejaillirait sur le roi, au lieu qu'on ne parlait que du duc d'Anjou.

Ainsi le prélat versait dans ce jeune cœur le poison de la jalousie. La reine, s'apercevant qu'elle perdait la confiance de son fils, crut devoir céder quelque chose au cardinal, afin de prévenir un plus grand mal. Elle donna aux ducs de Nemours et d'Aumale la conduite des armées destinées à croiser les Allemands ; mais Tavannes fait assez entendre qu'elle prit des mesures secrètes pour empêcher que le triomphe des parents du cardinal ne donnât au prélat un nouveau crédit. Réservant tout l'éclat du succès au duc d'Anjou, elle alla dans son camp, et amena avec elle le cardinal de Lorraine, moins sans doute pour s'aider de ses conseils que pour l'éloigner du roi, auprès duquel sa présence était trop dangereuse.

Il essuya une mortification. Comme les deux armées royaliste et calviniste s'approchaient, le cardinal, faisant parade d'une habileté étrangère à son état, conseilla de charger les confédérés. Tavannes s'y opposa, soupçonnant une embuscade qui se trouva véritable. « A chacun son métier n'est pas trop, lui dit Tavannes brusquement. Il est impossible d'être bon prêtre et bon gendarme. »

Les forces des confédérés réunies montaient à plus de vingt-cinq mille hommes, et l'emportaient sur celles des catholiques par le nombre. On n'était qu'à un quart de lieue, et l'ardeur de combattre enflammait également les uns et les autres. Cependant l'effort de ces armées n'aboutit qu'à une escarmouche, à la vérité très-vive. Les calvinistes l'engagèrent en Limousin, dans un endroit nommé la Roche-l'Abeille. Ils en eurent tout l'avantage. On remarqua qu'ils ne firent presque aucun quartier : acharnement qu'ils payèrent bien cher dans la suite.

Strozzi, de nouveau colonel de l'infanterie française, forcé de se rendre, après avoir fait des prodiges de valeur dans cette journée, courut risque d'être massacré comme les autres prisonniers. Il prétexta quelque chose à dire en particulier à l'amiral qui le sauva. « Il était très-homme de bien, dit « Brantôme. La plus grande part le tenoit de légère foi. Il n'étoit pas certainement bigot, hypocrite, mangeur d'images, ni grand auditeur de messes et sermons ; mais il croyoit très-bien d'ailleurs ce qu'il falloit croire

touchant sa créance. » Portrait naïf de la plupart des autres capitaines qui se battaient pour la religion, sans en être plus dévots.

La journée de la Roche-l'Abeille n'ayant rien décidé, le duc d'Anjou rompit son armée à la fin de juin, renvoya les gentilshommes chez eux, et mit les soldats en quartiers de rafraîchissement, en leur laissant ordre de rejoindre les drapeaux le 1^{er} octobre. Cela se fit sous prétexte d'éviter une bataille. « Quoiqu'un membre soit pourri, disait la reine, on ne le coupe qu'à regret. » Parole qui fait honneur à son humanité, quoique ce ne soit peut-être pas le motif qui détermina à licencier les troupes, mais bien plutôt l'espérance de forcer l'ennemi de s'attacher à quelque siège, pendant lequel les grandes chaleurs lui feraient plus de tort qu'un combat.

Il fallut bien en venir à ce genre de guerre, puisqu'il n'y avait plus d'ennemis en campagne. Après avoir fourragé le plat pays, pris nombre de petites villes et de bourgs, d'où l'on tira des contributions qui servirent à payer les Allemands, l'amiral vint, avec toutes ses forces, se présenter devant Poitiers. Ce n'était pas son premier dessein. Il aurait voulu s'assurer du Bas-Poitou, que les calvinistes appelaient leur *vache à lait*, marcher ensuite à Saumur, ville peu fortifiée, qui a un pont sur la Loire, s'y établir de manière à avoir toujours ce passage à sa disposition, et s'en servir pour porter en automne la guerre vers la capitale, « qu'ils pensaient n'être jamais inclinée à la paix, qu'elle ne sentît le fléau à ses portes. » Mais plusieurs gentilshommes qui avaient leurs biens autour de Poitiers, insistèrent si vivement pour le siège de cette ville, où se trouvait d'ailleurs le dépôt des richesses des pays voisins et surtout des églises, que l'amiral s'y détermina.

Il avait auparavant fait une tentative auprès du roi, à qui il fit présenter une requête tendante à obtenir la paix. Mais la cour répondit que Sa Majesté n'écouterait pas ses sujets révoltés qu'ils n'eussent posé les armes. Peu de temps après, cette réponse sévère fut appuyée par un arrêt du Parlement de Paris, qui condamnait Coligny à mort, mettait sa tête à prix, ordonnait que ses biens seraient confisqués, et ses châteaux rasés. Pareil arrêt, rendu contre Jean de Ferrières, vidame de Chartres, et contre Montgomery, fut exécuté sur leurs effigies. L'amiral pensa être victime de plusieurs scélérats, à qui l'impunité et la récompense promise firent concevoir le dessein

d'attenter à ses jours. Leurs projets furent découverts, et Coligny les fit punir. Pendant ce temps, Montgomery faisait heureusement la guerre en Béarn, et préparait des secours qui furent depuis très-utiles aux confédérés.

Sur le bruit d'un siège, le duc de Guise et le duc de Mayenne, son frère, se jetèrent dans Poitiers avec une troupe de noblesse : la ville était d'ailleurs pourvue d'une nombreuse garnison, de vivres et de munitions de toute espèce. « Ces grandes cités, disait l'amiral, sont les sépultures des armées. » Peu s'en fallut que la ruine de la sienne ne fût une nouvelle preuve de cette observation.

Dans ce siège meurtrier, on ne ménagea la vie des hommes de part ni d'autre. Les assiégés faisaient des sorties fréquentes, peu inquiets du nombre de soldats qu'ils y laissaient, pourvu qu'ils fissent du mal à l'ennemi. L'amiral multipliait les assauts à travers les inondations, les feux, les huiles bouillantes, sur des brèches escarpées, moins défendues encore par leur roideur que par la bravoure de la garnison ; ainsi le temps se consumait, et le siège se traînait beaucoup plus que Coligny n'avait compté.

Pour comble de malheur, les maladies se mirent parmi les Allemands, peu accoutumés aux chaleurs de nos climats, et usant sans modération des raisins et des autres fruits que l'automne présentait en abondance ; des étrangers l'épidémie passa aux Français ; des régiments entiers étaient forcés d'interrompre le service, ce qui surchargeait les autres ; les gens de marque se retiraient à la file à Châtelleraut, qui devint comme l'infirmerie de l'armée. On fit éloigner du camp les princes de Béarn et de Condé, dans la crainte de la contagion, et à la fin l'amiral se trouva presque seul officier général, attaqué lui-même d'une cruelle dysenterie, mais supérieur à tous les événements par son courage et sa fermeté.

Cependant il était à la veille de se retirer avec honte, si le duc d'Anjou ne lui eût fourni un prétexte honnête de lever le siège. Ce prince, ayant rassemblé une partie de son armée beaucoup plus tôt qu'on ne pensait, vint au commencement de septembre assiéger Châtelleraut. Coligny saisit cette occasion d'abandonner une entreprise devenue impossible ; il quitte Poitiers et vole au secours de ses malades renfermés dans la ville attaquée. Content d'avoir délivré Poitiers, le duc d'Anjou, après un sanglant assaut, s'éloigne

pour n'être pas contraint à une bataille que désirait l'amiral, plus fort que lui ; mais bientôt la face des affaires changea : il vint de tous côtés des troupes au duc d'Anjou ; avec ces renforts, le jeune prince se mit à la poursuite de Coligny, qui recula à son tour.

Il y eut sur la fin de septembre des marches, des contre-marches et des escarmouches : une fois entre autres, les deux armées se trouvèrent à la portée du mousquet, rangées en bataille près de Montcontour, petite ville du Poitou ; un simple défilé les séparait : les catholiques n'osèrent le passer, et la nuit sauva les confédérés, qui ne sentirent pas leur bonheur.

Le plus grand nombre d'entre eux demandait la bataille avec empressement ; d'un côté, les Allemands éclataient en plaintes de ce qu'ils n'étaient point payés, et ils insistaient sur la nécessité de combattre, afin de se procurer des quartiers plus avantageux et un butin qui leur tînt lieu de solde. Les gentilshommes français murmuraient de ce qu'après les avoir tenus depuis un an éloignés de leurs maisons et dans les glaces de l'hiver et sous le soleil brûlant de l'été, on parlait de les retenir encore, sans espérance d'une affaire décisive. Des plaintes plusieurs passèrent aux effets, et, abandonnant les drapeaux, se retirèrent dans leurs pays.

Même mécontentement régnait dans l'armée royale, à ce que rapporte La Noue, instruit par des gentilshommes qui, la nuit avant la bataille, tinrent ce propos à aucuns de la religion qu'ils rencontrèrent : « Messieurs, nous portons marque d'ennemis, mais nous ne vous haïssons nullement, ni votre parti. Avertissez M. l'amiral qu'il se donne bien garde de combattre ; notre armée est merveilleusement puissante pour les renforts qui y sont survenus, et est avecque cela bien délibérée ; mais qu'il tempore un mois seulement, car toute la noblesse a juré et dit à monseigneur qu'elle ne demeurera pas davantage, et qu'il les emploie dans ce temps-là, et qu'ils feront leur devoir. « Qu'il se souviene qu'il est périlleux de heurter contre la fureur française, laquelle pourtant s'écroulera soudain, et s'ils n'ont promptement la victoire, ils seront contraints de venir à la paix, pour plusieurs raisons, et la vous donneront avantageuse. »

Le conseil était excellent: Coligny voulait le suivre ; mais, comme il venait des ennemis, il parut suspect. On convint cependant de ne rien

précipiter et de chercher du moins une position meilleure que celle des environs de Montcontour, où l'on se retrouvait une seconde fois ; mais quand, le 3 octobre, l'amiral voulut décamper, les reîtres et les lansquenets se mutinèrent : le temps se perdit à les apaiser ; l'armée royale survint, il fallut combattre.

Une demi-heure décida du sort des calvinistes ; ils ne soutinrent le premier choc qu'en chancelant : dès la seconde charge, ils se débandèrent ; et ce ne fut plus un combat, mais un massacre. Les catholiques s'excitèrent à n'épargner personne, en criant : *La Roche-l'Abeille* ! nom de la rencontre dans laquelle les calvinistes avaient auparavant massacré leurs prisonniers d'une manière si inhumaine. L'amiral, tout à la fois capitaine et soldat, eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de pistolet. Couvert du sang des ennemis, étouffé par celui qui sortait de sa plaie, pouvant à peine se faire entendre, il donnait des ordres, combattait toujours, courait au devant des fuyards, les ramenait à la charge ; mais il fut enfin emporté par le nombre. Champ de bataille, drapeaux, canons, bagages, tout resta aux catholiques ; des corps entiers furent de sang-froid passés au fil de l'épée, quoiqu'ils jetassent les armes et demandassent quartier : les autres se dispersèrent ; et d'une armée de vingt-cinq mille hommes il n'en resta pas cinq ou six mille ensemble, qui accompagnèrent les princes et l'amiral à Saint-Jean-d'Angely.

L'abattement, la consternation des vaincus rendus à eux-mêmes, est inexprimable : ils se représentaient la colère du roi appesantie sur eux dans toutes les provinces, leurs biens confisqués, eux-mêmes proscrits ; ils ne voyaient tous d'autre ressource que de se jeter dans le premier vaisseau, et de se sauver en Angleterre, en Danemark, en Suède, dans tous les pays de leur communion qui voudraient leur donner un asile. « Eh quoi ! leur dit l'amiral, auriez-vous donc la lâcheté d'abandonner vos familles à la merci des ennemis, comme s'il ne restait pas d'autre ressource ? N'avons-nous pas l'alliance de l'Allemagne, cette mine d'hommes intarissable, qui ne vous laissera pas manquer de soldats ? l'amitié de l'Angleterre, où mon frère sollicite du secours qui ne peut tarder ? N'avons-nous pas enfin l'armée de Montgomery, vainqueur du Béarn, toute composée de braves

soldats, prêts à se joindre à nous quand nous les appellerons ? Il ne s'agit que de ne point désespérer ; et tandis que les ennemis consommeront l'hiver à prendre des places, nous pourrons nous fortifier assez pour recommencer la guerre au printemps, et obtenir une paix avantageuse. »

Ces espérances présentées par un homme dont on connaissait la prudence firent impression. On écrivit en Angleterre, en Danemark, en Suède, dans les Pays-Bas, et l'on pressa les levées d'Allemagne déjà commencées. Les princes envoyèrent à Montgomery des ordres précis de venir les joindre dans le haut Languedoc ; et ils partirent, bien sûrs, à ce qu'on peut raisonnablement conjecturer, de n'être point traversés par Damville, second fils du défunt connétable, gouverneur de cette province, avec qui les confédérés avaient de secrètes intelligences.

C'étaient ces menées sourdes qui les sauvaient, et le principe en était à la cour. Les ruses, les finesses de la reine-mère, en la faisant parvenir à son but pour le moment, mécontentaient toujours quelqu'un, qui s'en souvenait dans l'occasion. Un défaut d'égards avait aigri Damville, que nous avons vu Si contraire aux huguenots. Après la mort du connétable, son père, voyant un enfant à la tête des troupes, sa famille négligée, au point de n'avoir aucun commandement, il voulut faire sentir qu'il pouvait être nécessaire. De là, la tolérance que l'amiral et les princes éprouvèrent dans son gouvernement, malgré les ordres pressants et réitérés du roi.

Il n'est pas étonnant que la cour ne fût pas d'accord avec elle-même. La victoire de Montcontour, célébrée avec trop d'éclat, réveilla la jalousie du roi ; il partit pour l'armée, et l'on sentit bien qu'il y allait moins pour appuyer les succès du duc d'Anjou, son frère, que pour s'en attirer la gloire. Le jeune monarque n'était par le seul que la jalousie tourmentait. Les anciens généraux, tels que le maréchal de Cossé-Gonnor, frère puîné du maréchal de Brissac, le duc de Montpensier, et beaucoup d'autres, voyant le commandement entre les mains de nouveaux capitaines, sous le nom d'un enfant, ne se souciaient point de contribuer à finir une guerre dont ils n'auraient pas l'honneur. Les Montmorency, également négligés, outre les motifs qui leur étaient communs avec les vieux généraux, conservaient un penchant secret pour l'amiral, leur parent. Enfin le cardinal de Lorraine et

les autres Guises n'agissaient que mollement. Peu leur importait que les huguenots fussent écrasés, puisque ce ne serait point par leurs mains, et qu'on affectait au contraire de les confondre entre les commandants en second, de peur que quelque exploit signalé ne leur rendît la faveur des catholiques.

Chacun porta ces dispositions secrètes dans un conseil qui fut tenu pour décider de l'usage qu'on ferait de la victoire. Tavannes insista fortement pour qu'on poursuivît les vaincus. Il fallait, disait-il, masquer avec une partie de l'armée les villes révoltées, qui tomberaient d'elles-mêmes, et, avec l'autre partie plus forte, se mettre à la chasse des ennemis, les harceler, les pousser de poste en poste, ne leur pas donner un moment de relâche jusqu'à ce qu'on les eût forcés d'abandonner le royaume, ou de se jeter dans quelque mauvaise place, qui deviendrait leur tombeau. Une foule de raisons militaient en faveur de cet avis ; on n'en opposa aucune solide : cependant il fut conclu qu'on s'attacherait aux sièges.

Tavannes fit des représentations, s'obstina, dit qu'il aimait mieux quitter que de sacrifier ainsi les intérêts de l'État ; c'est ce qu'on désirait : le roi lui donna son congé, et il se retira dans son gouvernement de Boulogne. Montpensier et les autres généraux prirent, sous le nom du roi, le commandement des troupes, sans que le duc d'Anjou eût de préférence. Il n'est pas marqué que la reine en témoignât pour lors aucun ressentiment. Catherine voyait ses créatures éloignées ; le duc d'Anjou, dont elle regardait les exploits comme son ouvrage, mortifié : elle aimait ce prince, parce qu'il était docile à ses volontés ; son cœur souffrit, mais elle ne crut pas devoir se plaindre hautement de peur d'attirer à ce fils bien-aimé une disgrâce bien plus éclatante de la part de son frère, roi et jaloux. Seulement on vit bien qu'elle ne s'intéressa plus si ardemment au succès d'une campagne dont ses rivaux de gouvernement lui enlevaient l'honneur. Ainsi les brouilleries de la cour tournèrent au profit des confédérés.

Le roi s'applaudit d'abord du parti pris d'attaquer les places des religionnaires. Six des plus fortes se rendirent sans presque aucune défense. On s'imaginait qu'il en serait de même de toutes les autres, et que bientôt La Rochelle, regardée comme la capitale, dénuée de ses boulevards,

tomberait entre les mains des vainqueurs. Mais on changea d'opinion, quand on en vint à Saint-Jean-d'Angely, défendu par le seigneur de Piles : cette ville tint deux mois, et ne se rendit qu'à l'extrémité. L'hiver arriva, il fallut mettre les troupes en quartiers ; et le fruit d'une victoire si complète, l'effort d'une armée royale si formidable, fut la prise de quelques places médiocres, pendant que La Rochelle, la plus utile de toutes, restait aux vaincus, et que les princes rétablissaient leurs affaires, à l'aide d'un délai qu'ils n'avaient point osé se promettre.

Il faut entendre La Noue raisonner sur cet événement : « Quand on donne, dit-il, à un grand chef de guerre du temps pour enfanter ce que son raisonnement a conçu, non-seulement il reconsolide les vieilles blessures, mais il redonne force aux membres qui avoient languï. Pour cette raison, le doit-on divertir et embarrasser toujours, pour rompre le cours de ses desseins. » L'amiral concevait que, si l'on eût vivement poursuivi sa petite troupe pendant qu'elle se retirait en Languedoc, il lui aurait été très-difficile de la sauver, parce qu'il n'avait que de la cavalerie « non moins harassée qu'exténuée, » et que les seuls paysans et les petites garnisons des endroits où elle passait la mettaient souvent dans le plus grand désordre. Tout le fond de son armée consistait en trois mille chevaux : « Mais laissant rouler sans nul empêchement cette pelote de neige, en peu de temps elle se fit grosse comme une maison. » L'affabilité des jeunes princes gagnait toute la noblesse des lieux qu'ils parcouraient. On fit dans le Languedoc et le Dauphiné de fortes recrues d'infanterie. A ce corps déjà redoutable se joignirent les troupes de Montgommery, victorieuses en Béarn. En peu de temps, l'abondance que les soldats trouvèrent dans leurs quartiers, établis autour de Montauban, ville de Quercy, rétablit ses troupes délabrées, « et refit comme de nouveaux corps aux hommes. »

Mais cette armée, bien pourvue de santé, de vigueur et de courage, manquait d'argent et de munitions, et c'est où l'on sentit l'utilité de La Rochelle. Les villes, qui sont comme les appuis, non-seulement des armées, mais aussi des guerres, doivent être puissantes et abondantes, afin que, comme de grosses sources d'où découlent de gros ruisseaux, elles puissent fournir les commodités nécessaires à ceux qui ne peuvent les avoir

d'ailleurs. » Ceci a fait dire à quelques catholiques qu'ils n'estimaient pas les huguenots trop *lourdauds*, d'autant qu'ils avaient toujours été soigneux et diligents de s'approprier de très-bonnes retraites. Les secours que les princes tirèrent de cette ville firent connaître « que c'étoit une bonne boutique et bien fournie. » Elle équipa quantité de vaisseaux, qui firent de très-riches prises. Les armateurs s'y multiplièrent, « encore que souvent il advînt qu'aux proies que leurs griffes avoient attrapées les ongles de la picorée terrestre donnassent de terribles pinçades. » L'amiral prenait le dixième du butin. L'argent qui provint de ce droit servit à approvisionner l'armée.

Au commencement du printemps, les calvinistes descendirent des montagnes du haut Languedoc, et se débordèrent dans la plaine de Toulouse. Ils mirent tout à feu et à sang, surtout dans les maisons de conseillers et présidents du Parlement, d'abord pour venger la mort de Philibert Rapin, bisaïeul de l'historien de ce nom, et gentilhomme du prince de Condé, qui, envoyé à Toulouse pour faire enregistrer l'édit de la dernière paix, avait été arrêté et condamné par eux, pour raisons d'anciens crimes ; et ensuite « pour ce que lesdits conseillers avoient toujours été âpres à faire brûler les luthériens et huguenots. Ils trouvèrent, dit La Noue, cette revanche bien dure ; mais on dit qu'elle leur servit d'instruction pour être plus modérés à l'avenir. »

De là ils avancèrent vers la Loire, pillant, renversant, mettant tout à contribution, seul moyen qu'ils eussent pour subsister, et marchant, enseignes déployées, droit au centre du royaume, toujours persuadés qu'ils n'obtiendraient une paix avantageuse que quand ils feraient sentir à la capitale les calamités de la guerre.

Au milieu de leurs succès, Coligny fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. La crainte présente de le perdre fit mieux sentir tout son mérite. Que serait devenue l'armée entre les mains des princes de Béarn et de Condé, deux enfants à la vérité pleins de courage et d'intrépidité, mais incapables de vues et de desseins ? On parlait déjà de se séparer, lorsque la violence du mal se ralentit; l'espérance revint avec sa santé, et l'armée pénétra en Bourgogne. Elle se trouva en présence de celle du maréchal de

Cossé-Gonnor, forte de seize mille hommes. Ce général, parti en hâte d'Orléans, et qui venait de passer la Loire à Decize, avait ordre de risquer une bataille plutôt que de laisser les calvinistes approcher de Paris. Ceux-ci, au nombre de six mille hommes tout au plus, mais n'ayant l'avantage d'une excellente position, furent attaqués le 25 juin, près d'Arnay-le-Duc, et la victoire resta indécise. On pourrait néanmoins dire qu'ils gagnèrent la bataille, puisqu'ils ne furent point arrêtés dans leur course. Dépourvus d'artillerie, ils faisaient des marches rapides qui ne permirent point au maréchal de les atteindre. Ils se jetèrent dans le pays situé entre l'Yonne et la Loire, où ils vécurent à discrétion, et se mirent en état de pénétrer jusqu'à l'Orléanais et à l'Ile-de-France, théâtres de leurs premiers combats. Ils s'avancèrent ainsi jusqu'à la hauteur de Montargis. Le maréchal mit dès lors ses soins à couvrir la capitale, où déjà l'on commençait à concevoir des appréhensions.

Il n'y avait plus à différer : il fallait faire la paix, où détruire jusqu'au dernier ces hommes déterminés à soutenir les nouveaux autels ou à s'ensevelir sous leurs ruines. On avait parlé d'accommodement aussitôt après la bataille de Montcontour ; mais les conditions parurent si dures aux réformés, qu'ils ne voulurent point y entendre. La reine de Navarre surtout se déclara avec tant d'aigreur contre le cardinal de Lorraine, que la cour jugea toute négociation inutile tant que le prélat y resterait. Cependant on entretint toujours quelque intelligence, tant par lettres que de vive voix. Les confédérés eurent même permission d'envoyer au roi des députés, qui furent bien reçus. Charles IX leur en envoya dont les propositions parurent plus tolérables. Des deux côtés enfin on en était réduit au point que la plus mauvaise paix semblait préférable à une guerre avantageuse.

Après la victoire de Montcontour, s'imaginant que tout était fini, le pape, les princes d'Italie et le roi d'Espagne avaient redemandé leurs soldats. Les Allemands s'étaient retirés faute de solde ; de sorte que le roi, outre quelques compagnies sous des gentilshommes volontaires, n'avait de troupes assurées que quatre à cinq mille Suisses, et pas un sou dans les coffres pour les payer. Soit connivence de la part des gouverneurs, soit plus grande bravoure de la part des confédérés, la guerre se faisait à l'avantage

de ceux-ci dans toutes les provinces. Plusieurs entreprises sur La Rochelle, tant par terre que par mer, n'avaient pas réussi ; et, après bien des victoires remportées par le roi, les ennemis se trouvaient encore au milieu de la France,

Les confédérés n'étaient pas dans un moindre embarras. Ils avaient à la vérité une troupe *leste et gaillarde*, mais aussi c'était leur dernière ressource ; d'ailleurs moins d'argent encore que le roi.

Plus ils approchaient du centre du royaume, plus ils ramenaient les Allemands au voisinage de leurs pays ; et ces étrangers disaient tout haut qu'à la première occasion favorable ils les quitteraient et retourneraient chez eux. Enfin, victorieux et triomphants, ils n'avaient plus ni habits ni équipages ; ils étaient mal armés, harassés comme des gens qui avaient fait plus de huit cents lieues depuis six mois, et ils se voyaient encore menacés par plusieurs petits corps d'armée, à travers lesquels il faudrait s'ouvrir le passage, s'ils voulaient suivre leur premier projet, de porter la guerre autour de Paris.

Les raisonneurs des deux côtés, comme il y en a toujours, trouvaient fort mauvais qu'on songeât à la paix. « C'étoit, disoient les catholiques, chose indigne et injuste, de faire paix avec des rebelles hérétiques, qui méritoient d'être grièvement punis. Ils persistoient en leur dire, ajoute La Noue, jusqu'à ce qu'on les eût guéris de cette sorte : si c'étoient gens d'épée, on leur enjoignoit d'aller les premiers à l'assaut, ou à une rencontre, pour occire ces méchants huguenots ; de quoi ils n'avoient pas tasté une couple de fois qu'ils ne changeassent viteement d'opinion. Quant aux autres, qui estoient d'église ou de robe longue, en leur remontrant qu'il était nécessaire qu'ils baillassent la moitié de leurs rentes pour payer les gens de guerre, ils concluoient à la paix. »

De même, parmi ceux de la religion, plusieurs rejetaient les propositions de paix, disant que ce n'était que *trahison*. « Mais quand elles eussent été très-bonnes, ajoute notre judicieux auteur, ils en eussent dit autant, pour ce que la guerre étoit leur mère nourrice et leur élèvement. Un bon moyen pour les ramener à la raison, c'étoit de proposer, pour la nécessité d'icelle, de retrancher leurs gages, ou de faire quelques emprunts sur eux, alors en

désiroient-ils une prompte fin. Ostez à beaucoup de gens les profits et honneurs, alors jugeront-ils des choses plus sincèrement. »

Les chefs, qui voyaient de près la misère, surtout les excès affreux auxquels se laissaient aller les gens de guerre, pensaient bien différemment. La Noue attribue à l'amiral d'avoir dit plusieurs fois, depuis la paix, « qu'il désiroit plutôt mourir que de retomber en ces confusions, et voir devant ses yeux commettre tant de maux. »

« Ce n'est pas, ajoute La Noue, qu'il faille ressembler à une autre manière de gens, qui indifféremment trouvoient toutes paix bonnes et toutes guerres mauvaises ; et quand on les assuroit de les laisser en patience manger les choux de leur jardin et serrer leurs gerbes, ils couloient aisément l'un et l'autre temps, dussent-ils encore, aux quatre fêtes annuelles, recevoir quelque demi-douzaine de coups de bâton. Ils avoient, à mon avis, empaqueté et caché leur honneur et leur conscience au fond d'un coffre. Le bon citoyen doit avoir zèle aux choses publiques, et regarder plus loin qu'à vivoter en des servitudes honteuses. Pour conclusion, en ces affaires-ici, la raison doit nous servir de guide, laquelle admoneste de ne venir jamais aux armes, si une juste cause et grande nécessité n'y contraint. Car la guerre est un remède très-violent et extraordinaire, lequel, en guérissant une plaie, en refait d'autres. Pour cette occasion n'en doit-on user qu'extraordinairement. Au contraire doit-on désirer la paix. »

Nous rapportons avec satisfaction ces sentiments généreux d'un brave gentilhomme, ami de sa patrie, aussi éloigné de la basse complaisance qui tolère tout, que de l'arrogance qui ne veut rien souffrir. Les réflexions qu'il fait sur la manière dont on doit envisager la guerre, ce fléau redoutable, méritent d'être transcrites. Elles sont courtes, et c'est la dernière fois que nous aurons occasion de citer les *Discours politiques et militaires* de La Noue, qui finissent ici.

« Certes, un chacun doit se mettre devant les yeux (quand il voit le royaume embrasé de guerres) l'ire et le courroux de Dieu, et plutôt à l'encontre de soi, que contre ses ennemis ; car les uns disent : Ce sont les huguenots qui, par leurs hérésies, excitent ses vengeances sur eux ; les autres répliquent : Ce sont les catholiques qui, par leur idolâtrie, les

attirent ; et en tel discours nul ne s'accuse. Cependant la première chose qu'on doit faire, c'est d'examiner et accuser, en ces calamités universelles, ses propres imperfections, afin de les amender, et puis regarder la coulpe d'autrui, et quand nous voyons une fausse et courte paix, nous devons dire que nous n'en méritons pas une meilleure ; pour ce que (comme dit le proverbe) quand le pont est passé, on se moque du saint, et la plupart retournent en leurs vanités et ingrattitudes accoutumées. »

Peu de personnes, même entre les catholiques, pensaient aussi chrétiennement ; mais la nécessité mène souvent au même port que la raison et la religion. On avait besoin de la paix, et on la fit. Elle fut conclue le 2 août à Saint-Germain-en-Laye, où était le roi.

Outre les avantages des précédentes, savoir : amnistie générale ; libre exercice de la religion prétendue réformée dans les faubourgs de deux villes en chaque province, excepté à Paris et à la cour ; aveu et approbation de tout ce qui avait été fait ; restitution des biens confisqués ; droit à toutes les charges de l'État, les calvinistes obtinrent encore deux points bien importants : 1^o la permission de récuser six juges, tant présidents que conseillers, dans les Parlements ; ce qui a donné dans la suite naissance aux *Chambres mi-parties* ; 2^o quatre villes de sûreté, c'est-à-dire dans lesquelles les confédérés eurent droit de mettre des gouverneurs et des garnisons à leurs ordres. Ils choisirent La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Elles leur furent abandonnées après que les princes de Béarn et de Condé, et vingt des principaux seigneurs de leur parti, eurent fait serment de les rendre dans deux ans.

De si grands avantages ont fait soupçonner que cette paix n'était qu'un piège, et qu'en la signant la cour avait déjà conçu le dessein de la rompre de la manière la plus tragique. Quoi qu'il en soit, les calvinistes y eurent une entière confiance. Les princes, l'amiral et les autres chefs reconduisirent jusqu'à Langres les Allemands, et les congédièrent politiquement, et plus chargés, dit de Thou, de promesses que d'argent. Ils revinrent ensuite à La Rochelle, où ils fixèrent leur demeure auprès de la reine de Navarre.

Charles IX épousa par procureur, le 23 octobre, Élisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur Maximilien II, princesse grave, prudente, d'un

caractère doux et réservé. Anne, l'aînée, avait épousé Philippe II. Élisabeth eut la confiance et l'estime de son mari ; mais elle n'osa se prévaloir de cet ascendant, qui aurait peut-être tourné au profit du royaume. Le jeune monarque alla, dans le mois de novembre, au-devant d'elle jusqu'à Mézières. A la fin de décembre, il reçut une ambassade solennelle qu'avaient envoyée les princes allemands de la confession d'Augsbourg. Ils félicitèrent Charles sur son mariage, et l'exhortèrent à entretenir la paix et à traiter avec bonté les religionnaires de France. Le roi leur fit une réponse vague, et les renvoya comblés d'honneurs et de présents.

Pendant que le bruit des armes se faisait entendre par toute l'Europe ; que les princes catholiques, excités par Pie V, couvraient la mer de vaisseaux, et opposaient à Lépante les efforts victorieux de don Juan d'Autriche à la conquête de l'île de Chypre par le cruel Sélim II, empereur des Turcs ; pendant que l'Allemagne, surchargée de sectes, s'agitait encore pour rétablir l'équilibre entre elles ; que la discorde régnait en Écosse ; que l'Angleterre était en proie aux conjurations, et que les Flamands, soutenant contre les forces redoutables de l'Espagne leur liberté et le droit de professer la nouvelle religion, éprouvaient toutes les horreurs d'une guerre intestine, on vit en France une révolution bien surprenante : la paix, l'union, la concorde entre tous les ordres de l'État. On vit ces confédérés si ombrageux, si disposés à frapper les premiers coups dans la crainte d'être prévenus, déposant leurs soupçons, vivre tranquillement sous la sauvegarde de la parole royale. On vit Charles, oubliant le crime des révoltés, s'intéresser tendrement à la félicité de ses sujets, désormais appliqués à lui plaire, leur proposer des mariages, discuter les plaintes par des envoyés pacifiques, punir les brouillons, artisans de nouveaux troubles, recevoir des calvinistes plusieurs avis avantageux à l'État, en concerter avec eux l'exécution, et gagner leur confiance au point d'en obtenir, avant le temps, la restitution de diverses places de sûreté. Que penser de Charles IX, d'un jeune roi de vingt-deux ans, si tant de témoignages de bonté ne furent qu'une feinte employée pour enfoncer plus sûrement le poignard, et s'il eut l'âme assez noire pour méditer pendant deux ans l'affreux projet d'assassiner soixante-dix mille de ses sujets ?

C'est encore un problème de savoir quels furent les ressorts secrets du massacre connu sous le nom de la *Saint-Barthélemy* ; jusqu'à quel point Charles IX y trempa ; si l'on eut d'abord le dessein d'étendre la proscription à un si grand nombre de victimes ; enfin à quelle époque il faut faire remonter la résolution prise à la cour d'abattre le calvinisme, en exterminant les hommes les plus capables de le soutenir. Le crime, une fois commis, a paru si horrible, tant de gens ont eu intérêt de déguiser les faits, afin de détruire, s'ils avaient pu, les monuments de leur honte, qu'il n'est point étonnant que, dans la discussion de ce point d'histoire, nous ne marchions qu'environnés de ténèbres.

Mais, à travers ces obscurités affectées, il nous reste encore assez de lueurs pour indiquer les principaux conseillers et les vrais auteurs de cette sanglante catastrophe. Quant au fil de l'intrigue, à l'époque de son commencement, au degré de complicité des coupables, si nous n'avons pas sur toutes ces choses des témoignages aussi concluants, du moins ne manquons-nous pas de connaissances propres à satisfaire une curiosité réglée par la raison. Ceux qui écrivent après l'événement ont coutume de lier les circonstances, comme si elles avaient été toutes prévues et arrangées à dessein. Il est néanmoins constant que, dans les affaires les mieux combinées, il y a toujours des faits qui ne sont que le fruit de l'occasion et l'ouvrage du moment. On verra l'application de ce principe dans ce qui se passa avant et après la Saint-Barthélemy.

La paix faite, la cour vit avec peine les chefs des confédérés fixer leur séjour à La Rochelle, comme s'ils eussent craint une nouvelle surprise en se séparant et en retournant dans leurs terres, dont le séjour tranquille semblait faire auparavant l'objet de leurs désirs. Elle leur en témoigna sa peine. Ils répondirent qu'ils ne se méfiaient point du roi ; que cependant le voyant toujours obsédé par les Guises et les autres auteurs des troubles, ils avaient tout lieu d'appréhender le retour des préventions qu'on lui avait inspirées contre eux dès son enfance ; qu'au reste ils ne faisaient aucun mouvement, ni préparatifs de guerre ; qu'ils avaient, à la vérité, augmenté les troupes mises en garnison dans les places de sûreté, mais parce que le roi avait lui-même augmenté celles des villes voisines ; qu'enfin ils ne restaient

rassemblés que pour faire sur eux-mêmes la répartition des dettes qu'ils avaient contractées pour la cause commune.

Ces raisons étaient plausibles ; aussi s'appliqua-t-on moins à y répondre qu'à les détruire, en donnant toute satisfaction aux princes et à l'amiral. En traitant de la paix, on avait parlé de marier le prince de Béarn avec Marguerite de Valois, la dernière sœur du roi. On remit, peu de temps après, cette alliance sur le tapis comme un moyen assuré de dissiper tous les doutes, et de resserrer les nœuds d'une union parfaite. La princesse était de quelques mois seulement plus âgée que l'époux qu'on lui destinait, belle, spirituelle, et montrant déjà pour l'intrigue un goût qui se tourna plutôt vers la galanterie que vers la politique. Jeanne, reine de Navarre, répondit respectueusement à cette proposition, mais sans prendre d'engagement.

Il semblait qu'un vieux guerrier comme l'amiral était inattaquable du côté de la tendresse ; cependant il aima, il fut aimé, et le mariage de l'homme peut-être le plus grave de la France se traita comme une aventure de roman. Jacqueline de Montbel, dame d'Entremont, veuve très-riche en fonds de terre situés dans les états de Savoie, s'éprit d'une vive passion pour l'amiral, sur sa seule réputation ; et l'enthousiasme s'en mêlant, elle résolut à donner à ce héros du calvinisme sa main et ses biens. Ce dessein rendit le duc de Savoie attentif aux démarches de la veuve ; mais, malgré les surveillances, Jacqueline s'évada, et vint à La Rochelle épouser Coligny. Le duc, irrité, saisit ses terres. En vain le roi, sollicité par les deux époux, interposa ses bons offices ; le prince demeura inflexible.

L'amiral se montra peu sensible à cette disgrâce ; et dans le même temps il donna une autre preuve non équivoque de désintéressement, en mariant Louise de Châtillon, sa fille, à Téligny, simple gentilhomme, sans fortune, mais excellent négociateur, possédant à fond les affaires du parti, et plus en état qu'aucun autre d'en faire valoir les intérêts par son habileté et sa prudence. Le prince de Condé se prépara aussi à épouser Marie de Clèves, la *troisième Grâce*, sœur des duchesses de Nevers et de Guise, qui avait été élevée par la reine de Navarre dans la nouvelle religion. Enfin la cour de France fit à Élisabeth, reine d'Angleterre, des propositions de mariage entre

elle et le duc d'Anjou, frère du roi ; mais ce projet ne fut point alors appuyé des démarches nécessaires.

Il en revenait du moins cet avantage, que les esprits, amusés par l'espérance, les plaisirs ou les soins d'une nouvelle alliance, perdaient insensiblement l'habitude de la guerre. L'amiral aurait voulu qu'on eût ainsi captivé les calvinistes, moins par la violence que par la diversion. « Je sais bien ce qu'il m'en dit à La Rochelle, écrivait Brantôme, voyant bien le caractère de ses huguenots, que s'il ne les occupoit et amusoit au dehors, pour le sûr ils recommenceroient à brouiller au dedans, tant il les connoissoit brouillons, (remuants, frétilants, et amateurs de la picorée. » Il désirait ardemment quelque guerre étrangère, et n'en voyait pas de plus commode et de plus avantageuse à la France que celle des Pays-Bas.

Ces provinces, révoltées contre l'Espagne, épuisées par leurs propres victoires, étaient réduites à ne pouvoir plus se soutenir sans troupes étrangères. Au défaut de la France, elles menaçaient de se jeter entre les bras de l'Angleterre : première raison de les aider, pour ne pas laisser cet avantage à nos rivaux. De plus, on ne pouvait plus douter que ce fût le roi d'Espagne qui, Par ses conseils, son argent, ses secours, mesurés, non sur nos besoins, mais sur les règles de sa politique, n'entretint la guerre civile en France. Or, nul meilleur moyen de se venger sans risque et sans peine, que de lui opposer dans son propre pays les calvinistes français, dont il poursuivait la ruine.

Louis de Nassau, l'un des frères du prince d'Orange, qui avait fait toutes campagnes de l'armée protestante, et qui était alors à La Rochelle, vint exprès à la cour exposer ces raisons au conseil. Charles IX parut les goûter, témoigna sa satisfaction, et lui remit pour son frère le château d'Orange ; mais il le renvoya à Coligny, lui faisant entendre qu'avant de prendre sa dernière résolution il voulait conférer avec l'amiral. Si c'était un appât destiné lui inspirer une confiance pernicieuse, il était trop flatteur pour que l'amiral ne s'y laissât point prendre. Il se détermina donc à paraître à la cour.

Sur la fin de l'été, le roi alla de Blois en Touraine. Cette démarche se faisait en faveur de la reine de Navarre, qui, ne pouvant décemment se

refuser aux avances de la cour, au sujet du mariage du prince de Béarn, ne se livrait cependant qu'avec inquiétude. Elle amena son fils au roi, avec le prince de Condé et l'amiral. » Je vous tiens, dit le roi à ce vieux guerrier, en le retenant lorsqu'il se jeta à ses pieds par respect ; je vous tiens, et vous ne nous quitterez pas quand vous voudrez. Voici, ajouta le monarque d'un air satisfait, le jour le plus heureux de ma vie. » La suite de la réception répondit au commencement. La reine-mère, le duc d'Anjou, tous les seigneurs, comblèrent Coligny de caresses, et surtout le duc d'Alençon, le plus jeune frère du roi, qui, se laissant aller à la franchise de son âge, semblait ne pouvoir assez exprimer les sentiments d'estime dont il était pénétré pour l'amiral.

Au milieu des plaisirs qu'occasionna cette réunion, on parla de décider le mariage du prince de Béarn. Difficultés par rapport à la différence de religion, au temps, au mode de la célébration. Le roi, qui souhaitait la conclusion de cette affaire, aplanissait tout. Jeanne d'Albret était étonnée de tant de complaisance. Elle regardait, elle examinait avec la circonspection d'une personne qui se défie, et qui a honte de le laisser paraître. La reine-mère, non moins curieuse sur le compte de Jeanne, l'observait, et aurait voulu lire dans son âme. « Comment m'y prendre, disait-elle un jour à Tavannes, pour découvrir le secret de la reine de Navarre ? – Entre femmes, répondit Tavannes en riant, mettez la première en colère, et ne vous y mettez point ; vous apprendrez d'elle, et non elle de vous. »

On parla aussi de la guerre de Flandre. Il y eut des mémoires pour et contre. Le roi les lut et en conféra avec l'amiral. Il le consulta aussi sur le traité que la France était sur le point de conclure avec l'Angleterre ; et toujours il paraissait prendre un singulier plaisir dans sa conversation. Coligny demanda, dans l'automne, la permission d'aller faire un tour à sa terre de Châtillon-sur-Loing. Charles la lui accorda, le rappela peu de temps après, lui permit d'y retourner encore ; et ainsi finit l'année, avec toutes les apparences d'une confiance réciproque.

Que Charles IX fût arrêté à la résolution d'exterminer les prétendus réformés, ou qu'il n'en eût pas le dessein, il est certain que jamais prince ne se trouva dans une position plus critique et plus embarrassante. Dans le

premier cas, il fallait parler toujours contre ses idées, accabler de caresses des gens qu'on était prêt à égorger, commander à ses yeux, aux fibres même de son visage, pour n'être point trahi par quelque vivacité ou autre mouvement involontaire. S'il avait dessein de ménager le calvinisme, autre embarras de la part des catholiques, des princes étrangers, des seigneurs de sa cour, prélats, magistrats, qui lui remplissaient l'esprit de soupçons contre ceux qu'il voulait protéger.

Rien, par exemple, ne lui tenait plus au cœur que d'effectuer le mariage de Marguerite, sa sœur, avec le prince de Béarn ; il entendait autour de lui, à ce sujet, une réclamation générale. Les Guises murmuraient, par dépit de voir passer à un autre une princesse sur laquelle le jeune duc avait eu l'audace de marquer des prétentions pour lui-même. Le cardinal de Lorraine s'en était expliqué hautement à l'ambassadeur de Portugal, qui la demandait pour son maître. « L'aîné de la maison, dit-il en parlant du duc de Lorraine, a eu l'aînée : le cadet aura la cadette. » Cette arrogante prédiction ne se vérifia pas. Le roi, qui en fut averti, entra dans une grande colère, et le duc, en craignant les éclats, avait épousé précipitamment Catherine de Clèves ; mais comme les rois ne commandent point aux cœurs, le duc de Guise conservait des droits cachés sur celui de Marguerite, et Charles appréhendait que ces dispositions secrètes de sa sœur, venant à la connaissance de la reine de Navarre, ne la refroidissent sur cette alliance. Le duc d'Anjou ne voyait pas non plus de bon œil ce mariage, dans la crainte qu'il ne rendît le prince de Béarn trop puissant. Enfin le pape Grégoire XIII se récriait plus que tous les autres, et menaçait de ne jamais accorder de dispense. Il envoya même en France son neveu, le cardinal Alexandrin, chargé de renouveler les instances en faveur du roi de Portugal, et de faire des reproches au roi sur ses liaisons avec les huguenots.

Le légat s'acquitta exactement de sa commission. Il pressa vivement le roi, et comme il le réduisait à ne savoir que répondre : « Monsieur le cardinal, lui dit le monarque embarrassé, plût à Dieu que je pusse tout vous dire ! Vous connaîtriez bientôt, ainsi que le souverain pontife, que rien n'est plus propre que ce mariage pour assurer la religion en France, et exterminer ses ennemis. Oui, ajouta-t-il en lui serrant affectueusement la main,

croyezen ma parole ; encore un peu de temps, et le saint-père lui-même sera obligé de louer mes desseins, ma piété et mon ardeur pour la religion. » Il voulut confirmer ses promesses, en faisant glisser un diamant au doigt du cardinal ; mais le prélat le remercia, et dit qu'il se contentait de la parole du roi.

Si Charles IX a tenu ce discours, il méditait certainement pour lors le massacre de la Saint-Barthélemy ; mais de Thou nous avertit qu'il faut se défier des historiens italiens dont est tiré ce récit. La plupart, abusés par les Guises, qui avaient intérêt de ne point passer pour les seuls auteurs d'une action si atroce, ou trompés par les catholiques zélés, fidèles échos des Guises, ont enveloppé toute la cour dans le complot, et surtout le roi, qu'ils ont toujours mis à la tête. Au contraire, les mémoires du temps, faits par les personnes les mieux instruites, tels que ceux de Brantôme, de la reine Marguerite, de Cheverny, de Villeroy, de Castelnau, surtout de Tavannes, d'après lesquels se sont décidés Dupleix, Le Laboureur, l'auteur des commentaires, et les meilleurs historiens, portent expressément deux choses la première, que Charles IX ne se détermina au massacre qu'après la blessure de l'amiral ; la seconde, qu'il n'eut d'abord dessein d'y comprendre que quelques chefs, et non une grande multitude.

Voici donc, autant qu'on peut débrouiller ce chaos, l'idée qu'il faudrait se former de la marche de l'intrigue. On peut croire que, dès l'instant de la paix, Charles IX eut dessein de s'assurer de l'amiral et des autres chefs, et que les bonnes manières qu'il employa pour les attirer à la cour ne tendaient qu'à se procurer la facilité de les avoir sous sa main s'ils venaient à remuer, et de rompre leurs projets par la prison et par un châtiment juridique. Il est aussi à présumer que ce dessein de réprimer les calvinistes par la force tourna en projets de ménagements, quand Charles vit qu'ils demeuraient tranquilles et qu'ils prenaient confiance en lui. Cette disposition pacifique du roi, traversée néanmoins par des alternatives de crainte et de soupçons, a pu durer jusqu'à la blessure de l'amiral. Quant à ce malheur, qui eut des suites si funestes, ce fut l'ouvrage d'une politique ténébreuse, qui poussa le roi à des extrémités qu'il n'avait pas prévues ; politique dont on exposera tous les ressorts.

Ce prince avait été trop mal servi dans la guerre pour ne pas vouloir sincèrement la paix. Voyant que, pour y parvenir, il n'était question que de quelque condescendance envers les calvinistes, Charles les ménageait ; et l'on a droit de penser que, sans adopter leurs opinions, il goûta leurs personnes. La reine-mère, soit vues d'État, soit attachement à la religion romaine, s' alarma de ces liaisons : elle s'unit secrètement aux Guises pour ramener son fils à ses anciens principes, et le forcer même, par un coup d'éclat, s'il était nécessaire, à rompre tout engagement avec les sectaires.

On imagina d'abord de tenter s'il serait sensible à l'abandon des catholiques, ses anciens amis ; en conséquence, les Guises, les Montpensier et leurs proches quittèrent brusquement la cour. « C'était, disaient-ils, une chose odieuse, qu'une famille qui avait rendu de si grands services fût si peu considérée ; et que, loin de venger la mort d'un homme qui s'était sacrifié pour la religion et pour l'État, on affectât d'accabler de bienfaits ses ennemis et ses assassins. » On ne manquait point de faire parvenir ces discours au roi, mais il semblait ne point s'en embarrasser ; au contraire, il paraissait libre et gai au milieu des calvinistes, que les noces prochaines du prince de Béarn attiraient auprès de lui : cependant tous ne s'y fiaient pas. « Si ces noces se font à Paris, disait le père de Sully, les livrées en seront vermeilles. »

La reine de Navarre arriva à la cour au milieu du mois de mai, et le 9 juin elle était morte. Un cri se fit entendre par toute la France qu'elle avait été empoisonnée ; cependant, malgré les recherches les plus exactes, on ne lui trouva aucune trace de poison. Mais que ne pouvait-on pas présumer, après les exemples trop sûrs qu'on avait de morts aussi nécessaires, procurées par différents moyens ? celle de Lignerolles, favori et confident du duc d'Anjou, tué par Villequier, à la chasse, et par ordre de Charles, parce qu'il avait eu le malheur, dit-on, d'apprendre de son maître les secrets du roi, d'autres disent parce qu'il avait une intrigue avec la reine-mère ; celle du cardinal Odet de Châtillon, empoisonné par son valet de chambre lorsqu'il était prêt à revenir en France ; celle du seigneur de Mouy, assassiné à Niort par Maurevel, qu'on appelait publiquement *le tueur du roi* ; et tant d'autres dont la fin tragique tournait en preuves les moindres soupçons.

Jeanne d'Albret, après avoir aimé les plaisirs, se les interdit lorsqu'elle y était encore propre, réforma son luxe, et montra une austérité de dévotion qui la rendit chère à son parti : elle eut les vertus et les vices ordinaires à ce genre de vie : sévère dans ses mœurs ; réglée dans son domestique, ferme contre les revers, zélée, libérale ; mais aigre, impérieuse, aimant à parler théologie, et faisant sa principale compagnie des ministres, dont sa maison était l'asile. Dans les manifestes auxquels Jeanne eut part, on remarque toujours contre le clergé, et surtout contre le cardinal de Lorraine, des traits mordants qui annoncent une femme piquée. Pendant que son fils était à la cour, avant le voyage de Bayonne, elle lui écrivit une lettre qu'on jugerait moins destinée à retenir dans le devoir un enfant de neuf à dix ans, qu'à satisfaire sa causticité, en censurant des vices qui ne le regardaient pas. Elle n'était pas moins amère dans ses reproches à ceux de sa religion qui s'écartaient de leur devoir, mais aussi elle n'avait rien à elle, et toutes ses richesses étaient au parti. Les catholiques même reconnaissent son courage, sa constance, sa fermeté, et ne blâment que son entêtement, qui faisait sa gloire dans l'esprit des calvinistes. Sa mort retarda le mariage du prince de Béarn, qui prit aussitôt le titre de roi de Navarre.

L'amiral, pendant cet intervalle, se retira dans son château de Châtillon-sur-Loing ; là il recevait tous les jours des lettres de ses amis, qui le conjuraient de ne point retourner à la cour. Leurs craintes étaient fondées sur une multitude de conjectures qui, prises chacune à part, pouvaient tout au plus fournir la matière de quelques soupçons, mais qui, rapprochées, formaient un corps de présomptions effrayantes.

Coligny, sûr de la bonne foi du roi, n'écoutait les donneurs d'avis qu'en homme rebuté par leur zèle importun : quant à ceux avec lesquels il voulait bien entrer en explication, il leur disait que ses mesures étaient prises avec Charles ; qu'il y avait une ligue signée contre l'Espagne, entre la France, l'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne, et que la guerre de Flandre allait se déclarer. Lui faisait-on remarquer les troupes que la cour rassemblait sur les confins du Poitou, il répondait aussitôt qu'elles n'étaient pas destinées contre La Rochelle, mais contre les Pays-Bas, où des vaisseaux devaient les transporter ; que c'était par son avis qu'on avait pris

cet expédient, tant pour épargner aux soldats la fatigue de la marche, que pour tromper les ennemis. Si on lui parlait des emprunts que le roi faisait de tous côtés, il disait que c'était pour subvenir aux frais de cette guerre, et qu'on les faisait sur les princes catholiques par préférence, afin de les priver de la ressource de leur argent. Enfin il prétendait n'avoir rien à craindre des Guises, parce que le roi les avait réconciliés avec lui, et que d'ailleurs il n'avait plus grand crédit ; que même le cardinal de Lorraine, le plus redoutable d'entre eux, était à Rome, occupé dans le conclave, bien éloigné de pouvoir lui nuire ; enfin, dût-il être trompé, il priait très-instamment ses amis de ne plus le fatiguer Par de pareils soupçons.

Ces raisons ne satisfaisaient pas tout le monde. Un gentilhomme nommé Langoiran, les ayant bien repassées dans son esprit, alla trouver l'amiral, et lui demanda son congé. « Pourquoi donc ? dit Coligny étonné. – Parce qu'on vous fait trop de caresses, répondit Langoiran, et que j'aime mieux me sauver avec les fous que de périr avec les sages. » Ce bon mot fut regardé comme Une de ces saillies qu'essuient souvent les projets les plus prudents, et l'amiral persista dans sa sécurité.

Les noces de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur du roi, furent célébrées le 18 août avec une pompe vraiment royale ; elles avaient été précédées de celles du prince de Condé et de Marie de Clèves : la noblesse calviniste, nombreuse, leste et magnifique, fit les honneurs des unes et des autres. Pour l'amiral, au milieu des plaisirs, il ne s'occupait que de sa chimère, la guerre de Flandre ; tout semblait lui en inspirer le désir. Voyant, le jour du mariage, aux voûtes de la cathédrale, les drapeaux pris sur lui dans les journées de Jarnac et de Montcontour : « Bientôt, dit-il en les montrant au maréchal de Damville, bientôt ils seront remplacés par d'autres plus agréables à des yeux français. » Téligny, La Rochefoucauld, Rohan, tous les chefs du parti, pensaient comme Coligny sur la certitude de cette guerre, et de plus défiants s'en seraient flattés à leur place, tant Charles y paraissait résolu.

A force de conférer sur ce projet, il en avait senti l'avantage, et le prenait à cœur. En réglant le plan des opérations, l'adroit Coligny faisait sentir au jeune monarque qu'il ne fallait pas se conduire dans cette guerre comme

dans les précédentes, c'est-à-dire confier ses forces à son frère le duc d'Anjou, qui avait recueilli tout l'honneur de la victoire ; mais que le roi devait se mettre lui-même à la tête de ses troupes. « La reine votre mère, ajoutait-il, ne cherche qu'à vous tenir en tutelle afin de gouverner seule ; c'est pour cela qu'elle vous a engagé à prendre un lieutenant général ; mais il est temps de secouer le joug et de vous montrer à vos peuples digne de leur commander.

Ces discours faisaient une vive impression sur l'esprit d'un roi susceptible et jaloux. Catherine en était informée ; mais, certaine de son ascendant, elle se contenta d'abord de prendre quelques mesures générales, comme de s'assurer, en cas de besoin, le secours des Guises et de leurs partisans : cependant le danger augmentait. La reine fut avertie par Villequier, de Sauve, Retz, courtisans assidus et pénétrants, en qui même le roi avait une grande confiance, que son fils allait lui échapper, qu'il était totalement gagné par les religionnaires, et que, sans quelque remède violent, il n'y avait point à se flatter de le ramener.

A un mal si pressant, Catherine se résolut d'appliquer un remède extrême. elle saisit le moment d'une chasse pendant laquelle son fils se trouvait loin des conseillers qui l'obsédaient ordinairement ; elle l'entraîne dans un château, s'enferme avec lui dans un cabinet, et éclate en reproches amers. Mêlant la tendresse à la force, elle lui représente ce qu'elle a fait pour lui dès son enfance, les peines qu'elle a ressenties, les dangers qu'elle a courus de la part de ces mêmes hommes, avec lesquels il a l'imprudence de se lier si étroitement. « S'ils se rendent maîtres des affaires, que deviendrai-je ? dit-elle en sanglotant. Que deviendra le duc d'Anjou, l'objet perpétuel de leur haine ? Comment échapperons-nous à leur fureur ? Donnez-moi, ajouta-t-elle, congé de m'en retourner à Florence ; donnez à votre frère le temps de se sauver. »

Le roi, épouvanté, « non tant, dit Tavannes, des huguenots que de sa mère et de son frère, dont il sait la finesse, ambition et puissance dans son État, » craignant une révolution s'il continue à soutenir les calvinistes, avoue son tort à sa mère, et la prie de l'excuser. Catherine, feignant un mécontentement sans retour, se retire dans une maison voisine. Le roi la

suit. Il la trouve avec le duc d'Anjou, les sieurs de Retz, de Tavannes et de Sauve, comme tenant un conseil. Nouveau sujet d'inquiétude pour le jeune Charles, qui tremble qu'on ne machine quelque chose contre lui.

Il entre en explication, et demande qu'on lui fasse du moins connaître les nouveaux crimes des calvinistes. Chacun s'empresse de le satisfaire, en rapportant tout ce qu'il sait de leurs prétentions vraies ou supposées. L'un dit que, non contents d'avoir le libre exercice de leur religion, ils veulent encore abolir la catholique ; l'autre, qu'ils se vantent de posséder l'esprit du roi, et de faire désormais tout ce qu'ils voudront ; que l'amiral surtout, ne cesse d'exalter ses exploits, et qu'il promet bien de se venger un jour des arrêts de proscription donnés contre lui.

Il faut avouer que Téligny et les autres ne furent pas toujours assez modérés dans leurs paroles. La Noue désapprouvait ces bravades ; et il en appelait les auteurs « de vrais fous et malhabiles dans les circonstances actuelles. » Ces propos ne manquèrent pas d'être relevés et assaisonnés de toutes les manières capables de piquer le roi. Attaqué de tant de façons, il se laissa vaincre et promit de se tenir désormais plus en garde afin que l'amiral et les siens n'abusassent pas davantage de sa bonté ; mais comme le monarque ne paraissait pas encore bien décidé, on résolut de le commettre avec les calvinistes, de manière qu'il n'y eût jamais lieu à réconciliation.

En conséquence on expédia un courrier au duc de Guise, qui vint avec le duc d'Aumale, son oncle ; le duc de Nemours, son beau-père ; le duc d'Elbœuf, son cousin germain ; les ducs de Nevers et de Montpensier, ses beaux-frères, et une nombreuse suite de gentilshommes. Tout cela se passait avant le mariage du roi de Navarre, et l'on ne jugea pas à propos de différer plus de quatre jours après pour se délivrer des craintes que donnait Coligny.

L'assassin fut bientôt trouvé. On choisit le fameux Maurevel, qui se cacha dans une maison devant laquelle l'amiral passait tous les jours en revenant du Louvre. Le 22 août, par une fenêtre couverte d'un rideau, il tira sur Coligny un coup d'arquebuse dont les balles lui firent une grande blessure au bras gauche, et lui coupèrent l'index de la main droite. Sans la moindre émotion, l'amiral montra la maison d'où partait le coup. On

enfonça la porte, mais l'assassin était déjà sauvé. Coligny, tout sanglant, appuyé sur ses domestiques, se relira chez lui.

Le roi jouait à la paume quand il apprit cet accident. « N'aurai-je jamais de repos ? s'écria-t-il en jetant sa raquette avec fureur. Verrai-je tous les jours troubles nouveaux ? » Le premier moment ne fut que tumulte et confusion. On allait, on venait, on se parlait, on s'épuisait en conjectures. Des partisans de l'amiral, les uns menaçaient, les autres restaient mornes et gardaient le silence. Tous donnaient des avis, et l'embarras du choix faisait qu'on n'en suivait aucun.

Revenus du premier transport, ils résolurent d'aller se plaindre au roi, et demander justice. Le roi de Navarre et le prince de Condé se chargèrent de la requête. Charles répondit que personne n'était plus fâché que lui de ce qui venait d'arriver, et qu'il en tirerait une vengeance éclatante. La reine-mère ajouta que ce crime attaquait le roi lui-même, et que, s'il le laissait impuni, bientôt il ne serait pas en sûreté dans le Louvre. Les princes se retirèrent satisfaits des dispositions de la cour, d'autant plus qu'on avait paru prendre d'abord toutes les mesures pour arrêter l'assassin. Les portes de Paris furent fermées : il y eut des commissaires chargés d'informer. On fit des visites dans toutes les maisons suspectes. De plus le roi dit aux ambassadeurs de déclarer à leurs maîtres que cette action lui déplaisait, et il ordonna d'écrire aux gouverneurs de provinces, qu'il ferait en sorte que les coupables d'un si méchant acte fussent découverts et punis. »

Coligny, l'après-midi de sa blessure, demanda à voir le roi. Charles se rendit dans la chambre du malade avec sa mère, le duc d'Anjou, les maréchaux de France et un brillant cortège. En abordant l'amiral, il le consola, et lui jura par le nom de Dieu, comme il en avait la mauvaise habitude, qu'il tirerait de ce forfait une vengeance si terrible, que jamais elle ne s'effacerait de la mémoire des hommes. Coligny le remercia ; et après une courte protestation de sa fidélité, il tourna la conversation sur la guerre de Flandre, sa manie ordinaire. Il représenta au roi qu'il tardait trop à la déclarer ; que pendant ce temps de braves soldats qui, sous la conduite de Genlis, de l'aveu secret de Sa Majesté, s'étaient exprès transportés dans les Pays-Bas pour son service, avaient été battus faute de secours, et, après leur

défaite, traités par le duc d'Albe comme des brigands ; qu'on tournait publiquement en ridicule, à la cour, le projet de cette guerre, et que le conseil d'Espagne savait tout ce qui se décidait dans celui de France. Il se plaignit aussi que les édits en faveur des calvinistes n'étaient point observés. « Mon père, répondit le roi, comptez que je vous regarde toujours comme un fidèle sujet, et comme un des plus braves généraux de mon royaume. Reposez-vous sur moi du soin de faire observer mes édits et de vous venger, sitôt qu'on aura découvert les coupables. – Ils ne sont pas bien difficiles à trouver, reprit Coligny ; les indices sont assez clairs. – Tranquillisez-vous, répliqua le roi ; une plus longue émotion pourrait nuire à votre blessure. » En achevant ces mots, il alla du côté de la porte, demanda à voir la balle qu'on avait retirée de la blessure, se fit raconter les circonstances du pansement ; et, après quelques signes d'attendrissement et d'intérêt pour la santé du malade, il sortit.

Durant cette visite, qui fut environ d'une heure, on remarqua que la reine-mère ne s'éloigna jamais du roi, et qu'elle prêtait toujours l'oreille, comme appréhendant de perdre quelque une des paroles de l'amiral à son fils. Précaution inutile, si l'on en croit la relation de Miron, médecin du duc d'Anjou, écrite en Pologne sous la dictée de ce prince. Le duc y dit que Coligny trouva moyen de glisser au roi quelques mots qui ne furent pas entendus ; et que, faisant pour lors attention qu'ils étaient dans la chambre de l'amiral, entourés de calvinistes, la reine-mère et lui frémirent, et se sentirent saisis d'une frayeur subite.

Il ne fallait en effet qu'un mot pour les perdre, si le jeune Charles, dont le premier mouvement était terrible, se fût aperçu qu'on le jouait, et que ce crime qui lui faisait tant de peine était l'ouvrage de ses plus proches. Dans les conversations qui suivirent l'assassinat, la reine lui avait fait entendre qu'elle soupçonnait violemment le duc de Guise, et que c'était sans doute pour venger la mort de son père, tué devant Orléans, meurtre dont au fond Coligny ne s'était jamais bien lavé. « Mais ces raisons, dit la reine Marguerite, n'apaisaient pas le roi. Il ne pouvoit modérer ni changer le passionné désir d'en faire justice, commandant toujours qu'on cherchât M.

de Guise, qu'on le prît ; qu'il ne vouloit point qu'un tel acte demeurât impuni. »

Cette fureur du roi, dont on appréhendait les éclats, fit prendre enfin le parti de lui révéler le mystère. On députa Albert de Gondy, baron de Retz, par sa femme, et qui, ayant la confiance de Charles, savait l'amener à ses vues. Il va trouver le roi dans son cabinet, et, après les adoucissements propres à lui faire digérer une pareille confidence, il lui avoue que la blessure de l'amiral n'est pas l'ouvrage de Guise seul, mais de sa mère et du duc d'Anjou ; qu'ils y ont été forcés par les menées sourdes de ce rebelle, qui voulait les perdre ; que la chose une fois faite, il n'y a plus de milieu, et qu'il faut ou se joindre aux catholiques pour achever ce qui est commencé, ou s'attendre à une nouvelle guerre civile. Ces premiers propos mis en avant, la reine survient, comme on était convenu, accompagnée du duc d'Anjou, du comte de Nevers, de Birague, garde des sceaux, et du maréchal de Tavannes. Elle confirme à son fils tout ce que le duc de Retz venait de lui dire, et elle ajoute que depuis la blessure de l'amiral les huguenots sont entrés dans un tel désespoir, qu'il y a à craindre qu'ils ne s'en prennent non-seulement au duc de Guise, mais au roi lui-même.

En effet, les discours imprudents de quelques-uns des calvinistes ne donnaient que trop lieu à ces imputations. Ils disaient ouvertement que, si le roi ne leur faisait justice, ils se la feraient eux-mêmes. Pardaillan s'en vante publiquement au souper de la reine. Le seigneur de Piles fit plus ; il osa tenir les mêmes propos au roi, en face. « Les paroles indiscrètes, le geste insolent, et le front sourcilleux de ce téméraire seigneur, firent frémir le roi et tous les catholiques de la cour. »

Catherine, en lui rappelant leurs menaces dans ce conseil secret, affirma encore que l'amiral, depuis sa blessure, avait fait partir plusieurs dépêches pour l'Allemagne et la Suisse, d'où il espérait tirer vingt mille hommes ; que si ces troupes se joignaient aux mécontents français, dénué, comme était le roi, d'argent et d'hommes, elle ne voyait plus pour lui de sûreté ; qu'au surplus elle était bien aise de l'avertir qu'à la moindre apparence de collusion de la part de Charles avec les religionnaires, les catholiques étaient déterminés à faire une ligue offensive et défensive contre les

huguenots : qu'ainsi il se trouverait entre les deux partis, sans puissance ni autorité dans son royaume.

« Ces considérations firent, dit le duc d'Anjou dans la relation de Miron, une merveilleuse et étrange métamorphose au roi; car, s'il avoit été auparavant difficile à persuader, ce fut lors à nous à le retenir. Se levant, il nous dit de fureur et de colère, en jurant, que puisque nous trouvions bon qu'on tuast l'amiral, qu'il le vouloit ; mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeurast pas un qui lui pût reprocher après, et que nous donnassions ordre promptement. »

Ce terrible arrêt prononcé, on ne songea plus qu'à l'exécution ; et Charles, dès ce moment, se prêta à tous les déguisements qu'on lui fit sentir nécessaires pour la réussite. Il s'agissait de rassembler dans le même canton de la ville les gentilshommes calvinistes, afin de les prendre tous comme dans un filet. Ils en fournirent eux-mêmes les moyens. L'amiral, alarmé de quelques mouvements qu'on voyait parmi le peuple, envoya prier le roi de lui donner une garde. On avait, peu de jours auparavant, introduit dans Paris, sous d'autres prétextes, le régiment des gardes. Le roi non-seulement en fit placer une compagnie devant la porte de Coligny, mais encore il y eut ordre aux catholiques de céder leurs logements aux religionnaires. Les officiers de la ville furent chargés d'en faire un rôle, et de les exhorter à se retirer auprès de l'amiral. Par une suite des mêmes attentions, on mit dans la maison de l'amiral, rue de Bétisy, des Suisses de la garde du roi de Navarre ; et ce prince lui-même fut averti par le roi de faire venir au Louvre tout ce qu'il avait de gens de main, afin de servir à la cour de rempart contre les Guises, en cas qu'ils voulussent tenter quelque entreprise.

Tant de précautions, qui toutes paraissaient à l'avantage des calvinistes, rassurèrent infiniment le plus grand nombre des amis de l'amiral : quelques-uns insistaient cependant encore sur le parti le plus prudent, qui était d'enlever le malade, de sortir de Paris, et d'aller au loin entendre gronder l'orage ; mais Coligny s'y opposa toujours. Il dit que ce serait faire injure au roi, et qu'il voulait se fier à sa parole, dût-il en être victime ; Téligny et La Rochefoucauld pensaient comme lui. Cette réunion de sentiments n'empêcha pas les plus méfiants de faire de nouveaux efforts ; ils disaient

qu'on avait fait entrer beaucoup d'armes dans le Louvre, comme si on voulait en faire un arsenal d'où partiraient les foudres destinées contre eux. Le malade répondait que C'était pour un tournoi dont le roi voulait se donner le divertissement, et qu'il avait eu la bonté de l'en faire avertir. Ils répliquaient que cela pouvait n'être qu'une ruse, et qu'en pareil cas il ne fallait rien négliger. Le zèle de ces conseillers fut encore inutile.

Mais la reine-mère, qui avait des espions parmi eux, apprit ces délibérations ; elles la déterminèrent à presser l'exécution, qu'on fixa au point du jour de Saint-Barthélemy, 24 août. La résolution en fut prise dans le château des Tuileries, entre la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, Henri d'Angoulême, grand-prieur de France, frère bâtard du roi ; René de Birague, garde des sceaux ; le maréchal de Tavannes, et Albert de Gondy, baron de Retz, originaire de Florence. Des auteurs assez sûrs disent qu'on hésita si l'on envelopperait dans la proscription le roi de Navarre, le prince de Condé et les Montmorency, et qu'ils ne durent la vie qu'aux représentations de Tavannes. D'autres prétendent que l'intention de Catherine était de mettre d'abord aux mains les chefs des calvinistes et les catholiques, et quand ils auraient été épuisés, de faire sortir du Louvre le roi à la tête de ses gardes, qui serait tombé sur les uns et sur les autres, et en aurait fait une boucherie entière. Enfin il est encore incertain si l'on eut dessein de rendre le massacre aussi général qu'il le fut. « Pour moi, disait Catherine après l'exécution, je n'ai sur la conscience que la mort de six. » Quelle affreuse sécurité !

Quoi qu'il en soit, on résolut de confier le meurtre de l'amiral, et comme la première scène de la tragédie, au duc de Guise. Afin de prévenir jusqu'à l'ombre du soupçon, les princes lorrains feignirent de craindre quelque violence de la part de leurs ennemis, et sous ce prétexte ils vinrent demander au roi permission de se retirer. « Allez, leur dit le monarque d'un air courroucé ; si vous êtes coupables, je saurai bien vous retrouver. » Ainsi congédiés, et maîtres de cacher leurs mouvements sous les apparences de l'embarras inséparable d'un départ, ils eurent plus de facilité à rassembler leurs gens, sans donner d'ombrage.

Tavannes fit venir en présence du roi le prévôt des marchands, Jean Charron, et Marcel, son prédécesseur, qui avait grand crédit auprès du peuple ; il leur donna l'ordre de faire armer les compagnies bourgeoises, et de les tenir prêtes pour minuit à l'Hôtel-de-Ville. Ils promirent d'obéir ; mais quand on leur dit le but de l'armement, ils tremblèrent et commencèrent à s'excuser sur leur conscience. Tavannes les menaça de l'indignation du roi, et il tâchait même d'exciter contre eux le monarque, trop indifférent à son gré. « Les pauvres diables, ne pouvant pas faire autre chose, répondirent alors : Eh ! le prenez-vous là, sire, et vous, monsieur ? Nous vous jurons que vous en aurez nouvelles, car nous y mènerons si bien les mains à tort et à travers, qu'il en sera mémoire à jamais. Voilà, ajoute Brantôme, comme une résolution prise par force a plus de violence qu'une autre, et comme il ne fait pas bon acharner un peuple, car il y est après plus âpre qu'on ne veut. » Ils reçurent ensuite les instructions ; savoir : que le signal serait donné par la cloche de l'horloge du Palais ; qu'on mettrait des flambeaux aux fenêtres ; que les chaînes seraient tendues ; qu'ils établiraient des corps de garde dans toutes les places et carrefours, et que, pour se reconnaître, ils porteraient un linge au bras gauche et une croix blanche au chapeau.

Tout s'arrange selon ces dispositions dans un affreux silence. Le roi, craignant de faire manquer l'entreprise par trop de pitié, n'ose sauver le comte de La Rochefoucauld, qu'il aimait. Le voyant sur le soir prêt à sortir du Louvre, Charles l'invite, le presse d'y rester ; le comte refuse : Charles, ne pouvant le retenir sans risquer d'être deviné, l'abandonne à son sort, gémissant au fond du cœur de se voir forcé de le sacrifier à la sûreté de son secret. « Je vois bien, dit-il, que Dieu a résolu sa mort. »

Triste et morne cependant, le roi attendait avec une secrète horreur l'heure fixée pour le massacre, qu'il dépendait encore de lui d'arrêter. Témoin de son agitation, et craignant qu'il ne revint sur ses pas, sa mère le rassure, le presse et lui arrache enfin l'ordre pour le signal. Il devait être donné à la pointe du jour par la cloche du Palais ; mais Catherine, impatiente de mettre en mouvement les acteurs de cette sanglante tragédie, trouve que le moment en serait trop retardé par la distance du Palais au

Louvre ; et c'est à Saint-Germain-l'Auxerrois que le tocsin commence à sonner par ses ordres. Le roi sortit alors de son appartement, entra dans un cabinet attenant à la porte du Louvre, et regarda dehors avec inquiétude. Sa mère et son frère ne le quittaient pas. Un coup de pistolet se fait entendre. « Ne saurois dire en quel endroit, rapporte le duc d'Anjou, ni s'il offensa quelqu'un ; bien sais-je que le son nous blessa tous trois si avant dans l'esprit, qu'il offensa nos esprits et notre jugement, épris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors commettre. » Par suite de l'horreur soudaine dont ils furent glacés, ils envoyèrent en diligence un gentilhomme dire au duc de Guise de ne rien entreprendre contre l'amiral, ce qui aurait suspendu tout le reste ; mais il était déjà trop tard.

Le vindicatif Guise avait à peine attendu le signal pour se rendre chez l'amiral. Au nom du roi, les portes sont ouvertes, et celui qui en avait rendu les clefs est poignardé sur-le-champ. Les Suisses de la garde navarroise, surpris, fuient et se cachent : trois colonels des troupes françaises, accompagnés de Pétrucci, Siennois, et de Bême, Allemand, escortés de soldats, montent précipitamment l'escalier, et enfonçant la porte de Coligny : « A mort ! s'écrient-ils tous ensemble d'une voix terrible. A mort ! » Au bruit qui se faisait dans sa maison, l'amiral avait jugé d'abord qu'on en voulait à sa vie ; il s'était levé, et, appuyé contre la muraille, il faisait ses prières. Bême l'aperçoit le premier, « Est-ce toi qui es Coligny ? lui dit-il, en lui présentant la pointe de son épée. – C'est moi-même, répond celui-ci d'un air tranquille. Jeune homme, ajouta-t-il, tu devrais respecter mes cheveux blancs. » Pour réponse, Bême lui plonge son épée dans le corps, la retire toute fumante, et lui coupe le visage ; mille coups suivent le premier, et l'amiral tombe nageant dans son sang. « C'en est fait ! s'écrie Bême par la fenêtre. – Monsieur d'Angoulême ne le veut pas croire, répond de Guise, qu'il ne le voie à ses pieds. » On précipite le cadavre par la fenêtre : le duc d'Angoulême essuie lui-même le visage pour le reconnaître, et l'on dit qu'il s'oublia jusqu'à le fouler aux pieds.

Aux cris, aux hurlements, au vacarme épouvantable qui se fit entendre de tous côtés, sitôt que la cloche du Palais sonna, les calvinistes sortent de

leurs maisons à demi nus, encore endormis et sans armes : ceux qui veulent gagner la maison de l'amiral sont massacrés par les compagnies des gardes postées devant sa porte ; veulent-ils se réfugier dans le Louvre, la garde les repousse à coups de piques et d'arquebuses ; en fuyant, ils tombent au milieu des troupes du duc de Guise et des patrouilles bourgeoises, qui en font un horrible carnage. Des rues on passe dans les maisons, dont on enfonce les portes : tout ce qui s'y trouve, sans distinction d'âge ni de sexe, est massacré ; l'air retentit des cris aigus des assassins, et des plaintes douloureuses des mourants. Le jour vient éclairer la scène affreuse de cette sanglante tragédie. « Les corps détranchés tombaient des fenêtres, les portes cochères étaient bouchées de corps achevés ou languissants, et les rues de cadavres qu'on traînait sur le pavé à la rivière. »

Ce qui se passait au Louvre ne démentait pas les fureurs de la ville. Les événements arrivés depuis huit jours que Marguerite de Valois était mariée au jeune Henri, roi de Navarre, avaient substitué une sombre tristesse aux plaisirs que promet ordinairement un nouvel hymen. La contrainte perçait à travers les divertissements ordonnés par la cour ; nulle confiance, nul épanchement de joie. La jeune épouse, suspecte aux calvinistes par sa religion, aux catholiques par son mariage, n'osait seulement pas demander la cause des mouvements qu'elle remarquait. Le soir, veille de la Saint-Barthélemy, la reine-mère, apercevant sa fille un peu tard, lui ordonna de se retirer. « Comme je faisais la révérence, dit Marguerite, ma sœur de Lorraine me prend le bras, m'arrête, et se prenant fort à pleurer, me dit : Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas ! » A ce mouvement, Catherine s'irrite, et reproche à sa fille aînée son imprudence. « Quelle apparence, répond celle-ci, de l'envoyer ainsi sacrifier ? S'ils découvrent quelque chose, ils se vengeront sur elle. » Cette altercation finit par de nouveaux ordres à Marguerite de se retirer. Sa sœur l'embrasse fondant en larmes. « Et moi, dit-elle, je m'en allai toute transie et tout éperdue, sans pouvoir imaginer ce que j'avais à craindre. »

Appelée par son mari, « je trouvai, ajoute-t-elle, son lit environné de trente ou quarante huguenots que je ne connoissois point encore : toute la nuit ils ne firent que parler de l'accident advenu à monsieur l'amiral. Moi,

j'avois toujours dans le cœur les larmes de ma sœur, et ne pouvois dormir pour l'appréhension dans laquelle elle m'avoit mise, sans savoir de quoi. La nuit se passa de cette façon, sans fermer l'œil. » Au point du jour, Henri se lève, sort de sa chambre, et tous ces gentilshommes avec lui. La jeune reine, accablée de sommeil, fait fermer les portes et s'endort.

Une heure après, elle se réveille en sursaut, au bruit que faisait un homme qui, frappant contre la porte des pieds et des mains, criait de toutes ses forces : « Navarre ! Navarre ! » Sa nourrice, croyant que c'était le roi, ouvre : un homme tout sanglant se jette à corps perdu dans la chambre, poursuivi par quatre archers, qui entrent pêle-mêle avec lui. Il avait un coup d'épée dans le coude, et un coup de hallebarde dans le bras. « Lui se voulant garantir, continue Marguerite, se jette dessus mon lit. Moi, sentant cet homme qui me tenoit, je me jette à la ruelle, et lui après moi, me tenant toujours à travers le corps. Je ne connoissois point cet homme, et ne savois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les archers en vouloient à lui ou à moi. Nous criions tous deux, et étions aussi effrayés l'un que l'autre. » Enfin le capitaine des gardes arriva, qui renvoya les archers et accorda la vie à cet homme, aux prières de la reine ; il l'emmena ensuite elle-même dans l'appartement de sa sœur, la duchesse de Lorraine. Comme elle entrait dans l'antichambre, un gentilhomme fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas d'elle ; elle tomba presque évanouie, et ne se rassura que quand elle fut avec sa sœur.

Sa première inquiétude fut pour le roi son mari : on lui dit qu'il était en sûreté. Charles IX l'avait mandé, ainsi que le prince de Condé. « Il les reçut » avec un visage farouche, et des yeux ardents de courroux, » et leur dit que c'était par son ordre qu'on venait de tuer l'amiral et les autres chefs des rebelles ; que pour eux, persuadé qu'ils avaient été entraînés dans la révolte, moins de leur propre mouvement que par de mauvais conseils, il était prêt à leur pardonner, porvu qu'ils abjurassent leur fausse religion, et professassent la catholique. Sur leur réponse ambiguë et embarrassée, Charles leur donna trois jours pour se décider.

Du lieu où cette scène se passait, ils pouvaient entendre les derniers cris de leurs amis qu'on égorgeait dans le Louvre. Les gardes, ayant formé deux

haies, tuaient à coups de hallebardes les malheureux qu'on amenait désarmés, et qu'on poussait au milieu d'eux, où ils expiraient les uns sur les autres, entassés par monceaux. La plupart se laissaient percer sans rien dire ; d'autres attestaient la foi publique et la parole sacrée du roi. « Grand Dieu ! s'écriaient-ils, prenez la défense des opprimés. Juste juge ; vengez cette perfidie ! »

Le massacre dura trois jours, et il y a peu de familles distinguées qui ne trouvent dans la liste des proscrits quelque infortuné de son nom. La Rochefoucauld, Jean de Crussol, frère d'Antoine et de Jacques, Téligny, Pluviaux, Berny, Clermont, Lavardin, Caumont de La Force, Pardaillan, Lévis et mille autres braves capitaines, périrent par le poignard. Quelques-uns se sauvèrent, entre lesquels on compta Rohan, le vidame de Chartres, et Montgommery. Grammont, Duras, Gamaches, Bouchavannes, obtinrent grâce du roi. Les Guises en épargnèrent aussi quelques-uns, mais ces exemples d'humanité furent rares. « Saignez, saignez ! s'écriait l'impitoyable Tavannes ; les médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme en mai. » Le duc de Guise, le duc de Montpensier et le bâtard d'Angoulême, se promenant dans les rues, disaient que c'était la volonté du roi, qu'il fallait tuer jusqu'au dernier, et écraser cette race de serpents. Excitées par ces exhortations, les compagnies bourgeoises s'acharnèrent au massacre de leurs concitoyens, comme elles l'avaient promis ; et l'on vit un nommé Crucé, orfèvre, montrant son bras nu et ensanglanté, se vanter que ce bras en avait égorgé plus de quatre cents en un jour.

Il ne faut pas croire que la religion seule aiguïsa les poignards : plusieurs catholiques, reconnus pour tels, périrent dans le tumulte ; des héritiers tuèrent leurs parents, des gens de lettres leurs émules de gloire, des amants leurs rivaux de tendresse, des plaideurs leurs parties. La richesse devint un crime, l'inimitié un motif légitime de cruauté, et le torrent de l'exemple entraîna dans les excès les plus incroyables des hommes faits pour donner aux pitres des leçons d'honneur et de vertu. Brantôme rapporte que plusieurs, de ses camarades, gentilshommes comme lui, y gagnèrent jusqu'à

dix mille écus. Les oillards n'avaient pas honte de venir offrir au roi et à la reine les bijoux précieux, fruits de leur brigandage, et ils étaient acceptés.

Les violences commises sous les yeux de la reine Marguerite prouvent que les meurtriers étaient incapables d'égards. Brion, vieillard octogénaire, gouverneur du prince de Conti, frère du jeune prince de Condé, se voyant poursuivi par les assassins, prit entre ses mains son jeune élève, comme une sauvegarde ; mais il n'en fut pas moins poignardé, malgré les efforts du prince, qui mettait ses petites mains au devant des coups. » Enfin il n'y eut genre de cruauté qui ne fût commis : des enfants de dix ans tuèrent des enfants au maillot, et l'on vit des femmes de la cour parcourir effrontément de leurs yeux les cadavres des hommes de leur connaissance, cherchant matière à des observations libidineuses, qui les faisaient éclater de rire.

Le fougueux Charles, une fois livré à son caractère impétueux, ne connut pas de bornes : on l'accuse d'avoir tiré lui-même sur les malheureux calvinistes qui fuyaient, et traversaient la rivière à la nage, pour gagner le faubourg Saint-Germain. Il ne se tint pas renfermé dans son palais pendant ces jours de sang ; il en sortit et se promena par la ville, accompagné de sa cour cortège brillant, qui faisait un contraste révoltant avec les traces du massacre imprimées sur toutes les murailles. Il alla à Montfaucon, où sont les fourches patibulaires de Paris, voir le corps de l'amiral. Tout ce que peut imaginer la rage d'une multitude forcénée fut exercé sur ce cadavre par la populace de Paris ; on le traîna par les rues, on le mutila de la manière la plus indigne ; on le plongea dans la rivière, et on ne l'en retira que pour le jeter au feu, d'où on l'arracha à demi consumé, pour le porter à Montfaucon, où il fut pendu par les cuisses à des crochets de fer.

Entre tant de traits de barbarie, les historiens n'en ont conservé qu'un de générosité, qui même porte encore l'empreinte de la férocité du siècle. Vezins, gentilhomme du Quercy, était depuis longtemps brouillé avec un de ses voisins nommé Régnier, calviniste, dont il avait plus d'une fois juré la mort : tous deux se trouvaient à Paris, et Régnier tremblait que Vezins, profitant de la circonstance, ne satisfît aux dépens de sa vie la haine invétérée qu'il lui portait. Comme il était dans ces alarmes, on enfonça la porte de sa chambre ; et Vezins entra l'épée à la main, accompagné de deux

soldats : « Suis-moi ! » dit-il à Regnier d'un ton dur et brusque: celui-ci, consterné, passe entre les deux satellites, croyant aller à la mort. Vezins le fait monter à cheval, sort de la ville en hâte : sans s'arrêter, sans dire un seul mot, il le mène jusqu'en Quercy, dans son château : « Vous voilà en sûreté, lui dit-il : j'aurais pu profiter de l'occasion pour me venger ; mais entre braves gens on doit. partager le péril, c'est pour cela que je vous ai sauvé. Quand vous voudrez, vous me trouverez prêt à vider notre querelle comme il convient à des gentilshommes. » Regnier ne lui répondit que par des protestations de reconnaissance, et en lui demandant son amitié. « Je vous laisse la liberté de m'aimer ou de me haïr, lui dit le farouche Vezins, et je ne vous ai amené ici que pour vous mettre en état de faire ce choix. » Sans attendre sa réponse, il donne un coup d'éperon et part.

L'incertitude, l'irrésolution, les aveux faits et rétractés, la contrariété des démarches, tout dénote le trouble qui agissait l'esprit des auteurs de la Saint-Barthélémy pendant et après le massacre. Le roi écrivit le premier jour, aux gouverneurs des provinces, qu'il n'avait aucune part au désordre, qui était le fruit de l'animosité des deux maisons de Guise et de Châtillon ; qu'ils eussent donc soin de faire entendre à tout le monde que ce qui venait d'arriver n'apporterait aucun changement aux édits de pacification, et qu'il commandait que chacun restât tranquille. Mais, dès le lendemain, on dépêcha à toutes les villes considérables des catholiques accrédités, chargés d'ordres verbaux tout contraires.

Enfin, le troisième jour, le roi se rendit au Parlement, où il tint son lit de justice. Il y déclara qu'après une suite non interrompue de révoltes et d'attentats contre son souverain, mille fois pardonnés, Coligny avait comblé ses crimes par la résolution d'exterminer le roi, la reine, les ducs d'Anjou et d'Alençon, et le roi de Navarre, quoique de la même religion ; qu'après ces assassinats, l'amiral avait dessein de mettre sur le trône le prince de Condé, et de s'en défaire ensuite pour y monter lui-même lorsqu'il l'aurait rendu vacant par l'extinction totale de la famille royale. Cette déclaration, si elle eût été appuyée de preuves solides, devait être faite dès le premier jour, et rien n'était plus capable de justifier les excès auxquels on se porta. Ce fut la réflexion du président de Thou, qu'on vit gémir d'être forcé, par sa place de

premier président au Parlement, d'approuver en apparence les motifs suggérés au roi.

Charles, en donnant son consentement à la Saint-Barthélémy, crut que l'odieux en retomberait sur les Guises, et ce fut le but de sa première déclaration. On ne le laissa pas longtemps dans cette agréable espérance ; la reine-mère, qui savait tourner cet esprit susceptible, le plaça habilement entre sa gloire et son autorité. Outre les inconvénients de voir rallumer une guerre plus furieuse entre les Guises et les Montmorency, dont les derniers voudraient venger la mort de Châtillon, tant qu'ils en croiraient les princes lorrains seuls coupables, elle fit entendre à son fils que rejeter cette action sur d'autres, ce serait avouer sa faiblesse et son impuissance ; qu'il ne faut pas que dans son royaume rien paraisse arriver sans l'aveu du souverain ; qu'autrement il est bientôt méprisé, et exposé à tout voir bouleversé dans l'État.

Selon la coutume des caractères extrêmes, le jeune Charles, une fois convaincu de ces maximes, ne connut plus de modération ; il autorisa de son nom le massacre qui se fit dans les provinces ; il fut horrible à Meaux, à Angers, à Bourges, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Rouen, sans compter les petites villes, les bourgs, les châteaux particuliers, où les seigneurs ne furent pas toujours en sûreté contre la fureur des peuples ameutés. Les cadavres pourrissaient sur la terre sans sépulture, et plusieurs rivières furent tellement infectées des corps qu'on y jetait, que ceux qui en habitaient les bords ne voulurent de longtemps boire de leurs eaux, ni manger de leurs poissons.

Ajoutons, pour la satisfaction du lecteur, rebuté de tant d'horreurs, que Quelques commandants de provinces refusèrent de se prêter à l'exécution de les ordres sanguinaires ; le comte de Tendes, en Provence ; Gorde, en Dau-Phiné ; Chabot-Charny, en Bourgogne ; Saint-Héran, en Auvergne ; Mandelot, à Lyon ; de La Guiche, à Macon ; Tanneguy-le-Veneur, Matignon et Villeneuve, en d'autres lieux. De pareils noms doivent aller à la postérité. Jean ennuyer, jacobin, évêque de Lisieux, obtint de celui à qui les lettres de la cour étaient adressées qu'il surseoirait au massacre, et par ce sage délai il sauva des calvinistes de sa ville et de son diocèse. Le vicomte d'Orthez,

commandant à Bayonne, écrivit au roi : « Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que de bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau : c'est pourquoi eux et moi supplions très-humblement Votre Majesté de vouloir employer nos bras et nos vies en choses possibles ; quelque hasardeuses qu'elles soient, nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Saint-Héran s'exprimait en ces termes : « Sire, j'ai reçu un ordre sous le sceau de Votre Majesté, de faire mourir tous les protestants qui sont dans ma province. Je respecte trop Votre Majesté pour ne pas croire que ces lettres sont supposées ; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'ordre est véritablement émané d'elle, je la respecte encore trop pour lui obéir. » On respire, en voyant du moins que l'humanité n'était point bannie de tous les cœurs ; mais la mort précipitée du vicomte d'Orthez et du comte de Tendes a fait croire que leur générosité fut récompensée par le poison. Ce dernier, Honorat II de Savoie, était petit-fils de René de Savoie, marquis de Villars, frère légitimé de la fameuse Louise, mère de François I^{er}.

Il est étonnant que de tant de braves capitaines deux hommes seuls se soient défendus : Guerchy, qui, le bras enveloppé de son manteau, combattit longtemps dans la maison de l'amiral, et ne fut accablé que par le nombre ; et Taverny, lieutenant de la maréchaussée, *homme de robe longue*, qui, avec un seul valet, soutint dans sa maison comme un siège de neuf heures. Une semblable résistance de plusieurs autres aurait donné au grand nombre le temps de se reconnaître ; mais, comme si la surprise eût engourdi tous leurs sens, à peine songeaient-ils à fuir ; et, semblables à des victimes dévouées à la mort, ils tendaient le cou à ceux qui les égorgeaient.

L'épouvante fit des conversions, dont la plupart durèrent autant que la crainte, mais ce motif ne fut pas victorieux sur tous également ; au contraire, Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, dit que l'horreur de la Saint-Barthélemy le porta à se faire calviniste. Il manquait un dernier triomphe à la cour, et tant de violences devenaient inutiles, si ceux qui approchaient le plus du trône persistaient dans leur obstination. Tous les jours des théologiens choisis catéchisaient le roi de Navarre et le

prince de Condé ; leurs amis y joignaient des exhortations, des prières, et jusqu'à des menaces. On eut même, s'il faut en croire les historiens cavinistes, l'adresse de ménager l'abjuration d'un fameux ministre, nommé Durosier, dans l'espérance que cet exemple les gagnerait ; mais ils différaient toujours, sous prétexte d'avoir besoin d'une plus ample instruction.

Ennuyé de ces délais, Charles IX, dans un mouvement impétueux de colère, ordonne qu'on lui apporte ses armes, que le régiment des gardes se range autour de lui, et qu'on lui amène les princes. La jeune reine, son épouse, princesse pleine de douceur et d'humanité, déjà très-touchée de ce qui s'était passé, se jeta à ses genoux, et obtint que cet appareil menaçant fût contremandé. Mais, quoique adouci, l'abord de Charles fut encore terrible pour les princes. « Mort, messe, ou Bastille ! » leur dit-il d'un ton foudroyant. Le roi de Navarre et sa sœur Catherine de Bourbon cédèrent. Le prince de Condé montra d'abord quelque fermeté, et plia ensuite, ainsi que Marie de Clèves, sa femme, et Françoise d'Orléans, sa belle-mère. Tous écrivirent au pape, et reçurent l'absolution par le ministère du cardinal de Bourbon, leur oncle. Le roi de Navarre fit plus : il ordonna dans ses états le rétablissement de la religion catholique, et défendit l'exercice de la réformée.

Le conseil, par ces conversions, auxquelles on donna toute la célébrité possible, crut constater l'utilité de Saint-Barthélemy, et résolut en outre d'en persuader la nécessité par une autre action non moins éclatante. Briquemaut et Cavagne, le premier excellent capitaine, le second habile négociateur, tous deux parfaitement instruits des secrets du parti, après avoir échappé au premier emportement des massacreurs, furent découverts, tirés de leur asile, et mis en prison. La cour s'imagina qu'un procès fait dans les règles à ces deux chefs, procès par lequel il paraîtrait que les calvinistes avaient médité les premiers la destruction des catholiques, en commençant par le roi, serait le meilleur moyen de justifier aux yeux de l'univers les mesures prises contre eux, à titre de représailles et de précautions. Déjà l'on agissait sur ce plan contre la mémoire de l'amiral ; le procès fait aux deux prisonniers eut la même issue.

Deux mois après la Saint-Barthélemy, Briquemaut et Cavagne furent condamnés à être pendus, comme atteints et convaincus de toutes les noirceurs reprochées aux calvinistes. Ce Briquemaut, si intrépide à la tête de ses soldats, ne montra que faiblesse devant ses juges, tant il y a de différence entre exposer volontairement à une mort brusque et réputée glorieuse, et la voir approcher précédée de tourments, et suivie de l'infamie ! Pour racheter sa vie, il proposa d'abord de servir contre La Rochelle, dont il avait dirigé les fortifications, et d'en indiquer les endroits faibles. Cette offre rejetée, il promit de reconnaître que Coligny et les autres avaient véritablement conspiré contre le roi, et d'en faire un aveu public.

Cavagne, témoin du trouble de son ami, attaché à la même chaîne, et entouré comme lui des ministres de la mort, le regarda avec compassion. Il lui parla : Briquemaut rougit de sa lâcheté, et retrouva son ancienne intrépidité pour aller au supplice. Ils furent traînés sur la claie. Le peuple, toujours prêt à prendre les passions qu'on veut lui inspirer, les chargea d'injures comme des malfaiteurs publics, les couvrit d'ordures et de boue, et mutila cruellement leurs cadavres. En s'indignant de tant d'horreurs, on ne peut se défendre néanmoins de voir la main de la Providence sur Briquemaut, en qui elle avait mille atrocités semblables à punir.

On traîna avec eux l'effigie de l'amiral, faite de paille. Tout ce qu'on peut imaginer pour flétrir un homme éternellement fut accumulé dans l'arrêt porté contre sa mémoire. Il y était dit que son effigie, portée de la Grève à Montfaucon, resterait dans l'endroit le plus élevé, que ses armes seraient traînées à la queue des chevaux, par l'exécuteur de la haute justice, dans les principales villes du royaume ; injonction de lacérer et briser ses portraits et ses statues partout où ils se trouveraient, de raser son château de Châtillon-sur-Loing, sans qu'il pût jamais être rétabli ; de couper les arbres à quatre pieds de haut ; de semer du sel sur la terre, et d'élever au milieu des ruines une colonne où l'arrêt serait gravé. Enfin tous ses biens furent confisqués, ses enfants déclarés roturiers, et inhabiles à jamais posséder aucune charge. Le même arrêt ordonnait une procession solennelle tous les ans, le jour de la Saint-Barthélemy, pour remercier Dieu d'avoir en ce jour préservé le royaume des mauvais desseins des hérétiques.

Ce fut le dernier coup de Coligny, et comme la dernière scène de cette sanglante tragédie. Avec moins de sécurité, cet homme, si prudent dans les autres actions de sa vie, aurait épargné à lui-même le plus terrible des malheurs, et à la France une blessure dont les profondes cicatrices l'ont défigurée bien longtemps. Mais on peut remarquer, dans l'histoire de nos troubles, que le bras vengeur de Dieu était étendu sur tous ceux qui, soufflant aux peuples leurs antipathies et leurs animosités, les entraînaient dans des guerres, sources de toutes sortes de crimes. Le premier des Guises fut tué par un assassin. Le maréchal de Saint-André, un des triumvirs, périt au champ d'honneur, mais également assassiné. Le premier prince de Condé eut le même sort. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et le connétable de Montmorency, moururent de leurs blessures. Enfin, l'amiral, le cardinal de Châtillon, son frère, et une foule de gentilshommes les plus distingués des deux religions, périrent dans l'espace de douze ans, par tous les genres de mort que la rage et la fureur sont capables d'inventer.

A travers les pièges tendus sous ses pas et les dangers qui menaçaient sa tête, Coligny marcha toujours avec intrépidité au but qu'il s'était proposé. Il avait les qualités les plus nécessaires à un chef de parti, la fermeté et le talent de la persuasion. Général malheureux, il ne fit presque pas une entreprise sans être battu, mais, après la déroute, ses ennemis le trouvaient supérieur aux coups du sort, et il semblait commander à la fortune. Quand le découragement se mettait dans ses troupes battues et dispersées, fuyant sans pain, sans habits, sans asile, excitées à la désertion par l'argent et les grâces, son air tranquille et serein les rassurait : il n'y avait point de soldat qui, à voir la hardiesse des projets qu'il formait après les revers les plus fâcheux, ne lui supposât des ressources secrètes capables de tout réparer, et ne s'attachât davantage à lui ; point de gentilhomme qui, à l'entendre exposer le motif de ses actions, ne le regardât comme un héros qui se sacrifiait à l'intérêt unique de ceux qui l'écoutaient. Son discours était noble, pur et énergique. Il nous en reste un échantillon dans la *Relation du siège de Saint-Quentin*, ouvrage de sa jeunesse. On y remarque beaucoup d'élégance et des tours de phrase qui ont enrichi la langue. Coligny, outre ces qualités, avait des mœurs irréprochables, sévères même, vertu

essentielle dans une guerre de religion. Il était bon mari, bon père, mais *ennemi sombre*, le plus laborieux des hommes, d'un secret impénétrable, jouissant d'un crédit sans égal parmi les siens, et de la plus grande réputation chez l'étranger.

La nouvelle de sa mort et du massacre fut reçue à Rome avec les transports de la joie la plus vive. On tira le canon, on alluma des feux, comme pour l'événement le plus avantageux. Il y eut une messe solennelle d'actions de grâces, à laquelle le pape Grégoire XIII assista avec l'éclat que cette cour donne aux cérémonies qu'elle veut rendre célèbres. Le cardinal de Lorraine récompensa largement le courrier, et l'interrogea en homme instruit d'avance. Brantôme raconte que le souverain pontife versa des larmes sur le sort de tant d'infortunés. « Je pleure, dit-il, tant d'innocents qui n'auront pas manqué d'être confondus avec les coupables, et possible qu'à plusieurs de ces morts Dieu eût fait la grâce de se repentir. » Sentiment de compassion qui n'est pas incompatible avec les démonstrations contraires que la politique exigeait, pendant que la pitié réclamait au fond des cœurs les droits de l'humanité si étrangement violés.

Il n'y eut qu'un cri en Allemagne au sujet de la barbarie exercée contre les prétendus réformés de France. On disait que c'était une action exécrationnelle, qui réunissait tous les raffinements de fourberie, de méchanceté, de perfidie, employés séparément dans la suite des siècles par des tyrans les plus cruels. Il parut une foule d'écrits pleins de ces reproches. La cour de France y fut d'autant plus sensible qu'elle songeait alors à briguer la couronne de Pologne pour le duc d'Anjou, et que cette prévention générale des Allemands ne faisait pas bien augurer du succès de l'entreprise. On leur envoya des députés chargés de les adoucir. On fit aussi courir des apologies dont les unes excusaient le tout, d'autres simplement une partie ; mais toutes fondaient la nécessité du massacre sur la conjuration de l'amiral, comme sur un crime avéré par l'arrêt du Parlement, crime sur lequel cette preuve ne laissait pas le moindre doute. Mais, malgré ces palliatifs, il resta toujours chez les Allemands une persuasion désavantageuse aux auteurs de cette atrocité.

En Espagne, on vit les choses d'un autre œil. Philippe II, après avoir lu la relation que la cour de France lui adressa, l'envoya à l'amiral de Castille : celui-ci en fit lecture à sa table, où était le duc de l'Infantado. « L'amiral et ses partisans étaient-ils chrétiens ? demanda naïvement le duc. – Sans doute, répondit l'amiral de Castille. – Se peut-il, reprit le duc, que puisqu'ils sont Français et chrétiens, ils s'assassinent ainsi comme des bêtes ? – Doucement, monsieur le duc, dit l'amiral, ne savez-vous pas que la guerre de France est la paix d'Espagne ? »

En effet, si Coligny en eût été cru, et si Charles IX avait envoyé les calvinistes contre le duc d'Albe en Flandre, le roi d'Espagne se serait trouvé fort embarrassé ; au lieu que, par le moyen des troubles, suites nécessaires de la Saint-Barthélémy, il se voyait pour longtemps délivré des Français, assez occupés de leurs propres querelles. Ce n'était pas ce que la France avait espéré ; elle s'était flattée, au contraire, qu'après cette exécution les religionnaires, comme un corps épuisé de sang, ne feraient plus que languir et se détruiraient d'eux-mêmes. Pour hâter leur ruine, en leur ôtant toute espèce d'autorité, le roi, par un édit, les dépouilla de leurs charges, dans la robe comme dans l'épée, sans excepter ceux mêmes qui avaient fait abjuration ; mais bientôt de nouveaux événements exigèrent d'autres mesures.

Les réformés qui échappèrent à la première fureur se sauvèrent les uns chez des amis fidèles, d'autres dans les pays étrangers. La veuve et les enfants de Coligny passèrent à Genève ; plusieurs se réfugièrent en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, chez les confédérés des Pays-Bas ; le plus grand nombre dans les villes de sûreté les plus voisines de leurs demeures ; à Montauban, à Nîmes, à Sancerre, dans les pays coupés et aisés à défendre, comme Le Vivarais, le Rouergue et les Cévennes. D'abord l'épouvante ne leur permit pas de croire qu'il fût jamais possible de s'y soutenir ; ils se flattaient tout au plus d'y rester quelque temps, jusqu'à ce qu'ils pussent trouver des asiles plus sûrs, et ils traitaient de téméraires ceux d'entre eux qui parlaient de se défendre.

Mais ils changèrent de langage quand ils virent qu'on ne les pressait pas sur-le-champ, comme ils l'avaient appréhendé ; que le roi n'avait point

d'armée sur pied ; qu'ils pouvaient compter sur la protection secrète de quelques seigneurs catholiques sensibles à leur malheur, entre autres des Montmorency, qui avaient eux-mêmes couru de grands risques à la Saint-Barthélemy ; qu'enfin la cour, au lieu des coups de vigueur, employait avec eux les promesses et les exhortations ; qu'on redoutait même jusqu'à leur désertion, puisque le roi, pour les empêcher de quitter le royaume, publia que l'événement de la Saint-Barthélemy n'avait pas la religion pour cause, et donna, le 28 octobre, un édit portant défense de les inquiéter, ordre de leur rendre leurs biens, et assurance de sa protection. Alors l'espérance succéda à l'abattement.

Ce n'est pas que la cour n'eût des desseins hostiles, et notamment celui de se remettre en possession des villes de sûreté qui avaient été accordées aux protestants ; mais par la lenteur de ses préparatifs et la mollesse de ses dispositions, elle donna à ses ennemis le temps de se reconnaître et de la pénétrer. Quelques petits succès dans les marais du Poitou, dans la Guienne et dans le Languedoc, enflèrent le courage des réformés : ils écrivirent de tous côtés, réclamèrent les secours de leurs anciens amis les Anglais, surtout pour La Rochelle, qui paraissait menacée la première.

Cette ville et celle de Sancerre furent attaquées par les armes ; Nîmes et Montauban par les offres et les exhortations. Ces places étaient regardées comme les derniers asiles, la dernière ressource des religionnaires, et l'on se flattait qu'après leur prise ils seraient obligés de s'abandonner à la merci de la cour. La Rochelle attirait la principale attention, parce qu'elle était la plus forte, et qu'on croyait que sa chute entraînerait celle des autres ; mais par une inconséquence fort ordinaire sous ce règne, on lui laissa le temps de faire des provisions, de réparer ses fortifications, de se ménager même des secours du côté de l'Angleterre ; et ce ne fut qu'après avoir souffert tous ces préparatifs, que Biron, à la tête d'une forte armée, commença les approches.

Une circonstance non moins singulière, c'est que le commandant qui défendit longtemps cette ville fut donné aux Rochelois par Charles IX lui-même. C'était le brave La Noue. Pendant le massacre de la Saint-Barthélemy, il se trouvait heureusement dans le Hainaut, où il avait été envoyé pour frayer le chemin à l'amiral, et commencer la guerre des Pays-

Bas. N'étant pas assez fort pour se soutenir contre le duc d'Albe, avec le peu de troupes qu'on lui avait données d'abord, et n'ayant que des sujets de défiance de la part de la cour, depuis la journée de la Saint-Barthélemy, il ne savait où se retirer. Dans cet embarras, il s'adressa au duc de Longueville, son ancien ami, gouverneur de Picardie. Celui-ci écrivit à la cour. La Noue jouissait d'une réputation de probité égale à sa bravoure. On savait que, soldat intrépide dans l'action, il était toujours pour le parti le plus modéré dans le conseil ; plein de droiture, incapable de la moindre duplicité, aimant sa patrie, désirant sincèrement la paix ; prenant les armes sans ambition, sans intérêt, uniquement comme par un devoir que lui prescrivait sa conscience. Il est certain que, si tous les calvinistes lui eussent ressemblé, la tranquillité eût bientôt été rétablie en France.

Le roi le reçut à bras ouverts, le combla de caresses, et lui rendit les biens de Théligny, son beau-frère, qui avaient été confisqués : il lui proposa ensuite de s'employer à inspirer aux Rochelois des sentiments de soumission et de paix. La Noue s'en excusa longtemps ; mais vaincu par les instances du roi, qui le conjurait de lui rendre ce service, pressé du désir de sauver ses frères, Il accepta enfin cette commission épineuse, à condition qu'on ne se servirait pas de son ministère pour les tromper. La cour lui associa en second l'abbé Guadagni, originaire de Florence, chargé en secret d'éclairer sa conduite ; et il partit.

Les députés de La Rochelle, qui allèrent le trouver dans un village voisin pour écouter ses propositions, le traitèrent avec une indifférence soupçonneuse, très-mortifiante pour un homme jaloux de l'estime de ses amis. « Nous avons été appelés, disaient-ils, afin de conférer avec M. La Noue : mais où est-il ? Nous ne le reconnaissons point ici. » La Noue, le cœur percé de cet affront, dévora néanmoins son chagrin en silence, et demanda à entrer dans la ville. L'accueil du peuple ne fut pas plus satisfaisant ; on ne voulut pas délibérer sur les paroles de paix qu'il apportait, et, pour toute réponse, on lui dit qu'il n'avait qu'un de ces trois partis à choisir : se retirer en Angleterre, rester dans la ville comme simple particulier, ou devenir leur général. Après en avoir conféré avec Guadagni, La Noue se détermina à prendre le commandement.

On vit donc un homme envoyé par le roi, obtenir toute la confiance des révoltés, et ce même homme, de l'aveu du roi, rester à la tête de ceux qui faisaient la guerre à leur prince. La Noue soutint ce double personnage de défenseur de La Rochelle et de ministre de la cour, avec une intégrité qui fit le sujet de l'admiration générale. Guerrier infatigable, il ne se permettait aucun repos, et employait toute l'habileté que lui donnait une longue expérience à mettre en sûreté la ville recommandée à ses soins. Vainqueur dans un assaut ou une sortie, il revenait conjurer les citoyens d'être moins opiniâtres, et d'accepter les offres avantageuses que le roi leur faisait. Plusieurs fois il essuya des affronts de la part des ministres de sa religion, trop prévenus contre la paix par les exemples passés, et de la part d'une populace séduite et brutale ; mais jamais il ne fut exposé à aucun soupçon. Il souhaitait mourir dans ces occasions, en voyant un peuple qui lui était cher courir à sa perte. Cependant il continuait ses bons offices, espérant tout du temps et de la patience. Exemple rare d'une probité respectée au point d'être réclamée par les deux partis, dans le moment critique de la plus grande animosité.

et deux ne comptait à La Rochelle que quinze cents hommes de troupes réglées et deux mille habitants aguerris ; mais il y avait de bonnes fortifications, des munitions de guerre et de bouche en abondance, un courage déterminé jusque dans les femmes, et des espérances assurées d'un secours d'Angleterre. Ce fut avec ces forces, sous le commandement de cinq ou six braves capitaines, dont La Noue était chef, sous le gouvernement de son conseil municipal, La Noue était chef, sou maire en exercice, et Salvert, bourgeois très en crédit que cette ville, qui se donna pour lors le titre de république, attendit l'effort d'une armée formidable, dont le duc d'Anjou était général. Il avait avec lui le duc d'Alençon, son frère, les autres princes du sang. l'élite de la noblesse du royaume, sans omettre le roi de Navarre, le prince de Condé, Louis, prince de Conti, et Charles, comte de Soissons, ses deux frères, et beaucoup de calvinistes cachés, ou leurs partisans, qu'on força de combattre contre leurs anciens amis.

Le siège commença en forme les premiers jours de février, et tant qu'il dura, les assauts et les sorties furent entremêlés de négociations et de conférences. Les pourparlers n'empêchaient pas, quand on en venait aux mains, qu'on ne se battît avec le dernier acharnement. Les Rochelois se défendaient en désespérés ; cependant, malgré leur bravoure, ils auraient certainement succombé, s'il y avait eu le moindre esprit de système dans l'armée catholique ; mais tout s'y faisait au hasard : on attaquait aujourd'hui d'un côté, le lendemain on tournait de l'autre : l'officier, comme le soldat, ne connaissait ni ordre ni discipline. Nul secret dans les délibérations : un assaut était ébruité bien avant l'exécution ; chacun y courait pêle-mêle, non-seulement sans être commandé, mais contre les prières, contre la défense expresse du général ; de sorte qu'on perdait beaucoup de monde, surtout de jeunes gens de la première noblesse, sans rien avancer. Le duc d'Aumale, qui était chargé du détail du siège, fut tué dès le commencement, et remplacé par le duc de Nevers. Les Rochelois eurent aussi le plaisir de voir tomber sous leurs coups Cosseins, un des assassins de l'amiral, et beaucoup d'autres qui s'étaient signalés à la Saint-Barthélemy.

La joie de leurs succès fut empoisonnée par la retraite de La Noue. Le duc d'Anjou, voyant ses efforts pour la paix inutiles, le fit sommer de quitter la ville : il revint dans l'armée royale, où sa prudence arrêta les effets d'un complot à la vérité mal dirigé, mais qui pouvait avoir des suites.

On a vu que le duc d'Alençon avait pour Coligny une affection particulière : il ne s'en cacha point, même après sa mort tragique ; et ses sentiments lui attachèrent beaucoup des anciens partisans de l'amiral, surtout parmi la jeunesse, qui, sensible à l'éclat de la bravoure, regrettait dans Coligny le plus habile capitaine de son siècle. Un de ses plus zélés admirateurs était Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, petit-fils, par sa mère, du connétable de Montmorency. Il n'avait alors que dix-sept ans, et dans un âge si tendre il se montrait également propre aux armes et à l'intrigue. Turenne était du parti du duc d'Alençon, et à peu près du même âge ; l'un comme l'autre, ils étaient enflammés du désir de se signaler par quelque entreprise extraordinaire.

En effet, on ne peut guère attribuer à d'autres motifs qu'à une effervescence de jeunesse, le projet chimérique qu'ils conçurent. Semblables à des enfants mécontents, qui s'imaginent qu'en montrant du dépit, et en menaçant de quitter la maison paternelle, ils obtiendront ce qu'ils désirent, ils crurent qu'ils n'avaient qu'à se jeter dans quelque place forte, comme Angoulême ou Saint-Jean-d'Angely, déployer les drapeaux, emboucher la trompette, et qu'aussitôt tous les religionnaires viendraient se ranger autour d'eux qu'au pis aller ils se retireraient en Angleterre, et que ce coup d'éclat ferait révolter tout le royaume. Ils avaient encore bien d'autres projets, comme de s'emparer de la flotte du roi, se joindre aux assiégés, former un corps de troupes des partisans secrets des calvinistes, dans le camp même, et avec eux tomber sur le reste de l'armée. Le roi de Navarre et le prince de Condé ne donnaient que faiblement dans ces idées, tant à cause de leur peu de solidité, que dans la crainte d'être décelés par les gens peu sûrs que le jeune prince admettait à sa confidence. Cependant ils ne les rejetaient pas absolument, de peur l'éteindre Un feu qui pourrait être plus utilement employé par la suite. Ces confédérés, ne s'accordant pas entre eux, convinrent de s'en rapporter à La Noue. Il les écouta, pesa leurs raisons ; et après leur avoir fait connaître les inconvénients et les dangers de l'entreprise, il obtint d'eux qu'ils y renonceraient.

Au milieu d'avril arriva le secours d'Angleterre attendû par les Rochelois. Montgomery commandait la flotte, qui se trouva plus faible que celle du roi : elle n'osa même tenter le combat. De tout le convoi, il n'entra dans la ville qu'un seul vaisseau chargé de poudre, dont les assiégés avaient grand besoin. Charles IX, qui venait de signer un traité d'alliance avec Élisabeth, se plaignit amèrement de cette infraction. Elle répondit qu'elle n'avait aucune part à cet armement ; que c'était une troupe de bannis et de pirates, qui s'était mise en mer sans son aveu ; qu'elle n'y prenait aucun intérêt, et que si l'on pouvait les arrêter, elle trouvait bon qu'on les punît sévèrement. Mais ils avaient pris le large, et après quelques courses sur les côtes de Bretagne, Montgomery fit savoir aux assiégés qu'il retournait en Angleterre, et qu'il leur ramènerait incessamment des secours plus puissants.

Il n'en fut pas besoin : tout languissait dans l'armée royale ; par la faute du chef, officiers et soldats ne montraient ni ardeur ni émulation. Le duc d'Anjou fit connaître dans ce siège le caractère qui lui fut si funeste dans la suite, c'est-à-dire une négligence absolue pour tout ce qui lui déplaisait, quoique essentiel, et un empressement tenant de la passion pour ce qu'il aimait, quoique inutile. Il avait formé le siège de La Rochelle, son honneur était intéressé à terminer avantageusement une entreprise si éclatante ; mais sitôt qu'il eut appris que les négociations entamées pour lui faire obtenir la couronne de Pologne prenaient un tour heureux, il sembla oublier tout ce qui regardait la France. On ne parlait plus à sa cour que des agréments du nouveau royaume, de ses richesses, de la magnificence des grands, de la docile du peuple. Tout ce qui n'avait point de rapport à ces objets devenait indifférent. Par conséquent point de plan d'attaque régulier, point d'approvisionnement pour les troupes. La disette, suite de cette négligence, désola bientôt le soldat ; et pour comble de malheur il se répandit dans l'armée une maladie épidémique, qui fit un affreux ravage.

Les Rochelois savaient bien se prévaloir de ces circonstances. Plus ils voyaient de mollesse dans leurs ennemis, plus ils montraient d'activité. Ils avaient les yeux ouverts sur tout ce qui se passait. Plusieurs fois, des emissaires, sortis du camp sous différents prétextes, tentèrent de former des factions dans la ville ; mais ces intelligences clandestines furent toujours découvertes par les magistrats, et punies avec la dernière rigueur sur le citoyen comme sur l'étranger. Dès le commencement du siège, on avait offert aux Rochelois liberté de conscience, et sûreté pour eux seuls. Mille fois, pendant espace de cinq mois, les négociateurs renouvelèrent les mêmes propositions ; mais les assiégés s'obstinèrent à ne vouloir point traiter qu'on ne leur permit d'agir pour tout le parti. Enfin on se détermina à leur accorder cette satisfaction, et le duc d'Anjou fit venir dans le camp des députés de Nîmes et de Montauban, qui s'abouchèrent avec ceux de La Rochelle.

Cette condescendance était une suite des ordres réitérés du roi. Voyant ses coffres se vider, son armée périr, et toutes les forces de son royaume tenues en échec par une seule ville, il envoyait courrier sur courrier, avec

commandement de faire la paix à quelques conditions que ce fût. Les Rochelois obtinrent le libre exercice de leur religion pour eux-mêmes, pour les habitants de Nîmes et ceux de Montauban, et pour les seigneurs hauts justiciers qui n'auraient pas abjuré. On leur accorda que personne ne serait inquiété au sujet de la religion ou des promesses d'abjuration ; que tous ceux qui avaient pris les armes pour cette cause, notamment les habitants des trois villes nommées, seraient rétablis dans leurs biens et honneurs, et reconnus fidèles sujets du roi.

On prétendit sauver la honte de ces conditions par des clauses de convention, auxquelles les Rochelois se prêtèrent volontiers : savoir, que des hommes choisis entre les assiégés viendraient supplier le duc d'Anjou, comme représentant le roi, de leur pardonner tout le passé ; qu'ils recevraient un gouverneur ; qu'enfin les trois villes auraient à la cour, pendant deux ans, quatre députés comme otages de la fidélité de leurs commettants. Ces conditions furent exprimées dans l'édit de pacification. Les Rochelois ne s'en mirent pas en peine, non plus que des bruits qui coururent alors, que le roi ne leur avait accordé de si grands avantages qu'en considération de son frère le duc d'Anjou, nommé roi de Pologne, dont le départ pressait. La paix fut ratifiée le 6 juillet. Biron, nommé gouverneur, alla dans la ville la faire publier : il fut traité splendidement à dîner, et revint le soir au camp.

Ce siège coûta, les uns disent douze, d'autre vingt, d'autres quarante mille hommes à la France, et des trésors infinis ; de sorte que le royaume se trouva plus épuisé par cette guerre de huit mois qu'il ne l'avait été par toutes les autres. Les malheureux habitants de Sancerre ne furent compris dans le traité que pour la liberté de conscience, et non pour le privilège d'avoir dans leur ville exercice public de leur religion. Ils s'étaient toujours flattés, et ils avaient promesse que les Rochelois ne traiteraient pas sans eux ; mais, se voyant abandonnés, ils ne perdirent point courage, et se soutinrent encore deux mois, luttant moins contre les troupes qui les environnaient que contre la faim. Excités par leurs ministres, qui, comme ceux de La Rochelle, furent la principale cause de l'opiniâtreté du peuple, ils souffrirent, avant que de se rendre, toutes les extrémités de la plus

horrible famine. De la chair des plus vils animaux on en vint à manger leurs peaux, les vieux parchemins, qu'on faisait ramollir dans l'eau, les grains de toute espèce, la paille hachée, des mélanges de suif, de noix, de graisse rance et corrompue, enfin de la chair humaine. Un père et une mère déterrèrent leur fille, qui venait de mourir, et la mangèrent ; action qui fait frémir, dont les habitants eurent eux-mêmes horreur, et qu'ils punirent par la mort des coupables. Enfin, se voyant sans ressources, ils se rendirent. Leur ville fut taxée à une rançon, privée de tous les honneurs municipaux, et démantelée. Charles IX fit grâce au peuple. L'intention de la cour était, disait-on, que le royaume parût tranquille aux ambassadeurs de Pologne chargés de venir chercher leur nouveau roi, afin qu'ils n'en remportassent dans leur pays aucune fâcheuse impression.

Montluc, évêque de Valence, principal instrument de cette élection, avait eu bien de la peine à réussir, à cause des préjugés répandus contre le duc d'Anjou pour le massacre de la Saint-Barthélemy. Les autres prétendants, aidés des protestants d'Allemagne, ne manquèrent point de faire valoir ce grief ; mais la reine-mère, qui avait à cœur le succès de cette affaire, fit tant par argent et par promesses, qu'elle l'emporta.

On dit que le motif de l'empressement de Catherine fut la prédiction des astrologues, qui, tirant l'horoscope de ses enfants, lui dirent qu'ils seraient tous rois. Or, ne comptant point, pour le duc d'Anjou, sur la couronne de France, portée par un jeune prince, dont l'épouse donnait déjà des marques de fécondité, elle voulut lui en procurer une étrangère. D'autres prétendent que, voyant de la mésintelligence entre Charles IX et son frère, la reine saisit ce moyen glorieux d'épargner des désagréments à son fils Henri, qu'elle aimait par préférence.

Sans aller chercher de pareils motifs, il était bien naturel que Catherine, Par simple amitié pour son fils, tâchât de lui procurer une couronne ; comme il n'est pas non plus étonnant que voyant Charles IX, au moment du départ de son frère, frappé d'une maladie subite, dont les premiers symptômes annonçaient une mort prochaine, elle ait changé d'opinion et de système, et qu'elle ait imaginé toutes sortes de délais pour retenir en France celui qu'elle prévoyait devoir bientôt en occuper le trône.

Mais il fallut partir. Charles traita splendidement les ambassadeurs : il y eut des fêtes somptueuses, dans lesquelles les deux rois parurent avec une grâce et une majesté qui charmèrent ces étrangers. Le roi de France n'oublia rien de ce qui pouvait décorer le départ de son frère, et apporta tous ses soins à aplanir au plus tôt les difficultés qu'occasionnaient quelques conditions non réglées en Pologne : on remarqua même de sa part un empressement qui fit soupçonner de l'impatience, surtout quand il eut senti les premières attaques de sa maladie.

Par une faiblesse trop commune, il sembla qu'il tardait au monarque de voir éloigner celui que la loi de l'État lui marquait pour successeur ; il le conduisit sur le chemin d'Allemagne, jusqu'à Vitry en Champagne, et la reine, avec la plus grande partie de la cour, alla jusqu'en Lorraine. Tout le monde Remarqua ce qu'il en coûta à la mère pour se séparer de son fils : elle le serrait dans ses bras ; à peine l'avait-elle quitté qu'elle le reprenait encore, et mouillait de ses larmes le visage de ce fils si cher. Quelques courtisans des plus proches entendirent que, pour dernier adieu, elle lui dit : « Partez, mon fils ; vous n'y serez guère. » Pronostic qui, selon l'ordinaire, fit faire bien des réflexions après l'événement.

Il y a peu d'exemples d'un sort aussi triste que celui de Charles IX. Depuis l'instant qu'il commença à se connaître, sa vie s'écoula dans les alarmes : elle fut attaquée par quatre conspirations vraies, ou assez vraisemblables pour tenir son âme dans un état de perplexité plus accablant que l'attentat même. Frappé d'une maladie mortelle, se voyant périr à la fleur de son âge, au lieu des consolations qui ne manquent pas aux plus malheureux, il n'éprouva qu'indifférence de la part de ses proches, complots de sa propre cour, rébellions de ses peuples, peines d'esprit de toute espèce.

Il croyait voir des spectres ; des songes effrayants le réveillaient en sursaut ; son imagination frappée lui présentait des ruisseaux de sang, des monceaux de cadavres, et lui faisait entendre des sons lugubres et des accents plaintifs qui perçaient les airs.

Son caractère changea après la Saint-Barthélemy : de *gracieux* et *bénin*, il devint sombre et farouche ; les impatiences et les emportements, auxquels il avait toujours été sujet, augmentèrent : il soupirait tout seul, levait les

yeux au ciel, et semblait porter dans son cœur un levain de mélancolie, qui lui rendait tout insupportable. Sans prêter un crime à la mère de Charles, on peut dire que les remords et le chagrin furent le seul poison qui abrégéa ses jours, en cela digne de compassion, et plus estimable que les véritables auteurs du massacre, qui n'en témoignèrent jamais le moindre repentir.

Tout retentissait en France du doux nom de paix, et tout annonçait les troubles les plus funestes. Désunion entre la mère et les enfants, esprit de faction répandu parmi les seigneurs, mécontentement des peuples, murmures sourds, brigandage ouvert, point de sûreté dans les chemins, nulle police dans les villes, interruption du commerce, enfin tous les désordres de l'anarchie, sous un roi las de ses peines, ennuyé de vivre, et qui, ne sachant à qui se fier, remettait souvent les affaires entre des mains intéressées à les brouiller.

Son frère, le duc d'Alençon, était un esprit ardent, léger, avide de gloire, mais d'une gloire mal entendue, qu'il faisait consister dans l'éclat des entreprises, sans consulter la justice. Il était aussi jaloux et présomptueux : il avait vu son frère, le duc d'Anjou, commander les armées ; il voulait les commander à son tour. Le duc d'Anjou avait été lieutenant général du royaume ; c'en était assez pour que son frère voulût l'être aussi. Ces idées lui étaient suggérées par des gens plus habiles : les calvinistes d'une part, et de l'autre les Montmorency et leurs partisans, c'est-à-dire tous les mécontents de la Saint-Barthélemy, charmés de pouvoir remuer sous le nom d'un frère du roi. Ils se servaient pour aiguillonner ce jeune prince, déjà trop porté à brouiller, du crédit qu'avait sur lui Joseph de Boniface, sieur de La Mole, son favori, aussi imprudent que le maître, et le comte de Coconnas, un de ces Italiens industrieux qui venaient chercher fortune en France, à l'ombre de la faveur dont jouissait leur nation sous le gouvernement de Catherine de Médicis. Il entra dans cette société des personnes de tout état, un essaim de jeunes gens, des femmes, et jusqu'à un astrologue, prometteur magnifique, qui devait changer tout l'argent en or, et fournir bien au delà de ce qui serait nécessaire pour la dépense des entreprises qu'on voudrait former. Cette cabale se donna le nom important de *Politiques* ou *Malcontents*.

Le roi de Navarre et le prince de Condé en étaient aussi. Comme le séjour forcé qu'ils faisaient à la cour leur paraissait un véritable esclavage, ils trouvaient bon tout ce qui pouvait contribuer à les en tirer. Les conférences se tenaient tantôt chez la reine de Navarre, tantôt chez madame de Sauve, coquette adroite, qui captivait les cœurs sans donner le sien ; mais il n'y était pas toujours question des intérêts du parti : les rendez-vous d'affaires en couvraient souvent d'autres, dont le but n'était pas même un mystère assez caché.

On rapporte que Charles IX, outré des liaisons peu décentes que Marguerite, sa sœur, entretenait dans le Louvre et jusque sous ses yeux avec La Mole, voulut un jour en faire justice lui-même, et qu'il distribua au duc de Guise et à d'autres confidents des cordes pour étrangler cet audacieux, à qui le hasard seul fit éviter l'embuscade. Coconnas, de son côté, était aimé de la duchesse de Nevers, Henriette de Clèves, l'*aînée des trois Grâces*. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre se disputaient enfin la conquête de madame de Sauve, sans que cette concurrence altérât leur amitié. Si d'ailleurs elle causait entre eux quelque froideur, Marguerite, épouse et sœur également complaisante, se hâtait de les raccommoder.

Aussi peu fixée dans ses systèmes que son frère le duc d'Alençon, aujourd'hui elle gardait un secret inviolable ; et le lendemain, épouvantée, elle allait confier à sa mère que son mari le roi de Navarre, son cousin le prince de Condé et son frère le duc d'Alençon, devaient quitter la cour, se livrer aux calvinistes, et recommencer la guerre. Sur ces indications on les gardait à vue, et leurs mesures se trouvaient rompues ; mais ensuite, lorsque la reine-mère comptait le plus sur les avertissements de sa fille, celle-ci ne disait plus mot, et laissait fortifier ces complots, qui ne se découvraient souvent que par l'éclat d'une exécution mal concertée. Telle fut la fameuse entreprise des Jours Gras, qui rappelle celle que La Noue empêcha par sa prudence sous les murs de la Rochelle : il se prêta à celle-ci, ainsi que d'autres graves personnages ; mais ils eurent soin de se tenir éloignés, et ils en laissèrent courir les risques à ceux qui n'en prévoyaient pas assez les suites. Il ne s'agissait pas d'un exploit bien difficile, mais simplement de tirer les princes de la cour, qui était à Saint-Germain, et de les conduire dans

quelqu'une des provinces où les religionnaires avaient déjà des places fortes et des corps de troupes tout formés. Pour cela il ne fallait qu'une escorte, et surtout s'entendre, afin que l'évasion des princes coïncidant avec l'arrivée de leurs guides, ils pussent, en cas de poursuite, en imposer à ceux que le roi détacherait après eux. C'était une sage précaution de s'emparer de quelques villes voisines, pour servir de rempart contre un premier coup de main, reprendre haleine, et continuer ensuite sa route avec moins de gêne et de précipitation.

Tout avait été ainsi réglé, et rien ne s'exécuta. Dans la crainte, ou qu'en différant trop, le projet ne s'éventât, ou que les princes, livrés à de trop longues réflexions, ne changeassent d'avis, l'escorte parut le mardi gras, sans qu'on s'y attendît, quinze jours avant le temps convenu. La vue de ces hommes armés jeta l'alarme dans la cour. Comme ils se présentèrent tantôt d'un côté de Saint-Germain, tantôt de l'autre, pour attirer à eux ceux qu'ils attendaient, on s'imaginait en être investi, et la frayeur les multipliait.

Au lieu de profiter de ce moment de confusion pour se dérober, le duc d'Alençon perdit du temps à consulter ; la reine, très-étonnée, se servit des premiers qui s'offrirent d'aller à la découverte: Turenne marqua le plus d'ardeur ; il était lui-même du complot, et sous prétexte de remplir les vues de la reine, il portait à l'escorte les paroles du duc d'Alençon. La dernière résolution du prince fut qu'il ne se livrerait pas qu'il n'eût la ville de Mantes pour le recevoir. En vain Duplessis-Mornay représenta que la prise de cette place, presque impossible sans le duc d'Alençon, deviendrait la plus facile sitôt qu'il se présenterait lui-même à la tête de ses troupes, le prince ne voulut point se désister.

Mornay et Buhi, son frère, allèrent donc à Mantes, et s'emparèrent chacun d'une porte, en attendant Guitri, chef de l'escorte, qui devait les aider à se rendre maîtres de toute la ville ; mais, par un de ces contre-temps que toute la prudence humaine ne peut empêcher, il arriva trop tard et trop faible. Mornay se tira adroitement d'un pas si difficile : il sortit contre Guitri, faisant mine de vouloir le combattre, et se retira avec lui. Son stratagème fut si bien conduit, qu'il reçut du roi des lettres de remerciement

comme s'il avait sauvé la ville ; mais il ne s'y fia pas, et il se mit au loin en sûreté avant que la mèche fût éventée.

Tous ne furent pas si prudents. Pendant les délais du duc d'Alençon, La Mole, qui voyait que l'affaire prenait un mauvais tour, voulut se faire un mérite auprès de la reine, et alla lui déclarer toute l'intrigue. Quoiqu'il assurât qu'il ne s'agissait d'autre chose que de tirer les princes de la cour, et que le roi n'avait rien à craindre, Catherine ne crut pas devoir s'en fier à sa parole. Les ordres furent donnés pour se retirer sur-le-champ à Paris. D'Aubigné nous fait une peinture assez plaisante du désordre qui accompagna ce départ précipité. « Les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Guise, Birague, chancelier, Morvilliers et Bellièvre étoient tous montés sur coursiers d'Italie, empoignant des deux mains l'arçon, et en aussi grande peur de leurs chevaux que des ennemis. » Mais si la terreur panique des prélats et des gens de robe offrait un spectacle amusant, la situation de Charles IX inspirait de la compassion. On le fit porter à deux heures après minuit dans une litière. Contraint de fuir, malade, et à pareille heure, il disait en gémissant : « Du moins, s'ils avaient attendu ma mort ! »

La reine s'aperçut bien qu'elle avait été jouée ; quand elle se vit en sûreté, elle résolut de ne s'en pas tenir aux faibles indications fournies par La Mole, mais d'approfondir le mystère. Pour y réussir, on arrêta La Mole lui-même, et Coconnas, son ami. On donna des gardes au roi de Navarre et au duc d'Alençon ; pour le prince de Condé, il s'était sauvé avec Turenne et Montmorency-Thoré, dans son gouvernement de Picardie, d'où il passa en Allemagne. On mit aussi en prison Grandri, l'alchimiste ; et sur quelques lumières qui survinrent pendant le procès, on envoya à la Bastille les maréchaux de Cossé et de Montmorency.

L'instruction ne fut pas difficile. Le duc d'Alençon, pressé par sa mère, avoua tout ce qu'on voulut, avec la timidité d'un enfant, sans même demander préalablement et après aucune grâce pour ceux qui avaient agi sous son nom et dans le dessein de l'obliger. Le roi de Navarre, qui connaissait son caractère, ne s'y trompa point ; le voyant renfermé avec Catherine, il dit au duc de Bouillon : « Notre homme dit tout. » Pour Henri, il se défendit, comme d'un déshonneur, des aveux humiliants qu'on voulait

tirer de lui. Au lieu de répondre, il se rejeta fièrement sur les mauvais procédés qu'on avait à son égard, et se plaignit surtout de l'espèce de captivité dans laquelle on le retenait, ajoutant que, quand il aurait cherché à s'en tirer, on n'avait pas à s'en plaindre, et qu'il était disposé à quitter la cour toutes les fois qu'il en trouverait l'occasion. Cette fermeté lui fit honneur, mais ne sauva pas ceux qu'on voulait sacrifier pour l'exemple.

Il fallait trouver un crime, car le dessein seul de tirer les princes de la cour n'était pas un délit suffisant aux yeux du public porté à plaindre plus qu'à condamner les écarts de la jeunesse. On chercha dans le complot les indices d'un attentat direct contre la personne du roi, mais inutilement, et les prévenus ne purent être accusés que d'avoir voulu l'*envoûter*. « Pauvre La Mole ! s'écriait ce gentilhomme dans les douleurs de la torture, n'y a-t-il pas moyen d'avoir grâce ? La duc mon maître m'ayant obligé cent mille fois, me commanda sur sa vie que je ne dise rien de ce qu'il voulait faire. Je lui dis : Oui, monsieur, si vous ne faites rien contre le roi. » C'est à quoi s'en tinrent toujours les conjurés. Il y a grande apparence que le but secret de l'intrigue était d'empêcher le retour du roi de Pologne, et de mettre le duc d'Alençon sur le trône après la mort de Charles IX. Sans doute on ne voulut point trop dévoiler ce mystère aux yeux du roi mourant, déjà assez accablé, sans qu'on eût encore la cruauté de lui montrer le tombeau prêt à l'engloutir.

La Mole et Coconnas furent condamnés à avoir la tête tranchée ; d'autres, moins considérables, subirent divers genres de punition. En allant au supplice Coconnas semblait vouloir donner à la postérité la seule instruction solide qu'on peut tirer de cette histoire : * Messieurs, disait-il aux courtisans témoins de sa catastrophe, vous voyez que les petits sont pris, et les grands demeurent, qui ont fait la faute. »

Si les calvinistes et les politiques, soutenus des autres mécontents, eurent dessein de fermer le chemin du trône de France au roi de Pologne, ils durent admirer les secrets ressorts de la Providence, qui tourna en faveur de celui qu'ils voulaient écarter les mesures prises pour son exclusion. Sans cette conjuration si mal concertée, le duc d'Alençon et ses partisans se seraient trouvés, à la mort de Charles IX, libres et en état de cabaler ; au lieu que

cette entreprise fournit à la reine-mère une raison plausible de faire garder à vue le roi de Navarre et le duc d'Alençon, et de les mettre dans l'impossibilité de remuer : elle y trouva aussi un prétexte de retenir à la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé, comme des cautions contre les projets que pouvaient former, tant au dedans qu'au dehors du royaume, les calvinistes et les mécontents, sous la conduite du prince de Condé et de Damville, gouverneur du Languedoc.

Le succès de cette affaire, favorable à la bonne cause que la reine soutenait, a fait imaginer que ce fut Catherine qui présenta à ceux dont elle se défiait le piège d'un complot qu'elle dirigeait en secret, afin de les prendre dans les filets qu'elle leur tendait ; mais c'est lui supposer trop de raffinement. Elle eut seulement l'habileté de tourner les circonstances à son avantage : mérite rare, même entre les plus grands politiques.

Quelques auteurs, de Thou lui-même, lui prêtent encore une autre adresse, c'est d'avoir exagéré le danger, et rempli de terreur l'âme de son fils, pour se faire rendre l'autorité qu'elle était près de perdre, par les défiances qu'on inspirait au jeune roi. Le fait est qu'il la laissa maîtresse de gouverner à sa volonté.

Dépositaire de la souveraine puissance, Catherine dirigea selon ses vues les opérations des troupes que Charles avait toujours tenues sur pied, et même augmentées depuis la paix. Elle envoya en Normandie, sous le commandement du maréchal de Matignon, un corps d'armée contre Montgommery, qui fut pris. Deux autres, commandés par le duc de Montpensier, et par François, son fils, dauphin d'Auvergne, appelé pour cette raison le prince-dauphin, tous deux inviolablement attachés à la reine-mère, rempli, rent également leur objet. Le fils tint en échec dans le Languedoc Damville, chef des mécontents ; et le père resserra dans la Saintonge les calvinistes, qui, sous la conduite de La Noue, menaçaient toutes les provinces voisines. Ainsi Catherine, comme un pilote habile, préparait pendant le calme les manœuvres nécessaires pour sauver le vaisseau de la tempête qu'elle prévoyait devoir s'élever à la mort de Charles IX.

Ce jeune prince, luttant contre la violence de la maladie, voyait insensiblement s'éteindre une vie passée dans l'amertume. Il ne fut pas tranquille, même dans ses derniers moments, combattu par des idées contraires sur la manière dont il pourvoirait au gouvernement de son royaume en l'absence du successeur légitime. On ne peut douter qu'il n'y ait eu de la part de ceux qui l'approchaient beaucoup d'insinuations différentes pour l'engager à partager le souverain pouvoir ; cependant la reine-mère l'obtint tout entier. Les lettres de régence lui furent expédiées le 30 mai, et ce même jour mourut Charles IX, n'ayant pas encore atteint sa vingt-cinquième année.

Cet âge avertit qu'il ne faut pas le juger avec rigueur. On doit excuser son extrême vivacité et son penchant excessif pour les exercices violents, tels que les travaux en fer, auxquels il se livrait jusqu'à altérer son tempérament, en forgeant lui-même des casques et des cuirasses. Il aimait aussi trop la chasse : nous avons de ce roi un traité sur cette matière, estimé des connaisseurs. Charles fut très-mal élevé. Dès son enfance on lui laissa contracter l'habitude de jurer, que son exemple rendit commun entre les jeunes gens de sa cour. On ne veilla pas davantage sur ses mœurs, et ses désordres furent publics. Il eut de Marie Touchet, fille d'un juge d'Orléans, Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême ; mais la tendresse et l'estime que lui inspirèrent les grâces et les vertus d'Elisabeth d'Autriche, son épouse, mirent un frein à ces délires d'une jeunesse pétulante. Il n'eut d'elle qu'une fille, qui lui survécut peu. Charles, en mourant, se félicitait de ne point avoir de fils, pour ne pas laisser sur le trône un enfant exposé aux mêmes chagrins que lui : cette pensée fait voir combien la couronne fut pesante à ce jeune monarque, prince malheureux, qui n'eut souvent le choix qu'entre les démarches hasardeuses. Les trahisons qu'il éprouva changèrent son caractère, porté à la franchise et à la gaîté. Il aimait la poésie et la musique, et aimait aussi ceux qui y excellaient. Amyot, le traducteur de Plutarque, Jean Dorat, Baïf et Ronsard furent dans ses bonnes grâces, et il reste de lui des vers bien supérieurs à ceux de ces poètes. Il avait une manière de s'exprimer noble et énergique, un esprit vif, une conception aisée et un jugement sûr. Il en fit preuve dans

sa façon de penser sur le roi de Pologne, son frère. On crut d'abord que c'était par jalousie qu'il ne l'estimait pas ; mais on eut lieu de remarquer dans la suite qu'il l'avait bien connu. Enfin quiconque étudiera Charles IX, en faisant attention à son âge, demeurera persuadé que, l'expérience et le courage secondant ses bonnes intentions, il aurait préservé la France des maux qu'elle éprouva sous Henri III, son successeur.

HENRI III,

Agé près de 23 ans.

Il est bon de jeter un coup d'œil général sur ce règne agité par tant de troubles, afin qu'en voyant la disposition des esprits et le concours des circonstances, on se représente mieux l'origine et le progrès des factions qui ébranlèrent le trône, et qui furent près d'y placer un étranger devenu l'idole des peuples. Ces grandes révolutions dans les corps politiques n'arrivent pas sans des symptômes, avant-coureurs de la dernière crise.

Ceux qu'on remarque principalement sous Henri III sont, de la part du roi, une conduite bizarre qui lui ôta la confiance de la nation, et qui fit passer, de la critique de sa conduite particulière, au mépris de sa personne ; de la part des peuples, un esprit de fanatisme et d'enthousiasme, beaucoup plus général depuis que les cruautés de la Saint-Barthélemy eurent persuadé que c'était au poignard à décider la querelle ; de la part de la cour enfin, un goût d'intrigue universel ; les grands, comme les princes du sang, les Guises et les Montmorency, prirent l'habitude de séparer leur cause de celle de la patrie, et de se faire des créatures uniquement attachées à eux. Les gentilshommes de la cour se piquaient d'un dévouement entier à ceux qu'ils appelaient *leurs maîtres*. Il y avait à cet égard entre les protégés et même

entre les protecteurs, une rivalité qui dégénérait souvent en querelles personnelles. On se bravait, on se faisait des défis ; les femmes s'en mêlaient, et des intrigues d'amour, des tracasseries domestiques, devenaient des affaires d'état.

Les mémoires qui nous restent de ce temps, écrits par les personnes mêmes delà cour, attestent ces faits, et beaucoup de particularités qu'il est utile de connaître, parce qu'elles sont liées aux grands événements, qu'elles les ont même souvent causés. Le Louvre était comme une école ouverte à la jeune noblesse du royaume. Elle passait des journées entières dans les salles basses, occupée à faire des armes. C'était un honneur singulier de savoir mieux que les autres courir, franchir les fossés, tirer *prestement* un coup de pistolet, et donner un coup de poignard. On ne parlait que de galanterie ou de meurtre, de carnage et d'incendie ; on inventait, on se racontait des faits d'armes extraordinaires. Ces récits échauffaient les imaginations, et il en résultait des provocations fréquentes, des projets outrés, des entreprises folles et téméraires.

Les idées extrêmes sur les choses même ordinaires ne manquaient pas d'être du goût de cette jeunesse emportée. Les jeunes gens se liaient par des serments de ne se jamais abandonner, de suivre toujours le même parti, d'avoir biens et maux communs. L'accident de l'un était un malheur sensible pour l'autre ; l'absence d'un ami occasionnait un deuil. On en vit, pour cette seule raison, prendre des habits lugubres, laisser croître leur barbe outre mesure, se refuser à tous les plaisirs, vivre comme des hommes plongés dans la mélancolie la plus profonde ; et la cour applaudissait à ces manies puériles.

Il leur restait pourtant de cette éducation un courage intrépide, et des liaisons sûres, non-seulement avec leurs égaux, mais encore avec les principaux seigneurs. Tous, à commencer par le roi, réputaient à honneur de s'attacher un plus grand nombre de ces *braves*, par des louanges, par des caresses, souvent par des bienfaits, tels que des mariages avantageux.

On remarquait encore des traces de l'ancienne galanterie, mais dégénérée dans les deux sexes. Les femmes, au lieu de ces sentiments qui inspiraient autrefois l'héroïsme, tiraient vanité des preuves de dévouement outré que la

frénésie de la passion inspirait à leurs amants. Il était beau, au premier signal de sa maîtresse, de se précipiter dans une rivière sans savoir nager, d'affronter des bêtes féroces, de faire ruisseler son sang avec la pointe d'un poignard, pour marquer la disposition où l'on était d'aimer sa dame jusqu'à la mort. Selon l'esprit du temps, Henri III, écrivant de Pologne à la belle Renée de Rieux-Châteauneuf et à la princesse de Condé qu'il aimait, « tirait du sang de son doigt, et rouvrait et fermait la piqure à mesure qu'il fallait remplir la plume. » Les hommes, en récompense du sacrifice de leur raison au caprice des femmes, demandaient plus que la bienséance ne permettait, et n'obtenaient que trop dans une cour aussi licencieuse. De là les jalousies, l'espionnage, les confidences, les rapports, les inimitiés, les éclats qui déshonoraient le monarque et sa famille à la face du royaume.

Mais, ou les grands se souciaient peu alors de l'estime publique, ou ils n'avaient pas les mêmes idées que nous du respect qu'ils se doivent à eux-mêmes. Rien de si commun que les courses tumultueuses du roi avec toute sa cour, tantôt dans les foires, qu'il parcourait, dansant, chantant, insultant marchands et curieux, exposé lui-même aux huées d'une populace insolente ; tantôt chez les bourgeois à l'occasion d'une noce, d'un baptême, ou de quelque autre réjouissance. Il s'y commettait des désordres qui devenaient la matière des plaisanteries du jour. A ces débauches publiques succédaient des actes de religion éclatants, tels que des messes solennelles, des processions augustes et pompeuses ; mais, par un mélange profane, ceux qui venaient d'assister à ces dévotions avec tout l'extérieur du recueillement se transportaient de là chez l'astrologue et le devin, espèce de gens mis à la mode par la – crédulité de Catherine de Médicis. Hommes et femmes s'y donnaient des rendez-vous clandestins. On y composait des philtres pour se faire aimer, des charmes pour se venger. On doit mettre au nombre de ces prétendus sortilèges de petites statues de cire trouvées chez l'infortuné La Mole lorsqu'il fut arrêté. L'une était à moitié fondue, l'autre avait une épingle dans le cœur. On lui demanda dans la torture si elles ne représentaient pas le roi, et si par ces manœuvres obscures de l'art magique il n'avait pas eu dessein d'altérer la santé du jeune monarque, supposant qu'elle s'affaiblirait à mesure que la cire fondrait et que l'épingle entrerait

dans le cœur. La Mole avoua ces procédés superstitieux, communs alors à presque toute la cour, et preuves d'une ignorance grossière ; mais il soutint qu'il ne les avait employés que pour se faire aimer d'une demoiselle provençale dont il était épris.

Le plus fameux de ces astrologues était un nommé Cosme Ruggieri, Florentin ; il passait aussi pour habile empoisonneur. La reine-mère et plusieurs seigneurs le protégeaient ouvertement, de là vinrent sans doute des soupçons si multipliés, qu'à peine une personne de marque mourait-elle sans qu'on publiât qu'elle avait été empoisonnée. Pour les ennemis d'un moindre rang, on s'en défaisait par l'assassinat : nul temps, nul lieu n'était respecté. Le duc de Guise poursuivit l'épée à la main, jusque dans l'antichambre du roi, un gentilhomme dont il prétendait avoir à se plaindre ; et Villequier, favori de Henri III, poignarda par jalousie, dans le Louvre, sa femme, grosse de deux enfants. Poussée par une rage pareille, on vit la demoiselle de Châteauneuf, femme décriée avant son mariage par ses intrigues avec le roi, tuer courageusement, dit Brantôme, le Florentin Antinotti, qui avait consenti à l'épouser.

On était cruel et impitoyable de sang-froid ; et, par une habitude qui ôtait toute honte à cet égard, Charles IX et Henri III interrogeaient eux-mêmes les criminels, présidaient, pour ainsi dire, aux tortures, et assistaient aux exécutions ; les femmes n'en détournaient pas les yeux : on remarque un caractère de férocité jusque dans les témoignages les moins équivoques de leur tendresse. La reine Marguerite et la jeune duchesse de Nevers se firent apporter les têtes de La Mole et de Coconnas, leurs amants, se donnèrent le triste plaisir de les toucher, de verser des larmes sur ces restes chéris, et de les embaumer de leurs mains. D'Aubigné rapporte que, voyageant un jour avec Claude de la Trémouille, il s'aperçut que celui-ci changeait de couleur à la vue de quelques cadavres attachés à des gibets ; il l'arrêta, le prit par la main, et lui dit : « Contemplez de bonne grâce ces objets tragiques ; en faisant ce que nous faisons, il est bon de s'approprier avec la mort. »

Cette intrépidité, quand elle se tourne contre les autres peuples dans des guerres étrangères, est capable de subjuguier l'univers ; mais quand, excitée par un motif aussi puissant que le zèle de la religion, secondée par le désir

de dominer, elle s'exerce contre la nation même, elle peut faire un chaos du royaume le plus florissant. C'est ce qui arriva sous Charles IX, et encore plus sous Henri III, son successeur.

Le prince, allant en Pologne, laissa la France pleine de factions. Les calvinistes virent avec plaisir partir le vainqueur de Jarnac et de Montcontour. Les Montmorency et les autres catholiques mécontents regardèrent comme un avantage l'éloignement d'un prince trop dévoué à la reine sa mère, qu'ils croyaient leur ennemie. Si Guise et ses partisans donnèrent quelques regrets à son départ, c'est qu'ils le pénétraient déjà, et sentaient son faible, qui pouvait leur être utile.

Henri prit son chemin pour son nouveau royaume par l'Allemagne. Dans les états protestants il rencontra un grand nombre de Français réfugiés, victimes échappées à la Saint-Barthélemy. Le jeune monarque en fut comme investi chez le comte palatin ; les uns l'envisageaient d'un air sombre, d'autres attachaient sur lui des regards sinistres, et murmuraient contre l'auteur de leur infortune assez haut pour être entendus. Après une réception froide, le comte le mena dans une galerie de peintures, où le premier tableau qui frappa sa vue, fut le portrait de l'amiral. « Vous connaissez bien cet homme, lui dit son hôte ; vous avez fait mourir en lui le plus grand capitaine de la chrétienté, et vous ne le deviez pas, car il vous a fait et au roi de très-grands services. » Henri voulut s'excuser sur la prétendue contumace de l'amiral. « Monsieur, reprit froidement le comte, vous en savez toute l'histoire. » Le roi de Pologne eut encore plus d'un chagrin à dévorer dans sa route.

Il en fut dédommagé par les fêtes qui l'attendaient dans son royaume. Henri, un des hommes peut-être le plus propres à la représentation, y parut de manière à satisfaire ses nouveaux sujets ; mais, ces premiers moments de pompe et de magnificence passés, il se tint presque toujours renfermé dans son palais, avec les favoris qu'il avait amenés, la plupart, comme lui, peu éloignés de leur vingtième année. Ils s'y occupaient à parler de la France, à y écrire, à entretenir les intrigues d'amour qu'ils y avaient formées, quelquefois à des jeux brillants, à des plaisirs tumultueux et emportés, qui ne s'accommodaient guère avec la gravité des sénateurs polonais.

La nouvelle de la mort de son frère lui fut portée en quatorze jours. Son premier soin fut de confirmer la régence à sa mère, et il lui en envoya les pouvoirs : on délibéra ensuite dans ce conseil de jeunes gens si le roi mettrait ordre aux affaires de Pologne, ce qui entraînerait nécessairement du retard, ou s'il partirait sur-le-champ pour la France. Comme le plus grand nombre aurait voulu être déjà de retour, ce dernier parti prévalut. Henri, pendant une nuit obscure, se déroba de son palais comme un fugitif, se rendit en moins de deux jours sur les frontières de l'empire, et de là à Vienne, laissant exposés à la première fureur des Polonais Pibrac, son chancelier, et ceux qui ne furent pas assez diligents pour le suivre.

Ce départ si précipité pouvait s'excuser sur la nécessité de calmer la France en lui montrant son roi ; mais il fut difficile de ne point le blâmer, quand on vit que, loin de hâter sa marche, le monarque s'arrêtait avec complaisance à Vienne, à Venise, à Turin, et dans tous les endroits qui lui présentaient des plaisirs. Venise se distingua entre les autres états ; la république lui fit les plus grands honneurs. Il trouva les mêmes motifs de retardement dans toutes les villes d'Italie par lesquelles il passa, et n'arriva dans son royaume qu'en septembre, après avoir séjourné quelque temps à la cour de Turin, où se tinrent les conseils qui décidèrent du sort de la France. Il paya généreusement la réception brillante, mais politique, que lui fit le duc Emmanuel-Philibert, et les caresses de la duchesse sa tante, par la restitution de Pignerol, de Saviglian et de Pérouse, les seules possessions, excepté le marquisat de Saluces, qui restassent à la France au delà des Alpes.

Ce royaume était dans un de ces moments critiques où le choix d'un mauvais parti pouvait le réduire à une extrémité dont toute la prudence humaine ne serait pas capable de le tirer ensuite. L'orage se formait au dedans et au dehors. Le prince de Condé, montrant déjà une intelligence au-dessus de son âge, retiré chez les princes d'Allemagne, ménageait leur bienveillance pour les calvinistes de France, avec lesquels il entretenait des rapports intimes. Ceux-ci avaient les armes à la main dans presque toutes les provinces. ils étaient soutenus par les *politiques*, dont la faction prit le nom de *tiers-parti*.

Elle se forma de catholiques mécontents, qui alléguaient pour griefs l'emprisonnement des maréchaux de Montmorency et de Cossé, la captivité du roi de Navarre et du duc d'Alençon, et les mesures qu'ils prétendaient avoir été prises par la régente pour détruire les grandes maisons dont la puissance lui était suspecte. A l'ombre de ces plaintes, ils se croyaient autorisés à se fortifier dans leurs gouvernements, et à se cantonner dans les villes où ils commandaient. On ne voyait que surprises de places, compositions, traités particuliers, quelques intervalles de paix dans les provinces habituellement consumées par le feu de la guerre, et les horreurs de la guerre tout à coup transportées dans les cantons qui comptaient le plus sur les douceurs de la paix.

La régente n'avait pour but que de tenir les affaires en équilibre jusqu'à l'arrivée du roi ; elle y réussit par un mélange de fermeté et de condescendance : d'une main elle présentait la guerre, augmentait les troupes, et ordonnant d'agir ; de l'autre elle signait des trêves. Sitôt qu'on voulait traiter, on la trouvait prête ; elle prévenait même, mais sans marquer ni crainte ni empressement.

Dès les premiers jours de sa régence, Catherine fit un acte de vigueur qui mortifia les réformés et les grands du royaume. Montgomery, le meurtrier involontaire de Henri II, un des chefs les plus accrédités dans le parti calviniste, avait jusqu'alors fait heureusement la guerre dans plusieurs provinces du royaume. C'est à ses victoires dans le Béarn que les confédérés durent le rétablissement de leurs affaires après la bataille de Montcontour. Ce fut lui qui détermina la reine Élisabeth à donner des troupes aux Rochelois, et il commandait la flotte qui tenta de les secourir ; mais, repoussé de ce côté, il vint échouer en Normandie, où son bonheur l'abandonna. Le maréchal de Matignon l'investit dans Domfront, et le força de se rendre. Montgomery fut amené à Paris, où le Parlement lui fit son procès. Il avoua que lui, qui avait affronté sans se troubler des armées entières et des remparts en feu, n'avait pu se défendre d'un frémissement d'horreur à l'aspect de ses juges.

Ils le condamnèrent comme rebelle et complice de la conspiration de l'amiral. Montgomery était plus coupable qu'un autre. Ayant eu le

malheur de tuer son roi, il aurait dû consacrer au service de sa veuve et de ses enfants tout ce qu'il avait de talents, au lieu de se jeter, comme il le fit, dans la faction et dans l'intrigue. L'arrêt porté contre lui fut exécuté ; « exemple qui nous apprend, dit M. de Thou, que, dans les coups qui attaquent les têtes couronnées, le hasard est imputé à crime, quand même la volonté serait innocente. »

On accusa la reine de l'avoir sacrifié aux mânes de son époux ; mais, soit vengeance, soit justice, Catherine se montra inflexible. Tant est puissant le langage de la loi sur l'esprit des peuples ! Quand on vit Montgomery condamné, selon les formes ordinaires, par un arrêt du Parlement, personne ne réclama : il n'y eut que de légers murmures faiblement insinués dans les écrits qui parurent. La reine les méprisa, tout occupée qu'elle était à prévenir les entreprises des mécontents, et à traverser l'union qu'ils méditaient.

Il y eut entre eux à ce sujet plusieurs conférences, dont les plus fameuses furent tenues à Milhaud, ville du Rouergue, dans le cours de juillet et d'août. Le prince de Condé, quoique absent, en était l'âme. Il demandait que les Eglises réformées fissent sur elles-mêmes une imposition ; et de l'argent qu'elles lui enverraient, il promettait de lever en Allemagne une armée qu'il conduirait en France. Condé devait en être le chef jusqu'au moment où il pourrait remettre le commandement au duc d'Alençon et au roi de Navarre, quand ils seraient délivrés de la captivité où la cour les retenait depuis le supplice de La Mole. Les confédérés s'engagèrent réciproquement, savoir : les *politiques* à procurer aux calvinistes l'exercice de leur religion, et ceux-ci à ne point quitter les armes que la liberté n'eût été rendue aux maréchaux de Cossé et de Montmorency ; tous enfin à faire une guerre opiniâtre, jusqu'à ce que, dans des états légitimement assemblés, on eût pourvu solidement à la réforme du gouvernement, à la punition des perturbateurs du repos public, à l'expulsion des étrangers, et au soulagement des peuples.

Le reine se donna beaucoup de mouvement pour empêcher l'effet de ces conférences. D'abord elle suspendit longtemps, par des propositions captieuses, le départ des députés de La Rochelle et d'autres églises qui

devaient s'y rendre. Ensuite elle envoya des agents secrets, chargés de semer la discorde entre les ministres. Mais si la conclusion éprouva des délais, ce fut moins par le moyen de ses ruses que par l'irrésolution du maréchal de Damville, Henri de Montmorency, second fils du feu connétable, et gouverneur du Languedoc.

Damville, d'un caractère doux et pacifique, se trouva, comme malgré lui, chef d'un parti dans l'État. C'était un homme indolent, difficile à émouvoir, aimant les plaisirs, mais d'un jugement exquis, incapable de se tromper quand il voulait se donner la peine d'examiner une affaire, et prenant alors assez sur sa nonchalance pour suivre, comme l'homme le plus actif, les résolutions que sa prudence lui dictait. Voyant le royaume en feu sous Charles IX, Damville se renferma dans son gouvernement. Il n'aurait pas mieux demandé que d'y entretenir la paix ; mais tantôt les entreprises des calvinistes, tantôt les ordres de la cour le tiraient de sa tranquillité. Il revenait le plus tôt qu'il pouvait : conduite dont se plaignaient les commandants voisins, surtout Montluc, qui aimait la guerre, qui la faisait pour le plaisir de la faire, et qui aurait voulu que tous les autres fussent aussi acharnés que lui.

La comparaison de ces gouverneurs remuants avec Damville le faisait regarder à la cour comme un homme peu sûr. Plusieurs fois les ministres tentèrent, mais sans succès, de le tirer de sa province ; au moment de l'emprisonnement de son frère, la reine, sous prétexte de conférence, lui envoya deux de ses affidés, qu'on prétend avoir été chargés d'ordres de le saisir mort ou vif. Lui, de son côté, aussi sous prétexte de ramener les calvinistes à la paix, entretenait avec eux des liaisons réglées. Ainsi ce n'étaient que ruses et tromperies de part et d'autre.

A l'occasion d'une maladie dont les symptômes parurent extraordinaires, Damville crut avoir été empoisonné. Cependant, malgré la persuasion d'une mauvaise volonté si marquée, l'amour du repos aurait encore prévalu, et il ne se serait pas joint aux confédérés de Milhaud, s'il avait pu se promettre quelque sûreté de la part du roi, qu'il alla trouver exprès à Turin.

Tous les princes que Henri III vit dans sa route, l'empereur, et surtout le doge de Venise, homme d'une prudence consommée, lui conseillèrent la

paix. Marguerite de France, duchesse de Savoie, sa tante, désirait ardemment de le voir réuni avec les Montmorency, persuadée que de là dépendait le retour de plusieurs personnes de considération aliénées, et la chute du tiers-parti. Le roi ne paraissait pas éloigné de leur accorder ses bonnes grâces ; et sur les espérances qu'il en donnait, la duchesse engagea Damville à risquer le voyage de Piémont, Il s'y trouva en concurrence avec Villeroy et Hurault de Chiverny, envoyés par la régente. Quand Henri suivait les conseils de la duchesse, Damville était favorablement écouté ; mais, sitôt que le jeune monarque prêtait l'oreille aux insinuations des ministres de sa mère, il ne montrait plus au gouverneur de Languedoc que froideur et indifférence. Celui-ci, voyant qu'il n'y avait aucun fond à faire sur cet esprit versatile, prit congé, et, arrivé dans son gouvernement, signa la confédération de Milhaud.

Ainsi la guerre, sans être précisément déclarée, se trouva allumée par tout le royaume. Henri III parut indifférent sur ces troubles, plus amusé des fêtes qu'on lui donnait qu'alarmé des dangers que lui présentait un soulèvement général. Ce fut dans ces dispositions qu'il rentra en France. La régente alla au-devant de lui jusqu'à Lyon : elle s'était fait accompagner par le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Ils ne furent pas reçus par le roi comme des criminels, mais avec toutes les caresses d'usage à l'égard de parents qu'on chérit. Alors on commença à connaître le caractère de Henri. Quoiqu'il ne doive que trop se développer par la suite, il convient néanmoins d'en exposer dès à présent les contrastes principaux, parce qu'ils furent la vraie cause des troubles du royaume.

Chiverny, qui fut un de ses ministres les plus affidés, et qui lui resta constamment attaché, dit, « qu'il n'avoit pas le jugement bon ; qu'il sentoit mieux qu'il ne pensoit ; qu'il avoit trop bonne opinion de sa suffisance ; qu'il méprisoit les conseils des autres, et que ses voluptés le firent mépriser. » Le duc de Nevers, qui l'avait vu de près, a écrit que, quand il aimait quelqu'un, il ne pensait et n'agissait que par ses conseils, exclusivement même à ses propres idées ; qu'il se transformait, pour ainsi dire, en ses favoris, et qu'il était d'une prodigalité au delà de toutes bornes. L'historien Mathieu, qui apprit de Henri IV et des seigneurs contemporains

les anecdotes de sa vie, dit que Henri III regardait les cruautés utiles comme justes et permises. Nous pouvons ajouter encore qu'il tenait de la reine sa mère le goût du raffinement dans les affaires ; en sorte que, de plusieurs expédients, il choisissait toujours les plus obliques et les plus compliqués. Il était brave, à la vérité, mais aisé à rebuter, ne supportant volontiers de la guerre que le moment de l'action. De ces défauts on déduit naturellement tous les événements de son règne. Doué de plus de pénétration que de justesse, il devait saisir vivement un projet, et prendre toujours les plus mauvais moyens pour réussir. Esclave de la volonté de ses favoris, il n'est pas surprenant que Henri ait souvent sacrifié l'État à leurs intérêts. Ses profusions outrées durent nécessairement créer des sentiments de haine dans le cœur du peuple, qui paie et qui souffre. Enfin, de cette inclination pour les fausses finesses, pour les coups de main hasardés, pour un repos indolent, il ne pouvait résulter qu'un chaos d'intrigues, de défiances, et de traités de paix faits mal à propos, semences de nouvelles guerres.

Tel est en raccourci le tableau du règne de Henri III. Pusqu'il se déterminait à la guerre, il était naturel de penser que ce monarque, célèbre dès l'âge de vingt-un ans par deux victoires, allait se mettre lui-même à la tête de ses armées, et poursuivre à outrance ses ennemis ; mais, par une inconséquence dont on trouvera bien d'autres preuves dans sa conduite, il s'amusa, pour ainsi dire, à chicaner avec ses sujets, en faisant un jour des offres qu'il rétractait le lendemain, en tâchant, non de les ramener au devoir, mais de les détruire les uns par les autres. Ce manège n'aboutit qu'à faire soupçonner sa bonne foi, et à lui attirer, dès le commencement, des marques publiques de mépris.

Montbrun, gentilhomme du Dauphiné, le premier du royaume qui, quinze ans auparavant, avait pris les armes pour la religion réformée, sommé de la part du roi de rendre quelques prisonniers, eut l'audace de répondre : « Comment ! le roi m'écrit comme roi, et comme si je devais le reconnaître. Je veux bien qu'il sache que cela serait bon en temps de paix ; mais en temps de guerre, qu'on a le bras armé et le cul sur la selle, tout le monde est compagnon. » Fait prisonnier l'année suivante, Montbrun paya son insolence de sa vie. Les assiégés de Livron, petite ville du Languedoc, aussi

coupables, furent plus heureux. Le roi avait envoyé son armée devant cette place ; voyant qu'elle s'y morfondait sans avancer, il vint lui-même au camp avec ses courtisans. Du haut de leurs murailles les assiégés les accablèrent d'injures : « Lâches ! leur criaient-ils, assassins ! que venez-vous chercher ? Croyez-vous nous surprendre dans nos lits et nous égorger, comme vous avez fait à l'amiral ? Paraissez, jeunes mignons ! venez éprouver à vos dépens que vous n'êtes pas seulement capables de tenir tête à nos femmes. » On vit pendant les attaques une vieille femme assise sur la brèche filer tranquillement, et narguer les assiégeants. Comme si le roi ne fût venu que pour essuyer cette insulte, il se retira, et le siège fut levé.

Tout déclinait dans les armées, comme dans le conseil, parce que les ministres instruits et les anciens généraux, voyant leur crédit absorbé par les jeunes favoris, se retiraient. Loin d'être touché de cette désertion, Henri s'en applaudissait. Débarrassé de ces hommes graves, il se trouvait moins gêné dans ses plaisirs, et les titres qu'ils laissaient vacants lui servaient à décorer ses *mignons*.

En passant à Avignon, le roi assista à la procession des *pénitents*, genre de dévotion que l'exemple de la cour rendit commun en France. On se revêtait d'une espèce de sac qui descendait jusqu'aux talons ; il était surmonté d'un capuchon qui enveloppait la tête et couvrait le visage, et percé seulement à l'endroit des yeux, pour laisser la vue libre. Il y avait des pénitents noirs, blancs, verts et bleus, ainsi nommés de la couleur du sac. A la ceinture ils portaient un grand chapelet de têtes de mort, et une longue discipline, dont quelques-uns faisaient usage. Dans les pays chauds, comme l'Italie, où ces confréries furent d'abord établies, elles faisaient leurs processions le soir ou la nuit : elles retinrent cette coutume dans les pays plus tempérés où elles s'introduisirent. La dévotion consistait à aller d'église en église, récitant à deux chœurs des litanies et des psaumes chantés d'un ton lugubre. On sent combien sous ce déguisement, favorisé par les ténèbres, il pouvait se commettre de désordres. C'est cette facilité, souvent suivie de l'effet, qui attirait les jeunes gens de la cour. Chacun voulut en être pour complaire au monarque, jusqu'au roi de Navarre, que le roi disait en riant « n'être guère propre à cela. »

En sortant d'une de ces processions, le cardinal de Lorraine fut attaqué d'une maladie qui l'emporta précipitamment à la fin de décembre. Ce prélat était trop considérable pour qu'on ne soupçonnât pas qu'il avait été empoisonné. Sa mort occupa la cour pendant quelques jours. La reine-mère s'imaginait le voir comme un grand fantôme pâle, qui lui faisait des reproches ; visions effrayantes, qui n'attaquent guère une âme ferme ni une conscience pure ! Un affreux orage, qui désola presque toute la France le lendemain de sa mort, fut, selon les catholiques, un signe certain du courroux du ciel, jusqu'alors apaisé par les prières de ce grand homme. Les religionnaires dirent au contraire que c'était le sabbat des démons qui venaient le chercher. On raconte ces extravagances pour faire voir comment juge l'esprit de parti.

Charles, cardinal de Lorraine, ne fut pas un méchant profond, une âme noire, un esprit libertin, un cœur corrompu. Pour être en droit d'en porter ce jugement, il faudrait d'autres témoignages que ceux de ses ennemis. Ce ne fut pas non plus un homme sans passions, sacrifiant tout à la religion, et supérieur aux faiblesses humaines. « Il y avoit longtemps, dit Le Laboureur, qu'on ne voyoit plus de saints de si grandes maisons. » C'était un ambitieux doué de talents naturels et acquis, et d'un génie vif, qui, à force de se justifier à soi-même ses désirs, vint peut-être à bout de se persuader qu'ils étaient utiles à la patrie. Cette illusion n'est point rare, même dans les hommes d'État. Ainsi avait pensé le fameux chancelier de l'Hôpital, mort l'année précédente. On soupçonnait ce dernier de n'avoir toujours opiné pour la paix que par attachement à la nouvelle religion, dont on le croyait partisan secret, et il assure dans son testament qu'il ne l'a conseillée que pour le bien du royaume. De même, le cardinal de Lorraine, si déclaré pour la guerre, recevant les derniers sacrements en présence du roi, « proteste devant ses deux maîtres qu'il n'a jamais rien fait ou pensé qui pût préjudicier à la France. » Ainsi il est des hommes qui, avec les plus grandes lumières, peuvent jusqu'au dernier soupir se tromper eux-mêmes, ou chercher à tromper les autres.

La mort du cardinal de Lorraine fut suivie de près par le mariage du roi. Il avait aimé Marie de Clèves, princesse de Condé. Cette inclination a servi

de fond à quelques romans : on a vu qu'il lui écrivait de Pologne avec son sang. Sitôt qu'il eut appris la mort de Charles IX, il lui expédia un courrier, pour lui dire qu'il ferait casser son mariage avec le prince, et qu'elle serait reine de France ; mais elle mourut presque subitement

Henri se rappela pour lors les charmes de Louise de Vaudemont, cousine germaine du duc de Lorraine, Charles III, qu'il avait vue en allant en Pologne. Il l'épousa à Reims dans le mois de février, le lendemain de son couronnement. Cette princesse, douce et vertueuse, fut toujours triste au milieu des grandeurs : elle ne pouvait se consoler du sacrifice qu'elle avait été forcée de faire en préférant le roi de France au frère du comte de Selm, dont elle avait écouté les vœux dès l'enfance. Louise fut aussi recherchée par François de Brienne, de la maison de Luxembourg. Henri, qui le savait, le trouvant triste un jour, lui dit : « J'ai épousé votre maîtresse, je veux vous donner la mienne. » L'échange n'était point égal, puisqu'il s'agissait d'une fille décriée, cette Renée de Rieux qui épousa depuis Antinotti. Brienne s'excusa, et trop pressé par le monarque, il se sauva de la cour.

Ainsi, tantôt un manque d'égards, tantôt un passe-droit enlevait au roi de ons serviteurs. Jamais cependant prince n'en eut tant besoin. Pendant qu'il se livrait au spectacle de son sacre, qu'il passait des journées entières à arranger des diamants sur ses habits et à présider à la toilette de sa nouvelle épouse, les calvinistes et les politiques du tiers-parti mettaient à Nîmes la dernière main au traité dont ils étaient auparavant convenus.

Ce fut une vraie ligue, qui forma comme une république dans l'État. Les confédérés se nommèrent des chefs, établirent des impôts, en réglèrent la levée et l'emploi, firent des lois pour l'administration de la justice, pour la discipline des troupes, pour la liberté du commerce, pour l'exercice de la religion réformée : lois indépendantes du souverain, et dont la base était un engagement solennel de ne jamais traiter les uns sans les autres. Ils furent toujours fidèles à cette clause ; et, quelque effort que fit la reine-mère pour les désunir, elle n'y put réussir. Au contraire, les brouilleries de la cour fournirent aux mécontents de nouveaux appuis.

L'histoire de ces tracasseries domestiques devient nécessairement l'histoire du royaume. Ce sont précisément les grands événements produits

par les petites causes. Les premiers personnages de ces scènes singulières furent le roi, le duc d'Alençon, son frère, le roi de Navarre, Marguerite son épouse, et la reine-mère ; les seconds, une foule de jeunes gens et de femmes, entre lesquels se distinguaient Louis Béranger du Gua, favori en chef, si je puis me servir de ce terme, et la fameuse de Sauve, dangereuse enchanteresse, sûre de retenir dans ses chaînes ceux à qui elle présentait la coupe empoisonnée du plaisir.

Henri, étant en Pologne, s'entretenait fréquemment des dames de France avec ses confidents. Éloignés de celles dont la présence aurait pu leur imposer, ces jeunes gens, autant par vanité que par désœuvrement, se vantaient de leurs bonnes fortunes, et, au défaut d'aventures réelles, en imaginaient de vraisemblables. Le roi, voyant celles qu'il avait crues les plus sages mêlées dans ces récits indiscrets, conçut pour toutes un mépris qui fut en France la règle de sa conduite à leur égard ; et celles-ci le payèrent à leur tour d'une haine proportionnée à ses mépris, surtout la reine Marguerite, sa sœur.

Cette princesse, dans ses Mémoires, laisse transpirer ces sentiments, dont elle rejette la cause sur du Gua, qu'elle dit avoir empoisonné l'esprit du roi son frère. On soupçonnerait à l'entendre, que ce favori eut l'audace d'élever ses désirs jusqu'à elle, et que ce fut une passion rebutée qui le porta à noircir la sœur de son roi : crime dont Marguerite tira une cruelle vengeance. Il était jaloux, dit-elle, de l'union qui régnait entre moi et mon autre frère le duc d'Alençon, et il en inspirait au roi des défiances, comme si celle liaison eût eu pour but des intérêts contraires à la sûreté de la couronne. Le monarque dans ses préventions, se faisait une loi de déprimer son frère, pour lui ôter tout crédit.

Le duc d'Alençon avait le défaut des petits génies : il était ombrageux pointilleux, et s'imaginait toujours qu'on le méprisait. D'une figure peu avantageuse, il se trouvait malheureusement dans le cas de souffrir, malgré son rang, des comparaisons humiliantes. Loin de ménager cet esprit aisé à gagner, le roi l'aigrissait en le brusquant ou en applaudissant aux plaisanteries indécentes de ses favoris. Ainsi rabaissé, le duc d'Alençon cherchait tous les moyens de se relever. Son cœur s'ouvrait avec une espèce

de volupté aux projets ambitieux que lui présentaient les mécontents. Le monarque, qui rencontrait toujours le jeune duc dans les complots, s'en irritait d'autant plus qu'il l'estimait moins. De là naquit entre les deux frères une aversion qui les rendait d'une crédulité sans égale sur tout ce que leurs flatteurs voulaient leur insinuer l'un contre l'autre.

Pendant que le roi allait à Reims pour se faire sacrer, Hautemer, seigneur de Fervaques, un de ces hommes que l'appât de la fortune mène au crime comme à la vertu, vint le trouver déguisé en paysan, pour lui donner avis d'une conspiration contre sa personne, dont le duc d'Alençon était chef. Henri, sans autre information, croyait le dénonciateur sur sa parole ; mais la reine-mère, remarquant que Fervaques prétendait mettre son zèle à prix, conseilla d'aller bride en main, et d'approfondir. Sur l'offre qu'il faisait de prouver sa dénonciation par l'aveu même des complices, on lui donna un homme de confiance, nommé Barat, chargé d'aller les entendre.

Fervaques lui assigne un rendez-vous dans un village près de Langres, et le fait cacher dans une vieille mesure, en attendant que les conjurés soient rassemblés. Barat se présente à eux en pleine campagne, et se dit envoyé du duc d'Alençon. Ils lui demandent des lettres de créance. « Je n'avais garde, leur répond Barat, de me charger de lettres en pareille circonstance. » Comme il était cautionné par Fervaques, les conjurés se contentent de cette défaite : ils entrent alors en conversation, et expliquent leur dessein. Ils ne se proposaient pas moins que de tuer le roi, pour mettre le duc d'Alençon à sa place. A les entendre, il n'y avait rien de si facile, quand le monarque, après son sacre, irait de Reims à Saint-Marcoul ; mais ils se plaignaient vivement du duc d'Alençon, qu'on appelait alors Monsieur, parce que depuis quinze jours qu'ils tenaient un agent auprès de lui, ils ne pouvaient avoir de ses nouvelles. Barat leur donna de bonnes espérances, les quitta, et vint faire son rapport.

Muni de ces preuves, le roi voulut qu'on fit le procès à son frère ; mais la reine-mère s'y opposa, et travailla à les réconcilier. On manda Monsieur : il avoua qu'il avait eu connaissance du complot, mais il assura n'avoir pas su jusqu'où on voulait le porter, et n'y avoir jamais donné son consentement. Catherine fit entendre au roi son fils que c'était moins un parti pris qu'une

volonté passagère de quelques mécontents obscurs, qui prétendaient se rendre importants, et elle assoupit l'affaire ; mais il en resta au roi un vif ressentiment contre son frère, et il était toujours prêt à le soupçonner.

Une fois à l'occasion d'un mal d'oreille, une autre fois pour une simple Piqûre d'épingle, il se mit en tête que le duc d'Alençon l'avait empoisonné ; celui-ci, outré de ces imputations injurieuses, voulait attaquer ouvertement les favoris qu'il en croyait les auteurs. La reine se trouvait fort embarrassée entre ses enfants. Madame de Sauve lui servait à arrêter les fougues de Monsieur, mais il échappait souvent à l'adresse de cette femme, surtout quand la jalousie s'en mêlait, ce qui arrivait quelquefois lorsqu'elle montrait des égards au roi de Navarre, avec qui néanmoins elle était obligée de partager ses attentions, afin de le retenir aussi dans ses liens.

Pour ce prince, comme s'il avait été atterré par le massacre de la Saint-Barthélemy, il vivait depuis ce temps dans l'indolence, ne se refusant pas absolument aux occasions qui pouvaient favoriser sa fortune, mais ne s'y livrant néanmoins qu'avec précaution, parce qu'il savait qu'il était entouré de surveillants et d'ennemis. Henri III l'aimait ; mais, soit caprice, soit crainte, Catherine, qui l'avait aussi aimé dans son enfance, le haïssait depuis qu'il était son gendre ; elle eut même quelques idées de rompre son mariage, et *pour lui faire un mauvais tour*, dit la reine Marguerite dans ses Mémoires.

Cette mauvaise volonté de Catherine se manifesta encore à la mort de Charles IX. Près d'expirer, le roi voulut embrasser son beau-frère. Ne pouvant priver son gendre de cette faveur, Catherine y joignit du moins des circonstances faites pour la mêler d'amertume. Pour introduire le roi de Navarre auprès de Charles, on le fit passer par une galerie longue et obscure, dans laquelle on avait aposté des hommes armés, à mine farouche, et dont le maintien menaçant pouvait intimider les plus intrépides. Le moribond combla son beau-frère de caresses, lui recommanda sa femme, sa fille, et même son royaume ; puis, tombant sur la conspiration de La Mole : « Je sais, dit-il, que vous n'êtes point du trouble qui est survenu. Si j'eusse voulu croire ce qu'on m'a dit de vous, vous ne seriez plus en vie. Ne vous fiez en... » La reine répondit : « Monsieur, ne dites pas cela. – Madame,

reprit le roi, je le dois dire, et est vérité. » Cayet assure que la personne, ou simplement indiquée ou nommée trop bas pour qu'on ait pu l'entendre, était la reine-mère elle-même. Selon le conseil de Charles IX, le gendre se défia toujours de sa belle-mère, et quelques caresses qu'elle lui fit, il ne se remit plus entre ses mains, sitôt qu'il en fut une fois tiré.

Les députés que les confédérés entretenaient auprès du roi malgré les hostilités exhortaient vivement les deux princes à se délivrer de leur captivité. Le premier qui leur prêta l'oreille fut le duc d'Alençon. Entre les braves qui s'étaient attachés à son service, on remarquait Bussy d'Amboise, homme à bonnes fortunes, le mieux fait de la cour, dont la valeur égalait l'arrogance. Sa fierté le rendait insupportable aux favoris du roi, qu'il bravait en toute rencontre, et par contre-coup au roi lui-même qui adoptait toutes leurs préventions. A la haine se joignirent quelques mots de jalousie ; il fut résolu de s'en défaire ; mais, quoique les assassins fussent en grand nombre et favorisés par la nuit, le coup manqua, par la résistance de quelques amis dont Bussy était toujours accompagné. Le duc d'Alençon regarda comme un attentat contre sa propre personne l'entreprise méditée contre son plus cher favori.

Quelque temps auparavant, sur un bruit que Damville était mort en Languedoc, le roi avait donné ordre d'étrangler à la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé ; ils ne durent la vie qu'aux délais et aux remontrances de Gilles de Souvré, qui obtint que du moins on attendrait la confirmation de cette nouvelle : elle se trouva fausse, et les proscrits furent sauvés ; mais ces résolutions sanguinaires, quoique non exécutées, irritèrent le duc d'Alençon et les Montmorency. Également maltraités, ils unirent leurs ressentiments. Le duc d'Alençon se sauva de la cour en septembre, et se jeta entre les bras des mécontents.

Son évasion fit un grand éclat dans le royaume. Le roi croyait, avoir gagné les confédérés par des offres bien supérieures à tout ce qu'ils pouvaient demander. Il consentait à leur donner des places de sûreté : au lieu de quatre juges récusables, seize dans chaque Parlement ; le libre exercice de la religion calviniste dans les lieux actuellement en possession de ce privilège ; aux seigneurs hauts justiciers partout, aux autres dans leurs

châteaux, pourvu qu'ils ne fussent ni dans les faubourgs des villes prohibées, ni à deux lieues de la cour, ni à dix de Paris. Quoique ces propositions n'eussent point été acceptées, le monarque restait en repos, persuadé que tôt ou tard les rebelles se rendraient à ses désirs.

Les mécontents profitaient de cette indolence pour mieux lier leur parti. Sous les yeux de la cour, de son consentement même, et avec ses passeports, leurs députés allaient en Allemagne, en revenaient, et portaient les paroles des confédérés au prince de Condé, qui négociait avec le duc Jean Casimir, fils de l'électeur Palatin. Ce prince se fit acheter bien cher. Outre des stipulations très-justes, savoir, que toutes les opérations de paix et de guerre ne se feraient que de concert avec lui, et qu'on lui donnerait des sûretés pour la paie de ses troupes, il exigea encore que la première condition du traité de paix, quand on y viendrait, serait que le roi lui cédât d'une manière indéfinie le gouvernement de Metz, Toul et Verdun. Dans la crainte de n'avoir aucun secours, les confédérés en passèrent par cette clause odieuse. Quand on sut que le duc d'Alençon avait quitté la cour, il fut résolu, pour donner du poids au parti, que le prince de Condé et Casimir ne prendraient que la qualité de lieutenants du duc d'Alençon.

De Paris, le duc se sauva à toute bride à Dreux, ville de son apanage, où la trouva une forte escorte : il y publia un manifeste rempli de protestations de fidélité au roi, de plaintes contre ses favoris, et de promesses aux grands et au peuple, style ordinaire de ces sortes de pièces. De Dreux, le prince se retira en Poitou, où il fut joint par La Noue, Lévy de Ventadour, beau-frère de Damville, Henri de la Tour d'Auvergne, son neveu, accompagné d'un gros corps de noblesse.

Sitôt qu'on s'aperçut de la fuite du duc, ce fut un trouble général à la cour. Le roi allait et venait, s'emportait, menaçait : il écrivit partout, ordonna aux princes, aux seigneurs, à tous ceux qui l'environnaient, de monter à cheval et de lui ramener son frère, mort ou vif. Quelques-uns obéirent ; mais le plus grand nombre ne crut pas devoir céder à cette vivacité ; ils répondirent qu'ils voudroient mettre leur vie en ce qui seroit du service du roi ; mais d'aller contre Monsieur, son frère, ils savoient bien que le roi leur en sauroit un jour mauvais gré. »« Il est dangereux, disoit le duc

de Montpensier, de se mettre entre la chair et l'ongle. » On fut si étonné à la cour, on soupçonnait si peu quels étaient les forces et les desseins du duc, qu'on fit fortifier la ville de Saint-Denis, comme si le duc d'Alençon avait eu une armée prête à faire le siège de Paris.

La frayeur rend ordinairement cruel. La reine-mère apprenant que Thoré, frère du duc de Montmorency, était prêt à entrer en France avec un corps de troupes destiné à frayer le chemin à l'armée de Casimir, lui fit dire que, il avançait, elle lui enverrait les têtes de son frère et de son allié (Charles de Montmorency-Méru, frère de Thoré et troisième fils du connétable, avait épousé une fille du maréchal de Cossé). Il répondit : « Si la reine fait ce qu'elle dit, elle n'a rien en France où je ne laisse des marques de ma vengeance, » et il continua sa marche. Cette assurance fit prendre une résolution contraire : ce lut de délivrer les maréchaux, et de se servir de leur médiation pour négocier avec le duc d'Alençon.

Catherine prit toutes sortes de mesures pour persuader aux prisonniers qu'ils étaient redevables de la liberté à sa seule bienveillance ; et, après les avoir comblés de caresses, elle les mena en Touraine, où elle s'aboucha avec le duc d'Alençon. Le succès du traité dépendait de celui des armes. Thoré était entré en France à la tête d'un corps de reîtres, dans le dessein d'aller joindre les confédérés au delà de la Loire. Guise, gouverneur de Champagne, alla au-devant de lui, l'attaqua près de Langres, et le défit : ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre sa route et de gagner le duc d'Alençon. Guise reçut dans cette action une blessure à la joue, dont la marque lui resta toute sa vie, ce qui le fit surnommer le Balafré. Le vif intérêt que les catholiques prirent à son accident montra combien sa conservation leur était précieuse. Il ne put poursuivre son avantage, parce que le roi ne lui envoya pas de secours. On en conclut dès lors que ce prince appréhendait ses succès, et ce fut un sujet de murmure pour les catholiques zélés.

Les choses restèrent donc à peu près indécises, et les rebelles, regardant cet échec comme peu important, se tinrent toujours fermes, de manière que la reine, avec tous ses efforts, ne put obtenir qu'une trêve de sept mois, depuis le 22 novembre jusqu'au 25 juin, encore fut-elle tout à l'avantage des confédérés. Le roi s'engagea à donner une somme considérable tant

pour payer l'armée de Casimir que pour l'empêcher d'entrer en France ; de livrer aux religionnaires et catholiques unis six villes, savoir ; Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières ; de payer les garnisons qu'on y mettrait aux ordres du prince de Condé et du duc d'Alençon, et d'entretenir au dernier une garde de Suisses, d'arquebusiers et de gendarmes. Il est vrai qu'on mit pour condition que, paix ou guerre, ces villes seraient rendues à l'expiration de la trêve ; mais on sentait bien que c'était une condition illusoire, demandée seulement afin de sauver en apparence l'honneur du roi ; car il était clair que, si les confédérés se prêtaient à la paix, ils stipuleraient pour premier article la conservation de ces gages de leur sûreté, et qu'en cas de guerre ils se garderaient bien de les rendre.

Ainsi, en moins de quatorze mois, Henri III se vit réduit à faire une trêve honteuse avec ses sujets ; il fut obligé de souffrir les étendards des révoltés sur les remparts de ses villes ; il perdit la couronne de Pologne, dont la nation assemblée le priva avec une brusquerie qui tenait du mépris, pour en gratifier Étienne Battori, prince de Transylvanie ; il sacrifia aux ducs de Savoie et de Lorraine, sans pouvoir en faire ses amis, de bonnes places et de grands territoires, qui avaient coûté, sous ses prédécesseurs, beaucoup de sang à la France ; enfin il essuya de sa propre cour le plus sensible des affronts.

Du Gua, ce favori impérieux, qui, fier de la protection de son maître, se croyait à l'abri des revers, éprouva dans ce temps ce que peut une femme irritée. Marguerite, reine de Navarre, se plaignait depuis longtemps d'être en butte à sa malveillance. Elle l'accuse, dans ses Mémoires, d'avoir voulu rendre sa conduite suspecte à son mari, de lui avoir enlevé l'amitié du roi son frère, d'avoir été cause qu'il prit contre elle des résolutions extrêmes. On aurait tort de le juger sur les accusations de son ennemie. Du Gua avait des qualités estimables, entre autres celle de ne point flatter son maître, vertu rare dans « un favori. » Je l'ai vu, dit Brantôme, faire des remontrances au roi lorsqu'il lui voyoit faire quelque chose de travers, ou qu'il l'oyoit dire de lui. Le roi le trouvoit bon et s'en corrigeoit. » Mais pour Marguerite, elle le détestait. Cette princesse, sans crédit, indifférente à sa

mère, méprisée de son mari, haïe du roi, attaqua ce colosse de puissance et l'abattit. Elle cherche un assassin, surmonte ses craintes et ses scrupules dans une entrevue qu'elle lui ménage pendant la nuit, aux dépens de sa réputation, et fait poignarder du Gua presque sous les yeux du roi, qui se contente de le plaindre et n'ose le venger.

Ces événements n'altéraient que faiblement la tranquillité de Henri III, le plus facile des hommes à se consoler de ses disgrâces. On a cru que c'était pour faire diversion à ses chagrins qu'il se livrait à des occupations et à des amusements si disparates, et qui l'occupaient tellement qu'ils paraissaient alors sa principale affaire. Le journal de sa vie présente une infinité de ces sortes d'actions, quelquefois excellentes en elles-mêmes, quelquefois simplement puérides, mais presque toujours faites à contre-temps. « Nonobstant toutes les affaires de guerre et de la rébellion que le roi avoit sur les bras, il alloit ordinairement en coche avec la reine son épouse, par les rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens qui leur plaisoient ; alloient aussi par tous les monastères de femmes, aux environs de Paris, faire pareilles quêtes de petits chiens, au grand regret des dames qui les avoient, faisoient lire la grammaire et apprendre à décliner. »

Le même prince, en octobre et novembre, pendant que les rebelles se fortifiaient à l'ombre de la trêve, « fit mettre sus par les églises de Paris, les oratoires, autrement dits les paradis, où il alloit tous les jours faire des aumônes et prières en grande dévotion, laissant ses chemises à grands goderons, dont il étoit auparavant si curieux, pour en prendre le collet renversé à l'italienne. Il fit faire procession générale et solennelle, en laquelle il fit porter les saintes reliques de la Sainte-Chapelle, et assista tout du long, disant son chapelet en grande dévotion. » Par son ordre, la ville et la cour y assistèrent, « hormis les dames, que le roi ne voulut pas qu'elles s'y trouvassent, disant qu'il n'y avoit dévotion où elles étoient. »

C'est encore un problème de savoir si Henri vaquait à ces exercices de religion par hypocrisie, par amour du spectacle ou par véritable dévotion. Il serait trop dur de taxer d'hypocrisie un homme qui ne sut jamais prendre sur lui-même de cacher ses vices ; mais on peut lui soupçonner de l'ostentation, quand il assistait à ces cérémonies avec un air de parade et de

vaine complaisance ; le taxer de légèreté, quand après il était le premier à rire des bouffonneries qui avaient échappé à ses jeunes favoris sous le sac de pénitents ; enfin lui reprocher de l'inconséquence, quand, non content de dire son chapelet *de têtes de mort* le long des rues, il le *marmottait* au bal et dans des parties de débauche, et quand il l'appelait en plaisantant le *fouet de ses grandes haquenées*. Peut-être aussi qu'ayant été mal élevé, il se persuada que la religion ne consistait que dans ces dehors, qui n'en doivent jamais être que l'accessoire.

Pendant que la trêve se publiait d'un côté, elle se rompait de l'autre. Si les chefs suspendaient les hostilités, les inférieurs se croyaient permis une petite guerre qui ne déplaisait pas aux princes, parce qu'elle tenait les troupes en haleine. Les gouverneurs de Bourges et d'Angoulême, villes accordées aux confédérés par le traité, ne voulurent point les céder. La cour feignit d'en être fâchée, et donna en échange aux réformés Cognac et Saint-Jean-d'Angely. On ne parla seulement pas de livrer Mézières aux reîtres, selon les conventions. Il aurait été en effet bien imprudent de leur abandonner une ville située sur la frontière du royaume, qui aurait servi d'appui aux Allemands qu'on aurait voulu introduire en France. Le roi levait aussi des troupes étrangères, sujet de plaintes pour les confédérés, qui avaient l'injustice de crier à la trahison, pendant qu'ils ne gardaient pas même les bienséances.

Comme si les hommes n'eussent pas mérité qu'on mît du moins de l'art à les tromper, le duc d'Alençon écrivit hardiment au Parlement qu'une armée étrangère allait entrer en France ; qu'il en était fâché, mais qu'il comptait ne s'en servir que contre les ennemis de l'État. Il pria en conséquence les magistrats d'interposer auprès de son frère leurs bons offices pour lui faire connaître la justice de sa cause. Le duc écoutait en même temps les propositions avancées par la reine, tendantes à une paix générale. Il envoyait, de concert avec elle, des courriers chargés de retarder la marche de Casimir et sous main il le pressait d'avancer.

Ces instances secrètes eurent leur effet. Casimir et Condé entrèrent en Champagne, en février, traversèrent la Bourgogne, passèrent la Loire et l'Allier, et le premier jour de mars, se joignirent, dans le Bourbonnais, au

duc d'Alençon, qui fut déclaré généralissime. Ses forces réunies se trouvèrent monter à trente mille hommes, Suisses, Allemands et Français. Elles avaient été suivies dans leur marche par une armée royale sous le commandement du duc de Mayenne, frère cadet du duc de Guise ; mais il ne jugea pas à propos de les attaquer, soit qu'il ne fût pas assez fort, ou qu'il n'eût pas des ordres assez précis de la cour, dont les délibérations étaient toujours traversées par de nouveaux événements.

Henri, roi de Navarre, vivait au milieu des troubles en homme indifférent. D'Aubigné prétend qu'il faisait le personnage de Brutus à la cour de Tarquin, cachant sous une indolence politique l'activité et les autres vertus héroïques qui le rendirent depuis les délices de la France et la terreur de ses ennemis ; mais il est plus vraisemblable que Henri, alors âgé seulement de vingt-deux ans, était enchaîné par les plaisirs. Loin d'envier le rôle brillant qu'allait jouer le duc d'Alençon, quand il quitta la cour pour paraître à la tête des confédérés, le roi de Navarre ne vit dans cet événement qu'un rival de moins auprès de la dame de Sauve, dont la reine se servait pour le retenir.

Mais le remède vint d'où venait le mal. Cette même femme qui le captivait lui fit connaître qu'on le méprisait ; qu'on ne l'avait employé dans aucune occasion, malgré ses offres ; que le commandement des armées était donné à d'autres qui ne le valaient pas, et que pendant qu'il s'énervait dans une molle oisiveté, le duc d'Alençon allait se couvrir de lauriers, ou, s'il voulait se prêter à la paix, obtenir la lieutenance générale du royaume. Ces discours émurent le roi de Navarre ; son courage se réveilla ; mais la prudence lui servit de guide : il accoutuma de longue main ses surveillants à ne point s'inquiéter des absences qu'il faisait de temps en temps, sous prétexte de chasse et à la première occasion favorable, il se sauva de la cour, en février.

Ce n'est, pour ainsi dire, que de ce moment que commence la vie du grand Henri. Il alla d'abord, d'une traite, à vingt lieues de Paris, où il rassembla quelques amis qui avaient le mot, et se retira avec eux à grandes journées dans son gouvernement de Guienne. Sans doute la crainte de n'y être qu'en second l'empêcha de joindre l'armée des confédérés, que le duc d'Alençon commandait ; mais il envoya des députés à une espèce de diète

qu'ils tinrent à Moulins, dont le résultat fut une longue requête au roi : elle contenait en détail les demandes des intéressés.

Si le roi les eût accordées, c'en était fait de la religion catholique et de sa couronne. Outre les anciennes concessions, telles que la liberté de conscience et des places de sûreté, les réformés demandaient qu'on partageât toutes les églises et les dîmes entre le clergé romain et leurs ministres, et qu'on augmentât l'apanage de Monsieur, avec des clauses qui l'auraient rendu une vraie souveraineté dans le royaume ; entre autres, qu'on lui donnât une garde toujours subsistante de six cents hommes de cavalerie et trois mille d'infanterie, entretenue aux dépens du soi. Chacun fit ensuite ses propositions en particulier. Le prince de Condé exigeait la jouissance du gouvernement de Picardie, dont il n'avait eu jusque-là que le titre, aussi bien que la disposition absolue de Boulogne-sur-mer. Le roi de Navarre voulait une autorité presque indépendante dans son gouvernement de Guienne, la souveraineté dans ses domaines de France, le paiement des anciennes pensions accordées à sa famille, de la dot de sa femme et des arrérages. Ceux qui ne purent faire entrer leurs prétentions dans la requête générale eurent soin d'en charger les députés qu'on envoya à la cour. Il est clair que, si ces articles eussent passé il se serait établi dans toutes les parties de la France une multitude de petites républiques qui, ayant le même intérêt, se seraient réunies au premier signal contre l'autorité légitime.

La reine-mère para habilement ce coup. Comme le duc d'Alençon marquait un vif attachement à la reine de Navarre, sa sœur, à qui le roi avait donné des gardes après la fuite de son mari, sa mère la tira de prison, et la mena avec elle au camp de son fils, escortée de plusieurs autres dames qu'on appelait son *escadron volant*.

On remarqua que la vue de cette troupe fit chanceler le duc. Rien ne parut dur à Catherine pour retirer son fils des mains des mécontents ; elle augmenta son apanage de trois provinces, la Touraine, le Berry et l'Anjou : on lui en donna tous les droits honorifiques ; la disposition du civil et du militaire, la nomination aux bénéfices consistoriaux, et une pension de cent mille écus. De ce moment le duc d'Alençon prit le titre de duc d'Anjou.

Quand le prince fut content, il s'imagina, selon la coutume des grands, que tous les autres devaient l'être ; de sorte que chacun fut réduit à tirer ce qu'il put : le prince de Condé, des espérances pour son gouvernement de Picardie ; Casimir, l'attente d'une belle terre en France, et de la solde due à ses troupes, à qui l'on ne donna comptant qu'une somme très-modique, en comparaison de la dette totale. Les autres cédèrent, sans conditions meilleures ni pires qu'auparavant ; il y eut seulement un édit qui étendait un peu les privilèges des réformés, et qui réhabilitait la mémoire de l'amiral, de La Mole, de Coconnas, de Briquemaut, de Cavagnes, de Montgomery et de Montbrun ; le reste fut renvoyé à l'assemblée des états, que le roi indiqua à Blois pour la mi-novembre. En attendant, le duc d'Anjou alla dans son apanage jouir de sa nouvelle domination. Le roi de Navarre se cantonna en Guienne, le prince de Condé dans les environs de La Rochelle, et Jean Casimir retourna sur la frontière de Champagne attendre les millions qui lui étaient promis.

Mais comme il ne se trouva rien dans les coffres, le roi voulut *fouiller aux bourses des bourgeois de Paris* ; le moment n'était pas favorable. L'année précédente, le roi ayant essayé d'emprunter, on lui avait répondu par des remontrances ; cette année on ajouta des pasquinades. On murmurait hautement de voir le roi entouré de jeunes gens, auxquels il prodiguait l'argent des peuples. Les principaux favoris étaient Caylus, Maugiron, Livarot, Saint-Mesgrin, Anne de Joyeuse et Nogaret de La Valette. La plupart furent introduits à la cour par René de Villequier, qui y faisait le personnage méprisable d'artisan de plaisir. La main qui les présentait rendit leurs mœurs suspectes : ils commencèrent alors à être appelés *mignons*. Leur air efféminé donna lieu à des imputations odieuses, que la conduite du roi ne démentait pas assez. Il en résulta pour ce prince un mépris général, qui, peut-être plus que tout le reste, accrédita la fameuse faction connue sous le nom de la *ligue*.

Ce qu'elle présente de singulier, c'est d'abord le soulèvement presque général des catholiques contre un roi très-catholique et toujours reconnu pour tel, malgré les suggestions employées pour faire suspecter sa foi ; ensuite les prétentions hardies de cette ligue audacieuse, même dans la

faiblesse de ses commencements ; sa marche toujours ferme et uniforme, malgré la connaissance qu'on avait de ses secrets, malgré les mesures prises pour l'arrêter ; le but du complot, qui était de mettre sur le trône un étranger, sans titre même coloré ; les succès effrayants de cette ligue, à la vérité punis dans le chef, mais si bien concertés que de son sang répandu naquirent de nouveaux monstres : le fanatisme qui poignarde les rois, l'anarchie qui désole les empires ; la tyrannie du peuple, brutale et insolente, plus redoutable que celle des grands ; enfin tous les fléaux que Dieu envoie aux hommes dans sa colère : fléaux qui désolèrent la France jusqu'au moment où le Tout-Puissant, touché de nos maux, couronna les efforts de Henri, vainqueur et pacificateur de son royaume.

Il ne faut pas s'imaginer que les Guises conçurent tout à coup le projet de s'asseoir sur le trône : leur ambition eut ses âges. On prétend que le cardinal de Lorraine concerta la ligue, après la bataille de Dreux, dans le concile de Trente ; mais s'il imagina quelque chose, ce ne fut tout au plus que le dessein de lier le sort de sa maison à la religion catholique, dont les zélés regardaient son frère comme le soutien. Peut-être poussa-t-il ses idées politiques jusqu'au projet de fortifier cette liaison par l'accession des autres puissances catholiques, comme le pape et le roi d'Espagne. Il se forma en effet, en 1563, dans les provinces, et même à la cour, de petites ligues particulières que le gouvernement réprima : c'était déjà l'ouvrage de l'inquiétude des catholiques, qui, voyant les calvinistes réunis alarmer le conseil du roi, lui arracher des grâces, s'unirent aussi de leur côté pour former un contre-poids, et empêcher que ces grâces ne devinssent préjudiciables à leur religion ; mais ces petites ligues éparses et isolées n'avaient point de centre commun. Ce ne fut qu'en cette année 1576, qu'on commença à parler d'élire un chef capable de soutenir l'ancienne religion, indépendamment du roi, regardé comme trop faible. Il est possible que dès lors Henri de Lorraine, duc de Guise, chef désigné, n'ait plus mis de bornes à ses vœux. Ce serait pourtant le croire un peu chimérique que de lui supposer des prétentions à la couronne bien développées avant la mort du duc d'Anjou.

Guise, fils du duc assassiné devant Orléans, n'avait pas dix-neuf ans quand il attira sur lui les yeux de toute la France par sa belle défense dans Poitiers, que l'amiral assiégeait. Ne négligeant aucune occasion de frapper les religionnaires, couvert de leur sang à la Saint-Barthélemy, prodigue du sien à la tête de l'armée qui battit les Allemands près de Langres, il blâma toujours les ménagements de la cour pour les calvinistes ; par là il gagna souverainement le cœur des catholiques. Les murmures des plus zélés, à la nouvelle de la dernière paix, lui marquèrent, pour ainsi dire, son rôle. Il avait autrefois aspiré à la main de Marguerite de Valois, depuis reine de Navarre ; mais l'indignation de Charles IX, outré de son audace, le força d'y renoncer. Henri III l'aimait dans ce temps ; il l'embrassait un jour, et regardait tendrement sa sœur : « Plut à Dieu, lui dit-il, que vous fussiez mon frère ! » Au retour de Pologne, le même prince ne lui montra plus que de l'indifférence. Guise trouva la même froideur dans le duc d'Anjou et le roi de Navarre, dont il rechercha Inutilement les bonnes grâces. S'apercevant donc qu'il n'avait rien à espérer à la cour, où l'on affectait de lui donner toutes sortes de dégoûts, il se livra à la faveur populaire, qu'il travaillait sourdement pour lui.

Il se trouve toujours dans les factions des gens ardents, qui font leur intérêt de celui des chefs, et qui poussent souvent plus loin que ceux-ci n'espéraient les moyens imaginés d'abord. Des bourgeois de Paris, marchands, gens de palais et autres, non contents de s'entretenir entre eux, par occasion, de l'Etat et de la religion, en vinrent jusqu'à tenir des assemblées clandestines, dans lesquelles ils traitaient la matière exclusivement. Comme ils avaient déjà vu les calvinistes s'engager, par des serments et des souscriptions de formulaires, à la défense de la cause commune, ils crurent ne pouvoir mieux faire dans la circonstance que de suivre cet exemple. On ne peut assurer si cette manie d'association commença par Paris ou par les provinces : l'acte le plus ancien qui nous en reste, et le seul entier, est de Picardie. Le seigneur d'Humières, qui y commandait, avait une querelle personnelle avec le prince de Condé. Craignant de voir tomber sa puissance, si le prince, selon une clause expresse de la dernière paix, était mis en possession de son gouvernement,

d'Humières tâcha de lui susciter des obstacles, et n'en trouva pas de meilleur que de forcer la noblesse, par un engagement solennel, à ne rien souffrir qui pût préjudicier au bien de la religion romaine. Il dressa une formule de serment, qu'il présenta aux gentilshommes de la province, presque tous aussi catholiques qu'attachés à leur commandement. Ils signèrent cette confédération, et en peu de temps la Picardie entière, villes et campagnes se trouva en gagée dans une ligue.

Le préambule du formulaire et le but qu'on paraissait s'y proposer ne présentaient rien que de louable au premier coup d'œil : on s'engageait par serment à persévérer jusqu'à la mort dans la sainte union formée au nom de la sainte Trinité, pour la défense de la religion catholique, du roi Henri III, et des prérogatives dont le royaume jouissait sous Clovis : première insinuation qui rendait les ligueurs maîtres d'étendre leurs vues à des objets absolument étrangers à la religion ; mais le poison le plus subtil était caché dans les lois mêmes de l'association, conçues en ces termes : « Nous nous obligeons à employer nos biens et nos vies pour le succès de la sainte union, et à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui voudront y mettre obstacle. Tous ceux qui signeront seront sous la sauvegarde de l'union ; et, en cas qu'ils soient attaqués, recherchés ou molestés, nous prendrons leur défense, même par la voie des armes, contre quelque personne que ce soit. Si quelques-uns, après avoir fait le serment, viennent à y renoncer, ils seront traités comme rebelles et réfractaires à la volonté de Dieu, sans que ceux qui auraient aidé à cette vengeance puissent être inquiétés. On élira au plus tôt un chef, à qui tous les confédérés seront obligés d'obéir ; et ceux qui refuseront seront punis selon sa volonté. Nous ferons tous nos efforts pour procurer à la sainte union des partisans, des armes, et tous les secours nécessaires, chacun selon nos forces. Ceux qui refuseront de s'y joindre seront traités en ennemis et poursuivis les armes à la main. Le chef seul décidera les contestations qui pourraient survenir contre les confédérés, et ils ne pourront recourir aux magistrats ordinaires que par sa permission. » Ainsi ils transmettaient toute la puissance royale au chef futur, qu'on sentait bien devoir être autre que le roi.

Henri ne sut cette entreprise contre son autorité que lorsqu'il y avait déjà beaucoup de gentilshommes, d'ecclésiastiques, de bons bourgeois, de gens de palais, des villes considérables et des provinces entières affiliés à la ligue. Quant au plan secret et aux ressorts qu'on devait faire jouer, il les apprit du moins assez à temps pour les prévenir, s'il avait su prendre une résolution et la suivre. Ces lumières lui vinrent de son ambassadeur en Espagne, où les ligués entretenaient des agents cachés ; elles lui vinrent aussi par le canal des calvinistes, qui surprirent et firent passer au roi les papiers d'un avocat nommé David, député à Rome par le parti, et instruit de tous les mystères. Quelques auteurs prétendent que ces papiers furent supposés par les ennemis du duc de Guise ; mais il serait bien étonnant qu'ils eussent si bien deviné et exposé d'avance, à très-peu de changements près, ce qui fut successivement tenté par les ligueurs. Au reste, que ces mémoires soient réels ou supposés, comme ils développent exactement le plan de l'intrigue, nous en donnerons ici la substance.

On commençait par l'éloge des Guises, qu'on disait issus de Charlemagne, et l'on continuait ainsi: « Depuis qu'au préjudice des descendants de cet empereur les enfants de Hugues Capet ont envahi le trône, la malédiction de Dieu a éclaté sur ces usurpateurs : les uns ont été privés de sens, d'autres de la liberté, ou ont été frappés de foudres de l'Église. La plupart, sans santé et sans force, sont morts à la fleur de leur âge, ne laissant point de successeur. Le royaume, sous ces règnes malheureux, est devenu la proie des hérétiques, tels que les Albigeois et les pauvres de Lyon. La dernière paix, si avantageuse aux calvinistes, va aussi les rétablir solidement en France, si l'on ne profite de cette occasion même pour rendre le sceptre de Charlemagne à sa postérité.

« Les catholiques unis, dans l'intention de soutenir la foi, sont donc convenus de ce qui suit ; savoir : qu'en chaire et au confessionnal, ceux du clergé s'élèveront contre les privilèges accordés aux sectaires, et exciteront le peuple à empêcher qu'ils n'en jouissent. Si le roi marque de l'appréhension que l'infraction de la paix en cet article essentiel ne le replonge dans de nouveaux troubles, on l'engagera à rejeter tout l'odieux de cette affaire sur le duc de Guise. Le danger auquel ce prince s'exposera en

se dévouant ainsi à toute la haine des religionnaires le rendra plus cher aux catholiques. Son audace enhardira les timides à signer la ligue, et grossira le parti. Tous les confédérés jureront de le reconnaître pour chef : les curés des villes et des campagnes tiendront un rôle de ceux qui sont en état de porter les armes. Ils leur diront en confession ce qu'ils auront à faire, comme ils l'auront appris des supérieurs ecclésiastiques, qui recevront eux-mêmes les instructions du duc de Guise, et celui-ci enverra secrètement des officiers pour former les nouveaux enrôlés.

« Les religionnaires ont demandé eux-mêmes l'assemblée des états : ils seront convoqués à Blois, ville tout ouverte. Le chef du parti aura attention de faire élire dans les provinces des députés inviolablement attachés à l'ancienne religion et au souverain pontife. En même temps, des capitaines dispersés dans le royaume lèveront un certain nombre de soldats déterminés, qui promettent par serment de faire en temps et lieu ce qu'on leur commandera. Il faudra aussi engager par des insinuations douces le duc d'Anjou, le roi de Navarre, le prince de Condé, et tout ce qu'il y a de seigneurs suspects, à se rendre aux états avec le roi. Pour le duc de Guise, il ne s'y trouvera pas, afin d'éloigner les soupçons, et aussi afin d'être plus en état de donner ses ordres loin de la cour, qui l'éclairerait.

« Si quelqu'un s'oppose aux résolutions qu'on prendra dans les états, en cas qu'il soit prince du sang, il sera déclaré inhabile à succéder à la couronne ; de toute autre qualité, il sera puni de mort, ou l'on mettra sa tête à prix si l'on ne peut le saisir. Dans ces dispositions, les états feront une Profession de foi publique, ordonneront la publication du concile de Trente, confirmeront les ordonnances faites pour la destruction de l'hérésie, et révoqueront tous les édits contraires. Ainsi le roi se trouvera dégagé des paroles données aux calvinistes. On leur prescrira un temps pour se réconcilier avec l'Église. Comme, pendant cet intervalle, il faudra prendre les armes pour réduire les plus opiniâtres, les états représenteront au roi que, si l'on veut réussir, il ne faut désormais qu'un seul homme à la tête de l'entreprise, et ils demanderont le duc de Guise, le seul général habile qui n'ait jamais eu de liaisons avec les hérétiques.

« Pour donner du poids à cette requête, au jour dit, les soldats levés sourdement dans les provinces paraîtront autour de Blois, fortifiés de quelques troupes étrangères. On enlèvera Monsieur, et on lui fera son procès, comme à un criminel de lèse-majesté divine et humaine, pour avoir extorqué du roi son frère des conditions favorables aux hérétiques rebelles. Le duc de Guise, maître des armées, poursuivra les révoltés, s'assurera des principales villes, mettra sous bonne garde tous les complices de Monsieur, dont il fera achever le procès ; et enfin, de l'avis du pape, comme fit autrefois Pepin à l'égard de Childéric, il renfermera le roi dans un monastère pour le reste de ses jours. »

Tel était le projet de l'avocat David, que nous abrégeons. Il fut regardé alors comme une chimère ; et, en effet, qui aurait cru qu'on toucherait un jour au moment de le voir réussir ? Le pape Grégoire XIII, sans y prendre grande confiance, le toléra, comme capable du moins de suspendre les progrès du calvinisme en France. Philippe II, roi d'Espagne, qui appréhendait toujours que les Français, tranquilles chez eux, ne portassent des secours aux rebelles des Pays-Bas, saisit avidement cette occasion de semer la discorde. Il promit d'aider la ligue d'hommes et d'argent, engagement auquel il ne fut que trop fidèle pour la tranquillité du royaume.

Henri III savait en grande partie ces desseins, quand il ouvrit les états de Blois, au commencement de décembre. Il y parut au milieu de sa cour, avec une majesté que ses faiblesses habituelles ne l'empêchaient pas de porter dans les actions d'éclat. Le duc de Guise ne se trouva pas aux premières séances : elles étaient composées de députés presque tous attachés à la ligue, et disposés à se conduire par les secrètes impressions du chef, quoique absent. Dès le commencement il s'engagea une espèce de combat, non tel qu'il aurait dû être de monarque à sujets, également intéressés à ne montrer de la contrariété dans les opinions que pour mieux s'accorder sur le bien public, mais comme entre ennemis captieux qui cherchent à se surprendre par des propositions insidieuses.

Les états demandèrent que ce qui serait décidé unanimement dans l'assemblée générale eût force de loi, ou bien que, pour la plus prompte expédition des affaires, le roi nommât un certain nombre de juges, auxquels

les états en joindraient autant, et que ce qui aurait été réglé par ce conseil souverain devînt irrévocable. Henri éluda ces propositions, qui tendaient toutes deux à introduire une puissance différente de la puissance royale. On demanda aussi la publication du concile de Trente, la révocation des grâces accordées aux hérétiques, et la guerre contre eux. Toutes ces prétentions ne se développèrent que successivement, tantôt insinuées avec douceur, tantôt accompagnées de menaces ; mais le roi, en garde contre les surprises, au défaut de la vigueur qu'il aurait dû montrer, avait toujours des subterfuges prêts, et palliait du moins le mal, s'il n'avait pas assez de résolution pour l'empêcher.

Il hésita longtemps sur le parti qu'il prendrait au sujet de la ligue. L'ignorer, c'était lui donner le moyen de se fortifier, à l'ombre d'un silence que les malintentionnés prendraient pour impuissance. Frapper un coup contre elle, la déclarer illicite et abusive, c'était risquer de se compromettre, parce qu'on trouverait peut-être dans ses partisans plus de résistance qu'on ne pensait. Enfin, lui laisser choisir un chef, autant aurait-il valu descendre tout d'un coup du trône et abdiquer la couronne.

Tout balancé, Henri, selon son caractère ami du repos, s'arrêta au moyen qui le débarrassait pour le moment : ce fut de se déclarer lui-même chef de la ligue. On en dressa un formulaire, d'où étaient retranchées toutes les ambiguïtés dangereuses pour l'autorité royale. Le monarque le jura lui-même, le fit accepter aux états, et donna ordre qu'il fût signé à Paris et Par toute la France.

Cet expédient qu'on a blâmé, en disant que le roi Henri s'était rendu par là simple chef de parti dans son royaume, déconcerta du moins pour quelque temps le duc de Guise et ses adhérents. Ils accoururent à Blois ; et ne pouvant plus embarrasser le roi autrement, ils pressèrent la déclaration de guerre contre les hérétiques. Henri répondit qu'auparavant il fallait s'assurer de l'intention des princes et des seigneurs absents ; que peut-être étaient-ils disposés à entrer dans le sein de l'Église, et que leur rang méritait bien une sommation. On ne put se refuser à ces raisons, et les états choisirent des députés qu'ils chargèrent d'aller trouver le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal de Damville.

Ils étaient cantonnés : Damville, à la tête des politiques, en Languedoc ; le roi de Navarre et le prince de Condé, chefs des calvinistes, dans la Guienne, le Poitou et les provinces adjacentes. Là ils prenaient leurs mesures contre • orage qu'ils voyaient se former à Blois. A peine avaient-ils demandé l'assemblée des états, que, par les brigues mises en œuvre pour l'élection des députés, ils s'aperçurent que les décisions ne leur en seraient pas favorables. Ils résolurent donc de ne pas les reconnaître et se mirent en état de n'y être point forcés.

Quoiqu'il n'y eût pas longtemps que le roi de Navarre fût initié dans les affaires, il était déjà fort accrédité auprès des calvinistes. Après sa fuite de la cour, ce prince renonça publiquement à la religion catholique, qu'il avait été forcé d'embrasser à la Saint-Barthélemy. Les réformés s'applaudirent de son retour. Il gagna leur confiance par des égards dont on lui sut gré, quoiqu'ils fussent nécessaires, et surtout par une noble franchise, et par une gaieté qui était le trait dominant de son caractère. On l'aimait ; on n'appréhendait de sa part ni détours, ni vues intéressées. Il était avec les religionnaires, assemblage de gens ombrageux et inquiets, ce qu'il faut être dans une république, caressant, accessible, complaisant, ne cherchant point à attirer à lui l'autorité, content quand les autres l'étaient, paraissant s'oublier lui-même : conduite qui le mit à l'abri des mortifications qu'éprouva le prince de Condé, moins flexible, tirant plus à ses avantages, et par là donnant lieu à des soupçons qui faisaient, pour ainsi dire, mesurer l'obéissance.

Tous deux étaient pleins de valeur, hardis et entreprenants. S'apercevant que les menées des états tendaient à la guerre, ils n'avaient pas hésité à s'emparer, quoiqu'en pleine paix, des places qui pouvaient couvrir leurs retraites, Damville en faisait autant de son côté. Ils armaient aussi par mer, et négociaient une contre-ligue avec la Suède, le Danemark, l'Angleterre et les protestants d'Allemagne, leur ressource ordinaire.

Ces soins occupaient les princes, quand la députation des états alla les trouver. Elle ne devait pas s'attendre à un grand succès, puisque les mécontents avaient déjà protesté contre l'assemblée, comme contre une cabale composée de leurs ennemis. Leur réponse se ressentit plus ou moins

de cette protestation, que le roi de Navarre adoucit, sans cependant se départir du fond. La peinture que l'archevêque de Vienne, un des députés, lui fit des horreurs de la guerre, arracha des larmes à ce prince tendre, quoique né pour les combats et le fracas des armes. Il dit qu'il connaissait les douceurs de la paix, qu'il y était sensible ; mais qu'il ne l'achèterait jamais aux dépens de son honneur et de sa conscience. « Rapportez à l'assemblée, ajouta-t-il, que j'ai toujours prié le Seigneur, et que je le prie encore du fond du cœur, de me faire connaître la vérité. Si je suis dans le bon chemin, que Dieu m'y soutienne; sinon, qu'il m'ouvre les yeux, et je suis prêt, non-seulement à abjurer l'erreur sans aucun respect humain, mais encore à employer mes biens et ma vie pour chasser l'hérésie du royaume et de tout l'univers, s'il est possible. » Cette espèce d'engagement parut trop fort aux ministres calvinistes ; ils auraient voulu le faire effacer de la lettre que le roi de Navarre écrivait aux états ; mais Bourbon, dont l'âme était droite et franche, ne craignit point de rendre publiques ces dispositions.

Ce fut tout ce que la députation tira du roi de Navarre. Elle obtint encore moins de Damville et du prince de Condé, qui aux instances des députés répondirent constamment : « Nous ne demandons que la paix ; qu'on nous tienne les paroles données, et tout sera tranquille. Au reste, nous ne reconnaissons point vos états, et nous protestons contre toutes les résolutions qui s'y prendront à notre préjudice. »

Il ne tint pas aux catholiques zélés qu'il ne s'y en prît de vigoureuses ; mais le roi les arrêta d'un mot. « Je consens à la guerre, dit-il, mais pour la faire, il me faut de l'argent. » Cette considération glaça les plus échauffés, surtout entre ceux du tiers-état, qui sentirent bien que c'était sur eux que tomberait le fardeau des impôts. Ils revinrent à dire qu'à la vérité il serait à propos d'empêcher les hérétiques de professer leur religion, mais pourvu que cela pût se faire sans prendre les armes. Ainsi le temps se consuma en propositions et en débats, qui n'amenèrent point de conclusions fixes. Il paraît que la ligue, après avoir essayé ses forces, ne se trouva pas encore en état de frapper son coup. Elle ne fut pas assez entreprenante pour forcer le roi à la guerre ; mais aussi le roi ni fut pas assez absolu pour dissiper

l'orage qui s'amoncelait, et pour prononcer la paix. Il sépara les états sans faire connaître clairement quel parti il prendrait,

Son conseil était partagé. En général, on trouvait trop douce la loi sous laquelle vivaient les hérétiques, libres d'exercer leur religion, et, en cas de besoin, de la défendre par les armes ; mais les uns pensaient que cette tolérance valait encore mieux que la guerre ; les autres, que la guerre était préférable. Entre ces derniers, Gonzalve, duc de Nevers, offrait, avec une sorte d'enthousiasme, tous ses biens pour réduire les hérétiques. C'était en effet un vrai catholique, qui, bien éloigné des complots de la ligue, n'envisageait que l'avantage de la religion. Il avait aussi d'autres qualités essentielles. C'est de lui que les calvinistes disaient. « Il nous faut craindre M. de Nevers avec ses pas de plomb et son compas à la main. »

Le duc de Montpensier, prince du sang, et catholique zélé jusqu'à la cruauté, opinait pour la paix. Il faisait espérer que le roi de Navarre, avec lequel il s'était abouché, se prêterait à des expédients qui mettraient les calvinistes en sûreté, sans trop aigrir les catholiques.

On suivit cette ouverture, indiquée par le duc de Montpensier. Henri III détacha au roi de Navarre Biron et Villeroy, chargés de promesses, et avec eux Catherine de Navarre, sœur du prince, qu'on flatte de son mariage avec le duc d'Anjou, si elle réussissait à gagner son frère. D'autres agents furent aussi dépêchés à Damville. On savait qu'il n'était pas content des réformés, qui, sur le soupçon de ses négociations avec la cour, venaient d'exciter des séditions dans plusieurs villes de son gouvernement de Languedoc, et s'en étaient mis en possession. Aussi espérait-on réussir sans grands efforts à le séparer d'eux. Pour appuyer la négociation, le roi mit en campagne deux armées. L'une fut donnée au duc d'Anjou, l'autre au duc de Mayenne, estimé moins dangereux que le duc de Guise, son frère aîné, qui aurait pu se prévaloir d'un commandement, pour mettre en mouvement les forces de la ligue éparses, et pour ainsi dire assoupies. Le duc d'Anjou s'empara de la Charité, et ensuite d'Issoire, dont il punit la longue résistance en faisant passer les bourgeois au fil de l'épée. Mayenne, de son côté, enleva toutes les petites places qui entouraient La Rochelle, et ces succès préparèrent les voies à l'accommodement désiré.

Damville, avec ses politiques, se rendit le premier aux offres de la cour, et non-seulement il abandonna ses alliés, mais se tourna contre eux : il sentit qu'il valait mieux dépendre de son roi que d'une multitude incapable d'égards, qui lui avait souvent fait acheter bien cher ses services. Le roi de Navarre ne se montra pas si facile : les armes employées contre son parti ne l'épouvantèrent pas, malgré leurs succès : il savait que le duc d'Anjou n'agirait pas avec toute l'activité que désiraient les catholiques, parce que les anciennes discussions avec le roi son frère pouvant renaître, il avait intérêt de ne point écraser les calvinistes.

Biron et Villeroy, chargés du traité, firent bien des voyages avant que de pouvoir réunir les intéressés dans un même sentiment ; mais comme il n'y avait pas plus d'argent d'un côté que de l'autre pour continuer la guerre, ils réussirent enfin, et de cette négociation sortit le fameux édit de pacification donné à Poitiers dans le mois de septembre, accompagné d'articles secrets, convenus le même mois avec le roi de Navarre, dans la ville de Bergerac, en Périgord. Ces deux pièces, l'édit composé de soixante-quatre articles, et les articles secrets, au nombre de quarante-huit, sont comme un code de règlements, dans lequel Henri III prend le ton de législateur absolu et de dispensateur des grâces ; mais à travers les efforts employés pour sauver l'honneur du trône, on voit la contrainte du monarque forcé de plier sous la nécessité des circonstances.

Les termes de l'édit sont ménagés de manière que la religion romaine paraît toujours la dominante, mais de sorte aussi que la prétendue réformée ne perd aucun avantage solide, pour n'être qu'en seconde ligne. On lui assure l'exercice public, avec une liberté plus étendue, mieux spécifiée et moins assujettie à la gêne des anciennes restrictions. Les réformés pouvaient avoir un temple dans le chef-lieu de chaque bailliage et de chaque juridiction royale, excepté dans Paris, à dix lieues à la ronde, et à deux lieues de la cour. Le roi les rétablit dans tous les privilèges de citoyens, dans le droit aux charges, aux magistratures et autres dignités : il approuve la prise d'armes et tout ce qu'ils ont fait, comme très-utile à l'Etat ; il leur accorde des juges établis exprès pour eux dans chaque Parlement, neuf places de sûreté et des troupes, à condition qu'ils paieront

les dîmes, rendront les biens d'église usurpés, chômeront les fêtes extérieurement, et ne choqueront en rien les catholiques dans leur culte.

Il est à remarquer que Henri appelle le massacre de la Saint-Barthélemy les désordres et excès du vingt-quatre août et jours suivants, venus à notre très-grand regret et déplaisir ; » et qu'en défendant aux calvinistes toutes pratiques, ligues et intelligences hors du royaume, » il en prend occasion de tomber directement sur la ligue des catholiques, par ces mots : Et seront toutes ligues, associations et confréries, faites et à faire, sous quelque prétexte que ce soit, au préjudice de notre présent édit, cassées et annulées, comme nous les cassons et annulons, défendant expressément à tous nos sujets de faire dorénavant aucune cotisation et levée de deniers, fortifications, enrôlements d'hommes, congrégations et assemblées, sous peine d'être punis rigoureusement comme contempteurs et infracteurs de nos ordonnances. »

Enfin, à la grande satisfaction des ministres, il y eut dans les articles secrets un règlement fixe et clair sur les mariages contractés par les prêtres, religieux et religieuses, au mépris de leurs vœux. Le roi ordonna qu'ils ne seraient recherchés ni molestés, mais qu'ils ne pourraient réclamer aucune succession directe ni collatérale, et que leurs enfants ne succéderaient qu'aux meubles et aux acquêts immeubles de leurs pères et mères. Voilà ce que Henri III appelait ordinairement avec complaisance *mon édit*.

Pour en sentir la nécessité, il faut se représenter l'état du royaume dans ce moment. Il était dénué d'argent, au point qu'on fut obligé de donner à Casimir des pierreries de la couronne, en gage des sommes qui lui étaient dues. Ce général, non payé, menaçait de revenir sur ses pas et de se rejoindre aux calvinistes, qui le rappelaient. Le roi ne pouvait leur opposer que des troupes suspectes, la plupart infectées du venin de la ligue. Une plus longue guerre l'aurait forcé d'en ramasser davantage et de réunir et multiplier ainsi ses ennemis.

Il n'y avait aucune subordination dans le royaume. La certitude d'obtenir le pardon des crimes les plus atroces, en passant d'un parti dans l'autre, ouvrait la porte à tous les désordres : on allait jusqu'à tourner la justice en dérision, ou à faire servir de bonne foi son appareil redoutable à la

vengeance des injures particulières. Ainsi se conduisit un nommé Baleins, commandant pour le roi de Navarre dans le château de Lectoure.

Cet homme avait une sœur qui s'était laissé séduire par un officier de la garnison : elle comptait l'épouser ; mais il se retira dans la ville, et se maria à une autre. A cette nouvelle, la sœur, désolée, éclate en plaintes et demande justice à son frère. Baleins lui impose silence, et continue de bien vivre avec l'officier, qui avait été son ami. Un jour, il l'invite à dîner dans son château ; la compagnie était nombreuse, et le repas se passa gaiement, sans rien annoncer de sinistre. Comme les conviés se retiraient, le gouverneur retient sous quelque prétexte l'ancien amant de sa sœur, le tire à part et le fait charger de chaînes : aussitôt paraissent un greffier, des témoins, et la demoiselle, prête à déposer contre son infidèle. Baleins se place dans un fauteuil comme juge, et interroge le malheureux. En vain celui-ci objecte-t-il au commandant que sa sœur l'a prévenu, et qu'il ne lui a jamais fait aucune promesse : l'impitoyable Baleins le condamne à mort, fait écrire sa sentence, et le poignarde lui-même sur-le-champ. Il en fut quitte pour demander sa grâce au roi de Navarre, qui l'accorda, dans la crainte que Baleins ne l'achetât du parti contraire en livrant son château.

Ce qui arrivait dans un parti, à quelques circonstances près, se reproduisait dans l'autre : même esprit d'indépendance et même férocité. Aux excès particuliers se joignaient les maux de toute espèce, inséparables de la marche des armées : il y en avait plusieurs sur pied ; quoiqu'elles ne fissent pas grands exploits, elles versaient toujours du sang. La Noue eut le bonheur d'en sauver deux, prêts à se détruire. Chargé d'aller porter en Languedoc la nouvelle de la paix, il trouva Damville pour le roi, et Châtillon, fils de l'amiral, pour les religionnaires, en présence, sous les murs de Montpellier. Les ordres étaient donnés, déjà les enfants perdus marchaient. Au risque d'être percé de coups, La Noue se jette entre les deux armées, crie, fait signe de la main, et déploie le traité à la vue des soldats : on s'arrête, les chefs s'approchent, acquiescent aux conditions et se retirent.

L'édit de Poitiers, bien exécuté, aurait pu de même désarmer tout le royaume ; mais on n'avait ni estime pour le roi ni confiance en lui. Le ridicule qu'il se donnait en se livrant à des divertissements indécents,

pendant qu'il aurait dû s'occuper sérieusement de ses affaires, le rendait un objet de mépris. Il courait publiquement la bague, vêtu en amazone, portant des pendants d'oreilles ; « faisait joutes, ballets et tournois, et force mascarades, où Il se trouvoit ordinairement habillé en femme, ouvroit son pourpoint et découvroit sa gorge, y portant un collier de perles et trois collets de toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que lors le portoient les dames de la cour. » Il est vrai que cela se passait pendant le carnaval, temps qui semble permettre quelques écarts.

Mais ce ne fut pas dans ces jours de licence que le roi donna un festin public, auquel les dames, vêtues de vert, en habits d'hommes, firent le service, » et qu'en revanche la reine-mère en donna un autre, « auquel les plus belles et honnêtes de la cour, étant à moitié nues, et ayant leurs cheveux épars, comme épousées, furent employées à faire le service. » En retranchant de ces récits ce que la mauvaise volonté y a mis d'exagération, il reste toujours constant qu'il se passait à la cour des choses indécentes. Les dépenses qui se faisaient à ces fêtes étaient énormes : les peuples murmuraient de pareilles profusions dans un temps de malheur et de disette, et ils en devenaient plus portés à s'attacher à la ligue, dont les chefs ne négligeaient pas ces occasions d'aliéner du roi le cœur des catholiques. D'un autre côté, les prétendus réformés, craignant toujours que l'édit ne fût point exécuté, ne paraissaient que faiblement disposés à se rapprocher. Enfin, comme si le roi d'appréhendé de manquer d'embarras, il entretenait lui-même la division dans sa cour et dans sa propre famille.

« Henri III, dit Le Laboureur, se plaisoit à avoir plusieurs favoris ensemble : il les aimoit vaillants, pourvu qu'ils fussent téméraires ; spirituels, pourvu qu'ils fussent vicieux ; enfin il ne leur refusoit rien, pourvu qu'ils fussent magnifiques et dépensiers, et pourvu qu'il pût faire un signalé dépit à ceux qui prétendoient qu'il dût quelque chose à leur naissance et à leur mérite. » Il ne faut pas demander si des jeunes gens, sûrs de la faveur du maître, exécutaient à la lettre ses intentions, si assorties à leur goût.

Mais ils trouvaient aussi quelquefois des rivaux aussi fiers qu'eux, qui ne souffraient pas leur morgue impunément, et qui même les prévenaient. Un

jour que le roi, « désespérément brave, frisé et godronné, assistoit à une cérémonie, suivi de ses jeunes mignons, autant ou plus braves que lui, « Bussy d'Amboise, le mignon de Monsieur, frère du roi, s'y trouva à la suite de monsieur le duc son maître, habillé tout simplement et modestement, mais suivi de six pages vêtus de drap d'or, frisés, disant tout haut que la saison était venue que les belîtres seraient les plus braves. » Le roi fut très-piqué de ce mot insolent, et le duc d'Anjou ne put refuser à son frère d'éloigner Bussy pour un temps.

Monsieur était alors dans le cas de ménager tout le monde. Les Flamands, après s'être contentés de réclamer d'abord, les armes à la main, leurs privilèges contre la tyrannie de Philippe, roi d'Espagne, étaient déterminés à secouer entièrement son joug. Mais quelque vigoureuse qu'eût été leur résistance contre le sanguinaire duc d'Albe, contre Requesens, d'un caractère plus doux, qui l'avait remplacé en 1573 ; contre le vainqueur de Lépante, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, nommé gouverneur de ces provinces en 1576, et qu'une mort suspecte venait de faire descendre au tombeau, au moment où ses grandes qualités faisaient espérer un rapprochement ; et, en dernier lieu enfin, contre Alexandre Farnèse, fils du duc de Parme Octavio, l'un des premiers capitaines de son siècle, ils sentaient qu'il leur serait impossible de parvenir à leur but, sans l'appui de quelque secours étranger. Ils hésitaient entre deux partis, ou de se mettre simplement sous la protection d'une puissance voisine, capable de les défendre, ou de se donner un nouveau souverain. Le premier leur plaisait davantage ; mais ils appréhendaient, avec raison, que le titre de protecteur ne fût pas, dans le prince qu'ils choisiraient, un motif capable de l'engager à faire les dépenses nécessaires pour l'engager à résister à l'Espagne, qui rassemblait contre eux toutes ses forces. Rarement la compassion des princes est désintéressée. Les Flamands ne l'avaient que trop éprouvé par l'insuffisance des secours tirés tantôt de France, tantôt d'Angleterre ; secours moins accordés au désir de les soulager qu'à l'envie d'embarrasser l'Espagnol.

L'amiral de Coligny, quand il fut tué à la Saint-Barthélémy, formait le projet de rendre cette guerre plus onéreuse à Philippe, en lui opposant dans

la Flandre les calvinistes du pays et ceux de France réunis. Cette entreprise, en occupant les Français, aurait pu les préserver des guerres civiles qui déchirèrent le royaume, mais Philippe fut assez adroit dans le temps pour fomenter les troubles qui amenèrent la Saint-Barthélemy. C'est aussi dans la même vue que ce monarque appuya les tentatives de la ligue elles intrigues sourdes qui firent échouer le duc d'Anjou, héritier des projets, mais non de la capacité de l'amiral.

Ce jeune prince avait alors les plus belles espérances : tout semblait s'arranger selon ses vœux. Élisabeth, reine d'Angleterre favorisait ses desseins, et voulait bien paraître y prendre un intérêt personnel, en flattant le duc de l'espérance de l'épouser, ruse ordinaire de cette princesse. Les calvinistes de France, les mécontents, et toute la jeune noblesse accoutumée aux armes, promettaient de se ranger sous ses étendards, sitôt qu'il entrerait en campagne. Plusieurs mêmes l'avaient déjà prévenu, sous la conduite de La Noue. Beaucoup de seigneurs flamands et les principales villes s'étaient engagés secrètement à le recevoir, et ne refusaient point de le proclamer souverain du pays, quand il se montrerait assez puissant pour en soutenir le titre.

Henri III ne pouvait que gagner à cette entreprise. Il y trouvait l'occasion d'occuper Philippe II, voisin incommode, dont les sourdes pratiques avaient souvent troublé son repos. Il se débarrassait avec honneur d'un frère turbulent ; il procurait à la France une augmentation de puissance, et diminuait d'autant celle de l'Espagne. Enfin, ce qui aurait dû le déterminer, il étouffait, pour ainsi dire, dans son royaume, le germe de la rébellion, en employant ailleurs ceux qui avaient coutume de la soutenir. Il n'y avait donc pour lui que des avantages ; cependant ce fut de son côté que le projet manqua toujours. Pour cette fois, il n'y eut que quelques retards, occasionnés par une bourrasque de cour.

On l'attribue ordinairement à la jalousie que le roi conçut de la gloire dont son frère allait se couvrir ; mais, sans rejeter cette cause, il paraît que ce fut encore plutôt une suite de l'antipathie des favoris. Le duc d'Anjou ne se plaisait pas dans les parties de plaisir du roi, où il se voyait toujours entouré de mignons qui enlevaient toutes les distinctions et les faveurs. Il

s'en dispensait autant que la bienséance et ses intérêts pouvaient le permettre ; ou, s'il était forcé d'y assister, il ne pouvait gagner sur lui de n'y point porter un air ennuyé et dédaigneux, choquant pour ces jeunes gens, et par contre-coup pour le roi, qui regardait ces manières comme une censure indirecte de son goût.

Dans ce temps se firent les noces de Saint-Luc, un des principaux favoris ; noces remarquables par des profusions scandaleuses et des dépenses énormes. Le duc d'Anjou ne voulut point assister à la cérémonie ; cependant, par complaisance pour la reine-mère, il se présenta le soir au bal, et eut tout lieu de s'en repentir. Comme on était piqué de ce qu'il avait paru mépriser les amusements du jour, on l'insulta. Chacun le montrait au doigt ; on le regardait en ricanant : on se parlait de lui à l'oreille, assez haut cependant pour qu'il entendît que sa taille, son air, sa démarche étaient la matière des plaisanteries. Le duc d'Anjou n'osa rien dire dans le moment, par l'appréhension de se brouiller avec son frère, dont il avait besoin, et sortit le cœur serré de dépit. Il alla répandre son chagrin dans le sein de sa mère, et, de concert avec elle, il résolut de s'absenter quelques jours pour se calmer. Elle se flatta de faire agréer son éloignement au roi qui y consentit sur-le-champ.

Mais, retiré avec son conseil de jeunes gens, ils lui remplirent l'esprit de terreurs, et lui persuadèrent que le duc ne quittait la cour que pour se joindre aux mécontents, et recommencer la guerre. Plein de cette idée, le roi court chez sa mère, quoique la nuit fût déjà avancée. « Comment, lui dit-il, madame ! que pensez-vous m'avoir demandé de laisser aller mon frère ? Ne voyez-vous pas, s'il s'en va, le danger ou vous mettez mon état ? Sans doute il y a là-dessous quelque dangereuse entreprise ; je m'en vais me saisir de tous ses gens, et ferai chercher dans ses coffres. Je m'assure que nous découvrirons de grandes choses. » En vain la reine prie son fils de ne rien précipiter ; il ne l'écoute pas. Tout ce qu'elle peut faire, c'est d'obtenir qu'elle l'accompagnera, dans la crainte qu'il ne se passe quelque scène fâcheuse entre les deux frères.

Le roi entre donc brusquement chez Monsieur, lui ordonna de se lever, commence à lui faire des reproches, avant que de savoir s'il est coupable ;

commande d'emporter les coffres, et fouille lui-même le lit, pour voir s'il n'y trouvera pas des papiers. Le duc d'Anjou, dans sa première surprise, veut cacher une lettre ; le roi s'efforce de la saisir. Le duc supplie son frère à mains jointes de ne la pas voir. Plus Monsieur résiste, plus le roi s'obstine. Monsieur la montre enfin : c'était un billet de sa maîtresse. Henri reste confus, mais il n'en ordonne pas moins les arrêts à son frère, et l'on mène à la Bastille Bussy avec quelques courtisans du duc d'Anjou qu'on trouva dans le Louvre.

On avait agi ; on réfléchit le lendemain. Il y eut un grand conseil. Les ministres, instruits par la reine-mère, représentèrent au roi la conséquence d'une pareille action. Il ouvrit les yeux, et trouva bon que le conseil lui demandât de recevoir son frère dans ses bonnes grâces. Cela fut accordé, à condition que Bussy se raccommoderait avec Caylus. On leva les gardes. Le duc d'Anjou parut devant le roi, qu'il assura de sa fidélité, le priant de ne plus concevoir désormais de soupçons contre lui. Henri le promit.

Bussy parut à son tour. Le roi lui commanda d'oublier toute querelle, et d'embrasser Caylus. Bussy lui répondit : « Sire, s'il vous plaît que je le baise, j'y suis tout disposé ; » et accommodant les gestes avec la parole, lui fit une embrassade à la pantalonne : de quoi toute la compagnie, quoique encore étonnée et saisie de ce qui s'était passé, ne se put empêcher de rire. » C'est ainsi que Henri III savait se faire garder le respect.

On rapporte ces particularités, tant parce qu'elles peignent les mœurs du temps, que parce qu'elles donnent la clef d'événements plus considérables. Ces tracasseries aboutirent à faire prendre au duc d'Anjou le parti de quitter réellement la cour. Il se sauva à Alençon, d'où il écrivit au roi qu'il ne s'était retiré que pour vaquer plus aisément aux préparatifs de son entreprise de Flandre, que d'ailleurs il ne ferait rien qui pût déplaire à Sa Majesté, et il tint parole. Il se rendit en effet à Mons, et y traita avec les confédérés. Il s'empara dès lors de Bins et de Maubeuge ; mais l'insolence de ses gens lui fit fermer les portes du Quesnoy et de Landrecies. Piqué de cet affront, il repassa en France.

La reine-mère souffrait comme les autres de la *désordonnée outrecuidance* des mignons, mais elle regardait l'amitié excessive de son

filis pour eux comme une fantaisie qui passerait, persuadée d'ailleurs que leur insolence même la vengerait un jour. Elle ne tarda pas à avoir cette satisfaction.

On ignore le motif de la querelle qui s'éleva entre Caylus, favori du roi, et Balzac d'Entragues, attaché aux Guises. La reine Marguerite est soupçonnée d'y être entrée pour quelque chose. Ils se battirent chacun avec deux seconds : Maugiron, autre mignon du roi, et Livarot du côté de Caylus ; Schomberg et Riberac du côté d'Entragues.

D'Entragues échappa seul sain et sauf. Maugiron et Schomberg restèrent sur la place, Riberac mourut le lendemain, Livarot guérit, par la suite, d'une grande blessure, et Caylus, percé de dix-neuf coups, languit trente-trois jours, objet infortuné de la tendresse impuissante du roi, qui ne quittait pas le chevet de son lit. « Il avoit promis aux chirurgiens qui le pansoient cent mille francs en cas qu'il revînt en convalescence, et à ce beau mignon cent mille écus pour lui faire avoir bon courage de guérir, nonobstant lesquelles promesses, il passa de ce monde à l'autre. » Henri n'aimait pas moins Maugiron, « car il les baisa tous deux morts, fit tondre leurs têtes et emporter et serrer leurs blonds cheveux ; ôta à Caylus les pendants de ses oreilles, que lui-même auparavant lui avait donnés et attachés de sa propre main. » Il soulagea sa douleur en leur faisant faire dans l'église de Saint-Paul des obsèques d'une magnificence royale, et en faisant élever des statues sur leurs tombeaux.

Auprès d'eux fut bientôt après enfermé dans la tombe Caussade de Saint-Mégrin, aussi favori du roi, que le sort des autres ne rendit pas plus sage. Il s'attaqua aux Guises mêmes : il affectait de les mépriser. Un jour, dans la chambre du roi, devant des seigneurs qui étaient présents, « il tira son épée, et bravant de paroles, il en trancha son gant par le milan, disant qu'ainsi il taillerait ces petits princes. » Une pareille imprudence était seule capable de le perdre ; mais on donne à son malheur une cause encore plus vraisemblable.

Quoique attaché au roi, et par état ennemi du duc de Guise, Saint-Mégrin n'en aimait pas moins la duchesse, Catherine de Clèves, et l'on dit qu'il en était aimé. L'auteur de cette anecdote nous représente l'époux indifférent

sur l'infidélité réelle ou prétendue de sa femme. Il résista aux instances que ses parents lui faisaient de se venger, et ne punit l'indiscrétion ou le crime de la duchesse que par une plaisanterie. Il entra un jour de grand matin dans sa chambre, tenant une potion d'une main et un poignard de l'autre. Après un réveil brusque, suivi de quelques reproches : « Déterminez-vous, madame, lui dit-il d'un ton de fureur, à mourir par le poignard ou le poison. » En vain demanda-t-elle grâce, il la force de choisir : elle avale le breuvage et se met à genoux, se recommandant à Dieu, et n'attendant plus que la mort. Une heure se passe dans ces alarmes. Le duc alors rentre avec un visage serein, et lui apprend que ce qu'elle a pris pour poison est un excellent consommé. Sans doute cette leçon la rendit plus circonspecte par la suite.

On trouve ce fait raconté d'une autre manière par le fils d'un des acteurs (Bassompierre), qui le tenait de son père. Nous le rapporterons dans ses termes. « Le cardinal de Guise et le duc de Mayenne, voyant le bruit de l'intrigue de la duchesse de Guise avec Saint-Mégrin si public, crurent que le duc leur frère ne devoit pas être le seul à l'ignorer. Comme il n'avoit pas d'ami plus intime que Bassompierre, ils le chargèrent de l'en instruire. Bassompierre connaissait le génie et le caractère du duc ; aussi n'accepta-t-il la commission qu'avec peine et malgré lui. Il demanda même qu'on lui donnât trois jours pour penser aux moyens d'insinuer au duc une nouvelle si désagréable, il l'aborda enfin d'un air triste et rêveur, et le duc lui ayant demandé ce qui le rendait si chagrin : « Il y a quelques jours, lui répondit Bassompierre, qu'une personne m'a consulté sur la manière dont elle devoit s'y prendre pour instruire un ami du dérangement de sa femme, qui le déshonore, sans que de sa part il ait aucun soupçon de ses galanteries. La question m'a paru si embarrassante, que jusqu'ici je n'ai pu encore y répondre. Voilà quelle est la cause de ce chagrin que je n'ai pu vous cacher. Inquiet sur la réponse que je dois faire, je rêve inutilement pour la trouver ; mais puisque l'occasion s'offre si naturellement de vous en parler, je serais bien aise de savoir de vous-même quel conseil je dois donner à mon ami sur une question si délicate. »

« A ce discours, le duc de Guise comprit parfaitement de quoi il s'agissait. « Cependant, il ne parut point embarrassé. « Quel que soit celui dont vous me parlez, dit-il à Bassompierre, si c'est un ami, ou même s'il veut le paroître, qu'il se charge lui-même de venger l'affront fait à son ami ; mais d'apprendre en pareil cas à un ami ce qu'il ignore, c'est, à mon avis, prendre une peine inutile, et joindre même un nouvel outrage au premier. Pour moi, continua le duc, Dieu m'a donné une épouse aussi sage qu'on peut la souhaiter, et, grâces au ciel, je n'ai pas lieu de me défier de sa vertu. Si cependant elle avoit jamais le malheur de se déranger, et qu'un homme fût assez hardi pour me le dire, vous voyez ce fer, ajouta-t-il en mettant la main sur la garde de son épée, la vie de cet imprudent ami me répondroit sur-le-champ de sa folle témérité. » Bassompierre remercia le duc de son avis, et alla rendre compte au duc de Mayenne et au cardinal, qui prirent le parti d'agir eux-mêmes.

Ils dressèrent une embuscade à la porte du Louvre. Comme Saint-Mégrin en sortait la nuit, des assassins apostés se jetèrent sur lui et retendirent sur le pavé, percé de trente-cinq coups. Il vécut cependant jusqu'au lendemain. Le roi fit pour lui les mêmes excès que pour Maugiron et Caylus. Il fut enterré, comme eux, dans l'église de Saint-Paul, avec la même magnificence, et une statue de marbre fut élevée sur son tombeau ; « de sorte que quand on en vouloit à un favori, le proverbe étoit : « Je le ferai tailler en marbre, comme les autres. »

Plus Henri III, par ces honneurs funèbres, montrait d'attachement à ses favoris, plus il enhardissait à choquer sa puissance, puisque avec tant de sensibilité il ne les vengeait pas. Loin de sévir par les voies de la justice contre de pareils crimes, à l'exemple de ses sujets, dont il aurait dû réprimer la licence, le monarque se servait quelquefois de l'assassinat pour se défaire de ceux qui lui déplaisaient. Le fameux Bussy d'Amboise, favori de son frère et spadassin brutal, qui mettait une sorte de gloire à se faire journellement des querelles, avait longtemps bravé le roi ; il eut enfin le sort de « ces arrogants qui, croyant pouvoir impunément insulter les autres, font trophée de leur insolence et périssent immolés par la main qu'ils méprisaient.

Il était amoureux de la dame de Montsoreau. Henri III trouva moyen d'avoir quelques-unes de ses lettres, et les montra à l'époux. Elles certifiaient la vérité de l'intrigue, et y étaient écrites en termes moqueurs et insultants pour le mari. Montsoreau, plein de ressentiment, entraîne sa femme dans un château écarté, et la contraint d'y donner un rendez-vous à Bussy. Celui-ci arrive avec sa confiance ordinaire ; mais, au lieu de la bonne fortune qu'il espérait, il se voit assailli par des assassins. Il se défendit longtemps ; mais enfin il succomba sous le nombre, et fut tué.

Personne ne le regretta, pas même le duc d'Anjou, son maître, qui commençait à se lasser de ses manières hautaines. D'ailleurs le duc était en bonne intelligence avec le roi. Des favoris qui lui faisaient ombrage, les uns ayant été tués, les autres étant rendus plus circonspects, il fut aisé de réunir les deux frères. Le duc ne se rendit pas difficile sur les conditions de son retour ; il se confia au roi ; et le monarque, ravi de cette franchise, se porta, autant que son indolence naturelle pouvait le permettre, à seconder les projets de son frère sur la Flandre.

Cette réunion fut l'ouvrage de la reine-mère, qui voyageait depuis six mois, et travaillait à rétablir la paix dans le royaume. Le motif apparent de ses courses fut de ramener Marguerite, sa fille, au roi de Navarre, son mari, qui la redemandait. A cette occasion, Catherine dirigea sa marche vers les provinces où sa présence était le plus nécessaire : la Guienne, le Languedoc, le Dauphiné et ses frontières. Tous ces pays étaient désolés par une affreuse anarchie. Selon leurs intérêts, les gouverneurs recevaient ou méconnaissaient les ordres de la cour. Ils étaient à leur tour payés de la même indépendance par les commandants particuliers des villes. Ceux-ci avaient de fréquents démêlés avec les bourgeois. Sous le moindre prétexte on prenait les armes : rien de si commun que le pillage des recettes et la fraude des mauvais comptables, soutenue par la coupable connivence des chefs, qui partageaient le profit du vol.

Au moindre reproche, le calviniste menaçait de se livrer au roi ; le royaliste de passer chez les mécontents. Le maréchal de Bellegarde, ancien favori du roi, mais favori négligé, ne voyant plus de fortune à faire à la cour, s'était cantonné dans le marquisat de Saluces, son gouvernement,

presque tout environné des états de Savoie. Il s'y conduisait en souverain, et s'appuyait de la protection du duc, qui avait aussi ses vues : c'était de s'approprier quelques parties du marquisat, à titre de récompense de ses secours, donnés, soit au maréchal, soit au roi, selon que les circonstances l'exigeraient. Ainsi le Français comme l'étranger démembraient déjà le royaume en espérance.

La reine appliqua à ces maux plus de palliatifs que de vrais remèdes : elle tourna son attention sur la manière de faire exécuter l'édit de Poitiers. Ce fut le principal objet des conférences tenues à Nérac, capitale du duché d'Albret, résidence du roi de Navarre. Les articles dont on convint ne sont la plupart que des explications plus étendues de ceux de Poitiers et de Bergerac ; on y ajouta le droit aux prétendus réformés de se bâtir des temples, de lever des deniers pour l'entretien de leurs ministres, et quatorze places de sûreté, au lieu de neuf.

Au moyen de tant d'avantages accordés aux mécontents, le roi se flattait d'avoir la paix. Il ignorait qu'avant même le traité on avait pris des mesures pour le rompre, s'il déplaisait. Le roi de Navarre, toujours en garde contre les pièges de la reine-mère, en même temps qu'il écoutait les propositions de paix, se mit en état de n'être pas surpris. Il partagea des pièces d'or, garda une moitié de chacune, et envoya les autres à des capitaines dispersés en plusieurs parties du royaume, avec ordre, sitôt qu'ils recevraient ces moitiés, de se mettre en campagne. La rupture ne larda point, par des motifs que toute la sagacité de la reine-mère n'aurait pu prévoir.

Le sage Mornay fait, à l'occasion de cette guerre, qu'on a nommée *la guerre des Amoureux*, une réflexion applicable à bien d'autres endroits de cette histoire. « On sera, dit-il, bien embarrassé à l'écrire, si l'on veut lui donner quelque dignité. Il faudra assigner pour cause d'un effet ce qui ne l'aura pas été, une cause généreuse, au lieu de l'amour d'une femme. » C'est ce qui arriva en cette occasion. La politique y fut mêlée aux intérêts du cœur, si même ceux-ci ne prévalurent point.

Il en est peu d'aussi chers qu'une passion à défendre et des soupçons à écarter. Ce motif mit tout en mouvement dans la petite cour du roi de Navarre. Marguerite, son épouse, se rappelle dans ses Mémoires, avec un

retour de satisfaction, les plaisirs qu'elle y avait goûtés. « Les hommes, dit-elle, y trouvaient des femmes aimables, et les femmes des cavaliers galants. Il n'y avoit rien à regretter en eux, sinon qu'ils étoient huguenots ; mais de cette diversité de religion, il ne s'en *oyoit* point parler. » A en croire Marguerite, ce n'étoit que passe-temps innocents : le matin la conversation, l'après-midi la promenade, le soir le bal ; nulle jalousie, liberté entière. Elle fait même entendre que les inclinations de Henri, son époux, pour quelques-unes de ses filles, étaient réglées par la vertu, et ne parle point des siennes.

Soit raison d'État, soit pure méchanceté, Henri III mit tout en combustion dans cette société pacifique. Il n'aimait pas sa sœur. Elle s'étoit attachée au duc d'Anjou par préférence ; crime que Henri ne pardonnait pas aisément. Confidente des peines de ce jeune frère, de moitié dans ses disgrâces, il semble que tous les efforts employés par le roi pour rompre cette amitié n'avaient fait que l'affermir davantage. De Pau ou de Nérac, villes qui partageaient son séjour, Marguerite entretenait avec le duc un étroit commerce. Une si grande intimité devint suspecte à Henri III ; il craignait que Marguerite, belle, engageante, peu avare de prévenances, ne fit à son frère des partisans de tous les calvinistes dont elle était environnée. Il résolut donc de lui ôter leur confiance, en la brouillant avec son mari, qui était le lien commun de tous ces seigneurs attachés à sa fortune.

Dans cette intention, Henri écrit au roi de Navarre que sa femme entretient avec le jeune vicomte de Turenne un commerce scandaleux. A la lecture de cette lettre, Bourbon se flatte que le roi n'a pas été porté à cette confidence par le seul intérêt de l'honneur de son beau-frère. Il en fait part à son épouse le vicomte en est instruit. Les accusés se défendent, protestent de leur innocence, et rejettent la calomnie sur la malice du roi. « Il n'a intention disent-ils au roi de Navarre, que de vous brouiller avec vos amis, si vous prêtez l'oreille à ses insinuations. Un de vos meilleurs serviteurs disgracié sous prétexte de galanterie, il trouvera moyen de vous faire éloigner tous les autres. Qui sait même s'il n'a pas avancé cette accusation pour avoir une raison spécieuse de ne point vous délivrer Cahors et les autres villes promises en dot à sa sœur ? Il n'y a point à hésiter, il faut le prévenir, et s'en emparer de gré ou de force. »

Dès ce moment on ne parla plus dans cette cour que de sièges, de batailles, d'entreprises militaires. L'adroite Marguerite, voulant gagner son époux, et connaissant son faible, adoucit cette sévérité qui le forçait à se tenir dans les bornes de la bienséance. Ses filles s'humanisèrent. Les autres dames, à l'instigation de la reine, échauffèrent le courage des guerriers qui leur étaient attachés, et inspirèrent le désir des combats à cette jeunesse qu'elles endormaient auparavant dans le sein de la volupté.

En même temps le duc d'Anjou écrivit qu'on se mît en campagne, et qu'il répondait du succès, ou d'une paix avantageuse. L'éclat était nécessaire à ses desseins. Depuis son retour à la cour, il pressait le roi de l'aider à se rendre maître de la Flandre, dont les peuples lui offraient la souveraineté, pour peu qu'il fût appuyé de son frère ; mais le monarque indolent, se voyant en paix, appréhendait d'attirer sur lui les armes de l'Espagne, et de voir sa tranquillité troublée, quand même il ne ferait que fermer les yeux sur les démarches de son frère. Or, le duc d'Anjou espérait qu'en rallumant la guerre en France, Henri se prêterait à tout pour avoir la paix. Il pressait donc le roi de Navarre de commencer, se chargeant de l'événement.

Sur sa parole, les pièces d'or qui devaient être le signal de la rupture sont envoyées. Presque au même jour, et sous prétexte d'inexécution du traité de Nérac, le feu de la guerre paraît allumé en différentes parties de la France. Le roi de Navarre se jette dans Cahors : il y combattit cinq jours et cinq nuits sans se reposer, et il ne lui restait pas un morceau entier de ses habits quand il eut assuré sa conquête.

Condé, fait pour les aventures périlleuses, de La Fère, ville de son gouvernement de Picardie, où il s'était déjà fortifié malgré le roi, passe aux Pays-Bas, vole en Angleterre, revient en Allemagne ; près de rentrer en France, il est arrêté sur la frontière de Savoie, volé et dépouillé, sans être reconnu. Il échappe enfin, et se met à la tête des calvinistes du Languedoc.

Le roi, très-étonné de tous ces mouvements, en demande la cause, envoie courriers sur courriers, prie sa sœur d'apaiser son mari de l'engager à la paix. Marguerite nie d'abord les hostilités, met ensuite, et amuse son frère. Pendant ce temps les mécontent ont des progrès. Enfin Henri III s'aperçoit

qu'il est trompé : il lève tout d'un coup trois armées. Comme, de la part de cette jeunesse bouillante, tout s'était conduit sans système, la supériorité des forces fait tourner la chance, et les agresseurs sont repoussés de tous côtés. Alors le duc d'Anjou fait l'officieux, et offre à son frère de lui procurer la paix, s'il veut concourir à son entreprise de Flandre : le roi y consent. Sur cette assurance, le duc d'Anjou traite en septembre avec les députés des Pays-Bas, et part pour Fleix, château du Périgord, sur la Dordogne, entre Bergerac et Sainte-Foi, où se réunirent les parties intéressées.

On fut bientôt d'accord : on ajouta seulement pour la forme au traité de Nérac quelques articles peu importants en faveur des réformés. Tous les autres furent à l'avantage du roi de Navarre, auquel furent abandonnées, Pour six ans, les places de sûreté dont il était le maître, et qui entra en possession de la dot de sa femme. On mit les armes bas. Il y eut un édit confirmatif de la convention. Le duc d'Anjou s'assura pour sa guerre des principaux chefs calvinistes, et revint à Paris en décembre veiller aux préparatifs d'une nouvelle expédition en Flandre.

Le moment paraissait favorable pour l'exécution. Les principales forces d'Espagne étaient employées, sous le duc d'Albe, à la conquête du Portugal, que la mort du roi dom Sébastien avait livré aux prétentions de divers concurrents. Les Flamands, fatigués d'une longue anarchie, voulaient un prince, et nul ne pouvait prendre ce titre plus utilement pour eux que le duc d'Anjou. Il était assuré des secours de l'Angleterre, et peut-être de toutes ses forces, si le mariage projeté entre Élisabeth et lui réussissait. Du côté de la France, tant que la paix durerait, il pouvait compter sur les calvinistes. Ces circonstances lui permirent d'en former une armée de dix mille fantassins et quatre mille chevaux, avec laquelle il délivra Cambrai, assiégée par Alexandre Farnèse, et s'empara de l'Écluse et de Câteau-Cambrésis. Il n'y avait que le roi, son frère, dont il ne pouvait se promettre beaucoup d'aide, tant à cause de la fausse politique qui lui faisait toujours craindre de choquer le conseil d'Espagne, que parce que les profusions énormes de ce monarque le mettaient hors d'état de seconder une si belle entreprise.

Accoutumé à être gouverné, ce faible prince, après la perte de ses favoris, ne tarda pas à s'en faire de nouveaux. Les prodigalités qui avaient attiré aux autres l'indignation publique excitèrent les mêmes murmures contre ceux-ci. Henri maria Joyeuse à la sœur de la reine, et fit pour cette noce des dépenses plus que royales. Il acheta à La Valette la terre d'Épernon, et lui donna d'avance en argent la dot de la femme qu'il lui destinait. Le moins à charge fut François d'Épinay, sieur de Saint-Luc, que le roi maria peu richement, mais avec grand éclat, à Jeanne de Cossé, fille du fameux maréchal de Brissac. Ce mariage produisit un événement auquel le roi ne s'attendait pas, et qui lui fit perdre son favori.

L'histoire s'abstient de prononcer sur le genre d'attachement qui entraînait Henri vers ses favoris ; mais elle ne peut se dispenser de dire que l'affection désordonnée qu'il leur témoignait en public avait blessé les regards de la multitude, et fait naître des soupçons injurieux qui flétrissaient également le prince et ses amis. La femme de Saint-Luc vit avec peine son jeune époux livré à une société qui le déshonorait aux yeux du public, quoique Henri en fût le chef ; mais les liens formés par un roi ne se rompent point sans risque. Saint-Luc le fit sentir à sa femme, qui conçut le projet de dégoûter le monarque lui-même de sa conduite.

On doit cette justice à Henri III, que ses excès n'étaient jamais exempts de ces remords qui marquent du respect pour la religion, et qui donnent des espérances de retour. Voluptueux par tempérament, il se livrait sans ménagement aux plaisirs ; mais bientôt la satiété le ramenait au repentir, et, par une suite nécessaire, à des résolutions plus sages pour l'avenir. C'était le moment qu'aurait dû prendre un directeur éclairé pour lui faire connaître et graver dans son cœur les grandes vérités de la religion, dont il n'avait jamais été assez instruit : mais, dans ces instants d'un trouble qui pouvait devenir si salubre, il ne trouvait que trop de guides complaisants et intéressés, qui craignaient de l'offenser, ou, s'ils l'épouvantaient quelquefois par le tableau des jugements de Dieu, lui laissaient croire que de simples actes extérieurs de pénitence, sans conversion du cœur, suffisaient pour apaiser la colère divine.

De là ce mélange bizarre de processions et de cavalcades, de courses nocturnes et de retraites dans les couvents, de conversations licencieuses et de liaisons avec des religieux austères. Après avoir quitté un habit efféminé et des parures immodestes, il portait sur le sac de pénitent une discipline attachée à sa ceinture, et un chapelet de têtes de mort au côté ; appareil de dévotion que sa conduite démentait bientôt, mais appareil qui, du moins dans le commencement des désordres, tenait à quelques désirs de conversion, qu'on aurait pu rendre plus efficaces. C'est ce que tenta Saint-Luc, à l'instigation de sa femme.

Une nuit qu'il était couché dans un cabinet attenant à la chambre du prince, il glissa une sarcabane au chevet du roi, et lui prononça dans son premier sommeil, comme de la part de Dieu, les menaces les plus terribles, s'il ne revenait pas de ses égarements. Henri se réveille tout-à-coup, prête l'oreille, et, n'entendant plus rien, croit que c'est un songe et se rendort. Saint-Luc répète les mêmes menaces. Henri, alors bien convaincu qu'il ne rêve point, s'abandonne le reste de la nuit aux plus tristes réflexions, et se lève, l'inquiétude et l'effroi peints sur le visage.

Les courtisans s'en aperçoivent, et ne savent qu'imaginer ; Saint-Luc paraît aussi embarrassé que les autres. Faisant néanmoins semblant de s'enhardir, il approche du roi, et lui dit que la même nuit il a vu en songe un ange avec un visage sévère, qui l'a menacé d'une ruine inévitable et prochaine, s'il ne renonçait à ses égarements, et s'il n'engageait le roi à changer de vie. Soulagé par cette ouverture, Henri lui fait part à son tour de ce qu'il a entendu, lui ordonne le secret, promet de profiter de ces avertissements célestes, et commence à effectuer sa promesse.

Les favoris furent très-étonnés de ce changement, et cherchèrent à en pénétrer les causes. Villequier, ministre des plaisirs du roi, s'y employa plus que les autres, par la raison que son crédit devait nécessairement souffrir si le monarque changeait de conduite. Il vint enfin à bout de tirer le secret de Saint-Luc, et le révéla aussitôt au roi. Ce prince, irrité de ce que son favori avait voulu abuser de sa crédulité, en aurait tiré vengeance, si Saint-Luc, averti à temps, ne se fût sauvé à Brouage, dont il était gouverneur, et où il

n'arriva qu'une heure avant celui que Henri envoyait pour s'emparer de la place.

Il dut son salut à l'attention du duc de Guise, qui, par ses affidés, était ponctuellement instruit de tout ce qui se passait. Il prévint Saint-Luc sur ce qu'on méditait contre lui, persuadé qu'un avis si important lui acquerrait un ami dont il se servirait au besoin. Telle était alors la politique de ce duc : épier les fautes du roi pour en profiter ; obliger tout le monde, surtout les disgraciés, et ne point paraître, quoique mêlé dans toutes les affaires. Néanmoins, en examinant de près sa conduite, on découvrait, sans peine, qu'il était le mobile secret de presque toutes les intrigues. Aussi le roi, qui s'en défiait, le tenait à l'écart tant qu'il pouvait.

Forcé d'avoir une armée sur pied pour faire exécuter ses différents édits, Henri ne voulut point mettre à la tête le duc de Guise, quoiqu'il en fût vivement sollicité ; mais, par égard pour les catholiques, dont les Lorrains étaient singulièrement aimés, il donna le commandement au duc de Mayenne, comme plus modéré et moins hautain. Tout ce que le monarque gagna à cette conduite, fut de conserver à sa cour un homme plein de ruses, adroit à profiter de tous ses avantages, qui, par des manières insinuanes et une conduite toujours égale, bien différente de celle du roi, lui enlevait l'estime de ses peuples, et surtout la confiance du clergé, fort mécontent des privilèges accordés aux calvinistes par les derniers édits.

Il y avait une espèce de lutte entre les partis opposés. Chacun demandait beaucoup plus que les circonstances et le désir d'entretenir la paix ne permettaient d'accorder. Les catholiques désiraient ardemment la publication du concile de Trente, espérant que ses décisions, une fois connues, deviendraient une barrière sûre contre les innovations. Le roi craignait au contraire de fournir par là aux calvinistes un nouveau prétexte de révolte. Dans cet embarras, quelquefois il faisait des remontrances douces au clergé, quelquefois il le reprenait avec aigreur.

La patience lui échappait surtout quand on prétendait lui faire acheter par des concessions extraordinaires l'argent qu'il demandait. Il ne pouvait alors cacher son indignation. On payait, dans la crainte d'exciter sa colère ; mais il restait toujours un fond de mécontentement qui éclatait en murmures. Le

duc de Guise, attentif à tout ce qui pouvait favoriser ses desseins, entraînait, avec une sensibilité apparente et tous les dehors d'un zèle de religion, dans les peines du clergé, qu'il plaignait, et dont il gagnait ainsi la confiance : conduite adroite qui le liait avec Rome, avec l'Espagne, et qui le rendait le centre nécessaire des projets des deux cours.

Celle de Rome n'en avait point d'autre que de soutenir la religion catholique en France. Philippe II affectait la même pureté d'intention, mais se souciait moins d'empêcher les progrès du calvinisme que de susciter des troubles dans le royaume, pour mettre le roi hors d'état de donner des secours aux Flamands et au duc d'Anjou, qui venait d'être couronné duc de Brabant et comte de Flandre.

L'entreprise du duc donna d'abord les espérances les plus flatteuses. Il vit les grands comme le peuple, unis de vœux et d'intérêt, lui jurer une fidélité d'autant moins suspecte, qu'ils la regardaient comme nécessaire à leur bonheur. Élisabeth, reine d'Angleterre, soit par goût, soit par politique, permit qu'on traitât son mariage avec le duc. Dans un séjour qu'il avait fait à Londres, à la fin de l'année précédente et au commencement de celle-ci, elle alla jusqu'à lui donner publiquement un anneau comme gage de sa foi, et à recevoir celui du prince qu'elle mit à son doigt.

Les calvinistes de France, et beaucoup d'Allemands, coururent s'enrôler sous ses drapeaux. Les catholiques même prenaient parti dans ses troupes, pour le seul plaisir de voir humilier les Espagnols dont les rodomontades révoltaient tout le monde. Rien ne prouve mieux le triste état de leurs affaires en Flandre que les noires intrigues dont le désespoir et l'impuissance les rendaient coupables.

Personne ne doute que les divers complots tramés en Angleterre, complots qui menaçaient du poison et du poignard la reine, les ministres et les principaux seigneurs, n'aient été l'ouvrage du conseil d'Espagne. Le premier assassin qui blessa le prince d'Orange d'un coup de pistolet était certainement un émissaire de cette cour. Enfin ce fut Philippe qui, de concert avec le duc de Guise, imagina la fameuse conjuration de Salsède.

De pareils monstres ne méritent point la peine qu'on prend quelquefois à vouloir découvrir les motifs qui les ont fait agir. Presque tous ne sont que

des scélérats aveuglés par des crimes précédents, et qui, s'imaginant devenir des personnages importants, ne s'aperçoivent pas qu'ils sont sacrifiés par des hommes plus habiles et plus méchants qu'eux. Salsède était un gentilhomme débauché, perdu de dettes, condamné à mort pour fausse monnaie, et à qui le duc de Guise avait fait obtenir grâce. On sera peut-être surpris que Salsède et Guise aient pu prendre confiance l'un en l'autre, le premier étant fils d'un gouverneur de Vie qui, quoique bon catholique, fut, à la Saint-Barthélemy, puni par les Guises comme ennemi de leur maison ; et le second, chef de cette maison impérieuse qui n'oubliait jamais une insulte, surtout quand elle pouvait porter atteinte à son crédit. Mais on sait qu'une passion à satisfaire aplanit toutes les difficultés. Le duc de Guise était ambitieux. Il trouva dans Salsède un homme intrépide, sans mœurs et sans principes, capable de tout entreprendre : il le prévint de politesses et de confidences. Salsède fut flatté ; il se promit des honneurs et des richesses. C'en fut assez pour lui fermer les yeux sur le péril de l'entreprise.

Si l'on en croit sa déposition, écrite tout entière et signée de sa main, rétractée ensuite, affirmée de nouveau, et désavouée dans le dernier supplice, il tait question d'allumer en même temps le feu de la guerre partout le royaume, pour embarrasser Henri III, et l'empêcher d'envoyer en Flandre des secours à son frère. On était sûr, disait Salsède, des provinces de Picardie, de Champagne, de Bourgogne, du Cotentin et de la Bretagne. Les troupes du pape, jointes à celles de Savoie, devaient fondre en France par le Lyonnais, et les Espagnols par deux endroits, du côté des Pyrénées. Le rôle de Salsède, rôle dans l'exécution duquel il fut arrêté, était d'aller trouver le duc d'Anjou avec un régiment de soldats affidés, de lui offrir ses services, de gagner sa confiance, et d'obtenir de lui le commandement de quelque place frontière, comme Dunkerque, pour la livrer ensuite aux Guises. Ceux-ci comptaient forcer le roi, effrayé pas ce soulèvement général, de les mettre à la tête de ses armées, ensuite lui faire la loi à lui-même, et empêcher le duc d'Anjou de rentrer en France, pour le faire périr en Flandre, sans secours, accablé Par toutes les forces espagnoles.

Du reste, Salsède nia constamment d'avoir jamais eu dessein d'attenter à la vie ou à la liberté du duc d'Anjou ; mais il avoua d'autres trahisons, comme d'avoir fait plusieurs fois le métier d'espion, entretenant commerce avec le conseil d'Espagne, allant sur les lieux s'assurer par lui-même des préparatifs de la France, et en donnant avis aux généraux ennemis. Il nommait parmi les conjurés ce qu'il y avait de plus distingué entre les courtisans et les ministres de France, presque tous les gouverneurs des provinces et des villes considérables, et jusqu'à des favoris du roi. Il leur prêtait l'affreux projet de mettre Henri en prison, de se défaire du duc d'Anjou, et d'exterminer la famille royale. Le cardinal de Pellevé était, disait Salsède, l'agent de cette ligue auprès du pape.

Bien des choses se contredisaient dans cette déposition ; mais il en résultait toujours l'indice certain d'une conjuration redoutable. Le duc d'Anjou, qui avait fait arrêter Salsède en Flandre, frappé de ces horreurs, ne crut pas devoir les laisser ignorer au roi. On reconnaît ici la fausse politique de Henri III : il regarda d'abord cet avis comme une ruse de son frère pour tirer de lui des secours plus abondants, sous prétexte du danger où ils se trouvaient tous les deux. Pour ne point troubler sa tranquillité et ses plaisirs, il était déterminé à n'en rien croire, et même à ne point faire de recherches ; mais le duc lui envoya le coupable. Henri l'interrogea lui-même. Salsède nia tout ce qu'il avait écrit de sa main et répété en prison devant deux députés du roi. A la question, il avoua de nouveau ; mais il se rétracta ensuite, et persista dans sa rétractation jusqu'à sa mort, qui fut celle des criminels de lèse-majesté.

Pendant et après le procès, il n'y eut point d'informations, point de perquisitions, point de confrontations des accusés, du moins des plus suspects. Le président de Thou conseillait de garder le criminel, afin de le faire parler à mesure qu'on découvrirait des traces du complot ; mais trop de personnes (entre autres M. de Villeroy) étaient intéressées à son silence. On conseilla au roi de se débarrasser d'un scélérat, dont la vie ne faisait que troubler sa tranquillité, et inquiéter nombre de gens que la crainte portait au désespoir ; au lieu que l'indulgence du roi, et son attention à soustraire les preuves de leur crime, les ramèneraient sans doute au devoir, s'ils s'en

étaient écartés. On verra par les fureurs de la ligue, affreuse tragédie dont la conjuration de Salsède est comme le premier acte, combien ce lâche conseil fut pernicieux au malheureux Henri. Il le suivit, parce qu'il favorisait son aversion pour les affaires et son goût pour les plaisirs, et Salsède en conséquence fut livré au supplice.

Au reste, si Philippe inquiétait le roi par ses menées sourdes, il ne faisait que rendre la pareille à la France, qui le traversait de la même manière, et même assez ouvertement, en Flandre et en Portugal. Catherine, qui avait formé d'abord de son chef des prétentions insoutenables sur ce dernier royaume, se réduisit alors à aider Antoine, prieur de Crato, fils naturel de Louis de Beja, frère du cardinal Henri, dernier roi de ce pays. Le prieur, obligé de fuir, s'était retiré en France, où on lui donna soixante vaisseaux et six mille hommes, avec lesquels il se mit en possession des îles Açores. Mais la discipline manquait dans cette armée, presque entièrement composée de volontaires. La flotte ayant été attaquée par le marquis de Sainte-Croix, une partie seulement prit part au combat. Philippe Strozzi, fils du maréchal de ce nom, qui la commandait, blessé au genou, tomba au pouvoir du marquis, avec un grand nombre des siens. Celui-ci, sourd aux sollicitations de ses propres officiers, fit pendre tous ses prisonniers, et jusqu'au prêtre français qui les exhortait, comme pirates et fauteurs de rebelles qui faisaient la guerre à son maître, sans l'aveu de leur prince. Strozzi, leur chef, fut massacré à coups de hallebardes, par les ordres de l'Espagnol, et son corps fut jeté à la mer. Le reste de la flotte regagna la France.

Le roi cependant continuait à vivre au milieu de ses ennemis comme s'il ne les eût pas crus tels, ou comme s'il n'en eût eu rien à craindre sans mesures, sans précautions, leur donnant même lieu de fortifier cette trame, tant par la première impunité que par les fautes et les imprudences perpétuelles qui lui échappaient. Il serait ennuyeux de remettre toujours sous les yeux du lecteur les dévotions bizarres de Henri III, les longues processions dans lesquelles il traînait après lui princes, ministres, cardinaux, couverts du sac de pénitent ; ses pèlerinages à Chartres et ailleurs pour avoir des enfants ; ses retraites aux minimes et aux feillants, qu'il prêchait lui-

même en chapitre. Ce qu'on peut ajouter à ce que nous avons déjà dit, c'est qu'au plaisir du spectacle, qui faisait ordinairement agir le roi, il commença cette année, et continua jusqu'à la fin de sa vie, à joindre le désir de persuader les peuples de son attachement à la religion catholique. Mais les factieux lui ôtèrent bientôt cette ressource, en faisant parler les prédicateurs, qui, tantôt par des invectives, tantôt par des bons mots, indignes de la chaire, lui enlevèrent tout le fruit de cet appareil.

Le roi n'opposa à ces insultes que quelques réprimandes, ou autres légers châtiments peu capables d'arrêter l'enthousiasme, qui, dirigé en secret par les Guises, gagnait de tous côtés. Il ne fut pas plus ferme à l'égard de François de Rosières, archidiacre de Toul, auteur d'un livre plein de calomnies contre les descendants de Hugues Capet, et contre le roi lui-même. Non-seulement Henri pardonna à l'auteur, mais il permit que la flétrissure du livre fût tenue secrète, en considération des Guises, qui se donnèrent beaucoup de mouvement pour obtenir cette grâce, de peur que le déshonneur de la condamnation ne retombât sur la maison de Lorraine, dont cet ouvrage révélait les prétentions au trône ; faiblesse bien dangereuse dans ces circonstances. Il fallait ou ignorer cet attentat, ou le punir plus sévèrement.

Mais le roi mon frère, dit amèrement la reine Marguerite dans ses Mémoires, n'avait de courage que contre les femmes. » Elle en fit elle-même dans ce temps une fâcheuse expérience. Après la guerre des *amoureux*, cette princesse revint à la cour de France. Trop aimée du duc de Guise, étroitement liée avec le duc d'Anjou, son frère, dont le roi était jaloux, Marguerite devint suspecte au roi. Il rechercha sa conduite, et crut y découvrir des taches déshonorantes pour son mari et la maison royale. Au lieu de la renvoyer simplement de la cour, théâtre trop exposé pour ses désordres, Henri fit un éclat qui ne pouvait servir qu'à satisfaire quelque vengeance particulière.

Son mari la redemandait depuis quelque temps le roi fit semblant de se rendre aux instances de son beau-frère ; mais à peine était-elle en route, qu'il envoya après elle des archers de sa garde. Ils l'arrêtent au milieu du chemin, fouillent sa litière, démasquent ses femmes sous prétexte de voir

s'il n'y a Point d'hommes parmi elles, en emmènent deux prisonnières, et traitent fort mal les autres.

Elle se plaignit hautement de cet affront. Le roi son mari en demanda justice par des envoyés exprès. Henri ne voulut ni la condamner, ni la justifier. Il refusa toujours de s'expliquer, prétendant que cette aventure devait être regardée comme une querelle de frère à sœur. Des affaires plus importantes empêchèrent le roi de Navarre de faire d'autres instances, et Marguerite, déshonorée, n'osant retourner auprès de son époux, alla cacher sa honte et y mettre le comble dans des châteaux écartés, où elle crut pouvoir se livrer plus librement à ses penchants. Depuis cette époque, ce qu'un historien peut faire de plus avantageux pour elle, c'est de n'en plus parler.

Tout se tient dans le système politique. Souvent les révolutions les plus étonnantes viennent, par un enchaînement successif, de causes bien éloignées de leurs effets. Personne n'approuvait sans doute les dérèglements de Marguerite ; mais bien des gens, même les plus sensés, trouvèrent mauvais qu'une reine, sœur du roi, et presque le dernier rejeton de la famille royale, eût été traitée si injurieusement. Les femmes surtout, déjà aigries contre Henri, le détestèrent sans retour, quand elles virent que, prodiguant à ses favoris les parures de leur sexe, il les dépouillait elles-mêmes de leurs ornements par des édits contre le luxe : édits qui furent si sévèrement exécutés, qu'on arrêta à Paris en pleine rue, et qu'on traîna en prison des femmes de qualité, pour avoir porté les étoffes ou les bijoux interdits.

On voyait avec indignation que le roi, en même temps qu'il prescrivait à ses sujets cette épargne forcée, augmentait lui-même ses dépenses, grossissait sa garde, introduisait à sa cour un faste inconnu, et s'occupait sérieusement du projet d'adopter le cérémonial de la cour d'Angleterre, beaucoup plus pompeux alors que celui de France. Chaque jour Henri donnait des édits bursaux, qu'il faisait recevoir par force dans des lits de justice. Il créait aussi une infinité de charges inutiles, dont il abandonnait les provisions à ses mignons, et ceux-ci à leurs tailleurs, cuisiniers et parfumeurs. Enfin il était difficile de ne point éclater, en voyant un roi de

France s'avilir jusqu'à faire parade publiquement de goûts puérils et d'amusements ridicules, pendant qu'il y avait dans l'État une fermentation qui présageait les plus funestes mouvements.

Tous les partis négociaient, non pour prévenir les troubles, mais pour en tirer avantage. Le duc de Joyeuse, jeune favori, se mit en tête de se faire agréer par le pape pour le chef des catholiques, au préjudice du duc de Guise. De l'aveu du roi, qui se prêta à ce projet, dans l'espérance de substituer son favori au duc, Joyeuse partit pour Rome avec un train magnifique ; il y fit ses propositions et ses offres, qui furent reçues très-froidement. Il voulut aussi décrier Damville, gouverneur du Languedoc, connu à cette époque sous le nom du maréchal de Montmorency, par suite de la mort de François, son aîné, arrivée en 1579. Il le représenta comme fauteur d'hérétiques, et demanda au pape des forces pour le supplanter ; mais ces calomnies ne furent payées que d'indifférence.

Montmorency, ainsi attaqué, traita avec le roi de Navarre, pour se soutenir. Celui-ci envoya en Angleterre et en Allemagne solliciter des secours contre les complots des princes lorrains, prêts à éclater. Guise resserrait de son côté les nœuds qui l'unissaient depuis longtemps avec l'Espagne, et donnait, pour prétexte de ses engagements avec une puissance étrangère, la nécessité de défendre la religion catholique.

Mais uniquement attentif à ses intérêts, en même temps qu'il prétextait aussi son zèle pour la religion, Philippe offrait au roi de Navarre et aux calvinistes de l'argent et des troupes, pour renouveler la guerre en France, et empêcher Henri de secourir les Flamands. Il prit, pour faire ses offres, le moment où il supposa Bourbon irrité de l'affront fait à sa femme. L'Espagnol proposait à Henri de rompre son mariage avec une épouse déshonorée, de lui donner l'infante sa fille, et d'épouser lui-même la princesse de Navarre. « Vous ne voulez pas, dirent les négociateurs espagnols à Mornay, chargé d'écouter leurs propositions ; eh bien ! vous ne savez ce que vous faites de nous refuser : nos marchands sont prêts. » Mot qui décèle, à ne s'y pas tromper, les motifs de la ligue, et les ressorts cachés qui l'ont soutenue si longtemps.

Il y avait encore d'autres négociations particulières sur le tapis, savoir : de la reine-mère avec le duc de Lorraine, qu'elle aurait voulu élever au préjudice de la branche de Guise ; du duc de Lorraine lui-même avec le roi de Navarre, dont il souhaitait obtenir la sœur pour un de ses fils ; du duc de Savoie avec le même prince, pour le même sujet ; des Flamands avec la cour de France ; enfin des Guises avec le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, qui croyait ou feignait de croire que, la mort du duc d'Anjou arrivant, il devait être reconnu héritier présomptif de la couronne de France, au préjudice de son neveu.

Le roi voyait tout le monde autour de lui prendre des assurances, et seul il ne s'inquiétait de rien. La mort du duc d'Anjou, son frère, qui n'avait pas encore atteint trente ans, le surprit dans cette inaction. Ce jeune prince, livré à des conseils téméraires, avait vu l'année précédente, et après les plus beaux commencements, ses espérances s'évanouir, parce qu'il voulut les réaliser trop tôt. Ses flatteurs lui persuadèrent qu'on abusait de sa bonté, et que, pendant qu'on lui laissait en apparence le titre de la souveraineté, c'était le prince d'Orange qui en avait tout le pouvoir. Le duc résolut de se tirer de cette espèce de tutelle. Il attaqua à l'improviste les villes où il n'était pas le maître absolu. Plusieurs se défendirent. Il fut repoussé lui-même à Anvers, et forcé de se retirer.

Cette entreprise mal concertée lui fit perdre la confiance des Flamands. En vain tenta-t-il de la regagner par les promesses les plus flatteuses : ou elles ne furent point écoutées, ou elles le furent trop tard. Plongé dans un noir chagrin d'avoir par sa faute mis obstacle à sa fortune, il se renferma dans Château-Thierry, ville de son apanage, où il ne traîna que quelques mois une vie languissante. Les uns disent qu'il mourut de tristesse ; les autres du poison que lui donnèrent les Espagnols, auxquels il était encore redoutable, même dans son discrédit.

François, duc d'Anjou, était vif, emporté, turbulent ; mais il avait peu de moyens. Il était d'ailleurs plein de bonne foi, de candeur et de générosité. Le malheur des temps le força quelquefois à déguiser ses pensées ; mais jamais il ne put soutenir une entreprise qui aurait demandé certain raffinement de dissimulation. Il aimait la gloire : cette passion l'éloigna

souvent de son devoir. Il s'en repentit au lit de la mort, et en demanda pardon au roi son frère.

Jamais il n'en avait été sincèrement aimé, non plus que de la reine sa mère. Accoutumés à le regarder comme un enfant, ni l'un ni l'autre n'eurent pour lui, à mesure qu'il avançait en âge, les égards convenables à son rang. Le dépit qu'il en conçut le força souvent de prêter son nom aux factions qui divisèrent le royaume, afin d'obtenir une considération qu'on lui refusait. Il avait enfin trouvé en Flandre un théâtre digne de sa bravoure, lorsque peut-être la jalousie du prince d'Orange, qui avait déjà éconduit l'archiduc Mathias, mais plus certainement sa propre imprudence, lui fit perdre en un instant le fruit de plusieurs années de travaux. Sa mort, qui arriva un mois précisément avant celle du prince d'Orange, assassiné à Delft par Balthazar Gérard, n'eut aucune influence sur les affaires de Hollande, mais elle ouvrit en France un vaste champ à ceux qui projetaient des troubles, et qui se préparaient déjà à l'exécution.

Depuis la paix de Fleix, le caractère ombrageux des calvinistes s'était prodigieusement adouci. Le roi leur accordait peu de grâces, mais il tenait exactement ses promesses et leur faisait rendre bonne justice. Ces procédés, auxquels ils n'étaient plus accoutumés, avaient dissipé les préventions de plusieurs, et fait en quatre ans plus de conversions que la voie des armes et les bourreaux n'en avaient opéré en quarante. On devait se croire au terme des agitations religieuses qui avaient désolé la France, lorsque l'ambition du duc de Guise, en alarmant de nouveau les catholiques sur l'existence future de la religion en France, trouva moyen de leur rendre leur funeste activité. Nous avons vu qu'aux états de Blois, en 1577, le roi, au lieu de détruire la ligue, s'en était déclaré le chef, expédient qui n'aurait pas manqué d'adresse, si Henri, l'employant, avait eu intention de miner sourdement, à l'ombre de ce titre, une cabale dangereuse ; mais il ne songeait qu'à parer aux inconvénients présents. Le péril étant passé, il se conduisit comme si la même crise ne pouvait pas revenir, et il laissa fortifier sous son nom une faction qui devait bouleverser son royaume.

Un seul trait de différence caractérise les deux concurrents, Henri, roi de France, et Henri, duc de Guise. Le premier paraissait à la tête des affaires,

par son rang seul, sans les avoir imaginées, et sans les conduire. Le second, n'ayant de titre que son mérite, présidait réellement à tout, et faisait mouvoir tous les ressorts. S'il n'avait pas dressé le plan de la ligue, on ne peut douter que ce fût lui qui en pressait l'exécution, qui mettait, pour ainsi dire, les armes aux mains des factieux, et cependant il se faisait prier pour les prendre. « On fut, écrit un auteur contemporain, plusieurs jours à déterminer le duc de Guise, parce que, disait-il, si on me fait dégainer l'épée contre mon maître, il faut en jeter le fourreau dans la rivière. »

Il était aussi question de trouver un prétexte pour lever des troupes en pleine paix, contre un roi légitime, bien affermi sur son trône. Rien de moins plausible que la raison qu'on imagina, et cependant elle réussit, tant il est vrai que le peuple prévenu peut être poussé aux plus grands excès par les plus faibles moyens ! En dix ans de mariage, le roi n'avait point eu d'enfants ; mais il n'était point sûr qu'à la fleur de son âge, ainsi que son épouse, il dût se voir privé de postérité ; on le supposa néanmoins : on osa même l'assurer. Il se répandit des écrits qui taxaient Henri d'impuissance, et qui alarmaient ses sujets sur la succession au trône, comme s'il eût été près de vaquer.

Personne ne doutait qu'au défaut de la branche des Valois, la couronne ne fût due à la maison de Bourbon, issue de saint Louis, par Robert, comte de Clermont, son dernier fils. On ne doutait pas non plus qu'elle n'appartînt à l'héritier en ligne directe, Henri, roi de Navarre ; mais la religion prétendue réformée, dont il faisait profession, aliénait de lui les cœurs des catholiques. C'en fut assez pour faire imaginer à ceux qui voulaient brouiller de lui opposer un rival. Ils prirent son oncle, le vieux cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, le dernier des frères d'Antoine de Bourbon, père du roi de Navarre, et plus proche héritier du trône que son neveu, si la représentation n'avait pas lieu.

Il n'est pas sûr que ce prélat ait été lui-même persuadé de son prétendu droit. Cayet rapporte qu'un de ses plus fidèles serviteurs l'excitant à quitter le parti des Guises, dont le but était de ruiner sa maison, le cardinal répondit : Je ne suis point accordé à ces gens-ci sans raison ; penses-tu que je ne sache pas bien qu'ils en veulent à la maison de Bourbon ? Pour le

moins, tandis que je suis avec eux, c'est toujours Bourbon qu'ils reconnaissent. Le roi de Navarre, mon neveu, cependant, fera sa fortune. Le roi et la reine savent bien mon intention. »

Charles de Bourbon soutint néanmoins d'abord toutes ses prétentions avec toute la chaleur d'un homme convaincu ; mais, comme il était inconstant et léger, il peut se faire que, séduit dans un temps, il se soit détrompé dans un autre, surtout lorsque, son nom étant devenu moins nécessaire au soutien de la ligue, les flatteurs commencèrent à brûler moins d'encens devant l'idole de sa royauté. Dans les commencements, ils eurent l'adresse d'en faire à ses yeux un être réel, auquel le vieux prélat sacrifia jusqu'à ses scrupules. On lui parla d'une dispense pour lui faire épouser la veuve du duc de Montpensier, Catherine de Lorraine, princesse qui fit depuis éclater tant de fureur contre Henri III ; et le vieux cardinal y prêta l'oreille.

Ainsi le duc de Guise avait un appât prêt pour chacun de ceux qu'il voulait envelopper dans ses filets. Il persuadait à la reine-mère qu'il ne cherchait à éloigner du trône le chef des Bourbons que pour y placer ses petits-fils, enfants du duc de Lorraine et de Claude de France, sa fille. Les courtisans, il les flattait de l'espérance de les rendre nécessaires par la guerre, et d'obliger le roi à partager entre eux les faveurs qu'il rassemblait toutes sur ses mignons. Il promettait à la noblesse plus de considération, et des préférences à ceux qui rendraient les premiers services ; au peuple la diminution des impôts, et au clergé la destruction de tous les sectes.

Des prédicateurs, gagnés ou séduits, faisaient valoir en chaire ces promesses. On exposait aux portes des églises et aux coins des rues des tableaux qui représentaient les supplices dont on supposait que les catholiques étaient punis en Angleterre et dans les Pays-Bas. « Ainsi serez-vous traités, disaient au peuple des gens apostés, lorsque le roi de Navarre occupera le trône avec ses hérétiques »

Ces différentes adresses gagnèrent une infinité de partisans à la ligue, dont on faisait signer partout des formulaires, sous le nom de *sainte union*. Cependant ils ne paraissaient pas encore assez nombreux au duc de Guise.

Pour faire un éclat tel que celui de prendre les armes. Il voulut temporiser ; mais le roi d'Espagne ne le lui permit pas.

Philippe avait besoin des troubles de la France pour empêcher le roi de secourir les Flamands. Ces peuples, après la mort du prince d'Orange, dont les fils étaient encore fort jeunes, avaient envoyé demander à Henri sa protection, par une célèbre ambassade : ils lui proposaient même de devenir ses sujets. Les partisans d'Espagne crurent apercevoir dans Henri quelque inclination à profiter de ces offres. Ils firent part à Philippe de leurs appréhensions. Celui-ci ne trouva pas de meilleur expédient pour se délivrer de ses craintes que d'occuper Henri chez lui. A cet effet, il se lia, au commencement de cette année, avec le duc de Guise et le cardinal de Bourbon, par un traité formel qui excluait du trône les princes protestants. Le cardinal promettait, arrivant la mort de Henri III, de faire la guerre aux hérétiques, de publier les décrets du concile de Trente, d'aider Philippe à reconquérir les Pays-Bas, et enfin de remettre Cambrai au roi d'Espagne, qui, de son côté, s'obligeait à un subside de cent cinquante mille francs par mois, et à fournir le nombre de troupes nécessaires pour soutenir les efforts de la ligue. Le traité était à peine conclu qu'il en pressa l'exécution. Il exigea du duc de Guise un éclat, et lui en imposa même la nécessité, en le menaçant, disent quelques historiens, de remettre au roi de France les originaux de ses traités avec l'Espagne, et de l'abandonner à sa discrétion-

Le premier crime, comme il arrive d'ordinaire, força le duc au second. Entraîné par les circonstances, il n'eut que le temps de faire précéder de quelques formalités l'éclat qu'il préparait. A son instigation, le cardinal de Bourbon se retire dans son diocèse de Rouen. Une députation solennelle de la noblesse de Picardie, députation concertée, va l'inviter à passer dans cette province, et l'emmène à grandes journées à Péronne. Des Suisses et des reîtres, partie soudoyés de l'argent d'Espagne, partie levés sur le crédit du chef de l'union, avancent vers les frontières. Des capitaines expérimentés partent pour se mettre à leur tête. Guise et ses frères rassemblent autour d'eux la noblesse de Champagne et de Bourgogne. Plusieurs villes se soulèvent, les unes séduites, les autres forcées. Lyon ouvre ses portes aux secours que les révoltés avaient obtenus de la Savoie, Toul et Verdun à ceux

que la Lorraine tirait d'Allemagne. Les ligueurs manquent Marseille et Bordeaux, mais ils se rendent maîtres, dans le cœur du royaume, de Bourges, d'Orléans et d'Angers. Enfin la ligue s'établit solidement à Paris.

Depuis longtemps il s'y tenait des assemblées clandestines, dans lesquelles on critiquait la conduite du roi et du ministère. Les premières se tinrent au collège dé Fortêt, et dans la suite aux Jacobins de la rue Saint-Honoré. Elles étaient composées de prêtres et de gens de robe ; on y admit par la suite de simples bourgeois. De la censure du gouvernement au désir d'avoir la gloire de le réformer, le pas est glissant ; on dit d'abord ce qui devrait se faire, on cherche après les moyens de l'exécuter. Ainsi les principaux de ce conseil secret, devenus peu après les chefs de la formidable faction des *seize*, passèrent des murmures à des projets généraux, et des projets à des complots moins vagues et plus déterminés.

Ils écrivirent dans les principales villes. Ils y firent passer des émissaires, pour y former des assemblées pareilles et établir une correspondance générale dont Paris serait le centre. Enfin ils se cotisèrent et amassèrent des armes. Il n'est pas sûr qu'ils aient alors conçu le dessein d'arrêter le roi, mais du moins ce prince en eut peur ; et ce fut à cette occasion qu'il se forma une garde de quarante-cinq gentilshommes, « bien appointés, avec bouche en cour, » qui avaient ordre de ne le quitter jamais.

Cette précaution, bonne pour la sûreté de sa personne, ne pourvoyait pas au salut de l'État. Henri crut arrêter ce transport fanatique par un simple édit qui défendait les levées d'hommes et les attroupements ; mais on n'en tint aucun compte. A Paris même, sous ses yeux, le roi souffrait que le peuple se familiarisât avec les armes : tolérance toujours dangereuse, surtout quand les esprits sont échauffés. Pasquier écrivait à un de ses amis : « Nous sommes maintenant devenus tous guerriers désespérés. Le jour nous gardons les portes, la nuit nous faisons le guet, patrouilles et sentinelles. Que c'est donc un métier plaisant à ceux qui en sont apprentis !

A la fin de mars parut le manifeste de la ligue, donné à Péronne, sous le nom seul du cardinal de Bourbon. On s'y était surtout appliqué à exagérer le danger que courrait la religion catholique si la branche hérétique des Bourbons montait sur le trône. Le roi répondit faiblement. Les écrits se

multiplièrent sous toutes sortes de titres, apologies, déclarations, plaintes, protestations, et autres semblables : tous, en différents termes, ne faisaient que répéter la même chose. Les ligueurs, semblant ne craindre que pour la religion, criaient contre les favoris, demandaient le soulagement des peuples, et affectaient le plus grand désintéressement. Les royalistes tâchaient de justifier le prince et ses courtisans, et de rassurer les catholiques par des promesses. Ils rejetaient tout le malheur des temps sur les factieux qui voulaient la guerre. Le lecteur nous dispensera d'extraire ces pièces, faites uniquement pour en imposer à la multitude, et dans lesquelles on ne trouve presque jamais les motifs et le but des chefs. C'est dans les mémoires secrets qu'il faut les chercher, et surtout dans les lettres et les aveux échappés aux agents particuliers.

Un des plus actifs était le père Mathieu, jésuite. Tout son ordre était dévoué à la ligue au point que l'historien de la société, longtemps après, l'appelle encore *un lien sacré pour défendre la religion*, et qu'il assure que le P. Edmond Auger, confesseur de Henri III, fut éloigné de la cour par ses supérieurs, parce qu'il détournait de toutes ses forces les Français d'entrer dans la ligue. Que ce dévouement vînt de jalousie causée par les faveurs que Henri répandait sur les feuillants ou autres religieux, ou qu'il vînt de pur zèle de religion, peu importait au duc de Guise. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'eut jamais de partisans plus fermes, de prédicateurs plus hardis, de coopérateurs plus infatigables : entre autres ce P. Mathieu, qui fut surnommé *le courrier de la ligue*. Le voyage de Rome n'était qu'un jeu pour lui : sans le moindre besoin essentiel, pour un simple avis à porter ou à recevoir, il passait les monts, revenait en France, retournait en Italie ; toujours prêt à partir, il se multipliait, pour ainsi dire, par sa diligence.

L'affaire qui lui donna le plus de peine fut l'association du duc de Nevers à la ligue, encore ne réussit-il pas. Le duc voulait bien en être, mais à condition que le pape l'approuverait par une bulle, comme s'il y avait sur la terre quelque autorité qui pût légitimer la révolte des sujets contre leur souverain. Mais telle était l'erreur du temps. Instruit de ces scrupules, Mathieu part pour Rome, et n'en rapporte que des promesses générales d'autoriser cette association par une bulle, quand le temps sera plus

favorable. Le duc demande du moins que, pour calmer sa conscience, le souverain pontife lui adresse un bref qu'il ne montrera à personne. A cette nouvelle proposition, Mathieu revole en Italie, et n'en rapporte encore que des lettres de créance et des discours vagues. C'est dans un de ces voyages que le jésuite, écrivant au duc, lui proposait naïvement, comme expédient très-sage, un projet criminel que la ligue chercha toujours à réaliser. « Le pape, dit-il, ne trouve pas bon que l'on attente sur la vie du roi, car cela ne peut se faire en bonne conscience ; mais, si on pouvait se saisir de sa personne, et lui donner gens qui le tinssent en bride, et lui donnassent bon conseil, et le lui fissent exécuter, on trouverait bon cela. » Enfin, le duc, rebuté de ces tergiversations, alla lui-même à Rome s'aboucher avec Sixte-Quint, qui venait de remplacer Grégoire XIII ; mais ne trouvant pas apparemment les sûretés que sa conscience exigeait, il renonça à la ligue. La cour gagna aussi quelques autres seigneurs, et peut-être, par un peu de fermeté, aurait-elle dissipé tout le complot ; mais c'était trop demander à Henri III : la vue du danger lui cacha les ressources.

Au fond, les forces des confédérés étaient plus apparentes que réelles. Ils parlaient et écrivaient avec hauteur ; et, sans examiner, la cour avait la faiblesse de croire que cette fierté était inspirée par la puissance. Cependant leurs troupes se réduisaient à environ mille hommes de cavalerie, presque tous gentilshommes des provinces voisines, prêts à reprendre le chemin de leurs maisons sitôt que l'argent leur manquerait. Ils avaient peu d'infanterie, et pour toutes finances environ trois cent mille écus, enlevés des recettes royales, qui, une fois épuisés, ne devaient se remplir de longtemps. Les troupes étrangères n'étaient point arrivées, et mille inconvénients pouvaient les empêcher de pénétrer en France. Ils comptaient à la vérité, de leur côté, plusieurs villes considérables ; mais dans ces villes même il y avait un grand nombre de gens sensés, ennemis des troubles, et qui n'avaient besoin que d'être appuyés pour faire rentrer les autres dans le devoir. Enfin, au pis aller, le roi pouvait opposer parti à parti, au duc de Guise, chef des ligueurs, le roi de Navarre à la tête des calvinistes. Il hésita, il consulta. C'était l'avis de ses meilleurs conseillers ; mais il craignit de soulever contre lui, par cette conduite, tous les catholiques ; et l'appréhension d'un malheur incertain,

qui même, en cas d'événement, n'était pas sans remède, lui fit choisir le dernier parti que doit prendre un souverain, celui de traiter avec ses sujets quand ils ont les armes à la main.

Il pria sa mère de se charger de cette négociation : c'était ce qu'elle demandait. On prétend même qu'elle n'avait pas été fâchée de voir élever une tempête, parce qu'elle se croyait trop négligée dans le calme. Pour ne point trouver le roi d'Espagne contraire, Henri refusa les députés flamands, qui lui offraient la souveraineté de leurs provinces : complaisance qui ne servit à rien. Philippe persévéra dans ses mauvaises dispositions contre la France, et forts de sa protection, autant que de la faiblesse du roi, les ligueurs n'en devinrent que plus audacieux.

La reine-mère s'aboucha donc avec les principaux à Épernay en Champagne. Soit qu'ils l'eussent épouvantée elle-même par l'ostentation de leurs forces, soit qu'elle inclinât secrètement pour eux, ils n'eurent qu'à demander ; ils n'éprouvèrent de la part de la négociatrice ni objections ni refus. D'ailleurs, qu'aurait-elle fait ? Le roi semblait s'abandonner lui-même. Il ne levait point de troupes, il ne prenait aucunes mesures, en cas que la démarche de la reine-mère ne réussît pas. C'était donc une nécessité de tout accorder, pour empêcher du moins les confédérés de pénétrer jusqu'à Paris, d'où ils n'étaient point éloignés.

En effet, il paraît qu'il n'y eut pas grande discussion. Par un traité conclu le 7 juillet à Nemours, où les conférences avaient été transférées, le roi s'engagea à défendre, dans toute l'étendue de son royaume, l'exercice de toute autre religion que de la romaine, sous peine de mort contre les contrevenants ; d'ordonner aux ministres de sortir dans un mois du royaume, et dans six aux autres sujets calvinistes qui ne voudraient pas changer ; de déclarer tous les hérétiques possédant quelques emplois publics incapables de les exercer, et de casser les chambres mi-parties établies en leur faveur. Il promit de plus de redemander les places de sûreté qu'il leur avait accordées, et de leur faire la guerre en cas de refus.

Outre ces articles rendus publics par un édit enregistré au Parlement dans un lit de justice tenu le 18 juillet, il y en eut deux autres réputés secrets, bien humiliants pour la souveraineté. Par le premier, Henri s'obligea de

payer les troupes étrangères du duc de Guise ; par le second, de donner à la ligue, comme autrefois aux calvinistes, des places de sûreté, à condition que les garnisons seraient payées des deniers du roi. Ces villes étaient Châlons, Reims et Saint-Dizier en Champagne ; Soissons et Rue en Picardie ; Dinan et Concarneau en Bretagne ; la ville et citadelle de Dijon, le château de Beaune, Toul et Verdun.

Ce qui avait été publié comme le principal motif de la guerre, savoir, les prétentions du cardinal de Bourbon à la couronne, ne fut point réglé. Les ligueurs se contentèrent que le roi le reconnût, non premier prince du sang, mais le plus proche ; tel qu'il était en effet en qualité d'oncle du roi de Navarre. Ainsi l'on ne statua rien contre le droit de représentation (avantage que le neveu avait sur l'oncle, en cas que le trône vînt à vaquer). Le jeune Bourbon n'en prévint pas moins les peines et les dangers que lui préparait ce fatal traité de Nemours. « Le roi de Navarre, dit l'historien Mathieu, parlant un jour au marquis de La Force et à moi, de l'extrême regret que son âme conçut de cette paix, dit que, pensant à cela profondément, et tenant sa tête appuyée sur sa main n, l'appréhension des maux qu'il prévoyait sur son parti fut telle, qu'elle lui blanchit la moitié de la moustache. » Ses ennemis n'étaient pas plus rassurés. Le duc de Guise avoua qu'étant allé à Saint-Maur saluer le roi, après le traité de Nemours, lorsqu'il se vit entouré des gardes, à la discrétion de son souverain, qu'il avait si cruellement offensé, « il se crut mort, et son chapeau étoit porté sur la pointe de ses cheveux. » Ainsi l'ambitieux a dans sa vie des moments d'angoisse dont tout l'éclat du succès ne peut le garantir.

Le duc de Guise avait obtenu tout ce qu'il pouvait désirer. Ceux qui prétendent qu'il devait ne point faire de paix, et aller en avant, se trompent. Outre qu'il n'avait pas beaucoup de troupes, que la faveur des peuples est journalière, et le sort des armes incertain, tant que cette guerre aurait duré, il aurait fallu combattre sous le nom du cardinal de Bourbon, pour des intérêts étrangers et sur son seul crédit ; au lieu qu'en faisant la paix, comme il la fit, il s'assura des villes, des troupes dépendantes de lui seul, de l'argent pour les payer, et un motif de rupture quand il voudrait le faire valoir, savoir, la sûreté de la religion.

Henri de Navarre avait prévu ces inconvénients. Pendant le cours de la négociation, il ne cessa d'avertir Henri III qu'une guerre, même fâcheuse, vaudrait mieux qu'une paix si funeste. Ce n'était aussi qu'à regret qu'il avait consenti à se tenir dans l'inaction, forcé par les défenses et les promesses du roi. Dès le temps de la mort du duc d'Anjou, le roi de France adressa à son beau-frère une célèbre députation, pour l'engager à se faire catholique ; plusieurs fois depuis il renouvela ses sollicitations. Cette conversion aurait en effet détruit tout d'un coup les projets de la ligue ; mais le roi de Navarre s'y refusa constamment. Le roi exigea du moins de lui qu'il resterait tranquille ; et lorsque Bourbon, de Nérac, où il tenait sa cour, écrivait à Valois que l'indolence dans laquelle il le retenait était ruineuse pour l'un et pour l'autre, et qu'il lui offrait ses services personnels et des troupes. « Laissez les Guises porter les premiers coups, lui répondit le faible Henri, afin qu'on ne nous accuse pas de troubler la paix du royaume, et qu'on voie au contraire que ce sont eux qui veulent la guerre. » Avec ce système, il temporisa si bien, qu'il fut réduit à la triste paix de Nemours.

Pour le roi de Navarre, il fit du moins ce qu'il lui était permis. Il répandit des manifestes dans le royaume ; il offrit le duel au duc de Guise, pour épargner le sang français. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, très-bon catholique, flottait entre les deux partis ; le prince vint à bout de lui ouvrir les yeux sur les terribles conséquences de la ligue, et de former avec lui une alliance offensive et défensive. L'excès même du danger devint avantageux à ce roi. Amis et indifférents, le voyant près d'être écrasé par une faction formidable, munie désormais de l'autorité royale, lui tendirent la main. Des pays étrangers on lui fit passer de petits détachements de soldats, en attendant de plus grandes troupes : et le même homme qu'on avait cru réduit à fuir et à abandonner la partie se vit en état d'attaquer.

Les choses n'allaient pas si vite du côté de la ligue. Outre que le roi ne se prêtait pas volontiers à ses désirs, quand il aurait voulu commencer la guerre, suivant les engagements qu'il avait pris au traité de Nemours, relativement aux places de sûreté des protestants, il manquait du moyen le plus nécessaire, l'argent. Après l'enregistrement de l'édit qui proscrivait les

calvinistes, il manda au Louvre le premier président du Parlement de Paris, le prévôt des marchands, et le doyen de l'église cathédrale, auxquels il joignit le cardinal de Guise.

« Je suis charmé, leur dit-il en les abordant d'un air ironique, d'avoir enfin suivi les bons conseils qu'on m'a donnés, et de m'être déterminé, à votre sollicitation, à révoquer le dernier édit que j'avais fait en faveur des protestants. J'avoue que j'ai eu de la peine à m'y résoudre : non pas que j'aie moins de zèle qu'un autre pour les intérêts de la religion, mais parce que l'expérience du passé m'avait appris que j'allais faire une entreprise où je trouverais des obstacles que je ne croyais pas surmontables ; mais, puisque enfin le sort en est jeté, j'espère qu'assisté des secours et des conseils de tant de braves gens, je pourrai terminer heureusement une guerre si considérable.

« Pour l'entreprendre et la finir avec honneur, j'ai besoin de trois armées. L'une restera auprès de moi; j'enverrai l'autre en Guienne ; et la troisième, je la destine à marcher sur la frontière, pour empêcher les Allemands d'entrer en France. Car, quoi qu'on puisse dire au contraire, il est certain qu'ils se disposent à venir nous voir. J'ai toujours cru qu'il était dangereux de révoquer le dernier édit, et depuis que la guerre est résolue, j'y vois encore plus de difficultés, et c'est à quoi il faut pourvoir de bonne heure : car il ne sera pas temps d'y penser quand l'ennemi sera à vos portes, et que de vos fenêtres vous verrez brûler vos métairies et vos moulins, comme cela est déjà arrivé autrefois. C'est contre mon avis que j'ai entrepris cette guerre ; mais n'importe, je suis résolu à n'épargner ni soins ni dépenses pour qu'elle réussisse : et puisque vous n'avez pas voulu me croire, lorsque je vous ai conseillé de ne point penser à rompre la paix, il est juste du moins que vous m'aidiez à faire la guerre. Comme ce n'est que par vos conseils que je l'ai entreprise, je ne prétends pas être seul à en porter tout le faix. »

Puis se tournant vers Achille de Harlay, qui avait succédé à Christophe de Thou, son beau-père : « Monsieur le premier président, lui dit-il, je loue votre zèle et celui de vos collègues, qui ont si fort approuvé la révocation de l'édit, et m'ont exhorté si vivement à prendre en main la défense de la religion ; mais aussi je veux bien qu'ils sachent que la guerre ne se fait pas

sans argent, et que, tant que celle-ci durera, c'est en vain qu'ils viendront me rompre la tête au sujet de la suppression de leurs gages. Pour vous, ajouta-t-il, monsieur le prévôt des marchands, vous devez être persuadé que je n'en ferai pas moins à l'égard des rentes de l'Hôtel-de-Ville. Ainsi assemblez ce matin les bourgeois de ma bonne ville de Paris, et leur déclarez que, puisque la révocation de l'édit leur a fait tant de plaisir, j'espère qu'ils ne seront pas fâchés de me fournir deux cent mille écus d'or, dont j'ai besoin pour cette guerre ; car, de compte fait, je trouve que la dépense montera à quatre cent mille écus par mois. »

Ensuite, s'adressant au cardinal de Guise : « Vous voyez, Monsieur, lui dit-il d'un air irrité, que je m'arrange, et que de mes revenus, joints à ce que je tirerai des particuliers, je puis espérer fournir, pendant le premier mois, à l'entretien de cette guerre : c'est à vous d'avoir soin que le clergé fasse le reste ; car je ne prétends pas être chargé seul de ce fardeau, ni me ruiner pour cela. Et ne vous imaginez pas que j'attende le consentement du pape : car, comme il s'agit d'une guerre de religion, je suis très-persuadé que je puis en conscience, et que je dois même me servir des revenus de l'Église ; et je ne m'en ferai aucun scrupule. C'est surtout à la sollicitation du clergé que je me suis chargé de cette entreprise ; c'est une guerre sainte, ainsi c'est au clergé à la soutenir. »

Tous voulaient répliquer et faire des remontrances, mais le roi les interrompit brusquement : « Il fallait donc m'en croire, leur dit-il d'un ton altéré, et conserver la paix, plutôt que de se mêler de décider la guerre dans une boutique ou dans un chœur ; j'appréhende fort que, pensant défendre le *prêche*, nous ne mettions la *messe* en grand danger. Au reste, il est question d'effets et non de paroles. » Après ces mots, il se retira, laissant confus et en désordre, dit Davila, tous ceux à la bourse desquels il venait de déclarer la guerre.

Cette harangue, selon la remarque de l'historien de Thou, n'aboutit qu'à faire connaître les sentiments secrets de Henri. Il en devint plus odieux aux catholiques zélés, qui voulaient la guerre, et plus méprisable aux princes lorrains, qui étaient l'âme de l'entreprise. « Quand ils eurent une fois

compris que ce prince était assez faible pour souffrir impunément qu'on fit violence à son autorité, il n'y eut rien qu'ils n'osassent dans la suite. »

Il semblait que le roi travaillât lui-même à leur inspirer de l'audace, par des déférences qui marquaient plutôt de la faiblesse que des égards. Avant de mettre en campagne les différents corps qu'il destinait contre les huguenots, il envoya consulter le duc de Guise sur les chefs qu'il leur donnerait, et lui offrir le choix. Guise prit le commandement de celui qui devait repousser les Allemands de la frontière, parce que cette commission l'éloignait moins de la cour, et qu'elle lui promettait des succès plus éclatants. Il confia au duc de Mayenne l'armée qui devait aller en Guienne contre les Bourbons.

Elle fut la première prête. Henri la fit précéder par une députation singulière de théologiens, de jurisconsultes et de politiques, pour faire un dernier effort sur le roi de Navarre, ce qui donna lieu au bon mot de Françoise de Clermont, veuve d'Antoine Crussol, duc d'Uzès : « Il faudra bien ; dit-elle, qu'il se convertisse, s'il ne veut pas mourir sans contrition, puisqu'à la suite des confesseurs viennent les bourreaux. »

Quelque efficace que dût être cette mission, les docteurs ne réussirent point à convaincre le roi de Navarre, ni à fléchir une âme généreuse, qui ne voulait pas être amenée par force à la religion ; les jurisconsultes n'eurent pas davantage le talent de persuader à Bourbon qu'il devait se laisser prévenir par les ligueurs, afin de les mettre dans leur tort, et en vain les politiques se réduisirent à lui demander une conférence avec la reine-mère, et qu'en attendant il suspendît les hostilités, et surtout la marche des Allemands, qui s'avançaient à son secours : il fut inflexible, et se mit en campagne. Ainsi commença la guerre dite *des trois Henris*, savoir, Henri III à la tête des royalistes, Henri de Guise, chef des ligueurs, et Henri de Navarre, chef des calvinistes.

Ce fut d'abord un tourbillon qui ravage, un torrent qui entraîne. Bourbon, en moins de deux mois, par lui-même ou par ses lieutenants, ajouta au Languedoc, déjà soumis par un traité, la plus grande partie de la Guienne, du Dauphiné, de la Saintonge, du Poitou ; et ses armes pénétrèrent jusqu'en Anjou, sous le commandement du prince de Condé. A la vérité, elles n'y

furent point heureuses, par l'imprudence du chef. Sans places de retraite, sans pont sur la Loire, il osa passer cette grande rivière et se jeter dans le pays ennemi : les communes rassemblées au son du tocsin suffirent presque seules pour détruire une armée puissante. Elle fut contrainte de se disperser. Condé, lui onzième, se sauva en Angleterre ; mais, destiné à tirer toujours l'avantage de ses disgrâces, on le revit, quelque temps après, à la tête d'une petite flotte, descendre à La Rochelle, avec des troupes et de l'argent qu'Élisabeth lui prêta, et procurer à son parti des succès qui tirent oublier sa défaite.

Une telle rapidité de conquêtes effraya la ligue ; elle s'en prit au roi dont la coupable connivence était cause, disait-on, que les sectaires triomphaient, pendant que l'armée du duc de Mayenne et les autres corps catholiques, dépourvus de tout et divisés d'opinions, n'osaient paraître en campagne. On résolut d'ôter à Henri la ressource de ces subterfuges secrets, ruineux pour le parti, et de le forcer à une conduite décidée. Rien ne parut plus propre à cet effet qu'un coup d'éclat de la part du saint-siège, qui, déclarant les Bourbons excommuniés, lierait les mains à leurs plus zélés partisans, au roi lui-même, en lui faisant craindre d'être frappé du même foudre. Il ne fut plus question que d'obtenir cette bulle de Rome, et l'infatigable jésuite Mathieu partit pour la solliciter.

Le saint-siège n'était plus occupé par Grégoire XIII, pontife pieux et savant, mais plus théologien que politique, qui, n'apercevant dans la sainte union que ce qu'on lui faisait voir, la croyait nécessaire au soutien de la religion catholique en France. Sixte V, son successeur, montant sur le trône pontifical avec des préventions trop bien fondées contre l'avidité espagnole, fut éclairé par ces mêmes préventions sur les vrais motifs de la ligue. Le duc de Nevers, qui était allé le consulter pour savoir s'il persisterait dans ce parti, dit qu'il trouva ce pape très-instruit des affaires de France, qu'il l'entendit plusieurs fois plaindre le roi, condamner les factieux, et gémir sur le sort du royaume.

Mais il faut apparemment distinguer dans Sixte V le particulier qui juge des choses sans intérêt, d'avec l'homme public obligé de sacrifier ses propres idées à la nécessité des circonstances ; car, malgré son attachement

au roi, non-seulement le pape donna cette bulle dont il prévoyait les fâcheuses conséquences, mais encore il la soutint avec une hauteur et une opiniâtreté que le faible Henri III était seul capable de souffrir.

Après un préambule dans lequel Sixte V relevait en termes emphatiques les prérogatives de son siège, il faisait l'histoire des variations des deux Bourbons, qui, élevés d'abord dans l'hérésie de Calvin, l'avaient abjurée sous Charles IX, et, par légèreté ou par malice, étaient revenus aux mêmes erreurs. En conséquence, il les traitait d'hérétiques relaps, d'ennemis de Dieu et de la religion, et, comme tels, il les déclarait déchus de tous les droits et prérogatives de princes du sang, indignes de succéder jamais à la couronne, de posséder aucune principauté. Il déclarait aussi les sujets du roi de Navarre absous du serment de fidélité, exhortait le roi très-chrétien, en vertu du serment fait à son sacre, à veiller à l'exécution de cette sentence, et mandait à tous les évêques et archevêques de la faire publier dans leurs diocèses.

Elle parut et se répandit avec la plus grande rapidité, vantée par les ligueurs dans les conversations, louée en chaire par des allusions claires, quoique indirectes ; mais elle ne fut point revêtue des formalités qui donnent en France de l'autorité à ces sortes de décrets. Henri, qui aurait dû la supprimer, fit comme s'il l'ignorait. Il se contenta de faire quelques représentations au pape et quelques tentatives pour suspendre l'arrivée d'un nonce, dont les intentions secrètes lui étaient suspectes. Sixte tint ferme, le nonce vint ; mais, soit qu'il fût naturellement doux, soit que ses instructions particulières lui prescrivissent d'aller bride en main, il mit dans sa conduite plus de modération qu'on n'en avait espéré.

Les Bourbons ne furent pas si patients. Bravant le pape jusque sur son trône, ils firent afficher aux portes du Vatican une protestation contre sa sentence. Ils y disaient : Qu'en les traitant d'hérétiques, Sixte, se disant pape, en avait menti : que c'était lui-même qu'on devait regarder comme hérétique ; qu'on le lui montrerait dans un concile ; qu'en attendant, ils le tenaient pour excommunié et antéchrist, et qu'ils lui déclaraient en cette qualité une guerre mortelle et irréconciliable, se réservant le droit de punir en lui ou en ses successeurs l'affront qu'il venait de faire à la majesté

royale. Ils appelaient, comme d'abus, de sa sentence au tribunal des pairs, dont ils étaient membres, et ils invitaient tous les rois, princes et républiques de la chrétienté, à se joindre à eux pour châtier la témérité de Sixte et des autres brouillons.

Sans doute, on n'était point accoutumé à Rome à être contredit, puisque la hardiesse des princes y causa le plus grand étonnement. Néanmoins quelques personnes sensées, Sixte, dit-on, entre autres, tirèrent de cette audace un bon augure pour le roi de Navarre, et l'en estimèrent davantage.

Ce prince finit l'année par un coup de vigueur non moins frappant. A force d'importunités, les ligueurs, irrités du succès des calvinistes, avaient arraché à Henri III un édit qui restreignait à quinze jours les deux mois qui restaient des six accordés par l'édit de juillet ; aux religionnaires, pour sortir du royaume. Non-seulement Bourbon défendit d'obéir à cet édit dans les provinces de ses conquêtes, mais il confisqua les biens des catholiques, et les vendit pour subvenir aux frais de la guerre.

L'année s'ouvrit par plusieurs lettres que le roi de Navarre adressa à tous les ordres du royaume. On les croit de la plume de Mornay, qui avait le talent de faire parler son maître d'une manière conforme à son caractère héroïque. Henri, dans ses lettres, ne s'abaisse ni ne supplie : il montre au clergé séduit les ruses des princes lorrains, qui font servir à leur ambition le zèle et l'argent des catholiques. « Je ne crains, dit-il, et Dieu le sait, le mal qui me peut advenir, ni de vos deniers, ni de leurs armées ; mais je gémis sur le sort d'un million d'innocents que la guerre civile va faire périr. » Il exhorte le peuple à la paix, en faisant voir que c'est sur lui que tombera le poids des impôts. Il tâche enfin d'exciter dans la noblesse l'attendrissement qu'il éprouvait lui-même. « Les princes français, leur dit-il, sont les chefs de la noblesse. Je vous aime tous... Je me sens périr et affaiblir dans votre sang. L'étranger ne peut avoir ces sentiments. » Plein d'une ardeur martiale, tempérée par l'amour de la concorde, en finissant, il propose à ses ennemis l'assemblée des états, un concile ou le duel.

Sous un pareil chef, de petits corps valaient des armées. Avec peu de troupes, mais toutes animées de son esprit, il prit des places fortes, subjuga des provinces, rendit inutile l'armée du duc de Mayenne, et fit des exploits

si étonnants, que les soupçons de connivence entre lui et le roi de France se renouvelèrent plus que jamais. Henri III, embarrassé de cette imputation, qui tendait à lui ôter tout crédit auprès de son peuple, crut la faire tomber en donnant en avril un édit plus sévère contre les calvinistes.

En même temps il mit sur pied deux armées, dont il destina le commandement à ses favoris, afin que les ligueurs ne fussent pas maîtres de toutes les forces du royaume. Il crut, par ces préliminaires, avoir gagné la confiance des catholiques, au point d'obtenir sur-le-champ l'argent qu'il demandait ; mais le Parlement refusa d'enregistrer ses édits bursaux. « Suivant la mauvaise coutume qui commençait à s'introduire, dit le président de Thou, le monarque vint tenir son lit de justice, et les fit enregistrer de son autorité royale, »

On savait malheureusement l'usage que le prince faisait de ces sommes arrachées à la misère du peuple, et prodiguées sans discrétion à Joyeuse et à d'Epernon, favoris avides, dont la cupidité était moins excitée par le besoin que par l'envie de se procurer une plus haute réputation de faveur en accumulant un plus grand nombre de grâces. Ils se disputaient les emplois et les gouvernements ; et celui qui, prévenu par l'autre, n'emportait que les moindres, obtenait de l'argent en compensation : ainsi le roi était toujours pauvre, pendant que tous ceux qui l'entouraient regorgeaient de richesses.

Les ligueurs profitaient de l'indignation générale contre le luxe des favoris pour fortifier la haine des peuples contre le roi. Bourbon, plus retenu, loin de divulguer dans des écrits amers les faiblesses de son prince, les couvrait, d'un voile respectueux. Ces égards lui gagnaient l'estime des courtisans, dont il était plaint, mais ils n'en allaient pas moins grossir les armées levées contre lui.

Sentant combien le nom du roi et l'attachement du plus grand nombre des Français à la religion de leurs pères lui laissaient peu de ressources auprès d'eux, Bourbon appela sous ses drapeaux tout ce qu'il put d'étrangers. Le succès passa peut-être ses espérances, puisque des nations en corps, non contentes de lui envoyer des secours secrets, firent en sa faveur des démarches publiques.

Les calvinistes, si menacés en France, n'avaient pas manqué de jeter des cris qui, retentissant dans les pays voisins, mirent en mouvement tous les esprits imbus des mêmes opinions. Les premiers qui parurent prendre part aux craintes des réformés furent les Suisses, mais ils agirent d'une manière qui ne montrait ni envie de troubler, ni haine contre le roi. Leurs ambassadeurs présentèrent à Henri III des lettres de François I^{er}, son aïeul, par lesquelles ce prince, leur ami, les exhortait à ne pas rompre, pour des différends de religion, la paix qui jusqu'alors avait régné entre eux. Cette manière indirecte de faire des remontrances ne déplut pas au roi. Il les remercia et leur dit de compter sur son attention à entretenir l'amitié de ses alliés et la tranquillité dans l'intérieur de son royaume.

Les Allemands ne s'y prirent pas de même. Les sollicitations du roi de Navarre et de ses partisans avaient eu bien de la peine à émouvoir ces esprits quelquefois si lents, refroidis d'ailleurs par tant d'alternatives de guerre et de paix, dans lesquelles les Allemands auxiliaires avaient toujours été sacrifiés à l'intérêt des chefs français. Ainsi les agents de Bourbon ne trouvaient qu'indifférence dans les grands, indolence dans les petits. Les princes n'empêchaient point de faire des levées ; mais, faute d'argent, elles allaient très-lentement.

Le zèle, quel qu'en soit le principe, supplée à tout. Bèze, ce fameux ministre, dont l'éloquence avait brillé au colloque de Poissy, part de Genève ; quoique dans un âge avancé, il parcourt l'Allemagne, harangue les peuples, conjure les princes, souffle dans les cœurs le feu dont il est brûlé. Les plus assoupis se réveillent à sa voix ; ces masses, que l'indifférence tenait engourdies, se raniment. Il se forme une espèce de croisade, et l'on prend les armes de tous côtés.

Cependant, comme on était en paix avec la France, les princes allemands sentirent qu'il serait indécent d'entreprendre la guerre contre un allié sans avoir auparavant observé les égards convenables. Ils préparèrent donc une magnifique ambassade. A la tête marchaient Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard, et Wolfgang, comte d'Isembourg. Les autres députés étaient tous personnages de marque. Ils arrivèrent à Paris dans le mois d'août ; et, quoique annoncés, ils n'y trouvèrent point le roi.

Il était parti pour le Bourbonnais avec la reine, sa femme, sous deux prétextes : le premier, d'y prendre les bains, dans l'espérance d'avoir des enfants ; le second, de s'approcher de ses armées, qui s'assemblaient de ce côté, sous les ordres, l'une de Joyeuse, l'autre d'Épernon, ses deux favoris, et d'en diriger plus aisément les opérations. Tels furent les motifs d'éloignement que dirent aux ambassadeurs les officiers chargés de les recevoir. Ils promirent que Henri reviendrait en octobre, et qu'il leur donnerait audience ; mais les historiens conviennent assez généralement que le roi ne se décida à ce voyage qu'afin d'éviter ces mêmes ambassadeurs, et de n'être point forcé à leur donner réponse avant que d'avoir vu ce que produirait une conférence qui se ménageait entre le roi de Navarre et la reine-mère.

Il fixa son séjour à Lyon pendant cette attente. A le voir dans cette ville oublier ses affaires, s'occuper gravement de bagatelles, on aurait cru que, dégoûté de la royauté, il ne cherchait qu'à s'étourdir sur le péril de son état. Il lui prit, non pas un goût, mais une passion violente pour les petits chiens, les singes et les perroquets, qu'il payait des sommes exorbitantes, outre ce que lui coûtaient une multitude d'hommes et de femmes chargés, moyennant de gros appointements, de la nourriture de ces animaux. Une autre manie le saisit encore : il recherchait avec avidité les miniatures qui se trouvaient dans les anciens manuscrits de dévotion, les achetait très-cher, et les collait lui-même aux murailles de sa chapelle : « Caractère d'esprit incompréhensible ! dit de Thou ; en certaines choses, capable de soutenir son rang ; en quelques-unes, au-dessous de sa dignité ; en d'autres, au-dessous même de l'enfance. »

Quelque doux que fussent au roi ces amusements, le temps vint de les quitter, faute de prétexte pour les prolonger. il retourna à Paris et donna audience aux Allemands. Les deux princes chefs de l'ambassade étaient repartis presque en arrivant, ne croyant pas qu'il fût de leur dignité d'attendre si longtemps. Les autres ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance. Conformément à leurs instructions, ils s'appliquèrent à justifier les calvinistes de France, qu'ils appelaient leurs frères, prétendant que c'était à tort que le roi les déclarait, dans ses édits, auteurs de la guerre,

pendant qu'au contraire cette guerre était l'ouvrage de la cour de Rome et de ses adhérents. Ils finissaient par offrir au roi du secours, non, disaient-ils, dans l'intention de se mêler de ses affaires, mais pour le délivrer de ses ennemis.

Un point de leur harangue choqua le roi : c'est qu'ils lui reprochèrent plus clairement qu'il n'aurait voulu, et même que le respect dû à sa personne ne comportait, d'avoir manqué à sa parole et violé sa foi en révoquant les édits de pacification. Il leur répondit fièrement qu'il pourvoirait à tout selon sa prudence, qu'à lui seul appartenait le droit de faire des lois et de les changer, et qu'il n'en avait à recevoir de personne. Pendant toute l'audience, Henri soutint dignement l'indépendance de sa couronne. Croyant même n'en avoir pas dit assez de vive voix, il envoya le soir aux ambassadeurs un écrit tout de sa main, en forme de cartel. « Quiconque, y disait-il, prétend qu'en révoquant les édits de pacification j'ai violé ma foi et fait une tache à mon honneur, en a menti. » Mais mêlant toujours de la faiblesse à ses démarches les plus fermes, le roi ne voulut permettre, ni qu'on leur laissât l'écrit, ni qu'on en donnât copie. Ils partirent très-mécontents, se regardant comme insultés, et déterminés à secourir sans délai le roi de Navarre.

C'était le sort de Henri de se brouiller avec un parti sans rien gagner avec l'autre ; à la vérité, il y avait des personnes intéressées à lui ôter l'honneur de ses démarches les plus favorables au soutien de la cause catholique ; mais y auraient-elles réussi, s'il n'avait, pour ainsi dire, aidé lui-même leur malice par une conduite pleine d'ambiguïté ? Sur les pressantes instances des catholiques zélés, il avait donné des édits violents contre les réformés. Il tenait actuellement plusieurs armées sur pied contre eux, et il ménageait une conférence entre sa mère et le roi de Navarre : et cependant les catholiques ne pouvaient se persuader que le but de cette entrevue fût d'amener Bourbon à la religion romaine : chose jusqu'alors si souvent et si inutilement tentée. C'est donc, concluaient les ligueurs, pour faire une suspension d'armes ou quelque nouveau traité, dont les sectaires auront encore tout l'avantage, et à l'abri duquel ils se fortifieront en France ; malheur le plus grand qui pût arriver, et dont la crainte seule était capable, à

leur avis, de légitimer les moyens extrêmes qu'on prendrait pour le prévenir.

D'après ces principes, dans une assemblée tenue à Orcamp, abbaye du cardinal de Guise, les ligueurs résolurent de prendre les armes et de ne les point quitter, par quelque ordre que ce fût, qu'ils n'eussent détruit ou chassé de France les hérétiques jusqu'au dernier. En conséquence, le duc de Guise, qui s'était toute l'année morfondu sur la frontière à attendre les Allemands, qui ne parurent pas, profita de l'arrière-saison pour tomber sur les états du duc de Bouillon, qu'on crut devoir dépouiller comme calviniste, mais encore plus comme voisin de la Lorraine, qui s'accroîtrait de ses pertes. Le duc de Mayenne se ranima aussi, et eut quelques avantages dont on fit courir des relations imposantes. En même temps, par d'autres écrits, on augmenta les ombrages que prenaient les catholiques de la conférence entamée dans le mois de décembre, entre la reine-mère et le roi de Navarre, à Saint-Bris, château de l'Angoumois, près de Cognac.

Ceux qui connaissaient les dispositions secrètes des acteurs de la conférence durent en prévoir l'issue. La reine-mère n'aimait point son gendre ; le gendre avait été averti de se défier de sa belle-mère. Les historiens ne marquent point les causes de cette désunion. Si l'on voulait en donner une raison politique, on la trouverait dans un mot échappé à Catherine. « Elle auroit fort souhaité, dit Brantôme, l'abolition de la loi salique, pour que sa fille, épouse du duc de Lorraine, régnât ; et à ce propos, elle racontoit avec com

plaisance qu'aux conférences de Cercamp, pour la paix, le cardinal de Granvelle rabroua fort le cardinal de Lorraine, lui disant que c'étoient de vrais abus que notre loi salique. » Voyant donc le roi son fils sans enfants, et la branche masculine des Valois prête à finir, Catherine se sentait de l'éloignement pour Bourbon, que la loi salique appelait au trône, au préjudice de la ligne féminine. Voici donc, autant qu'on peut le conjecturer, quel était son système par rapport à la ligue : elle n'aurait pas voulu que cette faction eût réussi pendant la vie de son fils ; mais elle aurait été charmée de lui voir prendre assez de force pour éloigner Bourbon quand

Valois viendrait à mourir, afin de pouvoir mettre la couronne sur la tête des enfants de sa fille.

Le roi de Navarre, au contraire, désirait que la ligue éclatât sous un roi d'un catholicisme non équivoque, afin qu'on sentît mieux le but du complot ; il n'avait garde non plus de laisser refroidir, en temporisant, le zèle de ses alliés, de peur de ne les plus trouver au besoin : ainsi les intérêts des agents étaient directement opposés. Bourbon n'avait de choix qu'entre la guerre actuelle, ou des sûretés à l'abri de tout événement : comme aurait été un traité entre les deux rois, par lequel ils se seraient engagés de ne point mettre les armes bas qu'ils n'eussent détruit la ligue. La reine ne voulait que des arrangements de précaution : trêves, promesses, projets, pourparlers, entrevues, enfin tout ce qui pouvait tirer en longueur, sans décider ; mais elle trouva son gendre en garde contre ses ruses, plus ferme même qu'elle n'avait pensé, contre un appât auquel ce prince n'était ordinairement que trop sensible.

Catherine avait amené avec elle ses dames de compagnie, troupe brillante dont elle espérait sans doute quelque facilité pour ses desseins. Bourbon reconnut l'adresse, et lui fit même sentir qu'il n'en était pas dupe. Piquée un jour de voir toutes ses propositions refusées, la reine lui dit d'un air de dépit : « Que voulez-vous donc, monsieur ? — Il n'y a rien ici qui m'accommode, madame, » lui répondit-il, en parcourant des yeux le cercle brillant qui l'entourait.

Entre ces dames était Christine, qui avait pour mère Claudine de France, femme du duc de Lorraine, fille aînée de la reine, princesse aimable, élevée avec soin à la cour de France par son aïeule, et joignant aux agréments de la figure des vertus dignes de son rang. Catherine proposa à Bourbon de faire casser son mariage avec la méprisable Marguerite, et de lui donner la jeune Christine ; nouvelle preuve de l'extrême désir qu'avait la reine-mère de voir sa postérité assise sur le trône de France.

Comme cet expédient et beaucoup d'autres mis en avant demandaient des délais, ils furent tous également rejetés. On s'étudiait, on s'observait, on supposait quelque finesse dans les moindres choses : les plus simples devenaient matière à soupçon, et avec raison, parce qu'il y avait des gens

attentifs à profiter de tout pour semer des défiances. Le roi de Navarre était obligé d'agir avec la plus grande circonspection, au point de n'oser consentir à une trêve pendant la tenue des conférences.

La reine en avait cependant fait publier une ; Bourbon s'en plaignit comme d'une ruse imaginée pour ralentir l'ardeur des Allemands, et refusa de conférer davantage, si l'on ne révoquait la publication. « Vraiment, dit la reine à son conseil, que cet incident embarrassoit, vous êtes bien esbahis sur ce remède ; vous avez à Maillezais le régiment de Neusvy et de Sarlu, huguenots ; faites-moi partir de Niort le plus d'arquebusiers que vous pourrez, et allez les tailler en pièces, et voilà aussitôt la trêve desserrée et décousue sans autrement se peiner. » Ils se défendirent courageusement, quoique surpris ; les officiers se firent presque tous tuer, et il y eut un grand carnage de soldats. Affreuse politique, qui dispose si froidement de la vie des hommes !

Cette inhumanité ne servit à rien. Bourbon refusa d'aller à la cour, encore plus de suspendre la marche des Allemands ; il offrit seulement de faire entrer l'armée auxiliaire en France sous le nom du roi, et de l'employer de concert avec lui contre les perturbateurs du repos public : il fut refusé à son tour, et l'on se sépara.

Henri III, homme à s'accommoder de toutes sortes d'expédients, pourvu qu'ils lui donnassent le temps de respirer, se trouva très-embarrassé quand il se vit comme dans un détroit, entre la nécessité de se joindre aux ligueurs pour abattre les huguenots, ou aux huguenots pour détruire les ligueurs, ou enfin de soutenir seul la guerre contre tous les deux. Il fit sonder le duc de Guise, et tâcha de l'éblouir par des promesses d'honneurs, de richesses et de dignités de toute espèce, s'il voulait renoncer à la ligue ; mais le monarque n'avait pas le talent d'inspirer la confiance. Ce que Guise aurait peut-être accepté de la main d'un autre, plutôt que de s'exposer aux suites périlleuses d'une entreprise aussi téméraire que la sienne, il le refusa du roi, qui avait la réputation de ne point tenir sa parole.

Les calvinistes, de leur côté, lui tendirent un piège. La Noue, au nom de son parti, lui proposa de s'unir à eux contre Henri III, pour en arracher tout ce qu'ils voudraient. Ils proposaient de ne point parler de religion dans leurs

manifestes, et de prendre pour prétexte commun le bien public et la réformation de l'État contre les mignons. Guise rejeta une association qui ne lui donnait que des espérances, tandis qu'avec le levier de la religion il remuait tout le royaume, et qu'il avait pour lui le pape et les doublons d'Espagne : aussi ne croit-on pas que cette proposition fût sérieuse de la part des réformés. On la rapporte seulement pour faire voir que, dans les guerres civiles, il y a souvent entre les ennemis les plus acharnés des intelligences secrètes qui peuvent en un moment changer la face des affaires.

Le roi se défiait avec raison de ces correspondances clandestines. Dans sa cour et dans son conseil, les attachements étaient divers, comme les opinions. Joyeuse, un des mignons, Villeroy, un des principaux ministres, la reine-mère, et beaucoup de seigneurs, penchaient pour la ligue ; d'Épernon, autre favori, et tous ceux que les prétentions audacieuses du duc de Guise révoltaient, favorisaient les Bourbons.

Il serait impossible d'exposer les motifs qui déterminaient chaque particulier à embrasser un parti plutôt que l'autre. Intérêts de famille, liaisons d'amitié, d'ambition, soif de richesses, envie de se signaler, haines personnelles, désirs de vengeance, enfin tout ce qui peut remuer les cœurs et subjuguier les esprits, était souvent, beaucoup plus que l'amour de la patrie et de la religion, la vraie cause des attachements, de sorte qu'il n'était pas extraordinaire de voir un calviniste partisan de la ligue, et un catholique ennemi des ligueurs ; le premier, uni à la faction, sans être ami des Guises ; le second, contraire à la sainte union, sans penchant pour le roi de Navarre ; l'un, suivant la générosité de son caractère, affectionnait les Bourbons, comme raves et malheureux ; l'autre, amateur de l'intrigue, se passionnait pour le duc de Guise, dont les rares talents promettaient une révolution : très-peu étaient sincèrement dévoués au roi.

Se présentait-il une affaire dans le conseil, Henri était obligé, avant que d'embrasser un avis, d'en pénétrer le motif, de voir si la différence de sentiments ne venait pas de rivalité plutôt que de zèle pour le bien. Plus d'une fois il fut réduit à interposer son autorité, pour faire cesser les querelles scandaleuses entre ministres et courtisans ; querelles élevées en sa

présence, au mépris de sa dignité, et qui dégénéraient en reproches amers et en invectives. Pareille défiance l'empêchait de donner son secret tout entier à ceux qu'il mettait à la tête de ses armées : prince malheureux, qui, avec de la religion, ne put se faire aimer des catholiques ; avec un grand fonds de bonté, fut haï de ses peuples ; fut méprisé de la noblesse, avec de la bravoure ; et avec de la générosité, fut trahi par ses courtisans les plus chéris : tout cela pour n'avoir jamais su, en se décidant, décider les autres, et les ramener par sa fermeté au devoir et à la fidélité.

Ce qu'on a vu jusqu'à présent de sa trop grande bonté prépare certainement à des preuves de patience bien extraordinaires dans un souverain, mais encore moins étonnantes que celles qui nous restent à raconter. Henri seul était capable d'observer de sang-froid les attentats de ses sujets rebelles, d'opposer la ruse à la ruse, de ne les déconcerter qu'en faisant voir qu'il était instruit, sans jamais punir ; de tirer vanité de la surprise et de la confusion que les mesures secrètes prises contre le crime causaient aux coupables, comme s'il n'eût voulu que disputer d'adresse avec eux, ignorant apparemment que le prix d'un pareil combat entre un souverain et ses sujets est ordinairement tôt ou tard la perte de sa couronne, et peut-être de la vie.

Il est certain que le duc de Guise fut poussé plus vite qu'il ne voulut d'abord. C'était lui, à la vérité, et ses partisans, qui, par la bouche des prédicateurs, par la main des écrivains, par le pinceau des peintres, l'ascendant des confréries, le spectacle des processions et autres assemblées pieuses, avaient échauffé l'imagination des peuples ; mais qu'on examine attentivement la marche du complot, on verra que les résolutions extrêmes partirent du conseil de la ligue. C'était une espèce de comité, formé presque fortuitement de gens tirés de tous états, plus passionnés qu'éclairés : avocats, huissiers, procureurs, greffiers, magistrats, des curés trop zélés, un apostat du calvinisme, des banqueroutiers, des prédicateurs séditieux, un Bussy le Clerc, ancien maître en fait d'armes, des marchands, Crucé, Louchard, la Chapelle-Marteau, et d'autres de diverses professions. Guise n'avait parmi eux qu'un homme dépositaire de son secret, savoir, François de Roncherolles de Menneville, gentilhomme aimable, hardi, éloquent,

propre à inspirer l'enthousiasme, mais qui ne fut pas toujours le maître de calmer la fougue qu'il avait excitée. Une femme furieuse soufflait aussi à ces forcenés sa haine et ses désirs de vengeance.

On ignore en quoi Henri III avait offensé Catherine-Marie de Lorraine, sœur du duc de Guise, et veuve du duc de Montpensier. Il est à présumer, par la vivacité que cette princesse mit dans ses ressentiments, qu'elle avait à venger ses appas méprisés, peut-être des avances négligées ou des intrigues galantes révélées, crime qu'une femme ne pardonne jamais. Quoi qu'il en soit du motif, la duchesse de Montpensier jura à Henri une haine irréconciliable, et le poursuivit jusqu'au tombeau. Elle se trouve dans toutes les conjurations formées tant contre son état que contre sa personne : il en éclata cette année de l'une et de l'autre espèce..

Les intérêts de l'Espagne devenaient aux ligueurs plus chers que ceux de la France, persuadés qu'ils étaient que de ce royaume devaient venir leur salut et l'accomplissement de leurs projets. Dans ce temps, Philippe préparait contre l'Angleterre une flotte qu'il nomma l'Invincible, et que les flots engloutirent. Comme s'il eût prévu ce malheur, il désirait avoir sur les côtes de France un port où il pût, en cas d'accident, retirer ses vaisseaux. Les ligueurs non-seulement lui prêtèrent la main pour s'emparer de Boulogne, mais ils se chargèrent même de l'exécution par leurs émissaires. Le roi n'eut besoin que de connaître leur dessein pour le faire avorter ; mais il n'en punit pas les auteurs.

Ces ménagements, attribués à sa faiblesse, les enhardirent à conspirer contre lui-même. Ils proposèrent de l'arrêter un jour qu'il reviendrait de Vincennes, peu suivi à son ordinaire. Une autre fois ils voulurent profiter, pour l'enlever, du tumulte de la foire Saint-Germain, où le roi allait quelquefois se divertir, mal accompagné. Il fut averti de ces complots par Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de Paris, qui avait eu l'adresse de gagner la confiance des conjurés, au point d'être chargé par eux du soin d'acheter des armes et de les cacher.

Pour faire parvenir au roi le détail d'une autre conjuration beaucoup plus dangereuse, Poulain employa un stratagème assez singulier. Il donna avis au chancelier de le faire mettre en prison, comme soupçonné de mauvais

desseins. Ce magistrat le fit ensuite paraître devant lui, et au lieu de subir l'interrogatoire, Poulain lui expliqua toute l'intrigue.

On sut par lui que les ligueurs, malgré leur sécurité apparente, tremblaient que le roi ne prit enfin une résolution vigoureuse, et ne les punît en une seule fois de tous leurs attentats. Quelques-uns, en effet, avaient été menacés secrètement, et la cour avait déjà fait des tentatives pour en enlever d'autres. Le tonnerre grondait sur la tête des coupables, ou du moins ils se l'imaginaient ; et, dans cette prévention, ils avaient cru que le meilleur moyen de se mettre à l'abri était de prévenir le roi.

Ils en avaient écrit au duc de Guise, et l'avaient pressé aussi, par députés, de venir se mettre à leur tête. Comme ils le trouvèrent assez froid, parce qu'il ne croyait pas encore la partie bien préparée, ils s'adressèrent au duc de Mayenne, son frère. Il venait de quitter son armée, pour maladie feinte ou réelle, mais au fond, outré du rôle qu'on lui avait fait jouer en le mettant à la tête d'une armée délabrée, avec d'autres chefs qui, par ordre du roi, le traversaient dans tous ses projets. Ainsi voyant jour à se venger, quoique naturellement ennemi des desseins téméraires et turbulents, Mayenne promit d'appuyer les conjurés.

On se prépara donc à exécuter le plan dressé de longue main. Il consistait à s'emparer de la Bastille, de l'Arsenal, du Temple, du grand et du petit Châtelet, partie par force, partie par des intelligences secrètes ; à égorger le premier président de Harlay, d'Espesses, avocat général, le chancelier, et tous les gens attachés à la cour, à fortifier l'Hôtel-de-Ville, et investir le Louvre. Dans la crainte que la noblesse ou quelques troupes cachées ne courussent au secours du roi, on devait tendre les chaînes attachées aux coins de chaque rue, et les soutenir avec des tonneaux remplis de terre, avec des planches et des poutres : ce qui serait à la tête de chaque rue comme autant de petits forts, derrière lesquels la bourgeoisie pourrait se défendre ainsi que d'un rempart. Ces choses achevées, les ligueurs ne bornaient plus leurs espérances. Ils arrêtaient le roi, le retenaient en prison, lui défendaient de se mêler du gouvernement, créaient un Parlement pour rendre la justice, et un conseil pour gouverner l'État, et envoyaient les Espagnols qu'on leur avait promis combattre et vaincre le roi de Navarre.

L'avertissement de Poulain renversa tous ces projets. Le roi, bien instruit des détails, rassemble des troupes, s'empare des portes, s'assure des lieux menacés. Quand on voit le complot découvert, tous les conjurés restent confus. Mayenne se retire, et Henri a la bonté de souffrir qu'il prenne congé de lui. Il se contenta de lui dire d'un ton moqueur : « Quoi ! mon cousin, vous abandonnez ainsi vos bons amis les ligueurs ? – Je ne sais ce que veut dire Votre Majesté, » répondit le duc déconcerté. Mais, en s'en allant, il promit aux factieux de ne point les abandonner, et qu'à la première alarme son frère et lui voleraient à leur secours. Il leur laissa quelques officiers, gens de main et d'exécution, pour caution de sa parole, et encore plus pour les maintenir dans leurs dispositions présentes.

Guise, qui aurait volontiers profité de leur entreprise, si elle avait réussi, la voyant manquer, la taxe d'imprudence et de précipitation ; il se met en colère contre eux, paraît disposé à les abandonner et à faire sa paix particulière avec le roi. Menneville, porteur de ces menaces, négocie leur accommodement. D'accord avec le duc, il se rend caution de leur docilité pour la suite, et obtient leur pardon. Exemple de ce que peut un scélérat habile sur les subalternes qu'il a poussés à des crimes, dont ils n'espèrent l'impunité que par sa protection.

On peut remarquer entre la conduite de Henri, roi de France, et celle d'Élisabeth, reine d'Angleterre, une différence qui, n'ôtant rien au mérite de la clémence, fait voir que cette vertu, si digne des rois, est souvent, lorsqu'on l'emploie mal, plus dangereuse qu'une juste fermeté. Henri pardonna toujours, et périt assassiné. Élisabeth ne fit point de grâce, et régna glorieusement. Elle ne passa presque pas une année sans avoir le poignard levé sur elle ; mais aussitôt après la conviction, le sang des chefs, comme celui des complices, coulait sur les échafauds : excusable, louable même, si elle n'eût pas étendu sa sévérité jusque sur l'infortunée Marie Stuart.

Que cette princesse, du fond de sa prison, ait su les conjurations formées contre Élisabeth, qu'elle leur ait même prêté son nom, c'était une raison de la resserrer davantage, mais non pas de la faire mourir par la main du bourreau. Aussi soupçonne-t-on la reine d'Angleterre d'avoir eu, pour se

défaire de Marie, des motifs de rivalité autres que la jalousie du gouvernement. Si elle porta jusqu'à cet excès le dépit de voir sa beauté effacée par les charmes de la reine d'Écosse, le sort de celle-ci en devient encore plus touchant.

Dix-neuf ans de prison, commencés à l'âge de vingt-cinq ans, auraient dû faire oublier les fautes dont on accuse sa jeunesse ; car on doit avouer que, si elle ne fut pas coupable de la mort de son second mari, elle donna lieu à l'accusation en épousant son assassin. La Providence, qui voulait la faire servir d'exemple à celles que leur rang étourdit quelquefois sur leurs crimes, permit qu'une si longue captivité, mêlée des chagrins les plus amers, finît, cette année, par une mort violente.

Marie, dans ce dernier moment, s'arma de fermeté et mourut en héroïne chrétienne. Elle parut sur l'échafaud, un crucifix à la main, vêtue en reine, avec un visage serein et tout l'éclat de sa première beauté. On voulut faire retirer ses femmes et quelques domestiques, qui éclataient en sanglots ; elle promit qu'ils seraient plus modérés et les retint pour lui rendre les derniers services. Comme la douleur leur arrachait encore des soupirs : « J'avais promis, leur dit-elle d'un air ferme, que vous seriez plus tranquilles ; retirez-vous et priez pour moi. » Elle pria elle-même à haute voix pour la paix de l'Église, pour le roi d'Écosse, son fils, et pour la reine d'Angleterre, se fit bander les yeux, et tendit le cou au bourreau, qui en deux coups sépara la tête du corps.

L'histoire présente peu de morts aussi héroïques. Sans plaintes, sans regrets, sans cette ostentation de courage, marque ordinaire d'une âme qui cherche à s'affermir, Marie cessa de vivre, comme un voyageur quitte un pays qui lui est devenu indifférent : les protestants en firent une criminelle justement punie, et les catholiques une martyre sacrifiée à la religion.

Eu France, les Guises, ses parents, qui l'avaient abandonnée pendant sa vie, jetèrent des cris perçants à sa mort, peut-être parce que ces cris pouvaient leur être utiles. On imprima des relations de cette tragique catastrophe, et l'on y joignit des descriptions effrayantes des tourments qu'on supposait que les hérétiques faisaient souffrir aux catholiques en Angleterre, en Allemagne et dans les Pays-Bas, et qu'ils ne manqueraient

pas, ajoutait-on, de faire souffrir en France, sitôt que le roi de Navarre et ses adhérents y seraient les maîtres. Il nous reste encore de ces estampes, accompagnées d'explications également outrées et propres à échauffer les esprits.

Le zèle renouvela alors, avec plus d'ardeur que jamais, les dévotions publiques. On voyait les chemins couverts de troupes d'hommes et de femmes, qui allaient en stations d'église en église, revêtues d'aubes traînantes ; d'où est venu le nom de *processions blanches*. Il s'en faisait la nuit dans les villes, et dans Paris surtout ; moyen très-commode aux ligueurs de se rassembler plus promptement et plus sûrement. On y chantait des litanies sur un ton triste et lugubre, comme dans une calamité publique ; ce qui persuadait au peuple que l'État et la religion étaient menacés du plus grand péril, et le disposait à tout sacrifier pour sa défense.

Un exemple de conversion bien frappant vint encore à l'appui de ces dispositions. Henri, comte du Bouchage, jeune courtisan, frère du duc de Joyeuse, renonçant tout à coup aux espérances brillantes que la faveur lui promettait, s'enferma chez les capucins et y prit l'habit. Prières, sollicitations, larmes de son frère et du roi même, rien ne fut capable de lui faire changer de dessein. Sa retraite fut citée comme une preuve du danger où était le catholicisme dans la cour qu'il abandonnait, et les esprits s'en échauffèrent davantage

Henri, las de s'attrister avec Joyeuse, se consola avec d'Épernon, dont la fortune prenait de la solidité par les soins du roi. Il lui lit épouser une très-riche héritière, Marguerite de Foix-Candale, petite-fille, par sa mère, du connétable de Montmorency ; et ce que la rigueur des circonstances ne permit point au monarque de prodiguer en dépenses fastueuses, il le donna en argent et en terres à son favori. Il y eut pourtant à ces noces un magnifique bal, auquel Henri se trouva *avec son grand chapelet à tête de mort*. Heureux de s'étourdir sur les maux qu'un soulèvement général et une inondation d'enemis étrangers préparaient à son royaume!

Ce ne fut point une vaine cérémonie que l'ambassade des princes allemands. elle produisit son effet aussitôt après leur retour dans leur pays. Plus de trente mille hommes, cavalerie et infanterie, ramassés de toutes les

parties de l'Allemagne et de la Suisse, fondirent en France, sachant bien qu'ils venaient au secours de leurs frères réformés, mais ignorant la plupart contre qui ils auraient à combattre. On avait persuadé au plus grand nombre que, sitôt qu'ils paraîtraient, le roi se mettrait à leur tête et tomberait sur les ligueurs. Il ne tint qu'à lui de se prévaloir de cette occasion. Le roi de Navarre l'y exhortait ; mais Henri se flatta de les détruire les uns par les autres c'était, pour ainsi dire, le refrain de toutes ses réflexions. On l'entendait dire souvent : *De inimicis meis vindicabo inimicos meos* ; « c'est de la main de mes ennemis mêmes que je punirai mes ennemis. » En conséquence de cette résolution, voici le plan d'opérations qu'il imagina.

Premièrement, opposer aux Bourbons des forces bien supérieures aux leurs, et dont il donna le commandement à Joyeuse, son favori. Il se flattait de diriger ce jeune général, qui avait ordre de tenir simplement les calvinistes en échec, afin que le roi, en cas de besoin, fût toujours maître de les appeler à son secours contre la ligue. En second lieu, ne fournir à Guise que des troupes médiocres à opposer à ce gros corps d'Allemands, dans l'espérance qu'il en serait maltraité. Enfin, se mettre lui-même à la tête de l'armée la plus forte, pour donner la loi à tous les partis quand ils seraient épuisés l'un par l'autre. Le projet était bien conçu ; mais Henri ne connaissait ni Joyeuse, ni Guise, ni lui-même.

On a déjà vu que Joyeuse s'était imaginé pouvoir se substituer au duc de Guise dans la faveur des catholiques, et qu'il avait même prié le pape de le seconder dans ce dessein. Quand il se vit à la tête d'une puissante armée, ses anciennes idées se réveillèrent : il crut qu'il n'avait qu'à frapper un coup important contre les calvinistes, qu'aussitôt les ligueurs abandonneraient le duc de Guise, devenu inutile, et s'empresseraient autour de lui. Une victoire lui parut propre à produire cet effet, et il résolut d'essayer ses forces, en bataille rangée, contre le roi de Navarre.

Bourbon faisait la guerre avec avantage dans les provinces méridionales du royaume, lorsque les Allemands entrèrent en France par la Lorraine, dans le mois de septembre. Aussitôt il interrompit ses succès pour les joindre. Joyeuse, de son côté, se mit en devoir de lui fermer le passage ; les

deux armées se rencontrèrent en Périgord, auprès d'un bourg nommé Coutras, dont la bataille a pris son nom.

C'était l'armée de Darius contre celle d'Alexandre : du côté de Joyeuse, plus de troupes, mais des courtisans efféminés, des soldats chargés d'or, des levées nouvelles et sans expérience, et un chef amolli par les délices d'une cour voluptueuse ; du côté de Bourbon, moins de combattants, mais une noblesse exercée aux fatigues, des hommes de fer, un jeune héros nourri dans les camps, familiarisé avec les revers comme avec les triomphes, et échauffant tous les cœurs de l'ardeur guerrière dont il était animé. Ce contraste se remarquait à la première vue des deux armées. Quelqu'un faisant observer à Henri la pompe fastueuse des bataillons ennemis : « Eh bien ! répondit-il avec une gaieté martiale, nous en aurons tant plus belle visée sur eux, quand nous viendrons à mêler les mains ensemble. »

Il ne faut rien perdre des circonstances de cette action, qui fraya le chemin du trône à notre immortel Henri IV. Quand les armées furent en présence, s'adressant à ceux qui l'environnaient, il déplora dans les termes les plus touchants le funeste effet des guerres civiles, qui arment amis contre amis, parents contre parents, frères contre frères : il s'attendrit sur le sort de la France et prit tous les seigneurs à témoin des efforts qu'il avait faits pour terminer à l'amiable ses différends, dût-il lui en coûter la vie. « Périssent, ajouta-t-il d'un ton animé, les auteurs de cette guerre, et que le sang qui va être répandu retombe sur leur tête ! » Puis se tournant vers les princes de Condé et de Conti, et le comte de Soissons, ses cousins, il leur adressa ces mots : « Pour vous, je ne vous dis autre chose, sinon que vous êtes du sang de Bourbon, et vive Dieu ! je vous ferai voir que je suis votre aîné. – Et nous, répondirent ces princes, que nous sommes de bons cadets. »

Dans ce moment se présente le sévère Mornay ; il remonte au jeune guerrier qu'emporté par le feu de ses passions, il s'est permis une liaison criminelle, dont les éclats ont affligé une honnête famille : qu'il va peut-être paraître devant Dieu, et qu'il doit à son armée la réparation de ce scandale public. Henri n'hésite pas : il reconnaît humblement sa faute devant le ministre Chandieu. Quelques seigneurs peu scrupuleux veulent lui persuader que c'est trop exiger d'un roi. « On ne peut, leur répondit-il, trop

s'humilier devant Dieu, ni trop braver les hommes. » Il se met ensuite à genoux ; toute l'armée en fait autant, et le ministre commence la prière. A ce spectacle, Joyeuse s'écrie : « Le roi de Navarre a peur. – Ne le prenez pas là, dit Lavardin, son principal lieutenant : ils ne prient jamais sans qu'ils soient résolus de vaincre ou de mourir. »

Joyeuse éprouva à ses dépens la vérité de la remarque : ses nombreux escadrons ne tinrent pas contre le choc de la cavalerie calviniste ; après une faible résistance, ce fut moins un combat qu'une déroute. L'infortuné Joyeuse, au désespoir de voir ses projets renversés par cette défaite, ne cherche point à se sauver, « Que faut-il faire ? lui demande un de ses lieutenants. – Mourii- ! » répond Joyeuse. Et en parlant ainsi, il s'enfonce dans les bataillons ennemis, avec Claude de Saint-Sauveur, son frère, et ils y sont tués tous les deux.

Après la victoire, Bourbon parcourt le champ de bataille, fait enterrer les morts, ordonne qu'on prenne soin des blessés, reçoit avec affabilité les prisonniers qu'on lui amène en foule, rend à quelques-uns leurs drapeaux, en récompense de leur bravoure, et plaint le sort de l'ambitieux Joyeuse, dont il envoie le corps à ses parents. Modeste dans son triomphe, il voit, sans laisser paraître d'émotion, la salle où il s'était retiré pour prendre un léger repas, tapissée des étendards enlevés aux ennemis, et sa table environnée des vaincus, qui, pleins d'une égale admiration, s'empressaient autour de lui.

La nouvelle de cette victoire arriva à l'armée des Allemands lorsqu'ils étaient dans la plus grande détresse. Depuis leur entrée en France, Guise, avec son petit corps de troupes, n'avait cessé de les côtoyer, ne manquant aucune occasion de les harceler et de traverser leur marche. Cependant cette armée formidable, malgré ses pertes, avançait toujours ; mais, mal conduite, n'ayant point à sa tête de prince d'un nom à contenir le soldat ; sans conseil, sans but fixe, livrée, à ce qu'on prétend, aux insinuations perfides d'un traître, donné à ces étrangers par les calvinistes eux-mêmes, comme un guide assuré, et cependant espion secret de la ligue, de nouveaux échecs la menaçaient chaque jour davantage.

Le baron de Dohna, nommé, par les princes protestants de l'Empire, général de cette armée, était un homme indécis, bon commandant pour un coup de main, mais ignorant des localités et des intérêts des partis. On proposa d'abord d'établir le théâtre de la guerre en Lorraine, pays abondant, enrichi depuis longtemps des malheurs de la France, d'où, en cas d'échecs, il serait facile de retourner en Allemagne. C'était le moyen d'arracher à la ligue ses chefs, et de les forcer à la paix, dans la crainte qu'auraient eue les princes Lorrains de voir dévaster le patrimoine de leurs ancêtres pour des espérances très-incertaines. Cet avis prudent fut combattu par un raisonnement spécieux : « Nous sommes venus, disaient les plus ardents, pour secourir le roi de Navarre ; il faut donc le joindre. »

En conséquence ils marchent vers la Loire, sans provisions, sans route déterminée, sans point d'appui en cas d'accident. Ils rencontrent de petites villes, ils les rançonnent et les pillent ; celles qui font mine de résister, on les laisse de côté, et l'on passe outre : ils arrivent enfin, excédés de fatigues, devant la Charité. Leurs prédécesseurs, sous le duc de Deux-Ponts, avaient eu autrefois le bonheur de trouver ce passage ouvert ; mais en cette occasion les catholiques s'en étaient emparés les premiers.

On est donc forcé de revenir sur ses pas, et l'on essaie de gagner la Beauce, dans l'espoir d'y faire subsister l'armée ; mais le pain manque ; les murmures commencent ; le soldat se plaint des marches forcées, des gardes continuelles, de la disette d'équipages et d'habits. De temps en temps les Allemands sont renforcés par quelques troupes des Français, qui viennent les joindre à travers les embuscades dressées de tous côtés ; mais le récit des dangers qu'ils ont courus diminue bientôt la joie de les voir : le découragement devient enfin général, quand on s'aperçoit que les chefs incertains avancent, reculent, et, comme s'ils eussent perdu la tête, viennent se placer entre les troupes du duc de Guise et une forte armée commandée par le roi en personne.

Il avait fallu non-seulement une rumeur des Parisiens, mais encore une sédition portée aux excès les plus violents, pour tirer Henri de son indolence. On disait qu'il abandonnait la cause de Dieu, qu'il laissait le duc de Guise à la merci de cette grande armée, dans le dessein de le faire périr

et d'abolir la religion avec lui. Les prédicateurs débitaient en chaire ces calomnies, et il y en eut un assez hardi pour appeler le roi en plein sermon *tyran*, et ses ministres fauteurs d'hérétiques. Henri eut dessein de le punir : il se retint néanmoins, parce qu'il vit le peuple disposé à le défendre. Ensuite il prit le parti de paraître l'avoir oublié, et il sortit de Paris pour se mettre à la tête de son armée ; mais il s'y comporta en homme qui n'aurait voulu qu'être témoin des exploits du chef de la ligue.

Ce n'est pas qu'il ne fût plus prudent d'affaiblir l'armée des Allemands par la désertion que par le tranchant de l'épée, et de la laisser fondre, pour ainsi dire, puisqu'elle commençait à se dissoudre d'elle-même ; mais, en suivant ce système, il n'aurait pas fallu souffrir que le duc de Guise s'attirât tout l'honneur de la défaite, par des victoires qui, quoique inutiles, le relevaient infiniment aux yeux des ligueurs. Ils s'éblouirent même tellement de l'éclat de ses exploits, que ceux de Paris l'exhortèrent sérieusement à se saisir du roi au milieu de son armée, se faisant fort d'arrêter ses ministres et le Parlement, de se rendre maîtres de la capitale, et de causer ainsi une révolution avantageuse à la bonne cause. Sans rejeter leurs offres, Guise les renvoya à un temps plus propice.

En effet, le moment n'était pas favorable. La France retentissait du bruit de la victoire remportée à Coutras, et le roi, poussé à bout par les factieux, aurait pu appeler à son secours les vainqueurs de Joyeuse, prendre à sa solde les Suisses, recevoir dans ses escadrons les reîtres de l'armée allemande, et avec ces troupes tomber sur les ligueurs, incapables de résister à ces forces réunies. Les circonstances exigeaient donc des ménagements, et une politique adroite, pour ne pas débarrasser le roi, mais aussi ne le pas jeter dans un danger qui lui ouvrît les yeux sur ses vrais intérêts.

Un événement imprévu facilita les projets du duc. Au bruit de la victoire de Coutras succéda une incertitude étonnante sur le sort de l'armée victorieuse. On apprit ensuite qu'elle s'était débandée tout entière. Les uns disent qu'il fut impossible au roi de Navarre de retenir sous ses étendards un corps de noblesse volontaire, qui ne s'était réunie que pour un coup de main ; les autres, qu'il ne s'en soucia pas, et que, dans le transport d'un

premier triomphe, il ne fut pas fâché d'avoir le prétexte de la défection de son armée, pour aller porter aux pieds de Corisande d'Andouins, comtesse de Guiche, les drapeaux enlevés à l'ennemi. De bons historiens le justifient de cette galanterie déplacée, mais ils ne l'excusent point de n'avoir pas du moins tenté, avec les troupes assez nombreuses qui lui restaient encore, de s'ouvrir Un passage jusqu'aux Allemands.

, Quoi qu'il en soit du motif de son éloignement, il fut des plus funestes à armée allemande. Le prince de Conti, frère du prince de Condé, que le roi de Navarre avait envoyé pour le remplacer, ne put relever ces esprits abatus. La crainte, qui devait inspirer des précautions, les aveugla ; on négligeait les gardes par découragement, et cette négligence donna lieu à des surprises qui produisirent la consternation, comme si elles eussent été des défaites entières. Telles furent les attaques de Vimori et d'Auneau, bourgs du Gatinais et de la Beauce, occupés par les troupes allemandes, attaques que en peut appeler camisades plutôt que véritables combats. Guise y montra beaucoup d'intelligence et de valeur ; mais elles n'auraient eu aucune suite décisive avec des troupes moins effrayées.

Après ces échecs, les chefs étrangers, comme les soldats, ne parlèrent plus que de traiter. Le duc d'Épernon se rendit médiateur. La lenteur de l'accommodement occasionna de nouvelles pertes, qui rendirent leur condition plus mauvaise. Leur terreur devint si forte, qu'il arriva à vingt-cinq soldats du duc d'Épernon d'en désarmer douze cents ; de sorte qu'ils se trouvèrent trop heureux d'obtenir la permission de retourner chez eux par petites bandes, enseignes ployées, avec serment de ne jamais porter les armes contre le roi. On leur donna aussi des sauf-conduits, qui ne furent guère respectés.

Les paysans en assommèrent un grand nombre dans leur marche. On leur courait sus comme à des bêtes féroces. Les traînards, les malades étaient égorgés sans pitié. Le duc de Guise, qui se plaignait du traité, comme fait exprès par le duc d'Épernon, son ennemi, pour lui ravir la gloire de délivrer la France de ces étrangers, suivit le corps le plus nombreux jusque sur la frontière, et en fit un carnage effroyable. De trente mille, à peine en retourna-t-il six à sept mille dans leur pays. Telle fut l'issue de cette

invasion ; et telle sera toujours la fin de toute expédition lointaine, moins dirigée par la prudence que par la bravoure.

Le roi retourna deux jours avant Noël à Paris, où il fit une entrée publique, revêtu de sa cotte d'armes, le casque en tête, comme s'il eût triomphé de tous ses ennemis. Le peuple s'en moqua. N'osant peut-être pas, par un reste de respect, s'attaquer directement à sa personne, les railleurs tombèrent sur le duc d'Épernon. Ils l'accablèrent de traits satiriques. Les colporteurs criaient dans les rues de Paris : « Faits d'armes du duc d'Épernon contre les hérétiques. » On ouvrait le livre, et à chaque page on trouvait, en gros caractère, ce seul mot: *Rien*. Henri consola son favori en lui donnant la dépouille de Joyeuse. « Et ce faisant, dit Pasquier, sans coup férir, il a perdu plus de gentilshommes qu'il n'avoit fait à la bataille de Coutras. »

En revenant de la poursuite des Allemands, le duc de Guise se rendit à Nancy, où étaient assemblés les principaux de sa famille et de la ligue. On y tint un grand conseil. Les avis y furent différents, comme les intentions ; mais le résultat fut le même, parce que, pour arriver chacun à leur but particulier, ils avaient tous besoin du même moyen, savoir les troubles de l'État. Par là, le duc de Lorraine, Charles III, se flattait de forcer le roi à fermer les yeux sur les invasions qu'il méditait, même à se faire offrir une augmentation de domaines. Les cadets de cette maison, que l'on appelait la *faction caroline*, parce qu'ils portaient tous le nom de Charles, savoir : Charles, duc de Mayenne, frère du duc de Guise ; Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, son frère utérin ; les ducs d'Aumale et d'Elbœuf, leurs cousins-germains, espéraient par cette voie des établissements considérables. Ils voulaient donc que l'on continuât de susciter des embarras au roi, mais non qu'on l'outrât, de peur que, ne voyant plus d'autres ressources, il ne prît quelque résolution vigoureuse, qui ruinerait leurs espérances. Pour le duc de Guise, on ne peut guère douter qu'il n'eût des prétentions bien plus étendues ; mais il n'en faisait confidence à personne, si l'on excepte peut-être son frère le cardinal de Guise, dont les actions, dirigées au même but que celles du duc, et suivies de la même catastrophe, ont toujours marqué un accord parfait avec son aîné.

Animés par ces motifs divers, sans parler de ceux des ligueurs, qui n'étaient qu'une fureur aveugle contre un roi trop clément à leur égard, les confédérés de Nancy prirent une résolution uniforme : ce fut de paraître toujours unis, sous le nom du cardinal de Bourbon, premier prince du sang, et de signifier à Henri leurs prétentions, sous la forme de requête. Ils y suppliaient le roi de se déclarer d'une manière plus authentique en faveur de la sainte union ; d'éloigner des emplois publics et d'auprès de sa personne les courtisans suspects de favoriser l'hérésie et dont on lui fournirait la liste ; de faire publier le concile de Trente ; d'établir au moins dans chaque capitale un tribunal de l'inquisition ; d'accorder aux chefs de l'union, tant dans l'intérieur que sur les frontières du royaume, des villes dont le roi entretiendrait les garnisons ; de leur soudoyer un certain nombre de troupes ; de payer leurs dettes, de déclarer la guerre à toute outrance aux hérétiques, de ne faire quartier à aucun prisonnier, à moins qu'il ne promît de vivre dorénavant dans la religion catholique, et d'employer désormais ses biens et sa vie pour le service de la sainte union.

Pendant qu'on dressait à Nancy cette insolente requête, le roi commençait à ouvrir les yeux sur les desseins des ligueurs, sans cependant pouvoir encore se persuader les excès que ses fidèles serviteurs voulaient lui faire craindre. Il fut encore longtemps à penser qu'il y avait de l'exagération dans leurs rapports. Il croyait, à la vérité, que les factieux, dans la chaleur de leurs assemblées, étaient bien gens à méditer des projets de révolte ; mais il s'imaginait que, quand il faudrait en venir à l'exécution, ou ils manqueraient de cœur, ou qu'ils rentreraient dans le devoir à la moindre précaution visible de la part du prince.

Quelquefois aussi il pensait que ces delations pouvaient bien lui venir de la part des sectaires, qui imaginaient tous ces complots pour l'aigrir contre les catholiques, lui faire prendre un parti extrême, et le compromettre sans retour avec les ligueurs. Ce fut par ces soupçons que Henri paya, presque jusqu'à la fin, les avis du fidèle Poulain. Malheureusement cet homme ne jouissait pas d'une réputation bien intègre du côté des mœurs et de la conduite. On savait qu'il était considérablement obéré ; qu'il cherchait par tous les moyens à relever sa fortune : c'en était assez pour donner à ses

dépositions un air d'intérêt capable de lui ôter tout crédit. Le roi s'en défiait et se fortifiait dans ses soupçons par les avis contraires de ses courtisans et de ses ministres, qui étaient ou trompés, ou gagnés, et qui l'induisaient en erreur.

La reine-mère, par exemple, ne voulait pas qu'on éclairât trop le roi sur son état, qu'elle ne croyait pas elle-même si dangereux, parce qu'elle espérait l'amener, par le dégoût des embarras, à avoir en elle plus de confiance ; et elle l'aurait employée, cette confiance, à établir solidement à la cour le marquis de Pont, né de sa fille la duchesse de Lorraine, afin de lui procurer la couronne, si le roi venait à mourir sans enfants. D'O, surintendant des finances et favori du roi, et les autres courtisans, qui ne cherchaient que le plaisir, lui cachaient soigneusement sa situation, de peur que leur faveur ne diminuât si la connaissance de ses affaires l'obligeait à s'y appliquer.

Villeroy et les autres ministres détestaient le duc d'Épernon, qui les maltraitait dans le conseil, et qui, en toute occasion, les accablait du poids de son crédit. Il avait eu la hardiesse de donner à Villeroy un démenti en présence du roi, et de l'appeler fourbe et fripon. Il n'avait pas craint d'accuser d'un commerce incestueux Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, homme important par son siège et par son esprit violent, et il le lui avait reproché en face. Le roi savait toutes ces imprudences, que son caractère doux ne lui permettait pas d'approuver, mais qu'il n'avait pas non plus la force de punir dans un homme qu'il aimait. Il lui restait simplement des ombrages, de sorte que quand le duc d'Épernon venait l'alarmer sur les complots des factieux, il se persuadait aisément ce que lui soufflaient perpétuellement les ministres ; savoir : que tout cela n'arrivait que par haine contre le duc ; et cette prévention se gravait l'autant plus aisément dans son esprit, que les libelles qui paraissaient se déchaînaient avec la plus grande aigreur contre d'Épernon ; d'où Henri concluait que ce n'était donc pas à lui qu'on en voulait, et qu'en sacrifiant son favori il calmerait, quand il voudrait, la fureur de la populace. Ainsi, ce prince, jouet des passions des autres, trouvait ses plus intimes confidents réunis en faveur de ses ennemis, sans qu'on puisse cependant prouver qu'aucun eût un dessein formel de le trahir.

Mais, s'il n'y avait pas à la cour de mauvaise volonté absolue contre le monarque, il y avait pour le chef de la ligue un penchant secret qui entraînait tous les cœurs. « Un courtisan disait « que les huguenots étaient de la ligue, lorsqu'ils regardaient le duc de Guise. » Les femmes, dont le suffrage met en France un poids dans la balance des affaires publiques, n'ont pas tu leur admiration. On a recueilli de la maréchale de Retz une expression qui peint ce sentiment : « Ils avaient si bonne mine, dit-elle, ces princes lorrains, qu'auprès d'eux les autres princes paraissaient peuple. »

Les avantages qui, même séparés, faisaient aimer chacun de ces princes, le duc de Guise les réunissait tous en lui seul : air de dignité, belle taille, traits réguliers, port majestueux, regard doux, quoique perçant, manières polies et insinuanes, enfin ce qui rendrait un grand l'idole de la nation, n'eût-il que ces qualités extérieures ; mais Guise y joignait une bravoure à toute épreuve, et le talent rare de faire valoir ses exploits sans forfanterie, l'esprit du commandement, la discrétion sous l'air de franchise, l'art de se faire croire trop retenu, alors même qu'il agissait sans ménagement, et de faire penser qu'il n'était excité que par le zèle de la religion, quand il ne servait que ses intérêts : aussi, pour me servir des termes d'un écrivain estimé, la France était folle de cet homme-là, car c'est trop peu de dire amoureuse. »

Guise avait de plus de vraies vertus, de la grandeur d'âme, beaucoup de patience, une prudence qui n'était jamais déconcertée par les événements, le coup d'œil de maître dans les affaires, et la facilité de se déterminer, quoique l'étendue de son génie lui montrât toutes les difficultés. Point de lenteur, l'action allait chez lui comme la pensée. Le duc de Mayenne, son frère, l'exhortant un jour à peser quelques inconvénients avant que de prendre un parti : « Ce que je n'aurais pu résoudre en un quart d'heure, répondit-il, je ne le résoudrai pas en toute ma vie. »

Voilà l'homme contre lequel lutta le faible Henri III, déjà trop bien dépeint, et dont on sait qu'il n'y a que des inconséquences à attendre. Sous les yeux des Parisiens, si acharnés contre, lui, il s'amusa, au commencement de l'année, à arranger lui-même les obsèques du duc de Joyeuse, qui coûtèrent des sommes immenses, et il ne parut pas seulement

songer à la mort d'un des princes de son sang, Henri III, prince de Condé, qui périt empoisonné dans la ville de Saint-Jean-d'Angely.

Ce prince avait épousé Charlotte de La Trémouille, en revenant d'Angleterre, après sa malheureuse expédition d'Anjou ; il la laissa enceinte d'un fils posthume qui succéda à son père. La réputation de cette jeune princesse ne fut pas respectée. On fit courir sur sa conduite des bruits déshonorants, de sorte que le prince son époux étant mort d'une manière si tragique, on soupçonna l'épouse d'y avoir contribué pour se mettre à l'abri de son ressentiment. Cette opinion s'accrédita tellement, que le roi de Navarre lui-même s'en laissa prévenir. Il accourut de Béarn en Saintonge, pour venger son cousin ; et la princesse n'échappa au premier mouvement de sa colère qu'à la faveur de sa grossesse. Il la laissa sous une garde sûre ; mais, après huit ans de captivité, le Parlement de Paris déclara la princesse innocente.

Le prince de Condé était recommandable par une haute probité, une activité infatigable, et une intrépidité qui ne fut pas toujours réglée par la prudence. On sait les courses et les hasards de sa vie ; obligé de fuir de Noyers avec son père, il le vit périr à Jarnac. Il combattit à Montcontour, et n'échappa qu'avec peine au massacre de la Saint-Barthélemy. Condé traversa plus d'une fois la France en fugitif, fut dépouillé sur les frontières ; deux fois prisonnier, sans être reconnu, démonté à Coutras d'un coup de lance, il vint enfin mourir du poison, à l'âge de trente-cinq ans, dans le sein de sa famille. Le roi de Navarre, en apprenant sa mort, s'écria : « J'ai perdu mon bras droit. » Ses ennemis mêmes le regrettèrent. Le duc de Guise, admirateur constant de ses vertus, en rival généreux, lui donna des larmes ; peut-être, disent quelques historiens, parce que la mort violente d'un homme de ce rang le forçait à un triste retour sur lui-même.

Guise, en effet, courait alors une carrière fertile en catastrophes pareilles. Avait-il préparé le dernier événement, ou s'y laissa-t-il entraîner ? C'est ce qu'on ignore toujours. Tout examiné, je croirais que les excès dont nous allons parler furent dans le peuple le comble d'une fureur aveugle que Guise avait excitée, sans prévoir où elle pourrait le mener, et qu'il en profita ensuite pour monter à la place que la fortune semblait lui marquer.

Ceux qui ne connaissent Paris que par la police exacte qui s'y est exercée depuis sont étonnés que, dans le sein d'une ville habitée par le roi, sous ses yeux et sous ceux de ses ministres, il ait pu se former une faction assez forte pour le chasser de sa capitale ; mais Paris n'était pas alors gouverné comme il l'a été depuis. L'administration de cette ville ne recevait pas son impulsion première de la puissance royale ; et le corps municipal, seul arbitre alors des résolutions, était encore le seul dépositaire de ses forces. Cette capitale avait ses murailles flanquées de grosses tours ; des portes qui se fermaient exactement, et dont les échevins gardaient les clefs. La bourgeoisie était enrégimentée ; elle élisait ses capitaines, et se formait, par de fréquents exercices, au maniement des armes. Il y avait au coin des rues de grosses chaînes scellées, qu'on tendait à la première alarme, pour fermer les quartiers : on faisait à toutes les maisons des saillies, qui les rendaient plus propres à l'attaque et à la défense ; enfin le peuple avait ses bannières, des places d'assemblées fixées, des mots de ralliement, et il ne fallait qu'un coup de tamour pour mettre sous les armes une multitude de soldats, peu aguerris à la vérité, mais redoutables par leur nombre.

La ville était distribuée en seize quartiers. Comme, dans ce temps de fermentation, chacun se croyait chargé des affaires de l'État, il s'était établi dans chaque quartier une espèce de conseil, où l'on traitait des intérêts de la sainte union : le chef de l'assemblée allait ensuite rapporter au conseil général de la ligue le résultat de la délibération, les vues, les projets, les dispositions des esprits, l'état des forces, et il en recevait les ordres nécessaires au soutien de la cause commune.

On présume bien que ce chef n'était pas un des moins ardents du conseil. Les propositions que chacun des seize chefs portait au conseil général, productions d'imaginations échauffées, étaient quelquefois jugées si déplacées, si téméraires, qu'on les rejetait. Selon l'ordinaire des caractères emportés et dominants, ils ne manquaient pas d'être vivement piqués de l'improbation : ils murmuraient, se communiquaient leur mécontentement, et comme ils avaient les mêmes prétentions à soutenir, ils s'accoutumèrent à s'assembler. Ainsi se forma le fameux *conseil des Seize*.

C'étaient seize forcenés, qui, une fois frappés d'une idée, ne connaissaient plus ni autorité ni raison : quelques-uns se trompaient de bonne foi. Moins coupables, mais aussi dangereux, ils croyaient fermement que Henri III en voulait à la religion catholique : c'était le point d'où ils partaient dans toutes leurs délibérations ; ils s'entêtaient de la certitude de ce prétendu dessein du roi, et travaillaient ensuite à en convaincre les conseils des quartiers, ajoutant à l'accusation ce principe, que tout était permis pour défendre la religion ainsi menacée. Les Seize trouvaient dans les assemblées des quartiers des gens aussi animés qu'eux, que le fanatisme remuait aussi puissamment, et qui enfantaient des projets : ils les communiquaient à leurs chefs ; celui-ci en faisait part au conseil des Seize, qui se trouvaient ainsi enflammés à leur tour par l'enthousiasme qu'ils avaient eux-mêmes inspiré.

Ce ne peut guère être que cette circulation de séduction, rendue plus vive par la crainte du châtement des anciens attentats, et aussi la haine toujours plus animée de la duchesse de Montpensier, qui occasionnèrent le fameux complot des barricades.

Pendant, que tout était calme, et que le roi, loin de rejeter la requête de Nancy, faisait espérer une réponse favorable, sans nouveaux prétextes, il vient dans l'esprit des ligueurs de se saisir de sa personne. Ils méditent d'abord d'exécuter leur dessein pendant les réjouissances du carnaval : ce coup manqué, parce que Poulain en donne avis, les Seize font le dénombrement de leurs forces ; il se trouve vingt mille hommes capables de porter les armes. Avec ces troupes, ils prennent la résolution d'attaquer le Louvre même, de faire main basse sur les gardes, d'arrêter Henri, et d'égorger toutes les personnes suspectes, courtisans ou ministres : encore averti par Poulain, le roi fait apporter en plein jour des armes dans le Louvre, et mande quatre mille Suisses pour renforcer sa garde. A cette nouvelle, le duc de Guise, qui s'était avancé jusqu'à quatre lieues de Paris, retourne à Soissons.

Ainsi abandonnés, les Seize frémissent à la vue des supplices que la vengeance du roi leur prépare : ils envoient au duc de Guise députés sur députés ; ils lui écrivent qu'ils vont tout abandonner, s'il ne vole à leur

secours. Dans ce moment il ne fallait, de la part de Henri, qu'un coup d'autorité pour dissiper toute la faction ; mais, persuadé apparemment qu'elle serait toujours peu redoutable en l'absence du chef, il envoie Bellièvre, un de ses ministres, lui porter défense de venir à Paris.

Pendant le voyage de Bellièvre, la duchesse de Montpensier se présente au roi, elle se jette à ses pieds, le conjure avec larmes de permettre à son frère de venir se justifier des crimes qu'on lui impute : et en même temps qu'elle tranquillise Henri par ses démarches soumises, elle lui dresse une embuscade, et aposte dans le faubourg Saint-Antoine des troupes, qui devaient l'enlever lorsqu'il revenait de Vincennes, accompagné de peu de monde. Elle aurait réussi sans le fidèle Poulain, qui avertit encore cette fois. Le roi, prévenu, se fit escorter par une garde nombreuse, dont la seule apparence fit perdre à l'embuscade la pensée de l'arrêter.

Les opinions étaient fort diverses à la cour, sur la nécessité du voyage du duc de Guise : plusieurs présumaient que sa présence pourrait accommoder les affaires, en forçant Henri de suspendre, par crainte ou par égards, les éclats de la vengeance qu'il méditait. C'était peut-être l'idée de la reine-mère, lorsqu'elle dit à Bellièvre, chargé d'arrêter la marche du duc de Guise : « S'il ne vient, le roi est si en colère, qu'un monde de gens d'importance sont perdus. »

Cette contrariété de sentiments dans des personnes qui n'auraient dû en avoir qu'un avec le roi, rendait moins hardis ceux qu'il chargeait de ses ordres. Il paraît que Bellièvre n'osa signifier au duc de Guise la défense absolue de venir à Paris, dans la crainte d'être sacrifié ensuite. Au lieu d'être sourd à toutes les objections, comme le portait sa commission, il écouta les raisons du duc, et se chargea de les faire valoir. Celui-ci donna, en attendant, quelques paroles ambiguës. Bellièvre, de retour, reçut l'ordre positif de défendre au duc d'approcher. Le courrier chargé de cette défense ne put partir, faute de vingt-cinq écus qui ne se trouvèrent point au trésor. Une lettre si importante fut mise à la poste ordinaire. Guise lit semblant de ne l'avoir pas reçue, et se mit en marche par des routes détournées : de sorte que tous ceux qui furent envoyés au-devant de lui pour le faire retourner le manquèrent.

Il entra dans Paris, par la porte Saint-Denis, le lundi 9 mai, sur le midi, accompagné seulement de sept personnes, tant maître que valets ; mais, dit Davila, qui a rapporté toutes les circonstances de cet événement d'après son frère, témoin oculaire, « comme une pelote de neige s'augmente en roulant, et devient bientôt aussi grosse que la montagne d'où elle s'est détachée, de même, au premier bruit de son arrivée, les Parisiens quittèrent leurs maisons pour le suivre, et en un moment la foule s'accrut de manière qu'avant que d'être au milieu de la ville il avait déjà plus de trente mille personnes autour de lui. »

Le peuple paraissait ivre de joie. Jamais il n'avait crié d'aussi bon cœur *Vive le roi !* qu'il cria cette fois *Vive Guise !* Les démonstrations de contentement et d'allégresse publique ne peuvent aller plus loin : les uns le saluaient et le comblaient tout haut de bénédictions, le nommant le libérateur et le sauveur de la patrie ; les autres, ne pouvant s'approcher, tendaient vers lui les mains en s'humiliant, comme s'il eût été une divinité. On en vit fléchir les genoux, baiser le bas de ses habits, lui faire toucher leurs chapelets, et s'en frotter ensuite les yeux. De toutes les fenêtres les dames jetaient devant lui des rameaux, et le couvraient de fleurs. Pour lui, tranquille et serein, il disait des choses gracieuses à ceux qui étaient le plus près de lui, faisait aux plus éloignés signe de la main, saluait aux fenêtres d'un visage riant, et marchait tête nue au petit pas au milieu de cette multitude.

Avec ce cortège, plus flatteur que l'éclat d'un triomphe préparé, le duc de Guise alla descendre à l'hôtel de Soissons, près de Saint-Eustache, où demeurait la reine-mère. Elle changea de couleur en le voyant, et fut saisie d'un tremblement qui fut remarqué ; puis, se remettant, elle lui dit qu'elle aurait voulu qu'il ne fût pas venu à Paris dans ces circonstances. Il répondit sans se déconcerter que l'envie de se justifier auprès du roi ne lui avait pas permis de différer, et, changeant de propos, il aborda les dames de la cour, leur fit des compliments, et lia conversation avec elles. Pendant ce temps la reine envoya Davila dire au roi que le duc de Guise était arrivé, et qu'elle allait le lui mener.

Ils se mirent en chemin : elle portée dans sa chaise, lui à pied, s'entretenant avec elle, parlant à l'un, caressant l'autre, saluant tout le monde, jusqu'aux gardes. Il les trouva doublés en arrivant au Louvre ; les Suisses étaient en haie, les archers dans les salles, et une foule de gentilshommes rangés dans les chambres qu'il fallait traverser. L'air morne avec lequel on recevait ses politesses le frappa ; il sentit une soudaine frayeur courir dans ses veines, et ce n'était pas sans cause : on délibérait alors dans le cabinet du roi sur sa vie ou sa mort.

« Frappez le pasteur, disait un des conseillers, et le troupeau se dispersera. » Le duc arriva dans le moment. Henri, le regardant d'un air sévère, lui dit : « Je vous ai fait avertir de ne point venir. – Sachant, repartit le duc, les calomnies dont on me noircissait auprès de Votre Majesté, je lui apporte ma tête, si elle me juge coupable. Je ne serais cependant pas venu si elle eût daigné me faire une défense plus expresse. » Ce dernier mot donna lieu à une explication entre le duc et Bellièvre, que le roi appela pour convaincre Guise de désobéissance. Pendant cette contestation, la reine-mère tira son fils à quartier, et lui remontra que, si l'on faisait la moindre violence au duc, il y avait tout à craindre de la fureur du peuple assemblé en foule devant le palais. Guise, qui avait l'œil à tout, profita de ce moment d'irrésolution, prétexte la fatigue du voyage, salue le roi et sort. Il revint le lendemain matin, mais si bien accompagné qu'il était plus en état de donner la loi que de la recevoir.

On avait passé la nuit au Louvre à raisonner sur ce que l'on aurait dû faire, et à prendre de fausses mesures pour la suite. A l'hôtel de Guise, situé dans le quartier Saint-Antoine, on s'occupa à combiner les moyens et à prévenir les inconvénients. Des deux côtés on fit provision d'armes, et l'on plaça des sentinelles comme contre des ennemis en présence. Après sa visite au Louvre, le duc de Guise alla l'après-midi à l'hôtel de Soissons chez la reine-mère, où le roi se rendit aussi. Ils y eurent une longue conférence dans le jardin. Guise, qui de là entendait le murmure du peuple attroupé autour des murailles, en devint plus hardi. Après quelques légères excuses sur son arrivée, qu'il prétendait ne pouvoir rire blâmée, il déclara ses intentions en termes polis, mais fermes. C'était que le roi se déterminât

sans détour à faire une guerre à toute outrance aux huguenots ; et, pour que les catholiques pussent se lier à lui, qu'il chassât de la cour d'Épernon, La Valette, son frère, et en un mot tous les gens suspects.

Le faible monarque, au lieu d'éclater contre un sujet insolent qui venait le braver dans sa capitale, s'étendit en apologies. Elles ne restèrent point sans réponses. Toutes ces répliques conduisirent à la promesse que fit le roi d'acquiescer aux propositions, si, de concert avec le monarque, le duc voulait interposer son crédit pour chasser, sans tumulte, les étrangers, soldats et gens sans aveu dont la ville était pleine. Guise y consentit, sachant bien qu'il n'en arriverait que ce qu'il voudrait ; et dans le moment on fit une proclamation portant injonction à tous ceux qui n'auraient pas des raisons valables de demeurer à Paris, d'en sortir sur-le-champ. Il y eut aussi des commissaires nommés pour en faire la recherche.

Ils y travaillèrent avec ardeur toute la journée du mercredi, mais sans succès. Les bourgeois cachèrent ces étrangers : le peuple murmurait de voir fouiller ses maisons et n'épargnait pas les injures aux commissaires. Ceux-ci en firent leur rapport au roi, qui sentait bien d'où partait le coup, et qui prit enfin une résolution décisive.

Les Seize s'en aperçurent aux mouvements qu'ils virent du côté du Louvre. Le roi y rassemblait sa noblesse : on savait qu'il avait mandé des troupes ; il faisait mettre sous les armes les compagnies des bourgeois opulents, ennemis du trouble, qui ne pouvait que leur causer des pertes, et il leur assignait des postes. A la vue de ces préparatifs, Guise tremble, mais il ne désespère pas. De son côté, il envoie des émissaires dans les quartiers les mieux fournis de populace, tels que ceux de l'Université, de la place Maubert, de la Grève, des Halles. Il fait dire à ses affidés de se tenir sur leurs gardes, prêts à se rassembler au premier signal, qu'il se trame un grand complot, que le roi a résolu la mort de cent vingt catholiques. En même temps on répand des listes de ces prétendus proscrits, à la tête desquels étaient le duc de Guise, les curés, les prédicateurs, et tous ceux que le peuple affectionnait.

Le jeudi 12 mai, sur les trois heures du matin, un détachement de quatre mille Suisses qui étaient à Lagny entra par la porte Saint-Honoré. Le roi alla

les recevoir lui-même, recommanda aux soldats la modération, et marqua les postes, où ils se rendirent tambour battant et les armes hautes. Le peuple les voyait passer en silence, inquiet et étonné, mais sans aucun signe de rébellion. Ils s'emparèrent des principales places et y posèrent des corps de garde. Tout réussissait à souhait, lorsque, sur les dix heures du matin, un *rodomont de cour*, comme l'appelle Pasquier, fier de ce succès, s'avisa de dire qu'il n'y avait femme de bien qui ne passât par la discrétion d'un Suisse. »

Ceci fut dit sur le pont Saint-Michel, voisin de la place Maubert, dont les troupes du roi avaient négligé de s'emparer, parce que la voyant pleine d'une multitude d'ouvriers, artisans, bouchers, mariniers, elles appréhendaient d'être forcées d'employer la violence, ce qu'elles avaient ordre d'éviter. En un instant, cette parole indiscrete, passant de bouche en bouche, se répète dans la place. Aussi promptement cette multitude, comme engourdie auparavant, commence à se remuer. Les uns courent aux armes, les autres dépaient les rues, garnissent de pierres les fenêtres, tendent les chaînes, et par le conseil de Charles de Cossé Brissac, fils du maréchal, ils les soutiennent de tonneaux qu'ils emplissent de terre, et qu'ils appuient de planches, de solives, de meubles, et tout ce qu'ils rencontrent sous la main. On sonne le tocsin, les barricades s'avancent : les troupes, qui ne reçoivent point d'ordres, n'agissent pas, se laissent investir, et en moins de quatre heures toute cette grande ville se trouve croisée de mille retranchements solides, derrière lesquels s'abritent les mutins, qui plantent insolemment leur dernière barricade devant le Louvre.

Au premier bruit, le duc de Guise se tint dans son hôtel, clos et couvert, maître des derrières de sa maison, occupés par quelques gens de main propres à favoriser sa fuite, s'il était nécessaire : quand il apprend que les barricades réussissent, il sort et se promène dans la rue, donnant ses ordres aux exprès que les factieux dépêchaient à chaque instant. Le roi lui envoie, à plusieurs reprises, commandement et prières de faire cesser les désordres. « Ce sont taureaux échappés, répondit-il froidement, je ne puis les retenir. »

Enfin il s'élève un cri général, cri de tumulte et d'horreur. Entre les voix confuses on distingue des coups de fusil, des hurlements plaintifs comme de

gens qu'on égorge : c'étaient les Suisses du roi que la populace du Marché-Neuf massacrait impitoyablement. Ces malheureux soldats, intrépides partout ailleurs., se voyant enveloppés, tendaient des mains suppliantes, et se rangeaient le long des maisons pour éviter les pierres qui pleuvaient des toits et des fenêtres, avec les coups d'arquebuse. Ils montraient leurs chapelets, et criaient de toutes leurs forces : *Bons catholiques* ! Malgré cela, il y en eut une trentaine tant tués que blessés.

C'est à quoi se termina tout le massacre de cette journée, qui finit pour Guise par une espèce de triomphe d'un genre nouveau. Vaincu par les instances réitérées du roi, il part enfin de son hôtel, une baguette à la main. Les barricades tombent devant lui. Il remercie le peuple, se familiarise, sans perdre de sa dignité, avec cette soldatesque singulière, et semble prendre plaisir à leurs bravades. A mesure qu'il arrive aux postes des troupes du roi, il les salue, leur parle poliment, et leur fait ouvrir le chemin du Louvre. Elles se mettent en marche sans tambour, tête nue, les armes basses et renversées, trop heureuses encore d'échapper par cette humiliation à la furie du peuple.

Derrière elles se referment les barricades ; Guise en visite quelques-unes, et envoie des officiers examiner et renforcer les autres. Ils avertissent qu'on fasse pendant la nuit une garde exacte : le prévôt des marchands veut, comme à l'ordinaire, donner le mot au nom du roi ; le peuple le refuse, et le demande au duc. On se fortifie aussi au Louvre ; mais les plus grandes espérances étaient dans la négociation. La reine-mère en entame une avec le duc de Guise, qui attend fièrement que la cour parle la première.

Il se démasqua dans cette conférence, s'il est vrai qu'il fit les propositions rapportées par Davila. Il demandait à être déclaré lieutenant général du roi, avec l'autorité la plus étendue sur les troupes et pour tout ce qui regarde la guerre ; autorité qui serait confirmée par les états généraux, que Henri s'engagerait d'assembler incessamment à Paris ; qu'on lui donnât en outre dix places de sûreté dans le royaume, avec de l'argent pour payer les troupes qu'il y mettrait. Il insistait vivement sur un édit qui déclarerait les princes de la maison de Bourbon déchus, comme hérétiques, du droit de succession à la couronne. Il demandait aussi le gouvernement de Paris pour

le comte de Brissac, homme dont il était sûr ; ceux de Picardie, de Normandie, de Lyon, et des principales provinces, avec des emplois militaires et les charges de la couronne, pour ses parents et ses amis. Il exigeait l'exil d'Épernon et de beaucoup de gens de tête et d'exécution, non-seulement hors de la cour, mais même hors du royaume. Enfin il voulait que le roi se contentât de sa garde ordinaire, et cassât les quarante-cinq gentilshommes dont il avait cru devoir depuis peu se faire un rempart contre les entreprises des ligueurs.

La reine se récria sur ces demandes exorbitantes : cependant elle ne laissa pas le duc sans espérance, et retourna au Louvre, où les ministres passèrent la nuit en délibérations inutiles avec le roi.

Le lendemain, Catherine se mit en marche pour aller trouver le duc à son hôtel ; c'était à son âge une vraie fatigue que le passage d'une rue à l'autre, parce que les rebelles ne voulurent point ouvrir les barricades à son carrosse, et qu'on était obligé de la passer par-dessus à force de bras dans sa chaise. Pendant qu'on lui en faisait ainsi escalader une, un bourgeois, sous prétexte de l'aider, s'approcha de son oreille, et lui dit que quinze mille hommes étaient prêts à sortir pour investir le Louvre par la campagne. Elle envoie un de ses gentilshommes en donner avis au roi, et continue sa route.

Arrivée auprès du duc, elle le remet sur les propositions de la veille. Il ne paraissait disposé à se relâcher d'aucune. Elle insistait, à ce qu'on prétend, afin de prolonger la conversation. Dans le fort de l'altercation, arrive le seigneur de Menneville ; il annonce au duc que le roi vient de sortir de Paris. A cette nouvelle imprévue, Guise laisse éclater son secret. « Je suis mort, madame, s'écrie-t-il ; pendant que Votre Majesté m'amuse ici, le roi s'en va pour me perdre. – J'ignorais cette résolution, » répond tranquillement la reine. Elle rentre aussitôt dans sa chaise, et reprend le chemin du Louvre.

Les gardes françaises et suisses étaient déjà parties ; les courtisans et la noblesse, dans le plus grand désordre, suivaient à la file. La reine envoie ordre aux troupes de presser leur marche, pour rejoindre le roi, qui n'avait pas trente personnes avec lui. Il coucha cette nuit dans un village, et arriva le lendemain à Chartres, où Nicolas de Thou, frère du premier président

Christophe, qui en était évêque, lui procura, malgré les ligueurs, une réception honorable.

« O l'imprudent ! ô le téméraire ! » s'écria Sixte V, quand il sut que le duc de Guise était venu à Paris se mettre entre les mains du roi, qu'il avait si vivement offensé. « O le faible prince ! » s'écria-t-il encore plus haut, quand on lui dit que Henri avait manqué cette belle occasion de se défaire d'un homme qui semblait né pour le perdre. Sixte continua sans doute ses exclamations, en apprenant que le duc à son tour avait laissé échapper le roi.

« Puisque le duc, dit Pasquier en raisonnant sur cette affaire, avait eu l'imprudence de venir lui septième, le roi aurait dû le faire arrêter. Il le pouvait le mardi et le mercredi, parce qu'il avait pour lors tous les capitaines de quartier, toutes les cours souveraines, la bonne bourgeoisie, et quatre mille Suisses, outre sa garde : le menu peuple n'aurait osé branlet. « Le jeudi matin même encore, il pouvait le faire enfermer par ses troupes, si, par une mauvaise politique, il n'avait pas, pour ainsi dire, lié les mains des soldats, en leur défendant de fondre sur le peuple, lorsqu'il commença les barricades. Mais puisque Guise avait surmonté tous ces dangers, il n'aurait jamais dû laisser sauver le roi. Il fallait malgré lui prendre un état auprès de lui, et ensuite on en aurait tiré telle déclaration qu'on aurait voulu. »

Il paraît que c'était bien l'intention du duc de Guise, et qu'il ne se laissa prévenir par le roi que parce qu'il comptait trop sur l'indécision de ce prince. La terreur de Henri ne fut pas chimérique ; il était temps qu'il se sauvât : un gros de troupes s'apprêtait à investir le Louvre du côté de la campagne, comme il l'était du côté de la ville, et même quelques corps-de-garde, déjà portés en avant, tirèrent sur lui et sur sa suite ; le peuple, à défaut d'autres armes, l'accabla d'injures.

D'un autre côté, dans les provinces, les partisans du duc faisaient des levées, destinées sans doute à venir renforcer les Parisiens qui auraient formé le blocus du Louvre. Ce n'était donc pas le dessein de chasser le roi de Paris qu'avait formé le duc de Guise ; son projet, au contraire, était de l'y retenir. « J'ai défait les Suisses, écrivait-il le lendemain des barricades et

d'un air triomphant au gouverneur d'Orléans, j'ai taillé en pièces une partie des gardes du roi, et tiens le Louvre investi de si près, que je rendrai bon compte de ce qui est dedans. » Qu'on n'accuse point ici le duc de Guise de fanfaronnade ; un chef de parti, s'il veut se soutenir, doit enfler ses succès.

Après que le roi se fut échappé, ce même gouverneur d'Orléans écrivit à ceux qui ramassaient des troupes dans la province par ses ordres, et par suite des demandes du duc : « Notre grand n'a su exécuter son dessein, le roi s'étant sauvé dans Chartres. Je suis d'avis que vous vous retiriez dans vos maisons le plus doucement que vous pourrez, sans faire semblant d'avoir rien vu. Je suis si éperdu, que je ne sais ce que je fais. » Découragement d'un conspirateur subalterne !

L'âme ferme du duc de Guise ne se laisse point ébranler par un revers. Le roi lui échappe ; il assure du moins sa conquête : il assemble le peuple, fait créer de nouveaux officiers de ville et de nouveaux capitaines, plus attachés à lui que les anciens. Il va trouver le premier président, et le prie d'assembler le Parlement, pour prendre avec lui des mesures convenables aux circonstances. D'aussi loin que le magistrat l'avait aperçu : « C'est grand'—pitié, lui dit-il, quand le valet chasse le maître. Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est au roi, et mon corps aux méchants. » Puis, répondant directement aux propositions du duc : « Quand la majesté du prince est violée, dit Harlay d'un air sévère, le magistrat n'a plus d'autorité. » Guise ne se rebute pas ; il s'adresse au président Brisson, qu'il trouve plus complaisant : il visite aussi les ministres étrangers, leur raconte cet événement à sa décharge, et les prie d'envoyer à leurs cours des relations conformes aux manifestes qu'il répand de tous côtés.

Ces soins politiques ne lui font pas oublier les soins militaires : il s'empare de l'Arsenal et de la Bastille, fait retirer les barricades, rétablit l'ordre et la police, de manière que, le lendemain du départ du roi, tout était aussi tranquille que s'il n'y avait point eu d'émeute : il met garnison dans les villes adjacentes, surtout celles dont la situation sur les rivières pouvait servir à affamer la capitale ; et en même temps qu'il vaque à ces occupations, il continue de prêter l'oreille aux propositions de la reine-mère, restée à Paris exprès pour négocier.

On ne s'attend pas, sans doute, à nous voir analyser les écrits qui parurent alors. Nous ne nous arrêterons qu'à un seul, parce qu'il peint le caractère des personnages, et qu'il finit par des réflexions très-judicieuses. On l'attribue à un petit-fils du fameux chancelier de l'Hôpital. « Il y a, dit-il, une déclaration du roi sur ce qui est arrivé à Paris contre lui-même ; mais cela si froid, si timide, que rien plus comme d'un homme qui se plaint, et n'ose nommer celui qui l'a battu ; comme d'un homme qui a peur que son ennemi soit encore en colère, et ne veuille se contenter du mal qu'il lui a fait. Il n'ose dire qu'il ait été contraint de s'enfuir, ni qu'on l'ait chassé ; il n'ose appeler cela injustice : à peine déclare-t-il qu'il en fera punition ; ne commande plus à son peuple, mais le prie ; mande que l'on fasse supplications aux églises, afin que cette querelle se puisse bientôt apaiser, comme s'il avoit peur que M. de Guise fût offensé de ce qu'il ne s'étoit pas laissé prendre dans le Louvre, mais s'en étoit fui.

L'autre, tout au rebours, écrit deux lettres, l'une au roi, l'autre publique, toutes deux lettres de soldat braves, audacieuses, et où il s'élève galamment de ce qu'il a fait ; dit que ce jour-là Dieu lui mit entre les mains le moyen d'un signalé service, le récite avec peu de paroles et hardies, sans aucune démonstration de crainte ni de penser avoir failli, et finalement conclut par une résolue menace : que, maigre tout le monde, il maintiendra le parti catholique, et chassera d'auprès du roi ceux qui favorisent les hérétiques, désignant le duc d'Épernon. » L'écrivain, très-partisan des réformés, exhorte ensuite le roi à faire sa paix avec eux, et à s'aider de leurs secours.

Sur l'objection qu'à ce seul mot de paix avec les hérétiques, *toute la chrétienté catholique* s'élèvera contre le roi et le détrônera, l'auteur répond, en apostrophant le monarque. « Oui, si tu le prononces, ce mot de paix, comme celui qui fuyoit dernièrement de Paris devant le duc de Guise. Prononcele comme celui qui gagna la bataille de Jarnac et de Montcontour, et qui tout seul étoit plus effroyable que le reste de son armée, et tout tremblera. Il ne faut pas que les partis te reçoivent et que tu ailles à eux ; il faut qu'ils viennent à toi, et que tu les reçoives : être roi, c'est ton parti. »

Le fâcheux état où se trouvait Henri, expulsé de sa capitale par un sujet rebelle, et détesté de son peuple, quoique plein de bonté, excitait la compassion de ses fidèles serviteurs ; ils étaient fâchés de le voir continuellement s'écarter des principes qui auraient dû diriger sa conduite dans les circonstances. Il était naturel que le roi cherchât de l'argent : « Mais, disait Pasquier, le vrai subsidie dont le prince devrait faire fond, est la bienveillance de

ses sujets. Il dépend de lui de réformer tout le monde en se réformant lui-même ; qu'il respecte les lois et il sera respecté. Honorer la noblesse, la récompenser selon ses degrés, ménager le peuple, soutenir le clergé, ne point perdre son bien, employer son temps, consulter la justice et non lui commander, voilà son devoir. S'il ne le fait pas, je publie dès à présent à son de trompe, par tous les cantons de la France, la ruine de lui et de son état. » Telles étaient les tristes réflexions que le zèle arrachait aux catholiques éclairés, bien différentes de la ridicule amende honorable qu'une dévotion mal réglée faisait imaginer aux catholiques ligueurs.

Il paraît que le duc, ayant manqué le but actuel de ses desseins, savoir, de se rendre maître de la personne du roi, afin de commander sous son nom, ne pensa plus qu'à deux choses : la première, se justifier des imputations de violence qu'on pourrait lui reprocher ; et la seconde, prendre des sûretés en cas qu'il ne persuadât point. Or, le premier dessein, qu'il afficha hautement, donna sur lui un avantage à la reine-mère, qui négociait un rapprochement entre lui et son fils, et qui partit des assurances du duc pour lui arracher chaque jour de nouvelles protestations de respect et de fidélité envers le roi. Ces démonstrations extérieures imposèrent tellement aux subalternes qui n'étaient pas dans la confiance de Guise, que les Seize eux-mêmes décidèrent qu'on irait demander pardon au roi et qu'on l'inviterait à revenir. Ils se mirent en tête qu'une soumission relevée de quelque appareil de religion ferait oublier au roi ce qui s'était passé, et le rappellerait à Paris ; et le duc crut pouvoir donner son consentement à une démarche qui replacerait le monarque dans ses filets, et qui le mettrait à même de profiter mieux, une autre fois, de l'occasion qu'il avait laissé perdre d'abord. Dans cette commune persuasion, la fameuse confrérie des pénitents, autrefois si chère

à Henri, part à pied de la capitale, et va le trouver à Chartres. On avait affecté en tout un air singulier dans cette bizarre procession : nous en prendrons la description dans l'historien de Thou, qui parle comme témoin oculaire.

A la tête paraissoit un homme à grande barbe sale et crasseuse, couvert d'un cilice, et par-dessus un large baudrier, d'où pendoit un sabre recourbé : d'une vieille trompette rouillée il tiroit par intervalles des sons aigus et discordants. Après lui marchaient fièrement trois autres hommes, aussi malpropres, ayant chacun en tête une marmite grasse au lieu de casque, portant sur leur cilice des cottes de mailles, avec des brassards et des gantelets : ils avoient pour armes de vieilles hallebardes rouillées : ces trois rodomonts rouloient des yeux hagards et furibonds, et se démenaient beaucoup pour écarter la foule accourue à ce spectacle.

Après eux venoit frère Ange de Joyeuse, ce courtisan qui s'étoit fait capucin l'année dernière. On lui avoit persuadé, pour attendrir Henri, de représenter dans cette procession le Sauveur montant au Calvaire ; il s'étoit laissé lier, et peindre sur le visage des gouttes de sang qui sembloient découler de sa tête couronnée d'épines : il paraissoit ne traîner qu'avec peine une longue croix de carton peint, et se laissoit tomber par intervalles, poussant des gémissements lamentables.

« A ses côtés marchaient deux jeunes capucins, revêtus d'aubes, représentant, l'un la Vierge, l'autre la Madeleine. Ils tournoient dévotement les yeux vers le ciel, faisant couler quelques fausses larmes ; et toutes les fois que frère Ange se laissoit tomber, ils se prosternoient devant lui en cadence. Quatre satellites, fort ressemblants aux trois premiers, tenoient la corde dont frère Ange étoit garrotté, et le frappaient à coups de fouet, qui s'entendoient de très-loin. Une longue suite de pénitents fermoit cette marche comique. »

En voyant défiler devant la cour, dans la cathédrale de Chartres, cette pieuse mascarade, Crillon, brave guerrier, allié de Joyeuse, s'écria : « Frappez tout de bon, fouettez ; c'est un lâche qui a endossé le froc pour ne plus porter les armes. » Le roi, au lieu de goûter ce spectacle indécent, fit une grave réprimande à son ancien favori, de ce que, par un zèle imprudent,

il tournait en farce le mystère sacré de notre rédemption. Il lui montra aussi qu'on avait abusé de sa crédulité, en l'engageant, sous prétexte de religion, à se mettre à la tête des rebelles, « que je sais, ajouta Henri en élevant le ton, être en grand nombre dans cette procession. »

Henri le savait ; il était instruit qu'entre plusieurs gens de bonne foi, sous le sac de pénitents, étaient cachés nombre des plus ardents ligueurs, qui venaient impudemment ranimer le courage de ceux de Chartres, et les engager à prêter serment de fidélité au duc de Guise. Il les avait sous sa main : il pouvait les punir, et il les laissa remplir leur mission. Ainsi tolérés, ils jetèrent dans la ville des semences de révolte qui ne permirent point au roi d'y rester. Il se retira à Vernon, et de là à Rouen, où il fixa son séjour. Pendant les négociations entamées par la reine-mère.

La burlesque ambassade des ligueurs fut suivie d'une députation du Parlement de Paris, que le roi remercia, en exhortant les magistrats à continuer de le bien servir. Vint après une autre députation des officiers municipaux au nom de la ville même. Henri les reçut favorablement, quoiqu'il n'approuvât pas les changements faits dans ce corps par le duc de Guise. On voyait qu'il n'aurait demandé, pour pardonner, qu'une réparation un peu supportable. Ces députations donnaient ordinairement ouverture à des propositions. Tantôt Henri s'adressait à tous en général, tantôt il s'entretenait avec quelques-uns en particulier. Il y eut aussi des requêtes de la ligue et des réponses du roi rendues publiques, mais quand on aurait satisfait aux demandes les plus outrées des Seize même, ce n'était rien si l'on n'avait le consentement du duc de Guise. Il fallut donc se déterminer à traiter directement avec lui. On lui demanda ses prétentions. Il les notifia aussi hautement que la veille des barricades, et le roi ne s'en choqua point.

On est toujours étonné de la tranquillité de Henri, du sang-froid avec lequel il traitait des affaires dont la seule idée aurait dû l'exciter à des éclats : retiré à Rouen, il s'y amusait de fêtes sur l'eau, de jeux, de spectacles, comme si tout son royaume n'eût pas été en feu. Pendant ce temps, les courriers et les ministres allaient et revenaient de lui aux rebelles, de la reine-mère au conseil. Il y assistait assidûment. Il écoutait froidement les propositions les plus humiliantes pour un souverain, prenait la plume,

ajoutait, changeait, retranchait, calculait, pour ainsi dire, son déshonneur. De ces délibérations sortit enfin le fameux édit de juillet, nommé l'*édit d'union*, qualification qui en marque le principal objet.

Dans un long préambule, le roi rend compte des efforts qu'il a faits jusqu'à présent pour abolir l'hérésie. Il dit que, les voyant rendus inutiles par l'obstination des sectaires, il est déterminé à leur faire la guerre à toute outrance, et à ne pas mettre les armes bas qu'ils ne soient détruits jusqu'au dernier, qu'il en fait le serment, et qu'il ordonne à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de le jurer comme lui et de le signer ; de promettre aussi, par le même acte solennel, de ne jamais reconnaître pour roi de France un prince qui ne professerait pas la religion catholique, apostolique et romaine. Cet édit fut juré par la cour et enregistré par les Parlements. Le duc de Nevers s'était refusé plusieurs fois à le souscrire. Il se rendit enfin quand le roi le lui enjoignit, sous peine d'être taxé de désobéissance.

On vit aussitôt commencer l'exécution des articles secrets concertés auparavant. Le duc de Guise fut déclaré généralissime, avec une autorité absolue sur les armées. Les ligueurs firent entrer des troupes affidées dans des places de sûreté qui leur étaient abandonnées pour plusieurs années. Le roi retira de plusieurs villes et provinces ses gouverneurs et commandants fidèles, pour leur substituer ceux que la sainte union lui avait marqués. Le duc de Mayenne se tint prêt à partir pour commander l'armée destinée à agir du côté du Languedoc, contre Montmorency et ses adhérents ; mais le duc de Guise ne se pressa pas d'assembler celle qu'il devait mener contre le roi de Navarre, parce qu'il lui était important de veiller sur les états généraux, que le roi indiqua à Blois pour les premiers jours d'octobre, et où devait se confirmer, avec l'édit d'union, toute l'autorité conférée au duc de Guise.

Les favoris du roi, d'Épernon entre autres, n'avaient point attendu qu'il se livrât à ses ennemis pour sortir de là cour. Ils la quittèrent, en frémissant de dépit de la faiblesse de leur maître. D'Épernon surtout, homme fier et courageux, brava le parti opposé, jusque dans sa disgrâce. Peu s'en fallut cependant qu'il ne fût victime de la haine de Villeroy. Ce ministre, ou

hasarda lui-même, ou, dans un moment d'humeur du roi contre son favori, surprit des ordres qui autorisaient les habitants d'Angoulême à le chasser de leur ville. D'Épernon, n'ayant avec lui qu'une vingtaine d'hommes, sans provisions ni poudre, retiré dans le château, place ouverte de tous côtés, résista pendant trente heures aux attaques de toute la ville. Sorti avec gloire de ce péril, il écrivit au roi pour se plaindre. Ce prince lui répondit qu'il n'avait commandé aux habitants d'Angoulême de le prendre qu'afin qu'ils le lui amenassent, et qu'il pût le traiter comme son propre fils. Si l'on ne connaissait les grands, qui s'imaginent que toute excuse de leur part est encore trop bonne pour leurs inférieurs, on croirait que Henri a voulu ajouter la raillerie à l'injure.

D'Épernon ne tarda pas à être vengé. Après la publication de l'*édit d'union*, Henri, à la recommandation de la reine-mère, eut la complaisance d'accorder une entrevue au duc de Guise. Il n'y fut pas plus question d'affaires que si le royaume eût été fort tranquille : puis tout-à-coup, sans aucune raison apparente, le roi congédia les cinq ministres qui composaient son principal conseil, Villeroy, l'ennemi de d'Épernon, le chancelier de Cheverny, Pinart, Brulart et Bellièvre ; il mit à leur place Montholon, Rusé, Revol, homme nouveau dans les affaires, mais plein de probité, et très-attaché à sa personne ; il ne conserva aussi des courtisans que ceux dont la fidélité lui était connue, gens de main et d'exécution. La reine-mère continua d'assister au conseil ; mais on ne traitait plus devant elle que les objets sans conséquence.

Ces changements ne donnèrent, point à penser aux ligueurs ; ils les regardèrent comme le fruit des inconséquences ordinaires du roi. Guise en prit d'autant moins d'ombrage, que le temps que Henri semblait perdre à former sa cour et à renouveler son conseil, le duc l'employait à faire, dans les provinces, nommer députés aux états de Blois des gens qui lui fussent entièrement dévoués.

De cette dernière tentative dépendaient sa fortune et sa vie : il était enfin arrivé à ce terme fatal où il n'y a plus à reculer, et où il faut vaincre ou périr ; mais, si la hardiesse de l'entreprise lui inspirait nécessairement quelques frayeurs, il était bien rassuré par un concours de circonstances qui

se présentent rarement dans les révolutions. Jamais chef de parti n'eut de plus belles espérances. Guise venant à Blois combattre son roi et détruire sa puissance, ou la partager pour l'anéantir ensuite, comptait presque autant de partisans zélés qu'il y avait de députés dans les états. La plupart complices de sa révolte, tremblant pour eux-mêmes si le duc succombait, étaient aussi intéressés que lui au succès. Que pouvaient contre un si grand nombre quelques sujets fidèles, trop convaincus de l'impuissance du monarque, et portant dans toute leur conduite la timidité qu'inspire la défiance de ses propres forces ? Il n'y avait point à compter non plus sur les princes du sang. Ceux d'entre eux qui étaient catholiques, tels que le cardinal de Bourbon, Charles, son neveu, cardinal de Vendôme, fils du prince de Condé, et ses deux frères le prince de Conti et le comte de Soissons, qui sollicitaient alors l'absolution du pape, le duc de Montpensier et le prince de Dombes, son fils, éclipsés tous par le duc de Guise, ne jouissaient d'aucun crédit auprès des ligueurs ; enfin le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, mais noté d'hérésie, n'osait paraître dans une assemblée toute composée de ses ennemis ; assemblée cependant convoquée selon les règles, ayant le roi à sa tête, dépositaire du pouvoir de l'État, et dont les décrets souverains allaient décider du trône.

Guise n'avait omis aucune des précautions qui devaient lui rendre les délibérations favorables. D'un seul mot il pouvait faire soulever Paris, la Brie, la Picardie, la Normandie, le Soissonnais, la Bourgogne, l'Orléanais, provinces qui environnent la capitale ; dans les autres il avait à sa dévotion les principales villes, un nombre infini de partisans dans la première noblesse, des magistrats dans tous les tribunaux, les évêques et archevêques, une foule de docteurs, de curés, de religieux de différents ordres, toute la société des jésuites, et un peuple innombrable, dont le fanatisme pouvait en un moment faire des soldats.

L'ouverture des états se fit le 16 octobre, dans la grande salle du château de Blois. Le clergé y avait cent trente-quatre députés, la noblesse cent quatre-vingts, et le tiers-état cent quatre-vingt-un. Comme grand-maître de la maison du roi, le duc de Guise fit les honneurs de la première séance ; l'historien Mathieu nous peint ainsi sa contenance dans cette action d'éclat :

« Les députés étant entrés et la porte fermée, le duc de Guise, assis en sa chaire, habillé d'un habit de satin blanc, la cape retroussée à la bigearre, perçant de ses yeux toute l'épaisseur de l'assemblée, pour reconnaître et distinguer ses serviteurs, et, d'un seul élancement de sa vue, les fortifier en l'espérance de l'avancement de ses desseins, de sa fortune et sa grandeur, et leur dire sans parler : Je vous vois ! se leva, et après avoir fait une révérence, a suivi de deux cents gentilshommes et capitaines des gardes, alla quérir le roi, lequel entra plein de majesté, portant son grand ordre au col. »

Henri, qui représentait merveilleusement dans ces occasions, fit un discours éloquent sur le maintien de la religion, le soulagement des peuples, la réforme des abus, la fidélité due au souverain, l'éloignement de toute ligue et de toute cabale, sujets qui devaient être la matière des délibérations de l'assemblée ; il parla en monarque et en père. Si l'on a quelque chose à lui reprocher, ce serait trop de ménagements pour les ligueurs : cependant ils se prétendirent insultés par quelques-unes de ses expressions ; et sachant qu'il faisait imprimer sa harangue, l'archevêque de Lyon, ami intime du duc de Guise, eut l'impudence de demander au roi la suppression de ces expressions, et de le menacer, s'il ne l'accordait, du ressentiment de tout le parti. Première insolence, qui fit sentir à Henri ce qu'il devait attendre par la suite.

Quelque célèbres que soient ces seconds états de Blois, il n'y a de véritablement intéressant que la catastrophe. M. de Thou remarque que toutes ces assemblées se ressemblent pour le fond ; qu'avec les intentions les plus opposées, les membres tiennent le même langage, et qu'on prétexte toujours le bien public, quoique chacun n'ait en vue que son intérêt particulier. Celle-ci eut encore ce trait de ressemblance avec les autres, qu'on y fit beaucoup de propositions, et qu'il n'y eut rien de statué, si ce n'est que *l'édit d'union* y fut déclaré loi fondamentale du royaume ; que le roi jura publiquement de l'observer, et fit faire le même serment à tous les députés. A l'effet de se concilier de plus en plus le pape, le duc, auquel la chose importait d'ailleurs fort peu, avait proposé l'acceptation du concile de Trente ; mais il se trouva dans le sein même des états une opposition qui

sauva au roi l'embarras de refuser ; il ne fut pas si heureux dans l'affaire du roi de Navarre et du duc de Savoie.

Les états avaient formé la demande que le premier fût nommément exclu de la couronne, encore qu'il le fût déjà implicitement par *l'édit d'union*. En réponse à cette requête, le roi fit passer aux états une protestation du prince, qui se plaignait surtout de n'avoir pas été entendu. Mais ceux-ci refusèrent d'y avoir égard, se fondant sur ce qu'indépendamment de la nécessité de cette mesure pour le maintien de la religion, le roi de Navarre avait été inutilement sommé plusieurs fois par le pape, et déclaré par lui hérétique et relaps. Contraint de se rendre à ces raisons, le roi promit l'édit sollicité, n'espérant plus de se soustraire à cette persécution que par les délais qu'il pourrait faire naître. Quant au duc de Savoie, ce prince, profitant de l'état d'impuissance où la France était réduite, venait de s'emparer du marquisat de Saluces. Allié secret du duc de Guise, c'était de l'aveu de celui-ci, qui avait cru devoir acheter son appui par cette complaisance, qu'il s'était porté à une démarche aussi audacieuse. A cette nouvelle, l'honneur patriotique sembla se réveiller dans le cœur des Français, de quelque parti qu'ils fussent, et chacun à Blois cria vengeance. Le roi crut avoir trouvé une occasion naturelle de diversion, et demanda de l'argent pour faire la guerre à l'usurpateur. Le duc de Guise, malgré ses liaisons avec le duc de Savoie, n'eut garde de s'opposer directement à l'indignation qui éclatait contre lui, ce qui aurait pu le démasquer ; mais il tira habilement parti de la circonstance. S'il ne put empêcher de résoudre qu'on armerait contre la Savoie, il fit conclure que la guerre contre les huguenots n'en serait pas suivie moins vivement : et en même temps on força le roi à une réduction considérable sur les tailles. On voulait donc le réduire à l'impossible. Henri le sentit, et, poussé à bout, il résolut de ne rien ménager.

Le roi sut, par les proches parents même du duc, qu'il machinait quelque dessein important. Soit indiscretion, soit jalousie, il échappa quelques aveux au duc de Mayenne, son frère. On était sûr d'ailleurs qu'il mettait tout en œuvre pour se faire des créatures, offrant emplois, places, gouvernements à ceux qu'il voulait s'attacher, comme s'il eût déjà été le maître. Le maréchal

d'Aut ont raconta au roi une conversation qu'il avait eue avec le duc, dans laquelle celui-ci n'avait caché ni ses mécontentements ni ses projets.

Il se plaignait qu'en même temps qu'on réunissait en sa faveur le titre de généralissime des armées du roi à la charge de grand-maître de sa maison, la cour rendait ces titres illusoires, en donnant à d'autres le commandement des armées. Il fallait donc, disait-il, que les états le nommassent eux-mêmes connétable, afin que, revêtu de cette autorité indépendante, il pût procurer le bien de la religion malgré le roi lui-même, s'il était nécessaire. Il conjura le maréchal de le seconder dans ce dessein, et lui promit en récompense le gouvernement de Normandie. Voyant d'Aumont froid à cette proposition, Guise tire un poignard, et, se dépouillant le bras jusqu'au coude, veut s'ouvrir la veine pour signer sa promesse de son sang. Le maréchal l'écoute, et finit la conversation en se retranchant sur des politesses générales.

Guise, en qualité de généralissime, demandait des gardes, comme en avait eu le roi, lorsque étant duc d'Anjou, il avait été nommé, sous Charles IX, lieutenant général du royaume. Il fut refusé, se plaignit et menaça. Le roi ne voulait point conserver Orléans à la *sainte union* pour place de sûreté : « Je saurai bien, dit le duc insolemment, la retenir malgré lui. » La duchesse de Montpensier, sa sœur, tenait les discours les plus inconsidérés. Elle portait ordinairement à son côté une paire de ciseaux d'or : « C'était, disait-elle, pour faire la couronne monacale à Henri, quand il serait confiné dans un monastère. »

Cependant quelques-uns des amis du duc ne voyaient pas sans frayeur son extrême audace et la patience du roi. Ils l'exhortaient à ne point abuser de la fortune ; ils lui représentaient le danger auquel des entreprises téméraires allaient exposer sa femme et ses enfants encore en bas âge. « Abandonné, répondit-il, dans un âge encore plus tendre, d'un père, qu'un coup parti de la main perfide des hérétiques venait de m'enlever, resté avec mon frère en butte à tous les traits des ennemis de ma maison, ai-je cessé pour cela de

m'élever, de rassembler les débris de la fortune d'un père si grand, et même de le venger ? Je remets à Dieu, qui m'a protégé jusqu'à présent, le

soin de les conserver ; mais je ne les ai pas mis au monde pour qu'ils troublent mes projets. Si la mort m'enlève avant qu'ils aient atteint un âge mûr, qu'ils se fassent eux-mêmes leur fortune, comme je me suis fait la mienne, et que, Par leur conduite, ils se montrent dignes héritiers de ceux qui leur ont donné le jour. »

D'ailleurs Guise, échappé aux entreprises de Saint-Maur et de Paris, qui devaient lui être si fatales, ne pouvait se persuader que Henri fût capable d'une résolution ; de sorte qu'ayant trouvé sous sa serviette un billet mis par une main inconnue, qui lui donnait avis des desseins du roi contre lui, il écrivit au bas: « Il n'oserait, » et jeta le billet sous la table. Il comptait aussi sur la nombreuse escorte d'amis fidèles dont il n'était jamais abandonné, pas même auprès du roi, qui aurait été, au milieu de cette troupe, plus prisonnier que celui qu'il aurait voulu faire arrêter.

Mais c'est précisément la faiblesse revêtue d'un titre d'autorité, dont il faut appréhender les efforts. Que ne peut celui qui a le droit de commander, quand il veut efficacement ? Son impuissance apparente est pour lui une nouvelle arme, par la confiance présomptueuse qu'elle inspire à son ennemi ; et plus il a à craindre, moins il ménage la victime de son ressentiment.

Si le duc de Guise eût été moins redoutable, sans doute Henri, qui n'était pas sanguinaire, se serait contenté de le faire arrêter. Et que n'avait pas à espérer le coupable des longueurs d'un procès ? Mais adoré comme il l'était de ses partisans, qui faisaient le plus grand nombre des habitants du royaume, que ne pouvait-il pas, s'il échappait des fers ? Sa mort fut donc jurée : on se servit, pour l'y amener, de l'appât même de son crédit.

Il est inutile d'entrer dans le détail des précautions prises pour instruire les assassins, les encourager, les placer, et couvrir les démarches qui pouvaient donner des soupçons. Le roi fit avertir le duc que, voulant avoir la journée libre, il tiendrait le conseil de grand matin, le 22 décembre. De peur qu'il n'y manquât, on le prévint qu'il y serait décidé deux affaires qui l'intéressaient, non directement, mais pour des amis qu'il voulait servir, afin d'en gagner d'autres par l'ostentation de sa puissance.

En arrivant, il se trouve investi des gardes du roi, qui l'accompagnent jusqu'au haut de l'escalier, le chapeau bas, le priant, en qualité de grand-maître de la maison du roi, de les faire payer de leurs appointements. A la vue de cette troupe suppliante, l'escorte du duc s'écarte et se disperse. Quand il est entré au conseil, la porte se ferme, les gardes reprennent leurs postes, et empêchent que de nouveaux avis qu'on envoyait au duc ne parviennent jusqu'à lui.

A peine il fut entré, que, soit indisposition naturelle, soit frayeur, fruit de la réflexion, il devint pâle et se plaignit d'un mal de cœur. Quelques confortatifs le remirent. Dans le moment qu'il reprenait ses forces, on l'avertit que le roi veut lui parler dans son cabinet. Il salue gracieusement l'assemblée, sort de la salle, entre dans la chambre du roi, qui y était attenante, et de là se rend vers le cabinet ; mais, comme il était embarrassé pour en lever la hortièrre, un assassin saisit d'une main la garde de son épée, et de l'autre lui plonge un large poignard dans la poitrine : d'autres le frappent à la tête et au ventre, dans la crainte qu'il ne soit cuirassé. Il pousse un grand soupir. Par un reste de vigueur, il se débarrasse de leurs mains. Les bras tendus, la bouche ouverte, les yeux éteints, il court jusqu'au bout de la chambre : un des complices ne fait que le toucher, il tombe et expire.

Le cardinal de Guise, son frère, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, qui étaient au conseil, entendant du bruit, veulent aller à son secours : il n'était plus temps. On les arrête de la part du roi, ainsi que la mère du défunt, ses fils, ses plus proches parents, le vieux cardinal de Bourbon, et les principaux partisans du duc, tant dans le château que dans la ville. Henri descend aussitôt chez sa mère, retenue au lit par des infirmités qui la conduisirent bientôt au tombeau. « Le roi de Paris n'est plus, madame, lui dit-il en entrant, et je suis roi désormais. – Vous avez fait mourir le duc de Guise ! reprit-elle en soupirant ; Dieu veuille que cette mort ne vous rende pas roi de rien ! C'est bien coupé, mon fils ; mais il faut coudre. Avez-vous pris toutes vos mesures ? » Il la pria d'être tranquille et alla se montrer au peuple.

Henri eut une longue conférence avec Morosini, légat du pape, homme doux et prudent, qui, se renfermant dans son emploi, se contenta d'exhorter

le roi à soutenir la religion, sans approuver ni blâmer la mort du duc de Guise. Cette modération du légat fit croire au roi que la mort du cardinal de Guise serait indifférente à la cour de Rome. On le regardait comme presque aussi dangereux que son frère, turbulent, emporté, capable de souffler dans tous les cœurs le désir de vengeance dont il était animé. Sa mort fut résolue.

Enfermé dans une chambre haute avec l'archevêque de Lyon, ils avaient passé en prières le jour de cette sanglante catastrophe et la nuit qui la suivit. Le matin du 23 on les sépara. Chacun crut de son côté qu'il était destiné à la mort. Le cardinal fut bientôt éclairé ; on lui déclara qu'il n'avait plus qu'un instant à vivre. Il se mit à genoux, recommanda son âme à Dieu, et, se couvrant la tête, il s'écria : « Faites votre commission. » Aussitôt des soldais le tuèrent à coups de hallebardes. Les corps des deux frères furent mis, avec leurs habits, dans la chaux vive pour être consumés, de peur que les ligueurs n'en fissent des reliques.

Ce meurtre pouvait devenir décisif, si le roi avait su s'armer de rigueur et écraser le fanatisme par l'autorité, au lieu de se contenter de lui enlever quelques villes ; mais, comme si l'effort qu'il venait de faire en abattant la tête du chef l'eût épuisé, il retomba bientôt dans sa langueur ordinaire. Commandant sans force, il fut servi mollement. La plupart des prisonniers faits au moment du massacre s'échappèrent. Plusieurs furent même relâchés par des ordres émanés d'une trop grande bonté. Il ne lui resta enfin que le jeune prince de Joinville, qui prit le nom de duc de Guise, et le vieux cardinal de Bourbon, dont on craignait moins la personne que le nom. Encore le roi fut-il obligé de racheter ces deux prisonniers de ceux à qui il les avait d'abord donnés en garde, et qui, tentés par l'argent des ligueurs, mirent à prix leur fidélité à l'égard du souverain. Le duc de Mayenne fut manqué d'une heure Par ceux qui avaient été envoyés à Lyon pour l'arrêter. Il se sauva en Bourgogne, son gouvernement, bien embarrassé d'abord sur le parti qu'il devait prendre, mais bien rassuré sitôt qu'il eut su ce qui se passait à Paris.

On y apprit, le 23 au soir, la mort du duc de Guise. Il est impossible d'exprimer l'effet que produisit cette nouvelle. Larmes, sanglots, gémissements, douleur sombre et morne, tout ce qui caractérise un peuple

consterné se peignait dans les actions et sur le visage des Parisiens. On s'abordait d'un air lugubre, on s'embrassait avec un silence farouche, les yeux gros de pleurs, le cœur serré, comme si l'on se fût dit le dernier adieu. Les églises étaient pleines de femmes qui se lamentaient. Les prédicateurs se turent, ou se contentèrent d'abord de déplorer ce malheur, sans parler de vengeance. Les plus zélés ligueurs, incertains et tremblants, restaient renfermés dans leurs maisons. Un homme d'autorité paraissant de la part du roi dans ce moment d'épouvante, secondé de quelques troupes et appuyé des fidèles serviteurs que ce prince conservait dans le Parlement, dans les autres cours et auprès de la principale bourgeoisie, aurait forcé les chefs de la faction à s'exiler d'eux-mêmes ; et la populace ensuite, dénuée de conseils, serait aisément rentrée dans le devoir.

L'indécision du roi perdit tout : il n'envoya qu'un négociateur. Dès le 25, jour de Noël, après vêpres, les factieux, revenus de leur étourdissement, s'assemblèrent à l'Hôtel-de-Ville. Se trouvant réunis contre leur attente, ils éclatèrent non plus en gémissements douloureux sur le malheur de leur chef, mais en invectives contre le roi. Les Seize, d'autant plus à craindre qu'ils venaient de voir le danger de plus près, parurent à cette assemblée environnés de satellites, auxquels ils inspiraient toute leur fureur. Impatients d'exercer leur vengeance, ils semblaient ne chercher que des victimes. Harlay, premier président, et d'autres magistrats avec lui, coururent à cette assemblée, inspirés par le désir de la paix. Les rebelles les regardaient d'un œil féroce, prêts à les déchirer au moindre mot de conciliation. Ils furent donc forcés de joindre leurs voix aux acclamations de la populace, qui nomma gouverneur de Paris Charles, duc d'Aumale, cousin-germain du duc de Guise. Aussitôt le nouveau gouverneur leva une armée pour donner du secours à Orléans, qui s'était soulevé comme Paris, et que le roi pressait ; et la révolte fut consommée.

Pendant ce temps Henri faisait tranquillement la clôture des états de Blois et les obsèques de sa mère. Catherine de Médicis, qui avait fait tant de bruit en sa vie, mourut presque sans qu'on y songeât ; tout le monde était trop occupé de ses propres affaires. Elle survécut à trois de ses fils, et vit le sceptre prêt à s'échapper des mains du quatrième. Catherine eut le sort de

tous ceux qui veulent tenir une juste neutralité entre des esprits échauffés par des opinions contraires : elle déplut aux uns et aux autres. Ils s'accordèrent à l'accuser d'irréligion : les catholiques, parce qu'elle ne montrait pas le zèle qu'ils auraient souhaité ; les calvinistes, parce qu'elle ne les laissait pas s'étendre. Les ligueurs la trouvaient trop favorable aux préventions de son fils pour les Bourbons ; et réciproquement ceux-ci la croyaient trop livrée aux princes lorrains.

Elle éprouva en effet ces différents penchants, selon les circonstances. Moins politique qu'intrigante, elle n'avait point de système de conduite fixe et déterminé. De là ses variations perpétuelles, qu'on attribue à la méchanceté. Elle eut un défaut plus dangereux encore dans les personnes qui gouvernent, défaut des âmes faibles, celui de tromper et de manquer de parole. On dit qu'en mourant, éclairée sans doute par une tardive expérience, elle conseilla à son fils de s'attacher aux princes du sang, et surtout au roi de Navarre, comme le plus intéressé à lui être fidèle. Henri parut très-sensible à la mort de sa mère, et lui fit faire des funérailles bien fastueuses pour les circonstances où il se trouvait.

Les états finirent le 16 janvier par des harangues pleines de tout ce que l'éloquence peut fournir de plus pompeux. Jamais, dit M. de Thou, on n'entendit discours plus étudiés ; jamais on n'avança de plus grandes maximes ; jamais on ne raisonna plus solidement ; jamais on ne se servit d'un style plus flatteur ; jamais enfin Henri, au milieu de la paix la plus profonde, n'assista à aucune action avec plus de tranquillité. Il avait eu soin d'y faire confirmer de nouveau *l'édit d'union*, comme loi de l'État, et de le faire jurer encore une fois par tous les députés : il les exhorta, chacun en particulier, à rapporter dans leurs provinces des sentiments de paix, et à les inspirer aux autres. Tous le promirent, et ils se séparèrent, trop contents, même les royalistes, d'être quittes d'une assemblée tumultueuse, de laquelle les derniers événements avaient banni toute confiance.

Pour les ligueurs, il leur tardait de se rendre à Paris, où Mendoza, ambassadeur d'Espagne, les avait devancés. Ce ministre, voyant le roi se perdre de lui-même, et se sentant désormais inutile auprès d'un homme qu'on pouvait abandonner à sa faiblesse, plus dangereuse pour lui que tous

les pièges qu'on lui tendrait, quitta la cour sans prendre congé, et vola à Paris, d'où devaient désormais partir les feux destinés à embraser le royaume. Il y fut bientôt suivi du duc de Mayenne, et tous deux, en arrivant, trouvèrent cette ville dévouée à leur parti, au delà même de leurs espérances.

Si l'on veut savoir à quoi peut se porter une populace effrénée, il faut lire dans les auteurs contemporains les excès des ligueurs ; on y trouvera un mélange de fureur et de ridicule qui inspire l'indignation et la pitié. La mort du cardinal de Guise ouvrit un vaste champ aux déclamations des prédicateurs. Le meurtre du duc marquait bien, à leur avis, peu de penchant dans le roi pour la sainte union, mais l'assassinat d'un évêque était un attentat manifeste contre la religion. Il n'y avait plus à hésiter ; Henri de Valois, nom qu'ils donnèrent au roi par la suite, était hérétique. Les catholiques devaient s'unir pour tirer vengeance de son crime, et y employer, s'il était nécessaire, jusqu'au dernier denier de leur bourse, et jusqu'à la dernière goutte de leur sang. » « Jurez-le tous, s'écria le fougueux Lincestre, dans sa chaire de Saint-Barthélémy, jurez-le tous avec moi, et levez la main en signe de votre serment. » Comme il vit que le premier président de Harlay, assis dans l'œuvre, les yeux baissés et la contenance tranquille, paraissait ne prendre aucune part à cette saillie, il eut l'audace d'interpeller le magistrat et de le forcer à suivre l'exemple de la multitude, en l'apostrophant en ces termes : « Levez aussi la main, monsieur le premier président ! levez-la bien haut, afin que tout le monde le voie. » « O saint et glorieux martyr ! s'écria, dans son enthousiasme, un religieux prêchant devant la mère du duc de Guise, ô saint et glorieux martyr ! béni est le ventre qui t'a porté, et bénies sont les mamelles qui t'ont allaité ! »

Il n'y avait point d'église où l'on ne fit pour eux des services funèbres ; point de corps, de communauté, d'association, de confrérie, qui ne cherchât à se signaler par la pompe de ces devoirs lugubres, et par quelque trait de singularité en l'honneur des deux frères. On faisait leur oraison funèbre, on exposait à la porte des églises le tableau de leur prétendu martyr : sur les mêmes autels où l'on célébrait le saint sacrifice pour les Guises, quelques-uns eurent l'impiété de placer des images du roi en cire ; pendant la messe,

ils les piquaient en différentes parties du corps, et enfin au cœur, dans l'intention de faire mourir ce prince en langueur par ces espèces de conjurations magiques.

Des processions d'enfants parcouraient les rues ; on en fit une générale, composée de plus de cent mille, qui partirent du cimetière des Innocents, et se rendirent à Sainte-Geneviève, portant chacun un cierge de cire jaune. En entrant dans l'église, ils l'éteignirent et le foulèrent aux pieds, en criant de toute leur force : « Dieu éteigne la race des Valois ! » Aux enfants se joignirent bientôt des personnes plus âgées, « tant fils que filles, dit le bon Parisien auteur du *Journal de Paris*, hommes que femmes, qui sont tous nus en chemise, tellement qu'on ne vit jamais si belle chose. »

Il se commettait à ces processions des désordres qui obligèrent les curés de les défendre. Le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, et d'autres jeunes gens, à l'exemple du chef, donnaient le bras à des femmes et à des filles fort indécemment vêtues, avec lesquelles ils s'amusaient à rire et à folâtrer. D'Aumale « jetait dans les églises, à travers une sarbacane, des dragées musquées aux demoiselles qu'il connaissait, et leur donnait des collations dans le cours de la marche. »

Les confesseurs travaillaient avec ardeur, dans le tribunal, à éteindre dans le cœur de leurs pénitents toute fidélité à leur souverain ; et comme ils trouvaient souvent des gens opiniâtres qui voulaient, pour rompre les liens de l'obéissance due au roi, une autorité autre que celle de leurs directeurs, ils imaginèrent de faire parler en leur faveur la Faculté de théologie.

Ce corps respectable, qui a été si souvent le rempart de la foi, n'est pas plus à l'abri que les autres compagnies des cabales que les intrigants forment pour dominer. Dans ces occasions, les sages, peu faits pour les troubles, si contraires au calme nécessaire aux gens de lettres, voyant leurs efforts inutiles, se retirèrent ; et il n'est pas surprenant qu'il émane alors d'un tribunal si éclairé des décisions qui feraient la honte d'une assemblée moins savante. Tel fut le fameux décret de la Sorbonne, rendu sur une requête présentée au nom de tous les catholiques.

La Faculté, répondant à chaque article de la requête, décide, 1^o que les Français sont déliés du serment de fidélité prêté à Henri ; 2^o qu'on peut en

conscience prendre les armes, former une ligue, lever de l'argent, et recourir à tous les moyens nécessaires pour la conservation de la religion catholique contre les mauvais desseins dudit roi, déclarant tous les moyens de défense légitimes, depuis que Henri, au préjudice de la religion catholique et de l'édit d'union, a violé les lois de la liberté naturelle par les meurtres qu'il a commis à Blois. La Faculté ajoute que le présent décret sera envoyé à Rome, pour être confirmé par le pape, et supplie Sa Sainteté de secourir l'Église de France, qui est dans le plus grand péril. Ce décret ne fut pas plutôt rendu public, que le peuple en fureur abattit les armes du roi, foula aux pieds ses écussons, défigura ses portraits, mutila ses statues, et se permit contre lui les injures les plus grossières.

C'était peu qu'une pareille décision, si l'exécution ne suivait. Les factieux y travaillèrent ; ils tentèrent d'engager le Parlement à la guerre contre le roi ; mais, loin de prêter l'oreille à leurs insinuations séditeuses, ce corps ne s'occupait que des moyens de procurer la paix. Voyant qu'ils ne pouvaient le gagner, les Seize résolurent de l'asservir.

Le lundi matin 16 janvier, pendant que le roi faisait à Blois la clôture des états, que le Parlement de Paris nommait des députés pour envoyer au roi, le palais se trouve investi de gens armés. Bussy le Clerc, de procureur devenu gouverneur de la Bastille pour la ligue, entre dans la grand'chambre, armé d'une cuirasse et le pistolet à la main. Il tire de sa poche une liste, ordonne à ceux qu'il va nommer de le suivre à l'Hôtel-de-Ville, où le peuple les mandait. A la tête était le premier président Achille de Harlay, et le président de Thou, son beau-frère. « Il est inutile, interrompit celui-ci, d'en dire davantage, il n'y a personne qui ne soit prêt à suivre son chef. » Tous se lèvent en même temps, et suivent l'audacieux Bussy. Il les mène comme en triomphe à travers une foule de populace qui poussait des huées insolentes. Arrivés à l'Hotel-de-Ville, ils voulaient s'y arrêter ; mais on les fit passer outre jusqu'à la Bastille, et on les y renferma. Dès le soir on relâcha ceux qui n'étaient point sur la liste de Bussy ; d'autres furent accordés au cautionnement de leurs amis. Les rebelles mirent aussi en prison plusieurs personnes de naissance, suspectes par leur attachement au roi, entre lesquelles de Thou cite avec éloge Charles de Choiseul de Praslin.

Telle était la situation des affaires à Paris lorsque le duc de Mayenne y arriva. La duchesse de Montpensier, sortie de Blois quelques jours avant le massacre de ses deux frères, était allée en poste trouver celui-ci en Bourgogne, pour l'exhorter à ne faire ni paix ni trêve avec le roi. Aussi se montra-t-il inflexible aux offres avantageuses de ce prince. La première opération qu'il fit dans la capitale fut de créer un conseil général de l'union ; et le premier acte de ce conseil fut réciproquement de créer le duc lieutenant général de l'État et couronne de France, en attendant la tenue des états généraux, qu'on indiqua pour le mois de juillet.

Le lieutenant confirma l'autorité des Seize, qui étaient comme le conseil particulier de Paris. Sitôt qu'ils eurent le décret de la Sorbonne, ils s'empressèrent d'envoyer à Rome conjurer le pape de ne point accorder au roi l'absolution des censures qu'on supposait qu'il avait encourues par la mort du cardinal de Guise. Aux agents de la populace ligueuse, le duc de Mayenne enjoignit de qualifiés, plus capables de faire face à ceux que Henri envoyait de son côté au souverain pontife.

C'était toujours Sixte V, pape inflexible sur les immunités ecclésiastiques et sur ce qu'il croyait les droits de son siège. Il apprit sans émotion apparente la mort du duc, mais celle du cardinal le mit dans une fureur qui éclata. Quelques auteurs donnent à la colère de Sixte une autre cause que l'attachement aux maximes de sa cour. Ils disent que le pape était convenu avec le duc de Guise de donner une de ses nièces en mariage au prince de Joinville ; que, sous prétexte de son penchant pour les hérétiques, le pape aurait déclaré Henri déchu de la royauté ; qu'on l'aurait confiné dans un monastère ; que le duc de Guise se serait fait déclarer par les états lieutenant général du royaume, et aurait ensuite fait prendre la couronne au prince de Joinville, son fils. C'est à peu près la marche de Charles Martel, qui, par sa qualité de maire du palais, fraya à Pepin le Bref, son fils, le chemin au trône que le père n'osa occuper lui-même.

Que ce projet ait été formé dans le temps, ou inventé d'après sa possibilité, il est certain que le pape n'en a jamais rien laissé échapper. Pour justifier l'aigreur qu'il montrait contre le roi, il prétextait toujours l'obligation que sa place et sa conscience lui imposaient de punir un péché

aussi grave et un crime aussi scandaleux que la mort d'un cardinal ; et cependant ce n'était pas encore là son vrai motif. S'il avait été guidé par ces principes, il aurait écouté la justification du roi, et s'il n'avait été content de ses raisons, du moins il ne se serait pas refusé aux instances du monarque, lorsqu'il vit ses ambassadeurs, prosternés à ses pieds, lui demander pardon et absolution.

Mais 1^o Sixte voulait paraître en colère afin de se faire apaiser plus avantageusement ; 2^o il ne voulait ni hâter l'absolution, ni la refuser tout à fait, afin de pouvoir se déterminer selon les circonstances : favorable au roi s'il prenait le dessus, ou à la ligue si elle triomphait. Aussi le roi de Navarre, qui avait pénétré cette politique, disait-il à Henri, après leur réunion : « Contre les foudres de Rome il n'y a d'autre remède que de vaincre : vous serez incontinent absous, n'en doutez pas ; mais si vous êtes vaincu et battu, vous demeurerez excommunié, aggravé, voire réaggravé plus que jamais. »

L'action, c'était le seul moyen qui convînt à Henri, non-seulement par rapport à la cour de Rome, mais à l'égard de ses sujets révoltés. Au lieu d'agir, le roi se contentait d'écrire, ou d'envoyer des agents dans les villes chancelantes, pour tâcher de les retenir dans le devoir. Il répondit aux libelles des ligueurs par des apologies : espèce de combat toujours désavantageux au souverain, quand il n'est pas secondé par les armes. Pendant ce temps, les principales villes du royaume se révoltaient ; les villes du second ordre suivaient l'exemple des capitales ; les bourgs même et les villages prenaient parti et l'étendard de la rébellion se levait par toute la France.

Il ne restait presque point de places, point de provinces, qui ne fussent ou subjuguées par la ligue ou entre les mains des calvinistes. D'ailleurs l'orage grossissait du côté de Paris. A la vérité, le duc d'Aumale, voulant secourir Orléans, que le roi pressait, s'était laissé battre ; mais, malgré ce premier succès, Henri perdit cette ville, et le duc de Mayenne était prêt à se présenter avec une armée plus redoutable. Le reste du Parlement, qui avait le président Brisson à sa tête, pendant la prison de ses principaux membres, venait d'enregistrer et de munir du sceau de l'autorité publique le titre de

lieutenant général du royaume, donné à Mayenne par le conseil général de l'union. A la vérité Harlay de Sancy, cousin germain du premier président, amenait au secours du roi une armée de Suisses, que ce fidèle serviteur avait levée sur son crédit ; mais ces troupes ne devaient point arriver de sitôt, et il était possible qu'en les attendant, Henri fût enlevé à Tours, où il s'était retiré, presque sans troupes, avec les fugitifs du Parlement de Paris, de la chambre des comptes, de la cour des aides et des autres cours souveraines, que le roi déclara être les seules légitimes, cassant et annulant tout ce qui serait fait désormais par les membres restés à Paris. Cette position critique donna lieu à la négociation qui s'entama avec le roi de Navarre.

Ce prince, pendant les états de Blois, tenait lui-même une assemblée des églises protestantes à La Rochelle. On y conclut de continuer la guerre. Bourbon, néanmoins, avait écrit aux états, leur proposant des expédients qui pourraient conduire à la paix ; mais sa lettre n'avait pas même été regardée. Il se mit donc en campagne, et continua ses expéditions militaires dans le Poitou et la Saintonge, toujours barré par le duc de Nevers, que le roi avait envoyé contre lui, mais dont l'armée, composée en grande partie de ligueurs, qui l'abandonnaient tous les jours, ne pouvait empêcher que le roi de Navarre ne remportât sans cesse quelques avantages qui lui faisaient gagner du terrain.

Une maladie dangereuse interrompit ses exploits. Il fut réduit à la dernière extrémité. Près de descendre dans le tombeau, ce prince magnanime n'avait de regret que celui de ne pouvoir tirer de l'oppression les Français qui gémissaient sous la tyrannie de la ligue. Dieu le rendit au besoin de la France. Ce fut peu de jours avant sa maladie qu'il apprit la mort du duc de Guise. Il ne s'en réjouit ni ne s'en affligea trop grand pour triompher du malheur d'un ennemi estimable à bien des égards, trop sincère pour ne pas s'avouer heureux d'être débarrassé d'un adversaire si redoutable.

Il fut alors question de tracer un plan d'opérations convenable aux circonstances. Le duc de Nevers avait été rappelé au secours du roi, et Bourbon, ne se voyant plus d'armée sur les bras, avait dessein de faire le

siège de Saintes et de Brouage. « Cela est bon, lui dit le fidèle Mornay, si nous avons à vieillir dans ces marais ; mais si vous devez un jour être roi de France, il faut porter vos desseins ailleurs. Le plus court de ces deux sièges vous retiendra deux mois, et pendant ce temps la France est perdue ; mais mettez-vous en campagne avec toutes vos troupes et canons, faites des entreprises, retournez vers la Loire, attaquez des places comme Saumur et autres ; le roi, pressé des deux côtés, ne pourra se déterminer à traiter avec Mayenne, les mains encore teintes du sang de ses frères, et il sera forcé de se jeter entre vos bras. » C'est ce qui arriva.

Mais il fallait une extrémité aussi pressante que celle où Henri III était réduit pour le déterminer même à une trêve avec les hérétiques, lui qui venait de promettre, par l'édit d'union, de ne jamais entrer en accommodement avec eux. Dans le dessein de hâter cette union, le roi de Navarre publia, le 4 mars, un écrit pathétique, dans lequel il rendait compte de ses dispositions. Après les protestations de la plus sincère tendresse pour le roi et d'attachement à la France, il déplorait en termes énergiques son malheur d'être obligé de porter les armes contre sa patrie. « Plût à Dieu, disait-il, que je n'eusse jamais été capitaine, puisque mon apprentissage devait se faire aux dépens de la France ! Je suis prêt à demander au roi mon seigneur la paix, le repos de son royaume, et le mien... On m'a souvent sommé de changer de religion, mais comment ? tla dague à la gorge. Si vous désirez simplement mon salut, je vous remercie ; si vous ne désirez ma conversion que par la crainte que vous avez qu'un jour je ne vous contraigne, vous avez tort. » Il somme ensuite les catholiques de parler, de porter témoignage contre lui, si jamais il les a maltraités, et proteste d'avoir les mêmes égards dans la suite.

Les promesses du roi de Navarre, dont la sincérité n'était point suspecte, faisaient incliner à la cour tous les esprits à la réunion, excepté celui de Henri III, qui ne pouvait se persuader qu'à force d'argent, de dignités, d'offres de toute espèce, il ne viendrait point à bout de désarmer le duc de Mayenne. Il employa le légat lui-même, Morosini, prélat plein de candeur et de bonnes intentions, mais qui échoua. Henri laissait le duc maître des conditions. Il se liait, s'enchaînait, se soumettait à tout, pourvu qu'on mît

bas les armes. Ses propositions furent rejetées durement. On accuse en effet Mayenne d'y avoir répondu : « Jamais je ne pardonnerai à ce misérable. » Les bons Français frémissaient de dépit à la vue de la faiblesse du roi. Enfin on le détermina à ne plus s'humilier devant des ennemis insolents, et à appeler le roi de Navarre.

Le duc d'Épernon, qui s'était lié à Bourbon pendant sa disgrâce, revenu à la cour avec toutes les marques de l'ancienne faveur, contribua beaucoup à cette réunion ; mais la personne qui y travailla le plus efficacement fut Diane, légitimée de France, duchesse d'Angoulême, sœur naturelle de Henri III, et veuve d'Horace Farnèse et de François de Montmorency.

Cette princesse avait toujours marqué une affection particulière pour le roi de Navarre ; souvent même elle avertit ce prince des pièges qu'on lui tendait. Dans cette occasion, elle se servit utilement du crédit que lui donnaient ses services auprès de Bourbon, et de son ascendant sur son frère, pour établir la confiance et dissiper les ombrages réciproques. Les conditions furent l'ouvrage des ministres de part et d'autre.

Elles se réduisirent à trois : qu'il y aurait trêve entre les deux rois pour un an, à commencer du 3 avril ; qu'ils feraient de concert la guerre au duc de Mayenne ; que le roi de Navarre aurait pour sa sûreté la ville de Saumur, passage important sur la Loire. Ce dernier article souffrait des difficultés. Le roi de France ne voulut pas donner une place si considérable. Il proposait le Pont-de-Cé, près d'Angers ; mais le désordre qui régnait alors aida à finir ce débat.

Les gouverneurs, une fois en possession de leurs places, les regardaient comme un bien qui leur appartenait, de sorte que, quand le roi voulait les en tirer, il fallait acheter leur démission. On agit sur la connaissance de cet usage : les ministres de Bourbon donnèrent avis au gouverneur du Pont-de-Cé que le roi avait besoin de son château et ne pouvait s'en passer. Sur cela le gouverneur porta sa démission à un prix exorbitant. En même temps on fit passer de l'argent à celui de Saumur, à condition qu'il lâcherait la main quand le roi traiterait avec lui ; et Henri, trouvant meilleur marché de celui-ci, conclut pour Saumur.

Tout arrêté et signé, le roi demanda encore quinze jours avant que de rendre son accord public, dans l'espérance d'obtenir, pendant ce délai, quelques conditions supportables du duc de Mayenne, auprès duquel le légat travaillait avec ardeur. Ce malheureux prince ne fut détrompé que quand il se vit près d'être investi dans Tours par les troupes de la ligue. Il n'y eut plus alors à différer ; il fallut appeler le roi de Navarre. L'entrevue se fit au château du Plessis-lès-Tours, le dernier jour d'avril.

Si Bourbon eût écouté quelques-uns de ses plus fidèles amis et ses propres répugnances, il n'aurait pas hasardé sa vie entre les mains du roi, dont il avait tant de sujet de se défier ; et, par cette timide prudence, peut-être, se serait-il fermé le chemin au trône ; mais il s'abandonna à sa fortune, et n'eut pas lieu de s'en repentir. Le maréchal d'Aumont, vieux guerrier, plein de probité et de franchise, était médiateur de l'entrevue, et comme caution de la bonne foi du roi. Il eut bien de la peine à surmonter les craintes des seigneurs attachés à Bourbon, qui ne croyaient jamais avoir pris assez de précautions ; et déjà Henri III commençait à se piquer de tant de défiances, lorsque le roi de Navarre arriva dans le parc du château, où Henri se promenait en l'attendant.

« De toute sa troupe, nul n'avait de manteau et de panache que lui. Tous avaient l'écharpe blanche, et lui vêtu en soldat, le pourpoint usé sur les épaules et aux côtés de porter la cuirasse, le haut-de-chausse de velours feuille morte, le manteau d'écarlate, le chapeau gris, avec un grand panache blanc où il y avait une très-belle médaille. » Les deux rois furent longtemps en présence, sans pouvoir s'approcher, à cause de la foule. Enfin Bourbon se jeta aux pieds de Valois, prononçant quelques paroles de soumission et de respect, dont le désordre était plus expressif que n'aurait été l'éloquence d'un discours suivi. Henri III le releva, l'embrassa, l'appela son frère ; ils conversèrent ensuite familièrement à la vue de tout le monde, et, la nuit approchant, Bourbon se retira dans son quartier ; mais le lendemain matin il fut dans la chambre du roi avant son lever ; confiance qui flatta infiniment Henri, et qui dissipa ses ombrages pour toujours.

Transporté de joie, le roi de Navarre écrivit sur-le-champ à son fidèle Mornay : « La glace a été rompue, non sans nombre d'avertissements que,

si j'y allois, j'étois mort ; j'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu. » Mornay lui répondit : « Sire, vous avez fait ce que vous deviez, et ce que nul ne vous devoit conseiller. »

De ce moment, calvinistes et royalistes furent unis comme frères. On les voyait s'embrasser, délester le passé, se jurer amitié pour la suite, s'exhorter mutuellement à exploiter tout ce qu'ils avaient de forces et de ressources contre leurs ennemis. A leur cordialité on reconnaissait des Français disposés à travailler de concert pour éteindre l'incendie qui consumait la patrie, leur commune mère.

Ces sentiments patriotiques commençaient à se réveiller jusque dans les courtisans. On remarque que les premiers qui amenèrent du secours au roi furent trois favoris disgraciés, Souvre, d'O et d'Épernon. Ce dernier avait eu de vifs démêlés avec le maréchal d'Aumont, et Henri craignait que son retour ne les renouvelât. Le maréchal, s'apercevant de cette délicatesse du roi, l'alla trouver, et fut le premier à lui conseiller de recevoir le duc : « J'oublie, dit-il, tout ressentiment, jusqu'à ce que Votre Majesté ait triomphé de ses ennemis ; après cela, si le duc le trouve bon, nous viderons notre querelle. » D'Épernon, instruit de cette démarche par le roi lui-même, se présenta chez le maréchal, fit excuse du passé, demanda son amitié, et offrit la sienne. « Allez, lui dit le vieux guerrier avec sa franchise ordinaire ; je ne veux de vous d'autres satisfactions que celle que vous me donnez aujourd'hui de vous voir si soumis aux ordres de votre maître. Vous m'offrez vos services, je les accepte. Je vous offre aussi les miens. Allons, continua-t-il en l'embrassant, courage ; combattons de tout notre cœur pour la gloire du meilleur de tous les maîtres, pour le salut de la patrie, dont les méchants ont juré la ruine ! Quand nous aurons rendu la paix à la France, nous disputerons à qui se surpassera en générosité. »

De pareils généraux, et des soldats animés des sentiments de leurs chefs, devaient être invincibles. Henri l'éprouva, lorsque Mayenne, à la tête de son armée, et lier de quelques succès à Vendôme et auprès d'Amboise, vint, le 8 mai, le braver dans son asile, et attaquer les faubourgs de Tours. Le roi, indigné, se réveilla de son assoupissement. Il donna ses ordres, et chargea lui-même. A ses actions, à sa parole, on reconnut le vainqueur de Jarnac et

de Montcontour. Le roi de Navarre ne se trouva pas à cette escarmouche, parce qu'il était allé hâter la marche de son armée, qu'il avait laissée à Chinon quand il vint saluer le roi. Mayenne, sachant que les calvinistes approchaient, se retira sans être poursuivi, content de cette bravade, de laquelle il ne recueillit d'autre gloire que d'avoir pillé un faubourg, où ses soldats catholiques commirent toutes sortes d'excès contre les catholiques leurs frères. Il publia cependant des relations fanfaronnes de cette expédition, pour donner du courage à son parti, dont la fortune commençait à chanceler.

Ce n'est pas que les esprits se détrompassent, et que la fureur des séditeux se ralentit ; au contraire, il n'y avait point d'injures contre le roi, point de calomnies qu'ils n'inventassent. Ils publièrent que Henri adorait des *faunes*, dont les figures se trouvaient sculptées sur des chandeliers pris dans sa chapelle. Dans tous les écrits sortis de leur plume on l'appelait tyran : son nom y était anagrammatisé de la manière la plus insultante. On disait à la messe, pour les troupes envoyées contre lui, des prières qui pouvaient passer pour de vraies imprécations contre sa personne.

Mais ces excès n'étaient plus que les expressions d'une rage impuissante. Les affaires du roi prenaient un tour avantageux. Il s'était trouvé quelque temps embarrassé et disposé à fuir loin de Paris. Le succès de ses armes en différents lieux ranima son courage. Le duc de Montpensier défit, en Normandie, les Gautiers, paysans que les vexations des gens de guerre rendirent soldats, et dont la ligue sut mettre à profit la férocité.

Les Parisiens furent battus auprès de Senlis. Montmorency-Thoré s'était habilement jeté dans cette place, dont la situation interrompait les communications de la capitale avec la Picardie. Le duc d'Aumale l'assiégeait avec des troupes bien supérieures en nombre à celles qui vinrent au secours. Ces derniers étaient commandés par Henri, duc de Longueville. Se voyant en présence des ennemis, par une modestie dont il y a peu d'exemples, ce jeune chef appelle le brave La Noue à la tête des bataillons, le salue général, exhorte les officiers à le reconnaître : « Quant à moi, dit-il, je lui obéirai comme soldat. » Tout céda aux efforts de la bravoure dirigée par la prudence. Les ligueurs, auxquels La Noue avait fait croire qu'il

n'avait pas d'artillerie, s'étaient rangés dans la plaine, sans tirer la leur de leurs tranchées, et durent en partie leur défaite à ce désavantage. Le duc d'Aumale, blessé, fut obligé de lever le siège, et la petite armée royaliste victorieuse alla recevoir les Suisses et les Allemands que le fidèle Sancy avait levés sur son propre crédit.

Ils joignirent le roi à Saint-Cloud dans les derniers jours de juillet. Par cette jonction, par celle des troupes calvinistes et de la noblesse qui accourait en foule de toutes les parties du royaume, Henri se trouvait à la tête d'une armée de plus de quarante mille hommes, braves soldats, chefs aguerris, munis de bonnes armes et de provisions suffisantes. On dit que, transporté de joie à la vue du changement de sa fortune, regardant Paris des hauteurs de Saint-Cloud, où il était campé, il prononça ces paroles : « Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop capricieux, tu as besoin d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui communique ! Encore quelques jours, et on ne verra ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement le lieu où tu auras été. » Une seule chose l'embarrassait, c'est que le pape venait de lancer contre lui un premier monitoire qui le menaçait d'excommunication si, dans soixante jours, il ne relâchait les prélats prisonniers, et s'il ne faisait pénitence de la mort du cardinal de Guise ; mais l'infortuné monarque ne vit pas la fin de ce terme.

Paris était réduit au point de ne pouvoir être sauvé que par un miracle ou par un crime. Le duc de Mayenne, qui s'y était renfermé, faisait toutes les dispositions pour une belle défense, dispositions telles que le lui permettait la surprise : il avait élevé des bastions, creusé des fossés, tiré des lignes derrière lesquelles il comptait du moins vendre chèrement sa vie ; car le petit nombre de ses troupes, incapables de border une si grande enceinte, ne lui laissait guère l'espérance de repousser les assaillants.

Mais ces murs mal défendus renfermaient des prédicateurs enthousiastes, singulièrement doués du talent de maîtriser les imaginations ; des directeurs insinuants, habiles à graver dans les âmes les impressions utiles à leurs projets. On y voyait la mère et la veuve de Guise et la duchesse de Montpensier, leur sœur : les deux premières, propres à émouvoir par

l'appareil du grand deuil et par leurs larmes ; la dernière, violente, emportée, capable de tout sacrifier pour parvenir à se venger.

Qu'il se trouve dans ces circonstances un génie sombre et mélancolique, un de ces hommes dévorés d'un feu secret qui les rend ardents et inquiets, qui prennent à cœur les affaires publiques, comme si elles leur étaient particulières ; qui s'irritent des mauvais succès ; qui se complaisent dans les résolutions extrêmes et désespérées : à quoi ne pourront pas le pousser les louanges, les caresses, les encouragements des gens qu'il estime, dont il respecte le rang, dont la familiarité l'honore ? Que n'obtiendront pas enfin de lui les sollicitations d'une femme encore aimable et peu scrupuleuse ?

Tel les auteurs contemporains nous dépeignent Jacques Clément Jacobin ; telles ils nous décrivent les ruses employées pour l'exciter à l'assassinat qu'il commit. Il n'avait que vingt-deux ans ; il était ignorant, grossier, libertin, et toujours mêlé avec la plus vile populace, auprès de laquelle il faisait parade de son courage, répétant sans cesse qu'il fallait faire la guerre aux hérétiques, les exterminer, les anéantir ; d'où ses jeunes confrères l'appelaient ironiquement le *capitaine Clément*.

Mais tout le monde ne méprisait pas également sa frénésie. Sur ce détestable principe, prêché alors dans les chaires, et regardé comme incontestable, qu'il est permis de tuer un tyran, Clément conçut le dessein de tuer le roi. Il s'en ouvrit à son prieur et à un ancien religieux, qui y applaudirent. Quelques-uns des Seize eurent vent de ce projet ; ils en parlèrent aux ducs de Mayenne et d'Aumale, qui ne le désapprouvèrent pas. Le dessein de Clément Parvint jusqu'à la duchesse de Montpensier ; elle voulut voir, dit-on, ce jeune fanatique, le fit venir chez elle, l'excita et l'encouragea dans son funeste projet. Pour lui donner plus d'assurance, le duc d'Aumale, avant qu'il ne sortît de Paris, fit mettre en prison plus de cent des principaux bourgeois, dont la vie, en cas qu'il fût arrêté, devait, à ce qu'on lui fit entendre, répondre de la sienne.

Afin de lui ouvrir un accès plus aisé auprès du roi, on lui procura une lettre de créance du premier président, enfermé à la Bastille. Ce magistrat la donna sur ce que des gens qu'il croyait attachés à Henri lui dirent que le porteur avait des choses très-importantes à communiquer au roi. Le comte

de Brienne, également prisonnier de la ligue, trompé par ces impostures, lui donna aussi un passe-port.

Muni de ces pièces, Jacques Clément sortit de Paris le dernier jour de juillet. Il tomba bientôt dans les gardes avancées du camp royal. Quand on l'arrêta, il dit qu'il avait des lettres pour le roi. Sur cette déclaration, il fut conduit devant la Guesle, procureur général. Ce magistrat l'interrogea touchant ce qu'il avait à dire à Sa Majesté ; mais, comme il assura toujours ne pouvoir s'en ouvrir qu'au roi lui-même, on le remit au lendemain, parce qu'il était déjà tard. Le scélérat soupa bien, répondit en homme simple aux questions qu'on lui fit, et dormit tranquillement.

Le lendemain, 1^{er} août, Henri III, à son lever, instruit qu'un religieux, chargé de quelques dépêches des prisonniers de Paris, demandait à lui parler, ordonne qu'on le fasse entrer, s'avance vers lui, prend ses lettres ; et, dans le moment qu'il les lisait attentivement, l'assassin tire de sa manche un couteau et le lui plonge dans le ventre. Henri, blessé, s'écrie, retire lui-même le couteau, et en frappe le scélérat au visage. Aussitôt les gentilshommes présents, entraînés par un zèle inconsidéré, mettent en pièces le meurtrier, et enlèvent par sa mort le moyen de connaître ses complices.

Quelques symptômes favorables firent d'abord conjecturer que la blessure ne serait pas dangereuse, et on l'écrivit ainsi, par ordre du roi, à tous les gouverneurs de provinces ; mais dès le soir elle fut jugée mortelle. Henri montra à sa dernière heure les dispositions les plus chrétiennes ; il se confessa, demanda l'absolution des censures renfermées dans le monitoire du pape, et reçut la communion.

Quand il eut mis ordre aux affaires de sa conscience, il fit ouvrir les portes de sa chambre. Autour de son lit se rangèrent les principaux seigneurs du royaume. Il leur dit que sa seule peine, en mourant, était de laisser la France dans un si triste état, qu'il avait appris dès l'enfance, à l'école de Jésus-Christ, à pardonner, et qu'il ne désirait pas qu'on vengeât sa mort. Il exhorta ensuite tous les assistants à reconnaître après lui le roi de Navarre. Il dit que lui seul avait droit au trône, qu'il ne fallait pas s'arrêter à la différence de religion ; que ce prince, d'un naturel franc et sincère,

rentrerait tôt ou tard dans l'Église. Puis, le faisant approcher, il jeta ses bras à son cou, le tint longtemps pressé contre son sein, les yeux levés au ciel, comme s'il eût prié pour lui, et lui dit : « Soyez certain, mon cher beau-frère, que jamais vous ne serez roi de France si vous ne vous faites catholique. »

A cette scène attendrissante, toute l'assemblée fondit en larmes ; on n'entendait que soupirs et sanglots. Henri, faible roi sans doute, mais bon ami, excellent maître, était chéri comme un père par tous ceux qui rapprochaient. Il fallut une malice aussi profonde que celle des chefs de la ligue pour le faire de Paris, et mettre en prison plus de cent des principaux bourgeois, dont la vie, en cas qu'il fût arrêté, devait, à ce qu'on lui fit entendre, répondre de la sienne.

Afin de lui ouvrir un accès plus aisé auprès du roi, on lui procura une lettre de créance du premier président, enfermé à la Bastille. Ce magistrat la donna sur ce que des gens qu'il croyait attachés à Henri lui dirent que le porteur avait des choses très-importantes à communiquer au roi. Le comte de Brienne, également prisonnier de la ligue, trompé par ces impostures, lui donna aussi un passe-port.

Muni de ces pièces, Jacques Clément sortit de Paris le dernier jour de juillet. Il tomba bientôt dans les gardes avancées du camp royal. Quand on l'arrête, il dit qu'il avait des lettres pour le roi. Sur cette déclaration, il fut conduit devant la Guesle, procureur général. Ce magistrat l'interrogea touchant ce qu'il avait à dire à Sa Majesté ; mais, comme il assure toujours ne pouvoir s'en ouvrir qu'au roi lui-même, on le remit au lendemain, parce qu'il était déjà tard. Le scélérat soupa bien, répondit en homme simple aux questions qu'on lui fit, et dormit tranquillement.

Le lendemain, 1^{er} août, Henri III, à son lever, instruit qu'un religieux, chargé de quelques dépêches des prisonniers de Paris, demandait à lui parler, ordonne qu'on le fasse entrer, s'avance vers lui, prend ses lettres ; et, dans le moment qu'il les lisait attentivement, l'assassin tire de sa manche un couteau et le lui plonge dans le ventre. Henri, blessé, s'écrie, retire lui-même le couteau, et en frappe le scélérat au visage. Aussitôt les gentilshommes présents, entraînés par un zèle inconsidéré, mettent en

pièces le meurtrier, et enlèvent par sa mort le moyen de connaître ses complices.

Quelques symptômes favorables firent d'abord conjecturer que la blessure ne serait pas dangereuse, et on l'écrivit ainsi, par ordre du roi, à tous les gouverneurs de provinces ; mais dès le soir elle fut jugée mortelle. Henri montra à sa dernière heure les dispositions les plus chrétiennes ; il se confessa, demanda l'absolution des censures renfermées dans le monitoire du pape, et reçut la communion.

Quand il eut mis ordre aux affaires de sa conscience, il fit ouvrir les portes de sa chambre. Autour de son lit se rangèrent les principaux seigneurs du royaume. Il leur dit que sa seule peine, en mourant, était de laisser la France dans un si triste état, qu'il avait appris dès l'enfance, à l'école de Jésus-Christ, à pardonner, et qu'il ne désirait pas qu'on vengeât sa mort. Il exhorta ensuite tous les assistants à reconnaître après lui le roi de Navarre. Il dit que lui seul avait droit au trône, qu'il ne fallait pas s'arrêter à la différence de religion ; que ce prince, d'un naturel franc et sincère, rentrerait tôt ou tard dans l'Église. Puis, le faisant approcher, il jeta ses bras à son cou, le tint longtemps pressé contre son sein, les yeux levés au ciel, comme s'il eût prié pour lui, et lui dit : « Soyez certain, mon cher beau-frère, que jamais vous ne serez roi de France si vous ne vous faites catholique »

A cette scène attendrissante, toute l'assemblée fondit en larmes ; on'entendait que soupirs et sanglots. Henri, faible roi sans doute, mais bon ami, excellent maître, était chéri comme un père par tous ceux qui l'approchaient. Il fallut une malice aussi profonde que celle des chefs de la ligue pour le faire détester de ses peuples. On a vu dans le cours de l'histoire comment des défauts qui auraient été sans conséquence dans un particulier, chargèrent de la haine publique un monarque fait pour être adoré de son peuple. Toutes ses actions, mal interprétées, prirent aux yeux du plus grand nombre de ses sujets, la couleur que voulaient lui donner ses ennemis. On ne vit dans ses dévotions que leur bizarrerie ; dans ses libéralités, que leur profusion ; dans sa patience, qu'un excès de timidité ;

dans sa politique, trop circonspecte, que de la fraude et de la mauvaise foi.
On commença par le mépriser, et l'on finit par le haïr.



Philippoteaux del

Paul Girardet.Sc.

ASSASSINAT DE HENRI III

Mais au moment d'une mort si tragique, la pitié effaça le souvenir de ses défauts. On ne se souvint plus que de ses vertus. Sa bonté surtout, son affabilité, cette douceur qui ouvrait si aisément son âme aux épanchements de la confiance et de l'amitié, sa bienfaisance naturelle, et ses autres qualités estimables, le firent regretter sincèrement. Henri eut la consolation de voir couler pour lui des larmes véritables. Il expira le 2 août, âgé de trente-huit ans, entre les bras de ses serviteurs, persuadé par leurs regrets que ses fautes ne lui avaient pas enlevé tous les cœurs.

BRANCHE DES BOURBONS,

1589-1793.

HENRI IV,

Agé de 35 ans et demi.

Henri de Bourbon, roi de Navarre, entra dans la chambre de Henri III au moment que ce prince venait d'expirer. Il se jeta sur le corps sanglant, l'embrassa avec transport ; puis, se relevant, il dit d'un air pénétré et le cœur gros de soupirs : « Les larmes ne le feront pas revivre. Les vraies preuves d'affection et de fidélité sont de le venger ; pour moi, j'y sacrifierai ma vie : nous sommes tous Français, et il n'y a rien qui nous distingue au devoir que nous devons à la mémoire de notre roi et au service de notre

patrie. » Plusieurs seigneurs et capitaines tombèrent à ses genoux, et lui baisèrent la main en signe d'engagement à le seconder. On proposa d'élever un catafalque sur le pont de Saint-Cloud, d'y faire défiler l'armée, jurer à chaque soldat, sur le corps du monarque, de le venger, de fondre ensuite sur Paris avec ses troupes dévouées, pour ainsi dire, à la mort par cette action ; d'y porter le fer et le feu, et de massacrer le conseil de l'union, les Seize, tous les ligueurs, qui, autant que l'assassin, avaient plongé le poignard dans le sein de leur roi.

Ils auraient bien mérité ce traitement, encore trop doux, pour les excès auxquels ils se livrèrent quand ils apprirent la mort de Henri III. La duchesse de Montpensier sauta au cou de celui qui apporta la première nouvelle. Elle s'écria, transportée de joie : « Ah ! mon ami, soyez le bienvenu ! Mais est-il bien vrai, au moins ? Ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il mort ? Dieu, que vous me faites aise ! Je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait su, avant de mourir, que c'est moi qui l'ai fait faire. » Elle monta ensuite en carrosse avec Anne d'Este, sa mère, et se promena dans les rues de Paris, criant : *Bonnes nouvelles !* et excitant le peuple à se réjouir. On alluma des feux de joie ; les prédicateurs firent l'éloge de Jacques Clément, qu'ils appelaient *saint martyr*. On courait en foule voir sa mère, pauvre villageoise, que la duchesse de Montpensier avait reçue chez elle. Le conseil de l'union lui fit une pension, et les séditieux harangueurs des Seize, eurent l'effronterie de lui appliquer, comme ils avaient fait à la mère des Guises, ces paroles de l'Écriture : « Heureux le ventre qui t'a porté, et bénies soient les mamelles qui t'ont allaité ! » Sixte V combla de louanges, en plein consistoire, le crime affreux du parricide. Il s'échappa jusqu'à le comparer, pour l'utilité, à l'incarnation et à la résurrection du Sauveur, et pour l'héroïsme, aux actions de Judith et d'Éléazar. Cette déclamation scandaleuse fut puissamment réfutée par des écrits qui joignent trop d'aigreur aux raisons.

Tout ceci n'arriva que successivement. C'était dans l'armée qui assiégeait Paris que les événements se pressaient. Qu'on se représente Henri IV, au milieu de ce corps composé des meilleurs soldats et de la principale noblesse du royaume, aussi divisés d'intérêts que de religion. Les uns,

attachés personnellement au nouveau monarque, lui juraient une fidélité inviolable : Sire, lui disait Givry, vous êtes le roi des braves, et ne serez abandonné que des poltrons. » Les autres incapables d'égards et de ménagements, Il comme gens forcenés, en présence du roi lui-même, enfonçoient leurs chapeaux, les jetoient par terre, crioient, heurloient, fermoient les poings, complotoient, se touchant dans la main, formant des vœux et promesses, dont on oyoit pour conclusions : Plutôt mourir que d'avoir un roi huguenot ! » Mais les transports de ces zélés étaient moins à craindre que le silence sombre des grands, qui, tantôt séparés, tantôt réunis, paraissaient méditer quelque projet important.

La vraie cause de l'embarras qu'on remarquait dans leur contenance est que chacun voulait profiter de l'occasion, et faire acheter au nouveau monarque sa soumission par des grâces. Quelques-uns eurent l'imprudence de mettre ouvertement un prix à leur fidélité ; d'autres, moins effrontés, formaient des difficultés, afin d'entamer une négociation ou de se faire offrir ce qu'ils n'osaient demander.

Le roi, dévoré de soupçons, tenait conseil avec La Force et d'Aubigné, incertain s'il devait confier sa fortune et sa vie à une armée dont les principaux chefs lui étaient suspects à tant de titres, où s'il devait se retirer avec ses meilleures troupes dans les provinces outre-Loire, où était le plus grand nombre de ses partisans. D'Aubigné le détermina pour l'avis le plus honorable, quoique le plus dangereux ; il lui fit sentir que, s'il se reléguait au delà du grand fleuve qui partage le royaume, les ligueurs feraient aisément croire qu'il désespérait lui-même de sa cause, et que ces bruits, répandus avec adresse, porteraient un coup mortel à son parti : « Et qui vous croirait encore foi de France, ajoutait-il, en voyant vos lettres datées de Limoges ? » Cette réflexion engagea le roi à tenir ferme.

Ses courtisans s'employèrent vivement à gagner les troupes et leurs chefs. Le maréchal de Biron et Harlay de Sancy amenèrent aux pieds du monarque les Suisses, dont le bon exemple entraîna le corps de l'armée. Plusieurs princes et seigneurs, honteux d'avoir balancé, revinrent d'eux-mêmes ; ils tinrent une assemblée dans laquelle quelques-uns, encore indéterminés, proposèrent de remettre l'élection d'un roi à l'assemblée des

états qui devaient être convoqués incessamment, et en attendant, de nommer le roi de Navarre seulement généralissime ; mais le plus grand nombre conclut à reconnaître Henri de Bourbon héritier légitime de la couronne, et à lui prêter serment de fidélité, sous la réserve de certaines conditions.

En conséquence de cette décision, on fit jurer au roi de conserver et de maintenir la religion catholique dans le royaume, de se faire instruire de ses dogmes dans le délai de six mois, de rendre aux gens d'église les biens qui leur avaient été enlevés par les réformés, de ne permettre l'exercice public du nouveau culte que dans les endroits où il jouissait alors de cette liberté, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par les états généraux, qui seraient convoqués par lui à Tours dans six mois, et de poursuivre enfin contre les assassins du feu roi la vengeance de sa mort. Après cet engagement solennel de la part de Henri, les princes, les grands officiers de la couronne, les Seigneurs et les gentilshommes qui se trouvaient pour lors à l'armée, lui rendirent hommage comme à leur légitime souverain, et jurèrent de sacrifier leurs biens et leurs vies à son service.

Tous ne se portèrent point avec la même affection à l'accomplissement de cette promesse. Le duc d'Épernon, favori de Henri III, sous prétexte d'une affaire de famille pour laquelle il avait déjà obtenu un congé du feu roi se retira dans son gouvernement d'Angoulême avec toutes ses troupes. On lui supposa des vues secrètes d'ambition, comme l'espérance de se rendre indépendant à l'aide des troubles qui allaient agiter le royaume. D'autres attribuèrent sa retraite à vanité et à dépit de se voir réduit à ne jouer qu'un rôle inférieur dans la nouvelle cour, après avoir représenté le premier avec tant d'empire dans l'ancienne. Plusieurs seigneurs l'imitèrent, et quittèrent l'armée sous des prétextes frivoles ; mais il n'en passa presque aucun dans le parti opposé. Le roi, à qui cette défection enlevait l'espoir de réduire la capitale, fit bonne contenance, parut indifférent sur cette désertion, et dit publiquement qu'il permettait à tous les mécontents de se retirer ; qu'il aimait mieux cent Français bien intentionnés que deux cents dont l'attachement lui serait suspect.

Il mit ordre ensuite aux affaires du royaume. Les gouverneurs des provinces, les commandants des villes, les magistrats, tous ceux qui avaient besoin de l'attache du nouveau roi pour continuer leurs fonctions, furent confirmés. Il écrivit des lettres circulaires aux Parlements et aux autres tribunaux ; il convoqua les états généraux à Tours pour le mois d'octobre, et en même temps il partagea les troupes qui lui restaient en trois corps. Le premier fut donné au duc de Longueville, gouverneur de Picardie, pour s'opposer aux Espagnols, qui menaçaient cette province ; le second au duc d'Aumont, pour contenir la Champagne ; et avec le troisième corps, le roi, accompagné du duc de Montpensier et du maréchal de Biron, gagna la Normandie, où il devait être joint par les troupes auxiliaires de l'Angleterre.

Cependant les Seize et le peuple des ligueurs continuaient à se déchaîner contre la mémoire de Henri III, contre Henri IV, qu'ils appelaient, par dérision, *le Navarrois*, *le Béarnais* ; et les chefs travaillaient efficacement à profiter de cette fureur. De la formidable maison de Guise, il ne restait en état de figurer que le duc de Mayenne, frère des deux qui avaient été tués à Blois. Le duc de Guise, fils aîné du héros de la ligue, avait été arrêté au moment de la mort de son père ; et quoiqu'il fût encore très-jeune, on le gardait soigneusement dans le château de Tours. Pour ses frères puînés, ils sortaient à peine de l'enfance. Mayenne, naturellement modéré dans ses vues, modeste dans ses désirs, fait pour être bon citoyen et sujet fidèle, devint, par le concours des circonstances, rebelle et chef de parti ; tous ceux qui l'environnaient lui soufflaient l'esprit de trouble et de révolte. Sa mère lui redemandait ses fils massacrés à Blois. La veuve du duc le rendait responsable du sang de son époux, s'il ne soutenait la guerre. La furieuse Montpensier, sa sœur, criait encore vengeance ; et, non contente de l'assassinat du roi, elle aurait voulu faire ressentir à tous les royalistes les transports de la haine qui l'animait contre leur chef. De leur côté, les ligueurs conjuraient le duc de ne pas les abandonner à la merci d'un roi hérétique. Les moins belliqueux paraissaient trouver du courage en cette occasion. Tout Paris était en armes : les levées se faisaient avec le plus grand succès dans les provinces. Don Bernardin de Mendoza, envoyé

d'Espagne, montrait à Mayenne les trésors de son maître ouverts, et ses bataillons prêts à marcher au secours de la religion.

Tant de motifs, tant d'espérances, empêchèrent le duc de prêter l'oreille aux propositions d'accommodement que Henri IV lui fit faire sous main au moment même de la mort de Henri III. Jeannin, président au Parlement, homme de grand sens, inviolablement attaché à la maison de Guise, donna pour lors à Mayenne un conseil dont l'exécution aurait fort embarrassé le nouveau roi; c'était d'appeler les princes, les pairs, les principaux officiers de la couronne à la tête des deux armées, et de sommer Henri de se faire catholique, faute de quoi on l'aurait déclaré déchu de ses droits au trône. Mayenne goûta peu cet avis, craignant que les royalistes au contraire ne gagnassent les autres, et qu'il ne se vît abandonné lui-même. Quelques-uns lui proposèrent aussi de se faire roi ; il ne le voulut pas non plus. Mais le 7 août il lit proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, qui était alors prisonnier entre les mains de Henri IV, son neveu ; et il prit lui-même le titre de lieutenant général du royaume : ensuite, pendant que son armée se formait, il alla concerter les opérations de la guerre avec le duc de Parme, le célèbre Alexandre Farnèse, commandant en Flandre pour les Espagnols, et revint à Paris, d'où il sortit, à la fin d'août, à la tête de plus de vingt-cinq mille hommes, « publiant qu'il allait prendre le Béarnais. »

Henri IV, en partageant son armée, n'avait gardé qu'environ sept mille hommes : ce fut avec cette faible division qu'il se trouva cerné près de Dieppe, à l'extrémité du pays de Caux, par toutes les forces de Mayenne. Il n'était pas à présumer que cette poignée de monde pût tenir contre l'armée de la ligue ; Mayenne en était persuadé : il écrivait en Espagne « qu'il tenait le Béarnais enfermé en lieu d'où il ne pouvoit lui échapper, à moins que de sauter dans la mer. » C'était aussi l'opinion de la majorité du conseil de Henri, où l'on délibéra s'il n'était pas convenable que le roi passât en Angleterre, pour en hâter des secours. Mais le maréchal de Biron s'éleva vivement contre cet avis, et le fit rejeter. « Sire, dit-il au roi, au rapport de Mézeray, on propose à « Votre Majesté de quitter son royaume, et moi je soutiens que, si vous n'étiez pas en France, il faudroit percer au travers de

tous les hasards et de tous les obstacles pour vous y rendre ; et maintenant que vous y êtes, vous en sortiriez, vous feriez de bon gré ce que les plus grands efforts de vos ennemis ne sauraient jamais vous contraindre de faire ! En l'état où vous êtes, Sire, sortir de France seulement pour vingt-quatre heures, c'est s'en bannir pour jamais. Le péril, au reste, n'est pas si grand qu'on vous le dépeint ; et ceux qui pensent nous envelopper sont les mêmes que nous avons tenus si lâchement enfermés dans Paris, ou gens qui ne valent pas mieux. Enfin, « Sire, nous sommes en France ; il nous y faut enterrer. Il s'agit d'un royaume ; il faut l'emporter, ou y perdre la vie. Quand même il n'y auroit pas d'autre sûreté pour votre personne sacrée que la fuite, il vaudroit mieux mille fois mourir de pied ferme, que de vous sauver par ce moyen. Votre Majesté ne doit jamais souffrir qu'on dise d'elle qu'un cadet de Lorraine lui a fait perdre terre, et encore moins qu'on la voie mendier à la porte d'un prince étranger. Non, non, Sire, il n'y a ni couronne ni honneur pour vous au delà de la mer. Si vous allez au-devant du secours de l'Angleterre, il reculera ; si vous vous présentez au port de La Rochelle en homme qui se sauve, vous n'y trouverez que des reproches et du mépris. Je ne puis croire que vous deviez plutôt fier votre personne à l'inconstance des flots et à la merci de l'étranger, qu'à tant de braves gentilshommes et tant de vieux soldats qui sont prêts à lui servir de rempart et de bouclier ; et je suis trop serviteur de Votre Majesté pour lui dissimuler que, si elle cherchoit sa sûreté ailleurs que dans leur vertu, ils seroient eux-mêmes obligés de chercher la leur dans un autre parti que le sien. » Excité par ce discours, qui répondait si bien à ses sentiments, le monarque ne désespéra pas de sa fortune ; et en attendant que les Anglais, avec les troupes de Picardie et de Champagne qu'il avait rappelées, pussent le joindre, il se fortifia sous les murs de Dieppe, résolu d'y soutenir les premiers efforts de l'ennemi.

Mayenne n'avait paru à la vue du camp royal qu'au milieu de septembre. y resta jusqu'au 6 octobre, et pendant cet intervalle il livra plusieurs assauts. Le plus meurtrier eut lieu le 21 septembre, du côté du village d'Arques, d'où ce combat a pris son nom.

Le duc y employa tout ce que la science militaire peut imaginer d'expédients dans une attaque dangereuse ; et le roi tout ce que l'intrépidité peut fournir de ressources dans une défense difficile. Pressé de toutes parts, il se montrait partout ; tantôt il se tenait ferme dans ses lignes, tantôt il en sortait à la tête de sa cavalerie à la poursuite des fuyards.

Les ennemis ne pénétrèrent qu'une fois dans les retranchements, encore ne fut-ce que par surprise. Il y avait des lansquenets dans les deux armées ; ceux de la ligue étant un jour chargés, soit exprès, soit par hasard, de l'attaque d'un poste défendu par leurs compatriotes, s'approchent les armes basses, comme s'ils voulaient se rendre. Les royalistes, trompés, leur tendent la main pour les aider à monter sur le revers du fossé ; mais les traîtres n'y sont pas plutôt, que, fondant avec impétuosité sur ces soldats surpris et déconcertés, ils les chassent de leur poste et leur enlèvent trois drapeaux. Heureusement des troupes fraîches accoururent au secours des fuyards ; les lansquenets de Mayenne furent à leur tour culbutés du haut du fossé ; mais on ne recouvra pas les drapeaux, dont les ligueurs se parèrent comme d'un trophée légitime.

A cette même action, qui fut très-meurtrière, le roi se trouva dans le plus grand danger. Emporté par l'ardeur du combat, il s'était engagé entre deux corps considérables de cavalerie. Se voyant presque investi, il s'écria d'un ton de désespoir : « Eh quoi ! n'y aura-t-il pas dans toute la France cinquante gentilshommes qui aient assez de résolution pour mourir avec leur roi ! – Courage, sire, lui cria Châtillon, l'aîné des fils de l'amiral Coligny, courage, nous voici prêts à mourir avec vous. » En disant ces mots, il charge les escadrons opposés et dégage le roi. Ce fut après ce combat d'Arques que Henri écrivait à Crillon cette charmante et fameuse lettre : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas. Adieu, brave Crillon, je t'aime à tort et à travers. » Il y eut, les jours suivants, d'autres escarmouches, aussi peu avantageuses pour le duc de Mayenne ; ce qui le détermina à décamper. Il gagna la Picardie, d'où il devait se rendre en Flandre pour y prendre de nouvelles mesures avec les Espagnols.

Tant que durèrent les attaques du camp d'Acques, les émissaires des ligueurs répandaient dans Paris les nouvelles les plus avantageuses au parti. On faisait venir de Dieppe des courriers qui publiaient que le camp du roi était investi, qu'il ne pouvait échapper, et que le duc de Mayenne allait l'emmener dans la capitale en triomphe, lié et garrotté. Cette nouvelle s'accrédita si bien, qu'on loua des fenêtres pour le voir passer. Les trois drapeaux arrachés par trahison aux lansquenets servirent à entretenir l'erreur, parce que, sur leur modèle, la duchesse de Montpensier en fit faire plusieurs autres, qu'on exposa en public comme des témoignages certains de la victoire du duc.

Mais ce peuple aveuglé ne fut pas longtemps dans cette agréable illusion, Pendant qu'il se laissait abuser par de fausses relations, et qu'il chantait des chansons insolentes, Henri IV, fortifié de cinq mille Anglais, avec les troupes de Picardie et de Champagne, et une nombreuse noblesse accourue au secours de son roi, parut devant Paris. Il attaqua les faubourgs et les força, le 1^{er} novembre, fête de la Toussaint. Les Parisiens prirent les armes, mais ils furent repoussés et menés battant jusque dans la ville, dont les royalistes auraient pu s'emparer dès ce jour, s'ils n'avaient craint quelque embûche.

Henri permit le pillage des faubourgs à ses soldats, et le butin qu'ils y firent tint lieu de la solde que le roi n'avait pas le moyen de payer. Il donna de bons ordres pour empêcher les meurtres, l'incendie et la licence ordinaire en ces occasions. Les églises et les monastères furent épargnés, l'office divin s'y célébra comme en pleine paix, et plusieurs officiers catholiques des troupes du roi y assistèrent le jour même du combat, Henri garda quatre jours sa conquête. En sortant, le 5 novembre, il mit son armée en bataille, invitant au combat le duc de Mayenne, qui était venu promptement au secours de la capitale. Personne ne parut hors des murs, et le roi prit tranquillement le chemin de Tours, pour acquitter la promesse qu'il avait faite à son avènement d'y convoquer les états du royaume ; mais les embarras de la guerre ayant rendu cette mesure impossible dans les circonstances présentes, il en prit à témoin, dans un lit de justice, les généraux envers lesquels il avait pris cet engagement. De leur aveu, il en

remit la convocation au mois de mars de l'année suivante, et regagna aussitôt la Basse-Normandie, qu'il réduisit entièrement à son obéissance. Avant son départ, l'ambassadeur de la république de Venise lui avait présenté ses lettres de créance, et lui avait procuré la satisfaction de se voir reconnu par une puissance catholique, avantage que lui contestait la ligue.

Mayenne lit aussi quelques expéditions ; mais il était plus occupé des affaires du cabinet que de la guerre. D'un côté, il avait à se tenir en garde contre la vivacité du conseil de l'union, qui aurait toujours voulu l'engager dans des partis extrêmes ; mais le duc ne pouvait suivre ces avis emportés sans s'abandonner entièrement aux Espagnols, sa seule ressource. Leur zèle si vanté en faveur de la religion catholique ne lui paraissait plus ni si pur ni si désintéressé. D'un autre côté, Henri IV lui faisait toujours de nouvelles propositions d'accommodement. Étaient-elles sincères, ou mises en avant pour le rendre suspect aux zélés de la ligue ? c'est ce que Mayenne ne pouvait démêler, et cette incertitude le forçait à mesurer toutes ses démarches.

Jeannin, auparavant assez favorable aux Espagnols, voyant que, pour nantissement de leurs avances, ils exigeaient les meilleures villes de France qui étaient à leur bienséance, conseillait au duc de traiter avec le roi. Villeroy, ancien ministre de Henri III, quoiqu'il se dît attaché par conscience à la ligue, était du même avis ; mais la duchesse de Montpensier, au contraire, exhortait son frère à tout risquer et à se faire roi lui-même. « Vous en avez déjà l'autorité, lui disait-elle, et ne doutez pas que les seigneurs catholiques ne combattent plus volontiers pour un roi que pour un lieutenant général. Donner la couronne au cardinal de Bourbon, c'est reconnaître qu'elle appartient à sa famille ; et si ce roi, vieux et infirme, vient à nous manquer, qui mettra-t-on à sa place ? » Malgré ces raisons, Mayenne persista dans sa première résolution de remplir le vide du trône par un roi prisonnier, qui lui en laissait toute la puissance.

En conséquence, il parut le 21 novembre un arrêt du Parlement, séant à Paris, présidé par Brisson, qui ordonnait de reconnaître pour roi Charles X, et le duc de Mayenne pour son lieutenant. Par un autre, donné quelques jours après, il était enjoint aux princes et aux grands officiers de la couronne

de se rendre aux états généraux convoqués par les ligueurs à Melun pour le mois de février.

L'arrêt portant injonction de reconnaître Charles X, ainsi que toutes les dispositions qui y étaient énoncées, fut cassé et annulé par un arrêt du Parlement séant à Tours, sous l'autorité du roi, composé des conseillers échappés de Paris, et présidé par Achille de Harlay, qui, moyennant une grosse rançon, était sorti de la Bastille, où Bussy le Clerc l'avait renfermé après les barricades. D'autres Parlements donnèrent aussi des arrêts plus ou moins semblables à celui de Paris, qui essuyèrent le même traitement à Tours. Enfin, chacun cherchant à s'étayer de la même puissance, les ligueurs et les seigneurs catholiques envoyèrent des ambassadeurs au pape.

Ceux de la ligue arrivèrent les premiers. Ils dirent à Sixte V que tout le royaume, les villes, les campagnes, la magistrature, le clergé, et la plus grande partie de la noblesse, reconnaissaient pour roi le cardinal de Bourbon ; que le Navarrais était presque abandonné et incapable de résister aux forces qui l'investissaient. Sur ce rapport, le pape crut qu'il n'était plus question que de munir de son autorité l'élection déjà faite d'un cardinal, et tout au plus de pourvoir à sa succession. Il choisit pour ses opérations le cardinal Henri Gaëtan, à qui il donna le titre de légat. Sixte le fit accompagner de plusieurs personnages distingués par leur capacité et leur prudence. De ce nombre étaient le jésuite Bellarmin, célèbre controversiste, plusieurs prélats très-habiles et des prédicateurs fameux. Il fortifia aussi ce cortège d'une somme de trois cent mille écus.

Mais, avant même que le légat fût parti, les dispositions du pape étaient déjà changées. François de Luxembourg, duc de Piney, envoyé des catholiques royalistes, mais ne pouvant se rendre à Rome aussi promptement que les envoyés des ligueurs, avait écrit à Sixte, pour lui apprendre l'état des choses, le détromper sur les impostures avancées par les ligueurs, et le prier de suspendre le départ de Gaëtan jusqu'à ce qu'il eût pu s'expliquer de vive voix. Cette lettre et la nouvelle des succès du roi fit faire de sérieuses réflexions au souverain pontife : néanmoins, vaincu par les instances des agents de la ligue, il laissa partir le légat ; mais au lieu de lui prescrire, comme auparavant, d'employer tous ses efforts à affermir le

cardinal de Bourbon sur le trône, dans le bref que Sixte donna, il disait expressément qu'il n'envoyait le légat que pour réunir tous les Français dans la religion romaine, et contribuer à l'élection d'un roi catholique, sans faire mention du cardinal. Il recommanda à Gaëtan de ne se point déclarer ennemi du roi de Navarre, tant qu'il y aurait espérance de le ramener à la foi, de rester neutre dans toutes les prétentions temporelles des princes, de ne songer qu'aux intérêts de la religion, de ne faire acception de personne, et de consentir à tout, pourvu que le roi qu'on élirait fût Français, obéissant à l'Église, et agréable au royaume.

Ces ordres, bien exécutés, auraient pu rétablir la paix en France, au lieu que l'infidélité du légat à ses instructions perpétua le trouble et l'augmenta. Gaëtan, loin de rester neutre, comme le pape l'avait recommandé, montra, dès le commencement, une partialité entière pour la ligue et pour les Espagnols. Morosini, ce nonce pacifique qui avait été obligé de cesser ses fonctions après la catastrophe de Blois, conseillait au légat de ne point aller droit à Paris, trop ouvertement déclaré contre Henri, mais de se tenir dans quelque ville de France agréable aux deux partis ; d'examiner de là le cours des affaires, de ne se déterminer que selon les circonstances, et de rendre son asile le sanctuaire de la paix. Pareil conseil lui était donné par le duc de Nevers, qui, retiré dans ses terres, avait pour le roi tous les égards compatibles avec une exacte neutralité. Mais Gaëtan crut que Morosini ne lui parlait ainsi qu'afin de lui faire commettre les mêmes fautes que Rome avait reprochées à ce nonce. On lui rendit aussi le duc de Nevers suspect, comme trop attaché au roi ; de sorte qu'il n'écouta ni l'un ni l'autre.

Élevé dans les principes ultramontains, il s'imaginait que tout allait plier en France sous son autorité, et que sa volonté ferait un roi ; mais il fut cruellement dé trompé, même dans le cours de son voyage. Sa fierté et sa hauteur lui attirèrent des répliques dures, des bravades, et jusqu'à des affronts de la part des catholiques mêmes, qu'il prétendait commander trop despotiquement. Le roi fit publier que, si le légat venait à sa cour, on eût à le recevoir avec honneur et distinction ; que si, au contraire, il allait vers les rebelles, on ne le regardât point comme légat, mais comme son ennemi. Les ordres donnés en conséquence de cette déclaration s'exécutèrent à la lettre.

Henri envoya des partis sur la route. Ils battirent et dispersèrent l'escorte destinée à l'amener à Paris ; et Gaëtan, qui avait compté traverser la franco en conquérant, se vit réduit à gagner la capitale en fugitif.

Les Parisiens le dédommagèrent comme ils purent. On orna pour lui l'archevêché des meubles de la couronne, et on lui fit une réception royale. La bourgeoisie était sous les armes ; mais les salves trop fréquentes de cette milice ne plurent aucunement au légat. « Il avait grand'peur que quelques malintentionnés ne chargeassent à plomb ou ne tirassent maladroitement. C'est pourquoi il leur faisait signe de cesser ; mais eux, croyant que ce fussent bénédictions, déchargeaient de plus belle. » Il alla ensuite au Parlement, où ses pouvoirs furent lus, enregistrés et applaudis. Il éprouva pourtant une mortification qu'il dissimula sagement. Ayant été reçu au parquet, il s'avancait d'un pas délibéré, et montait droit au dais destiné pour le roi ; mais le président Brisson, sous prétexte de lui faire honneur, le prit par la main et le rangea au-dessous de lui, selon la coutume.

Ces devoirs de parade remplis, il fallut pénétrer le fond des affaires ; et ce fut alors que le légat sentit la difficulté de sa commission. Il se trouva plongé dans un chaos inextricable. Rien de si compliqué que les intérêts de ceux qui faisaient la guerre, et par conséquent rien de si embarrassant que de prendre un parti. Tous semblaient s'accorder sur le premier point, savoir : de ne regarder le vieux Charles X que comme un fantôme, une décoration de théâtre, qui ne devait remplir la scène que jusqu'à ce que le vrai personnage y fût introduit. Il s'agissait donc de savoir quel serait ce personnage. Le duc de Mayenne, chargé jusqu'alors de tout le poids de la guerre, voulait disposer de la couronne, ou pour lui, ou pour quelque prince qui lui en eût obligation. Le roi d'Espagne prétendait qu'elle appartenait à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa fille, du chef d'Élisabeth, sœur de Henri III, mère de la princesse. Il demandait qu'en la couronnant on le déclarât protecteur de la France, et qu'on lui abandonnât la disposition de toutes les charges et bénéfices. Outre ses prétendus droits, Philippe faisait sonner bien haut les secours d'hommes et d'argent qu'il avait déjà donnés et ceux qu'il promettait encore. La populace de Paris était pour lui, ainsi que les Seize et les plus vifs du conseil de l'union, gagnés par les pistoles

d'Espagne. L'ascendant que prenait Philippe dans ce conseil où dominaient des hommes peu faits par leurs habitudes pour régler la destinée des états, et qui se jetaient toujours dans les partis extrêmes, détermina Mayenne à le casser, sous prétexte que, par la multitude de ses membres, il ressemblait plutôt au sénat d'une république qu'au conseil d'un roi. Il fut secondé dans cette mesure hardie par les membres mêmes de ce conseil qu'il avait eu l'habileté d'y introduire aussitôt qu'il avait été déclaré lieutenant général du royaume, après la mort de ses frères. Il en composa dès lors un nouveau, où il fit entrer Jeannin, Villeroy, l'archevêque de Lyon d'Espinac, échappé, moyennant rançon, de la prison où il avait été retenu depuis le massacre de Blois, et avec eux des magistrats, des militaires, et d'autres personnes de poids, capables de balancer les résolutions immodérées de la cabale des Seize, qui continua à subsister.

La noblesse du parti de la ligue voulait un roi français. Accoutumée à servir sous le duc de Mayenne et les princes de sa maison, elle penchait pour eux ; mais les gens de robe, plus instruits du droit, inclinaient pour le roi de Navarre, à condition qu'il se ferait catholique. Le duc de Lorraine croyait la couronne due au marquis de Pont, son fils, du chef de Claude, sœur de Henri III, sa femme, et il ne pensait pas qu'on pût la lui refuser, ne fût-ce que comme récompense des dépenses qu'il avait faites pour la ligue. Il trouvait donc fort mauvais que le duc de Mayenne ou les jeunes Guises, ses neveux, d'une branche cadette, se présentassent en concurrence avec l'aînée, et il présumait qu'on ne pouvait s'empêcher de lui céder, pour le moins, Metz, Toul, Verdun et Sedan, en dédommagement de ses avances. A entendre le duc de Savoie, ses droits à la couronne de France étaient bien supérieurs à ceux de Philippe et du duc de Lorraine, parce qu'il remontait plus haut et les répétait de Marguerite, sa mère, sœur de Henri II. Il offrait néanmoins de céder ses prétentions en échange du marquisat de Saluces, d'où il comptait s'étendre en Provence, où il possédait déjà le comté de Nice.

A l'exemple des princes étrangers, beaucoup de grands seigneurs désiraient intérieurement le démembrement de la monarchie. Ils comptaient se rendre insensiblement souverains des provinces où ils étaient cantonnés,

et il n'y avait pas un gouverneur de ville ou de simple château qui n'espérât aussi, à l'aide des troubles, se perpétuer dans son commandement.

Concilier tant d'intérêts divers était chose impossible. Aussi, sans prétendre réformer les vues particulières de chacun, on s'appliqua à réunir en un corps, par quelque acte solennel, toutes les personnes opposées au roi de Navarre. Tel fut le but du fameux décret de Sorbonne, visiblement dicté par les Espagnols et les Seize. Il déclarait, en substance, coupables de péché mortel, en état de damnation et excommuniés, non-seulement ceux qui reconnaissaient pour roi Henri de Bourbon, mais encore quiconque ne détesterait pas la doctrine soutenue dans les propositions suivantes: « 1^o On peut et on doit même reconnaître pour roi Henri de Bourbon ; 2^o il est permis en conscience de tenir son parti et de payer les impôts qu'il exige ; 3^o il n'est pas contre la religion de le reconnaître pour roi, sous la condition qu'il se fera catholique ; 4^o la couronne de France peut être déférée à un hérétique relaps et excommunié, ai son droit d'ailleurs est légitime ; 5^o les papes n'ont pas droit d'excommunier nos rois ; 6^o il est permis et même nécessaire de traiter avec le Béarnais et les hérétiques. » Toutes ces propositions furent condamnées par un décret qu'on fit signer au clergé de Paris, et on l'adressa à toutes les villes de l'union. Le Parlement rendit ensuite un arrêt en faveur du prétendu roi Charles X. Il y était enjoint à tous les Français de le reconnaître et de prendre les armes pour le retirer de la prison où son neveu le retenait ; mais le cardinal, loin de se prêter aux désirs des rebelles, envoya, du château où il était gardé, rendre au roi l'hommage d'un sujet soumis.

Les ligueurs jugèrent aussi à propos de faire renouveler solennellement par tous les corps le serment d'union. La bourgeoisie commença, ayant à sa tête le prévôt des marchands et ses capitaines. Le Parlement, la chambre des comptes, toutes les cours souveraines et les compagnies suivirent Cette cérémonie se faisait en public, à la fin d'une grand'messe, avec les témoignages les plus marqués de piété et de dévotion. Comme il s'était répandu un bruit que le roi avait appelé auprès de lui les évêques et archevêques les mieux disposés pour écouter leurs instructions, le légat

écrivit à tous les prélats du royaume une lettre circulaire, par laquelle il leur défendait d'aller à Tours. Réciproquement le roi donna une déclaration qui ordonnait de traiter en criminels de lèse-majesté tous ceux qui entretiendraient un commerce direct ou indirect avec le légat. Mais, bien différent de Henri III, son prédécesseur, en même temps que Henri IV défendait par ses édits la majesté du trône, il se mettait en état de la faire respecter par les armes.

L'hiver n'avait pas suspendu les opérations militaires ; elles se continuaient avec chaleur dans toutes les provinces. Le roi ne se reposait pas plus que ses lieutenants. Après avoir subjugué le Maine et la Normandie presque entière, il tourna vers Paris dans les premiers jours de mars. Mayenne, intéressé à l'éloigner de la capitale, alla au-devant de lui. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine d'Ivry, près de Dreux. Celle de Mayenne, comme celle de Joyeuse à Coutras, bien supérieure en nombre, l'était aussi en riches armures, en harnais de prix, en casques brillantes d'or et d'argent. Aussi l'événement fut-il pareil. Les dispositions habiles, le courage mâle, la bravoure exercée, l'emportèrent sur le luxe et l'inexpérience, quoique non dénuée de valeur. On se trouva en présence dès le 13 mars au soir ; mais la nuit approchant, le combat, comme de concert, fut remis au lendemain.

Rien n'est à négliger des circonstances personnelles à notre Henri IV dans cette bataille, dont le succès affermit pour toujours la couronne sur sa tête. Après une nuit passée dans l'action et l'inquiétude, pendant que le soldat retiré commodément dans deux villages, dormait sous la sauvegarde de son chef, le roi, dès le point du jour, donna ses ordres pour le combat. On lui fit remarquer qu'entre ses dispositions il n'y en avait aucune pour la retraite, en cas de fâcheux événements : « Point d'autre retraite, répondit-il, que le champ de bataille. » Les calvinistes firent dévotement leurs prières, ainsi que les catholiques, dont les principaux entendirent la messe et communiaient.

Henri signala le commencement de cette journée par une action de justice bien digne de sa générosité et de son bon cœur. Théodore de Schomberg, général des Allemands, lui avait demandé quelques jours auparavant la paie

de ses troupes. Le monarque, qui se trouvait sans finances, lui répondit brusquement : « Jamais homme de courage n'a demandé de l'argent la veille d'une bataille. » Ce mot trop vif revint dans la mémoire du roi au moment du combat, et s'approchant du général allemand : « Monsieur de Schomberg, lui dit-il, je vous ai offensé. Cette journée peut être la dernière de ma vie : je ne veux point emporter l'honneur d'un gentilhomme ; je sais votre valeur et votre mérite : je vous prie de me pardonner, et embrassez-moi. – Il est vrai, sire, répondit Schomberg, que Votre Majesté me blessa l'autre jour, mais aujourd'hui elle me tue ; car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir en cette occasion pour son service. » En effet, il fut tué en combattant vaillamment à côté du roi. Déjà les trompettes sonnaient et les armées s'ébranlaient, prêtes à se choquer ; Henri, monté sur son cheval de bataille, armé de toutes pièces, mais sans casque pour se faire mieux reconnaître, s'avance à la tête de ses troupes, et joignant les mains, les yeux levés au ciel : « Seigneur, S'écrie-t-il, vous savez mes pensées et vous pénétrez le fond de mon cœur. S'il est avantageux à mon peuple que je possède la couronne, favorisez ma cause et protégez mes armes. Si votre sainte volonté en a autrement disposé, ôter-moi la vie, ô mon Dieu, en même temps que vous m'ôterez le royaume ; et que je meure du moins à la vue de mes braves guerriers qui s'exposent pour mon service.» Ces paroles attendrissantes, prononcées avec véhémence par Henri, furent entendues de tous ceux qui l'environnaient. Aussitôt il s'éleva dans l'armée un cri général de *Vive le roi !* A cette acclamation, Henri, reprenant un air gai et serein, dit en regardant sa troupe : « Mes amis, vous êtes Français, je suis votre roi, voilà l'ennemi ; plus de gens, plus d'honneur. Si l'étendard vous manque, suivez mon panache, vous le verrez toujours au chemin de l'honneur et du devoir.» Après ces mots, il prend son casque, ombragé de plumes blanches, et donne le signal du combat.



Philippoteaux. del.

Ch. Coln. Sc.

HENRI IV À IVRY

Le choc principal fut de cavalerie. Comme elle était de part et d'autre presque toute composée de gentilshommes, elle resta longtemps mêlée sans qu'on pût deviner de quel côté pencherait la victoire. On crut un instant le roi mort ou pris, et se troupe défaite, parce que celui portait la cornette royale, ayant été aveuglé d'un coup de feu, ne tenait plus ferme, et que dans le même temps un officier dont le casque était comme celui du roi, orné d'un panache blanc, fut terrassé. Déjà les ennemis criaient *victoire*, et les royalistes demeuraient suspendus entre la défense et la fuite. Henri court à ses gens ébranlés : « Tournez visage, leur dit-il, afin que si vous ne voulez combattre, vous ne voyiez du moindre mourir. » Il dit, et, suivi des plus braves, il s'enfonce dans le plus épais des escadrons ennemis. La fumée et la poussière les dérobent bientôt aux yeux. A la tête de la réserve, le maréchal de Biron se porte en même temps partout où le besoin de secours se fait sentir ; et, par sa seule présence, il rend aux siens, sans combattre, la supériorité qu'ils pouvaient perdre. Les ligueurs s'effraient à leur tour, reculent, se débandent, et bientôt ce ne fut plus qu'une déroute. Du milieu du carnage on entendit crier *Sauve les Français !* ordre bien digne de Henri IV, à qui on attribua.

La victoire était gagnée ; les escadrons ennemis épars fuyaient épars fuyaient dans la plaine ; mais le roi ne paraissait pas. L'inquiétude commençait à s'emparer des troupes, lorsqu'on le vit arriver l'épée haute, couvert de sang et de poussière. Les cris de *Vive le roi !* redoublèrent à son aspect. Henri remit en ordre son armée. Il restait sur le champ de bataille un corps de Suisse qui ne voulait pas se rendre. On fit approcher du canon pour l'enfoncer : ils ne composèrent qu'alors, et après avoir exigé un certificat portant témoignage qu'il leur avait été impossible de se défendre.

Le roi se mit à la poursuite des vaincus ; il y périt plus d'hommes que dans la mêlée. L'armée victorieuse les poussa plusieurs lieues devant elle, enlevant tous les drapeaux, et faisant une multitude de prisonniers. On remarqua le soin que prit Henri dans toute cette déroute d'arracher le plus de Français qu'il put à la première fureur du soldat, et son attention à

recevoir et à consoler les officiers vaincus qu'on lui présentait. La nuit le força de s'arrêter à Rosny, chpateau appartenat à Sully, distant d'une lieue de Mantes. A mesure que ses capitaines arrivaient, il allait au-devant d'eux, les embass'écrite-t-il, vous savez mes pensées et vous pénétrez le fond de mon cœur. S'il est avantageux à mon peuple que je possède la couronne, favorisez ma cause et protégez mes armes. Si votre sainte volonté en a autrement disposé, ôtez-moi la vie, ô mon Dieu, en même temps que vous m'ôterez le royaume ; et que je meure du moins à la vue de mes braves guerriers qui s'exposent pour mon service. » Ces paroles attendrissantes, prononcées avec véhémence par Henri, furent entendues de tous ceux qui l'environnaient. Aussitôt il s'éleva dans l'armée un cri général de *Vive le roi !* A cette acclamation, Henri, reprenant un air gai et serein, dit en regardant ses troupes: « Mes amis, vous êtes Français, je suis votre roi, voilà l'ennemi ; plus de gens, plus d'honneur. Si l'étendard vous manque, suivez mon panache, vous le verrez, toujours au chemin de l'honneur et du devoir. » Après ces mots, il prend son casque, ombragé de plumes blanches, et donne le signal du combat.

Le choc principal fut de cavalerie à cavalerie. Comme elle était de part et d'autre presque toute composée de gentilshommes, elle resta longtemps mêlée sans qu'on pût deviner de quel côté pencherait la victoire. On crut un instant le roi mort ou pris, et sa troupe défaite, parce que celui qui portait la cornette royale, ayant été aveuglé d'un coup de feu, ne tenait plus ferme, et que dans le même temps un officier dont le casque était comme celui du roi, orné d'un panache blanc, fut terrassé. Déjà les ennemis criaient *victoire*, et les royalistes demeuraient suspendus entre la défense et la fuite. Henri court à ses gens ébranlés: « Tournez visage, leur dit-il, afin que si vous ne voulez combattre, vous me voyiez du moins mourir. » Il dit, et, suivi des plus braves, il s'enfonce dans le plus épais des escadrons ennemis. La fumée et la poussière les dérobent bientôt aux yeux. A la tête de la réserve, le maréchal de Biron se porte en même temps partout où le besoin de secours se fait sentir ; et, par sa seule présence, il rend aux siens, sans combattre, la supériorité qu'ils pouvaient perdre. Les ligueurs s'effraient à leur tour, reculent, se débandent, et bientôt ce ne fut plus qu'une déroute. Du milieu

du carnage on entendit crier *Sauve les Français !* ordre bien digne de Henri IV, à qui on l'attribua.

La victoire était gagnée ; les escadrons ennemis épars fuyaient dans la plaine ; mais le roi ne paraissait pas. L'inquiétude commençait à s'emparer des troupes, lorsqu'on le vit arriver l'épée haute, couvert de sang et de poussière. Les cris de *Vive le roi !* redoublèrent à son aspect. Henri remit en ordre son armée. Il restait sur le champ de bataille un corps de Suisses qui ne voulait pas se rendre. On fit approcher du canon pour l'enfoncer : ils ne composèrent qu'alors, et après avoir exigé un certificat portant témoignage qu'il leur avait été impossible de se défendre.

Le roi se mit à la poursuite des vaincus ; il y périt plus d'hommes que dans la mêlée. L'armée victorieuse les poussa plusieurs lieues devant elle, enlevant tous les drapeaux, et faisant une multitude de prisonniers. On remarqua le soin que prit Henri dans toute cette déroute d'arracher le plus de Français qu'il put à la première fureur du soldat, et son attention à recevoir et à consoler les officiers vaincus qu'on lui présentait. La nuit le força de s'arrêter à Rosny, château appartenant à Sully, distant d'une lieue de Mantes. A mesure que ses capitaines arrivaient, il allait au-devant d'eux, les embrassait et les faisait asseoir à sa table. Comme on lui demanda quel nom il donnerait à cette bataille, il répondit : « C'est la journée du Tout-Puissant ; à lui seul en appartient la gloire. » Enfin quand on lui présenta son épée de combat, dégouttante de sang, pleine de hachures, encore souillée des dépouilles des malheureux qui étaient tombés sous ses coups, il détourna les yeux avec horreur, gémit des excès auxquels la guerre force les plus humains, et dès le lendemain il envoya offrir la paix à ses ennemis.

C'était malgré lui que le duc de Mayenne, trop certain par le combat d'Arques des ressources de Henri IV, avait risqué la bataille d'Ivry ; mais il n'avait pu tenir contre les murmures des Seize, qui le taxaient de lâcheté, et contre les instances impérieuses du légat et des Espagnols. Ceux-ci y perdirent un gros corps de cavalerie et leur chef, le comte d'Egmont, jeune présomptueux auquel il était échappé de dire avant l'action que, si les Français avaient peur d'une bataille, ils n'avaient qu'à le laisser faire, et que lui seul, avec ses troupes, saurait bien réduire le Navarrais. Mais une faute

inexcusable dans Mayenne, c'est d'avoir interdit la retraite à la majeure partie des siens, en faisant couper précipitamment les ponts d'Ivry, pour empêcher l'ennemi de le joindre. Aussi son armée fut-elle presque entièrement détruite. Il se retira presque seul à Mantes, où il ne fit que passer la nuit, et encore dans les plus fortes alarmes, à cause du voisinage des troupes victorieuses. Dès le lendemain, il gagna Pontoise, et de là Saint-Denis, n'osant rendre témoins de sa honte les envieux qu'il avait à Paris.

Le légat, l'ambassadeur d'Espagne, l'archevêque de Lyon, et madame de Montpensier, allèrent le consoler et conférer sur les affaires du parti. Toutes les nouvelles qu'ils recevaient ne pouvaient qu'augmenter leur chagrin. La ligue était battue partout, les lieutenants de Henri tenaient librement la campagne. Pour lui, après sa victoire, il soumit rapidement les villes voisines, s'assura des grands chemins et des rivières, et parut menacer Paris d'un siège ou d'un blocus. Dans cette extrémité, Mayenne écrivit les lettres les plus pressantes au roi d'Espagne. Ce prince avait publié depuis un fameux manifeste, dans lequel il se déclarait disposé à ne point quitter les armes qu'il n'eût exterminé l'hérésie et réuni les princes catholiques pour chasser les Turcs de la Terre-Sainte. Après ces magnifiques promesses, il ne pouvait sans honte abandonner la ligue presque au premier échec. Aussi ses agents s'engagèrent-ils en son nom à un prompt et puissant secours. On fit les plus vives instances auprès du souverain pontife ; mais Sixte commençait à agir en homme détrompé. Le duc de Luxembourg avait déjà eu plusieurs audiences, dont les Espagnols et les ligueurs ressentirent le contre-coup. La politique du pape ne lui permit pas de marquer d'abord clairement le changement de ses dispositions. Il se contenta de remettre à un autre temps, sous quelque prétexte, les secours qu'il était peut-être déjà déterminé à refuser.

Loin de laisser entrevoir ses craintes, la ligue, dans ses écrits, n'entretenait le public que de ses espérances ; mais les démarches des chefs démentaient ces flatteuses promesses, puisque dans le même temps ils se donnaient tous les mouvements possibles pour entamer des négociations, ressource ordinaire des faibles. Les pourparlers, qui devinrent si fréquents depuis ce moment jusqu'à la fin de la guerre, étaient ordinairement, de la

part des ligueurs. le fruit de la nécessité ; tantôt désir de gagner du temps, tantôt envie de pénétrer les desseins des seigneurs catholiques attachés au roi, ou de les séduire, presque jamais volonté d'en venir à une conclusion.

Ils agirent longtemps d'après ce principe accrédité par les émissaires d'Espagne, que le Béarnais ne se convertirait pas, et que, quand même il le ferait, on ne devait pas le reconnaître, parce que sa première apostasie le rendait à jamais indigne du trône. En conséquence ce n'était pas avec lui qu'ils prétendaient traiter, mais avec les seigneurs catholiques de son parti, dont ils avaient, disaient-ils, pitié comme de gens qui couraient aveuglément à leur perte. Tels étaient les motifs que publia le légat quand il demanda une entrevue au maréchal de Biron, peu de temps après la bataille d'Ivry. Mais sa feinte pitié ne trompa personne, et à travers ses déguisements on entrevit son but secret, qui était de retarder les progrès du roi en obtenant une trêve ou une suspension d'armes, s'il avait pu.

Dans cette occasion, comme dans toutes les autres, Biron et les seigneurs catholiques qui se joignirent à lui demandèrent permission au roi. Ils le firent par devoir, et aussi pour mortifier Gaëtan et les Espagnols, en leur montrant que cet accord qu'ils ne voulaient pas être censés traiter avec le roi, était néanmoins uniquement fondé sur l'autorité qu'ils refusaient de reconnaître.

Il n'y eut rien de remarquable à l'entrevue de Noisy qu'une plaisanterie d'Anne d'Anglure, connu sous le nom de Givry. Comme il était très-bon officier, le légat employa toutes sortes de caresses pour le détacher du roi. Voyant ses efforts inutiles, il l'exhorta du moins à demander au pape, en la personne de son représentant, pardon du passé. Givry prend un air touché, se prosterne aux pieds du prélat, et lui demande pardon des maux qu'il a faits aux Parisiens, et une absolution générale. Le légat la lui accorde, très-satisfait. Givry, toujours à genoux, ajoute : « Donnez-moi aussi l'absolution de l'avenir, parce que je suis disposé à ne leur pas moins faire par la suite. » Il se relève aussitôt, et disparaît. Quoiqu'on rit de cette saillie, néanmoins, à cause du légat, elle mortifia les spectateurs, même royalistes. Ils lui en firent excuse, et l'entrevue finit par des politesses réciproques, comme elle avait commencé.

Il s'entretint depuis des négociations, tantôt publiques, tantôt secrètes, entre Henri lui-même et Villeroy. Ce ministre traitait toujours, et ne cessait de mettre en avant la proposition du retour du roi à la religion catholique, comme devant faire tomber tous les obstacles. Henri ne voulait s'engager pour l'instant qu'à la promesse de se faire instruire. Le ministre ne se rebutait pas, et insistait au moins pour une trêve. S'il s'avavançait trop, il était désavoué ; les ligueurs ne cherchaient point à conclure, mais à lier une négociation qui empêchât le roi de profiter de ses avantages. On juge, par l'applicaton de Villeroy à justifier sa bonne foi dans ses mémoires, qu'elle fut souvent soupçonnée ; sort ordinaire à ceux qui, dans les affaires, suivent plus la vivacité de leur zèle que les lumières d'une saine politique.

Le cardinal de Bourbon, reconnu par la ligue, mourut dans le mois de mai. Ce prince avouait publiquement le droit de Henri, son neveu ; mais de peur que les rebelles n'abusassent de sa faiblesse, le roi fut obligé de le faire garder dans un château fort, où il finit ses jours. Cet événement mit de l'embarras dans les démarches des ligueurs. Jusqu'alors les ordres s'étaient donnés, les arrêts s'étaient rendus dans les Parlements au nom de Charles X, et l'on avait même frappé dans plusieurs villes des monnaies à son coin ; mais il était maintenant question de décider sous quel étendard on combattrait désormais. L'absence du duc de Mayenne, qui était allé en Flandre conférer avec le duc de Parme, et l'embarras du siège de Paris, firent remettre la délibération à un autre temps. On ne songea pour le présent qu'à se défendre contre Henri, et à lui susciter tous les obstacles qui pouvaient l'empêcher de conquérir la capitale.

On prétend que s'il fût venu camper devant Paris aussitôt après la victoire d'Ivry, cette ville, consternée, lui aurait ouvert ses portes. On croit aussi que, malgré ce retard, s'il avait voulu brusquer les attaques, quand il fut une fois en présence, il l'aurait emportée de force. Il était impossible qu'une place d'une si grande étendue n'eût bien des endroits faibles. D'ailleurs elle n'avait qu'une médiocre garnison espagnole, soutenue de quelque noblesse française et d'une bourgeoisie très-peu capable de résister à des troupes aguerries. Mais le roi craignit pour Paris les suites d'un assaut qui pouvait ruiner en un moment cette ville opulente, la gloire et la

ressource du royaume. Il préféra le blocus, persuadé que quelques jours suffiraient pour affamer le peuple immense contenu dans ses murailles et le contraindre à se rendre.

Mais ce dessein, pénétré, donna aux émissaires d'Espagne la facilité de prendre les mesures propres à rendre la résistance invincible. Quand on s'aperçut qu'il y avait peu à craindre de la force, sans négliger absolument les précautions ordinaires dans une ville assiégée, on s'appliqua principalement à prévenir les esprits contre l'impatience, suite ordinaire des incommodités d'un blocus. Le zèle de la religion parut le moyen le plus sûr pour opérer. En effet, il réussit peut-être au delà des espérances. Des femmes délicates, des hommes accoutumés à leurs aises, supportèrent sans murmures, non quelques privations passagères, mais une famine cruelle, une espèce de mort lente qu'on leur fit goûter en leur persuadant qu'ils étaient martyrs de la bonne cause. Cette adresse à entretenir une opiniâtreté inflexible dans tout un peuple paraît plus admirable quand on sait combien les chefs de la ligue furent obligés de varier les ruses selon la différence des génies et des dispositions.

Il y avait à tromper des hommes simples et d'autres d'un esprit raffiné, des personnes sensées, mais prévenues, et une populace grossière. Plus que tout cela, il fallait contenir ceux que leurs lumières et leur droiture mettaient en état et dans la disposition d'éclairer les autres. La politique espagnole pourvut à tout. On donna au peuple et à ceux qui lui ressemblent des spectacles bizarres, et aux personnes déjà séduites des raisons spécieuses à leur portée. Pour ceux qui pouvaient détromper les autres, on les enchaîna si bien par la crainte des Seize et de leurs satellites, qu'ils n'osèrent longtemps, quoiqu'en très-grand nombre, risquer des démarches dont le danger était évident et le succès très-incertain. Mais le principal moyen dont on se servit pour échauffer les esprits fut de renouveler le fameux décret de Sorbonne, qui déclarait un hérétique relaps incapable de succéder au trône ; de publier ce décret dans les chaires, et de le faire valoir dans les confessionaux. On exigeait des pénitents abusés qu'ils le regardassent comme un oracle du Saint-Esprit, et qu'ils promissent de s'y conformer, au risque de leur fortune et au péril de leur vie.

Pour mieux persuader cette espèce de dévouement par leur exemple, les zélés imaginèrent une procession militaire qui se fit le 3 juin. Elle était composée d'écoliers, de prêtres, de religieux de tous les ordres, excepté les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, les bénédictins et les célestins. A la tête marchaient Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le prieur des Chartreux, tenant d'une main le crucifix et de l'autre une hallebarde. Ils étaient suivis de religieux qui marchaient sur deux lignes, revêtus des habits de leur ordre et armés par-dessus, les uns de toutes pièces, les autres d'une cuirasse ou d'un simple casque, selon ce qu'ils avaient trouvé à emprunter. Leurs armes offensives consistaient en épées, en piques, en sabres et surtout en arquebuses, qu'ils maniaient avec la dextérité propre à leur état. On chantait, pendant la marche, des hymnes et des psaumes, entremêlés de fréquentes décharges.

Le légat crut devoir autoriser cette cérémonie par sa présence. Un de ses domestiques fut tué, presque à côté de lui, dans la salve que firent ces nouveaux arquebusiers. Cet accident causa de la rumeur ; mais elle s'apaisa bientôt, parce qu'on répandit parmi le peuple que cet homme ayant été tué dans Une cérémonie si sainte, son âme s'était envolée au ciel, « et qu'il fallait le croire, parce que monseigneur le légat, qui savait bien ce qui en était, l'assurait ainsi. » Cette procession passa par les rues les plus fréquentées de Paris, et réjouit autant la populace qu'elle affligea les gens de bien.

Il s'en fit quelques jours après une autre plus grave et plus décente, peut-être en réparation de cette bouffonnerie, dont on fut apparemment honteux. La plus grande partie du clergé de Paris y assista très-dévotement ; on y porta les reliques des saints, et elle finit par une messe solennelle dans la cathédrale. Le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne, et gouverneur de l'Ile-de-France pour la ligue, les chefs de la bourgeoisie et des troupes étrangères appelées pour soutenir le siège, le Parlement et les autres cours souveraines, y jurèrent de défendre la ville et la religion jusqu'à la mort.

Mais ce n'était pas tant l'épée du vainqueur qu'on avait à craindre, que les trahisons intérieures, et surtout la famine. On tâcha de prévenir ces

inconvenients en établissant de bons corps-de-garde et des patrouilles exactes, et en économisant le grain. On occupait aussi le peuple de sermons, de processions, de vœux, de saluts, où tous les grands assistaient exactement. Le Parlement donna un arrêt qui défendait, sous peine de la vie, de parler de paix ; et il courut des billets par lesquels on menaçait de jeter dans la rivière les premiers qui se plaindraient.

Malgré ces précautions, sitôt que le roi eut assuré ses postes, qu'il eut brûlé les moulins et investi la ville de tous côtés, la disette commença à se faire sentir. Les magistrats firent fouiller les maisons qu'ils soupçonnaient être les mieux approvisionnées. On tira de celles des jésuites et des capucins de quoi soulager pour quelque temps la misère publique ; mais bientôt les assiégés retombèrent dans la même détresse.

Le pain étant devenu rare, on y substitua des bouillies de différentes sortes que le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisaient distribuer aux gens pauvres. Ils y joignirent de l'argent, qui fut bien reçu tant qu'on trouva quelques aliments à acheter ; mais les greniers s'épuisèrent, et le peuple, rejetant un métal inutile, s'écriait douloureusement: « Point d'argent, mais du pain ! » Bientôt ils mangèrent les chevaux, les ânes, les chats, les rats, les souris, enfin tous les animaux qu'ils purent trouver. On faisait bouillir leurs peaux, ainsi que les vieux cuirs, dont ces malheureux soutenaient en gémissant leur vie languissante. Ils sortaient quelquefois en troupes pour fourrager les blés, qui approchaient de leur maturité ; mais ils étaient repoussés par le canon des royalistes. Néanmoins ceux-ci, touchés de compassion, en laissaient toujours échapper quelques-uns, et souffraient que les autres remportassent leur récolte dans les murs : mais cette faible ressource leur manqua aussi, parce que le roi rapprocha ses postes, et resserra la ville, de sorte qu'ils se trouvèrent réduits à brouter l'herbe des rues les moins fréquentées.

Ces nourritures malsaines causèrent beaucoup de maladies. « La médecine qu'ils y faisoient étoit la patience, » dit un témoin oculaire, bien persuadé du mérite de cette opiniâtreté, « et ne laissoit-on de faire infinies processions avec des indulgences et pardons que le légat leur donnoit, qui se gagnoient, en la plupart des églises, avec les sermons qu'ils oyoient, qui

leur faisoient prendre tant de courage, que les sermons leur tenoient lieu de pain ; et quand un prédicateur les avoit assurés qu'ils seroient secourus dans huit jours, ils s'en retournoient contents et s'entretenoient de ces espérances, encore qu'on leur eût donné beaucoup de telles remises et dilations, et ne leur souvenoit plus de ce qu'ils avoient enduré. »

Par ces artifices, on en vint jusqu'à leur faire essayer de manger du pain de son, mêlé de poussière d'ardoise, de foin et de paille hachés. On fit de la farine des os des bêtes qu'on tuait, et même avec de vieux ossements ramassés dans les cimetières. Cette invention vint encore du légat et des Espagnols, qui trouvaient tous moyens bons, pourvu que leurs projets s'accomplissent. On l'appela le pain de madame de Montpensier, parce qu'elle en avait approuvé l'invention ; mais ceux qui en mangèrent en moururent.

Le jour, on était attendri par la vue des moribonds qui se traînaient dans les rues ; la nuit, on était pénétré de leurs plaintes lugubres, qu'ils réservaient aux ténèbres, dans la crainte d'être punis comme réfractaires aux arrêts qui défendaient de demander la paix. Les cadavres pourrissaient dans les maisons désertes et y devenaient la proie des animaux. Enfin une mère renouvela les horreurs du siège de Jérusalem : elle fit rôtir les membres de son enfant mort, et expira de douleur sur cette affreuse nourriture. « Il mourut, dit le témoin déjà cité, plus de treize mille personnes de faim, chose qui doit bien retourner à la louange de la chrétienté. »

Une extrémité si déplorable enhardit plusieurs fois les plus sensés du peuple à hasarder quelque coup de vigueur, pour forcer les ligueurs à faire la paix, ou à rendre la ville ; mais ces tentatives furent toujours découvertes et prévenues. Il n'y eut, en deux mois que dura le blocus, qu'une émeute un peu importante. Le projet qui y donna lieu était assez bien concerté. Le conseil de l'union, composé du gouverneur, du légat, de l'ambassadeur-l'Espagne, des chefs de troupes, et des autres personnes en état de donner les ordres, se tenait ordinairement au palais. Des mécontents, gens de marque, apostèrent eux-mêmes des hommes résolus pour bloquer le palais quand le conseil y serait assemblé ; et, pendant qu'on l'aurait tenu, pour

ainsi dire, sous la clé, dans l'impossibilité de communiquer au dehors, les auteurs de l'entreprise devaient se présenter au peuple, publier que la paix était conclue, faire mettre les armes bas, comme de l'aveu du conseil de l'union, et ouvrir les portes aux troupes du roi. Ceux qui étaient désignés pour former le blocus parurent au palais en grand nombre, mais ils eurent l'imprudence de crier trop tôt *pain ou paix*. Ces clameurs donnèrent des soupçons à la garde étrangère qui veillait à la sûreté du conseil ; elle se mit en défense. Les autres, mal conduits, reculèrent en tirant quelques coups de pistolet. La garde alors fit main basse : il y en eut néanmoins peu de tués ; mais plusieurs des plus échauffés furent pris et pendus pour intimider les autres.

Il résulta cependant de cet éclat une résolution de donner du moins une apparence de satisfaction au peuple, en entamant une négociation avec le roi. On savait qu'on le trouverait disposé à embrasser tous les moyens possibles de pacification. Outre les raisons politiques qui le portaient à presser la réduction avant l'arrivée du duc de Parme, général espagnol, dont l'armée était déjà sur la frontière, Henri trouvait dans la bonté de son cœur les motifs les plus forts de se prêter à tous les expédients capables de sauver ses sujets, lors même qu'ils s'obstinaient à périr. Il avait fait jeter dans la ville des lettres par lesquelles il promettait paix et amnistie entière si l'on voulait se rendre, Tous les royalistes qui avaient occasion de parler aux Parisiens, soit dans les sorties, soit dans la ville même, où ils entraient avec des sauf-conduits pour leurs affaires, les exhortaient à se délivrer, par une prompte obéissance, de la misère qui les accablait. Tous vantaient la bonté du roi, sa générosité, sa bienfaisance, sa facilité à pardonner. Ce prince lui-même, en particulier comme en public, plaignait le sort de ce peuple aveuglé. En faisant repousser ces affamés dans la ville, il gémissait sur la nécessité qui le forçait à se rendre sourd aux cris de ses sujets. Tous ceux qui, échappés de Paris, pouvaient pénétrer jusqu'à lui, le trouvaient affable, prévenant, montrant non la sévérité d'un roi irrité, mais la tendresse d'un père.

C'est ce que tous, amis et ennemis, remarquèrent dans la conférence qui se tint le 5 août à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs. Il y en avait eu de

temps en temps plusieurs autres depuis le commencement du blocus, mais seulement entre des seigneurs autorisés des deux côtés. Le roi lui-même parut à celle-ci, environné de la principale noblesse de son royaume. Quelqu'un lui faisant remarquer que cette foule pourrait l'incommoder, il répondit : « J'en suis bien autrement pressé un jour de bataille. » Les représentants des ligueurs étaient tirés du clergé, et avaient à leur tête Pierre, cardinal de Gondy, évêque de Paris, frère du maréchal de Retz, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon. Ces députés, au lieu de prendre la qualité de suppliants, se donnèrent celle de médiateurs. Ils dirent au roi que le Parlement et le peuple de Paris, touchés des maux qu'enduraient les Français par leur obstination aux guerres civiles, les envoyaient vers lui et vers le duc de Mayenne, pour voir si l'on ne pourrait pas trouver quelque ouverture de paix.

Henri leur fit sentir combien la proposition d'un pareil arbitrage était peu convenable de la part d'une ville réduite aux dernières extrémités de la famine. Ensuite, quoique leurs pouvoirs ne fussent pas en forme, il voulut bien entrer en matière avec eux, et leur proposa à son tour de traiter de la reddition de la ville, de lui donner des otages pour sûreté des conditions, et d'aller après cela trouver le duc de Mayenne. Si le duc réussissait à faire lever le siège sous huit jours, le roi s'engageait à rendre les otages. Si même dans cet intervalle, les députés pouvaient amener Mayenne à une paix générale, dans laquelle Paris fût compris, le roi promettait de renoncer à la première capitulation, fût-elle plus avantageuse pour lui ; toujours néanmoins à condition que, faute par le duc de Mayenne de conclure la paix ou de secourir la ville sous huitaine, elle ouvrirait ses portes.

Les députés rejetèrent ces propositions ; ils s'en tinrent toujours à la résolution de ne faire aucune convention qu'ils ne se fussent auparavant abouchés avec le duc de Mayenne. Ils demandaient un passe-port et permission de l'aller trouver. Le roi le leur refusa, persuadé qu'ils ne s'en serviraient que pour hâter le secours, et rapporter dans la ville des espérances qui rendraient le peuple plus opiniâtre.

Henri, dans cette conférence, montra son cœur paternel. Il s'attendrit jusqu'aux larmes sur les malheurs de la France ; il peignit avec feu les

horreurs de l'anarchie, les tribunaux sans magistrats, les villes sans commerce, les campagnes sans cultivateurs, la capitale, autrefois si florissante, dévastée par les étrangers et devenue la proie d'une effroyable famine. Il conjura les députés de reprendre des sentiments français, de ne se pas rendre les instruments de l'ambition espagnole, et les trouvant inflexibles, il les congédia honorablement. Le monarque leur remit en main ses offres par écrit dans l'intention qu'elles fussent lues publiquement ; mais les Seize répandirent au contraire que Henri voulait avoir la ville sans conditions. Par là on confirma le peuple dans son opiniâtreté, et on le détermina à attendre patiemment l'arrivée du secours.

A force de sollicitations et d'instances, les ligueurs avaient enfin obtenu de l'Espagne une puissante armée, malgré la résolution où cette cour était d'abord de n'entretenir la guerre en France que par les Français, en leur fournissant seulement quelques troupes auxiliaires, assez fortes pour balancer le succès, et trop faibles pour amener un événement décisif. Mais les affaires de la ligue étaient réduites à un état qui ne permettait plus ces ménagements politiques. Toute la force du parti résidait dans la capitale, dont le sort allait décider de l'issue d'une intrigue tramée à si grands frais, aux dépens du sang le plus pur de la France. Paris étant pris, toute la faction tombait d'elle-même ; or Paris, abandonné à lui-même, ne pouvait plus tenir. Le duc de Parme reçut donc des ordres pressants et absolus de voler au secours des assiégés.

Il en coûta à ce prince pour quitter la Flandre, le théâtre de ses victoires. Dans l'expédition où il allait s'embarquer, il avait peu à compter sur les amis, et tout à craindre d'un ennemi courageux, exercé aux armes, environné d'une noblesse presque invincible, d'autant plus redoutable qu'il fallait aller l'attaquer dans sa propre maison et dans le centre de ses forces. Aussi, contraint par le conseil d'Espagne de tenter l'aventure, il n'y eut point de précautions que ce prudent général se permît de négliger. Il prit une forte armée, et la pourvut de pontons, d'artillerie, de munitions de toute espèce, pour la rendre capable de se soutenir par elle-même. Il y établit la plus exacte discipline. On ne partait qu'au soleil levé ; l'armée était couverte par ses chariots dans la marche, et tous les soirs elle se retranchait

en arrivant. Un corps de cavalerie légère précédait toujours pour fouiller le pays et assurer les campements. Afin d'ôter au soldat tout prétexte de s'écarter, les vivres étaient fournis en abondance et les repos aussi fréquents que la nécessité des affaires pouvait le permettre.

Comme une marche si bien combinée demandait du temps, le duc de Mayenne prit toujours le devant avec un corps d'environ dix mille hommes, moins dans l'espérance d'interrompre le blocus, que pour inspirer du courage aux Parisiens, quand ils le sauraient près d'eux. Il arriva à Meaux peu de temps avant le duc de Parme, qui le joignit à la tête de son armée le 22 août.

Le roi se trouva dans un extrême embarras. Il ne se sentait pas assez fort pour faire tête à l'armée du duc et conserver en même temps ses postes ; mais aussi, lever le blocus, c'était perdre en un moment le fruit de plusieurs mois de peines et de travaux. Il fallut cependant se résoudre à ce dernier parti, dans la crainte de tout perdre en voulant tout gagner. Le monarque rassembla son armée le dernier jour d'août, et prit auprès de Chelles et de Lagny une position qu'il crut propre à forcer le duc ou à renoncer à la délivrance de la capitale ou à livrer bataille. Il envoya même la lui offrir ; mais le vieux général répondit au trompette : « Dites à votre roi que je ne suis pas venu de si loin pour prendre conseil de mon ennemi je sais que mes manœuvres ne lui plaisent pas ; mais, s'il est si bon général qu'on le public, qu'il me force au combat ; car de moi-même je ne serai point assez imprudent pour exposer au hasard d'une bataille ce que je tiens dans la main. »

Instruit des dispositions du duc, Henri apporta de nouveaux soins à fermer si bien les chemins de Paris, que les Espagnols ne pussent y arriver sans avoir auparavant risqué une action. Cependant les Parisiens murmuraient hautement : les provisions entrées depuis l'ouverture de quelques passages, loin d'apaiser la faim, n'avaient fait que l'aiguiser davantage. Ils menaçaient à grands cris de se rendre, s'ils n'étaient promptement délivrés.

Comme s'il n'eût pu résister à ces clameurs, le duc de Parme sort de son camp le 5 septembre, publiant qu'il va tenter le sort des armes. A cette

nouvelle Henri tressaille de joie ; le soldat et l'officier, enflammés de la même ardeur, brûlent d'en venir aux mains. Les deux armées s'avancent ; celle du duc à pas lents, encore retardée par des haltes fréquentes. Le Français, poussé par son impatience naturelle, s'élance au-devant des ennemis ; mais tout à coup ceux-ci se replient sur eux-mêmes ; ils se dérobent par un vallon à la vue des royalistes, prennent une position avantageuse, qu'ils fortifient sur-le-champ de fossés et de redoutes, et portent toute leur artillerie contre Lagny. Cette ville, située sur la Marne, était un poste très-important dans les circonstances, parce qu'au-dessus de cette place les ligueurs avaient fait des magasins de grains considérables, destinés à ravitailler Paris quand la rivière serait libre. La même raison engageait le roi à faire tous ses efforts pour conserver cette ville. Sitôt qu'il la vit assiégée, il y envoya un renfort. Il délibéra ensuite s'il attaquerait le duc dans ses retranchements, ou s'il passerait la Marne pour secourir la place. Le premier parti était trop hasardeux ; le second aurait laissé toute la plaine libre aux convois des ennemis, qui n'attendaient qu'un débouché. Pendant ces intervalles, les assauts redoublent à Lagny, la place est emportée sous les yeux du roi, la rivière se couvre de bateaux chargés de blés, et les vivres arrivent à Paris en abondance.

Cet événement inattendu ruinait tous les projets du roi ; il le sentit : cependant il ne pouvait encore renoncer à ses espérances. Avant que de perdre la capitale de vue, il fit sur elle une dernière tentative. La nuit du 9 au 10 septembre, le monarque présenta l'escalade de trois côtés. Comme les Parisiens avaient eu quelques soupçons, il les trouva sur leurs gardes. Les royalistes, repoussés, lâchèrent prise ; mais, dans la persuasion que, la première alarme passée, chacun avait abandonné son poste pour aller se reposer, le roi prit lui-même des troupes fraîches, et les ramena à l'escalade à la pointe du jour. Déjà quelques soldats franchissent la muraille, lorsqu'un jésuite et un marchand libraire, qui étaient restés sur le rempart du quartier Saint-Jacques, entendant du bruit, crient aux armes. Ils renversent une échelle chargée d'hommes, dont les premiers étaient prêts de s'élancer sur le parapet, et précipitent les assaillants dans le fossé. Le corps de garde se réveille et vient à leur secours. En un moment les tambours

donnent l'alarme dans les quartiers, les bourgeois courent à leurs postes, la garnison borde les murs, et Henri se retire une seconde fois, non sans regret de n'avoir pas joint plus tôt l'activité des attaques aux progrès lents du blocus.

On prétendit alors que l'armée royale, amollie par les délices du camp, s'était plus occupée de plaisir que des fonctions militaires. Il s'y trouvait beaucoup de jeunes officiers, presque tous avaient des connaissances dans la ville, ainsi que leurs soldats. Comme des postes avancés aux remparts on se voyait facilement, et qu'on se parlait même, il était rare que les instances et les larmes des assiégés n'obtinsent pas quelques complaisances des assiégeants. Aussi passa-t-il beaucoup de vivres pendant le blocus, malgré les défenses sévères du roi. D'ailleurs les quartiers regorgeaient de compagnies que la curiosité ou d'autres motifs y amenaient, et le soldat, peu occupé, y formait des liaisons toujours funestes à l'activité militaire. Le roi lui-même est soupçonné de s'être trop plu auprès de la belle Marie de Beauvilliers, depuis abbesse de Montmartre. Si sa valeur avait été assoupie, l'arrivée du duc de Parme la réveilla. Tout ce que pouvait imaginer un brave capitaine, Henri le tenta, et voyant ses efforts inutiles, il partagea son armée, envoya dans les provinces différents corps sous d'habiles chefs, et mit de bonnes garnisons dans les villes menacées. Il ne se réserva qu'un camp volant, qu'il destina à observer les démarches du général espagnol, et à traverser ses desseins.

Forcé par la cour d'Espagne à une expédition qui n'était pas de son goût, il paraît que le duc de Parme ne songea qu'à remplir au plus vite l'objet principal de sa mission, qui était la délivrance de Paris, et à se retirer. Ce prince, aussi habile politique que grand capitaine, pendant le séjour qu'il fit à Paris, sonda la faction de la ligue, en essaya, pour ainsi dire, les ressorts, et n'y vit point ce qu'on faisait entendre à Philippe. Les agents de ce monarque, soit conviction de leur part, soit pour se faire valoir, ne cessaient de lui mander. que le Parlement, les plus grands seigneurs, enfin tout le corps de la nation, étaient décidés à ne jamais se réconcilier avec Henri IV ; qu'ils aimaient mieux obéir à l'Espagne, et qu'il n'y avait qu'à profiter des circonstances pour soumettre la France presque sans coup férir.

C'était tout le contraire. A la vérité, beaucoup de catholiques zélés se croyaient obligés en conscience de ne point reconnaître Henri tant qu'il ne serait pas rentré dans la religion de ses pères ; mais, loin d'être disposés à préférer une puissance étrangère, ils désiraient ardemment sa conversion, pour rentrer sous la domination légitime. Il n'y avait, à proprement parler, de dévoués sincèrement à Philippe que les Seize, ces rebelles de Paris, déjà coupables de trop d'excès contre le roi pour espérer grâce, et la populace gagnée par les pistoles d'Espagne. Quant aux seigneurs ligueurs, tous, sans excepter le duc de Mayenne, avaient des vues d'ambition et d'intérêt bien éloignées de celles qu'aurait désirées le conseil de Philippe.

Le duc de Parme pénétra ces motifs, et eut même lieu d'en ressentir les effets, au moment, pour ainsi dire, de sa victoire. S'étant emparé de Corbeil, ville située sur la Seine, à sept lieues de Paris, il proposa d'y mettre Une forte garnison et des troupes, afin d'assurer la navigation de la rivière, mais le conseil de l'union crut deviner que le dessein du général espagnol était de faire de cette ville comme une place d'armes, pour s'en servir au besoin contre Paris même. Dans cette persuasion, on lui lit tant de difficultés ; que, dégoûté d'ailleurs d'une entreprise où il voyait beaucoup de risques et peu de profits, il reprit, au commencement de novembre, le chemin de la Flandre.

A peine était-il parti, que les royalistes rentrèrent dans Corbeil. Le roi, qui avait employé la moitié de septembre et tout le mois d'octobre à prendre plusieurs places, grossit son camp volant, et se mit à la poursuite du duc. Il le harcela en tête et en queue pendant toute la marche, couvrit les villes sur lesquelles Farnèse pouvait avoir quelques desseins, et ne le quitta que quand il le vit hors des frontières.

Quoique le duc de Parme fût resté peu de temps à Paris, et que ses exploits se fussent bornés à la levée du blocus, l'appareil d'une armée, les caresses du général, et surtout la promesse d'un prompt retour, dont il flatta les Seize, relevèrent merveilleusement leur courage. Ils conçurent aussi de grandes espérances du côté de Rome par la mort du pape Sixte V. Ce pontife était devenu suspect à la ligue depuis qu'ayant pénétré ses motifs secrets, qui n'étaient rien moins que le zèle de la religion, il avait refusé de

la secourir. A la nouvelle de sa mort, Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, eut l'effronterie de dire en chaire : « Dieu nous a délivrés d'un méchant pape et politique. S'il eût vécu plus longtemps, on eût été bien étonné de voir prêcher dans Paris contre le pape, et il l'eût fallu faire. » Le conclave qui suivit obligea Gaëtan de quitter Paris ; mais le parti ne perdit rien à son absence, parce qu'à sa place il laissa Philippe Sega, évêque de Plaisance, un de ses conseillers intimes, imbu des mêmes principes et aussi dévoué aux Espagnols.

Ceux-ci ne laissaient échapper aucune occasion de susciter des embarras au roi. Eux et les autres voisins regardaient la France comme un vaisseau destiné à périr, dont les débris devaient nécessairement devenir la proie des plus habiles. En conséquence, sous prétexte d'aider l'un ou l'autre parti, ils se disputaient déjà les provinces à leur bienséance, comme un patrimoine. Presque partout où les Français acharnés à leur propre ruine ensanglantaient le sein de la patrie on voyait d'un côté les Espagnols, de l'autre les Anglais, auxiliaires aussi dangereux, entretenir par leur présence une fureur qui, sans leurs secours intéressés, se serait peut-être calmée d'elle-même.

La Bretagne fut longtemps victime de cette politique désastreuse. Henri III y avait nommé gouverneur Philippe-Emmanuel de Vaudemont, duc de Mercœur, frère de la reine. S'imaginant, à la mort du monarque, que le royaume allait se démembrer, Mercœur conçut le projet de se rendre souverain dans son gouvernement, à l'aide des prétentions de Marie de Luxembourg-Martigues, sa femme, héritière de la maison de Penthièvre Il trouva beaucoup de gentilshommes disposés à le seconder, dans l'espérance d'avoir un prince particulier. Cependant, comme il ne se sentait pas assez fort contre les troupes que Henri IV lui opposait, il appela les Espagnols à son secours : Henri eut recours aux Anglais. Les deux nations sollicitées envoyèrent des troupes en nombre à peu près égal, qui perpétuèrent la guerre dans cette province.

Le duc de Savoie, trouvant aussi la Provence à sa bienséance, y fit marcher des soldats, et conduisit si bien son intrigue, qu'il fut reçu à Aix avec tous les honneurs de la souveraineté, et que le Parlement le déclara, lui présent, protecteur et gouverneur de la province. Plusieurs autres

commandants en faisaient autant en différentes provinces, et menaçaient le royaume d'un partage.

Ces entreprises déplaisaient au duc de Mayenne ; il faisait tous ses efforts pour les empêcher ; mais, assez embarrassé lui-même pour justifier le titre de son autorité, il n'osait sévir contre les coupables, trop heureux quand ils avaient encore la complaisance de lui montrer des égards. Aussi fut-il obligé de fermer les yeux sur la conduite du duc de Mercœur, et de se contenter des excuses du duc de Savoie, accompagnées d'offres de service. Henri IV prenait des mesures plus efficaces ; il marquait, pour ainsi dire, toujours ses droits sur les provinces et les villes usurpées, par la guerre qu'il faisait aux usurpateurs. Mais comme il ne pouvait pas donner des troupes considérables à ses lieutenants, et qu'entre ces petits corps les succès n'étaient jamais décisifs, le roi prit la résolution de former une grande armée, capable de soumettre successivement tous les rebelles, et de faire tête au duc de Parme, s'il lui prenait envie de revenir en France.

L'invasion des Espagnols entrés dans le royaume en corps d'armée fournit au roi une raison toute naturelle de solliciter le secours des princes voisins. Il envoya des négociateurs en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, et les fit suivre par le vicomte de Turenne, en qualité d'ambassadeur. Ce seigneur s'aboucha avec la reine d'Angleterre et le prince d'Orange. Il vit les rois de Suède et de Danemark, les électeurs, les princes et les villes libres de l'Empire. Partout il trouva des préventions bien fondées contre les vues ambitieuses de Philippe II, et un vif désir d'empêcher l'agrandissement de la maison d'Autriche ; par conséquent, des dispositions à aider le roi, soit par des secours directs, soit par des diversions. Le reste de cette année et le commencement de la suivante furent employés à ces négociations, que Henri conduisait de son cabinet, sans néanmoins se ralentir sur les opérations militaires.

Celles qui ouvrirent l'année ne réussirent pas mieux à un parti qu'à l'autre ; es ligueurs échouèrent sur Saint-Denis, comme le roi dans une surprise qu'il tenta sur Paris. La nuit du 3 janvier, un gros détachement de la garnison de Paris, commandé par le chevalier d'Aumale, frère du duc de ce nom, pénétra, à l'aide des glaces et des anciennes brèches, dans la ville de

Saint-Denis, dont le comte de Vie était gouverneur. Aux cris de victoire des assaillants, le comte crut la ville prise ; et, moins dans l'espérance de la recouvrer que pour ne point survivre à sa perte, il se jeta lui septième dans les rangs des ennemis. Un seul trompette que de Vie avait mené avec lui sonnait la charge. A cette brusque attaque, les Parisiens, croyant les ennemis beaucoup plus nombreux, commencent à s'ébranler. Le gouverneur les presse plus vivement ; les soldats de sa garnison se joignent successivement à lui. Dans le désordre, le chevalier d'Aumale est tué ; les assaillants, dispersés et sans chef, se précipitent en foule par les mêmes brèches qui leur avaient procuré une entrée facile, et la ville est reconquise.

Deux jours après, le roi tenta à son tour de surprendre Paris. Cette entreprise fut nommée *la journée des farines*, parce qu'elle se fit par des officiers déguisés en paysans, qui, menant des ânes, des charrettes et des chevaux chargés de farines, devaient demander à être reçus dans la ville. Leur dessein était d'embarrasser la porte ; de se rendre maîtres des corps de garde, et d'y tenir ferme jusqu'à l'arrivée des troupes qui étaient cachées dans les faubourgs. Ils se présentèrent en effet avant le jour ; mais, soit connaissance du projet, soit simple soupçon, on ne voulut pas les recevoir. Pendant qu'ils faisaient instance, le jour parut ; les Parisiens coururent aux armes. Henri, qui n'avait compté que sur une surprise, n'osa hasarder une attaque. Il relira ses troupes, avec la douleur de voir que cette tentative n'avait abouti qu'à fournir aux factieux un prétexte plausible pour introduire une forte garnison espagnole, précaution dangereuse à laquelle les plus sages s'étaient jusqu'alors opposés avec succès.

En attendant des circonstances plus heureuses, le roi continua de s'emparer des villes circonvoisines : il y mettait des garnisons, dont les courses gênaient l'approvisionnement de Paris. Presque toutes furent aisément emportées ; la seule ville de Chartres, fortifiée par l'art et la nature, soutint un siège opiniâtre. Elle subit néanmoins le joug comme les autres ; le roi lui accorda une composition honorable. A son entrée, le magistrat lui lit les protestations ordinaires de fidélité et d'obéissance, à laquelle, dit-il, nous sommes obligés par droit divin et humain. – « Et par le droit canon, » reprit le monarque en poussant brusquement son cheval.

Cette conquête, à laquelle avait contribué pour beaucoup le comte de Châtillon, lui coûta ce jeune guerrier, qui périt peu après la reddition de cette ville, des suites de la fatigue qu'il y avait essuyée.

Ce prince était alors tourmenté par des inquiétudes qui l'empêchaient de goûter le plaisir de ses succès. En même temps que la ligue soulevait son royaume, l'ambition de quelques particuliers lui suscitait des ennemis dans sa propre cour et jusque dans sa famille. Le cardinal de Bourbon, fils du prince de Condé, tué à Jarnac, et neveu de celui que les ligueurs avaient reconnu pour foi, crut trouver, dans les délais que Henri, son cousin, apportait à sa conversion un prétexte plausible d'aspirer au trône. Naturellement le jeune prélat était plus ami de ses aises que jaloux de commander. Il avait même de la répugnance pour les travaux et les sollicitudes inséparables de l'intrigue ; mais ses anciens précepteurs, son gouverneur, enfin les gens de sa petite cour, espérant tirer avantage de sa fortune, surent lui inspirer les sentiments convenables à leurs projets.

Le cardinal se prêta à tout ce qu'on voulut : il souffrit qu'on répandît des écrits qui pouvaient être très-nuisibles au roi, en ce qu'ils l'accusaient de n'avoir aucun dessein de se convertir, et en conséquence exhortaient les catholiques à se séparer de lui. Le prélat envoya même demander au pape sa protection et solliciter une injonction à la ligue de le reconnaître pour roi. Les prétentions du cardinal, présentées aux courtisans par des agents habiles, causèrent de la fermentation dans les esprits, et donnèrent naissance à une faction qu'on appela le *tiers-parti*.

Mieux conduite, et par un chef plus hardi, elle aurait pu devenir dangereuse ; mais tantôt la fortune, tantôt la vigueur, manquèrent aux projets, et ils échouèrent, quoique les ligueurs se joignissent volontiers au tiers-parti, quand il était question d'attaquer le roi. Ainsi les uns et les autres concoururent à l'entreprise de Mantes. On avait remarqué que Henri, ayant fixé son conseil dans cette ville, y venait quand les opérations militaires le lui permettaient, et y demeurait sans grandes précautions. Cette sécurité fit concevoir quelque possibilité de l'enlever. Belin, gouverneur de Paris, et Villars-Brancas, gouverneur de Rouen, convinrent, l'un de remonter, l'autre de descendre la rivière avec le plus grand nombre de troupes qu'ils

pourraient rassembler, de se réunir à jour nommé sous les murs de Mantes, et de brusquer l'attaque. Ceux du tiers-parti, qui devaient être dans la ville avec le roi, avaient promis de seconder les assaillants en causant quelque émeute. Ils ne doutaient presque pas du succès. Leur embarras, au rapport de Sully, n'était que de savoir ce qu'ils feraient du roi quand ils l'auraient pris : « car, diasient-ils, tels oiseaux ne sont pas bons en cage, » expression qui insinue qu'on aurait bien pu s'en débarrasser ; mais le complot fut découvert, et manqua, parce que les royalistes surprirent des dépêches adressées au pape, qui en contenaient tout le détail.

Les conseillers du cardinal tâchèrent de l'enhardir à un autre éclat, qui ne réussit pas mieux. Sachant que le roi devait proposer dans son conseil une surséance aux édits portés contre les calvinistes, ils exhortèrent le jeune prélat à profiter de cette occasion pour signaler son zèle, et engager ses partisans à se déclarer. Il va au conseil dans ces dispositions. Le roi fait sa proposition : le cardinal se lève, bégaye quelques mots de protestation et veut sortir ; mais le monarque, voyant que les autres évêques présents ne faisaient aucun mouvement pour le suivre, jette sur lui un regard d'indignation et lui ordonne de rester. Le cardinal, couvert de confusion, se remet à sa place, et ne remporta de sa démarche inconsidérée que la honte de s'être avancé mai à propos.

Néanmoins les ministres du roi, Sully entre autres, ne furent point d'avis qu'on brusquât ce jeune imprudent. On tâcha de le ramener en lui remontrant qu'agir comme il faisait, c'était fournir des armes aux ennemis de sa maison. On prit même un biais encore plus sûr : ce fut de gagner par des charges, des emplois et des gratifications, les personnes qui le conseillaient. Par là le grand zèle de ces ardents catholiques se ralentit, et les prétentions du tiers-parti tombèrent pour quelque temps.

Le roi eut aussi alors un chagrin domestique, suscité par une femme qui lui avait été chère, et que le dépit rendait une ennemie dangereuse. Dans sa première jeunesse, Henri s'était laissé prendre aux charmes de Corisande d'Andouin, comtesse de Guiche : on l'a même soupçonné d'avoir sacrifié ses intérêts, après la bataille de Coutras, au plaisir d'aller déposer les trophées de sa victoire aux pieds de sa maîtresse. De son côté, Corisande

aima de bonne foi le jeune monarque. Elle vendit ses pierreries et engagea ses biens pour l'aider dans les circonstances difficiles où il se trouvait. Mais quelques années firent disparaître les charmes de la comtesse. Elle changea au point que Henri eut honte de l'avoir aimée, et le lui fit sentir. Rarement une femme pardonne un affront de cette espèce. L'amour de Corisande outragé lui conseilla la vengeance et lui en fournit les moyens. Elle savait combien le roi redoutait l'union de sa sœur Catherine avec le comte de Soissons, son cousin, frère du cardinal de Bourbon. Il appréhendait que ce jeune prince, devenu trop puissant par ce mariage, ne voulût un jour lui donner la loi. Il comptait d'ailleurs, en différant l'hymen de Catherine, se faire des partisans de ceux qui y prétendaient ; mais le prince et la princesse s'aimaient. Ce fut sur la connaissance de cette inclination mutuelle que Corisande bâtit le système de sa vengeance. Elle se rend leur confidente et leur conseil, applaudit à la passion de ces jeunes amants, nourrit leurs feux, leur fournit les moyens de les entretenir en dépit du roi. Enfin elle les amène au point qu'ils étaient près de se marier à l'insu du monarque. Il l'apprit cependant à l'extrémité, et n'eut que le temps de faire partir un de ses ministres, qui heureusement arriva assez tôt pour rompre l'intrigue. Henri appela sa sœur auprès de lui, et fut obligé de prendre contre la mauvaise volonté de la comtesse des précautions toujours gênantes en elles-mêmes, et qui le deviennent encore davantage quand l'attention est partagée par d'autres objets d'une importance plus marquée.

Tout cela arriva dans le temps que le roi se trouvait entre le tiers-parti, qui le menaçait d'élever un trône contre le sien, s'il ne se faisait catholique, et entre les calvinistes, qui parlaient de se choisir un autre chef, si Henri abandonnait leur religion, et dans le temps même qu'un nouveau nonce entra en France, armé de toutes les foudres du Vatican, pour exhorter la noblesse et le peuple à embrasser la ligue, et pour y forcer le clergé, sous peine d'excommunication.

A Sixte V avait succédé Urbain VII (Jean-Baptiste Castagna), qui ne régna que treize jours ; il avait été remplacé, le 5 décembre 1590, par Nicolas Sfondrate, Milanais, qui prit le nom de Grégoire XIV. Pendant la durée du long et orageux conclave qui l'avait porté sur le trône pontifical, le

duc de Luxembourg, chargé par le roi des affaires de Rome, écrivit aux cardinaux une lettre qui développait toutes les ruses du conseil d'Espagne, et qui les avertissait de ne pas prendre le change sur le but de la ligue: « C'est l'ouvrage, leur disait-il, de l'ancien ennemi des Français, qui se sert du prétexte de la religion pour déchirer le royaume, afin de l'envahir plus aisément,

quand il aura épuisé ses forces par la guerre civile : presque tous les seigneurs français et les principaux magistrats sont attachés au roi ; il a promis de se faire instruire, et il le fera, si par une sévérité déplacée, on ne met obstacle à ses bons desseins. Rappelez- vous les changements funestes qu'un zèle imprudent a fait éprouver à la religion en Allemagne et en Angleterre, et craignez le schisme qui éclatera infailliblement en France, si vous voulez, forcer les catholiques à abandonner le roi. » Le duc de Luxembourg écrivit dans les mêmes termes au nouveau pape, elle conjura de suspendre son jugement jusqu'à ce que les princes et les seigneurs français lui eussent donné les éclaircissements nécessaires, par une ambassade solennelle qui se préparait.

Mais les intrigues des Espagnols et des ligueurs avaient déjà prévalu auprès de Grégoire, qui, né sujet du roi d'Espagne, lui était entièrement dévoué. Au lieu d'attendre les instructions qu'on lui annonçait, il commença par lever des troupes, leur assigna des fonds, et en donna le commandement à Hercule Sfondrate, duc de Montemarciano, son neveu. En même temps il lit partir pour la France, avec les pouvoirs les plus amples et des bulles fulminantes contre les royalistes, un nouveau nonce nommé Marsile Landriano, prélat milanais, aussi attaché aux Espagnols que le légat Philippe Sega, et non moins entêté que lui des maximes ultramontaines.

A son arrivée dans le royaume, il se tint à Reims une assemblée où se trouvèrent avec le nonce les ducs de Mayenne, de Lorraine, et les autres princes de leur maison, les envoyés de Savoie et d'Espagne, et le cardinal de Pellevé, nommé depuis par le pape archevêque de cette ville. Le nonce disait qu'il était venu en France exprès pour sacrer le roi que les états généraux éliraient. On faisait déjà grand bruit de ces états : les ligueurs les regardaient comme le coup mortel pour le parti des Bourbons ; mais ils

n'étaient pas encore convoqués. Il fut alors question de décider s'il convenait de les assembler ou non. Quand on eut bien discuté les raisons pour et contre, les plus ardents se trouvèrent enfin contraints d'avouer qu'avant de hasarder un pareil éclat, la dernière ressource de la sainte union, il fallait mettre en meilleur train les affaires de la ligue, de peur de se rendre ridicule en décidant ce qu'on ne pourrait exécuter. On regarda donc comme nécessaire de savoir auparavant quelles forces l'Espagne voudrait employer au soutien de la bonne cause. Le président Jeannin fut chargé par l'assemblée d'aller s'en informer. Le duc de Mayenne lui donna secrètement la commission de sonder les dispositions de Philippe à son égard, et de découvrir s'il pouvait personnellement s'en promettre des secours particuliers dans une occasion décisive.

On agita aussi dans l'assemblée de Reims s'il était à propos que le nonce fît valoir ses pouvoirs dans toute leur étendue. Le duc de Mayenne, avec les plus sensés, opinait à user de ménagement, de peur de révolter les Français, toujours en garde contre les entreprises de la cour de Rome. « D'ailleurs, disaient-ils, les menaces d'excommunication seraient bonnes après une victoire pour servir de prétexte aux transfuges ; mais, à présent que les affaires du roi sont florissantes, ne croyez pas que personne l'abandonne sur de pareilles craintes. » Les autres prétendaient au contraire qu'un coup de vigueur réchaufferait les tièdes. Ils disaient qu'on savait dans le public les intentions du pape, et que, retrancher quelque chose de la sévérité de ses ordres, ce serait paraître se défier de sa propre cause ; qu'il fallait donc frapper le coup, au hasard de tous événements. Ce sentiment prévalut, et Landriano, livré à l'impétuosité de son caractère, fulmina les bulles, par lesquelles il exhortait les laïques à quitter le parti du roi, et l'ordonnait aux ecclésiastiques, dans le délai d'un mois, sous peine d'être excommuniés et privés de leurs bénéfices.

Mais il fut bien étonné, lorsqu'au lieu de voir plier les Français sous ses menaces, comme il s'en était flatté, il entendit une réclamation générale. Le roi donna un édit dans lequel, renouvelant la promesse de se faire instruire, qu'il avait solennellement jurée en montant sur le trône, il se plaignait amèrement des obstacles que ses ennemis apportaient à sa conversion, en

lui suscitant tous les jours de nouveaux embarras. Il taxait la conduite du pape de précipitation, celle du nonce d'imprudence. Pour la conservation de son autorité royale, des lois de son royaume, des libertés de l'Église gallicane, il renvoyait l'affaire à ses Parlements, et exhortait les archevêques, évêques et autres prélats à s'assembler au I^{er} lus tôt, pour statuer, selon les saints canons, sur l'injustice des censures prononcées par les monitoires de Landriano.

En conséquence, les Parlements de Tours et de Châlons appelèrent comme d'abus des bulles du nonce. Ils les déclarèrent scandaleuses, pleines d'impostures, tendantes à exciter la révolte, et, comme telles, les condamnèrent à être brûlées par la main du bourreau. Ces cours décrétèrent le nonce lui-même d'ajournement personnel, et ensuite de prise de corps. Elles promirent une récompense à ceux qui le livreraient, et défendirent, sous peine de mort, de le recevoir et de le loger chez soi. Le même arrêt déclarait criminels de lèse-majesté, déchus de leurs bénéfices, tous ceux qui publieraient et souscriraient ces bulles. Il défendait d'envoyer de l'argent à Rome, et recevait le procureur général appelant au futur concile de l'élection de Grégoire XIV.

Des évêques royalistes ne montrèrent pas moins de zèle. En termes plus ménagés que les Parlements, ils n'en décidèrent pas moins que les excommunications fulminées par le nonce étaient injustes dans le fond et dans la forme, qu'elles avaient été lancées à la sollicitation des ennemis de la France, et qu'elles ne devaient lier ni les évêques ni les autres catholiques fidèles au roi. Ils exhortaient en conséquence les faibles à ne pas se laisser effrayer, et à continuer d'agir, suivant l'obéissance due aux princes légitimes.

Ce sage mandement des évêques royalistes fut contredit par d'autres mandements des évêques ligueurs, comme les arrêts de Tours et de Châlons furent combattus par ceux du Parlement de Paris. On écrivit, on se réfuta, On lit brûler les ouvrages les uns des autres. Ces exécutions mirent beaucoup de chaleur dans les esprits, sans avancer les affaires ; mais ce fut beaucoup pour le roi, que la ligue n'y gagnât rien, surtout après une démarche que ce prince avait hasardée dans ces circonstances délicates.

On a vu qu'en 1577 Henri III avait donné à Poitiers un édit très-favorable aux calvinistes. Il le révoqua, malgré lui, lorsque, huit ans après, le duc Guise le força à la paix de Nemours. Henri IV, pressé des deux côtés, crut ne pouvoir mieux établir la bonne intelligence nécessaire entre les calvinistes et les catholiques de son parti qu'en rappelant les dispositions de cet ancien édit. « Si l'on n'accorde quelque chose aux réformes, dit le roi dans un conseil assemblé à ce sujet, il est à craindre qu'ils ne le prennent d'eux-mêmes, et que, rebutés par leur prince naturel, ils ne se choisissent un chef, comme a été autrefois l'amiral de Coligny : ainsi il y aurait deux rois dans le royaume. Voici, ajoutait le roi, une armée étrangère qui marche à notre secours ; si, en arrivant, elle trouve les réformés dans l'oppression, il ne faut pas douter qu'elle ne fasse en leur faveur des demandes exorbitantes. Prévenons ce moment. Accordons de bonne grâce ce que nous ne pourrions refuser alors : c'est le seul moyen d'empêcher toute désunion entre les sujets fidèles, et de les faire vivre en paix sous la protection des lois. » Le conseil était presque tout composé de catholiques, entre lesquels se trouvaient beaucoup d'évêques ; néanmoins ils applaudirent aux motifs du roi, et l'édit fut renouvelé, avec la clause qu'il aurait force de loi dans l'État, seulement jusqu'à ce que la paix étant rétablie, les différends de la religion pussent être terminés à l'amiable.

Cette armée auxiliaire dont parlait Henri s'avancait enfin de toutes les parties de l'Allemagne vers les frontières de la France. Dès la fin de l'année précédente, sur la nouvelle des préparatifs que faisaient contre lui les princes catholiques, le roi, comme nous l'avons dit plus haut, avait envoyé Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, parcourir les cours protestantes, et y chercher du secours. Quelque activité qu'il mît dans sa négociation, les succès en furent lents, mais du moins réels. Il forma un corps de cinq à six mille cavaliers, et d'environ onze mille fantassins, qu'il amena sur les frontières au milieu de septembre.

Henri, après le siège de Chartres, assiégea Noyon, que le duc de Mayenne, quoiqu'à la tête d'une armée supérieure, laissa prendre sans coup férir. Le roi mit ensuite son infanterie en garnison dans les places de Picardie, et avec sa cavalerie il alla au-devant de l'armée allemande. Il la

trouva composée d'excellentes troupes, et, en reconnaissance du service que Turenne venait de lui rendre, il lui fit épouser l'héritière du duché de Bouillon : récompense politique qui réunissait plusieurs avantages. Par cette alliance, Henri éloignait Turenne des terres considérables qu'il possédait dans le Quercy, le Limousin et le Périgord, où la multitude de ses vassaux le rendait redoutable ; il opposait au duc de Lorraine un adversaire actif, et il assurait cette frontière contre les irruptions étrangères. Dès le lendemain des noces, le roi fut obligé d'emprunter les pierreries de la jeune épouse, pour apaiser les Allemands, qui commençaient à murmurer de ne pas trouver en arrivant l'argent qu'on leur avait promis. Son intention ensuite était d'attaquer le duc de Mayenne.

Ce général avait été renforcé par les troupes du pape, dont la ligue attendait un grand effort ; mais ces auxiliaires, au lieu d'aller droit à leur destination, s'étaient arrêtés sur la route à faire la guerre en Dauphiné, pour le duc de Savoie, contre les généraux du roi, et ils l'avaient faite sans succès ; de sorte qu'ils étaient très-diminués et fort maltraités, lorsque, après avoir traversé la Franche-Comté, ils joignirent Mayenne en Lorraine. N'osant les exposer contre des troupes fraîches, il les mit, avec le reste de son armée, dans de bons quartiers, où il se fortifia. Le roi n'ayant pu les en chasser, ni forcer le duc à une bataille, prit, à travers la Picardie, la route de Rouen, dont il avait promis aux Anglais de faire le siège.

Il recevait de tous côtés les nouvelles les plus favorables. Ses lieutenants tenaient la campagne dans presque toutes les provinces ; et dans celles où ils n'étaient pas supérieurs, ils balançaient du moins les succès. Telle était la Bretagne, dont le duc de Mercœur comptait se faire un état particulier, à l'aide des Espagnols qu'il y avait appelés. Un seul homme arrêtait ses progrès. et tenait lieu au roi du grand nombre de troupes qu'il aurait été forcé d'opposer à Mercœur. C'était le brave La Noue, dont la capacité est assez connue par les *Commentaires politiques et militaires* qu'il nous a laissés. Excellent surtout dans une guerre de chicane : bois, ravines, montagnes, parais., tous les obstacles que présente un pays coupé et couvert, il savait les tourner à son avantage. Jamais il n'était sans ressource : battu un jour, il se remontait en forces le lendemain. Sa

réputation seule lui donnait des soldats : sans cesse il harcelait l'ennemi et formait des entreprises. Il périt enfin au siège de Lamballe, pour avoir voulu reconnaître lui-même la brèche avant de livrer l'assaut. Il emporta les regrets de tous les Français, Ses vertus militaires étaient relevées par la pureté de ses mœurs, sa modération, sa droiture, et une équité incorruptible. La Noue ne laissa pour héritage à ses enfants que des dettes qu'il avait contractées pour le service de l'État, et qu'ils acquittèrent fidèlement.

Ainsi la France se voyait enlever ses meilleurs citoyens, pendant que les factieux, dépouillant tout sentiment patriotique, s'indignaient de ce que le duc de Mayenne avait mis à ses désirs des bornes qui pouvaient faciliter la paix. Selon eux, il aurait dû prendre la couronne dès le commencement, faire ducs et comtes tous ses parents et les gouverneurs de provinces les plus accrédités, traiter avec les catholiques royalistes, et pousser le roi de Navarre à outrance. Il n'est point douteux que le duc de Guise ne se fût conduit ainsi, si ses projets ambitieux n'eussent été terminés à Blois avec sa vie ; et les esprits étant affectés comme ils l'étaient, on peut presque assurer qu'il aurait réussi. Mais, outre qu'une résolution si extrême n'allait pas au caractère du duc de Mayenne, naturellement modéré, peut-être encore l'aurait-il hasardée en pure perte. Guise, dans son parti, ne voyait personne qui eût osé lui disputer la couronne. Mayenne, au contraire, était environné de compétiteurs, parents et étrangers ; et, lorsqu'il y pensait le moins, il lui en survint un plus dangereux que tous les autres : Charles, son neveu, duc de Guise, qui, ayant été renfermé dans le château de Tours après le meurtre du duc son père, s'en échappa dans le mois d'août de cette année.

Henri IV fut d'abord fâché de cette évasion ; mais il s'en consola, par la réflexion qu'un chef de plus dans le parti en diviserait davantage les membres, ce qui arriva. La fameuse duchesse de Montpensier, croyant voir revivre un frère chéri dans ce jeune neveu, s'y attacha avec passion, et commença à négliger le duc de Mayenne. Les Parisiens tirent des feux de joie à l'occasion de sa délivrance, et les Espagnols fondèrent dès lors sur lui des espérances qu'ils firent dans la suite éclater aux états de Paris. Ils lui marquèrent les plus grands égards, pour se l'attacher. Mayenne en prit de

l'ombrage, et les factieux de Paris, se flattant désormais d'être mieux appuyés par un chef plus entreprenant, en conçurent une nouvelle audace

Après la journée des farines, les Seize, comme nous l'avons dit, prirent le prétexte de la crainte d'une autre surprise pour faire augmenter de quatre mille hommes la garnison étrangère de Paris : nouveauté qui ne passa point sans altercation entre les zélés partisans de l'Espagne et le Parlement. Cette dispute fut comme un trait de lumière qui éclaira les deux partis sur leurs intentions réciproques. Jusqu'alors ils s'étaient crus dans les mêmes sentiments, guidés dans leurs actions uniquement par l'amour de la religion et de la patrie ; ce fut donc avec la dernière surprise que, par les explications auxquelles l'affaire de la garnison donna lieu, le Parlement s'aperçut que les Seize et leurs adhérents étaient une troupe de traîtres achetés par les Espagnols, et prêts à bouleverser l'État pour remplir leurs engagements. Les Seize, au contraire, étaient étonnés qu'on ne fût pas aussi vif qu'eux sur les intérêts de l'Espagne, qu'ils regardaient comme inséparables de ceux de la sainte union.

Il naquit de ces découvertes une grande défiance entre ces personnages auparavant si unis. Ils ne prenaient plus de résolutions, ils n'imaginaient plus de projets qui ne fussent regardés par le parti opposé comme des pièges. Dès lors l'aigreur de la faction se joignant au désir naturel qu'ont tous les hommes de faire prévaloir leurs opinions, on s'attaqua dans les conversations et dans les écrits, d'abord avec quelques ménagements, ensuite avec toute la fureur de la haine. Pour se soutenir, chaque parti s'attacha à ceux dont il espérait le plus de secours : les Seize aux Espagnols, le Parlement au duc de Mayenne.

Réciproquement, le duc commença à avoir plus d'égards pour le Parlement, surtout depuis qu'il se fut bien assuré des dispositions des Espagnols. Il en eut les premières certitudes par le président Jeannin, que l'assemblée de Reims avait député auprès de Philippe. Jusqu'alors Mayenne s'était imaginé que si les affaires n'avançaient pas, c'était la faute des ministres d'Espagne, toujours lents dans leurs procédés, et il ne doutait pas que Philippe, mieux instruit, ne le secourût puissamment. Mais Jeannin l'assura que le conseil n'agissait que par ordre du roi, et que le retard venait

non d'indécision, mais d'un parti pris de le laisser toujours dans le besoin, afin de le faire entrer malgré lui dans les vues de l'Espagne ; que tout tendait dans cette cour à faire assembler les états généraux à Paris, dont elle se croyait maîtresse par la faction des Seize, et à faire élire reine de France l'infante, jeune princesse singulièrement aimée de son père ; qu'après cela, il n'y avait pas d'efforts auxquels la ligue ne dût s'attendre. Sur ces informations, Mayenne prit aussi son parti. Ne pouvant se flatter d'obtenir la couronne, il résolut de retenir du moins le plus longtemps qu'il pourrait l'autorité de lieutenant général du royaume.

Dans ces entrefaites arriva la mort de Grégoire XIV, dont la nouvelle consterna les ligueurs. Innocent IX (Jean-Antoine Facchinetti), son successeur, quoique redevable en grande partie de son élection à la faction d'Espagne, déclara que l'état de ses finances ne lui permettait pas de soudoyer désormais les troupes que Grégoire avait envoyées en France ; de sorte qu'elles se seraient débandées dans les quartiers de rafraîchissement où elles étaient encore, si l'Espagne ne les eût prises à sa solde. Il paraît d'ailleurs que le nouveau pontife n'était pas fort porté à favoriser les menées sourdes de Philippe, puisqu'il montra un vif désir de voir finir l'anarchie en France, par l'élection d'un roi catholique. Il insinua qu'on devait jeter les yeux sur le cardinal de Bourbon, ce qui donna quelque ressort au tiers-parti. Néanmoins le pape laissa toujours légat dans le royaume le fougueux Sega, évêque de Plaisance, qu'il venait de faire cardinal, à la recommandation de l'Espagne, et qu'il confirma dans ses fonctions, sur ce principe « que les nouveaux ministres ne font qu'estropier les affaires avant que de les entendre. » Ainsi le ministre continua de porter tout à l'excès, quoique sa cour fût rentrée dans des sentiments de modération.

Il se livra d'autant plus hardiment à son penchant, qu'il se flattait de voir bientôt les projets de la cour d'Espagne réalisés par le retour du duc de Parme en France. Deux motifs engagèrent ce général à y ramener son armée : 1^o les instances du duc de Mayenne, qui déclara qu'il traiterait avec le roi si l'on ne se hâtait de faire lever le siège de Rouen, dont la prise entraînerait nécessairement la défection de beaucoup d'autres villes, et

peut-être la dissolution de la ligue; 2^o l'envie d'assembler les états pour y faire élire l'infante. Mais Farnèse, moins confiant que les ministres de son roi, voulait, en cas de mauvais succès, avoir du moins entre ses mains une place forte qui le dédommageât de ses frais : il demanda La Fère, sous prétexte d'y établir son dépôt d'artillerie. Mayenne rejeta la proposition, protestant que jamais il ne se dessaisirait de cette place, qu'il prétendait lui appartenir en propre, comme faisant partie de la dot de sa femme. D'ailleurs, si l'on s'attache à ce qui coûte, cette ville devait lui être très-précieuse, puisqu'il en avait déjà acheté la conservation par un crime. La ligue y avait nommé gouverneur Florimond de Halluin, marquis de Maignelais, seigneur de Picardie : Mayenne eut quelque soupçon qu'il traitait secrètement avec le roi, et sur ces simples indices il le fit assassiner. On se récria contre cette action ; mais le duc la soutint juste et n'excédant point son pouvoir de lieutenant général du royaume. Tout le monde dans son parti ne convenait pas de ce droit, et l'on dit alors assez publiquement « que les armes de la ligue n'étaient aiguisées que contre ceux qui ne s'en défiaient pas. » Malgré ses premières protestations, Mayenne fut obligé de se relâcher. Il permit que La Fère reçût une garnison espagnole, qui en resterait maîtresse tant que l'artillerie y demeurerait.

Farnèse, politique prudent, comptait pour beaucoup de s'être acquis une ville de défense dans le royaume ; mais Jean-Baptiste Taxis et Diego d'Ibarra, agents d'Espagne, résidant à Paris, avaient des vues plus étendues. C'étaient de ces hommes à projets, dont les cours sont pleines, génies ardents qui forment un plan, l'ornent de toutes les possibilités dont il est susceptible, et qui, si on les laisse commencer, engagent bientôt ceux qui les écoutent dans des dépenses que l'appât du succès et la honte de perdre les avances en reculant rendent toujours plus considérables. Ce furent sans doute des conseillers de cette espèce qui, du projet très-possible d'envahir quelques provinces à l'aide de la guerre civile, amenèrent Philippe II au dessein chimérique de subjuguier la France entière. Il crut y parvenir par le moyen des factieux de Paris, auxquels il prodigua ses trésors ; mais il ne réussit qu'à leur faire commettre des crimes dont l'énormité discrédita son parti.

Mayenne, à qui le zèle inconsidéré des Seize était suspect depuis longtemps, regarda leur crédit comme un rempart élevé contre sa puissance, sitôt qu'il eut lui même séparé ses intérêts de ceux des Espagnols : c'est pourquoi il s'appliqua à miner leur autorité. De leur côté, conseillés par les agents espagnols, ils ne négligeaient rien pour se rendre maîtres absolus dans la ville. Les plus échauffés tenaient des assemblées dans lesquelles on murmurait hautement contre la lenteur du duc de Mayenne : on se plaignait de la tiédeur qui commençait à s'emparer même des Seize, et on l'attribuait au secret penchant que le cardinal de Gondy, évêque de Paris, avait pour la paix. Ce prélat doux et modéré, gênait le légat, qui imagina pour s'en défaire de le mettre dans la double alternative de signer le décret de la Sorbonne, ou de quitter Paris. Gondy aima mieux se retirer que de signer un acte qui excluait du trône le prince légitime ; il s'évada. On fit contre lui des procédures : ses revenus saisis furent appliqués aux besoins du parti, et le légat se trouva ainsi maître du spirituel dans la capitale.

Pour qu'il fût aussi maître des affaires générales, il aurait fallu que les Seize y eussent eu la même influence qu'autrefois ; mais nous avons vu que le duc de Mayenne avait eu soin d'introduire dans le conseil de la ligue nombre de personnes prudentes, capables d'arrêter la fougue des factieux. Ceux-ci sentirent le frein ; et pour le secouer ils imaginèrent de présenter une requête par laquelle ils demandaient au duc qu'il lui plût d'admettre désormais au conseil des hommes plus habiles et plus affectionnés à la sainte union ; cela voulait dire, dans leur langage, des fanatiques et des enthousiastes comme eux. Leur requête contenait encore un autre article. Ils se plaignaient de ce que le Parlement avait absous un nommé Brigard, procureur de la ville, accusé d'intelligence avec le Béarnais. Mayenne les tança vivement de ce que, bornés d'abord à la ville de Paris, ils voulaient maintenant se mêler de gouverner l'État. Il leur reprocha de ne s'occuper qu'à donner de mauvaises interprétations à ses actions, et à le noircir dans l'esprit du peuple, pendant qu'eux-mêmes se livraient en aveugles au conseil d'Espagne, au préjudice de la fidélité qu'ils lui devaient comme lieutenant général de la couronne. Cependant il finit par leur promettre quelque satisfaction sur l'affaire de Brigard.

Comme cette promesse, faite uniquement pour les calmer, ne s'exécutait pas, outrés de ne pouvoir faire sur ce malheureux un exemple qui aurait intimidé les autres, ils s'en prirent à ses juges, c'est-à-dire au Parlement même. Il était alors présidé par Brisson, très-habile jurisconsulte, fort attaché à ses études et à ses livres. Quand le Parlement se dispersa après l'attentat de Bussy le Clerc, Brisson se laissa mettre à la tête des membres qui restaient à Paris. On le taxe même d'avoir été flatté de la préférence ; mais, s'il eut la faiblesse d'accepter la place et de s'en croire honoré, du moins s'y conduisit-il toujours selon les règles d'une exacte probité ne souffrant pas qu'on procédât autrement que selon les formes juridiques. C'est ce qui sauva Brigard, que Brisson renvoya absous, parce qu'il ne le trouva pas convaincu.

Tant de circonspection ne pouvait plaire à des brouillons qui ne voulaient point de délais dans leurs vengeances. Brisson, l'organe de la justice et des lois, leur devint odieux. Ils tentèrent d'abord de le faire assassiner. Le coup manqua, parce qu'un soldat qu'ils avaient voulu gagner refusa de se prêter à cette action infâme. On est surpris de voir jusqu'où ces furieux poussaient la rage et l'effronterie. Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, eut l'audace de dire en pleine assemblée : « Messieurs, c'est assez connivé. Il ne faut pas espérer jamais avoir raison de la cour de Parlement en justice. C'est trop endurer. Il faut jouer des couteaux. » Il ajouta avec la même hardiesse : « Je suis averti qu'il y a des traîtres dans cette compagnie, il faut les chasser et jeter dans la rivière. »

En effet, pour l'exécution de l'affreux complot qu'ils méditaient, il ne leur fallait que des gens dévoués et incapables de remords. Tels étaient Bussy le Clerc, gouverneur de la Bastille ; Cromé, conseiller au grand conseil ; Louchard, commissaire ; Ameline, avocat ; Emmonot, Cocheri et Anroux, capitaines de quartiers, chefs de l'entreprise. Ces hommes de sang jugèrent la mort du président nécessaire ; mais, tant pour leur sûreté que pour l'exemple, ils voulurent revêtir leur arrêt d'une forme de justice. On a remarqué qu'il y avait dans le conseil de la ligue des gens sages et éclairés, qu'il n'était facile ni de séduire ni de surprendre ; néanmoins les conjurés conçurent le projet de s'appuyer du suffrage même de ces sages, de donner

à la condamnation de Brisson l'apparence d'un décret du conseil général ; et ils y réussirent.

Sous prétexte que les délibérations ne pouvaient rester secrètes entre un si grand nombre, ils demandèrent qu'il fût fait sur la totalité un choix de douze personnes, qui auraient plein pouvoir d'expédier les affaires pressées : ce qu'on accorda, à condition néanmoins de communiquer à l'assemblée générale les résolutions importantes avant leur exécution. Ce point obtenu à force de démarches et de brigues, ils composèrent leur comité comme ils voulurent. Tous les jours ils assemblaient le grand conseil de l'union, et fatiguaient les députés de l'affaire de Brigard, des mesures à prendre pour forcer le Parlement à rendre justice, et de la crainte que la trahison ne devint plus commune par l'impunité. Ces douze hommes répandus dans l'assemblée remuaient les esprits, communiquaient leur feu et faisaient des prosélytes. Ils proposaient tantôt des prières et des suppliques au duc de Mayenne, tantôt des voies de fait, puis ils revenaient aux murmures et aux plaintes contre les traîtres et leurs fauteurs. Dans l'embarras qu'ils affectaient, on n'était pas surpris de leur voir quelquefois prendre, comme par inspiration, des résolutions inattendues. Quand elles ne présentaient rien de dangereux, les sages cédaient pour éviter pire.

Un jour Bussy le Clerc se lève comme un enthousiaste et propose de signer de nouveau l'édit d'union. Aussitôt il présente un papier blanc, sous prétexte qu'on n'a pas le temps d'inscrire la formule, met son nom au bas et le fait passer à ses voisins, qui l'imitent. Une autre fois, un membre du conseil des douze élève une difficulté, et comme on ne tombait pas d'accord, il propose de la consulter en Sorbonne. Il présente donc encore un papier blanc, disant qu'il n'y a toujours qu'à signer, et que le mémoire s'inscrira au-dessus. Quelques-uns cependant résistaient, mais enfin ils se laissent entraîner par l'exemple.

Maîtres de ces signatures, ces scélérats écrivent au-dessus l'arrêt de mort du président Brisson, de Claude Larcher, conseiller au Parlement, et de Jean Tardif, conseiller au Châtelet : les deux derniers, odieux aux factieux parce qu'ils montraient du penchant pour la paix. Le 16 novembre, de grand matin, es députés du conseil des douze se rendent à la maison du président

Brisson, il sortait dans le moment pour aller au palais. Ils lui disent que le conseil de l'union le demande à l'Hôtel-de-Ville. Brisson se laisse conduire. En passant près du Petit-Châtelet, ils détournent sa mule et le font entrer en prison.

Il y trouve, pour premier objet, « des hommes couverts d'un roquet noir, sur lequel il y avait une grande croix rouge. » Sans lui donner le temps de se reconnaître, ils lui annoncent qu'il faut mourir. L'un lui arrache son chapeau, l'autre le fait mettre à genoux. Le greffier lui lit sa sentence. Il y était dit qu'on le condamnait à être pendu, pour avoir entretenu commerce avec les hérétiques, ennemis de la religion et du royaume. « Quels sont mes juges ? demande Brisson, étonné. Où sont les témoins ? Quelles sont les preuves ? Les scélérats se regardent, sourient de sa simplicité, et lui disent qu'il n'y a pas de temps à perche. Le président demande du moins qu'on lui fasse venir un avocat nommé d'Alençon, qui demeurerait chez lui. On lui refuse cette grâce Je vous prie donc, dit-il à ses bourreaux, de lui dire que mon livre que j'ai commencé ne soit point brouillé, qui est une tant belle œuvre. » Il se tourna ensuite vers un prêtre qu'on avait fait venir, se confessa, et fut pendu à une échelle arc-boutée contre une poutre.

A peine était-il mort, que d'autres satellites amènent Claude Larcher et Jean Tardif. Comme on lisait leur sentence, Larcher, apercevant le corps de Brisson, s'écrie qu'il n'est pas besoin d'en dire davantage, que la vie lui est à charge, après l'indigne traitement qu'on a fait à ce grand homme. Ils se confessèrent, s'abandonnèrent au bourreau, et moururent sans plaintes ni murmures. Les corps des trois magistrats furent portés à la Grève, et attachés, en chemise, chacun à une potence, avec des écriteaux diffamatoires.

Le peuple alla les voir, mais sans donner aucune marque de joie. Les conjurés s'attendaient que la populace applaudirait, et qu'à la faveur de l'impression que ferait ce spectacle il serait aisé d'exciter une émeute et de se rendre maître de la ville, malgré la noblesse et la bonne bourgeoisie. Il y avait, dans cette intention, des gens apostés qui rôdaient dans la place de Grève. Ils se mêlaient aux pelotons des curieux, noircissaient par des imputations calomnieuses la mémoire des proscrits, et tâchaient d'échauffer

ceux qui les écoutaient. Il parut aussi, à ce dessein, des gens armés, tant Français qu'Espagnols, comme prêts à seconder le zèle des bien intentionnés, mais tout cela inutilement. Le peuple regarda et ne dit mot. Les bons bourgeois, les magistrats et les nobles se renfermèrent chacun dans leurs maisons, abattus de tristesse, et les conjurés, au lieu de l'emportement et de la fureur dont ils comptaient profiter, ne virent autour d'eux qu'horreur et consternation. Le spectacle de ces cadavres leur devenant plus nuisible qu'avantageux, il les firent ôter du gibet au bout de deux jours.

Ce morne, silence, signe d'une improbation universelle, les obligea de songer à leur sûreté. Les assemblées générales se tenaient toujours. Les conjurés du petit conseil tâchèrent d'y faire ratifier leur crime, mais inutilement. Ils écrivirent au roi d'Espagne, pour se mettre sous sa protection ; ils réclamèrent les bons offices des agents espagnols et du jeune duc de Guise auprès du duc de Mayenne, dont ils appréhendaient principalement le courroux. Ils eurent même le dessein, ne se fiant pas trop aux recommandations, de s'assurer des duchesses de Nemours et de Montpensier, mère et sœur du lieutenant général, pour leur servir d'otages contre sa vengeance.

Mayenne était alors avec son armée à Soissons, où il attendait le duc de Parme. Les princesses, alarmées, lui écrivirent les lettres les plus pressantes. Le Parlement, les principaux bourgeois, la noblesse, joignirent leurs instances. Tous le conjuraient de partir sur-le-champ, de venir les délivrer de l'esclavage et de la mort. Les agents d'Espagne tentèrent de le retenir en l'épouvantant : ils feignaient d'appréhender pour lui la fureur du peuple, qu'ils disaient très-porté à soutenir les auteurs du meurtre des magistrats. Ils lui conseillaient de ne point s'exposer, et de traiter la chose de loin. Enfin ils lui offraient leur médiation, et se faisaient forts d'obtenir des coupables une réparation dont il serait content. Sans les écouter, le lieutenant général laisse son armée sous les ordres du duc de Guise, son neveu, prend un corps de cavalerie d'élite, arrive à Paris, fait mettre les bourgeois sous les armes, et somme la Bastille de se rendre. Bussy le Clerc, son gouverneur, demande quelques heures pour délibérer ; Mayenne tire du canon de l'arsenal, et le

fait pointer contre cette forteresse. Aussitôt Bussy se rend, à la seule condition de n'être pas recherché pour la mort des magistrats.

Cinq jours se passent à établir de bons corps de garde, à s'assurer de la ville, et à faire les informations nécessaires. Les agents d'Espagne, les parents et amis des coupables renouvellent leurs sollicitations. Aucun ne cherche à les justifier du fait, tous ne les excusent que par l'intention. Mayenne, impénétrable, écoute, ne donne ni alarmes ni espérances. Mais la nuit du 3 au 4 décembre, par son ordre, on surprend dans leurs lits Louchard, Anroux, Emmonot, Ameline : il les fait pendre dans une salle basse du Louvre, et on les attache ensuite à des gibets, afin qu'ils soient reconnus de tout le monde. En même temps paraît une amnistie, dont étaient exceptés Cromé et Cocheri, qu'on chercha inutilement, et qui échappèrent. Le greffier et le bourreau, exceptes aussi de l'amnistie, furent dans la suite pris et punis du dernier supplice. L'ordre étant rétabli dans la ville, et la tyrannie des Seize détruite, Mayenne retourna à son armée, qui fut bientôt jointe par celle du duc de Parme.

Pendant ce temps le roi pressait les attaques de Rouen. Cette ville, qui, dix-neuf ans auparavant, avait soutenu un siège opiniâtre contre les catholiques, renfermait alors un peuple tout dévoué à la ligue. Sa garnison était nombreuse, commandée par Villars-Brancas, capitaine expérimenté et jaloux d'honneur ; aussi ne négligea-t-il rien de ce qui pouvait assurer la place il fit relever les fortifications ; pour la sûreté de la rivière, il arma de longues barques dont il donna le commandement à un habile marin nommé Laurent Anquetil. Le Parlement seconda puissamment le gouverneur. On renouvela le serment d'union, après une messe solennelle, comme à Paris. Il fut défendu, sous peine de mort, d'entretenir aucune intelligence avec le Navarrais. Les lettres que le roi envoya ne furent point lues, ses hérauts ne furent point écoutés, et quelques citoyens, s'étant laissé gagner, furent découverts et punis du dernier supplice. Les habitants se partagèrent volontairement les travaux militaires. Ils faisaient la fonction de pionniers et de soldats. Dès le commencement du siège, on dressa un inventaire des vivres, et on les distribua avec mesure. Malgré ces soins, la ville ressentit la

disette dès la fin de décembre, et elle attendait avec la plus vive impatience le secours promis par le duc de Parme.

Mais, quelque nécessaire que fût ce secours, ce n'était ni le premier ni le principal motif de l'entrée du duc de Parme en France. Les ministres d'Espagne en espéraient l'assemblée des états et l'élection de l'infante. C'est par là qu'ils voulaient commencer. Ils le déclarèrent au duc de Mayenne ; et dans plusieurs conférences ils firent auprès de lui des instances qui approchaient de la violence. Farnèse, voyant que le duc de Mayenne ne goûtait pas la proposition, suivait ce projet avec plus de ménagements et plus d'égards extérieurs pour le lieutenant général. Il n'hésitait pas à condamner la chaleur de Taxis et d'Ibarra, et les actions indiscretes qu'elle avait produites. Pendant que ces deux agents négociaient avec tout le monde pour tâcher de se passer de Mayenne, Farnèse, au contraire, lui répétait souvent qu'il ne voulait traiter qu'avec lui, qu'il en avait commission expresse du roi d'Espagne. Pour gagner sa confiance, il en passait souvent par son avis, malgré les ministres espagnols, qui, soit feinte, soit persuasion, se plaignaient hautement de Farnèse, et disaient qu'il se conduisait en homme ennemi des intérêts de Philippe, son maître.

Mayenne, loin de se laisser séduire par ce manège, n'en était que plus sur ses gardes. Il observait en homme piqué toutes les démarches des Espagnols. Il s'appliquait à ne leur laisser prendre aucun avantage, ni dans les opérations militaires, ni dans les négociations. Enfin il montra tant de fermeté à différer l'assemblée des états, alléguant la nécessité d'en conférer avec sa famille, de gagner les grands et de faire auparavant quelque exploit capable de relever la gloire du parti, que le duc de Parme se détermina à commencer ses faits d'armes en allant au secours de Rouen.

Il marcha par la Picardie, avec cet ordre admirable qui lui avait si bien réussi dans sa première incursion. Le roi, laissant Rouen assiégé par la plus grande partie de son armée, prit un corps de cavalerie pour harceler l'ennemi et retarder sa marche. Cette campagne fournirait seule la matière d'un gros volume. Les militaires curieux d'apprendre ne sauraient trop l'étudier dans les histoires du temps. Du moment que le roi rencontra le duc de Parme sur la frontière de Normandie, jusqu'à ce que Farnèse rentrât en

Flandre, le monarque ne le perdit pas un moment de vue. Quoique grands généraux, ils firent l'un et l'autre une infinité de fautes, mais qui furent toujours réparées : le roi des fautes de hardiesse et de témérité ; le duc de Parme, des fautes d'une précaution trop circonspecte.

Avec un peu moins de prudence, celui-ci aurait fini la guerre au combat d'Aumale, sur la frontière de Normandie, où le roi devait être tué ou fait prisonnier : ce prince, ayant laissé sa cavalerie derrière lui, s'était approché d'Aumale avec quatre cents gentilshommes seulement et cinq cents arquebusiers à cheval, et il s'y trouvait à l'instant même où le duc de Parme y arrivait aussi en bon ordre. Dès que la position prise par le roi lui eut permis de découvrir l'armée ennemie, il y aperçut trop de cavalerie pour oser tenter une escarmouche, et il résolut de s'en tenir à une simple reconnaissance. A cet effet, il ne retient que cent gentilshommes avec lui, ordonne aux trois cents autres de se poster sur le penchant de la colline d'Aumale, pour être à portée de le secourir au besoin, et place Lavardin et ses arquebusiers dans un vallon couvert près de la ville, pour arrêter l'ennemi dans le cas où il s'approcherait un peu trop. Ces dispositions faites, il passe le pont d'Aumale et avance fièrement dans la plaine avec ses cent chevaux. Ceux qui l'accompagnent lui font faire par Rosny des représentations sur le danger auquel il s'expose. « Voilà, dit le roi, des discours de gens qui ont peur. » Rosny réplique que personne ne tremble que pour lui-même ; qu'il se borne à donner ses ordres et qu'il se retire. « Allez, lui répond-il, je crois à votre fidélité, mais croyez aussi que je ne suis pas aussi étourdi que vous le pensez ; que je crains pour ma peau tout autant qu'un autre, et que je me retirerai si à propos qu'il ne m'arrivera aucun inconvénient. »

Le duc de Parme voyant s'avancer cette petite troupe, considère cette manœuvre comme un piège qu'on lui tend, et suppose qu'on veut attirer en rase campagne sa cavalerie, bien moins nombreuse et bien moins bonne que celle du roi, qui était presque entièrement composée de noblesse. Il fait donc halte pour s'assurer des intentions de l'ennemi ; et, instruit bientôt par sa cavalerie légère qu'il n'a pour le moment en tête que ces cent cavaliers, il les fait attaquer brusquement de plusieurs côtés et les mène si

vigoureusement, que le roi est obligé de reculer jusque vers le vallon où il avait caché ses arquebusiers. Mais aussitôt qu'il est à portée de s'en faire entendre : *Charge ! charge !* s'écrie-t-il alors de toute sa force. A ce mot, les Espagnols, soupçonnant l'embuscade, s'arrêtent. Cependant ce cri n'est suivi que de cinquante ou soixante coups d'arquebuse, lesquels ne partirent que de la seule troupe de Henri. C'est que Lavardin n'était plus à son poste : de son propre mouvement, il s'était permis d'en choisir un autre plus couvert, et, par ce déplacement imprudent, il mit le roi dans le plus imminent de tous les périls. Les Espagnols, ne trouvant pas la résistance qu'ils avaient présumée, poussent dès lors sa petite troupe avec assurance et la contraignent d'en venir à un combat corps à corps.

Henri, à qui il ne restait de moyen de salut que la retraite, s'y résigne et la dirige avec sang-froid sur le pont d'Aumale : placé à l'arrière-garde, et toujours combattant, il y arrive enfin, et faisant alors défiler devant lui sa troupe diminuée de moitié, il passe lui-même le dernier. Dans la mêlée, il reçut un coup de feu qui heureusement ne fit qu'effleurer la peau, et qui ne l'empêcha pas de maintenir le combat de l'autre côté du pont jusqu'à l'arrivée de Lavardin, et jusqu'à ce qu'il eût rejoint le coteau où il avait placé ses trois cents cavaliers. Ceux-ci firent si bonne contenance, que le duc, toujours plus convaincu qu'on ne voulait qu'attirer sa cavalerie au combat, fit sonner la retraite.

La blessure du roi avait fait impression dans son armée, et il fut obligé de se montrer partout pour prévenir le découragement. L'ennemi, chez qui le bruit s'en était pareillement répandu, envoya pour s'en assurer un trompette, sous prétexte d'échange de prisonniers. Le roi, qui se douta du motif, le fit venir et lui dit : « Je sais pourquoi vous êtes envoyé ; mais dites au duc de Parme que vous m'avez vu sain et gaillard, et tout préparé à le bien recevoir quand il voudra venir. » Lorsqu'on fut informé dans le camp espagnol de l'extrémité où s'était trouvé le roi, les Français qui y étaient ayant reproché au duc de Parme d'avoir manqué une si belle occasion n : « J'agisrais encore de même, répondit-il froidement ; j'ai cru avoir affaire à un général et non à un carabin. » Le roi, piqué de ce jugement, dit, quand il lui fut rapporté : « Il est bien aisé au duc de Parme d'être prudent, parce

qu'il ne risque que de ne pas taire des conquêtes dont il peut se passer ; au lieu que moi je défends ma couronne, et il est naturel que, rebuté d'une si longue guerre, je prodigue mon sang et hasarde tout pour en voir la fin. » Ces deux réponses expliquent et justifient ce que nous avons appelé faute dans les généraux.

Ce coup manqué, le duc de Parme pouvait encore, en hâtant sa marche, empêcher le roi de rejoindre son armée, qui assiégeait Rouen, ou défaire cette armée, consternée de l'heureux succès d'une sortie faite par Villars le 26 février. C'est tout ce qu'appréhendait Henri ; mais la mésintelligence des ducs de Mayenne et de Parme le sauva. L'un ne proposait jamais d'avancer, que l'autre ne trouvât des raisons d'attendre. Même contrariété entre les deux nations qui composaient l'armée. Le Français, quoique portant les armes contre Henri IV, tirait vanité de la bravoure de ce roi, son compatriote, et en méprisait davantage le flegme espagnol. L'Espagnol, au moindre échec souffert par l'armée royale, exaltait le savoir et la prudence de son commandant. A la jalousie de nation et de gloire, se joignait la jalousie d'intérêt. L'auxiliaire craignait d'être dupe de son secours, et le ligueur appréhendait que l'étranger ne tournât à son profit les avantages communs. Par cette raison, Villars, après l'heureux succès de sa sortie, se croyant capable de laisser seul les assiégeants, ne demanda plus que l'armée de Farnèse s'avancât, dans la crainte qu'en faisant lever le siège, elle ne lui laissât une garnison espagnole, dont il ne serait pas le maître.

Mais la sécurité ne dura pas longtemps. Le roi, plus promptement qu'on ne l'aurait cru, répara le dommage de la sortie, se mit à presser de nouveau la ville, et la réduisit bientôt aux dernières extrémités. Il fallut donc rappeler Farnèse, peu curieux de s'engager en France. Ce général, qui avait reçu avec plaisir les insinuations de Villars sur l'inutilité des secours qu'il pourrait offrir à Rouen, s'était contenté d'y jeter quelques troupes, et était retourné au delà de la Somme, qu'il avait passée auparavant ; mais, instruit que sa présence redevenait nécessaire, il repassa la Somme, força sa marche, et arriva près de Rouen en deux journées. Il surprit le roi, et lui laissa à peine le temps de ramasser ses troupes, répandues autour de la ville.

L'infanterie royale était très-diminuée par les fatigues d'un si long siège fait pendant l'hiver, et la cavalerie par les marches et contre-marches continuelles : cependant, au lieu de se retirer, le roi campa fièrement en présence de l'ennemi et lit bonne contenance. Deux moyens se présentaient au duc de Parme de mettre Rouen en sûreté : l'un d'attaquer brusquement l'armée du roi dans l'épuisement où elle était, l'autre d'assiéger Caudebec, ville peu importante par elle-même, mais considérable par les magasins qui s'y trouvaient. Le premier parti n'ayant pas été pris sur-le-champ, parce qu'on perdit le temps à délibérer, et que le roi fortifia son camp, devint parla même impraticable. Alors le duc de Parme, contre son gré, et entraîné par la pluralité des avis, mena son armée devant Caudebec. En établissant ses batteries, il fut blessé au bras d'un coup de mousquet. Il prit la ville ; mais, retenu au lit, il ne put profiter des occasions que lui fournissait souvent la trop grande hardiesse du roi.

Ce prince, échappé à l'ennemi qui devait le terrasser d'abord, et toujours plus intrépide, se présentait sans cesse avec sa petite armée, encore bien inférieure, quoique déjà renforcée par un grand nombre de gentilshommes que le bruit du danger où il se trouvait amenait journellement auprès de sa personne. Il s'embarrassa un jour avec sa cavalerie dans un terrain coupé, où l'infanterie espagnole aurait pu le combattre avec avantage. Mayenne en fit la proposition, pressa, insista : « Ah ! s'écria douloureusement le duc de Parme, pour combattre le roi de Navarre il faut des corps vivants, et non pas des hommes épuisés de sang et à demi morts comme moi. »

Le roi devint supérieur à l'Espagnol ; ses troupes augmentaient chaque jour, la noblesse arrivait en foule dans son camp. Ce n'était plus par de petits combats qu'il harcelait l'ennemi, mais il le bravait, lui faisait replier ses gardes avancées, et gagnait toujours du terrain. En peu de temps il réduisit cette armée, auparavant triomphante, à une langue de terre circonscrite d'un côté par la mer, d'un autre par la rivière de Seine, large en cet endroit de plus d'un quart de lieue, et d'un troisième côté par l'armée royale, dont les cantonnements s'étendaient de la mer à la Seine. Le duc de Montpensier, en effet, avec l'avant-garde, occupait les environs de Dieppe ; le roi, avec le corps de bataille, Yvetot ; et le vicomte de Turenne, nouveau

duc de Bouillon, à la tête de l'arrière-garde, était posté près de Caudebec, dans les villages de la Folletière, de Betteville et de Sainte-Marguerite, dont le dernier n'était séparé de la Seine que par un bois. Le pain commença à manquer aux Espagnols ; bientôt il n'y eut plus de fourrage pour les chevaux : l'eau de la Seine, gâtée par la marée, ne fournissait qu'une boisson dangereuse ; et les soldats, exposés à des pluies continuelles, n'avaient pas même de paille pour se garantir de la fraîcheur de la terre. Pour comble de malheur, les deux généraux étaient retenus au lit, Farnèse par sa blessure, Mayenne par les suites d'une maladie négligée.

Tout semblait désespéré pour eux, et Henri se flattait, non sans de justes motifs de confiance, de voir bientôt cette armée réduite sans coup férir à mettre bas les armes. Mais que ne peut la confiance du soldat dans son chef ? Cette armée, livrée au dernier péril, ne marqua ni inquiétude ni frayeur : à peine y eut-il quelque désertion. Farnèse, abattu par la douleur et par une cruelle insomnie, rappelle toutes les forces de son esprit, combine son projet, et profitant de l'instant où une flottille hollandaise, aux ordres de Henri, se radoubait à Quillebœuf, il donne ordre de faire préparer promptement, dans le port de Rouen, des bateaux, des pontons et des madriers, en quantité suffisante pour construire un pont en peu d'heures. Le 21 mai, à la marée descendante et à la faveur de l'obscurité, ils lui parviennent dans le courant de la nuit et sans le moindre soupçon de la part du roi, qui n'avait pris aucune précaution de ce côté, tant la largeur de la rivière lui paraissait un obstacle insurmontable à toute tentative d'évasion. Cependant le pont se trouva prêt à minuit, et le 22 mai, de grand matin, la majeure partie de l'armée avait déjà passé à l'autre bord, sans avoir été aperçue ni soupçonnée. Le duc, à la pointe du jour, à l'aide d'une diversion dont il chargea Ranuce, son fils, transporta pareillement l'arrière-garde, et acheva de mettre un large fleuve entre lui et son ennemi. Ranuce, ayant rempli son objet, rompit sa troupe et perça jusqu'à Rouen, sans avoir éprouvé de perte sensible. Farnèse force ensuite la marche. En deux jours il se rend à Saint-Cloud, y repasse la Seine, côtoie Paris sans vouloir y entrer, de peur que les soldats ne se débandent, et ne s'arrête qu'à Château-Thierry, lorsqu'il se voit en sûreté par l'avance qu'il avait gagnée sur le roi.

Ainsi Henri vit en un moment arrachée de ses mains une victoire méritée par tant de fatigues, et regardée comme certaine. Quand on vint lui annoncer que l'armée ennemie avait passé le fleuve, il ne put se le persuader, et à peine en crut-il ses yeux. Sur-le-champ il envoya quelques détachements à la poursuite, mais ils ne prirent que des traînards. Revenu de son premier étonnement, le roi avisa aux moyens de tirer encore parti des conjonctures, pour se dédommager au moins de la brillante capture qu'il avait compté faire ; et, dans le conseil des généraux, il proposa de se porter rapidement au Pont-de-l'Arche, d'y passer la Seine, et de disputer le passage de l'Eure au duc de Parme. Mais les Anglais et les Hollandais voulaient retourner dans leur pays, les Allemands et les Suisses demandaient de l'argent, et les généraux catholiques se souciaient peu de contribuer à des opérations décisives, tant que Henri différerait de les satisfaire sur l'article de la religion. On perdit deux Jours en délibérations, et le résultat en fut que le roi ne pouvant, faute d'argent, garder une si nombreuse armée, se vit contraint d'en congédier une partie, comme il avait déjà fait après le siège de Paris. Il renvoya donc les seigneurs dans leurs gouvernements, et avec une troupe d'élite seulement il précipita sa marche par la Picardie et la Champagne, pour couper l'ennemi vers la frontière ; mais Farnèse avait trop d'avance. Henri ne put le joindre et il se rabattit sur quelques villes de Champagne, dont il s'empara.

On prétend qu'après le combat d'Aumale, Henri ayant envoyé un trompette au duc de Parme pour lui demander ce qu'il pensait de sa retraite : « Elle est fort belle, répondit le duc ; mais, pour moi, j'estime qu'on ne se doit point mettre en lieu d'où l'on soit contraint de se retirer. » Farnèse, lors de la sienne à Caudebec, et quoiqu'il se fût mis en lieu d'où il fut contraint de se retirer ne laissa pas, et à même intention, d'envoyer à son tour un trompette à Henri qui répondit sur le même ton : « Je ne me connais point en retraite, et j'estime que la plus belle est toujours une fuite. » On prétend, au reste, que celle du duc de Parme ne se fût pas faite aussi commodément sans une espèce de connivence de la part du maréchal de Biron. Son fils, le baron de Biron, si fameux depuis par sa catastrophe, était venu dire au roi que, s'il voulait lui donner quatre mille fantassins et deux

mille chevaux, il répondait de tailler en pièces l'arrière-garde ennemie. Le maréchal, qui était présent, se moqua de cette proposition, traita son fils d'aventurier, et l'empêcha d'insister plus longtemps auprès du prince, qui ne demandait pas mieux que d'accéder à cette offre ; mais il n'osa y donner suite d'après l'opposition du maréchal qui s'était arrogé sur toutes les opérations militaires un droit despotique de décision que le roi lui-même n'osait pas contrarier. Le baron, étonné de rencontrer dans son père une résistance aussi marquée à une entreprise dont le succès paraissait immanquable, lui en parla le soir même, et lui témoigna sa surprise de ce qu'il lui avait enlevé une occasion aussi facile d'acquérir de la gloire, en détruisant cette arrière-garde. « Tu n'y entends rien, lui répondit le maréchal : je savais bien que tu pouvais ce que tu proposais ; mais si tu l'eusses fait, la guerre était finie, et toi et moi n'aurions eu plus rien à faire qu'à aller planter des choux à Biron. »

Si ce fait est constant, le maréchal ne tarda pas à recevoir, par le fait de la guerre même, le juste châtiment du soin qu'il prenait de la perpétuer. Dans le cours de cette même retraite, et sous les murs d'Épernay, il fut frappé du coup qui termina sa vie. Outre la bravoure et la science militaire, Biron était renommé pour son esprit, qu'il cultiva plus que ne faisaient les guerriers de ce temps. Il aimait beaucoup la lecture. « Dès son jeune âge, dit « Brantôme, il avoit été curieux de s'enquérir et savoir tout ; si bien qu'ordinairement il portoit dans ses poches des tablettes, et tout ce qu'il voyoit et oyoit de bien, aussitôt il le mettoit et écrivoit dans lesdites tablettes ; si que cela couroit à la cour en forme de proverbe, quand quelqu'un disoit quelque chose : *Tu as trouvé cela dans les tablettes de Biron.* » Il paraît que, dans le service, il donnait à l'obéissance la préférence sur toutes les autres vertus ; car ayant commandé à un capitaine d'aller brûler une maison ; comme celui-ci demandait l'ordre par écrit, de peur d'être inquiété é : « Quoi ! répliqua-t-il, êtes-vous de ces gens qui craignent tant la justice ? Je vous casse ; jamais vous ne me servirez, car tout homme de guerre qui craint une plume craint bien plus une épée. » Cet homme si absolu était néanmoins excellent maître. Son intendant lui représentant qu'il avait un trop grand nombre de domestiques : « Sachez donc d'eux,

répondit-il, s'ils peuvent se passer de moi. » Biron avait une de ces âmes grandes et élevées qui savent, malgré les préjugés, assigner aux choses leur juste valeur. En présentant au roi ses titres pour être chevalier de ses ordres : « Sîre, dit-il, voilà ma noblesse ici comprise, » puis, mettant la main sur son épée, il ajouta : « Mais, sire, la voici encore mieux. » On lui reconnaît de la prudence, du talent pour la négociation, et la modestie de ne jamais rien faire sans l'avoir auparavant bien médité. Mais, comme il n'y a pas de vertus sans mélange, on lui reproche d'avoir été impérieux, emporté, envieux, jaloux de la gloire des autres, et habile surtout à perpétuer la guerre pour se rendre nécessaire.

Le roi le perdit dans un temps où les ressources de son esprit lui auraient été fort utiles. Il était en négociation avec Mayenne. Quand le duc de Parme eut échappé au roi auprès de Caudebec, le lieutenant général pressa Farnèse de rester en France. N'ayant pu l'obtenir, soit dépit, soit par raison de santé, il s'arrêta dans Rouen ; il s'y trouva presque abandonné. Ni capitaines ni soldats ne voulurent demeurer auprès de lui. Toutes les troupes suivirent la grande armée, même celles du pape ; elles affectèrent de s'attacher au jeune duc de Guise, que le duc de Parme favorisait extérieurement, et auquel il faisait mine de vouloir donner le commandement du corps qu'il laisserait en France.

Dans ces circonstances, Mayenne se livra volontiers à une négociation dont Villeroy fut l'entremetteur, et que Duplessis-Mornay conduisit de la part du roi. Elle pensa se rompre dès la première proposition, parce que le duc exigeait pour base du traité une promesse du roi de se convertir, et que ce prince ne voulait pas être forcé. On prit donc un milieu, savoir : que l'affaire de la conversion serait renvoyée au pape, à qui le roi adresserait une ambassade solennelle, chargée de régler cet article. Voici les autres conditions proposées par le duc de Mayenne : Que les villes et places fortes possédées actuellement par des gouverneurs catholiques leur resteraient pendant six ans ; qu'il aurait pour lui et ses descendants, à perpétuité, le gouvernement de Bourgogne, Lyon et le Lyonnais, avec tous les droits régaliens, et une des principales charges de la couronne, comme celle de connétable ou de lieutenant général du royaume ; qu'on donnerait le

Dauphiné au duc de Nemours, la Champagne au duc de Guise, la Bretagne au duc de Mercœur, le Languedoc au duc de Joyeuse, et la Picardie au duc d'Aumale ; que les catholiques seraient maintenus dans toutes les charges ; que le roi déclarerait par un édit que la guerre s'était faite uniquement pour la cause de la religion, et que Mayenne était innocent de la mort de Henri III. Le duc exigea pour préliminaire que, si ces propositions n'étaient pas acceptées, elles seraient du moins tenues secrètes, ce qu'on lui promit.

Si elles eussent été admises, la ligue n'eût pas été détruite, et Henri IV se fût trouvé aussi dépendant que l'avait été Henri III. Duplessis rejeta hautement des conditions si dures ; mais, de plus, persuadé que le duc de Mayenne, en se prêtant à ce pourpaler, n'avait en vue que de donner de la jalousie aux Espagnols, afin d'en être mieux traité, contre la parole donnée, il divulgua les articles, espérant causer de la division dans la ligue, quand on verrait que le duc de Mayenne traitait seul, et ne pensait guère qu'à sa fortune et à celle de ses parents ; mais la ruse de Duplessis tourna, contre ses espérances, à l'avantage du duc. Les grands en possession des principales villes du royaume lui surent bon gré d'avoir stipulé qu'elles leur resteraient du moins pendant six ans. Ses parents furent contents des avantages qu'il leur procurait. Le peuple lui voulut du bien de ce qu'il paraissait pencher pour la paix. Le duc de Parme, pour ne pas le désespérer, lui remit le commandement des troupes qu'il laissait en France. Enfin, le pape prit une entière confiance dans le lieutenant général, en voyant sa déférence scrupuleuse pour le saint-siège. Les catholiques royalistes, d'autre part, trouvèrent mauvais que cette importante négociation eût été confiée à un protestant, et que le roi eût offert aux ligueurs, à certaines conditions, cette conversion que ses engagements envers eux et que leurs services envers lui n'avaient pu obtenir. Voilà où aboutit la fausse politique de Duplessis. C'est aussi un exemple, entre mille autres que présente cette histoire, de l'attention qu'on doit avoir dans toutes les affaires à ne jamais s'écarter des strictes règles de la bonne foi.

Le pape dont il s'agit ici était Clément VII (Hippolyte Aldobrandin), qui, à la fin de février, avait succédé à Innocent IX. Élevé au pontificat, comme son prédécesseur, par la faction espagnole, toute puissante alors dans les

conclaves, il ne put s'empêcher de se conformer d'abord aux vues de ses bienfaiteurs ; mais sa grande intelligence dans les affaires et la disposition qu'on lui connaissait à ne pas se laisser dominer donnèrent lieu d'espérer de lui, pour la suite, des procédés plus prudents. Il confirma néanmoins le cardinal de Plaisance dans sa légation, et lui adressa un bref par lequel il lui enjoignait de procurer au plus tôt l'élection d'un roi catholique, excluant le roi de Navarre, mais sans le nommer. Ce bref fut enregistré au Parlement en octobre, et supprimé en novembre par les Parlements de Tours et de Châlons, dont les arrêts furent condamnés au feu à Paris en décembre.

Tout cela était pour le peuple, car les ministres des affaires ne prétendaient pas pousser les choses à outrance de part ni d'autre. Ils laissaient toujours des ouvertures aux propositions d'accommodement, et semblaient attentifs à ne point prendre de ces partis décisifs qui ne permettent plus de retour. Le souverain pontife, après quelques difficultés, reçut à Rome le cardinal de Gondy, évêque de Paris, quoiqu'il fût très-attaché à Henri IV. Le roi ne voulut pas non plus laisser nommer un patriarche en France, comme plusieurs prélats catholiques l'en pressaient ; et, malgré les remontrances des Parlements de Tours et de Châlons, il envoya une ambassade à Rome, dont il chargea Jean de Vivonne, marquis de Pisani, accoutumé à négocier dans cette cour.

Tant de ménagements ne plaisaient pas aux zélés ligueurs de Paris. Les Seize, plus abattus que corrigés par la punition de leurs chefs, auraient voulu trouver matière à de nouveaux troubles ; mais ils n'étaient plus les maîtres. L'effrayant exemple du président Brisson et de ses infortunés collègues avait ouvert les yeux aux principaux de la ville sur leurs vrais intérêts. Les colonels de quartiers, les capitaines de compagnies, les officiers de ville et les chefs des meilleures familles s'assemblèrent, les uns chez le sieur d'Aubrai, ancien prévôt des marchands, les autres chez l'abbé de Sainte-Geneviève.

Ils convinrent, après un mûr examen, que les malheurs précédents étaient arrivés parce que les gens d'honneur et bien nés avaient souffert avec eux, dans les charges, des hommes de basse naissance, sans lumières et sans principes, que les Espagnols et les chefs de la ligue avaient facilement

engagés aux excès nécessaires à leurs projets. Telle avait été la politique du duc de Guise lorsqu'il changea les officiers municipaux après les barricades, et celle du duc de Mayenne après la mort de Henri III. Bien convaincus du principe du mal, les bons bourgeois résolurent de reprendre l'autorité qu'ils avaient laissé échapper, de ne plus souffrir dans les places naturellement destinées aux citoyens distingués des gens que leur pauvreté rendait plus susceptibles de séduction. Il fut arrêté que les anciens colonels rentreraient dans le droit usurpé par les Seize, de commander chacun leur quartier. Cette seule résolution porta un coup mortel à la faction espagnole, parce que, de seize colonels, treize se déclarèrent contre elle, et le peuple même commença à la tourner en ridicule sitôt que le duc de Parme fut éloigné.

Ce peuple se lassait de la guerre, dont il commençait à ressentir les horreurs. Le pain devenait cher à Paris, parce que le roi, de retour dans les environs, après la poursuite de Farnèse, bouchait les avenues, soit en prenant les villes circonvoisines, soit en occupant les grands chemins et fermant les rivières. Il bâtit vers la fin de l'été, à quatre lieues de Paris, sur la Marne, à Gournay, près de Chelles, un fort que les royalistes appelèrent *Pille-Badaud*, nom qui désignait l'effet qu'on s'en promettait. La garnison qu'ils y mirent interceptait tous les convois, de sorte que la disette augmenta à Paris, et avec elle les murmures. On osa donc, dans une assemblée tenue chez l'abbé de Sainte-Geneviève, parler de la nécessité d'entrer en accommodement avec le roi. Les factieux appelaient *politiques* ceux qui penchaient pour ce parti, voulant faire entendre qu'ils sacrifiaient l'État et la religion à leurs intérêts particuliers.

Mais, peu inquiète de ces imputations, la nouvelle confédération, du moins aussi forte que l'ancienne, réduisait celle-ci au silence et à l'inaction. Le président d'Aubrai eut avec ce qui restait des Seize, devant le comte de Belin, gouverneur, une conférence dans laquelle il les amena, de questions en questions, à avouer qu'ils ne voulaient reconnaître au-dessus d'eux ni le Parlement ni le duc de Mayenne ; par là il mit en évidence le genre de liaison qu'ils avaient avec les Espagnols, et leurs pernicioeux desseins. Il leur prouva aussi, par l'amnistie même du duc de Mayenne, qu'il ne leur était

plus permis de s'assembler. N'osant donc plus parler en leur propre nom, ils se servirent de celui de la Sorbonne, dont ils étaient encore maîtres par la retraite volontaire ou forcée des plus habiles docteurs. Elle présenta requête au duc de Mayenne, le suppliant de faire exécuter ses décrets, qui défendaient, sous les peines de droit, de parler jamais d'accommodement avec le roi de Navarre. Cette requête n'eut d'autre suite que de manifester une mauvaise volonté toujours existante. Les politiques s'en vengèrent en décrivant les prédicateurs de la ligue ; on accoutuma aussi le peuple à entendre dire qu'il était indécent que les ministres de la religion parlassent d'affaires d'État dans les sermons, et fissent retentir les chaires d'invectives.

Ces préliminaires ne promettaient pas une issue avantageuse aux états que la ligue était près d'assembler à Paris. Il n'y avait plus à reculer. Excepté le roi, toutes les parties belligérantes les désiraient, parce que toutes, Espagnols, ligueurs, grandes villes, princes, commandants, se trouvaient pendant la guerre dans une situation chancelante, à laquelle ils espéraient qu'une assemblée solennelle des états du royaume donnerait une assiette fixe. Tous comptaient y gagner quelque chose : les chefs, la confirmation de leurs dignités ; les étrangers, des places frontières, peut-être des provinces ; et les peuples, la paix.

Le roi, au contraire, ne pouvait regarder cette assemblée que comme un orage formé contre lui. Le moins qu'il dût appréhender, c'était d'y voir livrer à l'examen de la multitude un droit aussi certain que le sien : épreuve toujours dangereuse pour un souverain, qui ne doit jamais se mettre à la discrétion de ses peuples. Cette assemblée exposait de plus le roi à la situation critique que le sage Sully lui avait recommandé d'éviter sur toutes choses. « Gardez-vous, lui disait-il, de traiter avec vos ennemis en les unissant ensemble on forme d'associés, ni de leur donner à poursuivre de communs intérêts, qui les puissent lier, leur donner une tête, des bras, des jambes, pour les faire agir et aller d'un même branle. » Il lui conseillait, au contraire, de recevoir les particuliers à part, de les diviser, de les gagner l'un par l'autre. « Ainsi, ajoutait-il, de tant de diverses têtes, capricieuses humeurs, avidités, fantaisies, il s'engendrera tant d'ennuis, jalousies,

haines, désirs, desseins, prétentions si contraires, qui s'entre-choqueront tellement, qu'étant impossible de les concilier, mal contents les uns des autres et désespérés, ils se jetteront entre vos bras. Que si vous voulez vous faire catholique, la chose en sera encore plus sûre » Ce conseil renferme en peu de mots le plan de conduite que le roi suivit durant et après les états.

Il y eut difficulté entre les intéressés sur le lieu de l'assemblée. Les Espagnols désiraient que ce fût Soissons, parce que cette ville étant peu éloignée des frontières, il leur serait aisé d'en faire approcher une armée, et de se rendre maîtres des délibérations. Les princes lorrains souhaitaient que ce fût Reims, dont les habitants leur étaient dévoués ; mais le duc de Mayenne, sûr de Paris depuis le châtimement des Seize, les convoqua dans la capitale pour le mois de janvier de l'année suivante.

L'assemblée ne fut pas d'abord nombreuse. On n'y vit ni princes du sang, ni pairs de France, ni grands officiers de la couronne. L'ouverture se fit par des discours peu dignes des états généraux d'un royaume tel que la France ; et à peine les séances étaient-elles commencées, qu'elles furent suspendues, sous prétexte d'expéditions militaires qui obligeaient le duc de Mayenne à quitter Paris, mais en effet parce qu'il se ménageait une négociation dont les parties intéressées voulaient voir l'issue avant que d'aller plus loin, et aussi parce que les chefs de la ligue et les Espagnols n'étaient pas bien d'accord sur le but même des états.

A en croire les écrits qui furent publiés avant l'ouverture des états, tels que l'édit de convocation par le duc de Mayenne, en qualité de lieutenant général de l'état et couronne de France, une lettre du légat, adressée aux catholiques qui suivaient le parti du roi, les harangues prononcées dans l'assemblée par les chefs de la ligue et les envoyés d'Espagne, tous se proposaient également la fin des troubles et le bien du royaume, qu'ils croyaient dépendre de l'élection d'un roi catholique. Mais, à travers cette prétendue conformité de sentiments, on aperçoit une différence d'opinions bien importante ; savoir : que le duc de Mayenne, en rappelant dans sa déclaration les vains efforts qu'il avait faits pour engager le roi à se convertir, semblait permettre d'en tirer l'induction qu'il reconnaîtrait Henri s'il embrassait la foi catholique ; au lieu que le légat et les Espagnols, en

avançant, comme une vérité incontestable, qu'un hérétique relaps ne pouvait jamais-être élevé au trône, se ménageaient des raisons de ne pas reconnaître Henri, quand même il se convertirait, et par conséquent d'éterniser la guerre. Mais tous les politiques furent trompés, et les affaires eurent une issue que personne n'avait pu prévoir.

Le duc de Mayenne, dans l'écrit qu'il publia pour la convocation des états, avait exhorté les catholiques royalistes à y envoyer des députés, promettant de leur donner toutes les sûretés possibles, et déclarant que, s'ils refusaient, ce serait à eux, et non à lui, qu'il faudrait imputer désormais la continuation des troubles qui allaient infailliblement causer la ruine du royaume. Henri donna une déclaration contraire à cet écrit ; mais, en même temps que, par Un édit plein de vigueur, il condamnait cette convocation audacieuse des prétendus états, comme attentatoire à l'autorité royale, qu'il chargeait de crime de lèse-majesté les députés qui s'y rendraient, les plus affectionnés de ses ministres lui conseillèrent de se prêter à l'invitation par laquelle le duc de Mayenne terminait son écrit.

Si, disaient-ils, après une promesse si solennelle, il refuse une conférence publique avec les catholiques royalistes, ce sera de quoi le convaincre de mauvaise foi à la face de la nation ; s'il accepte, on trouvera, en s'abouchant, des moyens de conciliation ; ou bien la justice des propositions qui seront faites dessillera les yeux des personnes prévenues, confondra les malintentionnés, et rendra inutile et même pernicieuse à ses auteurs cette grande machine des états, dressée avec tant d'appareil contre l'autorité légitime. Sur ces raisons, le roi consentit à la conférence. Il ne fut plus question que de trouver des termes et des expédients qui liassent la partie, sans compromettre la dignité royale, à qui il ne convenait pas de reconnaître les états de Paris, et sans choquer les états, qui voulaient être reconnus.

Tout cela fut sagement exécuté dans un écrit composé au nom des princes, prélats, seigneurs et autres catholiques fidèles sujets du roi, et signé par un secrétaire d'état, avec la permission expresse du prince. Après les protestations ordinaires, et communes à tous les partis, de n'avoir pour but dans leurs actions que l'avantage du royaume et de la religion, après une

excursion contre les Espagnols, sur lesquels on rejetait la cause de tous les malheurs de la France, les seigneurs royalistes sommaient le duc de Mayenne et ses partisans de fixer un endroit commode entre Paris et Saint-Denis, et d'y envoyer des députés pour traiter à l'amiable des affaires présentes avec ceux qu'ils nommeraient eux-mêmes.

Cette lettre, apportée à Paris par un trompette, et rendue publique à la fin de janvier, deux jours après l'ouverture des états, les jeta dans un grand embarras. Les gens attachés aux formes y découvrirent un défaut essentiel, en ce qu'elle n'était point signée par les seigneurs royalistes au nom desquels elle était écrite, mais seulement par un secrétaire d'état. Les politiques y aperçurent le dessein de retarder les opérations des états, et de les rendre odieux au peuple, s'ils ne répondaient pas favorablement. Pour les Espagnols et le légat, ils n'y virent que l'hérésie, en ce qu'elle paraissait mettre le bien de l'État avant celui de la religion, et soutenir qu'un hérétique relaps, condamné et excommunié, pouvait avoir quelque droit à la couronne de France. Ils mirent la lettre entre les mains de leurs théologiens, qui, sur ces motifs, la déclarèrent absurde, hérétique, schismatique, remplie d'impiété, et dictée par un esprit de révolte contre l'Église.

Il s'en fallait bien que la majorité des députés pensât de même. Malgré la rigueur de la censure, on mit en délibération la proposition de la lettre, et il fut décidé que, le duc de Mayenne ayant lui-même invité les royalistes à l'assemblée, on ne pouvait, sans se déshonorer, refuser la conférence qu'ils offraient. Cependant, afin de ne pas trop mécontenter le légat, les Espagnols et leurs adhérents, il fut statué que durant la conférence on n'aurait aucun commerce direct ni indirect avec le roi de Navarre, ni quelque autre hérétique que ce fût, et qu'on ne traiterait qu'avec les catholiques du parti contraire. Cette résolution, le fruit de deux mois de peines, de soins et de courses, aboutit à choisir le village de Suresne, à deux lieues de Paris, où les députés, de part et d'autre, munis chacun de passe-ports, commencèrent à conférer dans les derniers jours d'avril.

Pendant cet intervalle, il se tint quelques séances des états peu importantes. On agita dans une d'elles s'il était à propos de recevoir le

concile de Trente ; et, au grand regret du légat, ces états, qu'il croyait lui être si dévoués, laissèrent la proposition indécise.

Cette langueur dans une assemblée qui promettait tant de zèle, venait de l'absence du chef. Mayenne, incertain du but auquel il devait diriger les états, les avait quittés après la première séance, comme il a été dit, pour aller en Picardie recevoir les troupes et l'argent d'Espagne, ainsi que pour s'instruire plus à fond des intentions de cette cour.

Le duc de Parme venait de mourir des suites de la blessure qu'il avait reçue devant Caudebec, et des fatigues de sa dernière campagne. La perte d'un si grand général devait nécessairement occasionner en Flandre un changement désavantageux aux Espagnols, et par contre-coup aux ligueurs. Il était donc de la prudence du duc de Mayenne, avant de hasarder l'élection d'un roi, de connaître les ressources qu'on lui offrait pour la soutenir, et de savoir aussi à qui ces auxiliaires intéressés destinaient le trône. Ce mystère politique se dévoila dans l'entrevue que le duc eut à Soissons avec le duc de Feria, et avec Mendoza, Taxis et d'Ibarra, ministres espagnols.

Il les trouva buttés à ce point, que les Bourbons étant hérétiques, ou fauteurs d'hérétiques, ne pouvaient occuper le trône. Or, disaient-ils, les Bourbons exclus, la loi salique est annulée d'elle-même, et l'infante Isabelle, fille du roi catholique, succède de droit à la couronne, comme la plus proche héritière de Henri III, née de sa sœur Élisabeth, l'aînée de toutes les autres ; ou, si l'élection appartient à la nation, c'est encore Isabelle qui doit régner, tant par la convenance d'appeler au trône la personne la plus proche, que par reconnaissance pour le roi d'Espagne, sans lequel la France serait depuis longtemps hérétique et sous le joug du roi de Navarre.

Les Espagnols s'étaient si bien persuadé la bonté de ces raisons, qu'ils n'y concevaient pas de réplique. En conséquence, ils faisaient les plus belles promesses au duc de Mayenne, et lui offraient dès lors le commandement absolu des armées, toutes les dignités et les biens qu'il pouvait désirer. Mais, instruit que ces armées se réduisaient à mille chevaux et à quatre mille hommes de pied, et qu'on n'avait pas plus de vingt-cinq mille ducats à lui donner, Mayenne répondit froidement qu'on avait pris

bien peu de mesures pour un si grand projet, et que, si l'on s'en tenait à ces secours, jamais on ne réussirait. « D'ailleurs, ajouta-t-il, vous croyez donc que les Français prêteront volontiers l'oreille à la destruction de la loi salique, et qu'ils se soumettront aisément à un joug étranger ? Désabusez-vous. Jamais vous ne réussirez qu'en répandant l'or et l'argent à pleines mains, et surtout en montrant une armée florissante et nombreuse, prête à appuyer votre proposition. Sans cela, il est fort à craindre que le seul soupçon de vos desseins n'engage la plupart des députés à se tourner du côté du roi de Navarre. »

Confus de ces objections, auxquelles ils ne s'attendaient pas, les ministres répondirent que leurs secours auraient toujours été assez forts pour arrêter le roi de Navarre, s'ils eussent été bien employés ; que ce n'était pas eux qui avaient perdu les batailles, et que ce qu'ils répandaient d'argent suffirait avec des gens moins avides. « Au reste, ajoutèrent-ils, qu'on élise seulement l'infante ; alors argent, vivres, munitions, soldats, récompenses, rien ne manquera. Faut-il une armée de cinquante mille hommes de pied et de dix mille chevaux ? vous n'avez qu'à demander, elle sera bientôt prête. « Le duc de Mayenne, souriant à ce pompeux étalage, répliqua : « Ne parlons pas de l'avenir, et songeons plus au présent : comptez qu'à moins d'un avantage actuel bien assuré pour chacun des députés, vous ne les déterminerez jamais à avaler un morceau aussi amer que celui de soumettre la France à une domination étrangère. »

A ces mots, Mendoze, plus propre à une dispute scolastique qu'à une pareille négociation, se lève en colère : « Et nous, dit-il, nous savons que les états, non-seulement accepteront l'infante, mais même qu'ils prieront le roi de la leur donner. Il n'y a que vous qui vous y opposez. – Allez, leur répondit Mayenne d'un ton plus railleur que piqué, vous ne connaissez ni le caractère des Français, ni la manière de traiter avec eux. Vous croyez apparemment les conduire comme les peuples simples et ignorants de l'Inde ; mais vous êtes bien loin de votre compte.

– Nous verrons, répondit Mendoze irrité, et nous vous montrerons que nous n'avons pas besoin de vous pour faire tomber la couronne à l'infante.

– Je ne le crains pas, répondit Mayenne, et sans moi l'univers entier n'y

réussirait pas. – Vous le pensez ? dit Feria ; mais pour vous détromper, nous n’aurions qu’à vous ôter le commandement de l’armée et le donner au duc de Guise. – Et moi, s’écria Mayenne, outré de dépit, je n’ai qu’à parler, je vais soulever toute la France contre vous, et je ne veux que huit jours pour vous chasser du royaume. Vous agissez comme si vous étiez payés par le roi de Navarre. Ne croyez pas avoir droit ici de me donner des lois comme à votre sujet : je ne le suis pas encore, et votre manière d’agir est un avis pour moi de ne le devenir jamais. «

Après une scène aussi vive, il semblait qu’on ne dût jamais se rapprocher ; mais, comme on avait besoin les uns des autres, Taxis réussit à adoucir les esprits. On se revit, on convint de quelques conditions, bien déterminé à ne les remplir qu’autant qu’on y trouverait son avantage : ainsi ils se séparèrent, réconciliés en apparence. Les ambassadeurs gagnèrent Paris, et Mayenne alla presser le siège de Noyon, dont il s’empara. Après cette conquête, il renvoya en Flandre la plus grande partie des Espagnols de son armée, dans la crainte, disait-il, s’il les gardait parmi les troupes qu’il mènerait à Paris, qu’on ne l’accusât de vouloir gêner les suffrages. Alors il créa, pour donner du relief à ses états, quatre maréchaux de France, La Châtre, Bois-Dauphin, de Rosne et Brissac, et un amiral, Villars-Brancas, gouverneur de Rouen.

Le duc de Feria, porteur d’une lettre de créance adressée aux états, fut admis à les haranguer. Cet Espagnol ne parla que de la nécessité d’élire un roi catholique ; mais quelque modération qu’il affectât dans son discours, la fierté nationale perça, et déplut. On dirait même qu’il ne fallut que la présence de cet étranger au milieu d’une assemblée de Français, pour réveiller les sentiments patriotiques dans les cœurs les plus aliénés, puisque le cardinal de Pellevé, ce partisan si zélé de la ligue et de l’Espagne, ne put entendre les éloges dont Feria comblait sa nation, comme à dessein d’abaisser la France, sans s’élever contre lui en pleins états. Peut-être même Henri IV ne dut-il les dispositions favorables d’une bonne partie des députés du Parlement qu’au dépit des Français, irrités de voir les Espagnols s’ériger en arbitres de leurs destinées.

Il est un terme fixé par la Providence aux malheurs comme à la prospérité des royaumes. Souvent ce terme échappe à l'œil perçant des politiques, et le nuage qu'ils croient devoir éclater en tempête est celui qui, par une douce rosée, ramène le calme et la sérénité. La France, après vingt-trois ans de guerres civiles, loin de pouvoir se promettre un avenir moins malheureux, se trouvait à la veille de troubles plus funestes et plus difficiles à terminer.

Les états généraux assemblés dans la capitale menaçaient d'élire un roi, pendant qu'en la personne de Henri IV les Français en avaient un qu'ils auraient dû choisir, quand même la loi fondamentale du royaume ne le leur eût pas donné. Il était brave, affable, généreux, doué de toutes les qualités royales, mais malheureusement élevé dans une religion différente de la dominante. Sans répugnance pour elle, il ne voulait pas être forcé à l'embrasser, mais les circonstances semblaient lui en faire une nécessité. S'il ne changeait point, ses partisans catholiques lui montraient dans le cardinal de Bourbon, son proche parent ; un chef propre à lui être opposé par le tiers-parti, ou dans les états un roi de leur religion tout prêt à être élu. S'il changeait, les calvinistes, ses anciens amis, demandaient des sûretés alarmantes pour les catholiques. Était-il même sûr qu'en adoptant la religion romaine il gagnerait les ligueurs, dont le plus grand nombre se vantait publiquement de ne jamais reconnaître un hérétique relaps ? S'ils persévéraient dans leur opiniâtreté, si le pape les y soutenait, Henri aurait donc fait une démarche qui lui enlèverait des parti-Sans d'un côté, sans lui en rendre de l'autre.

En vain se flattait-il de voir la rivalité des aspirants au trône les exclure réciproquement. Dans une assemblée de personnes préoccupées, accoutumées par les dernières guerres aux résolutions extrêmes, il ne fallait qu'une acclamation peu réfléchie pour former une élection qui coûterait ensuite bien du sang. Les efforts des Espagnols n'étaient pas non plus à mépriser. Ils répandaient de l'argent, ils en promettaient davantage ; ils offraient leur infante à quiconque des princes du sang oserait prendre la couronne avec elle. Combien une pareille offre ne pouvait-elle pas faire d'infidèles et de traîtres ? On se trouvait donc entre un roi existant et le danger éminent d'en voir créer un autre. Ainsi, point d'apparence de paix :

trop heureux les Français si le désespoir ne redoublait pas les anciennes calamités ! Tel était l'état des affaires dans les derniers jours d'avril, à l'ouverture des conférences de Suresne.

Deux prélats y portèrent la parole, Renauld de Beaulne-de-Semblançay, archevêque de Bourges, pour les royalistes, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, pour les ligueurs. On accusait le premier d'ambition, et de ne montrer un si vif attachement pour le parti désapprouvé du pape, qu'afin de se faire élire patriarche en France. Le second, disait-on, s'était livré à la ligue en haine du duc d'Épernon, qui, sous Henri III, lui avait fait une insulte dont il n'avait pu tirer vengeance, et il y persévérait, pour couvrir sa vie licencieuse du manteau de la religion. Mais quels qu'aient été leurs motifs secrets, qu'il ne faut pas juger d'après les libelles du temps, tous deux montrèrent en cette occasion les qualités propres à la fonction dont ils étaient chargés : intelligence, érudition, science des affaires ; éloquence plus douce, plus insinuante, plus fournie de raisons dans Renauld de Beaulne ; plus vive, au contraire, plus véhémence dans Pierre d'Espinac, comme il convenait à une cause qui demandait qu'on sût plus échauffer les esprits que les éclairer.

D'autres ministres des deux partis, sans jouer un rôle aussi brillant, partageaient le travail, du côté du roi, Pomponne de Bellièvre, Chavigny, Nicolas d'Angennes de Rambouillet, Pont-Carré, de Thou, Revol, de Vic, gouverneur de Saint-Denis, Gaspard de Schomberg, Allemand d'origine, mais plus zélé que bien des Français pour le bonheur du royaume ; du côté des états, Villars, créé depuis peu, par le duc de Mayenne, amiral de France ; Belin, gouverneur de Paris ; Jeannin, Villeroy, et plusieurs autres hommes d'église et de robe.

L'archevêque de Bourges ouvrit la conférence par un discours énergique sur les avantages de la paix, sur la nécessité de sacrifier vengeance, intérêts particuliers, haines personnelles, et de se réunir pour prendre des résolutions capables de remédier aux maux dont tous gémissaient. L'archevêque de Lyon, dans sa réponse non moins pathétique, insista beaucoup sur cette union ; mais il fit entendre qu'elle devait être entre les catholiques contre les sectaires. Le premier reprit, et par l'énumération des

calamités qui affligeraient le royaume, tant qu'il n'y aurait pas un chef reconnu de toute la France, il prouva que le premier fondement de la tranquillité publique devait être la soumission à un roi, et qu'il y aurait de l'injustice à en choisir un ailleurs que dans l'illustre maison qui, pendant une si longue suite de siècles, avait donné des maîtres et des pères à la patrie. D'Espinac répondit que ce qui démontrait sans réplique que la réunion sous un même prince ne rétablirait pas le calme en France, c'est que sous Henri III, le dernier roi, dont l'autorité n'avait pas été contestée, les troubles n'avaient pas été moins violents ; d'où il concluait que ce n'était pas une nécessité de commencer par l'obéissance à un même roi, encore moins à un roi hérétique, qui avait si souvent trompé les peuples par la promesse illusoire de se convertir.

Ces discours tinrent plusieurs séances ; on agita aussi ces grandes questions : Si l'Église est dans l'État, ou l'État dans l'Église ; si les catholiques doivent obéir à un roi hérétique ; si la puissance qui n'est pas approuvée par le vicaire de Jésus-Christ sur la terre est légitime. On parla des libertés de l'Église gallicane et des censures. Les ligueurs se plaignirent des procédés des Parlements de Tours et de Châlons, injurieux au saint-siège, et des arrêts favorables aux hérétiques, donnés par Henri ; le tout sans altercation et sans aigreur, mais aussi sans rien décider. Enfin, une proposition des royalistes, inattendue par les ligueurs, mit ceux-ci dans la nécessité de donner les mains à un accommodement, ou de faire voir leur mauvaise volonté.

L'archevêque de Bourges appuyait toujours sur les espérances que Henri donnait de se convertir, et il apportait en preuve l'ambassade envoyée à Rome. L'archevêque de Lyon répondait que cette ambassade était au nom des seigneurs catholiques, et non du roi, et qu'il avait trop souvent amusé les peuples par de vaines promesses pour qu'on dût s'y fier davantage. C'était réduire l'affaire au point unique de la conversion du roi. Les plus fidèles ministres de Henri le lui firent sentir. On lui représenta que ne donner, comme il avait fait jusqu'alors, que des paroles vagues pour un terme illimité é, c'était fournir toujours des raisons aux malintentionnés et leur laisser le temps de consommer leurs mauvais desseins, par l'élection

d'un roi ; qu'il fallait enfin un engagement fixe, public et irrévocable. Les confidents de Henri le conjurèrent d'y penser sérieusement. Toute sa cour lui fit les plus vives instances. Les seigneurs catholiques prièrent les calvinistes de ne s'y point opposer ; et plusieurs de ceux-ci non-seulement ne s'y opposèrent pas, mais le lui conseillèrent. Rosny, tout zélé calviniste qu'il était, fut de ce nombre. On y compta même des ministres protestants, qui consultés par Henri, lui accordèrent qu'il pouvait faire son salut dans la communion romaine. Du Perron, homme habile et aimable, s'insinua dans sa confiance ; le roi goûta, sa conversation, et se laissa insensiblement amener à des conférences réglées, qui, en peu de temps, avancèrent beaucoup son instruction.

Les choses étant sur ce point, les députés catholiques se rendirent à Suresne le 19 mai. Les ligueurs recommencent à insister, comme à leur ordinaire, sur la nécessité de se réunir pour l'élection d'un roi catholique. Pour toute réponse, l'archevêque de Bourges leur présente une déclaration du roi, qui leur signifie que désormais il n'apportera plus de délais à sa conversion ; que dès à présent il se fait instruire, et que pour cela il a mandé les meilleurs théologiens et les évêques, qu'il invite de venir concourir à cette bonne œuvre. Puis, sans laisser aux ligueurs le temps de se reconnaître, le prélat leur offre de traiter sur-le-champ de la paix, en prenant la conversion du roi pour base de l'accommodement, qui serait nul, si ce préalable n'avait pas lieu dans un terme convenu.

« Notre monarque, ajoutait l'archevêque, souhaite bien sincèrement que sa réconciliation avec l'Église se fasse par l'autorité du pape ; mais, comme le crédit des Espagnols à la cour de Rome fait craindre des délais qui pourraient devenir funestes à la France, le roi croit pouvoir achever cet ouvrage sans préjudicier aux droits du saint-siège, déterminé comme il est à rendre ensuite au souverain pontife les témoignages de respect et de soumission qu'il lui doit. Mais, de peur que les embarras de la guerre ne retardent l'exécution d'un si louable dessein, Sa Majesté offre une trêve générale de trois mois, quoique la trêve suspende ses avantages et soit contraire à ses intérêts. Elle se flatte de donner la paix à son peuple dans cet

intervalle, pendant lequel on recueillera tranquillement les fruits de la terre ; ce qui ne pourrait arriver si la guerre continuait à dévaster la France. »

A ce discours, les députés ligueurs, frappés d'étonnement, ne purent cacher leur trouble. Ils répondirent en peu de mots qu'ils se réjouissaient de ce que le roi de Navarre avait formé le dessein de revenir à la religion de ses ancêtres, qu'ils souhaitaient que sa résolution fût sincère ; mais que, n'ayant pas de pouvoirs de leurs commettants sur les propositions qui venaient d'être faites, ils demandaient un délai pour consulter le légat, les seigneurs de leur parti et les états généraux.

L'embarras fut plus grand encore dans le conseil de la ligue, où ils firent leur rapport. Les opinions y furent si diverses, que jamais on ne put prendre de résolution. Les royalistes, avant que de partir de Suresne, avaient offert aux ligueurs copie de la déclaration du roi et du discours de l'archevêque de Bourges. Ceux-ci la refusèrent ; mais le président Le Maître, qui était à la du Parlement de Paris, l'avait demandée secrètement, et il en fit transcrire un grand nombre d'exemplaires, qui se répandirent dans le public. La bonne foi du roi, les espérances qu'il donnait, et surtout la trêve qu'il offrait, causèrent une révolution remarquable dans plusieurs esprits. Pour leur faire encore plus désirer les douceurs de la paix, Henri alla mettre le siège devant la ville de Dreux, un des entrepôts de Paris ; il la prit, et rendit par cette conquête la disette encore plus sensible dans la capitale.

Tout y était dans la plus grande confusion. La haute bourgeoisie, la populace, le clergé, le duc de Mayenne, le duc de Guise et ses autres parents, les députés des états, le Parlement, le légat, les Espagnols, chacun avait ses intérêts à part, et se conduisait par des vues différentes, souvent contraires, et qui changeaient quelquefois d'un jour à l'autre. Les uns faisaient valoir le pouvoir des états, d'autres le déprimaient. Il paraissait des écrits plaisants et sérieux, qui développaient les projets politiques des chefs et les tournaient en ridicule. Le plus grand nombre commença à ne se plus laisser conduire en aveugles. On raisonna, on dit son avis tout haut. Des ecclésiastiques osèrent non-seulement ne plus prêcher la ligue, mais encore blâmer en chaire ceux que le préjugé soulevait contre un accommodement.

Malgré cette révolution, les chefs n'abandonnaient pas leurs projets ; ils crurent même devoir profiter du reste de chaleur qui restait encore dans les esprits pour mettre la dernière main au grand ouvrage de l'élection. Les Espagnols la désiraient opiniâtrément, ainsi que le légat et les Français achetés de leurs deniers ou entraînés par le fanatisme ; ou plutôt les Français ligueurs voulaient effectivement un roi catholique ; mais les Espagnols tendaient, sous prétexte d'élection, à envahir la France entière, à s'emparer des provinces à leur bienséance, ou enfin à y jeter les flambeaux d'une discorde qu'on ne pût éteindre de longtemps.

Pour le duc de Mayenne, sa conduite est presque inexplicable. On croit qu'il ne voulait pas de nouveau roi, s'il ne l'était lui-même, et que, s'il laissa si longtemps l'élection en suspens, ce fut pour pénétrer les dispositions où l'on était à son égard, et voir s'il ne pourrait pas faire pencher la balance de son côté ; d'autres pensent, avec plus de vraisemblance, qu'entraîné par le mouvement général des affaires, il agit sans système ; conduite qui paraît plus conforme à son caractère indécis. Cependant, comme en qualité de lieutenant général de la couronne, il était chef de toutes les assemblées, on lui a opposé des obstacles qui arrêtaient la fougue espagnole, et l'empêchèrent de consommer ses mauvais desseins.

Avant que les ligueurs rendissent réponse aux députés royalistes sur leurs dernières propositions de l'instruction du roi et d'une trêve générale, Feria, Taxis et Mendoza résolurent d'engager sérieusement l'affaire de l'élection ; ils demandèrent audience à ce sujet et furent entendus dans un conseil tenu chez le légat. Feria ne s'arrêta pas, ainsi que dans le premier discours, à des exhortations vagues d'élire un roi ; il en vint droit au fait, et proposa l'infante Isabelle, issue de la fille aînée de Henri II, et réunissant sur sa tête, par la mort des trois derniers rois ses frères, tous les droits à la couronne.

A ce début, Roze, évêque de Senlis, ce Roze, panégyriste de l'assassin de Henri III, Roze, qu'on n'aurait jamais soupçonné de conserver dans son cœur quelques germes de sentiments français, s'écria, transporté, qu'il commençait à croire à cette heure ce qu'il n'avait jamais voulu regarder que comme une imputation calomnieuse des hérétiques ; savoir : que les

Espagnols, sous prétexte de religion, ne cherchaient qu'à satisfaire leur ambition ; que la loi salique, observée depuis douze cents ans en France, ne permettait à cet empire d'autres maîtres que les mâles du sang royal, et que si les Espagnols s'obstinaient dans leurs pernicioeux projets, ils auraient pour ennemis lui et tous les catholiques de bonne foi.

Cette brusque sortie surprit tout le monde, et choqua vivement les Espagnols. Plusieurs Français n'en furent pas fâchés ; mais, pour ne point laisser dégénérer leur assemblée en dispute, ils s'empressèrent de calmer Roze, d'apaiser les ministres, et on leur accorda une audience des états qu'ils demandaient. Le jurisconsulte Mendoze y répéta, dans un discours très-long, très-chargé de citations et de passages, ce que Feria avait dit en bref chez le légat, sur les droits de l'infante à la couronne. Plusieurs députés lui applaudirent ; mais il n'y eut point de délibération en conséquence.

On était encore occupé de la conférence de Suresne, qui traînait en longueur ; Les députés de la ligue manquèrent à plusieurs séances, sous prétexte d'indisposition. Pour leur commodité, les royalistes proposèrent de se rapprocher de Paris. On s'assemble à la Roquette, maison de plaisance près du faubourg Saint-Antoine, ensuite à la Villette, à la tête du faubourg Saint-Martin, sans autre succès que de mettre de jour en jour en plus grande évidence l'obstination des ligueurs et la bonne foi des royalistes. Ceux-là s'en tenaient à ne pas vouloir d'accord que le pape n'eût prononcé ; ceux-ci, en attendant, offraient toujours la conversion du roi et une trêve générale.

Les douceurs de la paix, présentées en même temps qu'avaient lieu les expéditions du roi autour de Paris, mettant de près devant les yeux toutes les horreurs de la guerre, émurent le peuple. Il suivit un jour en foule les députés de la ligue qui allaient à la Villette, leur demandant la paix à grands cris ; mais, les voyant revenir sans succès, et sachant que c'était le légat et les Espagnols qui s'opposaient à la trêve, un murmure général éclata ; on s'assembla par pelotons à l'Hôtel-de-Ville, et dans l'instant tout sembla tendre à une sédition. Le duc de Mayenne se trouvait entre deux feux, parce que le légat, homme violent et sans égards, menaçait de quitter la ville, si l'on continuait de traiter avec un hérétique relaps. Les choses tournèrent cependant plus heureusement que le lieutenant général n'osait espérer. Le

peuple se contenta des promesses qu'on lui fit de travailler plus sérieusement à la paix, et en conséquence il se soumit à la défense publiée de faire des assemblées particulières au-dessus de six personnes. Le légat s'apaisa aussi, en voyant que le duc de Mayenne marquait plus d'ardeur pour l'élection, but auquel tendaient tous les désirs du prélat.

Les ministres d'Espagne firent à ce sujet une nouvelle tentative, mais plus adroite que la première. Ils avaient péché non-seulement en proposant trop brusquement leur infante, mais encore en déclarant que le dessein de Philippe II, son père, était de la marier à l'archiduc Ernest, son cousin, frère de l'empereur Rodolphe II. Quoiqu'ils colorassent ce projet de l'intention de réunir aux forces d'Espagne toutes celles d'Allemagne, pour soutenir l'élection, c'était toujours annoncer clairement que la France allait devenir une conquête de la maison d'Autriche, ce qui révolta bien des esprits, et leur enleva beaucoup de partisans. Après y avoir plus mûrement pensé, ils demandèrent une autre audience, et l'obtinrent dans une assemblée tenue exprès au Louvre. Ils y déclarèrent que, si l'on voulait élire l'infante, le roi catholique nommerait de son côté un des seigneurs français, y compris ceux de la maison de Lorraine, qui épouserait l'infante, et qu'ils partageraient le trône avec un droit égal. Un mois après l'élection, ajoutaient-ils, il y aura une forte armée sur frontière ; deux autres mois après, un second corps de troupes, de l'argent, des munitions, des biens et des honneurs pour les chefs, enfin tous les avantages possibles à la reconnaissance du plus riche monarque de la chrétienté.

Une couronne, le mariage d'une jeune princesse, les trésors des deux Indes, toutes les forces de la maison d'Autriche réunies pour soutenir l'entreprise : ces objets remuèrent les moins ambitieux. Les Espagnols, en ne nommant pas celui qu'ils avaient envie de préférer, tenaient en haleine tous les autres. Il y en eut trois pris à cette amorce: Charles de Savoie, duc de Nemours, qui, sans autre titre que sa jeunesse et sa naissance, entama une négociation avec le duc de Mayenne, son frère utérin, pour l'engager à lui être favorable ; le cardinal de Bourbon, qui offrait la jonction du tiers-parti ; enfin le jeune duc de Guise, qui avait pour lui le nom de son père, son mérite personnel, et le suffrage général des zélés ligueurs.

Cette ruse des Espagnols porta l'alarme dans le conseil du roi. Les seigneurs de son parti écrivirent à ceux de la ligue des lettres qu'ils rendirent publiques, dans lesquelles l'intrigue était développée de manière à détromper les prévenus. On y démontrait que la proposition de marier l'infante aux princes français n'était faite que pour avoir une élection, de quelque manière que ce fût, et sans perpétuer la guerre. Ces écrits firent impression ; il vint, outre cela, au roi un secours beaucoup plus puissant, auquel personne ne s'attendait.

On se rappelle l'esclavage du Parlement de Paris, après l'attentat de Bussy le Clerc, qui traîna les chefs à la Bastille. Depuis ce moment, presque toutes les délibérations de cette compagnie portèrent l'empreinte du fanatisme. Souvent elle fut obligée d'appliquer le sceau de son autorité à des principes qu'elle détestait ; et quand elle voulait élever la voix pour la patrie, les terribles exemples du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif, attachés par les mutins à un infâme gibet, fermaient la bouche aux plus hardis.

Quoique les choses commençassent à changer, il y avait cependant encore de trop justes sujets de crainte pour les bons citoyens qui voudraient opposer le flambeau de la justice aux manœuvres ténébreuses des étrangers. Les Espagnols tenaient une forte garnison dans Paris. Toutes les semaines ils distribuaient du blé à plus de quatre mille pères de famille de la plus basse populace, prêts à porter le fer et le feu partout où leurs bienfaiteurs les enverraient. Dans toutes les compagnies il y avait encore des hommes, même de bon sens, qui, aveuglés par l'ancienne prévention, auraient sacrifié leurs biens et leurs vies aux Espagnols, comme aux soutiens de la religion catholique.

C'est dans ces circonstances que ce Parlement, si timide jusqu'alors, poussé comme par une inspiration subite, s'assemble, délibère, et donne enfin, le 28 juin, ce fameux arrêt par lequel il est enjoint à Jean Le Maître, président, accompagné d'un nombre suffisant de conseillers, de se retirer par-devers le lieutenant général de la couronne, et là, en présence des princes et seigneurs assemblés pour cet effet, de lui recommander qu'en vertu de l'autorité suprême dont il est revêtu, il ait à prendre les mesures les

plus sûres afin que, sous prétexte de religion, on ne mette pas une maison étrangère sur le trône de nos rois, et qu'il ne soit fait aucun traité, pacte ou convention, tendant à transférer la couronne à quelque prince ou princesse d'une autre nation ; déclarant au surplus lesdits traités, si aucuns ont été faits, nuis, contraires à la loi salique et aux autres lois fondamentales du royaume.

Ces remontrances furent faites avec la plus grande fermeté. Le duc de Mayenne en parut surpris. Il traita d'attentat à son autorité et d'injure personnelle un arrêt rendu en son absence, dans une matière aussi importante, et menaça de le casser. Le président Le Maître soutint dignement les privilèges du Parlement. Il montra qu'il n'avait pas excédé son pouvoir, et il fit habilement sentir au duc de Mayenne que, loin de se trouver offensé, il devait au fond être très-satisfait d'un arrêt qui le mettait à l'abri des sollicitations importunes, et qui l'empêcherait de faire quelques démarches indignes de sa naissance et de son caractère. Mayenne fit semblant de se contenter de ces raisons. Des historiens disent qu'il avait une secrète intelligence avec les principaux du Parlement, et qu'il ne se fit rien dans cette occasion que de son consentement.

Mais il est plus vraisemblable que Mayenne n'eut aucune connaissance de la délibération ; elle fut proposée et conduite à sa conclusion, avec beaucoup de peine et d'adresse, par Michel de Marillac, alors conseiller de la seconde chambre des enquêtes, et qui depuis a été garde des sceaux. L'arrêt fut donné sur les conclusions d'Édouard Molé, qui faisait les fonctions de procureur général. Il parla, dit un auteur contemporain, fort vertueusement au duc de Mayenne. « Ma vie, lui dit-il, et mes moyens sont à votre service ; mais je suis vrai Français, et perdrai la vie et les biens avant que jamais être autre, »

Quelque foudroyant que fût cet arrêt, il ne découragea pas les ministres espagnols. Acharnés à obtenir une élection malgré tous les obstacles, ils ne quittèrent point prise. On n'avait pas voulu de l'infante seule, encore moins avec l'archiduc Ernest : la proposition de la faire régner avec un seigneur français que Philippe nommerait n'ayant pas non plus été goûtée, ils proposèrent enfin sérieusement et de bonne foi le duc de Guise. Mayenne

crut que c'était encore un détour, et refusa de s'expliquer, les supposant sans pouvoir à cet égard ; mais ils lui montrèrent le consentement par écrit de leur maître, et sur-le-champ ils se mirent à traiter des conditions. Ils demandaient que les états donnassent le trône aux deux époux, sans partage, *in solidum* ; que l'infante épousant le duc de Guise, eût la Bretagne en souveraineté pour sa dot, et que, si le duc mourait sans enfants mâles, l'infante pût épouser un seigneur français à son choix. Tous les partisans d'Espagne trouvaient ces conditions si raisonnables, qu'ils ne doutaient pas qu'elles ne fussent acceptées par les états. Il arriva de là que pendant plusieurs jours le duc de Guise eut une cour royale, et que le duc de Mayenne fut laissé presque seul.

Ce triomphe de théâtre ne dura pas. Mayenne en fit sentir à son neveu tout le vide. Après lui avoir prouvé que les Espagnols le trompaient par l'appât d'un mariage qu'ils seraient maîtres de conclure ou de rompre à volonté : « Ne croyez pas, ajouta-t-il, que le duc de Lorraine et les autres princes de notre maison consentent à une élection qui les mettrait bientôt sous la domination de Philippe. Vous allez voir les états protestants d'Allemagne, l'Angleterre et presque tous les Français se révolter contre ce projet ; et le moins qui puisse arriver, c'est que la guerre recommence avec plus de fureur, et que la ligue se trouvant divisée, vous succombiez victime de la politique espagnole. »

Le jeune prince paraissait écouter avec docilité les raisons de son oncle ; mais on s'apercevait que l'espoir d'une couronne ne sortait pas facilement de son cœur. Catherine de Clèves, sa mère, la duchesse de Montpensier, sa tante, tous les flatteurs dont il était environné, l'excitaient à tenir ferme. Mayenne sentit qu'il ne réussirait pas par la simple persuasion à parer ce coup. Il résolut d'imposer des conditions si fortes, que les Espagnols ne pussent les accepter.

Il les remercia d'abord en son nom, et au nom de tous les princes de sa maison, de l'honneur que Philippe voulait bien faire à son neveu. Ensuite il fit la loi en ces termes. « L'élection demeurera secrète jusqu'à ce que le mariage soit consommé, et il ne sera même déclaré que quand je le voudrai. L'infante venant à mourir sans enfants mâles, le duc de Guise sera seul roi.

Le duc de Guise mourant, l'infante ne pourra se remarier qu'à un prince lorrain, de l'avis des autres. Si elle n'a pas d'enfants, l'aîné des Guises succédera. Les seuls Français seront nommés aux charges et dignités. On me donnera en toute souveraineté et à perpétuité, pour moi et mes enfants, les gouvernements de Bourgogne et de Champagne, mes biens héréditaires, la principauté de Joinville, Vitry, Saint-Dizier, une pension annuelle de cinquante mille écus, et dès à présent des assurances pour huit cent mille livres en plusieurs paiements. »

Mayenne croyait que les Espagnols, rebutés par l'excès de ces demandes, rompraient avec éclat ; mais, à son grand étonnement, ils accordèrent tout. On dit que dans son dépit, plutôt que de voir son neveu roi, il projeta de ressusciter le tiers-parti. Malheureusement pour lui, le cardinal de Bourbon était déjà attaqué de la maladie dont il mourut quelque temps après, et par conséquent hors d'état de seconder par quelque activité les démarches du lieutenant général. Il se voyait pressé de tous côtés, sommé de tenir sa parole, obligé de combattre contre les étrangers, contre les Français, contre sa propre famille. Sa mère le conjurait de faire régner son petit-fils. La duchesse de Montpensier, sa sœur, le harcelait. Une objection faite à propos dans l'assemblée des états le tira d'embarras.

Il s'était engagé d'y proposer l'élection, et il le fit, mais si mollement, qu'on apercevait aisément qu'il ne désirait que d'être contrarié. La Châtre, un des maréchaux de sa création, d'accord avec lui, à ce qu'on croit, se leva, et représenta qu'il y aurait de l'imprudence à élire un roi pendant qu'on n'avait point de troupes, et que Henri, au contraire, dont l'abjuration paraissait immanquable, était à la tête d'une bonne armée, qu'il fallait bien plutôt accepter la trêve, dont on avait le plus grand besoin. Ce raisonnement passe de bouche en bouche : le plus grand nombre l'approuve, et l'on conclut de différer l'élection.

Les états se rassemblent le 1^{er} juillet au Louvre, dans le plus grand appareil. On prie les ambassadeurs l'Espagne de s'y trouver. L'orateur remercie pompeusement Philippe en leurs personnes de tout ce qu'il a fait pour la cause commune, et leur remet une lettre pour leur maître, dans laquelle on disait que la situation actuelle des affaires ne permettait point de

procéder à l'élection ; mais que les états n'y renonçaient pas, et qu'ils le suppliaient de faire avancer au plus tôt son armée, de peur qu'on ne fût obligé de s'accommoder désavantageusement avec l'ennemi.

Les ministres espagnols répondirent aussi par écrit, d'un air désintéressé, que le roi n'avait travaillé que pour le bonheur de la France ; qu'ils étaient fâchés qu'on n'eût pas profité de sa bonne volonté en élisant un roi dont la puissance aurait remédié à tous les maux ; qu'au reste ils seraient toujours également disposés à aider la sainte union de leurs bons offices.

Un pareil dénouement, après le sérieux de l'intrigue, donna aux états de Paris un air de ridicule qui n'a pas échappé aux plaisants du temps. Ceux qui l'ont le mieux saisi sont Le Roi, chanoine de Rouen, aumônier du jeune cardinal de Bourbon ; Nicolas Rapin, Passerat, Pithou et Florent Chrétien, auteurs du livre intitulé *Catholicon d'Espagne ou Satire Ménippée*. C'est une relation burlesque de ces états, entremêlée de descriptions, de harangues, d'allégories qui développent le caractère et les secrets motifs des principaux acteurs. Le style, depuis près de deux cents ans, n'a guère vieilli, et pour peu qu'on ait quelque teinture de l'histoire, on lit encore cet ouvrage avec le plus grand plaisir. Il fit alors une vive impression, et l'on dit que le ridicule qu'il répandit sur la ligue lui porta un coup plus funeste que toutes les conquêtes de Henri IV.

Ce prince, après plusieurs expéditions militaires, qui inspiraient toujours aux peuples un désir plus vif de la paix, se rendit le 9 juillet à Mantes, où s'étaient assemblés par ses ordres plusieurs évêques et théologiens, non-seulement de ceux qui suivaient depuis longtemps son parti, mais même des ligueurs. Invités à contribuer de leurs lumières à l'instruction du roi, ils ne crurent pas devoir déferer aux menaces et aux défenses du légat, qui, tant Par lui-même que par ses émissaires, faisait tous ses efforts pour empêcher que le roi ne reçût l'absolution.

Le cardinal de Plaisance voulait que la Sorbonne notât d'hérésie les ecclésiastiques qui s'étaient rendus auprès de Henri, et que leurs bénéfices fussent déclarés impétables. Sur ce principe, il fit faire le procès à Joseph Foulon, alors abbé de Sainte-Geneviève. Les factieux l'épiaient depuis longtemps, parce que ses dispositions à l'égard du roi leur étaient plus que

suspectes. En effet, c'était chez lui qu'avaient été tenues les assemblées où l'on avait commencé à parler librement sur les excès des ligueurs. Ils le surveillèrent si bien qu'ils surprirent des lettres écrites à des partisans du roi, dans lesquelles l'abbé se réjouissait avec eux de la conversion de ce prince. Le légat ne manqua pas de le faire arrêter le prétendu coupable. On lui donna pour juges des ligueurs déterminés, et son procès fut suivi avec la plus grande vivacité. Il déclina la juridiction ordinaire, et, fondé sur ses privilèges, il appela comme d'abus. Tout cela lui fut inutile. Le légat était déterminé à faire sur lui un exemple. Ses amis de Foulon, qui étaient en grand nombre, et des plus considérables, conseillèrent de feindre une maladie. Sous ce prétexte, ils demandèrent son élargissement jusqu'à la guérison, et le cautionnèrent. L'abbé sortit, et se sauva auprès du roi, dont la conversion fit oublier les autres affaires.

Les prélats, docteurs et théologiens assemblés par le roi, déterminés à passer par-dessus les anciennes difficultés, avaient résolu de recevoir son abjuration. Ils exigèrent seulement qu'aussitôt après ce prince envoyât une ambassade solennelle au souverain pontife pour demander l'absolution. Henri s'y engagea volontiers. Pour rendre sa réconciliation avec l'Église plus solennelle, ne pouvant en faire la cérémonie à Paris, il se transporta à Saint-Denis, qui n'est qu'à deux lieues de la capitale. On y avait préparé, avec une magnificence royale, tout ce qui pouvait donner de la pompe et de l'éclat à cette action. Le légat ne voulut point laisser passer cette dernière occasion, sans causer du moins le plus de trouble qu'il pourrait. Il fit donc publier un écrit qui portait en substance que Henri de Bourbon, soi-disant roi de France et de Navarre, hérétique relaps, impénitent, chef, fauteur, défenseur public des hérétiques, ne pouvait être absous que par le pape. En conséquence, il annulait tout ce que feraient les prélats royalistes, et conjurait les catholiques, par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de ne point causer un schisme funeste. Enfin il les avertissait charitablement que, s'ils n'avaient point égard à ses remontrances, ils encourraient les censures et perdraient les titres, bénéfices et dignités qu'ils possédaient dans l'Église. Le duc de Mayenne, de son côté, fit défense de sortir de la ville le jour de l'abjuration, et mit des gardes aux portes.

Mais cette précaution n'empêcha pas que, le dimanche 25 juillet, jour marqué pour la cérémonie, il ne se trouvât à Saint-Denis une foule de Parisiens. Les uns avaient prévenu la défense, d'autres échappèrent aux sentinelles des portes et franchirent les remparts. A huit heures du matin, le roi, vêtu de blanc, accompagné d'un nombreux cortège de princes, seigneurs et gentilshommes, se rendit à la grande église. L'archevêque de Bourges, environné d'une multitude de prélats et d'ecclésiastiques, l'attendait à la porte, tenant dans sa main le livre des Évangiles ouvert. « Qui êtes-vous ? lui dit l'archevêque, que demandez-vous ? – Je suis le roi, répondit Henri ; je demande à être reçu dans le sein de l'Église catholique. – Le souhaitez-vous sincèrement répondit le prélat. – Je le souhaite de tout mon cœur, » dit le roi ; et, se mettant à genoux, il jura, entre les mains de l'archevêque, de vivre et de mourir dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine ; de la défendre envers et contre tous, au péril de sa propre vie ; et il protesta qu'il renonçait dès à présent à toutes les hérésies qui lui étaient contraires.

Il présenta ensuite au prélat une profession de foi signée de sa main, marcha vers le chœur, et répéta la même protestation au pied du grand autel, qu'il baisa. On entonna le *Te Deum*. Le peuple, transporté de joie, mêla au chant de cette hymne des cris redoublés de *Vive le roi !* Pendant ce temps, Henri recevait de l'archevêque l'absolution sous un pavillon tendu derrière l'autel. Il entendit la messe, qui fut célébrée solennellement, et dina dans l'abbaye. Quoique la rage des ligueurs dût inspirer des craintes, le roi voulut qu'on laissât entrer tout le monde. La foule fut si grande que la table manqua d'être renversée. La cérémonie fut terminée par un sermon pathétique, que prononça l'archevêque de Bourges ; et le monarque, après avoir assisté aux vêpres, se retira.

En même temps que la ville de Saint-Denis s'édifiait de l'abjuration du roi, les ligueurs donnaient à Paris un spectacle dangereux. Il n'y a point d'invectives dont leurs prédicateurs n'accablèrent Henri et les coopérateurs de sa conversion. Nous avons encore les sermons que Jean Boucher ; curé de Saint-Benoît, prononça à cette occasion, pendant neuf jours consécutifs, dans l'église de Saint-Méry. Il prétend prouver que la

conversion du Béarnais n'est que feinte et hypocrisie, et que son absolution, donnée contre toutes les règles, est l'ouvrage d'une cabale infernale.

Mais le peuple n'écoutait plus qu'indifféremment ces déclamations. On avait beau vouloir lui persuader qu'on ne devait faire aucun accommodement avec un hérétique, les douceurs de la paix lui paraissaient plus salutaires, de quelque part qu'elles vinssent. Il était aussi important au roi de suspendre les alarmes de la guerre, afin de familiariser avec l'obéissance les sujets qu'il avait, pour ainsi dire, nouvellement conquis par sa conversion. Enfin le duc de Mayenne, sans argent, sans troupes, et presque sans parti, n'avait pas d'autre ressource qu'une suspension d'armes qui lui donnerait le temps de renouer ses intrigues du côté de l'Espagne. Tout le monde s'accorda donc avec une égale satisfaction à une trêve qui devait durer trois mois, à commencer du 1^{er} août.

Le légat seul en marqua du mécontentement. Le duc de Mayenne l'apaisa, en faisant renouveler le serment d'union dans les états, qui duraient encore. N'ayant pu en tirer tout ce qu'il aurait voulu, le prélat romain souhaitait du moins y faire recevoir le concile de Trente. On y prit un singulier moyen pour le satisfaire, sans engager les états. Le lieutenant général, dans une assemblée solennelle, les prorogea jusqu'au mois de septembre, et permit aux députés de se retirer. Après cette action, par laquelle les états étaient censés finis, le légat entra. On lut tout haut devant lui une ordonnance touchant la réception pure et simple du concile de Trente. Il en fit, ainsi que le cardinal de Pellevé, aussi présent, un long remerciement aux députés. Il alla ensuite à leur tête chanter le *Te Deum* dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et les états furent séparés.

De Saint-Denis le roi écrivit aux Parlements, aux gouverneurs et commandants des provinces, pour leur faire part de sa conversion et de la trêve générale. Il nomma ambassadeurs à Rome le duc de Nevers, Claude d'Angennes, évêque du Mans, et Séguier, doyen de l'Église de Paris, qu'il fit précéder par un gentilhomme nommé Brochard de La Clielle, chargé de préparer les voies et d'aplanir les difficultés. Ces préliminaires arrangés, Henri quitta Saint-Denis à la fin d'août.

Il goûtait depuis un mois le plaisir de se voir comblé de bénédictions par les Parisiens, pour les avantages dont la trêve les faisait jouir. L'envie de respirer un air pur, après avoir été si longtemps renfermés, les attirait dans les campagnes voisines. Ils y rencontraient leurs parents et leurs amis du parti royaliste. On s'embrassait, on se félicitait de cette réunion, quoique passagère, et l'on faisait en commun des vœux pour qu'elle durât. Les partisans du roi ne manquaient pas de glisser dans les conversations l'éloge de sa douceur, de sa bonté, de son amour pour les peuples, et quand la curiosité ou d'autres motifs amenaient quelques ligueurs auprès de lui, pour peu qu'ils fussent de rang à être présentés, ils ne se retiraient pas sans des caresses et des paroles obligeantes qui gagnaient leurs cœurs. Ainsi on voyait, dans la bienveillance du roi et la satisfaction des peuples, le germe des prospérités qui suivirent.

Mais ces espérances à peine formées furent presque renversées par l'horrible attentat de Pierre Barrière ! Ce malheureux, sans autres motifs connus que le dégoût de la vie et l'idée de faire une action que des fanatiques lui avaient dit devoir être méritoire devant Dieu, conçut l'affreux dessein d'assassiner le roi. Heureusement il s'en ouvrit à un jacobin, qui donna des avis si certains que le scélérat fut arrêté lorsqu'il était prêt de commettre son crime. On l'exécuta sans que Henri voulût permettre qu'on cherchât les complices.

La ligue, pour se soutenir, avait désormais besoin de ces détestables artifices. Il naissait des divisions entre ceux mêmes que les liens du sang auraient dû unir plus étroitement, parce que chacun, tendant à ses intérêts, tournait l'autorité de sa place à son profit particulier. Le duc de Mayenne fit un exemple de ces commandants infidèles dans la personne du duc de Nemours, son frère utérin, qui voulait se faire une souveraineté du Lyonnais, dont il était gouverneur. Le lieutenant général le fit arrêter et retenir en prison à Pierre-Encise, mais ce châtiment n'imposa que faiblement aux autres. Ceux qui ne secouèrent pas ouvertement le joug de toute subordination au chef de la ligue profitèrent de l'avantage de la trêve générale pour entamer des paix particulières. Aussi la guerre, qui avait été fort allumée au commencement de l'année, s'éteignit insensiblement dans

presque toutes les provinces. Ce calme procura la facilité de policer les villes, d'assurer les grands chemins, de réprimer les bandits qui couraient les campagnes. On respirait enfin, après tant de désastres ; mais les trois mois fixés pour la trêve s'écoulaient bien rapidement. Le duc de Mayenne sollicita une prolongation. Toute la France la désirait ardemment, et le roi l'accorda d'abord pour un mois, terme qu'il étendit ensuite à deux.

Il espérait avoir, dans cet intervalle, des nouvelles satisfaisantes de Rome. La politique y faisait alors une espèce de guerre, dont Henri ne vit la fin qu'après des difficultés plus inquiétantes que les embarras d'une guerre véritable. Députés de la ligue, agents des Espagnols, écrivains soudoyés, tous, jusqu'aux calvinistes, investissaient le trône pontifical pour en fermer l'accès aux ambassadeurs du roi. ils publiaient que sa conversion était feinte ; et les plus emportés disaient que, quand même elle serait sincère, le pape n'avait pas droit de lui en donner l'absolution. Arnaud d'Ossat, alors peu connu, mais à qui la conduite de cette affaire a assuré un rang distingué entre les plus habiles négociateurs, se trouvant par hasard à Rome, fit face tout seul pendant longtemps à ces différents agresseurs. Il réfutait, détruisait leurs fausses nouvelles, répandait à propos les véritables, et il se rendit, quoique sans caractère, assez intéressant par le zèle qu'il montra pour que le pape voulût tirer de lui des éclaircissements sur la France.

Les choses en étaient à ce point, quand La Clielle arriva à Rome. Il était porteur de lettres adressées à Séraphin Olivier, auditeur de rote. Le roi, dans ses dépêches, lui recommandait de procurer au plus tôt à son envoyé une audience du souverain pontife. Séraphin, instruit des préventions de Clément VIII, ne trouva pas sa commission si aisée que Henri le présumait. Néanmoins l'envie d'obliger le roi lui fit tenter l'aventure.

Séraphin avait un caractère enjoué, une conversation fertile en bons mots, en saillies amusantes et en reparties fines, qui le rendaient très-agréable au pape. Il se présente un jour à son audience, sous quelque prétexte dont son poste ne le laissait pas manquer, et faisant tomber adroitement le discours sur les affaires de France, il dit à Clément, comme sans y entendre finesse, qu'il a reçu des lettres du roi, et il se met en devoir de les lui montrer. Le pape, qui n'était pas prévenu, se trouve embarrassé, et dit avec vivacité

qu'il n'en veut pas recevoir d'un hérétique. L'auditeur insiste. Clément se met en colère ; mais Séraphin, sans se démonter, tantôt badinant, tantôt parlant sérieusement, en revenait toujours à ses lettres : « Enfin, lui dit-il, quand ce serait le diable qui demanderait à se convertir, Votre Sainteté ne pourrait le refuser. » Égayé par cette saillie, le pape fut quelque temps à plaisanter avec Séraphin, qui, devenu plus hardi, pria le saint-père de donner audience au gentilhomme qui avait apporté ces lettres : « Votre Sainteté, lui disait l'auditeur, le court aucun risque de se compromettre. Elle peut le recevoir comme un particulier qu'elle admet par bonté, et avec qui elle s'entretient, par occasion, des affaires de France. – J'y penserai, » répondit le pape ; et dès le soir d'Ossat fut averti de dire à La Clielle qu'il ne s'épouvantât pas de la réception qu'on lui ferait, et qu'il eût pleine confiance.

La nuit suivante, un camérier du pape vient prendre La Clielle dans un carrosse fermé, et le conduit à Sa Sainteté. La Clielle suit de point en point les avis qui lui avaient été donnés. Il se prosterne aux pieds du pontife, et commence à lui parler de la part du roi. Le pape fait l'étonné et semble vouloir l'interrompre. La Clielle continue, et présente la lettre de son maître. Clément la refuse avec des apparences de colère. La Clielle la pose sur une table, et se retire respectueusement :

Le lendemain, il fut introduit à l'audience du cardinal Tolet. Ce prélat était très-estimé du pape. Il avait été jésuite ; et, quoique Espagnol de naissance, il se montra pendant tout le cours de l'affaire très-favorable à Henri. Dans cette première audience, il répondit obstinément à tous les discours de La Clielle que le roi étant retourné à l'hérésie après avoir été déjà absous une fois, le pape ne pouvait plus écouter ses prières ; mais il joignit à ce propos dur quelques promesses comme de lui-même, et il fit dire par d'Ossat à La Clielle de donner bonne espérance au roi ; qu'il n'avait qu'à se montrer bien converti, persévérer dans la foi catholique, et de ne pas s'embarrasser de ce qui arriverait au duc de Nevers ; que le souverain pontife, malgré les apparences, n'avait au fond dessein que de l'éprouver.

Il ne fallait pas moins que ces assurances pour faire supporter au roi le traitement public fait à ses ambassadeurs. A peine le duc de Nevers avait

mis le pied en Italie, que le pape lui envoya dire qu'il ne le recevrait pas comme ambassadeur d'un roi qu'il ne reconnaissait point. On lui signifia qu'il ne lui serait donné que dix jours pour rester dans Rome, avec défense de voir les cardinaux. Il entra donc en simple particulier. Il eut néanmoins cinq audiences publiques, dans lesquelles il parla toujours comme ministre du roi, quoique pape affectât de lui répondre comme au simple duc de Nevers.

Tout ce que la persuasion où l'on est d'agir pour une bonne cause, tout ce que l'envie d'éteindre le feu de la guerre, de sauver un peuple malheureux, de démasquer des scélérats acharnés à sa perte, peut fournir de raisons solides, de descriptions vives, de conjurations touchantes, Nevers l'employa pour fléchir le souverain pontife, et toujours sans succès. Il ne réussit pas mieux dans les conférences particulières, même avec le cardinal Tolet. Celui-ci, un jour, pressé par les objections du duc, qui le réduisait à n'avoir rien à répondre, se mit à sourire : « Riez, s'écria l'ambassadeur pénétré, riez à présent, monsieur. Le temps viendra que nous verserons des larmes en abondance, et que les cris des malheureux Français perceront jusqu'à vous. »

Enfin, accablé de tristesse, il se prépara à quitter Rome. Dans sa dernière audience, qui eut lieu le 10 janvier, il fit au pape la peinture des maux que son inflexibilité allait causer. Il lui témoigna le désir de pouvoir convaincre les ligueurs en sa présence de la pureté des intentions du monarque, et le conjura de prescrire au moins les conditions auxquelles il pourrait lui accorder l'absolution. Nevers offrait de laisser son fils en otage à Rome jusqu'à ce qu'elles fussent remplies.

Ses deux collègues d'ambassade, d'Angennes, évêque du Mans, et Séguier, doyen de l'Église de Paris, travaillaient de leur côté avec ardeur à aplanir les difficultés ; mais, comme ils étaient ecclésiastiques, ils se trouvèrent eux-mêmes dans un embarras auquel ils ne s'attendaient pas. Le pape ne voulut pas les voir qu'ils ne se fussent présentés au cardinal inquisiteur, pour rendre compte de la conduite qu'ils avaient tenue dans l'absolution du roi. Cette injonction à des ministres publics leur parut un affront qu'ils ne devaient pas souffrir. Sur leur refus de comparaître en

particulier devant le chef de l'inquisition, le pape donna ordre à des huissiers de les citer au tribunal même. A cette nouvelle, Nevers, oulré, prend ses deux collègues à ses côtés, traverse Rome en plein jour, menaçant de tuer de sa main quiconque voudrait mettre à exécution cet ordre injurieux, et sort avec eux sans que personne ose se présenter.

Ceci se passa au milieu de janvier. A la fin, arriva l'ambassade de la ligue, composée d'un cardinal, d'un baron et d'un abbé. Comme le roi avait fait précéder la sienne parla Clielle, le dur. de Mayenne envoya d'avance un agent secret à sa dévotion, nommé Montorio. « Il portait, dit l'archevêque de Lyon, des vents pour en forger de nouvelles tempêtes. » Ce n'était point là ce qu'avaient fait entendre au roi ceux qui s'intéressaient auprès de lui pour le duc de Mayenne. A les en croire, il n'avait intention, en députant à Rome, que d'engager le pape à la paix. « Mais, disait le même archevêque, le duc de Mayenne faisait bien semblant d'avoir les bras et les jambes hors de la ligue, et le cœur y était engagé plus que jamais. »

Aussi, loin de travailler à une réconciliation, l'ambassade de la ligue ne s'occupa qu'à justifier les démarches de son parti, à faire envisager ses fautes comme des malheurs forcés, et à montrer de belles apparences, le tout afin d'obtenir du pape des troupes et de l'argent. Mais cet air de confiance ne séduisit pas le souverain pontife. Il différa sa réponse sous différents prétextes, et ne la donna ensuite qu'ambiguë. Il dit qu'il fallait voir ce que ferait l'Espagne ; que la guerre de Hongrie contre les Turcs lui coûtait déjà beaucoup. Enfin il montra si peu de bonne volonté, que les ambassadeurs écrivirent au lieutenant général de ne point compter sur lui.

Il ne venait point au duc de réponse plus favorable d'Espagne. Cette cour, frustrée de l'espérance de mettre son infante sur le trône, n'entrait plus avec la même ardeur dans les vues de la ligue. Le roi, par une ruse singulière, en fut instruit aussitôt que Mayenne. Les royalistes, après les étals de Paris, avaient arrêté un homme chargé de dépêches pour Philippe. Par ses lettres de créance et ses aveux, on reconnut que ce n'était pas un simple courrier, mais un agent de confiance, porteur de paroles, autorisé à en recevoir, et inconnu de visage à ceux avec qui il devait traiter. Sur ces notions, La Varenne, employé ordinairement par Henri à ses messages secrets, prend le

nom, les lettres et les instructions verbales qu'on peut tirer du prisonnier. Il part pour l'Espagne, confère avec les ministres, et pénètre leurs secrets. Il se fait même présenter à Philippe, dont il soutient les regards et la conversation sans s'ébranler. Comme il allait obtenir une seconde audience, ceux qui veillaient à sa sûreté l'avertissent qu'il vient d'arriver un courrier de la ligue. La Varenne repart aussitôt, et arrive sur la frontière un moment avant es gens dépêchés pour le saisir.

On sut ainsi les mystères du cabinet de Philippe. Il promettait toujours de secourir puissamment la ligue ; mais on sentait qu'il en voulait au duc de Mayenne, pour avoir fait manquer l'élection, et que, s'il le ménageait, c'était moins par égards personnels qu'afin d'entretenir la guerre. On n'avait donc plus à craindre qu'il prétendît encore s'emparer de la couronne de France, mais seulement qu'il travaillât à en détacher les provinces à sa bienséance. Henri IV se hâta d'en réunir le plus qu'il put, pour s'en servira disputer le reste à l'ennemi.

Le monarque, en prolongeant la trêve, donna une déclaration qui eut les plus heureux effets. Il exhortait paternellement les peuples à rentrer dans le devoir, et à reconnaître leur roi, promettant d'oublier le passé. Il confirmait tous les privilèges, et donnait une amnistie générale ; mais, en l'enregistrant, le Parlement de Tours excepta les complices de Jacques Clément et de Barrière. A cette invitation, des villes et des provinces entières se rendirent. L'ouis de l'Hôpital, baron de Vitry, gouverneur de Meaux, avait, dès la fin de l'année dernière, donné l'exemple de la soumission. Le roi lui en marqua sa reconnaissance, et combla les habitants de bienfaits. Il vit en peu de temps rentrer sous son obéissance Lyon, Orléans, le Parlement d'Aix, presque toute la Picardie, nombre de seigneurs, entre autres Villeroy, qui alors andonna sincèrement la ligue. Reims, depuis longtemps asservie aux Lorrains, resta encore sous la puissance des ligueurs, ce qui empêcha le roi de s'y faire sacrer. Il choisit la ville de Chartres pour cette cérémonie, qui se fit le 27 février, et il revint ensuite à Saint-Denis.

Il devait voisinage de Paris était choisi à dessein de mettre à profit les occasions. Il devait nécessairement s'en présenter dans l'état où étaient les

choses. Les chefs ne savaient eux-mêmes s'il leur convenait de faire la guerre ou la paix ; ne savaient eux-même s'il leur convenait de faire la guerre ou la paix ; à plus forte raison, le peuple était-il indécis. Le duc de Mayenne avait en plus forte raison prolongation de la trêve ; néanmoins les conditions n'ayant plu ni à lui, ni aux Espagnols, ni au légat, on était resté dans un état de guerre, mais sans presque commettre d'hostilités. Quelque supportable que fût cette situation, en comparaison des troubles passés, les Parisiens, qui craignaient le retour des calamités, murmuraient hautement.

Le Parlement les appuyait. Il semble que le comte de Belin, gouverneur de Paris, penchait aussi pour un accommodement. Ce soupçon porta le duc de Mayenne à l'engager à se démettre. Comme la douceur de son gouvernement l'avait fait aimer, sa retraite, qu'on sentait bien n'être pas volontaire, excita des plaintes.

Il y eut à ce sujet des remontrances du Parlement au lieutenant général. On lui rappela que, quand il avait été élevé à cette dignité, il avait promis de ne rien faire que de concert avec ce tribunal ; que cependant récemment, seul et de son chef, il venait de rejeter la trêve proposée et de retirer un gouverneur agréable à la capitale. On lui fit, entendre que le Parlement était disposé à prendre une connaissance plus exacte de toutes les affaires.

Mayenne sentit que, s'il laissait commencer des procédures à ce sujet, c'en était fait de son autorité : en conséquence, de l'avis des Espagnols et du légat, il établit dans la ville des corps de garde et des patrouilles, comme s'il y avait eu une sédition à craindre. Il n'eut même pas honte de ranimer le reste de l'odieuse faction des Seize, qu'il avait presque détruite. A l'aide de ces scélérats et des *minotiers*, gens de la plus vile populace, ainsi nommés parce que les Espagnols leur donnaient un minot de blé par semaine, le duc se flatta de tenir la bourgeoisie en bride. Pour plus grande sûreté, il envoya des billets d'exil aux bourgeois qui lui étaient suspects ; et, le 24 janvier, à la place du comte de Belin, il nomma gouverneur l'auteur des barricades sous Henri III, Charles de Cossé, comte de Brissac, qu'il se flattait de trouver plus fidèle.

Celui-ci n'eut pas plutôt le commandement de Paris, que, plus prudent que son bienfaiteur, il songea à s'en servir pour sa fortune. Après s'être

concerté avec le prévôt des marchands Lhuillier, l'échevin Langlois, le premier président Le Maître, le procureur général Molé, et quelques autres, il entant le plus tôt qu'il put une négociation secrète, par l'entremise de François d'Épinay de Saint-Luc, qui avait épousé sa sœur, et qu'il voyait dans les faubourgs de Paris, sous prétexte d'affaires de famille. On convint d'une amnistie générale : Paris devait conserver tous ses privilèges ; les titulaires de toute espèce d'offices devaient y être maintenus en prêtant serment au roi ; la garnison française et étrangère aurait la faculté de se retirer où bon lui semblerait ; le comte enfin devait recevoir deux cent mille écus, une pension de vingt mille francs, et la confirmation de la dignité de maréchal de France, que lui avait conférée le duc de Mayenne. Madame de Nemours, mère du duc de Mayenne, soupçonna cette intelligence et en avertit son fils. Soit confiance aveugle dans Brissac, soit envie de le piquer d'honneur, le lieutenant général lui fit part de l'avis qu'il venait de recevoir, et le gouverneur ne manqua point de le rassurer par des promesses qu'il n'était pas disposé à tenir .

Madame de Nemours voulait que son fils profitât de Paris, pour traiter avec le roi et faire ses conditions meilleures ; mais après de si belles espérances, s'étant trouvé placé sur le degré le plus prochain du trône, et prêt à s'y asseoir, Mayenne ne pouvait se déterminer à tomber de si haut, sans tenter encore quelque moyen de se soutenir. Il croyait d'ailleurs qu'après les protestations publiques qu'il avait faites, il ne pouvait en honneur entre accommodement avec le roi avant que le pape eût donné l'absolution au momarque. Résolu de voir à quoi aboutiraient les promesses des Espagnols, il se prépara à aller recevoir sur la frontière de Champagne les troupes que Charles de Mansfeld, fils de Pierre Ernest, lui amenait, et à s'aboucher par la même occasion avec les princes lorrains, ses parents, afin de prendre en commun une dernière résolution.

Au moment de ce départ, Mayenne éprouva des alternatives de confiance et de crainte, et montra des variations qui marquaient le plus grand trouble. Non-seulement il permit, contre ses anciennes ordonnances, mais il procura sous main une assemblée des Seize. Il apprit avec joie que ces hommes de sang s'étaient engagés par de nouveaux serments à ne jamais souffrir que le

roi de Navarre entrât dans Paris. Le lendemain même de cette assemblée, Mayenne fit dire au Parlement, très-mécontent d'une pareille audace, qu'elle s'était tenue contre sa volonté. Deux jours après, il convoqua les capitaines de quartier, leur recommanda la fidélité et l'obéissance au gouverneur, et annonça son voyage ; il promit un prompt retour, et ajouta que, pour gage de son empressement à les rejoindre, il leur laissait ce qu'il avait de plus cher au monde, sa femme et ses enfants ; mais le lendemain n, 6 mars, il les emmena avec lui. Ainsi Brissac se trouva le maître.

Il ne lui était pas difficile de s'arranger avec le roi ; et il était bien sûr d'avoir tout ce qu'il voudrait en échange de Paris. Son embarras ne venait que des ligueurs. Il était question de boucher les oreilles, de fasciner les yeux à des gens dont tous les sens étaient éveillés contre la surprise, à des hommes capables, sur le moindre soupçon, d'enfoncer le poignard et d'embraser leur patrie. On entendait les prédicateurs séditieux déplorer la faiblesse des ligueurs, regretter ces temps heureux où personne n'aurait osé, sans risque, élever la voix contre la sainte union. Un cordelier savoyard porta la fougue jusqu'à exhorter en pleine chaire ses auditeurs à faire un massacre général des royalistes, et jusqu'à leur promettre le paradis en récompense de cette barbarie.

Plus les Seize et les Espagnols étaient faibles, plus ils affectaient dans les derniers jours de braver les royalistes. On les voyait marcher armés dans les rues, parler avec emphase de leurs partisans, exagérer leur nombre et leurs forces, débiter, pour se rendre plus terribles, qu'ils avaient des magasins d'armes, des lances à feu, de la poix et d'autres matières combustibles, pour consumer la ville et s'ensevelir sous ses ruines, s'ils ne pouvaient autrement en fermer l'entrée au Navarrais.

Les gens de bien étaient consternes, et redoutaient un coup de désespoir de la part de ces furieux. On crut, dans ce danger, devoir implorer publiquement le secours de Dieu. Le 17 mars, il y eut une procession générale, à laquelle la châsse de sainte Geneviève fut portée. Brissac, maître de son projet, sans précipiter ni ralentir sa marche, allait toujours à ses fins. Il se conduisit avec la plus grande adresse dans ces circonstances délicates. Pour empêcher le port d'armes, les prédications et les assemblées

séditieuses, il s'arma de autorité du Parlement. Dans toutes les occasions où il fallait sévir contre les factieux, il s'appuyait de ses arrêts : dans d'autres circonstances, il mitigeait l'exécution, afin d'éloigner de lui tous soupçons. Par cette conduite, s'il ne se concilia pas une confiance entière, il empêcha du moins que ses démarches ne fussent trop éclairées. Sous prétexte d'escorter un prétendu convoi que lui faisait passer le duc de Mayenne, il sut habilement diminuer la garnison espagnole, et mit dans les postes importants les troupes dont il était sûr.

Enfin, tout étant disposé, le soir du 21 mars, Brissac assemble les colonels et les capitaines de quartier dans la maison du prévôt des marchands. On doit se rappeler que, depuis le châtimement des Seize, ces places étaient occupées par les bourgeois les plus estimés. Le gouverneur apprend à ceux qui l'ignoraient, et répète à ceux qui le savaient déjà, tout le plan de l'entreprise ; il assigne à chacun son poste, et convient avec eux de ce qu'il y aurait à faire en cas de tumulte. Ces ordres donnés, il les renvoie dans leurs quartiers, et commence sa ronde afin de voir tout par lui-même.

On dit que les ministres espagnols, toujours soupçonneux, malgré la confiance qu'ils étaient obligés de marquer au gouverneur, avaient attaché à sa suite deux officiers et quelques soldats chargés de le poignarder au moindre bruit qu'ils entendraient au dehors. Heureusement les troupes du roi qui arrivaient de Senlis, et qu'une nuit orageuse avait retardées, ne se présentèrent qu'après quatre heures du matin le 22 mars, lorsque ces espions étaient retirés. Au premier signal, Brissac, qui les attendait avec impatience, va lui-même les reconnaître. Les portes s'ouvrent à son ordre ; les barrières tombent ; les soldats royalistes entrent en silence. Ils traversent les rues en ordre de bataille, et s'emparent des places et des carrefours. Un seul corps-de-garde espagnol fit mine de résister ; il fut aussitôt enveloppé et détruit. Les autres disparaissent devant le vainqueur, et les factieux, ne voyant pas de ressource, se renferment timidement dans leurs maisons.

Tout étant assuré, et Henri ayant été salué hors des portes par le prévôt des marchands et par le comte de Brissac, qui lui présentèrent les clés de la ville, il s'avance au milieu d'un corps de noblesse, les piques basses, en signe que la ville n'avait pas été prise par la force. Les cris de *Vive le roi !*

se font entendre de tous côtés. Quoique armé, sa marche avait plus l'air d'un triomphe pacifique que d'une entrée militaire. Il va droit à la cathédrale, où il est reçu sous le dais et harangué comme en pleine paix. Après la messe et le chant du *Te Deum*, le monarque se rend au Louvre, où il dine en public, et dès l'après-midi les boutiques étaient ouvertes, et l'on travaillait dans Paris comme s'il n'eut jamais été question de guerre.

Quelque intrépide que fût Henri, on dit qu'il ne put se défendre de quelque inquiétude en voyant de si près le péril de l'entreprise. Il regarda plusieurs fois derrière lui, entra, ressortit, et demanda si l'on était bien sûr des portes. Il ne fallait en effet qu'une chaîne tendue, une barricade élevée, un coup tiré, une pierre ou une tuile lancée par un forcené, pour mettre tous les autres en mouvement et causer un affreux massacre. Heureusement tout se passa avec la plus grande tranquillité. A l'exception de ce corps-de-garde espagnol qui, ayant voulu résister, fut mis en pièces en un instant, il n'y eut pas la moindre violence commise : encore le roi disait-il qu'il aurait voulu racheter leur vie de son sang.

Dès ce jour même, il se regarda au milieu des Parisiens comme au milieu ceux qui voulaient écarter la foule assemblée autour de laissez-les, criait-il à de ses enfants. Il était charmé de s'en voir pressé é : « Laissez-les, criait-il à sont affamés de voir un roi., Si les ministres eussent voulu l'en croire, il aurait souffert dans Paris tous les séditeux. Jugeant de leur cœur par le sien, il se flattait d'étouffer leur haine à force de bienfaits ; et sa bonté gémit lorsqu'il fallut signer des ordres pour éloigner les plus mutins.

Henri se dédommagea de cette violence faite à sa générosité naturelle, par ses bonnes manières à l'égard des autres. Au moment même de son entrée dans la ville, il envoya assurer de sa protection les duchesses de Nemours et de Montpensier. Il invita le légat à venir le voir. Sur le refus du prélat, le roi le fit reconduire honorablement, lui permettant d'emmener sous sa sauvegarde Varade, recteur des jésuites, et Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, accusé de complicité avec le scélérat Barrière. La garnison espagnole sortit aussi le même jour avec les honneurs de la guerre, que Brissac lui avait garantis dans son traité. Feria et les autres ministres de Philippe partirent avec elle. Le roi alla les voir passer, et lorsqu'ils

défilaient devant lui, il leur dit en riant : « Recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus. »

A peine quelques jours s'étaient écoulés, que les plus déterminés ligueurs chantèrent la palinodie. La faculté de théologie donna l'exemple. Elle vint faire sa soumission au roi, qui se plut à lui rendre compte de sa foi, et à lever, par une profession sincère, les scrupules qui pouvaient encore rester à quelques docteurs. Des confesseurs indiscrets, des prédicateurs emportés osaient encore se permettre des insinuations dangereuses. Des religieux, ou peu instruits, ou trop attachés aux maximes ultramontaines, tels que les capucins, les jésuites et les chartreux, refusèrent de donner au roi les prières nominales et publiques. Quand on lui parlait de les punir, il répondait : « Il faut attendre ; ils sont encore fâchés. » Le seul cardinal Pellevé n'éprouva pas sa bonté : il mourut de dépit, à ce qu'on dit, en apprenant que le roi était dans la ville.

Tous les autres, même les exilés, se ressentirent de sa bienfaisance, puisqu'il n'y en avait pas un seul qui ne méritât d'être puni beaucoup plus sévèrement qu'il ne le fut. Quelques écrits du temps attribuent cette grande clémence du roi à la politique ; mais il est impossible qu'un monarque en état de se venger soit toujours retenu par un pareil frein, s'il n'avait pas une disposition naturelle à l'indulgence. Certainement le titre de *Grand*, que Henri reçut de la voix publique, vers ce temps, fut encore plus, de la part de ses Sujets, l'expression de la tendresse qui ne s'accorde qu'à la bonté, que le cri de l'admiration commandée par ses exploits.

Il termina ce qui regardait la capitale en recevant la Bastille à composition, et en réunissant à Paris les débris du Parlement établi à Tours et à Châlons. Cela ne se fit pas sans difficulté. Les membres fidèles prétendaient à des récompenses ou à des distinctions, au préjudice de ceux qui s'étaient laissé entraîner par le torrent de la ligue ; mais ils ignoraient que, sous le voile de la rébellion, plusieurs avaient conservé une fidélité d'autant plus estimable qu'elle les exposait davantage à la vengeance des factieux. Entre les autres, on doit remarquer ce même Édouard Molé, qui avait déjà procuré l'arrêt du Parlement en faveur de la loi salique, et qui, au risque de sa vie, contribua encore à ramener la capitale sous les lois de son

souverain. Henri entretenait une correspondance secrète avec ce magistrat, dont les avis dirigeaient les démarches du prince au dehors, pendant que la prudente fermeté d'Edouard disposait au dedans les esprits à la soumission et à la paix. Le roi reconnut les services de Molé par une charge de président à mortier ; il récompensa, comme les circonstances le permirent, le zèle des autres ; mais il voulut surtout qu'il ne restât aucune trace de désunion, et que la concorde fût rétablie par l'égalité. En exécution de ses ordres, on retira des registres tout ce que le malheur des temps y avait introduit de contraire aux lois et au respect dû au souverain.

Henri commença pour lors une carrière semée de pas glissants, entre deux précipices également difficiles à éviter. Les réformés, le voyant devenu catholique, demandaient des édits qui assurassent leur état. Les catholiques avaient l'œil ouvert sur lui, pour voir s'il ne ferait point de grâces à ses premiers favoris, à leur préjudice. D'un autre côté, les ligueurs mettaient à prix leur soumission, et les anciens royalistes murmuraient de voir passer entre les mains des rebelles les dignités et les biens qu'ils regardaient comme devant être la récompense de leur fidélité ; en sorte que le plus sincère et le meilleur des rois passait pour hypocrite auprès du catholique jaloux, et pour ingrat et avare auprès du calviniste mécontent et du courtisan mercenaire.

Par les traits d'humeur qui échappèrent plusieurs fois à Henri dans ces discussions où il était, pour ainsi dire, tiraillé de chaque côté, on juge que ce furent les moments les plus amers de sa vie. Élevé dans les camps, la célérité d'une marche, la brusque décision d'une bataille, étaient bien plus conformes à son caractère, que le calme du cabinet et les lenteurs d'une négociation. Il en était tout autrement du duc de Mayenne, qui aimait à repaître son esprit d'un projet, pendant qu'il fallait agir. Henri peignit un jour d'un mot cette différence. On lui disait que le duc était un grand capitaine. « Je le crois, répondit-il, mais j'ai toujours cinq bonnes heures sur lui. »

Cette activité lui servit beaucoup au siège de Laon, ville très-forte, où Mayenne avait retiré une partie de sa famille et ses principaux effets. Le roi l'attaqua avec sa vivacité ordinaire. Les Espagnols vinrent au secours,

conduits par Mansfeld. Mayenne partageait le commandement, qu'il avait été, pour ainsi dire, mendier jusqu'à la cour de l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas.

Il courut, sans le savoir, le danger de perdre sa liberté, et peut-être de plus grands encore, si ses ennemis eussent été crus. Les ministres espagnols, retirés en Flandre après avoir été forcés de quitter Paris, voyant le duc à leur discrétion, voulaient le faire arrêter. Leur avis était qu'on lui fit son procès, comme à un traître qui, payé de l'argent de Philippe, aidé de ses troupes, s'était toujours opposé à l'élection de l'infante, le plus cher désir de ce prince. Cette proposition fut vivement débattue dans le conseil, et Mayenne n'échappa à la vengeance des Espagnols que parce qu'ils avaient encore besoin de son nom et de son crédit pour pénétrer et se soutenir en France.

Il aurait risqué bien davantage si l'on avait su que, dans une conférence qu'il s'était ménagée avec les princes lorrains, ses parents, après sa sortie de Paris, ne pouvant traiter directement avec le roi, il était convenu que les autres entameraient une négociation, à laquelle il accéderait ensuite : de sorte que, pendant que Mayenne s'engageait à l'archiduc, on faisait des démarches pour lui auprès du roi. Au reste, ils ne faisaient que se tromper les uns les autres ; car, dans le même temps que les Espagnols donnaient leur armée à commander au duc, ils lui débauchaient des gouverneurs de provinces et jusqu'à ses parents, auxquels ils faisaient des pensions, afin qu'ils ne dépendissent plus du chef de la ligue, mais d'eux seuls.

Ces divisions sourdes n'empêchaient pas que tout n'allât de concert quand il était question des opérations militaires. Les Espagnols, sollicités par Mayenne, vinrent au secours de Laon. Ils tinrent longtemps le roi en échec : mais il leur enleva un convoi considérable, dont la perte les obligea de se retirer, sans pouvoir néanmoins être forcés à une bataille. La garnison, en se rendant, obtint les honneurs de la guerre, et des sûretés pour toutes les personnes attachées au duc de Mayenne, pour son fils surtout, qui commandait dans la ville, malgré sa grande jeunesse. Le roi le vit, loua son courage, et l'engagea de porter à son père des paroles de paix.

La France perdit à ce siège Givri, gouverneur de Brie, jeune homme de grande espérance, plein d'esprit, habile dans les langues et les

mathématiques, capitaine prudent et soldat intrépide. C'est à lui que Henri, délicat sur les louanges, parce qu'il savait les mériter lui-même, écrivit cette ligne, après Un avantage dû à la bravoure de ce jeune guerrier : « Tes victoires m'empêchent de dormir. Adieu, Givri ! voilà tes vanités payées. »

La conquête de Laon fut accompagnée et suivie de beaucoup d'autres, tant par la plume que par l'épée. Amiens, Château-Thierry, Beauvais, Cambrai, revinrent à l'obéissance. Le duc d'Aumont soutint avec succès la guerre en Bretagne contre les Espagnols auxiliaires du duc de Mercœur, qui voulait s'y former un état indépendant. Le fier d'Épernon, presque souverain dans le midi de la France, depuis qu'il s'y était retiré après la mort de Henri III, fléchit sous les ordres du roi, notifiés par le duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc, qui avait appris lui-même à reconnaître un maître, mais qui en avait été payé dès l'année précédente par l'épée de connétable. Le duc de Guise fit sa paix pour lui et ses frères ; ils rendirent Reims et toutes les places qu'ils occupaient. Le roi leur en laissa le gouvernement, et y ajouta d'autres bienfaits, qui firent de nouveau murmurer les anciens royalistes. « Mais, disait ce prince, il faut que la métairie rachète le château. » Le duc de Lorraine demanda et obtint une trêve. Villars rendit Rouen, et fut continué dans la charge d'amiral que le duc de Mayenne lui avait conférée. Biron en avait été pourvu par le roi ; le monarque lui en demanda la cession, et l'obtint moyennant le bâton de maréchal de France. La Châtre et Bois-Dauphin obtinrent aussi la confirmation de la dignité de maréchaux de France, qu'ils tenaient du lieutenant général. Ainsi s'accomplit la prédiction d'un plaisant qui dit lors de cette création, « que Mayenne faisait des bâtards qui se feraient légitimer un jour à ses dépens. » De Rosne fut le seul d'entre eux qui ne put jouir d'une faveur qui lui était pareillement réservée. Son mauvais sort l'ayant entraîné chez les Espagnols, il se vit contraint, pour détourner des soupçons d'intelligence avec le roi, d'affecter pour leurs intérêts un attachement qu'il n'avait pas. Pas suite de ce malheur, et contre sa propre volonté, il contribua plus qu'aucun autre à leurs succès dans les campagnes suivantes, et n'y rentra lui-même que la mort.

Aux progrès du roi dans l'intérieur se joignirent des espérances du côté de Rome. Elles furent apportées par le cardinal de Gondy, évêque de Paris, assez instruit de la politique italienne pour n'être pas dupe des mauvais traitements extérieurs que son attachement au roi lui avait attirés. Il s'était vu menacer de l'inquisition. Le pape avait dit publiquement que c'était un mauvais cardinal. Cependant, moyennant quelques légères satisfactions, il était rentré en grâce ; et quoique le souverain pontife lui eût déclaré qu'il ne voulait pas entendre parler en faveur du roi, il l'avait néanmoins écouté sans marquer de mécontentement.

Il était public dans Rome que, les Espagnols pressant le pape de réaggraver ses excommunications contre le roi de France, Clément avait répondu que le feu était déjà assez grand dans ce malheureux royaume, sans l'allumer encore davantage, et que le roi catholique, qui sollicitait si fort le secours des foudres spirituelles, devait auparavant employer si bien les armes temporelles, que les premières ne fussent pas lancées sans effet. Gondy rapporta aussi au roi que, s'il voulait gagner les bonnes grâces du pape, il devait retirer le prince de Condé des mains des calvinistes, et le faire élever auprès de lui, dans la religion catholique, parce que Henri n'ayant point d'enfant, ce jeune prince devenait le plus proche héritier de la couronne.

Cette précaution s'arrangeait avec les intérêts politiques du roi. Il ne faut pas croire que tous les calvinistes fussent également raisonnables sur sa conversion. Les ministres de cette religion l'avaient vue avec le plus grand dépit. Le peuple, ordinairement écho de ses docteurs, se regardait comme trahi par la défection de son chef. Entre les grands, plusieurs pensaient comme le peuple. On accuse au contraire Turenne, devenu duc de Bouillon, d'avoir vu avec plaisir le changement du roi, dans l'espérance qu'il pourrait se faire élire à sa place chef des calvinistes. Tout tendait dans ce parti à se choisir un défenseur contre l'oppression qu'il appréhendait ; et si les requêtes qu'il présentait à la cour ne marquaient pas précisément ce but, le roi ne l'ignorait pas. Ainsi sa prudence devait avoir deux objets : tranquilliser les esprits alarmés, et ôter aux brouillons la ressource de quelques noms illustres, dont ils auraient appuyé leur révolte. C'est ce

qu'exécuta Henri en renouvelant l'édit de Poitiers, favorable aux réformés, et en appelant le jeune Conde auprès de sa personne : conduite sage, après l'expérience que le monarque avait faite lui-même de ce que pouvait un prince du sang à la tête d'un parti, ne fût-il qu'un enfant.

Pendant que la France, régie par une main si habile, commençait à jouir du calme, après tant d'horribles tempêtes, un démon, jaloux de son bonheur, suscita un nouveau parricide, dont l'affreux attentat pensa la replonger dans de nouveaux troubles. Jean Châtel, fils d'un honnête bourgeois de Paris, âgé de dix-neuf ans, fut le monstre que l'enfer arma contre les jours de Henri. Ce jeune homme, livré dès son adolescence à des habitudes de débauche, en éprouvait de temps en temps des remords. Il venait de finir des études brillantes au collège des jésuites, qui lui montraient de l'amitié comme à un sujet de grande espérance, et qui l'admiraient aux exercices spirituels. Dans son interrogatoire, il n'accusa aucun de ses maîtres d'être complices de son crime, mais il dit qu'il avait souvent entendu soutenir au collège qu'il était permis de tuer le roi, parce que c'était un tyran, et que le pape ne le reconnaissait pas ; que ce sentiment était celui de la société en général ; qu'effrayé par la crainte des feux éternels dont ses directeurs le menaçaient, à cause de sa persévérance dans le crime, il avait résolu d'assassiner le roi, espérant que, s'il devait être condamné à huit degrés de tourments, ils seraient réduits à quatre par une action si utile à l'Église.

Dans ce dessein, Jean Châtel trouva moyen de pénétrer jusqu'à la chambre du roi, le 27 décembre, et lui donna un coup qui devait porter à la gorge ; mais comme en cet instant Henri se baissait pour embrasser un seigneur qu'on lui présentait, le couteau le frappa à la bouche et lui cassa une dent, sans faire de blessure profonde. Le scélérat fut pris et condamné au supplice des criminels de lèse-majesté. Il en souffrit les affreuses tortures avec la plus grande constance, en homme qui plie sous la violence, mais sans se repentir ni changer de sentiment.

On attribua une si étonnante fermeté aux leçons des jésuites. Ils furent arrêtés dans leur maison et subirent un interrogatoire rigoureux. On trouva chez eux des écrits séditieux. Sur ce délit, et d'autres enquêtes aggravantes, Jean Guignard, jésuite, fut condamné à être pendu, et les autres furent

bannis pour toujours du royaume. Ils sortirent de Paris le 8 janvier. « Voilà, dit le journaliste de Henri IV, comme un simple huissier avec sa baguette exécuta ce jour ce que quatre bataillons n'eussent su faire. »

Le roi se montra fort sensible à cet attentat. « Fallait-il, dit-il douloureusement, que les jésuites fussent convaincus par ma bouche ! » Il parut extrêmement triste pendant quelques jours, et se laissa même abattre. Son cœur souffrait de ce que, parmi un peuple pour lequel il aurait donné, disait-il, mille fois sa vie, il se trouvait encore des monstres capables d'une haine si envenimée. Mais les affaires et le bruit des armes firent bientôt diversion à sa mélancolie.

Assez et trop longtemps Philippe II, abusant de la crédulité des Français, les avait, pour ses seuls intérêts, fait combattre les uns contre les autres sous les drapeaux de la religion. Tranquille dans sa cour, ce monarque, du fond de son cabinet, envoyait la discorde chez ses voisins ; jamais il n'était plus heureux que lorsque l'étendard de la révolte était levé dans un pays, et que ses malheureux habitants, saisis d'un esprit de vertige, s'entre-déchiraient, victimes de l'erreur et du préjugé. Aussitôt ses troupes partaient, assez fortes pour attiser le feu, toujours trop faibles pour l'éteindre. Ses trésors s'ouvraient à la perfidie qui révèle les secrets des princes, à l'enthousiasme qui soulève les peuples, au fanatisme qui poignarde les rois. Il comptait pour rien ses propres pertes, quand elles avaient été ruineuses pour les autres. Prodigue du sang de ses sujets, Philippe II regardait les hommes comme nés pour servir son ambition, et la victoire n'aurait pas coûté un soupir à ce barbare, s'il eût pu, sur des monceaux de cadavres, monter au trône de l'univers.

Henri le Grand borna la fortune de ce prince. On lui conseillait de traiter avec Philippe, d'abandonner quelques villes et même quelques provinces pour sauver les autres, et de ne point risquer le choc d'un état épuisé contre ce colosse de puissance ; mais Henri aima mieux une rupture ouverte qu'une paix semée d'embûches. Il déclara donc la guerre à l'Espagne. Par là il démasquait Philippe et le forçait de s'expliquer. Il le proclamait en quelque manière ennemi, non pas seulement de Henri de Bourbon, mais de

toute la France ; il se mettait en droit de déclarer rebelles les seigneurs français qui resteraient unis à l'étranger.

On n'en connaissait plus de considérables que les ducs de Mercœur en Bretagne, d'Aumale en Picardie et de Mayenne en Bourgogne. Celui-ci, de chef de parti devenu esclave des Espagnols, conservait peu d'intelligences en France, excepté dans la Bourgogne, son gouvernement. Il est étonnant que, dans les nouveaux traités faits avec Mayenne, les Espagnols parlassent encore de l'élection d'un roi, et que le duc s'appuyât aussi de cette chimère. On ne peut douter qu'ils ne se jouassent réciproquement avec pleine connaissance : preuve certaine que les affaires des grands sont souvent mêlées de puérités dont les petits rougiraient.

Henri, dont on marchandait, pour ainsi dire, la couronne, n'était pas d'humeur à attendre qu'on y portât impunément la main. Tant que la guerre se borna à des escarmouches et à des expéditions peu importantes, il laissa agir ses généraux dans les provinces, assez occupé des affaires de l'intérieur ; mais sitôt qu'il sut que don Velasco, connétable de Castille, avait quitté l'Italie, passé les Alpes, traversé la Suisse, et que, de concert avec le duc de Mayenne, expulsé de la Bourgogne par le nouveau maréchal de Biron, il s'ébranlait en Franche-Comté, il courut défendre sa frontière. Le roi, pour porter des secours à Biron, qui assiégeait Dijon, s'était séparé de son infanterie à Troyes, et avait pris les devants avec sa cavalerie, forte d'environ deux mille hommes. Arrivé devant les lignes, il apprend que le connétable de Castille a jeté deux ponts à Gray sur la Saône. Aussitôt il se porte à Luz, petite ville entre Dijon et Gray. Il y fait reposer ses troupes et leur donne rendez-vous pour trois heures après midi, à Fontaine-Française. Pour lui, avec une partie de son monde, il se met en route trois heures plus tôt, afin de reconnaître la position des lieux et se choisir un champ de bataille en cas d'action.

Déjà il apercevait le village, lorsque le marquis de Mirebeau, qu'il avait envoyé à la découverte avec une centaine de cavaliers, arrive en désordre et lui apprend que l'armée combinée est sur ses talons. Biron, qui accompagnait le roi, s'offre à aller reconnaître l'ennemi avec trois cents chevaux : à mille pas seulement il rencontre une garde avancée qu'il

dissipe ; mais dans le moment même il aperçoit en effet toute l'armée espagnole qui marchait en bataille. En même temps quatre cents chevaux, qui poursuivaient un petit parti de Français, marchent sur lui comme pour l'attaquer, puis se séparent bientôt en deux bandes pour observer ses derrières. Biron se divise aussi, mais en trois bandes ; deux pour tenir en échec celles de l'ennemi et les empêcher de reconnaître s'il était soutenu, et la troisième pour porter du secours où il pourrait en être besoin. Neuf cents cavaliers se joignent alors aux premiers qui l'avaient attaqué, et, imitant la même manœuvre, le chargent de chaque côté. Le maréchal, avec sa petite troupe, fit tête partout ; mais le nombre des ennemis croissant toujours, il craignit d'être enveloppé et pensa à la retraite. Elle se fit avec quelque désordre, d'autant que le maréchal avait reçu un coup de sabre sur la tête et un coup de lance dans le bas-ventre. Il était perdu si le roi ne lui eût envoyé d'abord cent chevaux qui furent repoussés, et si lui-même ne s'était ensuite avancé avec trois cents chevaux qu'il avait encore à sa disposition. Avant de partir, il fit un appel à tout ce qu'il avait sous la main de gens de marque : « A moi, messieurs, leur dit-il, et faites comme vous m'allez voir faire. » Il charge alors avec une telle furie les escadrons qu'il avait en tête, qu'il les renverse sur ceux qui étaient derrière pour les soutenir. La mêlée fut terrible ; et le combat devenait burardeux pour le roi, quand Biron, qu'il avait dégagé, mais que l'on croyait ters de combat, parce qu'il paraissait aveuglé par le sang qui coulait de sa plaie, reparut tout à coup avec cent vingt chevaux qu'il avait ralliés, et acheva la déroute que le roi avait commencée.

Les troupes, animées, voulaient pousser plus avant ; mais le roi, qui avait combattu en soldat, agit alors en capitaine, et faisant remarquer aux siens nombre d'arquebusiers placés derrière une haie, le long de laquelle il fallait passer, il contint de cette manière l'ardeur de son monde. En ce moment il reçut un renfort de huit cents chevaux, dont l'arrivée fit croire au général espagnol que c'était l'armée royale elle-même. Le mauvais succès de l'escarmouche lui faisant craindre l'événement d'une bataille, il ne jugea point à propos de la risquer, et malgré les instances du duc de Mayenne,

tout préoccupé du soin de défendre la Franche-Comté, il reprit le chemin de la Saône, qu'il repassa le lendemain.

Dans cette rencontre, devenue célèbre sous le nom de *combat de Fontaine-Française*, le roi a été accusé de s'être imprudemment exposé ; mais il faut dire à sa décharge que les circonstances l'y forcèrent. D'une part, il ne pouvait laisser engagé le maréchal de Biron, qui s'était offert si généreusement à aller reconnaître l'ennemi, et, d'autre part, la fuite, presque aussi dangereuse que le combat, donnait un grand ascendant aux Espagnols. Contraint à prendre parti sur-le-champ, la loyauté, l'honneur, le courage, l'inspirèrent et le servirent mieux que les conseils timides ; car avec neuf cents chevaux environ, sans rivière ni retranchements devant lui, et avec une perte de six hommes seulement, il eut la gloire et le bonheur d'imposer à une armée de douze mille hommes de pied et de trois mille chevaux, de l'arrêter, et de lui faire rebrousser chemin.

Mais une gloire plus pure encore, c'est qu'au milieu de la mêlée et des risques personnels auxquels il était exposé, il conservait assez de présence d'esprit pour voir d'autres dangers que les siens, et pour en préserver ceux qui étaient menacés. « Garde, La Curée ! » cria-t-il d'une voix forte à l'un de ses officiers prêt à être percé par un ennemi. La Curée se retourne à la voix, aperçoit le péril et renverse son adversaire. « Dans d'autres occasions, disait Henri après le combat, j'ai combattu pour la victoire, mais dans celle-ci j'ai combattu pour la vie. » Aussi écrivit-il à sa sœur : « Peu s'en est fallu que vous n'ayez été mon héritière. »

Les ennemis, contents de cet essai, conclurent un traité de neutralité pour la Franche-Comté, où le roi était entré, et reprirent le chemin de Milan. Par ils donnèrent le temps au roi d'aller à Lyon, de parcourir quelques provinces, et d'y rétablir l'ordre et la tranquillité. Comme, dans une nonne partie de la France, les peuples, depuis la guerre civile, ne payaient que ce qui leur était arraché par les contributions militaires ; comme il n'y avait de règle ni dans la répartition des impôts ni dans la recette, il fallut recourir à de nouveaux édits bursaux. Pareillement la difficulté de tirer les soldats chacun de leur canton, où ils faisaient la guerre, et d'en former des armées capables de tenir tête à celles des Espagnols, obligea de convoquer le ban-et

l'arrière-ban. Ces levées générales, en affaiblissant les corps particuliers, diminuèrent le brigandage, et rendirent au roi de bons chefs.

Il perdit dans ce temps le maréchal d'Aumont, Français d'une probité antique, sincèrement attaché à son prince, général habile, conseiller plein de sens et de probité. Il mourut en Bretagne, où il faisait la guerre, également estimé de tous les partis. La Picardie regretta aussi d'Humières, qui fut pleuré comme le père des soldats.

Cette province, voisine de la Flandre, souffrit plus longtemps que les autres. Les Espagnols y firent de grands progrès, secondés par le duc d'Aumale, qui en était gouverneur, et qui, moyennant une pension considérable, mais qu'il aurait pu obtenir de Henri, leur livra ses places et les troupes qui lui obéissaient. Pour le punir de son obstination dans la révolte, le roi permit que le Parlement confisquât ses biens, le déclarât criminel de lèse-majesté, et le condamnât à être écartelé. La sentence fut exécutée en effigie.

Mayenne n'attendit pas un pareil éclat. Sentant bien, après le combat de Fontaine-Française, que les affaires de la ligue étaient désespérées, pouvant à peine trouver un asile en Bourgogne, son gouvernement, dont les villes se rendaient successivement au roi, il lit demander à ce prince qu'il ne le forçât pas à le reconnaître avant l'absolution du pape. Henri lui accorda cette grâce, et lui permit de se retirer dans la ville de Châlon-sur-Saône, avec promesse de ne le point inquiéter, et entière surséance jusqu'à ce que le souverain pontife eût terminé l'affaire de la réconciliation.

Depuis les désastres de la ligue et la réduction de la capitale, on se flattait que l'absolution du roi ne pouvait pas être longtemps différée. Dans cette espérance, d'Ossat entretenait toujours la négociation à Rome avec du Perron, qui lui avait été adjoint. Clément VIII, qui observait en secret la conduite du roi, s'en montrait toujours plus satisfait.

Il ne craignait que d'offenser Philippe II, dont les intrigues auprès des cardinaux, presque tous ses créatures, pouvaient lui susciter de grands embarras. Dans cette perplexité, un mot de Séraphin Olivier, auditeur de rôle, déterminait le pape. « Que dit-on à Rome des troubles de France ? lui demanda le pontife. – On dit, répond froidement Olivier, que Clément VII,

par sa vivacité, a perdu l'Angleterre, et que Clément VIII, par sa lenteur, perdra la France. »

Cette menace formidable pour un pape qui aimait la religion lève en un moment tous les scrupules de Clément. Il dépêché en Espagne un cardinal, sous prétexte de prendre avec Philippe des mesures sur la guerre de Hongrie, mais en effet pour l'amener à souffrir sans obstacle la réconciliation du roi. Il publie en même temps qu'il est résolu de remettre l'examen de cette affaire au consistoire. L'ambassadeur d'Espagne triomphait, persuadé qu'il remporterait dans un scrutin public, parce qu'il avait gagné la plus grande partie des cardinaux ; mais le saint-père, plus habile, déclara que la matière était assez importante pour qu'on la discutât plus mûrement qu'une autre, et qu'il ne croyait pas pouvoir mieux y parvenir qu'en écoutant chaque cardinal en secret. Par là, le pape se rendait maître des suffrages, soit parce que les opinants intimidés n'oseraient pas le contredire, soit parce qu'il se promettait de ne rapporter au consistoire que ce qu'il voudrait de leurs avis.

On dit qu'il employa encore une autre ruse fort adroite. Comme le cardinal Tolet était Espagnol, et par conséquent au-dessus du soupçon par rapport à sa nation, Clément le détacha à la comtesse de Bénévent, ambassadrice d'Espagne. Dans une conversation de confiance, le cardinal dit à la femme de l'ambassadeur, dans le plus grand secret, que le pape est disposé à donner l'absolution au roi de France, bien sûr qu'elle ne manquera pas de le révéler à son mari, et qu'il dépêchera aussitôt en Espagne. Le saint-père attend ensuite le temps nécessaire pour la réponse. N'entendant parler de rien, il tient consistoire, et, malgré les réclamations du cardinal Colonne, auquel il impose silence, il conclut à donner l'absolution.

Pendant ces délibérations, on faisait dans Rome des prières publiques par ordre du pape, et les conditions se réglaient en particulier avec du Perron et d'Ossat, nommés ambassadeurs du roi à cet effet. Le 17 septembre, jour fixé pour la cérémonie, les deux ministres, vêtus en simples prêtres, se présentèrent au pape, qui était assis sur un trône élevé dans la place de Saint-Pierre, entouré des cardinaux. On lut la requête du roi et les

conditions de l'absolution, que du Perron et d'Ossat, au nom du prince, promirent d'observer. Ils abjurèrent ensuite, selon la formule prescrite, les erreurs contraires à la foi catholique. Ils se mirent à genoux devant le souverain pontife, et reçurent de lui, comme pénitents publics, quelques légers coups de baguette, pendant que le chœur récitait le psaume *Miserere*. Le pape se leva, lut quelques prières, et s'étant assis, la tiare en tête, il prononça à haute voix la formule d'absolution, et entra dans l'église où l'on chanta le *Te Deum*.

Ainsi se termina cette importante affaire. La plus grande difficulté qu'éprouvèrent les négociateurs du roi fut pour maintenir l'indépendance de la couronne, que quelques ministres du pape voulaient altérer, en proposant d'insérer dans les suppliques données au nom de Henri quelques mots qui auraient fait entendre que Bourbon n'était censé roi qu'en vertu de son solution. Les ambassadeurs français furent inébranlables sur cet article. Ils eurent aussi besoin de fermeté, sur ce qu'on exigeait la publication pure et simple du concile de Trente. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils obtinrent qu'il n'en serait publié que ce qui s'accordait avec nos maximes. Ils se rendirent faciles pour tout le reste. Les réformés les taxèrent de mollesse, pour s'être soumis à être frappés de la baguette, qu'ils appelaient par dérision la gaulade ; mais, au fond, cette cérémonie n'était qu'un signe de la pénitence publique, dont néanmoins on aurait pu épargner la confusion aux représentants d'un si grand roi. Au reste, cette humiliation de forme et qui ne choque certains esprits que parce qu'elle est considérée sous un faux point de vue, fut compensée par tous les témoignages publics de considération, d'estime et surtout de satisfaction. En aucune ville de France, il n'y eut plus d'enthousiasme dans les réjouissances ; nulle part elles ne furent plus vives, plus sincères, plus démonstratives qu'il Rome. Les armoiries du roi décorèrent une multitude d'édifices, et son portrait était dans toutes les mains. Enfin, écrivait ce même jour d'Ossat : « Le canon du château Saint-Ange a tiré ce matin, dont les Espagnols ont mal aux oreilles ; et se feront à ce soir d'autres signes de réjouissance, qui leur feront encore mal aux yeux. »

Les conditions de l'absolution étaient la plupart des clauses de police ecclésiastique. On faisait promettre au roi qu'il ne nommerait aux bénéfices que des personnes d'une foi non suspecte, qu'il protégerait le clergé, qu'il révoquerait les libéralités faites aux dépens de l'Église, qu'il ratifierait tous ses engagements entre les mains du légat qui serait envoyé en France, et qu'il notifierait publiquement à tous les princes catholiques sa résolution de vivre et de mourir dans leur religion. Le pape imposa aussi des obligations personnelles, comme de réciter des prières marquées, d'entendre la messe tous les jours, de bâtir des monastères des deux sexes en différentes provinces, d'approcher au moins quatre fois l'an des sacrements de pénitence et d'eucharistie ; et l'on dit qu'il y eut une dernière condition secrète de rappeler les jésuites. Mais on peut en douter, et croire, au contraire, qu'ils ne durent leur retour qu'à la bonne volonté du roi, puisque ce ne fut que huit ans après qu'ils furent rappelés.

Le duc de Mayenne n'avait plus le moindre prétexte pour éloigner son accommodement. Au contraire, confiné à Châlon, il désirait ardemment d'en finir. Le président Jeannin y travaillait auprès du roi ; mais il se rencontrait des obstacles qui se seraient aisément aplanis si le duc avait pu, comme autrefois, traiter à la tête d'une armée. Une des choses qui embarrassaient le plus était la complicité de la mort de Henri III. Le duc de Mayenne souhaitait que l'édit déclarât innocents lui, les princes et les princesses de sa maison, si nettement qu'ils ne pussent jamais être recherchés à ce sujet ; mais il désirait aussi que cet article fût rédigé de manière qu'on ne pût induire des pièces qu'ils avaient eu besoin de grâce et d'abolition.

Le duc demandait de plus à traiter pour le reste des ligueurs, comme s'il eût encore été chef du parti. On aurait pu lui refuser cet avantage ; mais le roi ne fut pas fâché de terminer tout en une fois. Il se trouvait à Folembrai, maison de plaisance, avec Gabrielle d'Estrées, qui sollicitait pour le duc, dans l'espérance de s'en faire un partisan. Mayenne n'avait jamais été méchant. On savait que, s'il eût moins aimé sa patrie, il aurait pu lui faire beaucoup plus de mal. Il paraissait revenir sincèrement, lorsqu'il pouvait peut-être encore donner quelque embarras en se joignant aux ennemis du

royaume. La générosité du roi ne lui permit pas d'abuser de sa situation. Il manda le premier président, le président Séguier, le procureur général et quelques conseillers, avec ordre d'apporter toutes les pièces du procès de l'assassinat de Henri III. On les lut, et, toutes choses pesées, on conçut l'édit en ces termes : « Sur ce qu'il a paru au roi, par l'inspection des pièces, que les princes et princesses qui ont fait la guerre contre lui n'ont aucune part à ce crime ; vu même qu'ils s'en sont justifiés par serment, il interdit à ses cours de Parlement toutes poursuites à cet égard. »

Le roi traita très-favorablement le duc pour les autres objets de discussion. Il se chargea de ses dettes, libéra ses biens de toutes hypothèques, et reconnut que lui et les autres ligueurs n'avaient pris les armes que par un motif de religion ; il défendit qu'ils fussent jamais recherchés pour aucunes intelligences, pactes ou conventions avec les étrangers. Le roi donna au duc trois places de sûreté, deux en Bourgogne et une en Champagne, et leur domaine, pour six ans, avec le privilège qu'il ne serait point permis aux réformés d'y tenir des assemblées. Enfin, il assigna un terme, pendant lequel il serait libre aux princes lorrains et autres seigneurs français de se présenter pour jouir du bénéfice de l'édit.

Quand il fut porté au Parlement, l'enregistrement éprouva bien des difficultés. Diane de France, fille naturelle de Henri II et sœur de Henri III, et Louise de Lorraine, veuve de ce roi, firent leur opposition à l'article de l'édit qui déchargeait des personnes fortement soupçonnées d'avoir eu part au meurtre de ce prince ; et, malgré les ordres réitérés du roi, elles persistèrent dans leur protestation. Le Parlement eut aussi beaucoup de peine à passer les grâces, privilèges, exemptions et sauvegardes que le roi accordait, et il n'enregistra qu'après plusieurs lettres de jussion.

Le roi ne tarda pas à jouir des effets de sa bonté. Henri, marquis de Saint-Sorlin, et alors duc de Nemours par la mort prématurée de son frère, qui venait à peine de s'évader de Pierre-Encise, se rendit à son devoir. Le duc de Joyeuse lui ramena la ville et tout le pays de Toulouse. C'était le même qui s'était fait capucin, et qui, pour le service de la ligue, avait changé son froc contre une cuirasse après la mort d'Antoine Scipion, chevalier de Malte, son frère, noyé à Villemur, qui soutenait le parti de la ligue en

Languedoc. Le roi le fit maréchal de France. Dans la suite il reprit l'habit de capucin, et le porta jusqu'à la mort

Pendant le reste de cette année plusieurs seigneurs firent leur paix avec le roi, et lui jurèrent une fidélité qui ne fut pas gratuite de la part du plus grand nombre. Les moins à charge étaient ceux qui se contentaient d'être confirmés dans leurs gouvernements ou leurs dignités. Les calvinistes ne voyaient pas sans jalousie ces faveurs accordées à leurs ennemis. Eux qui avaient versé leur sang pour le roi, eux à qui il devait sa couronne, le moins, disaient-ils, qu'il pût leur accorder, c'était, comme aux ligueurs, des gouvernements, des honneurs, des dédommagements, enfin des places de sûreté, où ils pussent exercer leur religion sans aucune dépendance du clergé romain.

Ces discours avaient été souvent répétés dès l'année dernière dans deux assemblées successives, tenues l'une à Saumur en Anjou, l'autre à Sainte-Foi en Périgord : assemblées convoquées, à la vérité, par la permission du roi mais où il se dit et se fit bien des choses contre son gré. Les réformés se plainquirent de ce qu'après leur avoir promis solennellement, en les quittant de pourvoir à leurs intérêts, le roi les renvoyait maintenant à l'édit de Poitiers qui n'était pas si favorable qu'on le disait. Ils demandaient donc une nouvelle déclaration qui leur permît de professer ouvertement leur religion partout le royaume, qui assignât à leurs ministres des fonds et des revenus assurés qui admit les protestants sans distinction aux charges publiques, et qui stipulât que dans tous les tribunaux on nommerait autant de magistrats réformés que de catholiques. Le roi les apaisa cette fois par des promesses, leur faisant voir que les soins de la guerre, les affaires de finances et de police, ne lui permettaient pas encore de les satisfaire.

Tout ce qu'ils virent arriver cette année ne les calma pas. Outre ces bienfaits accordés aux ligueurs rentrés en grâce, objet de leur constante jalousie, il leur semblait que le roi se décidait trop en faveur des catholiques. Ils observèrent avec inquiétude tout ce qui se passa à l'occasion du légal que le pape envoya en France, pour faire ratifier au roi les conditions de son absolution. Le souverain pontife nomma Alexandre de Médicis, archevêque de Florence ; il ne pouvait pas mieux choisir. C'était

l'opposé du fougueux Philippe Segat : doux, modéré, conciliateur, connaissant les bornes du vrai zèle, et les montrant aux catholiques qui voulaient s'en écarter. Le roi le combla d'honneurs, et le prélat y répondit par une sagesse qui ne se démentit jamais.

Ce légat reçut l'abjuration de Charlotte de la Trémouille, princesse de Condé. Elle avait été inculpée à l'occasion de la mort de son mari, qu'on soupçonna n'avoir pas été naturelle ; mais elle obtint deux absolutions, l'une du pape pour l'hérésie, l'autre du Parlement pour le crime supposé, ou plutôt ce corps de magistrature proclama solennellement son innocence. Médicis gagna la confiance du roi et jeta les fondements de la paix avec l'Espagne, qui entra dans sa mission.

Il voyait de près quel besoin en avait la France. Elle ne se soutenait que par le courage du roi. Dès le commencement de la campagne, les ennemis avaient pris en Picardie plusieurs places importantes, auxquelles ils ajoutèrent Calais, par les conseils et par les talents de Rosne, qui, réfugié parmi eux, ne trouva que ce moyen de prouver son attachement aux Espagnols et d'échapper aux dangers que le soupçon d'intelligence avec Henri IV lui fit courir. Cette conquête fit ouvrir les yeux aux Anglais et aux Hollandais : pressés depuis longtemps de former avec la France une alliance offensive et défensive, dont la conclusion traînait en longueur, ils y donnèrent enfin les mains, et mirent en mer une flotte qui inquiéta les Espagnols, mais sans leur causer grand dommage.

Le fardeau de la guerre tomba donc toujours sur Henri. Sa valeur suppléa à sa faiblesse. Malgré les forces ennemies, il reprit plusieurs de ses places, et il aurait sans doute poussé plus loin ses victoires, si son armée, mal payée mal nourrie, et dénuée de provisions de toute espèce, ne se fût débandée à la moitié de la campagne.

Les calvinistes prirent ce temps pour renouveler leurs demandes ; ils dressèrent leur requête dans une assemblée convoquée à Loudun, assemblée que le roi fut obligé de permettre, de peur qu'on ne la tint malgré lui. Ce prince les conjura d'attendre un moment plus opportun, et nomma même deux habiles jurisconsultes, pour rédiger l'édit qu'ils sollicitaient. Ils se

séparèrent, à la vérité, mais ils restèrent dans leurs provinces, sans faire attention à l'extrémité où se trouvait le roi.

Cette espèce de rébellion sourde n'était pas le dépit passager d'une troupe mécontente ; elle avait son système et ses chefs. La Trémouille et Bouillon, les plus grands seigneurs du parti, depuis que le roi s'en était retiré, aiguisaient la jalousie des ministres de leur religion, déjà trop susceptibles, et réveillaient le zèle des peuples, afin de pouvoir montrer ce zèle à la cour comme un épouvantail, quand ils voudraient lui arracher des grâces.

Peut-être à l'aide des synodes, qui ordonnaient des levées de deniers, sous le nom d'aumônes ; à l'aide des places de sûreté et de leurs garnisons, qui donnaient occasion d'entretenir une milice toujours subsistante, ils se flattaient de ressusciter le projet reproché à leurs pères, d'établir en France une espèce de république, dont ils seraient les premiers magistrats. Henri IV le craignait ; mais, instruit par les fautes de Henri III, son prédécesseur, qui laissa les catholiques former un corps et prendre un chef, sous prétexte d'une union sainte, il s'appliqua à leur faire regarder l'autorité royale comme le seul canal des grâces et l'unique ressource contre les vexations. Il voulait qu'ils fussent heureux, sous la sauvegarde, non pas des privilèges qu'ils se seraient faits, mais de ceux qu'on leur aurait accordés. Pour cela, il eut soin que tous leurs actes publics, assemblées, levées de deniers, montre de troupes, quoique dérogeant à la puissance royale, en portassent toujours le sceau et la marque.

Si les calvinistes eussent été dirigés par des vues saines, ils auraient aidé le roi à abattre le reste des ligueurs, et à se rendre maître de son royaume, afin que la crainte des catholiques ne le gênât pas dans la composition qu'il voudrait leur faire ; mais l'intérêt des chefs est souvent différent de celui de la cause. Bouillon, La Trémouille, Rohan, et les autres têtes du parti, voyant le roi sous l'épée des Espagnols en Picardie, et sous celle du duc de Mercœur en Bretagne, voulurent faire sentir à leur souverain, par cette inaction, ce qu'il devait craindre de leurs efforts, s'il ne les contentait pas.

Trop fier pour prier, trop prudent pour compromettre son autorité, Henri souffrit avec une indifférence apparente cette défection, qu'il ne devait pas

attendre de ses anciens compagnons d'armes ; mais il ne l'oublia jamais. Afin de ne plus être obligé de mendier, pour ainsi dire, des secours qui lui manquaient dans le pressant besoin, il convoqua à Rouen les notables de son royaume, de tous ordres, clergé, noblesse, magistrats. Le roi y fit une harangue, que les courtisans trouvèrent au-dessous de la majesté du trône, mais qui est faite pour émouvoir à jamais le cœur de tous les Français, par les sentiments paternels dont elle est la touchante expression. « Si je faisais gloire, messieurs, dit-il, de passer pour un excellent orateur, j'aurais apporté ici plus de belles paroles que de bonne volonté ; mais mon ambition tend à quelque chose de plus haut que de bien parler : j'aspire au glorieux titre de libérateur et de restaurateur de la France.

« Déjà par la faveur céleste, par les conseils de mes fidèles serviteurs, et par l'épée de ma bonne noblesse, dont je ne distingue pas les princes, je l'ai tirée de la servitude et de la ruine. Je désire maintenant la remettre en sa première force et en son ancienne splendeur. Participez, messieurs, à cette seconde gloire, comme vous avez participé à la première.

Je ne vous ai point appelés, comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver mes volontés. Je vous ai rassemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises, aux victorieux ; mais la violente amour que je porte à mes sujets me fait trouver tout aisé et honorable. »

En effet, dans un âge peu avancé, Henri portait déjà des marques de vieillesse ; ses cheveux blanchirent de bonne heure ; et quand on lui en demandait la cause : « C'est, disait-il, le vent de mes adversités qui a soufflé là. » L'hiver se passa dans les discussions épineuses de l'assemblée de Rouen. Il s'y fit des règlements sages, mais pas en si grand nombre et aussi fermes que l'état des affaires l'exigeait. L'article essentiel surtout, celui pour lequel l'assemblée avait été convoquée, l'article des finances, fut totalement manqué. On ne prit à cet égard que des mesures dictées par l'incapacité, et sur lesquelles une prompte expérience força de revenir.

par cette raison peut-être, Henri, ordinairement si actif, se laissa, cette année, prévenir par les ennemis ; mais, quelque influence qu'ait pu avoir le

besoin d'argent sur les opérations militaires, on fait au roi des reproches plus légitimes : trop épris des charmes de Gabrielle d'Estrées, il oubliait auprès d'elle le soin de son royaume, et sacrifiait souvent à l'amour des moments décisifs pour l'avancement de ses affaires. Dans le temps même de l'assemblée de Rouen, il fit baptiser avec une pompe royale une fille qu'il avait eue d'elle ; il la menait partout avec la suite d'une reine, et par cette conduite inconsidérée il excitait des murmures. Pendant qu'il languissait ainsi dans le repos, arrive la nouvelle qu'Amiens vient d'être surpris par les Espagnols. Tout s'effraie à la cour. Paris est consterné, et croit déjà voir l'ennemi à ses portes. Henri profite de cette conjoncture pour réclamer du Parlement ce qu'il n'avait pu obtenir des notables. Mais il fallut sa présence et un mélange particulier d'autorité et de bonté, pour arracher l'enregistrement d'un édit qui se réduisait à un emprunt volontaire, à une légère augmentation sur la gabelle, à quelques créations d'offices, et enfin à la recherche des malversations en finance. Les magistrats, investigateurs trop minutieux de quelques inconvénients attachés à ces mesures, d'où pouvait dépendre le salut de la France, alléguèrent encore la pénurie de l'État. « Le premier besoin de l'État, répliquait le roi, est de chasser les Espagnols de la Flandre ; vous ressemblez à ces fous d'Amiens : ils m'ont refusé deux mille écus pour les garder, et en ont perdu cent mille. Je vais à l'armée me faire donner quelques coups de pistolet par la tête, et vous verrez ce que c'est que d'avoir perdu votre roi. » Près de trois millions d'écus qu'il réalisa par ces divers moyens lui rendirent une contenance ferme et assurée. « Allons, dit-il, c'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre. » Il monte à cheval, et convoque sa noblesse. Avec le peu de troupes qu'il peut ramasser sur-le-champ, il assiège et prend Corbie. Pendant ce temps son armée se forme, et il va camper devant Amiens.

La ville fut vaillamment défendue. L'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, vient lui-même au secours, à la tête d'une forte armée. L'audace du roi, la valeur de ses troupes, au défaut de leur nombre, imposèrent à l'ennemi, et la place fut reprise. Dans cette campagne, les ministres français et espagnols, qui s'étaient connus pendant la ligue, ayant

occasion de se revoir, jetèrent les premiers fondements de la paix entre la France et l'Espagne, dont le légat fut médiateur.

A ce siège, le duc de Mayenne servit de sa personne et de ses conseils, ainsi que les seigneurs autrefois ligueurs ; mais on n'y vit point La Trémouille, Bouillon, ni les autres chefs calvinistes. Cependant, sur la pensée de la mauvaise réputation qu'ils allaient se faire auprès de tous les bons Français, s'ils abandonnaient leur souverain dans un pareil danger, ils levèrent des troupes auxquelles le roi donna une autre destination parce qu'elles arrivèrent trop tard.

Il était temps que ces semences de divisions fussent étouffées, et elles ne pouvaient l'être que par une loi qui assurât l'état présent, qui pourvût au futur, et réglât, sans retour, tous les objets de discussion. C'est à quoi travaillaient sans relâche des commissaires nommés par le roi. Ils furent longtemps sans avancer, parce qu'ils n'avaient pas de base fixe, et qu'à chaque instant il fallait consulter le roi sur les propositions des intéressés, et les intéressés sur les concessions du roi. D'ailleurs, toutes les affaires, guerre d'Espagne, invasion du duc de Savoie, troubles de Bretagne, accommodements particuliers, avaient une dépendance réciproque ; une seule arrêtée, toutes les autres demeuraient suspendues. Le siège d'Amiens tint aussi les esprits en échec. Sitôt qu'il fut fini, les travaux des commissaires reprirent leur activité.

Henri aplanit bien des difficultés, en se montrant en force aux mécontents les plus opiniâtres. A l'aspect du maître, toutes les factions se dissipèrent. Dans les endroits où il passait, les chefs venaient de loin et de près faire leur cour et reconnaître sa puissance. Il ne fut plus question de droits, mais de grâces. Le duc de Mercœur, qui avait fait si longtemps le souverain en Bretagne, s'humilia. Il obtint des conditions meilleures qu'il n'espérait, en faveur d'un mariage qui fut arrêté entre sa fille et son héritière, et César, fils du roi et de la duchesse d'Estrées, l'un et l'autre encore enfants. Ce traité occasionna de nouveaux murmures. On reprocha à Henri, dans des écrits publics, de sacrifier le bien de l'État à la fortune de Gabrielle et à l'établissement de sa famille.

La paix générale, ouvrage de la prudence et de la bonté du roi, lui faire cesser toutes ces plaintes. Il eut le plaisir de la donner cette année à ses peuples, Les Espagnols voulaient retenir quelque chose de leurs conquêtes en France ; mais il déclara fermement qu'il aimait mieux soutenir une guerre éternelle que de rien laisser démembler de son royaume ; et le traité fut signé le 2 mai, sur ce plan, dans la ville de Vervins, sur la frontière de la Picardie et du Hainaut, six mois avant la mort de Philippe II. Ce dernier rentra seulement en possession du comté de Charolais, pour en jouir, lui et ses successeurs, sous la mouvance de la couronne. Les différends entre la France et la Savoie furent laissés à l'arbitrage du pape, pour y être statué dans le cours d'un an ; mais, en attendant, le duc remettait au roi les places qu'il retenait encore en France.

Avant la conclusion du traité de Vervins, et le roi étant encore à Nantes pour pacifier la Bretagne, il accorda aux réformés le fameux édit du nom de celle ville, ouvrage de quatre hommes les plus habiles et les plus judicieux du royaume, Schomberg, Jeanmn, Jacques-Auguste de Thou, l'historien, et Calignon, qui y travaillaient depuis deux ans, soit ensemble, soit séparément. Le roi ne le fit publier qu'après le départ du légat, par égard pour ce prélat, à qui l'on avait obligation de la paix avec l'Espagne, et dont la conduite, pleine de douceur, méritait des ménagements. Il ne fut enregistré que l'année suivante, et ne passa point sans difficultés. Le roi fut obligé de mander le Parlement et d'user d'autorité. Le discours qu'il tint en cette occasion mérite d'être cité, au moins en partie, pour la foule de traits de caractère, de bon sens et de bonté dont il abonde.

« Messieurs, leur dit-il, vous me voyez en mon cabinet, où je viens vous parler, non point en habit royal, ni avec la cape et l'épée, comme mes prédécesseurs, ni comme un prince qui vient recevoir des ambassadeurs, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour causer familièrement avec ses enfants. J'ai reçu vos remontrances tant de bouche que par écrit ; je recevrai toujours toutes celles que vous me ferez de bonne part, comme gens affectionnés à mon service. J'ai fait voir vos dernières à mon conseil, et j'ai fait refaire mon édit, ou plutôt celui du feu roi, en plusieurs articles. Je veux croire que vous avez eu des considérations de

religion ; mais la religion catholique ne peut être maintenue que par la paix, et la paix de « l'État est la paix de l'Eglise. Je prends les avis de tous mes serviteurs : lorsqu'on m'en donne de bons, je les embrasse, et si je trouve leur opinion meilleure que la mienne, je la change fort volontiers. Il n'y a pas un de vous qui, quand il me voudra venir trouver et me dire : « Sire, vous faites telle chose qui est injuste à toute raison, » que je ne l'écoute volontiers.

Il ne faut plus faire de distinction de catholiques et de huguenots ; il faut a que tous soient bons Français, et que les catholiques convertissent les huguenots par l'exemple de leur bonne vie. Je suis roi berger, qui ne veux répandre le sang de mes brebis ; mais je les veux rassembler avec douceur. Il y a longtemps que je commande à ceux de la religion réformée : cela m'a fait connoître tout le monde. Je sais ceux qui veulent la guerre, et sais ceux qui désirent la paix. Je connois ceux qui faisoient la guerre pour la religion a catholique, ceux qui la faisoient pour l'ambition, ceux qui la faisoient pour la faction de l'Espagne, et enfin ceux qui n'avoient envie que de voler. Parmi ceux de la religion, il y en a eu de toutes sortes, aussi bien que parmi les catholiques, et j'ai eu bien de la peine à faire obéir les huguenots.

Vous ne connoissez pas les biens de mon, état, non plus que les maux, si bien que moi : je connois toutes les maladies qui y sont, et je puis dire, sans me flatter, que je les connois mieux que tous les rois qui ont été devant moi. J'ai désiré faire deux mariages : l'un de ma sœur, je l'ai fait ; l'autre de la France avec la paix : or, ce dernier ne peut être, que mon édit ne soit vérifié. Vérifiez-le donc, je vous en prie. Je ne veux pas que personne se dise plus catholique que moi ; car tous ceux qui veulent se faire paroître tels ont leur dessein.

« J'aime mon Parlement de Paris par-dessus tous les autres : il faut que je reconnoisse la vérité, c'est le seul où la justice se rend aujourd'hui dans le royaume ; il n'est point corrompu par argent : en la plupart des autres, la justice se vend, et qui donne plus l'emporte sur celui qui donne moins ; je le sais, parce que j'ai aidé autrefois à boursiller ; mais cela servoit à mes desseins particuliers. Ma justice est mon bras droit ; mais quand je serois

sans bras droit, je sauverois encore mon état avec mon bras gauche ; j'aurois plus de peine, mais j'en viendrois à bout.

Vos longueurs et vos difficultés donnent lieu à des inconvénients étranges. On a fait des processions, contre l'édit, à Tours et au Mans, pour inspirer aux juges de le rejeter. Cela ne s'est fait que par mauvaise inspiration. Empêchez que telle chose n'arrive plus. Je sais qu'on a fait des brigues au Parlement, que l'on a suscité des prédicateurs séditieux ; mais je donnerai bon ordre à ces gens-là. On les a châtiés autrefois avec beaucoup de sévérité, pour avoir prêché moins séditieusement qu'ils ne font. « C'est le chemin qu'on a pris pour faire des barricades et venir par degrés au parricide du roi. Je couperai la racine à toutes ces factions, et ferai poursuivre ceux qui les fomenteront. J'ai sauté sur des murailles de ville, je sauterai bien sur des barricades. On ne me doit point alléguer la religion catholique, ni le respect dû au saint-siège. Je sais le devoir que je dois, l'un comme roi très-chrétien et l'honneur du nom que je porte, et l'autre comme premier fils de l'Église. Ceux qui pensent être bien avec le pape s'abusent : j'y suis mieux qu'eux ; et quand je l'entreprendrai, je vous ferai tous déclarer hérétiques pour ne pas m'obéir. Je vous prie que je n'aie plus à parler de cette affaire, et que ce soit pour la dernière fois. Je vous le recommande, et je vous en prie. »

Cet édit, étant la loi sous laquelle ont vécu les réformés jusqu'à sa révocation, mérite d'être connu. Il est composé de quatre-vingt-douze articles, non compris cinquante-six, nommés articles secrets ou particuliers, qui n'ont jamais été enregistrés.

L'édit de Nantes paraît avoir été fait sur celui de Poitiers, et sur les conventions de Bergerac et de Fleix, dont il rappelle souvent les dispositions. C'est comme un code général, qui fixe les bornes des deux religions, non pas avec une égalité parfaite. Le roi accorde aux réformés un exercice public, mais seulement dans les lieux marqués et dans ceux où il se trouvait maintenant établi, mais à condition que dans ces lieux mêmes les catholiques exerceront aussi leur religion : avantage qui n'est pas réciproque pour les calvinistes. Il est aussi prescrit à ceux-ci de s'assujettir à la police de l'Église romaine, de ne point travailler publiquement les jours

de fête, de payer les dîmes, de remplir les devoirs extérieurs de paroissiens ; et il leur est défendu, sous de grièves peines, de troubler les cérémonies ecclésiastiques par aucune irrévérence, soit de paroles, soit d'actions.

D'ailleurs, le roi veut que ses sujets de la religion prétendue réformée jouissent de tous les droits de citoyen ; que leurs pauvres, sains et malades, soient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques ; que les riches puissent être admis à tous les emplois et à toutes les charges ; qu'il y ait dans chaque Parlement une chambre qu'on appela depuis la *chambre de l'édit*, composée d'un égal nombre de juges catholiques et calvinistes pour leur rendre justice. Enfin le roi accorde des privilèges, fixe des appointements à leurs ministres ; donne à leurs Églises la liberté d'élire des députés, qui formeront des assemblées générales en temps et lieux marqués, sous son bon plaisir et sous les yeux de ses commissaires. Il leur permet aussi de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes pour les besoins du parti. Enfin, par des brevets secrets, qui ne furent relatés ni dans l'édit, ni dans les articles particuliers, Henri IV permit aux réformés de garder pour huit ans quelques places de sûreté, et d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs. Il s'engagea de plus à leur compler tous les ans quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons.

Quelques soins qu'eussent apportés les rédacteurs de l'édit à prévenir tous les inconvénients, les intérêts étaient trop compliqués pour qu'il ne se rencontrât pas beaucoup de difficultés dans l'exécution. Le roi fut obligé d'envoyer dans les provinces des commissaires qu'il chargea de terminer les différends d'autorité et à l'amiable ; il leur fallut un fonds de patience inépuisable pour adoucir l'aigreur des partis, démêler les chicanes, aplanir les obstacles. par tous ces moyens employés adroitement on apprivoisa les catholiques avec les réformés. Ils commencèrent à se supporter, et à quelques éclats près de part et d'autre, fruit d'un zèle inconsidéré, toujours sévèrement réprimés, on s'accoutuma à vivre ensemble sous la protection des lois.

Quant à la ligue, il n'en fut plus question que pour la détester et s'étonner de ce qu'on avait pu être si longtemps les instruments des ennemis de la France. Les principaux ligueurs de Paris, dont les excès ne méritaient pas de

grâce, se réfugièrent les uns à Rome, les autres à Bruxelles, où ils vécurent sans considération, dans des conditions viles, et méprisés des Espagnols, pour lesquels ils avaient trahi leur patrie.

Henri IV avait conquis son royaume ; mais, malgré la destruction de la ligue et la paix avec l'Espagnol, il restait toujours à la cour des factions qui l'inquiétaient. Il n'avait pour confident de ses peines qu'un seul homme auquel il pût s'ouvrir librement, et cet ami était Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, et depuis duc de Sully, qu'on propose ordinairement, et à juste titre, comme modèle aux hommes d'état. En causant, ils recherchaient ensemble d'où pouvait venir cet esprit de cabale qui régnait parmi les grands, et quels moyens il faudrait prendre pour le réprimer. Après bien des observations, il leur parut que deux choses entretenaient l'activité des gens à projets : l'une, le désir de plaire à Catherine d'Albret, sœur du roi, qui cherchait à se faire des partisans, afin de forcer son frère de la marier au comte de Soissons, son cousin ; l'autre, l'état même du roi, qui, restant uni avec Marguerite de Valois, son épouse, était comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité : deux raisons qui donnaient lieu aux spéculatifs d'imaginer des projets et d'échauffer les esprits

Le roi se détermina à commencer par marier sa sœur, mais ce ne fut pas avec le comte de Soissons. Henri craignait de rendre la maison de Condé, dont le comte de Soissons était cadet, trop puissante par l'héritage de la maison d'Albret, s'il venait à mourir sans enfants. Il entra aussi un peu d'humeur dans la résolution du roi. Catherine et son amant ne l'avaient jamais ménagé. Aveuglés par leur passion, ils s'étaient toujours conduits comme des amants qui croient qu'il suffit de s'aimer pour réussir. Ils s'étaient fait des promesses, et donné des écrits, qu'ils regardaient comme des engagements irrévocables. Mais le roi, une fois déterminé, eut bientôt rompu toutes leurs mesures. Il mit des négociateurs en campagne : on retira l'écrit de la princesse, on écarta le comte ; et Catherine, déjà âgée, se voyant menacée de rester fille si elle persistait à refuser le marquis de Pont, duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine, qu'on lui présentait, n'hésita pas dans cette alternative, et donna sa main à ce prince.

Cette affaire étant ainsi consommée, le roi songea à rompre légalement les nœuds qui l'unissaient toujours à Marguerite de Valois. Ce mariage, contracté peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemy, ne répondit que trop A des auspices si funestes. La politique qui l'avait formé fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrèrent sans frein à des désordres qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient seulement criminels dans le mari. Ils se quittèrent, se reprirent, se séparèrent la terre ; et il y avait longtemps que le divorce était établi entre eux quand des besoins de la France donnèrent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnaissait la nécessité d'effectuer ce projet ; mais une faiblesse qui lui fut trop ordinaire en suspendit l'exécution.



Philippoteaux del

Paul Girardet Sc.

HENRI IV, SULLY ET GABRIELLE

Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours à l'effet d'une fougue de tempérament dont il ne pouvait réprimer la pétunées ; c'était quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire des âmes sensibles dans certaines circonstances critiques de la vie. Ainsi exprimait le trop fragile monarque sur son amour pour la belle Gabrielle Estrées, qu'il avait faite duchesse de Beaufort : « Je l'appelle auprès de moi, disait-il à Sully, comme une personne confidente, pour lui pouvoir communiquer mes secrets, et sur iceux recevoir une familière et douce consolation. »

Un attachement fondé sur de pareils motifs n'était pas facile à rompre ; il avait même à craindre que, entraîné par la douceur de l'habitude, le roi ne cherchât à rendre légitime, aux dépens de son honneur et de sa tranquillité, les nœuds qui lui étaient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein à Sully ; mais il le fit avec une espèce de honte, qui marquait un vif combat dans son cœur entre l'amour et la raison.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il désirait dans une épouse. Il se demandait tant et de si éminentes, que Sully lui avoua qu'il ne croyait pas possible que Sa Majesté rencontrât toutes ces perfections réunies en une âme personne. « Et que direz-vous, reprit le roi, si je vous en nomme une ? — Je dirai, répondit le confident, qu'il faut que vous ayez eu de grandes similarités avec elle pour être sûr de ne point vous tromper ? — Ce sera ce que vous voudriez, dit le roi ; mais si vous ne pouvez vous aviser d'une, je la nommerai. — Nommez-la donc, sire, répliqua Sully ; car je n'ai pas assez d'esprit pour cela. — Oh ! la fine bête que vous êtes ! dit Henri d'un air malin ; voilà ! que si vous vouliez, vous la nommeriez bien, voire celle-là même que je pense ! Car vous m'avouerez que toutes ces conditions se trouvent dans ma maîtresse ; non pour cela, ajouta-t-il comme en se reprenant, que je veuille ce que j'ai pensé à l'épouser, mais seulement pour savoir ce que vous en aviez, si, faute d'autre, cela me venait quelque jour en fantaisie. — Je dirais, père, répondit gravement le ministre, que, comme les filles de Loth, n'estimant plus qu'il y eût homme en la terre, sinon leur

propre père, par lequel leur fût possible de réparer la genre humain, qu'elles croyaient péri entièrement, passèrent par-dessus toute pudeur et bienséance ; ainsi Votre Majesté, pour ne connaître de femme propre à lui donner d'enfants autre que madame la marquise, de crainte de priver d'État et nous tous d'un si grand bien, n'aurait pas apporté toutes les considérations requises à l'égard de votre personne que de votre dignité.»

Cette réponse adroite fit sourire le roi. Sully y ajouta les autres raisons qui devaient le détourner de ce dessein. La principale était que, s'il épousait Gabrielle, il serait for embrassé pour donner un état aux enfants adultérins à des auspices si funestes. La politique qui l'avait formé fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrèrent sans frein à des désordres qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient également criminels dans le mari. Ils se quittèrent, se reprirent, se séparèrent encore ; et il y avait longtemps que le divorce était établi entre eux quand ses besoins de la France donnèrent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnaissait la nécessité d'effectuer ce projet ; mais une faiblesse qui lui fut trop ordinaire en suspendit l'exécution.

Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours été l'effet d'une fougue de tempérament dont il ne pouvait réprimer la pétulance ; c'était quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire aux âmes sensibles dans certaines circonstances critiques de la vie. Ainsi s'exprimait le trop fragile monarque sur son amour pour la belle Gabrielle d'Estrées, qu'il avait faite duchesse de Beaufort : « Je l'appelle auprès de moi, disait-il à Sully, comme une personne confidente, pour lui pouvoir communiquer mes secrets, et sur iceux recevoir une familière et douce consolation. »

Un attachement fondé sur de pareils motifs n'était pas facile à rompre ; il y avait même à craindre que, entraîné par la douceur de l'habitude, le roi ne cherchât à rendre légitime, aux dépens de son honneur et de sa tranquillité, des nœuds qui lui étaient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein à Sully ; mais il le fit avec une espèce de honte, qui marquait un vif combat dans son cœur entre l'amour et la raison.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il désirait dans une épouse. Il en demandait tant et de si éminentes, que Sully lui avoua qu'il ne croyait pas possible que Sa Majesté rencontrât toutes ces perfections réunies en une même personne. « Et que direz-vous, reprit le roi, si je vous en nomme une ? – Je dirai, répondit le confident, qu'il faut que vous ayez eu de grandes familiarités avec elle pour être sûr de ne point vous tromper. – Ce sera ce que vous voudrez, dit le roi ; mais si vous ne pouvez vous aviser d'une, je la nommerai. – Nommez-la donc, sire, répliqua Sully ; car je n'ai pas assez d'esprit pour cela. – Oh ! la fine bête que vous êtes ! dit Henri d'un air malin ; oh ! que si vous vouliez, vous la nommeriez bien, voire celle-là même que je pense ! Car vous m'avouerez que toutes ces conditions se trouvent dans ma maîtresse ; non pour cela, ajouta-t-il comme en se reprenant, que je veuille dire que j'ai pensé à l'épouser, mais seulement pour savoir ce que vous en diriez, si, faute d'autre, cela me venait quelque jour en fantaisie. – Je dirais, sire, répondit gravement le ministre, que, comme les filles de Loth, n'estimant plus qu'il y eût homme en la terre, sinon leur propre père, par lequel il leur fût possible de réparer le genre humain, qu'elles croyaient péri entièrement, passèrent par-dessus toute pudeur et bienséance ; ainsi Votre Majesté, pour ne connaître de femme propre à lui donner d'enfants autre que madame la marquise, de crainte de priver l'État et nous tous d'un si grand bien, n'aurait pas apporté toutes les considérations requises à l'égard de votre personne et de votre dignité. »

Cette réponse adroite fit sourire le roi. Sully y ajouta les autres raisons qui devaient le détourner de ce dessein. La principale était que, s'il épousait Gabrielle, il serait fort embarrassé pour donner un état aux enfants adultérins qu'il avait déjà d'elle. Il arrivera, disait Sully, que les cadets seront héritiers du trône, pendant que l'illégitimité des aînés les en écartera toujours. De là peuvent naître des guerres cruelles entre les frères ; guerres qui replongeront peut-être le royaume dans un état pire que celui d'où vous l'avez tiré. Cette considération fit impression sur l'esprit du roi, et il ne parla plus de ce projet.

Cependant Marguerite de Valois en craignait toujours l'exécution, et elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la

vie de Gabrielle. Quoique la conduite de la reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il savait que l'épouse était jalouse de la maîtresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvaient autoriser, Marguerite ne parlait jamais de Gabrielle qu'elle ne joignît à son nom ces épithètes flétrissantes qui sont une punition du vice, en quelque élévation qu'il se trouve.

La duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu ménagée ; mais elle éprouva, dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite. Elle avait souvent des disputes avec Sully, surintendant des finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvait excessives, tantôt sur des prétentions qu'il réprimait comme dommageables à l'État. Embarrassé entre sa maîtresse et son ministre, ordinairement le roi, sans désavouer celui-ci, donnait à Gabrielle quelques satisfactions, et les raccommoait ; mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la favorite de se perdre ou de faire disgracier le surintendant sans retour. La circonstance ne pouvait être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le roi, la duchesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptait que cette déclaration de nullité suffirait pour rendre les enfants qu'elle avait du roi légitimes et habiles à succéder à la couronne. D'ailleurs elle se conduisait avec décence et dignité, ce qu'elle n'avait pas toujours fait. Elle affectait d'entourer ses enfants d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devaient être ses maîtres. Par une suite de ces prétentions, en 1594, elle demanda au roi la permission de faire baptiser son fils aîné César-Monsieur, depuis duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement usitée pour le baptême des enfants de France. « J'ai le cœur trop tendre, disait Henri, pour refuser une courtoisie aux larmes et supplications de ce que j'aime. » Il accorda donc, mais sans donner d'ordre, et tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Cette demande se renouvela en 1597, à la naissance d'Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France. Cette fois, non-seulement on passa encore les ordres du roi, mais le secrétaire d'état Forget de Fresne, dans l'ordonnance de paiement qu'il

dressa pour les frais du baptême, ajouta au nom du prince la qualité de fils de France. Sully s'en aperçut, et refusa de payer les frais de cette cérémonie, qu'on lui demandait comme dette de l'État, avant qu'on eût fait disparaître l'épithète. Gabrielle, qui connaissait le faible de son amant pour ses enrants, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le ministre ; elle éclata en plaintes amères. Le ministre resta ferme Le roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier : il mena, pour cela, le surintendant chez la duchesse, qu'il avait fait avertir de le bien recevoir ; mais il trouva une femme outrée, à laquelle il était impossible de faire entendre raison, qui pleurait, se jetait à terre, s'arrachait les cheveux, et dit nettement « qu'elle aimait plutôt mourir que de vivre avec cette vergogne, de voir soutenir un valet contre elle, qui portait le titre de maîtresse. – Ah ! pour le coup, madame, c'en est trop, dit alors en colère Henri, dont le transport s'exhala en jurant, c'en est trop, et vois bien qu'on vous a dressée à ce badinage, pour essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne puis me passer ; mais, je le jure, je n'en ferai rien ; et afin que vous teniez votre cœur en repos et ne fassiez plus l'acariâtre contre ma volonté, je vous déclare que, si j'étais réduit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je me passerais mieux de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui. » En même temps le roi tourne le dos et veut sortir. Gabrielle se précipite à ses pieds. Henri s'attendrit et lui pardonne. Depuis ce temps elle mesura ses démarches, et ne s'exposa pas à essuyer un pareil affront.

Il fallait en effet qu'elle eût été excitée par quelque envieux de la faveur du surintendant, comme le roi le soupçonna ; car, d'elle-même, « Gabrielle étoit douce, gracieuse, et d'humeur complaisante, sans être testue ni acariâtre. » C'est le témoignage que lui rendait Henri IV : il l'aima pour ses bonnes qualités, plus que ses autres maîtresses, et il la regretta sincèrement quand il la perdit.

Sa mort fut accompagnée de circonstances qui la rendent singulière : d'abord elle eut de ces pressentiments, de ces avertissements intérieurs, dont tout le monde voudrait pénétrer la cause, et qu'on n'expliquera jamais. Elle partait de Fontainebleau, où elle laissa le roi, et n'allait qu'à Paris passer les têtes de Pâques : cent fois elle avait quitté ce prince pour des

absences plus considérables et des lieux plus éloignés, sans éprouver les agitations qui la tourmentèrent alors ; elle lui faisait et répétait ses adieux d'un air triste : ses yeux, malgré elle, se remplissaient de larmes ; elle lui montrait ses enfants, le conjurait d'en avoir soin, se jetait dans ses bras, s'en arrachait, s'y rejetait encore ; enfin elle arriva à Paris le Jeudi-Saint, et alla descendre chez Zamet, Sa maison ordinaire pendant les séjours peu considérables qu'elle faisait dans la capitale. La Varenne, ministre secret des amours de Henri IV, qui ne la quitta point, écrivit à Sully qu'elle mangea bien à dîner, « qu'on la traita des viandes les plus friandes et les plus délicates que son hôte savait être le plus de son goût ; ce que vous remarquerez selon votre prudence, dit La Varenne, car la mienne n'est pas assez excellente pour présumer des choses dont il ne m'est pas apparu. » Après cette observation, qui fait naître le soupçon en affectant de l'éloigner, l'écrivain raconte qu'en quittant la table elle fut frappée d'un mal qu'on jugea être une attaque d'apoplexie. Les douleurs augmentèrent avec des convulsions effrayantes. Dans les instants de relâche, elle s'écriait : « Qu'on me retire de cette maison ! » Elle voulut écrire au roi: les déchirements qu'elle éprouvait dans les entrailles lui firent tomber la plume des mains ; elle accoucha d'un enfant mort, et mourut elle-même après vingt-quatre heures de tourments horribles, et si défigurée qu'on n'osait la regarder.

Sans doute on ne laissa connaître au roi de cette mort que ce qui pouvait la lui faire regarder comme le tribut ordinaire de la nature. Il pleura Gabrielle en amant et l'oublia en monarque. On profita de cet événement pour obtenir de la reine Marguerite son consentement au divorce, et Henri commença à s'occuper plus sérieusement du dessein de se remarier. Une chose l'inquiétait, et cette chose fait voir que, dans les affections ordinaires de la vie, souvent les maîtres de la terre sont réduits à des vœux, comme les autres hommes. « C'était, disait-il. de trouver une femme si bien conditionnée que je ne me jette dans le plus grand des malheurs de cette vie, qui est, selon mon opinion, d'avoir une femme laide, mauvaise ; et si l'on obtenait une femme par souhait, afin de ne me repentir d'un si hasardeux marché, j'en aurais une, laquelle aurait, entre autres bonnes qualités, sept conditions principales, à savoir. beauté en sa personne, pudicité en sa vie,

complaisance en l'humeur, habileté en l'esprit, fécondité en génération, éminence en extraction, et grands états en possession. Mais, mon ami, disait-il confidentiellement à Sully, je crois que cette femme est morte, voire peut-être n'est pas encore née. »

Cependant, quelque hasardeux que fût ce marché, « Henri se déterminait à le faire, par une raison qui méritait la reconnaissance de ses sujets. Il ne prévoyait pas sans chagrin qu'après sa mort « les ordres formés et ménagés établis par lui seraient renversés, » s'il n'avait des enfants légitimes, dont les droits préviendraient ou détruiraient les factions, et qui perpétueraient les établissements qu'il commençait pour le bonheur de ses peuples : il résolut donc, malgré ses frayeurs, de former de nouveaux nœuds, et permit qu'on travaillât à son divorce et qu'on préparât les voies pour un second mariage. Mais avec la pensée de se donner une autre épouse, il ne sut pas prendre sur lui-même de lui conserver un cœur entier et un attachement sans réserve, qui eût fait son bonheur ; et par de nouvelles amours, auxquelles il se laissa entraîner, il se prépara la vie domestique la plus fâcheuse et la plus tourmentée.

Quand Gabrielle fut morte, il s'attacha à Henriette d'Entraques, depuis marquise de Verneuil, fille du sieur de Balzac, seigneur d'Entraques, et de Marie Touchet, qui, avant son mariage, avait eu de Charles IX un fils nommé le comte d'Auvergne, et ensuite duc d'Angoulême. Cette fille raffinée, presque dès son enfance, dans l'art de la coquetterie, conseillée par un père regardé comme peu délicat, malgré son affectation de vertu, et secondée par un frère entreprenant, employa contre Henri les refus simulés, les complaisances adroites, et les ruses qui ont coutume de captiver un amant de bonne foi. Tant qu'il fut question d'engager le roi, on lui permit des visites assidues, qui restèrent quelque temps innocentes. Quand Henriette se crut sûre de sa conquête, sous prétexte d'être gênée par un père sévère, elle rendit les entre-vues plus difficiles, de sorte que le monarque fut contraint de recourir, comme aurait fait le dernier de ses sujets, à des travestissements, à des voyages clandestins et dangereux ; et enfin il ne triompha des feintes résistances de sa maîtresse qu'à l'aide d'une promesse

de mariage qu'il lui fit ; moyen honteux dont il rougissait lui-même dans le moment qu'il l'employait.

Dans cet acte, il prenait l'engagement d'épouser Henriette si elle lui donnait un fils dans l'année. Sully, toujours ami sincère de son maître, consulte par Henri sur cette promesse, que le prince lui remit avec embarras entre es mains, demanda du temps pour réfléchir sur une affaire qui l'intéressait vivement. « Parlez librement, dit le roi ; je le veux, je vous l'ordonne. Vous le voulez, sire, répondit Sully, et, quoi que je puisse dire ou faire, vous promettez de ne pas vous en fâcher ? – Oui, oui, dit naïvement le roi ; aussi bien n'en sera-t-il ni plus ni moins. » Aussitôt Sully, prenant la promesse comme s'il eût voulu la remettre à Henri, la déchira en deux et ajouta : « Sire, voilà mon avis, puisque vous voulez le savoir. – Êtes-vous fou ? reprit le roi. – Il est vrai, sire, répondit Sully, et plût à Dieu que je fusse le seul en France ! » Alors, en ministre qui s'intéressait à l'honneur de son maître et au bonheur du royaume, il lui représenta le danger d'un pareil engagement, dans la crise de l'affaire de son *des mariages*, les inductions qu'on voudrait Peut-être tirer quelque jour d'une pareille pièce contre les droits de ses enfants légitimes, et les embarras qu'il risquait de se préparer. Henri, qui écoutait en homme qui sent son tort, ne répondit rien : puis, tout à coup, comme entraîné par une force invincible, il rentre dans son cabinet, écrit une autre promesse et part pour aller à la chasse du côté de Malesherbes, où l'attendaient des plaisirs qui lui coûtèrent ensuite des peines bien cuisantes.

Si la faiblesse du malheureux Henri ne saurait être excusée par l'indulgence la plus prévenue, il faut admirer au moins la noble et persévérante confiance qu'il conserva pour un ministre capable de lui présenter aussi nûment la vérité. Sully s'était cru disgracié après cet entretien, parce que le roi, en sortant de son cabinet, ne l'avait pas regardé. Mais c'était honte de la part du prince, et il le prouva quelques jours après, en donnant à Sully la charge de grand -maître de l'artillerie.

Henri IV n'était pas sans scrupule sur ses désordres. « Je demande tous les jours à Dieu, disait-il à Mathieu, son historien, de me donner victoire sur mes passions, et surtout sur la sensualité. » Si cette grâce lui avait été

accordée, elle aurait prévenu bien des chagrins qu'il essuya de la part de la marquise de Verneuil et de sa famille. On peut dire que cette femme fut son fléau. Tour à tour capricieuse, complaisante, flatteuse, méprisante, dévote, libertine, criminelle d'État, repentante, et jamais fidèle, elle semblait tenir dans Sa main le cœur du monarque, le gonfler de dépit, l'embraser de haine, ou le remplir de toutes les fureurs de l'amour. Sa fécondité lui donna des prétentions, ainsi que Sully l'avait prédit. Au lieu de goûter auprès d'elle, comme autrefois avec Gabrielle, les plaisirs de la confiance, Henri la trouva toujours opposée à lui de sentiments, de désirs et d'intérêts : de sorte qu'il était obligé de se tenir en garde contre elle, comme contre une ennemie ; et en effet elle en joua le rôle dans toutes les intrigues dont nous allons parler, et dans lesquelles on verra reparaître l'esprit de faction, qui n'avait pas encore été détruit.

Celui qui s'y livra avec le plus d'ardeur, et qui se rendit, pour ainsi dire, le représentant des mécontents, fut Charles de Gontaut, duc de Biron, fils du fameux maréchal de ce nom, un des capitaines auxquels Henri IV dut sa couronne. Le fils hérita de son père les vertus d'un grand général : prudence dans le conseil, vivacité dans l'exécution, popularité avec les soldats, intrépidité dans l'action. « Nul, disait le roi, n'a l'œil plus clair à reconnoître ennemi, et la main plus prompte à disposer une armée. » Aussi Henri, également habile à juger des qualités estimables, et exact à récompenser les services, le fit-il passer rapidement par tous les grades d'honneur. Après avoir été, dès l'âge de quatorze ans, colonel des Suisses en Flandre, ensuite maréchal-de-camp, lieutenant général et amiral, Biron s'était vu, à l'âge de trente-deux ans, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, admis dans tous les conseils, comblé de richesses, maître des troupes par leur estime, et ami de son prince.

Pour fixer une si belle fortune, il suffisait de ne vouloir pas l'augmenter ; mais Biron trouva malheureusement des flatteurs, qui lui inspirèrent une ambition démesurée, et qui se servirent de tous ses faibles pour le porter à des excès qu'il reconnut trop tard. L'histoire de sa séduction est une des leçons les plus importantes que puissent méditer ceux qui habitent les cours et qui approchent les rois.

Les plus beaux jours de Biron furent ceux pendant lesquels, sobre, tempérant, modèle de discipline pour l'officier et le soldat, il ne songeait qu'à se distinguer par son zèle pour son prince et par ses exploits contre les ennemis de l'État ; encore paraît-il que ses beaux jours furent de bonne heure obscurcis par quelques nuages, puisque son père, tué au siège d'Épernay en 1592, trop tôt pour son fils, lui disait : « Biron, je te conseille, quand la paix sera faite, que tu ailles planter des choux en ta maison ; autrement il te faudra porter ta tête en Grêve. »

Il n'y avait que l'œil perçant d'un père qui pût démêler une catastrophe aussi funeste à travers les espérances brillantes dont Biron était environné ; aussi ajouta-t-il moins de foi à cette sinistre prédiction qu'aux promesses magnifiques des ennemis de l'État, et aux conseils perfides de ses faux amis.

Celui qui eut toujours le plus d'empire sur son esprit fut Beauvais La Nocle, sieur de La Fin. Il avait été autrefois employé par le duc d'Alençon, frère de Henri III, auprès des Espagnols, dans le temps que ce prince travaillait à se rendre souverain de Flandre. La Fin conserva toujours des liaisons avec ces ennemis du royaume, et s'en ménagea aussi auprès du duc de Savoie, à l'occasion de quelques mécontents de Provence, dont il s'établit l'agent. Ces correspondances le rendirent l'homme de confiance des ligueurs bannis de France, et réfugiés tant en Italie que dans les Pays-Bas et en Espagne.

C'était un homme entreprenant, actif, insinuant, habile surtout à saisir le faible de ceux qu'il voulait gagner. Hardi avec les téméraires, circonspect avec les prudents, il paraissait s'abandonner entièrement à ses complices, pour se sauver à leurs dépens. Aussi le roi, qui le connaissait, inquiet de l'amitié qu'il voyait formée entre lui et Biron, ne put s'empêcher d'avertir ce dernier, « qu'il l'ôtât d'auprès de lui, sinon que La Fin l'affinerait. »

Malheureusement le maréchal se trouva exposé aux insinuations empoisonnées de La Fin, sans antidote pour s'en garantir. Il avait été mal élevé : calviniste d'abord par éducation, ensuite catholique par convenance, à seize ans il avait déjà changé deux fois de religion, et il n'eut toute sa vie que de l'indifférence pour l'une et pour l'autre doctrine. Quant aux

principes de morale, ces principes qui rendent la subordination respectable, et qui établissent la sainteté des devoirs envers le prince et la patrie, Biron, ou les ignora.

ou les méprisa comme au-dessous de lui : on l'accoutuma de bonne heure à faire plier la règle sous ses goûts et ses intérêts. Toujours victorieux à la guerre, constamment heureux dans ses autres entreprises, redoute dans sa société, et jamais contredit, excusé sur ses fautes, applaudi dans ses succès, il devint fougueux, opiniâtre, présomptueux ; il aurait voulu se rendre : centre de tout, « et que rien, disait-il à Henri IV, qu'autre que lui eût fait. »

Sa langue, comme celle de tous les gens vains, était fort légère. Le roi l'excusa longtemps ; et quand on venait lui rapporter les propos inconsidérés du maréchal, propos qui tombaient quelquefois directement sur le monarque, sur ses mœurs, sur son gouvernement, Henri répondait : « Je crois bien tous ces langages du maréchal ; mais il ne faut pas toujours prendre au pied de la lettre ses rodomontades, jactances et vanités. Il faut en supporter comme d'un homme qui ne sait pas plus s'empêcher de mal dire d'autrui et de se vanter excessivement lui-même, que de bien faire lorsqu'il se trouve à une occasion, le cul sur la selle et l'épée à la main. » Il lui aurait fallu une suite d'occupations attachantes, telles que la guerre en fournit ; faute de cela, il donna dans toutes les dépenses et dans tous les excès du luxe. L'énormité de ses pertes au jeu l'effrayait lui-même : « Je ne sais, disait-il, si je mourrai sur un échafaud, mais je sais bien que je mourrai à l'hôpital. » Funeste alternative, qui, en effet, attend les joueurs effrénés. Biron éprouva que, du gros jeu au crime, il n'y a souvent qu'un pas. Livré à ses réflexions après de grandes pertes, il s'irritait contre le roi, qui le laissait manquer d'argent ; il blâmait son avarice et son ingratitude: jamais, à l'en croire, le monarque n'avait assez payé ses services ; il regrettait ces temps de troubles où le pillage remplissait les vides de sa prodigalité, et pour fournir à ses profusions, tout lui paraissait permis, dût-il replonger le royaume dans les horreurs de la guerre civile, d'où sa valeur avait contribué à le tirer.

Les Espagnols surent bien mettre à profit ces dispositions. Nous avons vu qu'avant la paix de Vervins ils ne se soutenaient plus contre Henri IV que

par des artifices, et que, ne pouvant vaincre ses généraux, ils tâchaient de les corrompre : ils tentèrent dès lors la fidélité de Biron ; mais ils ne remportèrent que des politesses vagues. Pendant le siège d'Amiens, leurs émissaires conçurent des espérances ; ils savaient sans doute que le maréchal était un de ceux qui auraient voulu partager la France en grands fiefs ; de plus, ils remarquèrent que Biron, qui jusqu'alors avait paru très-indifférent sur les pratiques de la religion, affectait beaucoup de zèle pour elle ; qu'il portait un chapelet, fréquentait les églises, parlait avec éloge des zélés de la ligue, et se donnait pour défenseur assuré des catholiques, s'ils avaient besoin un jour de son secours. Les agents d'Espagne dressèrent leur plan de séduction sur ces connaissances. Ils répandirent autour de lui des gens qui lui répétaient sans cesse qu'il était la seule ressource de la religion et de la liberté. Les Espagnols, lui disaient-ils, vont être forcés de faire la paix : le roi deviendra tout-puissant ; qui défendra les catholiques et les grands, s'il veut les opprimer ? Biron répondait : « Quand la paix sera faite, je sais bien que les amours du roi, les mécontentements de plusieurs, la stérilité de ses largesses, pousseront force divisions, et plus qu'il n'en faut pour brouiller les états les plus paisibles du monde, et quand cela manquerait, nous en trouverons en la religion tant que nous en voudrions, pour mettre les plus froids huguenots en colère, et les plus repentants ligueurs en fureur. »

Ce n'était pas assez pour les Espagnols d'avoir prévenu le maréchal contre les desseins du roi ; ils s'efforcèrent encore de lui inspirer de la confiance en eux. Pour y réussir, ils lui firent insinuer que, s'il voulait s'attacher à l'Espagne, on travaillerait à lui former une souveraineté indépendante sur quelque frontière de France ; qu'on était prêt à lui fournir argent, troupes et secours de toute espèce ; et que le gage de ces promesses serait une infante que Philippe III lui donnerait en mariage.

Malheureusement le roi, ne se doutant nullement du changement qui s'opérait dans le cœur du maréchal, le choisit pour aller à Bruxelles faire jurer à l'archiduc la paix de Vervins. Biron y fut reçu, non-seulement comme le député d'un grand roi, mais encore comme un homme dont le mérite personnel était infiniment supérieur à sa qualité. On s'étudia à

deviner ce qui pouvait flatter son goût. Jeux, spectacles, entrées brillantes, acclamations des peuples, fêtes magnifiques, déférences respectueuses, rien ne fut oublié. Hommes et femmes ne lui parlaient de ses combats qu'avec une espèce d'enthousiasme. L'admiration des courtisans allait jusqu'à la vénération. « De tous les généraux du roi, ils n'avaient jamais, disaient-ils, redouté que lui. C'était lui qui avait mis au monarque la couronne sur la tête. Il était bien fâcheux qu'il ne fût payé de ses exploits que par quelques chétives distinctions. Certainement, ajoutaient ceux qui avaient le secret, le roi est jaloux de votre gloire ; vous ne devez en attendre que des froideurs, et si vous vouliez vous attacher à nous, nous saurions reconnaître bien autrement vos services. »

Ces discours n'étaient pas absolument nouveaux pour le maréchal ; il les avait déjà entendus de la bouche d'un nommé Picolé, avocat, natif d'Orléans, homme obscur, mais que la confiance des ennemis de Henri IV rendait important. Ligueur déterminé, et connu pour tel, il n'avait pu se faire comprendre dans aucune amnistie : ainsi, après l'extinction de la guerre civile, il se vit réduit à fuir chez l'étranger ; il erra sur les frontières de la France limitrophes d'Espagne, cherchant à se faire valoir par l'espionnage. Étant en Franche-Comté, il fut pris par un des partis que Biron, gouverneur de Bourgogne, avait jetés dans cette province ennemie, sous les ordres du baron de Luz, son lieutenant: celui-ci l'envoya au maréchal. Picoté avait une imagination prodigieuse, l'esprit très-orné, une conversation brillante et rapide ; il parlait guerre, politique, religion, avec une égale facilité, et persuadait, parce qu'il paraissait persuadé lui-même. Il avait charmé le baron de Luz, qui était homme d'esprit, et il enchanta le maréchal par le récit qu'il lui fit de l'estime que les Espagnols avaient conçue pour lui, et par la perspective de la fortune la plus brillante qu'ils lui procureraient s'il voulait les obliger. Les flatteries de l'Orléanais lui valurent sa liberté. Par malheur, Biron le retrouva à Bruxelles, où il fut de nouveau l'organe des adulations espagnoles. Il proposa nettement au maréchal un traité avec Philippe : il était pressant ; cependant il n'obtint pas un engagement positif ; le faible Biron crut beaucoup faire en promettant

seulement de se joindre aux catholiques, s'ils remuaient, et il consentit qu'en ce cas on vînt en France le sommer de sa parole.

A ces efforts se joignirent ceux de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui vint en France à la fin de cette année, pour tâcher d'obtenir du roi la cession du marquisat de Saluces, qu'il avait envahi pendant la ligue. Ce prince, resserré entre la France et les états d'Italie appartenant à la maison d'Autriche, n'avait pas ajouté le titre de roi à son duché ; et c'était un des objets de son ambition. Il avait beaucoup d'enfants, et trop peu de terres pour leur former ces établissements ; autre objet de désir toujours présent à son esprit, et trop capable de lui inspirer le goût des usurpations.

Quoique tigracié dans sa taille, il était aimable, et joignait à une physionomie spirituelle des manières polies et engageantes. Il parlait bien, la franchise était sur ses lèvres et la dissimulation dans son cœur. Il avait des ministres habiles, et il les trompait le premier, afin qu'ils pussent mieux tromper les autres. Emmanuel se mêlait de toutes les négociations. Le moment où il signait un traité avec une cour était celui où elle devait le plus se défier de lui, parce qu'il en faisait un contraire avec le prince ennemi. On le craignait, parce qu'il était fertile en expédients, peu délicat sur la justice des moyens, toujours armé, et bon général.

Tous ces avantages ne l'avaient cependant pas rendu paisible possesseur de son injuste conquête ; il s'était presque toujours trouvé en tête François de Bone, sieur de Lesdiguières, qui, sans être secouru du roi, trop occupé ailleurs, s'opposa constamment aux entreprises du duc. Quand la paix fut faite avec l'Espagne, Henri revendiqua hautement le patrimoine de sa couronne, et somma Emmanuel de restituer ce qu'il tenait du marquisat de Saluces. L'usurpateur se trouva fort embarrassé, parce qu'on ne lui laissait point de milieu entre l'alternative de rendre tout ou d'avoir la guerre ; néanmoins il proposa un arbitrage, ensuite un échange, enfin un dépôt entre les mains du pape, jusqu'à ce que les droits respectifs fussent réglés. Voyant tous ses subterfuges sans succès, il imagina de venir lui-même en France, voir s'il ne trouverait pas, dans la facilité du roi ou dans quelques intrigues de cour, des moyens de conserver un pays tellement à sa bienséance.

Le roi devina. « Cet homme, dit-il, pense être si éloquent, subtu, fin et rusé, qu'il est capable de circonvenir et abuser tout le monde : or, il y a longtemps qu'il m'amuse de belles paroles ; je lui ferai voir que je ne suis pas de ces oiseaux niais, propres à se laisser duper. »

Le monarque se douta aussi que le but principal d'Emmanuel était de tenter si, par de *déceptives cajoleries*, il ne pourrait pas séduire quelqu'un, former des complots, et donner au roi assez d'occupation chez lui pour qu'il ne songeât pas à embarrasser ses voisins. Le soupçon du roi se rencontra juste. Les ministres d'Emmanuel lui avaient mandé qu'il trouverait en France une foule de mécontents, qui n'attendaient que de l'appui et un chef ; il crut donc qu'il n'avait qu'à se montrer pour animer le parti. « Mais il ne connaissait pas, dit Sully, la légèreté des hommes, et surtout des courtisans français, qui, comme ils s'altèrent pour un rien, s'apaisent aussi de même ; il ne leur faut qu'une œillade, un sourire, une louange, une parole gracieuse, de leur roi, pour changer les cœurs les plus ulcérés, et leur faire protester d'employer bien et vie pour son service. »

Emmanuel éprouva la vérité de cette observation. Il trouva, en effet, comme on en trouve dans toutes les cours, des jaloux, des gens qui s'imaginent être mal récompensés, de ces caractères ombrageux qui croient qu'on en veut toujours à leur fortune, des intrigants, et surtout beaucoup d'ambitieux, d'hommes à projets, accoutumés, pendant les derniers troubles, à se mêler de tout ; mais, de ces membres épars et isolés, il ne put former un corps comme il se l'était proposé.

Il mit cependant tout à profit pour réussir, même les circonstances qu'on juge ordinairement peu propres aux discussions sérieuses. Pour ne point mêler d'amertume aux plaisirs, le roi lui déclara, à son arrivée, qu'ils ne parleraient pas d'affaires ensemble, mais qu'elles seraient traitées par des commissaires, qui furent nommés. On ne songea donc qu'à se divertir. Henri donna des fêtes magnifiques : les courtisans l'imitèrent ; à l'exemple du monarque, ils s'efforcèrent de rendre au duc son séjour en France agréable. En revanche, Emmanuel ne paraissait s'occuper que du jeu, de la chasse, des spectacles et des autres divertissements qu'on lui offrait ; mais ne perdant jamais de vue son objet, il se servait de la confiance que le

plaisir établit souvent entre les hommes pour sonder les dispositions des principaux seigneurs à l'égard du roi.

Il en trouva plusieurs mal affectés par différents motifs. Épernon, par exemple, qui avait été favori très-puissant sous Henri III, ne pouvait s'accoutumer à n'être qu'estimé, et peut-être craint, sous Henri IV. Les ducs de Bouillon et de La Trémouille, auxquels la guerre et la confiance du parti huguenot donnaient autrefois tant de considération, ne se voyaient qu'avec peine menacés, par l'accroissement de l'autorité royale, de n'être plus que de simples courtisans. Le comte d'Auvergne était rongé de dépit de ce que le roi, toujours faible pour la marquise de Verneuil, sa sœur, ne voulait pas l'être assez pour l'épouser ; et Biron, le malheureux Biron, s'exhalait en plaintes frivoles, qu'il voulait faire croire importantes, et qui marquaient plus de désordre dans son esprit que de corruption dans son cœur.

Emmanuel, se plaignant lui-même, et entrant avec un feint intérêt dans les chagrins des mécontents, devint bientôt confident de leurs murmures. Il eut des conférences secrètes et des entrevues nocturnes, dans lesquelles il lâchait d'aboucher ensemble plusieurs seigneurs, afin de donner à leur intelligence un air de conjuration, et qu'ils ne pussent plus reculer, se voyant réunis et tous également intéressés à abaisser la puissance royale : ils convenaient assez qu'ils devaient s'entr'aider à secouer le joug ; mais, quand il était question de fixer les moyens de s'engager, le duc de Savoie les trouvait froids et peu empressés ; ils se renvoyaient l'un à l'autre le risque des premières démarches ; il n'y eut que Biron qui, incapable de dissimulation et de crainte, se livra sans réserve.

Sa défection fut l'ouvrage des rapports envenimés qui allumaient son courroux contre le roi. Le duc de Savoie lui disait que ce prince n'aimait pas la noblesse de son royaume ; qu'il craignait qu'elle ne s'élevât. « Je vais vous en donner une preuve sans réplique, lui dit un jour l'artificieux Emmanuel : vous savez que j'ai une nombreuse famille ; j'aurais voulu établir une de mes filles en France, et j'ai proposé au roi de vous la donner, s'il voulait vous faire un état sortable. » Quel choix faites-vous ? m'a répondu Henri : cette famille n'est pas la centième de mon royaume. –

Confidence pour confidence, repartit le bouillant maréchal : le roi m'a dit

que vous êtes un fourbe, et qu'en même temps que vous offrez de vous déclarer pour lui contre les Espagnols, vous signez un traité d'alliance avec eux. »

Un politique aguerri sourit à ces sortes de reproches. Emmanuel n'y fut sensible que parce qu'ils lui firent voir que sa mauvaise foi était connue, et il commença à appréhender de n'être pas en sûreté en France. En effet, on parla dans le conseil de l'arrêter : la loyauté du roi le sauva ; mais le monarque ne poussa pas la générosité jusqu'à abandonner le marquisat de Saluces. Le duc vit donc qu'il fallait ou céder ou s'attendre à la guerre ; il redoubla ses caresses auprès de Biron, ils joignirent leurs ressentiments ; et, pour mieux cimenter leur union, Emmanuel appela à son secours le fameux comte de Fuentes, dont les conseils et les offres étaient bien capables de vaincre les derniers scrupules de Biron, s'il lui en restait encore.

Don Pedro Henriquez de Azevedo, comte de Fuentes, l'ennemi personnel le plus acharné qu'ait jamais eu Henri IV, était gouverneur de Milan pour Philippe III, roi d'Espagne. Plein de la grandeur de sa nation, il ne pouvait souffrir qu'elle eût de rivale. Les Vénitiens, le pape, les Suisses, quoique peu endurants, tousses voisins, souffraient de son humeur entreprenante. S'il ne les attaquait pas, il les menaçait ; s'il ne renversait pas leurs forteresses, il en bâtissait sur leur terrain. L'Espagne, qui gagnait à ce manège, le laissait faire, sauf à le désavouer quand les plaintes devenaient trop fortes : cependant elle retenait toujours quelque chose de ses usurpations. Le duc de Savoie et le comte de Fuentes n'étaient pas amis, mais ils se craignaient et se servaient réciproquement de digue : ne pouvant s'entamer, quelquefois ils se réunissaient ; et Emmanuel était sûr de trouver en lui un bon second quand il s'agissait d'agir contre Henri IV. Il en est des haines comme des inclinations ; on en chercherait souvent inutilement la cause. L'aversion d'un simple gouverneur de Milan contre un roi de France, dont il n'avait été ni le sujet ni le prisonnier, n'est pas aisée à concevoir. Cependant elle existait, soit jalousie de nation, soit dépit de voir la France florissante et sa patrie abaissée. Don Pedro ne parlait jamais de Henri IV qu'en termes offensants ; il aimait à en entendre dire du mal. Tous les exilés du royaume trouvaient un asile auprès de lui, et l'histoire l'accuse d'avoir

été l'instigateur de quelques entreprises contre la vie du monarque. Il le fut au moins de complots contre l'État, et peut-être s'y crut-il autorisé par une juste réciprocité de l'exemple donné par Henri lui-même, qui se faisait peu de scrupule des secours de tout genre qu'il prodiguait secrètement aux Hollandais. Les préjugés nationaux nous empêchent ordinairement d'être justes à cet égard, et nous appelons trop souvent politique habile et même nécessaire dans nos princes ce que nous taxons de crime dans les autres. Au reste, cet homme, qui ne connaissait pas de frein en fait de politique, ce même homme était dans son gouvernement juge sévère et intègre, fidèle à sa parole, d'ailleurs grand guerrier, travailleur infatigable, résolu, opiniâtre, tel enfin que sa haine ne pouvait être que redoutable. Sitôt que le duc de Savoie fut sûr qu'il fallait perdre le marquisat de Saluces ou donner l'équivalent, il travailla à prévenir ce malheur ou à y remédier. La Fin, qui était toujours auprès de Biron, et qui avait le secret du comte de Fuentes, rédigea en traité ce qui n'avait été jusqu'alors qu'en projet. On promit la souveraineté de Bourgogne au maréchal, et Emmanuel ajouta à cette amorce l'offre ordinaire de la main d'une de ses filles. Moyennant ces appâts, Biron fut tout entier aux ennemis de l'État. Il fut encore convenu que, pour se tirer de France, le duc de Savoie accepterait toutes les conditions que le roi voudrait lui imposer ; mais que si, retourné dans ses états, il jugeait plus à propos de faire la guerre que de tenir sa parole, le maréchal soulèverait les mécontents du royaume, et se joindrait à lui à leur tête

Par suite de ces mesures, et après bien des difficultés et des propositions faites par le duc de Savoie, et tendantes à conserver au moins une partie du marquisat de Saluces, il conclut enfin avec le roi. Le traité portait qu'il rendrait purement et simplement le marquisat, ou bien qu'il le garderait en donnant en échange la Bresse, le vicariat de Barcelonette, le val de Sture, et ceux de Pérouse et de Pignerol. Emmanuel se servit habilement de l'option qu'on lui laissait pour demander un délai de dix-huit mois, à l'effet de se consulter, ainsi que les grands de ses états. Les commissaires en accordaient six, Rosny n'en voulait point du tout. Henri prit un milieu : il en donna trois. Le duc alors signa, bien résolu de mettre à profit le temps qui lui était

donné pour ne point exécuter le traité. Au bout du terme, le roi l'envoya sommer de sa parole. Emmanuel répondit par la demande d'un nouveau délai. Le roi refusa, et insista pour avoir le dernier mot du duc. Alors celui-ci, qui se crut assez fort des secours qu'il avait sollicités de l'Espagne, dans l'intervalle de la négociation, et de ses liaisons avec les mécontents de France, leva le masque, et répondit insolemment qu'il ne rendrait pas le marquisat, et que si le roi entreprenait de le lui enlever par la force, il lui donnerait de la besogne pour quarante ans. Mais Sully, qui s'attendait au refus, avait, comme grand-maître de l'artillerie, tout préparé de longue main pour que la guerre fût courte. Ce fut l'affaire d'une campagne, qui se termina avant l'hiver.

Henri, qui ignorait l'intrigue du maréchal, lui offrit le commandement d'une de ses armées, pendant que lui-même attaquerait le duc avec une autre. Le maréchal se trouva dans un grand embarras. Prendre le commandement, c'était s'ôter le moyen de cabaler dans les provinces, pendant que le roi serait occupé à la guerre ; ne pas le prendre, pendant qu'on savait l'ardeur qu'il avait pour ces sortes d'emplois, c'était s'exposer à des soupçons. Les avis étaient fort partagés dans son conseil. La Fin voulait qu'il remerciât ; le duc de Savoie, au contraire, qu'il acceptât, parce qu'il comptait que son complice, à la tête des troupes de France, serait obligé de le ménager.

En effet, il ne tint pas au maréchal d'essayer la honte d'échouer dans les entreprises qui lui étaient confiées ; mais il ne pouvait se laisser repousser sans collusion trop visible. Soit défaut de moyens, soit confiance dans la faiblesse des attaques, Emmanuel avait laissé ses places sans vivres et sans munitions, abandonnées à de faibles garnisons et à de mauvais commandants ; de sorte que le maréchal se donna inutilement tous les mouvements nécessaires pour les sauver. Il faisait passer aux gouverneurs la connaissance de ses tranchées ; il laissait entrer du secours ; il ne les attaquait que par les endroits les plus forts, les exhortait à se défendre du moins quelques jours. Malgré cela, il emporta toutes les places du duc devant lesquelles il se présenta ; et en deux mois Emmanuel se vit exposé à

perdre ses états, ou réduit à faire une paix désavantageuse : situation qui désolait Biron et lui faisait maudire ses propres succès.

Le porteur de ses avis aux capitaines ennemis était Renazé, secrétaire de La Fin. Quelquefois le maréchal les donnait par écrit, et pour lors ils étaient conçus de manière à admettre une interprétation favorable, en cas qu'ils fussent surpris. Pendant que le secrétaire était ainsi employé, le maître passait rapidement du camp de Biron en Piémont, et du Piémont à Milan, d'où il rapportait à Biron de nouvelles calomnies contre le roi ; nouvelles par la manière de les rendre, car c'étaient toujours les anciennes imputations, savoir : que le monarque était dévoré de la plus basse jalousie contre le maréchal : que jamais il ne lui pardonnerait ses victoires, et que tôt ou tard il en changerait les trophées en pompes funèbres. Cela se disait en forme de reproche de ce que Biron, quoique malgré lui, continuait à conquérir les états du duc de Savoie. Il semblait qu'il fût coupable à l'égard de ses complices, parce qu'il ne prenait pas contre le roi les expédients qu'ils lui suggéraient. « Il se plaint qu'il est forcé de combattre, disait le comte de Fuentes, pendant qu'il a un moyen tout simple de faire la paix à l'avantage de ses alliés. Il n'a qu'à arrêter le roi quand il viendra dans son armée ; nous l'enverrons en Espagne, où il sera bien traité, et nous l'amuserons à baller et festoyer avec les dames. »

Si ces discours n'arrachèrent pas à Biron son consentement à une noire trahison, du moins ils le familiarisèrent avec l'idée du crime ; et peu s'en fallut que l'adresse des scélérats que le maréchal écoutait ne le rendit coupable d'un horrible assassinat. Ils ne cessaient de l'aigrir contre le roi ; ils lui inspiraient de demander des gratifications exorbitantes, de nouveaux gouvernements, des augmentations de puissance, qu'en bonne politique ce prince ne pouvait accorder. Biron était donc refusé : sa colère alors, sa haine, sa rage, n'avaient plus de bornes. Pendant qu'il était dans un de ces accès de frénésie, il prend envie au roi, dont l'armée n'était pas éloignée, d'aller voir celle du maréchal, qui assiégeait une place ennemie. Celui-ci se doute que Henri IV ne manquera pas de visiter la tranchée ; il ordonne à Renazé d'aller dire au gouverneur de pointer du canon sur un endroit qu'il lui indique, et de placer dans un autre une compagnie d'arquebusiers, qui

feront feu, à certain signal, sur ceux qui paraîtront. La Fin, qui était présent, soit véritable horreur du crime, soit pour éprouver le maréchal, marque de la surprise, et fait un geste d'improbation. « Comment ! s'écrie le fougueux Biron, un homme qui veut me ruiner, un homme qui veut m'ôter la vie, n'ai-je pas droit de m'en venger ? » Ces paroles marquent quelles odieuses préventions on lui avait inspirées. La résolution qui en était une suite « ne passa pas, dit-il lui-même en s'excusant, ne passa pas les termes d'une première pensée, enveloppée dans les nuées de sa colère et de son dépit. » Revenu à lui-même, il eut honte de son emportement, et empêcha le roi de se rendre à l'endroit funeste, où son courage ordinaire aurait pu le porter.

Pour peu qu'un conspirateur montre de remords à ses complices, il s'expose à être trahi. La Fin, qui étudiait le maréchal, jugea d'après cette conjoncture qu'il ne serait pas homme à tout risquer pour réussir. Dès ce moment, il prit des mesures contre le repentir de Biron, s'il venait à en ressentir, ou contre ses aveux, si l'indiscrétion ou la nécessité lui en arrachait quelques-uns.

Il commença à garder tous les papiers, lettres, réponses, mémoires, qui pouvaient contribuer à sa décharge ; et quand le maréchal lui ordonnait de les brûler en sa présence, il les détournait adroitement, et en jetait d'autres au feu à leur place. La Fin n'abandonnait pas pour cela les négociations du duc de Biron, dont il restait toujours le principal instrument. En novembre, il fit à Milan un nouveau traité, qu'il eut ordre du maréchal de ne point signer. On y convenait que le duc de Savoie pouvait faire la paix, puisque la rapidité des conquêtes des armées françaises l'y contraignait ; mais qu'aussitôt que les armées seraient retirées, il romprait cette paix ; qu'alors les Espagnols interviendraient dans la guerre ; qu'ils donneraient au duc de Biron le titre et l'autorité de lieutenant général de leur couronne, et qu'ils lui assureraient la propriété de la Bourgogne, avec la main d'une princesse de Savoie ; que si la guerre tournait mal, l'Espagne, en faisant la paix, donnerait au maréchal un million d'or comptant, et six cent mille écus de rente à toucher partout où il voudrait. Cependant, comme ce n'était qu'à regret qu'Emmanuel abandonnait ses prétentions, et pliait sous les conditions que la France lui imposait, il traîna la guerre le plus longtemps

qu'il put, suspendant l'activité des armes du roi par des projets de traités, dont il reculait la conclusion quand on était près de finir.

Pendant ce temps, Henri IV, dont la présence ne paraissait plus si nécessaire dans ses armées victorieuses, vint à Lyon au-devant de sa nouvelle épouse. Depuis plusieurs mois on travaillait à la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois. Comme les parties étaient d'accord, l'affaire n'éprouva du côté de Rome que les difficultés de forme. On fonda la nécessité du divorce sur la parenté au troisième degré, et sur le défaut de consentement libre de l'époux et de l'épouse, qui avaient été forcés par Charles IX. Dégagé de ses nœuds, Henri en forma d'autres avec Marie de Médicis, fille de François II, grand-duc de Florence. Elle avait vingt-six ans, âge propre à faire espérer une prompte fécondité, que les Français désiraient, afin de n'être point exposés à des guerres civiles pour la succession. Aussi toute la nation célébra-t-elle cet événement avec magnificence et épanchement de joie, comme une félicité publique.

A la conclusion de ce mariage se joignit la conclusion de la paix avec la Savoie ; nouveaux sujets de fêtes et de plaisirs. Emmanuel fit ce qu'il put pour obtenir des conditions autres que celles du traité qu'il avait signé en France. Il eut recours à toutes les personnes qu'il savait jouir de quelque crédit auprès du roi : princes, rois, le pape lui-même ; mais en vain. Henri tint ferme, et tout ce qu'il accorda fut que le premier traité aurait lieu, que le duc de Savoie garderait le marquisat de Saluces, mais qu'il donnerait en échange la Bresse, le Bugey, et les bords du Rhône, de l'un et de l'autre côté, jusqu'à Lyon. A ce prix, Emmanuel racheta ses états, dont il avait été dépouillé, et fit d'ailleurs, ainsi que le disait Lesdiguières, « une paix de prince, tandis que « Henri faisait une paix de marchand. »

Biron éprouva aussi l'indulgence du monarque. Tant de négociations, d'entrevues, de voyages clandestins, n'avaient pu se faire sans que le roi en eût quelque connaissance. Il prit un jour à part le maréchal dans le cloître des cordeliers à Lyon, et lui demanda, sous promesse de pardon, en quoi consistaient les intelligences qu'il avait eues avec les ennemis de l'État, quels en étaient le but et la cause. Sur ces intelligences, en homme honteux de se rappeler des faits qu'il voudrait n'avoir pas à se reprocher, le coupable

omit des détails et ne fit que des aveux imparfaits. Quant à leur but et à leur cause. il confessa qu'il avait été flatté de l'idée d'épouser une princesse de Savoie ; que cependant il ne se serait pas écarté de son devoir, si le roi ne lui eût pas refusé le gouvernement de la citadelle de Bourg en Bresse. Henri, plein-de bonté, l'embrassa, et lui dit : « Bien, maréchal, ne te souviens jamais de Bourg, et je ne me souviendrai jamais aussi de tout le passé. » Mais, en lui pardonnant sa faute, il l'avertit qu'une rechute serait mortelle.

Biron racontant au duc d'Épernon la conversation qu'il venait d'avoir avec le roi, et combien il en était satisfait : « Je m'en réjouis, lui dit le vieux courtisan, mais vous devriez désirer une abolition, car les péchés de cette qualité ne se remettent pas comme cela. – Une abolition, répondit le maréchal, sera-t-elle plus sûre que la parole du roi ? Et s'il faut une abolition au duc de Biron, que faudra-t-il aux autres ? » Il oubliait que la puissance royale commençait à prendre le dessus, et qu'en fait de crime d'État, elle ne distingue pas entre les coupables.

Ce fut le plus grand des malheurs pour lui, que le roi ne chercha point à pénétrer le fond de l'intrigue ; il l'aurait peut-être arraché à la séduction ; parce que le maréchal, ne pouvant douter, après les aveux détaillés qu'on aurait exigés, que ses actions ne fussent désormais éclairées, se serait imposé la loi de les rendre plus régulières. Il est possible aussi que, sachant le monarque instruit à fond, il eût mieux connu le pardon, et que, sensible à la bonté du souverain, il eût renoncé à des liaisons qui l'auraient rendu ingrat ; au lieu qu'après sa grâce, loin d'être soulagé, il se trouva comme entre deux feux : bourrelé du côté du roi, qui, d'un moment à l'autre, pouvait connaître toutes les circonstances du complot, et lui faire un crime capital de ses réticences ; embarrassé du côté du duc de Savoie et du comte de Fuentes, lesquels, piqués de se voir négligés, pouvaient livrer au roi les preuves de sa trahison, et le perdre. Mais il craignait surtout Renazé, et les autres complices subalternes qu'il avait employés ; ils tenaient son sort entre leurs mains, et il ne fallait qu'une indiscretion de leur part, échappée ou provoquée, pour le faire périr : ce fut donc principalement contre eux qu'il résolut de se pré-Cantionner. Il continua ses liaisons avec les ennemis

de l'État, qui le flattaient toujours ; mais il changea d'entremetteurs auprès d'eux, persuadé que, quand même on viendrait à découvrir les complots tramés par ces sortes de gens sous ses ordres, le pardon de Lyon couvrirait tout.

Henri IV oublia aisément la faute d'un homme qu'il aimait. Comme il le connaissait avide d'honneurs, il l'envoya en Angleterre faire part de son mariage à la reine Elisabeth, sa bonne amie. Le maréchal y arriva peu de temps après que cette princesse eut laissé périr sur l'échafaud le comte d'Essex, son favori. On prétend que la vengeance d'un amour méprisé eut plus de part à son supplice que la politique de l'État. Cependant il faut avouer qu'il s'était rendu criminel au moins d'un projet de révolte. Élisabeth raconta à Biron avec attendrissement les erreurs du comte, l'abus qu'il avait fait de ses bontés, et les ressources qu'il aurait trouvées dans son indulgence : elle dit qu'elle avait tout tenté pour le sauver ; qu'elle n'exigeait qu'un aveu, qu'une soumission, qu'il daignât seulement demander grâce. Puis, fixant tout à coup le maréchal, comme honteuse de la sensibilité qu'elle venait de faire paraître, et se rappelant les devoirs austères de la royauté, elle lui dit : « Si j'étais à la place du roi mon frère, il y aurait des têtes coupées aussi bien à Paris qu'à Londres : Dieu veuille toutefois qu'il se trouve bien de sa clémence ; pour moi, je n'aurai jamais pitié de ceux qui troublent un état. » On remarqua qu'en rendant compte de son ambassade Biron ne parla pas de cet avertissement.

Il est rare que les exemples corrigent. Ce que Biron venait d'entendre ne l'empêcha pas de se joindre à une cabale qu'il trouva formée à la cour, et dont les chefs n'auraient jamais dû causer du chagrin au roi. Le premier, Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, devait tout à Henri IV, qui l'avait choisi, entre tous les seigneurs de sa cour, pour lui faire épouser Charlotte de la Mark, souveraine de Sedan, dont la main était à sa disposition. Le second, Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême, était perpétuellement comblé des faveurs du roi, tant en mémoire de Charles IX, dont il était fils naturel, que par égard pour Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, sa maîtresse, dont il était frère utérin. L'un et l'autre, oubliant ce qu'ils possédaient et de qui ils le tenaient,

ne songeaient qu'à en acquérir davantage. Le duc de Bouillon était dévoré du désir d'agrandir sa souveraineté, et croyait ne pouvoir y parvenir qu'en renouvelant les troubles. Le comte d'Auvergne avait formé le projet de faire retomber la couronne dans sa famille, et la fécondité de la reine ne lui paraissait pas même un obstacle dont on dût s'embarrasser.

Marie de Médicis, dans le cours de la première année de son mariage, avait rendu le roi père d'un dauphin. Ce bonheur n'empêchait pas le monarque de se livrer aux caprices d'un amour volage. Ses infidélités multipliées et peu secrètes chagrinaient son épouse, qui ne lui cachait pas son dépit. De là naissaient des froideurs et des picoteries qui, dans la maison d'un particulier, seraient restées sans conséquence, mais qui, dans la cour d'un roi, influaient sur le sort du royaume. Henriette d'Entragues avait aussi donné au roi deux fils ; elle prétendait n'être devenue mère que sous la foi d'une promesse de mariage antérieure à l'hymen de Marie. Au moment de la célébration, elle avait signifié à Lyon une opposition, dont on ne tint pas compte. Cependant elle n'en croyait pas moins avoir assuré à son fils des droits qu'elle pouvait faire valoir. Il s'agissait d'abord de faire déclarer nul le mariage du roi, et le dauphin illégitime ; projet chimérique : mais quelle chose ne fait pas croire possible le désir de régner et de supplanter une rivale ? Henriette employa pour se satisfaire les armes du sexe le plus faible, les charmes et la malice : par les premiers elle retenait tyranniquement le roi sous son empire ; la seconde lui servait à éloigner Henri de son épouse. La favorite possédait supérieurement le talent de contrefaire, et, dans les moments de gaîté, elle imitait plaisamment le ton de la reine, ses manières, son accent et son idiôme mêlé d'italien et de français : le roi riait de ces folies ; mais la reine, à qui on le rapportait, entraînait en fureur, et demandait vengeance. Henri tâchait d'éluder : il ne voulait pas qu'on prît au sérieux des bouffonneries qu'il prétendait n'être faites que pour l'amuser. Marie, au contraire, insistait ; et, voyant que le roi la payait de défaites, elle croyait sa rivale préférée, éclatait en reproches, et donnait publiquement des scènes d'humeur et de dépit, qui faisaient de vives impressions sur l'âme sensible du monarque. Henriette se flattait que ces scènes multipliées aigrieraient à la fin l'époux, et pourraient lui faire

prendre un parti violent, comme de renvoyer la princesse à Florence. Elle trouvait tout simple que le roi la reconnût ensuite pour véritable reine, en vertu de la promesse de mariage, et qu'il donnât le litre de dauphin à son fils. Tel fut le rôle que la marquise de Verneuil joua dans cette affaire ; il n'était pas le plus aisé, si la nature ne l'eût faite aussi propre à désoler une épouse susceptible, qu'à captiver un prince facile. Le duc de Bouillon, le plus fécond, le plus habile discoureur de son temps, joua le second : il formait des plans, discutait les difficultés, concertait les moyens, rassurait ceux que le danger aurait pu effrayer : il paraissait s'avancer plus que les autres complices ; mais il avait soin de ne laisser derrière lui ni écrits ni traces qui pussent le décélérer. Le comte d'Auvergne, homme entreprenant et téméraire, arborait hardiment l'étendard de la révolte ; il parcourait les provinces au delà de la Loire, où il semblait avoir fixé son séjour : il s'y conciliait la noblesse par des égards, le clergé par une grande affectation de catholicité, et le peuple par une feinte compassion de la misère qu'il souffrait sous le poids des impôts dont il était accablé. Pour Biron, on le destinait à commander les troupes, tant celles que fournirait l'Espagne que celles qui seraient levées en France. On devait, lui disaient les flatteurs, l'opposer à Henri IV ; idée capable toute seule de piquer sa vanité et de lui faire oublier son devoir. Ils ne manquaient pas de lui insinuer qu'un homme qui aurait forcé le roi à placer sur le trône l'épouse légitime, et à reconnaître le véritable héritier, ne devait pas s'attendre à moins qu'à une souveraineté, ou à toute récompense qu'il désirerait. Ainsi le duc de Bouillon était l'âme de la conspiration, le comte d'Auvergne en était, pour ainsi dire, la trompette, et Biron, le bras. Pris à part, chacun en particulier aurait été peu redoutable, mais unis ensemble, et avec beaucoup d'autres qui ne se montraient pas encore, attaquant le roi, l'un à la cour, les autres dans les provinces, d'autres encore sur les frontières, ils pouvaient occasionner dans l'Etat des mouvements très-dangereux.

Henri IV eut quelques soupçons au commencement de l'année. Il apprit qu'il y avait de la fermentation dans le Poitou et dans les provinces adjacentes : il part avec sa promptitude ordinaire, il se montre à ses peuples sans troupes et sans appareil effrayant, demande quel est le sujet de leurs

plaintes, Ils répondent qu'on leur a dit qu'il veut augmenter les impôts, détruire les privilèges du clergé, de la noblesse et de la magistrature, et bâtir de tous côtés des citadelles pour les gouverner en despote qui ne connaît ni frein ni lois. Le roi s'explique sur tous ces sujets avec les députés des corps : il leur ait voir qu'ils sont trompés ; que ses intentions pour le soulagement des peuples sont pures et droites. « Quant aux citadelles, dit-il, celles que je voudrai faire ne seront bâties que dans le cœur de mes sujets. » Henri avait cette affabilité, ce ton de vérité qui persuadent. Sa présence et ses discours calmerent toutes les craintes ; les murmures cessèrent, et il revint triomphant de la malice de ses ennemis.

Mais elle existait toujours à la cour comme dans un volcan dont les explosions indiquaient une inflammation très-étendue, et dont le vrai foyer restait caché. Le roi, certain qu'il y avait des projets, sans en connaître précisément le but ni les auteurs, vivait dans les alarmes. Dufresne-Canaye, son ambassadeur à Venise, ministre pénétrant et infatigable, qui étendait ses correspondances dans toute l'Italie, lui mandait qu'on voyait souvent des Français à Milan et à Turin ; qu'ils s'enveloppaient dans l'ombre du mystère, et qu'ils avaient de nuit de fréquentes conférences avec les ministres de ces deux cours. Dufresne nommait les uns, désignait les autres, marquait heure par heure leurs démarches, décrivait jusqu'à leurs habits, leur contenance et leurs gestes. Il mandait de plus qu'on déchirait le roi en Italie au sujet de ses mœurs ; qu'on décriait son gouvernement, pour répandre sur lui une espèce de mépris ; qu'on rabaissait sa puissance, afin de persuader à ses alliés qu'il était hors d'état de les secourir dans le besoin ; qu'enfin les Vénitiens eux-mêmes, malgré leur attachement pour Henri, commençaient à prêter l'oreille à ces insinuations calomnieuses, et à se défier de la France.

On est étonné de voir avec quelle indifférence les ministres et le roi lui-même recevaient ces avertissements. Ils poussèrent l'indolence jusqu'à négliger de faire passer à Dufresne l'argent nécessaire au paiement de ses espions ; il ne demandait qu'une somme modique pour faire enlever un de ces mauvais Français, qui aurait peut-être révélé toute l'intrigue, et on la

refusa ; mais Henri IV fut mieux servi par l'imprudence de Biron que par ses propres ministres.

Depuis son retour d'Angleterre, le maréchal parut peu à la cour ; encore était-ce en homme mécontent, dédaigneux, blâmant tout ce qui se faisait, quelquefois rêveur, impatient, colère, tel qu'on voit des gens qui, embarrassés dans une mauvaise affaire, affectent l'assurance, et s'obstinent contre le cri de leur conscience. Ses soucis n'étaient pas sans cause. Son intimité avec La Fin commençait à tourner comme font toutes les amitiés fondées sur des intérêts criminels. Il s'était glissé entre eux des soupçons ; le comte de Fuentes, plus connaisseur que le maréchal, se douta le premier, sur quelques paroles échappées à La Fin, qu'il serait homme à les trahir. Sans lui rien témoigner, il le renvoya en France, et l'engagea sous quelques prétextes, à prendre son chemin par la Savoie. Les avis étaient donnés à Emmanuel, et La Fin y aurait au moins perdu sa liberté, mais soit heureux hasard, soit prévoyance, La Fin prit par la Suisse, et il chargea de la commission pour la Savoie Renazé, son secrétaire, qui fut arrêté et renfermé dans le château de Chiari.

Retiré en Auvergne, sa patrie, La Fin tourne des yeux inquiets sur sa situation ; il se voit au milieu de la France, qu'il trahit, sans asile chez les étrangers, auxquels il est suspect. En vain il porte des plaintes au duc de Biron sur la captivité de son secrétaire ; il n'en reçoit que des réponses inquiétantes. On ne lui parle de l'infortuné Renazé que comme d'un homme qu'il a fallu sacrifier à la sûreté commune, et dont on a été obligé d'étouffer la voix dans le tombeau. Le maréchal lui conseille de ne faire ni recherches ni menaces à l'occasion de ce complice, mais au contraire, tant la crainte est cruelle, de se défaire secrètement de ceux dont il a été accompagné dans ses voyages, et qui pourraient donner des lumières sur ses démarches : affreuses précautions qui font connaître à La Fin ce qu'il doit appréhender lui-même, surtout n'étant plus nécessaire.

Or, depuis le pardon de Lyon, le maréchal, fidèle à la résolution qu'il avait prise de changer ses entremetteurs, ne s'était presque pas servi de La Fin. Il donnait toute sa confiance au baron de Luz. Ses voyages à Milan et à Turin, il les faisait faire par Hébert, son secrétaire, qui prenait des prétextes

de pèlerinages, ou d'aller acheter des armes et des étoffes en Italie ou d'y conduire de jeunes gentilshommes qu'on voulait faire voyager. La Fin, qui s'était servi des mêmes défaites, ne se trompait pas sur leur but. Il en tirait cette conséquence, que le duc de Biron avait toujours les mêmes intrigues, mais qu'il employait d'autres agents. Par le moyen des habitudes qu'il conservait dans la maison du maréchal, il était aussi instruit de sa conduite personnelle : on l'avertissait que Biron s'éloignait du roi ; qu'il affectait de mépriser ses bonnes grâces et de le braver, et qu'en même temps il ne prenait aucune précaution ni pour se défendre, ni au moins pour se sauver, si l'on découvrait quelque chose. De toutes ces circonstances, La Fin conclut que Biron courait à sa perte : pour lui, il prend son parti, et demande une audience au roi.

Chose étonnante ! dans le temps où les yeux et les oreilles tant du roi que des ministres auraient dû être perpétuellement ouverts, la demande de La Fin fut négligée ; et peut-être l'aurait-on oubliée tout à fait, s'il n'était survenu *un fugitif de Piémont*, qui en dit assez au roi pour lui inspirer de la curiosité sur ce que La Fin avait à révéler. On lui dépêcha donc un exprès pour convenir de la récompense qui lui serait accordée, et de la conduite qu'il tiendrait pour ne pas alarmer le maréchal. Quant à la récompense, La Fin ne demanda que sa grâce ; et elle lui fut promise. A l'égard des précautions à prendre pour soustraire son intelligence avec le roi à l'attention de Biron, il imagina d'écrire au maréchal qu'il avait une affaire de famille qui exigeait sa présence à la cour ; que, s'il ne s'y rendait pas dans une circonstance aussi importante, on pourrait mal juger des raisons qui le retiendraient en province ; qu'il hésitait cependant de paraître à la cour dans la crainte de lui : donner des soupçons, et qu'il s'abandonnait à sa décision. Biron, toujours confiant, laissa toute liberté à La Fin ; et celui-ci vint à Fontainebleau, de l'aveu du maréchal, et sans aucun soupçon de sa part.

Le roi l'interrogea lui-même. « Connaissant, dit La Guesle, le naturel des guerriers, qui « parlent beaucoup, mais que le son de la trompette fait agir autrement, » il ne fit pas grand cas des dépositions du délateur tant qu'elles se bornèrent à des discours ; mais quand il montra les papiers qu'il avait

dérobés à la vigilance du maréchal, Henri trop convaincu, écrivit à Sully : « Mon ami, venez me trouver en diligence pour chose qui importe à mon service, votre honneur, et le commun contentement de tous deux. » Le ministre vole ; il trouve le roi à cheval, partant pour la chasse, où il allait faire diversion à ses chagrins. Henri s'incline vers Sully, et, lui serrant la tête contre son cœur, lui dit en soupirant : « Mon ami, il y a bien des nouvelles ; toutes les conspirations contre moi et mon État, dont nous ne faisons que nous douter, sont maintenant découvertes. » Il raconte ensuite à son ministre que c'est La Fin, le principal confident de Biron, qui est venu tout avouer. « Mais, dit-il, il enveloppe dans sa déposition beaucoup de gens, même des plus grands : or, devinez. – Moi, sire, répondit Sully, deviner un homme qui soit traître ! c'est ce que je ne ferai jamais. » Henri presse de nouveau Sully, qui résiste toujours ; enfin il lui dit en souriant « M. de Rosny en est ; le connaissez-vous bien ? » Puis, sans même prendre la peine de le rassurer sur cette imposture, qui se détruisait d'elle-même, il lui ordonne d'aller entendre les dépositions de La Fin avec Villeroy et le chancelier de Bellièvre.

Le résultat de leur examen fut qu'il fallait mander à la cour le maréchal de Biron, et qu'il y avait assez de preuves pour l'arrêter. C'était une entreprise dont l'événement a prouvé la facilité, mais qui pouvait alors paraître délicate ; car La Fin déclarait, à la vérité, ce qui s'était passé pendant qu'il avait eu la confiance du maréchal, c'est-à-dire jusqu'au pardon de Lyon : ainsi, jusque-là, tout était connu, et il n'y avait, rien à craindre ; mais, depuis ce temps, ne pouvait-il pas s'être formé des complots plus redoutables ? Ne pouvait-il pas se faire qu'il y eût des complices en plus grand nombre et plus accrédités ; que les mesures fussent mieux prises ; qu'il ne fallût peut-être plus qu'une étincelle pour faire jouer des mines préparées en plusieurs endroits du royaume ? Il était donc important de ne point alarmer Biron, qui aurait pu ou se sauver et emporter avec lui son secret, par conséquent laisser toujours le roi dans le même embarras, ou frapper à l'instant son coup, et embraser toute la France.

Il avait envoyé à la cour le baron de Luz, pour sonder le terrain. Le roi s'exprima avec lui, sur le compte de Biron, en termes obligeants ; et en

effet, malgré le crime du maréchal, Henri ne pouvait se défendre d'un retour de tendresse pour lui et les autres coupables. « S'ils pleurent, disait-il, je pleurerai avec eux ; s'ils se souviennent de ce qu'ils me doivent, je n'oublierai ce que je leur dois ; ils me trouveront aussi plein de clémence qu'ils sont vides de bonnes affections : je ne voudrais pas que le maréchal de Biron fût la premier exemple de la sévérité de ma justice, et que mon règne, qui jusqu'à présent a ressemblé à un air calme et serein, se chargeât tout soudain de nuées, de foudres et d'éclairs. »

Que ne sut-il, l'infortuné maréchal, les dispositions favorables de son maître ! Mais, trompé par La Fin, trompé par ses amis, qui croyaient La Fin sincère, il s'imagina ne pouvoir se sauver que par le silence. Il délibéra cependant s'il s'exposerait à rendre compte de sa conduite. Plusieurs personnes de la cour lui conseillèrent secrètement de se mettre en sûreté ; mais il était déjà trop tard pour hésiter d'obéir. Sous prétexte de renouveler les poudres et les autres munitions de guerre et de bouche des forteresses de Bourgogne, devenues trop vieilles, Sully les avait retirées sans y en substituer d'autres ; de sorte que la province sur laquelle Biron comptait se trouvait privée de défense, sans qu'il s'en fût aperçu.

Le duc de Biron arriva à Fontainebleau le 13 juin. Son entrée à la cour fut un spectacle. On avait observé que La Fin avait de fréquentes conférences avec le ministre ; que souvent il sortait de la maison du chancelier bien avant dans la nuit, et que le roi s'y trouvait quelquefois. Il n'en fallait pas davantage pour rendre les courtisans attentifs à la contenance du maréchal ; elle fut fière et hautaine, d'autant plus qu'en mettant pied à terre La Fin lui glissa à l'oreille : « Bon courage, mon maître ! ils ne savent rien. » Cependant, comme ses affaires étaient déjà le sujet des conversations ; comme on soupçonnait qu'il n'était pas exempt de reproches, sans qu'on sût précisément jusqu'à quel point il en méritait, on lui aurait désiré moins de présomption. « Il ne trouva, dit Mathieu, personne qui parlât pour son orgueil, et chacun aurait intercédé pour son humilité. »

Il aborda le roi avec assurance. Henri le reçut avec bonté, le conduisit dans ses jardins, parcourut avec lui ses appartements, et lui fit voir les ornements qu'il y avait ajoutés ; de temps en temps il mettait en avant des

propos capables l'amener une confidence : mais Biron regardait négligemment, écoutait comme malgré lui, répondait dédaigneusement, et même avec insolence ; il était venu, disait-il, non pour se justifier, mais pour connaître ses calomniateurs et en tirer vengeance. Le roi lui fit entendre assez clairement qu'il était instruit, le conjura de lui ouvrir son cœur, lui dit qu'il voulait tirer l'aveu entier de lui-même ; à cette condition, il lui offrit un pardon général et ses bonnes grâces. Voyant que malgré tant d'avances, il ne gagnait rien sur cet opiniâtre, il lui détacha quelques-uns de ses amis, dont les instances ne réussirent pas davantage. « Mon ami, disait tristement le monarque à Sully, voilà un malheureux homme que le maréchal, j'ai envie de lui pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, et de lui faire autant de bien que jamais. Il me fait pitié ; mon cœur ne se peut porter à faire du mal à un homme qui a du courage, duquel je me suis si longtemps servi, et qui m'a été si familier. Mais toute mon appréhension est que, quand je lui aurai pardonné, il ne pardonne ni à moi, ni à mes enfants, ni à mon État. »

Si Henri le Grand avait ces craintes, quelles devaient être les terreurs de Marie de Médicis ! Une reine, une mère qui se voyait menacée elle-même d'être chassée du trône, et de voir arracher le sceptre à son fils ! car La Fin déposait avoir entendu dire au comte de Fuentes « que jamais l'État d'Espagne ne se fieroit aux Français, si ce n'étoit qu'ils fassent faillir la race des princes du sang, en commençant par le roi et son dauphin, » et que l'intention du maréchal était de renverser toute la France. On ne sait, à la vérité, Cet affreux projet que par un complice qui cherchait peut-être à se faire valoir, et cette sorte de preuve n'est pas toujours convaincante: mais, comme on rappelle tout en certaines circonstances, quelques personnes se souvinrent que Biron avait dit « qu'il n'y avoit qu'un coup d'épée qui pût l'empêcher d'être souverain ; » et d'un homme assez imprudent pour laisser échapper Un pareil propos, il était pardonnable d'appréhender des extrémités fâcheuses ou un coup de désespoir. L'intérêt que la reine avait dans cette affaire ne permit pas au roi de lui en laisser ignorer l'importance. Il l'appela aux conseils qui se tinrent à ce sujet, et ce furent peut-être ses frayeurs et ses larmes qui arrachèrent à la justice du monarque les derniers

ordres contre l'infortuné Biron. « Mais, auparavant, dit le roi, je lui veux dire encore que, s'il se laisse mener par justice, il ne s'attende plus à grâce quelconque de moi. »

Plein de cette idée, Henri suit de l'œil le criminel, l'examine, le voit jouer et causer, sans qu'il paraisse ébranlé ni inquiet. Enfin, comme la nuit s'avavançait, il l'appelle dans sa chambre ; et faisant un dernier effort, lui dit ; « Maréchal, c'est de votre bouche que je veux savoir ce dont, à mon regret, Je suis trop éclairci. Je vous assure de votre grâce, quelque chose que vous ayez commise contre moi. Le confessant librement, je vous couvrirai du manteau de ma protection, et l'oublierai pour jamais. – Oh ! c'est trop, répondit l'obstiné Biron, c'est trop presser un homme de bien qui n'a eu d'autre dessein que celui qu'il vous a dit. – Plût à Dieu ! répliqua le roi ; mais je vois bien que je n'apprendrai rien de vous ; je vais voir si le comte d'Auvergne m'en dira davantage. » Il sort sous ce prétexte, examine par lui-même si ce qu'il avait ordonné était prêt. En rentrant dans sa chambre, il congédie tout le monde ; et s'adressant au maréchal, il lui dit : « Adieu, baron de Biron ; vous savez ce que je vous ai dit. »

Il était encore temps ; Biron, prosterné aux pieds du monarque attendri, aurait obtenu grâce : mais trop altier pour flechir, il sort ; la porte se ferme. Aussitôt Vitry, capitaine des gardes, le saisit par le bras et lui demande son épée. « Mon épée! s'écrie le maréchal, mon épée qui a tant fait de bons services ! » Il la détache cependant, et demande à parler au roi ; mais il avait laissé passer le moment de la clémence, et ce moment échappé ne revint plus. En traversant la salle des gardes, il eut l'imprudence de dire : « Vous voyez comme on traite les bons catholiques ! » Parole qui n'émut personne.

Dans le même temps, Praslin, autre capitaine des gardes, demandait l'épée au comte d'Auvergne : « Tiens, prends-la, dit-il sans se déconcerter ; elle n'a jamais tué que des sangliers. Si tu m'avais averti de ceci, il y a deux heures que je dormirais. » En effet, il se coucha tranquillement et dormit. Le maréchal, au contraire, passa la nuit dans son manteau, livré à la plus grande agitation ; il se promenait à grands pas, frappait du poing contre les murailles ; il apostrophait les gardes, se parlait à lui-même, se reprochait de

n'avoir pas suivi le conseil qu'on lui avait donné de se sauver ; il priait qu'on avertît ses secrétaires de brûler ses papiers, d'avouer une chose, d'en taire une autre ; il s'interrompait ensuite, en se rappelant qu'il était prisonnier, et qu'il n'y avait plus là personne pour lui obéir. Infortuné, qui commençait à sentir l'abandon général, la plus terrible épreuve pour un homme accoutumé à l'empressement de la foule, compagne de la grandeur.

Le lendemain, le maréchal et le comte d'Auvergne furent transférés, par eau, de Fontainebleau à la Bastille. Le roi donna, le 18, des lettres patentes qui attribuaient le procès au Parlement. Il fut instruit par Achille du Harlay, premier président, Nicolas Potier, aussi président, assistés d'Etienne Fleury et de Philibert Thurin, conseillers, nommés rapporteurs.

Avant toute action juridique, les parents et les alliés du maréchal obtinrent permission de se jeter aux pieds du roi. Le duc de La Force portait la parole ; il rappela les services du prisonnier, ceux de sa famille, l'ignominie que son supplice ferait rejaillir sur elle, et il employa tout ce que le sujet pouvait fournir de pathétique pour fléchir la justice du monarque, et ranimer dans son cœur les sentiments de son ancienne bonté. Henri l'écouta d'un air pénétré ; puis, reprenant les points de sa harangue, il leur dit que ces sortes de punitions ne déshonoraient pas les familles ; et il le prouva par son propre exemple: « Car, dit-il, je ne me fais pas honte d'être descendu des Armagnacs et du comte de Saint-Paul, qui ont péri sur l'échafaud. Quant à la clémence dont vous voulez que j'use à l'égard du sieur de Biron, ce ne seroit miséricorde, mais cruauté. S'il n'y alloit que de mon intérêt particulier, je lui pardonnerois comme je lui pardonne de bon cœur ; mais il y va de mon État, auquel je dois beaucoup, de mes enfants que j'ai mis au monde, qui pourroient me reprocher, et tout mon royaume, si je venois à défaillir, que j'ai laissé un mal que je connoissois. Je laisserai faire le cours de la justice : vous verrez le jugement qui en sera porté. J'apporterai ce que je pourrai à son innocence. Je vous permets d'y faire ce que vous pourrez, jusqu'à ce qu'on connoisse qu'il soit criminel de lèse-majesté ; car alors le père ne peut solliciter pour le fils, le fils pour le père, la femme pour le mari, ni le frère pour le frère. »

L'historien Mathieu remarque qu'entre les papiers produits par La Fin, on en choisit vingt-sept, « non ceux qui concluoient le plus contre Biron, mais ceux qui ne parloient que de lui. » En effet, entre les pièces qu'on trouve dans les différentes relations, aucune n'indique la complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon ; toutes regardent exclusivement le maréchal.

L'accusation contenait quatre chefs principaux : 1^o d'avoir eu intelligence avec l'archiduc, par Picoté, dont il payait les voyages ; 2^o d'être entré en traité avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes, soit directement, soit par l'entremise de La Fin ; 3^o de s'être entendu avec l'ennemi pour retarder la prise des places de la Bresse, et faire recevoir des échecs à l'armée royale ; 4^o d'avoir averti le gouverneur de Sainte-Catherine de pointer le canon sur un endroit où il devait mener le roi, et de lui dresser une embuscade d'arquebusiers.

On lui présenta d'abord ses lettres et ses mémoires, qu'il reconnut. Comme ils étaient écrits à double sens, il leur donna celui qui était favorable à sa cause, et ainsi il ôta à cette preuve pour le moment toute sa force. Les juges lui demandèrent ensuite s'il avait quelque reproche à produire contre La Fin. Loin d'en faire aucun, il répondit qu'il le regardait comme un honnête homme. Aussitôt on lui lut la déposition de La Fin, qui expliquait les mêmes pièces dans le sens le plus naturel, et tout contraire à celui que Biron avait donné : le prisonnier s'emporta pour lors contre La Fin, dit que c'était un traître, un scélérat gagné par ses ennemis pour le perdre.

Cependant le sens de ces pièces restait incertain, parce que La Fin en donnait un et Biron un autre. Pour en tirer une preuve concluante, il aurait fallu un nouveau témoin non récusé par le criminel, qui eût déterminé le vrai sens, en se joignant à l'un ou à l'autre : c'est ce qui arriva d'une manière accablante pour le maréchal. « Si Renazé était ici, s'écria-t-il, il donnerait le démenti à La Fin. » A peine avait-il parlé, que Renazé parut. Le jour même que Biron fut arrêté, ce prisonnier se sauva du château de Chiari, après avoir gagné ses gardes, apparemment moyennant l'argent que la

France lui fournit. Il les emmena avec lui, échappa à toutes les poursuites du duc de Savoie, et vint sans délai fortifier le témoignage de La Fin. Sa présence fut un coup de foudre pour l'accusé ; à peine en voulut-il croire ses yeux : il ne pouvait concevoir par quelle fatalité cet homme, qu'il avait cru mort, sortait du tombeau pour le confondre. Il pensa qu'Emmanuel le trahissait, et dans le premier moment de sa surprise, il garda le silence.

Cependant il reprit ses esprits ; et, se voyant convaincu sur le sens des pièces, il réclama le pardon que le roi lui avait accordé à Lyon : mais il rendit lui-même ce moyen insuffisant par des aveux qui lui échappèrent ; car, interrogé sur les circonstances de ce pardon, il répondit : « Je ne puis nier que je n'aie dit au roi tout ce qui s'était passé ; mais, en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avait rendu capable de tout dire et de tout faire, j'ai cru que je ne devais spécifier ce que j'avais honte d'avoir entrepris. » Raison excellente partout ailleurs que devant un tribunal établi pour juger un crime d'état ; crime qui n'admet pas un pardon vague et verbal, mais qui demande une abolition spécifiée et revêtue de lettres patentes. Le maréchal ajouta qu'il n'avait rien machiné contre son devoir, depuis le pardon. Malheureusement la preuve qu'il fournissait de son innocence frappait contre lui : c'était une lettre, sans doute adressée à La Fin ; il lui écrivait qu'il ne voulait plus se mêler d'intrigues, et que la naissance du dauphin avait dissipé ses *ombrages et ses variétés*. Or, le pardon était du commencement de l'année 1601 ; le dauphin n'était né qu'à la fin de septembre même année : il s'était donc écoulé, depuis le pardon, plusieurs mois, pendant lesquels Biron avait persévéré dans ses *ombrages et ses variétés*.

Il est vraisemblable que le maréchal fixa au pardon de Lyon la fin de ses correspondances avec l'ennemi, parce que, depuis ce temps, ne s'étant plus servi de La Fin, il se flattait qu'il n'y avait pas de preuves victorieuses contre lui ; et il ne se trompa point. Ses confidents, dans ces derniers temps, avaient été le baron de Luz, son ami, et Hébert, son secrétaire. Le premier, réfugié en Bourgogne, ne put être contraint d'en sortir ; le second, appliqué à la question, en souffrit les douleurs sans rien avouer : mais on ne pouvait se tromper sur les motifs qui l'avaient fait envoyer à Milan, ni croire qu'un

secrétaire confident quittât son maître pour des raisons aussi frivoles que celles qu'on alléguait, et qu'il allât voyager dans les pays étrangers, pendant que son service auprès du maréchal était nécessaire. Si donc la constance et la fermeté d'Hébert lui sauvèrent la vie, elles ne purent garantir celle de son maître.

Le 23 juillet, le chancelier se rendit au Parlement : les pairs qui avaient été convoqués n'y vinrent pas ; mais il s'y trouva cent douze juges. On employa trois séances à entendre le rapport du procès, et, le 27, le maréchal fut amené de la Bastille au Palais.

Le duc de Biron parut grand en cette occasion ; il mit dans sa défense toute la modestie du repentir et toute l'énergie de la douleur. Le nombre des juges, leur gravité, leur silence, objet si imposant, ne le troublèrent pas. Il commença son apologie par l'exposition des manœuvres employées pour le séduire ; il mit entre ces moyens de prétendues sorcelleries, dont il est étonnant que La Fin se soit servi (des figures de cire qui remuaient et parlaient), et plus étonnant encore qu'une âme qui n'était pas faible s'y soit laissé surprendre ; preuve certaine que, quand on a une fois ouvert son cœur à la flatterie, toute arme devient victorieuse entre les mains du flatteur. Le maréchal détailla ensuite les raisons qui l'avaient empêché de faire au roi, depuis son arrivée à Fontainebleau, les aveux qu'il demandait : « La Fin et moi, dit-il, nous nous étions juré de ne jamais rien révéler, et je croyais ma conscience liée par ce serment. De plus, en arrivant, La Fin lui-même m'avertit qu'il n'avait rien avoué, et, comme j'étais très-résolu de ne jamais rien exécuter de ce que nous avons pu projeter ensemble, j'ai cru inutile de déclarer des choses qui ne devoient point avoir de suite, et qui pouvoient nous déshonorer tous deux. »

Loin de convenir d'avoir eu dessein de mettre la vie du roi en péril, il répondit qu'au contraire c'était La Fin qui était coupable de ce conseil, et qu'il l'avait rejeté avec indignation. Quant à l'accusation de s'être entendu avec les ennemis de l'État pour ménager leurs troupes et leurs places, il y opposa une énumération rapide et véhémement des choses qu'il aurait pu faire contre le service du roi dans les ambassades, à la tête des armées, dans le conseil et ailleurs, sans être exposé aux soupçons de trahison. « Ne

pouvois-je pas, dit-il, me défendre en Bourgogne, amasser de l'argent, des troupes, des munitions, refuser de venir, puisque j'avois été averti ? Une âme coupable et peinée de l'horreur de sa conscience fût tombée en pièces de peur et de tremblement, mais la secrète science que j'avois de ma fidélité, et l'innocence de mes desseins, ne me vouvoient donner aucune imagination de défiance. Je disois toujours en moi-même : j'ai trop bien servi le roi pour ne pas penser qu'il ne m'estime son serviteur. Je ne pouvois penser que le foudre de la justice du roi pût offenser un homme reposant dans la tranquillité de sa conscience. D'ailleurs, j'étois assuré que le roi m'avoit pardonné, et que je ne l'a vois pas offensé depuis le pardon. »

Il répéta ce qu'il avait dit aux rapporteurs pendant l'instruction. « Je ne puis nier que, dans cette occasion, je ne dis pas au roi tout ce qui s'étoit passé ; mais, en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avoit rendu capable de tout dire et de tout faire, j'ai cru que je ne devois spécifier ce que j'avois honte d'avoir entrepris. Le roi ne m'auroit-il donc donné la vie alors que pour me la ravir maintenant ? S'il ne lui plaît de considérer mes services, et les assurances qu'il m'a données de sa miséricorde, je me confesse digne de mort. Je n'espère pas mon salut en sa justice, mais en la vôtre, messieurs, qui vous souviendrez mieux que lui des périls que j'ai courus dans les bacchanales de la ligue, et que, sans les services que j'ai rendus alors, vous ne seriez pas à présent mes juges. J'implore la miséricorde du roi ; et quand je ne dirois mot, les plaies dont je suis chargé la demandent pour moi. » Puis il ajouta, en poussant un grand soupir : « Ma faute est grande, messieurs ; mais les grandes offenses veulent de grandes clémences. Quoi qu'il en advienne, je me confie plus en vous que je fais au roi, qui, m'ayant autrefois regardé des yeux de son amour, ne me voit que de l'œil de sa colère, et tient à vertu de m'être cruel, et à blâme d'exercer envers moi un acte de clémence. Ah ! il vaudroit mieux pour moi qu'il ne m'eût pas pardonné la première fois, que de m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteusement. »

Biron cessa de parler ; il eut la consolation de voir ses juges attendris, et ne se retira pas sans quelque espoir.

La cour se rassembla le 29. On alla aux opinions : la loi était contre l'accusé ; il avouait qu'il avait eu commerce avec les ennemis de l'État. Le pardon accordé à Lyon sur un exposé imparfait n'était point revêtu des formes légales ; le roi d'ailleurs, sur la représentation de quelques-uns de ses ministres qui redoutaient la furie de Biron, s'il échappait, le révoqua par des lettres expresses qui furent adressées au Parlement ; il se trouvait au procès de fortes présomptions que, depuis ce pardon, il avait persévéré dans les mêmes intrigues. Enfin, il niait d'avoir voulu exposer la vie du roi ; mais deux témoins non récusés l'affirmaient contre lui. Il fut donc condamné tout d'une voix à avoir la tête tranchée en place de Grève, « comme convaincu du crime de lèse-majesté, par les conspirations par lui faites contre la personne du roi, entreprises sur son État, proditiions et traités faits avec les ennemis de l'État. »

Quelques juges proposèrent de décréter La Fin et Renazé ; mais le chancelier remontra que ceux qui découvrent les conspirations dans lesquelles ils ont trempé sont non-seulement dignes de pardon, mais méritent récompense. Peut-être, ajouta-t-il, toute cette faction ne sera pas coupée avec la tête du maréchal ; il pourra en naître encore qu'on aura peine à découvrir, si le bon traitement fait aux complices de celle-ci n'engage les autres à parler. »

Cette précaution n'était que trop nécessaire contre les ennemis de la personne et de la fortune de Henri IV. Nous avons remarqué qu'un des plus envenimés était le comte de Fuentes. On aurait peine à imaginer jusqu'où allèrent son dépit et sa rage, quand il crut ses *corruptions découvertes* par la détention du maréchal. Fuentes dominait l'Italie, par la grande idée qu'il avait répandue de la puissance espagnole, comparée à la puissance française. Il était de sa politique de réprimer celle-ci, et de faire croire que le roi de France n'avait ni justice ni autorité, et que les puissances d'Italie, qui quitteraient l'Espagne pour s'attacher à la France, feraient une fausse démarche dontelles pourraient se repentir. Rien n'était si capable de détruire ces préventions inspirées aux Italiens, qu'une conduite ferme de la part de Henri IV, dans la circonstance d'une conspiration contre lui. C'est pourquoi le gouverneur de Milan s'appliqua à le décrier. A la première nouvelle de

l'emprisonnement de Biron, Fuentes soutint que le maréchal était innocent, et que le roi ne l'avait fait arrêter que par jalousie. Il publia ensuite que toute la cour se déclarait pour le prisonnier ; que la moitié du royaume se soulevait en sa faveur, et que le roi n'oserait jamais le faire mourir. Dufresne-Canave, ambassadeur à Venise, mandait à Henri ces propos, et l'impression qu'ils faisaient même sur ses alliés. « L'Italie, disait-il, a les yeux tournés sur Votre Majesté, et si vous ne punissez, votre indulgence sera traitée de crainte et de faiblesse. » Ainsi plusieurs causes concoururent à la mort du duc de Biron : ses fautes, les frayeurs de la reine, L'arrogance du comte de Fuentes et de ses autres fauteurs et instigateurs enfin, la nécessité d'un exemple, tant pour réprimer les brouilleries au dedans, que pour soutenir le crédit de l'État au dehors.

On laissa passer un jour entre la condamnation, qui fut prononcée le 30 juillet, et l'exécution. Pendant cet intervalle, les parents obtinrent que le lieu de l'exécution serait changé, et qu'elle se ferait à la Bastille, et non à la Grève. Quelques personnes crurent qu'il y eut dans ce changement plus de précautions que d'égards, et qu'on le fit, parce qu'on craignit quelques mouvements de la part de ses amis. Le roi lui accorda aussi la grâce de faire son testament, et de n'être point lié. « Quelles grâces ! quelles grâces ! s'écriait le malheureux Biron d'une voix étouffée par les sanglots. Quoi ! ne pouvait-on pas me garder céans, les fers aux mains, pour se servir de moi dans un jour d'importance ? Monsieur, disait-il au chancelier de Bellièvre, vous avez tant aimé mon père ! encore pouvez-vous représenter au roi ce que je dis. Jamais, non jamais je n'ai attenté à sa personne. » Quand on lui lut ces paroles de la sentence, *pour avoir attenté à la personne du roi*, « Il n'en est rien, s'écria-t-il transporté de fureur, cela est faux ; ôtez cela. » Il répéta encore sur l'échafaud : « A la vérité, j'ai failli ; mais pour la personne du roi, jamais, non jamais. » On appela à ce triste spectacle quelques personnes choisies dans différents corps, dans le conseil, le Parlement, la ville et les marchands. Elles furent témoins des transports du maréchal, de l'espèce de délire qui égara son esprit ; non, disait-il, à cause de la mort, qu'il avait mille fois affrontée dans les combats, mais à cause de la honte du supplice. « Ah ! que je voudrais bien, dit-il aux soldats qu'il vit sous les

armes en descendant de la Bastille, que je voudrais bien que quelqu'un de vous me donnât d'une arquebusade au travers du corps ! »

Ce souhait n'étonnera pas quiconque se peindra Biron, et entrera dans cette âme déchirée par une foule de réflexions accablantes. Il était d'un tempérament tout de feu ; un sang pétillant bouillonnait dans ses veines. Naturellement impatient, jamais il n'avait éprouvé d'adversités. Duc, pair, maréchal de France, Biron se voit tout à coup déchu de sa grandeur ; il repasse dans son esprit ses victoires, ses exploits, ses triomphes, compare son ancien éclat à l'état humiliant où il se trouve, à la mort ignominieuse qui l'attend ; il se rappelle ses projets chimériques, leur funeste issue, ses perfides amis qui l'ont précipité dans l'abîme et qui l'abandonnent ; il est forcé de s'avouera lui-même qu'il ne lui fallait qu'un aveu, un mot pour se sauver, et qu'il n'a pas voulu le prononcer. C'est dans ce moment que ses gardes consternés viennent baiser sa main, et lui dire le dernier adieu. Les ministres d'une religion trop négligée lui présentent des consolations, que son trouble l'empêche d'admettre dans son cœur. Il s'agite, il frissonne ; puis, reprenant courage, il marche vers l'échafaud du même pas dont il allait au combat ; il monte, regarde autour de lui d'un air inquiet, il cherche l'épée du bourreau, qu'on cache à ses yeux : Un tremblement général le saisit, il se précipite à genoux, et se bande lui-même les yeux ; mais au moment qu'on veut le toucher pour lui couper les cheveux, il s'écrie d'une voix tonnante : « Qu'on ne m'approche pas ! je ne saurais l'endurer ; si je me mets en fougue, j'étranglerai la moitié de ce qui est ici. » Son œil étincelant, son geste, sa menace, glacent d'effroi les plus hardis : enfin, il se remet à genoux ; et, plus prompt que le regard, le bourreau lui abat la tête d'un seul coup.

Ainsi périt Biron, victime de sa crédulité, de son orgueil et de son opiniâtreté ; il le reconnut trop tard, lorsqu'on parlant de ses complices, il les nommait « non complices de fait, mais vrais fauteurs et instigateurs, » et lorsqu'il disait « qu'il y en avait de plus méchants que lui, mais qu'il était le plus malheureux. »

On ignore le degré de complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon avec le maréchal. Si l'on en croit Siri, ces deux seigneurs ne furent

pas les seuls engagés dans cette affaire. Le roi seul en sut le secret, par des conversations qu'il eut avec le baron de Luz, et par les aveux d'Hébert après la mort de son maître. Le premier s'était retiré en Bourgogne, dans les places voisines de celles d'Espagne. Le président Jeannin alla l'y trouver, et le détermina à venir parler au roi, qui fut content de sa franchise, et le renvoya satisfait de ses bontés. Hébert avait été condamné à une prison éternelle ; il mérita sa liberté par un récit exact de toute l'intrigue : on lui accorda de se retirer en Flandre ; mais de là il passa auprès du comte de Fuentes. Henri fit grâce au comte d'Auvergne, à condition qu'il n'entreprendrait plus aucun commerce avec les Espagnols. Pour le duc de Bouillon, quelque sauvegarde qu'on lui proposât, il ne voulut pas venir à la cour ; il se sauva en Allemagne, où il resta longtemps errant.

Cet acte de fermeté étonna les grands seigneurs: jusqu'alors ils s'étaient crus à l'abri de pareilles exécutions. Rendus, par les préjugés de la ligue, peu délicats sur les règles austères de la fidélité, ils s'imaginaient qu'il leur était permis de former des confédérations entre Français, et d'entretenir des correspondances avec les étrangers ennemis de l'État, ou autres, pourvu qu'ils ne se portassent pas jusqu'à des hostilités. Ces principes anarchiques ne s'effacèrent pas sitôt en France, puisque Bassompierre, qui écrivait plus de trente ans après, dit, par forme d'improbation de la conduite de Henri IV dans cette affaire : « On fit beaucoup de bruit de cette conjuration, dans laquelle il n'y eut pas un homme sur pied, pas une bicoque prise, pas une déclaration faite. » Elisabeth, au contraire, instruite des droits rigoureux de la royauté, et jalouse de leur intégrité, ne sut pas plutôt la détention de Biron, qu'elle exhorta Henri à ne pas laisser son crime impuni. « Les sceptres, lui mandait elle, sont des tisons enflammés qui doivent brûler les mains de ceux qui veulent les toucher. »

Cette princesse était fort piquée de la paix de Vervins, qui s'était faite sans son aveu, et qui l'avait jetée dans quelque embarras. Elle saisit donc avec ardeur l'occasion de l'affaire de Biron, dont le conseil d'Espagne paraissait le principal moteur, pour représenter au roi que vainement il espérait quelque tranquillité de la part des Espagnols : qu'ils lui tendraient toujours des pièges ; qu'ainsi le parti le plus prudent était de recommencer

une guerre ouverte avec eux. Henri, dans son chagrin, prêtait l'oreille à ces insinuations ; mais le pape, qui désirait sincèrement d'entretenir la paix entre les deux couronnes, imaginait toutes sortes de moyens pour l'apaiser. On lui fit espérer que la cour d'Espagne sacrifierait le comte de Fuentes, et que pour le moins il serait rappelé d'Italie, comme le roi le demandait d'abord ; mais le temps calma son ressentiment. On fit ce qui se pratique entre ennemis qui veulent garder les apparences d'amitié. Le roi d'Espagne désavoua ses ministres ; il félicita le roi de France d'avoir échappé à ce danger. Celui-ci reçut le compliment d'aussi bon cœur qu'il était fait. Malgré la paix, on faisait toujours passer des secours aux Hollandais révoltés contre l'Espagne. Henri continua cette manœuvre ; et les Espagnols continuèrent aussi, selon l'expression de Canaye, d'arroser nos mauvaises racines, qui n'étoient pas encore mortes. »

Ce comte de Fuentes, consterné de la catastrophe, donna d'abord tous les signes d'un violent désespoir. Il se consola ensuite, et y trouva même un sujet de triomphe, « jusqu'à se vanter, comme d'un grand chef-d'œuvre, » d'avoir privé la France de cet habile général. » Mais comme il n'avait pas encore fait à ce royaume tout le mal qu'il lui voulait, il ne cessait d'en chercher les occasions, et le désir d'embarrasser le roi le rendait habile à les trouver.

On ne sait pas d'une manière certaine si la marquise de Verneuil fut impliquée dans l'affaire de Biron ; mais, puisqu'un des buts de la conspiration était de faire donner à son fils, au préjudice du dauphin, les droits d'enfant légitime, il y a apparence qu'elle fut d'intelligence avec le comte d'Auvergne, son frère, qui travaillait pour elle. Le roi voulut ignorer sa faute, ou lui fit grâce. Il lui pardonnait ses infidélités ; comment ne lui aurait-il pas pardonné ses crimes ? Certaine de l'empire qu'elle avait sur le faible monarque, Henriette, après sa grâce, ne fut ni plus attachée, ni plus circonspecte. Elle aima l'un des fils du duc de Guise assassiné à Blois, Claude de Joinville, depuis duc de Chevreuse, nom que sa femme a rendu si fameux. Il était encore à la fleur de sa jeunesse, âge peu propre à la discrétion. La marquise, quoique plus expérimentée, manqua de prudence ;

outre les visites fréquentes qu'elle souffrait, elle donna dans un commerce de lettres que leur passion réciproque rendit assez vives.

Soit légèreté, soit plaisir de la confidence, Joinville fit part de sa bonne fortune à madame de Villars, tante de sa maîtresse. Celle-ci s'était crue quelque temps aimée du monarque ; mais piquée de s'être trompée, elle s'attacha à la reine, et, de concert avec cette princesse, elle trahit la confiance du jeune homme, et fit tomber les lettres entre les mains du roi. L'embarras des amants est aisé à deviner ; mais Henriette eut bientôt pris son parti : elle nia que ces lettres fussent d'elle ; les serments, les larmes furent employés pour persuader que c'était l'ouvrage de la jalousie de la reine et de sa tante. On produisit un homme qui, apparemment assuré de sa grâce, affirma que c'était lui qui, sur les instances de madame de Villars, avait contrefait l'écriture de la marquise. Sans plus grands éclaircissements, en amant qui ne cherche qu'un prétexte pour n'être plus en colère, le roi se contenta de celle ruse grossière, mais il fallut que les amants cessassent de se voir et de s'écrire.

Cette gêne causa un grand dépit au jeune prince de Joinville : il l'exprima par des paroles et des actions dignes de son âge. Des ministres espagnols, à l'affût de toutes les occasions qui pouvaient favoriser leurs vues, l'excitèrent à la vengeance et lui en présentèrent les moyens. Il reçut avidement leurs propositions, et signa un traité dont les articles, dictés par la passion, n'étaient qu'un assemblage de projets sans liaison et sans ordre. Henri en fut instruit, il fit suivre un nommé Tangé, agent du duc de Savoie et du comte de Fuentes, qu'on arrêta sur la frontière. Il se trouva chargé du traité, qui tomba ainsi entre les mains du roi.

Sans donner à cette affaire plus d'éclat qu'elle ne méritait, Henri appelle le jeune homme dans son cabinet, et lui fait tout avouer en présence du duc de Sully, de sa mère, et du duc de Guise son frère. « Voici, leur dit-il ensuite, le vrai enfant prodigue, qui s'est imaginé de belles folies ; mais, comme pleines d'enfance, et niveletés, je lui pardonne pour l'amour de vous et de M. de Rosny, qui m'en a prié à jointes mains : mais c'est à condition Que vous le chapitrerez bien tous trois, et que vous m'en

répondrez à l'avenir ; car je vous le baille en garde, afin de le faire sage, s'il y a moyen. »

Ses parents le firent voyager en Allemagne, où il fut, dit Canaye, bien traité par Bacchus, ensuite bien caressé par Vénus à Venise, d'où il alla tenter les faveurs de Mars en Hongrie, toujours néanmoins soupirant après la France, d'où il ne se voyait éloigné qu'à regret.

Le royaume, si longtemps dévasté, commençait à fleurir par les soins paternels de Henri le Grand. Aucun des moyens d'y répandre l'abondance ne lui échappait : il entendait le commerce comme un monarque doit l'entendre, c'est-à-dire pour le protéger. Enfermé dans son cabinet avec Sully, il examinait les mémoires dont les hommes à projets ne laissent jamais manquer les ministres ; il pesait les difficultés, calculait les avantages, et aidait de son crédit et de ses trésors les entreprises qui promettaient quelque utilité : ainsi l'on commença à ouvrir des canaux navigables, à bâtir des ponts, à élever des chaussées ; les étangs se comblèrent, les forêts s'éclaircirent, les grands chemins s'alignèrent, et ceux des péages qui gênaient la circulation, et qu'on ne put pas abolir tout à fait, du moins on les restreignit. Dans les années 1603 et 1604, le roi bâtit beaucoup à Saint-Germain, Fontainebleau et Monceau, commença le canal de Briare, finit le Pont-Neuf, éleva les galeries du Louvre, dont il destina le bas aux artistes, protégea des manufactures de soie, de cuir doré, de toile de fil d'ortie, de crêpes de Boulogne, favorisa les plantations de mûriers, contribua à la fondation des Feuillantines, des Carmélites, des Capucines et des frères de la charité. Entre les projets utiles simplement proposés, on trouve le plan d'un canal pour la jonction des deux mers.

La navigation, trop longtemps négligée, reprit faveur. Dès le quinzième siècle, les Français avaient formé sur des côtes éloignées des établissements dont leurs guerres civiles entraînèrent la chute. Rendus par la paix à leur goût pour les voyages, ils retournèrent dans le Canada, qu'ils avaient découvert plus de cent ans auparavant, et en ramenèrent cette année plusieurs habitants qui avaient consenti à être transportés en France. L'habillement de ces sauvages, leur figure, leurs mœurs, furent un spectacle pour la cour et pour la ville. Le roi les reçut avec bonté ; et comme on

voulait se servir d'eux auprès de leurs compatriotes pour établir un commerce dans ces contrées, ils furent renvoyés comblés de présents.

Henri le Grand aimait les bâtiments, les jardins, et tous les arts qui sont une suite de ce goût, tels que le dessin, l'architecture, la peinture et la sculpture. L'estime qu'il faisait de l'agriculture nous est connue par un fait dont Siri nous a conservé la mémoire. Quand le connétable de Castille vint en France cette même année, Henri lui fit goûter du vin de ses vignes. Il lui dit : « J'ai une vigne, des vaches et autres choses qui me sont propres, et je sais si bien le ménage de la campagne, que, comme homme particulier, je pourrais encore vivre commodément. » Avec ce sentiment, il était impossible qu'il n'eût pas une attention de préférence pour les cultivateurs, celle partie la plus précieuse de la nation. Personne n'ignore ce mot, qui est devenu comme proverbe : « Si je vis, il n'y a pas de paysan qui ne mette tous les dimanches une poule dans son pot. »

Il protégea aussi les manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent ; l'établissement des Gobelins, des verreries, et d'autres arts de luxe, nécessaires dans un grand royaume, mais qui, selon Sully, ne doivent jamais occuper que la partie la moins nombreuse du peuple. Ce ministre craignait que l'appât du gain attaché à ces sortes d'ouvrages ne peuplât trop les villes aux dépens des campagnes, et n'énervât insensiblement la nation. « Cette vie sédentaire, disait-il, en parlant des manufactures d'étoffes, ne peut faire de bons soldats ; la France n'est pas propre à de telles babioles. » C'est pourquoi il voulait que les impôts portassent presque tout entiers sur le luxe. Henri IV objectait que ce genre de taxe mécontenterait les gens d'un certain rang. « Ce sont, répondit Sully, les gens de justice, police, finance, écriture et bourgeoisie, qui ont introduit le luxe. Il n'y a qu'eux qui crieront. S'ils le font, il faudra les remettre à la vie de leurs ancêtres, qui, même chanceliers, premiers présidents, secrétaires d'affaires, et plus relevés financiers, n'avaient que de fort médiocres logis, des meubles très-modestes, des habillements fort simples, et ne traitaient leurs parents et amis, que chacun n'apportât sa pièce sur table. – J'aimerais mieux, répliqua vivement le roi, combattre le roi d'Espagne en trois batailles rangées, que tous ces gens de

justice, de finance et de ville, et surtout leurs femmes et filles, que vous me jetteriez sur les bras. »

Mais la plus importante de toutes les améliorations de Henri fut celle des finances. A la mort de Henri III, l'État était grevé de dix millions de rentes, indépendamment des gages attachés aux charges de justice et de finance. La meilleure partie des domaines était aliénée, et la rébellion achevait de paralyser les ressources, en ne permettant la levée des impôts que partiellement et dans les seules provinces demeurées fidèles. François d'O, favori de Henri III, avait alors la surintendance des finances. Sa dissipation, dont les grands profitaient, pouvait seule le maintenir dans un poste pour lequel il n'avait aucune des qualités nécessaires. Henri, qui aurait voulu lui ôter cet emploi, mais qui avait des ménagements à garder avec tous les seigneurs influents, n'osa le remercier ; en sorte que jusqu'à la mort du surintendant, à la fin de 1594, les finances continuèrent à empirer de plus en plus. De nouvelles causes y avaient encore contribué : d'une part, c'étaient des dettes que, pour soutenir la guerre, le roi avait été obligé de contracter avec la reine d'Angleterre, la république de Venise, le comte Palatin, le duc de Wurtemberg, le duc de Florence, la Suisse, la ville de Strasbourg ; et d'une autre, les sommes exorbitantes qu'il s'était vu forcer d'accorder à l'avidité des chefs de la ligue, pour acheter leur soumission. Pour satisfaire à ces diverses obligations, Henri avait été contraint d'abandonner une partie des revenus de l'État à ces divers créanciers. Ceux-ci en traitaient à vil prix avec des fermiers, qui en traitaient eux-mêmes avec des sous-fermiers, et tous y faisaient des profits énormes qu'une meilleure gestion aurait fait entrer dans les coffres du roi. Pour comble de désordre, le peuple, sur qui pesait déjà la plus forte partie des impôts, se voyait encore Surchargé partout de mille droits vexatoires, que les gouverneurs et les officiers de guerre et de justice, par un abus condamnable de l'autorité, levaient illégalement sur lui. Tel était le chaos dont Henri essaya de faire sortir la France.

Privé de connaissances en cette partie, et ne sachant à qui la confier, il crut ne pouvoir mieux faire d'abord que d'établir un conseil de finances, composé du duc de Nevers, du chancelier de Cheverny, de Sancy, de

Bellièvre, de Retz et de Schomberg. Mais l'inexpérience des membres fit qu'il en retira peu d'utilité. Au bout d'un an il leur adjoignit des collègues, et entre autres Rosny, dont il avait été à portée plus d'une fois d'apprécier l'esprit d'ordre et d'intégrité. L'exactitude que voulait introduire celui-ci, partout où il avait la voix, suscita entre lui et les autres membres du conseil des démêlés si vifs, qu'il jugea à propos de s'en retirer ; mais le roi voulut qu'il y rentrât, et lui recommanda même de se livrer à ce travail, pour raison de vues particulières qu'il avait sur lui. Une recommandation aussi expresse fut pour Rosny un encouragement qui le mit au-dessus de tous les genres de dégoûts, provenant, soit des choses, soit des personnes. Dès lors il proposa au roi, qui se disposait à l'assemblée des notables de Rouen, et qui avait besoin d'argent d'envoyer, dans les principales généralités du royaume, des personnes chargées de prendre connaissance de la nature des revenus, de la diminution qu'ils avaient éprouvée, des augmentations dont ils étaient susceptibles, et en même temps autorisées à se faire délivrer les deniers qui se trouveraient dans les caisses. Rosny, qui s'était chargé de trois généralités, revint bientôt nanti de nombreux documents et de plus de quinze cent mille livres. Caumartin en rassembla deux cents ; les autres commissaires ne rapportèrent que des mémoires de dépense.

L'adresse et l'activité de Rosny en cette occasion donnèrent lieu à un fait qu'il est nécessaire de citer, pour faire juger de la nature et de la multitude des déprédations de ce temps. Sur les sommes recueillies par Rosny, le roi avait fait mettre à part dix mille écus pour payer la solde du mois due à plusieurs compagnies de Suisses. On leur portait cet argent, lorsque Rosny reçut de Sancy, qui les avait levés dans leur pays, et qui, à ce titre, se mêlait de leur paie, un billet par lequel on lui mandait de remettre au porteur quatre-vingt-dix mille écus pour ce même objet. Rosny répond qu'il n'a pas d'ordre à recevoir de Sancy, qui aussitôt va se plaindre au roi. Du plus loin que Henri l'aperçoit : « Eh bien ! Sancy, lui dit-il, n'allez-vous pas faire montre à nos Suisses ? – Non, sire, reprit Sancy ; car il ne plait pas à votre M. de Rosny, et je ne sais si vous aurez plus de crédit que moi. » Là-dessus Rosny arrive. « Qu'y a-t-il donc entre vous et Sancy ? lui demande le roi. –

Sire, répond Rosny, ne sachant pas ce que M. de Sancy voulait faire des

quatre-vingt-dix mille écus qu'il m'a envoyé demander, au lieu de dix mille qui sont dus aux Suisses, je n'ai pas jugé à propos de les lui donner sans ordre de Votre Majesté. » Aussitôt s'élève entre eux une dispute si vive, que le roi fut obligé de leur imposer silence, mais, confirmé par cet incident et par les quinze cent mille livres qu'avait su lui procurer Rosny, qu'il avait bien jugé de ses talents et de son intégrité, il se hâta de le rendre dépositaire de son autorité en cette partie, et le déclara surintendant.

Rosny tarda peu à répondre par des effets à la confiance de Henri. Il se livra d'abord à une immensité de travaux préparatoires, dont un zèle peu commun pour l'État et pour son maître lui fit dévorer la fatigue et l'ennui. Avant de fixer son plan de réforme, il voulut s'assurer des revenus, des dettes et des dépenses. Ses recherches dans les registres du conseil et du Parlement, aux chambres des comptes, aux cours des aides, aux bureaux des finances et parmi les papiers des anciens secrétaires d'État, l'examen qu'il fit des édits qui ordonnaient la levée des deniers et des tarifs rédigés en conséquence, le montant des diverses adjudications, enfin un travail long et pénible avec les contrôleurs, intendants et trésoriers généraux des finances, lui firent voir clairement que, de tous les subsides qui se percevaient au nom du roi, et qui montaient à cent cinquante millions, il n'en parvenait qu'un cinquième au trésor ; que le surplus était absorbé par les frais de régie ou par l'infidélité de administrateurs, et que les pensions et les gages, joints aux charges et aux dépenses ordinaires et nécessaires de l'État excédaient de beaucoup ce cinquième qui entraît dans les coffres. L'excès du mal, loin de décourager Rosny, parut augmenter la vivacité de son zèle, au point qu'il conçut le hardi dessein, non-seulement de rétablir l'ordre et de payer les dettes, mais encore de soulager le peuple et d'enrichir le souverain.

Les malheurs inséparables des guerres civiles avaient réduit les sujets à une indigence qui les mettait hors d'état de pouvoir satisfaire à ce qui était dû des anciennes tailles. Le ministre leur fit faire remise de ce qu'ils devaient pour l'année 1597 et les précédentes, montant à vingt millions, et fit accorder une diminution de six cent mille écus pour l'année 1598. Telle fut sa première opération financière. La seconde, aussi profitable au peuple, fut un arrêt qui, portant défense de lever sur lui aucun denier sans une

ordonnance expresse, devait anéantir toutes les concussions dont il était la victime.

Le peuple comblait le ministre de bénédictions, et il était naturel qu'il n'en fût pas de même des courtisans, qui profitaient des déprédations. Les membres du conseil n'y étaient point étrangers. Ils dévoraient leur mécontentement, parce qu'ils n'osaient s'opposer aux mesures du surintendant, et notamment à la dernière ; mais, à leur défaut, ils poussèrent en avant le duc d'Épernon, l'un de ceux qui, ayant le plus abusé à cet égard, devait, par une suite nécessaire, en avoir le plus à souffrir. Sur leur avis, il vint au conseil le jour où le projet devait être discuté. Le roi était absent ; l'audace du duc se fortifiant de cette circonstance, il mêla à son opinion divers traits qui étaient dirigés personnellement contre Rosny. Affectant de confondre la dignité dont il était revêtu avec les obscures fonctions d'un traitant, il se permit de lui reprocher la nouvelle profession qu'il avait embrassée, et termina son discours par l'injurieuse comparaison d'un financier comme Rosny avec un homme d'épée, duc et pair comme lui. Rosny n'était pas encore duc et pair ; mais, indépendamment de la fierté naturelle que lui donnait sa vertu, il avait, sur l'importance et l'illustration de sa maison, les idées du monde les moins humbles : aussi se trouva-t-il blessé. Il répondit d'abord avec assez de retenue que, quelque affectation que l'on eût mise à le considérer comme un pur financier, il estimait sa profession pour très-honorable, étant exercée pour le service de l'État et du roi ; mais, relevant ensuite le mot d'homme d'épée, il finit en observant qu'il savait aussi se servir de la sienne. La discussion, commencée sur ce ton, devint bientôt si orageuse, que les membres du conseil furent obligés de se mettre entre eux et de les faire sortir par des portes opposées. Le roi, instruit de cette querelle, sut si bon gré à Rosny de sa fermeté, qu'il lui écrivit sur-le-champ pour l'en féliciter, et que, se laissant entraîner par l'impulsion de son amitié et par la franchise de son caractère jusqu'à l'oubli de sa dignité, il lui offrait, en franc gentilhomme, de lui servir de second. A la fin de sa lettre pourtant, reprenant son caractère de roi, il lui promit d'en écrire au duc de manière à lui ôter l'envie de renouveler de pareilles scènes.

Mais ce qui jusqu'alors avait été fait pour le peuple l'aurait été en vain, si l'on n'eût travaillé en même temps, par l'amélioration des finances, à se passer des sommes qui avaient été remises. Entre plusieurs dispositions qui eurent lieu à cet effet, deux y contribuèrent principalement. Par la première, Il était défendu à tous étrangers et naturels, quels qu'ils fussent, d'élever aucun droit, à quelque titre de créance que ce pût être, sur les fermes et autres revenus de l'État, et il leur était enjoint de s'adresser, pour le paiement de leurs créances, gages, arrérages et pensions, directement au trésor royal. L'arrêt ne fut pas plutôt rendu public, que mille clameurs s'élevèrent de la part des seigneurs et des traitants. Elles furent si universelles, que Henri commença à craindre que Rosny, par trop de zèle, n'eût commis quelque imprudence. « Qu'avez-vous fait, mon ami ? » lui dit-il en le revoyant. Mais Rosny eut bientôt tranquillisé le roi en lui démontrant que toutes les mesures étaient prises pour faire payer exactement ceux auxquels il devait, et combien il était essentiel qu'il se rendît maître de ses fermes, qui rapporteraient le double de ce que les traitants en donnaient. Et, à l'effet de lui en fournir une preuve convaincante, il le supplia de le faire parler, en sa présence, à quelques-uns de ceux qui se plaignaient davantage. Le connétable était dans ce cas ; le roi le fit venir. « Eh bien ! mon compère, lui dit-il, en quoi vous plaignez-vous de Rosny ? – Sire, répondit-il, je me plains de ce qu'il m'a mis au rang du commun, en m'ôtant une pauvre petite assignation que j'avais en Languedoc, sur une imposition dont vous ne touchâtes jamais un sou. » Rosny lui répondit qu'il s'avouerait coupable s'il avait eu l'idée de lui faire perdre la moindre chose, et que son intention était au contraire qu'il reçût tous les ans ce qu'il touchait de cette assignation. « Je trouve cela fort bon, répondit Montmorency ; mais qui m'assurera d'être aussi exactement payé que je le suis ? – Moi, repartit Rosny, et je vous donne pour caution le roi, qui certainement ne fera pas banqueroute. » Le connétable, satisfait, avoua qu'il n'affermait cette assignation que neuf mille écus par an, sur quoi il était obligé d'en donner encore deux mille au trésorier. « Je le savais, dit Rosny, et mon intention est qu'il ne vous soit rien rabattu de vos neuf mille écus ; le roi y trouvera encore un bénéfice considérable. » Le lendemain, en

effet, il amena au roi un homme qui prit cette imposition à ferme pour cinquante mille écus, et qui en paya douze mille d'avance. On peut juger par ce fait du profit des traitants.

Aussi, et ce fut la seconde opération majeure du ministre, aussi cassa-t-il tous les baux et arrière-baux, et il voulut que chaque partie eût son fermier. Il y eut de nouvelles clameurs de la part des traitants, mais le ministre y opposa une si grande fermeté qu'il fallut lui céder. Les plus sages des fermiers finirent par le venir trouver, et, satisfaits de profits honnêtes qui, sur leur refus, auraient passé à d'autres, ils reprirent généralement à plus du double, et au grand profit du roi, ces mêmes fermes qu'ils avaient autrefois exploitées à leur seul et immense avantage. La rachat de divers domaines de la couronne aliénés à vil prix, l'établissement de la paulette, droit annuel sur les charges de magistrature, qui par là devinrent la propriété des familles, et d'autres opérations financières, dans le détail desquelles il est hors de propos d'entrer dans un ouvrage de la nature de celui-ci, achevèrent de combler les vides de la recette. Il suffit de cette légère esquisse pour donner une idée du désordre qui existait, ainsi que des remèdes qu'y appliqua le sage ministre, remèdes par lesquels, avec un revenu de trente-cinq millions seulement, il parvint à payer deux cents millions de dettes, et à laisser encore dans les coffres du roi, indépendamment des revenus de l'année courante, une réserve que l'on estime de quinze à quarante-cinq millions.

Mais en vain Henri, dans ses opérations de finances comme dans toutes les parties de son administration paternelle, s'efforçait de ménager tout le monde ; il ne pouvait souvent s'empêcher de faire des mécontents. De ce nombre fut le duc d'Épernon, déjà blessé par les mesures préservatrices du surintendant. Semblable aux autres gouverneurs, qui auraient bien désiré se faire de petits états, et naturellement plus indépendant que personne, il affectait la souveraineté dans Metz et le pays messin. Pendant que tout pliait sous sa puissance, deux frères, nommés Soboles, osèrent lui tenir tête : ils étaient gentilshommes, alliés aux meilleures maisons du pays ; ce qui avait engagé le gouverneur à se servir d'eux quand il voulut s'établir solidement dans la province, et à leur donner des emplois de confiance. Ce moyen lui réussit au delà de ses desseins. Les Soboles prirent une grande

autorité dans le pays ; ils devinrent suspects à d'Épernon, qui résolut de détruire son ouvrage. Les Soboles formèrent un parti puissant pour se défendre : ils levèrent des troupes au nom du roi, disant que les droits que d'Épernon revendiquait sur eux passaient ceux d'un simple gouverneur, et qu'il ne s'efforçait de les détruire que pour usurper la puissance royale, qu'ils défendaient. Les deux partis portèrent leurs plaintes au roi. Henri commença par défendre les hostilités, et se transporta sur les lieux pour juger le différend. A la vérité, il désavoua les Soboles, mais il ne donna pas au gouverneur toute la satisfaction qu'il demandait, et le lier d'Épernon en conserva un vif ressentiment au fond du cœur.

Pendant ce voyage, il fut présenté au roi une députation des jésuites, qui demandaient leur rappel. Henri, bien porté pour eux, leur fit accueil et leur promit de s'en occuper ; mais son conseil, et Rosny surtout, n'étaient pas aussi bien disposés. Ce dernier croyait apercevoir des dangers pour le roi dans leur retour. Henri pensait tout le contraire, et il disait à ceux qui voulaient le dissuader de les rétablir : « Ventre-saint-gris, me répondez-vous de ma personne ? » Il ramena insensiblement le conseil à son avis, et rendit l'édit de leur rétablissement. Il y est dit que leurs supérieurs devront être nés Français ; qu'ils ne pourront admettre parmi eux d'étrangers sans la permission du roi, et qu'enfin il y aura toujours à la cour quelqu'un de leur société, en qualité de prédicateur, pour répondre de la conduite des particuliers. Cette mesure de défiance devint, par la nature même des choses, un des plus solides fondements de leur crédit. Le roi leur donna la maison de la Flèche pour y établir un collège, et les fit rentrer en possession des biens qu'ils Possédaient avant leur exil. Le Parlement n'enregistra cet édit qu'avec bien des difficultés et après des remontrances. « Ne reprochons plus la ligue aux jésuites, répondait l'excellent prince, ils ont été égarés comme bien d'autres par de fausses idées. Ils sont nés en France, et je ne veux pas entrer en ombrage contre mes naturels sujets. »

Vers cette même époque fut rendu un édit contre les duels. Cette prétention à se faire justice par soi-même, reste de l'indépendance féodale, s'était perpétuée par les mœurs chevaleresques du moyen âge, qui tenaient presque à déshonneur de reconnaître d'autre justice que celle de l'épée. On

compte que cette fureur, aussi insensée qu'elle est coupable sous un gouvernement bien ordonné, coûta, dans une seule année, quatre mille gentilshommes à la France. Par le nouvel édit, leurs différends étaient renvoyés au tribunal des maréchaux de France, et la peine de mort était prononcée contre les duellistes. Mais quelque rigoureuses que fussent ces dispositions, elles eurent peu d'effet. L'appréhension du déshonneur, qu'un préjugé invétéré attachait au refus de satisfaction par la voie des armes, prévalut sur la crainte des châtimens ; et le roi, qui affectait trop de se dire gentilhomme, fut le premier à infirmer sa propre loi, tantôt par des railleries piquantes, et tantôt par des saillies chevaleresques.

Henri perdit cette année Élisabeth, reine d'Angleterre, sa fidèle alliée ; elle avait soixante-douze ans. On prétend qu'à cet âge, elle aima un Irlandais, jeune et bien fait, nommé Clarincard, et qu'elle aurait désiré qu'il l'occupât assez pour faire diversion au chagrin que lui causait le souvenir toujours présent du comte d'Essex. En effet, les symptômes qui précédèrent immédiatement sa mort marquent autant les derniers élans d'une passion expirante, que l'affaissement d'une personne qui finit. Elle était triste et taciturne, parlait souvent du comte d'Essex, et n'en parlait qu'avec larmes ; mais aussi elle s'applaudissait de l'avoir puni, en regrettant amèrement qu'il se fût mis dans le cas de le mériter. On remarqua qu'elle devint aigre et colère dans son domestique : elle soupirait profondément, restait les journées et les nuits entières assise sur des coussins ; ne voulait rien voir, rien entendre, rien décider pour le présent, rien disposer pour l'avenir : souvent il sortait du fond de sa poitrine des sons inarticulés, qui semblaient s'échapper malgré elle, entre lesquels on distinguait avec peine ces mots : « Je suis lasse, je veux mourir. » Enfin elle s'éteignit, laissant un grand problème à résoudre, non sur ses talents politiques, car tout le monde convient que jamais femme, et peut-être jamais homme, ne régna plus glorieusement, mais sur ses mœurs, sur les qualités de son âme, sur le degré d'estime qu'on doit accorder aux vertus dont elle faisait parade. Sa mort fut d'autant plus sensible à Henri IV, qu'il ne pouvait avoir la même confiance en Jacques I^{er}, son successeur, et que cependant il avait besoin d'un roi d'Angleterre qui fût son ami, parce que plusieurs seigneurs anglais

commençaient à être jaloux de la prospérité du royaume, et à aider les mécontents de France. Rosny, envoyé pour complimenter Jacques, avait des instructions pour l'engager à un traité de secours envers la Hollande. Il y réussit après beaucoup de longueurs et de difficultés. Mais, dès l'année suivante, une négociation contraire avec l'Espagne détruisit l'effet de ce traité, priva les Provinces-Unies de l'assistance de l'Angleterre, et contribua à la chute d'Ostende, qui résistait depuis trois ans à toutes les forces de l'Espagne.

La punition de Biron avait épouvanté les esprits turbulents, mais sans les corriger : il semble au contraire que le désir de la vengeance, se joignant à l'esprit de faction, rendit les intrigants plus actifs. Dispersés par la crainte, les domestiques et les confidents du maréchal s'étaient réfugiés, les uns à Milan et à Bruxelles, les autres dans les cours d'Espagne et de Savoie. Beaucoup de ses parents et de ses protégés erraient dans le Périgord, Poitou et les provinces adjacentes, où ils semaient des murmures sur les impôts, sur le despotisme qu'ils prétendaient qu'affectait le roi, et sur ses projets de réforme, qu'ils faisaient regarder comme des innovations dangereuses} ils exhortaient la nation à se précautionner contre les desseins du gouvernement, et à armer pour défendre ses biens et sa liberté. D'un autre côté, le duc de Bouillon, qui n'avait osé revenir à la cour, parcourait l'Allemagne, et montrait en sa personne, aux religionnaires déjà prévenus, un homme fidèle au calvinisme, dévoué dans tous les temps au roi, dont il avait partagé les travaux et les peines, et, pour sa récompense ; disgracié, disait-il, ruine, poursuivi, en haine d'une religion à laquelle l'ingrat monarque devait son sceptre et sa couronne. Enfin, il s'était glissé jusque dans les états de l'Italie des émissaires qui décriaient Henri IV. A Venise, ils le représentaient comme un superstitieux tout dévoué au pape ; à Rome, ils en faisaient un hypocrite, ennemi secret du catholicisme, qu'il ne professait que par force. Tous ces instruments de haine et de vengeance, agissant de concert, ramassaient de tous côtés les exhalaisons propres à former des tempêtes ; mais c'était surtout à la cour de France que les nuages les plus dangereux s'amoncelaient. On doit à la politique de la maison d'Autriche l'usage d'entretenir dans les royaumes étrangers des ambassadeurs

sédentaires, destinés à pénétrer le secret des cours où ils résident, et à devenir, quand il en est besoin, les entremetteurs des intrigues. Cette pratique rendit, pendant la ligue, l'Espagne maîtresse des grands et du peuple, et elle s'en était trop bien trouvée pour ne pas l'employer sous Henri IV, dont elle redoutait le courage et la sagacité. Elle établit donc auprès de lui un ambassadeur ordinaire, nommé don Balthazar de Zuniga, politique raffiné, trop propre à répondre aux vues du conseil de Philippe III.

Le plus grand nombre de ceux qui composaient alors la cour de France avaient vu l'Espagne y dominer ; ils avaient été élevés ou s'étaient confirmés dans la persuasion que ce royaume était le plus riche du monde, le plus abondant en soldats et en bons capitaines, fécond surtout en hommes de génie propres au gouvernement. Zuniga profita de ces préventions favorables. Il se mit sur le ton d'un homme à ressources et à conseils ; il prêtait de l'argent, il en donnait, promettait des pensions, et entra dans les intérêts des familles. Par ce manège, l'ambassadeur d'Espagne se rendit si important que les ministres n'osaient le choquer. Il eut l'adresse de se faire rechercher en même temps par la reine et par la maîtresse, de rendre des services au roi lui-même, malgré la répugnance que ce prince avait pour tout ce qui pouvait lui venir d'Espagne. Cette répugnance n'était pas mal fondée, puisqu'il éprouva dans ce temps une trahison tramée par les Espagnols et très-mortifiante pour ses ministres.

Henri avait trois ministres également dignes de sa confiance : Sully, homme du roi ; Pierre Jeannin, sans ancêtres ni descendants, nommé à juste titre *l'enfant de ses vertus*, et Nicolas de Neuville, sieur de Villeroy, dont Henri IV disait : « Les affaires de mon royaume sont les affaires de M. de Villeroy. » Ce dernier eut le malheur de trouver dans Nicolas l'Hosle, son filleul, un commis infidèle, qui vendait à Zuniga le secret des dépêches. La connaissance de ce crime vint de Madrid. Il y avait dans cette ville un vieux ligueur, nommé Razis, qui, mal récompensé par ses anciens amis, cherchait à s'ouvrir, par quelque service important, le chemin de sa patrie : il se donna tant de mouvements, qu'il découvrit le commerce de l'Hoste avec le ministre espagnol. Aussitôt il va trouver le sieur de Barault, ambassadeur de France, et lui dit que, si le roi veut le rappeler et lui donner une pension, il a

un secret très-important à lui communiquer. Barault écrit en France ; la réponse tarde; Razis, impatient, demande la raison du délai ; il apprend que la lettre est allée par la correspondance ordinaire, et qu'elle doit être tombée dans les bureaux de Villeroy. Sans perdre un instant, Razis monte à cheval et part pour la France.

Il était temps: l'Hoste avait dépêché un courrier ; déjà on cherchait Razis dans Madrid : on le suit de poste en poste ; mais – il franchit la frontière, et arrive à Paris avant que l'Hoste puisse avoir nouvelle de son voyage. Razis va trouver Villeroy. Celui-ci, ajoutant foi difficilement à la trahison de son filleul, hésite de le faire arrêter. L'Hoste apprend alors que Razis est à Paris ; il s'échappe, et prend le chemin des Pays-Bas, sous la conduite d'un courrier de l'ambassadeur d'Espagne ; mais on le suit, et déjà l'on était près de l'atteindre, lorsque, voulant mettre la Marne entre lui et ceux qui le poursuivaient, il se jette dans un mauvais bateau, et périt avec son cheval. Son corps fut trouvé sur le bord de la rivière, meurtri et défiguré ; et comme l'ambassadeur d'Espagne avait grand intérêt à ne pas laisser prendre ce jeune homme, dont les aveux auraient pu découvrir ses manœuvres, il y a apparence qu'il avait donné ordre au guide de le tuer s'il ne pouvait le sauver : ainsi les traîtres ont également à craindre de ceux qu'ils offensent et de ceux qu'ils servent. Les courtisans ne manquèrent pas de blâmer la trop grande confiance de Villeroy ; mais Henri IV, sûr de sa fidélité, l'excusa, quoiqu'il se trouvât dans des circonstances à désirer plus que jamais des lumières sur ce qui se passait à la cour.

Sa complaisance l'engageait à y laisser des gens qui le payèrent mal de la première grâce qu'il leur avait faite. Quand Marie de Médicis vint en France, elle amena avec elle une fille de basse naissance, nommée Léonora Galigai, qu'une dame de Florence, qui lui trouva de l'esprit, avait introduite auprès de la princesse. Elle fut, dans l'enfance, compagne des jeux de sa maîtresse ; sa confidente dans un âge plus avancé. Quand on renvoya en Italie le cortège de Marie, Henri souffrit que Léonora demeurât. Ainsi la reine réunit sur elle seule les faveurs qu'elle aurait partagées entre les autres. Son crédit tenta un gentilhomme florentin, nommé Concino ou Concini. Né pauvre ou rendu tel par ses dissipations, il s'était jeté sur les

galères qui transportaient Marie en France, dans l'espérance d'y faire fortune. Il se montra à la cour avec succès. Concini, bel homme, galant, et conteur agréable, s'insinua auprès de la favorite, qui, étant très-laide, fut flattée qu'un homme de ce mérite lui donnât la préférence sur tant d'autres, auxquelles il aurait pu plaire. Elle l'écouta : ils se convinrent. Concini la demanda en mariage et l'obtint. Aussitôt les gratifications de toute espèce tombèrent en abondance sur les nouveaux époux. La reine ne cessait de demander pour eux, jusqu'à importuner le roi.

Mais ce qui le chagrinait davantage, c'est que ce couple flatteur ne se servait de l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de la reine, que pour lui inspirer des préventions contre son époux, ou pour nourrir celles qu'elle avait déjà. Nous apprenons par les plaintes du roi que Marie était peu complaisante, opiniâtre, grondeuse, contrariante, jalouse à l'excès de ses maîtresses, de ses enfants naturels, même de ceux qu'il avait eus avant de la connaître. « Elle n'aime, disait-il, que sa Léonora et son mari ; elle ne demande que pour leur donner ; ils la repaissent de rapports, m'entourent moi-même d'espions, et montrent des desseins qui excèdent infiniment leurs abjectes et viles extractions ; ils sont tous livrés à l'Espagnol, et se servent pour ce commerce de l'entremise des agents de Florence : à la fin, ces menées pourront être pernicieuses à l'État, et peut-être à ma propre personne. »

Ces funestes pressentiments jetaient du trouble dans l'âme du roi, et ses agitations étaient encore redoublées par la conduite inégale de sa maîtresse « Ces deux esprits, dit Sully, ne pouvaient vivre l'un sans l'autre, ni compatir l'un avec l'autre » A des jours calmes et sereins succédaient tout à coup, sans cause et sans sujets, des jours sombres et orageux. Aujourd'hui Henriette se livrait, avec tout l'emportement de la passion, au plaisir d'être aimée d'un grand monarque ; le lendemain, « elle voulait bien voir le roi, mais sans aucune privauté ni familiarité particulière. » Henri ne croyait pas à ces scrupules ; au contraire, il croyait qu'elle agissait ainsi à cause de quelques nouvelles amours. Il consentait que la marquise cessât de lui donner des marques de tendresse, pourvu qu'elle renonçât à toute galanterie ; et il ne voulait pas qu'un cœur qu'il avait possédé seul se

partageât entre plusieurs. « Tout ou rien, disait-il : *aut Cæsar, aut nihil*. Si jamais, ajoutait-il en soupirant, si jamais je puis recouvrer le repos de mon esprit, je me désisterai pour toujours de toutes passions amoureuses. »

Sully trouvait un moyen de tranquilliser le roi : « c'était de faire passer à quatre ou cinq « personnes la mer, et à quatre ou cinq autres les montagnes, « c'est-à-dire de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne à son maître, avec quelques conseillers de la marquise, et de faire partir Concini et sa femme pour l'Italie. Henri trouvait l'expédient bon, et chargea Sully de le faire goûter à la reine, pour ce qui regardait sa favorite. Il fut un instant qu'elle parut y consentir, mais elle voulait que le premier sacrifice vînt du roi, et qu'il renonçât à sa maîtresse ; ensuite elle refusa absolument de se laisser priver de Concini et de sa femme, et Henri n'osa passer outre: « Car, disait-il, de me jeter sur les bras cinq ou six esprits italiens, d'ordinaire, tous vindicatifs, ce seroit pour me tourmenter de soupçons et de défiance de ma vie, pires que la mort même, et auxquels je ne pourrois m'empêcher d'entrer, toutes les fois que je la verrois faire la triste, la mélancolique ou la courroucée. »

Le parti d'envoyer l'ambassadeur d'Espagne convenait d'autant mieux, que c'était lui qui fomentait secrètement les troubles dont la cour de France était intérieurement agitée. Zuniga avait découvert dans Henri beaucoup d'éloignement pour une réconciliation sincère avec la maison d'Autriche. Persuadé que toutes les démarches du roi, l'ordre qu'il mettait dans ses finances, la discipline qu'il établissait dans ses troupes, les alliances qu'il méditait pour ses enfants, étaient autant d'acheminements à quelque projet contre la puissance de son maître, il résolut de lui susciter assez d'embarras au dedans, pour l'empêcher de songer au dehors.

A force de orésents et de promesses, il gagna Concini et sa femme. Par leur canal, il fit entendre à la reine que la haine de son mari pour l'Espagne pouvait devenir préjudiciable à ses enfants. « Ceux des Français, disait-il, qui sont attachés à la religion romaine, regardent toujours le roi mon maître comme leur ressource et leur soutien ; ils sentent que le roi catholique n'est haï par le roi de France que parce que celui-ci conserve toujours un penchant secret pour les huguenots, dont le mien se déclare hautement

l'ennemi si les peuples viennent à s'apercevoir qu'on donne dès l'enfance aux jeunes princes des préventions contre le monarque le plus attaché à la religion catholique, on ne répond pas que, dans un moment de fermentation, la nation entière ne s'élève contre les fils du fauteur de l'hérésie, et ne se choisisse d'autres maîtres. »

Marie, prise par l'endroit sensible, qui était l'intérêt de ses enfants, se laisse pénétrer de ces craintes, d'autant plus aisément, qu'elle aimait et estimait les personnes qui lui inspiraient ces terreurs ; de sorte que, dans toutes les affaires dont elle pouvait se mêler, elle ne se conduisait plus que par des principes opposés à ceux de son mari.

Henri ne trouvait pas plus de conformité entre ses sentiments et ceux de sa maîtresse, que l'ambassadeur d'Espagne avait séduite aussi : ce fut le comte d'Auvergne qui forma cette liaison et l'entretint. En sortant de la Bastille, il offrit au roi de continuer ses intelligences avec les Espagnols, et de lui révéler leurs secrets, offre qui ne marquait pas une probité délicate. Henri l'agréa néanmoins comme une représaille permise en politique. Le comte, que Sully nomme le *superfin*, fit plus : il trouva moyen de rendre le roi complice de ses liaisons avec les ennemis de l'État. Ce prince fut attaqué d'une maladie aiguë, qui jeta l'alarme dans la maison d'Entraques. Henriette se présenta à lui tout éplorée : elle exagéra ses inquiétudes ; elle parut si vivement touchée de la crainte de tomber elle et ses enfants entre les mains de la reine, que le malade, pour avoir la tranquillité, lui permit de s'assurer une retraite à Cambrai, ville de la dépendance des Espagnols, et il donna au comte d'Auvergne une autorisation par écrit pour faire ce traité. Comme l'affaire traînait, le roi accorda une seconde autorisation, qu'il ne retira pas, non plus que la première, quand sa convalescence mit fin à la négociation.

Ainsi Zuniga se trouva établi dans cette famille à titre d'homme nécessaire. Cette qualité lui donna le droit d'entrer dans ses secrets, d'en examiner les prétentions, d'insinuer des conseils, de fournir des projets, et de les appuyer d'expédients et de promesses : il s'ensuivit que les d'Entraques, se croyant puissamment protégés, cessèrent d'avoir pour le roi les égards même de bienséance. Le père affectait un air mécontent, et lui

montrait un front sourcilleux quand il le rencontrait chez sa fille. Le comte d'Auvergne s'échappait en plaisanteries sur l'âge du monarque et ses galanteries. Enfin la marquise ouvrait sa maison indistinctement à tous les mécontents : à des Français, anciens partisans de Biron, sous prétexte qu'ils étaient amis ou alliés de sa maison ; à des Anglais, jaloux de la prospérité du roi, qui lui étaient, disait-elle, recommandés par des parents qu'elle avait en Angleterre ; à tous les Espagnols, dont elle faisait semblant d'aimer la langue, qu'elle essayait de bégayer ; de manière que le roi, quand il allait chez elle, se trouvait investi d'ennemis,

Il était souvent question, entre ces personnes, de la promesse de mariage que Henri avait autrefois faite à sa maîtresse ; on ne manquait pas d'en vanter – la force, d'en exalter l'importance, comme d'un acte qu'aucun autre acte postérieur ne pouvait infirmer. La reine fut instruite du crédit qu'on voulait donner à cette pièce ; elle en craignait les effets, et conjura le roi de la retirer. Le monarque, mécontent d'ailleurs des procédés de toute cette famille, redemanda sa promesse : on en avait fait faire deux copies si semblables à l'original qu'il était presque impossible de les distinguer, afin que, si le roi s'obstinait à l'exiger, on pût le satisfaire en lui abandonnant l'une des deux copies et conservant l'original ; mais cette ruse ne servit à rien. En vain la marquise et ses parents protestèrent, tantôt qu'ils l'avaient envoyée en Angleterre, tantôt qu'elle était déposée en Espagne, et qu'ils n'en étaient plus les maîtres ; Henri tint bon, et quand on ne put plus se défendre, ce papier important fut trouvé dans un coffre de fer, enterré au pied d'un arbre du parc de Marcoussi. Le 2 juillet, M. d'Entraques le remit au roi, et certifia que c'était l'original. La délivrance se fit en présence du comte de Soissons, du duc de Montpensier, du chancelier de Sillery, de La Guesle, Jeannin, de Gesvre et Villeroy, qui en dressèrent un acte.

Si Henri s'imagina que les projets de la maison d'Entraques, n'étant plus soutenus de cette pièce, tomberaient d'eux-mêmes, il se trompa. A l'ambition de cette famille se joignit le dépit d'avoir été outragée par l'enlèvement d'un titre qu'elle croyait propre à sauver son honneur. C'en fut assez pour la déterminer à employer les dernières violences, et le comte d'Entraques se montra sérieusement disposé à porter les choses à l'extrême.

Il n'est pas bien clair que jusqu'alors il ait été réellement fâché du commerce de sa fille aînée avec le roi : quelquefois, à la vérité, il avait fait le personnage de père irrité, mais on remarque que, dans ces occasions, il manqua souvent de la fermeté nécessaire à un père qui aurait voulu empêcher le crime. Sa connivence devient certaine, quand on voit qu'il sut bien, lorsqu'il eut pris sa résolution, soustraire sa fille cadette aux agaceries du monarque ; peu s'en fallut même qu'il ne la fit servir à venger cruellement son aînée.

Henri, étant quelquefois rebuté par les caprices de sa maîtresse, avait trouvé de la consolation auprès de sa jeune sœur, plus douce et plus complaisante. Il reconnut son attention par des présents magnifiques, lia avec elle un commerce de lettres, et montra le désir de l'attacher à la cour. Le père vit de la passion dans ces empressements, il resserra sa fille : le roi s'abstint de la voir en public ; mais, soit qu'elle lui fût nécessaire pour l'agrément de la conversation, ou pour les lumières qu'il tirait d'elle sur les projets de ses parents, soit qu'il eût un goût de passage dont ce prince était assez susceptible, il ne manquait aucune occasion de chercher à la joindre, jusqu'à se travestir et courir le jour et la nuit par des bois et des chemins détournés, sans presque aucune escorte ; conduite qui pensa faire réussir le projet du comte d'Enragues.

Il ne tendait pas à moins que de mettre sur le trône, à la place du dauphin, le fils que la marquise avait eu du roi ; mais une pareille entreprise ne pouvait réussir qu'au moyen d'une révolution presque générale dans le royaume, et cette révolution était impossible tant que le monarque serait en vie ou en liberté ; c'est pourquoi le comte d'Enragues résolut de s'en saisir et de s'en défaire. Il profita des facilités que lui donnait l'imprudence du roi dans ses voyages au château de Verneuil ; il s'embusqua dans la forêt avec quinze hommes déterminés qu'il distribua sur sa route : la bonne fortune de Henri lui fit éviter les uns sans le savoir, et il se débarrassa des autres par sa vigueur et sa présence d'esprit.

Ni l'une ni l'autre ne lui auraient cependant servi contre un piège qu'on lui fit tendre par la jeune d'Enragues, si elle-même n'eût trouvé moyen de le rendre utile. Son père la força de donner au roi un rendez-vous dans un

endroit champêtre et isolé, où elle promettait de l'entendre. Cédant à la violence, elle écrivit le billet ; mais elle fit en même temps avertir le roi de l'embuscade, et il évita le danger le plus grand peut-être qu'il ait couru de sa vie.

Pendant ces tentatives, les conjurés, qui étaient en plus grand nombre qu'on ne pensait, restèrent en suspens chacun dans le poste qu'il s'était choisi. Le duc d'Épernon faisait le malade à Metz, et s'apprêtait à joindre le duc de Bouillon, qui devait recevoir à Sedan la marquise de Verneuil et son fils. Le marquis de Spinola, à la tête d'un corps de troupes espagnoles, avait ordre de les renforcer, et de pénétrer avec eux en Champagne. A l'autre bout du royaume, le connétable de Montmorency se fortifiait en Languedoc, et comptait sur une diversion du duc de Savoie en Provence, et du comte de Fuentes en Bourgogne, où il devait venir par la Valteline et la Franche-Comté. La Guyenne, le Dauphiné, le Poitou, remplis des émissaires du duc de Bellegarde, d'Humières, d'Arquieu, depuis maréchal de Montigny, et des seigneurs les plus accrédités dans ces provinces, n'attendaient que le moment de se déclarer pour la marquise et son fils. Mais les efforts les plus grands et les plus propres à ébranler la fidélité des peuples se faisaient en Auvergne et dans les pays adjacents, qui tenaient au centre du royaume. Le comte d'Auvergne y avait établi sa place d'armes, comme dans l'endroit où ses possessions, son nom, l'ancien attachement de la noblesse à la maison de Valois, dont il était le dernier rejeton, lui donnaient le plus grand crédit.

Le moyen qu'il prit pour y demeurer sans causer d'ombrage au roi fut de s'y faire reléguer. Pour cela, il se ménagea une querelle avec le comte de Soissons, et lui envoya un cartel. Soissons, indigné de ce que le comte affectait l'égalité entre lui et un prince légitime, se plaignit au roi, qui, pour le contenter, exila Valois en Auvergne. Pendant qu'il disposait tout pour le moment auquel la captivité ou la mort du roi lui permettrait d'éclater, une de ses lettres aux correspondants qu'il avait à la cour fut interceptée. Henri n'y découvrit pas le fond du complot, mais il en vit assez pour sentir qu'il lui importait d'en savoir davantage : il envoya donc ordre au comte d'Auvergne de se rendre auprès de lui.

Ce commandement fut un coup de foudre qui brisa les ressorts de la faction, et réduisit les conjurés à une inaction pleine d'inquiétude. Le comte demanda d'abord un sauf-conduit, ensuite une absolution ; et quand elle fut arrivée, il refusa d'en faire usage. En vain plusieurs négociateurs furent envoyés pour l'exhorter à se confier à la bonté du roi : « On ne m'appelle, disait-il, que pour me faire porter la tête sur l'échafaud. » Son imagination frappée ne lui présentait que des prisons, des chaînes, la torture et d'autres objets sinistres : il frémissait à la seule pensée qu'il pouvait être renfermé dans ce grand monceau de pierres ; » ainsi nommait-il la Bastille. Pour éviter ce malheur, il prit le parti de renoncer à tous les lieux habités ; il ne vivait plus que dans les forêts et les campagnes les plus solitaires. L'amour charma quelquefois son ennui dans ces lieux sauvages, mais sans calmer ses frayeurs. Il avait une maîtresse nommée madame de Châteaugal, femme de moyen âge, qui joignait la maturité du conseil à l'emportement de la passion : habile à monter à cheval et à manier les armes, elle ne craignait ni la fatigue ni les périls. Ils se donnaient des rendez-vous dans des chaumières écartées ; sur toutes les avenues étaient placés des domestiques avec des cors de chasse, chargés de donner l'alarme à la vue de la première personne suspecte, et ils poussaient la précaution jusqu'à avoir des chiens pour suppléer à la négligence des sentinelles. Ces plaisirs passagers, mêlés de tant d'inquiétudes, ne faisaient qu'une légère diversion aux peines du comte. « Enfin, écrivait Descures, un des agents que le roi avait envoyés à Valois, il porte sur son visage l'empreinte des remords et de la tristesse, n'a pas un sol pour vivre, et est environné de tous les maux et afflictions que souffrent des enfants maudits et bannis par leur père. »

Le laisser vivre en cet état, c'était peut-être une punition suffisante ; mais il importait trop de savoir ses secrets, et l'on mit en œuvre tant de ruses pour le saisir, qu'enfin on y réussit. Valois se laissa séduire, malgré sa maîtresse, par le plaisir de recevoir les respects de son régiment, qu'on fit passer exprès dans son voisinage. Il parut, monté sur un cheval qui faisait dix lieues d'une haleine, se promettant bien de ne pas mettre pied à terre, et de ne pas se laisser entourer. Le commandant va au-devant de lui, suivi seulement de quatre domestiques ; et dans l'instant qu'il s'incline pour

rendre le salut, deux de ces prétendus domestiques, qui étaient de vigoureux soldats, lui saisissent les bras, les deux autres le tirent de dessus son cheval ; le régiment l'environne, et une escorte toute prête le mène à la Bastille. Aussitôt que le roi en reçut la nouvelle, il fit arrêter le comte d'Enragues, donna des gardes à la marquise de Verneuil, et des ordres pour instruire le procès des coupables.

Le public vit avec étonnement un prince si renommé par sa clémence livrer à la sévérité de la justice une femme l'objet de sa tendresse, dont il avait même des gages chéris, le père de sa maîtresse, et son frère, le dernier des Valois, que Charles IX, en mourant, avait recommandé à sa bonté. On n'attendait qu'une suite funeste de ces premiers éclats ; mais ceux qui connaissaient la cour ne virent dans cette affectation de rigueur que le procédé d'un amant piqué, qui voulait réduire une maîtresse altière, et ils n'en craignirent aucun événement sinistre.

Cependant les procédures commencèrent en septembre avec le plus grand appareil. Achille de Harlay, premier président, Étienne de Fleury et Philibert de Thorin, conseillers, furent nommés rapporteurs, et allèrent à la Bastille interroger le comte d'Auvergne. Il paraît que le grief sur lequel ils insistèrent davantage fut sa correspondance avec l'Espagne. Le comte ne la nia pas ; mais il soutint ne l'avoir entretenue que de l'aveu du roi : il apportait en preuve quelques avis qu'il avait fait passer à ce prince sur les desseins des Espagnols découverts par ce moyen ; il se justifiait aussi par des lettres d'autorisation dont il était muni. On lui demanda pourquoi donc il avait exigé des lettres d'abolition. « C'est par abondance de droit, » répondit-il. Sur l'objection qu'il aurait dû les faire entériner, il répondit que cette formalité aurait découvert aux Espagnols qu'il était lié avec eux du consentement du roi, découverte qui lui aurait ôté tout l'avantage qu'il tirait de ce commerce. Enfin, quand on lui remontra que, dans un homme qui avait tant de moyens de se justifier, le refus de venir quand il était mandé marquait une conscience chargée d'autres crimes, il répondit qu'il savait que son beau-père et sa sœur avaient juré sa perte : sa sœur, parce qu'il s'était toujours élevé contre sa mauvaise conduite ; le beau-père, parce qu'il avait blâmé assez hautement sa connivence aux désordres de sa fille ; que

tous deux le haïssaient souverainement, et que jamais il ne se serait volontairement livré à des personnes dont le ressentiment pouvait armer la puissance royale contre ses jours. « Qu'on me montre, disait-il pour toute conclusion, qu'on me montre une seule ligne du traité qu'on me reproche avec l'Espagne, et je suis prêt à signer au bas ma condamnation. »

Ce traité avait existé cependant avec la ratification d'Espagne. Antoine-Eugène Chevillard, trésorier général de la gendarmerie, cousin de Marie Touchet, avait ce traité caché dans les basques de son pourpoint, quand il fut arrêté comme intime ami et confident du comte d'Auvergne. Chevillard, voyant qu'on ne l'avait pas fouillé, s'avisa de déchirer ce traité en petits morceaux, et de l'avaler avec ce qu'on lui servait à ses repas ; de sorte qu'il n'en resta aucune trace.

Les réponses du comte d'Entraques ne facilitaient pas davantage le travail des juges. Il s'était fait un plan d'apologie dont il ne s'écarta jamais ; apologie qui était plutôt une récrimination contre Henri IV qu'une justification. « On sait, dit-il, l'opprobre dont le roi a couvert ma famille. Quelque irrité que je fusse contre ma fille, je ne pouvais étouffer ma tendresse, et cette tendresse m'a toujours porté à chercher les moyens de la retirer du désordre. Survenait-il quelque indisposition soit au roi, soit à elle ; arrivait-il quelque brouillerie entre eux, je l'exhortais à profiter de l'occasion pour rompre le commerce qui la déshonorait. J'ai voulu la marier ; j'ai voulu l'envoyer en Hollande auprès de la princesse d'Orange, notre parente ; j'ai voulu l'établir en Angleterre : je me suis réduit à conseiller quelques voyages de dévotion, quelques pèlerinages, persuadé que l'absence détruirait insensiblement l'habitude, mais le roi s'y est toujours opposé. Enfin il est tombé malade. Ma fille, à qui la reine marquait beaucoup d'aversion, s'est crue perdue ; elle s'est imaginé que, si le roi venait à mourir, le moins qui pût lui arriver était d'être renfermée le reste de ses jours. Ses inquiétudes, ses alarmes, ses agitations, ses craintes étaient extrêmes. Je ne trouvai d'autre moyen pour la calmer que de lui ménager une retraite hors de France : j'en parlai à l'ambassadeur d'Espagne, qui me promit, de la part de son maître, qu'en cas d'événement ma fille serait reçue dans Cambrai. La convalescence du roi a rendu cet arrangement inutile ; il

l'a su, il ne m'en a pas fait de reproches, et jamais sans doute il n'en aurait parlé sans un autre événement qui n'est pas moins affligeant pour un père. » D'Enragues parla ensuite de la passion du roi pour sa fille cadette, des excès auxquels il s'était laissé emporter depuis quelques mois, de ses travestissements, de ses courses de nuit et de jour. et surtout de ses lettres, qu'on pouvait encore voir entre les mains de sa fille. « Mais s'apercevant, ajouta le comte, qu'il ne peut tromper ma vigilance, et se flattant qu'il réussira mieux auprès d'elle quand il l'aura privée de mes conseils, il cherche à se défaire de moi par l'imputation de faux crimes, ne pouvant s'en débarrasser autrement. »

Quelques questions que fissent les juges au comte d'Enragues sur ses correspondances dans le royaume et au dehors, sur leur but, sur ses desseins particuliers contre la personne même du roi, ils n'en purent rien tirer. Ils n'en obtinrent pas davantage de la marquise de Verneuil : à toutes leurs interrogations elle répondit qu'elle ne se souvenait pas, qu'elle ne savait rien, que le roi était instruit ; et, quand ils voulaient la presser, elle leur faisait entendre, par des réticences mystérieuses, qu'il y avait entre le monarque et elle des secrets qu'il ne leur convenait pas d'approfondir.

Au commencement de la procédure, Henri se montra disposé à ne rien relâcher de la sévérité des lois ; mais cette résolution coûtait à son cœur, et, dans un moment d'attendrissement, il ne put s'empêcher de faire connaître à l'épouse du comte d'Auvergne que ni son mari ni le comte d'Enragues n'avaient rien à craindre pour leur vie. Cependant il laissa un libre cours à la justice, et l'on en vint à la confrontation.

Instruits apparemment par l'exemple de Biron, qui n'avait laissé valider les accusations intentées contre lui qu'en ne récusant pas à temps les témoins et les complices qu'on lui opposa, le comte d'Enragues, la marquise de Verneuil et le comte d'Auvergne donnèrent l'un contre l'autre des récusations aussi adroites que les plus habiles criminalistes auraient pu les imaginer. « Vous me détestez, disait d'Auvergne à d'Enragues, parce que j'ai blâmé les désordres de ma sœur et votre connivence indigne d'un père. Quant à ma sœur, on sait qu'elle a dit publiquement qu'elle ne souhaitait que grâce pour vous, justice pour elle, et un échafaud pour moi. »

Loin de nier qu'il eût une violente aversion pour Valois, le comte d'Enragues s'en glorifiait, et apportait cette raison qu'au lieu de plaindre sa sœur et de chercher à cacher sa honte, il avait toujours été le premier à en publier des circonstances aggravantes et fausses, et à la noircir davantage, en lui prêtant des intrigues amoureuses avec nombre de jeunes seigneurs. Enfin Henriette entra en fureur devant ses juges, au seul nom de son frère ; elle l'accusait de mensonges et de calomnies outrageantes : c'était, disait-elle, un mauvais cœur, un caractère noir un mauvais esprit, capable non-seulement de trahison, mais de poison, d'assassinat, et généralement des plus grands crimes. Ces reproches marquaient tant de passion, qu'il devenait impossible aux juges de faire usage de la déposition de la marquise.

Il faut cependant qu'à travers ces subterfuges ils aient trouvé des preuves suffisantes, puisqu'ils portèrent leur arrêt le 1^{er} février. Les comtes d'Enragues et d'Auvergne, et un intrigant anglais nommé Morgan, furent condamnés à avoir la tête tranchée en place de Grève, et la marquise de Verneuil à être renfermée le reste de ses jours. C'était sans doute à cette dernière épreuve que le roi attendait sa dédaigneuse maîtresse. Pendant le cours de la procédure, il avait souvent marqué son impatience de ce qu'elle ne faisait aucune démarche pour l'apaiser. « Croyez-vous, disait-il à Sully, qu'elle, s'humilie et demande grâce ? – Oui, répondit le ministre, si elle croit que vous n'avez plus de tendresse pour elle ; mais si elle s'aperçoit que vous l'aimez encore, et que vous ne faites tous ces éclats que pour l'amener à vos volontés, elle est assez fière pour ne jamais plier. » En effet, Henriette désavoua des paroles de soumission que le commandant du guet, par qui elle était gardée, porta au roi comme de sa part : elle ne voulait pas, disait-elle, qu'il lui fût reproché « d'avoir baisé la main qui l'enchaînait. » Mais, quand elle vit l'arrêt prononcé, que son père, son frère et leur confident étaient près de porter leur tête sur l'échafaud, sans doute elle fit jouer les ressorts qu'elle savait être tout-puissants sur le cœur du monarque, puisque non-seulement il suspendit l'exécution, mais qu'il changea même toutes les dispositions du jugement.

Cependant il ne fit grâce aux chefs qu'après s'être mis en sûreté par le châtiment de quelques complices subalternes, qui, en cette occasion, comme en • presque toutes les autres, payèrent pour les grands coupables. Le roi se transporta lui-même dans le Quercy, le Limousin et le Périgord. Il envoya Sully dans le Poitou et les provinces adjacentes. L'un et l'autre furent suivis d'une chambre de justice, dont les opérations intimidèrent plus de gens qu'elles n'en punirent. Henri annula ensuite par lettres-patentes tous les actes faits contre la marquise, et abolit la mémoire de son délit quel qu'il fût ; il lui épargna même l'humiliation de paraître devant le Parlement pour l'enregistrement ; il réhabilita aussi les comtes d'Auvergne et d'Entragues, et leva la confiscation de leurs biens, qui avait été prononcée. Mais l'Anglais Morgan fut banni pour toujours ; d'Entragues fut exilé à Malesherbes, et Valois condamné à rester à la Bastille, *pour matter son indomptable malice*. Quant aux seigneurs de la cour, tels qu'Épernon, Montmorency, Bellegarde et autres, on ne voit pas qu'ils aient essuyé la moindre disgrâce à cette occasion. Peut-être Henri se contenta-t-il de les tenir en respect, en leur faisant voir qu'il savait leurs menées, et qu'il pouvait s'en garantir ; peut-être aussi n'entrèrent-ils que faiblement dans le complot. il peut être arrivé que le comte d'Auvergne, connaissant leurs dispositions, ait présumé d'eux plus qu'ils ne lui avaient fait espérer, et que l'édifice de cette conjuration, tel que nous l'avons crayonné d'après Vittorio Siri, ait été moins fondé sur des engagements ratifiés que sur des propos vagues et des promesses générales des mécontents.

Si l'on en croit le même auteur, la vie du roi fut réellement en danger. Il rapporte que la première fois que Henri revit le comte d'Entragues, après la conclusion de cette affaire, il lui dit : « Est-il vrai que vous avez eu dessein de me tuer, comme on l'a publié ? – Oui, sire, répondit hardiment le comte, et jamais cette pensée ne me sortira de l'esprit tant que Votre Majesté m'ôtera l'honneur en la personne de ma fille. » Henri IV, dans cette occasion, oublia qu'il était souverain et menacé ; il se souvint seulement qu'il avait le premier offensé son sujet, et il eut assez d'empire sur lui-même pour ne pas punir un audacieux qui le bravait. Soit raison, soit indifférence, ou lassitude des caprices de la marquise de Verneuil, il cessa

insensiblement de la voir comme sa maîtresse, et s'attacha à Jacqueline de Beuil, qu'il fit comtesse de Moret, et dont le commerce ne lui causa pas les mêmes chagrins.

Pendant qu'il était tourmenté par ces agitations domestiques, on portait dans sa cour même une autre atteinte à sa tranquillité. Sully, le principal de ses ministres et le confident de ses secrets, ne pouvait jouir de tant de crédit auprès de son maître sans devenir l'objet de la malignité des envieux le sa faveur. Ils formèrent une espèce de ligue pour le perdre. Il y entra, comme il s'exprime lui-même, « des grands, des marjolets, des brelandiers de cour, des bigots espagnolisés, des bâtards, des maîtresses et des financiers. » Ils avaient tous leur rôle marqué, et ils s'en acquittaient avec un concert qui pensa les faire réussir. Les grands et les ministres ne parlaient presque jamais au roi sans lui représenter le danger de laisser tant de puissance entre les mains d'un seul homme. En effet, Sully avait l'artillerie, les finances, et la plus grande influence sur le détail du royaume. Les ambassades et les gouvernements étaient presque tous remplis par ses créatures: d'ailleurs, ajoutaient les dévots, soufflés par les Espagnols, on connaît son attachement au calvinisme ; et que peuvent penser les princes catholiques, et surtout le pape, en voyant Votre Majesté donner toute sa confiance à un ministre imbu de pareils principes ? Les maîtresses et les gens attachés à elles, mécontents de l'économie de Sully, disaient qu'ils ne concevaient pas comment le roi pouvait se servir d'un homme qui faisait profession d'aversion ouverte contre toutes les personnes que son maître aimait, et qui, en haine de la tendresse d'Henri pour elles, leur refusait tout, ou ne leur donnait qu'avec les marques de la plus grande répugnance. Enfin les financiers criaient que c'en était fait du crédit du roi ; qu'à force de réductions et de retranchements sur leurs profits, les travailleurs se rebuteraient, et que cette partie d'administration était à la veille de tomber dans une confusion aussi funeste à l'État qu'au monarque.

Mais les plus dangereux de ces ennemis étaient ceux qui, loin de blâmer Sully et d'inspirer des craintes à son sujet, le comblaient d'éloges et élevaient jusqu'aux cieux son zèle, ses talents, et surtout ses succès. Ils en disaient tant, qu'il était impossible que le roi n'en conclût qu'on regardait

Sully, a son exclusion, comme ordonnant tout, dirigeant tout, et étant la cause unique de l'état florissant où se trouvait le royaume. Par ce moyen, la jalousie se glissa dans le cœur du monarque : il prêta l'oreille indistinctement aux satires et aux louanges, également envenimé par les unes et les autres. Les écrits Pleins d'éloges insidieux ou de critiques amères, qu'on faisait tomber sous sa main, étaient lus, et, pour ainsi dire, savourés. Les réflexions qu'ils faisaient naître lui donnaient de l'humeur, et il commença à traiter son ministre avec une froideur qui ne lui était pas ordinaire. Sully, qui s'en aperçut, certain de son innocence, agissait comme s'il n'y prenait pas garde. Le roi, piqué de cette sécurité, qu'il attribuait à l'indifférence, redoubla de froideur. Le ministre se fâcha à son tour d'être comme disgracié sans sujet, et prit la résolution de ne faire aucune démarche pour finir cette brouillerie, déterminé à tout événement.

Il n'aurait pas été avantageux à Sully, et il aurait bien réjoui ses ennemis, si le roi, dont le caractère franc et le bon cœur souffraient de cette dissimulation, n'eût pris le parti de rompre enfin la glace et de s'expliquer. Il partait pour la chasse, agité par les doutes que toutes ces insinuations élevaient dans son esprit. Sully, qui était venu lui faire sa cour, le quittait : « Où allez-vous ? lui dit le roi, qui ne cherchait qu'à entamer la conversation. – A Paris, sire, lui répondit-il, pour les affaires dont Votre Majesté me parla il y a deux jours. – Eh bien ! allez, lui dit-il, c'est bien fait. Je vous recommande toujours mes affaires, et que vous m'aimiez bien. » Ensuite il l'embrassa et le laissa aller. Mais à peine Sully avait fait quelques pas, que Henri le rappelle. « N'avez-vous rien à me dire ? lui demanda-t-il. – Non, pour le présent, répondit Sully. – Aussi ai-je bien moi à vous, » repartit le roi : en même temps il le prend par la main, et le mène, à la vue de toute sa cour, dans une allée du jardin

Dès le premier moment de la conversation il ne fut plus question ni de soupçons ni de réserve. Le monarque nomma au ministre ceux qui avaient travaillé contre lui, et lui découvrit les manœuvres qu'ils avaient employées. Il lui montra les mémoires par lesquels on s'était efforcé de le surprendre, et en lut les endroits les plus frappants, moins pour entendre la justification de Sully que pour se justifier lui-même d'y avoir donné

quelque créance, vu la manière adroite dont la calomnie était tournée ; enfin le roi entremêla cette conversation de tant de regrets de s'être laissé prévenir, de tant de promesses d'une confiance et d'une amitié inaltérables, que le duc, emporté par sa reconnaissance, voulut se jeter à ses pieds pour le remercier. Plus prompt que Sully, Henri le prend dans ses bras : « Relevez-vous, dit-il : ceux qui nous regardent vont croire que je vous pardonne. » Il l'embrassa avec un geste plein d'affection ; et, rentrant dans le cercle des courtisans, qui les examinaient avec curiosité. « Messieurs, leur dit-il, je veux vous dire à tous que j'aime Rosny plus que jamais, et qu'entre lui et moi c'est à la vie et à la mort. »

Ces attaques sourdes de l'envie, de la malice et de la fausseté, qui semblaient vouloir se disputer le cœur franc et loyal de Henri IV, lui faisaient quelquefois regretter les temps où il n'avait à combattre que les ennemis découverts. Mais, lui disait Sully, il faut que les « grands rois se résolvent à être marteaux ou enclumes ; partant, jamais ne doivent-ils faire état d'un bien profond repos. »

Cette remontrance devenait surtout nécessaire en certains moments de découragement, dans lesquels le ministre voyait le monarque disposé plutôt à souffrir l'indépendance de quelques mécontents, qu'à se donner la peine de les soumettre. Alors Sully faisait, pour ainsi dire, honte à son maître de son inaction : « Pendant, lui disait-il, que vous avez tant de raisons de punir les auteurs de vos chagrins, et tant de moyens d'y réussir : une forte armée prête à marcher, sept millions d'or dans la Bastille pour la payer ; les arsenaux, les magasins pleins d'habits, de harnais, de poudre, de boulets, de provisions de toute espèce, deux cents pièces de canon : tous ingrédients et drogues, ajoutait-il, propres à médiciner les plus fâcheuses maladies de l'État, pour donner terreur à autrui, assurance et contentement à vous-mêmes. » A la fin, Henri résolut d'essayer de ce remède contre les malintentionnés, et de commencer par le duc de Bouillon.

On a vu qu'après la mort de Biron il s'était réfugié en Allemagne ; il parcourait les cours des souverains qui composent le corps germanique, et y faisait le personnage d'un homme persécuté, tant à cause de sa religion qu'à cause de sa souveraineté de Sedan, dont le roi, disait-il, était envieux. De

tous ces endroits il adressait au monarque offensé des lettres de recommandation, des apologies, des protestations de fidélité et d'obéissance ; mais en même temps il entretenait correspondance avec les mécontents de la cour de France et des provinces. Il les exhortait à ne se pas désunir, à ne se point rebuter des mauvais succès passés. « Le moment viendra, écrivait-il, où le roi sera forcé de plier ; il n'est pas si puissant qu'on pense ; et la preuve, c'est qu'avec toute sa mauvaise volonté il n'ose user de violence contre moi. » es propos entretenaient des espérances parmi ceux qui désiraient un changement ; de sorte que, malgré l'exemple donné en la personne de Biron, malgré le danger que venait de courir la maison d'Enragues, l'esprit de rébellion se soutenait toujours. Henri résolut d'abattre la colonne à laquelle s'attachaient tous les artisans des troubles et les gens avides de nouveauté ; il manda au duc de Bouillon, retiré à Sedan, de venir se justifier, et lui envoya les passe-ports et les sûretés nécessaires. Bouillon demanda du temps ; le roi menaça, arma, se mit en campagne, et marcha vers Sedan. La crainte alors mit au jour un parti qui s'était formé et augmenté sous les yeux du roi, sans presque qu'il s'en aperçût. La faction espagnole, qu'on appelait catholique, afin de lui donner un air légitime, parut ouvertement d'accord avec les calvinistes pour empêcher le monarque d'ôter toute ressource à l'indépendance. Ils furent secondés par les ministres, qui appréhendaient que la guerre ne rendît Sully trop puissant, et par la reine même, qui voulait se faire un mérite de ses dispositions pacifiques ; de sorte que le roi se trouva obsédé de représentations et de prières. Elles se faisaient sous les murs de Sedan, où le duc se tenait toujours, déterminé, disait-il publiquement, à s'ensevelir sous les ruines de sa principauté. Mais dans le particulier, loin de montrer une disposition désespérée, il faisait entendre au roi qu'il ne demandait pas mieux que de se soumettre, pourvu qu'on ménageât son honneur. Henri aurait pu lui imposer la loi et l'obliger de se rendre à discrétion, sauf à lui faire grâce ensuite ; mais n'étant pas soutenu par la fermeté de Sully, qu'on eut soin d'écarter du monarque pendant cette expédition, il consentit à faire un traité avec son sujet. Les conditions n'en furent pas dures : il rendit au duc ses bonnes grâces, et ne se réserva que le droit de mettre dans Sedan une garnison

française, afin d'empêcher Bouillon d'abuser de sa souveraineté, qu'on lui laissa.

Les années 1607 et 1608 furent les plus heureuses de la vie de Henri IV. Il voyait le royaume fleurir sous son gouvernement, et les armées, bien entretenues, imposaient à ceux qui auraient voulu remuer au dedans, et mettaient les frontières à l'abri des incursions ennemies. Les colonies se fortifiaient, le commerce s'étendait à l'aide des manufactures, l'agriculture était favorisée ; enfin Henri jouissait du plaisir si flatteur pour un bon prince de pouvoir soulager ses sujets, quand des incendies, des grêles, des inondations ou d'autres fléaux les rendaient malheureux. Il pourvoyait aussi à leur sûreté domestique ; chacun commençait à pouvoir vivre tranquillement dans ses foyers, sans craindre les brigands titrés qui auparavant infestaient les provinces. Pendant les guerres civiles, beaucoup de gentilshommes s'étaient bâtis, dans le plus épais des forêts, sur des rochers escarpés, ou dans des lieux marécageux et inaccessibles, des espèces de forteresses à titre d'asile. Après la paix, beaucoup de soldats, devenus inutiles, s'y retirèrent ; et de là, tantôt avoués par les propriétaires, avec lesquels ils partageaient le pillage, tantôt à leur insu, ils rançonnaient les villages voisins, et maltrahaient les voyageurs. Le roi envoya des troupes qui rasèrent ou démantelèrent ces petits châteaux devenus l'effroi des citoyens. Le laboureur put alors jouir sans crainte du fruit de ses travaux, et le marchand fréquenter sans danger les chemins qui conduisaient aux lieux où l'appelaient les besoins de son commerce.

L'Espagne ne voyait pas d'un œil tranquille ce profond repos dont jouissait la France ; elle le regardait comme l'état d'un homme blessé, qui reprend ses forces pour les exercer de nouveau contre son rival : il lui était donc important de retarder cette espèce de convalescence. Les moyens qu'elle employait étaient des entreprises sourdes, tantôt contre une partie du royaume, tantôt contre une autre. L'ambassadeur d'Espagne corrompit quelques gentilshommes provençaux qui promirent de livrer Marseille : ils furent découverts ; et le secrétaire de l'ambassadeur se trouva si chargé par les complices, qu'il ne put échapper à une conviction juridique. Henri dédaigna de le punir lui-même, ou de demander qu'il fût puni. Il se vengea

des Espagnols d'une manière plus sensible pour eux, par la considération qu'il acquit à leur préjudice chez les puissances étrangères. Il leur enleva en effet l'honneur de réconcilier les Vénitiens avec le pape, et les força eux-mêmes à recevoir sa médiation dans la longue trêve qu'ils conclurent avec les Provinces-Unies.

Le sénat de Venise, déjà coupable aux regards des souverains pontifes, pour diverses dispositions sur lesquelles Clément VIII avait prudemment fermé les yeux, venait, pendant la dernière vacance du saint-siège, de défendre l'aliénation des biens laïques en faveur des ecclésiastiques. Il avait de plus fait arrêter un chanoine et un abbé, prévenus tous deux de crimes énormes, et avait commis la connaissance de leurs délits à la justice séculière. Le nouveau pape, Paul V (Camille Borghèse), demanda la révocation des deux ordonnances ; et, sur le refus du sénat, qui prétendit n'avoir agi qu'en vertu du droit, qu'il tenait de Dieu même, de faire des lois, surtout pour les laïques et pour leur protection, le pontife excommunia le sénat et le doge, et mit la seigneurie en interdit. Le sénat, à son tour, défendit la publication du monitoire du pape, et bannit du territoire de la république les capucins, les théatins et les jésuites, les seuls ecclésiastiques qui fermèrent leurs églises. Une controverse animée sur l'étendue et les bornes des deux autorités, sur la distinction des délits civils et des délits religieux, sur la nature de l'interdit qui frappe à la fois innocents et coupables, s'établit d'abord entre le pape et – la seigneurie. Les cardinaux Baronius et Bellarmin d'une part, et Fra Paolo Sarpi de l'autre, furent ceux qui s'y distinguèrent le plus. Bientôt on eut recours à d'autres armes ; et à cette guerre de plume succédèrent des préparatifs militaires. Le pape cependant, qui eut quelque appréhension de s'être trop avancé, désira trouver quelque moyen de sauver sa dignité. Le duc de Savoie, le roi d'Espagne et Henri IV s'offrirent à l'envi pour médiateurs. Le dernier seul fut agréé. Il envoya le cardinal de Joyeuse à Venise et à Rome, et, après trois mois de négociations, ayant obtenu de chaque partie de se relâcher dans ses prétentions, il rétablit la paix aux conditions suivantes : que les édits de la seigneurie seraient maintenus dans leur force, mais que les deux prévenus seraient remis entre les mains du roi ; que les religieux bannis

seraient rétablis, mais que les jésuites ne participeraient point à cette faveur jusqu'à nouvel ordre ; et qu'enfin le pape n'accorderait pas d'absolution qui lui supposerait le droit qui lui était contesté, mais que, sur la demande du roi, et non pas des Vénitiens, le cardinal de Joyeuse, au nom du pontife, déclarerait les censures révoquées, ce qui eut lieu le 21 avril 1607.

Les efforts du roi pour la pacification de la Hollande éprouvèrent plus de longueurs et de contrariétés, et l'on n'y put même parvenir entièrement. L'archiduc Albert, frère d'Ernest, auquel il avait succédé dans le gouvernement des Pays-Bas en 1595, et qui les avait depuis reçus en dot, lors de son mariage avec l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, en 1599, avait fait faire des propositions d'accommodement dès l'année 1606. L'année suivante, on convint d'une trêve de huit mois pour faciliter les négociations. Mais la seule forme du traité de trêve occupa toute l'année, et épuisa tellement tout le temps stipulé pour cette même trêve, qu'il fallut la prolonger plusieurs fois pour entamer l'affaire principale. Afin d'en hâter la conclusion, la France et l'Angleterre, dont l'intérêt commun était ou de prolonger la division ou d'obtenir pour les Hollandais des conditions avantageuses qui procurassent un égal affaiblissement à l'Espagne, se lièrent avec eux par une triple alliance dont le but fut ou de leur obtenir une paix honorable, ou de poursuivre une guerre vigoureuse. Mais les préjugés réciproques et les intrigues du stathouder Maurice, fils de Guillaume, qui redoutait une paix dont l'effet immédiat serait de lui enlever une partie de son influence, firent qu'après huit nouveaux mois de travaux les plénipotentiaires se séparèrent sans avoir pu convenir de rien. L'Angleterre et la France persistèrent néanmoins à offrir encore leur médiation. Henri surtout prit cette affaire à cœur. Il s'en fit même un point d'honneur, et à force de prières et même de menaces, il obtint enfin une trêve de douze ans, qui fut proclamée le 14 avril 1609, et par laquelle les Provinces-Unies furent reconnues pour provinces libres et indépendantes. Après un tel témoignage de bienveillance, Henri s'attendait à obtenir aisément des Hollandais qu'ils accorderaient à leurs sujets catholiques le libre exercice de leur religion ; mais l'esprit d'intolérance, cette maladie du siècle, qui

fermentait chez les protestants aussi bien que chez les catholiques, les rendit également sourds à la voix de la justice et à celle de la reconnaissance.

Les malheureux Maures, expulsés de l'Espagne par Philippe III, tournèrent aussi leurs regards vers Henri. C'était une industrielle population de douze cent mille âmes, qui, catholiques à l'extérieur, conservaient secrètement les dogmes et les pratiques de leurs ancêtres. Le conseil d'Espagne, auquel ils furent représentés comme machinateurs de projets sinistres, ne leur laissa que l'option de l'exil ou de la mort. Ils offrirent à la France de venir peupler les landes de Bordeaux et de les défricher ; ils ne demandaient que la liberté de conscience. Henri, occupé alors de graves intérêts de politique extérieure, et redoutant d'ailleurs de donner lieu à des imputations d'indifférence sur l'article de la religion, ne put ou n'osa pas accueillir leurs propositions ; et ces infortunés, repoussés également de leur sol natal, où ils passaient pour sectateurs de Mahomet, et des rivages de l'Afrique, où ils étaient réputés déserteurs de sa loi, périrent presque tous, victimes de tous les genres de misère.

Ces rivages inhospitaliers, renommés encore par les pirateries de leurs habitants, reçurent alors un échec, juste châtement de leur brigandage : leurs vaisseaux, en tenant bloqué le détroit de Gibraltar, inquiétaient des flottes entières. Des armateurs de Saint-Malo, qui se trouvaient dans la Méditerranée, et qui souffraient de leurs excès, conçurent le projet hardi de détruire d'un seul coup la majeure partie de leur marine qui se trouvait réunie dans la rade de Tunis, sous la protection du fort de la Goulette. En plein midi, Beau-lieu, leur chef, soutenu de huit galions espagnols, qui secondèrent sa généreuse entreprise, pénétre dans le havre avec audace : le vent ou l'artillerie du fort empêche ses vaisseaux d'approcher suffisamment ; alors, avec quarante hommes seulement, il se jette dans une chaloupe, brave le feu du château, aborde le vaisseau amiral, amarré contre les quais, le brûle, en incendie successivement trente-cinq autres, et regagne les siens après ce périlleux exploit.

Le caractère loyal et généreux de Henri, solidement établi alors en Europe, faisait rechercher son alliance ou sa protection. Aussi vit-on le duc de Savoie Charles-Emmanuel, ce prince si clairvoyant, attaché jusqu'alors par intérêt à l'Espagne, commencer à reconnaître que la France pouvait lui être utile, et désirer enfin son alliance. Les princes allemands, dont la maison d'Autriche alarmait l'indépendance, et les habitants de la Valteline, opprimés par le comte de Fuentes, réclamaient tous le secours de la France : tous étaient aidés, défendus, protégés, et les bons offices du roi s'étendaient au dehors comme au dedans. « Cependant, disait Henri avec amertume à Sully, ceux que j'ai comblés des plus grands bienfaits, ceux à qui j'ai réparti plus d'honneurs, sont assez audacieux que de dire que cette paix dont je jouis me fait négliger mes affaires, mépriser les entreprises glorieuses et honorables ; que j'aime trop les plaisirs, auxquels j'emploie l'argent que je devrois leur donner en gratifications, comme ils méritent ; que j'aime trop les bâtiments et les riches ouvrages, la chasse, les chiens et les chevaux, les cartes, les dés et tous les jeux ; les dames, les délices, l'amour, les festins, les assemblées, comédies, bals, courses de bagues, où on me voit encore paroître avec ma barbe grise, et être aussi vain et content d'avoir reçu une bague de quelque belle dame que dans ma jeunesse.

« Je ne nierai pas, avoue-t-il, qu'il n'y ait quelque chose de vrai dans ces reproches ; mais on devrait me pardonner ces divertissements, qui n'apportent aucun dommage à mes peuples, par forme de compensation de tant d'amertumes que j'ai goûtées, et des peines que j'ai eues jusqu'à cinquante ans. Est-il étonnant, d'ailleurs, qu'élevé dans la licence des camps, j'aie contracté des vices ? Les faiblesses sont l'apanage de l'humanité : la religion n'ordonne pas de ne point avoir de défauts, mais de ne pas s'en laisser dominer ; et c'est à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire mieux. Vous savez, ajoute-t-il en continuant d'adresser la parole à son confident, que, touchant mes maîtresses, qui sont la passion que tout le monde a crue la plus puissante sur moi, je les ai rabaissées dans l'occasion, et que je vous ai hautement préféré à elles.

« Je le ferai toujours, conclut-il avec une espèce de transport, et je quitterai plutôt maîtresses, amour, chasse, bâtiments, festins, plaisirs, que de perdre la moindre occasion d'acquérir honneur et gloire, dont la principale, après mon devoir envers Dieu, ma femme et mes enfants, mes fidèles serviteurs et mes peuples, que j'aime comme mes enfants, est de me faire tenir pour prince loyal, de foi et de parole, et faire action, sur la fin de mes jours, qui les couronne de gloire et d'honneur. »

Voilà Henri IV peint par lui-même avec cette noble franchise qui faisait le fond de son caractère, et cette inépuisable tendresse pour ses peuples, qui doit nous rendre sa mémoire si chère et si respectable. Il parlait selon ses désirs, lorsqu'il se promettait désormais un empire absolu sur ses passions ; mais il était destiné à donner encore à l'univers le spectacle d'une faiblesse qui eut des suites plus funestes que les autres.

L'écucil de ses bons desseins fut Henriette-Charlotte de Montmorency, fille du connétable, jeune beauté dont les écrivains du temps vantent les charmes avec une espèce d'enthousiasme. Elle fut présentée à la cour par Diane, duchesse d'Angoulême, sa tante, qui la prit sous sa conduite. Dès ce premier moment, elle fixa l'attention des jeunes seigneurs, qui pouvaient aspirer à sa main, et l'on s'aperçut aussi que ses appas naissants n'échappaient pas à l'œil curieux du roi. Entre ceux qui briguaient l'alliance du connétable, Bassompierre, jeune homme recommandable par l'esprit et

la figure, d'une naissance et d'un mérite à posséder les premières charges de la couronne, obtint du père la préférence. Il travailla à plaire à la jeune Montmorency ; et ce fut à l'occasion de ses progrès auprès d'elle que le roi laissa échapper le secret de sa passion. La crainte de laisser tomber l'objet de sa tendresse sous la puissance d'un mari clairvoyant lui fit éloigner Bassompierre, et proposer le prince de Condé.

Ce mariage était avantageux à la jeune Montmorency. Condé n'avait que vingt-deux ans ; il était premier prince du sang, par conséquent héritier présomptif de la couronne, si les enfants du roi, tous deux en bas âge, venaient à manquer. Son éducation fut très-soignée ; il parlait latin, italien, espagnol, et était plus instruit de la littérature et plus versé dans les hautes sciences que les princes n'ont coutume d'être. Bentivoglio, nonce à Bruxelles, qui l'avait connu et cultivé, rapporte qu'il avait les traits du visage saillants, qu'il était petit et maigre, trop blond, vif, dit-il, comme sont les Français, plein d'esprit, donnant facilement sa confiance, parlant agréablement et beaucoup, et par là facile à pénétrer.

Les attentions galantes du roi étaient si remarquables, que le prince hésita à s'engager, et fit dire à Henri, par le président de Thou, son tuteur, qu'il ne se sentait pas de goût pour ce mariage. Le roi, qui devina le motif de sa répugnance, le fit venir, et lui dit en présence du duc de Bouillon : « Vous pouvez l'épouser sans aucun soupçon sur mon compte. » Sur cette parole, Condé conclut et se maria.

Après les fêtes de noces, qui furent brillantes et pompeuses, les présents de toute espèce abondèrent dans la maison de Condé ; de sorte que tant de générosité devint suspecte à l'époux : il commença par éloigner sans affectation sa femme de la cour. Le roi s'aperçut de la précaution ; il en marqua quelque peine, mais sans faire plus mauvais visage au mari : il tâcha, au contraire, de le gagner par de nouveaux bienfaits. Cette ruse tourna contre lui-même. Les confidents du prince, qu'apparemment le monarque n'avait pas eu soin de gagner, empoisonnèrent ces dons, et firent voir à Condé, dans les libéralités du roi, un dessein de séduction à laquelle sa jeune épouse ne résisterait pas toujours. Henri lui-même donna lieu à ces imputations par les imprudences qui lui échappèrent. Non content de

montrer beaucoup de chagrin de son absence de la cour, il se travestit plusieurs fois, et entreprit des courses nocturnes pour se procurer le plaisir de rester seulement quelques moments avec elle. Ces indiscretions confirmèrent ce prince dans la résolution de ne plus mener sa femme à la cour, et même de l'éloigner des endroits que le roi fréquentait. Alors non-seulement les présents cessèrent, mais encore on ôta au prince des revenus dont le retranchement ne fit que l'aigrir davantage : il se permit des plaintes et des murmures ; le roi y répondit par des menaces. Le duc de Sully fut chargé d'aller signifier à Condé l'ordre de faire cesser les propos malins et calomnieux qu'occasionnaient les craintes jalouses qu'il marquait, et de les faire cesser en ramenant sa femme à la cour, où il trouverait toute sorte de sûreté.

Sully, le moins propre des hommes à adoucir ce qu'un pareil commandement avait d'amer, intimida si fort le prince en lui montrant le danger de pousser à bout la colère du roi, et en mêlant dans ses discours des menaces indirectes d'exil ou de prison, qu'au lieu de plier, Condé résolut de se sauver et d'emmener sa femme avec lui. Il avait pris d'avance la précaution de se retirer dans son château de Verteuil, sur la frontière de Picardie ; il en partit le 29 novembre, deux heures avant le jour : la princesse et une de ses demoiselles étaient en croupe chacune derrière un domestique ; deux gentilshommes faisaient toute l'escorte. Ils forcèrent la marche ; et le même jour, de bonne heure, ils arrivèrent à Landrecies, première place des Espagnols dans les Pays-Bas. Ces provinces étaient alors gouvernées par l'archiduc Albert, qui avait épousé l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa cousine. Ces deux époux, aussi unis par leurs vertus que par les liens du mariage et du sang, retraçaient dans leur cour la gravité des mœurs antiques. Les assemblées, qui étaient très-fréquentes, les bals même et les plaisirs, qui d'ordinaire sont accompagnés de tumulte, se ressentaient du goût des maîtres pour la règle et la bienséance. On y connaissait la galanterie, mais sans pétulance ; la gaîté du sexe s'y déployait sans contrainte, parce qu'elle n'avait à craindre ni entreprises alarmantes, ni interprétations malignes. Tout enfin s'y passait dans l'ordre : les hommes s'occupaient des affaires ; les femmes, à l'exemple de l'archiduchesse,

travaillaient de l'aiguille, et réglaient leurs maisons. Albert et son épouse mettaient leur bonheur à faire celui des peuples confiés à leurs soins, et à entretenir autour d'eux la paix, source de tous les biens : aussi ne craignaient-ils rien tant que de la voir troublée par les inquiétudes que la guerre entraîne ; et c'est par là que Henri IV se flatta de les contraindre à rendre la princesse de Condé, quand il sut qu'elle était dans leurs états.

Sully raconte assez plaisamment la manière dont cette nouvelle fut reçue à la cour : il représente le roi quittant assez brusquement le jeu, se promenant à grands pas, frappant du pied, laissant échapper des exclamations de dépit, pendant que les courtisans, affectant un air de tristesse, détournaient, la tête pour sourire, et que, dans l'appartement de la reine, on laissait ouvertement éclater la joie que causait cet événement ; mais le plus curieux de la scène se passa au conseil, que le roi fit assembler, quoique la nuit fût déjà avancée. Villeroy, premier opinant, conclut à députer au prince de Condé quelque personne grave qui lui fît sentir l'inconvénient de sa démarche, et qui l'engageât par honneur à revenir avec sa femme. Cet avis annonçait des lenteurs et de l'incertitude ; il ne fut pas adopté. « Le vôtre ? dit le roi en se tournant vers Sully. – Cette affaire, répondit-il, est trop importante pour opiner sur-le-champ. On vient de me tirer du lit, et mes conceptions ne sont pas encore bien éveillées. – Dites-toujours, reprit le roi ; que faut-il faire ? » Sully rêva un moment, et dit : « Rien. – Gomment ! rien. – Rien, sire ; et quand les Espagnols verront que vous ne vous souciez ni du prince ni de sa femme, ils les abandonneront d'eux-mêmes. » Henri reste pensif un instant, secoue la tête, et se tourne vers Jeannin. Celui-ci, ayant eu le temps de connaître ce qui convenait au roi, conseille d'envoyer après les fugitifs, de les ramener de gré ou de force, de les demander à l'archiduc s'ils sont déjà sur ses terres, et, en cas de refus, de lui déclarer la guerre. Cet avis, conforme à la vivacité de Henri, prévalut, et il fut décidé que Praslin, capitaine des gardes, partirait sur-le-champ, et irait signifier à l'archiduc l'intention du roi, et le conseil finit. Sully, en sortant, lui dit d'un air moitié sérieux, moitié badin : « Je savais bien, sire, que, ne m'ayant point donné le loisir d'y penser, je ne dirais rien qui vaille, mais dans deux jours, je vous aurais donné un bon conseil. »

Praslin partit, muni d'ordres aux gouverneurs des places et aux commandants des troupes de lui prêter main-forte. Il aurait pu, dit-on, enlever le prince, parce que l'archiduc, dans l'intention de garder des ménagements avec le roi, pria Condé de chercher un asile ailleurs : il fut obligé de repasser – long de la frontière de France, où il y avait beaucoup de troupes, pour gagner l'Allemagne ; et on soupçonna Praslin de n'avoir pas voulu user de tout son pouvoir dans une cause odieuse. Quant à la princesse, elle était en sûreté. Condé, pour ne point exposer ses hôtes, avait résolu de l'emmener avec lui ; mais l'archiduchesse, jugeant qu'elle pécherait contre la bienséance en souffrant qu'une jeune personne s'exposât aux risques d'une pareille course, promit au mari de la garder et la retira à Bruxelles. Henri, n'ayant pas réussi dans cette première tentative, résolut d'employer la ruse et la force, s'il le fallait, pour faire revenir la princesse en France ; et il ne se trouva que trop d'âmes basses et de vils adulateurs qui servirent sa passion, et qui l'augmentèrent peut-être par les conseils et les espérances qu'ils lui donnèrent.

Il parut que, dans le commencement, la jeune princesse fut moins flattée de l'amour du roi que des agréments qui en étaient la suite, tels que des présents sans nombre, tous plus précieux les uns que les autres, des fêtes dont elle était l'héroïne, des préférences distinguées, des louanges, des respects, des hommages qui approchaient de l'adoration. Quand les ombrages de son mari l'eurent retirée de la cour et privée de ces plaisirs, elle regretta celui qui les faisait naître sous ses pas ; et aux regrets succéda une inclination qui lui donna de l'éloignement pour son époux. L'archiduchesse, en partant d'elle, disait : « C'est un caractère angélique, dans lequel il n'y a à reprendre que sa passion pour le roi, qui est un sortilège. »

Mais ce sortilège n'avait rien de surnaturel ; la magie consistait dans les conseils des femmes qui l'environnaient à Bruxelles, et qui étaient toutes gagnées : elles faisaient parvenir entre ses mains les lettres du roi, lui dictaient les réponses, enflammaient son imagination, et persuadaient facilement à une femme de seize ans, accoutumée au style des romans, d'employer des termes de tendresse, des allusions amoureuses, qu'elle

pouvait ne regarder que comme des jeux d'esprit, mais qui redoublaient la passion du roi, parce qu'il les considérait comme les expressions d'un cœur tout à lui. La plus adroite et la plus ardente de ces femmes était l'épouse de Brulard de Puisieux, comte de Berny, fils du chancelier, et ambassadeur de France à Bruxelles. Le roi envoya, pour la seconder, le frère de la belle Gabrielle, Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, qu'il chargea de ne rien ménager, de tout risquer, et qui, en conséquence, crut pouvoir tout se permettre, afin de procurer à son maître la satisfaction qu'il désirait. On commença, comme dans toutes les affaires, par la négociation. Le roi trouva bon que le prince revînt à Bruxelles, où il arriva le 23 décembre. Depuis ce moment les propositions qui furent faites n'offrent, qu'inconséquences et contradictions, parce que, dit Siri, on parlait toujours du prince et très-peu de la princesse, qui était pourtant le sujet principal de tous ces mouvements.

Les intérêts étaient fort compliqués à la cour de Bruxelles. Le conseil d'Espagne n'avait pas toujours les mêmes vues que l'archiduc. Celui-ci désirait l'accommodement, tant par la haine pour les tracasseries que par la crainte de voir tomber sur lui tout le poids de la colère du roi. Les Espagnols, au contraire, fondaient sur ces brouilleries l'espérance de rallumer la guerre civile en France : ils ne voulaient pas que le prince se prêtât à aucun accommodement ; ils l'exhortaient, au contraire, à se déclarer ouvertement contre le second mariage du roi et contre la légitimité de ses enfants, parce que le divorce, disaient-ils, avait été prononcé sur de faux exposés ; et ils promettaient d'appuyer ses droits de toutes leurs forces. Dans l'appréhension que Condé ne se laissât aller aux sollicitations de la France, et qu'il n'y retournât, don Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris, lui faisait dire qu'il n'y aurait jamais de sûreté pour lui, et l'avertissait de se défier des espions et des émissaires corrompus dont il prétendait savoir certainement que le prince était environné. Spinola, l'homme de l'Espagne à Bruxelles, entrant dans ces vues, affectait les plus grandes attentions pour des hôtes si précieux, et, sous prétexte de veiller à ce qu'il ne leur fût fait aucune violence, il prenait toutes les précautions nécessaires afin qu'ils ne pussent s'échapper. On soupçonna qu'à la politique Spinola joignait un intérêt plus puissant, savoir, un goût vif pour la

princesse. Elle s'en aperçut elle-même ; et, dans la suite, racontant cette aventure, elle disait naïvement : « Mon étoile me destinait à être aimée par des vieux. »

Quant aux propositions des agents du roi auprès du prince, elles décelaient leur embarras : ils l'exhortaient à revenir en France avec sa femme ; il y consentait, mais il demandait de vivre éloigné de la cour, et qu'on lui donnât une place de sûreté. Les négociateurs répondaient que ce serait une précaution déshonorante pour le roi, et que, si le prince craignait quelque chose, il pourrait, après avoir ramené son épouse, aller faire une promenade de dix-huit mois ou deux ans en Italie. Si vous l'aimez mieux, lui disait-on, il est possible de rompre votre mariage, et le roi se chargera d'en poursuivre à Rome la dissolution. Le prince ne s'y refusait pas ; mais il voulait, en attendant, rester maître de sa femme. D'Estrées répondait qu'il fallait qu'elle fût hors de la puissance de son mari, afin de donner un consentement libre aux procédures. On faisait semblant d'appréhender que la jeune épouse n'éprouvât quelques mauvais traitements de la part d'un mari ombrageux, et on la faisait redemander à l'archiduc par le connétable, son père ; ou bien madame d'Angoulême, sa tante, qu'on savait être une complaisante du roi, offrait de venir demeurer auprès d'elle à Bruxelles pour la préserver des attentats de la jalousie.

Les pourparlers n'avançaient pas les affaires, et le mois de février s'écoulait sans que rien se terminât. D'Estrées prit alors la résolution de trancher le nœud des difficultés par l'enlèvement. Il raconte lui-même qu'il entretenait des espions auprès de la femme et du mari, qu'il était instruit de leurs dispositions, et que ces lumières lui servaient à fomenter leur désunion. Le but d'obliger un roi peut-il ennoblir un pareil manège ? Il connaissait aussi les lieux où le prince passait son temps, et les moments où la princesse était libre. D'Estrées s'assura de son consentement, facile à obtenir d'une jeune personne entourée de gens consommés dans l'art de la séduction. Il forma le plan de son entreprise, qui était infaillible, et l'envoya au roi. Ce prince, dévoré par le désir de se satisfaire, comptait tous les moments ; et quand il jugea que l'exécution ne pouvait plus éprouver d'obstacles, il dit à la reine : « Tel jour, à telle heure, vous verrez ici la

princesse de Condé. » La reine fait sur-le-champ avertir l'ambassadeur d'Espagne. Celui-ci dépêche un courrier qui fait tant de diligence, qu'il précède l'heure fixée pour l'enlèvement. Condé demande des gardes ; l'archiduc lui en donne ; ils s'emparent avec fracas des avenues du palais d'Orange ; toute la ville est en rumeur. D'Estrées s'aperçoit bien qu'il est découvert, et se détermine à faire du moins bonne contenance. Il demande audience, quoiqu'il fût déjà nuit, se plain hautement des bruits injurieux qu'on répand contre son maître, et demande que les gardes soient levées. Albert répond tranquillement qu'il y a une entreprise formée, qu'il en est sûr ; qu'il croit bien que le roi n'y a aucune part ; Que sans doute c'est l'ouvrage de quelques Français trop zélés, qui ont cru rûr là obliger leur maître ; mais que, pour obvier à ces inconvénients, dès le lendemain il donnera à la princesse un asile dans le palais, auprès de l'archiduchesse son épouse.

Cette résolution fut un coup de foudre pour d'Estrées ; elle anéantissait ses projets et ses espérances : il se replia en cent manières pour tâcher d'obtenir un délai. La princesse, par son avis, fit la malade ; en même temps elle demanda un bal à Spinola, qui, avec un sourire ironique, s'excusa sur les circonstances. Enfin, dès le lendemain, comme l'avait promis l'archiduc, elle coucha au palais. Alors d'Estrées ne ménagea plus rien : il fit signifier par un notaire à Condé un ordre du roi qui lui enjoignait de revenir en France, sous peine d'être déclaré criminel de lèse-majesté. Le prince ne s'épouvanta pas, il répondit respectueusement à la sommation ; mais il fit à d'Estrées des reproches vifs sur le rôle qu'il jouait dans cette affaire. « Tout ce que j'ai fait, répliqua le courtisan, a été pour obéir aux ordres du roi mon maître, que je dois exécuter, justes ou injustes. » Cette morale le consola, sans doute, du mauvais succès de son entreprise.

Quand elle eut échoué, toute négociation cessa. Aux démarches pacifiques succédèrent des menaces succédèrent des menaces de guerre. Henri mit ses troupes en mouvement, et montra à l'Espagne étonnée l'armement le plus formidable qui eut jamais menacé sa puissance. Ce fut alors, dit-on, qu'il conçut le dessein de former de toute l'Europe une république pacifique, par le moyen d'un conseil composé de députés de

tous les souverains. Ce conseil aurait eu à sa disposition une armée formée des contingents de ces princes, toujours prête à marcher contre ceux d'entre eux qui voudraient rompre l'équilibre ; projet ridicule, vanté par quelques écrivains, mais qu'on ne doit regarder que comme un délire politique, qui n'a jamais pu être enfanté par une tête aussi saine que celle de Henri IV.

Quelque part que pussent avoir en ce moment, sur les résolutions du roi, et sa passion pour la jeune princesse, et la honte qui rejaillissait sur lui des défiances du prince de Condé et des mesures de l'archiduc, il ne faut pas croire, avec les compilateurs d'anecdotes galantes, avides de recueillir tous les bruits que la légèreté, la politique, la malice et la haine faisaient circuler à l'envi, que ce furent ces motifs qui déterminèrent Henri à la guerre, et à rompre avec l'Espagne et la maison d'Autriche. La preuve qu'il y était disposé de longue main, c'est qu'il était prêt et que ses armements étaient formidables. Cet incident contribua tout au plus à l'affermir dans ses résolutions, à les hâter, et à joindre des causes personnelles de rupture à celles dont la politique s'était déjà fait un titre pour se déclarer. Les véritables causes de la guerre étaient dans un ressentiment profond des anciennes injures faites à la France, dans les désastres et les troubles que la maison d'Autriche avait accumulés sur ce royaume depuis les temps de François 1^{er} et de Charles-Quint, et dans l'espoir d'en prévenir le retour, en profitant de toutes les circonstances pour abaisser et circonscire cette puissance. L'occasion attendue pour éclater s'était présentée en Allemagne dès l'année précédente, et le retour du printemps était l'époque fixée d'avance au commencement des hostilités.

Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, mort sans enfants, avait laissé sa riche succession à disputer entre six prétendants: C'étaient : 1^o la maison Albertine ou Électorale de Saxe, fondée sur des expectatives anciennes, confirmées par l'empereur Frédéric III ; 2^o la maison Ducale ou Ernestine, aux droits de Sibylle de Clèves, épouse du malheureux électeur dépouillé par Charles-Quint, lequel lui avait aussi reconnu un pareil droit d'expectative ; 3^o l'électeur de Brandebourg, comme époux d'Anne de Prusse, fille de la sœur aînée du défunt ; 4^o Philippe-Louis, duc de

Neubourg, époux de sa seconde sœur et fils de ce Wolfgang, duc de Neubourg, mort à son arrivée en France en 1558 ; 5^o Jean-Casimir, duc de Deux-Ponts-Clebourg, neveu de Philippe-Louis par son père et encore par sa mère, troisième sœur de Guillaume ; 6^o enfin, Charles d'Autriche, marquis de Surtgau, cousin germain de l'empereur et époux de la quatrième. L'empereur, juge naturel des contestants, évoqua la cause à son tribunal, et, en attendant l'issue du jugement, il ordonna le séquestre entre les mains de l'archiduc Léopold, son cousin, évêque de Passau. L'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg se refusèrent à reconnaître pour juge un prince qu'ils accusaient de vouloir s'approprier lui-même cet héritage, et ils excitèrent les états protestants d'Allemagne à se prononcer en leur faveur. Réunis à Hale, ils y conclurent la fameuse *union évangélique*, et réclamèrent l'accession du roi de France, qui en avait été sous main le premier mobile, et qui ne manqua pas d'y adhérer. Henri montra la même bonne volonté aux petits souverains d'Italie et surtout aux Grisons, qui huguenots et souverains de la Valteline, dont les habitants étaient catholiques, se voyaient inquiétés par le comte de Fuentes, sous mille prétextes différents, nés de cette cause. Celui-ci les tenait en bride par la construction de divers forts qu'il avait fait élever dans les montagnes, tant pour dominer le pays que pour assurer la communication du Milanais et du Tyrol, c'est-à-dire des possessions des deux branches de la maison d'Autriche ; enfin Henri promit aussi d'aider le duc de Savoie, qui, jaloux des apanages que la sœur de sa femme avait portés en dot à l'archiduc Albert, convoitait le Milanais comme un héritage justement dû à son épouse. De tous ces côtés, Henri ne se déclara qu'auxiliaire ; mais il se proposait de se porter lui-même avec sa grande armée sur la frontière de Flandre, et d'attaquer cette province en personne, si on ne lui donnait pas la satisfaction qu'il demandait.

L'Espagne sentit que, si la guerre s'entamait, elle ne pourrait la soutenir sans perte : c'est pourquoi Philippe aurait voulu la prévenir. Il fit proposer le mariage de l'infante sa fille avec le dauphin, tous deux du même âge. Le roi refusa d'entrer en pourparler à cet égard, et son refus donna lieu de publier que ce n'était ni l'intérêt de ses alliés, ni celui de son royaume, qui

l'engageaient à rompre la paix, mais sa seule passion, et que la princesse de Condé était une nouvelle Hélène qui allait embraser l'Europe. Cette opinion se répandit en France avec tout l'odieux dont on put la charger. On y ajouta même que le roi voulait détrôner le pape, et mettre un huguenot à sa place : imputations puériles, calomnies ridicules et irréfléchies, mais qui font impression sur le peuple. On remarqua qu'il n'y avait plus la même ardeur pour la guerre, et que les enrôlements devenaient difficiles : on se permettait, dans les conversations sur la rupture de la paix, des réflexions qui montraient que les motifs auxiliaires n'étaient ni inconnus, ni approuvés. Les étrangers pensaient à ce sujet comme la plupart des Français. La fuite du prince de Condé, qui, ne se croyant pas en sûreté à Bruxelles, se sauva à Milan, redoubla les préventions.

Quels cris d'étonnement dans toute l'Europe quand on vit le plus proche parent du roi, le premier prince du sang, obligé de se cacher, de fuir, de chercher un asile chez les étrangers, parce qu'il ne voulait pas livrer sa femme ! Les amis de Henri en étaient consternés ; ses ministres ne le justifiaient qu'avec une espèce de honte. Lui-même ne parlait de la princesse, du prince, et de son dépit contre les Espagnols, qu'en termes ambigus, qui marquaient son embarras : il devenait rêveur, furieux, impatient ; il n'aspirait qu'au moment d'être à la tête de son armée, se flattant sans doute que fracas des armes ferait diversion aux idées noires dont il était fatigué ; car ce fut alors qu'il eut toutes ces inquiétudes, toutes ces alarmes intérieures, dont on a fait depuis des pressentiments et des prédictions. Comme il comptait que son expédition serait longue et pourrait le distraire des soins de son royaume, il voulait laisser sa femme régente ; et, afin de lui donner plus d'autorité, il résolut, sur ses instances, de la faire couronner ; mais ce couronnement était un vrai tourment pour lui. Quelquefois il hâtait les apprêts avec la plus grande diligence ; quelquefois il était piqué de l'empressement de la reine, et suspendait les préparatifs. Enfin, dans ses paroles, comme dans ses actions, on voyait les symptômes d'une agitation inquiète, qui surprenait autant que la tranquillité des Espagnols.

Il paraît en effet singulier que, se voyant menacés par des forces si considérables, ils ne prissent aucune mesure pour résister : c'est ce qui fait dire à Sully qu'au défaut d'une défense légitime, « ils étoient disposés à se sauver par trahisons, perfidies, meurtres, empoisonnements et assassinats. » Mornay pensait de même. Mais, sans recourir à des conjectures déshonorantes, on explique peut-être leur inaction, quand on se rappelle qu'ils croyaient avoir à leur disposition un moyen sûr et prompt de faire tomber les armes de la main du roi, lorsqu'ils seraient pressés : c'étoit de lui rendre le prince et la princesse de Condé.

Pendant que les ennemis étrangers affectaient cette sécurité, les Français attachés au roi se laissaient troubler par des événements ordinaires, qu'ils transformaient en pronostics effrayants. On répandait aussi des horoscopes, des prédictions, des bruits de conspirations et d'attentats, tous si mal fondés que le roi, rebuté, ne voulait plus en entendre parler. A son exemple, es ministres, Sully lui-même, si intéressé à la conservation de son maître, n'en faisaient aucun cas, et regardaient ces avertissements et ces délations comme plus capables d'inquiéter que de servir.

Mais ce qu'ils auraient dû tous ne pas négliger, c'est ce qui se passait à la cour. Il y régnait une indiscretion effrénée. Les mécontents, trouvant à mordre sur les motifs de la guerre qu'on allait commencer, n'épargnaient pas le monarque. La reine, toujours ulcérée des infidélités de son époux, se soulageait par des plaintes assez publiques, qui enhardissaient la médisance et la calomnie. Les confidents de cette princesse, entre autres Concini et sa femme, se permettaient des railleries sur les galanteries du roi, peu séantes à son âge, et des murmures de ce qu'il prostituait à d'autres une tendresse que la reine méritait si bien. Enfin des prédicateurs indiscrets osaient l'apostropher en face, en des termes que le seul respect pour le lieu où ils parlaient aurait dû leur interdire. Henri étoit instruit des attaques sourdes qu'on donnoit à sa réputation et à sa tranquillité. Quelquefois il méditait d'en punir les auteurs ; mais il revenoit bientôt à sa bonté ordinaire, et se contentait de dire : « Quand je n'y serai plus, on verra ce que je vauz. »

Ces mécontentements ne l'empêchèrent pas de permettre le couronnement de la reine ; il se fit à Saint-Denis le 13 mai. Il échappa à ce

prince, pendant la cérémonie, une réflexion morale et chrétienne que l'histoire ne doit pas omettre. Voyant la grande affluence de personnes de tout état et de toute condition : « Ceci, dit-il, me fait souvenir du jour du jugement, et on serait bien étonné si le juge se présentait. » Il fut très-gai toute la journée ; mais, en rentrant dans Paris, ses soucis recommencèrent. Le lendemain 14 mai, jour funeste, Henri s'occupa toute la matinée des affaires de la guerre. Il avait envoyé demander à l'archiduc le passage par la Flandre pour pénétrer en Allemagne, et, comptant sur un refus, il s'apprêtait à l'obtenir par la force. On remarqua qu'en sortant de son cabinet il se promena longtemps dans les Tuileries avec la marquise de Verneuil, qu'il ne voyait plus que rarement. Il lui promit de faire un état brillant à son fils. Son dessein, dit-on, était de lui donner tout ce qu'il possédait avant que d'être roi ; et, pour lui montrer qu'il ne lui restait plus aucun ressentiment des choses passées, il voulait tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, et lui confier le commandement de la cavalerie légère ; mais ces projets étaient souvent entrecoupés de sombres rêveries, de pensées mélancoliques, qui lui arrachaient, malgré lui, des élans de tristesse. En vain ses courtisans tâchaient de redonner quelque vigueur cette âme flétrie : « Mes amis, leur répétait-il, comme s'ils eussent tous été conjurés contre lui, je mourrai l'un de ces jours ; et quand vous m'aurez perdu, vous connaîtrez ce que je valois, et la différence qu'il y a de moi à un autre homme. » Inutilement s'efforçaient-ils encore de le rappeler à la joie, en lui remettant sous les yeux les avantages dont il jouissait : bonne santé, royaume florissant, amour de ses sujets, belle femme, beaux enfants. « Que vous faut-il de plus ? lui disaient-ils : qu'avez-vous à désirer ? – Ah ! mes amis, répondait-il en soupirant, il faut quitter tout cela. »

Pendant le dîner, il s'entretint de projets utiles à son royaume, de la satisfaction de se trouver à la tête de ses troupes, du plaisir qu'il avait de ce que cette guerre ne coûterait rien à ses peuples, et de ce qu'il y sacrifierait tout au plus ses épargnes. En quittant la table, il se promena à grands pas, d'un air irrésolu, demanda son carrosse, y monta, et fit monter avec lui les ducs d'Épernon, de Roquelaure, Monlbazon, Lavardin et La Force. Quand on lui demanda où il voulait aller : « Tirez-moi d'ici ! » dit-il d'un ton

chagrin ; puis il commanda qu'on le menât à l'Arsenal, où il voulait converser avec Sully. Les rues étaient embarrassées par les apprêts qu'on faisait pour l'entrée solennelle de la reine. Au coin de la rue de la Ferronnerie, qui était alors fort étroite, un surcroît d'embarras, occasionné par des voilures de vin, obligea les gardes de se disperser, et le carrosse d'arrêter. Dans ce moment, un homme appelé Ravaillac, nom trop fameux, qui suivait le roi depuis le Louvre, monta sur la petite roue du carrosse, et porta à Henri IV deux coups de couteau, dont l'un lui perça le cœur.

Si Ravaillac eût jeté son couteau, et se fût confondu dans la foule, jamais on n'aurait pu découvrir d'où parlait le coup. Il resta près du carrosse, son couteau à la main, comme un homme troublé : deux valets de pied le saisirent ; les gardes accourant au bruit, l'épée haute voulurent se jeter sur lui ; le duc d'Épernon les contint, et le fit mettre en sûreté. Les chevaux tournèrent bride, et l'on reporta tristement au Louvre le corps sanglant du malheureux Henri.

Dans ces occasions, chacun prétend deviner ou être bien instruit. L'opinion la plus générale fut qu'il y avait une conspiration. On y mettait des personnes de partis et de caractères absolument contraires : la reine et la marquise de Verneuil, les jésuites et les huguenots, le prince de Condé, le conseil d'Espagne, le comte de Fuentes, tous ceux enfin, tant au dedans qu'au dehors du royaume, qui avaient des relations directes ou indirectes à la cour. Sans pouvoir précisément désigner les coupables, on croit encore assez communément qu'il y eut des complices. Si on les cherche dans le procès de Ravaillac, la pièce la plus authentique qu'on puisse consulter, on n'en trouvera aucun. Ce monstre paraît toujours seul, en proie à des visions tantôt puériles, tantôt impies, dévoré de scrupules causés par l'ignorance et par une fausse idée de la religion, curieux de nouvelles d'état, écoutant avidement, sans choix ni discernement, ce qui se disait sur ce sujet entre les gens de la lie du peuple, sa compagnie ordinaire, et réalisant dans sa noire imagination les desseins injustes que ces personnes mal instruites prêtaient au roi. Ravaillac, du moment qu'il fut arrêté, dans ses interrogatoires, à la torture, sur l'échafaud, pendant la durée d'un cruel supplice, a soutenu, sans jamais varier, qu'il n'avait aucun complice : il a dit et protesté qu'il s'était

déterminé à cet attentat parce qu'il croyait que le roi favorisait les huguenots, qu'il était lui-même huguenot dans l'âme, et voulait faire la guerre au pape ; que cette idée lui était venue des sermons auxquels il avait assisté ; qu'en conséquence des plaintes qu'il entendait faire du gouvernement il s'était persuadé que le roi n'était pas aimé, et qu'il rendrait un grand service à la France en la délivrant de ce monarque. En effet, il montra beaucoup d'étonnement quand il vit, au moment de son supplice, le peuple, désolé de la mort du roi, le charger de malédictions, lui refuser les prières qu'on fait ordinairement pour ces malheureux, et ne point dédaigner d'aider le bourreau à exécuter l'arrêt porté contre lui.

Ravaillac était parti d'Angoulême, sa patrie, six mois avant son crime, dans l'intention, disait-il, de parler au roi, et de ne le tuer que s'il ne pouvait réussir à le convertir. Il se présenta au Louvre et sur le passage du roi à plusieurs reprises, fut toujours repoussé, et enfin s'en retourna. Il vécut quelque temps moins tourmenté par ses visions : mais, vers Pâques, il se sentit tenté avec plus de violence ; il revint à Paris, vola dans une auberge un couteau qu'il trouva propre à son exécration dessein, et s'en retourna encore. Étant près d'Étampes, pour ne pas succomber, il cassa entre deux pierres la pointe de son couteau, la relit presque aussitôt, regagna Paris, suivit le roi pendant deux jours ; et, s'il n'avait pas trouvé cette occasion, il était résolu de s'en retourner le lendemain, faute d'argent : d'ailleurs il affirma que jamais il n'avait parlé de son dessein, ni pris conseil de personne. Ces faits minutieux, qui sont les plus importants dans ces sortes d'affaires, faits tous également prouvés, ne raissent conjecturer aucun complot dont Ravaillac ait été l'instrument, il ne faut pas toujours des exhortations, de l'argent et des promesses pour armer de pareils monstres. Des murmures sourds, des plaintes trop hardies, de la licence dans les réflexions et les conjectures, peuvent en flammer ces tempéraments bilieux, ces hommes dévorés d'un feu sombre, qui se nourrissent de mélancolie, et savourent, pour ainsi dire, les mécontentements. On a vu, par les aveux de Ravaillac, qu'il était un de ces fanatiques d'état, si dangereux, et qui sont peut-être plus communs qu'on ne pense

Au premier bruit de la mort de Henri IV, causée par un attentat si horrible, la France entière parut plongée dans le deuil. Le commerce fut suspendu ; les travaux de toute espèce cessèrent ; les gens de la campagne se transportaient par troupes sur les grands chemins, pour avoir des nouvelles ; et, quand ils ne purent plus douter de leur malheur, ils s'écrièrent en sanglotant : « Nous avons perdu notre père. » Ils lui rendaient ainsi en regrets la tendresse qu'il avait toujours montrée pour cette partie précieuse de ses sujets. Ce bon prince s'entretenait volontiers avec eux, s'informait du prix des denrées, de leurs gains, de leurs pertes, de leurs ressources. Les couru-sans, qui voudraient que toutes les faveurs du souverain fussent pour eux ; les ministres, qui ont quelquefois trop de raisons pour craindre la curiosité du prince, blâmaient cette popularité, comme incompatible avec la majesté. « Les rois mes prédécesseurs, leur répondit-il, tenoient à déshonneur de savoir combien valoit un teston, mais quant à moi, je voudrois savoir ce que vaut une pite, et combien de peine ont les pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne soient chargés que selon leur portée. » Sentiments paternels qui lui assurent à jamais l'amour et la vénération des Français. Encore maintenant le nom de Henri IV présente à l'esprit l'idée d'un roi clément, doux, affable, bienfaisant, plus recommandable même par la bonté de son cœur que par ses qualités héroïques ; et si la sévérité de l'histoire pouvait permettre de le peindre en dissimulant quelques vérités, tout écrivain, en parlant de lui, serait panégyriste.

LOUIS XIII,
Agé de 8 ans et demi.

Henri, surnommé *le Grand*, laissa un royaume florissant, des finances en bon ordre, quinze millions, fruit de ses épargnes, déposés à la Bastille, plusieurs armées et ses places abondamment pourvues, un corps d'officiers braves et expérimentés, des alliances solides, et un conseil bien composé. Le monarque, en partant pour l'armée, avait dessein de nommer sa femme régente. Cette disposition était un bon préjugé en faveur de Marie de Médicis ; mais Ce préjugé se trouvait balancé par les partisans du prince de Condé et du comte de Soissons, son oncle, tous deux absents de la cour. Ils prétendaient que ces princes avaient des droits à la régence, et ils voulaient qu'on les attendît pour statuer quelque chose à cet égard. Le duc d'Épernon, très-attaché à la reine Marie de Médicis, en vit plusieurs qu'il gagna, et il prit des mesures afin que la mauvaise volonté des autres ne pût nuire aux desseins de la veuve. On n'eut garde de différer le lit de justice, comme le désiraient les amis des princes, et il se tint le lendemain de l'assassinat. Beaucoup de troupes, postées par d'Épernon, entouraient le lieu de l'assemblée ; et après les harangues funèbres des magistrats, interrompues par les sanglots des assistants, et suivies d'un morne silence, Marie de Médicis fut déclarée régente.

Du reste, il n'y eut pas le moindre mouvement en France. La reine parla aux gouverneurs de places et de provinces, qui étaient alors à la cour : elle les combla de caresses et les fit partir chacun pour leurs départements, où ils altèrent répandre les promesses d'un gouvernement doux et humain ; proesses qui entretenaient tout en paix, comme si le roi vivait encore. Les effets de sa mort furent plus marqués hors du royaume. Le duc de Savoie, qui n'avait pris des engagements contre l'Espagne que dans l'espérance d'être puissamment secondé par Henri, tomba dans le découragement. Les alliés d'Allemagne furent déconcertés : on leur promit, à la vérité, qu'ils ne seraient pas abandonnés ; mais ils sentaient trop la différence qu'il y aurait entre les secours donnés par une régente timide et indifférente, et ceux qu'ils attendaient un monarque belliqueux et personnellement piqué contre leurs communs ennemis. Le roi d'Espagne, en apprenant ce tragique événement, marqua beaucoup de surprise, mais ni joie ni tristesse. Les Hollandais et les Vénitiens en furent profondément attristés. Le roi

d'Angleterre se montra touché comme on l'est de la perte d'un ami. Le pape Paul V versa des larmes et dit au cardinal d'Ossat : « Vous avez perdu un bon maître, et moi mon bras droit. » L'archiduc Albert, qui avait à craindre plus qu'un autre les premiers éclats de la colère de Henri, reçut cette nouvelle en homme qui, après avoir été malgré lui témoin des faiblesses d'un grand roi, ne gardait plus que le souvenir de ses vertus. Le seul qui laissa éclater une joie aussi cruelle qu'indécente fut l'implacable comte de Fuentes. Il crut qu'il allait enfin faire porter à la France tout le poids de la haine qu'il lui avait jurée ; mais la mort le surprit lui-même quelques mois après. Ainsi l'événement le plus capable d'ébranler l'Europe ne causa d'abord aucun mouvement remarquable.

Mais ceux qui connaissaient l'intérieur de la cour de France durent prévoir du changement. Il n'était pas vraisemblable que les ministres du roi, ceux qui avaient joui par préférence de sa confiance et de son estime, eussent les mêmes prérogatives auprès de la reine ; au contraire, les personnes que ce prince ne souffrait qu'avec regret auprès de sa femme, comme capables de lui donner des conseils dangereux, se flattèrent, à juste titre, d'éloigner bientôt les autres. Ainsi les motifs de discorde étaient tout établis au moment où Marie prit en main les rênes du gouvernement ; et, loin d'être surpris de ce qu'il survint des brouilleries, on doit trouver singulier qu'elles tardèrent à éclater.

Ce délai vint de l'incertitude où étaient tous les intéressés sur la conduite que la reine tiendrait désormais. Ceux qui l'avaient gouvernée jusqu'alors ignoraient si, devenue maîtresse, elle continuerait à suivre leurs avis ; et dans la crainte qu'elle n'accordât pas à leur zèle un appui convenable, ils ne lui donnaient que des conseils mitigés, qu'ils pourraient rétracter dans le besoin. Les autres espéraient que cette princesse, sentant la nécessité d'une impartialité absolue, renoncerait aux préjugés qu'elle avait autrefois conçus contre eux. Pour la gagner, ils se prêtaient complaisamment à ses désirs et ménageaient leurs adversaires, afin d'en être ménagés. Enfin, dans ces commencements, la reine se conduisit avec une circonspection qui, si elle eût duré, l'aurait rendue maîtresse des événements. Par l'avis de Villeroy, elle conserva les anciens ministres. Une foule de prétendants briguaient

l'entrée au conseil : de ce nombre étaient le comte de Soissons, le connétable, le cardinal de Joyeuse, les ducs de Guise, de Mayenne, de Nevers, de Bouillon, d'Épernon, guidés par des intérêts opposés. La reine les y admit presque tous ; et ce fut encore par le conseil de Villeroy, qui fit entendre à la régente que plus ils y seraient de conseillers, plus elle aurait de facilité à les diviser et à faire prévaloir ses volontés. On croit que le ministre, dans la composition d'un conseil si nombreux, eut un motif de politique plus raffiné : c'était qu'une si grande assemblée, n'ayant ni union ni secret, la reine, fatiguée de disputes perpétuelles, en viendrait à n'occuper le conseil que des moindres affaires, et, pour les essentielles, ne consulterait que les ministres; qu'ainsi ils retiendraient le gouvernail de l'État qu'on leur disputait : ruse adroite, dont le succès ne fut cependant pas complet, par l'irrésolution de la régente, qui n'eut jamais un plan fixe d'administration.

Le premier objet de délibération qui se présenta au conseil fut la guerre • que le feu roi était près de commencer. Le chancelier de Sillery ouvrit un avis qui aurait empêché de rompre la paix : c'était une double alliance de Louis XIII avec l'infante d'Espagne, et de l'infant avec une fille de France. Sully représenta que ce serait abandonner les alliés d'Allemagne et d'Italie au ressentiment implacable de la maison d'Autriche, et il voulait qu'on commençât vigoureusement la guerre, ne fût-ce que pour leur donner moyen de faire une paix moins désavantageuse. Ni l'un ni l'autre avis ne furent suivis. On prit une résolution mitoyenne, qui consista à montrer quelques troupes en Dauphiné, prêtes à aller au secours du duc de Savoie, qui était déjà entré en campagne.

Mais ces apparences n'imposèrent pas assez aux Espagnols pour sauver le duc, et la France souffrit que son allié fût réduit à envoyer un de ses fils à Madrid, demander pardon d'avoir abandonné l'alliance de cette cour pour la sienne, et qu'il fût publiquement avoué que le pardon était accordé à sa propre recommandation. On fit des efforts plus réels du côté de l'Allemagne, et ils eurent aussi plus de succès. Les Français, commandés par le maréchal de La Chastre et unis au prince Maurice de Nassau, fils puîné de Guillaume, le fondateur de la république des Provinces-Unies,

reprirent la ville de Juliers, dont l'archiduc Léopold s'était déjà saisi. Ils la remirent au marquis de Brandebourg et au duc de Neubourg, les deux principaux prétendants à la succession de Clèves, lesquels s'étaient accordés à la posséder en commun jusqu'à décision amiable et définitive. Mais cette bonne intelligence ne dura pas long temps, et, pour se procurer des appuis favorables à leurs prétentions, on vit les deux compétiteurs offrir le spectacle d'une abjuration de croyance. L'électeur, de luthérien qu'il était, se fit calviniste pour gagner les Hollandais, et le palatin se fit catholique pour s'assurer la protection des Espagnols. Cette expédition extérieure fut la seule de cette nature de l'administration de Marie.

Après la guerre, le retour du prince de Condé occupa le conseil. Il n'y avait pas d'avantages auxquels ses partisans ne crussent pouvoir prétendre pour lui et pour eux, en dédommagement des désagréments qu'il avait éprouvés. « Il faudra voir, disait d'un air de suffisance la princesse d'Orange, sa soeur, il faudra voir comment mon frère sera reçu en France. » De Milan, où il se trouvait à la mort du roi, le prince se rendit précipitamment en Flandre, et parut inopinément à Bruxelles le matin du 19 juin. Son épouse, déjà désolée du tragique accident qui lui avait enlevé son soutien, fut consternée de l'arrivée de son mari. Elle n'eut pas à se louer de ses égards. Il déclara publiquement qu'il voulait rompre son mariage, et, en particulier, il s'expliqua d'une manière très-désobligeante sur l'humeur volage de sa jeune épouse. Le ton ironique du mari, son air mécontent et contraint, se sou-m-épouse. Le ton ironique du ma personnes intéressées à brouiller les maisons de de Condé et de Montmorency fomentaient la division. Mais deux époux, l'un de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, ne pouvaient rester brouillés en se voyant tous les jours. Bientôt le prince ne se comporta plus qu'en homme qui cherche seulement à sauver les apparences. Il se plaignait de calomnies avancées contre sa conduite envers sa femme, surtout d'une requête présentée au feu roi sous le nom du connétable, dans laquelle il était accusé de maltraiter son épouse, jusqu'à faire craindre pour sa vie. Le connétable déclara que cette requête n'était pas de lui, et qu'apparemment son secrétaire, gagné, la lui avait fait approuver, en lui présentant un papier pour un autre ; « ce qui était d'autant

plus aisé, disait-il, que je ne sais ni lire ni écrire. « Le président Jeannin vint à l'appui de cette réparation, en disant que c'était lui-même qui avait composé cette requête par l'ordre exprès du roi, et il en demanda pardon au prince, qui se montra satisfait. Tout fut oublié ; les deux époux se réunirent. La princesse s'attacha sincèrement à son mari, et devint même par la suite la compagne volontaire de ses infortunes. Pendant que ce raccommodement se traitait, Condé faisait aussi négocier son rappel en France. Il aurait voulu mettre son retour à prix, et plusieurs personnes du conseil appuyaient ses prétentions ; mais la reine ne voulut entendre à aucune condition, rétractation ni excuse de ce qui s'était passé ; elle se contenta de lui ouvrir les portes du royaume et de le recevoir, malgré les craintes qu'on lui inspirait sur les projets du prince contre la tranquillité de sa régence.

Il y avait déjà beaucoup de mécontents. Dans la circonstance où se trouvait Marie de Médicis à la mort de Henri IV, elle fit des promesses à tout le monde : au comte de Soissons, promesse de la lieutenance du royaume ; au duc de Bouillon, du commandement de l'armée d'Allemagne ; au duc d'Épernon, d'être nommé aux places du duc de Sully ; et au duc de Sully, d'être maintenu dans ces mêmes places qu'il possédait. Il y eut aussi beaucoup d'engagements contradictoires et des plaintes, quand on se vit trompé. Peut-être néanmoins s'en serait-on tenu aux murmures, si la reine n'eût soulevé tous les esprits par sa prédilection pour Concini et sa femme.

Il semble à bien des gens que les grands ne doivent pas être assujettis aux mêmes faiblesses que le reste des hommes. « Comment, demandait-on un jour à Léonora, avez-vous acquis tant d'empire sur votre maîtresse ? N'avez-vous pas employé des philtres, de la magie des moyens surnaturels ? – Point d'autres, répondit-elle, que l'ascendant qu'ont les âmes fortes sur les âmes faibles. » L'opiniâtreté qui était naturelle à Marie peut aussi avoir eu beaucoup de part à un attachement si obstiné. On a remarqué que les conseils qu'on lui donnait à ce sujet ne faisaient que l'entêter et l'aigrir. « Je sais bien, dit-elle un jour publiquement, que toute la cour est contre Concini ; mais l'ayant soutenu contre le roi, mon mari, je le soutiendrai bien contre les autres. » Malheureusement l'excès de sa faveur tomba sur des personnes très-portées à en abuser : elles ne surent point

modérer les bontés de la reine, les cacher, partager ses grâces avec des familles capables de les protéger, écarter la haine en obligeant gratuitement, diminuer l'envie que les préférences occasionnent toujours ; enfin, pour vouloir trop s'élever, ces enfants de la fortune se perdirent, et entraînèrent avec eux leur maîtresse dans le précipice.

Concini avait du mérite, mais plus encore de vanité et de suffisance que de capacité. Sitôt qu'il se vit le maître de gouverner, il crut en avoir le talent ; il se jeta tête baissée dans les affaires, et quoique sans caractère Public, il prétendit tout voir et régler. Les ministres eurent la complaisance de lui donner connaissance de ce qui regardait chacun leur département. Il n'y eut que Sully qui refusa de lui laisser prendre aucune autorité dans les il n'y eut et qui voulut exiger non-seulement que le favori ne s'en mêlât pas, mais encore qu'il ne sollicitât jamais, sans le prévenir, des gratifications, ni pour lui ni pour d'autres. A cette proposition, Concini répondit : « M. de Sully prétend-il encore gouverner ? C'est la reine qui est la maîtresse : j'accepterai les dons qu'elle nous fera pour les services que nous lui avons rendus. M. de Sully ne doit pas compter nous faire la loi ; il a plus besoin de notre assistance que nous de la sienne ; il en conviendrait s'il savait ce qu'on nous propose contre lui, et il nous rechercherait, en voyant qu'il n'y a ni seigneur ni prince qui ne le fasse. » Nous rapportons cette réponse dans les termes propres des Mémoires de Sully, afin qu'on en voie mieux quelles étaient la suffisance du favori, ses vues intéressées, sa persuasion de son crédit, son adresse à semer des soupçons, et la flexibilité rampante des courtisans.

Pendant que le mari disposait de l'État, la femme se mêlait de toutes les entreprises lucratives : elle vendait les grâces et les privilèges ; elle appuyait les sollicitations justes ou injustes, pourvu qu'elles fussent payées ; elle obtenait des assignations sur le trésor royal, et remplissait sa maison de richesses. Pour un homme qui jouait un si grand rôle, le nom de Concini était trop simple à porter : il acheta le marquisat d'Ancre, et la reine permit qu'il en prît le titre. Elle trouva bon aussi, afin de lui donner un rang à la cour, qu'il traitât avec le duc de Bouillon de la charge de premier gentilhomme ; enfin cet étranger, qui n'avait jamais porté les armes, obtint,

au grand étonnement de tout le monde, le bâton de maréchal de France, les gouvernements d'Amiens, de Péronne, de Bourg-en-Bresse, de Dieppe et du Pont-de-l'Arche ; et son beau-frère, Étienne Galigai, qui n'avait pas rendu plus de services à l'Église que Concini à l'État, homme d'ailleurs ignorant, de mauvaises mœurs, le jouet de la cour, fut nommé archevêque de Tours et abbé de Marmoutiers.

A chaque grâce qui tombait sur cette famille, il s'élevait un cri d'indignation à la cour. Le marquis d'Ancre ne trouva pas d'autre moyen d'apaiser les mécontents que de les combler eux-mêmes des dons arrachés au trésor public. Mais quand on vit que pour obtenir il ne fallait que murmurer et se plaindre, quand l'exemple de quelques favoris eut éveillé la cupidité des autres, il n'y eut plus de bornes aux demandes et aux prétentions.

C'est à ce temps qu'on peut fixer l'époque à laquelle les grands commencèrent à ne plus rougir de provoquer des impositions et de s'y intéresser. Des princes du sang, des ducs et pairs, des maréchaux de France, des seigneurs de la plus haute qualité, s'unissaient à des partisans, à de simples commis, calculaient avec eux le produit d'un oéage à mettre sur un passage libre, d'un octroi sur une ville franche, ce qu'on pourrait tirer d'un droit périmé qu'on ferait revivre, d'une fourniture, d'un privilège exclusif, d'une création d'offices, ou de lettres de noblesse ; de la composition qu'on accordait pour de vieux arrérages, ou de vieilles dettes prétendues. Ils examinaient comment il serait possible d'augmenter sourdement les aides, les gaelles et autres impôts. Quand tout était arrangé dans le secret avec les sangsues publiques, les intéressés appuyaient les projets au conseil, et les aisaient passer. Toutes fraudes paraissaient permises quand elles étaient lucratives. Les gouverneurs demandaient des gardes qu'ils ne complétaient pas, des augmentations de garnisons, afin de gagner sur la solde des sommes pour des fortifications souvent inutiles. Ils en faisaient eux-mêmes les marchés, et s'arrangeaient avec les entrepreneurs aux dépens du roi. Les survivances étaient données jusqu'à la troisième génération. Ceux qui par là se trouvaient exclus exigeaient des assignations sur le trésor royal. Rien n'était plus commun que le doublement et le tiercement d'appointements,

depuis le plus grand office jusqu'au plus petit. Les uns obtenaient des dots pour leurs filles ; d'autres, le paiement de leurs dettes ; de sorte que c'était un pillage général, et, en peu de temps, presque tout l'argent amassé par Henri IV, et mis en dépôt à la Bastille, s'écoula comme l'eau qui trouve une ouverture.

Sully raconte toutes ces manœuvres comme nouvelles, étonnantes, et indignes de la noblesse française, que l'avidité du gain dégradait et avilissait. Encore si ces profusions avaient procuré à la reine la tranquillité qu'elle désirait ! Mais la jalousie se mettait entre les grands sur le plus ou le moins qu'ils avaient reçu ; et pour empêcher la discorde particulière, qui des familles aurait pu passer dans l'État, la régente était obligée de donner encore, sans être plus sûre de gagner les cœurs.

Tel est le tableau de la cour pendant les premières années de la régence de Marie de Médicis. Il serait inutile et il deviendrait ennuyeux de raconter les petites intrigues qui causaient journellement une multitude de brouilleries et de raccommodements, et de détailler les prétextes minutieux qui les occasionnaient : c'était une préséance, un droit d'appartement au Louvre, la prétention d'y entrer en carrosse, d'être reçu ou annoncé, de priver de quelque honneur son compétiteur, ou de le garder concurremment avec lui. Il arrivait de là que les familles se brouillaient, se raccommodaient et se brouillaient encore. Il se formait aussi des ligues d'autant plus dangereuses, que, dans ces sortes de querelles, les amis d'une grande maison se croyaient obligés de défendre ses prétentions à la pointe de l'épée, et venaient en foule lui offrir leurs services. Peut-être ces bagatelles de cour auraient-elles causé moins d'événements, si la reine eût été plus ferme à contenir chacun dans sa place, et à ne pas accorder aux nouveaux protégés des distinctions choquantes pour ceux qui étaient anciennement en possession. Il arriva de là que plusieurs grands seigneurs, des officiers même de la couronne, craignant d'être confondus avec ces hommes nouveaux, ne se trouvèrent pas au sacre de Louis XIII, qui se fit à Reims le 14 d'octobre.

Après cette cérémonie, les disputes de préséance continuèrent et augmentèrent encore. Il y avait à la cour plusieurs princes jeunes, parents

assez proches, et amis comme on l'est entre personnes de ce rang. Tantôt le goût des mêmes plaisirs les réunissait, tantôt les intérêts de leurs serviteurs les divisaient, et pour lors ils devenaient rivaux, ennemis et querelleurs. Vivant dans la capitale, ils se faisaient un point d'honneur de n'y paraître que superbement équipés, et ils n'allaient pas d'un lieu à un autre sans un cortège de gentilshommes montés sur des chevaux richement caparaçonnés, dont le bruit et l'éclat attiraient le peuple. Comme les rues furent longtemps mal pavées, c'était une déférence de céder le côté des maisons qu'on appelait *le haut du pavé* ; et l'exiger, c'était affecter une prééminence sujette à contestations, pour peu que les personnes eussent entre elles d'égalité. Dans les querelles qui survenaient fréquemment entre des braves pointilleux, et souvent aigris par d'autres motifs, la populace prenait parti, et il en arrivait des émeutes qui faisaient craindre pour la ville. On tendait alors des chaînes ; on battait le tambour ; les principaux bourgeois prenaient les armes à la tête de leurs quartiers, pour contenir les ouvriers et les artisans, que la curiosité arrachait à leurs travaux. Dans cette disposition des esprits, les occasions de concours étaient des circonstances dangereuses ; et la reine fut obligée, cette année, d'empêcher d'ouvrir la foire Saint-Germain, « parce qu'il vaut mieux, disait-elle, que cinq cents marchands soient ruinés, que si l'État étoit troublé ; » réflexion juste, mais qui doit apprendre aux petits ce qu'ils gagnent à se mêler des disputes des grands.

Les calvinistes, que le nom seul de Henri IV contenait, que sa réputation méritée de justice et de bonne foi tranquillisait, recommencèrent aussi à donner des marques d'inquiétude. Ils surent que le système du conseil de France changeait ; que l'Espagne et Rome commençaient à y avoir la plus grande influence : ils crurent devoir se précautionner contre les suites. Les députés des Églises s'assemblèrent à Saumur, du consentement de la régente, qui n'osa le refuser. Les ducs de Sully et de Bouillon s'y rendirent avec des vues opposées. Le premier voulait s'y faire un parti puissant, afin que la crainte qu'il inspirerait forçât ses ennemis de le ménager. Le second, toujours piqué de ce que Sully avait pensé lui faire perdre Sedan, travaillait à le priver de l'intervention des calvinistes. Les intérêts de ces deux rivaux occupèrent l'assemblée bien plus que ceux du parti. On vint à bout de les

accorder sur quelques points, et ensuite la cour obligea les députés de se contenter de promesses et de se séparer sans résultat satisfaisant. Sully remit l'administration des finances et le gouvernement de la Bastille ; mais il garda ceux du haut et bas Poitou, de la Rochelle et les charges de grand-maître de l'artillerie et de grand-voyer de France. Il se retira tranquillement dans ses terres, où il vécut jusqu'à un âge fort avancé, ne venant que très-rarement à la cour. Il s'occupait à régler ses affaires domestiques, qu'il entretenait toujours dans un état florissant, à décider sans retard tout ce qui regardait ses charges et ses gouvernements, à revoir avec ses secrétaires les papiers de son ministère, qui lui rappelaient du moins les temps heureux de la France. Ses mémoires, mal rédigés, mais pleins de vues excellentes, d'anecdotes intéressantes, de projets formés pour la gloire du royaume et le bonheur des peuples, font honneur à son esprit ; et un trait qui part du cœur met le comble à son éloge. Il portait toujours suspendue à son cou une large médaille, sur laquelle était empreinte la figure de Henri IV, qu'il n'appelait jamais que *son bon maître*, plusieurs fois par jour il la prenait entre ses mains, la contemplait tendrement, la baisait en soupirant, et levait vers le ciel ses yeux chargés de larmes. Sully mourut à Villebon, le 22 décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Il semble que la cour, débarrassée des regards sévères de Sully, se livra plus librement au favori. Les ministres n'hésitèrent plus à aller travailler chez lui. Les princes se rendirent avec gaieté aux fêtes somptueuses qu'il ordonnait. Le comte de Soissons, jusqu'alors si fier, donna le premier l'exemple de la Complaisance ; aussi le reste des trésors de la Bastille coula chez les Bourbons, chez les Guises, chez les Bouillons, les La Valette, les Villeroy, les Sillery, et l'on présume bien que Concini et sa femme ne s'oublièrent pas eux-mêmes.

La bonne intelligence qu'occasionnait cette société de pillage ne dura pas. Les grands, qui profitèrent des dons immenses que la prodigalité de la régente leur faisait par les mains du marquis, n'étaient pas encore contents d'être enrichis : ils auraient voulu de plus être les seuls puissants et gouverner l'État à l'exclusion des ministres. La confiance que la reine marquait à ces derniers leur déplaisait ; et comme ils supposaient que

Concini avait tout pouvoir sur l'esprit de Marie, c'était à lui qu'ils s'en prenaient de leur peu de crédit. Cette disposition à l'égard du favori et de sa maîtresse les portait à blâmer et à contredire le ministère, soit ouvertement, soit en secret, toutes les fois qu'ils en trouvaient l'occasion. Il s'en présenta une, qu'ils ne manquèrent pas de saisir. Il s'agissait du mariage du jeune roi avec l'infante d'Espagne, et de celui de la fille aînée de France avec l'infant.

La reine désirait ardemment cette double alliance, et elle l'avait décidée dans son particulier ; mais, voulant la faire approuver par le conseil, elle l'assembla le 25 avril. Le prince de Condé, chargé de porter la parole pour le comte de Soissons, le connétable et ceux de leur parti, s'éleva fortement contre la proposition. Il dit que Henri IV avait promis sa fille en mariage au prince de Piémont, et qu'il se reprocherait de manquer à la mémoire de ce grand roi en consentant à une alliance contre laquelle il s'était ouvertement déclaré. Ceux qui savaient que les personnes qui parlaient ainsi étaient brouillées avec Henri quand ce prince mourut, ne furent pas dupes de cette prétendue délicatesse ; ils crurent plus vraisemblablement que cette cabale cherchait, par son opposition, à s'attacher les calvinistes, auxquels cette double alliance faisait le plus grand ombrage. Condé finit par demander qu'on allât aux voix. Il avait eu soin de se ménager des suffrages ; mais Guise, héritier de l'audace de sa famille, se lève, et regardant fièrement le prince: « Qu'est-il besoin, dit-il, de délibérer ? La chose est si avantageuse, qu'il ne faut plus que remercier Dieu de l'avoir permise, et la reine de l'avoir procurée. » Les ministres applaudirent confusément à l'opinion de Guise. Les opposants restèrent muets; l'alliance fut conclue à la pluralité des suffrages, et Condé et les siens se retirèrent du conseil très-mécontents, n'ayant su, disait le connétable son beau-père, ni fuir ni combattre.

Ils s'en prirent de leur mauvais succès au chancelier de Sillery et au marquis d'Ancre. Les princes demandèrent l'éloignement du premier, et crurent forcer le second à se retirer de lui-même, en l'informant secrètement qu'on pourrait bien le faire assassiner ; mais ni les menaces, ni les ruses des mécontents ne réussirent. La reine soutint le chancelier ; et Concini, au lieu d'abandonner la partie, se mit en mesure de résister, si on l'attaquait. Il se

fit alors de part et d'autre des entreprises que la régente aurait dû réprimer sévèrement. Le marquis s'empara par surprise de la citadelle d'Amiens, ville voisine d'Ancre ; il mit une forte garnison dans cette place, dont il comptait se faire un asile en cas de besoin. Condé partit pour son gouvernement de Guyenne, et se déclara ouvertement protecteur des calvinistes, avec lesquels il affectait des liaisons publiques. Soissons, de son côté, non content d'entretenir des correspondances suspectes, tant avec des seigneurs français qu'avec la Hollande, l'Angleterre et les protestants d'Allemagne, arrondissait son gouvernement de Normandie, en s'emparant par violence et par surprise de quelques places importantes que la reine s'y était réservées.

Lorsqu'ils surent que le duc de Pastrane, ministre d'Espagne, se préparait à faire la demande de la princesse Élisabeth, sœur du roi, ils crurent intimider la régente en accourant à la cour à la tête de cinq cents gentilshommes. Elle leur en opposa deux mille, et leur dépit s'exhala en marques de mécontentement impuissantes et puériles.

D'ailleurs, la principale raison qu'ils avaient alléguée contre ce mariage leur manquait. Le duc de Savoie venait de consentir à recevoir Christine, la cadette des filles de France, au lieu d'Élisabeth, l'aînée : encore heureux de se tirer d'embarras par ce moyen ; car ses liaisons avec les princes, pour obtenir l'aînée des princesses, ayant déplu à la régente, elle fut sur le point de conclure avec l'Espagne un traité par lequel ces deux puissances se seraient partagé les états de ce prince. L'Espagne aurait eu ceux d'Italie, et la France les autres. Emmanuel para ce malheur, en acceptant pour son fils la femme qu'on voulut bien lui donner. Il y eut ainsi à la cour de France un moment de calme, et les intérêts y changèrent, parce que les princes eurent besoin du marquis d'Ancre, contre lequel ils s'étaient hautement déclarés.

Marie de Médicis n'était pas encore d'un âge à dédaigner les plaisirs ; mais, comme son veuvage ne lui permettait pas un certain éclat, elle s'était composé une compagnie des plus aimables personnes, avec lesquelles elle faisait des soupers libres, suivis d'un bal, d'un jeu, ou d'autres amusements. La duchesse de Guise, Catherine de Clèves, successivement veuve du prince de Portien et du célèbre Balafgré, et la princesse de Conti, sa fille,

avaient la direction de ces divertissements ; elles y introduisirent le chevalier de Guise, le plus jeune des fils de la duchesse, cavalier accompli, auquel la reine donna des marques d'attention. Sitôt que les princes s'en aperçurent, ils appréhendèrent que la régente ne prît pour ce jeune cavalier un goût vif, qui pourrait conduire la maison de Lorraine à devenir maîtresse des affaires. Ils trouvèrent donc à propos, non-seulement de laisser subsister le marquis d'Ancre pour l'opposer au chevalier de Guise, mais encore de l'établir plus solidement, s'il était possible, dans la faveur de sa maîtresse.

Il se trouva ainsi deux factions bien formées à la cour : celle des princes, qui était soutenue par les ducs de Nevers, de Bouillon, et par le marquis d'Ancre ; celle de la maison de Lorraine, à laquelle se joignirent les ducs de Bellegarde et d'Épernon. Elles travaillèrent fortement toutes deux à se supplanter dans l'esprit de la reine. La première, outre l'avantage d'avoir le marquis d'Ancre, se renforça d'un transfuge qui lui révéla un secret important, et lui procura la supériorité.

C'était le baron de Luz, que nous avons vu jouer un rôle dans l'affaire de Biron. Sa conduite lui avait donné la réputation d'un homme de tête. A ce titre, la maison de Lorraine se l'attacha, et il en fut quelque temps comme le conseil ; mais, à l'occasion d'une discussion d'intérêt qu'il eut avec le duc de Bellegarde, discussion dans laquelle il crut que le duc de Guise ne l'avait pas servi comme il aurait dû, il rompit avec lui et se tourna du côté des princes. Soit pour se venger de ses anciens amis, soit pour se faire valoir auprès des nouveaux, il découvrit à ceux-ci que le chevalier de Guise avait eu dessein de tuer le marquis d'Ancre, afin de n'avoir plus de rival. On ne manqua pas de relever cette audace aux yeux de la reine, qui en fut outrée. Elle laissa apercevoir son ressentiment. Le chevalier, ou en soupçonna la cause, ou la sut positivement, et la veille des Rois il surprit le baron de Luz dans la rue Saint-Honoré, le fit descendre de carrosse, et le tua du second coup d'épée qu'il lui porta. La régente fut très-offensée : elle ordonna d'informer, et menaça de faire punir sévèrement le coupable. Le 31 janvier, le fils du baron de Luz, encore adolescent, eut l'imprudence d'appeler le chevalier de Guise en duel pour venger la mort de son père : il fut tué sur la place. La reine alors changea de ton ; elle dit que Guise, ayant été forcé de

se défendre, n'était pas repréhensible, et on assoupit les deux affaires : c'est qu'en vingt-quatre jours les intérêts étaient totalement changés

Le sort du baron de Luz avait jeté une frayeur mortelle dans l'âme du marquis d'Ancre. Exposé aux fureurs jalouses d'un rival si dangereux, il tremblait pour lui-même ; et c'est à ce temps qu'on rapporte les premières idées qu'il eut de quitter la France, et d'aller jouir tranquillement dans sa patrie des richesses qu'il avait acquises. Cependant, avant que d'abandonner la partie, il voulut savoir s'il n'y aurait pas moyen de rapprocher les esprits, et d'obtenir une paix durable. On savait qu'il ne fallait pour cela que de l'argent et des grâces ; et la régente, devenue plus complaisante que jamais pour son favori, en épuisa le réservoir. Craignant que les Guises ne fortifiassent le parti du prince de Condé, elle fit offrir par Bassompierre cent mille écus au duc de Guise, et la lieutenance générale de la Provence au chevalier son frère. Elle s'acquitt encore, par la même entremise, l'appui du duc d'Épernon, qui, flatté d'être recherché, refusa d'ailleurs les faveurs dont on avait prétendu l'acheter.

Cependant le prince de Condé, mécontent qu'on lui eût refusé le château Trompette, qui l'aurait rendu tout-puissant en Guyenne, le duc de Longueville, qu'on ne voulût pas lui abandonner la citadelle d'Amiens, que le marquis d'Ancre retenait comme une place nécessaire à sa sûreté ; les duos de Vendôme, de Nevers, de Bellegarde et autres, aliénés par d'autres causes, se répandaient alors en plaintes et en murmures. Il en résultait une fermentation secrète, dont les passions particulières de quelques femmes accélérèrent les effets.

« Rien de modéré dans une femme, dit Gramond. Si elle aime, elle brûle ; si elle hait, elle déteste ; si elle se croit méprisée, elle devient furieuse. » Des préférences de la régente, à l'occasion des divertissements qu'elle prenait dans son appartement, avaient enflammé la colère de plusieurs femmes de la cour. Celles qui n'y étaient point admises, ou qui n'y étaient que comme souffertes, en conçurent une violente jalousie ; elles jurèrent de troubler ces plaisirs, et « appelèrent à la vengeance pères, frères, maris, parents, et tous ceux, dit le même auteur, à qui l'amour faisait bouillir le sang dans les veines. » Le nombre n'en était pas petit dans une cour qui,

s'étant renouvelée depuis peu d'années, se trouvait presque toute composée d'une jeunesse vive et bouillante. Ce n'était plus, par exemple, le Mayenne du temps de la ligue ; il avait payé le tribut à la nature, laissant un fils qui ne dégénéra pas des vertus que son père montra dans les dernières années. Le comte de Soissons venait d'être aussi remplacé par son fils, qui prit le même nom : beaucoup d'autres chefs de maisons illustres, ou n'étaient plus, ou avaient des enfants que leur âge rendait déjà propres à éprouver des passions et à épouser celles des autres. L'ambition n'était donc pas toujours le principe des cabales ; mais l'amour en fut quelquefois l'instrument.

Les plus considérables de ces femmes piquées étaient la comtesse douairière de Soissons et la duchesse de Nevers, fille du fameux Mayenne. Comme les liens du sang ne sont pas toujours une raison de s'aimer, il y avait entre Marie de Médicis et elles un froid qui les disposait à ne pas vouloir du bien. La duchesse de Nevers donna des preuves de cette disposition en détachant de la reine Charles de Gonzague, son mari, quoiqu'il fût proche parent de la régente et qu'il lui eût été jusqu'alors tout dévoué. La comtesse de Soissons fit à la reine plus de mal encore ; mais aussi, outre les préférences accordées à d'autres dont elle se plaignait, elle voulait se venger du marquis d'Ancre et de sa femme, qu'elle prétendait lui avoir manqué, et elle fit rejaillir sa haine sur leur protectrice.

Après la mort du comte de Soissons, la marquise d'Ancre marqua à la douairière un attachement, un respect dont toute la cour fut étonnée de la part d'une personne qui ne prodiguait pas les égards. Le motif des attentions de Léonora était le désir de marier sa fille au jeune comte de Soissons, pour s'en faire un appui dans un revers de fortune. Cette alliance avait été proposée dès le vivant du père, et ce prince y trouvait tant d'avantages, que, malgré sa fierté, il ne s'en éloignait pas absolument. La veuve se prêta aux mêmes vues ; mais quand il fut question des articles, elle porta ses prétentions si haut, que le marquis et sa femme se refroidirent. Fâchée de s'être abaissée inutilement, la comtesse résolut de se rendre assez considérable pour se faire regretter et désirer de nouveau. Quoique mère d'un fils en âge d'être marié, la comtesse n'était pas encore dépourvue d'attraits : elle en essaya le pouvoir sur le duc de Mayenne, dans l'intention

de l'enlever à la reine. Comme il était un des chefs de la maison de Lorraine, qui mettait un poids dans les affaires, elle ne pouvait douter que sa désertion ne fût très-désagréable à la reine, et utile aux princes qui commençaient à chercher des partisans. Elle reçut donc le duc chez elle avec un air de préférence, et souffrit qu'il lui parlât de mariage ; s'il la pressait, elle se disait retenue, mais avec quelques regrets, par la dignité de ses premiers liens. S'il se relâchait, elle le rappelait par des espérances : ce manège de coquetterie dura jusqu'à ce que Mayenne fût assez engagé avec les mécontents pour ne pouvoir plus se dédire.

Mais une cabale de femmes et de jeunes gens sans expérience n'aurait pas causé de grands embarras à la régente, si le duc de Bouillon ne s'y était joint, et n'en avait, pour ainsi dire, pris la direction. Il s'était aperçu que la reine ne le considérait que pour le besoin qu'elle avait de lui. Quand on tint l'assemblée de Saumur, cette princesse l'employa à traverser les mauvais desseins des calvinistes et des mécontents réunis, et elle se trouva bien de ses services. Il lui en rendit aussi d'importants en Angleterre, où le gouvernement de France était fort décrédité, à cause des liaisons avec l'Espagne. Enfin, outre sa complaisance à céder au marquis d'Ancre sa charge de premier gentilhomme de la chambre, Bouillon se vantait d'avoir soutenu les ministres lorsque Condé voulait les éloigner : « Mais, répondaient ceux-ci, si le duc de Bouillon ne nous a pas précipités, il nous a laissé tomber, et nous ne lui avons aucune obligation de notre rétablissement. » En conséquence, ni eux, ni le marquis d'Ancre, ni la reine, ne le distinguaient, dans la distribution des grâces, de ceux qui étaient ouvertement ennemis du gouvernement.

Le duc de Bouillon, qu'on n'offensait pas impunément, profite des dispositions à la révolte qu'il connaissait dans les esprits, et concerte un soulèvement général, qui puisse faire repentir les ministres de l'avoir trop négligé, et forcer la régente de le rechercher. Il s'abouche avec le prince de Condé, lui représente qu'il est honteux à lui et aux autres princes et seigneurs de se laisser conduire par un étranger, par quelques gens de robe et une femme aveuglée. Il l'exhorte à secouer le joug, lui fait voir la principale noblesse, qu'il avait eu soin de prévenir, prête à le seconder, et

lui trace un plan d'opérations éblouissant, qui devait, en peu de temps, le rendre maître absolu du gouvernement. Le prince, sûr d'avoir pour compagnons de ses hasards les seigneurs les plus accrédités auprès de la milice et du peuple, consent à tenter l'aventure. Les mesures se prennent dans le plus grand secret ; et après un hiver passé dans les plaisirs, sans plaintes qui annonçassent de nouveaux mécontentements, à jour nommé, presque tous les grands, le prince de Condé à leur tête, quittent la cour et se retirent chacun dans les provinces où ils avaient de l'autorité. Le duc de Bouillon garda pour lui le rôle le plus difficile, celui de rester auprès de la régente, sous prétexte d'attachement pour elle, mais en effet pour veiller aux intérêts des révoltés.

La surprise des ministres fut extrême, et la monarchie courut alors le plus grand risque. Par la qualité des partisans de la rébellion, et par la quantité des lieux où ils se firent des complices, on peut juger combien étaient fortes et étendues les préventions contre le gouvernement. Outre les princes, les ducs de Longueville et de Fronsac, les comtes de Saint-Paul, le duc de Vendôme et le grand-prieur, son frère, les ducs de Luxembourg, de Nevers, de Retz, les comtes de Choisy et de Suze, le vidame de Chartres, le marquis de Bonivet, le baron de La Loupe, tous ceux-là et beaucoup d'autres se déclarèrent ouvertement. Outre Bouillon, le duc de Sully, le marquis de Rosny, son fils, et le duc de Rohan, son gendre, étaient secrètement de la confédération. Ils avaient pour eux la Guyenne entière, la Picardie, la Normandie, le Poitou, et beaucoup de places et de partisans dans la Champagne, la Bretagne, le Berry, la Sologne, la Beauce, la Touraine, l'Anjou, le Maine et les calvinistes répandus et encore forts dans tout le royaume. L'ambassadeur d'Espagne, voyant ce déchaînement presque général, écrivit à son roi de profiter de cette circonstance pour démembrer la France, au lieu de lui procurer, par le mariage de sa fille, une tranquillité dont la monarchie espagnole pourrait souffrir.

Les hostilités se réduisirent à une guerre de plume. Les confédérés publièrent un manifeste dont tous les griefs tombaient directement ou indirectement sur la régente : « Elle se laisse, disaient-ils, conduire par un petit nombre de ministres qui la trompent ; ce n'est qu'avec eux qu'elle

décide tout, sans appeler à son conseil les princes ni les grands officiers de la couronne ; elle prodigue les finances du royaume pour enrichir un étranger. Les charges, les dignités, les ambassades sont données sans discernement. Le gouvernement n'a point de consistance : on public aujourd'hui un édit, il est rétracté le lendemain, et rétabli deux jours après. Les peuples sont écrasés d'impôts ; clergé, noblesse, Parlement, tout le monde plaint. On ne connaît plus rien au système politique de la France : les Espagnols dominant dans le conseil. La reine leur laisse usurper la Navarre, et elle sacrille tout au désir d'accomplir un mariage qui est généralement désapprouvé. » Enfin les mécontents accusaient Marie de ne donner à son fils aucune connaissance des affaires, de le faire mal élever dans l'intention de prolonger sa régence ; et ils finissaient par demander l'assemblée des états généraux.



Philippoteaux, del.

Pardinet, Sc.

Ce manifeste ne resta pas sans réplique : on y fit une réponse intitulée : *Défense de la faveur contre l'envie* : titre qui caractérisait assez bien le motif de tous ces mouvements. On y fait voir que si, depuis quelque temps, il y avait eu des profusions ruineuses pour l'État, ceux qui déclamaient contre elles étaient précisément ceux qui les avaient arrachées par force ou par importunité, et qui en profitaient encore actuellement. Quant aux plaintes de tous les ordres, on disait qu'elles étaient suggérées, fausses ou mal fondées que les impôts étaient aussi modérés que les circonstances le pouvaient permettre ; que jamais la paix n'avait été mieux établie dans l'intérieur de la France, ni son honneur mieux soutenu au dehors ; et que le mariage avec l'infante, s'il se faisait, était le plus grand avantage qui pût arriver au royaume

La régente fortifia ces raisons de troupes qu'elle leva facilement dans le royaume et chez les Suisses, parce que l'argent ne lui manquait pas. Les princes, qui n'en avaient point, ne furent pas si bien servis. Villeroy, homme expérimenté, blanchi sous quatre rois dans le ministère, et témoin des fautes de Henri III, qui s'était perdu pour n'avoir pas attaqué le ligue avant qu'elle fût devenue puissante, Villeroy conseillait à Marie de tomber brusquement sur les confédérés pendant que leurs troupes n'étaient pas encore réunies, si leurs mesures bien concertées ; mais la reine craignait une défection, et hésitait ; d'un autre côté, le marquis d'Aucre, qui, bien qu'il vint d'être créé maréchal de France, se sentait plus propre à négocier qu'à combattre, déterminait la reine à tenter ce moyen.

En femme extrême, elle voulait d'abord tout accorder aux révoltés. « Je sais bien, disait-elle, que leur intention est de m'arracher toutes les grâces qu'ils pourront, et de se rendre maîtres du gouvernement. Je leur abandonnerai ce que je ne pourrai défendre, et j'assemblerai les états généraux, non parce qu'ils le demandent, mais afin de réduire leurs pensions, et de réformer quantité d'abus auxquels je ne puis m'opposer. » Marie aurait suivi ce plan, et se serait peut-être mise hors d'état de reprendre jamais les avantages qu'elle aurait cédés, si le conseil ne s'y fût

opposé. Les ministres firent aussi intervenir l'ambassadeur d'Espagne, qui déclara que, si la régente affaiblissait ainsi le trône, et accordait tout à la faction de Condé, son maître ne serait pas disposé à livrer sa fille entre les mains de ses ennemis. Ce fût donc une nécessité pour la reine de se montrer dans la négociation plus ferme qu'elle n'aurait voulu. Le duc de Bouillon joua pour lors son rôle. La reine eut recours à lui. Il devint l'homme nécessaire, comme il le désirait, et tira Les charges, les dignités, les ambassades sont données sans discernement. Le gouvernement n'a point de consistance : on publie aujourd'hui un édit, il est rétracté le lendemain, et rétabli deux jours après. Les peuples sont écrasés d'impôts ; clergé, noblesse, Parlement, tout le monde se plaint. On ne connaît plus rien au système politique de la France : les Espagnols dominant dans le conseil. La reine leur laisse usurper la Navarre, et elle sacrifie tout au désir d'accomplir un mariage qui est généralement désapprouvé. » Enfin les mécontents accusaient Marie de ne donner à son fils aucune connaissance des affaires, de le faire mal élever dans l'intention de prolonger sa régence ; et ils finissaient par demander l'assemblée des états généraux.

Ce manifeste ne resta pas sans réplique : on y fit une réponse intitulée : *Défense de la faveur contre l'envie* ; titre qui caractérisait assez bien le motif de tous ces mouvements. On y fait voir que si, depuis quelque temps, il y avait eu des profusions ruineuses pour l'État, ceux qui déclamaient contre elles étaient précisément ceux qui les avaient arrachées par force ou par importunité, et qui en profitaient encore actuellement. Quant aux plaintes de tous les ordres, on disait qu'elles étaient suggérées, fausses ou mal fondées ; que les impôts étaient aussi modérés que les circonstances le pouvaient permettre ; que jamais la paix n'avait été mieux établie dans l'intérieur de la France, ni son honneur mieux soutenu au dehors ; et que le mariage avec l'infante, s'il se faisait, était le plus grand avantage qui pût arriver au royaume.

La régente fortifia ces raisons de troupes qu'elle leva facilement dans le royaume et chez les Suisses, parce que l'argent ne lui manquait pas. Les princes, qui n'en avaient point, ne furent pas si bien servis. Villeroy, homme expérimenté, blanchi sous quatre rois dans le ministère, et témoin des fautes

de Henri III, qui s'était perdu pour n'avoir pas attaqué la ligue avant qu'elle fût devenue puissante, Villeroy conseillait à Marie de tomber brusquement sur les confédérés pendant que leurs troupes n'étaient pas encore réunies, ni leurs mesures bien concertées ; mais la reine craignait une défection, et hésitait ; d'un autre côté, le marquis d'Ancre, qui, bien qu'il vînt d'être créé maréchal de France, se sentait plus propre à négocier qu'à combattre, déterminait la reine à tenter ce moyen.

En femme extrême, elle voulait d'abord tout accorder aux révoltés. « Je sais bien, disait-elle, que leur intention est de m'arracher toutes les grâces qu'ils pourront, et de se rendre maîtres du gouvernement. Je leur abandonnerai ce que je ne pourrai défendre, et j'assemblerai les états généraux, non parce qu'ils le demandent, mais afin de réduire leurs pensions, et de réformer quantité d'abus auxquels je ne puis m'opposer. » Marie aurait suivi ce plan, et se serait peut-être mise hors d'état de reprendre jamais les avantages qu'elle aurait cédés, si le conseil ne s'y fût opposé. Les ministres firent aussi intervenir l'ambassadeur d'Espagne, qui déclara que, si la régente affaiblissait ainsi le trône, et accordait tout à la faction de Condé, son maître ne serait pas disposé à livrer sa fille entre les mains de ses ennemis. Ce fut donc une nécessité pour la reine de se montrer dans la négociation plus ferme qu'elle n'aurait voulu. Le duc de Bouillon joua pour lors son rôle. La reine eut recours à lui. Il devint l'homme nécessaire, comme il le désirait, et tira parti de la circonstance pour se donner de l'importance, et faire connaître à la reine et à ses ministres qu'il était dangereux de le négliger. Les pourparlers enfantèrent le traité de Sainte-Menehould, ainsi nommé d'une petite ville sur la frontière de Champagne : il fut signé le 15 mai ; traité mal digéré, qui laissa subsister toutes les prétentions des mécontents, et ajouta même à leur état des dignités et des gratifications, sans qu'il fût question du soulagement des peuples, que leurs manifestes avaient si solennellement promis de procurer ; on donna seulement des espérances que les états généraux y pourvoiraient, et la reine s'engagea de les convoquer. Cette paix fut aussi appelée Malotruie ; nom dont il serait difficile de donner la vraie signification, mais qui fait voir qu'on l'estimait peu. Entre les confédérés, le duc de Vendôme,

se flattant de l'appui des protestants, ne voulut point entendre à un accommodement, et continua de remuer dans son gouvernement de Bretagne ; mais Duplessis-Mornay, dont l'influence était toute puissante parmi les calvinistes, les ayant retenus dans le devoir, et Marie s'étant présentée avec son fils, à la tête d'une armée, sur les frontières de la province, Vendôme se soumit. La reine fit ensuite reconnaître Louis majeur, au Parlement de Paris, le 2 octobre, et les états s'assemblèrent dans la capitale le 26.

Ces états tinrent le public en suspens pendant cinq mois. Les trois ordres s'assemblèrent aux Augustins, mais séparément. On y comptait cent quarante ecclésiastiques, cent trente-deux gentilshommes, et cent quatre-vingt-deux députés du tiers-état. Ces derniers, pour la plupart officiers de justice ou de finances, étaient présidés par le prévôt des marchands, Miron. Dans l'assemblée générale d'ouverture, les orateurs des deux premiers ordres harangèrent le roi debout et découverts, et il ne fut permis à Miron de parier qu'à genoux. Tels étaient alors les préjugés sur l'inégalité des ordres. Ils étaient au point que la noblesse se formalisa de ce que Miron avait assimilé son ordre aux cadets d'une grande famille, dont le clergé et la noblesse étaient les aînés. Ces fâcheuses préventions ajoutèrent aux causes de mésintelligence que, pour opérer plus promptement la dissolution des états, semèrent habilement les ministres entre les ordres, en les excitant séparément à des demandes auxquelles on se doutait bien que les autres refuseraient d'accéder. Ce fut ainsi que le clergé demanda que l'on reçût en France les décrets de discipline du concile de Trente ; la noblesse, qu'on abolît le *droit de paulette*, qui rendait héréditaires les offices de finances et de judicature, et le tiers-état, que l'on supprimât cette multitude de pensions non méritées, dont les grands étaient pourvus.

Il y avait encore une indignation assez générale répandue contre la reine à cause des faveurs dont elle continuait de combler le maréchal d'Ancre et sa femme, par qui elle se laissait gouverner. Dès le temps de la mort de Henri IV, on trouva mauvais que sa veuve ne parût pas assez touchée d'un si funeste accident, et qu'elle retînt auprès d'elle des gens qui avaient affecté à l'égard du feu roi une arrogance dont il marquait lui-même du

mécontentement. Toutes les fois que la haine contre les favoris se ranimait, on ne manquait pas de répandre des libelles pleins de soupçons, qui rejaillissaient sur la maîtresse. Enfin en éclata dans les états, au point que la reine se plaignit qu'on lui manquait de respect, et que, sous prétexte d'attaquer ses protégés, c'était à elle-même qu'on en voulait. En effet, plusieurs députés du tiers-état, qui étaient, sans le savoir, l'organe de l'animosité des princes, disaient et répétaient sans cesse que le procès de Ravillac avait été mal fait, et qu'on aurait trouvé des complices si l'on avait voulu.

Ces suppositions causèrent de vives contestations, dans lesquelles on fit entrer les grands principes de l'indépendance de la couronne et de la sûreté des rois. Ce fut le tiers-état qui mit ces grandes questions sur le tapis, en réclamant une loi formelle sur l'indépendance du prince de toute autorité spirituelle ou temporelle. Mais il y joignit maladroitement la demande d'un serment qui obligeât tous les ecclésiastiques à regarder cette loi comme évidemment divine et conforme à la parole de Dieu. Cet acte de religion imposé au clergé inquiéta sa conscience. Il prétendit qu'il n'appartenait point à des laïques de décider ce qui pouvait être de foi indubitable et conforme à la parole de Dieu, et déclara que, tout en disant anathème avec eux à ceux qui attentent à la vie des rois, il croyait qu'il était telles conséquences délicates dépendantes de la proposition du tiers-état, sur lesquelles on pouvait concevoir des doutes, en sorte que le serment, qui suppose une certitude au-dessus de tous les doutes, ne pouvait y être appliqué. Le cardinal du Perron fut en cette occasion l'organe du clergé. Il a été accusé d'avoir établi dans son discours des maximes propres à fomenter la révolte ; on lui reproche entre autres cette phrase singulière : « Si un roi qui a juré à son sacre d'être catholique se faisait musulman, ne faudrait-il pas le déposer ? » Mais toujours fidèle à Henri IV dans les temps les plus difficiles, sa doctrine n'alarma point l'autorité, et il faut attribuer ses réserves aux préjugés du temps, préjugés d'autant plus excusables alors, qu'au bout de deux siècles ils vivent encore dans le nôtre, où il est probable que si tel prince s'avisait de vouloir être catholique, les peuples, sourds à la voix de la philosophie, se rangeraient à l'avis du cardinal du Perron. Quoi

qu'il en soit, dès que les états se furent une fois enfoncés dans ces questions épineuses, on ne s'occupa que faiblement du reste. Le temps se passa ainsi en altercations, en cérémonies, et en actions d'apparat.

Les mécontents désiraient que les états s'opposassent au mariage du roi avec une Espagnole, et qu'ils demandassent le changement du ministère ; et ils ne furent satisfaits ni sur l'un ni sur l'autre article.

Le 23 février, jour de la présentation des cahiers de chaque ordre et de la clôture des états, l'orateur du clergé, Armand-Jean Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, en remettant au roi celui de son ordre, exhorta le jeune monarque à continuer de se conduire par les avis de sa mère, et insista sur la nécessité de conclure au plus tôt le double mariage ; il représenta aussi qu'il convenait que le conseil fût composé des princes, prélats et principaux seigneurs du royaume, mais il ne parla pas de renvoyer les ministres qui déplaisaient aux princes. Le roi reçut les cahiers et promit de les examiner. Il promit même de laisser quelques députés de chaque ordre, avec lesquels ces députés. Le chancelier leur dit qu'on avait lu leurs cahiers ; qu'il était on délibérerait sur l'exécution des demandes. Le 24 mars, Louis fit appeler impossible dans le moment de satisfaire à tout, mais qu'en attendant Sa Majesté allait établir une chambre de justice pour la recherche des financiers, et qu'elle s'occuperait ensuite du retranchement des pensions. Après avoir accordé aux députés ces deux articles, qu'on fit bien valoir, on les congédia.

La reine se crut alors pleinement débarrassée ; mais il s'éleva des obstacles à ses volontés, obstacles qu'elle dut encore, en grande partie, au duc de Bouillon. A peine avait-il ménagé le traité de Sainte-Menehould, qu'il s'aperçut que la reine lui était moins reconnaissante de l'accommodement qu'elle n'était fâchée de ce qu'il l'avait mise dans la nécessité d'en avoir besoin. Il comptait, par le moyen des états, forcer Marie à éloigner le maréchal d'Ancre et ses ministres, auxquels il se serait substitué ; mais les états n'ayant pas répondu à son attente, il eut recours au Parlement. S'il n'est pas le premier qui ait eu l'art de remuer ce corps et de lui tracer une marche propre à seconder les desseins des autres, on peut du

moins le citer comme un modèle, parce que ses manœuvres, consignées dans les mémoires du temps, sont parvenues jusqu'à nous.

Ceux qui connaissent les compagnies savent qu'elles se laissent conduire, comme les particuliers, par la vanité, l'ambition et la vengeance : souvent aussi, comme les hommes vertueux, elles se laissent diriger par l'honneur et l'enthousiasme du bien public. L'adresse d'un intrigant consiste à gagner dans ces grands corps quelques personnes qui, ou par leur poids, ou par la rapidité de leurs mouvements, puissent entraîner la multitude pour faire prendre un parti. Quelquefois l'opinion bien motivée d'une personne grave et estimée suffit. A ce défaut, on emploie utilement la vivacité de la jeunesse, qui, une fois prévenue, force la circonspection de la vieillesse ; il est seulement important que les motifs suggérés par les chefs secrets de l'intrigue paraissent purgés de tout intérêt particulier, et que les résolutions semblent tendre uniquement à l'avantage général. Si alors la cour ne sait pas mesurer ses prétentions et ses démarches, si elle use de hauteur ou manque d'égards, ces compagnies, faites pour établir la paix, finissent, contre le gré des plus sages, par concourir à fomentier les troubles.

Les députés du tiers-état, dans la dernière assemblée, étaient presque tous gens de robe. Comme la nature de leurs occupations les met dans l'habitude d'approfondir les questions, ils en agitérent souvent qui déplurent à la cour ; celle-ci, en revanche, ne leur épargna pas les mortifications, dont une des plus sensibles fut une différence marquée dans la manière de traiter les premiers ordres et ce dernier : pleine d'égards et d'attentions flatteuses pour le clergé et la noblesse, elle affectait au contraire, dans ses communications avec le tiers-état, une indifférence, un oubli des convenances, qui tenaient du mépris. Ces députés, retournés dans les provinces, y portèrent leur mécontentement ; ceux qui restèrent à Paris aigrirent le Parlement, où ils avaient presque tous des parents ou des amis. Comme les états, pendant qu'ils se tenaient, étaient le sujet des conversations, après leur dissolution, arrivée sans que le royaume en eût tiré aucune utilité, ils devinrent l'occasion des plaintes et des murmures. On disait que la reine avait joué la nation, et l'on n'aurait pas été fâché qu'elle eût été punie de cette espèce d'insulte publique.

Les esprits étant ainsi disposés, il ne fut pas difficile au duc de Bouillon d'obtenir du Parlement qu'il se prêtât à quelque démarche peu agréable à la reine ; elle en fournit elle-même le prétexte, parce qu'en congédiant les députés des états, ne sachant comment se débarrasser des instances qu'ils employaient pour la déterminer à répondre aux cahiers, elle dit qu'elle le ferait quand le Parlement aurait adressé au roi des remontrances à ce sujet. Elle donna cette défaite maladroite le 25 mars, et, trois jours après, les enquêtes députèrent deux conseillers de chacune de leurs chambres à la grande, pour demander l'assemblée des chambres. Elle est accordée sans difficulté. On délibère d'abord sur la manière de procéder à la confection des remontrances. Quelques-uns font observer qu'il est à propos d'appeler à ce travail les princes et les pairs du royaume, et qu'il faut prier le roi de leur ordonner de se rendre à l'assemblée. D'autres disent que cette prière au roi est inutile ; que les pairs de France ont droit, par leur seule qualité, de venir prendre séance au Parlement quand ils le veulent et quand ils croient que les besoins de l'Etat l'exigent ; qu'ainsi il suffit de leur faire connaître ces besoins. Cette opinion l'emporta, et il y eut en conséquence un arrêt qui portait que les princes, ducs et pairs, grands officiers de la couronne, ayant séance et voix délibérative au Parlement, qui se trouvaient alors à Paris, seraient invités à venir délibérer avec M. le chancelier et avec toutes les chambres assemblées, sur les propositions qui seraient faites pour le service du roi, le soulagement de ses sujets et le bien de l'État.

Cet arrêt fut un vrai triomphe pour le malin duc de Bouillon. Il avait appréhendé que le Parlement ne se contentât de travailler sans éclat à des remontrances que la cour aurait négligées sans risques ; au lieu que la convocation des pairs donnait à cette affaire une importance qui ne permettait pas des arrangements ambigus, après lesquels les deux partis s'attribuent la victoire : il devenait nécessaire, ou que la reine empêchât l'assemblée des pairs, et elle ne le pouvait sans choquer le Parlement, ou qu'elle la permit, et pour lors elle avait à craindre de voir porter des coups violents à son autorité, dont elle était idolâtre : alternative également agréable au duc de Bouillon.

Marie se détermina à empêcher l'assemblée des pairs comme étant le mal le plus pressant. Elle envoya défendre au prince de Condé et aux autres de se rendre au Parlement s'ils y étaient invités ; et en même temps, de peur que le Parlement ne continuât sans eux ses opérations, elle manda les gens du roi et leur dit qu'elle trouvait fort étrange qu'une compagnie établie uniquement pour rendre la justice aux particuliers s'ingérât d'assembler ainsi, de son autorité privée, les premières personnes du royaume, pour raisonner sur le gouvernement. Sans entrer dans cette question délicate du droit ou de l'incompétence du Parlement dans les affaires d'État, l'avocat général Servin marqua de l'étonnement de ce qu'on reprochait au Parlement « d'affecter la puissance souveraine, en invitant les princes, les grands officiers de la couronne, et le chancelier lui-même, à se rendre à ses assemblées. La compagnie, dit-il, n'a d'autre dessein que de rendre les premiers de l'État témoins de sa fidélité. » Nonobstant ces protestations, dont la reine sentait l'artifice, elle fit assembler le conseil et força les gens du roi d'en porter au Parlement le résultat. Il enjoignait au Parlement d'envoyer au roi l'arrêt de convocation des princes et des pairs, et le registre dans lequel il était inscrit, et lui défendait, sous peine de désobéissance, de passer outre à l'exécution de cet arrêt. Les ordres étaient si précis que le Parlement n'osa désobéir. Le registre fut envoyé, même avec des excuses. Le roi les reçut assez froidement et dit qu'il s'en ferait rendre compte. « Ainsi, dit le duc de Rohan, le Parlement fut rabroué, et cela l'attacha d'autant plus au parti de Monsieur le Prince. »

C'est ce que désirait le duc de Bouillon ; il aurait été beaucoup plus fâché que le Parlement réussît dans cette première entreprise qu'il ne le fut de le voir échouer avec des circonstances mortifiantes. Il compta sur la fermeté que le dépit inspire quelquefois aux personnes maltraitées, et il ne se trompa point dans ses espérances. Ses émissaires, entre lesquels se trouvaient des présidents au Parlement, insinuèrent à la compagnie qu'il ne fallait pas se laisser vaincre par les difficultés, et que ce serait un acte méritoire de mettre sous les yeux d'un jeune roi des vérités importantes au bien de son royaume, vérités qu'on lui cachait, et qu'il était à craindre qu'il n'ignorât toujours ; que mal à propos le Parlement s'était laissé abattre du premier

coup ; que, s'il avait seulement fait mine de résister, le prince de Condé et tous ses partisans seraient venus à son secours ; que ce prince et les autres seigneurs français bien intentionnés ne refuseraient pas encore de se joindre au Parlement, s'ils pouvaient s'en promettre plus de constance dans ses résolutions ; que c'était une nouvelle tentative à faire, et qu'il était impossible qu'à la longue les efforts du premier corps de la nation ne triomphassent de la résistance de quelques ministres et de quelques courtisans, seuls auteurs de l'affront qu'ils venaient d'essuyer.

Ces motifs et ces espérances s'accréditèrent dans les chambres, au point qu'on résolut unanimement de renouer l'affaire des remontrances. Le roi en avait fourni les moyens en disant qu'il examinerait l'arrêt du Parlement, et qu'il ferait connaître à cet égard sa volonté. Le Parlement arrêta que le monarque serait supplié de donner cette réponse ; et Verdun, premier président, alla la demander à la tête de quarante députés, tirés de toutes les chambres. Sillery, chancelier, fit, en présence du jeune roi, une longue harangue qui se réduisit à deux objets : 1^o que le Parlement n'a aucun droit de se mêler des affaires d'État ; 2^o qu'il n'a pas même celui de faire des remontrances, à moins que le roi ne le lui ordonne. « Votre arrêt, ajouta-t-il, est l'ouvrage des jeunes conseillers, dont le nombre l'a emporté sur la prudence des anciens ; le roi se souviendra de la fidélité de ces derniers, et il les exhorte à continuer, mais en même temps il vous défend de mettre à exécution l'arrêt rendu pour la convocation des pairs, et de délibérer désormais sur cette affaire. » La reine parla aussi dans les mêmes principes et insista pareillement sur la prépondérance de la jeunesse, qu'elle regardait comme la cause du désordre.

En répondant à l'un et à l'autre, le premier président, à l'imitation de Servin, ne chercha pas à prouver les droits que la cour refusait au Parlement ; mais comme dans l'affectation qu'on marquait d'attribuer l'arrêt aux jeunes conseillers, il crut voir le dessein de jeter un ridicule sur les opérations du corps entier, il releva vivement cette imputation, et supplia le roi de croire que toute la compagnie avait concouru à former l'arrêt ; que ceux qui lui avaient dit le contraire ne lui avaient pas fait un rapport fidèle,

et qu'il le suppliait de les honorer tous également de sa bienveillance. Il se retira ensuite, et les ministres crurent l'affaire finie.

Mais il s'était répandu un bruit que le roi se lassait d'être en tutelle, et qu'il ne serait pas fâché qu'on l'éclairât sur les défauts du gouvernement. C'en fut assez pour faire prendre au Parlement le parti de ne point cesser le travail des remontrances. En vain la reine, irritée, voulait l'interrompre par de nouvelles défenses, les commissaires nommés à cet effet les continuèrent avec ardeur. Elles furent examinées dans les chambres assemblées, et présentées au roi par la grande députation le 22 mai. Les rues par lesquelles elle passa, les cours du Louvre, les escaliers, les fenêtres, étaient remplis d'une foule innombrable ; preuve certaine de la haine générale contre les ministres, toujours en butte à l'envie publique, et surtout contre le maréchal d'Ancre, qu'on savait être particulièrement noté dans les remontrances.

Le roi et la reine attendaient la députation dans la chambre du conseil, accompagnés des ducs de Guise, de Montmorency, de Nevers, d'Épernon, de Vendôme, du maréchal d'Ancre, du chancelier de Souvré, des secrétaires et principaux conseillers d'État. Elle fut introduite par un capitaine des gardes. Le premier président prononça une harangue très-respectueuse, et présenta le cahier au roi, qui le prit de ses mains, promit de l'examiner, et leur dit de se retirer. Les ministres s'applaudissaient déjà d'avoir réduit une démarche si solennelle à une simple cérémonie, lorsque le premier président reprit la parole, et supplia le roi de faire lire les remontrances en présence des députés, afin que si quelques articles se trouvaient avoir besoin d'explication, ils la donnassent sur-le-champ. Plus promptement que la reine ne put parer ce coup, le jeune prince ordonna la lecture, et elle fut écoutée avec le plus profond silence et la plus grande attention.

Ces remontrances, les premières qu'on ait rendues publiques, sont remarquables par leur force et la liberté qui y règne. Le Parlement déclare dans le préambule « qu'il s'est toujours entremis utilement des affaires publiques, et que les rois l'y ont appelé. C'est, dit-il, un mauvais conseil qu'on donne à « Votre Majesté, de commencer l'année de sa majorité par tant de commandements de puissance absolue, et l'accoutumer à des actions dont les bons rois, comme vous, Sire, n'usent jamais que fort rarement. » Il

ajouta que Plusieurs rois ont eu regret d'avoir *violenté* et non écouté le Parlement ; que des princes étrangers, des rois, des empereurs, des papes, se sont soumis à son arbitrage ; que, témoin de beaucoup de désordres dans l'État, il s'est assemblé, et a désiré le concours des princes et des pairs, « non pour ordonner et résoudre des moyens d'y remédier, mais pour les proposer à Votre Majesté avec plus de poids et d'autorité, lorsqu'elle verra que les choses ont été considérées dans une telle et si célèbre compagnie. »

Suivent les griefs en vingt-neuf articles. Toutes les parties de l'administration y sont parcourues. On s'y plaint de ce que l'autorité du roi et sa sûreté ont été mises en problème dans les derniers états par les partisans des opinions ultramontaines ; de ce que les anciennes alliances ne sont pas entretenues ; de ce que le conseil « est composé, non des princes, des grands du royaume et des anciens ministres, mais de personnes introduites depuis peu d'années, non pour leurs mérites et services rendus, mais par la faveur de ceux qui y veulent avoir des créatures ; » de ce qu'enfin ces ministres, conseillers du roi et autres, sont pensionnés par les cours étrangères

Le Parlement demande que les officiers de la couronne ne soient pas troublés dans leurs fonctions ; qu'on ne donne plus de survivances ; que les charges cessent d'être vénales ; qu'il ne soit plus permis aux sujets du roi, ecclésiastiques et autres, d'avoir communication fréquente et secrètes intelligences avec les ambassadeurs et ministres étrangers ; que les libertés de l'Église gallicane soient soutenues, que les confidences qui transmettent fictivement les bénéfices soient punies, et les coadjutoreries supprimées ; qu'on mette des bornes à la multiplication des ordres religieux ; qu'on ne nomme aux archevêchés, évêchés, abbayes, que des régnicoles savants et de bonnes mœurs ; que le roi fasse fleurir l'Université de Paris, et poursuivre par les juges ordinaires les anabaptistes, juifs, empoisonneurs et magiciens, trop communs chez les grands qui les protègent. Le roi est supplié aussi de punir les violences faites aux juges pour arrêter le cours de la justice ; de régler la qualité des affaires qu'on pourra porter au conseil, et la forme qui y sera observée ; de n'y point casser ou faire surseoir, sur de simples requêtes, l'exécution des arrêts du Parlement ; de faire faire justice des

grands crimes sans grâce ni délai, quels que soient les coupables ; de ne point souffrir qu'on altère ou change, hors du conseil, les arrêts qui y ont été prononcés, et d'ôter les nouveaux droits de chancellerie.

Quant aux finances, le Parlement désire qu'elles soient mieux administrées ; qu'on diminue le nombre de ceux qui les manient, ainsi que les pensions ; qu'il soit fait défense aux conseillers du conseil de recevoir aucuns dons, présents ou pensions des adjudicataires des fermes ; qu'il soit fait une recherche sévère des maltôtiers, « dont les restitutions seront appliquées à la décharge des peuples. » Enfin, après quelques observations sur le commerce, les jeux de hasard, les manufactures, les arsenaux, les fortifications, la paie des troupes, les remontrances finissent par deux articles remarquables, suivis d'une conclusion qui ne l'est pas moins: 1^o qu'on n'exécute aucun édit ni commission, sans vérification des cours souveraines et enregistrement préalable; 2^o qu'il soit permis, conformément à l'arrêt du 28 mars, de convoquer les princes et les pairs toutes les fois que le Parlement le jugera convenable ; « et en cas que ces présentes remontrances, par les mauvais conseils et artifices de ceux qui y sont intéressés, ne puissent avoir lieu, Votre « Majesté trouvera bon, s'il lui plaît, que les officiers de votre Parlement fassent cette protestation solennelle, sous votre autorité ; que, pour la décharge de leur conscience envers Dieu et les hommes, et pour le bien de votre service et conservation de votre État, ils seront obligés de nommer ci-après, en toute liberté, les auteurs de ces désordres, et faire voir au public leurs mauvais déportements, afin d'y être pourvu par Votre Majesté en temps plus opportun. »

On conçoit l'effet que fit une pareille lecture. Il y eut un moment d'un profond silence : chacun se regardait. Enfin la reine prit la parole, et dit que cela n'était fait que pour blâmer son gouvernement ; que c'était lui manquer de respect, et que les remontrances mettaient le comble aux injures contenues dans les libelles qu'on répandait contre elle. Le chancelier se contenta de faire observer au roi que les remontrances n'auraient dû être faites qu'après que Sa Majesté aurait envoyé l'ordonnance qu'elle avait promise sur les cahiers des états. Le président Jeannin, qui gouvernait les finances, justifia sa gestion avec chaleur, et fit voir que si les millions

épargnés par Henri avaient été dissipés, si l'on n'en avait pu mettre d'autres en réserve, c'était la faute des princes, auxquels on avait été forcé de prodiguer des gratifications et des pensions, pour empêcher une guerre ruineuse. Chacun parla ensuite sans rang et sans ordre. On interrogeait, on répondait, on s'apostrophait. Les seigneurs notés dans les remontrances, surtout le maréchal d'Ancre, lançaient sur le Parlement des regards foudroyants. Les esprits s'échauffaient, et il était à craindre qu'une assemblée si auguste ne finît pas sans violence. Le roi prit le parti de la congédier, et promit de faire savoir incessamment sa volonté.

La réponse ne se fit pas attendre : dès le lendemain 23 mai, il parut un arrêt du conseil qui supprimait les remontrances comme prématurées, et composées sans permission du roi. Sa Majesté promettait un édit sur les cahiers des états, et s'engageait à écouter alors les remontrances qui pourraient être faites sur cet édit. Le lundi 1^{er} juin, l'arrêt du conseil fut porté au Parlement, pour être enregistré. Le Parlement ordonna des remontrances, le roi donna des lettres de jussion : ainsi le combat s'engageait, et la rupture paraissait inévitable, lorsque la certitude où était le Parlement de faire plier la cour, s'il s'opiniâtait, le détermina, de peur de plus grands maux, à plier lui-même.

Le duc de Bouillon intriguait toujours dans la compagnie : il passait si bien pour être l'auteur de tous ces mouvements, que la reine disait naïvement de lui : « Vous verrez que nous serons contraints de recourir à cet homme-là pour nous tirer d'embarras. » Quand il vit que les lettres de jussion ébranlaient quelques membres, il fit savoir au Parlement, par des émissaires, qu'il n'avait qu'à tenir ferme, que le prince de Condé se déclarerait pour lui, et que toute la nation, mécontente comme elle l'était, ne manquerait pas de s'attacher au prince. Il n'osa pas trop faire valoir dans ce moment les liaisons qu'il avait avec les calvinistes qui s'assemblaient à Grenoble, et qui promettaient une puissante diversion ; mais il en dit assez pour faire connaître que, si le Parlement persistait dans sa résistance, les ministres seraient forcés ou de céder, ou d'essuyer une guerre que l'intervention du Parlement leur rendrait certainement désavantageuse.

Ainsi le Parlement se vit avec étonnement amené à lever l'étendard contre son souverain, ou du moins à servir, contre son intention, de sauvegarde et de prétexte aux révoltés. Alors les membres les plus modérés de ce corps ouvrirent les yeux aux autres sur le danger de leur position : ils leur firent entendre que ce serait une honte éternelle pour eux d'être les boute-feux de la guerre ; que, malgré leurs bonnes intentions, ils passeraient dans la nation et chez l'étranger pour avoir aidé à ébranler le trône, autrefois affermi par leurs mains. D'ailleurs, ajoutaient-ils, quelle imprudence de nous livrer au prince, qui n'a peut-être d'autre dessein que d'épouvanter par nous le ministre, et qui, pour obtenir une paix avantageuse, nous sacrifiera ensuite à la colère du roi !

Si le Parlement balançait, la reine et les ministres n'étaient pas plus fermes ; ils saignaient que cette compagnie, poussée à bout, ne se joignît publiquement aux mécontents, et ne les appuyât de quelque déclaration éclatante, qui aurait donné auprès du peuple une grande faveur au parti. Ces différentes considérations calmèrent la première fougue : les esprits se rapprochèrent ; et des conférences qui s'établirent sortit un accommodement par lequel chacun se relâcha de ses prétentions. Le 23 juin, le Parlement donna un arrêt concerté ; il y faisait des excuses à la reine, et disait que dans ses remontrances il n'avait prétendu blâmer ni elle ni son gouvernement. Il représentait modestement que le dernier arrêt du conseil, si le roi en exigeait l'entière exécution, serait *infiniment dommageable* à l'honneur de la compagnie ; et il suppliait Sa Majesté de ne point exiger que l'arrêt de son Parlement fût cassé. Le ministère se contenta de cette réparation. L'assemblée des pairs n'eut pas lieu ; mais aussi l'arrêt du Parlement ne fut ni biffé ni annulé. En cela celui du conseil n'eut point d'exécution ; et, au contraire, celui du Parlement conserva toute sa force, et servit de pierre d'attente pour les occasions futures.

Ce fut une grande prudence au Parlement de s'être arrêté, malgré toutes les personnes qui s'efforçaient de le faire avancer : quelques pas de plus, il lui aurait peut-être été impassible de se retourner en arrière. Le prince de Condé étudiait ses démarches. Il était déterminé à faire la guerre, et il attendait que le Parlement frappât le premier coup ; mais, trop persuadé que

cette compagnie ne pourrait jamais se concilier avec la cour, il laissa relentir la chaleur des esprits, et l'accommodement était fait quand il en vint à une rupture ouverte.

La vraie raison de la rupture, qui était le désir de gouverner, fut cachée sous un prétexte que Condé s'était toujours ménagé. Il revint à ses anciennes objections contre le mariage de Louis avec l'infante, et il s'opposa, en plein conseil, au voyage que le roi devait faire vers la frontière, pour y aller recevoir son épouse. La reine n'eut aucun égard à cette opposition, et fit, au contraire, hâter les préparatifs du voyage. Sur cette conduite, à laquelle il s'attendait, Condé quitte la cour avec ses adhérents ; il se retire à Clermont en Beauvoisis ; Bouillon se rend à Sedan, Mayenne à Soissons, Longueville à Amiens, et les autres chacun dans les endroits où ils croyaient avoir le plus de crédit.

Aussitôt les écrits volent à Paris et par tout le royaume. On emploie d'une part, les reproches contre les ministres, les satires contre le maréchal d'Ancre, les observations malignes sur les impôts, et tout ce qui sert à soulever les peuples ; de l'autre, on récrimine par des plaintes sur l'ingratitude des princes ; on promet aux peuples, on fait des offres aux chefs ; et, ce qui est plus efficace que les paroles, des deux côtés on lève des soldats. La reine entama une négociation avec les mécontents, qui pour cela s'étaient réunis à Coinci. Villeroy et Jeannin, députés de la cour, mirent plusieurs fois les choses au point de conclure un accommodement ; mais ou ils n'avaient pas le secret de Marie, ou ils entrèrent adroitement dans ses vues, qui étaient de gagner seulement du temps.

Marie avait le cœur profondément ulcéré de deux choses : 1^o de ce que les confédérés, dans leurs manifestes, dénonçaient, pour ainsi dire, à la nation ses ministres favoris, le maréchal d'Ancre, le chancelier de Sillery et le chevalier son frère, Dollé et Bullion, créatures du maréchal, sur lesquels ces manifestes rejetaient tous les troubles de l'État, et par contre-coup sur elle-même ; 2^o de ce qu'ils affectaient de dire, d'écrire et de répéter qu'on n'avait pas recherché les complices de la mort du feu roi ; reproche outrageant pour une épouse, et qui l'exposait aux plus odieux soupçons : aussi la reine ne put-elle se résoudre à leur pardonner cette injure, et elle

aima mieux les avoir pour ennemis déclarés, et les pousser à bout, que d'agréer des ménagements qui auraient pu faire dire qu'elle achetait leur silence. Elle laissa donc traîner les négociations tout le temps qui lui était nécessaire pour prendre ses mesures ; et quand les troupes furent en état, elle envoya aux mécontents ordre de se préparer à suivre le roi dans son voyage de Guyenne.

Ce commandement fut pris pour une déclaration de guerre. Les princes appelèrent auprès d'eux tous leurs partisans, qui formèrent une armée, mais bien inférieure, par le nombre et la discipline, à celle du roi. Ils envoyèrent en même temps une justification de leur conduite aux cours souveraines, à l'assemblée des calvinistes, qui, avec l'autorisation du roi, se tenait à Grenoble, et à tous les corps, excepté à l'assemblée du clergé, « sachant, dit le *« Mercure*, qu'ils étaient résolus à une entière soumission envers Sa Majesté. » S'ils présumèrent plus d'aide du côté des Parlements, ils se trompèrent : ces compagnies renvoyaient leurs paquets cachetés au roi. Ce concert unanime d'obéissance tranquillisa la reine. Cependant, comme il y avait dans le Parlement de Paris beaucoup de membres attachés aux princes, on jugea à propos de les priver des conseils de leur chef, qui était le président La Jay, principal auteur des remontrances. Le roi le fit enlever le jour même qu'il sortit de Paris. Le Parlement envoya le redemander ; le roi répondit qu'il l'emmenait pour se servir de lui pendant son voyage ; mais celui du président ne fut pas long, car on le laissa prisonnier dans le château d'Amboise.

Louis XIII partit le 17 août. La marche du jeune roi à travers son royaume, pour aller recevoir son épouse, n'aurait dû être accompagnée que de plaisirs ; mais la bizarrerie des circonstances força de joindre aux divertissements l'appareil de la guerre, et la pompe des fêtes en tirait quelquefois un nouvel éclat. Le monarque avançait au milieu d'une cour leste et brillante. Derrière lui marchait presque pas à pas son armée, commandée par le maréchal de Laval Bois-Dauphin, qui avait ordre d'éviter une action. Après venait l'armée des mécontents, sous les ordres du prince de Condé, dirigée par le duc de Bouillon. Quand celui-ci approchait, Bois-Dauphin présentait le front ; et Bouillon, moins fort, s'arrêtait ou cherchait

des détours. On a blâmé les deux généraux d'avoir laissé échapper l'occasion de battre chacun son adversaire ; mais leur but n'était pas de se mesurer ni de hasarder en une fois les ressources de leur parti. Bois-Dauphin ne voulait qu'assurer la marche du roi ; Bouillon ne voulait que l'inquiéter et pénétrer dans les parties du royaume où il comptait se recruter avantageusement. Ils réussirent l'un et l'autre. Bois-Dauphin conduisit tranquillement la cour à Bordeaux, où elle arriva le 7 octobre ; et Condé s'établit dans le Poitou, où plusieurs gentilshommes vinrent grossir le nombre de ces volontaires.

Excepté les désordres inséparables de la marche des armées, on ne vit dans les troubles ni l'animosité ni les horreurs qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Les peuples y prirent un intérêt fort léger. Ce n'était qu'un penchant sans passion qui les déterminait ou pour la cour ou pour le prince. Dans les endroits où la prévention en faveur des confédérés prévalait, le roi était néanmoins obéi ; et là où les royalistes l'emportaient en nombre, les partisans des princes n'étaient pas maltraités. On ne peut douter que tout Paris et le Parlement n'inclinassent pour les mécontents : cependant cette compagnie enregistra un édit qui déclarait le prince de Condé et ses adhérents criminels de lèse-majesté. Ils opposèrent à cet édit des écrits aigres et mordants, dans lesquels ils avaient soin de répéter que le but de leur confédération était d'obtenir la recherche et la punition de tous ceux qui avaient participé à la mort du roi. Excités par le duc de Rohan, les calvinistes, en corps d'assemblée, se joignirent au prince malgré les instances de Duplessis-Mornay, de Lesdiguières et de Châtillon ; et, s'appuyant sur les mêmes motifs, ils levèrent des troupes pour lui. Le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, fils naturel de Henri IV, et à qui ce prétexte de l'assassinat convenait mieux qu'à tout autre, n'eut garde de le négliger ; mais, comme il leur coûtait à tous d'avouer qu'ils prenaient les armes directement contre le roi, ils publièrent que ce prince était prisonnier entre les mains des ministres. subterfuge usé qui ne trompait personne. Cependant, comme on pouvait appréhender que les mécontents n'eussent dans les provinces des partisans qui se déclareraient quand la cour serait éloignée, la reine envoya dans les places suspectes des commandants

affidés avec des troupes qui réprimèrent soigneusement les moindres mouvements ; de sorte que la joie des noces ne fut troublée par aucune nouvelle de soulèvement. Le duc de Guise, à la tête d'un détachement de la grande armée, alla conduire jusqu'à la frontière la princesse Elisabeth, destinée à l'infant d'Espagne, et en ramena la jeune reine à Bordeaux, où le mariage fut ratifié le 22 novembre.

Anne d'Autriche avait quinze ans quand elle épousa Louis XIII, qui était du même âge, à cinq jours près. Malgré cette convenance, leur mariage ne fut pas heureux. Les deux époux se plurent au premier coup d'œil ; mais leur union fut traversée par les personnes qui aspiraient à la confiance exclusive du roi, et qui appréhendaient que son amour pour la jeune reine ne diminuât leur crédit. On inspira à Louis des ombrages sur l'attachement qu'Anne d'Autriche conservait pour sa famille ; on insinua à la reine que son époux ne l'aimait pas. Ainsi ils vécurent comme dans un divorce continu, qui ne fut interrompu que par quelques réunions passagères, dues plutôt aux circonstances qu'à la tendresse.

Le premier interprète de leurs sentiments fut Albert de Luynes, gentilhomme provençal, qui sut plaire au roi par le talent de la vénerie et par son adresse à inventer des amusements proportionnés à l'âge de ce prince. Il l'envoya porter à son épouse la première lettre de compliment, dans laquelle il lui mandait « que Luynes était son ami, et qu'elle eût à croire ce qu'il lui dirait de sa part. » Cette commission flatteuse marquait la faveur dont le courtisan jouissait ; faveur qui n'alarmait pas la reine-mère, persuadée qu'elle se renfermait dans la sphère des divertissements, et que son fils réservait pour elle seule la connaissance des affaires, dont Marie était uniquement avide. Le favori l'entretint habilement dans cette idée ; mais il se servit de la liberté des plaisirs pour faire apercevoir à Louis le faible du gouvernement de sa mère, et surtout sa prévention aveugle pour le maréchal d'Ancre et sa femme. On entendit quelquefois ce jeune prince, fidèle à la discrétion qu'exigea sans doute son favori, dire à ses autres confidents : « Ce maréchal sera la ruine de mon royaume ; mais on ne peut pas dire cela à ma mère, parce qu'elle se mettrait en colère. »

En effet, personne n'a jamais porté plus loin que Marie l'emportement et l'esprit de vengeance. Elle ne pouvait souffrir ni remontrances ni obstacles : le dépit la rendait capable de tout ; et quand quelque intérêt la forçait à se contraindre, la nature violentée s'expliquait par l'altération de son visage et de sa santé. Ses passions étaient extrêmes : l'amitié chez elle était aveugle dévouement, et la haine, exécration. Quiconque l'avait choquée une fois ne pouvait se flatter de regagner ses bonnes grâces, ni même d'être toléré : aussi aimait-on mieux travailler à la détruire que dépendre de son indulgence. Elle éprouva, en conséquence, le pouvoir de ce qui arrive aux caractères doux et Modérés. Ils ne sont pas plus exempts que d'autres des traverses et des contradictions, mais du moins leur patience ramène les esprits, et tout finit ordinairement à leur avantage : au lieu que Marie de Médicis, après quelques succès arrachés plutôt qu'obtenus, essuya des revers humiliants qui la punirent sans la corriger.

Après avoir marié son fils selon ses désirs, malgré les obstacles puissants qui s'y opposaient, Marie se voyait deux moyens également faciles d'écraser ou de dissoudre la cabale qui lui était opposée. Pour l'écraser, elle n'avait qu'à lâcher la bride au duc de Guise, qu'elle venait de mettre à la tête de son armée, bien supérieure à celle des confédérés ; pour la dissoudre, il suffisait de présenter l'appât des grâces à la plupart des mécontents. Le premier parti était plus conforme au goût de Marie ; et si elle ne le prit pas, c'est qu'elle fut obligée de sacrifier son désir à des considérations très-puissantes.

Le roi ne goûtait pas cette guerre : ceux qui l'environnaient lui disaient en secret que son mariage n'en avait été que le prétexte, et que le véritable motif était le soulèvement des grands contre un insolent favori dont la reine était follement infatuée, qu'elle pourrait d'un mot finir tous ces troubles, et que, Si elle ne le faisait pas, ce serait signe qu'elle préférerait le maréchal d'Ancre à la tranquillité du royaume et à la satisfaction de son fils. La jeune reine défait aussi avec ardeur la fin des troubles pour se rendre à Paris, où l'attendaient encore des fêtes dont l'idée enlaidissait encore la guerre à ses yeux. Toute la jeunesse de la cour pensait comme elle. Les gens les plus mûrs souhaitaient la cessation des hostilités, sinon pour profiter des plaisirs,

du moins pour n'être pas exposés aux incommodités des campements et des voyages dans une saison rude et fâcheuse. Enfin, comme, malgré l'état de guerre dans lequel on vivait, il y avait toujours des relations de parenté et intérêt, on s'écrivait, quoique suivant des partis opposés, on se communiquait ses idées, et l'on s'accordait communément à conclure qu'il fallait faire la paix. Ce vœu était si général, que la reine craignait de voir tomber sur elle tout l'odieux de la guerre, si elle ne se prêtait pas à une négociation. Elle y donna donc les mains, mais si maladroitement, qu'elle en eut tout le désavantage pour la forme et pour le fond.

Pour la forme, en ce qu'elle souffrit que la paix fût traitée dans une espèce de congrès qui se tint d'abord à Fontenay-le-Comte en Poitou, ensuite à Loudun, deux endroits choisis pour la commodité des mécontents : en ce qu'elle permit qu'outre les personnes nécessaires, telles que les ministres du roi et les chefs des confédérés, il y eût à la conférence des députés des calvinistes, des représentants des principales maisons du royaume, et même que l'ambassadeur d'Angleterre y assistât, non à la vérité en qualité d'arbitre, comme les princes le désiraient, mais en qualité de garant, sous le titre de témoin.

Pour le fond, la reine ne pouvait guère être réduite à accepter des conditions plus mortifiantes que celles de ce traité signé à Loudun le 6 mai. Les deux premiers articles sont conçus en ces termes : « On fera une recherche bien exacte de tous ceux qui ont participé au détestable parricide commis en la personne du feu roi ; et, attendu qu'au préjudice des volontés et commandements exprès du roi et de la reine sa mère, quelques officiers sont réputés avoir mis de la nonchalance à la recherche des auteurs dudit parricide, il plaise à Sa Majesté de faire expédier à cet effet une commission adressée au Parlement de Paris. » Ensuite viennent la plupart des demandes faites par les états, lesquelles sont accordées. On demande aussi avec affectation, article 13, que les charges et dignités, tant laïques qu'ecclésiastiques, ne puissent jamais être données aux étrangers, et le roi le promet : « réservant cependant Sa Majesté de donner ce qu'il conviendra au mérite, services et qualités des personnes. » Du reste, il n'y a que des

stipulations générales pour l'intérêt des peuples, leur soulagement et la diminution des impôts.

Quant au prince et à ses adhérents, non-seulement on les réhabilita, on les déclara innocents et bons serviteurs du roi, mais il leur fut alloué des sommes considérables pour payer leurs dettes et les dédommager. Les réformés obtinrent seulement ce qu'il fallait pour leur faire croire qu'ils n'avaient pas été entièrement oubliés, savoir : le rétablissement de l'exercice de leur religion en quelques lieux. Le Parlement de Paris eut aussi des marques de quelque souvenir de la part des confédérés, qui avaient intérêt à le ménager. On essaya de lui faire obtenir quelque satisfaction sur le droit de convoquer les pairs, qui avait été un des objets et la cause des fameuses remontrances ; mais cet article fut rédigé en termes si ambigus, qu'en enregistrant, le 13 juin, l'édit du roi, confirmatif du traité de Loudun, la compagnie arrêta de nouvelles remontrances à ce sujet.

Pendant que ce traité se négociait, le roi vint à Paris, où il fit son entrée avec la reine son épouse le 18 mai. Peu de temps après on vit des événements qui avaient été promis dans des articles secrets joints au traité, au nombre de quinze. Le ministère fut totalement changé. On retira les sceaux au chancelier Brulard de Sillery, et on les donna au président du Vair. Le premier voulut les reporter au roi lui-même, et il eut une audience particulière, dont ce jeune prince sortit les yeux gros et humides. Les finances, que dirigeait le président Jeannin, furent confiées à Barbin, homme nouveau. Richelieu, créature du maréchal d'Ancre, qui lui avait déjà fait obtenir l'évêché de Luçon et la grande aumônerie de la reine, fut appelé au conseil, et ce fut la première fois qu'il parut avec éclat sur la scène politique. Presque toutes les personnes attachées aux anciens ministres eurent des marques de disgrâce. Le duc d'Épernon et plusieurs autres seigneurs qui s'étaient montrés partisans zélés de la reine furent abandonnés au ressentiment des mécontents, qui répandirent avec affectation des écrits dans lesquels ils étaient décriés. Le maréchal d'Ancre lui-même parut perdre de son crédit, puisqu'il céda à ses compétiteurs des charges et des établissements qu'ils lui enviaient, entre autres sa forteresse

d'Amiens, que convoitait depuis longtemps le duc de Longueville, gouverneur de Picardie.

Tant d'événements singuliers donnent lieu de soupçonner qu'il y eut dans cette paix un secret arrangement, sur lequel on ne peut avoir que des conjectures. Le duc de Bouillon et le maréchal d'Ancre, qui avaient été antagonistes si acharnés, parurent, aussitôt après la conclusion du traité, extrêmement amis. Le prince de Condé changea aussi, pour ainsi dire, du jour au lendemain ; il protégea hautement le maréchal contre l'étourderie des jeunes seigneurs et la mauvaise volonté des vieux. Il n'y eut que ces deux chefs des confédérés qui parurent contents. Les autres calvinistes et parlementaires se plaignirent également qu'on ne leur avait pas ménagé des conditions assez avantageuses ; preuve certaine que leur consentement à la paix fut tiré par adresse, et qu'il y eut quelque connivence clandestine, dont le plus grand nombre fut la dupe. A juger par ce qui arriva ensuite, le prince de Condé et le duc de Bouillon, sur la promesse qu'on leur aura faite de les associer au gouvernement, se seront contentés d'obtenir pour leurs adhérents quelques avantages plus apparents que réels ; et la reine-mère n'aura pas hésité de sacrifier des ministres auxquels elle n'était pas fort attachée, dans l'espérance de faire ce qu'elle voudrait sous le nom du prince, ou de le réduire lui-même à l'impuissance de nuire, en le privant des secours de ses partisans. C'est sans doute à ce plan de politique qu'on doit rapporter le mot de Villeroy, conservé par Siri. En délibérant dans le conseil sur la demande que faisait le prince de signer les ordonnances : « On peut, dit Villeroy, mettre la plume à la main de celui dont on tient le bras. » Le dessein de Marie est encore mieux développé dans une conversation que Barbin eut avec le marquis de Cœuvres, à l'occasion des prétentions de Condé. « Il faut, lui dit-il, que le prince se détermine à être bon serviteur du roi ; autrement, qu'il sache qu'il n'y a ni qualité, ni condition, ni crédit capables d'assurer quelqu'un quand il est dans le Louvre, le centre de la justice et de la force du roi. »

Mais le succès éblouit Condé et le perdit ; son retour à Paris après la paix fut une espèce de triomphe. Tout le monde le regarda comme devant être désormais le maître des grâces, et il se le persuada lui-même : les courtisans

s'empressèrent autour de lui ; il se vit plus recherché que le roi. Dans l'ivresse de cette prospérité, le prince ne ménagea ni ses actions ni ses discours ; il décidait souverainement au conseil, tranchait dans les affaires, et distribuait les emplois et les charges. S'il obligea quelques-uns, il fit aussi beaucoup de mécontents. Outre cela, il ulcéra de nouveau la reine contre lui par la conduite qu'il tint avec le maréchal d'Ancre, qu'il n'avait caressé que pour aider plus sûrement à sa perte.

Ce colosse de faveur était toujours en butte à la haine des grande et des petits, et il menaçait ruine : « par la raison, dit Siri, qu'il faut qu'à la fin « tout bois soit rongé par les vers, et tout drap dévoré par les teignes. » Il essuya cette année deux revers accablants, dont le second était un avertissement assez clair d'un malheur prochain. Le premier fut la mort de sa fille ; elle mourut au moment qu'il allait la marier et se procurer, dans un gendre d'une famille distinguée, un appui contre les secousses que lui préparaient ses ennemis. Il ne lui resta qu'un fils, destiné à porter l'opprobre de la mémoire de son père, sans avoir participé à sa fortune, dont sa grande jeunesse l'empêchait de jouir. Le second revers fut le supplice de deux de ses laquais, qui furent pendus devant son hôtel, vêtus de sa livrée, pour avoir frappé violemment un artisan. Il y eut, dans cette punition, des circonstances qui firent connaître que les valets étaient victimes de la haine qu'on portait au maître. Concini le sentit : il aperçut aisément qu'on animait contre lui la populace de la capitale, où il ne se croyait plus en sûreté. Sa situation à la cour n'était pas moins alarmante : un esprit encore plus ferme que le sien en aurait été troublé. De tous côtés il ne voyait qu'embûches, trahisons : ses paroles, ses actions étaient également mal interprétées. Se présentait-il aux fêtes que les grands se donnaient, on taxait sa démarche d'insolence : se retirait-il parce qu'il s'apercevait qu'il n'était pas vu de bon œil, on attribuait son absence à dédain et à mépris. Arrivant un jour chez le prince de Condé, à la fin d'un repas, le maréchal se trouva investi par les convives, la plupart jeunes gens, qui le serraient, l'insultaient, et semblaient ne demander ou n'attendre qu'un coup d'œil du prince pour se jeter sur lui et l'assassiner. Condé eut peine à arrêter la fougue de cette jeunesse ; il la contint néanmoins, et débarrassa Concini. Celui-ci courut encore une autre

fois le même danger de la part de toute la cabale, qui demandait à Condé de lui permettre d'agir et de le délivrer de son ennemi. Le prince s'opposa à l'exécution de ce complot, et en donna avis au maréchal, lui conseillant de quitter la cour pour quelque temps, afin de laisser refroidir cette animosité. Le maréchal suivit ce conseil, et se retira en Normandie.

Mais ces apparences de bonne volonté de la part du prince ne servaient pas beaucoup à Concini, parce qu'elles étaient accompagnées de hauteur, de tons et d'airs de mépris publics qui enhardissaient les courtisans à braver le maréchal. Quiconque voulait entreprendre sur ses gouvernements ou ses dignités, trouvait un appui sûr dans le prince de Condé. Ce fut dans cette confiance que le duc de Longueville osa s'emparer à main armée de Péronne, dont Concini était gouverneur. Longueville soutint même son usurpation contre les troupes que la reine lui opposa. Marie fléchit en cette occasion décisive, et elle laissa ainsi accréditer la persuasion que Condé était le maître, et qu'elle était absolument sans puissance.

Sully l'avertit du mauvais effet de sa faiblesse, et lui fit voir des conséquences qui contribuèrent sans doute au malheur du prince. « Dans l'état où sont les choses, lui dit-il, sous huit jours, il faut que toute l'autorité passe au prince de Condé ou vous revienne, si vous savez la retenir. Deux si grandes puissances sont incompatibles. Les grands et le peuple sont pour le prince. Après l'entreprise de Longueville et l'éloignement du maréchal, votre autorité n'est plus rien et pour les affaires et pour le conseil ; elle est toute entre les mains du prince : si bien que je ne vous crois pas en sûreté à Paris, où l'on peut vous investir dans le Louvre ; et j'aimerais mieux vous voir, vous et votre fils, en rase campagne avec mille chevaux. – Je trouve, répondit la reine, assez de gens qui me montrent le mal, mais aucun le remède ; j'ai fait humainement tout ce qui est possible pour le bien de l'État, mais Dieu n'a pas voulu bénir mes efforts. J'ai donné la plume au prince, j'ai désarmé la roi ; j'ai ôté au maréchal d'Ancre le gouvernement qu'il avait en Picardie ; j'ai souffert qu'on le chassât de la cour ; j'ai fait du bien à tout le monde ; je n'ai fait de mal à personne ; je ne sais donc quel parti prendre. » Mais son irrésolution ne dura pas longtemps. Elle fit voir, comme elle l'avait promis à Bussompierre, qui lui reprochait le sommeil

léthargique dans lequel elle paraissait plongée, « elle fit voir qu'elle ne dormait pas toujours. »

D'abord elle tira de la Bastille le comte d'Auvergne, qui y était depuis douze ans. Cette première démarche aurait dû inspirer de la défiance aux condéistes (ainsi les nommait Bassompierre), parce que, si l'on tirait de prison, dans un moment si critique, un prince ennemi né de la branche régnante, ils devaient penser qu'on avait apparemment quelque dessein dont l'exécution demandait un homme ferme et entreprenant. Les politiques, même parmi le peuple, le comprirent, puisqu'ils débitèrent dans leurs assemblées de novellistes que sur la porte de la chambre qu'occupait à la Bastille le comte d'Auvergne on avait mis *chambre à louer*. Il ne faut souvent qu'un mot pour faire avorter le projet le mieux concerté. Mais la faction était si persuadée de sa force, qu'elle ne fit aucune attention à cette plaisanterie populaire : elle se croyait maîtresse des événements. Cependant, comme on repandait des menaces qui pouvaient être fondées, à tout hasard les chefs, savoir, Condé, Vendôme, Mayenne et Bouillon, qui dans une occasion récente avaient failli être saisis tous les quatre chez la reine, convinrent de ne se jamais trouver au Louvre ensemble. Cette précaution en sauva trois, et le prince de Condé, qui ne pouvait se persuader d'ailleurs qu'il y eût à craindre pour lui, paya pour tous.

S'étant rendu chez la reine-mère, le 1^{er} septembre, pour le conseil, il y trouva le roi, qui le reçut bien. Sous prétexte de quelques affaires, la reine fit appeler son fils dans son cabinet, et aussitôt Thémises, abordant le prince, qui était serré par ses deux fils, lui demande son épée de la part du roi, et le fait prisonnier. Les ordres étaient donnés pour arrêter en même temps Vendôme, Mayenne, Cœuvres, Joinville, Guise et Bouillon ; mais aucun d'eux n'en attendit l'effet. Ils furent avertis presque au moment de la catastrophe arrivée au Louvre, et ils quittèrent Paris. Quelques-uns tâchèrent, en partant, de soulever le peuple. La douairière de Condé parcourut les rues toute en larmes, criant qu'on assassinait son fils, et exhortant les Parisiens à prendre les armes ; mais ces tentatives n'aboutirent qu'à émouvoir la plus vile populace, qui se présenta en grand nombre devant le magnifique hôtel du maréchal d'Ancre, enfonça les portes, brisa

les fenêtres, pilla ses meubles somptueux, ceux de Corbinelli, son secrétaire, sans qu'il y eût la moindre effusion de sang. La cour fut charmée que la fureur du peuple s'épuisât sur des meubles et des bijoux : elle en avait appréhendé des effets plus redoutables ; et pendant qu'on arrêtait le prince, la reine faisait tenir dans la basse-cour du Louvre ses équipages chargés de ballots qui contenaient l'argent et les pierreries de la couronne, tout prêts à emmener le roi si le coup eût manqué, ou s'il eût eu des suites dangereuses. Il n'y en eut point d'autres que beaucoup de mouvements entre les courtisans, dont les uns triomphaient et les autres tâchaient de faire oublier par leurs souplesses qu'ils avaient suivi un parti disgracié.

Le 6 du même mois, Louis XIII alla au Parlement tenir son lit de justice. Il y déclara qu'il avait eu un extrême chagrin de s'être vu contraint à user de son autorité contre son cousin, mais que la cabale formée sous le nom du prince s'était portée à des excès qu'une plus longue tolérance aurait rendus irrémédiables. Ces excès sont, dit le chancelier, des assemblées nocturnes à l'hôtel de Condé et ailleurs ; des démarches pour exciter la noblesse à prendre les armes dans les provinces, pour engager les capitaines de la bourgeoisie de Paris à se déclarer, et les prédicateurs à tonner en chaire contre les prétendus désordres du gouvernement. Ils ont enfreint, ajoutait-il, le traité de Loudun par la prise de Péronne et d'autres places. Le roi a des avis certains qu'ils voulaient se saisir de sa personne et de celle de la reine sa mère, et se cantonner dans les provinces. Pour cela, ils ont fait des provisions d'armes considérables, même dans Paris, et des levées dans les provinces, sans commission du roi. Enfin, on sait, à n'en point douter, que quelques partisans du prince ont été assez hardis pour lui suggérer des prétentions au trône, et qu'ils avaient entre eux un mot de ralliement (*Barre à bas*), qui exprimait ce dessein¹. Le chancelier termina cette exposition, au nom du roi, par la confirmation du traité de Loudun, et la promesse d'accorder pardon et absolution à tous ceux qui, sous quinzaine, rentreraient dans le devoir. Cette déclaration fut enregistrée au Parlement sans réclamations, quoiqu'on y eût glissé, parmi les griefs, que le prince avait voulu renouveler l'affaire de l'assemblée des pairs, et les faire convoquer malgré le roi.

Les fugitifs s'étaient retirés à Soissons, où ils faisaient bonne contenance, quoiqu'ils n'eussent ni troupes, ni argent. Au lieu de les poursuivre, la reine envoya Boissise et Chanvalon négocier avec eux ; et, pendant ce temps, la nuit du 24 au 25 septembre, on transféra à la Bastille le prince, qui jusqu'alors avait été gardé au Louvre. Les mécontents eurent l'air de se prêter à un accord, mais ce n'était que pour gagner du temps, et ils tardèrent peu à se prononcer plus ostensiblement et à faire des levées dans les provinces dont ils disposaient. La cour leur opposa trois armées commandées par le comte d'Auvergne et les maréchaux de Montigny et de Souvré, et qui, au défaut des épargnes épuisées de la Bastille, furent soudoyées à l'aide de quelques édits bursaux.

Le maréchal d'Ancre n'était pas auprès de la reine quand le prince de Condé fut arrêté ; il s'occupait en Normandie à fortifier Quillebœuf, dont on prétendait qu'il voulait se servir pour tenir en bride Rouen et toute la province, et Paris par contre-coup ; mais il paraît qu'il n'avait dessein que de faire comme les autres seigneurs, qui, sous un gouvernement orageux, cherchaient à s'assurer un asile contre les premières secousses de la bourrasque. Le temps qu'il choisit pour surveiller ses travaux fit penser qu'en s'éloignant il voulait persuader au public qu'il n'avait eu aucune part à l'emprisonnement du prince ; mais, si quelques-uns le crurent, la manière dont il se comporta ensuite les détrompa.

Concini, dont jusqu'alors les hauteurs avaient été tempérées par des retours de politesse et de complaisance, surtout à l'égard des grands, revint comme un despote qui rentre dans son empire. Il fit ôter les sceaux à du Vair, « dont la vie austère et stoïque, dit Brienne, ne pouvait compatir à ceux qui ne voulaient pas que la volonté des souverains eût des bornes. » On les donna à Mangot. L'évêque de Luçon prit un grand ascendant dans le conseil. Les anciens ministres, tels que Villeroy, qui s'étaient encore maintenus à la cour dans les dernières révolutions, se retirèrent. Les nouveaux eurent ordre de travailler sous le maréchal ; dès lors sa puissance n'eut plus de bornes. La reine-mère se reposa sur lui du soin de tout le royaume, et trouva bon qu'il se mêlât de la conduite du roi, dont il eut la maladresse de contrarier les goûts et de vouloir borner les plaisirs.

Cependant sa fortune ne l'aveuglait pas : on en a la preuve dans une conversation qu'il eut vers ce temps avec Bassompierre. « Je regrette véritablement ma fille, lui dit-il, et je la regretterai tant que je vivrai ; cependant je supporterais cette affliction, si elle ne m'annonçait pas, en quelque façon, la ruine de moi, de ma femme, de mon fils et de toute ma maison, que l'opiniâtreté de ma femme rend inévitable. Je connais le monde, la fortune, ses élévations et ses décadences, et que l'homme, arrivé à un certain point, se précipite à proportion que la montée qu'il a faite a été haute et roide. Comme vous m'avez connu d'enfance, je n'ai rien de caché pour vous. Vous m'avez vu à Florence, débauché, quelquefois en prison, banni, sans argent, et incessamment dans le désordre et la mauvaise vie. Je suis né gentilhomme. Je n'avais pas un sou quand je suis venu en France. Je me suis avancé et enrichi à l'aide de mon mariage. J'ai enfin poussé ma fortune jusqu'où elle a pu aller, tant qu'elle m'a été favorable ; mais, reconnaissant qu'elle se lassait, et qu'elle me donnait des avertissements, j'ai voulu plusieurs fois faire refaite, et aller jouir dans ma patrie des grands biens que la reine nous a donnés. Chaque coup de fouet que la mauvaise fortune nous donne, je presse, je contre ma femme, mais inutilement. Je perds mes amis, qui meurent. On me chasse de mon gouvernement d'Amiens. La populace me déteste et m'insulte. Les gens sont pendus. Je suis obligé de fuir et de m'exiler en Normandie. On a saccagé et pillé ma maison. Ma fille, qui pouvait me fournir un soutien en se mariant, meurt, et ma femme résiste toujours. J'ai de quoi faire le souverain. J'ai offert au pape six cent mille écus pour l'usufruit du duché de Ferrare. Je laisserai encore plus de deux millions à mon fils. Enfin j'ai conjuré ma femme, je me suis jeté à ses genoux ; mais elle me reproche ma lâcheté et mon ingratitude, de vouloir quitter la reine : jugez de mon embarras. »

Concini éprouva en cette occasion qu'un ami trop zélé est souvent plus à craindre qu'un ennemi. La reine-mère voyait toute la nation révoltée des craindre qu'un en accordait au maréchal d'Ancre et à sa femme ; et plus elle savait l'aversion générale déclarée contre son choix, plus elle s'obstinait à montrer un attachement exclusif. Les mécontents, qui auraient volontiers souffert son autorité, s'ils l'avaient partagée, la voyant tout entière entre les

mains d'un étranger, criaient à l'abus, et s'appliquaient à rendre publiques les marques de son entêtement, pour lui attirer des ridicules ou du mépris ; mais ils nuisirent moins à Marie qu'un courtisan qui sous ses yeux s'emparait adroitement du roi, et enlevait à la mère la confiance de son fils, qu'elle ne recouvra jamais.

Ce courtisan, orné de toutes les qualités avantageuses et aimables que suppose ce mot pris dans le meilleur sens, est Albert de Luynes, dont nous avons déjà rapporté l'entrée et les progrès à la cour. Il ne s'y sentit pas plutôt affermi, qu'il appela auprès de lui Brantes et Cadenet, ses deux frères, très-capables de seconder leur aîné. Ils se firent un cortège de la jeunesse, qui, malgré le sérieux du roi, rendait sa cour vive et gaie. Devant la reine-mère on ne parlait jamais que de plaisirs ; de sorte qu'elle ne soupçonnait pas que cette troupe folâtre pût s'occuper d'autre chose. Mais dans le particulier on apprenait au roi les affaires de son royaume, dont Marie ne l'entretenait jamais que brièvement, et comme malgré elle. D'après cette manière d'agir, il était aisé de persuader au jeune prince que sa mère voulait le tenir dans l'ignorance, afin de gouverner seule. Il paraît qu'à ces insinuations on en joignit d'autres aussi fâcheuses pour la reine. Bassompierre raconte qu'il entendit un jour dire à Louis, parlant de Charles IX : « Le sonner du cor ne le fit pas mourir, mais c'est qu'il se mit mal avec la reine Catherine sa mère, à Monceaux, et qu'il la quitta, et s'en vint à Meaux ; mais si, par la persuasion du maréchal de Retz, et il ne fût pas revenu à Monceaux, il ne serait pas mort. » Soit suggestion, soit qu'il eût pris ses préventions dans son caractère ombrageux, Louis XIII croyait que sa mère lui préférerait Gaston, son frère, et qu'elle aurait voulu le voir monter sur le trône. afin de régner plus longtemps elle-même sous son nom. Ces soupçons donnaient aux mécontents beaucoup d'avantage auprès du jeune monarque : il leur était aisé de lui faire croire qu'en attaquant l'autorité de sa mère ils travaillaient réellement à lui faire rendre la sienne. Les émissaires qu'ils avaient à la cour contribuaient à inspirer ces idées au roi, et il s'y confirma lui-même, quand il vit que le maréchal d'Ancre, après avoir éloigné ceux qui pouvaient le contredire, disposait de tout

arbitrairement, le traitait en enfant, et ne lui disait des affaires que ce qu'il ne pouvait absolument lui cacher.

Pendant que la conduite de la reine-mère était si impérieuse, celle de ses ennemis était souple et pleine d'égards pour son fils. De Soissons, où ils s'étaient fortifiés, ils firent témoigner au roi la part qu'ils prenaient à une maladie qu'il eut alors. Ils lui faisaient dire en même temps qu'ils étaient disposés à se soumettre à toutes ses volontés, et qu'il ne fallait qu'un mot de sa bouche pour les amener à ses pieds. Ainsi il s'établissait une correspondance secrète entre le roi et ceux qu'on appelait des révoltés. Du côté de la reine, au contraire, tout annonçait la haine contre eux, et le dessein de les soumettre entièrement : elle les fit sommer de revenir à la cour, ou du moins de se séparer, et elle leva des troupes pour les y contraindre. Il parut des manifestes sanglants. Comme c'était, pour ainsi dire, une querelle de famille à famille, comme les femmes y prenaient autant d'intérêt que les hommes, il n'y avait point d'anecdotes qu'on ne rendit publiques, point de reproches qu'on ne se fît, avec d'autant plus d'aigreur qu'on s'était plus connu et plus aimé. On jugeait non-seulement les actions, mais les intentions ; et les mêmes paroles qui étaient applaudies d'un côté, comme dignes des plus grands éloges, étaient blâmées de l'autre, comme les expressions d'une insolence punissable. Lesdiguières sollicité par la reine d'envoyer à son secours les troupes qu'il ramenait victorieuses du Piémont, répondit : « J'ai été faire la paix en Italie, et je viendrai la faire en France ; » et cette réponse, plus hautaine qu'héroïque, d'un sujet à son maître, fut exaltée avec l'enthousiasme de l'admiration par les mécontents, que Lesdiguières favorisait. D'Ancre, au contraire, écrivit à la reine : « J'ai levé en Allemagne, pour Votre Majesté, six mille hommes de pied et huit cents chevaux, qui sont sur la frontière, et je les amènerai à son service, sans que je prétende récompense de la dépense que j'y fais. » il envoya sa lettre, et il s'éleva contre lui un cri d'indignation : on le traita de sangsue publique, de voleur, de tyran, sans lui faire la moindre grâce en faveur du motif qui le portait à sacrifier ses trésors à la défense de sa bienfaitrice.

Il paraît qu'après la conversation avec Bassompierre que nous avons rapportée, Concini, déterminé à tous les événements, prit le parti de ne plus

ménager personne, ni grands, ni petits, ni ministres, ni peuple ; d'établir, en un mot, sa puissance sur des fondements inébranlables, ou de périr à la peine. Outre Quillebœuf, il fortifia le Pont-de-l'Arche et plusieurs autres villes en Picardie et en Normandie, par le moyen desquelles il espérait tenir Paris en bride. Il mit des chefs à sa disposition dans les places les plus importantes du royaume. Les garnisons qu'il ne put pas gagner entièrement, il y fit glisser des gens à lui. Il supprima des pensions, en créa de nouvelles, rendit toutes les charges, tous les emplois dépendants de lui, pendant que sa femme recevait publiquement le prix des monopoles et des concussions. Il se composa Une garde de quarante gentilshommes dont le plus grand nombre l'accompagnait partout, même chez le roi. Les conseils ne se tenaient plus que pour la forme, encore n'y laissait-on discuter que des affaires peu importantes ; et sitôt que le jeune monarque montrait l'envie d'en prendre connaissance, sous prétexte de lui épargner de la peine, le maréchal se chargeait de la décision et de l'exécution.

Ces procédés déplaisaient souverainement à Louis, qui commençait à se montrer jaloux non-seulement d'être le maître, mais encore de le paraître. Plusieurs fois n'avait insinué à sa mère que toutes ces brouilleries duraient trop ; qu'il y avait un moyen de les finir en retranchant les préférences et en employant les grands au gouvernement, chacun selon sa naissance, sa dignité et ses talents. Comme l'établissement de cette nouvelle forme aurait porté un coup mortel à l'autorité exclusive dont Marie de Médicis jouissait sous le nom de ses ministres, elle faisait la sourde oreille. Cependant elle crut devoir entretenir une négociation ouverte avec les mécontents, afin de ne point attirer sur elle l'odieux de la guerre. Les pourparlers étaient entremêlés d'actes de sévérité et de clémence. La reine n'était-elle pas contente de la docilité des confédérés, elle les faisait déclarer criminels de lèse-majesté ; prêtaient-ils l'oreille aux offres de la cour, on les reconnaissait innocents pour faciliter un accord qui ne se fit pas, quoique les évêques, les confesseurs, les cardinaux et les nonces s'en mêlassent.

Enfin la reine donna ordre au comte d'Auvergne de prendre toutes les petites places que les mécontents occupaient autour de Soissons, et de les resserrer dans cette ville, dont le siège fut résolu le 22 mars dans un conseil

secret, composé de la reine, du maréchal d'Ancre, du garde des sceaux, de l'évêque de Luçon et de Barbin. Le duc de Mayenne s'y était enfermé ; il la – défendit avec courage ; mais, malgré sa défense vigoureuse, il n'avait plus de ressources que dans les secours étrangers levés par le duc de Bouillon ; secours auxquels on opposa le duc de Guise, récemment détaché de la ligue, lorsqu'un événement préparé de longue main à la cour amena la paix en un instant.

Sous un roi qui aurait connu ses forces, la révolution du gouvernement pouvait n'être que l'ouvrage d'une disgrâce : le maréchal d'Ancre aurait été exilé ou emprisonné, et la reine-mère se serait trouvée privée sans éclat de la connaissance des affaires ; mais Louis et ses confidents étaient timides, et la crainte d'inconvénients qui ne seraient peut-être pas arrivés leur fit prendre un parti violent. Concini revenait de Normandie, où il faisait de temps en temps des voyages, et revenait, dit le roi dans la déclaration qu'il donna contre sa mémoire, « pour éloigner de sa personne ce qui lui restait de fidèles serviteurs, et le réduire sous une dure tutelle. » Il avait été facile de persuader ces desseins outrés à un jeune prince qu'on épouvantait en faisant trouver sous sa main, en différents endroits de son palais, des poignards, des poisons et des billets qui l'avertissaient de se tenir sur ses gardes. Les inquiétudes qu'ils lui causèrent dérangèrent sa santé. Il se trouvait fort embarrassé entre une mère dont il croyait n'être pas aimé, et des mécontents que cette mère lui représentait comme des révoltés, mais qui lui faisaient parvenir secrètement les protestations d'une soumission entière ; enfin, soit lassitude du joug maternel, soit espérance de pacifier son royaume en un instant, il se laissa arracher l'ordre fatal.

Le lundi 24 avril, le maréchal d'Ancre entrant au Louvre pour le conseil, Vitry, capitaine des gardes, l'aborde et lui demande son épée. Concini fait un mouvement ; on ne sait si ce fut pour la rendre ou pour se défendre ; mais dans l'instant il reçoit trois coups de pistolets, tombe et expire. La foule des clients qui l'environnaient se dissipe : le roi paraît sur son balcon pour autoriser cette action par sa présence. Chacun s'empresse autour de lui, comme dans une réjouissance publique : il reçoit les félicitations de tout le monde ; et pendant cette espèce de triomphe on désarme les gardes de sa

mère, à laquelle on donne ceux de son fils, on mure les portes qui communiquaient avec l'appartement du roi ; et Leonora Galigai, femme du maréchal, est arrêtée presque sous les yeux de sa maîtresse

Le reste de ce jour, les courtisans l'employèrent à trouver des ridicules, des vices, des crimes, à celui qu'ils adoraient la veille. Le lendemain, la populace donna un spectacle analogue à son caractère turbulent et féroce. Le corps du maréchal avait été jeté dans les latrines de la porte ; il fut enterré le soir secrètement dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Quelques personnes que la curiosité conduisait découvrent le lieu de la sépulture. Le peuple s'attroupe, exhume le cadavre, le traîne dans les rues et dans les places publiques, le pend dans l'une, le démembre dans l'autre. Quelques-uns poussèrent la barbarie jusqu'à le déchirer avec leurs dents, et mettre à l'enchère des morceaux sanglants qui trouvèrent des acheteurs. On laissa la multitude satisfaire une rage aveugle, qui ne déplaisait pas aux auteurs de la catastrophe, parce que ces excès persuadèrent au roi qu'on avait eu raison de l'engager à sacrifier un homme si détesté.

Il fut encore plus convaincu quand il sut ce qui arriva à Soissons à la nouvelle de cette mort. Les confédérés étaient avertis qu'il se passait quelque chose à la cour : on prétend même que Louis leur avait fait dire que si ce qu'il méditait ne réussissait pas, il se retirerait à Compiègne, où il les appellerait auprès de lui. En effet, tous les équipages du roi furent toute une matinée prêts à partir ; et ceux qui étaient enfermés dans Soissons eurent, avant les assiégeants, nouvelle de ce qui se passait au Louvre. Le soir du 24, ils en firent part à l'armée du comte. d'Auvergne. Aussitôt, sans pourparlers et sans conditions, toute apparence d'hostilité cessa. Les chefs se virent et se traitèrent. Les mécontents se rendirent auprès du roi, et sans demander pardon ni sûreté. Les anciens ministres, Sillery, Villeroy, Jeannin, du Vair, revinrent aussi. Des nouveaux qui avaient été placés par le maréchal d'Ancre, Barbin seul fut arrêté : les autres se retirèrent d'eux-mêmes, excepté Richelieu, qui parut déterminé à partager la fortune de la reine-mère. On le soupçonna dans la suite d'avoir cherché dans cette apparence de fidélité plutôt ses avantages que ceux de sa protectrice, dont il devait être l'espion.

Rien ne put égaler l'étonnement de cette princesse, que sa douleur. Il était en effet mortifiant pour une femme qui se piquait de politique, d'avoir été si habilement trompée par un roi enfant, conseillé lui-même par de jeunes favoris Sans expérience. Cependant elle ne se laissa point abattre ; et, se flattant de reprendre aisément l'ascendant qu'elle avait eu sur son fils, et de tout réparer si elle pouvait seulement lui parler, Marie sollicita cette faveur avec empressement ; mais elle lui fut toujours refusée. On lui déclara qu'elle ne recouvrerait les bonnes grâces du roi qu'en consentant à s'éloigner quelque temps de la cour. La dureté de cette proposition fut adoucie par tout ce qui pouvait : rendre supportable. On laissa à la reine-mère le choix du lieu où elle voudrait se retirer, des personnes qui l'accompagneraient, des revenus, de la puissance, des honneurs dont elle jouirait. A ces conditions, il lui fut promis qu'elle parlerait à son fils et qu'elle ne partirait pas en personne disgraciée. Après avoir longtemps combattu, Marie se résigna à son sort : elle choisit pour sa retraite le château de Blois, et partit le 4 mai.

Peu de personnes eurent permission de la saluer. Au moment du départ, le jusqu'aux dans son appartement. Tout ce qu'ils devaient se dire était réglé, jusqu'aux termes et aux gestes. Après avoir balbutié en sanglotant quelques regrets à son fils, et l'avoir embrassé, elle voulut ajouter des prières en faveur de Barbin et de Leonora, détenus prisonniers. Louis la regarda en homme embarrassé et se retira sans rien dire. Elle avança pour retenir Luynes, qui barrassé et se r mais ce prince appela plusieurs fois son favori d'un ton absolu. La reine rentra dans son appartement, fondant en larmes, se jeta, la tête enveloppée, dans le fond de son carrosse et partit. Le roi la suivit des yeux avec l'air satisfait d'un enfant délivré de la fêrule d'un pédagogue importun, et donna le reste de la journée au plaisir.

Ce ne fut pas là le dernier acte de la tragédie. Leonora Galigai devait à l'univers l'exemple d'une favorite punie pour s'être laissé entraîner au torrent de la fortune. Ni elle ni son mari ne furent coupables de ces grands crimes dont les ambitieux se servent quelquefois pour forcer les événements. Ils se trouvèrent sur la voie des richesses et des grandeurs, voie que leur ouvrait l'amitié d'une reine puissante ; ils y entrèrent avec

intrépidité, y marchèrent avec confiance, et rencontrèrent au bout la mort et l'ignominie.

Il serait injuste de croire le maréchal d'Ancre tel que l'ont dépeint les historiens du temps. La plupart, vendus au nouveau gouvernement, ou emportés par les préjugés qu'on a toujours contre les malheureux, le peignent comme un caractère sombre, capable des plus grandes scélératesses ; mais des hommes qui avaient vécu avec lui, le jugeant longtemps après sa mort, nous en donnent une idée tout autre, idée qu'aucun fait notoire ne dément. Bassompierre et le maréchal d'Estrées disent que Concini était un galant homme, d'un bon jugement, d'un cœur généreux, libéral jusqu'à la profusion, de bonne compagnie et d'un accès facile. Avant les troubles, il était aimé du peuple, auquel il donnait des spectacles, des fêtes, des tournois, des carrousels, des courses de bague, dans lesquels il brillait, parce qu'il était beau cavalier et adroit à tous les exercices. Il jouait beaucoup, mais noblement et sans passion. Il avait l'esprit solide et enjoué, et d'une tournure agréable. Sa conversation était pleine de saillies. Naturellement bienfaisant, jamais il ne désobligea personne ; de sorte, dit Bassompierre, qu'en examinant les circonstances de sa mort, on ne peut l'attribuer qu'à un mauvais destin. »

On ne fait pas le même éloge de sa femme : au contraire, amis et ennemis s'accordent à dire qu'elle était hautaine, insolente dans la prospérité, et surtout d'une avidité insatiable. Excepté cette soif de l'or, plus ardente dans la maréchale que dans son mari, et dont les effets ne sont à la cour un crime que pour les malheureux, on ne voit pas que ce couple infortuné ait commis aucun forfait qui méritât une punition capitale, si ce n'est le meurtre du sieur de Prouville, sergent-major de la citadelle d'Amiens, meurtre où même on remarque quelques circonstances qui diminuent l'atrocité du fait.

Pour les griefs accumulés contre Leonora, ils sont de nature à montrer plutôt la passion de ses ennemis, qu'à prouver qu'elle fût digne de mort. Son procès commença au Parlement le 3 mai. On est surpris quand on voit sur quoi roule l'interrogatoire d'une femme qui avait, pour ainsi dire, tenu le timon de l'Etat. On passa très-légèrement, sans doute faute d'indices et de preuves, sur ce qui aurait dû faire l'objet principal du procès : savoir, les

concussions et les correspondances avec les étrangers. Elle répondit fermement que jamais elle n'était entrée dans aucune affaire de finances ; que jamais elle n'avait eu de liaisons avec les ministres étrangers, sinon par permission et par ordre de la reine. Les juges la questionnèrent sur la mort de Henri IV, en lui demandant d'où elle avait reçu avis de conseiller au roi de se garder de péril ; pourquoi elle avait dit auparavant qu'il arriverait incessamment de grands changements dans le royaume, et pourquoi elle avait empêché de rechercher les auteurs de l'assassinat.

Elle satisfait à toutes ces questions en niant certains faits, en expliquant les autres de manière qu'il ne pût rester aucun soupçon à cet égard, ni contre elle ni contre la reine, qu'on voulait y impliquer. Enfin le grand crime qu'on lui objecta, le crime de ceux qui n'en ont point, fut la sorcellerie. On écouta des gens qui l'accusèrent d'avoir entretenu un commerce étroit avec un médecin juif qui était magicien ; de ne point manger de chair de porc ; de ne point entendre la messe les samedis ; d'avoir fait venir des religieux lorrains et milanais, avec lesquels elle s'était enfermée dans les églises, pour se livrer à des pratiques superstitieuses. Ces imputations parurent si puériles à la maréchale, qu'elle ne put s'empêcher d'en rire. Cependant, quand elle s'aperçut que les juges insistaient, qu'ils demandaient sérieusement si elle n'avait pas été ensorcelée, si elle n'avait jamais entretenu de commerce avec les démons, elle pleura amèrement, et fit entendre qu'elle sentait bien qu'on voulait la perdre, puisqu'on admettait contre elle de pareilles charges, sur le rapport de quelques délateurs obscurs, malintentionnés ou d'une crédulité récusable. Cependant elle se flatta de n'être condamnée qu'au bannissement ; mais elle fut cruellement détrompée le 8 juillet, jour de son jugement.

Il paraît qu'on eut dessein de ne lui épargner aucune affliction, mais, au contraire, de lui faire boire jusqu'à la lie le calice de la douleur. D'abord on laissa remplir la chapelle où on devait lui lire sa sentence par des gens de tout état, qui vinrent pour examiner sa contenance. En entrant, elle s'écria : « *Oïmè*, que de monde ! » Elle voulut s'envelopper de ses coiffes, mais on la contraignit d'écouter à visage découvert la lecture de sa condamnation.. L'arrêt déclarait Leonora Galigai coupable de lèse-majesté divine et

humaine : il était porté qu'en réparation de ses crimes, sa tête serait séparée de son corps, sur un échafaud dressé en place de Grève ; que l'un et l'autre seraient brûlés, et les cendres jetées au vent. Le même arrêt proscrit à perpétuité la mémoire du maréchal d'Ancre, confisque et réunit tous ses biens au domaine, ceux même qu'il a dans les banques étrangères déclare son fils ignoble et incapable de posséder charges ni dignités dans le royaume ; ordonne que sa maison près du Louvre sera démolie et rasée ; fait défenses à qui que ce soit d'entretenir commerce avec les puissances étrangères, de faire sortir du royaume ni or ni argent, sans la permission du roi ; et déclare tous étrangers incapables d'avoir désormais offices, bénéfices, capitaineries, gouvernements, charges ou dignités d aucune espèce. Cinq conseillers refusèrent de prendre part à ce jugement inique, l'avocat général Servin ne conclut, dit-on, pour la mort que sur l'assurance qui lui fut donnée que le roi ferait grâce à l'accusée.

Frappée dans son honneur, dans ses biens, dans sa personne, dans celle de son fils et de son mari, Leonora succomba pour un instant à sa douleur : elle éclata en sanglots ; elle s'attendrit sur le sort de son fils, se plaignit de l'abandon général ; mais, après ce tribut payé à la nature, la maréchale sécha ses pleurs, et s'arma d'une fermeté qui ne se démentit plus : il ne lui échappa ni murmures ni regrets ; elle se résigna chrétiennement à son malheureux sort, et écouta avec sensibilité les consolations que la religion lui présentait. On la traîna au supplice comme la plus vile criminelle, à travers un peuple nombreux qui gardait le silence et semblait avoir oublié sa haine. Peu occupée de cette foule, Leonora ne parut pas déconcertée de ses regards, ni de la vue des flammes qui embrasaient le bûcher où son corps allait être consumé : intrépide, mais modeste, elle mourut sans bravades et sans frayeur.

Son frère, archevêque de Tours, se confina dans un petit bénéfice, où il vécut peu. Son fils, jeune homme de quinze ans, doué de qualités aimables, qui promettait beaucoup au moment de la mort de son père, fut inhumainement donné en spectacle, et servit de jouet aux bas officiers de la cour. A cette humiliation succéda une captivité de quelques mois dans le

château de Nantes, d'où il fut enfin envoyé à Florence. Il y traîna, avec une fortune médiocre, une vie languissante, que le chagrin abrégé.

Siri remarque que les gens sensés trouvèrent cet arrêt contre la maréchale fort étrange. Les juges dirent qu'il y avait au procès une lettre par laquelle elle excitait son mari à se souvenir des affronts que lui faisait Prouville ; et que l'homicide ayant suivi, ils ne s'étaient pas fait un scrupule de la condamner comme cause et participante du crime. Le public éclairé pensa qu'elle avait été sacrifiée aux vives sollicitations de ceux qui espéraient obtenir la confiscation de ses biens. Quoi qu'il en soit du motif, le maréchal et la maréchale d'Ancre, en disparaissant de dessus la scène du monde, furent un terrible exemple de l'instabilité des choses humaines. Ils laissèrent le trône des grandeurs et l'échafaud prêts pour ceux qui voudraient marcher sur leurs traces, et nous verrons que, malgré cette leçon, ils eurent, sous ce règne, plus d'un imitateur.

Le meurtre du maréchal d'Ancre, le supplice de sa femme, l'exil de la reine-mère furent accompagnés et suivis de la disgrâce de presque toutes leurs créatures. Barbin était déjà prisonnier. Mangot, parvenu de l'antichambre du maréchal à la place de garde des sceaux, homme à talents, mais dur et opiniâtre, fut aussi arrêté. Richelieu, ménagé d'abord jusqu'à être admis au conseil, eut ordre, bientôt après, de quitter la reine-mère, qu'il avait suivie à Blois. Il se retira dans un petit bénéfice qu'il possédait en Anjou, nommé Coursai, ensuite dans son évêché de Luçon, et il fut enfin relégué à Avignon. Les anciens ministres, savoir : le chancelier de Sillery, du Vair, Villeroy, Jeannin, que les flatteurs de Concini appelaient les *barbons*, revinrent et reprirent les rênes du gouvernement.

Villeroy ne survécut pas longtemps à ce retour de fortune. Après cinquante ans de ministère, sous quatre rois, dans les temps peut-être les plus orageux de la monarchie, il mourut au moment que la France avait le plus grand besoin de son zèle et de son expérience ; « et malheureusement, disait un courtisan, on ne trouvera écrit dans aucun livre ce qu'il savait. » Henri IV faisait de lui un éloge encore plus honorable, quand il disait : « Il travaille toujours et ne se lasse jamais de bien faire » Mais le vif intérêt qu'il prenait aux affaires publiques dégénérait souvent chez lui en

obstination. Persuadé de la bonté de son opinion, il voulait toujours qu'elle dominât dans le conseil. Quand il n'avait pu réussir à ramener à son avis les sentiments des autres, par lenteur ou par d'autre biais, il mettait tant d'obstacles à l'exécution, qu'elle échouait totalement ou en partie ; manœuvre quelquefois aussi dangereuse que la trahison, et dont les Espagnols, qui avaient séduit Villeroy par une ostentation de religion, surent bien profiter. Ils perdirent en lui un bon appui ; et l'on peut fixer à l'époque de sa mort la chute entière de leur crédit à la cour de France. Luynes vécut avec ces anciens ennemis du royaume comme on doit vivre avec des ennemis réconciliés. Sans leur laisser aucune puissance dans le conseil, il leur inspira de la confiance ; de sorte qu'ils ne se mêlèrent point des cabales qui commencèrent à exercer la patience du favori.

La jalousie fut la première passion qui éclata contre lui. Selon quelques-uns, elle l'empêcha d'obtenir en mariage mademoiselle de Vendôme, fille naturelle de Henri le Grand. Selon d'autres, il se refusa de lui-même à ce mariage, que Louis XIII désirait, et prenant conseil de son propre cœur, il préféra Marie de Rohan, fille d'Hercule, duc de Montbazou, célèbre depuis sous le nom de la duchesse de Chevreuse. Il trouva de grands avantages dans cette alliance, l'appui d'une famille nombreuse, puissante, et intéressée à le soutenir ; la ressource d'un beau-père politique et guerrier, aussi propre au conseil qu'à l'exécution ; enfin le concours d'une épouse adroite, quoique jeune, et qui, décorée du titre de surintendante de la maison de la reine, prit autant d'ascendant sur le mari que sur la femme. Pour Luynes, on ne peut avoir plus d'empire qu'il n'en acquit sur le faible Louis XIII, destiné, dès ce moment, à être plutôt asservi que gouverné par ses ministres. Cet asservissement était si visible, qu'on en fit des railleries publiques. Aux railleries succédèrent les murmures. La nation parut inquiète de se voir sous la domination d'un jeune homme qui commençait à concentrer en lui toute l'autorité ; et ce fut autant pour calmer ces inquiétudes que pour décrier le gouvernement de la reine-mère, que l'on convoqua avec grand appareil une assemblée des notables à Rouen pour la fin de l'année.

Elle fut composée de tous les ordres de l'État, princes, évêques, cardinaux, maréchaux de France, gentilshommes, conseillers et secrétaires d'État, présidents, procureurs généraux et conseillers des Parlements, des cours des aides et des chambres des comptes, chanoines et docteurs de Sorbonne, présidés par Monsieur, frère du roi, âgé de neuf ans, et par quatre sous-présidents, les cardinaux du Perron et de La Rochefoucaud, le duc de Montbazou et le maréchal de Brissac. Tous ces députés étaient choisis par la cour, qui traça aussi à l'assemblée l'ordre des délibérations, et qui fixa pareillement les décisions.

On présenta un cahier de questions, sur lesquelles, disait-on, le roi demandait l'avis des notables. La première était : Comment le roi doit-il composer son conseil ? On répondit unanimement : « L'assemblée croit ne pouvoir donner au roi un meilleur avis que de continuer l'ordre du maniement de ses affaires secrètes en la forme qu'il fait à présent, et par l'avis et conseil des mêmes personnes qui y sont employées. » Ce point réglé, il semble qu'il était inutile d'en proposer d'autres, parce que le conseil du roi étant reconnu capable et suffisant, il convenait de s'en rapporter en tout à sa prudence. Cependant, soit pour la forme, soit pour autoriser le ministère, on fit encore d'autres questions : Quelles affaires doit-on attribuer au conseil du roi, et quelle forme doit-on suivre en les traitant ? Faut-il diminuer les dépenses de la maison du roi, réduire les pensions ; rendre plus rares les gratifications, les exemptions de taille, les anoblissements ? Sur toutes ces questions on décida pour l'affirmative. Le roi fut ensuite prié de ne plus vendre les charges de sa maison, ni les gouvernements ; de n'accorder sur ces objets ni réserves ni survivances : de ne nommer aux abbayes et prieurés que des réguliers : de fournir les arsenaux, entretenir les fortifications, payer exactement les troupes, protéger le commerce ; ne point souffrir que ses sujets eussent des correspondances chez l'étranger et en tinssent des pensions ; restreindre le droit de *commitimus*, révoquer la paulette, et supprimer la vénalité des charges de magistrature. Tout cela fut proposé, discuté et conclu en vingt-deux jours. L'assemblée se sépara aussitôt, et tout ce qui en résulta fut la liberté au conseil du roi de gouverner souverainement sous l'autorisation de

quelques règlements équivoques, qu'il lui fut désormais permis d'interpréter selon ses besoins. Il faut néanmoins avouer, à l'honneur du duc de Luynes, qu'il n'était pas homme à abuser de cette liberté. Le peuple aurait été tranquille et heureux sous son ministère, si l'on avait pu le sauver du contre-coup des cabales qui s'entre-choquaient à la cour.

Un prisonnier et une exilée donnèrent lieu aux premières divisions qui éclatèrent. La reine-mère n'avait pas plutôt été disgraciée, que les partisans de Condé s'imaginèrent qu'il allait sortir de la Bastille plus puissant que jamais, et il s'en flatta lui-même. C'était aussi tout ce qu'appréhendait Marie de Médicis. Elle fit entendre au conseil que, si on relâchait Condé, elle regarderait cette indulgence précipitée comme une improbation publique de son ministère, et par conséquent comme le plus grand affront qu'on pût lui faire ; mais elle avait encore un motif, peut-être plus puissant, de redouter la liberté du prince : c'est qu'elle tremblait qu'en le tirant de prison on n'eût dessein de lui opposer un ennemi intéressé, par vengeance ou par crainte, à la tenir toujours éloignée. Le duc de Luynes se servit quelque temps des espérances et des craintes réciproques de Marie et de Condé pour contenir l'un par l'autre. La reine-mère témoignait-elle de s'ennuyer de son exil, montrait-elle un trop grand désir de revenir à la cour, et menaçait-elle de contraindre le favori à la rappeler, aussitôt le roi envoyait visiter le prince de Condé, lui accordait des adoucissements, et lui marquait des égards qui faisaient croire qu'il allait rentrer en grâce. Si les partisans de celui-ci, à leur tour, exprimaient trop librement l'impatience et le dépit qu'ils avaient de voir leurs espérances frustrées, on leur montrait Marie prête à reparaître à la cour ; et c'était annoncer au prince une captivité dont on ne pouvait prévoir la fin. Mais ce manège ne put pas tromper longtemps des courtisans exercés à démêler les ruses de la politique. Il fut même proposé par quelques-uns d'entre eux, indignés de voir la reine et le prince ainsi joués, de réconcilier Marie avec Condé, et de les faire agir de concert, pour forcer Louis XIII à éloigner son favori.

Luynes, qui savait ce qu'il avait à craindre de la reine, tenait les yeux ouverts sur sa conduite, et prenait toutes les précautions possibles, afin qu'elle ne lui échappât point ou qu'elle ne pût méditer une entreprise sans

qu'il en fût averti. Pour cela, il ne souffrait auprès d'elle que des personnes gagnées, ou susceptibles de l'être. Marie s'en apercevait, et les chassait honteusement. On en substituait d'autres également corrompues ou corruptibles, que la reine congédiait encore ; mais il y avait toujours quelqu'un de ses espions qui se dérobaît à sa vigilance : de sorte que la cour était informée du détail le plus minutieux de sa vie, de ses projets et des moyens qu'elle se proposait d'employer pour recouvrer sa liberté. En conséquence, plaintes de la part du roi de ce que sa mère, qui pouvait vivre tranquille avec des revenus, des honneurs et une puissance convenables à sa dignité, entretenait des liaisons suspectes, et s'occupait de desseins capables de troubler la tranquillité du royaume. Réponse de la mère, qui dénonçait à toute la France la dure captivité dans laquelle elle était retenue, investie de troupes, entourée de domestiques qu'on rendait infidèles, sans aucun pouvoir dans la province qu'elle habitait, et privée de la consolation de voir, du moins une seule fois, son fils, à qui cependant elle voulait communiquer des secrets importants, qu'elle ne pouvait faire passer par le canal du favori. Cette dernière considération d'une mère qu'on tenait captive, qu'on écartait de son fils, auquel elle avait peut-être des avis à donner, fit impression à la cour et à la ville. On disait assez publiquement qu'en effet le roi était véritablement prisonnier, puisque le duc de Luynes et ses frères l'assiégeaient perpétuellement, et ne souffraient pas que personne l'approchât, qu'eux ou leurs amis.

Pour arrêter ce mécontentement dans son principe, et prévenir en même temps un retour qui l'alarmait, le duc de Luynes tâcha d'apaiser la reine, ou du moins de suspendre ses plaintes. Si elle eût voulu consentir à se retirer à Florence ; si elle eût été femme à se contenter de vivre dans quelque endroit du royaume à son choix, sans prétention au gouvernement, les richesses, la puissance, les honneurs, les égards de toute espèce lui auraient été prodigués ; mais elle voulait voir son fils, elle voulait le voir au plus tôt, sans borner le temps du séjour qu'elle comptait faire auprès de lui. On sentait bien que cet empressement n'était inspiré que par l'espérance de reprendre, dans une entrevue, l'empire quelle avait eu sur le jeune monarque, de chasser d'auprès de lui les personnes qui pouvaient balancer

son crédit, et de gouverner plus souverainement que jamais. Il fallait que l'on connût à Marie un caractère bien opiniâtre et bien vindicatif, pour que le duc de Luynes, qui était doux et accommodant, n'ait osé la mettre à portée d'abuser contre lui de la faveur qu'il lui aurait procurée. Deageant, confident du favori, lui conseillait de ne la pas ménager, et, puisqu'on ne pouvait sévir contre elle-même, de punir exemplairement ceux de ses domestiques et de ses partisans qui lui inspiraient des projets, et qui s'engageaient à l'aider. Il disait que ce serait le moyen de la subjuguier elle-même par la crainte, et de lui ôter, sinon le désir, du moins le pouvoir de mal faire, faute de personnes qui la secondassent. Mais Luynes préféra les voies de conciliation, et il en chargea le duc de Montbazon, son beau-père, négociateur habile, qui échoua. Cadenet, son frère, esprit souple et insinuant, n'eut pas un meilleur succès : c'est qu'ils ne pouvaient employer auprès d'elle que des raisons politiques, contre lesquelles elle s'armait de raisons pareilles ; et son opiniâtreté la rendait victorieuse.

Il ne restait qu'un moyen, celui d'intéresser sa conscience à satisfaire aux désirs de la cour. Il fut employé : les oratoriens et les jésuites furent mis en mouvement, et l'on tâcha, mais en vain, de gagner son confesseur. Enfin on lui adressa celui du roi. Il était porteur d'une lettre fort tendre de ce prince, par laquelle il lui promettait d'aller la voir sitôt que ses affaires le lui permettraient, ce qui ne tarderait pas ; et, comme elle avait témoigné quelque désir d'aller en pèlerinage à Notre-Dame-des-Ardiliers, près de Saumur, il l'exhortait à faire tel voyage que sa santé ou sa dévotion exigerait, lui déclarant qu'elle était libre d'aller dans tous les endroits de son royaume. Le porteur chargé du commentaire de la lettre représenta pathétiquement à la reine les malheurs que trop d'attachement à ses desseins pourrait causer à la France, malheurs dont elle serait responsable devant Dieu ; et il ajouta que le meilleur moyen de mettre fin à la mésintelligence qui existait entre elle et son fils, et de faire tomber tous les prétextes qui l'en éloignaient, était de renoncer aux pratiques qui fatiguaient la cour en la tenant dans l'inquiétude, et notamment à s'éloigner de Blois sans la permission expresse du monarque. Séduite par l'espérance que conçut alors Marie, de voir arriver enfin le terme de son exil, elle promit,

jura et signa même tout ce que l'envoyé exigea d'elle à cet égard. Elle répondit à son fils, et lui dit qu'elle attendait avec patience les effets de sa bonne volonté. Elle fit aussi assurer de son amitié le duc de Luynes, qui, triomphant d'avoir pu la lier par la religion du serment, s'endormit avec sécurité sur cette assurance. On régla dès lors plusieurs articles concernant la maison de la reine, ses revenus et son autorité, tous à sa satisfaction. Plusieurs seigneurs eurent permission d'aller la saluer, et il s'établit entre les deux cours une correspondance qui avait toutes les apparences de la liberté.

Le concert des oratoriens et des jésuites dans cette affaire montra qu'il n'y avait pas encore entre ces deux sociétés la division qui éclata depuis. Les derniers étaient alors engagés dans un combat contre l'Université de Paris, qui s'opposait à l'ouverture de leurs collèges. Le Parlement favorisait l'Université ; mais la cour entière était pour les jésuites ; et, malgré le nombre et le crédit de leurs adversaires, ils recommencèrent cette année à enseigner publiquement. Leurs succès, qui firent alors et qui ont fait depuis tant de jaloux, ont peut-être contribué, plus qu'on ne pense, à entretenir dans l'Université l'émulation, qui tourne toujours au profit des sciences, quand elle ne dégénère pas en cabales. Le duc de Luynes les servit puissamment en cette occasion.

Il appuya aussi le clergé relativement à la restitution des biens ecclésiastiques en Béarn. Quand la religion catholique fut détruite dans cette province, on mit en séquestre les biens que l'Église y possédait : ils y étaient restés, et les états, le Parlement, les communautés des villes disposaient des revenus, tant pour le paiement des ministres et des professeurs, que pour des réparations ou des embellissements publics. Le clergé demanda à rentrer dans les fonds dont il n'avait jamais perdu la propriété. Louis XIII l'accorda : il y eut dans la province une réclamation presque générale, rendue dangereuse par la résistance des états et du Parlement de Pau. Les commissaires que le roi envoya furent insultés, et ces mouvements eurent des suites funestes à la tranquillité du royaume.

Mais ces bruits trop éloignés ne retentissaient que faiblement à la cour : on s'y occupait moins de craintes que de plaisirs. La jeune reine dansait ; le

roi, ardent pour la chasse, y donnait tout le temps qu'il pouvait dérober à la représentation ou au peu d'affaires dont il prenait connaissance. Tout reposait sur le duc de Luynes, qui s'appliquait avec assiduité au gouvernement. Le roi le payait de ses travaux par des dignités aussi honorables que lucratives. Déjà le favori avait été gratifié des biens confisqués du maréchal et de la marêchaîe d'Ancre. Cette libéralité n'éprouva pas de contradiction en France ; mais les banques et les monts-de-piété de Gênes, de Venise, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Florence et de Rome, sur lesquels les proscrits avaient placé plus de neuf cent mille écus, refusèrent de se dessaisir de leurs fonds. Les souverains des pays où étaient établies ces banques prirent leur défense et soutinrent que la confiscation prononcée en France ne pouvait donner aucun droit sur les biens situés hors de ce royaume, et que, puisqu'il ne se présentait pas d'héritiers, ces biens appartenaient aux pauvres, au profit desquels ces banques et ces monts-de-piété avaient été établis. Les prétentions furent soutenues de part et d'autre avec toutes les raisons, les subterfuges et les détours de chicane qu'un si grand intérêt pouvait fournir. Plusieurs fois on mit l'affaire en arbitrage ; on parla d'ériger un tribunal qui prononcerait définitivement. Enfin les parties s'accommodèrent, comme il arrive ordinairement quand on dispute sur le bien d'autrui avec envie et pouvoir de se l'approprier, c'est-à-dire qu'elles le partagèrent. Les différentes banques rendirent plus ou moins, selon le plus ou le moins d'égards qu'eurent leurs souverains pour les sollicitations et les menaces que le duc de Luynes employait au nom de la France. Pour lui, tirant de chaque côté, il eut la forte part, qui lui servit à acheter des terres, et à former, pour sa famille, de grands établissements dans le royaume.

Cette affaire dura plusieurs années ; et, comme elle intéressait des souverains, elle fit dans tout le monde un éclat qui ne fut pas avantageux au duc de Luynes. On dit et l'on écrivit que la condamnation du maréchal d'Ancre n'avait été poursuivie avec tant de chaleur que pour autoriser la confiscation de ses biens, dont le favori voulait s'emparer. Quelques faiseurs de libelles furent punis très-sévèrement ; mais leurs malignes insinuations ne furent pas détruites par les supplices. On s'obstina à écrire

que les poursuites contre le maréchal d'Ancre n'avaient pas été, de la part du duc de Luynes, exemptes d'un sordide intérêt ; et cette imputation produisit plusieurs maux : elle suspendit longtemps la remise des fonds étrangers par l'espérance qu'elle donna aux puissances que le donataire de la confiscation se désisterait, pour ne pas continuer à se rendre odieux. Elle nourrit entre les partisans de l'ancien gouvernement une haine violente contre le favori, et elle entretint dans le cœur de la reine-mère un dépit mortel de ne pouvoir se venger, et le désir de rompre des fers qui lui pesaient tous les jours davantage.

Elle s'était flattée que la promesse faite par son fils de venir la voir, ou de appeler auprès de lui, aurait son effet ; mais l'été se passa, l'automne s'écoula aussi, et l'hiver s'avavançait, sans nouvelles satisfaisantes. La reine recommençait ses plaintes ; et la crainte qu'elle ne cherchât à s'affranchir de la contrainte où elle était retenue faisait prendre au ministère des mesures qui augmentaient la gêne et le mécontentement de la princesse. Plusieurs seigneurs commencèrent à entrer dans ses peines et lui firent parvenir secrètement des témoignages de la part qu'ils prenaient à sa situation ; mais tous en tenaient à des vœux stériles, et aucun de ceux qu'elle avait obligés pendant sa prospérité ne parlait de tenter pour elle quelque entreprise hasardeuse.

L'honneur de délivrer une reine de France de l'espèce de prison où elle languissait était réservé à un étranger ; il se nommait Ruccelaï et était natif de Florence. Il n'était pas venu en France, comme Concini, pour faire fortune : ses parents lui avaient laissé des biens considérables ; mais il vint pour en jouir dans une cour où il trouvait des usages et des plaisirs analogues à son caractère et à ses goûts. Il est vrai qu'il s'attacha au maréchal d'Ancre et dut à son crédit l'abbaye de Signy dans le Réthelois. Les revenus de ce riche bénéfice contribuèrent à augmenter sa dépense et à la soutenir d'une manière qu'il rendait très-agréables aux courtisans. Ruccelaï tenait une table splendide, fournie des meilleurs vins et des mets les plus exquis, relevés par l'assaisonnement italien, qui l'emportait alors de beaucoup sur le français. On jouait chez lui très-gros jeu ; et, outre les repas ordinaires, il donnait souvent des fêtes égayées par la musique et la danse,

et embellies par les ornements qu'un luxe délicat y prodiguait. Sa maison, dit Siri, était comme un magasin de gants, d'éventails, de fleurs, de parfums, et des galanteries les plus agréables que produisaient l'Espagne et l'Italie. Ruccelai, dans ces fêtes, faisait des présents aux dames, qui s'empressèrent à leur tour de lui marquer leur reconnaissance en le protégeant. Il était prêt à acheter une charge considérable à la cour, où il comptait se fixer, quand la catastrophe du maréchal d'Ancre renversa ses projets. Il suivit d'abord la reine dans son exil, et obtint depuis, sous la caution de Bassompierre, de revenir à Paris. On ne crut point à l'homme le plus voluptueux de France d'autres motifs pour quitter Blois que l'ennui d'une pareille solitude, et le désir de jouir des plaisirs de la capitale. Cependant il lui fut fait défense de revoir la reine-mère ni d'entretenir commerce avec elle.

Mais que peut l'autorité contre la fermeté dans les desseins, l'intrépidité dans le danger, la constance qui fait braver les travaux et les fatigues ? Ruccelai avait éminemment ces qualités. Cet homme, d'une complexion délicate, accoutumé à la mollesse, avec tant de raisons d'aimer la vie, dont il savourait les délices, conçoit sans s'effrayer, et suit sans se rebuter un projet qui exigeait des travestissements gênants, des voyages pénibles pendant la saison la plus rigoureuse, et qui enfin l'exposait, s'il était découvert, à porter sa tête sur un échafaud. Il commence par quitter secrètement son abbaye, où il avait pu se rendre sans exciter de défiance, et vient auprès de Blois. Il étudie si bien les lieux et les moments, qu'il se fait remarquer par la reine et vient à bout d'établir une correspondance connue d'elle seule. Alors il lui fait parvenir un plan d'opérations qu'elle approuve. Sitôt qu'il a le consentement de la reine, le négociateur affronte les neiges et les frimats de décembre, et à travers les espions semés sur sa route, tantôt à pied, tantôt à cheval, souvent seul, presque toujours de nuit, il se rend de Blois à son abbaye, prend à peine le temps de s'y reposer et repart pour Sedan.

Le duc de Bouillon y vivait dans une tranquillité apparente, éloigné de la cour, qu'il semblait dédaigner, sans liaisons avec la reine-mère, dont il n'avait pas été content pendant qu'elle gouvernait : c'est pourquoi il marqua

de l'étonnement quand Ruccelaï lui proposa de se mettre à la tête du parti qu'il formait pour Marie. Au fond cependant, Bouillon n'était pas fâché qu'on lui fournît l'occasion de sortir d'un repos qui lui pesait, et qu'on le mît aux prises avec la cour, dont il n'affectait de mépriser les faveurs que parce qu'il désespérait de les obtenir. Il reçut donc les ouvertures de l'agent de la reine avec un malin plaisir ; et la preuve qu'il fut flatté de cette confiance, c'est que, hors d'état, par ses propres forces, d'opérer un plein succès, il indiqua à Ruccelaï l'homme qui pouvait le procurer.

Il faut l'entendre lui-même, pour savoir ce qu'étaient alors les grands seigneurs. « Le seul, lui dit-il, capable d'entreprendre ce que vous désirez, est le duc d'Épernon. Il a cinq grands gouvernements, trois dans l'intérieur du royaume, la Saintonge, l'Angoumois et le Limousin, province où il se trouve une multitude de gentilshommes aguerris, dévoués à leur gouverneur. Les deux autres grands gouvernements sont les Trois-Évêchés et le Boulonnais, situés sur la frontière. Le premier le met à portée de tirer des secours d'Allemagne, et le second d'entretenir des liaisons avec l'Angleterre. Il est aussi commandant ou gouverneur de plusieurs villes particulières ; mais entre les autres, celle qui peut être considérée comme la plus utile à votre projet est la ville de Loches : elle tient à la Touraine et est peu éloignée du Blésois, voisinage qui serait très-commode pour faciliter l'évasion de la reine. Le duc d'Épernon, à cette grande puissance, joint des revenus considérables, des richesses acquises, qui forment un gros trésor, et la charge de colonel général de l'infanterie française, qui met habituellement sous ses ordres sept à huit mille hommes les mieux disciplinés du royaume ; enfin il a plusieurs enfants jeunes et vigoureux, très-capables de le seconder, et il jouit d'une réputation de prudence, de fermeté et de prévoyance si bien établie, qu'aussitôt qu'il aura levé l'étendard, une foule de mécontents de tous états viendront grossir son parti. Sous Henri le Grand, il avait trouvé son maître et un maître qu'il estimait ; de sorte qu'après quelques tentatives inutiles pour se donner de l'autorité dans le royaume, il s'est contenté de vivre avec le seul crédit attaché à ses charges. Maintenant les choses ont changé de face : il méprise le favori et toute cette jeunesse de la cour, dont il n'a point été caressé, il hait le

ministère, qui diminue ses appointements, retarde le paiement de ses pensions et accorde à d'autres des honneurs et des préférences dont il regarde la privation comme des passe-droits et des affronts. Il n'aime pas non plus le roi ; il a osé braver le favori, en restant à la cour malgré lui, et en se retirant, quand les ordres lui en ont été donnés, avec un appareil qui tenait de l'insulte. Peu s'en est fallu que le jeune monarque, piqué, ne l'ait fait arrêter ; et l'orgueilleux vieillard en conserve un ressentiment qui le rend capable de tout. Partez donc pour Metz, où il a fixé sa résidence. Si vous savez flatter son amour-propre, entrer dans ses idées, ne point contrarier son caractère opiniâtre, et surtout si vous lui plaisez, il n'y a rien que vous ne puissiez vous en promettre. »

Lui plaire, c'était précisément ce dont Ruccelai ne pouvait pas se flatter. Il avait eu lui-même un différend très-vif avec d'Épernon, et, quoiqu'il fût le maltraite, il appréhendait que ce seigneur n'en eût conservé un ressentiment qui rendrait peut-être ses avances inutiles. Cependant il se détermina à tenter l'aventure, seulement avec la précaution de se faire précéder par un nommé Vincent-Louis, autrefois secrétaire du maréchal d'Ancre, qu'il avait reçu dans son abbaye de Signy, en sortant de prison. Arrivé à Metz, Vincent, sans se montrer, fit appeler à son auberge Plessis, qu'il connaissait pour un des principaux confidents du gouverneur. Celui-ci, de crainte de surprise, mène avec lui Cadillac, autre confident ; ils écoutent attentivement l'émissaire de Ruccelai et rapportent au duc le sujet de la conversation. Le duc en confère avec les deux fils qu'il avait près de lui, le marquis de la Valette et l'archevêque de Toulouse. Ils concluent, dans leur conseil, d'examiner plus mûrement les propositions de Vincent. Le duc d'Épernon l'entend lui-même dans l'abbaye de Saint-Vincent, de Metz, où il lui avait donné rendez-vous. Le plan n'était pas bien digéré, mais on entrevoyait dans ce chaos assez de moyens pour rendre l'entreprise susceptible d'exécution. D'Épernon chargea Vincent de lui rapporter des éclaircissements sur le nombre et la qualité des partisans que la reine se promettait, sur les sommes qu'elle tenait prêtes et sur les autres expédients qu'elle comptait employer.

Ruccelaï, voyant l'affaire à ce point, soit qu'il ne voulût pas laisser l'honneur de la conclusion à un négociateur subalterne, soit qu'il y eût des difficultés qui ne pouvaient être aplanies que par lui-même, se détermine à affronter la haine d'Épernon, et à traiter directement avec lui. Il part pour Metz, s'arrête à Pont-à-Mousson, village près de la ville, et se fait annoncer. L'emportement du gouverneur fut extrême quand il apprit que son secret était entre les mains d'un Italien offensé. Il voulut, dans le premier mouvement, l'envoyer arrêter, s'en défaire, ou du moins le retenir en prison, jusqu'à ce qu'il n'eût plus rien à craindre de son indiscretion ou de sa vengeance. Ruccelaï, sans se déconcerter, représente que ce serait à lui, qui avait été insulté, à avoir du ressentiment ; que cependant il se sacrifie au succès d'un projet utile pour la France, et honorable pour d'Épernon ; et que, plein de confiance en sa générosité, il n'a pas hésité à venir à lui, sans conditions ni sûretés. Cette dernière raison fait impression sur le duc, dont elle flattait la vanité. Il reçoit Ruccelaï avec douceur, et le fait cacher dans un appartement écarté, où le gouverneur et ses enfants allaient conférer avec lui plusieurs heures par jour.

On ignore ce qui se passa dans ce comité secret. Sans doute Ruccelaï suivit à la lettre les conseils de Bouillon ; il fascina, par ses flatteries, les yeux du fier d'Épernon, et l'étourdit sur le danger, ou lui fit envisager comme ressources des conjectures fort hasardées. La reine promettait l'intervention des Montmorency, de la maison de Lorraine, du grand-écuyer, du duc de Bouillon, et de plusieurs autres mécontents. Mais cette promesse n'était appuyée que sur des démonstrations d'attachement bien vagues et bien incertaines. Cependant le duc s'en contenta, et, comme s'il eût été assuré de leur résolution à partager le péril, il leur marqua la diversion qu'ils devaient faire pour embarrasser la cour quand il aurait joint la reine. Puis, sans autres précautions, il se prépara à soulever la France, au hasard d'attirer sur lui tout le poids de la puissance royale et d'en être écrasé.

Pendant quinze jours il sortit tous les matins de Metz, tantôt par une porte, tantôt par une autre, quelquefois avec une partie de sa garnison, plus souvent avec sa maison et des bagages. Il accoutuma ainsi les habitants à

voir des choses extraordinaires, sans s'en émouvoir. S'il y avait dans la ville des espions de la cour, il leur donnait le change par ses allées et venues ; et toujours en suspens, ils n'osaient envoyer des nouvelles alarmantes. D'Épernon mettait aussi par là ses gens et ses chevaux en haleine. Pendant ce temps on visitait les chemins, on sondait les gués, et l'on distribuait des relais sur la route. Le 17 janvier, il écrivit au roi pour lui demander permission d'aller dans ses gouvernements de Saintonge et d'Angoulême, où il disait sa présence nécessaire. Il supposait qu'on croirait à la cour qu'il ne quitterait pas Metz sans attendre la réponse, et que cette persuasion retarderait les mesures qu'on pourrait prendre pour l'arrêter. Le 18, l'archevêque de Toulouse dit publiquement que les pensions de son père étant diminuées, il avait besoin de vivre avec économie, qu'il allait la pratiquer dans les terres de sa famille ; et il partit le 21 au soir. Les portes de la ville étant fermées, le gouverneur assemble son monde, et donne l'ordre pour son départ le lendemain de très-grand matin. Il distribue à quinze gentilshommes de ses plus affidés une grosse somme en or, avec ordre de ne le jamais quitter. On plaça sur la croupe d'un cheval vigoureux, monté par un valet, la cassette des bijoux : quinze mulets portaient le bagage ; et la troupe, composée en tout de cent cavaliers, armés de pistolets et de carabines, tous bien montés et bien résolus, se mit en marche.

Le marquis de la Valette fut laissé à Metz, dont le gouvernement demandait un homme actif et vigilant. Il ferma les portes derrière son père, et les tint closes pendant trois jours. Il redoubla les gardes sur les remparts, et fit des rondes fréquentes, pour empêcher qu'on ne s'échappât et de donner des nouvelles au dehors, et envoya sur le chemin de Paris des patrouilles, avec ordre d'arrêter tous les voyageurs qui allaient de ce côté. À l'aide de ces précautions, le duc d'Épernon prit hardiment son chemin par les routes les plus ordinaires de la Champagne, de la Bourgogne, du Nivernais, du Berri, qu'il traversa sans obstacles. Il faisait par jour dix lieues d'une traite, quoique ce fût dans la saison la plus rigoureuse de l'année : le temps se trouva très-beau ; et comme l'automne avait été sec, les rivières étaient basses et les gués faciles. On n'eut que quelques légères alarmes, occasionnées par des rencontres fortuites de commerçants, ou

d'autres personnes qui voyageaient en troupe pour leurs propres affaires. Cependant d'Épernon ne cessa de craindre que quand il se vit à Confolens, ville limitrophe du Poitou, où son fils, l'archevêque de Toulouse, vint le recevoir à la tête de trois cents gentilshommes.

Il comptait trouver des nouvelles de la reine, et il en aurait reçu en effet, sans un accident qui aurait dû le perdre, mais qui, par le plus heureux hasard, n'eut aucune suite. Ruccelaï ne fut pas plutôt sûr des arrangements, qu'il les écrivit à la reine, et chargea de ses lettres un nommé de Lorme, dont il s'était servi dans d'autres affaires. De Lorme était jeune, et voulait faire fortune. Aux promesses que lui fit Ruccelaï d'une bonne récompense, il jugea que les paquets qu'on lui confiait étaient importants, et il se flatta de tirer meilleur parti de la cour. Dans cette espérance, il gagne Paris, et demande à être présenté au duc de Luynes ; mais on le prend pour un intrigant qui vient escroquer quelque argent, et on le laisse trois jours se morfondre dans les antichambres. Un conseiller au Parlement, nommé du Buis, très-attaché à la reine-mère et au duc d'Épernon, est averti par un quais que de Lorme est à Paris. Surpris qu'il ne soit pas venu le voir selon sa coutume, il le fait chercher, et découvre qu'il fréquente l'hôtel de Luynes. Du Buisson se doute alors de quelque trahison ; il aposte une personne qui se dit envoyée par le duc de Luynes pour l'entendre, lui compte cinq cents écus, et s'empare des dépêches, dont Luynes, mieux servi, aurait pu tirer des lumières pour diriger sa conduite dans cette affaire, et peut-être des moyens pour l'arrêter dans son principe.

Il n'est donc pas étonnant que la reine ne donnât aucun signe de consentement. D'Épernon, qui ignorait la raison de son silence, se crut trahi. Il aurait bien voulu pouvoir retourner sur ses pas ; mais il s'était fermé le chemin par une lettre qu'il avait écrite au roi le 7 février, du Pont-de-Vichy, après avoir passé la Loire. Elle servait de réponse à plusieurs autres que le ministre lui avait écrites, dans lesquelles il recommandait au duc de ne point quitter Metz, où il était nécessaire pour la correspondance d'Allemagne. D'Épernon mandait au jeune monarque qu'il ne pouvait croire que Sa Majesté ne voulût employer un vieux serviteur comme lui qu'à recevoir ou à lui faire passer des dépêches ; qu'il pouvait lui être

beaucoup plus utile dans ses gouvernements de l'intérieur du royaume, où il savait qu'il y avait beaucoup de mécontents prêts à éclater contre la mauvaise administration, et qu'il allait les contenir, s'il le pouvait. Il finissait par la formule ordinaire de protestations de fidélité.

Cette lettre fut une des premières nouvelles qu'eut la cour de l'entreprise du duc d'Épernon. On aurait encore pu la faire échouer, si l'on se fût conduit d'après ce principe, qu'il vaut mieux prendre des mesures tardives que de n'en pas prendre du tout ; mais on supposa qu'il serait inutile de donner des ordres, parce que sans doute la reine était déjà échappée.

A Angoulême, au contraire, où d'Épernon s'était retiré, on présumait que la cour n'avait eu garde de rester dans l'inaction, et que certainement elle avait renforcé la garde de la reine ; de sorte qu'il paraissait aussi difficile que périlleux de chercher à savoir ce qui se passait à Blois. Cependant Cadillac, confident du duc, se chargea de la commission. Comme la reine n'était pas prévenue, il eut de la peine à lui faire savoir son arrivée ; mais, sitôt qu'elle en fut informée, elle l'admit à son audience, et prit sur-le-champ la résolution d'aller joindre ceux qui s'exposaient pour elle.

Le comte de Bresne, son premier écuyer, mis auprès d'elle de la part de la cour, n'avait pas sa confiance. Cependant il fallait se découvrir à lui. Heureusement Marie le trouva disposé à suivre ses volontés. On renvoya Cadillac au duc d'Épernon ; Bresne se concerta auparavant avec lui, donna des ordres et fit les préparatifs nécessaires. La nuit du 21 au 22 février, la reine descendit par une échelle appliquée à la fenêtre de son cabinet, traversa à pied les jardins, accompagnée de Catherine, sa femme de chambre de confiance, qui portait la cassette des bijoux. Il n'y avait d'homme avec de Bresne que Duplessis, frère de Richelieu, évêque de Luçon. Ils la firent monter dans un carrosse qui l'attendait au bout des ponts, et prirent, à la lueur des flambeaux, le chemin de Montrichard. Il n'avaient que quelques cavaliers d'escorte, qui furent renforcés en chemin par quinze gentilshommes, auxquels Ruccelaï servit de guide. On trouva à Montrichard l'archevêque de Toulouse, dont le cortège grossit celui de la reine ; et enfin, à une lieue de Loches, d'Épernon lui-même, qui reçut Marie à la tête de ses gardes et de cent cinquante gentilshommes. Il entra dans le

carrosse de cette princesse, qui manqua d'abord de termes pour marquer sa reconnaissance. On parla ensuite des périls passés, et des moyens de prévenir les périls futurs.

La délibération aurait été inutile, si, dans le conseil du roi, on eût voulu suivre l'avis du duc de Luynes : c'était d'envoyer des troupes en forces vers Angoulême, où la reine s'était retirée ; de l'investir, elle et ses défenseurs, et de faire ensuite grâce ou justice à qui l'on aurait voulu. Ce conseil, à ce qu'il parut, était le meilleur ; car, malgré ce qu'on publiait de la puissance des amis de la reine, de leur nombre, de leur résolution, personne ne remua ni à la cour ni dans les provinces. Il semblait qu'on attendit le parti que prendrait le ministère, et qu'on se serait soumis s'il avait été vigoureux ; mais quand on vit qu'il fléchissait, et qu'il n'était question que d'accommodement, chacun se rassura, et les plus timides ne désespérèrent pas de tirer avantage de l'événement.

Forcé, par l'inclination du roi, de se réduire à un traité, le duc de Luynes établit pour base de la négociation que Marie abandonnerait le duc d'Épernon, afin qu'on pût en faire un exemple. La reine répondit que jamais elle n'abandonnerait un homme qui avait tout risqué pour la tirer de captivité, et que, loin de le laisser exposé au ressentiment de ses ennemis, elle se jetterait au-devant des coups qu'on voudrait lui porter. D'Épernon alléguait des raisons ; il présentait, pour sa défense, la lettre par laquelle le roi avait permis à sa mère d'aller dans tel endroit du royaume qu'elle jugerait à propos, et une autre écrite après coup, mais dont la date paraissait antérieure à l'évasion, par laquelle la reine le priait de favoriser sa sortie et de la recevoir dans son gouvernement. Je n'ai pas cru, disait-il, devoir me refuser au désir de la mère de mon roi, munie d'une permission si authentique.

Luynes ne fut pas arrêté par cette défaite ; il persista dans la résolution de pousser à bout le duc d'Épernon, et il fit avancer des troupes. Elles commirent des hostilités, entre autres contre Uzerche, petite ville du Limousin, qui fit résistance et fut pillée. Aussitôt, à la cour, à la ville, dans les provinces, il s'éleva un cri contre cette guerre, qu'on regardait comme odieuse dans son principe, et déshonorante pour le roi. « Une reine, disait-

on, est-elle blâmable d'avoir fait tous ses efforts pour sortir de captivité ? Elle ne demande qu'il voit son fils : peut-on sans injustice, lui refuser cette grâce ? Au fond, on ne lui a pas tenu les paroles qu'on lui avait données et quand on les aurait tenues, quand elle aurait tort, il est plus qu'indécent à un fils de poursuivre Sa mère à main armée. Une pareille guerre ne peut être que malheureuse ; elle révolte la nature ; la religion la réprouve, et les soldats ne s'y prêteront qu'avec la plus grande répugnance. »

Ces propos se tenaient publiquement à la ville et à la cour. Les prédicateurs, dans les chaires, s'étendaient avec complaisance sur les charmes de la paix aux familles, et sur les avantages de l'union dans la maison royale. Quelque entouré que fût le jeune monarque, et, pour ainsi dire, gardé à vue par les Luynes, on trouvait moyen de lui faire parvenir ces discours, et il montait un grand désir que cette brouillerie se terminât sans violence. Le favori trouvait aussi des obstacles à ses projets de vengeance dans les intérêts des courtisans. Ceux même qui n'aimaient pas d'Épernon ne voulaient pas sa ruine, qui aurait augmenté la puissance de Luynes. Les uns ne faisaient que lentement les levées dont ils étaient chargés ; les autres s'y opposaient sourdement. Il arriva même que, le roi étant près de s'emparer de Metz par une secrète intelligence, La Valette, qui commandait pour son père, en fut averti par quelqu'un du conseil même, et l'entreprise échoua. On fit aussi remuer la faction de Condé, qui alternativement pria et menaça ; enfin toute la cour se remplit de cabales.

Instruit, par son expérience, de l'embarras que la diversité d'intérêts mettait dans les affaires, Luynes employa ce même moyen contre ses adversaires. Il sema ou fomenta des divisions à la cour de la reine. Avec de l'argent, des promesses, des marques flatteuses de confiance, il fut aisé de gagner les principaux domestiques de cette princesse qui l'avaient suivie. Par leur canal, on fit passer jusqu'à elle les sentiments qu'on voulait lui inspirer. Le ministre fut un moment à se flatter de lui faire abandonner d'Épernon : elle en était vivement pressée par Ruccelaï, qui, soit déférence aux insinuations de la cour, soit retour de l'ancienne antipathie, s'était de nouveau brouillé avec le duc. Il conseilla nettement à la reine de le sacrifier, et lui fit voir les plus grands avantages, si elle avait cette complaisance. Si,

au contraire, elle se montrait trop opiniâtre, les mesures, lui dit-il, étaient prises pour la reléguer à Florence le reste de ses jours : on tirerait Condé de prison, et ce serait lui qui deviendrait l'exécuteur des ordres rigoureux qui seraient donnés contre elle. Ces menaces n'ébranlèrent pas Marie : elle répondit constamment qu'elle attendrait les dernières extrémités ; mais, au moment que tout paraissait désespéré, la présence d'un seul homme ramena la paix, qu'on croyait si éloignée.

Richelieu languissait à Avignon, où le pape Paul V ne le souffrait qu'à regret. Ce pontife l'avait vu à Rome : on dit qu'il en avait été trompé, et qu'il le regardait comme un intrigant dangereux. L'embarras où l'évêque de Luçon savait qu'était la cour, lui donna lieu de conjecturer que ses services pourraient n'être pas rejetés. Il les fit offrir par René de Vignerot, seigneur de Pont-Courlai, son beau-frère : on les accepta, et il reçut permission de se rendre auprès de la reine. Avant que le prélat arrivât à Angoulême, ce mystère de cour fut ébruité par l'indiscrétion du roi. Il demanda publiquement au marquis de Villeroy si le seigneur d'Alincour, son père, gouverneur du Lyonnais, était assez bien servi dans son gouvernement pour être sûr d'y découvrir et arrêter l'évêque de Luçon, qui devait y passer incognito. Villeroy écrivit sur-le-champ à son père : celui-ci mit tant d'espions en campagne, qu'il surprit Richelieu ; et, quoique le prélat eût un passe-port en bonne forme, il le retint à Lyon, mais avec toute sorte d'égards. Le roi, qui n'avait voulu que plaisanter, et qui avait cru que l'évêque serait passé quand d'Alincour en aurait la nouvelle, ne sut pas plutôt sa détention, qu'il envoya ordre de lui laisser continuer sa route. Cette aventure dévoila la collusion de Richelieu avec la cour ; mais la reine l'ignorait.

Son début auprès d'elle fut très-prudent. Il ne se présenta pas en important, qui, fier de la confiance des deux partis, prétend se rendre le centre des affaires, le conciliateur exclusif. Il écouta tout le monde, ne parut désirer aucun avantage, aucune prééminence sur les habitants de cette cour, tant anciens que nouveaux. Il se fit introduire auprès de la reine par le duc d'Épernon lui-même, affecta de rechercher son estime et son amitié, et dit qu'il ne voulait devoir qu'à lui la bienveillance de la princesse. Cette

déférence gagna tous les cœurs à Richelieu, et disposa les esprits à la persuasion.

Il avait été précédé dans ce ministère de paix par le comte de Béthune, frère du duc de Sully, dont la négociation, telle qu'on la voit dans Siri, est un chef-d'œuvre de circonspection, de respect, de prudence, réunis à la plus grande probité. En arrivant auprès de Marie, il la trouva aigrie contre son fils, déchainée contre le favori, outrée contre les ministres, menaçant de faire publier des manifestes et de faire retentir ses plaintes par toute la France. Béthune calma ces premiers transports, en remontrant à la reine, que, dans la circonstance de son évation de Blois, le roi n'avait pas pu agir avec plus d'égards et plus de ménagements pour elle, puisqu'à une lettre dure et menaçante de sa mère il s'était contenté de répondre qu'apparemment elle avait été enlevée malgré elle ; que sans doute elle n'était pas libre, et qu'il punirait les auteurs de cette violence ; que si l'on avait autorisé les troupes à user des droits de la guerre contre la ville d'Uzerche, c'était moins pour la chagriner que pour contenir par la crainte ceux qui voudraient remuer. « Peut-être, lui disait-il, avez-vous de justes sujets de mécontentement ; mais en bonne politique, vous devez oublier le passé, ou ne rappeler les torts qu'on a pu avoir avec vous que pour vous procurer un traitement conforme à vos désirs. » Pendant que d'un côté Béthune adoucissait ainsi les esprits, de l'autre il modérait les résolutions de la cour, où il savait que le dépit suggérerait des projets violents. S'il ne fut pas écouté en tout, du moins peut-on présumer que ses exhortations pacifiques arrêterent de plus grands excès. Siri lui suppose encore le mérite, rare dans un négociateur, de n'avoir pas répugné de partager avec un autre l'honneur de la réussite, et d'avoir lui-même demandé un second ; ce qui déterminait la cour à accepter les offres de Richelieu.

Ces deux hommes réunis abattirent le duc d'Épernon, que son intrépidité soutenait contre le danger de sa position, quoiqu'il en connût tout le risque. Afin de l'attirer dans cette entreprise, on lui avait promis que les peuples, mécontents, éclateraient, que les Parlements interviendraient par des remontrances ; que les huguenots prendraient les armes ; que les factions de la cour, les partisans de Condé, ceux de la reine, se réuniraient pour détruire

le favori dans l'esprit du roi et embarrasser le ministère. On lui avait fait toutes ces promesses, et aucune ne se réalisait. Personne ne remuait : il trouvait assez de conseillers, d'entremetteurs, d'espions même qui lui donnaient avis des desseins de la cour ; mais aucune aide, aucun secours, aucun allié assez fidèle, assez généreux pour diminuer son péril en le partageant. Il luttait donc contre toutes les forces du royaume, avec le seul appui de la reine ; appui qui pouvait d'un moment à l'autre lui manquer, soit par défaut de fermeté dans la princesse, soit par son impuissance. Dans cet état, il n'était pas question de prétendre imposer la loi ; il devait s'estimer heureux de subir la moins dure qu'il serait possible. C'est ce que lui firent entendre les deux conciliateurs : ils lui conseillèrent de ne pas suivre les avis imprudents ou perfides de ceux qui lui disaient qu'il fallait brusquer la cour et instruire tout le royaume de ses griefs ; qu'il devait au contraire, mettre la plus grande modération dans ses discours, surtout ne point paraître adopter les idées de la reine-mère contre le gouvernement ; enfin dire seulement qu'il n'avait eu d'autres intentions que de mettre la mère en liberté de s'expliquer avec son fils, et qu'il serait satisfait sitôt qu'elle serait contente. Ces préliminaires établis, les négociateurs s'occupèrent des prétentions de Marie, qu'ils tâchèrent de faire cadrer avec celles de la cour ; puis ils revinrent au duc d'Épernon, dont l'accommodement faisait une partie essentielle de celui de la reine.

Le ministère aurait bien voulu en faire un exemple. On ne parlait pas de moins que de le livrer à la justice, et de le faire punir comme criminel de lèse-majesté, ce qui aurait entraîné, sinon la perte de la vie, du moins celle des charges et la confiscation des biens. Les négociateurs remontrèrent que, puisque l'on faisait tant que de donner les mains à un traité, il ne devait plus être question de punitions ruineuses ou flétrissantes. Ils proposèrent, à l'égard du duc, un oubli total de ce qui s'était passé, sous la réserve que de quelque temps il ne paraîtrait pas devant le roi, qu'il avait bravé. Mais d'Épernon ne s'accommoda pas d'un silence qui l'aurait perpétuellement laissé sous la main de la loi. Comme il y avait eu des déclarations, des lettres et autres actes publics émanés du trône, dans lesquels il était noté, il en voulait un, dérivé de la même puissance et aussi authentique, qui le

déchargeât de toute accusation, et le mît en sûreté pour toujours. Le roi offrit des lettres d'abolition : le mot seul révolta le duc ; mais le monarque le familiarisa avec la chose même, en venant jusqu'à Orléans avec un fort détachement, qu'il faisait suivre de près par d'autres troupes.

D'Épernon comprit alors qu'il n'était pas de la dignité d'un roi de France de louer, à la face de son royaume, une action qu'on savait lui avoir déplu, et de préconiser comme son plus fidèle sujet celui qui s'était porté à cet excès de témérité ; c'était assez qu'on ménageât si bien les termes que la faute du duc parût diminuée par l'intention. Cela s'exécuta dans des lettres-patentes, portant abolition, qui furent données en juin, et ensuite enregistrées au Parlement. Ainsi d'Épernon eut le chagrin de se voir flétri d'un pardon qui supposait une faute. Cette entreprise le fit beaucoup déchoir, dans l'opinion du public, de son ancienne réputation de sagacité et de prudence. Il y perdit plus de deux cent mille écus, et reçut, pour dédommagement, des remerciements de la reine, et le don d'un diamant.

Quant à elle, on lui accorda, non ce que l'enivrement des succès lui faisait demander au premier moment de son évasion, mais ce qu'elle se serait trouvée heureuse d'obtenir à Blois. Le roi lui donna le gouvernement d'Anjou, avec les droits régaliens et les villes d'Angers, de Chinon et le Pont-de-Cé, comme places de sûreté, et quatre cents hommes de pied, avec deux compagnies de cavalerie, payées par l'État, pour les garder. On augmenta de beaucoup les appointements de sa maison ; et enfin elle eut permission de venir trouver le roi, mais avec cette condition que, les circonstances ne permettant pas de la rappeler à demeure, pour ce moment ce ne serait qu'une entrevue.

Elle se fit le 5 septembre, au château de Courcières, près de Tours. Le duc de Luynes alla au-devant d'elle la veille, et en fut gracieusement accueilli. Richelieu précéda aussi la reine auprès du roi, et reçut des remerciements proportionnés au service qu'il venait de rendre. En s'abordant, la mère et le fils montrèrent plus de surprise que de tendresse. « Monsieur mon fils, lui dit-elle, que vous vous êtes fait grand depuis que je ne vous ai vu ! – Je suis crû, madame, répondit-il, pour votre service. » Ils passèrent trois jours ensemble, ou, pour mieux dire, dans le même lieu : car

Louis ne vit. presque pas sa mère en particulier. Il chassa beaucoup, et sembla s'être déchargé sur la cour du soin de la fêter. Elle eut lieu, en effet, de se louer des attentions et des caresses de sa belle-fille et de ses autres enfants, et de la joie respectueuse de tous les seigneurs. Mais si Marie avait eu le choix, elle aurait préféré les bonnes grâces de son fils. « Comment, demanda-t-elle un jour au prince de Piémont, son gendre, comment dois-je m'y prendre pour les obtenir ? » Il lui répondit : « Aimez véritablement et sincèrement tout ce qu'il aime ces deux mots contiennent la loi et les prophètes. » La leçon était bonne, et Marie de Médicis ne fut malheureuse toute sa vie que pour avoir négligé de s'y conformer. Après cette courte entrevue, elle partit pour Angers, avec la ferme espérance d'être bientôt rappelée auprès de son fils, qui regagna Paris avec toute sa cour.

Lorsqu'il y fut arrivé, on s'occupa du soin de terminer l'affaire de Condé. Depuis trois ans, ce prince, dont les fautes n'étaient pas claires pour tout le monde, languissait en prison. Les grands commençaient à murmurer de cette longue captivité : le ministère savait aussi qu'il y avait eu récemment des intrigues pour lier le prisonnier à la reine-mère, et obtenir par elle son élargissement. Enfin on lui avait promis de songer à lui, quand les embarras suscités par cette princesse seraient finis. On se détermina donc à le relâcher, et la cour ne crut pas devoir faire grâce à demi. Outre les bonnes manières qui précédèrent son élargissement, comme la permission de voir ses amis, et des visiter de la part du roi, Luynes alla lui-même le tirer de Vincennes le 20 novembre ; et le 26, il parut une déclaration du roi, la plus avantageuse que ce prince pût désirer.

Après un préambule dans lequel on remuait encore les cendres du maréchal d'Ancre et de sa femme, sous le nom de « mauvais ministres qui vouloient tout perdre : outre les maux qu'ils ont faits à la France, un des plus grands, dit le monarque, a été l'arrêt et la détention de notre très-cher amé cousin le prince de Condé. » Il ajoutait que la chose lui ayant paru assez importante pour l'examiner par lui-même, il n'avait rien trouvé dans les accusations formées contre lui, « sinon les artifices et mauvais desseins de ceux qui vouloient joindre à la ruine de son État celle de sondit cousin. » Cette déclaration, si honorable au prince, fut un sujet de mécontentement

pour la reine-mère, qui crut y voir une improbation marquée de son gouvernement. Elle s'en plaignit hautement, ainsi que des manques d'égards, des grâces refusées à ceux qu'elle aimait, ou accordées à ceux qui ne l'aimaient pas, exprès, disait-elle, pour la mortifier.

Le chagrin le plus sensible qu'elle eut en ce genre, fut l'accueil favorable que trouvèrent à la cour de son fils plusieurs de ses anciens partisans, dont elle croyait avoir sujet de se plaindre. On sait les services que lui avait rendus l'abbé Ruccelai, services essentiels, par lesquels il avait hasardé sa fortune et sa vie. Peut-être en prétendit-il une récompense trop considérable ; peut-être aussi que, lier d'avoir été nécessaire, il voulut continuer de l'être, et entrer dans le secret des affaires : enfin que ce fût sa faute ou celle de la reine, il qui la reconnaissance pouvait peser, chose qui n'est pas extraordinaire eliea les grands, il commença à déplaire, et s'en aperçut. Ce revers arriva dans le temps qu'il avait le plus grand besoin de protection. La cour, ayant été forcée de sacrifier au bien de la paix son ressentiment contre les grands, méditait de l'appesantir sur les petits qui s'étaient mêlés de l'intrigue. Ruccelai parut propre à servir d'exemple. On porta plainte à Rome de ses liaisons avec le duc de Bouillon et d'autres huguenots. Le dessein était de lui faire son procès, et de parvenir du moins à le priver de son abbaye de Signy et des prieurés qu'il possédait. Le nonce du pape en France appuyait l'accusation, flatté de l'espérance d'obtenir quelque dépouille. Ruccelai sentit que, s'il laissait commencer les procédures, le moins qui pût lui arriver serait d'avoir beaucoup de peine et de chagrin, et peut-être de laisser quelques-uns de ses bénéfices dans un accommodement forcé. Il prit la résolution la plus sage, celle de s'accommoder avec le plus fort. Le marquis de Moni, écuyer de la reine-mère, partit mécontent d'auprès d'elle, et, bien reçu à la cour, y ménagea le retour de Ruccelai, qui fut bien reçu aussi, au grand étonnement de Marie, qui croyait que jamais on ne lui pardonnerait ce qu'il avait fait pour elle. Mais elle ignorait que le conseil de son fils avait plus de part qu'elle-même à tout ce qui se passait dans sa cour.

On a vu que Richelieu n'était retourné auprès d'elle que de l'agrément du roi, et sans doute sous la condition de faire entrer la mère dans les vues du

fil. Il représenta qu'il ne pouvait remplir ses engagements qu'autant qu'il ne resterait personne auprès d'elle capable de contredire ses avis. C'est pour cela qu'on eut soin de faire passer toutes les propositions agréables par le canal de l'évêque. On fit naître à Marie des soupçons contre ceux de ses serviteurs qui auraient pu partager sa confiance avec le prélat. On leur suscita des dégoûts de la part de la reine ; et, quand ils voulaient se retirer d'auprès d'elle, on leur faisait un pont d'or à la cour.

Le père Joseph du Tremblay, capucin, devenu depuis si fameux, commença à paraître dans cette occasion. Sous prétexte de missions, de réformes, d'affaires de son ordre, où il était déjà supérieur, quoique jeune, il fit plusieurs voyages à Angers. Il était l'agent du commerce secret que l'évêque de Luçon entretenait avec le duc de Luynes, le chancelier, le nonce du pape, le père Bérulle, général des oratoriens, le père Arnoulx, jésuite, confesseur du roi, le cardinal de Gondî, et d'autres personnes ecclésiastiques et laïques, puissantes à la cour de Louis XIII. Si Richelieu était bien aise d'avoir des liaisons déjà utiles, et qui pouvaient le devenir davantage, avec les ministres et les courtisans du roi, ceux-ci n'étaient pas fâchés d'être en relation avec le chancelier de Marie, son seul conseil, le surintendant de sa maison, et le chef de toutes ses affaires. Ils prévoyaient que tôt ou tard le fils et la mère se réuniraient : or, comme on ne savait pas si, dans cette réunion, la reine ne reprendrait pas une autorité égale à celle qu'elle avait eue, il était prudent de se ménager un accès auprès d'elle, par celui qui avait le plus grand empire sur son esprit.

L'état de la cour autorisait une pareille prévoyance. Le duc de Luynes accumulait sur lui, ses frères et ses alliés, les biens, les honneurs, les dignités. Il jouissait de l'autorité la plus étendue ; par conséquent il était en butte à la jalousie la plus générale et la plus envenimée. Pendant quoique temps, à force de grâces habilement ménagées, il put bien suspendre la mauvaise volonté des plus puissants parmi les envieux de sa fortune ; mais trop de gens, prêts à remuer, s'étaient trouvés forcés au repos par l'accommodement d'Angoulême ; il leur tardait de donner de nouveaux embarras au favori, et ils ne croyaient pas pouvoir choisir un meilleur moment. Quand les derniers mouvements commencèrent, Marie de Médicis

était prisonnière, et il fallait employer les premiers efforts à la délivrer ; au lieu qu'actuellement elle était libre, elle avait même des places de sûreté et des troupes : on pouvait donc se promettre plus de succès d'entreprises formées dans des circonstances si favorables.

Quand on connaît l'ascendant de Richelieu sur cette princesse, il est permis de croire, comme les écrivains les plus modérés le disent, que, s'il ne l'exhorta pas à appeler les mécontents, du moins il ne fut pas fâché de les voir accourir auprès d'elle, dans l'espérance que la fin de ces troubles serait la réunion volontaire ou forcée de la mère et du fils, et serait aussi, par une conséquence nécessaire, un moyen pour lui de rentrer dans le ministère. Soit inspiré par le prélat, soit forcé par les circonstances, le duc de Luynes proposa alors à la reine de revenir à la cour, et lui insinua qu'elle occuperait auprès de son fils la place qu'elle y tenait autrefois. Il se persuada que les mécontents n'ayant plus de point d'appui, la cabale se dissiperait d'elle-même ; mais les offres les plus avantageuses, les sollicitations les plus pressantes ne purent obtenir de la reine ce qu'elle aurait accepté comme une grâce quelques mois auparavant. Les mécontents, qui ne pouvaient rien sans elle, lui inspirèrent une crainte insurmontable du crédit que le prince de Condé avait dans le conseil du roi. Ils lui persuadèrent que les instances qu'on employait pour la faire revenir à la cour étaient des pièges qui cachaient le parti pris de la resserrer dans la même prison d'où le prince avait été tiré.

Un apologiste de la reine-mère donne une raison singulière de son empressement à réunir auprès d'elle tous les ennemis du gouvernement. « Elle appréhendoit, dit-il, qu'en se répandant dans les provinces, et n'ayant pas de centre commun, ils ne travaillassent chacun pour eux-mêmes, et n'ébranlassent le trône ; au lieu que les tenant autour d'elle, et se rendant ainsi maîtresse de leurs opérations, elle étoit sûre de conserver la couronne à son fils. » Luynes n'était pas bien persuadé de l'obligation que le roi avait à sa mère, et ne voyait qu'avec un extrême regret sa cour grossir aux dépens de celle de son fils ; mais il eut beau employer les prières et les menaces, sitôt que la défection fut commencée, elle devint en peu de jours presque générale. Ce fut comme une épidémie qui se communiqua, une fureur de

mode qui tournait toutes les têtes. Ce n'était pas à la dérobee qu'on échappait de la cour : on se communiquait les projets de départ, on en faisait publiquement les préparatifs ; c'était la matière des conversations et des plaisanteries. Au milieu des tourbillons occasionnés par ce vertige, le ministère était fort embarrassé. Chaque jour voyait éclore des nouvelles plus fâcheuses ; et quand tous les mécontents se furent rendus ou à la cour de la reine-mère, ou dans leurs gouvernements, il se trouva qu'ils occupaient toutes les côtes depuis Dieppe jusqu'à Bayonne, beaucoup de places intérieures, les forts des huguenots, leurs partisans secrets ; ce qui faisait près de la moitié du royaume².

Le danger commençait à devenir pressant : on l'avait laissé augmenter en temporisant, malgré les conseils vigoureux du prince de Condé. Il voulait que, sans s'amuser à négocier, le roi, avec son armée, dans laquelle, dit Gramond, on comptait plus de capitaines que de soldats, allât droit à Angers, et mit sa mère hors d'état de lui nuire. Ce coup de main était facile, et les mécontents prévoyaient que le ministère pourrait bien s'y déterminer. C'est pourquoi les ducs d'Épernon et de Mayenne conseillaient à la reine de ne point rester à Angers, où elle serait exposée à quelque brusque attaque, mais de se retirer avec eux dans la Guyenne ou l'Angoumois, où ils pourraient opposer à l'armée royale quantité de petites places qui l'empêcheraient de pénétrer promptement jusqu'à eux. A l'abri de ces remparts, ils se flattaient de pouvoir lever de l'argent, discipliner des troupes, et se rendre assez redoutables pour forcer le roi à éloigner son favori, et à changer le gouvernement, dont ils deviendraient les maîtres.

Ce plan était bien conçu, mais l'intérêt de ceux qui vivaient ordinairement auprès de la reine-mère à Angers en empêcha l'exécution. C'était une troupe de courtisans ou de commensaux, qui tiraient d'elle une partie de leur grandeur ; les uns étaient gouverneurs de ses places, d'autres dépositaires de ses finances et distributeurs de ses grâces. Ménagés par le conseil du roi, dont ils éprouvaient souvent la faveur pour eux ou pour leurs amis, ils appréhendèrent de perdre ces avantages, et craignirent que Marie, échappée de leurs mains, ne devint pour d'autres la source de la fortune et de l'autorité. Ils travaillèrent donc à la retenir. Pour cela, ils lui remontrèrent

que les confédérés ne cherchaient à l'attirer vers le centre de leurs forces qu'afin d'être maîtres de sa personne, et qu'alors elle devait s'attendre qu'ils se serviraient de son nom pour faire la guerre ou la paix, selon qu'il leur conviendrait, et sans qu'elle pût s'y opposer. Richelieu, dès longtemps d'accord avec le favori, de la recommandation duquel il attendait la pourpre romaine, fut celui qui lit le plus habilement valoir ces arguments, dont le résultat devait être de livrer la reine entre les mains de son fils.

Pendant que ce conflit d'intérêts retardait à Angers les résolutions, le roi s'ébranle à la fin, quitte Paris le 7 juillet, et prend le chemin de la Normandie. Rouen ouvre ses portes sans être sommée. Caen se rend après une faible résistance. Le duc de Longueville écrit une lettre soumise, et se retire dans un coin de son gouvernement, où on le laisse sans paraître s'en inquiéter. Quelques commandants de petites places paient de leur tête la simple démonstration de désobéissance. Partout, sur son passage, Louis déploie l'appareil imposant de la majesté. La reine lui écrit ; il refuse de recevoir sa lettre et toute autre marque de soumission, jusqu'à ce qu'il soit auprès d'elle. Cependant il ne la traite ni en innocente, ni en coupable : s'il donne une déclaration contre les rebelles, ce n'est point elle qui est notée ou menacée d'être poursuivie comme criminelle de lèse-majesté, mais seulement « ceux qui ont armé sous le nom de sadite mère. » Enfin il parcourt en vainqueur le Maine et le Perche, et arrive le 30 juillet à six lieues d'Angers.

Cette prompte marche déconcerte les révoltés. Ils s'étaient occupés de tant Il ; Projets, qu'ils n'avaient pu se fixer à aucun ; de sorte qu'il ne leur restait d'autre parti à prendre que de tâcher d'obtenir la paix, et au plus tôt. La reine députa à son fils l'archevêque de Sens et le P. de Bérulle pour la demander. Il répondit à ces ambassadeurs : « Faites-lui mes recommandations, assurez-la que j'aurai toujours le cœur et les bras ouverts pour la recevoir, et que je ne me lasserai point de la prier de venir auprès de moi. Quant aux brouillons qui oppriment mes sujets et qui veulent partager mon autorité, il n'y a péril où je n'entre pour les sortir de France ou les réduire. »

Mais, malgré ces protestations solennelles d'inflexibilité, le ministère était pas disposé à pousser les choses aux dernières extrémités. Le duc de Luynes tâchait d'adoucir les esprits et de terminer l'amiable. Il appréhendait, dit Siri, qu'il n'arrivât, pendant le siège d'Angers, ce qui était arrivé Pendant celui de Soissons, c'est-à-dire, qu'on ne persuadât au roi que, pour avoir la paix, il ne fallait qu'abandonner son favori ; et que ce prince, ja-toux et peu fidèle à ses attachements, ne le sacrifiât à sa tranquillité, comme il avait sacrifié le maréchal d'Ancre : du sombre Louis tout était à craindre. C'est pour cela que Luynes aimait mieux aplanir les difficultés que tenter de les vaincre : en Normandie, il avait acheté la soumission de Matignon par un brevet de maréchal de France : il paya par des présents et des pensions celles de Beauveau, de Montgomery et de beaucoup d'autres qu'il n'avait pu réduire à force ouverte. Enfin il prévint d'offres et de promesses les principaux mécontents, afin de les désunir. Ceux-ci, de leur côté, n'osèrent se mettre à trop haut prix, de peur d'être prévenus les uns par les autres. Ainsi, depuis l'entrée du roi dans l'Anjou, il s'entama une infinité de petits traités particuliers ; mais Condé ne donna pas le temps de les conclure.

Ce prince, qui, en soutenant le fils, voulait peut-être se venger de la mère, avança le camp du roi le 6 d'août à deux lieues d'Angers ; on conjecture aisément le trouble et la frayeur de cette cour, presque toute composée de femmes et d'ecclésiastiques, de jeunes officiers peu expérimentés, de quelques chefs plus aguerris, mais qui n'avaient à commander que de nouvelles levées sans discipline et sans munitions. Le chemin de la ville au camp fut bientôt couvert de négociateurs, qui allaient et revenaient sans cesse. Le traité ne tenait qu'à un point ; mais ce point était essentiel : on convenait d'accorder à la reine, pour sa personne, tout ce qu'elle voulait : retour à la cour, séance dans les conseils, augmentation de revenus, d'honneurs et de prérogatives. A l'égard de ses partisans, le roi déclara qu'il ne voulait pas qu'ils fissent des conditions avec lui ; il permettait seulement que la reine les recommandât à son indulgence, et il promettait de les traiter avec bonté.

L'affaire était dans cette crise, lorsque le prince de Condé, soit pour hâter la conclusion, soit pour empêcher tout accord, fit attaquer le Pont-de-Cé, place de la reine à une demi-lieue d'Angers. A l'approche des troupes du roi, celles de Marie sortirent de leurs tours, et se répandirent dans la prairie, ayant à leur tête une multitude d'officiers chargés de plumes et de rubans, tous montés sur de beaux chevaux, qui faisaient des évolutions brillantes. Mais, au premier coup de fusil, les soldats se mirent en désordre : en vain les officiers voulurent les retenir ; ils furent entraînés eux-mêmes par les fuyards. Il y en eut peu de tués, mais beaucoup de prisonniers, et ceux qui échappèrent allèrent augmenter la terreur dont la cour de la reine était déjà saisie.

Cette brusque expédition ne fut pas approuvée de tout le monde ; des ministres même du roi la blâmèrent et remontrèrent au duc de Luynes qu'on aurait pu se dispenser de répandre du sang, pendant qu'il n'y avait peut-être qu'une heure à attendre pour conclure la paix. Sans laisser le temps au favori de prendre la parole, Condé répondit brusquement : « Ce n'est pas au roi à attendre. » Si on l'en eût cru aussi, les conditions du traité auraient été plus dures pour la reine même, comme pour les autres, et sans doute elle aurait été obligée de les subir ; mais le duc de Luynes, toujours par la raison de finir promptement, ne voulut pas user rigoureusement du droit du plus fort. On convint, le 9 août, qu'en faveur de la reine les prisonniers auraient leur grâce, ainsi que tous ceux qui rentreraient dans leur devoir sous huitaine ; mais que les charges des rebelles, dont le roi avait disposé, ne leur seraient pas rendues. Pour tout le reste, on se référa au traité d'Angoulême, qui fut confirmé de nouveau avec quelques articles secrets dont un des principaux était un chapeau de cardinal pour Richelieu.

Les agents de cette paix furent les ministres du roi d'un côté, l'évêque de Luçon de l'autre, et les entremetteurs, le P. de Bérulle, l'archevêque de Sens, le cardinal de Retz, le cardinal de Sourdis, et le nonce du pape. Les ecclésiastiques, se trouvant en force dans le conseil, firent résoudre que le roi profiterait des troupes qu'il avait sur pied pour soumettre les calvinistes du Béarn, qui refusaient toujours de rendre au clergé ses biens. Le prince de Condé appuya fortement ce projet de guerre, parce qu'il espérait s'y rendre

utile et gagner la confiance du roi. Le duc de Luynes, au contraire, ne s'y prêta qu'à regret, dans la crainte que le jeune Louis, prenant plaisir aux expéditions militaires, ne s'attachât au prince qui lui en aurait inspiré le goût.

L'entrevue de la mère et du fils se fit le 13 août au château de Brissac ; elle fut plus cordiale que celle de Tours. Le roi, en l'embrassant, lui dit : a Je vous tiens, et vous ne m'échapperez plus. » Elle répondit : « Vous n'aurez pas de peine à me retenir, parce que je suis persuadée que je serai toujours traitée en mère par un fils tel que vous. » Ils s'arrangèrent ensuite pour faire ensemble le voyage du Poitou et de Guyenne, et pacifier ces provinces de concert. Dans la crainte que la présence de la reine n'autorisât les grands à demander plus qu'on n'aurait voulu leur accorder, on se hâta de les contenter de loin et d'avance. Quant aux petits, abandonnés par les seigneurs pour lesquels ils s'étaient sacrifiés, ils furent contraints de plier et quand ils se montrèrent au roi, ils essuyèrent des froideurs et des désagréments qu'on n'osait pas faire éprouver aux chefs.

La reine-mère revint au commencement de l'automne à Paris, où elle réunit sa cour à celle de sa belle-fille. Le roi passa dans le Béarn, qu'il subjuguait en six semaines. Il le réunit légalement à la couronne, et établit à Pau un Parlement à l'instar des autres. Il fit rendre au clergé les biens dont les calvinistes s'étaient emparés, rétablit dans toutes les villes l'exercice de la religion catholique, qui, cinquante ans auparavant, y avait été aboli par Jeanne d'Albret, et mit de fortes garnisons dans toutes les places de défense. Le prince de Condé n'accompagna pas le jeune monarque dans cette expédition, parce que le favori lui fit agréer, sous un motif de confiance, d'aller plutôt à Paris, où il disait avoir besoin de lui, pour l'opposer à Marie de Médicis, si elle faisait quelque entreprise pendant l'éloignement du roi ; et le plaisir de contrarier la mère fit sacrifier à Condé l'avantage de gagner le cœur du fils.

Le retour de Louis XIII à Paris mérite d'être remarqué, parce que ce fut peut-être la seule fois que ce prince montra un peu de galanterie. Il arriva le 7 novembre de grand matin, accompagné de cinquante-quatre jeunes seigneurs courant à bride abattue, précédés de quatre maîtres de postes qui

donnaient du cor ; il traversa ainsi la ville, où il n'avait pas été annoncé. Le bruit que faisait cette troupe leste et gaillarde tira les bourgeois de leurs lits ; les fenêtres se remplirent de curieux : sitôt qu'ils reconnurent Louis, ce jeune guerrier qui revenait vainqueur de la rébellion, ils firent retentir l'air des cris de *Vive le roi !* Le peuple l'accompagna en foule jusqu'au Louvre. La garde, voyant venir cette troupe mêlée de cavaliers et de fantassins qui poussaient des cris confus, s'était mise en défense. A la vue du roi., les barrières s'ouvrent, les gardes joignent leurs acclamations à celles du peuple. Il traverse rapidement les appartements, va embrasser sa mère ; il passe de là chez la jeune reine, à laquelle il cause la même surprise et le même plaisir. La ville partagea les transports de la cour. Le peu de boutiques qui étaient ouvertes furent fermées, les travaux cessèrent ; il y eut des danses, des repas, des feux de joie, et ce jour fut peut-être pour Louis XIII le plus agréable de son règne.

Les plaisirs réunirent pendant l'automne et l'hiver ceux que la discorde ait séparés, ou plutôt la discorde particulière régna toujours sous l'extérieur des plaisirs publics et au milieu même des festins, des spectacles et des fêtes de toute espèce. La jeune reine dansa des ballets ; et le roi, tout grave qu'il était eut la complaisance de se rendre acteur dans ces divertissements. Les seigneurs de la cour, tant ceux qui avaient été du même parti que ceux du parti contraire, se traitèrent réciproquement. Ils se virent, se fréquentèrent avec toutes les apparences de cordialité, et n'en furent pas amis plus sincères.

Entre les traits de courtisans, c'est-à-dire les mauvais offices cachés sous des dehors obligeants, il faut mettre ce qui arriva à l'évêque de Luçon à l'occasion du chapeau de cardinal qu'on lui avait promis. Il est certain que, dans l'affaire d'Angers, il rendit des services essentiels au duc de Luynes et au roi. Au lieu de reconnaître cette vérité, des ennemis et des envieux l'accusèrent d'avoir bien plutôt songé à ses intérêts qu'à ceux du royaume, et de n'avoir pas même hésité à sacrifier sa maîtresse pour obtenir le chapeau ; mais quel qu'ait été le motif secret de sa conduite, motif sur lequel on ne pourra jamais prononcer sûrement, on peut assurer que sa conduite elle-même fut sage, conforme aux principes d'une saine politique,

et avantageuse en même temps à la France, qu'elle tranquillisa, et à Marie de Médicis, qu'elle satisfit. Tout ce que cette princesse pouvait désirer, c'était de revenir auprès de son fils avec les mêmes honneurs et la même autorité dont elle avait joui autrefois ; d'y revenir, non comme forcée et suppliante, mais triomphante et priée. Les mécontents tâchaient de lui persuader que, pour parvenir à ce but, il fallait se faire craindre ; ils lui offrirent leurs forces, et s'appliquèrent à l'attacher si étroitement à eux par des traités ou des démarches extrêmes, qu'elle ne pût plus s'en dégager quand elle le voudrait. Richelieu, au contraire, voulait que Marie se servît de l'appui de ces seigneurs et de l'ostentation de leur puissance, non pour lutter contre son fils, mais pour s'en faire rechercher. Il y réussit, peut-être contre le goût de la reine, qui, étant fière et vindicative, aurait mieux aimé l'emporter de force. Si donc il ôta à cette princesse les moyens de se rendre redoutable, en l'engageant à rester à Angers ; si même il la mit hors d'état de se défendre dans cette ville, où il n'avait, dit-on, fait aucune provision, quoiqu'il en fût expressément chargé, du moins il lui procura les avantages qu'elle souhaitait, et termina en un instant une guerre civile qui pouvait devenir dangereuse : service essentiel rendu à la mère, au fils, au favori et à toute la France.

Aussi en parut-on fort reconnaissant : le duc de Luynes rechercha l'alliance du futur cardinal, et le mariage d'un de ses parents avec la nièce de Richelieu en fut le sceau. On prit aussi à tâche de persuader que le roi avait extrêmement à cœur la promotion du prélat au cardinalat. Le ministère dépêcha courrier sur courrier, et écrivit les lettres les plus pressantes, dont on donnait à l'évêque communication. Le marquis de Cœuvres, ambassadeur de France à Rome, eut ordre de faire de vives instances auprès du pape, et il s'y porta avec zèle. Le souverain pontife dissimula quelque temps ; mais à la fin, fatigué des importunités de l'ambassadeur, il lui déclara qu'on le jouait, et il • lui montra des lettres du roi lui-même, qui lui marquait de n'avoir aucun égard aux démarches publiques qu'on ferait en faveur de l'évêque de Luçon, de sorte que cette promotion passa sans que Richelieu y eût part. Il sut ceux qui l'avaient desservi : ce n'était pas moins que tous les ministres, qui craignaient le crédit que lui donnerait sa nouvelle

dignité, surtout Puisieux, le père Arnoulx, confesseur du roi, et le duc de Luynes lui-même. Tout autre que l'évêque de Luçon, assuré comme il l'était de la protection de la reine, aurait pris les choses avec hauteur, et aurait forcé ces faux amis de lever les obstacles que leur jalousie mettait à son avancement ; mais, instruit du manège de la cour, il tint une conduite plus politique. Il ne murmura ni ne se plaigne. Il affecta de dire que son malheur était une suite de la mauvaise volonté du pape et des envieux qu'il avait à Rome, dont la malice avait prévalu sur les bons offices de ses amis de France. Il en remercia ceux-ci affectueusement, et continua de vivre avec eux comme s'il avait à s'en louer. Par là il leur ôta la pensée de lui nuire ; pratique ordinaire dans les cours, où il est rare qu'on haïsse à demi, et qu'on ne s'efforce pas de perdre entièrement ceux qu'on a une fois offensés.

Il paraît que le caractère du duc de Luynes n'était pas de maltraiter ceux qui étaient dans le cas de lui nuire, mais plutôt de prévenir les torts qu'ils pourraient avoir à son égard. Bassompierre en eut un, involontaire à la vérité, mais qui pouvait porter un coup dangereux à la puissance du favori : c'était de plaire au roi. Luynes, qui jusqu'alors avait regardé ce jeune courtisan de bon œil, se met tout à coup à le traiter froidement. Bassompierre s'en aperçoit ; mais, sa conscience ne lui reprochant rien à l'égard du favori, il prend ce changement pour un trait d'humeur, et continue à amuser et à plaire. Comme on vit que cet avertissement indirect ne faisait pas sur le jeune homme l'impression qu'on désirait, l'abbé Ruccelai, le comte de Schomberg et le cardinal de Retz, confidents de Luynes, parlèrent ouvertement à Bassompierre. Ils lui dirent que le favori trouvait mauvais que quelqu'un méprisât son amitié, et parût prétendre se soutenir par soi-même auprès du roi. « La faveur du prince, lui dirent-ils, ne souffre pas de partage : dès que vous avez donné de l'ombrage au favori, vous ne pouvez plus rester à la cour. Ainsi choisissez, pourvu que vous soyez éloigné, ambassade, commandement, gouvernement, il n'y a rien à quoi vous ne puissiez élever vos vœux. » Cette proposition étonna Bassompierre, et il la traita d'abord de ridicule ; mais, s'étant consulté avec quelques personnes au fait du manège de la cour, après quelques jours de délibération, il se détermina pour l'ambassade. Luynes, alors, le prévint de

politesse, le remercia de sa complaisance, lui avoua son faible en des termes qui durent plaire à Bassompierre, et lui inspirer pour le avori plus de compassion que de haine : on le fit nommer ambassadeur en spagne, où il y avait un traité entamé pour les affaires de la Valteline, vallée située au pied des Alpes, dont le défilé ouvrait un passage d'Allemagne en Italie, passage dont les Français et les Espagnols voulaient également s'assurer.

Les affaires d'Allemagne en étaient le motif. L'ambitieux Mathias, qui, dépouillant successivement l'indolent Rodolphe, son frère, de tous ses états, avait succédé encore, à sa mort, au titre d'empereur qu'il n'avait pu lui enlever, venait de mourir lui-même en 1619, sans laisser d'enfants. D'accord avec la cour d'Espagne, il avait préparé les voies à son riche héritage à rchidue Ferdinand de Styrie, son cousin germain, petit-fils comme lui de Ferdinand I^{er}, frère de Charles-Quint, et dès l'an 1617 il l'avait fait élire roi de Bohême, sous la clause de conserver le libre exercice de la religion protestante à ceux de ses sujets qui en faisaient profession. Depuis, et sur un territoire dépendant de l'archevêque de Prague, un temple, que l'on començait à y élever, excita le zèle du prélat. Il s'opposa à la continuation du travail comme à une interprétation forcée de la tolérance accordée aux protesants sur leur propres possessions, et ceux-ci s'en plainquirent comme d'une infraction au serment du prince. Excités par le comte de La Tour, ils portent leurs griefs au conseil du roi à Prague. La discussion s'y échauffe à tel point que l'on passe aux voies de fait, et que trois conseillers du prince sont jetés que l'on passe aux voie un coup si hardi, les protestants se persuadent qu'ils n'ont de salut que dans le sort des armes. Ils nomment trente d'entre eux pour administrer provisoirement l'État, et peu après ils offrent leur couronne à l'électeur palatin Frédéric V, gendre du roi d'Angleterre. il l'accepta en 1619, dans le même temps que Ferdinand II montait sur le trône impérial. Telle fut l'étincelle qui alluma en Allemagne une guerre de trente ans entre les catholiques et les protestants, et la raison qui faisait désirer à l'empereur et au roi d'Espagne la facilité des communications entre leurs états.

La France, qui avait un vieux ressentiment contre l'électeur palatin, dont les fréquents secours avaient si souvent relevé les affaires des huguenots,

abandonna le fils à son malheureux sort. Par une ambassade devenue célèbre, à la tête de laquelle étaient le comte d'Auvergne et l'abbé de Préaux, elle engagea même les princes de l'union protestante de Halle, et la ligue opposée des princes catholiques, à laisser le nouvel empereur et l'électeur palatin vider eux-mêmes leur différend. Mais, si elle dévia en ce point de la politique qu'elle s'était faite de soutenir en Allemagne le parti protestant contre la maison d'Autriche, elle ne crut pas devoir porter la complaisance jusqu'à se prêter aux vues ambitieuses des deux cours à l'égard de la Valteline. Cependant la négociation sur cet objet, quoique importante, n'était pas alors fort échauffée. Comme le ministère de France, après la paix de Pont-de-Ce, s'était déterminé à faire la guerre aux huguenots, il appréhenda de s'attirer une diversion embarrassante, s'il se brouillait avec les Espagnols : d'un autre côté aussi, on ne voulait pas les autoriser, par des refus, à se fortifier dans ces vallées ; c'est pourquoi on désirait de les tenir dans l'espérance d'une conclusion, mais sans conclure. La difficulté consistait à donner aux délais un air naturel : or, personne n'y était plus propre qu'un ambassadeur jeune et galant, en apparence beaucoup moins occupé d'affaires que de plaisirs. Ainsi le duc de Luynes trouva moyen de rendre son rival utile à l'État, sans inquiétude pour lui-même. Dès lors, débarrassé de compétiteurs, il accumula sur sa personne les grands emplois et les charges de la couronne, avec une assurance qui fit croire qu'apparemment, en étudiant le caractère de Louis XIII, il avait découvert qu'il fallait être tout auprès du monarque, si l'on ne voulait courir le risque de n'être bientôt plus rien.

Bassompierre était à peine arrivé à Madrid, que Philippe III mourut. Il recommença avec les ministres de Philippe IV, frère de la reine de France, les négociations qu'il avait entamées avec ceux de son père. Le ministère espagnol se hâta de satisfaire Louis XIII, et se prêta sans difficulté à un accord pour l'évacuation de la vallée. Bassompierre se défia de cette espèce d'empressement. Il crut y voir le projet de faciliter au roi les moyens d'armer contre les réformés de France, ce qui le mettrait dans l'impossibilité d'assister ceux d'Allemagne. Il en avertit le monarque, et lui témoigna quelque appréhension que les Espagnols ne trouvassent ensuite

des prétextes pour éluder leurs promesses. « Au reste, ajouta-t-il à sa dépêche, je ferai mon devoir d'ambassadeur en vous apportant des paroles, c'est votre affaire de les faire observer. »

Malgré l'avis de Bassompierre, et selon la résolution prise après la paix d'Angers, le roi, dès le printemps, tourna ses forces contre les nagenots. Ils se plaignaient, depuis la mort de Henri IV, de ce qu'on travaillait perpétuellement à détruire leurs privilèges, et ils se prétendaient en droit de prendre toutes sortes de mesures pour les défendre. Quoiqu'on plaine paix, la France entière était dans un véritable état de guerre : les partisans des deux religions, souvent mêlés dans la même ville, s'observaient en ennemis ; tantôt à force ouverte, tantôt par ruse et par adresse, ils travaillaient à se supplanter ; l'usupation d'un temple ou d'une église, la victoire ou la défaite de quelques villageois ameutés, la surprise ou la défense d'une petite forteresse, étaient célébrées avec éclat, et les relations, toujours chargées d'épithètes piquantes, envenimaient la haine que se portaient toujours les deux partis.

Afin de veiller à leurs intérêts, les calvinistes étaient autorisés à avoir à la cour des agents, dont le choix était fait dans des assemblées générales convoquées par le gouvernement. En 1619, il en avait indiqué une à Loudun. Celle-ci rédigea des remontrances sur la dépossession projetée des protestants en Béarn, et sur diverses infractions faites à l'édit de Nantes ; elle demanda en outre l'admission de nouveaux magistrats dans les tribunaux mi-partis qui en avaient déjà reçu, et la prorogation de la jouissance des places de sûreté pour quatre ans ; enfin, sous prétexte des dénis ordinaires de justice qu'épouvaient les réformés, elle arrêta de ne se point dissoudre que l'on n'eut fait droit à sa requête. Blessé de cette affectation injurieuse de défiance n'eût fait droit à sa le roi ordonna la séparation de l'assemblée. Ses membres refusèrent d'obéir. Mornay, tout en les blâmant, essaya de les justifier, et exhorta le roi à les satisfaire. Mais la cour, inflexible, intima de nouveaux ordres de dissolution au commencement de 1620, refusa d'écouter les députés qui lui furent adressés, et fit déclarer, par le Parlement, criminels de lèse-majesté ceux qui persisteraient dans la désobéissance. Luynes, cependant, appréhendant que

la reine ne fortifiât son parti de l'aide des protestants, se radoucît envers eux, et en obtint qu'ils céderaient, moyennant l'assurance qu'il leur fit donner, de la part du roi, qu'on aurait certainement égard à leurs sirs, et qu'à défaut de les satisfaire sous sept mois, ils auraient de plein droit la faculté de se rassembler de nouveau.

Ce fut sur ces entrefaites que le roi, débarrassé de l'expédition d'Angers, tourna vers le Béarn, et mit à exécution son édit sur les biens ecclésiastiques de cette province. A cette nouvelle, les calvinistes se récrient, et se plaignent de cette mesure comme d'une contravention aux promesses qui venaient de leur être faites. Des meneurs indiscrets, entre lesquels était Favas, un de leurs agents généraux, les confirment dans ce sentiment, s'efforcent de leur persuader que c'est un parti pris de ne tenir aucune des paroles qui leur ont été données ; et, à leur instigation, ils se croient autorisés à convoquer, pour la fin de l'année, une assemblée générale à La Rochelle. La défense qui intervient de passer outre ne fait que les aigrir davantage. En vain la cour leur accorde-t-elle provisoirement quelques légères satisfactions ; en vain Mornay, Rohan, Châtillon, Lesdiguières, La Trémouille et autres seigneurs s'entremettent pour ramener l'assemblée à la modération, un esprit de vertige l'avait saisie ; et, le 10 mai, on vit paraître une déclaration de cette espèce de consistoire, qui partageait les sept cents églises que possédait la réforme en France, en huit cercles, et qui réglait, en quarante-sept articles, la levée des deniers, la discipline des troupes, les recrues, le commandement, la subordination, et en général ce qui concernait la paix et la guerre ; « le tout, disaient-ils, sous l'autorité du roi. » Ce mot excepté, tout dans le règlement, quant au pouvoir des chefs, à leur rang, et au temps des assemblées, ressemblait au gouvernement de la république des Provinces-Unies.

Contre une pareille audace, des déclarations, des menaces, des injonctions, auraient peu servi, si elles n'avaient été appuyées par les armes. Louis marcha vers la Saintonge et le Bas-Poitou, d'où il devait rabattre sur La Rochelle. Rohan, tout en désapprouvant son parti, en avait embrassé la défense par zèle de religion, et Lesdiguières, quoiqu'il suivît la même croyance, fut destiné à diriger les forces qui tendaient à la détruire. Le roi

soumit ces provinces en les parcourant. Il y eut cependant quelques sièges meurtriers, tels que celui de Saint-Jean-d'Angely, où fut forcé Soubise, frère du duc de Rohan ; mais la plupart des villes ouvrirent leurs portes à la première sommation, et La Rochelle ne tarda pas à être investie par le duc d'Épernon. Ces succès étaient un triomphe bien flatteur pour le duc de Luynes, dont la puissance monta à son comble pendant ce voyage, qui fut aussi le terme de sa tune et de sa vie.

Depuis sept ans la France était sans connétable : il n'y avait eu que des guerres passagères, qui semblaient ne pas exiger qu'on donnât un pouvoir si étendu aux généraux qu'on employait. Mais, pour celle-ci, le ministère crut devoir concentrer toute l'autorité dans un seul chef, afin d'être plus sûr de la subordination et du secret. Quand on pensa à nommer un connétable, les suffrages se réunirent d'eux-mêmes sur le duc de Lesdiguières, qui avait fait la guerre toute sa vie avec le plus grand succès, mais il était calviniste. Louis lui fit parler de conversion : il résista moins, dit-on alors, par attachement à sa religion, que pour ne pas désobliger le favori, dont il connaissait les vues secrètes. Il poussa même la complaisance jusqu'à dire au roi qu'il ne pouvait choisir personne qui convînt mieux à la place que le duc de Luynes. Sur ce témoignage, le monarque donna l'épée de connétable à son favori, qui fit sur-le-champ nommer Lesdiguières maréchal général des camps et armées du roi ; conduite qui peut faire conjecturer que Luynes désira cette première charge de la couronne, moins pour en avoir l'autorité, qu'afin qu'un autre n'en eût pas le titre.

Même désir d'une puissance exclusive le déterminait sans doute, lorsque du Vair, garde des sceaux, mourut, à ne pas souffrir que les sceaux passassent en d'autres mains que les siennes. Enfin, pour mettre dans le même cadre tout ce qui peut montrer la facilité du prince et l'empire du favori, Luynes chassa de la cour le père Arnoulx, confesseur du roi, que ce prince aimait et estimait : il le chassa parce qu'il s'aperçut qu'il donnait à son pénitent des conseils qui n'étaient pas concertés avec lui ; et il en substitua un autre de son choix, sans que le monarque, qui avait à peine été prévenu, marquât ni regret de son confesseur, ni dépit de se voir ainsi maîtrisé.

Avec une pareille influence dans toutes les parties de l'administration, dans l'épée, dans la robe, dans l'intérieur de la cour, il fallait ou réussir toujours, ou s'attendre à voir tomber sur soi tous les traits de la malice et de l'envie, tous les reproches et le blâme des mauvais succès : c'est ce qui arriva au duc de Luynes. Après une suite de victoires, l'armée du roi vint échouer devant Montauban, défendu par le marquis de La Force, échappé aux massacres de la Saint-Barthélemy. Huit mille hommes y périrent, et parmi eux le duc de Mayenne, héritier de l'attachement que les catholiques avaient porté à son père, et le dernier rejeton de sa branche. Aussitôt ce ne fut qu'un cri contre le connétable : on le taxait d'incapacité dans la guerre ; on l'accusait d'être cause des mauvaises résolutions qu'on prenait dans le conseil, de l'indiscipline des troupes, de la déprédation des finances, de la création des nouveaux impôts du renouvellement des anciens, de tous les accidents, en un mot, de tous les malheurs, fussent-ils une suite nécessaire du cours ordinaire des choses, tels que les inondations, les frimats et les neiges, qui empêchèrent la prise de Montauban. Pendant ce déchaînement presque général, le duc de Luynes, cet homme chargé de biens et de dignités, qu'on admirait et qu'on enviait, luttait contre une fièvre, dont le chagrin augmenta la malignité, et qui le surprit dans un village du Quercy, nommé Lonquetil ; il ne résista que quatre jours, et mourut le 15 décembre, âgé à peu près de trente-deux ans. On débita alors que Louis XIII commençait à s'en dégoûter, et qu'il n'aurait pas tardé à le disgracier. Il est vrai qu'il était au faîte de la roue de la fortune, et, dans ce degré d'élévation, on est ordinairement assez près de tomber. Cependant, malgré quelques traits d'humeur qu'on dit être échappés à ce prince contre son favori, on ne peut pas assurer qu'il se fût tout à coup privé de ses services. Il est certain qu'il en rendit un essentiel au roi, en abrégant la durée du gouvernement de Marie de Médicis, qui aurait pu devenir fatale au royaume. S'il est vrai qu'il eut quelque part aux cruautés commises contre le maréchal d'Ancre et sa femme, il effaça cette tache par la douceur de son ministère. Il était affable et conciliant, porté à la paix et à la négociation, qu'il traitait habilement. A sa mort, il eut le sort des personnes enviées, dont

on ne dit pas de bien lorsqu'on ne peut pas en dire du mal Ses frères n'essuyèrent aucun revers, et restèrent à la cour dans une situation brillante.

Lesdiguières hérita du duc de Luynes de l'épée de connétable ; elle fut la récompense de sa conversion ; et le prix de son changement en rendit la Sincérité suspecte. Ce fut la reine-mère qui pressa le roi de remplir cette dignité, dans la crainte que, se voyant sans général, il ne se crût obligé de commander lui-même, et qu'il n'abandonnât les délices de la cour pour les travaux de la guerre. Il en aimait les détails, et n'en craignait pas les dangers. Louis, dans les camps, n'était plus cet homme ombrageux et timide qui avait besoin d'un ministre pour fixer ses résolutions, d'un favori pour épancher son cœur ; il se montrait capitaine et soldat. De son cabinet, où il venait de pourvoir aux vivres et aux munitions, de régler les marches et le plan des attaques, il passait à la tête de ses troupes, qu'il rendait, par sa contenance assurée, capables d'affronter les plus grands périls. Il développa ces talents avec éclat dans la continuation de la guerre qu'il fit aux calvinistes dans le Poitou, pays coupé et marécageux, où malgré la faiblesse de sa santé, l'opposition de ses courtisans et la rigueur d'un printemps froid et pluvieux, le jeune monarque, presque toujours à pied, souvent dans l'eau jusqu'à la ceinture, attaqua Soubise, le battit, le poursuivit et le poussa jusqu'à la mer. Il se croyait en sûreté derrière plusieurs petits bras dont il avait embarrassé les gués ; mais dans la même nuit, le roi en passa trois sous le feu des ennemis, les força de se jeter dans des barques qu'ils avaient préparées à tout hasard, et d'abandonner cette province, leur principale ressource.

Laissant le comte de Soissons devant la Rochelle, et le duc de Guise bloquant le port de cette ville, le roi passa en Languedoc, où il n'éprouva pas plus de résistance qu'en Poitou. C'en était fait des calvinistes en France, si l'on eût souffert que partout où ils étaient en force le roi y portât sa bravoure et son autorité. Les plus grands seigneurs calvinistes s'empressaient de s'accommoder avec la cour. Le marquis de la Force, qui l'année précédente avait si vaillamment défendu Montauban, le livra cette année moyennant une gratification considérable et le bâton de maréchal de France, et le comte de Châtillon, petit-fils de Coligny, rendit Aigues-Mortes

aux mêmes conditions. Le seul duc de Rohan était inaccessible à la séduction ; mais il n'en désirait pas moins la paix. Mieux qu'un autre, il était à portée de juger des faibles ressources de son parti, où il n'y avait nul concert, et où les secours promis en hommes et en vivres manquaient tous les jours. Aussi se prêtait-il à toutes les ouvertures qui pouvaient amener la cessation des hostilités. A cet effet, il y avait eu des conférences avec le duc de Luynes, et depuis sa mort avec le duc de Lesdiguières.

De part et d'autre on était dans les mêmes dispositions. On a déjà observé que la guerre ne s'accommodait pas avec les vues secrètes de la reine-mère ; elle n'était pas plus du goût des ministres : ceux-ci, la plupart ecclésiastiques ou gens de robe, tels que les cardinaux de Retz et de La Rochefoucauld, le chancelier de Sillery et Puisieux, auxquels leur âge et leur état ne permettaient pas de suivre le roi à l'armée, craignirent qu'étant éloigné d'eux, quelqu'un ne s'emparât de sa confiance et ne les supplantât. Ils redoutaient surtout le prince de Condé, que Marie de Médicis regardait toujours comme son ennemi ; c'était lui qui excitait le roi à continuer la guerre. Or fit entendre à Louis, très-crédule pour les prédictions et très-susceptible de jalousie, que le prince n'agissait que par intérêt ; qu'il s'était infatué de certaine prophétie qui annonçait la mort du roi et de son frère comme prochaine, et que c'était pour se trouver armé au moment de l'événement qu'il désirait de continuer les hostilités. Cet avis fit tant d'impression sur l'esprit du roi, qu'il conclut la paix à Montpellier, sans en parler au prince. Celui-ci ne l'apprit, pour ainsi dire, qu'avec le public. Il fut très-piqué de ce défaut de confiance, et le regarda comme un affront, qu'il rejeta plus sur la reine-mère que sur le roi. Pour ne pas se trouver avec elle à la cour, il demanda permission de voyager quelque temps, et il alla promener ses chagrins en Italie. Cet accommodement vint bien à propos pour les habitants de la Rochelle, dont la flotte venait d'être battue par le duc de Guise, et qui, resserrés chaque jour de plus près du côté de la terre, étaient menacés de voir leur canal fermé par une estacade. Il n'apporta d'ailleurs aucun changement à la condition des protestants, et ne fit que confirmer les droits qui leur avaient été acquis par l'édit de Nantes. Seulement il fut stipulé que, libres de tenir des assemblées pour les affaires

ecclésiastiques, ils ne pourraient se permettre de réunions ayant un objet politique sans la permission expresse du monarque.

Les deux reines vinrent au-devant du roi jusqu'à Lyon, où ses victoires le conduisirent. Il y eut des fêtes brillantes à l'occasion du mariage de Gabrielle, fille naturelle de Henri IV et de la marquise de Verneuil, avec le marquis de La Valette, second fils du duc d'Épernon. Cette grâce du roi en Faveur du fils avait été précédée d'une autre en faveur du père, qu'il gratifia le gouvernement de Guyenne, que la mort de Mayenne avait laissé vacant. Le monarque couronna ses libéralités par un dernier don qu'il fit de maugrâce, celui de la barette, à l'évêque de Luçon, lequel, par les impotances de la reine-mère, avait enfin obtenu, malgré les envieux, d'être promu conclut.



Philippoteaux, del.

Ch. Colin, Sc.

LOUIS XIII ET RICHELIEU

Cette ...ne lui valut d'abord que de la distinction, sans augmentation de conflit. Les instances de la reine pour le faire entrer au conseil durèrent; mais enfin elle l'emporta sur les ministres, qu'il s'y opposaient ...Ils étaient égaux ; cependant Charles, marquis de La Vieuville, sans pour le dire de premier ministre, en prenant l'autorité. C'est un homme ... très-versé dans les affaires, grand travailleur, mais dur et moqueur, ...les plus propres à attirer la haine publique sur un homme en ..Comme il était expéditif, tranchant, et complaisant pour le maître, ...montrait un dévouement exclusif, il captiva aisément, après la mort ..., la confiance d'un jeune prince qui s'effrayait des moindres difficultés dans les affaires, et qui était jaloux qu'on eût pour sa personne un at...de préférence. Louis fut quelque temps comme un place forte à l'examen, aux tentatives de plusieurs généraux qui méditent sa les courtisans épiaient ses faiblesses pour s'introduire dans sa faveur ; ...Il cherchaient à surprendre son cœur : les deux reines ordonnaient ...prétendaient l'enchaîner auprès d'elle par le jeu, la danse et ...sédentaires ; les ministres croyaient la fixer et lui inspirer l'amour en mettant sous les yeux le détail des affaires. La Vieuville lui suivre son goût pour les exercices violents, de montrer à cheval la chasse, de tirer des armes, et de former des bureaux, dans les— les épinettes de la discussion : on portait ensuite le résultat La Vieuville se rendit bientôt le maître par son tonde à brusquer les opinions des autres ministres, et son soutien les siennes. Il réussit aussi à regarder par le un homme tout à lui contre sa flatterie sa jalousie contre Gaston, son frère, duc d'Orléans.

Confié, dès sa tendre enfance, au sieur de qui joignait des hommes beaucoup de politiques sens et une probité rare. Nommé gouverneur de Gaston, il devait faire germer dans le cœur de son élève les vertus qu'il pratiquait, inspirer le goût des arts et des sciences, qu'il cultivait. Il réussit au ces succès causèrent de l'ombrage au roi : au lieu de lui faire honte pareille faiblesse, il se trouva des gens qui y applaudirent et conseil Louis de

congédié de Brève, et de donner à son frère au gouverneur les leçons fussent moins propres à lui attirer l'estime et la tendresse. Conseil infâme ! mais bien digne des lâches adulateurs, qui ne toujours les derniers en rang en dignité dans les cours. De Brèves comblé de louages et de présents. On lui substitua le comte de Celui-ci était vieux et aimait encore les plaisirs. L'assiduité inséparable, pareille place était une trop grande chose pour lui. Il s'en déchargea sur dont les mauvais exemples et les complaisances criminelles en faveur du fils avait été précédée d'une autre en faveur du père, qu'il gratifia du gouvernement de Guyenne, que la mort de Mayenne avait laissé vacant. Le monarque couronna ses libéralités par un dernier don qu'il fit de mauvaise grâce, celui de la barette, à l'évêque de Luçon, lequel, par les importunités de la reine-mère, avait enfin obtenu, malgré les en vieux, d'être promu au cardinalat.

Cette dignité ne lui valut d'abord que de la distinction, sans augmentation de crédit. Les instances de la reine pour le faire entrer au conseil durèrent plus d'un an ; mais enfin elle l'emporta sur les ministres, qui s'y opposaient tous. Ils étaient égaux ; cependant Charles, marquis de La Vieuville, sans avoir le titre de premier ministre, en prenait l'autorité. C'était un homme d'esprit, très-versé dans les affaires, grand travailleur, mais dur et moqueur, deux défauts les plus propres à attirer la haine publique sur un homme en Place. Comme il était expéditif, tranchant, et complaisant pour le maître, auquel il montrait un dévouement exclusif, il captiva aisément, après la mort de Luynes, la confiance d'un jeune prince qui s'effrayait des moindres difficultés dans les affaires, et qui était jaloux qu'on eût pour sa personne un attachement de préférence. Louis fut quelque temps comme une place forte exposée à l'examen, aux tentatives de plusieurs généraux qui méditent sa Conquête : les courtisans épiaient ses faiblesses pour s'introduire dans sa faveur ; les femmes cherchaient à surprendre son cœur : les deux reines ordonnaient des fêtes, et prétendaient l'enchaîner auprès d'elles par le jeu, la danse et les plaisirs sédentaires ; les ministres croyaient le fixer et lui inspirer l'amour du travail en mettant sous ses yeux le détail des affaires. La Vieuville lui conseilla de suivre son goût pour les exercices violents, de monter à cheval, d'aller à la chasse, de tirer des armes, et de former des

bureaux, dans lesquels on éplucherait les épines de la discussion : on portait ensuite le résultat au conseil, dont La Vieuville se rendit bientôt le maître par son ton décisif, sa hardiesse à brusquer les opinions des autres ministres, et son opiniâtreté à soutenir les siennes. Il réussit aussi à se faire regarder par le roi comme un homme tout à lui, en approuvant ses préventions contre sa mère, et en flattant sa jalousie contre Gaston, son frère, duc d'Orléans.

Ce prince fut confié, dès sa tendre enfance, au sieur de Brèves, qui joignait à la connaissance des hommes beaucoup de lumières politiques puisées dans ses ambassades, et une probité rare. Nommé gouverneur de Gaston, il s'appliqua à faire germer dans le cœur de son élève les vertus qu'il pratiquait, et à lui inspirer le goût des arts et des sciences, qu'il cultivait. Il réussit au point que ces succès causèrent de l'ombrage au roi : au lieu de lui faire honte une pareille faiblesse, il se trouva des gens qui y applaudirent et conseillèrent à Louis de congédier de Brèves, et de donner à son frère un gouverneur dont les leçons fussent moins propres à lui attirer l'estime et la tendresse de la nation. Conseil infâme ! mais bien digne des lâches adulateurs, qui ne sont pas toujours les derniers en rang et en dignité dans les cours. De Brèves le retira comblé de louanges et de présents. On lui substitua le comte de Lude. Celui-ci était vieux et aimait encore le plaisir. L'assiduité inséparable une pareille place était une trop grande gêne pour lui. Il s'en déchargea sur des subalternes, dont les mauvais exemples et les complaisances criminelles changèrent bientôt les mœurs de Gaston. Ils en firent, non pas un méchant prince, ni un libertin déterminé : son âge et son caractère s'opposaient à ces excès ; mais ils corrompirent ses principes, et lui ôtèrent le frein de la honte.

Le comte de Lude mourut assez à propos pour que ses leçons perverses n'empoisonnassent pas son élève sans ressource. Avec lui disparurent les mauvais instituteurs. Le colonel d'Ornano, qui le remplaça, eut plus de peine à réformer les habitudes contractées à une pareille école qu'il n'en aurait eu à en inspirer d'abord de bonnes : il y réussit cependant, mais par un moyen assez dangereux ; ce fut d'exciter l'émulation du prince, en lui faisant entrevoir la succession au trône comme un événement peut-être

prochain, puisque le roi était d'une santé faible et n'avait pas d'enfant. A force d'inspirer à Gaston des idées supérieures à son état actuel, Ornano s'en pénétra lui-même. Il se persuada qu'on ne pouvait refuser à l'héritier présomptif de la couronne la connaissance des affaires d'une monarchie qu'il gouvernerait sans doute un jour. Sur ce fondement, il engagea le prince à demander l'entrée au conseil. On soupçonna dans cette démarche moins d'ambition de la part de Gaston que de celle de son gouverneur, qui voulait apparemment se rendre important par son élève. Le conseil décida de faire tomber sur lui la punition de la demande inconsidérée du prince : en conséquence, Ornano fut arrêté et renfermé dans le château de Caen.

La Vieuville affecta dans cette affaire beaucoup de complaisance pour le faible du roi, et par conséquent il eut auprès de Monsieur et dans le public tout l'odieux de l'emprisonnement du colonel. Il fut aussi taxé d'avoir causé, par de faux rapports et des imputations malignes, la disgrâce du chancelier de Sillery, et des Puisieux, ses enfants, qui venaient d'être relégués dans leurs terres. Comme il était fier et avantageux, il ne se cacha pas de la supériorité qu'il s'attribuait sur les autres ministres ; savoir : le cardinal de La Rochefoucauld, le connétable, d'Aligre, garde des sceaux, et Bullion ; mais on remarquait qu'il gardait une conduite plus mesurée à l'égard du cardinal de Richelieu.

Il ne l'avait pas vu sans peine entrer au conseil, quoiqu'il fût lié de longue main avec lui, et qu'il se dît son ami. A la vérité, il sauva les apparences, et même assez bien pour qu'on répandît alors qu'il avait lui-même engagé le roi à admettre Richelieu, pour lequel ce prince marquait de l'éloignement ; mais si La Vieuville contribua à ouvrir la porte du conseil à Richelieu, il est certain qu'il se repentit bientôt de s'être donné un pareil collègue, et qu'il montra par la suite qu'il le craignait plus qu'il ne l'aimait. Non-seulement il lui cachait les affaires, et ne lui témoignait qu'une demi-confiance, mais encore il s'efforçait de prévenir le crédit que le prélat pouvait obtenir auprès de Louis XIII. « Le cardinal, lui disait-il, étant créature de votre mère, doit lui être entièrement dévoué ; et si vous l'écoutez, attendez-vous à rentrer sous la tutelle dont vous vous flattez d'être délivré. »

Mais, en insinuant ces soupçons, La Vieuville eut la maladresse de laisser à Richelieu l'occasion de développer, sous les yeux du monarque, les grands talents qui lui méritèrent pour toujours l'estime de son prince ; estime qui fut son plus sûr rempart contre les entreprises de ses envieux, et contre les ombrages du roi lui-même.

Elle naquit et s'accrut tout-à-coup dans les entretiens que Richelieu eut avec Louis, au sujet de deux affaires importantes dont La Vieuville lui avait laissé la direction ; savoir : la conduite à tenir avec les Espagnols pour la Valteline, et avec les Anglais pour le mariage entre madame Henriette de France et l'héritier de la couronne d'Angleterre, qui fut depuis Charles I^{er}. A l'occasion de quelque cession que ces deux nations exigeaient, le cardinal fit voir au roi que son conseil était trop mou, trop craintif, ce qui donnait une supériorité singulière aux étrangers. Louis, pour excuser la timidité de son conseil, ne manqua pas de répéter les discours qu'on lui tenait tous les jours sur la faiblesse de son royaume, et qu'avec des procédés trop fermes il courrait risque de s'attirer des guerres qu'il ne pourrait soutenir. Le prélat détruisit ces objections en faisant connaître au jeune monarque les ressources de la France, son immense population, la bravoure de ses habitants, la fertilité du sol, l'abondance et la variété de ses productions, ses belles forêts, ses carrières, la richesse de ses mines, surtout son vin et son sel, présents de la nature, que les autres nations sont obligées de venir lui demander ; ses rivières presque toutes navigables, si commodes pour le commerce intérieur ; son heureuse position entre les deux mers, favorable au commerce extérieur ; la force de ses frontières, défendues par des rivières et des montagnes, remparts naturels, ou par des villes qu'un peu d'art pouvait rendre inexpugnables ; enfin la constitution même de son gouvernement, qui donne à un seul homme le pouvoir de faire mouvoir d'un seul mot et en un instant tous ces ressorts.

Louis ne put s'empêcher de marquer sa surprise de ce que son royaume, fait pour donner la loi, la recevait lâchement. Le cardinal lui expliqua les raisons de l'état de décadence où la France se trouvait, et les moyens qu'on pouvait prendre pour la relever. Dès ce moment il s'établit entre le monarque et le ministre une correspondance d'idées et d'actions qui soutint

celui-ci dans la suite contre tous les efforts domestiques et étrangers ; contre la lassitude même de Louis et de Richelieu, qui, dégoûtés souvent par le contraste de leurs caractères, et prêts à se quitter, furent toujours ramenés l'un à l'autre par la nécessité de s'aider dans l'exécution des plans qu'ils avaient formés.

Si la France ne s'élevait pas au rang supérieur qu'elle aurait dû tenir entre les autres nations, c'était, selon Richelieu, parce qu'elle souffrait plusieurs religions dans son sein, parce qu'elle laissait prendre trop d'ascendant aux Espagnols dans son conseil ; qu'elle n'avait pas soin d'entretenir un corps de troupes nationales, toujours prêt à marcher, ni de garder en réserve un fonds pour les occasions pressantes. Le cardinal fait entendre, dans son *Testament politique*, que ce fut le roi qui reconnut de lui-même qu'il serait impossible de remédier à ces maux tant que La Vieuville resterait à la tête des affaires, qu'il traitait trop brusquement, par routine et sans système ; outre qu'il était extrêmement haï, et qu'il faisait une grande dissipation des finances, dont il avait procuré l'administration à son beau-père : ces motifs réunis déterminèrent le roi à lui faire dire de se retirer. Frappé comme d'un coup de foudre, La Vieuville, au lieu d'obéir, veut parler à Louis pour se justifier ; il va le trouver à Saint-Germain-en-Laye, en est écouté favorablement, et au moment qu'il se croit réintégré dans la faveur et vainqueur de ses ennemis, il est arrêté et conduit au château d'Amboise. Le changement qu'il avait fait dans le conseil, en éloignant le chancelier et Puisieux, établit tout d'un coup les choses comme le cardinal pouvait le désirer : il se trouva le seul en état de prendre le gouvernail ; il le saisit, et le tint d'une main ferme jusqu'à la fin de sa vie.

Le secret alors commença à se garder dans le conseil, dont les Espagnols savaient auparavant toutes les résolutions, tant par les ministres qui leur étaient attachés que par les émissaires qu'ils entretenaient auprès des autres. Le système politique changea entièrement. Au lieu des ruses, des finesses, des délais affectés, que les ambassadeurs de France dans les autres cours avaient coutume d'employer, ils eurent ordre de parler et d'agir avec fermeté. Celui de Rome, voyant un ministre nouveau lorsque le cardinal se rendit maître du conseil, s'imagina lui rendre service en lui écrivant une

longue lettre, par laquelle il indiquait le circuit des détours qu'il fallait prendre dans les négociations de cette cour. A ces documents, Richelieu répondit en deux mots : « Le roi ne veut plus être amusé ; vous direz au pape qu'on enverra une armée dans la Valteline. » La menace fut suivie de l'effet ; et de crainte que l'ambassadeur, homme qui pouvait avoir des prétentions au cardinalat, ne fût exposé à la séduction, Richelieu mit à sa place le comte de Béthune, qui était calviniste. En même temps il envoya chez les Grisons, souverains de la Valteline, le marquis de Cœuvres, avec la qualité de ministre plénipotentiaire et la permission de quitter ce caractère et de prendre celui de général sitôt qu'il aurait déterminé les Grisons à réduire les Valtelins, leurs sujets, qui voulaient se soustraire à leur obéissance et se soumettre au pape.

La politique des Espagnols avait jeté la discorde entre ces peuples, auparavant les plus heureux des hommes. Quand les nouvelles religions s'introduisirent chez les Suisses, les Grisons, leurs voisins, quittèrent la religion romaine, et les Valtelins, vassaux des Grisons, la conservèrent. La diversité de foi et de culte ne causa aucun différend entre les seigneurs et leurs vassaux. Pour lors les Valtelins laissaient passer indifféremment par leur pays tous ceux qui le demandaient. Mais le comte de Fuentes, ce fameux gouverneur de Milan dont on a tant parlé, comptant pour rien la liberté du passage, s'il n'en devenait le maître, excita entre les Valtelins quelques disputes de religion, dont il les engagea à ne point déférer la connaissance aux tribunaux des Grisons, par la raison qu'ils n'en pouvaient juger, étant hérétiques. Ceux-ci, ne voulant pas laisser perdre leur droit de juridiction, armèrent pour le soutenir. Fuentes, sous prétexte de secourir les catholiques, jeta des troupes dans la vallée, et bâtit, à l'entrée du territoire espagnol, une place forte, qu'il appela de son nom, le fort de Fuentes. Il se borna là du vivant de Henri IV ; mais, après sa mort, il entretint, à l'aide de cette forteresse, une division perpétuelle entre les Valtelins et les Grisons ; et quand ceux-ci, après quelque accord, se retiraient, Fuentes les suivait, et bâtit de nouveaux forts sur le cime des montagnes, pour éloigner, disait-il, de la vallée les ennemis des catholiques.

par cette conduite adroite de Fuentes et de ses successeurs s'était accomplie la prédiction de Henri IV, qui disait, voyant les premières entreprises du gouverneur de Milan : « Il veut du même nœud serrer la gorge à l'Italie et les pieds aux Grisons. » Quand ce prince mourut, il était prêt à réprimer ces invasions. La langueur du gouvernement pendant la régence de sa veuve ne permit pas de suivre ce projet. Cependant la cour de France ne négligea pas absolument les intérêts, tant des Grisons, dont la souveraineté était attaquée, que des Valtelins, qui ne s'apercevaient pas que, sous prétexte de les protéger, on voulait les asservir. On obtint la destruction, tantôt d'un fort, tantôt d'un autre ; mais ce n'était rien faire, tant qu'il en resterait un seul entre les mains des Espagnols. La France le sentit, et menaça. Alors, suivant les pressentiments de Bassompierre, les Espagnols imaginèrent un biais qui paraissait suggéré par l'amour de la paix et de la religion : ce fut de remettre les forts en dépôt entre les mains du pape ; mais ce n'était que ce qu'on appelle vulgairement un *échappatoire*. Il était aisé de prévoir qu'au premier moment commode les Espagnols, ou rentreraient de gré à gré dans leurs forts, ou en chasseraient aisément des troupes mercenaires et peu aguerries. Richelieu, devenu maître du conseil, demanda donc, non un simple dépôt, mais un dessaisissement absolu des forts, et il appuya sa demande d'une armée qui, sous les ordres du marquis de Cœuvres, entra brusquement dans la Valteline, poussa un corps de troupes que le pape y avait sous le commandement du marquis de Bagni, et s'empara de presque toutes les places avec tant de rapidité, qu'on se persuada assez généralement qu'il y avait collusion entre le souverain pontife et les Français.

Mais ce qui se passa à la cour de France dut détromper les spectateurs. Le nonce du pape s'y plaignait amèrement de cette brusque expédition d'un prince catholique, conseillée par un cardinal contre le pape lui-même, en faveur des Grisons, peuple hérétique. « Vous devez, disait-il à Richelieu, être bien embarrassé dans le conseil, quand il s'agit de délibérer sur la guerre ? – Point du tout, répondit le cardinal quand j'ai été fait secrétaire d'état, le pape m'a donné un bref qui me permet de dire et de faire en sûreté de conscience tout ce qui est utile à l'État. – Mais s'il s'agissait d'aider les

hérétiques ? disait le nonce. – Je pense, repartit tranquillement Richelieu, que le bref s'étend jusque-là. »

Les Espagnols tâchèrent alors d'embarrasser le cardinal et de l'obliger à faire une diversion en rallumant la guerre civile en France. Eux, qui criaient si haut contre le secours qu'elle donnait aux Grisons, ne faisaient pas difficulté d'en promettre aux protestants de France, qui se montraient disposés à prévenir les coups dont le ministère les menaçait. Ils se plaignaient qu'on n'avait tenu aucune des conditions de la paix de Montpellier ; qu'on avait mis garnison royale dans cette ville, contre la teneur expresse du traité ; que, loin d'abattre le Fort-Louis, qui gênait le port de La Rochelle, on élevait de nouveaux forts autour de cette ville pour la tenir en bride ; qu'on inquiétait leur commerce, qu'on mettait des entraves à leur navigation pour affaiblir leur marine, et qu'on affectait enfin de ne respecter aucun de leurs privilèges. Mais, quelque légitimes que pussent être leurs griefs, excités par l'Espagne, ils se donnèrent le tort de l'agression. Soubise, soupçonnant qu'une flotte qu'on armait dans le port de Blavet, et que l'on disait destinée contre les Turcs, n'avait d'autre objet que de bloquer le port de La Rochelle, sort de ce port à la tête d'une escadre, entre à l'improviste dans celui de Blavet, surprend les vaisseaux qu'y commandait le duc de Nevers, les enlève, et va s'emparer encore de l'île de Ré. Au même temps le duc de Rohan faisait soulever le Languedoc. D'Épernon fut envoyé contre Montauban, Thémynes contre La Rochelle, et le commandement des flottes combinées de France, de Hollande et d'Angleterre fut confié au duc de Montmorency. Les scrupules religieux de ses alliés pensèrent le livrer d'abord à la discrétion des Rochelois. Mieux secondé depuis, il prit sa revanche, s'empara de neuf de leurs vaisseaux et dispersa le reste de leur flotte, pendant que Toiras emportait l'île de Ré, qui faisait la sûreté de leur port. Les revers accrurent la désunion qui régnait déjà parmi les protestants. Plusieurs parlaient de faire des accommodements particuliers. D'une autre part, Richelieu, que menaçait une puissante cabale, n'était pas fâché de se procurer un calme intérieur qui pût lui permettre de consolider son pouvoir. Avec ces dispositions mutuelles, la paix ne fut pas difficile à faire.

Elle fut conclue, malgré les instances du nonce du pape, sous la condition que le roi conserverait ses forts autour de La Rochelle, mais que les habitants ne seraient inquiétés ni dans leurs biens, ni dans leur commerce. La ruine des protestants semblait alors si facile à achever, que la clameur publique ne désignait plus Richelieu que sous le nom de cardinal de La Rochelle et de pontife des protestants: « Mais, disait-il à cette occasion, il faut que je scandalise encore une fois le monde auparavant. » Par ces paroles il entendait la guerre qu'il continuait de faire, en faveur des Grisons, contre les troupes du souverain pontife, unies aux Espagnols, et qui fut terminée l'année suivante par le traité de Monçon en Aragon ; traité conclu avec hâte et secret, suffisamment avantageux à la France, en ce qu'il mit fin, tant bien que mal, et aux difficultés élevées au sujet de la Valteline et à celles qui avaient produit entre Gênes et le duc de Savoie une guerre à laquelle Louis avait pris part, mais qui mécontenta tous ceux qui se promettaient des avantages, soit de l'alliance du roi, soit des embarras que la guerre suscitait à l'Espagne. Enfin Richelieu pouvait aussi appeler scandale le traité de ligue offensive et défensive qu'il ménageait alors avec les Anglais, à l'occasion du mariage de la sœur du roi.

On déroba, pour ainsi dire, celui-ci à la maison d'Autriche, ordinairement si heureuse en alliances. La considération dont elle jouissait dans l'Europe était si grande, que Jacques I^{er} envoya le duc d'York son fils, l'infortuné Charles, rechercher lui-même l'infante, et soumit dans Madrid l'orgueil anglais à la morgue espagnole.

La religion différente des deux royaumes fut un obstacle que les négociateurs ne purent surmonter. On fut plus accommodant en France : le mariage se conclut, non sans une multitude d'incidents peu importants en eux-mêmes, mais qui furent cependant le germe des brouilleries de la cour de France pendant tout le règne de Louis XIII.

Pour saisir la cause de ces brouilleries, dont la fin fut presque toujours tragique, il faut se figurer une cour où chacun était dans l'usage ou se prétendait en droit de se mêler des affaires d'état, de savoir ce qui se passait au conseil, d'interroger les ministres, de raisonner sur leurs démarches, de les blâmer, d'opposer à leurs résolutions des obstacles tantôt cachés tantôt

découverts, et, sous prétexte de la liberté française, de faire du gouvernement la matière des conversations et l'amusement des cercles. Qu'on se représente ensuite un ministre grave, qui connaît la nécessité du secret et le besoin de conserver dans la discussion des intérêts des princes un sérieux qui leur donne un air auguste ; un ministre qui a éprouvé le danger des liaisons trop étroites entre les courtisans et des relations avec l'étranger ; si on le voit disposé à rompre ces anciens usages, d'où naissent l'insubordination et le désordre, il est certain qu'étonnés de ces innovations, les vieux murmureront, les jeunes plaisanteront ; les femmes, se voyant privées des confidences qui les rendaient importantes, se fâcheront ; et, si l'on peut se douter que le monarque n'a pas assez de fermeté pour résister à l'importunité, on le fatiguera de sollicitations, de plaintes, de rapports ; on se communiquera ses chagrins, on formera des cabales qui forceront l'autorité de s'armer et de punir : triste nécessité, qui, sous ce règne, fit plus d'une fois dégénérer la justice en cruauté !

Le mariage de Madame fut non-seulement une affaire d'état, mais une nouvelle de cour : chaque incident qui s'y présentait remuait une infinité de personnes. Les femmes voulaient donner leur avis et montraient une curiosité que le ministre ne jugeait pas à propos de satisfaire. Elles n'étaient pas accoutumées à cette réserve, et la trouvaient fort étrange ; ce qui leur donna du dépit contre le cardinal. Ce dépit redoubla quand le duc de Buckingham, favori du jeune prince anglais, qui succédait en ce moment à son père, vint en France épouser la princesse au nom de son maître. « Il était, dit madame de Motteville, bien fait et beau de visage ; il avait l'âme grande, était magnifique et libéral. Favori d'un grand roi, il avait à sa disposition tous ses trésors à dépenser, et toutes les pierreries de la couronne d'Angleterre pour se parer. » Buckingham amena avec lui la plus belle jeunesse des trois royaumes. Les Français, peu jaloux, les Françaises, nées galantes, virent avec un égal transport arriver cet essaim folâtre et brillant. Bientôt tous ces cœurs furent d'intelligence : les plaisirs formèrent des liaisons que Richelieu ne vit pas sans ombrage. L'air suffisant de Buckingham l'avait déjà choqué. L'amour qu'il affecta ensuite pour Anne d'Autriche, et qu'il fit éclater follement, acheva d'indisposer contre lui le

ministre et les gens les plus sensés de la cour. En effet, non-seulement Buckingham se présenta en homme qui veut plaire, mais il parla et accompagna sa déclaration des imprudences ordinaires à la passion. Tout le monde, le roi lui-même, s'en aperçut, et il en conçut des soupçons contre sa jeune épouse. Richelieu, pour complaire à son maître, et aussi pour satisfaire son aversion personnelle, donna des mortifications à l'ambassadeur. Celui-ci, par ses plaintes, souleva contre le cardinal toute cette jeunesse, fâchée d'être traversée dans ses amusements : on publia que le prélat n'était si délicat sur l'honneur des dames que parce qu'il était lui-même amoureux de la reine ou de la veuve du connétable de Luynes, devenue duchesse de Chevreuse. On le regarda comme le tyran des sociétés, le perturbateur des plaisirs : deux travers peut-être les plus odieux qu'on puisse donner entre jeunes courtisans. La haine qui en résulta ne s'exhala pas en vains discours : elle resta dans les cœurs, et donna plus d'activité à l'exécution des projets que l'ambition forma contre la fortune du cardinal.

La première occasion dans laquelle éclatèrent ces passions de haine et d'ambition réunies fut encore un mariage. On doit se rappeler la jalousie du roi contre son frère. Ornano, comme on l'a vu, l'augmenta encore en excitant Monsieur à demander l'entrée au conseil, dans l'espérance d'y avoir place lui-même. L'ambition du colonel fut suspendue par la prison, mais non pas réprimée. Le cardinal n'eut pas plutôt en main l'autorité que, pour plaire à Gaston, il lui fit rendre Ornano, non en qualité de gouverneur, l'âge du prince n'admettait plus ce titre, mais en qualité de chef de sa maison. A peine le colonel fut-il revenu auprès de Gaston que les sollicitations du prince pour être admis à la connaissance de l'administration recommencèrent. On sentit d'où partaient ces instances ; et le cardinal opina dans le conseil à donner au colonel le bâton de maréchal de France, comme une dernière grâce qui devait pour toujours mettre un frein à ses prétentions. A cette occasion, Vialart, évêque d'Avranches, historien du cardinal et son contemporain, remarque une chose qui peut servir à expliquer la conduite de Richelieu en d'autres circonstances: c'est qu'à l'égard des seigneurs à qui leur naissance ou leur mérite pouvait permettre des prétentions, il avait pour système de leur accorder au delà

même de leurs droits et de leurs espérances ; mais aussi, une fois comblés, s'ils ne se contentaient pas, si, au lieu de reconnaître ses services, ils s'élevaient contre lui, il les traitait sans miséricorde.

L'infortuné comte de Chalais, maître de la garde-robe, éprouva le premier cette rigueur inexorable. Petit-fils du maréchal de Montluc, issu de l'illustre et ancienne maison de Talleyrand-Périgord, à la fleur de son âge, jouissant de la faveur du roi et d'une belle charge à la cour, il aurait pu se faire un sort digne d'envie, si, ami trop ardent et amant trop tendre, il ne se fût passionné pour des projets bizarres, dont la réussite ne pouvait lui procurer aucun avantage personnel.

L'intrigue qui conduisit Chalais sur l'échafaud ressemble à ces événements de famille dans lesquels se mêlent les voisins, les étrangers et jusqu'aux valets. Par malice, par curiosité ou par un zèle inconsidéré, ils examinent les démarches et les jugent mal, recueillent les propos et les rapportent altérés ou chargés ; ils font par là, d'une bagatelle, une affaire importante, qui expose la fortune, l'honneur et quelquefois la vie des personnes compromises. Ainsi dans cette malheureuse aventure, à côté des premiers de l'État, on vit figurer des gens obscurs, de condition servile, des duellistes, des femmes affichées, et une multitude d'intrigants, qui furent éloignés avec mépris, pendant qu'une tête illustre payait pour toutes les autres.

La reine-mère voulait marier Gaston, son fils, à mademoiselle de Montpensier, la plus belle et la plus riche personne de la cour. Le prince, trop jeune pour sentir l'utilité d'un établissement, en était même détourné par la plupart de ses courtisans, qui se flattaient de le conduire plus à leur gré dans la dissipation d'une vie libre, que quand il serait dans les chaînes d'une femme aimable. Louis XIII aurait aussi voulu pouvoir éloigner cet hymen : l'idée de voir une postérité à son frère, pendant qu'il n'en avait pas, le faisait sécher de jalousie, et on lui en vit quelquefois verser des larmes. Par la crainte d'être moins considérée lorsque son beau-frère aurait des enfants, la jeune reine tâchait d'empêcher ce mariage. Elle avait pour surintendante de sa maison Marie de Rohan-Montbazon, veuve du connétable de Luynes, remariée au duc de Chevreuse, frère du duc de

Guise, et qui, presque aussi jeune qu'Anne d'Autriche, vive, passionnée pour les plaisirs, passionnée pour la domination, était plus capable de conseiller selon son goût et ses intérêts que selon la raison. La reine-mère lui faisait quelquefois sur ces objets des reproches qu'elle souffrait impatiemment, et, ne fût-ce que pour mortifier cette princesse, et avec elle toutes les femmes de la vieille cour qui critiquaient la jeune, elle affermit sa maîtresse dans l'intention de faire manquer ce mariage. Elle eut soin de faire à cet égard la leçon à toutes les subalternes de sa dépendance, qui jour et nuit ne parlaient d'autre chose à la reine : il y en eut même qui eurent la hardiesse de lui dire qu'elle avait intérêt à faire rester Monsieur libre, parce que, si le roi, dont la santé était très-faible, venait à mourir sans enfants, elle pourrait épouser son beau-frère. Enfin Ornano et quelques personnes honnêtes de la cour de Gaston désiraient que ses mœurs fussent garanties par le mariage ; mais le maréchal souhaitait que ce fût avec une princesse étrangère, dont l'alliance eût pu faire espérer des secours de troupes et d'argent, en cas de besoin. A ces obstacles se joignaient la prétention de la comtesse de Soissons, qui voulait mademoiselle de Montpensier pour son fils, et bien des dépits secrets, des jalousies de famille, qui rendaient les plus indifférents attentifs à l'issue de cette affaire.

Tel était l'état de la cour, lorsque le maréchal d'Ornano fut arrêté une seconde fois à Fontainebleau, le 4 mai. Son crime, comme la première, était de suggérer toujours à Monsieur de nouvelles demandes, pour qu'à la fin on lui accordât l'entrée au conseil : on l'accusa aussi d'inspirer au prince de l'éloignement pour son mariage avec mademoiselle de Montpensier. Ce coup d'autorité excita une prodigieuse fermentation dans les esprits, déjà échauffés. Gaston pleura, fit de grandes menaces, alla porter ses plaintes à son frère, qui l'écouta tranquillement, le caressa, et calma par des promesses son premier emportement : mais les courtisans parurent prendre beaucoup plus à cœur que lui l'affront fait à l'héritier de la couronne ; et la première résolution que formèrent les amis du maréchal fut de travailler à perdre Richelieu, comme l'auteur du malheur d'Ornano et le seul intéressé à le perpétuer.

Quant au cardinal, pendant que sa fortune et son crédit excitaient tant d'envie, il n'était point sans alarmes pour l'une et pour l'autre, et même pour sa vie. A l'égard de sa fortune, il se plaignit au nonce Spada, qui paraît être entré bien avant dans sa confiance, que la récompense de ses travaux n'avait été jusqu'alors qu'une petite abbaye, et qu'accablé de dettes, s'il venait à quitter le ministère en cet état, il serait obligé de se cacher pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers « Mon crédit, disait-il, n'est pas mieux établi : placé entre la reine-mère et son fils, tous deux diamétralement opposés sur l'article du mariage de Monsieur, j'ai toutes les peines imaginables à diminuer la répugnance de l'un et à modérer l'empressement de l'autre. Il s'en est peu fallu que, dans cet embarras, je n'aie perdu les bonnes grâces de tous les deux. » Le roi surtout, au moindre penchant qu'il apercevait dans le prélat pour les sentiments de sa mère, s'imaginait qu'elle avait la préférence dans son esprit. Il en concevait de l'ombrage ; et dans un de ses moments de soupçons, conseillé par quelques jeunes favoris, il fut prêt à reléguer le cardinal à Rome.

À l'égard du danger de la vie, il est certain qu'il en courut alors un très-pressant. On avait persuadé à Monsieur que c'était Richelieu qui l'empêchait d'avoir un libre accès auprès de son frère et d'en obtenir les grâces qu'il désirait ; que si le cardinal n'y était plus, Gaston deviendrait tout-puissant, par l'ascendant qu'il prendrait sur le roi ; qu'il fallait donc s'en défaire, et que Louis, fatigué de la tyrannie du prélat, ne serait pas fâché qu'on l'en eût débarrassé, et s'apaiserait aisément. Dans cette supposition, une troupe de jeunes gens forme le complot d'aller assassiner le cardinal à Limours, maison de campagne peu éloignée de Fontainebleau, où il se retirait quelquefois. Chalais devait porter le premier coup et fuir en Hollande, jusqu'à ce qu'on eût obtenu du roi son pardon. Pressé peut-être de quelques remords, il dit son secret au commandeur de Valancé. Celui-ci lui en fit honte, et lui rendit le service d'en avertir le cardinal, comme de la part de Chalais. « Sous prétexte de vouloir dîner à Limours, dit-il au prélat, Monsieur enverra ses officiers, qui s'empareront de la maison ; quand il sera arrivé lui-même, on élèvera une querelle, dont on profitera pour consommer l'entreprise. » Richelieu eut peine à croire à ce projet ; mais il

n'en douta plus quand il vit arriver dès le matin l'espèce de garnison annoncée. Aussitôt le cardinal monte en carrosse, court à Fontainebleau, où était Gaston, pénètre jusqu'à lui, se présente hardiment, et lui dit que, dans le dessein où était Son Altesse royale de prendre un divertissement dans sa maison, il aurait été flatté qu'elle lui eût accordé la satisfaction d'en faire les honneurs, mais que, puisqu'elle veut y être libre, il la lui cède. Ce peu de paroles prononcées, le cardinal n'attend pas la réponse, salue, se retire, et laisse Monsieur et ses complices bien confus.

Effrayé d'une si noire entreprise, Richelieu tâcha d'en approfondir les motifs. Il interrogea plusieurs personnes, chercha des indices dans la famille de Chalais, avec laquelle il entretenait des liaisons d'amitié, et le questionna lui-même. Il obtint plus d'excuses que d'aveux, assez cependant de ceux-ci pour arracher du coupable des paroles de repentir, et être en droit de lui prédire un sort funeste, s'il se mêlait davantage d'intrigues : vaines menaces pour un jeune homme également enthousiaste en amour et en amitié. Il aimait madame de Chevreuse ; celle-ci détestait le cardinal, qui, par jalousie, dit-on, avait traversé ses liaisons avec le duc de Buckingham ; elle témoigna à ce jeune homme assez de complaisance pour lui inspirer sa haine et l'engager dans sa vengeance contre son tyran. Chalais se portait aussi pour ami sans réserve du chevalier de Vendôme, grand-prieur de France, qui l'avait gagné en s'offrant à lui pour second dans une querelle. Or, le grand-prieur professait une inimitié publique contre Richelieu, qu'il accusait de détourner les grâces que le roi voulait verser sur sa maison. Il avait engagé dans son mécontentement le duc de Vendôme son frère, gouverneur de Bretagne, fils naturel, comme lui, de Henri IV, et il soufflait sa haine à tout ce qui l'approchait. Ce fut, en effet, la passion seule qui enfanta la conspiration dont il s'agit. On y voit, à la vérité, paraître un agent d'Angleterre et un abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie ; mais il faut les regarder moins comme des représentants politiques que comme des ministres de haine : le premier, instrument de l'animosité de Buckingham ; le second, caractère altier, ennemi personnel de Richelieu, et qui se vantait d'être « le seul Mardochée oui ne fléchissait pas le genou devant ce superbe Aman. »

Voyant une ligue si formidable, à la tête de laquelle étaient le frère du roi et une partie de la famille royale, le cardinal prit ou fit semblant de prendre le dégoût des affaires : il se retira à Limours, et de là il envoya supplier le roi de le décharger du ministère. Richelieu avait eu soin auparavant d'apprendre à la mère et au fils ce qu'il savait de cette affaire, et il se doutait qu'ils se trouveraient bien embarrassés à débrouiller seuls ce chaos : aussi lui ordonnèrent-ils de revenir ; et sans doute il profita du besoin qu'on avait de son secours pour faire ses conditions et régler la conduite qu'il faudrait tenir dans la suite.

En conséquence, le roi annonce le dessein d'aller passer l'été à Blois. Sous ombre de confiance, mais en effet pour éloigner le comte de Soissons de ses complices, il le crée chef du conseil qui devait rester à Paris. Le grand-prieur suit la cour, flatté de l'espérance qu'on lui donne qu'après quelques arrangements il aura l'amirauté qu'il désirait. Tout habile qu'il était, il se laisse si bien persuader qu'il conseille au duc son frère de quitter la Bretagne, et de venir à Blois, où le roi désirait le voir. Comme le duc montrait quelque défiance, Louis répondit au grand-prieur, qui lui faisait part des craintes de son frère : « Je vous donne ma parole qu'il peut venir me trouver, et qu'il n'aura non plus de mal que vous. » Sur cette parole, le duc arrive, et en effet le sort des deux frères devint égal, car ils furent arrêtés tous deux le 1^{er} juin, et conduits au château d'Amboise.

Après quelques jours employés à chercher auprès des prisonniers des lumières qu'ils ne donnèrent pas, le roi partit pour la Bretagne, sous prétexte que la captivité du gouverneur pouvait y causer des mouvements ; mais c'était plutôt dans le dessein d'éloigner de la capitale Monsieur et ses adhérents, afin qu'étant à l'extrémité du royaume, environnés de troupes, sans facilité pour ses relations, il fût contraint de se plier à ce qu'on exigerait de lui : mais, sans violence, Richelieu en vint à bout par la persuasion.

Au commencement de la prison d'Ornano, Gaston montra beaucoup d'ardeur pour lui procurer sa liberté ; il se chargea lui-même des démarches et des instances. Ce zèle se ralentit insensiblement ; et quand le cardinal s'aperçut que le prince commençait à prendre cette affaire moins à cœur, il

lui fit insinuer qu'il devait s'en décharger sur quelque personne de confiance avec qui l'on traiterait. Cet expédient plut au parti, et l'on indiqua le président Le Coigneux, à qui Gaston remit la conduite de cette négociation. A peine est-il choisi, que des gens, dans la confiance du cardinal, font entendre au président qu'il peut rendre un grand service à l'État en inspirant à Monsieur plus de soumission aux volontés de son frère. Par ce moyen, d'un homme établi pour soutenir les intérêts d'Ornano, que Monsieur lui remettait en main, le cardinal en fit un instigateur de ses propres résolutions ; et cette espèce de trahison, que Gaston découvrit et dont il se plaignit toujours, fut cependant constamment, dans la suite, employée contre lui avec succès. Dans les conférences que le ministre eut avec le président, il insista principalement sur la docilité de Monsieur, et lui laissa entrevoir qu'elle disposerait le roi en faveur du prisonnier. Le Coigneux fit passer à Gaston ces promesses, avec les insinuations capables de leur donner du poids ; de sorte que Richelieu était à peu près sûr de ses opérations, quand la cour arriva à Nantes les premiers jours de juillet.

On y vit avec étonnement joindre les fêtes de l'hymen au lugubre appareil d'un jugement criminel. Roger de Grammont, comte de Louvigny, jusqu'alors confident de Chalais, brouillé en ce moment avec lui par suite d'intrigues amoureuses, et menacé de mauvais traitements par quelques personnages influents de la cabale, s'imagine n'avoir d'autres moyens pour s'y soustraire que de se mettre sous la protection du cardinal, et lui raconte tout ce qu'il savait des projets vrais ou faux du maître de la garde-robe. Il avait impliqué dans sa déposition beaucoup de personnes des premières de la cour ; mais le seul Chalais fut arrêté. Louis XIII, de la plus grande amitié pour ce favori, était passé, comme il lui arriva plusieurs fois dans sa vie, à la plus forte haine contre lui. On lui avait persuadé que Chalais le détestait ; que, dans l'exercice de sa charge, il ne pouvait s'empêcher de laisser échapper des gestes méprisants, et que, dans le plan de la conjuration qui devait le faire déclarer inhabile au mariage et faire passer son trône et sa femme à Monsieur, Chalais s'était réservé le soin de s'assurer de sa personne. La légèreté de ses propos, la témérité de ses desseins, et des railleries indécentes sur le roi, trouvées dans des lettres qu'il écrivait à la

duchesse de Chevreuse et qui furent saisies, donnèrent du poids à ces imputations. On l'accusait encore d'avoir engagé Gaston à des éclats qui auraient pu devenir très-préjudiciables à la paix du royaume, comme de quitter la cour, de se retirer à La Rochelle, et de soulever les huguenots ; d'avoir tramé une intrigue pour lui procurer une retraite à Metz, et une autre pour lui faire livrer la Bastille ; d'avoir conseillé au duc de Montmorency de se laisser battre par les Rochelois ; enfin de s'être appliqué sans relâche à nuire au cardinal, et d'avoir armé contre lui une cabale des personnes les plus distinguées de la cour. Le ministre employa dans cette affaire l'effrayant procédé dont il ne fut pas l'inventeur, mais dont il se servit plus qu'aucun autre, de faire instruire le procès de Chalais par une commission. Elle fut composée de conseillers d'état, de maîtres des requêtes, de conseillers au Parlement de Bretagne, présidés par Michel de Marillac, garde des sceaux. Les amis du cardinal répandirent qu'il avait pris ce moyen pour ménager l'honneur des familles, et afin que les noms des accusés ne restassent pas notés dans les greffes d'un tribunal ordinaire ; mais le public crut qu'il n'avait pris cette voie que pour être vengé plus promptement et plus sûrement.

Les procédures furent précédées d'une démarche bien singulière de la part du cardinal. Il alla dans la prison et interrogea lui-même Chalais. On ne sait ce qui se passa dans cette entrevue. Les écrits publiés en faveur du prisonnier portent que Richelieu lui promit sa grâce s'il convenait des griefs dont on l'accusait, et que, dans cette espérance, Chalais avoua des choses fausses qu'il rétracta sur l'échafaud. Les partisans du cardinal disent, au contraire, que ce fut par pitié qu'il se chargea de tirer la vérité de ce jeune homme qu'il aimait ; qu'il aurait obtenu sa grâce si ses aveux avaient été sans réserve, et qu'il ne fut puni que parce qu'il dissimula, dans cette espèce de confession, des faits dont on trouva des preuves.

A la première nouvelle de l'emprisonnement de Chalais, Monsieur avait voulu fuir. Le Coigneux, inspiré par le ministre, le retint. Le jeune prince alla solliciter la grâce du prisonnier avec toute l'ardeur de son âge : il pria, conjura, menaça. « Mais avec trois conserves, dit le ministre au nonce Spada, et deux prunes de Gênes, je chassai toute l'amertume de son cœur. »

Au reste, Richelieu était éloquent, et l'on conçoit quelle impression devait faire sur un adolescent le discours d'un homme grave, qui, armé de l'autorité, lui représentait ses devoirs les plus sacrés, et l'attachement qu'il devait à sa mère, à son frère, à son roi ; qui lui remontrait ce qu'il avait risqué en s'associant à des rebelles, en se pendant leur protecteur et leur chef, et ce que le roi était en droit et en pouvoir de faire, comme de le priver de ses bonnes grâces, lui retirer ses biens, le réduire à l'état de particulier, et l'enfermer même, s'il ne consultait pas plus son amitié que sa justice. Au lieu de et traitement trop mérité, on lui offrait une épouse jeune et belle, avec trois cent mille écus de rente, un apanage de plus d'un million, et tous les honneurs dus à sa naissance. Il n'en fallait pas tant : après quelques combats ; dans lesquels, disait Gaston, je me suis défendu comme un lion, » il succomba ; les protégés furent abandonnés, et le 5 août il épousa mademoiselle de Montpensier.

Ornano à Vincennes, et Chalais à Nantes, apprirent ce mariage par le bruit du canon qui retentit sur leurs têtes. Le maréchal s'écria douloureusement : « O cardinal, que tu as du pouvoir ! » Chalais ne dit mot, et attendit tristement le sort que cet événement lui annonçait ; il y était déjà préparé par le traitement qu'il éprouvait depuis le 1^{er} du mois ; on l'avait mis au cachot. C'est de là qu'il fut amené, le 11, devant les commissaires. On ne sait ce qu'ils lui demandèrent, s'il y eut des témoins, et s'ils furent confrontés ; car il ne reste aucun détail de cet étrange procès, dont les pièces ont été enlevées ou soustraites à la connaissance du public. Les uns disent qu'il prononça sur l'échafaud ces paroles : « Ce n'est pas là ce qu'on m'avait promis ; maudit cardinal, tu m'as trompé ! » D'autres assurent qu'il dit expressément : Ce n'est pas sur l'espérance qu'on m'a donnée de ma grâce que j'ai avoué, mais parce que la conviction était entière. « Dans ce chaos de contradictions, tout ce qu'on peut apercevoir de certain, c'est que si Chalais fut condamné justement, il le fut très-illégalement. Sa sentence, rendue le 19, fut exécutée le même jour. Les efforts de ses amis pour différer sa mort, dans l'espérance d'obtenir sa grâce, ne firent que prolonger son supplice : ils avaient fait cacher l'exécuteur ; mais on prit un criminel

inexpert dans ce métier, qui donna trente-cinq coups avant de pouvoir séparer la tête du corps.

Des complices, les uns quittèrent la cour, les autres furent exilés en différents endroits. Le comte de Soissons, qui s'était déjà sauvé sur la frontière, où il attendait l'événement, obtint permission de voyager hors du royaume. Madame de Chevreuse eut ordre de se retirer dans sa maison de Dampierre en Lorraine ; et l'on crut remarquer dans la peine que le cardinal lui fit infliger l'indulgence d'un homme qui punit ce qu'il aime. La jeune reine, pour avoir été seulement impliquée dans les délations, essuya une mortification sensible. Louis XIII la fit comparaître en plein conseil, et lui reprocha, avec Un sourire amer, d'avoir désiré un autre mari. « Je n'aurais pas assez gagné au change, » répondit-elle dédaigneusement. Mais elle pleura abondamment, et conserva une violente rancune contre le cardinal, qu'elle supposa lui avoir attiré cette scène désagréable.

Quant aux prisonniers, Ornano mourut à Vincennes, en septembre, presque subitement. On soupçonna l'emploi du poison ; mais le rapport des médecins constata le contraire. Le maréchal protesta, en recevant les sacrements, que jamais il n'avait rien tenté contre la personne du roi, ni le bien de l'État ; mais que voyant le cardinal s'emparer de l'autorité, il avait tâché d'en tirer une petite part pour Monsieur. Le duc de Vendôme fit tous les aveux qu'on lui prescrivit, et sortit de prison, mais dépouillé de ses gouvernements, et avec une modique pension, qui ne lui laissait que les moyens de voyager obscurément. Le grand-prieur, son frère, mourut dans les fers, n'ayant jamais voulu rien avouer de ce qu'on exigeait; protestant, au contraire, devant le saint-sacrement, qu'il n'était aucunement coupable, à moins que ce ne fût un crime d'avoir dissuadé Monsieur d'épouser mademoiselle de Montpensier. On porta aux cours d'Angleterre et de Savoie des plaintes contre les ambassadeurs, qui s'étaient mêlés de cette affaire : la première n'en fit pas grand cas ; et peut-être cette négligence affectée attira-t-elle à ce royaume les troubles que Richelieu est soupçonné d'y avoir fomentés. La cour de Turin, après avoir inutilement tenté de défendre l'abbé Scaglia, eut la complaisance de le rappeler. On compte entre les disgraciés le duc de La Valette, le prince de Marsillac, le

commandeur de Jars, beaucoup de seigneurs, jusqu'à Baradas, le favori du roi.

Il était né en Bourgogne, gentilhomme, et fut d'abord page de la petite écurie. On ne sait comment Baradas vint à bout de plaire à Louis XIII ; mais il y réussit tellement que ce prince ne pouvait se passer de sa compagnie : il était même jaloux des politesses qu'on pouvait faire à son favori, et voulait qu'il n'acceptât rien d'autre personne que de lui. En six mois il le fit premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre, capitaine de Saint-Germain, et lieutenant de roi en Champagne. En moins de temps encore on lui ôta tout ; et, des débris de sa grandeur, à peine lui resta-t-il de quoi payer ses dettes ; de sorte que, pour signifier une grande fortune dissipée aussi promptement qu'acquise, on disait en proverbe : *fortune de Baradas*. Il était peu souple, peu complaisant, et montrait trop ouvertement son dégoût pour la vie molle de la cour, surtout pour les amusements puérils de Louis XIII. On dit aussi qu'il était fier et peu endurant, et qu'il eut un jour la hardiesse de faire un appel au marquis de Souvré, en présence du roi, ce qui occasionna sa disgrâce ; mais la véritable cause, c'est que, voyant la répugnance du monarque à souffrir le mariage de son frère, en bon courtisan, il conseilla à son maître de ne le pas permettre : par là il se trouva lié avec la cabale contraire à Richelieu, quoiqu'il fût ennemi personnel de Chalais, son rival de faveur. Louis XIII fut quelque temps sans révéler au cardinal la conduite de son favori ; mais enfin, dans un moment d'humeur, ce secret lui échappa ; et le ministre, qui n'avait pas pu plier ce jeune homme à dépendre de lui, et qui voyait dans son caractère altier un éloignement invincible pour la soumission, le fit congédier. Baradas s'étant, quelques années après, présenté à Louis XIII, qui passait par sa province, le monarque le reçut bien, et lui permit de le suivre ; mais, sur quelques signes d'humeur du cardinal, il ne voulut pas courir les risques que cet avis indirect lui faisait pressentir ; il disparut de la cour, et alla chercher du service chez l'étranger, où sa valeur seule, sans considération de ce qu'il avait été, l'éleva aux grades militaires.

Pour une faute moins directe contre Richelieu que celle de Baradas, le chancelier d'Aligre perdit les sceaux. Au moment de l'emprisonnement

d'Ornano, il fut rencontré par Gaston, qui lui demanda vivement pourquoi l'on arrêtait le maréchal ; il répondit avec timidité, en s'excusant, qu'il n'avait pas participé à cette résolution. Richelieu, instruit de ce propos, dit : « Quand on a l'honneur d'être admis au conseil du roi, on doit en soutenir les décisions avec intrépidité, quand même on aurait une opinion différente, » et il fit ôter les sceaux à d'Aligre. On fit au même temps une grande réforme dans la maison de la jeune reine ; plusieurs de ses femmes furent congédiées ; l'entrée de l'appartement, même aux heures du cercle, fut interdite aux hommes, quand le roi n'y était pas présent ; on établit une étiquette sévère, très-gênante pour les plaisirs. Enfin le monarque, pour préserver à l'avenir son ministre du danger qu'il avait couru à Limours, lui donna une garde de mousquetaires, et la ville de Brouage pour place de sûreté.

Siri, après nous avoir fourni cet assemblage de faits, qui laissent certainement entrevoir des fautes ou au moins de la maladresse de la part des personnes punies" essaie de les disculper, prête au cardinal, sur de simples conjectures, comme il l'avoue lui-même, une méchanceté noire, et en fait naître a discorde de la maison royale et le malheur des familles. Selon lui, le prélat, par ses émissaires, encourageait le maréchal d'Ornano à faire des instances pour ouvrir à son élève l'entrée du conseil, et en même temps il alarmait le roi sur l'ambition de son frère, et l'excitait à la réprimer. D'un côté, il faisait entendre à la reine douairière qu'elle ne devait pas trop se mêler du ministère, de peur de donner de l'ombrage à son fils ; et de l'autre il engageait le roi à la consulter, afin que, la trouvant circonspecte et froide à donner son avis, il se confirmât toujours de plus en plus dans l'idée où il était, qu'elle ne s'embarrassait pas de la prospérité de son royaume, et qu'elle aimait Gaston plus que lui. Enfin il restait à Louis de l'estime pour le grand-prieur, de l'amitié pour le duc de Vendôme, de la tendresse pour sa jeune épouse, qui n'avait jamais travaillé qu'à lui plaire, du goût enfin pour nombre d'officiers qui le servaient bien, pour des jeunes gens qui avaient été élevés avec lui, et pour des gens plus âgés, qu'on l'avait accoutumé à considérer. Pour effacer dans le cœur du monarque tous ces sentiments à la fois, le cardinal, dit toujours Siri, suggère au grand-prieur de demander

l'amirauté : de cette demande il prend occasion de représenter au roi que la mille des Vendôme a des desseins dangereux ; que le duc de Mercœur, étant ont attribué, pendant la ligue, des droits sur la souveraineté de la Bretagne, le duc de Vendôme, mari de l'unique héritière de Mercœur, travaille à les faire revivre, et que c'est pour les appuyer que le grand-prieur, brave guerrier et profond politique, demande l'amirauté ; que les Vendôme se sont déjà ménagé l'appui des huguenots, en souffrant que Soubise s'emparât du fort de Blavet, gage de leur union. Sur ces observations, Louis XIII trouve on que l'on arrête ses frères. Richelieu se flattait que pour sortir de prison ils diraient ce qu'on voudrait ; mais comme l'un niait constamment les projets chimériques qu'on lui imputait, que l'autre ne faisait que des aveux forcés d'où l'on ne pouvait tirer des preuves convaincantes, le ministre se trouvait fort embarrassé, lorsque l'imprudence du comte de Chalais lui fournit des armes sur lesquelles il ne comptait pas.

Ce jeune homme, personnellement piqué contre Richelieu, qui le traversait dans ses amours et dans la faveur du roi, voyant presque tous les courtisans entièrement révoltés contre lui, crut pouvoir allumer un grand incendie en soufflant le feu que chacun tenait caché. Il parla, agit, remua surtout les gens opposés au mariage de Monsieur ; ses démarches, épiées et suivies, donnèrent lieu à des découvertes qu'un politique aussi rusé que le cardinal n'eut garde de négliger. Il mit à profit les conversations, les propos vagues, les plaisanteries de société, et jusqu'aux souhaits et aux désirs, dont il fit des crimes. Ainsi il inspira à Louis, qu'il rendit sombre et farouche, des soupçons contre tout ce qui l'environnait, mère, frère, épouse, ministre, serviteurs, et il s'attira exclusivement la confiance du monarque, auquel il persuada qu'il était le seul qui n'eût pas d'intérêts différents de ceux du roi et de l'État.

Plus ces imputations de noirceur sont graves, plus elles demanderaient de preuves pour être crues, et Siri n'en apporte aucune. Il paraît qu'il a ramassé les bruits épars que la jalousie enfante souvent contre les personnes en place ; qu'il leur a donné une liaison et en a formé un corps qu'on doit regarder comme un roman : car, parce que les événements sont favorables à un ministre, il ne faut pas toujours croire qu'il les a provoqués. Sans charger

Richelieu de ces horreurs, c'est bien assez contre sa gloire qu'on soit obligé d'avouer que sans doute il n'a pas assez travaillé à guérir Louis XIII de sa jalousie ; que peut-être, y trouvant son avantage, il a laissé fortifier cette triste passion, en n'écartant pas les aliments dont elle se repaissait : il n'en reste pas moins certain que Louis XIII et son ministre ont exposé leur réputation, en substituant des juges choisis arbitrairement et des procédures ténébreuses, aux tribunaux ordinaires et aux formes reçues, qu'un souverain sage ne changera jamais, à moins que ce ne soit pour faire grâce.

A cette scène tragique Richelieu fit succéder un grand spectacle; savoir : l'assemblée des notables, composée des députés du clergé, de la noblesse et du Parlement, présidés par Gaston : elle s'ouvrit au palais des Tuileries, le 2 décembre, et eut trente-cinq séances. Le cardinal y parut deux fois, et harangua avec une netteté et une force qui furent admirées. Pour l'exécution des grands projets qu'il méditait, tant au dedans qu'au dehors, il fallait des ressources pécuniaires qui manquaient absolument ; car, suivant le nouveau garde des sceaux Marillac, qui fit le discours d'ouverture, on s'était vu contraint les années précédentes, avec seize millions seulement de recette ordinaire, à en dépenser jusqu'à trente-six et quarante. Cependant la suppression des grandes charges dont les gages étaient excessifs, le rachat des domaines royaux aliénés à bas prix, la réduction des pensions, et la démolition des forteresses intérieures, épargnes politiques que l'on faisait entrer dans les moyens d'économie qui pouvaient ramener l'équilibre entre la recette et la dépense, et qui tombaient directement sur les grands et sur les huguenots, avaient besoin d'être protégés par un assentiment qui eût l'air d'être national. Pour l'obtenir, on témoigna la plus entière confiance à l'assemblée. Il n'y eut aucune partie d'administration dont elle ne prît connaissance : protection des églises, maintien des édits sur la religion, police des mœurs, récompenses pour la noblesse, état militaire, justice, commerce, finance : elle discuta tous ces objets selon le désir du cardinal. Cependant un article sur lequel on jugea qu'il ne serait pas fâché d'être contredit, fut seul excepté. Richelieu proposait de modérer les peines établies contre les criminels d'État, et de les réduire à la seule privation de leurs charges, après la seconde désobéissance : l'assemblée, sans égard aux

remontrances du ministre, pria le roi de maintenir la rigueur des anciennes ordonnances. On pense que, dans cette ostentation d'indulgence, le prélat eut deux choses en vue : la première, de faire croire que c'était malgré lui qu'il avait laissé périr Chalais, victime de la rigueur des lois ; la seconde, d'épouvanter ceux qui voudraient courir les mêmes risques, en leur montrant le glaive de la justice toujours levé sur leurs têtes ; mais cette dernière considération ne fut pas capable de détruire l'esprit d'intrigue qu'une vieille habitude et de nouvelles circonstances entretenaient à la cour.

Le mariage de Monsieur avait donné naissance à une cabale ; son veuvage en produisit une autre, et fut la première cause des malheurs de la reine-mère. Au bout de neuf mois passés dans les douceurs d'un hymen tranquille, neuf mois qui furent les plus heureux de sa vie, Gaston perdit sa femme : elle mourut en donnant le jour à une princesse, qui fut la fameuse mademoiselle de Montpensier. A peine eut-elle les yeux fermés, que Louis signifia à son ministre qu'il ne voulait plus entendre parler de mariage pour son frère, et qu'il saurait gré au cardinal des mesures qu'il prendrait pour en éloigner les propositions. La reine-mère, au contraire, voyant le roi d'un tempérament faible et sans enfants, promène aussitôt ses regards sur les cours de l'Europe, y cherche une épouse capable de fixer la légèreté de son fils et de donner des héritiers au trône, et s'arrête avec complaisance sur celle de Florence, sa patrie, où se trouvaient deux princesses attachées à Marie par les liens du sang, et dont l'alliance lui faisait espérer de retenir toujours son pouvoir sur l'esprit de Gaston.

Mais trop ardent pour se contenter d'objets éloignés, le duc d'Orléans prend du goût pour Marie-Louise de Gonzague, fille du duc de Nevers, à qui un héritage venait de donner la souveraineté de Mantoue et du Montferrat. La jeune reine, de son côté, veut, ou que son beau-frère ne se marie pas, ou qu'il épouse une archiduchesse sa proche parente : on met sur les rangs une princesse de Bavière, une de Lorraine, une de Modène ; et toutes ces perles étaient proposées par les femmes de la cour, qui, sans en être priées, se donnaient force mouvements, et tâchaient d'inspirer au prince du penchant pour leurs protégées. Elles remuaient ministres, courtisans et ecclésiastiques, qu'elles entraînaient dans le tourbillon. « Je ne saurais

mieux les comparel, disait à cette occasion Vialart, qu'au soleil du printemps, capable d'attirer les vapeurs dans les airs, mais non de les résoudre. L'ardeur et le mouvement de leurs passions ressemblent aux efforts d'un torrent impétueux qui déracine les arbres. » Elles élevèrent, en effet, des tempêtes terribles contre Richelieu ; mais il soutint leur choc avec fermeté, et les infortunés qui s'embarquèrent sur leur garantie vinrent se briser contre les écueils que sa prudence leur opposa.

L'amour ou la galanterie joua encore son rôle dans le parti qui se forma pour faire échouer les projets belliqueux de l'évêque de Luçon. Après avoir scandalisé les catholiques, comme il le disait lui-même, par la paix qu'il procura aux calvinistes, il était enfin prêt à porter le coup qu'il méditait depuis longtemps, et à les chasser de La Rochelle, leur dernier boulevard. Malgré sa dissimulation, son dessein ne leur avait pas tout à fait échappé. Une forteresse établie à leur porte, entretenue, augmentée, munie de troupes plus nombreuses, leur commerce gêné, contre l'assurance des traités, leur marine affaiblie par des vexations sourdes et des dénis de justice plus que par des combats, les provinces voisines remplies de soldats, des négociations soutenues avec l'Espagne et l'Angleterre, beaucoup d'égards pour ces puissances, afin de leur ôter jusqu'au moindre prétexte de secourir les religionnaires, tout cela leur annonçait une attaque réfléchie, à laquelle il leur serait bien difficile de résister ; aussi n'omettaient-ils rien pour tâcher de détourner l'orage, ou de le rendre moins dangereux.

Outre une petite guerre qu'ils entretenaient toujours dans le Languedoc, la Guyenne, le Poitou et les Cévennes, ils avaient des émissaires dans toutes les cours ; émissaires pleins d'ardeur, qui sollicitaient des secours avec le zèle qu'inspire une religion à sauver. Ils échouèrent en Espagne, où le cardinal sut persuader que, si Philippe IV se refusait à leurs instances, la France le laisserait jouir tranquillement des conditions d'un traité qui lui donnait de grands avantages dans la Valteline. Richelieu fit même si bien valoir la cause du catholicisme, qu'il forma une ligue secrète avec l'Espagne pour se procurer des vaisseaux contre les Rochelois et contre l'Angleterre, qui les protégeait. Sous ce point de vue, le traité fut de nul effet. L'Espagne crut utile à ses intérêts de manquer à ses engagements, et

de perpétuer ainsi les embarras intérieurs de la France, pour l'empêcher de prendre part aux affaires de l'Allemagne. Mais l'habile cardinal recueillit toujours le fruit principal de sa politique, qui avait été de prévenir l'accord de cette puissance avec l'Angleterre. Les réformés ne réussirent pas mieux à obtenir une diversion de la part de l'Allemagne, qui était désolée par la guerre entre l'empereur et le roi de Danemark ; guerre qui était le résultat d'une ligue conclue en 1624, entre la France, l'Angleterre, le Danemark et les républiques de Venise et de Hollande, tant pour faire restituer la Valteline aux Grisons, que pour rétablir le malheureux Frédéric, dont Ferdinand avait fait passer le titre électoral et la majeure partie des possessions à la maison de Bavière, cadette de la Palatine.

Soubise, le plus zélé négociateur des huguenots, trouva enfin plus de faveur en Angleterre. Le roi fut bien aise de faire parade de son zèle religieux auprès des *puritains*, les calvinistes de son pays, qui se plaignaient de ses entreprises, et le ministre, de trouver l'occasion de satisfaire sa haine contre Richelieu. Buckingham, toujours ou réellement épris des charmes d'Anne d'Autriche, ou emporté par la vanité de faire croire qu'il plaisait, n'omettait rien pour se faire rappeler en France. Il offrait d'y venir comme ami négociateur une paix durable ; mais la jalousie de Louis XIII lui ferma toujours les portes de son royaume. Buckingham crut que le ministre avait encore plus de part que l'époux à son exclusion : il jura de s'en venger, et de venir si bien accompagné, qu'on ne pourrait lui refuser l'entrée de la France. La duchesse de Chevreuse, reléguée à Dampierre, demeure bien triste pour une intrigante, joignit son ressentiment à celui du favori anglais. Oubliant toute bienséance, pour nuire au cardinal, elle reçoit chez elle le lord Montaigu, confident de Buckingham, et affecte en public de le traiter en amant, afin de cacher les desseins politiques qui le retenaient auprès d'elle. Dans ses conversations elle rappelle ce qu'elle a pu savoir pendant le ministère de Luynes, son premier mari, de l'état de la France, des intérêts des principaux seigneurs, de leurs amitiés, de leurs haines ; et, après avoir bien instruit l'agent de l'Angleterre, elle le lance, pour ainsi dire, à travers les mécontents. Il parcourt la France, s'annonce chez les uns, surprend les autres, en réunit plusieurs, entame des traités, donne des espérances aux

calvinistes, vole en Savoie, s'abouche avec l'abbé Scaglia, forme avec lui le projet d'une diversion, et lorsqu'il revenait en Lorraine, très-persuadé du succès de ses peines, il est arrêté sur la frontière. Le cardinal, qui le faisait suivre, lui avait laissé tranquillement établir ses correspondances, afin de les découvrir toutes à la fois. On saisit ses papiers, qui étaient tout ce qu'on désirait, et on le relâcha ; mais le marquis de Rouillac, le marquis d'O et plusieurs autres furent mis à la Bastille. Madame de Chevreuse se sauva en Angleterre.

Dans le même temps, les grands, que la mort de Chalais n'avait pas assez intimidés, apprirent à trembler, en voyant conduire sur l'échafaud François de Montmorency, sieur de Bouteville, et François de Rosmadec, comte des Chapelles, son second, qui tous deux, bravant l'autorité des lois, et ne tenant aucun compte du serment que le roi avait fait à son sacre de ne point pardonner aux duellistes, étaient venus se battre dans la place Royale, contre le marquis de Beuvron et Henri d'Amboise, comte de Bussy, qui fut tué. En vain toute la cour sollicita pour eux, ils furent condamnés, et eurent la tête tranchée. On donna à leur supplice le plus grand appareil : exemple presque unique, en France, de grands seigneurs punis publiquement sans crime d'état, et pour avoir manqué, non au prince, mais aux lois. Il ne fallait pas moins qu'un tel exemple pour amortir un peu cette fureur des duels, qui enlevait chaque année à la France une multitude de gentilshommes. Bouteville s'était acquis en ce genre de prouesse une célébrité qui, après avoir été fatale à beaucoup d'autres, devait enfin lui être funeste à lui-même. Il laissa un fils posthume, qui a été le célèbre maréchal de Luxembourg.

Quoique la découverte des trames de Montaigu rendit Buckingham moins redoutable, il n'en suivit pas moins son premier projet, d'armer l'Angleterre contre Louis XIII. La Rochelle n'était donc encore que menacée, lorsqu'on vit paraître un manifeste qui reprochait à la France une multitude de torts à l'égard de la nation britannique. Il sortit en même temps de ses ports une flotte formidable, qui se présenta devant La Rochelle. La ville, qui n'était point prévenue de cette brusque rupture, et où les esprits étaient divisés sur la guerre et sur la paix, refusa, malgré les instances de Soubise, l'entrée du

Port a l'escadre ; celui-ci tourna dès lors ses vues sur l'île de Ré, la bloqua, débarqua des troupes, et assiégea les forts qui la défendaient. Moins d'habileté dans Toiras, commandant de l'île, moins d'intrépidité dans les soldats soumis ? ses ordres, moins d'activité et de vigilance dans le ministre, l'île de Ré, mai pourvue de vivres et de munitions, tombait entre les mains des Anglais ; et sa prise rendait impossible celle de La Rochelle, parce qu'ils en auraient fait une place d'armes et un dépôt, d'où il serait parti des secours prompts, presque journaliers, pour la ville assiégée. Comme si la fortune eût voulu seconder les desseins de l'ennemi, le roi, venant animer par sa présence la valeur de ses troupes, tomba malade, et fut obligé de s'arrêter dans le château de Villeroy. Dès lors tout roula sur le cardinal, qui, à force de soins et de peines, avait rassemblé les bateaux et les navires de tous les ports voisins. Ses efforts furent couronnés du succès. Malgré les escadres anglaises, malgré leurs gros vaisseaux, qui, semblables à des bastions, investissaient l'île de toutes parts, Richelieu, sur de faibles pinasses qui échappèrent à la vigilance des Anglais, y fit passer une armée entière, laquelle, sous les ordres du maréchal de Schomberg et de Louis de Marillac, frère du garde des sceaux, les battit, les chassa, les força de se rembarquer et de cingler vers l'Angleterre. Le roi, guéri, arriva encore assez à temps pour jouir de cet agréable spectacle.

Louis, que sa santé toujours chancelante rappelait à Paris, fut engagé, par de si beaux commencements, à se reposer de la suite de l'exécution sur son ministre seul. Il lui donna le pouvoir le plus étendu, et les généraux de terre et de mer eurent ordre de lui obéir comme au roi même. Le blocus, formé par une circonvallation de trois lieues, et commencé en automne, après la retraite des Anglais, se convertit au printemps en un siège régulier, dont on espéra moins cependant que des mesures prises pour empêcher l'entrée des secours. Les plus puissants devaient venir par mer. Richelieu leur opposa une digue qui ferma le port ; digue fameuse, dont l'exécution, célébrée alors comme un prodige, fut exécutée en cinq mois sous la direction de l'ingénieur Mezeteau. Elle avait sept cent quarante-sept toises de longueur, douze d'épaisseur à sa base, et quatre à sa partie supérieure, élevée au-dessus des plus hautes marées. Une ouverture de quelques toises avait été

laissée au milieu de la digue pour diminuer la violence des courants, et on l'avait embarrassée par des vaisseaux qui y avaient été coulés bas. Les Rochelois, qui comptaient sur les simples efforts des vents et de la mer pour renverser cet ouvrage, ne s'opposèrent point à sa construction. Mais les vents et la mer le respectèrent, et une nouvelle flotte anglaise, commandée par Denbigh, beau-frère de Buckingham, inhabile à surmonter cet obstacle, se vit honteusement forcée de retourner en Angleterre. Ambitieux de venger cet affront et le sien propre à l'île de Ré, Buckingham prépare un nouvel armement, et à l'aide de navires maçonnés intérieurement, et remplis de pierres et de poudre, qu'on devait pousser contre la digue ou y attacher, il se flatte de la renverser. Mais au moment où il allait monter sur le vaisseau amiral, il fut assassiné d'un coup de couteau par un homme qu'il avait offensé. Comme tout était prêt, la flotte n'en partit pas moins. Louis, demandé par Richelieu, revint de nouveau animer ses troupes, et il eut encore le plaisir de voir les Anglais, après quelques efforts inutiles, regagner leurs ports. Les négociations qu'ils entamèrent avant leur retraite abattirent le courage des Rochelois. Ceux-ci, dès longtemps réduits par la famine aux dernières extrémités, et ayant en vain essayé de se débarrasser de leurs bouches inutiles, qui furent hostilement repoussées par les assiégeants, eurent enfin recours à la clémence du roi. Malgré son caractère sévère, il les traita assez favorablement pour l'état de détresse auquel ils étaient réduits : ils conservèrent la liberté de leur culte, mais leurs fortifications furent démolies : le cardinal ne voulut pas que cette ville, *le repaire de l'hérésie*, comme on la nommait, pût jamais servir de dé fense à la rébellion. Elle se rendit le 28 octobre, et le 7 novembre la mer emporta quarante toises de la digue. Le monarque retourna victorieux à Paris avec son ministre, qui partageait justement l'honneur d'un triomphe arraché autant à la bravoure des ennemis qu'à l'envie des courtisans.

Les généraux eux-mêmes n'auraient pas été fâchés d'échouer, parce qu'ils sentaient l'empire que le succès allait donner au cardinal. Bassompierre, l'un d'entre eux, disait : « Vous verrez que nous serons assez fous pour prendre La Rochelle ! »

Mais, pendant que Richelieu se couvrait de gloire, des soucis cuisants et des inquiétudes dévorantes fanaient les lauriers qui ombrageaient sa tête. Le nuage s'épaississait entre la reine-mère et lui, et les noires vapeurs de la jalousie obscurcissaient la bonne intelligence qui avait jusque-là régné entre eux. La désunion commença par une manière différente de penser sur les affaires d'état. Elle trouvait mauvais qu'il eût des sentiments autres que les siens, plus mauvais encore qu'il osât les soutenir. L'ancienne régente ne pardonnait pas à son protégé une certaine froideur qu'elle croyait apercevoir pour la conclusion du mariage de Gaston avec une Florentine. A la vérité, le ministre faisait extérieurement tout ce qu'elle voulait à cet égard ; mais, quand elle se croyait près de réussir, des difficultés imprévues venaient traverser ses desseins. Marie, qui avait gouverné, qui savait par conséquent comment on repousse souvent d'une main ce qu'on appelle de l'autre, était singulièrement piquée de ces obstacles. Son dépit augmenta à l'occasion d'une entreprise qu'elle regarda comme imaginée exprès pour faire triompher Marie de Gonzague des Médicis, ses parents.

Excité par la France, et favorablement disposé par les négociations habiles de l'ambassadeur Saint-Chaumont, Vincent II de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, arrière petit-fils de Frédéric, premier duc de Mantoue, avait laissé en mourant ses états à son plus proche héritier mâle, Charles de Gonzague, duc de Nevers, et il avait consolidé ses droits en mariant, la veille de sa mort, Marie de Gonzague, fille du duc François, son frère aîné, et de Marguerite, fille du duc de Savoie, avec le prince de Réthel, fils du duc de Nevers. L'empereur et le roi d'Espagne, qui voulaient conserver en Italie la supériorité dont ils jouissaient, appuyèrent d'abord les prétentions du duc de Guastalle, qui descendait d'un frère cadet de Frédéric ; puis ils se liguèrent pour partager l'héritage avec le duc de Savoie, qui prétendait au Montferrat en vertu des droits surannés d'Aymon, l'un des ducs ses aïeux, lequel avait épousé une princesse de cette maison ; droits déjà reconnus invalides lorsque le premier duc de Mantoue épousa l'héritière du Montferrat, et, en dernier lieu, à la mort du frère aîné de Vincent. Le duc de Nevers, pressé par des concurrents si redoutables, réclama le secours de la France. Pendant le siège de La Rochelle, on s'en

tint à la négociation, pour tacher d'empêcher la maison d'Autriche de s'emparer des états contestés ; mais, après cette conquête, le conseil de France agita sérieusement l'alternative de secourir efficacement le duc de Nevers ou de l'abandonner. Si la reine-mère n'avait pas nourri une animosité secrète contre ce duc, et surtout contre sa fille, à cause de l'attachement de Gaston, elle n'aurait pas hésité de conseiller sa défense, dans un temps où son fils se voyait une armée aguerrie, prête à se porter partout où l'on voudrait ; mais le cardinal de Bérulle, confident de Marie, et qu'on savait n'agir que par la volonté de la reine, parla fortement dans le conseil contre cette expédition. Il dit que l'armée du roi, qu'on vantait tant, était affaiblie et harassée ; qu'il faudrait commencer la guerre par emporter le passage des Alpes, pendant que les rigueurs d'un temps froid et pluvieux ajouteraient encore aux difficultés naturelles, que cette seule entreprise pourrait détruire en une campagne les principales forces du royaume ; qu'il était à craindre qu'alors la maison d'Autriche ne s'ébranlât et ne vînt heurter de tout son poids la France, rendue incapable de soutenir le choc. Richelieu, qui faisait profession de ne pas craindre ce colosse, réfuta hautement ces raisons, et conclut à la guerre. Il traça au roi un plan d'opérations aussi solide que brillant, et promit au monarque que, vainqueur de la Savoie, il le ramènerait la même année triompher du reste des huguenots dans les Cévennes. Le roi goûta cet avis, et partit au mois de janvier pour l'Italie. Il avait d'abord destiné le commandement de l'armée à son frère. Un accès de jalousie lui fit changer de résolution. Il arriva au pied des Alpes au commencement de février, à la tête de vingt-quatre mille hommes de pied, et de deux mille cinq cents chevaux, ayant sous lui les maréchaux de Toiras, de Créqui, de Bassompierre et de Schomberg. Richelieu l'accompagnait aussi, préparant les voies à la victoire par les armes de la négociation. Mais, comblé des distinctions les plus flatteuses par le monarque, il était déjà intérieurement disgracié de la reine-mère.

Elle n'avait pu s'empêcher de lui marquer, par ses manières et des propos indirects, qu'elle nourrissait au fond de son cœur un ressentiment contre lui : de son côté, il faisait sentir à la princesse qu'il s'apercevait de son refroidissement ; mais respectueusement il en rejetait la cause sur les

insinuations de ses ennemis. On s'expliqua ; le roi intervint ; on eut l'air d'accéder à une réconciliation ; mais bientôt une brouillerie plus importante éclata ; la reine voulut ôter au cardinal la surintendance de sa maison ; Louis s'en mêla encore. Ce fut dans les conversations qu'il eut à ce sujet avec sa mère qu'elle lui avoua qu'elle avait toujours reconnu dans le cardinal des talents propres à l'administration du royaume, mais qu'elle n'en voulait pas pour le gouvernement de sa maison ; témoignage précieux de la part d'une femme mécontente.

Il s'en fallait bien que Richelieu pût en rendre d'elle un pareil. Les démarches de la reine-mère, loin d'être une suite de son affection pour l'État, n'étaient subordonnées qu'à sa passion. Quelques troupes de Français envoyées d'avance en Italie pour tenir les Espagnols en échec ayant été battues, elle – en triompha ouvertement, et dit avec complaisance que jamais le duc de Nevers ne réussirait. Au lieu de la douceur, qui gagne et persuade, elle employa le ton absolu et la violence, pour rompre tout commerce entre Gaston, son fils, et Marie de Gonzague, fille du duc. Il arriva de là que les femmes et les jeunes gens s'empressèrent de fournir aux amants les occasions de se voir et de se parler : on les abouchait dans des fêtes publiques, des parties de chasse, des rendez-vous auxquels on donnait un air forfuit, des visites et jusqu'à des rencontres dans les églises, sous prétexte de dévotion. La reine se crut jouée : son caractère emporté s'enflamma. Elle fit commander à son fils, de la part du roi, de cesser ses assiduités auprès de Marie ; et voyant que ce moyen ne suffisait pas, elle donna brusquement l'ordre d'arrêter la princesse. Celle-ci était redemandée alors par son père, et le jeune prince se proposait de l'enlever dans la route, et de sortir avec elle du royaume, lorsque le premier jour de son voyage, au commencement d'une nuit noire, cette jeune personne se vit environnée par une escorte effrayante, séparée de ses femmes, et transportée avec une seule d'entre elles dans une chambre grillée du château de Vincennes, qu'on n'avait pas eu le temps de meubler. Elle n'y trouva ni lit, ni feu, ni aliments ; et le premier coup d'œil lui présenta toute l'horreur d'une affreuse prison.

Pendant que cela se passait, Louis forçait les barricades qui fermaient le pas de Suze, et son ministre apportait toute son attention à ne pas se laisser surprendre par les propositions insidieuses du duc de Savoie. Le roi et le cardinal vainquirent chacun dans leur genre. Le duc consentit à laisser passer les Français par ses états : les Espagnols levèrent le siège de Casal, capitale du Montferrat ; et adhérant au traité signé à Suze avec le duc de Savoie, ils promirent de laisser en paix le duc de Mantoue. Après cette expédition, qui fut brusque et courte, et pendant laquelle la paix fut encore signée à Suze avec l'Angleterre, Louis, selon la prédiction de son ministre, revint dans les provinces où les huguenots conservaient des retraites. A l'aide des secours Pécuniaires de l'Espagne, ils s'y soutenaient contre le prince de Condé et le duc de Montmorency, son beau-frère, auquel Rohan avait fait même éprouver un échec. Le roi tomba comme la foudre, saccagea, brûla et détruisit les places qui osèrent faire résistance. Les négociations du cardinal firent le reste. A l'exemple de Henri IV, il crut devoir acheter la soumission des grands par des faveurs. Le duc de Rohan reçut cent mille écus pour congédier ses troupes, mais il n'eut pas la liberté de voir le roi. Cette mortification lui fit demander la permission de se retirer à Venise. Elle lui fut accordée, mais avec des témoignages d'estime qui purent le consoler d'un exil d'où la cour le retira peu de temps après, en le chargeant de missions délicates et honorables auprès des Grisons et des Suisses. Ce fut le 27 juin que la paix fut conclue à Alais avec les protestants. De ce moment, ils ne formèrent plus de corps dans l'État ; leurs chefs ne furent plus que des particuliers sans autorisation légale, leurs ministres des gens de lettres sans privilèges. Le gouvernement ne se lia point avec eux par des traités : il ne conserva, à leur égard, que des engagements de bonté ; et les règlements faits à leur sujet furent des ordres absolus, émanés de l'autorité souveraine, et non des conditions stipulées comme auparavant, pour ainsi dire, d'égal à égal. Ce fut, remarquent les historiens, le plus beau moment du ministère de Richelieu, parce que la France triomphait au dehors et au dedans ; que les ennemis extérieurs publiaient eux-mêmes la supériorité des lumières du cardinal, et que les calvinistes, en soupirant sur les débris de leurs forteresses renversées par

ses ordres et sous ses yeux, ne pouvaient s'empêcher d'ailleurs de reconnaître son affabilité, sa facilité à adopter tous les moyens de douceur, et sa fidélité surtout à exécuter ses promesses.

En arrivant à Paris, Richelieu trouva que les premières froideurs de la reine-mère étaient devenues de la haine. Elle avait eu le chagrin de voir que sa dureté à l'égard de la princesse Marie n'était pas approuvée du roi : elle aurait voulu que son fils applaudît publiquement à sa conduite, et au contraire il lui envoya de l'armée des remontrances, à la vérité secrètes et respectueuses, mais très-sensibles, sur l'éclat imprudent qu'elle s'était permis. Tout ce qu'on crut pouvoir donner à sa dignité, ce fut de lui laisser, à l'extérieur, l'honneur de raccommoder ce qu'elle avait gâté. Ainsi l'on convint que Gaston irait faire des excuses et des promesses à sa mère, et lui demander la liberté de la princesse : elle l'accorda, mais de mauvaise grâce ; et elle demeura si courroucée contre le cardinal, qu'elle ne put s'en taire. Il aurait dû, disait-elle, la soutenir dans cette affaire, et déterminer en sa faveur l'esprit du roi, qu'il tournait à sa volonté. Sur ce principe, elle s'en prit à lui du chagrin que lui causait la mortification qu'elle avait essuyée, et quand il parut à la cour, elle le reçut très-mal. Cette fois, les négociations n'y firent rien ; et l'aigreur en vint au point que le prélat commanda à la marquise de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon, sa nièce, et à tous les parents et amis qu'il avait placés dans la maison de la reine, de se tenir prêts à en sortir, parce qu'il en allait quitter la surintendance. Louis fut obligé de se mêler de cette brouillerie : partie par insinuation, partie par autorité, il modéra la colère de sa mère, qui crut accorder beaucoup en souffrant que Richelieu eût la liberté de se présenter devant elle. Le roi dédommagea le cardinal de ces tracasseries, en lui accordant un surcroît de confiance et le titre de principal ministre.

Le duc de Savoie ne fut pas fidèle au traité de Suze : il ouvrit de nouveaux états aux renforts espagnols. Le duc de Mantoue se trouva pressé dans sa capitale, et il fallut recommencer une guerre qu'on croyait finie. Ce qui enhardissait Charles-Emmanuel, c'est qu'il savait la mésintelligence de la cour de France. Marie de Médicis ne cessait de dire qu'il était honteux de risquer de mettre l'Europe en feu pour protéger un petit prince d'Italie, aux

dépens du père de son gendre. D'ailleurs la conduite de Monsieur était très-propre à faire tirer des conjectures peu avantageuses aux intérêts des Gonzague. En jeune homme trop maître de ses volontés, et qui ne connaît ni frein ni bienséance, il donna dans les parties de plaisir de toute espèce, et même de débauche crapuleuse ; et quand le roi revint, soit honte de sa vie licencieuse, soit crainte des reproches, Gaston évita la présence de son frère, et se mit à errer, sans trop savoir où il irait. Son incertitude le mena sur la frontière de Lorraine. Le duc l'invita à sa cour : il s'y rendit, et dans une cour ornée de princesses belles et enjouées, ce fut une nouvelle occasion pour lui de déployer les agréments de la galanterie française. Marguerite, sœur du duc, fixa surtout son attention. Aussi ce ne fut qu'à regret qu'il céda aux ordres du roi., qui le rappelait, et aux remontrances du duc de Lorraine, que le monarque menaçait, si son frère ne revenait pas. Pour opérer ce retour, on envoya des négociateurs qui convinrent avec Monsieur d'une somme pour payer ses dettes, et d'une augmentation d'apanage. Ils accordèrent aussi à ses confidents des gratifications, des dignités, des pensions, mais sous la condition expresse qu'ils ne donneraient à leur maître que de bons conseils, et qu'ils répondraient de ses démarches. Il ne fut pas question, dans ce traité, de la princesse Marie de Gonzague, Marguerite l'avait fait oublier. On dit que Gaston en avait fait d'ailleurs le sacrifice à sa mère, dont il regagna ainsi les bonnes grâces. Le duc de Nevers, dont les vœux secrets sans doute étaient pour une alliance qu'il devait considérer comme le gage d'un secours assuré, trouva, à ce défaut, une ressource non moins certaine dans la politique de Richelieu.

Ce ministre jugea qu'au moment où la France commençait à se relever du discrédit dans lequel elle était tombée en Europe, il lui serait très-préjudiciable de se laisser manquer par le duc de Savoie. Il détermina donc le roi à pousser cette guerre avec vigueur ; et afin que rien ne retardât les opérations, soit lenteurs des recrues, ou défauts d'approvisionnements ou de finances, il fut résolu que le monarque commanderait en personne. On désirait que la reine-mère restât à Paris, en qualité de régente, comme elle avait fait Pendant la première expédition ; mais elle s'y refusa, pour montrer qu'elle n'approuvait pas celle-ci. Elle voulut même suivre son fils, sous

prétexte que sa santé pouvait être considérablement altérée par les fatigues de la guerre et la chaleur du climat où elle se ferait. Mais son véritable motif était le dessein de contrarier le cardinal, qui ne conseillait au roi d'aller à la guerre, disait la reine-mère, que pour le posséder seul et tout entier. La jeune reine voulut être aussi du voyage, pressée, dit-on, par un motif de jalousie que lui avait inspiré l'attachement d'estime que le roi témoignait à mademoiselle de Hautefort. Quant à Monsieur, comme on était sûr de lui par les engagements pris avec ses confidents, payés pour lui donner des conseils concertés, on l'attacha à l'armée d'observation laissée sur les frontières de la Lorraine, ayant sous lui le maréchal de Marillac. Ces précautions prises, le cardinal, précédant le roi, partit le 29 décembre, revêtu du titre de lieutenant général représentant la personne du roi, et accompagné du cardinal de La Valette, du duc de Montmorency et des maréchaux de Bassompierre et de Schomberg, qui devaient prendre ses ordres.

La campagne s'ouvrit par des négociations. Le duc de Savoie prétendait demeurer neutre, et sous ce prétexte se refuser à laisser les passages libres pour gagner Casal, assiégé de nouveau par les Espagnols, que commandait le célèbre Ambroise Spinola. Avec le but que se proposait la France de secourir le duc de Mantoue, il était impossible d'accéder à un pareil désir : les hostilités commencèrent donc, et Pignerol fut emporté par les Français ; mais approche des impériaux et des Espagnols ne permit pas de pousser plus avant. Le roi, ayant laissé la cour à Lyon, arrivait alors à Grenoble. Il y reçut un envoyé du pape qui se proposait pour médiateur. C'était Jules Mazarin ; ais comme il demandait la restitution de Pignerol, on ne donna pas de suite à ses ouvertures, et le roi s'attacha à se procurer, en Savoie et en Piémont, des dédommagements aux pertes de son allié dans le Mantouan, où sa capitale venait d'être surprise, et dans le Montferrat, où il ne lui restait plus que Casal. Charles-Emmanuel mourut sur ces entrefaites ; mais quoique Victor-Amédée, son fils, fût beau-frère du roi, l'objet de la guerre n'étant pas changé, elle n'en continua pas moins, et ce fut un grief de plus dans le cœur de la reine-mère contre le cardinal. Le duc de Montmorency, qui, avec des troupes inférieures en nombre, venait de battre

les alliés à Veillane, s'empara encore du marquisat de Saluces ; mais pour dégager Casai, où le brave Toiras se défendait toujours, on attendait de l'armée de Marillac un renfort qui n'arrivait point, ce qu'on attribuait aux conseillers de la reine-mère. Toiras, réduit presque aux dernières extrémités, fut obligé de composer avec les Espagnols. Il leur abandonna la ville, et promit de remettre la citadelle à la fin d'octobre s'il n'était pas secouru avant ce terme.

Une puissante diversion dans le nord de l'Allemagne le sauva, et ramena même la paix en Italie. Le roi de Suède, Gustave-Adolphe, se chargeait alors du rôle important que le roi de Danemark, battu par Tilly et Wallenstein, généraux de l'empereur, avait été obligé de quitter l'année précédente, par le traité de Lubeck, auquel Ferdinand avait refusé de laisser concourir Gustave, qu'il traitait d'usurpateur. C'est la troisième époque de la guerre de trente ans. Petis-fils de Gustave Wasa, et fils de Charles IX, qui avait été porté sur le trône par la soustraction d'obéissance des Suédois à l'égard de Sigismond, déjà roi de Pologne, et son neveu, dont les efforts pour rétablir la religion catholique en Suède avaient aliéné l'esprit des Suédois, Gustave, à son avènement, s'était trouvé engagé dans les guerres qui avaient été la suite de la déposition de Sigismond. Toujours vainqueur, il offrait en vain la paix au vaincu, que les secours de Ferdinand achevèrent de fixer dans son opiniâtreté. Accablé cependant près de Mariembourg, en Prusse, Sigismond consentit à une trêve de six ans, et Gustave, libre enfin de demander raison des mépris, des hauteurs et des secours de Ferdinand, se déclara hautement comme le protecteur de la liberté germanique, et surtout comme le défenseur du protestantisme opprimé, qu'un édit de restitution, de l'année précédente, dépouillait de tous les biens ecclésiastiques usurpés depuis la résignation de Charles-Quint. L'entrée de Gustave en Allemagne, qui eut lieu à la fin de juin, fut le salut du duc de Mantoue. L'empereur, afin de pouvoir rappeler les troupes qu'il avait en Italie, signa, le 13 octobre, à Ratisbonne, un traité par lequel il promettait d'investir le duc de Nevers des duchés de Mantoue et de Montferrat, sauf quelques districts qui étaient abandonnés aux ducs de Savoie et de Guastalle. La France s'obligeait de

son côté à restituer ses conquêtes sur Amédée, et à ne former aucune alliance avec les ennemis de la maison d'Autriche.

Ce traité, destiné à subir tant d'interprétations, y fut soumis dès sa naissance. Aussitôt qu'il fut connu aux armées, le maréchal de Schomberg refusa de s'y conformer, sur ce que les délais fixés à la retraite des ennemis obligeaient les Français à prolonger d'autant leur séjour en Italie, et à s'y voir exposés aux incommodités de la faim, aux maladies et aux rigueurs de l'hiver. Il fit proposer aux Espagnols l'évacuation commune des pays contestés, et leur remise immédiate au duc de Mantoue. Le négociateur était Jules Mazarin, si fameux depuis, et qui alors, sans autre titre que d'être attaché à la légation du nonce Pancirole, qu'Urbain VIII avait chargé de procurer la paix dans ces contrées, ne cessait de se transporter d'une armée à l'autre pour rapprocher les chefs, et prévenir l'inutile effusion du sang de tant de braves. Au refus du marquis de Sainte-Croix, qui remplaçait Spinola, mort depuis la convention de Casal, Schomberg, que le maréchal de Marillac venait enfin de rejoindre, donna ordre d'avancer sur les retranchements espagnols. Les français n'en étaient plus qu'à six cents pas, et déjà les enfants perdus étaient aux mains, lorsque l'infatigable Mazarin, après avoir enfin déterminé Sainte-Croix à céder, sortit tout à coup des retranchements espagnols, et, le chapeau à la main, bravant le péril et les balles qui sifflaient autour de lui, s'écria de toute sa force : « La paix, la paix ! – Point de paix, point de Mazarin ! » répondaient les soldats français, excités par leur ardeur martiale. Mais le général, plus prudent, fit faire halte. Les chefs s'avancent des deux parts entre les deux armées, ils s'embrassent, et Mazarin leur fait signer l'accord désiré par Schomberg. Il s'exécuta dès le lendemain : la majeure partie des Français rentra en France ; le reste demeura en Piémont, sous Toiras, qui fut fait maréchal de France, ainsi que le duc de Montmorency.

Dès les premières opérations militaires de cette campagne, Emmanuel, également habile et aux travaux du camp et aux intrigues du cabinet, connaissant la tendresse de Marie de Médicis pour Christine, sa fille, belle-fille du duc, avait fait écrire par cette princesse à sa mère des lettres remplies de plaintes amères contre le ministre ; elle disait qu'il rejetait les

propositions les plus raisonnables, et qu'on pouvait juger que son intention était de réduire son beau-père au désespoir, afin de l'obliger à se commettre avec le roi, au hasard de perdre ses états. La répugnance que Marie avait pour cette guerre et ses autres préventions lui rendirent ces imputations croyables. Elle jura la perte du cardinal, et associa à sa haine tous ceux que différents intérêts réunissaient contre le prélat.

Les principaux furent les deux frères Marillac, l'un maréchal de France, l'autre garde des sceaux et surintendant des finances. Ils avaient tous deux été élevés aux emplois par le cardinal, à la recommandation de la reine-mère. Malheureusement pour eux ils préférèrent la faveur de leur protectrice à celle du ministre, et se laissèrent aller à la tentation de le supplanter. Aidée de ces deux hommes, la reine entreprit une guerre ouverte contre le cardinal ; et non contente de faire souffler sans cesse aux oreilles du roi, par tous ceux qui l'entouraient, des plaintes contre son ministre, elle résolut, à l'aide de ses auxiliaires, de lui enlever son plus ferme appui auprès de Louis, la réussite dans ses entreprises.

Richelieu fut presque toujours en état de prouver à son maître que, pendant qu'il ne travaillait que pour l'honneur de la France, ses ennemis employaient contre lui des moyens odieux, plus nuisibles au royaume qu'à lui-même. Cette différence indique la cause de ses succès et de leurs revers. Par exemple, dans cette circonstance, il est plus que probable que les Marillac et leur cabale eussent dessein de faire échouer le ministre dans la guerre d'Italie, qui était son ouvrage, pour lui enlever la confiance du roi ; et que, s'ils avaient été sûrs de lui attirer quelque désavantage éclatant, ils n'auraient pas hésité d'y sacrifier la vie des soldats et l'honneur de la nation. En effet, on ne peut guère attribuer qu'à ce projet criminel l'état où se trouva réduire l'armée que commandait le ministre, privée de l'argent que le garde des sceaux s'était engagé de fournir, privée de recrues qui devaient partir de l'armée de Marillac ; de sorte que, s'il n'eût pas été dans les desseins du roi de voler lui-même à son secours, l'Italie serait peut-être encore devenue le tombeau des Français, en même temps qu'elle aurait été l'occasion infaillible de la chute précipitée du cardinal.

L'arrivée du roi sur la frontière ne remédia pas tout d'un coup au mal. Le premier ministre fut obligé de demander, comme en suppliant, au surintendant, les fonds que celui-ci voulait appliquer à un autre objet ; et pour avoir les troupes de Marillac, qui devaient renforcer l'armée d'Italie, il fallut y appeler le maréchal lui-même, et lui offrir de partager l'honneur de la victoire. Avec ces secours, le roi eut bientôt conquis la Savoie ; mais cette conquête était à peine achevée, qu'une maladie aiguë le surprit à Lyon, où il était revenu pour quelques jours se délasser de ses travaux. Le danger fut extrême, et donna lieu à bien des craintes et des espérances. Couché sur son lit de douleur, le monarque ne fut pas plus exempt que les autres hommes des fatigues d'esprit qu'on n'épargne pas assez aux mourants. Chacun voulait fixer son attention et l'intéresser à tout, lui à qui tout allait échapper. Le cardinal, ayant le plus à craindre d'une femme irritée, prête à devenir toute-puissante, supplia Louis de pourvoir à sa sûreté. Le moribond fit venir le duc de Montmorency : « Promettez-moi, lui dit-il, et donnez-moi votre parole d'honneur, qu'à la première demande de monsieur le cardinal, vous prendrez une bonne escorte, et le conduirez vous-même à Brouage. » Le généreux Montmorency donna sa parole. Le prélat, du consentement du roi, entretenait dans cette ville une forte garnison : il comptait s'y dérober au premier coup de la vengeance, et se retirer de là par mer à Rome, s'il ne voyait pas la possibilité de vivre sûrement dans son diocèse, ou même de rentrer dans les affaires, dont il avait seul la clef.

La convalescence de Louis rendit ces précautions inutiles ; mais elle exposa de nouveau ce prince aux persécutions de toute la cour, liguée contre le prélat. Qu'on se représente une mère, une épouse, joignant des plaintes accompagnées de larmes et de sollicitations pressantes aux attentions tendres dont un malade sent si bien tout le prix, et l'on ne sera pas surpris que le roi ait promis de congédier le cardinal. On sera moins étonné encore que, réfléchissant sur la multitude et l'importance des affaires dans lesquelles il se trouvait engagé, il ait résolu en lui-même de tout tenter pour conserver son ministre. Il espéra de trouver le moyen de concilier les égards qu'il devait à sa mère avec ses besoins, et il se flatta qu'elle n'exigerait pas rigoureusement l'éloignement d'un homme si nécessaire. Ce plan était bien

conçu, mais il fallait beaucoup de prudence pour en ménager l'exécution, et malheureusement Louis en manqua dans un point essentiel : il eut la faiblesse d'avouer au cardinal, dans un moment de confiance, les tentatives faites contre lui, de circonstancier les faits, et de nommer les personnes : Il arriva de là que Richelieu conçut et conserva une haine implacable contre ses détracteurs, et que ceux-ci, appréhendant la vengeance d'un homme si habile, crurent qu'il n'y avait pour eux de salut que dans sa perte, et qu'ils y travaillèrent sans relâche.

Si la réconciliation avait pu se faire, elle se serait conclue pendant le retour de Lyon à Paris. Richelieu y épuisa tout l'art et toute l'adresse qui l'avaient autrefois fait estimer et aimer de Marie. Il se mit avec elle sur la Saône dans le même bateau : il fut enjoué, prévenant, attentif, complaisant, et n'oublia rien de ce qui pouvait la guérir de ses préventions, et l'engager à lui rendre ses bonnes grâces. La reine dissimula, et parut se rendre à ses désirs ; les confidents de Marie, les personnes attachées au cardinal, se traitèrent en amis. Le voyage fut très-gai ; mais à peine la reine fut-elle arrivée auprès de son fils, qu'elle le somma d'exécuter sa promesse et de renvoyer Richelieu, et avec lui la dame de Combalet, sa nièce bien-aimée, et tous ses serviteurs, parents et protégés, qu'elle voulait qu'on fît disparaître de sa présence. Le roi, embarrassé, essaie encore de fléchir sa mère ; il la prie, la conjure de recevoir les excuses de la nièce, et d'agréer les prières et les promesses de l'oncle, dont il sera lui-même garant. Il engage le prélat à accorder quelque chose au ressentiment d'une femme, à prescrire des soumissions à sa nièce, et il obtient enfin qu'à ces conditions Marie les recevra tous les deux en grâce.

Le 11 novembre, fête de saint Martin, jour fameux dans les fastes de l'histoire de ce temps, et qu'on a nommé la *journée des dupes*, est fixé pour cette explication, qui devait tout raccommoder et qui brouilla tout. Madame de Combalet est admise, en présence du roi, à l'audience de la reine, qui demeurait au Luxembourg ; elle se jette à ses pieds, et lui demande pardon de lui avoir déplu. Marie la reçoit froidement ; et bientôt, lasse de se retenir, elle se laisse aller à toute la fougue de son caractère, l'accable de reproches et d'injures, la traite d'ambitieuse, d'ingrate, de fourbe, de femme débordée,

et avec tant de pétulance, que le monarque ne peut la contenir, et est obligé de faire signe à cette dame de se retirer. Il tâche de calmer sa mère, la conjure de se modérer ; et croyant avoir trouvé un moment favorable, il appelle le cardinal. Celui-ci, qui avait vu sortir sa nièce tout en larmes, entre lui-même en tremblant. Cette scène commence et finit comme l'autre. La reine, plus irritée qu'adoucie par les excuses de Richelieu, qu'elle traite de soumission hypocrite, pleure, sanglote, s'écrie que le cardinal est un perfide, un scélérat, l'homme le plus méchant et le plus détestable du royaume. « Vous ignorez ses projets, dit-elle à son fils ; il n'attend que le moment où le comte de Soissons aura épousé sa nièce, pour lui mettre votre couronne sur la tête. – Mais, madame, lui disait le roi, attendri et ému, madame, que dites-vous là ? à quel excès vous transporte votre colère ? C'est un homme de bien et d'honneur ; il m'a toujours servi fidèlement ; je suis très-satisfait de lui ; vous me désobligez, vous me mettez à la gêne ; j'aurai de la peine à revenir du chagrin que vous me faites. » Peu touchée de l'état violent où elle mettait son fils, dont peu de chose altérerait la santé, elle persévère dans son emportement ; il est obligé, pour mettre fin à une scène aussi désagréable, d'ordonner brusquement au cardinal de sortir. Celui-ci se croit perdu, il se retire consterne, et peu après, le roi sort lui-même, profondément blessé de la double offense de sa mère, qui lui manquait si ouvertement de parole et d'égards.

Aussitôt que la reine se trouve seule, ses femmes entrent : ses confidents, officiers, ses domestiques s'empressent ; tout le monde est bien venu. Elle leur raconte, d'un air de triomphe, ce qu'elle a dit, ce qu'elle a fait, comme elle a humilié le cardinal, comme il était confus et désespéré ; elle ajoute que si son fils ne lui a pas donné gain de cause devant son ministre, c'est par une condescendance qui ne durera pas : tous ceux qui l'entendent applaudissent à sa fermeté.

Les courtisans, voyant que le roi s'est retiré sans rien dire, que tout est en désordre et en confusion chez le cardinal, qu'il brûle ses papiers, qu'il fait emballer ses meubles et se dispose à un prompt départ ; les courtisans, cette nation mobile, qui tourne sans cesse au vent de la faveur, courent en foule chez la reine, remplissent ses appartements. Elle se montre, parle, écoute,

caresse, remercie, et respire avec volupté l'encens que ses flatteurs lui prodiguent.

Mais Richelieu, tout déconcerté qu'il paraissait, n'était pas sans espérance. Saint-Simon, favori du roi, qui avait tout vu, tout entendu, et qui était tout dévoué au cardinal, lui rendit, en cette occasion, le plus grand service, en lui faisant dire d'avoir bon courage. C'est à lui que nous devons la connaissance des perplexités de Louis XIII. « Eh bien ! lui dit le roi en quittant sa mère, que dites-vous de cela ? – J'avoue, répondit le favori, que je croyais être dans un autre monde ; mais enfin, sire, vous êtes le maître. –

Oui, je le suis, répliqua le roi, et je le ferai sentir. » Mais il lui en coûtait pour exécuter cette résolution. « L'obstination de ma mère me fera mourir, disait-il à Saint-Simon. Son entêtement contre le cardinal est si grand, qu'il est impossible de lui faire entendre raison. Elle veut que je chasse un ministre qui me sert fidèlement, et que je confie l'administration de mes affaires à des ignorants, plus attachés à leurs préjugés qu'à la raison, et préférant leur intérêt particulier à celui du royaume. » Cependant il hésitait à heurter de front l'obstination de la reine-mère. L'incertitude dont son esprit était agité se peignait dans ses mouvements ; il se promenait à grands pas, se jetait sur son lit, se relevait précipitamment, demandait à boire, cherchait à la fenêtre la fraîcheur de l'air, et ouvrait ses habits comme un homme qu'un feu intérieur aurait dévoré. Dans cet état, un mot de Saint-Simon fut comme un trait de lumière qui le décida. « Je suis persuadé, dit-il au roi, que, pour l'intérêt de son service, Votre Majesté protégera le cardinal contre une cabale de gens sans mérite, qui en veulent plus au ministère qu'au ministre. Sans attaquer directement la reine-mère, Votre Majesté peut se contenter d'éloigner ceux qui lui inspirent des idées contraires à votre volonté, et tout ira bien ensuite. » Cet expédient plut à Louis ; et afin d'être plus libre de le suivre, il résolut de quitter Paris, et de se rendre à Versailles.

Cependant le cardinal de La Valette, sur le bruit du départ de Richelieu, était allé le trouver, et, lui représentant que le plus mauvais parti qu'il pût prendre était la retraite, il le détermina à se rendre au contraire à Versailles, et à y faire valoir ses services pendant que les courtisans lui laissaient encore la place libre. Il l'y accompagna, et le ministre n'osant paraître

d'abord devant le roi, il se présente seul, à l'effet de s'assurer de ce qu'il y avait à craindre ou à espérer pour son ami. Aussitôt que le roi l'aperçut : « Vous avez sans doute été bien surpris ? lui dit-il. – Plus qu'on ne peut imaginer, répond La Valette. – Monsieur le cardinal, reprend le monarque, a un bon maître : allez lui faire mes compliments, et dites-lui que, sans délai, il se rende à Versailles. » Le cardinal, averti, paraît, il presse et embrasse les genoux du roi, mais, après les premiers remerciements, il le prie de lui permettre de quitter le ministère : le prince refuse ; le prélat insiste. On prétend qu'il ne faisait pas cette demande de bonne foi ; cependant il est possible qu'il eût peut-être mieux aimé faire sa retraite que de se trouver par la suite exposé à de pareils assauts. Mais le roi le tranquillisa à cet égard, en lui promettant de le protéger contre tous.

Ce fut alors qu'ils prirent, dans le plus grand secret, des mesures dont l'exécution causa bien de la surprise. Marillac, garde des sceaux, fut mandé pour travailler avec le roi : il accourut, plein de l'idée qu'il allait désormais tenir le timon des affaires ; son illusion ne dura qu'une nuit : au point du jour, il fut enlevé et enfermé dans une prison ; les sceaux lui furent ôtés, et donnés à l'Aubespine, marquis de Châteauneuf. Son frère le maréchal, commandant en Italie, instruit de l'intrigue, attendait à chaque instant un courrier qui devait lui annoncer la disgrâce du cardinal, et la promotion de son frère au ministère. Le courrier arriva, mais adressé au maréchal de Schomberg, avec ordre de se saisir de son collègue, et de l'envoyer, sous bonne garde, dans une citadelle de France, ce qui fut exécuté. En même temps que Ces changements se faisaient, Brienne, secrétaire d'État, partit de Versailles, et alla les annoncer à la reine-mère de la part du roi. On ne toucha pas à sa maison ; mais on ne garda pas les mêmes ménagements pour la jeune reine, qui s'était jointe à sa belle-mère contre le cardinal ; son époux lui ôta plusieurs femmes qu'elle aimait, et qui s'étaient mêlées de l'union des deux reines. L'ambassadeur d'Espagne, qui l'avait conseillée, fut prié de ne point paraître si souvent à la cour, surtout auprès d'Anne d'Autriche. Enfin il n'y eut d'épargné, au milieu de ce tourbillon général, que le duc d'Orléans et les personnes de sa cour. Loin de les changer, le cardinal les confirma dans leurs emplois. Il augmenta même leur état : au

président Le Coigneux il promit un chapeau de cardinal, une duché-pairie à Puylaurens, des gratifications et des dignités à ses autres confidents ; mais toujours à la condition qu'ils entretiendraient leur maître dans des dispositions favorables au ministre, et qu'ils répondraient de sa conduite. Ainsi, tenant en main la crainte et l'espérance, comme deux rênes qu'il tirait ou lâchait à volonté, il se serait procuré quelque tranquillité, si la fougue des intrigants pouvait être domptée.

La reine-mère, après un pareil éclat, aurait dû sentir que tout son ascendant sur l'esprit de son fils était perdu, et qu'elle n'avait d'autre parti à prendre que de quitter totalement les affaires. Plus prudente, ou mieux conseillée, elle serait restée à la cour, jouissant tranquillement des prérogatives de mère du roi, ou se serait retirée dans quelque province, où on ne lui aurait certainement refusé aucun des avantages qu'elle pouvait désirer, pourvu qu'ils eussent été sans prétentions au gouvernement ; mais Marie, quoique battue par une si furieuse tempête, dédaigna le port qui se présentait : elle se rembarqua, au contraire, avec une nouvelle intrépidité sur la mer orageuse des intrigues, et se flatta que son habileté la préserverait du naufrage. Il serait inutile de raconter les moyens employés par la reine et le cardinal pour se supplanter, et l'on présume assez ce que peuvent essayer, et une femme opiniâtre, qui, malgré des déboires de toute espèce, ne perd jamais l'espérance de l'emporter, et un homme impérieux, qui ne veut pas même être soupçonné de souffrir de bornes à sa puissance.

Le duc d'Orléans fit alors une action qui n'aurait été que ridicule de la part d'un particulier, et qui était de conséquence de la part d'un prince. Le blâme en retomba sur la reine, et les préventions du roi contre elle en augmentèrent. On doit se rappeler qu'elle s'était brouillée avec Gaston, au sujet de la princesse de Gonzague. La mère et le fils se raccommodèrent et se brouillèrent encore, parce que Marie trouva mauvais qu'après la scène du Luxembourg, son fils n'eût pas pris assez ouvertement son parti ; elle fit ensuite des démarches pour regagner Gaston, dont elle avait besoin. Malheureusement il y eut alors quelques lenteurs dans l'exécution des promesses faites auparavant, par le ministre, à Puylaurens et à Le Coigneux ; et il devint par là plus aisé aux émissaires de la reine-mère de

persuader au prince un éclat contre Richelieu. En conséquence, le 30 janvier, escorté d'une foule de gentilshommes qui paraissaient disposés à tout pour servir sa vengeance, il va chez le cardinal, entre avec fracas, et le regardant d'un air fier et menaçant: « Je viens, dit-il, retirer la parole d'ami que je vous ai donnée, et vous déclarer au contraire, que je saurai punir un fourbe qui foment la désunion dans la famille royale. Ingnat et persécuteur envers ma mère, et insolent à mon égard, sans votre qualité de prêtre, j'aurais déjà puni votre audace ; mais sachez qu'il n'est pas de caractère qui puisse soustraire au juste châtement qu'il mérite un sujet assez osé pour offenser des personnes du rang de ma mère et du mien. J'abandonne une cour où vous dominez, et je me re¹ tire dans mon apanage. Si l'on m'y attaque, je saurai m'y défendre. » Après ce peu de mots, sans vouloir entendre ni excuses ni explications, il monte dans son carrosse, et part avec ses principaux officiers pour Orléans, laissant bien débarrassé le cardinal, qui ne s'attendait à rien moins qu'à être poignardé. Le roi n'était point en ce moment à Paris. Averti par Richelieu, il se hâte de revenir, rassure son ministre, auquel il promet de servir de second envers et contre tous, sans en excepter son propre frère, et se rend chez sa mère, à laquelle il laisse entrevoir qu'il la soupçonne d'être complice de celle évasion. Marie semble étonnée, et nie d'y avoir aucune part ; mais on découvrit que, quelques jours auparavant, elle avait rendu au duc d'Orléans le dépôt des bijoux de sa première femme, et l'on ne douta plus de la connivence.

Cette équipée, ainsi l'appelait Louis XIII, ne s'était point faite sans motifs et sans mesures ; car il ne faut pas croire que les confidents de Monsieur, d'après lesquels il pensait et agissait, n'eussent dessein que de venger sa mère. Comme la conscience leur reprochait bien des atteintes portées à la promesse qu'ils avaient faite de ne plus cabaler, ils craignaient la prison, et la faisaient craindre à leur maître. Ils lui persuadèrent que le roi, étant d'une santé très-faible depuis sa maladie de Lyon, ne pouvait vivre longtemps ; qu'il n'était question que de demeurer quelques mois à Orléans, et que, si l'on était obligé d'en sortir, le pis-aller serait d'aller attendre hors du royaume. Pour être en sûreté à Orléans, Monsieur faisait lever des troupes en Quercy et en Limousin, où Puylaurens avait des

habitudes. Il rassemblait autour de lui les seigneurs curieux de nouveautés, dont les principaux étaient le comte de Moret, fils de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, Charles, duc d'Elbeuf, et Louis de Gouffier, duc de Rouannès ; enfin il n'était parti de Paris *que la main bien garnie*, par les soins du président Le Coigneux, qui avait fait des fonds considérables, sous le nom de trois financiers très-accrédités.

Louis entama une négociation avec son frère ; on lui fit les offres les plus flatteuses, pour l'engager à revenir à la cour. Le roi alla jusqu'à vaincre sa répugnance pour le mariage de Gaston, et proposa de lui donner la princesse Marie ; mais Monsieur répondit opiniâtrement qu'il voulait rester à Orléans. Louis menaça d'aller l'en tirer. La chose n'était pas difficile, si le monarque n'eût cru devoir commencer par s'assurer de sa mère, dont la réconciliation avec le cardinal pouvait terminer tous les différends pour le présent et l'avenir ; mais il aurait fallu qu'elle eût été sincère. Or, Richelieu ne comptait pas beaucoup sur cette sincérité. Il voulut mettre pour base du traité que la reine abandonnerait à la justice du roi ses mauvais conseillers. C'était une condition bien dure, si l'on prétendait la forcer de leur laisser subir une peine afflictive ; mais ce n'était pas trop exiger, si l'on entendait par là qu'elle les éloignerait de sa personne. Le refus qu'elle en fit persuada à son fils qu'elle voulait toujours se réserver des moyens pour troubler son royaume ; et il songea sérieusement à prendre des mesures qui pussent enfin lui procurer de la tranquillité.

Il fut tenu à ce sujet un grand conseil. Le cardinal, comme trop intéressé, ne voulait pas y parler ; mais, vaincu par le désir du roi et par les prières des autres conseillers d'état, il prend enfin la parole. Il peint d'abord l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Lorraine, la Savoie, humiliés des succès de Louis, jaloux de sa gloire, et cherchant dans les cabales de la cour les moyens d'interrompre ses prospérités. Il représente ensuite l'union des deux reines et du duc d'Orléans comme une conjuration toujours subsistante, que les Parlements, les calvinistes, les puissances étrangères trouvent, au moindre mécontentement, prête à les seconder. « Vous avez vu, sire, il y a quelques années, ajouta-t-il, une simple intrigue de femmes liées avec de jeunes Anglais vous causer les plus vives alarmes, et vous forcer de faire

couler du sang. A présent, que n'avez-vous pas à craindre d'une faction qui voit à sa tête les premières personnes de l'État, qui se vante que l'Espagne et l'Angleterre ne la laisseront pas manquer d'argent, ni l'Allemagne d'hommes ; d'une faction qui a eu l'audace, lorsque vous avez fait arrêter le maréchal de arillac, d'exciter le gouverneur de Verdun, placé par ce criminel, à défendre la place contre vos troupes ; qui enfin a enhardi le président Le Coigneux, chancelier de Monsieur, à casser, par un arrêt de son conseil, un arrêt du vôtre ? Si ces attentats restent impunis, c'en est fait de votre autorité. »

Le cardinal fait voir ensuite que ces désordres sont l'ouvrage de la passion de la reine-mère ; qu'elle a juré de le perdre ; qu'elle l'a déclaré à Bullion et à mille autres, et qu'il ne faut pas compter qu'elle guérisse jamais de cette maladie. Or, ajoute-t-il, tant que le duc d'Orléans pourra espérer de la voir réussir, il se tiendra joint à elle ; et pendant que Votre Majesté sera occupée de ces objets, comment pourra-t-elle pourvoir aux affaires du dehors et aux besoins de l'État ? Chaque jour il paraîtra de nouveaux mécontents ; ceux qui vous resteront attachés deviendront importuns à force de prétenons et de demandes : il faudra les enchaîner par des bienfaits continuels ; et il pourrait se rencontrer telle circonstance dans laquelle il serait impossible d'arrêter le mal qu'on aurait laissé croître. »

Après avoir ainsi alarmé le roi sur son autorité, Richelieu présente à ce caractère ombrageux d'autres craintes pour sa sûreté. « Dans une maladie, dit-il, ces ennemis couverts, que vous aurez tolérés, peuvent se rendre maîtres de votre personne, sans que vos plus fidèles serviteurs puissent vous secourir, sans qu'ils puissent eux-mêmes sauver leur vie ou leur liberté, parce qu'alors tout le monde tourne du côté du soleil levant. Même chose peut arriver à l'occasion d'une défaite, d'un mauvais succès que les malintentionnés auront eux-mêmes provoqué, afin d'en rejeter la faute sur vos fidèles ministres. Alors vos meilleurs serviteurs resteront à la discrétion de courtisans envieux, de femmes aigries, dont le penchant pour la vengeance est connu. » De cet exposé, le prélat conclut que ces maux menaçants ne peuvent être prévenus que par des remèdes extrêmes. « Car les remèdes faibles, appliqués aux grands maux, ne font que les augmenter.

Les remèdes forts tuent ou guérissent ; et, dans la circonstance où nous sommes, il faut ou ne pas toucher la plaie, ou l'ouvrir entièrement. »

Le cardinal discute ensuite les moyens propres à éloigner les inconvénients qu'il vient d'exposer. Il en trouve cinq : le premier de faire une paix solide avec la maison d'Autriche, afin que, n'ayant plus de guerre sur les bras, le roi ait moins à redouter les cabales domestiques ; mais en proposant ce moyen, Richelieu le détruit. « Tant que les étrangers, dit-il, croiront pouvoir tirer parti du mécontentement de la cour, ou ils ne souscriront point à la paix, ou ils ne l'accorderont qu'à des conditions honteuses ; conditions qui seront à jamais les semences de nouvelles guerres. Le second moyen, dit le cardinal, serait de gagner les conseillers de Monsieur. Malheureusement, ajoute-t-il, une triste expérience doit nous convaincre que les plus grands bienfaits y seront inutilement employés ; ils portent si impatiemment le joug du roi, qu'ils ne seront jamais contents. » Le ministre cite à ce sujet plusieurs mauvais conseils donnés à Gaston, et dont les suites avaient été préjudiciables à la tranquillité du roi, au succès de ses armes et au bien du royaume. « Nous avons, continue-t-il, un troisième moyen, ce serait d'apaiser la reine-mère ; moyen le plus désirable, à la vérité, mais aussi le plus difficile, parce que, outre que les femmes sont très-vindictives de leur nature, la reine est d'un pays et d'une maison où l'on ne pardonne jamais. Les services que j'ai eu le bonheur de lui rendre, ceux que j'ai rendus à votre royaume, l'ont-ils empêchée de se porter contre moi aux dernières extrémités ? Qu'ont produit vos prières, sire, et vos supplications, dans un temps où la mauvaise santé de Votre Majesté demandait les plus grands égards, et lorsque la reine devait voir elle-même que ces contradictions ne pouvaient qu'augmenter vos douleurs et le danger ? Après cette épreuve, après les paroles données devant son confesseur, devant le nonce du pape, paroles violées aussitôt, peut-on espérer de la faire revenir à des sentiments plus doux ? Jamais elle ne sera contente qu'elle ne se voie maîtresse d'exterminer tout ce qu'elle hait ; et n'est-il pas à craindre que la passion de la vengeance ne la porte à des actions dont elle gémirait ensuite inutilement ?

« Peut-être, ajoute le cardinal, le quatrième moyen, qui est de m'éloigner des affaires, serait-il avantageux : en ce cas, il faut l'employer sans hésiter, et je le désire passionnément ; peut-être aussi serait-il inutile. » Ici Richelieu donne, contre cet expédient, des raisons plausibles : qu'il n'est pas sûr que son éloignement apaise les esprits irrités ; que d'ailleurs cette condescendance, qui sera traitée de faiblesse par la cabale, pourra l'enhardir à tout tenter pour s'emparer du gouvernement. « Néanmoins, ajoute-t-il, si ce remède est bon, il faut l'employer sur-le-champ, et ne pas regarder à quelques inconvénients. Si, au contraire, les dangers sont plus grands que les avantages, il faut en venir au cinquième moyen. »

Ce cinquième moyen était l'éloignement de la reine-mère. L'adresse que Richelieu met dans cette partie de son discours, où il s'agit d'engager un fils à une rupture perpétuelle avec sa mère, est remarquable. Il répète ce qu'il a déjà affirmé, que la seule passion de Marie contre lui entretient la division à la cour ; qu'il n'y a d'autre parti à prendre que de la prier de s'en éloigner pour un temps, et de chasser d'auprès d'elle les factieux qui lui donnent de mauvais conseils ; que d'ailleurs, dans l'exécution de cette résolution, il faut apporter tous les égards imaginables, mais aussi que, comme on peut éprouver beaucoup de résistance de la part de tant de personnes intéressées à défendre la reine, il faut prendre si bien ses mesures, qu'on ne manque pas de réussir. « Car commencer sans finir, ce serait se perdre irrévocablement. » Le sens de cette phrase, sous une expression adoucie, était que, si la persuasion ne suffisait pas, il faudrait employer la force ; aussi le cardinal, qui sentait la dureté de ce conseil, emploie-t-il toute son éloquence à en justifier la nécessité.

« Je sais, dit-il, que je vais être diffamé par ce violent caustique ; que tous les maux dont j'ai voulu par là garantir l'État vont retomber sur moi ; mais c'est un malheur inévitable dont il ne faut pas plus s'embarrasser, qu'un chirurgien qui coupe un bras ne s'alarme du sang qu'il fait perdre. Si je ne considérais que moi, jamais je ne donnerais un pareil conseil, parce qu'on peut croire que je ne le donne que par vengeance. On va dire que c'est la créature qui attaque le créateur, et que je paie les bontés de la reine de la plus noire ingratitude. Les satires, les pasquinades, vont voler de toutes

parts ; et, si je suivais mon inclination, j'aimerais mieux tomber sans reproche que de m'affermir par ce moyen ; mais comme je dois préférer la sûreté de votre personne, celle de votre couronne, à ma propre réputation, je ne crains pas de dire devant vous, sire, et devant votre conseil, que ce dernier avis est le mien. Mais s'il vous plaît de le suivre, ajoute Richelieu en homme qui sait se sacrifier noblement, je supplie Votre Majesté de me permettre de quitter le ministère, où je ne serai plus nécessaire, parce que ce coup imprévu dissipera la cabale ; et les ministres que vous garderez suffiront. L'esprit de la reine-mère guérira d'autant plus tôt qu'elle se trouvera dans l'impossibilité de mal faire, et qu'elle ne sera plus assiégée par ceux qui la portent à la vengeance. Eux-mêmes, privés de son appui, chercheront à s'accommoder. Nos ennemis, ne comptant plus sur nos divisions, se disposeront à la paix pour leur propre intérêt. En peu de temps vous verrez, sire, votre royaume florissant, vos sujets soumis, et vous acquerrez l'estime des peuples, qui est toujours mesurée sur des succès. »

Montrer au roi la possibilité de ces avantages, même sans le concours du ministre, c'était les montrer bien plus certains encore si le ministre continuait à tenir le timon du gouvernement : aussi Louis n'hésita-t-il pas sur le parti qu'il avait à prendre. Les personnes appelées à ce conseil furent toutes de l'avis de Richelieu, avec cette restriction cependant qu'il ne fallait pas lui laisser quitter le ministère ; et la disgrâce de la reine fut décidée.

Elle était à Compiègne, où elle avait voulu suivre le roi, qui s'y était rendu avec intention, parce qu'en cas de résolution vigoureuse il était plus aisé de l'exécuter dans cette ville qu'à Paris. Le 23 février, au point du jour, Louis fait éveiller sa femme. Les ordres avaient été donnés la veille, et, en moins d'une heure, le roi, la reine, les seigneurs, les ministres, tout fut parti, à l'exception de huit compagnies des gardes, cinquante gens d'armes et cinquante cheveu-légers, qui restèrent pour garder la reine-mère, sous prétexte de lui faire honneur. Le maréchal d'Estrées les commandait : il eut ordre de faire partir la princesse de Conti, sœur du duc de Guise, remariée secrètement à Bassompierre, pour son château d'Eu, sans lui permettre de parler à la reine ; ce qui fut exécuté. A son réveil, Marie se trouva dans une solitude accablante. La plupart de ses femmes avaient été changées. Vautier,

son médecin, était prisonnier ; elle ignorait le sort de ses autres confidents. Quand elle voulut s'en informer au maréchal, qu'elle fit appeler auprès de son lit, quand elle lui demanda ce qu'on exigeait d'elle, il répondit très-respectueusement que le roi lui ferait savoir incessamment sa volonté.

La journée se passa dans cette perplexité. Le lendemain, arriva le sieur Brienne de la Ville-aux-Clercs, conseiller d'état, chargé de proposer à Marie de se retirer à Moulins. Ce fut le commencement d'une négociation qui dura cinq mois. Chacun y employa les armes propres à son caractère : la reine, les plaintes, les hauteurs, les prières, les menaces, les promesses, les subterfuges, les maladies feintes, quelquefois de véritables, occasionnées par le chagrin. Le ministre montra une fermeté toujours uniforme, n'écoutant aucun projet que l'obéissance de la reine n'en fût la base, c'est-à-dire qu'elle ne commençât par se confiner dans quelque endroit dont on conviendrait. Il est vrai qu'à la longue on modéra la dureté des premières propositions ; on lui offrit des châteaux plus logeables avec le gouvernement de la province où elle demeurerait, de l'argent, des pensions, enfin toute l'autorité qu'elle pouvait désirer ; mais c'était toujours quitter la cour et les affaires, sacrifice auquel elle ne pouvait se résoudre.

Pendant ces délais, la condition de ses partisans empirait. Entre les seigneurs de marque, le seul Bassompierre fut arrêté ; mais on ôta à la dame du Fargis et autres affidées de la reine-mère les charges qu'elles avaient, tant auprès d'elle qu'auprès de sa belle-fille. Plusieurs personnes distinguées perdirent leurs emplois, et furent arrêtées ou éloignées : trop heureuses celles qui purent se choisir un asile dans les pays étrangers. On commença à parler de faire le procès aux deux Marillac prisonniers. Le père Chanteloube, confident de la reine-mère, fut exilé ; et à mesure qu'elle différait d'obéir, on lui enlevait tantôt un secrétaire, tantôt un officier de sa maison, tantôt une femme qui lui plaisait, sous prétexte que ces personnes lui donnaient de mauvais conseils.

Gaston était toujours à Orléans. Il avait d'abord dit qu'il ne voulait qu'y vivre tranquille éloigné de la cour, où la puissance du ministre lui faisait ombrage ; mais aux premiers cris de sa mère, qui, du fond de sa prison, disait-il, réclamait son secours, il semble se réveiller de son assoupissement.

Il écrit des lettres suppliantes à son frère, et menaçantes au ministre. Il déclare vouloir venger l'insulte qu'on faisait à sa mère. A ce signal, les mécontents éloignés lui écrivent ; ceux qui habitent les lieux voisins de sa résidence s'assemblent autour de lui. Il redouble d'activité à faire des provisions d'armes et d'argent, et à envoyer des commissions pour lever des troupes. Tout fut tenté de la part du roi pour l'apaiser. Aux offres déjà faites de lui procurer un mariage avantageux et à son goût, on joignit des promesses de pensions, d'argent comptant, d'augmentation d'apanage, de charges et de dignités pour ses favoris. Ces propositions tentèrent les courtisans de Gaston ; ils délibéraient, et pendant ce temps ils se ralentissaient sur les précautions. Louis, au contraire, à chaque offre, faisait un nouveau pas vers Orléans, avec une escorte qui pouvait passer pour une armée. Enfin les yeux s'ouvrirent : le duc d'Orléans s'aperçut qu'on allait l'investir ; il fut effrayé, tout son monde prit l'épouvante, et il se sauva avec eux, le 13 mars, à travers la Bourgogne, jusqu'en Lorraine. Le roi le suivit pas à pas ; et, quand il l'eut poussé hors des frontières, il fit déclarer criminels de lèse-majesté tous ceux qui lui avaient donné aide ou secours.

Après que le fils eut fait cette fausse démarche du côté de la Lorraine, la mère en fit du côté de la Flandre une aussi peu réfléchie. Comptant sur les intelligences de Monsieur, qu'elle croyait capables, jointes aux siennes, de soulever le royaume, elle présentait des requêtes au Parlement, comme prisonnière, et sollicitait les fidèles sujets de son fils à s'armer pour la mère contre un ministre qui la tenait en captivité ; on répondait à ses écrits et à ses plaintes qu'elle était libre de sortir de Compiègne, que c'était même ce que le roi désirait, et qu'il ne lui demandait que de se fixer dans quelque château dont on conviendrait. Elle répliquait que cette offre d'un autre séjour n'était qu'un leurre pour la tirer de ce château, l'enlever plus facilement sur la route, la transporter à Florence, et la séparer pour jamais de ses enfants. Comme elle faisait retentir tout le royaume du bruit de sa captivité, on fit éloigner les gardes, et on lui laissa toute liberté. Quelques historiens disent que le ministre savait qu'elle en abuserait, qu'il était instruit de ses projets d'évasion, et qu'il les facilita, afin de lui faire commettre une faute irréparable. D'autres assurent qu'il ne la sut qu'au

moment de l'exécution. Quoi qu'il en soit, il l'apprit assez à temps pour tourner toutes les mesures de la reine contre elle-même.

Elle comptait se cantonner à la Capelle, petite ville de Picardie, frontière de Flandre, d'où elle espérait tirer du secours en cas de besoin. Elle se promettait aussi de recevoir dans cette place les mécontents de France, qui s'y seraient fortifiés, aidés des Espagnols, pendant que Gaston aurait occupé le roi du côté de la Lorraine. Le marquis de Vardes était gouverneur de la Capelle, en survivance de son père, et y résidait. Marie lia une intelligence avec lui, par le canal de la comtesse de Moret, ancienne maîtresse de Henri IV, qui avait épousé ce jeune homme, et par l'entremise de plusieurs autres femmes qui s'étaient réfugiées auprès d'elle. On flatta le marquis d'une charge éminente à la cour quand la reine y serait rentrée, et sur cette frivole espérance, il convint de la recevoir dans la place.

Pleine de confiance dans la justesse de ses mesures, Marie sort de Compiègne le 19 juillet de grand matin, et se met en route pour la Capelle. Elle ne trouva sur son chemin ni garde, ni obstacles ; mais Richelieu avait dépêché à la Capelle le vieux marquis de Vardes, qui s'y rendit, à point nommé, quelques heures avant la princesse. Il rassembla la garnison, produisit ses ordres, s'empara des portes, arrêta son fils, et mit dehors toutes les femmes. Quand Marie arriva, elle les trouva dans le faubourg très-embarrassées. On tint conseil. Retourner sur ses pas, c'était se forger de nouveaux fers ; croire qu'à force de prières et de larmes on pourrait fléchir le vieux marquis, c'était une illusion ; entrer malgré lui, c'était une chose impossible. On prit donc la seule résolution praticable, savoir, de gagner la Flandre espagnole ; et le gouverneur, du haut de ses remparts, vit partir cette troupe qu'il aurait pu arrêter s'il n'avait pas été plus avantageux au cardinal de la laisser s'éloigner.

Le ministre, délivré de ses deux plus dangereux ennemis, travailla à purger la cour non-seulement de ceux qui lui étaient contraires, mais de ceux mêmes qui ne lui étaient pas favorables. Le duc de Guise, n'ayant pas voulu céder de bonne grâce l'amirauté du Levant, fut mandé de son gouvernement de Provence, pour venir s'expliquer sur quelques soupçons d'intelligence avec les Espagnols. Il ne crut pas qu'il fût prudent

d'entreprendre de se justifier en personne, et il aima mieux quitter le royaume, sous prétexte d'un pèlerinage à Lorette. D'Épernon, le lier d'Épernon, s'estima heureux d'acheter sa tranquillité par des soumissions. Les précautions de Richelieu ne se bornèrent pas à éloigner ses ennemis de France. Il obtint du duc de Savoie que l'abbé Scaglia serait relégué à Rome ; et les autres souverains qui avaient besoin du ministre, tels que les ducs de Florence et de Mantoue, furent obligés de chasser de leurs cours tous ceux qui entretenaient des liaisons avec la reine-mère et avec le duc d'Orléans.

Il échappa à Le Coigneux un mot qui peut faire juger que ces précautions n'étaient peut-être pas sans nécessité, « Un fils de France est toujours assez fort, disait-il à Gaston, quand il peut faire pitié. » En effet, si celui-ci avait su inspirer de la confiance, il aurait pu armer en sa faveur l'Espagne, l'Angleterre, la Savoie, le pape, une grande partie de l'Allemagne, contre un ministre dont toutes ces cours étaient jalouses et mécontentes. Mais le duc d'Orléans et ses favoris n'étaient propres qu'à se jeter dans l'embarras, sans prévoir comment ils en sortiraient. Au lieu de l'activité et de l'application nécessaires à ceux qui forment des entreprises hasardeuses, ils ne portèrent en Lorraine que l'esprit de galanterie et le goût des amusements. Les anciennes inclinations se réveillèrent, et il s'en forma de nouvelles dont on s'occupa beaucoup plus que des affaires. Monsieur n'avait peut-être dessein que de s'amuser auprès de la princesse Marguerite, sœur du duc ; mais, soit estime, soit tendresse, soit engagement de politique, soit toutes ces raisons ensemble, il l'épousa secrètement. S'il crut se procurer par là un asile sûr contre la colère de son frère, et si le duc espéra tirer avantage de cette alliance, comme Gaston l'en avait flatté, en exagérant les forces de son parti en France, ils se trompèrent tous deux. Louis vint, lorsqu'on s'y attendait le moins, troubler la joie de ces noces clandestines. Il parut sur la frontière, au milieu de l'hiver, à la tête d'une forte armée. Charles, sans préparatifs et sans recrues, tenta de donner le change au roi en affectant la sécurité de l'innocence ; et en se rendant au devant de lui à Metz, il se constitua, pour ainsi dire, prisonnier entre ses mains. Mais il se vit à la veille de perdre ses états, et fut obligé d'en

sacrifier une partie pour sauver l'autre. Par un traité signé à Vic, le 31 décembre, il s'engagea à subordonner ses alliances aux intérêts de la France, et à recevoir garnison française dans ses meilleures. forteresses, dont la possession mit le monarque en état d'entrer, quand il Voudrait, en Lorraine, sans éprouver de résistance.

par un article ajouté à ce traité le 6 janvier, il fut stipulé que Gaston sortirait des états du duc. Cette injonction était une suite des soupçons qui parvinrent au roi sur le mariage de Monsieur. Louis et son ministre exigèrent son éloignement, sinon pour punition d'un mariage fait, du moins pour empêcher un mariage à faire. Le duc d'Orléans se prêta de bonne grâce au désir forcé de son allié : il laissa son épouse en Lorraine, et alla joindre sa mère à Bruxelles.

Presque tous les disgraciés de la cour de Louis XIII s'y réunirent, non-seulement outrés de dépit, mais possédés d'une espèce de rage contre le cardinal. Richelieu a prétendu qu'il s'y formait des complots contre sa vie. Il y eut en France des gens punis du dernier supplice, comme convaincus du crime médité et même tenté d'assassinat et de poison ; et d'autres furent flétris, renfermés, condamnés aux galères pour des libelles virulents contre cardinal. On livra enfin aux arrêts des tribunaux plusieurs des réfugiés de Bruxelles, comme conseillers ou complices de leurs attentats, et ils furent soumis en effigie aux peines décernées contre eux. Si la reine-mère ne fut pas notée dans ces jugements, on n'épargna pas ses plus intimes confidents, dont la diffamation pouvait rejaillir sur la princesse ; et elle-même ne fut pas ménagée dans les écrits clandestins dont le gouvernement autorisait sourdement la distribution : vengeance qu'on prétendait colorer par cette raison politique, qu'il était important de ne point laisser sans réponse des imputations capables de décréditer le ministère.

Mais le cardinal ne s'en tint pas à des écrits, il fit voir par ses actions que, si la reine se croyait tout permis pour satisfaire son ressentiment, il ne craignait pas, de son côté, de se la rendre irréconciliable à jamais. Tous ceux qui balancèrent entre elle et lui furent contraints de quitter la cour, d'abdiquer leurs charges et leurs emplois ; et non-seulement eux, mais encore ceux de leurs parents et de leurs alliés, qui passaient pour leur être le

plus attachés. Enfin, on vit paraître sur la scène un maréchal de France, sacrifié peut-être au désir d'inspirer de l'épouvante, et à la vengeance plutôt qu'à la justice. En lisant son procès, en examinant les formes inusitées et les circonstances mortifiantes qui y furent jointes, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, si Richelieu ne mit pas de passion dans cette affaire, il ne s'occupa point assez à en sauver les apparences.

Louis de Marillac, arrêté après *la fournée des dupes*, au milieu de l'armée de Pyémont qu'il commandait, fut d'abord enfermé dans le château de Sainte-Menehould. Pendant quelque temps on lui laissa ignorer le sujet de sa détention, et on le transféra ensuite dans la citadelle de Verdun. Alors le public put juger quels étaient les griefs qui seraient allégués contre lui. Le maréchal, étant gouverneur de la frontière, avait bâti cette forteresse. Plusieurs personnes, propriétaires de maisons, fournisseurs, entrepreneurs, ouvriers, s'étaient plaints de quelques vexations dans le temps de sa faveur, et l'on n'en avait tenu aucun compte. Mais les choses étant changées, on érigea à Verdun, pour les entendre, un tribunal composé de deux présidents et de douze conseillers du Parlement de Bourgogne, et l'on amena Marillac prisonnier dans cette ville, où il avait dominé avec trop de hauteur : humiliation qu'on aurait pu lui épargner. Les opérations de cette commission traînèrent en longueur ; elle se rompit, pour ainsi dire, d'elle-même, et fut remplacée par une autre, composée de vingt-quatre juges, en partie les mêmes, en partie choisis entre les jurisconsultes ; elle était présidée par le garde des sceaux Châteauneuf, ennemi naturel du maréchal, au frère duquel il avait succédé dans le ministère, et qui, engagé dans les ordres, avait obtenu une dispense pour siéger dans un tribunal criminel. La nouvelle commission tint ses séances à Rueil, village près de Paris, dans la maison même du cardinal, où le prisonnier fut amené ; espèce de prison qui parut très-étrange.

Le maréchal se défendit bien ; il commença par récuser tout le tribunal comme incompetent. Le Parlement de Paris, réclamé par l'accusé, revendiqua l'affaire, et donna des arrêts qui furent cassés par des arrêts du conseil. L'autorité prévalut, et la commission fut maintenue. Marillac refusa ensuite plusieurs des membres de la commission : les uns, comme ses

ennemis personnels, ou ennemis de sa famille ; les autres, comme mal famés ; d'autres, comme s'étant trop ouvertement déclarés, mais le conseil, ayant retenu le jugement de ces motifs de récusation, les déclara mal fondés. On procéda à l'instruction, et l'on rangea les accusations sous sept titres : « Malversations en la fortification de la citadelle de Verdun, sur les deniers, sur la conduite et sur les profits illicites. Mauvais gouvernement des armées, et malversations en l'emploi des deniers du roi. Abus et profits illicites sur le prix des munitions. Fausseté des quittances avec les comptables. Divertissement de quatre cent mille livres fournies par le roi, en paiement des maisons prises et démolies à Verdun pour la citadelle. Application à son profit des nouveaux offices, des fortifications aux Trois-Évêchés, et des deniers sur l'enchère jetée sur l'élection de Bar-sur-Aube. Enfin, vexation du peuple verdunois 6 et voisin. »

Quel est l'homme, disait le maréchal, qui, après une administration longue et compliquée, forcé, beaucoup de temps après les choses passées, de répondre à deux cent soixante points d'interrogation et à cent trente témoins, ne se trouverait pas en défaut par quelque endroit ? Pour ces oublis, ces négligences, et autres fautes que l'ivresse de l'autorité fait quelquefois commettre, il implorait la miséricorde du roi, et encore affaiblissait-il la preuve de ces délits, en faisant des reproches graves aux témoins, reproches que quelques-uns méritaient. Il insinuait dans ces défenses qu'il y avait un autre crime, le vrai crime dont on ne parlait seulement pas : c'était son attachement à la reine-mère, dont sa femme avait l'honneur d'être parente. Quelques historiens rapportent que, dans un conseil tenu avant la *journée des dupes*, Marillac avait été d'avis de faire porter au cardinal sa tête sur un échafaud. Ils ajoutent que Richelieu se plut à faire subir à chacun de ses ennemis la même peine dont ils l'avaient menacé. Ainsi la reine-mère fut punie par l'exil, assompière par la prison, et Marillac par la mort. La commission, par une extension forcée, donnée à la définition du pécumat, et une application pareille es peines stipulées contre ce crime dans des lois surannées, le condamna à avoir la tête tranchée en place de Grève, « atteint et convaincu des crimes de pécumat, concussion,

levées de deniers, exactions, faussetés et suppositions de quittances, foule et oppressions faites sur les sujets du roi. »

La sentence fut exécutée le 9 mai. Marillac mourut en chrétien résigné, sans impatience, quoique dans l'exécution on n'omît rien de ce qui pouvait la rendre dure et humiliante. On remarqua qu'en persévérant jusqu'à la fin à se dire innocent des crimes dont l'arrêt le chargeait, il avoua que sa conscience lui en reprochait d'autres qui méritaient que la justice divine s'appesantît sur lui. Cet aveu, réitéré avec amertume, fit croire que les remords dont cet infortuné était déchiré venaient de la conduite qu'il tint lorsque, pour faire échouer le cardinal en Italie, il différa d'envoyer les secours que Richelieu demandait, et de ce qu'il causa, par ces délais affectés, la mort de beaucoup de Français. Les écrits publiés alors en faveur du ministère autorisèrent cette conjecture : ils insinuèrent que ce crime était le vrai motif de sa condamnation, et qu'on l'avait tenu secret par respect pour la reine-mère, qui le serait trouvée impliquée dans le procès. Sa famille eut part à son malheur. La femme mourut dans un village, où elle s'était retirée en attendant le sort de son mari ; et Michel de Marillac, son frère, garde des sceaux, traîna une vie languissante dans une prison où le chagrin abrégea ses jours. Leurs amis, mal accueillis à la cour, s'en éloignèrent ; et le ministre se trouva tout-puissant dans le royaume, où la crainte imposa silence à ses envieux.

Mais il se forma un orage au dehors : les cours de Bruxelles, c'est-à-dire celle de la reine-mère et celle du duc d'Orléans, avaient fait les plus grands efforts pour sauver le maréchal de Marillac. Elles avaient employé des prières auprès des juges, les menaces de prise à partie, l'intervention du Parlement de Paris, les tentatives d'enlever des personnes chères au cardinal, telles que la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, pour les faire servir d'otages ou de représailles, et enfin, disait le prélat, jusqu'à des complots contre sa vie. Elles se trouvaient désormais réduites à des plaintes et à des projets de vengeance ; mais projets si mal concertés qu'on aurait dit qu'elles ne travaillaient qu'à rendre Richelieu plus absolu, et à lui fournir les occasions de se défaire du reste de ses ennemis. Car c'était pour une mère et pour un frère un mauvais moyen d'amener le roi à leur volonté, c'est-à-dire

à sacrifier Richelieu, que de s'allier avec tous les ennemis naturels de son État, de faire soulever son royaume et d'y introduire des troupes étrangères. Il devait, au contraire, arriver de là que ces entreprises rendant le ministre plus nécessaire, le rendraient plus précieux : et, en effet aux premières nouvelles de ce qui se tramait à Bruxelles, on vit entre Louis et Richelieu un concert, une émulation mait à Pruxelles, on les remarque entre personnes qui ont le même intérêt à défendre.

Outre l'erreur commune à tous les hommes, de croire que les autres doivent penser comme eux, le duc d'Orléans avait le défaut particulier aux grands, de se persuader que le public ne peut manquer de prendre part à leurs querelles. Ainsi Gaston s'imaginait que, sitôt qu'il paraîtrait en France avec quelques forces, tout le royaume se révolterait en sa faveur. Il ne pouvait tirer de grands secours des Espagnols, qui n'osaient encore se déclarer ouvertement ; mais, ne voulant pas perdre l'occasion d'exciter des troubles, ils licencièrent des troupes que Monsieur prit à sa solde. Pour les payer, il mit en vente ses diamants, ceux de sa mère et ceux de sa première femme ; mais personne ne se présenta pour les acheter, dans la crainte que le roi ne les revendiquât comme pierreries de la couronne. Le prince écrivit aux gouverneurs des places et des provinces de France ; quelques-uns lui firent des réponses polies, et il les regarda comme des engagements à son parti. Avec ces espérances, avec une armée qui ne ressemblait qu'à une escorte, avec des voitures chargées de manifestes véhéments contre le cardinal, et des commissions pour lever des troupes, il entre en France dans le mois de juin ; trop tard pour le duc de Lorraine, que le roi, prévoyant ses desseins, avait, par une nouvelle attaque et par un nouveau traité, signé à Liverdun, affaibli, désarmé et mis hors d'état de servir Monsieur ; trop tôt, au contraire, pour le duc de Montmorency, qui n'avait pas encore eu le temps de faire ses préparatifs.

On est étonné de voir ce seigneur au nombre des ennemis du cardinal, lui qui avait fait profession d'un attachement si fidèle au prélat, que Richelieu, pendant la maladie du roi à Lyon, menacé d'une disgrâce et peut-être d'un plus grand mal, n'eut confiance que dans la protection de Montmorency. Il ne parut entre eux, depuis ce temps-là, aucune brouillerie publique. On

remarqua seulement de la froideur qui servit aux malveillants à les animer l'un contre l'autre. Ils persuadèrent au duc qu'après un si grand service il n'y avait pas de dignité à laquelle il n'eût droit de prétendre, surtout à celle de connétable, jusqu'alors presque héréditaire dans sa famille. « Mais, lui disaient-ils, en vain vous flatterez-vous d'obtenir cette charge par le canal du ministre. Loin de souffrir que d'autres deviennent puissants, son système est d'abattre les autorités particulières, pour les réunir toutes en sa personne. Il n'y a qu'un moyen d'y réussir : c'est de vous rendre médiateur entre le roi et sa famille. Épernon a bien su tirer la reine-mère de Blois, et la réconcilier avec son fils : ce qu'Épernon a su faire, pourquoi Montmorency ne le tenait-il pas ? Si vous réussissiez dans une si belle entreprise, l'épée de connétable ne pourrait vous manquer.

Ce plan de conduite, quelque couleur qu'on lui donnât, aboutissait toujours à faire la guerre au roi ; et cette résolution à prendre coûtait à un Montmorency. Mais il avait l'âme généreuse, et il trouvait beau de se sacrifier pour finir la mésintelligence de la famille royale, qui affligeait les bons Français. Les instances du frère de son roi le touchèrent. Le sort de Marie de Médicis, réfugiée dans une cour étrangère, l'intéressait d'autant plus, que les raisons de l'obliger lui étaient sans cesse remises sous les yeux par sa femme, princesse des Ursins, et parente de la reine-mère. Que ne peuvent sur un cœur sensible les prières d'une épouse qu'on aime ! Montmorency se laissa gagner ; mais sitôt qu'il eut oublié son devoir, un malheur constant s'attacha à ses pas. Il voulut faire révolter le Languedoc : la cour envoya aux états des agents qui firent échouer son dessein. Ses projets étaient sus et rendus impossibles avant même que d'éclore. Selon quelques-uns, le cardinal de Richelieu, en souvenir de leur ancienne amitié, l'avertit, lui envoya des amis communs qui lui firent voir l'inutilité de ses efforts, la difficulté presque insurmontable du succès. Ils ne lui cachèrent pas qu'il exposait sa vie, et que, s'il tirait l'épée contre son souverain, il n'y aurait ni grâce ni pardon à espérer pour lui. Esclave d'un faux point d'honneur, Montmorency demeura sourd à ces avis, et resta fidèle aux engagements criminels qu'il avait contractés. Il sentait cependant qu'il se

précipitait vers sa ruine : mais Il ne pouvait plus s'arrêter dans sa chute, et ses complices hâtèrent sa perte.

Les enrôleurs de Gaston avaient formé leur petite armée, du côté de Trêves, de déserteurs allemands, liégeois, napolitains, rebut de l'armée espagnole, presque tous maraudeurs, voleurs, bandits, que la seule espérance de piller rassembla sous ses drapeaux. Ils entrèrent en France précédés d'une mauvaise réputation, qui ne disposa pas les peuples à les bien recevoir. Peut-être le duc d'Orléans les aurait-il disciplinés, s'il avait pu les incorporer aux troupes du duc de Lorraine ; mais, comme nous l'avons dit, celui-ci avait été prévenu par la diligence du roi, qui le força de désarmer. Monsieur entra en France par le Bassigny ; il n'y fut reçu que dans les lieux sans défense ; il passa dans la Bourgogne, qui ne l'accueillit pas mieux. A l'approche de son armée, les habitants de la campagne fuyaient dans les villes, chassent devant eux leurs bestiaux, et emportaient les meubles et les vivres.

Cet abandon n'accommodait pas une armée qui marchait sans provisions et sans magasins. Les soldats, n'ayant pas de pain, s'écartaient pour en chercher, et étaient assommés par les paysans embusqués dans les bois et les ravines qu'ils connaissaient. Cette troupe traversa précipitamment plusieurs provinces, toujours harcelée, et ne trouva quelque repos qu'en Auvergne, où elle s'étendit dans les belles plaines de la Limagne, qui étaient couvertes de blés prêts à moissonner, et qui furent dévastées en peu de jours. Le duc d'Orléans s'arrêta dans le duché de Montpensier, où il comptait trouver beaucoup de gentilshommes disposés à marcher sous ses étendards ; et personne ne se présenta. Ce séjour donna moyen aux troupes royales, qui l'avaient toujours côtoyé, de le serrer de plus près ; il appréhenda d'être investi ; et, malgré les remontrances du duc de Montmorency, qui lui représentait qu'il n'était pas encore préparé, Gaston se jeta dans le Languedoc.

Il y était attendu par deux armées qui, sous les ordres des maréchaux de La Force et de Schomberg, pénétrèrent dans la province sitôt que la cour fut sûre de la défection du gouverneur. Celui-ci, étourdi, pour ainsi dire, par la multitude des affaires, prenait si mal ses mesures, qu'il laissa à Paris, dans

multitude d cent mille livres, dont le roi s'empara. La ressource des états de la province, qu'il comptait faire déclarer en sa faveur, lui manqua, parce que les membres suspects au gouvernement furent arrêtés, ou surveillés de si près qu'ils ne purent l'aider. Les Espagnols, malgré leurs promesses, ne lui envoyèrent ni hommes ni argent. Enfin, au premier essai qu'il voulut faire des troupes de Monsieur, en attaquant le château de Beaucaire, il vit bien, par la nécessité où il fut de lever le siège, qu'il ne devait compter ni sur la bravoure des soldats ni sur l'habileté des capitaines. Les armées du roi, au contraire, prospéraient de tous côtés : à mesure qu'elles avançaient, chaque personne qu'on trouvait les armes à la main, quel que fût son mérite, ou sa naissance, payait de sa tête sa rébellion, présage effrayant pour Montmorency.

Sa position était des plus critiques. Quoique très-aimé dans son gouvernement, il ne pouvait compter sur aucune ville, parce qu'elles étaient toutes tenues en bride par les troupes du roi, qui remplissaient la province. Ainsi l'inclination cédait à la crainte. Le duc, qui connaissait ces dispositions, aurait voulu engager une action, faire quelque coup d'éclat qui ranimât la confiance de ses partisans. Des sièges ne lui présentaient pas des succès assez brillants. « Quand nous aurons battu M. de Schomberg, disait-il, nous ne manquerons pas de villes : allons à lui ; et si le bonheur ne nous en dit pas, il faudra aller faire sa cour à Bruxelles. » Trop heureux s'il avait trouvé cette ressource ! mais il n'eut pas la prudence de se la procurer.

Le maréchal de Schomberg avançait vers Gaston, avec la circonspection d'un homme très-embarrassé de la conduite qu'il devait tenir. Chargé du commandement d'une armée contre l'héritier présomptif de la couronne, il aurait voulu qu'on lui eût prescrit ses démarches, qu'on lui eût dit s'il fallait se retirer ou combattre ; mais à ses demandes le roi ne répondait autre chose, sinon qu'on eût des égards pour son frère. Or, dans une bataille, comment les avoir ? Aussi le maréchal tentait tout pour n'être pas obligé d'engager une action. Se voyant au moment d'y être forcé près de Castelnaudary, parce que Monsieur, pressé de l'autre côté par le duc de La Force, ne pouvait plus avancer ni reculer, Schomberg envoya le sieur

Cavoye proposer d'entrer en accommodement. Soit désespoir, soit bravade, Montmorency répondit : « On parlementera après la bataille. »

Il n'avait que la moitié de sa petite armée ; l'autre moitié, sous le commandement du duc d'Elbeuf, Charles de Lorraine, époux d'une sœur naturelle du roi, tenait en échec le corps du duc de La Force. Avec ce faible reste, Montmorency se détermine à combattre, et veut aller lui-même reconnaître l'ennemi. En vain le duc d'Orléans, se défiant de l'ardeur téméraire de son général, veut le retenir, il ne gagne rien sur cet esprit échauffé. Gaston prend du moins sa parole, qu'il n'entamera pas l'action que le conseil de guerre n'ait été tenu ; et il met auprès du duc des gens chargés de lui rappeler sa promesse ; mais, comme s'il avait juré de se perdre, Montmorency, à la tête de cinq cents chevaux, n'aperçoit pas plutôt les coureurs ennemis, qu'il pique droit à eux, sans considérer leur nombre ; il s'enfonce dans un escadron, essuie la décharge d'un bataillon embusqué, avance néanmoins sans remarquer qu'il est à peine suivi, et est bientôt démonté, blessé et pris. Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, s'étant engagé aussi témérairement, est tué avec quelques jeunes seigneurs de sa suite. Ce fut toute la perte de cette journée, qui ne coûta pas un soldat au corps d'armée du duc d'Orléans, parce qu'au premier bruit de la prise de Montmorency il se débanda presque tout entier. Ni Gaston, ni les capitaines qui l'environnaient, n'eurent la présence d'esprit de rassembler quelques braves pour essayer de délivrer le prisonnier : Ils auraient pu y réussir, parce que les vainqueurs, ne l'emmenant qu'à regret, marchaient très-lentement, et qu'ils furent longtemps à regagner le gros de leur armée.

Si jamais un prince de France était tenté de faire la guerre au roi, la situation où le duc d'Orléans se trouva réduit, les réflexions amères qu'elle lui arracha, peuvent servir d'une bonne leçon. Après cette escarmouche si funeste, il se retira à Béziers. Là, se trouvant dans un état si différent de la splendeur attachée à son rang, sans crédit, sans argent, sans puissance, craignant pour sa liberté, pour la vie d'un ami qui s'était sacrifié si généreusement, se reprochant la mort de plusieurs autres qui étaient déjà tombés sous le fer des bourreaux, comparant enfin sa détresse et son

humiliation à la tranquillité et aux honneurs dont il jouissait quand il était fidèle à son frère, il ne put s'empêcher de marquer son indignation à ceux qui lui avaient donné de si mauvais conseils ; il les repoussait de sa présence, maudissait le jour et l'heure où il avait eu la faiblesse de les écouter. A l'un il reprochait de lui avoir donné de fausses espérances ; à l'autre, de l'avoir épouvanté par des craintes mal fondées ; à tous d'avoir abusé de son inexpérience.

Abattu comme il l'était, il ne fut pas difficile aux ministres du roi, envoyés pour le réduire, de lui imposer les conditions qu'ils voulurent. Ses confidents, qui l'eurent bientôt fait revenir de sa colère contre eux, facilitèrent le traité pour leur intérêt. Les historiens insinuent que la disgrâce de Montmorency les toucha peu, parce qu'ils étaient jaloux de l'autorité qu'il prenait et de la confiance que Monsieur lui montrait. La cour pénétra ces dispositions, et sachant que Gaston ne se conduisait que par les impressions de ses favoris, elle accorda tout à ceux qui étaient autour de lui, rien à ceux que le sort des armes avait mis dans les fers. On lui fit valoir, comme de très-grandes grâces la permission donnée à ses troupes de se débander et de sortir par pelotons du royaume, pendant qu'on aurait pu les tailler en pièces ; la complaisance qu'on voulait bien avoir de lui laisser par honneur une ombre de liberté dans Béziers, où les armées combinées du roi pouvaient l'enlever sans coup férir ; enfin l'indulgence de souffrir qu'il gardât auprès de lui Puylaurens et sa maison ; mais quand il voulut parler de pardon pour le prisonnier, on lui fit entendre que trop d'obstination à cet égard pourrait aigrir le roi, déjà très-indisposé contre lui ; que prétendre imposer des conditions, ce serait risquer de ne rien obtenir ; qu'il fallait abandonner quelque chose à la volonté et à la clémence de son frère. Ainsi, sans rien assurer de positif, on lui fit entrevoir des espérances, dont ses confidents, gagnés par la cour, l'engagèrent à se contenter. Satisfait de ces promesses vagues, il partit pour Tours, où l'on avait fixé sa résidence, et se sauva, pour ainsi dire, avec la joie d'un enfant qui vient d'éviter le châtiment qu'il méritait, et qui, délivré du danger, oublie absolument tout ce qui s'est passé. Pendant qu'il traversait une partie de la France, entouré d'un régiment de cavalerie, sans honneurs, sans réceptions ni compliments

dans les villes où il passait, ses soldats, moqués, bafoués, dépouillés, gagnèrent la frontière en mendiant leur pain. Ses partisans, consternés, gardaient un morne silence, et Louis parcourait le Languedoc à la tête de ses armées, précédé de la terreur que sa sévérité inspirait. Il arriva le 22 octobre à Toulouse, avec cet appareil imposant, et donna le 25 des lettres-patentes qui, dérogeant aux droits du prisonnier, comme due et pair ordonnaient au Parlement de faire le procès au duc de Montmorency. Le garde des sceaux, Châteauneuf, qui avait été page du connétable, père du duc, présidait le tribunal. Montmorency ne le récusait pas : il fut amené le 27 devant les juges, et interrogé le même jour.

C'est un exemple instructif pour tous les états, que la mort d'un grand qui sait allier l'humilité chrétienne à la noblesse des sentiments, et qui se présente au supplice sans bassesse et sans arrogance. Ainsi finit le duc de Montmorency. Son procès ne fut pas long, parce qu'il ne chercha pas à chicaner pour sa vie. Dès la première réponse il s'avoua coupable ; et, sans descendre à des prières qu'il regardait comme inutiles, quand on lui demanda à l'interrogatoire « s'il reconnaissait sa faute, s'il s'en repentait, s'il n'était pas disposé à en demander pardon à Dieu et au roi, » il répondit simplement : « Si le roi me fait grâce, je le servirai mieux que jamais, et je ne le souhaite que pour employer le reste de mes jours et de mon sang pour son service, et pour réparer les manquements que je reconnais avoir faits. »

Cette tranquillité, cette modération, signes d'une grande âme, ne se démentirent point. Il conversa avec ses amis, écrivit à sa femme, régla quelques affaires, pardonna à ses ennemis, dit adieu à ses gens, et ne parut dans toutes ses actions ni troublé ni abattu. Il réserva toute sa sensibilité pour déplorer les fautes qu'il avait commises contre Dieu ; et son repentir égala sa confiance.

Le soir du 29 octobre l'armée entra dans Toulouse, qui se remplit de troupes. Aussi affligées que le peuple, elles paraissaient n'exécuter qu'à regret les ordres donnés pour prévenir toute espèce de mouvement. Ces précautions n'empêchèrent pas les habitants de se livrer ouvertement à leur douleur. On en vit qui couraient dans les rues comme des insensés, et qui s'écriaient du ton du désespoir : « Qu'on prenne tous nos biens, qu'on nous

tue nous-mêmes, et qu'on lui laisse la vie ! » D'autres, n'osant blâmer le roi ni son ministre, s'élevaient contre le tribunal. « Cependant, dit Siri, il n'y avait pas de juges qu'ils ne l'eussent condamné, ni de roi, ajoute-t-il, qui ne lui eût fait grâce. »

On prétend que Louis y était disposé ; mais son ministre insista si fortement dans le conseil sur les inconvénients de l'indulgence et sur la nécessité d'un exemple qui importait à la tranquillité de l'État, qu'il se fit une loi d'être inflexible. En vain le peuple sous ses fenêtres, et les courtisans autour de lui, tous fondant en larmes, implorèrent à genoux le pardon d'un héros qui eût réparé ses fautes, le roi demeura inébranlable. En vain la princesse de Condé, sœur du prisonnier, tâcha de se jeter à ses pieds : pour rester inexorable, Louis fut inaccessible, et le cardinal, de son côté, refusa de se prêter à aucune démarche auprès du monarque, disant toujours qu'elles seraient inutiles. On remit à la famille la confiscation des biens, prononcée par l'arrêt, et l'on permit quelques adoucissements dans l'exécution du supplice ; mais la piété de Montmorency l'empêcha de profiter de cette dernière grâce.

Les détails de sa mort édifiante sont consignés dans une relation qui fut alors rendue publique. On y voit qu'il ne voulut pas user de la permission qui lui avait été donnée, de n'avoir pas les mains liées en allant au supplice : Un grand pécheur comme moi, dit-il, ne peut mourir avec assez d'ignominie. » Il se dépouilla lui-même de ses habits superbes, qu'il lui était libre de garder. « Oserais-je bien, dit-il, étant criminel comme je suis, aller à la mort avec vanité, pendant que mon Sauveur innocent meurt tout nu sur la croix ? » Toutes les actions de sa dernière journée furent ainsi marquées du sceau du christianisme. Il était si plein de confiance, qu'il semblait plus désirer la mort que la craindre : aussi ne lui échappa-t-il ni plainte ni murmure sur une fin si tragique. Il s'avança vers l'échafaud, avec fermeté, mit la tête sur le billot, dit au bourreau d'une voix haute : « Frappe hardiment ! » et reçut le coup en recommandant son âme à Dieu. Il n'avait que trente-huit ans. En lui finit la branche cadette de la maison de Montmorency, si féconde en héros. Sa femme, encore jeune, alla s'enfermer à Moulins, dans un couvent de religieuses, où elle fit élever un magnifique

mausolée à son époux, dont elle avait, en grande partie, causé le malheur. Elle ne cessa de le pleurer jusqu'à sa mort, qui ne vint que dans un âge assez avancé terminer ses regrets.

Il semble que tout aurait dû finir par la punition d'un chef si illustre ; mais le conseil du roi ne s'en tint pas là : il poursuivit tous ceux qu'on soupçonna d'avoir eu part à la rébellion. Ils étaient en grand nombre, et de tous les états : évêques, guerriers, magistrats. Les premiers, sur la demande formelle de Richelieu, furent jugés par une délégation de commissaires nommés par le pape, délégation contre laquelle protesta depuis le clergé de France, en 1650. Un seul évêque, celui d'Alby, d'Elbène, fut destitué et relégué dans un monastère. Des autres complices, plusieurs portèrent leur tête sur l'échafaud. Entre ceux auxquels on laissa la vie, les uns furent exilés ou renfermés ; les autres, privés de leurs dignités et confinés dans leurs maisons, y traînèrent une vie obscure. Il est douteux si cette sévérité, étendue à tant de personnes, ne fit pas plus de mal que de bien. Si ces punitions n'avaient pas persuadé au grand nombre que le cardinal était incapable d'indulgence, peut-être quelques-uns se seraient-ils efforcés d'effacer, par une meilleure conduite, le souvenir de leur révolte. Mais, croyant qu'on ne gagnerait rien à se corriger, chacun s'entretint dans sa haine, et en réserva l'éclat pour des temps plus favorables. La rigueur de Richelieu aigrit les ressentiments, et elle servit de prétexte à la nouvelle évasion du duc d'Orléans.

Quand il fut arrivé dans le lieu indiqué pour sa demeure, ceux qui n'avaient pas craint de le déshonorer, en souffrant qu'il abandonnât le duc de Montmorency, furent les premiers à le presser de venger sa mort. « Il crut, dit le président Hénault, céder au ressentiment qu'il en avait, pendant qu'il ne cédait qu'aux conseils de Puylaurens. » Ces conseils n'étaient pas dictés par le désir de rétablir l'honneur de son maître, mais par l'intérêt particulier des favoris. Ils ne purent voir la sévérité dont on usait à l'égard de leurs complices sans appréhender pour eux-mêmes, et ils ne trouvèrent pas de meilleure sauvegarde contre la punition que l'éloignement. Ils partirent le 6 novembre. Leur évasion ne fit pas grande sensation en France. Les esprits y étaient comme en suspens, à l'occasion d'une maladie très-

dangereuse dont le cardinal fut attaqué. Le garde des sceaux, Châteauneuf, eut l'imprudence de s'en réjouir, de laisser éclater le désir de le remplacer dans le ministère, et 9 hardiesse d'y travailler. Ce projet se forma entre des personnes que Richelieu, mourant, se serait imaginé être plus occupées à le regretter qu'à partager ses dépouilles.

C'était la compagnie ordinaire du cardinal : une société de jeunes agréables, de femmes aimables, avec lesquelles il allait souvent se délasser des travaux du ministère. Ses assiduités dans un cercle si peu assorti à sa gravité ont fait soupçonner qu'il y était attiré par un goût vif pour madame de Chevreuse. Cette dame ne l'aimait pas ; mais elle paraissait flattée de la préférence qu'il lui donnait, et elle lui marquait en public des égards dont elle se dédommageait en particulier avec ses confidents. Il était leur jouet sans le savoir. La jeune reine, liée à cette troupe badine, triomphait de tout ce qui jetait du ridicule sur le prélat, qu'elle détestait. Ce fut elle qui ménagea l'agrément de Richelieu pour le retour de la duchesse, après ses aventures avec Buckingham et Montaigu. Le public malin remarqua que le ministre, inexorable pour tous les autres, ne s'était pas fait trop prier pour elle. On avait observé auparavant que, dans les informations contre Chalais, il s'était glissé des questions qui décelaient le rival piqué, et que cette dame, coupable au moins de conseils, n'avait été punie que par une retraite, assez douce, dans ses terres. Les mêmes observations eurent lieu sur ce qui se passa à la convalescence du cardinal. Ce fut le réveil du lion. Trop instruit de ce qui s'était fait pendant sa maladie, il bannit, emprisonna, proscrivit : madame de Chevreuse se sauva en Espagne ; Châteauneuf, privé des sceaux, qui furent confiés à Pierre Séguier, alla passer de tristes jours dans le château d'Angoulême, où ce ministre le retint prisonnier tant qu'il vécut ; mais le plus maltraité ne fut pas l'ambitieux, ce fut l'homme aimable, le chevalier de Jars, de la maison de Rochechouart, qui pouvait être soupçonné de plaire à la duchesse plus que l'homme de robe. Il fut arrêté en hiver, et renfermé dans les cachots de la Bastille, où il resta onze mois, et où ses habits pourrissent sur lui. Il fut ensuite conduit à Troyes. On y créa une chambre composée du présidial de la ville et de quelques juges voisins, présidés par le sieur de La Feymas, intendant de Champagne.

Si l'on en croit les Mémoires de La Porte, cet homme, qu'on appelait le bourreau du cardinal, était un de ces esclaves de la fortune qui ne connaissent de droit que la volonté du maître. Indifférent sur les moyens de remplir les intentions du ministre, il s'abaissait à tout pour le servir. S'agissait-il d'arracher un aveu à un accusé ? il employait les promesses, les menaces, les mensonges, les questions captieuses. Si l'adresse ne suffisait pas, le traître en venait aux prières et aux larmes ; il s'attendrissait sur le sort de l'infortuné, il l'embrassait affectueusement, le conjurait de ne se pas perdre par l'obstination à se taire. Puis, reprenant l'air sévère d'un juge inexorable, il présentait les instruments de la torture, les faisait toucher au prisonnier, en expliquait les usages et les douloureux effets, et n'avait pas honte d'invoquer le témoignage du bourreau, dont il partageait ainsi l'odieux ministère.

Voilà l'homme auquel le commandeur de Jars fut livré. Il subit quatre-vingts interrogatoires, sans laisser rien échapper dont on pût tirer des charges contre lui où ses amis. On aurait voulu trouver des correspondances avec l'Espagne ou avec les réfugiés de Bruxelles. Les questions roulèrent principalement sur le commerce que la jeune reine pouvait entretenir avec sa famille ; on lui demanda si elle avait fait passer des lettres à Madrid ou ailleurs, ce qu'elles contenaient, s'il n'y était pas parlé d'affaires d'état, du roi, du ministre. On prétend que Richelieu désirait fortement de la trouver en défaut à cet égard, afin de la rendre suspecte, et qu'elle eût besoin de lui pour se réconcilier avec son mari. Étrange manière de se faire valoir auprès des personnes qu'on veut gagner ! Mais toute l'adresse insidieuse de La Feymas, toute sa malheureuse habileté à faire des coupables, échoua contre la fermeté et la présence d'esprit du commandeur. Il bravait son juge, et lui reprochait hardiment ses mensonges et ses duplicités artificieuses, qu'il nommait lâchetés.

Le président n'ayant pu se refuser aux instances du prisonnier, qui demandait à entendre la messe le jour de la Toussaint, le fit conduire, sous bonne escorte, à l'église des jacobins de Troyes, où il se trouva lui-même. Le commandeur, qui avait son dessein, épia La Feymas, prend le temps où il revenait de la sainte table, les yeux baissés et l'air contrit, s'élance à

travers ses gardes, prend l'intendant à la gorge, et le secouant fortement : « Voici, s'écrie-t-il, scélérat ! voici le moment de confesser la vérité. Puisque tu as ton Dieu sur les lèvres, reconnais mon innocence, et avoue ton injustice à me persécuter. Puisque tu fais mine d'être chrétien, il faut ici en faire l'action : sinon je te renonce comme juge, et je prends tous les assistants à témoin que je te récusé comme tel. » L'église était pleine ; chacun se précipite auprès de l'autel pour être témoin de cette scène violente. En vain les gardes veulent les séparer, le commandeur tient ferme ; et quoique La Feymas fût très-redouté, les spectateurs n'étaient pas pour lui, et le faisaient connaître par leurs murmures. Tout autre aurait cédé à la circonstance et se serait récusé ; mais, sans se déconcerter, il répond au commandeur d'un ton doux : « Monsieur, ne vous inquiétez pas, je vous assure que monsieur le cardinal vous aime, vous en serez quitte pour aller en Italie ; mais vous voudrez bien qu'on vous montre auparavant de petites lettres écrites de votre main, qui vous feront voir que vous êtes plus coupable que vous ne dites. » Pareille insinuation n'était pas capable de le rassurer. Richelieu, au rapport de madame de Motteville, disait « qu'avec deux lignes d'écriture d'un homme l'on pouvait faire le procès au plus innocent ; parce qu'en y ajustant les affaires, on y faisait trouver facilement ce qu'on voulait. » Aussi, quand le commandeur entendit parler d'écritures, il se crut perdu ; mais il s'arma d'un nouveau courage.

Après bien des tentatives inutiles pour arracher de lui les aveux qu'on désirait, les juges, sur l'assurance qui leur fut donnée que la mesure qu'on attendait d'eux n'était qu'une ruse pour obtenir enfin des révélations, le condamnèrent à avoir la tête tranchée dans la place du marché de Troyes. On lui promit alors sa grâce ; on le présenta ensuite à la question. Mais, craintes et espérances, rien ne fut capable de lui faire rompre le silence. Il fut conduit au lieu du supplice, monta sur l'échafaud, fut livré à l'exécuteur, qui lui lia les mains et lui banda les yeux. Lorsqu'il n'attendait plus que le coup de la mort, on lui apporta sa grâce. La Feymas voulut profiter de ce moment pour le faire parler. « Maintenant que vous éprouvez la bonté du roi, lui dit-il d'un ton affectueux, confessez ce que vous savez des intrigues de Châteaunétif. – Vous voulez, répondit le commandeur, profiter de mon

étonnement, pour me faire parler contre mes amis ; mais ce que la crainte n'a pu faire, sachez que toutes vos caresses ne l'obtiendront pas. » Il fut reconduit en prison, où il resta quelques années, et il eut ensuite permission de voyager. Il ne resta au cardinal que la honte d'une manœuvre indigne de la majesté du trône, et qu'on peut regarder comme un épouvantable abus d'autorité. La conduite des juges fut très-inique et très-répréhensible ; car, quoi qu'on dise, pour sauver leur honneur, que La Feymas leur montra, avant le jugement, la grâce de l'accusé, ils risquaient toujours et leur honneur et leur conscience en exposant à la mort un innocent, sur une garantie qui pouvait être révoquée. Aussi le commandeur disait-il qu'il n'avait d'obligation de la vie qu'à la justice du cardinal, et que, s'il l'avait exigé, les lâches l'auraient fait mourir.

Cependant le mariage de Monsieur était devenu public. Le roi le fit déclarer nul au Parlement ; et, sur l'avis de Richelieu, il marcha en Lorraine, à la tête d'une armée, pour punir le duc de sa connivence avec Gaston, et de sa mauvaise foi dans l'exécution du traité de Liverdun. En effet, le duc procurait frauduleusement des soldats à l'empereur et au roi d'Espagne, par le licenciement fictif d'une partie de ses troupes, ou par la désertion favorisée de celles qu'il s'était imposé de mettre à la disposition de la France. Cependant quand il vit qu'on l'attaquait vivement, et que le duché de Bar était envahi, il envoya le cardinal de Lorraine, son frère, à Pont-à-Mousson pour négocier. Il offrait de remettre sa sœur au roi, et de lui livrer encore pour un temps, en gage de sa fidélité, quelques-unes des places du duché. Mais il n'offrait point Nancy, dont le roi réclamait le dépôt, et, sur le refus que fit Charles d'y consentir, on commença l'investissement de cette ville, où la duchesse d'Orléans se trouvait renfermée. Les négociations néanmoins ne furent pas interrompues, et Richelieu s'y prêtait d'autant plus volontiers que l'approche de l'automne lui faisait craindre d'échouer dans le siège. Le cardinal de Lorraine prit occasion de ces dispositions pacifiques pour procurer d'abord l'évasion de Marguerite. Obligé d'aller sans cesse au camp du roi, l. avait obtenu un passe-port pour lui et pour les gens de sa suite ; la princesse, déguisée en homme, en profita pour sortir avec lui dans sa voiture ; elle trouva des

guides et un cheval dans un bois voisin, gagna Thionville en un jour, et rejoignit son mari à Bruxelles.

Le mécontentement du roi à cette nouvelle avait fait rompre d'abord toutes les conférences ; l'intérêt et le désir d'entrer au moins en possession de la place les firent renouer. Le duc Charles, cantonné dans les montagnes des Vosges, autorisa son frère à céder la nouvelle ville, et lui recommanda d'user de tous les délais qu'il pourrait faire naître, parce qu'il attendait une armée espagnole qui partait d'Italie. Le roi rejeta l'offre, et voulut absolument la vieille ville avec la nouvelle. Le cardinal en instruisit son frère, qui, le 6 septembre, accéda enfin aux propositions qu'on lui fit. Il consentait à renoncer à son alliance avec la maison d'Autriche, à servir le roi envers et contre tous, à remettre sa sœur entre ses mains jusqu'à la décision du pape sur la validité de son mariage, et à livrer enfin sa capitale sous trois jours. Mais ne cherchant qu'à gagner du temps, il était déterminé d'avance à n'exécuter aucune de ces conditions, et il avait fait prévenir le gouverneur de Nancy de ne rendre effectivement cette ville que sur de nouveaux ordres, reconnaissables à une marque convenue. Aussi, les trois jours écoulés, la ville n'ouvrit-elle pas ses portes. Il fallut recourir à l'expédient hasardeux d'un siège en règle, et non sans une violente inquiétude de la part de Richelieu.

Il ne renonça pas encore pourtant à son premier dessein. Il députa vers le cardinal de Lorraine, et lui fit exposer que, malgré la juste indignation du roi, il était encore des moyens de rapprochement ; il l'engagea à conférer de nouveau avec son frère, et il obtint de s'aboucher lui-même avec le duc. L'entrevue eut lieu à Charmes. Richelieu insista sur le dépôt de Nancy, jusqu'au terme de la guerre d'Allemagne, ou de la conciliation des différends entre le roi et lui ; il lui offrait d'ailleurs d'y continuer sa résidence, et promettait que cette ville lui serait rendue aussitôt que le duc lui-même remettait sa sœur entre les mains du monarque. Quelque pressé que fût le duc, par le défaut du secours espagnol qui n'arrivait pas, il se refusait à des conditions qu'il trouvait intolérables, et se proposait de regagner ses montagnes, lorsque Richelieu, qui commençait aussi à perdre l'espoir de s'emparer de la ville assiégée, s'il ne l'obtenait de gré à gré, et si

le duc par conséquent se retirait sans conclure, affecta de se plaindre amèrement sur la limitation de ses pouvoirs, qui ne lui permettaient pas d'accorder davantage, et fit entrevoir en même temps au duc la possibilité d'obtenir des conditions meilleures de la part du roi s'il témoignait lui-même assez de confiance pour en conférer personnellement avec lui. Pour la seconde fois, le duc donna dans ce piège grossier. Il se rendit au quartier de Louis, et en fut parfaitement accueilli ; mais lorsque, sur le soir, il voulut prendre congé pour se rendre à Nancy, il ne tarda pas à reconnaître, à la nature des instances qui lui furent faites pour rester, qu'il était véritablement prisonnier. Pour sortir de ce mauvais pas, il fallut acquiescer à toutes les volontés du ministre, et Nancy fut ouvert au roi le 24 septembre. Le duc, qui avait la liberté d'y demeurer, préféra d'aller s'établir à Mirecourt ; et quatre mois après, pour n'être point tenu à l'exécution d'un traité dont il était aussi honteux qu'indigné, il abdiqua en faveur du cardinal Nicolas-François, son frère, qui remit aussitôt le chapeau, et qui, sans attendre la dispense du pape, épousa la princesse Claude, sœur de la duchesse Nicole. Au bout de deux mois, ce dernier, se trouvant prisonnier dans ses états, s'évada de Nancy avec sa femme, le 1^{er} avril, tous deux déguisés, et une hotte sur les épaules ; ils trompèrent ainsi la vigilance de leurs gardes, entrèrent ce jour même en Franche-Comté, et de là passèrent en Italie, laissant leurs états à la merci de la France.

Pendant que l'armée était encore devant Nancy, le cardinal, qui, quelque temps auparavant, avait fait refuser à la reine-mère, tombée malade à Gand, Vautier, son médecin, détenu à la Bastille, fit condamner au dernier supplice Jean Alfeston et Blaise Buffet, domestiques de Marie, comme atteints et convaincus d'être venus en France à l'effet de l'assassiner ; et, pour achever de la diffamer, il fit reconduire à Bruxelles les chevaux de l'écurie de la reine sur lesquels ils étaient venus en Lorraine. Plusieurs Français, réfugiés en Flandre, furent compris dans l'arrêt, notamment le père Chanteloube, confesseur de la reine, comme auteur et instigateur du crime. Ces hostilités réciproques ne disposaient pas les esprits à la réunion, que Marie de Médicis commençait à désirer sincèrement Des brouilleries que Richelieu est soupçonné d'avoir fomentées par ses émissaires partagèrent à Bruxelles

les cours de la mère et du fils. Fatiguée de ces divisions et de l'état précaire où elle vivait, cette princesse fit des instances pour être reçue en France. Elle ne demandait plus, comme autrefois, son rang à la cour et une part dans le gouvernement : Marie se contentait l'habiter quelque château dans la province qui lui serait indiquée, d'une somme pour payer ses dettes, d'un revenu tel qu'on voudrait le fixer ; et ces grâces, elle consentait humblement à les recevoir de la main du ministre, et de lui en avoir obligation. L'Espagne espérait tirer avantage du séjour de la reine-mère et du duc d'Orléans dans ses états de Brabant ; et c'était aussi la crainte du cardinal ; mais il désirait beaucoup plus rappeler en France Gaston, héritier présomptif de la couronne, que Marie, qui, restée seule, ne pouvait lui donner beaucoup d'inquiétude. On peut donc croire que s'il prêta l'oreille aux propositions de la reine, ce fut moins dans l'intention de la satisfaire que pour exciter de la jalousie entre ses partisans et ceux de Gaston, et amener le prince à traiter séparément, sans parler de sa mère. La discorde qui régnait entre les ennemis du prélat lui facilita l'exécution de ce projet.

Lorsque le duc d'Orléans se fut évadé de France, après avoir sacrifié Montmorency, la reine-mère le reçut comme un fils qui venait partager ses malheurs, et qui pouvait lui servir de consolation et d'appui : elle vit qu'il souhaitait que son mariage avec la princesse Marguerite fût reconnu, et elle se prêta à ses désirs. Marie de Médicis reçut auprès d'elle cette jeune épouse, échappée de Nancy, malgré les troupes françaises dont elle était environnée, la traita comme sa fille, approuva le mariage de son fils ; et l'archevêque de Malines, appuyé d'une consultation de l'Université de Louvain, le ratifia, pendant que le Parlement de Paris le déclarait nul, et que l'assemblée du clergé de France, consultée l'année suivante sur la même question, et s'autorisant non des lois, mais des coutumes, en prononçait aussi la nullité. On soupçonne que la reine-mère se porta à cet éclat moins encore pour obliger son fils que pour causer du dépit au cardinal, en lui ôtant l'espérance de marier madame de Combalet, sa nièce, au duc d'Orléans ; honneur auquel on prétend que l'oncle ne cessa d'aspirer. Mais si la reine ressentit une satisfaction inférieure de faire de la peine à son

ennemi, elle en fut bien punie par les obstacles que son ennemi opposa à son retour en France.

Louis XIII fut personnellement piqué de la hauteur avec laquelle sa mère bravait son mécontentement, et approuvait avec affectation un mariage qu'elle savait lui déplaire. Cette disposition l'empêcha de trouver trop dures les conditions que son conseil, dirigé par le cardinal, proposa pour le rappel de la reine. On lui demandait d'éloigner d'elle et de ne pas ramener en France l'abbé Fabroni, le faiseur d'horoscopes ; l'abbé de Saint-Germain, auteur d'une multitude de libelles ; le père Chanteloube, ennemi déclaré de Richelieu ; et enfin la dame du Fargis, qu'on regardait comme l'âme de toutes les intrigues. La reine répondit que son honneur ne lui permettait pas d'abandonner des serviteurs fidèles qui s'étaient sacrifiés pour son service ; que, retirés avec elle dans quelque coin de province, ils ne seraient capables ni de troubler l'État, ni de donner de l'ombrage, et qu'elle s'engageait à les retenir dans les bornes de l'obéissance et de la soumission. Le conseil de France ne se contenta pas de ces promesses, et déclara que, sans ce point, il n'y avait point d'accommodement à espérer. Sans doute le ministre se flattait que la reine ne passerait jamais sur cette difficulté ; mais on trouva un biais pour l'éluder : les personnes notées déclarèrent que, pour assurer la tranquillité de leur maîtresse, elles étaient prêtes à se retirer d'elles-mêmes, et à aller vivre dans les pays étrangers. A cette proposition, grande joie du cardinal, grande satisfaction de ce qu'il peut espérer que la bonne intelligence entre la mère et le fils va enfin se rétablir. Mais, dit-il, il ne faut pas faire les choses à demi : ces personnes s'étant rendues coupables de calomnies atroces, de complicité dans des projets d'assassinats, de faux horoscopes, et de prédictions qui ont mortifié le roi, la reine ne montrerait pas à son fils un vrai retour de tendresse, ce ne serait pas donner au royaume et à l'univers l'exemple d'un désaveu nécessaire, que de ne pas permettre que ces criminels, qui ont abusé de sa confiance, soient punis ; et elle ne peut se dispenser de les abandonner à la justice du roi. Marie se récrie contre une condition si révoltante ; Richelieu s'étonne qu'elle la trouve extraordinaire. Il tient ferme contre elle, et en même temps, pour

séparer Gaston de sa mère, il accompagne les propositions qu'il fait faire à Monsieur de tous les adoucissements qui peuvent les rendre acceptables.

Richelieu savait que ce prince ne se conduisait que par l'inspiration de ses favoris ; c'était toujours Puylaurens qui tenait le premier rang auprès de lui : le ministre le recherche, le flatte, lui fait offrir une de ses cousines en mariage, un duché, et d'autres avantages. Puylaurens se laisse enchanter par les promesses séduisantes du cardinal ; il renonce à épouser la sœur de Marguerite, la princesse de Phalsbourg, qui, devenue libre par la mort de son mari, s'était aussi sauvée de Nancy à travers les armées françaises, et lui offrait sa main. Tout dévoué à l'adroit ministre, il persuade à son maître d'accepter les offres qu'on lui fait ; et lui représente que, si sa mère veut se perdre en refusant d'abandonner ses gens, il n'est pas obligé, par complaisance pour son obstination, de renoncer aux grâces de toute espèce que la faveur de son frère lui prépare en France. De leur côté, les Espagnols, qui se doutaient que le duc d'Orléans allait leur échapper, imaginèrent de le lier à eux par un traité. Gaston y consentit, afin de ne pas laisser apercevoir ses démarches ; mais il en avertit le roi. Puylaurens ne réussit pas aussi bien à cacher aux réfugiés de la cour de la reine son commerce avec le ministre. Il y eut des explications, des froideurs, des picoteries ; on s'insulta, on s'envoya des cartels, on se battit. La mère prit un ton d'autorité sur le fils ; le fils ne voulut pas se laisser gouverner : il se passa entre ces deux personnes des scènes vives. Enfin, peu s'en fallut que, victime de la jalousie ou de la politique, Puylaurens ne finît ses jours d'une manière tragique à Bruxelles.

Comme il montait le grand escalier du palais, un coup de carabine part, blesse deux personnes à ses côtés ; une balle l'effleure lui-même à la joue : l'assassin se sauve et laisse sa casaque, qui était de la livrée du duc d'Elbeuf. En conséquence, les premiers soupçons tombent sur le duc, qu'on savait être ennemi personnel de Puylaurens. Mais bientôt on trouva de l'affectation dans l'oubli de cette casaque, et les conjectures se tournèrent sur différentes personnes : sur la princesse de Phalsbourg, qui avait à venger son amour dédaigné, et sur le P. Chanteloube, le plus déclaré, entre les confidents de la reine-mère, contre l'accommodement particulier du duc

d'Orléans. Ce fut à lui que Monsieur s'arrêta ; et quand il parlait de cette aventure, il ne l'appelait jamais que la Chanteloubade. Richelieu eut aussi sa part des soupçons. Mais, loin d'avoir intérêt à se défaire de Puylaurens, le cardinal devait désirer de le conserver, puisque ce n'était que de lui qu'il espérait le succès de ses démarches auprès de Gaston.

Elles réussirent à son gré. La reine-mère, toujours fixe dans la résolution de ne point livrer ses confidents à une mort certaine, privée d'ailleurs de l'appui de son fils, qui lui aurait donné des espérances tant qu'ils auraient fait cause commune, se trouva dénuée de tout espoir d'accommodement. Gaston se sauva furtivement de Bruxelles ; il craignait les Espagnols, qui, sans violer le droit d'hospitalité, auraient pu l'arrêter, comme infracteur du traité qu'il venait de conclure avec eux. Il ne parla pas de sa fuite à sa femme, qu'il recommanda par lettre à la reine sa mère ; et en deux jours il arriva à la cour, où le roi le reçut comme s'il venait de faire un voyage de plaisir. Le cardinal, charmé d'avoir enlevé aux ennemis de la France l'héritier présomptif de la couronne, lui donna des fêtes magnifiques. On remarqua que le prélat, attentif à ses intérêts, profita de la confiance qu'inspire le plaisir pour tirer de Gaston ses secrets. Il commença ensuite à le harceler sur son mariage. On le mit aux prises avec Bouthillier, secrétaire d'état, deux docteurs de Sorbonne, trois jésuites, le général de l'Oratoire, le P. Joseph, et Mazarin, nonce du pape. Ils voulurent lui persuader que son mariage était nul ; mais il en soutint la validité avec une fermeté qui ne lui était pas ordinaire. Cette résistance donna de l'humeur à Richelieu, qui différa quelque temps l'exécution des promesses faites à Puylaurens, persuadé que c'était lui qui inspirait cette vigueur à son maître ; mais enfin le ministre crut devoir combler de grâces le favori, pour voir s'il viendrait à bout de les gagner. Le prix du duché promis fut compté, l'achat s'en fit, le mariage se conclut avec la demoiselle de Pont-Château, cousine du cardinal, et Puylaurens se trouva tout-à-coup possesseur de six cent mille écus de rente, duc et pair, et proche parent de Richelieu.

Cet état florissant dura à peine deux mois, et fut suivi du revers le plus accablant. Monsieur s'était retiré à Blois, où il menait une vie privée, concentrée entre quelques confidents intimes, qui ne laissaient rien

transpirer de ses occupations ni de ses amusements. Cette espèce de mystère inquiéta Richelieu ; il fit tous ses efforts pour engager Puylaurens à l'instruire secrètement de ce qui se passait, jusqu'à lui offrir des gouvernements, le bâton de maréchal de France et le commandement des armées. Il l'avertit aussi, et le pria d'éloigner de lui Coudray-Montpensier et quelques autres gentilshommes, qui passaient pour gens d'exécution, et dont le séjour auprès du duc d'Orléans ne plaisait pas au cardinal. Enfin il revint à la charge, pour obtenir du favori qu'il arrachât à son maître un consentement à la dissolution de son mariage. Puylaurens tirait en longueur, et pendant qu'il espérait gagner du temps, il passa par Blois des Espagnols qu'il avait connus à Bruxelles, et qui furent reçus en amis. Richelieu profita de cette circonstance pour rendre suspectes au roi les dispositions de son frère, en lui faisant entendre que ces liaisons, dont Puylaurens serrait les nœuds, pouvaient être de la plus grande conséquence au moment d'une rupture que l'on méditait. Ces observations parurent justes, et la perte de Puylaurens fut résolue.

Il s'agissait de le tirer de Blois, d'où l'on savait qu'il ne sortirait pas sans son maître. On fit à la cour, à l'occasion du carnaval, de grands préparatifs de fêtes auxquelles le roi les invita. Puylaurens surtout, bien fait et bon danseur, devait y jouer un des premiers rôles. Arrivant au Louvre, le 1^{er} février après-midi, pour répéter un ballet, il fut arrêté et conduit à Vincennes ; plusieurs de ses amis éprouvèrent en même temps le même sort, et on les conduisit en différentes prisons. Le duc d'Orléans fut atterré de ce coup. Il ne montra pas d'abord tout son ressentiment, parce qu'il craignait pour lui-; il se contenta de dire au roi qu'il ne demandait pas de grâce pour son favori s'il était coupable, mais qu'il le conjurait de ne pas se laisser pré-Venir ; et après avoir recommandé le prisonnier aux bontés de son frère, il reprit tristement le chemin de Blois. Puylaurens ne survécut pas longtemps à sa disgrâce. Il mourut dans le mois de juillet, d'une maladie causée par l'ennui de sa prison. Gaston le regretta sincèrement. Tant qu'il vécut, le prince ne voulut pas entendre à recevoir un autre favori de la main du cardinal ; encore moins à recevoir le cardinal lui-même, qui tâchait, par toutes sortes de souplesses, de s'insinuer dans la confiance de Monsieur,

afin de gouverner le cadet comme il gouvernait l'aîné. Au défaut de ce moyen de conduire le prince, Richelieu en employa un dont Gaston ne se trouva pas mieux : ce fut de lui composer une maison, chancelier, secrétaire, gentilshommes, tous dévoués au ministre ; de sorte que le duc d'Orléans se trouvait comme prisonnier au milieu de son monde. Ainsi, fêtes, plaisirs, alliances, tout servait au cardinal pour attirer ceux dont il voulait s'assurer. Si ce n'étaient pas des pièges, c'étaient du moins des liens, qu'il rendait des chaînes pesantes quand ses obligés voulaient en desserrer les nœuds.

Le duc de La Valette, veuf de Gabrielle, fille naturelle de Henri IV, épousa aussi une demoiselle de Pont-Château ; et celle-ci, comme sa sœur, eut à pleurer par la suite les malheurs de son époux, forcé de fuir dans les pays étrangers. On remarque que les obligations qu'avait le ministre au cardinal de La Valette, son ami sincère, ne l'empêchèrent pas de s'étudier à mortifier ses frères et le duc d'Épernon, son père, cet ancien favori si peu accoutumé à fléchir. Il était gouverneur de Guyenne, et Sourdis, prélat guerrier, était archevêque de Bordeaux. Ce choix, disait-on, avait été fait pour chagriner le gouverneur. Des prétentions élevèrent entre lui et l'archevêque une querelle misérable qui aboutit à des voies de fait. D'Épernon, vieillard impatient et colère, en faisant de la canne un geste de mépris, fit tomber le chapeau de l'archevêque. Celui-ci prétendit avoir été frappé. Il excommunia le gouverneur. Le gouverneur employa tous ses amis au conseil, où l'affaire fut portée. Le roi inclinait pour lui contre le prélat, dont les manières trop militaires déplaisaient au monarque ; mais le ministre fit valoir avec chaleur, en faveur de l'archevêque, les canons et les lois de l'Église. D'Épernon perdit sa cause ; il eut ordre de sortir pour quelque temps de son gouvernement, de se soumettre aux censures, et il n'obtint la levée de l'excommunication qu'en se résignant à écrire une lettre d'excuses, et à écouter paisiblement la sermon que lui fit l'archevêque avant de l'absoudre. Ainsi les plus grands seigneurs s'accoutumaient à plier sous l'autorité des lois ; ce qu'ils n'auraient pas fait du temps de la ligue, et pendant le faible gouvernement de Marie de Médicis. Il est vrai qu'en punissant le gouverneur de sa violence, le roi lui donna quelque consolation, par la défense qu'il envoya à l'archevêque de se présenter à la

cour. Cette disgrâce déplut à Richelieu, parce que, exigeant de ses protégés le sacrifice de leur volonté, il aimait à les en dédommager par l'approbation la plus éclatante de leurs actions.

Un corps entier, celui qui se dit le plus libre de tous, le corps des gens de lettres, éprouva cette contrainte qu'imposait l'impérieux cardinal. Il procura l'établissement de l'Académie française, et y attacha des revenus et des prérogatives qui ont assuré sa durée ; mais il exigea d'elle la critique du *Cid*, tragédie de Corneille, auteur trop peu courtisan, qui ne lui plaisait pas. Richelieu est soupçonné d'avoir composé lui-même des pièces de théâtre, ou du moins d'avoir eu beaucoup de part à la tragi-comédie de *Mirame*, qui parut sous le nom de Desmarets. Elle fut mal reçue du public ; et lorsque le malheureux poète se présenta au cardinal après la chute de sa pièce, ce prélat lui dit en homme piqué, qui prenait à la chose le plus vif intérêt : « Eh bien ! les Français n'auront donc jamais de goût ? Ils n'ont pas été charmés de *Mirame* ! »

Mais ce désir de primer en tout, blâmable à quelques égards, est peut-être aussi la cause des entreprises utiles qui illustrèrent la France sous le ministère de Richelieu. C'est sans doute à son ardeur pour tous les genres de gloire qu'on doit les premiers encouragements donnés au commerce maritime. Ce n'est pas que les Français eussent manqué jusqu'alors du courage et des talents nécessaires pour les voyages de long cours. Il est même à remarquer qu'ils ont devancé les autres nations européennes dans la carrière des découvertes. Dès 1417, et sous le règne de Charles VI, Jean de Bethencourt, gentilhomme normand, avait formé divers établissements sur les côtes d'Afrique, au delà des Canaries. La démence du monarque, les guerres de Charles VII contre les Anglais, celles de Louis XI contre ses vassaux et ses voisins, les invasions de Charles VIII et de Louis XII en Italie, les malheurs de François I^{er}, les fureurs de la ligue, tous les fléaux enfin qui affligèrent la France sans interruption pendant deux siècles, empêchèrent le gouvernement de seconder les efforts des particuliers. Les découvertes s'oublièrent, les établissements se détruisirent, et il n'en restait plus que de faibles vestiges quand Richelieu prit le sceptre des mers avec la qualité de surintendant du commerce et de la navigation. Alors l'émulation

se réveilla. Les commerçants, sûrs d'être protégés par la marine royale, que le cardinal fondait, firent des entreprises qui réussirent. De riches négociants composèrent des compagnies dans lesquelles des personnes opulentes, et le ministre lui-même, s'intéressèrent. Tous nos établissements dans les Antilles doivent naissance à ces diverses associations ; et c'est encore sous les auspices du cardinal, près de mourir, que se forma, en 1642, la première compagnie dite des Indes orientales.

Au milieu de ses soins pour exciter tous les genres utiles d'émulation, ou pour comprimer l'orgueil et l'indépendance des grands, le ministre avait encore les yeux ouverts sur les ennemis du dehors ; et afin de les empêcher de pendre une part trop active aux intrigues et aux troubles du dedans, il employait toute son adresse à les retenir occupés chez eux. Le traité de Ratisbonne avec l'Autriche, au sujet de la succession de Mantoue, n'avait point eu son entière exécution, et il n'en était résulté qu'une pure cessation d'hostilités. L'empereur néanmoins en avait recueilli l'avantage immédiat de retirer une partie de ses troupes de l'Italie, et de s'en aider pour comprimer essor des protestants de Souabe et de Franconie, qui, encouragés par les succès rapides du roi de Suède dans tout le nord de l'Allemagne, avaient secoué le joug de la subordination. Quant à la France, elle n'y avait renoncé que l'utilité de son allié, et encore l'avait-elle acheté du sacrifice de sa propre indépendance dans le choix de ses liaisons politiques. Aussi le cardinal, tout en excusant les plénipotentiaires français, Charles Brulart, prieur de Léon, cousin issu de germain du chancelier, et le fameux P. Joseph (Leclerc du Tremblay), sur les diverses appréhensions qu'ils avaient pu concevoir, et de la maladie du roi à Lyon, et de l'état où aurait pu tomber le royaume après sa mort, les désavoua-t-il comme ayant excédé leurs pouvoirs. Il fallut reprendre les négociations, et ce ne fut qu'après six mois de travaux que l'on convint d'un nouveau traité qui fut signé à Quérasque, le 6 avril 1631, et qui ne différait du premier que par la suppression de la clause prohibitive, qui gênait la France dans ses liaisons avec les ennemis de la maison d'Autriche. En exécution des articles stipulés, les armées évacuèrent l'Italie ; mais les Français avaient à peine remis Pignerol au duc de Savoie, que, sous prétexte de quelques contraventions au traité de la part

du gouverneur du Milanais, ils se firent consigner de nouveau la place par le duc, d'abord à titre de simple dépôt, l'année suivante à titre d'achat. Ce fut l'objet d'une convention particulière avec ce prince, qui reçut en échange le marquisat d'Yvrée détaché du Montferrat. Mazarin fut le médiateur de ce dernier traité, dont n'osent se plaindre ni le duc de Mantoue, ni l'empereur ; le premier, à cause de ses obligations envers la France, et le second, parce qu'il était alors trop vivement pressé par Gustave, pour se faire d'autres ennemis.

L'argent de la France avait contribué à la révolution qui s'opérait alors en Allemagne. Louis XIII, par un traité de subsides, signé le 13 janvier 1631, à Berenwald en Brandebourg, et dont Charnacé près de Gustave, et Oxenstiern à Paris, avaient été les agents, s'était engagé envers les Suédois à un secours actuel de cent mille écus, et à en fournir quatre cent mille autres chaque année, pendant cinq ans. Le but de cette alliance était de mettre un terme à l'oppression de l'Allemagne, et de rendre surtout aux protestants leur ancienne liberté, sans toutefois que les catholiques pussent être troublés à leur tour dans l'exercice de leur religion. Par cette réserve politique, Richelieu se ménageait une réponse à ses détracteurs, et présentait hautement ses conventions avec Gustave, « comme le remède d'un mal dont elles ne pouvaient être estimées la cause. »

Il faisait plus au reste pour les protestants, que ceux-ci ne semblaient vouloir faire eux-mêmes. Guidés par l'électeur de Saxe, qu'ils regardaient comme leur chef, ils se refusaient à l'alliance de Gustave, qu'ils craignaient, parce que ce prince leur demandait des places de sûreté, où, en cas de revers, il pût trouver un abri ; et ils attendaient l'affaiblissement mutuel des deux rivaux, pour faire pencher la balance du côté qui leur ferait les conditions meilleures. Mais avec cette politique intéressée, ils commirent l'imprudence de se déclarer immédiatement contre l'empereur, et de réclamer de lui leurs droits à main armée. Ferdinand, accoutumé à vaincre, se réjouit d'une détermination qui lui donnait l'espoir de les accabler, et Gustave, de son côté, attendit patiemment du sentiment de leurs pertes le conseil qui les ramènerait à lui. Tilly, en effet, qui s'était flatté, en pressant l'électeur de Saxe, de le contraindre, ainsi que les protestants de

Souabe, à renoncer à la ligue dont il était l'auteur, ne fit que le pousser dans les bras de Gustave ; et leurs efforts, réunis dans les champs de Leipsick, y triomphèrent de ses talents. Les suites de la victoire importante qu'ils remportèrent sur lui furent, par l'électeur, la conquête de la Bohême, et par Gustave, celle de la Saxe, de la Franconie, de la Souabe, du Haut-Rhin, du Palatinat et de la Bavière enfin, dont l'électeur refusait d'accéder à une alliance qui eût entraîné de sa part la restitution des dépouilles de Frédéric. Tilly, disputant le passage du Leck au roi de Suède, y trouva la fin de sa carrière ; en sorte que rien ne paraissait empêcher désormais Gustave d'aller camper sous les murs de Vienne, où il avait donné rendez-vous à l'électeur de Saxe. Mais Ferdinand, sur ces entrefaites, avait rappelé Wallenstein, qu'une intrigue à laquelle la France n'était point étrangère avait fait disgracier. Son retour, et la lenteur ou la trahison des généraux saxons, rendirent aux armes impériales en Bohême leur ancien ascendant, et Gustave fut contraint d'abandonner ses projets sur l'Autriche pour voler au secours de son allié. Les deux armées se rencontrèrent oncore, comme l'année précédente, aux environs de Leipsick ; et le 6 novembre 1632, s'engagea entre elles une bataille mémorable, à laquelle la petite ville voisine de Lutzen a donné son nom. La fortune de Wallenstein y céda à celle de Gustave : mais celui-ci demeura enseveli dans son triomphe, et, déjà blessé dans l'action, il reçut, comme on le retirait de la mêlée, un coup mortel, qu'on soupçonna n'être point parti de la main d'un ennemi. Il ne laissa qu'une fille, âgée alors de six ans, qui fut la célèbre Christine.

En vain le chancelier Oxenstiern fut assez habile pour retenir l'Allemagne dans l'alliance des Suédois, le prestige imposant que Gustave avait imprimé à leurs armes se dissipa peu à peu. Wallenstein les battit en Silésie, en Poméranie, sur le Danube, et la mort de ce grand général, assassiné à Égra, dans l'exécution des ordres donnés par Ferdinand pour l'arrêter, n'interrompit point le cours de leurs disgrâces. La bataille de Nordlingue, livrée dans les derniers jours de 1634, y mit le comble. Assisté de quelques bataillons lorrains, amenés par le duc Charles de Lorraine, faibles débris de sa fortune passée, et des secours plus considérables que le cardinal infant, frère du roi d'Espagne, conduisait d'Italie aux Pays-Bas, où

il remplaçait Isabelle, le jeune archiduc Ferdinand, fils aîné de l'empereur, écrasa les Suédois commandés par le maréchal de Horn et par le fameux Bernard, duc de Saxe-Weimar. Cette victoire rendit à Ferdinand son ancienne supériorité, et amena l'année suivante la paix de Prague. L'électeur de Saxe, stipulant pour lui et pour les protestants, les abandonnait en quelque sorte, ainsi que les enfants de l'électeur palatin, à la merci de l'empereur, lorsque la France fit sa propre affaire de les protéger tous, non plus de son argent seulement, mais encore de ses troupes. C'est la quatrième et dernière époque de la guerre de trente ans.

Richelieu, à cet effet, recueille les débris de l'armée suédoise, compose avec elle, en achète les places qu'elle avait conquises en Alsace, et qu'elle se trouvait hors d'état de défendre, traite avec les princes allemands voisins du Rhin, et envoie sur le fleuve les maréchaux de Brézé et de La Force, et le cardinal de La Valette, pour soutenir le duc de Weimar, auquel on promettait le landgraviat d'Alsace. Enfin, après avoir empêché par ses intrigues une trêve proposée entre les provinces des Pays-Bas demeurées fidèles à l'Espagne, et les Hollandais, il conclut avec ceux-ci un traité d'alliance défensive et offensive, au cas que l'Espagne ne voulût point se prêter à leur égard à des termes raisonnables d'accommodement. Mais Philippe, instruit d'un accord que ne put légitimer à ses yeux la clause captieuse qui paraissait en être le motif, s'en vengea aussitôt par la surprise de Trèves et l'enlèvement de l'électeur, lequel, à l'époque où les succès de Gustave effrayaient l'Allemagne, s'était mis sous la protection de la France et lui avait ouvert ses places. Richelieu, l'ayant réclamé en vain, fit rompre sur-le-champ avec l'Espagne ; et quoique les mesures d'attaque et même de défense ne fussent point encore absolument prêtes, il envoya un héraut à Bruxelles pour dénoncer les hostilités, formalité négligée depuis par les puissances européennes, et qui fut employée alors pour la première fois. Ainsi fut allumée entre la France et les deux branches de la maison d'Autriche une guerre féconde en vicissitudes, qui dura treize ans avec l'une, et vingt-cinq avec l'autre, qui les mina et les affaiblit toutes deux, et d'où naquit en Allemagne un droit public nouveau, qui n'a cessé d'y faire loi que de nos jours.

Les hostilités eurent lieu tout à la fois dans les Pays-Bas, sur les bords du Rhin, en Italie et dans la Valteline ; et partout le peu d'accord des alliés que la France s'était donnés déconcerta ses efforts durant le cours de cette première campagne. Elle s'était ouverte d'une manière brillante et qui faisait augurer d'autres succès. Le maréchal de Châtillon se dirigeait sur Maëstricht, lorsqu'il rencontra près d'Avein le prince Thomas de Savoie, qu'une feinte mésintelligence avec le duc Victor-Amédée, son frère, avait jeté ouvertement dans le parti des Autrichiens, et qui commandait une division de leur armée. Celiu-ci, avec des forces moitié moindres que celles qui lui étaient opposées, S'était flatté néanmoins de surprendre les divisions séparées de l'armée française et de la battre ainsi en détail. Ses mesures, mal prises, le firent battre lui-même, et il perdit beaucoup de monde, indépendamment de son artillerie et de ses bagages. Mais la lenteur du prince d'Orange, Frédéric-Henri, à rejoindre les Français, qu'il commençait déjà à redouter pour voisins, les empêcha de profiter de leur victoire. A peine les deux armées réunies eurent-elles menacé Bruxelles, d'où sortirent la reine et la duchesse d'Orléans, et ensuite Louvain, sous les murs de laquelle s'étaient retranchés les Autrichiens, que la disette des vivres se fit sentir parmi elles, et les contraignit de se séparer.

Il en fut de même sur les bords du Rhin. L'armée française, qui avait passé sur la droite et qui d'abord avait repoussé le comte de Galas jusqu'à Francfort, minée insensiblement, et par les rigueurs de l'hiver, et par le manque de subsistances, dans un pays qu'imprudemment elle avait ravagé elle-même, se vit forcée de repasser à la gauche et de regagner les Vosges avec de nouvelles pertes. Ce fut dans la pénible retraite qu'exécuta durant treize jours le corps du cardinal de La Valette, que le jeune vicomte de Turenne, maréchal de camp depuis l'année dernière, frère du duc de Bouillon ; et second fils de celui que l'amitié de Henri IV avait fait prince souverain, en lui procurant la main de l'héritière de La Marck, commença à signaler les rares talents qui depuis l'ont placé au premier rang des plus grands capitaines. Les généraux français et le duc de Weimar ne s'attachèrent plus dès lors qu'à protéger les frontières de la Lorraine, où pénétraient déjà le duc Charles et les généraux Galas, Colloredo et Jean de

Werth. Louis XIII se rendit à l'armée pour défendre sa conquête, mais il n'y fit qu'une courte apparition, et regagna sa capitale, après s'être emparé de Saint-Mihiel. De part et d'autre on se borna à s'observer : les Français, parce que la perte d'une bataille eût ouvert la Champagne aux Autrichiens ; et ceux-ci, parce qu'un semblable revers n'eût pas été moins funeste à Ferdinand. Il voyait en ce moment l'électeur de Saxe, son nouvel allié, pressé par Banier, le plus illustre des élèves de Gustave, et il était menacé lui-même par Wrangel, à qui une nouvelle trêve de vingt-six ans, ménagée par Oxenstiern, entre la Suède et la Pologne, permettait de passer de Prusse en Allemagne. Le défaut de vivres dans un pays ruiné acheva de séparer des armées qui redoutaient également de se commettre. Les Français se couvrirent par la Moselle ; Galas repassa le Rhin, Jean de Werth pris ses quartiers en Alsace, et Colloredo en Franche-Comté.

En Italie, le maréchal de Créquy commandait l'armée française. Il avait pour auxiliaires les ducs de Savoie, de Mantoue et de Parme. Mais le dernier seul était entré de plein gré dans l'alliance de la France : les deux autres y avaient été à peu près forcés. Aussi un mécontentement mutuel ne tarda-t-il pas à éclater entre le maréchal et le duc de Savoie, qui, à titre de généralissime, contrecarrait toutes les opérations des Français, et qui fit manquer peut-être l'occasion d'envahir le Milanais. La campagne ne fut heureuse que dans la Valteline, où le duc de Ronan, envoyé pour intercepter la communication des impériaux avec les Espagnols par cette vallée, repoussa au nord un détachement de l'armée de Galas, qui avait essayé de pénétrer par le Tyrol, et au midi le général Serbelloni, qui était venu du Milanais pour l'attaquer de concert avec les premiers.



J. David, del.

Trueb. Sc.

ANNE D'AUTRICHE
recevant une Députation du Parlement conduite par le Conseiller
MOLÉ

BRANCHE DES BOURBONS,

(SUITE.)

Au commencement de l'année 1636 la guerre était plus allumée que jamais en Allemagne, en Italie et en France. Mais c'est surtout en Italie que Richelieu put se promettre des succès plus assurés. Trente-cinq mille Français, sous les ordres des maréchaux de Créqui et de Toiras, et du duc de Rohan, forçaient la mauvaise volonté du duc de Savoie à sortir d'une inaction qu'aucun prétexte ne pouvait plus colorer, surtout dans un moment où le duc de Parme perdait tous ses états. Il parut se déterminer à agir, mais il rejeta tous les plans qu'on lui offrit : il fallut en passer par les siens, et rien ne se trouva prêt quand il s'agit de les exécuter. De ces lenteurs affectées il résulta que le duc de Rohan, sorti au temps convenu de sa vallée, ne se trouva point secondé, et que, ses vivres étant consommés, il fut contraint de regagner les défilés, sans avoir pu rien opérer pour la cause commune. Cependant Amédée, persécuté sans relâche par Créqui, que commençait à fatiguer une obéissance toujours malheureuse, permit enfin à l'armée de s'ébranler, et, quoique trop tard pour profiter de la diversion de Rohan, on ne la dirigea pas moins sur la capitale de la Lombardie. A cet effet, elle traverse le Pô, s'avance sur le Tésin, et, chemin faisant, s'empare du fort de Fontanetta, où fut tué le maréchal de Toiras. Les Français passent

la rivière, et, pendant qu'Amédée la côtoie sur la droite, ils suivent la gauche, rompent un aqueduc qui portait ses eaux à Milan, et y répandent les plus vives alarmes. Le marquis de Leganez, accouru pour s'opposer à des progrès ultérieurs, reconnaissant que le duc de Savoie se trouvait sur l'autre bord, se hâte d'attaquer les Français, et leur livre un combat qui dura dix-huit heures. La fatigue des combattants allait le terminer sans que la victoire se fût prononcée pour aucun parti, lorsque le duc, achevant de passer le Tésin sur un pont qu'il y faisait jeter quand Leganez parut, se donna le facile honneur de fixer la journée, en contraignant les Espagnols à la retraite ; mais, peu jaloux de favoriser d'ailleurs la puissance des Français en Italie, il fit si bien que l'avantage qu'ils obtinrent se borna à la possession précaire du champ de bataille. Une incursion des Espagnols dans la Piémont, et la diminution de l'armée française par les maladies et par la désertion, tandis que les ennemis s'accroissaient au contraire par des renforts qu'ils recevaient de Naples, furent des prétextes plausibles pour rétrograder et pour renoncer encore une fois aux plus brillantes espérances.

Quelques légers succès obtenus en Alsace par le cardinal de La Valette et le duc de Saxe-Weimar, y faisaient une faible compensation. Les deux généraux avaient fait lever le siège de quelques places, et s'étaient même emparés de Saverne ; mais ils ne purent empêcher le duc Charles de Lorraine de pénétrer en Franche-Comté, pour faire lever le siège de Dôle, investie par le prince de Condé. La Franche-Comté ainsi que la Bourgogne devaient, suivant les traités antérieurs, et dans la vue d'éloigner les hostilités du territoire de la Suisse, demeurer neutres dans les démêlés entre les deux couronnes. Des précautions de défense, prises par la première de ces deux provinces, servirent de motif ou de prétexte pour l'accuser de manquer à la neutralité, et autorisèrent l'invasion du prince de Condé. Celle-ci, au reste, ne fut point heureuse et quand le duc de Lorraine parut, déjà le prince levait le siège de Dôle, par ordre de la cour, qui avait besoin de ses troupes sur un point qu'un plus grand danger menaçait.

Peu s'en fallut que le cardinal, qui semblait tenir dans sa main les événements, n'éprouvât cette année l'instabilité de la fortune. Sa puissance chancela ; mais les secousses que ses ennemis lui donnèrent ne servirent

qu'à l'affermir. On peut dater de cette époque l'espèce de tyrannie que le ministre exerça le reste de sa vie sur le monarque, qu'il gouverna avec la hauteur d'un serviteur qui se sent nécessaire, et qui défie, pour ainsi dire, l'indignation de son maître. C'est aussi alors qu'on commence à lui voir employer plus ouvertement les stratagèmes d'une noire politique qui l'engageait à diviser, à brouiller, à pousser au désespoir, par des vexations sourdes, ceux qu'il craignait ou haïssait, et à les forcer, pour ainsi dire, de commettre des fautes qui Les perdaient.

Richelieu croyait avoir assez bien pris ses mesures pour éloigner la guerre du centre de la France, par les armées qu'il entretenait chez les voisins limitrophes, en Savoie, en Navarre, en Lorraine, en Alsace. Il se flattait aussi, par les diversions qu'il avait habilement ménagées en Allemagne, d'occuper loin de lui les forces de la maison d'Autriche, et de la ruiner en détail. Le cardinal infant, gouverneur des Pays-Bas, laisse le cardinal français se bercer de ces espérances ; il trompe sa vigilance, rassemble une armée puissante, surtout en cavalerie, et à la tête de quarante mille hommes, commandés sous lui par le prince Thomas de Savoie, le duc François de Lorraine, Jean de Werth et Piccolomini, il fond avec impétuosité sur la Picardie. Plusieurs villes, mal défendues ou mal pourvues, se rendent presque sans se défendre. La cavalerie espagnole se répand en Picardie et en Champagne comme une inondation, et porte la désolation dans ces provinces. On n'avait à opposer à ce torrent qui menaçait déjà la capitale qu'un petit corps de troupes, ressemblant plutôt à un détachement qu'à une armée, et commandé par le comte de Soissons, prince altier, que le cardinal estimait, qui dédaigna son amitié, et qui fut victime de sa vengeance. Comme il y aurait eu trop d'affectation à laisser un prince guerrier, et le seul entre les princes français, sans commandement, pendant que le roi mettait cinq armées sur pied, le ministre l'avait relégué, pour ainsi dire, avec un petit corps d'armée, dans la province au delà de l'Oise et de l'Aisne, où il ne croyait pas que les ennemis pussent faire Une irruption si dangereuse.

A la première nouvelle de cette invasion, Richelieu fit passer au prince les premiers renforts qu'il trouva sous sa main, et les envoya par le

maréchal de Chaulnes et par le maréchal de Brézé, son beau-frère, que Soissons n'aimait pas. Ce prince regarda cet associé comme un homme destiné, ou à le faire échouer, ou à partager avec lui le succès, pour lui en ravir la gloire. Ces premiers secours n'auraient pu empêcher les généraux de Philippe d'avancer ; mais ils préférèrent s'assurer des places qui étaient en arrière, et mirent le siège devant Corbie, la dernière place de défense, et la prirent. La consternation devint extrême à Paris : nombre de bourgeois prirent la fuite, et emmenèrent au delà de la Loire leurs femmes, leurs enfants et leurs meubles les plus précieux. On murmurait généralement contre le cardinal. On l'accusait d'avoir manqué de prévoyance. C'était lui, disait-on, qui attirait la colère du ciel sur le royaume, par les sentiments dénaturés qu'il excitait dans le cœur des fils contre la mère. Le roi lui-même ne fut pas à l'abri des frayeurs enfantées par les remords, ni exempt des soupçons sur la capacité de son ministre ; et il y eut un moment où celui-ci, déconcerté et abattu, songea à abandonner le timon des affaires. On dit que ce fut le P. Joseph qui le rassura. par le conseil du capucin, il osa se promener sans gardes dans les rues de Paris. Il flatta le peuple, plaisanta de ses craintes, et se montra en homme certain des ressources et des succès. Cette assurance apparente en donna aux Parisiens une véritable. Le courage reparut, les jeunes gens de la capitale et des environs s'enrôlèrent, les corps se taxèrent pour leur équipement et leur entretien, et en peu de jours il sortit de la capitale une armée de soldats, médiocres la vérité du côté de l'expérience, mais dont le nombre pouvait imposer.

Heureusement pour Richelieu, les ennemis ne surent pas tirer parti de leurs premiers avantages. Après la prise de Corbie, ils s'amusèrent à ravager campagne au lieu d'aller droit à la capitale, selon l'avis que Jean de Werth en donnait au prince Thomas. Ils pouvaient espérer ou de la rançonner, ou de faire une paix avantageuse sous ses murs, ce qui aurait perdu le cardinal. Pour lui, il mit à profit leur inaction. Ses ordres, envoyés de tous côtés, attirèrent auprès de Louis une foule de nobles, qui, se joignant aux milices et aux corps de troupes réglées détachés des armées les plus voisines, formèrent en peu de temps une armée très-nombreuse, bien fournie d'artillerie et de provisions de toute espèce. Il pressait en même temps les

Hollandais d'attaquer de leur côté, ou au moins de le feindre. Les Espagnols eurent peur à leur tour : il reculèrent vers la frontière, et laissèrent Corbie, leur principale conquête, exposée aux efforts des Français, qui l'assiégèrent.

Le comte de Soissons, au moment de l'irruption du cardinal-infant, avait fait tout ce qui était moralement possible avec le peu de troupes qu'il commandait ; on ne pourrait assurer qu'il conservât toujours la même bonne volonté, et que, voyant le discrédit que donnaient au ministre son défaut de prévoyance et les malheurs qui en étaient la suite, il ne fût peut-être pas fâché des succès des ennemis. Mais rien ne prouve qu'il y ait contribué par sa négligence ou par de mauvaises manœuvres. Cependant il eut la douleur d'apprendre que le roi le soupçonnait d'être en grande partie cause de ses désastres. Au jugement de Soissons, le monarque ne pouvait avoir reçu ces impressions défavorables que de son ministre, qui y trouvait le double avantage de rejeter sa faute sur un autre, et sur un autre qu'il haïssait. Furieux de la calomnie, le comte prend la résolution de se venger par un coup de main, et associe à son projet le duc d'Orléans.

Gaston gémissait toujours sous la tyrannie du prélat, investi d'espions sous le nom de domestiques, contrarié dans ses goûts, qu'il fallait soumettre à l'inspection du ministre, ne pouvant donner, sans son aveu, ni sa confiance, ni sa faveur, forcé enfin de tenir sa femme reléguée loin de lui, et privé même, depuis la guerre, de la consolation de fournir aux besoins de la duchesse ; devoir qui lui fut interdit, sous prétexte que ce serait faire passer de l'argent aux ennemis de l'État. Lors de l'invasion des Espagnols, Gaston suivit son frère à l'armée, et en reçut le commandement, pour éviter au comte de Soissons de prendre les ordres du cardinal. Pendant le siège de Corbie, le roi demeura au camp avec le duc d'Orléans et le comte, chacun dans leur quartier, et le cardinal s'établit à Amiens, où se tenait le conseil. C'est sur cette disposition que se forma le plan de l'entreprise.

Montrésor et Saint-Ibal, deux gentilshommes attachés au comte, gens de ! conseil et d'exécution, vont trouver le duc d'Orléans : ils lui représentent l'espèce de honte dont il se couvre par l'esclavage dans lequel il languit ; ils tâchent de le convaincre que la reine sa mère, persécutée par un ingrat domestique, beaucoup d'illustres proscrits qui errent avec elle dans les pays

étrangers, et plusieurs grands du royaume renfermés dans les prisons, attendent de lui leur liberté ; et que le roi même ne sera pas fâché d'être délivré d'un serviteur qui le maîtrise et lui devient odieux. Sur ces remontrances, Gaston promet d'autoriser de son nom ce qu'on fera contre le cardinal. Les conjurés, voyant qu'il serait difficile d'arrêter le prélat, encore plus de le garder, concluent de s'en défaire, et de ne pas remettre l'action plus loin qu'au premier jour de conseil qui se tiendra à Amiens. Ce parti pris, les en avertissent le duc d'Orléans.

En conséquence, les deux princes allant à Amiens se font escorter de quatre ou cinq cents gentilshommes. Ils entrent chez Richelieu. Montrésor s'approche de Monsieur, et lui demande s'il est toujours dans la même résolution. « Oui ! » répond Gaston d'un ton décidé. Sur cette parole, les ordres déjà donnés sont confirmés. Le conseil finit. Les princes et les ministres reconduisent le roi à sa voiture. Il part. Saint-Ibal se tenait derrière Richelieu, prêt à frapper ; d'autres conjurés environnaient le cardinal. Montrésor regarde Monsieur, et cherche son consentement dans ses yeux. Il ne fallait qu'un signe, et c'en était fait du ministre ; Mais Gaston détourne la tête et se retire précipitamment comme un homme troublé. Le prélat voit partir les princes, et rentre chez lui tranquillement, ayant échappé, sans le savoir, au plus grand danger qu'il eût couru de sa vie.

Les princes ne montrèrent pas grand chagrin de ce que le projet n'avait pas été exécuté. Ils comprirent sans doute qu'un assassinat, quel qu'en soit le motif, est toujours une action basse et odieuse. Mais, en abandonnant ce moyen, ils persévérèrent dans la résolution d'employer tous les ressorts de la politique pour détruire le cardinal. Ils convinrent d'unir invariablement leurs intérêts, de n'écouter aucune parole d'accommodement l'un sans l'autre, et de ne se jamais trouver ensemble à la cour, afin que, si l'un était arrêté, l'autre pût prendre sa défense. Ces choses réglées, on songea à mettre en mouvement les seigneurs français qui pouvaient aider la cause commune. Montrésor alla engager le duc d'Épernon et La Valette, son fils, à soulever la Guyenne. On se flattait que cet exemple entraînerait le Languedoc et tout le midi du royaume ; en même temps les Espagnols devaient y pénétrer par la Navarre et la Franche-Comté, rentrer en Picardie,

et aider le duc de Lorraine à reconquérir ses états. Les princes se promettaient que le siège de Corbie durerait assez pour donner lieu à ces invasions ; qu'alors le roi, embarrassé de tous côtés, prêterait l'oreille aux discours qu'on lui tiendrait contre son ministre : l'un se chargeait de décrier son gouvernement intérieur, de dire qu'il était délesté des Français, et que tous les malheurs étaient causés par la haine que le peuple et les grands lui portaient ; l'autre, de faire voir qu'il n'entendait rien à la guerre, ni à ses préparatifs, quoiqu'il s'obstinât à l'allemer et à embraser l'Europe pour se rendre nécessaire ; et que si Louis voulait le congédier, les armes tomberaient aussitôt des mains des étrangers et des mécontents.

Ce projet contre le cardinal, fondé sur les succès futurs des Espagnols, échoua par leurs revers. Partout où ils se présentèrent pour entrer en France, ils furent repoussés. Galas et le duc de Lorraine, à qui la retraite du prince de Condé avait permis de pénétrer en Bourgogne, furent arrêtés par la petite ville de Saint-Jean-de-Losne. Défendue d'abord par ses seuls habitants, elle fut ravitaillée par le comte de Rantzau, et délivrée tout à fait par le cardinal de La Valette et par Weimar, qui forcèrent les impériaux à se retirer dans le plus grand désordre. Banier les battait en même temps, ainsi que les Saxons, à Wittstock dans le Brandebourg, et poursuivait les uns et les autres jusqu'à Erfurth. Enfin le comte de Soissons lui-même se trouva forcé de reprendre Corbie, dont il aurait désiré faire traîner le siège en longueur.

Louis, qui avait chancelé dans son estime pour son ministre tant que le danger dura, la lui rendit tout entière quand il fut passé, et le cardinal devint plus puissant que jamais. Dans ces circonstances il n'aurait pas été prudent au duc d'Épernon d'exciter quelque mouvement. En vain La Valette, son fils, très-échauffé contre Richelieu, voulait entraîner son père : le vieillard, plus prudent, ne lui répondit que par les exemples de Marillac et de Montmorency ; de sorte que Montrésor, au lieu de la nouvelle d'une diversion de la part d'Épernon, ne rapporta aux princes qu'une exhortation à se mettre en sûreté. Le comte de Soissons profita de l'avis, et se retira à Sedan, chez le duc de Bouillon. Pour le duc d'Orléans, il s'en alla à Blois, faisant parade d'un mécontentement qui ne demandait qu'à être apaisé.

L'empereur, qui, malgré la défaite de Wittstock, avait eu le crédit de faire élire à la fin de l'année Ferdinand, son fils, pour roi des Romains, mourut dans les premiers mois de l'année suivante. Les commencements du nouvel empereur Ferdinand III furent heureux. Il réduisit Banier et Weimar à la défensive, le premier en Poméranie, et le second en Alsace ; et, de concert avec l'Espagne, il traita avec les Grisons, mécontents de la France, parce qu'elle n'acquittait pas les subsides auxquels elle s'était engagée envers eux. Dans l'état de dispersion où les Français se trouvaient dans la Valteline, ils auraient tenté en vain de s'y maintenir contre les naturels, et le duc de Rohan se vit réduit à conclure un traité d'évacuation. Déjà il l'exécutait et s'acheminait vers la Suisse pour gagner la Franche-Comté, lorsqu'il reçut ordre de demeurer. Mais l'appréhension de faire massacrer une foule de Français qui, de toutes parts, se trouvaient sous la main des Grisons, le retint fidèle à son accord. Craignant néanmoins que le cardinal ne le rendît responsable de cette mesure de justice et d'humanité, et ayant même des indices qu'on pourrait le faire arrêter, il remit le commandement de son armée au comte de Guébriant, qui, chargé d'une partie de l'argent des subsides, était arrivé malheureusement trop tard. Il se rendit dès lors auprès du duc de Weimar, son ami, sous lequel il servit en qualité de volontaire, en attendant les ordres du roi pour repasser à Venise.

En Italie, les Espagnols forçaient le duc de Parme à renoncer à sa ligue avec les Français dont la valeur et les moyens continuaient à être enchaînés par la perfidie de Victor-Amédée. Cette campagne, perdue pour eux comme les précédentes, se termina par la mort inopinée du duc ; et les troubles qui en furent la suite empêchèrent encore longtemps la France de retirer quelque profit de son alliance avec la Savoie,

Sur la fin de l'année, elle trouva de légers dédommagements dans les progrès que firent le cardinal de La Valette et le maréchal de Châtillon dans les Pays-Bas ; et d'un autre côté, le duc de Longueville pénétra dans la Franche-Comté, où il enleva quelques places aux Espagnols. L'archevêque de Bordeaux, Sourdis, et Henri de Lorraine-Elbeuf, comte d'Harcourt, qui commença alors à se faire une réputation militaire, reprirent aussi sur les côtes de Provence les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat. Le duc

de La Valette faisait encore rentrer dans l'obéissance la province de Guyenne, que l'accroissement des impôts avait poussée à la révolte, et il en chassa les Espagnols qui, l'année précédente, avaient profité de cette circonstance pour y pénétrer. Enfin, à la tête des milices du Languedoc, milices formées à tous les travaux de la guerre pendant les troubles de religion, le duc d'Halluin, fils du maréchal de Schomberg, et connu sous le même nom depuis cette époque, fit lever aux Espagnols, sur la frontière du Roussillon, le siège du rocher de Leucate, et força le comte de Serbelloni, descendu sur la côte, de se rembarquer.

Richelieu cependant laissait le duc d'Orléans ronger son frein dans son exil honorable ; mais le roi, fatigué de ces tracasseries, déclara nettement qu'il voulait qu'elles finissent : il fallut donc songer à traiter. Dès la première conversation les envoyés du ministre s'aperçurent qu'en faisant la condition de Monsieur avantageuse il serait aisé de l'amener à séparer ses intérêts de ceux du comte de Soissons, pourvu qu'on lui laissât l'honneur de quelque résistance ; et ce fut sur cette connaissance qu'ils conduisirent la négociation. On faisait des propositions ; Gaston demandait du temps pour les communiquer au comte ; on l'accordait, et tout en attendant on faisait avancer des troupes vers Blois. Monsieur criait à la violence, les troupes s'arrêtaient. Nouvelles propositions, nouveaux délais demandés et accordés ; les troupes avançaient encore, s'arrêtaient de nouveau. Enfin le roi se met lui-même en marche, Gaston se laisse investir, et écrit au comte qu'il ne peut aller le joindre à Sedan, selon leur convention, et qu'il est forcé de s'en tenir aux conditions que son frère lui accorde. Ces conditions étaient quelques avantages pécuniaires pour lui et pour ses gens, et une promesse ambiguë de ne pas poursuivre la rupture de son mariage. C'était bien peu en comparaison de ce que le duc d'Orléans prétendait d'abord. Il demandait une place de sûreté, des troupes entretenues, le retour de sa mère, la liberté de leurs communs serviteurs et de tous les seigneurs retenus à la Bastille et dans d'autres prisons. Il n'y eut de délivré que l'abbé de La Rivière, qui parut alors sur la scène avec Goulas, secrétaire de Gaston, comme ayant toute sa confiance. Richelieu leur fit sentir la verge à l'un et à l'autre, pour les rendre plus souples à ses volontés, et ne les souffrit auprès

du prince que quand il fut assuré que la crainte de la prison les disposerait à ne rien faire ni conseiller qui pût les exposer de nouveau à y être renfermés.

Quant au comte de Soissons, voyant que Monsieur s'était accommodé, il écrivit au roi une apologie de sa conduite, fondée sur les vexations sourdes du cardinal, qui l'avait forcé de s'éloigner ; il se borna à demander qu'il lui, fût permis de demeurer à Sedan, sans pouvoir être contraint de revenir à la cour, ni en tout autre endroit où le ministre aurait autorité. En vain Richelieu lui fit des promesses et des protestations qui équivalaient à des excuses, le comte resta inébranlable dans sa résolution de ne jamais se fier à lui ; et Quand il s'aperçut qu'on traînait la négociation, et qu'on prenait des mesures pour le tirer de son asile, déjà indigné de quelques mauvais traitements faits à sa mère et à plusieurs de ses amis, le prince s'appliqua sérieusement à renouer avec la reine-mère et les Espagnols un traité que la faiblesse de Gaston avait interrompu. Alors le cardinal craignit de succomber, si, pendant qu'il était embarrassé d'une guerre étrangère, il s'attirait encore sur les bras Un ennemi très-estimé, aussi redoutable par sa fermeté dans ses résolutions que par sa valeur. Il se détermina donc à accorder au comte ce qu'il demandait ; et l'on vit un prince du sang, conservant ses dignités et ses pensions, autorisé à refuser de comparaître à la cour et à demeurer même à Sedan, c'est-à-dire dans une forteresse appartenant à un prince étranger, et dont la garnison, aux ordres et pour la sûreté de cet exilé volontaire, devait encore être payée par la France. Ainsi Soissons, placé sur la frontière du royaume, ami, l'appui, la ressource de tous ceux que les orages de la cour en éloignaient, ressemblait à une de ces nuées noires et épaisses qu'on voit s'élever sur les bords de l'horizon, vers laquelle sont chassés les petits nuages, qui la grossissent et reviennent avec elle plus formidables, par la foudre dont ils ont porté les matières qui s'allument dans son sein. Mais, avant que ces tempêtes éclatassent, il se passa à la cour des scènes qui méritent d'être retracées aux lecteurs. Quoiqu'elles soient minutieuses en apparence, les mœurs privées des rois et des princes ont souvent une telle influence sur le sort des peuples, qu'il est bon que les grands apprennent par l'histoire que rien de ce qui les concerne n'est indifférent.

Les favoris, les maîtresses et les confesseurs des rois, lorsqu'ils perdent leur crédit, en sont ordinairement privés parce qu'ils cessent de plaire au monarque : sous Louis XIII, quoiqu'ils plussent au roi, ils étaient disgraciés parce qu'ils ne convenaient pas au ministre. On se rappelle la catastrophe de Chalais, qui aurait peut-être évité son malheur, s'il avait eu la politique de céder à Richelieu le cœur de la duchesse de Chevreuse. Baradas, fait pour le mouvement et la guerre, s'ennuyait auprès de Louis. Il fut assez maladroit pour le laisser paraître, et le roi le congédia ; mais il aurait pu se retirer avec de beaux débris de sa fortune, s'il n'avait pas encouru la haine du cardinal encore plus que celle du roi. Enfin Saint-Simon, qui lui succéda, se trouva dans l'heureuse circonstance de pouvoir être utile à Richelieu, à la *journée des dupes*. Tant que le ministre fut injustement persécuté par la reine-mère et ses adhérents, le favori prit son parti auprès du roi ; mais quand il devint persécuteur à son tour, Saint-Simon ne put s'empêcher de se montrer sensible au sort des malheureux. Richelieu craignit les insinuations d'un homme qui avait l'oreille du maître : il fit entendre au roi que Saint-Simon était bien plus attaché à sa mère et à son frère qu'à lui : crime irrémissible auprès de Louis. Un événement fâcheux vint à l'appui de la mauvaise volonté du prélat. Saint-Léger, oncle du favori, et gouverneur de La Chapelle lors de l'invasion des Espagnols, rendit cette ville trop promptement au gré du ministre ; Saint-Léger disait qu'il n'avait ni munitions ni troupes suffisantes. Richelieu voulut lui faire son procès, mais le gouverneur se sauva. Le cardinal prétendit qu'il avait été averti par son neveu, et demanda l'éloignement de celui-ci au roi, qui ne put s'y refuser, et qui néanmoins lui conserva sa fortune et son estime.

Il se passa du temps sans qu'il fût remplacé. La faveur de Louis n'était pas recherchée ; il menait une vie si triste, que peu de personnes désiraient d'être admises à sa familiarité. Celles qu'il honorait de cette distinction s'en dégoûtaient bientôt, parce qu'il fallait passer son temps ou à des amusements puérils, ou à écouter des murmures perpétuels contre son ministre, dont il portait impatiemment le joug. Séparé de sa mère, qu'il tenait en exil, prévenu contre sa femme, jaloux de son frère, en défiance continuelle de ses parents et des seigneurs qui l'environnaient, il ne voyait

que par les yeux de Richelieu, qu'il détestait, mais sans lequel il croyait ne pouvait régner. Dans cette position, le rôle d'un favori était fort embarrassant : il était obligé de trahir son maître, en rapportant au ministre tout ce qui lui échappait dans ses moments d'humeur ; ou, s'il applaudissait aux plaintes du roi, s'il ne les faisait pas connaître au cardinal, son silence seul l'exposait à la haine du prélat, parce que tôt ou tard le faible prince lui avouait ce qui s'était dit dans ces conversations. Non-seulement des favoris en titre, mais des seigneurs sans prétentions et des officiers domestiques, furent punis pour avoir simplement laissé leurs oreilles ouvertes à ce qu'ils ne pouvaient s'empêcher d'entendre ; de sorte que les gens sensés fuyaient le monarque, que le soupçon et la tristesse environnaient, sans qu'il présentât aucun dédommagement, puisqu'on ne pouvait en espérer de grâces que par le canal du ministre.

Se voyant ainsi délaissé, il promenait son ennui dans ses appartements et au cercle de la reine : il y prit du goût pour la compagnie de quelques dames qu'on peut ranger plutôt dans la classe des favoris que dans celle des maîtresses, puisqu'il ne les aima que pour le plaisir de la confiance. Nous avons vu que mademoiselle de Hautefort fut sa première inclination : elle était belle et spirituelle ; et sa faveur se serait soutenue longtemps, malgré le ministre, dont elle affectait de dédaigner l'appui, si, après s'être d'abord brouillée avec la jeune reine, elle ne lui eût ensuite marqué un attachement qui déplut au roi. Il devint jaloux de n'être pas aimé exclusivement ; et, selon la coutume des personnes atteintes de cette maladie, il s'imagina être méprisé et joué par l'épouse et la maîtresse. Richelieu ne manqua pas de l'entretenir dans ces soupçons ; et après plusieurs brouilleries et raccommodements, mademoiselle de Hautefort fut reléguée dans une de ses terres du Maine, où elle resta jusqu'à la mort du roi.

Pendant un des intervalles de froideur entre Louis et sa favorite, il s'attacha à mademoiselle de La Fayette, jolie brune, moins belle que mademoiselle de Hautefort, mais qui eut auprès de lui le mérite de payer sa tendresse d'un retour sincère. Les raisons qui la déterminèrent à ensevelir ses espérances dans un cloître tiennent aux intrigues qui alarmèrent alors le cardinal ; il vit en même temps soulevés contre lui la reine régnante, la

favorite, les seigneurs français et les étrangers compatissants au sort de la reine-mère, le P. Caussin, confesseur du roi, enfin, dit-on, jusqu'au P. Joseph, son confident intime, qu'on appelait *l'Éminence grise*, et partout *l'Éminence rouge* triompha.

L'objet de son inquiétude était alors la reine régnante. Cette princesse n'eut que des désagréments dans son mariage. Comme la reine-mère connaissait son fils capable de se laisser conduire par une personne qui obtiendrait sa confiance, elle eut soin de lui rendre suspecte la capacité de son épouse. En lui enlevant ainsi l'estime de son époux, elle lui enleva aussi son amour. Le connétable de Luynes prit des mesures plus honnêtes pour s'assurer du roi : il lia intimement sa femme avec Anne d'Autriche ; de sorte qu'il domina par l'insinuation, et en soutenant la bonne intelligence entre les époux. Richelieu, n'ayant pas les mêmes ressources, reprit la marche de Marie de Médicis. Il donna un corps aux ombrages de Louis. Les légèretés d'une jeune personne qui parle sans précaution de choses possibles furent représentées comme des résolutions et des projets, et quelques imprudences prirent, sous la main de l'astucieux cardinal, l'air et l'apparence de crimes d'état ; il crut la forcer par là à dépendre de lui. Quelques écrivains l'accusent d'avoir désiré plus que des égards et des déférences. La reine fut on effet quelquefois contrainte de recourir au crédit du cardinal pour se sauver des pièges qu'il lui avait tendus. Gênée de tous côtés, cette princesse cherchait de la consolation dans le commerce de ses proches. Elle écrivait au roi d'Espagne et au cardinal-infant, ses frères, et à plusieurs personnes des cours de Madrid et de Bruxelles. On imagina que dans ces lettres il pouvait être question de la paix générale, qui était le vœu de toute l'Europe, et du retour de la reine-mère, deux choses que le cardinal redoutait également. Le roi se persuada facilement qu'il y avait un mystère dangereux dans ce qu'Anne d'Autriche faisait à son insu, et résolut, à l'instigation du ministre, de surprendre son épouse.

La reine allait souvent au Val-de-Grâce ; elle s'y était construit un joli appartement, et elle passait avec des religieuses choisies des journées que la tristesse de la cour lui faisait trouver très-agréables. Le chancelier s'y transporta par ordre du roi ; il fit ouvrir les armoires, fouilla les tiroirs,

examina les papiers qui s'y trouvaient. Il interrogea les religieuses et la reine même, et la força de lui remettre une lettre qu'elle voulait cacher dans son sein. Pendant ce temps on arrêtait et l'on transportait dans différentes prisons ses plus fidèles serviteurs. Anne fut contrainte de suivre son mari à Chantilly, où elle demeura resserrée dans sa chambre, et réduite aux gens absolument nécessaires pour son service. Comme la disgrâce est contagieuse, les courtisans évitaient ceux qui passaient pour lui être attachés. On remarqua qu'en traversant la cour ils n'osaient même tourner les yeux vers son appartement. On disait publiquement qu'elle allait être renvoyée en Espagne. Cette menace, qui paraît singulière après vingt ans de mariage, n'était peut-être pas sans fondement de la part du cardinal., auquel les partis extrêmes ne coûtaient rien, et qui n'aurait pas été fâché d'entretenir la haine des deux maisons de France et d'Autriche. Sa mauvaise volonté, s'il la poussa à cet excès, fut sans effet. On croit que le chancelier fit avertir la reine très-secrètement de la recherche qu'il devait faire. Il ne se trouva au Val-de-Grâce que des paplers inutiles, et dans les armoires des haïres et des disciplines, qu'on regarda comme y ayant été placées en dérision du cardinal.

Les agents de la reine nièrent constamment d'avoir servi dans le commerce clandestin qu'on lui imputait ; et malgré les promesses, malgré les menaces de Richelieu, qui les interrogeait lui-même en homme qui veut trouver des coupables, et qui, dans l'intention de les épouvanter, fit mettre sous les yeux de quelques-uns les instruments de la torture, tous furent inébranlables.

Enfin, chose étonnante ! resserrés dans des prisons impénétrables ; confiés. à des geôliers choisis par le ministre, et gardés à vue dans des cachots par des soldats renfermés avec eux, on trouva moyen de leur faire savoir ce qu'ils devaient taire ou avouer, afin que leurs réponses s'accordassent avec celles de la reine ; et ces avis leur parvenaient par le canal même des parents du cardinal ; tant était générale l'indignation contre le despotisme hautain d'un ministre tyrannique, qui voulait dominer même les inclinations ! La reine, qui avait été réprimandée en plein conseil du temps de Chalais, fut obligée, dans cette circonstance, de signer un écrit par

lequel elle se reconnaissait coupable d'imprudence. Quand Richelieu ne pouvait pas trouver les personnes assez criminelles, un calcul de sa politique était de se procurer des titres contre elles en cas de récidive ; et, selon sa coutume, il lit encore valoir à la reine le retour du roi vers elle comme une grâce et le fruit de ses sollicitations.

Mais il y a apparence qu'elle dut plutôt sa réconciliation aux remontrances de la tendre La Fayette, dont la conduite est un modèle de vertu peut-être unique dans l'histoire. Sensible aux épanchements du cœur de Louis, elle aimait sa personne, elle s'intéressait à sa gloire, elle aurait voulu qu'il fût heureux dans sa famille et au dehors ; mais la pusihanimité du roi s'opposait à l'accomplissement de ses désirs. Quand il se considérait environné de tant de guerres et d'intrigues, il croyait ne pouvoir jamais s'en tirer qu'à l'aide de son ministre ; et tout le monde, au contraire, était persuadé que c'était son ministre qui l'enveloppait de ces embarras, comme d'autant de filets pour le retenir, et que, par l'éloignement de Richelieu, tous les obstacles s'aplaniraient. Il était difficile de mettre ces idées dans la tête du roi sans que le cardinal s'en aperçût, plus difficile encore de l'empêcher de les détruire ; de sorte que La Fayette reconnut avec douleur que Louis sentait sa chaîne, mais qu'il la croyait nécessaire, et que, pour conserver la faveur du monarque, il fallait se résoudre à porter cette chaîne avec lui.

Trop fière pour dépendre d'un autre que du roi, La Fayette se détermina rompre un engagement qui commençait à alarmer sa sagesse. Elle a raconté elle-même que Louis, ordinairement si retenu, lui fit un jour la proposition délicate de lui donner à Versailles, alors château de plaisirs, un appartement où il irait la voir librement, et qu'il mit dans ses offres une vivacité qui la surprit. La Fayette ne dit pas si elle partagea l'émotion du prince ; mais elle nous apprend qu'elle l'aimait, qu'il fut honteux de son transport, qu'elle fut – honteuse de l'avoir occasionné, et qu'ils ne trouvèrent pas de meilleurs moyens de se mettre en sûreté contre leur mutuelle faiblesse que de se séparer.

De l'aveu du roi, à qui ce consentement coûta beaucoup, La Fayette alla se renfermer chez les religieuses de la Visitation, où elle prit le voile. Richelieu, qui avait hâté cette retraite en fortifiant les scrupules de son

maître, n'y gagna rien. Louis, rassuré contre lui-même par l'état de son amie, qu'il respectait, la vit plus souvent, et celle-ci, n'ayant rien à perdre, parla plus hardiment. Les visites au parloir durèrent longtemps, et causèrent beaucoup d'inquiétude au cardinal. A la fin, il intimida et gagna un nommé Boisenval, confident de ce commerce. Par son moyen, le ministre eut le secret de leurs entretiens ; il eut les lettres ; il supprima les unes, falsifia les autres, y glissa des expressions qu'il savait devoir blesser leur délicatesse. Il réussit ainsi à les refroidir, et enfin à les séparer. Il piqua même si bien leur fierté, que la séparation se fit sans qu'ils daignassent s'expliquer.

La reine en fut fâchée. Quoique mademoiselle de La Fayette ne lui montrât pas tant d'attachement que mademoiselle de Hautefort, elle lui avait rendu des services plus essentiels auprès du roi, en l'engageant à se rapprocher de son épouse. On prétend que cette victoire remportée sur le roi par mademoiselle de La Fayette fut le résultat d'un long entretien qu'il se procura un jour au parloir de la Visitation, à la dérobée et comme en cachette du cardinal. Les éclaircissements que cette conversation les mit dans le cas de se donner leur firent connaître qu'ils avaient été le jouet d'une trahison. Mademoiselle de La Fayette profila de l'ascendant que lui rendait cette découverte pour opérer la réunion des deux époux, en détruisant les fatales préventions du roi à l'égard de son épouse. Elle fut si pressante que le roi ne sortit d'auprès d'elle que pour se rendre chez la reine. Le fruit de cette réconciliation fut après vingt-deux ans de stérilité, un fils qui porta depuis le nom de Louis XIV, et qui naquit le 5 septembre 1638.

Anne d'Autriche, reconnaissante des bons offices de La Fayette, avait fait tous ses efforts pour l'empêcher de consommer son sacrifice ; mais ils furent inutiles, elle resta dans le cloître, où elle vécut généralement estimée, montrant à l'univers l'exemple d'une fille qui, dans l'âge des passions, s'immola généreusement elle-même, pour ne pas entraîner dans sa chute un prince qu'elle aimait. Le roi sut la manœuvre du cardinal. Il disgracia Boisenval, son infidèle agent, mais il ne dit rien à son corrupteur ; Richelieu laissa le traître sans récompense, et jouit tranquillement du succès de son artifice contre l'attente bien fondée de ses ennemis.

Les réjouissances qu'occasionna la naissance du dauphin furent mêlées à l'humiliation des revers. La campagne n'avait été heureuse que sur le Rhin, où le duc de Weimar, après avoir été battu sous Rheinfeld, qu'il assiégeait, et où il perdit le duc de Rohan, surprit cinq jours après les Autrichiens dans toute l'ivresse et toute la sécurité qu'inspire la victoire. Leur armée fut totalement dispersée. Les quatre généraux qui la commandaient tombèrent entre les mains du vainqueur et entre autres Jean de Werth, qui, deux ans auparavant, avait jeté la terreur dans Paris. Ce fut une raison pour qu'il y fût amené : on l'échangea depuis contre le maréchal de Horn. Cette victoire fit passer les villes frontières entre les mains de Weimar, et Brisach tomba encore en son pouvoir, lorsque de nouveaux triomphes sur les troupes envoyées pour dégager la place les eurent dissipées.

Mais, du côté des Pays-Bas, le prince Thomas et Piccolomini avaient fait échouer le maréchal de Châtillon devant Saint-Omer, et la levée du siège de Fontarabie, sur la frontière d'Espagne, avait été encore plus honteuse. L'archevêque de Bordeaux avait détruit une flotte espagnole qui venait au secours de la place, et celle-ci était au moment de capituler, lorsque le délai d'un assaut, que l'on ne crut pas encore praticable, permit à l'amiral de Castille d'arriver à temps pour attaquer les lignes des Français. Il força le quartier de Sourdis, qui avait voulu prendre part aux opérations de terre, et ensuite celui du prince de Condé. Tous deux ne purent se sauver qu'en gagnant la flotte à la hâte. Le duc de La Valette, relégué à une lieue, depuis que le prince l'avait contraint de céder son quartier à l'archevêque, ne put que rallier les fuyards et ramener l'armée à Bayonne.

Le maréchal de Créqui avait été tué en Italie dès le commencement de la campagne, et lorsqu'il faisait ses dispositions pour délivrer le fort de Brème, assiégé par le marquis de Leganez. Le cardinal de La Valette, qui le remplaça, s'occupa plus d'intrigues que d'opérations militaires.

Le terme de l'alliance de la France avec la Savoie était arrivé. L'Espagne proposait à la régente, veuve de Victor-Amédée, de garder la neutralité. C'était bien le désir de la princesse, et c'était encore le conseil que lui avait donné son mari mourant. Mais, menacée par le cardinal Maurice de Savoie, et par le prince Thomas, ses beaux-frères, qui réclamaient la régence, elle

crut avoir besoin d'un appui, et ne le trouver qu'en Richelieu. Elle signa donc, le 3 juin, un nouveau traité offensif et défensif avec la France, et s'abandonna à tout le ressentiment de l'Espagne. Cependant ce n'était point assez pour l'ambitieux ministre : il aurait voulu être encore le ministre de la duchesse, ordonner dans ses états en maître, ainsi que dans ceux de son frère, et faire remettre, à cet effet, le jeune duc entre ses mains. De là des oppositions de la part des fidèles serviteurs de Christine ; de là des haines, et enfin de nouveaux complots contre le cardinal.

Ce que n'avait pu exécuter une favorite belle, spirituelle et insinuante, deux jésuites le tentèrent : le P. Caussin, confesseur du roi, bon *homme*, disait le cardinal, et le P. Monod, directeur de Christine, esprit rempli de *malice*, disait le même prélat. C'est-à-dire suivant la manière d'entendre de Richelieu, que le premier était ordinairement docile à ses volontés, et que le second croisait les mesures qu'il prenait pour gouverner la cour de Savoie aussi despotiquement que celle de France. Ce jésuite était depuis longtemps employé dans les affaires de Savoie. Il fut un des entremetteurs du mariage de Madame avec Victor-Amédée, et vint à cette occasion en France, où il connut Richelieu. Il faut avouer que celui-ci fit tout ce qu'il put pour le gagner. Il lui envoya une magnifique chapelle d'argent, avec tous les ornements assortis. Ce présent, à la vérité, se fit au nom du roi ; mais le ministre y joignit une lettre qui montrait que l'amitié du père ne lui était pas indifférente. Cependant, soit antipathie pour le cardinal, soit persuasion que ses vues politiques étaient contraires aux intérêts de la Savoie, le jésuite ne cessa de s'opposer aux desseins du prélat, et, non content de lui résister, il travailla à le renverser. Il fit naître dans l'âme du P. Caussin, auquel il écrivit, des scrupules sur l'aveuglement où il laissait le roi à l'égard de son ministre, aveuglement qui mettait le trouble dans la maison royale, et dont la religion souffrait autant que l'État. Le confesseur, bien convaincu, attaqua son pénitent avec toutes les armes que son zèle lui fournit. Il tâcha de l'attendrir sur la situation de sa mère, qui pouvait avoir eu des torts, mais qu'il ne devait pas repousser, dès qu'elle ne demandait qu'à se jeter dans ses bras. Il lui représenta le danger du mauvais exemple que donnaient à son royaume ses mésintelligences perpétuelles avec sa femme, avec son

frère, avec ses autres parents ; il lui représenta qu'en voyant tant de grands seigneurs errants dans les royaumes étrangers, tant d'autres renfermés en différentes prisons, il n'y avait pas de jour que chacun de ses courtisans ne craignît pour soi-même ou pour ses proches : d'où il arrivait que sa cour n'était plus qu'un séjour de jalousie et de défiance. Mais ce qui devait le faire trembler, c'était, ajoutait le père, le compte terrible qu'il rendrait à Dieu de l'oppression où se trouvait la religion catholique en Allemagne, par ses alliances avec les protestants : « Et vous répondrez, sire, lui dit-il, sur votre salut éternel, du sang que vous faites verser dans toute l'Europe. » Louis, étonné, répondit que le cardinal lui avait montré les consultations de plusieurs docteurs qui ne pensaient pas comme lui, et même des jésuites, ses confrères. « Ah ! sire, répliqua naïvement le confesseur, ne les croyez pas : ils ont une église à bâtir. » (Les jésuites bâtissaient alors l'église de la maison professe, rue Saint-Antoine.)

En vain le roi voulut défendre son ministre, il fut obligé de se rendre aux raisons du jésuite. « Mais enfin, dit Louis, qui mettre à sa place ? » Caussin, assez peu habile pour n'avoir pas prévu cette question, resta embarrassé. Il demanda quelques jours ; et, ayant promené ses yeux sur tous les seigneurs de la cour, il crut avoir trouvé un sujet convenable dans Charles de Valois, duc d'Angoulême. Ce fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, depuis dame d'Entraques, après s'être mêlé d'intrigues et en avoir été puni par de longues prisons, pouvait, avec un esprit naturel et son expérience, être regardé comme un homme capable de gouverner. Caussin le jugea tel ; et, ne voulant pas l'indiquer sans être sûr de son consentement, il lui parla des termes dans lesquels il en était avec le roi. Le duc fut très-étonné. Cependant il y consentit avec de grandes démonstrations de reconnaissance ; mais faisant ensuite réflexion à l'ascendant du cardinal sur Louis, se représentant que ce prince pouvait faiblir au moment de l'exécution, et que c'était même peut-être une ruse de Richelieu pour l'éprouver, il alla tout lui révéler. Le prélat ne manqua pas de lui prodiguer les remerciements et les promesses ; mais, craignant de contracter de trop grandes obligations, il ajouta, en souriant, que le roi n'aurait pas tardé à lui découvrir le complot.

Pendant ce temps, Caussin, ignorant la démarche d'Angoulême, pressait toujours son pénitent, qui lui fit une espèce de défi de soutenir son opinion devant quelques docteurs et devant le cardinal lui-même. Caussin accepta ; le jour fut pris ; mais au moment que le confesseur allait entrer dans le cabinet du roi, où devait se faire cet éclaircissement, et où Richelieu était déjà, Caussin eut ordre de se retirer, et en rentrant chez lui on lui remit un autre ordre qui lui enjoignait de partir sur-le-champ pour Quimper-Corentin, ville de la Basse-Bretagne. On trouva dans ses papiers des preuves de la complicité, ou, comme disaient les flatteurs de cour, de la séduction employée par le P. Monod.

Le cardinal ne tarda pas à faire sentir à celui-ci son indignation. Il n'y a pas de moyens qu'il ne tentât pour l'avoir à sa discrétion. « Il faut, écrivait-il à d'Émery, son agent à Turin, que Madame soit privée de sens, si elle ne l'envoie pas en France. » Mais le jésuite jurait qu'il ne verrait jamais Richelieu qu'en peinture. La duchesse défendait son directeur, du moins quant à l'intention ; mais le prélat ne croyait pas qu'une intention qui allait contre ses intérêts pût se justifier. En vain Christine accordait au cardinal tout ce qu'il demandait d'ailleurs, le sacrifice de ses ministres, de ses places, de ses beaux-frères : « Elle était, dit Siri, auprès de Richelieu, comme ces personnes dont les actions, privées de la grâce, n'ont aucun mérite auprès de « Dieu. C'étaient des œuvres mortes, tant qu'elle ne livrait pas le P. Monod. » Il la tourmenta elle-même, lui suscita des embarras, retira des secours, l'abandonna à la merci des Espagnols et de ses beaux-frères ; de sorte que le jésuite, craignant les pièges secrets, conseilla lui-même à la duchesse de le renfermer dans une citadelle, comme si elle voulait le punir ; mais le cardinal, qui se connaissait en vengeance, n'y fut pas trompé. Il regarda la captivité du P. Monod, moins comme une satisfaction qu'on lui donnait que comme un moyen imaginé pour lui enlever sa proie. Il affecta de faire sentir à la duchesse que le roi ne se fiait plus à elle. Être infidèle à Richelieu c'était, dans son style, être infidèle à la France. Il ne la ménagea plus : il s'empara d'une partie de ses états, sous prétexte de la défendre ; et il fut peut-être le premier politique qui donna à

l'univers l'exemple scandaleux, trop imité depuis, de faire marcher l'usurpation sous la sauvegarde apparente de la protection.

Quelques auteurs prétendent que le P. Caussin ne s'arrêta au duc d'Angoulême que sur le refus du P. Joseph, et que ce choix s'était fait par le conseil de mademoiselle de La Fayette, proche parente du capucin. On dit que celui-ci, fidèle au cardinal, refusa le ministère ; mais que, reconnaissant de la bonne volonté du jésuite, il lui garda le secret. Richelieu, ajoute-t-on, ne lui pardonna pas cette réticence, et conçut une jalousie qui devint funeste au capucin. Il est pourtant difficile de savoir ce qui se passait entre deux hommes si intéressés à ne pas se laisser pénétrer. Ceux qui les examinaient de près, dans ces derniers temps, ont cru apercevoir un mécontentement mutuel. Richelieu était railleur, et avait un flegme orgueilleux. Le P. Joseph était brusque et peu endurant. On remarqua que ces défauts, malgré lesquels ils avaient toujours vécu en bonne intelligence, commençaient à leur peser réciproquement, et occasionnaient des mots et des reparties aigres. Les choses en étaient à ce point, tandis que la reine-mère, pour être reçue en France, se soumettait à toutes les conditions : elle priait seulement qu'on ne l'obligeât pas à livrer ses domestiques, et s'engageait à les laisser dans les pays étrangers. Les peuples, épuisés, demandaient la paix à grands cris. Les Espagnols l'offraient honorable et avantageuse. Toutes les familles réclamaient leurs amis ou leurs proches, exilés, proscrits ou renfermés. Des paroles, des gestes échappés au P. Joseph, donnèrent à connaître qu'il n'approuvait pas l'inflexibilité de Richelieu sur tous ces objets. Le roi, encore attaché à mademoiselle de La Fayette, parlait au capucin plus qu'à l'ordinaire. Richelieu lui offrit l'évêché du Mans, qui aurait pu l'éloigner de la cour, et le P. Joseph refusa. Il redoubla en cette occasion ses instances pour obtenir le chapeau rouge, qui lui était promis. De toutes ces circonstances les politiques conclurent que le capucin cherchait, par cette dignité, à s'égaliser au cardinal pour le supplanter ; que du moins le prélat eut lieu de le croire, et que la maladie du P. Joseph fut l'effet de la jalousie du ministre. C'est encore là une de ces noires imputations qu'on ne doit pas adopter sans les plus fortes preuves. Il est aisé, au contraire, de prouver que ces deux hommes restèrent unis jusqu'à la fin, puisque Richelieu montra

toutes les inquiétudes que doit donner la maladie d'un homme qu'on chérit. Il voulut l'avoir sous ses yeux, le fit transporter à Rueil, et soigner avec toute la sollicitude d'un ami. Le P. Joseph, de son côté, donna au cardinal la preuve la moins équivoque d'attachement, en faisant passer au roi un écrit dans lequel Il justifiait sur tous les points le ministère de Richelieu, et le représentait comme le seul homme capable de gouverner son royaume ; aussi le cardinal s'écria-t-il au moment de sa mort : « J'ai perdu mon bras droit. »

C'était en effet un homme infatigable, portant dans les entreprises l'activité, la souplesse, l'opiniâtreté propres à les faire réussir. Il s'était familiarisé avec les obstacles et les fatigues, dans les missions et les réformes des maisons religieuses, travaux auxquels il se livra dès sa jeunesse. Il prit aussi dans ses occupations l'habitude de ne compter pour rien les volontés, les dans les inclinations des hommes, et de les forcer quand il ne pouvait les persuader. Le P. Joseph pénétra dans les cabinets des princes, en se présentant hardiment, se mêlant de tout, et fournissant des expédients pour toutes sortes d'affaires. Sa vie sobre et dure, son exactitude à s'assujettir aux devoirs pénibles de son état, son attention à ne se donner que dans le besoin pressant les aises et les commodités du monde, lui conservèrent l'estime des grands : il les traitait sans ménagement, quand ils ne se rendaient pas à ses avis, et leur parlait avec l'audace d'un homme qui brave les événements, et qui n'a rien à perdre. Hardi, absolu, peu sensible lui-même à la dureté du commandement, il ne l'adoucissait pas pour les autres. On ne lui remarqua de tendresse que pour sa congrégation des religieuses du Calvaire qu'il institua ; mais on ne lui reprocha aucun attachement particulier. Les courtisans trouvaient singulier qu'il distribuât les grâces sans en retenir pour lui ni pour sa famille : les dévôts ne concevaient pas qu'il envoyât des missionnaires prêcher l'Évangile, et des armées inonder l'Europe de sang ; qu'il composât des constitutions monastiques, et qu'il s'occupât de traités d'alliance avec les hérétiques. Mais les personnes qui ont l'expérience du monde n'ignorent pas que tout s'allie dans certaines têtes. Richelieu n'en doutait point, et il paraît qu'il le croyait plus affecté, même en mourant, du succès des opérations politiques

que des exhortations qu'on fait aux moribonds. « Courage, père Joseph, lui disait-il, Brisach est à nous. » Comme il savait d'ailleurs que ces sortes de gens sont volontaires, il lui laissait la liberté de réformer ses propres plans, et de conduire selon ses idées les affaires dont il le chargeait

On a quelquefois rejeté sur le P. Joseph la sévérité du cardinal, implacable quand il se croyait offensé ; mais on ne s'aperçoit pas qu'il soit devenu plus indulgent après la mort de son confident : il semble au contraire que, dans la persuasion qu'on serait plus tenté de lui manquer en le voyant privé de cet appui, il ait affecté de punir jusqu'à l'apparence des fautes, afin de prévenir les complots par la terreur. Si quelqu'un, par exemple, méritait des égards, c'était le duc de La Valette, colonel général de l'infanterie française, veuf d'une sœur naturelle du roi, époux d'une parente du cardinal, fils du duc d'Épernon, vieillard respectable, frère du duc de Candale et du cardinal de La Valette, qui exposaient alors leur vie pour la France en Piémont ; enfin, recommandable lui-même par la défaite des Croquants, paysans révoltés de Guyenne, dont le soulèvement avait fort embarrassé le ministre. Que, malgré ces titres à la bienveillance du cardinal, La Valette ait encouru sa disgrâce, on n'en est point étonné, quand on sait que, tenant beaucoup plus de la fierté de son père que de la souplesse de ses frères, il s'égayait volontiers sur le compte de Richelieu, le raillait, et critiquait sans ménagement ses actions tant civiles que politiques ; mais du moins le dévouement de ceux-ci au cardinal aurait dû sauver le frère de la proscription, et exempter le père des chagrins qui empoisonnèrent ses derniers jours.

On a vu qu'il n'avait pas tenu à La Valette que le duc d'Épernon, son père, n'appuyât le complot formé contre la vie de Richelieu. Le prélat s'en souvenait, et disait quelquefois : « L'affaire d'Amiens n'est pas oubliée. » Cependant il donnait de l'emploi dans les armées à La Valette, soit qu'il n'en pût refuser à un colonel général de l'infanterie, soit qu'il espérât trouver dans son service des moyens de le perdre : il crut en avoir trouvé dans l'échec que reçurent les Français devant Fontarabie.

Le prince de Condé prétendit avoir été mal secondé par le duc de La Valette, son principal lieutenant. D'Épernon et son fils avaient été fort

piqués de l'autorité que la cour, en cette circonstance, donna au prince, à leur préjudice, dans le gouvernement de Guyenne et dans les provinces adjacentes. Le Ministre, instruit de cette jalousie, qu'il était peut-être bien aise de susciter, persuada au roi que La Valette avait cherché et saisi l'occasion de faire essuyer un affront à Condé, contre le bien de son service. Le monarque, irrité, érigea, pour juger cette affaire, un tribunal qu'il présida lui-même. Il était composé de plusieurs ducs et pairs, de conseillers d'état, des présidents au Parlement et du doyen de ce corps, lesquels avaient été mandés à Saint-Germain sans qu'on leur eût fait connaître le motif d'un tel ordre.

Le roi les ayant informés qu'ils avaient été appelés pour faire le procès au duc de La Valette, et que, sur la communication des informations au procureur général, Matthieu Molé, celui-ci avait conclu au décret de prise de corps, ils représentèrent tous, par la bouche du premier président Le Jay, qu'ils ne pouvaient opiner hors du Parlement, et ils supplièrent le roi de lui renvoyer cette affaire. A cette objection Louis répondit par des reproches sur leur prétention. « Vous faites les difficiles, leur dit-il, et les tuteurs des rois. Je suis le maître. C'est une erreur grossière de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire juger les ducs et pairs de mon royaume où il me plaît. Enfin le Duc de La Valette ne mérite pas d'être jugé autrement : » c'est-à-dire qu'il ne méritait d'être jugé qu'illégalement, afin que, fût-il innocent, il n'échappât point à la condamnation que le roi avait d'avance prononcée intérieurement contre lui. Pinon, doyen du Parlement, pressé d'opiner, supplia Louis de renvoyer le duc à son tribunal naturel, et conclut à ce renvoi. Le roi lui adonna d'opiner au fond. Pinon répondit que conclure à ce renvoi, c'était une opinion suffisante. Cependant, ne pouvant résister aux instances menaçantes du monarque, il dit qu'il était de l'avis des gens du roi. Le président de Nesmond, après avoir montré les mêmes répugnances, adopta la même opinion, demandant, ainsi que tous ceux du Parlement, qu'il fût ajouté dans le prononcé du décret que c'était de l'express commandement du roi.

Le président de Bellièvre se distingua entre les autres. Aux observations précédentes il ajouta de vives mais respectueuses remontrances sur le

danger qu'il y avait d'intimider les juges, et sur l'indécence à un roi de présider au jugement de ses sujets. « Votre Majesté, sire, lui dit-il, pourrait-elle soutenir jugement de gentilhomme qui serait sur la sellette, et qui ne sortirait de votre présence que pour monter sur l'échafaud ? » Cette représentation n'émut pas le roi : il ordonna à Bellièvre d'opiner ; et celui-ci, ne pouvant s'en défendre, roi : il o moindre des peines en matière criminelle, qui est l'ajournement personnel. Le président de Novion, après avoir fait voir l'insuffisance des charges, opina comme Bellièvre. Le président Bailleul, croyant se soustraire à la nécessité d'opiner, dit qu'en entrant dans la salle il avait entendu dire au cardinal que le roi pouvait encore exercer ses bontés envers le duc de La Valette, et qu'il était d'avis de l'en supplier. « Ne vous couvrez point de mon manteau, lui dit Richelieu avec un sourire ironique, opinez. »

Aucun des pairs ne réclama pour l'accusé les privilèges de son rang ; et, entre les conseillers d'état, il y en eut un qui osa alléguer en preuve de la va-ou et de la compétence de la commission les usages despotiques de l'Asie, où le monarque se défait, sans formalité de justice, d'un grand qui lui déplaît ; voulant faire entendre que le duc de La Valette était encore heureux de ce que le roi voulait bien lui donner des juges. Ainsi, par ce premier arrêt, ce seigneur, qui avait été beau-frère du roi, fut décrété de prise de corps, et les délais étant expirés, il fut condamné, par un autre, à avoir la tête tranchée. Le cardinal n'opina point dans le second jugement. Il se retira, en alléguant qu'allié du duc de La Valette, il ne pouvait avoir d'avis. En vain Bellièvre fit de nouveaux efforts en faveur de l'accusé : les gens du roi le trouvèrent coupable d'intelligence avec les Espagnols, et de désobéissance à son général. Bellièvre représenta que la trahison présumée sur des bruits vagues, et sur la déposition de témoins récusables, n'était pas prouvée. Il dit, quant aux fautes contre la discipline, que c'était à un conseil de guerre à examiner si le duc n'avait pas été dans l'impossibilité d'obéir, comme il le prétendait. Cependant, peut-être pour donner quelque satisfaction au roi, peut-être pour fournir aux juges bien intentionnés un biais favorable à l'accusé, Bellièvre ajouta qu'il ne pouvait excuser un des premiers officiers de la couronne de n'avoir pas obéi aux ordres du roi, qui

l'appelait auprès de lui pour se justifier ; que cette faute était de dangereux exemple, et méritait d'être punie ; qu'en conséquence il concluait à ce que le duc de La Valette fût condamné à neuf ans d'exil, et à cent mille francs d'amende.

Personne n'embrassa cette opinion. Le roi se leva fort courroucé ; et, pour rendre le crime du mari de sa sœur plus certain, il fit l'éloge de sa bravoure, et il prit à témoin les seigneurs présents qui avaient vu comme lui le duc de La Valette montrer le plus grand courage dans des occasions chaudes et périlleuses. Il assura que la brèche de Fontarabie était praticable ; que le duc l'aurait emportée s'il avait voulu ; et que, ne l'ayant pas fait, il était coupable. Contre cette assertion d'un roi irrité personne n'osa réclamer : l'arrêt de mort passa, et en l'exécuta en effigie.

Ce fut comme le signal des malheurs qui fondirent sur cette famille. Le duc de La Valette, qui avait pressenti l'orage, s'était réfugié en Angleterre ; le duc de Candale, son aîné, et le cardinal de La Valette, son cadet, moururent en Piémont à peu de distance l'un de l'autre : le premier, devant Casal, pendant qu'on faisait le procès à son frère ; le second à Rivoli ; et le duc d'Epéron, père infortuné, se trouva à l'âge de quatre-vingt-six ans, privé de ses enfants, confiné dans sa maison de Plassac, et sans autorité dans ses charges et dans ses gouvernements, dont on ne lui laissa que les titres.

Cependant les princes de Savoie, appuyés des Espagnols, et fortifiés encore d'un nombreux parti, faisaient des progrès en Piémont. Richelieu offrait à la duchesse tous les secours de la France, mais ce n'était pas gratuitement Tantôt il demandait un territoire autour de Pignerol, et tantôt une ville ou une citadelle qu'il disait nécessaires à la sûreté des divisions françaises. Il y joignait enfin des menaces d'envahissement, lorsque la dureté de ses conditions, revêtant la princesse, lui suggérait des pensées de réconciliation avec ses beaux-frères. Il les lui représentait d'ailleurs comme des ambitieux, qui ne se réuniraient jamais à elle que pour se défaire de son fils ; et dans même temps, pour perpétuer leur mésintelligence, il faisait, sous main, donner avis aux princes que la duchesse ne feignait de se rapprocher d'eux que pour trouver l'occasion de s'assurer de leurs

personnes. Victime des intrigues, elle céda à la nécessité, et consentit à remettre trois de ses place au cardinal de La Valette. Mais, de l'avis de son conseil, elle refusa constamment de se dessaisir de son fils. Le comte Philippe d'Aglié, l'un de ses ministres, homme de mérite, qu'on voulut faire passer pour son amant, fut celui qui, à cet égard, contraria davantage les désirs ardents du cardinal. Il accompagna la duchesse à Grenoble, où le roi lui avait donné rendez-vous pour traiter cette affaire, et il ne contribua pas peu à l'affermir dans sa résolution. Richelieu, peu accoutumé à échouer dans ses projets, piqué de se voir déçu, et d'avoir compromis surtout la dignité du roi, par la défiance qu'on lui temoignait, proposa dans le conseil de faire arrêter le comte, « ce misérable, disait-il, qui perdrait Christine de réputation. » Le conseil n'osant autoriser de son assentiment une telle violation du droit des gens, le cardinal fut contraint de laisser repartir d'Aglié ; mais il ne cessa d'avoir les yeux ches sur lui, comme sur une proie qu'il se proposait bien de ne pas perdre.

Ce fut sur ces entrefaites que mourut le cardinal de La Valette, et que le comte d'Harcourt fut envoyé pour le remplacer. Turin était alors entre les mains du prince Thomas, qui s'en était emparé par surprise, mais qui n'avait pu se saisir en même temps de la citadelle. Pour conserver une communication avec celle-ci, le comte avait enlevé Quiers ou Chieri, et s'était posté près de cette ville, entre le prince Thomas et le marquis de Leganez. Dans près de cette les vivres ne devaient pas tarder à lui manquer, et ce fut une nécessité pour lui de la quitter. L'embarras était de le faire sans être aperçu de ennemi. Ses mesures furent si bien prises qu'il y réussit en partie ; et lorsque le prince Thomas reconnut l'avant-garde commandée par le vicomte de Terenne, ce dernier s'était déjà saisi de tous les postes qui devaient assurer la retraite. Le prince n'avait plus que l'avantage du nombre. Il essaya d'en profiter ; mais il fut repoussé avec perte, et la nuit seule le sauva. Le marqui de Leganez, qui attaquait au même temps le comte d'Harcourt, éprouva un semblable échec ; les Français continuèrent leur route sans obstacle, et gagnèrent Carmagnole et Carignan, où ils prirent leurs quartiers d'hiver.

Dans les Pays-Bas, le marquis de La Meilleraie, parent du cardinal, prit Hesdin, et reçut du roi, sur la brèche même, le bâton de maréchal de France. Moi heureux que lui, le marquis de Feuquières, chargé d'assiéger Thionois, heureux que trop faible, fut défait dans ses lignes par Piccolomini, et blessé à mort. Le général autrichien, poursuivant ses avantages, pénétra aussitôt en Champagne et mit le siège devant Mouzon. Chatillon prit alors la revanche de Saint-Omer ; et, quoique moins fort que Piccolomini, il l'obligea, mais le prince de Condé en Roussillon s'empara d'abord de Salces ; mais les Espagnols ayant investi la même place, il ne put empêcher, quelque longue résistance que fit le gouverneur, qu'ils ne la reprissent. Il en jeta le blâme sur le maréchal de Schomberg ; mais ses plaintes, cette fois, n'eurent aucune suite auprès du ministre, qui aimait le maréchal.

Le duc de Weimar mourut cette même année, au moment où il se disposait à entrer en campagne. Le roi acheta de ses principaux officiers son armée et ses conquêtes, convoitées avec jalousie par toutes les puissances belligérantes, notamment par le prince palatin, qui, venu d'Angleterre, et traversant la France avec le dessein de les acquérir, fut arrêté comme inconnu, et retenu quelque temps à la Bastille. Le duc de Longueville, donné pour chef à la nouvelle armée, se jeta sans succès sur le bas Palatinat, et effectua plus heureusement le passage du Rhin. Il l'exécuta par les soins du comte de Guébriant, à la fin de décembre, en plusieurs jours, et avec de si petites barques, que l'ennemi, ne soupçonnant aucun préparatif, ne s'en aperçut que quand il fut achevé. Ces troupes jointes à celles de Banier, rattachèrent à la ligue plusieurs des princes du nord de l'Allemagne, qui s'étaient vus contraints de l'abandonner ; et, bien que la jalousie des Suédois mît obstacle aux avantages qu'elles devaient se promettre dans ces contrées, elles ne laissèrent pas d'y être utiles par l'occupation qu'elles donnèrent aux troupes de l'empereur.

Ce fut encore par le peu de concert des alliés que les Pays-Bas, menacés par trois armées françaises sous les ordres des maréchaux de La Meilleraie, de Chaully et de Châtillon, et par le prince d'Orange, échappèrent l'année suivante au plus imminent danger. Avec la plus belle armée qu'il eût jamais commandée, Frédéric-Henri ne voulut rien tenter. De leur côté, les armées

françaises levaient tous les sièges qu'elles avaient entamés. Néanmoins, pour terminer avec honneur, elles se rabattirent toutes trois sur Arras. Le général Lamboy, venu au secours, fut battu par La Meilleraie. Le cardinal-infant et le duc Charles de Lorraine y accoururent aussi, et firent en vain des prodiges de valeur pour forcer les lignes des assiégeants ; le duc s'y couvrit de gloire, mais n'en échoua pas moins, et la ville se rendit. Ce fut de ce côté tout le fruit d'une campagne dont on attendait d'autres résultats. Le duc d'Enghien, Louis de Condé, deuxième du nom, connu depuis sous le nom du *Grand Condé*, y fit ses premières armes.

Celle d'Italie fut plus brillante. Le marquis de Leganez avait mis le siège devant Casal, qui tenait toujours garnison française, et dont la possession eût avantageusement couvert le Milanais de ce côté. Le comte d'Harcourt, quoique plus faible de moitié, marcha au secours de la place. Le marquis ? au lieu d'aller à sa rencontre, perdit l'avantage du nombre, en se laissant attaquer dans ses lignes. Elles furent forcées en trois endroits. Le vicomte de Turenne s'y distingua particulièrement, mais surtout le comte d'Harcourt, qui, payant d'exemple, se jeta le premier dans les retranchements, et inspira son courage à toute l'armée. Les Espagnols perdirent une grande partie de leur artillerie, le quart de leurs troupes, et furent contraints de lever le siège. Le général français, à l'effet de soutenir la gloire qu'il venait de s'acquérir, marcha aussitôt sur Turin, dans l'intention de dégager la citadelle. Moins fort que le prince Thomas, il osa l'assiéger dans la ville. Le marquis de Leganez le suivit de près ; et, encore supérieur à lui avec les débris de son armée, il l'investi lui-même devant Turin, en interceptant tous les passages par lesquels on pouvait recevoir des vivres. Dans la ville, comme dans les lignes des Français, ce n'était qu'à la pointe de l'épée qu'on pouvait s'en procurer ; et de part et d'autre la persévérance s'entretenait par l'espoir de fatiguer celle de l'ennemi, et de le réduire à l'impossibilité de tenir contre besoin. Une attaque concertée entre le prince et les Espagnols, au moyen de boulets creux, auxquels on avait donné le nom de *courriers volants*, et qu'ils lançaient avec des mortiers par-dessus la circonvallation, ajouta à leur confiance mutuelle. Mais des accidents imprévus dérangèrent leur accord. Ils attaquèrent séparément, et

furent également repoussés. Le lendemain, le vicomte de Turenne, qu'une blessure avait forcé de se retirer à Pignerol, amena de cette ville un secours considérable en hommes et en vivres, qui décida du sort de Turin. Le prince Thomas eut la liberté de sortir avec sa garnison et de se retirer à Ivree, et Christine rentra dans sa capitale. Elle y donnait l'ordre à la garnison française, commandée par Duplessis-Praslin ; ais dans la vérité, elle en était dépendante. Le cardinal le lui prouva cruellement, en faisant enlever, pour ainsi dire, sous ses yeux, le comte d'Aglié, qu'il fit conduire à la Bastille. Aux plaintes, aux reproches de Christine, Richelieu n'opposa qu'une froideur insultante. « Il y a de certaines occasions, dit-il, ou on ne peut ne mépriser pas les larmes des femmes, sans se rendre aur de leur perte. » Il dit, il insinua, il écrivit à la duchesse elle-même, que trop d'instance pour la liberté de ce seigneur, fait pour plaire, pourrait rendre son attachement suspect et ternir sa réputation. Enfin il fit envisager à Louis XIII cette violence comme un effet du vif intérêt qu'il prenait à l'honneur de la princesse sa sœur.

L'immensité des fonds nécessaires à une guerre si dispendieuse faisait naître des révoltes en Espagne comme en France. Le dessein conçu par le due d'Olivarès, de faire contribuer la Catalogne à la défense commune, dans la même proportion que les autres provinces espagnoles, parut aux Catalans une violation de leurs privilèges. Leur mécontentement s'accrut des corvées auxquelles on les soumit pour le service de l'armée castillane envoyée à la défense du Roussillon, et surtout des excès auxquels se livra cette milice indisciplinée. Quelques soldats, du nombre de ceux qui s'étaient le plus abanonnés à la licence, reconnus à Barcelone, un jour qu'une multitude de paysans se trouvaient réunis dans celle ville, réveillèrent l'indignation et devinrent l'objet de la fureur générale. Le tumulte s'accrut de la résistance que les paysans éprouvèrent de la part du gouverneur, et le meurtre de celui-ci acheva la révolution dans cette ville, qui arbora l'étendard de la révolte, et qui sollicita le secours des Français pour se maintenir dans l'indépendance. D'Espanan, qui s'était fait une réputation d'habileté par la longue défense de Salces, fut envoyé en Catalogne avec quatre mille hommes, faible secours contre une armée de

vingt-cinq mille Espagnols commandés par le nouveau vice-roi, le marquis de Los Veles, qui, par ses exécutions, jetait la terreur de toutes parts. Une guerre défensive pouvait seule suppléer à l'inégalité des forces. Dans cette vue, d'Espanan se jeta dans Tarragone ; mais, mal secondé par les levées encore novices de la Catalogne, il tarda peu à être obligé de capituler et d'évacuer non-seulement la ville, mais la province. Ce succès des Espagnols fut amplement compensé par une autre défection : celle du Portugal où une conjuration qui fit réussir la haine généralement vouée à la domination espagnole, porta sur le trône don Juan de Bragance, descendant par sa grand'mère d'un fils d'Emmanuel le Grand, et par son père d'un fils naturel du roi Jean d'Avis, par qui s'était perpétuée la ligne masculine de la maison royale de Portugal.

Des secours plus considérables envoyés en Catalogne, fruits de la résolution que prirent les Catalans de renoncer à leur premier projet de république et de se donner à Louis XIII ranimèrent leur courage. De concert avec les Français, ils défirent les Espagnols sous le canon de Mont-Joui, citadelle de Barcelone ; mais ils ne purent rentrer en possession de Tarragone ; et les efforts du comte de Lamothe-Houdancourt, par terre, et de l'archevêque Sourdis, par mer, échouèrent devant cette place, qui fut ravitaillée par une puissante flotte espagnole. En attendant que Louis pût se rendre dans cette nouvelle province, le maréchal de Brézé y fut envoyé en qualité de vice-roi, pour jurer la conservation de ses privilèges.

Cependant le prince Thomas, peu après avoir évacué Turin, avait entamé une négociation avec la France, et, sous la garantie de cette puissance, il avait conclu un traité de réconciliation avec sa belle-sœur. En conséquence de cet accord, il devait se rendre à Paris ; mais la défiance qu'il conçut du cardinal, peut-être à cause de son alliance avec le comte de Soissons, dont il avait épousé la sœur, le fit presque aussitôt renouer avec les Espagnols. Il afficha de nouveau les prétentions à la régence, à laquelle il avait renoncé, et les hostilités recommencèrent. Turenne, envoyé contre Ivree, avait l'espérance de s'emparer de cette place, lorsqu'il fut rappelé, sur une fausse démonstration des Espagnols contre Chivas. Pendant tout le cours de la campagne, le comte de Sirvela, qui remplaçait Leganez, employé en

Catalogne, eut le talent de se refuser à toutes les tentatives d'engagement du comte d'Harcourt. Celui-ci, dans l'impossibilité de le joindre, se rabattit sur Coni, qu'il échangea contre Montcalvo, dont s'emparèrent les Espagnols, mais qui ne les dédommagea pas de la perte de la première place.

Banier, au commencement de cette même année, et le comte de Guébriant, qui avait succédé au duc de Longueville, sortant tous deux de bonne heure de leurs quartiers, se réunirent inopinément devant Ratisbonne. Ils avaient projeté d'y surprendre la diète, occupée alors des moyens de chasser les Suédois et les Français de l'Allemagne. Le dégel inattendu du Danube rompit leurs mesures. Les deux généraux, privés des secours nécessaires pour passer le fleuve, se retirèrent et se séparèrent ensuite, mécontents l'un de l'autre, et toujours à l'occasion des troupes weimariennes, que les Suédois auraient voulu débaucher aux Français. L'archiduc Léopold, profitant de cette mésintelligence, allait accabler Banier, si Guébriant ne fût revenu à son secours. Banier mourut peu après cette nouvelle jonction, et le commandement général se trouva provisoirement dévolu aux Français. C'était déjà un triomphe de pouvoir réunir en un seul corps une armée composée d'éléments si discordants : Guébriant fit plus, il battit Piccolomini à Wolfembutel ; mais la mauvaise volonté des Suédois l'empêcha de profiter de sa victoire, et permit à l'empereur de regagner à son parti divers alliés des deux couronnes.

En Flandre, le maréchal de La Meilleraie avait pris Aire à la vue du cardinal-infant ; mais celui-ci, devenu le plus fort par la jonction du général Lamboy, contraignit à son tour les Français à décamper, et s'établit dans leurs lignes mêmes pour reprendre la ville. Le maréchal, trop faible pour le déloger, tenta des diversions sur la Bassée, Lens et Bapaume, qui furent prises successivement. Mais ni les pertes, ni les instances du comte de Soissons, menacé alors dans Sedan, ne purent distraire les Espagnols de leur premier projet, et Aire fut forcée de céder à leur persévérance. Elle se rendit à don Francisco de Melos, successeur du cardinal-infant, qui mourut pendant le siège.

Tant de revers accumulés cette année sur la maison d'Autriche persuadèrent au duc Charles de Lorraine qu'il devait renoncer à rentrer dans

ses états par le crédit de cette puissance. Il eut recours à celui du cardinal, qui le flattait d'ailleurs d'obtenir du pape son divorce avec la princesse Nicole, dont il s'était dégoûté, et de favoriser son mariage avec la comtesse de Canecroix, qui le suivait dans toutes ses expéditions, et qu'il appelait *sa femme le campagne*. Un acte de soumission envers Louis XIII, qu'il vint trouver à Saint-Germain, l'abandon des comtés de Clermont, Stenay et Jametz, le dépôt de Nancy jusqu'à la fin de la guerre, le renoncement à toute alliance avec l'Autriche, le passage par ses domaines, et l'aide enfin de ses troupes, furent les conditions apportées à la restitution de ses états ; et, en cas d'une nouvelle infidélité que craignait le cardinal, le duc consentait à leur réunion à la France.

La reine-mère fit alors ses dernières tentatives pour être reçue en France. cette princesse commençait à mériter la pitié : elle avait été obligée de quitter les Pays-Bas, où la bienséance ne lui permettait pas de rester depuis que les Espagnols étaient en guerre ouverte avec les Français. Elle passa en Angleterre à la fin de 1638, et Charles I^{er}, son gendre, la reçut volontiers ; mais les troubles qui s'élevaient dans son royaume faisaient craindre à ce roi de ne pouvoir longtemps donner un asile à sa belle-mère ; il entreprit donc de la réconcilier avec son fils. Richelieu, à qui le déclin de la santé du roi inspirait la pensée d'être régent après sa mort, était plus éloigné que jamais de favoriser des démarches qui auraient pu contrarier ses projets. Cependant les instances de Charles furent si pressantes, qu'on ne put se refuser d'en délibérer. Louis s'en rapporta à son conseil du sort de sa mère. Il n'y eut pas une voix pour la rappeler en France. Le seul Bouthilier opina pour la placer à Avignon. Tous les autres conclurent à la reléguer à Florence, et le monarque donna à cette dure décision le sceau de son approbation. Marie de Médicis, conservant toujours la même répugnance à aller rendre son pays natal témoin de ses disgrâces, resta en Angleterre tant que les affaires de Charles le lui permirent. Mais des poursuites pressantes, faites cette année dans le Parlement pour le renvoi de l'étrangère, et suggérées, dit-on, par Richelieu, l'obligèrent de nouveau à s'éloigner. Elle passa en Hollande, où elle comptait se fixer ; mais la crainte de désobliger le cardinal rendit les goutants sourds aux prières de Marie, et lui enleva

encore cette retraite. infortunée princesse, abandonnée ainsi de tous ses enfants, rejetée des alliés fidèles de son mari, et obstinée à ne point reparaître à Florence dans l'état humiliation où elle était réduite, chercha avec anxiété autour d'elle un asile dont le choix ne pût aigrir la haine de ses persécuteurs. Elle ne trouva que Cologne, ville impériale, libre et neutre, et elle s'y réfugia.

Richelieu lui avait donné peu auparavant un nouveau compagnon d'exil dans la personne du duc de Vendôme, frère naturel du roi. Ce prince vivait tranquille dans ses terres avec la duchesse son épouse, et les ducs de Mercœur et de Beaufort, ses fils, lorsqu'il apprend qu'on écoute contre lui les dépositions de deux malheureux, déjà flétris par la justice, qui l'accusent de les avoir sollicités d'empoisonner le cardinal. Vendôme se moque d'abord de cette calomnie, aussi méprisable par la manière dont elle était conçue que par ses auteurs ; mais sachant qu'on y donnait quelque importance, il envoie à la cour sa femme et ses fils, remontrer, tant au roi qu'au ministre, l'absurdité d'une pareille imputation, et il offre de venir se justifier lui-même. Le roi le prend au mot, et lui ordonne de se rendre auprès de lui au jour indiqué. Vendôme fait alors des réflexions. Il se rappelle ce qu'il a souffert autrefois dans sa prison ; le sort de son frère, qui y est mort assez soudainement pour qu'on ait pu soupçonner l'emploi du poison ; la résolution du duc de Lavalette et de tant d'autres, qui ont mieux aimé tout perdre que de risquer leur liberté et leur vie. Tout examiné, Vendôme abandonne sa justification, qui aurait été aisée, s'il n'eût pas cru qu'on voulait le trouver coupable, et se sauve en Angleterre. Louis établit contre son frère une commission pareille à celle qu'il avait créée contre son beau-frère ; les juges s'assemblent ; on instruit l'affaire, et, lorsqu'on était près d'aller aux opinions, le cardinal, qui avait eu la délicatesse, comme offensé, de ne pas se mettre au nombre des juges, envoie au chancelier une lettre par laquelle il le pria de demander au roi la grâce du coupable. Louis refuse quelque temps, et, faisant enfin semblant de céder aux instances du tribunal l : « Je m'avise, dit-il, d'un expédient : c'est de retenir le procès criminel de M. de Vendôme à ma personne, et d'en suspendre le jugement définitif : selon qu'il se conduira, j'aurai des bontés envers lui, et je lui

pardonnerez. » Toutes les prières n'en purent obtenir davantage. Si cela ne suffisait pas pour l'accusé, c'était assez pour le cardinal : car en même temps qu'il faisait parade de bonté, il laissait au roi des préjugés non-seulement contre ceux qui étaient nommément attaqués, mais encore contre leurs parents et leurs amis, qu'il pouvait faire soupçonner de complicité.

Pendant qu'il éloignait ainsi de la cour et du royaume ceux qui auraient pu lui nuire, il y recevait un homme qui lui avait déjà donné plusieurs marques d'attachement. Cet homme, devenu depuis si fameux, est Jules Mazarin. Le marquis de Monglat, qui rapportait apparemment l'opinion du temps, dit qu'il était fils d'un banquier de Mazare en Sicile. Le père eut des affaires malheureuses dans sa patrie, se retira à Rome, et envoya son fils étudier en Espagne, dans l'université d'Alcala. Après ces études, le jeune Mazarin prit le parti des armes, servi quelque temps dans les troupes espagnoles, et revint trouver son père à Rome. Là, Jules s'introduisit auprès du cardinal Sachetti ; celui-ci le fit connaître au cardinal Colonne, et la sœur de ce dernier ayant épousé Thadée Barberin, neveu du pape Urbain VIII, et frère du cardinal Antoine Barberin, ce prélat se l'attacha et le fit entrer dans les affaires. Il en commença l'apprentissage sous le nonce Pancirole, chargé de régler la succession de Mantoue, dont les débats troublaient l'Italie, et ce fut Mazarin qui les accommoda. De retour à Rome, il quitta l'épée et prit la soutane. Il fut vice-légat d'Avignon, et envoyé en France au moment de la guerre déclarée avec l'Espagne, pour tâcher de procurer la paix générale. Quelques démarches de la part du vice-légat, plus favorables à la France qu'à l'Espagne, le firent soupçonner de s'être laissé gagner par Richelieu. Le pape le rappela et lui montra beaucoup de mécontentement. Soit crainte de la punition, soit persuasion qu'il n'avait plus rien à espérer de Rome pour sa fortune, Mazarin quitta cette ville, vint en France, et descendit chez Chavigny, avec lequel il était familier. Celui-ci le recommanda fortement à Richelieu, qui l'envoya comme ambassadeur extraordinaire à Turin, puis comme plénipotentiaire en Allemagne lui procura ensuite la nomination de France au cardinalat, et lui fit donner le chapeau malgré le pape, qui y répugnait ; enfin le P. Joseph étant mort, le ministre se déchargea sur le nouveau cardinal du soin des affaires étrangères, secours qui arriva d'autant

plus à propos, que Richelieu avait besoin de toute son attention pour veiller à ce qui se passait du côté de Sedan.

Le comte de Soissons y était toujours dans un état équivoque ; n'étant ni rebelle, ni soumis, il était rongé de chagrin d'être relégué hors du royaume et privé des avantages dus à sa naissance, tourmenté par le désir de les recouvrer, et par la crainte que ses efforts ne le rendissent plus malheureux encore. De son côté, Richelieu ne voyait qu'avec un dépit extrême un prince armé de sa seule fermeté, montrer à l'univers qu'on pouvait ne pas fléchir sous l'autorité du ministre. De temps en temps il jetait vers Sedan un regard de courroux, et il lui échappait de dire : « Cela ne doit pas se souffrir en bonne politique ; le roi veut absolument voir la fin de ces menées. » Il entendait par là les liaisons assez publiques du comte avec la reine-mère, le duc de Vendôme, la duchesse de Chevreuse, le duc de La Valette, et les autres exilés épars en Angleterre, en Italie, en Espagne et en Flandre. Il entendait aussi les liaisons plus secrètes avec la reine régnante, le duc d'Orléans qu'il soupçonnait, et tous les mécontents du royaume, et même avec Cinq-Mars, jeune homme de belle taille, de belle figure, d'un esprit plus agréable que solide, que le ministre avait substitué à Saint-Simon dans la faveur du roi, et qui commençait à secouer le joug de son bienfaiteur.

Tant que le corps de l'État fut menacé d'une crise dangereuse, il fallut souffrir ces mauvaises humeurs, et prendre garde même de les aigrir ; mais insensiblement les symptômes fâcheux avaient disparu. L'Espagnol, rappelé pour défendre ses foyers contre les Catalans et les Portugais révoltés, laissait les frontières de France tranquilles. Les troupes de Weimar gagnées, et ses conquêtes achetées et incorporées au royaume, lui servaient de boulevard du côté de l'Allemagne. La diversion des Hollandais, quoique souvent plus faible qu'elle n'aurait dû l'être, garantissait les pays limitrophes de la Flandre. Le duc de Lorraine, qui, chassé de ses états et réduit à taire le personnage d'aventurier, tenait une armée prête à marcher partout où son intérêt l'appelait, avait été rattaché, par ce même intérêt à la cause de la France : en cas d'une infidélité prévue, il était réduit, par l'occupation de ses places fortes, à l'impuissance de nuire, et il avait même consenti à en être puni par la privation de ses domaines. Enfin la politique

de Richelieu avait parfaitement réussi à l'égard de la duchesse de Savoie. Brouillée avec ses beaux-frères et avec les Espagnole, elle se trouvait dans une dépendance absolue des Français. Ils occupaient ses forteresses, et tenaient la campagne par de petits corps de troupes qui se donnaient la main depuis Genève jusqu'à la Valteline. Ces partis se rassemblaient au besoin en corps d'armée, et servaient de remparts au royaume, contre les secours que la maison d'Autriche pouvait tirer de l'Italie, où plusieurs princes, en haine de Richelieu, ou jaloux de la prospérité de la France, auraient volontiers aidé ses ennemis,

Avec ces précautions, Richelieu pouvait enfin frapper en sûreté le coup qu'il préparait depuis longtemps au comte de Soissons. Quoique ce prince entretint des correspondances avec tous les mécontents, on conjecture, par la peine qu'eut le duc de Bouillon à le déterminer à agir, qu'il serait resté tranquille, s'il n'avait été provoqué par les vexations secrètes du cardinal. Le roi souhaitait qu'on le laissât paisible dans sa retraite ; mais les circonstances mettaient une grande différence entre les intérêts du monarque et ceux du ministre. La santé de Louis XIII déclinait sensiblement, et faisait craindre sa mort prochaine. Richelieu, non moins menacé, s'étourdissait sur le danger, et se flattait de survivre à son maître. Or, pour un ambitieux, ce n'aurait pas été survivre que de rester sans puissance ; aussi a-t-on cru remarquer dans ses dernières démarches des mesures tendantes à se procurer la régence. Il fallait bien présumer de sa capacité et de sa fortune pour concevoir un pareil projet contre les droits de deux reines, d'un frère du roi, de plusieurs princes du sang, presque tous ses ennemis mortels ; mais c'était précisément du conflit des prétentions que le ministre espérait le succès de ses desseins. Voici comme il arrangeait les événements.

A la mort du roi il se formera des brigues ; la reine-mère probablement viendra revendiquer une autorité qu'elle n'a laissée échapper qu'à regret. La jeune douairière ne voudra pas la lui céder. Le duc d'Orléans réclamera les droits de sa naissance. Tous trois seront fort embarrassés, se trouvant sans argent, sans troupes et sans considération. S'ils n'y songent pas d'eux-mêmes, je ferai suggérer à l'un d'eux de recourir à moi, comme maître

d'entraîner du côté où je pencherai, et les gouverneurs des villes et des provinces, et les commandants des armées, presque tous placés de ma main. S'ils dédaignent de m'avoir obligation, je leur opposerai la maison de Condé, qui peut mettre un grand poids dans la balance. »

En effet, le prince de Condé était un homme de tête, et avait du génie pour le gouvernement. Le duc d'Enghien, son fils, témoignait de l'ambition et montrait déjà pour le commandement des armées les talents qui l'ont depuis rendu si célèbre. Richelieu s'était assuré de lui, en lui faisant épouser sa nièce, Claire-Clémence de Maillé, fille du maréchal de Brezé ; et en même temps il avançait dans le service de la marine le marquis de Brezé, frère de la jeune princesse, qu'il destinait au poste d'amiral, dignité dont il se serait rendu digne, si une mort glorieuse ne l'eût enlevé à la fleur de son âge. Il est certain que ces deux jeunes guerriers, secondés des conseils de leur oncle, pouvaient donner un grand avantage à la concurrence de la maison de Condé, contre deux femmes sans puissance, et contre Gaston, prince décrédité : il n'y avait que le comte de Soissons, prince au contraire généralement estimé, qui eût pu déconcerter les desseins du cardinal. Le prélat s'était efforcé de le gagner, en lui offrant en mariage la duchesse d'Aiguillon, sa nièce chérie. Puisque cette offre, accompagnée des promesses les plus brillantes, n'avait pu le gagner, il ne restait plus qu'à le faire périr, ou à le forcer de fuir, ou à lui imprimer la tache de criminel de lèse-majesté, afin de le rendre aux yeux de la nation inhabile à faire valoir ses droits. C'est à quoi tendait une déclaration du roi, qui parut le 8 juin. Sur des imputations de complots, formés pour soulever les provinces, d'argent reçu des ennemis de l'État, de traités faits avec eux, il était ordonné au comte de Soissons, au duc de Bouillon et au jeune duc de Guise Henri de venir à résipiscence sous un mois ; et en même temps on faisait filer vers Sedan des troupes, sous les ordres du maréchal de Châtillon.

S'il n'exisiait pas entre le comte de Soissons et tous les mécontents une correspondance ouverte, comme il était leur ressource et qu'ils étaient la sienne, il y avait du moins entre eux une intelligence muette telle qu'elle se trouve entre les malheureux, auxquels le besoin sert de truchement, et qui s'entendent sans se parler. Aussi le danger ne parut pas plutôt, que les

assurances de services, les conseils, les vœux, les secours plus réels d'hommes et d'argent arrivèrent. Ce n'était pourtant qu'à regret que le comte se déterminait à tirer l'épée contre son souverain. C'était aussi à contre-cœur que Louis XIII s'avancait contre son parent. Mais l'un était entraîné par son ministre, et l'autre par Bouillon. Le duc ne voyait de sûreté pour sa souveraineté que dans la guerre. Si le comte de Soissons faisait un accommodement, chose qu'il désira jusqu'à la fin, Bouillon était sûr que la première condition qu'on exigerait serait que le prince s'éloignerait de Sedan. Alors il se disait à lui-même : « Combien de prétextes ne trouvera pas le cardinal pour s'emparer de ma principauté, qui n'aura plus la présence du prince pour sauvegarde ? Si on lui accorde d'y rester, au premier moment le ministre fera naître de nouvelles raisons d'attaquer le comte et son défenseur. Il nous prendra peut-être au dépourvu. Puisque nous sommes préparés, il faut vider la querelle, et savoir à qui, du comte de Soissons ou de Richelieu, demeureront les rênes du gouvernement. »

Les mécontents, dans leur manifeste du 2 juillet, ne dissimulent pas cette intention ; car, outre les motifs du bien public, canevas ordinaire de ces sortes de pièces, on y voit en termes exprès le dessein de chasser le cardinal d'auprès du roi : or, comme on savait que ce prince ne pouvait se passer d'être gouverné, c'était dire clairement qu'on tendait au ministère. Il semble que Louis était assez indifférent sur l'événement, et qu'il se serait servi de Soissons, dont il prisait la probité, ou de Bouillon, dont il estimait la capacité, comme il se servait de Richelieu. Il vint nonchalamment jusqu'à Péronne, sans montrer son activité ordinaire. Les troupes paraissaient participer à l'indolence du monarque. Elles ne marchaient qu'à regret contre un prince du sang, qu'on croyait poussé au désespoir par le ministre. Richelieu voulut faire des traîtres dans la maison et l'armée de Soissons, et avec tous ses trésors, il ne put y réussir ; au lieu que, sans séduction, la cour et l'armée du roi étaient pleines de gens qui faisaient des vœux pour la prospérité du comte, et qui étaient disposés à l'appuyer.

Pour comble d'avantage du côté des confédérés, le maréchal de Châtillon, commandant des troupes royales, était brave soldat, mais le plus négligent des généraux. Il avançait vers Sedan, s'imaginant n'avoir à

combattre que des gens timidement renfermés dans leur murs, et il ignorait qu'il avait en été une armée aussi forte que la sienne. Soissons l'avait formée de volontaires français, accourus sous ses drapeaux, et d'un corps d'Allemands envoyés par l'empereur, sous les ordres du général Lamboy, capitaine vaillant et expérimenté. Ce ne fut qu'à la dernière extrémité que le comte accepta ce secours. Lamboy avait déjà passé la Meuse, et s'était joint aux Français, que Soissons voulait encore qu'on écoutât des propositions d'accommodement. Bouillon, au contraire, les regardait ou comme une ruse pour rendre le prince suspect à ses alliés, ou comme une preuve que le ministre se déliait de ses forces. Dans l'un et l'autre cas, il ne convenait pas, disait-il, de se laisser arrêter par des offres insidieuses ou intéressées. Le sort en fut jeté, et l'action s'engagea le 6 juillet dans la plaine de Bazeille, près du bois de la Marsée, à la vue de Sedan. Les meilleurs historiens rendent un témoignage avantageux à Châtillon sur ses manœuvres et sur son courage ; ils disent qu'il choisit bien son champ de bataille, qu'il rangea bien son armée, qu'il donna de bons ordres et bon exemple ; mais tous ses efforts ne purent prévaloir contre la mauvaise volonté de ses troupes. L'officier était mécontent qu'on l'employât comme un prince du sang qu'il estimait, et le soldat, de ce qu'on lui avait fait quelque retenue sur d'anciennes montres ; de sorte qu'après la plus faible résistance, toute l'armée, comme de concert, se débanda. Des corps entiers de cavalerie se retirèrent cornettes hautes et trompettes sonnantes. On entendit des soldats, qui, joignant la raillerie à la désertion, disaient en fuyant : « En voilà pour leurs cinq écus. » Le malheureux Châtillon, après les plus grandes preuves de valeur, se trouvant presque seul sur le champ de bataille, fut obligé de rejoindre les fuyards, qu'il entraîna à huit lieues de là.

Le comte de Soissons, entouré de quelques officiers, avançait tranquillement dans la plaine, regardant fuir l'armée royale. Tout à coup on entend la détonation d'un pistolet : le prince tombe ; on le relève, il était mort. Il avait le coup au milieu du front, la bourre dans la tête, et le visage brûlé par la poudre. Les uns disent qu'il se tua lui-même, en relevant avec son pistolet la visière de son casque : mauvaise habitude dont on lui avait représenté plusieurs fois le danger. D'autres rapportent qu'on vit passer

devant lui un cavalier, qui, plus prompt que l'éclair, tira sur lui à brûle-pourpoint, et disparut. Cette dernière opinion a prévalu, et comme plus singulière, et comme plus adaptée aux circonstances où se trouvait le cardinal. Il ne régnait que par la crainte. Il n'ignorait pas que tous les ordres de l'État étaient révoltés contre lui. Il avait traité le clergé et la noblesse avec fierté. Les Parlements avec mépris, les soldats étaient mal payés, les peuples écrasés d'impôts. Dans cet instant critique, il ne fallait qu'une victoire pour ouvrir au comte de Soissons le chemin jusqu'à Paris, parce que l'armée qui aurait pu suppléer à celle de Châtillon était occupée au siège d'Aire, et trop éloignée. Le roi paraissait lui-même s'embarrasser peu des suites. A la première nouvelle de la défaite de ses troupes, il se disposa tranquillement à regagner Paris, sans montrer ni chagrin ni inquiétude, comme un homme qui avait pris son parti, et qui était sûr de tout pacifier en sacrifiant son ministre. La mort du comte de Soissons était donc nécessaire au cardinal. Mais cette nécessité ne prouve point qu'il l'ait procurée ; et le danger trop évident qu'elle eût fait courir à un assassin est encore un autre motif d'en douter.

Deux heures après la nouvelle de la déroute, arriva celle de la mort du comte. Un instant changea les dispositions de Louis. Comme s'il eût été ébloui par la fortune de son ministre, il n'estima plus que ses conseils, ne goûta plus que ses projets ; il se montra même plus ardent que Richelieu à punir les révoltes. L'armée battue retourna par ses ordres vers Sedan ; il ne parlait que de forcer le duc de Bouillon, et de le priver de son petit état ; mais trop content d'être à si bon marché délivré d'un tel danger, le cardinal accorda des conditions avantageuses au duc. Il fit même, pour se l'attacher, des avances auxquelles Bouillon parut répondre ; mais ce ne fut pas de bonne foi, et il porta quelque temps après la peine de sa dissimulation. Ses alliés ne furent pas également ménagés. Les fauteurs publics de la conjuration, Guise, La Valette et Vendôme, restèrent sous l'anathème des procédures faites ou commencées contre eux : et tout espoir de retour dans le royaume leur fut ôté. Les complices secrets, n'eussent-ils fait que des vœux pour le comte, essayèrent des mortifications proportionnées à leur état. Le duc d'Épernon servit d'exemple : il fut tiré de sa belle maison de

Plassac, où il se plaisait, et confiné dans le château de Loches, dont il était à la vérité gouverneur, mais qu'on devait, dans la circonstance, regarder comme une prison. Il y mourut quelques mois après, âgé de quatre-vingt-sept ans, plus accablé par le chagrin que par les années. Ainsi le résultat complet de cette malheureuse entreprise fut l'asservissement de tous à Richelieu et aux siens.

Cette prétention à la domination exclusive, même sur les volontés, est prouvée par l'exemple du malheureux de Thou, fils du célèbre historien. Son premier état fut la robe : le refus d'une intendance d'armée l'aigrit contre le cardinal. Il voulut prendre l'épée, et s'attachant à la cour sans emploi, il choisit le pire de tous les états pour un génie ardent, parce que la manie de vouloir être quelque chose le porta à se mêler de tout. Sa famille, inquiète d'une conduite dont elle prévoyait les dangers, le pria plusieurs fois de renoncer à ses chimères, et de s'attacher à quelque objet solide ; mais, • soit éloignement pour les assujettissements d'une charge, soit goût pour la considération que donne la familiarité des grands, il continua de vivre à la cour, et devint même l'ami et le conseil de Cinq-Mars, grand-écuyer et favori du roi.

Ce jeune homme, fils du maréchal d'Effiat, ami intime de Richelieu, dut sa faveur au choix du ministre, qui crut, en l'avancant à ce poste, s'en faire un rempart contre les dégoûts du roi et les suggestions des malintentionnés. Il n'omit aucune des instructions et des conseils qui, mis en pratique, auraient procuré au jeune favori la confiance entière de son maître. Ces soins ne réussirent pas d'abord. Cinq-Mars, à la fleur de l'âge, fait pour les plaisirs vifs et bruyants, ne pouvait s'accoutumer à la vie sédentaire qu'exigeaient le goût et la santé vacillante de Louis. Le favori ne cachait pas l'extrême répugnance qu'il sentait à vivre, comme garrotté, auprès d'un homme de mauvaise humeur, toujours plaintif, mécontent, et qui, sans être vieux, avait presque toutes les infirmités répugnantes de la vieillesse. Le cardinal exhortait le favori à la complaisance, le tançait de ses vivacités et de ses écarts ; d'un autre côté, il priait le monarque, qui lui faisait aussi ses plaintes, d'accorder quelque chose à l'extrême jeunesse, et d'user d'indulgence.

Tout alla bien pour la satisfaction réciproque des parties, et surtout pour celle du ministre, tant qu'il fut leur confident. Par là il savait les dispositions secrètes du roi, et prenait ses mesures en conséquence. Mais cet arrangement politique pensa tourner au détriment du cardinal son auteur. Comme il avait été obligé, pour faire dévorer à Cinq-Mars l'ennui de son état, de lui présenter la perspective des honneurs et des autres avantages de la cour, le jeune homme trouva bientôt le dédommagement au-dessous de ses sacrifices s'il n'y joignait quelque part dans le gouvernement. C'était attaqué Richelieu par l'endroit sensible. Il tâcha de ramener son protégé à des desseins plus modérés; mais, d'autre part, sitôt que l'on connut des prétentions à celui-ci, tous les ennemis du cardinal l'assiégèrent. L'un lui donnait un conseil, l'autre lui fournissait un projet ; les grands et les princes le recherchèrent ; Gaston et la jeune reine le firent assurer de leur bienveillance. On l'encouragea à ne pas rester sous la tutelle du ministre, et on l'enhardit à demander au roi lui-même ce que Son Éminence lui refusait.

Il songea donc à se rendre plus agréable à son maître et à employer, pour le gagner, les complaisances que le prélat lui avait autrefois enseignées. Il y réussit au point que le roi, allant tenir conseil, et voyant Cinq-Mars à son côté, dit au cardinal : « Si nous faisons entrer notre ami, afin qu'il apprenne ? » A la vérité, cela fut dit d'un air honteux et embarrassé qui donna de l'assurance au ministre. Il prit un air sévère qui imposa au monarque et au favori, et ils n'osèrent passer outre. Dans une autre occasion, le cardinal défendit à Cinq-Mars de se trouver au conseil, et sur ce qu'il s'autorisait de l'aveu du roi : « Allez, lui dit fièrement le ministre, allez lui demander si ce n'est pas son sentiment. » Quand le grand-écuyer aurait réussi dans ce projet, il n'aurait pas dû espérer grand avantage pour la suite, puisque Louis lui disait lui-même : « Souvenez-vous bien que si M. le cardinal se déclare ouvertement votre ennemi, je ne puis plus vous garder auprès de moi ; comptez là-dessus. » Après cet avis, le favori ne voulant pas plier sous le ministre, devait prendre le parti d'accepter le gouvernement de Touraine, que le cardinal lui offrait, avec tout ce qui pouvait lui en rendre le séjour agréable, la terre de Cinq-Mars y étant située ; mais il ne voulut pas

subir le déshonneur d'une disgrâce, et il se plia aux circonstances, en attendant des événements plus favorables.

Louis XIII s'affaiblissait, et cet affaiblissement lui faisait désirer le repos, tandis que la guerre, allumée sur toutes ses frontières, eût exigé de lui du travail et du mouvement. D'un autre côté, dans cet état de souffrance habituelle, les soins attentifs d'une mère tendre et d'une épouse chérie semblaient indispensables à ses affections et à ses besoins ; mais l'une, inutile à son fils, peut-être même à charge par les réflexions que son absence excitait, se consumait dans son exil ; l'autre, privée de l'amour et de l'estime de son mari, ne l'abordait jamais qu'avec cette crainte qui glace le cœur et engourdit la main. Il n'avait pas seulement la consolation de pouvoir compter sur les soins empressés des subalternes qui le servaient, parce que, pour peu que le ministre s'aperçût qu'ils s'attachaient au roi, et que le roi s'attachait à eux, forçait le faible prince à les renvoyer, de sorte qu'on vit avec étonnement de officiers de la chambre, des capitaines aux gardes, gens d'honneur et de probité, sacrifiés aux soupçons du cardinal et forcés de s'éloigner. Ils emportaient les regrets de leur maître, qui eut quelquefois le courage de leur conserver, malgré son ministre, leurs charges et leurs appointements.

Ces sacrifices, l'impérieux Richelieu les exigeait, sous peine d'abandonner le monarque au milieu des ennemis qu'il lui avait faits au dedans et au dehors. Cette menace hautaine arracha quelquefois des plaintes au roi. Il se doutait qu'on l'investissait d'embarras, comme de chaînes pour le retenir. Les cris des peuples chargés d'impôts, les reproches des exilés, les gémissements des prisonniers, les murmures de toute l'Europe, lasse de voir perpétuer la guerre qui la dévorait, perçaient quelquefois jusqu'à ce prince. Il lui arrivait alors de murmurer lui-même, de faire connaître qu'il sentait son esclavage, et de désirer d'en être délivré. Malheur cependant à ceux qui, prenant à la lettre ces désirs vagues, avaient l'imprudence de lui faire des offres et de lui fournir des projets ! Richelieu arrivait, armé de tout son ascendant. Non-seulement il rassurait la conscience du monarque alarmé, mais il en tirait les noms de ceux qui avaient jeté le trouble dans son esprit ; et ces aveux, il les arrachait en exécution d'un serment par lequel ce

prince pusillanime s'était engagé à révéler à son ministre ce qu'on dirait contre lui.

Cependant, comme tout a une fin dans le monde, Cinq-Mars crut que la puissance de Richelieu touchait à son terme. Le prélat le crut aussi, mais dans un sens différent. Cinq-Mars, confident des mécontentements de Louis et de ses murmures, s'imaginait que le prince, dans un moment d'impatience, pouvait congédier son ministre, ou trouver bon qu'on l'en débarrassât de quelque manière que ce fût. Richelieu, au contraire, qui connaissait la faiblesse du roi, et combien il était effrayé des moindres affaires, ne pouvait se persuader que le monarque eût jamais le courage de se priver de son secours. Ce n'était donc point par la disgrâce qu'il craignait de voir finir son crédit, mais par la mort de Louis. Le dépérissement du prince lui faisait croire que ce moment n'était pas éloigné, et il ne doutait pas qu'à cet instant mille bras n'avancassent pour l'arracher des degrés du trône, et l'en précipiter. Ainsi, la mort du roi arrivant, tout le monde regardait la chute du cardinal comme certaine, et l'on n'imaginait pas comment il pourrait se soutenir. Mais quelques observateurs crurent apercevoir que Richelieu ne s'abandonnait pas lui-même, et ne désespérait pas de la fortune.

On a déjà vu quels pouvaient être ses projets quand Louis XIII viendrait à mourir, et il pouvait se flatter que le besoin qu'auraient de lui les prétendants à la régence ne laisserait pas ses espérances sans fondement ; mais pour leur donner plus de solidité, il fallait que le cardinal se trouvât alors dans un centre de force capable de faire mouvoir les ressorts les plus éloignés : c'est à quoi il travailla très-habilement. Quoique le roi fût languissant et presque mourant, il sut lui persuader de quitter son palais, et d'aller aux extrémités du royaume s'assurer de la Catalogne et conquérir le Roussillon. Il voulait que la reine laissât ses enfants dans le château de Vincennes, sous la garde de Chavigny, son confident, et qu'elle-même suivît son mari dans ces pays éloignés, où elle se serait trouvée entre deux armées des mesures troupes de France, commandées par les plus proches parents du prélat. Il est vrai que cet arrangement n'eut pas lieu, parce que la reine pleura, jeta des cris, et protesta qu'on lui arracherait plutôt la vie que

de la séparer de ses enfants. Il fallut la laisser dans la capitale : mais elle y resta sans autorité, et la puissance tout entière fut confiée au prince de Condé, dont Richelieu était sûr. Pour Gaston, il eut ordre de suivre son frère, et il obéit.

Le roi et son ministre marchèrent à leur conquête avec une pompe égale, La grandeur de leur cortège ne leur permettant pas d'aller ensemble de Paris à Lyon, ils ne se rencontrèrent que quatre fois dans les lieux où leur suite pouvait se développer sans se gêner. Ainsi le cardinal, pendant une si longue route, qu'il ne fit qu'à petites journées, abandonna Louis aux insinuations de Cinq-Mars, qui accompagnait le roi : imprudence qui aurait coûté cher au ministre, si le favori n'en eût commis de son côté de très-grandes ; ou plutôt toute sa conduite ne fut qu'un tissu d'imprudences qui le conduisirent à la dernière catastrophe.

On ne devait pas attendre autre chose d'un jeune homme de vingt-deux ans, dont les projets, suggérés par la haine contre le cardinal, enfantés par des intérêts différents, dirigés par des gens passionnés, ne pouvaient être que contradictoires entre eux. Il détestait Richelieu : il voulait le détruire, et, dès le premier pas, il fut embarrassé sur le choix de celui qu'il présenterait à sa place ; car il sentait bien que Louis ne pouvait se passer de ministre, et qu'avec son caractère méfiant et irrésolu il n'était pas homme à se contenter du premier qu'on lui indiquerait. Cinq-Mars jeta les yeux sur le duc de Bouillon, dont le roi estimait la capacité. Bouillon, qui s'était bien promis, après le danger qu'il avait couru dans ses liaisons avec Soissons, de n'en plus hasarder de pareilles, changea d'avis par l'appât d'un si beau poste. Il prit confiance dans le favori. Le complot se forma ; Gaston s'y joignit ; la reine régnante y entra indirectement : les confidences s'étendirent, et une foule d'importants, de curieux, de mécontents se présenta pour y avoir part. Le roi en était tacitement le chef, le grand-écuyer en était l'âme ; le nom dont on se servait était celui du duc d'Orléans, et leur conseil était le duc de Bouillon.

Chacun donna son avis. Les uns voulaient qu'on forçât le roi, par une guerre civile, à renvoyer son ministre ; d'autres, qu'on tranchât le nœud par le meurtre du cardinal : projet odieux qui épouvantait quelquefois le

bouillant Cinq-Mars, mais auquel il revenait quand son imagination s'échauffait à la vue des difficultés et des périls qui l'environnaient de toutes parts. De Thou, le plus sincère et le plus sage de ses amis, rejetait ces moyens. Il voulait que le favori n'employât auprès du roi que l'insinuation et les raisons, armes dont il croyait les effets inévitables si elles étaient bien maniées. Il exhortait donc le grand-écuyer à mieux cultiver l'amitié du roi, à mériter sa confiance et son estime par un extérieur moins dissipé, par de l'assiduité et plus de complaisance. Alors, disait-il, vous pourrez trouver des moments favorables pour représenter au roi les torts de son ministre, ses défauts, et la facilité de se passer de lui, tant pour la paix que pour la guerre.

Placé entre ces différents avis, Cinq-Mars les écoutait tous, ne s'arrêtait à aucun en entier, prenait partie des uns, partie des autres ; et, par une suite de sa fausse politique, il cachait à de Thou ce qu'il tramait avec Bouillon, et ne disait qu'à demi à celui-ci ce qu'il traitait avec Gaston. Cependant il suivait toujours le plan que lui avait tracé son ami ; et il paraît qu'il réussissait, puisque le roi s'accoutuma à entendre dire du mal de son ministre, qu'il ne trouva même pas mauvais qu'on lui parlât de l'en débarrasser par violence, et qu'il s'avancât jusqu'à souffrir que de Thou écrivît à Rome et en Espagne pour faire la paix sans la participation de Richelieu. Le prélat ne s'aperçut que trop de cette diminution de crédit dans les entrevues qu'il eut avec Louis Pendant la route. Il voulut parler contre le favori ; mais il ne fut écouté qu'avec froideur et indifférence. Ses conversations sur la guerre, sur les détails d'administration, autrefois recherchées par le monarque, n'étaient plus souffertes qu'avec humeur. Dès lors le ministre se mit sur ses gardes, et se tint toujours à quelque distance du roi. Pendant que le monarque était dans Son camp devant Perpignan, il se tenait à Narbonne. Quand Louis vint dans cette dernière ville, le cardinal rebroussa vers Tarascon, sous prétexte d'aller y prendre les eaux ; mais il travaillait sourdement à la ruine du favori, cherchant, examinant, attendant beaucoup du temps, et encore plus des imprudences du grand-écuyer.

La guerre parut rendre au roi quelque activité. Il avait passé en revue à Lyon son armée, où servaient le vicomte de Turenne et le duc d'Enghien, et que commandaient les maréchaux de La Meilleraie et de Schomberg. A

Valence, il donna la barrette au cardinal Mazarin, attaché désormais aux terêts de la France, et le bâton de maréchal au comte de La Motte-Houdancourt, qui venait de battre les Espagnols en Catalogne, et qui les y observait pour les empêcher de porter des secours en Roussillon. Le même honneur fut accordé au comte de Guébriant pour un avantage semblable obtenu en Allemagne. Chargé de garantir les frontières du royaume sur le Rhin, afin assurer l'expédition du Midi, il s'était séparé de Torstenson, qui avait été envoyé de Suède pour remplacer Banier, et qui avait essayé vainement d'entraîner les Français en Bohême. Éloignés l'un de l'autre, les deux généraux n'en furent pas moins vainqueurs des Autrichiens : Torstenson, à Schweidnitz, en Silésie, ainsi qu'à Leipsick, champ de bataille toujours favorable aux Suédois ; et Guébriant, à Kempen, près de Meurs, où il fit prisonniers aux Suédois ; et Gué et Mercy ; avantage qui le rendit maître de l'électorat de Cologne. Du côté des Pays-Bas, la garde des frontières avait été confiée à Antoine de Grammont, comte de Guiche, fait maréchal l'année précédente après le siège d'Arras, et au comte d'Harcourt, que le duc de Bouillon remplaçait en Italie. La guerre, cette année, cessa, dans cette dernière contrée, entre les princes de Savoie et la régente. Ils renoncèrent à l'alliance de l'Espagne ; et les gages de la réconciliation furent d'abord le mariage du cardinal Maurice avec sa nièce, fille aînée de Christine, et ensuite des terres et des pensions considérables qui furent assignées en France aux deux princes.

Au moyen de ces dispositions, les succès furent rapides en Roussillon ; et un échec qu'éprouva le maréchal de Grammont à Honnecourt, près du Catelet, ainsi que la reprise des villes de Lens et de la Bassée, par D. Francisco Melos, n'y apportèrent aucun obstacle. Les Espagnols, défaits à Villefranche au mois de mars, rendirent Collioure au mois d'avril, Perpignan au mois de septembre ; et enfin le maréchal de La Motte acheva la campagne par une victoire qu'il remporta à Lérída sur le marquis de Leganez, lequel fut contraint de lever le siège de cette ville.

Cinq-Mars cependant se livrait à une dangereuse indiscretion : les choses en étaient au point, par son imprudence, que la princesse Marie de Gonzague lui écrivait : « Votre affaire est connue à Paris, comme on y sait

que la Seine passe sous le Pont-Neuf. » Mais cette publicité n'inquiétait pas ce jeune homme, qui, se fiant aux démonstrations extérieures des courtisans, croyait avoir tout le monde pour lui et agissait sans précautions. Oubliant les bons avis que lui avait donnés de Thou, il s'abandonnait à ses passions, à sa frivolité, s'attirait du roi des réprimandes qui occasionnaient de petites disgrâces ; mais elles ne duraient pas ; et le grand-écuyer, pour peu qu'il voulût montrer d'application et d'attachement, reprenait aisément son crédit. Celui de Richelieu diminuait au point que l'expédient des revers, qui lui avait réussi dans toute autre circonstance, fut inutile dans celle-ci. Ce fut lui, si L'on en croit Siri, qui, pour embarrasser le roi, engagea le comte de Guiche à se laisser battre sur la frontière de Picardie, restée ouverte à l'ennemi ; mais cette ruse, si elle est vraie, n'aboutit qu'à attirer au cardinal un ordre très-sec que le roi lui envoya, de remédier à cet accident, et ne lui rendit pas la confiance de Louis. D'un moment à l'autre, le ministre s'attendait à être disgracié : heureux si son infortune se bornait à la perte de ses emplois ! Mais une découverte inattendue changea entièrement la face des affaires.

Pendant que Cinq-Mars, vers la fin de l'année dernière, balançait sur les moyens de renverser le cardinal, il lui vint dans l'esprit, ou on lui suggéra de se préparer un asile en cas de revers. Il demanda Sedan au duc de Bouillon. Gaston en fit autant. La reine régnante, saisie de terreur lorsqu'on voulut la contraindre de suivre le roi, sollicita aussi l'assurance d'être reçue avec ses enfants dans cet asile, si son mari venait à mourir entre les mains de Richelieu. Bouillon, qui avait déjà exposé sa principauté avec le comte de Soissons, se fit longtemps prier pour la risquer une seconde fois. Enfin il ne l'accorda qu'à condition qu'on lui assurerait le secours de l'Espagne. Gaston et Cinq-Mars y consentirent. Ils dépêchèrent, tous trois de concert, à Madrid, un gentilhomme nommé Fontrailles, qui conclut un traité en leur nom, et le signa le 13 mars : il contenait vingt articles, tous dirigés contre Richelieu, avec grande attention d'insinuer que, si on se liait avec les étrangers, c'était la tyrannie du cardinal qui y contraignait les confédérés. De Thou n'eut point connaissance de ce traité quand il se fit ; mais il l'apprit quelque temps après de la bouche même du grand-écuyer ; il le

désapprouva, et exhorta son ami à rompre ces intelligences criminelles, et à prendre des mesures promptes pour n'en pas éprouver de mauvaises suites ; mais la multiplicité des affaires et des plaisirs étourdit ce jeune homme. Le cardinal éloigné et malade, paraissait sur le penchant de sa ruine ; il semblait qu'il ne fallait plus qu'un souffle pour le précipiter. Le roi, détaché de lui en apparence, redoublait de bonté pour le favori. Il y eut pourtant des moments où celui-ci crut apercevoir du changement dans les manières du monarque ; mais il le regardait comme un des accès d'humeur auxquels Louis était sujet ; et il se flattait qu'il n'aurait pas de suite. Cependant il ne parut que trop que ce changement venait du dégoût que le roi prit de son favori ; dégoût occasionné d'abord par la vie déréglée de Cinq-Mars, et ensuite par la connaissance que Louis eut de son infidélité.

Elle lui parvint par le ministre, qui l'eut lui-même on ne sait comment. La copie du traité tombée entre les mains de Richelieu n'était pas authentique ; il craignait que, s'il en donnait avis au roi, ce prince ne regardât cette nouvelle comme une invention du prélat, qu'il n'en avertît lui-même les coupables, et qu'ils ne lui ôtassent les moyens de le convaincre. C'est pourquoi il en fit passer la première notion au roi, par un homme qui ne parut point parler de sa part. Ensuite il dépêcha Chavigny, chargé de la copie du traité. Cinq-Mars, sachant qu'il arrivait, voulut le faire assassiner avant qu'il parlât à Louis, mais il était déjà avec le monarque. Le grand-écuyer n'avait d'autre moyen de salut que la fuite ; malheureusement il s'y prit trop tard. Sa conduite avait été si imprudente, qu'elle avait, pour ainsi dire, averti tous ses complices, qui se sauvèrent. Pour lui, il fut arrêté à Narbonne avec de Thou, le 13 juin. De ce moment, le monarque et le ministre agirent avec le plus grand concert. Le duc de Bouillon, à la tête des forces de France en Italie, fut le second exemple, sous ce règne, d'un général arrêté au milieu de l'armée qu'il commandait. On le renferma dans la citadelle de Casal ; et le duc d'Orléans, qui suivait de loin la cour pour se conduire selon les événements, se trouva tout à coup investi de troupes en Auvergne.

Dans cette surprise, le premier acte de Gaston fut de jeter prudemment au feu l'original du traité ; mais la suite ne répondit pas au commencement. Ce

fut contre lui que Richelieu dirigea ses batteries pour en tirer des aveux qui servissent à charger les autres. Le ministre ne se trompa point dans ses mesures. Monsieur fit d'abord une démarche qui assurait le cardinal du succès : Il dépêcha au prélat l'abbé de La Rivière, avec des assurances vagues de repentir, et des prières de lui obtenir grâce. C'était un augure favorable aux intentions de Richelieu, que l'intervention de cet abbé, âme vénale, flatteur as et rampant, qu'il était aisé de rendre, par crainte ou par espérance, instrument des surprises qu'on ferait à la crédulité du prince. Dès la première entrevue on insinua à l'agent de Monsieur qu'on ne croyait pas qu'il eût pu se rendre coupable à l'insu de ses confidents. Ce soupçon inspira une mortelle frayeur au négociateur. Il porta ses alarmes auprès de son maître, qu'il intimida, et qui le renvoya chargé d'aveux, sinon concluants, du moins propres à en faire exiger de plus étendus et de plus exacts. A une lettre très-soumise, dont Gaston accompagna ces premières démarches, le cardinal répondit par celle-ci : « Monsieur, puisque Dieu veut que les hommes aient recours à une entière et ingénue confession de leurs fautes, pour être absous en ce monde, je vous enseigne le chemin que vous devez tenir, afin de vous tirer de la peine où vous êtes. Votre Altesse a bien commencé : c'est à elle d'achever, et à ses serviteurs de supplier le roi d'user de sa bonté à son endroit. »

Le premier témoignage de bonté que le ministre promit de tirer du roi fut qu'il permettrait à son frère de voyager et de se fixer à Venise, avec une modique pension, mais sans le voir avant son départ. Pour avoir une augmentation de pension et la faveur d'être admis en présence de son frère, Monsieur fit de nouveaux aveux. Nouvelles questions de la part du cardinal, et insinuation qu'on pourra le faire rester en France, seulement éloigné pour quelque temps de la cour. Enfin, par toutes ces prétendues grâces habilement graduées, on obtint du faible Gaston qu'il se laisserait interroger par le chancelier, et que ses réponses serviraient de preuves contre ses complices. Il exigea seulement qu'il ne leur serait point confronté, sans doute pour ne pas être exposé à des reproches qui l'auraient couvert de honte.

Sa facilité porta le coup mortel aux prisonniers : ils savaient que leur salut dépendait de leur silence, et que s'ils persistaient de nier d'avoir eu recours à l'Espagne, jamais on ne trouverait de preuve propre à faire décerner contre eux des peines juridiques. L'original du traité, la seule preuve qui pût les convaincre, était entre les mains du duc d'Orléans. Ils ne le croyaient pas assez noir pour les trahir de gaieté de cœur ; mais, d'après ce qui s'était passé dans l'affaire de Chalais, de Montmorency, de Soissons et de tant d'autres, ils auraient dû le soupçonner assez faible pour se laisser arracher les secrets, les plus importants à la sûreté et à la vie de ses amis. C'est pourquoi le cardinal, très-instruit du caractère de Gaston et de la manière dont il fallait le prendre, dirigea contre lui, comme nous venons de le voir, les opérations préliminaires à l'instruction du procès.

Le roi approuva à Tarascon ce plan de conduite, dans une visite qu'il fit, le 3 juillet, à son ministre. Ce fut un spectacle assez singulier que celui de deux moribonds, couchés chacun sur un lit, occupés à creuser, pour ainsi dire, le tombeau de deux infortunés, pendant qu'ils étaient près d'y descendre eux-mêmes. Il y eut dans cette entrevue des plaintes très-vives de la part de Richelieu, et des excuses très-soumises de la part de Louis, qui tâcha d'apaiser son ministre, en lui donnant une autorité absolue dans son royaume, avec injonction à ses sujets, de quelque condition et qualité qu'ils fussent, d'obéir au cardinal comme à lui-même. Après cela le roi regagna Paris, et le cardinal partit pour Lyon, traînant derrière lui les deux prisonniers dans un bateau attaché au sien ; et le duc d'Orléans se rendit à deux lieues de cette ville, afin d'être plus à portée des juges qui devaient l'interroger. La commission établie pour ce procès fut composée de conseillers-d'état et de magistrats tirés du parlement de Grenoble, présidés par le chancelier.

L'affaire était trop bien commencée pour n'être pas terminée au gré du cardinal. Il n'y avait que le silence qui pût sauver les coupables, et Monsieur avait parlé. Il est vrai que sa confession, pour ainsi dire extrajudiciaire et sans confrontation, ne devait pas valoir, selon les règles ordinaires ; mais on prononça que ces formalités n'étaient pas nécessaires pour valider l'aveu d'un enfant de France. De plus, Cinq-Mars ne tint ferme à nier le traité que

jusque ce qu'il eût entendu la déposition de Gaston ; et dans ce moment même, , périssant par la lâcheté du prince, il montra une modération qui dut couvrir le duc de confusion, s'il en fut instruit. Monsieur, non content de rapporter les faits, n'avait pas eu honte de les aggraver en disant « que c'était Cinq« Mars qui l'avait fait tomber dans le crime par ses pressantes sollicitations. » Un homme de quarante ans, frère du roi, sûr de sa grâce, pour s'épargner peut-être quelques reproches, eut la bassesse d'accuser un jeune homme de vingt-deux ans de l'avoir séduit et détourné de son devoir ! Tout prince qu'il était, Cinq-Mars aurait pu le dévouer au mépris par des détails flétrissants il se contenta de raconter, sans aigreur et sans récrimination, ce qu'il ne pouvait s'empêcher de dire : « Que toutes les fois qu'il était mal avec le roi ou avec le cardinal, le duc d'Orléans le faisait solliciter de s'attacher à lui, et lui promettait sa protection ; que c'était dans un de ces moments que, par la suggestion de Monsieur et du duc de Bouillon, il avait imaginé de traiter avec l'Espagne, pour se procurer un asile contre le ressentiment du ministre, et le forcer de condescendre à la paix générale ; que tel avait été son but ; qu'il ne s'en avouait pas moins coupable, et qu'il réclamait la bonté du roi, sa seule ressource. »

L'infortuné victime de la faiblesse des deux frères ignorait que, pendant que l'un fournissait à ses juges des moyens de condamnation, l'autre le dénonçait publiquement comme criminel, par une lettre écrite à tous les parlements de son royaume. Il y disait : « Depuis un an nous nous apercevions d'un notable changement dans la conduite du sieur de Cinq-Mars, qu'il avoit des liaisons avec des calvinistes, des libertins ; qu'il prenoit plaisir à ravalier nos bons succès, à exagérer les mauvais, et à publier les nouvelles désavantageuses. Nous avons aussi remarqué en lui une maligne affectation à blâmer les actions de notre cousin le cardinal duc de Richelieu, et à louer celles du comte duc d'Olivarès. Cette manière de faire nous a donné des soupçons, et, pour en pénétrer le but et la cause, nous avons laissé le sieur de Cinq-Mars parler et agir avec nous plus librement qu'auparavant. » Étrange conduite d'un monarque à l'égard d'un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, qu'il aurait fallu instruire, reprendre, éloigner même, plutôt que de le laisser entraîner à des fautes qu'on serait

ensuite forcé de punir ! Mais, sous les apparences de cette politique condamnable, puisqu'elle était insidieuse, Louis voulait déguiser la faute qu'il avait faite lui-même, d'enhardir son jeune favori à travailler contre son ministre, en lui confiant ses mécontentements, et en écoutant sans répugnance les offres assez claires qu'on lui faisait de le débarrasser de son tyran. Ces considérations, qui rendent Cinq-Mars, sinon innocent, du moins digne de grâce, ne pouvaient influencer sur la décision des juges. Le crime d'avoir traité avec les ennemis était prouvé. Ils furent obligés de le condamner ; et, tout d'une voix, ils opinèrent à la mort.

De Thou les embarrassa davantage. On ne pouvait l'accuser que de n'avoir pas révélé le traité fait avec l'Espagne. A la question pourquoi il ne l'avait pas découvert, il répondit : Il Je n'en ai eu connaissance que longtemps après la conclusion, et par une simple confidence du grand-écuyer. Depuis ce temps, je n'ai cessé de l'exhorter à le rompre et à obtenir sa grâce du roi en le découvrant. D'ailleurs, étant certain, par une clause expresse du traité, qu'il ne pouvait avoir lieu que si nos troupes étaient battues en Allemagne, et voyant qu'elles y étaient toujours victorieuses, je n'ai pas cru devoir exposer, trahir, livrer mon ami, pour sauver l'État d'un danger qui ne pouvait plus être appréhendé. Enfin, ne sachant le traité que par une conversation, et n'ayant aucune preuve à administrer de la vérité de ma déposition, je me serais exposé à subir la peine due aux calomniateurs, si les coupables persistaient dans la négative. »

Ces raisons étaient bonnes ; plusieurs juges voulaient qu'on y eût égard : cependant, comme la loi qui condamne au dernier supplice tous ceux qui, ayant su une conspiration contre l'État, ne l'auraient pas révélée, n'admet aucune distinction ni exception, la pluralité opina à la mort. C'était le vœu de Richelieu, qui en voulait, dit-on, à de Thou, parce que son père, dans sa belle histoire de nos guerres civiles, avait inséré une anecdote peu honorable pour la mémoire d'un Richelieu. Mais il y a apparence que la haine du prélat et son désir de vengeance venaient plutôt de ce qu'il regardait de Thou comme ayant été le conseiller de Cinq-Mars, dans tout ce que le grand-écuyer avait tenté contre lui, et qu'il voulait le punir du succès que son habileté avait pensé procurer à son ami : peut-être aussi le ministre

eut-il le dessein d'intimider les cabaleurs, en rendant la dénonciation nécessaire. Ainsi, victime, tant de la fidélité à l'égard de son ami que de la haine et de la politique, de Thou entendit sa sentence sans se plaindre de la fatale confidence qui le perdait ; et quand Cinq-Mars voulut lui demander pardon de son indiscretion, il l'interrompit, le serra dans ses bras, et lui dit : « Il ne faut plus songer qu'à bien mourir. » Il s'y était, disait-il, tellement disposé pendant sa prison, qu'il ne désirait plus de vivre, dans la crainte de ne se pas trouver une autre fois si bien préparé à la mort.

Cette résignation fut en lui l'ouvrage de combats violents contre les répugnances de la nature ; combats dans lesquels la religion seule le rendit vainqueur. Pour le jeune Cinq-Mars, dont la vie si courte n'avait été qu'une espèce de tableau mouvant, dont les objets, dans leur rapide passage, n'avaient pas eu le temps de faire une impression profonde sur les sens, il parut s'étourdir davantage sur son sort. Du faite des grandeurs il descendit sur l'échafaud comme un acteur change de rôle ; et il ne montra d'émotion que quand on le conduisit dans la chambre de la question, à laquelle il avait été condamné : alors il demanda grâce, et il l'obtint, ou parce qu'on n'avait dessein que de lui en donner la peur, ou parce qu'il avoua de lui-même ce qu'on voulait savoir. Des historiens disent que l'objet de la curiosité de Richelieu fut moins de connaître les complices, que de s'assurer s'il était certain que le roi eût consenti qu'on le débarrassât de son ministre. Après la confession du grand-écuyer, le cardinal, ajoutent-ils, ne douta plus que s'il s'était trouvé un homme de résolution comme le maréchal de Vitry, Louis ne lui eût fait éprouver le même sort qu'au maréchal d'Ancre ; et cette connaissance déterminait Richelieu à écarter du roi, plus que jamais, tous les gens capables d'un coup de main.

Ces deux infortunés furent conduits ensemble au supplice, sur la grande place de Lyon, le 12 septembre ; et, jusqu'à la fin, ils montrèrent chacun leur caractère distinctif. De Thou, que la maturité de l'âge rendait plus capable de remords sur sa vie passée et de crainte pour la vie future, n'envisageait qu'avec horreur la séparation de son âme d'avec son corps. Les exhortations de son confesseur, sa confiance en Dieu, les consolations puisées dans le sein de la religion, qu'il avait toujours respectée, suffisaient

à peine pour calmer ses frayeurs. Il mourut en regrettant publiquement d'avoir sacrifié à la vanité et au service des grands des jours que l'application à quelque état utile aurait rendus plus méritoires devant Dieu et devant les hommes.

Cinq-Mars remplit aussi avec ferveur les devoirs de la religion ; mais du reste il parut plus étonné qu'effrayé. On lui reprocha même un air de légèreté et des manières hautaines jusque sur l'échafaud ; mais c'était moins affectation d'indifférence et bravade qu'habitude et défaut de l'âge. Enfin tous les deux touchèrent les juges : Cinq-Mars, par sa candeur et son ingénuité ; de Thou, par la force de son esprit et son humilité ; et ils arrachèrent des larmes aux spectateurs de leur supplice. Le duc de Bouillon, certainement plus coupable que de Thou, racheta sa vie et sa liberté moyennant la cession de sa principauté de Sedan contre les duchés d'Albret et de Château-Thierry, et les deux comtés d'Auvergne et d'Évreux, qui lui furent donnés en échange ; et le duc d'Orléans, le plus criminel de tous, eut la permission de se retirer à Blois, pour y vivre en particulier. Ce fut la seconde fois qu'il traversa une partie de la France sans distinctions, sans honneurs, chargé de la honte d'avoir sacrifié des amis dont les images sanglantes auraient dû être sans cesse présentes à son esprit, et ajouter les remords à son humiliation.

Pendant que Gaston parcourait les provinces en fugitif, Richelieu partit de Lyon le jour même de l'exécution, et se rendit à Paris comme un triomphateur, porté par ses gardes, dans une chambre où étaient son lit, une table et une chaise pour une personne qui l'entretenait pendant sa route. Les porteurs ne marchaient que nu-tête, à la pluie comme au soleil. Lorsque les portes des villes et des maisons se trouvaient trop étroites, on les abattait avec des pans entiers de muraille, afin que Son Éminence n'éprouvât ni secousse ni dérangement. Arrivé à Paris, il alla descendre au palais Cardinal, où se trouvait une foule de gens empressés, les uns de le voir, les autres d'être remarqués. Il parla à plusieurs, et congédia le reste d'un coup d'œil obligeant. Sur son visage jauni par la maladie, on aperçut un rayon de joie, lorsqu'il se vit dans sa maison, au milieu de ses parents et de ses amis,

qu'il avait appréhendé de ne plus revoir, et encore maître de cette cour, où tant d'envieux se flattaient qu'il ne reparaîtrait plus.

La mauvaise volonté de ses ennemis n'était pas diminuée ; mais, après cette dernière épreuve de sa puissance, il n'avait plus rien à en craindre. Ils perdaient insensiblement leurs meilleurs appuis : les plus grands seigneurs étaient ou bannis ou en prison. Gaston, si humilié, ne pouvait de longtemps être tenté de se mettre à la tête d'un parti. D'ailleurs, qui aurait voulu s'étayer d'un homme si faible et si décrié ? La reine-mère, toujours redoutable, tant par ses intrigues secrètes que par ses plaintes publiques, venait de mourir le 3 juillet à Cologne, réduite, faute d'argent, à retrancher tout appareil royal, à renvoyer ses domestiques, et à se borner au pur nécessaire. On la palgnit, parce qu'on plaint toujours ceux qui souffrent ; mais on ne peut disconvenir qu'elle ne se soit attiré ses malheurs par son caractère impérieux et opiniâtre. De plus, il y a dans sa vie une tache ineffaçable : c'est que, selon la remarque du président Hénault, « elle ne fut pas assez surprise, ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos grands rois. » Le cardinal lui fit faire un service magnifique, et il en parla comme s'il avait espéré que sous peu de temps elle lui aurait rendu ses bonnes grâces. Il est vrai qu'elle lui pardonna en mourant ; mais le nonce du pape qui l'exhortait, voulant l'engager à envoyer à Richelieu, en signe de réconciliation, son portrait dans un bracelet qu'elle portait au bras, elle se retourna de l'autre côté, en disant : est trop. » Le ministre aurait sans doute été bien glorieux d'une marque d'estime qu'il aurait fait valoir au roi comme une justification sans réplique de sa conduite.

Cependant on peut croire qu'il était alors moins jaloux de l'approbation et de l'affection du monarque, qu'attentif à se tenir en garde contre son aversion. Il est presque prouvé que Louis XIII n'avait pas rejeté les attentats proposés contre la vie ou la liberté du cardinal. C'en était assez pour que le prélat se défiât toujours de quelque trahison subite. En conséquence, il redoubla ses soins pour attacher à sa personne les militaires les plus renommés par leur bravoure, et pour engager le roi à éloigner ceux qu'il ne put gagner, et dont l'intrépidité lui faisait appréhender quelque brusque exécution. Louis, harcelé par son ministre, se détermina à avoir une seconde

fois cette complaisance ; mais il faisait observer à ceux qu'il sacrifiait que, d'après le déclin rapide de la santé du cardinal, leur feinte disgrâce ne serait pas de longue durée.

En effet, pendant que Richelieu s'entourait ainsi de remparts contre la mort, il la portait dans son sein. Il avait été malade à Narbonne assez sérieusement pour se croire obligé de faire son testament. A une lueur de convalescence succédèrent des rechutes fréquentes, une fièvre qui le mina insensiblement, et des ulcères, signe d'un sang appauvri et corrompu. Il languit quelques mois, plus tourmenté par les remèdes que par son mal : enfin son état devint désespéré. On ne vit pas alors ce qu'on a coutume d'apercevoir en pareilles circonstances, des projets, des intrigues, des démarches de la part de ceux qui ambitionnaient sa place. Tout était si bien subjugué que personne ne remua. Le cardinal disposa souverainement du ministère, de la faveur du roi, de sa confiance, lui indiqua ceux qu'il devait préférer, et le monarque, docile, ne s'écarta en rien de ses volontés : de sorte qu'on peut dire que Richelieu régna même après sa mort.

Il montra beaucoup de fermeté dans ce dernier moment, et reçut les sacrements de l'Église avec piété et résignation. On remarqua qu'il ne demanda point pardon aux assistants des fautes qu'il avait pu commettre, tant dans son administration que dans sa conduite particulière, soit que sa conscience ne lui reprochât rien, soit qu'il ne voulût pas accorder à ses ennemis le petit triomphe de dire qu'il s'était rétracté en quelque chose. Quant à ses affections privées, il témoigna beaucoup d'attachement pour ses parents, qu'il recommanda au roi, et conserva jusqu'au dernier moment une tendresse de préférence pour sa nièce la duchesse d'Aiguillon, qu'il avait toujours aimée plus que les autres. Il l'établit comme surintendante de sa famille. Ces dispositions faites, il mourut tranquillement, le 4 décembre, dans la cinquante-huitième année de son âge, comblé d'honneurs et de dignités. Pendant son agonie on vit le roi sourire : ce qui confirma l'opinion déjà établie que ce prince regardait avec plaisir le terme de la domination exercée sur lui par son ministre. Quand on lui annonça qu'il venait d'expirer, il dit simplement : « Voilà un grand politique de mort. »

Cette courte oraison funèbre renferme tout ce qu'on peut dire de lui, quant à l'administration. Il est l'auteur de l'équilibre établi entre les puissances de l'Europe, sur lesquelles la maison d'Autriche avait eu jusqu'alors trop de prépondérance. Il a aussi réduit les réformés français à un état d'impuissance qui ne leur a plus permis de se faire redouter. Voilà les deux chefs-d'œuvre de son ministère ; mais ils coûtèrent bien du sang à la France. On joint à ces chefs-d'œuvres politiques l'abaissement des grands, qu'il tira de leurs châteaux, où ils jouissaient d'une force et d'une considération souvent nuisibles à la tranquillité du royaume, et qu'il rendit de simples courtisans. il est accusé assez communément d'avoir travaillé à abattre la haute noblesse, plus par intérêt personnel que pour le bien des peuples, et de n'y avoir réussi qu'en tendant des pièges à ceux qu'il voulait perdre : cette imputation n'est pas dépourvue de vraisemblance. Mais un éloge qu'on peut lui donner sans mélange de blâme, c'est que la marine, la discipline militaire, le commerce étranger et plusieurs branches d'administration commencèrent à fleurir sous son gouvernement. Il protégea les lettres, et ne négligea rien de ce qui pouvait illustrer la nation. Cependant on ne croira pas qu'il ait eu à cœur de la rendre heureuse, si l'on considère la multitude d'édits bursaux que ses plans rendirent nécessaires³, et les coups d'autorité qui excitèrent souvent les murmures du clergé, de la magistrature et des autres ordres de l'État ; ainsi son ministère fut brillant, mais oppressif.

Cette conduite impérieuse à l'égard de tout le monde, même des souverains, était une suite de son caractère décisif, tranchant et ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Persuadé de sa capacité et de la supériorité de ses lumières, il prétendit à tous les genres de réputation. Richelieu écrivit un livre de controverse theologique, s'exerça dans la poésie dramatique, s'érigea en juge des auteurs, dont les plus célèbres encoururent sa jalousie et sa disgrâce, quand ils n'eurent pas la complaisance de lui céder à propos. La confiance dans ses talents lui persuadait non-seulement qu'il faisait tout bien, mais qu'aucune chose n'était bien faite que par lui. En conséquence, il se permettait les actions les plus étrangères à son état, comme de commander les armées en personne, d'instruire les procès criminels, de

faire amener les prisonniers en sa présence, et de les interroger lui-même. A la vérité, peu de personnes eurent autant que lui l'esprit de détail, joint aux grandes vues et à la connaissance es moyens propres à les faire réussir. C'est ce qu'on peut remarquer dans ses dépêches, dans ses instructions aux ambassadeurs, et surtout dans ses lettres au roi. Le style en est noble, pur et sentencieux : il y règne une adresse singulière à présenter ce qu'il veut insinuer, à prévenir et détruire toutes les objections : de sorte que, soit qu'il parlât, soit qu'il écrivît, il était Sur de faire adopter ses idées à son maître.

Aussi à-t-on remarqué que jamais Louis ne revint des préventions que son ministre lui avait inspirées. Avant qu'il mourût, il lui donna la satisfaction de le venger de son frère par une déclaration flétrissante qui fut enregistrée peu de jours après sa mort. Le roi y faisait l'énumération des fautes de Gaston et de ses rechutes, les mots d'ingratitude et de trahison y étaient répétés avec affectation, et il finissait par déclarer Monsieur incapable de toute charge dans l'État, notamment de la régence.

Cependant, comme Richelieu n'était plus là pour soutenir ses résolutions, quelques mois après il reçut son frère en grâce, et donna une déclaration contraire à la première : contraire quant aux dispositions concernant les dignités et la régence ; car, comme ce n'était qu'un pardon, les inculpations de trahison et d'ingratitude, et par conséquent les flétrissures restèrent. Il en fut de même à l'égard de presque tous les disgraciés de son règne. Après quelque temps d'attente, les prisons s'ouvrirent, les frontières ne furent plus fermées aux bannis, qui soupiraient après leur liberté. On vit reparaître auprès du roi ses officiers tant militaires que domestiques, que le cardinal avait éloignés. La duchesse de Guise revint de Florence, traînant après elle les corps de son mari et de ses deux fils aînés, morts en exil. Le duc de Vendôme, frère naturel du roi, et ses fils eurent permission de revenir en France, et quittèrent l'Angleterre, qui leur avait servi d'asile. Tous ces seigneurs étaient suivis d'une foule de gens attachés à leur fortune, dont le retour occasionnait dans les familles des espèces de fêtes publiques ; et l'on peut croire que, dans les premiers transports de joie, la mémoire du cardinal n'était pas ménagée. Les maréchaux de Vitry et de Bassompierre, le duc de Crammail, et plusieurs personnes de qualité moins titrées, sortirent de la

Bastille, de Vincennes, et des autres forts et citadelles où ils étaient retenus ; mais beaucoup d'entre eux, ou ne furent point admis en présence du roi, ou ne le furent que rarement et fort tard. Ainsi, quoiqu'il consentît à se relâcher de la dûreté que son ministre lui avait inspirée, Louis montra toujours des égards pour les volontés de Richelieu, en laissant, en quelque manière, le sceau de la disgrâce sur le front de ceux que le cardinal avait réprouvés.

La mort de Richelieu ne répandit pas, sans doute, moins de joie au dehors qu'au dedans. L'Europe, fatiguée depuis si longtemps par les plans ambitieux de ce ministre, dut concevoir un moment l'espérance qu'ils s'évanouiraient avec lui, et se flatter que la paix, également désirée par toutes les puissances belligérantes, allait enfin permettre à l'humanité de respirer. Mais le cardinal avait si vigoureusement combiné ses moyens, qu'ils se maintinrent d'eux-mêmes après lui, et que malgré la différence du génie du ministre qui le remplaça, malgré la faiblesse du monarque, les embarras d'une minorité et les inclinations de la régente, la guerre continua avec la même chaleur qu'auparavant, et que la maison d'Autriche ne put éviter le coup fatar qu'il avait médité de lui porter. Mazarin, qui tenait de lui sa place, craignant de décréditer dès l'abord son ministère, en se départant, par des mesures pusillanimes, de la conduite si ferme tracée par son prédécesseur, poursuivit les mêmes projets ; et ce fut par son conseil que, malgré les préjugés des uns et les alarmes des autres, le jeune allié du cardinal, le duc d'Enghien, qui n'avait encore que vingt-et-un ans, fut mis à la tête de l'armée de Flandre, où la guerre devait être poussée avec le plus de vigueur. En Catalogne et en Italie on projeta de se borner à la défensive.

Au milieu cependant de cette cour, que le rappel de tant d'exilés semblait devoir rendre aux plaisirs, mais que la mélancolie du chef laissait toujours également lugubre, Louis XIII, attaqué d'une maladie de langueur, se préparait à la mort, qui avançait à grands pas. Ses dernières années n'avaient été qu'un tissu de chagrins et d'inquiétudes, et ses derniers mois furent remplis de peines d'esprit à l'occasion de la régence. Il paraît que, de tous les griefs qui entretenaient l'indifférence du roi envers son épouse, celui qui l'affectait davantage était la part qu'elle avait eue dans l'affaire de Chalais. 1 la reine, à l'occasion de la faible santé de son mari, a réellement

eu le projet d'épouser Gaston après la mort de son frère, on ne peut l'exempter de blâme. On lui fit à la vérité reconnaître cette faute en plein conseil ; mais elle a toujours soutenu qu'elle en était innocente, et qu'elle ne s'était soumise à humiliation de s'avouer coupable, que parce qu'on l'avait menacée, si elle ne le faisait, de la renvoyer en Espagne. Cependant Louis lui reprocha toujours, au fond du cœur, d'avoir désiré sa mort ; et lorsque, voyant son époux près de descendre dans le tombeau, elle le conjura de n'y point emporter cette odieuse prévention, il répondit à Chavigny, qui parlait pour elle : Dans l'état où je suis, je dois lui pardonner, mais je ne suis point obligé de la croire. »

Avec ce préjugé, fortifié par l'accession de la reine à beaucoup d'intrigues subséquentes, et par la persuasion où était le roi de l'incapacité de sa femme, et de sa partialité pour l'Espagne, sa patrie, il n'est pas surprenant qu'il ait voulu l'exclure de la régence. Il en chercha longtemps les moyens ; mais ne pouvant y appeler ni son frère, qu'il n'estimait pas davantage, ni d'autres princes, qui n'étaient pas assez considérés pour soutenir son choix, après bien des combinaisons politiques, il nomma la reine régente, et son frère lieutenant-général du royaume ; mais il créa un conseil souverain, et défendit à Anne d'Autriche et à Gaston de le changer. Il en établit chef le prince de Condé ; et, le 19 avril, ayant fait jurer à son épouse et à son frère de se conformer à ces dispositions, il signa sa déclaration, et mit au bas, de sa main : « Ce que dessus est ma très-expresse et dernière volonté que je veux être exécutée. » Le lendemain, elle fut enregistrée au Parlement. Le roi languit encore près d'un mois, pendant lequel il éprouva une espèce d'abanon, autant causé par les cabales dont étaient occupés ceux qui auraient dû songer à lui, que par leur indifférence. Il mourut le 15 mai, à l'âge de quarante-trois ans, peu regretté, comme il avait vécu peu aimé.

On a vu à Paris la statue équestre de Louis XIII ; monument auguste, dont les inscriptions avaient été composées, sans doute, pour fixer le jugement de la postérité sur le prince qu'elles célèbrent. Il y était dit que le monarque mit à gloire à vaincre les ennemis de son royaume, à soumettre

les rebelles, à dompter Phérésie, à faire triompher la religion, et que, si ses travaux n'avaient hâté sa mort,

Il eût du saint tombeau vengé le long servage.

Mais le panégyriste n'a dit nulle part qu'il eût de l'affabilité, de la douceur, de la bonté, de l'amour pour ses sujets ; vertus plus précieuses aux peuples, et aussi dignes des rois que la bravoure et les talents militaires. Louis XIII avait un caractère sombre et soupçonneux. On le gagnait par des démonstrations d'attachement exclusif. L'amitié chez lui n'était pas toujours une suite de l'estime. Il aima sans estimer, il estima sans aimer, et comme d'estime est impérieuse, elle donna à Richelieu, sur son maître, l'ascendant dont il jouit toujours, malgré les efforts de ceux que Louis aimait.

LOUIS XIV,

Agé de près de 5 ans.

Un mois s'était écoulé entre les dernières dispositions de Louis XIII et sa mort ; pendant ce temps les alternatives de sa maladie variaient sans cesse le visage et la contenance des courtisans : quand le mal du roi augmentait, les disgraciés nouvellement rappelés ne pouvaient s'empêcher de montrer de la satisfaction, à travers le sérieux que la bienséance leur imposait ; quand il diminuait, les favoris du règne expirant reprenaient les apparences de la sécurité qu'ils n'avaient pas, mais qu'ils affectaient, pour tâcher de faire croire qu'ils ne craignaient point leurs ennemis. Cependant ces

derniers s'attendaient à quelques revers, et les premiers à des faveurs qui les dédommageraient des humiliations passées. Cette persuasion inspira de la docilité et de la souplesse à ceux qui avaient été les maîtres, de la roideur au contraire à ceux qui avaient plié ; dispositions qui firent prendre aux affaires un cours tout différent de celui qu'on avait prévu.

Il était naturel qu'Anne d'Autriche comptât de préférence sur les anciens confidents de ses peines ; confidents dont quelques-uns pouvaient être regardés comme martyrs de leur attachement pour elle : le principal d'entre eux était le duc de Beaufort, second fils du duc de Vendôme. On prétend qu'il avait su l'intérêt que la reine prenait, dans le commencement, au succès des desseins de Cinq-Mars contre le cardinal ; que le prélat voulut acheter l'aveu du duc par toutes les grâces et les faveurs qu'il pouvait désirer ; mais que Beaufort resta toujours inaccessible aux offres du ministre, et qu'il aima mieux quitter le royaume que d'y rester exposé à parler. Quand il revint, la reine le reçut avec la plus grande distinction, et dit publiquement : « Voilà le plus honnête homme de France. » Elle lui donna, la veille de la mort du roi, une marque non équivoque de son estime. Le duc d'Orléans et le prince de Condé eurent alors quelque différend ; et précisément, le même jour, le maréchal de La Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, reçut un faux avis qu'au moment de la mort du roi on devait l'arrêter avec tous les parents et les amis de Richelieu. Il manda, pour se défendre, les gens dépendants de sa charge. Anne d'Autriche, avertie de leur arrivée, s'imagina que c'étaient des troupes appelées par le duc d'Orléans ou par le prince de Condé, dans le dessein d'enlever le dauphin et le duc d'Anjou. Elle fit venir le duc de Beaufort, lui remit ses fils entre les mains en présence de toute la cour, et ordonna aux troupes de la garde de lui obéir comme à elle-même. Cette confiance en un homme si étroitement lié avec les anciens disgraciés marquait assez de quel côté allaient désormais pencher la faveur et le crédit.

Anne d'Autriche, en effet, parut d'abord ne penser et n'agir que par l'inspiration de ceux des ennemis de l'ancien ministère qui se trouvèrent auprès d'elle à la mort de son mari. Saint-Ibal et Montrésor, ces deux hommes sombres, qui avaient autrefois tenu le poignard levé sur Richelieu,

étaient comme les représentants du parti qui se forma alors. On l'appela *la cabale des importants*, parce que, fiers de la confiance de la reine, ils se donnaient des airs de suffisance et de protection. De ce nombre étaient des officiers, des gens de robe et des femmes. Ils avaient pour eux les maisons de Vendôme, de Guise et d'Épernon, les maréchaux de Vitry et de Bassompierre, et une foule de gens nouvellement échappés aux fers ou à la proscription ; tous fidèles à leur haine pour Richelieu, mais se connaissant peu les uns les autres, ou s'étant oubliés dans les exils et les prisons ; par conséquent sans liens d'amitié et d'estime, sans idée de la situation des affaires, et portant dans toute leur conduite la circonspection et la timidité que donne nécessairement le souvenir récent de la captivité.

La cabale compta d'abord beaucoup sur Augustin Potier, évêque de Beauvais, dont la reine voulut faire un ministre ; mais il n'avait ni principes du gouvernement, ni aptitude pour les acquérir. C'était un homme avantageux et borné, qui croyait tout facile, qui décidait, tranchait, et ne se doutait seulement pas qu'il y eût une marche à suivre, et des expédients à employer pour assurer les succès. Aussitôt que le roi fut mort, Potier et toute sa troupe prièrent que la régence appartenait de droit à la reine ; que les restrictions mises à son autorité par la création d'un conseil étaient injurieuses à Sa Majesté, et qu'il n'y avait pas d'autres moyens d'en effacer la honte que de les détruire. Anne applaudit à ce transport de zèle, et résolut de faire casser la déclaration qu'elle avait juré à son mari d'observer ; mais quand elle voulut mettre la main à l'œuvre, il se présenta des difficultés très-embarrassantes. abord il n'était pas certain que le Parlement se prêtât à abroger un règlement prudent en lui-même, et qu'il venait d'enregistrer. Il y avait à craindre que son refus ne fût d'autant plus ferme, qu'il serait appuyé par le prince de Condé, chef du conseil qu'on voulait supprimer ; par le chancelier Séguier, le cardinal Mazarin, Chavigny, et les autres membres de ce conseil, qui avaient tous des partisans très-dévoués. De plus, on avait lieu d'appréhender en donnant atteinte à la déclaration, qui était le titre de la puissance de la reine, le duc d'Orléans, quand cette déclaration serait cassée, ne revendiquât la régence pour lui-même. Il n'était donc pas question de brusquer l'affaire, comme le prétendaient l'évêque de Beauvais

et ses échos ; il fallut négocier, flatter le prince de Condé, gagner le chancelier, et s'assurer par des promesses du consentement de Mazarin, de Chavigny et des autres membres du conseil.

Le prince de Condé céda aux instances de sa femme, intime amie de la reine, qui s'engagea de lui assurer en biens et en dignités des dédommagements supérieurs aux avantages qu'il pouvait espérer de sa place. Pour décider Séguier et les autres à abandonner le rang et l'autorité que leur donnait la déclaration, on leur promit la même puissance sous un autre titre. Il fallut aussi calmer les alarmes des amis du cardinal de Richelieu, pour lesquels la déclaration était un rempart contre la vengeance de la reine. Ils avaient encore un parti très-puissant qu'ils pouvaient faire agir dans le Parlement. Anne vit les chefs en particulier, entre autres la duchesse d'Aiguillon ; elle les assura de sa bienveillance, et leur docilité commença à la disposer plus favorablement pour eux. Quant au duc d'Orléans, il ne fut pas difficile à la princesse, avec l'ascendant qu'elle avait sur lui, de l'amener à ses désirs. On gagna l'abbé de la Rivière, qui le gouvernait, et le prince se soumit à tout ; de sorte que les choses se passèrent au gré de la reine dans le lit de justice que le jeune roi tint le 18 mai. Anne d'Autriche fut déclarée régente, tutrice sans restriction, et maîtresse de former son conseil à sa volonté. Ainsi fut respectée la très-expresses et dernière volonté de Louis XIII. Orner Talon, avocat-général, donna pour motif de cette disposition le danger de partager la puissance : Parce que de cette division, dit-il, naissent les factions et les partis ; » premier exemple, souvent renouvelé pendant cette minorité, des décisions parlementaires, dont le corps qui les prononçait se croyait l'auteur, pendant qu'il n'en était que l'organe.

La reine avait été contente de la conduite du cardinal Mazarin dans cette conjoncture. Il ne s'était pas fait beaucoup prier pour se relâcher des droits que lui donnait la déclaration. Il avait même contribué à déterminer Chavigny, et il s'était montré disposé à tenir aussi volontiers quelque autorité de la bonté d'Anne d'Autriche, que du choix de Louis XIII. Ce procédé obligeant diminua le ressentiment qu'elle nourrissait contre lui, parce qu'elle savait qu'il avait, avec Chavigny, rédigé la fatale déclaration,

et qu'elle le soupçonnait même de l'avoir inspirée à Louis XIII. Les amis de Mazarin firent entendre à la régente que ce qu'elle regardait comme un mauvais office de sa part était au fond un véritable service, parce que, dans la disposition où était son époux de ne laisser à sa femme que ce qu'il ne pouvait lui ôter, il aurait certainement pris contre elle des mesures plus difficiles à rompre. D'une part les dévots de la cour, le P. Vincent de Paul, instituteur des missionnaires, le lord Montaigu, très-zélé catholique, le duc et la duchesse de Liancourt, des dames pieuses, endoctrinées par des carmélites et d'autres religieuses, prêchèrent à la reine le pardon des injures et l'amour des ennemis ; d'une autre, les politiques, qui craignaient que la cabale des importants ne prît trop d'empire sur elle, lui représentèrent que le cardinal Mazarin avait seul la clé des affaires étrangères, qu'il était laborieux, expéditif, de tout temps dévoué à la France, malgré quelque inclination pour l'Espagne, où il avait été employé dans sa jeunesse ; inclination d'ailleurs qui n'était pas un motif de réprobation auprès d'Anne d'Autriche. Tout cela ébranla la reine. Le ton poli de Mazarin, ses manières insinuantes, sa déférence aux volontés et au penchant de la régente, firent le reste.

Madame de Motteville rapporte, d'après la maréchale d'Estrées, qui avait connu Mazarin à Rome, avant qu'il eût intérêt à se déguiser, que « c'était l'homme du monde le plus agréable ; qu'il avait l'art d'enchanter les hommes, et de se faire aimer par ceux à qui la fortune le soumettait. Sa conversation était enjouée et abondante ; il paraissait sans prétentions, et il faisait semblant fort habilement de n'être pas habile. » Le premier acte qui le fit connaître en France, cette paix qu'au péril évident de sa personne il avait procurée sous Casal, entre deux armées prêtes à se charger, dut lui donner du relief dans l'esprit des Français, et ses manières nobles purent entretenir cette heureuse prévention. Il conserva toujours de son ancien état l'air aisé et galant ; et la lord Montaigu semble l'avoir bien peint, lorsqu'aux différentes questions de la reine sur le caractère de l'Italien, il lui répondit : « C'est tout l'opposé du cardinal de Richelieu. »

On a soupçonné Anne d'Autriche de n'avoir pas été insensible aux qualités aimables de Mazarin. Cette princesse était coquette, à prendre ce

terme dans l'acception la plus favorable, c'est-à-dire qu'elle aimait à être louée, et à s'apercevoir qu'on ne la regardait pas sans intérêt ; disposition qui, malgré la majesté du trône, l'exposa aux traits malins des courtisans. Pour Mazarin, il se conduisit avec la plus grande circonspection. Loin de s'enorgueillir des bonnes grâces de sa souveraine, il flattait et caressait tout le monde ; et afin de détourner les coups de l'envie, qui a coutume d'attaquer les nouveaux favoris, il disait qu'il ne restait dans le ministère que jusqu'à ce qu'il eût fait la paix, et qu'après cela il se retirerait à Rome. Cette espèce d'engagement trompa les jaloux. Ils ne prirent pas garde aux progrès du cardinal auprès de la reine ; et l'évêque de Beauvais, amusé par la confiance que lui faisait la régente qu'elle ne gardait le prélat italien que pour s'instruire des affaires, et qu'elle le renverrait ensuite, vécut avec lui comme avec un homme dont le crédit passager ne méritait pas de l'inquiéter.

Ce qui devait décider aux yeux du public de la prépondérance des partis, c'était l'accueil que ferait la reine à la duchesse de Chevreuse et au marquis de Châteauneuf, personnages tout autrement considérables que ceux qui avaient jusqu'alors figuré à la tête des *importants*. L'un renfermé dans le château d'Angoulême, l'autre errante dans les Pays-Bas et en Espagne, avaient fait une longue pénitence de s'être attaqués à Richelieu, et de s'être proposé de le rendre le jouet de leurs artifices et de leurs intrigues. Soit que Louis XIII fût entré dans la passion de son ministre, soit qu'il eût reconnu par lui-même, dans ces deux personnes, des qualités dangereuses dont il craignait les influences sur son épouse, il recommanda expressément, dans sa déclaration sur la régence, de ne les jamais rappeler à la cour. Cette dernière volonté du défunt fut respectée comme les autres. A peine avait-il les yeux fermés, que les deux exilés demandèrent leur rappel. La reine, qui croyait qu'ils avaient été persécutés pour elle, l'accorda ; mais, pendant leur voyage, il s'opérait une révolution imprévue dans l'esprit et dans le cœur d'Anne d'Autriche.

Les hommes qui craignaient la capacité du marquis, les femmes qui redoutaient les charmes de la duchesse, se réunirent pour les décrier. Châteauneuf trouva dans la princesse de Condé, que la reine aimait et

estimait, une ennemie puissante, qui agit directement contre lui. Elle ne pouvait lui pardonner d'avoir présidé à la condamnation du duc de Montmorency, son frère, lui qui aurait pu s'en excuser, puisqu'il était dans les ordres sacrés, et qui le devait, parce qu'il avait été page dans sa maison. On remontra à la régente que ces personnes se flattaient de conduire le royaume ; qu'elles promettaient des grâces, assuraient de leur protection, se vantaient de distribuer seules les emplois et les dignités, et de la gouverner elle-même ; que d'ailleurs Anne se trompait sur la cause de leur ancienne disgrâce ; que Châteauneuf et la du

chesse de Chevreuse n'avaient pas été punis de leur attachement pour elle, mais d'une intrigue galante entre eux. Ces observations parurent plausibles à la régente, et son amour-propre piqué fit taire son inclination. Sous préla la de ne vouloir pas contredire ouvertement les dernières volontés de son mari, elle écrivit à Châteauneuf, qui s'en revenait d'un air triomphant à la cour, de rester jusqu'à nouvel ordre dans sa maison de Montrouge, près de Paris ; et quant à la duchesse de Chevreuse, Anne d'Autriche, après l'avoir reçue publiquement comme une amie, lui dit en particulier que, pour les mêmes raisons qui l'empêchaient de voir pendant quelque temps Châteauneuf, elle lui conseillait de se retirer aussi à la campagne. La duchesse, très-étonnée, combattit ces raisons, pria, se rabattit à des conditions, et obtint enfin la permission, sinon de rester toujours à la cour, du moins d'y paraître quelquefois. La régente, en même temps, pour ne pas mécontenter tout à fait le parti, donna à l'évêque de Beauvais la nomination de France au cardinalat.

On ne sait si ce fut afin de gagner la duchesse de Chevreuse, ou pour la mettre dans son tort, que Mazarin fit auprès d'elle une démarche, sans doute concertée avec la reine. Il alla la voir le lendemain de son arrivée, et, après les compliments qui peuvent flatter une femme pleine de prétentions à la gloire de l'esprit et à celle de la beauté, il lui offrit son crédit et sa bourse, sous le prétexte honnête qu'arrivant d'un long voyage, elle devait être dénuée d'argent, et que le paiement des assignations sur le trésor royal étant quelquefois lent, elle se trouverait peut-être embarrassée. La duchesse le remercia absolument pour l'argent. Quant aux offres de services, elle les

reçut d'un air badin, comme une personne extrêmement piquée de ce qu'on lui faisait entrevoir qu'elle pouvait avoir besoin d'être protégée auprès de la reine. Cependant elle promit de mettre la bonne volonté et le pouvoir du cardinal à l'épreuve ; et cette épreuve, elle ne l'imagina pas médiocre.

Pleine de dépit contre la maison de Richelieu, ses alliés et ses amis, elle aurait voulu les ruiner, les anéantir. Elle demanda à différentes fois, mais coup sur coup, qu'on reprît au maréchal de La Meilleraie le gouvernement de Bretagne, dont il avait été pourvu quand Louis XIII, après l'affaire de Chalais, l'ôta au duc de Vendôme. Elle voulait qu'on le restituât à celui-ci ; qu'on retirât l'amirauté à la maison de Brezé, qui la possédait, et qu'on en gratifiât le duc de Beaufort ; enfin qu'on dépouillât le jeune duc de Richelieu du gouvernement du Havre, pour le donner au prince de Marsillac, depuis duc de La Rochefoucauld, nouvelle conquête qu'elle commençait à attacher à son char. Ces prétentions, et beaucoup d'autres moins éclatantes, soulevèrent une partie de la cour contre les *importants*, dont la duchesse n'était que l'organe. Cependant la reine ne jugea pas à propos de rompre en visière à la cabale par un refus direct ; elle chercha des tempéraments, et comme, de ces demandes, celle sur laquelle on insistait davantage était la restitution du gouvernement de Bretagne à la maison de Vendôme, qu'on représentait comme une justice, la régente en prit le titre pour elle-même, et en laissa l'essentiel au maréchal de La Meilleraie, qu'elle nomma lieutenant-général de la province. Les autres demandes de moindre conséquence furent en partie accordées et en partie éludées. Il n'y eut que l'amirauté et le gouvernement du Havre pour lesquels Mazarin satisfit en promesses, que les événements qui suivirent le dispensèrent d'exécuter.

Richelieu, prévoyant qu'après sa mort, sa famille et ses amis seraient probablement inquiétés, leur prépara un appui dans la protection de la maison de Condé : c'est pour cela qu'il maria sa nièce au duc d'Enghien, et qu'il versa sur cette maison les biens, les honneurs l'autorité, enfin tout ce qui pouvait la mettre en état de défendre ses allés. La princesse de Condé, joignant à ces avantages la faveur de la reine, détourna de dessus la tête de la duchesse d'Aiguillon, qui était la plus menacée, les premiers éclats de la

disgrâce. file vint aussi efficacement au secours des jeunes Richelieu et Brézé, qu'on voulait priver, l'un du Havre, l'autre de l'amirauté ; et elle employa d'autant plus volontiers ses soins dans cette affaire, que l'amirauté, selon les vues de la cabale, devait passer entre les mains du duc de Beaufort, qu'elle haïssait, parce qu'après avoir recherché en mariage mademoiselle de Bourbon, sa fille, il avait négligé cette princesse, qui épousa depuis le duc de Longueville. Le prince de Condé ne montrait pas le même zèle à servir ses alliés. Il paraissait regarder tout avec indifférence, toujours intérieurement piqué de ce que la reine lui avait comme extorqué la place de chef du conseil de régence, que la déclaration de Louis XIII lui donnait. Mais le duc d'Enghien ne s'en tint pas à la neutralité de son père, et il y eut un moment où on le crut absolument livré à la cabale des *importants*.

Ce guerrier, plus fait pour la franchise des camps que pour le manège des cours, et à qui ses fautes et ses malheurs n'ont pu ôter le nom de grand, venait, à vingt-deux ans, de gagner la bataille de Rocroy, et de remporter une victoire qui aurait illustré un vieux général. Don Franciso de Melos, vainqueur du général de Grammont, à Honnecourt, s'était promis cette année de plus grands succès. Ne projetant pas moins que l'envahissement de la Champagne, il leva ses quartiers de bonne heure et investit Rocroy. Cette ville, située au milieu d'une vaste plaine, était entourée de bois et de marais, et l'on ne pouvait y pénétrer que par un défilé. Si don Francisco eût défendu ce passage, peut-être eût-il arrêté le prince et forcé la place après quelques assauts. Mais la confiance d'avoir bon marché des Français, sous un général de vingt ans, lui fit laisser à dessein une issue libre jusqu'à lui ; seulement, pour ne pas négliger les moyens d'assurer la victoire, il avait mandé au général Beck de le venir joindre.

Le duc d'Enghien avait été nommé en même temps au commandement de l'armée de Flandre et au gouvernement de Champagne. A ce double titre, il tenait à déshonneur de se laisser enlever Rocroy, et il se hâtait, avec l'intention de pousser vigoureusement les Espagnols, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du roi et l'ordre de ne rien hasarder. Les mêmes avis avaient été adressés au maréchal de L'Hôpital, qu'on lui avait donné pour

modérateur ; mais autant celui-ci, par ses instructions, mettait d'obstacles aux mesures qui pouvaient amener une bataille, autant le jeune prince, qui ne partageait pas la circonspection du vieux maréchal, usait d'adresse pour le faire tomber lui-même dans la nécessité de la livrer. Il ne témoigna d'abord que le dessein de jeter du secours dans Rocroy. L'Hôpital, persuadé que le défilé serait gardé, et qu'il ne résulterait de cette tentative qu'une simple affaire de poste, n'y apporta pas d'opposition, mais sa prudence fut mise en défaut par les combinaisons présomptueuses de l'ennemi. La tête de l'armée ayant passé sans trouver de résistance, ce fut pour le reste une nécessité de la soutenir, et rouvrir de résistan fut dans la plaine, ce fut encore une autre nécessité d'y demeurer, car la retraite eût été plus périlleuse que le combat. Il fallut même se hâter d'attaquer, pour prévenir la jonction du général Beck, qui était attendu à chaque moment par les Espagnols, et qui eût ajouté à la supériorité du nombre qu'ils avaient déjà. Le jeune duc faisait ses dispositions en conséquence, lorsque l'imprudence du marquis de La Ferté, qui, sans ordre, essaya de faire pénétrer un secours dans Rocroy, découvrit son aile gauche et pensa le mettre dans l'impossibilité de prévenir sa défaite. Le prince, à la place du général espagnol, n'eût pas manqué une pareille occasion de battre son adversaire, et c'est même à ce coup d'œil si vif, qui lui faisait saisir sur-le-champ les fautes de l'ennemi pour en profiter, qu'il dut par la suite la majeure partie de ses succès ; mais don Francisco crut que les siens seraient plus assurés s'il attendait Beck pour agir, et cette prudence intempestive fut le salut de l'armée française. Cependant le temps nécessaire pour y rétablir l'ordre força le duc d'Enghien à différer la bataille et à la remettre au lendemain 19 mai, cinquième jour depuis la mort de Louis XIII. Soit lassitude, soit sécurité, il dormit profondément en attendant le combat, et il fallut l'éveiller à la pointe du jour, comme autrefois Alexandre à Arbelles.

L'armée espagnole comptait dix-huit mille fantassins et huit mille cavaliers. L'armée française, moins forte de trois mille hommes de pied et de mille chevaux, s'ébranla néanmoins la première. Le duc commandait la droite, L'Hôpital la gauche, et Sirot, baron de Viteaux, dont la bravoure était renommée pour avoir fait le coup de pistolet avec trois rois, et avoir percé

d'une balle le chapeau de Gustave-Adolphe, conduisait la réserve. Le prince, après avoir parcouru les rangs, harangué le soldat et l'avoir encouragé à étreindre la couronne du jeune roi, donna le signal du combat en assaillant de front la cavalerie qui lui était opposée, tandis que Gassion, son bras droit, et qui avait eu son secret, prenait cette même cavalerie en flanc, après avoir dispersé un parti de mousquetaires qui la couvrait. Cette double attaque la mit promptement en déroute. Le prince, laissant à son lieutenant le soin de la poursuivre et de l'empêcher de se rallier, rabat sur l'infanterie allemande, italienne et wallonne ; ces corps, malgré le désavantage du lieu, soutiennent avec courage les charges de la cavalerie, mais ils finissent par céder.

Le maréchal de L'Hôpital n'était pas aussi heureux à la gauche. Sa cavalerie, partie au grand galop, et tout essoufflée quand elle atteignit l'ennemi fut repoussée avec une perte considérable. Blessé lui-même au milieu de ses efforts pour rétablir le combat, il crut la bataille perdue et fit dire à Sirot d'aviser à la retraite. « Non, non, répondit celui-ci, la bataille n'est pas perdue, car Sirot n'a pas donné, et le duc d'Enghien vit encore. » Il se hâte en même temps de donner avis à ce dernier de la détresse de son aile gauche, et, avec les forces inégales de la réserve, il maintient le combat jusqu'à l'arrivée du prince, qui, aussitôt qu'il est instruit, tournant par derrière les bataillons espagnols, fond à l'improviste sur leur cavalerie victorieuse, mais débandée, et la dissipe en un instant.

Il ne restait de l'armée que les fameuses bandes espagnoles, corps d'infanterie formidable, entièrement composé de soldats nationaux. Le comte de Fuentes les commandait ; quoique âgé et infirme, il avait conservé toute la vigueur du commandement, et il se faisait porter de rang en rang dans une chaise pour raffermir au besoin le courage de ses braves vétérans. Ceux-ci, pour ne rien perdre de l'effet de leur feu meurtrier, avaient ordre de ne tirer que lorsque les Français seraient à cinquante pas. Une barrière impénétrable de piques les couvrait d'ailleurs, et ne s'ouvrait que pour laisser agir dix-huit pièces de canon qu'ils cachaient dans leurs rangs. Cernés de toutes parts, ils repoussèrent, par cette manœuvre, jusqu'à trois attaques consécutives. Mais Ils succombaient à la fatigue, quand, menacés

d'une quatrième charge, leurs officiers, mettant un genou en terre, demandèrent quartier. Le duc d'Enghien s'avancait pour l'accorder, lorsque son geste, mal interprété, fit siffler une grêle de balles autour de sa tête. Indignés de ce qu'ils croient une trahison, les soldats français se jettent avec furie sur le bataillon espagnol et ils y font une horrible boucherie. Le jeune vainqueur dérobe à leur rage un petit nombre de guerriers qui se réfugient près de lui ; mais il fait de vains efforts pour sauver leur chef, et il ne put qu'envier sa mort. Ainsi fut détruite cette infanterie si redoutable, qui, depuis Charles-Quint, faisait la force des armées espagnoles, et dont la gloire s'évanouit alors, sans retour, pour passer aux armées françaises. Beck, arrivé trop tard, ne put qu'aider à la retraite et recueillir les fuyards.

Depuis longtemps la France n'avait remporté un avantage si décisif ; mais il en fallait recueillir les fruits. C'est à quoi s'attacha le jeune prince, qui, en capitaine déjà expérimenté, ne se laissa point endormir sur ses lauriers. Thionville pouvait intercepter les secours envoyés d'Allemagne aux Pays-Bas ; il forma le dessein de s'en emparer. Mais, à la tête d'une armée organisée pour une simple défensive, il n'avait aucune provision de siège. Il donna des ordres pour se les procurer, et, en attendant qu'on les rassemble, il inquiète l'ennemi, menace le Brabant, fait craindre pour Bruxelles, et, lorsque Melos a porté toutes ses forces de ce côté, indécampe subitement, et Thionville est investi avant qu'aucun secours ait pu y être porté. Bock cependant, trompant la vigilance de l'un des officiers du prince, y fit pénétrer deux mille hommes qui en prolongèrent la défense, mais ne purent en empêcher la prise.

La possession de cette place lui permit de donner la main au maréchal de Guébriant, dont les talents étaient continuellement enchaînés par l'indiscipline d'une armée mercenaire. Il se trouvait alors pressé sur la rive gauche du Rhin par le Lorrain Mercy, attaché au service de Bavière, et par le duc de Lorraine, à qui son inconstance habituelle avait encore fait oublier ses derniers serments. Un secours de cinq mille hommes, commandés par le comte de Rantzau, que le duc d'Enghien lui fit passer, lui donna les moyens de reprendre l'offensive. Il abandonna dès lors un pays ruiné par la guerre, repassa le Rhin dans l'intention d'hiverner en Souabe, et, afin de s'y établir

avec plus de sûreté, assiégea Rothweil, dont il s'empara, mais où il fut blessé à mort. Rantzau, qui prit le commandement après lui, se laissa presque aussitôt surprendre à Dutlingen par le duc de Lorraine, Mercy et Jean de Werth. Il fut complètement battu et fait prisonnier, et cinq à six mille hommes seulement de cette armée, qui avait si longtemps fait trembler l'Allemagne, parvinrent à repasser le Rhin sans chef. La cour se hâta de leur envoyer le vicomte de Turenne, qui leur était connu pour avoir servi autrefois avec eux sous le duc de Weimar. On le rappela d'Italie, où, pendant l'absence du prince Thomas, que sa santé avait forcé à se retirer, il commandait en chef, et où quelques succès venaient de lui mériter, à trente-deux ans, le bâton de maréchal de France.

Quand le duc d'Enghien, à la fin d'une campagne si brillante, reparut à Paris, tout resplendissant de gloire, et environné d'une foule de jeunes seigneurs compagnons de ses exploits, les partis qui divisaient la cour se le disputèrent pour ainsi dire, et tirent tous leurs efforts pour s'attacher cette troupe brillante et son chef. Le choix du jeune prince fut bientôt fait : vain et frivole comme on l'est à son âge, il tourna du côté où l'appelaient la flatterie et les plaisirs. La cour d'Anne d'Autriche n'était ni sombre ni triste, et la reine elle-même laissait souvent percer la gaieté à travers les crêpes lugubres du veuvage. Mais les dames admises à sa familiarité, privées des grâces de la première jeunesse, ne possédaient que celles de l'âge mûr : la variété des connaissances, la justesse du raisonnement et le sel de la conversation. Cette société, bonne pour des hommes réfléchis, était trop grave, trop imposante pour le vainqueur de Rocroy et son cortège pétulant. Ils se trouvaient moins gênés dans le cercle des duchesses de Chevreuse et de Montbazon : celle-ci avait épousé le père de la première, et était plus jeune que la fille de son mari. C'étaient deux femmes qui avaient de l'expérience, de ces femmes qui remplacent les grâces naïves de la jeunesse par des complaisances et des agaceries, et qui par là usurpent souvent sur des cœurs neufs un empire que la vertu et la décence ne peuvent obtenir. Elles attiraient auprès d'elles les agréables des deux sexes, et la liberté qui régnait dans ces assemblées gagnait aisément les jeunes militaires. Le duc d'Enghien s'attacha à madame de Montbazon et se trouva

lié au parti des importants ; mais une malice imprudente de la duchesse le refroidit et le jeta dans le parti opposé.

Entre les personnes qu'on distinguait dans cette société, et qui par conséquent excitaient la jalousie, brillait la jeune duchesse de Longueville, sœur du duc d'Enghien. Des lettres galantes trouvées un jour sous ses pas, et reconnues par madame de Montbazon pour devoir être de son écriture, furent lues et commentées en plein cercle d'une manière très-désagréable pour l'absente. La princesse de Condé, indignée de l'imputation, et encore plus de la publicité qu'on lui avait donnée, en demanda justice à la reine, comme d'un affront fait à la famille royale. Cette tracasserie, qu'on aurait dû mépriser, devint une affaire sérieuse. Le duc de Beaufort se déclara le champion de madame de Montbazon, pour laquelle il faisait le passionné ; le duc d'Enghien défia dédaigneusement les détracteurs de sa sœur. Les courtisans, selon leurs inclinations ou leurs intérêts, vinrent offrir leurs épées aux rivaux, et l'on se vit à la veille d'un combat sanglant. La régente, après avoir employé inutilement la persuasion, prit « ton d'autorité, et condamna la duchesse de Montbazon à faire une réparation. Mazarin en régla la forme, le lieu, le cérémonial : il y rencontra autant de difficultés que s'il avait été question d'un traité qui aurait décidé du sort de deux empires. Pour l'exécution, la princesse de Condé convoqua chez elle une grande assemblée : la duchesse de Montbazon y parut. Elle lut d'un air moqueur quelques lignes d'excuses et de compliments qui avaient été concertées ; la princesse y répondit par quelques mots prononcés d'un ton aigre-doux, et elles se séparèrent aussi brouillées qu'auparavant. Telle fut ce que M. de La Châtre appelle l'amende honorable de madame de Montbazon. La reine, dans la crainte que les rencontres n'occasionnassent de nouvelles scènes, défendit à la duchesse, jusqu'à nouvel ordre, de rester dans les endroits où serait la princesse de Condé. Cette injonction, qui mettait la victoire tout entière du côté des Condé, qu'on savait être soutenue par le cardinal Mazarin, avertit les *importants* de l'ascendant qu'il prenait. Mais, au lieu de travailler à regagner auprès de la reine le terrain qu'ils avaient perdu, et à remettre leur crédit au niveau de celui du ministre, ils firent tout ce qui pouvait accélérer son élévation et leur chute.

Anne d'Autriche était bonne, familière dans son domestique, disposée à obliger ; mais elle ne voulait pas que ses amis prétendissent la dominer : elle se roidissait contre la contradiction. Madame de Chevreuse, madame de Hautefort, et les autres personnes attachées à la reine pendant la vie de son mari, n'avaient pu saisir ce caractère, parce qu'elles ne l'avaient connue alors que dans l'oppression : devenue maîtresse de suivre ses goûts, elle leur insinua, et leur déclara même fermement, selon les circonstances, qu'elle prétendait n'être pas gênée dans sa confiance ni exposée aux remontrances et aux critiques. Malgré ces avertissements, ces personnes s'imaginèrent qu'en ne laissant point ignorer à la reine les bruits qui se répandaient sur son compte, elles l'engageraient à congédier le ministre qui la rendait l'objet des observations malices de ses domestiques et du public. Mais il en arriva tout autrement : loin de savoir gré à ceux qui affectaient de prendre un intérêt si vif à sa réputation, elles les regarda eux-mêmes comme les auteurs des censures mortifiantes dont sa couronne ne la garantissait pas, et se promit de saisir la première occasion favorable de se débarrasser de tous les donneurs d'avis. La morgue des importants fournit à la reine ce qu'elle désirait.

Comme ce n'était qu'à contre-cœur et au grand regret du parti que la duchesse de Montbazon s'était soumise à céder partout la place à la princesse de Condé, elle s'imagina que des rencontres supposées fortuites pourraient faire exception à la règle, et la réintégrer insensiblement dans la compagnie de la reine, que la princesse ne quittait guère. En conséquence, la duchesse de Chevreuse ayant obtenu la permission de donner à la régente une fête champêtre, madame de Montbazon s'y rendit pour aider, disait-elle, sa belle-fille à en faire les honneurs. La princesse de Condé, qui en fut avertie, offrit à la reine de s'absenter, afin de ne pas troubler ses plaisirs ; mais la reine ne le voulut pas souffrir, et envoya dire à madame de Montbazon de prendre quelle prétexte pour se retirer. Celle-ci s'excusa d'obéir, et Anne d'Autriche, piquée de ce refus, ne parut point à la fête. Dès le lendemain elle exila la belle-mère, et fit dire à la belle-fille, qui lui avait attiré ce désagrément, d'aller à la campagne.

Cependant, quelques jours après, elle rappela madame de Chevreuse. Sensible au souvenir de la liaison qu'elle avait eue autrefois avec cette femme, elle lui parla en amie, et lui conseilla, pour leur commune tranquillité, de ne songer qu'à vivre agréablement en France, sans se mêler d'aucune intrigue « Je vous promets, lui dit-elle, mon amitié à cette condition ; mais si vous voulez troubler la cour, je vous forcerai de vous en éloigner, et je ne peux vous promettre de grâce plus grande que celle d'être au moins chassée la dernière. »

Le duc de Beaufort prit l'exil de madame de Montbazon en héros de roman. Comme s'il eût cherché à rompre la lance contre tous ceux qui ne se déclaraient pas pour la dame de ses pensées, il ne se montrait plus qu'avec un air de dépit et d'humeur. Il brusquait les uns, bravait les autres, et en voulait surtout au cardinal, qu'il accusait d'avoir excité la reine à éloigner la duchesse. Ce prince, aussi dépourvu de jugement que de politesse, en agit très-peu respectueusement avec la régente elle-même. Il affectait de tourner le dos quand elle l'appelait ; si elle lui parlait, il ne lui répondait pas, ou il le faisait en termes ironiques et mordants. La reine souffrit quelque temps ses folies ; mais à la fin elle appréhenda qu'une trop grande indulgence ne le portât à des violences ; d'autant plus qu'on parlait d'assemblées secrètes, de complots, et de gens armés qui guettaient le cardinal pour l'enlever ou l'assassiner. Ce projet n'a jamais été vérifié ; mais Mazarin eut peur, ou en fit semblant. La régente entra dans ses craintes ; elle en fit part au duc d'Orléans et au prince de Condé, s'autorisa de leur consentement, et au moment que le duc de Beaufort se croyait au-dessus de toute attaque, le brave de la cour, le gardien du trône, le protecteur de la régente, à qui elle avait confié le soin de ses enfants, cinq mois après cette distinction glorieuse, fut arrêté le 2 septembre, et renfermé dans le château de Vincennes. Sa disgrâce s'étendit sur la duchesse de Chevreuse, Châteauneuf, Saint-Ibal, Montrésor et beaucoup d'autres, qui eurent ordre de s'éloigner de la cour. L'évêque de Beauvais fut aussi envoyé dans son diocèse, privé même de l'espérance du cardinalat. Ainsi expira, sans presque aucune convulsion, la cabale des importants.

Après la bourrasque causée par les importants, commencèrent les beaux jours de la régence, jours célébrés par les poètes comme l'âge d'or de la France. Il semblait que, délivrée d'un ministre soupçonneux sous un roi taciturne et mélancolique, elle commençât à jouir d'une existence nouvelle. Le cœur des courtisans, auparavant serré par la crainte, s'épanouissait, et s'ouvrait à la gaieté, compagne ordinaire de la confiance. Le peuple se réjouissait ; il courait en foule aux fêtes qu'on lui donnait fréquemment, à l'occasion des victoires qu'on remportait sur les ennemis. Il n'y allait pas admirer en silence des magnificences dont les yeux seuls étaient satisfaits, mais il y faisait éclater une joie naïve, marquée par ses acclamations. Le magistrat se livrait avec zèle à ses fonctions, sûr de ne plus éprouver ces coups d'autorité qui jetaient le trouble dans les tribunaux. Le guerrier s'exposait volontiers aux dangers, ne craignant pas qu'une politique ombrageuse le rendit responsable de l'événement. Enfin tous les ordres de l'État, guéris de leur langueur, semblaient revivre. Les impôts étaient cependant considérables, mais on les payait sans murmure, parce qu'on gagnait des batailles, et qu'à chaque succès on espérait la paix.

Turenne, après avoir pris ses quartiers d'hiver dans la Lorraine, province moins désolée que l'Alsace, et avancé même les fonds pour habiller et remonter sa petite armée, avait repassé le Rhin à Brisach pour observer Mercy, qui assiégeait Fribourg. Trop faible pour le combattre, il demanda des secours, et en les attendant il s'efforça d'inquiéter au moins l'ennemi. Mais quelque talent qu'il mît en œuvre, il ne put que retarder ses succès, et Fribourg était pris lorsque le duc d'Enghien, envoyé pour se réunir à lui, arriva. Quoique Mercy, malgré la jonction des deux généraux français, leur fût encore supérieur par le nombre, il ne jugea pas à propos de commettre le sort d'une conquête assurée aux hasards d'un combat, et il prit toutes les mesures pour n'y être pas forcé. Entouré dans la plaine de Fribourg de marais, de lacs, de ravins et de montagnes impraticables, qui ne laissaient entre elles que des défilés étroits, il mit tout son art à fortifier encore ces défenses naturelles. Elles parurent inexpugnables à Turenne, qui proposait d'affamer le Bavaois, mais non pas au jeune prince, qui, moins avare du sang du soldat, résolut d'attaquer de vive force. Turenne eut la commission

d'occuper un défilé, pendant que le duc d'Enghien à l'opposite devait escalader une montagne.

Malgré les difficultés nombreuses qu'offrait le passage de la gorge, coupée de tranchées et hérissée d'abatis qui arrêtaient les assaillants à chaque pas, Turenne déboucha le premier dans la plaine, mais non sans de nouveaux dangers, par le défaut absolu de cavalerie où il se trouvait pour protéger Sa division. Le prince, qui peu de moments après gagna la crête de la montagne, ne pouvait lui être encore d'aucun secours. Heureusement la nuit survint. Mais si elle sauva Turenne, elle couvrit en même temps l'habile retraite de Mercy, qui n'était plus couvert, et qui alla se retrancher de la même manière, à une lieue de là

Le lendemain, il y fut attaqué avec le même courage que la veille, mais avec moins de succès, et la perte des Français fut énorme : le prince ne put, suivant son désir, renouveler le combat le jour suivant ; les troupes, harassées, exigèrent du repos, et l'on en revint au plan de Turenne, au projet de couper la retraite à l'ennemi, et de l'affamer dans son camp. L'armée se mit dès lors en marche pour s'emparer des postes qui assuraient les communications et les vivres du général bavarois ; mais Mercy, éclairé par ses appréhensions, ne tarda pas à pénétrer le motif de ce mouvement, et il décampa lui-même, pour en prévenir l'effet. Rose, détaché contre lui pour le retarder, bravait son armée avec huit cents hommes ; il allait être écrasé, lorsque le duc, qui du haut d'une montagne reconnut le danger qu'il courait, se détourna de sa première direction pour voler à son secours. Mercy, profitant habilement

du retard qu'éprouvait l'armée française de cet incident, abandonne dans les bois de la forêt Noire ses bagages et son canon, et échappe, comme par enchantement, aux savantes combinaisons sous lesquelles il devait succomber. Ainsi se terminèrent ces combats fameux connus sous le nom des *journées de Fribourg*, et où le vaincu fit chèrement acheter la victoire au vainqueur. Il conserva même Fribourg, mais il ne put empêcher les deux rives du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Cologne, de tomber au pouvoir des Français. Ce fut dans la première de ces journées que le duc d'Enghien, mettant pied à terre, et lançant avec force son bâton de maréchal dans les

retranchements ennemis, s'y jeta lui-même à la tête de deux mille soldats rebutés, qui en chassèrent trois mille victorieux et couverts.

Gravelines dans le même temps tombait au pouvoir du duc d'Orléans. Les corps des deux maréchaux de La Meilleraie et de Gassion, qui servaient sous lui, pensèrent se charger après la prise de la ville, pour le vain honneur d'y entrer les premiers. Lambert, maréchal de camp, se jette au milieu d'eux, défend aux troupes avec autorité d'obéir aux maréchaux, et, par cet acte de présence d'esprit et de fermeté, sauve des milliers de braves, en donnant le temps à Gaston de statuer à l'amiable sur le pas. La campagne d'Italie fut à peu près nulle ; et en Catalogne, le maréchal de La Mothe ne put empêcher le roi d'Espagne de reprendre Lérida. Il fut traduit, pour ce sujet, devant un conseil de guerre, et ne fut absous qu'au bout de quatre ans.

Le soin de conserver les conquêtes sur le Rhin avait été confié à Turenne. C'était une tâche difficile avec la petite armée qu'on lui avait laissée. Il eut le talent de la doubler pendant l'hiver par des enrôlements, et se trouva en état au printemps d'aller chercher Mercy, qui avait aussi réparé la sienne, mais auquel on venait d'enlever quatre mille hommes pour la défense des pays héréditaires de la maison d'Autriche. C'était la suite d'une victoire nouvelle, remportée à Jenkowitz, près de Tabor en Bohême, par Torstenson ; victoire après laquelle il marcha sur Vienne, mais avec une lenteur qui permit de lui opposer d'autres troupes, ce qui l'obligea de regagner la Bohême. Turenne, mettant à profit l'affaiblissement de son adversaire, le força d'évacuer la Souabe, et le poussa même en Franconie jusqu'au delà de Wurtzbourg et de Nuremberg, où il le perdit de vue. Ses troupes alors lui demandèrent des quartiers pour se refaire. L'éloignement de Mercy et l'exemple de ce général, qui, au rapport de Rose, envoyé à la découverte, se cantonnait lui-même, semblaient déjà autoriser cette condescendance ; la fatigue des troupes, l'appréhension de leur mutinerie habituelle, mais surtout la commisération du chef pour des soldats excédés des travaux d'une campagne laborieuse, achevèrent de lui arracher son aveu. Le vigilant Mercy épiait cette faute, la seule qu'on ait jamais reprochée à Turenne, faute qu'il se reprocha lui-même aussitôt, et qu'il songeait même à réparer. Mais Mercy ne lui en laissa pas le loisir : à peine

fut-elle commise, que tout à coup il tombe à Mariendal sur ces quartiers séparés. Turenne fait passer en vain des ordres pour les rapprocher : dans la confusion de la surprise, ils sont mal exécutés, et le général français, n'ayant pu réunir encore qu'une partie de ses forces lorsque l'ennemi parut avec toutes les siennes, se vit dans la nécessité de courir la chance d'un combat inégal, auquel il ne put se refuser. Son faible corps, bientôt enveloppé, n'eut de ressource que la fuite, et lui-même pensa être fait prisonnier. Dès qu'il se vit en sûreté, il recueillit ses débris, et au lieu de chercher à regagner le Rhin, ainsi que sa faiblesse semblait le lui conseiller, il fit sa retraite sur la Hesse. Il avait formé le dessein d'y attirer Mercy et de forcer par là les Hessois et les Suédois, ménagers de leurs troupes, à lever enfin leurs quartiers d'hiver, et à sortir d'une inaction nuisible à la cause commune. Cette adresse eut le succès qu'il en avait espéré, et lui rendit une armée avec laquelle il fit reculer Mercy à son tour.

Mais déjà, sur le bruit de sa défaite, la cour lui avait envoyé un supérieur en la personne du duc d'Enghien, qui amenait des renforts. Le duc, ayant adopté le plan d'opérations de Turenne, mettait à la poursuite de Mercy l'ardeur qui lui était naturelle, lorsqu'il se vit arrêté tout à coup dans sa marche par le refus positif d'aller plus loin que les généraux alliés, choqués de la hauteur de son commandement, lui signifièrent. Déjà le prince ne parlait que de les charger, lorsque le prudent Turenne lui conseilla de la condescendance, et s'entremet pour rapprocher les esprits. Il y réussit, du moins à l'égard des Hessois ; mais il échoua auprès de l'inflexible Konigsmark, qui, faisant monter ses fantassins en croupe, disparut avec tous ses Suédois.

Mercy continua d'être harcelé avec le reste ; mais ayant reçu un renfort, il fit halte à Nordlingue et s'y fortifia de manière à n'être pas facilement délogé. Le duc d'Enghien, contre l'avis de Turenne, se détermina, quoique inférieur en nombre, à le combattre, et Mercy, se promettant la victoire d'une résolution qu'il taxait d'imprudence, se félicita de se voir attaqué. Le commencement de l'action répondit assez au jugement qu'il avait porté. Le maréchal de Grammont, qui commandait l'aile droite de l'armée française, fut mis dans une déroute complète par Jean de Werth, et les espérances de

Mercy commençaient à se réaliser, lorsque cet habile général reçut le coup mortel. Quelque désespoir qu'en conçurent ses troupes, et quelques efforts qu'ils fissent pour le venger, leur furie ne put suppléer au conseil ; et les succès de Turenne à la gauche, ainsi qu'une charge du duc d'Enghien à la tête des Hessois, achevèrent de donner la victoire aux Français, et d'enlever aux champs de Nordlingue la renommée sinistre que, onze ans auparavant, ils avaient acquise. Mais il s'en fallut de tout d'ailleurs que cette victoire eût les mêmes suites. Une maladie dont fut attaqué presque aussitôt le duc d'Enghien, et un secours considérable amené par l'archiduc Léopold aux impériaux et qui doubla leurs forces, obligea les Français victorieux à faire retraite, et à se borner à la défensive sur le Rhin. Cependant l'hiver ayant éloigné le prince allemand, qui alla prendre ses quartiers en Bohême, Turenne investit Trèves, et y rétablit l'électeur, dont la régente avait déjà procuré l'élargissement. C'était la condition expresse qu'elle avait mise à se prêter aux ouvertures de la paix qui se négociait alors.

Le duc d'Orléans prit encore quelques villes en Flandre ; et, au midi, le comte d'Harcourt, après avoir établi une entière communication entre le Roussillon et la Catalogne, en favorisant la prise de Rose par Duplessis-Praslin, à qui elle valut le bâton de maréchal de France, passa la Sègre et remporta encore à Liorens une victoire qui termina la campagne.

Celle de l'année suivante n'eut rien de très-brillant pour les armes françaises. La jonction de Turenne avec Wrangel, qui avait succédé à Torstenson, et les manœuvres habiles de ces deux généraux qui devaient opérer la ruine de l'électeur de Bavière, devinrent inutiles par le bonheur qu'eut celui-ci, à la fin de l'année, de faire agréer sa neutralité à la régente. Cet incident fit rappeler Turenne dans le Luxembourg ; et il y était à peine rendu que déjà l'électeur avait repris ses anciennes liaisons. Gaston, toujours en Flandre, et ayant sous lui les maréchaux de Gassion et de Rantzau, s'empara de Mardilk à la vue du duc de Lorraine, qui n'osa hasarder le combat que le prince lui offrit. Il se retira après cet exploit, et remit le commandement au duc d'Enghien. Celui-ci, secondé par l'amiral hollandais Martin Tromp, enleva Dunkerque en dix-huit jours, et lorsqu'on croyait la campagne finie.

Ces avantages furent compensés par un échec qu'essuya le comte d'Harcourt, toujours heureux jusqu'alors : il fut battu par le marquis de Leganez, qu'il avait autrefois contraint de lever le siège de Casal, et qui le contraignit à son tour de lever celui de Lerida. Il en fut de même à peu près en Italie, où le prince Thomas se vit forcé de renoncer au siège d'Orbitello, ville située à Une journée de Rome, et dans l'*état des présides*, où, pour inquiéter Innocent X, et satisfaire une vengeance particulière de Mazarin, ce ministre avait fait porter la guerre. Le duc de Brézé, beau-frère du duc d'Enghien, devait coopérer par mer à ce siège : il battit en effet la flotte espagnole qui vint au secours, mais il fut tué dans le combat.

L'année 1647 fut encore moins heureuse. Une suspension d'armes entre l'Espagne et les Provinces-Unies, toujours inquiètes des succès et du voisinage des Français, permit à l'archiduc l'éopold de tourner toute son attention et toutes ses forces du côté de la Flandre, où Rantzau et Gassion ne purent l'empêcher de faire des progrès. Le dernier fut tué comme il s'emparait de Lens ; et, dit Monglat, à cette occasion, « la France gagna une bicoque, et perdit un grand capitaine. »

Turenne fut enchaîné pendant toute la campagne par la révolte et la retraite des Weimariens, qu'on n'avait pu satisfaire entièrement sur leur solde. Il les suivit dans leur marche ; et, négociant toujours avec leurs officiers, il en fit arrêter quelques-uns, en passant près de Philisbourg, et entre autres Rose, qu'ils avaient élu pour chef. Quelques-uns furent ramenés par la persuasion : avec ceux-ci il poursuivit les plus mutins jusqu'en Franconie, les chargea, leur fit quelques prisonniers ; mais il ne put empêcher qu'ils ne lui échappassent en majeure partie, et qu'ils n'allassent grossir l'armée suédoise. On touchait à l'automne lorsque Turenne put revenir dans le Luxembourg, où sa présence, obligeant l'archiduc à diviser ses forces, arrêta aussi ses progrès.

Le duc d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père à la fin de l'année précédente, et qui avait été envoyé en Catalogne pour réparer l'échec du comte d'Harcourt, ne fut pas plus heureux que lui. Soit que ce fut l'usage du pays, soit par fanfaronnade, il fit ouvrir la tranchée devant Lerida au son des violons. Le gouverneur Gregorio Brit, Portugais, y

répondit d'abord par des honnêtetés, et ensuite par un feu si terrible et des sorties si bien conduites, que le prince, dont l'armée diminuait sensiblement par les combats, les maladies et la désertion, et qui était menacé encore de l'approche d'une armée supérieure, prit sagement, mais non sans regret, le parti de la retraite.

Il n'y eut point d'événement marquant en Italie, où le duc de Modène avait succédé au prince Thomas dans le commandement des troupes combinées, et où les Espagnols restèrent sur la défensive par l'inquiétude que leur causait le soulèvement des Napolitains, révoltés des extorsions de leurs vicerois. Ils s'étaient mis sous la protection de la France, et avaient appelé le duc de Guise pour les commander. Mais celui-ci, mal secondé par la cour, fut fait prisonnier l'année suivante par don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, et Naples rentra dans le devoir.

La bonne situation des affaires, et dans le cabinet et chez l'étranger, au commencement de la régence, donnait à la nation un air de sérénité : aussi la vit-on tout à coup reprendre ce caractère vif, léger et enjoué qui la distingue ; les troubles mêmes de la Fronde, qui survinrent ensuite, ne l'altérèrent pas. On la verra s'amuser des affaires publiques, sans trop s'en occuper ; se passionner pour les partis, sans s'acharner à se détruire ; lire avidement les libelles et n'en retenir que les plaisanteries ; se faire la guerre sans se haïr ; se battre avec bravoure, et ne mêler aux hostilités ni atrocités ni noirceurs ; passer sans presque aucun intervalle de la tranquillité au tumulte, de la révolte à la soumission. On peut dire que l'état de la nation, pendant tout ce temps, fut un état de délire, et c'est sous ce point de vue qu'il faut envisager les événements qui vont suivre. Le cardinal de Retz, le duc de La Rochefoucauld, et plusieurs autres personnes d'un rang distingué, ont laissé d'amples mémoires sur ce sujet. Comme ils voyaient les événements de plus près, et qu'ils y jouaient les principaux rôles, ils les jugeaient très-importants, et se les grandissaient, pour ainsi dire, à eux-mêmes. Mais l'œil de l'histoire les voit dans leur juste proportion ; et c'est ainsi que nous les représenterons, sans nous appesantir sur les détails, et sans rien retrancher de ce qui peut les rendre instructifs.

Ces beaux jours de la régence durèrent à peu près trois années, pendant lesquelles le cardinal s'affermir dans le ministère contre les secousses qui allaient ébranler sa fortune. Mazarin fut haï, parce qu'il ne sut s'attirer ni l'estime ni la confiance, qui sont les pivots du gouvernement. Il n'avait pas de grands vices, mais presque toutes ses vertus étaient plus ou moins infectées des défauts contraires. S'il donnait, c'était avec parcimonie et contrainte ; s'il promettait, c'était dans l'intention de ne tenir qu'autant qu'il y serait forcé. Il parlait beaucoup et avec agrément ; mais il abusait de cette facilité, Pour s'envelopper dans de grands raisonnements qui lui fournissaient ensuite Une foule d'*échappatoires*. Un autre expédient qu'il employait volontiers était la lenteur : « le temps et moi, » disait-il quelquefois. Cette marche tardive et tortueuse désolait les Français, amis de la promptitude dans le conseil comme dans l'exécution. Leur penchant à la précipitation leur rendait le ministre ridicule ; lui, de son côté, les regardait comme une nation purement frivole. Il résulta de là un mépris réciproque, très-mal fondé de part et d'autre, mais qui influa beaucoup sur les événements suivants. Il semble que le cardinal azarin aurait préféré la vie d'un homme riche sans affaires à celle d'un ministre ; car il aimait les plaisirs, la table et le jeu. Il haïssait le travail, et laissait en arrière une multitude de réponses et de dépêches. Cependant, quand voulait s'appliquer, il avançait beaucoup en peu de temps. Les audiences, la représentation lui déplaisaient ; il serait resté volontiers enfermé dans l'intérieur de son domestique, occupé de bagatelles, d'oiseaux, de singes, d'ameublements, de bijoux ; et jamais on ne l'en tirait qu'il ne montrât de l'humeur. Enfin, un défaut très-essentiel dans un ministre, c'est qu'on savait qu'il ne fallait que lui faire peur pour obtenir de lui tout ce qu'on voulait. « Faites du bruit, disait le cardinal de Sainte-Cécile, son propre frère, et il accordera tout. » Dans une cour où les plaisirs faisaient qu'on se communiquait beaucoup, ces défauts du ministre ne tardèrent pas à être remarqués, et bien des personnes se proposèrent de les tourner à leur profit. Le cardinal sentit les inconvénients de cette familiarité ; et les efforts qu'il fit pour la diminuer occasionnèrent le premier soulèvement contre lui.

Anne d'Autriche, pendant la vie de son mari, n'avait pas eu de plus grande consolation dans ses peines que la liberté de s'en plaindre avec ses domestiques, ses femmes et les autres personnes qui l'entouraient. Lorsqu'elle eut pris en main les rênes du gouvernement, elle continua de parler de ce qui l'affectait ; de sorte qu'à son exemple tout le monde s'entretenait des affaires d'état. Mazarin fit sentir à la régente les inconvénients de cette habitude, et elle s'en corrigea ; mais les familiers de la reine, privés de ces confidences qui satisfaisaient leur curiosité, et qui leur dominaient un air d'importance, conçurent un extrême ressentiment contre le ministre. Il s'embarrassa peu de la haine des subalternes, persuadé que, pourvu qu'il eût pour lui les princes du sang, les grands officiers de la couronne et les chefs les plus éminents des corps, tous les autres seraient trop heureux de se ranger sous sa protection. Il s'attacha donc à contenter les premiers, à prévenir leurs désirs, et surtout à les flatter et à les endormir par de belles paroles. Mazarin ne fit pas réflexion que presque toujours les grands sont conduits par les petits. Ceux-ci gens d'affaires, fournisseurs, domestiques, en rapport continuel avec les courtisans, n'eurent pas de peine à leur inspirer des préventions contre le ministre qui les négligeait. S'il accordait des grâces, il ne fallait pas, disaient-ils, lui en avoir obligation, parce que c'était, de sa part, crainte plutôt qu'inclination ; il fallait, au contraire, profiter de sa faiblesse, et exiger encore davantage. Si, excédé des demandes, il hasardait un refus, l'essaim des mécontents se répandait dans les cercles, dans les sociétés bourgeoises, dans les cours souveraines, où ils avaient leurs amis, leurs parents et leurs alliés. Là on faisait sans miséricorde le procès au ministre. C'était, disait-on, un avare, un ambitieux, un homme qui ne pensait qu'à lui, qui se revêtait de toutes les dignités, se chargeait de bénéfices, pillait le trésor royal, dont il s'était rendu maître en y préposant ses affidés, qui prolongeait la guerre pour avoir un prétexte de pressurer les peuples ; enfin une sangsue publique, un fourbe qui déshonorait le gouvernement chez les étrangers, et dont il fallait nécessairement se défaire.

Les murmures contre la régente n'étaient pas moindres. « *Effusa est contemptio super principes*, disait Talon, avocat général ; le mépris

universel s'est répandu sur les princes. La personne du roi a été honorée à cause de l'innocence de son âge, mais celle de la reine a reçu toute sorte d'opprobres et d'indignités ; le peuple s'est donné la liberté d'en parler avec insolence et sans retenue. » On noircissait, en effet, la régente par des soupçons injurieux à son honneur. On ne l'épargnait pas non plus sur sa conduite politique : on la blâmait ouvertement de donner toute sa confiance à un étranger qui savait à peine la langue, qui ne connaissait ni le génie, ni les lois, ni les usages de la nation ; et d'avoir composé le conseil moins selon les besoins de l'État que selon les désirs de son ministre. A la vérité, elle avait conservé à la tête le chancelier Séguier, homme habile, ami des savants et des lettres, exercé dans le travail, employé avec succès sous Richelieu, et capable de donner de bons avis ; mais il passait pour l'homme de la cour contre le Parlement, et il était fit si souple, dit Talon, si déferant, si abaissé dans sa conduite à l'égard de la reine et des ministres, qu'il en était ridicule et sans estime dans le cabinet. » D'ailleurs, il lui était échappé de dire en pleins états « qu'il y avait deux sortes de conscience: l'une, d'État, qu'il fallait accommoder à la nécessité des affaires ; l'autre, à nos actions particulières. » Cette proposition scandalisa à juste titre, et ôta au chancelier la confiance du public, qui est le plus bel apanage d'un homme en place.

par une conduite contraire, Chavigny se fit un puissant parti dans le Parlement. « Il faisoit profession de dévotion, dit Talon, et même de jansénisme, et il se trouvoit que tous ceux qui étoient de cette opinion n'aimoient pas le gouvernement présent de l'État. » C'était un homme de *haut* sens, très-propre aux affaires. Mazarin lui devait son élévation : mais bientôt il le trouva de trop dans le conseil, et l'en éloigna. « Il est difficile et audacieux, disait le cardinal ; il serait heureux, s'il voulait se contenter d'avoir part à ma fortune ; mais il demande toujours et me contraint infiniment. » On cria à l'ingratitude. Chavigny se cantonna, pour ainsi dire, dans le Parlement, où il avait pour partisans déclarés les présidents Longueil et Viole, auxquels se joignirent les présidents de Novion et de Blancmesnil, piqués contre le ministre, à cause de la disgrâce de Potier, évêque de Beauvais, leur parent Châteauneuf, qu'on avait toujours laissé à

Montrouge, se mêla de cette cabale, qui devint très-dangereuse par la jonction de plusieurs conseillers disposés à brouiller. Mazarin ne trouva pas de meilleur moyen pour l'affaiblir que de disperser les chefs. Châteauneuf eut ordre de se retirer en Berry. Chavigny fut réduit au gouvernement de Vincennes, qui lui avait été donné par Richelieu ; d'autres furent relégués dans leurs maisons de campagne, d'où le ministre, peu enclin à la rigueur, les rappela bientôt. Cependant, comme tout cela s'était fait sans forme de procès, et par des coups d'autorité, le Parlement, dont les exilés étaient presque tous membres, en marqua beaucoup de mécontentement.

La guerre d'Espagne, très-dispendieuse, quoique accompagnée de succès brillants, durait toujours. Il fallait de l'argent pour la soutenir ; il en fallait pour fournir à la magnificence et aux plaisirs d'une cour fastueuse, pour acquitter les pensions des grands, créées dans l'intention de payer leur fidélité, enfin pour remplir les vides du trésor, causés par une administration peu économe. Les provinces épuisées n'offraient plus de ressources, malgré l'habileté du surintendant des finances à trouver des prétextes et des moyens d'impositions. C'était l'Italien Jean Particelli, sieur d'Émery, exacteur impitoyable, qui se faisait même honneur de sa dureté. On raconte qu'un poète venant un jour lui offrir l'encens dont les auteurs indigents ne parfument que trop souvent les distributeurs de richesses, d'Émery lui dit naïvement: « Au lieu de me louer, faites en sorte qu'on m'oublie ; les surintendants ne sont faits que pour être maudits. » De la part d'un homme qui se dévouait si gaiement à l'exécration publique, il était permis de tout appréhender : aussi la crainte fut-elle vive dans la capitale ; et les esprits commencèrent à s'agiter fortement, lorsque les bourgeois virent leurs possessions menacées, et la violence jointe aux prétentions de la cour.

Il parut odieux que, pour se procurer de l'argent, on tirât des archives de la finance un règlement qui avait cent ans de date. C'était un édit de 1548, qui faisait défense de prolonger les faubourgs de Paris, et de bâtir au delà des bornes posées à cet effet, sous peine de démolition, de confiscation des matériaux, et d'amende arbitraire. Plus il s'était écoulé de temps depuis ce règlement, plus les contraventions s'étaient multipliées, et plus le surintendant espérait d'argent. Il fit donner un arrêt du conseil qui rappela

celui de 1548, et les peines prononcées contre les délinquants. En conséquence, on commença à toiser le terrain occupé par les nouvelles constructions, afin d'imposer des amendes proportionnées à l'étendue, et de forcer les propriétaires à racheter, par une contribution, la démolition de leurs maisons, et la confiscation des matériaux. Cette opération du toisé jeta l'alarme dans beaucoup de familles, qui se voyaient menacées d'une multitude de procès entre les cohéritiers ou les acquéreurs. Le peuple s'émut, insulta les préposés au *toisé*, et troubla les ouvriers. Ils demandèrent main-forte ; on leur donna deux compagnies de soldats, qui empêchèrent les violences, mais non les murmures ; les propriétaires réclamèrent l'autorité du Parlement, qui intervint dans cette affaire, et qui fit des remontrances. La cour mollit insensiblement, et crut avoir obtenu la victoire, parce qu'elle avait soutiré quelques deniers ; mais elle accoutuma le peuple à s'attrouper, et le Parlement à s'assembler.

La fermentation devint plus générale par la publication d'un *tarif* qui augmentait considérablement les droits d'entrée dans la capitale. Le toisé n'avait inquiété que quelques familles : le *tarif* mécontenta tout Paris. La cour, effrayée des murmures qui dégénéraient en clameurs, le retira, et y substitua d'autres édits bursaux, qui parurent si onéreux, que le Parlement préféra encore le *tarif*, que l'on modifia ; mais ces arrangements ne se firent pas sans pourparlers avec le ministre, des assemblées de chambre, des députations à la régente, des réponses aigres, des coups d'autorité de sa part, des discours et des écrits, dans lesquels les grandes questions du droit des rois et des peuples, du pouvoir arbitraire et du pouvoir limité, étaient discutées et livrées aux réflexions du public. Les maîtres des requêtes, cette jeunesse, l'espérance de la haute magistrature, ordinairement attachée à la cour de laquelle dépend son avancement, s'élevèrent aussi contre le ministre, parce qu'on créa douze nouvelles charges, dont l'addition diminuait le prix des anciennes, et les rendait moins honorables. Enfin, les trésoriers de France, et d'autres possesseurs de charges et d'offices, firent entre eux des associations pour borner les projets de la maltôte, et écrivirent en province des lettres circulaires, pour engager ceux qui possédaient des charges à se joindre à eux. On mit en prison quelques-uns des plus ardents,

et ils furent relâchés aussi promptement et aussi imprudemment qu'ils avaient été resserrés. L'enthousiasme devint si violent, qu'un des plus emportés, qu'on avait laissé libre par des égards particuliers, alla se plaindre au ministre de ce ménagement, comme d'un affront, ne méritant pas, disait-il, d'être plus épargné que les autres, puisqu'il n'était pas plus innocent ; et cette bravade resta impunie.

Mais ce qui rendit ces petites attaques plus dangereuses, c'est le soulèvement de toute la magistrature au sujet de la *paulette*. Ce droit, ainsi appelé de Charles Paulet, son inventeur, était un expédient imaginé pour rendre la vénalité des charges profitable au trésor royal. Chaque particulier pourvu d'office était obligé de payer tous les ans le soixantième du prix de l'achat. A cette condition, quand il mourait, sa famille héritait de sa charge ; mais s'il y manquait et mourait dans l'année, la charge était dévolue au roi, et perdue pour la famille. Ce droit de vénalité, acquis par la *paulette*, n'était pas perpétuel ; les rois le renouvelaient tous les neuf ans, comme une grâce. Cette espèce de bail finissant dans l'année, le ministre, en accordant la continuation, imagina d'exiger de toutes les cours souveraines, le Parlement excepté, quatre années de leurs gages, par forme de prêt.

Le grand conseil, la cour des aides, la chambre des comptes, se récrièrent contre une pareille exaction ; ils remontrèrent au Parlement que l'exception n'était faite que pour les désunir, et que, s'il abandonnait les autres corps dans cette occasion, on reviendrait contre lui après les avoir abattus. Cette crainte prévalut contre toutes les mesures que prit la cour pour empêcher ces compagnies de faire cause commune, et le 13 mai fut donné le fameux *arrêt d'union*, qu'on peut regarder comme l'étendard sous lequel se rangèrent par suite tous ceux qui voulurent molester le ministère. Il portait qu'on « choisirait dans chaque chambre du Parlement deux conseillers, qui seraient chargés de conférer avec les députés des autres compagnies, et qui feraient leur rapport aux chambres assemblées, lesquelles ensuite ordonneraient ce qui conviendrait. » La régente sentit que cette démarche des cours souveraines, bornée d'abord à leurs intérêts particuliers, ne tarderait pas à s'étendre plus loin. Elle fit l'impossible pour empêcher ces assemblées. L'*arrêt d'union* fut cassé par un arrêt du conseil. Le Parlement

fut mandé au pied du trône. La reine lui fit essayer des réprimandes générales, et menaça les particuliers ; elle flatta ensuite le corps, et caressa les membres qu'elle craignait, ou dont elle espérait quelque complaisance. Le duc d'Orléans, depuis la régence, vivait tranquille, sans se mêler des affaires publiques. Anne d'Autriche le pria d'en prendre connaissance, et de traiter avec le Parlement. Il se fit Une grande députation à son palais : on entra en conférence, Gaston parlait bien, et mettait dans ses discours et ses manières autant de dignité que de douceur ; il gagna ceux qui le virent et l'entendirent. Mais ses propositions, rapportées aux chambres assemblées, dénuées du charme qu'il leur prêtait, n'eurent pas le même succès.

Mazarin voulut aussi entrer en conférence ; mais, comme il prononçait mal le français, son idiome étranger donna lieu à des plaisanteries, de la part de la jeunesse admise à ces pourparlers, et il devint ridicule ; tort qui éclipsa en France toutes les bonnes qualités. On crut d'ailleurs s'apercevoir dans l'intimité de la conversation qu'il était double, artificieux, plus rusé qu'adroit, hardi jusqu'à l'insolence quand il ne craignait pas, et bas flatteur près des gens dont il avait besoin. Dans ces conférences, il comblait de caresses les conseillers jeunes et vieux ; il les appelait « les restaurateurs de la France et les pères de la patrie : » adulation fade dont personne n'était dupe, et qui ne lui attira que du mépris. Les expédients qu'il proposa pour ramener les esprits à la soumission, expédients qu'il voulait faire valoir comme un grand relâchement de l'autorité royale, furent rejetés avec dédain. Les magistrats s'opiniâtèrent à soutenir *l'arrêt d'union* ; et le peuple commençant à s'émouvoir, la cour fut obligée de souffrir les assemblées *de la chambre de Saintouis*, où se réunirent les conseillers députés par le Parlement et par les autres compagnies souveraines.

La reine, en tolérant cette espèce de comité, lui fit dire « que son intention ait que les affaires s'y expédiassent en peu de temps, pour le bien de l'État ; mais surtout qu'il y fût avisé aux moyens d'avoir de l'argent promptement. » De ces deux objets, le second, qui affectait si vivement la cour, fut précisément celui qu'on négligea. Les députés des compagnies aimèrent mieux s'attacher à la discussion des affaires publiques, comme plus propre, par l'importance des questions, à leur faire obtenir de la

considération. Les matières étaient présentées à la chambre par un des membres : on les examinait attentivement : on portait même une décision, mais qui n'avait de force que par la sanction des chambres assemblées. Il résulta de là deux inconvénients qui jetèrent la cour dans de grands embarras : le premier, qui s'est longtemps perpétué, c'est qu'une séance des chambres assemblées ne suffisait pas quelquefois aux affaires de l'État, on continuait la délibération dans les séances suivantes, sans donner aucun temps aux affaires des particuliers. Ainsi le peuple se trouvait sans justice, et les suppôts du palais sans occupation. Ceux-ci, ou par désœuvrement, ou par curiosité, se portaient en foule dans les salles, et y passaient les journées entières à recueillir les murmures, les réflexions, les bons mots, dont ils amusaient les cercles de Paris et des provinces. Les projets de réforme, et les moyens même violents d'y parvenir, devenaient le sujet des conversations. On s'en entretenait dans les boutiques des marchands, dans les ateliers des artisans, et jusque dans les marchés et les places publiques. Cette manie de s'occuper des affaires d'état s'empara de toutes les têtes, et la France entière se trouva disposée à prendre part aux troubles de la capitale.

L'autre inconvénient de la chambre de Saint-Louis, c'est la facilité qu'elle donna aux malintentionnés de commettre le Parlement avec la cour ; car le seul frein qui puisse arrêter les caractères fougueux dans les grandes assemblées, c'est la crainte de s'attirer, par des propositions hardies, le ressentiment des ministres. Or, en permettant ce comité préparatoire, la régente ôta ce frein de la crainte, parce que les conseillers qui voulaient faire agiter des questions désagréables au ministère en chargeaient secrètement les députés à la chambre de Saint-Louis, qui s'en occupaient, et portaient ensuite les propositions aux chambres assemblées, sans que l'inventeur, qui restait caché, eût rien à appréhender.

On est étonné de la multiplicité des objets que la chambre de Saint-Louis fit passer sous ses yeux, en dix séances, qui durèrent dix jours, depuis le 30 juin jusqu'au 9 juillet. Justice, finance, police, commerce, solde des troupes, grâces, domaine du roi, état de sa maison ; en un mot, tout ce qui concerne

le gouvernement fut porté à la connaissance de ce comité, et devint, par une suite nécessaire, du ressort du Parlement.

Les difficultés sur tous ces objets, présentées à l'assemblée des chambres, auraient été décidées aussitôt que proposées, si cela n'avait dépendu que de la jeunesse du Parlement, qui était très-contraire au ministre. Plusieurs causes contribuaient à échauffer les esprits, tant de cette jeunesse tumultueuse que de personnages plus graves et plus mûrs, qui ne se montraient pas moins animés. D'abord ces jeunes gens, la plupart dégoûtés de l'étude aride des lois, et fatigués par les sollicitations importunes des plaideurs, trouvaient fort agréable d'avoir un prétexte plausible de quitter ces occupations obscures, pour se livrer à la recherche amusante des faits, se donner en spectacle dans les assemblées des chambres et y faire briller leur éloquence. Il est possible aussi que plusieurs d'entre eux se soient regardés comme *les protecteurs du peuple*, titre que leur donnaient leurs flatteurs, et qu'ils se soient crus très-nécessaires à la patrie : persuasion capable toute seule d'inspirer l'enthousiasme républicain, toujours dangereux dans une monarchie. Enfin il devint à la mode de censurer le gouvernement et de décrier les ministres, surtout le cardinal. On se donna des noms de faction : les partisans de la cour s'appelaient *Mazarins*, les autres furent nommés *Frondeurs*.

Cette dénomination dut son origine à des jeux d'enfants qui, partagés en plusieurs bandes dans les fossés de Paris, se lançaient des pierres avec la fronde. Comme il résultait quelquefois des accidents de ces amusements, la police les défendit, et envoya des archers pour séparer les frondeurs. A leur vue, les enfants se dispersaient ; mais, après le départ de cette patrouille, ils revenaient sur le champ de bataille. Quelquefois, lorsqu'ils se sentaient plus forts, ils faisaient face à la garde et la poursuivaient à coups de fronde. Le flux et le reflux de ces troupes d'enfants, qui tantôt cédaient à l'autorité et tantôt y résistaient, parurent à un plaisant du Parlement peindre assez naturellement les alternatives de sa compagnie. Il compara les adversaires de la cour à ces frondeurs. Le mot prit, et dès ce moment, habits, repas, équipages, ajustements, bijoux, tout fut à la *fronde*. Sitôt qu'elle devint une affaire de mode, les femmes s'en mêlèrent de droit ; et pour être bien reçu

dans les cercles, il fallut tenir à la fronde, au moins par quelques marques extérieures. Cette nécessité fit déclarer contre la cour les jeunes conseillers, que d'autres raisons n'avaient pas encore déterminés.

Quant aux magistrats plus âgés et plus sérieux, qu'on nomma par dérision les barbons, on sait à peu près les motifs des principaux qui, dans l'assemblée des chambres, tonnaient ordinairement contre les abus vrais ou faux du gouvernement. On a déjà fait observer que le président René Potier de Blancmesnil, et toute la maison de Gêvres, en voulaient au cardinal à cause de la disgrâce de l'évêque de Beauvais, que le cardinal avait supplanté. René Longueil de Maisons était piqué de ce qu'il ne pouvait obtenir une place de présent pour son frère, et pour lui-même la charge de chancelier de la reine. Le président Viole épousait la querelle de son ami Chavigny, ex-ministre qui accusait Mazarin, non-seulement de ne l'avoir pas soutenu, mais encore d'avoir contribué à sa chute. Le président Charton, qu'un appelait aussi le président *Je dis ça*, parce que telle était sa manière de conclure en opinant, était Un esprit turbulent et séditieux, qui détestait les ministres, par la seule raison qu'ils jouissaient de l'autorité. Enfin Broussel, simple conseiller, devenu depuis si fameux, tenait du caractère de ces mécontents de profession, dont la de est exaltée par la pauvreté et l'obscurité où on les laisse, pendant que autres, qu'ils prétendent bien inférieurs à eux en mérite, sont élevés aux honneurs. La cour aurait pu le gagner en donnant à son fils une compagnie aux gardes, qu'il désirait ; elle le négligea. Soit que cette indifférence ait aigri le vieux conseiller, ou qu'il ait été excité par le zèle du bien public, il est certain qu'il ne s'ouvrit jamais un avis mortifiant pour la cour que Broussel, n'en fût l'auteur ou l'appui ; et quelque biais que l'on proposa il était impossible de lui faire agréer aucun tempérament, surtout en matière d'impôts. Aussi le peuple, témoin de cette fermeté, le bénissait tout haut, et l'appelait son *père*. Ses opinions, toujours extrêmes, et suivies par le plus grand nombre, auraient entraîné rapidement le Parlement dans les résolutions violentes, sans les barrières que la sage circonspection de Matthieu Molé, premier président, opposa à la manie du moment.

Ce magistrat, fait pour les circonstances où il se trouva, fut alors jugé défavorablement par les deux partis. Les ministres, voyant la vigueur qu'il mettait dans les démarches que sa compagnie lui prescrivait contre eux, le taxaient de partialité pour les frondeurs. Ceux-ci, fâchés d'être toujours contenus par le premier président dans les bornes qu'ils voulaient franchir, l'accusaient d'être secrètement vendu à la cour ; mais, incapable de craindre ni de flatter. Molé n'avait que la paix en vue ; et s'il ne réussit pas à la procurer, on lui doit d'avoir empêché que les troubles n'ébranlassent les fondements de la monarchie. Il avait une sagacité singulière pour démêler dans les entretiens particuliers les intérêts secrets, et pour prévoir les entreprises qu'ils pouvaient occasionner ; et il était doué surtout de l'esprit d'à-propos, qui fait qu'on dit toujours à chacun ce qu'exigent le caractère, le lieu et les circonstances. Dans ses discours, au travers de quelque rudesse d'expression, on remarque des pensées fortes, un style mâle et nerveux, beaucoup de netteté et de justesse, sans aucune de ces métaphores et de ces digressions scientifiques, familières à l'éloquence de ce temps.

Matthieu Molé passe pour avoir été un des hommes les plus intrépides de son siècle. Tel qui affronte hardiment la mort dans les batailles tremblerait peut-être en entendant les cris et les hurlements d'une populace mutinée, et en voyant mille instruments meurtriers levés sur sa tête. Aussi tranquille dans ces occasions que s'il eût été sur son tribunal, Molé, d'un regard, glaçait d'effroi les séditeux, et, par une seule menace prononcée d'un ton ferme, il les mettait en fuite. Le courage chez lui n'était pas borné à quelques occasions, il le portait dans toutes ses actions. Sa conduite fut toujours également ferme et soutenue, quoique exposée aux malignes interprétations de ses ennemis, aux railleries des plaisants, à la critique d'un public prévenu, et souvent au blâme de ses parents, de ses confrères et de ses amis. Sa constance fut perpétuellement soumise à ces épreuves, à la cour, à la ville, dans le Parlement ; et jamais il ne se démentit.

Il connaissait les boute-feux qui excitaient la fermentation dans sa compagnie, et il n'ignorait pas leurs motifs secrets. Les principaux étaient Châteauneuf, Laigues, Fontrailles, Mon trésor, Saint-Ibal, reste de la cabale des *importants* ; Chavigny, qui s'était joint à eux ; et le plus dangereux de

tous, Jean-François-Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris, son oncle, décoré lui-même du titre d'archevêque de Corinthe, et connu depuis sous le nom de *cardinal de Retz*. Le but de ces intrigants était de susciter à la régente des embarras de toute espèce, afin de la forcer de changer ses ministres, dont ils se flattaient d'occuper la place ; mais ils se gardaient bien de laisser pénétrer leurs intentions aux magistrats qu'ils séduisaient ; au contraire, ils n'étaient devant eux que des principes de désintéressement, de modération, de bienfaisance pour le peuple, et paraissaient n'avoir en vue que la réforme du gouvernement et la gloire de la nation, qui serait l'ouvrage du Parlement, s'il voulait l'entreprendre. Pour soutenir la bonne opinion qu'ils tâchaient de donner d'eux, ils avaient soin que les projets contre la cour, portés de la chambre de Saint-Louis aux chambres assemblées, ne parussent enfantés que par le pur zèle du bien public. Telle était la suppression des intendants de province, qui fut prononcée d'une voix unanime ; l'érection d'une chambre de justice, destinée à pressurer les traitants, chose toujours agréale au peuple : enfin, beaucoup de règlements de finance, bons en eux-mêmes, mais mauvais pour le moment présent, parce qu'ils jetaient l'alarme parmi les prêteurs, qu'ils étaient la confiance et qu'ils faisaient fermer les bourses. Il s'ensuivit que, dans quelques provinces, le peuple, voyant le discrédit dans lequel les opérations du Parlement faisaient tomber les collecteurs des impôts, refusa de payer. Des paysans attroupés pillèrent les recettes ; et le moins qui en arriva, c'est que chacun s'abstint de verser sa part de contribution, et tout resta en souffrance, en attendant la fin des débats de la magistrature avec le ministère.

Le duc d'Orléans, prié par la reine, vint aux assemblées des chambres, et il s'y rendit assidu, pour tâcher de mettre des bornes à l'étendue et à la multiplicité des prétentions. Il représenta que les intendants étaient nécessaires pour la marche, la distribution, la subsistance des troupes dans les provinces ; qu'ils seraient difficilement suppléés à cet égard ; qu'au lieu de les révoquer, il n'y avait qu'à restreindre leurs fonctions et leurs pouvoirs, et que la cour se prêterait volontiers à des arrangements. Quant à la chambre de justice, on éleva une difficulté, savoir si les membres seraient

tirés de toutes les compagnies souveraines, ou bien uniquement du Parlement. Il y eut à ce sujet des débats qui empêchèrent la formation de la chambre, et c'est ce que le ministère demandait. Sur d'autres matières, comme la confection d'un tarif des entrées de Paris, le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, et d'autres objets de finance, on suscitait des incidents pour faire perdre de vue l'objet principal et refroidir le zèle des frondeurs ; mais ces stratagèmes n'aboutissaient qu'à retarder la décision, et non à changer les opinions.

Cependant, comme le premier président espérait beaucoup du temps, il secondait l'expédient des délais, en profitant des moindres ouvertures pour rompre les assemblées ou pour les rendre inutiles. A cet effet furent employées es longues délibérations, les harangues étudiées, les digressions, les conférences chez le duc d'Orléans, et d'autres moyens par lesquels on amuse les corps plus aisément que les particuliers ; mais, à la fin, la diligence vint d'où venaient auparavant les retards. Les coffres du roi se vidaient sans se remplir ; tout languissait. Les armées n'étaient pas payées, et il y avait à craindre *la sédition du ventre, la pire de toutes*, disait Gaston, qui ajoutait que les ennemis triomphaient de ces désordres et devenaient moins traitables sur l'article de la paix, qu'ils comptaient faire ou différer, selon leur volonté, à l'aide de nos mésintelligences. La régente prit donc le parti de finir toutes les tracasseries, en accordant de bonne grâce au Parlement une partie de ce qu'il paraissait disposé à se faire donner de force. Le roi tint pour cela un lit de justice le 31 juillet.

La déclaration qui y fut lue portait remise du quart des tailles pour l'année suivante, révocation de l'édit du toisé, et de plusieurs droits pécuniaires établis successivement sur les denrées et les marchandises ; suppression de douze charges de maîtres des requêtes, dont la création avait occasionné les premiers murmures de la magistrature ; il fut fait, de plus, sur le maniement des finances, des règlements qui semblaient devoir mettre un frein à la cupidité des partisans. Le chancelier ajouta que le roi établirait incessamment une chambre de justice pour rechercher les anciennes déprédations ; et il finit par une défense de continuer les assemblées de la

chambre de Saint-Louis, et une injonction de rendre la justice aux sujets du roi.

Il fallait bien peu connaître les hommes pour imaginer qu'avec ces concessions, la plupart équivoques, on satisferait la jeunesse frondeuse du Parlement, et qu'après avoir pris part aux affaires d'état elle reviendrait sans peine aux affaires ennuyeuses du barreau. Dès le lendemain du lit de justice, les assemblées des chambres recommencèrent. En vain le premier président représenta que tout était fini par la déclaration de la veille, et qu'il ne fallait plus songer qu'à rendre justice aux parties qui la demandaient à grands cris. Inutilement aussi le duc d'Orléans vint prendre séance et déclarer que l'intention du roi était qu'on cessât les assemblées. On répondit que sa déclaration ne remédiait pas aux maux dont on s'était plaint ; qu'il y avait bien d'autres griefs à redresser ; qu'à la vérité le chancelier avait défendu les assemblées de la chambre de Saint-Louis, mais non celles de toutes les chambres, et qu'il était du devoir des magistrats de rendre plutôt la justice à la nation entière, qui l'attendait d'eux, qu'à quelques particuliers. On soumit donc la déclaration à l'examen, et il fut décidé qu'on ferait des remontrances. Pendant que des commissaires nommés y travaillaient, on remit sur le bureau, dans l'assemblée des chambres, d'autres articles différés ou oubliés.

La régente se doutait bien que ce feu, qui couvait toujours, était entretenu par des personnes intéressées à ne pas le laisser éteindre. Sur quelques soupçons, elle fit arrêter, le 2 août, l'intendant du duc de Vendôme, et fit saisir ses papiers, qui pouvaient éclairer la conduite du duc et celle de son fils, le duc de Beaufort. Elle répandit aussi des espions autour des gens suspects, pour connaître leurs démarches, surtout celles du coadjuteur. Ce prélat qui, dans ses mémoires, s'est, pour ainsi dire, confessé au public, dit que, depuis le 28 mars jusqu'au 25 août, il dépensa, pour se faire des partisans, trente-six mille écus, qui, selon le cours actuel de nos espèces, passe deux cent mille livres. Il ajoute que, dans l'intention de s'attirer l'estime et la confiance du public, il voyait souvent les curés de Paris ; qu'il les appelait à sa table, et les consultait sur le gouvernement de son diocèse. Il se montrait très-zélé pour la décence du culte, pour la pompe des

cérémonies, les messes d'éclat, les saluts, les processions ; il assistait à tout, officiait souvent lui-même, et prêchait dans la cathédrale, les couvents et les paroisses, ce qui lui donnait un merveilleux crédit parmi le peuple. Gondi raconte, avec un air de complaisance que ces occupations graves ne l'empêchaient pas de fréquenter les cercles, où il faisait sa cour aux dames avec succès. Il peint au naturel sa conduite dans les conventicules où il se trouvait avec les jeunes conseillers ; conduite artificieuse et séduisante. Le coadjuteur les attaquait par les sentiments d'honneur et de patriotisme. Ils se devaient, disait-il, au salut des peuples, dont ils étaient l'unique ressource. Le prélat peignait ce peuple gémissant sous le poids des impôts, les armées mal payées et souffrantes, le clergé opprimé, la noblesse vexée, le commerce languissant, la gloire de la nation exposée par l'aveugle prévention de la régente en faveur de son ministre.

Gondi reconnaît qu'il avait de grandes obligations à la reine : elle l'avait nommé coadjuteur ; mais elle lui refusa le bâton de gouverneur de Paris, qu'il voulait joindre à la crosse. Souvent elle lui avait fait sentir qu'elle désapprouvait ses prétentions, sa vanité, et que sa régularité extérieure ne lui en imposait pas comme au peuple. Enfin elle donnait ouvertement la préférence, sans sa faveur, au cardinal Mazarin. Ces griefs altérèrent considérablement la reconnaissance du jeune prélat, s'ils ne la détruisirent pas entièrement. Ce pendant il insinue qu'il aurait pu rester sujet soumis, sans les conseils de Laigues, Saint-Ibal, Montrésor, ses parents, qui l'irritèrent et soufflèrent le feu ; mais il convient qu'ils trouvèrent les matières bien préparées : de sorte que, de son aveu, et pour appeler les choses par leur nom, Jean-François-Paul de Gondi, archevêque de Corinthe et coadjuteur de Paris, était un ingrat, un factieux, un brouillon, un homme déréglé, un ambitieux, un hypocrite, à qui il n'a manqué que de pouvoir jeter dans les affaires une étincelle de fanatisme pour embraser tout le royaume.

Tel qu'on vient de le dépeindre d'après lui-même, le coadjuteur souffrait impatientement les délais qui suspendaient les opérations du Parlement, et qui empêchaient de porter les choses à l'extrême. Il crut se voir bien éloigné de son but, lorsqu'il apprit la nouvelle d'une victoire remportée à Lens sur

les Espagnols par le prince de Condé. Il était naturel de penser que cet avantage enflerait le courage du cardinal, et lui inspirerait quelque projet hardi contre es frondeurs. Le coadjuteur en fut persuadé, et il courut sur-le-champ au Louvre, pour juger, à la contenance de la régente et de son ministre, de ce que es frondeurs avaient à appréhender. Il vit un air de satisfaction, mais rien ans le propos ni dans les manières qui dût faire craindre la moindre viotence. Gondi s'en retourna, bien persuadé que Mazarin laisserait échapper cette occasion d'imprimer, par un coup d'éclat, de la terreur à ses ennemis. a sécurité passa de l'archevêque à ceux en qui les remords de la conscience pouvaient exciter quelques frayeurs ; et jamais on ne remarqua plus de joie ans le peuple, que le 26 août, lorsque le jeune roi, accompagné de sa mère et d'un brillant cortège, alla à la cathédrale, où les cours souveraines avaient été mandées pour rendre grâces à Dieu de la victoire remportée à Lens.

La cérémonie se termina par une catastrophe à laquelle on ne s'attendait pas. A peine le ro était-il sorti de l'église qu'il s'y répandit un bruit que les gardes qui restaient avaient ordre d'arrêter plusieurs conseillers. Ceux-ci, troublés, se précipitent de leurs places, sortent en foule de l'église, se dispersèrent dans les rues voisines, et se cachent partout où ils peuvent. Déjà les menaces du peuple se faisaient entendre ; on criait aux armes de tous côtés, et Paris, si calme avant le *Te Deum*, offrait, une heure après, le spectacle d'une ville prête à être bouleversée. Ce changement avait une cause, mais qui n'aurait pas dû produire des effets si effrayants.

La régente, choquée des obstacles que le Parlement mettait perpétuellement à sa volonté, s'était déterminée à faire, sur les membres les plus opiniâtres, un exemple capable de contenir les autres. Elle crut donner à la puissance royale plus d'éclat, et l'exercer avec moins de risque, en profilant d'un jour de réjouissance publique ; parce qu'alors les gardes françaises et suisses, et le reste de la maison militaire du roi, étant sur pied, pouvaient réprimer le peuple en cas de soulèvement. D'après ces considérations, elle donna ordre d'arrêter Charton et Blancmesnil, présidents, et Broussel, conseiller. Le premier fit prendre adroitement le change aux gardes, et se sauva. Le second fut saisi sans peine, et conduit à

Vincennes. Le troisième demeurait dans la Cité, près du port Saint-Landry, quartier habité par des mariniers et d'autres gens *mécaniques*, dont il était l'idole. La vue d'un carrosse à sa porte, et d'un capitaine des gardes qui entra chez lui, excita leur attention. Pendant qu'ils regardaient, la fenêtre s'ouvre, la fille de Broussel et une vieille servante, son unique domestique, s'y montrent, crient, pleurent, demandent du secours ; en même temps paraît à la porte le vieillard lui-même, malade pour lors, pâle et défait. Les gardes lui aidaient à marcher ; ils le soulèvent, le placent dans le carrosse, et partent. Une foule de peuple suit la voiture. Ses clameurs avertissent les habitants des rues voisines. On sort des maisons, on court : la foule s'épaissit, on embarrasse le passage avec des meubles ; les chevaux franchissent cet obstacle, mais le carrosse se rompt : un second, qui lui est substitué, se brise encore ; enfin, Comminges, capitaine des gardes, se jette, avec son prisonnier, dans un troisième, et le mène au château de Madrid.

Pendant ce temps le peuple débouche, de toutes les rues, sur les gardes françaises et suisses, qui, n'ayant pas d'ordres, se replient vers le Palais-Royal. Le maréchal de La Meilleraie fait sortir les gardes à cheval, travaille à dégager les fantassins, et y réussit, non sans peine. Dans ce moment il est joint par le coadjuteur, qui traînait avec lui une foule de femmes et d'enfants, et toutes les harengères du Marché-Neuf, criant *Broussel et liberté*. Cette troupe s'était attachée sur ses pas malgré lui, lorsque au premier bruit de l'émeute il allait se ranger auprès de la reine. Le grand-maître et le prélat réunis s'acheminent au Palais-Royal, et entrent ensemble chez la régente, qu'ils trouvent environnée de toute la cour. Les femmes tremblaient ; les hommes, voyant Anne d'Autriche peu intimidée, faisaient assez bonne contenance, et y joignaient la plaisanterie. « Il faut que Votre Majesté soit bien malade, lui disait Bautru à demi-voix, puisque le coadjuteur vous apporte l'extrême-onction. » D'autres tournaient en ridicule les transes de Broussel, les pleurs de sa fille, les plaintes de sa servante, qu'ils métamorphosaient en nourrice de ce vieillard de quatre-vingts ans, et qu'ils représentaient comme demandant à grands cris qu'on lui rendît son nourrisson. Ces bouffonneries étaient accompagnées de mots à l'oreille, d'éclats de rire, de gestes moqueurs. La Meilleraie se mit en devoir de

persuader que la révolte était sérieuse. « Il y a de la révolte, répondit sèchement la reine en regardant Gondi ; il y a de la révolte à croire qu'on puisse se révolter. »

Cependant le bruit continuait, le peuple menaçait de forcer les gardes. Il entra successivement plusieurs personnes qui dirent que la sédition allait en augmentant. On commença pour lors à quitter le ton plaisant, et à délibérer sur ce qu'il conviendrait de faire. Chacun se donnait la liberté de parler. « Pour moi, dit Guitaut, mon avis est de rendre le vieux coquin de Broussel mort ou vif. » – Je pris la parole, dit le coadjuteur, et répondis : Le premier parti ne serait ni de la pitié ni de la justice de la reine ; le second pourrait faire cesser le trouble. » La régente rougit et s'écria : « Je vous entends, monsieur le coadjuteur, vous voudriez que je donnasse la liberté à Broussel ; je l'étranglerai plutôt de mes deux mains et ceux qui a jouta-t-elle en me les portant presque au visage. » Mazarin s'approcha, lui parla à l'oreille, et la fit revenir à elle-même. Pour lui, sans trop donner dans les plaisanteries, sans pencher non plus vers l'assurance, il avait une physionomie équivoque, que l'arrivée du lieutenant-criminel et du chancelier décida bientôt.

Ces deux magistrats venaient de parcourir la ville ; quoiqu'ils n'eussent adressé au peuple que des paroles de paix, ils avaient été reçus à coups de pierres. La frayeur qu'ils rapportaient était si naïve, qu'elle pénétra tous les cœurs, et celui du cardinal surtout. Il balbutie d'un air déconcerté quelques phrases sans suite, et conclut qu'il faut promettre la liberté de Broussel, à condition que chacun rentrera dans sa maison. Tout le monde trouve l'expédient admirable. On se regarde, comme pour se demander qui portera la parole : Mazarin nomme le coadjuteur. Il se défend, on le presse ; il demande du moins un billet de la reine, qui s'engage de rendre la liberté aux prisonniers ; elle dit que sa parole suffit. Les courtisans environnent Gondi ; ils le conjurent de rendre ce service à la France. Gaston le sollicite avec amitié ; les gardes du roi l'entraînent, le portent, pour ainsi dire, sur leurs bras. En Un clin d'œil il se trouve à la porte du palais ; les chevau-légers l'escortent, et le pétulant La Meilleraie se met à son côté.

Cet homme, *tout pétri de bile et de contre-temps*, dit le coadjuteur, au lieu de prendre une contenance pacifique, met l'épée à la main, et crie : « Vive le roi, la liberté à Broussel ! » Comme on voyait beaucoup mieux son geste qu'on n'entendait ses paroles, la populace, loin de se calmer, s'échauffe. On attaque le maréchal à coups de pierres et de bâtons, il est obligé de se mettre en défense. Après avoir quelque temps patienté, il tire ses pistolets et blesse mortellement, vers la Croix du Trahoir, un crocheteur chargé, qui passait, et qui tombe à ses pieds. Le coadjuteur, qui répandait à grands flots ses bénédictions, arrive et confesse ce malheureux sur la place où il était étendu. Cet acte de charité suspend, pour un moment la fougue de la populace ; mais pendant qu'elle paraît hésiter entre l'attaque et la retraite, trente ou quarante hommes armés de mousquetons, de hallebardes, débouchent de la rue des Prouvaires dans la rue Saint-Honoré, et font une brusque décharge dans la troupe de La Meilleraie ; plusieurs sont blessés autour de lui. L'archevêque est jeté à terre d'un coup de pierre, comme il se relevait, un forcené lui porte le bout du mousqueton sur la tête, prêt à tirer : « Ah ! malheureux ! s'écrie Gondi, si ton père te voyait it ! » Ces paroles, prononcées au hasard, sauvent le prélat ; on reconnaît son habit, et tout le peuple crie : « Vive le coadjuteur r ! » Il profite de ce retour de tendresse, tourne vers les halles, et entraîne avec lui une grande multitude ; ainsi La Meilleraie se trouve dégagé sans efforts, et regagne librement le palais.

L'archevêque trouve dans ce quartier beaucoup de gens sous les armes ; il les engage à les quitter, et dit que ce n'est qu'à cette condition qu'il ira avec eux demander à la reine la liberté des prisonniers. Ils y consentent ; et Gondi revient au palais à la tête de trente ou quarante mille hommes, non comme auparavant, furieux et menaçants, mais tranquilles et désarmés. « Venez, lui dit La Meilleraie en l'embrassant, parlons à la reine en vrais Français, en bons citoyens, et prenons des dates pour faire pendre, sur notre témoignage, à la majorité du roi, ces pestes d'État, ces flatteurs infâmes, qui font croire à la reine que cette affaire n'est rien. » Le maréchal parle à la régente avec effusion de zèle pour l'État, et de reconnaissance pour l'archevêque : elle l'écoute froidement. La Meilleraie s'échauffe, et lui dit que, dans l'extrémité où sont les choses, il n'y aura pas le lendemain dans

Paris pierre sur pierre, si elle ne met Broussel en liberté. Le prélat veut appuyer le maréchal. Anne d'Autriche l'interrompt, et lui dit d'un ton ironique : « Allez vous reposer, monsieur, vous avez bien travaillé. » Il se retire très-confus, et ne trouve plus dans les appartements cette foule caressante qui, deux heures auparavant, l'exaltait comme la ressource de l'État et le sauveur du royaume. Il eut la prudence de cacher son ressentiment, et composa son visage, pour rendre compte au peuple, qui attendait réponse. Comme on avait peine à l'entendre parler, quelques hommes robustes l'enlevèrent, et le placèrent sur l'impériale de son carrosse. Du haut de cette tribune singulière, le prélat les assura que leur docilité avait fait impression sur la reine ; que la soumission était le seul moyen de l'adoucir, et d'obtenir ce qu'ils demandaient. Après ce peu de paroles, il les exhorta à se retirer ; et « je n'eus pas, dit-il, beaucoup de peine à les y engager, parce que l'heure de souper approchait : et j'ai observé, à Paris, dans les émotions populaires, que les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer. » Ainsi se dissipa cette tumultueuse assemblée, et Retz se retira à l'archevêché, où il demeurait, d'autant plus outré de dépit, qu'il s'était plus contenu.

Pour expliquer la conduite de la reine à l'égard du coadjuteur, il faut supposer cette princesse parfaitement instruite des menées secrètes du prélat, et convaincue que, s'il n'était pas directement auteur de cette dernière commotion, il était coupable d'avoir, de longue main, échauffé les esprits, et de les avoir disposés à l'éclat qui venait de se faire. D'ailleurs, Anne d'Autriche croyait très-fermement que cette émeute n'était qu'un *feu de paille*, qui s'éteindrait de lui-même, et elle se trouvait moins disposée à témoigner de la reconnaissance au prélat, pour les peines qu'il s'était données, qu'à abaisser, par un dédain marqué, les fumées d'orgueil que ce service pouvait élever dans son esprit, et les prétentions qu'il pouvait faire naître. C'est ainsi qu'on traita cette matière au souper de la reine : les démarches du coadjuteur, ses mouvements, ses conseils, ses frayeurs, y furent bafoués, et toute sa personne fut tournée en ridicule. On se permit même des mots qui faisaient entendre qu'on avait à son égard des desseins qui s'exécuteraient quand on se serait mis en sûreté contre le Parlement et le

peuple. Ces desseins ne furent que conjecturés ; mais moins Gondi les sut au juste, plus il se crut autorisé à les amplifier. Forcé de s'avouer à lui-même « que les vertus d'un chef de parti sont des vices dans un archevêque, » il adopta cependant ces vices, et les purifia à ses yeux, par l'idée qu'ils étaient nécessaires à sa conservation et à celle de son troupeau. Ces réflexions inspirèrent au coadjuteur la résolution de se faire craindre à la cour, puisqu'il ne pouvait s'y faire aimer, et il ne trouva pas de meilleur expédient pour réussir que de renouveler les barricades de la ligue.

La même distinction que nous avons faite à l'égard des membres du Parlement doit avoir lieu à l'égard des habitants de Paris. Il y avait parmi eux des hommes à prévention, de ces personnes qui se pénètrent des sentiments autrui, et qui aiment, comme par instinct, le changement et le bruit. On ne comptait dans cette classe que quelques bons bourgeois, mais beaucoup d'artisans, une grande partie de la populace, et presque toutes les femmes. C'étaient là les gens du coadjuteur. Les autres voyaient les défauts du gouvernement ; ils auraient bien désiré une réforme : en cela ils pensaient comme les plus raisonnables du Parlement, et même de la cour ; mais, quoiqu'ils ne goûtassent pas les sentiments du ministère, ils s'attachaient cependant à l'autorité, dans la crainte que l'anarchie ne causât de plus grands maux. Ce furent ces hommes modérés qui sauvèrent la ville de la fureur des boute-feux que Gondi ameutait. Il fit courir, pendant la nuit, des émissaires porteurs de nouvelles appropriées à l'esprit des personnes qu'il voulait séduire. Aux uns on disait que la cour devait emprisonner tout le Parlement, décimer les conseillers et les bourgeois, pour les faire pendre avec Broussel et les autres prisonniers. Ils assuraient aux autres que la régente était déterminée à tirer le roi de Paris, et à faire ensuite mettre le feu aux quatre coins de la ville, qui serait pillée et saccagée sans miséricorde ; et le refrain de ces discours était toujours qu'à la première alarme il fallait se mettre sur la défensive, et faire des barricades.

Comme si elle eût voulu seconder les mauvais desseins du coadjuteur, la régente, au lieu de laisser apaiser la fureur du peuple, l'irrita par de nouvelles entreprises. On n'a jamais su précisément ce qu'elle avait résolu : les uns disent qu'elle voulait casser tout ce qu'avait fait le Parlement depuis

l'établissement de la chambre de Saint-Louis ; les autres qu'elle prétendait casser le Parlement elle-même, ou l'interdire et l'exiler. Mais, quels que fussent ses desseins, il est certain qu'ils étaient violents ; et de toutes les mesures à prendre pour en assurer l'exécution, Anne choisit les pires : car, sachant que les mutins ne désarmaient pas, elle fit dire aux bons bourgeois, dont elle connaissait la fidélité, de s'armer aussi. La vue de cette milice autorisée engagea ceux que le coadjuteur faisait agir à établir des corps de garde, et à se fortifier pendant la nuit. Ils remarquèrent qu'il y avait de fréquents messages entre les ministres et le chancelier Séguier ; nouveaux sujets d'alarmes pour les factieux, et motifs pressants de se tenir sur leurs gardes. Partout où la cour paraissait vouloir se mettre en force, les frondeurs opposèrent une troupe prête à lui disputer le terrain. Mais on se contenta de s'observer, et tout resta tranquille jusqu'au moment où le chancelier se mit en marche, le 27 août, pour aller au palais.

Il n'était que six heures du matin, et le Parlement était déjà assemblé. Presque en sortant de chez lui, le chancelier trouva une barricade qui le força de quitter son carrosse, et de se mettre dans sa chaise qu'il avait fait suivre. Quelques pas plus loin, une autre barricade arrêta sa chaise ; comme il était résolu de continuer son chemin à pied, trois ou quatre gens apostés l'approchent, le reconnaissent et le chargent d'injures. Un plaideur qui lui en voulait pour la perte récente d'un procès se joint à eux. En un moment ce magistrat se voit environné de furieux, criant, hurlant, prêts à le frapper. Il fend la foule comme il peut, accompagné de l'évêque de Meaux, son frère, et de la jeune duchesse de Sully, sa fille, qui, sentant le danger de sa mission ; n'avait pas voulu l'abandonner. Arrivé sur le quai des Augustins, et trouvant ouvert l'hôtel d'O, occupé par le duc de Luynes, ils s'y jettent et ferment la porte sur eux. Avant que les mutins l'aient enfoncée, une vieille femme les cache tous trois dans un petit cabinet, au bout d'une grande salle. De cet asile, défendu par une simple cloison, Séguier entend cette populace irritée qui menace de le mettre en pièces. Les plus modérés se promettent de le garder en otage, pour l'échanger avec leur cher Broussel. Ils frappent contre les ais de ce cabinet, ils écoutent s'ils n'entendent personne ; enfin

ils jugent que c'est un galetas abandonné, et portent leur rage dans les autres appartements, dont ils pillent la plus grande partie.

Le bruit du péril où se trouve le chancelier est porté jusqu'au Palais-Royal. Le duc de La Meilleraie en part à la tête d'une compagnie des gardes, et vient à son secours. Il le tire de l'hôtel d'O. Le lieutenant civil lui amène un carrosse pour hâter sa retraite : il y monte avec sa famille. Les séditeux, irrités de se voir enlever leur proie, les poursuivent avec des huées. La Meilleraie, toujours aussi imprudent que zélé, fait volte-face avec ses gardes, tire, et tue une vieille femme qui passait. Aussitôt une grêle de pierres et de mousquetades fond sur les gardes et le carrosse ; plusieurs sont tués ; la duchesse de Sully est blessée légèrement, et ce n'est qu'à grand'peine que cette troupe effrayée parvient au Palais-Royal, où elle se réfugie.

Il était temps ; car, pendant que l'escorte de La Meilleraie était retardée par les frondeurs qu'il avait en tête, il leur venait des renforts, qui auraient rendu sa fuite impossible. Les premiers arrivèrent de la porte de Nesle. La cour y avait placé des Suisses, pour tenir cette sortie libre en cas de besoin. Un officier, déguisé en maçon, émissaire de Gondì, leur chercha querelle, soutenu par des soldats déguisés comme lui, les chargea, en tua trente ou quarante, leur prit un drapeau et les dispersa. Le bruit des mousquetades tira de leur travail les jardiniers du faubourg Saint-Germain. Ils se ramassèrent par pelotons, et remontèrent en foule le long de la rivière vers le Pont-Neuf, pendant que les vainqueurs de la porte de Nesle prenaient le même chemin. A la même heure, du haut du faubourg Saint-Jacques, se précipitait une troupe formée par la femme de Martineau, conseiller des requêtes et colonel de ce quartier, fort attachée au coadjuteur. Ce fut elle qui fit donner le premier coup de tambour. A ce bruit, l'alarme se répandit avec la rapidité d'un incendie dans le pays latin, les faubourgs Saint-Marceau, Saint-Victor et la place Maubert. Ces quartiers vomirent en un instant des flots d'ouvriers d'imprimerie, de suppôts de collège, des tanneurs, des bouchers, des bateliers, qui passèrent le Petit-Pont et le pont Saint-Michel, et se répandirent dans la Cité et autour du palais, où tout était déjà en armes, par les soins de Gondì. Ils se firent un drapeau d'un mouchoir blanc au bout

d'une perche, et se mirent à courir les rues, en criant : « Liberté, Broussel, vive le roi, vive le Parlement ! » Quelques-uns ajoutaient : « Vive le coadjuteur ! » Ils voulurent pénétrer, par les ponts au Change et Notre-Dame, dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin ; mais les marchands, joints à la bonne bourgeoisie, arrêtaient cette populace effrénée. Ils tendirent les chaînes, qu'ils soutenaient avec des barriques pleines de terre, derrière lesquelles ils se tenaient en sentinelles, armés de piques, de mousquetons et de toutes les armes qui leur tombaient sous la main. Ainsi se formaient les *barricades*. A dix heures du matin, on en comptait, dit Talon, douze cent soixante dans la ville, dont quelques-unes furent plantées presque à la porte du Palais-Royal.

Le Parlement, pendant ce tumulte, qui ne déplaisait pas à tous ses membres, prononçait assez tranquillement des arrêts contre Comminges et les autres officiers qui avaient arrêté Blancmesnil et Broussel. Cependant, comme On ignorait où cela pouvait aboutir, on se mit à délibérer sur ce qu'il conviendrait de faire dans ces circonstances. Toutes les voix se réunirent à aller supplier la reine de rendre sur-le-champ la liberté aux prisonniers. C'était peut-être légitimer, en quelque manière, les violences du peuple, que de demander juridiquement ce qu'il exigeait par la force : mais il y a des moments où l'on n'a que le choix de ses fautes. Le corps entier du Parlement se mit en marche, au nombre de cent soixante personnes : « Il fut reçu, et accompagné 8 dans toutes les rues, avec des acclamations et des applaudissements incroyables, dit le coadjuteur ; toutes les barrières tombèrent devant lui. »

Il n'en fut pas de même à la cour. La régente les reçut d'un air sévère ; elle leur imputa la sédition, leur dit qu'ils en étaient originaires les auteurs, par l'esprit d'indépendance que leurs désobéissances multipliées depuis quelque temps avaient répandu. « La postérité, ajouta-t-elle, regardera avec horreur la cause de tant de désordres, et le roi mon fils vous en punira un jour. » Elle marqua son étonnement de ce que, n'ayant témoigné aucun ressentiment lorsque la reine sa belle-mère avait fait mettre le prince de Condé à la Bastille, ils faisaient tant de bruit pour un de leurs membres. Après ce reproche, Anne d'Autriche les quitta brusquement.

Étourdis de cette réception, les conseillers se regardaient en silence, et quelques-uns gagnaient déjà la porte ; le premier président les arrêta et proposa de faire un nouvel effort. Il demanda une seconde audience, et employa, pour l'obtenir, la prière des princes et des grands, qui avaient les entrées libres. A force de persévérance, il pénétra jusqu'à la reine ; mais, toujours obstinée à ne pas relâcher les prisonniers, elle ne répondait pas, et fuyait du cabinet dans sa chambre, de sa chambre dans la galerie. Molé la poursuivait. Le cardinal Mazarin vint à son secours. On s'aboucha enfin, et elle consentit à rendre les prisonniers, à condition que le Parlement ne se mêlerait plus des affaires d'état. Le premier président ne pouvait prendre seul un pareil engagement : il en parla à sa compagnie, qui répondit qu'il fallait mettre la matière en délibération. Le cardinal désirait qu'elle se fit sur-le-champ, mais les gens du roi représentèrent que cette précipitation aurait un air de violence. La compagnie promit de s'assembler l'après-midi, et d'apporter le lendemain la réponse. C'était beaucoup pour la cour que de gagner ce temps ; beaucoup aussi pour le Parlement de n'être pas refusé tout à fait : par conséquent, cet expédient accommodait tout le monde, et l'on se retira assez satisfait les uns des autres.

Le peuple s'imaginait que Broussel et Blancmesnil étaient détenus dans le Palais-Royal ; il les chercha des yeux, quand il vit sortir le Parlement. Ne les voyait pas, il les demanda : on répondit que la liberté n'était pas encore accordée, mais qu'il y avait de bonnes espérances. Les bourgeois de la première barricade se contentèrent de cette raison, et laissèrent passer ; ceux de la deuxième murmurèrent ; mais, à la troisième, qui était vis-à-vis la Croix du Trahoir, il s'éleva un cri universel de sédition. Un marchand de fer, nommé Raquenot, capitaine de ce quartier, saisit le premier président par le bras, et appuyant le pistolet sur son visage, lui dit : « Tourne, traître, si tu ne veux être massacré, toi et les tiens ; ramène-nous Broussel, ou le Mazarin et le chancelier en otage. »

Effrayés de cette violence inattendue, cinq présidents à mortier et une vingtaine de conseillers quittent leur rang, et se confondent dans la foule ; les autres hésitent s'ils s'échapperont ou s'ils resteront auprès de leur chef, que les mutins harcèlent et menacent. Pour lui, « conservant toujours la

dignité de la magistrature dans ses paroles et dans ses démarches, il rallie ce qu'il peut de sa compagnie, et revient au Palais-Royal au petit pas, dans le feu des injures, des exécutions et des blasphèmes. »

En voyant rentrer le Parlement, la patience pensa échapper à la reine, qui s'était crue quitte de cette aventure. Dans son dépit, elle semblait ne méditer que des desseins violents : tantôt d'envoyer couper la tête à Broussel, et de la jeter au peuple ; tantôt de faire pendre, pour l'exemple, quelques conseillers aux fenêtres du palais, ou du moins de retenir les plus modérés, et de livrer les autres à la rage de la populace, projets aussi dangereux qu'odieux, qu'appuyaient néanmoins quelques courtisans encore imbus des principes sanguinaires de Richelieu. On eut beaucoup de peine à calmer la régente, à lui faire sentir les redoutables conséquences de la moindre violence. Le premier président, qui ne parlait jamais si bien que dans le péril, » y employa toute son éloquence. Le duc d'Orléans la supplia de céder aux circonstances ; les princes se jetèrent à ses pieds, et enfin on lui arracha ces paroles : Eh bien ! messieurs du Parlement, voyez donc ce qu'il est à propos de faire. » On décida de délibérer sur le-champ et sans se déplacer.

On dressa à la hâte des bancs dans la grande galerie. Le Parlement y prit séance, et arrêta que la reine serait remerciée de la liberté qu'elle accordait aux prisonniers, et que jusqu'aux vacances la compagnie ne s'occuperait plus des affaires publiques, excepté du paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville et du tarif. La reine signa les ordres pour le retour de Broussel et de Blancmesnil. On fit sortir publiquement du palais deux carrosses du roi, dans lesquels étaient des parents et des amis des prisonniers, porteurs de ces ordres. Le Parlement suivit d'un air satisfait. La populace applaudit, par des acclamations, à son succès, et les présidents et conseillers allèrent chacun chez eux, laissant à la vérité les barricades subsistantes, mais la bourgeoisie qui les gardait fort adoucie, et la populace disposée à se retirer.

Le lendemain matin, 28 août, le Parlement se rassembla. Le premier président aurait voulu que les conseillers fussent restés chacun dans leurs chambres, pour vaquer aux affaires ordinaires ; mais les enquêtes et les requêtes se prétendirent en droit d'examiner l'arrêté de la veille, comme fait

sans liberté et dans un lieu incompétent. Pendant que la compagnie s'en occupait, elle entendit des mousquetades, dont le bruit, qui s'approchait, causa de l'alarme, mais elle fut bientôt rassurée, parce qu'on sut que c'était la bourgeoisie, qui célébrait par des salves le retour de Broussel. Du moment qu'il entra dans la ville, les principaux citoyens l'accompagnèrent jusqu'au palais, suivis d'une populace nombreuse, qui criait : « Vive Broussel ! vive notre libérateur ! vive notre père ! » Quand il fut entré dans la grand'chambre, le premier président, qui ne s'était prêté que malgré lui aux démarches faites pour sa liberté, le harangua. Broussel le remercia. Le retour de Blancmesnil fit recommencer le même cérémonial ; enfin, la séance finit par un arrêt qui enjoignait à tous les bourgeois de mettre bas les armes et d'ôter les barricades, et à midi toutes les rues de Paris étaient nettoyées et libres. Néanmoins Il se conserva encore pendant quelques jours une fermentation assez forte, qui donna beaucoup d'inquiétudes à la reine et au cardinal. Celui-ci resta déguisé, botté, prêt à partir, parce qu'on disait que le peuple voulait le prendre pour otage, et le rendre l'objet de représailles, si la cour usait de violence. En effet, Sur les bruits qui se répandaient qu'il y avait des troupes autour de Paris, il s'élevait tout à coup, tantôt dans un quartier, tantôt dans l'autre, des cris, des hurlements ; on entendait un cliquetis d'armes, des salves de mousqueterie, qui faisaient trembler. La régente ne vint à bout d'apaiser entièrement le peuple qu'en lui marquant la plus grande confiance, en renvoyant les troupes qui lui portaient ombrage, et en se réduisant à une très-petite garde, condescendance qui coûta beaucoup à la fierté d'Anne d'Autriche.

Telles furent les barricades, que la proximité des temps et l'élégance des écrivains, presque tous acteurs dans cette affaire, ont rendues fameuses. Il faut cependant avouer que le coadjuteur en fait, dans ses mémoires, plutôt Un sujet de risée que d'épouvante. Il vit, dit-il, un enfant de huit ans traînant une lance pesante, en usage du temps de la guerre des Anglais ; il vit des mères armer elles-mêmes leurs enfants de poignards, et leur attacher au côté de grandes épées rouillées. Si les barricades étaient bordées des étendards conservés dans les familles depuis la ligue, en récompense les bourgeois qui les gardaient étaient plus occupés, derrière leurs

retranchements, du jeu et de la bonne chère, que des factions militaires. On fit remarquer à Gondi un hausse-col de vermeil, sur lequel était gravée la figure de l'assassin de Henri III, avec cette inscription : *Saint Jacques Clément*. Il n'oublie pas de se vanter d'avoir réprimandé vivement l'officier qui portait cet ornement, et de l'avoir fait rompre publiquement sur l'enclume d'un maréchal. On doit remarquer que ce peuple, dans le feu de la révolte, voyant une action qui marquait du respect pour son souverain, y applaudit en criant : *Vive le roi !* « Mais, dit le coadjuteur, l'écho répondait it : *Point de Mazarin !* »

Ce vœu était celui du prélat, qui avait su l'inspirer au peuple. Gondi n'était ennemi de l'autorité royale que parce qu'elle passait par les mains de Mazarin. Il voulait punir la reine de la préférence qu'elle continuait de donner à son ministre. Pendant le tumulte, elle l'envoya prier plusieurs fois d'arrêter la sédition : il répondit avec une feinte modestie qu'il ne se croyait pas assez d'empire sur l'esprit du peuple. Mais il n'était pas si dissimulé avec ses amis ; et il savourait volontiers dans la société des frondeurs les louanges qu'on lui donnait pour avoir si bien concerté sa vengeance.

Cependant, après avoir rassasié son amour-propre du plaisir de s'être fait craindre, Gondi, réfléchissant sur ce qui venait de se passer, commença à redouter pour lui-même les suites de son audace. La régente l'envoya chercher le lendemain des barricades : elle lui fit la réception la plus distinguée, le remercia des bons avis qu'il lui avait donnés dans cette occasion, et lui dit que, si elle l'avait cru, elle ne se serait pas trouvée dans cet embarras. Le cardinal renchérit encore : il dit à Gondi en face, « qu'il n'y avait que lui d'homme de bien en France ; que tous les autres étaient des flatteurs infâmes, et qu'il voulait désormais ne se conduire que par ses conseils. » C'était, en style de cour, l'avertir qu'on connaissait ses menées, qu'on prendrait son temps pour l'en faire repentir, et qu'en attendant on cherchait à l'endormir ; mais il n'était pas homme à se laisser surprendre, et il n'avait d'embarras que sur le choix d'un plan de conduite. Il sentait qu'il ne pouvait guère se soutenir que par le concours du Parlement. Or, de son aveu, cette compagnie était un appui fort incertain dans une intrigue ; car il pouvait arriver que, mené trop loin, le Parlement, revenant sur ses pas, fit le

procès à ceux mêmes qui l'auraient excité à des écarts. Ouvrir l'oreille aux insinuations des ennemis de l'État, des Espagnols, qui offraient leurs secours à Paris, si on voulait le faire révolter, c'était un parti extrême, dont Gondi croyait n'avoir pas encore besoin. Il en prit un moyen, qui fut de se mettre, pour ainsi dire, sous l'étendard d'un prince du sang, dont le nom donnerait du poids et du crédit à son parti, et aucun ne lui parut plus propre à opérer cet effet que le vainqueur de Lens et de Rocroy. Condé était jeune ; le commandement des armées l'avait accoutumé à la domination : deux motifs d'espérer qu'il serait aisé à séduire, quand on lui présenterait les moyens d'attirer à lui l'autorité. Ce prince devait venir, à la fin de la campagne, se délasser à Paris de ses travaux guerriers. En attendant, le coadjuteur s'appliqua à ménager le feu qu'il avait allumé dans le Parlement, de manière qu'il continuât à brûler, sans trop éclater ; mais il ne fut pas le maître d'en modérer l'activité.

On doit se rappeler que, le lendemain des barricades, la jeunesse du Parlement fit passer par l'examen l'arrêté prononcé la veille au Palais-Royal. A la vérité, la pluralité le confirma ; mais plusieurs d'entre eux résolurent intérieurement de ne pas se renfermer dans les bornes qu'il prescrivait aux délibérations. Cependant il ne fut question, les premiers jours, que des matières permises, savoir : le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, et le règlement du tarif. Mais on ne tarda pas à glisser dans les op comme sans dessein, quelques mots sur des objets plus immédiatement relatifs au gouvernement. Le coadjuteur s'était introduit dans les assemblées secrètes que tenaient quelques membres du Parlement. Il y faisait statuer les matières qui seraient présentées aux chambres assemblées, et de quelle manière on les proposerait, afin de tenir toujours la compagnie en haleine. Pour agiter le peuple il avait d'autres inventions. Ses émissaires répandaient des nouvelles alarmantes, savoir : que la reine avait toujours dessein d'assiéger Paris ; que les troupes destinées à cette expédition étaient déjà dans les environs : l'un avait vu des cavaliers à figures effrayantes ; un autre, des Flamands et des Suisses, gens sans pitié, dont la régente devait se servir pour renouveler les horreurs de la Saint-Barthélemy. Il n'était pas permis de révoquer ces projets en doute, puisqu'ils étaient annoncés par des

prophéties qu'on se communiquait à la dérobée, et qui marquaient clairement le jour et le moment du désastre. Elles menaçaient aussi de cherté des denrées, de maladies, d'inondations, incendies, de fléaux de toute espèce, dont on ne pouvait manquer d'être affigé sous un gouvernement si dépravé. Outre cela, des colporteurs clandestins distribuaient des libelles, des vers, des chansons qui frappaient malignement sur la prévention d'Anne d'Autriche en faveur de son ministre ; de sorte qu'il y avait comme une crainte inquiète répandue dans tous les esprits, et les têtes s'échauffèrent même beaucoup plus tôt que Gondi n'aurait voulu.

La reine comptait sur les vacances qui approchaient ; mais le Parlement emanda une prolongation de service, sous prétexte d'affaires urgentes, et qui ne permettaient pas de délais. La régente refusa ; le Parlement insista ; et enfin, comme il laissa apercevoir qu'il se continuerait de lui-même, la reine accorda quinze jours. L'assurance de conserver ses protecteurs enhardit le peuple, toujours prêt à s'échapper. Il osa manquer de respect à la régente dans les promenades : elle eut la mortification d'entendre, dans les rues, des chansons faites contre elle, et de se voir poursuivie avec des huées. La persévérance du Parlement dans ses entreprises et l'insolence de la populace déterminèrent Anne d'Autriche à quitter Paris. Elle en sortit le 13 septembre, et emmena le roi à Reuil. Il fut suivi du duc d'Orléans, des autres princes du sang, des ministres, du chancelier, et de toute la cour. En partant, la reine fit savoir au prévôt des marchands qu'elle ne quittait le Palais-Royal que pour le faire réparer, et qu'elle ramènerait le roi dans huit jours.

Peut-être n'avait-elle dessein que d'éprouver ce que produirait ce coup d'éclat, et de voir si la crainte des suites ne ramènerait pas les frondeurs à la modération. En effet, les choses auraient pu tourner de cette manière, si le coadjuteur avait réussi à faire prévaloir son sentiment, qui était de ne pas forcer la cour à des résolutions extrêmes, pendant qu'il n'avait pas encore pris es dernières mesures. Mazarin et lui se faisaient une espèce de guerre d'observation ; mais le ministre y avait un grand avantage, parce que, quand la l'Use n'y suffisait pas, il était maître d'employer la force. Il s'en servit à l'égrad de trois personnes qu'il ne se flattait pas de vaincre par finesse :

Chavigny et Chateauneuf, trop liés avec les frondeurs du Parlement, et Goulas, secrétaire de Gaston, soupçonné de travailler avec le coadjuteur à aigrir son maître contre le ministre. Le premier fut constitué prisonnier dans Vincennes, dont il était gouverneur ; les deux autres furent exilés.

et acte d'autorité porta tout d'un coup les affaires à une rupture. L'intérêt particulier des principaux frondeurs, qui se virent menacés d'un traitement pareil, les détermina à brusquer le ministre et à travailler sur-le-champ à sa perte. De peur qu'il ne les prévînt, ils allèrent exciter, dans l'assemblée des chambres du 22 septembre, la chaleur dont ils étaient animés, en représentant ce qui venait de se passer à l'égard de Chavigny et des autres comme une action de tyran de la part du ministre, et un attentat à la sûreté publique. Pour la première fois, Mazarin fut désigné par son nom dans les opinions, et traité d'homme ignorant, incapable, malintentionné, et l'on proposa de renouveler, à son occasion, l'arrêt porté en 1617 contre le maréchal d'Ancre ; arrêt par lequel le ministère était interdit aux étrangers sous peine de la vie. La pluralité n'adopta pas cette mesure, mais il fut statué que les princes et pairs seraient convoqués, et il y eut arrêt en conséquence. La reine le cassa par un arrêt du conseil, et se fit amener furtivement le duc d'Anjou, son fils, qu'elle avait été obligée de laisser à Paris parce qu'il était malade.

Cette espèce d'enlèvement fut comme un tocsin qui sonna l'alarme dans la capitale ; on y prit les précautions usitées à l'égard d'une ville qui va être assiégée. Le Parlement ordonna aux prévôts des marchands et aux échevins de pourvoir à l'approvisionnement et à la sûreté de la ville. Les bourgeois préparèrent leurs armes. Il paraît même qu'ils n'étaient effrayés ni de la fatigue, ni de la dépense, ni des dangers, et qu'ils se seraient volontiers exposés aux hasards d'une guerre civile ; mais le coadjuteur avait encore intérêt de la suspendre ; et, par ce principe moins que par amour de la paix, il adopta des moyens de conciliation qui se présentèrent au moment qu'il croyait la rupture inévitable.

Il était prêt à faire partir pour Bruxelles un négociateur chargé d'engager le comte de Fuensaldagne à amener une armée espagnole au secours de Paris, lorsque le duc de Châtillon, confident de Condé, vint lui annoncer

l'arrivée du prince, à laquelle le prélat ne s'attendait pas si tôt. Il renonça sur-le-champ à son projet du côté de l'Espagne, et dressa son plan pour séduire le prince et procurer sa protection au parti. Il arriva pour lors à Condé ce qui lui était arrivé du temps des importants : la cour et la fronde se le disputèrent. Le coadjuteur eut avec lui plusieurs conférences, dans lesquelles il s'efforça de lui trouver que la reine avait eu tort dans tout ce qui s'était passé ; que c'était son mauvais gouvernement qui avait provoqué la résistance du Parlement et les éclats qui s'en étaient suivis ; que tout le mal prenait sa source dans l'entêtement de la régente en faveur de son ministre, et qu'il fallait la forcer de l'abandonner. Le prince convenait assez avec Gondî du dernier point, parce qu'il avait à se plaindre lui-même du cardinal ; mais il ne pouvait accorder au coadjuteur que les prétentions du Parlement n'eussent été quelquefois outrées, et qu'il n'eût pas souvent excédé la modération dans la manière de les signifier. « Appuyer ces prétentions, disait-il, c'est donner au Parlement une puissance dont il sera bientôt tenté d'abuser au détriment de celle du roi : or, je m'appelle Louis de Bourbon, et je ne veux pas ébranler la couronne. La reine me presse de seconder sa vengeance ; je sens que si je lui prête mon bras, je vais exposer ma réputation et ma vie pour soutenir un étranger que je méprise. Encore si le Parlement pouvait se modérer pour quelque temps. Mais, ajouta-t-il dans un transport d'impatience, ces chiens de bonnets carrés sont-ils enragés, de m'engager à faire demain la guerre civile et à les étrangler eux-mêmes ? »

Enfin, après avoir bien considéré l'affaire sous toutes ses faces, Condé décida qu'il fallait prendre un parti mitoyen, savoir : assoupir la querelle actuelle, et travailler ensuite à dessiller les yeux de la reine, de manière qu'elle se dégoûtât insensiblement de Mazarin ; et si elle ne voulait pas le précipiter du rang où elle l'avait élevé, qu'elle le laissât du moins *glisser* afin qu'on pût après cela l'éloigner tout-à-fait. Le coadjuteur goûta ce plan, non comme le prince, par zèle pour le bien public, mais pour le double avantage de n'être pas forcé à une guerre défensive, lorsqu'il n'y était pas encore prêt, et cependant de n'en conserver pas moins l'espérance de supplanter le ministre, ou de renouveler les troubles.

Pendant que le Parlement, en conséquence de son arrêt, ordonnait une deputation aux princes et pairs pour les engager à venir prendre séance, il reçut des lettres de Gaston et de Condé, qui l'exhortaient à consentir à une conférence où l'on pût régler les différends à l'amiable. Elle fut acceptée, commença à Saint-Germain le 25 septembre, et dura, à plusieurs reprises, jusqu'au 22 octobre. Le cardinal Mazarin eut la mortification de n'y être pas admis, et de n'en pouvoir exclure ses plus mortels ennemis, comme il le désirait ; mais il prit la chose en homme de cour, et il se trouva sur le passage des députés, qu'il salua profondément. Cette affectation apprêta à rire aux membres du Parlement, peu accoutumés aux manières des courtisans.

L'article qui éprouva les plus grandes difficultés fut celui qu'on appelait de la sûreté, parce qu'il y était question de borner l'exercice du pouvoir absolu sur la liberté des citoyens. Cette question fut agitée à l'occasion de l'emprisonnement de Chavigny et d'autres, détenus par des ordres particuliers, sans forme de procès. Le Parlement demandait qu'il ne fût pas permis de garder personne en prison plus de vingt-quatre heures sans l'interroger. Les princes s'opposaient à ce règlement, prétendant qu'en matière d'affaires d'état un interrogatoire trop prompt pourrait faire évanouir ou énerver des preuves qui se seraient fortifiées dans le silence. La régente offrit de s'engager à ne retenir que six mois, sans interrogatoire, ceux dont on serait forcé de s'assurer : elle se réduisit ensuite à trois. Le Parlement était tenté d'accepter cette espèce de composition ; mais le président de Blancmesnil s'y opposa, pour des raisons qu'un homme récemment échappé des fers devait trouver et faire valoir mieux qu'un autre. Il posa en principe que les rois, par privilège de leur couronne, ni par aucune loi de l'État, n'ont point de titres pour retenir leurs su-Jets prisonniers sans leur faire faire leur procès. « Accorder trois mois de délai, ajouta-t-il, ce serait leur accorder ce titre, au préjudice de l'ordonnance et de la sûreté publique ; ce serait hasarder le repos et la vie des princes et des officiers de consentir à une si étrange loi ; car les ministres ayant trois mois pour exercer la violence sur les prisonniers qui seraient entre leurs mains, ils trouveraient beaucoup de moyens de les faire mourir, plutôt que de les

rendre, dans cet intervalle ; et cela aurait été exécuté en la personne de M. de Bassompierre et de plusieurs autres pendant le gouvernement du cardinal de Richelieu ; mais comme il avait, par son injustice ordinaire, le pouvoir de les retenir prisonniers tant que bon lui semblerait, rien n'a pu l'obliger à se défaire de tant de personnes de condition et de naissance, qui s'étaient voulu opposer à la violence de son ministère. Tellement qu'il faut laisser la liberté de retenir les prisonniers, sans connaissance de cause, tant que l'on voudra, ou bien garder ponctuellement l'ordonnance des vingt-quatre heures, parce que, dans si peu de temps, les ministres, qui veulent toujours couvrir leurs crimes le plus qu'ils peuvent, ne pourront pas trouver l'invention de faire mourir les prisonniers ; outre que leur mort étant ainsi précipitée, ce serait un soupçon ou plutôt une conviction tout entière de leur tyrannie. » Ces réflexions ramenèrent tout le monde à la loi des vingt-quatre heures. La reine demanda qu'elle fût de trois jours, et après bien des difficultés on les accorda ; mais elle ne voulut pas que cette restriction mise au pouvoir absolu fût insérée dans la déclaration qui devait régler les autres objets contestés ; elle dit qu'on devait se contenter de la parole qu'elle donnait de ne faire arrêter personne pendant sa régence, sans qu'ils fussent interrogés dans les trois premiers jours de la détention. Le prince de Condé, qui ne prévoyait pas qu'il se repentirait un jour de n'avoir pas pris contre la reine d'autres précautions qu'une promesse verbale, engagea le Parlement à n'en pas exiger davantage.

Comme on n'insista pas dans les conférences sur la nécessité de remettre en vigueur l'arrêt de 1617 contre le ministère des étrangers, la reine, qui voyait son ministre sauvé, accorda volontiers tout le reste, c'est-à-dire presque tous les objets présentés par la chambre de Saint-Louis ; elle s'en rapporta même au Parlement pour la confection de la déclaration et des édits et arrêts qui furent publiés le 24 octobre. Ils portaient une diminution des tailles, la suppression d'une partie des droits du tarif, des règlements de finance, et enfin une assurance pour les officiers des cours souveraines de n'être point troubles dans leurs fonctions par lettres de cachet ou autrement.

Ce même jour fut signée à Munster *la paix dite de Westphalie*, qui termina la guerre de trente ans. Elle avait été amenée par les négociations

qui duraient depuis l'avènement du roi, et par les succès de la campagne de cette année, qui fut aussi vive que si la paix n'eût point été prête à se faire. Le prince de Condé, envoyé en Flandre, avait atteint l'archiduc auprès de Lens, dont celui-ci venait de s'emparer. L'armée française était alors dans le plus mauvais état, mal payée, mal vêtue, minée par les maladies et la désertion ; et, pour comble de malheur, Rantzau, subordonné au prince, recevait de la cour des ordres immédiats qui contrariaient souvent ses opérations. L'archiduc, profitant du peu de concert des chefs, du délabrement de leurs armées et de la supériorité du nombre, gagnait toujours du terrain, et s'était flatté, à la faveur des troubles de l'intérieur, de reporter enfin le théâtre de la guerre sur le territoire de la France. Néanmoins, à l'approche du prince, dont le caractère entreprenant était connu, il se fortifia dans sa position, et si bien que Condé, qui d'ordinaire ne voyait rien d'impossible à son courage, prit le parti de décamper. Il avait espéré d'ailleurs, par cette démarche, amener l'archiduc à un changement de position, et il ne se trompa point : sa retraite fut inquiétée et son arrière-garde attaquée, et même maltraitée. Mais le grand nombre d'ennemis que sa résistance mit en mouvement décida celui de leur armée ; et leur premier succès leur faisant augurer une victoire facile, ils sacrifièrent leur position à cet espoir. L'armée française revint dès lors sur ses pas ; et déjà en bataille dans le nouveau poste que lui avait assigné son général, elle eut dès l'abord l'avantage de l'ordre sur l'armée espagnole, qui ne pouvait se former qu'à mesure que ses bataillons arrivaient. Le reste de la journée répondit à la sagesse de ces premières dispositions, et le sang-froid du prince ne s'y fit pas moins remarquer que sa valeur. La déroute de l'ennemi fut complète, et ne coûta aux Français que cinq cents hommes.

La branche impériale d'Autriche n'avait pas été plus heureuse en Allemagne. Turenne et Wrangel s'étaient portés sur le Danube, pour punir la défection de l'électeur de Bavière, qui, après avoir reconquis tout ce qu'il avait abandonné l'année précédente pour obtenir sa neutralité, avait encore repoussé les Suédois jusque dans le pays de Brunswick. Ils attaquèrent Melander, général de l'armée impériale, à Summerhausen, au delà du Danube, dans le moment qu'il se retirait pour les éviter. Peu s'en fallut que

son arrière-garde, à la tête de laquelle était le comte de Montecuculli, ne fût taillée en pièces par Turenne, qui se trouvait à l'avant-garde de l'armée française. Melander, qui survint, la sauva : mais il succomba dans l'action. Les impériaux, se retirant sur Augsbourg, mirent d'abord le Lech entre eux et les alliés, et bientôt après l'Ammer, l'Iser et l'Inn, en se retirant dans les pays héréditaires, et abandonnant la Bavière à la discrétion des vainqueurs. L'électeur, âgé de soixante-dix-huit ans, quitta Munich à la hâte et s'enfuit à Saltzbourg, d'où il pressa l'empereur de se prêter à la conclusion de la paix, seule ressource qui pût sauver ses états. Les pertes que de son côté faisait celui-ci en Bohême, où le général suédois Konigsmarck, et le prince Charles-Gustave, comte palatin des Deux-Ponts et depuis roi de Suède, venaient de lui enlever Prague, et de faire un butin immense, le déterminèrent aussi lui-même à mettre enfin un terme à cette longue et désastreuse guerre.

Dès le temps de Richelieu, des dispositions pacifiques s'étaient manifestées entre les puissances belligérantes, et, par la médiation du Danemark, des préliminaires avaient été arrêtés à Hambourg, à la fin de 1641, mais ils n'avaient eu aucune suite. Une des premières opérations de la régente fut de reprendre ces négociations. On en assigna le siège à Munster et à Osnabruck, villes de Westphalie, peu distantes l'une de l'autre. Les catholiques se réunissaient dans la première et les protestants dans la seconde. L'empereur avait des envoyés dans toutes les deux.

Malgré les vœux de l'Europe pour l'ouverture de ce congrès, les conférences ne furent entamées que dans les premiers jours de mai de l'année 1644. Les catholiques avaient pour médiateurs Fabio Chigi, nonce du pape, et depuis pape lui-même, sous le nom d'Alexandre VII, et le noble Vénitien Charles Cantarini, qui devint doge de sa république. Les protestants ne reconnurent point de médiateurs. Les plénipotentiaires de la France furent le duc de Longueville, Claude de Mesmes, comte d'Avaux et Abel Servien ; ceux de la Suède, Jean Oxenstiern, fils du grand chancelier Axel, et Adler Salvius, chancelier de la cour. L'empereur nomma, pour traiter avec les premiers, les comtes de Trautmansdorff et de Nassau-Hadamar, et le conseiller Wolmar ; et avec les seconds le même comte de

Trautmansdorff, celui de Lemberg et le conseiller Crane. Les princes catholiques avaient à leur tête Philippe de Schœnborn, évêque de Wurtzbourg, et les protestants le duc de Saxe-Altenbourg, cousin germain du fameux Bernard de Saxe-Weimar.

Mably nous trace en peu de mots l'objet et le but de ce congrès célèbre Il s'agissait, dit-il, de débrouiller un chaos immense d'intérêts opposés, d'enlever à la maison d'Autriche des provinces entières, de rétablir les ois et la liberté de l'empire opprimé, et de porter, en quelque sorte, des mains profanes à l'encensoir, en enrichissant les protestants aux dépens des catholiques, pour établir entre eux une espèce d'équilibre. » Telle était en général la matière des négociations qui allaient s'entamer au congrès. La France y portait des prétentions qui sont très-habilement exposées dans les instructions données à ses négociateurs ; instructions où sont tracées avec beaucoup d'intelligence, et la manière de les produire sous un jour flatteur pour les faire agréer, et la marche lente et circonspecte à suivre pour ne pas effrayer par des demandes trop étendues. Fidèles à leurs instructions, et afin de se gagner d'abord le suffrage de tous les petits princes allemands, les plénipotentiaires français refusèrent d'ouvrir les conférences avant l'arrivée de ceux-ci, et s'en expliquèrent dans une circulaire répandue avec profusion, et où le despotisme impérial était inculpé de leur avoir enlevé jusqu'alors un droit inhérent à leurs intérêts. L'empereur se plaignit en vain qu'on faisait naître des prétentions insolites, et qu'on calomniait le légitime exercice de l'autorité impériale ; il ne put obtenir à cet égard que des satisfactions sur la forme.

De part et d'autre on produisit enfin ses demandes. Les impériaux offraient de prendre pour base du traité celui de Ratisbonne, en 1630, c'est-à-dire à une époque où la France, n'ayant pas encore pris part à la guerre, n'avait point fait de conquêtes en Allemagne, ce qui l'eût mise, en acceptant cette base, dans la nécessité de restituer tout ce que depuis elle y avait conquis. Cette communication se faisait dans le temps même où le duc d'Enghien était vainqueur à Fribourg, et où Gaston, maître de Gravelines, menaçait toute la Flandre. Aussi les négociateurs français firent-ils des réponses évasives. Ce ne fut que l'année suivante qu'on parla plus

sérieusement. Les plénipotentiaires français proposèrent dix-huit articles, où il était fort peu question de la France, mais beaucoup de l'empire : le seul objet, disaient-ils emphatiquement, qui leur tenait à cœur. Les impériaux, d'autre part, ne parurent pas choqués des demandes excessives des Suédois : il semblait qu'il ne tenait à rien qu'on fût d'accord ; mais ce grand désintéressement d'une part, et cette extrême condescendance de l'autre, n'en imposaient qu'aux malhabiles, et le vieux Oxenstiern répondait à ceux qui le félicitaient de la perspective prochaine de la paix, « qu'il y avait encore bien des nœuds qui ne seraient tranchés qu'avec l'épée. »

Les événements de la guerre, en effet, changeaient à chaque instant les dispositions de toutes les parties, et la jalousie même des alliés entre eux apportait des obstacles à l'unité et à la persévérance de leurs efforts communs. Les Suédois, par exemple, qui travaillaient à obtenir un territoire en Allemagne et des voix à la diète, traversaient la France dans une prétention pareille ; et les Français, qui consentaient bien à ce qu'on fit aux protestants des concessions importantes, s'opposaient de leur côté à ce qu'on dépouillât entièrement le clergé catholique, contre lequel les Suédois élevaient des prétentions sans bornes. Trautmansdorff profita souvent de ces dissensions pour obtenir des conditions meilleures ; et enfin, après mille intrigues, la force des circonstances fit convenir d'un accord dont toutes les parties furent satisfaites, parce que tous les avantages faits aux protestants ne coûtèrent rien aux catholiques, et qu'ils furent pris sur le clergé. Aussi n'y eut-il que le pape qui fit des protestations contre les décisions qui furent adoptées ; et ni l'empereur, ni aucun état catholique ne fut d'humeur à se rengager dans une guerre de religion pour les soutenir.

Les articles de ce traité célèbre sont de deux sortes. Les uns sont relatifs aux satisfactions accordées aux puissances intéressées ; les autres concernent l'état public de la religion et du gouvernement de l'Allemagne.

par les premiers, la France fut reconnue tenir en toute souveraineté les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et la ville de Pignerol, qu'elle possédait avant la guerre ; et il lui fut de plus abandonné l'Alsace et le droit de garnison dans Philisbourg, en conservant d'ailleurs aux états de la

province cédée tous les droits et privilèges compatibles avec la souveraineté du monarque.

La Suède obtint la Poméranie citérieure ou occidentale, Stettin, Wismar, l'île de Rugen, l'archevêché de Bremen et l'évêché de Verden, qui furent sécularisés ; trois voix à la diète, et cinq millions d'écus impériaux, payables par les cercles de l'empire, à l'exception de la Bavière et de l'Autriche.

L'électeur de Brandebourg reçut l'évêché de Magdebourg, et les évêchés d'Halberstadt, Minden et Camin ; le duc de Mecklenbourg, les évêchés de Schwerin et Ratzebourg, et les deux commanderies de Mirow et Nimirow ; les ducs de Brunswick-Lunebourg, l'alternative dans l'évêché d'Osnabruck, possédé tour à tour par un catholique, élu par le chapitre, et par un prince de la maison de Brunswick.

Le landgrave de Hesse-Cassel obtint des abbayes, et il en fut de même de divers autres princes moins marquants.

L'électeur palatin rentra dans ses possessions, sauf dans le haut Palatinat, qui demeura à la Bavière ; et un huitième électorat fut créé en sa faveur, pour subsister jusqu'à l'extinction de la ligne masculine de l'une ou de l'autre des maisons Palatine et de Bavière.

En compensation du haut Palatinat, qui fut ainsi confirmé à l'électeur de Bavière, celui-ci renonça à un prêt de treize millions qu'il avait fait à l'empereur, et ce dernier reçut encore trois millions de la France en indemnité de l'Alsace, dont il avait donné l'investiture à l'archiduc Ferdinand-Charles, son cousin.

Quant aux dispositions relatives à la religion et au gouvernement de l'Allemagne, les calvinistes furent admis à participer à tous les droits acquis aux luthériens ; tous les biens ecclésiastiques possédés par les princes protestants en 1624, et par l'électeur palatin en 1619, durent leur rester, et tout bénéficiaire, catholique ou protestant, changeant de religion, dut perdre son bénéfice. *La chambre impériale*, investie du droit de connaître des différends entre les états, fut composée de vingt-six conseillers catholiques et vingt-quatre protestants ; et *le conseil aulique*, dont le jugement des

causes féodales était la principale attribution, reçut six conseillers protestants.

On pourvut aussi à la manière de résoudre la guerre et de faire la paix, de porter des lois générales, d'imposer des contributions, de convoquer les états à des termes fixes, et on régla la qualité de ceux qui y auraient entrée et suffrage. On renvoya enfin à la prochaine diète à statuer sur l'élection d'un *roi des Romains*, du vivant de l'empereur, et sur la faculté de le choisir dans famille régnante : deux points sur lesquels la maison d'Autriche eut à combattre les intrigues de la France, et vint à bout de les déjouer. Déjà elle l'avait fait échouer dans ses prétentions à obtenir à la diète, en vertu de sa possession de l'Alsace, des voix qui l'auraient autorisée à s'immiscer dans les affaires de l'Empire ; mais, déçue à cet égard, la France arriva au même but, en se faisant reconnaître garante, ainsi que la Suède, du traité qui venait d'être conclu.

L'Espagne, qui dès le commencement de l'année avait fait sa paix avec les Provinces-Unies, en leur abandonnant leur territoire en Europe, et au dehors tous les établissements commerciaux qu'ils avaient enlevés au Portugal pendant qu'il faisait partie de la monarchie espagnole, refusa d'accéder au traité de Westphalie, tant à cause du sacrifice qu'on exigeait des Pays-Bas et de la Franche-Comté ou du Roussillon et de la Cerdagne, que parce qu'elle se flattait de trouver dans les troubles de la France un équivalent à la diversion qu'elle perdait du côté de l'Allemagne. Enfin le duc de Lorraine, à qui la France consentait bien de rendre ses états, mais en y conservant des forteresses et des chemins militaires, refusa d'y rentrer à ces conditions, et il préféra de continuer de vivre en aventurier, et à la tête d'un petit corps d'armée, au service des princes qui le payaient le mieux.

Cependant la cour, réconciliée avec le Parlement, rentra dans la capitale à la fin d'octobre, aux acclamations de tout le peuple enivré. « Il ne reste plus après cela, divine compagnie ! s'écrie l'auteur de l'*Histoire du temps*, qu'à vous consacrer nos vies et ces beaux jours, que vous avez tirés de tant d'obscurité et de ténèbres, où nous étions ensevelis. Il ne reste plus qu'à vous faire des sacrifices, et à vous élever des autels pour tant d'actions glorieuses et de victoires signalées. Vous avez, seigneurs, abattu tous ces

monstres qui faisaient tant de maux et de ravages sur la terre, et qui avaient mis la France dans un siidéplorable état. Partant, généreuse bande, glorieux héros, nous n'avons plus de voix que pour publier vos éloges et célébrer votre gloire. Vous êtes à présent les maîtres du champ de bataille ; vous saurez bien ménager le gain de la victoire et l'honneur du triomphe. »

Les frondeurs du Parlement n'avaient pas besoin de cet encouragement pour rentrer dans la carrière où ils avaient si heureusement combattu. Quand le Parlement fut réuni, le 13 novembre, les assemblées des chambres recommencèrent sur l'inexécution de quelques articles de la déclaration. Le premier président représenta que ces infractions ne méritaient pas d'occuper la compagnie entière, et que des commissaires suffiraient : mais les jeunes conseillers étaient trop flattés de jouer un rôle dans les affaires d'état pour écouter la voix du chef. Les assemblées continuèrent ; et non-seulement on y traitait les points clairement énoncés dans la déclaration, mais encore toutes les matières relatives à l'administration pour peu qu'on trouvât jour à les faire entrer dans les délibérations. Les ennemis du cardinal Mazarin, qui étaient en grand nombre, le représentaient ouvertement, en opinant, comme l'auteur des atteintes portées aux articles de la déclaration faite en faveur du peuple, et ils le rendaient, par leur déclamations, l'objet de la haine publique.

Mais, outre que les frondeurs avaient l'avantage de plaider dans le Parlement la cause du peuple au sujet des impôts, ce qui leur donnait beaucoup de hardiesse, ils se trouvaient encore encouragés à tenir tête à la cour, parce qu'il s'y fomentait des brouilleries, dont ils espéraient tirer parti. Pendant les débats parlementaires que produisait la déclaration d'octobre, le ministre, pour gagner le duc d'Orléans, qui ne voyait jamais que par les yeux d'autrui, avait été obligé d'intéresser Louis Barbier, abbé de La Rivière, son favori. Cet homme s'éleva, des derniers emplois de la maison de Gaston, jusqu'à être son confident et son conseil. Peu d'intrigants ont été peints avec des couleurs plus noires. Ce n'est pas qu'on l'ait accusé d'actions cruelles et atroces ; mais on lui a reproché tous les défauts méprisables, l'adulation, le mensonge, la sordide avarice, l'abus de confiance, la trahison, la bassesse, de vendre les intérêts de son maître et de

trafiquer de son honneur. Il faut vivre à la cour pour n'être pas surpris qu'il existe des hommes si vils, et que les princes en soient toujours dupes. Dans la crise des affaires, Mazarin avait promis à La Rivière le chapeau de cardinal, s'il lui rendait le duc d'Orléans favorable ; mais, le danger passé, le ministre ne songea plus qu'à éluder l'accomplissement de sa promesse, et il imagina de faire demander ce chapeau par le prince de Conti. Condé, voyant l'avantage de faire entrer son frère dans l'état ecclésiastique, appuya la prétention de Conti. Alors La Rivière, incapable de soutenir la concurrence, n'eut d'autre parti à prendre que de se retirer ; mais, aussi rusé que l'Italien, il échauffa l'esprit de son maître, et lui persuada que le déshonneur de l'affront fait à un homme qu'il considérait retombait sur lui-même. Gaston éclata en plaintes ; il menaça de reprendre son titre de lieutenant général du royaume, et d'en faire valoir les droits ; mais en même temps qu'il parlait si haut, sur quelques mouvements qu'il vit faire à la régente, il craignit d'être arrêté. La peur le disposa à écouter des propositions ; et La Rivière, voyant que son maître mollissait, se contenta, en échange du chapeau, d'obtenir l'entrée au conseil.

La hauteur et la fermeté de Condé en cette occasion piquèrent au vif le duc d'Orléans, déjà travaillé d'une forte jalousie contre le vainqueur de Lens et de Rocroy. Cependant, malgré les efforts de ceux qui voulaient les brouiller, ils agirent avec assez de concert dans les affaires publiques. Quand les assemblées du Parlement recommencèrent, la régente les pria l'un et l'autre de s'y trouver pour modérer la chaleur des esprits. Gaston y porta des manières complaisantes, un air d'estime et de confiance, et surtout une éloquence insinuante qui le rendait très-propre à représenter sur cette espèce de théâtre. Condé, jeune et bouillant, n'avait pas la patience nécessaire dans ces assemblées, où tous ceux qui les composent, sages et fous, savants et ignorants, expérimentés et sans expérience, se croient, pour ainsi dire, en droit de penser tout haut. La longueur des délibérations l'ennuyait ; il écoutait avec dé, et ne pouvait souffrir d'être contredit. Il lui arriva même, dans une séance un peu tumultueuse, de laisser échapper un geste menaçant. Il fut relevé, et le duc d'Orléans se chargea de faire en son nom une espèce de réparation qui humilia le prince sans satisfaire les

personnes offensées. Dès ce moment, Condé perdit beaucoup de son crédit dans le Parlement, et lui-même se dégoûta d'un parti dans lequel il fallait perpétuellement jouer un rôle si peu analogue à son caractère. La cour, qui s'en aperçut, lui prodigua les caresses, et, à force de flatteries, le ministre le disposa à entrer dans ses intérêts.

Le coadjuteur tâcha de le retenir. Il lui répétait ce qu'il lui avait déjà dit – que ce n'était pas à l'autorité royale que le Parlement en voulait, mais à Mazarin seul, dont les défauts et l'incapacité lui étaient connus ; qu'il savait lui-même combien le gouvernement de cet homme était pernicieux à l'État, et qu'il ne tenait qu'à lui d'en débarrasser le royaume, par le moyen du Parlement. « Si vous n'avez pas un crédit sans bornes dans la compagnie, lui disait-il, c'est que vous ne voulez pas vous plier à quelques égards. Ayez plus de popularité, plus de condescendance ; marquez de la considération aux vieux conseillers, de l'amitié aux jeunes, et vous verrez que vous les mènerez comme vous voudrez. – Non, répondit Condé, il n'y a aucunes mesures sûres à prendre avec des gens qui ne peuvent jamais répondre d'eux-mêmes d'un quart d'heure à l'autre, puisqu'ils ne peuvent jamais répondre un instant de leurs compagnies ; je ne peux me résoudre à devenir le général d'une armée de fous, et il n'y a pas un homme sage qui voulût s'engager dans une cohue de cette nature. Je suis prince du sang, et je neveux pas ébranler l'État. » Après cette ferme réponse, Condé offrit au coadjuteur de le réconcilier avec la cour, et lui conseilla amicalement d'abandonner le Parlement, qui se perdait.

En effet, ce corps, dont la partie saine n'avait en vue que le bien public, donnait tête baissée dans tout ce qu'on lui présentait sous un jour avantageux au peuple. Il demandait de fortes diminutions sur les impôts, publiait des règlements sévères pour arrêter la cupidité des traitants, et les empêcher de faire au trésor royal des avances qui chargeaient les finances d'intérêts ruineux. Emporté par son zèle, le gros de la compagnie ne prenait pas garde que cette gêne, avantageuse dans un sens, ôtait au roi tout crédit, et l'empêchait de trouver de l'argent dans la crise urgente de la guerre où le royaume était toujours engagé avec l'Espagne ; que cette conduite réduisait la cour au désespoir, et la rendait capable de tout tenter contre les auteurs de

sa détresse. Aussi les Parisiens auraient-ils été bientôt affamés, et forcés, comme disait le prince de Condé, de venir, la corde au cou, se jeter aux pieds de la régente, si le coadjuteur n'eût pourvu à leur défense, sans qu'ils le sussent.

Quand il vit qu'il ne devait plus compter sur Condé, il chercha quelqu'un propre à le remplacer, et il le trouva, du moins quant au titre, dans le frère même de celui-ci, dans le prince de Conti, mécontent de n'avoir point entrée au conseil, et blessé de la supériorité et des mépris de son aîné. Conti, âgé de dix-huit ans, d'une complexion délicate, doux, poli, aimant les sciences et les arts, montrait presque toutes les qualités qui font un excellent prince, et peu de celles qui font un grand homme. Né pour la vie tranquille, il n'avait ni la vivacité d'esprit, ni la force de santé nécessaires à un chef de parti ; et jamais il ne serait entré dans la faction, si la duchesse de Longueville, sa sœur, qui exerçait le plus grand empire sur lui, ne l'y eût entraîné. On prétend que cette princesse elle-même n'était pas portée non plus au mouvement et à l'intrigue, et qu'elle ne s'y livrait que par complaisance pour ceux qui avaient acquis quelque pouvoir sur son cœur. Naturellement nonchalante, elle adoptait, dit-on, leurs goûts, plutôt qu'elle ne leur inspirait les siens. Mais la langueur, qui faisait un de ses principaux charmes, n'est pas toujours incompatible avec la vivacité ; et il est difficile de se persuader que des hommes qui ne cherchaient qu'à lui plaire eussent hasardé de demander à leur idole des actions répugnantes à son caractère. Elle était alors fort irritée contre le prince de Condé, qu'elle avait traversé dans une intrigue de cœur, qui ne tendait pas à moins qu'à la rupture de son mariage, et qui, dans son ressentiment, s'était cru autorisé à révéler au duc de Longueville les faiblesses vraies ou fausses de la duchesse, et à lui conseiller même de la faire renfermer. C'est sur la connaissance des dispositions intérieures de cette famille que le coadjuteur forma son plan.

En gagnant la duchesse, il était sûr d'avoir le prince : il la tenta par l'appât de causer du dépit au prince de Condé, son frère ; moyen qui lui réussit. Il présenta d'autres amorces aux grands seigneurs dont il connaissait les mécontentements ou les désirs. Vues d'intérêts, ambition, jalousie d'honneurs, liaisons ou picoteries de famille, grands et petits ressorts, il

employa tout pour susciter des partisans à la fronde ; de sorte qu'au moment où la cour se prépara à attaquer, la cabale se trouva prête à une résistance beaucoup plus vigoureuse que la régente ne l'avait imaginé.

Anne d'Autriche et son ministre, bien convaincus que le Parlement ne cesserait jamais de lui-même ses assemblées, résolurent de l'y contraindre. A force de prières, ils firent consentir le duc d'Orléans à permettre que Paris fut investi, et ils déterminèrent le prince de Condé à se charger du blocus : Ils se figuraient qu'en plaçant des soldats sur toutes les avenues, et en occupant les postes qui commandaient les rivières et les grands chemins de la capitale, les provisions de toute espèce cesseraient bientôt d'y arriver ; que la famine et d'autres besoins ne tardant pas à s'y faire sentir, le peuple ne manquerait pas de s'en prendre au Parlement ; qu'il le chasserait de la ville, ou le mettrait dans une situation à désirer de s'accommoder avec la cour ; et qu'alors elle ferait la loi. Les courtisans n'imaginaient pas que les choses pussent aller autrement, parce que, pour déboucher les chemins, il aurait fallu aux Parisiens des troupes et des généraux, et on ne leur voyait ni l'un ni autre ; mais il y avait beaucoup d'argent, et une grande animosité contre le cardinal. Avec ces deux moyens, bien ménagés, que ne fait-on pas faire à un peuple nombreux ?

Le Parlement continuait de molester la régente par les obstacles qu'il ne cessait de mettre à ses projets de finances. Le coadjuteur, de son côté, harcelait le ministre par des libelles qui le rendaient l'objet du mépris public. A l'aide d'une assemblée de curés, de docteurs, de chanoines et de religieux, auxquels il donna à examiner les conditions d'un emprunt que le cardinal proposait : « Je mis, dit-il, l'abomination dans le ridicule, ce qui fait le plus dangereux et le plus irrémédiable de tous les composés, et en huit jours je le fis passer pour le juif le plus convaincu de l'Europe. » De sorte que l'impatience de la reine étant montée à son comble, elle prit la résolution d'éclater, et, le 6 janvier, jour des Rois, vers les trois heures du matin, elle enleva le roi et son frère, et sortit de Paris. Le duc d'Orléans, le prince de Condé et toute la famille royale, à l'exception de la duchesse de Longueville, l'accompagnèrent ; les ministres suivirent ; et ceux qu'on n'avait pu prévenir, dans la crainte d'ébruiter le secret, furent avertis, par des

billets, de se rendre à Saint-Germain. Les plus diligents s'échappèrent à la suite des princes. Quoique l'obscurité de la nuit et le froid retinssent encore tout le monde dans les maisons, le bruit des gens à cheval envoyés dans tous les quartiers pour avertir ceux qu'on voulait emmener, apprit aux bourgeois l'évasion de la cour. Ils prirent les armes, s'emparèrent des portes, y mirent des corps-de-garde ; et, dès la pointe du jour, il ne fut plus possible de sortir sans passe-port.

Le Parlement s'assembla, malgré la solennité de la fête, et il continua tous les jours suivants, soir et matin. Il n'y eut que trouble et confusion dans les premières délibérations. On envoya chercher une lettre que la régente avait fait porter à l'Hôtel-de-Ville ; pour le prévôt des marchands et les échevins. Elle y disait, au nom du roi, « qu'il était sorti de Paris pour ne pas demeurer exposé aux pernicious desseins d'aucuns officiers de sa cour de Parlement, lesquels ayant intelligence avec les ennemis déclarés de l'État, après avoir attenté contre son autorité en diverses rencontres et abusé longuement de sa bonté, se sont portés jusqu'à conspirer de se saisir de sa personne. » Elle leur ordonnait ensuite de veiller à la sûreté et à la tranquillité de la ville. Cette lettre, et deux autres du duc d'Orléans et du prince de Condé, qui assuraient qu'ils avaient conseillé eux-mêmes à la reine d'emmener le roi hors de Paris, occasionnèrent un arrêt assez bizarre, par lequel il était enjoint au lieutenant civil « de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres en sûreté à Paris ; et au prévôt des marchands et autres officiers de ville, d'aller à la conduite d'iceux, et de faire retirer les gens de guerre qui étaient dans les villes et villages à vingt lieues de Paris ; » comme si de pareilles choses pouvaient s'exécuter sur le vu d'un simple arrêt du Parlement.

Le lendemain, nouvel embarras. La régente ordonna aux gens du roi de se retirer à Montargis. Elle voulait aussi y transférer le Parlement. Les lettres qui contenaient cet ordre furent présentées cachetées à l'assemblée des chambres : après bien des discussions, on conclut de ne pas les ouvrir, mais de faire à la régente des remontrances, et de la prier de nommer les personnes qui avaient calomnié le Parlement, afin de procéder contre elles selon la rigueur des lois. Quelques-uns, dès ce jour, 7 janvier, opinèrent à

demander l'expulsion du ministre. Cette opinion fut peu accueillie, parce qu'on voulait attendre l'effet des remontrances ; mais quand on vit que la reine avait même refusé de voir les gens du roi, toutes les chambres assemblées, le matin du 8 janvier, portèrent unanimement contre le cardinal Mazarin le fameux arrêt qui prononce : « Qu'attendu que le cardinal Mazarin est notoirement auteur des désordres de l'État, la cour le déclare perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son état, lui enjoint de se retirer de la cour dans le jour, et du royaume dans huitaine ; et, ledit terme expiré, enjoint à tous les sujets du roi de lui courre sus, et défend à toutes personnes de le recevoir. »

Cet arrêt perça, pour ainsi dire, la digue qui arrêta le débordement de la haine générale contre Mazarin. On parla, on dit des bons mots, on écrivit en vers et en prose, on fit des chansons ; les esprits s'échauffèrent, et passèrent de l'abattement à l'audace. Le Parlement tint la grande police, et fit des règlements pour la subsistance et la défense de la ville. Il ordonna au prévôt des marchands, aux échevins et au duc de Montbazon, gouverneur, de lever des troupes. Au contraire, la régente, par de nouvelles lettres, commanda à ceux-ci de signifier au Parlement de se rendre à Montargis, et de le contraindre d'obéir. Loin de pouvoir donner cette satisfaction à la reine, le président Le Féron, prévôt des marchands, pensa être massacré par le peuple, sur le simple soupçon de n'être pas sincèrement attaché au Parlement. A cette compagnie se joignirent la chambre des comptes et la cour des aides, qui eurent aussi ordre de quitter Paris. Elles bornèrent leur obéissance à des remontrances très-fortes en faveur du Parlement. Le seul grand conseil voulut se rendre à Mantes, où il était transféré ; mais il ne put obtenir de passe-port. Ses efforts pour obéir furent plus sincères que ceux du coadjuteur. Celui-ci avait été mandé à Saint-Germain, et il sortit de l'archevêché comme pour s'y rendre ; mais il avait aposté des gens qui arrêtaient ses chevaux et brisèrent son carrosse. La populace l'entoura, le serra, le reporta dans son palais ; il criait et conjurait, les larmes aux yeux, qu'on le laissât exécuter les ordres du roi. Enfin, il parut céder à la force, et écrivit une lettre d'excuse ; mais la cour n'y fut pas trompée.

Pendant qu'il triomphait de voir l'incendie se répandre, il n'était pas sans inquiétude sur les suites. A la vérité, le clergé, la robe, la bourgeoisie, jusqu'aux artisans et au plus bas peuple, tous paraissaient brûler du même zèle pour la cause commune. Mais il était à craindre qu'au premier embarras, au moindre revers, ce feu ne se ralentît, faute d'un chef accrédité qui l'alimentât et l'entretint ; événement d'autant plus probable, que le concert entre tant de personnes n'était pas si parfait qu'il le paraissait. On savait que le prévôt des marchands, plusieurs officiers du corps de ville, et les plus riches bourgeois, penchaient pour la cour. Les curés de Paris, qui ont ordinairement un si grand ascendant sur l'esprit du peuple, n'étaient pas bien persuadés de la rectitude des intentions du coadjuteur, ni livrés exclusivement à ses volontés. Enfin bien des gens croyaient que le premier président ne restait à la tête de son corps, et ne résistait en apparence à la cour, que pour la mieux servir. A la vérité, il disait d'une manière très-ferme les choses dont il était chargé par sa compagnie ; mais on s'apercevait qu'il ne manquait aucune occasion de gagner du temps, et de faire valoir les opinions modérées. Gondi se défiait donc du présent, et craignait pour l'avenir, d'autant plus que trois jours s'étaient déjà écoulés depuis la sortie de la cour, sans que, de tous ceux qui avaient promis de seconder le Parlement, aucun eût encore paru.

Enfin, le 9 janvier, arriva avec ses enfants le duc d'Elbeuf, de la maison de Lorraine, frère aîné du comte d'Harcourt. « Il n'a pas trouvé à dîner à Saint-Germain, disait le duc de Brissac, et il vient voir s'il trouvera à souper à Paris. » C'était assez désigner le motif qui l'amenait, c'est-à-dire l'envie de faire fortune. Sa présence, loin de tranquilliser le coadjuteur, ne fit que le troubler. D'abord il craignait tout de la part d'un homme avec lequel il avait eu des querelles qui étaient mal assoupies, et qui, aisé à gagner, à cause de sa pauvreté, pouvait être un émissaire de la cour. En second lieu, il attendait d'heure à autre le prince de Conti, dont le nom et la qualité de prince du sang étaient bien plus propres à figurer à la tête d'un parti. On ignorait cette source du coadjuteur ; aussi, quand le duc d'Elbeuf se présenta, les Parisiens, dans la disette où ils se trouvaient de gens de distinction, le reçurent comme leur sauveur, et le désignèrent leur général. La nuit même

du 9 au 10, arriva le prince de Conti, qui, soupçonné par la cour, était gardé à vue à Saint-Germain, et n'avait échappé qu'avec peine à la vigilance du prince de Condé, son frère. Il vint accompagné du duc de Longueville, du duc de Bouillon, du maréchal de La Mothe, et de beaucoup d'autres gens de qualité. Cette troupe donna l'alarme à la bourgeoisie, qui gardait la porte : elle refusa de l'ouvrir. Il fallut aller chercher le coadjuteur. Gondi courut à la porte avec une nombreuse escorte et des flambeaux, qui donnèrent à l'entrée du prince un air de triomphe. Mais, dès le matin de ce même jour, la gloire du triomphateur reçut un échec. Elbeuf fut nommé par le Parlement général des troupes qu'on allait lever, et il obtint cet avantage en insinuant que Conti était d'intelligence avec la cour. Le même soupçon de trahison fut rétorqué le lendemain avec succès contre le duc d'Elbeuf par le coadjuteur. Ces deux rivaux se choquèrent le 11, dans l'assemblée des chambres. Le premier président et quelques magistrats, espérant que cette querelle pourrait éloigner la guerre civile, fomentaient la désunion ; mais, lorsque les prétendants étaient le plus animés, des amis communs les réconcilièrent. Il fut convenu que le prince de Conti serait généralissime, à condition qu'il ne sortirait pas de Paris, et qu'il viendrait prendre sa place en toute occasion au Parlement ; que le duc de Longueville l'aiderait de ses conseils ; que les ducs d'Elbeuf, de Bouillon et le maréchal de La Mothe seraient tous trois ses lieutenants généraux, chacun, leur jour ; que M. d'Elbeuf commencerait ; qu'il aurait la première place au conseil de guerre, et que ses enfants auraient les premiers emplois. Après le prince, arrivèrent à la file beaucoup de seigneurs, qu'on chargea des levées, des fortifications, de l'exercice des soldats, et auxquels on donna différents départements dans les conseils qu'on créa. Cette troupe de mécontents fut renforcée par le duc de Beaufort, qui s'était depuis quelque temps sauvé de Vincennes. Il devint bientôt l'idole de la populace, et on l'appela *le roi des Halles*. Enfin il y eut peu de familles considérables qui ne fournissent des défenseurs à Paris, pendant que leurs plus proches parents l'attaquaient.

Comme les intérêts qui divisaient la cour et la ville n'étaient pas de la première importance, qu'il y avait dans les chefs plus de pique que de véritable haine, dans le peuple plus de prévention que d'animosité, il arriva

que les troubles n'enfantèrent que rarement les atrocités qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Au contraire, excepté quelques moments lugubres, après de petits combats dans lesquels périrent des gens dignes de regrets, on ne vit régner le reste du temps que de la gaieté ; les revues devenaient des spectacles, les expéditions militaires des espèces de fêtes publiques. Les femmes animaient, par leur présence, les bourgeois devenus soldats ; l'artisan regardait comme un jour de plaisir celui où il devait paraître sous les armes. En revenant d'un combat malheureux, les fuyards se consolaient de leur défaite par des bons mots ou des chansons sur leurs généraux. On n'entendait ni plaintes ni murmures, parce qu'il y avait abondance de toute espèce de denrées ; et cette abondance venait de celle de l'argent, qui attire tout à lui, malgré les plus forts obstacles.

A Saint-Germain-en-Laye les choses étaient bien différentes. La cour avait pris la fuite si précipitamment, qu'elle se trouvait, au milieu de l'hiver, sans meubles, sans habits, sans provisions, exposée, dans les appartements délabrés, à toutes les injures de l'air, privée des choses les plus nécessaires, et réduite à éprouver les besoins les plus pressants ; de sorte que ceux qui n'étaient pas soutenus, comme la reine et son ministre, par le dépit et l'espoir de la vengeance, désiraient la paix, avant même que la guerre fût commencée. Condé, ayant sous lui les maréchaux de Grammont et de Duplessis-Praslin, il entreprit avec six ou sept mille hommes, dont il plaça les principaux corps dans Lagny, Corbeil, Saint-Cloud, Saint-Denis, d'où l'on faisait sortir des détachements pour battre l'estrade sur les routes voisines, et pour intercepter la communication de la capitale avec les provinces. Les soldats et les officiers royaux, obligés à des factions pénibles sur les grandes routes et sur les bords des rivières, la nuit, sans feu, sans maisons, sans abris, enviaient le sort des parlementaires, qui, étant plus nombreux, étaient moins chargés de gardes et les faisaient à leur aise, bien couverts, bien payés et bien nourris. Cette différence découragea les soldats de Condé ; et le peu d'intérêt qu'ils prenaient à cette guerre, qu'ils ne faisaient qu'à contre-cœur, les rendait faciles à laisser passer les vivres, dont ils tiraient leur part et de l'argent.

La régente avait si mal pris ses mesures, qu'en quittant Paris elle ne songea pas seulement à s'assurer de la Bastille, qui aurait pu tenir la ville en bride : elle la laissa sans pain, sans munitions, avec vingt-deux soldats, sous le commandement du sieur du Tremblay, frère du fameux P. Joseph ; gardon plus propre à garder des prisonniers qu'à défendre une place. Elle fut sommée le 11, et l'on tira deux coups de canon qui *firent brèche*, dit le *Journal du Parlement* : c'est-à-dire, apparemment, que les boulets emportèrent quelques éclats de pierres. Le gouverneur promit de se rendre s'il n'était pas secouru dans vingt-quatre heures, et il en sortit en effet le 13 à midi : ainsi il abrégua les plaisirs des dames de Paris, qui, pendant le siège, eurent le courage de se promener dans le jardin de l'Arsenal. Plusieurs même poussèrent l'intrépidité jusqu'à visiter la batterie dirigée contre cette forteresse. Le Parlement fit entendre qu'il souhaitait qu'un de ses membres fût pourvu du gouvernement ; et les généraux, par complaisance, y nommèrent *le bon homme* Broussel, qui eut la liberté de se faire suppléer par La Louvière, son fils.

Pendant que les frondeurs mettaient à fin cette périlleuse entreprise, un de leurs partis, fort de cinq cents chevaux, poussait fièrement quelques escarmoucheurs, qui venaient faire le coup de pistolet jusque dans les faubourgs. Les troupes parisiennes étaient composées d'artisans et de gens de outique, qui, au premier coup de tambour, sortaient mal armés des maisons, les uns à pied, les autres à cheval, et suivaient le drapeau ou le quittaient à volonté. A leur tête cependant marchaient des soldats mieux disciplinés, mais en petit nombre, que les généraux avaient fait venir des garnisons qui dépendaient d'eux. C'était à l'Hôtel-de-Ville que les jeunes officiers allaient prendre les marques de leurs dignités, des mains des duesses de Longueville et de Bouillon, et c'était aux pieds de ces héroïnes qu'ils venaient déposer les trophées de leurs victoires. « Le mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons dans les salles ; le bruit des tambours, et le son des trompettes dans la place, donnaient, dit Gondi, un spectacle qui se voit plus dans les romans qu'ailleurs. » Le coadjuteur connaissait mieux qu'un autre le pouvoir de ces représentations ; il s'en était déjà servi utilement pour concilier la faveur du peuple au prince

de Conti, contre le duc d'Elbeuf, dans le temps que celui-ci jetait sur le prince des soupçons de connivence avec la cour. Alors Gondi alla prendre la duchesse de Longueville, qu'il fit accompagner par la duchesse de Bouillon ; il mena ces deux dames en grande pompe à l'Hôtel-de-Ville, les y déposa comme des gages de la fidélité, l'une de son frère, l'autre de son mari. « Elles parurent, dit-il, sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, plus belles, en ce qu'elles paraissaient négligées, quoiqu'elles ne le fussent pas. Elles tenaient chacune un de leurs enfants entre leurs bras, qui étaient beaux comme les mères. La Grève était pleine de peuple jusqu'au dessus des toits ; tous les hommes jetaient des cris de joie, toutes les femmes pleuraient de tendresse. »

Le coadjuteur, si fertile en comparaisons, aurait pu ajouter, dans son style familier, qu'il faisait dans cette occasion le rôle de ces charlatans qui amusent le peuple pour attraper son argent. C'était en effet le but de ces scènes populaires. Elles jetèrent un grand enthousiasme dans les esprits, et il en résulta une offre volontaire de près de deux millions, dont le Parlement seul paya au moins cinq cent mille livres. Les autres cours souveraines se taxèrent selon leurs moyens. On saisit les recettes royales ; on arrêta chez les banquiers les deniers qu'on crut appartenir au cardinal Mazarin. On nomma des commissaires, qui allaient chez les particuliers soupçonnés de mazarinisme, discuter leur fortune et les imposer à proportion. Avec ces secours on leva des troupes plus régulières ; les cavaliers se montèrent, partie avec les chevaux qu'on trouva dans les auberges, partie avec ceux que chacun détacha de ses équipages. Le coadjuteur, qui était archevêque titulaire de Corinthe, forma à ses dépens un régiment de cavalerie, dont le début ne fut pas heureux ; il essuya un échec considérable la première fois qu'il sortit, et cette déroute fut appelée la *première aux Corinthiens*.

C'est avec ces forces et ces ressources que la capitale, séduite, se disposait à soutenir tout le poids de la puissance royale. Peu de ses habitants auraient pu dire clairement pourquoi on se battait. Les harangueurs eux-mêmes étaient souvent embarrassés à donner un air spécieux aux motifs de la querelle. La régente se réduisait à un point : CI Chassez, disait-elle au prévôt des marchands et aux échevins, chassez le Parlement ; et en même

temps qu'il sortira par une porte je rentrerai par l'autre. » En effet, si le Parlement avait été forcé de fuir, ou de se raccommoder avec la cour, le coadjuteur, les généraux et leurs adhérents se seraient trouvés contraints de s'abandonner à la régente, qui leur aurait fait d'autant moins de grâce, que la plupart s'étaient mis en état de rébellion, ou sans motifs, on pour des raisons tres-faibles. On connaît celles du duc de La Rochefoucauld, par les vers écrits de sa main, derrière un portrait de la duchesse de Longueville :

Pour captiver son cœur, pour plaire à ses beaux yeux
J'ai fait la guerre aux rois ; je l'aurais faite aux dieux.

Le coadjuteur, qui ne l'aimait pas, lui prête aussi un goût très-décidé pour l'intrigue, mais en même temps beaucoup d'irrésolution. « Tous les matins, disait le comte de Matha, le plaisant de la cour, il fait une brouillerie, et tous les soirs il travaille à un rhabillemeut. » La Rochefoucauld était l'homme à projets du parti ; le duc de Bouillon en était le discoureur : il s'y livra, parce qu'il espérait, ou se faire rendre par la guerre sa principauté de Sedan, ou obtenir un sort équivalent, que la cour lui promettait, sans effet, depuis longtemps. Sa femme, d'ailleurs, qui n'était pas Française, et qui était très-attachée aux Espagnols, aimait tout ce qui pouvait la mettre en liaison avec eux. Plusieurs personnes étaient contre la cour parce que Condé était pour elle ; d'autres voulaient se venger, d'autres s'avancer ; quelques-uns se rangèrent d'un côté plutôt que de l'autre, uniquement parce qu'ils y voyaient des parents ou des amis. Enfin, il y en avait dont les motifs n'étaient nullement conformes à leur objet. Tel est celui qu'on prête au duc de Luynes. Il était fort dévot, et l'austérité de la morale qu'il remarquait dans ceux qu'on appelait *jansénistes* l'attachait à eux. Comme le coadjuteur les favorisait, il se déclara pour le prélat, dont les vues n'étaient certainement pas si pures que celles du duc ; car Gondi avoue lui-même qu'il n'avait des complaisances pour les jansénistes que parce qu'il les trouvait disposés à parler et à écrire contre le luxe et les plaisirs de la cour, contre le faste du cardinal Mazarin et Ses systèmes de finances ; de sorte

que, sans être obligé de se réformer lui-même, il jouissait de l'avantage de faire passer son ennemi pour débauché et usurier.

A la suite des personnes qualifiées qui prirent le parti de la fronde, il entra dans Paris beaucoup d'officiers pleins d'expérience et de valeur, qui rendirent l'entreprise du blocus plus difficile que le prince de Condé ne l'avait cru. Il était jour et nuit à cheval, sans cesse occupé à parcourir ses postes, ne donnant aucun relâche à ses troupes, et n'en prenant aucun lui-même ; mais sa vigilance et son activité ne pouvaient empêcher qu'il n'entrât des convois dans la place. Il n'avait que sept ou huit mille hommes, tous bons soldats à la vérité ; mais, quoique bien distribués, ils ne suffisaient pas pour garnir tous les endroits qui devaient être gardés. Pendant que quelques troupeaux et quelques charrettes, se montrant d'un côté, attiraient l'attention des garnisons, des convois plus considérables passaient de l'autre ; et non-seulement Condé avait à se garantir des surprises, mais aussi des coups de vigueur, que ces troupes, qu'il méprisait, hasardaient quelquefois.

L'action la plus considérable de cette guerre est l'attaque et la prise de Charenton, poste important qui commandait les rivières de Seine et de Marne. Parisiens y avaient mis une forte garnison, sous les ordres du marquis de Chanleu. Le matin, 8 février, les royalistes se présentèrent devant la place, ayant à leur tête le duc de Châtillon. Ils allèrent droit à l'assaut, qui fut tenu avec la plus grande intrépidité. Condé, placé sur les hauteurs de Saint-Mandé, couvrait les assaillants contre la diversion qu'il craignait du côté de Paris. En effet, toute la nuit le tambour se fit entendre dans la ville, et au point du jour il se trouva trente mille hommes sous les armes. L'avant-garde de cette armée s'avança jusqu'à Vincennes, pendant que l'arrière-garde était encore dans la place Royale. Les généraux sortirent de la ville, en publiant qu'ils allaient livrer bataille. Le coadjuteur, monté sur un grand cheval, avec des pistolets à l'arçon de la selle, opinait pour le combat. On tint conseil à Picpus. Ces guerriers entendaient de là le bruit du canon et des mousquetades de Charenton. Pendant qu'ils délibéraient, les royalistes forçaient les barricades. Chanleu s'ensevelit sous la dernière, sans vouloir

recevoir quartier, ce qu'on lui offrait ; et le silence qui succéda avertit l'armée parisienne que Charenton était pris.

Il lui restait la ressource d'attaquer le petit corps d'observation de Condé. et de reprendre la place. Les généraux délibérèrent de nouveau, admirèrent la bonne contenance de leurs troupes, et les firent rentrer dans la ville : prudence dont ils se surent très-bon gré, et qui est applaudie dans le *Journal du Parlement*. « Car il y a beaucoup d'apparence, y dit-on, que le prince de Condé n'avait fait cette attaque que pour attirer les Parisiens à une bataille, se promettant de les défaire, sans la prévoyance des généraux. » Il n'y a pas en effet de meilleur moyen de prévenir une défaite, que de se retirer. Le lendemain de ce trait de prudence, le prince de Conti en apprit aux chambres assemblées les motifs obligeants, en ces termes : « Ayant tenu conseil de guerre pour savoir si nous donnerions bataille ou non, il a été résolu, tout d'une voix, de ne le pas faire, et de ne pas hasarder la vie du grand nombre d'infanterie des bourgeois de Paris qui étoient sortis sous les armes, dont nous ne pouvons assez louer le cœur et le courage ; de crainte que, s'il arrivait perte de quelques-uns d'entre eux, ce qui auroit été inévitable, de faire crier leurs femmes et leurs enfants. »

Ces ménagements n'empêchaient pas que les Parisiens ne trouvassent la guerre onéreuse. Ils se lassaient de payer les contributions, et il leur tardait de voir leurs maisons de campagne délivrées des soldats, amis et ennemis, qui les ravageaient. Dans ces circonstances, il n'y a pas de moyens que le coadjuteur ne tentât pour ranimer l'ardeur prête à s'éteindre. Il était parvenu à se procurer séance au Parlement, comme substitut de l'archevêque de Paris, son oncle, qui était absent. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il obtint ce privilège. Le premier président s'y opposa ouvertement : il disputa ce droit au coadjuteur, incidenta ensuite sur le temps que durerait ce privilège, sur la manière dont il serait permis au prélat de l'exercer, sur le serment qu'on lui ferait prêter. Gondi, content d'emporter le fond de l'affaire, ne chicana pas sur les formes, et se soumit à tout. On conçoit les avantages qu'il tira de ce droit d'assister aux assemblées. Il s'y familiarisa avec les conseillers ; il les étudiait, approfondissait leur caractère, pénétrait leurs dispositions secrètes,

et, en adaptant à cette connaissance ses discours, ses reparties, ses gestes, il était sûr de faire passer ce qu'il proposait.

Voici la marche qu'il s'était tracée dans l'assemblée des chambres, et dont il s'écarta peu. Quand il s'agissait de quelque nouveauté, soit projet, soit manière de l'exécuter, jamais il ne se chargeait des premières ouvertures ; il en laissait l'honneur à de jeunes conseillers, que cette déférence flattait, et il se réservait l'emploi de dire et d'appuyer les raisons qui pouvaient procurer la réussite. C'était aussi lui qui se chargeait de commenter et de paraphraser les nouvelles annoncées par d'autres, mais qu'il avait souvent forgées lui-même. On ne manquait pas alors d'événements susceptibles d'embellissement, parce que le feu de la rébellion éclatait dans quelques provinces, et couvait dans d'autres. Mais les avantages du parti n'étaient pas aussi grands, dans tous ces lieux, que les frondeurs de Paris les faisaient pour leurrer le peuple.

C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer ce qui se publiait du duc de Longueville. Il était sorti de Paris en se vantant qu'il allait faire soulever son gouvernement de Normandie ; et, quelques jours après, il écrivit qu'il amenait au secours de la capitale mille gentilshommes et trois mille soldats. Ce nombre lui-même était enflé, et on l'exagéra encore dans des écrits qu'on répandit, qui portaient que le duc de Longueville venait, à la tête de dix mille hommes, au secours de la capitale : qu'en passant à Saint-Germain il tenterait d'enlever la cour, si elle ne se faisait garder par les troupes qui investissaient Paris, et qu'ainsi le blocus allait être levé. Le vrai de ce récit, c'est que le Parlement de Rouen avait répondu favorablement à la lettre du Parlement de Paris, écrite tant à lui qu'aux autres Parlements du royaume, pour les engager de se joindre à celui de la capitale ; qu'en conséquence le duc de Longueville pouvait être censé puissant dans Rouen, que cependant il n'y était pas le maître, qu'il ne s'y soutenait que par adresse, et que personne ne remuait dans le reste de la Normandie. Il en était de même en Provence : le Parlement d'Aix s'était uni à celui de Paris, en haine de Louis d'Angoulême, comte d'Alais, commandant de la province, et fils du comte d'Auvergne. La populace voulant le chasser de la ville, ainsi qu'Armand-Jean Vignerod, duc opulace voulant le chasser du cardinal, qui était venu à

son secours, leur fit courir à tous les deux risque de la vie ; mais la bourgeoisie le sauva des mains de ces furieux. Pareille chose arriva à Reims, où le marquis de La Vieuville, lieutenant pour le roi, courut le plus grand danger de la part du peuple, et fut de même garanti par les principaux habitants. Il y eut aussi des émeutes à Caen, à Rennes, à Bordeaux, et des courses dans le plat pays, sous les ordres des gentilshommes amis ou alliés des généraux de Paris. Les relations de ces différents exploits, qu'on répandait dans Paris, étaient tellement cir-Constanciées et amplifiées qu'elles faisaient croire aux Parisiens que la Normandie, la Champagne, la Provence, la Guyenne, en un mot les trois quarts du royaume combattaient pour eux. Enfin ceux qui étaient capables de secret, on les flatta de l'espérance que le vicomte de Turenne, frère du duc de Bouillon, qui commandait une armée contre les Espagnols, allait l'amener au secours de Paris : agréable illusion qui ne se réalisa pas.

Cependant, quoique les feux allumés de tous côtés par les frondeurs se dissipassent en fumée, il était à craindre qu'ils ne trouvassent à la fin des aliments plus solides, et que l'incendie ne devînt plus difficile à éteindre. C'était de même par des mécontentements, des murmures, des plaintes, qu'avait commencé l'embrasement affreux qui consumait l'Angleterre. Charles 1^{er}. périssait en ce moment (30 janvier 1649) sur l'échafaud, victime d'un parti fanatique, qui subjuguait la nation, et qui commit le plus étonnant des crimes. Sa veuve, réfugiée en France, fille de Henri IV, et belle-sœur de la régente, vivait à Paris dans le palais de ses pères, et, par un fatal concours de circonstances, y était exposée aux plus grands besoins. La vue de cette reine désolée rappela aux plus raisonnables des Parisiens séduits l'enchaînement des moyens par lesquels un peuple est quelquefois excité à des atrocités qu'il détesterait ensuite inutilement. Il ne se pouvait aussi que la régente ne songeât à cette effrayante catastrophe, et aux gradations qui l'avaient amemée, sans s'alarmer sur les effets à craindre des troubles actuels. Ces réflexions, jointes aux insinuations des personnes bien intentionnées, disposèrent les deux partis à la paix, sans qu'ils s'en aperçussent.

Le ministre fit les premières démarches, mais de manière qu'on ne pût en inférer qu'il recherchait l'accommodement. Il envoya un héraut qui parut le matin du 12 février, à la porte Saint-Honoré, revêtu de sa cotte d'armes. Il fit battre la chamade, et demanda à être introduit pour remettre des paquets de la régente au prince de Conti, au Parlement, au prévôt des marchands et aux échevins. Le coadjuteur n'était prévenu ni sur ces lettres, ni sur leur contenu. S'il avait cru qu'elles renfermassent des ordres ou des menaces capables de révolter les esprits, il n'aurait pas hésité d'opiner à recevoir le héraut ; mais, si ces lettres contenaient des choses obligeantes, il craignait que le Parlement ne se laissât toucher, ne votât pour la paix, et n'abandonnât ses défenseurs. C'était donc un fâcheux contre-temps, que l'arrivée inopinée de ce héraut, et Gondi fut longtemps à chercher quelque biais pour le renvoyer, sans paraître manquer de respect au roi. A force de rêver, il en trouva un qu'il lit proposer par Broussel. Ce conseiller représenta que l'envoi du héraut était un piège que Mazarin tendait à la compagnie, parce que ces sortes de formalités ne s'observent qu'à l'égard d'ennemis. « Si le Parlement le reçoit, ce sera, disait-il, se déclarer ennemi du roi : il n'y a donc d'autre parti à prendre que de le renvoyer. Mais il faut le faire suivre par une députation chargée d'aller recevoir les ordres de la régente, et l'assurer de la fidélité de la compagnie. » Cet avis passa avec acclamation. Gondi crut remporter une victoire, en empêchant que le héraut ne fût reçu ; mais tout l'avantage fut pour la cour, qui gagna un acte de soumission de la part du Parlement, et eut l'espérance d'entamer une négociation, le seul but qu'elle se proposait.

Il fallut quelques jours pour convenir de la forme des passe-ports, et fixer les objets des remontrances. Pendant cet intervalle, le coadjuteur imagina de partager l'attention qu'avait excitée le venue du héraut, par une apparition aussi inattendue. Il savait que toute la France souhaitait la paix avec l'Espagne, que le Parlement serait certainement flatté d'en être l'instrument. D'ailleurs, les frondeurs de la compagnie, dans laquelle le désir d'un accommodement commençait à dominer, avaient besoin d'être soutenus par l'espérance de quelque puissant secours. Gondi, certain que quand la passion s'est une fois emparée d'un corps, il n'y a pas de ruse, si grossière

qu'elle soit ? qu'on ne puisse hasarder pour le tromper, en employa une qui aurait à peine réussi auprès d'un homme médiocrement éclairé.

Le prélat avait à Bruxelles, pour agents, la duchesse de Chevreuse, Noirmoutiers et Laigues ; par leur moyen, il entretenait une négociation sourde, mais assez échauffée du côté des Espagnols, qui ne demandaient pas mieux que de se mêler des affaires de la France : pourtant le coadjuteur allait *bride* en main, et n'osait pas s'engager trop ouvertement avec eux, « dans la crainte, disait-il lui-même, d'être réduit à devenir, d'archevêque de Paris, aumônier de l'archiduc. » Cependant les choses commençaient à tourner de manière qu'il fallait ou céder la victoire à la cour, et recevoir les conditions qu'elle voudrait imposer, ou appeler des secours étrangers. Pour enhardir la partie frondeuse du Parlement, et l'aider à subjuguier l'autre, il fut proposé, dans le conseil secret de la cabale, de renouveler la scène de Bussy le Clerc qui traîna pendant la ligue le Parlement à la Bastille ; et il faut avouer que cette violence aurait pu réussir par le moyen de la populace, qui était toute dévouée à la fronde. Mais Gondi et Bouillon, qui dirigeaient les mouvements du Parti, aimèrent mieux se couvrir du manteau du Parlement que de le détruire. Ils écrivirent donc à l'archiduc qu'on était disposé à accepter son secours.

Aussitôt le comte de Fuensaldagne, son ministre, dépêche un homme chargé d'examiner le fond des affaires, et propre à tous les rôles qu'on voudrait lui faire jouer. C'était un moine bernardin, nommé Arnolfini. Gondi lui fait quitter la robe et le capuchon, le revêt d'un habit de cavalier, et lui donne le nom pompeux de don Joseph de Illescas. On lui fabrique des instructions, des harangues, des lettres pleines de projets et de promesses, appropriées à l'état des choses et au caractère des personnes. Muni de ces pièces et d'une lettre de créance courte et vague, après trois jours de leçons données en secret par Gondi et Bouillon, le moine Arnolfini, devenu don Joseph de en secrete arrive avec grand fracas, au milieu de la nuit, chez le duc d'Elbeuf, qu'on voulait tromper le premier, afin qu'il aidât à tromper les autres.

Elbeuf, flatté de la confiance des Espagnols, ses anciens amis, chez lesquels il avait demeuré douze ans, sous le dernier règne, reçoit l'envoyé

avec effusion de joie. Il questionne don Joseph, prend communication de ses ordres, y joint ses avis, et après avoir longtemps rêvé et raisonné sur la manière d'entamer la négociation proposée, il invite à dîner le prince de Conti, des généraux, et les frondeurs du Parlement les plus zélés, sans oublier le duc de Bouillon et le coadjuteur. Pendant le repas, la conversation roula naturellement sur l'état, des affaires. Quelques-uns firent observer le danger de la Position critique où on allait se trouver sans défense contre la cour : et cette remarque fournit au duc d'Elbeuf l'occasion d'insinuer qu'il avait sous la main le moyen de les mettre tous en sûreté. Cette insinuation, Elbeuf la Bouillon des circonlocutions, un air de mystère, qui réjouirent fort Gondi et Bouillon, et qui inspiraient beaucoup de curiosité aux autres à la fin il nomma l'archiduc, et présenta la lettre de créance de son envoyé. Cette vue effaroucha la plupart des parlementaires, surtout le président de Nesmond, quoique déterminé frondeur ; le président Le Coigneux n'en fut pas si effrayé ; les autres, à la fin, s'apprivoisèrent, et le premier moment de surprise passé, on se mit à examiner les avantages que le parti pouvait tirer de l'intervention des Espagnols. On fit paraître le député. On convint des faits ; et le prince de Conti fut chargé de le présenter le lendemain aux chambres assemblées.

C'était le 19 février, jour auquel les gens du roi devaient rendre compte de leur voyage à la cour, entrepris pour faire goûter les raisons sur lesquelles le Parlement était déterminé à ne pas recevoir le héraut. La régente, les princes, les ministres, leur avaient fait l'accueil le plus favorable. A peine en finissaient-ils le récit, qu'afin de croiser les idées pacifiques qu'il pouvait produire, le prince de Conti annonce qu'il y avait à la porte un envoyé de l'archiduc, et demande qu'il soit entendu. Le président de Mesme se lève tout ému, et dit au prince : « Est-il possible, monsieur, qu'un prince du sang de France propose de donner séance sur les fleurs de lis au plus cruel ennemi des fleurs de lis ! » L'apostrophe était violente, et elle aurait peut-être réussi, si le président, emporté par son zèle, n'eût ajouté é : « Quoi ! monsieur, vous refusez l'entrée au héraut de votre roi, sous le prétexte le plus frivole, et. » C'était là que le coadjuteur l'attendait ; il lui coupe la parole et lui dit gravement :

« Vous me permettrez, monsieur, de ne pas traiter de frivoles des motifs qui ont été consacrés par un arrêt, » A ces mots, *la cohue du Parlement*, ainsi que Gondi appelle les chambres des requêtes, la cohue jette un cri d'approbation. Le premier président et les anciens veulent soutenir le président de Mesme. La querelle s'anime, et l'on en revient aux reproches personnels : l'un affirme, l'autre nie ; le temps s'écoule, il faut conclure ; et la crainte de quelque chose de pis force enfin les plus sages de céder. Jamais succès ne vérifia mieux cette maxime du coadjuteur : « Que le moyen le plus sûr et le plus propre pour faire passer une affaire extraordinaire dans les compagnies, c'est d'échauffer la jeunesse contre les vieux. » Le faux don Joseph entra donc, prit place au bout du bureau, et prononça un discours, dont la substance se réduisait à ceci : « Que Mazarin avait offert à l'Espagne une paix très-avantageuse ; mais que le roi son maître, sachant ce qui se passait en France, n'avait pas voulu traiter avec un homme détesté de la nation ; qu'il croyait plus convenable à sa dignité de s'adresser au Parlement, le regardant comme le conseil et le tuteur de ses rois, et qu'il avait si grande confiance dans la sagesse de cette illustre compagnie, qu'il la laissait maîtresse des conditions. » Le faux de cet exposé sautait aux yeux ; car, comment se persuader que le roi d'Espagne aurait rejeté des offres avantageuses faites par un ministre qui pouvait les réaliser sur-le-champ, pour recourir à un corps hors d'état de rien céder ni garantir ? Mais il y a des moments où tout passe. L'envoyé fut remercié, et l'on décida qu'il serait fait registre de son discours, pour en être référé à la régente. C'est tout ce que gagna le coadjuteur. On croirait qu'il dut être honteux et fâché d'avoir pris tant de peine pour obtenir si peu ; mais c'est tout ce qu'il demandait, et plus même qu'il n'avait osé espérer. L'espèce d'engagement que venait de prendre le Parlement, en écoutant les Espagnols, actuellement en guerre ouverte avec la France, était comme une autorisation et une sauvegarde pour Gondi et tous ceux qui voudraient désormais entamer des liaisons avec l'ennemi. Le prélat sentit si bien l'importance de cette démarche, et les avantages que son parti pouvait en tirer, qu'il fut étonné de son propre succès. Mais il n'était pas seul à connaître le danger qui accompagnait cet avantage ; Molé, de Mesme, l'avocat général Talon, et les

plus éclairés du Parlement, s’effrayèrent de l’ascendant que les brouillons prenaient dans leur compagnie. Ils en craignaient les suites, ils résolurent de tout sacrifier pour finir ces intrigues et ramener la paix.

Malgré les efforts des frondeurs, ils soutinrent la négociation qu’ils avaient entamée à la cour. Les dégoûts qu’on leur donnait quelquefois ne les rebutaient pas ; Lorsqu’il arrivait aux princes et aux ministres de hasarder des propositions, des expressions, des manières capables de choquer, ces prudents magistrats les passaient sous silence, ou les adoucissaient dans leur rapport. Enfin, ils dévoraient les désagréments et ne s’attachaient qu’à l’essentiel. ces ménagements, dignes des éloges de tous les bons Français, ils amenèrent les affaires à un point de conciliation qui effraya les Français, ils amenèrent suscitérent toutes sortes d’obstacles. Ils firent arriver un nouvel enve

) l’archiduc, et signèrent avec lui un traité qui devait introduire les Espagnols en France, et mettre la capitale et le Parlement dans la dépendance des ennemis. Ils ameutèrent la populace, et les députés ne revenaient jamais de Rueil, où se tenait la conférence, sans être assaillis, à leur arrivée, par une troupe de gens qui criaient : « Point de paix ! point de Mazarin ! » Ces violences n’ébranlaient pas Molé et ses collègues : ils marchaient d’un pas égal entre l’opiniâtreté qui refuse, et la basse complaisance qui accorde tout ; et quand la cour, instruite de leur embarras, voulait en profiter pour mettre à paix des conditions trop dures, elle les trouvait armés de fermeté contre ses insinuations et ses menaces ; il leur arriva même un jour de vouloir rompre la conférence, parce que le prince de Condé prétendait ne se relâcher en rien Déjà ils partaient ; toute voie à la conciliation allait être fermée, sans le duc d’Orléans, qui dit au prince : « Mon cousin, si ces gens-ci gagnent le printemps, ils se joindront à l’archiduc ; ils feront un parti si dangereux à l’État, que ce sera à notre tour à nous humilier. Présentement que nous les tenons, profitons de l’occasion, faisons la paix : c’est ce que les gens de bien doivent souhaiter. » On rappela les députés, qui reprirent volontiers la négociation.

Mais il leur était difficile de faire goûter cette conduite modérée au plus grand nombre de leurs confrères : les uns disaient qu’ils étaient trop mous et

trop timides ; les autres déclaraient nettement qu'ils étaient vendus à la cour. Les frondeurs, qui suggéraient et appuyaient cette calomnie, n'en croyaient rien ; mais il leur importait de rendre ces magistrats suspects, afin de retarder leur ouvrage. Dans cette intention, on les faisait charger par le Parlement de demandes outrées. Lorsqu'ils étaient prêts à user de leurs pouvoirs pour signer la paix, on les suspendait, ou l'on y mettait des restrictions qui les arrêtaient tout court. Cependant, par patience, par adresse, ils surmontaient les difficultés, et ils avançaient toujours. D'un autre côté, Conti, Bouillon, Eilbeuf, le coadjuteur, et les autres principaux de la faction, qui craignaient de laisser apercevoir au peuple qu'ils avaient des intérêts personnels, avaient déclaré qu'ils seraient contents et poseraient les armes quand le Parlement serait satisfait ; les députés ne parlaient pas d'eux dans les conrences, et ce silence malin de la part de Molé et de ses collègues commença à inquiéter les généraux, qui n'étaient pas si désintéressés qu'ils voulaient le paraître. Ils résolurent de se faire considérer par eux-mêmes, si le Parlement les abandonnait. A force d'augmenter la solde, et en recevant tous les gens service qui se présentaient, ils étaient venus à bout de former une armée d'à peu près dix mille hommes, composée d'assez bons soldats. Ils la tirèrent de Paris, et la placèrent sur la pointe que forme le confluent des rivières de Seine et de Marne, dans un camp que Condé lui-même jugeait inexpugnable. S'étant bien retranchés, ils tirent entendre qu'ils allaient y attendre les secours de l'archiduc et l'armée de Turenne. Cette contenance embarrassa Mazarin ; il apprit en même temps que, pendant qu'il retenait les ^Put^ ? S ^oUr conférer, les frondeurs, profitant de l'absence de ces magistrats, prenaient le dessus dans l'assemblée des chambres, et qu'ils étaient même à la veille de faire révoquer la députation. Le ministre appréhenda, à son tour, que les généraux ne le forçassent de leur accorder les conditions préjudiciables à l'autorité royale, et il s'ouvrit sur ces craintes au président de Mesme,

De Mesme lui fit alors cette réponse, digne d'être consignée tout entière dans l'histoire : « Puisque les choses sont en cet état, il faut que nous payions de nos personnes pour sauver l'État ; il faut que nous signions la paix. Car, après la restriction que le Parlement a mise aujourd'hui à nos

pouvoirs, il n'y a plus de mesures, et peut-être il nous révoquera demain ; nous hasardons tout : si nous sommes désavoués, on nous fermera les portes de Paris, on nous fera notre procès, on nous traitera de prévaricateurs et de traîtres. C'est à vous de nous donner des conditions qui nous donnent lieu de justifier notre procédé. Il y va de votre intérêt, puisque, si elles sont raisonnables, nous les saurons bien faire valoir contre les factieux ; mais faites-les telles qu'il vous plaira ; je les signerai toutes, et je vais, de ce pas, dire au premier président que c'est mon sentiment, et l'unique expédient pour sauver le royaume. S'il nous réussit, nous avons la paix ; si nous sommes désavoués, nous affaiblissons toujours la faction, et le mal n'en tombera que sur nous. » Ces généreux sentiments trouvèrent un accès facile dans l'âme courageuse de Molé. On se remit à conférer avec plus d'ardeur, et avec un désir égal de réussir.

Enfin l'accommodement fut conclu à Rucil, le 11 mars, et signé par les princes, les ministres et tous les députés. Le cardinal Mazarin lui-même y souscrivit, quoique les députés s'y opposassent, sur cette raison qu'ils n'oseraient présenter au Parlement un acte taché du nom d'un homme flétri par arrêt. Cet accommodement contient vingt et un articles, dont les principaux sont un engagement du Parlement d'aller à Saint-Germain, où le roi tiendra son lit de justice, et de ne point faire d'assemblées de chambres pendant toute l'année 1649, une amnistie pour tous ceux qui ont pris les armes, tant dans la capitale que dans les provinces, et une espérance que donna la régente de ramener incessamment le roi à Paris. C'est à ces conditions, à quelques règlements de finance et à une promesse assez vague de diminuer les tailles et de travailler à la paix générale, que se réduisit un traité qui, vu la chaleur des esprits et les matières agitées en public et en particulier, semblait devoir embrasser toute l'administration, et donner une nouvelle forme à la monarchie.

Les frondeurs en furent outrés. Ceux d'entre eux qui étaient de bonne foi furent fâchés, parce qu'ils croyaient qu'on avait abandonné les intérêts du peuple ; les autres, et surtout les chefs, parce qu'ils se voyaient déçus des espérances qui leur avaient mis les armes à la main. Quand le premier président et ses collègues vinrent, le 13, rendre compte de leur opération, il

s'éleva un grand murmure dans l'assemblée des chambres. La séance fut très-tumultueuse ; elle se passa en plaintes et en justifications. Celles qui suivirent cette première ne furent pas plus tranquilles. Aux reproches piquants des conseillers frondeurs se joignirent les fureurs du peuple. Répandu en foule dans les salles, il demandait à grands cris qu'on lui abandonnât la signature de Mazarin pour la brûler et qu'on lui livrât les traîtres qui avaient fait cet infâme traité-Molé soutint cet assaut avec son intrépidité ordinaire ; il brava également et le ressentiment de ses confrères et l'emportement brutal de la populace. Les chefs des factieux eux-mêmes qui, le haïssant, ne pouvaient s'empêcher de l'estimer, craignirent pour sa vie lorsqu'il sortirait de l'assemblée, et voulurent le faire sauver par des détours. Il répondit gravement : « La cour ne se cache jamais. Si j'étais assuré de périr, je ne commettrais pas cette lâcheté, qui de plus ne servirait qu'à donner de la hardiesse aux séditeux ; ils me trouveraient bien dans ma maison, s'ils croyaient que je les eusse appréhendés ici. » Au milieu des factieux déchaînés, sous le poignard, pour ainsi dire, des mutins, A raillait le coadjuteur, qu'il croyait auteur de la révolte, et qui paraissait se donner beaucoup de mouvement pour le mettre en sûreté. « Eh ! mon bon seigneur, lui disait-il ironiquement, dites-le bon mot. » Un forcené lui appuya le pistolet sur le visage. Sans pencher la tête, Molé se contenta de lui dire : « Quand vous m'aurez tué, il ne me faudra que six pieds de terre ; » et il n'en alla pas un pas plus vite. Enfin, dans le plus fort même du péril, il n'oublia pas ce qu'il devait à son roi ; jamais il ne manqua d'en faire souvenir les autres. Au moment de la plus grande puissance des frondeurs sur le Parlement, un des chefs ayant dit qu'il serait fâcheux d'être abandonné au moment que plusieurs d'entre eux venaient de faire un traité avec les Espagnols, sous la sauvegarde de la compagnie : « Nommez-les, dit impétueusement Molé, et nous leur ferons leur procès, comme à des criminels de lèse-majesté. » Ainsi se vérifiait l'observation qu'avait faite le coadjuteur dans Une autre occasion : « Qu'il ne faut pas badiner avec ces compagnies, qui « vous approuveront aujourd'hui, et qui vous feront demain votre procès. »

C'était cette difficulté de pouvoir compter sur l'appui constant du Parlement qui embarrassait le plus les frondeurs. Entre eux ils n'hésitaient pas à se permettre des maximes d'indépendance ; mais dans les assemblées, il fallait bien peser toutes ses expressions : il fallait que les protestations de fidélité au roi et de soumission à ses ordres précédassent toujours les propositions de résistance ; encore n'obtenaient-ils rien qu'ils n'eussent persuadé d'abord qu'ils n'avaient en vue que le bien public. Cette espèce d'imposture devint, après la signature de l'accommodement de Rueil, plus nécessaire que jamais, et cependant plus difficile: nécessaire, parce qu'il ne leur restait que Ce moyen d'empêcher l'enregistrement de l'accommodement, et difficile, parce que l'on commençait à n'être plus dupe de leur faux désintéressement. Néanmoins, ils réussirent à soutenir encore quelques jours l'illusion, en paraissant s'oublier, et n'attaquant l'accommodement que par les articles qui pouvaient toucher le Parlement : comme étaient la honte d'aller assister à un lit de jusce à Saint-Germain ; l'affront de recevoir un pardon qui, n'étant pas accompagné de grâces, devenait humiliant, et pouvait, par la suite, ne pas mettre à l'abri de la punition ; enfin le déshonneur de traiter d'égal à égal avec Mazarin, qu'ils avaient flétri par arrêt. Les frondeurs surent si bien faire valoir leurs observations sur ces articles et d'autres moins importants, qu'ils firent résoudre que les députés seraient renvoyés à la cour, pour réformer les uns et éclairer les autres. Cet arrêté occasionna de nouvelles conférences,

commencèrent à Saint-Germain-en-Laye, le 16 mars, et dans lesquelles les généraux, levant enfin le masque, firent connaître toutes leurs prétentions. Elles étaient exorbitantes, et ils les signifièrent avec hauteur, quoiqu'ils vinssent d'éprouver un cruel revers par la défection de l'armée de Turenne, composée de bandes weimariennes, troupes vaillantes, mais mercenaires. Turenne, les commandait, avait été sollicité par tous les partis. Mais l'esprit d'intrigue était si étranger à son caractère, qu'il paraissait hors de doute que son choix serait pour la cour. Cependant, au grand étonnement de tous, et par des motifs « que je suis encore à deviner, disait Gondi, il s'avisa de se déclarer contre elle, étant général de l'armée du roi, et de faire une démarche sur laquelle je suis assuré, ajoute-t-il, que le Balafre et

l'amiral de Coligny auraient balancé. » Il promit une forte récompense aux colonels s'ils voulaient se laisser conduire au secours de Paris, et ils se mirent en chemin. Mais Bouillon ne put obtenir d'argent du Parlement, ni par conséquent en envoya à son frère ; et, faute d'une somme assez modique, cette armée, la plus grande espérance de la fronde, lui échappa. Elle fut regagnée au service du roi, par les insinuations pécuniaires des négociateurs que Mazarin dépêcha, et le général, délaissé, s'estima heureux de pouvoir se sauver, lui sixième, en Allemagne, chez la landgrave de Hesse, sa cousine germaine. Un autre malheur qu'essuya encore le parti fut la retraite de l'archiduc, qui, sur l'invitation des frondeurs, s'était avancé jusqu'au delà de Reims, avec une forte armée. Averti que le Parlement avait fait sa paix, et que les généraux traitaient aussi, il les abandonna à eux-mêmes et retira ses troupes.

Il se jeta dès lors sur Ypres et sur Saint-Venant, dont il s'empara, et fit lever le siège de Cambrai au comte d'Harcourt, sous le commandement duquel on avait fait passer les troupes weimariennes. Le comte se dédommagea de cet échec sur le duc de Lorraine, qu'il battit près de Valenciennes, et prit ensuite Maubeuge. Mais, en Catalogne et en Italie, on n'avait pas même ces faibles compensations. Dans le dénûment d'argent et de munitions où les troubles de l'intérieur laissaient les armées, on regarda comme un succès que le comte de Marsin, en ravitaillant Barcelone, l'eût soustraite aux progrès des Espagnols dans la province ; et en Italie on permit au duc de Modène, qu'on ne pouvait secourir, de faire sa paix particulière avec l'Espagne.

Les généraux de la fronde, délaissés par l'archiduc, payèrent de hardiesse vis-à-vis du ministre, qu'ils connaissaient timide. D'ailleurs, comme il arrive toujours dans les guerres civiles, ils avaient à la cour beaucoup d'amis et de parents, qui, les voyant abattus, n'auraient pas voulu souffrir qu'on les écrasât ; et il aurait peut-être, en effet, été dangereux de les réduire au désespoir. Le duc de Bouillon avait dit qu'il fallait *purger* le Parlement : dans son style, c'était dire qu'il fallait au moins le décimer. Le coadjuteur s'était laissé emporter par sa passion, jusqu'à délibérer en lui-même s'il se servirait de la fureur du peuple contre les auteurs de la paix.

Le duc de Beaufort, idole de la populace, dont il avait le langage et les manières, ne parlait que de la soulever ; et il y aurait réussi, si Gondi, poussé à bout, eût voulu le laisser agir. Des gens capables de ces extrémités étaient à ménager : aussi ne rejeta-t-on pas durement leurs prétentions, quelque outrées qu'elles fussent. Mazarin même ne leur montra point d'aigreur de ce qu'ils offrirent de se désister de toutes leurs demandes, si on voulait l'expulser de France ; offre qui n'était faite que pour retarder la conclusion, ou pour obtenir des dédommagements considérables du refus. Le ministre négocia, promit, pria ; et cet homme, dont ils méprisaient hautement la capacité, lit si bien qu'il garda sa place, et qu'il amena ses ennemis à se contenter d'une simple lettre de cachet adressée au Parlement ; lettre qui pouvait passer plutôt pour une ironie continuelle, que pour un acte sérieux.

A la vérité, elle commençait par une amnistie très-ample, et c'est tout ce qu'il y avait d'important. Le roi reprenait ensuite les demandes de chacun des prétendants, et y répondait en termes très-obligeants. Pour le duc de Beaufort : « Sa Majesté ayant toujours affectionné la maison de Vendôme, désire la favoriser en toutes les occasions qui se présenteront, et emploiera son autorité pour faire que les états de Bretagne exécutent ce qui a été promis pour le dédommagement de la démolition de ses châteaux... Sa Majesté trouve très-juste la prière que fait le duc d'Elbeuf, qu'on lui paie la somme due à sa femme (fille naturelle de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées) et elle fera pourvoir à son contentement. Sa Majeste fera, en faveur des comtes d'Harcourt, de Rieux et de Lillebonne, tout ce qui sera possible, et leur donnera les emplois que méritent leurs services. Le comte de Rieux surtout sera payé aussitôt que les affaires de Sa Majesté le pourront permettre. On fera au duc de Bouillon un contrat de la valeur de la Principauté de Sedan, qu'il cède au roi. Quand Sa Majesté mettra quelque Il armée en campagne, elle considérera le sieur maréchal de Turenne, et le gratifiera, dans les occasions qui se trouveront, de ce qui lui conviendra Il selon sa qualité... Le maréchal de La Mothe-Houdancourt, continuant à Il rendre ses services à Sa Majesté, elle y fera toute la considération qui se

doit, tant pour le passé que pour l'avenir, et lui répartira toutes les grâces qu'il pourra mériter. »

Ainsi est conçue cette lettre pleine d'équivoques, dans laquelle tout est obscur, sujet à interprétations et à restrictions. Elle fut apportée le 1^{er} avril aux chambres assemblées ; on en fit lecture devant elles, et voilà toute l'authenticité qu'on donna à cette pièce singulière. La régente y joignit une déclaration, contenant les mêmes clauses et conditions que celle du 11 mars, excepté qu'on n'y parlait plus de tenir un lit de justice à Saint-Germain, ni d'empêcher les chambres de s'assembler pendant l'année 1649 , mais le premier président et les autres députés s'étaient engagés verbalement à ne le pas souffrir. Le Parlement ajouta à son enregistrement « que le roi et la reine régente seraient suppliés d'honorer Paris de leur présence. » Et comme les frondeurs marquèrent leur mécontentement de ce que les députés du Parlement avaient obtenu pour eux si peu de chose, la compagnie, afin de leur donner quelque consolation, arrêta « qu'il serait fait instance pour les intérêts particuliers de tous les généraux, et qu'au surplus il serait donné ordre au licenciement des troupes. » Le ministre acheta avec la même monnaie, c'est-à-dire par des promesses, la soumission de ceux qui avaient pris les armes dans les provinces. Enfin, on donna des déclarations satisfaisantes aux Parlements de Normandie et de Provence, qui avaient porté leurs prétentions à la conférence de Saint-Germain ; et ainsi finit la guerre.

longue caractère communicatif des Français ne permit pas qu'on gardât une longue rancune. Le duc d'Orléans et le prince de Condé vinrent à Paris avec tous ce qui leur étaient attachés, et y furent très-bien reçus. Les ducs de Bouillon d'Elbeuf et tous leurs adhérents, allèrent à la cour ; et si la majesté du trône les déconcerta à la première vue, ils prirent bientôt l'air d'aisance naturel à la nation. Enfin, les gens de différents partis se virent, s'embrassèrent, parlèrent du passé, en raillèrent ensemble, se picotèrent, se raccommodèrent, et se brouillèrent de nouveau. Ces alternatives se remarquèrent surtout dans les parties de plaisir des jeunes gens de qualité. Il y eut des querelles qui ne se terminèrent pas sans combats. Malgré la paix, on continua de répandre des pasquinades, des satires grossières, des

chansons sur l'attachement de la reine pour son ministre. Ces libelles entretenaient la prévention du public contre Mazarin ; et leur effet réjouissait fort le coadjuteur. « Nous avons encore pour longtemps, disait-il, de la provision dans l'imagination des peuples. »

Entre les personnes qui portèrent à la cour, sinon la réalité, du moins les apparences du repentir, on ne vit paraître ni le duc de Beaufort, ni le coadjuteur. Le premier refusa d'acheter la permission de saluer la régente par une visite à son ministre ; le second prit un milieu dont il ne convient pas, mais que Joly avoue : il fit sa harangue à la reine, sans daigner jeter un coup d'œil sur le cardinal, qui était à côté d'elle ; et ensuite il eut avec le ministre une entrevue secrète, dans laquelle il fut question du retour du roi à Paris, dont Gondî voulait se donner l'honneur dans le public. Le ministre croyait en effet ne pouvoir se montrer en sûreté dans la capitale, si le coadjuteur ne lui en ouvrait le chemin. La reine lui fit sentir qu'elle lui en aurait obligation ; et Gondî, qui ne voulait pas se fermer sans retour la porte de la faveur, adoucit les esprits pour ce retour, ou plutôt ne les aigrit pas ; de sorte que, quand le roi fit son entrée le 18 août, les Parisiens virent sans émotion le cardinal à la portière du carrosse, auprès de Condé, qui lui servait de sauvegarde. Ce fut le dernier service que le prince rendit au ministre ; ce fut aussi le terme de la reconnaissance de Mazarin. On dit même qu'il y avait déjà quelque temps que le cardinal portait avec peine le fardeau du bienfait, et que le prince s'en était aperçu.

Il devait ces lumières à la princesse de Longueville, sa sœur, et à sa mère. « Dans les monarchies, dit Montesquieu, les brouilleries des femmes, leurs indiscretions, leurs répugnances, leurs jalousies, leurs piques ; cet art qu'ont les petites âmes d'intéresser les grandes, ne saurait être sans grande conséquence. » Cet art, habilement employé par la mère et la sœur de Condé, triompha du prince, et fut la cause de ses disgrâces. La première, fière d'un tel fils, qui, joignant la bravoure des Bourbons à la capacité militaire des Montmorency, la rendait la mère la plus illustre de l'Europe, croyait que toutes les prétentions étaient au-dessous des services de son héros. La sœur, nouvellement réconciliée avec son frère, dont le dépit, pendant leur brouillerie, marquait encore l'excès de sa tendresse, voulait

trouver dans ce retour d'amitié le crédit qu'elle n'avait pu se procurer par la révolte. Toutes deux l'engagèrent à demander au ministre, tantôt des distinctions pour lui, tantôt des charges lucratives pour ses créatures. Le cardinal accordait quelque chose, et s'excusait d'en faire davantage, par des raisons qui auraient pu contenter le prince, s'il n'avait pas été entouré de personnes qui criaient sans cesse à *l'ingratitude*. Elles lui suggérèrent d'exiger, pour le duc de Longueville, le gouvernement du Poul-de-l'Arche et d'autres places, qui l'auraient rendu tout-puissant en Normandie. Condé, entraîné par les sollicitations de sa famille, signifia à Mazarin, avec hauteur, qu'il voulait qu'on soutint le comte d'Alais, fils d'une sœur de sa mère, et gouverneur de Provence. contre le Parlement d'Aix, qui s'opposait, les armes à la main, à sa tyrannie ; et, au contraire, qu'on abandonnât le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, qu'il haïssait, à la discrétion du Parlement de Bordeaux, aussi mécontent du ton altier du fils, qu'il l'avait été de la fierté du père. A ces demandes impérieuses le ministre opposa les délais et les promesses. Il se servit aussi du bénéfice du temps, pour amortir le dessein ambitieux qu'on inspira à Condé, de se former une armée d'aventuriers, que sa réputation attirerait en grand nombre sous ses étendards, et de conquérir, avec la protection de la France, la Franche-Comté, dont il se ferait une souveraineté. Au défaut de cette entreprise gigantesque, le prince conçut le dessein d'acquérir la principauté de Montbéliard, qui était à vendre. Mazarin parut entrer dans ses vues, et envoya des acheteurs, mais ils avaient ordre de chercher à ne pas réussir. Enfin, Condé se rabattit sur l'amirauté, enlevée à la maison de Vendôme pendant ses disgrâces.

Las de soutenir contre la puissance royale des combats qui leur avaient toujours été funestes, le duc et la duchesse de Vendôme tâchèrent alors de s'en faire un appui. Ils recherchèrent Mazarin, et concertèrent le mariage du duc de Mercœur, leur fils aîné, avec Laure Mancini, nièce du cardinal, qui devait apporter en dot l'amirauté. Cette charge, depuis la mort de Brézé, beau-frère de Condé, était toujours comme en dépôt entre les mains de la régente, qui se l'était appropriée sous le titre de surintendante des mers. Elle avait pris et expédié dans le temps pour ne pas rendre cette charge aux

Vendôme, qui cet expédient dans mais quand elle voulut, dans cette circonstance, les on gratifier, le prince de Condé s'y opposa ; il fallut même, pour ne le pas choquer, différer le mariage projeté, qu'il regardait comme un rempart dont le ministre voulait se fortifier contre lui.

La hauteur de Condé, ses railleries amères, ses manières dédaigneuses, des propos outrageants qui lui échappaient journellement au sujet de Mazarin, choquaient à la cour les personnes les plus disposées à excuser les écarts des ces : le cardinal s'abaissa, s'humilia, et ne remporta d'autre récompense de ses empressements que des marques éclatantes de mépris. La reine témoigna du chagrin des procédés du prince, et il fit semblant de ne pas s'en apercevoir. Il paraissait aussi indifférent sur l'amitié du peuple, que les grands ne dédaignent pas toujours sans risque. Sa maison, son cortège, étaient composés jeunes gens badins, railleurs, suffisants, qui, fiers du crédit de leur maître, affectaient des airs de supériorité. On les appela *petits-mâîtres*, nom qui est resté à la langue, comme celui d'*importants* et de *frondeurs*.

Après avoir refroidi la cour et la ville, Condé s'aliéna la noblesse. Il s'entêta du dessein de procurer les honneurs du Louvre à la princesse de Marcillac, dont le mari n'était pas encore duc de La Rochefoucaud. Plusieurs gentilshommes prétendirent avoir un droit égal à cette distinction, et demandèrent qu'on l'aucordât à leurs femmes, ou qu'on ne la donnât pas à la princesse de Marsil de Marsillac. Il fut fait, à ce sujet, des représentations au prince de Condé. Mais comme il n'en était pas ébranlé, la noblesse tint d'abord des assemblées particulières pour discuter ses privilèges, et en indiqua ensuite de générales, auxquelles elle appela le clergé, et des députés des cours souveraines, qui se disposèrent à s'y rendre. Ainsi les états se seraient trouvés rassemblés sans qu'on en eût eu le dessein. La reine avait laissé volontiers commencer cette affaire, qui commettait Condé avec la noblesse ; mais quand elle vit les suites que ces assemblées pouvaient avoir, elle défendit au clergé de s'y trouver, et il obéit. On promit à la noblesse de ne rien innover, et elle se sépara, mais il resta à beaucoup de seigneurs du ressentiment contre le prince, qu'ils accusaient d'avoir signifié ses prétentions avec trop de fierté. Cependant, malgré ses fautes,

qui aliénèrent bien des esprits, sitôt qu'on fut assuré qu'il avait rompu avec le cardinal, l'estime qu'inspiraient ses belles qualités fit qu'une foule de gens distingués par leurs emplois ou leur naissance, vint s'offrir à lui.

Les frondeurs ne furent pas les derniers. Depuis le retour du roi à Paris, ils vivaient dans un état de perplexité fort alarmant, haïs de la régente, qui leur attribuait les préventions outrageuses du peuple contre elle et son ministre. Si Anne d'Autriche avait connu sa force, elle aurait pu se débarrasser d'eux par l'exil ou la prison, pendant que la majesté royale, reparaissait avec tout son éclat, imposait également aux corps et aux particuliers. Le coadjuteur et ses adhérents, convaincus de leur faiblesse, étaient dans des craintes perpétuelles, et, malgré la sécurité qu'ils affectaient, ils cherchaient de tous côtés la protection contre la vengeance de la cour. Quand ils virent Condé en brouillerie ouverte avec le ministre, ils crurent que jamais le ressentiment du prince ne finirait que par l'éloignement du prélat ; et, sans tergiverser, Gondî alla lui proposer d'unir leurs forces pour expulser Mazarin. On devait ? après cela, composer le ministère au gré de la faction ; ôter les sceaux « Séguier pour les donner à Châteauneuf ; faire rentrer Chavigny dans le conseil, y appeler aussi Molé, non pour le récompenser, mais pour l'enlever au Parlement, et mettre à sa place Bellièvre, dont la fronde serait plus sûre. Après avoir bien écouté le coadjuteur, Condé lui dit : « La reine est si attachée à son ministre, que tout cela ne peut réussir sans une guerre civile. » Gondî s'attendait que le prince allait s'y déterminer, lorsqu'il ajouta : « Il n'est ni de ma conscience ni de mon honneur de prendre ce parti. Je suis d'une naissance à laquelle la conduite du *Balafré* ne convient pas. » Après ce peu de mots, il renvoya le tentateur confus, et donna les mains à un accommodement dont le duc d'Orléans se rendit médiateur. Ce fut l'abbé de La Rivière qui engagea Gaston à se mêler de cette affaire, dans l'espérance que cette réconciliation, si elle avait lieu, lui rendrait le chapeau de cardinal-Condé mit à haut prix la promesse de laisser Mazarin dans le ministère. Il força la reine de s'engager, par un accord qui fut signé le 15 septembre, à ne disposer d'aucune charge, d'aucun bénéfice, de ne point lever d'armées, ni nommer de généraux sans son consentement. Ce traité contenait encore d'autres

clauses si impérieuses, que, pour ne pas rester dans la dépendance d'un prince qui lui donnait des entraves si étroites, Mazarin aima mieux se jeter entre les bras des frondeurs, ses ennemis ; et d'abord il chercha à commettre le prince avec eux.

Le surintendant d'Émery, privé du maniement des finances pour complaire au public, venait de rentrer dans sa charge, à la grande satisfaction de ce même public, qui, un an auparavant, avait demandé sa destitution. Il fit précéder son retour par quelques largesses qui lui gagnèrent la populace ; mais, moins jaloux de la faveur de la bourgeoisie, ou pressé par les dettes de L'État, il appliqua à des dépenses qu'il crut plus nécessaires le revenu des gabelles, que plusieurs arrêts du Parlement avaient destiné au paiement des rentes sur l'Hotel-de-Ville. Les rentiers, n'étant pas payés, se plaignirent ; et, comme le prévôt des marchands et les échevins, par égard pour la cour, ne prenaient pas assez chaudement leurs intérêts, ils élurent douze syndics, 1 nombre desquels se trouva le fameux Joly, conseiller au Châtelet. Le preler président s'opposa à l'élection, comme faite sans droit de la part des électeurs, qui, ne formant pas un corps reconnu dans l'État, ne pouvaient se donner des chefs. Il prétendit aussi que cette affaire n'exigeait pas l'assemblée des chambres. On tint à ce sujet des conférences à son hôtel ; et, pendant qu'il temporisait, la cour prenait des mesures pour s'assurer des syndics les plus ardents, et en faire un exemple ; et, au contraire, les frondeurs trouvèrent dans cet événement les moyens de procurer l'assemblée des chambres, que la cour redoutait.

Ils y réussirent, en faisant soulever le Parlement et le peuple par une imposture très-habilement ménagée. On fit d'abord circuler dans le public les mauvaises intentions de la cour, vraies ou supposées, contre les syndics ; on ajoutait dans les cercles que, ne pouvant se venger par la prison, l'Italien était bien capable d'un assassinat. Quand les esprits furent ainsi disposés, Joly, le plus hardi des syndics, le plus véhément dans ses discours contre le ministère, et par là le plus cher à la foule des rentiers, se proposa pour être la victime feinte du courroux du cardinal. On ajusta le pourpoint et le manteau de Joly sur un morceau de bois, dans une certaine attitude. Un bon tireur, nommé d'Estainville, perça la manche d'un coup de pistolet, et Joly

se fit, pendant la nuit, avec une pierre à fusil, une blessure au bras, correspondante au trou de la balle. Le lendemain, 31 décembre, Joly sort dès le matin dans son carrosse. Estainville paraît dans le lieu convenu, rue des Bernardins ; Joly, qui l'aperçoit, se baisse. Estainville tire, et la balle perce le carrosse dans l'endroit où aurait dû être appuyée la manche trouée. Joly s'écrie, peuple s'assemble et le porte chez un chirurgien voisin, qui prend l'égratignure de la nuit pour une blessure véritable, et y met un appareil. Le bruit du coup retentit en un instant jusqu'au palais, où se trouvaient beaucoup de rentiers. On crie de toutes parts qu'un des rentiers vient d'être assassiné. L'audience est interrompue. Les enquêtes se jettent dans la grand'chambre. pêle-mêle avec les rentiers, et demandent qu'on informe. Le premier président soutient l'assaut : il fait voir que cette affaire n'est pas de celles qui exigent l'assemblée des chambres, et fait décider qu'on suivra, dans la procédure, la forme ordinaire. La comédie aurait peut-être fini à cet acte, sans un nouveau incident qui suspendit le dénouement, et pensa le rendre tragique.

Par un hasard des plus singuliers, le même jour que les frondeurs voulaient faire émeute, la cour eut le même dessein ; ou bien elle méditait une supercherie à peu près du genre de celle des frondeurs, et qui eut un succès pareil ; ou l'imposture du matin fit imaginer celle du soir. Le marquis de La Boulaye, connu des Parisiens, qu'il avait servis pendant le siège, n'eut pas plutôt aperçu que le coup de pistolet tiré contre Joly avait causé quelque émotion dans le peuple, qu'il se jeta dans la grand'salle comme un *démoniaque*, dit Gondy, criant qu'on n'a assassiné Joly que parce qu'on redoutait sa fermeté à défendre les intérêts publics ; qu'il faut prendre les armes, se mettre en défense, parce qu'on est menacé d'un massacre général, dont le meurtre du duc de Beaufort et du coadjuteur sera le signal. L'éloquence de La Boulaye et les cris de ses satellites ne firent pas grande impression, ni au palais, ni dans les rues. Broussel et Gondy, chez lesquels il alla faire parade de son attachement au parti, le réprimandèrent fortement, et le renvoyèrent. Le zèle inconsidéré de cet homme, qui n'était pas commandé, a fait écrire aux frondeurs qu'il avait été aposté par la cour, et que ce qu'il fit ensuite, il le fit de concert avec elle.

La Boulaye promena une grande partie de la journée sa troupe dans paris, avec des tambours, sans la voir grossir. Le soir, il posa à l'entrée de la place Dauphine des cavaliers en forme de vedettes, qui paraissaient embusqués pour faire quelque irruption sur le Pont-Neuf : le guet vint les reconnaître, et fut reçu à coups de pistolet. Les bourgeois de la place, craignant quelque violence de ces inconnus, prennent les armes et tirent sur eux. Au milieu de ce désordre, un coup perdu, et qu'on suppose prémédité, atteint l'équipage du prince de Condé, qui passait à vide sur le Pont-Neuf. Condé était au Palais-Royal, où il était accouru à la première alarme du matin. Il était près de s'en retourner ; mais des gens effrayés viennent, coup sur coup, lui dire qu'on en veut à sa vie. Il se moque de l'avertissement. On l'assure alors qu'il y a une conspiration formée contre lui, et que, depuis trois ou quatre jours, on ne parle d'autre chose. La reine le prie de ne se pas exposer ; le cardinal se met presque à genoux devant lui pour le retenir ; tous les courtisans le supplient, le conjurent de rester : il traite leur crainte de terreur panique, et veut aller lui-même juger de la vérité. Enfin, on obtient à grand peine qu'il renverra son équipage avec un laquais dedans. Le carrosse passe sur le Pont-Neuf. Deux hommes à cheval approchent : l'un, qu'on prétendit être La Boulaye, tire un coup de pistolet, et blesse le laquais. Quelques écrivains disent que le laquais n'en eut que la peur ; mais, quoi qu'il en soit, il résulta toujours de cet attentat que le prince de Condé crut réellement qu'on avait voulu l'assassiner. Après les instances qu'Anne d'Autriche et Mazarin venaient de faire pour le retenir, il ne pouvait leur imputer cette noirceur. Ses soupçons tombèrent donc naturellement sur les frondeurs : il résolut d'en avoir raison ; et la reine, épousant le ressentiment du prince, afin de le brouiller sans retour avec eux, envoya au Parlement ordre d'informer contre le duc de Beaufort, le coadjuteur et Broussel, soupçonnés d'avoir commandé cet assassinat. Cette affaire absorba celle de Joly.

Il serait difficile d'exprimer l'étonnement du coadjuteur, quand il se vit enveloppé du même filet qu'il préparait aux autres. Il avait voulu charger la cour de l'assassinat de Joly, et la cour le chargeait de celui de Condé : car bientôt on ne put plus douter que l'imputation ne vînt du ministère. Ce fut lui qui fournit les témoins, qui concerta la procédure avec le premier

président, et surtout qui répandit si bien dans Paris l'opinion du crime du coadjuteur et du duc de Beaufort, qu'ils se virent, les premiers jours, regardés de mauvais œil par presque tous ceux qu'ils rencontrèrent. Ce changement d'affection du public jeta l'alarme parmi les frondeurs. Les femmes s'effrayèrent. La duchesse de Montbazon résolut de s'enfuir à Péronne, et d'entraîner avec elle le duc de Beaufort et le coadjuteur.

Cette fuite était suggérée par des émissaires de la cour, qui auraient voulu que les frondeurs prissent l'épouvante, et pussent la débarrasser de leur présence ; mais Gondì, sans être effrayé des suites d'un procès criminel intenté par une partie si puissante devant un juge prévenu, commença par aller chez le prince, pour le supplier de ne lui pas faire l'injure de le croire coupable. voyant que cette déférence n'avait rien produit, que Condé, au contraire, non content de demander justice, mettait dans ses sollicitations une ostentation insultante, et ne paraissait au palais qu'avec un cortège de mille personnes, tant gentilshommes qu'officiers du roi, le coadjuteur résolut d'opposer bravade à bravade. Il fit venir des provinces d'autres gentilshommes et des militaires, qui, réunis aux frondeurs de Paris, lui formèrent une escorte brillante ; mais il ne se donna ces airs d'égalité que quand le public commença à revenir de ses préjugés ; ce qui arriva sitôt que l'on connut les témoins et leurs dépositions.

On ne pouvait avoir plus mal choisi les uns et les autres. Les témoins étaient des hommes également ridicules et infâmes ; Canto, Pichon, Sociande, La Comète, Macassar, Gorgibus, « noms aussi saugrenus, dit Gondì, que ceux des Escobar et des Tambourin des petites lettres de Port-Royal. »

L'un d'entre eux avait été condamné à la potence, l'autre à la roue, le troisième était décrété pour crime de faux ; les deux autres avaient la réputation de *filous fieffés*. Ces hommes méprisables étaient porteurs de *brevets* signés par la régente, et contresignés par un secrétaire d'état, qui les autorisaient à assister aux assemblées des rentiers, à y parler, agir, délibérer, sans qu'il pusset jamais être repris pour tout ce qu'ils y auraient dit ou fait. C'était dans ces assemblées, disaient-ils, qu'ils avaient entendu dire que le

coadjuteur et le duc de Beaufort devaient faire assassiner M. le prince et le premier président ; ils ajoutaient que le conseiller Broussel était du complot.

Lorsqu'on eut lu ces dépositions devant l'assemblée des chambres, et qu'on vit que ce prétendu complot, dont on faisait tant de bruit, jusqu'à le comparer à la conspiration d'Amboise, se réduisait à de simples oui-dire avancés ver à la gens dignes du gibet, contre un petit-fils de Henri IV, un archevêque et un magistrat respectable, les idées changèrent. On soupçonna bien un complot, mais formé contre les accusés et non par eux. Gondi, dans un discours précis, exposa ses moyens avec une force qui fit impression, il peignit surtout avec des couleurs si vives l'infamie des *accusateurs à brevet*, et la bassesse du ministre qui employait un pareil espionnage, qu'il s'éleva dans toute la chambre un murmure d'indignation. Cependant, comme l'accusation subsistait, le premier président prononça que le duc de Beaufort, le coadjuteur et Broussel, étant parties, ne pouvaient rester juges, et qu'ils eussent à se retirer. « Et monsieur le Prince ! s'écria le coadjuteur. – Moi ! moi ! répondit Condé d'un ton vif et piqué. – Oui ! oui ! monsieur, reprit tièrément Gondi, la justice égale tout le monde. » Le prince, dans ce moment, ne dut pas savoir bon gré à ceux qui, par leurs conseils, l'avaient engagé à descendre dans une arène où il était forcé de se battre contre des champions qu'il aurait dédaignés partout ailleurs. Le coadjuteur ne remporta cependant que l'honneur d'avoir, pour ainsi dire, fait assaut avec un prince du sang. Comme accusés, lui, Beaufort et Broussel furent obligés de se retirer pour laisser délibérer ; mais les applaudissements d'un peuple nombreux qui remplissait les salles, donnèrent à leur retraite un air de triomphe.

Le 29 décembre la scène changea. A leur tour, ils firent descendre le premier président de son siège, en demandant à le récuser. Ils disaient dans leur requête qu'il s'était toujours montré leur antagoniste ; que d'ailleurs ils étaient accusés d'avoir voulu l'assassiner, et que, quoique la calomnie fût notoire, elle pouvait laisser dans son esprit des préventions qui devaient l'empêcher de rester juge. Molé répondit qu'il n'était ni choqué ni épouvanté de rien, et qu'il ne se sentait pas le moindre préjugé contre les accusateurs ni contre les accusés. Néanmoins, soit qu'il se fût glissé

quelque apparence de partialité dans sa conduite, soit que la jeunesse se fit un malin plaisir de mortifier son chef, qui la *gourmandait* quelquefois, on voulut délibérer sur la requête, et Molé fut obligé d'aller attendre au greffe la décision. Elle lui fut favorable : on jugea qu'il n'y avait pas matière à récusation ; mais le premier président ne tint pas contre cette espèce d'affront ; et cet homme si ferme laissa échapper quelques larmes en quittant sa place.

Pendant tout le cours de cette affaire, le palais fut plein de gens armés. Il y avait peu de conseillers et de présidents qui n'eussent des poignards sous leurs robes. Gondî en portait un lui-même ; et quelqu'un en ayant vu passer la poignée par la poche, s'écria : « Voilà le bréviaire du coadjuteur. » La plupart des gentilshommes et les officiers que les deux partis appelaient à leur secours se connaissaient. Ils causaient ensemble familièrement dans les salles ; mais au moindre bruit qui se faisait entendre dans la grand'chambre, ils se démêlaient brusquement les uns des autres, et se rangeaient chacun de leur côté, prêts à se charger ; c'est-à-dire, « les militaires appelés par le coadjuteur de son côté, et tous ceux de la cour du côté du prince ; et ce qui est rare, ajoute Gondî, c'est que ceux qui nous eussent égorgés eussent été ceux-là mêmes avec qui nous étions d'accord. » Cette énigme s'explique d'un mot : alors le coadjuteur était raccommode avec le ministre.

Ce phénomène, encore ignoré de tout le monde, fut causé par les imprudences du prince. Madame de Nemours dit à cette occasion dans ses mémoires : « Presque tous les grands princes, même ceux qui deviennent les plus modérés et les plus judicieux dans la suite de leur vie, sont, dans leur jeunesse, aussi persuadés qu'on les craint, que les belles femmes, ou celles qui se piquent de l'être, sont persuadées qu'on les aime. Il n'est pas plus aisé de dépersuader ceux-là de la terreur que cause leur nom, que de détromper celles-ci de l'effet de leurs charmes. » Cette confiance dans ses forces fit hasarder au prince bien des démarches qu'il aurait dû mesurer davantage. Il se brouilla ouvertement avec les frondeurs, sans être entièrement réconcilié avec Mazarin, dont il ne parlait jamais qu'en termes de mépris. Les lenteurs de son procès, qui exigeait de lui l'assiduité aux audiences, dans lesquelles il entendait souvent des choses peu agréables, lui

causaient un dépit mortel ; et il lui arriva souvent de faire entendre qu'il se vengerait un jour du ministre, qui l'avait jeté dans cet embarras en lui disant que ce ne serait que l'affaire de quelques jours. Les frondeurs lui proposèrent de l'abrégé, en se réconciliant avec eux, et il dédaigna leurs offres. Dans le particulier, il reconnaissait leur innocence à son égard, mais il voulait qu'ils fussent punis, pour avoir osé lutter contre lui, et il exigeait que le coadjuteur s'éloignât pour quelque temps, consentant néanmoins qu'on lui donnât l'ambassade de Rome ou celle d'Allemagne pour cacher sa disgrâce. Condé accusait la reine de ne pas l'aider comme elle aurait dû dans la poursuite de son procès ; il harcelait le ministre ; il fatiguait le duc d'Orléans, qu'il traînait malgré lui à audience : aussi Gaston faisait-il souvent le malade pour s'en dispenser. comme si tout le monde devait plier sous ses lois, il favorisa la passion du jeune duc de Richelieu pour madame de Pons, et il les fit marier malgré la duchesse d'Aiguillon, tante du duc. Le prince espérait par là se rendre maître du Havre-de-Grâce, dont Richelieu était gouverneur, et en gratifier le duc de Longueville, son beau-frère ; mais la duchesse d'Aiguillon prit les devants, s'assura du commandant et de la garnison, et ferma les portes à son neveu. Condé fit deux fautes en cela : la première, d'indisposer une femme dont les conseils hardis pouvaient lui être funestes ; la seconde, de redoubler le mécontentement des frondeurs, en leur enlevant un riche héritier, qu'ils comptaient faire épouser à mademoiselle de Chevreuse.

Mais ce qui combla la mesure, fut une insulte faite à la reine. Il y avait à la cour un marquis de Jarsay, homme avantageux et frivole, qui s'avisa de vouloir mettre Anne d'Autriche au nombre de ses conquêtes. Cette folie était héréditaire dans sa famille. Le maréchal de Lavardin, son grand-père, s'était donné pour amant public de Marie de Médicis, et en avait été puni. Le petit-fils le fut aussi, mais assez faiblement, parce que la régente, après s'être quelque temps amusée de ses galanteries, qu'elle croyait sans conséquence, craignit d'éveiller le scandale en se plaignant des impertinences auxquelles il se porta. Elle se contenta donc de lui défendre de paraître devant elle. Jarsay, qui était de la cour de Condé, alla se plaindre à lui de sa disgrâce. Le prince, qui avait enhardi le marquis à parler et à

écrire, se fit un point d'honneur de le faire rappeler. « Il vint trouver le cardinal, dit madame de Nemours, et lui dit qu'il voulait que la reine vît Jarsay dès le même jour. Le cardinal eut beau lui représenter qu'après une pareille impudence, il n'y avait personne qui y pût obliger la moindre femme du monde, il ne répondit autre chose, selon la coutume de ce temps-là, sinon : il le faut pourtant bien, parce que je le veux. La reine se trouva donc forcée à le voir. »

Ce dernier acte de tyrannie détermina la régente et son ministre à tout sacrifier pour n'y plus être davantage exposés. Mazarin fit quelques avances à la duchesse de Chevreuse. Anne d'Autriche écrivit un billet flatteur au coadjuteur : il vola auprès d'elle dans un autre costume que le sien, pour n'être pas reconnu ; et en trois ou quatre conférences nocturnes, tout ce qui pouvait assurer la vengeance de la régente et des frondeurs fut réglé et arrêté. Quelque secret qu'on apportât à ces entrevues, le prince en eut avis, et en parla au cardinal, mais comme d'une chose plus plaisante que sérieuse. Mazarin le prit sur le même ton. « Sans doute, dit-il à Condé, ce serait une chose fort plaisante de voir le coadjuteur avec de grands canons, un bouquet de plumes, un manteau rouge et l'épée au côté. Je promets à Votre Altesse de la réjouir de cette vue, s'il prend envie à ce prélat de me visiter dans cet équipage. Le cardinal dit tout cela au prince d'un air si libre et si dégagé, que Condé y fut trompé.

L'Italien employa auprès du prince une autre espèce d'ironie que l'événement rendit bien piquante. Il lui dit qu'un nommé Descoutures, témoin décisif dans son affaire contre les frondeurs, venait d'être arrêté hors de Paris ; mais qu'il y avait à craindre, lorsqu'on l'amènerait, qu'il fût enlevé ; qu'il fallait donc envoyer des troupes à sa rencontre. Condé y consentit et signa lui-même l'ordre aux gendarmes et aux cheveau-légers de conduire au château de Vincennes les prisonniers qu'on leur remettrait. Il ne manquait plus que le consentement du duc d'Orléans. Quoique Gaston répugnât à la violence, la reine l'obtint à force de prières, et en réveillant sa jalousie contre le vainqueur de Rocroy. Elle gagna même sur lui qu'il en ferait mystère à l'abbé de La Rivière, son favori, dont les liaisons avec la maison de Condé faisaient craindre une indiscretion. Quand toutes les

mesures furent prises, on attira au Louvre, sous prétexte d'un conseil, les princes de Condé et de Conti, et le duc de Longueville, et ils furent arrêtés le 18 janvier. Ce coup imprévu terrassa Conti et Longueville ; Condé ne marqua que de la surprise. Cependant, comme on les faisait descendre par un escalier dérobé un peu obscur, et qui était bordé de gardes : « Voudrait-on, dit-il à Guitaut qui l'avait arrêté, renouveler ici la scène des états de Blois ? – Non, non, mon prince, repartit celui-ci, ne craignez rien : jamais un assassinat ne se commettra sous mes yeux, et encore moins par mes ordres. » Lorsque Condé se vit ainsi livré aux gendarmes et aux cheval-légers, auxquels il avait donné lui-même l'ordre pour être conduit à Vincennes, il leur cria : « Amis, ce n'est point ici la bataille de Lens. »

Il serait difficile de peindre l'étonnement de la cour et de la ville. Comme la résolution prise contre la liberté des princes, quoique confiée à une douzaine de personnes, n'avait pas transpiré, chacun les croyait toujours en faveur, et continuait auprès d'eux ses assiduités ; de sorte que tous furent surpris dans les démonstrations d'attachement aux disgraciés, surprise très-désagréable pour des courtisans. Plusieurs craignirent de partager leur malheur ; mais ils durent être rassurés par la conduite et les discours de la régente. Elle marqua une vraie douleur d'avoir été forcée d'en venir à cette extrémité contre un prince qu'elle estimait, et de causer ce chagrin à la douairière de Condé, princesse qui avait toujours été son amie, et sa consolation dans ses peines ; mais les frondeurs ne continrent pas leur joie ; ceux qui auparavant ne paraissaient presque pas à la cour se répandirent autour de la reine, qu'ils environnaient d'un air de triomphe. L'accusation criminelle intentée contre Beaufort et le coadjuteur tomba d'elle-même : à peine se permit-on de faire précéder l'arrêt en leur faveur par les formalités d'usage. On n'apporta pas plus de difficulté à l'enregistrement de la déclaration envoyée au Parlement contre les prisonniers. Le peuple de Paris fit des feux de joie. Les deux princesses de Condé eurent ordre de se retirer à Chantilly. La duchesse de Longueville, qu'on voulait arrêter, se sauva en Normandie : Turenne, La Rochefoucauld, Bouteville, et beaucoup de seigneurs et de gentilshommes attachés aux princes, allèrent se cacher dans les provinces, où ils espéraient trouver de la protection. Enfin, l'abbé de La

Rivière, jugeant bien qu'après les marques de défiance que lui avaient données Gaston, il ne devait plus compter sur ses bonnes grâces, quitta la cour, et perdit l'espérance du chapeau rouge, qui lui avait fait imaginer tant d'intrigues.

A juger de l'avenir par les premiers événements qui suivirent la prison des princes, on aurait cru qu'elle serait de longue durée. La duchesse de Longueville ne trouva point d'aide dans la Normandie, qu'elle comptait faire révolter. La régente ne fit qu'y montrer le roi à la tête de quelques troupes commandées par le comte d'Harcourt, et tous ceux qui auraient eu envie de remuer se cachèrent. La duchesse s'enfuit en Flandre, d'où, après plusieurs courses, elle se rendit à Stenay, ville cédée par le duc de Lorraine au roi, en 1641, donnée par lui cinq ans après au prince de Condé, et où Turenne s'était réfugié. Ses instances et ses charmes eurent assez d'empire pour faire dévier encore une fois le sage Turenne de la route du devoir. Les pierreries de la duchesse l'aidèrent à lever une petite armée, dont il se déclara « lieutenant général pour le roi, à l'effet d'obtenir la liberté des princes, » elle l'amena même à négocier avec les Espagnols : il conclut avec eux un traité par lequel ceux-ci ne devaient entendre à aucune proposition d'accommodement que les princes ne fussent mis en liberté, et il prenait l'engagement de demeurer à leur service jusqu'à ce qu'on leur eût offert à eux-mêmes des conditions de paix raisonnables. Les partisans des princes n'eurent pas plus de succès en Bourgogne qu'en Normandie. Une petite armée, à la tête de laquelle était le duc de Vendôme, et la présence du roi, qui s'y rendit en quittant la Normandie, calmèrent tout d'un coup le peu d'émotion qu'une première chaleur en faveur de Condé, gouverneur de cette province, avait excitée. Le feu de la rébellion se concentra en Guyenne. Il s'y nourrit par la maladresse du ministre, qui, d'un souffle, aurait pu l'éteindre au commencement. « Mais, dit Gondi, le bonheur monta un peu trop à la tête du cardinal. »

Le prince de Condé, soit haine contre le duc d'Épernon, soit persuasion que les plaintes des Gascons étaient fondées, avait toujours soutenu ces peuples contre leur gouverneur ; et le jour même qu'il fut arrêté, il devait plaider leur cause au conseil. Cette circonstance inspira aux Bordelais

beaucoup de compassion pour le prince leur bienfaiteur, quand ils apprirent sa prison ; de sorte que ceux de ses partisans qui se réfugièrent dans cette province y trouvèrent beaucoup de gens disposés à les seconder. Le gouverneur avait aussi es gens disposés à le défendre contre les assauts du Parlement. La noblesse et les troupes étaient pour lui ; la bourgeoisie et le peuple pour le Parlement ; mais Il y avait division dans ces corps mêmes, et schisme dans les familles. "La diversité des intérêts et des caractères faisait, dit le coadjuteur, un galimatias inexplicable dans les affaires de la Guyenne, et je ne pense pas que, pour les débrouiller, le bon sens des Jeannin et des Villeroy, infusé dans la cervelle du cardinal de Richelieu, eût même été assez bon. » Mais cette confusion, très-fâcheuse pour qui aime la paix, est excellente pour des chefs de parti qui ne cherchent qu'à brouiller.

Au moment de la prison des princes, le duc de La Rochefoucauld, échappe aux recherches de la cour, se déclara ouvertement pour eux. Il prit les armes, et commença la petite guerre du côté de l'Anjou. Il n'y fut pas heureux, parce qu'il était trop faible. Après une défaite, il se sauva à Turenne, auprès du dur, de Bouillon, qui s'y était mis à l'abri contre les ordres donnés pour l'arreter. Ces deux hommes, habiles en expédients, formèrent le projet de lier la cause des Bordelais à celle des princes, et de conclure avec les Espagnols une alliance qui donnerait de la consistance au parti. Ils se flattèrent de faire de la ville de Bordeaux comme une espèce de place d'armes, d'où ils étendraient le feu de la guerre dans le midi de la France pendant que le maréchal de Turenne, avec le petit corps de troupes qu'il avait rassemblé à Stenay, inquiéterait les frontières du nord, et ferait une diversion avantageuse ; mais ils sentirent bien qu'eux seuls ne seraient pas capables de soutenir dans les esprits l'enthousiasme qui est nécessaire dans les guerres civiles. Il faut du spectacle au peuple. La Rochefoucauld et Bouillon le servirent selon son goût, en faisant marcher devant eux la jeune princesse de Condé, épouse du prisonnier, et le duc de Bourbon, leur fils, encore enfant.

Claire-Clémence de Maillé de Brézé n'avait pas joui jusque-là d'une grande considération dans la famille de son mari, parce qu'elle était fille d'un simple gentilhomme, et que son mariage ne s'était fait que pour ne pas

désobliger le cardinal de Richelieu, dont elle était nièce. Quand le prince fut arrêté, la cour, qui ne la regardait pas comme fort dangereuse, s'était contentée de la reléguer à Chantilly avec son fils. Cependant on les y gardait à vue. La vie qu'on mena quelque temps dans ce beau lieu était bien capable de rassurer le ministre. Lenet, conseiller au Parlement de Dijon, un de ces hommes qui s'attachent aux grands, qui s'intriguent, qui sont de tout, des affaires et des plaisirs, raconte dans ses mémoires qu'une troupe folâtre de jeunes officiers venant prendre congé des princesses et des dames qui formaient leur cour, s'occupaient en effet beaucoup plus d'élégies, de chansons et de madrigaux, que des intérêts du parti.

Ces agréables passe-temps furent interrompus par les exprès du duc de Bouillon, qui demandait auprès de lui la princesse et son fils. On trompa l'espion de la cour, en supposant qu'elle était malade, et en lui substituant dans une chambre obscure, une de ses filles, qui lui ressemblait beaucoup, avec le fils du jardinier, du même âge que le jeune duc ; de sorte que, quand la régente fut instruite de cette supercherie, Clémence avait déjà gagné Montrond, forteresse assez importante en Bourgogne. La princesse se vit bientôt menacée d'y être investie ; elle en sortit, y laissant une garnison capable de résistance, qu'elle paya de caresses : « caresses des grands, dit Lenet, monnaie qui passe partout. Les sots s'en paient, et les honnêtes gens les souhaitent. »

Clémence possédait supérieurement l'art de donner cours à cette monnaie. Agréable sans être belle, d'un caractère doux, accessible, prévenante, elle parlait avec grâce et facilité, et se montrait avantageusement dans des occasions qui demandaient de la présence d'esprit et de la vigueur. De Montrond elle passa à Turenne, et de Turenne les ducs de Bouillon et La Rochefoucauld la menèrent, avec une forte escorte, à Bordeaux. Ils croyaient y être reçus sans difficulté, parce qu'ils avaient pour eux le peuple ; mais les bourgeois, et surtout le Parlement, répugnaient à admettre dans leur ville un parti armé, capable de les maîtriser et de les mener plus loin qu'ils ne voudraient. Craignant donc que leur jonction avec les partisans des princes ne des plongeât dans une plus longue guerre, ils consentirent à recevoir dans leur ville la princesse et son

filis ; mais ils refusèrent d'ouvrir leurs portes à un gros corps de noblesse et de troupes réglées, dont elle était accompagnée, ainsi qu'aux ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, tant qu'ils seraient à la tête de cette espèce d'armée. Les deux ducs restèrent dans les faubourgs ; mais tous les jours ils entraient dans la ville sous prétexte d'aller faire leur cour à la princesse, ils voyaient les conseillers et les bons bourgeois qu'ils croyaient les plus aisés à séduire ; ils caressaient le peuple, dont ils gagnèrent le plus grand nombre par quelque argent distribué à propos, et ils se conduisirent si habilement, qu'ils firent recevoir leurs troupes dans la ville.

Comme fut ensuite question de faire paraître le Parlement d'accord avec le parti. Comme les ducs surent que la compagnie ne se prêterait pas volontairement à cette apparence, ils résolurent de la forcer, et de lui arracher des arrêts qui liassent publiquement le Parlement à leur cause. Lenet proposa l'expédient de faire à Bordeaux ce qu'on avait fait à Paris : d'ameuter la populace ; ais comme les Gascons sont plus vifs que les Parisiens, peu s'en fallut que, la première fois, ils ne passassent les bornes auxquelles ceux-ci s'étaient arrêtés. Ils entourèrent le Parlement, qui délibérait sur le parti qu'il prendrait de se joindre aux princes ou de les abandonner ; ils se mirent à crier, à menacer : quelques conseillers eurent peur, et voulurent se sauver ; ces forcenés les repoussèrent dans la chambre, et en blessèrent plusieurs. Le Parlement fit avertir la princesse du danger où il se trouvait, et en même temps appela à son secours les bourgeois, qui prirent les armes et vinrent au patais tambour battant. Lenet, qui n'avait pas cru que les choses dussent être ortées à cet excès, engage la princesse d'aller apaiser le tumulte. Elle prend deux femmes avec elle ; elle paraît sur le perron du palais, au moment que les deux troupes, celle des mutins et celle de la bourgeoisie, étaient prêtes à se charger. Déjà quelques coups avaient été tirés; Clémence fait signe de la main, et s'écrie : « Qui m'aime me suive ! » En même temps elle tourne vers son logis ; toute la populace la suit, en criant : « Vive la princesse ! » et le Parlement est délivré. Condé, apprenant cet événement dans sa prison, ne put s'empêcher de rire du contraste de sa situation avec celle de son épouse. « Qui aurait cru, dit-il,

que j'arroserais des fleurs, pendant que plus grand embarras des partisans des princes, à Bordeaux, était d'emfemme fait la guerre ? »

pêchere le Parlement de conclure la paix, sans stipuler la liberté des princes. S'il avait voulu faire la paix à cette condition, les émissaires de la cour lui promettaient les plus grands avantages ; mais, outre que la compagnie e, maîtrisée par la populace, n'était pas sûre de faire exécuter ce qu'elle déciderait, plusieurs de ses membres penchaient à attendre les événements. On savait que les frondeurs, toujours très-puissants à Paris, désiraient que la paix de Bordeaux ne se fit pas si tôt, de peur que Mazarin, libre de ce côté, ne tournât ses forces contre eux.

La bone intelligence entre les frondeurs et le cardinal commençait en effet s'affaiblir. Celui-ci se repentit d'avoir éloigné du duc d'Orléans La Rivi Rivièrè, qui lui servait à inspirer au prince les résolutions dont il avait besoin. Il craignait avec raison que Gondì, qui avait pris la place de l'abbé dans la confiance de Gaston, n'eût pas la même complaisance pour les volontés du ministre, ou ne la fît acheter trop cher. Il crut même voir des tergiversations politiques, suggérées par le coadjuteur, dans la conduite molle que le duc d'Orléans tint au Parlement, dont les assemblées recommencèrent à être aussi tumultueuses qu'auparavant. Mazarin résolut de ne pas laisser apercevoir son mécontentement : au contraire, il combla le prélat de caresses, l'assura qu'il allait mettre tout en œuvre pour lui procurer le chapeau de cardinal ? donna des ordres positifs à cet effet, lui demanda son amitié, et lui offrit séance au conseil. Loin de se livrer à ces empressements ts, Gondì se tint sur la défensive. Il refusa toutes les grâces apparentes, persuadé qu'elles ne lui étaient proposées qu'afin de le faire croire ami de Mazarin, et de le rendre par là odieux au peuple. Pour éviter ce piège, le coadjuteur ne s'abouchait jamais avec le ministre qu'en secret, presque toujours la nuit, et affectait ex térieurement toutes les manières et les discours qui pouvaient le faire regarder comme constant dans sa haine pour le cardinal. A défaut de l'amitié de Gondì, Mazarin tâcha de gagner celle des autres frondeurs. Il leur distribua des grâces qui les contentèrent ; et, sachant qu'ils se défiaient du chancelier Séguier, la reine, sans en être mécontente, lui ôta les sceaux et les donna au marquis de Châteauneuf,

intime ami de la duchesse de Chevreuse. Tout cela se faisait afin de tirer sans obstacle la cour de Paris, où elle se voyait toujours avec peine sous la main des frondeurs. La régente réussit enfin ? malgré les menées du coadjuteur, à faire agréer par les autres son voyage en Guyenne, où la révolte de Bordeaux exigeait la présence du roi. Elle partit les premiers jours de juillet, et laissa à Paris le duc d'Orléans et le garde des sceaux, chargés, de concert avec le premier président et Le Tellier, de veiller à la tranquillité de la capitale.

Si le coadjuteur a appelé ce qui se passait à Bordeaux, au commencement des troubles, *un galimatias inexplicable*, ce qui se passa à Paris pendant le voyage de Guyenne ne mérite pas moins ce nom ; c'est un enchaînement d'intérêts, de vues, de résolutions, de projets disparates, qui marquent l'embarras de tous les acteurs. Le Parlement se trouva de nouveau engagé dans les affaires d'état, par les instances de celui de Bordeaux, qui se flatta d'obtenir ainsi des conditions de paix plus avantageuses. Des présidents et conseillers parisiens, députés de leur corps, allèrent négocier en Guyenne, où on les amusa de belles paroles, pendant que les troupes royales serraient Bordeaux. Les Espagnols, ne pouvant y apporter des secours efficaces, revinrent à leur ancienne ruse, de proposer avec affectation la paix, afin de faire tomber sur le cardinal le blâme de la continuation de la guerre. Celui-ci, aussi habile en contre-ruse, battit les Espagnols de leurs armes ; car non-seulement il parut voir avec plaisir leurs dispositions pacifiques, mais encore il nomma avec appareil des plénipotentiaires tirés du Parlement, au nombre desquels il offrit de mettre le coadjuteur, pour traiter la paix sous la direction du duc d'Orléans. En même temps il entama lui-même un traité secret avec le conseil d'Espagne, auquel il n'eut pas de peine à faire entendre qu'un ministre, maître des armées et des places, était plus en état de leur faire des avantages que des particuliers, eussent-ils un prince du sang à leur tête. Cette contre-batterie produisit la rupture brusque des négociations de Paris. Enfin, attentif et adroit à profiter de toutes les circonstances, Mazarin se montra très-alarmé d'une incursion des Espagnols en Champagne.

Turenne, après avoir pris le Catelet, la Capelle, Château-Porcien et Rethel, laissant à la fin d'août le gros de l'armée espagnole, s'était avancé sur ans avec trois mille cavaliers, et, ayant dissipé les troupes du marquis Hocquincourt, qui lui disputa le passage, il campa à Dammartin, d'où il comptait gagner le lendemain Vincennes. Les émissaires du cardinal surent si bien inspirer la terreur, que le duc d'Orléans et son conseil consentirent laisser transférer les princes à Marcoussi, château à six lieues de Paris, sur la route d'Orléans, et que les rivières qu'il aurait fallu passer mettaient à l'abri des incursions des Espagnols. Gondi sentit bien que cette précaution était prise moins contre les ennemis que contre les frondeurs, dont on appréhendait la réconciliation avec les prisonniers, tant qu'ils resteraient à leur portée ; aussi fit-il opiner par ses affidés à les mettre plutôt à la Bastille, si l'on avait peur d'un coup de main hors de Paris. Le prélat s'aperçut qu'il n'avait pas mal conjecturé, lorsqu'il vit diminuer les égards que le ministre avait coutume de lui marquer, et lorsque, sur la plainte qu'il lui en fit, le garde des sceaux, qui était alors l'homme de la cour, répondit : « Les princes ne sont plus à la vue de Paris, il ne faut pas que le coadjuteur parle si haut. » C'était de dessous les murs de Bordeaux que Mazarin menait toutes ces intrigues. Il fallait son astuce, sa sagacité, le goût de la chose, pour ne se pas rebuter et ne pas se perdre dans ce labyrinthe ; car, outre l'attention que demandait la substance, pour ainsi dire, des affaires, il avait à fixer l'éternelle irrésolution du duc d'Orléans, la légèreté de la duchesse de Chevreuse, le caprice de madame de Montbazon, et la coquetterie d'une foule d'autres femmes ; à pénétrer la malice profonde du coadjuteur ; à s'assurer contre ce Gondi appelait les saccades du duc de Beaufort ; à démêler le bon du mauvais, et le vrai du faux dans les offres insidieuses de Bouillon, de Lenet, La Rochefoucauld, et des autres chefs de Bordeaux, qui ne présentaient souvent l'olive que pour cacher le poignard. Le plus fâcheux de la situation de Mazarin, c'est qu'il avait très-peu de gens auxquels il pût véritablement se fier. Excepté Servien, Le Tellier et Lionne, qu'on nomma depuis les *sous-ministres* ; excepté l'abbé Fouquet et l'évêque Ondedey, ses bas adulateurs, toute la cour était contre lui. Les troupes mêmes ne servaient qu'à regret, croyant que c'était plutôt la cause

du cardinal qu'on leur faisait soutenir que celle du roi ; mais la présence de ce jeune prince les forçait de faire leur devoir, même malgré elles ; ce qui rendit l'attaque et la défense de Bordeaux assez meurtrières. La pétulance ordinaire au maréchal de La Meilleraie occasionna un événement fort triste. Il avait reçu à discrétion un officier bordelais, elle fit pendre. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld retenaient dans Bordeaux le baron de Canolles, capitaine royaliste, qui s'était rendu à la même condition. Sur la nouvelle de la cruauté exercée par le maréchal, le conseil de guerre de guerre s'assemble ; il fait prendre le baron, qui était alors en partie de plaisir : on ne lui donne que quelques moments pour se , préparer à la mort, et il est attaché à une potence, à la vue d'un peuple immense, qui applaudissait à cette exécution.

Cette cruelle représaille n'empêchait pas que l'accommodement ne se traitât toujours. A la fin, comme le secours d'une flotte promise par les Espagnols n'arrivait pas, il fallut que les rebelles en passassent par les conditions qu'on leur imposa. Les Bordelais reçurent une amnistie, sans aucune satisfaction publique sur leurs griefs. On promit seulement en secret de les soustraire « l'empire du duc d'Épernon, leur gouverneur, dont ils étaient mécontents. La princesse de Condé, son fils, Bouillon, La Rochefoucauld, et ses autres adhérents et défenseurs, eurent permission de retourner dans leurs maisons ; mais on ne leur rendit pas les charges et emplois dont ils avaient été privés au commencement de la rébellion. En se retirant, la princesse fut admise à l'audience de la régente, et les ducs eurent avec le cardinal des conférences clandestines qui causèrent beaucoup de jalousie aux frondeurs. Gondi présume que c'était le but de Mazarin, qui cherchait par là à jeter la mésintelligence entre eux. « Il employait, dit-il, volontiers ces petites finesses qui infectaient toujours sa politique, quoique habile. Il croyait amuser par la négociation, et on le trompait par la même voie. Ce qui en arriva, c'est que ces négociations formèrent une nuée dans laquelle les frondeurs s'enveloppèrent : ils y enflammèrent les exhalaisons, et y formèrent les foudres. » Ainsi sont désignées par le coadjuteur les nouvelles intrigues qui ramenèrent la fronde à sa première haine contre Mazarin, et qui lièrent à cette faction les partisans de Condé.

Quand le cardinal se vit débarrassé de la guerre de Bordeaux et maître des prisonniers, il ne crut pas devoir prendre la peine de cacher ses dispositions à l'égard de Gondî. Il disait à qui voulait l'entendre, que s'il avait éprouvé des difficultés dans l'expédition de Bordeaux, c'était au prélat qu'il en avait l'obligation ; que c'était lui qui avait fait intervenir le Parlement de Paris, qui avait provoqué les efforts des Espagnols, les sollicitations hautes de Gaston en faveur des rebelles, et les obstacles à la translation des prisonniers. Il n'a pas tenu à lui, ajoutait malignement l'Italien, qu'on n'ait pris contre le prince un parti plus extrême : et en même temps que Mazarin répandait ces insinuations odieuses, il faisait dire au duc d'Orléans que son favori le jouait, et sacrifiait Gaston à Condé, avec lequel il voulait se réconcilier.

Attaqué avec tant d'animosité, le coadjuteur commença à craindre. On lui rapportait de tous côtés que la reine était fort irritée contre lui ; qu'elle le regardait, ainsi que le pensait son ministre, comme l'auteur de tous les troubles, et qu'elle était résolue à le faire arrêter. Peut-être ne voulait-on que l'épouvanter et le déterminer à fuir ; mais il se pouvait aussi que le dessein fût véritable ; et, en y réfléchissant, le coadjuteur n'en trouvait l'exécution que trop facile. Il ne comptait plus que faiblement sur le peuple, dont il avait perdu la faveur par ses tergiversations, et parce que ses liaisons avec Mazarin avaient fini par être divulguées. De ses amis les frondeurs, les uns étaient charmés de se trouver réconciliés avec la cour, et ne songeaient qu'à en tirer les grâces dont Mazarin se montrait assez libéral à leur égard ; les autres conservaient intérieurement quelque ressentiment de ce que Gondî, dans le temps de sa gloire, les avait négligés, et ils étaient refroidis ou jaloux. Il ne lui restait que le duc d'Orléans, faible ressource quand on connaissait l'inconstance de ce prince, et son indifférence pour tout ce qui n'était pas sa personne ou son bien. Les amis intimes du coadjuteur, auxquels il fit voir sa position critique, en furent effrayés : ils cherchèrent des expédients, une sauvegarde pour le soustraire à la vengeance du ministre, et ils n'en trouvèrent pas de meilleure que la dignité de cardinal.

Mazarin l'avait offerte à Gondî, et l'avait même pressé de l'accepter dans les conférences qui précédèrent la prison des princes. Celui-ci, toujours en

de contre les présents trop publics de son ennemi, s'en était défendu, en disant qu'il ne voulait pas devoir son avancement aux besoins et aux malheurs de l'État. D'autres circonstances amenèrent d'autres idées. Gondi s'était fait honneur d'un refus appuyé sur un motif si noble ; il ne craignait en du ministre, qui, au contraire, avait besoin de lui ; mais dans ce moment il ne voyait que la nomination au cardinalat qui pût le sauver, soit que le Ministre l'accordât ou non. S'il l'accordait, il se donnait un égal, qui, couvert des privilèges de sa dignité comme d'une égide, pouvait braver sa vengeance ; s'il ne l'accordait pas, il allait se faire autant d'ennemis qu'il y avait de personnes prenant intérêt à cette promotion. Gondi s'appliqua à en grossir le nombre. Dans un conseil de frondeurs tenu exprès, il présenta la tentative qu'on ferait auprès de Mazarin pour obtenir son consentement, comme une espèce de pierre de touche qui devait faire connaître la confiance qu'on pourrait prendre en ses promesses. La conquête du chapeau fut envisagée sous ce point de vue ; les assistants s'enflammèrent du désir de l'emporter, comme s'il eût été pour chacun d'eux ; et Gaston, à qui l'on persuada qu'il convenait que son favori fût décoré de la pourpre, prit l'affaire très à cœur.

La cour était à Fontainebleau. Elle n'y fut pas plutôt arrivée après la paix de Bordeaux, que la régente pria le duc d'Orléans de s'y rendre. Elle voulait obtenir son consentement pour tirer les princes de Marcoussi, où elle ne les croyait pas assez à l'abri des surprises. Elle se flattait aussi qu'en tenant Gaston éloigné de ses conseillers, elle pourrait plus facilement détruire les préjugés qu'il montrait contre son administration, et surtout son aversion contre Mazarin, qu'elle soupçonnait lui être inspirée par le coadjuteur. Celui-ci, par la même raison, craignait que le duc, échappé de ses mains, ne pût résister aux insinuations de la reine, qui prenait un grand ascendant sur lui, quand elle pouvait prolonger son séjour auprès d'elle. Cependant les instances d'Anne d'Autriche devinrent si pressantes, qu'il fallut laisser aller Gaston. On se contenta de le bien endoctriner. On lui recommanda de ne pas refuser trop opiniâtrement son consentement à la translation des prisonniers, de peur que la régente, fatiguée de ces oppositions continuelles à ses volontés ne cherchât à s'accommoder avec eux. Le duc devait donc ne

faire de difficultés qu'autant qu'il en faudrait pour donner du prix à sa complaisance, et pour obtenir en échange la nomination désirée.

Gaston arriva à Fontainebleau le 10 novembre. Le roi, accompagné du bientôt, alla au-devant de lui ; la reine le reçut avec cordialité, et lui parla bientôt du dessein qu'elle avait de faire transférer les prisonniers dans la citadelle du Havre, parce que leur garde y serait plus sûre et coûterait moins. Le duc lui dit franchement qu'il lui soupçonnait une raison plus détermi-savoir, l'envie de se rendre maîtresse de leur sort. « Chargez-vous de les garder, répondit fièrement la régente, bien sûre que le duc ne voudrait pas prendre sur lui l'odieux de cette commission. Il batailla quelques moments, et fit entendre que son consentement dépendait de la complaisance qu'on mettrait à faire obtenir à son favori la nomination au cardinalat. Sans promettre positivement, la régente donne des espérances ; elle présente l'ordre au duc d'Orléans, qui signe ; et aussitôt on tira les prisonniers de Marcoussi, d'où ils furent conduits au Havre avec une forte escorte commandée par duc d'Harcourt. Quand il fut question ensuite du cardinalat, la reine répondit qu'elle ne pouvait rien décider sans son conseil. On le convoqua. Mazarin parla en faveur du coadjuteur ; mais Servien et Le Tellier s'élevèrent contre son opinion « avec une hauteur et une fermeté qu'on ne trouve pas, dit « Gondi, dans les conseils, quand il s'agit de combattre les avis du premier ministre. » Le vieux Châteauneuf, qui n'aurait pas été fâché d'ombrager ses cheveux blancs du chapeau rouge, parla avec une véhémence qui marquait plus que du zèle. Il peignit des couleurs les plus noires le caractère du coadjuteur, ses intrigues, ses liaisons, ses mœurs, et finit par se jeter aux pieds, de la reine, et la conjurer à genoux de ne pas se laisser arracher des grâces par un sujet rebelle, qui les demandait, pour ainsi dire, les armes à la main. Le pauvre cardinal, atterré par le pathétique de cette scène, se rétracta ; et le duc d'Orléans s'en revint très-peu content à Paris, où la fronde n'attendait que son retour pour faire jouer ses ressorts.

Il est certain que les partisans des princes auraient mieux aimé tenir leur liberté de la cour que des frondeurs ; mais Mazarin ne put se persuader que Condé, si maltraité après tant de services rendus, se déterminai jamais à lui

pardonner ; au lieu que le coadjuteur, qui n'avait fait de mal au prince que pour se soustraire à sa persécution, ne le crut pas implacable, et se livra volontiers à l'idée de rendre la liberté à ceux qu'il en avait privés. Ce fut Anne de Gonzague, seconde fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, et épouse d'Édouard, prince palatin, quatrième fils du malheureux électeur Frédéric V, connue, pour cette raison, sous le nom de palatine, qui conçut la première le projet d'employer à briser les fers de Condé les mêmes mains qui les avaient forgés. Il ne faut pas la confondre avec les autres femmes qui donnaient alors dans les affaires. La Palatine, à la vérité servait d'elles. Elle employa la duchesse de Chevreuse et sa fille, mesda de Guemenée, de Rhodes, de Montbazou, et toutes celles qui lui tombèrent sous la main, pour inspirer aux hommes qui leur faisaient la cour les dispositions dont elle avait besoin ; mais elle leur était bien supérieure en politique. Le coadjuteur, dès la première entrevue, la trouva « d'une capacité étonnante, surtout en ce qu'elle savait se fixer ; ce qui est, dit-il, une qualité rare, et qui marque un esprit éclairé au-dessus du commun. » Une qualité plus rare encore dans les personnes qui se mêlent d'intrigues, c'est la bonne foi ; la Palatine la prenait pour base de toutes ses opérations, ne cherchait ni à tromper, parlait toujours vrai ; de sorte que, lorsqu'elle avait réussi dans une entreprise, ceux dont elle triomphait, loin de lui en savoir mauvais gré, ne se trouvaient que plus disposés à lui donner leur confiance.

L'embarras du coadjuteur et de la Palatine roula moins sur les conditions de l'union des deux partis, que sur la manière de les stipuler. Un traité seul, s'il venait à être découvert, pouvait mettre en évidence les moyens de la fronde et du parti des princes, qu'on commença à appeler *la petite fronde*. Alors Mazarin, devenant maître du secret de l'entreprise, aurait pu la rompre, ne fût-ce qu'en s'accommodant. Les deux contractants jugèrent donc à propos de faire trois traités : le premier, de tous les chefs de l'ancienne fronde avec ceux de la nouvelle, contre le ministre. Ils s'engageaient à s'aider réciproquement de toutes leurs forces ; et le gage de cette union devait être le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse. Le second traité était du duc de Beaufort seul. Condé consentait

à lui sacrifier toutes ses prétentions à l'amirauté, à condition qu'il travaillerait, auprès du duc d'Orléans, à procurer la liberté des princes, et qu'il romprait même avec le coadjuteur, Sll. s'y opposait. Cette dernière clause fut ajoutée par Gondì, afin que Mazarin soupçonnât entre eux de la mésintelligence, si les espions qu'il avait auprès de Beaufort lui donnaient connaissance du traité. Enfin, le troisième était du duc d'Orléans, aussi seul : il promettait délivrance et toute assistance Condé, et communauté d'intérêts, qui serait assurée par le mariage de mademoiselle d'Orléans, fille de Gaston, avec le duc d'Enghien, quand ils auraient l'âge, et dès à présent la charge de connétable, qu'on ferait revivre pour le duc d'Orléans, et le chapeau de cardinal pour Gondì, son favori. La clause du mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse fut aussi insérée dans ce traité. « Gaston, l'homme du monde, dit Gondì, qui aimait le plus le commencement des affaires, s'était beaucoup amusé de ces traités pendant qu'on les traitait ; mais, comme il était aussi l'homme du monde qui, des affaires, en craignait plus la fin, il fit des objections, et chercha des détours quand il fallut signer. » Caumartin, l'ami, le condent et l'agent de Gondì, se chargea d'obtenir la signature désirée ; il se mit en embuscade dans les appartements, surprit le duc entre deux portes, lui mit la plume entre les doigts, présenta son dos pour pupitre, et « Gaston signa, disait madame de Chevreuse, comme il aurait signé la cédule du sabbàt, s'il avait eu peur d'y être surpris par son bon ange. »

Quant aux prisonniers, on avait d'eux des procurations qui valaient des signatures. Malgré la vigilance du farouche Debar, leur geôlier, on entretenait avec eux un commerce réglé. Ils proposaient, on répondait, et les affaires se traitaient aussi sûrement et aussi promptement que s'ils eussent été en liberté. Dans l'argent qui leur était envoyé pour leur amusement, on glissait des écus creux, si bien fabriqués, qu'ils passaient par les mains de Debar, sans qu'il s'aperçût jamais qu'ils pouvaient contenir quelque chose : c'est par ce moyen qu'ils écrivaient et répondaient. De plus, malgré l'attention minutieuse de l'infatigable geôlier, tant est grande l'industrie des prisonniers Condé trouva moyen de se procurer une épée et des poignards. A l'époque où ils furent transférés de Vincennes et de Marcoussi, il y avait

eu des entreprises formées pour leur évation ; et peut-être, quelques jours plus tard, auraient-ils été délivrés. On forma aussi des projets pour les tirer de la citadelle du Havre ; mais comme il aurait fallu employer la force, et que la vie des princes pouvait être exposée, leurs partisans les plus empressés pour leur liberté jugèrent à propos de renoncer à ce moyen, et de s'en tenir au plan arrêté par les confédérés, selon lequel l'attaque était destinée au Parlement.

Au moment de la prison des princes, la compagnie avait vu la douairière de Condé lui demander à genoux la liberté de ses enfants plusieurs conseillers opinaient à recevoir sa requête ; mais le corps, entraîné par le duc d'Orléans, et dominé par les frondeurs, renvoya la princesse à la commiseration de la reine. Cette mère désolée ne survécut pas longtemps à un coup si sensible ; elle témoigna en mourant le regret de laisser en captivité un fils dont elle s'était trop enorgueillie. Ce que n'avait pu faire, quelques mois auparavant, le spectacle d'une princesse prosternée aux pieds des juges, une simple requête le fit alors, parce que les esprits étaient bien disposés. Elle fut présentée le lendemain de la rentrée par un conseiller, au nom de la princesse son épouse. Elle demandait que son mari fût tiré du Havre, lieu malsain, dont l'air pouvait nuire à sa santé ; qu'il fût amené à la Conciergerie, sous la garde du Parlement, et qu'on lui fît son procès. Le premier président incidenta sur un défaut de forme, savoir, que la princesse n'était pas autorisée de son mari. Aussitôt il parut un gentilhomme, porteur d'une lettre écrite, disait-on, par les princes eux-mêmes pendant leur voyage au Havre. « Mole dit qu'il trouvait la chose difficile, non pas impossible pourtant ; car, ajouta-t-il, nous avons vu pendant la guerre des lettres de la part de l'archiduc, venant tout à propos comme celle-ci, écrites sans doute dans la rue Saint-Denis. » Malgré cette remarque ironique, on prit la lettre pour bonne ; la requête fut envoyée au parquet, et l'on fixa un jour pour délibérer. La reine envoya défense de le faire : le Parlement arrêta des remontrances ; ainsi s'engagea le combat. Cette première charge n'effraya pas beaucoup le cardinal ; et quand il aurait eu quelque alarme, un avantage qui lui arriva pour lors était bien capable de le rassurer.

La campagne n'avait été rien moins qu'heureuse cette année. Faute d'avoir pu faire passer des secours en Italie, les Français y avaient perdu Piombino et Porto-Longone, dont ils s'étaient emparés quatre ans auparavant. Par la même cause, le duc de Mercœur, envoyé en qualité de vice-roi en Catalogne où il avait fait arrêter le comte de Marsin, soupçonné de cabaler pour les princes, n'avait pu prévenir la prise d'Urgel, de Balaguer et de Tortose. Mais ce qui était plus affligeant, c'était l'état de la Champagne, entièrement ouverte à l'ennemi. Lorsque Turenne eut manqué l'entreprise sur Vincennes, il rejoignit les Espagnols, qui s'étaient avancés jusqu'à Fismes, sur la lisière du Soissonnais, et qui regagnèrent avec lui la frontière, où ils s'emparèrent encore de Mouzon. Turenne voulait que toute l'armée continuât à séjourner entre la Meuse et l'Aisne, pour protéger ses conquêtes ; mais l'archiduc s'obstina à aller prendre ses quartiers d'hiver en Flandre, et laissa seulement huit mille hommes au général français pour veiller à la sûreté des places conquises. Cette mesure ne manqua pas d'occasionner le rapprochement de l'armée française, accrue de renforts considérables, qu'on avait fait venir de Guyenne, où ils n'étaient plus nécessaires. Duplessis-Praslin, qui la commandait, investit Rethel à l'improviste. Turenne, beaucoup moins fort que lui, crut devoir hisser former le siège, et n'arriva que « deux ou trois jours après, afin de trouver l'armée séparée dans ses quartiers autour de la ville, les tranchées ouvertes et le canon en batterie, ce qui, dit-il dans ses mémoires, affaiblit toujours beaucoup. » Il comptait d'ailleurs sur les talents connus du gouverneur Delli Ponti, qui venait de l'assurer par une lettre qu'il était encore en état de tenir quatre jours. Rien n'était mieux combiné que les dispositions du maréchal pour se donner la supériorité qui lui manquait ; et le quatrième jour n'était pas encore arrivé qu'il s'approcha de la ville, ainsi qu'il l'avait projeté. Mais elle ne répondit point aux signaux par lesquels il lui donna avis de son arrivée, et il apprit bientôt que la place était rendue de la veille. C'était l'effet de l'habileté du cardinal, qui avait voulu être présent à cette expédition, et qui avait acheté la défection du commandant. Turenne eut alors d'autre parti à prendre que celui de la retraite ; mais l'armée de raslin l'atteignit près du bourg de Sommepy, et le força, le 15 décembre, à un

combat désavantageux. Turenne, à l'aile gauche, qu'il commandait, eut d'abord de l'avantage sur d'Aumont, qu'il fit plier ; mais l'aile droite ayant été mise en déroute par Rose et par le marquis d'Hocquincourt, il se trouva enveloppé et courut risque d'être pris. Il laissa deux mille hommes sur le champ de bataille, et on lui fit trois mille prisonniers, entre autres don Estevan de Gamare, général des Espagnols. Pour lui, il se sauva, douze ou quinzième, à Montmédy, où se rassemblèrent les débris de son armée. Cette victoire importante, qui tira la France d'une position si critique, valut le bâton de maréchal de France aux lieutenants du général d'Hocquincourt, d'Aumont, La Ferté-Senneterre, et de simples félicitations et de vaines promesses d'un duché-pairie à leur chef, qui y avait perdu un fils. Mazarin s'en attribua la gloire, parce qu'il avait donné des conseils, qu'il fut présent à l'action, et que ses gardes y donnèrent. Ce succès enfla son cœur ; il se crut général, et demeura même après le départ de Praslin pour disposer les quartiers. Ce ne fut qu'après y avoir donné ses soins, que, plein de confiance en son pouvoir, auquel il présuma que rien désormais ne pourrait résister, il regagna la capitale, où il ne doutait pas qu'il ne dût faire une entrée triomphale ; mais le coadjuteur lui en préparait une bien différente.

Il y avait déjà beaucoup de membres du Parlement gagnés par les princes, à l'insu du premier président. Il désirait lui-même leur délivrance, et les frondeurs le firent servir à leurs desseins, sans qu'il s'en doutât. Ce fut chez lui qu'il firent minuter la requête en faveur des prisonniers ; et en la dressant, Molé disait d'un air satisfait : « Voilà servir les princes dans les formes et en gens de bien, et non pas comme des factieux. » En effet, il n'y avait pas de mal jusque-là ; ce ne fut qu'insensiblement que se développèrent les ressorts de la faction et la résolution prise d'employer, s'il le fallait, la violence, pour arracher à la reine son consentement à l'élargissement des prisonniers et à l'éloignement du ministre.

La victoire de Rethel consterna les frondeurs du Parlement et de la ville. Remarqua un air d'inquiétude sur les visages au *Te Deum* qui fut chanté ; mais le coadjuteur se servit de cet événement même pour frapper le premier oup contre le cardinal. Il s'y prit de manière à tromper le premier président, auquel il ne fallait pas laisser pénétrer l'union de la grande et de la petite

fronde, de peur qu'il ne s'opposât à leurs efforts communs, comme étant l'Ouvrage d'une cabale. Gondi représenta donc à l'assemblée des chambres que jusqu'alors il n'avait point parlé des vices de l'administration et de l'oppression. des peuples, dans la crainte que les ennemis ne se prévalussent de la connaissance de nos maux, et du mécontentement que cette connaissance exciterait ; mais que la dernière victoire ayant mis la France à l'abri de toute appréhension de leur part, et donnant le loisir de penser aux maladies internes, qui sont les plus dangereuses, il croyait devoir mettre sous les yeux du Parlement des objets si dignes de son attention : il conclut à ce qu'il fût fait des remontrances à la régente sur les désordres de l'État ; « et la conservation des membres de la maison royale étant, dit-il, la principale ressource du royaume, il faut supplier le roi de les faire sortir du « Havre, où l'air est infect et malsain, et de les mettre, en attendant leur liberté, dans quelque endroit où leur santé coure moins de risque. – « L'avis est artificieux, dit Molé ; il est favorable aux princes ; mais on voit toujours percer à travers l'animosité du prélat contre eux. »

Cependant, par la raison que l'acquiescement du Parlement devait être utile à la liberté des prisonniers, et déplaire à la fronde, le premier président concourut à l'arrêt par lequel il était ordonné que très-humbles remontrances seraient faites à la reine pour demander la réconciliation de la famille royale et la liberté des princes ; qu'il serait permis à leurs parents de rester publiquement à Paris pour solliciter, et qu'un président et deux conseillers iraient supplier le duc d'Orléans de s'entremettre dans cette affaire.

Avant ce pas décisif que la fronde fit faire au Parlement le 30 décembre, elle l'avait accoutumé à entendre nommer Mazarin auteur des maux de l'État ; et à entendre proposer que la reine fût priée de le chasser du ministère. Les mêmes discours se répandaient dans le peuple, qui commençait à murmurer de nouveau. Le duc de Beaufort était toujours son idole. Son carrosse, passant un soir à dix heures dans la rue Saint-Honoré, fut arrêté ; on tua un de ses gentilshommes dans la voiture. Le premier président décida d'abord que c'était une *joliade renforcée* ; d'autres pensèrent que les assassins étaient des voleurs; d'autres des gens apostés

par le cardinal pour attenter à la vie de Beaufort. Les frondeurs parurent adopter cette dernière opinion, et la revêtirent de toutes les probabilités qui pouvaient la faire prévaloir dans le public. Le coadjuteur s'en crut autorisé à prendre des précautions, à ne marcher qu'escorté, à poser des sentinelles quand il sortirait dans la nuit ; et ces précautions tendaient à persuader que le cardinal était un scélérat, capable de tout pour se défaire de ses ennemis.

Ou Mazarin fut bien mal averti de la haine générale qui s'allumait contre lui, ou il fut bien imprudent de ne pas éloigner la cour de Paris ; il pouvait à chaque moment être enveloppé par les frondeurs, et forcé à faire tout ce qu'ils exigeraient. Sans doute il se flatta de diviser la cabale, à force de négociations ; et les frondeurs ne lui en ôtèrent pas tout à fait l'espérance, de peur qu'il ne se jetât du côté des princes, ou qu'il ne s'accommodât avec eux. On s'observa, pour ainsi dire, comme deux armées en présence, tout le mois de janvier, le Parlement demandant, tantôt qu'on écoutât ses remontrances, tantôt qu'on y fit réponse ; et la reine s'excusant de l'un et de l'autre sur sa santé, que ses peines d'esprit rendaient assez mauvaise. Néanmoins, pendant cet intervalle, il y eut des espèces d'escarmouches, dont la cour se tira mal. La reine et son ministre, persuadés que, sans les conseils du coadjuteur, le duc d'Orléans ne serait ni si hardi dans ses projets, ni si tenace dans ses résolutions, travaillait à inspirer à Gaston de la défiance contre lui. Le cardinal se ménagea une entrevue dans laquelle il exposa à Monsieur la conduite intrigante et déréglée de Gond. Gaston voulut l'excuser, Anne d'Autriche renchérit ; la dispute s'échauffa ; et comme la reine était d'un caractère aigre, elle s'emporta si fort, que son beau-frère eut peur ; et en sortant du Palais-Royal, il dit tout haut que jamais il ne se remettrait entre les mains de cette *enragée furie*. C'est ce que demandaient les frondeurs ; ils désiraient qu'il se tint éloigné de la reine, dans la crainte qu'elle ne le fit arrêter, ou ne le gagnât, deux choses également à redouter pour eux. Dans la même conversation, Mazarin commit une autre imprudence ; il compara le Parlement à la chambre basse de Londres, et quelques-uns de ses membres à Fairfax et à Cromwel ; comparaison qui, quand elle fut connue, lui attira la haine de ceux qui étaient demeurés jusqu'alors indifférents.

Cette scène mit les affaires dans leur crise. Le coadjuteur ne cessait de remontrer au duc d'Orléans que s'il n'agissait vigoureusement, il laisserait à Mazarin l'avantage de pouvoir se donner l'honneur de la liberté des princes, et qu'ils ne lui en auraient plus d'obligation ; qu'il n'y avait donc pas à différer ; qu'il fallait que la régente fût forcée d'y consentir, et que le vrai moyen était de la faire servir d'otage. Gaston sentit toute la force du raisonnement ; mais l'idée de faire son roi prisonnier l'effrayait. Il aurait voulu trouver des détours, et, « en une nuit, disait sa femme, il accoucha d'une multitude de projets, bien plus douloureusement que je n'ai jamais accouché de tous mes enfants. » Il craignait surtout que le Parlement, effrayé comme lui d'une violence si téméraire, ne l'abandonnât dans l'exécution. C'est pourquoi Gondi s'appliqua à si bien lier la compagnie par ses propres délibérations et ses arrêtés, qu'elle ne pût plus se dédire. Son art, pour cela, consistait à faire proposer dans les assemblées des chambres, par ses affidés, tantôt d'assigner le cardinal pour être ouï sur son administration, tantôt de le décréter d'ajournement personnel ou de prise de corps ; ou enfin, sans tant d'examen, de demander à la reine son éloignement : propositions qui n'étaient pas tout d'un coup adoptées en entier ; mais il restait toujours dans les registres quelque chose qui servait de base à d'autres.

Cette continuité d'imputations graves, de résolutions extrêmes, d'observations malignes, enflammait les esprits des jeunes gens, que leur impétuosité emportait à faire des exclamations inconsidérées, à parler sans ordre, à prévenir leur tour ; et quand les anciens voulaient réclamer la décence, leurs voix étaient étouffées par *l'escopeterie des enquêtes*, soutenue des *salves* du peuple, qu'on avait soin de faire tenir en grand nombre dans les salles, afin d'épouvanter les timides et d'appuyer les audacieux.

La cour, voyant que c'était par le Parlement que Gondi dirigeait son attaque entreprit de lui ôter son crédit dans la compagnie. Le 4 février, les chambres étant assemblées pour délibérer sur le sort du ministre, arrive le grand-maître des cérémonies, porteur d'une lettre de cachet, qui enjoignait au Parlement de faire une députation nombreuse au Palais-Royal. Après

quelque doute si l'on devait obéir à un ordre donné sans l'aveu de Monsieur, la députation part, et revient avec un écrit signé de quatre secrétaires d'état, et dont lecture lui avait été faite. C'était une invective sanglante, que le premier président fit lire sur-le-champ. La reine y disait. que le coadjuteur était un méchant, un dangereux esprit, qui donnait de pernicious conseils, au duc d'Orléans. Il veut perdre l'État, ajouta-t-elle, parce qu'on lui a refusé le chapeau, et il s'est vanté qu'il mettra le feu aux quatre coins du royaume, et qu'il se tiendra auprès avec cent mille hommes qui lui étaient engagés, pour casser la tête à ceux qui se présenteront pour l'éteindre. » Une pareille déclaration pouvait passer pour une véritable accusation, Molé comptait bien lui en donner les effets : il s'apercevait enfin que Gondi s'était servi contre lui-même de son attachement aux formes, et qu'il avait amené sa compagnie sur le penchant d'un précipice. Il ne désespérait cependant pas d'embarrasser à son tour le prélat, si les opinions allaient à l'ajournement ou au décret ; mais le grand banc, intimidé par le vacarme qu'il entendait dans les salles, ne fit que balbutier : les uns demandaient qu'on priât le duc d'Orléans de veiller au salut de l'État ; d'autres, qu'on ordonna des prières publiques, comme dans un temps de calamité.

Le coadjuteur était placé entre les conseillers de grand'chambre et les enquêtes. Quand son tour d'opiner fut arrivé, il se leva d'un air tranquille et assuré, et dit que messieurs qui venaient d'opiner, n'ayant point parlé de cette *paperasse*, semblaient l'avertir de n'en faire pas plus de cas que des brevets donnés autrefois aux espions, quoique dans tous ces actes on eût également employé ou plutôt profané le nom sacré du roi ; puis, prenant le ton de Scipion, lorsque, dédaignant de répondre aux calomnies de ses ennemis, il mena le peuple au Capitole remercier les dieux de ses victoires, il fit une citation latine, dont le sens était : « Dans les temps difficiles, je n'ai point abandonné la république ; dans les bons, je n'ai rien appliqué à mon profit ; et quand tout paraissait désespéré, je n'ai point tremblé. Pardonnez, messieurs, ajouta-t-il, si, par cette courte justification, j'ai paru sortir un instant de l'objet de la délibération. j'y rentre, en disant que mon avis est de faire de très-humbles remontrances au roi, et de le supplier d'envoyer

incessamment une lettre de cachet pour la liberté des princes, et une déclaration en leur faveur d'éloigner de sa personne et de ses conseils le cardinal d Mazarin, et de nous ajourner à lundi, pour savoir la réponse de Sa Majeste. » L'arrêt ainsi conçu passa presque tout d'une voix.

Mais Gondi pensa ne pas jouir longtemps de son triomphe. A peine l'arrêt était-il rendu que Brienne, secrétaire d'état, vint prier publiquement le duc d'Orléans de revenir auprès du roi où sa présence était nécessaire, et, si le prince refusait, Brienne était chargé d'engager le Parlement à demander cette complaisance à Gaston. Inutilement la reine, depuis plusieurs jours, sollicitait cette entrevue ; elle avait même offert de faire elle-même les premières démarches, et de mener le cardinal au Luxembourg, pour se justifier. Le prince s'était toujours opiniâtrement excusé de la recevoir, comme de l'aller trouver, disant qu'il n'y avait pas de sûreté pour lui dans la seconde démarche, ni de bienséance à la reine dans la première. Il fit la même réponse dans cette occasion. Le premier président le pressa, le conjura les larmes aux yeux ; Talon, avocat général, parla avec toute l'énergie d'un vertueux citoyen vivement touché. Il mit un genou en terre, tendit vers le ciel des mains suppliantes, invoqua les mânes de saint Louis, et lui demanda sa protection pour la France, près de périr. « Ah ! monsieur, lui dit Molé d'un ton péné, ne perdez pas le royaume ; vous avez toujours aimé lo roi. » Tout le monde était ému : on gardait le silence : Gaston chancelait ; un coup d'œil du coadjuteur le raffermir. Il suggéra au prince de dire qu'il s'en rapportait à l'avis du Parlement. « Il faut donc délibérer, reprit le prélat. – Il faut délibérer ! il faut délibérer ! » s'écrièrent les enquêtes : et la délibération ne donnant rien de clair ni de décisif, Gaston, qui parlait très-bien en public, fit un court exposé de sa conduite, qu'il termina par la résolution expresse de ne point s'exposer entre les mains de la reine.

Ce fut alors peut-être que cette princesse, outrée de la violence qu'on lui faisait, voulut, plutôt que de fléchir, risquer le tout pour le tout : appeler des troupes, se cantonner dans le quartier du Palais-Royal, et tenir tête au duc d'Orléans, qui demeurerait au Luxembourg. Mais, soit prudence, soit timidité, le cardinal s'opposa à ce dessein ; et, sur des espérances qu'on lui donna

que son éloignement pouvait calmer les esprits, le soir du 6 février il quitta Paris, et retira à Saint-Germain.

Après ce sacrifice, Anne d'Autriche renouvela ses instances pour obtenir une conférence, Monsieur y était assez porté ; mais le coadjuteur ne prit pas le change, et il détermina le prince à répondre que le cardinal était trop près, qu'on savait qu'il gouvernait comme à l'ordinaire, et que tant qu'il ne serait pas plus éloigné, il ne croyait pas qu'il y eût sûreté pour sa personne. La reine redoubla ses prières ; elle fit une assemblée de la noblesse, des grands du royaume et des maréchaux de France, qui allèrent tous s'offrir pour otages à Gaston. Il les remercia, et persista dans son refus. Les frondeurs ne se laissèrent pas non plus prendre aux assurances verbales que la reine donnait de délivrer les princes, quoiqu'elle poussât la condescendance jusqu'à faire partir le duc de Grammont comme porteur des ordres pour leur liberté. On continua de la harceler par des remontrances, qui toutes tendaient à demander préalable et assurance de leur accomplissement l'éloignement sans repour du cardinal. Enfin Anne d'Autriche se rendit ; et, après de violents combats, elle se laissa arracher, le 9 février, la promesse de ne jamais rappeler son ministre. Aussitôt, de peur qu'elle ne se dédit, le Parlement donna un arrêt qui portait : « Qu'en conséquence de la déclaration et volonté du roi et de la régente, dans le quinzième jour de la publication du présent arrêt, le cardinal Mazarin, ses parents et domestiques étrangers videraient le royaume, et que, ledit temps passé, il serait procédé contre eux extraordinairement, et permis aux communes et tous autres de leur courre sus. »

Cette promesse, que le Parlement se hâta de rendre solennelle par un arrêt, la reine ne l'avait donnée, en partie, que pour endormir la vigilance des frondeurs et s'échapper de leurs mains. Il est étonnant qu'elle ne l'eût pas faite en même temps que le cardinal, et en vain tenta-t-elle alors de réparer sa faute. Comme les courtisans ne connaissent de souveraine que la prospérité, voyant que tout réussissait aux frondeurs, ils les avertirent sous prospéri régente devait se sauver la nuit même qui suivit l'arrêt, et emmener le roi. Ce fut alors que le coadjuteur eut besoin de toute son éloquence auprès du duc d'Orléans ; mais ni lui, ni Madame, qui s'y employa de

toutes ses forces, mademoiselle de Chevreuse, ni les serviteurs les plus accoutumés à le conduire, ne purent obtenir de lui l'ordre de mettre sur pied des troupes pour environner le Palais-Royal et empêcher la reine de s'évader. Madame le donna, au défaut de son mari, et Gondî, qui avait pris ses mesures de loin, l'eut bientôt exécuté. Quoique ce fût au milieu de la nuit, il se trouva en une heure de temps des patrouilles répandues par toute la ville, dont les unes s'emparèrent des portes, et les autres gardèrent les avenues du palais, avec un peuple nombreux, qui se mit sous les armes ; de sorte qu'Anne d'Autriche, instruite de ces dispositions, renonça à son projet, et fit coucher le jeune roi, qui s'endormit profondément. Elle le montra en cet état au capitaine des gardes de Monsieur, que ce prince avait dépêché pour lui représenter le danger du parti qu'elle prenait. Ce témoin non suspect certifia au peuple qu'on ne songeait pas à lui enlever son roi, et que tout était au palais dans la plus grande tranquillité. Plusieurs demandèrent à s'en assurer par leurs propres yeux ; et leur empressement produisit une scène attendrissante dans le désordre de cette nuit. La reine fit ouvrir les portes. Ils entrèrent en foule ; mais s'imposant l'un à l'autre le silence et la circonspection du respect, ils regardaient avec une espèce d'avidité ce jeune prince, embelli par le calme d'un doux sommeil : ils admiraient ses grâces naissantes. Ceux qui étaient auprès de lui ne pouvaient le quitter ; ceux qui l'avaient vu voulaient le revoir encore, et en se retirant le comblaient de bénédictions. Cette mère attristée jouit alors de quelque satisfaction au milieu de ses alarmes. Elle ne dédaigna pas d'employer ces manières populaires que savent si bien prendre les grands quand ils en ont besoin, et qui leur réussissent toujours ; et, pour ôter au peuple tout soupçon, elle abandonna aux bourgeois la garde de la ville.

Le lendemain de cette nuit orageuse, il fut question de faire approuver au Parlement ce qui s'était passé. Le duc d'Orléans ne s'y présenta qu'avec une espèce de remords, et seulement quand il fut assuré que le plus grand nombre applaudissait à ce qui s'était fait sous son nom. Le coadjuteur lui donna aisément cette assurance, parce qu'il avait disposé dans les salles une multitude de frondeurs de tous états, qui devaient, par leurs clameurs, imposer silence à ceux qui voudraient se plaindre ; mais il n'en fut pas

besoin. Le seul Molé osa montrer son ressentiment de l'affront fait à la majesté royale. Le coadjuteur le trouva, dès le matin, assis à sa place dans la grand'chambre, et jugeant les affaires ordinaires. « La tristesse, dit Gondi, paraisse dans ses yeux, mais cette sorte de tristesse qui touche et qui émeut, parce qu'elle n'a rien de l'abattement. » En arrivant, le duc d'Orléans annonça qu'il avait pris des mesures efficaces pour la liberté des princes. Molé dit : « Monsieur le prince est en liberté, et le roi notre maître est prisonnier. Gaston repartit : « Le roi était prisonnier entre les mains de Mazarin ; mais, Dieu merci, il ne l'est plus. – Il ne l'est plus, il ne l'est plus ! » s'écrièrent les enquêtes comme par écho ; et la séance finit par un discours dans lequel Monsieur prouva qu'il avait été nécessaire de retenir le roi, dans la crainte que sa sortie n'occasionnât une guerre civile.

Cette fermeté fit connaître au cardinal, qui était toujours à Saint-Germain, qu'il n'avait plus rien à espérer de la négociation à Paris. Le prélat voulut voir s'il serait plus heureux au Havre, et se chargea lui-même de mettre princes en liberté. Il y arriva le 13. Ce qui se passa dans cette entrevue et raconté diversement. Joly dit : « Qu'il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de monsieur le Prince, les larmes aux yeux, et lui demander sa protection. » La Rochefoucauld, qui doit avoir été mieux instruit, raconte qu'il voulut justifier sa conduite envers eux, en leur disant le sujet qu'il avait eu de les faire arrêter ; qu'ensuite il leur demanda leur amitié, « et leur dit néanmoins avec fermeté qu'il étaient libres de la lui accorder ou de la refuser, et que, quoi qu'ils fissent sur cela, ils pouvaient, dès ce moment, sortir du Havre, et aller où il leur plairait. Apparemment, ajoute La Rochefoucauld, ils lui promirent ce qu'il voulut ; il dîna avec eux, et partit pour Sedan, » d'où il se relira sur les terres de l'électeur de Cologne. Sans doute il voulait que les princes lui eussent obligation de leur liberté, puisqu'il prévint les ordres, qui n'arrivèrent que lorsqu'ils étaient déjà libres. Peut-être espérait-il, à la faveur de cette prévenance, entamer un traité ; mais il était trop tard. On ne sait cependant si, au défaut d'un accommodement, Mazarin n'emporta pas le plaisir d'inspirer aux princes, à l'aide de l'enjouement du repas, qui fut fort gal, des préventions contre leurs libérateurs. Condé, Conti et Longueville arrivèrent à Paris le 16. Le

duc d'Orléans alla au-devant d'eux avec le coadjuteur et le duc de Beaufort. Ils furent présentés à la régente par Gaston, qui avait été lui rendre ses devoirs la veille. Ces deux entrevues furent également froides ; mais tous les grands, même leurs ennemis, vinrent féliciter les princes ; et le même peuple qui avait fait des feux de joie pour leur emprisonnement, en fit, treize mois après, pour leur délivrance.

Tant que les troubles durèrent, on vit de ces alternatives, non-seulement dans le peuple, mais encore dans les chefs. Les intérêts changèrent souvent au point de devenir absolument contraires. La haine contre le cardinal enfanta la fronde, le prince de Condé combattit pour le ministre sous les murs de Paris ; il se joignit ensuite aux frondeurs, et devint la victime de Mazarin et de la fronde réunis, qui lui donnèrent des fers. Ces ennemis réconciliés se divisèrent ; et la liberté du prince, arrachée à la régente, fut le gage d'une nouvelle union entre lui et la fronde : enfin, des germes de discorde revivifiés changèrent encore les intérêts.

Le triomphe de Condé était complet ; Mazarin fuyait chargé de la haine et du mépris publics. On admirait le prince qui, du fond de sa prison, avait tenu son roi assiégé dans son palais. Tous les yeux étaient fixés sur lui, comme si de sa volonté eût dû dépendre désormais le sort du royaume. Les frondeurs, qui avaient fait des conditions avec lui pour le tirer de sa prison, les lui remirent quand il en fut sorti, et Condé, sensible à leur générosité, pour ne pas être en reste d'honnêteté, leur confirma ses promesses : de sorte qu'on regarda le mariage du prince de Conti et de mademoiselle de Chevreuse comme près de se conclure. Condé s'y attendait lui-même ; mais, toujours destiné à être entraîné par les passions des autres, il changea bientôt d'idées.

Le duc de La Rochefoucauld détestait le coadjuteur ; ils s'étaient donné plusieurs fois des marques d'antipathie, qui prouvaient que, quoiqu'ils fussent du même parti, jamais ils ne pourraient vivre ensemble. Il n'avait pas même tenu au duc que le prélat ne perdît tout le fruit de ses traités pour la France des princes, et que son intrigue ne tournât contre lui-même ; car, au moment que les deux frondes allaient se réunir, La Rochefoucauld a l'aider à trouver Mazarin, lui raconta, sans cependant compromettre personne, tout

ce qui se passait, lui prédit affirmativement que ses prisonniers lui seraient enlevés malgré lui, et l'exhorta à négocier avec eux. Le cardinal ne le crut pas dans le temps, et eut tout lieu de s'en repentir ; mais les ouvertures du duc ne furent pas tout à fait perdues. Elles firent connaître à Mazarin qu'il ne serait pas impossible de jeter de la division entre la grande et la petite fronde. Retiré à Breuil, maison de campagne de l'électeur de Cologne, d'où il dirigeait toutes les affaires, il manda à la reine qu'elle devait tâcher de trouver auprès du prince de Condé quelqu'un qui lui fit entendre qu'il serait beaucoup plus avantageux pour lui de revenir à la régente, que de demeurer lié avec les frondeurs. De tous ceux qui approchaient du prince, le plus aisé à entamer sur cette matière était le duc de La Rochefoucauld, parce qu'il appréhendait que le coadjuteur, se rendant nécessaire, ne lui enlevât la confiance de Condé ; chose aisée, quand le prélat serait appuyé de l'esprit et des grâces de mademoiselle de Chevreuse, devenue princesse de Conti. La Rochefoucauld souleva donc contre ce mariage la duchesse de Longueville, très-disposée à être jalouse d'une belle-sœur trop aimable : il aigrit aussi le duc de Beaufort, madame de Montbazou, et les autres auxquels on avait fait mystère de ce mariage dans les traités. Toutes ces personnes se réunirent, et disposèrent le prince, tant à s'éloigner de Gondi qu'à se rapprocher de la reine.

Condé n'aimait pas le coadjuteur, qu'il regardait comme un intrigant dangereux, capable de tout conseiller et de tout oser. Mais, avant même que de rompre avec lui, il commit, en pleine assemblée du Parlement, l'imprudence de laisser apercevoir à cet égard le fond de son cœur. On venait de prononcer contre Mazarin l'exclusion du ministère, comme cardinal. Broussel opina d'étendre cette espèce de proscription aux cardinaux même français, sous prétexte du serment qu'ils prêtaient à un prince étranger. Molé savait que cette décision ne pouvait que déplaire très-fort au coadjuteur, parce qu'il désirait ardemment le cardinalat, et le désirait principalement pour s'en faire un degré au ministère. C'est pourquoi le premier président appuya fortement l'avis de Broussel. Presque tout le monde s'y joignit ; et, témoin de ce concert, Condé dit avec un sourire

malin : « Le bel écho o ! » Ces trois mots ouvrirent à Gondi les yeux sur les secrètes dispositions du prince.

Il aurait dû les apercevoir plus tôt et soupçonner la défection de Condé, lorsqu'il le vit entrer complaisamment dans les vues de la cour, au sujet de l'assemblée de la noblesse. Elle s'était formée pour la délivrance des princes ; et depuis cette délivrance, deux ou trois cents gentilshommes continuaient de se trouver dans la grand'salle des cordeliers, où, insensiblement, ils s'étaient mis à traiter des affaires d'État avec beaucoup d'ordre et de bienséance. Ils menèrent les choses au point de demander la convocation des états généraux. La régente craignit que sur son refus ils ne les assemblassent d'eux-mêmes ; le clergé offrait de s'y rendre, et l'on n'avait plus besoin que du tiers-état, pour lequel on parlait déjà d'envoyer des mandements, tant à l'Hôtel-de-Ville que dans les provinces. Le duc d'Orléans voyait avec plaisir la perspective d'une assemblée dans laquelle il pouvait jouer un rôle très-brillant et très-avantageux. Mazarin, au contraire, tremblait d'en voir sortir une décision qui lui fermerait pour toujours l'entrée du royaume. Il écrivit d'employer pour la rompre le prince de Condé, qui ne pouvait y paraître qu'en second, et ne devait pas être si intéressé à sa continuation. On traîta avec lui, et il se chargea de faire entendre à Gaston qu'une pareille assemblée pouvait devenir très-préjudiciable, tant à la tranquillité du royaume, qu'aux prérogatives et privilèges des princes du sang. Monsieur, persuadé, se laissa conduire par Condé à l'assemblée ; ils pressèrent la noblesse de se séparer, et obtinrent cette demande, en promettant que les états généraux seraient convoqués à la majorité du roi, qui devait être déclarée vers la fin de l'année.

Pour préalable de ce que la cour voulait faire en reconnaissance de cette complaisance de Condé, on convint avec lui d'un changement dans le conseil. Le prince y voyait avec peine le garde des sceaux Châteauneuf, qu'il regardait comme ennemi de sa famille. La reine le sacrifia d'autant plus volontiers qu'elle le punissait par là des atteintes secrètes qu'il ne cessait de donner à Mazarin, dont il ambitionnait la place, et elle s'engagea, avec encore plus de plaisir, à rappeler Chavigny, dont elle savait que le retour serait regardé par le duc d'Orléans comme un affront que Condé lui

avait ménagé. La régente promit aussi de donner les sceaux à Molé, très-affectionné au prince ; mais elle lui demanda de rompre le mariage de son frère avec mademoiselle de Chevreuse, action qui devait brouiller irréconciliablement Condé avec le coadjuteur.

Il éprouva des difficultés de la part de son frère. Conti était très-content de l'engagement qu'on lui avait fait prendre dans sa prison. Il aimait mademoiselle de Chevreuse avec toute l'ardeur d'une première passion, et il était affermi dans son amour, tant par les grâces séduisantes de celle qui le lui inspirait, que par les conseils de plusieurs personnes sensées de la petite fronde, qui appréhendaient qu'en blessant la grande dans une partie aussi sensible, les princes ne se fissent des ennemis, qui, en se joignant à la cour, les jetteraient dans de nouveaux embarras. Ces réflexions n'arrêtèrent point Condé : il exigea de son frère le sacrifice de sa passion, et il l'aida à s'y prêter par le tableau qu'il lui fit de la conduite suspecte de mademoiselle de Chevreuse, et en général de toutes les femmes qui se mêlaient alors d'intrigues politiques, et chez lesquelles presque tous les rendez-vous d'affaires se donnaient la nuit. Les assiduités du coadjuteur à l'hôtel de Chevreuse, les conlectures et les discours qui en étaient une suite, racontés à Conti par Condé lui-même, le dégoûtèrent entièrement, et ils rompirent, sans même garder les ménagements que l'on doit à tout le monde, et surtout à une parente.

Cet éclat fut payé par les changements que la reine avait promis au prince. Le 3 avril elle envoya dire au duc d'Orléans qu'elle rappelait Chavigny

conseil, qu'elle congédiait Châteauneuf, et donnait les sceaux à Molé. Gaston, lieutenant général du royaume, voulut se plaindre de ce que des dispositions si essentielles se faisaient sans lui. « Vous en avez bien fait d'autres sans moi » répondit fièrement Anne d'Autriche. La grande fronde fut étourdie de cette hauteur, et encore plus de la manière dont Condé prit cet événement. Il se rendit avec Beaufort et les autres membres de la petite fronde, à rassemblée que Monsieur convoqua au Luxembourg, pour délirer sur ce qu'il y avait à faire dans cette circonstance. Le coadjuteur ne biaisa point : il dit qu'il fallait que le duc d'Orléans envoyât enlever de force les

sceaux au premier président. « Cet avis, dit le duc de La Rochefoucauld, a l'air d'une exhortation au carnage. » Condé se défendit de le suivre, parce qu'il n'entendait rien « à la guerre des cailloux. Je me sens même, dit-il, poltron pour toutes les occasions de tumulte populaire et de sédition. » Après ces mois il se retira avec Conti et Beaufort dans un cabinet voisin de la salle où se tenait le conseil, comme pour faire voir qu'il ne voulait plus prendre part à ce qui s'y passerait. Le coadjuteur, qui sentait que ces mots avaient été dits pour lui, se piqua de l'emporter, et de faire agréer par Gaston le parti rejeté par Condé. Il revint à la charge auprès de Monsieur : Madame pleura ; le duc s'ébranla, et dit : « Mais si nous prenons cette résolution, il faut les arrêter tout à l'heure, et eux et mon neveu de Beaufort. – Dites un mot, s'écria mademoiselle de Chevreuse, qui avait son injure particulière à venger ; il ne faut qu'un tour de clef. Qu'une fille ait l'honneur d'arrêter un gagnant de batailles ! » En même temps elle s'élançait vers la porte. Le duc d'Orléans la retint, et les trois princes sortirent du Luxembourg, riant de l'embarras du coadjuteur, et ignorant le danger qu'ils venaient de courir eux-mêmes.

Gondi sollicita plusieurs jours Gaston de ne pas rester tranquille sur l'affront qui lui avait été fait. Il lui offrit le secours du peuple, celui du Parlement, avec lesquels il se flattait d'être en état, malgré Condé, malgré Molé, de faire repentir la reine de son entreprise. Anne d'Autriche, de son côté, tâchait d'adoucir le ressentiment de son beau-frère. Elle lui faisait des offres et des promesses très-capables de le tenter. Le temps et les sollicitations opérèrent enfin sur l'esprit versatile de Monsieur. Le coadjuteur s'aperçut que ses conseils vigoureux commençaient à déplaire, que sa présence même gênait quelquefois. Il eut peur d'être, comme tant d'autres, sacrifié par Gaston, et arrêté. Cette crainte lui fit prendre une résolution extraordinaire, mais que l'événement justifia au delà de ses espérances.

Il savait l'ascendant que l'estime des curés et la vénération des dévots pouvaient lui donner sur le peuple ; il savait qu'il n'était pas difficile de l'obtenir, s'il voulait marquer de la confiance à son clergé, et s'appliquera ses fonctions, de manière à paraître renoncer à tout le reste. Il se persuadait

qu'alors la cour, quelque puissante qu'elle fût, ne réussirait jamais à l'enlever du milieu de son troupeau, et le moins, pensait-il, qu'il pût espérer, était de vivre tranquille, chéri et respecté, s'il n'arrivait pas même que la régente fût obligée de le rechercher. D'après ces observations, le prélat va trouver le duc d'Orléans ; et prenant son texte de la perplexité où se trouvait Son Altesse, entre le désir de défendre son favori et l'envie de satisfaire la reine, il lui dit que, pour le débarrasser, il renonce aux affaires, et se consacre désormais, sans partage, aux fonctions de son ministère. Gaston, que ce compliment mettait à l'aise, le reçoit très-agréablement. Il avoue au coadjuteur, avec une espèce de confusion, que, dans les circonstances, il lui fait plaisir ;

lui promet de le défendre contre toute espèce d'entreprise, et concerte avec lui un commerce secret, que le prélat n'a garde de refuser. Gondy va ensuite faire part de sa résolution au prince de Condé, qui le plaisante et lui souhaite un bon succès. Le prince de Conti le félicite de sa conversion, et M dit en le quittant : « Adieu, bon frère ermite. » La duchesse de Longueville et les autres dames ne lui épargnèrent pas non plus les plaisanteries. Il y répond de bonne grâce, et va se confiner dans le palais épiscopal, d'où il ne sort plus que pour prêcher, confirmer, dire des messes solennelles, et assister à des saluts. Cependant il ne se fiait pas tant à ces moyens, qu'il ne d'autres mesures encore contre les surprises. Il s'attacha des officiers écossais, qui, échappés à l'épée de Cromwell, s'étaient réfugiés en France, et les posta dans les maisons qui environnaient le cloître. Plus près de lui furent placés quelques gentilshommes français, avec des soldats résolus. Il fit mettre dans une des tours de la cathédrale de la poudre et des grenades, et tous les jours on y renouvelait assez de provisions de bouche pour soutenir un blocus de quelques jours, qui donnerait au peuple le temps de se reconnaître, et de secourir le coadjuteur, s'il était attaqué. Avec ces précautions, moitié pacifiques, moitié guerrières, Gondy attendit tranquillement la fin des événements que la fermentation actuelle annonçait.

Plusieurs semaines se passèrent, pendant lesquelles il prit assez sur lui-même pour soutenir les apparences d'une régularité exemplaire, sans s'interdire néanmoins les visites à l'hôtel de Chevreuse, et les autres plaisirs

qu'il pouvait dérober à l'attention du public. On le crut totalement séparé du monde, et l'on ne parla plus de lui que pour s'égayer sur cette retraite. Débarrassé de concurrent, le prince de Condé, pour me servir de l'expression du temps, tenait *le haut du pavé*. Il jouissait de l'admiration du peuple, dont il se conciliait l'affection par des démonstrations perpétuelles de mépris pour Mazarin et ses partisans. Comme on ne voyait plus le duc d'Orléans ni le coadjuteur au Parlement, cette compagnie s'accoutuma à regarder Condé comme le plus ferme appui de ses arrêts contre l'éminence proscrite. Lui, de son côté, ne cessait, eu par lui-même, ou par ses émissaires, de fournir au Parlement matière à de nouvelles délibérations. On dénonçait aux chambres ceux qui avaient commerce avec l'exilé, ses banquiers, ses domestiques, les courtisans qui allaient le voir à Breuil, ceux même qui parlaient en sa faveur ; et, sur tous ces objets, il sortit du greffe des arrêts moins destinés à blesser celui qu'ils notaient, qu'à entretenir la chaleur des esprits.

La reine prenait patience, dans l'espérance que tout finirait par le traité Qu'elle négociait avec le prince ; et peut-être lui-même ne montrait-il tant d'animosité contre le ministre que pour forcer la régente à payer son retour par des conditions plus avantageuses ; mais à mesure que cette princesse accordait, Condé augmentait ses prétentions. Elle tomba cependant d'accord le 1^{er} mai, tant était grande sa passion de rétablir Mazarin, que le prince de Conti, son frère, aurait le gouvernement de Provence, et lui-même celui de Guyenne avec les droits régaliens, plusieurs villes et citadelles adjacentes, et des dignités, de l'argent, tant pour lui que pour ceux qui lui étaient demeurés fidèles. Ainsi Condé se serait formé un petit royaume, que le voisinage le voisinage des Espagnols, limitrophes de la Provence, aurait rendu facile à défendre et il aurait pu aussi inquiéter la France du côté des Pays-Bas, par le moyen de Stenay, qu'on lui laissait.

Quelques écrivains prétendent que ces conditions ne furent accordées que pour rendre l'ambition du prince odieuse, quand elles deviendraient publiques, et que jamais la reine ne les aurait exécutées. D'autres disent qu'elle les aurait accomplies, sans les remontrances du cardinal, qui lui écrivit de Breuil une lettre pleine de raisons solides, dont la fin, si elle est

sincère, fait honneur à son désintéressement. « Vous savez, madame, lui dit-il, que le plus grand ennemi que j'aie au monde est le coadjuteur ; servez-vous-en, madame, plutôt que de tomber avec monsieur le Prince aux conditions qu'il demande. Faites-le cardinal ; donnez-lui ma place ; mettez-le dans 1 mon appartement. Il sera peut-être plus à Monsieur qu'à Votre Majesté ; mais Monsieur ne veut pas la perte de l'État. Ses intentions, dans le fond, ne sont pas mauvaises. Enfin tout, madame, plutôt que d'accorder à monsieur le Prince ce qu'il demande : s'il l'obtenait, il n'y aurait plus qu'à le mener à Reims. »

Sur cette lettre, la reine n'hésita pas à mander le coadjuteur. Elle lui envoya un billet de garantie : il prit le billet, le baisa respectueusement, le jeta au feu, et se rendit auprès d'elle pendant la nuit. Elle lui proposa d'abord de se réconcilier sincèrement avec Mazarin, et elle employa, pour le gagner, les raisons, les prières, et jusqu'aux minauderies ; armes bien puissantes contre le coadjuteur, entre les mains d'une femme qui joignait encore un reste éclatant de beauté à la splendeur du trône. Gondi se défendit, non pas précisément de se réconcilier, mais de le paraître, en disant que cette apparence ne servirait qu'à lui faire tort, sans faire aucun bien à son ministre ; que le peuple et le Parlement ne le croiraient pas plutôt moins échauffé contre le cardinal, qu'il perdrait tout crédit auprès d'eux, et qu'il deviendrait hors d'état de la servir, ce qui fortifierait infiniment le parti du prince : qu'il fallait donc qu'il parût toujours également opposé au prélat et à son retour. « Mais vraiment, disait la reine, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une chose si étrange que celle-là. Il faut que pour me servir vous soyez l'ennemi de celui qui a ma confiance ! Si vous le vouliez ! ajoutait-elle affectueusement ; si vous le vouliez !. » Le coadjuteur, embarrassé, se rejeta sur le duc d'Orléans, qu'il ne pouvait, disait-il, ramener au cardinal, et qui passerait plutôt du côté du prince. « Revenez à moi, reprit-elle vivement, et je me moquerai de votre Monsieur, qui est le dernier des hommes. » Elle lui offrit ensuite la nomination au cardinalat et une place au conseil, et même celle de premier ministre, qu'elle le pressa d'accepter. Il refusa cette dernière, parce qu'il sentait bien qu'elle ne lui était offerte que *pour remplir la niche* où l'on replacerait le vrai saint, sitôt qu'on le pourrait.

« Enfin, lui dit la régente d'un ton pressant, je fais tout pour vous : que ferez-vous pour moi ? – Votre Majesté, répondit-il, me permet-elle de lui dire une sottise, parce que ce sera manquer au respect que je dois au sang royal ? – Dites, dites, reprit-elle vivement. – Eh bien ! madame, j'obligerai monsieur le Prince de sortir de Paris avant qu'il soit huit jours, et je lui enlèverai Monsieur dès demain. – Touchez là, lui dit-elle en lui tendant la main ; et vous êtes après cela cardinal, et de plus, le second de mes amis. » Les arrangements nécessaires à l'exécution du projet furent la matière de deux conférences. Pour les détails, la reine s'en déchargea sur la Palatine, qui fut médiatrice entre Mazarin et le coadjuteur. Anne de Gonzague avait déclaré qu'elle ne servirait les princes que jusqu'à leur délivrance. Elle tint parole, et se rangea ensuite du côté de la reine, qu'elle n'abandonna plus ; mais elle entretenait toujours dans l'autre parti des liaisons qui servirent en cette occasion. Gondi prit en elle une entière confiance. Il fut convenu entre eux que les sceaux seraient retirés à Molé, et rendus à Châteauneuf, et que de plus ce serait celui-ci qui remplirait la niche de premier ministre, et qu'aussitôt que le coadjuteur aurait disposé le public par des écrits il méditait, il paraîtrait au Parlement ; mais toujours, disait-il à la reine,

condition que ce ne sera pas pour faire rentrer le cardinal dans le ministère. – Allez, lui répondit-elle en souriant, vous êtes un vrai démon. » Gondi communiqua tout cela au duc d'Orléans, qui fut très-content de voir que la morgue de Condé allait être enchaînée. « Voilà, dit-il à ses confidents, monsieur le Prince et le coadjuteur fort mal ensemble, et je vais avoir bien du plaisir de leurs chamailleries ; » mot qui peint bien le caractère de cet *étrange seigneur*, comme l'appelait Anne d'Autriche.

La grande fronde commença la guerre contre la petite par des écrits qui étaient moitié sérieux, moitié badins, mais tous piquants, en ce qu'ils dévoilaient malignement les vues ambitieuses du prince, et qu'ils lui en prêtaient encore. « L'importance des gouvernements de Guyenne et de Provence fut exagérée ; le voisinage d'Espagne et d'Italie fut figuré ; les Espagnols, qui étaient pas encore-sortis de la ville de Stenay, quoique monsieur le « Prince en eût la citadelle, ne furent pas oubliés. Ce canevas,

dit Gondi, était étendu sur le métier par Caumartin, et je le brodais. » Les mêmes

observations furent habilement répandues dans les conversations particulières ; et quand le public en eut été *imbibé* pendant une partie du mois de juin, on lâcha dans Paris une cinquantaine de colporteurs, qui criaient à pleine tête : « L'apologie de l'ancienne et légitime Fronde ; la Défense du Coadjuteur ; la Lettre du Marguillier au Curé ; le Vraisemblable ; le Solitaire ; les Intérêts du temps ; les intrigues de la paix, etc. ; » et en même temps, *le bon père ermite* sortit de sa retraite, et parut au palais bien accompagné.

Comme des rivaux qui vont sur le pré vider une querelle préludent par le salut, le coadjuteur, en apercevant le prince, lui fit une profonde révérence. Condé y répondit civilement. Ils se mesurèrent un moment des yeux, et entrèrent dans la grand'chambre. Le prince avait coutume d'y déclamer contre Mazarin et ses suppôts ; mais, ce jour, il ajouta à ses déclamations ordinaires. Il se plaignit de ce que la fuite du prélat n'avait rien changé à l'état des oses ; que du lieu de son exil il gouvernait le royaume comme auparavant ; qu'on voyait sans cesse sur le chemin de Breuil à Paris les Berthet, Brachet, qu'on voyait sans cesse qui lui portaient les mémoires delà régente, et en rapportaient les réponses, qu'elle mettait toutes à exécution ; que le conseil dépendait de Mazarin plus que jamais, n'étant composé que de ses créatures, Le Tellier, Servien et Lionne, sous-ministres, qui n'osaient s'écarter en rien de ses volontés ; qu'en vain le Parlement avait délivré la France de la tyrannie de l'Italien, s'il y laissait régner ses confidents. Par ces considérations, Condé concluait à leur expulsion.

Il parut dur à beaucoup de ceux même qui détestaient le cardinal d'exiger de la reine qu'au sacrifice de son premier ministre elle ajoutât celui des autres, et bien des membres du Parlement commençaient à désapprouver l'acharnement du prince à mortifier la régente. Le coadjuteur pénétra ces dispositions, et y conforma sa conduite. Loin de rabattre les coups portés à Mazarin, il appuya l'opinion du prince touchant la nécessité de fermer pour jamais au cardinal l'accès au gouvernement et la rentrée dans le royaume : quant aux sous-ministres, il ne dit rien personnellement ni pour ni contre

eux. Il fit seulement entendre que, la reine se prêtant aux désirs du Parlement sur l'essentiel, il convenait de ne la point presser si vivement sur les accessoires. Ce système de modération fut adopté par le plus grand nombre. La chaleur des esprits s'amortit, et en peu de jours le coadjuteur prit dans l'assemblée des chambres un empire égal à celui du prince.

Alors commencèrent les brigues pour obtenir la pluralité des suffrages. On se permit des harangues insultantes, des imputations graves, des reproches piquants, d'où s'ensuivirent des personnalités, dont le détail est plus du ressort des mémoires particuliers que de l'histoire. C'était l'ardeur de se nuire en secret qui aiguissait les traits qu'on se lançait en public. Condé sut enfin que le coadjuteur entraînait avec chaleur dans l'animosité de la reine contre lui ; qu'il avait approuvé le projet de l'arrêter de nouveau, et qu'il en avait fourni les moyens. Ce projet et ces moyens furent révélés au prince par des émissaires de la régente, qui semblait n'avoir d'autre vue que de se défaire de la grande et de la petite fronde l'une par l'autre. Condé prit l'alarme, et s'enfuit à Saint-Maur, d'où il ne revint que sur la garantie du duc d'Orléans, qui lui-même avait fort peu la volonté et la puissance de le défendre. La division régnait dans la maison royale, elle éclatait partout, principalement au palais, dont les salles devinrent comme des champs de bataille, où il n'était pas rare de voir quatre ou cinq cents militaires armés, et autant de bons bourgeois avec des pistolets et des poignards sous leurs manteaux. La plupart n'avaient peut-être pas, pour s'attacher à un parti ou à l'autre, des motifs plus sérieux que les marquis de Canillac et de Rouillac. Ils se rencontrèrent chez le coadjuteur, auquel ils venaient tous deux offrir leurs services. Dès que le premier aperçut le second, « il me fit, dit Gondi, une révérence en arrière, en disant : Je venais, monsieur, pour vous assurer de mes services ; mais il n'est pas juste que les deux plus grands fous du royaume soient du même côté : je m'en vais à l'hôtel de Condé. Et vous remarquerez, s'il vous plaît, ajoute l'écrivain, qu'il y alla. »

Et vous remarquerez z, pourrait-on ajouter aussi, qu'entre ceux qui, sous la prétention de la raison, s'arment pour les intérêts des grands sans rien dire, et ceux qui conviennent de leur folie, il n'y a souvent de différence que l'aveu. Peu importait aux Parisiens auquel des deux demeurerait la victoire,

de Condé ou du coadjuteur ; cependant ils se passionnaient avec une fureur qui ne souffrait pas de neutralité ; ils couraient en foule aux audiences, et remplissaient toutes les chambres et les avenues du palais ; les chefs se servaient de cette multitude pour faire à leurs ennemis les insultes dont ils n'osaient prendre l'odieux sur eux-mêmes. Ainsi le prince de Conti, voyant madame et mademoiselle de Chevreuse sortir du palais, où la curiosité les avait attirées comme bien d'autres femmes, donna ordre à des *criailleurs gagés* de les reconduire avec des huées. Elles eurent beaucoup de peine à se dégager de cette populace, honteuses jusqu'aux larmes des injures dont on les accabla, et dans lesquelles fut mêlé le nom du coadjuteur. Dès le lendemain ccelui-cici apostea et cacha dans les détours du palais des gens armés, qui se présentèrent au prince d'un air menaçant quand il sortit : à son tour il fut obligé de passer devant les mêmes dames, en faisant de profondes révérences, qu'elles lui rendirent d'un air hautain et ironique. Ces attaques et d'autres pareilles, aussi indécentes que scandaleuses, durèrent jusqu'à la fameuse séance du 21 août.

Anne devait y agiter une affaire personnelle au prince. La haine entre lui et Anne d'Autriche était venue à un point d'aigreur qui ne leur permettait plus de dissimuler : la reine n'en a pas dit clairement les motifs, mais elle faisait entendre qu'elle en avait de forts. « Est-il possible, disait-elle au duc d'Oréns, que vous le ménagiez, après ce qu'il m'a fait, sans ce que je n'ai pas , que vous grief connu était sans doute l'aventure de Jarsay, qui ne fut jamais oubliée. Ce qu'elle ne disait pas était peut-être des plaisanteries que Condé, malheureusement satirique et railleur, laissait échapper sur son attachement pour Mazarin, ou bien des manières peu honnêtes qu'il se permit quelquefois à son égard : comme d'arrêter les lettres qu'elle écrivait à son ministre, de les produire en plein Parlement, de vouloir les faire ouvrir et lire publiquement, indiscretion dont cette compagnie tout échauffée qu'elle était, ne voulut pas se rendre complice. Aussi Anne disait-elle dans sa fureur : « Il périra, ou je périrai. » Si elle ne voulut pas le faire assassiner, il est certain que, lorsqu'elle eut dessein de le faire arrêter une seconde fois, elle pencha pour des moyens qui ne pouvaient guère s'employer sans mettre la vie du prince en danger ; et madame de Motteville, son apologiste,

convient qu'elle con consulta un casuiste pour savoir si elle pouvait, en sûreté de conscience, Le prices moyens.

Le prince, menacé, quoiqu'il ne sût pas toute l'étendue du péril, avait cru devoir rendre des précautions. Il n'allait plus à la cour, et employait toutes ses mesures pour éviter les rencontres fortuites, depuis que s'étant un jour rencontré dans le Cours, mal accompagné, avec le roi qui passait, il avait rait ru risque d'être arrêté. L'état des choses lui faisait prévoir qu'il ne pourrait rester longtemps comme il était, flottant entre les brouilleries et les raccommodements, ne jouissant que d'un crédit précaire, dépendant du caprice d'un peuple volage et des résolutions d'une compagnie qu'il fallait toujours tromper ou séduire. Les négociations qu'on jetait à la traverse ne lui paraissaient que des pièges ; et, dans ce préjugé, loin d'interrompre ses liaisons avec les Espagnols, il les resserrait. Il fit partir son fils et sa femme pour Montrond, place forte qui lui appartenait en Berry, et il sépara quelques troupes qui lui étaient affidées de celles du roi, de peur qu'elles n'en fussent enveloppées. C'est sur ces actions, dont quelques-unes n'étaient pas exemptes veloppées. C'est sur ces actions, dont quelques-unes n'étaient pas exemptes blâme, que la reine l'accusa de crime de lèse-majesté, par un écrit qui fut présenté aux chambres assemblées le 17 août. Le Parlement ordonna que la régente serait priée de s'expliquer plus clairement touchant plusieurs parties de sa plainte qui n'étaient pas assez développées ; et c'est dans cette séance du 21 août que le Parlement devait prononcer tant sur les griefs que sur les récriminations du prince, qui attribuait tout à la malice des sous-ministres Le Tellier, Lionne et Servien, et qui demandait leur expulsion, aussi celle du cardinal,

Depuis longtemps les chefs des deux frondes ne paraissaient au palais qu'avec des escortes nombreuses. On les renforça considérablement dans cette occasion, où il était question de décider enfin qui l'emporterait pour toujours, du prince ou de la reine, dont le coadjuteur n'était que le champion. Dès la veille le prélat rassembla son monde, et assigna les postes a ses gens. Il en mit une grande troupe dans les salles ; il en lit couler d'autres dans les cabinets, dans les passages, sur les degrés : les uns devaient attaquer de front les partisans de Condé ; les autres, les prendre en

flanc ou par derrière. La grand'chambre se trouva ainsi investie ; les armoires des buvettes étaient pleines de grenades, et il donna pour mot du guet, *Notre-Dame*. Il arriva le premier au palais, le matin du 21 août. Condé parut un heure après, avec un cortège moins nombreux, mais composé d'officiers et de eurs tils hommes, tous braves et très-aguerris, qui avaient pour mot Saint-Louis. Toutes ces personnes, qui voyaient dans la troupe opposée des parents, des amis, ou du moins des connaissances, se mêlèrent, et se mirent à converser, en attendant les ordres, dont la plupart ignoraient le but et le motif. Ayant pris sa place, le prince dit qu'il ne pouvait assez s'étonner de l'état où il trouvait le palais ; « qu'il paraissait plutôt un camp qu'un temple de justice, qu'il y avait des postes pris, des mots de ralliement donnés ; qu'il ne concevait pas qu'il y eût dans le royaume des gens assez insolents pour lui disputer le pavé. » Cette phrase fut répétée deux fois par lui en regardant le coadjuteur, qui lui fit une grande révérence, et dit : « Sans doute je ne crois pas qu'il y ait dans le royaume personne assez insolent pour disputer le haut du pavé à Votre Altesse, mais il y en a qui ne peuvent et ne doivent, par leur dignité, quitter le pavé qu'au roi. – Je vous le ferai bien quitter, répondit le prince. – Il ne sera pas aisé, » repartit le coadjuteur. Il s'éleva à l'instant une clameur des enquêtes favorable au prélat. Les présidents et les vieux conseillers se jetèrent entre les rivaux. Molé les conjura au nom de saint Louis, pour le salut de la France, de suspendre leur animosité, et de ne point ensanglanter le temple de la justice. On parvint à les calmer. Condé consentit à faire sortir du palais ses amis ; Gondi alla congédier les. Comme il rentrait de la salle dans la grand'chambre, se coulant entre les deux battants de la porte qu'on tenait entre-baillée, le duc de La Rochefoucauld le serra de manière qu'il avait la tête dans la chambre et tout le corps dehors. « Qu'on le tue ! » s'écria le duc. Un des partisans de Gondi, qui se trouva heureusement, le couvrit de son manteau, et Champlâtreux, fils du premier président, survenant à propos, le dégagea, non sans peine. En même temps quelques imprudents ayant mis l'épée à la main, il y eut en un clin d'œil plus de quatre mille épées tirées ; « mais par une merveille qui peut-être n'a jamais eu d'exemple, dit Gondi, ces épées, ces poignards, ces pistolets de meurèrent

un moment sans action. » La présence d'esprit du marquis Crenan, capitaine des gardes du prince de Condé, sauva tous ces braves. « Que faisons-nous ? s'écria-t-il ; nous allons faire égorger le prince et M. le coadjuteur *Schelm* (mot allemand qui signifie *coquin*) qui ne remettra l'épée dans le fourreau ! » Il partit à l'instant un cri de *Vive le roi !* qui fut répété par les deux partis, et ils s'écoulèrent chacun de leur côté. En reprenant sa place, le coadjuteur apostropha durement le duc de La Rochefoucauld, qui ne lui répondit pas moins vivement. Leurs amis allaient prendre parti dans la querelle, lorsque les anciens interposèrent encore leurs remontrances et leurs prières. On leva la séance à dix heures, et chacun retourna chez soi rêveur, chagrin, comme étourdi du malheur qui avait pensé arriver. L'abattement gagna aussi la ville. Pendant la matinée on avait été soutenu par l'attente des événements. La populace répandue dans les rues criait, courait, faisait son vacarme ordinaire. Les bourgeois s'attroupaient, allant les uns chez les autres, s'excitant à l'attaque et à la défense. Le peu d'ouvriers qui travaillaient avaient leurs armes auprès d'eux ; il ne fallait que le feu d'un mousquet pour embraser toute la ville. « Quel feu de joie pour Maarin ! disait Condé ; et ce sont ses deux capitaux ennemis qui ont été sur le point de l'allumeur fut refroidie, on réfléchit sur les violences auxquelles on point de l'allumer ! »

avait pensé se porter ; on en eut honte. Le plus grand nombre des conseillers ouvrit les yeux. Ils reconnurent qu'en croyant s'intéresser au bien public, ils avaient réellement pris feu que pour des intrigues de cour ; dès lors la manière de penser changea, et les plus modérés l'emportèrent pour un temps dans le Parlement. Dans les séances qui suivirent, au lieu de remettre sur les prétentions respectives, on conclut qu'il ne fallait songer qu'à réconcilier la famille royale. Le duc d'Orléans fut prié de s'entremettre pour l'accommodement. Molé fit entendre au coadjuteur qu'il convenait qu'il cédât au prince de Condé. Le prélat s'abstint de paraître aux assemblées ; on fit valoir au prince cette déférence, et l'on partagea, pour ainsi dire, le différend au sujet des sous-ministres : Condé n'eut pas la satisfaction de les voir dégardés nommément par arrêt, déclarés indignes de

posséder des charges, et exilés, comme il l'exigeait ; mais on lui accorda qu'ils ne paraîtraient plus en La comme ministres.

La régente ne demandait au prince, pour prix de sa complaisance, que de revenir à la cour, et d'y tenir, sans intrigues, le rang que sa naissance lui donnait ; mais Condé se défiait de tant de condescendance ; il craignait les occasions dans lesquelles il présumait qu'Anne d'Autriche aurait pu exercer la mauvaise volonté qu'il lui supposait toujours. C'est pour cela qu'il ne voulut pas assister au lit de justice qui fut tenu le 7 septembre pour la majorité du roi. Dans cette cérémonie, Louis XIV reconnut solennellement l'innocence de Condé, qui avait été attaquée par la reine dans son écrit au Parlement. Anne d'Autriche voulait que le prince se contentât d'un désaveu de sa part ; mais, pour des imputations qui touchaient la sûreté de l'État, et qui entraînaient le crime de lèse-majesté, Condé remontra qu'un simple désaveu ne suffisait pas, et on lui accorda une déclaration revêtue de toutes les formes. Mais la reine lui donna en même temps une mortification qui contre-balança cet avantage. Selon qu'elle en était convenue quand elle renoua avec le coadjuteur, elle éloigna du conseil Chavigny, l'homme du prince, qui déplaisait au duc d'Orléans, y rappela Chateauneuf, la patrie du prince, qui était détesté par Condé ; et les sceaux, qui avaient été donnés au premier président, puis enlevés, lui furent rendus, parce que, tout enclin qu'il était à favoriser le prince, on le crut assez ferme pour soutenir contre lui l'autorité royale.

Gaston, toujours irrésolu, faible ami, et piqué d'une jalousie secrète contre le prince, avait perpétuellement flotté, pendant le cours de ces affaires, entre lui et Anne d'Autriche. Au lieu de se servir de sa qualité d'oncle du roi et de lieutenant général du royaume, pour tenir en bride les deux partis, il s'était rendu alternativement l'instrument de l'un et de l'autre, toujours l'avis de ceux qui parlaient les derniers. Au moment de la majorité, il se trouvait lié à la reine par le coadjuteur. Ainsi le prince vit tout d'un coup contre lui le Parlement, où il comptait encore des conseillers favorables à cause, mais que Molé contenait ; la capitale, dont le coadjuteur disposait ; la puissance royale, à laquelle la majorité du roi donnait toute sa plénitude, et le conseil, où il n'avait plus ni partisans ni amis. Cette position nitude, tante lui fit enfin prêter l'oreille à ceux de ses confidents qui espéraient tirer avantage des troubles. Mazarin, qui craignait sur toutes choses Condé à la tête d'une armée, se jetait, pour ainsi dire, au-devant de sa résolution. « Tout, écrivait-il à la reine, accordez tout : tout est bon, pourvu que vous l'empêchiez de prendre l'essor. » On lui proposa en conséquence de se retirer dans son gouvernement de Guyenne, avec une puissance très-étendue, et la promesse d'assembler l'année prochaine les états généraux, afin de remédier aux abus dont il se plaignait. « Condé, couvert de lauriers, Condé, qui, de l'aveu du coadjuteur son ennemi, ne regardait la qualité de chef de parti que comme un malheur, et même un malheur qui était au-dessous de lui, » goûtait cette retraite honorable, qui devait le mettre à l'abri des entreprises contre sa liberté ou sa vie, qu'il craignait à la cour ; mais, pour l'effectuer se rencontrait des difficultés qui exigeaient toujours de nouvelles négociations.

L'esprit se lasse quelquefois à la fin des affaires, et l'on aime mieux prendre un mauvais parti que de recommencer à délibérer. Depuis sa prison, le prince ne vivait que dans un tourbillon d'intrigues ; sans cesse occupé à concerter des projets, à entretenir des intelligences secrètes, à former des mandes, à repousser des accusations, à faire ce qu'on appelle la guerre cabinet, si désagréable pour quiconque n'y est point appelé par goût ou par état. Il avait quitté Chantilly, et il gagnait la Guyenne, dont il comptait faire le théâtre de ses exploits ou le lieu de son repos. Il s'arrête en chemin dans

une simple maison de campagne, où il attendait, à heure dite, un courrier qui devait apporter les résolutions conciliatrices du conseil. Pendant qu'il était dans l'état de perplexité qu'éprouve tout homme à la veille d'un évènement qui doit décider de son sort pour toujours, on vient l'avertir qu'on voit approcher un corps de cavalerie, destiné sans doute à l'investir ; et le courrier annoncé, qu'une erreur de nom conduit à Augerville en stir ; et le cour-d'Angerville en Beauce, n'arrive pas. Alors ses amis, dont le plus grand nombre désirait la guerre par des vues particulières, l'excitent à ne pas se laisser amuser. Ils lui montrent les provinces méridionales de la France prêtes à se déclarer en sa faveur ; les recettes royales laissées à sa discrétion ; les Espagnols accourant à son secours avec une flotte et une armée formidables ; dix mille Français, autrefois compagnons de ses victoires, réunis dans différentes garnisons, où ils n'attendaient que l'ordre de le joindre. « La reine, lui dit-on, n'a ni argent, ni crédit, ni considération. Toutes les troupes sont occupées sur les frontières de la France ; vous allez vous trouver maître du centre du royaume. Les offres qu'on vous fait sont autant de preuves de faiblesse, qu'on tâche de vous cacher. On ne cherche qu'à refroidir votre courage ; on va vous envelopper dans de nouvelles négociations. Ne vous laissez pas prendre à cette amorce ; tranchez le nœud, c'est le seul moyen de réussir. »

Entre tant de conseillers qui poussaient le malheureux prince dans l'abîme, aucun ne fut assez son ami pour lui représenter les inquiétudes, les chagrins, les remords auxquels il allait se dévouer : inquiétudes à l'égard de ses propres complices, dont un chef de parti est toujours le premier esclave ; à l'égard des particuliers, de la populace, des corps, dont il faut essuyer les caprices et redouter les trahisons : chagrins dans les revers, faute de ressources ; dans les avantages, dont la gloire est obscurcie par la tache de rébellion ; remords de déchirer le sein de sa patrie, de saper un trône qu'il devait soutenir ; enfin la douloureuse nécessité de se jeter entre les bras des ennemis de sa nation, d'être peut-être forcé de mendier chez eux un asile, et de ne l'obtenir souvent que par le sacrifice de ses devoirs les plus sacrés. On ne peut douter que Condé, malgré l'enthousiasme qu'on tâchait de lui inspirer, ait fait ces réflexions, et qu'il n'ait eu le cœur serré de douleur, en

considérant les suites de sa démarche. « Vous le voulez, dit-il à ses amis assemblés vous le voulez ? Eh bien ! je ferai la guerre, mais souvenez-vous que c'est malgré moi que je tire l'épée, et que je serai peut-être le dernier à la remettre dans le fourreau. »

A peine l'étendard de la révolte était-il déployé, que les partisans du prince tentèrent pour premier exploit, d'enlever le coadjuteur au milieu de Paris. Il avait déjà couru des dangers à peu près semblables pendant la prison des princes, lorsqu'il travaillait contre le cardinal. Madame de Guimené, une de ces femmes chez lesquelles Gondi se hasardait la nuit, fit meubler une grotte dans un endroit reculé de son jardin, et alla offrir au ministre d'y retenir le prélat quand il viendrait la voir, et de le soustraire à la connaissance de tout le monde, à condition qu'il ne lui serait fait aucun mal, et qu'elle en aurait la garde. Mazarin la remercia, dans la crainte, dit-il, qu'on ne l'obligeât à le retrouver. Des rivaux d'amourettes, et des flatteurs, qui voulaient faire leur cour, conçurent aussi contre sa vie des desseins auxquels le ministre résista par son consentement. Dans la présente occasion on n'en voulait qu'à sa liberté. L'entreprise fut formée par Gourville, homme intelligent et intrépide, qui, par ses talents et sa fidélité, avait passé de l'écurie du duc de La Rochefoucauld à l'antichambre, à la table et à l'intimité de son maître. Le coadjuteur, sans songer qu'un homme qui est l'âme d'un parti a tous les yeux ouverts sur lui, vivait dans la capitale en pleine sécurité. Après avoir donné le jour aux affaires, il allait passer les soirées tantôt chez la duchesse de Chevreuse, tantôt chez d'autres dames ; et ordinairement il renvoyait ses gens. Sur cette conduite, qui était assez connue, Gourville dresse le plan de son entreprise. Il part de l'Angoumois sans argent et sans troupes. En chemin, il rencontre un collecteur des tailles ; il lui enlève son argent et deux chevaux, et lui donne effrontément une quittance au nom du prince. Arrivé à Paris, Gourville ramasse quelques vagabonds déterminés, écrit à Damvilliers, ville appartenante à Condé, demande au gouverneur des cavaliers qu'il répand sur la route pour favoriser l'enlèvement, et place son embuscade. Des hasards que toute la sagacité humaine ne pouvait prévoir, une pluie, des embarras, sauvèrent deux fois le coadjuteur. Gourville ne se rebutait pas ; mais le projet confié à

trop de monde s'ébruita. L'auteur s'enfuit, et fut obligé de laisser quelques-uns de ses complices à la discrétion du prélat, qui eut la générosité de leur pardonner.

Il aurait été très-utile à Condé d'éloigner de Gaston le coadjuteur, qui conservait un grand empire sur son esprit, et s'en servait contre les intérêts du prince. Il aurait au contraire, été très-fâcheux à Gondi de se voir réduit, par la prison, à l'impuissance d'agir, au moment qu'il s'ouvrait à ses yeux une perspective fort agréable. Il jouissait auprès de la reine d'une très-grande considération. On le flattait que bientôt cette princesse ne s'en tiendrait pas à l'estime, et qu'il ne devait pas désespérer de pousser sa fortune jusqu'à supplanter Mazarin. Les femmes qui croyaient connaître le cœur d'Anne d'Autriche lui donnaient des leçons pour lui apprendre à s'y insinuer. « Faites le rêveur quand vous êtes auprès de la reine, lui disait la duchesse de Chevreuse, pestez contre le cardinal, et laissez-moi faire le reste. » Gondi fut fidèle à ses instructions ; et Anne, qui s'aperçut bientôt de ce manège, ne s'en offensa point, espérant, à l'aide de l'illusion où elle entretenait le coadjuteur, dérober plus aisément à ses regards la marche de sa politique.

Le parti du prince se présenta d'abord avec des apparences formidables. Les Espagnols armèrent plus puissamment par terre et par mer, afin de profiter de la révolution qui semblait se préparer ; ils firent avec lui tous les traités qu'il voulut, lui promirent plus d'argent et de troupes qu'il n'en demandait, et en fournirent un peu au commencement, comme une amorce. Les provinces d'outre-Loire presque entières, Guyenne, Poitou, Saintonge, Augoumois, et une partie considérable des autres gouvernements, avec les principaux gentilshommes qui les habitaient, se déclarèrent pour le prince. Enfin Marsin, qui avait été rendu en même temps que lui à la liberté et à son commandement en Catalogne, lui amena une partie de son armée, et par cette défection permit aux Espagnols de se rapprocher de Barcelone et d'en faire le siège. Mais les négociations de la cour, qui commencèrent avec la guerre, ralentirent cette première ardeur. Condé, dans sa prospérité, n'avait pas assez menagé ses amis. Turenne se plaignait de quelques hauteurs ; et Bouillon, venu infirme, ne se trouvait plus propre au mouvement des

factions. Le premier, dont la conscience était mal à l'aise de ses engagements contraires à la France, et invité d'ailleurs par une lettre du roi, avait sollicité de la cour un négociateur qui pût le dégager de la parole qu'il avait donnée « Espagnols de demeurer à leur service jusqu'à la paix. Sur ces instances, Croissy, conseiller au Parlement, avait été envoyé à Stenay pour traiter de la pacification, et il fut même question d'aboucher ensemble Gaston et l'archiduc. Mais le défaut de pleins pouvoirs de la part du dernier arrêta les négociations. L'Espagne, malgré son épuisement, qui, cette année, la réduisait, ainsi que la France, à s'en tenir à la défensive sur les frontières de Flandre, voulait attendre l'effet de la guerre civile que l'on voyait prête à éclater. Le refus de cette puissance de coopérer aux efforts sincères du maréchal pour procurer la paix parut à celui-ci une décharge légitime de ses engagements avec elle, et il se flatta d'en reprendre d'autres mieux assortis à ses inclina ns vertueuses. La reine n'eut pas de peine à gagner les deux frères, qu'elle mit effectivement en possession des terres qui avaient été promises au duc en équivalent de sa principauté de Sedan. L'exemple de ces personnages en entraîna beaucoup d'autres, qui grossirent le parti royal ; et bientôt, à l'aide de quelques troupes qu'on tira des frontières, le comte d'Harcourt, auquel on en donna le commandement, se trouva en état d'arrêter les progrès de Condé.

Anne d'Autriche prit la résolution de montrer le jeune roi aux provinces ébranlées, tant pour affermir ceux qui chancelaient, que pour inspirer de la confiance aux sujets fidèles ; mais elle appréhendait qu'il ne lui fût pas libre de quitter Paris, et que des obstacles n'y fussent mis de la part du duc d'Orléans et du coadjuteur, qui avaient intérêt de l'y retenir.

C'est dans cette occasion que la reine recueillit les fruits de son manège envers le présomptueux prélat, qu'elle avait laissé s'enivrer d'espérances ridicules. Il aplanit, pour lui plaire, toutes les difficultés, et maintint dans le repos toutes les oppositions que lui seul ordinairement faisait naître. De Bourges la reine ayant fait passer au Parlement une déclaration contre le prince de Condé, et l'enregistrement essuyant des retards, parce que le duc d'Orléans faisait espérer qu'avec le temps il ramènerait le prince à son devoir, le coadjuteur, sollicité par la reine, abrégea les délais de Gaston, et

Anne d'Autriche eut la satisfaction de voir l'édit qui déclarait Condé criminel de lèse-majesté, et qui avait été donné dès le mois d'octobre, enregistré enfin le 4 décembre.

Tout prospérait à la reine. En se montrant seulement, elle avait, pour ainsi dire, confiné la duchesse de Longueville et le prince de Conti dans Bordeaux ; ses troupes tenaient bloqués la mère et le fils de Condé dans Montrond. Le prince lui-même, à qui l'on avait fait espérer que, dès qu'il aurait tiré l'épée, ses anciens soldats accourraient sous ses drapeaux, se trouva réduit à faire, la guerre avec de nouvelles levées sans discipline et sans subordination. Souvent sa valeur et sa capacité suppléèrent à sa faiblesse ; souvent aussi le comte d'Harcourt lui fit sentir qu'il n'était pas indigne de se mesurer avec lui. Le comte emporta les forts de La Rochelle, fit lever au prince le siège de Cognac, le confina derrière la Charente, mais n'osa passer cette rivière. Il sentait la supériorité du génie de son rival, et n'agissait qu'avec la circonspection d'un général qui se défie de lui-même. La variété des événements établit entre eux un équilibre ruineux pour les affaires du prince, qui avait besoin de quelques succès éclatants. Cette alternative de revers et d'avantages dura tout l'hiver, que la cour passa à Poitiers assez tranquillement. Elle n'avait point d'inquiétude du côté de Paris, où le pouvoir éminent. Elle n'en et du coadjuteur était balancé par celui du chancelier Séguier et du garde des sceaux Molé, qu'on y avait laissés exprès. D'ailleurs les de Châteauneuf, vieux ministre expérimenté, qui prenait toutes les précautions pour les affaires intérieures et extérieures se conduisaient très-bien sous la direction des deux premiers pour épargner à la reine les embarras des détails, et l'empêcher de regretter Mazarin. Il était bien secondé par Bouillon, homme de tête et fécond en expédients, qui ne s'emparait pas moins adroitement de la confiance de la princesse ; Villeroy s'y insinuait aussi. Ils avaient mis de concert auprès d'elle le prince Thomas de Savoie, son parent, qu'elle estimait beaucoup et qui jouait, sans s'en douter, le rôle de principal ministre ; de sorte qu'on crut quelque temps que la reine pourrait se détacher du cardinal. Elle lui fit insinuer, dit-on, de se retirer à Rome, où elle aurait soin de lui ; et elle répondit à madame de Navailles, qui lui parlait en sa faveur : « Vous juger que personne ne souhaite tant que

moi qu'il revienne ; mais le pauvre homme est malheureux ; les affaires vont bien entre les mains de ces gens-ci. Il faut qu'avant son retour on ait poussé monsieur le Prince. »

Si Anne d'Autriche eut cette velléité, elle ne dura pas ; peut-être même ne la montra-t-elle que pour détourner l'attention jusqu'au moment où elle jugerait à propos de se déclarer. Elle n'attendit pas même, ainsi que, de son aveu, le conseillait la prudence, que monsieur le Prince fût *poussé* ; mais, par une impatience que Talon appelle ardeur *féminine*, pendant que les succès étaient encore très-balancés, elle fit dire aux frondeurs de Paris que l'honneur du roi exigeait qu'il rappelât, son ministre, et leur fit demander s'ils s'y opposeraient. A cette question, le bandeau tomba des yeux du coadjuteur. il vit toute l'étendue de la faute qu'il avait commise en laissant sortir la cour de Paris. Il avoue, avec la confusion d'un homme honteux de s'être laissé jouer, que cette faute était *des plus lourdes, palpable, impardonnable* ; qu'a, près l'avoir faite, il n'y avait plus d'autre parti à prendre en bonne politique, que de se dévouer à la cour ou de se joindre à Condé ; point de milieu. Cependant il en prit un qu'on appela *tiers-parti*. On conçut que le Parlement ne verrait pas tranquillement enfreindre ses arrêts par le rappel d'un proscrit ; que de nouveaux arrêts, peut-être plus sanglants, viendraient à l'appui des premiers, si l'on pouvait soutenir le peuple dans sa prévention, et le montrer à cette compagnie prêt à la seconder ; qu'au Parlement de la capitale il serait aisé de joindre ceux des provinces, qui auraient aussi leurs arrêts faire respecter ; qu'ainsi on formerait un parti très-considérable dans l'État : parti qui ferait profession de ne tirer aucun secours de l'étranger, et de n'avoir aucune liaison avec Condé comme rebelle, d'être au contraire très-fidèle au roi, mais très-opposé à son ministre. Voilà ce qui devait paraître du *tiers-parti* ; mais Gondî se flattait que les choses ne resteraient pas longtemps dans cette espèce d'équilibre ; que Mazarin rentrant dans le royaume par force, il faudrait bien que les Parlements et les grosses villes lui opposassent aussi la force, et qu'ainsi il viendrait à bout de mettre le duc d'Orléans à la tête d'un parti qui ferait la loi aux deux autres. Ce projet supposait que la cour laisserait former l'orage, sans travailler à le dissiper avant qu'il grossît, et

que le prince n'y travaillerait pas davantage; supposition absurde qui fait dire Gondi, « qu'alors il broussait à l'aveugle, qu'il combattait à la manière des « Andebates, c'est-à-dire à tâtons ; qu'enfin il prenait le détour de courre les plus grands inconvénients pour éviter les plus petits. » Les petits étaient de laisser la reine rappeler son ministre, et jouir d'un triomphe que Mazarith aurait noblement payé. Les grands inconvénients étaient d'avoir beaucoup d'inquiétudes, de s'exposer à des dangers sans nombre, et de finir par l'accomplissement de la prophétie que le coadjuteur faisait à Gaston : serez fils de France à Blois, et moi cardinal au bois de Vincennes. »

Devenir cardinal était alors son principal vœu. Aussi, quand les émissaires de la reine tâchèrent de l'ébranler, en menaçant de révoquer la nomination s'il s'opposait au retour de Mazarin, il répondit sans hésiter : « Si on la révoque, dès demain je prends l'écharpe isabelle, et je me joins à monsieur le Prince. » Anne d'Autriche charmée d'apprendre par là qu'elle avait un moyen sûr d'empêcher la réconciliation de ces deux ennemis, voyant qu'elle n'avait à craindre que des arrêts du Parlement, qu'elle redoutait peu dans l'éloignement, travailla sans relâche à aplanir au cardinal Mazarin le chemin de la France.

Elle et lui étaient dans une égale perplexité ; tous deux désiraient se rejoindre, et tous deux y voyaient les plus grandes difficultés. Il n'était pas prudent au cardinal, chargé d'arrêts de proscription, de traverser le royaume, au risque de tomber entre les mains des suppôts de justice répandus sur la route, ni à la reine de l'exposer à ce danger. Si cependant il ne reparaisait pas à la cour, il craignait d'être oublié. Il lui venait des avis de ses amis, que la reine semblait balancer entre l'honneur de faire remonter son ministre à sa place, et la crainte des peines que lui causerait ce triomphe. Pour le jeune roi, le cardinal se croyait plus sûr de lui. Avant son départ, il l'avait si bien environné de gens qui lui étaient attachés, qu'il désirait son retour autant que sa mère. Louis fut de tous les conseils qui se tinrent à ce sujet : jamais il ne se laissa pénétrer, et il signa, dans le plus grand secret, les ordres qui demandaient à être cachés. Mazarin, avec cinquante mille écus qui lui restaient des débris de sa fortune, fit des levées en Allemagne. Les courtisans, s'apercevant qu'en penchant pour lui on était

vu de bon œil, s'empressèrent de lui mener des soldats. Il se forma ainsi une armée de huit mille hommes, dont le maréchal d'Hocquincourt alla prendre le commandement sur la frontière. Tous les officiers portaient l'écharpe verte, couleur du cardinal, et il se fit précéder d'une lettre au roi : lettre concertée, dans laquelle il disait que, tenant de lui tous ses biens, il ne croyait pas pouvoir en faire un emploi plus légitime que de les consacrer à la défense de Sa Majesté contre ses sujets rebelles.

co es mouvements ne purent se faire sans que le public en fût instruit. Le coadjuteur travailla, selon son système, à soulever contre le retour de Mazarin le Parlement et le peuple, sans qu'on pût lui reprocher de favoriser la rébellion du prince. Il disposa les conseillers frondeurs à ne point souffrir impunément que leurs arrêts fussent violés, et l'on ameuta la populace, afin que ses *criailleries* contre Mazarin pussent raffermir les officiers chancelants, enhardir les *antimazarinistes* décidés, et intimider les autres. Tant qu'il ne fut question que de remontrances, de députations au roi, de moyens qui ne sortaient pas des bornes de la bienséance et de la soumission, le premier président laissait couler le torrent, mais, pour peu que les avis penchassent vers la violence, il les réprimait vigoureusement, et il avait la consolation de se voir encore appuyé du plus grand nombre. Ainsi un conseiller ayant dit que « les gens de guerre qui s'assemblaient sur la frontière, pour le service de Mazarin, se moqueraient de toutes les défenses du Parlement, si elles ne leur étaient signifiées par des huissiers qui eussent de bons mousquets et de bonnes piques, » il y eut contre lui un soulèvement général. Cependant, dit le coadjuteur, « ce conseiller ne parlait pas de trop mauvais sens, » c'est-à-dire qu'il parlait très-conformément à l'opinion de Gondî, qui, voulant paraître marcher entre la guerre et la paix, ne désirait au fond que trouble et désordre, pourvu que d'autres en fussent crus les auteurs.

Il soudoya plusieurs de ces gens qu'on trouve aisément dans les grandes villes, gens que la fainéantise et la misère disposent à tout faire. Ils parcouraient les rues en furieux, et s'arrêtant devant les maisons des conseillers, ils menaçaient de pillage et d'incendie ceux qui molliraient contre Mazarin. Il s'en présenta un jour une troupe à l'hôtel du premier

président. Molé travaillait alors avec deux maréchaux de France, qui voulaient envoyer chercher du secours. Déjà ses domestiques fermaient tout, et se préparaient à la défense. Le magistrat fait ouvrir les portes, montre à ces mutins un front sévère, leur demande ce qu'ils veulent, et les menace de les faire pendre. Comme s'ils avaient devant eux cent canons prêts à les foudroyer, ils fuient et se dispersent dans les rues voisines. Molé revient tranquillement à son travail. La reine l'appela pour lors auprès d'elle pour exercer ses fonctions de garde des sceaux ; maison croit qu'elle avait dessein de mettre la confusion dans le Parlement, en le privant des conseils du premier président. Il quitta Paris le 27 décembre, et il dit en partant ces paroles remarquables : « Je m'en vais à la cour, et je dirai la vérité ; après quoi, il faudra obéir au roi. »

Après s'être essayé par des arrêts qui ordonnaient des recherches et des confiscations, qui enjoignaient, défendaient, qui attaquaient enfin Mazarin et ses adhérents par toutes les formes du palais, le Parlement mit sa tête « prix le 29 décembre, le déclara perturbateur du repos public, criminel de lèse-majesté, pour avoir rompu son ban, exhorta les communes à lui courir sus, et commanda que sa bibliothèque fût vendue. « Sur le prix de la vente, portait l'arrêt, il sera prélevé une somme de cent cinquante mille livres, pour être délivrée à celui qui présentera ledit cardinal mort ou vif ; et, de quelque crime dont soit coupable celui qui le représentera, il aura sa grâce. » Cet arrêt ne fut pas approuvé de tout le monde. A la vérité, disait-on, c'est au Parlement à s'armer du glaive de la justice, à le présenter au monarque, à lui montrer qui il doit frapper, mais jamais à frapper lui-même. « Et qui proscrivait-il ? Un chef du conseil du roi, un premier ministre, un cardinal, un homme qui n'était coupable que d'avoir su plaire à son maître, à qui ses plus grands ennemis ne pouvaient reprocher la moindre cruauté. Le réduire à l'état du plus scélérat d'entre les corsaires et les brigands publics ; à ne plus regarder les hommes qui l'environnent que comme autant de furies et de bourreaux acharnés à sa perte ; à ne savoir où trouver un asile, et à envisager désormais toute la terre comme le théâtre de son supplice ! » c'était une extrémité qui paraissait bien violente. Le clergé se

plaignit hautement qu'on traitât ainsi un de ses membres, et Mazarin fut profondément affecté d'une preuve de haine si persévérante et si cruelle.

Cependant, malgré les arrêts du Parlement, il avançait heureusement en France, environné de l'armée du maréchal d'Hocquincourt. Il était entré par Sedan, d'où il prit son chemin par la Champagne, pour gagner Poitiers. Son armée avait à traverser les rivières d'Yonne, de Seine et de Loire. Le Parlement imagina de lui en disputer le passage. Il nomma trois conseillers, Bertaud, du Coudray et Giviers, apparemment les plus valeureux, auxquels On donna commission de se transporter sur la route du cardinal. Selon leurs ordres, ils font bravement sonner le tocsin, rompre les ponts, embarrasser les chemins, et mettre cinquante soldats dans Pont-sur-Yonne, qui devait essuyer le premier effort de l'ennemi. Ils se retirent ensuite du côté de Sens, d'où ils comptaient aller établir les mêmes forces sur la Loire. Mais pendant qu'ils marchaient rapidement, entourés de paysans, d'huissiers et de recors, Un détachement d'une douzaine de cavaliers de l'avant-garde d'Hocquincourt, qui les reconnaît à leur escorte, fond sur eux : l'un se sauve, les deux autres sont pris. Bertaud, amené devant le maréchal, et interrogé sur son état et ses fonctions, répond en sénateur : « Qu'il ne lui parlera que quand il le verra sur la sellette. » Cet attentat d'un maréchal de France contre deux conseillers au Parlement, qui ne tardèrent pas à être relâchés par ordre du roi, excita un frémissement d'indignation dans l'assemblée des chambres. Les uns voulaient qu'on le décrêtât de prise de corps, les autres, qu'on le déclarât, sans délai, criminel de lèse-majesté. « Je vais, » dit tout bas au Coadjuteur le conseiller Bachaumont, fils du président Le Coigneux, et connu par son enjouement, « je vais m'acquérir une merveilleuse réputation, car j'opinerai à écarteler monsieur d'Hocquincourt, qui a été assez insolent pour charger des gens qui armaient les communes contre lui. » On Se contenta néanmoins d'ordonner qu'il ne serait pas reconnu commandant de l'armée royale, mais fauteur et défenseur de Mazarin.

Cette distinction était imaginée pour rassurer le duc d'Orléans sur l'imputation de rébellion, et obtenir qu'il laissât agir ses troupes en faveur de la fronde. avait à peu près quatre mille hommes, tant de ses gardes que

des gendarmes, et quelque infanterie qu'il mit sous le commandement du duc de Beaufort. Il y joignit des compagnies formées par plusieurs seigneurs attachés à lui, par es gentilshommes peu instruits, qui n'imaginaient pas qu'on pût pécher en se rangeant sous les étendards de l'oncle du roi et du Parlement. Le prince de Condé crut l'occasion favorable pour engager tous les ennemis du cardinal à faire cause commune. Il dépêcha à Monsieur un gentilhomme chargé de représenter que le tiers-parti, en divisant leurs forces, serait la ruine de l'un ou de l'autre. Il lui offrait ses villes, ses forteresses, ses amis, ses troupes, avec promesse de se mettre lui-même sous ses ordres. Gaston ne fit à ces propositions que des réponses vagues et ambiguës, des réponses tirées, pour ainsi dire, à la filière du coadjuteur, qui, en vue de la pourpre, voulait avoir auprès de la reine l'honneur d'empêcher la jonction des deux princes, mais qui ne voulait pas que le duc d'Orléans se privât absolument du secours de Condé.

Le même envoyé se présenta au Parlement, et demanda une surséance à l'exécution de la déclaration donnée contre le prince, l'union des principales villes du royaume et des princes du sang, l'autorisation de la compagnie pour lever des deniers et des troupes. Ce mot *d'union*, qui rappelait le souvenir de la *ligue*, souleva les esprits. « La tendresse de cœur pour l'autorité » royale saisit toutes les imaginations. Le président de Mesmes, qui rem« plaçait Molé, exagéra avec éloquence l'injure qu'on faisait au Parlement, « de le croire capable d'une union qui produirait infailliblement la guerre » civile. »« Mais, disait Gondi à l'avocat général Talon, n'est-ce pas une inconséquence manifeste que d'admettre ici dans l'assemblée des chambres le député d'un prince que vous avez vous-mêmes déclaré criminel de lèse-majesté, et de prétendre cependant ne pas désobéir au roi ? – Que voulez-vous ? répondit naïvement le magistrat ; nous ne savons ce que nous faisons ; nous sommes hors des grandes règles. » Il répétait sans cesse : « Conservez l'autorité royale : car, » ajoutait-il, en entrant dans les préjugés du plus grand nombre, dont il n'était pas exempt lui-même, « comme toutes sortes d'extrémités sont légitimes à l'égard du cardinal, toutes sortes de respects et de déférences sont dues à l'autorité royale, dont il n'est jamais permis de se départir. » En conséquence, le

prince n'obtint que sa première demande, c'est-à-dire qu'il serait sursis à l'exécution de la déclaration portée contre lui, jusqu'à ce que Mazarin fût expulsé du royaume.

Ce délai ne paraissait pas près d'expirer, si l'on en jugeait par la manière dont ce prélat fut reçu à la cour. Il y arriva le 28 février. Le roi alla au devant de lui à deux lieues de Poitiers avec les seigneurs les plus qualifiés ; quelques ministres et des jeunes gens étaient allés plus loin. Le reste des courtisans l'attendaient avec la reine, qui se tint à la fenêtre plus d'une heure pour le voir venir. Il n'eut pas besoin d'être instruit de la situation des affaires : on vit bien par son aisance à décider, que son absence ne lui avait dérobé aucun secret. Il ne chassa pas Châteauneuf ; mais il le traita avec une hauteur qui le détermina à quitter le ministère. Ce vieux courtisan mourut bientôt après, « chargé d'années et d'intrigues, qui sont, dit madame « de Motteville, des œuvres bien vides devant Dieu. » Mazarin, en reprenant l'autorité, se montra plus fier qu'il n'était auparavant ; et Brienne remarque qu'il se comporta en homme « qui avait conçu un grand mépris pour la nation française, de n'avoir pu se défaire « d'un étranger qui lui était odieux. » Cependant il conserva son caractère timide et ennemi de la violence ; et ceux qui eurent la constance de ne point céder à la démonstration de mécontentement, et la patience de dévorer quelques petits affronts sans se plaindre, restèrent dans leurs postes : plusieurs même devinrent ses amis par la suite. Il s'appliqua à gagner la confiance du jeune roi, jusqu'à négliger la reine, à ce qu'on crut ; mais il y a plus d'apparence qu'Anne d'Autriche, se regardant comme délivrée du gouvernement, qui était pour elle un fardeau pesant, voyait volontiers le ministre transférer à son fils les assiduités que les soins de l'État rendaient superflues auprès d'elle. On s'aperçut en effet que le système changea tout à coup. Il y eut plus de secret et de fermeté dans le conseil, plus de vigueur dans l'exécution. Mazarin fit résoudre le siège de plusieurs places, dont l'armée s'empara. Ces conquêtes, jointes aux préparatifs qui se faisaient de tous côtés avec ardeur pour réduire le prince, commencèrent à donner de la réputation au nouveau ministère.

Le prince de Condé suivit avec le cardinal les négociations qu'il entretenait auparavant avec les autres ministres. Elles lui devenaient d'autant plus nécessaires, que, malgré sa bravoure et son habileté, la guerre ne tournait pas à son avantage : plusieurs villes, qui s'étaient d'abord déclarées pour lui volontairement, changèrent quand elles s'aperçurent qu'on prétendait s'assurer d'elles par des garnisons. Les habitants d'Agen, que Condé voulait assujettir, dressèrent contre lui des barricades qui mirent sa vie en danger. Ses soldats, presque tous nouvellement levés et mal pourvus, reculèrent devant les troupes royales, mieux disciplinées et plus aguerries ; enfin, Condé se voyait à la veille d'être chassé de l'Angoumois et de la Saintonge, et resserré dans le Bordelais. Cette situation critique ne disposait pas la cour à finir des traités dont la prolongation ne pouvait que rendre les conditions plus onéreuses au prince. Par la raison contraire, le péril où il était détermina le duc d'Orléans à s'unir avec lui.

Ce fut un traité bien singulier que celui des deux princes. Ils convinrent de joindre leurs intérêts, mais seulement en ce qui concernait l'expulsion de Mazarin. Gaston consentait de confier ses troupes à Condé, de lui en laisser à libre disposition, pourvu qu'il ne les employât pas contre celles du roi, et qu'il n'admît pas parmi elles des Espagnols, dont on savait qu'il attendait des renforts. Du reste, Gaston ne gêna point son parent sur sa manière de penser à l'égard du coadjuteur. Il souffrit que Condé et Gondi gardassent leur haine : « Mais il stipula, dit Talon, qu'il pourrait prendre conseil de « l'ennemi de monsieur le Prince. »

Gondi comptait toujours que cette inimitié perpétuée lui mériterait incessamment le chapeau, que la reine avait mis à ce prix, mais Anne d'Autriche, voyant qu'à cet article près le prélat se permettait de la désobliger en tout le reste, ne se crut pas tenue à être esclave de sa parole. Elle écrivit à Valençay, ambassadeur de France à la cour du pape, de retirer la nomination du coadjuteur, et elle lui accorda de la faire valoir pour lui-même. Innocent X avait connu Mazarin dans sa jeunesse, et ne l'aimait pas. Peu de personnes l'estimaient à Rome. On n'avait pas remarqué en lui ces qualités éminentes qui mènent aux grandes fortunes, et qui les font pardonner ; au contraire, on croyait qu'il ne s'était élevé que par

l'adulation, par des manèges obscurs, ou Peut-être par des services bas et honteux. Ceux qui rougiraient d'obtenir les places par ces moyens, et ceux qui n'en rougiraient pas, se font un égal plaisir, ou de semer des obstacles sur le chemin de ces enfants de la faveur, ou de leur causer des chagrins et du dépit. C'est à ces motifs que Gondi dut son chapeau. Rome le regardait comme bien supérieur à Mazarin en talents politiques ; et l'on s'y persuadait qu'en mettant le coadjuteur en droit, par sa nouvelle dignité, de s'asseoir à côté du ministre, il se placerait bientôt au-dessus : ainsi, malgré l'imputation de jansénisme, imputation déjà grave et importante, dont on tâcha de le noircir, malgré les reproches trop fondés contre ses mœurs, malgré les efforts intéressés de Valençay, Innocent le préconisa le 28 février, dans un consistoire dont il déroba la connaissance à l'ambassadeur. La chose étant sans remède, la cour de France prit le parti en paraître contente, et Mazarin se mit au nombre de ceux qui félicitèrent son nouveau confrère. La reine avait encore un frein qu'elle employa pour retenir le coadjuteur : savoir, la crainte de ne pas recevoir le chapeau de la main du roi, ce qui est comme le complément de la dignité de cardinal en France. Gondi cessa alors de paraître aux assemblées des chambres, qui étaient devenues, dit-il, « des cohues ennuyeuses et insupportables, » Mais

se rendit assidu à celles de l'Hôtel-de-Ville, qui étaient composées de la meilleure bourgeoisie, et où l'on commençait à procéder avec plus d'ordre et y Justesse que le prince n'aurait désiré.

il y avait à Paris une espèce de conseil présidé par Chavigny ; Chavigny qui, chassé du ministère et relégué en Touraine, « n'avait pas su, dit Gondi, s'y ennuyer, » et était revenu dans la capitale chercher l'intrigue et la faction, qui « étaient son élément. » Lui et ses confidents s'efforçaient, par persuasion et par argent, de former à Condé un parti puissant ; et déjà ils réussissaient auprès de la populace, qui attaquait publiquement ceux qu'elle soupçonnait d'être contraires à Condé. Le coadjuteur lui-même ne fut pas à l'abri de ses insultes. Mais ses tentatives ne pouvaient assurer au prince un ascendant permanent dans Paris, si elles n'étaient soutenues par des succès qui donnassent de la réputation au parti ; et c'est à quoi devait servir l'armée de Charles de Savoie, duc de Nemours, qui approchait. Condé, occupé à

défendre la Guyenne contre le comte d'Harcourt, avait envoyé Nemours ramasser les troupes qu'il avait autour de Stenay. Elles furent fortifiées de cinq à six mille Allemands ou Flamands, sous les ordres d'un prince cadet de Wurtemberg, qui était *nommément* à la solde du roi catholique, et qui, depuis quatre ans, faisait pour lui la guerre en Flandre contre les Français. Quand cette armée, composée d'environ douze mille hommes, entra en France, il s'éleva un cri dans le Parlement contre une alliance si manifeste avec les ennemis de l'État. Monsieur soutint, en pleine assemblée des chambres, que ces troupes, auxquelles il venait de joindre les siennes, commandées par le duc de Beaufort, n'étaient point espagnoles, mais allemandes, et qu'elles étaient à sa solde. « Je voulus, dit le coadjuteur, faire honte à Gaston d'une manière de parler si contraire aux vérités les plus connues. Il répondit en se moquant de moi : Le monde veut être trompé. »

Nemours entra sans résistance dans le royaume, parce que les troupes du roi étaient divisées, et pénétra jusqu'à Mantes, décidé à prendre le chemin de Guyenne, pour mettre la cour entre deux feux ; mais elle n'attendit pas l'exécution de ce dessein. Si elle avait eu de fortes raisons de quitter la capitale, elle en avait de plus fortes d'y revenir au moment qu'une faction, dont l'ascendant pouvait entraîner tout le royaume, se fortifiait dans ses murs. On laissa assez de troupes au comte d'Harcourt pour circonscrire le prince dans la Guyenne, et la cour côtoya la Loire, en la remontant avec une armée inférieure en force à celle de Nemours, et dont le commandement fut partagé entre le maréchal d'Hocquincourt et Turenne, qu'on lui associa. La marche de cette armée menaçait Orléans, chef-lieu de l'apanage de Monsieur ; et l'avis qu'il en eut renouvela toutes ses perplexités. Dans un moment, il voulait en fermer les portes au roi ; dans un autre, il tremblait des suites que pouvait avoir pour lui une action aussi hardie contre son souverain. En vain lui représentait-on qu'après tout ce qu'il avait fait : traités avec le prince, connivence avec les ennemis de l'État, outrages au ministre, et par contre-coup à la reine, il n'y avait plus à délibérer. « Nous autres princes, disait-il à Gondi, nous comptons les paroles pour rien ; mais nous n'oublions jamais les actions ; la reine ne se souviendrait pas demain à midi de toutes mes déclamations contre le cardinal, si je voulais le souffrir

demain matin ; mais si mes troupes tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardonnera jamais. » Ces angoisses finirent par l'expédient d'envoyer Mademoiselle à Orléans soutenir les partisans de son père contre ceux qu'on savait bien y avoir été gagnés par la cour. Cette princesse avait l'esprit romanesque. On lui avait mis dans la tête que si elle rendait quelque service important à monsieur le Prince, jamais il ne si elle la paix qu'il ne l'eût mariée au roi. Son père n'avait pas grande confiance en son jugement ni en sa conduite ; et lorsqu'elle prit congé de lui, il dit en la voyant aller : « Cette chevalière serait bien ridicule, si le bon esprit de mesdames de Fiesque et de Frontenac ne la soutenait. » Mais ce n'est pas toujours le bon sens qui vaut le mieux pour les actions hasardeuses. La jeune prsonne, tout émerveillée de jouer un rôle, se persuada fermement qu'elle réussirait. Elle partit, le 26 mars, avec cette assurance, fondée principalement, tant son esprit était faible ! sur la prédiction d'un astrologue. Arrivée devant la ville, elle en trouva les portes fermées. On lui crie d'attendre sous les murs, que les habitants tiennent une assemblée pour savoir s'ils recevront le garde des sceaux et le conseil du roi, qui demandent aussi à entrer. Elle aperçoit des bateliers, leur jette quelque argent, et s'informe s'ils ne peuvent pas l'introduire. Ils lui montrent une vieille porte, mal terrassée, et s'offrent de lui faire par là un passage : elle l'accepte avec un transport de joie. Les uns brisent les planches, les autres écartent les immondices, et enfin on fait un trou, par lequel ils introduisent la jeune princesse avec ses deux dames. Ils placent sur un vieux fauteuil de bois, et la portent en triomphe à l'Hôtel-de-Ville. Elle était suivie de toute la populace, que ce spectacle avait rassemblée en un instant. Son arrivée avec ce cortège très-imposant pour des bourgeois désarmés mit fin à la délibération. On envoya dire à Molé qu'on ne pouvait le recevoir ; et Mademoiselle ordonna qu'on accompagnât ce message d'une salve de mousqueterie qui fit changer de chemin au conseil.

Ce succès aurait pu ouvrir à l'armée frondeuse les provinces d'outre-Loire, pendant que l'armée royale n'était pas encore en état de s'opposer à ses progrès ; mais la mésintelligence des chefs l'empêcha de profiter de ses avantages. Les ducs de Beaufort et de Nemours se haïssaient mortellement,

quoique le second eût épousé la sœur du premier ; ils se reprochaient de fausses confidences dans les affaires qui leur étaient communes, des défiances, des mépris, d'où naquit une antipathie qui se termina d'une manière très-funeste. Comme ces chefs ne voulaient point entre eux de subordination, ils affectaient d'agir indépendamment l'un de l'autre ; et cette prétention sauva la cour d'un grand danger. N'ayant pu être reçue dans Orléans, où elle comptait s'introduire à la suite du conseil, elle remonta la Loire, mettant toujours cette rivière entre elle et l'armée des rebelles, qu'on croyait fort loin. La cour se déployait tranquillement dans la plaine, et son armée se montrait par détachements sur des hauteurs assez reculées. Tout à coup, au moment que le roi allait passer devant Gergeau, le baron de Sirot, lieutenant général de l'armée ennemie, fond sur le pont, qu'une trop petite garnison logée dans cette ville et dépourvue de munitions, était chargée de défendre d'un coup de main. Turenne avait mandé des troupes pour la renforcer, mais elles n'étaient point encore arrivées. Le moment était critique, et il y allait de la liberté du roi, qui pouvait être enlevé. Dans cette extrémité, Turenne, pendant que l'on construit une barricade derrière lui, se porte, lui trentième, à la tête du pont, et ordonne au reste de se présenter sur le rempart. Pour en imposer à l'ennemi sur sa détresse, il défend à haute voix de tirer, sous peine de la vie, et s'abandonne ainsi dans son poste à tout le feu de ses adversaires. Dix des siens avaient péri à ses côtés, lorsque la barricade construite lui permit de s'y mettre à l'abri et de continuer à s'y défendre jusqu'à l'arrivée de ses renforts. Alors, faisant sauter la barricade, il débouche avec confiance sur le pont, et fait reculer à son tour les assaillants. Sirot ayant été tué à la seconde charge, le désordre se mit parmi ses gens, et ils prirent la fuite. Le duc de Beaufort, avec qui l'entreprise était concertée à l'insu du duc de Nemours, arriva trop tard pour la seconder efficacement : il fit cependant une seconde tentative, qui aurait pu être heureuse s'il s'était fait aider par son collègue ; mais le défaut de concert la fit échouer, et Turenne, pour qu'elle ne pût se renouveler, fit rompre le pont. « Jamais, dit le maréchal du Plessis, la France n'avait été dans un péril plus grand ; car, si Gergeau avait été pris, jamais on n'aurait pu sauver Leurs Majestés. »

Cette escarmouche fut la matière d'une explication entre les deux beaux-frères, en présence de Mademoiselle, dans le faubourg d'Orléans, où se tint un conseil de guerre pour savoir ce qu'on ferait de l'armée. Nemours reprocha à Beaufort qu'il n'agissait pas franchement en faveur de Condé. Beaufort répondit qu'il avait ses ordres. « Un prétendu démenti, dit le coadjuteur, que « M. de Beaufort prétendit assez légèrement avoir reçu, produisit un prétendu soufflet que M. de Nemours ne reçut aussi, au dire de bien des gens, qu'en imagination. » Il en résulta une querelle dont Mademoiselle suspendit les effets, mais dont les affaires publiques souffrirent. Des généraux la discorde passa aux officiers, et des officiers aux soldats. Les troupes de Monsieur et celles du prince étaient quelquefois prêtes à se charger. Les chefs étrangers, très-scandalisés de cette division, interposaient en vain leurs bons offices. Il aurait fallu un seul général supérieur à tous les autres, et ce général ne pouvait être que le duc d'Orléans ou le prince de Condé. Mais le premier était las de la guerre, même avant qu'elle commençât. Quant au second on ne concevait pas qu'il pût s'échapper de la Guyenne, soit en battant le comte d'Harcourt, qui était quatre fois plus fort que lui, soit en trompant sa vigilance ; et, quand il l'aurait surpris, comment faire une route de cent cinquante lieues, à travers un pays plein d'ennemis, sans être secouru ? Cependont Condé le tenta, et réussit.

Il prit avec lui six personnes, du nombre desquelles étaient le duc de la Rochefoucauld et Gourville, recommanda la paix à son frère et à sa sœur, qui ne vivaient pas dans une grande union, et confia ses secrets et ses intérêts au général Marsin et à Lenet : le premier fut chargé des opérations de la guerre le second des négociations. Le prince partit le 24 mars. Les voyageurs n'avaient ni relais, ni repos fixé, ni provisions, ni asile en cas d'accident Condé eut le temps, en marchant, de réfléchir sur la folie d'un prince qui s'expose aux suites fâcheuses d'une entreprise comme la sienne : obligé de se travestir en valet, d'affecter des mœurs grossières, de prendre des emplois bas, de mentir, de dépendre de la discrétion de ses domestiques, au hasard, après bien des peines, d'être arrêté et de porter sa tête sur un échafaud. Il trouva dans sa route ce que souvent les princes chercheraient en

vain dans leurs cours, des vérités. Il en entendit, parce qu'on ne le connaissait pas, de peu agréables sur son caractère et sur sa conduite irréfléchie. Enfin, après huit jours d'une marche aussi fatigante que périlleuse, il arriva à son armée, qui était postée aux environs de Lorry, sur la lisière de la forêt d'Orléans.

Il s'informe aussitôt de l'état des choses. On avait décidé dans le conseil de guerre d'aller assiéger Montargis, qui avait fermé ses portes au duc de Beaufort, et qui possédait un gros dépôt de vivres et de munitions. Condé approuve le projet et l'exécute lui-même. Il se présente devant la ville, et, avec ce mépris insultant qui lui aliéna si souvent les esprits, la montre en main, il la somme de se rendre sous une heure, sinon il ferait pendre tous les bourgeois à leur porte. Il se rend également maître du château qui se disposait à faire plus de résistance, mais dont une des tours s'écroula pendant la troisième sommation. Prenant ensuite l'élite de sa cavalerie, avec toutes les limes et les trompettes de son armée, il fond, par une nuit obscure, sur les quartiers du maréchal d'Hocquincourt, qui les avait distribués autour de Bleneau. La troupe du prince, quoique peu nombreuse, attaque plusieurs fois à la fois. Les fuyards des premiers portent l'épouvante dans les autres ; les trompettes, sonnant de tous côtés, rendent l'alarme générale. La campagne est en un instant couverte de cavaliers qui courent au hasard, et sont poursuivis par les détachements du prince, à la lueur des feux qui s'allument de toutes parts ; mais cette lumière lui devient nuisible, parce qu'elle fait apercevoir le petit nombre de ses soldats. D'Hocquincourt rassemble ce qu'il peut des siens, et prend une position propre à recevoir les autres et à arrêter les progrès du prince. Condé, avec sa promptitude ordinaire, attaque ce corps, beaucoup plus nombreux que le sien, l'enfonce, le disperse, et assure la victoire.

Turenne, posté à deux lieues plus loin, près de Gien, où était la cour, commandait un corps de troupes séparé de celui d'Hocquincourt. Il avait averti celui-ci que ses quartiers étaient trop étendus ; mais d'Hocquincourt, plus soldat que capitaine, n'avait pas tenu compte des conseils d'un collègue dont il était jaloux. Turenne apprit pendant la nuit, par des fuyards, l'attaque des quartiers ; et, par la connaissance qu'il avait de leur position, il

jugea qu'ils devaient être enlevés. Il lui restait à choisir entre deux partis, celui de se retirer vers la cour ou d'aller au-devant de l'ennemi. Le premier était le plus sûr ; mais il laissait toutes les troupes d'Hocquincourt, qui étaient la plus grande partie de l'armée, à la merci du prince ; le second hasardait l'armée entière, qui était la dernière ressource du roi. Turenne, dans cette perplexité, avance néanmoins, remettant à prendre conseil des circonstances. Au point du jour il s'arrête sur une hauteur pour recevoir les soldats d'Hocquincourt, que Condé suivait de près. Celui-ci arrive en présence de Turenne. Il avait quatorze mille hommes à ses ordres, et son adversaire seulement quatre mille. Ces deux rivaux s'observent et se jugent ; mais Turenne devina le mieux. Il Supposa que Condé prendrait pour un piège la facilité qu'il lui offrait de le défaire, et que dans cette prévention il n'oserait profiter de cette facilité ; et c'est ce qui arriva. Turenne, qui occupait la tête d'une chaussée étroite par laquelle il fallait passer pour arriver jusqu'à lui, ordonna à ses gens de faire, retraite. Condé se défia de cette espèce d'invitation, et se contenta d'une légère attaque, qui, en effet, ne lui réussit pas. A peine une partie de ses escadrons se fut-elle engagée dans le passage, que Turenne fit volte-face, et qu'une batterie disposée par lui balaya en un moment la chaussée. Après une canonnade très-vive, qui dura toute la journée du 8 avril, et qui ne fit pas perdre un seul homme à Turenne, les deux généraux replièrent leurs postes. Turenne alla à Gien rassurer la cour, qui, pendant ce combat avait été dans les alarmes les plus vives et les mieux fondées. On avait chargé les voitures, et chacun s'était disposé à partir, mais sans savoir de quel côté tourner ; car ce qui était arrivé devant Orléans, lorsque cette ville avait refusé ses portes au roi, dont l'armée était entière et florissante, faisait présumer ce qu'il devait attendre des autres grandes villes, quand il s'y présenterait en fugitif. Retz décide nettement « qu'il n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé ses portes à la cour. » Rassurée par le succès de Turenne, elle se retira tranquillement à Sens, d'où elle gagna le voisinage de Paris ; et Condé, avec Beaufort, Nemours, La Rochefoucauld, regagnant Montargis, partit aussi pour la capitale, laissant son armée sous le commandement de Tavannes.

On dit qu'ils y allèrent pour faire trophée de leurs exploits auprès des duchesses de Montbazou et de Châtillon, et que Condé lui-même ne fut pas exempt de cette faiblesse. D'autres lui prêtent le désir de recevoir en personne les applaudissements des Parisiens. Mais, s'il fut entraîné par ces motifs, on doit aussi avouer qu'il en eut un autre plus plausible et plus important : savoir, de s'assurer du Parlement de la capitale et du duc d'Orléans. Il avait malheureusement auprès de Gaston deux puissants ennemis, la jalousie et le coadjuteur. Le premier faisait que, dût son parti être anéanti, Monsieur aurait mieux aimé voir son cousin battu et fugitif que triomphant : et Gondî, quoiqu'il sentît le tort que la mésintelligence faisait aux deux princes, s'étant engagé avec la cour à troubler leur union, voulut tenir sa parole, pour être décoré du chapeau de la main même du roi. Il conseilla d'abord à Monsieur de se déclarer nettement contre le voyage de Paris, et de faire connaître à Condé qu'il ne l'approuvait pas ; mais, n'ayant pu inspirer à Gaston cette fermeté, il lui suggéra le moyen de rendre le séjour du prince plus court qu'il ne voudrait. Le corps-de-ville flottait dans une espèce d'irrésolution, que le président Aubry, chef des assemblées, fixait ordinairement en faveur de la cour, dont il était partisan. Le coadjuteur lui fit parler par des amis communs, qui l'engagèrent à convoquer une assemblée, pour délibérer sur l'arrivée prochaine du prince, qu'on annonça exprès. L'assemblée ordonna une députation qui pria le duc d'Orléans d'empêcher Condé de venir à Paris, dans la crainte des dégâts que ses troupes pourraient faire dans les environs. Le duc d'Orléans répondit que son cousin viendrait peu accompagné, et pour peu de temps. Par cet engagement public il crut imposer au prince la nécessité de ne faire, pour ainsi dire, que se montrer dans un état à ne point éclipser Gaston, et de s'en retourner au plus vite à son armée ; mais cette ruse était moins capable d'abrèger le séjour de Condé dans la capitale, que le désagrément qu'il y essuya.

Il eut d'abord assez de peine de se faire admettre tant au Parlement que dans les autres cours souveraines, qu'il voulait engager à agréer ses services contre Mazarin ; et si, malgré le crime de lèse-majesté dont il était noté par arrêt, il obtint séance, ce ne fut souvent que pour entendre des choses très-

mortifiantes. Bailleul, qui présidait le Parlement en l'absence de Molé, et Amelot, premier président de la cour des aides, lui dirent, presque en mêmes termes : « qu'ils s'étonnaient de voir sur les fleurs de lis un prince qui venait de se liguer avec les ennemis des fleurs de lis, et qui, les mains encore teintes du sang des Français, venait faire trophée de ses victoires dans le sanctuaire de la justice. » Quelques membres de la chambre des comptes ne parlèrent pas moins vigoureusement. Condé rougit de ces apostrophes ; mais il n'en marqua pas le vif ressentiment qu'on devait attendre d'un homme de son caractère ; il parut même que ce fut moins pour se venger des particuliers, que pour soumettre les corps, qu'il permit d'ameuter la populace contre ceux qui lui étaient contraires. Il y eut, comme on l'avait déjà vu arriver, beaucoup de conseillers insultés dans les rues ; les salles du palais se remplissaient journellement de mercenaires soudoyés, journaliers, artisans, domestiques, qui criaient : « Vivent les princes ! point de Mazarin ! » Pareil tumulte se faisait entendre dans la place de Grève, quand le corps de ville s'assemblait. Cependant le prince, malgré la crainte qu'il inspirait, ne put obtenir du Parlement que des arrêts aggravants contre Mazarin, et non pas une autorisation à lever de l'argent et des troupes comme il le désirait. Le corps de ville, auquel il demandait qu'il écrivît aux principales villes du royaume pour former une union avec la capitale, se contenta d'ordonner qu'il serait fait une députation au roi, pour le supplier de donner la paix à son peuple. Le prince fut plus heureux auprès du duc d'Orléans : ses égards, ses déférences gagnèrent entièrement Gaston, qui lia sa fortune à celle de Con, Sans cependant renoncer à la faculté de prêter quelquefois l'oreille aux conseils du coadjuteur.

Pendant que le prince travaillait à décorer son parti des suffrages extorqués à la capitale, son armée, cantonnée autour d'Étampes, dans des quartiers de rafraîchissement, diminuait, soit par la désertion, soit par les maladies que l'inaction enfante. Turenne, au contraire, se renforçait par les détachements qu'on lui envoyait de la frontière, laissée ainsi, à force de la dégarnir, en proie aux Espagnols. L'armée royale se plaça entre les rebelles et Paris, afin que le parti que le prince y entretenait ne pût tirer avantage de ses forces. Cette position procura aussi à Turenne l'occasion de rétablir

l'honneur des armes du roi, un peu altéré à Bleneau. Mademoiselle s'ennuyait à Orléans, quoiqu'elle n'y fût pas tout à fait sans amusements. Elle écrivait qu'elle faisait arrêter les courriers, qu'elle ouvrait les lettres des particuliers, y apprenait les affaires de famille, les intérêts de commerce, les intrigues domestiques, dont elle se divertissait avec ses demoiselles. Néanmoins, comme elle n'avait plus rien de brillant à faire dans cette ville, elle désira retourner à Paris ; et d'Étampes, elle demanda un passe-port à Turenne ; il lui écrivit que non-seulement il le lui enverrait, mais qu'il mettrait sur sa route son armée en bataille. Cette lettre, communiquée, piqua d'honneur les officiers de l'armée d'Étampes, comme il avait bien prévu. Ils voulurent lui donner le même spectacle de leur armée en bataille. Presque tous jeunes et galants, ils accompagnèrent la princesse hors de leurs lignes. On y reçut mesdames de Frontenac et de Fiesque *maréchaes de camp*, pour réaliser une plaisanterie de Gaston, qui leur avait donné ce titre. A peine la princesse était partie, et l'on était encore dans le désordre de cette fête militaire, lorsque parut Turenne, qu'on croyait occupé à préparer la sienne. Il avait laissé dans son camp ses lieutenants chargés de recevoir la princesse, et lui-même, avec l'élite de son armée, vint fondre sur celle du prince, qu'il surprit lorsqu'elle rentrait dans la ville. Mais il y avait de vieilles troupes qui se formèrent sur-le-champ, soutinrent le choc avec fermeté, et se retirèrent, en combattant, dans le faubourg d'Étampes, où elles arrêtaient Turenne. Comme il n'avait canons, ni munitions, il se retira ; mais il revint, quelques jours après, mettre le siège devant cette place, pour ensevelir comme dans un seul tombeau les principales forces du parti.

L'armée assiégée était presque aussi forte que l'armée assiégeante. cette égalité occasionna des combats fréquents et meurtriers, dont il était difficile au public de prévoir l'issue ; mais les chefs avaient des espérances prochaines d'un secours qui devait faire pencher la balance. Le duc de Lorraine, Charles IV, toujours se promenant comme un orage sur les frontières de France et d'Espagne, se vendait ordinairement à cette dernière puissance, mais sans s'interdire le droit de se livrer à la France, si elle voulait l'acheter plus cher. Comme on savait qu'il était toujours en vente, la cour le marchanda. Le duc d'Orléans, qui était aussi son beau-frère, mit

aussi Son enchère. Sans se promettre positivement à l'un ou à l'autre, Charles entra en France par la Champagne, qu'il parcourut et pilla tranquillement, parce que la cour, croyant l'avoir assez payé pour être sûre de lui, défendit à ses troupes de l'inquiéter ; mais elle fut cruellement détrompée, lorsque, arrivé, le 31 mai, près de Paris, Charles se joignit aux princes.

On parla aussitôt d'aller secourir Étampes. Dans les conseils qui se tinrent sur la manière d'exécuter cette entreprise, le duc de Lorraine montra le plus grand empressement. Nulle objection, nulle difficulté de sa part ; mais quand il fut question de marcher, il survint des obstacles. L'artillerie n'était pas prête, la poudre manquait. On avait encore besoin d'informations. Charles était désolé de ces contre-temps ; il s'en mettait dans une espèce de fureur ; il se couchait par terre, se roulait, se frappait la tête de dépit d'être arrêté dans une si belle carrière, comme s'il neût pas lui-même suscité les embarras dont il se montrait désespéré. Pour le consoler, on lui donnait des repas et des fêtes ; quand il était dans les plaisirs, il paraissait tout oublier, et l'on ne pouvait plus l'en tirer. Si on lui parlait d'affaires, il répondait tantôt avec le plus grand sérieux, tantôt en plaisantant. Gondi voulut un jour l'entreprendre en présence du duc d'Orléans. « Avec les prêtres, dit-il ironiquement, il faut prier Dieu : qu'on me donne un chapelet ; ils ne doivent se mêler d'autre chose que de prier et de faire prier les autres. » Il paya de la même monnaie les dames de Montbazou et de Chevreuse : « Dansons, mesdames, leur dit-il en accordant une guitare ; cela vous convient mieux que de parler d'affaires. » Il ne fut pas possible au prince de Condé de lier avec lui un entretien suivi. Charles l'éluda toujours ; et quand Mademoiselle cherchait à entamer une conversation, il lui fermait la bouche en s'extasiant sur ses charmes, en se récriant sur son esprit. Il lui baisait la main, se jetait à ses genoux, et mêlait à la galanterie des idées et des manières si burlesques, qu'on finissait par rire et ne savoir que penser de son caractère.

Tout s'expliqua enfin, quand on sut que ces bizarreries cachaient une négociation du duc de Lorraine avec la cour. Elle savait qu'en lui offrant l'argent il était toujours prêt à avancer la main pour le recevoir. On lui en

ontra, et il consentit à s'en retourner, pourvu qu'on levât le siège d'Étampes. Cette condition ne pouvait qu'être agréable à Turenne, qui se voyait par là débarrassé d'un siège dont les suites l'inquiétaient ; il exécuta fidèlement le traité, et retira ses troupes de devant Étampes. Il laissa ainsi l'armée des princes libre de concourir à une perfidie que Charles méditait. Le Lorrain s'était campé à Villeneuve-Saint-George, et avait établi sur la Seine un pont de bateaux, par où il comptait recevoir les troupes qui sortiraient d'Étampes, et avec les deux armées réunies, poursuivre celle du roi. Turenne pressentit son projet, et, sans consulter la cour, qui se laissait amuser, il force ses arches, se couvre de la forêt de Sénart, débouche dans la plaine le matin du 14 juin, et envoie signifier au duc qu'il ait à décamper sur-le-champ et à lui livrer son pont de bateaux, sinon qu'il le chargera. Charles ne s'attendait point à cette apparition. Son camp n'avait pas de fortifications. La plupart de ses officiers étaient à Paris, où ils se divertissaient avec le prince de Condé ; rien n'était préparé pour une action. Le duc hésite, promet, se rétracte, gagne du temps, se met en défense, en impose à un envoyé de la cour qui vient dire au maréchal que le roi n'a pas de meilleur ami que le duc et qu'il faut bien se garder de l'attaquer. « Il nous trompe, répond Turenne ; mais je n'ose prendre sur moi de l'attaquer. » Il envoie au roi, à toute bride ; l'ordre arrive ; mais Charles ne juge pas à propos d'exposer au sort d'une bataille son armée, qui était tout son bien. Il accepte les conditions de Turenne, donne des otages, et livre son pont, qui est détruit sur-le-champ. était temps ; car Condé avait couru au-devant de sa cavalerie, qu'il ramenait à grands pas, faisant suivre son infanterie à la hâte. Du bord de la rivière, où le défaut de pont le retint, il vit le lendemain avec douleur son allié décamper honteusement. Le duc de Lorraine retourna par le même chemin, et acheva de dévaster les provinces qu'il avait pillées en venant.

Ces étrangers avaient fait trophée, sous les yeux des Parisiens et avec eux, des dépouilles de la France. Leur camp était comme une foire, où l'on voyait exposés des habits, des meubles, des effets de toute espèce, enlevés aux habitants, des campagnes. Le peuple de Paris accourait en foule acheter ces vols aits à des Français. Les officiers y donnaient des fêtes aux dames

qui les raenaient à Paris, où on les traitait magnifiquement : les bals, les revues, les estins s'entremêlaient et se succédaient, pendant que le laboureur désolé pleurait sur son champ foulé sous les pieds des chevaux, à la veille de la moisson ; qu'il versait des larmes amères sur le sort de sa femme et de ses enfants, errants et dispersés ; que le berger suivait tristement son troupeau, emmené par le soldat avide, et que les paysans, chassés de leurs foyers, cherchaient inutilement un asile dans les villes voisines, dont ils augmentaient la disette. Ils y restaient exposés aux injures de l'air, au milieu des rues et des places publiques. « J'ai vu, dit La Porte dans ses mémoires, j'ai vu sur le pont de Melun trois enfants sur leur mère morte, l'un desquels la tétait encore. »

Ces fléaux attristaient non-seulement ceux qui les ressentaient, mais encore ceux qui n'en étaient que témoins. Le Parlement faisait à la cour et aux princes des représentations fréquentes et des prières d'éloigner les armées. La cour différait, pour lasser les Parisiens, et les princes différaient aussi, afin que l'excès des désordres excitât Paris à se défendre : par la même raison, ils soutenaient et animaient même la populace, qui poursuivait avec des clameurs et des huées, tant dans les rues que dans le palais, les conseillers qu'on lui indiquait comme *entichés de mazarinisme*. C'était ce que Gaston appelait *égayer* le Parlement ; mais cette manière d'*égayer les compagnies* n'eut pas toujours le succès désiré. Souvent le Parlement se roidit contre la vexation. Il n'accueillit qu'avec un morne silence la proposition que fit le duc d'Orléans, qu'on lui donnât des pouvoirs plus amples, plus étendus pour faire la guerre, et même qualité pour cela, insinuant que celle de lieutenant général du royaume pour lui, et celle de généralissime pour le prince, conviendraient. Le Parlement détourna la question. Monsieur en fut si piqué, qu'il lâcha la bride à ses *égayeurs*. Il y eut en sortant de l'assemblée, plusieurs membres de la compagnie injuriés, tirés dans la foule, renversés, frappés, et quelques-uns coururent risque de la vie. Ils voulaient quitter le service ; mais les princes les apaisèrent, en promettant de punir les plus coupables des séditeux.

Ces violences en firent craindre de plus grandes : on se regarda comme menacé de la colère céleste, si l'on ne tâchait de la détourner. Le peuple

demanda la procession de la châsse de sainte Geneviève. Le jour même qu'elle fut ordonnée par le Parlement, on y délibéra sur la manière d'obtenir les cinquante mille écus promis à celui qui apportera la tête de Mazarin ; ce qui fit dire au conseiller Le Clerc de Courcelle : « Nous sommes aujourd'hui en dévotion de fête double : nous ordonnons des processions, et nous travaillons à faire assassiner un cardinal. »

La procession se fit avec le plus grand recueillement. Condé y montra une dévotion qui parut excessive à bien des gens ; on lui supposa moins de foi que d'envie de gagner la populace par des démonstrations de piété qui lui sont familières : aussi le combla-t-elle de bénédictions. Mais de pareils suffrages ne le dédommageaient pas de la perte de l'estime des premiers de la ville, qui se détachaient de lui, tant parce qu'ils commençaient à reconnaître le vide de ses projets, que parce qu'ils se lassaient de la guerre. Les princes tâchaient d'empêcher les éclats de l'impatience par des négociations avec la cour, dont ils répandaient dans le public qu'ils espéraient le plus heureux succès. Dans cette vue, ils donnaient à leurs démarches un appareil remarquable. Les porteurs de paroles des princes, les députés du Parlement, ceux de l'Hôtel-de-Ville, étaient sans cesse sur le chemin de Paris à Saint-Germain, où résidait la cour. Le ministre, au milieu de ce manège, se conduisait avec beaucoup d'habileté. Tous ceux qui se jetaient dans les négociations affectaient de ne vouloir aucune relation avec lui. Pour lui, il paraissait se prêter à leurs desirs, et consentait à ne les voir qu'en particulier ; mais il avait soin de laisser percer dans le public la connaissance de leurs entrevues secrètes, afin de leur donner de l'odieux ou du ridicule. Quoique la première proposition qu'on faisait fût toujours qu'il sortirait du ministère, qu'il quitterait la France, pour un temps disaient les uns, pour toujours disaient les autres, Mazarin ne se choquait pas de cette dure proposition. Il glissait sur cette difficulté, discutait les demandes principales, revenait à la première, accordait, refusait, mais avec des manières dont on était toujours content. Prodigue d'égards et de politesses, il comblait d'attentions tous ceux qui se présentaient, de sorte qu'il n'y avait personne qui ne voulût traiter à son tour. Il arriva de là que les

négociateurs se croisaient, et qu'ils fournissaient au ministre des prétextes plausibles de suspendre les décisions.

Mazarin sut que le prince, dans l'accès d'une violente passion pour la duchesse de Châtillon, s'était flatté de lui procurer des distinctions. Il fit insinuer à cette dame qu'elle devrait se mêler des affaires, et que sa capacité et ses charmes en feraient plus à la cour que les finesses et les raisonnements des autres. Pleine de cette prévention, elle obtint de Condé un pouvoir très-étendu, et partit avec un train d'ambassadrice. Elle fut très-bien reçue ; on amusa d'honneurs et de plaisirs, pendant que les travailleurs qu'elle avait amenés dressaient des plans, et que le rusé Italien leur laissait croire qu'ils touchaient au but, lorsqu'ils en étaient plus éloignés que jamais. Les gens graves trouvèrent mauvais que le prince entremêlât de galanterie des négociations qui devaient décider du sort du royaume. Ils s'apercevaient avec peine qu'il y avait dans le chef et ses partisans les plus familiers un goût de frivolité bien contraire aux pensées sérieuses qui auraient dû occuper des hommes chargés de si grands intérêts ; que le soin d'un bal et d'une fête prenait souvent plus de temps et fixait plus l'attention que les préparatifs d'une expédition militaire. Les émissaires que la cour entretenait dans la capitale ne manquaient pas de relever cette conduite ; et les réflexions consignées dans les écrits qu'on répandait enlevaient insensiblement à Condé l'estime des gens sages ; de sorte que tous les chefs de la bourgeoisie, le prévôt des marchands, les échevins, colonels et quartiniers étaient royalistes, quoique la ville parût encore attachée à la fronde ; et l'on pouvait dire que le prince, quoique dans la capitale, l'avait déjà réellement perdue. Cependant il ne voulait pas s'en éloigner, de peur d'être réduit au rôle d'un rebelle obscur, forcé de fuir de province en province, et de mendier à la fin un asile chez l'étranger, au lieu que, restant dans Paris, il se flattait d'être toujours recherché à la cour, et d'obtenir enfin des conditions avantageuses. Cet espoir l'engageait à retenir ses troupes autour de la ville, où il ne pouvait cependant pas les introduire, parce que les portes étaient gardées par la bourgeoisie.

Il se logea à Saint-Cloud. Turenne occupait la plaine de Saint-Denis. Condé, quoique beaucoup plus faible que les royalistes depuis la retraite du

Lorrain, se croyait fort en sûreté, parce que, si l'ennemi voulait venir à lui par un pont qu'il avait fait construire vers Argenteuil, le prince, maître du pont de Saint-Cloud, pouvait passer du côté du bois de Boulogne, et mettre toujours la rivière entre Turenne et lui. Mais les mesures du prince furent déconcertées par l'arrivée du maréchal de La Ferté, qui quitta la frontière de Champagne, où il tenait les Espagnols en échec, et vint se joindre à Turenne-Condé craignit que l'une des deux armées, passant sur le pont d'Argenteuil, ne vint l'attaquer dans son camp, pendant que l'autre, se présentant au pont de Saint-Cloud, ferait diversion, et l'exposerait à une défaite inévitable. Il n'y avait d'autre moyen de sauver ses troupes que de gagner Conflans. Il se trouvait encore, sur le terrain que les Lorrains y avaient occupé, des retranchements dont Condé espérait couvrir la tête de son armée, pendant que les derrières seraient mis par la capitale à l'abri d'insulte. Pour gagner cette position avantageuse, le chemin le plus sûr était par la plaine de Grenelle. en rabattant le long des faubourgs Saint Germain, Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Victor, en traversant la Seine vers l'endroit où est l'Hopital Général ; mais il fallait faire remonter par Paris un pont de bateaux, et Conde n'était pas sûr que les bourgeois le permissent. D'ailleurs la longueur du chemin pouvait donner aux ennemis le temps de l'atteindre. Alors Condé aurait été forcé de se replier sous le faubourg Saint-Germain ; et il était possible que les canonnades des royalistes, portant jusqu'au Luxembourg, effrayassent le due. d'Orléans, et le déterminassent à s'accommoder brusquement avec la cour. D'après toutes ces considérations, Condé choisit le chemin le plus périlleux, mais le plus court, qui était par le bois de Boulogne, le dehors des faubourgs Saint-Honoré, Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine, et il se flatta qu'avec un peu de diligence il gagnerait Charenton avant que Turenne, placé vers Saint-Denis, pût l'attaquer. Dans cette espérance, la nuit du 1^{er} au 2 juillet, il passe le pont de Saint-Cloud en silence, marche avec une célérité que ne ralentissent ni les détours des chemins, ni l'embaras des bagages. Son avant-garde touchait presque au but, lorsque Turenne, à la tête de sa cavalerie, fond sur l'arrière-garde, au b encore vers le faubourg Saint-Denis. Condé vole à son secours, la dégage, réunit toute son armée à la tête du faubourg Saint-

Antoine, derrière quelques mauvaises barricades que les Lorrains avaient laissées.

Alors commença un combat fameux dans nos annales par le lieu où il se donna, par l'importance de la cause et la célébrité des généraux. Ils montrèrent tous deux qu'ils savaient joindre la bravoure du soldat au sang-froid du capitaine. On les vit déployer dans un petit terrain toute la science des attaques, tout l'art des retraites. Aux soldats de Condé, une barrière, un pan de muraille, suffisaient pour soutenir les efforts des bataillons sans cesse rafraîchis, qui les prenaient en tête et en flanc. On perçait les maisons, on s'y rencontrait, on s'y battait à travers les brèches faites aux cloisons. Condé se trouvait partout ; son courage le multipliait. Si ses soldats pliaient, il les rappelait, se mettait à leur tête, les menait à la charge. Son escadron invincible portait toujours la terreur et la mort dans les troupes ennemies ; mais souvent aussi il voyait tomber autour de lui ses plus zélés serviteurs, ses meilleurs amis, guerriers illustres, qui méritaient de verser leur sang pour une meilleure cause.

Dès le commencement de l'action, le duc d'Orléans, après avoir vu la disposition des deux armées, s'était retiré dans son palais du Luxembourg. Les bourgeois de Paris, accourus sur leurs remparts, regardaient ce qui se passait, sans paraître y prendre aucun intérêt. Le prince obtint avec peine qu'on recevrait ses blessés. La vue de tant de malheureux rapportés entre les mains de leurs domestiques, mutilés, expirants, tout sanglants et défigurés, excita dans le peuple un commencement de compassion. En passant par les rues, ces blessés remerciaient les bourgeois attendris ; et, comme insensibles à leur propre sort, ils ne montraient que le regret de ne pouvoir plus aider le héros qui périssait à leurs portes. Ce spectacle fit plus que les exhortations du duc de Beaufort, l'ancienne idole de la populace. Dès le matin, Condé l'avait envoyé haranguer le peuple dans les carrefours et les places publiques. Il cria longtemps en vain ; mais enfin, sur le midi, on commença à s'attrouper. Quelques pelotons d'ouvriers et d'artisans se présentèrent devant le Luxembourg. Les femmes de qualité, dont les pères, les frères, les enfants, les maris combattaient dans l'armée du prince, s'y étaient réunies ; elles sollicitaient Gaston de faire armer le peuple et d'aller

au secours de son cousin. Il résistait à leurs instances. Sa conduite lui avait été tracée par le coadjuteur, qui, dans ce moment critique, ne paraissait pas au Luxembourg, mais qui envoyait de temps en temps des gens pour confirmer Monsieur dans son refus. Cependant il ne put tenir contre tant de personnes qui le sollicitaient à genoux, les mains jointes, et fondant en larmes. Enfin il se laissa arracher, plutôt qu'il ne donna à Mademoiselle, l'ordre de faire ouvrir la porte Saint-Antoine. et de recevoir l'armée du prince dans Paris.

Mais il y avait une défense contraire à l'Hôtel-de-Ville, défense écrite tout entière de la main du roi, et datée de Charonne, où il était pendant le comLe gouverneur, les échevins et le conseil assemblé, voulaient obéir à cette défense, et il était ordonné à la garde bourgeoise de tenir la porte fermée. Mademoiselle, munie de la permission de son père, se présente à l'Hôtel-de-Ville à la tête d'une foule de peuple, qui demandait à grands cris qu'on sauvât le prince et son armée. Le conseil n'ose mécontenter cette multitude menaçante ; il accorde le consentement que Mademoiselle désirait. Avec ces pouvoirs, elle avance vers la porte Saint-Antoine, et fait avertir Condé. Il prend le moment où Turenne suspendait ses efforts pour en faire bientôt de plus décisifs, et vient s'aboucher avec la princesse. « Il était, dit-elle, tout couvert de poussière et de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé ; sa cuirasse était pleine de coups, et il tenait son épée nue à la main, en ayant perdu le fourreau. » En entrant il se jeta sur un siège, fondant en larmes. « Pardonnez, lui dit-il en sanglotant, pardonnez la douleur où je suis ; vous voyez un homme au désespoir. J'ai perdu tous mes amis. – Non, répondit-elle : ils ne sont que blessés, et encore ne le sont-ils pas dangereusement. » Cette bonne nouvelle le consola ; il remercia Mademoiselle, la pria de continuer ses bontés, de veiller au soulagement, des blessés, et il retourna à son armée. La princesse voulait le retenir, mais il s'échappa de ses mains. « Je ne rentrerai, dit-il, qu'à la dernière extrémité, et il ne me sera jamais reproche que j'aie fui en plein jour devant les Mazarins. » Réponse pareille à celle qu'il avait faite le matin à Gaston, qui lui proposait de laisser le commandement au duc de Nemours et de se retirer dans la ville : « Je ne

puis ni ne dois abandonner mes amis en pareille occasion ; il faut vaincre ou périr avec eux.»

En effet, il n'y avait pas de milieu. Si Mademoiselle fût venue au secours de son cousin, comme les nombreux bataillons l'emportent à la longue sur les moindres, Condé, resserré entre l'ennemi et les murailles de Paris, ne voulant pas se rendre de peur de porter sa tête sur l'échafaud, aurait péri avec ses principaux partisans, et le carnage à la fin aurait été horrible. Ainsi, quoiqu'on ne puisse justifier la princesse d'avoir, par la ressource qu'elle procura au prince, empêché l'extinction totale de la rébellion, on doit cependant lui savoir gré de ce qu'elle sauva tant de braves guerriers, qui, jeunes la plupart, devinrent ensuite l'honneur et la force du règne de Louis XIV. Sa bienveillance s'étendit jusque sur les soldats étrangers. Ces malheureux, ignorant la langue du pays, se traînaient dans les rues, tendant des mains suppliames ; elle les plaça dans les hôpitaux et chez des chirurgiens.

Le duc d'Orléans, vaincu par les sollicitations de tout ce qui l'environnait, monte enfin à cheval, fait armer le peuple, et vient favoriser la retraite du prince. Elle était devenue absolument nécessaire. Turenne n'avait suspendu ses efforts que pour disposer autrement ses troupes. L'armée de La Ferté venait de le joindre, et ils se proposaient d'enfermer Condé entre eux et Paris. Déjà les royalistes défilaient à droite et à gauche, par Confians et Popincourt. En se rapprochant, ils devaient envelopper le faubourg Saint-Antoine, et faire une attaque générale, à laquelle Condé n'aurait pu résister. Il le pressentit, et ne pensa plus qu'à mettre en sûreté le reste de son armée, très-diminuée, et aussi fatiguée de la marche et de la chaleur que du combat. Il fit, à tête de ses escadrons, une charge qui repoussa l'ennemi jusqu'au delà des barrières du faubourg. Pendant ce temps son infanterie défila dans la ville. Il y entra des derniers avec sa cavalerie. Les portes se refermèrent. Des mousquetaires placés sur les remparts arrêtaient les royalistes qui voulurent approcher ; et Mademoiselle fit tirer le canon de la Bastille sur les plus éloignés.

L'étonnement de la cour fut extrême quand elle vit que le prince lui avait échappé. Elle pensa d'abord, tant elle se croyait sûre de ses intelligence

dans Paris, que le canon de la Bastille tirait, non sur ses troupes, mais sur celles de Condé. Lorsque Mazarin fut assuré du contraire, et qu'il sut que c'était Mademoiselle qui avait fait ce coup hardi, il dit froidement : « Elle a tué son mari ; » faisant allusion au désir qu'elle montrait d'épouser le roi, ou quelque autre tête couronnée. Des hauteurs de Charonne, où il avait tenu le jeune monarque pendant le combat, le cardinal le ramena à Saint Denis, où la reine était restée en prières dans l'église des Carmélites ; et l'armée demeura dans ses anciens postes. Condé fit passer la sienne à travers Paris, et l'établit dans la plaine d'Ivry, le long de la rivière de Bièvre. Il eut l'avantage de cette journée, parce qu'il sauva son armée : mais l'honneur doit se partager entre lui et Turenne, qui montra la même capacité, le même sang-froid, la même intrépidité, et qui manqua de vaincre uniquement parce que la fortune ouvrit un asile à son rival.

Le danger que le prince avait couru de tomber entre les mains de Mazarin, si le peuple, plus compatissant que les chefs de l'Hôtel-de-Ville, ne les eût forcés d'ouvrir les portes, lui fit prendre la résolution de se rendre plus puissant dans Paris. Quelques personnes lui faisaient ombrage, entre autres le maréchal de l'Hôpital (Vitry), gouverneur de Paris : Le Fèvre de La Barre, prévôt des marchands, et surtout le cardinal de Retz. Pour celui-ci, le dessein de Condé était d'aller, bien accompagné, lui faire une visite à l'archevêché, d'où il ne sortait plus, le prendre poliment dans son carrosse, le mener hors de Paris, et lui défendre d'y rentrer. La chose étant faite, le prince se flatte que Gaston, accoutumé à sacrifier ses serviteurs, s'en serait aisément consolé. Quant aux autres, on n'ose prononcer s'il voulut s'en débarrasser de vive force, et si le massacre qui arriva à l'Hôtel-de-Ville le 14 juillet fut l'effet d'un projet formé ou d'un concours de circonstances imprévues.

Les princes avaient demandé l'assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville. Après l'avoir remerciée de la retraite accordée à Condé, ils devaient de nouvelles choses tendantes à faire déclarer ouvertement la ville contre le roi. Mais, prévoyant que leur projet ne passerait pas sans difficulté, ils firent déguiser des soldats et des officiers, qui eurent ordre de se mêler avec la populace et de l'ameuter, pour effrayer les chefs de la ville, s'ils refusaient d'entrer dans

leurs vues. On vit, dès le matin, beaucoup de gens qui portaient de la paille à leurs chapeaux, et qui en présentaient aux passants, hommes et femmes, comme un signe de ralliement contre les *mazarins*. Ils parurent surtout autour du palais et de l'archevêché ; et l'on dit qu'ils étaient postés en cet endroit pour favoriser le compliment de Condé au coadjuteur, et l'enlèvement qu'il devait tenter. Mais, soit que ce ne fût pas une résolution bien fixe, soit qu'il se rencontrât de trop forts obstacles, Condé laissa le cardinal de Retz tranquille, et les deux princes s'acheminèrent à l'Hôtel-de-Ville. Ils trouvèrent l'assemblée formée. On leur dit en entrant qu'il venait d'arriver un ordre du roi, qui enjoignait de remettre toute délibération à huitaine. « Sans doute, dit le gouverneur, on est disposé à obéir. » Les princes, ne se voyant pas les plus forts, se contentèrent d'un remerciement à l'assemblée, de ce elle avait fait ouvrir les portes à leur armée, et se retirèrent sur-le-champ, comme pour laisser la liberté de délibérer sur l'ordre du roi. Ils avaient l'air très-mécontents ; et en remontant dans leur carrosse, « ils dirent tout haut : la salle est pleine de mazarins. »

Ce peu de mots fit l'effet du tocsin ; il s'éleva dans la place de Grève, qui était pleine de monde, un cri général d'indignation. Aux invectives, les plus échauffés ajoutèrent une grêle de pierres, qu'ils lancèrent contre l'Hôtel-de-Ville. Les gardes y répondirent par des coups de fusil, qui firent tomber quelques malheureux. La vue du sang augmenta la fureur ; les gardes, toujours assaillis de pierres, se sauvèrent. Les mutins allèrent prendre du bois sur le port, l'amoncelèrent devant les portes de l'Hôtel-de-Ville, et y mirent le feu. La fumée qui se répandit dans les salles força les conseillers de les quitter et de chercher des asiles dans les combles et dans les endroits les plus reculés ; ceux qui se présentèrent aux fenêtres basses pour sortir furent masses sans distinction de *mazarins* ou de *frondeurs*. On remarqua même qu'il y eut beaucoup plus des derniers, parce que, se flattant d'être épargnés, ils accoururent en plus grand nombre. Quelques-uns se sauvèrent à force d'argent, et en arborant le signe de la faction, qui était la paille. Dès ce jour, il devint nécessaire. Les femmes le portèrent en place de bouquets ; les hommes à la boutonnière, les moines à leurs frocs ; et comme

au commencement des troubles tout avait été à *la fronde*, à la fin, ajustements, bijoux, coiffures, tout fut à *la paille*.

Les princes, retournés au Luxembourg, ignoraient ce qui se passait, ou du moins ne savaient pas que les choses fussent portées à cet excès. A la première nouvelle qui leur en vint, Monsieur exhorta le prince à se transporter à l'Hôtel-de-Ville. Condé s'en défendit et proposa d'y envoyer le duc de Beaufort. Celui-ci accepta, et Mademoiselle se joignit à lui. Elle se vantait que sa seule présence calmerait les furieux. Beaufort prétendait que, s'ils mettaient les armes bas, ce serait plus par égard pour lui que pour elle. Cette contestation, si déplacée quand on va au secours de gens qui s'égorgent pour notre querelle, les amusa pendant le chemin. Ils arrivèrent tard, la place était déjà vide. On n'y voyait plus, à la lueur des feux qui brûlaient encore, que quelques hommes occupés à reconnaître et à enlever les qui les intéressaient. Beaufort et la princesse trouvèrent la même solitude dans l'Hôtel-de-Ville. Partout régnait le silence et l'obscurité, rendus plus effrayants par les reflets de lumière tremblotante que causaient les feux du dehors. A la voix de Mademoiselle, plusieurs de l'assemblée, ecclésiastiques et autres, quittèrent les retraites qu'ils s'étaient choisies. Le prévôt des marchands parut devant elle *tranquille et serein*. Elle lui offrit une escorte, qu'il accepta. Le gouverneur ne voulut pas avoir d'obligation, et se sauva déguise. Plusieurs autres furent conduits hors de la place, et gagnèrent leurs maisons, non sans courir de grands risques dans les rues.

Cet événement plongea dans le deuil les principales familles de Paris. Il s'y passa des choses qui firent croire que Condé n'en fut pas le seul instigateur.

On remarqua entre les séditieux, des gens qu'on savait être secrètement attachés à la cour. Un homme, armé d'un poignard, se présenta brusquement au carrosse de Mademoiselle, et, s'appuyant sur la portière, demanda ; < (L prince y est-il ? – Non, » répondit-elle. Il se retira et se perdit dans la foule. Ces particularités ont donné lieu de penser que Mazarin avait dans Paris des émissaires chargés ou d'exciter des tumultes, ou de profiter des soulèvements commencés par d'autres ; d'en profiter, soit pour le débarrasser de ses ennemis, soit pour les rendre odieux. Si, dans cette

circonstance il eut le dernier dessein, il lui réussit au delà de ses espérances. On fut quelques jours sans savoir sur qui rejeter la cause de ce désordre. On se regardait, on s'examinait, on n'osait se communiquer ses soupçons. Enfin les confidences des conversations, et les écrits qui parurent, fixèrent l'opinion publique sur Condé.

A l'affection dont le prince avait joui succédèrent la haine et la crainte. Les assemblées de l'Hôtel-de-Ville et du Parlement furent abandonnées. Le plus grand nombre des membres chercha des prétextes pour ne s'y plus trouver. Les princes firent des démarches, promirent sûreté, tâchèrent de mer la confiance ; mais quand on y revint, ce ne fut que dans l'appréhension d'être noté de *mazarinisme*, et de courir les dangers de la proscription. Aussi, les rebelles n'éprouvèrent-ils plus d'opposition à leurs volontés. Ils destituèrent le prévôt des marchands, et mirent à sa place le vieux Broussel, patriarche de la fronde. Ils substituèrent des échevins de leur parti aux échevins royalistes ; et comme le maréchal l'Hôpital, renfermé chez lui, ne faisait plus fonctions de gouverneur, ils nommèrent à cette dignité le duc de Beaufort. Gaston et Condé renouvelèrent la prétention de se faire nommer par le Parlement : le premier, lieutenant général pour le roi, qu'on disait captif entre les mains de Mazarin ; le second, généralissime de ses armées ; ils créèrent aussi un conseil, auquel ils admirent, deux conseillers du Parlement ; et la compagnie ratifia ces dispositions par des arrêts des 19 et 26 juillet. Les hommes, dit le coadjuteur à cette occasion, ne se sentent pas, dans ces espèces de fièvre d'État, qui tiennent de la frénésie. Je connaissais des gens de bien qui étaient persuadés jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire, de la justice de la cause des princes ; j'en connaissais d'autres, d'une vertu désintéressée et consommée, qui fussent morts avec joie pour la défense de celle de la cour. » Ceux-ci parlaient, mais leurs voix étaient étouffées par la prévention des autres, toujours plus hardie que la raison, et par le suffrage de ces hommes si communs dans les factions, et qu'on pouvait appeler avec un ambassadeur d'Angleterre, « serviteurs très-humbles des événements » ; de sorte que, malgré les réclamations, les princes trouvaient toujours le moyen de se couvrir du manteau de la justice,

et d'imprimer, pour ainsi dire, à leurs prétentions, le sceau légal de la nation.

Mais cette adresse ne trompait que le peuple et les personnes éloignées de la capitale et peu instruites des affaires. Dans Paris, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'en recevant Condé avec ses troupes on s'était donné un maître, et l'on resta comme atterré du coup. Cependant, après quelques jours d'une espèce d'étourdissement, on commença à se reconnaître. Le premier qui leva la tête fut le cardinal de Retz. Quand il réfléchit sur ce qui s'était passé à l'Hôtel-de-Ville, il s'étonna d'avoir pris si peu de précautions contre une surprise ou une insulte. Un autre aurait fui. ; et Gondi convient que c'était le parti le plus sage et le plus sûr, parce que sa sortie de Paris aurait pu le réconcilier avec la cour ; mais la vanité de lutter encore contre Condé le retint. Il plaça des soldats dans l'archevêché et dans les maisons voisines ; il lit des amas de vivres et de munitions, et garnit de grenades les tours de la cathédrale, comme il avait fait lorsqu'il jouait *le rôle de bon père ermite*. A la moindre alarme, il pouvait se rendre dans son fort par un chemin caché ; mais cette alarme ne vint pas le prince dédaigna, craignit ou ne jugea pas à propos de mesurer ses forces avec celles du prélat.

Paris était alors dans une de ces situations où le plus léger mouvement, imprudemment donné, peut occasionner un bouleversement général. Le moindre pain y valait huit sous la livre. Le peuple, enhardi par le besoin, semblait épier l'occasion de tomber sur les riches. L'exemple des soldats du prince, qui, après avoir pillé les villages des environs, vendaient publiquement le butin dans leur camp, donnait aux Parisiens qui allaient l'acheter, une vive tentation d'en faire autant dans la ville. Il n'y avait plus ni police, ni frein, ni subordination ; ceux qui auraient pu contenir la populace, bons bourgeois et magistrats, se cachaient ou fuyaient, malgré les gardes mis aux portes pour empêcher de sortir. Dans cette circonstance, le roi lit signifier au Parlement, le 6 août, de cesser ses fonctions à Paris et de se rendre à Pontoise, ce qui ne fut exécuté qu'en partie. Il annula par des arrêts du conseil la création du gouverneur, du prévôt des marchands et des échevins, faite par les princes, et suspendit le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville. Le parlement de Paris cassa ces dit le paiement des r de

Pontoise foudroya celui de Paris. Ce conflit entre les magistrats rendit la justice peu redoutable au peuple, et il s'ensuivit des désordres que Condé aurait voulu réprimer ; mais la nécessité de tout souffrir du peuple, pour le retenir dans son parti, l'obligeait de les tolérer.

Il avait lui-même des chagrins personnels à dévorer, parce que la révolte égalisant tout le monde, il ne trouvait pas dans ses officiers et ses soldats la subordination dont un chef a besoin. Le comte de Rieux, l'un de ses courtisans, lui manqua en face. Il osa, dans la chaleur de la dispute, faire un geste menaçant, que le duc d'Orléans punit par quelques jours de la Bastille, mais dont Condé, en toute autre circonstance, aurait tiré une vengeance plus éclatante. Malgré la défense des deux princes, les ducs de Beaufort et de Nemours, ces deux beaux-frères qui s'étaient déjà montrés une inimitié scandaleuse, se battirent au pistolet ; l'intraitable Nemours, qui se refusa à tout accommodement, fut tué comme il se jetait l'épée à la main sur son adversaire qu'il avait manqué. Tous les jours étaient marqués par des brouilleries et des raccommodements qui fatiguaient Gaston, qui impatientaient Condé, qui donnaient au parti un air de cabale, et en dégoûtaient insensiblement les honnêtes gens que la prévention y avait jusqu'alors attachés.

Le Parlement de Pontoise ne fut pas d'abord nombreux, mais il était composé des meilleures têtes, présidées par Molé. Ces magistrats, animés d'un vrai zèle pour le salut du royaume, se mirent à chercher les moyens de le sauver du danger pressant où il se trouvait. On savait que le duc de Lorraine revenait en France. Il avait fidèlement accompli la condition de sortir du royaume, imposée par Turenne ; mais arrivé sur ses terres, il fit tirer deux coups de canon, et reprit aussitôt le chemin de Paris. Les Espagnols, en même temps, envoyèrent en France douze mille hommes sous le commandement de Fuensaldagne. Toutes ces troupes devaient se joindre au prince dans la capitale, qui par là allait devenir le centre d'une guerre ruineuse, difficile à terminer, dont les succès variés pouvaient porter des coups mortels à l'autorité royale. Le Parlement de Pontoise représenta que, dans la crise des affaires, il serait peut-être à propos d'accorder quelque chose à la prévention du peuple contre le ministre ; que la rébellion

ne paraissait s'autoriser que du rappel du cardinal ; qu'il fallait lui ôter ce prétexte et qu'il serait glorieux à Mazarin de sacrifier sa fortune au repos de l'État. On lui remontra à lui-même que l'armée du roi n'était pas invincible, que si jamais elle recevait un échec considérable, haï des peuples comme il l'était, peu aimé des courtisans, chargé d'arrêts contre sa liberté et sa vie, il courrait les plus grands risques. Il répondait que la cour pouvait se retirer au delà de la Loire, où elle attendrait en sûreté les événements ; mais Turenne fit honte à la reine d'une pareille proposition, qui aurait donné au parti du roi un grand discrédit dans l'esprit des peuples, et ouvert la France aux étrangers. Aussi, il fut résolu que le cardinal quitterait encore une fois la France. Il partit le 19 août, et se retira à Sedan, d'où il continua de gouverner le royaume, sous le nom du prince Thomas de Savoie, qui, Italien comme lui, et entièrement étranger aux affaires d'administration, annonçait assez par ces deux titres, qu'il n'était qu'un remplaçant simulé.

La nouvelle de son départ fut apprise à Paris avec une grande satisfaction. Les membres du Parlement qui étaient restés ordonnèrent que le roi en serait remercié. Les princes parurent sincèrement partager la joie publique. Ils affectèrent de renouer les négociations que les opérations militaires avaient suspendues, et ils flattèrent eux-mêmes le peuple d'une paix prochaine ; mais intérieurement ils se proposèrent de la faire dépendre du sort des armes. Il était naturel que Condé, près d'être joint par deux armées, se promît un succès favorable, et ne se pressât point de terminer ; mais, avant la jonction ; l'adresse de Mazarin lui enleva la moitié de ses espérances. Le cardinal savait que si les Espagnols aidaient le prince, c'était moins pour l'obliger que pour perpétuer la guerre. Sur cette connaissance, il imagina une ruse dont Fuensaldagne fut dupe. Mazarin écrivit de Sedan au duc de Lorraine une lettre tournée en réponse comme s'il y avait entre eux une négociation établie. Il discutait des propositions d'accommodement, et après s'être défendu sur les unes, avoir accordé les autres, il finissait par dire que, si Charles s'opiniâtait à refuser les offres de la cour, la reine serait forcée de finir avec Condé, qui la pressait, et qu'elle aimerait mieux s'abandonner à un prince. du sang, que d'exposer le royaume à une invasion. Le courrier, porteur de cette dépêche, eut ordre de passer auprès

de l'armée espagnole et de se laisser prendre. Le général ouvrit la lettre. La menace qui la terminait lui lit faire des réflexions : il en conclut, comme l'Italien l'avait espéré, qu'il ne fallait pas rendre Condé trop formidable à la reine ; et au lieu de joindre le duc de Lorraine, Fuensaldagne, instruit d'ailleurs que Turenne était campé sous Compiègne, se contenta de lui envoyer quelque cavalerie, et retourna en Flandre avec son armée.

1 Charles cependant avançait vers Paris, entretenant des négociations avec la cour, qui se laissait amuser comme la première fois. S'il avait eu affaire à un général moins pénétrant, il aurait mis l'armée du roi entre deux feux, entre la sienne et celle de Condé. La reine, abusée, ordonna à Turenne de ne point inquiéter Charles dans sa marche. Mais Turenne répondit : « Je suis si persuadé que le duc trompe le roi, que, quelque positifs que soient les ordres, j'aime mieux m'exposer à porter ma tête sur un échafaud, que de risquer de tout perdre en obéissant. » Il continua à serrer l'armée du duc ; mais il ne put empêcher sa jonction avec les troupes du prince. Ces deux corps réunis, montant à vingt mille hommes, campèrent sur les bords de la Seine et de la Marne, près d'Ablon, et Turenne, qui n'en avait que huit mille à leur opposer, prit, vis-à-vis, une position avantageuse, près de Villeneuve-Saint-Georges, se retranchant derrière un bois, dans l'angle que forme la rivière d'Hyères en tombant dans la Seine. Ces deux armées s'observèrent tout le 7 de septembre. Pendant ce temps on entama et l'on continua une foule de négociations, dont la plus remarquable fut celle du cardinal de Retz.

La retraite du ministre avait opéré une révolution totale dans les esprits. eux qui étaient auparavant les plus emportés contre la cour, convenaient que cette complaisance demandait un retour d'égards. Tout le peuple se serait volontiers jeté entre les bras de son roi. Les vœux les plus pressés des Parisiens étaient de le voir revenir au milieu d'eux. Témoin de ces dispositions, Gondi crut qu'il pouvait se donner l'honneur du retour, et que ce ser-Ce éclatant effacerait ses démerites passés. Il fit reconnaître à Monsieur que tout allait en décadence dans son parti ; que, malgré le secours de l'armée lorraine, il n'y avait plus rien à espérer, et qu'il fallait s'accommoder avec la cour, à quelque condition que ce fût. Gaston en convint et remit ses intérêts entre les mains du coadjuteur. Il provoqua une

assemblée des principaux du clergé et de la bourgeoisie, dans laquelle il fut résolu qu'on ferait au roi une grande députation pour le prier de revenir à Paris. Gondi se rendit à Compiègne à la tête de ces députés, qui lui formaient un cortège imposant. D'abord il reçut des mains du roi le chapeau de cardinal, qui était depuis si longtemps l'objet de ses vœux. Ensuite il se mit à négocier ; mais il n'avait point, si l'on peut ainsi parler, si beau jeu qu'il se l'était promis. Les ministres n'ignoraient pas ce qui se passait à Paris. Ils savaient que si les rebelles venaient à composition, c'était moins par amour de la paix que par nécessité. La reine, à la vérité, écouta d'abord assez favorablement les premières propositions, comme une personne qui veut en finir ; mais les amis du cardinal, Servien, Le Tellier, Ondedey, se déliant de sa facilité, la retinrent. Ils se firent renvoyer la conclusion, et épuisèrent, sans terminer, toutes les offres du coadjuteur, jusqu'à celle que faisait le duc d'Orléans de se retirer à Blois et de ne plus se mêler de rien, pourvu qu'on assurât son état, celui des princes et de leurs partisans, par une amnistie honorable, des gouvernements et des charges lucratives.

Ce qu'il demandait fut accordé. Une amnistie générale proposée par la cour, sous la condition que les princes désarmeraient trois jours après sa publication, n'excepta de sa faveur que ceux qui seraient trouvés coupables de délits envers les particuliers. Mais, dans cette exception, les princes crurent apercevoir une réserve insidieuse pour rechercher leurs partisans, attendu qu'il était impossible que des lésions particulières n'eussent pas été la suite de l'état d'hostilité par lequel on avait passé, et ils demandèrent une modification de l'amnistie. De là, de nouvelles négociations et de nouvelles demandes, que la cour, quelques mois plus tôt, aurait sans doute accueillies avec le plus grand empressement, mais qu'elle rejetait alors, parce qu'elle voyait jour à rentrer dans ses droits sans grâce ni conditions. Turenne, tenant toujours en échec l'armée lorraine, avait mandé à la reine qu'elle pouvait traîner les négociations en longueur tant qu'elle voudrait. « Les princes, disait-il, ont beau débiter qu'ils me forceront à une bataille ou à mourir de faim, je ne crains d'eux ni violence, ni surprise, et je serai toujours maître de me retirer quand je le jugerai à propos. » En effet, la conduite des troupes lorraines et de leur chef n'était pas propre à les faire

redouter. Il y avait toujours presque autant d'officiers à Paris qu'au camp, quoique les Parisiens ne les vissent pas de bon œil. Ceux-ci se moquaient d'eux publiquement, et plaisantaient sur leurs discours, au sujet de l'armée royale, qu'ils se vantaient de battre quand ils le voudraient. On les déliait d'exécuter ces menaces fanfaronnes, que bientôt Turenne rendit aussi ridicules qu'elles étaient vaines. Après avoir rempli son objet, qui était de fatiguer les Parisiens par la présence des soldats étrangers, tous pillards et indisciplinés, d'amuser les princes par des négociations, de les décréditer, de détacher d'eux le peuple et ses chefs, Turenne, à l'aide des ponts qu'il avait jetés sur la rivière d'Hyères pour faciliter ses fourrages, décampa le 4 octobre sur le soir, et gagna le lendemain Corbeil, laissant l'armée ennemie bien étonnée de sa retraite. Elle se fit avec le plus grand ordre, et sans coup férir. Cette surprise, qui ôtait à Condé le moyen de tenter une affaire décisive, le mit en fureur, et il s'exhala en plaintes amères et en paroles outrageantes contre Tavannes et Vallon, qu'il avait laissés au camp pendant qu'il était malade à Paris. « Ce sont des ânes, disait-il, auxquels il faut envoyer des brides. » Les Lorrains et les Espagnols furent moqués et chahutés par les Parisiens, qui s'amusaient de tout. Le peuple, de l'extrême affection pour eux, passa à la haine, et le duc de Lorraine lui-même fut insulté dans les rues. Depuis ce jour il s'en écoula peu pendant lesquels Condé n'eût à craindre d'être livré à ses ennemis, ou forcé de mettre Paris en feu pour se défendre. il s'ennuya de cette situation critique, et fatigué également des formes du palais, des inconséquences du Parlement, de l'importance des bourgeois, de l'insolence de la populace, plus pas encore des négociations qu'on rendait interminables, il s'abandonna entre les mains des Espagnols ; et, le 18 octobre, il prit, avec le duc de Lorraine, le chemin de la Flandre par la Picardie.

En partant, il recommanda à Monsieur de ne point rendre la ville sans avoir obtenu des conditions avantageuses pour eux deux et pour leurs partisans les plus distingués. C'était présumer que Gaston serait plus maître du peuple que ne l'avait été Condé ; mais les Parisiens, qui s'étaient passionnés contre Mazarin sans trop savoir pourquoi, et parce qu'on avait eu l'art de leur inspirer de la haine, revinrent d'eux-mêmes à leur devoir, sitôt

qu'ils eurent sous les yeux des exemples de soumission. La députation du clerge en provoqua d'autres. Les six corps des marchands envoyèrent à Pontoise, où était la cour, des députés, qui furent très-bien reçus et traités aux dépens du roi. Après eux, les colonels des quartiers, un bourgeois et un officier de chaque, compagnie, au nombre de cent quarante-neuf, allèrent à Saint-Gertu (11 Il coniufrer Sa Majesté de revenir *dans sa bonne ville*. Ils furent accueillis avec encore plus de distinction que les autres, non-seulement traités aux dépens du roi, mais servis par ses officiers, au bruit des timbales et des trompettes, et visités pendant le dîner par le jeune monarque lui-même et le duc d'Anjod'Anjour son frère. Il faut être Français pour concevoir l'effet de pareils égards marqués à propos. Le peuple, en apprenant l'accueil fait à ses députés, devint ivre de joie ; et ils se faisaient raconter les détails, se répétaient es uns aux autres les plus petites particularités, et finissaient toujours par cette question : « Quand reviendra-t-il ? »

Le duc d'Orléans, effrayé de cet enthousiasme général, leur criait de ne pas de hâter ; de lui donner le temps de finir son traité ; que leur empressement rompait toutes ses mesures. Eh ! qu'importait à ce peuple détrompé l'intérêt des chefs qui l'avaient séduit et entraîné dans la révolte ! Tous savaient qu'ils n'avn'avaient rien à craindre du rétablissement de la puissance royale, qu'il ne pouvait au *contraire lui en revenir que de la sûreté et de la tranquillité. La partie du Parlement restée à Paris, et l'Hôtel-de-Ville, voulurent aussi faire ie du Parlem mais la cour tint ferme à les regarder comme interdites, et députations reçus en corps, les membres se mêlèrent du moins parmi les autres députés. Ils annulèrent aussi d'eux-mêmes, ou regardèrent comme autres dé et sans force, toutes leurs dispositions séditieuses : élections irrégulières d'un gouverneur et d'échevins antiroyalistes ; création d'un conseil d'union, concession du titre de lieutenant général au duc d'Orléans, et de celui de généralissime à Condé. Gaston connut alors à quoi doivent s'attendre les sujets les plus élevés, les princes du sang même, quand ils se séparent du roi. C'est du trône qu'ils tirent tout leur éclat ; et s'ils accoutument les peuples à mépriser l'autorité, tôt ou tard ils en sont punis par le mépris où ils tombent

eux-mêmes. duc d'Orléans avait peine à s'avouer cette vérité humiliante, dont il faisait partout l'expérience ; il aurait voulu se persuader à lui-même et persuader aux autres qu'il pouvait résister avec succès s'y obstinait, et qu'il ne cédaient que par condescendance. Le cardinal de Retz décrit assez plaisamment le combat entre la vanité de Gaston et sa crainte. « Ne ferais-je pas demain la guerre, dit-il au prélat, et plus tacilei, ment que jamais ? –

Oui, monsieur. – Le peuple n'est-il pas toujours a moi ? – Sans doute, monsieur. – Monsieur le Prince ne reviendra-t-il pas à moi, si je le demande ? – Je le crois, monsieur. – L'armée d'Espagne ne s'avancera-t-elle pas, si je le veux ? – Toutes les apparences y sont, monsieur. » – « Gaston, ajoute le coadjuteur, sentait le ridicule de ces questions, et il ne se les permettait qu'afin qu'on le réfutât, et afin de pouvoir dire ensuite qu'il aurait fait merveille, si on ne l'avait retenu, a peu près, disait Madame, moitié riant, moitié pleurant, à peu près comme Trivelin dit à Scaramouche : Que je t'aurais dit de belles choses si tu avais eu assez d'esprit pour me contredire ! » Ainsi ces grands événements qui attirent l'attention de l'univers, considérés sous un autre point de vue, ne sont souvent que des comédies, dont les acteurs, s'ils étaient vus de près, inspireraient plus de pitié que d'estime. La fronde se termina comme une pièce de théâtre. Après les incidents qui formèrent l'intrigue et soutinrent l'intérêt, l'arrivée du principal personnage opéra le dénouement. Les autres disparurent de dessus la scène, la toile tomba, et il ne resta plus de ces troubles qu'un souvenir, qui fut bientôt effacé par les années brillantes de Louis XIV.

Le 21 octobre, trois jours après le départ du prince de Condé, le monarque rentra dans sa capitale, au milieu des acclamations du peuple, dont la joie se signalait par des transports difficiles à dépeindre. Il n'était lié par aucune promesse d'amnistie, et avait la liberté de punir s'il le voulait ; mais le châtement ne fut pas sévère : il se borna même aux plus coupables. Louis fit dire à son oncle de quitter Paris, et il obéit. Mademoiselle, prévenant l'ordre qu'elle aurait reçu de se retirer dans une de ses terres, s'y exila d'elle-même. Plusieurs gens de qualités, et d'autres personnes turbulentes de différents états, jugés et condamnés par leur propre

conscience, se cachèrent et s'enfuirent. Les duchesses de Montbazon et de Châtillon auraient bien voulu paraître à la cour ; mais elles eurent défense de s'y montrer, et partirent pour leurs châteaux. Le duc de Beaufort suivit le duc d'Orléans, non sans regret d'abandonner le petit empire qu'il s'était formé dans les halles. Le fils de Broussel rendit la Bastille, sitôt qu'on le menaça de le faire pendre s'il se laissait assiéger. Enfin, le lendemain de son entrée, le roi tint son lit de justice au Louvre. Il y réunit les conseillers de Paris à ceux de Pontoise : les premiers n'essuyèrent ni reproches ni réprimandes. Il fut seulement défendu à dix ou douze d'entre eux, qui n'avaient pas été appelés à cette séance, de demeurer à Paris. Dans cette défense furent compris quelques membres des autres compagnies, en petit nombre ; tous les officiers des princes de Condé et de Conti, et même les femmes attachées au service de la duchesse de Longueville.

Dans ce lit de justice, le roi fit lire et enregistrer un édit qui interdisait au Parlement toute délibération sur le gouvernement de l'État et des finances, toutes procédures contre les ministres qu'il lui plairait de choisir. Il contenait aussi des règles de discipline, faites pour l'honneur et l'indépendance de la compagnie : notamment celle de ne point permettre à ses membres de prendre des habitudes trop grandes dans les palais des princes et des grands ; en recevoir présents, gratifications ou pensions, et même d'assister aux con-Seils où se traitaient leurs affaires économiques et domestiques. Du reste, le monarque accorda une amnistie générale qui rassura les esprits, et remit partout l'ordre et la tranquillité. Le cardinal de Retz se trouva au Louvre quand le roi arriva. La reine dit à son fils de l'embrasser, « comme celui à qui il devait particulièrement son retour à Paris. » Cependant il n'y avait véritablement contribué qu'en ce qu'il ne s'y était point opposé. En quittant le Louvre, il alla, si l'on en croit Joly, insinuer au duc d'Orléans de se mettre en défense, et de ne se point laisser opprimer par la puissance royale ; mais lui-même prétend qu'il laissa seulement entrevoir à Gaston la possibilité amener le peuple, de faire de nouvelles barricades, et de s'emparer de la personne du roi. Il dit que le duc de Beaufort conseillait fortement cette entreprise ; que pour lui, il se contenta d'assurer Gaston que, si le prince s'y déterminait, il l'appuierait de

tous le crédit qu'il avait encore auprès du peuple. C'était certainement pousser la rébellion jusqu'où elle pouvait aller. Cependant Anne d'Autriche voulut bien ne punir le prélat que par l'éloignement : encore ne s'y détermina-t-elle que lorsqu'elle se fut assurée, par diverses tentatives, qu'il lui serait impossible de faire revenir Mazarin, et d'assurer la tranquillité de son ministère, tant que Gondy resterait, à Paris. Elle lui offrit l'ambassade de Rome, où on lui promettait de ne le laisser que trois ans ; cent mille francs pour payer ses dettes, une pension de cinquante mille écus, et cinquante mille autres comptant pour se mettre en équipages.

Le coadjuteur dit qu'il ne refusa ces offres que parce qu'on ne voulait rien donner à ses partisans intimes ; et il veut faire entendre qu'il fut victime de amitié ; mais il y a plus d'apparence qu'il se crut encore en état d'intimider la cour et de se faire acheter plus chèrement. Il continua de retenir autour de lui une espèce de garde, qui montait quelquefois jusqu'à deux cents gentilshommes. Ce n'était qu'avec cette escorte qu'il quittait son fort de l'archevêché, où il avait toujours des munitions qui rendaient ce poste capable de résistance. Quand il allait à la cour, il y portait un air de morgue et de hauteur, et il rejetait dédaigneusement toutes les conditions qui n'étaient pas précisément celles qu'il prétendait imposer. Son insolence alla si loin, que le conseil donna des ordres pour l'arrêter, et même pour l'attaquer à main armée, si on ne pouvait le saisir autrement. « Ces ordres, dit-il, n'étaient guère différents de ceux qui furent donnés au maréchal de Vitry, lorsqu'il tua le maréchal d'Ancre. » Les vrais amis de Gondy, qui voyaient qu'il se perdait, vinrent à la fin à bout de l'engager à relâcher quelque chose de ses prétentions. Il se détermina à traiter directement avec le cardinal Mazarin, auquel il écrivit. Sur la foi de ce traité entamé, il vint au Louvre, mais accompagné. Il y fut arrêté le 10 décembre, et conduit à Vincennes, sans que le peuple, dont on craignait le ressentiment, eu témoignât aucun. Il y eut seulement quelques démonstrations de chagrin de la part du clergé : le chapitre de la cathédrale ordonna des prières de quarante heures ; mais l'archevêque, oncle du coadjuteur, les lit cesser.

Turenne, cependant, après avoir ramené le roi à Paris, avait volé aux frontières, qui, pendant tout le cours de la campagne, étaient restées presque

entièrement dégarnies. Aussi les Espagnols avaient-ils repris Gravelines, Mardik et Dunkerque ; et Condé, malgré la séparation du duc de Lorraine, avait signalé son arrivée au milieu d'eux par la prise de Château-Porcien, de Rélhei, de Saint-Menehould et de Bar-le-Duc. Turenne s'attacha aux pas de ce dernier, et laissant derrière lui toutes les villes, au moyen de quelles le prince avait espéré retarder sa marche, et qui n'avaient servi qu'à l'affaiblir lui-même, par les garnisons qu'il y avait laissées, il le harcela sans relâche et le poussa jusque dans le Luxembourg, où il le força d'hiverner ; puis, revenant sur ses pas, il réduisit facilement la plupart des places qu'il avait négligées en passant, et fit leurs garnisons prisonnières. Ainsi l'ennemi, malgré ses succès et contre son attente, se vit réduit à aller prendre ses quartiers d'hiver hors de France.

L'éloignement de la Catalogne et de l'Italie n'avait pu manquer d'y rendre la campagne encore plus malheureuse qu'en Flandre. Don Juan d'Autriche avait fait rentrer Barcelone et une partie du Roussillon sous l'obéissance des Espagnols, et Casal, retenue depuis plus de vingt ans par les Français, était tombée aussi en leur pouvoir, et avait été restituée par eux au duc de Mantoue, dont la France s'estima heureuse d'obtenir la neutralité.

Pendant que le cardinal de Retz ressentait, dans la contrainte et la solitude de la prison, tous les tourments que peut souffrir un ambitieux enchaîné par son rival, Mazarin se promenait sur la frontière, au milieu des armées françaises, et jouissait de l'honneur des derniers succès que les généraux lui déféraient. Il était redevable de ces égards à la puissance qu'il conservait à la cour, où il disposait de tout, quoique éloigné. Il s'en rapprocha, après s'être fait quelque temps désirer, et arriva à Paris le 3 février, accompagné de Turenne et des principaux officiers de l'armée, cortège flatteur, dont l'éclat fut encore rehaussé par le monarque, qui alla au-devant de lui jusqu'à six lieues. La reine le reçut avec des transports de joie qui n'étaient pas nouveaux, mais qui étonnaient toujours ; car plusieurs recherchaient encore par où il avait mérité sa fortune. Les autres, éblouis par son bonheur, brûlaient leur encens devant l'idole, sans s'embarrasser si elle en était digne : toute la France tomba à ses genoux. Les Parisiens lui firent une espèce d'amende honorable de leurs insultes excessives, par des

hommages qui ne l'étaient pas moins. Ils lui donnèrent à l'Hôtel-de-Ville une fête dans laquelle on lui prodigua presque tous les honneurs réservés jusqu'alors au souverain. Des édits bursaux, que le ministère présenta au Parlement, sous le motif ordinaire de fournir aux dépenses de la guerre, n'éprouvèrent point de difficultés. On dit que le cardinal, voyant la nation si inconstante, se confirma dans le mépris qu'il avait déjà conçu pour elle ; et que la trouvant si docile, il ne se fit point de scrupule delà piller et d'entasser des trésors immenses pour n'être plus exposé, en cas de disgrâce, à la disette qu'il avait quelquefois éprouvée pendant sa retraite forcée chez l'étranger.

Comme un bonheur en entraîne ordinairement un autre, le ministre n'eut, pour ainsi dire, besoin que de se prêter aux événements pour éteindre les dernières étincelles de la guerre civile. Depuis que Paris s'était rendu, le foyer des troubles existait à Bordeaux. Le duc de Vendôme, entrant avec une flotte dans la Garonne, lui coupa toute communication avec les Espagnols ; et cette ville, resserrée de plus en plus, fut bientôt menacée de la famine. Le comte d'Harcourt, qui avait, commencé à la cerner, venait à la vérité de fausser lui-même ses serments, et de manquer à la fidélité dont il avait donné tant de preuves ; Saisi de l'esprit de vertige dont les meilleures têtes n'avaient point été exemptes, et de l'idée romanesque de se faire une souveraineté en Alsace, à la faveur de l'occupation que Condé donnait aux armées françaises, il avait et Philisbourg. Le duc de Candale, fils du duc d'Épernon, nommé avait traversé la France avec la cavalerie de son armée, et surpris en effet pour le remplacer devant Bordeaux, n'avait pas ses talents militaires ; mais déjà il n'en était plus besoin. La faction se consumait elle-même par la mésintelligence du prince de Conti et delà duchesse de Longueville : mésintelligence que leurs conseils et leurs domestiques fomentaient. Il y avait entre eux ces agents une émulation intéressée à traiter avec la cour. Ceux du frère voulaient prévenir auprès du ministre ceux de la sœur, et réciproquement, afin d'avoir l'honneur de la pacification, et d'en tirer une récompense personnelle.

Mazarin écoutait tout le monde, et ne se pressait pas de conclure, parce que le retard faisait que les négociateurs se traversaient, et que le parti se

ruinait de lui-même.

Pendant ces délais, il se passait des scènes sanglantes à Bordeaux. Lorsque Lenet et Marsin, agents de Condé restés dans la ville avec Conti et la duchesse de Longueville, voulurent se couvrir de l'autorité apparente du Parlement, à l'exemple des frondeurs de la capitale, ils ameutèrent la populace, dont ils se servirent pour intimider la compagnie. Cette populace prit l'habitude de s'assembler à l'*Ormée*, promenade de Bordeaux. De là, au signal des chefs partisans des princes, elle se répandait dans la ville, insultait, frappait, pillait ceux qu'on lui indiquait comme *mazarins*. Contre cette féroce cabale, dont un nommé Dure-Tête, simple artisan, était chef, se forma l'association du *Chapeau-Rouge*, ainsi appelée du nom d'une des rues de la ville. Celle-ci était composée de la meilleure bourgeoisie. Plusieurs fois les deux troupes en vinrent aux mains : les *ormistes*, plus nombreux, eurent souvent l'avantage, et signalèrent leurs victoires par toutes sortes de cruautés contre les chapeaux-rouges. Beaucoup de ceux-ci quittèrent la ville, avec les principaux du Parlement, que le roi transféra à Agen.

Bordeaux était réduit à cet état d'anarchie, lorsqu'on parla de traiter avec la cour. Au lieu de se tenir unis et de faire cause commune, les agents du prince absent, ceux de Conti, ceux de la duchesse de Longueville se brouillèrent, et brouillèrent leurs maîtres sur des prétentions qu'ils affectaient exclusivement l'un pour l'autre. Le ministre augmenta la division, en se montrant disposé à accorder des préférences. Chacun tâcha de les mériter par une soumission plus prompte et plus étendue, et le résultat de cette conduite fut que la cour imposa la loi qu'elle voulut. On accorda à la princesse de Condé la liberté de suivre son mari en Flandre ou en Espagne, avec son fils et tous ses partisans un peu notables. Marsin fut de ce nombre, et il eut la faculté d'emmener avec lui les régiments du prince et du duc d'Enghien, leurs gardes et leurs gendarmes, en tout deux mille cinq cents hommes qui traversèrent la France avec étape pour se rendre à Stenay. Le prince de Conti et la duchesse de Longueville, sa sœur, furent relégués en des séjours éloignés de la cour. jusqu'à ce que leur bonne conduite les y fit rappeler. Quelques seigneurs subirent le même sort, mêlé

d'indulgence et de rigueur, On donna une amnistie générale pour Bordeaux et les petites villes adjacentes plus ou moins marquées de la tache de la révolte. Il n'y eut d'excepté que Dure-Tête, chef de l'*Ormée*, et cinq de ses compagnons les plus coupables, dont on fit un exemple. Ce fut le seul sang que la vengeance royale se permit de répandre. Elle ne crut pas non plus devoir laisser sans punition, à la face de l'univers, la rébellion du prince de Condé, qui, par le traité qu'il avait fait avec les Espagnols, devait rester maître de toutes les places qu'on enlèverait à la France. Ce même Parlement de Paris, dont beaucoup de membres pouvaient se reprocher de s'être rendus ses complices, lui fit son procès comme l'avait prédit le coadjuteur. Le jeune monarque y assista, et y porta l'extérieur d'un homme touché. On déclara Condé criminel de lèse-majesté. Il fut dépouillé de tous ses emplois, charges et gouvernements, auxquels le roi nomma ; et condamné à mort, sans spécifier le genre de supplice, par respect pour le sang royal. Quant aux autres chefs départi, ils s'éclipsèrent sans qu'on parût presque les remarquer. Le duc d'Orléans se retira à Blois, d'où il ne venait que rarement à la cour, médiocrement caressé par le monarque et sa mère, peu regardé des courtisans, mais très-fêté par le ministre, qui se faisait un honneur de le traîner, pour ainsi dire, à son char. Sa fille, Mademoiselle, mena longtemps une vie errante dans ses châteaux. Il se trouva toujours des obstacles aux mariages qui convenaient à sa naissance ; et elle fut à la fin obligée d'acheter, par le sacrifice d'une partie de ses grands biens, le droit d'épouser un gentilhomme (Lauzun) qui la méprisa. La duchesse de Longueville, ne pouvant se passer d'intrigues, après avoir renoncé à celles de l'amour et de la politique, trouva à se satisfaire dans la dévotion. La guerre entre les solitaires de Port-Royal et les jésuites commençait à s'animer. La duchesse se déclara pour les premiers, et se donna du moins le plaisir d'être du parti que la cour n'aimait pas. Le prince de Conti fit sa paix en épousant, dans les premiers jours de 1654, Anne-Marie Martinozzi, une des nièces du ministre, précisément à l'époque où Mazarin pressait la condamnation de son frère au Parlement. Il vécut sans éclat, bon mari, bon père, plus heureux dans cette espèce de vie privée, qu'il ne l'avait été dans le tracas des affaires. Le duc de Beaufort, qui obtint du roi la survivance de

la charge d'amiral de France que possédait son père, se distingua dans diverses expéditions maritimes ; et en 1669, s'étant mis à la tête d'une troupe de volontaires, auxquels le roi permit d'aller au secours des Vénitiens, en Candie, il trouva une mort honorable sur la brèche de la Canée. Les grands seigneurs qui avaient participé aux troubles furent peu employés sous le règne de Louis XIV, malgré leur mérite personnel ; et leurs enfants ont quelquefois eu peine à effacer la tache de leurs pères. Quant aux brouillons inférieurs, beaucoup de leurs noms rayés des matricules de la magistrature, en ont disparu totalement ou n'existent plus que dans des conditions subalternes.

Le cardinal de Retz causa encore quelques inquiétudes à la cour. De coadjuteur, il devint, pendant sa prison de Vincennes, archevêque de Paris. par la mort de son oncle. On lui demanda sa démission, et l'on mit sa liberté « le prix. Il la donna ; et en attendant la ratification de Rome, qui la refusa par haine contre Mazarin, et sur les instances mêmes du démissionnaire, il fut transféré dans le château de Nantes, d'où il se sauva, et se rendit à Rome, où il fut revêtu du *pallium*, décoration confirmative de son titre. En s'échappant, il fit une chute dont il demeura estropié toute sa vie. Pendant qu'il errait en Flandre, en Espagne, à Rome, en Allemagne, un curé de la Madeleine, nommé Chassebras, qu'il avait fait son grand-vicaire, soutenait ses intérêts avec une intrépidité et une intelligence singulières. Il donnait des mandements au nom du cardinal, et interdisait les grands-vicaires nommés par le chapitre à la prière de la cour, lançait des monitoires contre les persécuteurs de son archevêque, et les menaçait d'excommunication. Ces pièces passèrent pour être l'ouvrage des solitaires de Port-Royal, que la cour commença à regarder comme possédés de l'esprit de rébellion, et acharnés à le répandre parmi le peuple, soupçon dont le ministère ne s'est jamais défait. On dit qu'elles s'imprimaient dans la tour de Saint-Jacques-la-Boucherie ; et malgré la multitude et la vigilance des espions, elles parvenaient toujours entre les mains des personnes dont elles devaient être connues, ou elles se trouvaient affichées à propos partout où il était besoin, sans que les recherches et les menaces du ministère aient jamais pu

intimider le grand-vicaire et ses coopérateurs, qui se cachaient, mais qui agissaient toujours.

Comme ces ouvrages étaient bien écrits, ils faisaient impression. Le clergé demandait son archevêque, le peuple murmurait ; et si Gondi eût su seconder le zèle de ses partisans, par une conduite réglée et par sa persévérance, peut-être aurait-il forcé la cour à lui laisser son archevêché ; mais il se lassa de souffrir. Si l'on en croit Joly, qui l'accompagna toujours, il avait contracté dans ses voyages le goût d'une vie libre, exempte de devoirs, d'assujettissements, et même de bienséance ; vie qu'il désira de pouvoir continuer. Il prit donc le parti de transiger avec la cour. On lui donna de grosses abbayes en échange de son archevêché. Il fixa sa demeure en Lorraine, et paya ses dettes à la longue. Sur la fin de sa vie, il obtint la permission de revenir à Paris ; et cet homme, qui ne s'était pas contenté du premier rang après les princes, dans la capitale, s'estima heureux de pouvoir y finir ses jours, presque inconnu. Mais il ne céda son archevêché qu'après la mort de Mazarin, auquel il ne voulut pas donner la satisfaction de le rendre témoin de son humiliation.

La fronde finit par la dispersion des chefs, et la guerre cessa dans l'intérieur du royaume ; mais elle s'anima sur les frontières contre les Espagnols aidés de la capacité et des conseils du prince de Condé, lesquels, heureusement pour la France, ne furent pas toujours suivis. Il était entré cette année même pour la au mois de juin, à la tête de vingt-cinq à trente mille combattants, et avec le titre de généralissime des armées espagnoles. Déjà il avait passé la Somme, et après avoir pris et ruiné, pour l'exemple, la mauvaise place de Roye, où la noblesse de Picardie avait osé l'attendre, il se proposait d'établir le foyer des hostilités aux environs de la capitale, lorsque Turenne, qui venait d'abandonner la Champagne, posant son camp à quelques lieus de lui, l'arrêta tout d'un coup avec une armée moindre de moitié. Trop faible pour hasarder une bataille, Turenne ne laissa pas de proposer de passer l'Oise, qui séparait les deux armées, et de tenir perpétuellement l'ennemi en échec, en le côtoyant toujours. Ainsi, observait-il, l'armée deviendra plus que suffisante pour empêcher les progrès des Espagnols, tant parce qu'ils ne pourraient attaquer les villes sur

la Somme, situées dans un terrain marécageux, sans s'affaiblir par l'éloignement nécessaire de leurs quartiers, que parce que, s'ils osaient avancer au delà, et marcher sur la capitale, ils courraient le danger d'être coupés de Cambrai, où se trouvaient leurs magasins. Cet avis fut adopté par le conseil du roi, qui s'était transporté au camp avec Mazarin.

Mais, en présence d'un général tel que Condé, il ne fallait pas moins que l'habileté de Turenne pour exécuter un tel plan. Ces deux grands hommes épuisèrent tout ce que leur expérience dans l'art de la guerre leur avait appris, l'un pour joindre son adversaire, et l'autre pour l'éviter. Ils tâchèrent en vain de se surprendre l'un l'autre ; et jamais la diversité des attaques, dont Condé eut toujours le choix, comme étant le plus fort, ne put rencontrer Turenne au dépourvu, ni lui faire hasarder le moindre mouvement dont le prince pût tirer avantage. Sur la fin de la campagne cependant, aux environs de Péronne, il y eut un moment où la prévoyance du général français pensa être mise en défaut. Une fausse manœuvre du maréchal de La Ferté qui commandait l'aile gauche, fut sur le point de le commettre avec l'armée ennemie, et de l'exposer à être battu par Condé, ainsi que, dix ans auparavant, ce même La Ferté avait pensé faire battre Condé par Melos à Rocroy. Turenne obvia à cette faute par un changement rapide de position, qui lui donna le temps de se retrancher, et sa situation était déjà respectable quand l'armée ennemie arriva en présence, excédée de chaleur et de soif. Condé néanmoins voulait attaquer ; mais plus ménager de la fatigue et du sang des soldats, le comte de Fuensaldagne, qui commandait la portion espagnole de l'armée, s'y opposa, et l'action fut remise au lendemain. Turenne mit à profit ce délai, et pendant la nuit il augmenta ses défenses à tel point que Condé lui-même jugea impossible de le forcer. Il éclata en plaintes amères contre Fuensaldagne, et ses reproches accrurent la mésintelligence qui existait déjà entre eux, et qui ne nuisit pas peu aux opérations de cette campagne et des suivantes. Rebuté de l'inutilité de ses essais pour forcer Turenne au combat, Condé se détermina enfin à repasser la Somme, et se dirigeant d'abord sur Arras, pour amener l'ennemi de ce côté, il tourna subitement sur la frontière de la Champagne, et investit Rocroy, théâtre de ses premiers triomphes, dont alors il travaillait lui-même

à anéantir les fruits. Turenne, qui tenait pour maxime qu'à moins de faire des fautes on était toujours sûr de forcer une armée dans ses lignes, eut l'air de le suivre ; mais la campagne jusqu'alors avait été si heureuse par l'exacte fidélité à suivre le plan qu'on s'était tracé, qu'il continua d'en faire la règle de sa conduite, et il évita le prince, qui aurait pu lever ses quartiers pour revenir sur lui. D'accord avec les instructions de la cour, il rabattit donc sur Mouzon, afin de se dédommager, s'il y avait lieu, de la perte qui pourrait être faite de Rocroy. Les deux places se rendirent à deux jours de distance. Turenne tint encore quelque temps la campagne pour couvrir le siège de Sainte-Menehould que faisait le maréchal Du Plessis-Prastin. La ville prise, la dévastation du pays, la disette de fourrage, l'humide de la saison et le besoin naturel de repos, contraignirent, comme de concert, les deux armées à prendre leurs quartiers d'hiver. Ainsi fut terminée celle savante campagne, objet de l'étude et de l'admiration des gens de l'art, et dont la France recueillit tout l'avantage, en faisant évanouir les espérances assez fondées qu'avait pu concevoir l'ennemi.

En Italie, la guerre se suivait avec mollesse, et moins pour faire des conquêtes que pour retenir le duc de Savoie dans l'alliance de la France. Une victoire douteuse à la Roquette sur le Tanaro, remportée par le maréchal de Grancey sur le marquis de Caracène, produisit cet effet et n'en eut point d'autre. Les succès furent aussi partagés en Catalogne. Les Espagnols échouèrent devant Roses, où ils furent battus par le maréchal d'Hocquincourt, et les Français devant Girone, où don Juan d'Autriche leur rendit la pareille et rejeta le maréchal dans le Roussillon.

On profita du loisir des quartiers d'hiver qui suivirent cette campagne laborieuse pour s'occuper du sacre du roi, que les troubles du royaume avaient fait différer jusqu'alors. Quatre princes du sang y manquèrent, le duc d'Orléans, toujours relégué à Blois, le prince de Conti, qui commandait en Roussillon, le prince de Condé et le duc d'Enghien, son fils, que la rébellion retenait hors du royaume. Louis XIV, après son sacre, qui eut lieu au mois de juin, parut comme un soleil levant qui dissipa tous les nuages des factions. Ce n'est cependant pas de ce moment qu'on peut dire qu'a commencé son administration. Depuis 1643 qu'il parvint au trône, à l'âge

de cinq ans, jusqu'à sa majorité en 1651, on a vu qu'il figura très-peu dans le gouvernement. L'histoire de ce temps n'est que celle de la régence de sa mère et de la fronde. Depuis sa majorité, pour les événements publics, Mazarin absorba toute l'autorité et la conserva jusqu'à sa mort. Cependant on trouve déjà dans ces deux époques des faits applicables au jeune monarque, des nuances de caractère, comme des traits qui ne sont pas encore la physionomie, mais qui annoncent ce qu'elle sera, traits qu'il ne faut pas laisser perdre.

Mazarin avait été établi surintendant de l'éducation des deux frères, Louis et Philippe. Il paraît qu'il s'appliqua, de l'aveu de la reine-mère, à *viriliser* un et à *efféminer* l'autre. Louis, d'une taille avantageuse, déjà imposant, sans avoir rien de dédaigneux, sérieux sans air d'humeur, attirait le respect dans un âge où l'on n'a coutume que de plaire. Philippe avait en amabilité tout ce que son frère avait de majestueux. On lui inspira, on lui souffrit le goût de la parure et des ajustements, tandis qu'on accoutuma de bonne heure l'aîné à *faire le roi* ; mais de peur qu'il *n'échappât à ses lisières*, le cardinal eut soin de l'entourer d'amusements propres à le retenir dans sa dépendance.

Le prélat vit avec satisfaction le jeune monarque se renfermer presque exclusivement dans la compagnie de ses nièces et en faire sa société habituelle. Il en avait fait venir sept d'Italie, toutes jeunes, vives, spirituelles et enjouées. Entre elles se distinguaient les deux aînées, Laure et Olympe, qui eurent pour fils deux des plus grands capitaines de ce siècle, le duc de Vendôme et le prince Eugène, mais surtout Marie Mancini, qui fut depuis la connétable Colonne. Ce n'était pas une beauté ; mais, âgée de quatorze à quinze ans, avec de l'esprit et une coquetterie prononcée, il ne lui fut pas difficile de toucher un cœur neuf, qui *cherchait maître*, ni à l'oncle, qui avait ses vues, de fixer le roi dans le cercle de ces jeunes et aimables personnes.

La galanterie n'empêchait pas Louis de s'appliquer à acquérir des connaissances et des qualités, non point de celles qui font un homme instruit (à cet égard l'abbé Beaumont de Péréfixe, son précepteur, qu'il fit archevêque de Paris, ne put s'enorgueillir de lui), mais de celles qui étaient

nécessaires à son rang. Étonné de ses progrès, Mazarin, qui l'avait approfondi, disait au maréchal de Grammont, qui le félicitait sur les dispositions qu'il supposait au roi à se laisser conduire : « Monsieur le maréchal, vous ne le connaissez pas. Il y a en lui de l'étoffe pour faire quatre rois et un honnête homme. » Le même disait au maréchal de Villeroy, à l'issue d'une audience donnée par ce prince aux députés de Bourgogne : « Avez-vous pris garde, monsieur, comme le roi écoute en maître et parle en père ? Il se mettra en chemin un peu tard, mais il ira plus loin qu'un autre. » Mazarin lui fit faire ses premières armes assez durement. Point d'équipage, point de table ; il était toujours à cheval, même en route, et mangeait chez le général. On ne le ménagea pas davantage sur les dangers. On le laissait visiter les tranchées et courir aux escarmouches à travers les balles et les boulets, qui tombaient autour de lui sans qu'il en parût ému.

Au retour de ses campagnes, dans lesquelles il se passait toujours quelques faits à l'honneur du prince, qu'on se plaisait à citer, on peut juger comment le jeune monarque était reçu dans une cour idolâtre, où il ramenait les plaisirs. Dans sa jeunesse, Louis XIV ne se contentait pas d'être spectateur des fêtes, il aimait à y figurer avec ses courtisans ; par là elles devenaient plus animées, plus agréables à lui-même et au peuple. La reine et le cardinal tiraient une espèce de vanité des applaudissements qu'excitaient toujours, quand il paraissait en public, son grand air et sa bonne grâce. On donnait des carrousels, on faisait des cavalcades, des courses de bagues, dont le costume rappelait le souvenir de l'ancienne chevalerie. Tout ce qu'il y avait de plus galant à la cour, superbement habillé, et monté sur les plus beaux chevaux, passait et repassait sous le balcon des dames. Elles contribuaient par leur parure à la beauté du spectacle, et y jetaient de l'intérêt par les circonstances auxquelles les devises des chevaliers faisaient allusion.

On donnait aussi fort souvent des bals, tantôt ouverts à tout le monde, tantôt bornés à quelques privilégiés. Pour enhardir le roi, un peu timide avec les personnes qui ne lui étaient pas familières, la reine y avait laissé introduire une liberté étonnante pour ceux qui se rappelaient la sévérité de

l'étiquette sous Louis XIII et Richelieu, son ministre. Mazarin, bien différent, comme s'il eût voulu faire excuser sa puissance, appelait la gaîté auprès du trône, et y joignait quelquefois une magnificence inconnue en France jusqu'à lui.

Immédiatement après son sacre, et lorsque le roi touchait à sa seizième année, il fit sa première campagne. Le prince de Condé s'étant refusé à de nouvelles propositions d'accommodement, la cour, pour l'en punir, arrêta le siège de Stenay, qui lui appartenait, et la prise de cette place fut le coup d'essai du monarque. Le siège, longtemps couvert par Turenne, était dirigé par Fabert, officier de fortune, et depuis maréchal de France, que son attachement à Mazarin, qu'il reçut dans Sedan malgré la clameur générale, porta à ce grade, qu'il méritait. Fils d'un libraire de Metz, il refusa d'être chevalier de l'ordre, parce qu'on lui demandait des preuves de noblesse, qu'on aurait adoptées sans examen sur son serment ; mais il refusa une dignité qu'il eût fallu acheter par un mensonge.

Quoique Condé se fiât en la force de sa place au point d'avoir osé dire que le jeune monarque avait fait un mauvais choix pour établir la réputation de ses premières armes, il est probable qu'il supposait aussi que cette place ne serait pas abandonnée aux seules ressources qu'elle pouvait tirer d'elle-même. Mais il ne put déterminer l'archiduc à y faire passer les moindres secours. Indépendamment de la jalousie qui subsistait entre eux, à l'occasion de l'égalité dans le commandement, égalité à laquelle avait prétendu Condé, et qu'il avait obtenue, il avait encore à combattre l'éloignement absolu des Lorrains pour cette expédition. Cette opposition était fondée sur ce que Stenay n'avait été donnée au prince qu'après avoir été enlevée à leur duc, et ils étaient encore mécontents de la clause du traité des Espagnols avec le prince, par laquelle les conquêtes à faire en France devaient devenir sa propriété, ce qui les frustrait de l'espoir d'en faire une compensation pour la Lorraine envahie. Le duc Charles en avait témoigné son ressentiment d'une manière si hautaine, et avait tellement menacé de retirer ses troupes, que la cour d'Espagne, déjà blessée de ces traités avec la France pendant les troubles de la capitale, avait donné ordre de l'arrêter au commencement de cette année, ce qui fut exécuté dans le palais même de

l'archiduc. Elle eut l'adresse néanmoins de retenir ses troupes par les largesses qu'elle leur fit, et en leur donnant pour chef François, frère du duc Charles ; elle ne put parvenir d'ailleurs à détruire leurs fâcheuses préventions contre Condé, et tout ce qu'il put obtenir fut une forte diversion d'un autre côté. Elle fut dirigée sur Arras qui pouvait lui ouvrir encore cette année l'entrée du royaume, et qui, investie d'abord par la cavalerie lorraine, fut bientôt cernée par trente mille hommes.

Turenne abandonna dès lors Stenay ; mais, fidèle à sa tactique, il laissa aux ennemis le loisir de se bien établir dans leurs quartiers, et se borna à inquiéter leurs convois. C'est à cette occasion qu'il écrit dans ses mémoires, qu'il n'est point de l'opinion commune qu'il faut faire agir les Français d'abord, persuadé qu'ils ont la même patience que les autres nations, lorsqu'on les conduit bien. » Malgré ces dispositions, le marquis de Bouteville élève de Condé, et qui annonça dès lors le maréchal de Luxembourg, trompa la vigilance ou plutôt celle d'un de ses officiers ; et, après avoir sauvé dans Aire un convoi de munitions qu'il menait aux assiégeants, il eut encore l'habileté de l'introduire dans leurs lignes. Ce ne fut qu'après la prise de Stenay et la jonction des corps du maréchal d'Hocquincourt et de La Ferté, que Turenne se détermina à les forcer. Il avait fait lui-même ses reconnaissances avec l'intrépidité d'un soldat et la sagacité d'un grand capitaine, s'étant approché, en effet, assez témérairement du quartier de don Ferdinand de Solis, il répondit à ceux qui l'en blâmaient ; « Je me garderais bien d'en luires autant devant le quartier du prince de Condé, mais je connais les Espagnols : don Ferdinand n'entreprendra rien qu'il n'ait demandé avis à Fuensaldagne, celui-ci à l'archiduc, et l'archiduc même au prince de Condé, qu'il invitera au conseil ; et pendant ces consultations la reconnaissance sera faite. » Ce qu'il avait prévu arriva précisément comme il l'avait annoncé, et sur les instructions qu'il eut tout le loisir de prendre, il établit son plan d'attaque. L'exécution en eut lieu dans la nuit du 24 août sur le quartier de Solis. Le succès de Turenne y fut complet, ainsi que sur ceux de Fuensaldagne et de l'archiduc. Le prince de Condé seul soutint ses efforts et maltraita même d'Hocquincourt et La Ferté ; mais, en résultat, il ne put que couvrir

habilement la retraite forcée des Espagnols, genre de gloire dans lequel, toujours vainqueur jusqu'à ce jour, il fit alors son coup d'essai. Contraint de rebrousser chemin jusqu'à Mons, il y reçut des renforts, et fit reculer Turenne à son tour jusqu'au Quesnoy, que ce dernier avait pris à la suite de la délivrance d'Arras.

Tout réussit au roi dans cette campagne. Le prince de Conti s'était emparé en Roussillon de Villefranche, et de Puicerda dans la Cerdagne ; et le maréchal de La Ferté, par la reddition de Brisach et de Philisbourg, amena à résipiscence le comte d'Harcourt, qui rentra en grâce, et qui obtint même le gouvernement d'Anjou en place du gouvernement indépendant qu'il avait compté se faire en Alsace. Il n'y eut qu'en Italie que les succès furent bornés, à raison du peu de forces que l'on y porta. On était las d'y faire la guerre, et il y eut même, au commencement de l'année, une petite trêve fondée sur l'espérance que l'on avait conçue de la paix. Cependant on y protégea encore une nouvelle insurrection de Napolitains, et le duc de Guise, récemment sorti de sa prison d'Espagne, par le crédit de Condé, et sous la promesse de ne se plus mêler des affaires de Naples, y fut néanmoins envoyé par la cour. Il débarqua à Castellamare avec sept mille hommes. Mais les Napolitains réfugiés en France l'avaient abusé sur les dispositions du peuple. Personne ne vint le joindre, et la disette des vivres le força à se rembarquer. Dans le retour, une partie de sa flotte périt par la tempête.

Quelque satisfaisants que fussent tant de succès, ils ne pouvaient s'obtenir qu'avec de l'argent, et à défaut des mesures générales et d'un grand effort, que ces temps de trouble et d'opposition ne permettaient pas d'employer, il n'est sorte d'édits bursaux et de mesures ruineuses que l'urgence des besoins ne fit inventer à Mazarin pour s'en procurer : de là un désordre qui consumma par anticipation les revenus des années subséquentes, et dont l'effet toujours croissant s'est fait sentir jusqu'à nous. Au mois de mai de cette année, le roi avait fait enregistrer plusieurs de ces édits dans un lit de justice qu'il avait été tenir au Parlement. Il comptait sur leur exécution, lorsque les magistrats, sous le prétexte que la présence du monarque avait gêné les suffrages, jugèrent à propos de se réunir pour

réviser l'assentiment qu'ils avaient donné. Instruit de cette démarche, le roi part aussitôt de Vincennes, où il se trouvait alors, et, en habit de chasse, botté, éperonné et le fouet à la main, il entre dans la grand'chambre, et prenant séance: « Messieurs, dit-il aux conseillers, aussi étonnés de sa démarche que de son costume, chacun sait les malheurs qu'ont produits les assemblées du Parlement. Je veux les prévenir désormais. J'ordonne donc que l'on cesse celles qui sont commencées sur les édits que j'ai fait enregistrer en lit de justice. Monsieur le premier président, je vous défends de souffrir ces assemblées, et à pas un de vous de les demander. » La majesté du prince, la noblesse de ses traits, l'assurance de son ton, imposèrent dans le moment ; mais dès le lendemain, cette impression s'étant affaiblie, on parlait déjà de se rassembler de nouveau. Mazarin voulut assoupir cette affaire par les voies de la négociation, et le sage Turenne y fut employé comme médiateur. Le respect qu'on portait à son caractère aplanit les obstacles, et, moyennant quelques légers sacrifices qui furent faits à l'amour-propre des magistrats, il obtint d'eux l'essentiel. Ainsi, dans le loisir des quartiers d'hiver, comme dans les travaux militaires des autres saisons, Turenne se rendait utile à l'État, et se préparait les moyens de continuer à l'être lorsque le moment des opérations serait venu.

Il méditait de pénétrer cette année dans les Pays-Bas, et, à cet effet, il investit Landrecies à l'ouverture de la campagne. Condé, en lui coupant la communication avec Guise, avait cru lui ôter la ressource des vivres et des munitions. Mais le général français n'avait laissé prendre cette position à son adversaire que parce qu'il en pouvait tirer, du Quesnoy. La manœuvre du prince fut perdue, et pendant ce temps Landrecies capitula.

Le reste de la campagne offrit à peu près le pendant de celle de 1653, avec cette différence que Turenne et Condé y changèrent de rôle. Le premier attaqua, et le second se tint sur la défensive. Retranché d'une manière formidable derrière la petite rivière d'Haine, qui donne son nom à la province, Condé défiait Turenne, quand celui-ci, prenant sa route par Bouchain, Valenciennes et Condé, se disposa à le prendre en flanc et à lui faire perdre l'avantage de ses longs travaux. Le prince, qui s'aperçut de sa manœuvre, changea de position et vint au-devant de lui jusqu'à

Valenciennes, où il se retrancha à la hâte. Turenne donna l'ordre de l'attaque. Mais déjà l'armée espagnole lui échappait, et Condé couvrait sa retraite. Elle laissa les Pays-Bas ouverts à Turenne, qui s'empara de Maubeuge, de Saint-Guillain et de Condé, qui lui servirent de point de départ pour la campagne prochaine. Les Espagnols ne purent s'y opposer. Ils se trouvèrent affaiblis par la défection du prince François de Lorraine, dont le mécontentement s'était accru, et qui, feignant de secourir une des places menacées, passa avec son corps d'armée au service de la France.

La mauvaise santé du prince de Conti, qui n'avait des dons militaires de son frère que la bravoure, le ramena à Paris à la fin de cette campagne. Le duc de Vendôme, qui le seconda sur mer battit en vain la flotte espagnole Près de Barcelone ; don Juan d'Autriche, avec une petite armée, fit échouer presque toutes les opérations de Conti.

Le prince espagnol passa en Flandre l'année suivante pour y remplacer l'archiduc Léopold, appelé par l'empereur son frère, depuis la perte qu'avait faite ce monarque de son fils aîné, qui avait été élu roi des Romains, et dont la mort rendait incertaine l'occupation du trône germanique après Ferdinand. Le marquis de Caracène remplaçait pareillement Fuensaldagne dans les Pays-Bas. Turenne, profitant des lenteurs inséparables de ces changements, leva le premier ses quartiers, menaça Tournay, et, prévenu par Condé, se rejeta sur Valenciennes, place forte, mais dont la garnison était faible. Don Juan s'approcha jusqu'à une demi-lieue des lignes pour dégager la place. Turenne avait la supériorité du nombre, mais elle se trouvait annulée par la disposition des quartiers, qui étaient séparés par l'Escaut. Le maréchal de La Ferté avait son poste d'un côté de la rivière, et Turenne le sien de l'autre. Le dernier, instruit par ses espions que le prince de Condé se proposait d'attaquer son collègue Je fit prévenir et lui proposa même des renforts : La Ferté s'en offensa comme d'une injure et paya cher sa présomption, car ses quartiers furent entièrement enlevés, et lui-même fut fait prisonnier. Turenne voulut courir à son secours ; mais une inondation, procurée par le gouverneur de Valenciennes, qui avait lâché ses écluses, couvrant les ponts de communication des quartiers, l'empêcha de passer outre, et arrêta de même

les progrès de l'ennemi. Ainsi Condé prit en ce jour sa revanche d'Arras. Le siège fut levé, mais Turenne se retira en si bon ordre sous le Quesnoy, et y présenta un front si imposant, que l'ennemi, qui l'eut toujours en vue, n'osa l'y attaquer. On fut plus heureux en Italie. Valence, située sur le Pô, et qui domine ce fleuve, cernée par les ducs de Modène et de Mercœur, de telle sorte qu'aucun secours ne pût y pénétrer, fut contrainte de se rendre après trois mois de résistance.

Ardemment appliquées à se nuire, la France et l'Espagne avaient d'abord appelé à leur aide les moyens coupables de la rébellion, qu'elles avaient réciproquement favorisée dans les états l'une de l'autre ; depuis, elles passèrent à l'oubli de toutes les bienséances, dans la recherche qu'elles firent, à l'envi, de l'alliance de Cromwell, l'assassin du roi d'Angleterre. Ce fut la France qui obtint le honteux avantage de la préférence. Un traité du 9 avril 1657 mit à sa disposition une flotte et six mille Anglais, pour envahir la Flandre maritime. Dans le partage des conquêtes l'Angleterre ne se réservait que Dunkerque ; et la France, en retour, renonçait à donner asile aux fils de Charles I^{er} : du camp de Turenne, où combattaient ces princes infortunés, ils se rendirent à celui de Condé.

Le roi alla passer en revue, à leur débarquement, les troupes de son nouvel allié, et aussitôt qu'elles eurent rejoint l'armée française, on menaça Aire et Saint-Omer. Don Juan, pour secourir ces places, en dégarnit plusieurs, et parmi celles-ci Cambrai, où il ne resta que trois cents hommes. Turenne, qui en fut instruit, l'investit avec sa cavalerie, et fit commencer la circonvallation. Pendant qu'on y travaillait et que les Espagnols délibéraient sur cet incident, Condé, qui se trouvait dans le voisinage, rassemble trois mille cavaliers, et, à l'aide de la nuit et de la connaissance parfaite des lieux, il trompe la vigilance de Turenne, et passant sur le corps des postes qui lui barraient le passage, il pénètre dans la citadelle. Turenne, qui n'avait prétendu qu'à l'effet d'une surprise, ne s'obstina point à suivre un plan qui changeait de nature, et se porta dès lors dans le Luxembourg pour couvrir le siège de Montmédy. Condé, qui avait des projets sur quelques villes de Flandre, ne l'y suivit pas. Montmédy fut pris, et Turenne revint assez tôt sur ses pas pour faire échouer les tentatives du prince sur Ardres et sur Calais. Il

termina la campagne par la prise de Mardik, qui fut livrée aux Anglais en nantissement de Dunkerque, dont l'attaque fut remise à l'année suivante.

Le commencement de cette année ne fut point heureux. Le maréchal d'Aumont, trompé par de fausses intelligences qu'il croyait avoir dans Ostende, s'était approché des murs avec confiance. Il était sous le canon de la ville, et la division ennemie lui coupait la retraite, lorsqu'il reconnut son erreur. Oudroyé par l'artillerie de la place, et sans issue pour s'y soustraire, il fut contraint de se rendre.

Turenne n'en suivit pas moins ses desseins sur Dunkerque, expédition hasardeuse au milieu de plusieurs places qui appartenaient encore à l'ennemi, mais que réclamait Cromwell, dont les sollicitations étaient pressantes, et qu'il eût été dangereux de ne pas satisfaire. La circonvallation, dans un pays couvert par les eaux, et où le vent et la marée ébranlaient ou minaient les ouvrages, fut difficile à établir. Don Juan, qui ne pouvait croire qu'on pensât sérieusement à ce siège, laissa tout le loisir de l'entreprendre ; et il y avait près d'un mois qu'on y était occupé, lorsque le danger de la place y fit accourir enfin les Espagnols. Passant alors de la lenteur à la précipitation, et supposant que leur présence suffirait pour donner confiance aux assiégés, ils n'attendirent pas leur canon pour se mettre en route, et le 13 juin ils parurent à un quart de lieue des lignes, malgré les remontrances de Condé et du duc d'York. Ils avaient aussi compté sur la circonspection habituelle de Turenne ; mais ce général leur fit bientôt connaître qu'elle était subordonnée aux circonstances. Le lendemain, en effet, sortant de ses lignes et n'y laissant que ce qui était nécessaire pour les garder contre les insultes de la place, il marche droit à l'ennemi, sans lui laisser le temps de se reconnaître, ni les moyens de refuser la bataille. Condé en prévint sur-le-champ l'issue. « Avez-vous jamais vu une bataille perdue ? dit-il au duc d'York. — Non. — Eh bien ! vous allez en voir une. » Consternés en effet de se voir sans canon, les Espagnols tinrent à peine. Condé maintint le combat à son aile, où il poussa vivement le marquis de Créqui, et pensa pénétrer jusqu'à la ville : mais bientôt entouré de toutes parts, et au moment d'être fait prisonnier, il fut contraint de céder et de faire retraite. La perte des Espagnols fut considérable, surtout en prisonniers :

celle des Français fut presque nulle. Le maréchal d'Hocquincourt, qu'un mécontentement contre le cardinal avait jeté dans le parti des Espagnols, fut tué la veille à la reconnaissance des lignes. Dunkerque devint le prix de la victoire ; mais Louis XIV n'y entra que pour la remettre aux Anglais, qui lui rendirent Mardik. Turenne repoussa les Espagnols jusque sous les murs de Bruxelles, et enleva successivement Furnes, jusque sous les murs de et Ypres, où s'était jeté le prince de Ligne après avoir été battu par le général français. Ses progrès eussent été encore près avoir été battu p fallu affaiblir l'armée pour comprimer quelques semences de révolte en diverses provinces du royaume.

Les succès en Italie répondirent à ceux de Flandre. Mortare, enlevée dans le Milanais aux Espagnols par le duc de modène, ouvrait un libre accès jusqu'à Milan qu'on eût pu se flatter d'assiéger l'année suivante, si la paix, qui qui le fruit de tant d'avantages, ne l'eût rendu inutile. Cette espérance de voir un terme prochain aux longues calamités de la guerre avait arrêté en Catalogne les efforts réciproques des Espagnols et des Français. Mais la restitution des privilèges de la province l'avait rendue peu à peu à Philippe.

Peu après la bataille des Dunes, le roi était tombé malade à Calais. Le cardinal, qui, depuis son retour, paraissait ne songer qu'à gagner et conserver les bonnes grâces de son pupille, n'avait ménagé que ceux qui pouvaient lui être utiles pour ce but : aux autres, c'est-à-dire les seigneurs qui prétendait entrer dans la faveur du jeune monarque, ou s'y soutenir indépendamment de lui, il leur faisait sentir qu'on ne lui portait pas ombrage impunément, et leur donnait des mortifications qui les engageaient à se retirer, ou il obtenait du roi leur disgrâce. Aussi, à la moindre apparence de révolution dans sa fortune, il s'élevait autour de lui une nuée d'ennemis.

Il en fit alors l'expérience. Le roi fut attaqué si vivement, que dès la premier jour on désespéra de sa vie. Dans ce moment critique, Louis montra une fermeté digne d'admiration. Sans témoigner aucun regret pour ce qu'allait perdre, il ne s'occupa que de l'éternité, qui s'ouvrait devant lui, et des devoirs consolateurs de la religion. Mazarin, qui, content de plaire au roi, n'avait jamais eu une grande considération pour Monsieur, qu'il traitait en enfant, ni pour ses courtisans, auxquels il montrait peu d'égards, se voyant à

la veille de dépendre de ceux qu'il avait dédaignés, commença à les rechercher ; mais en attendant leur bienveillance, dont il se flattait peu, il mit ses effets les plus précieux en sûreté, et, pour sa personne, il recourut à la protection du maréchal de Turenne et des autres seigneurs, en petit nombre, dont le crédit, fondé sur l'estime publique, pouvait calmer ses alarmes. Elles ne furent pas de longue durée. Par l'usage de l'émétique, remède alors peu connu, administré, contre l'avis des médecins de la cour, par Dusaussoy, médecin d'Abbeville, le roi se releva aussi promptement qu'il était tombé, et le ministre, délivré de ses craintes, eut bientôt dissipé la cabale qui s'était proposé de le chasser. Les uns furent exilés de Paris, d'autres simplement de la cour, d'autres relégués dans leurs terres ; et Mazarin, plus maître que jamais, disposa de tout souverainement.

L'empire déjà très-absolu qu'il avait sur son pupille, il le rendit exclusif en écartant jusqu'à l'ombre des favoris, et lui inculquant fortement la résolution de n'en jamais avoir ; mais il lui avait souffert des inclinations galantes, dont ses nièces étaient l'objet. La reine, persuadée que ce n'était qu'un amusement sans conséquence, permettait à son fils d'aller passer les soirées chez Olympe Mancini, qui avait été mariée au comte de Soissons, fils puîné du prince Thomas de Savoie, et qui tenait la petite cour familière où se trouvait Marie sa sœur, la cause principale des assiduités du prince. Mazarin affecta bientôt d'en être effrayé, mais ce n'était que pour sonder la reine. « Je crains bien lui dit-il un jour, que le roi ne veuille trop fortement épouser ma nièce. Si le roi était capable de cette indignité, lui répondit-elle, je me mettrais avec mon second fils contre le roi et contre vous. » Le cardinal, qui connaissait sa fermeté, renonça de bonne foi à ses premières intentions, et, contribuant dès lors de tout son pouvoir à dissuader le roi d'un attachement préjudiciable à sa gloire et à ses intérêts, il travailla efficacement à conclure son mariage avec une princesse étrangère.

La reine et le ministre, d'accord à cet égard, différaient entre eux sur le choix de la personne ; ils se partageaient entre Marie-Thérèse, infante d'Espagne, et Marguerite, princesse de Savoie. Anne d'Autriche désirait l'infante pour le double avantage d'avoir une bru de son sang, et la paix. Mazarin inclinait pour la princesse de Savoie, parce qu'ayant déjà marié

une de « nièces au comte de Soissons, cousin germain du jeune duc de Savoie, et n'ant se flatter de mettre sa nièce Marie sur le trône de France, il souhaitait du moins s'en approcher en y plaçant la princesse Marguerite, son alliée. Cependant, afin de ne point paraître croiser les volontés de la reine, il faisait semblant, afin de pas fort empressé pour ce mariage, et de ne faire que céder aux instances de la duchesse de Savoie, qui mettait tout en œuvre pour y parvenir. Cette princesse se flatta d'y réussir infailliblement, si elle pouvait le traiter elle-même ; elle obtint une entrevue à Lyon, où se rendirent, à la fin de l'année 1658, les deux cours de France et de Savoie.

Tout se passa d'abord à souhait pour la duchesse. Quoique Louis eût déclaré qu'il voulait une femme belle, il ne fut pas choqué du peu d'attraits de la princesse Marguerite, qui compensait ce qu'on pouvait appeler laideur par la jeunesse, et par beaucoup d'esprit, de décence et de dignité. Louis lui marqua de l'estime, et eut auprès d'elle un empressement dont mademoiselle Mancini, qui accompagnait son oncle dans ce voyage, et qui portait intérieurement ses prétentions jusqu'à la main du monarque, fut assez hardie pour se montrer jalouse, sans que le roi parût s'en offenser ; mais un événement imprévu, qui amena la paix, vint renverser ses espérances et celles de la duchesse de Savoie.

Des l'année 1656, Louis XIV avait fait porter des paroles de paix à Madrid par le marquis de Lionne. Il faisant demander la main de l'infante et les Pays-Bas pour sa dot. Mais plusieurs circonstances s'opposaient alors à la réussite de cette négociation. Indépendamment de la cession demandée à laquelle se refusait Philippe, et des espérances qu'il concevait des troubles de la France, il répugnait encore, se voyant sans héritiers mâles, avoir passer les droits à sa succession dans la maison de France, ennemie de la sienne, et il préférait pour gendre Léopold, fils de sa sœur et de l'empereur Ferdinand, et qui était déjà reconnu roi de Bohême et de Hongrie. Mais en 1658, les choses avaient bien changé : l'empereur était mort, et Léopold son fils prétendait lui succéder dans l'empire. Comme il n'avait pas dix-sept ans accomplis, âge requis pour être élu, il ne l'était pas encore, et la perspective d'une succession qui lui aurait rendu la puissance de Charles-Quint pouvait porter ombrage aux électeurs dont la bonne volonté était déjà

fortement ébranlée par les ministres de Louis XIV, lesquels sollicitaient la couronne impériale pour leur maître, ou travaillaient du moins à la faire sortir de la maison d'Autriche. D'ailleurs, cette année même, il était né un fils à Philippe, et Marie-Anne d'Autriche, son épouse, fille du dernier empereur Ferdinand, était encore enceinte. Son héritage qu'il crut dès lors assuré dans sa propre famille, les désastres qu'il avait éprouvés en Flandre et en Italie, dans le cours de la dernière campagne, et l'entrevue de Lyon enfin, l'amenèrent à d'autres pensées. Après s'être flatté jusqu'alors de sortir à sa volonté des embarras de la guerre par le mariage de sa fille, il commença à craindre que ce moyen ne vînt à lui manquer ; et sur la connaissance qu'il eut de la négociation de la France avec la Savoie, il se hâta de dépêcher à Lyon Antonino Pimentel, un de ses conseillers privés, pour porter, de sa part, la proposition de l'alliance. Pimentel arriva à Lyon le même jour que la cour de Savoie, et fit sur-le-champ sa proposition. La reine l'accueillit avec transport, quand elle lui fut rapportée par le cardinal, qui n'avait peut-être pas la même joie ; mais s'il eut des vues ambitieuses, il sut les sacrifier à intérêt public. On sonda le jeune roi, qui, malgré la mière impression que lui avait fait éprouver la princesse Marguerite, et malgré sa passion pour Marie Mancini, se montra disposé à prendre le parti qu'était le plus convenable à lui et à son royaume.

Il ne fut plus question que de se dégager honnêtement avec la cour de Savoie, Anne d'Autriche se chargea d'instruire la duchesse sa belle-sœur, et de lui faire agréer les motifs de préférence pour l'Espagne, dont la paix, si nécessaire aux deux royaumes, était le principal. La duchesse en convint, et n'en pleura pas moins. La princesse Marguerite, qui n'avait fait ce voyage contre-cœur, et pour ne pas désobliger sa mère, souffrit ce coup avec fermeté qui lui mérita l'estime de tout le monde. Le duc de Savoie affecta une indifférence qu'il n'avait pas, et de là peut-être sa conduite équivoque avec Louis XIV pendant tout leur règne. Les deux cours, en se séparant, se donnèrent tous les témoignages d'une sincère amitié, et regagnèrent chacune leur capitale.

On entama aussitôt la négociation avec l'Espagne. Elle fut livrée aux agents subalternes, jusqu'à ce que les premiers ministres des deux royaumes

la jugeassent assez avancée pour se donner l'honneur de la conclusion ; et, en l'attendant, une trêve fut conclue jusqu'au mois de juillet. Pendant le travail des négociateurs, travail dont le mariage avec l'infante devait être nécessairement le fruit, Mazarin, sentant qu'il ne convenait pas de laisser à Marie, sa nièce, des espérances dont elle et lui peut-être s'étaient bercés, l'envoia Brouage, dans un couvent où il avait placé ses autres nièces. La séparation des deux amants fut douloureuse et les adieux touchants ; le jeune monarque ne put retenir ses larmes. « Vous pleurez, lui dit Marie avec un air de tendresse ; vous pleurez, vous êtes roi, et je pars. » La conduite du cardinal en cette occasion plut beaucoup à la reine, qui appréhendait que la passion de son fils, si elle était entretenue par la présence de l'objet qui l'inspirait, ne préparât des chagrins à l'infante sa nièce.

A la fin de juillet, le cardinal quitta la cour, qui voyageait à petites journées dans les parties méridionales de la France. Celle d'Espagne s'avancait avec la même mesure vers le lieu choisi pour les conférences qui devaient mettre le dernier sceau au traité de paix déjà très-avancé. Ce lieu était une petite île, nommée l'île des Faisans, placée au milieu de la rivière de Bidassoa, qui sépare les deux royaumes. On y construisit des bâtiments propres à recevoir les plénipotentiaires, Mazarin et don Luis de Haro. Ils s'y rendirent dans le mois d'août. Les rôles qu'ils avaient à y jouer étaient bien différents. Le Français représentait un jeune monarque, vainqueur des ennemis, qui avaient agité sa minorité, déjà décoré de la gloire militaire, embarrassé non pas de se faire restituer des provinces, mais seulement de choisir entre ses conquêtes celles qu'il voudrait retenir. L'Espagnol, au contraire, traitait pour un roi qui n'était pour ainsi dire assis que sur les débris du trône de ses ancêtres.

Quelle différence entre l'Espagne de Philippe IV et l'Espagne Philippe II ! Celle-ci possédait les Pays-Bas dans leur totalité ; elle dominait dans la plus grande partie de l'Italie ; aux couronnes de Naples et de Sicile elle joignait l'Espagne de Philippe IV, attaquée avec succès par les Hollandais, ses anciens sujets, privée du sceptre de Portugal, ne tenant plus que d'une main débile celui de Naples et de Sicile, entamée par les Français sur toutes ses frontières, et morcelée enfin en Asie et en Amérique, ne présentait plus que

le squelette de son ancienne puissance, sous un prince indolent qui n'était pas insensible à ses pertes, mais qui s'en consolait en les oubliant. On pourrait le comparer à ces prodigues qui voient sans souci les brèches faites à leur fortune, dans l'espérance qu'un riche mariage les réparera. Ainsi Philippe IV, sollicité plusieurs fois par la France d'accepter une paix qui, dans quelques circonstances, aurait pu n'être pas trop désavantageuse, s'y était toujours refusé, malgré ses revers, se flattant qu'un jour viendrait où l'on serait trop heureux de lui restituer tout pour la main de l'infante sa fille ; mais Mazarin se promettait bien de ne pas acheter ce mariage par des sacrifices.

Si l'on peut juger de l'intention que portèrent les deux ministres à la conférence par leurs actions, on croira que le cardinal se flattait d'embarrasser l'Espagnol dans ses propres ruses, de le forcer dans les retranchements de sa circonspection, et de l'amener sans contrainte aux cession qu'il désirait. Don Luis, de son côté, se promettait de fatiguer l'activité de Mazarin par une patience inaltérable, et de la déconcerter par sa froide cunctation. Tous deux, en effet, étaient supérieurement doués des talents qu'ils se promettaient de mettre en œuvre. Don Luis ne donnait jamais de paroles positives, et Mazarin n'en donnait que d'équivoques.

Les Points principaux, c'est-à-dire les intérêts politiques des deux nations, étaient déjà réglés dans des articles préliminaires. La France se fit confirmer la cession de l'Alsace, prononcée par le traité de Munster, et celle de Pignerol, obtenue par le second traité de Quérasque. A ce sujet, Mazarin usa d'une supercherie dont il se vante dans ses dépêches : l'Espagne, dans les temps, avait approuvé le premier traité, où il n'était point question de Pignerol ; dans celui des Pyrénées, Mazarin la fit obliger pour le second, en rappelant la première approbation, et en faisant confirmer les traités de Quérasque au pluriel, au lieu du singulier. La France obtint de plus le Roussillon et la Cerdagne jusqu'au pied des Pyrénées, et nombre de villes dans les Pays-Bas, savoir : en Artois, Arras, Hesdin, Bapaume, Lillers, Théroutane et le comté de Saint-Paul ; dans le duché de Luxembourg, Montmédy, Thionville, Dammars, Marville, Ivoy, Chavancy ; dans le comté de Flandre, Bourbourg, Saint-Venant, l'Écluse, Gravelines ;

et en Hainaut enfin, le Quesnoy, Landrecies, Marienbourg, Philippeville, Avesnes, etc.

Mazarin offrit de rendre la Lorraine au duc Charles, qui venait d'être remis en liberté ; mais en retenant le Barrois, et sous la condition encore que Nancy, et deux ou trois autres villes seraient démantelées ; que le roi tiendrait garnison dans quelques autres, et qu'on lui céderait en toute souveraineté une route d'une demi-lieue de largeur pour faire passer ses troupes à volonté en Alsace et en Allemagne. L'Espagne, qui n'avait plus besoin du duc, y consenti mais celui-ci refusa d'y accéder. Il ne fit sa paix que quelques jours avant la mort du cardinal Mazarin, et sous les mêmes conditions qui avaient été stipulées au traité des Pyrénées, sauf la restitution du Barrois, qui lui fut faite. Il ne restait plus que deux intérêts majeurs à débattre : la réhabilitation du prince de Condé, à laquelle la cour d'Espagne attachait un grand intérêt, et les conditions du contrat de mariage.

Pendant la fronde, le prince s'était permis, à l'égard du cardinal, des plaisanteries du genre de celle qui se pardonnent difficilement, parce qu'elles rendent ridicule celui qui en est l'objet ; aussi croit-on que l'obstination persévérante de Mazarin à humilier le prince, tant pendant les conférences que dans le traité, fut moins provoquée par le motif de donner un grand exemple qui détournât les rebelles de recourir aux étrangers, et de les appeler pour soutenir leur révolte, que par le désir de faire sentir sa puissance à celui qui l'avait méprisé.

Dans la discussion qui eut lieu, à cet égard, entre Mazarin et don Luis de Haro, on peut comparer les deux négociateurs à deux champions qui se tiennent en garde, se mesurent des yeux, s'attaquent et parent avec une égale adresse ; mais la supériorité resta au premier. Dès le commencement des conférences, Mazarin signifia, à l'égard de Condé, la résolution sur laquelle il serait inexorable, savoir, que le prince ne devait s'attendre à être rien en France qu'en s'abandonnant à la clémence du roi, sans explications ni restrictions ; qu'il pourrait seulement recevoir du roi d'Espagne quelque somme d'argent, qui l'aiderait à remplacer les biens que sa félonie lui avait fait perdre

« Mais, disait don Luis, si mon maître, après les promesses qu'il a faites, abandonne le prince, il s'exposera à n'avoir jamais d'alliés. — Des alliés répliquait Mazarin ; nous n'avons garde d'appeler ainsi des sujets qui se révoltent contre leur maître ; et si vous avez intérêt de récompenser ces sortes d'alliés, nous, au contraire, nous ferons tous nos efforts pour qu'ils soient traités de manière qu'il ne soit pas facile à la couronne d'Espagne d'en avoir à l'avenir. — Ne donner au prince que de l'argent, reprenait don Luis, c'est le payer et non le récompenser. Ne serait-il pas du moins permis à mon maître de reconnaître noblement ses services en lui offrant la principauté des Calabres, ou le royaume de Sardaigne, ou encore en lui formant un état de quelques cantons de la Flandre? » C'était une épreuve mise en avant par don Luis ; et certes la proposition d'une principauté à la porte de la France, et qui eût été le refuge de tous les mécontents, devait mal sonner aux oreilles du cardinal. Il y répondit froidement : « Des souverainetés et des royaumes tant qu'il vous plaira, mais que le prince ne songe plus à rentrer en France. D'ailleurs vous avez trop de pénétration pour ne pas sentir que monsieur le Prince ne désire un établissement à portée de la France, que pour le remettre au roi et en faire le prix de sa réconciliation. Mais, ajouta-t-il avec le ton de la sincérité et de la confiance, puisque vous êtes si passionné pour les avantages de monsieur le Prince, je veux aussi y contribuer, et je supplierai le roi mon maître d'agréer une condition que je vais faire, et par laquelle ledit prince obtiendra encore de plus grands avantages que ceux qu'il prétend. »

A ces mots, continue Mazarin, don Luis devint tout oreille : « Oui, ajoutai-je avec une véhémence proportionnée à son attention, oui, je supplierai le roi que le prince et son fils soient rétablis dans oui, je charges et gouvernements de provinces et de places, qu'on leur en donne une en échange de celles qui ont été rasées, et si ce n'est assez, qu'un remette encore à Sa Majesté Catholique toutes les conquêtes qu'elle est déjà convenue de nous abandonner, pourvu qu'il lui plaise de laisser le Portugal comme il était autrefois, et de finir ainsi la guerre de tous côtés. »

Rien de si perfide que cette proposition, qui, donnant au roi le double avantage de se faire un mérite du sacrifice de ses intérêts à ceux de la

maison de Bragance, et de livrer de plus en plus don Luis aux sollicitations importunes des agents du prince, n'était pourtant point acceptable, parce qu'un des principaux motifs qui déterminaient le roi d'Espagne à faire la paix avec la France était précisément de pouvoir réunir toutes ses forces pour les employer à reconquérir le Portugal. « Aussi, remarque Mazarin, jamais je vu dont Luis si ému qu'en ce moment. Le feu, contre son naturel, I monta au visage. Il rompit la conférence et se retira déconcerté. »

Don Luis revint à la suivante muni d'exemples de concessions stipulées par des traités, et accordées par la France à des princes qui s'étaient révoltés. Mazarin n'eut pas de peine à détruire les inductions qu'on prétendait tirer de grâces nécessitées par les circonstances. Objections et réponses, tout se fit avec calme et tranquillité. « Mais, ajoute le cardinal, pour reconnaître au « vrai le fond du cœur de don Luis, je jugeai à propos de m'emporter par adresse, et élevant la voix avec force, je lui dis : « Jamais le roi ne consentira que l'Espagne donne à monsieur le Prince une récompense qui servirait à la postérité de monument honorable de sa rébellion. Si vous persistez dans ces prétentions, dites-le franchement, on se séparera et il restera à l'Espagne la tache d'avoir refusé, pour favoriser un rebelle, de donner la paix à l'Europe. » – « Je ne saurais vous dire, écrit le cardinal à la reine, à quel point don Luis fila doux après cette déclaration, et se confondit en protestations d'amitié et du désir sincère de la paix. »

après ces dispositions, les grâces accordées à Condé par le traité ne parurent couler à lui que par le canal du prélat. Le prince y reconnaît « qu'il a fait savoir au roi, par le cardinal Mazarin, qu'il a une extrême douleur a fait d'avoir tenu depuis quelques années une conduite qui a été désagréable à « Sa Majesté ; qu'il voudrait racheter de son sang tout ce qu'il a commis d'hostilités dedans et dehors le royaume.. Que, pour faire voir par les effets combien il souhaite de rentrer en l'honneur de la bienveillance de Sa Majesté jesté, il ne prétend rien dans la conclusion de cette paix, pour les intérêts qu'il peut y avoir, que de la seule bonté et du mouvement dudit seigneur roi, son souverain ; et désire même qu'il plaise à Sa Majesté de disposer, de la manière qu'elle voudra, de tous les dédommagements que le seigneur roi catholique voudra lui accorder et lui a déjà offerts. »

Ces dédommagements consistaient dans les villes frontières de Rocroy, le Catelet et Linchamp, que les Espagnols lui avaient abandonnées suivant les conventions de leur traité, et en celle d'Avesnes qu'ils y ajoutèrent avec une somme d'argent, et qu'il céda au roi en lui remettant les trois autres. A ce prix, il rentra dans tous ses biens, et dans le gouvernement de Bourgogne, Les Adhérents du prince rentrèrent en grâce comme lui, et perdirent seulement les charges que leur désertion avait passer en d'autres mains. Le seul Marsin, dont la défection avait causé la perte de la Catalogne, fut excepté. Condé, à l'amitié duquel il s'était sacrifié, ménagea son retour dans la site, et l'enleva aux Espagnols. Content de ne l'avoir plus pour ennemi. le roi ne fit point usage de ses talents ; mais il accorda sa confiance à son fils, homme aimable, bon officier, et mauvais général, qui perdit les fameuses batailles d'Hochstedt et de Turin, et qui périt à la dernière.

Quant au contrat de mariage, il fut convenu de prendre pour modèle celui d'Anne d'Autriche. Philippe IV, en mariant sa fille aînée, Marie-Thérèse d'Autriche, à Louis XIV, exigea d'elle une renonciation à la couronne d'Espagne et à toute autre succession provenant de la maison d'Autriche, et voulut encore que cette renonciation fût acceptée et confirmée par son époux.

Ce n'est pas qu'il eût une grande confiance en son exécution : car, selon son expression rapportée par don Luis, il n'estimait pas cette renonciation plus qu'une *patarata* (qu'une billevesée), mais il la demandait pour complaire à sa seconde épouse, passionnée pour la gloire de sa maison, à laquelle elle croyait que cette renonciation pourrait profiter. Don Luis, aussi peu convaincu que son maître de l'efficacité de la renonciation, insistait cependant comme lui, pour ne pas déplaire au conseil d'Espagne, où le parti autrichien dominait. Il ne se cachait pas de cette manière de penser, et dans un moment de confiance il dit à Mazarin : si le roi venait à perdre ses deux enfants, comme on doit fort appréhender, étant très-faibles, et l'aîné n'ayant pas encore vingt mois, on pourrait désirer plutôt qu'espérer que la France prit pas toutes les mesures et les moyens possibles pour succéder. Cette phrase amphibologique exprimait ce que pensait aussi Mazarin, qu'arrivant l'ouverture de la succession, l'acte de renonciation, quelque force qu'on

s'appliquât à lui donner, serait alors peu respecté. On s'en occupa sur ce principe, comme d'une chose nécessaire pour le moment, et peu importante pour la suite. Mais peut-être était-ce aussi une ruse de l'Espagnol pour l'obtenir plus sûrement.

L'article qui la renferme, et d'où sont émanées des contestations qui ont ensuite dégénéré en hostilités, est conçu en ces termes : « Moyennant le paiement effectif fait à Sa Majesté Très-Chrétienne de sa dot, consistant on cinq cent mille écus d'or sols, ou leur juste valeur, en termes ainsi stipulés savoir : le tiers au terme de la consommation du mariage, l'autre tiers à la fin de l'année de ladite consommation, et la troisième partie six mois après ; ladite sérénissime infante se tiendra pour contente et se contentera de la susdite dot, sans que ci-après elle puisse alléguer aucuns droits ni aucune action ou demande, prétendant qu'il puisse lui appartenir autres plus grands biens, droits, raisons et actions, pour ceux des héritages, et plus grandes successions de Leurs Majestés Catholiques, ses père et mère, pour quelque titre que ce soit, soit qu'elle le sût au temps de sa renonciation ou qu'elle l'ignorât. »

Ce qu'il y a à remarquer dans cet article, c'est 1^o la renonciation elle-même qui ne doit avoir lieu que moyennant le paiement de la dot ; 2^o l'étendue de la renonciation, qui atteint tous les héritages et successions, pour quelque titre que ce soit, connu ou ignoré ; deux clauses qui auraient faire la matière d'un procès entre particuliers, et qui, entre souverains, devinrent des causes de guerre.

Le contrat elle traité, qui terminaient toutes les contestations présentes entre les deux souverains, furent signés le 7 novembre. La cour, pendant les conférences, parcourait les châteaux voisins. Le cardinal, dans le dessein de former le jeune roi au gouvernement, lui rendait compte chaque jour de ses opérations. Si l'on juge de ce ministre par ses lettres, qui sont le miroir de l'âme quand on n'a pas intérêt de le ternir, Mazarin avait tous les talents désirés dans un négociateur : la science de l'histoire et des droits des nations, la connaissance du caractère de son émule, l'adresse pour en profiter et ne pas se laisser pénétrer lui-même ; circonspection à proposer ; repartie prompte et juste ; empire sur son geste, son regard et toute sa

contenance ; point de changement dans sa physionomie, que celui qu'il voulait y mettre. On peut ajouter, ce qui n'est pas inutile à un ministre, delà gaieté, le talent de la plaisanterie, l'art d'applaudir aux autres et de leur donner bonne opinion d'eux-mêmes : enfin l'air calme et serein dans l'agitation des grandes affaires.

Au reste, Mazarin, qui avait su lire si bien dans l'avenir au sujet du mariage de l'infante, fut moins clairvoyant à l'égard du fils de Charles I^{er}. Cromwel venait de mourir : cet événement mettait l'Angleterre dans une extrême confusion. Charles vint aux Pyrénées demander quelques efforts de la part des deux puissances pour rentrer dans son royaume. Des mémoires du temps portent que Mazarin lui fit offrir secrètement des secours, s'il voulait épouser une de ses nièces, et que le refus dédaigneux du prince lui attira plus que de la négligence de la part du cardinal. D'autres assurent, au contraire, que Charles II s'était offert pour épouser une des nièces du cardinal, et que ce fut celui-ci qui refusa. Quoi qu'il en soit, toutes les attentions étaient proce fut cel lord Lockart, ambassadeur d'Angleterre, le même qui avait comblés troupes anglaises dans les deux dernières campagnes, et qui, inlerrogé un jour s'il tenait pour la royauté ou la république, répondit : « Je suis le très-humble serviteur des événements. » Mazarin écrivait en ce temps à Le Tellier, son confident, « que les mauvais conseillers dont Charles était environné, et les mauvais partis qu'ils lui dictaient, loin de l'aider à recouvrer ce qu'il avait perdu, seraient capables de lui faire perdre même ce qui était en sa possession. » C'était en septembre 1659 qu'il désespérait ainsi du rétablissement de Charles II, et, dès le mois de juin 1660, ce prince était remonté sur son trône : tant il est difficile, en fait de révolution, même avec la plus grande sagacité, de ne se pas tromper sur les événements futurs ! La demande de l'infante fut faite par le général de Grammont, le seigneur le plus galant de la cour. Il entra à Madrid, superbement vêtu en courrier, ainsi que toute sa suite, et en poste, pour marquer l'impatience de son maître. L'amirante de Castille lui donna un festin magnifique, mais plus fait pour les yeux que pour le palais. On y servit sept cents plats aux armes de l'amirante. Tous les mets en étaient safranés et dorés. Ils furent reportés comme ils étaient venus, sans que

personne en pût tâter, dit un témoin oculaire, quoique le dîner durât plus de quatre heures avec la même gravité. »

La rigueur de l'hiver n'ayant pas permis au valétudinaire Philippe de s'approcher de ses frontières, le mariage fut remis au retour de la belle saison. Pendant l'intervalle, le roi visita ses provinces du midi. A Marseille, il fit élever la forteresse de Saint-Jean pour tenir en bride les habitants de cette ville, dont les coutumes et les habitudes, encore empreintes d'une certaine indépendance, étaient peu d'accord avec la subordination monarchique. Il fit aussi démolir les fortifications d'Orange, dont la garnison mal payée infestait les environs. Cette place appartenait au fameux Guillaume III de Nassau, alors enfant, et qui était petit-fils, par sa mère, du malheureux Charles. Enfin le roi passa à Avignon, et y fit plusieurs actes de souveraineté. Pendant son séjour à Aix, le prince de Condé, rentré en France depuis la signature de la paix, se présenta devant lui, et, s'étant jeté à ses genoux pour le prier d'oublier le passé, le roi l'interrompit, et annonçant dès lors l'amabilité qu'il eut toujours dans le propos : « Mon cousin, lui dit-il, je n'ai garde de me souvenir d'un mal qui n'a porté dommage qu'à vous. » Le duc d'Orléans, étranger depuis longtemps aux affaires, mourut sur ces entrefaites, et le roi gratifia son frère de l'apanage de son oncle.

Pour ne pas démentir la triste fête de l'amirante au mariage de l'infante, qui fut célébré par procuration à Fontarabie le 3 juin 1660, tout se passa avec la gravité la plus sérieuse. Trois jours après se fit dans l'île de la Conférence l'entrevue des deux cours. Les deux rois s'embrassèrent et jurèrent la paix sur l'Évangile. L'un et l'autre étaient accompagnés d'une nombreuse suite. Turenne était confondu dans celle de Louis. Le roi d'Espagne demanda à le voir, et après l'avoir considéré quelque temps : « Voilà, dit-il à sa sœur, un homme qui m'a fait passer de bien mauvaises nuits. » Le 9 juin enfin, la cérémonie du mariage ayant été réitérée à Saint-Jean-de-Luz, où le roi épousa l'infante en personne, il y eut partout en France des réjouissances, qui, en opposition avec les fêtes espagnoles, furent moins remarquables par la magnificence que par la gaieté franche du peuple. Il parut en général ivre de joie, mais surtout à l'entrée du roi et de la reine dans la capitale. La marche dura toute la journée du 26 août. Madame

Scarron, dont nous aurons occasion de parler, confondue dans la foule, écrivait le lendemain à une de ses amies qu'elle avait été, pendant dix à onze heures, tout yeux et tout oreilles ; qu'elle ne croit pas qu'il se puisse rien imaginer de si beau ; et elle ajoute, en femme qui portait ses pensées au delà du moment, « que la reine dut être assez contente du mari qu'elle avait choisi. » Ce qu'il y eut de vraiment magnifique, ce fut la maison du cardinal, nombreuse, riche, effaçant par se éclat celle de Monsieur ; enfin une pompe royale que le comte d'Estrées, pouvant l'excuser entièrement, appelait, par accommodement, *une fastueuse simplicité*.

L'époque de la paix et du mariage doit être regardée comme celle du vrai triomphe de Mazarin. Ce peuple qui l'avait injurié et chassé le reçut avec clamation. Ces magistrats qui l'avaient proscrit allèrent le complimenter. Sa carrière fut brillante jusqu'à la fin. Trois nièces lui restaient à pourvoir. Il avait vu des souverains les demander en mariage, et avait refusé particulièrement les ducs de Savoie et de Lorraine. Ces princes, désintéressés, à l'égard de l'argent, demandaient chacun une place forte limitrophe de leurs états et leur bienséance. Le ministre rejeta noblement ces conditions onéreuses à la France, et maria Marie Mancini au connétable Colonne, avec cent mille li de rente en Italie, et sa belle maison de Rome ; Hortense, la plus belle, au duc de La Meilleraie, grand-maître de la maison du roi, et fils du maréchal, à condition qu'il prendrait le nom de Mazarin, avec quinze cent mille livres de rente et un immense mobilier. Enfin il assura à la dernière une dot suffisante pour entrer dans la maison de Bouillon, quand elle serait en âge. Il procura encore de nouveaux avantages à celles qui étaient mariées en France : à la princesse de Conti, la surintendance de la maison de la reine-mère, et à la comtesse de Soissons, pareille place auprès de la reine régnante.

Le roi ne lui refusait rien, ou plutôt il suivait sa volonté avec la docilité d'un pupille, par habitude ou par reconnaissance des soins que le cardinal nait pour le former : car on lui rend cette justice, que, si dans l'enfance il ne montra à Louis XIV qu'à *faire le roi*, à mesure que ce prince avança en âge, il lui apprit à l'être en effet. Ce fut sa principale occupation pendant le peu de mois qu'il survécut à la paix et au mariage. Peu après il fut attaqué le

maladie de langueur, se sentit dépérir sans inquiétude, et mourut sans trer de craintes ni de regrets, et laissant des richesses immenses. Les scrupules que lui fit concevoir Joly, son confesseur, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, et les conseils que lui donna celui-ci, le portèrent à remettre tous ses biens au roi, sous prétexte que, les tenant de sa libéralité, il devait laisser à la générosité du monarque à en disposer suivant qu'il l'entendrait à l'égard per ses proches. Cet expédient tranquillisa sa conscience, et ne lui fit rien perdre ; car le roi, répondant à la confiance que lui témoignait son ministre par cette espèce de fidéicomis, lui fit expédier, trois jours avant sa mort, un brevet par lequel il lui accordait en pur don tout ce qu'il avait acquis pendant son ministère.

Quelques-uns, en comparant Mazarin avec Richelieu, regardent comme équivoque sa réputation d'habileté. Le cardinal de Retz penchait pour cet avis, et disait : « Donnez-moi le roi de mon côté deux jours durant, et vous version si je suis embarrassé. » Richelieu fut sans cesse occupé à lutter contre son maître, et cependant commandait aux événements. Mazarin, pendant la fronde, eut toujours pour lui l'autorité royale, et il succomba quelquefois ; mais il réussit enfin complètement ; ce qui marque qu'ils avaient chacun le genie des circonstances.

L'administration du royaume fut réglée deux jours avant la mort de Mazarin d'après ses indications et ses conseils ; et la machine était déjà montée, quand Harlay de Chanvallon, président de l'assemblée du clergé, étant venu demander au roi à qui il s'adresserait désormais pour les affaires, le monarque lui répondit: « A moi. »

Il eut d'abord quatre ministres : le chancelier Séguier pour la justice, Le Tellier pour la guerre, Lionne pour les affaires étrangères, et Fouquet pour les finances, dont il était surintendant. La disgrâce de celui-ci a été accompagnée de circonstances qui méritent qu'on s'y arrête. Il paraît certain que Fouquet fut signalé au roi, par le cardinal Mazarin, comme un dissipateur dont il lui conseillait de se débarrasser. Le jeune monarque ne laissa pas ignorer au surintendant ses soupçons, l'exhorta à diminuer ses dépenses, à mettre plus d'ordre dans sa gestion, le prévint qu'il l'examinait, et lui en donna des preuves par ses questions et ses observations. D'abord

Fouquet fut tenté de se réformer ; mais, comme le penchant l'emporte trop souvent sur la prudence après cette première velléité de repentir, il se persuada en sur la prudence, qu'un prince de vingt ans se captivât pendant plusieurs heures de la journée à repasser des comptes et des calculs, matière sèche, occupation aride dont se dégoûterait bientôt. S'il arrivait qu'il s'y obstinât, le surintendant se flattait qu'avec son expérience il lui serait aisé de dérouter un homme tout neuf dans ce genre de travail, et de l'y faire renoncer.

Il y aurait peut-être réussi, si le roi ne s'était assuré de Colbert, que Mazarin lui avait donné comme un homme d'ordre, exact, clairvoyant, en qui il pouvait prendre une entière confiance. Depuis douze ans Colbert était attaché à Mazarin. C'était lui qui, pendant les deux exils du ministre, avait l'intermédiaire de sa correspondance avec la régente ; et, depuis, c'était lui encore qui l'éclairait sur les opérations financières, auxquelles le cardinal était trop étranger pour le poste qu'il occupait. Dès longtemps le cardinal payé ses services en lui procurant la dignité de conseiller d'État ; il y ajouta, dans ses dernières années, la faveur de le faire connaître au roi, qui fut initié par lui aux connaissances de l'administration ; et l'on prétend même que le cardinal mourant, s'adressant au monarque, lui dit : « Je vous dois tout, sire ; mais je crois m'acquitter, en quelque sorte, avec vous, en vous de nant Colbert. » C'était à lui que le jeune monarque communiquait le soir les états qu'il avait reçus le matin du surintendant : Colbert lui en montrait les vices, et lui en expliquait la perfide adresse, il lui faisait voir que partout la dépense était exagérée et la recette diminuée, afin de se conserver les moyens de continuer les profusions. Le lendemain, le roi faisait à Fouquet ses observations, tant pour montrer au surintendant qu'il ne perdait pas son sujet de vue, que pour essayer, si à force de tentatives, il ne l'amènerait pas à être sincère ; et toujours il le trouvait fidèle à son plan de déguisement. cet épreuve dura plusieurs mois, Fouquet trompant, Louis paraissant trompé, et Colbert l'empêchant de l'être.

Le surintendant ne se réformait en rien. Son luxe et ses profusions, qui étaient énormes, continuaient toujours. Il en fit, pour ainsi dire, parade dans une fête qu'il donna au roi, dans sa belle maison de Vaux, à l'occasion du

mariage du duc d'Orléans, frère du roi, avec Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II. Elle était si outrageusement superbe, que le roi ne put dissimuler sa surprise. Il eut même intention de faire arrêter Fouquet au milieu de ses magnificences ; la reine-mère l'en dissuada. Elle désirait même que son malheur se bornât à une disgrâce ; mais des raisons d'État déterminèrent à agir plus sévèrement.

On avait présenté à Louis XIV le surintendant comme très-dangereux par ses correspondances et ses projets. On lui donnait beaucoup de partisans en Bretagne, lieu de sa naissance, partisans très-chauds, très-emporés, et capables de soulever la province au premier ordre de sa part. Il avait acquis et fortifié Belle-Isle ; on y travaillait encore : c'était, disait-on, pour s'y canonner contre le roi, ou rendre cette possession le prix de l'asile qu'il irait de mander aux Anglais. De plus, presque toute la cour, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, recevait de lui des présents et des pensions. Un prince qui commence à régner, et qui ne connaît pas encore les hommes, peut s'imaginer que ceux qui reçoivent engagent leur reconnaissance. Il n'est donc pas étonnant que Louis eût quelques craintes, et qu'il prit des précautions, comme de faire filer des troupes en Bretagne, où pouvait être le foyer de l'insurrection, et de s'y rendre lui même pour s'opposer aux premiers mouvements.

Fouquet, arrêté à Nantes, fut aussitôt transporté dans le château d'Angers ; sa femme et ses enfants furent conduits à Limoges, et des courriers partirent pour faire poser le scellé dans toutes ses maisons. Un de ses gens, présent à son enlèvement, fit si prompt diligence, qu'il en porta la nouvelle à Paris douze heures avant celui du roi. On aurait, pendant cet intervalle, pu soustraire beaucoup de papiers, surtout dans sa maison de Saint-Mandé, où étaient les plus intéressants. L'abbé Fouquet, son frère, homme d'expédition, voulait que, sans s'amuser, à en faire la recherche et à les trier, on mît le feu à la Maison, et qu'on anéantît ainsi bons ou mauvais, jusqu'au moindre brouillon.

Cette étrange manière de rendre des comptes aurait été fort utile à plusieurs personnes. Le surintendant avait la mauvaise habitude de garder toutes les lettres qu'il recevait, projets, demandes, remerciements,

propositions, billets galants : on devine ce qui pouvait se trouver en ce genre dans le cabinet d'un dissipateur des finances, ambitieux, prodigue et voluptueux. Quantité de personnes des deux sexes furent compromises : « Car, dit madame de Motteville, il y en avait peu à la cour qui n'eussent sacrifié au veau d'or. » Il n'y eut d'abord aucune modération dans les jugements qui se portèrent sur Fouquet : les malheureux ne manquent jamais de crimes. On disait qu'il révélait les secrets de l'État aux Anglais ; qu'il voulait se faire, par leur aide, une souveraineté de Belle-Isle et du duché de Penthièvre qu'il avait acheté, Ses défenseurs disaient, au contraire, qu'à la vérité il avait eu dessein d'y bâtir une ville, d'en rendre le port sûr, mais que c'était pour y attirer tout le commerce du Nord, priver Amsterdam de ce trafic, et rendre par là un grand service à la France. En effet, son génie élevé et capable de grands desseins donnait assez de vraisemblance à ce projet. Ce qui lui fit le plus de tort fut une instruction dans laquelle il ordonnait ce que ses amis, qu'il nommait l'un après l'autre, devaient faire en cas qu'il fût arrêté : on la trouva à Saint-andé derrière un miroir, toute couverte de poussière, comme un papier méprisé et abandonné. C'était une rêverie, mais qu'il avait autorisée de quelque apparence de vérité en la conservant. Or, comme ce qu'il demandait à ses amis était des crimes de lèse-majesté, il les mit tous dans le cas d'avoir besoin de la clémence du roi, qui pouvait croire qu'il n'avait pas ainsi assigné à chacun son poste sans leur consentement. Cette imprudence, qui mit dans l'embarras beaucoup de personnes, aigrit d'abord les esprits contre lui ; mais, comme il n'avait jamais été méchant, insensiblement l'indignation se changea en pitié, surtout quand on vit que ses ennemis s'acharnaient à le décrier dans le public, pendant qu'une chambre de justice, érigée à l'Arsenal, lui faisait son procès à la rigueur.

La gloire des lettres a tiré un nouveau lustre de l'attachement généreux que lui conservèrent et que ne craignirent point de manifester dans son malheur quelques écrivains renommés auxquels il avait été utile dans sa fortune. On connaît les liaisons que continua d'entretenir avec lui mademoiselle de Scudéry, les intéressantes lettres de madame de Sévigné à M. de Pomponne sur son procès, l'ode et la touchante élogie (*Aux nymphes*

de Vaux) de La Fontaine sur sa détention, et surtout les plaidoyers éloquents de Péliſson, son ſonnamſ et ſon premier commis. Arrêté avec le ſurintendant, il avait été transféré comme lui à la Baſtille. De ſa priſon, Péliſſon trouva moyen de faire percer dans le public des apologies ſi bien écrites, ſi ſages, ſi touchantes, qu'elles firent revenir beaucoup de perſonnes en faveur de Fouquet. On reconnut le ſtyle, et l'auteur fut reſſerré plus étroitement. Dans cet état, et malgré la gêne où il était re tenu, on rapporte qu'il vint à bout de rendre un ſervice eſſentiel à ſon bien faiteur. Il ſavait quelques ſecrets dangereux renfermés dans des papiers don il avait eu connoiſſance. Il appréhenda que le ſurintendant, interrogé ſur ces ſecrets, et ignorant que ces papiers avaient été détruits, ne fit des aveux qui auraient pu lui être préjudiciables. Dans cet embarras, il imagina de révéler lui-même aux juges quelque choſe de ces ſecrets. Comme il ne ſe montrait qu'imparfaitement inſtruit, ils ne purent, d'après lui, faire à l'accuſé que des queſtions incertaines, qui le déterminèrent à nier les faits qu'on lui oppoſa. La procédure ſur cet article fut portée juſqu'à la confrontation ; c'eſt ce que Péliſſon deſirait. Il paraît devant Fouquet, et répète ce qu'il avait avancé. Le ſurintendant, conſterné de l'infidélité de ſon ami, hésiſait ; mais Péliſſon, reprenant la parole d'un ton ferme et élevé, lui dit : « Vous ne nieriez pas hardiment, monsieur, ſi vous ne ſaviez que tous ces papiers ſont brûlés. » Ce fut un coup de lumière pour le malheureux, qui, par l'ingénieuſe adre de Péliſſon, évita de faire un aveu qui aurait pu le perdre.

La diverſité d'opinions fut grande entre les juges de Fouquet. Les uns le crurent digne de mort, les autres à peine d'une flétriſſure. On ne le trouva pas coupable de crime capital, ſi ce n'en eſt pas un que d'abuser de ſon état et de prodiguer l'argent des peuples pour ſon ambition et ſes plaiſirs. Les juges, n'étant guidés par aucune loi louchant le genre de punition que me rite un pareil abus, adoptèrent la plus douce. Par arrêſ du 20 décembre 1664, ils le condamnèrent à un banniſſement perpétuel, avec conſiſcation de ſes biens. Les miniſtres ne furent pas contents d'un jugement qui n'exterminait pas le coupable qu'ils redoutaient, et apparemment, ils ne ſ'en cachent pas, puiſqu'ils donnèrent lieu à cette répoſe tranſante de Turenne. on mait devant lui l'emportement de Colbert contre Fouquet, et on louait la

modération de Le Tellier : « Effectivement, dit-il, je crois que on louait d'envie qu'il soit pendu, et que M. Le Tellier a plus de peur qu'il ne le soit pas. » On représenta au roi que la sûreté de l'État courrait des risques si le surintendant restait libre, parce qu'il pourrait porter les secrets chez l'étranger. pour éviter cet inconvénient, qui n'était pas certain, le roi commua la peine du bannissement en une prison perpétuelle, et le malheureux Fouquet fut réduit à traîner une vie d'ennui et d'amertume dans la citadelle de Pignerol.

L'époque de la mort de Fouquet est encore un problème. Selon les uns, mourut en prison ; selon d'autres, ce fut au sein de sa famille qu'il dans l'obscurité, et il aurait même été enterré aux Filles-Saintes-Marie de la rue Saint-Antoine ; il en est enfin, tels que Gourville dans ses Mémoires, qui le font s'évader de Pignerol et mourir en pays ille dans ses Mémoire doards, continuateur de Velly, rapporte qu'à la prise de la Bastille, en 1789. il reconnut, entre divers monuments qui eussent pu être utiles à l'histoire, et qui devinrent la proie d'une multitude ignorante, des cartes qui contenaient des notes sur quelques prisonniers détenus dans cette forteresse, et qui étaient signées par des ministres ou autres agents du pouvoir ; et que l'une de ces carts, portant le numéro 89,000, qu'il ne put obtenir de celui qui venait de a trouver, mais qu'on lui permit seulement de copier, renfermait ces mots : « Fouquet, arrivant des îles Sainte-Marguerite avec un masque de fer. » Suivaient *trois XXX*, et au-dessus *Kersadion*. Ainsi s'expliquerait, par Fouquet, la longue énigme du *Masque de fer*, sauf les particularités romanesques rapportées par Voltaire, et qu'il n'a pu constater : telles que le perpétuel usage du masque, et le respect des ministres devant le prisonnier. Ainsi cet événement si singulier n'offrirait plus rien que de naturel, si en effet le gouvernement, après l'évasion de Fouquet l'avait fait passer pour mort, et l'ayant fait arrêter depuis en terre étrangère, a cru de sa dignité de ne pas laisser démentir son assertion.



J. David, del.

LeGnay Sc.

LOUIS XIV ET COLBERT

La charge de surintendant des finances fut supprimée lors de la disgrâce de Fouquet ; et Colbert, homme sévère, mis à la tête des finances, sous le titre de contrôleur général, commença à faire regretter la douceur de Fouquet ; mais Colbert, dur pour les courtisans avides, Colbert, dont l'œil perçant, le regard austère, le pli de front, étaient si redoutables à ceux qui l'abordaient, procura au peuple une remise de trois millions sur les tailles. Ce bienfait, venu à propos, donna une grande idée de son administration, et attira au monarque des remerciements qui chatouillèrent doucement son cœur, très-sensible à la louange.

Il ne l'était pas moins aux atteintes que l'on portait aux prérogatives de sa couronne. Le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne à Londres, avait usé de ruse et de violence à l'entrée solennelle d'un ambassadeur de Suède, pour prendre le pas sur le comte d'Estrades, ambassadeur de France. Ses gens avaient coupé les traits des chevaux de l'ambassadeur français ; et, pour éviter une pareille mésaventure, lui-même avait fait doubler les siens avec des chaînes de fer, ce qui prouvait que l'injure était préméditée. Il y eut des coups portés et des hommes blessés et tués. Louis XIV demanda réparation publique et l'obtint. Philippe IV envoya à son gendre un ambassadeur extraordinaire, qui, dans une grande audience, à laquelle furent invités tous les ambassadeurs étrangers, déclara que le roi son maître « avait notifié à ses ambassadeurs et ministres d'éviter la concurrence, en ne se présentant pas dans les lieux où les difficultés de préséance pourraient s'élever entre eux et les ministres et ambassadeurs de France. » Le roi, se tournant alors vers les ministres étrangers, leur dit d'écrire à leurs cours ce qu'ils venaient d'entendre. C'était dans le temps qu'il mortifiait ainsi son beau-père, que Mairie-Thérèse, son épouse, lui donnait un fils, par la naissance du dauphin Monseigneur.

Une réparation non moins éclatante fut exigée d'Innocent X, à l'occasion d'une rixe entre les gens du duc de Créquy, ambassadeur de France à Rome, et les Corses de la garde du pape. Les hôtels des ambassadeurs et même les rues adjacentes étaient alors à Rome des asiles inviolables qui favorisaient

l'impunité du crime. Par une morgue déplacée, les puissances étrangères tenaient à honneur de perpétuer cet abus, que les papes depuis longtemps s'efforçaient en vain de détruire : des difficultés à ce sujet même existaient déjà entre la France et le pape, lorsque le nouvel ambassadeur, en tolérant avec affectation l'insolence et les désordres des nombreux Français qui formaient sa suite, aigrit encore les dispositions fâcheuses des deux parties. Dans ces circonstances, la garde corse ayant arrêté quelques Français qui troublaient la tranquillité publique, se les vit arracher des mains par les laquais du duc. Un renfort arrivé à la garde les força à leur tour de se réfugier dans leur hôtel, et dans la rixe, il y eut de part et d'autre du sang répandu. Jusque-là rien n'était répréhensible dans la conduite des Corses ; mais dans la fureur dont ils étaient animés, rencontrant à leur retour l'ambassadrice, qui rentrait au palais, ils tirèrent sur le carrosse, tuèrent un page et blessèrent plusieurs domestiques. Le duc de Créquy sortit de Rome et demanda justice. Quatre mois se passèrent en négociations. Le pape crut beaucoup accorder en faisant pendre un Corse et un sbire, et en destituant le cardinal Imperiali, gouverneur de Rome, comme coupable de négligence dans cette affaire ; mais le roi de France n'en fut pas satisfait. Il s'empara d'Avignon et du comtat, et menaça de faire passer une armée en Italie. Le souverain pontife, voyant l'empereur et Venise occupés contre les Turcs, et l'Espagne par le Portugal, reconnaissant qu'il n'avait aucun secours à attendre de ces puissances, et craignant de se voir assiéger dans Rome, s'engagea à tout ce qu'on voulut. Le traité fut conclu à Pise. Le pape fut obligé de promettre, moyennant la restitution de ses avances, la réintégration du duc de Parme dans les duchés de Castro et de Ronciglione, d'exiler son frère, Mario Chigi, général de ses troupes, de casser la garde corse, d'élever dans Rome une pyramide, avec une inscription contenant le récit de l'offense et de la réparation ; et enfin d'envoyer en France le cardinal Flavio Chigi, son neveu, faire ses excuses au monarque. Ce fut, remarque un historien, le premier légat de la cour romaine qui ait été envoyé pour demander pardon.

Le roi travaillait tous les jours avec ses ministres, soit ensemble, soit séparément ; se levait à huit heures, paraissait à dix, tenait conseil, en sortait

à midi. Après la messe, ce qui restait de temps jusqu'au diner, il le donnait au public, ou aux reines dans leur appartement. A la suite du repas, des conversations, et encore quelques audiences. Il écoutait patiemment et très-attentivement, et congédiait avec un air de bonté. Certains jours, la chasse ; d'autres, la comédie et des concerts ; peu de jeux et jamais de ceux auxquels le hasard préside. Le souper était son repas de préférence, il le prolongeait volontiers ; et, selon la saison et les circonstances, il le faisait suivre de petits bals.

Ils n'étaient pas difficiles à former, parce qu'il y avait à la cour une troupe de filles d'honneur, attachées aux maisons des reines et des princesses. Entre elles se trouvait mademoiselle de La Vallière, « La Vallière, si touchante, si intéressante, si tendre, dit madame de Sévigné, et si honteuse de l'être. » Le roi en fit la connaissance chez Henriette d'Angleterre, sa belle-sœur, à laquelle elle était attachée. Il y avait entre Henriette et le monarque, son beau-frère, une grande intimité, qui, sans passer les bornes d'une galanterie délicate, inspira de la jalousie à Monsieur, au point que la reine-mère jugea à propos d'en faire des remontrances au roi son fils. Henriette était enjouée, pleine de grâces, et liée avec la comtesse de Soissons, qui savait faire naître et assaisonner les plaisirs. La jeune reine, réservée, dévote, et assidue auprès de la reine-mère, sa tante, se trouvait rarement dans cette compagnie folâtre, où Louis se plaisait de préférence. Les deux dames qui la présidaient furent longtemps persuadées qu'elles seules attiraient les soins du monarque. Ainsi que son épouse, elles ne s'aperçurent du vrai motif de son assiduité à leur cercle que les dernières de la cour. En blâmant la faiblesse de La Vallière, si tendre, et si malheureuse par sa passion, on doit dire qu'elle ne s'y livra jamais sans être rappelée à la vertu par des scrupules, qu'elle ne craignait pas de rendre publics, comme pour se punir elle-même par les éclats de son repentir.



Philippot del

Lechard Sc.

LOUIS XIV ET LA VALLIERE

La passion de Louis ne l'occupait pas tellement qu'il ne songeât à sa gloire : peut mettre entre les moyens qu'il employait pour y parvenir, la protection éclatante qu'il accorda aux savants. Non-seulement il fit des gratifications considérables à ceux de son royaume, mais il étendit sa libéralité jusque sur les étrangers, dont quelques-uns, sans s'y attendre, reçurent des présents aussi honorables pour lui que pour eux. Les sciences circulaient assez dans le royaume pour qu'en général on fût devenu curieux d'en suivre les progrès. Ce goût trouva à se satisfaire dans un journal (le *Journal des Savants*), dont un conseiller au Parlement de Paris, nommé Denis Salo, fut le créateur ; il a été le modèle de ceux qui l'ont suivi. Colbert, qui favorisait volontiers les entreprises utiles, établit ou encouragea les manufactures ; on lui doit celles des Gobelins, des draps fins de Louviers, des points de France de Paris, et des glaces de Cherbourg, puis de Saint-Gobin. Il se prêta aussi au goût de Louis pour les constructions, et fit commencer le canal de Languedoc, l'Observatoire, l'hôtel des Invalides, le jardin des Plantes, la façade du Louvre et le château de Versailles, ce lieu ingrat, où des millions, employés avec une magnificence digne du monarque, de son siècle et de sa nation, ont été le prétexte de bien des déclamations, peut-être aussi erronées dans leurs motifs que dans leurs calculs.

L'économie et principalement les vues saines du ministre sur tout l'ensemble de l'administration pourvurent non-seulement à ces coûteuses entreprises, mais encor, et à l'acquisition de Dunkerque, qui se fit au même temps, et dont le commerce prodigieux répandit la vie et l'abondance dans le royaume ; et à des achats considérables de blés, qui furent distribués aux malheureux dans un instant de disette, et enfin à la dépense des carrousels et des fêtes, dont un roi jeune et magnifique occupait alors ses loisirs. Rien cependant n'était plus déplorable que l'état des finances lorsque Colbert fut appelé à en prendre la direction. Depuis la retraite de Sully, tous les ministres qui l'avaient remplacé n'avaient connu d'autre méthode pour subvenir à de nouveaux besoins que d'établir de nouveaux impôts, sans

s'inquiéter d'ailleurs s'ils nuisaient au commerce ou à l'industrie, et s'ils ne tarissaient pas quelque source du trésor public. Mais c'était peu que ce premier désordre : toujours pressés d'argent, à peine les édits étaient-ils rendus, que les surintendants en trafiquaient à vil prix avec les traitants, ou que, sans égard à la disparité future des besoins et de la recette, ils abandonnaient l'impôt à grand marché aux villes ou aux provinces qui voulaient bien s'en rédimier. Par le cours naturel des choses, il résulta de ces opérations qu'à mesure que les impôts s'accrurent, la recette du trésor diminua. Ainsi l'on reconnut, en 1660, que, bien que les droits des douanes fussent augmentés, depuis trente ans, de soixante pour cent, leur produit était moindre qu'avant l'augmentation ; que les tailles, montées à cinquante-sept millions, rendaient moins qu'en 1620, qu'elles n'étaient portées qu'à vingt ; et qu'enfin, quoique la totalité des recettes allât à quatre-vingt-dix millions, le revenu des deux années était sorbé d'avance.

A ce chaos qui menaçait de tout engloutir, le nouveau ministre opposa d'abord une chambre de justice qui rechercha la conduite des financiers, et qui, les poursuivant dans tous les subterfuges dont ils usèrent pour dérober la connaissance de leur malversation, leur fit restituer des sommes considérables. Les douanes, presque généralement reculées aux frontières, des taxes calculées sur les besoins de l'industrie, une protection particulière accordée au commerce national, qui fut déchargé des droits imposés aux navigateurs étrangers ; la suppression d'une foule de charges inutiles, qui enlevaient des contribuables à la taille ; la réduction de rentes acquises à vil prix, réduction qui suscita des clameurs et des haines que méprisa le ministre ; l'ordre enfin qui bannit toutes les transactions ténébreuses usitées jusqu'alors, tirent le reste, et augmentèrent tout d'un coup la fortune de l'État, sans augmenter charge des peuples. Le roi, percevant la totalité de son revenu, et n'acquittant que les obligations exactement dues, se trouva un excédant de recette, qui monta à quarante-cinq millions en 1662, à cinquante et un millions en 1663, et qui s'accrut ainsi d'année en année jusqu'en 1676, que les contributions montant à cent millions et les charges à vingt-six seulement, il y eut un excédant de recettes de soixante-quatorze

millions : alors les rentes sur l'État se trouvèrent aussi réduites à sept millions.

La guerre, à laquelle s'opposait le ministre économe, et qu'appelait au contraire l'ambitieux Louvois, fils de Le Tellier, à qui son père avait fait pas son emploi, vint interrompre cette prospérité : dès 1671 la dépense surpassa la recette de neuf millions, et ni les impôts que Colbert avait fait supprimer, et que la force des circonstances contraignit de rétablir, ni huit millions de rentes qu'il créa sur la ville pendant la durée de son ministère, ne purent ramener l'équilibre. Une erreur d'administration, erreur que favorisaient les préjugés du temps, au-dessus desquels il ne put s'élever, contribua peut-être encore à accroître les difficultés et à neutraliser ses grandes vues d'améliorations : ce fut le défaut de liberté où il laissa le commerce intérieur des blés. Le laboureur, malaisé, parce qu'il trouva peu de débouchés, cultiva peu, et ne put rendre qu'un prix modique de ses fermages ; le propriétaire, forcé et l'économie, ne put seconder par la consommation les efforts de l'industrie ; l'État, par une conséquence nécessaire, ne put imposer que des taxes si diocres, qui furent difficilement payées.

Au temps même de ces utiles réformes et de ces vastes entreprises, le soldat français était entretenue par diverses petites expéditions lointaines. Le duc de Lorraine, toujours livré à la mobilité de son caractère contant, avait à peine été réintégré dans ses états, que, par un traité qu'il fit avec Louis XIV, il l'institua son héritier, moyennant que les princes lorrains seraient héritiers eux-mêmes de la couronne de France, à défaut des Bourbons ; et pour gage de l'exécution de cet engagement, il convint de livrer Marsal. Mais le neveu de Charles, d'une part, et les princes légitimes de France d'une autre, protestèrent contre cet accord : en sorte que le Parlement ne le vérifia pour avoir son exécution que sous la clause que les parties intéressées y auraient accédé. Charles, qui se repentait déjà de la résolution qu'il avait prise, profita de cette ouverture pour se ressaisir de Marsal. Mais le roi, piqué de ce procédé violent, se rendit lui-même en Lorraine pour se remettre en possession de la place. Le siège en durait depuis onze jours, lorsque le duc,

transigeant de nouveau avec le roi, donna ordre de lui livrer la ville, et rentra à ce prix dans le reste de ses états.

La faveur dont Colbert se proposait d'investir le commerce national avait déjà fait conclure avec les Hollandais une alliance protectrice du commerce des deux peuples. Dans les mêmes vues, on résolut de purger la Méditerranée des corsaires barbaresques qui l'intestaient. Cette opération fut confiée au duc de Beaufort, qui battit deux fois leur flotte, la resserra dans leurs ports, et s'empara même de Gigeri, dans le royaume d'Alger. On se proposait d'y former un établissement : le défaut de vivres et de munitions fit avorter ce projet.

A la sollicitation de l'empereur Léopold, une expédition plus brillante fut dirigée contre les Turcs. Les Français qui en firent partie, sous les comtes de Coligny et de La Feuillade, eurent une grande part de l'honneur de la campagne de 1664. A la journée décisive de Saint-Gothard, où Montecuculli défit complètement le grand-vizir Ahmed-Kouprouli, ils repoussèrent les Turcs des bords du Raab, et soutinrent le centre des Allemands, près d'être enfoncé. De la gauche qu'ils occupaient, ils se portèrent sur ce point, et tombant avec furie sur les janissaires, ils leur arrachèrent une victoire que ceux-ci proclamaient déjà. Par le détail que Montecuculli nous a laissé de cette action, dans

Mémoires, on peut juger à combien peu tient souvent le sort des combats. Il avoue en effet que, sans la valeur éprouvée des Français et de quelques régiments de l'empereur, qui permit d'opposer l'art et le courage aux efforts de la multitude, l'armée était prise en flanc sur les ailes, et la bataille infailliblement perdue. Si même elle eût duré plus longtemps, on eût manqué de poudre ; et, faute de vivres, on ne put profiter de la victoire autant que les circonstances en offraient l'occasion. Elle amena une trêve de vingt ans entre la Turquie et l'Autriche. Au reste, les Français furent mal récompensés de leur bravoure : les ministres impériaux leur donnèrent les plus mauvais quartiers d'hiver ; et ils les fatiguèrent de telle sorte par des marches et des contre-arches, que d'un corps de six mille hommes il en revint peu en France ; preuve de la secrète inimitié que, malgré l'alliance et la paix, les maisons de France et d'Autriche nourrissaient entre elles.

Il n'y en avait pas une moindre entre les Anglais et les Français. Aussi, malgré la bonne intelligence des deux rois, liés entre eux par le mariage de Monsieur, on apercevait chez les insulaires des symptômes de jalousie à l'occasion de rétablissement des compagnies des Indes orientales et occidentales, établissement qui annonçait sur le commerce des vues dont ils commençaient à s'inquiéter.

Pour des causes assez frivoles, les Anglais étaient alors en guerre avec les Hollandais. Ceux-ci, en vertu de leur alliance, réclamèrent les secours du roi contre l'Angleterre. Louis avait intérêt de ménager Charles, pour qu'il ne s'opposât point à des projets qu'il avait formés sur les Pays-Bas. Mais le texte du traité était formel : Louis déclara donc la guerre ; mais, par un accord secret entre les deux monarques, ce fut un acte illusoire ; et, soit politique de laisser affaiblir les deux marines l'une par l'autre, soit honte de mêler les faibles embarcations françaises aux vaisseaux de ses alliés, le duc de Beaufort, qui devait rejoindre les Hollandais après l'expédition de la Méditerranée, ne parut pas dans l'Océan, et leur laissa vider eux-mêmes leurs différends en des combats qui firent la gloire des généraux opposés : le duc d'York, le prince Robert et le duc d'Albemarle, du côté des Anglais ; Opdam, Corneille Tromp, fils du célèbre Martin, et surtout Ruyter, du côté des Hollandais. Ce dernier porta l'alarme sur toutes les côtes de la Grande-Bretagne, menaça Londres en remontant la Tamise jusqu'à Chatam, à quatre lieues de cette capitale, et fit brûler par Corneille de With plusieurs vaisseaux anglais, jusque sous ses murs mêmes. Ces expéditions, aussi hardies qu'heureuses, amenèrent, en 1667, la paix de Breda, qui termina, après trois ans d'hostilités sans résultats, une guerre entreprise sans motifs. La France, par les stipulations du traité, recouvra l'Acadie, dont les Anglais s'étaient emparés quelques années auparavant.

Ces diverses opérations étaient, trop peu importantes pour détourner le monarque des plaisirs et des améliorations de la paix. Parmi ces dernières, on ne doit point oublier les colonies de Cayenne et du Canada, la police de la capitale et son éclairage, l'institution des académies de peinture, de sculpture et des sciences, l'exacte discipline établie parmi les troupes, qui reçurent alors l'uniforme, et qui cessèrent d'être la terreur du citoyen n ;

l'ordonnance enfin de 1667 sur la procédure civile, ordonnance qui illustra ses rédacteurs, et qui fut suivie, en 1669, de celle des eaux et forêts, pour la conservation des bois et le service de la marine ; et en 1670, de celle qui règle la procédure en matière criminelle.

Pendant le cours de ces travaux, Louis perdit Anne d'Autriche, sa mère, qui mourut le 20 janvier 1666. Depuis trois ans sa santé s'altérait. Une humeur viciée, qui courait dans ses veines, s'était fixée sur le sein et avait produit un cancer. Cette maladie, si redoutable par les douleurs qui l'accompagnaient, si fatigante par les remèdes qu'elle réclamait, si incommode enfin par l'infection qui en est une suite, fut affreuse pour la reine, qui craignait aussi excessivement les mauvaises odeurs qu'elle recherchait les odeurs agréables. Cette princesse était d'une délicatesse singulière sur tout ce qui concernait le soin immédiat de sa personne. On avait de la peine à trouver de la batiste assez fine pour lui faire des chemises et des draps à son gré. Le cardinal Mazarin, la plaisantant sur ce défaut, lui disait que, « si elle était damnée, son enfer serait de coucher dans des draps de toile de Hollande. »

Elle avait éprouvé bien des vicissitudes dans sa vie, tantôt tourmentée par un ministre impérieux, et alors l'objet de la compassion du peuple ; tantôt outragée par ce même peuple, devenu frondeur et mutin. Malgré ces excès, qui auraient dû l'aigrir contre la nation, elle lit la guerre à l'Espagne comme si elle ne l'avait pas aimée ; aussi eut-elle la satisfaction de voir la nation détrompée rendre à la fin justice à ses qualités estimables.

Anne d'Autriche passa les dernières années de sa vie dans le calme de la vertu, uniquement occupée à faire le bien et à le procurer, sans se mêler en rien du gouvernement ; modération admirable après une si longue habitude de commander. Ses aumônes étaient très-abondantes. Pendant sa maladie elle montra la plus grande patience. Les personnes qui l'approchaient ne s'apercevaient de ce qu'elle souffrait que par des mouvements involontaires, et trouvaient toujours sur son visage le sourire de la bienveillance. Elle s'acquitta des devoirs de la religion avec une ferveur qui édifia toute la cour. Le roi, la reine, Monsieur et Madame ne la quittèrent pas, et jusqu'au dernier moment, elle fit connaître par ses regards attendris

combien leurs soins assidus lui étaient agréables. Les larmes de ses enfants la consolèrent. Elle ne montra quelque attachement à la vie que pour eux, et elle fit bien sentir Que le sacrifice de la royauté n'était pas ce qui lui coûtait le plus. Qu'est-ce qu'une couronne quand on meurt !

Le roi la regretta sincèrement et avec raison. Aucune femme n'a porté plus loin les attentions maternelles. Malgré les embarras que lui donnaient les guerres civiles pendant l'enfance de son fils, elle ne se déchargea sur personne de ce qu'elle pouvait faire elle-même. Elle présidait aux leçons de son premier âge, y joignait des instructions particulières, veillait assidûment à ne point souffrir auprès de lui des personnes capables de lui faire prendre des habitudes vicieuses. Reboulet remarque qu'elle eut beaucoup de peine à le corriger de celle de jurer. Elle n'en eut pas moins à lui faire perdre ce qu'elle appelait la *sécheresse*, qu'il tenait de son père, et elle réussit à lui donner, sinon la douceur de caractère et l'aménité qu'elle possédait plus qu'aucune autre femme, du moins cette fleur d'urbanité qui le rendait, quand il voulait, le plus aimable des monarques. Tout en lui inspirant des sentiments nobles et élevés, elle l'accoutumait à ne pas se laisser éblouir par l'éclat de la couronne ; elle grava dans son cœur un respect sincère pour la religion, qu'il révéra toujours, lors même qu'il s'éloignait de ses principes ; heureuse Si elle avait pu modérer la fougue de sa passion voluptueuse, qui ne fit au contraire que s'accroître, et qui l'entraîna dans des égarements que l'histoire, protectrice des mœurs, ne doit pas dissimuler !

La Vallière subjuguée n'était plus cette fille timide qui n'osait se montrer, et croyait que chaque regard qui tombait sur elle était un reproche. Moins à la vérité par goût que pour obéir à son amant, et par tendresse pour ses enfants, elle avait accepté le titre, le rang et les honneurs de duchesse, et mademoiselle de Blois et M. de Vermandois s'élevaient publiquement sous ses yeux.

Mais pendant qu'elle se croyait assurée de la tendresse de son amant, une rivale lui enlevait secrètement son cœur, de toute sa fortune le seul bien qu'elle estimât. Cette rivale était Françoise-Athénaïs de Mortemar, duchesse de Montespán. Elle prit insensiblement l'habitude, étant dame du palais, de tenir, compagnie à la reine lorsqu'elle attendait le roi après le jeu

ou d'autres amusements de la soirée. Celui-ci s'accoutuma aussi à causer avec elle quand il rentrait. Elle était mordante, caustique, conteuse, spirituelle, et contrefaisait très-plaisamment. On crut quelque temps que le roi ne la recherchait que pour ses agréments ; la reine elle-même en était persuadée, et n'avait pas le moindre soupçon d'un autre motif de liaison avec son mari, parce que madame de Montespan était de toutes ses dévotions ; mais le public malin ne pensait pas favorablement de sa vertu.

Son intelligence avec le roi, d'abord très-réservée, devint insensiblement plus libre. La Vallière ne manqua pas de s'en apercevoir ; elle en fit des plaintes, qui furent mal écoutées. Dans son dépit, elle prit brusquement le parti d'abandonner la cour, et alla s'enfermer dans le couvent des filles de Sainte-Marie à Chaillot. Louis lui envoya Colbert et Lauzun, qui jouait à la cour le rôle de favori; Colbert, qu'il supposa avoir du crédit sur son esprit, parce qu'il était chargé du soin de ses enfants ; Lauzun, apparemment parce qu'il était singulièrement doué du talent de la persuasion. Ils réussirent en effet et la ramenèrent. La Vallière reprit des chaînes dont elle sentit alors la pesanteur, sans pouvoir encore les haïr, et elle continua de les traîner douloureusement à la cour, jusqu'au moment où, par un élan généreux, elle vint à bout de les rompre.

Ces intrigues se passaient à Saint-Germain, que le roi habitait, à Versailles, qu'il bâtit, et dans ses voyages sur la frontière de Flandre. Il y était appelé par la guerre qu'il avait entreprise contre l'Espagne. Une des conditions expresses du traité des Pyrénées était que la France ne donnerait aucun secours à la maison de Bragance, rétablie sur le trône de Portugal, et qui faisait tous ses efforts pour s'y maintenir contre ceux de Philippe IV, roi d'Espagne, pour la renverser. On observa que la lutte entre ces deux puissances fut l'origine et l'occasion des établissements des Anglais hors de chez eux. Le Portugal, déjà mal secondé par la France, avant la paix de celle-ci avec l'Espagne, l'était encore plus faiblement depuis cette paix, par l'espèce de honte qu'eut Louis XIV de manquer sitôt à un de ses principaux articles. Les secours qu'il y fit passer se bornèrent à cinq ou six cents officiers, destinés à discipliner les Portugais, et à la tête desquels était un Allemand, le comte Schomberg, qui fut depuis maréchal de France, et à qui

sa qualité d'étranger permettait de prendre de semblables engagements. Mais quelques talents qu'eût ce général, et quoiqu'il fût dirigé par les conseils que lui transmettait Turenne, à qui le roi avait confié la suite et les détails de cette opération, il fallait des moyens plus efficaces pour sauver le Portugal ; et la régente les chercha en Angleterre. Charles II demanda ou accepta, en 1662, la main de Catherine de Bragance, sœur du jeune roi Alphonse, que ses vices tardèrent peu à précipiter du trône, Catherine apporta à Charles II la ville de Tanger en Afrique, à laquelle on ajouta presque aussitôt la ville de Bombay en Asie. De leur côté, les Anglais donnèrent au Portugal un million de crusades, et lui envoyèrent une escadre et des troupes. Ainsi, moyennant cette cession et la conquête de la Jamaïque qu'ils avaient faite sur les Espagnols en 1654, au temps de Cromwell, les Anglais, qui jusqu'alors n'avaient eu aucun établissement hors de chez eux, se trouvèrent posséder en dix ans de temps des points d'appui respectables dans les quatre parties du monde.

Philippe IV, roi d'Espagne, était mort à la fin de 1665, quelques mois avant sa sœur, et laissant un fils de quatre ans, Charles II, prince d'une santé fragile, qui commença à régner sous la tutelle de sa mère. Tant que vécut Anne d'Autriche, Louis, par égard pour elle, manifesta faiblement le projet qu'il avait conçu de s'approprier, à titre d'héritage, quelques portions de la monarchie espagnole. Mais lorsqu'elle fut morte, la hauteur de ses prétentions tarda peu à amener la guerre. Celle-ci avait été prévue dès la paix des Pyrénées. Elle trouvait ses motifs dans les deux clauses principales du contrat de mariage du roi : savoir, dans la renonciation de Marie-Thérèse à tous biens et successions de Leurs Majestés Catholiques, et dans le paiement de la dot, sur lequel la renonciation était fondée. Or, quant au second article, malgré des instances faites par le roi, les termes fixés par le contrat de mariage pour le paiement étaient plus qu'échus, sans qu'on eût seulement songé à entrer en compte ; et, disaient les Français : *point de paiement, point de renonciation*. De plus, ajoutaient-ils, quand même le défaut de paiement n'annulerait pas la renonciation, quelque généralité qu'on se soit forcé de lui donner, elle n'envelopperait pas les biens de la maison d'Espagne situés en Brabant, à cause d'une coutume particulière du

pays, conçue en ces termes : « Si un homme et une femme ont des enfants, et que l'un des « deux vienne à mourir, la propriété des fiefs venant du côté du plus vivant passe à l'enfant ou aux enfants provenant de ce mariage, et le plus vivant n'a plus aux mêmes fiefs qu'un usufruit héréditaire. » Or, Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV, était le seul enfant restant du premier mariage de Philippe IV avec Élisabeth de France, fille de Henri IV. Du moment de la mort de sa mère, elle se trouvait donc saisie des fiefs du Brabant, dont son père qu'usufruitier héréditaire. Ces fiefs, quelque étendue qu'on eût donnée à la renonciation, ne pouvaient pas y entrer, puisque dans le temps de son mariage, elle en était déjà en possession, et que la clause du contrat de mariage ne la faisait renoncer qu'aux héritages et successions de Leurs Majestés Catholiques.

Louis XIV demandait donc à Charles II, son beau-frère, la succession entière du duché de Brabant et de ses annexes, la seigneurie de Malines, la Haute-Gueldre, Namur, Limbourg, les places au delà de la Meuse, l'Artois, le Cambrésis, le Hainaut, le duché de Luxembourg, enfin, tout ce qui était de la coutume de Brabant. Quant au reste de la succession provenant de la maison de Bourgogne, il prétendait que son épouse, seul rejeton du premier lit de Philippe IV, devait les partager avec son frère Charles II, et sa sœur Marguerite-Thérèse, du second lit, sans qu'on pût lui opposer sa renonciation, puisqu'elle était annulée par défaut de paiement.

Louis XIV appuya ces raisons de trois armées qu'il fit passer en Flandre, au milieu de l'année 1667. Il se mit à la tête de la plus nombreuse, commandée par Turenne, que le roi avait fait maréchal général dès l'an 1662. Le galant monarque mena à cette expédition, qui reçut le nom de *prise de possession*, la reine son épouse, avec une cour leste et brillante. On y allait gaiement, comme des collatéraux et trop souvent des héritiers directs vont pour recueillir une succession. Les troubles de la minorité de Charles II, la guerre de Portugal, qui absorbait la majeure partie des forces de la monarchie, et la recette précaire des galions, épiés sans cesse par les flibustiers qui parurent alors, et qui désolaient toute l'Amérique espagnole, neutralisèrent tout moyen de résistance en Flandre. Aussi n'y eut-il point ; aucune armée n'y tenait la campagne pour protéger les villes menacées, qui

furent toutes abandonnées aux faibles ressources de leurs garnisons. Il n'y eut qu'une seule action de cavalerie, où le marquis de Créqui, frère de l'ambassadeur de Rome, battit Marsin, resté au service de l'Espagne, et le prince de Ligne, qui avaient essayé de ravitailler Lille. En deux mois le roi prit Charleroy, Binch, Mons, Ath, Douai, le fort de Scarpe, Tournay, Oudenarde, Lille, Armentières, Courtray, Furnes, et leurs dépendances. Pourvu de ces nantissements, le vainqueur s'arrêta, et retourna à Paris à la fin d'août, laissant aux nations étonnées à réfléchir sur ce qu'elles avaient à craindre d'un jeune conquérant si actif et si heureux. En revenant, il remit aux ministres espagnols un plan de pacification qui contenait l'alternative de lui laisser ce qu'il avait pris, ou de lui accorder d'autres places qu'il spécifiait.

Ces propositions donnèrent lieu à une négociation, dans laquelle les Hollandais, qui commençaient à craindre le voisinage trop prochain du conquérant, se montrèrent plutôt arbitres impérieux que médiateurs. Pour hâter la décision, le roi ayant sous lui le prince de Condé, remis en activité par la jalousie de Louvois, le maréchal de Turenne et Bouteville, devenu duc de Luxembourg, ami et élève du prince, s'était porté lui-même, au cœur de l'hiver, en Franche-Comté, dont il s'empara en un mois. La crainte que Ces succès inspirèrent déterminèrent leurs hautes puissances à faire avec l'Angleterre et la Suède un traité qu'on appela la triple alliance. Ces puissances réunies s'engageaient à forcer Louis XIV à ne pas pousser plus avant ses conquêtes en Flandre, ou à accepter des compensations qu'on lui fixait ; et, s'il ne consentait pas à ces arrangements, elles s'obligeaient à lui faire la guerre par terre et par mer.

Louis fut très-piqué de ce complot menaçant, tramé principalement par les Hollandais ; il les aurait volontiers brusqués en faisant irruption sur leurs terres, dont il n'était pas loin ; mais il craignit que la marine qu'il formait, exposée dans son enfance à la marine plus qu'adulte des trois puissances, ne pérît en naissant. Il accepta donc la paix. Elle fut signée à Aix-la-Chapelle le 2 mai 1668. Des neuf articles qui composent le traité, il n'y en a que trois à remarquer, savoir : le troisième, portant cession à la France de toutes les villes conquises par elle ; le quatrième, qui restitue la Franche Comté à

l'Espagne ; et le huitième surtout, qui conserve aux parties contra tantes tous les droits résultant du traité des Pyrénées. Ce qui fut accor au roi en Flandre était bien inférieur à ce qu'il s'était promis ; aussi gard t-il un vif ressentiment contre les Hollandais, qui le forçaient de s'en content

L'époque de la paix d'Aix-la-Chapelle fut aussi celle de la paix dite Clément IX, qui mit fin pour trente ans aux discordes religieuses qui, dep plus de vingt, agitaient l'Église de France. En 1640 avait paru un ouvre posthume de Jansénius, évêque d'Ypres, lequel l'avait décoré du nom d'*Agustinus*, comme renfermant la doctrine de ce père de l'Église sur l'acce impénétrable de la grâce et de la liberté. Son système, suivant Bergier, réduit à ce point capital, que le plaisir, mobile unique de l'homme depuis chute, inévitable quand il vient et invincible quand il est venu, porte l'hem à la vertu s'il vient du ciel ou de la grâce, et au vice s'il vient de la concupiscence ; et que la volonté est nécessairement entraînée par celui des deux qui est le plus fort ; d'où il résulte que l'homme fait invinciblement, quoique volontairement, le bien ou le mal, selon qu'il est dominé par la grâce ou par la cupidité, et qu'il ne résiste jamais ni à l'une ni à l'autre. Le pape, au jugement duquel l'auteur lui-même avait déféré son livre, le condamna en 1642, comme renouvelant les erreurs de Baius, proscrites soixante ans auparavant ; mais ni l'ouvrage ni la condamnation n'avaient fait de sensation en France, lorsque l'abbé de Saint-Cyran, ami de Jansénius, et après lui le jeune Arnauld, disciple de l'abbé, essayèrent de faire goûter les opinions de l'évêque, sans qu'on voie trop quel avantage il en pouvait résulter pour homme, ni quelle gloire pour Dieu Au reste, s'ils firent des adeptes, ils rencontrèrent aussi des adversaires.

Nicolas Cornet, syndic de la faculté de théologie de Paris, dénonça, en 649, l'affectation de la plupart des candidats à préconiser un ouvrage condamné par l'autorité apostolique, et dont il réduisit toute la substance à *cinq propositions qui en sont l'âme*, selon l'expression de Bossuet. Mais la aculté ne put prononcer, à cause de l'appel comme d'abus qui fut interjeté Parlement par quelques-uns des jeunes docteurs ; appel inconvenant s'il fut jamais, les magistrats ne pouvant prononcer sur une matière de doctrine. Quatre-vingt-huit évêques écrivirent au pape afin de prévenir les suites d'un

pareil scandale, et lui demandèrent de prononcer sur les cinq propositions. Innocent X, à cet effet, établit une congrégation en 1651 ; et, après 1n examen de deux ans, après la vérification d'une multitude de mémoires donnés par les deux partis, après des conférences où furent entendus leurs défenseurs, après avoir enfin confronté les cinq propositions avec le livre même de Jansénius, il prononça un jugement définitif qui les déclarait hérétiques. La bulle fut reçue en France, acceptée par l'assemblée du clergé, et revêtue de lettres patentes.

On devait s'attendre que la contestation était finie ; mais Arnauld, forcé de reconnaître que les cinq propositions étaient justement condamnées, éluda ce jugement en prétendant qu'il n'avait aucun rapport à la doctrine de Jansénius ; et il se fondait sur ce que, à la première proposition près, on ne les mot pour mot dans l'*Augustinus*. Cette distinction, qui blessait évidemment la bonne foi, en ce qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'un extrait soit fidèle, qu'il conserve les expressions mêmes de l'original, fut trouvée sans réplique ; car tel est l'esprit de parti, qu'il obscurcit, même en des hommes vertueux et éclairés, les notions les plus simples et les plus incontestables.

Cet incident, qu'on appelle la distinction du fait et du droit, nécessita une nouvelle répression : et le pape Alexandre VII, qui avait succédé à Innocent X, approuvant le sentiment. de trente-huit évêques réunis à Paris, en 1655, par le cardinal Mazarin, déclara, par une nouvelle bulle de 1656, qu'ayant assisté comme cardinal à toutes les congrégations qui avaient eu ayant assisté comm pour l'examen des cinq propositions, il attestait lieu so étaient tirées du livre de Jansénius, et qu'elles avaient été condamnées dans le sens auquel cet auteur les avait expliquées. » Sollicité depuis par le roi et par les évêques, qui avaient cru devoir forcer la résistance dan ses derniers retranchements par des mesures de précautions personnelles qui parurent vexatoires pour n'être pas assez autorisées, il donna son assentiment à l'idée d'un *formulaire* proposé à l'assemblée du clergé de 1661 ; et obligea tous les ecclésiastiques, les religieuses, les docteurs de toutes les facultés et les instituteurs, sous peine d'être procédé contre les réfractaires par les

voies canoniques, à condamner les cinq propositions extraites de Jansenius dans le propre sens du même auteur.

Les religieuses de Port-Royal, guidées par les chefs des opinions condamnées, ne croyant pas pouvoir se déterminer de confiance, sur l'assurance de l'Église, à dire anathème à un livre condamné par elle, alléguèrent leur ignorance, qui les mettait dans l'impossibilité de vérifier les textes de Jansénius, et s'en firent un prétexte et une espèce de prérogative pour se dispenser de signer. Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, épuisa tous les moyens de condescendance pour les amener à la soumission, et leur envoya vainement Bossuet, qui n'était pas encore évêque mais qui jouissait déjà d'une grande considération. Cet incident a valu à l'Église la lettre précieuse que ce prélat leur adressa en cette circonstance, chef-d'œuvre de logique et de clarté, qui réunit en quelques pages tout ce qui a jamais été dit ou écrit de plus décisif en des milliers de volumes sur la question du silence respectueux que l'école de Port-Royal tâchait alors de mettre en crédit.

Quatre évêques entreprirent aussi de renouveler, dans leur souscription même, la distinction du fait et du droit, que le formulaire était destiné proscrire. Ce furent Pavillon, évêque d'Aleth ; Caulet, évêque de Pamiers ; Choart, évêque de Beauvais, et Arnauld, frère du docteur, évêque d'Anges. Ils donnèrent des mandements, où ils établirent que l'Église, infaillible dans son jugement sur telle ou telle proposition qu'elle condamne comme hérétique, peut errer dans celui qu'elle porte en attribuant certaines erreurs à un auteur ou à un livre, et que c'était le cas de donner alors à sa décision le simple acquiescement du silence respectueux. Assertion bizarre, qui réduisait l'Église à l'impossibilité de juger d'un livre pernicieux et de prévenir les fidèles contre son venin.

Louis XIV, choqué de cette résistance, pria le pape de déléguer une commission de douze évêques pour faire le procès aux quatre réfractaires. Cette mesure n'était pas entièrement selon les règles canoniques. Les prévenus étaient distraits à leurs juges naturels, les évêques de leurs provinces : et le pape se trouvait investi d'une cause dont il ne pouvait connaître que par appel. Les quatre évêques essayèrent d'alarmer le roi sur

l'atteinte donnée aux libertés de l'Église gallicane, et l'épiscopat sur celle qui était portée à sa juridiction. Le monarque fut peu sensible aux démonstrations de leur zèle ; mais une vingtaine d'évêques soumissionnaires prirent parti pour eux. De là de nouvelles difficultés qui, de part et d'autre, firent désirer un accord amiable. César d'Estrées, évêque de Laon, et depuis cardinal, l'archevêque de Sens, Gondrin, et Félix de Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, se portèrent pour médiateurs, et se concertèrent avec le nonce du nouveau pape, Clément IX, pour aviser à quelque expédient qui pût concilier toutes les oppositions. On le trouva, au moyen de ce que l'on fit la part de l'amour-propre et des préjugés, en n'exigeant point la rétractation des mandements, et celle des règles, en enjoignant la souscription sincère du formulaire.

Soit que cette indulgence satisfît les évêques, soit que l'acquiescement sincère exigé d'eux ne leur parût pas synonyme d'un acquiescement pur et cère ex pressés d'ailleurs d'une part par les commissaires nommés, et d'une autre par les remontrances de leurs amis, ils se rendirent à ces conditions, et ils écrivirent au pape que, pour contribuer à la paix de l'Église, ils avaient cru devoir changer de mode sur la manière d'exiger le formulaire, et imiter à cet égard l'exemple des autres évêques.

Cependant un bruit sourd se répandit que cette nouvelle soumission avait encore été accompagnée de réserves, et on les donnait comme le motif de la promptitude avec laquelle avait été vaincue l'opiniâtreté des prélats. Des deux parts, en effet, on s'est depuis accusé de restrictions coupables, et le soupçon a plané sur les évêques, sur les médiateurs et sur le nonce. C'est même un fait donné pour constant par les écrivains du parti. pour sauver l'honneur de leurs prélats, qu'ils y furent autorisés par le pape lui-même, comme s'il

été moins flétrissant pour eux, d'user d'une tolérance qui eût été un véritable subterfuge, et qui les eût mis en opposition avec des actes publics et authentiques, que de faire franchement le sacrifice de leur opinion particulière au sentiment général de l'Église ; mais le pape, loin de se prêter à une pareille condescendance, faisait faire au contraire des informations à ce sujet, et ce ne fut que sur l'assurance donnée par l'un des médiateurs que

les quatre évêques avaient satisfait sincèrement aux intentions du saint-siège, et qu'ils lui avaient rendu l'obéissance qui lui appartient à l'égard des livres condamnés, que le pontife leur fit tenir enfin un bref approbatif de leur conduite, en date du 19 janvier 1669, où, en applaudissant à leur soumission, il fait

mention expresse du résultat de ses recherches : « Car, dit-il formellement, nous n'aurions jamais admis sur cet objet ni exception ni restriction quelconque. »

Tout Port-Royal, qui avait pris part à l'accord, imita l'exemple des prélats, et les religieuses, reléguées, partie à leur maison des champs et partie en d'autres monastères, rentrèrent dans leur maison de Paris. Le roi, à qui le pape avait mandé que les évêques s'étaient soumis à leurs obligations envers lui, déclara que, le pape étant satisfait, il l'était aussi ; et non-seulement il arrêta les poursuites commencées contre les quatre prélats, mais il voulut encore se faire présenter le docteur Arnauld, qui avait été leur conseil et le premier mobile de toutes leurs démarches. Ainsi fut rétabli le calme au sujet de ces fastidieuses discussions, jusqu'à l'époque fatale où l'affaire des cas de conscience, en 1702, vint les renouveler avec le plus scandaleux éclat, pour durer encore un demi-siècle.

Pendant l'année qui suivit la paix d'Aix-la-Chapelle, le roi se mit en état de faire repentir les Hollandais de leurs intrigues et de leur fierté. Ils étaient jaloux de la prospérité qui commençait à poindre pour le commerce français, de l'exécution du droit de fret accordé aux navires nationaux, et du surhaussement des tarifs à l'égard des étrangers. Piqués de n'avoir pu les faire alléger en leur faveur, ils prohibèrent les denrées de la France, suppo

que la disproportion entre le nombre des vaisseaux de celle-ci et la quantité de ses exportations, forcerait, par l'engorgement qui allait en résulter dans les ports, à recourir à eux aux conditions qu'ils voudraient bien faire. Ils se méprirent ; et cette mesure, qu'ils avaient crue si politique, se vit frappée d'impuissance par les traités qu'elle fit entamer avec les négociants de Hambourg et de la Baltique, traités qui auraient bien mieux puni les Hollandais que le recours à la voie des armes. Mais, de part et d'autre, l'humeur s'en mêla, et ne permit pas de calculer froidement les

chances d'une rupture. En ce temps, les Hollandais dominaient sur la mer et regorgeaient de richesses. Présomptueux comme des républicains et de nouveaux enrichis, ils ne surent pas jouir modestement de leur puissance. Ils se donnèrent, dans des inscriptions fastueuses, « la gloire d'avoir pacifié l'Europe, et d'être les arbitres des rois. » C'était déjà trop qu'un pareil étalage de vanité aux yeux du monarque français. Ils fatiguèrent de plus sa patience, tantôt en refusant de la manière la plus dure et la plus inconvenante toutes ses demandes justes ou indifférentes, comme celle, par exemple, qu'il leur fit au sujet de la tolérance du culte privé des catholiques ; tantôt en souffrant qu'il fût répand des écrits dans lesquels ils se vantaient d'avoir mortifié son ambition, et borné ses conquêtes dans les Pays-Bas, et enfin, en permettant à leurs écrivains, peintres et graveurs, des caricatures et des allusions piquantes, auxquelles Louis XIV se montra trop sensible.

Son premier soin, pour le succès de la guerre qu'il méditait contre eux, fut de les réduire à leurs propres forces, en leur ôtant le concours de *la triple alliance*. Charles II, roi d'Angleterre, fut le premier qu'on chercha à en détacher. Ce prince avait vendu Dunkerque à Louis XIV pour cinq millions. Cet achat faisait connaître qu'on pouvait obtenir beaucoup de choses de lui avec de l'argent. On en proposa, non-seulement à lui, mais à ses ministres, Colbert de Croissy, frère du contrôleur général, dans un voyage qu'il fit Londres, présenta à ceux-ci cette illusion, qu'en se prêtant à l'abaissement de la Hollande, le roi réussirait à se rendre plus puissant en Angleterre, ce qui augmenterait leur autorité à eux-mêmes. Ils se laissèrent surprendre à ce prestige appuyé de bonnes sommes d'argent, ou ils en firent le semblant.

Pour déterminer Charles II à une guerre qui déplaisait à la nation, outre l'argent, on employa les sollicitations de Henriette, duchesse d'Orléans, sa sœur. Ils avaient été malheureux ensemble, après le détronement et le supplice de Charles I^{er}, leur père. Cette ressemblance donnait à la princesse beaucoup de crédit auprès de son frère. On a dit qu'elle l'appuya par les complaisances d'une belle Bretonne, mademoiselle de Kéroual, depuis duchesse de Portsmouth, qui ne fut pas inutile pendant la négociation, et

qui, restée auprès du roi d'Angleterre, servit à l'entretenir dans ses bonnes dispositions pour la France.

La négociation de la princesse fut un grand mystère auquel son époux ne fut pas admis, parce qu'on craignait son indiscretion. Turenne et Louvois étaient seuls instruits, et cependant le secret fut éventé. Monsieur, qui l'avait su par le chevalier de Lorraine, son favori, second fils du fameux com d'Harcourt, en parla au roi, qui prit le parti de lui tout avouer ; mais qui, déjà singulièrement étonné, le fut encore davantage, lorsqu'il sut de son par quel canal les détails lui étaient parvenus. Assuré de la discrétion de Turenne, le roi fut tenté de croire Louvois coupable. Cependant ayant fait venir le Premier : « Parlez-moi, lui dit-il, comme à votre confesseur. Avez-vous dit à quelqu'un ce que je vous ai confié de mes affaires sur la Hollande et sur le voyage de Madame en Angleterre ? » Si le cœur de ce grand homme fut jamais combattu entre la vérité et la honte d'avouer sa faiblesse, ce fut en cette occasion ; cependant la vérité l'emporta, et ce fut un des grands combats et des plus embarrassants où se soit trouvé ce grand capitaine. « Comment sire ! répliqua Turenne en bégayant, quelqu'un sait-il le secret de Votre Majesté ? – Il n'est pas question de cela, reprit le roi en le pressant, en avez-vous dit quelque chose ? – Je n'ai point parlé de vos desseins sur la Hollande certainement, répondit Turenne, mais je vais tout dire à Votre Majesté. J'avais peur que madame de Coetquen, qui voulait faire le voyage de la cour, n'en fût pas, et pour qu'elle prit ses mesures de bonne heure, je lui en dis quelque chose ; et que Madame passerait en Angleterre pour voir le roi son frère ; mais je n'ai dit que cela, et j'en demande pardon à Votre Majesté, à qui je l'avoue. » Le roi se prit à rire, et lui dit : « Monsieur, vous aimez donc madame de Coetquen ? – Non pas, sire, tout à fait, répondit Turenne, mais elle est fort de mes amies. – Oh bien, dit le roi, ce qui est fait est fait, mais ne lui en dites pas davantage ; car si vous l'ai-mez, je suis fâché de vous dire qu'elle aime le chevalier de Lorraine, auquel elle rend compte de tout, et le chevalier de Lorraine en rend compte à mon frère. »

Il n'y eut d'égal à la confusion de Turenne, en cette rencontre, que la naïveté de son aveu, qui ajouta à l'estime du roi pour lui. C'était la seconde

fois que les séductions de l'amour avaient fait dévier ce grand homme du sentier du devoir ; et l'on devait d'autant moins s'y attendre qu'il avait passé l'âge des passions, et que des pensées plus graves qui venaient d'opérer sa conversion à la religion catholique, abandonnée par son père, étaient alors l'aliment ordinaire de son esprit. La honte qu'il en ressentit fit sur lui une telle impression que, longtemps après, le chevalier de Lorraine l'étant venu voir, et la conversation étant tombée sur ce sujet : « Chevalier, lui dit-il, si vous voulez parler de cela, commençons par éteindre les bougies. »

Le voyage n'en eut pas moins lieu : il fut très-splendide et très-gai, excepté pour Madame, qui fut presque toujours malade. Selon les arrangements pris, elle passa de Calais à Douvres, où le roi son frère s'était rendu. Elle resta quelques jours avec lui, le laissa dans de bonnes dispositions, et revint satisfaite et en meilleure santé ; mais la malheureuse princesse portait dans son sein le germe de la maladie cruelle qui l'enleva bientôt ; ou bien la main exécrationnelle qui devait la précipiter dans le tombeau préparait déjà son crime. Henriette arriva au commencement de juin, et le 29 éclata subitement à Saint-Cloud, sa demeure, ce cri effrayant : *Madame se meurt*, et huit heures après : *Madame est morte*. Le mal se déclara par des douleurs affreuses, au moment qu'elle achevait de boire un verre d'eau de chicorée ; sa première exclamation fut qu'elle était empoisonnée. Elle se rétracta cependant, quand son confesseur lui fit connaître le danger des soupçons que cette accusation confesseur lui fit connaître en considérant ce qui se passa pendant la courte durée de sa maladie, et immédiatement après, on ne sait que conjecturer. Cette princesse a été assez intéressante pour qu'on se permette quelque détails sur cet événement.

Mademoiselle, qui y courut des premières avec le roi, rapporte des circonstances qui sont précieuses. « En arrivant à Saint-Cloud, dit-elle, nous ne trouvâmes quasi personne qui parût affligé. Monsieur semblait fort étonné. Nous vîmes Madame sur un petit lit qu'on avait fait à sa ruelle, tout échevelée : elle n'avait pas eu assez de relâche pour se faire coiffer ! nuit, sa chemise dénouée au cou et aux bras, le visage pâle, le nez retiré ; elle avait

la figure d'une morte. On causait, on allait et venait dans cette chambre ; on y riait, comme si elle eût été dans un autre état. La malade voyait avec peine cette tranquillité de tout le monde. Le roi voulut raisonner avec les médecins. Ils ne savaient que lui répondre. Valot avait décidé que c'était une colique qui passerait en peu de temps. Les autres n'osaient parler autrement. Mais, disait le roi, on ne laisse pas ainsi périr une personne sans aucun secours. Ils se regardaient, et ne disaient mot. »

Ce détail dénote sinon une mort procurée, du moins une mort précédée de bien peu des mesures propres à la prévenir M. d'Argenson raconte dans ses *Essais* qu'entre les officiers de bouche de Henriette il y en eut un qui se trouva assez riche, après sa mort, pour ne pas désirer comme les autres d'entrer au service de la seconde femme de Monsieur. « Comme celle-ci lisant la liste de ces officiers, et voyant que celui-ci manquait, en témoignait de l'étonnement, et demandait s'il était mort : Oh ! non, dit Monsieur, mais je compte qu'il ne vous servira jamais. On a remarqué, dit le même écrivain, que cet homme ne parlait jamais de Monsieur, que jamais il n'allait au Palais-Royal ni à Saint-Cloud. On prétend même qu'il se troublait quand on parlait devant lui de son ancienne maîtresse. »

Enfin, les médecins qui assistèrent à l'ouverture du corps ne s'accordèrent point sur l'état des parties nobles, que les uns trouvèrent saines, et les autres viciées autrement qu'elles ne doivent l'être par une maladie: contradiction très-favorable aux jugements que se permet la malice humaine dans ces occasions. D'un autre côté, on a pu remarquer que Henriette était languissante depuis quelque temps. Des accidents survenus pendant ses grossesses, et des plaisirs pris sans ménagement, avaient épuisé son tempérament. Ajoutez ses chagrins domestiques, la jalousie de Monsieur, l'insolence de ses favoris, peut-être des remords qui n'ont pas besoin de grandes fautes pour naître dans les belles âmes ; ces causes réunies ont pu occasionner l'irruption subite d'un mal longtemps caché, et qui se serait montré plus fort que les remèdes, quand même ils auraient été administrés.

Elle laissa deux princesses : l'une, mariée ensuite au duc de Savoie, lui heureuse ; l'autre comme nous le verrons, a retracé les charmes et les

malheurs de sa mère.

Veuf à peine depuis un an, Monsieur songea à se remarier. Il jeta d'abord les yeux sur Mademoiselle, la plus riche héritière de France ; et cette circonstance fit rompre le mariage agréé un instant par le roi entre cette princesse et Antoine Nompar de Caumont, marquis de Péguillain, puis duc de Lanzun. Mais, constante dans son premier projet, Mademoiselle épousa secrètement Lauzun ; ce qui fut cause qu'il fut arrêté et détenu dix ans à Pignerol. Monsieur tourna alors ses vues sur Élisabeth-Charlotte, fille de l'électeur palatin. Il y eut de la politique dans ce mariage ; et le roi voulut s'assurer par là de la neutralité de l'électeur pendant la guerre qu'il méditait contre les Hollandais.

La mort de Henriette n'interrompit pas la négociation avec son frère. Le 10 décembre 1670 il y eut entre les deux rois un traité qui stipulait ce que chacun fournirait de troupes de terre, de vaisseaux et d'argent : l'Angleterre, six mille hommes pour la guerre de terre, cinquante gros vaisseaux et six brûlots. Louis XIV joignait à la flotte anglaise, commandée par le duc d'York, une division de trente vaisseaux de ligne et de dix brûlots sous le maréchal d'Estrées. C'était le fruit du zèle de Colbert pour la restauration de la marine française, zèle qui, dans l'intervalle qui s'était écoulé depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, lui avait permis de porter le nombre des constructions navales à soixante gros vaisseaux et quarante frégates. Quant aux troupes de terre, le roi ne se bornait pas, et il donnait encore trois millions par an au roi d'Angleterre pour les frais. A ces clauses on joignit, pour satisfaire le peuple anglais, la promesse de lui céder, après la conquête, quelques îles de la Hollande et de la Zélande.

Le roi de Suède, Charles XI, se laissa aussi séparer de la triple alliance par un subsidé, et même amener à une ligue offensive et défensive, et à un engagement de fournir des secours. Le même appât gagna l'évêque de Munster, Bernard Von Galen, prélat guerrier qui s'était déjà mesuré avec les Hollandais ; celui de Cologne, et quelques autres princes de l'Empire, leurs voisins, qui tenaient les bords du Rhin, et, entre lesquels on s'engagea de partager les dépouilles des républicains. Le roi s'assura encore, dans le cours de la guerre, de la neutralité de l'empereur en faisant avec lui un

partage très-secret de la monarchie d'Espagne quand la mort de Charles IV, qu'on regardait comme très-prochaine, arriverait. Mais les instances de Louis XIV pour engager l'Espagne à abandonner à leur sort les Hollandais qui l'avaient sauvée, et les offres même qu'il fit faire de lui restituer tout ce qu'il avait acquis sur elle par la paix d'Aix-la-Chapelle, échouèrent également contre sa reconnaissance.

Tout étant prêt, le 6 avril 1672 parurent les déclarations de guerre des rois de France et d'Angleterre contre les états généraux des provinces-unies. Toutes les deux se ressemblent. Les deux rois se plaignent « d'inscriptions injurieuses et pleines de faussetés contre eux et leurs sujets, de peintures et de médailles de ce genre, exposées en public par le commandement même des états. » Louis ajoutait des reproches sur les services rendus par ses prédécesseurs aux Hollandais, et si mal reconnus ; Charles, des plaintes de peu d'égards pour son pavillon, de pêches prohibées sur ses côtes, et de contraventions de commerce ; et c'est sur ces motifs frivoles que fut allumée une guerre qui embrasa toute l'Europe.

Les armées de Louis étaient brillantes : on y comptait plus de cent mille hommes. presque tous jeunes gens, parce qu'on avait congédié les vieux soldats, incapables de se prêter à la discipline pénible qu'on voulait introduire. Cette réforme n'était pas du goût de tout le monde ; et c'est peut-être ce qui fit dire par Despréaux à monsieur le Prince, qui lui montrait son armée et lui demandait ce qu'il en pensait ; « Je crois qu'elle sera fort bonne quand elle sera majeure. » Cependant on peut penser qu'il y a de l'exagération dans ce qu'ajoute madame de Sévigné, « que le plus âgé n'avait pas dix-huit ans. » Mais ces pupilles, sous des tuteurs tels que Condé, Turenne, Luxembourg et Créqui, ne connaissant ni difficultés, ni obstacles, ni périls, firent des choses prodigieuses.

Les généraux étaient puissamment secondés par Louvois, qui commença pendant cette guerre à se rendre célèbre par la prévoyance, l'esprit d'ordre et d'intelligence dans les détails, et surtout par le soin qu'il prit de la subsistance et de la santé du soldat ; la première presque toujours incertaine jusqu'alors, et la seconde tellement négligée, que les armées, sans hôpitaux et sans charrois pour les blessés, laissaient mourir ces infortunés sur la place

où ils avaient été frappés, ou s'en arracher péniblement eux-mêmes en arrosant les routes de leur sang. Cette capacité bien reconnue de Louvois dans toutes les parties de son ministère, il la dut à l'ardeur de s'instruire de tout ce qui concerne la guerre tant de siège que de campagne. Pour la première, Vauban lui-même fut son maître. « Il me demanda, dit cet habile ingénieur, quelque chose sur l'attaque des places qu'il pût étudier. Là-dessus je m'enfermai, et, rappelant toutes mes idées, je lis un gros volume d'écriture. Rien ne m'a jamais été si utile à moi-même que cette considération attentive et exacte, la plume à la main, de tout ce que j'avais jamais eu dans l'esprit sur cette matière ; et ce fut par cette réflexion que je me fixai à la manière d'attaquer que je pratique aujourd'hui. » Ainsi cette curiosité de Louvois donna de la science au ministre, et à l'ingénieur l'idée de s'élever au-dessus des règles communes. La même curiosité fit descendre Louvois dans les mines de Tournay, qu'il parcourut, regardant, examinant, s'informant de tout ; et si l'on rassemblait ce qu'ont rapporté ses contemporains sur son désir d'apprendre et ses efforts pour y réussir, on trouverait que peu de ministres ont autant fait que lui pour acquérir les talents nécessaires à leur place.

La paix qui subsistait entre la France et l'Espagne ne permit pas de gagner le cœur de la Hollande par le chemin le plus court. Le rendez-vous des troupes fut indiqué à Charleroy, sur la Sambre, et le théâtre des premières opérations militaires s'établit entre la Meuse et le Rhin. Le roi, le prince de Condé et Turenne commandaient chacun une armée, et se réunissaient au besoin. La première opération importante fut tentée par Turenne. Ce fut le siège de Maseik, dont la prise, en coupant la communication de Maëstricht avec le reste du territoire hollandais, dispensait de la nécessité de perdre du temps et des hommes à l'attaque de cette forte place. Moins bien pourvues de soldats et de munitions, Rhinberg, Orsoy, Burick, et, tout vis-à-vis, Wesel, qui appartenait à l'électeur de Brandebourg, mais où les Hollandais tenaient garnison, furent assiégées à la fois par le roi, par Monsieur, par Turenne et par Condé, et cédèrent plutôt aux menaces qui leur furent faites qu'aux hostilités qui furent dirigées contre elles. La campagne avait commencé en mai, et au commencement de

juin tout l'entre-Meuse et Rhin était au pouvoir du roi. Il proposa dès lors le passage de l'Yssel, derrière lequel était retranché le jeune prince d'Orange, Guillaume III, qui, âgé seulement de vingt-deux ans, avait été revêtu du commandement général des troupes hollandaises.

Toute l'activité des Hollandais, tournée vers la marine, leur avait fait négliger leur armée de terre, et les menaces de Louis XIV ne les avaient point es de leur assoupissement à cet égard. A peine avaient-ils à lui opposer enquante mille hommes de mauvaises troupes, dont les trois quarts étaient enfermés dans les places fortes.. C'était avec le dernier quart que le prince se voyait contraint de faire tête à la nombreuse armée française. La profondeur de l'Yssel et l'escarpement de ses bords le lui permettaient en ce moment. ais Turenne et Condé, qui eurent bientôt reconnu la difficulté du passage, y firent renoncer le roi, et lui proposèrent de pénétrer dans l'île fertile de Belaw, ou des Bataves, formée par les deux bras du Rhin connu sous les noms du Leck et du Wahl. Lecomte de Guiche, fils du maréchal de Grammont, avait découvert un endroit presque entièrement guéable, à la naissance même des deux branches, et sous le canon d'ailleurs du petit fort de Tolhuis, bâti sur leurs bords, Le passage y fut résolu, et la direction en fut confiée au prince de Condé.

L'incertitude du prince d'Orange, incertitude qui fit plusieurs fois munir et dégarnir ce poste, ajouta à l'irrésolution du peu de soldats laissés à la défense de la rive. On n'y comptait que cinq cents cavaliers et quatre mille fantassins, mal retranchés et sans artillerie, lorsque la maison du roi, protégée quelques batteries, entra dans le fleuve : aussi éprouva-t-elle à peine de la résistance. S'étant formée à l'autre bord au nombre de quinze mille hommes, Condé ne crut pas devoir attendre l'infanterie pour sommer de se rendre une troupe toute disposée à mettre bas les armes. Il s'avancait dans ce dessein, lorsque le jeune duc de Longueville, son neveu, encore tout échauffé soit d'une débauche de la veille, soit d'une course en partie qu'il venait de faire du côté de l'Yssel, accourt le pistolet à la main, jusque sur le bord des retranchements, et lâcha son coup en s'écriant : « Point de quartier à cette canaille ! » La nécessité de la défense force les Hollandais à une décharge. Le jeune prince en fut la première victime, et Condé ne dut qu'à

un mouvement involontaire de recevoir dans le poignet un coup dirigé contre sa tête. Un carnage affreux suivit de près ce double accident ; et ainsi fut ensanglantée cette manœuvre, qui devait coûter à peine quelques amorces. Le jeune duc possédait de brillantes qualités, qui avaient engagé, dit-on, les Polonais, mécontents de leur faible roi Koribut, à jeter les yeux sur lui ; et l'on prétend que des envoyés, chargés de lui porter les vœux de la nation, arrivèrent au camp une heure après sa mort. Quoi qu'il en soit, l'intempérance dont il fit preuve la veille de sa catastrophe, cette bravoure insensée qui mettait de la gloire à faire couler un sang inutile à répandre, et surtout ce mépris insullant de l'humanité que respirait le cri féroce qui lui valut la mort, durent peut-être le leur faire peu regretter. Tel fut au reste ce fameux passage du Rhin immortalisé par les vers de Boileau, plus célèbre parce qu'il eût pu être que par ce qu'il fut en effet, et que l'ignorance des particularités qui l'accompagnèrent fit si mal à propos d'abord comparer au passage du Granique

La blessure de Condé, assez sérieuse pour obliger ce prince à quitter le commandement, le fit remettre à Turenne. Ayant jeté des ponts sur le Rhin, celui-ci pénétra du Betaw dans les provinces d'Utrecht, de Gueldres et d'Overysse dont toutes les places s'empressèrent de capituler, et des partis s'avancèrent même jusqu'aux portes d'Amsterdam. On eût pu s'emparer de ses écluses, et le pays était irrévocablement conquis. Des lenteurs permirent aux bourgeois de revenir de leur premier étourdissement, et de prendre des mesures de défense. Plusieurs fautes de Louis achevèrent de les sauver,

La première fut de n'avoir pas écouté les conseils de la modération. Les états consternés avaient fait des démarches de soumission, et envoyé au roi une députation à la tête de laquelle était le fils du célèbre Grotius. Ils venaient savoir la volonté du monarque sur le sort futur de la république. Satisfaits, s'ils pouvaient sauver leur religion, leur liberté et leur souveraineté, ils offraient de l'argent, Maëstricht, et toutes les villes non comprises dans le territoire proprement dit des sept provinces. Mais Louis, dont l'amour-propre avait été profondément ulcéré, Louis, victorieux et fier de ses succès, environné de courtisans adorateurs, et bien éloigné de soupçonner qu'un jour viendrait où il éprouverait douloureusement les

mêmes humiliations, dans le même pays et dans des circonstances semblables, reçut dédaigneusement leurs prières, rejeta leurs demandes, et fit rédiger par Pomponne et par Louvois les conditions auxquelles son mécontentement pouvait être apaisé. Ce n'était pas moins que le rétablissement du libre exercice de la religion catholique, l'abandon des temples pour l'usage du culte romain, l'engagement d'en défrayer les ministres, vingt millions pour les frais de la guerre, la cession de tout ce que les Provinces-Unies possédaient en Flandre et en Braba et en général au delà du Wahl et du Rhin, qui devaient désormais leur servi de limites, et enfin des médailles satisfaites qui, chaque année, seraient présentées au roi en leur nom, et en signe que les provinces tenaient de lui leur existence et leur liberté

La dureté de ces articles, l'espèce de vassalité qu'ils faisaient contracter la république, le zèle de leur religion, que les Hollandais crurent menacée par la concurrence, les secours actuels de l'Espagne, ses promesses pour l'avenir, les mouvements que commençait à se donner l'empereur, et les secours effectifs qu'amenait l'électeur de Brandebourg, ranimèrent le courage des républicains. Il fut surtout excité par les exhortations du jeune Gulilaume, que la faveur du peuple et les dangers de la patrie venaient de porter stathoudérat, malgré les efforts opposés du grand pensionnaire Jean de Will, qui, quelques années auparavant, avait fait abolir cette dignité par un édit perpétuel. En vain, celui-ci et l'amiral Corneille, son frère, effrayés tous deux des progrès de l'ambition de Guillaume, essayèrent de ramener les esprits des dispositions pacifiques, et de prévenir les suites d'une guerre également funeste dans ses revers et dans ses succès ; dans le premier cas, par croisement de prétentions qu'ils feraient naître au monarque, et dans le second par l'augmentation de pouvoir dont ils investiraient le stathouder. Leur zèle fut mal interprété : ils furent soupçonnés d'être vendus à la France, et la populace, dont ils avaient été longtemps les idoles, les massacra. Ruyter Grotius pensèrent être enveloppés dans leur disgrâce. Au même temps, Amsterdam et les autres villes de la province de Hollande prirent le parti désespéré d'ouvrir leurs écluses et de percer leurs digues ; et inondant ainsi les campagnes environnantes, au prix de leurs bestiaux et de

leurs récoltes leur maison de plaisance et même de plusieurs villages, ils mirent à l'abri leur liberté. Les vaisseaux des Hollandais purent alors défendre les remparts de leurs villes, et les innombrables soldats de Louis se virent inhabiles à poursuivre leurs conquêtes.

Le roi y avait, en quelque sorte, contribué lui-même, par deux fautes graves qui lui furent suggérées par Louvois, contre l'avis de Turenne et de Condé. La première fut d'avoir rendu une armée aux Hollandais en leur vendant, au prix modique de quatre écus par tête, vingt-cinq mille prisonniers, que les deux généraux conseillaient d'envoyer creuser le canal de Languedoc ; la seconde, d'avoir au contraire anéanti la sienne par les garnisons que l'on fut forcé de laisser dans les places conquises, places que Turenne et Condé exhortaient encore à démanteler. Louvois pour augmenter, dit-on, son département, conseilla de conserver les fortifications, et son opinion fut suivie. Il en arriva le malheur que ces habiles généraux avaient prévu. Les armées, diminuées, à peine en état de soutenir leurs conquêtes, furent bien éloignées de les – pouvoir couvrir par d'autres ; et la guerre, qui, de la manière dont elle commençait, aurait du finir en une campagne, se prolongea en plusieurs années, parce que bientôt les affaires changèrent de face. Hors d'état d'avancer au delà, le roi laissa sa petite armée à Turenne et revint à Paris, où le vain trophée de la porte Saint-Martin célébra la prise de trois provinces et de quarante villes, conquises en deux mois, et qui furent évacuées avant que le monument fût achevé.

Les premiers efforts de la marine française ne furent pas aussi brillants que les succès sur terre. Néanmoins le combat naval de Soultsbay, livré sur les côtes d'Angleterre par le comte d'Estrées, joint au duc d'York contre l'amiral Ruyter, fit honneur à la bravoure et à l'habileté des Français, encore qu'ils, aient été accusés par leurs alliés de s'être politiquement ménagés. Le duc d'York, qui commandait les deux flottes combinées combattit deux heures bord à bord contre Ruyter, et fut si maltraité sur le sien, qu'il se vit obligé de faire passer son pavillon sur un autre. Cependant les deux partis s'attribuèrent la victoire. Mais un avantage réel qui resta aux Hollandais, fut d'avoir mis leurs côtes hors d'insulte, et de pouvoir faire entrer avec sûreté leurs convois dans leurs ports. Il y eut encore, en 1673,

trois actions, qui n'eurent pas plus de résultats ; mais la gloire de ces combats maritimes, et surtout la conquête subite de la moitié des provinces bataves, répandirent l'alarme dans toute l'Europe, et suscitèrent des protecteurs à la Hollande.

Le premier qui se déclara fut l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, dit le Grand Électeur, le fondateur des illustres destinées de sa maion. Intéressé aux événements de la guerre, par le mélange de ses possessions de Gueldres avec celles des Hollandais, il s'était engagé envers eux, dès les derniers jours de mai, à leur fournir vingt-cinq mille combattants ; et au mois de septembre, il s'avancait pour satisfaire à sa promesse. Turenne, par l'des mesures impolitiques de Louvois, n'avait que douze mille hommes opposer. Aussi ne lui fit-on pas un devoir de mettre obstacle au passage du Rhin par l'ennemi. Une défensive honorable, qui pût empêcher les alliés prendre au delà du fleuve de fortes positions, fut toute l'injonction qu'il reçut, et, dans l'appréhension même de quelque échec, le prince de Condé, guéri de sa blessure, était en seconde ligne pour lui porter du secours.

Turenne jugea autrement des circonstances, et pour mieux observer l'ennemi, il crut devoir traverser lui-même le Rhin à Wesel, et entrer dans le comté de La Mark, où il reçut un renfort de quatre mille hommes. C'était un secours peu proportionné à celui dont se fortifiait l'électeur, et par les troupes du duc de Lorraine, et par celles que lui menait encore Montecuculli, au nom de l'empire et de l'empereur. Ce dernier, en qui la santé meilleure du roi d'Espagne avait fait évanouir l'espoir de partager sa succession, venait d'adopter d'autres intérêts, et de se liguer avec lui contre son copartageant, auquel il avait promis de demeurer neutre. Il faisait marcher en conséquence ses troupes et celles de l'empire sur le Rhin, tandis que l'Espagne aidait d'un autre côté les Hollandais avec ses forces des Pays-Bas. L'habileté de Turenne, cette habileté caractéristique qui le distingue entre tous les généraux, et qui, quelque faibles que fussent ses ressources, le rendait toujours supérieur sur chaque point particulier d'attaque, le servit en cette occasion. Par elle, il retint longtemps désunies les forces de l'ennemi, et lorsque leur jonction se fut opérée, trois mois

s'étaient écoulés en vaines tentatives pour passer le fleuve, en sorte qu'ils ne purent songer désormais qu'à prendre des quartiers d'inver en Westphalie.

Mais il était à craindre qu'ils ne détachassent de l'alliance du roi les princes de ces contrées. Louis XIV, s'estimant trop heureux de l'issue de la campagne, en faisait volontiers le sacrifice au salut de son armée, et fit mander à Turenne de repasser le Rhin avant que la saison, devenue plus fâcheuse, ne rendit le fleuve impraticable. On était à la fin de décembre. A cet ordre, et à d'autres plus pressants qui le suivirent, le général français ne tint aucune réponse ; et, plus à portée de juger sur les lieux de l'importance de son séjour, il y demeura et chercha même l'ennemi, auquel il présenta la bataille. Montecuculli était malade. Il avait recommandé d'éviter une action : on suivit son conseil, et les impériaux tirent retraite. Turenne les poursuivit sans relâche, surprit leurs postes, fit des sièges, quoique en plein hiver, et réduisit enfin les alliés à se séparer. Il enleva alors sans difficulté toutes les possessions brandebourgeoises dans la Westphalie, et, par le dégât qu'il y fit, l'obligea l'électeur à solliciter sa neutralité.

Cependant on n'entendait point parler à la cour de l'armée française. Le violent Louvois ne se possédait plus ; le roi, plus modéré, commençait à s'impatienter d'ignorer ce qu'était devenu Turenne. Les envieux du vicomte en prenaient occasion d'annoncer des malheurs ou de les présager, lorsqu'il donna enfin de ses nouvelles en faisant part de ses succès. Les murmures dès lors se convertirent en éloges, et le roi, pour témoigner à Turenne sa propre satisfaction, crut devoir lui adresser des pleins pouvoirs pour traiter avec l'électeur de sa neutralité. Elle fut reconnue moyennant la renonciation que fit ce prince à toute alliance avec les Hollandais ; et, à ce prix, on lui restitua encore toutes les places qui avaient été conquises sur lui.

Ce fut dans le cours de cette expédition que Turenne, prenant un moment de sommeil derrière un buisson qui le garantissait mal d'une neige abondante, fut rencontré par quelques-uns de ses cavaliers. En un instant, à l'aide de leurs manteaux et de quelques branches d'arbres qu'ils coupèrent, ils construisirent une espèce de hutte pour le mettre à l'abri. Turenne, au bruit qu'ils firent, se réveilla, et leur ayant demandé ce qu'ils faisaient là, au

lieu de continuer leur route : « Nous voulons, répondirent-ils, sauver notre père ; c'est là notre plus grande affaire. Eh ! si nous venions à le perdre, ajoutèrent-ils avec un sentiment profond du danger de leur position hasardeuse, qui nous ramènerait dans notre pays ? »

De son côté, le duc de Luxembourg, confiné à Utrecht par l'inondation, après avoir inutilement tenté de lui donner cours par des saignées dont les Hollandais rendaient l'effet nul en faisant rentrer l'eau au moyen de leurs écluses, essaya d'en tirer parti, et de profiter des rigueurs de l'hiver, pour pénétrer sur le glace jusqu'à La Haye, et y forcer les états généraux à condescendre aux volontés de son maître. Au moment d'atteindre son but, un dégel inattendu lui enleva cet espoir, et le mit lui-même dans un danger im

minent. Tombé avec douze mille hommes au milieu d'une mer factice, il n'avait de ressource que dans une chaussée étroite, fangeuse, coupée par un fort qui lui barrait la retraite, et devant lequel l'armée française, sans artillerie, devait périr faute de vivres. Par un bonheur inespéré, le commandant du fort abandonna lâchement son poste, et le retour n'éprouva plus d'obstacle. Il fut signalé d'ailleurs par le pillage et l'incendie de deux riches villages qui se trouvèrent sur la route, et dont le désastre laissa de longs souvenirs de maine contre la France dans le cœur des Hollandais, Louvois. qui prévoyait l'évacuation nécessaire du pays, affectait de ne le pas ménager ; il en faisait intimer les ordres au prince de Condé, qui osait à peine se plaindre d'être l'intermédiaire de ces rigueurs, ainsi que de se voir réduit à l'inutilité dans la contrée où on le confinait, et où l'inondation ne lui laissait rien à faire. Pendant le prince d'Orange, profitant de l'éloignement des généraux français, fortifié d'ailleurs de dix mille Espagnols, commandés par le comte de Marsin, et persuadé que, pour faire évacuer son territoire, il fallait attaquer celui de l'ennemi, faisait une diversion hardie sur Charleroy : il l'investit, après avoir donné le change aux Français, et laissé croire successivement qu'il se proposait de joindre l'électeur de Brandebourg, puis d'assiéger Tongres ou Maseik Trompé par ses mouvements, Montal, gouverneur de Charleroy, renommé pour la défense des places, avait abandonné la sienne pour se jeter dans, Tongres. Il

en sortit, lui soixantième, pour rentrer à Charleroy, et il y réussit. Son activité et l'âpreté du froid contraignirent Guillaume à lever le siege ; mais, de cette tentative, le prince relira toujours l'avantage précieux de relever la confiance de ses compatriotes par l'éclat d'une manœuvre offensive.

Elle lui réussit mieux l'année suivante devant Bonn, résidence de l'électeur de Cologne, qu'il assiégea avec le concours des troupes espagnoles et impériales. Montecuculli, cette année, avait passé le Rhin à Coblentz ; et les talents de Turenne n'avaient pu parer à la défection de l'évêque de Wurtzbourg et de l'électeur de Trêves, qui avaient livré leurs ponts, l'un sur le Mein et l'autre sur le Rhin. Cette conquête des alliés termina la campagne. Elle eût été plus que balancée par la prise de dix villes impériales en Alsace et par celle de Maëstricht, dont le roi, ayant sous lui Vauban, s'empara en personne, si la nécessité des circonstances et le besoin de reformer une armée n'eussent forcé d'évacuer toutes les places conquises en Hollande, où l'on ne garda que Grave et Maëstricht. La retraite se fit sur les Pays-Bas catholiques, le roi n'ayant pas cru devoir ménager plus longtemps l'Espagne, qui lui déclara formellement la guerre.

Cependant on négociait la paix à Cologne, sous la médiation de la Suède. Mais l'exaspération de l'empereur, qui fit arrêter l'un des plénipotentiaires, le prince Guillaume de Furstemberg, comme étant né son sujet, et la saisie qu'il ordonna des chariots des envoyés, français et des sommes qui y étaient renfermées, sous prétexte qu'ils devaient en faire un moyen de corruption, firent cesser les conférences et amenèrent la rupture la plus complète avec la France. Presque tout l'empire y prit part ; les neutres renoncèrent à leur neutralité ; et les alliés de Louis XIV, désespérant de recevoir ses secours, rompirent les traités qu'ils avaient conclus avec lui. L'Angleterre avait donné l'exemple de la défection. Les émissaires des états généraux avaient effrayé le Parlement sur les liaisons de Charles et du roi de France. Il n'en devait pas moins résulter, suivant eux, que le rétablissement de la religion catholique et la résurrection du pouvoir absolu. Le Parlement prit l'alarme. D'abord il passa l'acte du *Test*, qui obligeait tous les agents de la chose publique à abjurer la foi en la présence réelle, ce qui fit perdre l'amirauté au duc d'York et il voulut ensuite tourner contre la France même les forces qui

agissaient pour elles ; mais n'ayant pu obtenir de Charles qu'il portât la complaisance : jusque-là, il le contraignit du moins en le privant des subsides nécessaires à la continuation de la guerre, à faire la paix avec les états généraux. Elle fut signée à Londres le 19 février. La Suède, piquée du mépris qui avait été la de sa médiation, resta seule fidèle à la France ; mais l'empereur lui ayant opposé le Danemark, ce fut contre l'Europe presque entière que Louis eut à soutenir la lutte. La force réelle de son État, l'unité d'intérêts et de mesures, et l'habileté de ses généraux et de ses ministres l'en firent sortir vainqueur.

Ses premiers succès eurent lieu en Franche-Comté. Les égards mutuels des puissances belligérantes pour la Suisse, qui désirait voir éloigner de ses frontières le théâtre des hostilités, maintenaient ordinairement cette province dans un état de neutralité. Les alliés voulurent y faire pénétrer leurs troupes, dans l'intention d'attaquer ensuite la Bourgogne, qui n'offrait aucune défense ; à cet effet, ils demandèrent passage aux Suisses. La vieille alliance de ceux avec la France, les représentations de Louis XIV, son argent, et surtout voisinage de son armée, que Turenne fit approcher de Bâle, rompirent « négociation. Mais le vieux duc de Lorraine ayant trouvé moyen de faire pénétrer en Franche-Comté, par une autre voie, un corps de troupes sous le commandement du prince de Vaudemont, son fils, qu'il avait eu de la princesse de Cantecroix, le roi en prit occasion de regarder comme rompue la neutralité de cette province, et se détermina à l'attaquer. Le duc de Navailles, lieutenant général de Bourgogne, reçut l'ordre d'y entrer. Il s'empara, les premiers jours de la campagne, de la plupart des petites places. Il restait à soumettre Besançon, Dôle, Salins, Pontarlier et Dormans, lorsque le roi partit de Saint-Germain pour achever cette conquête. Il avait avec lui Vauban. par les travaux de cet habile ingénieur, Besançon ne tint que neuf jours, et le reste de la province passa sous l'obéissance de la France en six semaines. Turenne, posté vers Montbéliard, pendant toute la durée de l'expédition contribua pas peu à la favoriser, en mettant obstacle au passage des secours que le duc de Lorraine, établi à Rhinfeld, de l'autre côté du Rhin, épiait l'occasion de faire pénétrer. Le roi

ne laissa pour garder sa conquête qu'une partie des troupes qui avaient été employées à la terminer, et fit passer le reste en Flandre.

A l'aide de ce renfort des garnisons de Hollande, Condé se trouvait à la tête de quarante-cinq mille hommes. Mais le prince d'Orange, par la réunion des Espagnols et des impériaux, que Turenne n'avait pu empêcher l'année précédente de passer le Rhin, en comptait soixante mille. Condé crut devoir se tenir sur la défensive, et il observa seulement l'ennemi, dans l'intention de profiter de la première faute qu'il pourrait faire. En conséquence, il abandonna Grave à ses propres forces et couvrit Charleroy, sur lequel le prince d'Orange renouvela ses vues.

Guillaume, en s'approchant, recherchait l'événement d'une bataille, que l'avantage du nombre lui promettait devoir être favorable. Mais la forte position de Condé, près du village de Senef, le dissuada de l'attaquer. Après de vains mouvements pour essayer de l'en faire sortir, le 9 août il se détermina lui-même à décamper, et à gagner Ath, à travers plusieurs défiles dangereux, qui permettaient de l'attaquer en détail. Condé laissa déboucher tranquillement par l'un de ceux-ci, voisin de Mons, et les impériaux, qui formaient l'avant-garde, et les Hollandais, qui composaient le corps de bataille. Mais, avec toute son armée, il tomba sur l'arrière-garde, formée par les Espagnols, qui étaient commandés par le marquis d'Assental. Ce fut au moment que le prince faisait sonner la charge que le jeune Villars, dont il avait démêlé les talents, quoiqu'il n'eût que vingt-trois ans, et qu'il ne fût encore que simple capitaine de cavalerie, s'écria, dans un transport d'enthousiasme : « Ah ! voilà ce que j'avais toujours désiré de voir, le grand Condé l'épée à la main. » En moins d'une heure, et sans perdre plus de cent hommes, les Français tuèrent plus de deux mille hommes, firent trois mille prisonniers, enlevèrent des Hollandais et des Espagnols, et s'emparèrent de leur caisse militaire.

Au bruit de cette attaque, le prince d'Orange fit avertir le comte de Souches, Rochelois, au service de l'Empire, qui commandait l'avant-garde, de revenir sur ses pas, et lui-même se forma au delà du défilé sur une hauteur, où une nombreuse infanterie, protégée par des haies et des jardins, favorisait la retraite de l'Arrière-garde vaincue. Malgré la position

formidable de l'ennemi, emporté par son courage, et se flamant d'ailleurs que la terreur qu'avait dû répandre son premier succès pourrait en entraîner un second, Condé marche en avant avec intrépidité. Dans ce moment, Fourilles, un de ses meilleurs officiers, et à qui l'arme de la cavalerie devait une discipline nouvelle, ainsi que l'infanterie à Martinet, voulut lui faire quelques observations sur un ordre d'attaque qu'il reçut du prince. « Ce ne sont point des conseils que je vous demande, mais de l'obéissance, répondit le prince, dont la bouche n'éfait pas assez fermée aux paroles d'outrage et d'impatience ; ce n'est pas d'aujourd'hui que je sais que vous aimez mieux raisonner que combattre. » Fourilles ne méritait pas un tel reproche : il obéit en frémissant de rage et disperse tout devant lui. Mais il est frappé d'un coup mortel ; il tombe, et encorc sensible à son affront ; « Je ne demande à Dieu, dit-il en expirant, qu'une heure de vie, pour voir comment monsieur le Prince se tirera d'affaire. » Il l'aurait vu victorieux ; mais parce que Condé, à la tête des gardes-du-corps, paya de sa personne, et vainquit l'opiniâtreté de ses adversaires autant que leur courage. Le marquis d'Assentar, frappé de six blessures, refusa de quitter le champ de bataille, et une septième lui enleva la vie. Imitant bon exemple, la plupart des autres officiers furent tués ou grièvement blessés, et le soldat, presque sans chefs, fut poursuivi jusqu'au village de Faiï, où arrivait le comte de Souches.

Le prince d'Orange s'y fortifia avec hâte derrière des bois et des marais dominés par des hauteurs, où il plaça son artillerie ; et, conservant toujours l'avantage du nombre, il se donna encore celui de la position. Mais la déroute complète de l'ennemi ne pouvait étancher dans Condé la soif de la gloire ; Il forme sans délai son plan d'attaque, l'exécute à l'instant, et ne se rebute ni par les pertes qu'il éprouve, ni par les renforts de troupes fraîches par lesquelles l'ennemi remplace celles qu'il a détruites. Un régiment d'infanterie plie à ses côtés ; il descend de cheval pour se mettre à sa tête. Mais sa presence ne peut arrêter la fuite, et il se trouve presque livré à l'ennemi. « Sauvez-vous, Monseigneur, lui crie-t-on ; courez, ou vous allez être pris. » Maître de lui-même au milieu du danger r : « On ne court pas, répondit-il gaîmen faisant allusion à la goutte dont il était rongé, on ne court pas avec mes mauvaises jambes. » Cependant il ordonne un mouvement

décisif à deux bataillons suisses, qu'effraie l'entreprise, ou qui, la regardant comme impossible, haussent les épaules, et n'obéissent point. Il fallait qu'il y eût, quelque chose d'excusable dans le refus, car, au lieu de s'emporter, ainsi qu'on pouvait l'attendre de son naturel violent, Condé se contenta de dire froidement : « Cherchons-en d'autres, car ceux-ci n'iront jamais. » La nuit, qui survint, n'arrêta pas l'acharnement des soldats. La lune éclaira jusqu'à minuit un combat qui durait depuis dix heures du matin, et, au retour de l'aurore, le prince voulait le renouveler ; mais lui seul avait encore envie de se battre ; et l'on prétend même qu'à ce moment, les deux armées, frappées d'une terreur mutuelle, s'éloignèrent simultanément du champ de bataille. Vingt-sept mille morts furent enterrés dans un espace de deux lieues, et la perte des Français fut à peu près égale à celle des ennemis. On n'eut de signe positif que la vie toire était restée au prince de Condé, que par le nombre des prisonniers qu'il fit, et l'état de faiblesse où furent réduits les alliés, qui ne purent rien entreprendre de considérable de la campagne. Le prince d'Orange, en la rendant presque indécise par sa fermeté, après la faute de sa retraite, annonça dans un guerrier de vingt-trois ans toute l'expérience d'un vieux général. Cependant, le jour même de cette bataille, il disait avec modestie : « Sans guide, et obligé de me former moi-même par mes hasards, je donnerais la moitié de ce que je possède pour faire quelques campagnes sous le prince de Condé. »

Où a blâmé celui-ci d'avoir en cette occasion prodigué, plus autre, le sang de ses soldats et le sien propre, car il eut trois chevaux tués sous lui, et de ne s'être point arrêté à son premier succès. Mais on ne le sert point que, si le prince d'Orange n'eût fait preuve alors d'un talent supérieur, qui n'était pas encore connu, Condé pouvait, sans présomption, se promettre de nouveaux avantages ; qu'il devait même les chercher pour réduire l'ennemi à l'impuissance d'exécuter ses projets d'envahissement, et non pas se contenter, en général vulgaire, du stérile honneur de l'avoir obtenu. Il remplit son but ; mais il acheta chèrement son succès, parce qu'il trouva une résistance à laquelle on ne pouvait pas s'attendre. Ce fut à son retour à la cour que, montant lentement, à cause de sa goutte, les degrés de l'escalier, au haut duquel le roi voulut le recevoir : « Sire, lui dit-il, je demande pardon

à Votre Majesté de la faire attendre si longtemps. – Mon cousin, reprit gracieusement Louis, quand on est chargé de lauriers comme vous, on ne peut que difficilement marcher. »

Pendant que ces choses se passaient en Flandre, Turenne donnait en Alsace et en Lorraine le spectacle d'une campagne non moins brillante dans un autre genre, et qui eut le même résultat. Des environs de Bâle, d'où il avait protégé l'expédition de Franche-Comté, il avait gagné Saverne, avec le dessein apparent de couvrir la Lorraine contre l'invasion projetée du comte Enné de Caprara, général de l'armée des Cercles, et du duc de Lorraine, qui, réunis près d'Heidelberg, n'attendaient pour agir qu'un renfort de Hongrois amené par le duc de Bournonville. Turenne jugea instant de prévenir cette jonction ; et tandis qu'on le croyait fort tranquille à vingt lieues de Philisourg, il y passe le Rhin, et arrive à portée des deux généraux. Ceux-ci, décidés à ne pas combattre avant l'arrivée du duc de Bournonville, se dirigent aussitôt sur Heilbron, pour y passer le Neckre ; mais, le 16 juin, Turenne les atteignit à moitié chemin, près de la petite ville de Sintzheim. Les deux armées étaient à peu près égales en nombre, et montaient l'une et l'autre à neuf ou dix mille hommes. Mais l'avantage de la position doublait la force des impériaux. Retranchés sur une hauteur qui tenait à la ville, et où on ne pouvait parvenir que par un défilé étroit, il était périlleux de s'en approcher. Les savantes combinaisons du général français leur enlevèrent une partie des défenses sur lesquelles ils avaient compté ; l'audace et le courage firent le reste. Turenne s'empara d'abord de la ville, délogea ensuite l'ennemi de sa hauteur, lui tua deux mille hommes, lui fit six cents prisonniers, et ce ne fut qu'au prix de ce sacrifice que le reste, à la faveur des nuages de poussière qui en dérobèrent la vue, put gagner le Neckre, et se mettre en sûreté au delà. L'armée française fut étonnée de son propre succès, et les officiers se réunirent pour en complimenter leur chef. L'avantage n'était cependant pas très-important en lui-même, et les nombreux renforts qu'attendait l'ennemi devaient bientôt compenser sa perte ; mais il fut considérable dans l'opinion, qui dès lors accorda à Turenne, au sentiment des siens comme de l'ennemi, l'avantage de l'égalité

avec des forces manifestement inférieures de moitié. C'est ce dont on ne tarda pas à avoir la preuve.

Il avait fait repasser le Rhin à ses troupes pour leur procurer quelques rafraichissements dont elles avaient besoin. Le duc de Bournonville joignit le comte de Caprara, dont il doubla les forces, et les deux généraux se fortifièrent sur le Neckre, en attendant de nouveaux secours promis par les Cercles. Turenne, renforcé seulement de quinze ou seize cents hommes, n'hésita pas à repasser le Rhin pour prévenir cette jonction. Mal instruits de ses forces et redoutant ses talents, les deux généraux reculent, et ne se croient en sûreté qu'après avoir mis le Mein entre eux et lui. Ainsi le Palatinat fut livré à la merci des Français.

L'électeur, après avoir tenu le parti de la France, s'était tourné contre elle. Pour l'en punir, et pour empêcher encore l'ennemi de subsister dans ce pays, l'armée y vécut à discrétion, et y détruisit toutes les espérances de récoltes. Le paysan, au désespoir, vengea sa ruine par des atrocités qu'il se permit sur quelques maraudeurs tombés en son pouvoir, et surtout sur quelques Anglais des régiments de Douglas et d'Hamilton, qui, malgré la paix entre l'Angleterre et les États-Généraux, avaient refusé, par estime pour Turenne, de quitter son armée. Ceux-ci, ayant rencontré leurs camarades mutilés de la manière la plus barbare, massacrèrent à leur tour tout ce qui se présenta sous leurs pas, et, marchant comme des furieux le fer et la flamme à la main, ils incendièrent plusieurs villes, bourgs et villages, avant qu'on eût pu prendre connaissance de ce désordre.

Dans la douleur et l'indignation dont fut pénétré l'électeur, il fit porter à Turenne, par un trompette, une lettre piquante, où, lui attribuant l'ordre formel de ces embrasements, il en faisait ironiquement honneur au changement opéré en lui depuis sa conversion à la religion catholique ; et, après lui avoir rappelé que ce pays désolé par ses troupes avait autrefois servi d'asile à son père, il finissait par lui demander heure et lieu pour tirer de lui une satisfaction qu'il ne pouvait obtenir à la tête d'une armée. Turenne, dans sa réponse, passa respectueusement sous silence l'article du cartel ; il nia d'avoir donné les ordres odieux que lui imputait l'électeur ; lui rendit compte avec sa simplicité et sa véracité accoutumées, des causes qui

avaient amené ces malheurs imprévus, et ne put que lui promettre de les punir. Conformément d'ailleurs à son plan, il continua, sur l'une et l'autre rive du Rhin, à priver le Palatinat de toutes les ressources qu'il pouvait offrir à l'armée des Cercles. Celle-ci, portée alors à trente-cinq mille hommes, paraissait disposée à venir à lui. Il alla l'attendre dans l'abondance, aux environs de Landau et de Weissembourg.

Il y avait peu de temps qu'il y était retiré, lorsque l'armée combinée, ayant passé le Rhin à Mayence, malgré la neutralité de l'électeur, déborda en effet dans le Palatinat. L'alarme fut générale en France : on crut voir la Lorraine et la Champagne envahies ; et pour les défendre spécialement, Turenne reçut l'ordre d'abandonner l'Alsace. Mais celui-ci n'obéissait pas, persuadé qu'il serait toujours temps d'en venir à cette extrémité, et que c'était donner d'emblée à l'ennemi un avantage qu'on pouvait lui faire acheter par des efforts qui consumeraient au moins son temps, et qui permettraient peut-être de gagner la saison du repos. Louvois lui fit réitérer l'ordre de la retraite, la main même de Louis XIV. Turenne ne laissa pas de demeurer dans sa position ; mais il en expliqua ses motifs au roi. « Les ennemis, lui dit-il, quelque grand nombre de troupes qu'ils aient, ne sauraient, dans la saison où nous sommes, penser à aucune autre entreprise qu'à celle de me faire sortir de la province où je suis, n'ayant ni vivres ni moyens pour passer en Lorraine, que je ne sois chassé de l'Alsace. Si je m'en allais de moi-même, comme Votre Majesté me l'ordonne, je ferais ce qu'ils auront peut-être de la peine à me faire faire. Quand on a un nombre raisonnable de troupes, on ne quitte pas un pays, encore que l'ennemi en ait bec coup davantage. Je suis persuadé qu'il vaudrait mieux, pour le service de Votre « Majesté, que je perdisse une bataille que d'abandonner l'Alsace et de repasser les montagnes ; si je le fais, Philisbourg et Brisach seront bientôt obligés de se rendre ; les impériaux s'empareront de tout le pays depuis Mayence jusqu'à Bâle, et transporteront peut-être la guerre d'abord en Franche-Comté, de là en Lorraine, et viendront ravager la Champagne. Je connais, ajoutait-il en finissant, la force des troupes impériales, les généraux qui les commandent, le pays où je suis : je prends tout sur moi ; et je me charge des événements. » Ce ton d'assurance, à l'égard d'incidents

futurs, n'était point présomption en Turenne. Jamais personne ne fut plus exempt que lui de ce défaut ; mais c'était une confiance naturelle et irrésistible d'un bon joueur d'échecs contre un médiocre qu'il est sûr de gagner, même en lui faisant des avantages. Le roi, persuadé par les raisons de son général, le laissa maître de ses opérations, et lui fit passer un secours de six mille hommes, qui porta son armée à vingt-deux mille.



BATAILLE DE ROCROY

L'ennemi cependant, qui ne tarda pas à reconnaître l'incommodité de sa position et la difficulté de forcer les Français dans la leur, repassa le Rhin ; mais il avait gagné les magistrats de la ville neutre de Strasbourg, et, à l'aide du pont que cette place possédait sur le fleuve, il déconcerta les sages précautions du général français, et pénétra sans difficulté en Alsace. La position de Turenne devenait d'autant plus critique, que l'électeur de Brandebourg, à la tête de vingt-cinq mille hommes, était en pleine marche pour se joindre aux trente-cinq mille du duc de Bournonville. Mais comme la saison était déjà avancée, et que l'électeur n'avait plus d'autre projet pour cette année que d'établir ses quartiers en Alsace, il marchait à très-petites journées. Turenne profita de cette connaissance pour attaquer le duc de Bournonville avant la jonction, et pour choisir d'ailleurs, sans se hâter, le moment le plus opportun pour la réussite. Au jour fixé par lui, et lorsqu'on pouvait ne le croire occupé que de sa propre sûreté dans son camp, il se mit en mouvement pour attaquer celui de l'ennemi. Malheureusement une pluie affreuse contraria sa marche, le retarda, et lui fit trouver en bataille, et même retranché en partie derrière Ensheim, près de Strasbourg, un ennemi qu'il eût surpris sans ce contre-temps.

La pluie, qui ne discontinuait pas, et qui même, dans le cours du combat, redoubla avec une violence qui força l'une et l'autre armée à une trêve de quelques instants, ne permit point de ces évolutions qui décident souvent de la victoire ; et dans la forte position des impériaux sur leur gauche, il n'y avait que le courage du soldat et l'exemple même du général qui pussent les en déloger. Tout l'effort du combat se porta de ce côté, qui, fortifié et couvert par un petit bois, avait résisté à quatre attaques vigoureuses de l'infanterie. Il céda à une cinquième, que conduisit Turenne lui-même, qui, s'exposant comme un simple soldat, eut son cheval tué sous lui. Ce succès entraîna le grain de la bataille. Elle eut lieu le 4 octobre. Les ennemis laissèrent trois mille hommes sur la place, et se retirèrent en assez bon ordre sous la canon de Strasbourg. Turenne demeura maître du champ de bataille ; et quoiqu'il fit retraite peu après, ce nouvel avantage d'opinion lui suffit pour retenir l'ennemi dans l'inaction jusqu'à l'arrivée de l'électeur. Turenne, après sa victoire, se rapprocha de Saverne et de Haguenau ; et

dans la nouvelle position qu'il occupa, profitant des munitions et des fourrages des environs, il protégeait encore ces deux villes, et s'en faisait un moyen de retraite en cas de nécessité.

L'électeur arriva enfin avec une armée qui, à elle seule, était supérieure en nombre à celle de Turenne. L'alarme se renouvela dans toute la France. Son général seul était tranquille. Il parut tellement défier l'ennemi dans son poste, que celui-ci hésitait à l'y attaquer. Il s'y résolut enfin ; mais, au moment qu'il faisait ses dernières dispositions, Turenne, par une retraite habile, lui échappait, et prenait un nouveau poste à Dettweiler, à quatre lieues plus loin, et dans une position forte et choisie de longue main, d'où il couvrait ou protégeait seulement Haguenau, Saverne et la Lorraine. Dans cette espèce de fort, il reçut six mille hommes de cavalerie de l'arrière-ban, que la cour, effrayée, avait convoqué, secours que l'indiscipline rendait plus imposant que réel, et que Turenne renvoya comme incommode, après avoir su néanmoins en tirer parti pour rendre l'ennemi plus circonspect. Il fit plus d'usage de quelques bataillons et escadrons détachés de l'armée de Flandre, qui était entrée de bonne heure dans ses quartiers ; mais il refusa une division de quatorze mille hommes de la même armée que lui amenait le comte de Saulx, et il le pria de la cantonner dans la Lorraine allemande.

Ce refus, qu'on ne pouvait expliquer, tenait au même motif qui lui avait fait ostensiblement renvoyer l'arrière-ban. La saison était avancée, une trop grande réunion de troupes, en tenant les ennemis dans l'inquiétude, les eût éloignés de la sécurité que le général français croyait qu'il était temps de leur inspirer. Bientôt, en effet, ils se retirèrent pour prendre des quartiers, mais sans négliger cependant les précautions que la proximité d'un général fécond en ressources les obligeait à prendre. Turenne se hâta de les en délivrer, en quittant la basse Alsace et traversant les Vosges pour établir lui-même ses quartiers en Lorraine. Telle paraissait être la fin de la campagne. La réputation du général, quoiqu'il n'eût fait qu'à l'extrémité cette retraite qui lui avait été ordonnée dès le commencement, souffrait et paraissait s'éclipser par son espèce de fuite, et par la disparité des événements et de ses promesses ; mais, dans les plans de Turenne, on n'était qu'alors au commencement de la véritable campagne.

L'ennemi, maître de toute l'Alsace, ayant enfin banni toute crainte, et : mettant au retour de la belle saison les grands coups qu'il devait porter, s'étendit paisiblement dans toute la province pour y établir ses cantonnements. Il y jouissait avec sécurité d'un repos nécessaire, lorsqu'à la fin de novembre, et par un froid qui rendait invraisemblable toute marche d'armée, Turenne met en mouvement tous ses quartiers, ainsi que la division demeurée dans la Lorraine allemande ; ils marchent pendant un mois à l'insu les uns des autres, par des chemins divers et crus impraticables, au travers des Vosges, et le 27 décembre, il les réunit, à leur grand étonnement, dans la plaine de Mort, et au milieu des quartiers du duc de Lorraine, lesquels rent enlevés sur-le-champ. Le duc refusait d'ajouter foi aux premiers avis qui lui en furent donnés, et la nouvelle de l'apparition de Turenne trouva les généraux allemands aussi incrédules que lui : ils n'en furent persuadés que lorsque leurs pertes journalières les forcèrent à y croire. A chaque instant, en effet, des partis ennemis, ignorant la position et la proximité de l'armée française, tombaient ou s'égarèrent au milieu de ses divisions ; les quartiers les plus éloignés purent seuls se soustraire à cette espèce de filet, qui enveloppa successivement tous les autres. Ils se réunirent avec assez de promptitude à Turkheim, près de Colmar, quartier de l'électeur de Brandebourg ; Mais, le 5 janvier, trente mille Français, pleins de confiance, se trouvèrent en présence et disposés à attaquer un ennemi découragé par ses pertes et par sa surprise. Turenne, bien pénétré des dispositions qui agitaient si diversement les deux armées, attendit la chute du jour pour lâcher bride à la sienne. Il comptait sur le succès, et il voulait que l'obscurité de la nuit, inspirant aux impériaux le conseil timide de la retraite, pût faire mollir encore leur résistance. Il ne se trompa point : les ennemis cédèrent et firent en effet retraite. De Colmar ils gagnèrent Benfeld, et de Benfeld Strasbourg, où, le 11 janvier, diminués de plus de moitié, ils repassèrent le Rhin et évacuèrent enfin l'Alsace, ainsi que l'avait promis Turenne.

Cette campagne, méditée depuis longtemps, et dont le plan avait été tracé et envoyé au ministre dès le mois d'octobre et du camp même de Dettweiler, n'a pas besoin d'éloges : l'Europe entière jeta un cri

d'admiration, et en France il s'y joignit de plus un sentiment de vénération pour le modeste vainqueur qui l'avait préservée de l'invasion. A son retour à Paris, partout sur son passage, et surtout en Champagne, le paysan attendri venait lui témoigner sa reconnaissance, et de la récolte qu'il avait faite cette année, et de Celle qu'il espérait faire encore l'année suivante.

La France n'avait pas été aussi heureuse du côté de l'Espagne : le lieutenant général Le Bret avait été battu en Roussillon et avait perdu deux mille hommes. Mais la révolte de Messine, qui se mit en ce temps sous la protection du roi, compensa cet échec ; et, forçant les Espagnols à une diversion qui égarnit la Catalogne, permit, l'année suivante, au comte de Schomberg, le même qui avait achevé de soustraire le Portugal à la domination de l'Espagne, de faire des progrès dans cette province.

Soixante mille Français, sous les ordres du roi, du prince de Condé et des maréchaux de Luxembourg et de Créqui, s'étendaient alors du Brabant à la Moselle, et comptaient non-seulement taire échouer les desseins du prince d'Orange contre Maëstricht, mais se promettaient encore de grands succès. Liège, Dinant, Huy, Limbourg se rendaient en effet à leurs armes, mais non d'ailleurs sans des chicanes multipliées, suite des marches et contre-marches inquiétantes du prince d'Orange, pour essayer de sauver ses places. Il fallut, sur ces entrefaites, envoyer des secours en Alsace, ce qui affaiblit l'armée et arrêta encore le cours de ses lentes expéditions. Le roi, accoutumé à enlever des provinces, s'ennuya d'une défensive qui humiliait sa fierté, et laissa à Condé le soin de la poursuivre. Ce n'était pas non plus le genre de guerre qui convenait le mieux à l'humeur emportée du prince ; mais son génie, se ployant à toutes les circonstances, ne s'y montra pas moins propre, et balança la supériorité de l'ennemi.

Turenne en Alsace n'avait plus à combattre cette réunion de princes, dont les vues souvent discordantes avaient aidé à ses succès. Le grand-électeur, le duc de Brunswick, l'évêque de Munster, réunis cette année au roi de Danemark, attaquaient le roi de Suède, allié de la France, dans ses possessions d'Allemagne. Un seul homme dirigeait les opérations sur le Rhin, et cet homme était Montecuculli, le vainqueur de Saint-Gothard, et le seul capitaine que l'on pût opposer à Turenne, avec lequel il avait plusieurs

points de conformité. Il commandait une armée nombreuse et aguerrie, et c'était, pour le ministère, une raison de ne pas laisser Turenne dans une trop grande infériorité.

Montecuculli se proposait d'envahir l'Alsace et d'y pénétrer par le pont de Strasbourg. Cette ville, malgré les assurances données de mieux garder sa neutralité cette année que la précédente, n'y persistait que par crainte, et se fût livrée aux Allemands sans la terreur que la proximité du général français lui inspirait. Pour éloigner celui-ci, Montecuculli usa en vain de mille feintes ; il descendit le fleuve jusqu'à Spire, le passa en ce lieu, et s'approcha de Landau, mais toujours avec aussi peu de fruit. Turenne profita même de son éloignement et des facilités que lui offrirent plusieurs îles du Rhin couvertes de bois, pour jeter un pont à Orteneau, à quatre lieues au-dessus de Strasbourg, d'où, gagnant le poste important de Willstedt, à une lieue de Kehl, tête du pont de Strasbourg, il interrompit entièrement la communication de cette ville avec Montecuculli : celui-ci, pour faire évacuer ce poste, menaça à son tour le pont d'Orteneau ; mais Turenne, se multipliant par l'activité sans relâche de ses troupes, se trouva toujours le plus fort sur tous les points, et n'en abandonna aucun. Cependant, comme ces mouvements ne laissaient pas de fatiguer extrêmement l'armée, il rapprocha son pont d'une lieue, et l'établit à Altenheim, sans que l'ennemi s'aperçût des travaux nécessaires à ce transport.

Certain de lui avoir fermé le passage de Strasbourg, Turenne ne s'occupa plus dès lors que de l'en éloigner tout-à-fait, en faisant naître la disette autour de lui. Il y parvint par l'occupation de certains postes éloignés par où arrivaient ses vivres, et mit ainsi en défaut la prévoyance de Montecuculli, qui avait trop compté sur leur distance. Ce général fut obligé de reculer, et s'établit vers Bade, appuyant sa droite au village de Salzbach, poste avantage par sa situation à l'entrée des montagnes. Turenne, qui en avait reconnu l'importance, avait projeté de s'y loger ; mais, prévenu par les impériaux, il se proposa de les attaquer le lendemain. Ce jour, 27 juillet, après avoir entendu la messe et communiqué de bonne heure, il disposa son ordre de bataille : sa gauche et son centre prirent position au lieu qu'ils

devaient occuper dans le combat, et sa droite n'eut plus qu'un mouvement à faire pour s'y placer. Ce fut dans ce moment que, considérant l'ordonnance de l'ennemi, et ne pouvant, malgré sa réserve ordinaire, contenir l'excès de sa confiance, s'écria : « Je les tiens, et je vais recueillir les fruits d'une si pénible campagne. » Il y avait déjà quatre mois qu'elle durait, et que les deux chefs épuisaient l'un contre l'autre toutes les combinaisons de la tactique la plus savante.

Cependant les officiers de la droite, inquiets du mouvement d'une colonne ennemie, ne cessaient de députer vers le maréchal pour avoir ses ordres, pour qu'il vînt même prendre connaissance par ses yeux de cette manœuvre. Il se rendit à leurs instances, et prit pour les joindre un chemin creux à l'abri du feu : « Car, disait-il au comte Hamilton, je ne veux pas être tué aujourd'hui. » Près d'arriver, il reconnut sur une éminence le marquis de Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie, et s'approcha de lui pour avoir quelques renseignements sur la colonne dont on lui parlait. Le marquis la lui indiquait de la main, lorsque deux pièces de campagne tirant sur quelques bataillons français mis en mouvement pour parer à celui de l'ennemi, un des coups emporta un bras à Saint-Hilaire, et alla frapper Turenne, qui fit encore une vingtaine de pas sur son cheval et tomba mort. Le boulet ne pénétra pas, et Turenne reçut seulement une contusion terrible qui l'étouffa dans l'instant. Ainsi mourut à soixante-quatre ans ce grand capitaine, dont les vertus morales égalaient les talents militaires, et qui, suivant l'expression de Montecuculli, dans sa dépêche à l'empereur, faisait honneur à l'humanité. Louis ajouta à sa propre gloire par les honneurs qu'il lui fit rendre à la mémoire de ce grand homme, et par la sépulture qu'il lui fit décerner à Saint-Denis parmi les tombeaux des rois.

Le fils du marquis de Saint-Hilaire, qui a laissé des mémoires, et qui rapporte les détails de cette catastrophe, à laquelle il était présent, se jeta dans ce moment sur son père, et cherchait en lui avec inquiétude, un reste de vie qu'il craignait de ne plus trouver, lorsque le blessé lui adressa ces paroles sublimes, comparables à tout ce que l'antiquité a consacré de plus héroïque : « Ce n'est pas moi, mon fils, c'est ce grand homme qu'il faut

pleurer ; » et, grand lui-même dans ses paroles et dans ses actions, il ordonna à ce même Ils de le quitter et de courir au service de ses batteries.

Montecuculli avait été presque aussitôt averti de la mort du maréchal, et par la cessation du mouvement de la droite, et par un Allemand, valet de chambre du comte de Boufflers, qui déserta pour l'en instruire. Dans la consternation où se trouvait l'armée française, c'était le moment peut-être de l'attaquer ; mais le général ennemi, que Turenne avait forcé à recevoir la bataille, ou à faire une retraite hasardeuse au travers des montagnes, s'étant donné quelques avantages de position qu'il eût fallu perdre, pour aller chercher l'armée française, demeurée immobile, préféra manœuvrer de manière à lui faire repasser le Rhin. A cet effet, il détacha le lendemain le comte de aprara, qui, à la tête de la cavalerie, longeant les montagnes, se dirigea sur Willstedt, et menaça le pont d'Altenheim, si important à l'armée, et pour tirer ses vivres de l'Alsace et pour y rentrer.

Avec Turenne avaient péri ses plans sur cette journée ; et, pour comble de malheur, les deux lieutenants généraux qui servaient sous lui, le comte de Lorges, son neveu, et le marquis de Vaubrun, ne s'accordaient pas, et prétendaient chacun au commandement. Cependant le mouvement de Montecuculli obligeait à prendre un parti. Les officiers subalternes firent convenir les deux chefs d'alterner chaque jour, et la retraite fut résolue pour la nuit suivante. Un violent orage en déroba heureusement la connaissance aux impériaux, et ce ne fut qu'à la pointe du jour que Montecuculli put se mettre en marche pour rejoindre l'armée française. Il s'en tint toujours hors de la vue, dans l'espoir de la surprendre en désordre au passage de quelque rivière, ce qui devait lui être d'autant plus facile que, contre toutes les règles de l'art, c'était un corps d'infanterie qui faisait l'arrière-garde des Français, et que, pour reconnaître l'ennemi, la portée de la vue ne pouvait suppléer la cavalerie.

L'avant-garde, en majeure partie, avait déjà repassé le Rhin, sans qu'on eût pris d'information sur la proximité ou l'éloignement des impériaux. La seconde ligne, entre le fleuve et le ruisseau de la Schuttern, attendait, les armes posées, la fin du passage de la première ligne ; et enfin la brigade de Champagne, qui formait l'arrière-garde, était encore postée au delà du

ruisseau, lorsque Montecuculli parut tout-à-coup avec son armée et dissipa facilement la brigade. Cependant, n'ayant pas eu le temps de reconnaître la position exacte de l'ennemi, il hésita à passer outre. Ce moment perdu par lui fut mis à profit par les Français. Excités par la seule vue de leurs adversaires, et avant d'avoir pu recevoir aucun ordre de leurs chefs, ils reprennent leurs armes à la hâte, et, sans penser s'ils sont ou non appuyés par une seconde ligne, ils se portent spontanément sur le bord du ruisseau, soutiennent sans se rompre cinq charges consécutives de l'ennemi, et font encore en partie volte-face, pour tenir tête à une division de cavalerie qui, ayant passé la rivière sur leur flanc, était venue les attaquer par derrière. Une si vigoureuse résistance donna le temps à l'avant-garde de repasser le Rhin : le marquis de Vaubrun, qui la commandait, fut tué à la première charge, et sa mort fut un bonheur pour l'armée, qui n'eut plus qu'un chef. La réunion des deux lignes amena la fin du combat, et cette journée, plus meurtrière pour l'ennemi que pour les Français, permit à ceux-ci de repasser le Rhin sans être inquiétés. Mais les habitants de Strasbourg, que ne contenait plus le grand nom de Turenne, offrirent leur pont à Montecuculli, et le théâtre de la guerre s'établit en Alsace.

La cour ne vit que Condé capable de suppléer Turenne. Le vainqueur de Rocroy, laissant donc Luxembourg pour le remplacer lui-même en Flandre, quitta ce pays, où il faisait une guerre plus utile que brillante, et gagna l'Alsace, qui devait le voir, avec une armée moindre que celle de son adversaire, se résigner à demeurer encore sur la défensive. Il n'eut point honte de reculer quelquefois, d'éprouver de petits échecs, de se retrancher enfin ; et jugez, dit Madame de Sévigné, ce que c'est que le grand Condé qui se retranche. » Mais enfin des manœuvres dignes de Turenne, avec l'ombre duquel il aurait voulu causer, disait-il, pour être instruit de ses vues, firent lever successivement à Montecuculli les sièges de Saverne et de Haguenau, et de poste en poste le repoussèrent tout-à-fait hors de l'Alsace. Cette campagne importante fut le terme de la carrière militaire de trois grands généraux de Turenne, par sa mort ; de Montecuculli et de Condé, par leurs infirmités. Le dernier passa les dix dernières années de sa vie à sa maison délicieuse de Chantilly, faisant des voyages peu fréquents à la cour,

où par souvenir de la fronde, il était ordinairement reçu avec un sérieux qui tenait de la froldeur. Dans sa retraite, revenu des illusions de la jeunesse et désabusé des vains systèmes de l'incrédulité, dont longtemps il fut un des ardents fauteurs, il ne cultiva plus que les grands intérêts du ciel. Telles furent surtout les occupations de ses deux dernières années. C'est ce qui a fait dire que durant celles-ci il ne fut que son ombre, et que même, il ne resta rien de lui. Mais à ce jugement passionné on reconnaît la prévention de Voltaire, qu'offusquait l'idée de la religion, et qui, la calomniant dans plusieurs des grands hommes dont l'humanité s'honore, fit de Turenne un hypocrite, de Bossuet un ambitieux, et de Fénelon un incrédule.

parmi les élèves que formèrent ces grands capitaines, et qui désormais vont occuper la scène, Créqui, l'un des plus marquants, emporté par son impétuosité, vint, avec une faible division, affronter à Consarbruck le vieux duc de Lorraine, et celui de Lunebourg, qui assiégeaient Trêves. Sa témérité fut punie par une défaite entière : ce fut avec peine que, lui quatrième, il gagna Trêves, où il ne chercha plus qu'à ensevelir son affront. Sourd à toute proposition de se rendre, ses officiers dressèrent malgré lui une capitulation, où il refusa d'être compris, et, au grand hasard de sa vie, il fut fait prisonnier dans une église où il se défendait encore. Il ne lui manquait que cet échec, disait de lui Condé, pour se placer au rang des grands généraux. La prise de Trêves fut le dernier exploit du vieux et bizarre duc de Lorraine. Il mourut sur ces entrefaites, laissant ses droits et ses espérances à Charles V, son neveu, beau-frère de l'empereur, dont il avait épousé la sœur, et déjà connu par divers exploits militaires, qui n'étaient que le prélude d'autres plus considérables. Ce fut lui qui commanda les impériaux en Alsace pendant la campagne suivante.

Dès les premiers jours de celle-ci, les Français s'ouvrirent une nouvelle carrière de gloire sur un élément qui leur était encore peu familier. A peine formés à la tactique navale, ils résistèrent seuls à Ruyter, qui, pour seconder les efforts des Espagnols contre Messine et Agouste, était entré dans la Méditerranée. Le marquis Duquesne déconcerta leurs desseins, le 8 janvier, au combat de Stromboli, et le 21 avril, à celui d'Agouste, qui coûta la vie à l'amiral hollandais. Enfin, le 3 juin, le maréchal de Vivonne, quoique avec

moins de vaisseaux que n'en comptait la flotte hollandaise, l'ayant attaquée comme elle sortait de Palerme, acheva de la détruire.

Cependant le roi, ayant sous lui Monsieur et plusieurs des maréchaux de France, qu'il avait créés récemment, et que madame de Cornuel nommait plaisamment la *monnaie de M. de Turenne*, était entré en Flandre, et, menaçant plusieurs villes à la fois, prit Condé avant que le prince d'Orange pût la secourir. Mais celui-ci arriva devant Bouchain en même temps que le roi. Les deux armées se trouvèrent en présence près de Valenciennes, et si proches l'une de l'autre, qu'une bataille paraissait inévitable. Le prince, qui la désirait, quoique inférieur en nombre, était contrarié par les Espagnols, qui en redoutaient les suites, et du côté des Français les avis étaient également partagés. Le maréchal de Lorges insistait avec vivacité pour le combat ; mais Louvois, à qui l'on a prêté le motif de perpétuer la guerre pour continuer à se rendre nécessaire, s'opposait à une bataille qui pouvait, dit-on, la terminer ; ce qui n'est pas très-sûr. Quoi qu'il en soit, il représenta qu'elle était parfaitement inutile au dessein de prendre Bouchain, et que l'issue, qui en était incertaine, pouvait être funeste à l'État. et au roi. Le monarque ayant laissé apercevoir quelques signes d'approbation, les maréchaux de Schomberg, d'Humières et de la Feuillade, amis de Louvois, se rangèrent à son avis, et il n'y eut point de bataille. Mais l'année suivante, lorsque Monsieur eut battu le prince d'Orange à Cassel, on prétend que le roi regretta d'avoir négligé l'occasion de s'acquérir un honneur pareil, et qu'il ne s'en crut point dédommagé par celui d'avoir pris Bouchain en présence du prince.

Mais ces campagnes de Flandre, qui s'ouvraient d'une manière si brillante, étaient destinées à finir toujours languissamment par les secours que réclamait l'Alsace. C'est ce qui arriva cette année comme les précédentes, et ce que fit que le roi, abandonnant encore l'armée, la confia au comte de Schomberg. Le prince d'Orange cerna presque aussitôt Maëstricht. Cette ville était défendue par Calvo, l'un des quatre braves dont Louis XIV disait que ses ennemis les respecteraient toujours dans ses places ; les trois autres étaient Montal, Chamilly et du Fay. Calvo ne manqua point à sa réputation, et cinquante jours de résistance, pendant

lesquels le prince d'Orange perdit douze mille hommes, permirent à Schomberg de le dégager.

Luxembourg, si entreprenant lorsqu'il commandait en sous-ordre, parut timide la première fois qu'il commandait en chef. A la tête de cinquante mille hommes en Alsace, il était opposé au nouveau duc de Lorraine, qui en avait à la vérité soixante mille. Supposant à son ennemi l'intention de percer en Lorraine, Luxembourg se retrancha dans les Vosges, à la hauteur de Saverne, et donna occasion au duc d'investir Philisbourg. Le prince en couvrit le siège en se fortifiant sur la Lauter, et il n'en abandonna les bords devant les nombreux bataillons de renforts envoyés à Luxembourg, que pour se retrancher de nouveau, et d'une manière inattaquable, dans un coude formé par le Rhin, au-devant même de Philisbourg. Du Fay commandait dans la place ; mais six mois de blocus et soixante-dix jours d'attaques ayant épuisé ses ressources de tout genre, il ne perdit rien de sa gloire pour avoir été forcé de se rendre. Une diversion de Luxembourg dans le comté de Montbéliard et dans le Brisgau, forçant d'ailleurs les impériaux d'y courir, les empêcha d'avancer en Alsace, et ils se virent obligés de prendre encore leurs quartiers d'hiver sur la droite du Rhin. Dans le Roussillon, les Français et les Espagnols restèrent également sur la défensive ; mais, dans le nord de l'Allemagne, le roi de Suède fut battu et dépouillé par les alliés.

Les États Généraux cependant commençaient à se lasser d'une guerre qui n'était entretenue que par leurs subsides ; et, entre les autres puissances belligérantes, celles-ci, dans l'espoir de consolider leurs conquêtes, et celles-là, de recouvrer leurs pertes, aspiraient également à la fin de la guerre. De là un assentiment commun à accepter la médiation offerte par l'Angleterre Louis XIV, avant de nommer des plénipotentiaires, demandait la liberté du comte de Furstemberg, ainsi que la restitution des sommes enlevées, à Cologne, à ses ambassadeurs, et refusait surtout d'agréer, pour le lieu du congrès, un pays qui fût dans la dépendance de l'empereur. Des termes moyens lui donnèrent satisfaction sur les premiers points. Il l'eut entière sur le dernier, et les plénipotentiaires se réunirent à Nimègue. Le chevalier Temple était à la tête de ceux de l'Angleterre, le maréchal

d'Estrades, le marquis de Croissy et le comte d'Avaux, neveu du plénipotentiaire de Munster, étaient ceux de la France. Mais si le désir de la paix était un vœu général, les prétentions trop divergentes des parties s'opposaient à sa conclusion ; et avant d'y parvenir, il fallut que le sang coulât encore pendant la durée de deux campagnes. Elles firent la gloire au maréchal de Créquî, dont les manœuvres, source d'une grande instruction pour les militaires, rappelèrent celles de Turenne, et firent concevoir la possibilité de le remplacer.

Créquî avait succédé en Alsace au maréchal de Luxembourg, et avec vingt-cinq mille hommes seulement il devait résister aux soixante mille du duc de Lorraine, qui, maître des ponts de Strasbourg et de Philisbourg, attaquait à la fois, cette année, l'Alsace et la Lorraine. Le roi, qui sentait le besoin de faire passer des secours à son général, voulait s'assurer en Flandre de quelques points d'appui qui lui permissent d'y réduire sans inconvénient le nombre de ses troupes. Au moment où on le croyait le plus occupé des plaisirs du carnaval, il part subitement de Versailles, et le 4 mars il était à la tête de son armée. Il investit aussitôt Valenciennes, avant que le prince d'Orange eût pu songer à la secourir, et s'en empare le 17, avant de se douter lui-même que les premiers ouvrages extérieurs fussent emportés. Ce succès inespéré fut dû en grande partie à la conduite aussi prudente que courageuse des mousquetaires, qui avaient été commandés avec d'autres corps pour monter à l'assaut d'un de ces ouvrages. Cet assaut, par le conseil de Vauban, fut livré en plein jour, contre l'usage ordinaire, contre l'avis du ministre et contre celui des cinq maréchaux qui accompagnaient le roi. Au lieu de se loger simplement après la prise, les mousquetaires pénètrent de ce premier poste dans un autre plus intérieur, baissent le pont-levis, qui de celui-ci communique aux autres, et, suivant toujours l'ennemi de retranchement en retranchement, sur un premier bras de l'Escaut, puis sur un second plus considérable, s'introduisent avec lui dans la ville. Là, au lieu de se disperser, ainsi qu'on eût pu l'attendre de leur jeune et bouillant courage, ils se retranchent derrière des charrettes, s'emparent des maisons voisines, s'y établissent de manière à n'en pouvoir être chassés, et imposent

tellement par leur audace, que le corps de ville, intimidé, après avoir donné et reçu des otages, députa vers le roi pour traiter de la reddition de la place.

Sans perdre de temps, le roi se porta sur Cambrai, et fit investir Saint-Omer par Monsieur et par le maréchal d'Humières. Le prince d'Orange, qui n'avait pu faire assez de diligence pour secourir Valenciennes, et qui trouva trop de difficulté à s'approcher de Cambrai, marcha vers Saint-Omer. Il était déjà à Cassel, lorsque Monsieur quitta ses lignes pour aller au devant de lui. Guillaume ne redoutait pas l'événement d'une bataille, et la désirait même. Dans le dessein de s'y préparer, il s'arrêta sur une colline, et fit avancer seulement une partie de sa première ligne pour défendre un ruisseau qui séparait les deux armées, et qui, par les broussailles dont ses bords étaient couverts, masquait le mouvement d'un corps de la droite destiné à ravitailler Saint-Omer. Mais le duc de Luxembourg, que le roi, instruit de la marche que le roi, instruit de la marche du prince d'Orange, venait d'envoyer à son frère, ayant pénétré le dessein de l'ennemi, ne lui laissa pas le temps de l'exécuter ; et, faisant attaquer brusquement les détachements qui gardaient le ruisseau, il les mit dans un désordre qui ne put être réparé par le reste de la ligne, à cause de son éloignement, et qui se communiqua même à la seconde aussitôt que toute l'armée française eut passé le ruisseau. Le prince lit de vains efforts pour les rallier. La perte de quatre mille morts et trois mille prisonniers, c'est-à-dire de près du quart de son armée, le contraignit à abandonner le champ de bataille. Monsieur donna dans cette action, qui eut lieu le 11 avril, des preuves de courage et de présence d'esprit, qui contrastaient avec les habitudes de mollesse qu'on lui avait données. On prétend que le roi en fut jaloux, et que ce fut la raison pour laquelle son frère n'eut plus de commandement. Quoi qu'il en soit, Saint-Omer s'étant rendue huit jours après, et la citadelle de Cambrai ayant capitulé dans le même temps, le roi et son frère quittèrent l'armée ; et le commandement fut laissé au maréchal de Luxembourg.

Créqui, avec une partie de la sienne, observait alors le duc de Lorraine, qui, après avoir gagné Trêves, se dirigeait sur Metz. Par d'habiles manœuvres, il embarrassa sa marche, intercepta ses vivres, et l'arrêta trois mois sur les bords de la Sarre et de la Moselle, sans que le prince Charles

pût remplir son objet, ni trouver l'occasion de le forcer au combat. Le duc tourna alors vers la Meuse, pour seconder au moins le prince d'Orange, qui, ayant refait son armée, avait investi Charleroy, toujours convoitée par lui ; mais, dans l'intervalle, Luxembourg fit lever le siège ; en sorte que le duc, prévenu dans toutes ses entreprises, se vit contraint de regagner l'Alsace avec une armée harassée de fatigue. Le marquis de Monclar, pendant l'absence de Créqui, avait forcé le prince de Saxe-Eisenach à l'évacuer ; et le maréchal eut bientôt le même avantage sur le duc de Lorraine, après qu'il eut battu à Kochersberg, près de Strasbourg, un petit corps de troupes mis en avant par celui-ci, dans l'intention d'engager une action générale, que le maréchal eut encore le talent d'éviter. Créqui passa alors lui-même le fleuve, et termina la campagne par la prise de Fribourg.

Louis, que ces triomphes même affaiblissaient, désirait une paix honorable : le prince d'Orange, au contraire, malgré les revers des alliés, voyait dans la continuation de la guerre l'affermissement de la puissance stathoudérienne, que cette même guerre lui avait procurée. Louis devinant sa politique, recommandait dans ses instructions à ses négociateurs à Nimègue, comme une chose de première et absolue nécessité, d'employer tous leurs efforts, caresses, flatteries, espérances, pour le gagner ; mais le sombre Guillaume ne se laissa pas prendre à ces amorces. Le roi, dit-on, avait révolté sa fierté en lui falsant proposer, par forme d'insinuation, d'épouser mademoiselle de Blois. Il répondit qu'une fille légitime ne serait pas trop pour lui, et jamais il ne pardonna ce projet au roi de France, dont la gloire d'ailleurs blessait ses yeux jaloux. A la vérité, il eut raison de rejeter cette alliance, puisqu'il s'en procura une plus honorable en recherchant la main de la princesse Marie, fille aînée du duc d'Yorck, nièce de Charles II, et héritière présomptive du trône d'Angleterre, Charles n'ayant point d'enfant, et le duc point d'enfant mâle : alliance bien funeste pour ce dernier, ainsi que pour Louis XIV qui, sitôt qu'elle fut conclue, en ressentit les fâcheux effets. Le nouvel époux, en effet, détacha d'abord Charles II des intérêts de la France, et l'obligea de se prêter contre son inclination, à un traité d'alliance avec la Hollande. Ce traité, qui fut signé à Londres le 10 janvier 1678, contenait un plan de paix bien opposé aux intentions de

Louis. Celui-ci devait rendre toutes ses conquêtes sur 18 Hollande, l'empereur et l'Empire, et restituer aux Espagnols Ath, Oudemarde, Charleroy, Courtray, Tournay, Condé, Valenciennes, Saint-Guillain et Binch. Ce plan devait lui être proposé avec l'alternative d'une guerre fédérative contre l'Allemagne, l'Espagne, le Danemark, la Hollande et l'Angleterre, s'il ne s'y soumettait.

L'effet immédiat de ce projet fut l'évacuation précipitée de Messine par les Français, dont le retour eût peut-être été hasardeux, si les flottes anglaises fussent entrées dans la Méditerranée. A cette mesure près, Louis voulut prouver que, loin d'être dans une situation à recevoir la loi, il était lui-même en état de la donner. A cet effet, partant de Versailles encore plus tôt que l'année précédente, il se rend en Lorraine, menace Luxembourg, et lorsqu'il a fortement attiré l'attention de l'ennemi de ce côté, une marche accélérée le porte en Flandre, où il investit Gand, point central de la réunion qui devait se faire des alliés, l'emporte en cinq jours, rabat sur Ypres et s'en empare aussi rapidement. Alors il prend l'initiative, fait lui-même des propositions ; et, si, par prévention ou par hauteur, elles sont d'abord repoussées, la crainte de progrès plus considérables ne tarde pas à les faire recevoir, pour bases au moins d'une négociation, surtout par les Hollandais, les moins intéressés alors à la guerre. Louis, persuadé que de leur permanence dans la ligue dépendait la durée de celle coalition, n'hésita pas, après avoir eu connaissance du traité de Londres, à faire tous les sacrifices qui pourraient le réconcilier avec ses premiers ennemis.

On remarquera que ce traité du 10 janvier, qui devait resserrer davantage le nœud des difficultés, fut précisément ce qui aida à le relâcher. Le roi, s'il attendait qu'on le lui signifiât de la part. des puissances coalisées, appréhendait d'être forcé à une paix désavantageuse, ou à la continuation d'une guerre qui lui était fort à charge. Les États-Généraux, de leur côté, assujettis par le traité à des subsides très-considérables, envisageaient que, par là, le principal poids de la guerre allait tomber sur eux ; ils considéraient de plus avec une crainte bien fondée la puissance que le mariage du stathouder allait lui donner dans la république, surtout si la guerre durait. Ils écoutèrent donc avec avidité la proposition que firent les plénipotentiaires

français, de rendre à la république ce qui lui avait été pris, et demandèrent, pour travailler plus efficacement à la paix, une suspension d'armes de six semaines.

Dès le premier moment tous furent d'accord ; mais ils convinrent de ne point laisser pénétrer leur bonne intention, dans la crainte que ceux d'entre les coalisés que l'intérêt ou la passion excitait à continuer la guerre ne missent des obstacles à la conclusion. Et, en effet, de peur que les Français et les Hollandais, à force d'explications, ne vinssent à s'accommoder, les alliés firent fixer un terme assez court, après lequel la guerre serait continuée si la paix n'était pas signée dans cet intervalle ; et ce terme fatal était le 10 août.

Les plénipotentiaires hollandais, qui n'avaient plus à s'occuper sérieusement de leurs intérêts, employèrent leur loisir à faire consentir les Espagnols aux sacrifices qu'on exigeait d'eux. Louis, sous prétexte qu'il avait été atlaqué, voulait conserver les conquêtes qu'il avait faites sur eux. C'étaient la Frauche-Comté, Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, Saint-Omer Ypres, Warwick, Warneton, Poperingue, Bayeul, Cassel, Bavai et Maubeuge, avec toutes les appartenances, dépendances et annexes de leurs territoires. Il consentait à rendre Charleroy, Biach, Oudenarde, Courlay, Saint-Guillain, et Puycerda en Catalogne, dont le maréchal de Navailles, déjà vainqueur du comte de Monterey, dans la campagne précédente, au col de Banyuls dans le Lampourdan, venait de s'emparer au commencement de celle-ci. Mais Louis mettait à cette restitution la réserve d'en faire le gage des Suédois, jusqu'au recouvrement de ce qu'ils avaient perdu eux-mêmes par les armes du Danemark et de l'électeur de Brandebourg. Cette restriction pensa faire tout rompre, ou plutôt fut encore une politique des plénipotentiaires français, qui circonscrivirent toute la négociation autour de ce point, afin de dérouter ceux des alliés qui voulaient la continuation de la guerre, et qui n'insistaient plus que sur ce seul article, parce qu'ils le jugeaient suffisant pour amener la rupture. Mais quand il ne resta effectivement à transiger que sur ce point, les Suédois, persuadés qu'ils trouveraient dans la puissance de Louis XIV d'autres moyens de restitution, levèrent eux-mêmes la difficulté, en renonçant à l'espèce

d'hypothèque que leur avait ménagée le roi. Les Espagnols ne signèrent néanmoins leur traité que six semaines après les Hollandais.

Le secret entre ceux-ci et les Français avait été si bien gardé, que les autres coalisés voyant les Français toujours exiger, dans les conférences publiques, les conditions impérieuses que les Hollandais ne devaient jamais accorder, restèrent tranquilles, persuadés que l'obstination réciproque des principales parties causerait la rupture du congrès. Pour fortifier leur crédulité, et prévenir les efforts des malintentionnés, les Français imaginèrent de présenter eux-mêmes des obstacles qu'ils seraient maîtres de faire disparaître quand 1 leur conviendrait, ce qu'ils exécutèrent fort adroitement.

Le 1^{er} août, après avoir ratifié avec les Hollandais toutes leurs convention, les plénipotentiaires français déclarent qu'il leur reste encore deux conditions, dont ils ne peuvent jamais se départir : la première, que leurs hautes puissances feront faire actuellement par le Danemark à la Suède des restitutions, sur lesquelles celle-ci avait paru se relâcher ; la deuxième, que la république enverra une ambassade solennelle au roi de France, qui était à Gand, pour lui faire compliment sur la paix.

Les plénipotentiaires hollandais, qui croyaient tout fini, furent frappés d'étonnement. Ils répondirent qu'après être tombés d'accord sur ce qui les regardait personnellement, ils ne se sont point attendus à se voir arrêtés par des intérêts étrangers qu'on pourra concilier dans la suite. Quant au voyage de Gand, ils déclarent qu'ils le regardent comme un hommage humiliant, auquel ils ne se prêteront jamais.

Les alliés, informés de cet incident, ne manquent pas de fortifier cette repugnance. Les Français insistent, montrent beaucoup de mécontentement de ce qu'on s'obstine dans un refus qu'ils qualifient d'injurieux. Les Hollandais continuent à se montrer très-irrités d'une demande faite, disent-ils, pour les avilir ; et les alliés, triomphant de la rupture qui va arriver sans aucun effort de leur part, regardent avec satisfaction une lutte qui assure le succès de leurs intentions hostiles.

Tous les jours, depuis le 1^{er} août, se passent donc en agitations, en démarches de conciliateurs empressés, qui se fatiguent à trouver des

expédients, et portent de l'un à l'autre des moyens conciliatoires ; mais toujours même obstination de chaque côté. Le 9 août arrive ; rien ne s'arrange, même après médiation, plus d'espérance de paix ; on ne songe qu'à se séparer. Les ordres sont donnés pour le départ. Demain, se disent les alliés de Londres en se félicitant, le fatal traité sera signifié à l'orgueilleux Louis XIV ; demain, se disent tristement les hommes de l'assemblée sensibles aux maux de l'humanité, demain seront continuées pour longtemps les horreurs de la guerre.

Le 10, vers neuf heures du matin, les plénipotentiaires français se rendent en grand cortège chez les Hollandais. On croyait qu'ils allaient faire leurs adieux. Après les premiers compliments, après quelques plaintes sur leur persévérance à ne pas vouloir accorder le peu qu'on leur demande : « Vous ne tenez donc qu'à cela ? ajoutent-ils. – Oui, répondent fermement les Hollandais. – Eh bien ! reprennent gaiement les Français, n'en parlons plus et signons. »

Aussitôt la joie se répand dans la ville. On ordonne de transcrire les traités. Les secrétaires se mettent diligemment à l'ouvrage. Pendant ce travail, les plénipotentiaires français, ou par égard pour la médiation de l'Angleterre, ou pour jouir de l'embarras du chevalier Temple, chef de l'ambassade anglaise, et le plus ardent à traverser la paix, vont lui proposer de traiter la paix chez lui. Il se dit incommodé, les reçoit en malade, les remercie de l'honneur qu'ils lui font, et les prie de l'exempter de cette fatigue. Ils retournent chez les Hollandais, pressent les copistes. Ceux-ci font tant de diligence, que les traités se trouvent prêts avant la fin du 10 août. Ils furent signés entre onze heures et minuit à l'hôtel de France, où les Hollandais s'étaient rendus.

Le prince d'Orange prit sa part du mécontentement des Anglais. Il était alors près de Mons, et se proposait de faire lever le blocus que le maréchal de Luxembourg avait mis devant cette ville. Si près de Nimègue, il ne se pouvait qu'on ignorât, le 14 août, que la paix avait été signée le 10 ; mais il fit semblant de n'en être pas instruit, et attaqua, près de l'abbaye de Saint-Denis, le maréchal, qui se reposait tranquillement sur la notification de la paix que lui avait fait parvenir le comte d'Estrades. Guillaume comptait le

battre en le surprenant ; mais il fut battu lui-même, et il ne lui resta que la honte et le remords d'avoir sacrifié inutilement à son dépit la vie de plusieurs milliers d'hommes qui restèrent sur le champ de bataille.

Il y eut deux traités signés à Nimègue avec les Hollandais : l'un intitulé *de Paix et d'Alliance*, qui leur restituait tout ce qui leur avait été pris, et donnait mainlevée au prince d'Orange de la saisie des biens qu'il possédait en France ; le second intitulé *de Commerce, de Navigation et Marine*. Il est composé de trente-huit articles, et peut être regardé comme un code maritime pour sa précision, sa prévoyance et son exactitude ; il mérite d'être mis à côté des règlements des Rhodiens, qui ont servi de loi aux navigateurs, jusqu'au temps des Romains qui les ont adoptés.

Débarassés des soins pour eux-mêmes, les Hollandais s'appliquèrent à réconcilier les puissances belligérantes, et firent à leur égard l'office de médiateurs, sans en avoir le titre. De là naquit une série de traités, dont le plus important pour la France eut lieu entre elle et l'empereur. Celui-ci avait refusé, ainsi que le Danemark et l'électeur de Brandebourg, d'accéder à la paix. Mais trois combats, où Créqui battit le prince de Bade et le duc de Lorraine, qui s'était approché de Fribourg avec l'intention de reprendre cette ville, l'incendie du pont de Strasbourg, qui avait si souvent donné passage aux impériaux, la prise du fort de Kehl, qui le couvrait, et celle de divers autres sur les bords du Rhin, l'invasion enfin de la Westphalie même, pendant que les maréchaux de Luxembourg et de Schomberg s'emparaient du territoire de Clèves, et le mettaient à contribution, ramenèrent ces puissances à des dispositions plus pacifiques, et un traité avec l'empereur fut enfin signé à Nimègue le 5 février. La possession de l'Alsace, que Léopold s'était flatté d'enlever à la France, y fut confirmée à celle-ci, et les plénipotentiaires eurent l'adresse d'éluder toutes les propositions qu'on leur fit au sujet de la restitution des dix villes impériales de cette province, dont le duc de La Feuillade s'était emparé, en partie par force, en partie par abus de confiance. Fribourg, ancien domaine de la maison d'Autriche, resta aussi à la France, mais en échange de Philisbourg, qui demeura à l'Empire. Enfin l'empereur, stipulant pour le duc de Lorraine, abandonnait au roi Nancy et quatre chemins militaires dans la province ; mais le duc ayant protesté

contre cet abandon, Louis garda le tout. L'électeur de Brandebourg et le roi de Danemark furent les derniers à se rendre à une réconciliation qui leur enleva presque toutes leurs conquêtes sur la Suède : il suffit cependant du peu qu'ils en retinrent, pour que les Suedois, mécontents, se crussent sacrifiés par la France. Dans ces traités, on se jura *une amitié vraie et sincère*, amitié de traités, dont on jugera bientôt la sincérité par la durée.

Dans les années qui ont suivi de près la paix de Nimègue, il s'est passé peu d'événements dignes de mémoire, si ce n'est des faits particuliers que l'histoire ne recueillerait pas, s'il ne convenait du moins de les indiquer. Tel fut, par exemple, le mariage du dauphin avec la fille de l'électeur de Bavière, al liance qui fut l'occasion de la disgrâce du ministre des affaires étrangères, Arnauld de Pomponne. Le roi attendait avec impatience la nouvelle de ce accord, qui importait autant à sa politique qu'à ses finances. Le courrier qui l'apporta remit ses papiers au ministre, qui était alors à la campagne, et que y resta encore deux jours. La nouvelle s'ébruita dans l'intervalle, et le roi en ayant été instruit par une autre voie que par celle de son ministre, lui fit insinuer d'avoir à se défaire de sa charge. Elle fut donnée au négociateur même du mariage, au marquis de Croissy, frère de Colbert. M. de Pomponne était généralement estimé, même par le roi ; mais il tenait aux jansénistes, que le roi n'aimait pas ; d'ailleurs, depuis la paix de Nimègue, où Louis s'était vu l'arbitre de l'Europe, la vanité du monarque s'était exaltée, et il ne supportait plus qu'avec peine la réserve polie des dépêches et des instructions de son ministre. « Tout ce qui passait par lui, dit-il dans ses Mémoires, perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France. »

Mais parmi les faits que nous recueillons, nous ne noircirions point nos pages. du récit qui va suivre, si des personnages importants ne s'y trouvaient impliqués. En 1676, une femme jeune et belle, de bonne famille, la marquise de Brinvilliers, sans motif de haine et de vengeance, empoisonnait époux, parents, amis, domestiques, et jusqu'à des pauvres à elle inconnus, auxquels, sous prétexte de charité, elle portait dans les hôpitaux des friandises qui venaient leur donner la mort. On n'a jamais su le vrai motif de cette cruelle manie. Elle fut punie par le supplice du feu.

On crut voir renouveler, en 1680, le crime de la marquise de Brinvilliers, par la Vigoureux et la Voisin, deux femmes de mœurs plus que suspectes, dont le manège attira l'attention de la police. Elles vendaient des essences, des poudres, des pommades, des breuvages souverains, disaient-elles, pour la guérison de plusieurs maladies réfractaires à la médecine. Elles se mêlaient aussi de deviner et de prédire l'avenir. Avec ces talents, elles virent arriver chez elles une foule de gens de tous états, de la cour et de la ville. Leur maison devint un refuge d'intrigue et de séduction. On découvrit que leur commerce ne se bornait pas à des mélanges sains et utiles ; qu'il y en avait dont on pouvait faire un très-mauvais usage, et que l'amour mécontent, l'ennui d'un trop long hymen, les fureurs de la rivalité, le désir ardent des richesses, l'appât enfin d'un héritage qui se faisait trop attendre, pouvaient trouver dans leur arsenal des armes très-dangereuses. Elles furent arrêtées, et avec elles beaucoup de personnes, tant du premier rang que de la lie du peuple. On créa, pour suivre cette affaire, un tribunal qui siégea à l'Arsenal, et qu'on nomma *chambre ardente*, parce qu'il connaissait d'un crime dont la peine du feu devait être la punition. Mais, par les interrogatoires, les juges reconnurent que les griefs reprochés n'étaient la plupart que des questions indiscrètes, tantôt badines, tantôt sérieuses, et excitées plutôt par la curiosité que par l'envie de mal faire. Il se trouva beaucoup plus de personnes abusées que de coupables. On ne punit de celles-ci avec éclat que quelques misérables sans nom mais plusieurs personnes qualifiées subirent la peine de la disgrâce ou de l'exil, déchargées du crime à la vérité, mais justement honteuses d'être compromises dans une affaire peu honorable avec des aventuriers, des femmes perdues et la compagnie la plus méprisable.

Deux personnes célèbres eurent part à cette ignominie, le maréchal de Luxembourg et la comtesse de Soissons. Luxembourg, illustré par des victoires, subit l'humiliation de la prison. Il y demeura peu, mais il éprouva la disgrâce et l'exil. La comtesse de Soissons, admise autrefois à l'intimité de Louis XIV avec Henriette, sa belle-sœur, à la nouvelle que la Voisin venait d'être arrêtée, se sauva en Espagne. La reine, récemment mariée à Charles II, et fille de la malheureuse Henriette, reçut bien l'ancienne amie

de sa mère, et lui marqua de la confiance, malgré les conseils de son époux, qui s'en défiait ; en effet, après avoir bu une jatte de lait que la comtesse lui présenta, elle mourut presque subitement, en 1689, dans de grandes douleurs. Très-fortement soupçonnée, la comtesse se retira promptement en Allemagne, où elle traîna une vie obscure, et vint mourir à Bruxelles dans le plus grand délaissement, méprisée de tout le monde et fort peu considérée du prince Eugène, son fils.

Elle fut, dit-on, portée à ce crime contre une jeune princesse aimable qui Elle fut, dit-on, port par l'ambassadeur de l'empereur Léopold à la cour d'Espagne. Ce chef de la maison d'Autriche allemande ne voyait qu'avec un extrême dépit la prépondérance que la reine, très-estimée et aimée de son époux, obtenait à la France dans le conseil de Charles II ; et l'on a cru que l'ambassadeur, persuadé que son maître lui en saurait gré, jugea à propos de se débarrasser, par l'empoisonnement de la reine, des difficultés qu'elle opposait à la liaison trop intime des deux branches autrichiennes.

Entre les événements politiques de la même époque, on doit remarquer l'affaire de la régale. On appelait de ce nom le droit que possédaient les rois de France, à l'exclusion de tous les autres souverains, de jouir pendant la vacance des sièges épiscopaux, et jusqu'à l'enregistrement du serment des nouveaux évêques, des revenus qui y étaient attachés, et de conférer encore divers bénéfices qui en dépendaient, à des sujets qui n'étaient point tenus de solliciter l'institution canonique des grands vicaires. Cet usage, purement honorifique pour nos rois, qui, depuis Charles V, abandonnaient ce revenu à la Sainte-Chapelle, et depuis Louis XIII, aux successeurs même des évêques décédés, était si ancien, que son origine et ses motifs étaient à peu près inconnus. Mais, par la raison même de son antiquité, et du privilège particulier aux rois de France à cet égard, il était arrivé que ce droit n'atteignait pas certaines églises, qui, autrefois étrangères au royaume, y avaient été depuis réunies C'était le cas où se trouvaient notamment les archevêques et évêques des provinces de Languedoc, de Guyenne, de Dauphiné et de Provence. Louis XIV, présumant que sa qualité de roi de France lui donnait les ences. Louis XIV, toutes les églises de sa domination, et s'appuyant d'ailleurs de l'exemple de ses prédécesseurs, et entre autres

de celui de François I^{er}, qui avait assujéti la Bretagne à la régale sans opposition, rendit, en 1673, un édit qui y soumettait toutes les églises de son royaume sans exception.

Si quelques évêques, parmi ceux dont les églises étaient exemptes de la régale, crurent pouvoir renoncer sans scrupule à leur privilège, et céder, pour le bien de la paix, à un prince entier dans ses désirs, qui témoignait d'ailleurs une bonne volonté prononcée à l'égard des ministres des autels, d'autres virent dans cette condescendance l'abandon des principes les plus sacrés, et se crurent obligés de les défendre. Tels furent les évêques d'Alet et de Pamiers, déjà célèbres dans les querelles du jansénisme. Le dernier alla jusqu'à refuser de reconnaître les membres de son chapitre que le roi venait de pourvoir en régale, attendu que l'évêque n'avait point encore fait enregistrer son serment, et même à les excommunier. L'autorité civile appelait comme d'abus de ces mesures violentes, lorsque le pape Innocent XI, respectable sa piété et par la pureté de ses intentions, mais embrasé d'un zèle austère qui allait jusqu'à la dureté, vint au secours des deux prélats par une bulle qui enchérissait sur les rigueurs de ceux-ci à l'égard des régalistes et de leurs fauteurs. Le Parlement en ordonna la suppression, et de là une guerre ouverte entre Rome et la France. Louis XIV ayant consulté sur ce sujet une assemblée du clergé convoquée en 1681, celle-ci émit le vœu d'un concile national, comme la seule autorité qui pût forcer le pape à quelque circonspection ; mais le roi ne goûta pas entièrement cet avis, et se borna à convoquer une assemblée générale du clergé, qui fut arrêtée pour le 9 novembre suivant.

Elle était composée de trente-cinq prélats, des deux agents généraux du clergé, et de trente-cinq députés du second ordre. Bossuet fit le sermon d'ouverture. dans lequel, après avoir établi les fondements de la prééminence de l'Église de Rome et de la déférence qui lui est due, il exposa « l'application constante de l'Église gallicane à maintenir le droit commun et la puissance des ordinaires, suivant les conciles généraux et les institutions des saints pères ; » et proposa, à la fin, des remèdes qui pussent prévenir les moindres commencements de division et de trouble.

Le 3 février, la nouvelle assemblée adhéra unanimement à l'extension de la régale, moyennant surtout l'abandon que fit le roi, dans un édit du mois de janvier, de toute prétention ultérieure à ce que ses élus en régale fussent dispensés de requérir l'institution canonique. Les évêques, dans la lettre qu'ils adressèrent au pape pour justifier leur adhésion, firent beaucoup valoir cette condescendance comme essentielle, en ce qu'elle touchait à la juridiction spirituelle, et y opposèrent, comme une faible compensation, les nouveaux droits que s'arrogeait le monarque. Ils ajoutèrent, sur l'autorité de ceux de docteurs et même de divers papes, qu'il était des circonstances où le maintien de la paix devait s'acheter par des sacrifices ; que c'était le cas de les faire, lorsqu'ils n'exigeaient qu'un simple changement dans la discipline, qui n'intéressait en rien la foi ; et qu'enfin ils avaient cru expédient d'éviter, par leur acquiescement aux volontés du monarque, de commettre Sa Sainteté avec le plus grand des rois, dont la bienveillance d'ailleurs pour l'Église et le prêtre pour l'extirpation de l'hérésie méritaient qu'on ne regardât pas de si près avec lui. Innocent, peu sensible à ces considérations, cassa et annula tout ce qui avait été arrêté dans l'assemblée, à laquelle il contesta le droit de représenter l'Église de France, et témoigna aux évêques qu'il attendait de leur honneur et de leur conscience une rétractation formelle de leur décision.

Mais déjà ceux et de prévoyant la réponse du saint-siège et l'inutilité de leur démarche auprès de lui, loin de penser à se rétracter, s'étaient engagés plus avant par les quatre fameux articles de la déclaration du 13 mars 1682, portant en substance : « 1^o Que le pape n'a aucune autorité directe ni indirecte sur le temporel des rois, et qu'il ne peut délier leurs sujets du serment de fidélité ; 2^o que la plénitude de puissance accordée au siège apostolique ne déroge point à ce que le concile de Constance, confirmé par les papes, par l'Église en général, et par celle de France en particulier, a prononcé sur l'autorité des conciles généraux, dans sa quatrième et sa cinquième session, et que l'Église gallicane n'approuve point ceux qui révoquent en doute l'autorité de ces décrets, ou qui en éludent la force, en disant que les Pères du concile de Constance n'ont parlé que pour un temps de schisme ; 3^o que l'usage de la puissance apostolique doit être tempéré par

les canons et par les usages reçus par les Églises particulières ; 4^o enfin, qu'il appartient principalement au pape de décider en matière de foi, et que ses décrets obligent toutes les Églises ; mais qu'ils ne deviennent cependant *irréfragables* que lorsque l'Église les a adoptés. »

Le roi enregistra aussitôt les quatre articles dans tous les Parlements. Il fut ordonné qu'ils seraient spécialement enseignés dans les écoles de théologie, et les professeurs de ces écoles furent tenus de les souscrire. Le pape, à cette mesure de vigueur, répondit par une mesure d'inertie qui n'en fut pas moins sensible. Ce fut de refuser des bulles à tous ceux qui avaient été membres de l'assemblée du clergé de 1682. Soit que le roi n'eût pas nommé d'autres sujets aux évêchés vacants ; soit que ceux qui n'en avaient pas fait partie et qui furent nommés eussent défense de se pourvoir de bulles avant les autres, ou qu'ils ne voulussent pas en demander, ainsi que le dit l'abbé de Choisy, il résulta de cette obstination réciproque qu'à la mort du pontife il y avait trente-cinq sièges privés de pasteurs. Les évêques élus par le roi ne laissèrent pas d'administrer leurs diocèses, mais en vertu des pouvoirs qui leur furent conférés par les chapitres ; et cet expédient, suggéré par Bossuet, pourvut aux besoins de l'Église de France, et prévint le schisme funeste qu'avait fait craindre un différend qui se perpétua pendant douze ans.

L'attention du roi se porta alors sur les régences barbaresques de la Méditerranée : elles infestaient cette mer, et mettaient des entraves au commerce français, qui seul pouvait guérir les plaies que la guerre avait faites à l'État. Duquesne, chargé du soin de les réprimer, s'en acquitta avec gloire, et succès. Alger, deux fois bombardée par lui, à l'aide des galiotes à bombes que venait d'inventer le chevalier Renau, remit entre ses mains les esclaves chrétiens qu'elle possédait encore, reste précieux échappé à la férocité des barbares, qui, dans la rage que leur inspirait le spectacle de destruction pandu autour d'eux, essayèrent de reporter à leur tour la terreur dans l'âme de leurs ennemis en lançant sur leurs bords, à l'aide de leurs mortiers, les membres épars des malheureux captifs et du consul même.

Gênes éprouva l'année suivante un désastre semblable à celui d'Alger. La république, pendant la dernière guerre, avait fourni secrètement des secours

aux Espagnols, et c'était chez ces républicains que les pirates, quoique leurs ennemis, trouvaient, par l'avidité des commerçants, les munitions dont ils avaient besoin. Tout récemment à la demande du roi, qui désirait avoir du magasin de sel à Savone, pour l'approvisionnement de la ville de Casai, qu'il venait d'acheter du duc de Mantoue, elle avait répondu par un refus formel, dans l'appréhension que le monarque, qui semblait s'arroger alors tout ce que était à sa convenance, n'en prit peut-être occasion de s'assurer de la ville même. Dans cet état mutuel de défiance, un armement de quatre galères, que la république prétendit n'avoir fait que pour la sûreté de ses rivières, et que le roi soupçonna être un secours préparé au roi d'Espagne, qui avait avec lui quelques difficultés, et qui avait déjà envoyé une garnison dans la ville, fut le signal de la vengeance de Louis. Le marquis de Seignelay, fils de Corbe et ministre de la marine, se présenta devant Gênes à la tête d'une escadre formidable que commandait sous lui Duquesne, et peu satisfait des répons évasives des magistrats aux demandes faites par lui au nom du roi, il donna un bombardement qui dura dix jours, et qui détruisit une partie des édifices fameux qui avaient mérité à la ville le nom de *Gênes la superbe*. fierté naturelle aux républicains et l'appui des Espagnols lui firent supporter cette attaque avec courage ; mais la menace d'une seconde entreprise fit moullit sa résolution, et la porta à rechercher la médiation du pape. Le crédit du pontife semblait devoir être bien faible à la cour de France. Mais le roi, qui fut bien aise de l'obliger dans l'espoir de l'amener lui-même, par ses égards a des sentiments de modération, accueillit ses propositions, et rendit ses bonnes grâces à la république, moyennant qu'elle désarmerait ses galères que la garnison espagnole évacuerait Gênes, et que le doge, nonobstant la loi fondamentale de l'État, qui lui interdisait de sortir du territoire de la ville, serait envoyé, accompagné de quatre sénateurs, porter à Versailles l'assurance de sa soumission. Ils y furent reçus avec une majesté tenant de la hauteur, mais aussi avec toute sorte de politesse et d'égards. Comme on les promenait dans les jardins et les appartements, dont on leur faisait remarquer la magnificence, Seignelay ayant demandé au doge ce qu'il trouvait de plus extraordinaire à Versailles : « C'est de m'y voir, » répondit-il.

A cette même époque, des intérêts plus importants occupaient le roi : il agissait d'un arrangement dont les bases avaient été posées dans le traité de Nimègue. Il y était dit, comme nous l'avons remarqué, que les cessions seraient accompagnées « de toutes leurs appartenances, dépendances et « annexes. » Les négociateurs s'étaient flattés que ces réunions se feraient se concert et à l'amiable ; mais le roi de France se crut en droit de les régler seul : en conséquence, au commencement de 1680, il établit une chambre souveraine à Besançon, et deux conseils aussi souverains, l'un à Brisach, l'autre à Metz, chargés d'examiner quelles étaient ces appartenances, dépendances et annexes, et de prononcer sans appel sur leur sort. Sitôt que ces cours avaient jugé que tel fief, ville ou province entraient dans le cercle des cessions, les troupes françaises partaient et s'en emparaient. Le roi de Suède, comme duc de Deux-Ponts, l'électeur Palatin, celui de Trêves, le duc de Wurtemberg et beaucoup d'autres princes moins puissants, furent ainsi dépouillés d'une partie de leurs domaines, et cités à rendre hommage pour l'autres. Le roi d'Espagne se vit inquiété sous ces deux rapports, Louis ayant réclamé sur lui et l'hommage du duché de Luxembourg, et la propriété même d'Alost et de son territoire, qu'il prétendit faire partie des concessions de Nimègue.

Cette procédure brusque et presque arbitraire excita les réclamations des souverains et des vassaux qui se croyaient lésés. Pour apaiser les premières clameurs, Louis XIV consentit à une espèce de congrès et à des conférences qui eurent lieu à Courtray en 1681 ; mais il n'en poursuivit pas moins ses formules de réunion, qui lui donnèrent pacifiquement, en moins de quatre ans, plus de pays qu'il n'en aurait obtenu par la guerre la plus heureuse.

On doit mettre au nombre de ces conquêtes ou de ces usurpations importantes la ville de Strasbourg. Cette ville, ainsi que les dix autres villes impériales de l'Alsace, conquises par le duc de la Feuillade, avaient refusé jusqu'alors de reconnaître la souveraineté accordée à la France sur cette province par le traité de Munster. Les dernières avaient cédé enfin en 1680. Strasbourg seule se maintenait encore dans son indépendance. Au moment où elle s'y attendait le moins, Louvois se présente devant la place, à la tête d'une armée de vingt mille hommes, commandée par le marquis de

Montclar, et formée de divers détachements qui avaient été répandus aux environs, sous prétexte de travailler aux fortifications des villes acquises par le traité de Nimègue. La surprise, les menaces et la séduction, employées de concert, leur firent bientôt amener à une capitulation. Elle avait eu lieu le 30 septembre 1681. Un gouvernement municipal fut conservé aux habitants, ainsi que leur religion et leurs temples, sauf l'église Notre-Dame, qui fut rendue aux Catholiques.

Les Hollandais, voisins du théâtre de ces invasions, firent, pour en arrêter le cours, une ligue avec l'empereur, l'Espagne, la Suède et les cercles de l'Empire les plus exposés. Elle fut signée le jour même de la prise de Strasbourg. Toutes ces puissances se contentèrent de s'allier sans agir, et aussi sans cesser de murmurer et de se plaindre. Un nouveau congrès fut indiqué à Francfort, puis transféré à Ratisbonne. Mais les Espagnols, outrés de voir les Français lever, sous prétexte des dépendances, des contributions jusqu'aux portes de Bruxelles, repoussèrent à main armée les exacteurs, et les hostilités commencèrent. Le maréchal d'Humières s'empara de Courtray et de Dixmude à la fin de 1683, et le maréchal de Créqui de Luxembourg au début de Dixmude de l'année suivante. L'Espagne était trop faible pour se mesurer seule avec la France, et l'empereur, assez embarrassé à défendre sa capitale contre les Turcs, qui la menaçaient, était pour elle un allié inutile. Ces circonstances ramenèrent les négociations, et portèrent l'Espagne à faire de nouveaux sacrifices. Elle crut mettre son honneur à couvert en consentant à une trêve de vingt ans, à laquelle accédèrent la Hollande et l'empereur. Celle-ci fut signée à Ratisbonne au mois d'août, et autorisa Louis XIV à conserver, pendant sa durée, Luxembourg, Strasbourg, et toutes les réunions prononcées par ses chambres souveraines, jusqu'au 1^{er} août 1681.

Les Turcs n'avaient pas attendu l'expiration de la trêve de vingt ans, conclue après la journée de Saint-Gothard, pour pénétrer de nouveau en Hongrie. Près de trois cent mille hommes, sous le commandement du presomptueux grand vizir Kara Mustapha, l'inondèrent de toutes parts, et pénétrèrent même jusqu'à Vienne, dont ils firent le siège de toutes parts, et le siège du comte de Stahremberg, pendant neuf semaines, permit au roi

de Pologne, Jean Sobiesky, aux électeurs de Saxe et de Bavière et à l'armée des Cercles, de joindre le prince Charles de Lorraine, qui avait été contraint de reculer devant ce torrent. Ils arrivèrent lorsque la place était réduite aux dernières extrémités. Mais ils agirent aussitôt, et il suffit presque des seules dispositions des généraux pour opérer la délivrance de la capitale de l'Autriche. En effet, le combat, qui se livra sous les murs de Vienne, le 12 septembre 1683, et où les Turcs furent mis dans une déroute complète coûta peu d'efforts et de sang. Six cents chrétiens seulement et huit cents Turcs y perdirent la vie. La guerre néanmoins se perpétua encore seize ans et ne finit que par le traité de Carlowitz, en 1699. Quelques jeunes seigneurs français, malgré les démêlés entre l'empereur et la France, voulurent, à cette occasion, essayer leur courage contre les infidèles. De ce nombre jeune prince Eugène de Savoie, âgé alors de dix-sept ans, fils de la comtesse de Soissons, et petit-fils du prince Thomas. Sur le refus que lui avait fait Louis XIV, d'abord d'une abbaye, lorsqu'il portait le petit collet, puis d'un régiment, lorsqu'il le quitta, il s'attacha au service de l'empereur. « Ne trouvez-vous pas, dit à cette occasion Louis XIV à quelques-uns de ses courtisans, que j'aie fait là une grande perte ! C'est ce que l'avenir lui apprit à ses dépense

La reine eut le désagrément de voir s'élever et s'échauffer entre son frère et son mari les contestations sur les réunions dont le traité de Nimègue était plutôt le prétexte que le motif, à n'eût pas la consolation d'en voir là elle mourut en 1683. Ornée de toutes les vertus de son sexe, Marie-Thérèse a été surtout un modèle de patience à souffrir les infidélités de son époux, qu'elle ne cessa d'aimer tendrement. Louis XIV dit au moment de sa mort : « Jamais elle ne m'a causé d'autre chagrin. »

Elle descendit dans le tombeau au moment le plus brillant de Louis XIV. Monté sur le trône en 1643, on ne doit cependant commencer l'histoire de son règne, quant à l'administration, comme nous l'avons dit, qu'à la mort de Mazarin, en 1661. C'est dans ces vingt-trois années, jusqu'à 1684, que se place ce qu'il a fait de plus mémorable pour la gloire et l'utilité de son royaume. Le commerce languissait, il le porta jusqu'en Asie et en Amérique par l'établissement des compagnies des Indes, et les secours donnés à nos

colonies naissantes des Antilles et du Canada ; il le fit circuler librement dans l'intérieur du royaume, par les rivières qu'il rendit navigables et les grandes routes qu'il ouvrit ; il creusa le canal de Languedoc, qui réunit les deux mers ; établit des manufactures en tout genre ; enleva à Venise ses glaces, à la Flandre ses tapisseries, à la Turquie ses tapis superbes, créa la marine, rendit sa protection utile au commerce et sa force redoutable aux ennemis ; encouragea l'agriculture, procura l'abondance, réforma le droit français, corrigea les lois, en établit de nouvelles ; réprima la fureur des duels, et rendit les dignités ecclésiastiques le prix de la capacité et de la vertu.

Les académies de peinture, de sculpture et d'architecture, lui doivent leur origine. Il fit venir à grands frais des modèles de Rome, et il y fonda une école où ses sujets jugés dignes de cette faveur, allaient se perfectionner. De leurs ateliers sortirent des chefs-d'œuvre qu'il payait noblement, et dont il embellissait ses palais et ses jardins. Il favorisa les savants tant régnicoles qu'étrangers, leur assigna des récompenses, voulut être le protecteur des Académies française, des belles-lettres et des sciences. Enfin l'astronomie lui doit l'Observatoire ; le Louvre, son péristyle ; Paris, sa police ; les troupes, leur discipline ; nos côtes, des ports sûrs ; nos frontières des forteresses, et la nation entière, l'Hôtel des Invalides, monument d'humanité, où les victimes du dévouement à la patrie, entretenues dans un repos honorable, bénissent encore aujourd'hui sa mémoire. Colbert, enlevé à la France la même année que la reine, a des droits sans doute à la louange que méritent tant d'utiles que la reine, a des en grande partie, furent l'ouvrage de son zèle et de ses éditions ; mais la gloire qu'il en doit recueillir ne saurait effacer celle qui revient au monarque pour l'acquiescement ferme et éclairé qu'il y donna, et qui seul pouvait procurer la vie aux spéculations du ministre.

Si l'on ajoute à ces faits la préséance assurée à la France, et solennellement reconnue par l'Espagne, Alger bombardée, ses corsaires et ceux de Tunis réprimés et punis, le royaume agrandi, des entreprises nobles et hardies couronnées de succès, des alliances utiles obtenues ou exigées, des victoires et des conquêtes éclatantes, on ne sera pas surpris qu'après la

paix de Nimègue, l'époque la plus glorieuse de son règne, ses peuples lui aient décerné le nom de *Grand*. Quant aux puissances étrangères, les uns l'adoptèrent et les autres le rejetèrent selon leurs dispositions favorables ou contraires. La postérité l'a confirmé, si c'est le confirmer que de l'employer.

En rendant justice au monarque, il convient de ne pas dissimuler les faiblesses de l'homme. Le roi n'avait rompu avec madame de La Vallière que pour se rengager dans les fers plus pesants de madame de Montespan. La première avait été insensiblement abandonnée ; et, à l'époque de la guerre de Hollande, Louis ne tenait plus à elle que par un reste d'habitude et par le lien de leurs enfants. Elle s'en apercevait, et l'amour qu'elle ne pouvait encore arracher de son cœur lui faisait supporter avec patience d'abord l'égalité, ensuite la préférence accordée sous ses yeux à sa rivale. L'aveu de ses chagrins lui échappa en présence d'une personne, témoin, comme elle, de quelques preuves d'une mutuelle tendresse que se donnaient les objets de sa jalousie : « Quand j'aurai de la peine aux Carmélites, lui dit-elle, je me soutiendrai de ce que ces gens m'ont fait souffrir. »

Tel était en effet le dessein qu'elle avait formé d'ensevelir dans un cloître ses chagrins, ses plaisirs, et jusqu'à leurs souvenirs, s'il eût été possible. Ce ne fut pas une résolution subite ; elle y pensait depuis longtemps ; mais au moment de l'exécution elle éprouva des combats causés en partie par la diversité des opinions. Les plus dévots de la cour, à la tête desquels était le duc de Beauvilliers, l'exhortaient à donner un grand exemple. D'autres, moins sévères, lui conseillaient de se retirer simplement dans une communauté pour y vivre religieusement, mais sans engagement. Sa mère aurait désiré qu'elle eût tenu son rang et sa maison avec elle, et qu'elle eût élevé ses enfants sous ses yeux ; mais le roi n'estimait point cette femme qu'il ne croyait pas propre à sauver la réputation de sa fille des dangers d'une pareille situation ; et celle-ci pensait elle-même qu'il lui fallait des liens qui l'attachassent irrévocablement à la vertu. On lui proposa donc de choisir, en prenant le voile, un ordre où elle pourrait parvenir aux dignités que le cloître s'exclut pas. Elle répondit modestement que, « n'ayant pas su se conduire elle-même, elle ne devait pas songer à conduire les autres. » Il

se présenta des mariages, mais Saint-Simon soupçonne à Louis cette pensée orgueilleuse : « qu'après avoir été à lui, il ne devait souffrir qu'elle pût être à personne qu'à Dieu ; et, dit le même auteur, s'il ne prononça pas, il vit avec plaisir son sacrifice, et la victime se dévoua avec un entier abandon. »

Le 19 avril 1674, elle reçut les adieux de la cour chez madame de Montespan, y soupa, entendit le lendemain la messe du roi, monta dans son carrosse, et s'ensevelit pour toujours, à l'âge de trente ans, dans le couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, où elle fit profession, le 4 juin de l'année suivante, en présence de la reine et de toute la cour, sous le nom de sœur *Louise de la Miséricorde*. Elle y a vécu trente-six ans, dans les exercices les plus exacts et les plus pénibles de la vie religieuse, dont elle aussi les consolations. Madame de Montespan les allait quelquefois chercher auprès d'elle. Est-il vrai, lui dit-elle un jour, que vous soyez aussi qu'on le dit ? – Je ne suis pas aise, lui répondit la vertueuse carmélite, mais je suis contente. » Expression qui marque le calme d'une bonne conscience, même sous le poids de l'affliction.

Madame de La Vallière laissa une fille, mademoiselle de Blois, depuis au prince de Conti, et Louis de Bourbon, comte de Vermandois. jeune prince, livré après la retraite de sa mère à des instituteurs peu capables, devint hautain, présomptueux, libertin, au point que le roi le bann sa présence Il commençait cependant à rentrer en grâce, lorsqu'une aiguë l'emporta, en 1683, au camp de Courtray, dont on faisait le siège Bossuet, qui, dans le discours prononcé à la profession de madame de La Vallière, l'avait exhortée à son premier sacrifice, fut encore chargé de la préparer à la mort de son fils. « Hélas ! dit l'humble pénitente en l'apprenant et en se prosternant devant son crucifix, faut-il, mon Dieu, que je pleure sa Mort, avant que d'avoir assez pleuré sa naissance ! »

Depuis la retraite de madame de La Vallière, Louis XIV était toujours en proie à sa malheureuse passion pour madame de Montespan, mais puni par cette passion même de ses excès. Échappé à l'effervescence de la jeunesse, arrivé à l'âge où la fougue des passions s'amortit, et ne laisse de vigueur que celle qui commence à s'accorder avec la tempérance et dispose aux réflexions, Louis XIV, toujours fidèle à la religion, malgré ses écarts,

éprouvait auprès de madame de Montespan des alternatives de tendresse et de repentir. Quelquefois ils se rencontraient l'un et l'autre dans le dessein de mener une vie plus réglée, et il en arrivait des séparations assez marquées pour que la cour en fût édifiée ; quelquefois le remords cédait à l'appât du plaisir, elle scandale recommençait. A la fin, la honte des rechutes saisit le roi, et madame de Montespan, pour ne pas déplaire au père de ses enfants, fut obligée de dérober aux yeux du public la naissance des deux derniers qu'elle eut de lui, avec autant de soin qu'elle en avait employé à cacher celle des premiers.

Elle était aidée dans ces pénibles précautions par la veuve Scarron, à laquelle elle avait confié la garde et l'éducation de ses enfants. Cette femme étonnante, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, également distingué comme guerrier et comme écrivain satirique, naquit en prison, où son père, dissipateur infatigable, était retenu pour dettes. Traînée de France en Amérique, ramenée d'Amérique en France par sa mère, femme respectable qu'elle perdit de bonne heure, et toujours poursuivie par la misère, elle fut réduite, à l'âge de seize ans, à épouser pour vivre le poète Scarron, célèbre par ses ouvrages burlesques, accablé d'infirmités, contrefait, podagre, toujours cloué sur un fauteuil de douleur, et toujours gai dans cet état de souffrance continue. Rarement elle quittait le pauvre *paralytique*, comme elle l'appelait. Quand il se portait mal, elle était sa servante, et, quand il était rétabli, sa compagne, son secrétaire ou son lecteur. Elle prit auprès de lui l'habitude de bien conter et d'écrire avec la plus grande facilité : elle apprit le latin, l'italien, l'espagnol, et l'on aurait dit qu'elle ne savait que sa langue.

Scarron la laissa veuve à l'âge de vingt-cinq ans, absolument dénuée de tout bien et dans l'éclat d'une beauté parfaite. Madame de Montespan la rencontra sollicitant une pension. Elle l'avait connue dans la société, et ne put la revoir sans se rappeler son mérite. Alors elle cherchait une personne à qui elle pût confier le fruit de ses amours avec le roi. Nulle ne lui parut plus propre à ce ministère que cette veuve, et elle l'établit gardienne de ses enfants. Le roi les allait voir quelquefois. Il trouvait auprès d'eux la gouvernante, et ne goûtait pas d'abord ce qu'il appelait sa prudence. Son air

d'improbation à la vue des empressements qui échappaient quelquefois aux amants en sa présence lui déplaisait. Cependant il s'y accoutuma, s'habitua aussi à s'entretenir familièrement avec elle des bourrasques d'humeur qu'il éprouvait quelquefois de sa maîtresse, et à en entendre même des remontrances, La fonction de garde des enfants, qui étaient appelés de temps en temps auprès de leur père, introduisit insensiblement leur conductrice à la cour. Elle avait quarante ans quand elle y parut pour la première fois, en 1675, sous le nom de madame de Maintenon, que lui donna publiquement le roi, de serui d'une terre près de Chartres, qu'elle avait acquise des gratifications du monarque.

Il se détachait insensiblement de madame de Montespan. Une nouvelle inclination qu'il forma hâta leur séparation. Il parut à la cour une fille de condition, parfaitement belle, âgée de dix-huit ans, ornée de tous les talents agréables. Louis XIV en fut épris jusqu'à oublier auprès d'elle la gravité de son âge et de son rang. A quarante-deux ans, il s'abaissa au personnage d'un jeune amoureux, se remit dans les fêtes, monta à la favorite une maison superbe, et lui donna le titre de duchesse de Fontanges. Elle eut un fils qui mourut peu après sa naissance, et la mère tomba elle-même dans une langueur mortelle.

L'exemple de cette infortunée, s'attachant à la vie à mesure qu'elle lui échappait, s'excitant aux remords et pouvant à peine se persuader qu'elle dût en avoir, est une leçon pour la jeunesse éblouie qui se laisse égarer, et un reproche aux corrupteurs opulents qui abusent de l'inexpérience. Ses derniers moments furent mêlés de larmes, de retours amers sur le passé, et de ces espérances que laisse une faute qui ne provient pas du vice. Elle demanda, prête à mourir à voir le roi. Il refusait, de crainte d'attendrissement : cependant il céda. Dans quel état il la trouva ! pâle, décharnée, à peine reconnaissable. Elle l'envisage avec une espèce d'avidité, lui fait un adieu touchant, et le prie de marier sa sœur, pour qui elle craignait apparemment un sort pareil au sien. Le roi le promit, et à sa promesse il vit le visage de la mourante se colorer des derniers rayons de la joie. Elle lui serra la main, et expira à peine âgée de vingt ans, le 28 juin 1681.

Madame de Montespan, qui en était jalouse, montra une joie indécente. Le roi en fut choqué. Il l'avait déjà répudiée dans son cœur, il la força par ses froideurs à s'éloigner de sa présence. La mort de la reine marqua l'époque de cette rupture. On dit que la pieuse princesse mit en mourant sa bague au doigt de madame de Maintenon, et qu'elle sembla indiquer ainsi au roi un choix qui était déjà fait dans son cœur. Pour madame de Montespan, elle vécut à Paris, rejetée de son mari, qui ne voulut pas la voir. On la rencontrait quelquefois dans les hôpitaux, où elle répandait des aumônes ; mais on met encore en problème si la publicité de cette espèce d'amende honorable marquait dans la marquise délaissée un repentir aussi vrai que l'austère retraite de La Vallière.

Un autre problème qui n'est pas encore résolu sans objection, c'est de savoir quand Louis XIV a épousé madame de Maintenon. Les plus fortes raisons font croire que ce mariage a existé, et qu'il a été célébré à la fin de 1685, sans doute sous le sceau du plus grand secret : et ce n'est pas un petit sujet de louange pour madame de Maintenon, de l'avoir si bien gardé qu'il n'en est resté aucun témoignage positif. Comme son époque coïncide à peu près avec la révocation de l'édit de Nantes, on a présumé que, jouissant du plus grand empire sur l'esprit dit monarque, elle eut une grande part à cet événement ; mais les détails qu'on est obligé de donner sur un fait aussi important vont faire connaître que cette résolution était prise depuis longtemps, et l'on a des preuves qu'elle conseilla toujours au contraire les voies de douceur. « Soyez favorable aux catholiques, écrivait-elle à d'Aubigné, son frère, et ne soyez point cruel aux huguenots. Ils sont dans l'erreur mais dans une erreur où nous avons, été nous-mêmes, où a été Henri IV, où sont encore plusieurs grands princes. Jésus-Christ a gagné les hommes par la douceur : c'est aux prêtres à convertir. Dieu n'a pas donné aux soldats charge d'âmes. »

Louis XIV, en montant sur le trône en 1643, confirma en général les privilèges des réformés ; mais dès lors on y mit toutes les restrictions que Louis XIII y avait apportées. En partant de ce point, Louis XIV alla beaucoup plus loin, d'abord par des degrés insensibles, ensuite par des

coups de vigueur plus ou moins précipités, qui, sans bruit et sans éclat, amenèrent la dernière catastrophe.

Tout ce que la cour put imaginer pour faire, parmi les protestants, des prosélytes à la religion catholique fut employé : faveurs de toute espèce aux nouveaux convertis ; exemptions de tailles, de tutelle, de contributions locales et autres sujétions ; surséances pour le paiement des dettes ; affranchissement même du droit paternel, et permission aux enfants convertis de se marier sans le consentement de leurs parents calvinistes ; préférence pour l'admission aux charges et aux emplois dans la robe, la finance et le commerce, et même pour les grades militaires.

A ces privilèges pour les nouveaux convertis succédèrent les exclusions pour ceux qui persistaient dans leur religion. Dans les commencements, on se contenta de défendre qu'ils fussent admis à des fonctions publiques lucratives, ou simplement honorables, fonctions municipales, judiciaires, doctrinales et mêmes mécaniques. Ensuite on ordonna à ceux qui y avaient été admis auparavant d'y renoncer. Ainsi ils furent exclus des corps de métiers, des maîtrises, des apprentissages, du barreau, et il ne leur fut plus permis d'être sergents, recors, huissiers, greffiers, procureurs, à plus forte raison, juges et avocats. Les chambres de l'édit furent supprimées. On leur interdit aussi les fermes du roi et tout ce qui y a rapport, même les emplois subalternes ; leurs noms furent rayés des matricules des universités, des rôles de la maison du roi, de celles des princes et de toute la famille royale. On retrancha non-seulement aux officiers, mais aux veuves et à leurs enfants opiniâtres, les pensions, les honneurs, le droit de noblesse, et les autres distinctions ordinairement attachées à ces places. Enfin il ne leur fut plus permis de pratiquer la médecine, la chirurgie la pharmacie, ni même d'exercer l'état de sage-femme.

C'était peu d'inquiéter le troupeau, si l'on ne frappait les pasteurs ; mais le temps n'était pas encore venu de les proscrire. On les gêna seulement dans leurs personnes et dans leurs fonctions. Le ministère fut interdit aux étrangers. On défendit aux pasteurs de s'entremettre d'affaires publiques, de porter l'habit ecclésiastique, de s'intituler *ministres de la parole de Dieu*, appeler leur religion *réformée*, sans y joindre le mot *prétendue* ; de faire

corps, et d'aller en cette qualité saluer et haranguer les personnes de distinction ; d'avoir dans les temples, des bancs élevés pour les magistrats de leur religion, de les orner de tapis aux armes du roi ou de la ville, et de leur faire cortège en entrant dans le temple, ou en en sortant. Il ne leur fut plus permis de faire le prêche ailleurs que dans le lieu ordinaire de leur résidence, ou de le faire en plus d'un lieu, sous prétexte d'annexe ; d'exercer hors des temples, et plus de trois ans dans le même endroit ; d'entrer chez les malades, de peur qu'ils ne les empêchassent de se convertir ; de visiter les prisons ; de rien laisser échapper, dans leurs sermons contre la religion catholique, et de célébrer les baptêmes, les mariages, les enterrements, avec un éclat qui pût attirer de la considération à leur ministère.

Quant aux consistoires et aux synodes, la cour diminua leur pouvoir en les rendant moins fréquents, en y envoyant des commissaires, en se faisant instruire des délibérations, et en interdisant la connaissance de certaines affaires. Elle sapait encore mieux leur autorité, en ôtant à ces assemblées la collecte, le maniement et l'application des deniers, et en transférant aux hôpitaux catholiques les legs ou donations qui se faisaient aux consistoires. Le crédit que donne la science fut aussi retranché, autant qu'il se peut, par la défense à leurs maîtres d'enseigner les langues, la philosophie et la théologie, par la destruction de plusieurs écoles fameuses, entre autres du collège de Sedan, où les belles-lettres fleurirent longtemps, et d'où sont sortis des savants célèbres.

Assujettis, dans les villes, à respecter les rites catholiques, à s'abstenir du commerce et du travail les jours de fête, à saluer le saint sacrement lorsqu'on le portait aux malades, ou à se cacher, et à beaucoup d'autres pratiques qu'ils prétendaient blesser leur conscience, les calvinistes se réfugiaient dans les campagnes, où les seigneurs de leur religion les admettaient aux prêches dans leurs châteaux ; mais la cour les priva bientôt de cette ressource, en fixant le nombre et la qualité de ceux qui pouvaient être reçus à ces prêches, et en disputant même à plusieurs seigneurs le droit d'en avoir ; ce qui menait à interdire les ministres, à les chasser comme

inutiles, et à abattre les temples. On en comptait déjà plus de sept cents détruits, par différentes raisons, avant la révocation de l'édit de Nantes.

par ces ruines on peut juger de l'édifice. Quelque bien ordonné qu'il fût, quelque solidement qu'il eût été construit, tant de coups l'avaient tant ébranlé, n'avait conservé que pour saper le reste avec plus de sûreté. Cet unique appui qu'il ne subsistait plus qu'à l'aide d'un faible étai, que la politique de la cour était l'édit de Nantes, dont le nom servait à autoriser les restrictions faites aux privilèges des calvinistes, et les nouvelles lois qu'on leur imposait. Il n'y eut presque aucun des règlements cités dont le préambule n'assurât qu'il était fait en interprétation de l'édit de Nantes ; mais sitôt que le moment de ne plus employer cette ruse fut venu, Louis XIV le révoqua, le 22 octobre 1685, par un autre édit enregistré le même jour, et composé de onze articles.

Le premier supprime tous les privilèges accordés aux prétendus réformés par Henri IV et Louis XIII. Le deuxième et le troisième interdisent l'exercice de leur religion par tout le royaume, sans exception. Le quatrième, ordonne à tous les ministres de sortir de France sous quinzaine. Le cinquième et le sixième fixent des récompenses pour ceux qui se convertiront. Par le septième il leur est défendu de tenir des écoles ; et par le huitième il est enjoint aux pères, mères et tuteurs, de faire élever leurs enfants et leurs pupilles dans la religion catholique. Les neuvième et dixième promettent amnistie et restitution de leurs biens aux émigrants qui reviendront sous quatre mois. Enfin le onzième renouvelle la menace des peines afflictives déjà prononcées contre les relaps, en permet néanmoins aux calvinistes de demeurer dans leurs maisons, de jouir de leurs biens, de faire leur commerce sans qu'en puisse les inquiéter sous prétexte de religion, pourvu qu'ils ne s'assemblent pas pour l'exercer.

Cette dernière concession, qui accordait une espèce de liberté de conscience, fut étrangement violée par le zèle outré de quelques personnes en place ; il occasionna les vexations auxquelles on donna le nom de *dragonnades*. Comme-le roi, en envoyant son édit dans les provinces, recommandait aux commandants, gouverneurs et intendants, la plus grande fermeté dans l'exécution, plusieurs se crurent autorisés à employer la

violence, comme un moyen plus court, plus facile et peut-être plus efficace que l'instruction. Dans cette idée, ils faisaient accompagner les missionnaires par des soldats nommés *dragons*. Ceux-ci, sous prétexte de chercher les calvinistes pour les mener aux catéchismes et à la messe, se répandaient dans les maisons, s'y établissaient comme en pays ennemi, pillaient les meubles, consumaient les provisions, et se portaient souvent aux derniers excès d'indécence et de cruauté. Ces mauvais traitements persuadèrent aux réformés qu'on avait résolu de les exterminer, et cette idée leur fit prendre en foule la fuite hors du royaume. On compte qu'il en sortit plus de deux cent mille, malgré les ordonnances qui interdisaient l'émigration sous peine des galères et de confiscation de biens, et qui annulaient les ventes faites par les émigrants un an avant leur fuite.

La France gémit encore de la désertion de ses enfants. La perte qu'elle fit alors est certaine, au lieu que la guerre civile et les autres maux qu'on a voulu prévenir pouvaient ne pas arriver. On peut même dire qu'immédiatement avant la révocation, le calvinisme était presque réduit à n'être plus en France que l'ombre de lui-même, et qu'il avait été amené à ce point, autant par les faveurs que le monarque, libre dispensateur des grâces, accordait aux convertis, que par les entraves mises de temps en temps à l'exercice de la réforme. Il suffisait donc à la politique du prince de suivre patiemment ce plan pacifique, qui aidait la volonté sans la contraindre, pour continuer à affaiblir le calvinisme par de perpétuelles désertions. Les voies de rigueur au contraire, si déplacées en matière de conscience, réveillèrent un zèle qui commençait à s'assoupir ; détruisirent tout espoir de rapprochement entre des frères, dont peu de générations auparavant les ancêtres professaient une croyance uniforme, croyance qui, par le privilège de la vérité d'être une et constante, pouvait encore les réunir ; elles ajoutèrent enfin aux préventions et à la haine des nations protestantes contre la France, et justifièrent par un exemple contagieux les vexations dont elles usèrent à leur tour contre les catholiques. Au reste, à balancer les espérances par les craintes, tant de précautions employées inutilement pendant cent cinquante ans pour procurer la paix, tant de traités rompus, tant de calamités, suites funestes d'une division toujours existante, de quelque côté

qu'en soit la faute, ou des catholiques, trop intolérants, ou des réformés, qui voulaient trop s'étendre, montrent bien que, sans une habileté peu commune dans le gouvernement, ces deux religions ne pouvaient subsister ensemble avec une égale solennité.

Il y eut beaucoup de variations dans les édits qui suivirent la révocation. Les uns permettaient de sortir du royaume, d'autres le défendaient et l'accordaient de nouveau. Quelques-uns statuaient, des peines sévères contre les opiniâtres, et presque en même temps il en paraissait qui accordaient des grâces et donnaient des espérances. Il semblait qu'on ne suivît ni règle, ni système : cependant, ou le moment fut habilement saisi, ou les mesures furent bien prises, puisqu'il n'y eut aucune émeute considérable. Les réformés cédèrent à l'autorité armée de la force, et cessèrent dans toutes les villes leurs assemblées religieuses. Ils ne se réunirent plus que dans les lieux sauvages, des bois épais, des grottes inaccessibles, où quelques ministres échappés à la vigilance des magistrats venaient faire la cène, et exhorter leurs prosélytes à la persévérance. C'est ce qu'on a nommé les *assemblées du désert*.

Elles se multiplièrent dans les provinces éloignées de la capitale, et surtout dans les endroits de ces provinces hors de la portée des villes. La guerre qui a suivi la révocation, et pendant laquelle Louis XIV a eu presque toute l'Europe contre lui, ralentit à cet égard l'attention de la cour, soit qu'elle fût distraite par des objets plus importants, soit qu'elle appréhendât que trop de gêne ne portât les calvinistes à la révolte. Quoi qu'il en soit, cette tolérance volontaire ou forcée apaisa peu à peu le ressentiment des classes aisées de la société ; mais l'ancien fanatisme ne cessa de couver dans le sein des classes inférieures, et vingt ans après la révocation, on le vit éclater dans les montagnes des Cévennes, limitrophes du Languedoc, parmi des frénétiques furieux connus sous le nom de *camisards*, parce que dans leurs expéditions ils portaient des chemises par-dessus leurs habits. Endoctrinés par des ministres enthousiastes, ils s'imaginaient être inspirés, se croyaient prophètes, et autorisés par la voix intérieure de l'esprit à prendre les armes pour la défense de leur religion. Ils déclarèrent surtout la guerre au clergé. Comme c'étaient des paysans brutaux, il n'y a point de

cruautés qu'ils ne se permissent contre les prêtres et les religieux. Ils en mutilèrent et massacrèrent un grand nombre, pillèrent les abbayes, brûlèrent les églises, et renouvelèrent toutes les horreurs des premières guerres de religion. Les Anglais et les Hollandais leur fournirent des munitions, et firent passer des officiers pour les discipliner. Après avoir inutilement tenté de les retenir par des punitions exemplaires, Louis XIV envoya contre eux, en 1703 et en 1704, des troupes réglées qui n'eurent que des succès médiocres ; il les soumit enfin, mais plutôt par des grâces que par des châtimens.

Depuis ce temps, et jusqu'à l'époque où la révolution leur a rendu leurs droits, les réformés sont restés tranquilles, et, quoique sollicités à plusieurs reprises par les ennemis de la France, ils n'ont pas cherché à s'affranchir de la gêne que la loi leur imposait. Sans pasteurs, sans ministres avoués, ils ont vécu dans le sein de la France, non comme tolérés, mais comme ignorés, et ils ont joui de tous les droits utiles de citoyens, tant qu'ils n'ont pas troublé l'ordre civil ; quoique confondus dans la foule, l'œil du prince est toujours resté ouvert sur eux, autant pour les garantir des fureurs du faux zèle, que pour les réprimer eux-mêmes, s'ils se fussent écartés de la soumission.

L'Europe se taisait en présence de Louis XIV, mais c'était un silence de dépit. Il souffrit que la flatterie lui érigeât sur la place qu'on a appelée des *Victoires* un monument dans lequel la Renommée le couronnant semblait le proclamer monarque de l'univers. Les nations voisines se crurent représentées par les esclaves enchaînés aux pieds du monarque. Les Hollandais, qui autrefois avaient autorisé des satires contre lui, et qu'il en avait punis par la guerre, s'en formalisèrent les premiers, et s'en vengèrent aussi par une guerre dont leur stathouder fut le promoteur.

La mort de Charles II, arrivée le 6 février 1685, mit sur le trône d'Angleterre Jacques II, son frère, non moins attaché que Charles au monarque français ; mais elle en approcha Guillaume le stathouder, son gendre. Dès le commencement de son règne, les prétentions de Jacques au pouvoir absolu, Son zèle mal réglé pour la religion catholique, et ses rigueurs contre le duc de Monmouth, fils naturel de son frère, et contre les partisans de sa révolte, aliénèrent ses peuples. Cette conduite malhabile

n'échappa point à l'œil attentif de Guillaume, et lui fit concevoir le projet hardi de supplanter son beau-père. Le principal obstacle qu'il entrevoyait à l'exécution de ses desseins était la protection que pouvait offrir à ce dernier Louis XIV, ami de Jacques ; Guillaume résolut en conséquence d'occuper le monarque sur le continent, de manière qu'il ne pût songer aux affaires d'Angleterre, ou du moins y faire de grands efforts. Telle a été la cause secrète de la confédération formidable connue sous le nom de *ligue d'Augsbourg*, parce qu'elle fut conclue dans cette ville.

Le stathouder y réunit, soit en personne, soit par leurs ambassadeurs, tous les alliés de la dernière guerre, en qui la hauteur et la cupidité toujours croissantes de Louis XIV alimentaient contre lui un ferment de haine et de jalousie, et il les émut d'abord par un intérêt qui devait les toucher tous, savoir : l'imputation déjà sourdement avancée contre le monarque français, mais répandue alors avec la plus grande publicité, qu'il ambitionnait la monarchie universelle ; ensuite Guillaume s'appliqua à présenter à chacun des intéressés des craintes et des appâts.

Par exemple, à l'électeur palatin, le premier du rameau de Neubourg, l'appréhension de voir ses états morcelés, conformément aux prétentions que le mariage de la sœur du dernier électeur du rameau de Simmeren avec le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, donnait à celui-ci sur toutes les parties de la succession palatine qui n'étaient point l'électorat. A l'électeur de Bavière on inspira la crainte de ne pas réussir à placer son frère sur le siège de Cologne, étant traversé par le roi de France, qui voulait y élever le cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg. Le roi d'Espagne, le roi de Suède, es ducs de Brunswick et de Hanovre, et tous les petits princes du Rhin, eurent chacun leurs alarmes. Quant à l'empereur, il eut pour amorce un article secret qui portait qu'arrivant la mort du roi d'Espagne, sa succession serait assurée à la maison d'Autriche, à l'exclusion de celle de Bourbon ; et on faisait une part de cette monarchie au duc de Savoie, comme représentant Catherine, fille de Philippe II, roi d'Espagne, et sa grand'mère. Cette ligue concertée à Augsbourg, en 1686, avec toutes les conditions financières et militaires, qui pouvaient la rendre solide, fut signée, en 1688, à Venise par la plupart des confédérés qui se rendirent à cet

effet dans cette ville, sous prétexte des plaisirs du carnaval. Le pape n'y accéda pas ouvertement, mais il fut la cause indirecte qui lui donna l'action.

Les ambassadeurs des puissances chrétiennes possédaient à Rome, dans leurs palais et même dans leurs quartiers, un droit d'asile ou de *franchises*, qui mettait à l'abri de la police pontificale tous les malfaiteurs qui parvenaient à s'y réfugier. Cet abus qui n'était profitable qu'au crime, avait fixé depuis longtemps l'attention des papes, dont les mesures pour l'abolir avaient été jusqu'alors infructueuses. Innocent XI reprit leurs projets, et crut avoir concilié les droits de son autorité et les déférences dues aux autres princes, en respectant l'exercice du privilège dans les ambassadeurs qui s'en trouvaient actuellement investis, mais en déclarant qu'il ne recevrait plus d'ambassadeurs à l'avenir, qu'ils n'eussent renoncé à cet odieux privilège. La Pologne, l'Espagne, l'Angleterre et l'Empire entrèrent dans ses vues. Mais Louis, mécontent du pape, fier et prétendant qu'à lui seul appartenait de poser des bornes à l'exercice de ses droits, s'y refusa, et répondit au nonce, qui, à la mort du duc d'Estrées, dernier ambassadeur de France à Rome, le pressait de suivre à cet égard l'exemple des autres souverains, qu'il ne s'était jamais réglé par l'exemple d'autrui, et que Dieu l'avait établi au contraire pour servir d'exemple aux autres.

Ce fut en conséquence d'une réponse si hautaine que Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, nommé en 1687 pour remplacer Annibal d'Estrées, fut spécialement chargé de défendre les franchises. Le pape, sur l'avis qu'il en eut, fit dresser une bulle, qui déclarait excommuniés tous ceux qui prétendraient se conserver dans cette possession ; il ordonna en outre à tous les gouverneurs de l'État ecclésiastique de refuser au marquis, à son passage, les honneurs dus à son caractère, et défendit aux cardinaux de communiquer avec lui. Mais la suite de l'ambassadeur, composée de huit cents officiers ou gardes marines, n'en donna pas moins à son entrée dans Rome tout l'air d'un triomphe, et la conduite postérieure du marquis répondit à cette première bravade. Le pape y opposa d'abord le refus d'une audience publique, demandée pour la forme, et peu après un interdit qu'il jeta sur l'église de Saint-Louis, où l'ambassadeur avait fait ses dévotions la nuit de Noël, et qu'il motiva sur ce qu'on y avait reçu à la table sainte un

excommunié notoire. Le marquis fit afficher aussitôt dans Rome une protestation contre cette entreprise du pape ; et sitôt qu'elle fut connue en France, le procureur général de Harlay et les gens du roi rendirent plainte contre la bulle, et requirent d'en être reçus appelants au premier concile général.

Denis Talon, fils d'Omer, qui portait la parole, après avoir représenté la nullité de l'intervention de la puissance spirituelle pour le maintien des droits purement civils et profanes, reproché au pape ses liaisons avec les partisans de la doctrine condamnée de Jansénius, son inertie à l'égard des quiétistes, et les entraves que ses procédés apportaient au zèle du monarque pour l'extirpation de l'hérésie, saisit encore cette occasion de se plaindre de la vacance des trente-cinq sièges auxquels l'opiniâtre pontife refusait des pasteurs ; et il prétendit que le refus obstiné du pape de légitimer, par le concours de son autorité, les choix faits par le prince, entraînait une espèce de dévolution temporaire, qui autorisait les métropolitains à conférer eux-mêmes l'institution canonique, ainsi qu'il était d'usage avant le concordat. Il conclut enfin à la convocation d'un concile national, qui pourvoirait au désordre résultant de la convocat et le Parlement donna un arrêt conforme aux conclusions.

Mais le roi, retenu par ses sentiments pieux, désirait ne pas pousser les choses à l'extrémité. Il écrivit au pape de sa propre main, lui dépêcha un agent secret pour traiter à l'amiable, et, mêlant la menace aux bons procédés, lui fit entendre que, distinguant toujours en lui la qualité de chef de l'Église de celle de prince temporel, il pourrait tout en respectant le premier, agir hostilement contre le second, le dépouiller d'Avignon, et soutenir les prétentions du duc de Parme, son allié, sur Castro et Ronciglione. Mais rien n'était capable de taire fléchir l'inébranlable Odescalchi, une fois qu'il avait pris une résolution à laquelle il croyait son devoir attaché. Il refusa de prendre connaissance de la lettre du roi, méprisa ses menaces, et le blessa même d'un nouveau coup par la détermination qu'il adopta dans l'affaire de l'archevêché de Cologne détermination impolitique, cause presque immédiate de la ruine de Jacques II, et par suite

encore des espérances que le saint-siège avait alors conçues de regagner l'Angleterre à son obéissance.

L'archevêché de Cologne, possédé depuis un siècle par la maison de Bavière, était devenu vacant cette année. Deux prétendants aspirèrent à ce siège, dont le titulaire acquérait l'importante dignité d'électeur de l'Empire. L'un était le cardinal Égon de Furstemberg, protégé de Louis XIV, évêque de Strasbourg, chanoine et déjà coadjuteur de Cologne ; l'autre le prince Joseph Clément, évêque de Ratisbonne et de Freysingen, frère de l'électeur de Bavière, et porté par l'empereur, qui comptait s'en faire un utile allié. Or, suivant le concordat germanique, il fallait, pour occuper ce siège, être Allemand de nation, chanoine de la cathédrale, avoir vingt-un ans, ne posséder aucun bénéfice incompatible avec lui, et réunir enfin la majorité des suffrages du chapitre. A défaut de l'une quelconque de ces qualités, et c'était le cas des deux prétendants, il fallait avoir recours à la voie de postulation, c'est-à-dire solliciter, sur la présentation des deux tiers des suffrages, l'approbation du pape, auquel était réservé le droit de confirmer l'élection. Des vingt-quatre voix du chapitre, le cardinal en eut quatorze, et le prince neuf ; en sorte que ni l'un ni l'autre n'en réunit un nombre suffisant pour être élu. Le pape, sans bien connaître ses véritables intérêts, releva le prince de Bavière de ce dévaut par un bref d'éligibilité, et ce fut cette dernière faveur que Louis considéra comme un acte révoltant de partialité, et auquel il se montra trop sensible, qui lui fit prendre à lui-même l'impolitique résolution de commencer les hostilités. Mais d'abord il prit possession d'Avignon, et fit interjeter d'avance appel au futur concile de tout ce que le pape, dont on craignait en représailles un interdit sur le royaume, pourrait oser à cet égard ; en même temps, et à l'effet de tranquilliser les consciences timorées, il fit déclarer qu'il n'entendait se soustraire par cette mesure ni au respect ni à l'obéissance qui étaient légitimement dus au père commun des fidèles. Le pape répondit à cette voie de fait avec une modération qu'on n'attendait point de sa part, et qui rendit ces prévoyance inutiles. Il se borna en effet à réfuter les divers articles du manifeste par lequel le roi essayait de légitimer sa prise de possession ; prétendit refuser avec raison des bulles à des prélats qui, sans droit et de

leur propre autorité, avaient consenti à l'extension de la régale, con les dispositions du concordat ; et, quant à l'audience refusée au marquis Lavardin, il observa que nul ne pouvait se dire ambassadeur près d'une puissance qu'il n'eût été agréé par elle, et que déjà il en avait trop souffert lorsqu'il avait toléré que le marquis entrât en armes dans sa capitale.

La mort du pontife, qui eut lieu l'année suivante, mit fin aux alarmes que l'on avait conçues de son opiniâtreté, et à celle d'un schisme qui eût pu en être la suite. Le successeur d'Innocent XI, Alexandre VIII (Pierre Ottoboni), fut remis en possession d'Avignon, moyennant qu'il se relâchât sur l'artic de la régale ; mais également inflexible sur celui des franchises, il amena en fin le roi à y renoncer.

Louis XIV aurait peut-être pu rendre les projets des confédérés inutiles, et tromper la maligne adresse de Guillaume, en se tenant sur une défensive respectable qui l'aurait fort embarrassé, dans le moment surtout où, sous l'apparence de faire rendre aux Anglais la plénitude de leurs droits et de venger le protestantisme opprimé par Jacques II, il ne songeait à l'aide des forces de sa république, qu'à usurper le trône de son beau-père, trône dont l'expectative, qu'il tenait de sa femme, venait de lui être enlevée par la naissance importune d'un prince de Galles. Aucun des alliés n'aurait osé porter le premier coup. Mais agacé, pour ainsi dire, par de petites attaques, piqué par refus de l'archevêché de Cologne au cardinal de Furstemberg, par celui 4 fit la diète germanique de convertir la trêve de Ratisbonne en une paix finitive, et irrité enfin des réclamations un peu audacieuses de l'électeur palatin, le monarque prend feu, et envoie une grande armée en Allemagne.

A défaut du maréchal de Créqui, que la mort avait enlevé l'année précédente, et du maréchal de Luxembourg, que Louvois ni le roi n'aimaient pas, elle fut commandée par le dauphin, ayant sous lui Jacques-Henri de Durfort, maréchal de Duras, Catinat, alors lieutenant général, et Vauban, qui devait diriger le siège de Philisbourg. « Mon fils, lui dit le roi à son départ, en vous envoyant commander mes armées, je vous donne les occasions de la connaître votre mérite ; allez le montrer à toute l'Europe, afin que, quand je viendrai à mourir, on ne s'aperçoive pas que le roi soit

mort. » Philisbourg, abandonné à ses propres forces, parce qu'on était loin de s'attendre en Allemagne à la rupture d'une trêve si favorable à la France, ne tint qu'un mois, et se rendit vers la fin d'octobre. Les Français, qui à cette époque étaient déjà maîtres de Kayserslautern, de Kreutznach, d'Oppenheim, d'Heidelberg et de Mayence, s'emparèrent encore, avant la fin de la campagne, de Trèves, de Spire et de Worms, et mirent enfin garnison française dans toutes les places de l'électorat de Cologne, qui leur furent livrées par le cardinal de Furstemberg. Ainsi, dès le commencement de la guerre, la majeure partie du nord et des trois électoraux ecclésiastiques tomba au pouvoir de Louis XVI.

Mais tandis qu'il s'engageait dans ces conquêtes peu solides, Guillaume, plus habile, qui l'observait, quittait les ports de la Hollande, et cinglait l'Angleterre avec vingt mille hommes de débarquement. Il avait compté opérer sa descente dans le nord ; mais des vents contraires l'arrêtèrent en Manche, où stationnait la flotte anglaise, qui ne le vit point ou qui regnait de ne le point voir, et le sixième jour, il débarqua à Torbay. De ce point il gagna Exeter, puis Salisbury, et Londres enfin, quand les intelligences nombreuses qu'il avait dans tout le royaume eurent achevé de consommer la désertion universelle des troupes royales. Jacques eut la liberté de se retirer à Rochester. Il en profita pour se sauver en France, à la grande satisfaction du prince d'Orange, qui désirait ardemment son évvasion, et qui la favorisa par l'assentiment qu'il s'empressa de donner au choix de la retraite fait par son beau-père. Cette importante révolution, qui mit fin à la dynastie des Stuarts en Angleterre, et qui porta le prince d'Orange sur le trône, fut l'ouvrage de moins de six semaines : Guillaume avait abordé le 15 novembre à Torbay, et Jacques s'embarqua à Rochester le 23 décembre.

Les conquêtes des Français en Allemagne furent suivies d'une dévastation que l'on crut malheureusement nécessaire pour tenir l'ennemi éloigné des frontières du royaume. On ordonna aux infortunés habitants des villes et des campagnes du Palatinat d'emporter ce qu'ils pourraient de leurs maisons, qu'on allait renverser et réduire en cendres ; et, sans égard aux vicissitudes de la guerre et aux représailles possibles qui pourraient

s'exercer sur nos provinces. la menace fut exécutée avec toute la rigueur qui pouvait la rendre révoltante. La menace villes et tous les bourgs et les villages de cette malheureuse contrée devinrent la proie des flammes et du pillage, et la sépulture même des morts, celle des anciens empereurs germains, ne fut pas respectée. Allemagne poussa un cri d'horreur, et l'indignation dont elle fut saisie mit enfin sur pied trois armées destinées à repousser ses barbares envahisseurs. La première, sous le commandement du prince de Waldeck, général des Cercles, s'unit, dans les Pays-Bas, aux Hollandais, aux Espagnols, et à onze mille Anglais commandés par Churchill, si fameux depuis sous le nom de comte, puis de duc de Marlborough, et qui, favori du roi Jacques, avait déserté son parti. La seconde, que conduisait le duc de Lorraine, le vainqueur des Hongrois et des Turcs, devait agir sur le Haut-Rhin, tandis que la troisième, qui avait pour chef le grand-électeur de Brandebourg, attaquerait plus bas l'électorat de Cologne. Malgré les efforts du maréchal de Duras, le que reprit Mayence, défendue pendant deux mois avec autant d'intelligence que de courage par le marquis d'Uxelles, qui fit vingt-une sorties, ne se rendit que parce qu'il manqua de poudre, et fut hué néanmoins par les Parisiens à son retour. Plus juste appréciateur de ses talents, Louis XIV lui adressa ces mots flatteurs : « Vous vous êtes défendu en homme de cœur, et vous avez capitulé en homme d'esprit. » Le duc donna ensuite la main à l'électeur de Brandebourg, pour achever la reddition de Bonn, dont la défense était aussi opiniâtre, que celle de Mayence ; et il força les Français à hiverner sur leur propre territoire. Il se flattait de poursuivre ses succès, et de rentrer enfin dans le domaine de ses ancêtres, lorsqu'une maladie, au commencement de la campagne suivante, vint mettre un terme à ses exploits et à ses esperances.

Les français avaient été moins heureux en Flandre que sur le Rhin. Le Maréchal d'Humières, qui y commandait, ayant fait poursuivre à Walcourt, entre Sambre et Meuse, les fourrageurs du prince de Waldeck, y laissa imprudemment engager un combat important par les nombreux renforts qui furent envoyés de part et d'autre, et perdit deux mille hommes. Cet échec fit confi à Luxembourg, l'année suivante, le commandement de la grande

armée. duc de Noailles, envoyé en Catalogne avec six à sept mille hommes, moins pour faire des conquêtes que pour empêcher les Espagnols de porter ailleurs des secours, battit les Miquelets, montagnards des Pyrénées, et s'empara de Campredon.

Dès le mois de mars cependant, quelques frégates avaient porté le roi Jacques en Irlande, où la population catholique et le vice-roi Tyrconnel lui étaient demeurés fidèles. Quelques semaines après, le comte de Château-Renaud, avec une flotte de douze vaisseaux de ligne, lui amena un renfort de six à sept mille Français, commandés par Lauzun, rentré en grâce auprès de son maître pour avoir conduit en France la reine d'Angleterre et le prince de Galles. A son retour et en sortant de la baie de Bantry, le comte fut attaqué par l'amiral anglais Herbert, qu'il battit complètement. Cet avantage ne put empêcher le vieux duc de Schomberg, que la révocation de l'édit de Nantes avait banni de la France et attaché à la fortune de Guillaume, de descendre en Irlande avec une armée qui, sans faire de grands progrès, tint en échec pendant tout le reste de l'année celle du roi Jacques. Ce prince avait eu d'abord des succès ; mais des rigueurs impolitiques, et le dessein mal dissimulé de punir ceux qui l'avaient offensé, nuisirent à sa cause en multipliant les résistances.

Guillaume, l'année suivante, descendit lui-même en Irlande, et le 11 juillet, son armée et celle de Jacques se trouvèrent en présence à Drogheda, sur la Boyne, au nord de Dublin. Celle du prince d'Orange montait à trente-six mille hommes de bonnes troupes, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs régiments de Français réfugiés. Les milices irlandaises étaient presque aussi nombreuses, mais beaucoup moins aguerries : elles n'avaient même, des qualités qui font le vrai soldat, que ce qui fait perdre les batailles, beaucoup d'intrépidité, plus de présomption, et point d'obéissance. Le roi néanmoins témoigna pour le combat une ardeur égale à celle de Guillaume. Ses généraux lui conseillaient la retraite et l'invitaient à attendre l'effet de la promesse de Louis XIV, qui devait envoyer des frégates dans le canal de Saint-George, pour détruire les convois qui entretenaient l'armée de Guillaume, et le réduire ainsi peu à peu sans coup férir. Il fut sourd à ces représentations, et le courage de la poignée de

Français que commandait Lauzun n'ayant pu suppléer à l'inexpérience du reste, l'honneur de la journée, après quelques vicissitudes qui firent pencher un instant la balance en faveur de Jacques, telles que la mort de Schomberg, resta en définitive aux troupes les plus exercées. Les affaires du roi, malgré ce désavantage, n'étaient pas désespérées, et la réunion de ses garnisons pouvait lui former une nouvelle armée égale à celle de Guillaume ; mais Jacques, qui, plus d'une fois, avait, fait preuve de capacité et de valeur, sembla en manquer alors, ou du moins de ce courage d'esprit que réclamait la circonstance. Il quitta l'Irlande pour retourner en France, et laissa à ses partisans, que sa retraite devait décourager, le soin de défendre une cause qu'il abandonnait personnellement ; exemple contagieux et que Lauzun suivit de près.

Cependant le ministre de la marine, l'ardent Seignelay, tout dévoué à Jacques II, avait espéré le salut du prince, de l'incident qui semblait devoir consommer sa ruine, de la descente même de Guillaume en Irlande. Au moment où l'usurpateur y mettait le pied, Seignelay s'était promis de lui interdire le retour en Angleterre. A cet effet, il se proposait de diriger les opérations d'une flotte de quatre-vingts vaisseaux de ligne qui, sous lui, commandée par Tourville et Château-Renaud, devait sortir du port de Brest, dont la construction était encore une création de son génie. Il comptait, à l'aide d'un si formidable armement, détruire les flottes de Hollande et d'Angleterre, cerner ensuite l'Irlande à l'est et à l'ouest, et tenter enfin en Angleterre même une descente aisée, que devaient seconder les partisans nombreux de Jacques en Écosse et dans le nord du royaume. Une indisposition empêcha le ministre de monter sur la flotte, et Tourville fut chargé de remplir ses intentions.

Tourville reconnut à Beachy, sur la côte de Sussex, et à l'est de l'île de Wight, la flotte des alliés, forte de soixante voiles : l'amiral anglais Herbert voulait faire retraite ; mais les Hollandais, qui se croyaient invincibles sur mer, s'engagèrent malgré lui et en furent mal secondés : Tourville crut toucher au moment d'exécuter à la lettre la première partie de ses instructions, celle qui était relative à la destruction de la flotte ennemie. La présence d'esprit de l'amiral hollandais Hervetzen la sauva : il donna ordre

à tous ses vaisseaux maltraités de jeter l'ancre, et les empêcha ainsi de dériver, par l'effet de la marée, sur les vaisseaux français, qui eussent achevé de les détruire, et qui, faute de la même précaution, furent entraînés eux-mêmes loin du théâtre du combat. Cette bataille se livra la veille de celle de la Boyne, et coûta quinze vaisseaux à l'ennemi, qui fut contraint de chercher son salut dans la retraite : l'amiral anglais fit la sienne dans la Tamise, et les Hollandais dans leurs ports. Tourville, à peine mouillé au Havre pour réparer ses avaries, regagna les côtes Angleterre pour achever d'y remplir sa mission. Il brûla, à Teingmouth, pres de Torbay, douze petits bâtiments, et y tenta une descente avec dix-huit près de Torbay, douze petit remarqué sur la côte aucune apparence de mouvement en faveur de Jacques, il présuma que l'intérieur n'était pas mieux disposé, et rentra à Brest, chargé de dépouilles et de trophées qui excitèrent 11 enthousiasme général. Seignelay ne le partagea pas, et reprocha même assez durement au vainqueur, non point de n'avoir pas été brave et habile, mais de n'avoir pas été plus téméraire, et d'avoir perdu une occasion qui ne se retrouverait plus.

Déjà en effet Guillaume avait donné ses ordres pour réparer les pertes de sa flotte, et jugeant même bientôt que le péril était passé, il ne quitta l'Irlande qu'au commencement de septembre et après avoir tenté le siège de Limerick, que fit échouer la valeur du capitaine français Boisseleau, qui y commandait. Ainsi la victoire de Beachy, qui avait fait presque oublier aux Irlandais les désastres de la Boyne, trompa leurs espérances, et Marlborough, qui vint remplacer Guillaume, soumit, avant la fin de l'année, Cork, Kinsale et tout le midi de l'Irlande. L'ouest seul resta aux jacobites ; mais la mésintelligence se mit entre Sarsfield, qui les commandait, et le lieutenant général Saint-Ruth, que la France, au commencement de 1691 , avait envoyé pour remplacer Lauzun ; et cette funeste division influa sur la journée malheureuse de Kilconnel. Cette bataille gagnée par Ginckle, comte d'Athlone, presque à l'anniversaire de celle de la Boyne, et où fut tué le général français, eut des suites encore plus funestes à la cause du roi Jacques, dont elle ruina le parti sans retour. Limerick se rendit peu après, et la capitulation de cette place fut une espèce de charte qui régla les droits et le sort définitif des catholiques d'Irlande. Quinze mille d'entre eux, par

attachement pour Jacques, ou par aversion pour Guillaume, refusèrent d'en profiter, et s'exilant volontairement montèrent sur la flotte qui ramenait les Français, et se choisirent une nouvelle patrie en France.

Dix jours avant la bataille de la Boyne, la Flandre était le théâtre d'un engagement bien plus important sous le rapport du nombre de troupes qui y prirent part, beaucoup moins, si l'on considère les résultats : on a vu comment la défaite de Walcourt valut au maréchal de Luxembourg le commandement de la grande armée de Flandre. Une autre, moins considérable, laissée au maréchal d'Humières, couvrait les places de la Moselle. Le prince de Valdeck, avec des forces supérieures, tenait sur la Sambre, près de Fleurus, la première en échec, et attendait l'électeur de Brandebourg pour attaquer et pour détruire successivement les deux armées. Luxembourg, qui l'avait pénétré, fit avorter ses desseins en le gagnant de vitesse. Avant que l'électeur pût le joindre, un renfort tiré secrètement de l'armée de la Moselle ayant rendu la supériorité au maréchal, celui-ci se hâta d'en profiter, et le 1^{er} juillet il offrit la bataille. Le prince l'accepta d'autant plus volontiers, qu'il ignorait l'arrivée du secours, et qu'à loisir il s'était choisi une excellente position qu'il ne voulait pas quitter. Mais le maréchal, qui déjà lui avait dérobé la connaissance de ses forces, lui enleva encore le dernier avantage par une de ces inspirations subites qu'il semblait tenir de Condé, dont il était l'élève.

Il marchait à découvert et sur un front égal à celui que présentait l'ennemi, quand, à l'une de ses ailes, il observe une légère éminence qui devait, pendant quelques instants, dérober la vue de ses mouvements. A la faveur de ce rideau, il porte toute la cavalerie de son aile sur le flanc de l'armée hollandaise, comble en même temps le vide de sa ligne par les troupes venues de Moselle, et sans laisser à l'ennemi le temps de soupçonner sa manœuvre, il l'attaque aussitôt et de front et en flanc. Waldeck, étonné de se voir débordé par une armée qu'il croyait inférieure, essaie d'y remédier par un changement de position ; mais il ne put l'exécuter sans un désordre qui se convertit bientôt en déroute. Six mille morts qu'il laissa sur le champ de bataille, onze mille prisonniers et la perte de presque toute son artillerie, signalèrent sa défaite, L'infanterie

hollandaise résista longtemps, et son intrépidité coûta trois mille hommes aux Français. Mais cette victoire si brillante, et qui semblait devoir être décisive, n'eut aucunes suites. Les restes de l'armée battue se réunirent sous Bruxelles aux troupes de l'électeur et à divers corps d'Anglais ? de Hollandais et de Liégeois, qui lui rendirent sa première supériorité, tandis que le vainqueur, privé par le ministre d'une partie de ses forces, se vit réduit, au contraire, à éviter une action avec autant de soin qu'il l'avait recherchée.

Au delà du Rhin la campagne fut purement d'observation. Le dauphin, ayant sous lui le marechal de Lorges, commandait encore l'armée, et c'était le duc de Bavière, son beau-père, qui remplaçait le duc de Lorraine, à la tête des troupes impériales. Le duc était supérieur en forces à son gendre ; Néanmoins il s'épuisa en marches et en contre-marches, sans pouvoir le joindre, ni lui enlever la moindre place.

Malgré celles que possédait la France en Italie, et qui semblaient lui préparer les voies à la conquête du Milanais, la difficulté d'alimenter une année, à travers les gorges des Alpes, des munitions de tout genre qui lui étaient nécessaires, rendait cette entreprise impraticable, sans le concours du duc de Savoie, et c'est ce qui le faisait rechercher avec empressement par la France. l'intermédiaire entre elle et l'Autriche, il pouvait favoriser à son gré l'une ou autre puissance. Dans l'embarras du choix, la considération de la Lorraine envahie par la France pour s'assurer un passage en Alsace et la crainte de subir un pareil sort, fixèrent son esprit incertain, et lui firent resserrer ses liaisons avec la cour de Vienne. Pour l'en punir, vingt mille hommes, commandés par Catinat, et feignant de se rendre dans le Milanais, se présentent à l'improviste devant Turin, somment le duc de livrer ses meilleures places de guerre, et de mettre encore à la disposition du roi trente mille hommes de ses troupes. Obtempérer à cette demande, c'était se dépouiller soi-même, et pour s'y refuser il eût fallu des disposition que le duc n'avait pas faites : cependant c'était au bout de quarante-huit heures qu'il devait rendre réponse. Victor-Amédée, fidèle à la vieille tactique de son bisaïeul Charles-Emmanuel, profite de ce délai pour entamer une négociation, et la prolonge avec adresse durant un mois. Pendant ce temps il

prend des mesures de défense avec ses alliés, se réconcilie avec les Barbets, paysans calvinistes de ses montagnes, qu'il avait vexés à l'exemple de Louis XIV, croit alors pouvoir changer de langage, et intime à son tour à Calinat, qui s'attendait à une tout autre issue, l'ordre d'évacuer lui-même son territoire, et de payer le dégât que ses troupes y avaient commis. Enfin, pour appuyer d'effet cette notification imprévue, il se met lui-même en marche et se propose d'enlever l'arrière-garde française, qui était encore sur une des rives du Pô, tandis que le reste de l'armée avait passé le fleuve sur le pont de Carignau. Sur l'avis de ce mouvement, Catinat rétrograde vers Saluces, et rencontre le duc le 18 août, près de l'abbaye de Staffarde. Les dispositions du prince étaient mauvaises ; les ailes, mal appuyées, furent tournées sans difficulté, et la déroute de son armée en fut la suite : il laissa trois mille hommes sur la place, et les Français seulement trois cents. La perte de la Savoie et de la plupart des places du Piémont suivit de près cette action, et l'année suivante il ne restait à Amédée que Turin, Coni et Verue. Mais une guerre de chicane, que le duc entendait fort bien, et à laquelle prêtait admirablement un pays coupé et herissé de montagnes, lui permit d'attendre les secours de l'Autriche. Le prince Eugène, avec quatre mille hommes, fit lever le siège de Coni, et l'armée française, laissée dans l'état de faiblesse où la réduisaient ses propres triomphes, et battue en détail par le duc de Bavière, qui était passé en Italie avec des renforts, fut contrainte de repasser les Alpes.

La campagne de 1691 ne fut guère profitable qu'à Guillaume, qui, ainsi qu'on l'a vu, abattit le parti du roi Jacques en Irlande. Sur le Rhin, le maréchal de Lorges et l'électeur de Saxe continuèrent la guerre d'observation. L'empereur avait réservé la majorité de ses forces pour le Piémont, d'où il fit reculer les Français, et pour la Hongrie, où le prince de Bade, son général, battit les Turcs à Salankemen. En Espagne, le maréchal de Noailles prit Urgel, qui lui ouvrait l'Aragon, et le comte d'Estrées bombarda Barcelone. Ce fut en Flandre qu'eurent lieu les plus grands efforts de la France et des alliés, et ils se réduisirent à peu de chose. Le roi, ayant sous lui les maréchaux de Luxembourg et de la Feuillade, s'empara de Mons. Guillaume s'en approcha en vain pour la secourir. Plus heureux

devant Liège, il interrompit les progrès du marquis de Boufflers, qui avait bombardé cette ville, en punition de sa partialité pour les ennemis. Après ces exploits réciproques, les deux rois abandonnèrent leurs armées. Celle de France, sous Tournay, resta au maréchal de Luxembourg, et celle de Hollande, à Leuze, au prince de Waldeck. L'idée que la campagne était terminée, et la distance de quatre ou cinq lieues entre les deux armées, firent négliger au prince des précautions de sûreté dans un mouvement qu'il fit pour changer son camp. Luxembourg, instruit à temps de sa manœuvre, attaqua son arrière-garde comme elle passait la petite rivière de la Catoire. Elle était composée de soixante-quinze escadrons ; les Français n'en avaient que vingt-huit, mais c'était l'élite de la cavalerie française de la maison du roi et de la gendarmerie. La surprise, le désavantage du lieu, et la nécessité de se battre en retraite, commencèrent la déroute de l'ennemi, et la valeur des assaillants l'acheva. Ce fut à peu près d'ailleurs tout le fruit d'une campagne qui fut plus glorieuse qu'utile.

Mais quoique la guerre commençât avec assez de succès, le roi ne pouvait se cacher la peine qu'il aurait à la soutenir, pour peu qu'elle durât. Les finances, épuisées par les bâtiments et les autres dépenses de luxe, se trouvèrent en si mauvais état, qu'il fallut, dès le commencement des hostilités, songer à des expédients. Depuis Colbert elles avaient été administrées par Claude Le Tellier, qui, dans l'espace de six ans, créa pour six millions de rentes, et qui, accablé du fardeau de sa place, demanda sa retraite en 1689. Louis Phélypeaux de Pontchartrain, depuis chancelier, lui fut donné pour successeur. Le nouveau ministre, fertile en ressources, changea le mode de remplir le vide du trésor public, et si l'on en excepte la capitulation qu'il établit en 1695, et qui rapporta vingt-deux millions, ce fut en majeure partie par des impôts indirects qu'il pourvut aux énormes dépenses d'une guerre qui employait quatre ou cinq armées, et quatre cent cinquante mille soldats. On créa des charges, et l'on obligea les financiers les plus opulents de les prendre ; espèce de taxe plus honnête, dit un auteur du temps, que celle qu'on imposa à d'autres nouveaux enrichis, dont on tira beaucoup d'argent. Les villes firent des présents considérables. Toulouse commença, et donna ce mille écus, Rouen autant, Paris quatre cent mille

francs, et les autres en proportion. Le roi recevait ceux qui venaient annoncer ces dons avec une affabilité qui les payait de leur offrande. Il s'exécuta lui-même, et envoya à la monnaie tous les précieux meubles d'argent massif qui ornaient la galerie, les grands et les petits appartements de Versailles, et qui faisaient l'étonnement des étrangers. Rien ne fut réservé ; mais le profit qu'on en tira ne peut se comparer à la perte des façons inestimables, plus chères que la matière. Ils avaient coûté dix millions et l'on n'en retira que trois. La publicité du sacrifice excita la raillerie des ennemis, et ne fit que les encourager contre une puissance sitôt forcée à une ressource qui annonçait l'urgence des besoins, sans pouvoir y satisfaire.

Sur ces entrefaites mourut Louvois. Le bombardement de Liège, le ravage du Palatinat, et d'autres excès qui se commirent dans ce temps, furent attribués à ce ministre dur et inflexible, qui commandait froidement les massacres et les incendies. On lui reprochait encore le défaut d'approvisionnement de Mayence, la levée du siège de Coni, les hauteurs enfin qui avaient aliéné le duc de Savoie. On prétend que le roi, naturellement juste et clément, en prit de l'éloignement pour lui, et que ce fut le chagrin qu'éprouva le ministre du pressentiment de sa disgrâce qui l'enleva d'une manière presque subite. « Il 8 était né, dit le président Henault, avec de grands talents, qui avaient principalement la guerre pour objet. Il rétablit l'ordre et la discipline dans les armées, ainsi qu'avait fait Colbert dans les finances. Mieux informé souvent que le général lui-même, aussi attentif à récompenser qu'à punir, économe et prodigue suivant les circonstances, prévoyant tout et ne négligeant rien, joignant aux vues promptes et étendues la science des détails, profondement secret, formant des entreprises qui tenaient du prodige par leur exécution subite, et dont le succès n'était jamais incertain. Mais il eût été à souhaiter qu'il n'eût pas porté trop loin le zèle pour la gloire de son maître, et que, se contentant de voir le roi devenu l'objet du respect de l'Europe, il n'eût pas voulu encore qu'il en devint la terreur. » Louis, qui vit sa mort avec indifférence, n'en donna pas moins son emploi au marquis de Barbesieux, son troisième fils, qui n'était âgé que de vingt-quatre ans, et qui parut avoir hérité à la fois des

vertus et des vices de son père. Seignelay était mort l'année précédente, et sa charge de secrétaire de la marine avait passé à Louis Phélypeaux de Pontchartrain, déjà contrôleur général des finances, lequel recueillit ainsi presque toute la part d'autorité des Colbert, ses ennemis depuis l'inflexibilité qu'il avait montrée dans l'affaire de Fouquet, dont il avait été juge.

Les fêtes succédèrent aux combats : deux mariages qui furent critiqués, et par lesquels la cour se renouvela, en furent l'occasion. Louis XIV fit épouser mademoiselle de Blois, sa fille légitimée, au duc d'Orléans, son neveu, et Louise-Bénédicte de Bourbon, fille du prince de Coudé d'alors, au duc du Maine, né, comme mademoiselle de Blois, de madame de Montespan. Ces mariages ne furent point heureux : les deux princesses, fières, l'une d'appartenir au roi, quoique ce fût par le honteux lien d'un double adultère, et l'autre, au contraire, d'être le fruit d'une union légitime, eurent un égal ce mépris pour leurs époux. Le duc d'Orléans, prince sans mœurs, en tint peu de compte ; mais le duc du Maine en fut martyr.

Barbesieux signala le commencement de son ministère par d'immenses Préparatifs pour la campagne des Pays-Bas. Le roi, à la tête de quatre-vingt mille hommes, ayant sous lui le marquis de Boufflers, investit Namur. Ce siège est remarquable par deux particularités intéressantes : premièrement, par la lutte qui s'établit entre les deux premiers ingénieurs de l'Europe, Vauban, qui dirigeait les assiégeants, et le Vauban des Hollandais, Cohorn, qui conduisait les assiégés, et qui fut blessé grièvement à l'attaque d'un fort de son nom qui couvrait la citadelle, et après la prise duquel il fallut capituler ; secondement, par la savante position que Luxembourg, qui couvrait le siège, prit sur la Meuse. Elle fut telle, que Guillaume et le duc de Bavière, qui avaient réuni cent mille hommes à l'autre bord, se trouvèrent dans l'impossibilité d'attaquer ou les lignes ou lui-même, sans un désavantage évident ; en sorte que, malgré l'immensité de leurs forces, ils eurent la douleur et la honte de voir tomber la ville sans avoir pu en approcher. Louis, après avoir pris possession de la place, retourna triomphant à Versailles, et enjoignit au maréchal, à qui il laissa le

commandement de l'armée, de borner purement ses soins à la conservation des conquêtes.

Luxembourg, selon ses ordres, s'attachait purement à éclairer de près les mouvements du prince. Comme il le suivait ainsi pied à pied, et qu'il était posté entre Steinkerque et Enghien, séparé de l'ennemi par un terrain couvert et tellement rempli de défilés qu'il paraissait impossible qu'une action pût s'engager entre les deux armées, Guillaume découvrit entre ses secrétaires un espion du général français. Avant de le livrer à la mort, il l'obligea de mander, en sa présence, au maréchal, que le lendemain se ferait un grand fourrage, et que, dans l'intention d'en protéger le retour, on devait occuper les défilés avec de l'infanterie et de l'artillerie, ce dont, par conséquent, il ne devait point s'alanner. Un partisan français, qui avait reconnu la tête des défilés, et qui avait aperçu ce mouvement, en ayant fait part au général, la conformité des rapports ajouta à la foi que Luxembourg avait en son espion, et le confirma dans la pensée qu'il n'était question en effet que d'un fourrage.

L'inutile effusion de sang qu'il en eût coûté pour troubler une opération sans importance, et protégée avec tant de soins, lui fit prendre le parti de demeurer tranquille. C'est ce qu'avait espéré Guillaume, qui, le 4 août, à la faveur de la sécurité qu'il avait inspirée, déboucha de toutes parts hors des défilés, se forma en bataille, s'étendit surtout le front du camp et dispersa d'abord une brigade qui occupait un poste avancé. Luxembourg était malade, et même alors dans l'effet des remèdes. Mais c'était pour les moments critiques que son génie semblait approprié : en un moment, l'armée eut pris les armes, et se trouva en bataille à la tête du camp avec la même célérité. La brigade maltraitée reçoit des secours et fait reculer à son tour l'ennemi. Quelques broussailles avaient retardé la marche des Hollandais sur le reste du front. Le général français, qui ne perdait aucun des avantages dont Il pouvait profiter, porta sans délai en avant sa première ligne, et donna ainsi à la seconde l'espace nécessaire pour se former. Alors il presse les assaillant avec vigueur ; et, sur ces entrefaites, le marquis de Boufflers étant survenu à la tête des dragons, ils achevèrent ensemble de repousser l'ennemi dans ses défilés. Ce fut le combat le plus sanglant de la

guerre, et l'on croit qu'il coûta sept à huit mille hommes à chacune des armées. Presque tous les princes français s'y trouvèrent, et y payèrent de leur personne avec une résolution qui fit exemple et qui contribua au gain de la bataille. Elle n'eut pas d'ailleurs d'autres résultats que les précédentes. Le prince d'Orange, battu, reculait de quelques lieues, et n'en était pas moins redoutable. Cette fois il se retira sous Bruxelles ; Luxembourg fut contraint d'en faire autant sous Courtray, et la Flandre resta encore à conquérir ; Furnes et Dixmude seulement tombèrent au pouvoir du marquis de Boufflers.

Sur le Rhin, la faiblesse des moyens rendit la campagne languissante. Vers la fin cependant, Frédéric-Charles, administrateur de Wurtemberg pendant la minorité de son neveu, et général de l'empereur, fut battu à Pfortzheim, dans le marquisat de Bade-Dourlach, par le maréchal de Lorges, et fait prisonnier de la main de Villars ; mais les modiques avantages qu'on recueillit en cette contrée et en Flandre furent plus que contre-balancés par les revers qu'on éprouva du côté de la Savoie et sur l'Océan. On avait renoncé à faire une guerre offensive en Piémont, et Catinat s'y maintenait entre Suze et Pignerol avec une faible armée d'observation. Victor-Amédée, au contraire, fortifié des secours de l'empereur, de l'Espagne et de l'Angleterre, se vit en état de diviser ses forces et d'attaquer de divers côtés. Une partie fut destinée à tenir en échec Casal ; une autre, le maréchal de Catinat ; et lui-même avec le reste, accompagné du comte Énée Caprara, du prince Eugène et du duc de Schomberg, fils de celui qui fut tué à la Boyne, pénétra dans le Dauphiné, qui était sans défense, et y suivit les funestes exemples donnés par les Français dans le Palatinat. Embrun, Gap, Sisteron tombèrent en son pouvoir ; le fer et la flamme désolèrent le pays, et le butin qu'y firent les Piémontais fut Immense. La petite vérole, qui attaqua Amédée sous Embrun, ralentit heureusement ses progrès, et la mauvaise saison depuis, les maladies et la désertion le firent aviser à la retraite.

Mais le plus grand désastre eut lieu sur l'Océan. Le roi n'avait pas encore désespéré de replacer Jacques sur son trône ; un débarquement de vingt mille hommes devait être protégé par une flotte de soixante-cinq voiles,

lorsque toutes les réunions des escadres seraient effectuées. Une partie était dans la Méditerranée ; les vents et les tempêtes l'empêchèrent de joindre à temps, et la protection que l'on s'était promis de donner aux troupes irlandaises rassemblées dans le Cotentin se réduisit à quarante-quatre vaisseaux, commandés à la vérité par Tourville.

Le roi Jacques avait ou croyait avoir sur la flotte anglaise des intelligences ? qui lui conseillaient de la faire attaquer avant la jonction des Hollandais. Ce fut le motif qui fit sortir Tourville de Brest avec hâte, et avec l'ordre mal conçu d'aborder l'ennemi, quelle que fût sa force, et sans qu'on eût prévu le cas de la réunion des deux flottes. Aussitôt que le roi en eut connaissance, et qu'il sut que la flotte combinée montait précisément au double de celle de Tourville, on dépêcha à ce dernier jusqu'à dix corvettes pour contremander les premiers ordres ; mais elles ne parvinrent pas ou parvinrent, trop tard. Lord Russell, qui commandait les Anglais, était sorti de Portsmouth peu de jours après que Tourville avait mis en mer, et le 29 mai les deux flottes se rencontrèrent. On prétend que l'intention de Russell n'était pas de combattre : les instructions absolues de Tourville ne lui permirent pas de profiter de ces dispositions, et, malgré le désavantage du nombre et du vent, il fallut qu'il se déterminât au combat le plus inégal. Il le fit avec une résolution qui étonna l'ennemi : le premier il lâcha sa bordée à l'amiral anglais ; et l'action, engagée ainsi à dix heures du matin, ne cessa entièrement qu'à dix heures du soir. Malgré la longueur du combat et une supériorité qui permit aux Anglais de doubler la ligne des vaisseaux français, aucun d'eux n'amena, aucun ne fut mis hors de combat. Plusieurs cependant avaient eu à lutter contre trois ou quatre vaisseaux à la fois. *Le Soleil royal*, que montait Tourville, fut de ce nombre, et dans l'impossibilité de le réduire, six brûlots, qu'il eut le bonheur d'éviter ou d'écarter, furent successivement dirigés sur lui. Voyant leurs efforts inutiles les vaisseaux anglais qui avaient doublé la ligne regagnèrent leur flotte, et osèrent le faire en passant dans les intervalles des vaisseaux français, dont ils essuyèrent toute la bordée. Ce fut le dernier acte de ce combat naval, le plus glorieux pour la France, en ce qu'il parut indécis jusqu'au moment de la retraite, Elle seule décela l'avantage réel des Anglais : les vaisseaux français inégalement

maltraités, ne purent faire rouler de concert, et se dispersèrent en divers ports de la Normandie et de la Bretagne. Ceux qui accompagnaient Tourville, pressés par l'ennemi, auquel la lenteur de leur marche ne leur permit pas de se dérober, se virent contraints de relâcher dans les ports sans défense de la Hogue et de Cherbourg, où les Anglais les brûlèrent au nombre de treize, à la vue du camp des Irlandais, et sous les yeux mêmes du roi Jacques.

Les Anglais essayèrent de profiter de la consternation répandue par leur victoire pour tenter un débarquement sur quelques-uns des ports de France ; mais leur tentative fut inutile ; et à peine leur escadre fut-elle rentrée, que les vaisseaux français, revenus de leur première stupeur, recommencèrent à désoler leur commerce. La gloire de Tourville loin de souffrir d'un échec qui ne put être imputé qu'à ses instructions, en reçut un nouvel éclat ; et Louis XIV, juste appréciateur d'une habileté et d'un courage vraiment extraordinaires, qui avaient balancé des forces avec lesquelles celles de son amiral ne pouvaient entrer en comparaison, crut ne pouvoir moins faire pour lui que de le comprendre dans la promotion qui procura, l'année suivante, au duc de Villeroy, au marquis de Boufflers, au duc de Noailles et à Calinat, le bâton de maréchal de France.

Le roi ne borna pas la distribution de ses faveurs aux seuls généraux qui conduisaient ses armées : il l'étendit encore aux officiers qui commandaient sous eux, au moyen de la création qu'il fit, en ce même temps, de l'*Ordre militaire de Saint-Louis*. Cette institution eut un effet prodigieux sur une nation sensible à l'honneur, et contribua sans doute aux succès de la France pendant cette année.

Louis, accompagné de toute la cour, rejoignit au mois de mai son armée, rassemblée à Gemblours, entre Namur et Bruxelles. La campagne semblait s'annoncer comme une partie de plaisir ; mais l'approche du prince d'Orange la rendit plus sérieuse. On prétend qu'il s'était assez imprudemment avancé pour se trouver engagé entre les corps d'armée du roi et du maréchal de Luxembourg, et qu'il ne pouvait se retirer sans échec, s'il était attaqué. Mais, soit alarmes de la part de madame de Maintenon sur les dangers personnels que pourrait courir le roi, ou sur la santé altérée du monarque, qui fut en effet retenu quelque temps au Quesnoy pour cette

cause, soit opinion du roi, différente de celle de son général, il résista aux instances du maréchal pour attaquer Guillaume. Il se détermina même à retourner à du mare après avoir fait deux détachements de son armée : l'un pour l'Allemagne, sous le dauphin ; l'autre pour l'Italie, où des renforts étaient nécessaires ; et ce fut la dernière fois que le roi parut en campagne.

Luxembourg, demeuré avec quatre-vingt mille hommes, rechercha l'occasion qu'il avait été contraint de laisser échapper. Le prince d'Orange était campé sous Louvain, et y occupait une position inexpugnable. Pour l'en tirer, Luxembourg fit mine de menacer Liège, où étaient les magasins de son ennemi ; et le stratagème eut son effet. Guillaume s'affaiblit d'abord de deux détachements qu'il destina pour cette ville, et se rapprocha ensuite du théâtre des opérations. Instruit de ce mouvement, Luxembourg se porta rapidement au-devant de lui, dans l'espérance de le surprendre. Il le joignit le 28 juillet ; mais il le trouva fortement retranché en avant de la Ghète, près de Landen, et ayant son front couvert en partie par le village de Nerwinde. Il ne laissa pas de l'attaquer le lendemain, et le fort du combat se porta d'abord sur le village dont il était nécessaire de s'emparer pour pouvoir aborder le front de l'ennemi dans sa totalité. Deux fois le village fut pris et repris : le maréchal de Boufflers opinait à la retraite ; mais Luxembourg, que les difficultés ne faisaient qu'animer davantage, voulut conduire lui-même une troisième attaque. Il y employa la maison du roi et une partie de l'infanterie de la droite, commandée par Villeroy, qui s'achemina avec elle, et qui le premier sauta dans les retranchements. Nerwinde fut encore une fois emporté, et il ne s'agissait plus que de s'y maintenir. Déjà l'ennemi dégarnissait sa gauche pour essayer de reprendre le village. Deux fois il avait impunément fait cette manœuvre. Mais, à celle-ci, le marquis de Feuquières, habile officier, à qui l'on doit des mémoires militaires très-estimés, et qui se trouvait commander la droite par l'absence du maréchal, fit attaquer le renfort dans sa route, et perça en même temps dans les retranchements dégarnis qui lui étaient opposés. Ce mouvement et un dernier effort de la gauche donnèrent, après douze heures de combat, la victoire aux Français. Elle leur coûta sept à huit mille hommes, et les alliés en laissèrent près du double sur la place. Le défaut de ponts et de vivres

empêcha d'ailleurs qu'on ne les poursuivit ; et la prise de Charleroi, seul fruit de cette coûteuse victoire, termina la campagne de ce côté.

Elle était aussi brillante en Italie : le maréchal de Catinat, repoussé d'abord jusqu'au delà de Pignerol par le duc de Savoie, ayant reçu les renforts qui lui arrivaient de l'armée de Flandre, déboucha de la vallée de Suze, et prit poste à la Marsaille, où il interceptait la communication du duc avec Turin. Le prince avait prévu cet inconvénient ; mais il ne voulait pas perdre de vue Pignerol, qu'il avait déjà fait bombarder ; et de plus, ses premiers succès l'avaient tellement enflé, que, ne faisant aucun doute de battre les Français, il ne tint nul compte d'un obstacle qui ne devait durer que jusqu'à leur défaite. Cette première faute fut suivie des dispositions les plus défavorables pour, le combat, et il en résulta que Victor-Amédée fut battu ainsi qu'il l'avait été à Staffarde, et par la même cause. Pignerol et Casal, déjà investies furent délivrées, et toute la campagne de Turin fut livrée au pillage, en représailles des dégâts du Dauphiné.

Cette malheureuse guerre avait pris un caractère de férocité qui n'était ni d'un siècle ni d'une nation civilisés. Le Palatinat était encore le théâtre de nouveaux excès : les cruautés les plus affreuses eurent lieu à la prise d'Heidelberg par le maréchal de Lorges ; la moindre des horreurs qui y furent commises fut la violation des tombeaux des électeurs, dont les cendres lurent dispersées dans les rues. Mais c'est à l'exagération de la haine sans doute que l'on doit l'imputation d'avoir dépouillé quinze mille habitants, et de les avoir poussés, sans vêtements, sans vivres, et exposé à l'inclemence de l'air et au feu des bombes, sous les murs du château, dans le dessein d'en hâter la reddition. Le prince de Bade, chargé de la gloire qu'il s'était acquise sur le Danube, fut envoyé cette année remplacer, dans ces contrées désolées, les généraux sans moyens que l'empereur y avait entretenus jusqu'alors ; mais les seuls renforts qu'amenait le dauphin surpassant la totalité de ses forces, il se retrancha dans une défensive savante ; et, posté sous Hailbron, d'où il fut impossible de le déloger, il arrêta le torrent qui menaçait de se déborder sur l'Allemagne.

Roses, en Catalogne, se rendit au maréchal de Noailles. Il fut puissamment secondé dans ce siège par l'escadre du comte d'Estrées. En

général, et si l'on en excepte la prise de Pondichéry par les Hollandais, toutes les opérations maritimes de cette année parurent ne se ressentir en rien du désastre de l'année précédente toutes prospérèrent aux Français, tandis que toutes les entreprises des Anglais tournèrent à leur confusion. Telles furent celles qu'ils tentèrent sur la Martinique, sur Terre-Neuve et spécialement sur Saint-Malo, dont les armateurs désolaient leur commerce, et qu'ils se proposèrent de détruire de fond en comble. Leur moyen était un énorme brûlot, qui, maçonné au dedans, était chargé de cent barils de poudre, recouverts de fascines, de paille, de poix, de soufre, et de carcasses remplies de boulets, de chaînes, de grenades et autres substances combustibles ou destructives. La ville aval répondit au canon de la flotte, et depuis, le feu ayant cessé de part et d'autre pendant vingt-quatre heures, on se flattait que l'ennemi allait se retirer, lorsque la nuit qui précéda le 1^{er} décembre la machine s'avança à pleines voiles vers le mur où elle devait être attachée. Elle n'en était qu'à cinquante pas, lorsqu'un coup de vent la détourna et la porta sur un rocher, où elle s'ouvrit : néanmoins le conducteur y mit le feu ; mais l'eau l'ayant gagnée, la majeure partie de l'artifice ne prit point, et l'explosion partielle et hors de portée ne fit de tort qu'aux toits et aux fenêtres de la ville.

Les Anglais avaient éprouvé un tort plus réel de la part de Tourville, qui, à la fin de juin, avait cerné, près du cap Saint-Vincent, à la pointe du Portugal, une flotte marchande de quatre cents voiles, qui se rendait dans la Méditerranée, et qui était escortée par vingt-sept vaisseaux de Rook, qui la commandait, n'eut pas plutôt reconnu celle de Tourville, forte de soixante-et-onze vaisseaux, qu'il prit le parti de la retraite, mais non sans laisser deux de ces vaisseaux entre les mains des Français. De la flotte marchande vingt-sept furent pris, quarante-cinq brûlés, et la dispersion de autres les mit à la merci des armateurs. Tourville ne jugea point à propos de suivre Rook à Madère ; mais côtoyant l'Espagne, il fit essuyer de nouvelles pertes à l'ennemi dans les ports de Cadix, de Gibraltar et de Malaga.

Cette année, si heureuse pour la France, vit encore la fin de ses démêlés avec Rome. Le successeur d'Innocent XI avait donné des espérances d'une réconciliation entière, mais il était mort sans les avoir remplies ; et ce ne 91

qu'Innocent XII (Antoine Pignatelli), élevé sur le trône pontifical en 1691 qui les réalisa. Les cardinaux d'Estrées et de Janson ménagèrent cet accommodement, qu'un peu de condescendance de part et d'autre fit réussir. Il lui convenait que les évêques élus écrivaient séparément au pape qu'ils ressentaient une vive douleur des choses qui, dans l'assemblée de 1682, avaient pu blesser le siège pontifical, et qu'ils tenaient pour non avenu tout ce qui avait pu y être statué au préjudice de sa légitime autorité. Moyennant cette espèce de désaveu, qui n'infirmit pas essentiellement la déclaration, les bulles leur furent expédiées: l'année précédente, le roi les avait déjà envoyés en possession du temporel de leurs évêchés.

Louis XIV prit occasion de ses avantages pour faire porter des paroles de paix. Dès le commencement de la guerre en 1690, Charles XI, roi de Suède, s'était offert pour médiateur. Les alliés ne le refusèrent pas absolument ; de sorte qu'il continua ses bons offices, mais sans succès. Cependant, à force de persévérance, il obtint, en 1693, qu'on entrât en explication. Le roi de France chargea le comte d'Avaux, son ambassadeur à Stockholm, de suivre la négociation, Elle n'avança pas : les parties belligérances n'étaient point assez lasses. Une autre négociation, tentée en Suisse, n'eut pas un succès bien marqué ; cependant on commença à s'expliquer sur la succession éventuelle de l'Espagne, sur l'invasion de l'Angleterre, sur les réunions à conserver ou à restituer, sur le sort de la Lorraine, et sur d'autres articles importants ; ce qui était un acheminement à la paix.

Cette année, Louis employa l'ambassadeur de Danemark à Londres, et l'électeur de Bavière lui-même, pour essayer de gagner Guillaume. Instruits de ces avances, les Hollandais tâchèrent d'attirer à eux la négociation, et firent savoir au roi qu'ils entreraient volontiers en pourparlers, s'il voulait faire passer un agent à Liège. Il y envoya les sieurs de Callières et de Harlay. La Hollande y fit aussi passer des négociateurs ; mais, par la mauvaise volonté de Guillaume, rien ne réussit, et le roi se vit contraint à faire de nouveaux efforts pour conquérir la paix.

L'épuisement de la France en hommes et en argent secondait mal ses désirs. L'armée de Flandre était de beaucoup inférieure à celle de Guillaume. Le dauphin la commandait, mais c'était Luxembourg qui en

dirigeait tous les mouvements. Ses instructions le réduisaient à la défensive, genre de guerre qui semblait peu approprié à son caractère entreprenant, et qui n'en contribua pas moins à sa gloire. Déguisant sa faiblesse à l'ennemi, il eut l'art, tantôt de l'inquiéter par les démonstrations audacieuses d'un assaillant, tantôt de se maintenir en des postes importants beaucoup plus longtemps qu'on ne l'attendait de la nature de ses ressources. Il fit avorter ainsi les espérances de victoire que les alliés avaient conçues d'une retraite assez hasardeuse ; et lorsque Guillaume, désespérant de le battre, l'eut abandonné dans le dessein de presser les villes maritimes delà Flandre entre son armée et les flottes d'Angleterre, l'actif Luxembourg fit échouer encore ses plans par une marche célèbre de quarante lieues, depuis son camp de Vignacourt, proche Louvain, jusqu'au pont de l'Épine sur l'Escaut, marche faite en quatre jours, malgré de nombreux défilés et le passage de cinq rivières. Toute son armée, transportée de l'autre côté du fleuve, y devança l'ennemi, qui ne fut pas médiocrement étonné de l'y trouvé fortifié, et occupant tous les postes dont il croyait lui-même s'assurer.

Les maréchaux de Lorges et de Joyeuse, sur le Rhin, poussèrent jusqu'au Neckre, comme l'année précédente. Mais la difficulté de subsister dans ce malheureux pays, qu'ils avaient ravagé eux-mêmes, et les renforts qui arrivaient au prince de Bade, les forcèrent de rentrer en Alsace. Ils y furent suivis par le prince, qu'ils ne purent empêcher d'y pénétrer, mais qui, pressé par la saison, n'y séjourna pas longtemps et se hâta de repasser le Rhin, après avoir levé quelques contributions.

Pareille stagnation se faisait remarquer en Savoie. Deux causes y contribuaient : la faiblesse de Catinat et les incertitudes du duc de Savoie. Il était recherché par le roi, qui lui faisait offrir la restitution de la Savoie et du comté de Nice, l'abandon de Pignerol, quatre millions de dédommagements, et de plus l'alliance du duc de Bourgogne, fils aîné du dauphin, avec l'aînée de ses filles. Les confédérés pénétrèrent ces négociations, et en prirent de l'ombrage contre le duc, qui se défia d'eux à son tour, et dès lors le concert manqua à leurs opérations.

Il n'y eut qu'en Espagne que les avantages furent caractérisés. Le maréchal de Noailles, qui jusqu'alors avait marché pied à pied en

Catalogne, osa passer le Ter en présence de l'ennemi, le battit à Vergès sur les bords du fleuve, et s'empara, à la suite de sa victoire, de Girone, de Palamos et d'Ostalrich. Il s'avancait même vers Barcelone, et l'approche de Tourville, du côté de la mer, lui donnait le plus juste espoir de s'en rendre maître, lorsque l'arrivée de l'amiral Russell, avec quatre-vingt-huit vaisseaux de ligne, fit évanouir ses espérances. Tourville n'avait que soixante vaisseaux à lui opposer, et la cour, devenue circonspecte depuis le combat de la Hogue, lui fit donner ordre de rentrer à Toulon.

Les Anglais promenaient une autre escadre sur les côtes de France baignées par l'Océan, et essayaient d'y effectuer des descentes. La plus considérable fut celle qu'ils tentèrent à Brest. Mais Vauban, que la cour, instruite de leur dessein, venait d'y envoyer, avait fait de telles dispositions, et les reçut si vigoureusement, qu'ils se rembarquèrent aussitôt. Leurs tentatives de bombardement et leurs machines infernales n'eurent pas un meilleur succès à Dunkerque et à Calais. Ils firent plus de mal au Havre, et détruisirent presque entièrement Dieppe. Mais les armateurs français leur rendirent ces pertes au centuple, et une tempête dans la Méditerranée sembla conspirer avec eux. Sept ou huit vaisseaux de guerre de l'escorte d'un convoi considérable furent brisés contre les rochers, et tout le convoi fut dispersé. Dans le même temps, du Causse, gouverneur de Saint-Domingue, ruinait à l'aide des flibustiers, les sucreries de la Jamaïque ; et Jean Bart, près du Texel, avec six frégates et deux flûtes, attaquait huit vaisseaux hollandais, qui s'étaient emparés d'un convoi de grains destinés pour la France, en enlevait deux 8 l'abordage, mettait le reste en fuite, et ramenait glorieusement la flotte dans nos ports.

Cependant le trésor et l'armée tombaient dans un égal dépérissement. Pour subvenir aux besoins du premier, depuis longtemps on usait, entre autres expédients, de la refonte des monnaies. La valeur du marc d'argent, accrue de 26 livres 15 sous à 29 livres 4 sous, fit monter celles des écus de 3 livres à 3 livres 6 sous ; mais ceux-là seulement qui étaient de nouvelle fabrique. Les anciens, décriés sous divers prétextes, furent fixés à 3 livres 2 sous. Cette différence de quatre sous ou d'un quinzième produisit, en quatre ans, sur la masse de l'ancien numéraire qui fut porté à

la monnaie – un bénéfice de quarante millions. On y ajouta cette année une nouvelle ressource qui ne devait durer que jusqu'à la paix. Ce fut la *capitation*, ainsi nommée de ce qu'elle était établie sur la tête de tous les chefs de famille, répartis, pour son assiette, en vingt-deux classes ; nul privilège n'en exempta, et le roi lui-même voulut y être compris. Cette manière de s'identifier avec ses peuples leur allégea le poids de l'impôt, et la réalité du besoin, qui était manifeste pour tous, le fit même payer avec joie. Il rendit près de vingt-deux millions.

Quant à l'armée, on pourvut à en remplir les vides par des recrutements forcés. Mais le plus habile des chefs qui lui imprimaient le mouvement n'existait plus. Une attaque d'apoplexie avait enlevé Luxembourg dans les premiers jours de janvier, et les anciens triomphes de Louis XIV disparurent avec lui. Le penchant du monarque pour le maréchal de Villeroy, fils de son gouverneur, décida du choix de son successeur en Flandre. Cette année, Guillaume y avait séparé son armée en plusieurs corps, afin de masquer son véritable point d'attaque.

L'électeur de Bavière observait les lignes des Français, entre l'Escaut et la Lys ; le prince de Wurtemberg menaçait le fort de Knoke ; enfin le soin de couvrir la Flandre espagnole était confié au prince de Vaudemont, pendant que Guillaume lui-même, avec le reste de l'armée, investissait Namur, le véritable objet de ses mouvements. L'électeur et le prince de Wurtemberg furent repoussés dans leurs attaques, et le prince de Vaudemont, surpris à la chute du jour par Villeroy, dut son salut et la gloire d'une retraite vantée, au délai de la nuit que l'imprévoyance du général français lui donna, en remettant au lendemain à l'écraser. Tous trois rejoignirent Guillaume, qui, sur les bords de la Meuse, et malgré quatre-vingt mille hommes, réunis par Villeroy, couvrit le siège de Namur, ainsi que trois ans auparavant l'avait fait devant lui Luxembourg, lorsque le roi s'était emparé de la même ville. Le maréchal de Boufflers, qui s'y était jeté avant son entier investissement, ne put, malgré son talent, son courage et une garnison de quinze mille hommes, prolonger sa défense au delà d'un mois. Il soutint un premier assaut, et ne crut pas devoir courir le risque d'un second. Cohorn dirigeait le siège sous l'électeur de Bavière. On prétend

que, piqué du mépris qu'avait fait paraître Vauban pour plusieurs de ses ouvrages, en négligeant de les attaquer lors du premier siège, comme inutiles à la défense de la place, il affecta à son tour de négliger la plupart de ceux par lesquels l'ingénieur français s'était proposé de rendre la ville imprenable, et qu'il prouva également qu'ils n'étaient pas plus nécessaires que les siens. Mais le détail des deux sièges semble démentir cette anecdote.

La mauvaise santé des deux généraux opposés sur le Rhin y maintint à peu près leurs troupes dans l'inaction. D'un autre côté, sous prétexte de maladie, le maréchal de Noailles, jaloué, suivant Saint-Simon, par Barbesieux, fut rapelé de Catalogne, et son commandement fut donné au duc de Vendôme, Louis-Joseph, arrière-petit-fils de Henri IV. Jusque-là ce prince, âgé de quarante ans, et distingué à l'armée par plusieurs actions d'éclat, n'avait pas commandé en chef. Sa popularité et ses manières franches, qui rappelaient celles de son bisaïeul, le faisaient adorer du soldat. Une activité inusitée se fit remarquer dans son armée. Cependant il ne fit pas mieux que n'avait fait son prédécesseur, et ses exploits se bornèrent à faire échouer les desseins des Espagnols sur Ostalrich et Palamos, que leur avait enlevés le duc de Noailles dans la campagne précédente.

Casal, dans le Montferrat, tomba au pouvoir des confédérés. Ce fut un acte de politique du duc de Savoie, qui eût pu vivement presser Catinat, et qui, négociant avec la France, força ses alliés de diriger leurs coups perdus sur une ville qui lui était déjà secrètement abandonnée. Elle devait être rendue au duc de Mantoue, lorsque les fortifications en seraient démolies, et ce fut à cette stérile opération que l'astucieux Amédée occupa l'armée pendant le reste de la campagne.

Les Anglais secondèrent en vain par mer les dispositions des Espagnols pour reprendre Palamos. Une ruse de Vendôme, qui fit croire à Russell l'arrivée de Tourville, l'éloigna de ces parages pour aller au devant de lui. Il le chercha en vain ; et Louis XIV, retranché sur mer à la plus sévère défensive, n'opposa aux bombardements des Anglais à Saint-Malo, à Calais et à Dunkerque, que la voie des représailles sur Bruxelles. Les chefs de quelques petites escadres et des nuées d'armateurs continuèrent d'ailleurs à

inquiéter leur commerce. De Gennes, Forbin, Nesmond, entre les premiers, Dugay-Trouin, Porée et Cassart, parmi les autres, firent les prises les plus considérables.

Des démonstrations pacifiques se mêlèrent aux opérations militaires. Il y eut encore cette année des conférences pour la paix à Utrecht. On y convint, en six articles principaux, de conditions presque les mêmes que celles qui ont constitué la paix de Riswick : de sorte qu'elle aurait pu dès lors être conclue. Mais ces mouvements n'aboutirent qu'à faire accepter publiquement, par toutes les parties, le roi de Suède comme médiateur ; ce qui eut lieu au commencement de 1696.

Au hasard cependant d'irriter les passions haineuses qui pouvaient mettre des obstacles à ces bonnes dispositions, ou peut-être irrité par ceux qu'on y apportait en effet, Louis renouvela encore en faveur de Jacques des tentatives d'invasion. Sous l'apparence d'une autre destination, des flottes furent équipées dans tous les ports et des troupes rassemblées à Calais. Jacques au moment de l'exécution, se rendit aux environs de cette ville, et le duc de Berwick, son fils naturel qu'il avait eu d'Arabella Churchill, sœur du duc de Marlborough, osa s'aventurer incognito en Angleterre, où il pratiqua de nombreuses intelligences. Mais Guillaume avait pressenti le but de ces armements déguisés, et la subite apparition de l'amiral Russell dans la Manche, à la tête d'une flotte de cinquante vaisseaux, suffit pour éventer un projet que les vents contrarièrent d'ailleurs, et pour ruiner les dernières espérances de Jacques.

Quelque humeur que pût concevoir Guillaume d'une expédition dirigée personnellement contre lui, la lassitude des puissances belligérantes ne lui permit pas d'écouter son ressentiment. Partout l'épuisement était le même, et la guerre se faisait avec une langueur qui annonçait la paix. Un traité particulier, sous le nom de neutralité de l'Italie, conclu à Turin, le 4 juillet, entre la France et le duc de Savoie, aux conditions précédemment offertes, fut un pas décisif pour s'y acheminer. Cependant comme les alliés se montraient récalcitrants à y accéder, le duc se déclara ouvertement contre eux ; et, en conséquence d'un traité d'alliance du 29 août, qui interprétait sa première convention, revêtu du titre de généralissime des troupes

françaises, il assiégea Valence sur la frontière du Milanais. Cette démarche tranchante eut son effet : elle amena, le 7 octobre, le traité de Vigevano, qui mit fin aux hostilités dans ces contrées, qui, tour à tour fatiguées et rançonnées par les impériaux et les Français, bénirent Amédée comme leur libérateur. Les troupes allemandes évacuèrent l'Italie, et le prince Eugène, qui les commandait, alla s'ouvrir une autre carrière de gloire sur le Danube. L'acquiescement des alliés à la neutralité dans cette portion du théâtre de la guerre rendit de l'activité aux négociations entamées en Hollande, et Louis XIV, délivré des embarras du Piémont, les seconda encore au moyen des forces plus imposantes qu'il put réunir l'année suivante en Flandre.

Le roi y eut en effet trois armées commandées par les maréchaux de Catinat, de Boufflers et de Villeroy. Les opérations militaires néanmoins s'y bornèrent à la prise d'Ath par Catinat ; et sur le Rhin le maréchal de Choiseul et le prince de Bade persistèrent dans l'état passif d'observation où ils étaient déjà demeurés l'année précédente. La guerre ne fut active qu'en Catalogne, où le duc de Vendôme, projetant de faire le siège de Barcelone, fut obligé de dissiper d'abord plusieurs corps de troupes espagnoles qui lui en interdisaient l'approche.

La grande affaire, celle qui absorbait toutes les attentions, qui occupait même les généraux à la tête de leurs armées, était la paix et les négociations qui devaient la préparer. L'espèce de désertion du duc de Savoie fit craindre aux autres alliés que chacun d'eux, pour être mieux traité, ne recourût à une paix particulière, ce qui leur fit prendre le parti d'accepter, au commencement de 1697, les articles préliminaires présentés par le sieur de Callière au baron de Lilienroot, ambassadeur du jeune roi de Suède Charles XII, lequel venait de succéder à son père, et avait été agréé comme lui pour médiateur par tous les partis. Les trois évêchés, l'Alsace, la Franche-Comté et une partie des Pays-Bas étaient assurés à la France ; Fribourg et Philisbourg demeuraient à l'empereur ; Strasbourg retournait à l'Empire, à moins d'équivalents, entre lesquels la France indiquait la Lorraine, dégagée des servitudes imposées par les traités des Pyrénées et de Nimègue. Enfin Louis XIV renonçait à diverses réunions effectuées par les chambres de Metz et de Brisach, et contait à reconnaître Guillaume pour roi

d'Angleterre. Les conférences, pour convertir ces articles en un traité définitif, s'ouvrirent en mai au château de Riswick, près de La Haye.

Pendant les pourparlers, les hostilités continuaient. Les alliés qui avaient déjà essayé de diverses chicanes évasives, et qui ne trouvaient point que la restitution du Luxembourg et de la Lorraine dans son intégrité fût un équivalent de Strasbourg, demandèrent un armistice ; Louis XIV le refusa, persuadé qu'ils ne le proposaient que comme Ces plaideurs désespérés qui comptent, faute de meilleure ressource, sur le bénéfice du temps. Pendant qu'ils traînaient la négociation en longueur, arriva la nouvelle que le duc de Vendôme avait pris Barcelone. Il n'y eut plus alors à hésiter, et pour recouvrer cette capitale de la Catalogne, possession de la maison d'Autriche, Strasbourg, possession de l'Empire, fut abandonnée: l'empereur et les Espagnols se déterminèrent aux sacrifices que le roi exigeait d'eux en compensation de ceux qu'il faisait lui-même, et la paix fut conclue. Le marquis de Croissy, qui l'avait préparée, n'en vit pas la conclusion : il était mort l'année précédente. Le roi, qui choisit pour le remplacer le marquis de Torcy, son fils, donna à ce dernier pour guide le vieux Pomponne, alors presque octogénaire, dont il lui fit épouser une des filles.

Il y eut trois traités signés le 20 septembre à Riswick. La convention avec les États-Généraux était un traité de commerce très-avantageux aux Hollandais. Ils furent reconnus, comme à Nimègue, exempts du droit d'aubaine ; et dans l'introduction de certaines marchandises, comme le tabac, ils étaient plus favorisés que les Français eux-mêmes. Ces privilèges devaient durer vingt-cinq ans ; ils servaient, en quelque sorte, de rançon à Pondichéry, qu'ils rendirent. En prenant cette ville, ils avaient donné l'exemple de porter les guerres européennes au delà de nos mers.

Le roi d'Espagne rentra dans une grande partie de ses anciens domaines des Pays-Bas, notamment dans Courtray, Mons, Ath, Charleroi et le pays du Luxembourg, ainsi que dans toutes les places qui lui avaient été enlevées en Catalogne, Peut-être fut-il si bien traité en considération de ce qu'il n'exigea pas de Louis XIV la renonciation à la monarchie d'Espagne, qui avait été insinuée dans les préliminaires.

Le prince d'Orange fut reconnu roi d'Angleterre, et Louis XIV s'engagea à ne pas le troubler dans la possession de ses royaumes.

Le traité avec l'empereur, qui, comme chef du corps germanique, avait toujours tant d'intérêts compliqués à démêler, exigea des discussions qu'on ne put régler que provisoirement par un acte en date du 30 octobre, et qui ne finirent qu'au commencement de 1699. La France fut confirmée dans la possession de Strasbourg ; elle abandonna à l'empereur et à l'empire Kehl, Philisbourg, Fribourg et Brisach ; elle s'obligea de raser les fortifications d'Huningue et de Neuf-Brisach, sur la droite du Rhin, et rendit toutes les réunions hors de l'Alsace ; l'électeur de Trèves rentra dans sa ville, le Palatin dans toutes ses terres et possessions, le duc de Lorraine enfin dans son duché, mais démantelé de toutes ses forteresses, diminué des villes de Longwy et de Saarlouis, qui demeurèrent à la France, et chargé de la servitude du passage des troupes françaises. On convint d'arbitres pour régler les objets de contestation qui demandaient trop de temps. Le roi de Suède, comme duc de Deux-Ponts, les maisons de Bade, Wurtemberg, Linange, l'ordre teutonique, eurent chacun leur part. Les petites villes et forts le long du Rhin furent annexés à la France et à l'Empire ; le tout, disait-on, selon le traité de Westphalie, qu'on violait toujours sous prétexte de l'interpréter. Ainsi on mettait de la cendre sur le feu, non pour l'éteindre, mais pour le conserver, et de tous côtés on ramassait les matières combustibles qui, deux ans après, ont embrasé l'Europe.

Charles II, roi d'Espagne, de Naples et de Sicile, souverain delà Flandre, d'une partie de l'Italie, de plusieurs îles dans l'Océan et la Méditerranée, des Philippines dans la mer des Indes, empereur du Mexique et du Pérou ; Charles II, sans enfants, languissait menacé d'une mort prochaine. Il plut aux Anglais et aux Hollandais, qui n'avaient aucun droit à cet héritage, d'en faire le partage, ou plutôt ce fut Guillaume, prince d'Orange, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre, l'âme pour ainsi dire, de ces deux nations ; ce fut ce politique, toujours ennemi de Louis XIV, qui imagina de démembrer la succession, de peur que les enfants de ce prince et de Marie-Thérèse, son épouse, sœur aînée de Charles, n'eussent cet héritage tout entier. Par un traité signé à La Haye, le 16 octobre 1698, les républicains et les insulaires

donnaient la couronne d'Espagne à Joseph-Ferdinand-Léopold, prince électoral de Bavière, petit-neveu du monarque espagnol par Marie-Thérèse, son aïeule, première épouse de l'empereur Léopold, et sœur cadette de Marie-Thérèse, reine de France. Au dauphin, fils de cette dernière, à qui la succession appartenait de droit, les distributeurs des états de Charles II abandonnaient les royaumes de Naples et de Sicile, des îles situées sur la côte de Toscane, et quelques villes d'Espagne et d'Italie, à la convenance de la France ; ils donnaient enfin à l'archiduc Charles d'Autriche, second fils de l'empereur Léopold et d'Éléonore de Neubourg, le duché de Milan.

Ce partage avait été minuté à Londres, sous les yeux de Guillaume, et en Présence d'un ambassadeur français, qui paraît n'avoir été là que simple témoin. Quand il fut question de la signature à La Haye, le roi d'Angleterre, stathouder, fit en sorte qu'il s'y trouvât des ambassadeurs de plusieurs puissances, que ses agents étaient allés solliciter jusque dans leur palais ; mais, excepté les représentants des Anglais et des Hollandais, il n'est pas certain que les autres aient donné un consentement formel.

Charles II apprit cette convention, quoiqu'on se fût efforcé de la lui cacher. Il fut piqué que l'on démembrât ses états de son vivant, et fit, en 1698, Un testament par lequel il instituait le prince électoral de Bavière son héritier, non partiellement, comme faisait le traité de La Haye, mais en totalité. Malheureusement ce prince mourut âgé de sept ans, au commencement de 1699.

Aussitôt nouveau partage, qui donne à l'archiduc toute la monarchie d'Es-Pagne, confirme au dauphin ce que le premier lui accordait, et y ajoute même la Lorraine, qui serait échangée contre le Milanais. Léopold, auquel ce traité fut communiqué, témoigna beaucoup d'humeur de ce qu'on n'accordait pas le tout à lui-même, ou du moins les parties qu'il désirait principalement ; aussi, après bien des tergiversations, il refusa nettement d'accéder au traité, malgré les instances pressantes de Louis XIV. Charles II fut aussi choqué du démembrement de son royaume, prononcé par cette convention, qu'il l'avait été la première fois. Au même mal il opposa le même remède. Après bien des doutes et des consultations tant auprès des universités d'Espagne qu'au-Près du pape, il écouta la voix du sang, et fit

un nouveau testament par lequel il appela à sa succession totale Philippe, duc d'Anjou, second fils du dauphin, et petit-fils de Marie-Thérèse, sa sœur aînée. Si Philippe devenait roi de France, le duc de Berry, son frère, lui était substitué, et après eux l'archiduc Charles, petit-fils de Marie-Anne d'Autriche, sœur de son père, morte femme du dernier empereur Ferdinand III. Ceux-ci mourant ou exclus par la possession acquise, soit du sceptre impérial, soit de la couronne de France, incompatibles avec le trône d'Espagne, le testateur y appelait le duc de Savoie, descendant d'une fille de Philippe II ; et il ne permettait, en aucun cas, le démembrement de la monarchie espagnole.

Le testament est du 2 octobre 1700, et le roi d'Espagne mourut le 1^{er} novembre. La junte nommée par lui pour administrer pendant la vacance se hâta de faire part du testament au conseil de Versailles. En cas de tergiversations, de propositions de démembrement, de refus enfin, d'une acceptation pure et simple, l'ambassadeur espagnol avait ordre de se rendre à Vienne, et d'y porter les offres que l'on rejetait en France. L'embarras du conseil fut extrême. Se contenterait-on des beaux états que le traité de partage ajoutait à la France, ou décorerait-on la maison régnante de plusieurs couronnes qui seraient peut-être disputées ? Si l'on s'en tenait au partage, on ne pouvait éviter la guerre avec l'empereur, qui, en vertu du testament, se verrait légitimement autorisé à conserver la totalité de l'héritage à son fils ; et si on le rejetait, non-seulement il faudrait l'avoir avec le même empereur, qui se verrait frustré de ses espérances, mais encore avec l'Angleterre et la Hollande, blessées sans doute de l'oubli des engagements contractés avec elles. « Si la guerre était inévitable, dit le marquis de Torcy, dans ses mémoires, il fallait la faire pour soutenir le parti le plus juste ; certainement c'était celui du testament, puisque le roi d'Espagne rappelait ses héritiers naturels à sa succession, dont ils avaient été injustement exclus par ses prédécesseurs. Dès qu'on rejetait le testament au contraire, la guerre devenait injuste. Quelle raison pour la déclarer à l'Espagne ? à quel titre s'emparer d'une partie de ses états ? quel tort son dernier maître avait-il fait à la « France en reconnaissant un de ses princes pour son héritier universel ? et quelle injustice faisait la nation espagnole de

se soumettre et de se conformer aux volontés équitables de son roi ? » N'y avait-il pas même une ingratitude coupable à traiter en ennemis des peuples qui témoignaient une bonne volonté aussi généreuse, et à démembrer, par la voie des armes, un pays qui s'offrait lui-même tout entier avec un abandon si absolu ? Ces considérations puissantes, et la nécessité de prendre parti sur-le-champ, qui excluait les moyens termes, firent incliner pour ce qu'on a durement et injustement appelé le conseil de la vanité. Il est certain que Louis sacrifia les intérêts de son propre royaume ; et si les autres puissances n'eussent point été aveugles sur les leurs, elles auraient reconnu que le nouvel ordre de choses leur était beaucoup plus avantageux que celui qu'elles avaient imaginé. « Mille exemples devaient leur avoir appris qu'on n'est point ami pour être du même sang, et qu'une maison peut acquérir des royaumes pour ses princes, et n'en être pas plus redoutable à l'Europe. » Quoi qu'il en soit, le testament fut accepté le 11 novembre, et Philippe, proclamé à Madrid le 24 du même mois, partit le 4 décembre pour se rendre dans son royaume.

Jamais acquisition ne s'annonça d'une manière moins contestée que celle qui donnait les vastes états de la monarchie espagnole à la maison de Bourbon. L'Angleterre, la Hollande, le Portugal, le duc de Bavière et toute l'Italie reconnurent Philippe V. L'empereur seul fit des protestations. Les Espagnols acquiescèrent avec une espèce d'enthousiasme à la volonté de leur défunt roi, et partout, dans les garnisons et les armées, ils se joignirent aux Français.

Ce fut dans les Pays-Bas d'abord que se fit remarquer cette union intime des deux nations. L'électeur de Bavière, confirmé dans le gouvernement des Pays-Bas pour l'Espagne, y ayant mis toutes les places fortes au pouvoir des Français, on en fit sortir vingt-deux bataillons hollandais, que les États-Généraux, toujours en défiance de la France, avaient obtenu d'y établir, sous prétexte de leur propre sûreté. Les alarmes que conçurent les Provinces-Unies de cette mesure, le mécontentement de l'empereur et les appréhensions de Guillaume sur le concert des deux gouvernements de France et d'Espagne, réveillèrent aisément leur haine commune, et le 11 septembre fut signée entre eux une nouvelle ligue ayant pour objet de

s'emparer des Pays-Bas espagnols, du duché de Milan, des royaumes de Naples et de Sicile, et des ports de Toscane. L'article 6 est remarquable, en ce qu'il indique les motifs que les Hollandais et les Anglais surtout avaient de s'immiscer dans une querelle de famille qui ne les regardait pas. Il porte que les possessions dont ils s'empareront au delà des mers sur la France et l'Espagne leur resteront, et que jamais les confédérés ne souffriront que les royaumes de France et d'Espagne soient réunis.

Louis XIV donna lieu à cette clause, parce que, après le départ du duc d'Anjou pour l'Espagne, il envoya à son petit-fils des lettres-patentes par lesquelles son droit à la couronne de France lui était conservé au défaut du duc de Bourgogne et de ses descendants, ce qui exposait les deux royaumes à Passer un jour sous le même sceptre, contre la volonté expresse du testateur. Cette précaution impolitique du roi de France servit beaucoup à l'empereur et à ses deux alliés, pour en attirer d'autres, par la crainte des forces immenses dont la France allait disposer.

Les contractants étaient convenus qu'il serait libre aux autres puissances d'accéder à leur alliance ; et les efforts qu'ils firent pour les y attirer ne furent pas infructueux. Presque tous les cercles de l'Allemagne, effrayés du fantôme de la monarchie universelle, à laquelle Louis XIV fut accusé d'aspirer, épousèrent leur querelle, et l'empereur mit particulièrement dans ses intérêts l'électeur de Brandebourg, Frédéric I^{er}, en lui conférant le titre et la dignité de roi de Prusse. Ainsi, dix ans auparavant, il s'était attaché le duc de Brunswick-Lunebourg-Hanovre, qui penchait pour la France, en érigeant pour lui, non sans beaucoup d'oppositions, un neuvième électorat. Non-seulement les princes d'Allemagne, auparavant non alliés, s'alarmèrent, mais l'Italie encore trembla ; et Victor-Amédée, auquel on eut la maladresse de refuser le duché de Milan, qu'on lui avait d'abord promis, d'allié infidèle devint bientôt ennemi déclaré.

La reconnaissance par Louis XIV du prince de Galles pour roi d'Angleterre, après la mort de Jacques II, n'entra pour rien, ainsi qu'on l'a répété souvent, dans les motifs qui poussèrent Guillaume à cette alliance, attendu Que cet acte est antérieur de cinq jours à la mort de Jacques ; mais comme le traité n'était point encore public, Guillaume laissa croire que ce

pouvait être la cause de sa rupture, et il s'en autorisa comme d'une infraction au traité de Riswick, pour rappeler son ambassadeur.

Contre tant d'ennemis, la France se fortifia de l'alliance du roi de Portugal, de celle de l'électeur de Bavière, qu'on flatta du gouvernement héréditaire des Pays-Bas, de celle de l'électeur de Cologne, son frère, et enfin de celle du duc de Savoie, dont on crut s'être assuré par le mariage de sa fille cadette avec le jeune roi d'Espagne, mariage qui établissait un double lien entre la maison de Savoie et celle de Bourbon. Le nord de l'Europe fut étranger à cette guerre. La cupidité le retenait engagé dans d'autres débats. L'apparence d'une spoliation facile avait uni le Danemark, la Pologne et la Russie contre le jeune roi de Suède Charles XII, qui, héros à dix-huit ans, venait de forcer le Danemark à une paix séparée, et de battre avec vingt mille Suédois seulement, quatre-vingt mille Russes, qui, sous le czar Pierre, assiégeaient Narva.

La guerre, commencée en Italie, s'étendit bientôt sur les deux continents, dans les îles, et partout enfin où les Français et les Espagnols avaient des établissements. Louis XIV fit des efforts prodigieux, recruta promptement ses armées, et restaura la marine, que les victoires mêmes de la dernière guerre avaient affaiblie. Il créa dix maréchaux de France, et trouva de dignes successeurs des Condé, des Turenne et des Luxembourg, dans les Catinat, les Berwick, les Villars, les Vendôme, et beaucoup d'autres qui, malgré quelques défaites, soutinrent avec éclat l'honneur de la France pendant cette guerre. Elle dura onze ans, toujours également animée, avec des alternatives de succès et de revers, qui la rendirent très-ruineuse dans tous les lieux où elle porta ses fureurs : et ces lieux sont toute l'Espagne, toute l'Italie, tous les Pays-Bas, une très-grande partie de l'Allemagne, quelques côtes du Portugal et de la Hollande, de la France même, l'Amérique, l'Asie, l'Afrique sur plusieurs points, et enfin presque tout l'univers, où les Anglais envoyaient la dévastation et l'incendie, tranquilles eux-mêmes dans leur île, où ils furent à peine inquiétés par des descentes peu fréquentes et sans suites.

L'empereur, comptant d'avance sur les secours de ses alliés, n'avait pas attendu la conclusion de la ligue pour agir hostilement. Le prince Eugène, à

la tête de trente mille hommes, sans égard à la neutralité de Venise, déboucha des gorges du Trentin sur son territoire, et suivit la gauche de l'Adige. Une armée, double de la sienne, composée de Français, d'Espagnols et de Piémontais, commandés par Catinat, par le prince Thomas de Vaudemont, fils de celui qui était au service de l'empereur, et par le duc de Savoie, généralissime de toutes les troupes, l'attendait sur les frontières du Milanais. L'exemple des impériaux les autorisant à s'avancer sur le territoire neutre, ils se disposèrent à défendre le passage du fleuve. On prétend que déjà le duc, dévoué secrètement à la cause qu'il semblait combattre, faisait part aux ennemis des résolutions des alliés. A l'aide de ces renseignements, il fut facile au prince Eugène de forcer le poste de Carpi, et de traverser l'Adige et le Mincio. Catinat soupçonna de bonne heure la cause de ses succès et en fit part au roi. Mais cet avertissement n'aboutit qu'à le faire rappeler et à lui faire donner pour successeur le maréchal de Villeroy, qui, aussi prévenu que la cour contre les avis de Catinat, débuta par se concerter avec le duc de Savoie pour attaquer le camp du prince Eugène, à Chiari, dans le Bressan. Il n'était pas même besoin de trahison pour que cette entreprise fût téméraire : aussi Catinat, qui n'avait pas encore quitté l'armée, se fit-il répéter l'ordre de marcher en avant. L'avis qu'en reçut d'ailleurs le prince Eugène fut une nouvelle raison d'échouer, et l'on fut repoussé, malgré les preuves de courage dont le duc de Savoie masqua son intelligence avec lui. Catinat, blessé, rendit néanmoins l'important service de diriger la retraite, et la fit de l'autre côté de l'Adda. L'hiver sépara les armées : les impériaux le passèrent dans le Mantouan, et s'emparèrent, pendant sa durée, de Guastalle et de la Mirandole.

Le roi avait eu deux autres armées sur pied, l'une en Flandre et l'autre sur le Rhin. Mais la première, sous les ordres du maréchal de Boufflers, n'ayant point d'ennemis à combattre, se borna à creuser, pour couvrir les Pays-Bas, des lignes qui s'étendaient depuis Anvers jusqu'à Huy, aux environs de Namur. La seconde se tint également en observation sur la frontière. Ce n'était plus Barbesieux qui dirigeait les opérations, de la guerre. Il était mort dans les premiers jours de l'année. Le marquis de Chamillard,

contrôleur général depuis que M. de Pontchartrain avait été promu à la dignité de chancelier en 1699, réunit alors les deux emplois. Simple conseiller au Parlement, son adresse au billard l'avait introduit à la cour. Avec un grand fonds de modestie, de douceur et d'intégrité, il fut goûté de madame de Maintenon et ensuite du roi, qui le fit d'abord passer de l'intendance de Rouen à celle des finances, et qui, se méprenant depuis sur la nature et l'étendue de ses talents, le nomma ministre. Louis, espérant même obtenir plus d'unité d'action dans les opérations de la guerre et des finances en cumulant les deux ministères sur une même tête, fit choix de lui pour l'investir de ce double emploi. Mais Chamillard, déjà trop faible pour porter le premier fardeau, fut écrasé par la surcharge, et les affaires s'en ressentirent.

Le prince Eugène ouvrit la seconde campagne par l'entreprise hardie de la surprise de Crémone, où était le quartier général de l'armée française. Quatre cents hommes, après avoir jeté la nuit un pont sur le fossé, entrèrent par un égout qui communiquait à la maison d'un des curés de la ville, attaché au parti de l'empereur. Ils ouvrirent une des portes à quatre mille hommes, dont le prince avait dérobé la marche aux généraux français, et tous ensemble ils se dirigèrent sur le quartier du maréchal de Villeroy. Celui-ci était monté à cheval au premier bruit qui s'était fait entendre, et comme il en recherchait la cause, il se trouva investi de toutes parts, et fut fait prisonnier. Heureusement deux régiments irlandais qui se trouvèrent prêts firent résistance, et donnèrent à la garnison le temps de s'armer. Elle n'aurait pu néanmoins tenir contre le surcroît de forces qui arrivait au prince par le pont du Pô, défendu seulement par cent hommes, si le guide des Allemands dans la ville n'eût été tué comme il les conduisait sur le même point. Privés de son secours, ils s'égarèrent dans les rues ; ce qui permit à un régiment de la garnison de les prévenir et de couper le pont, après avoir repoussé les assaillants. Eugène, devenu ainsi inférieur aux troupes de la ville, ne s'obstina point à combattre, et prit le parti de la retraite emmenant avec lui un grand nombre de prisonniers.

Vendôme, envoyé pour remplacer Villeroy, fut joint par Philippe V, qui, après avoir passé d'Espagne à Naples, où il se fit reconnaître, vint ranimer

encore l'armée par sa présence. D'heureux succès signalèrent leur réunion, et leurs premiers efforts firent lever à Eugène le blocus de Mantoue. Poursuivant leurs avantages, ils se disposaient à lui couper la communication de Guastalle et de la Mirandole, en se plaçant entre ces villes et le Pô, lorsque la prince, traversant lui-même le fleuve à leur insu, se cacha dans l'entre-deux. de sa rive droite et de la digue du Zéro, près de laquelle les alliés vinrent imprudemment asseoir leur camp, sans avoir exploré le terrain au delà. Il s'était proposé de les attaquer au moment où les fourrageurs étant aux champs et l'infanterie à la recherche de la paille et de l'eau, il lui serait aisé de forcer le camp, et de s'emparer des armes en faisceaux et de la majeure partie des chevaux au piquet. L'accomplissement de ce hardi projet eût entraîné la ruine totale de l'armée : un hasard en prévint l'exécution. Les sinuosités du Zéro et de la digue élevée pour contenir ses eaux se trouvaient en un point tellement rapprochées du camp, qu'un officier, par désœuvrement, et sans autre but que de satisfaire sa curiosité, s'avisa d'y monter pour jeter un coup d'œil sur le pays d'alentour. Quel fut son étonnement d'apercevoir toute l'infanterie impériale en ordre de bataille, couchée ventre à terre, et la cavalerie par derrière pour la soutenir ! Il donna aussitôt l'alarme et le combat ne tarda pas à s'engager. Les impériaux n'eurent qu'à monter sur la digue pour mettre sous leur feu l'armée combinée qui n'était point formée en bataille. Bientôt ils la franchirent pour s'approcher davantage, mais le terrain, embarrassé de haies et de buissons, les empêcha d'aborder tout le front, et donna le temps aux alliés de se former peu à peu. Quand l'armée fut en ligne, l'attaque devint sans objet, et les assaillants se couvrirent de nouveau de la digue. Tel fut cette bataille de Luzara, livrée le 15 août, et dont chaque parti s'attribua le gain ; mais la prise presque immédiate de Luzara même et de Guastalle par l'armée des deux couronnes prouva de quel côté était l'avantage.

Guillaume, veuf depuis plusieurs années de Marie Stuart, mourut au commencement de celle-ci. On crut un instant que cet événement pourrait introduire quelque changement dans la politique des cours ; mais la reine Anne, belle-sœur de Guillaume, et qui lui succéda, entra avec ardeur dans la confédération, et se piqua de remplir avec exactitude les conditions du traité

signé par son prédécesseur. En conséquence, le comte de Marlborough, qui avait étudié la guerre sous Turenne, et qui par sa femme exerçait la plus grande influence sur la reine Anne, et par ses alliances sur le ministère, fut envoyé dans les Pays-Bas, avec le titre de généralissime.

Les hostilités, sans déclaration de guerre, y avaient prévenu son arrivée. Cohorn, des environs de l'Écluse, était entré dans la châtelainie de Bruges, et y avait levé des contributions, tandis qu'un autre corps de troupes hollandaises et anglaises, stationnées vers Clèves, sous le commandement du comte d'Athlone, couvrait sur le Rhin, le siège de Kayserswerh, dirigé par le prince Walrad de Nassau-Sarbruch, général de l'empereur. L'armée française, commandée par le duc de Bourgogne, ayant sous lui le maréchal de Boufflers, s'avança de ce côté, et poussa jusqu'à Nimègue, qu'on se flattait de réduire ; mais la retraite du comte d'Athlone sous les murs de la ville, rendit l'entreprise impossible. Ce fut sur ces entrefaites qu'arriva Marlborough avec des renforts. Le duc de Bourgogne, inférieur en nombre, ne put que se tenir sur une défensive timide, qui lui fit perdre beaucoup de terrain. Enfin, las de reculer devant un ennemi qui chaque jour lui offrait la bataille qu'il ne pouvait accepter, il retourna à Versailles. Le maréchal de Boufflers fit retraite aussitôt sur le Brabant, et vit Venloo, Ruremonde et Liège tomber successivement au pouvoir du général anglais, qui affranchit ainsi le cours de la Meuse de la domination espagnole.

Les villes du Bas-Rhin, dans l'électorat de Cologne, avaient pareillement succombé sous les derniers efforts du prince de Nassau, et dans le même temps, l'archiduc Joseph, roi des Romains, dirigé par le prince de Bade, assiégeait Landau, que l'art de Vauban venait de porter au rang des places fortes de premier ordre. Aussi le siège dura-t-il trois mois, et plus qu'on ne l'avait présumé. Catinat, qui commandait en Alsace, trop faible pour le traverser, fut contraint d'être tranquille spectateur de cette prise, ainsi que de celle de Haguenau. Il se retira sous le canon de Strasbourg, laissant trop apercevoir le dessein et la nécessité de s'en tenir à une défensive qui permettait à l'ennemi de troubler la jonction projetée de l'électeur de Bavière avec l'armée française.

La cour avait résolu pourtant de l'opérer ; et Villars, lieutenant général sous Catinat, et connu pour son caractère entreprenant, fut chargé de l'effectuer avec une division de l'armée. Dans ce dessein il s'approche d'Huningue, fait relever les fortifications d'une île du Rhin, qui était en face, lesquelles avaient été démolies à la paix de Riswick, y place de l'artillerie, et, à la faveur de son feu, établit un pont au delà, malgré la résistance du prince de Bade, posté de l'autre côté sous le canon de Fridelingue. Un des officiers de Villars s'emparait dans le même temps de Neubourg, à quatre lieues au-dessous d'Huningue, et faisait mine d'y construire un autre pont. Le prince en prit de l'inquiétude, et, craignant d'être attaqué sur ses deux flancs, il se disposa, le 14 octobre, à gagner les montagnes auxquelles il était adossé, ce qui le laissait toujours interposé entre l'électeur et les Français. Se flattant d'achever ce changement de position avant de pouvoir être atteint, il négligea de soutenir son infanterie et sa cavalerie l'une par l'autre, et leur assigna des routes différentes. Mais la promptitude des Français à passer le Rhin trompa ses calculs. L'infanterie française, escaladant les hauteurs par lesquelles se retirait l'infanterie impériale, parvint à l'atteindre, et, après une légère résistance, la poussa dans la vallée, où le combat finit. Quelques Français, emportés par leur courage, se hasardèrent de l'y poursuivre ; mais, reçus par le gros des ennemis, ils furent mis en fuite à leur tour, et communiquèrent un tel effroi aux troupes victorieuses qu'elles rétrogradèrent avec un désordre dont heureusement l'ennemi ne put s'apercevoir et que Villars eut bien de la peine à arrêter.

La véritable bataille eut lieu dans la plaine, entre les deux corps de cavalerie. Celle des impériaux, déjà engagée en partie dans un défilé, où ses flancs étaient protégés d'un côté par la montagne, et de l'autre par le fort de Fridelingue, se voyant atteinte, rebroussa chemin, et, trompée par une feinte retraite de la part de la cavalerie française, déboucha imprudemment dans la plaine, où elle perdit la protection du fort, qu'elle laissa derrière elle. C'était à ce moment que l'attendait la cavalerie française. Profitant de l'embarras de l'ennemi dans sa nouvelle formation sur un terrain plus étendu, elle l'attaqua avec avantage et le poursuivit même dans le défilé, sans redouter

le canon du fort, qui eût tiré également sur les impériaux et sur les Français. Les soldats saluèrent Villars, en qualité de maréchal de France, sur le champ de bataille, et le roi confirma le vœu qu'ils manifestèrent. Louis, depuis quelques mois, ne recevait que des dépêches décourageantes. Cette victoire interrompit le cours, et fit sur lui une impression de soulagement, dont il fut bien aise de témoigner sa reconnaissance à celui qui la lui faisait éprouver. « Je suis Français autant que roi, disait-il au général, et ce qui ternit la gloire de la nation m'est plus sensible que tout autre intérêt. »

Cette victoire d'ailleurs n'eut pas immédiatement les suites qu'on s'en était promises. L'électeur, qui avait pris Ulm et Biberach, pour faciliter l'accès des Français jusqu'à lui, et qui se disposait même à faire une partie du chemin, voyant les succès de l'archiduc et l'inaction de Catinat, réfléchit sur sa position isolée au milieu de l'empire, et commençant à trembler pour lui-même, prêta l'oreille aux propositions de l'empereur. De là son immobilité en Souabe, au moment du triomphe de Villars. Mais l'empereur s'étant rendu difficile sur les propositions de l'électeur, la négociation se rompit, et la France s'attacha le dernier par des liens plus fermes, en lui concédant, au nom de Philippe, la souveraineté des Pays-Bas espagnols. Il est probable que, si cette cession eût été faite plus tôt, les Hollandais, désintéressés dans les chances de la guerre, n'y eussent point pris part, non plus que l'Angleterre, et que la France, supérieure alors à Léopold, qui n'avait d'ailleurs aucune voie pour porter la guerre en Espagne et dans les colonies espagnoles, l'aurait aisément forcé à la paix. Cependant il n'était plus temps pour les Français de se hasarder, sans munitions et sans vivres, dans les passages difficiles de la Forêt-Noire. Le prince de Bade, en s'éloignant et en suivant le cours du Rhin, semblait y inviter Villars ; mais celui-ci se défia de cette complaisance, et jugea plus prudent de regagner l'Alsace.

Louis XIV avait besoin de la victoire de Villars pour compenser le chagrin qu'il dut ressentir au même temps du désastre des flottes française et espagnole dans le port de Vigo. L'amiral Rook et le duc d'Ormond, trompés par de fausses intelligences, s'étaient présentés devant Cadix avec une flotte de soixante-dix vaisseaux et des troupes de débarquement.

Frustrés dans leurs espérances, et instruits que les galions de la Havane, envoyés par le comte de Château-Renaud, venaient d'entrer à Vigo, en Galice, ils formèrent le projet de s'en emparer. Deux mille cinq cents hommes qu'ils mirent à terre près du port surprirent le fort qui le protégeait, et qui dès lors le foudroya. La flotte anglaise força en même temps, par la seule impulsion de ses vaisseaux, une estacade par laquelle on avait cru fermer le port ; et quand elle y fut entrée, sa supériorité ne permit pas de penser à autre chose qu'à lui soustraire le plus qu'on pourrait de sa proie, soit en déchargeant les galions, soit en livrant les vaisseaux aux flammes. Il ne fut possible d'exécuter ce plan qu'en partie. Les Anglais prirent dix vaisseaux de guerre et onze galions ; et on ne put en brûler ou en faire échouer que douze. Cette expédition fit éprouver à la marine des deux couronnes un dommage irréparable pendant la guerre, et assura l'empire de la mer aux Anglais.

L'électeur de Bavière, confirmé dans l'alliance de la France, fit preuve pendant l'hiver d'une activité qui malheureusement se démentit bientôt. Non-seulement il battit à Scharding, près de Passau, le comte de Schlyck, général de l'empereur, et de l'autre côté du Danube, près d'Amberg, capitale de son palatinat de Bavière, le comte de Styrum, général des Cercles ; il s'empara encore de Ratisbonne et de Neubourg ; en sorte que, depuis Ulm jusqu'à Passau exclusivement, il se trouva maître de tous les passages du Danube, Villars, qui, à la tête de vingt mille hommes, n'attendait que la fonte des neiges pour essayer de le joindre, ne demeura pas oisif. Passant le Rhin à Huningue, il descendit le fleuve, fit replier les quartiers du prince de Bade, enleva une partie de ses bagages et de ses munitions, le prévint sur le Kinzing, le força de rétrograder dans ses lignes de Stollhoffen, Près de Bade, et investit Kehl, sans que l'ennemi pût s'y opposer. Pressé d'emporter ce fort, il rejeta les plans d'une attaque régulière, qui avaient été dressés par Vauban, et, « persuadé qu'à la guerre tout dépend d'en imposer à son ennemi, et, dès qu'on a gagné ce point, de ne plus lui donner le temps de reprendre cœur, » il établit le sien sur la connaissance qu'il avait de l'ardeur de ses troupes, et sur la mollesse au contraire qu'il ne tarda pas à reconnaître dans la défense. S'écartant des

règles ordinaires, hasardant plus qu'il n'eût été prudent en d'autres circonstances, négligeant d'attaquer certains ouvrages qui tombaient ensuite d'eux-mêmes par la prise des autres, ne quittant pas la tranchée afin de veiller à la stricte exécution de ses ordres, mettant quelquefois la main à l'œuvre pour l'exemple, et se familiarisant avec le soldat, dont il exaltait le courage par ses éloges, il réussit, en treize jours, prendre une des plus fortes places de l'Europe, et il eut encore le temps de rentrer en Alsace, et d'y donner à ses troupes une quinzaine de jours de repos dont elles avaient besoin.

Villars, reprenant au commencement d'avril son grand projet, se proposa d'attaquer d'abord dans son camp le prince de Bade, qui pouvait inquiéter sa marche. Les ordres étaient donnés pour s'en approcher, lorsque ses officiers généraux prétendirent avoir rencontré des impossibilités imprévues. Cet incident le força à assembler un conseil, où, contre son opinion et à son grand regret, il fut décidé de ne pas attaquer. Laissant donc au maréchal de Tallard le soin de tenir le prince en échec, il s'enfonça dans la vallée de la Kinzing, et après douze jours de travaux et de combats dans cette route difficile, défendue à chaque pas par des abatis, des retranchements et des forts, il déboucha enfin à Villengen, près de la source du Danube. La jonction avec l'électeur s'effectua quelques lieues plus loin à Dullingen, et de ce moment commencèrent entre les deux chefs des dissensions perpétuelles, qui firent perdre tous les fruits que l'on devait attendre de la réunion de leurs forces

Dès l'abord, et par la considération mesquine de s'approprier, comme chef des armées réunies, les contributions imposées par Villars, l'électeur voulait qu'on marchât immédiatement à l'armée des Cercles, postée derrière le Neckre. 1 colorait son motif de l'espoir qu'en battant le comte de Styrum on amènerait les Cercles à la neutralité. Villars opposa l'impossibilité d'obtenir ce résultat par une simple défaite, la facilité d'ailleurs de la prévenir de la part du comte par un simple déplacement, et la nécessité enfin de donner du repos à la cavalerie, harassée de fatigue, et qui ne pouvait risquer de gagner le Neckre en franchissant les montagnes intermédiaires, dites *les petites Alpes*, sans courir la chance de perdre tous

les chevaux. Il opina donc à laisser d'abord reposer l'armée, et il proposa, quand elle serait refaite, qu'une partie demeurant en observation à Dillingen, sur le Danube, le reste, avec les troupes de l'électeur, marchât rapidement sur Passau et sur Lintz, qui ne devaient opposer qu'une médiocre résistance, et de là droit à Vienne, dégarnie de troupes en ce moment, et où l'on pouvait se flatter de conquérir la paix.

Villars eut la satisfaction de voir goûter ce plan par l'électeur, et l'exécution en fut fixée aux premiers jours de juin. Mais l'époque arrivée, le prince qui, selon les apparences, voulait garder quelques ménagements avec l'empereur, annonça l'impossibilité de marcher, dans la nécessité où il se trouvait de courir au secours de son château de Rotemberg, dans le Haut-Palatinat, château qui était menacé par le comte de Styrum. Villars lui représenta en vain l'inconvenance de sacrifier à la conservation d'une bicoque l'exécution d'un plan qui devait être son propre salut et celui de ses alliés : rien ne put ébranler l'électeur. L'ennemi cependant tremblait dans Vienne : l'empereur voulait l'abandonner, et le prince Eugène ne l'y retint que par cette considération que si par hasard les alliés n'avaient pas effectivement la pensée d'y marcher, il fallait se garder de la leur inspirer par la fuite. A la paix de Rastadt, Eugène avouait à Villars que, si, en effet, son plan eût été suivi, la paix probablement se fût faite dix ans plus tôt, et à l'avantage de la France.

Villars, au désespoir, se réduisit à tenter l'électeur par l'attaque du Tyrol, sur lequel il avait de vieilles prétentions. Il espérait de cette démarche que les impériaux en Italie rétrograderaient à la défense des pays héréditaires ; que Vendôme, en les suivant, leur fermerait le retour en Lombardie, qu'il pourrait même se joindre à l'électeur, et que du concours de leurs forces, quoique plus lentement, on obtiendrait les mêmes résultats. Villars eut la consolation de voir l'électeur, non-seulement adopter le nouveau projet, mais même l'effectuer. Le Tyrol fut envahi avec une facilité à laquelle on ne s'attendait pas ; le comte de Stahremberg, qui commandait en Italie, regagna les gorges du Trenlin, et Vendôme le suivit exactement, ainsi que l'avait prévu Villars ; tout enfin prospérait à souhait, lorsque deux incidents,

l'un au nord et l'autre au midi, vinrent arrêter tout à coup ces brillants succès.

Au midi, ce fut la défection du duc de Savoie. Dès le commencement de l'année il avait pris des engagements avec l'empereur, qui lui abandonnait le Montferrat. Il n'était cependant pas encore déterminé à changer de parti, et l'on croit qu'il laissa transpirer cet accord pour exciter la jalousie de la France, et parvenir à l'échange de la Savoie contre le Milanais, objet capital de ses désirs. Une négociation était ouverte sur ce sujet, on était même d'accord sur les articles importants, et l'on ne différait plus que sur des minuties que le duc était disposé à sacrifier pour obtenir le principal, lorsque, malheureusement pour lui et pour la France, sa ruse dévoilée eut un effet opposé à celui qu'il en avait attendu. Irrité de sa duplicité, Louis XIV ordonna trop tôt de le traiter en ennemi. Sept à huit mille Piémontais, mêlés dans les rangs des troupes françaises, furent arrêtés prisonniers et la Savoie fut envahie. Mais ce qui restait encore de troupes au duc et ses places fortes du Piémont, formèrent une diversion suffisante pour obliger Vendôme à revenir sur ses pas. Dans le même temps, et par suite de ce mouvement, les Tyroliens, revenus de leur première terreur, se rassemblent : presque tous chasseurs, et aidés de quelques troupes réglées qui les dirigent, ils assaillent avec avantage les Bavares, qui se défendent assez mal, et ils les expulsent de leur territoire. L'électeur, qui s'était déjà établi à Inspruck, se vit contraint de l'évacuer avec hâte et courut des dangers personnels dans sa retraite.

Au nord, le maréchal de Tallard avait laissé échapper le prince de Bade ; et au lieu de réparer cette faute en suivant la route que Villars lui avait ouverte, il s'amusa au siège de Brisach, dont il se rendit maître, et jeta encore ses vues sur Landau. De ces opérations décousues, il résulta que le prince de Bade rejoignit Styrum ; que, devenu supérieur à Villars, il put se rapprocher de lui sans risque ; qu'il assit un camp fortifié en présence de celui de Dillingen ; et que, le laissant à la garde de Styrum, avec une partie suffisante de ses troupes, il put s'attacher avec l'autre à remonter le Danube pour le traverser et se trouver ensuite à portée, soit de prendre les Français à dos, soit d'envahir la Bavière.

Dans ce péril imminent, Villars renouvela à l'électeur les instances qu'il avait déjà faites pour s'assurer d'Augsbourg, dont la possession avait le double avantage de protéger les derrières de l'armée française, et de couvrir la Bavière. Il détacha en même temps une division considérable de son armée pour observer le prince et pour l'obliger à remonter au moins le plus loin possible, afin de se procurer à lui-même plus de loisirs pour faire ses dernières dispositions. Au moyen de ces mesures l'ennemi ne put traverser le fleuve qu'au-dessus d'Ulm. Nouvelles instances alors de Villars à l'électeur, pour qu'il se rapprochât au plus tôt d'Augsbourg. Mais, comme s'il ne se fût point agi de lui-même et de son propre salut, il fallut le presser sans relâche pour prendre cette détermination. Il partit, mais il mit huit jours pour faire les quinze lieues de Munich à Augsbourg ; et, lorsqu'il y arriva, la ville était depuis un jour au-pouvoir du prince de Bade. Il restait encore la ressource d'une bataille ; mais l'électeur se refusa absolument à l'engager. Les Français criaient à la trahison, et Villars ne savait trop qu'en penser. D'une part, la tranquillité de l'électeur, qui, dans ces moments difficiles, faisait de la musique, et s'entretenait de ses bâtiments et de ses jardins ; et d'une autre les ménagements excessifs du prince de Bade, qui ne levait aucune contribution sur la Bavière, semblaient indiquer en effet entre eux de l'intelligence. Humilié et outré des fautes qu'on lui faisait commettre malgré lui, et inquiet encore des dangers qui en résultaient pour l'armée, Villars ne put supporter cet état violent, et demanda son rappel, qui était également sollicité par l'électeur.

Dans ces entrefaites, il apprit que le maréchal de Styrum décampait, et qu'il se dirigeait sur Donawert, avec un équipage de bateaux. Il expose aussitôt à l'électeur l'urgence de l'attaquer dans sa route, et n'en reçoit pour réponse que ses refus accoutumés. « Eh bien ! j'y marcherai seul avec les Français ! » reprit Villars, et il donne l'ordre du départ. Il fallut ces manières tranchantes pour entraîner l'électeur. Styrum fut atteint à Hochstædt et complètement battu. Il laissa cinq mille hommes sur le terrain, et on lui fit sept mille prisonniers. L'électeur, ravi, embrassa Villars sur le champ de bataille, et retomba dans ses précédentes irrésolutions.

Ce fut, pour ainsi dire, un malheur que cette victoire. On dut croire que l'armée n'avait plus aucun besoin de secours, et Tallard, au lieu d'aller à son aide, s'attacha au siège de Landau. L'électeur partageait la même opinion, et, ne s'occupant que de ce qu'il croyait la sûreté de son propre pays, il voulait y concentrer les forces des alliés. C'était précisément le moyen d'y attirer l'ennemi, et de fermer toute issue au retour de l'armée française. Villars, au contraire, proposait d'étendre l'armée de Bavière jusqu'aux montagnes, afin d'être toujours à portée des secours de la France ; mais cet avis éprouva les plus vives réclamations de la part de l'électeur, qui se crut abandonné. Dans l'impossibilité de le ramener par des raisons, le général français, qui jugeait de l'imminence du danger, signifia seulement que dès le lendemain l'armée française marcherait sur Memmingen. A cette parole le rouge monta au visage de l'électeur, et jetant de dépit sur la table son chapeau et sa perruque : « J'ai commandé, dit-il, l'armée de l'empereur avec le duc de Lorraine, assez grand général, et jamais il ne m'a traité ainsi. – Feu M. de Lorraine, repartit Villars, était un grand prince et un grand général ; mais moi je réponds au roi de son armée, et je ne l'exposerai pas à périr par les mauvais conseils qu'on s'obstine à suivre. » Et pour la seconde fois, en semblable circonstance, il donne l'ordre du départ. Subjugué pareillement par le même genre de fermeté, l'électeur l'ayant fait mander deux heures après : « Quels ordres me donne Votre Altesse ? lui demande Villars. – C'est vous qui me les donnez, répondit-il, et c'est moi qui suis obligé de les suivre. Je marcherai où il vous plaira. » On marcha en effet dans la direction de Memmingen, et il suffit de ce premier mouvement pour dégager Augsbourg. Il ne fallait plus qu'attaquer le prince de Bade pour achever ; mais, comme fatigué du premier effort qu'il avait fait, il fut impossible d'amener l'électeur à un second ; et Villars, poussé à bout, signifia son congé qu'il avait reçu. Quelque désiré qu'il pût être des deux parts, la résolution du général, dans les circonstances où l'on se trouvait, produisit de la consternation dans le conseil du prince ; mais comme Villars fut inflexible sur la condition qu'il mettait à demeurer, et qu'il ne put vaincre à cet égard la volonté ou l'irrésolution de l'électeur, il partit décidément, et rencontra à Schaffouse

son successeur, le comte de Marsin, le fils de celui qui s'était dévoué à la cause de Condé. Le roi proposa à Villars une armée en Italie ; mais le duc de Vendôme y commandait en chef, et Villars, qui venait de connaître à ses dépens les inconvénients d'un commandement partagé, refusa, et préféra même la commission obscure d'aller réduire les Camisards dans les Cévennes.

Il y avait un mois que Tallard était devant Landau, lorsque le prince Frédéric de Hesse-Cassel, qui avait épousé la sœur de Charles XII, et qui lui succéda sur le trône de Suède, ayant été détaché des Pays-Bas, et s'étant joint vers Spire au prince de Nassau-Weilbourg, général des troupes palatines, s'avança au secours de la place. Tallard, n'ayant laissé devant la ville que la garde de la tranchée, marcha au-devant de l'ennemi, qu'il rencontra avant de se mettre en bataille, au delà de la seconde branche du Spirebach. Il avait la vue faible : cette infirmité, qui le mettait dans la nécessité de voir par les d'autrui, lui fit prendre le mouvement d'une division ennemie qui prenait position pour un mouvement de crainte, et croyant instant de saisir l'occasion il donna immédiatement l'ordre de charger, quoique l'armée fût encore en colonne, et que la totalité même ne fût pas réunie sur le champ de bataille. La vigueur de l'attaque suppléa au vice de la disposition, et la faute que commirent ensuite les ailes de l'ennemi en se rejetant sur leur centre, où elles portèrent le désordre, au lieu de prendre les Français en flanc et de les empêcher de s'étendre et de se former, acheva leur perte, et procura au maréchal le gain d'une bataille qu'il aurait dû perdre : funeste avantage, qui lui fit une réputation qu'il était loin de mériter, et dont la France paya chèrement la méprise l'année suivante. Landau capitula le lendemain de la bataille.

Trop inférieur à Marlborough, descendu cette année en Flandre avec le titre de duc, Villeroy ne put que borner ses progrès, et les diversions qu'il fit mine de tenter sur diverses villes ne purent prévenir la prise de Bonn, dernière place de l'électeur de Cologne, non plus que celle de Huy et de Luxembourg. Cohorn et le baron d'Opdam, du côté d'Anvers, forcèrent les lignes de Waës ; mais le maréchal de Boufflers et le marquis de Bedmar, qui

y coururent, les obligèrent de se retirer sous le canon de l'Écluse, après les avoir battus au combat sanglant d'Ekeren.

Le Portugal était prêt à manquer aussi à la France : le roi, amorcé par Quelques concessions en Galice et en Estramadure, et par le mariage qui lui fut proposé de sa fille avec l'archiduc Charles, en faveur duquel l'empereur et le roi des Romains renoncèrent à leurs droits sur l'Espagne, ouvrit ses ports à son gendre futur et aux Anglais, qui s'y transportèrent l'année suivante. A cette occasion fut conclu, entre l'Angleterre et le Portugal, ce fameux traité de commerce, par lequel les laines de la première et les vins du second sont déclarés l'objet d'un échange perpétuel entre les deux peuples ; traité que l'on prétend avoir non-seulement fait passer en Angleterre la majeure partie de l'or du Brésil, mais assujetti même le Portugal, son allié. La France n'en avait plus qu'un seul ; et elle y comptait si peu, qu'avant la bataille d'Hochstædt, le roi, dans une lettre adressée à l'électeur, par le canal de Vilars, et que celui-ci ne jugea pas à propos de remettre après l'action, laissait à ce prince la faculté de faire son accommodement avec l'empereur, pourvu que son armée n'en souffrit pas. La victoire, en effet, changea ses pensées, et au moment où l'on croyait la campagne finie, l'électeur, qui n'avait pu vivre avec Villars, profitant au moins tardivement de ses conseils, s'empara le 15 décembre d'Augsbourg, et de Passau le 13 janvier. Mais ces conquêtes intempestives n'offraient plus alors que des avantages partiels, qui ne devaient point avoir de suites.

La situation de l'empereur, pressé d'un côté par les rebenes de Hongrie, et, de l'autre par l'électeur, devenait critique. Marlborough vint à son secours. Laissant dans les Pays-Bas le général Owerkerk sur la défensive, il traversa le Rhin à Coblenz, passa le Neckre, joignit le prince de Bade près d'Ulm, et s'approcha avec lui de Donawert et des lignes de Schellenberg, derrière lesquelles était retranché le général bavarois d'Arco. Ils l'y forcèrent après un combat sanglant, s'emparèrent successivement de Donawert, de Neubourg, d'Aicha, se présentèrent devant Augsbourg, où était avantageusement posté l'électeur, et coururent tout le pays jusqu'à Munich. Ils espéraient, par les ra-d'électeur, et coururent to ébranler la fidélité de l'électeur, et ils ouvrirent à cet effet une négociation avec lui.

Mais déjà Louis XIV avait donné ordre à Tallard de lui conduire une armée de trente-cinq mille hommes, et le maréchal était en route. Tous les défilés des montagnes étaient gardés. Dans l'embarras de s'ouvrir un passage, Tallard demanda aux Suisses la permission de traverser leur territoire, et, malgré leur refus et leur neutralité, il s'achemina vers leur pays. L'alarme y fut générale ; on y fit des dispositions de défense, et les généraux de l'empire portèrent toute leur attention et toutes leurs forces sur les issues de la Suisse. C'était ce qu'attendait le maréchal. Aussitôt qu'il les sut dépostés, il marcha rapidement vers Fribourg, entra dans la vallée de Saint-Pierre, qui était à peine gardée, et ayant rejoint le duc, qui s'était avancé jusqu'à Biberach, ils firent repasser le Danube aux alliés.

Dans le même temps, le prince Eugène qui occupait les lignes de Stollhoffen, échappait à la vigilance du maréchal de Villeroy, et, ne laissant dans son camp que les troupes nécessaires à sa défense, suivait Tallard de près, et l'observait de l'autre côté du Danube. Il était à la hauteur de Hochstædt, et réuni à Marlborough, lorsque l'électeur et le maréchal traversèrent le fleuve pour porter les alliés à s'en éloigner. De toutes les tentatives c'était la plus inutile. Les alliés ne pouvaient plus se hasarder en Bavière, sans courir le risque d'être coupés de leurs magasins qui étaient à Nuremberg et à Nord-lingen, et cette circonstance devait même les obliger sous peu. à quitter leur position. Ce qu'un peu de patience eût fait naturellement obtenir aux généraux français et bavarois, en se bornant à inquiéter les convois ennemis, ils prétendirent l'avoir par la force, et choisirent le moment où le prince de Bade était occupé au siège d'Ingolstadt. Mais il était accouru sur l'avis des deux autres généraux, qui, ayant de meilleures raisons pour accepter le combat que les Bavarois et les Français n'en avaient pour le livrer, s'étaient rapprochés de ces derniers.

On ignorait cette réunion dans l'armée opposée. Les généraux y étaient persuadés que le mouvement des alliés n'était qu'une ruse pour masquer celui qu'ils projetaient vers leurs magasins, et peut-être faut-il attribuer à cette opinion la négligence extrême qu'ils apportèrent dans leur ordre de bataille. Il offrait l'aspect de deux armées placées l'une à côté de l'autre. Celle du maréchal de Tallard, appuyée à droite sur le Danube ; celle de

l'électeur et du maréchal de Marsin, appuyée à l'armée de Tallard ; chacune ayant son infanterie à son centre, et sa cavalerie aux deux ailes ; en sorte que c'était un corps de cavalerie qui formait le centre de l'armée totale. Pour comble de bizarrerie, vingt-sept bataillons de l'infanterie de Tallard étaient enfermés dans le village de Blenheim, où ils ne pouvaient agir, et l'armée restant en taille à la tête de son camp, laissait encore un intervalle immense entre son front et un ruisseau profond et fangeux, à la vérité, qui la couvrait. Chaque armée comptait à peu près quatre-vingt mille combattants.

Le 13 août au matin, et presque à l'anniversaire de la victoire qu'avait remportée Villars au même lieu, le prince Eugène, qui commandait la droite des ennemis, passa sans obstacle le ruisseau et attaqua Marsin et l'électeur. Toujours préoccupés par l'idée de la retraite des alliés, ils avaient pris d'abord ce mouvement pour une feinte, et ils s'attendaient si peu à combattre que leurs fourrageurs étaient sortis le matin, comme à l'entendre si peu à leur surprise, ils repoussèrent le prince jusqu'au point d'où il était parti ; et une seconde charge n'eut pas un meilleur succès. Tallard, au premier bruit, au lieu de rester à son aile pour observer l'ennemi de son côté, avait couru à la gauche s'informer inutilement par lui-même de ce qui s'y passait. Pendant son absence, Marlborough passa le ruisseau et se forma au delà, dans l'espace vide qui lui était laissé. Les officiers généraux, qui attendaient Tallard à chaque instant, n'osèrent prendre sur eux de donner des ordres pour troubler ce mouvement ; en sorte que le général anglais put, avec son infanterie, aborder sans obstacle la cavalerie française, la charger, la faire reculer et rompre ainsi la ligne de bataille. Dans ce moment, Tallard revenait à son aile. La faiblesse de sa vue le fit donner dans l'un des escadrons ennemis qui soutenaient l'infanterie anglaise, et il fut fait prisonnier. Personne depuis ce temps n'ayant donné d'ordres, ce ne fut que confusion dans son armée, et la déroute ne tarda pas à y devenir totale. Marsin et l'électeur, malgré l'avantage qu'ils avaient eu d'abord, craignant d'être pris en flanc, repassèrent le Danube, et, brûlant leur pont derrière eux, firent retraite sur Ulm, sans penser à retirer de Blenheim le corps d'infanterie qui y était enfermé, avec quatre régiments de dragons, et qui, entouré de tous côtés, se vit forcé, par une fatalité inconcevable et qui

n'était jamais arrivée, à mettre bas les armes, sans avoir pu rendre de combat. Malgré tant de fautes et de malheurs, les vaincus firent chèrement acheter la victoire. Les alliés laissent douze mille morts sur la place ; et ce ne fut qu'à ce prix qu'ils achetèrent la ruine de la moitié de l'armée qui leur était opposée. Les fuyards, en recueillant leurs garnisons sur le Danube, réunissaient encore quarante-cinq mille hommes ; et si Villeroy, qui eût prévenu peut-être cette catastrophe en suivant de près le prince Eugène, eût passé en ce moment les montagnes, ils pouvaient tenir tête encore à l'armée victorieuse. Mais soit que Villeroy n'avancât pas, soit que l'électeur et Marsin ne se crussent pas en état de l'attendre, ils gagnèrent eux-mêmes l'Alsace, et abandonnèrent cent lieues de pays aux alliés. L'électeur, cruellement puni de s'être privé des conseils et de l'activité de Villars, perdit toute la Bavière ; et l'électrice, qui avait toujours tenu le parti de l'empereur, obtint à peine, par composition, qu'on lui laisserait Munich et son bailliage pour son entretien et celui de ses enfants. Les impériaux suivirent les fuyards sur le Rhin, et finirent la campagne par la prise de Loudun et de Trarbach, dont s'emparèrent le prince de Bade et le roi des Romains

Quelques légers succès obtenus en Italie furent loin de compenser les pertes immenses que l'on faisait en Allemagne. Le duc de Vendôme s'était emparé du duché de Modène, de Verceil et d'Yvrée ; et le duc de La Feuillade, gendre du ministre Chamillard, qui avait soumis la Savoie l'année précédente, prit encore pendant le cours de celle-ci Suze et Pignerol ; mais, de leur côté, les impériaux dépouillèrent le duc de Mantoue et celui de la Mirandole.

Il y eut peu d'événements marquants en Flandre, où les armées, affaiblies de part et d'autre, s'en tinrent à peu près à la défensive ; mais la guerre s'était étendue sur les frontières de l'Espagne et du Portugal. Les Anglais, au commencement de l'année, avaient transporté l'archiduc Charles à Lisbonne avec douze mille hommes de troupes anglaises et hollandaises, commandées par le duc de Schomberg. Les Espagnols et les Français avaient pour chef le duc de Berwick. Les derniers eurent l'avantage de la campagne, avantage qui d'ailleurs se réduisit à peu de chose. Schomberg,

mécontent des Hollandais et de la reine de Portugal, demanda sa retraite, et fut remplacé par un autre Français, le comte de Galloway, connu auparavant sous le nom de Ruvigny : Agent des protestants à la cour, la révocation de l'édit de Nantes l'avait exilé de son pays, et il en était sorti avec un ressentiment qui lui fit prendre la part la plus active à toutes les guerres contre la France.

Dans le cours de la campagne, l'amiral Rook se présenta devant Gibraltar, poste important qui, par une négligence impardonnable, n'avait alors que cent ou cent cinquante défenseurs. La force de leur position leur permit de résister néanmoins pendant trois jours aux bordées de la flotte, qui tira quinze mille coups de canon, et aux efforts de deux mille cinq cents Anglais ou Allemands, qui furent mis à terre sous les ordres du prince de Hesse-Darmstadt. Mais ils ne purent tenir plus longtemps ; et l'Angleterre prit possession de ce roc imprenable, qu'elle a toujours conservé depuis, et qui a bravé en effet des armées entières. Instruit de cette perte, Philippe affaiblit son armée de huit mille hommes pour investir sur-le-champ la même place, tandis qu'une flotte de cinquante vaisseaux, conduite par le maréchal de Cœuvres (d'Estrées), sous le comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV et de madame de Montespan, s'approchait pour seconder les opérations de terre. Mais, d'une part, les Portugais profitèrent de cette diversion pour recouvrer les pertes qu'ils avaient faites jusqu'alors, et de l'autre, l'amiral Rook, avec soixante-cinq vaisseaux et plusieurs galiotes à bombes, vint traverser les efforts de la flotte, qu'il attaqua à onze lieues au sud de Malaga. Les Anglais, malgré la supériorité du nombre et du vent, ne remportèrent aucun avantage. Les Français ne perdirent pas un seul vaisseau, et le vice-amiral hollandais sauta en l'air. Au contraire, le corps de bataille des alliés plia, et fut contraint à la retraite après avoir épuisé presque toutes ses munitions. Les Français, qui avaient perdu quinze cents hommes, et qui ignoraient la perte plus considérable des Anglais, et surtout leur disette de poudre, négligèrent de rengager le lendemain un combat dont l'issue n'eût pu être douteuse. Ce fut le dernier exploit maritime d'une certaine importance dont les Français purent s'applaudir, et de cette époque commença le déclin de leur marine. Une trop faible portion de l'escadre fut

envoyée à Gibraltar, pour y être de quelle utilité : surprise même l'année suivante par une flotte deux fois plus considérable, elle fut réduite, après un combat inégal, à s'échouer ou à se brûler elle-même ; ce qui fit convertir dès lors le siège de Gibraltar en un blocus tout aussi inutile.

Villars, pendant ce temps, employant tour à tour la fermeté et la clémence, faisant la guerre, et entamant des négociations, pacifiait les Cévennes. L'impôt de la capitation avait donné naissance aux troubles qui désolaient ces malheureuses contrées : les rôles, dressés par l'intendant Lamoignon de Baviile sur les renseignements qui lui avaient été fournis par les curés, allumèrent contre ceux-ci et contre les percepteurs la fureur depuis longtemps concentrée des montagnards protestants. Les excès auxquels ils se portèrent, comprimés par d'autres excès, livrèrent le pays à un état de guerre et de ravages, dont la violence s'était accrue des rigueurs mêmes du maréchal de Montrevel, envoyé pour y mettre fin. Villars changea de méthode ; et facile sur toutes les condescendances qui pouvaient ramener l'ordre, il offrit tout ce qu'il pouvait accorder, amnistie entière, liberté de sortir du royaume, et faculté de vendre ses biens. Il parlementa, consentit à donner des otages et à en recevoir, procura aux chefs la gloriole d'être traités en égaux, et négocia avec les principaux un traité par lequel ils proposaient au roi, qui avait le plus urgent besoin de troupes pour réparer l'échec de Höchstædt, de former quatre régiments de leurs soldats. Ils ne demandaient qu'à être traités à l'instar des troupes étrangères pour la liberté du culte. On acceptait leurs propositions, lorsque des émissaires des alliés vinrent troubler cet accord. Un seul chef y fut fidèle. Il se nommait Cavalier, et était fils d'un boulanger. Il obtint une pension et le brevet de colonel. Ses compagnons passèrent furtivement en Hollande, où ils formèrent des régiments dont le courage fut exalté par le plus violent fanatisme ; Cavalier lui-même, mal vu à la cour, où il osa se présenter et où on le méprisa, passa au service de la Hollande, puis de l'Angleterre, et mourut officier général à Jersey.

Aux malheurs qui commençaient à accabler la France se joignirent des querelles théologiques, qui ne causèrent pas moins d'embarras à Louis XIV que les soins de la guerre. On ne cessait de combattre pour ce malheureux

livre de Jansénius, qui avait déjà occasionné tant de troubles. Ses défenseurs étaient appelés *jansénistes*, et ses adversaires *molinistes*, du nom de Molina jésuite espagnol, qui avait aussi essayé d'expliquer l'accord de la grâce et de la liberté. Ainsi c'était pour les opinions de deux étrangers que l'Église de France se voyait troublée sans cesse par des disputes toujours renaissantes.

Rome, pendant trente-quatre ans qui s'étaient écoulés depuis la paix de Clément IX, ne put ignorer sans doute les restrictions qui l'avaient procurée ; mais elle jugea à propos de s'en tenir aux actes authentiques, abandonnant les auteurs d'actes secrets au reproche de leur conscience. L'habileté de l'archevêque de Paris, de Harlay, et la modération du P. La Chaise, confesseur du roi, avaient contribué à entretenir le calme, lorsque les jansénistes renouvelèrent avec éclat ces fastidieuses discussions.

En 1702 on imprima le fameux *Cas de conscience*. C'était une consultation supposée d'un confesseur embarrassé de sa conduite à l'égard d'un ecclésiastique de province, et obligé en conséquence de s'adresser à des docteurs de Sorbonne. Outre divers scrupules qu'il se faisait d'absoudre son pénitent, à raison des sentiments particuliers qu'il témoignait sur diverses matières concernant la grâce, sur la moralité des bonnes œuvres, sur le culte des saints, et la lecture de divers livres suspects, tels que les le cult de Saint-Cyran, la Fréquente Communion d'Arnauld, la Morale de Grenoble, les Conférences de Luçon, le Rituel d'Aleth, le Nouveau-Testament de Mons, etc., le principal motif roulait sur la nature de la soumission due aux constitutions des papes contre le jansénisme, soumission à laquelle acquiesçait bien l'ecclésiastique, mais sous la réserve du silence respectueux. L'avis portait que ces sentiments n'étaient ni nouveaux, ni condamnables, et quarante docteurs de Sorbonne souscrivirent cette décision sans trop faire de réflexion aux conséquences. Clément XI, qui n'en jugea pas comme eux, la condamna au contraire par un bref du 13 février 1705, et tous les évêques de France s'empressèrent d'adhérer à ce jugement. Des mandements qui parurent à ce sujet, nul ne jeta un plus grand éclat que celui de Fénelon ; et aucun pasteur n'avait plus d'autorité que lui pour défendre la cause de la soumission, après l'acte authentique de

déférence qu'il avait donnée lui-même à sa propre condamnation en 1699 dans la malheureuse affaire du quiétisme, où il se laissa entraîner, et où il rencontra Bossuet pour adversaire. Un langage toujours net et facile porta la lumière dans ces disputes embrouillées qui se perpétuaient sans doute par la présomption de la vanité, mais faute aussi de s'entendre.

« L'Église, dit-il, n'a jamais prétendu décider que l'intention personnelle de Jansénius ait été d'enseigner les hérésies pour lesquelles elle a condamné son livre. Elle ne juge point des sentiments intérieurs des personnes. Le secret des cœurs est réservé à Dieu. Quand elle parle du sens d'un auteur, elle n'entend parler que de celui qu'il exprime naturellement par son texte. Elle n'a pas même décidé que cette combinaison de lettres, de syllabes et de mots, qui composent précisément les cinq propositions, se trouve insérée dans le texte de Jansénius. Les cinq propositions ne sont données que comme l'abrégé du livre, et le livre est donné comme l'ouvrage où le sens des cinq propositions est plus amplement expliqué. » Il démontre ensuite que « si le système de la distinction du fait et du droit et du silence respectueux était une fois adopté, il n'était plus aucune hérésie ni aucun hérétique qui ne pussent éluder les anathèmes de l'Église ; et que l'on pourrait dire, par exemple, que le concile de Trente s'était trompé sur la vraie signification des textes condamnés dans les auteurs protestants. » Et si les partisans de Jansénius prétendaient qu'il y a une grande différence entre les décisions d'un concile général et les bulles d'un pape, il leur répondait par les paroles mêmes de saint Augustin, dont ils se disaient les disciples. « Faut-il assembler un concile pour condamner une hérésie évidente, comme si une hérésie n'avait jamais été condamnée par un concile assemblé ? ! Mais plutôt il est arrivé très-rarement qu'il ait été nécessaire d'en assembler pour de telles condamnations. Soit donc que l'Église parle dans une assemblée générale, ou que, sans assemblée générale, elle s'unisse au premier siège dans une décision qu'il a faite, elle est toujours la même à laquelle le Saint-Esprit a été promis. »

Sur la paix de Clément IX il observe « qu'il faut mettre à part les lettres missives des particuliers, tous les raisonnements des négociateurs, tous les motifs imputés aux personnes qui ont eu part à cette affaire, et qu'on doit se

renfermer dans les actes ecclésiastiques, qui sont les seules preuves de droit et les seules formes par lesquelles l'Église déclare authentiquement ses intentions. » Il remarque « que tous les actes authentiques prouvent évidemment que Clément IX et ses successeurs ont exigé une souscription pure et simple du formulaire, sans aucune restriction ni distinction ; et que les réfractaires s'étaient informés, dans tous leurs actes publics, à l'intention bien connue de l'Église. » Enfin il termine en prouvant « que le silence respectueux autorise l'hypocrisie, le parjure, et l'attachement aux erreurs les plus monstrueuses dans ceux qui voudraient en faire usage pour se jouer de l'Église et de ses décisions. »

Comme les clauses extérieures du bref du pape le rendaient peu susceptible d'être enregistré en France, le roi demanda au souverain pontife une bulle qui fût dégagée de ces formes incompatibles avec les usages du royaume. Le pape l'accorda volontiers, et la fit passer en projet, pour savoir si rien ne pourrait contrarier les maximes de l'Église gallicane. Elle fut approuvée et le pape alors la publia le 15 juillet 1705. C'est la bulle *Vineam Domini Sabaoth*. Elle confirme toutes les précédentes sur le même sujet, déclare l'insuffisance du silence respectueux, et exige au contraire l'adhésion de bouche et de cœur. Louis XIV l'adressa d'abord à l'assemblée du clergé, qui l'accepta, mais qui auparavant posa en maxime, premièrement, que les évêques ont droit, par institution divine, de juger des matières de doctrine ; secondement, que les constitutions des papes obligent toute l'Église lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des pasteurs ; et troisièmement, que cette acceptation, de la part des évêques, se fait toujours par voie de jugement. Des lettres patentes furent expédiées en conséquence de l'acceptation, et enregistrées le 4 septembre.

Cependant la France, autrefois si triomphante, était réduite cette année, à se trouver heureuse de se soutenir. La funeste journée d'Hochstædt avait fait ressouvenir de Villars, si heureux dans ces plaines fatales, et un commandement lui avait été destiné pour couvrir la frontière. L'ennemi se croyait tellement certain du succès de ses projets d'invasion, qu'il n'en faisait pas mystère, et on n'ignorait de ses desseins que le point qu'il se proposait d'attaquer. Villeroy lui était opposé en Flandre, Marsin en Alsace,

et Villars entre eux deux sur la Moselle. Le rassemblement des alliés à Trèves ne tarda pas à faire connaître que c'était au dernier qu'ils en voulaient, et que leur plan était de percer par la Lorraine, où ils comptaient sur des intelligences. Leur armée montait à près de cent mille hommes, et Villars n'en avait pas soixante. Son rôle défensif lui fut dicté par cette inégalité, et il fit ses dispositions en conséquence. Posté à Sirk, et dans une position déjà forte par elle-même, entre les trois villes de Luxembourg, de Thionville et de Saarlouis, qu'il était à portée de secourir aisément, au moyen de communications qu'il s'était tracées dans les bois, il travailla encore à fortifier de plus en plus son camp, mais sans faire d'ailleurs de retranchements, qui, dit-il, inquiètent les Français. Ces Préparatifs étaient achevés, quand Marlborough et le prince de Bade, ayant franchi la Sare, se trouvèrent, le 13 juin, en présence des Français. « Ils s'étaient flattés, dit Villars, de m'avaler comme un grain de sel. » Et en effet, Marlborough avait publié partout qu'il le ferait reculer ou qu'il le battrait. Mais la première vue du camp lui fit pressentir qu'il s'était trop avancé, et une inspection plus exacte le fit renoncer tout à fait à l'attaquer. Dans la nuit du 16 au 17, il décampa dans le plus grand secret, et il alla chercher en Flandre Un côté plus faible à percer. Il s'excusa de sa retraite sur la mauvaise volonté du prince de Bade, qui, soit prévention religieuse, soit rivalité de talents, était accusé de mal seconder le général anglais. Le duc s'en expliqua sur ce ton à Villars même, auquel il écrivit que, s'il ne l'avait pas attaqué, ce n'était pas sa faute, et qu'il se retirait pénétré de douleur de n'avoir pu se mesurer avec lui.

Villars, selon sa maxime, que, sitôt que l'on cesse de se défendre, il faut prendre l'offensive, attaqua les traîneurs, et jeta une telle alarme dans le pays abandonné par l'ennemi, que Trèves et Saarbourg lui ouvrirent leurs portes sans faire de résistance, et lui livrèrent d'immenses magasins. Cette incursion couvrait encore un autre projet, et lui procura, en tenant en échec une partie des forces de l'ennemi de ce côté, la facilité de le devancer sur la Lauter, où par ordre de la cour, il rejoignit le maréchal de Marsin. Ils forcèrent ensemble les lignes de Weissembourg ; mais ils ne purent déloger le prince de Bade de son camp fortifié de Lauterbourg. Il y attendait les

contingents de l'Empire. Ils arrivèrent au moment même où Marsin était appelé en Flandre au secours de Villeroy, dont les lignes avaient été entamées. Villars, demeuré seul et moins fort de moitié que le prince, ne put l'empêcher d'investir le fort Louis, de forcer les lignes de Haguenau, et de s'emparer même de cette ville, assez mal fortifiée. Le marquis de Péry, qui, malgré le délabrement de la place, s'était offert à la défendre, sommé de se rendre prisonnier, perça au travers de la circonvallation, et eut le bonheur de rejoindre le maréchal. La saison était avancée ; les armées s'observaient néanmoins, mais ce n'était plus que pour savoir qui céderait le premier le terrain, et toutes deux, en détachant successivement en quartiers des divisions proportionnées à leurs forces, se fondirent enfin tout à fait.

Dans les Pays-Bas, l'électeur avait pris d'abord la ville d'Huy ; mais lorsque les alliés, après avoir quitté Villars, se furent portés de ce côté, non-seulement la ville retomba en leur pouvoir, mais ils forcèrent encore les lignes défendues par le prince et par Villeroy. Une position plus concentrée sous Louvain les rendit plus respectables et la prise de Tillemont et de Leuve fut tout le fruit de l'avantage des alliés.

En Italie, le duc de Savoie défendait péniblement le Piémont contre Vendôme, qui venait de lui enlever Verue, et contre le duc de La Feuillade, qui s'était emparé de Nice, de Villefranche et enfin de Chivas. Leurs forces réunies se tournaient sur Turin, lorsque le prince Eugène arriva sur la gauche de l'Adda, se disposant à marcher au secours de la ville. Vendôme accourut aussitôt sur l'autre rive pour s'opposer au passage. Les deux armées restèrent quelque temps en présence sans faire de mouvement. Enfin le prince descendit le fleuve pour profiter des gués et des ponts qui s'y trouvaient, et Vendôme en fit autant pour continuer à l'observer. Mais la gauche était couverte de telle manière, que les mouvements du prince ne pouvaient s'apercevoir, tandis que la droite était coupée par des ruisseaux qui interrompaient la communication des diverses portions de l'armée, qui suivaient les bords du fleuve. Ce fut sur cette connaissance que le prince médita une attaque.

Vendôme, d'après cette disposition des lieux, obligé d'agir un peu en aveugle, avait embrassé dans sa marche une trop grande étendue de terrain.

Son centre passait vis-à-vis du pont de Cassano, que son avant-garde était à une lieue au delà, et son arrière-garde à pareille distance en deçà. Dans ce moment et heureusement un peu plus tôt que ne l'avait projeté le prince, qui avait compté couper l'arrière-garde, son infanterie se présente à l'extrémité du pont, et tente le passage, tant par cette voie que par des gués voisins. La surprise mit d'abord en désordre les bataillons français qui défilaient sans soupçon d'être si près de l'ennemi, et leur fit perdre un terrain dont profita le prince pour se former. Mais les vaincus, revenus de leur première terreur et secondés tant par la portion du centre que sa position avancée n'avait pas engagée dans le combat, que par l'arrière-garde, qu'on n'attendait pas encore, reprirent l'offensive et culbutèrent dans le fleuve tout ce qui ne fut pas tué ou fait prisonnier. Vendôme eut un cheval tué sous lui, le prince Eugène fut blessé, le duc de Savoie ne fut point secouru, et néanmoins on chanta un *Te Deum* à Vienne ; mais le champ de bataille qui resta aux Français, et l'impuissance où fut le prince Eugène de passer le fleuve, attestèrent évidemment que l'avantage ne lui était pas demeuré.

Pendant ce temps, les amiraux Leake et Schwell, avec l'une des plus formidables flottes que l'Angleterre et la Hollande eussent encore réunies, et portant des troupes de débarquement sous le commandement du comte de Peterborough, conduisaient l'archiduc Charles, de Lisbonne sur les côtes de la Catalogne, dont la population, toute dévouée à la maison d'Autriche, n'attendait qu'un effort pour se déclarer. Le siège de Barcelone amena cet événement. La garnison, déjà trop faible, et investie, pour ainsi dire, au milieu d'une ville mal disposée, se vit bientôt forcée de céder à la nombreuse artillerie de la flotte et de l'armée. Charles y entra le 9 octobre ; il fut proclamé roi des Espagnes, et toute la province, ainsi que les royaumes d'Aragon et de Valence, suivit peu après cet exemple. La capitulation de Barcelone fut marquée par une singularité digne du caractère extraordinaire du général qui commandait le siège. Pendant qu'il parlementait à une porte avec le gouverneur, des cris d'effroi et de désespoir se font entendre tout à coup dans la ville. « Vous nous trahissez, s'écrie le gouverneur, pendant que nous parlementons de bonne foi. – Non, répond Peterborough, et si quelques-uns, à la faveur de la cessation d'armes, ont

pénétré dans votre ville, ce ne peut être que les Allemands du prince de Darmstadt. Mais laissez-moi entrer avec mes Anglais, je les chasse, et je reviens capituler. » Le ton de vérité avec lequel il parle persuade le gouverneur. Celui-ci ouvre la porte. Tout se passe ainsi que l'avait annoncé Peterborough, et il revient achever la capitulation.

L'empereur Léopold était mort au commencement de l'année. Joseph, son fils aîné, d'un caractère plus ardent, se montra encore plus dévoué à la ligue, et ses premières démarches furent de mettre au ban de l'Empire les électeurs de Bavière et de Cologne. Les infortunés Bavares, supportant impatiemment le joug autrichien, se soulevèrent, sans considérer assez s'ils pourraient être efficacement secourus, et ne recueillirent de leurs vains efforts que de se voir courbés sous une verge plus sévère. L'électrice se réfugia à Venise, et ses enfants, qu'elle ne put emmener avec elle, furent détenus à Inspruck.

Le malheur qui poursuivait le duc de Bavière, et qu'il semblait communiquer aux armes de son allié, accumula, dans la campagne suivante, les revers sur la France. Toujours joint au maréchal de Villeroy, il avait quitté avec lui de nouvelles lignes construites le long de la Dyle, et lorsque le système général des opérations militaires conseillait le repos et la défensive en Flandre, soit ordre de la cour, soit de leur propre mouvement, et dans le dessein de prévenir la jonction des troupes danoises et prussiennes, ils s'étaient postés en avant sur la Ghète, avec le projet mal conçu de chercher l'occasion d'une bataille. Ils la trouvèrent plus tôt qu'ils n'avaient cru. Ils marchaient avec une telle négligence qu'ils ne se doutaient pas que les alliés, qui s'étaient réunis entre Tongres et Maëstricht, étaient eux-mêmes en pleine marche, et le 23 mai, ce fut avec le plus grand étonnement qu'ils les découvrirent tout à coup de l'autre côté de la rivière. Villeroy se forma aussitôt en bataille, mais avec une imprévoyance et une incapacité qui se ressentaient de la surprise qu'il avait éprouvée.

Espérant arrêter et fatiguer l'ennemi par un premier obstacle, il fit occuper le village de Ramillies en avant de sa ligne ; mais elle en était si éloignée, que le village put être attaqué, cerné et enlevé avant que les secours y arrivassent. Sa gauche, couverte par les marais impraticables delà

petite Ghète, était inattaquable, mais ne pouvait non plus attaquer. Marlborough, qui le remarqua, fit passer à sa gauche toutes les forces qui devenaient ainsi inutiles à la droite, et pendant cinq heures que dura cette manœuvre à la vue de l'armée française, Villeroy, malgré l'avis de tous ses généraux, qui lui conseillaient d'imiter ce mouvement, demeura dans l'inaction la plus complète. La droite de l'armée, faute de troupes suffisantes dans le village de Tavières sur la Mehaigne, fut mal appuyée à cette rivière, et enfin les bagages qu'on n'avait pas cru avoir le temps de rejeter sur les derrières demeurèrent entre les lignes et empêchèrent la communication.

De tant de dispositions vicieuses il résulta qu'il ne fallut qu'un quart d'heure de combat pour mettre en déroute une armée de quatre-vingt mille hommes. Cependant quatre mille morts laissés sur la place, et l'abandon du champ de bataille, n'étaient presque qu'une perte d'opinion, et en regagnant les lignes de la Dyle, l'ennemi, malgré sa victoire, eût fait peu de progrès. Mais les fautes commises jusqu'alors furent les moindres. Ce fut la retraite qui combla les malheurs et qui les rendit irréparables. Le défaut d'ordres donnés laissant disséminer les corps dans toutes les directions qu'ils voulurent prendre d'eux-mêmes pour se mettre en sûreté, l'encombrement et la confusion furent bientôt extrêmes. L'ennemi, qui en fut instruit, se remit en mouvement, et vingt mille hommes en furent victimes. La totalité des Pays-Bas espagnols tomba au pouvoir des alliés, et l'armée française ne trouva de repos et de sûreté que sous le canon de Lille.

Des fautes à peu près semblables eurent des résultats pareils en Piémont. La campagne y avait commencé par des succès. Le duc de Vendôme avait battu, à Calcinato, dans le Bressan, les impériaux, commandés, en l'absence du prince Eugène, par le général danois Rewentlau, et il les avait contraints de repasser l'Adige à Roveredo dans le Trentin. Turin, d'une autre part, était pressée par le duc de La Feuillade, avec une activité que pouvait lui permettre l'immensité des munitions de guerre dont son beau-père l'avait mis à portée de disposer, et qu'aiguillonnait encore l'espoir de conquérir le bâton de maréchal de France, juste récompense d'un exploit qui devait finir la guerre d'Italie. Tout présageait cette issue, lorsque Eugène arriva à

Roveredo, fortifié d'une foule de contingents de l'Allemagne. Vendôme, qui avait trop négligé de détruire le noyau de l'armée impériale, était devenu inférieur à celle-ci. Il avait bien fortifié tous les passages du Bressan, du lac de Garda et le cours même du haut Adige ; mais il n'avait pu étendre ce genre de défense sur le reste du fleuve, qu'il crut suffisamment garanti d'ailleurs par son éloignement. Or, ce fut précisément la route que prit Eugène, qui, s'acheminant Vers la Polésine de Rovigo, traversa sans obstacle d'abord l'Adige et ensuite le Pô, sur lequel il s'établit. Cependant la multitude de rivières qui se déchargent dans ce fleuve donnait encore à Vendôme l'espoir de disputer assez longtemps les passages, pour que Turin tombât avant l'arrivée des impériaux, lorsque les désastres du nord, l'arrachant à une contrée où il était si nécessaire, le firent appeler en Flandre, comme le seul général qui pût rendre quelque confiance à l'armée battue. Le jeune duc d'Orléans et le maréchal de Marsin, destinés à le remplacer, reculèrent devant Eugène, qui, le 7 septembre, arriva devant les lignes de circonvallation. Le duc d'Orléans, suivant les bonnes maximes, voulait qu'on abandonnât le siège quelques instants pour aller au-devant de l'ennemi, et c'était l'avis de tous les officiers généraux, lorsque Marsin exhiba un ordre supérieur pour ne point hasarder de bataille. Cette mesure de circonspection, qu'avait pu inspirer la défaite de Ramillies, était d'une fausse application dans les circonstances où l'on se trouvait devant Turin, parce que l'étendue des lignes qu'il fallait garder ne permettait nulle part une résistance suffisante. Aussi furent-elles forcées sur plusieurs points. Marsin y reçut un coup mortel, et le duc d'Orléans y fut blessé. Il fallut aviser à la retraite ; et, tandis qu'on aurait pu la diriger sur Chivas et couvrir encore le Milanais, le malheur voulut qu'on la fit sur Pignerol, ce qui livra toute l'Italie. Une victoire que le comte de Medavi-Grancay remporta deux jours après à Castiglione sur le prince de Hesse fut tout à fait inutile, et l'on se crut heureux de pouvoir capituler en masse, l'année suivante, pour toutes les places isolées que l'on possédait encore en Italie, et d'en faire la rançon des garnisons qui les occupaient.

La France essuya des revers pareils en Espagne, où Philippe et le maréchal de Tessé, qui assiégeaient l'archiduc dans Barcelone, et qui se

flattaient de finir la guerre par la prise de ce prince, levèrent honteusement le siège, après que la ville eut été ravitaillée par l'amiral Leake, dont la supériorité contraignit la flotte du comte de Toulouse à s'éloigner. Peu après, Carthagène, Ciudad-Rodrigo, Salamanque, tombèrent au pouvoir des alliés, et lord Galloway entra enfin dans Madrid, où il fit proclamer l'archiduc. Mais la résistance des Castellans, la disette des vivres, et l'approche de Philippe et du maréchal de Berwick, le forcèrent bientôt à la retraite.

Le seul Villars soutenait en Alsace la gloire des armes françaises. Le maréchal de Marsin était encore avec lui lorsqu'il dégagea le fort Louis, investi dès l'année précédente par le prince de Bade. Marsin refusait de marcher avec sa division, prétextant un demi-quart de lieue d'inondation qui couvrait la plaine. Villars, qui pouvait lui donner des ordres, aima mieux le déterminer par l'exemple, et, sans autre précaution que de faire marcher vingt grenadiers devant lui, il entra dans l'eau immédiatement après eux, et se fit suivre par le corps d'armée de son collègue. L'ennemi qui s'était cru bien couvert, fit une faible résistance, et prit bientôt la fuite de l'autre côté du Rhin. « Convenez, dit alors Villars à Marsin, que ce qu'on veut croire quelquefois impossible n'est pas même bien difficile. » L'occupation de Lauterbourg, de Drusenheim et de Haguenau fut la suite de cet avantage. Villars méditait de plus hauts desseins : il se proposait d'enlever les lignes de Stolhoffen, et de se répandre ensuite en Allemagne. A cet effet, il s'empara de l'île du Marquisat ; mais la funeste bataille de Ramillies devait étendre son influence sur tous les points où l'on faisait la guerre. Une partie des bataillons de Villars lui furent retirés, les actions décisives lui furent interdites, il se trouva réduit à voir passer et repasser les troupes impériales devant son camp sans oser les affronter. Il ne laissa pas néanmoins de faire un bon nombre de prisonniers, qui furent échangés pour ceux de Hochstædt, et il fit conseiller au petit nombre qui restait de prendre du service dans les troupes de l'empereur, comptant sur leur désertion pour les recouvrer sans échange.

Cependant il ne perdait pas de vue les lignes de Stolhoffen, et, à la sortie des quartiers d'hiver, le duc de Vendôme lui ayant renvoyé sa division,

Villars fit des dispositions pour s'en emparer. Ces lignes, regardées comme imprenables, et par les fortifications que l'on n'avait cessé d'y faire depuis la guerre, et par les inondations qui en couvraient une partie, s'étendaient de Philisbourg à Stolhoffen, jusqu'en face de Drusenheim, et retournaient de là en équerre par Bihel jusqu'aux montagnes. Elles étaient défendues en ce moment par quarante mille hommes aux ordres du margrave de Bareith, qui avait succédé au prince de Bade, mort pendant l'hiver. Villars laissait croire qu'il attendait la pousse de l'herbe pour rentrer en campagne, lorsque le 22 mai, à cinq heures du soir, et presque à la sortie d'un bal qu'il avait donné à Strasbourg, afin de mieux couvrir ses desseins, trois attaques furent commencées contre les lignes le long du Rhin, tandis qu'une quatrième était conduite par lui-même vers Bihel, de l'autre côté du fleuve. Une seule était véritable, celle de Neubourg, petite île entre Lauterbourg et Hagenbach, derrière laquelle avaient été réunis des bateaux que l'on avait conduits par terre, afin de dérober à l'ennemi la connaissance des préparatifs qui se faisaient contre lui. Villars qui, de son poste, entendait le canon de Neubourg, mais qui ne pouvait en avoir de nouvelles, parce qu'il fallait remonter jusqu'à Strasbourg, et faire vingt lieues pour lui en donner, attendait avec anxiété le résultat de l'attaque, lorsque l'ennemi, mal instruit du nombre d'assaillants qu'il avait à craindre, commençant bientôt à mollir dans son feu, se retira précipitamment le 23 au matin, et abandonna des munitions de tout genre dans ses lignes, dont l'occupation ne coûta pas un homme. Villars les combla immédiatement ; et, pénétrant aussitôt en Allemagne sur les pas de l'armée des Cercles, il mit à contribution la Souabe et la Franconie : il poussa même des détachements jusqu'à Hochstædt, à l'effet d'y détruire une pyramide que l'on disait y avoir été élevée à la gloire des vainqueurs et à la honte des Français.

Le succès qu'obtint Villars étendit ses plans. Il fit proposer secrètement à Charles XII, qui, après avoir fait élire Stanislas Leczinski roi de Pologne, en 1704, venait encore de forcer Auguste, par le traité d'Alt-Randstadt, à renoncer au trône, de joindre ses troupes aux siennes à Nuremberg, et de profiter de la chance heureuse qui s'offrait à lui de s'agrandir solidement. Mais déjà Marlborough avait pris les devants auprès de ce prince, pour

l'engager à tourner ses armes contre les Russes, et Charles, pour son malheur, s'était fixé à ce parti. D'autres incidents arrêtaient alors les progrès du général français. D'une part, c'était la privation de divers détachements qu'on lui enlevait pour les porter dans la Provence, envahie en ce moment, et par le duc de Savoie, à qui, l'année précédente, il ne restait qu'une place, et par le prince Eugène, qui ne faisait que trop souvenir les Français qu'il avait été élevé à la cour de Louis XIV, et qu'il avait été méconnu. C'était, d'une autre part, l'accroissement de l'armée des Cercles par les contingents de la Saxe et les Hanovriens, et surtout l'activité de son nouveau chef, l'électeur de Hanovre, Georges-Louis, qui fut depuis roi d'Angleterre. La rapidité avec laquelle il se porta sur Philisbourg força Villars à rétrograder, pour prévenir le danger d'être coupé. Par ce mouvement le théâtre de la guerre se rétablit sur la droite du Rhin, et le reste de la campagne se passa à peu près dans un pur état d'observation. Mais Villars, qui se faisait un point d'ambition de prendre ses quartiers au delà du fleuve, se vit contraint, par l'infériorité où l'on continua de le laisser, à les aller chercher en Alsace.

L'invasion en Provence ne répondit pas aux mesures de prudence avec lesquelles elle avait été concertée. Une flotte anglaise secondait l'armée de terre, et s'était chargée du transport de la grosse artillerie qu'il eût été difficile d'opérer par la voie des montagnes. L'ennemi, qui ne pouvait être arrêté par des places fortes, pénétra sans obstacle au cœur de la Provence, et s'approcha de Toulon vers la fin de juillet. Trois mille hommes heureusement purent s'y jeter en ce moment même, et commencer à réparer des fortifications que l'imprévoyance d'une attaque avait trop fait négliger. L'espérance de défendre efficacement ce poste important s'accrut par l'arrivée du maréchal de Tessé, qui, avec quelques divisions que la lenteur des alliés lui avait permis de rassembler, prit poste près de la ville, dans une forte position qui tenait l'ennemi en échec. Cette lenteur des alliés provenait de divers mécontentements donnés au duc de Savoie par les Anglais, qui n'avaient pas été fidèles à fournir les subsides qu'ils lui avaient promis pour cette expédition. Le défaut de concert qui en résulta, les renforts qui arrivèrent au maréchal, un léger succès qu'il remporta dans l'attaque d'un

poste, la résistance des assiégés et les maladies enfin qui se mirent dans l'armée combinée, lui firent prendre de bonne heure le parti de la retraite. Vers la fin du mois d'août, et après six semaines seulement de séjour en France, elle l'exécuta avec une telle vitesse qu'elle ne put être atteinte, et le stérile avantage d'avoir brûlé quelles maisons et deux vaisseaux de guerre avec les bombes des Anglais fut payé par une perte de quatorze mille hommes que lui coûta cette infructueuse tentative. Les alliés furent plus heureux à Naples, qu'ils enlevèrent à Philippe. Cette dernière expédition fut le salut de la Provence, qui peut-être eût succombé à la réunion des forces qui furent employées séparément.

La perte de Naples fut compensée en Espagne par les succès importants du duc de Berwick. Accouru dès le commencement de la campagne, pour secourir Villena, sur la frontière de la Castille et du royaume de Valence, il battit Galloway à Almanza, et réduisit à moitié l'armée anglo-portugaise, dont les débris gagnèrent la Catalogne et l'Aragon. Dans le cours de l'année, le royaume de Valence et d'autres parties de l'Espagne repassèrent sous la domination de Philippe ; et sur la fin le duc d'Orléans s'empara de Lerida, et s'acquit par cette prise une gloire qui avait manqué au grand Condé. Cette ville, réputée imprenable, était devenue un dépôt de richesses immenses, dont les vainqueurs firent leur proie.

« Vendôme, qui avait été choisi pour rendre à l'armée de Flandre l'esprit de force et d'audace si naturel à la nation française, » ne trompa point l'espoir qu'on avait fondé sur lui. Aidé par la diversion de Villars en Allemagne, diversion qui affaiblit les alliés par les secours qu'ils y envoyèrent, il tarda peu à se reporter en avant, et, sans compromettre le salut de l'armée par des actions hasardeuses, il eut le bonheur de faire reculer Marlborough. Ce général, à qui ses victoires avaient inspiré une audace qui allait jusqu'au mépris pour les Français, ne crut pas pouvoir se commettre encore avec Vendôme ; et, si celui-ci ne put reporter les désastres de la guerre au delà des possessions espagnoles, il obtint au moins l'avantage de les éloigner du territoire de la France.

Cette année est remarquable par l'introduction du *papier-monnaie* en France, remède destiné à guérir une plaie qu'il devait rendre plus profonde.

Ce fut en effet l'époque de l'émission des *billets* dits *de monnaie*, en quantité suffisante du moins pour faire quelque effet dans la circulation, car ils étaient connus dès 1701. Ils durent la naissance à la refonte des monnaies. Dans l'impossibilité d'acquitter sur-le-champ le prix des matières apportées aux hôtels, on délivrait aux particuliers ces sortes de billets à termes, qui furent scrupuleusement acquittés pendant les premières années, et que l'on négociait comme des lettres de change. En 1704, à l'occasion d'une nouvelle refonte, on en émit de nouveaux auxquels on attribua un intérêt de 7 et demi pour cent ; et à la fin, comme on en fit ressource, ils abondèrent en telle quantité, qu'ils perdirent jusqu'à 75 pour cent, quoiqu'on pût les convertir, soit en rentes au denier 18, soit en billets des fermiers et receveurs généraux, payables dans cinq ans. Ils disparurent en partie en 1709 et en 1712, par l'échange qui en fut fait contre un nouveau papier destiné aux mêmes usages.

Au milieu de cette pénurie de moyens, et malgré le délabrement de la marine et les efforts que Louis XIV était obligé de faire sur tant de points, il rassemblait encore à Dunkerque des vaisseaux de transport pour une armée de sept mille hommes, et une flotte de huit vaisseaux de guerre et de vingt-quatre frégates, destinés à transporter en Écosse Jacques III, connu sous le nom du chevalier de Saint-George, L'Écosse, récemment incorporée à l'Angleterre, se voyait avec peine assimilée à une simple province, et regrettait sa dignité, son titre, son parlement, son indépendance. Elle était alors dénuée de troupes, et des intelligences y avaient été ménagées. La flotte était commandée par l'un des plus intrépides marins de cette époque, le comte de Forbin, qui, de concert avec Duguay-Trouin, avait, à la fin de l'année précédente, battu l'escorte d'un convoi considérable destiné à réparer l'échec d'Almanza, et dispersé le convoi lui-même. Le vent favorisa la flotte française, en rejetant sur leurs côtes les vaisseaux anglais qui l'épiaient. Le secret de l'expédition avait en effet transpiré, et lorsqu'à la fin de mars les Français jetèrent l'ancre devant Édimbourg, une forte garnison pouvait la défendre. Forbin, qui répondait du prince, voyant que ses signaux restaient sans réponse, ordonna aussitôt de forcer de voiles pour le retour. Cette prompte détermination sauva la flotte, qui fut poursuivie de pres par

quarante vaisseaux anglais, aux ordres de l'amiral Byng ; mais tous les frais de l'armement furent d'ailleurs perdus, et le prétendant alla finir la campagne en Flandre.

Les intelligences que l'on y avait promettaient cette année des progrès dont le roi voulut faire honneur au duc de Bourgogne, son petit-fils. Cette espèce de fantaisie causa dans tous les commandements une mutation qui nuisit partout au succès des opérations. Le duc de Vendôme, l'un des tenants d'une cabale opposée au jeune prince, et les conseils de celui-ci, qui ne commandaient qu'à condition d'obéir, furent constamment d'avis contraire, ce qui produisit une inaction presque complète. L'électeur de Bavière, qui ne pouvait agir en second sous le prince son neveu, fut envoyé sur le Rhin contre le prince Eugène, auquel ce n'était pas trop d'opposer Villars ; et celui-ci fut destiné pour le Dauphiné et la Provence, que menaçait encore le duc de Savoie. L'armée de Villars était si faible, et la ligne qu'il avait à défendre si étendue, qu'il lui était impossible de se livrer à son caractère entreprenant. Cependant les mouvements plus prononcés du duc de Savoie vers le mont Cénis lui firent enfin concentrer vers ce point les forces qu'il avait été obligé de disséminer jusqu'au moment où il pourrait juger des projets de l'ennemi. Déjà le duc n'était plus qu'à une demi-lieue de Briançon, lorsque Villars emporta sous ses yeux les deux petites villes de Cezannes, et, par suite de cet avantage, le contraignit à faire retraite sur Exiles. Villars comptait le cerner vers ce point, lorsque la lâcheté du gouverneur de ce roc, qui jugea mal de la cause du mouvement des Piémontais vers lui et vers Suze, livra le passage et le fort même qu'il avait un ordre spécial de défendre jusqu'à la dernière extrémité. Villars, dans le même temps, eut la douleur de voir une faiblesse presque aussi condamnable céder pareillement à l'ennemi les forts de la Pérouze et de Fenestrelles, et contrarier de nouveau ses plans. Enfin la chute des neiges, en rendant toutes opérations ultérieures impossibles dans les montagnes, vint terminer une campagne où l'amour-propre exalté du général français fut souvent humilié, mais dans laquelle néanmoins il atteignit le but pour lequel il avait été envoyé.

Sur le Rhin, le prince Eugène avait évité la rencontre de l'électeur, à qui l'on avait donné le maréchal de Berwick pour second ; et du confluent du Rhin et de la Moselle, où il avait rassemblé son armée, et d'où il devait remonter vers Trèves et pénétrer en Lorraine, selon ce qu'il publiait, il avait

marché rapidement vers la Flandre, où Marlborough, inférieur au duc de Bourgogne, n'avait pu prévenir la chute de Gand, livrée d'ailleurs d'avance par les intelligences que les Français y entretenaient. Cependant la division qui était dans le conseil de ceux-ci, et les incertitudes qui en résultaient dans les mouvements de l'armée, proménée inutilement sur la Dendre, et reportée ensuite à l'Escaut pour faire le siège d'Oudenarde, permirent à Eugène d'effectuer sa jonction avec Marlborough, et d'attaquer aussitôt les Français. Cette action, qui eut lieu le 11 juillet, ne fut point une bataille rangée, mais une multitude de combats et d'affaires de postes qui n'eurent rien de décisif. Vendôme à qui le duc de Bourgogne se crut fondé à reprocher d'avoir engagé l'armée dans une situation où il était impossible de vaincre, voulait coucher sur le champ de bataille pour recommencer le combat le lendemain, et imposa même assez durement silence au prince qui s'y opposait. Sur l'avis de la plupart des officiers généraux, qui se rangèrent à l'opinion très-bien motivée du duc de Bourgogne, la retraite fut pourtant ordonnée ; mais exécutée dans l'obscurité, elle devint aussi funeste aux Français qu'elle fut avantageuse pour les alliés, auxquels elle procura dans l'opinion l'honneur de la victoire. Cette espèce de fuite fut dirigée sur Gand, et elle était achevée quand le duc de Berwick parut avec une partie de l'armée du Rhin.

La mésintelligence s'accrut à tel point entre les chefs de l'armée française, que les généraux ennemis purent tout oser et cependant réussir. Ce fut ainsi qu'ils se permirent d'entreprendre le siège de Lille, contre toutes les règles de la guerre : ils avaient en effet des villes fortes derrière eux, et ils ne tiraient leurs vivres que d'Ostende, au risque perpétuel de se voir enlever leurs convois. Mais ceux-ci ne furent point attaqués, ou le furent malheureusement : on laissa l'armée qui couvrait le siège se retrancher paisiblement sans l'inquiéter ; et tandis que, suivant la maxime de Turenne, pour sauver les places de première force, il eût fallu attaquer l'ennemi, tout retranché qu'il était, sous peine d'avoir à livrer des batailles dans la suite, pour des places de second rang, on respecta, pour ainsi dire, les lignes des alliés, et ce fut même l'avis formel du ministre de la guerre, qui vint plusieurs fois au camp pour essayer de concilier les esprits. Le

maréchal de Boufflers, qui s'était jeté dans la place, et qui s'attendait chaque jour à voir forcer les retranchements, tint vainement quatre mois, en attendant quelques secours. Sa longue résistance et le brillant exemple qu'il donnait ne purent inspirer un généreux effort ; et il fut réduit à capituler quand il n'eut plus dans la citadelle, pour subsister, qu'un quartier de cheval, qu'il invita le prince Eugène à partager avec lui.

Quand la ville fut prise, les Français s'emparèrent de quelques postes intermédiaires entre Lille et Ostende, et l'électeur tenta sur Bruxelles une diversion qui eût sauvé Lille si elle eût été fuite plus tôt. Mais la mauvaise fortune devait continuer d'affliger la vieillesse de Louis : il suffit à Eugène de paraître pour faire lever le siège ; et peu après, Gand, Bruges et plusieurs autres villes qu'on avait enlevées aux alliés, retombèrent en leur pouvoir. Vendôme, outré de la conduite que la timidité des conseils lui avait fait tenir, et plus encore, peut-être, des contrariétés qu'il avait éprouvées, quitta l'armée à la fin de la campagne, et alla se confiner à Anet, où il resta près de deux ans inactif.

Les chances de la guerre étaient moins heureuses pour les alliés en Espagne. Le duc d'Orléans joignait Tortose à ses premières conquêtes, et le comte de Mahoni, qui commandait cette année les troupes des deux couronnes, poursuivait dans le royaume de Valence les premiers succès qu'on y avait eus. Mais les Anglais, à qui leur marine toujours croissante permettait un libre accès sur toutes les côtes et dans toutes les îles, se dédommagèrent des pertes qu'ils faisaient sur le continent par la conquête de l'île de Sardaigne et de celle de Minorque.

La guerre commençait à peser à presque toutes les puissances belligérantes. Les princes d'Allemagne, qui avaient embrassé la cause du chef de l'Empire avec tant d'ardeur, fatigués de la longueur des hostilités, reprenaient leurs anciennes préventions contre la maison d'Autriche, pour laquelle ils épuisaient leurs principales ressources. L'Angleterre, qui contribuait aux subsides que leur payait la Hollande, et qui avait encore avec la Savoie et le Portugal d'autres engagements indépendants de ses énormes dépenses pour la Péninsule, s'apercevait également que ses profusions avaient un but tout à fait étranger à sa prospérité particulière.

Pour la France, l'accumulation des revers qu'elle éprouvait et l'embarras de ses finances l'avaient disposée de longue main à tous les sacrifices qui pourraient lui obtenir une paix tolérable. Un hiver désastreux, qui commença le 5 janvier 1709 à faire sentir sa rigueur, et qui, détruisant dans les semences confiées à la terre les espérances de la récolte prochaine, fit naître d'avance, par la terreur de la famine, une disette dont le fléau n'eût dû menacer que l'année suivante, se joignit à ces premières causes de détresse pour faire désirer la paix. A cette fin, et pour essayer d'en poser les bases, Louis XIV fit passer successivement en Hollande le président Rouillé et même le marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères. C'était en effet en Hollande que l'on croyait à tort devoir la solliciter. L'éloignement où se trouvaient ses frontières du théâtre des hostilités permettait à ses heureux négociants un commerce immensément lucratif, qui fournissait presque seul aux dépenses de la guerre, et procurait aux Hollandais une considération prodigieuse, qui les faisait estimer les arbitres de l'Europe. Comme ils ne souffraient point, ils prenaient peu de part aux souffrances du continent, et leur orgueil ne trouvait pas la France assez humiliée pour lui accorder le repos. De plus, leur grand pensionnaire Heinsius, encore ulcéré d'un ancien mépris du ministère français, au temps de Louvois, Eugène, le général et l'agent de l'ambitieux Joseph, et surtout Marlborough, qui gouvernait encore l'Angleterre, mais dont le crédit s'usait, et qui, pour se soutenir, avait besoin de l'éclat de la victoire, formaient une espèce de triumvirat qui conspirait à perpétuer la guerre, et dont la malveillance, alimentée par l'ambition, par la haine et par la vanité, ne put être vaincue, ni par les soumissions les plus humiliantes, ni par les concessions les plus coûteuses.

Déjà Louis XIV, après les déroutes d'Hochstædt, de Ramillies et de Turin, avait offert d'abandonner à l'archiduc la couronne d'Espagne et ses états dans le Nouveau-Monde, à condition que le royaume de Naples et de Sicile, et les possessions des Espagnols en Italie, ainsi que la Sardaigne, resteraient à son petit-fils. Les malheurs de 1707 et 1708 firent offrir de plus Milan et les ports de Toscane, retenus dans les premières propositions. Enfin, au commencement de cette année 1709, dont les premiers mois

faisaient prévoir les affreuses suites, Louis XIV, abandonnant toute la monarchie d'Espagne, le Milanais, les ports de Toscane, les Pays-Bas, l'Amérique, îles et continent, ne retenait que Naples, la Sicile et la Sardaigne ; encore ne se montrait-il pas fort attaché à cette dernière possession. Aux Hollandais il offrait une barrière qui les séparerait de la France ; il leur remettait en dépôt jusqu'à un arrangement définitif, et comme un gage assuré de l'intention sincère qu'il avait, de remplir ses engagements, telles places des frontières qui leur conviendraient. et enfin il consentait à tel traité de commerce qu'ils voudraient faire.

Les conférences où ces propositions étaient discutées se tenaient assez secrètement à La Haye. Le roi de France avait eu assez de peine à y faire recevoir ses négociateurs. Le prince Eugène et le duc de Marlborough trouvèrent moyen de s'y introduire. Des généraux, avides de gloire et d'argent, V et que la paix va rendre inutiles, sont rarement tentés d'y concourir. En effet, ils obtinrent qu'on accorderait à la France, non pas la paix, mais une simple suspension d'armes, et encore sous la condition de préliminaires repoussants, qui devaient être acceptés dans un court délai, et qui furent signifiés impérieusement et avec l'insolence du dédain, le 28 mai 1709. Ils comprenaient quarante articles. Le trente-huitième est ainsi conçu : « L'archiduc sera reconnu roi de la monarchie d'Espagne, sans en rien distraire, telle que la possédait le roi Charles IV. Tout ce qu'en retient actuellement le duc d'Anjou sera remis sous deux mois au roi catholique ; et si le duc d'Anjou ne consent pas à l'exécution de la présente convention, le roi très-chrétien et les princes et états stipulants prendront de concert les mesures convenables pour en assurer l'entier effet. » Les autres articles regardent les intéressés dans cette guerre, et sont tous à l'avantage de ceux qui ont tenu le parti des alliés. L'empereur et l'Empire obtiendront, en Alsace le long du Rhin, les cessions qu'ils réclament contre la France ; savoir : Strasbourg, Brisach, Landau, les forteresses sur le Rhin, depuis Brisach jusqu'à Philisbourg, et même la Franche-Comté, la Lorraine et les Trois-Évêchés. Le Portugal, en rentrant dans les villes qu'il a perdues, conservera la navigation de l'Amazone et les forts qui bordent ce fleuve, toutes choses que les alliés lui avaient garanties pour l'attirer à eux. On

rendra au duc de Savoie le duché et le comté de Nice, et les villes et vallées qu'il n'avait pas. L'électeur de Brandebourg sera reconnu roi de Prusse, le duc d'Hanovre électeur. Les alliés ne rendront rien actuellement aux électeurs de Bavière et de Cologne qui ont perdu leurs états, ils sont renvoyés à la paix générale ; mais l'électeur palatin, partisan de l'empereur, jouira dès à présent des terres, rangs et dignités dont il a été gratifié pendant la guerre. Quant aux prétentions de la Hollande et de l'Angleterre, elles sont renfermées dans une condition qui leur était commune ; savoir, que la France consentira à un traité de commerce avec chacune de ces puissances. L'Angleterre savait déjà, et a encore éprouvé depuis, l'avantage qu'elle sait tirer de son habileté mercantile ; elle ajouta cependant que la France lui céderait l'île de Terre-Neuve, nouveau point d'appui conquis pour l'utilité de sa pêche ; que la succession à la couronne d'Angleterre serait garantie dans la ligne protestante, et que les fortifications de Dunkerque seraient rasées et son port comblé. Toutes ces concessions étaient indépendantes de l'abandon immédiat des places frontières qui couvraient la Picardie, lesquelles devaient rester au pouvoir des alliés, si dans deux mois on n'était pas généralement d'accord.

Louis XIV, malgré sa détresse, refusa ces durs préliminaires. « Puisqu'il faut faire la guerre, dit-il dans le conseil, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants. » Il rendit publiques les propositions qu'il avait faites, et les demandes des ennemis. Cette communication produisit un grand effet. « On se récria, dit un historien, sur l'injustice et sur l'arrogance des alliés, et on résolut de se sacrifier pour la gloire du roi. La famine qui désolait le royaume fut une ressource pour la guerre. Ceux qui étaient peu sensibles à l'honneur de leur souverain se tirent soldats pour avoir du pain ; d'autres, animés par de plus nobles motifs, réduits à la misère et à moitié morts de faim, résolurent de verser la dernière goutte de leur sang pour soutenir leur roi. De pareils sentiments mirent la France en état de faire des efforts qui étonnèrent ceux qui la croyaient expirante. »

Villars, qui, plus qu'un autre, ressentait cette généreuse indignation, alla commander en Flandre une armée moins forte de quarante bataillons que celle d'Eugène et de Marlborough, qui montait à près de cent mille

hommes ; mais l'armée de Villars était pénétrée des mêmes sentiments que son chef. La disette avait recruté cette armée, où l'on espérait trouver plus de ressources en aliments que dans les campagnes désolées de l'intérieur ; cependant les vivres n'y étaient guère plus assurés : d'ordinaire les approvisionnements n'étaient faits que pour un jour, et souvent que pour une demi-journée. Les troupes envoyées en détachements n'avaient de subsistance certaine qu'aux dépens de celles qui restaient au camp et qui y jeûnaient, et le général était contraint de s'occuper davantage de la subsistance de ses troupes que des mouvements de l'ennemi. On ne pouvait essayer de joindre celui-ci, dans l'impossibilité de s'éloigner des magasins en petit nombre que l'activité et les réquisitions des intendants voisins pourvoyaient à grand'peine et non sans faire beaucoup de mécontents. La supériorité des alliés était encore une autre cause de circonspection ; et quoique, dans l'opinion de Villars, une bataille pût seule changer la situation des choses, l'inquiétude de la cour et la sienne propre l'éloignaient de la rechercher, et lui faisaient restreindre ses désirs à la recevoir.

par ces motifs, Villars, dont le principal corps d'armée était rassemblé entre Douai et Denain, traçait dans la plaine de Lens, et en face des ennemis réunis sous Lille, des lignes qui s'étendaient de Saint-Venant à Douai, et qui se liaient à d'autres lignes conduites de Condé à la Sambre. De celle manière il couvrait la frontière française, en abandonnant à leurs propres forces les places des Pays-Bas espagnols. Ainsi le voulait la dureté des circonstances, et il ne put que bien munir les villes qui paraissaient menacées. Tournay était de ce nombre, et il espérait que ses défenses pourraient occuper les alliés Pendant toute la campagne. Mais ses calculs furent trompés. Cette place, qui fut bien défendue, mais non pas autant qu'elle aurait pu l'être, suivant le maréchal, se rendit le 5 septembre, et l'ennemi se dirigea sur Mons, qui n'était pas à beaucoup près aussi bien approvisionnée. Villars quitta ses lignes pour courir au secours, et marchant aussi vite que l'approche de ses vivres le lui put permettre, il se posta à la vue des ennemis au delà du village de Malplaquet, et dans l'intervalle étroit qui se trouvait entre deux petits bois, qui appuyèrent ses flancs. Il fut trois jours dans cette position, et, pendant les deux premiers, il aurait pu, en se

portant en avant, prendre l'offensive avec d'autant plus d'avantage, que les alliés avaient laissé des forces nombreuses dans Tournay. Mais Villars, malgré sa propre conviction, hésita à adopter Une mesure dont l'influence pouvait être décisive sur les destinées de la France. Il laissa passer le moment favorable pour attaquer, et, le troisième jour, 11 juillet, il fut attaqué lui-même par les alliés, qui avaient réuni toutes leurs forces. L'irrésolution du général français, entre le parti de se porter en avant pour livrer bataille, et celui de reculer pour la recevoir avec avantage, à cause du front étroit par lequel les assaillants auraient été contraints de l'aborder, le retint dans la position resserrée où il eût dû placer l'ennemi, et où il ne put que se fortifier par des abatis et de doubles retranchements. Sa gauche d'ailleurs n'était pas si fortement appuyée au petit bois de Blangy, qui la couvrait, qu'on ne pût la prendre en flanc, en pénétrant par le bois même, et c'est ce qui arriva. Marlborough, ayant donné de ce côté avec cinq lignes d'infanterie, fit reculer la gauche que commandait Villars lui-même, et pénétra dans la plaine. Villars, à la faveur d'un corps d'infanterie qu'il tira de son centre, et qui recueillit en bon ordre les bataillons déplacés, s'étant reformé à cinquante pas du bois, se reporta bientôt en avant. Sa charge vigoureuse, l'une des plus sanglantes qui aient été faites, rétablit le combat, repoussa l'ennemi dans le bois, et finit par l'en chasser : mais, dans l'action même, il reçut une balle qui lui fracassa le genou. Il commanda néanmoins encore quelque temps assis sur une chaise ; mais bientôt une défaillance le mit hors d'état d'agir, et força de le transporter au Quesnoy, sans connaissance.

Pendant ce temps, la droite avait non-seulement résisté avec avantage aux vives attaques des Hollandais, mais elle les avait encore poursuivis sur leur propre terrain avec un grand carnage, malgré la valeureuse résistance du jeune prince d'Orange, Jean-Guillaume de Nassau-Diest-Frison, qu'on vit porter lui-même ses drapeaux sur les retranchements français, pour y ramener son infanterie, et que l'on suppose avoir cherché, par quelque action d'éclat, à faire revivre la dignité de stathouder, que la défiance républicaine avait supprimée après la mort de Guillaume III, son grand-oncle. Il s'était trouvé en tête le maréchal de Boufflers, véritable citoyen,

qui, plus âgé que Villars, n'en avait pas moins postulé de servir sous lui en qualité de volontaire. Par une vue, pour ainsi dire, prophétique, le ministère, faisant part de cette détermination au général français, qu'il craignait de choquer, la lui présenta comme un moyen de ressource, pour le cas possible où une blessure le mettrait hors d'état de commander ; mais la noble fermeté de Boufflers à refuser à Villars même d'entrer avec lui dans le moindre partage d'autorité fut un moyen encore plus sûr pour tenir fermement unis ces deux hommes généreux.

La retraite forcée de Villars fit retomber sur Boufflers le poids du commandement dans un moment bien critique. Le prince Eugène, qui s'était aperçu que le centre avait été dégarni, l'attaqua avec une infanterie supérieure, emporta les retranchements, et s'y établit avec du canon. Boufflers y était accouru, et si dans ce moment la droite, victorieuse, sortant de ses lignes, fût tombée sur le centre de l'ennemi, la victoire était aux Français. Son inaction la leur enleva, et le défaut de communication entre les deux ailes leur fit prendre séparément le parti de la retraite : la gauche sur Valenciennes, la droite sur le Quesnoy. Elle se fit d'ailleurs avec un tel ordre, que ni un seul prisonnier, ni une seule pièce de canon montée, ne tombèrent au pouvoir de l'ennemi, et que les vaincus mêmes purent faire trophée d'une trentaine de drapeaux qu'ils enlevèrent aux vainqueurs.

Aucune action depuis le commencement de la guerre n'avait été ni si disputée, ni si meurtrière. L'ardeur des Français y fut telle qu'on en vit qui n'avaient pas mangé de la journée jeter le pain qui leur arrivait, pour courir plus librement à l'ennemi. Ils perdirent huit mille hommes, mais les alliés, de leur propre aveu en laissèrent vingt mille sur la place. « Si Dieu nous fait la grâce de perdre encore une pareille bataille, écrivait Villars au roi, Votre « Majesté peut compter que ses ennemis sont détruits. » Ils ne surent même qu'ils l'avaient gagnée que le lendemain, par l'évacuation d'un terrain qu'ils croyaient au pouvoir des Français, et où effectivement ils auraient dû être encore. Aussi Villars voulait-il que l'armée se reportât en avant ; mais, livré à la douleur de son mal et à celle des opérations qui en furent la suite, il ne pût vouloir efficacement. On demeura, et les conseils timides prévalurent : on se retrancha dans le jour même, derrière des lignes, et

l'ennemi put se présenter sans obstacle devant Mons, qui ne tint qu'un mois. Mais c'était tout l'effort dont il était encore capable pour masquer son épuisement, et il lui fallut ajourner à d'autres temps ses projets d'invasion en France.

Ils avortèrent également en Alsace, où l'électeur de Hanovre ne doutait pas de pénétrer. Il devait même, de cette province, gagner la Franche-Comté et y donner la main au duc de Savoie, qui s'y rendait par Lyon. Ces plans si bien concertés s'évanouirent par la victoire que le comte de Bourg, l'un des élèves de Villars, remporta à Rumersheim, le 26 août, sur le comte de Mercy. Ce dernier, pendant que l'électeur de Hanovre occupait le maréchal d'Harcourt devant les lignes de la Lauter, avait fait passer le Rhin à son infanterie sur un pont jeté à Neubourg, et il rejoignait tranquillement sa cavalerie, qui, sans respect pour la neutralité de Bâle, avait traversé le même fleuve sur son territoire, lorsqu'il fut rencontré et battu par le comte de Bourg, que le maréchal d'Harcourt avait détaché contre lui. Cet incident rompit les mesures du duc de Savoie, qui était déjà tout près de Briançon, et qui rebroussa chemin vers l'Italie.

L'empereur y était tout-puissant et y dominait avec hauteur. Le pape Clément XI, qui avait armé quelques milices pour assurer son indépendance, fut forcé de les congédier et de reconnaître Charles VI pour roi d'Espagne.

Les succès étaient partagés dans la Péninsule : et si le marquis du Bay battait lord Galloway à Badajoz, sur les frontières de Portugal, le maréchal de Bezons était battu en Catalogne par le comte de Stahremberg, qui s'empara de Balaguer. Cette balance au reste était plus profitable à la France que ne l'eût été un avantage décidé, par la nécessité où elle continuait à mettre les alliés de porter dans cette contrée des secours dispendieux, qui, avec moins de frais, eussent eu ailleurs une bien autre influence. Le duc d'Orléans n'y commandait plus les troupes françaises. Ce prince de même nom que le roi d'Espagne, et qui, à défaut des enfants de Louis XIV, pouvait, du chef d'Anne d'Autriche, son aïeule, femme de Louis XIII, réclamer des droits sur la succession de Charles IV, avait formé des brigues avec divers grands d'Espagne pour les faire valoir, dans le cas où la

situation désespérée des affaires de Philippe lui conseillerait d'abandonner le continent et d'aller régner en Amérique. Ce projet fut éventé. Philippe repoussa avec indignation un parent qu'il considéra comme un usurpateur, et il fut question à Versailles de lui faire son procès. Le vertueux duc de Bourgogne osa seul prendre sa défense dans le conseil, et présenter sous leur véritable point de vue des intentions qui n'étaient que conditionnelles.

Ce n'était plus Chamillard qui dirigeait la guerre : sa probité seule avait soutenu son incapacité, et la nécessité qui fit réclamer sa démission ne lui fit rien perdre de l'attachement du monarque. Il fut remplacé par M. de Voisin, qui, depuis, fut chancelier. Dès l'année précédente, Chamillard s'était déjà déchargé du contrôle des finances, et le roi l'avait confié à Nicolas Desmarests, fils d'une sœur de Colbert. Mais, dans ces temps orageux, les fautes étaient comme inévitables, et les plans de guerre, comme les plans de finances, devaient être également malheureux. Lorsque Desmarests parvint au ministère, la dette consolidée était de plus de deux milliards, et l'on avait encore à solder près de cinq cents millions de billets échus de toute nature, indépendamment de la dépense de l'année courante, qui montait à deux cents millions. Pour suffire à tant de charges, on n'avait qu'un revenu qui n'allait qu'à cent vingt millions. Cependant la famine de 1709, qui porta la dépense des vivres de l'armée à quarante-cinq millions, et la misère des peuples qui réduisit les revenus des deux tiers, accrurent les embarras du ministre, dont les talents doivent être jugés sur les obstacles qu'il eut à vaincre, et non sur les succès qu'il eut en effet, si toutefois ce n'en est pas un bien extraordinaire que d'avoir pu soutenir les finances pendant les désastreuses années de la fin du règne de Louis XIV. Des anticipations, des emprunts, des tontines, des constitutions de rentes, l'impôt du dixième, qui ne rapporta que dix millions, et des lingots pour la somme de trente millions, que des armateurs de Saint- Malo amenèrent du Pérou, en 1709, et dont le gouvernement s'empara moyennant un intérêt de dix pour cent, dans la vue d'essayer encore de la ressource d'une refonte, furent son secret. Quoiqu'il ne fût pas nouveau, il faut louer le ministre d'avoir eu le talent de le pouvoir mettre encore en usage, de ne s'être pas perdu dans le labyrinthe inextricable de ses moyens, et enfin d'avoir pu

laisser les finances, après sept ans d'une gestion toujours contrariée par la guerre, dans une situation qui n'avait pas empiré.

La mort du P. La Chaise, confesseur du roi, fut aussi une espèce de révolution dans le ministère des affaires ecclésiastiques ; et la France ne se ressentit que trop tôt, par les troubles religieux qui l'agitèrent longtemps, de l'humeur atrabilaire du P. Le Tellier, son successeur.

Malgré la perte des ennemis à Malplaquet, l'état de la France ne s'était pas amélioré, et le désir de poursuivre la paix était toujours dans le cœur du monarque français. Il essaya de renouer les négociations au commencement de cette année. Ce ne fut qu'avec un air de complaisance dédaigneuse que les Hollandais permirent qu'il envoyât chez eux des plénipotentiaires. C'étaient le maréchal d'Huxelles, homme froid et taciturne, et l'abbé de Polignac, des lèvres duquel coulait d'ordinaire la persuasion. Ils ne furent point admis à La Haye, et leur séjour leur fut assigné à Gertruydenberg, ville du Brabant hollandais, où ils furent mal logés et traités avec peu de considération.

Les propositions faites à La Haye, remises sur le tapis, n'excitèrent pas de grands débats, parce que les Français étaient décidés à tout accorder ; mais les difficultés se renouvelèrent sur l'article 38, dont il fallut enfin fixer le sens. La fin était conçue en ces termes : « En cas que le roi très-chrétien exécute tout ce qui a été dit ci-dessus, et que tout la monarchie d'Espagne soit rendue et cédée au roi Charles V, comme on en est convenu par ces articles, dans le terme stipulé, on a accordé que la cessation d'armes, entre les armées des hautes parties en guerre, continuera jusqu'à la conclusion et la ratification des traités à faire. »

« Et en quel cas le roi très-chrétien sera-t-il censé n'avoir pas exécuté ce qui a été dit ci-dessus ? » demandaient les Français. Les alliés répondaient : « C'est si la monarchie d'Espagne n'est pas rendue et cédée au roi dans le terme stipulé, qui est de deux mois. – Mais, reprenaient les Français, si Philippe ne veut pas céder ? » Les alliés répliquaient : « Alors ce sera à Louis XIV à le forcer. » Cette proposition de faire agir ses troupes contre son petit-fils révoltait le monarque. Néanmoins, contraint par sa détresse, il offrit de donner un million par mois aux alliés pour soudoyer les troupes

qu'ils emploieraient contre Philippe ; mais ils rejetèrent avec mépris cette humiliante condescendance. « Ce n'est qu'un détour, disaient-ils. Louis a bien pu d'un mot placer Philippe sur le trône, d'un mot il peut l'en faire descendre ; et si, seul, il ne se trouve pas assez fort, nous voulons bien que les troupes que nous avons en Espagne et en Portugal se joignent aux siennes, pour opérer le détronement dans le terme stipulé : « faute de quoi, la suspension d'armes entre les armées des hautes puissances en guerre sera rompue. »

Les alliés s'en tinrent opiniâtrément à cette condition. Après bien des efforts pour la faire adoucir, les plénipotentiaires français la déclarèrent « impossible dans l'exécution, » surtout à l'égard du terme de deux mois qui y était fixé. « Impossible ? répondirent les alliés d'un ton moqueur ; eh bien ! la continuation de la guerre contre la France ne l'est pas. » Telle était leur arrogance accoutumée, fondée sur l'état de détresse irrémédiable où ils croyaient le royaume. Les députés des états disaient tout haut, et s'en prévalaient, que les troupes du roi n'étaient point payées, et qu'elles manquaient de pain. « Si ce que vous dites est vrai, répondit avec indignation un officier français, témoin de ce propos, comment donc ne tremblez-vous pas de faire la guerre contre des armées qui ne s'embarrassent ni de pain ni de solde ? » Après de semblables discours, il était clair qu'ils ne voulaient pas la paix, mais ne voulaient pas non plus avoir encore l'odieux de la rupture. Les plénipotentiaires français s'en donnèrent enfin l'honneur. Dans leur lettre d'adieu on lit ces paroles remarquables, applicables à plus d'une circonstance ce : « Dieu sait humilier, quand il lui plaît, ceux qu'une prospérité inespérée élève, et qui, ne comptant pour rien les malheurs publics et l'effusion du sang chrétien, continuent les guerres qu'ils pourraient terminer. »

Louis XIV s'était bien trouvé l'année précédente d'avoir fait connaître, par des proclamations publiques, la grandeur des sacrifices qu'il faisait, et la morgue insultante des alliés, qui les rejetaient. Cette espèce d'appel à la nation réussit encore en cette circonstance. La connaissance des nouvelles propositions, répandue dans le peuple, redoubla son énergie. Il reprit courage. Le traitement hautain et méprisant fait aux plénipotentiaires

pendant les conférences piqua aussi, l'honneur national : les armées se recrutèrent avec diligence, et les alliés ne tardèrent pas à se repentir d'avoir laissé échapper l'occasion de faire une paix qui était tout à leur avantage.

Villars, malgré sa blessure, qui lui rendait l'exercice du cheval extrêmement douloureux, fut destiné à commander encore l'armée de Flandre. Il avait dressé le plan de la campagne de concert avec le ministre, dans le palais même de Versailles, où le roi lui avait fait préparer un appartement aussitôt qu'il fut transportable, et où il lui rendit, à son arrivée, une longue et flatteuse visite. Villars insistait toujours pour une bataille, comme le seul remède à la situation fâcheuse des affaires. Il pensait que l'armée ayant ses flancs bien appuyés, la victoire ne dépendait plus que de la valeur, et que par suite elle resterait aux Français, en dépit des talents d'Eugène et de Marlborough ; mais, quelque confiance que lui témoignât le roi, ce prince ne put se résoudre à lui laisser à cet égard toute la latitude qu'il eût désirée, et il n'eut permission d'affronter l'ennemi qu'avec égalité de forces. Peut-être Villars outrepassa-t-il ses instructions au siège de Douai, pendant lequel, tant pour essayer de sauver la place que dans l'espoir de relever un peu le courage des plénipotentiaires de Gertruydenberg, il s'approcha tellement du camp fortifié des alliés, qu'une bataille eût été inévitable si les Hollandais ne s'y fussent refusés. Extrêmement maltraités l'année précédente, ils étaient devenus aussi circonspects que Louis XIV, et témoignaient un éloignement égal pour une action décisive. Leur influence l'emporta sur l'inclination de Marlborough et d'Eugène, et ils firent réduire les opérations de la campagne à de simples sièges, dont la grande supériorité de leur armée d'observation, toujours retranchée avec un luxe de précaution qui la rendait inattaquable, assurait la réussite. Ce système d'immobilité leur livra, dans le cours de cette année, Douai, Béthune, Saint-Venant et Aire, sans que l'impatient Villars y pût mettre obstacle. Ses manœuvres, ses campements, ses lignes, n'eurent d'autres résultats que de faire la part de l'ennemi plus petite ; et l'on regarda comme un succès qu'il eût pu couvrir encore l'Artois et la Picardie. Dans l'état de souffrance où il était, il fallut toute son activité pour suffire au travail que lui occasionna cette campagne ; il ne put même la terminer,

l'état de son genou ayant empiré au point de l'obliger à demander un successeur, et à se rendre aux eaux de Bourbonne.

Les hostilités sur le Rhin furent absolument nulles ; les contingents de l'empire y étaient si faibles, que l'électeur de Hanovre dédaigna de les commander, et de part et d'autre on ne fit que s'observer. Une grande partie des troupes allemandes avait été embarquée pour l'Espagne, où se porta tout l'intérêt de la guerre. Des levées de milices nationales y remplaçaient les troupes aguerries, que la France avait été forcée de rappeler pour sa propre défense. Malheureusement l'instruction leur manquait, et leur zèle pour Philippe, qui les commandait lui-même, ne pouvait y suppléer, d'autant qu'elles avaient à lutter contre de vieilles bandes allemandes conduites par le comte de Stahremberg, dont la réputation militaire ne le cédait qu'à celle du prince Eugène. L'avantage du nombre, cependant, leur procura d'abord quelques succès ; mais des renforts que les Anglais débarquèrent à Tarragone, et une diversion sur le port de Cette, en Languedoc, qui obligea le nouveau duc de Noailles à quitter le Lampourdan pour y courir, donnèrent une supériorité décidée au parti de l'archiduc.

A la fin de juillet, la cavalerie du prince Charles battit celle de Philippe à Almenara, sur la frontière de l'Aragon, et le 20 août un engagement plus général eut lieu à Saragosse, où Philippe avait pris position pour fermer le passage de la Castille. Le marquis du Bay, récemment arrivé des frontières du Portugal, commandait son armée. La nécessité de laisser des garnisons dans les diverses places fortes, l'avait réduite à dix-sept mille hommes, tandis que celle des alliés montait à trente mille, par la réunion du comte de Stahremberg et de lord Stanhope. Cependant la victoire fut quelque temps douteuse ; mais le nombre ayant permis de déborder une des ailes de l'armée espagnole, elle fut complètement battue. Philippe se vit contraint de quitter sa capitale, où entrèrent peu après les alliés ; et sa ruine paraissait inévitable lorsque les vœux bien prononcés des Espagnols en sa faveur et l'habileté du duc de Vendôme le sauvèrent. Philippe, malgré les divisions du duc avec son frère, et ses propres préventions contre un prince sans respect pour les mœurs et la religion, et un guerrier à qui l'on pouvait reprocher des négligences impardonnables, mais qui savait les réparer en un

jour de combat, l'avait demandé à son aïeul, à défaut des armées qu'il ne pouvait plus en obtenir. Les espérances qu'il avait fondées sur lui ne furent point trompées.

En effet, la présence seule du prince français fut suffisante pour lui rendre une armée. Ce fut une émulation générale pour s'enrôler sous ses drapeaux et pour subvenir aux dépenses de la guerre. En peu de temps il réunit seize mille fantassins et onze mille cavaliers, avec lesquels il se mit à la recherche des ennemis. Ceux-ci avaient dépassé Madrid, et attendaient sur les bords du Tage la jonction des Portugais ; mais le marquis du Bay, avec les débris de l'armée de Saragosse, tenait les derniers en échec. L'ennui de les attendre en vain, la crainte d'être attaqués sur leurs derrières, et plus encore la disette qu'éprouvaient les alliés dans les deux Castilles, où la malveillance des habitants à leur égard allait au point de brûler leurs vivres pour n'être pas dans la nécessité de les leur livrer, les firent rétrograder vers l'Aragon. Vendôme rétablit dès lors Philippe dans Madrid, aux vives et sincères acclamations de ses habitants. Mais c'était peu de ce premier succès, il fallait le rendre durable. Munis de provisions, Philippe et Vendôme suivent les traces de l'ennemi, qui ne leur soupçonnait pas tant d'audace, et, traversant l'Hénarès, ils attaquent son arrière-garde à Bribuega, ville fermée, où le général anglais Stanhope avait cru pouvoir s'arrêter sans danger. Vendôme l'y fait assaillir sans délai ; il le presse si vigoureusement qu'il le force à se rendre prisonnier avec cinq mille hommes qu'il commandait ; et le lendemain, 10 décembre, Stahremberg, accouru pour le dégager, contraint lui-même de combattre à Villa viciosa, laisse trois mille hommes sur la place, deux mille prisonniers, son artillerie, ses bagages et ne doit son salut qu'à la nuit. Ce fut après cette bataille que Philippe, excédé de fatigue, témoignant le besoin de dormir, « Sire, lui dit Vendôme, je vais vous faire préparer le plus beau lit où jamais roi ait couché, » et il fit étendre à l'ombre d'un arbre les drapeaux nombreux enlevés à l'ennemi.

La victoire de Villaviciosa, aussi complète que celle de Saragosse, fut bien autrement décisive ; de trente mille combattants qui avaient conduit l'archiduc à Madrid, huit mille lui restaient à peine, et il ne put trouver dans

un peuple sans affection pour lui les ressources qui rétablirent la fortune de son concurrent. La Catalogne seule lui demeura, et elle était ouverte de toutes parts ; la couronne, au contraire, fut affermie sur la tête de Philippe. Une révolution si étonnante et si entière fut l'ouvrage de deux mois : tant est quelquefois puissante l'influence d'un seul homme !

Dans le même temps, des événements aussi inattendus vinrent au secours de la France, et la sauvèrent de l'abîme où elle s'enfonçait, et d'où toute la prudence humaine était devenue inhabile à la retirer. Il y avait deux factions en Angleterre. Les whigs, ayant beaucoup contribué à la révolution qui avait mis, en 1688, Guillaume sur le trône, jouissaient depuis ce temps de la prépondérance dans le gouvernement. Ils professaient assez ouvertement les principes républicains. Marlborough leur était intimement attaché, et sa femme était favorite déclarée de la reine Anne. On a dit que l'époux, enflé de ses victoires, et l'épouse, fière de son crédit, n'avaient pas assez ménagé l'esprit de la princesse. Les tories s'insinuèrent dans sa confiance, en lui montrant des sentiments plus favorables que ceux des whigs au maintien de la puissance souveraine. Des tracasseries domestiques se mêlèrent aux opinions politiques ; l'épouse fut disgraciée. Marlborough accourut pour fortifier du moins le crédit de sa faction, s'il ne pouvait soutenir sa femme à la cour ; mais qu'est-ce qu'un général séparé de son armée ? Il fut lui-même privé de toutes ses charges, et ne conserva que son commandement, qu'on ne jugea pas encore à propos de lui enlever, mais dont on limita beaucoup les prérogatives.

Cette disgrâce célèbre arriva presque en même temps qu'un autre événement très-avantageux à la France. L'empereur Joseph mourut à la fleur de son âge, le 17 avril, trois jours après Louis, dauphin de France, dit Monseigneur ou le Grand-Dauphin, et de la même maladie, la petite vérole. Joseph laissait à son frère Charles, décoré par les alliés du titre de roi d'Espagne, ses dignités et ses couronnes. Les raisons qu'on avait alléguées contre la maison de Bourbon pour exclure le duc d'Anjou de la monarchie espagnole devenaient concluantes contre l'archiduc, qui allait réunir en sa personne l'Empire et les vastes possessions de la maison d'Autriche. Ces considérations déterminèrent la reine Anne à écouter des propositions de

paix de la part de la France ; et, malgré les alliés, elles furent présentées et agréées à Londres le 8 octobre.

Ces préliminaires ne contiennent que sept articles, qui ne détaillent rien et paraissent tous de confiance. Il n'y est plus question de la renonciation de Philippe à la couronne d'Espagne. On statue seulement qu'elle ne sera jamais réunie à celle de France ; qu'on accordera une barrière sûre à la Hollande ; qu'il sera fait un traité de commerce avec la Grande-Bretagne ; » que la succession dans la ligne protestante sera garantie, et Dunkerque démolie. Quant à l'adoption définitive de ces articles fondamentaux, et à la manière de les exécuter, ce devait être l'objet d'un congrès général, qui fut indiqué à Utrecht pour le 12 janvier de l'année suivante, et auquel la reine fit consentir les états généraux, ainsi que le nouvel empereur. Ils n'osèrent pas désobliger une puissance qui mettait un si grand poids dans la balance des intérêts communs ; mais ils se promirent de rendre les effets du congrès aussi inutiles que l'avaient été ceux des conférences de La Haye et de Gertruydenberg.

Les hostilités ne laissaient pas de continuer pendant ces opérations pacifiques, mais d'une manière languissante. Auxiliaires très-actifs en Espagne, les Français firent rentrer sous l'obéissance de Philippe, la Catalogne et l'Aragon, qui, les premières, s'étaient données à Charles, et réduisirent ce prince ou plutôt son épouse, restée en Espagne, à la seule ville de Barcelone. Partout ailleurs la conduite de la guerre était subordonnée aux considérations politiques que faisait naître la nouvelle face des affaires. Le duc de Savoie, qui déjà n'agissait plus que pour se donner l'apparence de ne pas recevoir en vain les subsides qu'on lui accordait, mécontent d'ailleurs d'un manque de foi de l'empereur Joseph, ne se mit point à la tête de ses troupes, et il laissa au général Thaun le soin de tenter sur le Dauphiné une faible invasion contre laquelle le vigilant Berwick s'était precautionné de bonne heure. De même le prince Eugène observait l'électeur de Bavière sur le Rhin, avec moins de soin qu'il n'en mettait à couvrir Francfort et à favoriser par là l'élection de l'archiduc Charles. Enfin Villars et Marlborough, toujours opposés en Flandre, avaient chacun des instructions ministérielles uniformes, pour ne pas troubler par leurs

entreprises les négociations pacifiques qui y avaient été entamées. On prétend que Marlborough y fut peu fidèle, et que, s'il résista auprès de Cambrai à la tentation de livrer une bataille, que le rapprochement fortuit des deux armées semblait devoir rendre inévitable, et que Villars d'ailleurs, Malgré des courriers réitérés envoyés à Versailles, n'obtint pas la liberté d'accepter, il ne put résister au désir de s'emparer de Bouchain. Il l'investit par Une manœuvre habile, dont Villars ne put prévenir l'effet, et contraignit la place à se rendre, malgré les tentatives de tout genre du général français pour la sauver. Ce fut le dernier exploit de Marlborough, qui fut rappelé alors, et que l'on dépouilla d'un commandement que son opinion politique, opposée à la paix, rendait dangereux entre ses mains.

Dans le cours de cette même année, les marins français se mesurèrent avantageusement avec les Anglais ils leur prirent une grande partie d'une riche flotte venant de la Virginie, et soutinrent à la vue de Gênes un combat qui fut sans utilité, mais non pas sans gloire. Enfin les insulaires échouèrent dans une entreprise sur Québec, tandis que Duguay-Trouin causa une perte immense aux Portugais dans le Brésil, où il força l'étroite entrée du Rio-Janeiro, défendue par trois cents pièces de canon, plusieurs vaisseaux de guerre et des îles fortifiées, mit à rançon la ville de Saint-Sébastien, et enrichit les armateurs français de ses dépouilles.

Le deuil qui avait couvert la France à l'occasion de la mort du grand dauphin se renouvela au commencement de cette année, et d'une manière bien plus lugubre, par celle du duc de Bourgogne, qui avait pris le titre de dauphin, celle de l'aimable princesse de Savoie, son épouse, et enfin celle du duc de Bretagne, l'aîné des deux enfants qu'ils laissaient après eux, et qui tous trois succombèrent, en moins d'un mois, aux atteintes d'une rougeole extrêmement maligne. Une telle accumulation de pertes dans la famille royale ne fut pas crue naturelle ; et l'irréflexion publique en accusa avec indignation le duc d'Orléans, qui, malheureusement, par le mépris affecté de toutes les bienséances et l'ostentation la plus effrontée du vice, prêtait à tous les soupçons de la haine ou de la douleur.

Élève de Beauvilliers et de Fénelon, le duc de Bourgogne avait mieux profité de leurs leçons que son père n'avait fait de celles de Montausier et

de Bossuet. Une régularité qui semblait la critique des courtisans du grand dauphin, qui l'aimaient peu, et qui le livrait à leurs plaisanteries, le retint longtemps dans un état de timidité et de concentration qui voilait ses éminentes qualités. Mais, lorsque la mort du fils de Louis XIV eut tourné vers lui les empressements, et que la bienveillance de son aïeul l'eut mis plus à son aise et lui eut permis de développer son naturel aimable, on fut étonné de rencontrer en lui un tout autre homme que l'on ne s'était imaginé. Le public se reprocha son erreur, et dès lors ce fut dans toute la France un concert unanime pour lui payer, en surcroît d'amour, l'hommage tardif rendu à ses vertus. Elle attendait de lui, selon l'expression de Fénelon, un demi-siècle de bonheur, lorsqu'il fut enlevé à ses vœux ; aussi la douleur fut-elle universelle. « Jamais la France, dit d'Avrigny, de concert avec tous les auteurs contemporains ; jamais la France n'a eu de prince dont elle ait conçu de plus hautes espérances. A un esprit vif, pénétrant, élevé, il joignait une application continuelle à ses devoirs, et il regardait comme le plus essentiel de s'instruire à fond de tout ce qui pouvait contribuer à faire fleurir le royaume et à rendre ses peuples heureux. Il avait donné des preuves incontestables de sa grande équité, de sa compassion pour les pauvres, et de son éloignement pour les guerres, où l'ambition, l'avarice, la haine et la vengeance sont plus consultées que la justice. Sa religion passait de bien loin tout ce qu'on peut attendre d'une personne de sa naissance ; et pour trouver des exemples de ses pratiques de piété, il faudrait remonter jusqu'au temps de saint Louis. Jamais enfin la France n'a versé des larmes plus abondantes ni plus sincères sur le tombeau d'aucun de ses princes, et tout l'art des panégyristes ne fera passer à la postérité qu'une faible marque de ses regrets. »

Dans le même temps, à la fin de janvier, quatre-vingts *excellences*, sous les noms de plénipotentiaires, ambassadeurs, députés, agents, chargés d'affaires, et autres plus ou moins honorables, étaient rassemblées à Utrecht. Ils étaient envoyés de toutes les parties de l'Europe, fournis de prétentions et de demandes, bien munis de diplômes, d'arguments, et aiguillonnés du désir de les faire valoir. Qu'on se représente les plénipotentiaires de France, qui n'étaient qu'au nombre de trois, le

maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac, et le sieur Ménager, continuellement harcelés par ces représentants de tant de princes, et l'on aura une idée de la difficulté de leur position.

Il est vrai qu'ils trouvaient de l'aide dans la bonne volonté des plénipotentiaires anglais, l'évêque de Bristol et le comte de Strafford. Le prince Eugène, général de l'empereur, eut avec ce dernier, à l'ouverture du congrès, un démêlé assez vif au sujet des secours en vaisseaux, en hommes et en subsides que les alliés demandaient à l'Angleterre pour la continuation de la guerre. Strafford objectait qu'il y avait de l'injustice à faire peser le fardeau presque entier de la guerre d'Espagne sur l'Angleterre, pendant que les autres parties intéressées n'y contribuaient que très-peu, et l'empereur presque point. Le prince répondit : « La guerre d'Espagne est proprement la guerre d'Angleterre. C'est elle qui a excité l'empereur Léopold à s'y engager, et on doit compter pour beaucoup que l'empereur actuel Charles VI y ait exposé sa personne. » Aveux précieux, qu'on peut appliquer à d'autres guerres.

Les Anglais n'admettaient pas cette compensation des dangers affrontés en Espagne par l'archiduc en personne, pour la perte de leur argent. Ils trouvaient aussi mauvais que les Hollandais se plaignissent de ce qu'on leur avait fait fournir, en troupes, en vaisseaux et en argent, un contingent supérieur à la proportion de leurs forces avec celles d'Angleterre. Ces reproches, provenant d'un mécontentement sourd entre les trois puissances qui étaient les arcs-boutants de la ligue, mettaient les négociateurs français dans une position bien différente de celle où ils s'étaient trouvée aux conférences de Gertruydenberg. Sûrs du penchant de la reine Anne pour la paix, dont les conditions les plus essentielles étaient convenues, ils traitaient avec plus d'assurance ; et la fermeté qu'ils montrèrent leur obtint, dès les premières conférences, un point très-important.

L'article 8 du traité de la grande alliance, signé en septembre 1701, était ainsi conçu : « La guerre étant une fois commencée, aucun des alliés ne pourra traiter de paix avec l'ennemi, si ce n'est conjointement et avec la participation et le conseil des autres puissances. » Les alliés prétendaient que par le mot « conjointement » on devait entendre « traiter tous ensemble

et par un seul acte. » Les Français voulaient que « traiter conjointement, » ce fût « traiter dans le même temps, mais par des actes séparés. » Les Anglais approuvèrent leur interprétation, et ils décidèrent que chaque allié ferait ses propres demandes, « avec la liberté de s'entr'aider si l'on voulait obtenir une satisfaction juste et convenable, chacun en conformité de ses alliances. » C'était déclarer implicitement que la grande alliance se trouvait réduite à une réciprocité de bons offices sans conserver l'engagement onéreux d'une guerre nécessaire en cas de non-satisfaction juste et raisonnable. Aussi le comte de Sinzendorff, plénipotentiaire de l'empereur, au moment où cette manière de procéder fut décidée, s'écria-t-il dans l'assemblée : « Cette journée sera fatale à la grande alliance. » – « Louis XIV, en effet, observe Pfeffel, contenta ceux d'entre les alliés dont les prétentions furent les plus raisonnables. Il les détacha de la ligue, et l'Empire, qui persista seul dans les intérêts de la maison d'Autriche, sortit d'une guerre la plus heureuse qu'il eût jamais soutenue, un peu plus maltraité qu'il n'y était entré. »

Mais parce que c'est précisément au moment de la crise salubre qui doit sauver le malade que l'abattement est le plus extrême, ainsi le roi, déjà accablé par ses peines domestiques et par le poids de ses années, était livré alors aux anxiétés les plus vives sur les dangers auxquels le royaume était toujours exposé. Les intérêts de l'Europe avaient changé, il est vrai, et il était sans doute plus expédient à celle-ci que Philippe demeurât paisible possesseur de l'Espagne et de ses dépendances, que de laisser l'archiduc les réunir au domaine de la maison d'Autriche et à l'influence de la dignité impériale ; mais la prévention et la haine paraissaient l'aveugler encore sur ses propres intérêts. La paix avec l'Angleterre était plus que probable, mais elle n'était pas certaine ; et une décision définitive semblait dépendre des négociations d'Utrecht, que traversait la malveillance. La guerre enfin se faisait mollement, mais l'ennemi gagnait toujours du terrain ; il n'était plus arrêté que par des places de seconde ligne, et une journée malheureuse pouvait lui ouvrir le royaume et l'amener jusqu'à la capitale. La faiblesse ou la terreur présageaient cette possibilité, et l'on osait conseiller au roi de prendre des mesures pour sa sûreté personnelle.

Villars était prêt à partir pour l'armée, lorsque le roi l'entretint à ce sujet :
« Vous voyez mon état, monsieur le maréchal, lui dit-il ; il y a peu d'exemples de ce qui m'arrive, et que l'on perde dans la même semaine son petit-fils, sa petite-fille et leur fils, tous de grande espérance et très-tendrement aimés. Dieu me punit, je l'ai bien mérité ; j'en souffrirai moins dans l'autre monde. Mais suspendons mes douleurs sur les malheurs domestiques, et voyons ce qui se peut faire pour prévenir ceux du royaume.

« La confiance que j'ai en vous est bien marquée, puisque je vous remets les forces et le salut de l'État. Je connais votre zèle et la valeur de mes troupes ; mais enfin la fortune peut leur être contraire. S'il arrivait ce malheur à l'armée que vous commandez, quel serait votre sentiment sur le parti que j'aurais à prendre pour ma personne ? »

Villars hésitait à répondre, craignant d'affliger un vieillard par des conseils vigoureux, qui pourraient lui paraître au-dessus de son courage, lorsque le roi reprit :

« Je ne suis pas étonné que vous ne répondiez pas bien promptement à une question aussi délicate ; mais en attendant que vous me disiez votre pensée, je vais vous apprendre la mienne.

« Presque tous les courtisans veulent que je me retire à Blois, et que je n'attende pas que l'armée ennemie approche de Paris, ce qui lui serait possible si la mienne était battue. Mais je ne consentirai jamais à laisser approcher ainsi l'ennemi de ma capitale. Je sais que des armées aussi considérables ne sont jamais assez défaites pour que la plus grande partie de la mienne ne pût se retirer sur la Somme. Je connais cette rivière, elle est difficile à passer, et il s'y trouve des places qu'on peut rendre bonnes.

« En cas de malheur donc, je compte me rendre à Péronne ou à Saint-Quentin, ramasser tout ce qui me restera de troupes, faire un dernier effort avec vous, et périr ensemble ou sauver l'État. »

Telle fut la généreuse résolution du vieux monarque : heureusement il ne devint pas nécessaire de la mettre à exécution ; et l'année 1712 , si fatale à la famille royale, marqua l'époque du salut du royaume. Les Anglais avaient tiré de la guerre tous les avantages qu'ils pouvaient en désirer : ils se trouvaient, par la prise de Minorque et de Gibraltar, maîtres du

commerce du Levant, et ils possédaient encore divers beaux établissements dans les Antilles, et des forteresses et des comptoirs en grand nombre dans l'Inde. Ils songèrent qu'il était temps de s'assurer, par un traité, des dépouilles qu'ils avaient arrachées à une succession où ils n'avaient rien à prétendre, et de laquelle ils n'auraient effectivement rien séparé, s'ils n'avaient eu l'adresse de brouiller les héritiers.

A la mi-juillet, le duc d'Ormond, qui avait remplacé Marlborough, eut ordre de se séparer des alliés, et de se retirer à Dunkerque, que le roi abandonnait en dépôt aux Anglais. Mais le duc ne put obtenir des troupes étrangères qui étaient à la solde de l'Angleterre de quitter l'armée du prince Eugène ; il n'y eut que les Anglais qui obéirent. Les autres, désormais soldés par la Hollande, passèrent sous les drapeaux de l'empereur, en sorte que l'armée des confédérés, forte de cent quatre-vingts bataillons au commencement de la campagne, ne fut affaiblie que de dix-huit, et de deux mille chevaux, et qu'elle comptait encore vingt bataillons de plus que l'armée française.

Eugène, accoutumé à l'offensive, et qui s'était déjà emparé du Quesnoy, au commencement de la campagne, tourna alors ses vues sur Landrecies. Il y avait trois partis à prendre pour secourir cette ville : empêcher la circonvallation, battre l'armée qui couvrait le siège, ou enfin forcer le camp retranché de Denain sur l'Escaut, lequel servait de communication avec Marchiennes, d'où l'ennemi tirait les provisions de guerre et de bouche nécessaires à la continuation du siège. Les travaux de la circonvallation furent poussés avec tant d'activité, et l'armée d'observation était si bien couverte de toutes parts par les trois rivières de l'Escaut, de la Sambre et de la Seille, que le dernier parti, qui avait été suggéré par le maréchal de Montesquiou, était le seul praticable. Mais pour y réussir il fallait avoir l'air de penser exclusivement aux deux autres. C'est ce que fit si adroitement Villars, par les ordres qu'il donna pour préparer des ponts comme pour passer la Sambre, et des fascines pour combler la circonvallation, qu'il trompa amis et ennemis, et que ses Préparatifs lui valurent, de la part de ses officiers généraux, des remontrances sévères sur le danger de l'entreprise.

Eugène, persuadé comme eux qu'il allait être attaqué sous Landrecies, avait fait rapprocher l'armée d'observation de cette ville, lorsque le 23 juillet, au jour tombant, Villars dirigea trente bataillons vers l'Escaut, avec des pontons qu'on devait jeter en arrivant, à quelque heure que ce fût, entre Bouchain et Denain. Il fit porter en même temps ses ordres au reste de l'armée pour suivre la même route, ce qui surprit tellement les officiers supérieurs, qu'ils crurent un instant qu'il y avait méprise, et qu'ils hésitèrent à obéir. Cependant le détachement qui était parti d'abord avait été découvert à la pointe du jour. Il n'éprouva néanmoins, non plus que le reste de l'armée, aucune opposition au passage de l'Escaut. Le duc d'Albermale, général des Hollandais, fortement retranché dans ses lignes, ne crut point devoir abandonner son importante position pour l'attaquer, et se borna à en donner promptement avis au prince Eugène. Les Français continuèrent donc d'avancer, Malgré un marais profond qu'ils rencontrèrent au delà du fleuve, et où le soldat, qui avait de l'eau et de la boue jusqu'à la ceinture, ne laissa pas de suivre son chef avec son ardeur ordinaire. Enfin l'on arriva à ces fameuses lignes que les ennemis appelaient insolemment *le chemin de Paris*. C'était un double retranchement de deux lieues de longueur, qui aboutissait au camp de Denain, et au milieu duquel passaient les convois qui venaient de Marchiennes. Quoique défendu par des redoutes, il fut emporté sans peine, et l'infanterie put se mettre en bataille dans l'entre-deux des lignes, pour se disposer à l'attaque du camp de Denain.

Elle était prête à se porter en avant, lorsqu'on aperçut la tête de l'armée du prince Eugène, qui accourait en plusieurs colonnes de l'autre côté de l'Escaut. Dans ce même instant, quelqu'un propose à Villars de commander des fascines pour combler les retranchements de Denain. « Croyez-vous, répondit-il en montrant l'armée ennemie, que ces messieurs nous en donnent le temps ? Nos fascines seront les corps des premiers de nos gens qui tomberont dans le fossé ; marchons. »

En effet, il n'y avait pas un moment, pas une seule minute à perdre. L'infanterie, s'avancant sur quatre lignes, fut saluée, à cinquante pas des retranchements, par un feu énorme qui ne causa pas le moindre désordre. Il redoubla à vingt pas, et deux bataillons seulement firent le coude. Le reste

continua de marcher avec le même ordre, descendit dans le fossé et emporta le retranchement avec une valeur remarquable. D'Albermale est fait prisonnier sous les pieds mêmes du cheval de Villars, qui, à peine entré dans Denain, ordonne au comte de Broglie de courir à Marchiennes, tandis qu'il poursuit de son côté l'ennemi fuyant sur l'Escaut. Malheureusement pour celui-ci, les ponts se rompirent sous la multitude des chariots et des fuyards, en sorte que les vingt- quatre bataillons qui défendaient les lignes et les retranchements furent entièrement pris ou tués, sans qu'il en eût coûté aux Français plus de cinq cents hommes. La tête de l'armée d'Eugène touchait en ce moment à l'Escaut ; mais la rupture des ponts et la quantité des troupes qui bordaient le fleuve l'arrêtèrent. Marchiennes, investie pendant le combat, se rendit six jours après, et livra encore quatre mille prisonniers, deux cents pièces de canon de tout calibre, et toutes les provisions que l'ennemi n'eut pas le temps de jeter dans la Scarpe.

Cette brillante journée délivra Landrecies, avança les négociations d'Utrecht et acheva de sauver la France. L'armée française, si longtemps réduite à se défendre, reprit enfin l'offensive. Dans le reste de la campagne, le talent et l'audace firent retomber en son pouvoir Douai, le Quesnoy et Bouchain ; et le prince Eugène, changeant aussi de rôle, fit d'inutiles efforts pour s'y opposer. A l'exemple des Hollandais, qui avaient fait, cette année, en Champagne et jusque dans le Soissonnais, une course marquée par des ravages, des partisans français se hasardèrent loin des frontières, et, inquiétant les Hollandais aux portes de Rotterdam, commencèrent à les faire trembler à leur tour pour leur propre territoire. Cinq places emportées en moins de trois mois, cinquante-trois bataillons prisonniers de guerre, cent pièces de gros canon, cinquante mortiers et quatre cents milliers de poudre, tels furent les résultats de cette campagne célèbre, le plus beau fleuron de la gloire de Villars. Ce ne fut pas d'ailleurs sans bien des contrariétés qu'il obtint ces succès : les Albergotti, les Montesquiou, et d'autres officiers supérieurs, anciens compagnons de ses travaux, semblaient cette année, par un dénigrement perpétuel de ses plans, taxés par eux d'inexécutables, avoir pris à tâche de faire échouer toutes ses opérations ; et il ne fallut pas moins que le caractère tranchant et décidé du général pour se roidir contre

l'opposition, et ne pas céder à des considérations d'égard qui eussent été funestes aux intérêts de la patrie.

La suspension d'armes entre la France et l'Angleterre, assurée par un acte solennel après la cession de Dunkerque ; une nouvelle renonciation de Philippe au royaume de France, pour lui et ses enfants, que la mort du dauphin et de son fils aîné avait rapprochés du trône, acte qui se fit à Madrid en présence de commissaires anglais envoyés pour en être témoins, et des principaux seigneurs espagnols convoqués pour cet objet, et qui étendit l'armistice sur l'Espagne et le Portugal ; les succès de Villars, et le fardeau de la totalité des subsides, qui retomba dès lors sur les Hollandais, ramenèrent enfin ces derniers à des dispositions plus pacifiques, et les négociateurs d'Utrecht purent travailler avec l'espérance du succès aux différents traités qui devaient ramener la paix générale.

Le 11 avril 1713 il y eut sept traités signés à Utrecht, tous très-importants, Parce qu'ils ont fixé pendant presque tout le reste du siècle l'état de l'Europe.

par le traité avec la Savoie, on rend à Victor-Amédée la Savoie, le comté de Nice, et leurs dépendances. Tout ce qui est dans les Alpes, à l'eau pendante du côté du Piémont, lui appartiendra. Tout ce qui est du côté du Dauphiné et de la Provence appartiendra à la France. Les sommités seront partagées. L'île et le royaume de Sicile sont cédés au duc, et les couronnes d'Espagne et des Indes lui appartiendront au défaut de descendants de Philippe V. Toutes les possessions enfin que Léopold lui avaient montrées en 1703 pour l'attirer dans la grande alliance, savoir, une partie du Montferrat et des provinces d'Alexandrie et de Valence, toutes les terres entre le Pô et le Tanaro, la Loménile, la vallée de la Sesia, la Vigevanasque, le droit sur le fief des Langhes, possessions que l'empereur avait promises, quoiqu'elles ne lui appartenissent pas, sont assurées au duc ; ce qui le rendait très-puissant en Italie.

Dans le traité avec le Portugal il n'y a d'important que la cession faite par la France de la navigation de l'Amazone et des forts qui avoisinent cette rivière dans un espace indiqué d'une manière qui a rendu cette cession très-avantageuse aux Portugais. On y observe de plus cette clause singulière,

qu'il ne sera permis aux vaisseaux de guerre français d'entrer dans les grands ports de Portugal qu'au nombre de six, sans que les autres nations soient, par le traité, assujetties à la même réserve.

par le troisième traité, l'électeur de Brandebourg eut l'utile et l'agréable : l'utile, par la cession de la haute Gueldre, du pays de Kessel, de la principauté de Neufchâtel, du Valengin et de ses dépendances ; l'agréable, en ce que la France et l'Espagne le reconnurent roi de Prusse avec tous les honneurs rendus aux têtes couronnées.

Il y eut deux traités avec la Hollande, l'un de commerce, peu différent de celui de Nimègue : liberté de transit, faveur sur les douanes, et autres arrangements semblables ; de plus, un article pour se procurer aussi en Espagne les mêmes avantages que la France pouvait avoir. Le traité politique fixe les villes d'où sortiront sur-le-champ les Français, et où les Hollandais tiendront garnison pour leur servir de barrière, avec la cause expresse que jamais ces villes ne pourront appartenir à aucun prince ou princesse de la maison de Bourbon. C'étaient Namur, Tournay, Menin, Furnes, Dixmude, Ypres, le fort de Knok, et quelques autres de moindre importance. On rend à la France Lille, Orchies, Aire, Béthune, Saint-Venant, le fort Saint-François, et leurs dépendances. Enfin les Pays-Bas sont cédés à l'électeur de Bavière, dont empereur occupait encore le pays, et cela jusqu'à ce qu'il ait été rétabli dans son électorat et mis en jouissance, à titre de dédommagement, du royaume de Sardaigne,

Comme pour la Hollande, il y eut deux traités pour l'Angleterre. Celui du commerce est neuf en son genre, par le détail où il entre sur la qualité des marchandises, leur espèce, le taux des droits auxquels elles sont assujetties, les prohibitions, l'affranchissement. Toutes ces choses sont expliquées en trente-neuf articles. Ils paraissaient mettre assez d'égalité entre les droits commerciaux des deux nations. Cependant, en y regardant de près, on croit apercevoir, au sujet de l'introduction des marchandises anglaises en France, des conditions qui préparaient pour la suite des avantages à l'Angleterre.

Mais ils sont bien plus marqués, ces avantages, dans le traité intitulé *de paix et d'amitié*. La France y garantit la succession au trône anglais dans la ligne protestante, renonce à tout droit sur la monarchie d'Espagne, et à toute

innovation en matière *de commerce et de navigation*, qui, dans ce royaume, pourrait favoriser exclusivement la maison de Bourbon. Les fortifications de Dunkerque et les ouvrages de mer seront rasés et ruinés aux dépens de la France, et les écluses qui servaient à nettoyer le port détruites. La baie d'Hudson appartiendra à l'Angleterre. Elle aura encore la Nouvelle-Écosse, autrement dite l'Acadie, suivant ses anciennes limites, qu'on négligea de spécifier autrement, ce qui, quarante ans après, fut la cause d'une nouvelle guerre ; la pêche exclusive sur ses côtes, l'île de Terre-Neuve et les îles adjacentes, où les Français ne pourront conserver que quelques plages sans fortifications. Dans ces parages mêmes il ne leur sera permis de pêcher qu'à des distances spécifiées, ils garderont l'île Royale du cap Breton, mais laisseront aux Anglais seuls l'île de Saint-Christophe, qu'ils possédaient auparavant en commun dans les Antilles. Enfin, dans un traité fait entre l'Angleterre et l'Espagne, celle-ci assure à l'autre la possession de Gibraltar et de l'île Minorque, avec le Port-Mahon, sa forteresse.

Ainsi finit la guerre entre la France, l'Espagne, la Savoie, le Portugal, la Prusse, la Hollande et l'Angleterre. On a dit que la reine Anne rendit alors un grand service à Louis XIV : cela est vrai ; mais aussi que pouvait-elle gagner de plus en continuant la guerre ? L'Angleterre, en effet, qui n'avait aucun droit à la succession de Charles II, acquérait, des domaines de ce prince, deux beaux ports sur la Méditerranée, forçait les Français de détruire eux-mêmes une citadelle qui lui portait ombrage, s'emparait de la plus riche pêche de la mer, recevait en Amérique un pays illimité dont elle pouvait étendre les bornes à son gré, et d'où elle pourrait envahir dans la suite le commerce des fourrures, et gêner enfin celui des Français dans les états d'Europe par les faveurs qu'elle faisait accorder au sien. Elle aurait pu, en ne cessant pas si promptement les hostilités et en ne retirant pas ses troupes, faire obtenir à l'empereur les conditions qu'il exigeait pour conclure aussi la paix ; mais ces conditions ne regardaient que des arrangements dans : continent qui intéressaient peu les insulaires. Ils avaient ce qu'ils désiraient. c'était à leur allié à se tirer d'embarras comme il le pourrait ; n'ayant plus besoin de lui, ils l'abandonnèrent.

Pendant le cours des négociations d'Utrecht, les Français firent tous leur efforts pour engager l'empereur à conclure aussi la paix. On lui offrait à peu près tout ce qu'il pouvait raisonnablement désirer : la paix de Riswick pour base du traité, le Rhin de part et d'autre pour limite jusqu'à Strasbourg, la cession de Landau, des Pays-Bas espagnols, du royaume de Naples, duché de Milan, et de quatre places sur la côte de Toscane. Pour tant d'abandons on ne demandait que le rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière. Mais l'empereur ne pouvait se résoudre à renoncer à la monarchie espagnole, et, ne s'accommodant d'aucun des dédommagements qu'on lui offrait, les hostilités se prolongèrent encore, et le théâtre s'en établit sur le Rhin.

Le prince Eugène avait réuni cent mille hommes derrière les lignes d'Etlingen, moins étendues et par cela même beaucoup plus fortes que celles de Stolhoffen. Villars les menaçait sans le moindre dessein de les attaquer, et, étant parvenu par ses feintes à y attirer l'ennemi, il s'étendit rapidement par la gauche du Rhin, depuis Lauterbourg jusqu'au delà de Landau, qu'il investit après s'être emparé de tous les passages du fleuve au-dessus de Mayence, ou les avoir masqués. Ce fut le fruit d'une marche de seize lieues en vingt heures. Le maréchal encourageait le soldat par ses paroles, et le soutenait encore de son exemple en marchant lui-même à pied. Cette diligence lui livra Spire, Worms et d'autres villes sur le Rhin. Dans la première on s'attendait si peu à voir arriver les Français, que l'on en prit l'avant-garde pour celle de l'armée impériale, qu'on supposa avoir passé le Rhin à Philisbourg, et qu'on lui offrit des logements pour le prince de Savoie.

Mais si le soldat secondait l'ardeur du général, l'officier était toujours mû par un esprit de contrariété. Cette course en offrit un exemple assez remarquable. Au nombre des mesures de sûreté que Villars avait prises pour l'accomplissement de ses plans, il avait arrêté l'attaque d'un fort devant Mannheim, d'où l'ennemi, qui y avait un pont de bateaux, aurait pu former des entreprises inquiétantes. Albergotti, chargé de l'enlever, se borna à le bloquer, sous prétexte que les ouvrages en étaient trop forts pour céder suivant ses désirs. Instruit de l'inexécution littérale de ses ordres, Villars se

rend sur les lieux et en donne de nouveaux. « Attaquez, dit-il à Albergotti ; et quand vous serez maître du fort, vous serez étonné et peut-être honteux de l'avoir trouvé si bon. » La prédiction se vérifia d'une manière accablante pour Albergotti ; car, à son extrême confusion, il n'y eut pas même de défense, et le fort se trouva évacué. « Messieurs, dit alors sèchement Villars aux officiers, apprenez à régler une autre fois vos idées avec plus de soumission sur celles de votre général.

Le 25 juin la tranchée fut ouverte devant Landau par le maréchal de Bezons, qui commandait le siège. Mais comme tout allait trop lentement au gré de l'impatient Villars, il s'y transporta vers la mi-juillet ; et ne quittant plus la tranchée, il accéléra les opérations en brusquant les attaques. Trop de déférence encore pour les conseils des ingénieurs, auxquels il sacrifia les siens, pensa être fatale aux assiégeants ; et, s'il eût tenu davantage à ses avis expéditifs, on eût évité l'effet de plusieurs mines que les assiégés n'auraient pas eu le temps de charger. Enfin, son activité et son opiniâtreté l'emportèrent sur la constance de la garnison, que commandait le prince de Wurtemberg ; et il la contraignit à capituler le 20 d'août, et à se rendre prisonnière de guerre, malgré la répugnance du prince à accéder à cette condition.

Landau n'était pas rendue que les vues du maréchal s'étaient portées sur Fribourg, vers l'autre extrémité de l'Alsace. Il inquiéta encore les lignes d'Ellingen ; et à la faveur de ce jeu, il investit Fribourg comme il avait investi Landau. Mais il fallut déloger d'abord le général Vaubonne de la hauteur au Roscoff, montagne escarpée où il était retranché, et d'où il couvrait Fribourg. Le comte de Bourg, chargé de l'attaque, demandait des outils, des pioches, des fascines. « Rien de tort cela, répond Villars, des hommes ! » Et, payant toujours d'exemple, il met pied à terre, et, après avoir grimpé péniblement la hauteur, accompagné de deux princes du sang et d'une noblesse ardente, il culbute en effet l'ennemi. Une partie se jeta dans Fribourg, et le reste dans les gorges de la Forêt-Noire. Ils y furent poursuivis par un détachement qui pénétra jusqu'au Danube et jeta l'alarme dans l'Empire, où l'on crut voir arriver toute l'armée française.

La saison était trop avancée pour oser tenter une pareille incursion, et la difficulté de rassembler des vivres ne permit même d'ouvrir la tranchée devant Fribourg que le 30 septembre. C'était tard pour une place de première force, qui contenait dix-neuf bataillons, et qui avait un château et des forts à peu près imprenables par leur situation. Villars commença par se fortifier, tant du côté des montagnes que de celui de la plaine, afin de n'être pas troublé lui-même par le prince Eugène, qui en effet s'approchait et rebroussa chemin aussitôt. Au bout d'un mois de travaux et de combats meurtriers, la brèche fut praticable, et l'on se disposait à l'assaut, lorsqu'un drapeau blanc annonça la reddition de la ville. Il avait été arboré par l'ordre des magistrats, le gouverneur, le baron Harsh, s'étant retiré dans le château avec ses vivres et la meilleure partie de sa garnison.

Le premier soin de Villars fut de se porter à la brèche, et de la faire garder, pour prévenir tout désordre. Il réunit ensuite dans un couvent cinq mille soldats laissés par le gouverneur, et les femmes des officiers, que toujours attentif à ne rien diminuer des inquiétudes qui pouvaient accélérer la reddition de la place, il avait refusé de laisser sortir, malgré les sollicitations galantes et généreuses de ses propres officiers. Il imposa enfin la ville à un million pour se racheter du pillage, et sous la condition expresse qu'on ne tirerait pas du château un seul coup de canon ; déclarant que, dans le cas contraire, il ferait tout passer au fil de l'épée. Il signifia de plus au gouverneur, qui croyait avoir fait un coup de partie en se déchargeant de la nourriture de cinq mille hommes qui lui étaient inutiles, qu'il ne tromperait pas sa confiance à l'égard des malheureux abandonnés à sa discrétion, mais qu'il le prévenait qu'ils n'auraient d'autre subsistance que celle qu'ils recevraient du château. Sur cet avis, auquel il s'attendait peu, le baron lui adressa une lettre pathétique où il déclarait que son honneur lui défendait une mesure qui lui ôterait les moyens de suivre les ordres de son général et de son maître, et qu'il ne pouvait croire que la religion du général français lui permit de faire mourir de faim des chrétiens qui étaient en son pouvoir. Mais Villars lui répondit que son honneur, sa religion, et ce qu'il devait à son maître et aux Français, ne lui permettaient pas davantage de laisser du pain à un ennemi qui n'en voulait que pour tuer

les Français. « Ainsi, ajouta-t-il, vous enverrez du pain aux soldats que vous abandonnez, ou c'est vous-même qui répondrez à Dieu de ceux qui périront à vos yeux ; » et, pour rendre cette réponse plus efficace, deux jours après il fit porter aux portes du château une vingtaine de soldats épuisés par la faim. La garnison, également touchée et effrayée de ce spectacle, obligea son gouverneur de fournir du pain et de la viande aux prisonniers.

Celui-ci cependant, que ses instructions forçaient de tenir jusqu'à la dernière extrémité, ayant sollicité et obtenu de Villars de députer vers le prince Eugène, pour lui faire connaître sa situation et en obtenir une modification de ses ordres, il en résulta une espèce d'armistice, pendant lequel le général français disposa ses batteries sans obstacle contre le château. Mais il comptait davantage sur la disette qu'il avait commencé à y faire naître par sa fermeté. Elle fut blâmée dans les cercles de la cour comme une cruauté. Cependant Villars prouva par l'événement que, loin de mériter d'être taxée si durement, elle avait au contraire épargné l'effusion du sang. Le 13 novembre, en effet, sans qu'on eût brûlé une seule amorce, les forts capitulèrent, sur la permission qui en fut accordée par le prince Eugène.

Mais déjà les chefs des deux armées étaient chargés de missions plus consolantes. Dans le cours même de la campagne, des ouvertures de paix avaient été faites par l'intermédiaire de quelques-uns des princes de l'Empire, et les deux généraux avaient été munis de pleins pouvoirs pour la traiter. Ils convinrent, à cet effet, de se réunir le 26 novembre à Rastadt. Entre deux guerriers qui s'estimaient, et qui, par état et par caractère, avaient un égal éloignement pour les subtilités des diplomates ordinaires, les négociations ne devaient être ni longues ni difficiles ; aussi n'éprouvèrent-elles d'autres longueurs que celles qui provenaient de la discordance de leurs instructions. Lorsqu'ils furent convenus des principaux articles, ils les envoyèrent dans leurs cours respectives pour y être approuvés, et, pendant l'examen, ils se promenèrent, chacun de leur côté, chez les princes voisins.

Les consentements étant arrivés, Eugène et Villars se rejoignirent encore à Rastadt ; et, le 6 mars 1714, ils signèrent un traité, qui ne devait cependant

avoir sa pleine sanction que quand l'empereur aurait pu faire connaître aux princes de l'Empire les conditions qui les regardaient, ce que l'urgence des circonstances ne permettait pas dans ce moment ; mais, tant pour cette considération que pour des explications de détail auxquelles les conférences militaires de Rastadt étaient peu propres, il fut indiqué une diète à Bade, en Suisse, pour le milieu de l'année. Eugène et Villars y reparurent, accompagnés de plénipotentiaires, ministres et agents de toutes les parties de l'Allemagne et de l'Italie, et le 7 septembre, la paix définitive avec l'empereur et l'Empire y fut solennellement signée. Les parties contractantes s'y firent des restitutions réciproques. Fribourg et tous les forts sur la droite du Rhin furent rendus à l'Empire ; Landau et toute la gauche du fleuve restèrent à la France. L'électeur de Trêves, le prince Palatin, le grand-maître de l'ordre teutonique, les évêques de Spire et de Worms, et les maisons de Bade et de Wurtemberg rentrèrent dans les états que la France leur avait enlevés, et la maison de Bavière fut rétablie dans la totalité de ses droits et de ses dignités. Les Pays-Bas, que l'électeur possédait jusqu'à la paix, retournèrent à la maison d'Autriche, excepté les portions qui en avaient été distraites pour le roi de Prusse. Enfin l'empereur obtint les royaumes de Naples et de Sardaigne, avec le duché de Milan, ainsi que l'état des Présides sur les côtes de Toscane.

On ne put obtenir de Charles de transiger avec Philippe ; et ce fut moins pour ce qu'il en eût coûté à sa fierté en abdiquant un titre qu'il avait porté dans la capitale même de l'Espagne, que pour ne pas avoir l'air d'abandonner les Catalans, qui s'étaient si généreusement dévoués à sa cause, et qui combattaient encore pour lui. Mais, par le trentième article du traité de Bade, il déclarait n'entendre interrompre à l'avenir pour aucun sujet la paix établie par le présent traité, ce qui était un engagement tacite de ne point attaquer Philippe. Outre la nullité absolue de contact entre eux, qui le garantissait déjà suffisamment, l'empereur le promit encore par l'organe du prince Eugène, qui en donna sa parole à Villars.

On doit observer que Charles VI, qui prit le titre de *roi Catholique*, dans le traité de Rastadt, ne le garda pas dans celui de Bade, et qu'il le reprit dans celui qu'il conclut à Anvers le 15 novembre de l'année suivante, avec

les états généraux. C'est le traité dit *de la Barrière*, qu'on peut regarder comme le complément de ceux d'Utrecht, de Rastadt et de Bade, et qui régla définitivement le sort des villes de la Flandre espagnole, dont la défiance hollandaise crut devoir se faire un rempart contre la France, en obtenant le droit d'y tenir des garnisons payées par l'empereur.

Ainsi cette guerre, si féconde en calamités de tout genre et qui durait depuis le commencement du siècle, finit précisément par les stipulations mêmes qui avaient été mises en avant dans le traité de partage pour la prévenir,

Louis XIV avait besoin du repos que lui donna la paix pour régler les affaires de son royaume. Pendant que la guerre cessait dans l'État, elle continuait dans l'Église. Les querelles du jansénisme, que l'on croyait assoupies, se rallumèrent à cette époque avec un nouveau scandale et une fureur qui devait se prolonger un demi-siècle. La faiblesse et les tergiversations du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, y donnèrent lieu. Inconséquent dans presque toutes ses démarches, obstiné à ne pas revenir sur ses pas, quand il était temps de le faire encore avec honneur, favorisant enfin secrètement les jansénistes, sans s'avouer janséniste lui-même, de fausses mesures contribuèrent à verser le mépris sur un caractère vertueux qui eût jeté au contraire le plus grand lustre, si la sagesse et la prudence l'eussent dirigé.

Le père Quesnel, de la congrégation de l'Oratoire, disciple d'Arnauld, et écrivain qui, dans le cours des disputes théologiques de ce temps, s'était assez constamment expliqué sur toutes les autorités avec une âcreté de style qui devait appeler une suspicion involontaire sur lui, avait fait paraître, en 1671, des *Réflexions morales* sur l'Évangile. Elles étaient courtes, et ne formaient alors qu'un seul volume avec le texte. L'onction qui y était répandue les fit goûter d'abord assez généralement. En 1687, une seconde édition en trois volumes, renfermant tous les livres du Nouveau-Testament, avec des réflexions plus étendues, eut encore plus de vogue que la première. Une troisième en 1673, portée à quatre volumes, reçut l'approbation spéciale de M. de Noailles, alors évêque de Châlons-sur-Marne, et plusieurs évêques, à son exemple, la répandirent dans leurs diocèses. Enfin, en 1699,

on en prépara une quatrième, et c'est celui-ci qui devint le sujet de tous les troubles.

Cependant l'empressement extraordinaire que depuis longtemps témoignaient les jansénistes pour cette production, éveilla le soupçon sur la doctrine qui y était contenue. Plusieurs crurent y reconnaître non-seulement une allusion perpétuelle à ce qui s'était passé au sujet de l'affaire de Jansénius, et une affectation particulière à représenter les disciples de l'évêque allemand comme des martyrs de la vérité, mais encore une insinuation adroite de la doctrine condamnée dans son ouvrage. L'orage enfin commençait à gronder sourdement contre le livre, lorsque ses partisans espérèrent le conjurer par un suffrage imposant, celui même de Bossuet, auquel on avait demandé un avertissement pour cette dernière édition, et qui ne s'y refusa pas. Il y avait mis à la vérité la condition de changer ou de corriger cent vingt propositions ; et, moyennant cette suppression, il justifiait les propositions équivoques qui restaient et qui pouvaient être expliquées favorablement. Cet expédient, qui eût étouffé tant de troubles dans leur naissance, fut malheureusement éludé, et l'ouvrage fut imprimé sans les suppressions proposées, et, par une suite nécessaire, sans l'avertissement promis. Cette conduite éclaira Bossuet sur les motifs peu sincères qui avaient inspiré la demande. Néanmoins, pendant les quatre années qu'il vécut encore, il ne dénonça pas l'ouvrage, n'osant attaquer juridiquement peut-être un livre sur lequel on eût pu lui opposer une justification de sa main ; et il se contenta de s'expliquer hautement contre la doctrine qui y était renfermée.

Cette apologie de Bossuet, que de son vivant on n'eût pas osé faire paraître isolée, fut livrée au public six ans après sa mort, et précisément après un premier décret rendu par le pape Clément XI, en 1708, contre le livre du P. Quesnel. On trouva piquant et on regarda même comme un coup de partie de mettre en opposition le jugement du souverain pontife, et le sentiment d'un prélat à qui la voix publique, « parlant d'avance le langage de la postérité » avait assigné un rang parmi les Pères de l'Église. Mais outre l'inconvenance de paraître attribuer à Bossuet une espèce d'infailibilité que l'on disputait au pape, on cachait surtout les

circonstances qui rendaient son approbation conditionnelle. Au reste, sur des matières si délicates, la dernière pensée de l'évêque de Meaux, comme de tout autre, ne pouvait se trouver dans un simple manuscrit, toujours susceptible de corrections, tant que l'auteur lui-même ne l'a pas mis au jour. Et de plus, quelque juste réputation que Bossuet se fût acquise par ses grands talents, il suffisait qu'il fût homme pour être passible de l'erreur, et pour que son opinion, en supposant qu'elle fût véritablement opposée à une décision reçue par l'Église, fût en ce cas ce qu'elle eût été de la part de tout autre, entièrement dénuée de toute autorité.

Loin d'imposer, en effet, aux évêques de Luçon et de La Rochelle, ils publièrent, en 1711, contre le livre des *Réflexions*, des mandements qui étaient des espèces de traités dogmatiques sur la grâce. L'annonce de ces ouvrages, affichée aux endroits accoutumés de la capitale, le fut aux portes de l'archevêché. Le cardinal s'en tint pour offensé et demanda justice au roi, qui, malgré son opinion personnelle, voulut bien entrer dans la peine du prélat. Mais, après cette démarche, le cardinal, au lieu d'attendre la justice du monarque, se la fit lui-même, en obligeant le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de renvoyer deux neveux de ces évêques, qui n'étaient pour rien dans cette affaire. Cette démarche lui fit tort. Les deux évêques en prirent occasion de noter le cardinal comme favorisant les nouveautés, et celui-ci, qui eût pu faire encore son profit d'une accusation dont la violence nuisait à ses auteurs, récrimina maladroitement par un mandement qui, contre l'évidence des faits, dénonçait l'instruction des évêques comme janséniste. Le public vit dans cette accusation ou un acte de folie manifeste, ou une finesse de partie assez maladroite, qui consistait à vouloir faire entendre qu'il était facile de trouver du jansénisme dans les ouvrages même les plus opposés à cette doctrine.

Cependant le père Le Tellier, confesseur du roi, antagoniste déclaré de l'ouvrage, et par ce motif beaucoup moins prévenu que son prédécesseur en faveur du cardinal, cherchait à soulever le corps épiscopal contre lui. Ce projet fut découvert par une lettre qu'intercepta le cardinal, et qu'il envoya au roi et au duc de Bourgogne, nommé arbitre par son aïeul entre l'archevêque de Paris et les deux évêques. Le moins qu'on supposait qu'il

en pût arriver était le renvoi du père Le Tellier ; mais le prélat gâta encore sa cause en se faisant toujours justice, et toujours sur des innocents. Il retira tout à coup les pouvoirs à la plupart des jésuites de son diocèse, sous le prétexte qu'ils enseignaient une mauvaise doctrine et qu'ils soulevaient le troupeau contre le pasteur. L'accusation et la punition étaient publiques ; les preuves seules ne l'étaient pas : aussi ce procédé parut-il tyrannique, et en supposant que quelques jésuites fussent entrés dans une intrigue contre lui, on trouva mauvais qu'il en fit un crime à tout le corps, qui n'en pouvait être responsable.

Pendant que ces choses se passaient, le duc de Bourgogne, travaillant avec les conseillers qu'il s'était adjoints, à réconcilier les prélats, serait parvenu à leur faire goûter sa décision comme un jugement en leur faveur, si l'un des articles essentiels de la médiation n'eût porté que le cardinal s'expliquerait dans une forme authentique sur la doctrine des Réflexions. Après les éloges qu'il leur avait donnés, il regarda ce point comme une contradiction, ce qui n'était pas absolument constant, l'histoire ecclésiastique offrant plus d'un exemple d'ouvrages accueillis d'abord, et condamnés ensuite. Il demanda un délai au duc, espérant que le temps apporterait des changements ; mais le duc mourut, et le roi, plus absolu, ne lui laissa que l'option, ou de souscrire aux conditions de la médiation, ou de se soumettre au jugement du pape.

L'amour-propre du cardinal se trouva moins humilié de ce second parti, et il écrivit au roi que « si le pape jugeait à propos de censurer le livre du père Quesnel dans les formes, il recevrait sa constitution et sa censure avec tout le respect possible ; qu'il serait le premier à donner l'exemple d'une parfaite soumission d'esprit et de cœur ; et qu'il se ferait une vraie joie de profiler des instructions de Sa Sainteté, et d'apprendre de lui à – parler correctement sur des matières si importantes. »

En conformité du vœu du cardinal, Louis XIV requit le pape Clément XI de porter son jugement. Rome fut près de trois ans à le prononcer ; et parce que les jésuites avaient été considérés comme les promoteurs de la condamnation, on n'en vit qu'un seul parmi les théologiens formant la commission, encore était-il théologien en titre du saint-siège : les autres

étaient pris dans les ordres et les écoles les plus opposés à cette société. Après les conférences préparatoires des commissaires, toutes les propositions furent longuement et scrupuleusement examinées en présence d'un grand nombre de prélats, de neuf cardinaux et du pape, qui fit même un travail sur cette matière. Ce ne fut que le 8 septembre 1713 que parut enfin la bulle du souverain pontife, par laquelle cent et une propositions, dans le livret des *Réflexions morales*, furent condamnées ensemble sans spécification particulière, et, comme on dit, *in globo*, sous les qualifications d'hérétiques, suspects d'hérésie, téméraires, malsonnantes, etc. ; de sorte qu'on ne pouvait appliquer à chacune sa véritable imputation, vice radical aux yeux de ceux qui furent bien aises de trouver un motif pour éluder la censure. C'est la fameuse constitution *Unigenitus*, constitution qui a été la cause ou le prétexte de tant de troubles.

Aussitôt qu'elle fut arrivée en France, et avant qu'elle y fût acceptée, le cardinal se pressa de donner un mandement où il proscrivit le même livre. Mais le calme que promettait cet incident fut trompeur. Le roi présenta d'abord la bulle aux évêques qui se trouvaient à Paris pour l'assemblée du clergé. Ils étaient au nombre de quarante-neuf. Louis XIV pria le cardinal d'Estrées, ancien du cardinal de Noailles, de s'absenter de l'assemblée, pour laisser à ce dernier l'honneur de la présider. Elle se tint dans son palais, et dura trois mois. On lui laissa le choix des commissaires qui devaient faire le rapport ; et l'on accumula toutes les déférences, tant par égard pour ses vertus que pour essayer de le regagner ; mais toutes ces avances furent perdues. Le rapport conclut à accepter la bulle, et ce fut le vœu qu'émirent aussi, le 13 janvier 1714, quarante évêques de l'assemblée. Ils se réunirent encore dans la publication d'une instruction pastorale, pour éclaircir le sens captieux de certaines propositions, qui n'avaient rien de condamnable en elles-mêmes, Mais qui avaient été notées, pour les conséquences que le parti voulait en déduire. Telle était celle-ci : « La crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir, » par laquelle on prétendait légitimer le mépris des censures qui avaient été portées dans l'affaire de Jansénius. Quant au cardinal, qui, lors de la condamnation de Fénelon, avait dit si nettement: « Pierre a parlé

par la bouche d'Innocent, » il refusa cette fois de se joindre au sentiment de la majorité, et, d'accord avec sept autres évêques, il prétendit devoir recourir au pape, pour lui proposer leurs peines et leurs difficultés.

Après l'assemblée du clergé, le roi fit présenter la bulle au Parlement, où elle fut enregistrée le 15 février 1714, sans autre opposition que les réserves ordinaires à l'égard de tous les rescrits venant de la cour de Rome, et quelles observations sur les conséquences à tirer contre l'autorité des rois, de la proscription de la maxime citée ci-dessus, au sujet des excommunications. Le Parlement, il est vrai, n'avait plus alors la voie des remontrances avant l'enregistrement : Louis XIV la lui avait enlevée en 1673 ; mais le Parlement n'était, point absolument passif pour cela dans la législation, et le roi consultait toujours d'avance, à cet égard, les têtes les plus judicieuses de la cour. De ces communications préalables il sortait des résolutions beaucoup plus sages que lorsque la marche du gouvernement était perpétuellement entravée par les oppositions des magistrats. Le chancelier de Lamoignon observait à ce sujet que nos meilleures lois ont été portées dans l'intervalle où le Parlement a été privé du droit de remontrances.

Malgré le concert des quarante évêques de l'assemblée, l'adhésion déjà connue de la plupart des autres, auxquels le roi avait fait parvenir sa déclaration, et l'acceptation enfin du Parlement, le cardinal, dix jours après l'enregistrement de celui-ci, publia un nouveau mandement, par lequel, tout en renouvelant la condamnation du P. Quesnel, il défendait, sous peine de suspens, d'accepter la bulle. Quelque bizarre que fût cette démarche, elle ne laissa pas que d'embarrasser beaucoup de docteurs de Sorbonne, convoqués en ce moment pour l'acceptation ; et elle donna lieu, avant et après la conclusion, à des scènes tumultueuses dans l'assemblée, et ensuite à des exclusions, des exils, des enlèvements même, qui, suivant Saint-Simon, pensèrent atteindre jusqu'au cardinal, et qui furent comme le prélude des rigueurs exercées depuis, durant le cours du règne suivant.

Quant aux évêques auxquels le roi fit tenir la bulle après l'enregistrement, cent dix l'acceptèrent purement et simplement. Douze ou treize suivirent l'exemple du cardinal, ou du moins n'acceptèrent qu'avec

des explications ; mais tous d'ailleurs, à l'exception de l'évêque de Mirepoix, condamnèrent le P. Quesnel.

Après avoir essayé en vain de ramener à l'unité, par les voies de la douceur, les évêques récalcitrants, et surtout le cardinal, Louis XIV pensa aux voies de rigueur, et il fut question de les déposer. Mais, pour parvenir à ce but, le choix des moyens était difficile. Fénelon, qui s'était déjà fait remarquer par son mandement pour l'acceptation, composa un mémoire à ce sujet. La voie des commissaires du pape, toujours odieuse à l'Église de France, aurait éprouvé de l'opposition de la part des tribunaux du royaume. Les conciles provinciaux étaient plus canoniques, mais ils présentaient encore de grandes difficultés. Il restait la voie d'un concile national, et c'est celle que préférait Fénelon, comme rappelant l'ancienne discipline, conciliant mieux tous les droits, et pouvant vaincre plus facilement toutes les résistances. Ce fut aussi celle à laquelle s'arrêta le roi, et il avait envoyé Amelot à Rome pour se concerter à cet égard avec le pape, lorsque la mort, qui surprit le monarque, changea entièrement la face des affaires.

Ce prince passait une vieillesse triste, dans l'intimité de madame de Maintenon, plus vieille que lui. La cour, autrefois si gaie, participait à cette apathie mélancolique. Les plaisirs ne s'y présentaient que rarement, et comme à la dérobée, à l'occasion de quelques rêtes majestueuses que la dignité du trône exigeait encore ; mais le sérieux de la dévotion y dominait.

En contraste s'élevait une nouvelle cour : celle de Philippe, duc d'Orléans, fils de Monsieur, dont la jeune société professait assez hautement une vie licencieuse. Le roi ne le croyait pas si pervers dans ses mœurs qu'il voulait le paraître, et il disait de lui que c'était un *fanfaron de vices*. Cependant il voyait avec regret que le gouvernement du royaume allait tomber entre ses mains. A cet égard, il éprouva des sollicitations importunes qui affligèrent ses derniers moments. Déjà il avait donné au duc du Maine et au comte de Toulouse, tous deux enfants de madame de Montespan, le pas sur tous les seigneurs du royaume. Par un édit enregistré le août 1714, il les appela à la couronne de France, eux et leurs descendants, à défaut de princes légitimes ; mais les amis du duc du Maine, et à leur tête madame de Maintenon, qui l'avait élevé, pressèrent le moribond de faire un

testament par lequel il assurerait d'une manière plus positive le sort du duc, et enlèverait au duc d'Orléans le pouvoir de priver le fils légitimé des avantages que la faiblesse du père lui décernait. C'était un conseil de régence qu'on lui demandait, afin de borner la puissance du régent. Il fit son testament sur ce principe ; mais, en le remettant clos entre les mains du premier président, pour n'être ouvert qu'en présence des pairs assemblés, il lui dit, suivant Saint-Simon : « Voici mon testament. L'exemple des rois mes prédécesseurs et du roi mon père ne me laisse pas ignorer ce que celui-ci pourra devenir ; mais on l'a voulu, on m'a tourmenté, on ne m'a donné ni paix ni patience qu'il ne fût fait. J'ai donc acheté mon repos. Prenez-le ; emportez-le. Il deviendra ce qu'il pourra ; mais au moins je serai tranquille, et je n'en entendrai plus parler. »

Après cet acte de sa dernière volonté, il ne fit plus que languir ; et l'année suivante, à la fin d'août, croyant ressentir en lui les premières atteintes d'une mort prochaine, il s'y disposa en chrétien. Il gémit sur les désordres de sa jeunesse, en fit un aveu public, demanda pardon des scandales qu'il avait causés, repassa dans l'amertume de son cœur les erreurs de sa vie, et reçut les derniers sacrements avec des sentiments de résignation qui édifièrent toute la cour, appelée à ce spectacle. Louis XIV mourut le 1^{er} septembre, âgé de soixante-dix-sept ans, après un règne de soixante-douze, le plus long dont il soit fait mention dans les fastes de l'histoire.

Madame de Maintenon, à quatre-vingts ans, à cet âge où affaiblissement du corps permet à peine l'exercice des facultés de l'âme, parut ranimer sa vigueur pour sentir les déchirements d'une douleur qui, pour être douce et tranquille, n'en était pas moins grande. Le maréchal de Villeroy, témoin des agitations qu'elle éprouvait entre le désir de demeurer jusqu'au dernier moment, et la crainte d'en être spectatrice, la conjura de se retirer d'auprès du roi: « Non, lui répondit-elle, c'est à moi de recevoir ses derniers soupirs, et je m'en sens la force. Il vit encore, il peut désirer me voir : si ses derniers regards me cherchaient et ne me trouvaient pas ! » Cependant, sur de nouvelles instances et l'assurance qu'on lui donna de l'avertir, elle se laissa entraîner à Saint-Cyr, superbe fondation destinée à l'éducation de trois cents jeunes personnes nobles et pauvres, et qui honorera à jamais sa mémoire,

Quoique la destination en soit changée. En entrant dans cet asile qu'elle s'était ménagé, elle s'écria : « Je ne veux que Dieu et mes enfants ! » On les fit tous passer devant elle, et, en les voyant, elle s'attendrit comme une mère à laquelle on présente les gages chéris d'une douce union. Elle mourut en 1719, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, mais saine d'esprit presque jusqu'au dernier soupir.

L'aversion de quelques écrivains passionnés pour tout ce qui blesse l'humanité leur a montré Louis XIV sous le jour le plus défavorable, relativement à ses guerres. En quarante-huit ans, depuis 1667 jusqu'en 1715, ce prince a eu dix-neuf années de paix et vingt-neuf de guerres, qui ont coûté environ douze cents mille hommes et quinze cents millions. Ils font naître *uniquement* ces guerres du dédain du roi pour les princes voisins, de sa conduite hautaine à leur égard, de son caractère entreprenant, de sa condescendance pour les conseils de quelques ministres intéressés à l'occuper du fracas des armes afin de se rendre nécessaires ; enfin de l'habitude de se complaire dans les flatteries de ses courtisans, qui l'enivraient de l'amour de la fausse gloire des conquêtes.

Mais, dans sa première guerre au sujet des conventions matrimoniales, Louis XIV avait pour lui la *coutume de Brabant*, expressément favorable aux prétentions de Marie-Thérèse, son épouse ; il avait aussi l'inexécution du paiement de la dot, stipulé dans le contrat de mariage : deux motifs de procès entre particuliers, et par conséquent de guerre entre souverains.

Les Hollandais, à la paix d'Aix-la-Chapelle, se vantèrent de l'avoir forcé à désarmer, et joignirent à leur affectation de triomphe des écrits moqueurs et des médailles insolentes. « Louis oublia, dit l'abbé de Saint-Pierre, qu'un prince sage doit agir indépendamment de la conduite bizarre et folle des princes ses voisins, et aller toujours d'un pas égal aux solides intérêts de sa nation, en faisant semblant de ne pas s'apercevoir des extravagances des autres. » Mais il était jeune, provoqué et puissant ; la pétulance de l'âge l'emporta sur la prudence ; et pour punir quelques insolences qu'il aurait dû mépriser, il entreprit une guerre qui dura six ans, et qui coûta à son royaume plus de quatre-vingt mille hommes et plus de quatre cents millions.

Si sa conduite despotique dans l'affaire des réunions est blâmable, du moins doit-on convenir qu'il avait des droits, et qu'il finit la guerre le plus tôt qu'il lui fut possible. Il fit même des sacrifices dont il aurait pu se dispenser en prolongeant les hostilités.

La guerre que la ligue d'Augsbourg enfanta fut l'œuvre du jaloux Guillaume. Louis, aussitôt après ses premiers exploits, proposa la paix, ne cessa de l'offrir malgré ses succès, et la conclut par l'abandon de conquêtes importantes qu'il pouvait retenir.

Quant à la guerre de la succession, quel est l'homme qui, appelé à un magnifique héritage par le double droit du sang et d'un testament authentique, en abandonnerait une partie considérable à des prétendants sans titre pendant qu'il se verrait des forces suffisantes pour s'approprier le tout ?

Cependant Louis XIV ne se fit pas grâce à lui-même sur ses guerres, et il est difficile de ne se pas sentir ému en se représentant ce monarque, longtemps l'admiration de l'univers, illustre par tant de hauts faits glorieux et avantageux à sa nation, couché sur son lit de mort, faisant à sa cour, pressée autour de lui, l'aveu solennel de ses fautes, par ces paroles qu'il adressa au dauphin : « Mon fils, je vous laisse un grand royaume à gouverner ; je vous demande surtout de travailler autant que vous pourrez à diminuer les maux, à augmenter les biens de vos sujets ; et pour cet effet, je vous demande avec instance de conserver toujours précieusement la paix avec vos voisins, comme la source des plus grands biens, et d'éviter la guerre, comme la source des plus grands maux. Ne faites donc jamais la guerre que pour vous défendre ou pour défendre vos alliés. Je vous avoue que de ce côté-là je ne vous ai point donné de bons exemples. Ne m'imitiez pas : c'est la partie de ma vie et de mon gouvernement dont je me repens davantage. »

Plusieurs panégyristes se sont essayés à célébrer les grandes qualités de Louis XIV ; mais aucun peut-être n'a mieux réussi à rassembler les traits épars de sa gloire, et ne l'a loué plus noblement, sous un air de simplicité, que M. l'abbé Maury, depuis cardinal, le jour de sa réception à l'Académie française, le 1er janvier 1785. « Ce monarque, dit-il, eut à la tête de ses

armées Turenne, Conde, Luxembourg, Catinat, Créqui, Boufflers, Montesquiou, Vendôme et Villars. Château-Renaud, Duquesne, Tourville, Duguay-Trouin commandaient ses escadres. Colbert, Louvois, Torcy, étaient appelés à ses conseils. Bossuet, Bourdaloue, Massillon, lui annonçaient ses devoirs. Son premier sénat avait Molé et Lamoignon pour chefs, Talon et d'Aguesseau pour organes. Vauban fortifiait ses citadelles ; Riquet creusait ses canaux ; Perrault et Mansard construisaient ses palais ; Puget, Girardon, Le Poussin, Le Sueur et Le Brun, les embellissaient ; Le Nôtre dessinait ses jardins ; Corneille, Racine, Molière, Quinault, La Fontaine, La Bruyère, Boileau, éclairaient sa raison et amusaient ses loisirs ; Montausier, Bossuet, Fénelon, Huet, Fléchier, l'abbé de Fleury, élevaient ses enfants. C'est avec cet auguste cortège de génies immortels que Louis XIV, appuyé sur tous ces grands hommes, qu'il sut mettre et conserver à leur place, se présente aux regards de la postérité. »

Si quelqu'un disait que tant d'avantages vinrent d'un concours fortuit de circonstances, d'un heureux hasard qui lui produisit cette multitude d'hommes célèbres en tout genre, je répondrais en appliquant à Louis le Grand cette réflexion de Sully, touchant le grand Henri : « C'est au monarque que retourne de droit la plus grande partie de la louange qui est due à une bonne administration ; car ce ne sont jamais les bons sujets qui manquent aux rois, mais les rois qui manquent aux bons sujets. »

L'opinion de l'époque ne rendit pas à Louis XIV toute la justice qu'il méritait et que la postérité lui a rendue depuis ; car les Parisiens témoignèrent d'assez faibles regrets à ses funérailles, ou même se montrèrent peu respectueux.

Ici finit la splendeur de la monarchie. Aux grands intérêts, qui jusqu'alors avaient occupé la nation au dedans et au dehors, succédèrent des querelles théologiques ; une lutte de puissance entre les magistrats et le monarque, entretenue par tous les petits moyens d'une chicane minutieuse ; des finances mal administrées ; des guerres sans but et soutenues sans énergie ; des traités honteux et avilissants. On ne vit plus de ces traits héroïques qui avaient illustré même les règnes malheureux. L'amour de la gloire, cet aiguillon si puissant chez les Français, émoussé par l'indolence du prince,

ne stimula plus l'activité naturelle des sujets. Les mœurs, peu respectées à la cour, se dégradèrent chez le peuple ; une multitude de livres aussi contraires à l'autorité souveraine qu'à la religion, inonda la France. On s'accoutuma à mettre les principes en problème ; à mesurer, pour ainsi dire, ce qu'on devait d'obéissance aux anciennes lois ; et enfin à se persuader que le temps était venu de les abroger et d'en créer de nouvelles. Tel est le triste aperçu du règne que nous allons parcourir, et qui a préparé la dernière catastrophe.

LOUIS XV,

Agé de 5 ans et demi.

Le lendemain de la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans se rendit à dix heures du matin au Parlement accompagné des princes et des pairs, et d'un cortège d'officiers, qu'on eût crus rassemblés pour emporter les suffrages par la crainte s'ils n'avaient été gagnés par l'insinuation ; il paraît que la nuit fut employée à des négociations et à prodiguer des promesses, dont les grands dans le besoin ne sont jamais avarés. Sitôt que l'assemblée fut formée, le duc prit la parole, et, après avoir payé un léger éloge à la mémoire du dernier monarque, et parlé de sa propre fidélité envers le jeune roi que Dieu avait réservé à la France, « ces sentiments, ajouta-t-il, connus du feu roi, m'ont attiré sans doute les discours pleins de bonté qu'il m'a tenus dans les derniers instants de sa vie, et dont je crois devoir vous rendre compte. « Mon neveu, me dit-il, j'ai fait un testament où je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance : je vous recommande le dauphin, servez-le aussi fidèlement que vous m'avez servi ; s'il vient à manquer, la couronne vous appartient. J'ai fait les dispositions que j'ai

crues les plus sages ; mais comme on ne saurait tout prévoir, s'il y a quelque chose qui ne soit pas bien, on le changera. » Ce sont ses propres termes. Je suis persuadé que, suivant les lois du royaume, la régence m'appartient ; mais je ne serai satisfait qu'autant que vos suffrages se réuniront en ma faveur. Je vous demande de ne point confondre mes différents titres, et de délibérer également, et sur le droit que ma naissance m'a donné, et sur celui que le testament pourra y ajouter. Je suis persuadé même que vous jugerez à propos de commencer par délibérer sur le premier ; mais, à quelque titre que j'aie droit à la régence, j'ose vous assurer, messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du roi, et par mon amour pour le bien public, surtout étant aidé par vos conseils et par vos *sages remontrances* ; je vous les demande par avance, en protestant, devant cette auguste assemblée, que je n'aurai jamais d'autre dessein que de soulager les peuples, de rétablir le bon ordre dans les finances, de retrancher les dépenses superflues, d'entretenir la paix au dedans et au dehors du royaume, de rétablir surtout l'union et la tranquillité de l'Église, et de travailler enfin avec toute l'application qui me sera possible à tout ce qui peut rendre un État heureux et florissant. »

Le parquet était tout dévoué au prince. Il était composé de trois avocats généraux, Guillaume de Lamoignon, Pierre Gilbert de Voisins, Henri-François d'Aguesseau, chancelier en 1717, et du procureur général Guillaume-François Joly de Fleury. Les conclusions de celui-ci furent conformes au désir du prince, et le Parlement les adopta. On ouvrit donc le testament, et l'on fut très-étonné de voir que le duc, qui s'était cru si sûr des bonnes intentions du monarque, n'était nommé que le chef du conseil de régence qui devait administrer le royaume, pendant la minorité du roi. A chaque article, le premier président de Mesmes, très-attaché au duc du Maine, s'écriait : « Écoutez, messieurs, observez, c'est là notre loi. » Mais on n'en jugea pas ainsi. Outre les séductions particulières, employées à l'égard du Parlement, il avait été gagné, et par l'adresse avec laquelle le duc avait flatté son oreille, en insinuant le retour au droit de remontrances, dont la cour était privée depuis plus de quarante ans, par la secrète satisfaction d'annuler les volontés d'un monarque absolu, et enfin par le motif politique

de saisir et de s'assurer le droit de dispenser, pour ainsi dire, le pouvoir. Aussi le duc fut-il déclaré régent tout d'une voix. Dans le transport de sa joie d'un succès si prompt et si entier, il laissa échapper des promesses qui allaient certainement au delà de ce qu'il voulait tenir. Un homme habile, dévoué à ses intérêts, qui observait froidement dans la foule ce qui se passait, lui fit parvenir un billet où étaient ces mots : « Vous êtes perdu si vous ne rompez la séance ; » il le crut, et en fit ajourner la continuation à l'après-midi.

On acheva dans cette soirée d'infirmier le reste des dispositions de Louis XIV. Louis-Henri de Bourbon, par exemple, arrière-petit-fils du grand Condé, et connu sous le nom de M. le Duc, qui, âgé de vingt-trois ans, ne devait entrer au conseil de régence, suivant le testament, que lorsqu'il aurait atteint sa vingt-quatrième année, non-seulement y fut appelé dès ce moment, mais en fut même déclaré le chef. Les membres en avaient été désignés par le dernier roi, et devaient se compléter par eux-mêmes. Le régent demanda au Parlement, et en obtint la faculté de les nommer lui-même, comme étant les agents de sa propre administration. Enfin le duc du Maine, ce fils chéri du vieux monarque, pour lequel on lui avait fait prendre tant de précautions, et à qui étaient confiés, indépendamment de l'éducation du roi, la garde de sa personne et le commandement de toutes les troupes de sa maison, fut privé de cet utile privilège, et réduit à la simple surintendance de l'éducation, qu'on n'osa pas lui enlever.

Parvenu si heureusement à surmonter cette première difficulté, le régent se montra généreux, et appela au conseil de régence la plupart de ceux dont Louis avait fait choix. Il fut composé du duc de Bourbon, chef du conseil, du duc du Maine et du comte de Toulouse, son frère, du chancelier Voisin, des maréchaux de Villars, de Villeroy, d'Huxelles, d'Harcourt, de Bezons, du duc de Saint-Simon, et des marquis de Torcy et d'Effiat. Les ministres en furent exclus. Les ministères mêmes furent supprimés, et le régent, suivant une idée qui eut de la faveur, parce qu'elle avait été celle du duc de Bourgogne, y substitua des conseils au nombre de six ; savoir : celui de la guerre, présidé par le maréchal de Villars ; des finances, par le maréchal de Villeroy, gouverneur du roi, et par le duc de Noailles, qui faisait le travail ;

de la marine, par le comte de Toulouse et le maréchal d'Estrées ; des affaires étrangères, par le maréchal d'Huxelles ; de l'intérieur, par le duc d'Antin, fils légitime de la marquise de Montespan ; celui de confiance enfin, sous la présidence du cardinal de Noailles, pour toutes les affaires de religion, et surtout pour la nomination aux bénéfices. Le 12 septembre, le régent amena le jeune roi au Parlement pour tenir son lit de justice, où tout ce qui avait été réglé jusqu'alors fut enregistré et publié.

Ce n'est pas que tout le monde approuvât des changements si prompts et si multipliés. Le maréchal de Villars, quoique nommé président du conseil de guerre, remontra « que, dans les premiers moments d'une nouvelle administration, il y avait peut-être du danger à renverser l'ordre anciennement établi ; que s'il y avait des changements à faire, il convenait de ne les faire qu'à mesure, de se borner à ôter ce qui était reconnu certainement mauvais, et d'y substituer petit à petit ce qui serait estimé meilleur, sans tout bouleverser à la fois. »

Mais il importait au régent de donner d'abord de son gouvernement une idée qui flattât les peuples, et il y réussit, tant par la création de ces conseils, où il fit entrer des personnes de plusieurs ordres de l'État, et la plupart honorées de l'estime publique, que par d'autres changements, établissements ou projets, qui obtinrent le suffrage de la nation.

Il rendit au Parlement le droit de remontrances, pourvut au paiement des troupes, qu'il rendit exact et régulier, assura celui des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, et fixa le prix jusqu'alors vacillant des espèces d'or et d'argent. Il se montra disposé à attaquer les traitants, chose qui réjouit toujours le peuple, et promit de faire servir leurs dépouilles à acquitter et enrichir l'État. Dans le pouvoir attribué aux intendants, autre objet de jalousie, il fit des changements désirés, et ordonna des visites dans les prisons royales, pour écouter les plaintes de ceux qui étaient détenus. Beaucoup d'entre eux furent mis en liberté. Des évêques, des prêtres, et jusqu'à des laïques, exilés pour les affaires de l'Église, revinrent en triomphe dans leurs maisons, et eurent le plaisir de voir éloignés et bannis à leur tour le père Le Tellier et les plus hautains de ses confrères. Enfin le régent fit circuler dans le public une lettre par laquelle il demandait des instructions sur les moyens à prendre,

tant pour la diminution des impôts, que pour en rendre la levée moins onéreuse aux contribuables. Il y eut aussi une réforme dans les dépenses de la cour, et le duc d'Orléans combla de joie les Parisiens, en promettant de ramener au plus tôt dans la capitale le jeune monarque, qui était élevé à Vincennes.

Depuis longtemps le régent était lié par des plaisirs avec les lords Stair et Stanhope. Ces deux hommes, dont l'un était déjà ambassadeur en France, mirent à profit, pour l'intérêt de leur nation, le crédit que la conformité de goûts et de penchants leur donnait auprès du prince. Ils commencèrent par lui offrir les forces de l'Angleterre, si l'Espagne, comme il y avait lieu de le craindre, songeait à l'inquiéter dans sa régence. En reconnaissance, il leur sacrifia le chevalier de Saint-George, que Louis XIV, généreux même dans ses revers, ne voulut jamais abandonner. Longtemps le jeune prince s'était flatté de recouvrer l'héritage de ses pères par la seule bienveillance que lui gardait la reine Anne, sa sœur. Mais la mort prématurée de cette princesse, qui arriva le 12 août 1714, et avant qu'elle eût commencé à saper les lois parlementaires qui appelaient la maison de Hanovre à lui succéder, ruina les espérances du prétendant, et ne lui laissa ouverte que la voie de la force. Sous la protection du vieux monarque, Stuart avait préparé une invasion, qui aurait pu réussir si elle avait été secondée. Mais le régent ne se crut pas obligé de tenir les engagements de son oncle, et le projet, d'ailleurs assez mal concerté, échoua faute de secours. Les insulaires, non contents de voir l'entreprise manquée, poursuivirent le prince avec acharnement. Ils mirent sa tête à prix ; et on arrêta, en France, un Anglais, plus que soupçonné d'avoir tenté de gagner la récompense promise. L'ambassadeur d'Angleterre n'eut pas honte de le réclamer, et le régent eut la faiblesse de le rendre. C'est ainsi que ce prince, trop prévenu d'estime pour une nation rivale, qui ne perd jamais de vue ses intérêts, se pénétra, pour ainsi dire, de ses maximes, et adopta ses opinions et ses systèmes. Cette espèce d'admiration, qu'on a depuis nommée anglomanie, et dont les grands, faits pour donner l'exemple, devraient surtout se préserver, influa bientôt dans les affaires, par l'ascendant que prit sur le régent l'abbé Dubois, vendu aux Anglais, qui le soudoyaient.

Dubois avait été précepteur du jeune duc d'Orléans. Né avec un esprit fin, délié, propre aux affaires, il avait cherché à capter la bienveillance de son élève en lui ouvrant la carrière des vices. Il était devenu de plus en plus nécessaire au prince, qui, parvenu au faite de la puissance, s'amusait de son cynisme, et employait ses talents, sans toutefois être entièrement dupe de ses fourberies habituelles ; lorsqu'il le fit conseiller d'état, en lui annonçant cette grâce, qui surprit et mortifia les amis du prince, sensibles pour lui à l'opinion publique, il embrassa Dubois affectueusement, et lui dit : « L'abbé, un peu de droiture, je t'en prie. » Entré dans la carrière des affaires, le nouveau conseiller d'état chercha une sphère dans laquelle on ne pût se passer de lui dès qu'il y serait une fois entré ; et, d'après ses liaisons déjà formées, et le caractère du prince qu'il se proposait de gouverner, il n'en trouva pas de plus convenable à ses intérêts que la politique.

Il y avait deux partis à la cour : l'un attaché au système de Louis XIV, et qui aurait voulu que, si on ne le suivait pas entièrement, du moins on n'en adoptât pas un directement contraire. L'autre parti, soit haine, soit malin plaisir de rendre sans effet les volontés d'un monarque si absolu, s'opposait avec ardeur à tout ce qu'il avait paru désirer. Jamais, comme nous l'avons dit, il n'avait perdu de vue le projet de remettre les Stuarts sur le trône d'Angleterre ; et, malgré la teneur positive à cet égard des traités de Riswick et d'Utrecht, il entretenait à cet effet, dans ce royaume, des intelligences qui, même après sa mort, ne laissèrent pas d'alarmer le roi George. Quoique le prétendant n'en eut point profité, c'était toujours un objet d'inquiétude tant que la France pourrait être disposée à ranimer ce feu mal éteint. Pour se tranquilliser de ce côté, Stair et Stanhope ne trouvèrent d'autre moyen que de travailler à donner la supériorité entière au parti opposé à l'ancienne cour, et ils y réussirent en gagnant l'ex-précepteur.

Lui-même avait un grand intérêt à bouleverser tout le système politique de la France, parce que, s'il restait tel qu'auparavant, on n'aurait besoin ni de ses conseils, ni de ses négociations ; au lieu que, si l'on en changeait, il faudrait prendre d'autres mesures, pour lesquelles il pourrait se faire employer. On avait déjà donné au duc d'Orléans des craintes du côté de l'Espagne pour sa régence, on lui en inspira de nouvelles pour la succession

au trône, en lui insinuant que si Louis XV, dont la santé paraissait très-faible, venait à manquer, Philippe V pourrait bien ne pas se croire lié par sa renonciation ; et comme alors l'Espagne, sous le gouvernement d'Alberoni, ministre actif et entreprenant, paraissait vouloir sortir de son inertie, et se mettait en force, on persuada au régent que ces préparatifs avaient pour but certain d'appuyer les droits du petit-fils de Louis XIV, en cas d'événement.

On n'aurait certainement pu blâmer le duc d'Orléans de prendre d'avance ses précautions pour cet objet ; et c'est ce que reconnaissait le maréchal de Villars, parlant à lui-même dans le conseil : « Nous sommes très-persuadés, lui disait-il, que vous désirez la vie du roi comme nous la désirons tous tant que nous sommes ; mais il n'y a personne qui puisse s'étonner que vous portiez vos vues plus loin. Comment les mesures qu'il est libre à tout particulier de prendre dans sa famille pour ne pas laisser échapper une succession qui le regarde, pourraient-elles être blâmées dans un prince auquel la couronne de France doit naturellement tomber- ? » Mais Villars concluait qu'il fallait se contenter de savoir bien certainement quelles étaient les vues de l'Espagne dans ses armements, et, quand on aurait été sûr qu'ils ne menaçaient pas la France, lui souhaiter un bon succès et ne s'en pas mêler.

En prenant ces informations, on aurait su en effet que le but d'Alberoni était de réunir à l'Espagne les états d'Italie qui en avaient été démembrés dans la guerre de la succession, pour en faire des souverainetés aux enfants de la princesse Farnèse, qu'il avait mise sur le trône après la mort de Gabrielle de Savoie ; et que, pour empêcher les Anglais d'aider l'empereur, à qui ces états étaient échus, le ministre espagnol comptait les retenir chez eux en y faisant passer le prétendant avec de puissants secours. « Eh bien ! ajoutait Villars, si l'Espagne veut s'agrandir, aidez-la, au lieu de la contrarier. Plus vous contribuerez à son agrandissement, moins elle sera tentée de vous troubler dans vos prétentions à la couronne ; et si Philippe V avait cette tentation, il verrait toute l'Europe s'élever contre un prince qui vous aurait obligation de sa puissance. » Villars finit par une espèce de prédiction qui frappa le régent : « L'Angleterre, dit-il, au moins en partie, est disposée à recevoir son roi légitime ; suivons ces vues, que la gloire de

la nation et la proximité du sang vous inspirent, plutôt que celles qui, à la fin, vous mèneront à faire la guerre au roi d'Espagne. » Le prince, ému, le regarda fixement et lui dit : « Vous visez au grand. » Mais il était subjugué.

Et comment ne l'aurait-il pas été, en se livrant comme il faisait aux Anglais, avec un abandon justement suspect aux personnes moins persuadées que lui de leurs bonnes intentions ? « Venant un jour au Palais-Royal, raconte encore Villars, je trouvai que le prince avait été enfermé trois heures avec milords Stair et Stanhope. Quand ils sortirent de la longue audience qu'il leur avait donnée, je lui dis : Monseigneur, j'ai été employé en diverses cours, j'ai vu la conduite des souverains ; je prendrai la liberté de vous dire que vous êtes l'unique qui veuille s'exposer à traiter seul avec deux ministres du même maître. Il me répondit : Ce sont mes amis particuliers. Selon les apparences, répliquai-je, ils sont encore plus les amis de leur maître, et deux hommes bien préparés à vous parler d'affaires peuvent vous mener plus loin que vous ne voudriez. » Malgré cette remontrance très-bien fondée, il continua son intime liaison avec eux, et ses négociations, dont l'abbé Dubois était l'âme et avait seul le secret. Celui-ci même, à la fin de l'année, fut envoyé à La Haye, en qualité d'ambassadeur extraordinaire ; et l'objet de sa mission était d'aider les Anglais à faire entrer les Hollandais dans un traité d'alliance dirigé contre l'Espagne, traité qui fut signé le 4 janvier 1717, sous le nom de la triple alliance. Les parties s'y gaantissaient la succession au trône d'Angleterre et de France, suivant les stipulations du traité d'Utrecht ; mais le régent eut la faiblesse d'acheter cette garantie par l'expulsion du chevalier de Saint-George hors du royaume, et par la démolition du port de Mardick. Louis XIV y avait fait commencer des travaux qui promettaient de dédommager un jour la France du sacrifice qu'elle avait été obligée de faire de celui de Dunkerque. L'ambassadeur d'Angleterre, lord Stair, s'en était plaint au monarque lui-même en termes peu ménagés, comme éludant l'esprit du traité d'Utrecht. « Monsieur l'ambassadeur, lui répondit le roi quand il eut fini sa harangue, j'ai toujours été maître chez moi, et quelquefois chez les autres : ne m'en faites faites pas souvenir. » Et les travaux continuèrent, quoique avec peu

d'activité. Mais l'abandon de Mardick et du prétendant ne devaient être que les moindres atteintes portées aux dispositions de Louis XIV.

Une année n'était pas encore écoulée depuis la mort de ce prince, lorsque le duc de Bourbon présenta requête au Parlement, tendante à priver le duc du Maine et le comte de Toulouse du rang et des prérogatives de princes du sang, et entre autres de l'expectative de la couronne, que leur avait accordée Louis XIV. C'était une mortification gratuite qu'on cherchait à leur donner, les princes légitimés n'étant appelés à régner qu'à défaut des légitimes. Cette procédure s'engageait de concert avec le régent, qui, au mépris des liens qui l'attachaient au duc du Maine, poursuivait en lui l'agent intéressé des intrigues de Philippe V, qui, sur son trône d'Espagne, regrettait la perspective de régner en France. Le régent, en effet, était beau-frère du duc du Maine, dont il avait épousé la sœur ; et le duc de Bourbon était doublement son neveu, comme fils et d'une autre sœur du même duc, et du frère de la duchesse. Les ducs et pairs, à la tête desquels était le duc de Saint-Simon, intervinrent dans cette affaire pour aggraver encore le sort des malheureux princes. Ils réclamèrent contre le rang que Louis XIV leur avait donné au-dessus d'eux, et demandèrent qu'ils fussent réduits à celui de l'érection nouvelle de leurs pairies. Malgré tant de motifs d'égards, malgré les efforts des amis des princes légitimés, et les recherches d'érudition de la cour spirituelle de Sceaux et de la duchesse elle-même, pour faire prévaloir la cause de la bâtardise, il y eut, le 2 juillet 1717, une déclaration du conseil de régence qui les privait des noms, droits et privilèges de princes de sang, leur réservant cependant au Parlement le rang de séance, dont ils étaient en possession. Quand la duchesse du Maine vit son mari après cette décision, fière du sang de Condé, dont elle perdait les prérogatives, elle lui dit en le regardant avec indignation : « Il ne me reste donc plus que la honte de vous avoir épousé ! » Le duc conserva dans cette affaire un sang-froid et une tranquillité qui déconcertèrent ses ennemis. Sur des propositions de s'accommoder en faisant quelque sacrifice, il avait constamment répondu « qu'il ne faut pas se dégrader de son consentement, mais souffrir ce que la loi du plus fort veut faire, et y revenir en temps et lieu. » Il recommanda

beaucoup de sagesse et de circonspection dans les actions et les paroles à ceux qui lui appartenaient ou qui s'intéressaient à lui.

Pendant que cette affaire tenait la cour en mouvement, Paris et la province n'étaient pas moins agités par la recherche qu'on exerçait sur les financiers. En mars 1716, le régent avait établi une chambre de justice, composée de présidents et conseillers au Parlement, d'officiers de la chambre des comptes, de la cour des aides, et de maîtres des requêtes. Elle devait tenir ses séances aux Grands-Augustins. Le roi rendait justiciables de cette chambre « les officiers de nos finances, disait-il, les comptables, traitants, sous-traitants et gens d'affaires, leurs clerks, commis et préposés, et autres qui ont vaqué et travaillé, tant en la levée, perception et régie de nos droits et deniers de nos recettes, qu'autres levées et recouvrements ordinaires et extraordinaires, traités, sous-traités, en treprises et marchés pour étapes, fournitures de vivres aux troupes, hôpitaux, munitions de guerre et de bouche aux villes, garnisons et armées de terre et de mer, ou en l'emploi et distribution desdits deniers, soit pour les dépenses de la guerre, de nos maisons royales et autres charges de notre État. Ensemble tous ceux qui ont exercé l'usure à l'occasion et au détriment de nos finances, tant sur les papiers que sur les espèces. » Et enfin, pour inviter *les bons et fidèles sujets* à l'éclaircissement de ces faits, on donnait à ceux qui voudraient se rendre et déclarer dénonciateurs de ces personnes le cinquième des amendes et confiscations, à ceux qui découvriraient les effets celés, le dixième ou plus grande récompense, selon les diligences, qualités et circonstances de leur avis.

par cette énumération de nombre de personnes qui se trouvaient exposées aux recherches, on peut juger de l'alarme que la publication d'un pareil édit dut jeter parmi tous ceux qui avaient pris la moindre part aux affaires du roi. Les procédures furent d'abord vives et rigoureuses. La Bastille et les autres prisons se remplirent de gens accusés ou simplement soupçonnés : plusieurs furent gardés dans leurs maisons. Il y eut défense de donner des chevaux de poste à ceux qui voudraient se sauver, et de favoriser en aucune manière leur évasion. Le peuple, toujours ennemi de ce qu'on appelle en France *maltôtiers*, voyait avec plaisir traîner devant ce tribunal, dépouiller, flétrir

ceux dont la richesse et quelquefois l'insolence avaient excité l'envie et l'indignation publiques. Il y en eut de condamnés au pilori, aux galères, à de grosses amendes ; un seul fut condamné à la mort dans une province éloignée : peut-être n'était-ce pas le plus grand voleur.

Après les premiers exemples, on en vint à des taxes, qui, imposées sur environ quatre cents personnes, produisirent plus de cent quatre-vingts millions, dont quatre-vingts à peu près furent employés à retirer des billets d'État, et rembourser le capital des rentes. Madame de Maintenon nous apprend dans ses lettres ce que devint le reste, lorsqu'elle dit : « On nous annonce tous les jours quelque nouveau don de monsieur le régent sur les taxes, et l'on murmure beaucoup de cet emploi de l'argent des gens d'affaires. » Quand on sait d'ailleurs qu'il y avait alors des courtisans de la première noblesse assez bas pour solliciter, à titre de gratification, des taxes sur les carrosses de remise et sur les juifs, on ne doit pas trop craindre de se tromper, en présumant que plusieurs d'entre eux tendaient la main au régent, dont la facilité y laissa tomber les millions qui n'auraient dû être employés qu'au paiement des dettes de l'État et au soulagement du peuple.

Mais il ne tira aucun profit de l'abaissement des financiers, et c'est ce qui donna lieu à des plaintes assez générales. Comme on ne cessait pas de faire des recherches, qu'on saisissait chaque jour de nouveaux accusés, et qu'on citait au tribunal des marchands et négociants de bonne réputation, qui, pour fait de fournitures, étaient obligés d'entrer en justification, et de montrer le fond de leurs affaires, ceux mêmes qui avaient applaudi d'abord à l'érection de la chambre de justice, appréhendaient d'y être appelés à leur tour, et leur innocence ne les rassurait pas. Ces craintes firent resserrer l'argent et languir le commerce. Aussi, quand on eut tiré des bourses financières à peu près ce qu'on voulait, la chambre de justice fut supprimée, et la poursuite des affaires qui restaient à finir fut attribuée à la cour des aides.

Alors se préparait l'accomplissement de la prophétie de Villars, savoir : Que le penchant du régent pour les Anglais le mènerait à faire la guerre au roi d'Espagne. » Ce royaume était gouverné par Alberoni, qui, de l'état de curé de campagne, porté au ministère, se trouva un véritable homme d'État. Après la mort de la première femme de Philippe V, il avait beaucoup

contribué à lui faire épouser Élisabeth Farnèse. Elle avait des enfants, mais qui étaient repoussés du trône par ceux du premier lit. Alberoni chercha d'autres états à procurer aux puînés. Ses regards, comme nous l'avons dit, tombèrent sur l'Italie dont plusieurs parties avaient été détachées de la couronne d'Espagne, et cédées à l'empereur par le traité d'Utrecht, traité qui, n'ayant pu mettre d'accord Charles VI et Philippe V, avait laissé chacun d'eux dans toute l'intégrité de ses prétentions. Ce dessein d'Alberoni était entouré de difficultés ; mais son génie triompha de tous ces obstacles.

De ce royaume épuisé il fit sortir un armement qui étonna l'Europe. La Sardaigne avait été envahie au mois d'août de l'année précédente par le marquis de Leede ; et sous le commandement du même officier, trente mille Espagnols descendirent cette année en Sicile, d'où, avec l'assentiment réel ou supposé du duc de Savoie, ils devaient tenter la conquête de Naples ; des vaisseaux s'armèrent dans tous les ports, et une escadre plus formidable que les autres se préparait à Cadix. En même temps le ministre redonnait à l'Espagne, dans toutes les cours, la considération qu'elle avait perdue depuis si temps. Il se fit des alliés dans le Nord ; s'assura le secours des Turcs ; et trop certain par le traité de la triple alliance, conclu entre la France, l'Angleterre et la Hollande, pour garantir à l'empereur ses états d'Italie ; trop certain qu'il ne pourrait pas même espérer la neutralité de ces puissances, Alberoni résolut d'occuper les Anglais, en faisant passer dans leur île le prétendant avec des troupes qui devaient être secondées par les Suédois et les Russes, réconciliés par ses soins ; et enfin il ne se proposa rien moins que d'opérer dans le gouvernement de la France une révolution par la destitution du régent

Le moment était assez bien choisi : il y avait alors, non pas une insurrection décidée, ni des plaintes éclatantes, mais des mécontentements sourds, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, une espèce de malaise du corps politique, Une inquiétude vague, causée parce qu'on sentait en général qu'il se passait des choses qui déplaisaient. Par exemple, on voyait avec peine les Anglais, quatre ans auparavant ennemis de la France, au point de risquer de se ruiner eux-mêmes pour l'écraser, maintenant admis à la familiarité du

régent, dominer dans le conseil et y prescrire des lois. Les Anglais, nation incapabite, disait-on, de se modérer dans ses succès, et abusant de la fortune. républicains superbes, implacables comme les Romains dans leurs vengeances, et n'ayant pas eu honte d'arracher au due d'Orléans, contre le prétendant, ce qu'un roi n'exigerait pas d'un autre roi, le sacrifice d'un malheureux. Le renversement du système de Louis XIV choquait ceux mêmes qui n'y tenaient que par habitude ; et, pour cette partie de son gouvernement, le régent trouvait peu d'approbateurs.

On était aussi revenu des espérances d'une administration sage, économique, approchant de l'administration paternelle ; espérances fondées sur l'établissement des conseils au commencement de la régence, et sur le droit de remontrances rendu au Parlement. Les conseils, où le régent trouvait quelquefois des opinions contraires aux siennes, lui déplaisaient, et les gens qui cherchent à deviner les événements par leurs causes prévoyaient qu'ils n'avaient pas longtemps à subsister. Les remontrances ne furent pas interdites, mais le duc d'Orléans prétendait qu'elles ne devaient pas toucher à certains objets. Il voulut en circonscrire étroitement et la matière et la forme ; et ces limites posées, à ce que l'on crut alors, pour éloigner la lumière et envelopper les opérations du ministère d'une obscurité dangereuse, donnèrent lieu à des conjectures, d'où naquirent des soupçons et des craintes. La magistrature s'effaroucha surtout de l'appui donné par le régent à la prétention des ducs et pairs de primer les présidents au Parlement ; et, à défaut de satisfaction, ou pour l'obtenir, elle mit au jour un mémoire extrêmement mortifiant pour l'orgueil de plusieurs des familles élevées à l'honneur de la pairie.

Le respect dû aux mœurs entra aussi pour quelque part dans les causes du mécontentement général. Sans être rigoriste, on n'aime point à voir fouler aux pieds les bienséances. Plusieurs de ceux qui avaient désapprouvé les scrupules de Louis XIV blâmèrent encore plus le libertinage effréné qui y succéda, et qui gangrena presque toute la jeunesse de la cour. Si les personnes qui s'amusaient de tout riaient quelquefois des plaisanteries peu mesurées du duc d'Orléans, les gens sages, qui voient les conséquences, ne pouvaient approuver la légèreté insultante avec laquelle le premier homme

de l'Etat traitait la religion et ses ministres. On fut indigné aussi du rôle important que commençait à jouer alors le vil, le méprisable Dubois, présumant assez de la facilité de son ancien disciple pour aspirer ouvertement aux premières dignités de l'Église.

Il contribua, au moins de ses conseils, à la persécution qui se renouvela alors contre le duc du Maine. Il lui en voulait fortement, pour s'être opposé dans le conseil au traité de *la quadruple alliance*, nouvel accord conclu à Londres, le 2 août, entre l'empereur, les rois de France et d'Angleterre, auquel le roi d'Espagne était sommé d'accéder sous trois mois, et dont Dubois avait été l'instrument. Dubois joignit son ressentiment à la haine de M. le Duc, qui avait toujours eu pour son oncle une véritable antipathie, dont on ne peut rendre raison, et que la perte d'un procès contre lui avait encore fortifiée. Il y persévérait avec une obstination inconcevable, quelque effort que fît la duchesse du Maine, sa tante, pour lui faire souffrir son époux. Le régent donnait du moins un motif de ses démarches ; il disait « savoir de source certaine que le duc du Maine était dans le dessein de mener le roi au Parlement de le faire déclarer majeur, et par là d'anéantir la régence. – Je ne le crois pas, répondit le maréchal de Villars, à qui le duc d'Orléans racontait ce projet ; je ne crois pas le duc du Maine assez déterminé pour prendre une pareille résolution. » En effet, la conduite faible de ce prince, dans une occasion si importante, confirme ce jugement. Comme le maréchal fut témoin oculaire de ce qui se passa, nous le rapporterons dans ses termes.

« Le 26 août, à six heures du matin, les conseillers de régence furent avertis qu'il y avait un conseil de régence extraordinaire, qui serait suivi d'un lit de justice aux Tuileries. En entrant dans le cabinet, je trouvai le régent qui se promenait avec un air assez agité. Le duc du Maine vint à moi et me dit : « Il va se passer quelque chose de violent contre mon frère et moi. – J'ai peine à le croire, » lui répondis-je ; il répliqua seulement : Je le sais. » Le comte de Toulouse arriva. Le régent le mena à une fenêtre, et lui dit peu de paroles, après lesquelles le comte de Toulouse alla trouver le duc du Maine, et ils sortirent tous deux. Là-dessus je dis au marquis d'Effiat : « Ils s'en vont ; qui quitte la partie la perd. »

On lut ensuite les édits qui devaient être portés au lit de justice. Le premier défendait au Parlement de prendre connaissance des affaires d'État, et cassait deux arrêts, non-seulement contraires à la banque de Law, dont on attendait la restauration des finances, mais par l'un desquels Law lui-même avait été décrété de prise de corps. Un second déclarait que, dès qu'un édit aurait été présenté à la cour pour être enregistré, l'enregistrement serait censé fait huit jours après. Celui qui regardait le duc du Maine et le comte de Toulouse portait qu'on leur ôtait, à la sollicitation des pairs, le rang qui leur avait été donné au Parlement et ailleurs par le feu roi, et par conséquent qu'ils n'auraient séance qu'après tous les pairs de France, excepté ceux d'une création postérieure à l'édit de 1694. Néanmoins, par une considération particulière pour le comte de Toulouse, le roi lui conservait ses honneurs, rang et prérogatives, mais pour sa personne seulement.

M. le Duc fit ensuite lecture d'un mémoire, où il disait au roi : « Sire, le feu roi ayant paru désirer que M. le duc du Maine fût chargé de l'éducation de Votre Majesté, quoique cette place dût m'appartenir par le droit de ma naissance et suivant les exemples anciens, je ne m'y opposai pas, par la considération de ma minorité. Mais toutes les raisons d'alors étant présentement cessées, je demande que cet honneur me soit déféré suivant la justice de mon droit. »

Tout ce qui venait d'être lu le fut de nouveau au Parlement, assemblé dans une pièce voisine pour le lit de justice, et convoqué d'une manière aussi brusque et aussi inopinée que l'avaient été les membres du conseil. Saisi d'un pareil effroi, il agréa tout comme eux. Le premier président, à la vérité, demanda à délibérer ; mais le garde des sceaux, d'Argenson, après s'être approché de la personne du roi, comme pour recevoir ses ordres, et faisant les fonctions du nouveau chancelier d'Aguesseau, exilé pour son opposition au système, répliqua seulement : « Le roi veut être obéi, et sur-le-champ. » Quant à la demande de M. le Duc, le régent conseilla tout haut au jeune menarque de l'accorder,

« Quelques pairs furent surpris de ce qu'ils étaient nommés dans l'édit qui remettait le duc du Maine à son rang de pair, et dans celui qui distinguait le comte de Toulouse de ce traitement. Il paraissait que l'un et

l'autre édit étaient à la réquisition des pairs, ce que la plupart ignoraient ; mais comme plusieurs étaient peînés de voir un des fils du feu roi dégradé, tous consentirent volontiers au traitement différent que recevait son frère.

Ils s'étaient retirés tous deux dans l'appartement du duc du Maine ; mais, s'ils avaient eu la fermeté de demeurer pendant le lit de justice, et de représenter avec force le tort qui leur était fait, surtout au duc du Maine, en lui ôtant la surintendance de l'éducation du roi, et le soin de veiller à sa conservation, lequel lui était plus justement confié qu'aux héritiers présomptifs de la couronne, il n'était pas possible qu'ils n'eussent mis des obstacles aux projets formés contre eux. La crainte d'être arrêtés fit impression sur des cœurs remplis de bonnes qualités, mais dans lesquels on n'était pas persuadé que la fermeté fût la vertu dominante.

Mais le duc du Maine, bien éloigné de faire des efforts pour conserver une place qui lui était au moins indifférente, disait, avant cette disgrâce, au maréchal de Villars, qu'il était si ennuyé des tribulations qu'il avait à essuyer, que, malgré l'honneur de la surintendance de l'éducation du roi, il donnerait de bon cœur dix mille écus à celui qui lui apporterait une lettre de cachet pour aller passer cinq ans dans ses terres. Vraisemblablement la duchesse du Maine tenait davantage à cet honneur ; et lorsqu'on lui apporta l'ordre de céder à M. le Duc l'appartement que son mari occupait aux Tuileries comme surintendant de l'éducation, elle répondit avec fureur : « Oui, je le céderai. » En même temps elle ordonna qu'on le démeublât, et, pour qu'on eût plus tôt fait, elle brisa elle-même les glaces, les porcelaines, et tout ce qui lui tomba sous la main. »

Si cette princesse forma des liaisons suspectes, si elle se prêta à des projets capables de troubler la tranquillité du royaume et de devenir des crimes d'État, on peut croire qu'elle ne commença de le faire qu'à cette époque. Comme on la jugeait fort irritée, et qu'on ne doutait pas qu'elle ne fût très-disposée à se venger, si elle en trouvait l'occasion, tous les mécontents se rassemblèrent autour d'elle, et ils n'étaient pas en petit nombre.

Outre la manière dure avec laquelle le Parlement avait été traité au lit de justice, le régent fit enlever et conduire en prison trois conseillers qui, dans

la séance du lendemain, où le Parlement avait protesté contre les événements de la veille, s'étaient permis de manifester des craintes sur les dangers que courait la personne du roi, par l'éloignement du duc du Maine. Cet acte d'autorité excita une grande fermentation, tant dans la compagnie que dans Paris, étonné d'une rigueur qui n'avait pas été tentée depuis les barricades. Pareilles sévérités exercées sur d'autres parlements, principalement sur celui de Bretagne, jetèrent aussi l'alarme dans les provinces. Le duc d'Orléans supprima en même temps les conseils établis au commencement de sa régence, pour y substituer des départements, à la tête desquels il mit des secrétaires d'état plus dépendants de lui. Le comte de Maurepas, petit-fils du chancelier Phelippeaux de Pontchartrain, fut appelé au département de la maison du roi, Louis Phelippeaux, marquis de la Vrillière, et, en survivance, le comte de Saint-Florentin, son fils⁴ à celui du clergé ; Claude Leblanc à la guerre ; Fleuriau d'Ermenonville à la marine ; Dubois aux affaires étrangères ; et le garde des sceaux d'Argenson demeura chargé à la fois de la direction de la justice et des finances. Ce fut un nouveau sujet de critique, et presque toutes les grandes familles, ainsi que les compagnies souveraines, qui, par leurs membres appelés aux conseils supprimés se regardaient comme admises au gouvernement du royaume, ne se virent pas sans chagrin et sans murmure privées d'une prérogative si précieuse à leurs yeux.

Enfin il se faisait des pertes immenses dans les familles, par le discrédit et l'instabilité des effets publics, représentatifs et cautions des dettes de l'État. Dès les premiers jours de la régence, on avait converti en une seule espèce de créance toutes celles qui, à l'exception des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, avaient été créées à divers titres, en divers temps et sous divers noms, pendant le règne de Louis XIV, et qui avaient considérablement perdu de leur valeur primitive. On prit occasion de cette conversion pour les vérifier ; et, de six cents millions à quoi elles se montaient, on en annula deux cent cinquante ; le reste fut soldé en billets, dits *billets d'État*, que l'on pouvait rembourser successivement, et qui, en attendant, portaient un intérêt de quatre pour cent. On les recevait d'ailleurs en paiement de certaines parties d'impositions, et de quelques portions de domaines qui furent aliénées ; en

acquisition de rentes viagères créées au denier seize ; et enfin aux hôtels des monnaies, où se faisait alors une nouvelle refonte. Sur une somme totale de sept mille livres, deux mille pouvaient être payées en billets d'État. Mais, comme le marc fut porté de quarante à soixante livres, il arrivait que le gouvernement, en rendant une somme pareille de sept mille francs en monnaie nouvelle, gagnait effectivement un quinzième sur les matières réelles, et retirait encore ses billets *gratis*. C'était une espèce de vol. Il excita les réclamations du Parlement, ainsi que toutes les autres opérations financières du conseil : et ce furent en partie ses plaintes à cet égard, et même les défenses d'obéir qu'il se permit d'opposer aux arrêts du conseil, qui lui valurent les mortifications qu'il éprouva dans le lit de justice dont il vient d'être fait mention.

C'est dans cette occurrence qu'avait paru l'Écossais Jean Law, homme à calculs et à projets, qui s'était offert au régent pour libérer la France de sa dette. Malgré les avis de Desmarests auquel il fut adressé et qui le jugea, ses plans furent agréés. Le premier pas qu'il fit dans la carrière où il osa entrer, fut l'érection d'une banque, dont l'étendue très-limitée ne devait pas faire présumer la part qu'il lui destinait dans son grand œuvre. Bornée, en effet, dans son origine au soin obscur de faire les affaires des particuliers sous la modique rétribution d'un quart pour mille, ce fut de là qu'elle partit pour s'acheminer à l'état incroyable de splendeur où elle parvint en trois ans de temps. Son premier fonds, lors de son établissement en mai 1716, était de six millions seulement, divisés en douze mille actions de cinq cents francs chacune, payables moitié en argent et moitié en billets d'État. C'était un bien léger soulagement de la dette publique, que le petit nombre de billets qu'elle enlevait ainsi à la circulation ; mais cette idée fut un germe qui, étant développé, produisit le fameux système.

On avait donné d'abord, ainsi qu'on l'a vu, des débouchés avantageux aux billets d'État, à l'effet de les soutenir ; il entra désormais dans la politique du gouvernement de les discréditer. La modicité des premiers remboursements, et une déclaration qui portait qu'on cesserait incessamment d'en payer l'intérêt, atteignirent rapidement ce but. Dans le même temps, le gouvernement accordait, au contraire, une faveur

particulière à la banque. Il ordonnait que les billets qu'elle avait émis et qu'elle devait réaliser en argent à volonté fussent reçus comme numéraire dans toutes les caisses royales. Cette déclaration et des dividendes augmentés à propos donnèrent aux actions de la banque une valeur d'opinion bien supérieure à celle des billets d'État.

La comparaison qui s'en faisait naturellement offrait un moyen facile d'éteindre la dette publique par un simple échange de billets en actions de la banque, pour peu que celles-ci eussent été en qualité proportionnelle avec les billets de l'État. Law trouva un prétexte plausible à cette augmentation. En 1717 il fit ériger et adjoindre à la banque une compagnie de commerce, dite d'*Occident*, parce qu'elle devait faire le commerce du Mississipi, dont on promettait des profits merveilleux. On y attacha encore la propriété du Sénégal, et le privilège exclusif du commerce des Indes et de la Chine. Ce fut l'occasion naturelle d'une création de vingt-cinq millions en actions et d'une émission proportionnelle de billets de banque, qui, avant ces réunions, avaient déjà été portés jusqu'à cent dix millions. Qu'on juge de la somme dont elles autorisèrent alors l'émission, et l'année suivante encore, lorsque le gouvernement abandonna pour quelques millions à la banque, et le profit des monnaies pour neuf ans, et l'adjudication des fermes ! On fut obligé de créer, pour satisfaire l'avidité du public, trois cent mille nouvelles actions, qui ne furent concédées qu'à des personnes privilégiées, et qui, passant de main en main, toujours en augmentant de valeur, montèrent jusqu'à dix ou douze mille livres. Non-seulement les billets d'État se fondirent dans l'empressement de chacun à se défaire d'un papier presque sans valeur pour acquérir quelques droits à la mine précieuse ; mais les rentes sur l'Hôtel-de-Ville, l'or, l'argent, les terres eurent le même sort. Telle était, à la fin de 1719, la confiance qu'inspirait la banque.

Cependant ses billets, qui, suivant les arrêts de fabrication, ne devaient monter qu'à six cent quarante millions, avaient été frauduleusement portés par le gouvernement jusqu'à trois milliards. Le soupçon que quelques personnes conçurent de cette émission désordonnée, non-seulement sans proportion avec les fonds en caisse, mais avec les valeurs même que la banque pouvait réaliser, leur lit convertir leurs billets en numéraire.

L'embarras qui en naquit à la banque donna lieu à des arrêts qui interdirent la conversion des billets en argent ; et dès lors un coup irrémédiable fut porté au système. vain le gouvernement déclara vouloir faire ses rentrées en billets exclusivement à toute autre espèce ; en vain il fixa la valeur du papier à un taux supérieur à celui que le cours donnait à l'argent ; eh vain il défendit dans les transactions particulières l'emploi de la monnaie, dont il restreignit l'usage aux seuls appoints : les plus sages, et les étrangers surtout, s'obstinèrent à l'envi à échanger leur papier, quelque perte qu'ils dussent subir, et augmentèrent le discrédit, qu'il fut dès lors impossible d'arrêter.

Pour afficher la confiance, le gouvernement ordonna une nouvelle fabrication de billets ; puis un dividende de quarante pour cent par action ; enfin une remise à ceux qui paieraient les droits des fermes en billets, remise qui donnait au papier un avantage de vingt-cinq pour cent sur l'argent ; mais la défiance ne fit que s'accroître de la faveur étrange accordée aux billets ; les denrées triplèrent de valeur, et chacun se pressa de convertir son papier en perles, diamants, bijoux et effets de toute espèce.

Déchu des espérances qu'il s'était promises de son adresse, le gouvernement crut devoir recourir aux mesures de rigueur. Il défendit d'abord de garder de vieilles espèces. Elles devaient être confisquées au profit des dénonciateurs. Bientôt il proscrivit aussi les nouvelles. On ne pouvait avoir chez soi pour plus de cinq cents livres de monnaie ou de matières d'or et d'argent. Des visites domiciliaires furent ordonnées, et la dénonciation fut encouragée. Ces vexations et cette immoralité indignèrent et ne rétablirent point le crédit. Alors le gouvernement supprima d'autorité la moitié des billets, en les réduisant à la moitié de leur valeur ; mais l'autre partie, menacée par cet exemple d'un sort pareil, n'en perdit que davantage. Sur les représentations du Parlement, l'arrêt fut révoqué ; mais la confiance était éteinte, et la révocation n'empêcha pas les billets de tomber encore. Enfin, le 1^{er} novembre 1720, le gouvernement, convaincu que tout moyen désormais était superflu pour rendre de la valeur au papier, ordonna que les billets de banque ne seraient plus reçus que de gré à gré, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'ils n'auraient plus aucune valeur. Cependant le

gouvernement, qui avait été le véritable banquier, comprit qu'il devait les liquider. Vérification faite de la valeur originaire de tous les effets nouveaux qui se trouvaient entre les mains des particuliers, la dette fut reconnue de dix-sept cents millions. Le gouvernement s'acquitta par des billets dits de *liquidation*, qui, convertis en rentes perpétuelles et viagères sur l'Hôtel-de-Ville et sur les tailles, et en acquisitions de maîtrises et d'offices municipaux, charges la plupart inutiles et érigées seulement pour fournir un débouché aux billets, grevèrent le trésor royal de quarante millions de rente. Telle fut l'issue de ce fameux système de Law, qui laissa l'État plus endetté qu'il ne l'était auparavant ; qui produisit dans les fortunes particulières un bouleversement absolu, et dans la morale publique une subversion de principes qui corrompit dès lors toutes les classes de la société et les infecta de cet esprit vil et cupide d'agiotage, l'un des caractères distinctifs du dix-huitième siècle. Telle est l'esquisse de ce fameux système, que, pour le mieux saisir, l'on a cru devoir présenter ici dans son ensemble et dépouillé d'une foule d'accessoires qui ne font que l'obscurcir et le rendre presque aussi mystérieux qu'à cette époque. Dans la suite, on reviendra, s'il y a lieu, sur les détails, selon que l'occasion s'en présentera.

Comme les billets d'État ne tombèrent pas tout d'un coup au dernier degré de non-valeur, et qu'il y eut des cascades dans leur chute ; comme les actions de la banque n'acquirent pas non plus une valeur très-supérieure à la première mise, il se trouva des observateurs qui spéculèrent, et établirent une espèce de jeu ou de commerce. Quand les billets d'État descendaient à un bas prix, sur l'espérance qu'ils se relèveraient, ils en acquéraient ; et le moment d'une légère augmentation étant arrivé, ils en achetaient des billets de banque, dont le surtaux donnait encore une valeur considérable, proportion gardée avec le prix qu'ils avaient mis à l'acquisition des billets d'État. Quand, au contraire, les effets de la banque languissaient, les joueurs recherchaient avec une ardeur effrénée les billets d'État, et par là leur procuraient une faveur momentanée, qui servait à acheter les effets languissants de la banque, qu'ils prévoyaient devoir bientôt recouvrer une nouvelle vigueur. Et il est à remarquer que ces alternatives variaient de la veille au lendemain, du soir au matin, et se répétaient souvent plusieurs fois

dans le même jour. C'est cette espèce de commerce ou de jeu qui a été appelé l'*agio*, nom dont on ignore l'origine, à moins qu'on ne veuille le tirer du mot latin *agere*, agir ; parce qu'en effet il n'y a pas de personnes plus actives, plus éveillées sur tout ce qui se passe, que celles qui travaillent en finance.

Law, qui tenait la balance de ce commerce, et qui devint contrôleur général des finances en 1720, ne s'oublia pas dans ces vicissitudes. « En moins d'un mois, il acheta, du comte d'Évreux, pour huit cent mille livres, le comté de Tancarville, en Normandie. Il offrit au prince de Carignan quatorze cent mille livres pour son hôtel de Soissons. Il présenta, peu de jours après, à la marquise de Beuvron, la somme de cinq cent mille livres pour une terre. Presque en même temps il était en marché avec le duc de Sully pour le marquisat de Rosny. »

Des sommes aussi considérables, amassées en très-peu de temps, et dépensées avec tant de facilité, excitèrent beaucoup de murmures et des plaintes de la part des familles ruinées. Le Parlement les reçut, et donna contre Law un décret d'ajournement personnel, qui, faute par lui de comparaître, fut converti en décret de prise de corps. Mais le régent le prit sous sa sauvegarde ; et Law, à l'aide de cette protection, continua de faire, par son système, des heureux et des malheureux, et de ceux-ci beaucoup plus que des autres.

Alberoni examinait avec attention ce qui se passait en France. Le régent et les Anglais le pressaient de compléter la quadruple alliance par l'accession de l'Espagne ; mais il mettait toute son application à se procurer des délais, pendant lesquels l'adroite Éminence tâchait d'établir solidement en Sicile les Espagnols qu'elle y avait fait passer ; et en même temps que, par cet artifice, le cardinal retenait les Anglais prêts à attaquer la flotte qu'il faisait sortir de Cadix, il se flattait de suspendre les efforts du duc d'Orléans par les embarras qu'il se préparait à lui susciter.

Que le projet qui éclata alors soit venu du ministre d'Espagne ou des mécontents de France, c'est ce qu'il n'est pas aisé de décider ; mais du moins ils se devinèrent aisément, ou ils s'entendirent du premier mot. On présume bien que la duchesse du Maine ne fut pas des dernières à saisir les

moyens de nuire au régent, et même à les faire naître. « Par ses premières démarches à la cour de Madrid, elle ne voulut, dit madame de Staal, qu'engager le roi d'Espagne à soutenir le duc du Maine et sa famille opprimée. Son envoyé devait voir le cardinal Alberoni, et pressentir jusqu'à quel point il voudrait prendre les intérêts dont il s'agissait, et y affectionner le roi son maître par les motifs de la proximité du sang et du respect pour les volontés du feu roi, son aïeul, enfreintes sans aucun ménagement. Elle recommanda bien à celui qu'elle chargeait de cette commission de ne point aller au delà. »

Cependant, soit que ces instructions ainsi restreintes ne fussent données que pour sonder le terrain avant que d'y prendre confiance, soit que la solidité qu'elle crut apercevoir l'engageât à avancer plus qu'elle ne projetait d'abord, elle se mit en commerce réglé, mais très-secret et très-mystérieux, avec l'ambassadeur d'Espagne. « Je me dispense, ajoute la même confidente, d'expliquer leur plan : car je n'y ai jamais rien compris, et peut-être n'en avaient-ils point. Tout ce que j'en ai pu démêler, c'est qu'on voulait détourner le roi d'Espagne d'accéder au traité de la quadruple alliance, trop favorable au duc d'Orléans, et l'engager à demander la tenue des états généraux pour borner l'autorité du régent et réprimer les abus de son gouvernement. »

Ce but est assez clair, et c'est apparemment l'obscurité des moyens qui empêchait madame de Staal d'en comprendre le plan. Elle dit que la duchesse du Maine n'insista d'abord que sur le premier article, c'est-à-dire sur la nécessité « de détourner le roi d'Espagne d'accéder au traité de la quadruple alliance ; » mais, quand la duchesse vit ensuite que le prince de Cellamare était disposé à faire demander par son maître la tenue des états généraux, elle obligea ses deux principaux confidents, Malezieux, habitué de sa cour, et le cardinal de Polignac, de travailler au modèle des lettres que ce monarque courageux écrirait pour ce sujet, tant au jeune roi, son neveu, qu'au Parlement et aux états généraux eux-mêmes. » Or, ces lettres devaient demander non-seulement que la quadruple alliance fût rejetée par la France, mais, en termes exprès, que la régence fût ôtée au duc d'Orléans, à cause

des abus qu'il y commettait, et transférée au roi d'Espagne, qui y avait le droit principal.

L'ambassadeur sentit bien qu'il ne pouvait réussir dans une pareille entreprise sans un parti considérable. Il se mit donc à intriguer, tant par lui-même que par ses émissaires, avec des gens de toute sorte d'états, grands seigneurs, militaires, prêtres, moines, gentilshommes, magistrats. Peu lui importait quels fussent leurs intérêts, qu'ils eussent les mêmes vues, qu'ils concourussent ou non au même dessein, bien persuadé que, quand il s'agirait d'éclater, la haine contre le régent, l'amour de la nouveauté, ou la crainte de se trouver seuls, les réuniraient à la faction qu'on leur indiquerait. Il s'en formait beaucoup qui avaient chacune leurs mystères, et qui s'efforçaient de grossir le nombre de leurs associés. Selon la coutume des gens ardents, qui se flattent toujours de réussir, ces conspirateurs, surtout les subalternes, s'imaginaient avoir pour zélés coopérateurs tous ceux qu'ils ne trouvaient pas ouvertement contraires à leurs sentiments, et les inscrivaient sur leurs listes. Cellamare, qui ne doutait plus, rendait compte de ses succès à Alberoni, et celui-ci, sur la parole de l'ambassadeur, croyait déjà le régent destitué.

Le ministre d'Espagne avait besoin de faire une révolution en France ; il devenait d'autant plus pressant, que les Anglais, impatientés de ses délais au sujet de la jonction de l'Espagne à la quadruple alliance, se déterminèrent à l'attaque. Quoiqu'ils n'eussent que vingt vaisseaux dans la Méditerranée, ils cherchèrent la flotte espagnole qui avait envahi la Sicile, et qui en comptait vingt-sept. L'amiral Byng la rencontra, le 11 août, à la hauteur du cap Passaro, au sud de l'île, et prit ou détruisit vingt-trois vaisseaux, ce qui porta un coup mortel à la marine espagnole. Le cardinal, outré de cet échec, et se voyant en même temps menacé par la France, écrivit à l'ambassadeur « de mettre le feu aux mines. »

Pendant que cet ordre venait à Paris, le prince de Cellamare envoyait à Madrid le modèle des lettres, et les autres pièces sur lesquelles il voulait consulter le ministre avant que de les employer. Il crut avoir trouvé une voie très-sûre de les faire parvenir en les confiant à l'abbé Porto-Carrero, neveu d'un cardinal de ce nom, qui s'en allait en Espagne avec Montéléon, fils de

l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre. Ils avaient une chaise à double fond, où les papiers furent mis

Les messages, les rendez-vous, les conférences entre les personnes du complot, ne pouvaient avoir lieu sans des mouvements qui donnèrent des soupçons. La duchesse du Maine était observée. On épiait toutes ses démarches. Personne ne fréquentait sa maison, de jour ou de nuit, travesti ou sans déguisement, qui ne fût connu. Cependant, malgré ces soins et cette surveillance, peut-être le duc d'Orléans n'aurait-il rien découvert sans un hasard qu'on raconte de deux manières.

La première, qui fut généralement crue, parce que les mœurs du régent et de ses confidents lui donnaient de la vraisemblance « c'est que le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne, pour s'excuser d'un rendez-vous manqué chez une femme célèbre dans les annales du libertinage, lui dit qu'il avait eu tant de dépêches à faire à cause du départ de l'abbé Porto-Carrero, qu'il s'était trouvé dans l'impossibilité de tenir sa parole. Cette femme, qui était en relation intime avec le régent, lui rapporta ce propos, qu'elle crut ne devoir pas lui être indifférent. En effet, il expédia un courrier avec des ordres pour fouiller les voyageurs. »

La seconde manière, moins singulière et peut-être plus vraie, se trouve dans les mémoires de Dangeau. Il dit que les deux abbés, munis de passe-ports pour eux et leur suite, s'étaient laissé accompagner par un banquier espagnol, fugitif de Londres, où il avait fait une grosse banqueroute. Les Anglais intéressés le suivaient, porteurs d'une permission de le faire arrêter partout où ils le trouveraient. Ils l'atteignirent à Poitiers, et en cherchant ses papiers dans la chaise de ses protecteurs, on trouva ceux de l'ambassadeur d'Espagne, dont on s'empara. Une troisième version veut que le copiste même des dépêches ait dénoncé les voyageurs au cardinal Dubois, avec lequel il était depuis longtemps en relation, et qui les fit ainsi arrêter à coup sur

Quoi qu'il en soit, on laissa l'abbé Porto-Carrero continuer tranquillement sa route. Il avait déjà dépêché au prince de Cellamare un courrier qui lui apprit cette nouvelle, avant l'arrivée de celui qui portait les papiers au régent. Ce dernier arriva la nuit. « Mais du moment où l'heure du

souper venait, dit Saint-Simon, tout était tellement barricadé au dehors, que, quelque affaire qui pût survenir, il était impossible de parvenir au régent ; et nonseulement pour les affaires inopinées, mais pour celles même qui eussent le plus dangereusement intéressé l'État et sa personne. » L'ambassadeur eut donc le temps de faire disparaître les papiers les plus dangereux, et il osa le lendemain aller réclamer ceux qui avaient été saisis : on ne lui, répondit qu'en le consignait sous bonne garde dans son hôtel, d'où on le transféra à Blois, où il resta jusqu'à ce que le duc de Saint-Aignan, ambassadeur en Espagne, fût revenu en France. La duchesse du Maine fût arrêtée à Paris le 29 décembre, et le duc à Sceaux ; ils furent aussitôt envoyés, elle à la citadelle de Dijon, lui dans le château de Dourlens, et on mit à la Bastille beaucoup de leurs domestiques ou affidés. De ce nombre était le jeune duc de Richelieu, déjà célèbre à vingt-deux ans par son courage et par ses succès auprès des femmes. Il s'indignait, à son âge, de n'avoir aucune influence dans le gouvernement. On suppose que l'envie de jouer un rôle le rendit factieux, et qu'il promit en effet à Alberoni de livrer Bayonne, où était son régiment. Le régent disait de lui qu'il y avait sur son compte de quoi faire tomber quatre têtes, s'il les avait. Mais les femmes vinrent à la traverse, et il dut une prompte délivrance aux puissantes intercessions de mademoiselle de Charolais, sœur du duc de Bourbon, et surtout de mademoiselle de Valois, depuis duchesse de Modène, fille du régent.

Celui-ci, pour justifier aux yeux de la nation ces coups d'autorité, fit imprimer les trois lettres qui s'étaient trouvées dans les papiers enlevés à Porto-Carrero, et destinées à être adressées par le roi d'Espagne, l'une au roi de France, l'autre au Parlement, la troisième aux états généraux, quand ils seraient assemblés, et une quatrième, intitulée *requête des États à Sa Majesté Catholique*, pour l'engager à venir prendre la régence du royaume, ou à y pourvoir, s'il ne venait pas lui-même. Il y avait dans ces pièces des choses sur lesquelles il aurait été important au régent de ne pas donner trop à réfléchir. En parlant du Parlement, les écrivains disaient : « Cette compagnie, dans laquelle on a reconnu le pouvoir de décerner la régence, à qui on s'est adressé pour la recevoir, avec laquelle on a stipulé en la

recevant de ses mains, à laquelle on a promis publiquement, et avec serment, que l'on ne voulait être maître que des seules grâces, et que la résolution des affaires serait prise à la pluralité des voix dans le conseil de régence, non-seulement on ne l'écoute pas dans ses plus sages remontrances, mais on exclut des conseils les sujets les plus dignes, d'abord qu'ils représentent la vérité ; non-seulement on ne l'écoute pas, mais la pudeur empêche de répéter à Votre Majesté les termes également honteux et injurieux dans lesquels on a répondu, lorsqu'on a parlé aux gens du roi en particulier : les registres du Parlement en feront foi jusqu'à la postérité la plus reculée. »

Ces écrivains disaient encore : « Le public n'a ressenti aucun fruit ni de augmentation des monnaies, ni de la taxe des gens d'affaires. On exige cependant les mêmes tributs que le feu roi a exigés pendant le fort des plus longues guerres ; mais, dans le temps que le roi tirait d'une main, il répandait de l'autre, et cette circulation faisait subsister les grands et les peuples. Aujourd'hui, les étrangers, qui savent flatter la passion dominante, consomment tout le patrimoine des enfants. » Enfin on ajoutait, en termes assez amers : « Il semble que le premier soin du duc d'Orléans ait été de se faire honneur de l'irréligion. Cette irréligion l'a plongé dans des excès de licence, dont les siècles les plus corrompus n'ont point eu d'exemple ; ce qui, en lui attirant le mépris et l'indignation des peuples, nous fait craindre à tout moment, pour le royaume, les châtimens les plus terribles de la vengeance divine. »

La même imprudence du régent qui avait fait publier ces écrits dans la première chaleur les fit précéder d'un avis qui portait : « Que quand le service du roi et les précautions nécessaires pour la sûreté et le repos de l'État permettraient de rendre publics les autres projets, manifestes et mémoires, on y verrait toutes les circonstances de cette *détestable conjuration*. »

Mais, quand on eut interrogé les prisonniers, au lieu de crimes d'État énormes, comme seraient de noirs complots, des projets de dévastation et d'assassinat, que ces expressions semblaient indiquer, on n'entrevit que le dessein de faire assembler les états généraux ; encore ce dessein,

répréhensible par la raison que ceux qui le tentaient n'avaient aucun droit pour cela, punissable même à cause de liaisons avec un prince étranger, quoique parent, ce dessein se trouva dénué de preuves concluantes contre les personnes soupçonnées. A la vérité, les papiers enlevés à Porto-Carrero inculpaient fortement l'ambassadeur d'Espagne, comme ayant abusé de son ministère pour exciter des troubles en France, mais l'inculpaient seul ; car ces papiers n'étant que des copies, les personnes nommées et désignées pouvaient nier, et nièrent en effet qu'elles y eussent aucune part.

Après avoir promis au public des preuves d'une *abominable conspiration*, après avoir fait fulminer tous les parlements du royaume contre les écrits de Cellamare, comme séditieux, insolents, calomnieux, on était encore à chercher ce qu'il y avait de si horrible dans cet affreux complot. Il paraît que les conseillers du duc d'Orléans, ceux qui l'avaient excité à ces éclats, auraient fort souhaité de trouver le duc du Maine coupable. On poussa le désir jusqu'à l'injustice : « car un des prisonniers ayant écrit dans sa déposition que, lorsqu'il traitait d'affaires avec la duchesse du Maine, elle rompait la conversation dès que le duc du Maine paraissait, » le commissaire, blessé de ce qui tendait à justifier ce prince, lui dit : « Ce n'est pas l'apologie du duc du Maine qu'on vous demande ; rayez cet article. » Il le raya, et ne fit pas sentir au magistrat que c'était prévariquer dans son ministère, de ne pas recevoir également ce qui était à charge et à décharge. »

Mais, malgré cette affectation de partialité, l'innocence du prince perçait de tous côtés. Il n'y avait point d'accusé, non-seulement qui ne la reconnût, mais même qui ne la préconisât sans en être requis. Dans l'écrit qu'on exigea de madame de Staal comme condition nécessaire de sa liberté, après la relation des liaisons assez indifférentes formées et entretenues avec quelques intrigants, par ordre de la princesse, et après avoir dit : « Voilà les seules choses où j'aie eu quelque part et dont j'aie été informée : » elle ajouta, quoiqu'elle sût que par là elle ne faisait pas sa cour : « Au surplus, j'ai entrevu que madame la duchesse du Maine se donnait des mouvemens, et qu'elle était embarrassée dans quelques affaires dont je n'ai point su le

détail ; j'ai seulement remarqué l'extrême frayeur où elle était que M. le duc du Maine en eût la moindre connaissance. »

Ces confessions par écrit étaient un moyen qu'on avait imaginé pour terminer cette affaire, et donner un air de grâce à la liberté que la justice accordait. « Le régent était décidé à ne relâcher ni les chefs ni leurs adhérents, sans un aveu de leur part qui servît d'apologie à sa conduite. » Ainsi la duchesse du Maine en fit un, et tous les prisonniers à son exemple ; mais, ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il n'y eut aucune de ces déclarations qui ne fût auparavant concertée. Malgré les verrous, les geôliers et les gardes, les prisonniers se communiquaient leurs idées, convenaient de ce qu'ils diraient ou tairaient, se répondaient, se répliquaient : jusqu'aux expressions, tout était minuté auparavant, et ils ne livraient leurs prétendues dépositions qu'après les avoir fait cadrer bien exactement les unes avec les autres. Le régent les lisait dans le conseil, non sans doute qu'il les regardât comme des pièces probantes contre les prévenus du crime, mais comme une espèce de justification de l'éclat qu'il avait donné à cette affaire.

La duchesse du Maine, après sa confession, qui ne laissa pas que de compromettre bien du monde, surtout en Bretagne, eut permission de revenir à Sceaux. Elle comptait y trouver le duc son époux ; mais il refusa de s'y rendre, irrité de la captivité qu'elle lui avait attirée par son imprudence. Cependant il se laissa ensuite fléchir, et revint auprès d'elle. Il y eut aussi un raccommodement avec le duc d'Orléans. La duchesse voulait entrer en explication. « Tout est oublié, » lui dit-il ; et, en effet, il ne s'en souvint plus.

On a reproché au ministre d'Espagne que son projet était vague et mal combiné ; mais peut-être n'a-t-il manqué que parce qu'il fut conçu trop tard. Qu'il l'eût fait éclater lorsque le duc du Maine était encore surintendant de l'éducation du roi ; que ce prince eût eu la hardiesse de mener au Parlement le jeune monarque, dont les démarches dépendaient encore de lui ; qu'il l'eût fait escorter des principaux seigneurs, partisans de l'ancien gouvernement, ou mécontents du nouveau ; qu'en même temps une flotte espagnole eût paru sur nos côtes, une armée sur nos frontières, et que la fermentation de la capitale eût été habilement propagée dans les

provinces : on ne peut douter Que le régent ne se fût trouvé au moins dans de grands embarras, et que peut-être le succès n'eût légitimé le plan hasardé d'Alberoni.

Quand il eut échoué, ce fut entre le duc d'Orléans et le cardinal ce qu'on peut appeler un combat à mort, c'est-à-dire un défi tacite, une lutte pour se renverser : et une chute, entre politiques et ambitieux, est une espèce de mort. Ils armèrent les deux royaumes, moins pour les intérêts des deux nations, que pour leur querelle et leur vengeance particulière. Alberoni continua il inquiéter la France par des préparatifs d'invasion en Angleterre. Mais déjà le chef de cette expédition romanesque n'était plus : Charles XII, plus soldat que général, avait été tué par son imprudence à la fin de l'année précédente, au siège de Frideriks-Hall, en Norwége, et, cette année, la flotte qui devait porter en Irlande le prétendant et le duc d'Ormond, son fidèle assistant, fut dispersée par la tempête. Le cardinal avait formé encore des liaisons intimes avec des seigneurs de notre Bretagne, qui devaient lui livrer des places au moyen desquelles il comptait tenir toutes les côtes le long de l'Océan en respect, et empêcher le régent de porter des secours à ses alliés. Celui-ci envoya une armée dans le Roussillon, avec ordre de pénétrer en Espagne, et déclara en même temps dans un manifeste « que c'était au seul ministre ennemi du repos de l'Europe qu'il en voulait. »

Philippe s'était flatté qu'une désertion générale allait lui livrer une armée presque entièrement composée d'officiers et de soldats mécontents, et qu'il connaissait tous, pour ainsi dire, par leurs noms, pour avoir autrefois combattu sous lui et pour lui. Mais pas un Français ne dévia du devoir : tous imitèrent leur chef, le maréchal de Berwick, l'un de ceux qui avaient le plus efficacement soutenu le trône de Philippe V, et qui, tout en conseillant à son fils aîné, le duc de Liria, de rester fidèle au service de l'Espagne, montrait un semblable dévouement à la cause de la France. Ses succès en Espagne, malgré les intérêts opposés du malheureux prétendant, son frère, furent rapides : toute la province de Guipuscoa tarda peu à être envahie, et une partie de la marine espagnole fut détruite dans ses ports, par le concours politique des Anglais à des opérations dont le dommage devait rejaillir un jour sur la France. Mais, quels que fussent les avantages des alliés, Alberoni

n'en donnait pas moins de grandes inquiétudes. Tous les jours on découvrait *des mines* qui auraient produit, de grands bouleversements, si elles n'avaient été éventées.

C'était en Bretagne surtout que les trames les plus dangereuses avaient été ourdies. Cette province, accoutumée à voter ses charges avec une apparence de liberté, se voyait dépouillée en ce moment de ce précieux privilège, et en conservait un ressentiment qui, aigri par l'Espagne, alla jusqu'à la révolte. Les forces envoyées pour la réduire étaient presque gagnées par la même puissance : vingt-deux colonels avaient, dit-on, promis d'arrêter le regent lui-même, si son humeur guerrière l'amenait parmi eux, et de le livrer à une flotte espagnole qui croisait sur les côtes. Soit que ces desseins eussent été découverts par les papiers qui furent saisis, soit qu'on en eût connaissance par les révélations des conspirateurs arrêtés, une chambre de justice établie à Nantes fut chargée de faire le procès à plusieurs seigneurs bretons qui se trouvèrent compromis. Quatre d'entre eux eurent la tête tranchée ; les autres se sauvèrent, et la Bretagne resta tranquille. Le ministère de France, à force de négociations dans le Nord, réussit à détacher de l'Espagne les rois de Suède et de Danemark, ainsi que la Russie, qu'Alberoni avait gagnés. Il s'était même étayé du Turc, qui devait envoyer une flotte dans la Méditerranée. Le régent ne trouva pas de meilleur expédient pour détruire ces trames que d'en couper les fils, en remontant à la main qui les dirigeait, et pour cela de pousser vivement la guerre en Espagne, de pénétrer jusqu'au centre, s'il le fallait, et de forcer ainsi la reine, qui conduisait le roi, à abandonner le ministre qui la conduisait elle-même. Ce moyen réussit. L'empereur seconda ses plans de son côté, en faisant passer seize mille hommes en Sicile. Ceux-ci, sous la conduite du comte de Mercy, petit-fils du fameux général de ce nom qui trouva la mort dans les champs de Nordlingue, pressèrent de poste en poste le marquis de Leede, à qui la catastrophe de la flotte espagnole avait enlevé tout espoir de retraite, et ils le forcèrent, sous Palerme, à traiter de l'évacuation de l'île.

Leurs Majestés Catholiques, voyant que la guerre se faisait sérieusement, que déjà Fontarabie et Saint-Sébastien étaient pris, et la Catalogne menacée,

prêtèrent l'oreille à des propositions de paix. Elles ne furent autres que conditions du traité de la quadruple alliance, dont les principales étaient que l'empereur renoncerait à ses prétentions à la couronne d'Espagne, et reconnaîtrait Philippe V pour légitime roi des Espagnes et des Indes ; que, de son côté, le roi catholique renoncerait, en faveur de l'empereur, aux états démembrés de la monarchie espagnole, tant dans l'Italie que dans les Pays-Bas ; que la Sicile et la Sardaigne seraient cédées à l'empereur, qui gratifierait de celle-ci le duc de Savoie ; que, si les ducs de Toscane et de Parme venaient à mourir sans postérité masculine, le fils aîné du roi d'Espagne et de la reine sa seconde femme, et, à son défaut, les autres enfants mâles de cette princesse et leurs successeurs mâles, hériteraient de ces duchés ; et que, dès à présent, le roi d'Espagne pourrait entretenir à ses ordres dans ces duchés six mille hommes *non Espagnols*, pour la sûreté de l'héritage. Enfin, il y avait un article secret, par lequel Philippe V devait confirmer sa renonciation à la couronne de France, » et, à ce qu'on peut présumer, un autre article encore plus secret, par lequel le roi d'Angleterre Promettait de restituer Gibraltar à l'Espagne. Telles furent les conditions auxquelles souscrivit Philippe le 25 janvier 1720.

En les lisant, on est surpris que l'Espagne ait préféré, sous Alberoni, de se procurer par les armes presque tout ce qu'elle pouvait auparavant obtenir par un traité ; mais, outre que Philippe V ne devait pas voir avec indifférence la Sicile, la Sardaigne et les Pays-Bas arrachés à sa puissance et ajoutés à Celle de l'empereur en récompense d'une simple renonciation au royaume d'Espagne, où Charles VI ne possédait plus rien, il est hors de doute qu'Alberoni lui fit encore sentir que les promesses faites pour la Toscane et Parme, et pour la restitution de Gibraltar, étaient illusoires. Car, si l'on avait eu véritablement dessein d'assurer ces états aux enfants de la reine, pourquoi exiger que les garnisons qu'on lui accordait d'y mettre ne fussent pas des *troupes espagnoles* ? Et si l'on voulait sincèrement rendre Gibraltar, pourquoi ne pas le faire sur-le-champ ? ou, du moins, pourquoi ne pas joindre à la lettre du roi d'Angleterre un engagement authentique ?

De plus, la renonciation à la couronne de France, demandée de nouveau, ne devait pas être agréable à Philippe V, si l'on en croit Saint-Simon, qui,

ayant été ambassadeur en Espagne, connaissait à fond ses dispositions scrupuleuses. « Ce prince, dit-il, ne pouvait s'ôter de la tête la force des renonciations de la reine sa grand'mère, épouse de Louis XIV. Quant au testament de Charles II, il ne pouvait comprendre que ce roi eût été en droit de disposer d'une monarchie dont il n'était qu'usufruitier. Il se regardait donc comme un usurpateur ; et, pour s'étourdir sur ses scrupules, il conservait toujours un esprit de retour vers la France, et ne voulait pas se fermer entièrement le chemin au trône de ses peres, s'il arrivait malheur à son neveu. On ne peut nier que tout cela ne fût mal arrangé dans sa tête, mais cela y était. »

par toutes ces considérations, Alberoni n'aura pas eu de peine à persuader au roi et à la reine que, dans la circonstance où ils se trouvaient avec de fortes armées et beaucoup d'alliances, une bonne et franche guerre valait

mieux qu'un traité captieux. En effet, il ne fut d'aucune utilité à l'Espagne, et les Anglais seuls en tirèrent de l'avantage par les faveurs qu'ils procurèrent à leur commerce. Au reste, l'accomplissement des conditions de la quadruple alliance éprouva de longs délais. La forme à donner à tous les actes qui devaient constater et affermir les cessions et les échanges présenta de grandes difficultés. Pour les lever, on convint d'un congrès qui fut indiqué à Cambrai, et qui ne fut en activité qu'en 1722.

Une des principales conditions de la paix avait été la disgrâce d'Alberoni, qui quitta l'Espagne le 5 décembre 1719. Ce prélat, doué des vrais talents d'un ministre, qui semblaient devoir être si étrangers à son éducation et à sa naissance, montra, pendant le court espace de son administration, ce qu'on pouvait attendre de l'Espagne bien gouvernée. Quoique tout-puissant, il essuya quelquefois des dégoûts de la part des seigneurs espagnols, dont la fierté ne plie pas aisément. Il semble que la reine ne lui fit pas rendre, dans son malheur, ce qu'elle devait à un serviteur fidèle plutôt sacrifié que puni. Il sortit d'Espagne en fugitif et en banni ; « mais il soutint sa disgrâce et les persécutions qui en furent les premières suites en grand homme ; et, en effet, c'en était un. Il prouva qu'il était victime des circonstances, et non d'aucune faute de conduite. Alberoni avait voulu servir son maître comme

Richelieu avait servi le sien ; mais le temps, les lieux et le maître étaient bien différents. »

En sortant d'Espagne, il traversa les frontières de France, accompagné d'un officier chargé par le régent, non de lui faire honneur, mais de le tenir sous sa garde comme un prisonnier. Gênes refusa de lui donner un asile ; Rome le rejeta aussi. Il fut contraint de se cacher quelques années dans les états de l'empereur, d'où un nouveau pape le tira enfin, et lui donna la légation de la Romagne. « Ce cardinal trouva encore moyen de faire parler de lui dans le monde en entreprenant pour le saint-siège la conquête de la petite république de Saint-Marin, village situé à la vue de Rimini, sur une hauteur. Cette entreprise d'Alberoni, remarque un auteur de mémoires, eut tout l'air de la parodie des *comédies héroïques* qu'il avait jouées en Espagne vingt ans auparavant. » Tant il est vrai que le désir de dominer ne fait que s'assoupir dans un repos forcé, et qu'à la moindre occasion il se réveille.

C'est pendant le cours de ces événements que la banque se remplissait paisiblement de l'argent des Français, et payait avec cet argent les billets de l'État et autres engagements royaux qu'elle retirait. Lorsqu'à force d'en acquitter ils commencèrent à disparaître, et que par là ce moyen de répandre avantageusement les billets et les actions de la banque vint à manquer, LaW en imagina un autre non moins industrieux, ce fut de baisser l'argent, en tenant toujours l'écu de banque à son premier taux : de sorte qu'on s'empressa de porter à la banque l'argent qui tombait, et de recevoir en échange des billets qui se soutenaient. Quand le ministère, soit honte de son abondance, soit besoin d'une autre manœuvre, voulait empêcher une chute de l'argent trop rapide, il en haussait la valeur ; alors on le resserrait dans les bourses comme un effet qui allait devenir précieux, et il y restait immobile jusqu'à ce qu'un nouveau décri le fit encore couler vers la banque.

Il serait difficile de dépeindre l'espèce de frénésie qui s'empara des esprits à la vue des fortunes aussi énormes que rapides qui se tiraient alors. Tel qui avait commencé avec un billet d'État, à force de trocs contre de l'argent ; des actions et d'autres billets, se trouvait avoir des millions au

bout de quelques semaines. La rue Quincampoix, rue longue et étroite, était, on ne sait pourquoi, le rendez-vous des actionnaires et le théâtre de leur manie. On y vit des domestiques, arrivés le lundi derrière le carrosse de leur maître, s'en retourner dedans le samedi. La foule s'y pressait, au point que plusieurs personnes y furent étouffées.

Il n'y avait plus dans Paris ni commerce ni société. L'artisan dans sa boutique, le marchand dans son comptoir, le magistrat et l'homme de lettres dans leur cabinet, ne s'occupaient que du prix des actions. La nouvelle du jour était leur gain ou leur perte. On s'interrogeait là-dessus avant que de se saluer. Il n'y avait point d'autre conversation dans les cercles, et le jeu des actions remplaçait tous les autres.

A l'exemple des joueurs, on était cruel et impitoyable. Celui qui venait d'être ruiné par la baisse subite des papiers dont il était porteur ne craignait pas d'égorger son ami en l'engageant à les prendre avant qu'il en connût la défaveur. Aussi y eut-il des suicides, des assassinats, et tout ce que la cupidité et le désespoir peuvent enfanter de crimes.

Lorsque tout prospérait aux actionnaires, lorsque, satisfaits de contempler des richesses immenses dans leurs portefeuilles à côté de leurs coffres vides, ils se repaissaient encore d'espérance de plus grandes fortunes, le 21 mai 1720 parut, au moment où on s'y attendait le moins, un édit qui réduisait les actions à moitié. Cette opération était devenue nécessaire, parce que, profitant de l'enthousiasme et se jouant de la crédulité publique, Law et le régent, à l'insu même l'un de l'autre, n'avaient pas craint de mettre sur la place infiniment plus de papier que l'argent réuni dans la banque n'en pouvait payer. Ce coup imprévu tira la nation de son assoupissement, et fit disparaître les illusions de ses rêves agréables. A la confiance et aux espérances succédèrent les craintes et les réflexions douloureuses. Le Parlement fit des remontrances, et le régent parut les accueillir.

Cette démarche du Parlement, les raisons qui fondaient ses remontrances, dessillèrent les yeux, et firent une plaie mortelle au système. En vain, pour le soutenir, Law, déclaré contrôleur général des finances, employa-t-il les ressources de son génie, et le régent toute son autorité : leurs efforts furent

inutiles. On fit frapper de nouvelles espèces plus légères, auxquelles seules on donna cours. Il y eut ordre de porter les anciennes à la Monnaie ; mais le public s'obstina à les garder. Sous prétexte que les capitalistes resserraient leur argent pour entraver l'échange et la circulation des billets, on défendit à tout particulier d'avoir chez soi plus de cinq cents livres en argent comptant, et chacun n'en fut que plus attentif à le garder soigneusement. Comme le volume d'une grosse somme pouvait la déceler, il y en eut qui convertirent leur argent en perles et en diamants ; et cette adresse fut encore défendue, mais inutilement. En vain aussi présenta-t-on un nouvel appât en redonnant aux billets leur première valeur, personne ne s'y laissa plus prendre.

Les particuliers trouvaient, dans le dépérissement de leur fortune, des motifs puissants de ne plus se laisser éblouir par des chimères, et ils étaient encore excités à se tenir en garde par la résistance du Parlement, qui refusait d'enregistrer les édits que le ministère présentait à l'appui du système. Fatigué de ces obstacles, qui *détraquaient* sa machine, Law obtint que le Parlement serait exilé, et il fut envoyé à Pontoise le 2 juillet. Alors parut une multitude d'édits, déclarations, arrêts du conseil de finance, pour fixer le taux de l'or, celui de l'argent, borner l'argenterie et la bijouterie, augmenter le numéraire, donner les moyens de partager les actions, prescrire la manière de les couper, de les transmettre, de tenir les registres, d'ouvrir et de fermer les comptes en banque. Enfin, en huit mois, on compte trente-trois édits de cette espèce, souvent destructifs les uns des autres ; vrais tours de force, décelant dans ceux qui donnaient ce spectacle beaucoup d'embaras et peu de ressources.

On a écrit que le régent avait enrichi l'État. Peut-être le crut-il lui-même, puisqu'il répandit un compte sommaire, dans lequel il annonçait au public qu'il avait payé, depuis la mort de Louis XIV, pour un milliard sept cent vingt-deux millions de dettes. Or, disaient ceux qui réfléchissaient avec maturité sur le système, pendant cet intervalle de cinq ans, la terre n'a pas vomie de son sein des monceaux de métaux précieux ; elle n'a pas donné des récoltes doubles et triples ; il n'est pas tombé, comme du temps des fées, des pluies de perles et de diamants ; on n'a pas vu d'économies

importantes ; de nouvelles découvertes en industrie et en commerce n'ont pas fait couler en France, à grands flots, les trésors des autres royaumes : c'est donc d'elle-même et de sa propre substance que la nation a tiré une somme si prodigieuse. C'est un tort fait à chaque citoyen, auquel on a enlevé, par fraude, par artifice, par séduction, les gages et cautionnements des avances qu'il avait faites au gouvernement dans sa détresse ; or, appauvrir et ruiner chaque particulier, ce n'est « ni payer les dettes de l'État, ni l'enrichir. »

Cette vérité n'est que trop prouvée par la peinture de l'état où la France se trouva réduite, quand le renversement de la banque eut fait cesser l'illusion qui ne s'était pas bornée à Paris, mais qui s'était étendue dans toutes les provinces. La peste venait de ravager Marseille et une partie de la Provence. Un incendie affreux venait de ravager la moitié de la ville de Rennes. Le régent, qu'on accusa méchamment d'avoir attiré ces fléaux pour occuper les esprits, crime dont il n'était pas capable, exhorta les évêques, par une lettre circulaire, de contribuer au soulagement des malheureux par des quêtes dans leurs diocèses. Voici ce que répondit celui de Castres : « Tous les soins en faveur des diocèses affligés de la contagion n'ont pu produire dans le mien que cent pistoles en espèces et cinq mille livres en billets. L'inondation de ces papiers a fait presque autant de mal dans nos cantons que les flammes en ont pu faire en Bretagne. Si le spectacle n'est pas si affreux, les effets n'en sont guère moins funestes. Nos maux sont plus cachés, mais ils n'en sont pas moins réels, et n'en sont que plus incurables. Qu'importe que nos maisons n'aient pas été réduites en cendres, si de tout ce que nous avons de plus nécessaire il ne nous reste qu'une matière qui n'est que propre à être jetée au feu ?

Quel changement, en six mois de temps, ces billets n'ont-ils pas apporté aux fortunes qui paraissaient les mieux établies ! On ne saurait le comprendre sans le voir, et on ne saurait le voir sans être accablé de douleur. Plus de commerce, plus de travail, plus de confiance, ni dans l'industrie, ni dans la prudence, ni dans l'amitié, ni dans ta charité même Le commerce, entièrement interrompu, rend l'industrie ou oisive ou inutile. La confiance détruite détruit l'amitié ou en suspend les effets, en persuadant

aux particuliers qu'il est désormais de la prudence de ne se fier à personne, et de ne prêter ni à leurs amis, ni à leurs proches. La charité toujours ingénieuse, ne saurait l'être à présent que pour découvrir les besoins extrêmes, partout où elle était en possession de trouver des ressources ; réduite à pleurer avec ceux qui pleurent, sans trouver une occasion de se réjouir avec quelqu'un, ni les moyens d'essuyer les larmes des pauvres et des affligés. » Il ajoute : « Ce ne sont point ici des exagérations, c'est l'expression la plus simple d'une vérité connue de tous. » Ce tableau d'une misère réelle, et que toute la France éprouva, est une preuve que l'extinction d'une si grosse dette, si elle a eu lieu, n'a point *enrichi l'État*, à moins qu'on ne distingue *l'État* de ceux qui le composent, et que, par une erreur familière aux ministres courtisans, on ne croie que la misère du peuple importe peu, pourvu que le trésor du prince soit rempli.

Mais d'autres maux produits par le système, maux plus grands que la misère qui ne frappe que l'individu, ce furent un luxe effréné qui gagna toutes les conditions, la désertion des campagnes, le surhaussement excessif du prix des ouvrages et des denrées, et, le pire de tous, la passion des richesses substituée à l'amour de l'honneur et de la vertu.

Les fêtes somptueuses de Louis XIV avaient à la vérité inspiré le goût de la magnificence, mais qui ne s'étendait guère au delà de la cour, au lieu que l'exemple des nouveaux enrichis, leur facilité à prodiguer l'or comme ils l'avaient acquis, leur profusion pour la table, les équipages, les ameublements, leur prodigalité à payer les commodités et les plaisirs qu'on leur présentait, communiquèrent une espèce de frénésie de parure, de bonne chère, de jeu et de bâtiments. « Tandis qu'on voyait la misère au plus haut degré et la France ruinée, il y avait des gens qui faisaient abattre, comme insuffisants, des palais où le plus magnifique des rois s'était trouvé parfaitement bien logé avec toute sa cour, pour en faire de plus beaux. » Les denrées haussaient, baissaient, selon les variations de l'argent et des billets, et elles restèrent à la fin à un taux qui rendit la main-d'œuvre plus chère, et empêcha souvent nos manufactures de soutenir la concurrence avec celles de nos rivaux. Les villes engloutirent les campagnes, c'est-à-dire que l'appât d'une fortune romanesque attira dans leurs murs les gens aisés

qu'une modestie et une frugalité héréditaires rendaient auparavant la ressource des pauvres cultivateurs. Enfin il n'y eut plus de proportion ni de délicatesse dans les alliances, l'opulence égala tout. L'homme de robe, le gentilhomme, le grand seigneur même, ne rougirent pas de savoir que la personne qu'ils allient faire entrer dans leurs familles en approcherait ses vils parents, et y introduirait des mœurs vicieuses ou au moins grossières.

Il ne sera pas inutile de faire observer que dans le même temps l'épidémie de l'agiotage infecta aussi d'autres contrées. « La compagnie de la mer du Sud et l'allée du Change à Londres valaient bien la compagnie du Mississippi et la rue Quincampoix de Paris, il en était de même en Hollande. Les projets en idées se multipliaient partout. Qu'il passât par la tête d'un homme d'en proposer un au hasard, et même en badinant, les meilleures bourses s'y livraient. On a vu, sur un simple exposé de cette nature, souscrire pour plus de douze millions en deux heures de temps, et la foule de ceux qui couraient à l'endroit indiqué, avec autant d'ardeur que si on y eût distribué des trésors, était telle, qu'on aurait trouvé cent millions dans la journée avec autant de facilité. On sait qu'un projet a gagné cent pour cent en deux jours, avant qu'on sût s'il aurait lieu, de sorte que, dans ce court espace de temps, ceux qui avaient seulement prêté leurs signatures ont gagné réellement le fonds de ce qui n'était qu'imaginaire. »

Law, cette espèce de magicien qui avait, comme d'un coup de baguette, fait passer tout l'argent de la France dans les coffres de la banque, ne profita pas des richesses qu'il avait d'abord accumulées. Le régent, obligé de l'arracher plusieurs fois à la fureur du peuple, finit par le faire sauver en Flandre, d'où il passa à Venise avec sa famille, qui ne s'était préparé, comme lui, qu'une faible planche pour le naufrage. On rapporte qu'il y passa sa vie dans les réduits où se tiennent les banques, occupé de gageures, de chances, de loteries et de jeux auxquels le hasard préside.

Marseille, dont la sage défiance avait constamment repoussé les trompeuses ressources de la banque, se vit livrée à un fléau plus terrible, par la négligence des officiers de santé préposés à son lazaret. A la fin de mai, leur imprudence donna lieu à la communication prématurée de l'équipage et de la cargaison d'un vaisseau venant de Syrie et infecté de la peste. La

honte d'avouer leur incurie les rendit longtemps opiniâtres à s'aveugler sur la nature de l'épidémie ; mais les progrès effrayants qu'elle avait faits au mois de juillet ne permettant plus de la méconnaître, de tardives mesures furent prises alors pour fermer le port, cerner la ville et la pourvoir de vivres dont elle se trouvait manquer

Pendant quelque temps on put rendre à la terre, non sans de grands dangers, et au prix des sommes les plus considérables, les dépouilles mortelles de ceux qui succombaient. Mais lorsqu'on en compta cinq cents moissonnés dans un seul jour, l'appât du gain devint insuffisant pour dérober aux yeux l'affreux spectacle de tant de pertes, et des monceaux de cadavres entassés dans les rues ajoutèrent à la malignité du fléau qui avait déjà fait tant de victimes. Ce fut alors que, par un dévouement au-dessus de tout éloge, le bailli de Langeron, chef d'escadre, dont la prudence avait su isoler de la ville toutes les dépendances de la marine militaire, accepta la dangereuse mission d'y établir l'ordre que réclamaient ses besoins de tout genre. Aidé du chevalier Rose et des généreux échevins Estelle et Moustier, il fit déblayer par des forçats, et ensevelir dans des fosses profondes, la multitude des cadavres qui encombraient les rues, les ruisseaux et le port même. L'évêque de Marseille, Belzunce, secondait leur zèle de ses exhortations pieuses, et invulnérable comme eux à une contagion qu'il bravait avec le même dévouement, il était, par lui-même et par les autres ministres de la religion, qu'il encourageait de son exemple, le consolateur des mourants et le soutien de ceux qui survivaient. Courbé sur le lit de douleur des premiers, à toute heure et en tous lieux, il leur administrait les secours de la religion, sans redouter leur haleine meurtrière ; et, à la tête des autres, il offrait au ciel, dans des processions expiatoires, les vœux touchants d'un peuple consterné sous le poids de son infortune.

Le ciel écouta leurs prières. A la fin de septembre, un vent du nord commença à dissiper les miasmes putrides qui planaient sur la ville, et qui avaient réduit presque à moitié une population de cent mille âmes. Les grands ravages cessèrent à cette époque ; mais les derniers symptômes ne disparurent qu'un an après la première invasion. Aux désastres de l'épidémie succéda l'appréhension de la famine dans cette malheureuse

cit , que la contagion avait priv e de la ressource de son port. Touch  de ses besoins, le pape Cl ment XI, par une sollicitude digne du p re commun des chr tiens, fut des premiers   y pourvoir, et il y fit parvenir deux b timents charg s de grains, que l' v que distribua aux indigents.

C'est contre ce chef v n rable de l' glise, qui termina sa carri re dans les premiers mois de l'ann e suivante, apr s un pontificat de vingt ans, que s' levaient, depuis le commencement de la r gence, les pr lats oppos s   la bulle *Unigenitus*. Suivant leurs partisans, elle ne mena ait rien moins que les libert s de l' glise gallicane, et proscrivait  videmment l'amour de Dieu, la n cessit  de la gr ce, la doctrine de saint Paul et de saint Augustin. Des contes ridicules, et qui se d truisaient d'eux-m mes,  taient propag s avec habilet  pour faire croire qu'elle avait  t  arrach e   la faiblesse du pontife ; et une affectation de rigorisme, cachet assez ordinaire de l'esprit de secte, donnait du poids   ces assertions, et tendait   faire oublier les vertus  minentes qui se trouvaient aussi dans les d fenseurs de l'autorit .

Les jans nistes, mal vus de Louis XIV,  taient entr s naturellement dans les int r ts du duc d'Orl ans. C' tait la cause de la protection qu'ils avaient  prouv e dans les premiers jours de la r gence. Leur haine contre la bulle s'accrut de cette faveur, et, apr s une guerre d' crits, les uns graves et savants, les autres aigres et piquants, une guerre d'instructions pastorales et de mandements entre les  v ques acceptants et opposants, le 1^{er} mars 1717, quatre  v ques, du nombre desquels  tait Soanen,  v que de S nez, que ces disputes ont rendu c l bre, appel rent solennellement de la constitution au futur concile. Ils vinrent en Sorbonne notifier leur appel dans une assembl e nombreuse de la facult  de th ologie, qui y adh ra ; celle des arts, de droit et de m decine, s'y joignirent. Les facult s de th ologie de Reims et de Nantes, un tr s-grand nombre d'eccl siastiques s culiers et r guliers, beaucoup de chapitres et de communaut s se pourvurent par la m me voie contre la constitution. Les quatre  v ques eurent plusieurs imitateurs parmi leurs confr res, entre autres le cardinal de Noailles.

Les acceptants, qui  taient en plus grand nombre, jet rent un grand cri contre cette atteinte port e   un d cret enregistr , qu'ils regardaient comme loi de l' glise et de l' tat : leurs plaintes pressantes et r it r es parvinrent

au régent, qui en fut très-embarrassé. Il tergiversa, tâcha de calmer les esprits, et promit d'envoyer à Rome chercher des explications et des moyens de concorde. En attendant il écrivit aux non-acceptants une lettre qu'il rendit publique, et par laquelle il défendait d'appeler de la constitution sans nécessité. Ce mot était, à ce qu'on dit, une interpolation du chancelier d'Aguesseau l'idole et l'espérance alors du parti après le cardinal de Noailles. On supposa qu'il avait espéré de cette adresse concilier peut-être toutes les opinions. Il ne fit que refroidir à son égard le régent, qui fut obligé de prendre la faute sur lui, mais qui commença à retirer l'appui qu'il avait donné d'abord aux jansénistes. Ses premières nominations avaient toutes été en leur faveur, et c'est à cette occasion qu'il dit plaisamment au sortir du conseil : « Les jansénistes ne se plaindront pas de moi, j'ai tout donné à la grâce et rien au mérite. » Il s'en repentait quand il vit son choix repoussé par le pape. Cependant il tint bon pour l'honneur de l'autorité royale ; mais il se promit dès lors de ne la plus commettre pour contenter un parti qui, malgré des soutiens éminents, était trop visiblement celui de la minorité. Dans la circonstance présente, la circulaire déplut, et aux opposants, parce qu'elle prohibait l'appel, et aux acceptants, parce qu'elle le permettait dans le cas de *nécessité*, dont chacun serait juge selon sa conscience droite ou erronée. Aussi l'acharnement continua-t-il à se manifester entre les deux partis par des écrits pleins d'amertume.

On ne prévoyait pas comment finirait cette querelle, lorsque l'ambition d'un homme procura une surséance, qu'on eut droit alors de regarder comme une véritable paix. L'abbé Dubois s'était déjà fait donner l'archevêché de Cambrai ; et, malgré ses principes et ses mœurs, il tendait encore à la pourpre. L'embarras de Rome, par rapport à sa bulle, dont l'état précaire en France lui donnait de grandes inquiétudes, fit croire à l'archevêque que, s'il pouvait soulager le pape de ce fardeau, ce serait pour lui un acheminement sûr au cardinalat.

Deux choses étaient nécessaires pour parvenir à ce but : tirer des évêques opposants une acceptation, et du Parlement, qui était exilé à Pontoise pour les affaires de finance, un nouvel enregistrement qui imposerait *nécessité* à tout le monde ; deux moyens qui paraissaient comme impraticables dans la

chaleur où étaient les esprits. Cependant Dubois le tenta et y réussit, car c'est à lui qu'on attribue le succès de cette affaire.

Le cardinal de Noailles appuyait son appel sur ce qu'il prétendait que la bulle, en condamnant certaines propositions du livre de Quesnel, dont un sens était très-catholique, n'attaquait pas moins que des dogmes positifs, des principes moraux, et de plus les libertés de l'Eglise gallicane. En paraissant entrer dans les idées du prélat, Dubois l'entoura de théologiens qui lui remontrèrent que tout ce qu'il pouvait désirer était que ces vérités fussent mises en sûreté, de manière que l'acceptation de la bulle ne les effleurât même pas. Cette acceptation, lui répétait-on sans cesse, est nécessaire pour la paix de l'Eglise ; or, un avantage si grand que cette paix méritait bien cette condescendance. On le fit donc consentir à dresser un écrit qu'il nomma *corps de doctrine*, dans lequel tous les points discutés, et qui paraissaient entamés par la bulle, étaient munis de preuves qui les mettaient hors d'atteinte de toutes les conséquences dangereuses qu'on pourrait tirer de la bulle contre eux. Noailles présenta son écrit à quarante de ses confrères assemblés en présence du régent ; ils le signèrent et acceptèrent la constitution, *conformément au corps de doctrine*. Il fut envoyé dans différents diocèses, et un grand nombre d'évêques y souscrivirent : c'est ce qu'on a appelé l'*accommodement des quarante*.

Cependant tous les obstacles n'étaient pas levés. Il restait encore un petit nombre d'évêques opposants, et la Sorbonne même lit des protestations. Le cardinal en prit occasion de retarder le mandement qu'il avait promis, sous les explications et interprétations consignées au *corps de doctrine*. Faisant même assez maladroitement dépendre ses sentiments de ceux d'une assemblée laïque, il en refusa la publication jusqu'à ce que la déclaration au roi pour l'acceptation de la bulle, et la défense d'en appeler au futur concile, fussent enregistrées au Parlement, qui témoignait en général un éloignement prononcé pour la constitution, et qui prétendait lui-même attendre l'exemple de son pasteur. Cette espèce de collusion fut punie par la formation d'un nouveau conseil de conscience, dont le cardinal fut exclu, et par la menace qui fut faite au Parlement d'être relégué à Blois. Ce corps déjà ennuyé de son exil à Pontoise, commença à s'effrayer. On parlait

d'ailleurs de lui donner d'autres et de plus importants dégouts : il était question de diminuer son ressort, et de lui substituer, dans l'enregistrement des lois, le grand conseil, qui, dans une espèce de lit de justice, auquel les pairs avaient assisté, venait d'accepter la bulle. L'Écossais Law, qui était encore dans le ministère, et qui trouvait l'occasion de se venger du Parlement, proposait même d'en rembourser les offices avec son papier décrié, et de reconstituer des magistrats qui n'eussent d'autres fonctions que celle d'administrer la justice. D'Aguesseau enfin tremblait pour un corps auquel il était tendrement attaché, et il hésitait de se prêter à sceller les mesures violentes que l'on projetait. Dans ces dispositions favorables à un accommodement, des négociations officieuses le procurèrent. Villars, comme autrefois Turenne en des circonstances presque semblables, s'y entremît avec zèle, et obtint enfin du cardinal et du Parlement le sacrifice d'une opinion particulière, qu'on leur donna le mérite de faire les uns et les autres, au noble motif de la paix de l'Église et de l'Etat. Dans leur commune soumission, le cardinal prévint le Parlement, et celui-ci enregistra la déclaration le 4 décembre 1720, « conformément aux règles de l'Église et aux maximes du royaume sur les appels au futur concile: » réserve qui lui fut permise pour sauver au moins son honneur. Ainsi la constitution *Unigenitus* devint pour la seconde fois loi de l'État, et la paix parut être rendue à l'Église de France. Le Parlement revint à Paris, et Dubois fut fait cardinal l'année suivante par le pape Innocent XIII.

Le régent avait eu un intérêt personnel dans cette affaire. Il voulait marier sa fille au prince des Asturies, et faire épouser au roi Marie-Anne-Victoire, infante d'Espagne. Ce dernier mariage était mal assorti pour l'âge, la princesse n'ayant que quatre ans, et le roi, dont la constitution s'était extrêmement fortifiée, en ayant bientôt treize. Aussi cette disproportion fit-elle hésiter la cour d'Espagne, dirigée alors par le jésuite d'Aubenton, dont la cour de France avait employé le crédit pour ruiner celui d'Alberoni. On dit que pour se faire payer de ce service, lui et ses confrères, dirigés par leur général et par le pape, déterminèrent le roi, la reine et les membres du conseil, leurs pénitents, à ne consentir au mariage que sous la condition que

la bulle *Unigenitus* serait reçue en France et enregistrée au Parlement, et que la conscience du roi serait remise à la direction d'un jésuite.

Malheureusement l'enregistrement de la bulle ne rendit pas encore la paix à l'Église de France. Il ne lui procura qu'une trêve passagère, et le vieux levain d'aigreur et de révolte continua de fermenter. Deux ans n'étaient pas écoulés depuis l'accommodement, que le cardinal de Noailles, se reprochant peut-être ses ménagements comme une faiblesse, donna de nouveaux témoignages d'humeur, en refusant des pouvoirs au P. de Linières, jésuite, homme droit et sans intrigue. Dans la vue de satisfaire l'Espagne. on l'avait donné au roi pour confesseur, sur la démission du modeste abbé Fleury, auteur de *Histoire ecclésiastique*, ancien sous-précepteur du duc de Bourgogne, et alors plus qu'octogénaire, et que le duc d'Orléans, au commencement de sa régence, avait choisi sur ce motif, « qu'il n'était ni janséniste, ni moliniste, ni ultramontain. » A sa retraite, et d'après l'obstination de l'archevêque, le roi, pour profiter du ministère du P. de Linières, se vit contraint de se rendre à Saint-Cyr, qui dépendait du diocèse de Chartres.

Ces mouvements dans le clergé et le barreau, dont il a fallu suivre les minutieuses intrigues, déplaisaient singulièrement au régent, qui aurait voulu n'avoir qu'à traiter le fond des affaires, et en abandonner le détail à quelqu'un plus fait que lui pour ces objets. Dubois, dont il avait éprouvé la capacité, et dont il croyait la soumission à ses volontés assurée, était celui qu'il avait choisi pour cet emploi ; et c'était aussi afin de le proportionner insensiblement au rang qu'il lui destinait, qu'il l'avait, dit-on, décoré delà mitre de Cambrai, et enfin du chapeau de cardinal. Mais avant que de se décharger entièrement du détail des affaires, le régent se proposa de mettre un dernier ordre dans les finances.

Afin de constater la véritable dette de l'État, masquée par la valeur idéale du papier, le 26 janvier, sur l'avis des frères Paris, auxquels on devait la première liquidation faite en billets d'État, au commencement de la régence, fut rendu un édit du conseil, portant qu'il serait fait une représentation générale de tous les effets publics alors en circulation. Les propriétaires devaient donner en même temps des déclarations de leur

origine et du prix auquel ils les avaient acquis, en produisant les titres ou contrats par lesquels ils en étaient devenus possesseurs. On y apposait alors un timbre, et c'est ce qui s'appelait *viser*, d'où est venu le nom de *visa*. Sur plus de trois milliards d'effets qui devaient être en circulation, deux milliards deux cents millions seulement furent visés : le reste demeura dans le portefeuille de capitalistes qui s'obstinèrent à ne pas vouloir subir de réduction, et qui perdirent la totalité de leurs créances. La faveur de l'agiotage soutint quelque temps de plus ces effets non visés, et l'année suivante on trouvait encore soixante francs d'une action des Indes et d'un billet de banque de mille livres. Mais ils ne tardèrent pas à s'anéantir absolument. Quant aux effets visés, il ne s'opéra sur leur montant qu'une réduction de cinq cents millions, en sorte que la dette fut liquidée à dix-sept cents millions environ. Le Pelletier de La Houssaye, contrôleur général des finances après Law, déclara l'impossibilité de faire honneur en totalité à une pareille créance, et pour y satisfaire, au moins en partie, il proposa la création de quarante millions de rentes sur l'Hôtel-de-Ville, et l'érection de quantité de charges ou offices lucratifs ou honorifiques, propres, sous ces deux rapports, à tenter la cupidité des particuliers. Quelque minces que fussent ces placements, on dut se trouver encore trop heureux à ce prix de voir disparaître enfin cette masse énorme de papier sous laquelle la France avait pensé être abîmée.

L'expédient du *visa*, malgré son utilité reconnue, ne pouvait manquer d'entraîner bien des inconvénients. D'abord il était très-désagréable de se trouver forcé de déclarer qu'on avait vendu l'héritage de ses pères. Ensuite ceux qui s'étaient vus contraints de recevoir des billets, les uns pour des marchandises, d'autres pour des meubles, ne pouvant prouver qu'ils venaient de propriétés foncières, restaient avec des papiers sans valeur. A l'égard même des agioteurs de profession, c'était une injustice de les priver, par une formalité, du prix de leur industrie. Le ministère y mit même une violence honteuse : car plusieurs d'entre eux étant revenus se présenter au *visa*, on ne se contenta pas de ne point timbrer leurs effets, auxquels les préposés ne trouvèrent pas les conditions requises, mais on retint les billets, et on renvoya les porteurs les mains vides. D'autres eurent ordre, sous peine

d'exécutions, d'apporter à la banque une certaine quantité d'actions pour être brûlées. On envoya garnison chez ceux qui n'obéissaient pas, on saisit leur or et leurs bijoux, et plusieurs furent mis en prison « quoiqu'ils protestassent que ce n'était point un crime d'être devenus riches par les moyens inventés par la cour. »

D'où il est clair que cette opération du *visa*, dont on se promit d'abord de grands avantages, n'en eut que pour le fisc, qu'elle débarrassa d'une multitude prodigieuse de billets qu'il aurait fallu payer, et qu'elle ne fut utile qu'à un petit nombre de ceux qui avaient été contraints par les circonstances d'échanger leurs fonds contre le papier. Encore se fit-il des malversations dans la manière même d'opérer le *visa*. Des commis infidèles reçurent de l'argent pour reconnaître acquis avec des fonds des billets qui n'avaient pas cette origine, et pour leur procurer ainsi la faveur du *visa*. Les plus riches actionnaires, sans s'amuser à corrompre des commis, allèrent droit aux favoris et favorites du régent, et « leur offrirent des millions, moyennant que le reste de leur bien demeurât à couvert, ce qui leur fut promis et tenu, » c'est-à-dire que, moyennant un sacrifice qui n'entraînait pas dans les coffres du roi, on *visa* et valida les effets d'une acquisition suspecte. Ainsi le *visa* péchait et dans le fond et dans la forme.

Le duc d'Orléans, qui, tenant en main la balance du système, aurait pu en incliner le bassin de son côté, et verser dans sa maison des trésors immenses, n'y gagna rien, à la différence d'autres princes, dont les grands biens datent de cette époque. Mais, s'il n'en profita pas, tous ceux qui étaient autour de lui s'enrichirent, soit par les grâces que leur importunité obtint pour ceux qui les payaient, soit par les dons qu'ils arrachaient pour eux-mêmes.

La première fois que Dubois entra au conseil d'État avec la dignité de cardinal, qui lui donnait le pas sur les membres laïques, le chancelier, les pairs et maréchaux de France s'en absentèrent. Le duc de Noailles, un des mécontents, le rencontrant le soir, lui dit : « Cette journée sera fameuse dans l'histoire, Monsieur ; on n'oubliera pas d'y marquer que votre entrée au conseil en a fait désertir tous les grands du royaume, » Le prélat montra dès ce moment comment il comptait user de l'autorité. Il lit exiler sans

ménagement ceux qui avaient marqué par leur absence leur improbation : ceux qui s'étaient d'avance retirés dans leurs terres reçurent ordre d'y rester, et on leur signifia que leurs pensions ne seraient plus payées. D'autres personnes attachées au régent, plus confidentes de ses plaisirs que de ses affaires, furent aussi éloignées, par la seule raison qu'elles portaient ombrage au favori.

Cette inflexibilité du cardinal devait faire craindre au prince ce qui pouvait lui arriver à lui-même, lorsque Dubois se trouverait premier ministre, au moment où le roi, qui approchait de treize ans, serait déclaré majeur. On présenta au régent ces conséquences : il les sentit. Mais, comme nous l'avons insinué, la lassitude des affaires, l'espérance de se livrer plus facilement et sans inquiétude à ses plaisirs, le firent passer par-dessus ces considérations ; et, le 22 août 1722, Dubois fut nommé premier ministre.

Louis XV, qui avait été sacré à Reims le 26 octobre 1722, fut déclaré majeur au Parlement dans un lit de justice, le 22 février 1723. Il vit aussi arriver, pour être élevée à la cour de France, l'infante d'Espagne, qui lui était destinée en mariage.

En prenant les rênes du gouvernement, le cardinal Dubois montra des dispositions louables. Il parut qu'il cherchait à se réhabiliter dans l'opinion publique. Il fit des règlements sages, montra de l'ordre et de l'application. On commençait à croire avec étonnement qu'on pourrait être heureux sous son ministère, lorsqu'un ancien mal, longtemps caché, se déclara avec violence au commencement du mois d'août. C'était un abcès dans la vessie. Le danger fut bientôt si pressant qu'il fallut décider le malade à cette fâcheuse alternative, de subir l'opération ou de mourir : encore les médecins ne promettaient-ils pas que l'opération aurait une issue heureuse. En effet, le 10 août, vingt-quatre heures après avoir été opéré, Dubois mourut à l'âge de soixante-six ans, avec le cynisme qu'il avait affiché toute sa vie, et sans recevoir les sacrements de l'Église, qu'il éluda, sous le prétexte qu'il y avait pour l'administration d'un cardinal un cérémonial particulier, sur lequel il fallait con sulter d'abord ses confrères.

« On lui trouva des richesses immenses, une extrême quantité de vaisselle d'argent et de vermeil la plus admirablement travaillée, les

meubles les plus précieux, les bijoux les plus rares, des attelages parfaits de tous pays, et les plus somptueux équipages. » Il laissa onze cent mille livres d'argent comptant ; c'était presque une année de son revenu connu, que Saint-Simon fait monter à quatorze cent cinquante-quatre mille livres, et dont les deux tiers étaient formés par une pension de l'Angleterre. Il se proposait de joindre à ses nombreuses abbayes celles de Prémontré, de Cîteaux, de Cluny et des autres chefs d'ordre, et de devenir par là une espèce de patriarche en France ; projet renouvelé de Richelieu.

Au moment où Dubois ferma les yeux, le duc d'Orléans reprit le ministère. Comme si cette mort eût rompu le charme qui le retenait dans l'oisiveté, on le vit s'occuper des affaires ; renoncer sinon au libertinage, du moins aux éclats les plus scandaleux de la débauche ; se borner à un seul attachement, espèce de modération que la dépravation des mœurs fait trop souvent regarder chez les grands comme une vertu.

Ce prince était affable, complaisant. Il écoutait avec un air de bonté qui charmait. Jusqu'aux refus, il avait l'art de les faire supporter sans peine. On voyait qu'il souffrait quand il ne pouvait renvoyer content. Son regard, quoique perçant, était doux et flatteur. Aussi, malgré les malheurs causés par le système qui avait renversé tant de fortunes, il était non pas aimé, mais adoré des Parisiens. Quand il sortait du Palais-royal, quand il y rentrait, ils se jetaient en foule au-devant de lui ; on courait aux spectacles où on espérait le voir. Les ministres étrangers se louaient de sa politesse et de ses égards. Ils admiraient la justesse de son esprit, sa pénétration, la sagesse et l'adresse de sa politique, son discernement exquis, sa facilité à traiter, à tourner, à démêler les affaires, sa netteté dans l'exposition, sa réserve dans les interrogations, son aisance et sa finesse dans les réponses. Le jeune roi, touché de son respect inaltérable, de son attention à lui plaire, de sa franchise, de la gaieté qu'il mêlait à l'instruction, n'en a jamais parlé (et il en parlait souvent) qu'avec estime et affection tant qu'il vécut, et avec regret quand il l'eut perdu.

La véridique histoire, en lui rendant la justice qu'il mérite, et en l'absolvant des crimes qu'il n'a pas commis, doit s'armer cependant de sévérité pour achever de le peindre. Le respect dû à la morale, qui fait tout

l'homme, doit appeler à jamais le mépris sur un prince qui, bon par tempérament, pervertit les heureux dons qu'il avait reçus en partage: qui, indifférent entre le vice et la vertu, eut la honte ou le malheur de ne pas croire à la dernière ; et qui, enfin, par les funestes exemples de dépravation et d'athéisme qu'il donna sur les marches du trône, doit être considéré comme l'auteur de la vaste et profonde corruption où nous sommes aujourd'hui plongés. Une attaque d'apoplexie, qui le surprit dans un excès de débauche, et qui, selon les affreux désirs qu'il avait manifestés quelquefois, lui ôta tout d'un coup la connaissance, l'emporta en six heures, le 2 décembre, à l'âge de quarante-neuf ans.

Sitôt que le duc d'Orléans eut fermé les yeux, le prince de Condé, duc de Bourbon, et qu'on nommait, ainsi qu'on l'a vu, M. le Duc, se présenta au roi et demanda la place vacante. Le jeune monarque, assez embarrassé, jeta les yeux sur M. de Fleury, ancien évêque de Fréjus, son précepteur, qui était auprès de lui, comme pour le consulter. Le prélat baissa les siens, ne fit aucun signe, et Louis consentit. Le brevet était tout prêt, il le signa. Aussitôt le duc prêta serment et fut proclamé premier ministre. Ces petites circonstances font voir que la place fut plutôt enlevée qu'obtenue ; aussi le duc n'en jouit-il pas longtemps. Le conseil d'État fut composé de quatre personnes seulement : du roi., du premier ministre, de l'évêque de Fréjus, et du maréchal de Villars, du nom duquel on était bien aise de s'autoriser, mais auquel on communiquait peu de choses.

Le duc de Bourbon n'avait pas trente ans, n'était connu que par l'intérêt qu'il avait pris pendant le système aux affaires de finance, qui ne lui avaient pas été infructueuses, et par son acharnement contre le duc du Maine, son beau-frère ; deux choses peu propres à lui attirer l'estime publique. Il était d'ailleurs dur, rude dans ses manières, privé d'un œil, ce qui rendait son regard incertain et son abord rebutant. Enfin il était gouverné par une maîtresse, madame de Prie, femme aussi habile que dissolue, à laquelle on attribue toutes les opérations politiques de son ministère. Dès les premiers jours Il eut lieu de s'apercevoir, par la part exclusive que se réserva le précepteur dans les affaires ecclésiastiques, à quel degré celui-ci possédait la confiance de son élève ; mais il ne désespéra pas de la partager.

Il se présentait une circonstance favorable à ce dessein. Le mariage du roi avec l'infante, mariage d'un prince de seize ans avec une princesse de six, n'était pas approuvé, parce qu'il faisait envisager des fruits trop tardifs. On s'entretenait assez publiquement de cet inconvénient, et le désir de voir naître au roi une postérité qui assurerait la tranquillité du royaume, était général, surtout depuis une légère indisposition que Louis venait d'éprouver. Le ministre le souhaitait plus qu'aucun autre, par la raison que la mort du jeune prince aurait placé sur le trône le duc d'Orléans, son compétiteur au pouvoir. Il saisit donc cette occasion de satisfaire la nation, de plaire sans doute au jeune monarque lui-même, et de lui donner une épouse qui, ayant obligation au ministre de sa fortune, ferait prévaloir son crédit auprès de son époux.

On tint conseil à ce sujet. Malheureusement l'infante ayant été amenée en France, il était plus fâcheux de la renvoyer qu'il ne l'aurait été de rompre son mariage de loin ; mais la résolution en fut prise, et, de peur d'éprouver à cet égard de la cour d'Espagne des représentations qui causeraient des lenteurs, on n'en prévint le roi et la reine qu'en faisant partir la princesse. Il est vrai qu'on accumula auprès d'eux les excuses, les représentations, les motifs même de religion, tirés du danger de précipiter leur neveu dans l'habitude du libertinage, si on prétendait l'amuser longtemps d'espérances. On joignit à ces raisons l'attention de faire reconduire l'infante avec les plus grands honneurs. Elle a été depuis reine de Portugal.

Le roi d'Espagne, au commencement de l'année précédente, et par suite de ses anciens scrupules, avait abdiqué en faveur de Louis I^{er}, son fils aîné, âgé de seize ans seulement. Mais le jeune prince mourut la même année. Le mépris que la junte de gouvernement avait fait des dispositions de Philippe lui rendit le désir de reprendre les rênes de l'État. Les grands et son propre confesseur, le P. Bermudès, lui opposèrent une décision théologique, qui déjà le déterminait à regagner son palais de Saint-Ildefonse, lorsque le nonce du pape, se joignant aux sollicitations de la France, vint l'absoudre du prétendu vœu de remonter jamais sur le trône, et dissiper ainsi les terreurs qui l'agitaient. Aussitôt qu'il reçut la nouvelle du renvoi de sa fille, il fit partir de son côté la jeune veuve de son fils aîné, ainsi que

mademoiselle de Beaujolais, destinée à l'infant don Carlos, toutes deux filles du régent. Il rappela en même temps ses plénipotentiaires de Cambrai ; et, dans l'ardeur de son ressentiment, il ordonna au baron de Ripperda, Hollandais, son envoyé à Vienne, de traiter directement avec l'empereur, et paya du rang de premier ministre la paix que le négociateur conclut avec lui.

Pour remplacer la princesse, le ministre aurait pu donner au roi mademoiselle de Vermandois, sa sœur ; mais détourné, dit-on, de ce choix par madame de Prie, qui redoutait pour elle-même la sévérité de mœurs de cette princesse, il proposa au conseil Marie-Charlotte Leczinska, fille unique de Stanislas Leczinski, qui, porté par Charles XII sur le trône de Pologne, avait été forcé d'en descendre lors des disgrâces de ce prince, et qui, depuis sa mort, vivait sous la protection de la France à Wissembourg, en particulier peu aisé. Marie était plus estimable par ses vertus que remarquable par sa beauté, et avait près de sept ans de plus que le roi. Quand, au conseil, M. le Duc demanda au précepteur son avis, il répondit qu'il ne se mêlait pas de mariages. Les autres conseillers approuvèrent ; le roi consentit, et épousa la princesse le 4 septembre 1725.

Les premières années du mariage de Louis XV ne furent pas, comme celles de Louis XIV, marquées par des tournois, des bals, des fêtes publiques, qui réjouissent le peuple et font quelquefois diversion à des réflexions tristes. Il vivait retiré avec son épouse, qu'il chérissait alors ; il ne la quittait, que pour aller de Versailles à Rambouillet, château du comte de Toulouse, où la comtesse, femme douce, polie, prévenante et vertueuse, rassemblait une société assortie à son caractère, et très-agréable au roi, qui, né un peu sauvage, se plaisait dans un cercle étroit. C'étaient presque tous amis de l'ancien évêque de Fréjus. Le prélat voyait avec grand plaisir son élève s'habituer dans cette compagnie : de son côté, le duc n'en prenait pas d'ombrage, parce que, pendant que le roi se complaisait dans cette douce inertie, il gouvernait à sa volonté ; mais ce n'était pas selon celle du public.

Une de ses premières opérations, qui souleva le mécontentement, fut une déclaration contre les protestants, qui enchérissait sur les anciennes rigueurs de Louis XIV contre eux. La médiation des Hollandais en faveur de leurs

coreligionnaires, et surtout les dispositions que faisaient déjà les étrangers pour profiter une seconde fois des mesures impolitiques du gouvernement, éclairèrent celui-ci. Des édits explicatifs atténuèrent d'abord la déclaration, et peu à peu l'opinion publique lui fit partager l'oubli où commençaient à tomber à cet égard les lois de Louis XIV.

Les finances étaient toujours un objet d'embarras pour le ministère, quoique les frères Paris, qu'il avait appelés à son aide, contribuassent de tous leurs talents à y rappeler l'ordre. Quant au duc de Bourbon, il s'en occupait de manière à faire croire qu'il songeait moins à soulager le peuple qu'à consolider l'état de ceux qui s'étaient enrichis. Tel fut l'édit par lequel le roi déchargeait la compagnie des Indes, qui avait été liée à la banque, de tous les comptes que la première pouvait avoir à rendre à la seconde. Ce privilège parut n'être statué qu'en faveur du duc de Bourbon et de ceux qui, comme lui, s'étaient enrichis pendant l'union de la banque à la compagnie. Avec l'édit présenté au Parlement sur cet objet, et dans le temps même qu'on percevait sans enregistrement, partiellement à la vérité et avec difficulté, le prétendu droit de *joyeux avènement*, qui fut affermé pour vingt-trois millions, il fut porté un deuxième édit qui, sans aucune exception de personnes, imposait un cinquantième denier sur tous les fruits de la terre, blés, vins, bois, et sur ceux de l'industrie, édit qui révolta toutes les classes de citoyens : le clergé et la noblesse, par l'atteinte donnée à leurs privilèges, et le peuple, par la crainte d'une inquisition dans l'évaluation du revenu net sur lequel devait se percevoir le droit. Pour prévenir la résistance ordinaire des jeunes conseillers, un troisième édit ôtait à ceux qui n'avaient pas dix ans de service le droit de délibérer sur les affaires générales. Moyennant cette précaution, les édits furent enregistrés dans un lit de justice de l'exprès commandement du roi, qui, à son retour du Parlement, put juger, par le morne silence du peuple, de son extrême mécontentement.

Ces signes d'improbation s'adressaient moins au jeune monarque qu'au premier ministre. Le duc de Bourbon n'avait pas la familiarité, l'espèce de bonhomie, la popularité, qui faisaient supporter les défauts et les fautes du régent. Il n'était pas non plus, comme ce prince, agréable au roi, prévenant, patient dans le travail. Louis se plaisait bien davantage avec son précepteur,

qu'il trouvait complaisant, auquel il était accoutumé, et qu'il estimait pour sa modération et pour l'attachement qu'il portait à sa personne ; aussi était-il toujours admis en commun avec le premier ministre, au lieu qu'il y avait certains travaux, comme les affaires de l'Église, dont celui-ci était exclu.

– Il vint en tête au duc de Bourbon de rendre la pareille au précepteur, et de travailler aussi avec le roi sans lui. Le projet se lit de concert avec la reine, qui, devant tout au premier ministre, ne pouvait se refuser à ses désirs. Sous quelques prétextes, on engagea le roi à tenir de temps en temps le conseil dans l'appartement de son épouse. Après y avoir été plusieurs fois admis sans difficulté, le précepteur se présente un jour comme à l'ordinaire : l'huissier lui refuse l'entrée ; sans insister, l'ancien évêque va se renfermer à Issy, sa maison de campagne. Pareille éclipse lui avait réussi sous le régent. Le roi l'avait fait revenir, en montrant l'impatience d'un enfant contrarié : ici il manifesta la colère d'un souverain presque insulté ; il envoya à Fleury ordre de reprendre sa place auprès de lui. Les conseils chez la reine cessèrent, et le train des affaires ne fut pas interrompu.

On dit que le duc de Bourbon ne prévint pas sa disgrâce, ce qui est difficile à croire ; mais tes gens de cour savent si bien dissimuler ce qu'ils voudraient cacher aux autres, qu'on a pu s'imaginer qu'il l'ignorait lui-même ; du moins est-il certain qu'il n'en soupçonna pas le moment.

Le 11 juin, le roi, partant pour Rambouillet, parla comme à l'ordinaire au duc de Bourbon, et lui dit : « Ne me faites pas attendre pour souper. » Sitôt qu'il l'eut quitté, le duc de Charost, qui avait des ordres dès la veille, lui remit une lettre conçue en ces termes : « Je vous ordonne, sous peine de désobéissance, de vous rendre à Chantilly, et d'y rester jusqu'à nouvel ordre. » La reine, malgré son état de grossesse, reçut aussi une lettre mortifiante, par laquelle le roi lui commandait de faire tout ce que l'évêque de Fréjus lui dirait, comme si c'était lui-même, et il en fut envoyé de pareilles aux ministres.

Les dispositions qui avaient accompagné le renvoi de M. le Duc firent deviner facilement d'où partait le coup, et les changements qui allaient arriver. Le plus important, et qui les renfermait tous, est que le roi déclara qu'il n'aurait plus de premier ministre, et qu'il gouvernerait par lui-même ; et,

pour gouverner par lui-même, il ne vit plus que par les yeux, n'agit plus que par l'influence de l'ancien évêque de Fréjus, son précepteur, qu'il fit aussitôt cardinal.

S'il y a jamais eu quelqu'un d'heureux sur la terre, dit un historien, c'est sans doute le cardinal de Fleury. On le regarda comme l'homme le plus aimable et de la société la plus délicieuse, jusqu'à l'âge de soixante-treize ans : et lorsqu'à cet âge, où tant de vieillards sont forcés de se retirer du monde, il eut pris en main les rênes du royaume, il fut regardé comme un des plus sages. » Le gouvernement qui commence est ordinairement le contraste de celui qui finit. Aussi voit-on des hommes nouveaux dans le ministère, des disgrâces, des exils, des emprisonnements, et même des libertés et des appels. Le duc du Maine rentra en faveur. Les maréchaux d'Huxelles et de Tallard furent admis au conseil, Michel Robert Le Pelletier des Forts, neveu de Claude, successeur de Colbert, fut fait contrôleur général à la place du président Dodun, qui avait succédé lui-même à Le Pelletier de La Houssaye ; enfin le ministre de la guerre Leblanc, que le duc de Bourbon avait retenu à la Bastille, et mis en jugement pour dilapidation, fut rappelé au ministère. Le chancelier d'Aguesseau rentra même en fonction l'année suivante, mais il n'eut point les sceaux ; ils furent donnés à M. de Chauvelin, qui eut en même temps le portefeuille des affaires étrangères en remplacement du comte de Morville.

Une des premières opérations du cardinal fut de supprimer l'édit du cinquantième, de diminuer quelques autres impôts, et de faire des remises sur l'arriéré. L'augmentation des recettes générales, qui furent portées à soixante millions, et des fermes à quatre-vingts, permirent ces actes de générosité. Ils se trouvèrent joints à des actes moins honorables, tels que la réduction des rentes viagères, sous prétexte qu'à la chute du système elles avaient été acquises à vil prix. On attribua aux intendants des fonds pour faire des distributions dans les provinces et soulager les peuples. Enfin le roi plaça en différentes villes, sous des officiers expérimentés, six compagnies de cadets gentilshommes : établissement qui a été le prélude de l'*École militaire*.

Le commencement du nouveau ministère fut encore marqué par une fixation des monnaies qui termina enfin la longue fluctuation où elles avaient été depuis Louis XIV. Le marc d'argent, qui, de quarante francs à la mo de ce monarque, avait monté en 1720 jusqu'à cent trente, et qui quatre ans après était redescendu à quarante-quatre, fut définitivement fixé à cinquante-un, par une déclaration du 18 juin 1726. Depuis ce temps, le marc n'ayant pas sensiblement varié, les espèces frappées alors ont continué jusqu'à la fin du siècle et au delà à circuler pour la même valeur nominale qu'elles reçurent d'abord. Les espèces d'or seules ont éprouvé quelque augmentation du Changement de rapport qui s'est introduit dans le commerce entre la valeur de l'or et celle de l'argent ; rapport qui, par la déclaration du 21 novembre 1785, a été fixé à quinze et demi, au lieu de quatorze et demi, que l'on comptait auparavant.

L'Europe était alors en paix, à l'aide des négociations entamées, suspendues, reprises pendant plusieurs années dans toutes les cours. L'aperçu qu'il est nécessaire d'en donner fera connaître l'état respectif des puissances, et les intérêts qui ont causé les guerres suivantes. La quadruple alliance signée à Londres en 1718, ouvrage du cardinal Dubois, qui avait rompu le projet formé par le cardinal Alberoni de rejoindre à la couronne d'Espagne les états que les paix d'Utrecht, de Rastadt et de Bade en avaient détachés, ce traité forcément accepté par les Espagnols, dès la fin de 1718, n'était pas encore exécuté en 1720. Les principales conditions en étaient que l'empereur Charles VI renonçait à tous les états de la monarchie d'Espagne, et Philippe V, de son côté, abdiquait toute prétention sur les états d'Italie et des Pays-Bas, qui avaient autrefois appartenu à la monarchie espagnole. Arrivant la mort du dernier mâle de la maison de Médicis, qu'on regardait comme prochaine, l'empereur s'engageait de donner l'investiture de la Toscane, avec ses côtes et les îles adjacentes, à don Carlos, fils aîné de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, à ses frères cadets, s'il n'avait pas d'enfants, et successivement à leurs héritiers ; de manière qu'aucun d'eux ne pût jamais être en même temps roi d'Espagne, et que la Toscane ne pût jamais non plus devenir partie du royaume d'Espagne. Par ce même traité de Londres, la Sicile, que les traités, suites de celui d'Utrecht, donnaient au

duc de Savoie, et où il s'était fait couronner, était adjugée à la maison d'Autriche, et le duc devait recevoir et reçut en échange, bien à contre-cœur, l'île de Sardaigne, à laquelle on appliqua les honneurs de la royauté.

Un temps considérable se passa à libeller les actes et diplômes de ces échanges et cessions ; à chaque point, à chaque virgule, nouvelles difficultés de la part des contractants, qui ne se souciaient pas de finir, car Philippe V ne se dessaisissait qu'à regret des états d'Italie et de Flandre, qui auraient fait de si beaux établissements pour les enfants de sa seconde femme ; et il était pénible à Charles VI de renoncer à la couronne d'Espagne, qu'il avait portée. Pour arriver enfin à une décision, on était convenu, en 1720, d'un congrès qui s'assemblerait à Cambrai ; mais il n'eut lieu qu'en 1722, et n'eut même de l'activité qu'en 1724.

En attendant l'accommodement, les confédérés de la quadruple alliance, qui se portaient pour médiateurs entre Charles VI et Philippe V, suppléèrent aux formalités dont les rivaux différaient de convenir, en garantissant à chacun d'eux le partage du traité de Londres, par un acte signé à Paris le 21 septembre 1721. C'était un moyen d'arrêter tout d'un coup, par un effort commun, l'incendie que leur obstination voudrait allumer.

On voit dans les discussions que l'empereur présenta au congrès de Cambrai le germe d'une guerre générale : guerre de mer pour des intérêts de commerce ; guerre de terre, pour des partages de famille. Ce prince venait d'accorder à une association de commerçants le droit d'aller trafiquer dans les Indes orientales sous sa protection. On l'appela la *Compagnie d'Ostende*, parce qu'elle s'établit dans cette ville ; les Hollandais en furent jaloux. Ils prétendaient qu'elle nuirait à leur commerce, surtout à celui d'Amsterdam ; que d'ailleurs elle était contraire aux stipulations expresses du vingt-sixième article du traité de la Barrière et du cinquième de celui de Westphalie, lequel défendait aux Espagnols d'étendre leur commerce dans les Indes orientales, à l'ouest des îles Philippines. La république des États-Unis montrait l'intention de traverser le commerce de la compagnie par la force, et Charles VI celle de le soutenir par le même moyen.

L'empereur jeta encore un autre point de discussion embarrassante entre les plénipotentiaires de Cambrai. Il était le dernier prince de la maison

impériale d'Autriche. Se voyant sans enfants mâles, il avait fait en 1718, sous le nom de *Pragmatique*, un règlement par lequel il appelait à sa succession, au défaut d'enfants mâles, Marie-Thérèse, sa fille aînée, ensuite ses autres filles, puis ses nièces et leurs enfants, selon l'ordre de primogéniture. Il demanda au congrès que cette pragmatique fût garantie par les puissances qui avaient des plénipotentiaires à cette assemblée. Les puissances maritimes y consentaient, à condition que l'empereur supprimerait la compagnie d'Ostende. Cette condition ne lui convint pas, et il rappela de Cambrai ses ambassadeurs. Philippe en ayant fait autant à l'occasion du renvoi de sa fille, le congrès se dissipa de lui-même, et les deux principaux adversaires, l'empereur et le roi d'Espagne, qui s'étaient, pour ainsi dire, constitués plaidants devant cette espèce de tribunal, prirent le parti de finir eux-mêmes leurs contestations.

Ils le firent le 30 avril 1725, par un traité signé ; à Vienne, dans lequel l'empereur assurait le partage de don Carlos en Italie, et le roi d'Espagne garantissait à Charles VI sa pragmatique et la sûreté de la compagnie d'Ostende. Il se glissa aussi dans le traité des insinuations de secours mutuels, qui auraient lieu si l'Espagne tentait de recouvrer sur l'Angleterre Gibraltar et le Port-Mahon, et si la Hollande voulait détruire la compagnie d'Ostende. La France et l'Angleterre s'alarmèrent d'une alliance si étroite entre deux puissances jusqu'alors si ennemies. Elles y opposèrent le contre-traité de Hanovre, du 3 septembre de la même année, et entraînèrent dans leur parti la Hollande, la Suède et le Danemark. La cour de Vienne attira à elle la Prusse et la Russie, deux puissances qui commençaient à mettre un poids dans la balance de l'Europe.

En même temps qu'on traitait de tous côtés, on armait aussi. Au milieu des nuages et de l'obscurité des négociations, le tonnerre de la guerre grondait et l'orage paraissait prêt à éclater. Les Espagnols avaient investi Gibraltar, et les Anglais bloquaient les galions à Portobello. Fleury, qui gouvernait alors la France, se conduisait comme un pilote habile, qui, menacé par la tempête, étudie le choc des vents pour savoir de quel côté il dirigera ses voiles. Il lui parut plus avantageux et plus honorable de les tourner vers la conciliation et la paix, que de prendre parti dans cette

querelle : il offrit sa médiation. La cour d'Espagne fit des difficultés pour l'accepter. Depuis le renvoi de l'infante il régnait entre elle et celle de France, entre l'oncle et le neveu, un froid très-marqué. Le cardinal, à force d'égards et de prévenances, réussit à rapprocher les esprits. Louis XV, à l'occasion de la naissance d'un enfant, écrivit à Philippe V une lettre soumise et presque suppliante, mêlée de compliments et d'excuses. L'oncle, toujours Français sur le trône d'Espagne, et qui souffrait de son état d'inimitié avec son ancienne patrie, charmé d'être prévenu, fit la réponse la plus affectueuse et la plus tendre, et aussitôt la bonne intelligence fut rétablie, au moins entre les chefs des deux états, que des liens de parenté réunissaient, quand la politique les séparait encore. Il ne manquait plus au prélat-ministre que le suffrage de l'Espagne, quand il commença ses démarches auprès d'elle : les autres puissances, gagnées par son caractère de douceur et de modération, lui avaient donné leur confiance. Il leur proposa donc et en obtint des articles préliminaires de paix, qui furent signés à Paris le 31 mai 1727, quelques jours avant la mort de Georges 1^{er}, lequel eut pour successeur Georges II, son fils.

Les principales conditions étaient un armistice de sept ans ; suspension pendant cet intervalle de la compagnie d'Ostende, et la convocation d'un congrès général qui fut indiqué à Aix-la-Chapelle. Sa destination changea avant qu'il fût assemblé, et on le porta à Cambrai ; mais sur le vœu du cardinal, qui voulait s'y trouver en personne, et par complaisance pour lui, il fut enfin fixé à Soissons, où il commença le 14 juin 1728.

Les députés de presque toutes les puissances de l'Europe s'y étaient rendus avec empressement ; on donna à l'ouverture beaucoup de solennité. Le cardinal y parut comme un arbitre investi de la confiance générale ; arbitre dont l'habileté et la prudence allaient concilier tous les intérêts et calmer toutes les passions. Il distribua des compliments et en reçut. Les plénipotentiaires l'imitèrent entre eux ; les harangues, les visites, on pourrait dire les repas et les plaisirs firent presque l'unique occupation de cette assemblée. Elle dura un an, languissante, incertaine autant sur les matières à traiter que sur l'ordre et la forme à leur donner. L'inaction la tua, et elle se sépara en juin 1729, un an juste après son ouverture.

Elle était devenue parfaitement inutile : en effet, pendant que le prélat fixait l'attention des peuples sur le congrès de Soissons, livré avec affectation à leurs regards, il s'occupait secrètement de moyens plus efficaces de procurer une paix générale. Le principal obstacle qui s'y opposait était l'obstination de l'empereur à mettre en activité sa compagnie d'Ostende, malgré ses anciens engagements, et à faire garantir sa pragmatique. En même temps qu'il exigeait ces avantages, il suscitait des difficultés, par lesquelles il paraissait vouloir éloigner l'établissement solide de don Carlos dans les états d'Italie qui lui étaient cédés. La reine d'Espagne, née Farnèse, et pièce du duc de Parme, qui n'avait pas d'enfants, était passionnée pour cet établissement. Le cardinal saisit habilement cette occasion de réconcilier tout à fait la cour de France avec celle d'Espagne. Il offrit à la reine de faire concourir l'Angleterre à sa satisfaction. Des soins qu'il se donna provint entre les trois couronnes un traité d'alliance qui fut signé à Séville, en novembre 1729. Il garantissait à don Carlos le droit de succession aux duchés de Parme et de Plaisance, après la mort du dernier souverain, qui ne pouvait pas tarder. Pour assurer ce droit, les Anglais s'obligeaient à favoriser par mer le passage d'un corps de troupes espagnoles, qui devait tenir d'avance garnison dans les principales villes de ce duché. Enfin les Hollandais accédèrent au traité de Séville, sous la promesse qui fut faite par les alliés de leur procurer une entière satisfaction touchant la révocation de la compagnie d'Ostende.

L'empereur fut très-choqué de ce qu'on prétendait lui imposer la loi au sujet de cette compagnie. Il fit même passer des troupes en Italie, pour empêcher le débarquement des garnisons espagnoles qu'il disait prématuré, puisque le duc de Parme, Antoine Farnèse, vivait encore. Mais ce duc mourut au commencement de 1731, et Charles VI ne put dès lors empêcher d'entrer en jouissance un prince que l'ancien traité de Vienne et le testament du défunt appelaient à la succession.

Que reste-t-il à faire, dirent les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande à l'empereur, pour terminer la guerre de la succession qui tourmente l'Europe depuis trente ans, et pour en prévenir une non moins désastreuse ? Que reste-t-il à faire, sinon de confirmer les arrangements que vous avez

déjà pris plusieurs fois avec la cour de Madrid, et d'assurer vos états à vos filles par la force qui serait donnée à votre pragmatique ? C'est en effet sur cette base que Charles, l'Angleterre et la Hollande signèrent une seconde fois à Vienne, en mars 1731, un traité par lequel les puissances contractantes renouvelèrent leurs anciennes alliances. Les états généraux garantirent la pragmatique ; l'empereur s'engagea à faire cesser le commerce des Pays-Bas autrichiens aux Indes, souscrivit à tous les engagements pris à Séville pour la succession des duchés de Parme et de Plaisance qui était ouverte, et pour celle du duché de Toscane, qui ne tarderait pas à s'ouvrir, et dont le traité de Vienne promettait l'investiture aux enfants de la princesse Farnèse, reine d'Espagne. Le grand-duc, quoique peu content de voir disposer si impérieusement de ses états, lui vivant, confirma ces arrangements par un acte particulier signé à Florence la même année 1731. Il y reconnut don Carlos pour son successeur.

La paix que le cardinal s'efforçait de maintenir au dehors était toujours troublée au dedans par les malheureuses querelles de religion. Le régent s'était flatté de les avoir terminées par l'enregistrement de l'édit qui ordonnait de recevoir la constitution *Unigenitus*, et défendait d'en appeler ; mais il s'était toujours fait depuis, entre les acceptants et les appelants, une petite guerre qui tourmentait les esprits. Le cardinal crut pouvoir mettre fin à toutes ces disputes par un coup d'autorité éclatant. Entre les quatre évêques appelants, en 1727, se trouvait Jean Soanen, évêque de Sénez, prélat concentré dans son diocèse, sans habitudes ni protection à la cour. Il fut choisi pour faire un exemple. On assembla, le 16 août 1727, à Embrun, métropole de Sénez, un concile composé de treize évêques, sous la présidence de l'archevêque Guérin de Tencin. Jean Soanen y fut cité et comparut. Il était dénoncé comme auteur d'une instruction pastorale entachée d'erreurs capitales, injurieuses à la bulle *Unigenitus*, et recommandant la lecture des Réflexions morales du père Quesnel, défendue par cette bulle. Soanen avoua l'ouvrage, le défendit, et, quoique âgé de quatre-vingts ans, répondit avec une fermeté qui étonna ses juges. Il n'en fut pas moins suspendu de ses fonctions ; malgré son appel de la sentence au futur concile et même à cause de cet appel, il fut exilé dans l'abbaye de

la Chaise-Dieu, où sa vie se prolongea jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Il ne signait plus que : « Jean, évêque de Sénez, prisonnier de Jésus-Christ ; » et le parti recevait ses lettres comme celles d'un martyr.

Au commencement flp l'année suivante, le cardinal de Noailles, appuyé de onze évêques, écrivit au roi une lettre dans laquelle ils se plaignaient du jugement du concile d'Embrun. En même temps partit de tous les coins de la France une multitude d'adhésions à la cause de l'évêque condamné ; et enfin cinquante avocats de Paris s'élevèrent contre le même jugement, qu'ils attaquèrent sur le fond et sur la forme ; ainsi le barreau commença à s'immiscer dans la querelle.

La consultation fut supprimée par arrêt du conseil, comme opposée à la doctrine de l'Église, injurieuse à son autorité, et contraire aux lois de l'État. De nombreuses lettres de cachet punirent en même temps d'exil les ministres du second ordre qui signalèrent leur révolte contre l'épiscopat, et enfin cent docteurs en théologie furent exclus de la Sorbonne en 1729 pour la même cause, malgré un appel comme d'abus qu'ils interjetèrent au Parlement, trop occupé alors de ses propres intérêts pour faire droit à leur plainte. Quant aux évêques, on les attaqua dans la personne de leur chef, auquel il fut fait de nouvelles avances pour le détacher d'eux. On y réussit, et sa défection fut due aux vives représentations du duc de Noailles, son neveu, de la maréchale de Grammont, sa nièce, et du cardinal de Fleury lui-même. Vaincu par leurs sollicitations, le cardinal de Noailles donna, le 11 novembre 1728, et six mois seulement avant de mourir, un mandement par lequel il accepta enfin purement et simplement la constitution *Unigenitus*, et révoqua tout ce qui avait été écrit en son nom au sujet du quesnellisme. Alors aussi il rendit aux jésuites les pouvoirs qu'il s'était obstiné à leur refuser jusque-là. Ce fut ainsi que, mettant un terme à ses longues variations, et rentrant dans l'humble voie de la soumission à l'autorité de l'Église, il déserta un parti qu'il avait fait naître par trop d'attachement à son propre sentiment, mais qu'il ne lui fut pas donné de dissiper par son abandon. Rome mettait tant de prix à obtenir son adhésion, pour les suites qu'on se flattait qu'elle pourrait avoir, que Benoît XIII en fit part au sacré collège, et qu'il en ordonna de solennelles actions de grâces.

Mais le souverain pontife lui-même, pour avoir mal saisi l'esprit du moment, suscitait alors de nouveaux sujets de querelles, en rendant général à toute l'Église l'office particulier de Grégoire VII, ce fameux Hildebrand, qui s'était proclamé supérieur à tous les rois, et distributeur de toutes les couronnes, et que Grégoire XIII avait placé, en 1584, dans le Martyrologe romain. La légende était accompagnée d'une bulle, que le Parlement condamna avec des qualifications flétrissantes. Rome se plaignit y et à cette occasion renouvela ses instances pour le soutien de la constitution *Unigenitus*. Le roi voulut faire droit au pape, au moins sur ce dernier article, à défaut du premier, et, le 3 avril 1730, il donna une déclaration qui renouvelait l'obligation de la signature pure et simple du formulaire, et ordonnait l'exécution de la bulle *Unigenitus* et des autres constitutions des papes à ce sujet. Il la fit enregistrer dans un lit de justice, et défendit en même temps de délibérer sur l'enregistrement. Ce fut un nouveau sujet de négociation qui fit écarter l'appel des docteurs de Sorbonne qui tenait à cœur au gouvernement. Mais, pour satisfaire aussi le Parlement, le 22 juillet, il adressa une circulaire aux évêques, pour les exhorter à ne point donner à la bulle la dénomination de règle de foi, mais seulement de jugement de l'Église universelle en matière de doctrine : expédient qui ne satisfait personne. Il en fut de même de l'invitation qu'on fit à tous les partis de demeurer dans un silence charitable, qui ne fut gardé par aucun.

Une consultation peu mesurée de quelques avocats de Paris en faveur d'un curé du diocèse d'Orléans, interdit par son évêque, commença à ressusciter les troubles, en soulevant le zèle de M. de Vintimille, nouvel archevêque, qui avait remplacé le cardinal de Noailles, et dont l'opinion était tout l'opposé de celle de son prédécesseur. Le corps des avocats, embrassant la cause de ses confrères, prétendit fixer l'étendue de la juridiction de l'archevêque. Onze d'entre eux furent exilés. Les autres cessèrent de plaider et inétressèrent le Parlement à leur cause. Celui-ci, sans être mandé par la cour, se transporte jusqu'à Marly pour présenter des remontrances. Le cardinal était en ce moment à Issy. Le roi, privé de son conseil, refusa de voir le Parlement, dont la démarche inconsidérée tourna à sa honte. Le prompt rappel des exilés modéra l'aigreur réciproque ; mais

bientôt elle reparut plus vive que jamais à l'occasion d'un mandement de l'archevêque, du 27 mars 1731. Il était dirigé contre les *Nouvelles ecclésiastiques*, journal satirique qui avait la plus grande vogue, et qui, rédigé par des jansénistes inconnus, était distribué régulièrement, malgré toute la vigilance de la police. Vingt-deux curés de Paris refusèrent de publier le mandement de leur évêque ; et, suivant la mode du temps, en appelèrent comme d'abus au Parlement, qui affecta d'être révolté des principes ultramontains qu'il contenait. Un arrêt du conseil retira cette affaire au Parlement. Celui-ci revendique opiniâtrément son droit de haute police sur tous les objets qui peuvent nuire à la tranquillité du royaume ; deux conseillers, accusés d'avoir parlé trop librement dans une députation faite au roi à Compiègne, sont arrêtés. L'un d'eux, l'abbé Pucelle, neveu de Catinat, jouissait d'une réputation méritée d'éloquence et de vertu. Le Parlement cesse ses fonctions et ne les reprend un instant, à la sollicitation de la cour, que pour déclarer abusif le mandement de l'archevêque de Paris. Un arrêt du conseil casse celui du Parlement, réserve à la grand'chambre la connaissance des appels comme d'abus, et de l'avis même du chancelier d'Aguesseau, quatre nouveaux membres sont enlevés. Les conseillers des enquêtes et des requêtes, qui formaient la plus nombreuse partie du corps, donnent leur démission, disant que, puisque les membres du Parlement ont à craindre de se faire arrêter et exiler en opinant, ou de se déshonorer en gardant le silence, ils remettent leurs charges au roi.

La grand'chambre, composée des plus âgés, était restée, et négocia la réintégration de ses jeunes confrères. Ils reprirent leurs provisions, et sur-le-champ se rassemblèrent et firent de nouvelles remontrances. Convocation d'un lit de justice à Versailles, et nouvelles protestations des enquêtes et requêtes. Ils sont tous exilés en différentes villes du royaume. La grand'chambre seule reste encore et négocie de nouveau. D'Aguesseau, l'instrument forcé de tant de rigueurs, et Villars, qui avait beaucoup de relations avec le Parlement, s'emploient l'un et l'autre à rapprocher les esprits, en les portant d'un côté à la douceur et de l'autre à la soumission. Les exilés furent rappelés, et, dans les derniers jours de l'année 1732, la cour et le Parlement étaient au même point dont ils étaient partis, sans que

toutes les discussions, les coups d'autorité, la résistance, le retour à la soumission, eussent amené une décision qui pût faire espérer le rapprochement des esprits et la tranquillité pour la suite.

La même fermentation qui régnait dans le Parlement, renforcé par le *corps* des avocats qui prit alors le nom d'*ordre*, se répandait, par les suppôts du barreau, dans toutes les classes du peuple. Les ecclésiastiques acceptants et appelants s'y firent chacun un parti ; ils se combattaient par des écrits aigres et mordants, qu'ils tâchaient, pour s'attirer des lecteurs, de rendre amusants, en y semant des anecdotes plaisantes, vraies oh fausses, contre leurs adversaires. La palme en ce genre est restée longtemps aux *Nouvelles ecclésiastiques*, ce pamphlet des jansénistes, qui a dure plus d'un demi-siècle ; les molinistes prenaient leur revanche, en livrant à la risée publique ce qui se passait dans le cimetière de Saint-Médard, paroisse de Paris.

Là avait été enterré un diacre nommé Paris, qui n'eut rien d'éclatant dans sa vie qu'un zèle ardent contre la constitution. Mort en 1727, appelant, réappelant, adhérent à l'évêque de Sénez, il fut préconisé comme un saint. Le bruit se répandit qu'il se faisait des miracles à son tombeau ; des malades et des estropiés de tout genre y accoururent. Les patients n'étaient point rebutés, et les curieux, au contraire, étaient fort encouragés par ce qui s'opérait de merveilleux à ce tombeau. Les malades, appelés par l'appât de la guérison, éprouvaient des convulsions extraordinaires, signes de grandes douleurs qui leur arrachaient souvent des gémissements et des cris, symptômes assez étranges de la bienfaisante influence du prétendu saint invoqué. L'un se retirait plus clairvoyant, disait-il, que quand il s'était approché du tombeau ; la jambe de l'autre, raccourcie auparavant, mesurée en quittant le tombeau, se trouvait allongée de quelques lignes. La contagion de la sympathie et l'ébranlement de l'imagination, produisirent, dit-on, des effets réels. On criait miracle à pleine voix. C'est l'*œuvre de Dieu*, disaient les appelants ; c'est l'*œuvre des démons*, disaient les acceptants ; c'est l'*œuvre des hommes*, l'œuvre des prêtres, toujours fourbes et séducteurs intéressés de la populace, s'écriaient ceux qui furent appelés *philosophes*, et qui, ne redoutant plus les oppositions du clergé divisé d'opinions, se servant même des uns pour combattre les autres, faisaient

croître dans le champ de l'Église leurs systèmes destructeurs de la foi qui est due aux mystères. Le délire était au point que l'archevêque de Paris fut forcé de motiver la défense d'adresser un culte public au diacre Paris, sur ce qu'il n'était pas canonisé. Des avocats fanatiques se trouvèrent pour en appeler comme d'abus, et le Parlement ne rejeta pas l'appel. Le désordre cependant qui résultait du concours perpétuel des illuminés, des curieux et des filous, qui se pressaient à toute heure autour du tombeau, fit prendre au gouvernement, en 1732, la résolution de fermer le cimetière. Les adeptes furent réduits à poursuivre dans des maisons voisines le cours de leurs prodiges ; et le dernier excès du ridicule où ils donnèrent, fut la juste peine d'un orgueil insensé, qui avait trop secoué les rênes de la dépendance.

Excepté ces démêlés, le cardinal vivait dans une tranquillité parfaite. Sûr de la confiance exclusive de son élève, il passait son temps dans sa maison de campagne d'Issy, n'en sortait que pour se rendre à Versailles ou au conseil, ou à des conférences particulières avec le roi ; sa compagnie ordinaire était un supérieur de séminaristes, qu'on appelait *Sulpiciens*, et des évêques. La vie du roi, son élève, n'était pas moins monotone : timide par caractère, et religieux par les principes que lui avait inculqués son instituteur, il ne connaissait d'autre société habituelle que celle de la reine, qui lui avait déjà donné plusieurs princesses, et, le 4 septembre 1729, un dauphin ; la chasse, qu'il aimait passionnément, et des voyages fréquents à Rambouillet, dans son cercle chéri du comte et de la comtesse de Toulouse, occupaient tous ses moments. Point de plaisirs bruyants, point de fêtes que celles qu'exigeaient des circonstances impérieuses, comme la naissance du dauphin. Encore ne s'y livrait-il que comme entraîné, et non avec cette activité qui répandait la gaieté dans toute la France pendant la jeunesse de Louis XIV. Sous Louis XV, au contraire, la nation était inerte, indolente, à l'exemple de la cour, et surtout du monarque, dont l'apathie incurable était fortifiée de l'inapplication où avait été laissée son enfance, dans la crainte de fatiguer une complexion délicate. De vieux courtisans, Villars entre autres, lui tirent des représentations à ce sujet ; mais il continua de montrer ce qu'il n'a que trop prouvé depuis, que vivre pour soi-même était son principal délice.

Cette bienheureuse quiétude fut interrompue par la mort d'Auguste I^{er}, électeur de Saxe et roi de Pologne, arrivée le 1^{er} février 1733. Stanislas Leczinski avait été élevé sur ce trône, en 1704, par la protection de Charles XII, et il fut forcé d'en descendre lorsque le roi de Suède cessa de pouvoir le soutenir. Il était naturel que Louis XV souhaitât d'y voir remonter son beau-père. Mais ce prince, désabusé depuis longtemps des illusions de la grandeur, eût abandonné volontiers des prétentions dont il connaissait tout le vide ; et il est à croire que la crainte seule de faire soupçonner que son courage pût être au-dessous de sa fortune le rengagea dans la carrière de l'ambition. La plus grande partie de la Pologne penchait pour lui. Il se rendit à ses vœux ; et, à l'aide d'un déguisement, parvenu à Varsovie le 8 septembre, il fut y proclamé le 12. Mais déjà, pour soutenir le fils d'Auguste, une armée russe était entrée en Pologne, sous le commandement du comte de Munich. Né en Westphalie, au pays d'Oldenbourg, ce guerrier, par estime pour Luxembourg et Catinat, avait fait sous eux ses premières armes, et, au temps de la guerre de la succession, il avait suivi les drapeaux d'Eugène. Prisonnier à Denain, il reçut les consolations de Fénelon, et c'est du commerce de cet homme si aimable et si poli qu'il passa à la paix d'Utrecht, à celui du czar Pierre, et au service d'un pays encore demi-barbare, dont il adopta les mœurs. Son armée parvint sans obstacle jusqu'au milieu de l'élection, força les partisans de Stanislas à se dissiper, et, le 5 octobre, fit élire Frédéric Auguste II roi de Pologne.

Ce prince, époux de l'aînée des filles de l'empereur Joseph, et qui, à ce titre, pouvait élever des prétentions à l'héritage d'Autriche, avait eu le soin de se concilier Charles, par la promesse de garantir sa pragmatique. Aussi, aux troupes saxonnes qu'il avait fait entrer en Pologne, pour appuyer ses prétentions, l'empereur en avait-il joint d'auxiliaires, sous le prétexte d'appuyer l'élection la plus légitime ; et sa bienveillance avait encore contribué pour beaucoup aux secours divers que l'électeur avait obtenus de la czarine.

Celle-ci, Anne Ivanovna, nièce de Pierre le Grand, veuve du duc de Courlande, Frédéric Kettler, et sous laquelle les Moscovites commencèrent à influencer sur la politique de l'Europe, était le troisième souverain qui

occupait le trône russe depuis la mort du czar, arrivée en 1725. Catherine, veuve de ce prince, lui avait succédé, d'après la dernière volonté même du monarque, suivant le bruit du moins que cette princesse en fit répandre ; et, à sa mort, en 1727, Pierre II, petit-fils de son mari, et fils du malheureux Alexis, condamné à mort par son propre père, le remplaça. Pierre fut enlevé au bout de trois ans par la petite vérole, n'étant encore âgé que de quinze ans ; et ce fut alors que les grands du pays décernèrent la couronne à la nièce de Pierre le Grand, au préjudice de sa fille, et la lui firent acheter par des concessions et des promesses qui n'eurent aucun effet.

Stanislas, réfugié à Dantzick, y attendait les secours qui lui avaient été promis par la France, lorsque la place fut investie par les Russes. Le courage des Dantzickois, exalté par l'amour qu'ils portaient à leur prince, leur faisait supporter depuis trois mois les privations et les travaux de tout genre, suite de leur situation, lorsque, le 13 mai, parut, à l'embouchure de la Vistule, le secours disproportionné de quinze cents Français, que le cardinal de Fleury faisait passer au roi de Pologne. C'était tout ce que l'éloignement, des lieux et la jalousie de l'Angleterre avaient pu permettre de transporter sur des vaisseaux. Leur chef, le brigadier de La Mothe, mesurant d'un coup d'œil ses forces et celles de l'ennemi, rebroussa chemin sans balancer ; mais, arrivé à Copenhague, le jeune comte de Bréhan de Plelo, envoyé de France en Danemark, s'indigne d'une résolution qu'il croit flétrir l'honneur du nom français ; et se mettant lui-même à la tête de l'expédition, quoique pénétré de la certitude de n'en pas revenir, il ramène, au bout de quinze jours, sa petite troupe à la vue des murs de Dantzick. Il attaque sans délai une première ligne russe qui s'opposait à son introduction dans la ville, et la force en effet aux dépens de sa vie. C'était tout l'effort qu'on pouvait attendre d'une poignée de braves, opposés à toute une armée ; ils ne purent franchir la seconde ligne. Réduits à se cantonner dans un poste avantageux, ils s'y soutinrent pendant un mois, et firent une capitulation honorable. Ils devaient être renvoyés en France ; mais, sur l'avis qu'un vaisseau français venait de capturer un vaisseau russe, ils furent transportés à Pétersbourg : ils y furent d'ailleurs traités avec une urbanité qui les surprit, et qu'ils

s'attendaient peu à rencontrer dans un pays qu'ils supposaient encore barbare.

Les forces toujours croissantes des Saxons et de leurs alliés, les progrès nécessaires du siège, la trahison ou la lâcheté qui livra le fort de Wechsel-munde, le blocus de la flotte russe, enfin le bombardement de la ville, la réduisirent, après quatre mois d'investissement, à l'impossibilité de tenir davantage. La circonstance la plus affligeante de sa position, c'est que la tête de Stanislas était mise à prix, et qu'on n'apercevait aucun moyen de le soustraire à la rigueur de son sort, sitôt que la ville serait rendue. Dans cette situation désespérante, le monarque consulte avec l'ambassadeur de France, Monty, le projet d'une évasion qui lui permettrait de rendre aux fidèles Dantzickois, qui se sacrifiaient pour lui, les moyens de traiter au moins de leur propre salut.

Le dimanche 29 juin, déguisé en paysan, et accompagné de trois guides grossiers, sur la fidélité desquels on n'avait pas eu le temps de prendre des renseignements bien certains, il s'éloigne à la nuit close des remparts de la ville ; et, à l'aide d'une nacelle, il s'efforce, avec ses compagnons, de gagner la Vistule à travers une inondation qui avait empêché les approches de l'ennemi de ce côté. Il espérait, avant la prompte renaissance du jour et la reddition de la place, qui ne devait avoir lieu que le lendemain, mettre au moins ce fleuve entre lui et les Russes. Mais l'incertitude de sa course au milieu des ombres de la nuit ne lui avait permis, lorsque le jour commença à poindre, de s'être éloigné encore que d'un quart de lieue. Réfugié dans une cabane abandonnée, il y attendait avec impatience le retour de la nuit, également tardive et courte en cette contrée pendant l'été, lorsqu'une décharge général de l'armée et de la flotte russe lui annonça que la ville avait capitulé, et que désormais la sollicitude des alliés allait se réduire à la poursuite d'un seul ennemi,

La nuit arriva enfin, sans qu'ils eussent soupçonné que l'objet de leurs avides recherches était presque sous leurs mains. Stanislas, après deux heures d'une navigation pénible au travers des roseaux qui résistaient à la nacelle, gagna enfin la chaussée d'une rivière ; mais ce n'était point encore la Vistule. Il fut contraint de s'arrêter pendant le jour dans une chaumière

habitée, où les Moscovites venaient souvent se rafraîchir, et où vinrent en effet quelques Cosaques, qui mangèrent avec ses compagnons de route, pendant que lui-même, séquestré dans un grenier, était couché sur une botte de paille, où il feignait un sommeil qui était loin de ses yeux. Ce ne fut qu'à la troisième nuit qu'il gagna la Vistule ; mais il n'y rencontra point de bateau. Il fallut s'éloigner du fleuve, et chercher encore un nouvel asile. Dans celui-ci le monarque fut reconnu. Le confiant aveu du prince devant son hôte fut payé de retour par un zèle aussi vif qu'intelligent, qui prépara les voies au passage. La nuit arrivée, le roi, à la clarté des feux de divers partis russes qui battaient la campagne à sa recherche, se mit en marche, guidé par son hôte ; et, après une lieue de chemin, qui ne se fit pas sans l'appréhension de plus d'une funeste rencontre, il arriva pour la seconde fois sur le bord du fleuve, et eut le bonheur de le traverser dans une barque due aux soins de l'honnête paysan qui l'avait reçu.

Les plus pressants périls étaient dès lors passés ; mais Stanislas était toujours en pays ennemi pour lui ; et, pour gagner le territoire neutre du roi de Prusse, il restait à franchir le Nogat, branche orientale de la Vistule, qui se décharge dans le Frisch-Haff. Ce fut l'ouvrage de deux jours, qui eurent encore leurs alarmes. L'indiscrétion des guides, qui se crurent trop tôt hors de danger, l'occupation de plusieurs villages sur la route par les Saxons et les Moscovites, et l'enlèvement de tous les bateaux sur le Nogat, faillirent renouveler les inquiétudes où le monarque s'était trouvé. Une bienveillance inattendue, que la Providence lui ménagea de la part de tous ceux auxquels il s'adressa, leva ces derniers obstacles ; et le samedi 2 juillet, ayant gagné Marienwerder, première ville frontière de la Prusse ducale, il put y goûter enfin une entière sécurité.

Les Moscovites étaient trop éloignés de la France pour attirer sur eux la vengeance de celle-ci. Elle fut donc dirigée contre l'empereur ; et Louis XV s'empara d'abord de la Lorraine, patrimoine du duc François-Étienne, qui devait épouser l'archiduchesse Marie-Thérèse, fille aînée de Charles VI. Il s'allia en même temps avec l'Espagne, qui éprouvait des obstacles de la part de l'empereur pour le parfait établissement de don Carlos en Italie, et enfin, avec le roi de Sardaigne, qui avait aussi des sujets de plaintes contre

le même prince, et qui se flattait d'obtenir de cette alliance le Mantouan et le Milanais, en échange de la Savoie.

Ce n'était plus le politique et guerrier Victor-Amédée qui donnait des lois à cette dernière contrée. Il avait abdicé volontairement, à la fin de 1730, en faveur de son fils Charles-Emmanuel III. Mais les illusions qu'il s'était faites des douceurs de la vie privée s'étaient bientôt évanouies, et des tentatives sourdes pour remonter sur le trône avaient été punies par une détention violente qui révolta toute l'Europe, excepté Louis XV, son petit-fils. Le cardinal de Fleury du moins pensa que la cause d'un prince qui avait combattu ses deux gendres méritait peu de compromettre la paix du royaume, et l'aïeul du roi ne dut qu'au retour des sentiments de piété filiale dans Emmanuel d'être rendu enfin à la liberté. Il mourut d'ailleurs peu après son élargissement, et deux ans seulement après son abdication.

L'empereur fit ce qu'il put pour engager l'Allemagne dans sa querelle et faire déclarer cette guerre, qui lui était personnelle, guerre de l'Empire. Il y réussit, mais n'y gagna que d'ouvrir un plus vaste champ aux victoires des Français. Les cours de Londres et de La Haye, intéressées par le voisinage à la tranquillité des Pays-Bas, obtinrent un traité de neutralité pour ces provinces ; en sorte que les principaux efforts se portèrent sur le Rhin. Le 12 octobre, le maréchal de Berwick passa le fleuve, s'empara de Kehl, et s'assura de trois passages pour la campagne suivante. Pendant le même temps, le vieux Villars, uni au roi de Sardaigne, poursuivant le plan d'invasion qu'il avait proposé au conseil dès le mois de juin, s'emparait de Pavie, Lodi, Pizzighitone, et enfin de Milan et de son château, qui capitula le 30 décembre. Ce général expérimenté, persuadé que pour couvrir une conquête il faut conquérir au delà, voulait pousser les impériaux jusque dans le Trentin, et leur fermer le retour en Italie ; mais le roi de Sardaigne rejeta cette seconde partie de son plan, et, ne voyant aucun intérêt pour lui dans des acquisitions qu'il ne devait pas garder, il préféra se fortifier dans un pays dont il voulait rester propriétaire incommutable.

Le marquis de Maillebois, fils du contrôleur général Desmarests, fut donc employé pendant l'hiver à soumettre le reste des villes du Milanais ; et, à la faveur de cette faute grossière, quarante mille impériaux, au retour du

printemps, purent se trouver rassemblés sur la frontière. La campagne s'ouvrit favorablement pour eux. Le 2 mai ils surprirent un gué sur le Pô, et firent courir le plus imminent danger à Villars et au roi, qui, sans autre escorte que leurs gardes et une cinquantaine de grenadiers, s'étaient éloignés de l'armée pour observer l'ennemi. Cernés par quatre cents hommes, une captivité inévitable paraissait les menacer, lorsque Villars, rappelant son ancienne vigueur, charge à la tête de sa petite troupe, disperse celle des impériaux, et leur fait encore des prisonniers. Mais c'était le dernier effort que pouvait se permettre son courage ; il ressentait une défaillance générale de ses forces, et les contrariétés qu'il éprouvait contribuaient encore à en accélérer le déclin. A la fin du mois il quitta l'armée pour s'acheminer vers la France, et ne put aller au delà de Turin. Il y acheva sa carrière le 17 juin, et dans la même chambre, dit-on, où il était né quatre-vingt-trois ans auparavant, pendant que son père était ambassadeur en Piémont. Il eut encore le temps d'apprendre la mort du maréchal de Berwick, qui, le 12, juin avait été tué d'un coup de canon dans la tranchée devant Philisbourg. Comparant l'agonie pénible qui le retenait dans son lit à la mort brusque obtenue par Berwick au champ d'honneur : « Cet homme-là, dit-il, a toujours été heureux. » Ainsi finirent ces deux grands hommes, restes précieux du siècle de Louis XIV, et les derniers dépositaires de ce feu sacré qui avait fait élore tant de grandes pensées et de grandes choses.

L'armée du maréchal de Berwick recélait dans son sein des hommes destinés à le remplacer un jour sous le rapport des talents militaires. C'étaient les deux Belle-Isle, petits-fils de l'infortuné Fouquet, et surtout le comte Maurice de Saxe, fils naturel du dernier roi de Pologne. Il avait fait ses premières armes en Flandre, sous Eugène, servi sous le czar à Riga, combattu Charles XII à Stralsund, mérité d'être élu à la principauté de Courlande, dont l'exclut la jalousie des Russes, et s'était définitivement fixé en France, où il servait alors avec le grade de maréchal de camp. L'armée opposée, commandée par Eugène, comptait dans ses rangs des guerriers non moins illustres, entre autres le prince royal de Prusse, depuis le grand Frédéric, qui, âgé de vingt-un ans, avait suivi son père à l'armée. Ce

dernier, ennemi de la France comme membre de l'Empire, offrait alors, comme prince indépendant, un noble asile à Stanislas dans sa ville de Königsberg.

Le duc de Noailles, qui au commencement de la campagne avait forcé les lignes d'Etlingen, et le marquis d'Asfeld, qui avait investi Philisbourg, élevés l'un et l'autre à la dignité de maréchal de France, partagèrent, après la mort du duc de Berwick, le commandement de l'armée d'Allemagne, tandis qu'en Italie le marquis de Coigny et le comte de Broglie, promus au même grade, remplacèrent Villars. Les premiers poursuivirent le siège de Philisbourg. D'Asfeld ouvrit le camp français de lignes inexpugnables, qu'Eugène jugea impossible de forcer ; en sorte que la ville, après cinquante jours de tranchée ouverte, se vit contrainte de capituler. C'était un grand exploit en présence d'un général tel qu'Eugène. Les Français s'y bornèrent, ou du moins, et malgré l'avantage du nombre, toutes leurs tentatives pour faire un pas de plus furent rendues inutiles par les savantes précautions du prince. Ce fut son dernier exploit militaire ; et le rival de Villars mourut deux ans après lui.

Le comte de Mercy, qui avait recueilli en Italie les débris des armées Impériales, fut moins heureux qu'Eugène. Battu le 29 juin à Parme, par le maréchal de Coigny, il laissa la vie sur le champ de bataille ainsi que son aïeul à Nordlingue. Le comte de Königseck, envoyé pour lui succéder, surprit le maréchal de Broglie sur la Sechia le 14 septembre ; et cinq jours après, poursuivant son premier avantage, il attaqua de nouveau les alliés, réunis sous Guastalle et Luzara, et aussi empressés que lui de combattre pour laver la honte de leur échec. Königseck fut battu ; mais il ne perdit guère que le champ de bataille, et son habileté rendit la victoire sans résultat.

A la faveur de cette puissante diversion des alliés sur le Rhin et dans le Milanais, don Carlos abordait à Naples, et repoussait le vice-roi Visconti, trop faible pour lui résister. Les impériaux se retirèrent sur la Pouille, et gagnèrent Bitonto près de Bari, où ils se retranchèrent. Le général espagnol, comte de Montemar, les y suivit, et, les ayant forcés à mettre bas les armes le 25 mai, en reçut le glorieux surnom de duc de Bitonto. Don Carlos, sans

permettre aux Autrichiens de respirer, descend au mois d'août avec Une partie de ses troupes en Sicile, où le joug allemand était odieux, et où tout, à l'exception de Messine et de Syracuse, s'empessa de se soumettre.

L'année suivante ces deux villes se rendirent. Kœnigseck, appréhendant de perdre ses communications avec l'Allemagne, fut contraint de fuir vers l'Adige ; et de faibles avantages du comte de Seckendorff sur le Rhin n'y améliorèrent pas la position de l'empereur. Attaqué si violemment de tous les côtés, il chercha à négocier sous la médiation des Anglais et des Hollandais, qui ne voyaient pas sans inquiétude les triomphes de la France et de l'Espagne. Ils proposèrent des préliminaires qui furent signés à Vienne le 3 octobre 1735, et suivis d'une suspension d'armes qu'on proclama le même mois en Italie. Don Carlos avait été couronné à Palerme roi de Sicile dès le 3 juillet de cette année.

par les préliminaires de Vienne, Stanislas renonce au royaume de Pologne, n'en conservant que le titre sa vie durant. En dédommagement on lui accorde les duchés de Lorraine et de *Bar*, qui seront réversibles en pleine souveraineté à la France après sa mort ; et au duc François-Étienne on assure, en échange, la possession du grand-duché de Toscane sitôt que la mort de Jean Gaston, dernier mâle de la maison de Médicis, qui ne devait pas tarder, ouvrirait cette succession. L'infant don Carlos, en échange de Parme et de Plaisance, obtient de l'empereur la cession de Naples et de la Sicile, ainsi que les ports de Toscane, pour lui, pour ses descendants, et, à leur défaut, pour les autres enfants d'Elisabeth Farnèse, reine d'Espagne, et pour leurs descendants, selon l'ordre de primogéniture. Le roi de Sardaigne a pour sa part le pays de Tortone et de Novarre, ainsi que les fiefs des Langhes, voisins de ses états du Piémont. L'empereur rentre dans les duchés de Milan et de Mantoue, que le sort des armes lui avait enlevés ; et les rois d'Espagne et de Naples renoncent à toutes les prétentions qu'ils pouvaient avoir sur Parme et Plaisance, ainsi que sur la Toscane et ses dépendances. Les choses furent rétablies sur le Rhin comme elles l'étaient avant les hostilités.

Enfin, et c'est ce qui contribua encore à rendre l'empereur facile, la France se rendit garante de la pragmatique autrichienne et de la succession

par elle établie. L'article est conçu en ces termes : « La France accepte la pragmatique telle qu'elle existe par l'acte solennel publié le 19 avril 1719, promet de la défendre, maintenir et, comme on dit, garantir de toutes ses forces contre qui que ce soit, toutes les fois qu'il en sera besoin. » L'Espagne, qui regrettait toujours les possessions enlevées à son sceptre par le traité d'Utrecht, refusa d'abord de souscrire à ces préliminaires ; mais, hors d'état de faire valoir seule ses prétentions, elle y consentit enfin l'année suivante. La rédaction des traités définitifs, auxquels prirent part presque toutes les puissances de l'Europe pour les intérêts divers qu'elles avaient à ces transactions, éprouva encore de longs retards. Le traité de Vienne ne fut signé qu'en 1738, et l'Espagne n'y accéda même qu'en 1739. Dès 1737, cependant, Stanislas avait été investi de la Lorraine, et le prince lorrain était entré en possession de la Toscane, dont il hérita cette année par la mort du grand-duc.

Ce fut durant l'oisiveté de ces années de paix que des courtisans corrompteurs, spéculant sur les vices et les faiblesses du maître, s'essayèrent à corrompre les mœurs d'un prince que son apathie seule eût défendu de l'erreur des passions. Des intrigues, préparées avec un art infernal, y firent coopérer jusqu'aux vertus de la reine ; et, triomphant de l'attachement exclusif qu'aimait à lui garder le monarque, le firent enfin tomber dans les pièges qui lui étaient tendus. La comtesse de Mailly, Louise-Julie de Nesle fut la première qui lui fit oublier ses devoirs, mais sa faveur fut courte ; et bientôt supplantée par ses propres sœurs, et notamment par la plus jeune, qui fut créée duchesse de Châteauroux, cette première maîtresse, sans prendre le voile comme madame de La Vallière, expia dans les exercices d'un repentir religieux le crime de sa séduction.

Vers ce même temps se déclarèrent les premiers symptômes des troubles qui, en agitant la Corse, préparèrent son union avec la France ; union qui, en rendant Français les habitants de cette île, a influé sur la destinée de l'Europe, et en a changé toute la face. La lassitude d'un joug pesant, des privilèges abolis, des assassinats tolérés, des *impositions maintenues* après l'engagement solennel de les supprimer, tels furent les griefs mis en avant par les Corses pour se soulever contre l'autorité génoise, qui depuis quatre

siècles dominait dans l'île. Impuissants à comprimer cette insurrection, les Génois recoururent à l'empereur, qui avait intérêt de fermer à l'Espagne celle porte de l'Italie. Six mille impériaux, accordés par lui et commandés par le prince de Wurtemberg, eurent bientôt reconquis la plaine sur l'inexpérience des insulaires. Mais les montagnes leur rendirent l'indépendance ; et Louis Giafferi, leur chef, y fit même éprouver un échec considérable aux Allemands. Cette perte, et celles qu'éprouvèrent encore les impériaux par les maladies, inspirèrent au prince des pensées de conciliation. Il offrit aux Corses la médiation de l'empereur pour le rétablissement de la paix, ainsi que pour le maintien de leurs droits, et il parvint à la leur faire accepter.

Mais à peine était-elle agréée que quatre des chefs corses sont arrêtés par ordre du sénat de Gênes. La guerre se rallume aussitôt ; et déjà les insurgés appelaient la domination de l'Espagne, lorsque l'empereur, garant des stipulations violées, fit rendre les chefs, mais ne put obtenir du gouvernement génois de traiter les Corses en concitoyens. Cette impolitique obstination ramena les hostilités, et avec d'autant plus d'avantages pour les insurgés, que les troupes autrichiennes, appelées à la défense de leur propre territoire pendant la guerre de la succession de Pologne, évacuèrent le pays.

Sur ces entrefaites débarque en Corse, en 1736, un baron de Neuhoff, aventurier westphalien, qui amenait aux insulaires, sur un petit vaisseau de dix pièces de canon, quatre mille fusils et quelque argent, obtenus par lui du dey d'Alger, qu'il avait leurré de la perspective de soumettre l'île à son pouvoir. L'enthousiasme habilement excité par le baron, qui faisait parade d'un crédit imaginaire dans toutes les cours de l'Europe, se propage avec une telle activité, qu'une acclamation générale le proclame souverain de l'île, sous le nom du roi Théodore, et il entretient le prestige par des succès sur les Génois. Cependant ses moyens pécuniaires, épuisés en peu de mois par une représentation politique, le forcent de quitter l'île pour aller chercher de nouvelles ressources. Il intéresse à sa fortune une compagnie de commerçants d'Amsterdam, qu'il flatte de la possession exclusive du commerce de la Corse, et les fonds qu'il en obtient, il équipe une frégate et quelques bâtiments chargés d'armes et de poudre, avec lesquels il reparaît à

l'improviste devant Ajaccio, assiégée par les siens. Il se proposait de tenir la place resserrée par mer, ainsi qu'elle l'était par terre, lorsqu'un coup de vent le jeta dans le golfe de Naples, où ses vaisseaux avariés furent saisis, et où lui-même fut arrêté. Il parvint à s'échapper de prison ; mais son crédit était épuisé, et ne lui permit plus de donner suite à ses premiers desseins.

Gênes, dans l'intervalle, avait réclamé l'intervention de la France, comme quelques années auparavant celle de l'empereur. Un plan de pacification, dressé sous les yeux du cardinal de Fleury, fut destiné à être porté en Corse par le comte de Boissieux, neveu de Villars. Il partit dans les premiers jours de 1738, et on lui donna cinq régiments pour appuyer sa médiation. Ces forces devinrent suspectes aux habitants, surtout quand on leur demanda leurs armes. Ils feignirent de se résigner à leur sort, et profitèrent de la sécurité qu'ils avaient inspirée pour surprendre les Français et les repousser dans Bastia. Le comte de Boissieux, déjà malade, en mourut de chagrin, et fut remplacé, en 1739, par le marquis de Maillebois. Les bonnes dispositions de celui-ci soumirent l'île en trois semaines ; mais cette conquête fut sans aucun fruit, parce que les événements d'un plus grand intérêt qui agitèrent l'Europe l'année suivante forcèrent la France de retirer presque aussitôt ses troupes. Ainsi les Corses reprirent la supériorité sur les Génois ; et, s'ils eussent pu étouffer leurs propres discordes, il est probable qu'à la faveur des longues hostilités où se trouvèrent engagées les puissances prépondérantes de l'Europe, ils auraient invariablement affermi leur indépendance.

L'empereur avait peu joui des avantages de la paix. Les préliminaires du traité de Vienne étaient à peine signés, qu'il se vit engagé dans une nouvelle guerre contre la Turquie. Une alliance contractée en 1726 avec la Russie le mettait dans l'obligation de donner des secours à cette puissance, qui s'était laissé gagner aux sollicitations perfides de l'usurpateur du trône de Perse, Thomas Kouli-Kan, lequel avait besoin d'occuper les Turcs pour vaquer sans trouble à une expédition qu'il méditait dans l'Inde. Eugène n'était plus : l'Autriche s'en aperçut à ses revers. Une paix honteuse et précipitée vint y mettre un terme par le sacrifice des conquêtes de ce grand général. Temeswar, Belgrade, et toute la partie de la Servie dont il avait accru

l'héritage de la maison d'Autriche à la paix de Passarowitz, en furent détachés par celle de Belgrade, du 1^{er} septembre 1739. Mais à ce prix même, Charles s'estimait heureux de pouvoir assurer à sa fille l'intégrité du reste de ses domaines. Depuis vingt ans, c'était le but de toutes ses transactions politiques, et il se flattait de l'avoir atteint, lorsqu'il mourut le 20 octobre 1740. Il descendit au tombeau avec cette ferme confiance, que par la garantie de sa pragmatique, jurée par les principales puissances de l'Europe, l'archiduchesse Marie-Thérèse, sa fille aînée, allait entrer dans la possession paisible de tous les états de la maison d'Autriche ; mais à peine avait-il les yeux fermés, qu'il se présenta une foule de prétendants, et que se vérifia ce mot du prince Eugène : « La meilleure de toutes les garanties serait une armée de cent mille hommes. »

Les électeurs de Bavière et de Saxe réclamaient la succession entière ; le premier comme descendant d'une fille de l'empereur Ferdinand I^{er}, à laquelle elle était substituée *à défaut d'hoirs mâles*, selon lui, et *à défaut d'hoirs de ses fils*, selon la cour de Vienne ; le second, ce roi de Pologne que Charles avait mis sur le trône, comme époux de la fille aînée de l'empereur Joseph. Le roi d'Espagne faisait aussi revivre des droits surannés sur les royaume de Hongrie et de Bohême, comme descendant de la branche aînée, par son aïeule, femme de Louis XIV, et par la mère de celui-ci, non qu'il visât directement à la possession de ces royaumes, mais afin de se faire de ses prétentions le droit de ménager, aux dépens de la maison d'Autriche, un établissement en Italie pour l'infant don Philippe, qui venait d'épouser la fille de Louis XV. Le roi de Sardaigne réclamait, de son côté, le duché de Milan, du chef d'une trisaïeule, et le roi de Prusse différentes portions de la Silésie, auxquelles les électeurs de Brandebourg avaient un droit de réversion par des pactes de famille et de confraternité avec les princes silésiens, portions qu'il soutenait avoir été injustement enlevées à sa maison par celle d'Autriche, sous le prétexte que ces pactes violaient les lois féodales, et en vertu de renonciations équivoques qui avaient été extorquées par la violence. « En un mot, disait-il dans l'exposition de ses droits, je demande par force, et les armes à la main, ce que la force et la supériorité des armes m'ont ravi et me retiennent. »

Rien n'était moins prouvé que ses titres : mais toute prétention est bonne quand on a une armée nombreuse et bien disciplinée, un trésor bien fourni, de la capacité et de l'audace ; or tels étaient les moyens du jeune Frédéric II, électeur de Brandebourg et roi de Prusse, par la mort de son père arrivée cette même année. Aussi songea-t-il moins à raisonner qu'à agir. Il ne négligea pas pourtant la voie de la négociation ; et, au prix de l'abandon qu'il sollicitait, il promettait d'accepter la pragmatique et de la soutenir. Marie qui n'avait pu être conseillée encore par l'infortune, rejette ses propositions : dès lors il entre en Silésie. C'était à la mi-décembre que ses demandes étaient rejetées, et à la fin du même mois il était maître de Breslau, capitale de la province, et de plusieurs places susceptibles de fortifications, qu'il mit en bon état de défense.

Mais, dès le mois de mars de l'année suivante, le comte de Neuperg, le négociateur infortuné de la paix de Belgrade, tiré de sa captivité par Marie-Thérèse, débouchait de la Moravie et faisait reculer le roi de Prusse au delà de la Neisse. Grotkau retomba entre les mains des Autrichiens, et Olhau, le magasin de l'armée prussienne, était menacé du même sort lorsque Frédéric se détermina aux hasards d'une bataille pour le sauver. Elle se livra, le 9 avril, dans les champs de Molvitz. Les Prussiens avaient l'avantage de l'infanterie ; les Autrichiens celui de la cavalerie. Le baron de Romer, qui commandait la gauche de ceux-ci, profitant de sa supériorité, accable par un vigoureux effort la droite des ennemis, conduite par le roi de Prusse lui-même, il la dissipe et tourne aussitôt sur le flanc de l'infanterie, où il jette quelque désordre. Frédéric juge la bataille perdue, et soit de son propre mouvement, soit de l'avis de son général, le maréchal Schwerin, qui se chargeait de la retraite, il prend le parti de se mettre en sûreté par la fuite. Il était à trois lieues du champ de bataille, lorsque la fortune du combat changea. Depuis son départ, Schwerin avait obtenu sur les Autrichiens à son aile les mêmes succès que Romer à l'aile opposée ; et celui-ci, ayant été tué dans sa quatrième charge contre l'inébranlable infanterie prussienne dirigée par le prince d'Anhalt, le sort de la bataille fut fixé. Neuperg se retira sous Neisse, que sa présence maintint encore quelque temps, et qui succomba

comme les autres places de Silésie, lorsque la reine de Hongrie rappela son armée à la fin d'octobre, pour l'opposer à des dangers plus imminents.

Pendant que Frédéric agissait, on délibérait à Versailles. Le cardinal de Fleury, soit lassitude des affaires, bien excusable à quatre-vingt-huit ans, soit confiance absolue dans la capacité du comte de Belle-Isle, lui avait laissé prendre un grand ascendant dans le conseil. On ne peut décider si le désir de se rendre considérable par la guerre suggéra au comte le parti qu'il proposa, ou si ce fut une vraie conviction et l'avantage de la France qui lui firent représenter au conseil que, l'exécution de la pragmatique devant donner à la maison d'Autriche dans l'Europe une prépondérance que la maison de Bourbon avait toujours redoutée, il fallait profiter, pour l'abattre, de l'occasion qui se présentait de former contre elle une ligue puissante. Le cardinal était retenu par la garantie si solennelle jurée à la pragmatique dans le traité de Vienne, et sans doute par la crainte d'une guerre qui allait fatiguer ses dernières années. Quant à Louis XV, on sait comment il se comportait dans le conseil : il écoutait, jugeait solidement, disait son avis, mais avec tant d'indifférence, qu'il n'imposait nullement la nécessité de partager son opinion. On assure qu'après avoir manifesté son sentiment et indiqué le meilleur parti à suivre, il lui est arrivé de dire : « Vous verrez qu'ils prendront le plus mauvais. »

C'est ce qui arriva dans cette circonstance : on décida de s'opposer à la pragmatique, mais point assez ouvertement pour être publiquement convaincu d'infidélité à une promesse qui devait être sacrée. Le comte de Belle-Isle fut chargé de cette affaire. Il prit le biais de faire avec l'électeur de Bavière une alliance offensive et défensive, qui obligeait à le secourir dans les guerres qu'il pourrait avoir, ce qui donnait à la France le droit de choquer la pragmatique, sans pouvoir être accusée directement de mauvaise foi. Le négociateur fit entrer dans son plan la jonction de l'Espagne, et les deux cours signèrent de concert à Versailles, le 28 mai 1741, une alliance avec l'électeur de Bavière, à laquelle se joignirent successivement les rois de Prusse et de Sardaigne, celui de Pologne comme électeur de Saxe, et les électeurs palatin et de Cologne.

La réunion de tant de forces fit croire que le partage de la succession de Charles VI serait l'affaire d'un coup de main. Voici comme on en assignait les diverses parties : à l'électeur de Bavière, la couronne impériale, le royaume de Bohême, la haute Autriche et le Tyrol ; à l'électeur de Saxe, la Moravie et la haute Silésie ; le surplus au roi de Prusse ; enfin les possessions autrichiennes d'Italie au roi d'Espagne, pour y former un établissement à l'infant don Philippe, frère de don Carlos, sauf quelques districts pour le roi de Sardaigne. L'électeur palatin et celui de Cologne n'avaient point de partage, mais trouvaient dans le traité d'alliance l'avantage d'avoir des sauvegardes pour leurs états pendant la guerre. On laissait à Marie-Thérèse la Bohême, la Hongrie, les Pays-Bas, la basse Autriche et les duchés de Carinthie et de Carniole. Dans cette espèce de conjuration générale contre cette princesse, il lui restait l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, les subsides du Parlement de ce pays, et surtout le désir ou plutôt la passion des Anglais de susciter des embarras à la France, dont l'intention de protéger les Espagnols, alors en guerre avec la Grande-Bretagne, avait été pressentie; d'anéantir en conséquence sa marine, déjà détériorée par les ménagements pusillanimes du cardinal à leur égard, et par ses économies mal entendues ; et enfin, d'envahir telles de ses colonies qui seraient à leur convenance, ou du moins de placer dans l'étendue des mers des stations fortifiées, comme des balises dans un chenal difficile, pour arriver au commerce universel.

Tel était depuis longtemps le but presque unique de la politique de l'Angleterre, et c'était aussi la cause qui venait de la constituer en guerre avec l'Espagne. Peu satisfaite, et du privilège qu'elle avait obtenu au traité d'Utrecht, de l'*asiento* des nègres, accord qui lui donnait le droit de pourvoir de nègres, durant trente ans, les colonies espagnoles, et delà permission qui y avait été jointe de commercer librement dans les mêmes colonies avec un vaisseau de cinq cents tonneaux, elle avait frauduleusement étendu cette concession, d'abord en doublant les dimensions du bâtiment, et peu après en faisant suivre, à quelque distance, des bâtiments inférieurs qui ne laissaient pas désemplir *le vaisseau*, dit *de permission*, en sorte que ce navire équivalait à lui seul à toute une flotte. Le

besoin que l'Espagne eut quelque temps de l'Angleterre lui fit fermer les yeux d'abord sur une contravention extrêmement préjudiciable à son commerce, et dont l'usage tarda peu à être considéré comme un droit par les négociants anglais qui s'y livraient. De là des résistances lorsque les gardes-côtes espagnols reçurent des ordres formels pour empêcher la contrebande, et de là encore, de la part de ceux-ci, des insultes, des voies de fait et même des cruautés. Le capitaine anglais Jenkins, arrêté par eux en pleine mer, eut une oreille coupée, et fut menacé même d'un sort plus funeste. Interrogé à la barre du Parlement sur cette barbarie et sur des paroles outrageantes du capitaine espagnol à l'égard du roi d'Angleterre, il provoqua au plus haut degré l'indignation de l'auditoire par l'éloquente simplicité de sa narration. « Quand on m'eut ainsi maltraité, dit ce marin, on me menaça de la mort. Je recommandai alors mon âme à Dieu et ma vengeance à ma patrie. » Les deux nations étant, également exaspérées, l'une de l'audace de la contrebande, l'autre des traitements qui en furent la suite, le cardinal de Fleury interposa en vain ses bons offices pour les concilier. Il parvint bien à leur faire signer un accord, mais aucune des parties ne fut fidèle à l'observer. Les hostilités s'engagèrent d'elles-mêmes en 1739, et au commencement de 1740, l'amiral Vernon s'était emparé de Porto-Bello.

En exécution du traité de Versailles, une armée de quarante mille Français, auxquels on donna le nom de troupes auxiliaires, passa le Rhin sur la fin d'août, sous les ordres du comte de Belle-Isle, devenu maréchal de France, et ayant gagné Donawert, elle s'embarqua sur le Danube pour se rendre à Passau, dont l'électeur venait de s'emparer. Dans le même temps, le maréchal de Maillebois, avec une armée aussi forte, se portait en Westphalie, et arrêtait un corps de trente mille hommes que Georges II, roi d'Angleterre, menait au secours de la reine de Hongrie. La supériorité des Français, prêts à s'emparer de son électorat de Hanovre, le força de renoncer à ce projet, et de signer un traité de neutralité, le 27 septembre 1741.

L'armée combinée de France et de Bavière pénétra sans obstacle dans la haute Autriche. L'électeur se fit couronner à Lintz, en qualité d'archiduc, occupa Ens par un détachement, poussa même au delà, et envoya jusqu'aux

portes de Vienne des partis qui semblaient annoncer à cette capitale un siège prochain. C'était le plan d'invasion qu'avait tracé Villars quarante ans auparavant, et qu'il avait en vain conseillé au père de l'électeur. Le fils commit la même faute que son père. Tandis que l'on tremblait à Vienne des simples apparences d'un siège, l'électeur appréhendait de son côté la longueur dont il pourrait être, longueur qui permettrait aux secours de Hongrie de traverser ses projets, et aux Saxons de conquérir peut-être pour leur propre compte cette Bohême, sur laquelle il avait jeté son dévolu. Ainsi la jalousie commençait déjà à diviser sourdement les alliés. La France d'ailleurs ne voulait qu'affaiblir la maison d'Autriche, et il n'était pas dans son intention d'en dépouiller entièrement l'héritière. Du concours de ces vues différentes sortit la résolution de diriger immédiatement l'armée sur la Bohême. Elle quitta donc les bords du Danube, à la fin d'octobre, sous la conduite de l'électeur et du maréchal de Broglie, qui remplaçait le maréchal de Belle-Isle, nommé plénipotentiaire à Francfort pendant l'élection de l'empereur ; et à l'exception de quinze mille hommes, qui furent laissés à Lintz au marquis de Ségur, pour la garde du pays, elle se dirigea en plusieurs colonnes sur Prague, sous les murs de laquelle on arriva le 23 novembre.

Le grand-duc, époux de Marie-Thérèse, qui n'avait pu empêcher le roi de Prusse de conquérir la Moravie, profitant d'un armistice qu'il venait de conclure avec lui, accourut au secours de la place, et coupa les communications des alliés avec le Danube. Il ne leur restait de salut, aux approches de l'hiver, que dans la prise de Prague ; mais, dans la proximité où se trouvait le grand-duc, qui n'était plus qu'à cinq lieues, ce ne pouvait être que le résultat d'un coup de main. Il fut arrêté pour la nuit du 25 au 26 novembre ; et l'exécution en fut confiée au comte de Saxe, alors lieutenant général. Le comte disposa trois attaques, et assigna la principale à Chevert, simple lieutenant-colonel du régiment de Beauce, mais l'un des hommes les plus fermes et les plus intrépides de l'armée, doué surtout d'un don particulier pour inspirer sa confiance au soldat. On n'oubliera jamais l'ordre qu'il donna en cette occurrence à l'un de ses grenadiers. « Vois-tu cet enfoncement ? lui dit-il en lui montrant l'angle

rentrant d'un bastion, tu monteras par là ; on te crierà : Qui vive ? une fois, deux fois, trois fois ; ne réponds pas et avance toujours ; la sentinelle te mettra en joue, tirera, te manquera ; tu fondras aussitôt sur elle, et je suis là pour te soutenir. » Soit habitude d'une soumission qui n'admet point de réplique, soit conviction que les choses doivent se passer ainsi que l'a prévu son chef, le soldat, sans faire la moindre objection, monte avec tranquillité, exécute de point en point sa consigne, et Chevert se trouve effectivement sur ses pas pour le secourir. Le rempart est occupé, les portes sont ouvertes, et la ville est prise sans le moindre désordre, et sans qu'il en ait coûté plus d'une cinquantaine d'hommes. Le 19 décembre, l'électeur est couronné roi de Bohême, dignité fatale à sa maison ; et un mois après il est encore élu empereur à Francfort, sous le nom de Charles VII. Ce fut le terme de ses succès.

Les Espagnols, sous les ordres de Bitonto, débarquaient en même temps en Italie. Ils y avaient été transportés sous l'escorte d'une flotte française et espagnole. Soit respect pour la neutralité de l'Angleterre, soit égard pour la France, soit cause d'infériorité, l'amiral anglais Haddock, qui croisait dans la Méditerranée, ne troubla point le passage. Ces troupes traversèrent les états du grand-duc, qui, pour conserver son territoire intact, fut contraint de se déclarer neutre dans la cause de sa femme et de son fils.

Mais déjà le roi de Sardaigne se repentait de ses engagements avec les alliés. Les prétentions trop affichées de l'Espagne à la totalité des possessions autrichiennes en Italie contrariaient trop les vues qu'il avait toujours maniées lui-même sur la Lombardie, pour qu'il pût entrer sincèrement dans les intérêts de Philippe. Il en fut détaché entièrement avant la fin de l'année, par le sacrifice de quelques parties de cette province, auquel se résigna sagement Marie-Thérèse ; et, d'ennemi de cette princesse, il devint un de ses plus utiles défenseurs, par le double service qu'il lui rendit, de fermer les Alpes aux Espagnols et aux Français, et de remettre à sa disposition, pour les employer en Allemagne, la majeure partie des troupes destinées par elle à défendre l'Italie.

Un autre secours lui arrivait encore de Hongrie. Réfugiée dans ce royaume, lorsqu'elle vit menacée la capitale de l'Autriche, elle assembla les

états ; el, s'y présentant avec son fils, depuis Joseph II, qu'elle portait dans ses bras, et qui était âgé de quelques mois: « Abandonnée, dit-elle, de mes amis, persécutée par mes ennemis, et attaquée par mes plus proches parents, je n'ai de ressource que dans votre fidélité, votre courage et ma constance. Je remets en vos mains la fille et le fils de vos rois, qui attendent de vous leur salut. Gardez-vous de trop craindre mes adversaires. Parjures à leurs engagements envers mon père, ils le seront à ceux qu'ils ont pris entre eux. Ils se diviseront pour le partage des dépouilles d'une femme et d'un enfant, qui ne sont rien pour eux, mais qui sont beaucoup aux yeux du Dieu protecteur de l'innocence et vengeur des traités. Puisse cet enfant que je vous présente et que je vous confie croître pour vous aimer et pour vous défendre un jour, ainsi qu'il aura été défendu par vous ! » Attendris par le touchant abandon de ces paroles, que Marie prononça en latin, l'idiome des états, les magnats, oubliant leurs vieux griefs contre les précédents monarques, tirent leurs sabres, et s'écrient avec enthousiasme : « Mourons pour notre roi, Marie-Thérèse ! »

Ce noble élan fut suivi de prompts effets ; une cavalerie nombreuse et une nuée de troupes légères, sous les noms de Hussards, Croates, Pandours et Talpaches, sortirent de cette contrée et des contrées voisines, et portèrent par toute l'Allemagne la terreur de leurs armes et de leur indiscipline. Avec leur aide, dès la fin de l'année, ou dès les premiers jours de l'année suivante, le général Kevenhuller et le partisan Mentzel avaient reconquis l'Autriche, envahi la Bavière, et forcé le marquis de Ségur, après une longue et inutile résistance, à capituler à Lintz, au moment même où l'électeur était proclamé empereur à Francfort. Vaine compensation qui ne pouvait le dédommager de la perte de ses états.

La Russie n'avait pu porter de secours à sa fidèle alliée. Les intrigues de la France avaient su lui susciter au dehors et au dedans des embarras qui l'en détournèrent. Par les instigations de celle-ci, et à l'aide de ses subsides, la Suède venait de déclarer la guerre à la Russie, que travaillait encore une fermentation sourde, occasionnée par les prétentions de la famille de Pierre le Grand au trône. Sept jours seulement après la mort de Charles VI, la czarine Anne Ivanovna l'avait suivi au tombeau, et avait institué pour lui

succéder Ivan de Brunswick, son petit-neveu, âgé de deux mois, fils d'Antoine Ulric, frère du duc régnant de Brunswick et d'Anne de Mecklembourg, sa nièce, laquelle était fille elle-même de Catherine Ivanovna, sœur aînée de la czarine. Au préjudice du père et de la mère de l'enfant, elle avait établi pour régent son favori Biren, duc de Courlande. Ce fut une première cause de dissensions, dont Biren ne tarda pas à être victime. Au bout d'un mois, il était relégué en Sibérie, et le duc et la duchesse de Brunswick étaient reconnus régents. Mais, étrangers l'un et l'autre au pays par la naissance, et dirigés par d'autres étrangers, Ostermann et Munich, leur gouvernement fut vu d'un œil d'envie ; et un parti se forma bientôt pour la princesse Élisabeth, seconde fille de Pierre le Grand, et évincée déjà trois fois de la succession paternelle. Assurée, par ses émissaires, du régiment des gardes, elle se transporte, dans la nuit du 5 au 6 décembre 1741, à leur caserne, et de là au palais, où furent arrêtés à la fois le jeune czar, son père, sa mère, leurs ministres et leurs conseils. Élisabeth fut proclamée avec le jour, sans que cette révolution eût coûté une goutte de sang, présage heureux d'un règne débonnaire qui ne vit pas une seule exécution. Dans le cours de l'année, elle fit reconnaître pour son successeur, par tous les corps de l'État, Charles-Pierre Ulric de Holstein-Gottorp, fils de sa sœur aînée.

Cependant le duc d'Harcourt, envoyé par la France au secours de la Bavière, ayant passé le Rhin le 10 mars, arriva assez tôt pour faire lever le siège de Straubing. Dans le même temps le comte de Saxe prenait Égra sur la frontière occidentale de la Bohême, poste important qui fut le salut de l'armée française, en lui donnant une communication avec la Bavière. Le roi de Prusse, de son côté, après s'être emparé du comté de Glatz, avait pénétré en Bohême, et battait, à Czaslaw, le prince Charles de Lorraine, frère du grand-duc, pendant que le maréchal de Broglie remportait à Sahay un pareil avantage sur le prince de Lobkowitz : la fortune enfin de l'empereur semblait reprendre le dessus, lorsqu'une nouvelle défection vint le replonger dans un abîme plus profond. Ce fut celle du roi de Prusse. Ses victoires diminuèrent l'éloignement de Marie-Thérèse à traiter avec lui, et les pressantes sollicitations de l'Angleterre, en obtenant pour Frédéric

l'abandon delà Silésie, détachèrent facilement un prince à qui les irrésolutions, la faiblesse et les négociations du cardinal faisaient craindre d'être sacrifié. Le 11 juin, la paix fut signée à Breslau entre les deux puissances. Les Saxons y étaient compris : en sorte que les Français, réduits en Bohême à trente mille hommes, se virent comme livrés aux efforts de deux armées, qui, réunies, comptaient le double de soldats, et qui pouvaient encore se recruter.

De Budweiss, sur la frontière méridionale de la Bohême, où le maréchal de Broglie avait poussé le prince de Lobkowitz, et où il attendait un renfort qui fut coupé, il rétrograda à la hâte, et non sans quelque perte, derrière la Blanitz, où il arrêta l'ennemi, et d'où, à la faveur de la nuit, gagnant une marche, il arriva, sans être entamé davantage, jusqu'à Prague ; mais sans pouvoir s'opposer non plus à l'investissement de la ville et de son camp, par le comte de Kœnigseck. Le maréchal de Belle-Isle vint prendre part aux dangers qu'avait appelés son imprudente exaltation ; et, muni de pleins pouvoirs, il joignit aux faits d'armes les artifices de la négociation. Pour prix de la liberté de l'armée française, il offrait d'abandonner la Bohême ; et il permettait au cardinal de Fleury de rejeter sur lui tout le blâme de l'agression, dans des lettres où le prélat déclarait avoir été entraîné à la guerre malgré lui. Soit aveuglement du succès, soit conseil de sa propre sûreté, la reine de Hongrie livra au mépris de l'Europe la faiblesse du cardinal, en faisant imprimer ses lettres, et exigea qu'au préalable Je toute stipulation, l'armée française se rendît prisonnière : condition déshonorante que ne pouvaient accepter deux maréchaux. La tranchée fut donc ouverte ; mais lorsqu'on croyait les assiégés abattus par le découragement et la disette, une sortie de douze mille hommes commandés par le duc de Biron, détruisit en un seul jour les longs ouvrages des assiégeants ; et l'avis de l'arrivée prochaine du maréchal de Maillebois, chargé de faire lever le siège, ranima encore leur courage. A son approche d'Égra, les Autrichiens abandonnèrent en effet leurs lignes, et le maréchal de Broglie put marcher au devant de lui jusqu'à Tœplitz. Mais le grand-duc et son frère tenaient les défilés intermédiaires avec des forces si imposantes, que Maillebois crut inutile d'essayer de les forcer. Pensant avoir atteint le but de son expédition

par la levée du blocus qu'il avait procurée, et considérant qu'il n'avait plus de vivres que pour peu de jours, il se rapprocha du Danube ; et, en menaçant l'Autriche, il fit évacuer la Bavière. Cependant on fut mécontent de lui, et son armée fut donnée au maréchal de Broglie, qui, pour la rejoindre, s'échappa de Prague habillé en courrier.

Contraint de se réfugier de nouveau dans cette ville, privé désormais de toute espérance de secours, et menacé encore de la disette, qui, malgré toutes les précautions prises pendant la levée du siège, devait bientôt assaillir une population de cent mille âmes, Belle-Isle ne prolongeait plus sa résistance que dans l'espoir de saisir quelque heureuse occasion d'échapper à la vigilance de l'ennemi. L'hiver vint la lui offrir. Les environs de la ville, ravagés par les Autrichiens à l'époque du premier siège, les forçaient de tenir leurs cantonnements éloignés. Ils n'avaient laissé que des troupes légères sur la gauche de la Maldau, qui traverse la ville, et la crainte des glaces que charriait la rivière leur avait fait même lever les ponts par lesquels communiquaient leurs quartiers. Le maréchal profite de ces circonstances, et la nuit du 16 au 17 décembre, muni de vivres pour douze jours, il sort en silence à la tête de douze mille hommes de pied et de trois mille chevaux, et se dirige sur Égra, éloigné de trente-huit lieues. Le temps nécessaire au rétablissement des ponts conservant au maréchal l'avance qu'il s'était donnée, il put continuer sa route, sans être presque inquiété que par les troupes légères. Les grands obstacles vinrent de l'extrême rigueur de la saison. Des otages enlevés de Prague moururent de froid dans les voitures du maréchal. Les longues nuits qu'il fallait passer au bivouac au milieu de la glace et de la neige, et sans rencontrer toujours le bois nécessaire pour allumer des feux, enlevèrent à l'armée un monde prodigieux. La terre était jonchée de pelotons d'officiers et de soldats dont les membres avaient été saisis par la gelée, et qui traçaient, de la manière la plus lamentable, la route de l'armée. A peine cinquante hommes tombèrent sous le fer de l'ennemi, et douze cents périrent de froid dans le chemin. Le dixième jour enfin on gagna Egra, et cinq cents hommes périrent encore à l'hôpital des suites de cette pénible retraite. Elle fit un juste honneur à la sagacité, à la résolution, à l'intelligence et à la conduite du maréchal ; mais on eut tort dans le temps

de la comparer à celle des Dit-Mille. Cinq cents lieues de pays, depuis les environs de Babylone et à peu de distance du golfe Persique jusqu'à la colonie grecque de Trébizonde, sur le Pont-Euxin, parcourues en cinq mois par un moindre nombre de guerriers, malgré les défilés, les montagnes et les fleuves qui les arrêtaient à chaque pas ; malgré les pluies, le froid, la neige qui les assiégeaient, et la faim surtout qui les minait ; malgré enfin les armées innombrables qui ne cessaient de les harceler : c'est là un fait unique dans l'histoire, et qui n'a pas encore son pendant.

Chevert, demeuré à Prague avec cinq à six mille malades, ne s'en montra pas plus disposé à se rendre prisonnier. Également pressé par la ville et par l'armée, il contint l'une et l'autre, en menaçant, si on ne lui accordait une capitulation honorable, de mettre le feu aux quatre coins de la ville et de s'ensevelir sous ses ruines. Sa fermeté connue imposa : et, le 2 janvier, il obtint du prince de Lebkowitz, conformément à ses désirs, de rejoindre ses compagnons d'armes à Égra. L'armée regagna les frontières delà France, et il ne fut laissé dans Égra qu'une simple garnison qui, isolée au milieu de l'Allemagne évacuée par les Français, fut réduite à se rendre à la fin de l'année

En Italie, le roi de Sardaigne et les Autrichiens faisaient reculer les Espagnols, et s'étaient emparés de Modène, quand l'apparition en Savoie des Français et de l'infant don Philippe appela le roi de Sardaigne à la défense des Alpes. Les efforts des deux nations se brisèrent contre les obstacles qu'il leur opposa ; mais ses derrières pouvaient être inquiétés par la réunion des Espagnols et des Napolitains, lorsqu'on événement inattendu vint l'affranchir de cette crainte.

Renonçant à leur neutralité, les Anglais forcèrent don Carlos, avec lequel ils n'étaient point en guerre, à s'y soumettre lui-même, et à rappeler les troupes dont il aidait les Espagnols. Ce fut l'effet de la brusque expédition du capitaine Martin, détaché par l'amiral Matthews, qui avait remplacé Haddock dans la Méditerranée. Le 12 août, il se présente à l'improviste, avec douze vaisseaux, dans le port de Naples, qui n'était point préparé à une attaque ; et, nouveau Popilius, il donne au roi une heure pour accéder à ses propositions. La menace de réduire la ville en cendres, en cas de refus, ne

permet pas au prince de délibérer. Les Anglais s'étaient flattés en Amérique d'un succès plus directement profitable à leurs intérêts, et Ils furent trompés dans leur attente. Trente Vaisseaux de ligne et douze mille hommes de débarquement attaquèrent Carthagène et furent repoussés. Ils Cherchèrent à s'en dédommager en Allemagne, et, au mépris de leurs engagements, ils y firent passer des troupes qui hivernèrent dans le pays de Liège.

Le maréchal de Noailles, également recommandable comme administrateur et comme guerrier, avait été chargé de les observer sur le Mein, où ils s'étaient avancés au retour de la belle saison. Ils y étaient réunis aux Hanovriens et à un corps de troupes de la reine de Hongrie. Le comte de Stair, élève de Marlborough, le même qui était ambassadeur en France à la fin du règne de Louis XIV et au commencement de la régence, les commandait. Georges II et le duc de Cumberland, son second fils, s'étaient rendus à l'armée. De l'avis exprès du roi, elle s'était enfoncée jusqu'à Aschaffenburg, au-dessus de Hanau, entre les montagnes du Spessart et le Mein, dont le cours et les passages, tant au-dessus qu'au-dessous de l'armée anglaise, étaient au pouvoir des Français. Dans cette imprudente position, elle tarda peu à ressentir les inconvénients de la disette, et à se voir menacée même du sort plus fâcheux d'être contrainte à mettre bas les armes. Le plus prompt retour pouvait seul prévenir ce malheur ; mais le maréchal avait fait des dispositions propres à le rendre extrêmement hasardeux. Non-seulement dans Un passage étroit par où l'armée anglaise devait défiler, le corps de bataille et l'arrière-garde devaient être foudroyés par des batteries disposées de l'autre côté du Mein ; mais un autre danger attendait en même temps la tête de l'armée dans le village de Dettengen. Le duc de Grammont, neveu du maréchal, lieutenant général et colonel des gardes-françaises, y était caché avec toute la maison du roi, derrière un ravin profond où il fallait que descendit l'armée anglaise, et où elle devait être attaquée avec avantage. Enfin un corps de troupes était destiné à passer le Mein à Aschaffenburg, sur les derrières de l'ennemi, pour le presser dans le défilé et lui interdire la retraite. De ces habiles dispositions, louées par le roi de Prusse, bon juge en pareille matière, devaient résulter et la destruction de l'armée anglaise et la prise peut-être du

roi, Ce qui eût pu amener la paix. Un courage déplacé ruina tant de belles espérances.

Le 26 juin, dans la nuit, et par le plus grand silence, le roi avait levé son camp. Mais il était observé, et le maréchal n'attendait, pour donner l'ordre de l'attaque, que l'instant où l'ennemi serait engagé de toutes parts, lorsque le duc de Grammont, par une impatience, une audace, ou une présomption également inexcusables, quitte son poste et marche en avant du ravin. L'armée anglaise se forme aussitôt dans l'espace étroit dont elle peut disposer, sous la protection d'une artillerie formidable, avantageusement postée sur une colline. Le duc ne laisse pas de l'assaillir, et engagé un combat d'autant plus inégal que, masquant par cette nouvelle imprudence l'artillerie qui devait rompre les rangs ennemis, ce second moyen de victoire fut encore perdu.

Contraint de renoncer à ces habiles combinaisons, le maréchal se voit réduit à aviser aux moyens de seconder la témérité de son neveu, et fait passer l'armée de l'autre côté du Mein, dans un champ resserré qui ne pouvait la contenir. Mais ni ses dispositions nouvelles, ni la présence et l'exemple de cinq princes du sang et d'une noblesse nombreuse, ne surent réparer tant de fautes. On vit un régiment d'élite, celui des gardes-françaises, repasser le Mein à la nage, d'où leur vint le sobriquet de *canards du Mein*, qui a fait verser bien du sang dans des combats particuliers. Après trois heures d'une mêlée sanglante et inutile, le maréchal fit sonner la retraite, et, repassant sur la gauche du Mein, il laissa le champ et le passage libre aux Anglais. Le roi d'Angleterre et le duc de Cumberland ne s'étaient pas moins distingués. Que les princes français, et le dernier eut la jambe percée d'une balle. Comme on se disposait à le panser, ses yeux s'arrêtèrent sur un mousquetaire français grièvement blessé, qui avait été porté près de sa tente. « Commencez, dit-il aux chirurgiens, à panser cet officier français ; il est plus blessé que moi ; il pourrait manquer de secours, et moi je n'en manquerai pas. » Le roi d'Angleterre ne s'arrêta sur le champ de bataille que le temps d'en prendre possession, et d'y réparer ses forces par quelque nourriture ; il continua sa marche sur Hanau, recommandant ses blessés à la générosité française.

Pendant ce temps, le maréchal de Broglie, trop faible pour se soutenir sur le Danube, devant le prince Charles, qui se trouvait à la tête d'une armée nombreuse, se retirait avec peine, lorsqu'un corps de douze mille hommes que lui avait fait passer le maréchal de Noailles, sous la conduite du marquis de Ségur, lui facilita sa retraite sur le Rhin. Le prince l'y suivit, mais il fit de vains efforts pour franchir cette barrière, qui lui fut fermée par le maréchal de Coigny, comme celle de la basse Alsace le fut au roi d'Angleterre par le maréchal de Noailles. Rebuté de ces inutiles tentatives, le prince prit de bonne heure ses quartiers dans le Brisgau, et le roi d'Angleterre dans les Pays-Bas. Le barbare Mentzel, qui avait trouvé moyen de percer en Lorraine, fut tué d'un coup de fusil sur les remparts de Saarbruck.

L'évacuation de la Bavière par les Français la fit retomber sous la puissance de l'Autriche. Le malheureux Charles VII, obligé encore une fois d'abandonner sa capitale, se vit réduit à intéresser la compassion de celle qu'il s'était imprudemment promis de dépouiller. Elle écouta enfin des propositions qu'elle avait longtemps rejetées ; et le 27 juin, jour même de la bataille de Cettingen, l'empereur obtint un traité par lequel il renonçait à ses prétentions sur l'Autriche, s'engageait, ainsi que l'Empire, à demeurer neutre pendant la continuation de la guerre, et laissait la Bavière sous la main de Marie-Thérèse, jusqu'à la conclusion de la paix générale. Ainsi la France se trouva avoir à supporter tout le poids d'une guerre dans laquelle elle avait paru n'entrer que comme auxiliaire. Feignant encore de n'être que partie secondaire, elle donna une déclaration pour retirer ses troupes d'Allemagne, puisque les parties intéressées semblaient être d'accord. La véritable raison, c'est qu'elles ne pouvaient plus s'y soutenir.

Le cardinal de Fleury ne vit pas cette révolution. Il était mort à la fin de janvier, âgé de quatre-vingt-dix ans moins quelques mois, et après avoir tenu seize ans, malgré son grand âge, le timon de l'État. Plein d'urbanité dans ses manières, de simplicité dans ses mœurs, ennemi du faste et étranger à la cupidité, ce ministre trouva dans les qualités qui faisaient le fond de son caractère les deux bases sur lesquelles il établit son administration : la paix au dehors et l'économie au dedans. A l'aide de ces

deux moyens, aussi puissants que modestes, il cicatriza peu à peu les plaies qu'avaient faites à la France et les guerres de Louis XIV et les folies du système. Le royaume lui doit encore la réunion de la Lorraine, qui avait été inutilement tentée depuis plusieurs siècles ; et les sciences, l'important voyage des astronomes français Bougue, Godin et La Condamine, à Quito, sous l'équateur ; et celui de Maupertuis ? Clairaut, Camus et Le Monnier, à Tornéo, sous le cercle polaire, pour mesurer dans ces latitudes extrêmes un degré du méridien, et vérifier la théorie de Newton sur l'aplatissement des pôles de la terre, et sur l'accroissement de la longueur des degrés terrestres, à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur.

Mais parce qu'il n'est rien de bon qui sous quelque rapport ne prête à la critique, on a accusé le cardinal d'avoir trop sacrifié à l'amour ou au besoin même de la paix. Persuadé qu'il n'y avait que les Anglais qui pussent troubler la tranquillité dont il voulait jouir au dehors, il montra trop la crainte de les mécontenter. Ceux-ci en devinrent exigeants, et Fleury porta, dit-on, la condescendance jusqu'à mesurer sur leurs désirs, quelquefois impérieux, les forces de la marine. Il s'y résigna avec d'autant moins de difficulté que, dans le retranchement des dépenses qu'il aurait fallu faire pour cet objet, il trouvait à satisfaire le goût d'économie qui lui était naturel, et qu'il comptait d'ailleurs sur le caractère également pacifique de Robert Walpole, qui dirigeait alors le cabinet britannique. Mais lorsqu'une opposition fougueuse eut précipité celui-ci de sa place, un an précisément avant la mort de Fleury, et que les circonstances ramenèrent la guerre, la marine décrépite qui restait, et l'adolescente qu'on y joignit, ne purent résister à celle des Anglais qui était en pleine vigueur.

Un reproche plus grave et mieux fondé peut-être, c'est celui d'un zèle persécuteur à l'égard du jansénisme, pour lequel on suppose qu'il n'eut pas l'indifférence convenable à un homme d'état. Mais, lorsque des ecclésiastiques du second ordre, mettant leur propre sentiment au-dessus des décisions de l'épiscopat, seul juge compétent de la doctrine dans la république chrétienne, ne cessaient de perpétuer le trouble en renouvelant avec acharnement leurs déclamations contre la bulle *Unigenitus*, bulle acceptée par l'immense majorité des évêques et devenue loi de l'État par

des enregistrements multipliés, et que des censures ou des interdictions provoquées par leur révolte ils en appelaient au Parlement, qui recevait leur appel, il fallait bien que le gouvernement intervînt entre deux autorités opposées ; et, selon le parti en faveur duquel il prononcerait, il ne pouvait manquer d'être traité par l'autre de persécuteur. Tel fut le cas où se trouva le cardinal. Obligé d'en courir la chance, il crut qu'il était de la dignité du pouvoir suprême de ne pas tergiverser dans ses sentiments, et qu'il était d'ailleurs aussi juste que conséquent de s'arrêter sans variation à la cause de la loi et à l'opinion de la majorité des juges. Il reste à savoir si, dans l'exécution de ce plan raisonnable, il sut se tenir d'ailleurs dans les bornes de la modération, et si l'exil qui éloignait des ministres insubordonnés des lieux où ils fomentaient le schisme n'était pas de toutes les rigueurs la moindre qu'il pût employer.

L'objet primitif de la guerre avait disparu, et rien dès lors ne semblait plus aisé à conclure que la paix. Elle était offerte par la France et repoussée par Marie-Thérèse, qui était aveuglée à son tour par l'ivresse du succès, et qui se flattait de trouver dans la continuation de la guerre des dédommagements aux cessions qu'elle avait faites en Silésie et dans le Milanais, et peut-être même l'occasion de rentrer dans ces provinces et dans le royaume de Naples. Elle était entretenue dans cet espoir par un nouveau traité d'alliance qu'elle venait de contracter à Worms avec l'Angleterre et le roi de Sardaigne ; eu sorte que la France se vit contrainte de renoncer, malgré son inclination, au rôle d'auxiliaire, et de déclarer franchement la guerre à des puissances avec lesquelles elle se trouvait depuis longtemps dans un état trop réel d'hostilité.

Les premiers jours de cette année avaient même été témoins de deux entreprises spécialement dirigées par la France contre l'Angleterre. Le délabrement de la marine n'avait pas été si complet que, par les soins du ministre de ce département, Jean-Frédéric Phelippeaux, comte de Maurepas, petit-tils du chancelier de Pontchartrain, quatorze vaisseaux ne se trouvassent alors équipés dans le port de Toulon pour seconder seize vaisseaux espagnols qui, après avoir transporté des troupes et des munitions à don Philippe, y étaient bloqués par trente-quatre vaisseaux de ligne

anglais aux ordres de l'amiral Matthews. Le 22 février, la flotte combinée osa, malgré son infériorité, braver l'expérience des Anglais ; et le résultat d'un combat indécis fut à l'avantage des alliés, en ce qu'ils purent gagner Carthagène pendant que l'amiral anglais allait se réparer à Minorque. De Court, âgé de quatre-vingts ans, commandait les Français, et don Joseph de Navarro, les Espagnols. Malgré mille preuves de bravoure qu'il avait données, l'amiral anglais, l'orgueil national ? humilié de ce qu'il n'avait pas vaincu, le traduisit devant une cour martiale, qui le jugea au moins incapable de servir ; et le vieux de Court, qui avait sauvé l'amiral espagnol d'une ruine certaine, accusé par lui de l'avoir laissé tomber dans cette détresse par un secours tardif, fut relégué dans ses terres. Le seul Navarro, qui à la vérité avait résisté à cinq vaisseaux anglais, mais qui, blessé au commencement de l'action, n'y avait eu de part que celle que lui firent prendre ses lieutenants Girardin et de l'Age, officiers français, en recueillit toute la gloire, et fut comblé d'honneurs dans sa patrie.

Dans le même temps, vingt-six autres vaisseaux français, sous le comte de Roquefeuille, sortaient de Brest, et gagnaient en plusieurs divisions les côtes de l'Angleterre. Ils y transportaient vingt-quatre mille hommes et le prince Charles-Édouard, fils du chevalier de Saint-Georges. Courageux, entreprenant, secret, indifférent à la fatigue, ferme dans l'adversité, modéré dans le succès, on pouvait tout attendre de son caractère ; et il avait encore le comte de Saxe pour guide et pour appui. Aucun moment d'ailleurs ne pouvait être plus favorable pour une semblable expédition. La majeure partie des troupes anglaises étaient sur le continent, et la plupart des vaisseaux anglais en commission. Mais il ne faut qu'un coup de vent pour rompre les opérations maritimes les mieux concertées. Souvent cette cause avait ruiné les espérances des Stuarts. Cette fois encore elles subirent la même fatalité. Déjà on touchait aux côtes de Kent, lorsque, le 6 mars, un ouragan violent rejeta la flotte sur les côtes de France, où plusieurs bâtiments se perdirent.

Ce ne fut qu'après cette agression formelle, agression légitimée par une foule d'autres dans lesquelles les Anglais avaient assailli les vaisseaux français, sous le prétexte mensonger de les prendre pour des vaisseaux

espagnols, que la guerre fut solennellement déclarée. On prit en même temps des mesures pour la pousser avec vigueur. L'impôt du dixième, qui avait été levé durant la guerre de Pologne, avait déjà été rétabli. Le contrôleur général Orri, qui avait succédé à Des Forts en 1730, y joignit les ressources dont il alimentait depuis ce temps le trésor royal, savoir : des rentes sur les gabelles, sur les aides, les tailles, les postes, des tontines, des emprunts viagers, une loterie royale, des créations d'offices nouveaux et des taxes sur les anciens. On essaya d'autre part d'ébranler la fidélité du roi de Prusse aux engagements qu'il avait contractés à Breslau ; et ce prince, qui croyait avoir des motifs pour soupçonner quelques regrets à la reine de Hongrie sur l'abandon de la Silésie, promit en effet une diversion. Enfin don Carlos, que la nécessité seule avait retenu dans la neutralité, fut excité à la rompre ; et les Génois, qu'avait aliénés le traité de Worms, par lequel Marie-Thérèse mettait au nombre des cessions faites par elle au roi de Sardaigne les droits qu'elle prétendait avoir sur le marquisat de Final, quoiqu'il eût été vendu par son père à la république, furent encore invités à faire cause commune avec la France.

Quant au plan de campagne qui fut adopté, le prince de Conti, digne petit-neveu du grand Condé, devait commander les Français dans les Alpes, et y seconder don Philippe et les Espagnols ; le maréchal de Coigny demeurer sur la défensive en Alsace, et les hostilités principales être portées dans les Pays-Bas. Le maréchal de Noailles devait s'attacher aux sièges des places fortes, et le comte de Saxe, promu à la dignité de maréchal de France, en couvrir les opérations. Le roi se rendit à l'armée ; et la duchesse de Chateauroux, dame d'honneur de la reine, osa prendre congé de cette princesse pour le suivre.

Contre les cent mille Français qui envahissaient les Pays-Bas, les alliés n'opposaient que soixante-dix mille hommes commandés par Wade, élève de Marlborough ? et le comte d'Aremberg, élève d'Eugène. Les Hollandais devaient se joindre à eux et s'étaient déjà avancés dans les plaines de Lille ; mais la promptitude de l'invasion déconcerta leurs desseins. Le roi arriva à Lille le 12 mai, et le 10 juillet, Menin, Ypres, Knoque et Furnes étaient déjà en son pouvoir. On se flattait de conquérir le reste de la Flandre avec la

même rapidité, lorsqu'on apprit que le prince Charles, à la tête de quatre-vingt mille hommes, avait passé le Rhin à Spire, le 1^{er} juillet ; qu'il s'était emparé des lignes de Weissembourg, et avait repoussé au delà de Saverne le maréchal de Coigny, trop faible pour lui résister. Il fallut changer de plan, porter les principales forces en Alsace, et se tenir au contraire en Flandre sur la défensive. On en donna le soin au maréchal de Saxe, à qui on ne laissa que quarante-cinq mille hommes ; mais les savantes manœuvres de ce général pendant le reste de la campagne suppléèrent au petit nombre, et fixèrent sa place au rang des premiers capitaines.

Le maréchal de Noailles, avec le reste des forces, se dirigea sur le Rhin. Le roi l'y suivait, lorsqu'il fut arrêté à Metz par une maladie. Pendant ce temps, le roi de Prusse, jugeant l'armée autrichienne suffisamment occupée par l'armée française, et inquiétée encore sur ses derrières par les troupes de Bavière et de la régence de Hesse-Cassel, entra de nouveau en Moravie et en Bohême, et en douze jours fit capituler, le 16 septembre, à Prague, une garnison de dix-huit mille hommes, qui, à la vérité, ne s'attendait guère à y être attaquée. Mais déjà, dès le 24 août, le prince Charles avait repassé le Rhin sans avoir été entamé par les Français, qui, au lieu de le suivre et d'essayer de l'arrêter par une action quel qu'en pût être l'événement, se bornèrent à investir Fribourg, dont les châteaux tinrent deux mois, et ne se rendirent, faute de vivres, que le 25 novembre. Le roi, qui était venu au siège après son rétablissement, repartit pour la capitale aussitôt après la reddition de la ville, qui avait capitulé le 1^{er} novembre.

Cependant le prince Charles se hâtait vers la Bohême. Aidé par la diversion de vingt-cinq mille Saxons, que le roi de Pologne venait de mettre à la disposition de la reine, sous la promesse d'une partie de cette Silésie qu'elle ne possédait plus, il harcela et fatigua tellement les Prussiens, en les tenant dans de continuelles alarmes pour leurs magasins, que le 27 novembre ils évacuèrent Prague, après en avoir fait sauter les fortifications. L'empereur seul gagna à tous ces mouvements : la Bavière se trouva évacuée, et pour la troisième fois il put rentrer à Munich, mais dans un état de détresse et de dénûment que sa dignité rendait encore plus

sensible, et qui dut beaucoup diminuer pour lui les amertumes de la mort, qui le surprit dans les premiers jours de l'année suivante.

En Italie, le prince de Conti et don Philippe avaient ouvert la campagne dès le 1^{er} avril, qu'ils avaient passé le Var, et s'étaient emparés de Nice sans combat. Avec plus de fatigue et de gloire ils s'étaient rendus maîtres de Villefranche, où le roi de Sardaigne, retranché dans les montagnes avec vingt mille hommes, avait été battu et forcé de s'embarquer sur la flotte anglaise de l'amiral Matthews, qui le transporta à Vado avec ses troupes. Les deux généraux se proposaient de suivre les côtes de la mer ; mais la menace de l'amiral anglais, de considérer la violation du territoire de Gênes comme une infraction de sa neutralité, les força de renoncer à ce projet. Ils remontèrent en conséquence jusqu'à Château-Dauphin, à l'entrée de la vallée de la Sture. Le bailli de Givry et le brave Chevert escaladèrent le roc le 19 juillet, et, malgré l'artillerie des Piémontais et la présence du roi de Sardaigne, ils en atteignirent le sommet et remportèrent après un combat sanglant qui coûta deux mille hommes aux assiégés et le double aux alliés. L'acharnement fut égal de part et d'autre ; tous les défenseurs du fort y périrent : il fallut en arracher le roi de Sardaigne, qui voulait se faire tuer dans les retranchements ; et du côté des Français on vit des grenadiers profiter du recul des pièces d'artillerie, pour se jeter dans le fort à travers les embrasures.

Mais ce n'était pas assez de cet exploit pour pénétrer en Piémont : il fallait emporter encore le poste des barricades, triple retranchement de quelques toises dans la largeur de la vallée, entre deux montagnes dont la cime se perdait dans les nues, et, au débouché, enlever le fort de Démont. On trouva heureusement le moyen de tourner le premier obstacle, et Démont, incendié par un boulet rouge qui porta dans un magasin de mèches, se rendit à discrétion le 17 août. Dès lors le Piémont fut mis à contribution, et la tranchée fut ouverte le 13 septembre devant Coni. Une bataille que le roi de Sardaigne, renforcé de dix mille Autrichiens, hasarda pour secourir la place, ne remplit pas son objet ; mais le gouverneur, confiant en l'approche de la mauvaise saison, ne laissa pas de tenir. Sa constance fut payée de succès. Au bout de trois semaines, la chute des

neiges et le débordement de la Sture avertirent les assiégeants de faire une prompte retraite, ce qu'ils exécutèrent en Dauphiné et en Savoie, après avoir fait sauter les fortifications de Démon.

Des événements moins importants en eux-mêmes et plus considérables par leurs résultats, avaient occupé la scène au centre de l'Italie. Le comte de Gages, qui, dès l'année précédente, avait remplacé le duc de Bitonto, s'était joint dans les États romains aux troupes de don Carlos. Le prince de Lobkowitz, d'autre part, s'était avancé au delà de Rome. Il avait pénétré dans l'Abruzze, saisi Aquilée, et publié sans effet un manifeste par lequel les Napolitains étaient invités à changer de maîtres. Pendant que les deux armées s'observaient, don Carlos pensa être fait prisonnier dans Velletri, dont le comte de Brown s'empara le 11 août par un coup de main. Gages recueillit les fuyards, et, calmant bientôt la terreur qui se répandait de toutes parts, il s'attacha à couper la retraite aux Autrichiens. Il en résulta un combat assez vif, où les derniers furent repoussés. Cet échec, et les pertes que les maladies, dues aux chaleurs d'un climat étranger, leur faisaient essuyer chaque jour, les déterminèrent à regagner le Bolonais, et ainsi finit la campagne.

C'était le 4 août que le roi était arrivé à Metz, où le maréchal de Schmettau, envoyé par le roi de Prusse, venait concerter avec lui le mouvement des armées. Le 8, le roi fut attaqué d'une fièvre putride, et six jours après il était à l'extrémité. La duchesse de Châteauroux et le duc de Richelieu ne quittaient pas le roi. Le duc, premier gentilhomme de la chambre, et familier du monarque, avait contribué à l'élévation de la favorite, et en attendait en échange la continuation de sa faveur. Leurs soins réunis tendaient à éloigner tout le monde de la personne de Louis XV, et ils affectaient de ne point croire à son danger, pour repousser les secours que la religion offrait au prince, et se faire un jour un mérite auprès de lui, s'il en réchappait, de lui avoir épargné les inutiles terreurs de la mort. Mais le duc de Chartres, en qualité de représentant du premier prince du sang, et stimulé par les avis de son père, força des consignes qu'il n'eût pas été donné à d'autres de pouvoir lever, et, assisté de François de Fitz-James, évêque de Soissons, fils du maréchal de Berwick, et premier aumônier du roi, il lui

annonça son état, et le remit entre les mains du prélat. Celui-ci fit goûter au monarque les consolations célestes ; mais il y mit un prix, celui de faire cesser le scandale d'un attachement illégitime. Le moribond s'y résigna et donna l'ordre du renvoi de la duchesse. Mille opprobres de la part du peuple accompagnèrent son départ et son voyage. Pendant le même temps la reine arrivait pour prodiguer ses soins à son époux. Elle le retrouva donnant l'espoir l'une guérison prochaine, et disposé à réparer ses injustices envers elle. Le peuple, ravi de voir son prince rendu à la fois à la vie et à la vertu, le proclama le *Bien-aimé*, et se livra dans toute la France à un enthousiasme inexprimable. Accablé de toutes parts de témoignages de sensibilité, le roi demandait ce qu'il avait pu faire pour mériter tant d'amour ; et le peuple lui savait gré, comme d'un acte de modestie, de la naïveté de sa question. Mais, poursuivi bientôt par des conseils corrupteurs, il se lassa d'un empressement qui imposait des efforts à sa faiblesse. Des rencontres qui semblaient fortuites, et qui étaient ménagées par l'adresse de la séduction, le rengagèrent dans ses coupables liens. La duchesse fut rappelée avec éclat, et le prélat, qui n'avait fait que remplir les obligations étroites de son ministère, fut exilé dans son diocèse. Ce triomphe du vice fut de courte durée, et quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis le retour de la favorite à la cour, qu'elle se sentit frappée des atteintes de la mort. Moins heureuse que le monarque, elle y succomba, et cette funèbre et effrayante leçon fut encore perdue pour lui.

L'aigreur réciproque qui avait gagné les puissances belligérantes leur fit négliger la nouvelle occasion de terminer leurs différends, que leur offrait la mort de Charles VII, arrivée le 20 janvier. L'Angleterre, piquée des tentatives de la France pour rétablir Charles-Édouard sur le trône de ses pères, maintenait de tout son pouvoir, par d'immenses subsides, les anciennes prétentions de la reine de Hongrie. Celle-ci en formait de nouvelles à la dignité impériale pour son époux, et la France au contraire se proposait de l'assurer dans la maison de Bavière et d'en décorer le jeune électeur Maximilien-Joseph. Mais ce prince, poussé jusqu'à Augsbourg par les troupes autrichiennes, qui étaient rentrées en Bavière, et éclairé par les malheurs de son père sur les illusions du diadème, fit sa paix avec Marie-

Thérèse, lui promit sa voix pour le grand-duc, et reconnut la légitimité du vote de Bohême, que la force avait rejeté lors de l'élection de Charles VII.

Trompée encore une fois dans ses espérances de paix, la France se vit forcée à de nouveaux efforts pour la conquérir. On résolut de se tenir sur la défensive en Allemagne, et de porter les grands coups en Italie, et surtout en Flandre. Le maréchal de Saxe y commandait encore cette année. Le 1^{er} mai, après avoir donné le change aux ennemis, il investit Tournay, qui, en vertu du traité de la Barrière, tenait garnison hollandaise. L'armée alliée, commandée par le duc de Cumberland, s'ébranla pour la secourir. Déjà elle était proche, lorsque le maréchal, laissant quinze mille hommes dans ses lignes pour contenir la garnison, se forma dans une plaine au delà de l'Escaut, ayant le village de Fontenoy devant son centre, celui d'Antouin à sa droite, et le bois de Bari à sa gauche, tous ces postes hérissés de canon qui les rendaient inabordables. Le 11 mai cependant il fut attaqué dans cette position par l'armée combinée. Les Anglais occupaient le centre ; les Autrichiens, sous le comte de Kœnigseck, tenaient la droite ; les Hollandais, qui s'étaient enfin prononcés, formaient la gauche sous le prince de Waldeck. Les deux armées étaient à peu près égales, et chacune comptait environ quarante-cinq mille hommes. Le roi, ainsi que le dauphin, qui sortait à peine des fêtes de l'hyménée, s'étaient rendus à l'armée sur l'apparence prochaine d'une bataille.

L'action s'engagea sur les neuf heures du matin, par une canonnade longtemps prolongée, qui n'offrit point de résultat sensible. Kœnigseck donnait le conseil de s'en tenir à ce genre d'attaque, qui suffisait pour interrompre les travaux du siège ; mais l'impatience des Anglais s'en irrite, et avec une rare intrépidité ils s'avancent contre le village de Fontenoy. Cependant, toujours repoussés par l'artillerie formidable qui les foudroie, ils renoncent à aborder les Français par ce point, et s'engagent, pour parvenir jusqu'à eux, entre le village et le bois. Mal secondés par leurs auxiliaires, qu'une résistance opiniâtre empêchait de marcher d'un pas égal, seuls ils se portent en avant, exposés à tout le feu des batteries de Fontenoy et des redoutes de Bari. C'est alors que, pour essayer d'y dérober leurs flancs, la nécessité les fit se resserrer en une épaisse et redoutable colonne,

qui, par sa masse et son feu toujours roulant, écrasait les faibles corps d'infanterie successivement opposés à son attaque. Dans sa marche lente, mais continue, cette espèce de forteresse ambulante perça deux lignes d'infanterie française. Il ne lui restait plus qu'à dissiper la réserve de cavalerie: alors, hors de la portée des batteries, elle eût pu rabattre sur sa gauche et enlever Antouin, où le maréchal avait marqué le quartier du roi et du dauphin. Déjà l'alarme s'y répandait, et l'on avait conseillé au roi le parti prudent de la retraite. Il s'y refusait, craignant de porter peut-être le découragement dans l'armée, lorsque le maréchal, survenant, confirma le monarque dans sa résolution, en lui annonçant une victoire qui ne pouvait plus tarder. Les pertes en effet que l'artillerie ne cessait de faire éprouver à la colonne diminuaient de plus en plus sa consistance, et le moment approchait où elle devait la perdre tout à fait. On le hâta, sur l'avis de Richelieu, à l'aide de quatre pièces de canon qui avaient été réservées, pour couvrir, en cas de nécessité, la retraite du monarque, et qui, inutiles à l'effet du combat, furent livrées par lui pour coopérer au succès de la journée. Pointées sur le front même de la colonne, elles en éclaircissent les rangs, et mettant obstacle à ce qu'ils pussent se reformer, un vide considérable tarda peu à s'y remarquer. Aussitôt le signal de la charge est donné à une cavalerie d'élite, qui fond avec rapidité sur cette masse imposante, et qui, la pénétrant de toutes parts, la dissipe en moins d'un quart d'heure, comme par enchantement. Ce qui échappe à un massacre affreux fait une retraite périlleuse sous le feu des batteries de Bari, et n'est hors de danger qu'après avoir laissé neuf mille hommes sur le champ de bataille. Les vaincus ne furent point poursuivis. Un plus grand intérêt ramena l'armée victorieuse dans les lignes de Tournay, qui, dix jours après, devint le prix de cette importante victoire.



LOUIS XV À FONTENOY

Elle fit d'autant plus d'honneur au maréchal de Saxe, qu'il était mourant alors, et qu'incapable de monter à cheval, c'était en litière qu'il se faisait transporter partout où sa présence était nécessaire. Le roi, au milieu des cris de triomphe qui retentissaient sur le champ de bataille, fixa l'attention de son fils sur le spectacle déchirant du carnage : et, en lui faisant envisager avec horreur à quel prix s'achète une victoire, il lui donna l'utile leçon de ménager le sang de ses peuples. Le jeune prince, dans un transport de bravoure qu'il avait fallu réprimer, avait mis l'épée à la main, lors de la dernière charge contre la colonne, et avait voulu donner avec les braves qui la dissipèrent. Le maréchal de Noailles renouvela en cette occasion l'exemple de patriotisme et de générosité donné par le maréchal de Boufflers à la campagne de Malplaquet. Il n'hésita point à agir en second sous le maréchal de Saxe, qui non-seulement était son cadet, mais presque son ouvrage. Un boulet de canon lui enleva dans cette journée l'imprudent neveu qui lui avait ravi une victoire certaine, et qui n'avait cependant pas cessé de lui être cher. Lorsqu'on apprit au roi cette mort : « Combien d'autres, dit-il en soupirant, nous aurons à pleurer ce soir ! » Les ennemis, affaiblis par leurs pertes, ne purent mettre obstacle aux rapides progrès de l'armée française ; le reste de la campagne vit tomber en son pouvoir Gand, Bruges, Oudenarde, Dendermonde, Ostende, Nieuport, Ath, toute la Flandre en un mot ; et enfin, au cœur de l'hiver, et lorsqu'on croyait la campagne terminée, la capitale du Brabant, Bruxelles, où l'on trouva des munitions pour nourrir l'armée pendant quatre mois.

Les succès n'étaient pas moindres en Italie. Gênes, bravant les menaces des Anglais, avait adhéré à l'alliance française et espagnole, et, malgré le bombardement de ses places, y avait persisté. Elle avait joint dix mille hommes et un train d'artillerie à l'armée de don Philippe et du maréchal de Maillebois, qui remplaçait le prince de Conti, mécontent de son collègue, et qu'on avait cette année envoyé en Allemagne. Tandis qu'ils entrent par le ponant dans l'état de Gênes, le comte de Gages y arrivait par le levant, et tous ensemble ils descendent dans le Montferrat. Ils s'emparent de Serra-

Valle, en présence des Piémontais et des Autrichiens, réunis à Novi, et ensuite de Plaisance, de Parme et de Pavie. Le roi de Sardaigne et le comte de Schullembourg, réfugiés sous le canon de Tortone, ne s'y croient point en sûreté, et, mettant le Tanaro entre eux et les ennemis, ils se couvrent à la fois de cette rivière et du Pô, vers le point où le premier se jette dans le second. L'adresse du comte de Maillebois, fils du maréchal, qui feint de marcher sur Milan, les sépare ; aussitôt le Tanaro est franchi, et les Piémontais, battus à Bassignano, reculent jusqu'à Casal, qui tombe bientôt au pouvoir des alliés, ainsi que les villes d'Alexandrie, de Valence, d'Asti et enfin de Milan, où don Philippe reçut, au mois de décembre, le serment de fidélité du sénat et du peuple. Toutes les possessions autrichiennes d'Italie, à quelques citadelles près, étaient conquises, et le roi de Sardaigne était presque réduit à sa capitale, menacée d'un siège.

L'armée d'Allemagne, dont le but était de s'opposer à l'élection du grand-duc, réduite par les renforts qu'on en tirait pour la Flandre, devint incapable de remplir son objet. Le grand-duc lui-même, avec une armée supérieure, couvrit Francfort et força même le prince de Conti à repasser le Rhin. Dès lors rien n'empêcha l'effet de la majorité des suffrages que l'impératrice s'était assurés, et le 15 septembre son époux fut élu empereur, malgré les protestations du roi de Prusse, et même malgré ses victoires. Le 4 juin, en effet, il avait battu le prince Charles à Friedberg en Silésie, et acquitté, ainsi qu'il l'écrivait à Louis XV, la lettre de change tirée sur lui à Fontenoy. Depuis, quoique surpris et inférieur de moitié, il le battit encore à Sohr ou Prandnitz en Bohême ; et le 15 décembre enfin, une nouvelle défaite des Autrichiens et des Saxons, à Kesseldorf, sous les murs de Dresde, lui livra cette capitale de la Saxe, d'où s'éloigna le roi de Pologne, et où entra aussitôt Frédéric en vainqueur plein d'aménité. Mais déjà le roi d'Angleterre interposait de nouveau sa médiation pour le réconcilier avec l'impératrice. D'une part, le peu d'avantages que tirait le roi de Prusse de la diversion de la France en Flandre où il prétendait que les victoires de Louis XV ne lui profitaient pas plus que si elles eussent été remportées sur le Scamandre, et d'une autre part, le désir naturel à l'impératrice de sauver un allié dépouillé de ses états, et de porter en Italie les forces que réclamait la

défense de la Bohême, facilitèrent le rapprochement ; et, dès le 25 décembre, moyennant la cession du comté de Glatz, ajouté par l'impératrice à celle de la Silésie, et un million d'écus d'empire que se soumit à payer le roi de Pologne, le roi de Prusse fut rendu à sa neutralité.

Les Anglais s'étaient emparés, au mois de juin, de Louisbourg et de toute l'île Royale ou du cap Breton, voisine de l'Acadie, conquête importante, qui les rendait à peu près maîtres exclusifs des pêcheries de Terre-Neuve, qui interrompait en partie les communications de la France avec le Canada. Mais, presque dans le même temps, l'Angleterre eut à trembler pour ses propres foyers. Le prince Édouard, que n'avait pu porter l'année précé lente en Angleterre une flotte de vingt vaisseaux de ligne, osa confier sa fortune à une petite frégate de dix-huit canons, frétée par un négociant de Nantes, et qui portait sept officiers, quelques fusils, et un peu d'argent. Avec ce faible appareil il débarque au mois d'août sur l'une des îles occidentales de l'Écosse, gagne la côte voisine de Loch-Aber, et publie un manifeste, où il s'annonce pour revendiquer ses droits, avec l'aide seule de ses concitoyens. Cette déclaration lui donne aussitôt une armée de trois mille montagnards, avec lesquels il s'avance jusqu'à Perth. Le 15 décembre il est déclaré régent des trois royaumes pour son père ; et, quatre jours seulement après, fortifié des secours qu'il reçoit dans cette ville, des nobles Écossais et de leurs vassaux qui s'attachent à sa cause, il est proclamé de nouveau à Édimbourg.

Cependant sir John Cope, général des troupes anglaises dans le nord de l'Écosse, qui avait refusé d'abord de croire à la nouvelle du débarquement du prince, rassemble les troupes régulières qui sont à sa disposition, ainsi que les Écossais attachés à la maison régnante, s'embarque avec quatre mille hommes à Aberdeen, descend à Dunbar, près d'Édimbourg, et s'approche de cette ville jusqu'à Preston-Pans. Le jeune Édouard n'hésite point à l'y attaquer avec trois mille montagnards seulement, et il ne fallut à leur courage que dix minutes pour triompher du nombre et de l'expérience de leurs ennemis. De ceux-ci cinq cents furent tués, neuf cents blessés, et quatorze cents faits prisonniers. Les munitions, les armes, les bagages, l'artillerie, tombèrent au pouvoir des vainqueurs, et leur procurèrent les moyens offensifs qui leur manquaient. Le prince, dont la tête avait été mise

à prix par la régence d'Angleterre, s'en vengea avec grandeur, par l'humanité dont il usa envers ses prisonniers ; et sa clémence rehaussa l'éclat de sa victoire.

L'Écosse cependant était loin de lui être entièrement dévouée, et une grande partie suivait par choix les drapeaux de son adversaire. Sans laisser aux siens le loisir de calculer leur faiblesse, Édouard profite de la confiance que leur inspire leur succès, pour les diriger sur Londres même. Il entre dans le Northumberland, s'empare de Carlisle, descend jusqu'à la hauteur de la principauté de Galles, et, ne pouvant y pénétrer faute de ponts, se rabat sur Derby, à trente lieues de Londres, où la consternation commençait à se répandre. Mais déjà le duc de Cumberland avait été rappelé du continent avec des troupes réglées, et il avait pris poste à Stafford, près de Derby. Édouard ne s'était avancé d'une manière si hasardeuse au cœur de l'Angleterre que pour donner l'occasion de se déclarer aux nombreux partisans qu'on l'avait flatté d'y rencontrer. Mais, soit qu'il eût été abusé, soit que l'arrivée du duc de Cumberland eût comprimé les volontés, personne ne remua. Une bataille pouvait seule ouvrir au prétendant le passage jusqu'à la capitale ; mais la modicité de ses forces lui défendait de la tenter. Sa position devenait d'autant plus critique, qu'il était encore observé par le général Wade, qui, demeuré stationnaire à l'est pendant l'invasion du prince, se trouvait à portée de lui couper la retraite. C'était pourtant le seul parti qui lui restât. Il le prit dix jours après son entrée dans Derby, et l'exécuta, malgré toutes les difficultés de la saison, avec un secret et une activité qui mirent en défaut ses adversaires, et en même temps avec un respect des personnes et des propriétés qu'on était loin d'attendre de ses montagnards, et qui eût fait honneur à l'armée la mieux disciplinée et la mieux pourvue. Rentré en Écosse, il y trouva quelques faibles secours en hommes et en argent, qui lui venaient, de la France et de l'Espagne, mais qui, disproportionnés avec ses besoins, n'avaient pour but que d'occuper les Anglais hors du continent. La politique de quelques puissances du Nord, qui voyaient cette expédition de mauvais œil, enchaînait la bonne volonté de la France, qui craignait d'accroître le nombre de ses ennemis.

Poursuivi avec mollesse, le jeune prince n'eut pas plutôt gagné l'Écosse, qu'il s'attacha à la prise du fort de Stirling. Sans expérience des sièges, et sans autre artillerie que le canon de bataille dont il avait pu s'emparer en battant ses ennemis, il se consumait devant cette place, lorsque le général Hawley s'avança pour la dégager. Hawley s'était vanté de dissiper l'insurrection avec deux régiments de dragons. Il en avait davantage quand, arrivé • le 24 janvier à Falkirk, les montagnards se présentèrent fièrement à sa rencontre. Au choc de sa cavalerie ils opposèrent une décharge à bout portant qui la rompit. Dans sa fuite elle porta le désordre dans les rangs de l'infanterie, déjà incommodée du vent et de la pluie qui la frappaient au visage ; et la déroute des Anglais fut complète, sans que leur perte fût considérable.

Un renfort de six mille Hessois amenés par le duc de Cumberland, qui succéda à Hawley dans le commandement de l'armée, délivra Stirling. A son approche, Édouard fit retraite à Inverness, pour être à portée des secours qu'on pourrait lui faire passer. Le duc ne l'y suivit point, et s'établit à Aberdeen, s'attachant d'abord à enlever les postes épars de l'ennemi. Il quitta enfin ses quartiers vers la fin d'avril, passa sans obstacle la rivière de Spey, qu'Édouard aurait pu disputer avec avantage, et s'approcha d'Inverness. De son côté le prétendant marchait au-devant de lui, avec le désir de le combattre et l'espoir de le surprendre ; mais, arrivés à la vue des Anglais, ses gens se trouvèrent tellement excédés de fatigue et de faim, qu'ils étaient incapables de combattre, et il crut devoir se retirer sur Culloden, pour leur faire prendre du repos et de la nourriture. Ils se livraient avec excès et sécurité à la satisfaction de ce double besoin, lorsqu'ils furent surpris à leur tour par les Anglais. Édouard eut peine à ranger ses troupes en bataille ; son artillerie, mal servie, fut sans effet, tandis que celle des Anglais faisait d'énormes ravages parmi les siens. En vain, fatigués du spectacle de leurs pertes, cinq cents montagnards s'élançant sur les batteries qui les causent ; en vain ils fondent avec la même impétuosité sur les colonnes ennemies, ils s'épuisent dans leurs succès, par les résistances nouvelles que la supériorité du nombre permet de leur opposer, et une

charge de cavalerie achève leur défaite. La moitié demeura sur le champ de bataille, et le reste se divisa en pelotons qui ne purent plus se rallier.

Blessé, mais échappé aux fureurs de cette journée, où l'on vit l'impitoyable vainqueur explorer le champ de bataille, non pas pour sauver les mourants, mais pour les massacrer, Édouard marcha cinq jours et cinq nuits sans pouvoir se reposer, suivi d'une vingtaine de compagnons de son infortune, qui furent bientôt contraints de l'abandonner, pour ne pas éveiller par leur nombre l'attention de ceux qui le cherchaient. Il ne lui en resta que deux, dont il fut encore obligé de se séparer de temps en temps. Avec eux il se rend dans un petit port où ses partisans de France étaient convenus de faire aborder les vaisseaux chargés des secours qu'ils pourraient lui fournir. Il les y attend ; mais, presque reconnu, il est forcé de fuir. Il passe la nuit dans les boues d'un marais, et s'éloigne au point du jour de ce lieu funeste. Cependant les vaisseaux qui paraissaient au loin envoient un canot sur le rivage ; le prince n'arrive pas à temps, et les vaisseaux gagnent le large. L'infortuné se rejette dans ces pays sauvages ; il y marche à l'aventure, ne sachant à qui se fier, sans asile, sans gîte fixe ; tantôt il erre sur des montagnes inaccessibles, tantôt il s'enfonce dans les réduits profonds des cavernes, tantôt enfin, sur une mer orageuse, il est ballotté d'île en île, dans les plus frêles embarcations, et toujours il est livré aux rigueurs de la température et au tourment de la faim. Travesti en paysan et caché même sous des habits de femme, il donne le change à l'avidité de la recherche d'un ennemi barbare qui a dévasté et brûlé vingt lieues de pays autour de lui pour lui enlever tout asile. Contraint cent fois de confier son sort à la discrétion du pauvre, qui n'ignore pas qu'une somme de trente mille livres sterling est promise à qui le livrera, aucun n'est tenté de devenir riche au prix d'une telle lâcheté. Un jour, exténué par la fatigue, et affamé jusqu'au désespoir, il se détermine à frapper à la porte d'une cabane ennemie. Le maître paraît : « Le fils de votre roi, lui dit le jeune prince en l'abordant, vous demande du pain et des habits. Je sais que vous êtes mon ennemi ; mais je vous crois assez de vertu pour ne pas abuser de ma confiance et de mon malheur. Prenez ces haillons qui me couvrent, gardez-les ; peut-être pourrez-vous un jour me les rendre sur le trône de la Grande-Bretagne. » Attendant et pénétrant

à la vue d'une infortune si auguste, le paysan prodigue à son hôte tous les secours que lui permet sa pauvreté, et lui garde un secret fidèle. Enfin, après cinq mois de courses, languissant et affaibli, succombant à la maladie par l'excès des fatigues et des inquiétudes, à peine couvert d'habits en lambeaux, Édouard est recueilli, le 29 septembre, par un corsaire de Saint-Malo, qui avait abordé secrètement à la côte de Locnanagh, et qui le débarque à Roscof, près de Morlaix, le 10 octobre, non sans avoir couru le nouveau danger de tomber dans une croisière anglaise.

Mille atrocités suivirent en Angleterre la défaite du prétendant. Les prisons se remplirent des défenseurs de sa cause, et les échafauds furent inondés de leur sang. Pendant ce temps, plongé dans les délices de Paris, et à l'abri de ces catastrophes cruelles, Édouard en apprit les détails avec indifférence. Telle est du moins l'assertion de quelques écrivains. Mais, pour l'honneur de l'humanité, il faut repousser une imputation qui n'est pas croyable, qui fut peut-être l'ouvrage de la politique, et qui, si elle n'était pas une calomnie, laisserait à demander ce que c'est donc que l'héroïsme. Appliquons ici plutôt cette noble sentence d'un historien de nos jours (M. Lacretelle) : « Ayons de la foi pour les belles actions, et réservons le doute et l'incrédulité pour les mauvaises. »

La ruine absolue du jeune prince, et la défection du roi de Prusse, changèrent la perspective flatteuse que la fin de la dernière campagne avait offerte la France. Des négociations avec le roi de Sardaigne furent entamées pour ramener l'équilibre rompu par l'accroissement des forces que l'Autriche allait avoir en Italie. Charles-Emmanuel s'y prêta volontiers ; mais l'Espagne, qui pour le satisfaire devait se départir d'une partie de ses prétentions, y persistait avec inflexibilité. Louis, néanmoins, se portant fort pour cette puissance, qu'il se proposait d'amener à ses désirs, continuait à vouloir traiter. Emmanuel ne s'y refusait pas, mais sous la condition de pouvoir masquer aux Autrichiens, par des apparences d'hostilités, les négociations pacifiques qui existaient entre la France et lui. Suivant ces termes il se présente devant Asti, que défendaient neuf bataillons français. Leur chef, secrètement instruit du mystère que l'on fait aux Espagnols et aux Autrichiens des dispositions amicales des deux nations, épargne le sang

humain, et, après une résistance simulée, livre une garnison que la paix va rendre à ses foyers. Les Espagnols crient à la trahison ; la division s'introduit dans le conseil entre eux et les Français, et elle est telle que le maréchal de Maillebois, inquiet pour sa propre sûreté au milieu des Espagnols, s'en sépare, et les met ainsi dans la nécessité d'évacuer eux-mêmes Alexandrie, dans la crainte d'y être forcés, comme les Français l'avaient été à Asti.

Le roi de Sardaigne signifie alors la rupture des négociations, et, dans le même temps, trente mille Autrichiens, sous le jeune prince de Lichtenstein, descendent en Lombardie. Ils font évacuer Milan à don Philippe, et, par d'autres succès partiels, enlèvent tous les points d'appui des Français et des Espagnols. Le danger commun rapproche ceux-ci, mais sans mettre plus d'unité dans leurs conseils. Le maréchal voulait qu'on se hâtât de regagner l'état de Gênes, dont la défense eût été facile ; mais follement entêté de son duché de Parme, don Philippe ne peut se résoudre à le perdre de vue. L'armée combinée y est atteinte par les Autrichiens, et un engagement opiniâtre s'y livre le 15 juin sous les murs de Plaisance, à victoire, après neuf heures de combat, demeura aux Autrichiens. Les Français y perdirent dix mille hommes, et compensèrent faiblement cette perte par la fierté d'une retraite qui fit honneur au comte de Maillebois, fils du maréchal, et qui permit à l'armée de rentrer dans l'état de Gênes. Mais neuf mille Espagnols et sept mille Français, qui restaient d'une armée naguère si florissante, ne se crurent point en état de le défendre, et gagnèrent, les uns la Savoie, et les autres la Provence. Gênes, mal pourvue de vivres, et déjà bloquée par une escadre anglaise, se trouva ainsi dans la nécessité d'ouvrir ses portes aux Autrichiens, qui y entrèrent le 6 septembre, pendant que le roi de Sardaigne, de son côté, faisait capituler Savone et Final, recouvrait le comté de Nice, et pénétrait en France.

Antibes fut d'abord investie par les alliés. Pour en pousser le siège, il fallait de l'artillerie, elle leur manquait. Ils se résolvent à la tirer de Gênes. Les Autrichiens en ordonnent l'extraction, et poussent l'oubli des convenances jusqu'à forcer les bourgeois de la descendre de leurs remparts. Déjà ulcérés par des contributions exorbitantes qui, exigées sans délai,

avaient tari les trésors de la banque et épuisé ensuite les ressources des particuliers, dont les plaintes étaient punies par de nouvelles taxes, ceux-ci, avec un dépit concentré, se résignaient à ce surcroît d'humiliation, lorsqu'un coup de canne donné par un officier autrichien à l'un des malheureux conducteurs de artillerie fut comme une étincelle électrique qui, en un moment, fit passer tout le peuple de l'extrémité de l'abjection à toute l'exaltation du courage et delà vengeance. Tous les Autrichiens répandus par la ville, et bien loin de la pensée d'un soulèvement, sont massacrés sur l'heure. Le marquis de Botta, leur chef, qui partageait leur sécurité, avait son quartier dans un faubourg, les portes de la ville lui sont fermées. L'arsenal est enfoncé, le tocsin sonne, les paysans d'alentour affluent au secours de la populace armée, et cette troupe inexpérimentée, suppléant par son énergie à ce qui lui manque sous le rapport de l'art, pousse le marquis, non-seulement hors de ses murs, mais hors même du territoire de la république.

Cet événement eut une influence immédiate sur la Provence, où les Autrichiens menaçaient Toulon et Marseille. Déjà le comte de Brown, qui avait tout rançonné et dévasté jusqu'à la Durance, commençait à manquer de vivres, qu'il tirait auparavant de Gênes, lorsque le maréchal de Belle-Isle, savant dans la guerre de chicane, arriva avec quelques troupes, rassura la province, et arrêta, dès le premier moment, les progrès de l'ennemi. Aidé depuis d'un renfort d'Espagnols, envoyé par le nouveau roi d'Espagne, Ferdinand VI, qui venait de succéder à Philippe V, son père, il fit craindre aux Autrichiens d'être cernés, et les détermina ainsi à une promptre retraite ; elle eut lieu dans les premiers jours de l'année suivante.

La France était plus heureuse en Flandre qu'en Italie. Le roi, qui s'y était rendu, fut témoin d'une partie des conquêtes du maréchal de Saxe et du prince de Conti. Celui-ci avait été rappelé d'Allemagne, où sa présence était inutile depuis la neutralité des Cercles, qui avait été procurée par le roi de Prusse. Louvain, Malines, Arschoot, Anvers, Mons, Saint-Guillain, Charleroy, Namur enfin, furent le fruit et des coups de vigueur et des savantes manœuvres du maréchal. Le mois d'octobre était arrivé. Il fit proposer au prince Charles qui commandait les alliés, de prendre l'un et

l'autre leurs quartiers, mais le prince, qui se rappelait peut-être la prise de Bruxelles, au cœur de l'hiver dernier, se défiant d'une proposition qui n'avait été suggérée que par l'amour de l'humanité, répondit qu'il n'avait pas de conseils à recevoir de ses ennemis. « Puisqu'il s'y refuse, dit Maurice, il faut donc l'y forcer. » Et il lui présenta la bataille, qui fut acceptée. Le prince Charles, adossé à la gauche delà Meuse, était posté entre Liège et Maëstricht, couvrant cette place, objet des ardens désirs du maréchal, qui, maître de ce point important, eût inondé la Hollande sans obstacle. Les villages de Liers, de Warem et de Rocoux, munis d'une artillerie nombreuse, étaient sur le front des alliés. Il fallait les emporter pour parvenir jusqu'aux ennemis, et les Français étaient dans la même position où se trouvèrent les Anglais à Fontenoy. Mais ils furent plus heureux dans leur manœuvre. Les postes de Warem et de Raucoux, emportés à la baïonnette, permirent à leur impétuosité de se déborder dès lors avec moins de danger. La victoire en fut le fruit ; mais la brièveté des jours, à l'époque du 11 octobre, leur déroba une partie des avantages qu'ils en devaient attendre. Le prince Charles, de tous les généraux le moins déconcerté par une défaite, repassa la Meuse à la faveur de la nuit, et put protéger encore Maëstricht.

Les Anglais inquiétèrent les côtes de Bretagne et firent une tentative inutile contre la ville de Lorient, dépôt de la compagnie française des Indes orientales. Le 3 octobre, ils débarquèrent au nombre de cinq mille hommes ; mais, soit terreur panique, soit crainte des avaries que pouvait éprouver leur flotte en cette saison sur une côte découverte, ils se rembarquèrent cinq jours après. Ils ignoraient alors les pertes que leur propre compagnie faisait en ce moment au centre même de sa puissance. La Bourdonnaye, gouverneur de l'île de Bourbon, dont la colonie nouvellement formée l'avait été des débris d'une colonie plus ancienne dans l'île voisine de Madagascar, et Dupleix, gouverneur de l'établissement de Pondichéry, sur la côte orientale de la presqu'île de l'Inde, leur portaient ces coups funestes.

La Bourdonnaye, qui avait prévenu sans succès le ministère qu'en vain l'on se flattait de maintenir dans un état de neutralité les établissements commerciaux des deux nations dans cette partie du monde, et qui n'avait pu

l'amener à lui confier des forces suffisantes pour y protéger les propriétés françaises, avait suppléé par son industrie à la négligence du gouvernement. Il construisit lui-même des navires, arma des bâtiments marchands, et se forma ainsi une escadre de neuf petits vaisseaux, avec laquelle il affronta et battit, à la hauteur de Negapatnam, la flotte anglaise de l'amiral Peyton, lui enleva pour un temps l'empire de ces mers, et en profita pour mettre le siège devant Madras, chef-lieu des établissements anglais sur la côte de Coromandel. Il s'en empara le 21 septembre ; mais, astreint par ses instructions à ne point garder de conquêtes, il mit la ville à rançon, moyennant onze cent mille pagodes, environ dix millions de nos livres. Dupleix, que l'on soupçonne de préventions jalouses à l'égard de La Bourdonnaye, refusa de ratifier cette convention et prit possession de la ville. Il prétexta que le traité n'était point assez avantageux à la compagnie, dont les intérêts avaient pu être sacrifiés à ceux du général, et il dénonça au gouvernement, comme un traître, un guerrier plein de zèle et de lumières, qui, au lieu des honneurs et des grâces qu'il semblait devoir attendre dans sa patrie à son retour, n'y trouva que des fers. Ce ne fut qu'après trois ans de souffrance à la Bastille que son innocence fut reconnue, et il ne sortit de son cachot que pour succomber aux infirmités qu'il y avait contractées.

L'année 1747 s'ouvrit à Versailles par des fêtes à l'occasion du second mariage du dauphin. L'année précédente, au mois de juillet, il avait perdu l'infante Marie-Thérèse, sa première épouse : elle était morte en couches d'une fille qui ne survécut que deux ans à sa mère. Sa seconde femme, Marie-Josèphe, fut choisie chez les alliés mêmes des ennemis de la France. Elle était fille de l'électeur de Saxe, qui avait évincé Stanislas du trône de Pologne, et lui avait fait courir tant de dangers à Dantzick ; mais la gloire du maréchal de Saxe, son oncle naturel, avait commencé à écarter des préventions que les qualités personnelles de la princesse achevèrent de dissiper. Dès les premiers jours de son mariage elle donna des preuves de l'agrément et de la solidité de son esprit. Le dauphin avait conservé pour la mémoire de l'infante un attachement profond, que trahirent ses larmes au milieu même des apprêts de l'hymen. La dauphine s'en aperçut : « Laissez couler vos pleurs en liberté, monsieur, lui dit-elle, ils m'apprennent ce que

je dois attendre de votre estime, si j'ai le bonheur de la mériter. » L'étiquette exigeait encore que l'un de ses plus brillants atours fût un bracelet orné du portrait de son pere. La reine n'osait y porter les yeux : elle crut cependant devoir s'y résigner. « Ma fille, lui dit-elle, voilà donc le portrait de votre père ? – Oui, maman, répond la dauphine, voyez comme il est ressemblant. » En même temps elle l'approche de ses yeux, et lui fait reconnaître Stanislas.

Gênes avait peu tardé à voir reparaître sous ses murs les Autrichiens et les Piémontais, et les excès qui avaient accompagné sa délivrance lui avaient fait une nécessité de se défendre. Mais, de quelque dévouement que fassent animés ses citoyens, ils auraient bientôt succombé, si la France n'eût trouvé moyen de leur faire passer, avec quelques secours en argent, quatre à cinq mille hommes, qui, sous le commandement du duc de Boufflers, digne héritier du mérite militaire de son père, parvinrent à tromper la vigilance de la flotte anglaise. Fortifiés de cette troupe expérimentée, les Génois attaquent avec avantage les postes les plus rapprochés des assiégeants, et les forcent de s'éloigner de plus en plus de leur enceinte. Dans le même temps le maréchal de Belle-Isle passait le Var, et, rentrant dans le comté de Nice, il obligea le roi de Sardaigne à abandonner Gênes, pour courir à la défense de ses propres états. Les Autrichiens, délaissés par lui, ne se croyant plus assez forts pour réduire cette ville, se retirèrent, et la flotte anglaise levant dès lors un blocus devenu inutile, Gênes fut entièrement délivrée. Attaqué de la petite vérole, le duc de Boufflers, dont l'habileté et la constance avaient amené ce succès, ne vit pas l'heureuse issue de ses travaux, et ce fut le duc de Richelien, envoyé pour le remplacer, qui en recueillit les fruits. Inscrit au livre d'or de la noblesse de Gênes, et honoré d'une statue placée parmi celles des grands hommes qui avaient bien mérité de la république, la reconnaissance génoise s'acquitta envers lui de ses services et de ceux de son prédécesseur.

Le véritable auteur du salut de Gênes, qu'il avait opéré par sa diversion, le maréchal de Belle-Isle, toujours livré à son caractère entreprenant, imagina d'inquiéter alors le roi de Sardaigne pour le Piémont même, et fit remonter à cet effet le comte de Belle-Isle, son frère, jusqu'au delà de

Briançon, pour forcer le col de l'Assiette, sur le chemin d'Exiles. Quatorze mille hommes, partagés en trois divisions, devaient l'attaquer en tête et à revers. Le comte, arrivé le premier au rendez-vous avec sa colonne, ne juge point à propos d'attendre les deux autres, et, sans artillerie, avec une témérité que le succès même ne pouvait excuser, il aborde des retranchements épais, construits sur un roc presque inaccessible, garnis d'une artillerie formidable, et défendus en partie par des déserteurs qui n'avaient pas de quartier à attendre, et par d'autres troupes, dont le nombre, encore problématique, a été enflé ou diminué, selon qu'on a voulu flétrir ou justifier l'entreprise du général français. Deux heures d'inutiles efforts, et pendant lesquelles les Piémontais purent choisir leurs victimes à leur gré, coûtèrent aux Français deux mille blessés, quatre mille morts, presque tous leurs officiers, et parmi eux le chef imprudent qui les guidait, et qui planta en vain un drapeau dans les retranchements ennemis. Privé par ses blessures de l'usage de ses mains, il essayait encore avec plus de désespoir que de véritable courage, d'arracher, dit-on, les palissades avec ses dents, lorsqu'il reçut le coup mortel. Après cet affreux désastre, qui arriva le 22 juillet, on se trouva trop heureux de pouvoir hiverner encore dans le comté de Nice.

Les Hollandais, qui, sous la qualité de simples auxiliaires des ennemis de la France, faisaient à celle-ci une guerre trop réelle, espéraient toujours, de leur apparence de neutralité, que leur territoire continuerait à être affranchi des calamités de la guerre et en étaient d'autant moins ardents à voir finir des démêlés où leur commerce trouvait à bénéficier. Mais, désabusé de l'espoir d'en faire les médiateurs d'un accommodement, le roi changea de politique à leur égard, et forma la résolution de les amener, par leurs propres périls, à des dispositions sincèrement pacifiques. Sans leur déclarer toutefois la guerre, il leur fit signifier que, de même que trois ans auparavant, vingt mille Hollandais avaient pris poste près de Lille, sans prétendre faire la guerre au roi, de même il comptait entrer cette année sur leur territoire, sans aucun dessein hostile contre la république, et avec la seule intention de priver l'Autriche et l'Angleterre des ressources que ces puissances en retireraient. A cette notification, l'alarme se répandit dans les Provinces-Unies, et le peuple, se croyant dans les mêmes circonstances où

l'avait placé l'invasion de Louis XIV, voulut recourir aux mêmes moyens de salut, et força ses magistrats à proclamer stathouder, et stathouder héréditaire, le prince d'Orange, Guillaume-Charles-Henri Frison, de la branche de Nassau-Diest, fils de celui qui se distingua à Malplaquet, et arrière-petit-fils d'Albertine de Nassau-Dillembourg, seconde sœur du fameux Guillaume III, et son héritière par testament.

Le duc de Cumberland, qui, cette année, commandait les alliés en Flandre, et qui, au grand détriment de la santé de ses soldats, avait levé ses quartiers de bonne heure, était repassé sur la gauche de la Meuse, dans l'intention de couvrir Maëstricht, par où le maréchal de Saxe paraissait s'obstiner à commencer les opérations contre la Hollande. Ce dernier essaya de l'effet d'une bataille, pour parvenir à investir la place ; elle fut présentée et acceptée le 2 juillet à Laufeld, village occupé par les alliés, en avant de la ville. Ce fut aussi le point sur lequel se dirigèrent les efforts qui devaient décider de la victoire. Trois fois les Français en furent chassés : ce ne fut qu'à la quatrième attaque qu'ils en demeurèrent les maîtres, et que la – journée se déclara pour eux. L'armée battue repassa le fleuve ; mais, cantonnée dans le duché du Limbourg, elle fut toujours à portée de défendre Maëstricht. Dans l'impossibilité de la déloger de ses positions, le maréchal avisa aux moyens de l'y retenir et de faciliter ainsi la conquête du Brabant hollandais. A la faveur de ce plan, les forts de l'Écluse, du sas de Gand, de la Perle, de Liefskenhoek, de Zantberg, les villes d'Axel et de Terneuse passèrent en peu de temps sous la main des Français, qui prétendirent ne les garder qu'à titre de dépôt ; mais la plus brillante de leurs conquêtes fut celle de Berg-op-Zoom. Cette ville, qui avait résisté au duc de Parme et à Spinola, où, depuis, Cohorn avait épuisé toutes les ressources de son art, que ses marais défendaient d'une circonvallation entière, à qui ses communications avec la mer offraient la ressource des ravitaillements de toute espèce, et qui était protégée enfin par une armée campée au milieu des inondations qui les couvraient l'une et l'autre, passait pour imprenable, et semblait devoir l'être. Cependant elle fut investie par le comte de Lowendahl. Du service de Russie, qu'il avait quitté à l'avènement d'Élisabeth, ainsi que Keith et Laschi, dans la crainte de partager le sort de

Munich, Lowendahl, né à Hambourg, du petit-fils d'un bâtard du fameux Frédéric III, roi de Danemark, avait passé au service de France en qualité de lieutenant général. Malgré ses talents, deux mois de travaux opiniâtres, un feu perpétuel et des pertes considérables, avaient permis à peine de faire une brèche médiocre au corps de la place. Mais la valeur française y trouva un accès suffisant pour l'emporter d'assaut, le 16 septembre, au moment où la mauvaise saison allait rendre impossible la prolongation du siège. Cet exploit important valut au comte le bâton de maréchal.

On tremblait à Amsterdam, et l'on n'était pas sans inquiétude à Londres. Cependant les Anglais obtenaient sur mer d'immenses avantages, et ils achevaient de détruire les restes de la marine française, qui depuis le commencement des hostilités luttait avec quarante vaisseaux contre cent vingt que comptait alors l'Angleterre.

Le 14 juin, le marquis de la Jonquière, se rendant aux Indes orientales avec six vaisseaux qui escortaient un convoi, tomba, à la hauteur du cap Finistère, dans une escadre de dix-sept vaisseaux anglais, commandés par les amiraux Warren et Ansan, et ne put sauver que l'honneur. Quatre mois après, huit vaisseaux, dernier débris de notre puissance navale, destinés pour l'Amérique et commandés par M. de l'Étanduère, se trouvant également interceptés près de Belle-Isle par l'amiral anglais Hawke, fort de quatorze vaisseaux, on se battit avec le même courage qu'à Finistère, et à peu de chose près avec la même fortune. Cependant un convoi de deux cent cinquante voiles fut sauvé ; mais des vaisseaux de guerre, deux seulement *le Tonnant*, monté par l'Étanduère, et *l'Intrépide*, par le comte de Vaudreuil, purent rentrer à Brest, et formèrent alors toute la marine de la France. Ce combat est célèbre dans les annales de la marine française, pour la résistance que fit le *Tonnant*, attaqué quelque temps par la ligne entière des Anglais : fatigués de leurs efforts, ceux-ci, le considérant comme une proie qui ne pouvait les fuir, le laissent respirer un moment ; mais, trompés dans leur attente, ils recommencent un combat aussi inutile que le premier. Il parvient à leur échapper, remorqué par *l'Intrépide*, qui était venu partager ses dangers, et qui eut également part à sa gloire.

La lassitude de cette guerre, qui durait depuis huit ans, la difficulté de fournir au recrutement des armées, les dévastations et les contributions qui frappaient les pays envahis, la ruine des commerçants de toutes les nations belligérantes, le désir des rois de Prusse et de Sardaigne de consolider leurs acquisitions par une paix générale, l'appréhension surtout des Hollandais sur leur propre existence, et leurs instances auprès de leurs alliés, étaient de grands acheminements à une pacification, pour laquelle un congrès avait déjà été ouvert à Breda, et tenu depuis à Aix-la-Chapelle. Mais malgré le vœu général, les dispositions présentes étaient plus hostiles que jamais ; les alliés attendaient même un secours de trente mille Russes qui avaient déjà atteint la Moravie, et il ne fallait pas moins qu'un grand coup pour donner une impulsion décisive aux vellétés pacifiques. Le maréchal de Saxe, qui ne cessait de répéter que la paix était dans Maëstricht, se prépara à le porter. Menaçant à la fois Breda et Luxembourg, il inquiéta les alliés sur son véritable dessein ; et quand ceux-ci, toujours incertains de son point d'attaque, se furent enfin déterminés à abandonner les bords de la Meuse, rabattant à l'improviste sur ses deux rives, il parvint enfin à cerner Maëstricht. Sa prédiction se vérifia avec une exactitude singulière ; car celle ville fut investie le 15 avril, et le 30 les préliminaires si désirés étaient signés à Aix-la-Chapelle, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Les autres puissances belligérantes y accédèrent successivement, et dès le 18 octobre ils furent convertis en une paix définitive, avec une précipitation d'ailleurs et une incurie impardonnables, et qui d'un moyen de rétablir la bonne intelligence entre les peuples, fit naître au contraire la cause d'une nouvelle guerre.

Jamais, après des hostilités aussi longues, et auxquelles tant de puissances avaient pris part, on ne vit de moindres mutations dans leurs domaines. L'Espagne ne perdit rien, elle consentit seulement à accorder aux Anglais la continuation de l'*asiento* des nègres pour quatre ans, dont ils auraient eu le droit de jouir encore, si la guerre ne fût survenue. Ce qui regardait l'Allemagne avait été presque définitivement réglé dans l'accord de la reine de Hongrie avec le roi de Prusse : ainsi il n'y eut pas grand travail à ce sujet. Les difficultés ne furent pas non plus considérables pour

l'Italie, qui demeura à peu près partagée comme elle l'était auparavant. A l'exception de l'état de Plaisance et du marquisat de Final, le roi de Sardaigne demeura en possession de ce qui lui avait été concédé au traité de Worms par la reine de Hongrie, savoir du Vigévanasque et de la partie du Pavésan entre de Pô et le Tésin. Le marquisat de Final fut reconnu aux Génois, et les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalle furent donnés à don Philippe, frère cadet de don Carlos, en reconnaissance de ce que la France rendait les Pays-Bas à l'impératrice, la Savoie, et Nice au roi de Sardaigne.

Les Anglais, qui avaient essayé en vain de recouvrer Madras et aussi vainement de s'en dédommager sur Pondichéry, assiégée par l'amiral Boscawen, et glorieusement défendue par Dupleix et par Bussy, son lieutenant, furent rétablis dans l'Inde sur le pied où ils étaient avant la guerre. De leur côté, ils restituèrent Louisbourg et l'île Royale ou le cap Breton ; mais ils se firent accorder l'Acadie d'une manière indéfinie, abandonnant la fixation des limites à des discussions amicales qui auraient lieu à ce sujet, et suivant cette stipulation insignifiante, « que toutes choses seront remises sur le pied qu'elles étaient ou devaient être avant la guerre. » On a droit de conjecturer, par les suites de cette clause suspensive, qu'ils dévoraient d'avance la totalité des possessions françaises dans ces climats pour s'approprier exclusivement la pêche de la morue et le commerce des pelleteries ; et que, s'ils soumirent leurs prétentions à des conférences, ce n'était que pour mûrir, en quelque manière, les moyens de l'invasion projetée. On rendit aux hollandais tout ce qu'on leur avait pris ; de sorte qu'après huit ans d'une guerre sanglante et ruineuse, qui accrut de douze cents millions la dette de l'État, il ne resta rien à la France, pas même la satisfaction de secouer l'opprobre de Dunkerque, et de rendre à cette ville l'avantage de son port.

On croit qu'il y eut dans le traité d'Aix-la-Chapelle un article secret touchant le prétendant. Le jeune prince, retiré à Paris, reçut en effet du roi, d'abord des insinuations, ensuite des exhortations pressantes, puis des ordres de quitter la France. Persuadé que s'il s'éloigne il sera oublié pour toujours, il s'obstine à rester ; mais il est enlevé et transporté au delà des

frontières, non sans qu'un cri d'indignation ne s'élevât de toutes les parties de la France contre la faiblesse du monarque, qu'on accusait d'obéir servilement à l'Angleterre, et d'oublier la noble prérogative de son royaume, d'être l'asile des rois malheureux. Depuis ce temps et jusqu'à sa mort, arrivée en 1788, Charles-Édouard a mené en différents pays une vie obscure, mais avec la gloire du ne s'être pas refusé aux occasions, de les avoir recherchées, et de s'être exposé à tout pour recouvrer la couronne de ses pères.

Louis XV s'était montré, dans plusieurs occasions de cette guerre, d'une manière qui lui mérita quelque gloire militaire ; mais peu sensible à ces triomphes, on le vit souvent les abandonner brusquement, pour revenir se livrer, dans l'indolence de sa cour, aux désordres qui ont fait le déshonneur de sa vie. A la duchesse de Châteauroux avait succédé dans l'intimité du roi une femme des dernières classes du peuple, à qui sa beauté avait procuré l'alliance du sieur Le Normand d'Écoles, soirs-fermier, et qui fut connue depuis sous le nom de la marquise de Pompadour. Une mère dépravée avait bercé son enfance de la pensée coupable de captiver le cœur d'un monarque, et ses artifices y réussirent. Mais, politique dans son projet, la passion n'y entra pour rien. Aussi n'eut-elle aucune des jalousies de l'amour ; au contraire, au temps de sa plus grande faveur, et indubitablement par ses soins, puisque rien dans l'État n'était réglé que par elle, on vit le monarque français, le roi très-chrétien, au mépris des mœurs et des regards de l'Europe, se former, à l'exemple des potentats musulmans de l'Asie, un véritable sérail de beautés vulgaires, qui ne pouvaient prétendre à la domination, et y prodiguer des sommes qui eussent suffi pendant des années entières à l'entretien de flottes nombreuses et d'armées considérables. On estime que cent millions d'*acquits au comptant*, billets qui, sans spécification du service auquel ils étaient affectés, n'avaient besoin que de la signature du monarque pour être acquittés, défrayaient en majeure partie ces honteuses dépenses. Il nous reste une multitude de mémoires sur cette partie de la vie privée de Louis XV, dont il vaut mieux sans doute laisser ignorer les détails, que de les présenter même sous le sceau du blâme. Quoique l'on couvre le feu pour l'empêcher de petiller, il

brûle toujours. On remarque seulement cette différence entre Louis XV et Louis XIV, son bisaïeul, qu'il a malheureusement trop imité dans ses dérèglements, que ce dernier monarque, mettant de la dignité jusque dans ses vices, eut presque l'art de les ennoblir par le voile brillant de la galanterie dont il les couvrit, au lieu que le petit-fils s'est déshonoré par des amours illes, que ne put excuser la surprise ou le délire de la passion, et par des désordres abjects, dont le bas peuple même fuit la honte. Par un contraste fort bizarre, au milieu de ses plus grands dérèglements, Louis XV conserva toujours beaucoup de respect pour la religion, et l'on remarque qu'alors même il était de la plus grande exactitude à en remplir certaines pratiques, il ne souffrait pas qu'on y portât atteinte dans les discours, et il a souvent témoigné que les disputes de l'Église lui faisaient moins de peine pour les embarras qu'elles lui causaient, que pour le triomphe qu'elles procuraient aux incrédules.

La doctrine de ceux-ci, doctrine qui menaçait et qui devait ébranler également le trône et l'autel, faisait alors de rapides progrès. C'était la suite d'un débordement d'écrits et de pamphlets prétendus philosophiques, dont les sarcasmes nombreux, moins aiguisés par le bon goût que par l'oubli grossier de toutes les bienséances, n'outrageaient pas moins la morale et l'autorité que sa religion. Voltaire, que l'éminence et la variété de ses talents littéraires eussent environné d'une gloire pure et non contestée, s'il n'eût trop souvent prostitué sa plume à ce mauvais genre de composition, enivré alors d'une espèce de fureur contre le christianisme, s'était fait chef et patriarche de la nouvelle secte. Diderot et d'Alembert étaient comme ses lieutenants ; d'Argens, Boulanger, Freret, de Prades, La Mettrie et autres adeptes moins connus, tenants factieux des sociétés d'Helvétius et d'Holbach, en étaient, pour ainsi dire, le corps d'armée. Quelques noms plus illustres méritèrent à certains égards d'enfler cette liste scandaleuse : tels furent ceux de Buffon, de Montesquieu, de Condillac, qu'on ne saurait cependant y agréger sans injustice. Le paradoxal et inconséquent J.-J. Rousseau fit bande à part : un ton plus décent, un style parfait, une élocution entraînante, l'air surtout de la persuasion, lui acquirent plus d'estime, quoiqu'il fût presque aussi peu estimable, et conquirent au

philosophisme les esprits d'un caractère plus doux, que révoltaient l'âcreté et le cynisme de l'école de Voltaire.

Ce fut en cette occurrence que parut en 1749 l'édit de *mainmorte*, qui interdisait au clergé, déjà privé de la faculté d'aliéner ses biens, celle d'en accumuler de nouveaux. Ce fut le dernier que scella le chancelier d'Aguesseau, qui, âgé alors de quatre-vingt-un ans, demanda et obtint sa retraite l'année suivante. Il eut pour successeur dans sa dignité Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil ; mais les sceaux furent donnés à l'auteur de l'édit, au contrôleur général de Machault, qui, depuis 1745, remplaçait Philibert Orry, trop économe au gré de madame de Pompadour. La favorite avait eu le crédit de faire congédier de même, en 1749, le comte de Maurepas, fort aimé du roi, et qui tenait depuis vingt-sept ans le ministère de la marine, mais qui s'était permis de sanglantes épigrammes contre la marquise. Son emploi passa à Antoine Rouillé, auquel on n'accordait aucune notion en marine, dont le court ministère néanmoins fut marqué par d'utiles progrès dans le nombre et la forme des constructions, et par l'émulation des connaissances qu'il fit naître parmi les marins. Le seul comte d'Argenson, ministre de la guerre, second fils du garde des sceaux de même nom, et dernière créature du cardinal de Fleury, qui l'avait élevé au ministère quelques jours avant sa mort, résistait à la marquise, par le besoin qu'on croyait avoir de lui. Ce fut lui qui fit instituer, en 1751, l'École militaire, pour l'instruction de cinq cents gentilshommes dépourvus de fortune. On lui devait déjà d'avoir fait accorder la noblesse au mérite des militaires parvenus au grade d'officier général, et même à ceux qui, n'ayant atteint que celui de capitaine, comptaient un père et un aïeul dans le même grade.

Les dispositions de l'édit de *mainmorte* étaient si évidemment sages, qu'il n'avait éprouvé aucune contradiction. Il n'en fut pas de même de la tentative nouvelle que fit l'année suivante le contrôleur général pour obtenir du clergé une estimation de ses biens, afin de les faire concourir aux charges publiques dans la même proportion que ceux des autres citoyens. Plus heureux que les autres ordres de l'État, le clergé avait su se maintenir jusqu'alors dans le droit de discuter l'impôt qui lui était demandé, et de

l'accorder librement, d'où était provenu le nom de *don gratuit*. On ne pouvait lui faire un crime d'avoir su conserver son droit ; mais ce fut à lui une maladresse de le vouloir défendre, en alléguant ses immunités et même un malheur d'y réussir. Il y parvint à l'aide de quelques légers sacrifices, dont il accrut son don gratuit, et eut même le crédit de faire transférer à la marine le ministre dont il redoutait la fermeté dans le contrôle. M. de Séchelles, et, après lui, M. de Moras, son gendre, que la marquise lui donna pour successeur, ne pouvaient inquiéter la chose publique que par leur insuffisance. Peu avant cette translation, M. de Machault avait fait rendre, le 17 septembre, le fameux arrêt pour la liberté du commerce des grains dans l'intérieur du royaume, disposition qui devait donner une nouvelle vie à l'agriculture. M. Rouillé, son prédécesseur au ministère de la marine, passa alors à celui des affaires étrangères, vacant par la démission du marquis de Puisieux.

Le triomphe du clergé parut odieux à la philosophie. Plus que jamais il devint en butte à ses traits, et malheureusement il prêtait alors au mépris et à la calomnie par le scandale de nouvelles dissensions religieuses, qui affaiblirent son autorité en le commettant avec la magistrature. L'indiscrétion des jansénistes avait souvent donné lieu à ces résurrections soudaines de troubles que l'on croyait étouffés. Cette fois on ne put la reprocher qu'à leurs adversaires. M. de Beaumont était alors établi sur le siège épiscopal de la capitale. Orthodoxe dans sa foi, instruit, désintéressé, charitable, il possédait toutes les vertus de son ministère ; mais il ignora peut-être la mesure de condescendance dont la prudence lui faisait une loi. C'est un principe reconnu, qu'il y a des tolérances nécessaires à l'égard de certains esprits, qui ne sont pas assez forts pour supporter toute vérité, et il n'est pas moins constant que cette tolérance doit aussi avoir ses bornes, pour n'être pas complice du vice ou de l'erreur. La limite d'ailleurs qui sépare à cet égard le bien du mal est si difficile à déterminer, qu'on ne saurait faire un crime à la bonne foi de l'avoir méconnue, et c'est le cas où se trouva l'archevêque de Paris. On peut croire qu'il se méprit sur la nature des circonstances où il se rencontra, et on pourrait même l'assurer, sous

l'autorisation de l'illustre Benoît XIV, que le roi fit intervenir dans ces tristes démêlés.

La bulle *Unigenitus* excommunait les adhérents du quesnellisme. Mais alors, ensevelis sous le ridicule des scènes de Saint-Médard, déchus de l'estime qu'ils s'étaient longtemps acquise, dépourvus des bénéfices qui auraient pu leur rendre de l'influence, ils végétaient dans un silence presque absolu, où ils achevaient de s'éteindre, et où ils se seraient éteints en effet, si l'on ne fût venu stimuler de nouveau l'opiniâtreté de leurs sentiments. L'archevêque conçut le scrupule de profaner les sacrements de l'Église en les accordant à des mourants suspects de jansénisme ; et au lieu de supposer charitablement que ceux qui les réclamaient en étaient apparemment dignes, ou qu'ils avaient abjuré les erreurs qui pouvaient les empêcher de l'être, il crut que sa conscience ne lui permettait pas de tolérer des sacrilèges possibles, et qu'elle lui faisait un devoir de s'assurer par toutes les voies que les réclamants étaient en effet en communion avec l'Église par leur orthodoxie. Le moyen qu'il imagina, ou plutôt qu'il remit en vigueur, fut celui des billets de confession qui attestaient le nom du directeur des malades, ainsi que la foi des requérants à l'égard de la bulle *Unigenitus*. On l'avait employé autrefois contre les protestants, et depuis contre les appelants, et même en quelques diocèses, tels que celui de Sens, on en avait l'usage à la communion pascale.

Le célèbre Coffin, successeur de Rollin à l'université de Paris, le duc d'Orléans, dit le Dévot, et plusieurs autres personnages plus ou moins marquants, se trouvèrent ainsi privés, à l'article de la mort, de la consolation des secours spirituels. Le Parlement, qui ne reconnaissait pas d'excommunication notoire, et qui exigeait qu'elle fût signifiée pour être constante, jugea qu'il y avait lieu à l'appel comme d'abus, et décréta le curé de Saint-Étienne-du-Mont, Bouettin, qui avait refusé les sacrements. Le clergé vit dans cet acte de rigueur une prétention à disposer des choses spirituelles, et se plaignit que l'autorité judiciaire empiétait sur la juridiction ecclésiastique et mettait la main à l'encensoir. Le conseil du roi entra dans ses sentiments, et cassa le décret du Parlement. Aux remontrances de la cour, le roi répondit qu'il se chargeait de faire justice de l'indiscrétion des

pasteurs, et témoigna le désir qu'on assoupît ces querelles. Mais, au mépris de son vœu, le Parlement rendit, le 18 avril 1752, un arrêt solennel portant défense de faire refus des sacrements, faute de billets de confession, et sous prétexte du respect qui était dû à la constitution *Unigenitus*. Un nouvel arrêt du conseil annula celui du Parlement, déclara la volonté du monarque de se faire rendre compte de ces différends avant que ses cours n'en connussent ; enjoignit de respecter la bulle comme loi de l'Église et de l'État, et ordonna enfin le silence sur les contestations. Mais pour l'obtenir, les esprits étaient trop échauffés ; et les évêques, comme le Parlement, continuèrent à se faire une guerre sans relâche, dans laquelle le roi interposa sa médiation et la compromit.

Au commencement de 1753 surtout, et au sujet d'un refus de sacrements à une religieuse, l'aigreur fut portée à son comble, et eut des suites bien graves. Le Parlement mit l'archevêque lui-même en cause, saisit son temporel et convoqua les pairs. Le roi fait défense à ceux-ci de se rendre à l'appel des magistrats, et ordonne aux derniers de surseoir à toutes poursuites pour refus de sacrements. Le Parlement fait des remontrances que le roi refuse d'entendre. Alors, se livrant à une espèce de révolte déclarée, et oubliant qu'il n'était qu'une création des rois, dont il avait reçu toutes ses attributions, le Parlement déclare ne pouvoir obtempérer et ne vouloir se départir, en conséquence, de ses poursuites. Le roi ne pouvait mollir sans que son autorité cessât d'exister. Par le conseil du comte d'Argenson, le 9 mai, les membres des enquêtes et des requêtes furent exilés. La grand'chambre, de laquelle on avait attendu plus de déférence, parut livrée au même fanatisme, et fut envoyée d'abord à Pontoise et ensuite à Soissons. Une chambre royale, composée de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, fut installée aux Grands-Augustins, pour suppléer au défaut que laissait le Parlement dans la distribution de la justice ; mais elle ne put le suppléer, parce que les avocats, procureurs, greffiers et autres officiers subalternes, refusèrent de faire le service. Cet état de choses dura quatorze mois.

Enfin, le 23 août 1754, la naissance du duc de Berry, trop connu depuis sous le nom de l'infortuné Louis XVI, parut au roi une occasion favorable

de se relâcher de sa sévérité, et, par ses ordres, le contrôleur général de Machault, ennemi du comte d'Argenson, entama une négociation qui, le 5 septembre, amena la réintégration du Parlement. Il fut convenu qu'on ne donnerait pas de suite aux procédures commencées, et que le silence le plus absolu serait gardé sur ces matières. Le Parlement fut même chargé d'y tenir la main. Malheureusement le roi ne s'était pas suffisamment assuré de la discrétion des évêques. Les refus recommencèrent ; le Parlement les punit par des bannissements et des amendes ; et, comme il n'ordonna pas d'administrer les sacrements, le roi l'appuya et exila même l'archevêque de Paris et les évêques d'Orléans et de Troyes, qui avaient soutenu leurs inférieurs dans ces actes.

Mais qui sait s'arrêter dans ses triomphes ? La faveur accordée au Parlement le rendit entreprenant à son tour ; et à l'occasion de quelque nouveau refus qu'il réprima, il reçut le procureur général appelant comme d'abus de la bulle *Unigenitus* elle-même, en ce « qu'aucuns ecclésiastiques lui attribuaient le caractère et les effets des règles de foi. » C'était un peu tard s'en apercevoir. Le conseil se vit contraint de réprimer cette nouvelle entreprise, qui pouvait tout replonger dans le chaos, et rappela comment maintes fois la bulle avait été reconnue loi de l'Église et de l'État. Cette déclaration rendit quelque énergie au clergé, qui depuis le retour du Parlement avait été retenu dans l'humiliation.

Dans son assemblée ordinaire de l'année 1755, pour voter sur le don gratuit accoutumé, il profita de la réunion d'une partie de ses membres pour aviser aux moyens de rendre le calme aux esprits et aux consciences. Mais les évêques se divisèrent sur ce point : seize furent pour une opinion et dix-sept pour une autre ; ils ne purent s'accorder que dans une consultation qu'ils adressèrent au pape pour recevoir ses instructions. C'était une œuvre digne de Benoît XIV, pontife plein de charité, qui avait su se concilier l'estime et le respect de tous les dissidents de la communion romaine, et auquel on attribua des projets de réunion pour les différentes sectes séparées de l'Église. Il répondit aux demandes des prélats, et aux instances mêmes du roi, par une lettre angélique faite pour rapprocher les partis, mais qui par sa sagesse même ne pouvait être encore appréciée par des esprits trop émus.

Rappelant les constitutions apostoliques de ses prédécesseurs sur l'autorité de la bulle, règle de foi qu'on ne pouvait enfreindre sans crime, il déclarait indignes en effet des sacrements, et assimilés aux pécheurs publics, ceux dont la révolte était ouverte et notoire ; mais quant aux malades qui étaient simplement soupçonnés, il voulait, afin de prévenir tout scandale, qu'ils fussent seulement avertis du danger où ils mettaient leur salut, en persistant dans des sentiments réprouvés par l'Église, et qu'ils fussent administrés d'ailleurs à leurs risques et périls. Ce bref, du 16 octobre 1756, fut supprimé le 17 novembre par le Parlement, sous le prétexte qu'il contrevenait à la loi du silence, prétexte misérable qui décela peu de bonne foi dans le désir d'étouffer les troubles, et qui au contraire manifestait une mauvaise humeur dont les suites funestes tardèrent peu à se faire sentir, et à inspirer enfin aux magistrats de tardifs et inutiles regrets.

On entraît alors en guerre avec l'Angleterre, et les hostilités menaçaient de s'étendre en Allemagne. Il fallait des impôts, et, pour les rendre légitimes, on avait besoin de l'enregistrement du Parlement. Ce corps s'était promis de faire acheter son acquiescement. La cour espéra éluder ses projets par un lit de justice qui fut convoqué à Versailles pour le 21 août. Le Parlement refusa d'opiner, et protesta à son retour à Paris. Dans le même temps, il se liguaît avec les autres Parlements du royaume contre les atteintes du grand conseil, qu'il soupçonnait le monarque de vouloir lui substituer ; et, à l'effet d'offrir plus de résistance, il essayait de former de toutes les cours supérieures un seul corps de magistrature, un Parlement unique, distingué seulement en différentes classes.

A ces prétentions, dont le chancelier de Lamoignon exposa le danger dans le conseil, le roi opposa, le 13 décembre, un nouveau lit de justice, dans lequel il fit enregistrer trois déclarations. Par la première, on renouvelait l'injonction du respect dû à la bulle, mais celle-ci n'était plus qualifiée de règle de foi ; le jugement des refus de sacrements était renvoyé aux tribunaux ecclésiastiques, mais l'appel comme d'abus était réservé au Parlement : faibles restrictions, trop insuffisantes pour atténuer l'amertume de ce qui restait à faire connaître. La seconde déclaration était relative à la police du Parlement : les chambres ne pouvaient plus s'assembler sans la

permission de la grand'chambre ; aucune dénonciation ne devait se faire que par l'organe du procureur général ; point de voix délibérative avant dix ans de service ; ordre d'enregistrer les édits après la réponse du roi aux remontrances permises ; défense enfin d'interrompre le cours de la justice, sous peine de désobéissance. La troisième déclaration compléta la stupeur par la suppression de la majeure partie des chambres des enquêtes et des requêtes, foyer ordinaire de toutes résolutions extrêmes. Les magistrats demeurèrent quelque temps étourdis de ce coup inattendu ; mais, revenus à eux-mêmes, et outrés de n'avoir pu faire prévaloir leurs systèmes, ils crurent aussi honorable pour eux qu'embarrassant pour la cour d'offrir leurs démissions ; trente et un membres seulement de la grand'chambre eurent la fermeté de ne pas céder à la séduction de l'exemple, et de braver l'opinion de passer pour des lâches.

Il faut l'avoir vu pour concevoir l'espèce de frénésie qui s'empara des Parisiens, que les remontrances sur les impôts, adroitement mêlées aux représentations sur les affaires de l'Église, attachaient fortement au Parlement. On savait que les résolutions vigoureuses, contre les édits vexatoires, partaient presque toujours de la jeunesse, et le règlement du lit de justice l'excluait presque entière. De là des regrets pour ceux qui étaient supprimés par force, des louanges et des applaudissements pour les démissionnaires volontaires qui s'attachaient au sort des exclus, et de violents reproches à ceux qui ne les imitaient pas. On se regardait de mauvais œil, on se contrariait dans les conversations ; le schisme régnait dans le clergé, la discorde dans les familles. Les propos contre le gouvernement, et même contre le roi, propos qui se tenaient surtout dans les maisons des magistrats démis, étaient violents, et malheureusement trop capables d'ébranler des têtes faibles.

On en eut la preuve dans ce qui arriva à Versailles le 5 janvier 1757. Le roi, montant en carrosse, fut frappé d'un coup de couteau par Robert-François Damiens, scélérat sombre, débauché, et poursuivi pour vol. Le coup ne fut pas mortel. On voit par son procès qu'il n'avait pas de complices ; et qu'il fut porté à ce crime par le mécontentement général, qui s'exhalait en plaintes et en discours peu ménagés sur la conduite du roi.

L'assassin lui-même déclarait n'avoir pas eu le dessein de le tuer, mais seulement de l'avertir de mieux gouverner. Il n'en fut pas moins condamné, par le petit nombre de magistrats qui restaient encore de la grand'chambre, au supplice des criminels de lèse-majesté. Le zèle qu'ils marquèrent en cette rencontre et l'abattement du peuple touchèrent le roi. Il est vrai qu'il se fit une révolution subite dans les esprits. On était comme étonné de s'être livré à des excès dont l'effet avait pensé être si funeste. Cette disposition engagea les plus opiniâtres à ne point trop chicaner sur les conditions d'un accommodement. Il ne fut pas moins équivoque que les précédents ; toujours quelques clauses pour l'un et l'autre parti : rétablissement de la plupart des conseillers démis, mais non pas de tous ; liberté de reparaître accordée à quelques-uns des évêques qu'un zèle trop ardent pour la bulle avait fait confiner dans leurs diocèses ou ailleurs, et exil au fond du Périgord de l'archevêque de Paris, dont on fit envisager au roi l'obstination à refuser les sacrements comme l'une des causes du danger qu'il avait couru ; enfin injonction nouvelle de garder le silence sur les matières controversées ; pardon, amnistie et oubli général du passé. A ces conditions, le Parlement fut rétabli le 1^{er} septembre, et tel fut le dernier acte des querelles religieuses dont le jansénisme fut la cause avouée.

Dans le premier moment de la catastrophe, dans celui où l'on avait cru devoir trembler pour la vie du monarque, la favorite avait été écartée, et le dauphin, qui, avec les qualités de son aieul, le duc de Bourgogne, était retenu, comme lui, par la défiance, dans la contrainte et l'inutilité, avait été appelé au conseil. Il n'y demeura qu'un moment ; les alarmes dissipées ramenèrent madame de Pompadour triomphante. M. de Machault, l'*homme selon le cœur du roi*, mais qui avait comme intimé à la favorite l'ordre de s'éloigner, et le comte d'Argenson, qui avait hautement triomphé de sa disgrâce, lui furent sacrifiés, et le ministère fut désormais sans vigueur. Le département de la guerre fut confié au neveu du comte, associé à son oncle depuis 1751, à M. de Paulmy, fils du marquis d'Argenson, qui avait eu la direction des affaires étrangères de 1744 à 1747, et l'auteur des *Considérations sur le gouvernement*. Quant à M. de Machault, il fut remplacé par le contrôleur général Périne de Moras, qui cumula les deux

emplois, et qui s'y trouva aussi insuffisant que Chamillard l'avait été autrefois pour celui des finances et de la guerre. Le reste du ministère se composait du comte de Saint-Florentin, que sa souplesse conserva dans son emploi, et de l'abbé de Bernis, comte de Lyon, et depuis cardinal, qui n'avait encore de réputation que celle qu'il s'était acquise par des vers agréables, mais qui, protégé par la marquise, fut porté par elle au département des affaires étrangères.

Pendant qu'avec une surabondance de zèle les docteurs traitaient les affaires de l'Église, des commissaires français et anglais commencèrent, à la fin de septembre 1750, à discuter à Paris, avec une patience de négociateurs, les intérêts que les stipulations mal définies de la paix d'Aix-la-Chapelle avait laissés à régler entre la France et l'Angleterre. Ces intérêts étaient : 1^o les limites de l'Acadie ou Nouvelle-Écosse, que les Anglais étendaient jusqu'au fleuve Saint-Laurent, et que les Français, au moyen des forts de Beau-Séjour et de Gasparaux, qu'ils avaient bâtis dans l'isthme, vis-à-vis de ceux qui avaient les Anglais ; resserraient dans la péninsule entre Terre-Neuve et le, Nouvelle-Angleterre ; 2^o les îles Caraïbes, de Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Vincent et Tabago, dont les deux nations se disputaient la propriété.

Il n'est pas étonnant que pour de pareils objets, qui demandaient des vérifications sur les lieux, par conséquent des voyages et des délais, qui en sont une suite nécessaire, les conférences se soient prolongées, Pendant les controverses, qui durèrent cinq ans, tantôt animées, tantôt languissantes, les deux nations se tenaient comme dans un état de guerre. Les Français bâtissaient des vaisseaux et renforçaient leur marine ; les Anglais virent dans ces précautions non-seulement l'intention de se défendre, mais même le dessein formé d'attaquer ; et, croyant devoir trancher par l'épée le nœud des difficultés, dont ils craignaient peut-être que la solution ne fût pas à leur avantage, ils prirent brusquement le parti de prévenir leurs adversaires, et portèrent, en 1754, les hostilités sur les confins des provinces objets de la querelle.

Ils avaient franchi les montagnes des Apalaches, qui séparaient leurs colonies des colonies françaises du Canada et de la Louisiane, prétendant

qu'un espace de mille ou douze cents lieues, interposé entre ces deux provinces, ne pouvait en faire partie, et qu'ils y avaient un droit égal aux Français. Ceux-ci, qui avaient le plus grand intérêt à ne pas laisser interrompre la communication de leurs établissements, alléguaient la possession, et apportaient en preuve une chaîne de forts qu'ils avaient construits dans ces déserts, tant sur les lacs d'où coule au nord le fleuve Saint-Laurent, que sur l'Ohio, qui, prenant sa source près des mêmes lacs, descend au midi dans le Mississipi. et par ce fleuve dans le golfe du Mexique. Mais cette preuve était le grief même dont se plaignait l'Angleterre, qui méditait la ruine de ces points d'appui, et qui, dans ce dessein, cherchait à s'en donner à elle-même de semblables dans ces contrées. De là la construction furtive de divers forts, et entre autres de celui de la Nécessité, dans le voisinage du fort Duquesne, que les Français avaient sur l'Ohio.

Instruit de cette entreprise, le commandant des établissements français sur l'Ohio députa au fort de la Nécessité un officier nommé Jumonville, chargé d'une lettre par laquelle les Anglais étaient invités à ne point troubler la paix par leurs sourdes usurpations. Mais, tandis que l'envoyé, croyant se rendre à une conférence pacifique, se détachait d'une escorte de cinquante hommes qui l'accompagnait, il est assassiné d'un coup de fusil, et sa troupe est arrêtée prisonnière. Le chef qui commandait les Anglais en cette circonstance était le major Washington, qui depuis s'est rendu si célèbre par des exploits d'un autre genre.

Cet événement était du 24 mai, et, dès le 8 juillet, Villiers, frère de Jumonville, envoyé pour punir les violateurs du droit des gens, recevait à capitulation le fort de la Nécessité, qu'il eût pu emporter d'assaut, s'il eût été moins généreux. A l'étonnement extrême des sauvages, qui ne pouvaient comprendre sa modération, il sacrifia sa vengeance particulière à la satisfaction de rompre les liens des compagnons de son frère. La promesse lui fut donnée de les faire revenir de Boston, où ils avaient été conduits ; mais elle ne fut jamais entièrement exécutée.

L'échec éprouvé par Washington éveilla la sollicitude du cabinet de Londres, qui fit passer de nombreux renforts dans ses colonies, et qui, dans

déclaration de guerre, se crut autorisé à concerter des plans d'invasion contre les établissements français. L'expédition la plus considérable, dirigée contre le fort Duquesne, fut confiée au général Braddock, officier désigné par le duc de Cumberland lui-même, comme également recommandable et sous le rapport du courage et sous celui des connaissances militaires. Mais cette tactique de manœuvres et de déploiements, dont Braddock pouvait être fier en Europe, était un talent inutile dans les forêts épaisses et infréquentées de l'Amérique. Cependant il lui donna de la présomption, et elle s'accrut encore par la comparaison qu'il fit de la supériorité de ses troupes, montant à cinq à six mille hommes, avec le petit nombre de ses adversaires. Parti du fort de Cumberland, sur la fin de juin 1755, et instruit que les Français attendent un renfort, il se hâte de prévenir cette jonction, et, plein de la pensée que l'ennemi doit trembler de son approche et se cacher dans ses retranchements, il ne s'occupe que de l'atteindre, et néglige d'explorer les voies qui conduisent à lui. Le 9 juillet, il touchait presque à son but, et s'applaudissait à la fois de son habileté, de sa diligence et de la rectitude de son jugement, lorsqu'au milieu d'une gorge étroite, et au plus épais d'un bois presque impraticable, une décharge inattendue, partant d'ennemis invisibles, jette une terreur panique dans sa troupe, qui se débande aussitôt. Braddock essaie en vain de la rallier, l'officier seul entend sa voix ; mais ce faible support ne peut rappeler la fortune du combat, et l'imprudent général, honteux de reculer, et s'obstinant à tenir ferme, ne fait qu'assurer sa ruine. Cet heureux coup de main fut le fruit du courage de deux cent cinquante Français seulement, et de cinq à six cents sauvages qui les secondaient, et qui, montés sur des arbres, ou tapis derrière des broussailles, portaient dans les rangs anglais, avec une adresse merveilleuse, des coups certains, qui s'adressèrent principalement aux officiers. Le général Braddock fut du nombre de leurs victimes ; et ce fut Washington qui fit la retraite. On trouva sur Braddock tout le plan de l'invasion du Canada, tracé en pleine paix par son gouvernement, qui, sans doute, s'était proposé de faire concorder les opérations maritimes avec celles qu'il projetait sur terre.

Le 10 juin, en effet, au moment que Braddock se mettait en mouvement pour son expédition, l'escadre anglaise de l'amiral Boscawen attaquait et enlevait, à la hauteur de Terre-Neuve, deux vaisseaux de guerre français, séparés d'une escadre qui avait porté des renforts au Canada ; et immédiatement après, trois cents bâtiments marchands, qui, sur la foi de la paix, parcouraient les mers avec sécurité furent enlevés comme l'eussent été par des forbans des navires sans défense. Cette perte fut immense pour la France, qui, forcée à une guerre maritime, se vit ainsi privée de l'expérience irréparable de cinq à six mille matelots.

Le cabinet de Versailles ne pouvait se méprendre sur l'impossibilité d'éviter la guerre ; mais ses dispositions pour la soutenir n'étant pas encore faites, il continua de négocier, et demanda réparation des brigandages commis à l'égard de sa marine marchande. Un refus positif d'y satisfaire, tant que subsisterait la chaîne des forts au delà des Apalaches, signifié le 13 janvier 1756, par Henri Fox, depuis lord Holland, et alors ministre des affaires étrangères, amena enfin des deux parts les déclarations de forme qu'on ne pouvait plus différer. La France avait à cette époque soixante-trois vaisseaux de ligne, mais quarante-cinq seulement étaient en état d'être équipés. M. de Machault eut le talent de distribuer de telle sorte ce petit nombre de bâtiments, qu'il tint en échec toute la marine anglaise. Une démonstration de descente préparée sur les côtes de Normandie, une flotte tout armée dans le port de Brest, disposée à la favoriser, une autre à Toulon, dont la destination était inconnue, quelques vaisseaux en divers parages de l'Amérique, et l'envoi du marquis de Montcalm en Canada, opérèrent cet effet. L'Angleterre, qui s'était flattée de tout envahir sans obstacle, se vit réduite, dès les premiers jours de la guerre, à trembler pour ses foyers ; et, tandis qu'elle appelait à son aide des troupes prises sur le continent, la France, profitant de son erreur, débarquait, le 17 avril, à Minorque, une armée de douze mille hommes, qui, sous le commandement du duc de Richelieu, entreprit le siège du fort Saint-Philippe, la plus forte place de l'Europe après Gibraltar.

Ses fortifications tracées sur les dessins de Vauban, et à l'épreuve de la bombe et du canon, étaient taillées dans un roc, qui au dedans recelait des

casemates, où le soldat trouvait un abri sûr, et au dehors offrait une croûte impénétrable, qui ne permettait pas d'ouvrir des tranchées. Enfin des mines nombreuses pouvaient engloutir à chaque instant. les braves que leur courage, malgré tant d'obstacles, eût rendus maîtres de quelques points importants des défenses de la place. Depuis deux mois on travaillait avec assez peu de progrès à établir des batteries d'attaque, lorsqu'on signala une escadre anglaise de quatorze vaisseaux de ligne, arrivant au secours des assiégés. Elle était commandée par l'amiral Byng, fils du vainqueur de Passaro. Quoique inférieure de trois vaisseaux, l'escadre française, sous les ordres du marquis de La Gallissonnière, n'hésita pas de se porter en avant pour faire échouer le projet des Anglais, et, le 20 mai, il s'engagea entre les deux escadres un combat célèbre, où l'art et le courage eurent une égale part, mais qu'une artillerie servie avec la plus grande activité décida en faveur des Français. Byng, extrêmement maltraité, et après d'inutiles efforts pour s'approcher de la ville et la ravitailler, fut obligé de gagner la baie de Gibraltar, conduisant plusieurs de ses vaisseaux à la remorque.

Malgré l'échec de la flotte anglaise, l'issue du siège était incertaine, et les maladies qui gagnaient l'armée semblaient même présager une retraite. Le maréchal crut devoir essayer dès lors de se procurer, par un assaut, ce qu'il désespérait d'obtenir des moyens méthodiques qu'il avait employés jusque-là. L'ordre en fut donné pour le 27 juin. Le soldat, descendu dans des fossés de vingt et de trente pieds de profondeur, sembla un instant réduit à l'impossibilité de gravir le roc, parce que les échelles se trouvèrent trop courtes. Mais, parvenus au dernier échelon, les officiers et les soldats s'élançant à l'envi sur les épaules les uns des autres, et, malgré un feu terrible, gagnent par ce moyen le sommet du rocher. Ainsi furent emportés trois des cinq forts extérieurs qui soutenaient la place. Frappé d'épouvante le lieutenant général Blakeley demande à capituler, et cette place réputée imprenable, tombe au pouvoir des Français.

Ceux-ci, en y entrant et en considérant la force de ses défenses, et les dangers qu'ils avaient courus, furent effrayés à leur tour de leur audace, et essayèrent en vain de répéter de sang-froid la manœuvre hardie qui leur avait livré cette forteresse. Ce coin de terre, témoin de tant d'exploits

glorieux au nom français, vit encore un moyen de discipline qui fait honneur à la sagacité du général. Celui-ci, après mille défenses sévères et toujours inutiles pour extirper l'ivrognerie de son armée, s'avisa de mettre à l'ordre que tout soldat qui serait trouvé ivre serait privé de l'honneur de monter à l'assaut, et de ce moment il ne fut plus question de ce vice dans l'armée.

L'amour-propre de l'Angleterre fut encore plus humilié de cette expédition qu'il ne l'avait été au commencement de la guerre précédente ; mais, plus malheureux que l'amiral Matthews, Byng en fut la victime. On ne pouvait disconvenir qu'il n'eût été brave et qu'il n'eût fait de véritables efforts pour remplir sa mission, mais ils n'avaient point été heureux ; on trouva qu'ils avaient été insuffisants, et, en torturant le code pénal, Byng fut déclaré coupable et condamné à la peine capitale. L'infortuné amiral avait reconnu de bonne heure la violence des préventions élevées contre lui et l'impossibilité de les vaincre ; aussi disait-il à ses amis : « Cessez de me défendre ; mon procès est une affaire de politique, et non pas l'examen de ma conduite. »

L'Angleterre ne chercha point alors à s'assurer l'aide de l'Autriche, autrefois sa fidèle alliée. Elle craignit que la seule conquête des Pays -Bas par les Français ne la contraignît à restituer celles que la supériorité de sa marine lui promettait en Amérique et dans les Indes. La France, qui, de son côté, pouvait concevoir la pensée d'établir des compensations par l'invasion de l'électorat de Hanovre, en était détournée par un examen plus réfléchi de sa position : une guerre continentale devait diminuer d'autant ses ressources pour soutenir la guerre maritime. Ces deux puissances néanmoins se trouvèrent entraînées malgré elles par l'ambition de l'Autriche. Marie-Thérèse regrettait toujours la Silésie, et faisait des armements qui inquiétaient le roi de Prusse. Elle s'était même unie, pour le dépouiller, à la Russie et à l'électeur de Saxe, et elle cherchait, par des offres séduisantes, et surtout par des prévenances multipliées envers madame de Pompadour, à engager encore la France dans sa querelle.

Frédéric eut connaissance de ces menées par l'Angleterre, qui jeta sur lui les yeux pour défendre l'électorat, en cas d'attaque. Leur intérêt mutuel leur

fit signer à Londres, le 16 janvier 1756, une alliance qui avait pour but d'empêcher l'entrée des troupes étrangères en Allemagne. Cette convention ne faisait aucun tort aux intérêts bien entendus de la France ; mais son amour-propre fut piqué d'une mesure qui semblait lui imposer une loi, et le dépit, joint aux séductions de l'Autriche, donna lieu à une contre-alliance du 1^{er} mai, qui, après les longs efforts des deux maisons l'une contre l'autre, parut une monstruosité. Un secours de vingt-quatre mille hommes était stipulé par ce traité en faveur de celle des deux puissances qui serait attaquée sur le continent ; et cette clause très-inutile à la France, qui n'était menacée par personne, tarda peu à l'entraîner dans d'autres engagements plus considérables, qui paralysèrent tous ses efforts sur mer, et finirent par causer la destruction entière de sa marine.

Cependant le roi de Prusse, menacé d'un orage qui semblait devoir l'anéantir, ne s'effraya pas, et essaya de compenser, par sa célérité à prévenir les desseins de ses ennemis, la disproportion de ses forces avec les leurs. Quoique toutes les dispositions fussent à la guerre, partout on était encore en pleine paix. Au mépris de cet état de choses, mais contraint par la nécessité de sa propre conservation, Frédéric, dont le trésor était abondant, l'armée toujours prête et parfaitement instruite, fait entrer à l'improviste en Saxe le prince Ferdinand de Brunswick, son beau-frère, qui, le 20 d'août, s'empara de Leipsick. Un mois après, lui-même était entré à Dresde, d'où le roi de Pologne, pris au dépourvu, venait de sortir, faisant porter à son ennemi des propositions de paix auxquelles celui-ci ne répondit que par ces paroles sèches et accablantes: « Tout ce que vous me proposez ne me convient pas. » Plus ferme que son mari, la reine de Pologne, fille de l'empereur Joseph, était demeurée à Dresde. Frédéric y était à peine arrivé qu'il se transporte au palais, et de là aux archives. La reine lui en terme l'entrée de sa propre personne ; mais, sans respect pour sa dignité, on l'écarte par la force, et Frédéric extrait le fatal traité qui justifie son invasion.

L'armée saxonne, montant à dix-sept mille hommes, s'était rassemblée à Pirna, sur l'Elbe, à peu de distance de Dresde, dans un camp inattaquable par sa position, mais mal pourvu de vivres, où elle attendait avec sécurité la

jonction de ses alliés. Frédéric la bloque avec une partie de ses troupes, et, avec le reste, il marche vers la frontière de Bohême, au-devant du maréchal de Brown, commandant une armée de cinquante mille Autrichiens que Marie-Thérèse envoyait contre lui, après lui avoir fait faire une vaine sommation d'évacuer l'électorat. Brown avait déjà passé l'Éger, et suivant le cours de l'Elbe, il approchait de Pirna, lorsque, le 1^{er} octobre, il rencontra à Lowositz la faible armée de Frédéric, moins forte que la sienne de moitié. Mais l'habileté du monarque, l'enthousiasme qu'il inspire à ses soldats, et l'arme terrible de la baïonnette, triomphent du nombre, et forcent Brown à repasser l'Éger. Frédéric revole aussitôt à Pirna, dont les défenseurs, consternés de sa victoire et abattus par la faim, sont contraints de capituler.

Aussi habile politique que savant guerrier, il tente alors de se faire un allié du prince même qu'il vient de dépouiller ; mais, rebuté des défiances du vaincu, il retire ses offres, lui permet de gagner la Pologne, agit dès lors en souverain dans sa conquête et s'y procure les ressources qu'il avait attendues des négociations, en y recrutant son armée, et en y incorporant l'armée saxonne elle-même tout entière. Ainsi s'ouvrit là guerre dite de *sept ans*, de la même manière à peu près, et par le même prince qui avait donné le signal de celle qu'avait terminée la paix d'Aix-la-Chapelle.

Du reste, cette guerre ne ressemble pas à celle de la pragmatique, qui a été entremêlée de traités perpétuels : celle-ci fut non-seulement très-sanglante, mais encore très-opiniâtre, sans presque aucune proposition d'accommodement, parce que les trois puissances ne pouvaient se persuader que du moins à la longue elles ne parvinssent à réduire un prince dont les forces étaient si inférieures, et que lui, au contraire, soutenu par son courage et un génie fécond en ressources, ne se laissait ni abattre par les revers, ni endormir par les succès. Une défaite était pour lui le prélude d'une victoire : il multipliait ses troupes en les faisant pour ainsi dire voler d'une extrémité de ses états à l'autre. Vaincu, poursuivi, il se représentait en force là où on l'attendait le moins. Il perdit sa capitale et la reprit, fit face au roi de Suède, qui, de bonne heure, grossit la ligue de ses ennemis ; à la France, qui envoya contre lui des forces imposantes ; aux Russes et aux Autrichiens enfin, qui, commandés par d'habiles généraux, l'investirent,

percèrent ses états, et séparèrent ses armées ; mais ces échecs multipliés deviennent pour Frédéric Un moyen de triomphe plus éclatant ; il concentre ses efforts, rentre dans ses places, pénètre chez ses ennemis, leur fait désirer la paix, et, à force de constance et de talents, obtient et mérite à la fois et le repos et le surnom de *Grand*. Tel est le tableau général de cette guerre, dont les détails ne sont pas plus glorieux pour la France que ses motifs pour la faire n'étaient justes, et que la politique qui la dirigea n'était prudente.

Le soldat français se montra, comme à l'ordinaire, brave, intrépide, jaloux de la gloire de sa nation ; mais il fut souvent mal commandé. L'intrigue des familles, l'ascendant d'une favorite, la considération du nom et de la naissance, plus que la capacité, donnèrent des chefs aux armées. Il y eut dans celles de terre des trahisons connues et non punies ; dans les flottes, des lâchetés dissimulées. Nos escadres, ou exposées imprudemment ou mollement défendues, disparurent de dessus la mer, pendant que nos ennemis y promenaient insolemment leur pavillon à la vue de nos côtes qu'ils insultèrent quelquefois. A la vérité, on gagna des batailles autant qu'on en perdit, et nos efforts sur le continent de l'Europe furent assez heureux ; mais ils ralentirent nos opérations maritimes. Les Anglais s'emparèrent de presque tous nos établissements dans les autres parties du monde, ruinèrent ainsi la compagnie des Indes, et anéantirent notre commerce.

Frédéric n'avait aucun tort à l'égard de la cour de Versailles, si ce n'est quelques plaisanteries qu'il s'était permises sur la faiblesse du monarque dans son conseil, où il ne se donnait pas la peine de dominer, et sur ses attachements peu relevés, qui devinrent plus vils encore dans la suite. Le monarque prussien ne cherchait qu'à conserver la Silésie ; la France aurait dû l'aider, parce que c'était autant de forces arrachées à la maison d'Autriche, qui n'était que trop puissante. Mais le ressentiment de Louis XV, les flatteries de l'Autriche envers madame de Pompadour, traitée *d'amie* et de bonne cousine dans les lettres confidentielles de Marie-Thérèse, et les supplications de la jeune dauphine, que l'on fit intercéder pour son père, en ordonnèrent autrement, et amenèrent cette fatale détermination dont tous les inconvénients avaient été prévus.

La France ne se contenta plus d'être auxiliaire, et au lieu de livrer seulement les vingt-quatre mille hommes qu'elle s'était si gratuitement engagée à fournir, et que commandait le prince de Soubise, elle fit passer en Allemagne une autre armée de soixante mille hommes, destinée à conquérir le Hanovre, et à en faire la compensation des conquêtes de l'Angleterre hors du continent. Le maréchal de Saxe n'existait plus alors pour la conduire à la victoire ; cet illustre guerrier, qui ne fut grand d'ailleurs qu'à la tête des soldats, était mort en 1750, des suites funestes d'une intempérance habituelle. Mais c'était un de ses élèves, le maréchal d'Estrées, qui tenait sa place. Dans un temps où la marquise distribuait tous les emplois, et où il • fallait l'aduler pour y parvenir, le maréchal, petit-fils de Louvois, et neveu par sa mère du dernier maréchal d'Estrées, du nom et des biens duquel il avait hérité, n'avait dû qu'à son mérite le choix qui avait été fait de lui. Aussi, à peine était-il nommé, que déjà l'on s'occupait de son successeur, et que l'intrigue faisait espérer de pouvoir l'être à plusieurs officiers généraux de son armée. Dans le nombre, on citait particulièrement le comte de Maillebois, petit-fils de Desmarest, et gendre du ministre de la guerre.

Le duc de Cumberland, trop faible pour résister aux soixante mille Français qui envahissaient l'électorat, n'avait opposé au passage du Rhin et à l'occupation de la Hesse, qu'une retraite nécessaire, mais prudente, qui ne laissait pas que d'exiger de la circonspection de la part du maréchal. Les envieux de ce dernier en prenaient occasion de le calomnier. Ce n'était point avec cette timide réserve qu'on devait, disaient-ils, conduire des Français ; et, mieux dirigés, depuis longtemps ils auraient dû avoir dissipé l'ennemi. A ces plaintes, dictées par la jalousie, le maréchal répondit, le 20 juillet, en attaquant l'armée hanovrienne à Hamelen, sur la droite du Weser. Le général anglais, fortement retranché derrière un bois, avait sa droite appuyée à la ville, et sa gauche au village d'Hastembeck, au pied des montagnes qui séparent la Westphalie du pays de Hanovre, et qui, couvertes de bois, étaient coupées de ravins et garnies d'artillerie. L'intrépide Chevert, chargé de tourner cette gauche et de la forcer, s'acquitta de sa mission avec son intelligence et sa bravoure accoutumées, et de là se porta sur le centre de l'ennemi, imaginant que le comte de Maillebois, qui commandait à la

droite, et dont l'habileté était connue, allait faire occuper le poste qu'il abandonnait ; mais la lenteur de celui-ci à se mouvoir permit au prince héréditaire de Brunswick de le prévenir, et de couper le retour à Chevert. L'inaction du comte, après cette première faute, et même ses dispositions de retraite, faillirent rendre inutiles les succès de Chevert, et compromettre le salut d'une armée victorieuse, qui ce jour-là devait anéantir l'armée anglaise. Trompé par les fausses mesures et les faux avis même de son lieutenant, le maréchal allait ordonner qu'on cédât le champ de bataille, lorsqu'il reconnut que l'ennemi était lui-même en pleine retraite. Il le poursuivit jusqu'à Hanovre, qui lui ouvrit ses portes, et ce fut là le terme de ses progrès. Une cabale, pendant qu'il battait l'ennemi, venait de lui donner le maréchal de Richelieu pour successeur, et elle eut la honte de déplacer, dans tout l'éclat de son triomphe, un général habile, que la trahison même n'avait pu priver de la victoire. Ainsi du moins fut taxée la conduite du comte de Maillebois. Traduit au tribunal des maréchaux de France, des égards pour son père, et la faveur d'une protection puissante, parurent avoir arrêté le cours de la justice : on ne connut de son procès et de son jugement que la courte détention qu'il subit au château de Dourlens, et après laquelle il reparut à la cour.

Le maréchal de Richelieu, suivant les plans de son prédécesseur, qui, après les lui avoir communiqués en bon citoyen, était parti en héros (*Lettres du maréchal de Richelieu*), pressait l'armée battue avec une activité que l'on comparait, avec peu de justice, à la lenteur du maréchal d'Estrées. Dans les premiers jours de septembre, il avait tellement acculé les Hanovriens aux environs de Stade, sur l'Elbe, qu'ils devaient être contraints de subir sous peu le sort des troupes saxonnes au camp de Pirna. Dans cette situation presque désespérée, le duc de Cumberland eut recours à la médiation du roi de Danemark ; et, sous cette faible garantie, fut conclue le 8 septembre, la fameuse et équivoque convention de Closterseven, qui renvoyait une partie de l'armée hanovrienne dans ses foyers, confinait le reste dans Stade, mettait l'électorat, jusqu'à la fin de la guerre, sous la main de la France ; et par laquelle enfin le maréchal se félicitait d'avoir tout à la

fois et dissous l'armée anglaise et enlevé au roi de Prusse l'appui qu'il s'était promis de ce côté pour couvrir ses états.

Ce prince, dès le commencement de la campagne, laissant un faible corps, sous les ordres du vieux général Lehwald, opposé aux Russes, qui s'approchaient lentement, avait pris l'offensive en Bohême, se flattant d'anéantir par sa célérité deux armées que l'impératrice formait dans ce royaume ; la première aux ordres du prince Charles de Lorraine, et la seconde sous ceux du maréchal de Daun. Frédéric, après avoir repoussé le comte de Kœnigseck, qui défendait la frontière, pénètre sans obstacle jusqu'à Prague, et y rencontre le prince Charles. Une égale ardeur de combattre, qui enflammait les deux chefs, leur fait supporter avec impatience, et même avec mépris, les avis plus prudents ou plus timides de leurs habiles lieutenants, Schwerm d'une part, et Brown de l'autre, et le 6 mai le signal de la destruction de quarante mille hommes est donné. Telle fut en effet la suite de l'acharnement mutuel des combattants, qui rendit cette bataille la plus meurtrière de toutes celles qui furent livrées dans le cours du dix-huitième siècle. Schwerin demeura sur le champ de bataille, et Brown mourut peu de jours après des blessures qu'il y reçut. La victoire resta au roi de Prusse ; et, quoique ses pertes fussent presque égales à celles du vaincu, il osa investir dans Prague quarante mille Autrichiens qui avaient échappé au carnage.

Cependant le maréchal de Daun, ayant reçu ses renforts, s'avancait au secours de la place. Frédéric forme le dessein de le surprendre, et, laissant le maréchal Keith avec vingt mille hommes seulement dans ses lignes, il s'échappe avec le plus grand secret. Daun recule devant lui, et semble céder à l'ascendant d'un monarque victorieux. Frédéric, sourd aux représentations de ses généraux, qui soupçonnent une feinte dans cette retraite, ne l'en presse que plus vivement. Le maréchal s'arrête enfin le 18 juin sur l'Elbe, vers Kolin et Chotzemitz, où il s'était choisi un champ de bataille sur la croupe d'une colline, et où échouèrent, contre ses habiles dispositions et contre l'immobilité de ses soldats, sept assauts furieux des Prussiens, et tout l'art et toute la tactique savante et nouvelle dont Frédéric était l'inventeur. La perte de vingt-cinq mille soldats que firent en cette occasion les

Prussiens, en morts, blessés et déserteurs, et une sortie heureuse de la garnison de Prague, à la nouvelle de la bataille, forcèrent Frédéric à lever le siège et à évacuer même la Bohême. Ce fut à l'occasion de la bataille de Chotzemitz, et pour récompenser les braves qui s'y distinguèrent, et ceux qui suivraient leurs exemples, que l'impératrice institua son ordre de Marie-Thérèse.

A ce premier revers qu'éprouvait le roi de Prusse succédèrent coup sur coup la défaite de son allié à Hastembeck, celle du général Lehwald à Welau sur la Pregel en Prusse par le général russe Apraxin, un avantage du prince Charles sur le prince de Brunswick-Bevern et sur le maréchal Keith dans la Silésie, et enfin la capitulation de Closterseven, plus sensible pour lui qu'une bataille perdue. Dans le même temps les Russes étaient entrés à Memel, les Suédois en Poméranie, et le général autrichien Haddick avait mis Berlin à contribution. Frédéric, retranché dans la Saxe, qu'il ravageait, mais tenu en échec par le maréchal Daun et entouré d'ennemis puissants et victorieux, semblait destiné à être enveloppé bientôt dans l'immense filet tendu autour de lui. Personne ne doutait de sa ruine prochaine, et lui-même y crut quelques instants. Il avouait, dans des lettres confidentielles, ne voir que dans la mort un remède à sa position désespérante. Peu à peu la gaieté soulagea son âme, et la confiance enfin s'y établit. Ses ennemis la firent renaître en partie par leurs fausses mesures. Apraxin, maître de pénétrer en Silésie après sa victoire, se retira ; ce qui permit à Lehwald de se porter en Poméranie et d'en chasser les Suédois. Le maréchal de Richelieu, d'une autre part, attendait dans l'inaction la ratification de sa convention avec le duc de Cumberland, et se laissait prévenir à Magdebourg par le prince Ferdinand de Brunswick, qui mit cette place hors d'atteinte.

Vingt-cinq mille Français cependant, sous les ordres du prince de Soubise, avaient quitté la Hesse, et, réunis à l'armée des Cercles, forte de trente mille hommes et commandée par le prince de Saxe-Hilburghausen, menaçaient d'aller chercher le roi de Prusse en Saxe, lorsque celui-ci, forcé de battre ses ennemis séparément, pour leur échapper, jugea à propos de frapper les premiers coups de ce côté. Par une habileté admirable, il se dérobe avec vingt mille hommes à la surveillance du maréchal de Daun, et

vient renforcer un faible corps de ses troupes, qui ne pouvait qu'observer les mouvements des impériaux. Mais on était alors à la fin d'octobre, et déjà les alliés, renonçant à leur premier projet, repassaient la Sala pour prendre des quartiers d'hiver. C'était précisément ce que désirait prévenir Frédéric, qui ne voulait point avoir à trouver cet ennemi en tête au retour du printemps, et qui avait besoin d'ailleurs d'exploits éclatants pour rétablir sa réputation et l'influence de ses armes. Pour amener donc les alliés au combat, il cesse de dissimuler son infériorité, affecte de la crainte, et même avec une précipitation hasardeuse, mais qui était nécessaire à son dessein, il se retire vers Mersebourg, et se cache, pour ainsi dire, à Rosbach. Les alliés, qui avaient laissé échapper le moment favorable de le poursuivre, se ravisent quand il est hors de danger, et le 5 novembre, se flattant de lui couper la retraite sur la Saxe, ils s'approchent de son camp, et se mettent en devoir de le tourner. Frédéric entretient leur sécurité par un repos absolu, et laisse tranquillement défiler leurs colonnes le long de ses retranchements. Mais quand il juge qu'elles sont suffisamment fourvoyées, et hors d'état de pouvoir se reformer, tout à coup ses tentes s'abaissent et offrent à l'ennemi en désordre une armée rangée en bataille et protégée par des batteries élevées qu'il leur est impossible de faire taire. Les premières décharges dissipent les troupes stupéfaites des Cercles, déjà à demi vaincues par la surprise ; et cette armée nombreuse, qui s'était promis de tourner la faible armée de Frédéric, est tournée elle-même. La cavalerie prussienne tombe par des chemins inaperçus sur la cavalerie française, qui est prise à dos, et l'infanterie, qui se croit trahie, se débande en un clin d'œil. Le combat ne dura pas un quart d'heure ; la réserve, commandée par le comte de Saint-Germain, n'eut pas le temps d'arriver, et ne put que recueillir les fuyards, qui regagnèrent, les uns la Hesse, et les autres la Franconie. Ils avaient laissé trois mille morts et sept mille prisonniers, tandis que le roi de Prusse perdit à peine cinq cents hommes.

Le maréchal de Richelieu tarda peu à ressentir, en Westphalie, le contre-coup de la défaite de Rosbach, et à reconnaître l'insuffisance des précautions qu'il avait prises pour s'assurer de l'armée hanovrienne. Sitôt en effet que la force qui la contenait dans Stade, plutôt que le respect pour

ses engagements, vint à se relâcher, par suite de l'échec éprouvé par les Français, les prétextes abondèrent pour éluder la capitulation ; et sous un nouveau chef, le prince Ferdinand de Brunswick, qui se prétendit étranger à ces transactions, elle reparut en campagne, couvrant de nouveau les états du roi de Prusse et les conquêtes de ce monarque. En vain le maréchal rappela au prince les stipulations du duc de Cumberland ; en vain il menaça de mettre tout à feu et à sang dans le pays qu'il occupait, si l'Angleterre persistait à méconnaître ses engagements ; en vain, avec une sévérité outrée, il mit à exécution ses menaces dans le Hanovre, qu'il garda encore tout l'hiver ; le prince n'en continua pas moins de suivre sa pointe, et, par d'habiles manœuvres, semant l'inquiétude parmi les quartiers du maréchal, auxquels il fit craindre de se voir coupés, il parvint, malgré un léger échec, à rejeter les Français de l'autre côté de l'Aller.

De Rosbach, Frédéric avait revolé en Silésie, où, pendant son absence et sept jours après sa victoire, le prince de Bevern avait été battu et fait prisonnier par le prince Charles, à Breslau. Cette ville et celle de Schweidnitz étaient même tombées au pouvoir des Autrichiens, et la Silésie paraissait sur le point d'échapper à la Prusse. Il fallait encore un coup de témérité pour prévenir cette perte. Frédéric le tenta : le soldat, que son absence avait découragé, applaudit à sa résolution, et, quoique inférieur de moitié, il aspire à se retrouver en présence du prince Charles. Fier de ses derniers succès, celui-ci s'indignait de la réserve de Daun, qui conseillait d'attendre l'ennemi ; il voulut lui épargner une partie du chemin, et se priva des avantages d'une position choisie. Les deux armées se rencontrèrent le 8 décembre dans les plaines de Lissa, près de Breslau. A peine Frédéric avait aperçu l'ennemi, qu'il le jugea vaincu ; mais ce ne fut pas d'ailleurs sans employer un art profond et des mouvements énigmatiques qui trompèrent la sagacité du maréchal, et qui procurèrent aux Prussiens une victoire plus complète encore que celle de Rosbach. Les Autrichiens jonchèrent de leurs corps le champ de bataille, perdirent plus de vingt mille prisonniers, dont la majeure partie s'était réfugiée à Breslau. Telles furent sur le continent les opérations importantes de cette campagne célèbre : au dehors, la lutte resta circonscrite entre la France et l'Angleterre.

Elle fut à l'avantage de la France dans le Canada, où MM. de Montcalm et de Vaudreuil s'emparèrent du fort d'Oswego ou de Chouaquen, sur le lac Ontario, et du fort Georges ou Guillaume-Henri, l'un des boulevards des établissements anglais, sur le lac du Saint-Sacrement, au sud de celui de Champlain. Ils détruisirent ce dernier, ce qui déconcerta les projets des Anglais sur les colonies du Canada et de la Louisiane. Plusieurs escadres dirigées de divers points sur Louisbourg déjouèrent une autre invasion méditée par l'Angleterre et confiée à l'amiral Holborne, qui commandait quinze vaisseaux de ligne. Mais lorsqu'il approchait de la rade pour mettre son plan à exécution, dix-huit vaisseaux qu'il aperçut l'y firent renoncer. Cependant ayant reçu un renfort, il se disposait à une attaque, lorsqu'une tempête furieuse désempara tous ses bâtiments et le força de relâcher à Halifax. La flotte française, qui avait été très-avariée par la même tempête, ne se crut pas en état de le poursuivre, et l'amiral, M. Dubois de La Mothe, crut devoir regagner Brest, où quatre mille malades qu'il débarqua en arrivant parurent le justifier ; mais ce funeste départ livra Louisbourg sans défense à une nouvelle attaque des Anglais l'année suivante, et, faute de secours, cette importante colonie fut perdue pour le royaume. Quelques tentatives de descente sur les côtes de France, faibles diversions aux premiers succès des Français en Allemagne, n'eurent aucun effet et ne tournèrent qu'à la honte des Anglais. Ils ne furent heureux cette année que dans les Indes orientales.

La paix d'Aix-la-Chapelle n'y avait point interrompu les hostilités entre les deux compagnies. Auxiliaires de divers princes de l'Inde, Dupleix d'un côté, et Saunders de l'autre, avaient continué de s'affronter sous les enseignes des soubabs, nababs et rajahs, qui, dans la décadence du puissant empire du Mogol, se disputaient les royaumes, les provinces et districts, dont la politique ou la faiblesse du prince investissait souvent plusieurs concurrents à la fois. Les Anglais dans le Tanjaour, et les Français dans le Decan et dans la nababie d'Arcate, où se trouve Pondichéry, avaient recueilli les effets de la reconnaissance du parti qu'ils avaient fait triompher. Mais dans cette distribution les Français avaient été les plus favorisés, et, outre un vaste territoire autour de Pondichéry et de Karikal, ils avaient

encore acquis, au sud et sur la frontière de Tanjaour, l'île de Cheringham, formée par les diverses branches du Caveri ; et au nord, Masulipatam et Chicacol, avec quatre ou cinq provinces qui procuraient deux cents lieues de côte à leur commerce. Enfin Dupleix avait eu le crédit de se faire offrir la nababie du Carnate par la cour de Délhy Mais soit que la France fût effrayée de la puissance de son propre agent, soit jalousie des ministres, soit crainte d'en inspirer aux Anglais, on lui enjoignit de renoncer à une dignité qui devait assurer aux Français la prépondérance dans l'Inde, et on lui refusa les secours qu'il sollicitait pour la rendre inexpugnable. Les Anglais, au contraire, faisaient passer Clive dans la presqu'île avec des renforts. Cette différence de conduite amena une révolution dans l'Inde. L'audace de Dupleix ne put suppléer à sa faiblesse ; il éprouva un échec dont les suites, à l'immense préjudice de la France, firent passer la nababie d'Arcate, des mains de Chanda-Saeb, qui la tenait de la protection des Français, entre celles de Mehemet-Ali-Kan, son rival, l'ami et le protégé des Anglais. Ces événements furent le prétexte du rappel de Dupleix ; et cet homme, qui avait joué dans l'Inde le rôle d'un souverain, arrivant à Paris, lorsque La Bourdonnaye sortait de la Bastille, se vit oublié et réduit à disputer les restes de sa fortune aux représentants de la compagnie. Godeheu, qu'on lui donna pour successeur, homme dénué de toute ambition et appliqué aux seuls intérêts commerciaux de la compagnie, ménagea une trêve avec Saunders, et renonça d'accord avec lui à toutes les dignités indiennes, et à prendre part désormais aux querelles des princes du pays. Telle était la situation des affaires dans l'Inde lorsque la guerre éclata.

La compagnie française avait scrupuleusement exécuté le traité, et, sous l'administrateur pacifique qui tenait les rênes du gouvernement, les hostilités qui s'élevèrent entre les Anglais et le soubab du Bengale n'avaient pas été pour elle une occasion de chercher à reconquérir la supériorité qu'elle avait laissé perdre. Mais peut-être y pensait-elle, lorsque la guerre se ralluma entre les métropoles. L'occasion était favorable, le soubab venait de s'emparer du fort de Calcutta, qui protégeait le principal établissement des Anglais sur le Gange. Ce fut en cette occasion que cent quarante-six Anglais, qui en formaient la garnison, furent entassés dans un caveau qui

n'avait que dix-huit pieds en carré et deux petites ouvertures seulement par où l'air pouvait à peine s'introduire. On n'osa éveiller le soubab pour lui transmettre les supplications des malheureux captifs, qui, périssant faute de pouvoir respirer, sollicitaient d'être transférés ailleurs. Le lendemain, vingt-trois seulement étaient en vie, et de ceux-ci, plusieurs moururent encore des suites de la contagion qu'ils contractèrent dans cette affreuse nuit.

Mais déjà une flotte anglaise, sous l'amiral Wattson, après avoir châtié les brigandages du pirate Angria, près de Bombay, arrivait à la fin de 1756 dans ces parages, et descendait à terre l'heureux Clive. Il ne lui fallut que deux heures pour reprendre Calcutta ; et deux mille Européens suffirent pour détruire l'armée du soubab, forte de soixante mille Indiens. Jaffer-Ali-Kan, ministre du vice-roi, sourdement incité par les Anglais, profita de ses revers pour le supplanter, et paya ses protecteurs de retour par des concessions qui acheminèrent rapidement les Anglais à la souveraineté du Bengale, que leur abandonna un empereur détrôné. Affranchi d'inquiétude de ce côté, Clive tourna ses armes contre l'établissement français de Chandernagor, sur le Gange, au-dessus de Calcutta : il s'en empara en cinq jours, au mois de février, malgré cent soixante bouches à feu et une garnison de cinq cents Français et de sept cents cipayes ; et, par cette conquête, les Anglais se virent encore délivrés d'une concurrence qui longtemps leur avait enlevé la moitié du commerce de cette riche contrée.

La légèreté du maréchal de Richelieu à l'époque de la convention de Closterseven, ses dévastations dans le Hanovre, et la ruine de la discipline parmi les troupes, favorisée par sa connivence, ou au moins par son insouciance, avaient occasionné son rappel, et l'on jugea même qu'il ne fallait pas moins que le double ascendant de la naissance et de la dignité réunies en un prince du sang, pour réorganiser l'armée et imposer à l'esprit de rapine et de licence qui en avait infecté tous les rangs. Le comte de Clermont, oncle du prince de Conde et frère de M. le Duc et du comte de Charolois, prince qui s'était distingué en différentes occasions, fut celui sur qui l'on jeta les yeux pour remplir cette tâche difficile. Le châtiment de quelques fournisseurs infidèles, et le renvoi de cinquante-deux officiers, qui furent cassés pour cause d'insubordination, signalèrent son arrivée à

l'armée. Il s'occupa ensuite d'en resserrer les cantonnements, qui, disséminés sur un fond de cinquante lieues, prêtaient aux entreprises de l'ennemi pour les couper les uns des autres. Mais sa prévoyance ne put prévenir ce malheur. Des ordres conditionnels, mal interprétés, firent évacuer Verdun, et ouvrirent par cette ville un passage sur l'Aller au prince Ferdinand, qui se trouva ainsi au centre des quartiers français. Une marche rétrograde et l'évacuation du Hanovre furent la suite obligée de ce malentendu ; mais une position respectable derrière le Weser, entre Minden et Hamelen, permettait de tenir encore l'ennemi en échec, lorsque la première de ces villes, capitulant au bout de cinq jours, quoique renfermant huit bataillons et autant d'escadrons, découvrit la gauche de l'armée, et la mit dans une nouvelle nécessité de reculer, sans pouvoir se donner d'autre ligne d'appui que le Rhin. La Westphalie fut donc entièrement évacuée, et les Français se cantonnèrent dans la Gueldre, de l'autre côté du fleuve.

Mais une nouvelle négligence de la part d'un officier général permit au prince Ferdinand de passer le Rhin à Emmerick, en sorte qu'il se rencontra encore une fois au milieu des divisions françaises. Le comte de Clermont ne parvint à les réunir qu'à la hauteur de Crevelt, près de Dusseldorf, où il attendit l'ennemi, et où s'engagea, le 23 juin, un combat qui fut encore à la honte des Français. L'aile gauche, commandée par le comte de Saint-Germain, fut presque la seule portion de l'armée qui fit quelque résistance, et le salut même en fut gravement compromis par la retraite hâtive et malheureuse de tout le reste sur Cologne. Sept mille morts du côté des Français demeurèrent sur le champ de bataille, et parmi eux se trouva le comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle, jeune guerrier de la plus grande espérance. Dusseldorf, Neuss, Ruremonde, tombèrent au pouvoir des Hanovriens et des Prussiens, dont les troupes légères portèrent l'effroi jusqu'à Bruxelles. Le comte de Clermont, qui prétendait pour la troisième fois avoir été mal obéi, demanda lui-même son rappel, et fut remplacé par le marquis de Contades, depuis maréchal de France. Le dauphin avait sollicité en vain de paraître à l'armée, pour rendre quelque confiance au soldat. « Votre lettre, mon fils, lui répondit le roi, m'a touché jusqu'aux larmes ; je

suis ravi de reconnaître en vous les sentiments de nos pères ; mais il n'est pas encore temps que je vous sépare de moi. »

Le salut vint d'où on ne l'attendait pas : d'une diversion que tentait alors le maréchal de Soubise, qui, parti des bords du Mein, rentrait dans la Hesse, et don l'avant-garde, aux ordres du duc-de Broglie, défit à Sondres-Hausen, proche Cassel, et un mois précisément après la bataille de Crevelt, huit mille Hanovriens commandés par le prince d'isembourg. Cet incident, qui rétablit les Français dans le Hanovre, rappela le prince Ferdinand de l'autre côté du Rhin, où s'était porté aussi le maréchal de Contades, et devint pour le prince de Soubise l'occasion de réparer l'affront de Rosbach. Le 10 octobre, en effet, il battit de nouveau les Hessois, unis aux Hanovriens, à Lutzelberg, près de Cassel ; mais la saison déjà avancée pour les opérations militaires ne lui permit pas de profiter de son avantage, et il reprit ses quartiers sur le Mein, d'où il était parti ; ainsi, sa dernière victoire ne fut guère profitable qu'à lui-même, par le bâton de maréchal de France qu'elle lui acquit.

Le roi de Prusse de son côté avait ouvert la campagne par la prise de Schweidnitz, et de là s'était porté en Moravie, province que n'avait pas encore désolé le fléau de la guerre. Il espérait enlever Olmutz avant que le temporiseur Daun ne pût la secourir ; mais d'une part, moins d'habileté dans la tactique de siège que dans celle de bataille, et de l'autre, la brave résistance du gouverneur, trompèrent les calculs du monarque. Daun eut le temps d'arriver ; mais, toujours prudent, il évita les occasions d'une affaire générale, dont il redoutait l'événement, et appliqua ses soins à couper les convois de l'ennemi, ce qui devait le conduire au même but. La sagesse des plans qu'il concerta, et l'activité de Laudhon à les exécuter, obtinrent l'effet qu'il s'était proposé ; et Frédéric, privé de vivres, fut obligé de décamper. Mais il entra en Bohême, dans le dessein de rompre au moins les communications entre les Autrichiens et les Russes, qui, déjà maîtres de la Prusse, pénétraient au cœur du Brandebourg, et qui, sous les ordres du nouveau général Fermer, assiégeaient alors Custrin sur l'Oder.

C'était le point qu'il était le plus urgent de secourir. Laissant donc le prince Henri, son frère, avec une partie de son armée, opposée à Daun,

Frédéric avec le reste et les troupes du comte de Dohna, qu'il rappela du blocus de Stralsund, se porta au-devant des Russes. Le 25 août il était en leur présence à Zorndorf, presque sous les murs de Custrin, et il y donna le signal d'un combat à outrance. Irrité des atrocités gratuites commises sur ses sujets par les Russes, il avait donné ordre de ne faire aucun quartier, et ne pénétra que trop les troupes de son indignation. Aussi la fureur, plus que l'art, dirigea-t-elle les combattants dans cette bataille meurtrière, qui eut trois reprises dans le même jour. Les Prussiens perdirent onze mille hommes, et les Russes le double, outre trois mille prisonniers. La nuit, qui sépara les combattants presque sur le champ de bataille, leur laissa la vaine gloire de se proclamer vainqueurs les uns et les autres ; mais les Russes, effectivement plus affaiblis, levèrent le siège et regagnèrent la Pologne.

Tranquille de ce côté, Frédéric, condamné à une activité dont il ne pouvait se relâcher sans périr, revole vers son frère, que Daun pressait aux environs de Dresde. Celui-ci tenait le prince en échec, pendant qu'un corps d'Autrichiens assiégeait Neiss en Silésie. Le roi de Prusse se proposait de secourir cette place, et se promettait d'en venir à bout à l'aide de l'habituelle circonspection de l'Autrichien. Daun en effet n'apportait aucun changement à sa prudente tactique, mais, en y restant fidèle, il n'épiait pas moins l'ennemi, pour profiter de la moindre négligence qu'il se permettrait. Cette occasion qu'il attendait avec patience et persévérance, il crut l'avoir trouvée enfin le 14 d'octobre à Hochkirchen, en Lusace, près de Budissin. Après Une journée où, par des mesures de précaution excessives, il avait affecté plus de défiance de ses forces qu'à l'ordinaire, il pénétra la nuit par un bois épais jusqu'au camp prussien, l'attaque à l'improviste dans l'es ténèbres, s'empare des batteries et disperse les bataillons, qui essaient en vain de se rallier. L'intrépide Laudhon surtout renverse tout ce qui tente de résister. Keith et le prince François de Brunswick, frère du prince Ferdinand, sont tués, le prince d'Auhalt est blessé, et Frédéric enfin, après des efforts qui ne firent qu'ajouter à ses pertes, est contraint à la retraite. Mais ce qui fut un sujet d'admiration pour toute l'Europe, c'est que ce monarque, après avoir perdu son artillerie et tous ses équipages, osa camper à une demi-lieue du champ de bataille, et y défier le vainqueur. Il y attendit

les munitions qui lui manquaient pour suivre ses premiers desseins sur Neiss, et cette ville fut effectivement sauvée. Le général autrichien espérait se dédommager sur Dresde ; mais, à la vue des flammes dont le gouverneur de Schmettau embrasa les superbes faubourgs de la ville, préjugant une défense désespérée de la part des Prussiens, et les malheurs qui retomberaient sur une cité populeuse, où résidait encore la famille du roi de Pologne, il cessa de la presser, par respect pour l'humanité, et prit ses quartiers en Bohême, évitant le roi de Prusse, qui revenait en Saxe.

En Angleterre, un nouveau ministère, à la tête duquel était Pitt, depuis lord Chatam, donnait une nouvelle énergie aux opérations maritimes mal combinées jusqu'alors, et s'attachait surtout à celles qui avaient pour but la conquête du Canada. Vingt mille hommes cette année, commandés par le général Abercrombie, menaçaient le fort Duquesne, sur l'Ohio, et celui de Carillon ou de Ticonderago, au nord du lac Saint Georges ou du Saint-Sacrement, et, dans le même temps, l'amiral Boscawen, avec vingt-trois vaisseaux de ligne, débarquait seize mille hommes, sous le général Amherst, à Louisbourg. Presque toutes les escadres que les Français avaient mises en mer cette année pour communiquer avec cette colonie et celle du Canada avaient été interceptées, ou forcées à demeurer stationnaires dans les ports.

C'était avec quatre mille hommes seulement que le marquis de Montcalm au fort de Carillon attendait les vingt mille du général Abercrombie. Un retranchement de tronc d'arbres, enlacés les uns dans les autres, et dont les branches taillées en pointe offraient comme un rempart de piques et de chevaux de frise, venait à peine d'être achevé, lorsque l'ennemi parut. Les Anglais, comptant sur leur nombre et se proposant de faire parade de leur courage, n'attendent point leur artillerie et donnent un assaut précipité. Mais l'obstacle qu'ils rencontrent, plus difficile à surmonter qu'ils ne l'avaient imaginé, les livre au feu des remparts sans qu'ils puissent s'y dérober. Néanmoins leur fureur aveugle se soutint pendant cinq heures, et ce ne fut qu'au bout de ce temps qu'ils se retirèrent avec une perte de quatre mille hommes. Ils abandonnèrent même totalement leur entreprise, quoiqu'ils eussent encore des forces plus que suffisantes pour réussir. La

prise du fort Duquesne sur l'Ohio, et de celui de Frontenac ou Cataract au nord du lac Ontario, et surtout la conquête de Louisbourg, les dédommagèrent de cet échec. Cette malheureuse ville, abandonnée à ses seules forces, mais espérant toujours des secours, tint jusqu'à la dernière extrémité, et ne se rendit, le 27 juillet, qu'à la veille d'un assaut qu'elle n'eût pas pu soutenir. Pendant le siège, on vit madame Drucourt, femme du gouverneur, animer le soldat, sur le rempart, de sa présence et de sa bourse, et même de son exemple, en tirant chaque jour plusieurs coups de canon. Quelques vaisseaux, parvenus dans la rade, mais en trop petit nombre pour pouvoir se défendre, avaient été brûlés avant la reddition de la place, et ainsi commencèrent les désastres qui devaient anéantir de nouveau notre marine.

Cependant une escadre française, aux ordres du comte d'Aché, destinée pour les Indes orientales, avait été plus heureuse que celles que l'on avait tenté de faire passer en Amérique, et elle avait débarqué à la fin d'avril à Pondichéry un renfort de deux mille hommes, à la tête desquels était le comte de Lally, qui devait prendre le commandement en chef dans l'Inde. Outre cette mission, le général avait encore celle de surveiller les agents de la compagnie et les membres du conseil souverain, qu'on avait eu l'imprudence de lui représenter avant son départ comme des hommes sans honneur et ne songeant qu'à s'enrichir. Avec un caractère dur, bouillant, absolu, accoutumé au commandement militaire, qui ne souffre aucune réplique, cette funeste attribution ne manqua de lui faire bientôt de nombreux ennemis. Le militaire du pays voyait d'ailleurs avec peine ravir à l'habile Bussy, le bras droit de Duplex, une dignité à laquelle ses talents diplomatiques et l'expérience qu'il avait de la tactique militaire particulière à ce pays semblaient également l'appeler. Enfin la désunion la plus complète existait entre M. de Lally et M. d'Aché, et présageait la ruine d'une colonie qui ne pouvait se soutenir que par leur concert.

Les premières opérations néanmoins furent heureuses. Après avoir brûlé deux frégates anglaises à Goudelour, enlevé ce fort, et soutenu, le 29 avril, avec égalité, un combat naval contre l'amiral anglais Pocock, on débarqua à Pondichéry, et aussitôt commencèrent les apprêts du siège du fort Saint-

David, la plus forte place des Anglais sur la côte. Dès lors commença aussi à se manifester la mésintelligence des deux chefs. L'amiral Pocock s'était mis en mer dans l'espoir de faire avorter les desseins des Français, et cependant M. d'Aché demeurait tranquille à Pondichéry. sous prétexte d'infériorité Il fallut que M. de Lally le menaçât de le faire arrêter, s'il n'appareillait sur-le-champ. Ce procédé violent eut le plus heureux effet. A peine l'amiral avait pris le large, que la flotte anglaise disparut : ce qui amena la reddition du fort, où l'on trouva d'immenses munitions de guerre. M. de Lally ordonna la démolition de tous les ouvrages, et ce fut peu après le prétexte d'une terrible représaille sur Pondichéry. Divicoté, à dix lieues de Saint-David, où l'on conçut quelque temps l'espoir de creuser le seul port qui se fût trouvé sur la côte de Coromandel, tomba également au pouvoir des Français.

Tant de succès donnaient la confiance de s'emparer de Madras, le chef-lieu des établissements anglais, et M. de Lally se proposait d'y marcher. Mais il lui fallait le concours de l'amiral ; il fut impossible de l'obtenir ; et apparemment à l'abri du renouvellement des voies de fait du général, M. d'Aché alla établir une croisière aux atterrages de Ceylan, sous prétexte de favoriser l'arrivée des secours qu'il attendait de l'Ile-de-France. Forcé de renoncer à une expédition dont l'issue heureuse était presque certaine, M. de Lally en tenta une autre au midi contre le rajah de Tanjaour, allié des Anglais. Les secours de ceux-ci tirent échouer les Français devant la capitale du rajah, et les obligèrent à une retraite pénible et dangereuse sur Karikal. La prise d'Arcate, capitale de la Nababie, dédommagea de ce revers. Mais bientôt une nouvelle apparition de l'escadre de l'amiral Pocock fit craindre pour Karikal et même pour Pondichéry. Une sommation du conseil fut envoyée à M. d'Aché, pour qu'il eût à se hâter de venir protéger la capitale des établissements français sur la côte. Il obéit, mais il parut vouloir éviter de se commettre avec la flotte anglaise. Peut-être avait-il des ordres d'en agir ainsi, et de ne pas compromettre sans nécessité une escadre dont la présence dans ces parages suffisait pour déjouer les desseins de l'ennemi ; mais l'amiral anglais ne lui laissa pas le choix de suivre ses instructions ou ses plans à cet égard ; et la menace de l'attaquer dans la rade

même força, le 3 août, M. d'Aché à accepter, à la vue de Négapatnam et de Karikal, un second combat, qui fut aussi indécis que le premier. L'amiral Pocock étant rentré à Madras, il semblait que ce dût être à l'amiral français un motif pour demeurer à Pondichéry. Cependant il partit aussitôt pour l'île de France, malgré les instances du général et du conseil, et quoiqu'il s'en fallût encore de six semaines que les vents de la mousson pussent favoriser sa route. Il alléguait l'épuisement des Anglais, qui ne leur permettait plus d'être un objet de terreur, et son propre épuisement, qui lui faisait une loi d'assurer sa jonction avec trois vaisseaux qu'on lui envoyait de France, et qui devaient faire de sa flotte le salut de l'Inde française.

Indépendamment de leurs expéditions lointaines en Amérique, en Asie et en Afrique, où ils s'emparèrent des établissements français du Sénégal, les Anglais avaient encore tenté trois descentes sur les côtes de France, moins sans doute dans le dessein d'y faire des progrès que dans l'intention de tenir en échec des forces qu'on eût pu envoyer en Allemagne. La première eut lieu à Saint-Malo. Quinze mille hommes y débarquèrent le 5 juin, canonnèrent la ville et se rembarquèrent au bout de six jours, à l'approche des secours qui arrivaient. La seconde se fit à Cherbourg, le 8 août ; elle n'eut pas plus de durée et encore moins de résultats que la première. La troisième eut des suites plus fâcheuses, mais pour les Anglais. De Saint-Brieuc, où ils descendirent le 3 septembre, ils s'acheminèrent vers Saint-Malo, et le 11 ils entraient sans difficulté à Saint-Cast où la flotte avait rendez-vous, lorsqu'ils rencontrèrent le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province, qui les y attendait. A cette vue ils ne pensèrent qu'à se rembarquer, mais ils ne purent y parvenir sans une perte de près de cinq mille hommes, tués, noyés ou prisonniers.

Le ministère avait totalement changé à la fin de cette année. M. de Moras, qui, accablé de son double fardeau, avait déjà cédé le contrôle, l'année précédente, à M. de Boulogne, résigna encore celle-ci, la marine, à M. Berryer, qui de la police passa à cet emploi. Le marquis de Paulmy eut pour successeur le maréchal de Belle-Isle, qui, par la sagesse de ses règlements et sa fermeté à les faire observer, eût rétabli peut-être la discipline dans l'armée, si sa carrière eût été plus longue. Enfin le cardinal

de Bernis, que ses instances pour la paix avaient ruiné dans l'esprit, de sa protectrice, toujours dévouée à Marie-Thérèse, fut remplacé par le duc de Choiseul, dont le père avait été membre du conseil aulique de l'empereur, son grand-chambellan et son plénipotentiaire en France. Lui-même était ambassadeur à Vienne, et il en revenait en ce moment. Agréable à cette cour, il fut proposé par la favorite, malgré sa réputation de frondeur et de philosophe : deux titres à la malveillance du monarque, mais qui passaient alors pour les gages d'une grande capacité. La première opération diplomatique du nouveau ministre répondit à l'attente de ses protecteurs : ce fut une convention secrète, en date du 30 décembre, confirmative de l'alliance de 1756, et bien plus onéreuse pour la France, en ce qu'on rendait obligatoire pour elle, et toujours sans équivalent, le secours immense qu'elle fournissait depuis la guerre, mais qu'elle accordait au moins librement. Une confirmation d'alliance, en date du 7 décembre, entre les cours de Londres et de Berlin, avait été le motif ou le prétexte de celle-ci.

Au commencement de la campagne de 1759, le maréchal de Contades était sur la gauche du Rhin ; le duc de Broglie, qui venait de succéder au prince de Soubise, appelé au conseil, avait ses quartiers sur le Mein ; l'armée des Cercles, à sa droite en Franconie, était observée par le prince Henri ; enfin le roi de Prusse, toujours en Saxe, épiait à la fois le maréchal de Daun en Bohême, et les Russes, qui, sous un nouveau général Solticow, approchaient du Brandebourg. Le prince Ferdinand avait projeté d'enlever . Francfort, de séparer ainsi les deux portions de l'armée française, et d'établir le théâtre des hostilités entre le Mein et le Danube, contrées que n'avait pas encore dévastées la guerre. Mais, arrivé le 13 avril avec quarante mille hommes près de Berghen, il reconnut que le duc de Broglie, y ayant rassemblé ses quartiers avec célérité et réuni vingt-cinq mille hommes, était disposé à le recevoir. Frustré de l'espérance de le surprendre, il l'attaqua néanmoins, et, malgré l'avantage du nombre, il fut battu et repoussé jusqu'à Cassel. Le maréchal de Contades passe alors le Rhin, et, réuni au duc, il pénètre en Westphalie, s'empare de Munster et de Minden, et se flatte de chasser le prince au delà du Weser, et de cerner peut-être encore une fois l'armée hanovrienne. Mais à Minden même, le prince cessa

de reculer : il avait apprécié son ennemi, et, tout en ayant l'air de le fuir, il l'attendit près de cette ville le 1^{er} août. Il lui avait offert comme une amorce un faible corps qui paraissait posté pour protéger sa retraite et n'était pas soutenu ; mais, au fort de la mêlée survenant tout à coup, il fond sur l'armée française, dont la disposition vicieuse entraîna la défaite, et amena une déroute aussi honteuse que celles de Rosbach et de Crevelt. Les Français rebroussèrent à leur tour jusqu'à Cassel, abandonnant tous les magasins qu'ils avaient en Westphalie. Le maréchal de Contades se plaignit vainement d'avoir été mal secondé par le duc de Broglie, qu'il accusait d'avoir attaqué trop tard : il fut rappelé, et le commandement fut laissé à son collègue, qui fut encore décoré, à quarante et un ans, du bâton de maréchal de France. »

Le roi de Prusse, de son côté, voulant prévenir la jonction des Autrichiens et des Russes, avait envoyé au devant de ceux-ci le comte de Dohna, qui avec trente mille hommes, avait la mission d'en arrêter le double. Il ne put la remplir, et fut forcé, le 23 juillet, à Paizig ou Zullichau, près de Crossen sur l'Oder, à un combat inégal, après lequel aspiraient les Russes, impatients de se venger des cruautés des Prussiens à Zorndorf. Cette action livra aux Russes Crossen et Francfort, où ils firent leur jonction avec Laudhon. Mais déjà, le 11 août, Frédéric, qui n'avait laissé que vingt mille hommes en Saxe, en avait soixante mille à leur opposer, sous les murs de la dernière ille, et le lendemain s'engagea une nouvelle bataille à Kunersdorf., sur la droite de l'Oder. Elle commença à midi, et à six heures du soir Frédéric avait détruit la gauche des Russes, emporté leurs retranchements et enlevé cent pièces de canon. Solticow éprouvait une perte qui le forçait à la retraite. Mais Frédéric, voulant l'anéantir, l'obligeait depuis une heure à continuer le combat, lorsque Laudhon, qui n'avait pu donner encore, survint et chargea si vigoureusement la cavalerie prussienne, qu'il la mit dans une déroute complète, et ramena la victoire du côté des Russes. Frédéric passa la nuit à deux lieues du champ de bataille avec cinq mille hommes seulement ; et le lendemain, recueillant ses débris, il prit une position pour couvrir Berlin. Mais Solticow était trop affaibli par une perte de vingt mille hommes, et double de celle des Prussiens, pour penser à se porter en avant.

Il essaya seulement de se rapprocher de Daun ; mais, par les dispositions de Frédéric, cette jonction ne put s'opérer, et la disette des vivres, dans un pays ruiné par tant d'armées, contraignit encore une fois les Russes à retourner sur leurs pas.

Débarassé de ce redoutable ennemi, Frédéric revient sur Dresde, dont l'armée des Cercles, commandée par le duc de Deux-Ponts, s'était emparée pendant les mouvements des grandes armées, et forme même l'audacieux dessein de couper au maréchal de Daun la retraite sur la Bohême. Il échoua partout ; et le général Finck, détaché par lui avec dix-huit mille hommes dans les montagnes de Maxen, près de Pirna, y fut cerné par le maréchal, et, après un combat sanglant, forcé de mettre bas les armes le 20 novembre. Mais Daun, qui savait vaincre, ne savait tirer aucun profit de ses victoires, et la fin de trois campagnes, plus meurtrières qu'aucune de celles des guerres précédentes, trouva les puissances belligérantes dans la même position à peu près que quand elles avaient levé leurs quartiers.

Avec moins d'éclat, les Anglais avaient des succès plus réels sur mer et dans les colonies. Quarante mille hommes qu'ils avaient portés sur divers points dans le Canada devaient leur assurer la conquête d'un pays où la France ne pouvait faire passer des renforts. Cependant le siège de Québec, l'une des expéditions projetées par eux, pensa échouer par le courage et l'intelligence du gouverneur Ramsay et de sa garnison ; et les Anglais, échappés au danger de voir détruire leur flotte dès l'abord par huit brûlots, qui ne furent pas dirigés avec assez de sang-froid pour opérer leur effet, ne surent longtemps qu'incendier la ville par leurs bombes, sans oser en approcher ; ce ne fut qu'au bout de deux mois, et lorsque la saison, déjà avancée, rendait plus problématique que jamais l'issue du siège, que le général Wolff, qui commandait l'expédition et qui avait à soutenir la réputation qu'il s'était faite à la prise de Louisbourg, se décida à un véritable effort, en essayant de gagner des hauteurs qui commandaient la ville. Les Français avaient négligé de les occuper, les croyant suffisamment protégées par une ceinture de rochers escarpés qui les environnaient. Le marquis de Montcalm, accouru au secours de la place avec trois mille cinq cents hommes, ne s'aperçut de son erreur que lorsque les Anglais eurent

gravi ce poste important. Il résolut de les en déloger, et il s'ensuivit une bataille, moins célèbre par le nombre des combattants que par l'influence qu'elle eut sur les destinées de ce pays, et particulièrement aussi par la mort des deux généraux, également dignes d'estime l'un et l'autre pour leurs talents, mais surtout pour les sentiments d'humanité qu'ils rappelèrent en ces déserts, où la fréquentation des sauvages les faisait trop oublier. Wolff, plus heureux que son rival, vit fuir les Français découragés de la perte de leur chef, et put prévoir la reddition de Québec, qui eut lieu en effet le 10 septembre, six jours après la bataille. Le fort de Niagara, entre les lacs Érié et Ontario, après une vigoureuse résistance, qui avait coûté la vie au général anglais Prideaux, avait cédé pareillement aux efforts de Johnson, son successeur, et le général Amherst, le conquérant de Louisbourg, envoyé contre le fort Carillon, le trouva évacué et détruit. Ainsi le Canada, privé de tous ses points d'appui, semblait devoir être assujéti. Mais quelques braves, sous le commandement de MM. de Vaudreuil et de Lévis, et toujours soutenus par l'espoir d'un secours de la métropole, disputèrent encore un an cette possession aux Anglais. Peu s'en fallut même qu'ils ne reprissent Québec au retour du printemps. Un contre-temps impossible à prévoir fit manquer la surprise qu'ils avaient méditée, et ce ne fut qu'à la fin de la campagne de 1760 que, cernés à Montréal et privés de toute espérance ultérieure, ils capitulèrent pour toute la colonie. Une partie des Antilles françaises avait également succombé à la supériorité des forces anglaises dans ces parages.

Dans l'Inde, M. de Lally, privé, pour attaquer Madras, de la flotte du comte d'Aché, essaya de s'en passer et attendit le départ de l'amiral Pocock pour mettre à exécution le projet qu'il méditait depuis longtemps. Au commencement de décembre 1758, quatre mille Européens et trois mille cipayes ou fantassins indiens se mirent en marche pour cette expédition, et le 14 on pénétra dans la ville Noire, qui reçoit son nom de la couleur de la majeure partie de ses habitants, et qui est proprement le faubourg de la ville Blanche ou fort Saint-Georges, réservé aux seuls Anglais. Dans une sortie que firent ceux-ci le même jour, ils firent prisonnier le comte d'Estaing, commandant le régiment de Lorraine ; mais ils furent d'ailleurs assez

maltraités pour ne pas essayer de troubler l'établissement des batteries. Elles commencèrent à jouer le 1^{er} janvier 1759, et avec assez de succès pour faire brèche aux remparts. Cet avantage fut de courte durée : faute de poudre, le feu se ralentit ; les Anglais ranimèrent le leur pour démonter nos pièces, et au bout de six semaines l'artillerie de l'ennemi, les maladies et la désertion, avaient emporté le tiers de l'armée. Sur ces entrefaites, l'apparition d'une escadre de six vaisseaux, qui venait de Bombay, et qui mouilla le 17 février dans la rade de Madras, détermina une retraite précipitée sur Arcate. Les Anglais firent de vains efforts pour la troubler, ils furent battus à Vandavachi ; mais une révolte qui s'éleva soudainement parmi les troupes françaises, auxquelles on devait une année de solde, ne permit pas de poursuivre ce succès, et donna au contraire à l'ennemi le temps de se fortifier. A défaut d'argent dans les caisses, il fallut que les officiers de Lally se cotisassent pour satisfaire le soldat, qu'une amnistie solennelle et exigée acheva de rendre à l'obéissance, mais non à la bonne volonté, et trop tard d'ailleurs pour rien entreprendre de salutaire.

Cependant M. d'Aché, qu'on n'attendait plus, tant la saison était déjà avancée, reparut enfin dans les premiers jours de septembre avec un renfort de trois vaisseaux. Privé, à l'île de France, de la ressource des vivres sur laquelle il avait compté, il s'était vu forcé de s'en pourvoir jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et telle était la cause de son retard. Mais à peine arrivé dans les mers de l'Inde, il y fut attaqué, le 10 septembre, par amiral Pocock, à la hauteur de Negapatnam, et rendit contre lui un troisième combat, que sa supériorité laissa néanmoins aussi indécis que les deux autres. Pocock rentra à Madras : quanta l'amiral français, il se prétendit battu, ou du moins trop maltraité pour demeurer à Pondichéry, qu'il supposa privé des moyens de radoub nécessaires à sa flotte. Malgré des instances plus pressantes encore que celles de l'année précédente, malgré la promesse de lui fournir tout ce dont il pourrait avoir besoin pour se réparer, malgré enfin une nouvelle protestation formelle qui le rendait responsable de la perte de la colonie, il fut inflexible : et, fidèle apparemment à des instructions positives, il fit voile sous l'île de France, après avoir débarqué le peu de troupes et de munitions dont il était chargé pour l'Inde. Cet incident

augmenta le découragement qui naissait déjà de la pénurie des ressources, du peu de concert des chefs, de l'indiscipline du soldat, et de la dispersion de l'armée en divers corps éloignés les uns des autres ; ce qui facilita aux Anglais, plus concentrés, les moyens de reprendre l'offensive, et d'enlever plusieurs des forts qui couvraient au loin Pondichéry.

La France, qui ne connaissait pas encore toute l'étendue de ses désastres, faisait mine alors de vouloir venger, au sein même de la Grande-Bretagne, ceux dont elle était instruite. Deux armées, l'une en Bretagne, sous le duc d'Aiguillon, l'autre à Dunkerque, sous Chevert, menaçaient l'Angleterre d'une descente. M. de La Clue, avec douze vaisseaux, abandonnant le port de Toulon, devait rejoindre à Brest, le maréchal de Conflans, qui en commandait vingt-un, et protéger avec lui cette expédition. Mais bientôt le commodore Boys, devant Dunkerque, et les amiraux Hawke et Boscawen, le premier devant Brest et l'autre devant Toulon, tinrent étroitement bloquées les flottes françaises. Cependant un coup de vent force Boscawen à quitter sa station, et à se radouber à Gibraltar. La Clue, qui eût pu le suivre et mettre à profit son désastre, tarda à se mettre en mer, en sorte que son adversaire était réparé lorsque lui-même, passant par le travers de Gibraltar, fut signalé dans la nuit du 16 au 17 août, et atteint le lendemain par quatorze vaisseaux anglais, sur la côte de Portugal, près de Lagos et du cap Saint-Vincent. Pour comble de malheur, une bourrasque, ou une fatalité qu'on craignait d'approfondir, avait séparé de lui pendant la nuit cinq de ses vaisseaux, et ce fut avec sept seulement qu'il eut à soutenir l'effort de l'ennemi. L'issue du combat répondit à la disproportion des forces : trois vaisseaux français furent pris, deux brûlés sur la côte, les deux derniers se sauvèrent à Lisbonne.

L'amiral Hawke, devant Brest, avait éprouvé le 12 octobre le même contre-temps que Boscawen devant Toulon, et le maréchal de Conflans avait commis, par une timide prudence, la même faute que M. de La Clue. Il ne mit en mer qu'à la mi-novembre, et rencontra le 20, et au sud de Belle-Isle, la flotte anglaise toute réparée, et forte de vingt-trois vaisseaux de ligne. L'action était engagée entre les deux partis, lorsqu'un coup de vent, ou une fuite honteuse ou une manœuvre malhabile de l'amiral français,

sépara les combattant. M. de Conflans, au moyen de ses pilotes côtiers, s'était flatté d'une retraite facile au milieu des écueils qui bordaient la côte, et qui devaient être une cause de perte pour les Anglais. Mais son arrière-garde, livrée par cette mesure aux efforts réunis de l'ennemi, la défection de l'avant-garde, qui se dirigea sur l'île d'Aix, et l'entrée inattendue de l'une de ses divisions dans la rivière de Vilaine, d'où elle ne put ressortir, firent de cette journée, connue sous le nom de *la bataille de M. de Conflans*, une journée d'opprobre, dans le désordre de laquelle un vaisseau fut pris, deux furent brûlés, et trois autres échouèrent ou s'engloutirent.

Tant de revers s'accroissaient de l'embarras du trésor public, dont les administrateurs, déplacés chaque année, ne pouvaient rien opérer d'utile. Aussi stérile en ressources que son prédécesseur, M. de Boulogne avait cédé le portefeuille à M. de Silhouette, maître des requêtes, dont on attendait des merveilles, d'après la restauration des finances du duc d'Orléans due à son intelligence. Sa première opération parut justifier le choix qu'on avait fait de lui. Réduisant à moitié les profits des fermiers généraux, il créa soixante-douze mille actions de mille livres chacune, auxquelles il attribua le bénéfice de l'autre moitié, appât qui produisit en effet soixante-douze millions en vingt-quatre heures. Quelques économies dans les dépenses, et la suspension de divers privilèges concernant la taille, ajoutèrent au concert de louanges dont on chargeait déjà le nouveau ministre. Mais celles-ci commencèrent à décliner, lorsque, par des retranchements sur les pensions, il vint à s'attaquer aux classes plus relevées de la société, et elles se convertirent même tout à fait en sentiment de haine, à l'occasion d'un édit de subvention territoriale, que, le 22 septembre, il fit enregistrer en lit de justice à Versailles. Cet édit soumettait à l'impôt, sans exception, tous les corps qui jusque-là s'étaient fait un privilège et même une gloire de s'y soustraire. La magistrature fut par sa position la première à réclamer, et son opposition fut si vive que l'édit ne put avoir d'exécution. Les bourses des grands capitalistes se refermèrent en même temps, et la pénurie reparut.

M. de Silhouette aurait dû se retirer alors. Il avait indiqué, dans l'égale répartition des charges entre les citoyens, le seul fond qui pût former la base d'un système régulier de finances, et suppléer aux expédients, toujours

petits, précaires et désastreux, des imaginations fiscales. Ce n'était point sa faute, si la cour, par sa prodigalité, et les riches, par une cupidité mal entendue, mettaient un égal obstacle au rétablissement de cette partie de l'administration qui donne la vie à toutes les autres. Il demeura, et comme il se trouva privé des moyens énergiques qu'il avait médités, il se réduisit lâchement et honteusement aux mesquines inventions de ses prédécesseurs. La suspension d'une partie des paiements exigibles sur le trésor royal, et une, exhortation aux citoyens de porter leur argenterie à la Monnaie, pour être convertie en espèces, ne produisirent que des murmures, peu de ressources, et, ce qu'il y eut de pis, détournèrent l'Angleterre de traiter avec une puissance dont elle crut toutes les ressources épuisées. Poursuivi par le mécontentement et par le ridicule, M. de Silhouette se vit contraint de résigner son emploi, et Berlin, son successeur, remplaça sa subvention inexécutée, par l'établissement d'un troisième vingtième, par un doublement de capitation, et par des emprunts de diverses natures, que le Parlement, l'année suivante, se montra moins difficile à enregistrer.

Le maréchal de Broglie justifia par de nouveaux succès la dignité qui venait de lui être conférée. Quittant ses cantonnements sur le Mein, pour se porter de nouveau sur la Hesse, le 10 juin, il battit le prince héréditaire de Brunswick, Charles-Guillaume, à Corback, à quelques lieues à l'ouest de Cassel, et prépara ainsi la prise de cette dernière ville, et de celle de Minden, par le prince Xavier de Saxe, frère de la dauphine. Le prince de Soubise s'avancait en même temps du Rhin vers la Hesse. A cette double attaque, le prince Ferdinand opposa une diversion sur le Bas-Rhin, et il en confia le commandement au prince héréditaire, son neveu, qui commençait à se faire une réputation militaire, que de fréquentes défaites ne lui ont pas enlevée. Clèves et Rhimberg tardèrent peu à tomber en son pouvoir, et Wesel était bloqué par lui, lorsque le marquis de Castries, détaché par le maréchal de Broglie, vint faire face au prince héréditaire, et s'établit à Clostercamp, près de Rhimberg, sur la gauche du fleuve. Il fut attaqué le 16 octobre, et remporta une victoire qui délivra Wesel, et força le prince de se replier sur l'armée de son oncle. Un dévouement sublime a rendu cette journée mémorable. Le chevalier d'Assas, capitaine au régiment

d'Auvergne, envoyé pendant la nuit à la découverte, tomba dans un détachement de grenadiers hanovriens tout près de surprendre le camp. « Si tu parles, tu meurs ! » lui dit-on en le saisissant, et vingt baïonnettes sont sur sa poitrine. Il se recueille un moment, puis s'écrie de toute sa force : « Auvergne, à moi ! c'est l'ennemi. » Il tombe mort à l'instant ; mais le camp ne fut pas surpris. Le combat de Clostercamp finit la campagne de ce côté, et permit aux Français de prendre leurs quartiers dans la Hesse et dans la Westphalie.

Le roi de Prusse, posté sur l'Elbe, au-dessous de Dresde, observé par l'armée des Cercles, par le maréchal de Daun, et toujours menacé chaque année par les Russes, se voyait à la veille de perdre la Silésie. L'entreprenant Laudhon, après avoir forcé à se rendre prisonnier à Landshut le corps du général Fouquet, que le courage le plus opiniâtre et la résistance la plus désespérée ne purent soustraire à son sort, s'était porté sur Breslau. Mais ses efforts furent inutiles ; les Russes arrivèrent trop tard pour le soutenir, et le prince Henri, par d'habiles manœuvres, fit lever le siège, et prévint encore la jonction ; cependant il n'aurait pu se maintenir longtemps avec cet avantage, si son frère ne fût arrivé à son secours. Frédéric avait pris position à Leignitz ; bientôt il s'y trouva pressé par Daun, par Laudhon et par Lascy, qui devaient l'attaquer de concert. Le 15 août, instruit de leur plan, Frédéric décampe la nuit même, et tombe sur Laudhon, qui s'avancait pour le surprendre, et qui se trouva surpris et investi lui-même au milieu d'une armée. Moins d'audace et de présence d'esprit dans ce dernier, et sa division entière était perdue. Au lieu de reculer d'abord, il se précipite sur la gauche des Prussiens, qu'il enfonce, couvre pendant ce mouvement une partie de son artillerie par un ruisseau qu'il lui fait repasser ; puis, à l'aide de son feu, et pendant que les Prussiens se reforment, il traverse lui-même le ruisseau, et sauve au moins les deux tiers de son monde. Cette brillante retraite obtint les éloges du vainqueur. « Je n'ai point vu, dit-il, de manœuvre plus belle dans toute la guerre, et le plus beau jour de Laudhon est celui où je l'ai battu. »

Le monarque marche aussitôt sur Breslau. Ce mouvement détermina les Russes à repasser l'Oder, et à chercher, pour pénétrer en Brandebourg,

quelque point moins défendu. Ils le rencontrèrent vers Francfort, et parvinrent même, le 9 octobre, jusqu'à Berlin, qui fut mis une seconde fois à contribution, et où les Cosaques mutilèrent une foule de monuments des arts. Mais cette irruption de barbares en eut la faible consistance ; et Frédéric quittait la Silésie pour voler à la défense de sa capitale, que déjà ils avaient repassé l'Oder et regagné la Pologne, comme il leur était ordinaire.

Daun, qui l'avait suivi en Saxe, était plus difficile à éloigner. Le 3 novembre, Frédéric l'attaqua près de Torgau sur l'Elbe. A huit heures du soir Daun était victorieux, et le mandait à sa cour. A dix heures, et malgré les ténèbres de la nuit, le général prussien Ziethen s'étant emparé des hauteurs de Supplitz, le combat changea de face, et Frédéric qui pensait à la retraite, força Daun de la faire. Celui-ci avait été blessé grièvement à la jambe, et le roi de Prusse avait reçu une légère contusion à la poitrine. O'Donnell, qui, au défaut de Daun, commanda la retraite, la fit sous Dresde, où les Autrichiens prirent leurs quartiers ; et le résultat d'une bataille qui coûta trente mille morts aux deux partis fut de reculer les cantonnements autrichiens d'une douzaine de lieues.

Les Anglais poursuivaient pendant ce temps leurs progrès dans l'Inde, et une nouvelle bataille à Vandavachy en hâta le cours. Le colonel Coote, Irlandais comme M. de Lally, battit ce dernier, fit prisonnier M. de Bussy, enleva immédiatement Arcate, puis tous les forts qui protégeaient de plus près Pondichéry ; et enfin, avec quatre mille Anglais et dix mille Indiens, mit le siège devant cette ville, qui renfermait quatre-vingt mille habitants, mais qui ne comptait effectivement que sept cents défenseurs. L'amiral anglais Stevens interceptait en même temps ses communications par mer, et elle attendit en vain que M. d'Aché vînt la dégager de ce côté. Accoutumé à braver les protestations, il venait d'en agir à l'île de France comme il avait fait à Pondichéry ; et les plus vives réclamations du gouverneur et des habitants, qui pressaient son départ, sur le motif qu'ils étaient affamés par la présence de son escadre, n'avaient pu lui faire changer de résolution. Enchaîné apparemment par des instructions positives pour protéger l'île, menacée, à ce qu'on supposait, par les Anglais, ce qui était peut-être une adresse de leur politique, il demeura stationnaire sur un point qui ne fut pas

attaqué, et abandonna entièrement celui qui ne pouvait se soutenir que par ses secours : leçon frappante du danger des instructions trop absolues dans des parages si éloignés.

Forcé de se renfermer dans les murs de Pondichéry, le seul des établissements indiens qui restât à la France sur la côte, M. de Lally s'y vit entouré de tous les ennemis que la fatalité de sa mission, l'apreté de son commandement, la dureté et l'ironie de ses propos lui avaient suscités, et qui se trouvaient intéressés à le faire échouer. Il demanda des vivres, et chacun cacha les siens ; de l'argent, il n'y en avait point dans les caisses ; du soulagement à ses soldats, excédés de gardes et de corvées, et personne des habitants ou des employés de la compagnie ne se prêtait à les suppléer, ou ne s'y prêtait qu'à regret et à force de contraintes. Un secours négocié chez les Marattes par le marquis de Bussy manqua faute d'argent, en sorte qu'il ne resta plus d'espoir que dans les pluies abondantes de l'arrière-saison, et la violence dès orages dans ces mers à la même époque. Mais ni les pluies ni les orages ne purent vaincre l'obstination des Anglais qui étaient soutenus par la perspective d'anéantir sans retour dans l'Inde, avec un peu de constance, la puissance des Français. Ils persistèrent sept mois dans un blocus incommode pour eux, par l'intempérie de la saison, mais cent fois pire pour les assiégés, par les horreurs de la disette. La garnison, exténuée par la faim, n'avait pas la force de tenter des sorties, et elle était découragée encore par l'impossibilité de réparer ses pertes. Le général, aigri par les contrariétés qu'il éprouvait au dedans et au dehors, et également prévenu contre le citoyen et contre l'ennemi, n'attendait aucun secours du premier, qu'il taxait de malveillance, et refusait de traiter avec le second, qu'il accusait de mauvaise foi. Il arriva ainsi, sans avoir pu s'arrêter à aucune détermination avec les uns ou avec les autres, jusqu'à l'époque où il n'y eut plus de vivres dans la ville que pour un jour. Sommé alors par le conseil souverain de demander une suspension d'armes, il persista à ne vouloir point capituler en forme, et se borna à ne pas s'opposer à l'occupation de la place, qui, le 15 janvier 1761, fut ainsi livrée comme à discrétion. Le vainqueur au reste ne prétendait pas lui faire d'autres conditions, et il abusa de sa fortune d'une manière déplorable. Non-

seulement les fortifications furent rasées, mais les magasins, les églises, et le palais du gouverneur, l'édifice le plus magnifique de l'Inde, furent encore abattus. On prétend que ce fut une espèce de représailles, et que les instructions données par la compagnie aux comtes de Lally et d'Aché, interceptées par l'ennemi, défendaient à ces généraux d'accorder aucune composition aux établissements anglais dont ils pourraient s'emparer.

Les officiers de l'armée, et tous les agents de la compagnie, furent transportés en Angleterre. M. de Lally, sur des bruits défavorables à son honneur, que l'on faisait circuler en France, demanda et obtint la permission de passer de Londres à Paris. Mais ses nombreux ennemis reçurent la même faveur, et tardèrent peu à le dénoncer comme la cause des malheurs de l'Inde. Des inculpations particulières on en vint à un procès. Le conseil de Pondichéry en oors présenta requête au Parlement, et le procureur général rendit plainte contre le comte de Lally, comme « coupable de vexations, concussions, trahisons et crimes de lèse-majesté. »

Ses amis, témoins de l'animosité de ses parties, et des manœuvres employées pour le perdre, lui conseillaient de quitter la France. « Moi ! s'écria-t-il, frémissant de colère, moi ! que je fuie, taché du soupçon d'une infâme trahison ! j'y perdrai plutôt la vie ! » Fort au contraire du sentiment de son innocence, il offre de se constituer prisonnier à la Bastille ; et cette généreuse requête fut déloyalement accueillie. Il demeura quinze mois dans le cachot de La Bourdonnaye, avant de subir son premier interrogatoire, fut ballotté ensuite de tribunaux en tribunaux, et renvoyé enfin à celui de la grand'chambre du Parlement. Captif et privé du secours d'un conseil, que les lois du temps, préjugant le crime dans le simple prévenu, refusaient aux accusés de haute trahison, et réduit à ses seules écritures, que la prudence ne dictait pas toujours, contre des ennemis adroits, libres et opulents, il succomba dans cette lutte inégale ; et le 6 mai 1766, il fut condamné, après dix-huit mois de procédures, à être décapité, « comme dûment atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'État et de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations et concussions. » On fut étonné de ce que la sentence ne portait pas expressément qu'il avait *vendu la ville*. Ces mots, *avoir trahi les intérêts du roi*, ne paraissaient pas l'équivalent de ceux

qu'on aurait dû employer pour caractériser une vile et basse perfidie, qu'il fallait nommer en propres termes si elle était prouvée, ne fût-ce que pour justifier la rigueur d'une pareille sentence contre un officier général qui, à la tête d'un régiment de son nom, avait combattu pour la France dans huit batailles rangées ; assisté à dix-huit sièges, dont plusieurs avaient réussi sous sa direction ; reçu quatorze blessures, et qui était recommandable enfin par la science des marches et des campements, par son activité, et par une continuité de services aussi utiles que brillants.

Des procédés despotiques, qui furent prouvés, qui mais pouvaient trouver leur excuse dans des moments difficiles, où l'obéissance était urgente ; des discours peu mesurés, mais que le sentiment de l'honneur et du devoir arrachait à un homme vif et emporté, qui ne voyait autour de lui qu'indifférence, lâcheté ou trahison ; des rigueurs enfin, mais employées contre des révoltés, attestaient plus les torts de son caractère que de sa conduite. Mais, présentés jusqu'à satiété aux yeux du public, ils avaient offusqué son jugement, détourné l'attention de son véritable objet, et formé contre l'accusé un préjugé confus, dont les magistrats ne surent peut-être pas se défendre. Pour lui, il était loin de se croire coupable. Aussi au prononcé du jugement tout son être se révolta-t-il contre l'injustice, et il ne put se retenir de la reprocher à ses juges avec toute la véhémence de son caractère. Ce fut le prétexte d'une nouvelle barbarie : le magistrat chargé de l'exécution d'une sentence déjà trop rigoureuse ne rougit pas de flétrir d'un bâillon infâme, et de trainer au supplice, dans un humiliant tombereau, un militaire chargé d'honorables cicatrices, qu'il pouvait être dans l'intention du faible monarque de laisser conduire à la mort, mais du moins sans ignominie. Voltaire osa le premier appeler de cette sentence au tribunal de l'opinion publique, en observant, du comte de Lally, que « c'était un homme sur lequel tout le monde avait droit de mettre la main, excepté le bourreau. » La faveur qu'il avait commencé à donner à cette cause eut des suites heureuses ; et, cinq jours avant sa mort, peut-être put-il éprouver quelque satisfaction de savoir l'arrêt du Parlement juridiquement infirmé par le conseil qui, le 25 avril 1778, réhabilita la mémoire de l'infortuné général, et accorda ce triomphe aux efforts réunis de l'éloquence et de la

piété filiale. Le sort de M. de Lally, que l'histoire ne doit pas laisser ignorer, avertit du danger qu'il y a d'être entraîné à choquer sans prudence des corps puissants par leurs richesses et leur crédit.

Tant de pertes que la France avait éprouvées depuis quelques années ne pouvaient être réparées par elle seule, dans l'état de délabrement où était sa marine. Le duc de Choiseul qui, à la mort du maréchal de Belle-Isle, arrivée au commencement de cette année, venait d'être investi du ministère de la guerre, et qui, sans avoir le titre de premier ministre, en exerçait réellement le pouvoir, tenta, en mars 1761, des négociations avec l'Angleterre. Georges II était mort à la fin de l'année précédente, et les dispositions de Georges III, son petit-fils, dirigé par lord Bute, qui désapprouvait une guerre ruineuse pour l'Angleterre, malgré ses conquêtes, offraient une chance de succès. Mais Pitt conservait encore assez de crédit pour les faire échouer. Louis ordonna que les conditions équitables et même déjà un peu humiliantes qu'il offrait fussent mises sous les yeux du public, pour ranimer l'énergie de la nation, comme avait fait Louis XIV après les infructueuses conférences de Gertruydemberg ; mais Louis XV ne réussit pas. Pendant son règne, qui était déjà long, il ne s'était pas, comme ce grand monarque, acquis l'estime des Français. On ne le croyait pas, ainsi que son bisaïeul, touché des maux du peuple, sensible à la gloire de la nation : on imita son apathie et son insouciance. L'écrit fut lu tranquillement, sans qu'on montrât la moindre indignation de la superbe indifférence de l'ennemi, ni aucun empressement pour abattre son orgueil.

Le ministre, dans l'impossibilité de remuer cette masse devenue inerte, tenta d'émouvoir les Espagnols, et imagina d'associer à la marine française, si déchue, celle de l'Espagne, qui était dans un état de vigueur respectable. Ce n'était plus Ferdinand VI qui régnait sur cette contrée, mais Charles III, son frère, roi des Deux-Siciles, fils comme lui de Philippe V, mais de la seconde femme de ce prince. Ne pouvant, aux termes du traité d'Aix-la-Chapelle, réunir les deux couronnes sur sa tête, après avoir fait constater l'imbécillité de son fils aîné, il avait fait reconnaître Ferdinand, son troisième fils, pour lui succéder à Naples, et était passé en Espagne avec le second, Charles-Antoine, destiné à y régner après lui. Charles accueillit les

propositions de Louis XV, et se liant généreusement à sa fortune, il en résulta le traité célèbre connu sous le nom de *pacte de famille*, lequel fut signé à Paris le 16 août 1761, et trois mois après les offres de paix faites à l'Angleterre. Cet acte, qui avait été négocié avec le plus grand secret, stipulait des secours respectifs entre toutes les branches de la maison de Bourbon, pour le main tien de leurs états, et déclarait ennemi de chacune des puissances contractantes quiconque à l'avenir le deviendrait de l'une d'entre elles : il ne devait d'ailleurs avoir d'application, suivant le deuxième article, que lorsque la paix aurait terminé la guerre subsistante entre la France et l'Angleterre. Mais, parce qu'il était sensible que plus d'un incident pouvait hâter l'effet de ces stipulations, on jugea convenable de faire en constructions maritimes des efforts qui pussent réparer le vide de trente sept vaisseaux de ligne et de cinquante-six frégates que l'on avait perdus depuis la guerre, et de donner ainsi à l'Espagne une garantie de ne pas soutenir la lutte avec les seules forces qu'elle avait à fournir. De là des offres multipliées de vaisseaux de diverses grandeurs faites par des provinces, des villes et des corporations, dont on eut le talent d'exciter le patriotisme. De là encore la concentration des ministères de la guerre et de la marine entre les mains du duc de Choiseul, qui dès lors se déchargea, pour la forme, de celui des affaires étrangères, en faveur de César-Gabriel comte de Choiseul, depuis duc de Praslin, son parent, ou du moins issu d'un même aïeul, tige commune, vers la moitié du quinzième siècle, des branches de Beaupré et de Praslin. Le ministre de la marine, Berryer, fut dédommagé de son emploi par celui de garde des sceaux, dont le roi n'avait pas disposé depuis la retraite de M. de Machault.

L'inutilité des démarches pour amener la paix avait rendu nécessaire la continuation des hostilités. Le prince Ferdinand ouvrit la campagne par l'investissement de Cassel, où s'était enfermé, avec dix mille hommes, le comte de Broglie, frère du maréchal, et il fit couvrir le siège par le prince héréditaire. Mais un avantage que le maréchal remporta sur celui-ci à Grunberg fit lever le siège et rétablir les armées dans leurs quartiers. Elles en sortirent de nouveau à la fin de juin ; les maréchaux de Soubise et de Broglie effectuèrent même une jonction à Soert, près de la Lippe, et, plus

forts d'un tiers que les princes de Brunswick, ils semblaient devoir les écraser à Filingshausen, où ils les attaquèrent le 16 juillet, le lendemain de leur réunion. Le défaut de concert entre les généraux français leur fit éprouver à eux-mêmes la honte d'une défaite, et les replaça l'un et l'autre aux points d'où ils étaient partis. Le maréchal de Broglie se plaignit d'une jalousie envieuse, qui, pour lui dérober la victoire, ne l'avait pas soutenu dans ses premiers succès ; et le prince de Soubise, d'une vanité coupable, qui, pour acquérir une gloire sans partage, s'était abstenue de concerter l'attaque, et de lui en indiquer le moment ; ce qui avait permis au prince Ferdinand de porter la presque totalité de ses troupes sur l'aile du maréchal. Dans cette espèce de procès entre les deux chefs de l'armée, le public fut pour le maréchal ; mais la favorite fut pour le prince, et le premier fut exilé.

Le roi de Prusse eut encore à combattre cette année l'armée des Cercles et le maréchal de Daun en Saxe ; Laudhon, et les Russes, sous le feld-maréchal Butturlin, en Silésie. Il opposa le prince Henry aux premiers et marcha lui-même contre les autres. Laudhon gêna tellement sa marche, qu'il ne put empêcher les Russes de passer l'Oder, au dessous de Breslau, et de se réunir aux Autrichiens entre Jauer et Hohenfriedberg. On s'attendait à une bataille, et la supériorité des alliés leur en promettait une issue favorable ; mais Frédéric, qui ne voyait aucun avantage pour lui, même dans une victoire, laquelle ne pourrait manquer de l'affaiblir considérablement, changea sa tactique accoutumée, et mit tous ses soins à se retrancher d'une manière inexpugnable. Il réduisit ainsi l'ennemi à l'inaction, et la disette qui, dans un pays foulé par tant d'armées, devait inévitablement se faire bientôt sentir, sépara ses adversaires. Les Russes quittèrent les premiers leur position et descendirent l'Oder pour protéger une division de leur armée, qui, sous le comte de Romanzow, assiégeait Colberg, sur la Baltique. Frédéric leva alors son camp dans l'intention de traverser leurs desseins. Mais son éloignement laissa à Laudhon la liberté de se présenter devant Schweidnitz qu'il savait dégarnie de troupes : il attaqua à l'improviste et si vivement, qu'il était dans la place avant que le commandant eût pu proposer une capitulation. Cet incident, qui donnait des quartiers d'hiver aux Autrichiens dans la Silésie, força Frédéric à se rapprocher de Breslau, et

livra par suite Colberg aux Russes, qui s'en emparèrent le 16 décembre, et qui se procurèrent les moyens d'alimenter désormais leur armée par mer, et de commencer leurs opérations de meilleure heure. Ainsi non-seulement la campagne fut défavorable au roi de Prusse, mais tout faisait présager que la suivante serait sa ruine, lorsqu'un événement inattendu vint le sauver.

Cet événement était la mort de l'impératrice Élisabeth Pétrowna, qui eut lieu le 5 de janvier 1762 Pierre III, son neveu et son successeur, admirateur fanatique du héros prussien, voyait avec peine les Russes concourir à la destruction de son idole. Sa première démarche fut de rappeler ses troupes, et peu après il en mit une partie à la disposition de Frédéric. Dans le même temps, les Suédois, mal payés des subsides que leur avait promis la France, et hors d'état de suffire par eux-mêmes aux dépenses de la guerre, firent aussi la paix ; en sorte que le monarque prussien, que l'on avait cru réduit à la position défensive la plus alarmante, se vit en état au contraire de reprendre l'offensive. Trompant la pénétration du maréchal de Daun, il investit Schweidnitz vers la mi-juillet ; mais cette ville qui avait été enlevée l'année précédente par un coup de main, munie alors de nombreux défenseurs, exigea un siège d'autant plus long que le maréchal s'efforçait d'y mettre obstacle. Pendant sa durée, une nouvelle révolution pensa changer encore une fois la fortune du roi de Prusse.

Pierre III, livré au délire des innovations, changeait et brusquait tout en Russie, sans égards aux opinions religieuses du peuple, aux mœurs et aux préjugés de la nation, et malgré les sages avis de Frédéric, qu'il faisait profession de considérer comme son ami et comme son maître, et qui, tout philosophe qu'il était lui-même, se gardait bien d'appliquer ses principes particuliers au gouvernement de son état. Le mécontentement inévitable que souleva de toutes parts une conduite si irréfléchie, suggéra l'idée de le supplanter à Catherine d'Anhalt-Zerbst, son épouse, menacée d'être répudiée, et de voir déclarer son fils illégitime, Le sénat, qui avait essuyé des duretés du monarque lors des remontrances qu'il avait hasardé de lui présenter au sujet de ses nouvelles institutions, et la garde impériale, qu'humiliait le régime prussien qu'on voulait lui faire adopter, entrèrent facilement dans les vues de Catherine ; une journée lui suffit pour se rendre

maîtresse de la personne de l'imprévoyant empereur, que l'on força d'abdiquer le 10 juillet, et qui mourut le 17.

Catherine, reconnue solennellement par l'Empire, et bien aise néanmoins d'appuyer son autorité de la présence de ses troupes, voulut demeurer neutre dans les débats de l'Europe, et rappela son armée de la Silésie. Mais la lenteur du comte de Czernichef à exécuter ses ordres, sous divers prétextes, retenant encore quelque temps en échec une partie des forces du maréchal de Daun, qui ignorait cette révolution, permit à Frédéric de poursuivre ses approches et de reprendre enfin Schweidnitz le 4 octobre, après deux mois et demi d'un siège célèbre par le talent des ingénieurs qui dirigeaient l'attaque et la défense : l'un était l'ingénieur prussien Lefebvre, et l'autre le comte de Gribeauval.

Frédéric et Daun demeurèrent le reste de la campagne dans un état mutuel d'observation ; mais les secours que le premier envoya au prince Henry, son frère, qui avait été forcé de reculer devant le comte de Stolberg, cette année général de l'armée des Cercles, lui rendirent, le 29 octobre, à la journée de Freyberg. près de Dresde, la supériorité qu'il avait perdue, et forcèrent le comte de rétrograder à son tour dans la basse Saxe.

Les généraux français n'avaient pas été plus heureux sur le théâtre ordinaire de leurs opérations. Le vieux maréchal d'Estrées, qui avait commencé la guerre par la victoire d'Hastembeck, rappelé au commandement par la disgrâce du maréchal de Broglie. la termina d'une manière moins glorieuse. Passant la Dimmel à Wilhemstadt, dans le dessein de se rapprocher de Cassel et d'en prévenir le siège, lui et le prince de Soubise furent attaqués, à leur désavantage, le 24 juin, par le prince Ferdinand. Ils gagnèrent néanmoins Cassel ; mais peu après ils reculèrent jusqu'à Francfort. Le prince de Condé reprit, le 30 octobre, la revanche de cet échec à Joannesberg, près de Fridberg, au nord de Francfort, où il battit le prince héréditaire, et rétablit, sinon les progrès, l'honneur au moins des armes françaises. Le prince Ferdinand, en effet, se rendit maître de Cassel le 1^{er} novembre ; mais ce fut le dernier exploit de cette guerre, les préliminaires ayant été signés le 3 novembre à Fontainebleau, entre les cours de France, d'Angleterre et d'Espagne.

Cette dernière puissance s'était impliquée pour son malheur dans le dernier acte de cette sanglante tragédie. L'Angleterre, à qui les articles du *pacte de famille* n'étaient pas bien connus, en prit de l'ombrage. Elle en demanda communication, et la demanda d'un ton qui choqua la fierté espagnole. Son ambassadeur devait faire expliquer la cour de Madrid sur la résolution de joindre ou non ses armes à celles de la France, et prendre la moindre tergiversation pour une déclaration de guerre. Charles répondit que la rupture était l'ouvrage même des ministres anglais, lorsqu'ils s'étaient permis de hasarder une question si inconsiderée, et dès lors la guerre fut allumée. La marine anglaise, à qui la réduction de presque toutes les colonies de la France laissait le champ libre à de nouvelles conquêtes, fut dirigée dès lors contre les colonies espagnoles ; et Cuba, Manille, douze vaisseaux de ligne et cent millions de prises, devinrent, dans le cours de l'année, la proie des Anglais. Une faible diversion sur le Portugal, que la France et l'Espagne attaquèrent sans trop de justice, dans la vue d'en faire un objet de compensation, eût pu être Vaine selon les apparences sans les dispositions pacifiques de lord Bute qui était parvenu à éloigner enfin Pitt d'un cabinet qu'il ne gouvernait plus. Les Espagnols qui, dès 1760, s'étaient portés pour médiateurs, et qui avaient même fait convenir les parties belligérantes d'un congrès à Augsbourg, remirent alors leurs offres en avant par la médiation de la Sardaigne, et elles furent agréées. On s'envoya de part et d'autre des ambassadeurs, et les hostilités cessèrent enfin par les préliminaires de Fontainebleau.

Il n'était plus question que de la Prusse et de la reine de Hongrie. Cette princesse avait armé l'Empire contre Frédéric. Pour accélérer la paix, il crut de voir forcer l'Empire à la neutralité. Dans cette intention, il y fit entrer un corps d'armée qui s'avança jusqu'à Ratisbonne. Les électeurs de Bavière et de Mayence et les cercles voisins menacés demandèrent la paix, et s'engagèrent à retirer leurs contingents de l'armée de l'Empire. La France, de son côté, refusa tout secours à l'impératrice. Elle se trouva ainsi seule avec la Saxe contre le roi de Prusse. N'ayant rien pu gagner sur Frédéric quand elle avait toute l'Europe pour elle, Marie-Thérèse ne pouvait se flatter de réussir quand elle en était abandonnée ; de sorte qu'après avoir

marchandé avec le Prussien, offert de partager entre eux le différend, de lui laisser la Silésie, mais de retenir le comté de Glatz, ce qu'il ne voulut pas accorder, elle fut obligée de Conclure la paix aux conditions qui plurent au monarque. Elle fut signée à Hubertsbourg, le 15 février 1763, entre lui, l'impératrice-reine et l'électeur de Saxe, foi de Pologne. Par ce traité, tout fut rétabli entre les trois puissances comme il était avant la guerre, sans presque aucun changement. Un article séparé assura la voix du roi de Prusse à l'archiduc Joseph, qui fut élu roi des Romains l'année suivante, et qui, à ce titre, succéda à l'Empire le 18 août 1765. Tel fut le résultat de sept campagnes aussi meurtrières que dispendieuses.

Cinq jours auparavant, c'est-à-dire le 10 février 1763, la paix définitive avait été signée à Paris entre la France et l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Il faut, quoi qu'il en coûte à la fierté française, cruellement outragée, faire connaître en détail ce honteux traité de Paris et ses funestes effets.

La France cède aux Anglais (art. II et III) l'Acadie et la Nouvelle-Écosse, le Canada et ses dépendances, « le Canada, la plus ancienne des colonies françaises, et toute peuplée de Français, » l'île du cap Breton et toutes les autres îles dans le golfe et fleuve de Saint-Laurent. On laisse à la France la liberté de la pêche dans le golfe à trois lieues des îles, et hors du golfe, à quinze lieues du cap Breton. Les pêcheurs pourront barraquer et sécher leur poisson dans les îles de Saint-Pierre et de Miquelon que leur cède l'Angleterre, mais sans pouvoir y élever de fortifications. « Tout cet article sur la pêche est écrit en général d'un style qui soulève contre la morgue du vainqueur. » La Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, la Martinique et Belle-Isle (art. VII), seront restituées à la France, la Grenade et les Grenadins à l'Angleterre, et elle aura en entier les îles Caraïbes de Saint-Vincent, de la Dominique et de Tabago, dont la jouissance était auparavant commune aux deux nations. Par l'art. V, Dunkerque dut être remis dans l'état d'inutilité, fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle ; et en conséquence un commissaire anglais revint y présider à la « démolition des ouvrages de défense et au comblement du port. » Le fleuve de Mississipi dans toute sa longueur devint (art. VI) la limite de la Louisiane et des

établissements anglais dans le nord de l'Amérique, la Nouvelle-Orléans demeurant néanmoins à la France. L'Angleterre (art. IX) gardera le Sénégal en Afrique, et la France seulement l'île de Gorée, « île stérile, sans eau, éloignée du commerce de la poudre d'or, de l'ivoire et des autres richesses africaines ; commerce que les Français avaient fondé. » Entin les possessions anglaises et françaises, sur les côtes de Coromandel, de Malabar, du Bengale et dans toutes les Indes orientales, sont remises (art. X) à ceux qui les possédaient avant la guerre, à condition que les Français n'y enverront pas de troupes : clause qui dispense de toute réflexion. »

L'île de Minorque et le fort Saint-Philippe sont restitués à l'Angleterre, et la France rend aussi au roi son électorat de Hanovre ; et aux alliés de ce prince, en Allemagne, tout ce qu'elle avait pris sur eux. La paix d'Espagne se lit encore aux dépens de la France, parce qu'elle accorda aux Espagnols la Louisiane, en échange de la Floride et de la baie de Pensacola, qu'ils abandonnèrent aux Anglais, comme aussi le droit de couper du bois de Campêche dans la baie de Honduras. Elle confirma aussi aux Portugais la cession déjà faite de la navigation de l'Amazone, ainsi que les terres et les forts qui l'approchaient.

Les Anglais eurent soin de faire rappeler nommément, dans ce traité de Paris, ceux de Westphalie, de Nimègue, de Ryswick, d'Utrecht, de Bade, de la trip¹ et quadruple alliance de Vienne et d'Aix-la-Chapelle. Cette mention leur était nécessaire pour leur garantir les acquisitions faites en un siècle dans les quatre parties du monde.

A la paix de Westphalie, en 1648, ils ne possédaient hors de chez eux que les îles de Jersey et de Guernesey ; et à la paix de Paris, en 1763, c'est-à-dire dans l'espace de cent quinze ans, ils se sont trouvés posséder :

En Europe, outre Jersey et Guernesey, Gibraltar, Minorque, et l'avantage de rendre Dunkerque inutile ;

En Afrique, Sainte-Hélène, et des forts et des comptoirs dans les rivières de Sénégal et de Gambie, sur les côtes de la Guinée ou Nigritie ;

En Asie, le port de Bombay et l'île de Salcette, le fort Saint-David, la ville de Goudelour, le fort Saint-Georges, Madras, le Bengale, avec la ville de Calcutta, le fort William, Bancouli, etc.

En Amérique, la Barbade, Saint-Vincent, l'Anguille, la Barboude, Saint-Christophe, Newis, Antigoa, Montferrat, la Dominique, la Grenade et les Grenadins, les Bermudes, la Jamaïque, Bahama, les côtes du continent septentrional, garnies de villes opulentes depuis la Caroline jusqu'à l'Acadie, ou la Nouvelle-Écosse, presque toutes les îles de ces mers, et enfin le Canada, la baie d'Hudson, et des privilèges pour couper des bois dans la baie de Honduras.

C'est alors aussi que la marine de France étant presque anéantie, les Anglais ont pu se flatter de posséder l'empire des mers. Sans doute Louis XV sentit la honte du traité de Paris. S'il connut les moyens que le royaume lui fournissait de se soustraire à cette humiliation, on croit qu'il ne les mit pas en œuvre, parce qu'il voyait dans leur emploi des sollicitudes, des embarras, et qu'il lui aurait fallu des efforts et de l'activité : ce à quoi il ne pouvait se résoudre ; et le duc de Choiseul, ministre ardent, se plia à la volonté du maître, peut-être jusqu'à l'occasion de la revanche.

Après les guerres, deux événements signalent le règne de Louis XV : l'expulsion des jésuites et la destruction des parlements, deux corps qui, après avoir longtemps combattu l'un contre l'autre, ont disparu de l'arène presque ensemble.

On se rappelle les querelles élevées dans l'Église de France à l'occasion du formulaire et de la constitution, les signatures exigées, les refus de sacrements, les discussions aigres et violentes qui du clergé passèrent au barreau, l'interruption de la justice, l'exil enfin des magistrats, précédé par celui des prêtres, des curés et d'autres ecclésiastiques respectables. Un grand nombre de personnes dans toutes les classes également vexées, attribuant ces maux aux jésuites, à leur ambition, au moins à leur faux zèle, en gardaient un profond ressentiment et n'attendaient que l'occasion de se venger. Elle se présenta en 1760 avec des circonstances propres à déterminer contre eux l'opinion publique, qui leur était déjà très-défavorable.

Depuis longtemps on les accusait de songer plus, dans les missions, à leur profit qu'à l'avantage de la religion, et de faire sous ce voile un commerce immense, qui leur procurait les richesses avec lesquelles ils

gagnaient des créatures dans les cours des princes, et gouvernaient les royaumes catholiques. Que cet emploi des produits du commerce soit vrai ou faux, il est certain qu'ils en faisaient un très-considérable. Un de leurs pères, nommé La Vallette, visiteur général et préfet apostolique des missions établies à la Martinique, y emmagasinait des marchandises, chargeait des vaisseaux, tenait une banque publique, des commis et des comptoirs dans les autres îles, et répandait son papier, qui avait un grand crédit, dans toutes les villes commerçantes de France, et même de l'Europe entière.

Ses navires comblés de richesses parcouraient les mers avec sécurité, lorsque les Anglais, se permettant des hostilités inattendues, en saisirent plusieurs adressés aux frères Léoney et Geouffre, qui tenaient une maison de banque considérable à Marseille. Dans l'attente de deux millions de marchandises, ils avaient accepté pour un million et demi de lettres de change. Quelques-unes pressaient. Les banquiers ont recours au P. de Sacy, procureur général des missions, qui tenait à Paris la correspondance de La Vallette. Il écrit à ses supérieurs de Rome. Il y eut une fatalité dans cette affaire. Le général venait de mourir ; l'élection d'un successeur demanda du temps. Il ne fut pas plutôt en charge qu'il envoya ordre de fournir des fonds aux Léoney. Le courrier arrive le 22 février 1756, et ils avaient déposé leur bilan le 19. N'ayant pu sauver l'éclat, les jésuites crurent devoir retirer leur appui à ceux qui, en quelque sorte, n'étaient que leur prête-nom.

Quatre ans se passèrent d'abord en démarches soumises des banquiers auprès des religieux, en supplications de les aider, ensuite en menaces de les mettre en cause. Les jésuites font quelques efforts ; mais, soit mauvaise volonté, soit impuissance, ils suspendent des secours périodiques qui étaient promis. Les paiements cessent. Il paraît une multitude de créanciers, et les tribunaux retentissent de leurs plaintes. Les jésuites obtiennent des lettres-patentes qui réunissent toutes les contestations à ce sujet par-devant la grand'chambre du Parlement de Paris. Ils avaient, dit-on, le dessein d'éviter la plaidoirie et de faire appointer le procès pour le rendre interminable par les écrits qui résulteraient de cette marche ; mais, contre leur attente, il fut décidé que la cause serait appelée. Toutes ces manœuvres durèrent quatre

ans, comme nous l'avons dit, et ce ne fut qu'à la fin de 1760 que le procès commença véritablement.

Les jésuites y firent la plus grande faute que l'on puisse commettre en affaires, qui est de varier dans les défenses. Toute la société était intimée. Ils prétendirent d'abord que les négociations du P. La Vallette ne devaient intéresser que la maison de la Martinique ; ensuite ils dirent que ce n'était pas même la maison, mais le P. La Vallette seul qui devait être inculpé, comme violateur des canons de l'Église, qui défend le commerce aux religieux, comme coupable par conséquent d'un délit personnel. Or, comme en fait de crime personnel il n'y a pas de garant, la dette du P. La Vallette ne pouvait retomber même sur la maison de la Martinique, moins encore sur toute la société.

Les Léoney répondaient : Dans le gouvernement des jésuites, tout est soumis au pouvoir du général ; il est le seul propriétaire et dispensateur des biens de la compagnie ; le P. La Vallette n'a pu être que l'agent et le préposé du chef, et ils prouvaient cette assertion par les constitutions de la société qu'ils invoquaient et qu'ils citaient. Les jésuites offrent de démontrer par ces mêmes constitutions que la société en général n'est propriétaire de rien ; que les biens appartiennent à chaque collège ou maison, et qu'elles ne sont point solidaires l'une pour l'autre. Leur offre est acceptée ; en conséquence, arrêt du 17 avril 1761, qui ordonne que leurs constitutions seront déposées au greffe pour y subir un examen.

Il ne fut pas long quant à la solidarité. Dès le 8 mai parut l'arrêt qui condamnait le général, et en sa personne la société, à acquitter les lettres de change, et à tous les dépens, dommages et intérêts. Ils se soumirent ; ils trouvèrent moyen de payer, en six ou sept mois, plus de douze cent mille livres, sans toucher aux biens de la société ; et il est probable qu'en peu d'années ils auraient acquitté le reste, sans le nouveau coup que le Parlement leur porta. Depuis longtemps une conjuration était ourdie contre eux. « C'est proprement la philosophie, dit d'Alembert, qui devait savoir à quoi s'en tenir à cet égard ; c'est proprement la philosophie qui, par la bouche des magistrats, a porté l'arrêt contre les jésuites ; le jansénisme n'en a été que le solliciteur. » Déjà, sous un prétexte de complicité de quelques-

uns de leurs membres avec l'assassin d'un roi débauché, sur qui un père et un mari offensés avaient tenté de venger leur injure, Carvalho, marquis de Pombal et ministre de confiance du roi Joseph 1^{er}, avait eu le crédit, en 1759, de les expulser du Portugal ; on devint jaloux en France de suivre cet exemple,

La société des jésuites se composait de cinq classes : 1^o des novices, qui étaient admis à faire des vœux simples après deux années de noviciat ; 2^e des frères convers, livrés aux occupations serviles des maisons religieuses ; 3^o des écoliers approuvés, ainsi nommés de ce qu'ils étaient envoyés dans les collèges pour y apprendre les langues savantes, et pour les y enseigner ensuite ; 4^o des profès qui, âgés au moins de trente-trois ans, ayant régenté sept ans et fait une troisième année de novicial, prononçaient les trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et devenaient alors capables de posséder les charges de l'ordre jusqu'à celle de recteur de collège ; 5^o enfin des profès des quatre vœux, dont les talents distingués étaient mis en œuvre, moyennant un quatrième vœu d'obéissance particulière au pape, eu tout ce qui concernait le salut des âmes et la propagation de la foi. Sur tous les membres de la société dominait un chef unique qui portait le nom de général. Sa dignité était à vie. Il était assisté d'un conseil formé d'un profès de chacune des nations dans lesquelles les jésuites étaient établis, mais il n'était pas tenu de déférer aux avis du conseil. Seul il avait le droit de faire de nouvelles constitutions, d'assembler le chapitre général, de le dissoudre, et enfin d'admettre dans la société et d'en exclure, sans être tenu de rendre compte de sa conduite. Tel était l'institut des jésuites, et ce régime célèbre qui a été considéré par quelques-uns comme le modèle d'une monarchie tempérée.

Mais que ce mérite en soi fût un titre à la louange ou au blâme, « de l'examen des constitutions résulta, dit un écrivain, un tableau admirable et effrayant tout à la fois de cet ordre, dont tous les membres, unis ensemble par la conformité de la morale et par la ressemblance de la doctrine et des mœurs, et avec leur chef par les liens d'une soumission aveugle et d'une obéissance ardente et prompte, étaient ainsi pénétrés du même esprit,

gouvernés par une seule âme, et formaient dans l'État un corps absolument distinct, ne recevant de lois que celles d'un étranger, son général, absolu sur les volontés, sur les cœurs, sur la morale, sur les biens, sur le régime extérieur et sur l'institut même. » Tel fut du moins l'exposé du rapporteur, l'abbé Chauvelin, ardent janséniste, qui, rapprochant historiquement la naissance et les progrès de la société de son état actuel, la représenta « comme un colosse redoutable, qui de ses bras embrassait les deux mondes et affectait l'empire de l'univers. » Il n'oublia pas de lui reprocher l'attachement aux maximes ultramontaines réprouvées en France, les maximes régicides répandues dans les livres de plusieurs de ses casuistes, qu'il prétendit être la doctrine du corps. Il ajouta que les jésuites n'avaient été reçus en France que pour enseigner comme des particuliers, qu'ils en avaient même été exclus comme ordre religieux, que leur existence dans le royaume était l'effet de la tolérance et non le fruit de l'adoption, qu'il n'y avait pas de contrat formé entre l'État et ces religieux, et qu'il n'y avait d'autre formalité à suivre à leur égard, pour les détruire, que de dégager des liens de l'ordre ceux qui voudraient rester en France, et de renvoyer les autres.

Cette conclusion aurait eu aussitôt son effet, si les partisans nombreux que les jésuites avaient à la cour n'eussent fait entendre au roi qu'il ne fallait pas précipiter cette affaire, ni laisser les accusés entièrement à la discrétion des magistrats, qui avaient d'anciennes injures à venger. Le roi défendit en conséquence, par une déclaration du 2 août 1761, que pendant un an il fût rien statué, définitivement ni provisoirement, sur tout ce qui pouvait concerner l'institut, les constitutions et les établissements de la société ; et en même temps il nomma une commission de son conseil pour reviser les pièces de ce procès.

Les commissaires s'adjoignirent des évêques au nombre de douze. On réduisit l'examen à ces quatre propositions : De quelle utilité sont les jésuites en France ? Quel est leur enseignement sur les opinions ultramontaines, et la doctrine régicide des casuistes ? Quelle est leur conduite intérieure, et quel usage font-ils, à l'égard des évêques et des curés, des privilèges qui leur sont accordés par les papes ? Enfin, comment

peut-on remédier aux inconvénients de l'autorité excessive que leur général exerce sur eux ? Ce fut principalement ce dernier article qui fixa l'attention des commissaires. Mais, sur leur propre demande et préalablement à toute décision, le roi convoqua encore, à la fin de 1761, une assemblée extraordinaire d'évêques pour avoir leur avis, et sur l'institut des jésuites et sur l'utilité de ces religieux dans le royaume. Sur cinquante-un prélats qui se trouvèrent chez le cardinal de Luynes, quarante-cinq furent entièrement favorables à la société, et l'assemblée ordinaire du clergé de l'année suivante lui donna de nouveaux témoignages de l'intérêt qu'elle prenait à sa conservation en France.

De ces suffrages honorables, et de ceux de plusieurs autres évêques qui n'avaient pas fait partie de ces réunions, la commission établie par le roi conclut enfin à la nécessité, non d'éteindre la société, mais de modifier l'existence des jésuites en France. On dressa en conséquence un plan d'accommodement qui fut envoyé au pape et au général de l'ordre, Ricci ; mais le dernier, dit-on, répondit avec hauteur : *Sint ut sunt, aut non sint*, « qu'ils soient ce qu'ils sont, ou ne soient point. » Ce fut l'arrêt de leur proscription.

Le 6 août 1762 parut l'arrêt qui, sans attendre le vœu du monarque, tant sur le fond que sur les accessoires, dissout la société, fait défense aux jésuites d'en porter l'habit, de vivre sous l'obéissance du général, d'entretenir avec lui, ou autres supérieurs nommés par lui, aucune correspondance directe ni indirecte ; leur enjoint de quitter leurs maisons, leur fait défense de vivre en commun, réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, des pensions alimentaires, qui furent fixées à quatre cents livres. Des vieillards respectables par leurs travaux dans l'éducation, ou leur capacité dans les sciences et la littérature, furent traités avec la même parcimonie que les autres, et on ne leur épargna aucune tribulation.

Les jésuites s'élevèrent avec force contre cet arrêt de destruction. Ils se plaignirent avec assez de justice de n'avoir pas été entendus ; réclamèrent contre les assertions tronquées, recueillies de leurs casuistes, et qui, lors même qu'elles eussent été exactes, étaient perfidement imputées à la société ; demandèrent enfin où était le corps de délit constaté qui les faisait

proscrire ; et, pour dernière apologie, purent présenter le vœu de quelques parlements en leur faveur, et l'accueil de tous ceux qui, bien loin de les croire coupables des principes antisociaux, motifs de leur condamnation, s'empressèrent de toutes parts, et à la cour même, de leur offrir un asile, et de les mettre ains à l'abri tout à la fois et du besoin et du parjure. « Ce qu'on doit regarder en effet comme le dernier excès de la persécution, c'est qu'on mit leur subsistance au prix de l'infamie, et qu'on les forçait de mentir à leur propre conscience, en leur prescrivant une formule de serment, par lequel ils déclareraient, sous peine d'être privées J, la pension, qu'ils abjureraient comme abominable un ordre et un institut qu'ils avaient embrassé comme saint, et qu'ils regardaient encore comme tel. » Il est à remarquer qu'un grand nombre de ceux qui leur imposèrent ces tyranniques obligations étaient passés des bancs de leurs classes sur les fleurs de lis, et que la plupart leur devaient les talents qu'ils avaient acquis. L'autorité royale fit enfin entendre sa voix protectrice. Par son édit du 26 novembre 1764, elle annula ces tortures odieuses de la conscience ; et, tout en confirmant par sa déclaration la dissolution de la société en France, elle permit néanmoins à ceux qui la composaient d'y vivre en particuliers, sous l'autorité spirituelle des ordinaires et en se conformant aux lois.

Entre les moyens employés auprès du roi, attn de le déterminer pour ou contre les jésuites, on doit distinguer, d'un côté, les vœux souvent manifestés en faveur de ces religieux, de la part de la reine, du dauphin, de la dauphine, des princesses leurs sœurs, et de toutes les personnes qui faisaient profession de piété à la cour ; de l'autre, les craintes perpétuellement inspirées au monarque, à l'égard d'une société ambitieuse, dominante, et professant, disait-on, ouvertement le régicide. Souvenez-vous, lui répétait-on sans cesse, des troubles de l'Église ; ce que vous ont causé d'embarras le formulaire, la constitution les refus de sacrements, la fermentation du peuple, l'agitation de la magistrature, le schisme entre les évoques, les lits de justice, les chambres royales ; enfin, la nécessité d'employer, contre votre propre inclination, la réclusion, l'exil, les proscriptions : ces querelles, qui ne sont qu'assoupies, peuvent se réveiller

et troubler de nouveau le repos de votre vie. Menace effrayante pour un homme qui mettait tout son bonheur dans la sécurité des jouissances privées.

On ne peut guère douter que M. de Choiscul, qui sacrifiait beaucoup au désir de capter l'opinion publique, que dirigeait alors le philosophisme, n'ait contribué à l'expulsion des jésuites, s'il ne l'a pas provoquée. On croit qu'il en conçut le projet à Rome, où il eut occasion, pendant une ambassade, d'approfondir leur gouvernement et leur politique. Sa pénétration leur déplut, ils lui suscitèrent quelques désagréments. Il résolut de s'en venger, et il y réussit. Mais, en se donnant le plaisir d'une vengeance personnelle, il priva, sans le prévoir, l'autorité royale d'une ressource dans des temps difficiles.

Les jésuites avaient à Paris, et dans toutes les villes où ils étaient établis, ce qu'ils appelaient des *congrégations*, c'est-à-dire des rassemblements d'hommes de tous états, qui venaient, à des jours indiqués, assister à des conférences dans lesquelles il est notoire que ces religieux savaient mêler à propos aux instructions morales les opinions qu'ils voulaient faire prévaloir. Il est encore certain qu'étant directeurs très-accrédités, ils savaient les secrets de presque toutes les familles, se mêlaient de leur conduite intérieure, de mariages, de testaments, d'établissements honorables ou lucratifs, toutes choses pour lesquelles ils avaient des facilités procurées par l'étendue de leurs relations. Rien n'échappait à leur surveillance. On prétend qu'attentifs à tout, ils plaçaient chez les grands et les ministres des affidés dont le dévouement et la pénétration suppléaient dans le besoin à la discrétion des maîtres. On sent combien ces manœuvres, que leurs ennemis et leurs envieux ont peut-être exagérées et trop généralisées, pouvaient servir à un gouvernement qui aurait su en profiter. Il ne fallait peut-être qu'entretenir ces états peu remarquables pour empêcher le bouleversement de l'édifice. On peut ajouter aux motifs qui devaient porter à conserver un ordre utile les besoins de l'enseignement public. Les jésuites ont été difficilement et souvent mal remplacés dans les collèges, et plusieurs villes sont encore privées de l'instruction qu'elles recevaient gratuitement.

Sans avoir le titre de premier ministre, ainsi que nous l'avons remarqué, M. de Choiseul réunissait sous sa main, ou dans celle de ses protégés, tous les genres d'administration. Habile à inventer, hardi à entreprendre, fécond en moyens, prompt à exécuter, il soulageait admirablement Louis, en ne lui montrant dans les affaires que ce qu'il y avait de plus facile. Aussi, s'il est un temps où ce prince se soit abandonné à l'indolence, se soit étendu, pour ainsi dire, avec délices sur le duvet de la volupté, c'est celui où, dans la bonne intelligence du ministre et de la favorite, concert assez rare, l'un le déchargeait de tous les soins fatigants du trône, et l'autre du faible souci même de penser à ses plaisirs.

La honteuse carrière de celle-ci finit en 1764, le 15 avril. Loin de la regretter, Louis, qui ne lui était asservi ni par l'estime de son caractère, ni par l'enivrement de ses charmes, dès longtemps flétris, mais par une pure habitude, parut se trouver soulagé d'être affranchi par sa mort de l'occasion du crime. Aussi sa ramille, retenue jusqu'alors dans l'éloignement, osa se rapprocher de lui, et conçut quelques jours l'espoir de l'arracher à ses anciennes faiblesses. Hélas ! il ne fallut que ce court intervalle pour fatiguer son courage. Bientôt même, abjurant les derniers sentiments de la pudeur, on le vit, excité et encouragé par le même homme qui avait déjà corrompu sa jeunesse, accueillir et agréer de sa main un vil objet de la dépravation publique, qu'une alliance infâme avait décoré du nom de comtesse Dubarry, et dont l'impudente familiarité, nouvelle pour un roi, devint l'attrait piquant qui réveilla ses sens blasés. Louis, oubliant toute décence, osa lui destiner à la cour une place distinguée qui l'approchait des princesses ses filles ; et on a lieu de croire que ce fut en partie la crainte de subir l'humiliation de la souffrir à ses côtés, ou de déplaire à son père, qui détermina madame Louise à prendre le voile en 1770, dans l'ordre austère des Carmélites.

Louis avait perdu le dauphin, son fils, la dauphine et la reine, lorsqu'il donna ce nouveau scandale. L'indifférence et la défiance même qu'éprouvait le premier de la part de son père, l'isolement où il était retenu et par la favorite, qui le haïssait, et par le duc de Choiseul, qui osait le braver, l'intérêt qu'il portait aux jésuites, dont ses vœux n'avaient pu prévenir la chute, la perte enfin du duc de Bourgogne, son fils aîné, jeune

prince qui, à l'âge de dix ans, donnait des témoignages précoces d'une âme aussi généreuse que sensible, étaient pour lui des sources de chagrin qui peu à peu minèrent une constitution robuste, et finirent par affecter sa poitrine. Le goût des exercices militaires, penchant sur lequel il avait toujours été contrarié, parut ranimer un peu sa santé, lorsqu'à l'occasion d'un camp de plaisance et d'instruction formé à Compiègne, il lui fut permis d'aller étudier dans un simulacre de guerre les opérations dont il lui avait été interdit de courir les hasards. Mais le zèle avec lequel il se livra au commandement des manœuvres, et la fatigue qu'il éprouva, accéléra extrêmement les progrès d'un mal incurable ; et il y succomba le 20 décembre 1765, âgé de trente-six ans et demi. Privé de x toutes les occasions de paraître et gêné par une situation difficile, ce prince ne put qu'être deviné ; mais l'austérité de ses mœurs, la fermeté de ses principes religieux, l'étendue variée de ses connaissances, et surtout son application au travail et à l'étude de ses devoirs, annonçaient le pendant du duc de Bourgogne son aïeul, et une perte égale pour la France. Ce fut aussi le même deuil et la même douleur par tout le royaume.

Entre plusieurs traits qui peuvent aider à peindre le dauphin, nous citerons les deux suivants. Il avait eu le malheur de blesser à la chasse un de ses écuyers ; dans le désespoir qu'il en éprouvait, on essayait de le calmer par cette considération que la plaie ne serait peut-être pas mortelle. « Eh quoi ! s'écria-t-il, faudrait-il donc que j'eusse tué un homme pour être dans la douleur ? » Inconsolable de cet accident, il se promit de se sevrer d'un plaisir qui lui avait été si funeste, et sa résolution fut inébranlable. En 1761, peu après la mort du duc de Bourgogne, ayant fait suppléer les cérémonies du baptême à ses autres enfants, le duc de Berry (depuis Louis XVI), le comte de Provence (Louis XVIII), le comte d'Artois (Charles X), et madame Élisabeth, leur sœur, il se fit apporter les registres de la paroisse, et, les ayant ouverts sous leurs yeux : « Vous voyez votre nom placé, leur dit-il, à la suite de celui du pauvre et de l'indigent. La religion et la nature mettent ainsi tous les hommes de niveau ; la vertu seule apporte entre eux quelque différence : et peut-être que celui qui vous précède sera plus grand aux yeux de Dieu que vous ne le serez jamais aux yeux des peuples. »

Tels étaient les sentiments que ce vertueux prince essayait de faire germer dans le cœur de ses tils. La dauphine, digne d'être sa compagne par les exemples qu'elle donnait à la cour, ne lui survécut que quinze mois. Déjà elle avait altéré sa santé par les soins assidus qu'elle avait prodigués à son mari, avec un zèle que rien n'était capable de rebuter, et qui l'avait fait prendre pour une garde précieuse par un médecin qui ne la connaissait pas. Elle acheva de la détruire par l'amertume de ses regrets et par la fatigue de l'éducation de ses enfants. C'était un soin que l'inquiétude d'un père mourant sur les dangers qui environnaient ses fils dans une cour et dans un siècle si corrompus avait légué à sa sollicitude, et dont elle ne se déchargeait sur personne, parce que ses connaissances lui permettaient d'y vaquer elle-même. Un même tombeau réunit les cendres des deux époux, non point à Saint-Denis, mais à Sens, où le dauphin avait désiré que reposât sa dépouille mortelle. Le vieux roi Stanislas, l'amour des Lorrains, auxquels, pendant trente ans, il avait rappelé la paternelle administration de leurs derniers ducs, venait aussi de périr, le 23 février 1766, victime d'un accident. Le feu de sa cheminée avait gagné sa robe de chambre dans un moment où il se trouvait seul, et ses cris n'avaient pas été entendus. Enfin la reine, sa fille, succombant à son tour à l'âge, aux coups sensibles dont tant de pertes affligeaient son cœur, et au chagrin d'un long délaissement, acheva sa pieuse carrière en 1768, après six mois d'une maladie extraordinaire qui suspendait les facultés de son âme, et qui tout en veillant, lui donnait l'apparence d'être livrée à un sommeil inquiet et douloureux.

Ce fut dans l'intervalle de ces événements funèbres que le duc de Choiseul ménagea la réunion de la Corse à la France. Les troupes françaises appelées dans cette île par la république de Gênes avaient reçu une autre direction, à l'époque où la mort de Charles VI arma toute l'Europe. Leur retraite de l'île et la situation fâcheuse où peu après tomba la république avaient permis aux Corses, guidés par Gafforio, de reprendre une partie de leurs anciens avantages. Ce chef étant mort assassiné en 1753, Pascal Paoli, âgé de trente ans, fut élu l'année suivante pour le remplacer, et ce général tarda peu à réduire la possession des Génois à celle de leurs villes maritimes. Quatre mille Français, commandés successivement par le

marquis de Castries et par le comte de Vaux, vinrent les occuper en 1756, avec l'agrément de la république, sur le soupçon qu'avait conçu le cabinet de Versailles, de quelques projets hostiles des Anglais contre cette île, depuis la perte qu'ils avaient faite de celle de Minorque. Mais dès 1759 les besoins de la guerre d'Allemagne les firent rappeler. Délivré de ces hôtes redoutables, Paoli pressa les places des Génois, dont plusieurs tombèrent en son pouvoir. Malheureusement les dissensions fomentées dans son propre parti donnèrent lieu à une guerre intestine qui dura deux ans, et qui retarda ses progrès. Pendant ce temps néanmoins il formait ses concitoyens à la discipline militaire, organisait parmi eux un gouvernement régulier, établissait un système de finances, constituait des tribunaux, fondait une université, et, pliant sa nation au joug salutaire des institutions sociales, en adoucissait le caractère et diminuait sensiblement parmi elle un penchant trop commun aux vengeances particulières.

Gênes reconnut en 1763 l'inutilité de ses efforts contre un ensemble si bien lié. Mais la voie de la conciliation ne lui réussit pas mieux, et les Corses ne répondirent à ses offres que par un serment solennel de ne jamais traiter avec elle. Dès lors elle avisa de remettre ses places maritimes en-dépôt, pour quatre ans, entre les mains des Français, et de réserver ses forces pour la conquête du centre. En conséquence du traité conclu dans cet esprit, sept bataillons, sous la conduite du comte de Marbeuf, occupèrent à la fin de 1764 Bastia, San-Fiorenzo, Calvi et Ajaccio. Leur mission n'était que conservatrice, et ils agirent comme médiateur. Ils offraient au nom de Gênes, toujours impuissante dans ses tentatives, de confirmer la nouvelle constitution de l'État et d'en subordonner seulement l'inspection à l'autorité circonscrite et modérée d'un résident génois. Mais les succès de Paoli dans l'île, et au dehors même, où il s'empara de Caprara et des nombreux magasins qu'y tenaient les Génois, le rendirent d'autant plus sourd à toutes les propositions d'accommodement, qu'il comptait encore sur les secours de l'Angleterre. Ce fut à ce moment que le duc de Choiseul proposa à la république, trop convaincue que le départ prochain des troupes françaises serait le signal de la cessation de l'autorité génoise dans l'île, de céder ses

droits à la France. Le traité réussit : il fut signé le 15 mai 1768 ; et le 15 août, le roi rendit un édit de réunion de la Corse à la France.

En vertu de cette déclaration, M. de Chauvelin, descendu dans l'île à la fin d'août, ayant fait proclamer Louis XV, comme roi de la Corse, dans les places maritimes, dont il disposait, ce fut dans toute l'île un cri général d'indignation. Les états réunis à Corte se préparèrent à la défense, et se plaignirent, dans un manifeste véhément, que la France, qui, au terme de sa médiation, n'avait cessé de les considérer comme un peuple libre et indépendant, affectait aujourd'hui, sans respect pour leurs droits et sans égard pour leur volonté, la prétention insultante de les acquérir comme un vil troupeau de moutons. Leur exaspération était encore alimentée par les bruits sourdement répandus, que l'accord même de la France avec Gênes n'était qu'un accord simulé, et que la première n'allait entreprendre de conquérir l'île que pour la rendre soumise à la république. Paoli était trop éclairé pour partager un fanatisme qui aveuglait ses concitoyens sur l'inutilité de la résistance ; mais il eût couru des dangers en essayant de les désabuser, et, pour sa sûreté comme pour sa gloire, il continua d'en diriger les mouvements.

Le premier acte d'hostilité eut lieu dans les montagnes de l'isthme, entre les villes de Bastia et de San-Florenzo, dont le marquis de Chauvelin voulut assurer la communication : Paoli fut chassé de ce poste et de celui d'Oletta, à la pointe de l'isthme, mais ce ne fut pas sans une résistance obstinée qui coûta cher au vainqueur ; encore ce succès ne fut-il que d'un instant, et bientôt le chef corse reparut en mesure de disputer le terrain pied à pied. Soit conviction, soit désir de se justifier, le général français, en faisant part de ses échecs à Louis XV, représenta la conquête de l'Ile comme une entreprise folle, qui ne dédommagerait jamais du sang et des trésors qu'elle devait coûter, et même comme impossible, pour peu que les Anglais aidassent les Corses. Mais la honte de reculer, l'idée d'enlever aux Anglais la possibilité d'un établissement si important dans la Méditerranée, et l'avantage surtout des bois de construction qu'on se promettait d'en tirer pour le service de la marine, exposés avec force par le ministre, décidèrent à continuer des efforts qu'on était sur le point de cesser. Le comte de

Marbeuf, envoyé pour relever le marquis de Chauvelin, donna d'abord quelque espoir de réussite, à l'aide des renforts qu'il avait amenés ; mais peu après on reconnut qu'il fallait une véritable armée pour soumettre l'île complètement. Cinquante bataillons et une artillerie formidable furent donnés en conséquence au comte de Vaux, qui débarqua en Corse au commencement d'avril 1769, ayant sous lui deux lieutenants généraux et trois maréchaux de camp. L'Angleterre fit passer à Paoli quelques secours en armes et en argent, mais ils étaient à peu près nuls. L'attention de cette puissance se dirigeait alors, presque exclusivement, sur ses colonies d'Amérique, et les inquiétudes qu'elle commençait à concevoir de leur soulèvement enchaînaient également sa libéralité et ses bonnes intentions. La division, née de l'impuissance et du découragement, vint encore affaiblir les Corses : en moins de deux mois la plupart de leurs postes furent enlevés, les uns après les autres, presque sans coup férir, et il ne resta à Paoli de ressource que la fuite. Il s'y détermina le 13 juin 1769, et son embarquement à Porto-Vecchio, sur un vaisseau qui le transporta à Londres, fut le signal de la soumission de l'île ; mais, régie en pays d'états, elle conserva, dans le droit de régler ses subsides et d'en opérer le recouvrement, des formes libres et républicaines qui lui allégèrent le poids de la dépendance.

Il est remarquable que deux mois après le départ de Paoli, le 15 août 1769, et précisément à l'anniversaire de l'édit de réunion de la Corse, naissait dans cette île un enfant destiné par la Providence à venger, pour ainsi dire, son pays, à dominer Gênes et à s'asseoir même Sur le trône de la France ; à prévenir surtout la dissolution de ce dernier royaume, attaqué au dedans par l'anarchie, et au dehors par une conjuration de l'Europe entière ; à reculer ses limites au delà de celles que Charlemagne avait données à son empire, et à assujettir enfin, dans le cours de dix ans, soit à sa domination immédiate, soit à sa protection, plus de provinces et d'états que la fortune des Capétiens n'avait pu leur permettre d'en réunir dans le cours de huit siècles.

L'ignorance propagée autrefois dans toute l'Europe par les invasions des peuples du Nord avait circonscrit le peu de lumières qui y restaient dans la

classe des ecclésiastiques, dévoués par leurs fonctions à l'étude, et particulièrement à celle de la morale. Juges exclusifs en matières spirituelles, et déjà arbitres de la plupart des différends des particuliers, par l'estime qu'on faisait de leur vertu, ils tardèrent peu à se voir investir, par les princes eux-mêmes, d'une partie de leur propre juridiction, que, presque seuls, ils étaient capables d'exercer. Plusieurs abus résultèrent de cette confusion de pouvoirs. Le clergé s'accoutuma à considérer comme un droit un privilège essentiellement révocable : les immunités naquirent ; et enfin il s'opéra un mélange intime des deux juridictions, qu'il fut difficile de débrouiller dans la suite, lorsque le renouvellement des études ayant étendu le progrès des lumières jusqu'aux laïques, ceux-ci revendiquèrent les droits imprescriptibles du prince. Ce fut l'objet d'une discussion formelle entre Pierre de Cunières et Paul Bertrandi à l'avènement des Valois au trône des Capétiens ; mais, comme cette conférence eut peu de suite, et que depuis ce ne furent que des occasions particulières, qui, de temps à autre, permirent d'éclaircir certains faits relatifs à la distinction des deux puissances, il en arriva que, de nos jours même, cette espèce de départ n'était point encore fait, ou ne l'était point généralement, et qu'en certaines contrées, Rome exerçait encore des droits plus ou moins étendus, dont en d'autres lieux elle avait depuis longtemps perdu l'usage. Benoît XIV, qui avait apprécié ces vieilles prétentions, savait au besoin y renoncer noblement ; de là aussi l'attention des princes temporels à ne les réclamer jamais de lui qu'avec des égards qui mettaient toujours sa dignité à l'abri. Il n'en fut pas de même sous Clément XIII (Charles Rezzonico), qui lui succéda en 1758. Ce pontife avait toutes les vertus de son prédécesseur ; mais il lui manquait son aménité et son esprit de conciliation, qualités précieuses dans un temps où les doctrines philosophiques minaient sourdement l'autorité pontificale, et persuadaient aux princes qu'il n'était plus de leur dignité de négocier et de composer avec elle, mais de tout enlever de haute lutte, et sans s'arrêter à douter de la justice de leurs désirs. Ainsi, par un contraste frappant, si les papes autrefois avaient affiché la prétention de tout juger, au temporel comme au spirituel, sous prétexte de conscience, les princes à leur tour, sous prétexte de police, étaient excités à élever des prétentions non moins

tranchantes à tout régir, sans intervention étrangère. Tels furent les préjugés opposés qui firent naître un nouveau démêlé entre le pape et les diverses branches de la maison de Bourbon.

Poursuivant les plans de réforme de son père, qui, trois ans auparavant, avait soumis aux charges publiques les ecclésiastiques de ses duchés, le duc de Parme, don Ferdinand, ou plutôt le conseil de ce prince, qui n'était âgé que de dix-sept ans, avait fait publier au mois de janvier 1768, une pragmatique qui défendait à ses sujets de porter aucune cause à des tribunaux étrangers, et de solliciter au dehors, sans permission expresse, aucun bénéfice dépendant de ses états : elle interdisait de plus ces bénéfices aux étrangers, et déclarait nuls tous rescrits venant de Rome qui ne seraient pas munis du *regium exequatur*, ou approbation royale. Clément XIII, blessé par cette attaque, et se souvenant trop et des maximes du temps passé et de l'ancienne vassalité des ducs de Parme, cassa non-seulement celle ordonnance, mais déclara encore tous ceux qui y avaient concouru soumis aux censures portées par la bulle *In cæna Domini*, comme violateurs des immunités ecclésiastiques. Le jeune prince, membre de la maison de Bourbon, neveu du roi d'Espagne, et petit-fils de Louis XV, avait une importance sur périeure à celle qu'il tirait de ses petits états ; et, certain de faire partager son injure, il pouvait oser davantage pour la repousser. Aussi, supprima-t-il le bref, encouragé par l'exemple que lui en donna le Parlement de Paris, exemple qui fut imité en Espagne, à Naples, en Portugal, et même à Vienne. Mais d'abord, et avec assez peu de justice, se vengeant sur ses propres sujets des mécontentements qu'il éprouvait du pape, il expulsa tous les jésuites de ses états. Il ne pouvait au reste porter un coup plus sensible au cœur du pontife, qui, pénétré de l'utilité de ces religieux, les soutenait de tout son pouvoir. C'était une mesure concertée entre les ministres qui gouvernaient dans les cours de la maison de Bourbon, Choiseul à Paris, d'Arauda à Madrid, Tanucci à Naples, et Felino à Parme. Dès l'année précédente tous les jésuites avaient été arrêtés en un même jour en Espagne, et jetés sur les côtes de l'État ecclésiastique, et ils avaient subi le même sort à Naples, où le conseil du jeune roi, de même âge et de même nom que le duc de Parme, se trouvait alors sous l'influence du

conseil d'Espagne. La France fut encore le pays où les jésuites éprouvèrent le moins de persécutions et où leurs compatriotes ne craignirent point de les avouer pour tels. Le ministère d'ailleurs, de concert avec les autres cabinets, n'en sollicita pas moins, avec le zèle le plus ardent, l'extinction même de l'ordre ; et ce fut à cette condition qu'ils offrirent la restitution d'Avignon, de Bénévent et de Ponte-Corvo, qui avaient été séquestrés par les rois de France et des Deux-Siciles. Mais Rezzonico était un autre Odescalchi, que nulle considération ne pouvait faire fléchir ; et un prix mis à sa condescendance était à ses yeux un appât suspect, qui, bien loin de l'amorcer, devait éloigner toute conciliation. Déjà brouillé avec le Portugal et avec Venise, il ne vit pas d'un œil moins ferme la nouvelle conjuration qui s'élevait contre lui. Son inflexibilité pouvait avoir les suites les plus funestes, lorsque sa mort, au commencement de l'année suivante, et l'élection de Clément XIV (Laurent Ganganelli), cordelier, le seul régulier qui fût alors dans le sacré collège, vinrent rendre l'espoir de quelque rapprochement.

Il était fondé sur les dispositions connues du nouveau pape à l'égard des mesures rigoureuses de son prédécesseur, et sur son caractère personnel, gai, vif, aimable, conciliant, et rappelant celui de Benoît XIV, pour la mémoire duquel il faisait une profession déclarée d'estime et de vénération. Son premier soin fut de lever les censures de Clément XIII ; et peu après il donna un gage remarquable de son éloignement pour les prétentions exagérées de la tiare, en faisant cesser l'usage annuel de la publication de la bulle *In cœna Domini*, dont plusieurs dispositions étaient incompatibles avec les droits des souverains. Mais ces témoignages d'égards et de considération ne purent le délivrer des instances importunes de ceux-ci au sujet de l'extinction des jésuites. En vain il tempalisa, sous prétexte de prendre des renseignements qui pussent autoriser et justifier sa conduite ; en vain il alléguait le besoin de consulter le vœu de toutes les puissances catholiques : la politique aplanit les difficultés, fit disparaître les prétextes, et l'amena au point de ne pouvoir reculer. Pressé par elle, il se rendit enfin, et signa, le 21 juillet 1773, le fameux bref qui éteignait l'ordre. Mais, soit qu'il se reprochât une déférence opposée à sa propre conviction, et quelques

rigueurs qui en avaient été la suite ; soit qu'il partageât les appréhensions d'une vengeance dont les ennemis des jésuites les supposaient capables, de ce moment des terreurs multipliées assiégèrent son esprit, et le poursuivirent jusqu'à sa mort, qui eut lieu quatorze mois après. Le roi de Prusse et l'impératrice de Russie, qui tous deux, à titre de non catholiques, pouvaient méconnaître l'autorité d'un bref du pape, et qui ne partageaient pas la provention des autres princes à l'égard de la doctrine régicide attribuée aux jésuites, conservèrent ces religieux dans leurs états ; et, deux mois avant sa mort, Clément, par un rescrit particulier, les maintint dans le *statu quo* où ils se trouvaient. Pie VI, son successeur, confirma cette disposition en 1777, et accorda même aux jésuites de Russie la faculté de se choisir un vicaire général. Enfin Pie VII les réintégra, en 1804, à Naples, sur la demande du même Ferdinand IV, au nom duquel ils avaient été expulsés pendant sa minorité ; mais les événements presque immédiats qui renversèrent le trône de ce prince entraînèrent avec lui cet essai de rétablissement.

Il entra dans la destinée de Louis XV, qu'adorateur du repos, jamais il ne pût sacrifier tranquillement à son idole. Les impôts, qui s'étaient multipliés pendant la guerre, ne furent pas diminués ou retirés à la paix, comme le roi l'avait promis. Le Parlement de Paris négocia avec la cour pour alléger le fardeau, ne pouvant le repousser tout entier ; mais le parlement de Besançon, n'entendant pas ces ménagements, refusa. Les membres récalcitrants furent exilés. Presque tous les parlements du royaume prirent parti pour celui de Besançon. Celui de Paris, comme chef des autres, présenta des remontrances ; le roi répondit que cette affaire lui était étrangère. Le Parlement répliqua qu'elle lui était personnelle, parce que tous les parlements n'en composaient qu'un seul, divisé en différentes classes. Ce système, qui parut nouveau, fut discuté dans des écrits longs et multipliés. Le roi en détourna l'attention par la satisfaction qu'il donna au parlement de Besançon, en retirant l'intendant de la province, M. de Boynes, qui était en même temps premier président, et en rappelant les exilés. Quant aux impôts sur lesquels les chefs du parlement de Paris transigeaient secrètement avec les ministres, il fut convenu que pour sauver

son honneur aux yeux du peuple, l'enregistrement ne paraîtrait pas volontaire, mais forcé. En conséquence, le roi tint, le 31 mai 1763, un lit de justice, dans lequel le second vingtième qui devait finir avec les hostilités, fut continué, ainsi que d'autres impôts. On y ajouta de prétendues restrictions ou adoucissements, enveloppés dans des opérations financières, qui paraissaient les alléger sans diminuer le produit, tels que l'établissement d'une caisse d'amortissement, et le projet d'un cadastre.

Pour remercier le Parlement de sa complaisance, et en attirer de nouvelles, le roi établit, par lettres-patentes du 1^{er} décembre 1763, une commission composée de magistrats chargés d'examiner les moyens de parvenir à une meilleure administration des finances ; et afin de leur marquer tout l'abandon de la confiance qu'il avait en eux, il nomma M. de Laverdy, l'un d'entre eux, contrôleur général. Dans le même temps, René-Charles de Maupeou, ancien premier président, venait de recevoir les sceaux, avec le titre de vice-chancelier ; et René-Nicolas, fils de celui-ci, destiné sous peu à jouer un rôle majeur, fut revêtu de la première présidence.

Loin de la cour et de ses grâces, les autres Parlements avaient montré beaucoup plus de fermeté à l'égard des impôts. Ils opposèrent la plupart une résistance courageuse à l'enregistrement qu'on voulait exiger, et bravèrent les menaces des commandants envoyés pour les contraindre. Le duc de Fitz-James, commandant en Languedoc, fit mettre aux arrêts, dans leurs maisons, les membres du Parlement de Toulouse. Cependant, comme la justice ne se rendait plus, et que le peuple murmurait, il fallut les relâcher. Leur première opération, quand ils se trouvèrent réunis, fut de décréter le commandant de prise de corps. Il était duc et pair, et il réclama son privilège d'être jugé par les pairs ; le Parlement de Toulouse n'en continua pas moins ses procédures, et les envoya au Parlement de Paris, pour le procès être continué fait et parfait, par la cour des pairs, dans le lieu où elle serait convoquée. » Les ministres, intéressés à diviser les Parlements, insinuèrent à celui de Paris que par les mots, « continuer et parfaire, » celui de Toulouse semblait vouloir faire entendre qu'il avait droit de procéder contre un pair, et qu'ils ne devaient pas laisser mettre en doute que la cour

des pairs pût siéger ailleurs que dans son sein. Le roi se prêta au désir que ces magistrats montrèrent de s'assurer ce privilège, et il voulut bien reconnaître le Parlement de Paris pour être « éminemment et essentiellement la cour des pairs. » En conséquence, ils appelèrent, comme de droit, les pairs en séances, cassèrent, à la fin de 1763, tout ce qui s'était fait à Toulouse, recommencèrent le procès, et, par surcroît de complaisance pour la cour, donnèrent un arrêt équivoque, qui ne justifia le duc de Fitz-James ni ne le condamna, mais ne l'*entacha* point. Les autres Parlements firent presque tous des arrêtés contre le privilège qu'affectait celui de Paris d'être seul *la cour des pairs*, et rappelèrent le système des classes. Les magistrats de Paris, honteux de s'être privés de cet appui, déclarèrent que leur dignité de seule et unique cour des pairs ne devait point rompre la confraternité entre les membres d'un même corps. Les Parlements parurent se contenter de ce palliatif ; mais la morgue de celui de Paris offensa celle des autres, et mit entre eux de la froideur

Cependant le besoin commun les réunit à l'occasion de ce qu'on a appelé l'*affaire de Bretagne* : voici comme on la raconte. Elle doit être présentée avec quelque détail, parce qu'elle est liée à la catastrophe du Parlement de Paris, qu'elle a amenée. Le duc d'Aiguillon avait été nommé commandant en Bretagne. Arrivé dans la province, cet arrière-petit-fils d'un petit neveu du cardinal de Richelieu prétendit y être maître. Il fit des règlements durs et vexatoires, tant au sujet des corvées qu'à l'égard d'autres parties d'administration attachées à son commandement, et voulut les faire exécuter avec hauteur. Il s'éleva des plaintes contre lui ; le Parlement, auquel elles parvinrent en prit connaissance. Le procureur général, nommé La Chalotais, porta la parole à ce sujet avec véhémence. C'était le même qui avait fait contre les jésuites le rapport fougueux d'après lequel fut prononcée au Parlement la dissolution de la société. Elle avait de nombreux partisans dans la province ; beaucoup de nobles affiliés, et même membres de la compagnie de Jésus, y vivaient, retirés chez leurs parents ou chez leurs amis, après leur expulsion de Paris. Ils joignirent leur ressentiment à celui du commandant. Fort de cet appui, le duc d'Aiguillon en agit sans ménagement avec le Parlement, croisa son autorité, et s'opposa à

l'exécution de ses arrêts. Les magistrats se plaignirent à la cour et, n'obtenant pas ce qu'ils demandaient, par dépit donnèrent leur démission.

La province se trouva sans justice. Tout y était en confusion. On s'attaquait les uns les autres  par des écrits très-animés. Il parut des libelles diffamatoires contre le commandant, injurieux même à la personne du roi ; ces pamphlets, tant en vers qu'en prose, étaient tournés de manière qu'ils paraissaient être l'ouvrage des partisans des magistrats. Ceux-ci se récrièrent contre cette perfidie, qu'autrefois, en circonstances semblables, on avait reprochée aux jésuites : savoir, de décrier dans les mêmes satires eux et le gouvernement, afin de faire croire, en confondant ainsi leur cause avec celle de la cour, qu'ils n'étaient haïs que parce qu'ils soutenaient invariablement l'autorité royale. Les prétendus coupables, privés par l'inaction de leur Parlement, d'un tribunal où ils pussent porter leurs plaintes, les adressèrent à celui de la capitale, qui commença à s'en occuper.

Pendant l'examen des pièces, la nuit du 11 novembre 1765, MM. de La Chalotais père et fils, et trois autres conseillers furent enlevés et jetés dans les cachots de la citadelle de Saint-Malo, où on envoya des commissaires tirés du conseil, chargés de faire le procès à ces magistrats, à défaut du Parlement qui n'existait plus. Les lettres-patentes adressées à la commission, datées du 16 novembre, accusaient les prisonniers d'avoir tenu des assemblées illicites, entretenu des correspondances criminelles, répandu des libelles diffamatoires contre les personnes attachées au gouvernement, et d'avoir porté l'audace jusqu'à faire parvenir à la cour et au roi lui-même des billets anonymes, injurieux à sa personne, et attentatoires à son autorité. Charles-Alexandre de Calonne, alors jeune maître des requêtes, était leur dénonciateur et prétendait avoir reconnu leur écriture.

Afin de donner à la violence un air de justice, on offrit au Parlement de Bretagne de le rétablir pour juger ses confrères ; mais on l'offrit sans lui accorder satisfaction sur les points qui avaient déterminé ces magistrats à donner leur démission. Ils refusèrent la plupart de reprendre leurs charges. Ceux qui les acceptèrent enregistrèrent, le 16 janvier 1766, des lettres-patentes qui non-seulement les autorisaient à rentrer dans leurs fonctions ordinaires, mais encore leur enjoignaient de vaquer sans délai à l'instruction

du procès criminel commencé à Saint-Malo. Quand ces conseillers se furent installés, presque tous, ou par parenté avec les prisonniers, ou par haine et affaire litigieuse avec ces mêmes détenus, se trouvèrent dans le cas de se récuser, et la cour arrêta « qu'attendu les motifs de récusation de la plupart de ses membres, que la compagnie jugeait valables, et qui la mettaient hors d'état de prendre connaissance de ce procès, le roi serait supplié de retirer ses lettres-patentes. » C'était ce qu'on désirait.

L'affaire fut reportée à Saint-Malo, et suivie avec tant d'ardeur, tant de violation des formes ordinaires, et tant de traitements rigoureux, qu'il était difficile de n'y pas voir la main de la vengeance. Le duc d'Aiguillon avait mis en mouvement tous ses amis à la cour, ils étaient nombreux ; à leur tête paraissait le ministre qui avait la Bretagne dans son département : de toutes parts on soufflait au roi que les Bretons étaient une race turbulente, contrariante, rebelle, et qu'il fallait faire chez eux un exemple frappant pour les contenir. La condamnation des magistrats était, dit-on, résolue à Versailles avant que la commission partît ; il ne s'agissait plus que de se procurer des preuves propres à fonder un jugement de mort. On a dit que, faute d'autres, et afin de tirer par les tourments des aveux des accusés, on fit venir de Paris le bourreau avec ses instruments de torture, comme s'il ne s'en trouvait pas en Bretagne. Mais le Parlement de Paris, réveillé par le danger de laisser juger ses confrères par d'autres que par leurs pairs, faisait remontrances sur remontrances. Elles touchèrent le roi, qui était bon, quand elles lui firent connaître que l'activité de la procédure allait mener à la mort des magistrats dont le crime commençait à lui paraître douteux. Excité par le duc de Choiseul, qui s'affichait pour le protecteur des Parlements, il se hâta de suspendre les pouvoirs de la commission de Saint-Malo, et de renvoyer l'affaire à ses juges naturels.

Les accusés déclinerent la juridiction de leur Parlement, sur ce qu'étant alors à peine assez nombreux pour juger des particuliers, il était inhabile à prononcer sur le sort de magistrats qui ne devaient être jugés que par toutes les chambres assemblées. Ils demandèrent à être renvoyés par-devant le Parlement de Bordeaux : des difficultés élevées exprès les empêchèrent d'y paraître. L'affaire fut évoquée au conseil le 22 novembre 1766, et les

prisonniers furent transférés à la Bastille. Mais lorsqu'on croyait que cette affaire allait être suivie avec la plus grande activité, le roi se l'étant fait présenter • dans son conseil, où les honteuses manœuvres qu'on avait employées furent dévoilées, il déclara ne vouloir point trouver de coupables, ni qu'il y eût de jugement, et prononça, par un arrêt du 22 décembre 1766, l'extinction de tous délits et accusations, et interdit toutes poursuites. Les prisonniers sortirent de la Bastille, mais ne furent pas rétablis dans leurs fonctions : au contraire, ils furent exilés. Le roi, tout en les déclarant innocents, crut n'être pas injuste à leur égard en infligeant cette peine à des hommes coupables, au moins envers lui, de réflexions indiscrètes, consignées en des lettres particulières qui avaient été interceptées. Mais le Parlement de Paris, qu'il ne mit point et qu'il ne pouvait mettre dans sa confiance, remontra que ce traitement était une vraie punition, qui compromettrait l'honneur des magistrats ; le roi se borna à répondre qu'il n'était pas *compromis* ; et le duc d'Aiguillon, qui était violemment inculpé, fut renvoyé dans son gouvernement avec une autorité plus grande qu'il ne l'avait eue, et un plus grand désir de la faire valoir.

Revenu dans la province avec les honneurs de la victoire, pendant que ses victimes languissaient hors de leurs foyers, d'Aiguillon signala son triomphe par des dégoûts qu'il donna au Parlement à l'occasion de nouvelles entreprises à la charge du peuple, quoique très-utiles en elles-mêmes, comme la continuation ou la confection de nouveaux grands chemins très-coûteux. Voulant aussi donner des preuves de sa reconnaissance à la cour, qui l'avait si bien servi, il résolut de priver les Bretons des privilèges dont ils s'enorgueillissaient, et qui avaient toujours déplu aux chargés des ordres du roi, que ces prérogatives gênaient. Il présenta aux états de la province des règlements qui, sous ombre d'un meilleur ordre à établir dans l'administration, annulaient, entre autres droits dont ils avaient toujours joui depuis leur concordat avec Louis XII, celui de fixer et de lever les impôts. Les états rejetèrent avec horreur le règlement, et envoyèrent à la cour un mémoire de plaintes si concluant et si touchant, que les ministres n'osèrent le laisser parvenir au roi, dont ils craignaient le jugement sain et le cœur sensible ; il fallut cependant lui faire connaître

l'état des choses, parce que la fermentation augmentait dans la province, et que tout y tendait à la révolte.

Louis XV envoya, à la fin de 1769, le président Ogier, homme éclairé et pacifique. Sur son rapport, le roi retira le duc d'Aiguillon ; mais, pour que son rappel n'eût pas l'air d'une disgrâce, il lui donna le commandement de cheval-légers de sa garde, place d'honneur et de confiance. D'Ogier soumit, pour la forme, le règlement, cause du mécontentement des états, à leur discussion. On lisait les articles ; ils étaient biffés à mesure : il n'en resta rien, et le règlement fut supprimé. Le président rétablit aussi le Parlement dans son intégrité, y rappelant les exilés, sauf cependant MM. de La Chalotais, qu'on ne put parvenir à faire désister de la poursuite éventuelle de leur affaire personnelle.

Quand les magistrats se virent constitués dans leurs pouvoirs, ils ordonnèrent une enquête pour découvrir quels avaient été les auteurs et instigateurs des troubles de la province. Les dépositions. se réunirent en grande masse contre les jésuites. Traités d'abord avec des égards en Bretagne, ils s'y étaient réfugiés en grand nombre, mais très-ulcérés contre ce Parlement, qui les avait proscrits même avant celui de Paris. Par ressentiment, ils avaient embrassé chaudement le parti du duc d'Aiguillon, qu'ils étaient accusés d'aider de leurs intrigues et de leur plume. Peut-être aussi, plus par vengeance que par justice, le Parlement renouvela l'arrêt de leur proscription, et l'aggrava en ordonnant que tous ceux qui refuseraient de signer le serment par lequel ils étaient mis dans l'alternative de mourir de faim ou d'agir contre leur conscience, seraient contraints de sortir sur-le-champ de la province.

Mais dans le cours de l'enquête on trouva, ce qui en était peut-être le but, des délits à la charge du duc d'Aiguillon, abus de pouvoir, vexations en tout genre, séduction pour se procurer, contre les magistrats qu'il voulait perdre, des preuves du mépris de l'autorité du roi et de rébellion ; enfin, portait l'acte d'accusation, le soupçon du crime le plus énorme, par où on voulait faire entendre des projets d'assassinat ou de poison médité. Sur ces fondements commença un procès criminel qui se poursuivait très-rapidement, lorsque le roi ordonna, *vu qu'un pair y était inculpé*, qu'il serait

fait par la cour des pairs séant au Parlement de Paris, et déclara que, comme il voulait y être présent, les séances se tiendraient à Versailles. Le roi s'était déterminé à ce parti sur l'avis du premier président de Maupeou, devenu chancelier en 1768, par la double démission du chancelier de Lamoignon et du vice-chancelier son père. Il avait fait entendre au roi que le seul moyen de terminer cette affaire était de laisser un libre cours à la justice ; et que, soit par le peu de fondement de l'inculpation, soit par l'influence nécessaire du monarque sur la cour des pairs, le duc d'Aiguillon ne pouvait manquer de sortir triomphant de cette épreuve.

La première séance eut lieu le 4 avril 1770 ; elle se passa en discours. La deuxième, du 7, entama l'affaire. Le Parlement fut très-content des séances suivantes, dans lesquelles plusieurs conseillers brillèrent par leur éloquence. Ils s'applaudirent de voir que le roi les remarquait, et ne furent peut-être pas sans espérance qu'il leur arriverait quelque avantage de cette distinction. Mais, à l'occasion des vexations reprochées au commandant de Bretagne, quelques-uns des orateurs se permirent des observations critiques sur les ordres qui lui avaient servi d'autorisation. Les partisans du duc d'Aiguillon profitèrent de cette occasion pour dégoûter le roi de ces séances auxquelles il semblait se plaire ; ils y réussirent en lui représentant qu'il serait possible qu'il fût amené à être forcé de justifier ses ordonnances et à rendre compte de son gouvernement : perspective effrayante par les suites qu'une pareille discussion pouvait avoir.

Entraîné par cette crainte, le roi convertit la séance des pairs en lit de justice. Il se tint à Versailles le 27 juin 1770. Le monarque, par la bouche du chancelier, raconta tout ce qu'il avait fait pour apaiser les troubles de la Bretagne et pacifier les esprits ; il observa que c'était encore dans cette intention et celle de s'éclairer lui-même qu'il avait appelé cette affaire à la chambre des pairs, pour y être délibéré devant lui ; qu'il avait vu avec étonnement que dans la discussion on s'ingérait de soumettre à l'examen et à la critique des ordres émanés du trône ; « qu'il régnait dans cette cause une animosité révoltante ; que plus on la sondait, plus on y trouvait d'horreurs et d'iniquités, dont Sa Majesté, dit le chancelier, veut détourner ses yeux. Il lui plaît donc de ne plus entendre parler de ce procès. Il arrête,

par la plénitude de sa puissance, toute procédure ultérieure, et impose un silence absolu sur toutes les accusations réciproques. »

Le Parlement sortit outré du lit de justice. Le 2 juillet 1770, il rendit un décret qui portait que le duc d'Aiguillon étant gravement inculpé de faits qui entachaient son honneur, ce pair était suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que, par un jugement rendu dans la cour des pairs, avec les formes solennelles prescrites par les lois, il fût pleinement purgé et réintégré. Des commissaires furent nommés pour faire sur-le-champ imprimer l'arrêt dans le plus grand nombre d'exemplaires possible. On croit qu'il en partit ce jour même plus de dix mille pour les provinces.

Le lendemain, 3 juillet, un arrêt rendu par le roi dans son conseil cassa celui du Parlement, et enjoignit au duc d'Aiguillon de continuer ses fonctions de pair de France. Sur cet arrêt, remontrances du Parlement, pour justifier le sien et le maintenir. D'autres parlements suivirent l'exemple de celui de Paris. Les vacances vinrent, et donnèrent du relâche aux partis belligérants.

On sut qu'à la rentrée les hostilités devaient recommencer, et que le Parlement se proposait de continuer le procès ; le roi en fit enlever les pièces du greffe. Dans une séance royale, ou lit de justice, qu'il tint le 7 décembre à Versailles, les magistrats eurent la mortification de voir siéger le duc d'Aiguillon. Il fut défendu aux enquêtes et requêtes de provoquer l'assemblée des chambres, et au Parlement de Paris de se servir du terme de classes en parlant des autres Parlements, de leur envoyer des mémoires dont on pourrait induire une association entre eux, de cesser le service et de donner leur démission. De retour à Paris, les magistrats firent des remontrances ; n'étant pas écoutés, ils suspendirent leurs fonctions ; ils eurent néanmoins la complaisance de les reprendre pour juger un procès qui intéressait fortement le prince de Condé. Le chancelier, qui avait engagé le prince à demander l'audience, espérait que le Parlement, ayant recommencé le service, le continuerait ; mais il fut trompé : les magistrats rentrèrent dans leur inaction, ou ne s'occupèrent que des affaires publiques, et traitèrent surtout avec affectation de la cause de la cherté des blés.

La doctrine des *économistes*, secte de philosophes qui reconnaissait pour son fondateur et son patriarche le docteur Quesnay, médecin de madame de Pompadour, et qui, dirigeant ses spéculations vers l'administration publique, embrassait plus particulièrement l'agriculture et le commerce, avait fait prévaloir depuis peu une liberté illimitée dans la circulation des grains, tant au dedans qu'au dehors. Tel était à peu près l'esprit d'un édit rendu en 1764, sur le rapport du contrôleur général Laverdy, lequel crut devoir néanmoins imposer le droit d'un pour cent à l'entrée et à la sortie des grains, et même prohiber celle-ci, quand la valeur du froment atteindrait le prix de douze livres dix sous par quintal. Mais cet encouragement, que l'on supposait avoir donné à l'agriculture, ainsi que la sécurité que devaient concevoir désormais sur leurs subsistances les provinces frappées de disette et de stérilité, s'évanouirent bientôt, par les calculs honteux d'une cupidité non surveillée. Au lieu d'un commerce utile et honorable, il s'établit un coupable agiotage. On spécula sur la subsistance des peuples comme sur les actions de la place : le prix du grain varia comme celui des papiers, et il finit par renchérir d'une manière alarmante, qui ne permit plus au pauvre d'y atteindre. Les économistes attribuèrent ce mauvais succès et à l'infériorité des récoltes et aux restrictions légères apportées au développement entier de leur système, qui se résumait en ces deux mots : « Laissez mire et laissez passer. » Mais la clameur publique étouffa leur voix : l'exportation fut interdite en 1770, et l'on rétablit en principe qu'une affaire qui touche de si près à l'existence même du peuple ne devait pas être abandonnée tout à fait aux chances trop hasardeuses de la liberté du commerce.

Dans ce moment de crise, le Parlement perdit le plus ferme de ses appuis par la disgrâce du duc de Choiseul. On persuada au roi que le ministre travaillait à l'engager dans une guerre avec les Anglais, en appuyant le mécontentement de leurs colonies américaines, qui commençait à éclater. Louis XV regarda ce projet comme un attentat médité contre sa tranquillité ; et pressé par les instances de la favorite, que Choiseul méprisait assez hautement, le 24 décembre il l'exila, ainsi que le duc de Praslin. Le duc de Choiseul fut remplacé à la guerre par le marquis de Monteynard ; aux

affaires étrangères par le duc d'Aiguillon, son rival, et la marine fut confiée à M. de Boynes. L'impossibilité de défrayer une cour toujours prodigue, malgré l'embarras des finances, avait fait renvoyer M. de Laverdy en 1768, quand il fut au terme de ses expédients. Mainon d'Invau, que le duc de Choiseul lui donna pour successeur, ne pouvant faire adopter ses plans de réforme au conseil, donna sa démission au bout de quinze mois. Son court ministère fut marqué par l'extinction de la compagnie des Indes, qui avait été érigée par Colbert, et qui, n'ayant pu se relever des revers qu'elle avait essuyés dans la guerre de sept ans, remit au roi son actif, sous l'engagement de satisfaire à ses dettes. Il fut remplacé, à la fin de 1769, par l'abbé Terray, conseiller-clerc au Parlement, qui ne craignit pas de se jeter au travers du chaos des finances. Son caractère ferme et impassible, connu du chancelier, l'avait fait recommander par celui-ci, qui se proposa d'en faire son second dans la révolution qu'il méditait.

Le chancelier, qui, dans les affaires précédentes, n'avait pas donné au Parlement toute la satisfaction qu'il désirait, en était vu de mauvais œil ; de son côté, il saisissait volontiers l'occasion de mortifier la compagnie. La disgrâce de M. de Choiseul le débarrassa d'un observateur dont les réflexions dans le conseil l'obligeaient quelquefois de réprimer sa fougue, et il s'y abandonna sans réserve. La nuit du 19 janvier 1771, tous les membres du Parlement sont réveillés en même temps chacun par deux mousquetaires qui leur présentent l'ordre de reprendre leurs fonctions, et de signer leur consentement ou leur refus par ce seul mot *oui* ou *non*, sans explication ni commentaire. Dans l'étourdissement d'un réveil si brusque, plusieurs signent *oui*, mais réunis le lendemain au palais avec les refusants, ils rétractent leur consentement. La nuit suivante, notification par un huissier de la chaîne que leurs charges sont confisquées, et nouvelle ambassade de mousquetaires porteurs de lettres de cachet, qui les exilent tous dans des lieux éloignés, différents chacun les uns des autres.

Le chancelier avait espéré que ceux qui auraient dit *oui* lui serviraient à former ce qu'il appelait *le noyau d'un autre Parlement*. Leur rétractation lui ôtait cette ressource. Il y supplée par des conseillers d'état et des maîtres des requêtes qu'il va installer lui-même, passant, sans paraître ému, au

milieu d'une foule frémissante de colère, répandue autour du palais. Pendant que ce tribunal provisoire entendait quelques causes et entretenait une ombre de justice, le chancelier travaillait à l'exécution totale de son grand projet, qui était, en remplissant les places des exilés, de leur ôter tout moyen de les recouvrer. Il leur trouva des suppléants dans le grand conseil, dans l'ordre des avocats, et dans des jurisconsultes bien ou mal famés, qu'il tira tant de Paris que des provinces.

Quand il eut ainsi composé son Parlement, il vint une seconde fois au palais l'installer lui-même. Les Parisiens, que le sérieux fatigue assez promptement, au lieu de leur sombre silence, s'égayèrent en propos sur la figure, la contenance, le caractère des nouveaux conseillers. On lit même des chansons, et en France, quand on rit, tout s'arrange. L'adroit chancelier, d'ailleurs, tout en captant la cour par l'appât de la délivrer d'un corps tracassier qui ne cessait d'entraver la marche du gouvernement, et qui, par son nouveau système des classes, eût été conduit rapidement à l'indépendance, avait su se ménager d'autre part le suffrage, imposant alors, de la philosophie. Il réalisait en effet les vœux qu'elle formait depuis longtemps au sujet de la vénalité des charges, de l'administration gratuite de la justice, de la refonte des lois criminelles, que l'on promettait comme prochaine, et de la réduction enfin de l'immense ressort du Parlement de Paris, dans lequel on trouva encore place pour six conseils supérieurs. À l'aide de ces utiles réformes, le chancelier se fit pardonner par elle le despotisme qui les introduisait, et qui ne frappait d'ailleurs que sur les juges mal famés de l'imprudent Lally, de l'innocent Calas et de l'infortuné La Barre : Calas, condamné à Toulouse, en 1762, comme accusé d'avoir, par prévention religieuse, assassiné son fils, qui s'était fait catholique ; et La Barre, à Paris, en 1766, comme « véhémentement soupçonné d'avoir brisé une croix » sur un pont d'Abbeville.

Le roi vint tenir, le 13 avril, son dernier lit de justice. Il y porta trois édits : l'un cassait l'ancien Parlement, l'autre créait le nouveau, et le troisième cassait la cour des aides, qui avait seule osé porter des remontrances au trône. Le roi termina la séance en ordonnant aux nouveaux magistrats de commencer leurs fonctions dès le lendemain, en défendant

toutes délibérations sur ce qui s'était passé, et toutes représentations en faveur de l'ancien Parlement : « Car, dit-il d'un ton ferme et élevé, je ne changerai jamais. » En effet, il tint ferme jusqu'à la fin de sa vie, et le chancelier eut le plaisir de voir que son Parlement, qu'on appela *le Parlement de Maupeou*, se recruta insensiblement de quelques personnes même estimées dans le barreau ; il les recevait avec plaisir, comme attestant la bonté de son opération.

Pendant l'orage, les autres parlements restèrent tranquilles, ou du moins se bornèrent à quelques plaintes très-modérées, qui ne furent point écoutées. Le chancelier avait eu l'art de leur faire croire qu'il n'aspirait qu'il les remplacer, et qu'il n'attendait que l'occasion qu'ils lui en fourniraient eux-mêmes, soit par l'offre de leurs démissions, soit par la discontinuation de leurs fonctions. Pour contrarier le plan qu'on supposait qu'il s'était fait, les tribunaux supérieurs redoublèrent au contraire de zèle dans l'administration de la justice, et donnèrent ainsi le temps au chef suprême de la magistrature d'organiser ses nouvelles cours, et de les assujettir eux-mêmes ensuite à ses réformes. Dans le cours du mois d'août au mois de novembre, en effet, chacun des parlements de province, gagné par ses insinuations ou par ses menaces, enregistra l'édit de suppression et de remboursement de ses offices et le lendemain, celui qui les recréait avec gages et appointements ; en sorte qu'à la rentrée de la Saint-Martin 1771, le nouvel ordre judiciaire était en activité dans toute la France. Le chancelier le consolida par le remboursement effectif des charges parlementaires, qu'il parvint à faire réclamer à la longue par les magistrats supprimés.

Le contrôleur général maintenait les finances par des moyens non moins violents. Il avait trouvé, en entrant au ministère, un déficit de plus de soixante millions ; pour le combler, il était impossible, sans exciter la clameur publique, d'imposer de nouvelles charges ; et c'était déjà beaucoup d'avoir pu proroger les anciennes. Une réduction dans la dépense était dès lors l'unique ressource pour y parvenir. On s'y arrêta ; mais, au lieu de la faire tomber sur le luxe effréné de la cour, on la porta sur les créanciers de l'État, qu'on ne paya pas, ou qu'on ne paya qu'en partie. Supposant que la plupart s'étaient illégitimement enrichis de ses désastres et à ses dépens, et

s'autorisant de l'exemple du *visa*, qui plus d'une fois avait réduit leurs créances, on suspendit, en 1770, le paiement des billets des fermes et les assignations semblables sur divers autres exercices ; les rentes perpétuelles furent en même temps réduites, les unes d'un cinquième, les autres d'un quart, quelques-unes de moitié ; les rentes viagères subirent un pareil sort, les tontines furent converties en rentes viagères ; et les pensions enfin furent assujetties à des retranchements qui allèrent depuis un dixième jusqu'à trois. A l'aide de ces moyens et d'une foule d'édits bursaux qui suivirent et qui masquèrent plus ou moins habilement l'impôt, d'une part on réduisit de treize millions la dette constituée, et d'une autre, la recette générale fut accrue d'une vingtaine. Tels étaient les expédients immoraux auxquels réduisait ses agents un monarque de plus en plus apathique et dissolu, et qui se dissimulait trop que ce n'était point pour subvenir aux besoins de l'État, mais pour fournir à la prodigalité capricieuse d'une prostituée, qu'on ruinait ainsi une multitude de ses sujets.

Le duc d'Aiguillon, dans son ministère, n'eut pas même cet avantage d'un odieux succès ; et le défaut absolu d'énergie dans le caractère du prince produisit au dehors des effets encore plus honteux qu'au dedans. La mort de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, arrivée en 1763, ouvrit en ce pays une nouvelle carrière à l'intrigue. Mais déjà l'impératrice de Russie y avait pris un tel ascendant, que ses troupes pouvaient impunément y séjourner, et ce fut sous leurs baïonnettes que se tint, l'année suivante, la diète d'élection, qui appela au trône Stanislas-Auguste Poniatowski, stolnik ou grand panetier de Lithuanie, et l'un de ses anciens favoris. Le roi de Prusse, à la vérité, connivait à ces mesures, et c'était d'accord avec lui qu'on avait écarté les prétendants qui, par eux-mêmes ou par leurs alliances, eussent eu des moyens extérieurs de défendre leur couronne. Par le même motif, les deux puissances s'opposèrent encore à l'abrogation du *veto*, qui donnait à un seul opposant à la diète le pouvoir de paralyser un vœu d'ailleurs unanime, et qui perpétuait dans ce pays un état habituel d'anarchie, qui devait peu à peu, et malgré le courage de ses habitants, le livrer à la merci de ses voisins. Ils soutinrent dans les mêmes vues les dissidents, ou non catholiques, qui avaient été privés du droit de suffrage ;

et, s'autorisant de la garantie de la paix d'Oliva, ils réclamèrent en faveur de ceux-ci, avec une hauteur qui seule eût été un motif de refus. On ne rejeta pas néanmoins leur requête, mais on la soumit à des délais. C'en fut assez à l'impératrice pour se regarder comme insultée ; et, agissant déjà comme si la Pologne eût obéi à son autorité, elle fit arrêter l'évêque de Cracovie et huit autres sénateurs, et les fit conduire en Sibérie. L'indignation qu'en ressentirent les Polonais en souleva un grand nombre, qui s'emparèrent de Cracovie et de la forteresse de Bar, où, en 1768, ils se confédérèrent pour affranchir leur pays du joug étranger.

Les confédérés recherchèrent l'appui de la France ; mais l'embarras des finances et l'appréhension de se rengager dans une guerre continentale firent borner les secours à un médiocre subside de soixante mille francs par mois, et à un faible envoi de quinze cents hommes, commandés par un jeune officier nommé Dumouriez, destiné, vingt-cinq ans après, à une certaine célébrité dans la guerre de la révolution française. Aussi, mal secondés au dehors, et plus mal unis encore au dedans, chacun des principaux seigneurs prétendant commander, et agissant séparément pour ne pas obéir, les Polonais furent battus partout par les Russes. Ceux-ci, en poursuivant un parti polonais sur le territoire ottoman, y brûlèrent la ville de Balta, où il s'était réfugié. Ce fut l'occasion de la guerre malheureuse, qu'à l'instigation du comte de Vergennes, ambassadeur de France à Constantinople, la Porte déclara à la Russie, à la fin de 1768, en la sommant, conformément à divers traités, de retirer ses troupes de la Pologne.

Mais Cotzim, sur la frontière de la Moldavie, enlevée dès 1769 par le prince Galitzin, et le reste de la province conquis par le comte de Romanzow ; la flotte ottomane détruite en 1770 à Schesmé, près de Scio, par l'amiral Spiridow ; la prise de Bender enfin en 1771, l'isthme de Précop forcé par le prince Dolgoroucki, et la conquête de la Crimée, qui en fut la suite, portèrent la Porte Ottomane à chercher des médiateurs qui pussent lui procurer avec la Russie une paix tolérable. La Prusse, qui avait un intérêt politique à se ménager la Turquie, pour l'opposer au besoin à l'Autriche, et cette dernière puissance, qui, de son côté, devait craindre le contact de la

Russie, se prêtèrent à ses désirs ; mais ils trouvèrent l'impératrice singulièrement récalcitrante à la proposition de borner ses conquêtes. La cour de Vienne se montre alors disposée à faire cause commune avec la Turquie : elle arme, et semble vouloir se rapprocher du théâtre des hostilités, en occupant en Pologne le petit, territoire de Zyps, sur lequel elle prétend avoir des droits. Ce fut un trait de lumière pour Catherine et pour Frédéric. « La cour de Vienne, dit la première au prince Henry, qui se trouvait à Pétersbourg, en entamant le territoire de Pologne, invite sans doute les autres puissances à suivre son exemple. » Dès lors le plan d'un partage en Pologne, où la Russie trouvât un dédommagement aux sacrifices qu'on exigeait d'elle à l'égard de – ses conquêtes entre le Dniester et le Danube, devint le sujet d'une négociation entre les trois cours ; et le 5 août 1772 il fut arrêté, ainsi qu'il suit : à l'impératrice, toute la partie de la Pologne à la droite de la Dwina et à la gauche du Dnieper ; au roi de Prusse, la Pomérélie, jusque et même un peu au delà de la Netze et toutes les dépendances de la Pologne éparses dans tout le royaume de Prusse, à l'exception de Thorn et de Dantzick ; à l'Autriche, enfin, toute la droite de la Vistule jusqu'à Sandomir, et la même rive du Dniester, en y – comprenant les palatinats de Betz et de Léopold. La prise de possession, fixée au 1^{er} septembre, est mise à exécution à cette époque ; et cette usurpation effrayante, qui enlevait à la Pologne un tiers de son territoire, fut encore ratifiée l'année suivante dans une diète asservie, et convoquée exprès à cet effet : « Ah ! si Choiseul eût été ici, dit le roi en l'apprenant, cela ne serait pas arrivé. » On peut ajouter que, si ce premier partage n'eût pas eu lieu, ceux de 1793 et de 1795, qui ont achevé d'effacer la Pologne du nombre des puissances, n'auraient pas même été tentés.

L'espoir qu'on avait conçu de pacifier les parties belligérantes, au moyen du partage, ne se réalisa pas ; et un armistice conclu en 1772, ainsi qu'un congrès réuni à Fockiani, sur les limites de la Moldavie et de la Valachie, furent sans effet. L'obstination de la Russie à réclamer à Azow, au fond de la mer de ce nom, les forts de Kersch et de Genikalé, en Crimée et sur le détroit de Taman, à l'autre extrémité de la même mer ; Kinburn sur la mer Noire, à l'embouchure du Dnieper, et l'indépendance surtout de la Crimée,

fit rompre les négociations. Les hostilités recommencèrent ; mais, à cette reprise, la fortune abandonna les Russes : Repnin fut battu sur le Danube, Romanzow à Silistrie, Dolgoroucki à Varna, Potemkin, Soltikow et Souvarow furent rejetés sur la droite du fleuve, et au même temps le rebelle Pugatchew, qui se donnait pour Pierre III, faisait trembler Moscou. La France, enfin, armant à Toulon, paraissait disposée à une diversion en faveur de la Porte Ottomane, et se proposait d'ajouter aux embarras de la Russie, qui menaçait le jeune Gustave, roi de Suède, son allié. Ce jeune prince, aidé des conseils du comte de Vergennes, venait d'affranchir son pays de la tyrannie d'un sénat qui le dominait depuis la mort de Charles XII, et qui, par les intrigues de la Russie, se trouvait lui-même asservi à cette puissance. Tel était, au commencement de 1774, l'état respectif des Turcs et des Russes, état qui ne présageait rien d'heureux aux derniers, lorsqu'il changea tout à coup, par une victoire inattendue du comte de Romanzow. Ce général, osant se reporter à l'improviste sur la droite du Danube, surprit et anéantit, le 20 juin, l'armée turque, et força le grand vizir à signer dans son camp de Kainardgi, le 2 juillet, une paix qui abandonna aux Russes toutes les concessions refusées à Fockiani.

Les troubles de la magistrature, l'embarras des finances et la dégradation avilissante de notre politique n'empêchaient pas les divertissements et les fêtes quand les circonstances les faisaient naître. Louis XV maria ses trois petits-fils : le dauphin à Marie-Antoinette, fille de l'impératrice Marie-Thérèse ; les comtes de Provence et d'Artois, à deux sœurs, princesses de Savoie. On n'oubliera de longtemps le funeste accident arrivé le 30 mai 1770, à la fin de la fête que la ville de Paris donna pour le mariage du dauphin. Des mesures mal prises, la négligence de débarrasser les issues de la place. Louis XV, où se tira le feu d'artifice, et d'y mettre une garde assez nombreuse, le rassemblement de filous faisant presse afin de voler plus facilement, toutes ces circonstances concoururent à former un engorgement dans lequel trois cents personnes furent étouffées sur la place. On porte à plus de douze cents le nombre de ceux qui, foulés aux pieds ou trop comprimés, restèrent estropiés, ou moururent en peu de semaines des suites de cet accident, qui mit en deuil beaucoup de familles. Le dauphin et

sa jeune épouse se montrèrent très-sensibles à ce malheur, et consolèrent les affligés autant qu'ils purent par des largesses et des marques de bonté.

Louis XV se trouva ainsi au milieu d'une cour renouvelée. En pareille circonstance, Louis XIV s'était rendu le centre de la société ; il rassemblait ses petits-fils, leurs épouses et leurs cours autour de lui, s'informait de leurs habitudes, s'intéressait à leurs plaisirs ; sa sollicitude inspirait la réserve ; l'attention à ce qu'on appelle étiquette, la gravité du cérémonial, un peu de gêne, gardienne de la décence, empêchaient des écarts licencieux : rien de secret ni de mystérieux dans la vie commune entre le père et les enfants, parce qu'ils avaient les mêmes affections, dont ils pouvaient s'entretenir sans craindre le blâme ou l'ennui ; aussi ils se recherchaient ou se rencontraient avec plaisir ; au lieu que Louis XV, dominé par des passions qui devinrent toujours plus libidineuses avec l'âge, aimait à se renfermer dans le cercle des victimes et des complices de sa débauche ; il s'isolait ou pour jouir plus librement, ou par honte de laisser paraître ses excès. Il n'eut cependant pas toujours cette louable retenue, et l'on doit buriner comme une note d'ignominie ineffaçable, que dans le premier repas qu'il donna à la dauphine, il fit placer à table avec distinction son impudente Phryné.

Les quatre années qui se sont écoulées depuis la dispersion du Parlement jusqu'à la mort de Louis XV ne présentent point d'événements qui méritent de figurer dans l'histoire ; ce ne serait qu'une répétition de petites intrigues, d'anecdotes de cour, auxquelles la proximité des temps donne de l'importance, mais que la postérité dédaignera. On dit que le roi avait un trésor particulier, qu'il le grossissait par le jeu des actions et des effets royaux, comme un particulier, mais avec moins de risque, parce que, instruit de l'état du trésor public, il pouvait prévoir et même procurer ce qu'on appelle *la hausse et la baisse*, selon le thermomètre de son intérêt. Il portait même ses spéculations jusque sur le commerce des blés ; ce qui le fit accuser des coupables monopoles auxquels on attribua la disette et le renchérissement qui affligèrent les dernières années de son règne. Cependant on lui doit la justice de dire qu'il désirait que le peuple fût plus heureux, qu'il était touché de sa misère, qu'il aurait voulu y apporter remède ; mais il croyait n'être pas capable de le faire par lui-même, et il

s'imaginait n'être pas entouré de coopérateurs assez honnêtes gens pour le tenter. Louis XV avait le malheur de ne pas croire à la probité. Était-ce d'après sa propre conscience, ou à force d'avoir été trompé ? Il craignait les affaires, et en montrait ouvertement le dégoût. Les plaisirs même l'ennuyaient, s'ils n'étaient aiguisés par une variété difficile à inventer. Tout ce qui ne lui était pas personnel lui était, pour ainsi dire, comme étranger.

Ce prince a laissé à son petit-fils, qui lui a succédé, une cour livrée à un faste dévorant, des finances en désordre, un royaume intérieurement troublé par des mécontentements sourds. Le murmure, l'inquiétude générale annonçaient des orages ; le relâchement des liens entre le peuple et le souverain faisait craindre la dissolution totale de l'État. Le monarque, dit-on, prévoyait ces malheurs ; mais, au lieu de travailler à les prévenir, craignant la peine, et tout entier à sa jouissance, il semblait dire à la révolution : « Attendez que je n'y sois plus. »

Louis XV passait pour avoir eu la petite vérole au mois d'octobre 1728, et n'être plus en danger de la redouter, lorsqu'au mois de mai 1774, il fut attaqué de cette même maladie, dont le dégoût augmente les douleurs. Il les souffrit avec patience et résignation. De lui-même il appela les secours spirituels et fit éloigner la comtesse Dubarry. Le cardinal de La Roche-Aymon, archevêque de Reims et grand aumônier de France, qui lui administra les derniers sacrements, demanda publiquement, par son ordre et en son nom, pardon des scandales qu'il avait donnés. Il mourut le 10 mai, âgé de soixante-quatre ans. Son corps fut emporté sans pompe à Saint-Denis, sous prétexte de l'odeur fétide qu'exhalait le cercueil ; et le peuple, parsème sur la route, ne montra point les regrets que lui promettait le surnom de *Bien-Aimé*.

Louis XV, dans son intérieur, était bon maître, patient, doux, aisé à contenter. S'il fut mari infidèle, il a toujours marqué à la reine, dans tout le reste, les égards qui lui étaient dus. Il avait des principes de religion que sa passion effrénée pour les plaisirs et l'empire qu'ils prenaient sur lui n'effacèrent jamais. Entouré de l'éclat des sciences rendues brillantes sous Louis XIV, il ne s'en laissait pas éblouir ; il les favorisait avec discernement. Un sens droit lui faisait juger sainement les auteurs et leurs

ouvrages ; mais les écrivains en tout genre, trop multipliés alors, comme ils le sont à présent, ne trouvaient pas toujours auprès de lui un accès encourageant ; il protégeait néanmoins noblement les grandes entreprises littéraires dont on lui démontrait l'utilité ; mais ce ne fut qu'avec répugnance qu'il permit la publicité de ce recueil énorme qui devait enseigner toutes les sciences, et dont le moindre tort est d'avoir fait une multitude de demi-savants.

Ce monarque aimait de préférence la géographie, l'astronomie, la mécanique et l'histoire naturelle. La première a occupé sa jeunesse. On a de lui un petit traité sur les rivières de France. Il pourvut généreusement aux dépenses des astronomes célèbres qu'il envoya en diverses parties du monde mesurer un degré du méridien terrestre, observer le passage de Vénus sur le soleil, ce qui donna la distance de ce dernier astre à la terre, et faire d'autres observations applicables à la marine. Les mécaniciens qui présentaient des inventions utiles et agréables ne sortaient jamais d'auprès de lui sans récompense. Il augmenta le jardin des Plantes, l'enrichit et l'embellit. Pendant son règne, M. Poivre, intendant de l'Ile-de-France, apporta et naturalisa dans nos colonies les plantes à épicerie, qui prospèrent. On me permettra de citer ici, comme remarquable dans un autre genre, mon frère Anquetil-Duperron, qui a été dans l'Inde étudier les anciennes langues du pays, inconnues en Europe, et qui en a rapporté des manuscrits dont il a enrichi la Bibliothèque royale.

La France a obligation à Louis XV de l'École militaire, émule des Invalides, où l'apprentissage des vertus guerrières était placé à côté de la récompense ; et de l'École de chirurgie, dont les élèves sont supérieurs en cette science à ceux de toutes les autres nations. On peut aussi le mettre au rang des législateurs ; et il l'a mérité par l'édit de mainmorte, par ses lois sur les testaments, les substitutions, les hypothèques, le traitement des curés, et par l'affermissement de plusieurs règlements caducs qui avaient besoin de restauration.

LOUIS XVI,

Agé de 20 ans.

Louis XVI, élevé dans l'ignorance absolue des affaires, parvenu à la couronne à l'âge de vingt ans, sentit qu'il avait besoin d'un conducteur dans le dédale du gouvernement où il allait entrer. Fit-il bien, fit-il mal de prendre pour mentor le comte de Maurepas, éloigné de la cour par une disgrâce de vingt-trois ans ? N'y avait-il pas à craindre que, rentré dans la carrière du gouvernement, un vieillard amolli par un si long repos, et déjà porté, par la frivolité de son caractère, à traiter les affaires avec légèreté, ne songeât plutôt à jouir tranquillement du crédit et des honneurs de sa nouvelle dignité de principal ministre qu'à se livrer au travail actif qu'exigeaient les circonstances ? On prétend qu'une intrigue de cour l'appela à cet emploi peu fait pour lui, et que le roi, sur des notes qu'il avait trouvées dans les papiers de son père, l'avait destiné d'abord à M. de Machault, homme habile, austère et même religieux, malgré ses entreprises contre le clergé, mais que sa fermeté, qui effrayait les courtisans, fit éconduire.

Un des principaux embarras de Louis XV pendant son long règne, avait été sa lutte perpétuelle contre les Parlements. Souvent, comme on l'a vu, ils avaient molesté et fatigué le monarque par des remontrances pressantes, des cessations de service et des coalitions menaçantes ; Louis XV leur avait bien rendu la pareille en les humiliant, cassant leurs arrêts, les exilant ; et ils étaient sous l'anathème quand ce prince mourut, puisqu'il les avait dissous.

On se détermina à ressusciter ces compagnies ; mais il aurait sans doute été d'une bonne politique de profiter de l'occasion pour mettre un frein à leur autorité, soit en consolidant les changements que Louis XV avait

introduits à plusieurs reprises dans leur régime, soit en ne leur rendant le pouvoir qu'avec des restrictions plus ou moins atténuantes. C'était l'avis que donnèrent au roi, et le maréchal du Muy, ancien ami du dauphin, son père, qu'il avait appelé au ministère de la guerre, refusé par lui sous Louis XV, et Turgot, ancien intendant de Limoges, successivement promu aux départements de la marine et des finances, et qui, pénétré de la doctrine des économistes, dont il avait fait des essais dans son intendance, voyait dans le retour des Parlements un obstacle aux immenses réformes qu'il projetait dans toute l'administration. Mais le vieux ministre trouva plus commode de les rétablir presque comme ils étaient auparavant, que de s'embarrasser dans un labyrinthe de négociations qui auraient nui à sa tranquillité : il se délivra donc le plus tôt qu'il lui fut possible de ce sujet d'inquiétude, et l'impolitique rappel du Parlement, réinstallé le 12 novembre 1774, fut une des premières opérations du règne de Louis XVI.

Elle plut au peuple, surtout au peuple de Paris, très-attaché à ses magistrats. Le jeune monarque avait fait précéder cette grâce par l'exemption du droit de *joyeux avènement*, dont il aurait pu tirer de très-grosses sommes. Cette remise fut son premier édit. Par un second, il affranchit les serfs des terres domaniales ; en même temps il annula la loi rigoureuse qui rendait les taillables solidaires pour le paiement de l'impôt, et abolit la question préparatoire. Ces témoignages de bienfaisance par lesquels ce prince s'annonçait donnèrent des espérances d'un bon gouvernement.

Il songea aussi à s'entourer de bons ministres ; ceux qu'il choisit par les conseils du comte de Maurepas, le principal d'entre eux, étaient assez généralement investis de l'estime publique ; mais quelques-uns étaient ce qu'on appelle des nommes à systèmes, trop amateurs de nouveautés. L'un d'entre eux, Turgot, à peine installé dans ses fonctions, fit rétablir la liberté du commerce intérieur des blés, dans un temps qui parut peu favorable aux règlements sur cette matière, bien que la médiocrité de la récolte, que l'on apportait en motif de blâme, dût justifier au contraire l'expédient le plus propre à favoriser l'approvisionnement des provinces menacées de la disette. Son tort fut d'avoir avancé, dans les préambules de ses édits, des

propositions dures et même fausses, capables d'effrayer les citoyens, qu'il se proposait d'éclairer. Telle était celle qui réclamait pour le commerçant en grains, et alors même que les angoisses du besoin se faisaient le plus sentir, un droit de propriété si absolu sur sa denrée qu'il pût à son gré l'enlever à la circulation, et même la laisser perdre et avarier. Il en arriva des émeutes partielles qui, à la vérité, n'eurent point de suites, mais qui accoutumèrent le peuple à s'agiter. On soupçonne au reste qu'elles eurent d'autres causes que les appréhensions du peuple pour sa subsistance ; et que le désir de discréditer un ministre dont les plans de restauration menaçaient les privilèges, mit en mouvement l'intrigue, et soudoya cette foule de bandits qu'on vit pulluler à cette époque, et qui étaient si peu pressés de la faim, qu'ils brûlaient les granges et jetaient les grains dans la rivière. Un autre ministre, le comte de Saint-Germain, chargé du département de la guerre à la mort du maréchal du Muy, après avoir fatigué l'armée par une discipline allemande, mal assortie au caractère de la nation, fit retrancher au monarque, sous prétexte d'économie, une partie de sa maison militaire, sans faire réflexion que c'était diminuer l'éclat qui impose à la multitude, et qui est quelquefois nécessaire. Les mousquetaires, en cessant d'exister, obtinrent d'attacher leurs drapeaux à la voûte de l'église de Valenciennes, de cette ville qu'un siècle auparavant leur courage et leur conduite avaient acquise à la France. Le reste du ministère était composé du premier président du Parlement de Rouen, Hue de Miromesnil à qui le roi confia les sceaux ; du comte de Vergennes, que sa prudence dans ses ambassades à Constantinople et en Suède avait appelé à la direction des affaires étrangères ; de M. de Sartines, qui passa, comme M. Berryer, de la police à la marine, et de M. de Lamoignon de Malesherbes, fils du chancelier de Blancmesnil, ami de Turgot, dont il partageait les opinions philanthropiques, et déjà célèbre comme premier président de la cour des aides, Ti eut pour département la maison du roi et la dispensation de ces rigueurs extrajudiciaires, de ces détentions qui avaient leur motif dans la sûreté de l'État et l'honneur des familles, mais dont l'abus, trop voisin d'une utilité contestée, était la terreur et l'effroi du citoyen.

M. de Malesherbes travaillait à soumettre à une espèce de règle l'exercice pleinement arbitraire jusqu'alors de cette dangereuse autorité, dans le même temps que Turgot, de son côté, préludait, par la suppression des corvées, à l'équitable répartition des charges publiques entre tous les citoyens. Cet impôt pesait exclusivement sur le malheureux habitant des campagnes qui n'avait que ses bras pour ressource, et qui employait pourtant chaque année plusieurs journées d'un travail gratuit et forcé à la confection de ces routes superbes dont les grands profitaient presque seuls. L'injustice d'une charge restreinte à une seule classe de citoyens, et à la plus malheureuse de toutes, était si évidente qu'on ne supposait pas qu'il pût être apporté le moindre obstacle à la réparation d'un abus si criant. Cependant la défiance qu'inspirait à un grand nombre d'hommes sensés une suite de projets dont le secret avait été éventé, et dont une philosophie suspecte paraissait avoir suggéré l'idée ; l'avarice qui appréhendait le retranchement de ses jouissances, et l'orgueil surtout qui se croyait avili d'acquitter le remplacement d'un impôt tenu pour roturier, réunirent leurs efforts contre la loi et contre son auteur. Le Parlement refusa de l'enregistrer. Il fallut un lit de justice pour l'y contraindre, et l'intrigue n'en prit que plus de force. Tous ceux qui entourent le roi, le vieux et frivole Maurepas à leur tête, l'obsèdent de perfides insinuations contre ce qu'ils appellent l'esprit systématique : on lui déguise l'assentiment presque unanime des peuples ; on lui prouve que, sous le nouvel administrateur, le déficit annuel n'a point diminué, et l'on n'observe pas que la dépense du sacre et l'acquittement des dettes arriérées, trop négligées jusqu'à lui, ont absorbé les économies de sa gestion ; enfin la reine est gagnée à cette cabale, et son empire sur un époux qui l'aime obtient de lui la disgrâce de ce ministre, *le seul qui aimât le peuple avec moi*, disait quelquefois le vertueux monarque. Malesherbes, qui avait pressenti la chute de son ami et la sienne propre, l'avait prévenue par sa démission : Turgot, plus ferme, ne voulut cesser d'être utile que lorsqu'il lui serait impossible de l'être plus longtemps, et se laissa signifier son renvoi. Ainsi se perdit, par la faute l'une cour légère, et assez mal conseillée pour laisser douter de la générosité de ses sentiments, l'occasion de faire partir du trône des

réformes utiles qui étaient appelées par la voix de l'opinion publique, et qui ne purent s'établir depuis qu'en ébranlant et renversant enfin le trône lui-même.

Turgot fut remplacé par M. de Clugny, intendant de Bordeaux, qui mourut dans la même année. Il signala sa courte administration par le rétablissement de l'impôt funeste de la corvée, par l'établissement de la loterie, autre impôt dont la morale accuse les conséquences, et dont la justification la plus plausible est le besoin de prévenir l'écoulement des capitaux, qui, sans ce préservatif, iraient se perdre dans des loteries étrangères. On doit encore à M. de Clugny l'érection d'une caisse d'escompte, projet médité par Turgot pour faciliter les transactions du commerce, et qui avait déjà reçu sous lui un commencement d'exécution. Les premiers fonds de cette banque, qui devait payer à bureau ouvert les billets émis par elle, furent de deux millions. M. Taboureaux des Réaux, autre intendant, qui succéda à M. de Clugny, reçut un adjoint destiné à l'éclipser : c'était le banquier genevois Necker, décoré alors du titre d'envoyé de sa république. Il s'était fait une réputation en finances à l'occasion de diverses discussions au sujet de la compagnie des Indes, et il l'avait accrue depuis, et par son Éloge de Colbert, récemment couronné à l'Académie française, ouvrage dans lequel il annonçait trop bien connaître les devoirs austères d'un ministre des finances pour n'être pas jugé digne de les remplir lui-même, et surtout par un mémoire particulier adressé au comte de Maurepas, sur la libération des finances et le comblement du déficit, évalué alors à vingt-quatre millions. L'opinion générale le portait au ministère ; et le roi, séduit par les idées morales dont il faisait la base d'un système de finances, et par les éloges de M. de Maurepas, l'y appela l'année suivante. Il reçut le titre de directeur général des finances et non de contrôleur, parce que, ne professant pas la religion catholique, il ne pouvait ni être revêtu de cette dignité, ni avoir entrée au conseil, deux distinctions qui exigeaient alors un serment de catholicité. On remarqua qu'il eut l'orgueil ou la générosité de refuser les émoluments de sa place.

Mais, dès l'abord, il fut accusé d'avoir dérogé aux principes qu'il affectait de proclamer, par le recours aux emprunts viagers, destructifs des

relations morales qui lient les membres d'une même famille. Un reproche plus communément répandu et beaucoup plus injuste, c'est celui d'avoir accru la dette publique par des emprunts multipliés, et de n'avoir pas établi concurremment des impôts, gages du paiement des intérêts et du remboursement des capitaux. En effet, les dépenses énormes de la guerre maritime où la France se trouva engagée dans le cours de son ministère, non-seulement le justifient pleinement sous le premier rapport, puisque les emprunts étaient alors le seul moyen de fournir aux fonds immenses nécessaires pour la soutenir, mais prêtent même à son éloge, en ce que, par le seul effet de son caractère, il put rétablir la confiance si souvent trompée des prêteurs : et quant aux intérêts, certainement c'est encore un autre sujet d'éloge d'avoir pu les asseoir, non point sur des impôts, mais sur des économies qui en dispensent. Tel fut même le but positif qu'il se proposa dans son administration, tâchant d'éloigner, autant qu'il serait possible, le moment où la continuation des dépenses de la guerre, et la garantie des prêteurs, nécessiteraient enfin un impôt, et des débats peut-être avec les Parlements.

Louis XV avait sévèrement maintenu la prohibition des livres qui portaient atteinte à la religion, et par contre-coup à l'autorité civile : leurs systèmes, décorés du beau nom de philosophie, lui déplaisaient souverainement. Il avait même interdit le séjour de son royaume à leurs auteurs quoique recommandables d'ailleurs par divers ouvrages qui les ont justement rendus célèbres. Louis XVI, plus véritablement religieux que son aïeul, mais dont le cœur, ouvert à toutes les affections bienveillantes, était disposé à une tolérance presque philosophique, fut engagé à lever ces arrêts de proscription. Voltaire, le chef de ces écrivains, rentra en France, et fut accueilli avec enthousiasme par la multitude de ceux qui croyaient se faire une réputation d'esprit en professant ses opinions.

Elles devinrent le sujet ordinaire des conversations. On s'accoutuma à discuter les droits du peuple dans le sens de ces ouvrages, qui n'étaient rien moins que favorables aux souverains ; et l'insurrection des Américains, d'un peuple qui s'armait pour la liberté, et que nous secourions, répandit et

accrédita les principes républicains, qui étaient le motif de cette guerre à laquelle nous participions.

Les mécontentements qui y donnèrent lieu datent de l'époque de la paix de 1763. L'Angleterre, abîmée de dettes, conçut la pensée d'en faire acquitter une partie par ses colonies d'Amérique. Mais celles-ci, accoutumées à se taxer elles-mêmes et à voir consommer au dedans de leur territoire les dépenses de leur administration, virent dans cette prétention une injure à leurs droits ; et la publication d'un acte du Parlement de 1765, qui introduisait en Amérique l'usage du papier timbré, fut le signal d'une émeute à Boston. La révolte s'étendit dans toute la province de Massachusets-Bay, dont cette ville était la capitale, et il y fut arrêté, dans une assemblée générale des francs tenanciers, que, nonobstant l'acte du Parlement, il serait légal de contracter sur papier libre et non timbré.

Cette audace, jointe à des remontrances plus conformes à l'esprit de soumission, obtint l'année suivante la révocation de l'acte du timbre, mais pour faire place à un autre encore plus inquiétant. Il était enjoint en effet aux provinces américaines, non-seulement de recevoir les troupes qui leur seraient envoyées par la métropole, mais encore de leur donner gratuitement logement, chauffage, bière et autres menues fournitures. Les plaintes de la province de New-York furent punies par la suspension de son pouvoir législatif. Les Bostoniens se signalèrent encore dans cette occasion : d'abord en repoussant hors de leur ville deux régiments qui avaient fait feu sur le peuple, et ensuite en organisant un soulèvement général. Ce fut l'ouvrage d'un comité particulier qu'ils créèrent en 1768, et qui, par sa réunion à divers députés des autres provinces, forma un comité général dit de *Convention*, dont les avis furent bientôt respectés comme des lois. Le gouvernement mollit contre ces mesures de révolte, et retira ses actes de 1770. Sa faiblesse accrut, dans les Américains, le sentiment de leur force, favorisa l'émission d'une multitude d'opinions politiques nuisibles à l'autorité, et amena enfin un relâchement considérable dans les sentiments d'amour pour la mère-patrie.

Telles étaient les dispositions générales, lorsqu'en 1773 le gouvernement se ravisa, et, revenant à son premier plan de soumettre les colonies à

l'impôt, chargea de droits exorbitants divers objets de commerce importés en Amérique, et particulièrement le thé, dont la Nouvelle-Angleterre faisait une immense consommation. Mais, toujours éveillés sur leurs intérêts, les Bostoniens repoussent cette taxe indirecte à laquelle on veut les soumettre, en refusant de laisser décharger les marchandises frappées de l'impôt : ils somment même le gouvernement d'en faire évacuer le port, et, sur son refus, la populace se porte sur les vaisseaux, et jette le thé à la mer.

En même temps la confédération des provinces prend une nouvelle consistance, par un sentiment opiniâtre et unanime à rejeter les denrées perfides sous l'envoi desquelles la politique anglaise masquait ses premiers projets.

Le gouvernement résolut alors de punir les Bostoniens ; et sous le prétexte de l'impossibilité de percevoir avec sécurité les droits dans une ville en insurrection, il arrête l'interdiction de son port et la translation de sa douane. Cette mesure ne pouvait manquer, en effet, d'être très-sensible dans une cité singulièrement commerçante, où une multitude de familles ne vivaient que du mouvement et des transactions du négoce. En représaille, les Bostoniens proclament un embargo sur les vaisseaux anglais qui se trouvaient dans le port, et font appel au commerce étranger pour s'y rendre. Mais pour valider cette résolution, il fallait user de la force ; et le général Gages, gouverneur de la ville, bien déterminé à l'employer aussi de son côté pour en empêcher l'effet, avait dix régiments à ses ordres pour servir ses desseins.

Le 1^{er} juin 1774, jour indiqué pour l'interdiction du port, Gages le fait bloquer sans obstacle par les bâtiments dont il dispose, et transfère de même la douane à Plymouth, au sud, et l'assemblée de la province à Salem, au nord. Mais, hors de l'inspection immédiate du gouverneur, les résolutions de celle-ci en devinrent plus hardies. Un comité représentatif s'unit encore une fois aux députés des comités établis à l'instar de celui-ci dans les autres provinces ; il fixe d'abord avec eux, au terme d'une année, la tolérance du commerce avec l'Angleterre, et émet enfin le vœu d'un congrès général. Des députés sont nommés de toutes parts, et au mois de septembre ils se rassemblent à Philadelphie, capitale de la Pensylvanie, et le centre à peu

près de l'Amérique anglaise. Peyton-Randolph, élu président, commença la session par la rupture d'une couronne en douze parties égales qui furent distribuées aux représentants d'autant de provinces, qui formaient alors la confédération. Le congrès rédigea ensuite une déclaration des droits, type de toutes celles qui ont été faites depuis, mais qui n'excita en Amérique aucune de ces méprises intéressées et de ces violences particulières dont elles ont été le prétexte en France. Il déclara la cessation des pouvoirs et des fonctions des employés anglais, autorisa les représailles en cas d'opposition, et ordonna enfin la levée des milices pour la défense du pays. Un dénombrement les fit évaluer à quatre cent mille hommes. Mais, indépendamment de la quantité de royalistes qu'il fallait compter dans ce nombre, l'enthousiasme et non la coaction qui réunissait les autres sous les drapeaux, et qui ne les y retenait que passagèrement, et toujours sous un engagement limité et subordonné à leurs affaires ou à leur bonne volonté, ne permit pas de longtemps d'en tirer un grand parti. Cependant un faible corps de cette milice, sous la conduite du général anglais Charles Lee, qui s'était dévoué à la cause des Américains, ayant pris immédiatement d'assaut le petit fort de Portsmouth, fixa sans retour, par ce succès, les résolutions hostiles des Américains.

Le premier événement militaire que présente cette guerre fut à leur avantage. Le 19 avril 1775, leurs milices, surprises à Lexington, près de Boston, reculèrent d'abord et se dispersèrent. Mais bientôt accrues de quelques renforts, elles se rallient et surprennent à leur tour les Anglais, qui, croyant n'avoir plus d'ennemis à combattre, s'étaient débandés eux-mêmes, portant le fer et la flamme dans les environs. Ceux-ci, battus et poursuivis jusque dans la ville, y sont forcés et regagnent avec perte Boston, qui tarda peu à être investie par le général Putnam, à la tête de vingt-cinq mille Américains. Mais dans le même temps, les généraux Burgoyne et William Howe, envoyés par l'Angleterre, débarquaient dans cette ville, amenant avec eux cinq mille hommes de troupes réglées, qui firent lever le siège. Ce ne fut d'ailleurs qu'après une résistance opiniâtre qui présageait bientôt d'autres succès. Dès la fin de l'année, deux partis américains, sous le commandement du général Montgomery et du major Arnold, pénétrèrent

dans le Canada par deux voies différentes, malgré des chemins réputés impraticables, et ayant enlevé Ticonderago et Montréal, vinrent mettre le siège devant Québec. Ils avaient essayé de séduire les habitants par les amorces de la liberté. Mais peu s'y laissèrent prendre : ces peuples, nés dans les habitudes de la monarchie, demeurèrent fidèles, et secondant le courage de leur gouverneur, Guy Carleton, firent des sorties vigoureuses dans lesquelles Montgomery fut tué et Arnold blessé, ce qui amena la levée du siège.

Immédiatement après la levée de celui de Boston, George Washington, ce même officier qui fut ou l'ordonnateur ou le simple témoin du forfait qui priva Jumonville de la vie, forfait qui fut l'un des motifs de la guerre de sept ans, avait été élevé au grade de généralissime des armées américaines. La modération connue de son caractère l'avait fait juger le plus propre à défendre avec sagesse la révolution qui s'opérait ; il justifia l'opinion de son pays, et on lui doit sans doute d'avoir prévenu bien des crimes. Des échafauds ne s'élevèrent que rarement pour venger des trahisons constatées, et les royalistes n'eurent d'autres injustices à reprocher à leurs concitoyens que des détentions arbitraires et des spoliations qui étaient des représailles.

Au retour du printemps, le généralissime reprit le siège de Boston. Cette ville était mal fortifiée, mais les Américains la ménageaient par égard pour ses habitants. La disette qu'ils y firent naître avança leurs opérations, et surtout l'occupation d'un poste important d'où l'on foudroyait la flotte anglaise, et d'où l'on pouvait gêner l'embarquement de la garnison, si elle était réduite à cette extrémité. La commission du général Howe portait, en ce cas, de brûler la ville avant de l'évacuer. Le moment en était arrivé, car il n'y avait plus que la retraite qui pût soustraire la flotte à une destruction inévitable. Mais les dangers de l'embarquement, et la crainte d'abandonner à la vengeance des Américains une partie de son arrière-garde, portèrent le général anglais à composer et à renoncer à l'acte de barbarie qui lui était commandé. Il se retira à Halifax, dans la Nouvelle-Écosse, et y attendit les nombreux renforts que l'Angleterre faisait passer en Amérique, et qu'elle avait recrutés avec son or chez divers petits princes d'Allemagne.

La prise de Boston éleva au comble l'enthousiasme des Américains. La Géorgie accéda alors à la confédération, et le congrès fit publier, le 4 juillet 1776, un acte d'indépendance par lequel il se constituait puissance libre, et affranchie de la domination anglaise. Dans l'intention de se faire reconnaître pour tel par les puissances européennes, il nomma des agents diplomatiques qui furent envoyés en Espagne et en France. Benjamin Franklin, non moins célèbre par ses découvertes en physique que par les talents avec lesquels il avait défendu ses concitoyens à Londres et dirigé depuis leur résistance, accompagna en France l'envoyé américain ; et quoique sans caractère lui-même, l'espèce d'engouement que firent naître sa personne et la simplicité de ses mœurs et de son costume le rendit le principal agent de la négociation et en procura le succès. Il fit en France une véritable révolution, et la nation était toute gagnée à la cause de ses compatriotes avant que le gouvernement se prononçât en leur faveur. Celui-ci avait néanmoins toléré les communications lucratives de ses commerçants avec les colonies américaines et les approvisionnements d'armes et de munitions qui se faisaient dans ses ports pour le compte des insurgés. Enfin il fermait les yeux sur la disparition d'une jeunesse avide de gloire et folle de liberté, qui s'échappait de la cour et des armées pour s'associer à la cause des Américains, et former à la discipline et à la victoire leurs bataillons inexpérimentés. Lord Chatam, l'implacable ennemi de la France, voulait qu'on lui déclarât la guerre sur ces indes ; mais le ministère, ne les trouvant pas assez prononcés pour qu'on pût en conclure le dessein formel de prendre une part active dans ces démêlés, jugea inutile et même dangereux de provoquer ce surcroît d'embarras.

Cependant quarante mille Allemands, Hanovriens, Hessois et autres, étaient descendus en Amérique. Lord Howe, frère du général, commandait la flotte qui les avait amenés, et la facilité qu'il avait de transporter rapidement ces troupes sur divers points d'attaque affaiblissait l'ennemi, en le forçant, par l'incertitude où il le tenait, de disséminer ses nombreuses milices. Les Anglais échouèrent néanmoins devant Charlestown, capitale de la Caroline méridionale, habilement et vigoureusement défendue par le général Lee. Ils réussirent mieux à New-York, où néanmoins ils éprouvèrent

un léger contre-temps. Ils avaient espéré la conquête de cette ville d'une intelligence qu'ils y avaient pratiquée avec le maire, avec le commandant même de la province, un des fils de Benjamin Franklin, et enfin avec la maîtresse de Washington, qui trahissait ce général. Cette trame fut découverte, et les Anglais furent réduits à employer ouvertement la force. Leur nombre décida du succès. New-York fut évacué à leur approche, et Washington, battu encore par le chevalier Howe à Kingsbridge, fut contraint d'abandonner les bords de l'Hudson, et de se retirer sur la Delaware pour couvrir Philadelphie. Cette ville, où se tenait le congrès, était l'un des points de mire des Anglais. Lord Cornwallis recut ordre de s'y diriger. En y marchant, il rencontra Washington vers Princeton. Il espérait atteindre son but en écrasant ce dernier, lorsqu'à la faveur de la nuit celui-ci échappa sans qu'il s'en aperçût, et fit une retraite vantée, qui termina la campagne.

Au commencement de la suivante, le chevalier William Howe, reprenant les projets auxquels la saison avait mis obstacle, se fit porter à l'embouchure de la Delaware, remonta le fleuve et prit terre à peu de distance de Philadelphie. Washington se proposait de lui opposer les moyens de temporisation, qui seuls pouvaient lui réussir avec une armée trop novice ; mais le congrès lui ordonna de combattre. L'action eut lieu le 11 septembre 1777, à Brandy-wine. Le jeune marquis de la Fayette, l'un des premiers Français qui offrirent leurs services aux Américains, s'y distingua ; mais une blessure qu'il reçut dans l'action ne lui permit pas d'inspirer toute sa résolution aux brigades qu'il commandait. Les Américains furent battus, et recueillirent néanmoins de cette journée un avantage, celui d'avoir privé l'armée anglaise d'un grand nombre de combattants, difficiles à remplacer. Les Anglais entrèrent à Philadelphie, que le congrès avait quitté pour aller s'établir à York-Town ; mais pendant qu'ils triomphaient dans le midi, ils éprouvaient dans le nord un échec honteux qui contre-balançait et au delà ce faible succès,

A l'exemple des Américains, le général Burgoyne avait essayé de se frayer une route dans les déserts épouvantables qui séparent les États-Unis du Canada. Après s'être emparé plus heureusement qu'il ne pouvait l'espérer du fort de Ticonderago, il suivait la rivière d'Hudson, se proposant

de se réunir au général Henri Clinton, qui, partant de New-York, s'avancait lui-même sur cette rivière, et d'isoler ainsi les provinces du nord de celles du midi. Mais il avait à peine quitté le fort, qu'il était coupé sur ses derrières. Cependant il poussait toujours en avant, se raidissait contre les obstacles que lui offrait à chaque pas un pays affreux et stérile, où il perdait à la fois son temps, ses vivres et ses soldats. Dans un état lamentable d'épuisement, il touchait à Albany, lorsqu'il rencontra les généraux américains Gates et Arnold. Une attaque infructueuse lui fait connaître l'impossibilité de passer outre et la nécessité de rétrograder. Mais arrivé à Saratoga, cette dernière ressource lui est enlevée. Cerné de toutes parts, et dans un dénûment de vivres auquel la victoire même ne pouvait apporter de remède, il fut réduit à capituler le 17 octobre, et à mettre bas les armes avec six mille hommes, reste de douze mille avec lesquels il était entré en campagne. Précisément dans le même temps, le marquis de la Fayette enlevait un convoi considérable que lord Cornwallis conduisait à Philadelphie ; et cet avantage entra pour quelque chose dans les motifs qui firent évacuer cette ville aux Anglais l'année suivante.

Louis XVI ne voyait pas avec indifférence la position difficile où se trouvait l'Angleterre ; mais sa probité l'éloignait d'en profiter, et de venger, ainsi qu'il y était excité, les anciennes injures de la France, couvertes, à son avis, par le traité solennel qui avait réconcilié les deux peuples. Tout ce que put en arracher en faveur des Américains l'imprévoyance qui s'efforçait de l'entraîner dans une guerre si funeste pour lui par ses conséquences, et tout ce qu'il crut pouvoir se permettre, comme une mesure de précaution, fut un simple traité d'alliance et de commerce, signé le 6 février 1778, et qui ne devait avoir d'effet défensif et offensif qu'en cas de rupture de l'Angleterre avec la France. Mais dans la disposition des esprits chez les deux nations, c'était un événement qui ne pouvait plus tarder. Depuis longtemps les Anglais se plaignaient des secours particuliers donnés par quelques militaires et négociants français, tant en Amérique à leurs colons insurgés, que dans l'Inde au nabab Ayder-Ali-Kan, leur ennemi mortel. Les Français répondaient que le zèle chevaleresque de quelques individus n'avait jamais été considéré comme une agression nationale et récriminaient d'ailleurs, et

sur les injustices et les violations non moins criantes exercées envers une multitude de bâtiments de commerce, et sur le manque d'égards des Anglais pour les côtes de France, où les navires américains se voyaient poursuivis et brûlés, même jusque dans les ports. On ignorait alors qu'on avait des reprocher bien plus graves à faire aux Anglais, et que leur ministère,) ne doutant pas de l'issue de ces accusations réciproques, avait fait passer par la voie de Suez, des ordres absolus pour attaquer les établissements français dans l'Inde, que déjà Chandernagor, Masulipatam, Karikal, étaient au pouvoir des Anglais ; et que le général Monro, parti de Madras, allait se diriger sur Pondichéry. Plus généreux, Louis XVI se fût reproché de commencer les hostilités ; il crut devoir même ne pas faire un mystère aux Anglais des engagements qu'il venait de prendre avec leurs colonies, et le 13 mars il les fit notifier par son ambassadeur, à l'effet de prévenir les inductions erronées qu'on pourrait en tirer. Mais la prévention anglaise y vit une déclaration de guerre. Le ministère surtout affecta de n'en pas douter ; et, rappelant aussitôt son ambassadeur auprès de la cour de France, il accueillit avec empressement un prétexte aussi opportun de couvrir la déloyauté des ordres prématurés qu'il avait donnés dans l'Inde.

A la mi-avril, une flotte de douze vaisseaux de ligne appareilla de Toulon pour se rendre en Amérique. Elle portait des troupes de débarquement et un agent de la France auprès du congrès, M. Gérard, premier commis des affaires étrangères. Le comte d'Estaing commandait la flotte avec le titre de vice-amiral, quoiqu'il n'eût pas commencé dans la marine sa carrière militaire, circonstance qui lui occasionna, de la part des officiers trop peu subordonnés de ce corps, des contrariétés funestes. Il servait dans l'Inde en 1759, avec le grade de brigadier, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais durant le siège de Madras. Relâché sur sa parole, et supposant qu'il avait été échangé, il mit en mer à la fin de l'année avec deux vaisseaux de la compagnie des Indes, et détruisit dans le golfe de Perse et aux îles de la Sonde, divers établissements anglais, dont il fit passer les richesses à l'île de France. Mais, retombé dans le cours de ses expéditions au pouvoir des Anglais, ils prétendirent le traiter en pirate, comme infracteur des lois de la guerre, le jetèrent en conséquence à Londres dans un cachot, et se

disposaient même à lui faire son procès. Les instances pressantes du dauphin, auquel il était attaché, le sauvèrent de la peine capitale dont il était menacé, et, de retour en France, il trouva, dans le grade de lieutenant général de la marine, qui lui fut accordé, un dédommagement à ses longues souffrances. Son activité connue et la haine qu'il avait vouée au nom anglais, depuis les mauvais traitements auxquels il avait été exposé, le firent choisir en cette occasion comme l'homme le plus propre à servir les desseins de la France contre l'Angleterre. Sa destination fut pour la Delaware. Il devait resserrer Howe par mer, pendant que Washington, qui s'était rapproché de Philadelphie, continuerait à le presser du côté de terre, et l'on se flattait de réduire le général anglais au sort humiliant de Burgoyne. Mais dès le mois de mai, pressant la possibilité d'un tel désastre, Howe faisait ses dispositions pour se retirer à New-York, et elles furent exécutées à la fin de juin par le général Clinton, qui lui succéda dans le commandement en chef. Il y eut à cette époque une affaire à Monmouth, où chaque parti s'attribua l'avantage, et qui, en résultat, n'interrompit point la retraite de Clinton.

Huit jours seulement après, le comte d'Estaing arriva à l'entrée de la Delaware, et sa présence n'y étant plus nécessaire, il se dirigea sur New York. Il avait l'intention d'y attaquer la flotte de lord Howe, avant que celui-ci eût reçu des renforts que lui amenait le commodore Byron. Mais il fallut encore remettre ce dessein, parce que les vaisseaux français se trouvèrent tirer trop d'eau pour s'approcher suffisamment du port. Dès lors une autre expédition fut concertée contre Rhode-Island, l'une des places d'armes des Anglais. Neuf mille Américains, commandés par le général Sullivan et par le marquis de La Fayette, et quatre mille Français de l'escadre, prirent terre dans l'île, et marchèrent sans délai contre New-Port, qui en est la forteresse. On en croyait la prise si infaillible, que l'amiral avait menacé la garnison de la faire passer au fil de l'épée, dans le cas où elle se permettrait d'endommager les fortifications de la place. Les approches, secondées par l'artillerie de la flotte, donnaient en effet une espérance fondée de réussite, lorsque l'amiral Howe, malgré son infériorité, se hasarda dans les parages de l'île pour essayer de lui porter quelques

secours en homme et en munitions. Ravi d'avoir trouvé enfin l'occasion de le combattre, le comte d'Estaing quitte sa station pour le joindre ; mais au moment où il l'atteignait, une tempête furieuse sépare les deux armées, et les maltraite à tel point qu'elles sont forcées d'aller se réparer, l'une à Boston et l'autre à New-York. La flotte anglaise, radoubée la première, reparut devant New-Port, et décida la levée du siège. Les assiégeants, qui avaient eu vent de son approche, avaient repassé la veille le bras de mer qui les séparait du continent.

Cependant les amiraux Howe et Byron étaient parvenus à se réunir et menaçaient Boston même. L'amiral français les en éloigna par une diversion sur les Antilles. A peine arrivé à la Martinique, il apprend que les Anglais venaient de s'emparer de Sainte-Lucie, au sud de cette île. Il appareille aussitôt, et trouve dans le port l'amiral Barrington, avec six vaisseaux seulement, mais embossé d'une manière inabordable. Il est réduit à une attaque de terre, dont son courage lui dissimule le danger, sans pouvoir en triompher. Une perte considérable qu'il éprouve, et l'arrivée de l'amiral Byron dans le canal, contribuèrent également à lui faire hâter son retour à la Martinique, pour attendre les renforts que lui amenait M. de Grasse. Ainsi sa campagne se consuma en tentatives dont aucune ne lui réussit. Plus heureux, le commandant de la Martinique, le marquis de Bouillé, ayant sous lui le marquis du Chilleau et le vicomte de Damas, colonels des régiments de Viennois et d'Auxerrois, s'était emparé le 7 septembre, et sans perdre un seul homme, de l'île de la Dominique, l'île la plus voisine au nord de la Martinique, et, par cet exploit, il avait jeté la terreur parmi les négociants anglais, qui craignirent pour toutes leurs autres possessions aux Antilles.

Non-seulement le commerce anglais, mais la marine militaire même devaient commencer à concevoir quelques inquiétudes de l'audace et de l'expérience française. Tel fut du moins le sentiment que dut faire naître le résultat inattendu du combat d'Ouessant, livré le 27 juillet à l'entrée du canal de la Manche. Trente vaisseaux de ligne de part et d'autre se mesurèrent sous les ordres du comte d'Orvilliers pour la France, et de l'amiral Keppel pour l'Angleterre, et après une journée entière de combat,

tous furent contraints de se retirer respectivement dans leurs ports pour se radouber, sans qu'il y eût perte d'un seul vaisseau d'aucun côté. Ce fut, pour les Français, l'équivalent d'une victoire, par la confiance qu'elle leur rendit contre un ennemi habile sans doute, mais dont on exagérait trop peut-être la capacité pour la contre-balancer avec avantage ; les Anglais, au contraire, regardèrent l'issue de ce combat comme une véritable défaite, par la certitude qu'ils eurent d'avoir trouvé enfin des égaux dans leur art. Le duc de Chartres, depuis si tristement célèbre sous le nom de duc d'Orléans et sous celui d'Égalité, y commandait l'arrière-garde, assisté du brave Chaffaut. Le courage du prince, vanté d'abord avec excès, fut dénigré peu après sans retenue, et l'on supposa que sa conduite irrésolue durant le combat avait privé l'armée d'une victoire qu'elle devait espérer. Quoi qu'il en soit, la cour satisfit au vœu des marins, en l'éloignant du service de mer, par la charge de colonel général des hussards, dont elle le gratifia, et qui était incompatible avec ce service. On prétend que cette espèce d'affront, auquel le prince ne se méprit pas, fut le premier germe de la haine, si fatale à la France, qu'il manifesta depuis contre la famille royale.

Si, d'après la journée d'Ouessant, la France pouvait se promettre de disputer désormais la victoire à l'Angleterre, elle ne douta plus de la lui enlever sans retour, lorsque son alliance avec l'Espagne lui permit, l'année suivante, de doubler ses forces. Après quelques efforts inutiles pour concilier les différends de l'Angleterre avec ses colonies et avec la France, l'Espagne, liée à cette dernière puissance par le pacte de famille, se déclara ouvertement pour elle, et se hâta de prévenir, par une prompte coopération, la faute de son intervention tardive dans la guerre précédente. Gibraltar fut bloqué par terre et par mer, et trente-quatre vaisseaux de ligne, sous don Louis de Cordova, se joignirent dans l'Océan à trente-deux vaisseaux français, toujours commandés par le comte d'Orvilliers. L'amiral anglais Hardy, avec trente-huit vaisseaux, n'osa ou ne put empêcher la jonction, qui se fit le 25 juin 1779 ; il recula devant cette formidable flotte de soixante-six vaisseaux, qui paraissait destinée à favoriser une descente en Angleterre. Une multitude de bâtiments de transport, disposés sur les côtes de Bretagne et de Normandie, étaient prêts à recevoir quarante mille hommes rassemblés

dans ces deux provinces, et à cet appareil de forces imposantes l'Angleterre, en ce moment, n'avait guère que des milices à opposer. Le maréchal de Vaux était désigné pour commander la descente, et entre les officiers généraux qui servaient sous ses ordres on distinguait le marquis de La Fayette, revenu d'Amérique pour prendre part à cette expédition. Sa présence semblait en garantir la réalité ; mais à l'étonnement général, et soit contrariété des vents, ou effet de la politique conservatrice des cours alliées, qui prétendirent seulement neutraliser par cette démonstration les efforts extérieurs de l'Angleterre, la flotte combinée, après avoir tenu trois mois la mer, s'être approchée de Plymouth, où elle jeta la terreur, et avoir chassé pendant vingt-quatre heures la flotte de l'amiral Hardy, qu'elle ne put atteindre, rentra à Brest au mois de septembre, après avoir perdu sans combat cinq mille hommes, qui périrent sur les vaisseaux, victimes d'une épidémie.

Une tactique semblable avait lieu en Amérique, où le comte d'Estaing servait la cause des États-Unis, par des diversions sur les îles anglaises des Antilles. Détaché par lui, le chevalier de Romain venait d'enlever aux Anglais l'île caraïbe de Saint-Vincent, et lui-même, accru des renforts amenés par les comtes de Grasse et de La Motte-Piquet, ainsi que par le marquis de Vaudreuil, qui, au commencement de l'année, avait détruit les établissements anglais du Sénégal fit voile avec vingt-cinq vaisseaux de ligne pour la Grenade, y débarqua le 2 juillet, et s'en rendit maître en deux jours. Cette expédition, qui excita un enthousiasme général parmi les Français, eut un éclat supérieur à son importance. Ce n'était qu'un coup de main, brillant à la vérité, où une petite armée de quinze cents hommes, et sans canon, en força sept cents dans un fort, mais qui reçut un nouveau lustre et de la double fonction du chef, comme amiral et comme général, et de l'intrépidité avec laquelle il sauta des premiers dans les retranchements ennemis, et enfin de l'engagement naval qui suivit la prise. Le jour même où lord Macartney se rendait aux Français, l'amiral Byron, informé de l'attaque de la Grenade, avait appareillé de Sainte-Lucie avec vingt-un vaisseaux de ligne et quatre mille hommes de débarquement. Il ne fut en vue de l'île que le 6, et se dirigea sur le port, où il fut entouré et où sa flotte

eût couru le risque de se livrer elle-même, si l'on ne se fût trop pressé d'arborer le pavillon français sur le fort. Il reconnut son erreur assez tôt pour prévenir sa ruine, mais non pour éviter le combat. Plusieurs de ses vaisseaux furent désemparés, mais il n'en perdit d'ailleurs aucun. Il fit retraite à Saint-Christophe, où il se refusa à un nouvel engagement, dont l'amiral français lui offrit l'occasion.

Ce ne fut qu'après ce double exploit que le comte d'Estaing se montra enfin sur les côtes des États-Unis, dont les habitants se plaignaient d'être oubliés par leurs alliés. Pendant tout le cours de cette année ils s'étaient maintenus avec assez d'égalité sur le continent, où ils avaient aussi souvent battu les Anglais qu'ils en avaient été battus eux-mêmes dans des combats partiels et dans des affaires de poste qui ne décidaient rien, et qui, par cela seul, étaient au désavantage des Anglais. Cependant, à la fin de l'année précédente, ceux-ci s'étaient emparés de Savannah, capitale de la Géorgie. Le comte d'Estaing, secondé par le général Lincoln, résolut de leur arracher cette place, en disposa le siège, et ouvrit la tranchée le 16 septembre. Mais, d'un côté, la négligence des Américains, suite d'une certaine prévention qu'on était parvenu à leur inspirer contre leurs alliés, ayant laissé pénétrer des renforts, les assiégés furent bientôt plus nombreux que les assiégeants ; et, d'une autre part, la flotte, dans une rade découverte, éprouvait de temps à autre des coups de vent plus ou moins pernicious à ses agrès. Dans cette situation critique, l'amiral ne vit d'espoir de succès que dans la chance d'un assaut. Il le fixa au 9 octobre, et lui-même conduisit une colonne. Mais si l'attaque fut vigoureuse, la défense du gouverneur Prevost ne fut pas moins opiniâtre ; et les Français et les Américains, vingt fois près de planter leurs drapeaux sur les remparts, furent autant de fois repoussés. La perte qu'ils éprouvèrent, et une blessure que reçut le comte d'Estaing, déterminèrent, dès le lendemain, la levée du siège et le départ de la flotte. Byron avait divisé son armée en trois escadres, l'amiral français, à son imitation, fit trois divisions de la sienne. La première se rendit à Saint-Domingue, sous M. de Grasse ; la seconde eut pour chef M. de La Motte-Piquet, et pour destination la Martinique ; la troisième, commandée par le marquis de Vaudreuil, alla croiser dans la baie Chesapeake. Pour lui, il revint en France

avec le seul vaisseau *le Languedoc*, qu'il montait. Ce qu'il y eut de très-particulier dans l'expédition infructueuse de la Géorgie, c'est qu'à trois cents lieues de là elle opérait l'évacuation de Rhode-Island, que les forces combinées des Américains et des Français n'avaient pu obtenir l'année précédente. Clinton l'avait ordonnée sur l'avis de l'approche des Français, en sorte que les Américains s'en emparèrent sans coup férir ; le pavillon britannique qu'ils y laissèrent flotter quelque temps encore, leur valut de riches prises, qui entrèrent sans défiance dans le port.

Cette même année vit le traité de Teschen, qui mit fin à une courte guerre qui pensa embraser l'Europe, et qui fut arrêtée par la sagesse du comte de Vergennes. Le 30 décembre 1777, la mort du fils de l'empereur Charles VII, de l'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, le dernier de la branche cadette de cette maison, appela à sa succession l'électeur palatin Charles-Théodore, qui réunit les possessions des deux branches, séparées depuis près de cinq cents ans. Mais déjà l'empereur, en vertu de titres peu concluants, formait des prétentions sur cet héritage. Il obtint de l'électeur effrayé une reconnaissance de ses prétendus droits, et les appuya par des bataillons qui prirent possession d'une partie de l'électorat. Les états de Bavière, et, comme plus proche agnat de l'électeur, le duc Charles de Deux-Ponts, le même qui fut dans la suite roi de Bavière, appellent de cette voie de fait, et trouvent dans le roi de Prusse un protecteur de leurs droits et un défenseur des lois de l'empire. A ce titre, celui-ci fait passer une armée en Saxe et une autre en Silésie. L'empereur réclame de son côté les secours de la France, stipulés par le traité de 1756 ; et l'embrasement de l'Allemagne dépendait de la réponse du cabinet de Versailles. Elle fut que, l'empereur ayant été l'agresseur par l'occupation de la Bavière, il n'y avait pas ouverture au cas de l'assistance promise par le traité. Dans le même temps, l'impératrice de Russie, quitte, par la médiation de la France, de ses nouveaux démêlés avec la Porte, au sujet de l'élection du kan de Crimée, signifie à la cour de Vienne qu'elle sera dans la nécessité de satisfaire à ses engagements avec la Prusse, si l'empereur persiste dans ses prétentions. Celui-ci se détermine dès lors à des négociations plus sérieuses que celles qui avaient accompagné jusqu'alors les escarmouches entre les deux

armées. Aucune action notable n'avait heureusement eu lieu entre elles, lorsqu'un congrès fut ouvert à Teschen, en Silésie, sous la médiation de la France et de la Russie. La paix y fut signée le 3 mai 1779 : l'héritage de la Bavière fut confirmé à l'électeur palatin et aux princes de sa maison, et l'honneur impérial fut sauvé par la cession du cercle de Burghausen, à la droite de l'Inn et de la Salza.

L'impératrice Marie-Thérèse, qui vivait encore, ne s'était pas dessaisie du gouvernement de ses états : elle avait seulement appelé son fils, en 1765, à la qualité de corégent. Dans cette dernière occasion, elle avait contraint l'humeur belliqueuse de celui-ci à céder. Sa mort, qui arriva les derniers jours de l'année suivante, après quarante ans d'un règne qui la place au rang des plus grands princes de sa maison, laissa la liberté à Joseph II de donner carrière à son caractère remuant et aux innovations par lesquelles, en voulant améliorer le sort de ses peuples, il ne fit que les tourmenter. Quant à Marie-Thérèse, un des éloges les plus flatteurs qu'on ait faits de son gouvernement, est ce mot d'un pauvre agriculteur de Bohême : « Je ne suis qu'un paysan, disait-il, mais je parlerai à notre reine quand je voudrai, et elle m'écouterait comme elle écoute les plus grands seigneurs. »

L'Angleterre vit diminuer, en 1780, les immenses profits dont s'enrichissaient ordinairement ses corsaires. Sous prétexte que les neutres transportaient chez leurs ennemis des munitions prohibées, ou qu'ils se rendaient dans les ports qu'ils déclaraient bloqués sans qu'ils le fussent effectivement, elle s'arrogeait le droit de visiter leurs bâtiments et le plus souvent de les confisquer. Fatiguées de ces vexations, les puissances du Nord crurent les circonstances favorables pour s'en affranchir ; et, sous le nom de *neutralité armée*, elles formèrent une ligue pacifique destinée à protéger leur commerce. Elles armèrent en effet, sans dessein hostile, mais avec celui de repousser par la force des perquisitions insolentes que se permettaient à leur égard les moindres bâtiments de guerre. Elles déclarèrent d'ailleurs ne reconnaître pour munitions prohibées que les objets, moyens immédiats d'attaque ou de défense, tels que les poudres, boulets, canons et autres semblables, mais nullement les madriers, planches, poutres, cordages, fers et goudrons, matières ordinaires de leur commerce.

La signification qu'elles firent de cet acte aux puissances belligérantes fut accueillie en France et en Espagne comme s'accordant avec les plans de leur politique, mais l'Angleterre en conçut un vif ressentiment contre Catherine, qu'elle supposa avoir été l'instigatrice de ce projet.

Le comte de Guichen, qui remplaçait M. d'Estaing aux Antilles, était parti dès le mois de janvier avec quinze vaisseaux pour se rendre à sa station. Sir Georges Rodney, destiné à être son rival de gloire dans les mêmes parages, avait mis à la voile quelques jours plus tôt des ports d'Angleterre avec vingt-un vaisseaux de ligne et un convoi qu'il devait, chemin faisant, conduire à Gibraltar. Cet officier était retenu en France par ses dettes, lorsque la guerre s'alluma entre les deux couronnes. Un jour, dînant chez le maréchal de Biron, il s'éleva avec assez de jactance sur la conduite également malhabile de ses compatriotes et des Français, et prétendit que, s'il eût été libre, il eût voulu détruire successivement les forces des deux alliés. Le maréchal se fit un point d'honneur de punir cette espèce d'insulte à sa patrie, par un acte de générosité dont il était loin de soupçonner toute l'influence. Il paya les dettes de Rodney, et, en le lui annonçant : « Partez, monsieur, lui dit-il, essayez de remplir vos promesses ; les Français ne veulent pas se prévaloir des obstacles qui vous empêchaient de les accomplir ; c'est par leur bravoure qu'ils mettent leurs ennemis hors de combat. »

La commission dont il avait été chargé était difficile à remplir : vingt-quatre vaisseaux, tant espagnols que français, sous le commandement de don Gaston, devaient sortir incessamment de Brest et se rendre à Cadix à sa poursuite ; la nombreuse escadre de don Louis de Cordova, et celle de l'amiral Barcello, chargé du blocus de Gibraltar, croisaient à l'entrée du détroit sur les caps Spartel et Trafalgar ; et enfin don Juan de Langara, avec neuf vaisseaux de ligne, avait sa station en avant de Cadix, vers le cap Sainte-Marie. C'était à travers ces nombreux ennemis qu'embarrassé encore par son convoi, il devait essayer de pénétrer à Gibraltar. Un premier coup de vent dispersa à trente lieues de Brest la flotte de don Gaston. Un autre désempara la croisière du détroit, et la força à aller se réparer à Cadix. Le seul Langara fut épargné, mais pour tomber entre les mains de Rodney.

Le 16 janvier, faute d'avoir envoyé à la découverte de l'ennemi, il ne put l'éviter et l'attendit dès lors en bataille. Son courage ne put le soustraire au sort inévitable qu'appelait son infériorité. Un de ses vaisseaux brûla, et quatre autres furent pris : tous cependant ne furent pas perdus. L'un d'eux, trop faible d'équipage pour manœuvrer par un gros temps, s'étant vu sur le point d'échouer ou de périr, les Anglais qui l'occupaient voulurent forcer les prisonniers espagnols qu'ils avaient à fond de cale de les aider à sauver le vaisseau ; tous répondirent « qu'ils étaient prêts à périr avec leurs vainqueurs, et qu'ils ne leur donneraient aucune assistance qu'ils n'eussent la liberté de conduire le vaisseau dans un port d'Espagne. » La nécessité força les Anglais d'y consentir ; et les Espagnols ramenèrent les vainqueurs prisonniers à Cadix. Pour Rodney, après un mois de séjour dans la rade de Gibraltar, ayant été réparé avant les Espagnols, il repassa le détroit sans obstacle, et gagna sa destination aux Antilles.

Il y était à peine rendu, que trois combats livrés dans le cours d'un seul mois contre le comte de Guichen attestèrent l'égale habileté des chefs et des équipages. Cependant les vaisseaux de Rodney furent plus maltraités, et le temps dont il eut besoin pour les remettre en état lui donna une infériorité momentanée. M. de Guichen en profita pour protéger l'arrivée d'une escadre espagnole de douze vaisseaux de ligne, que don Solano conduisait à la Havane, avec douze mille hommes de débarquement, et sur laquelle l'amiral anglais avait assez publiquement jeté son dévolu. L'amiral français avait espéré de cette jonction quelque tentative heureuse sur les îles anglaises ; mais les instructions précises de l'Espagnol, qui se proposait la conquête de la Jamaïque, ne lui permirent point de ralentir sa marche, et les maladies qui gagnèrent les deux escadres achevèrent encore de paralyser leurs forces.

cependant leur réunion instantanée avait inquiété Rodney. Craignant également et pour la Jamaïque et pour le continent, il fit deux divisions de sa flotte, envoya l'une à Kingstown, et avec l'autre se rendit sur les côtes des Américains. C'était à la fois une méprise et une imprudence ce ; mais, toujours heureux, il y gagna d'avoir dérobé ses vaisseaux à un ouragan terrible qui se fit sentir aux Antilles le 10 octobre et les jours suivants, et qui

brisa quatre cents navires à la Barbade, à Saint-Christophe et à Sainte-Lucie. Bridgetown, la principale cité de la première de ces îles, devint un monceau de ruines, et cinq mille habitants périrent sous ses décombres.

M. de Guichen, qui épiait les démarches de Rodney pour régler les siennes, n'ayant plus à le redouter dans ces mers, convoya dès lors jusqu'à Cadix la flotte marchande de Saint-Domingue. C'était la première flotte française de commerce qui fût parvenue en Europe sans échec. En général, le soin d'escorter les bâtiments marchands avait été trop négligé par le gouvernement et un préjugé malheureusement trop répandu parmi les officiers de la marine le leur faisait trouver au-dessous de leur dignité. Cette prévention donna un nouveau mérite au zèle que marquèrent à cet égard quelques officiers distingués, et entre ceux-ci le brave La Motte-Piquet, dont la réputation s'est particulièrement établie sur le dévouement, le courage et l'habileté avec lesquels il sut protéger divers convois. Parmi plusieurs exploits de ce genre, on cite comme un exemple mémorable la journée du 28 décembre 1779. Il était à la Martinique avec six vaisseaux délabrés, dont trois étaient en carène, lorsqu'une flotte de vingt-six voiles, qui se trouvait poursuivie dans le canal de Sainte-Lucie par quatorze vaisseaux, aux ordres de l'amiral Hyde-Parker, fut signalée par des vigies. L'*Annibal*, seul, était prêt à mettre à la voile. La Motte-Piquet appareille sans hésiter, il engage le combat le plus inégal, débarrasse quelques bâtiments, et, une heure après, soutenu par les deux autres vaisseaux, qui, pour faire plus de diligence, s'étaient donné à peine le temps de recevoir la moitié de leurs équipages, il manœuvre avec tant d'art et de bonheur, qu'il sauve dix-sept navires et la frégate qui les escortait. L'amiral anglais ne put s'empêcher d'admirer hautement les grands talents de son adversaire, et de lui en adresser une lettre de félicitation.

On renouvelait cependant en Espagne les immenses préparatifs de la campagne précédente. Le comte d'Estaing y avait été appelé par le roi Charles, qui le nomma généralissime de ses troupes de terre et de mer ; et une armée de débarquement était toujours stationnée sur les côtes de Flandre, de Normandie et de Bretagne. Mais ce ne fut encore qu'un épouvantail, et soixante-trois vaisseaux de ligne espagnols et français, sortis

de Cadix sous le commandement du comte, n'eurent d'autre destination que de ramener dans les ports de France la riche flotte marchande de Saint-Domingue. Peut-être au reste ne fallait-il pas moins que cette formidable escorte pour la soustraire à la capture de quarante-cinq vaisseaux de ligne qui l'épiaient, et que l'amiral Darby promenait à cet effet dans ces mers.

En Amérique, Clinton et l'amiral Arbuthnot avaient fait au printemps l'importante conquête de Charlestown, capitale de la Caroline méridionale, et ils dominaient dans cette province et dans la Géorgie avec une férocité dont malheureusement les Anglais donnèrent trop d'exemples dans le cours de cette guerre. Impolitiquement, à la vérité, quelques provinces avaient formé des listes de proscrits, dont les biens furent confisqués, et dont la vie même était menacée s'ils venaient à rompre leur exil, et à la tête de ces listes se trouvait inscrit le nom de Henri Clinton. Le congrès autorisa des représailles qui heureusement pour l'humanité, n'eurent point d'exécution.

A ces progrès de l'Angleterre, dans le midi du continent américain, la France opposa une diversion dans le nord. Le lieutenant général comte de Rochambeau fut porté par le chevalier de Ternay, avec six mille hommes de débarquement, à Rhode-Island, et dans le cours de l'automne il reçut un nouveau renfort de six mille hommes, amené par le comte de La Touche-Tréville. Clinton, qui dut se repentir alors de l'évacuation de ce poste, se concerta avec Arbuthnot pour le reprendre ; mais la résistance qu'ils y trouvèrent, et un mouvement de Washington sur New-York, demeuré sans, défense, les firent presque aussitôt renoncer à leur projet. Les Espagnols agissaient de leur côté avec succès dans le Yutacan, où ils expulsèrent les Anglais de leurs établissements de Campêche, et dans la Floride occidentale, où ils s'emparèrent du fort Mobile et de Pensacola.

Ce fut durant cette campagne qu'eut lieu la défection d'Arnold, l'un des généraux américains les plus estimés. Soupçonné d'avoir détourné à son profit une partie du butin fait sur l'ennemi, il avait perdu la confiance du congrès. Il s'en aperçut, et résolut de s'en venger en désertant la cause de la liberté, dont il avait été jusque-là l'un des plus chauds apôtres. Clinton accueillit son changement, mais voulut qu'il lui en livrât pour gage le fort où il commandait. Le major André, jeune officier anglais de la plus grande

espérance, dépêché vers lui pour concerter les dispositions nécessaires à l'exécution de ce projet, est arrêté, déguisé en paysan, comme il venait de prendre avec lui les dernières mesures, et les preuves de l'intelligence sont saisies dans ses bottes. Arnold, qui en est instruit par hasard, s'échappe, et l'infortuné major, tout en pénétrant ses juges du plus vif intérêt, est condamné à mort comme espion. Arnold servit depuis contre ses compatriotes, et pensa être fait prisonnier dans une action. « Qu'eussiez-vous fait de moi, demanda-t-il à un Américain, si vous m'eussiez pris ? –

Nous aurions séparé de ton corps, répondit celui-ci, cette jambe qui fut blessée pour le service de la patrie, et nous aurions pendu le reste ; » réponse qu'il faut se garder de trouver sublime, en ce qu'elle pêche à la fois et contre la générosité et contre la justice des compensations.

Cependant l'Angleterre, luttant avec peine contre la marine de France et d'Espagne, réclamait depuis longtemps, en vertu des traités de 1678 et de 1716, l'assistance de la Hollande. Ce pays était partagé en deux factions : celle des républicains, qui refusait de se commettre avec la France ; et celle du stathouder, dévoué à l'Angleterre par ses alliances avec la maison de Brunswick, qui le gouvernait. La première prévalut et répondit par un silence obstiné aux demandes de l'Angleterre. De nouvelles réclamations et des plaintes sur l'asile donné à des corsaires américains, au fameux Paul Jones, n'eurent pas plus de succès, ou du moins les mesures qui en furent la suite parurent des actes de connivence. Dès lors le commerce des Provinces-Unies fut livré à la rapacité des corsaires anglais. L'accession que méditait la Hollande à la neutralité armée semblait devoir y porter remède ; mais l'Angleterre, qui eût été frustrée de son espérance par cette menace, déclara nettement la guerre aux Hollandais le 21 décembre, se flattant de compenser, sur les possessions sans défense de cette puissance, les pertes que pourraient lui faire éprouver les autres. Telle était la situation des puissances belligérantes au commencement de 1784.

Les espérances si légitimes et si souvent déçues de la France firent soupçonner que les ministres de la guerre et de la marine, Montbarey et Sartines, étaient au-dessous de leurs emplois. On prétend que Necker, qui avait besoin de la victoire pour entretenir la confiance des capitalistes, fit

suggérer à la reine de les remplacer l'un et l'autre par les marquis de Castries et de Ségur, recommandables tout à la fois et par leurs talents militaires et par les vertus qu'ils joignaient à ces talents. Présentés par elle, ils furent agréés par le roi vers la fin de 1780, et, sous leur direction, la guerre, l'année suivante, prit une nouvelle activité.

Tandis qu'ils s'appliquaient à justifier l'opinion que l'on avait de leur capacité, celui qui avait préparé les voies à leur élévation, et qui s'en promettait peut-être une ample moisson de gloire pour lui-même, ruinait ses espérances et préparait l'occasion de sa chute, dans les combinaisons même d'un travail qu'il supposait devoir ajouter sans doute à sa consistance. Des réformes qu'il avait poursuivies avec une fermeté salubre à l'État n'avaient point manqué de lui faire déjà beaucoup d'ennemis. Il en accrut le nombre par l'apparition d'un *compte rendu* qui mit sous les yeux du public, dans les premiers jours du mois de janvier 1781, l'état des recettes et des dépenses du royaume, et qui, pour résultat, offrait en recette un surcroît de dix millions.

C'était un phénomène inouï en France que la publicité d'un pareil état. La constitution politique du royaume, qui mettait le trône dans l'indépendance des sujets pour l'assiette et l'emploi de l'impôt, en avait toujours éloigné jusque-là les monarques, et ils eussent craint de compromettre leur autorité en se prêtant à rendre, pour ainsi dire, un compte de clerc à maître. Mais Louis XVI, toujours séduit par les idées philanthropiques, était peu jaloux de sa puissance, et il entra facilement dans les vues de son ministre, dont le système financier reposait tout entier sur la puissance de l'opinion, opinion qu'il flattait le prince de diriger doucement par des procédés de condescendance et de franchise qu'il savait être dans son cœur. Le roi consentit donc à la publication de cet ouvrage, dont le but était de prouver que l'État avait un excédant de revenu qui lui permettait d'offrir un gage à la confiance des prêteurs, sans qu'il fût besoin de recourir encore à la voie pénible des impôts. Sous ce rapport, le compte-rendu atteignit pleinement son but, et deux nouveaux emprunts viagers, l'un de soixante millions et l'autre de trente, ouverts à un mois de distance l'un de l'autre, furent aussitôt remplis.

Mais, d'autre part, un faste de vertu disséminé dans toute la con texture de l'ouvrage du ministre, et dont le moindre inconvénient eût été de le rendre ridicule ; ce moi haïssable, si importun à l'amour-propre d'autrui, qui revenait sans cesse et qui semblait appeler sur lui seul la reconnaissance des peuples, enfin un étalage de réformes utiles, les unes exécutées, les autres jetées seulement en avant comme pour préparer l'opinion, et sur lesquelles s'alarmèrent les corps privilégiés, eurent bientôt soulevé tous les courtisans contre l'auteur. Le vieux Maurepas, indigné de se voir éclipsé par sa créature s'appliqua à la replonger dans le néant, et n'eut pas de peine à discréditer un ministre dont les essais tendaient à assimiler l'état d'un roi de France à la nullité d'un roi d'Angleterre. On se fit un système de contrarier ses plans dans le conseil. Il demanda d'y être admis pour les défendre ; on le refusa : dès lors il comprit que son rôle était fini, et le 25 mai il offrit sa démission. Mais l'enthousiasme qu'il avait excité parmi les Français, qui se crurent appelés, par son compte-rendu, à la discussion des principaux intérêts de l'État, et qui en conçurent peut-être le désir effectif ; l'excellente situation où il laissait le trésor royal, muni des fonds nécessaires à la brillante et importante campagne de 1781 ; les avantageuses réformes qu'il avait commencé à introduire dans l'administration de quelques provinces appelées par lui à une espèce de régime municipal, et dont les heureux essais faisaient désirer aux autres le même sort, firent généralement considérer sa retraite comme une calamité publique.

Cependant il a été regardé depuis comme un charlatan politique, moins puissant en œuvres qu'en paroles ; comme un empirique tout au plus propre à pallier les maladies de l'État ; et qui, par les nombreux emprunts qu'il eut l'art de faire réussir, a commencé à creuser cet abîme des finances qui a amené le chaos et les crimes de la révolution. De son aveu, il augmenta le passif du trésor royal d'un capital de cinq cent trente millions, produisant quarante-cinq millions de rente. Mais la justice veut qu'on observe que ce fut véritablement la guerre, ce fléau de tous les empires, qui endetta la France de cette somme, et que d'ailleurs l'État même n'en fut pas plus surchargé, en ce que, sous l'administration de ce ministre, les revenus s'accrurent d'une quotité supérieure à l'accroissement des charges.

L'extinction nécessaire d'une partie des créances viagères, le remboursement de quelques autres, la réduction du nombre des régies et des bénéfices des régisseurs, la diminution des fermiers généraux et des intérêts de leurs fonds, la suppression des receveurs généraux, l'augmentation des baux de quelques administrations, la vérification des vingtièmes, la sévérité sur les décharges, la réforme dans les loteries, les dons gratuits du clergé, la suppression d'une multitude de charges inutiles, une grande réduction sur l'article des dépenses imprévues, et une foule d'autres améliorations moins sensibles, portèrent cet excédant à près de quatre-vingts millions, ce qui couvrit non-seulement les quarante-cinq millions de rente que le directeur général des finances avait ajoutés à la dette du royaume, mais encore les vingt-quatre millions de *déficit* que présentait l'état de M. de Clugny, son prédécesseur : ainsi il laissa la recette et la dépense dans une balance à peu près exacte. C'est à la vérité ce que lui ont contesté ses ennemis, mais ce qu'il paraît avoir prouvé par le relevé des emprunts opérés, et les bonifications survenues depuis sa retraite, et dont la balance offre précisément ce déficit effrayant, qui fit recourir en 1787 à l'assemblée des notables.

Aussitôt que Rodney eut reconnu son erreur sur les projets des Français et des Espagnols, il revola vers les Antilles ; et, seule puissance alors dans ces mers, il se hâta d'en profiter pour mettre quatre mille hommes à terre à Saint-Vincent. Mais sept cents Français, qui formaient la garnison de Kingstown, suffirent pour lui enlever l'espérance qu'il avait conçue de s'en rendre maître. Informé vers ce temps de la déclaration de guerre entre l'Angleterre et la Hollande, il tourna ses efforts vers des conquêtes plus faciles et plus lucratives. S'étant présenté, dans les premiers jours de janvier, devant Saint-Eustache, le major général Robert Vaughan força cent trente soldats sans défiance, et unique garnison de l'île, de se rendre à discrétion. Le major ne démentit point en cette occasion la réputation de barbarie qu'il s'était acquise sur le continent américain par l'incendie de la ville d'Æsopus, qu'il livra aux flammes, comme il marchait inutilement au-devant du général Burgoyne. Par ressentiment de quelque résistance de la part du capitaine d'une frégate, il voulait faire éprouver le même sort aux

malheureux habitants de Saint-Eustache, que leur innocence et leur faiblesse eussent dû également protéger, et qui furent spoliés avec aussi peu d'égards que si on les eût enlevés d'assaut. Rodney qui s'opposa à la destruction proposée par Vaughan, ternit d'ailleurs sa gloire par l'assentiment qu'il donna aux autres violences. Trente-deux bâtiments chargés des dépouilles des négociants hollandais furent expédiés en Europe, sous l'escorte de quatre vaisseaux de ligne. Mais, à la vue de l'Angleterre, et à la hauteur des Sorlingues, ils furent rencontrés par une escadre supérieure, aux ordres de La Motte-Piquet, qui en enleva vingt-six.

Cependant le comte de Grasse, parti de Brest à la mi-mars, avec vingt-un vaisseaux de ligne et un nombreux convoi, ayant fait remorquer les plus mauvais voiliers, arriva aux Antilles après trente-six jours seulement de traversée. Rodney, occupé à Saint-Eustache à la vente des effets capturés par lui, détacha le vice-amiral Hood avec dix-huit vaisseaux pour l'observer et lui fermer l'entrée du port de la Martinique. Le 29 avril, M. de Grasse, étant en vue du Fort-Royal, en reçut encore un renfort de quatre vaisseaux. Hood, malgré son infériorité, ne refusa pas le combat, et ne prit chasse qu'après quatre heures d'engagement. Les plans de l'amiral français ne lui permirent point de s'attacher à le poursuivre.

Une diversion sur Sainte-Lucie, en trompant les Anglais sur son véritable dessein, lui permit de descendre à Tabago sans y être attendu. Le marquis de Bouillé, déjà en réputation par la prise de la Dominique, conduisit les attaques, et fit capituler les forces de cette île importante et par ses productions et par son voisinage du continent méridional de l'Amérique. Quant à M. de Grasse, des dépêches qu'il reçut alors de Rhode-Island par la frégate *la Concorde*, qui lui amenait des pilotes américains, lui firent quitter ces parages, et gagner d'abord Saint-Domingue. Rodney, jugeant la campagne finie dans les Antilles, repassa en Angleterre avec une partie des dépouilles de Saint-Eustache, et laissa le commandement des forces anglaises au vice-amiral Hood.

M. de Grasse ne fit que toucher à Saint-Domingue, où il prit des troupes de débarquement ; et de cette île il gagna le rapide et dangereux canal de Bahama, pour se rendre plus tôt sur les côtes de l'Amérique, où il était

attendu avec impatience. Dans sa route il pensa intercepter, à la pointe de l'île de Cuba, une riche flotte qui venait de sortir de la Jamaïque, et qui, y rentrant aussitôt, jeta l'alarme dans toute l'île. Enfin, le 18 août, l'amiral français jeta l'ancre à l'entrée de la baie de la Chesapeake, et commença à exécuter, pour sa part, le plan concerté à Rhode-Island par Washington et le comte de Rochambeau, et auquel la frégate dépêchée aux Antilles l'avait invité à concourir. Il consistait à enfermer tellement lord Cornwallis dans la presqu'île d'York-town, qu'il fut contraint de subir le sort de Burgoyne.

Le général anglais, après des succès par lesquels il avait fait rentrer en partie sous l'obéissance du roi d'Angleterre les provinces méridionales du continent, était remonté vers la Virginie, où ses progrès furent plus disputés. Déjà contrarié dans sa marche par le marquis de La Fayette, qui, avec un faible corps de milice, ne cessait depuis longtemps de l'observer et de le harceler, il se vit forcé un rétrograder vers la mer, lorsque la jonction du marquis avec les généraux américains Wayne et Greene accrut pour lui la difficulté de subsister dans un pays qu'il avait ruiné par ses dévastations. Il gagna York-Town. dans la presqu'île étroite formée par les rivières James et York, dans la baie de la Chesapeake. Il y était en communication avec la flotte de l'amiral Arbuthnot, qui le fournissait de vivres, et qui devait même lui amener des renforts. Mais Clinton. qui les lui promettait, changea de résolution, sur l'avis certain qu'il crut avoir par une lettre interceptée, que les généraux Washington et Rochambeau se proposaient de marcher contre lui. Cette lettre était une feinte des deux généraux : ils lui donnèrent un nouveau crédit par un mouvement prononcé qu'ils firent sur New-York. Dès lors Clinton rappela encore Arbuthnot ; ce qui permit à M. de Grasse d'entrer sans obstacle dans la baie, et de couper toute retraite à lord Cornwallis du côté de la mer, ainsi qu'on s'appliquait à la lui enlever du côté de la terre, mais insensiblement, pour le mieux abuser.

Trois mille hommes, amenés par la flotte et commandés par le marquis de Saint-Simon, se réunirent aussitôt au marquis de La Fayette ; et quinze jours après, Washington et Rochambeau, terminant une marche de près de trois cents lieues, arrivaient à Baltimore, à l'autre extrémité de la baie, où l'officier chargé de leur annoncer l'arrivée de l'amiral à sa station les

attendait depuis une heure, concours bien extraordinaire dans une entreprise d'une exécution si longue et concertée de si loin. Ils furent transportés par les frégates de l'escadre à Williamsbourg, où, le 24 septembre, toutes les troupes de l'expédition se trouvèrent réunies au nombre de vingt mille hommes dont la moitié étaient Français. Le comte de Custine, le baron de Vioménil, le marquis de Chastellux, en étaient les principaux officiers. On y remarquait encore le duc de Biron, alors connu sous le nom de Lauzun, qui avait achevé la conquête du Sénégal ; le vicomte de Noailles, qui s'était déjà distingué à la prise de la Grenade ; le comte de Rochambeau, fils du général, et colonel du régiment d'Auvergne ; le vicomte de Mirabeau, colonel de celui de Touraine ; Duportail, depuis ministre ; le commissaire ordonnateur Villemazy ; Charles de Damas, Robert de Dillon, Charles de Lameth, Mathieu Dumas, Alexandre Berthier, et une foule d'autres, tous unis alors de sentiments, et qui, depuis, par l'effet de nos dissensions domestiques, ont combattu sous des drapeaux divers, mais ont tous également conservé pure et intacte la gloire de l'honneur français.

Dans le temps même qu'ils arrivaient à Baltimore, les amiraux Graves et Hood réunis essayèrent de troubler les opérations combinées, en pénétrant dans la baie. M. de Grasse sortit au-devant d'eux avec vingt-quatre vaisseaux de ligne. Les Anglais n'en avaient que dix-neuf. Malgré cette disproportion, l'importance des résultats et la confiance en leur tactique leur firent engager le combat. La circonstance du vent et la nature des évolutions ne permirent guère qu'aux avant-gardes de s'engager sérieusement. Celle de la flotte française était commandée par le fameux navigateur de Bougainville. Les Anglais furent les plus maltraités, et disparurent au bout de deux jours, laissant le champ libre aux opérations des alliés.

Lord Cornwallis, endormi longtemps sur le danger de sa situation, tant par la politique lenteur de son investissement, que par les avis mêmes du général en chef Clinton, qui se croyait toujours l'objet des manœuvres de l'ennemi, avait partagé sept ou huit mille hommes qui lui restaient entre les deux villes d'York-Town et de Gloucester, et avait négligé de donner aux fortifications de ces places tout le soin qu'il y eût apporté, sans doute, s'il n'eût été entretenu dans une funeste sécurité. Aussi les opérations qui

devaient décider de son sort furent-elles peu prolongées. Le 28 septembre, les troupes se mirent en mouvement de Williamsbourg, et le lendemain les deux villes étaient investies au plus près. La tranchée fut ouverte le 7 octobre devant York-Town, et le dixième jour du siège, après quelques exploits brillants de part et d'autre, lord Cornwallis demanda une suspension d'armes pour régler une capitulation qui fut signée le 19. La veille, à l'aide de quelques bateaux, il avait essayé sur Gloucester une fuite qui eût été inutile, mais qui fut dérangée par un orage. Six mille hommes de troupes réglées et quinze cents matelots mirent bas les armes et furent faits prisonniers. Cette expédition, qui décida de la fortune de l'Amérique, ne coûta pas cent hommes aux alliés. La générosité et l'affabilité française se signalèrent en cette occasion à l'égard des prisonniers. Elles ne crurent pas pouvoir se permettre cependant de sauver au général anglais une légère humiliation, celle de remettre à Washington lui-même l'épée qu'il offrait à MM. de Rochambeau et de La Fayette, qui se déclarèrent auxiliaires.

Peu auparavant, l'actif Bouillé profitait de l'absence de toute escadre dans les Antilles pour reprendre Saint-Eustache et les petites îles qui n'en dépendent. Des douze cents hommes qu'il avait destinés à cette conquête, huit cents ne purent aborder à temps : les quatre cents autres, commandés par Arthur Dillon, colonel du régiment de ce nom, surprennent la garnison, qui en était sortie et qui faisait l'exercice sur l'esplanade. Celle-ci rentre dans le fort ; mais les Français y pénètrent avec elle, s'emparent des ponts-levis et font capituler, le 16 juillet, huit cents soldats qui, trompés par l'audace des assaillants, ne doutent pas qu'ils n'aient affaire à une avant-garde prête à être soutenue par le corps d'armée. Une somme de seize cent mille livres, appartenant à Rodney et à Vaughan, provenant de la vente de leurs prises, et qui était encore déposée à Saint-Eustache, devint le partage de l'armée ; en sorte que l'avarice anglaise profita peu de ses dures exactions.

L'océan qui baigne les côtes de l'Europe donna encore, cette année, l'imposant spectacle de la réunion des flottes française et espagnole, sous M. de Guichen et sous don Louis de Cordova. Les cinquante vaisseaux qui la composaient croisèrent à la hauteur des Sorlingues, forcèrent à se blottir

dans Torbay la flotte de l'amiral Darby, jetèrent de nouveau l'alarme sur toutes les côtes de l'Angleterre, puis rentrèrent, au mois de septembre, dans leurs ports respectifs, sans avoir rien exécuté des grands desseins qu'ils paraissaient destinés à accomplir, et qu'on suppose avoir été, pour le moins, d'empêcher le retour des flottes marchandes de la Grande-Bretagne. Il n'y eut d'engagement dans les mers d'Europe que celui du Doggersbank, dans la mer du Nord, entre les côtes d'Angleterre et celles de Jutland. Sept vaisseaux anglais sous le vice-amiral Peter Parker, revenaient de la Baltique, lorsqu'ils firent rencontre d'une flotte hollandaise de même force, qui, sous le commandement du contre-amiral Zoutman, escortait un convoi destiné pour la même mer. Le combat s'engagea entre eux le 5 août, et fut soutenu avec une telle vivacité de part et d'autre, que les deux escadres, également désarmées, furent contraintes l'une et l'autre de gagner leurs ports. L'un des vaisseaux hollandais périt en s'y rendant.

Dans le même temps que la grande flotte sortait de Cadix, une expédition en appareillait pour la Méditerranée. Contrariée par les vents, il lui fallut près d'un mois pour aborder à Minorque, l'objet de sa destination. Le 21 d'août, cent voiles y débarquèrent douze mille Espagnols : le duc de Crillon, général au service d'Espagne, les commandait. Toute l'île se souleva immédiatement, à l'exception du fort Saint-Philippe. Le général Murray eut le bonheur d'y réunir toutes les troupes dispersées en divers postes, montant à trois mille hommes, tourmentés à la vérité par la dysenterie et par la discorde. Les fortifications en avaient été considérablement accrues depuis 1756. Toutes étaient taillées dans le roc : les murailles avaient soixante pieds de hauteur, et les fossés presque autant de profondeur. Les demi-lunes et les contre-gardes qui couvraient le corps de la place, le chemin couvert et les glacis, enfin divers petits forts en avant, étaient également creusés dans le roc, minés et contre-minés comme le corps de la place, pourvus de souterrains de communication impénétrables à la bombe, et coupés encore de puits à bascules propres à arrêter l'ennemi, dans le cas où il parviendrait à s'y introduire. Pour vaincre tant d'obstacles, des renforts étaient nécessaires : la France y fit passer une division, composée des régiments de Lyonnais, de Bretagne, de Bouillon, de Royal-

Suédois, et dès lors commencèrent les opérations du siège. Mais le succès en était réservé à l'année suivante.

Dans l'Inde, où dominaient encore les Anglais, les possessions hollandaises tombaient les unes après les autres. Une partie des établissements des Hollandais à Sumatra et au Bengale, ceux de Mazulipatnam et de Paliacate sur la côte de Coromandel au nord de Madras, de Sadras au sud, et Négapatnam vers la pointe de la presqu'île, furent perdus pour eux cette année ; et ils étaient menacés de tout perdre, et même le cap de Bonne-Espérance, si la France ne se fût chargée de le protéger. Le soin de sauver ses alliés lui donna une activité qu'elle n'avait pas eue pour elle-même.

On a vu comment les Anglais lui faisaient la guerre dans l'Inde, avant qu'elle ne fût déclarée en Europe. Pondichéry, dont les pertes étaient loin d'être réparées, et dont les fortifications n'étaient point achevées, vit se déployer devant ses murs, au mois d'août 1778, une armée anglaise, partie de Madras à la fin de juillet. Le commodore, ou chef d'escadre, Vernon, arrivait en même temps avec un vaisseau de ligne et quatre frégates, pour cerner la ville du côté de la mer. M. de Tronjoli, qui commandait dans la rade, sortit le 10 août au devant de lui avec une escadre de pareille force. Le combat fut indécis. Chacun fut obligé de se réparer, mais ce fut à l'île de France que se rendit, pour cet objet, M. de Tronjoli. Pondichéry, cerné de toutes parts, n'avait aucune ressource à lui offrir à cet égard, et des renforts qui arrivaient au commodore eussent pu l'exposer d'ailleurs à demeurer bloqué dans la rade et à subir le sort de la ville. Son départ, en permettant à la flottille anglaise de pourvoir les assiégeants, sans obstacle, de toutes les munitions nécessaires au siège, livra à la merci des Anglais le gouverneur de Pondichéry, M. de Belle-Combe, qui, après quarante jours de tranchée ouverte, se trouva dans la nécessité de capituler le 18 octobre. Aïder-Ali-Kan accourait au secours des Français, mais il ne put arriver assez tôt.

Cet Aïder était fils de l'un des généraux du soubab du Décan. Les avantages remportés par le père contre les Marattes, au pays de Mysore, dans le midi de la presqu'île, lui valurent l'honneur d'y devenir feudataire de l'empire, et d'assister désormais le soubab avec des troupes dépendantes

de lui seul. Le jeune Aider surpassa les exploits de son père : appréciateur de la tactique européenne, il y forma ses troupes, par les soins du déserteur Lalley, simple sergent, mais d'une capacité peu commune pour toutes les parties que comprend l'art militaire. A l'aide de cet homme et de quelques Français qui, dans les revers de leur patrie, vinrent chercher un asile auprès de lui, il se trouva, en 1767, à la tête, de la meilleure armée indienne qu'on eût encore vue dans la presqu'île. Il se proposa dès lors de l'affranchir du joug des Anglais, et parvint à faire trembler Madras ; mais, n'ayant pu déterminer le gouverneur de Pondichéry, qui était lié par les traités, à le seconder, il fit avec eux la paix en 1769, et ne se reposa d'ailleurs que pour reprendre haleine. La guerre entre la France et l'Angleterre fut une occasion pour lui de revenir à ses anciens projets.

Si l'éloignement de la côte du Malabar, où était le siège principal de sa domination avait permis aux Anglais de s'emparer de Pondichéry sans obstacle, ce ne fut pas impunément qu'ils en triomphèrent ; et les terribles, ravages qu'exerça le conquérant indien, à la tête de deux cent mille hommes, dans toutes leurs possessions, durent leur faire regretter peut-être d'avoir commencé les hostilités. Après avoir dévasté longtemps le Carnate, Aïder se présenta, au mois d'août 1780, devant Arcate, capitale de la province et résidence du nabab, créature des Anglais. Celui-ci appela à son secours dix mille hommes que commandait Monro à Madras. Mais, quelque disciplinés qu'ils fussent, le général anglais, estimant leur nombre insuffisant pour s'exposer au choc des forces innombrables d'Aïder, se tint sur la défensive, et donna ordre au colonel Baillie, qui commandait sur la Crischna, de venir le joindre. A son approche, Aider se porte entre les deux chefs, et fait attaquer Baillie par Tipoo-Saïb, son fils, qui deux fois est repoussé. Il renonce dès lors à vaincre l'Anglais de vive force, semble lui laisser le passage libre, et lui tend une embuscade. Le 10 septembre, Baillie s'y laisse surprendre ; l'explosion de ses calssons, due à une négligence des conducteurs, ajoute à ses pertes et consomme sa ruine. De douze cents Européens et de cinq mille cipayes qu'il commandait, il ne se sauva qu'un petit nombre, et lui-même fut fait prisonnier. Monro profita de l'épuisement où la victoire même avait jeté Aider pour faire sa retraite sur Madras, où il

rappela jusqu'à la garnison laissée à Pondichéry. Les Français se remirent aussitôt en possession de leur ville ; mais sir Eyre Coole, que le gouverneur général des établissements anglais dans le Bengale, Warren-Hastings, lit passer sur la côte de Curomandel, à l'aide de l'escadre de l'amiral Hughes, y rentra aussitôt et avant que les habitants pussent être secourus par Aïder, encore occupé devant Arcate, qu'il emporta enfin d'assaut le 3 novembre.

Au commencement de 1781, Aïder tourna ses efforts sur Vandavachi. L'approche de sir Eyre lui fit lever le siège, mais pour marcher au-devant de lui. Les deux armées se tinrent en observation jusqu'au mois de juillet. Coote attendait alors un secours qui lui venait de Bengale par Goudeloup ; Aïder se posta sur la route, et bientôt ce fut l'occasion d'un engagement entre les deux armées. Celle d'Aïder consistait en quatre cents Français, commandés par Lalley, nouvellement décoré de la croix de Saint-Louis et promu au grade de lieutenant-colonel ; en vingt-cinq bataillons d'infanterie disciplinée, cinquante mille chevaux, cent mille mauvais fantassins, sous les noms de Mathelocks, Péons et Poligars, et quarante pièces de canon. L'armée anglaise, incomparablement moins nombreuse, tirait sa principale force de cinq mille Européens, qui en faisaient partie, et qui, après huit heures de combat, mirent les Indiens en pleine déroute. Cette action eut lieu le 1^{er} juillet. Le 29 août, Aïder et Tipoo ayant tenté un nouvel effort, éprouvèrent une nouvelle défaite, et sur le champ même où, l'année précédente, ils avaient triomphé du colonel Baillie. Un troisième et quatrième échec, à peu de distance des deux premiers, leur firent évacuer tout à fait le Carnale ; mais ils le laissèrent d'ailleurs dans un tel état de dévastation, que de longtemps les Anglais ne purent se promettre d'en retirer le moindre profit.

Il eût fallu dans l'Inde une escadre pour seconder Aïder, en enlevant aux Anglais la ressource qu'ils tiraient de leur flotte pour le transport de leurs soldats. Celle que commandait le comte d'Orves à l'île de France était trop faible pour oser se montrer dans ces parages. L'année précédente, le ministère avait essayé de lui faire passer, par le capitaine du Chilleau de La Roche, un renfort de deux vaisseaux de ligne, d'une frégate, et de douze bâtiments de transport. Mais, dans le voisinage de Madère, il tomba dans

l'escadre de Rodney, qui, après avoir ravitaillé Gibraltar, se rendait aux Antilles. Le capitaine français ne put préserver son convoi qu'en attirant l'ennemi sur lui, et il fut contraint de se rendre, après avoir longtemps combattu contre cinq vaisseaux, qui rasèrent toutes ses manœuvres. Ce fut le premier vaisseau français qui, dans cette guerre, tomba au pouvoir des Anglais. La frégate, qui avait pris chasse de bonne heure, périt en rentrant à Brest, et les secours pour l'Inde furent encore ajournés.

Ils ne furent guère plus efficaces cette année ; mais les mesures qui purent , être exécutées préparèrent les voies aux triomphes des années qui suivirent. Le bailli de Suffren était parti le 22 mars de Brest avec cinq vaisseaux de ligne, chargé de la double mission de conduire un renfort de vaisseaux dans l'Inde au comte d'Orves, et d'assurer en même temps le Cap de Bonne-Espérance aux Hollandais contre le commodore Johnstone, qui venait d'appareiller de la Méditerranée, avec ordre de l'attaquer. Parvenu aux atterrages de Saint-Yago, l'une des îles portugaises du Cap-Vert, il rencontra Johnstone, et forma aussitôt le projet de le réduire à l'impossibilité d'exécuter sa mission. Dans ce dessein, il pénétra, suivi de deux vaisseaux seulement, dans la baie de la Praya, à travers une multitude de bâtiments qui la remplissaient, et, par un feu nourri et soutenu pendant une heure, il leur causa d'immenses dommages : lui-même avait beaucoup souffert, et ce ne fut qu'avec peine qu'il sortit de la baie. Mais il remplit son but. Moins maltraité que son adversaire, qui demeura seize jours à se réparer, il put le prévenir au Cap, où il déposa quelques troupes et le marquis de Bussy, célèbre par ses exploits et ses négociations dans l'Inde. Ce général devait rester momentanément au Cap, pour en diriger les moyens de défense et attendre de nouveaux renforts envoyés d'Europe. Divers obstacles s'opposèrent à cet envoi, et forcèrent à remettre à un temps plus favorable les coups décisifs que, dès cette année, l'on s'était proposé de porter dans ce pays. Bussy ne put donc remplir de sa destination que ce qui concernait le Cap ; mais il s'en acquitta si bien, que le commodore ayant paru devant la place et reconnu sa situation, n'essaya pas même de l'insulter, et reprit la route de l'Angleterre.

Aux avantages près des Anglais dans l'Inde sur Aïder, avantages qu'ils achetèrent de la perte de beaucoup d'Européens, cette campagne fut malheureuse pour eux. Ils la terminèrent par un incident qui fit honneur à leur amiral Kempenfeld, mais dans lequel la fortune entra aussi pour sa part. Il croisait sur les côtes de France avec douze vaisseaux de ligne, dans l'espérance d'intercepter peut-être un riche convoi de cent trente-cinq bâtiments, venant de Saint-Domingue, et qui entra heureusement à Brest le 7 décembre, lorsqu'il fut rencontré, le 12, à cinquante lieues, au sud d'Ouessant, par M. de Guichen. Ce général commandait une escadre d'égale force, et, se rendant à Cadix, escortait, chemin faisant, deux vaisseaux de ligne et un convoi destiné pour l'Inde, et sept autres vaisseaux de ligne, avec cent dix-huit transports chargés de neuf mille hommes, que le marquis de Vaudreuil conduisait aux Antilles ; en sorte qu'il avait une immense supériorité sur l'Anglais. Un coup de vent d'abord, et une tempête terrible ensuite, l'empêchèrent d'en profiter et séparèrent le convoi de la flotte. A la vue de l'escadre française dispersée à la vérité, l'amiral Kempenfeld eut l'heureuse audace de couper quinze bâtiments, et il en eût amarriné davantage si M. de Vaudreuil, avec deux vaisseaux seulement, ne l'eût arrêté d'abord dans ses progrès et déterminé ensuite à une retraite prudente, par l'appréhension d'avoir à résister bientôt peut-être à toute la flotte ralliée. Plusieurs des bâtiments du convoi furent jetés à la côte, et M. de Vaudreuil n'en put conduire qu'une partie à la Martinique.

MM. de Grasse et de Bouillé l'y attendaient pour former une tentative sur la Jamaïque. Cette expédition en Amérique, le siège de Gibraltar en Europe, et le recouvrement de l'Inde en Asie, tels étaient les résultats que l'on espérait des efforts immenses que faisaient encore cette année la France et l'Espagne, dans la vue d'amener la paix. Les généraux français, aux Antilles, avaient préludé à ces grands projets par la prise de Saint-Christophe. L'amiral français, fort de vingt-huit vaisseaux, y avait débarqué, le 11 janvier, six mille hommes, que commandaient le marquis de Bouillé, et sous lui les marquis de Chilleau et de Saint-Simon, le comte de Dillon, le vainqueur de Saint-Eustache, et le vicomte de Damas. Toute l'île se soumit immédiatement, à l'exception de la forteresse de Brimstone-Hill,

où le général anglais Frazer avait réuni ses détachements, montant à douze cents hommes. Pendant qu'on en faisait l'investissement, M. d'Albert de Rioms présidait à la pénible extraction de l'artillerie de siège, engloutie contre la côte avec le vaisseau qui la transportait. Ses soins eurent le plus heureux succès, et déjà les batteries commençaient à jouer, lorsqu'on aperçut la flotte de l'amiral Hood, forte de vingt à vingt-deux vaisseaux, qui s'approchait du fort.

M. de Grasse quitta aussitôt son mouillage dans la rade, pour aller au-devant de lui. Le 25 et le 26, il y eut entre les escadres deux engagements peu importants ; mais ils se terminèrent par la plus habile manœuvre de la part des Anglais, qui, donnant le change au comte de Grasse, eurent l'adresse de s'emboîser au mouillage même qu'il venait de quitter, et de contraindre le général français à tenir lui-même la mer à leur place. Un coup de vent pouvait l'éloigner tout à fait, et alors la position des assiégeants, entre la flotte et la forteresse, serait devenue fort critique. Ceux-ci, par un redoublement d'efforts et d'activité, triomphèrent du désavantage de leur position. Ils repoussèrent les troupes débarquées par l'amiral Hood à la Basse-Terre, éloignèrent ses frégates de Brimstone-Hill, et à l'aide de l'artillerie auxiliaire du *Caton*, que le comte de Framont mit à leur disposition, ils parvinrent à faire capituler la place le 12 février. Durant cet intervalle, non-seulement M. de Grasse n'essaya point d'attaquer l'amiral Hood, que l'immobilité de son emboîsement, à une certaine distance de la terre, rendait très-vulnérable, mais il eut encore à se reprocher de l'avoir si peu surveillé après la capitulation, que, malgré le emps qui fut nécessaire aux Anglais pour lever leurs ancres, ils lui échappèrent. Il eut cruellement à se repentir, dans la suite, de cette double faute. L'amiral Hood rentra heureusement à Sainte-Lucie, où les vaisseaux amenés par Rodney portèrent l'escadre anglaise à trente-huit vaisseaux, tandis que celle de France, après la réunion du marquis de Vaudreuil, n'en comptait que trente-cinq.

Mais dix-sept vaisseaux espagnols l'attendaient à Saint-Domingue, et devaient lui rendre la prépondérance nécessaire à la conquête de la Jamaïque. Le 8 avril, M. de Grasse partit de la Martinique pour effectuer

cette jonction. Rodney l'épiait de Sainte-Lucie : tous ses vaisseaux, doublés en cuivre, avaient une marche supérieure à celle de l'escadre française, que retardait encore le convoi qui portait les troupes de débarquement. Aussi dès le soir même fut-il en vue, et le lendemain, son avant-garde, commandée par Hood, atteignit l'escadre française. M. de Grasse, ayant fait signal au convoi de continuer sa route, sous l'escorte de deux de ses vaisseaux, engagea le combat avec l'avant-garde anglaise, la maltraita, et au bout de deux heures continua de faire voile sur la Guadeloupe. Le 10, deux de ses vaisseaux, le *Caton* et le *Jason*, se trouvèrent séparés de la flotte. Mais justement convaincu de l'importance d'éviter Rodney, tant qu'il n'aurait pas opéré sa jonction, il les abandonna sagement, et poursuivit sa route. Que ne se souvint-il, le surlendemain, des motifs qui l'avaient déterminé alors! Presque au moment de mettre l'ennemi dans l'impossibilité de l'atteindre, non-seulement il s'arrête, mais il rebrousse chemin pour dégager le *Zélé*, que des avaries dans ses manœuvres faisaient dériver sur la flotte anglaise. Il sauve en effet le vaisseau, qui fut remorqué jusqu'à la Guadeloupe, où s'étaient rendus le *Caton* et le *Jason* ; mais sa flotte est rejointe par Rodney, entre les Saintes et la Dominique, et se trouve dans la funeste impossibilité de refuser un combat inégal, qu'il eût suffi d'éviter pour dominer dans ces mers.

M. de Grasse restait avec trente vaisseaux qui n'étaient pas encore bien formés en ligne lorsque l'action commença à sept heures du matin. Aussi l'avant-garde, commandée par M. de Bougainville, fut-elle bientôt séparée, malgré la vigoureuse résistance du *Sceptre*, monté par le brave et infortuné La Peyrouse. Dès lors l'issue du combat fut prévue par la facilité qu'eurent les Anglais d'attacher plusieurs de leurs vaisseaux sur un seul. *La Ville de Paris*, de cent dix canons, que montait l'amiral, fut surtout en butte à cette rude épreuve. Après une résistance qui se prolongea jusqu'à six heures et demie du soir, totalement désarmé et dans la nécessité d'amener son pavilion, ce vaisseau eut au moins l'honneur de succomber noblement sous les efforts réunis de dix à douze bâtiments qui s'acharnèrent sur lui. Quatre autres presque aussi maltraités, et dont, par cette raison, les Anglais purent à peine profiter, furent pris dans le même combat ; et sept jours après, le

Caton et le Jason, qui ignoraient cet événement, subirent le même sort en se rendant à Saint-Domingue. M. de Vaudreuil, en y ramenant dix-neuf vaisseaux sans obstacle, et M. de Bougainville sa division, qui avait relâché à Saint-Eustache, accrurent le regret que l'amiral n'eût pas poursuivi sa route. Les transports y étaient arrivés heureusement, mais la tardive réunion qui se lit alors n'offrant plus même d'égalité avec l'ennemi, qui gagna la Jamaïque, il fallut renoncer à l'expédition projetée contre cette île. Les Espagnols regagnèrent leurs ports, et M. de Vaudreuil, après avoir croisé quelque temps entre la Jamaïque et Saint-Domingue, puis escorté jusqu'au débouquement les flottes marchandes des îles, gagna le continent de l'Amérique pour y passer l'hivernage et s'y fournir des bois nécessaires à la réparation de ses bâtiments.

Avant son départ, il avait détaché de sa flotte une petite escadre commandée par M. de la Peyrouse. Elle était composée d'un vaisseau de ligne et de deux frégates, l'une desquelles était montée par le chevalier de Langle, l'ami, et depuis encore le compagnon des tristes destinées de son chef. Cette expédition, qui avait trois cents hommes de débarquement aux ordres de MM. de Rostaing et de Monneron, avait pour but de détruire les riches entrepôts de pelleteries que les Anglais tenaient dans la baie d'Hudson. Il suffit à l'habile navigateur de paraître sur ces plages désolées pour faire capituler les forts de la baie, et il eut moins à se défendre contre les hommes que contre les vents, les écueils et les glaces, qui, plus d'une fois, pensèrent le faire renoncer à son entreprise, dans la crainte de ne pouvoir effectuer son retour. Arrivé au commencement d'août, il remit à la voile le 1^{er} septembre. On estime que la ruine de ces établissements porta aux Anglais un dommage de douze millions. On remarque d'ailleurs, au soulagement de l'humanité, que, dans l'embrasement général auquel furent livrés ces riches magasins, le généreux Français épargna ceux qui contenaient les vivres, afin que les infortunés que la crainte avait fait fuir dans les bois à son approche pussent trouver encore des moyens d'existence après son départ.

L'apparition de M. de Vaudreuil sur les côtes du continent inquiéta les Anglais, qui l'occupaient encore, et qui y faisaient à peine une guerre

défensive. L'évacuation de Savannah et de Charlestown en fut peut-être la suite, et New-York, toujours menacée par Washington et Rochambeau, était disposée, pour peu qu'elle fut pressée, à suivre cet exemple. Le général en chef Guy-Carleton, l'ancien gouverneur du Canada, qui venait de succéder à Clinton, avait des instructions pacifiques qui lui enjoignaient de négocier plutôt que de combattre ; mais ses efforts pour obtenir une paix séparée qui ne pouvait être qu'un leurre n'eurent aucun succès. Rodney avait également été remplacé par l'amiral Pigot. Sa conduite à Saint-Eustache avait été le motif de son rappel ; mais son bonheur voulut qu'il parût une injustice, et ce que, arrêté par la cour de Saint-James avant le combat du 12 avril, il ne s'exécuta qu'après la victoire, dont le cabinet ne pouvait être encore instruit. On essaya de le dédommager en l'élevant à la pairie. M. de Grasse l'avait devancé en Angleterre. Cet illustre prisonnier était accueilli partout avec des distinctions flatteuses, mais quelquefois incommodes, de la part du peuple, qui, en l'appelant sur son balcon et en applaudissant à sa bravoure, satisfaisait peut-être autant au besoin de manifester sa vanité qu'à celui de consoler un ennemi respectable.

Les escadres française et espagnole, réunissant quarante-cinq vaisseaux de ligne, après avoir balayé l'Océan d'Europe, comme les années précédentes, et assuré la rentrée de leurs flottes marchandes, regagnèrent la Méditerranée, et, le 12 septembre, jetèrent l'ancre devant Algésiras pour seconder les opérations dirigées contre Gibraltar. Le duc de Crillon, qui s'était emparé du fort Saint-Philippe au mois de février, semblait avoir donné la garantie de la conquête de Gibraltar. Ce roc était menacé du côté de la terre, c'est-à-dire du côté de sa plus haute élévation, par deux cents bouches à feu qui le foudroyaient vainement au plus près ; et du côté de la mer, par dix batteries flottantes, de l'invention du colonel d'artillerie d'Arçon. C'étaient des vaisseaux rasés, recouverts d'un triple toit à l'épreuve de la bombe, et garnis d'un bordage épais, recélant des moyens d'y entretenir une humidité suffisante pour les préserver de l'effet des boulets rouges. Elles présentaient contre le môle, le seul point qu'on pût raisonnablement tenter d'escalader, un front de cent cinquante pièces de canon, et complétaient l'investissement formé par la nombreuse flotte

combinée, qui serrait la place du côté de la mer, et fermait tout accès aux secours dont elle avait le plus grand besoin, en vivres, en munitions et en soldats.

Le 13 septembre, époque marquée pour le jeu de ces formidables moyens de destruction, le feu commença sur les dix heures du matin. A quatre heures du soir, celui des batteries de la place paraissait éteint, et son brave gouverneur Elliot semblait se résigner à la pénible nécessité de céder à la fortune. Mais alors même il faisait de nouvelles dispositions, et il tournait la majeure partie des forces de sa garnison au service des boulets rouges dirigés contre les batteries flottantes. Sur six mille boulets qu'il y fit tomber, sa persévérance en adressa un avec succès dans le bordage de la *Tailla-Pedra*, commandée par l'aventureux prince de Nassau. La crainte de laisser endommager les poudres par l'humidité avait fait négliger une partie des mesures de précautions indiquées contre l'incendie par l'ingénieur français, qui s'y refusa d'abord, mais qui s'y résigna ensuite par complaisance, et vaincu d'ailleurs par l'enthousiasme que témoignaient les braves qui voulaient bien en courir les risques. Le boulet lit des progrès qui furent longtemps insensibles, et qu'ensuite l'on ne put arrêter quand on s'en aperçut au milieu des ténèbres. Pour comble de malheur on avait oublié, en cas de pareil accident, de se réserver les moyens d'éloigner promptement les bâtiments incendiés de ceux qu'ils avoisinaient. Les chaloupés qu'on envoya tardivement à cet effet se remplirent de ceux qui craignirent pour eux-mêmes l'explosion de la machine. Deux autres batteries prirent feu peu après la première, et les équipages de celles qui n'étaient point encore endommagées, craignant le même sort, se hâtèrent de les abandonner ; enfin l'appréhension qu'elles ne tombassent entre les mains des Anglais porta les Espagnols à les dévouer assez inconsidérément aux flammes, en sorte qu'on perdit l'espérance de renouveler cette épreuve. Douze cents hommes, dans cette nuit fatale, périrent ou furent faits prisonniers par les Anglais, qui mirent diverses embarcations à la mer pour sauver ce qu'ils purent. Le prince de Nassau s'échappa à la nage.

Après cette funeste expérience, on s'opiniâtra encore à une conquête dont l'infructueuse tentative avait paralysé, pendant toute la durée de la guerre,

les moyens immenses qui eussent décidé la querelle en d'autres lieux. Mais on ne t'espéra plus que d'un blocus étroit, qui minerait les ressources de la place. Il était assuré du côté de la terre, et quarante-six vaisseaux semblaient le rendre presque aussi certain du côté de la mer. Cependant lord Howe, qui s'était retiré sur les côtes d'Irlande à l'approche des flottes réunies, arrivait avec trente-quatre vaisseaux seulement dans la Méditerranée, pour rompre ce dessein. Parti de Plymouth le 11 septembre, il était le 9 octobre à la hauteur du cap Saint-Vincent. Don Louis de Cordova, instruit de son approche, se préparait à le recevoir, lorsque, le 11, un coup de vent sépara ses vaisseaux et en chassa une partie dans la Méditerranée. Ce même coup de vent, favorable à l'Anglais, l'y fait entrer et le porte sur Gibraltar, où le 18, à la faveur d'un temps brumeux qui empêchait de l'apercevoir, il ravitailla la forteresse, et le lendemain il avait repassé le détroit. Le 20 il fut poursuivi ; mais la marche inégale des vaisseaux espagnols ne permit qu'à trente-deux de l'atteindre. L'avant-garde, aux ordres de la Motte-Piquet, engage le combat. Howe feint de vouloir l'accepter ; mais à la nuit, il se couvre de voiles, et le lendemain toute espérance de le joindre était perdue. Il avait rempli sa mission, et son escadre, dernière ressource de la Grande-Bretagne, lui était trop nécessaire pour en compromettre le salut.

Il n'y eut que dans l'Inde que les alliés eurent des succès, et la France à elle seule les obtint. Le bailli de Suffren avait à peine déposé au Cap les secours qu'il était chargé d'y porter, qu'il s'était rendu à l'île de France. Le comte d'Orves mit aussitôt en mer, et déjà fort de douze vaisseaux, il accrut son escadre d'un treizième, qu'il prit en chemin. Mais étant mort au commencement de février comme il atteignait la côte de Coromandel, le commandement en chef se trouva dévolu au bailli de Suffren, qui, dès le 15, se présenta devant Madras. Sir Edward Hughes, récemment arrivé de Ceylan, où il venait d'enlever Trinquemale aux Hollandais, était dans la rade avec dix vaisseaux, qui étaient embossés d'une manière inattaquable. L'amiral français se dirigea dès lors vers le sud ; mais à peine était-il parti, que sir Edward, jugeant opportun de profiter de l'embarras que le convoi joint à l'escadre apportait à sa marche, se mit à la poursuite, et enleva en effet les transports. Suffren revint aussitôt sur lui, et engagea le 17, à la

hauteur de Sadras, un combat dont l'issue fut indécise, mais qui força les Anglais à aller se réparer à Ceylan. Pondichéry étant en leur pouvoir, le bailli débarqua trois mille hommes qu'il amenait avec lui à Porto-Novo, qui appartenait à Aïder.

Réuni à l'armée du prince indien, Duchemin, qui commandait les troupes françaises, s'empara de Goudelour le 8 avril, et procura ainsi, un poste dans l'Inde aux Français, qui n'y possédaient plus un pouce de terre. Aider • voulait marcher immédiatement sur Madras. Suffren, malgré son caractère entreprenant, retint son ardeur, lui conseillant d'attendre la seconde-division promise et l'artillerie de siège qui en faisait partie. Pour lui, gagnant les atterrages de Ceylan, à la recherche de l'escadre anglaise, qui venait d'être accrue de deux vaisseaux, il la rencontra le 12 avril, près de l'île de Provédierne, à peu de distance de Trinquemale, et la combattit depuis une heure jusqu'à six, sans autre résultat que de contrarier les opérations de l'ennemi. La flotte anglaise se répara à Trinquemale ; et le bailli un peu plus au sud, à Tranquebar, place qui appartenait aux Hollandais. Il y fut joint par trois vaisseaux de cette nation et par deux vaisseaux de ligne français, qui escortaient la seconde partie du convoi.

Sans aucun délai, il se dirigea aussitôt sur Négapatnam, dans l'espérance de surprendre cette place et de la rendre aux Hollandais. Mais sir Edward, qui l'avait deviné, venait de ravitailler la garnison, et de cette démarche il ne résulta qu'un combat naval, qui fut offert et accepté le 5 juillet. Un vent violent sépara les deux escadres avant que l'action eût pu se terminer à l'avantage d'aucune des deux parties. Les Anglais se retirèrent entre Naour et Négapatnam, et les Français à Karikal, puis à Goudelour. Le bailli en partit au commencement d'août, pour tenter une surprise qui fut plus heureuse. Le 23 il mouilla dans la baie de Trinquemale, et le 30 il avait fait capituler la place. Il y avait quatre jours qu'elle était rendue, lorsqu'on signala sir Edward, qui arrivait trop tard au secours. Ce fut, le 3 septembre, l'occasion d'un quatrième combat aussi indécis que les précédents. La saison de l'hivernage suivit de près cette dernière action. Les Anglais, extrêmement maltraités par un ouragan, qui leur fit perdre plusieurs vaisseaux, se hâtèrent de gagner Bombay ; où devait les joindre une

nouvelle escadre aux ordres de x l'amiral Bickerton ; et M. de Suffren, qui ne se crut pas assez en sûreté à Trinquemale, alla s'établir au port d'Archem, à la pointe septentrionale de l'île de Sumatra.

De retour au mois de janvier, il y avait croisé pendant deux mois, lorsqu'il fut rejoint, le 10 mars, à Trinquemale par M. de Peynier, qui lui amenait quatre vaisseaux de ligne et deux mille cinq cents hommes, avec le marquis de Bussy. Il avait d'autant plus besoin de ces secours, qu'un double accident avait réduit à onze le nombre de ses vaisseaux, tandis que l'escadre de sir Edward venait d'être portée à dix-huit, et que, d'une autre part, la mort d'Aïder, arrivée à la fin de l'année précédente, avait privé l'armée française de la coopération de celle de ce prince sur la côte de Coromandel.

Les Anglais établis à Bombay, espérant de grands avantages d'un changement de règne, et ayant encore fait à ce dessein la paix avec le Maratte Scindiah, pénétrèrent dans le Carnate, où le général Matthews fit des progrès rapides, mais marqués par des atrocités qu'on aurait crues impossibles à un Européen. Des milliers d'Indiens sans défense étaient massacrés sans pitié : Omanpore, près d'Onore, qu'il assiégeait, ville presque ouverte, et dans laquelle étaient renfermées quatre cents femmes d'Aïder et de Tipoo, éprouva ce sort funeste, et la destruction universelle s'étendit jusqu'aux infortunées captives, que ni leurs richesses, offertes à leurs farouches vainqueurs, ni leur beauté, ni leurs larmes, ne purent soustraire à cette affreuse destinée. Bednore, ou Aïder-Nagur (ville d'Aïder), capitale des états de ce prince, capitula pour prévenir un assaut. Les propriétés du nabab, et ses riches trésors, capables d'assouvir la plus vaste cupidité, furent abandonnés aux Anglais, sous la réserve de respecter les propriétés particulières. Au mépris de cette solennelle convention, les principaux habitants sont bientôt recherchés, vexés, emprisonnés, et menacés même d'une ruine, que prévient heureusement l'approche de Tipoo. De la côte de Coromandel il accourait au secours de ses états, amenant avec lui deux mille Français, que la reconnaissance des généraux lui avait accordés, malgré les besoins urgents qui les pressaient eux-mêmes. Le 19 février il attaqua les Anglais près de sa capitale, les battit, et leur enleva leur artillerie et leurs bagages. Ils se retirèrent dans la citadelle, où,

le 28 avril, la faim les contraignit de capituler. Ils devaient rendre tous les effets publics et particuliers dont ils s'étaient emparés, et à ce prix demeurer libres, et être reconduits à Bombay, Matthews, poussé par une avarice qui lui devint funeste, éludant le traité, chargea son frère de conduire à Bombay, par des chemins détournés, une immense quantité de diamants qu'il avait soustraits à la surveillance du vainqueur. Mais le larcin fut découvert : les conducteurs ayant été arrêtés, le frère de Matthews eut la tête tranchée ; et après lui Matthews lui-même, et quarante-cinq de ses principaux officiers, qu'une cour martiale condamna, subirent la même peine, en expiation de leurs atrocités. Tipoo retint en outre le reste de l'armée anglaise prisonnière.

Pendant les désastres des Anglais à la côte de Coromandel, le major Stuart, successeur de sir Eyre Coote, qui venait de mourir, investissait Goudelour à la tête de cinq mille Européens et de neuf mille cipayes. Les Français, privés, par leurs générosités et par les maladies, d'une partie de leurs forces, avaient été contraints de se retirer sous ses murs, en attendant le retour de Tipoo. A l'époque du 7 juin, que parut le major Stuart, M. de Bussy n'avait en troupes disponibles, pour défendre les dehors de la place, que deux mille cinq cents Français et huit mille cipayes, dont trois mille que venait de lui faire passer Tipoo. Mais ceux-ci, qui faisaient la droite du camp, ayant mal soutenu l'effort des Anglais à l'attaque qu'ils en firent le 13, non-seulement plièrent, mais se débandèrent et entraînèrent avec eux le reste des cipayes ; en sorte que les Français, malgré les pertes qu'ils tirent éprouver aux Anglais dans cette journée, furent contraints d'abandonner les ouvrages extérieurs.

Au danger qui menaçait la place, Suffren accourt avec ses quinze vaisseaux, et, suppléant à l'infériorité du nombre par la supériorité des équipages, il les accroit de douze cents hommes tirés de la garnison, et cherche dès lors l'occasion d'écarter les dix-huit vaisseaux de sir Edward, qui amenait l'artillerie de siège. Pendant plusieurs jours les deux amiraux manœuvrèrent pour se donner l'avantage du vent. Enfin le 20 juin, à quatre heures après midi, le bailli parvint à engager l'action à la vue de Goudelour. La nuit sépara les combattants ; mais l'escadre anglaise ayant été forcée de se rendre à Madras, pour se réparer, non-seulement le bailli remit à terre les

douze cents hommes qui lui avaient été prêtés, mais il y ajouta encore douze cents soldats de marine. Ce renfort permit des sorties heureuses, et tout présageait que l'issue du siège serait favorable aux Français, lorsqu'une frégate parlementaire apporta l'heureuse nouvelle que les préliminaires de la paix avaient été signés en Europe.

Elle s'y négociait dès le mois de septembre, et au milieu des dispositions les plus formidables des alliés, qui avaient encore quarante-six vaisseaux de plus que les Anglais. L'échec de la campagne précédente n'avait fait que réveiller l'énergie des Français, et, pour remplacer les sept vaisseaux qui avaient été perdus, il avait été fait par les particuliers, les corps et les provinces, des soumissions généreuses d'en fournir le double. De nouveaux renforts pour l'Inde, ainsi que huit mille hommes et neuf vaisseaux de ligne pour le continent de l'Amérique, venaient de partir de Brest, et un nouvel armement s'y préparait encore, et devait joindre sous peu la flotte espagnole. Le comte d'Estaing, désiré par les deux nations, était destiné au commandement général. Il s'était mis en route au mois de décembre pour se rendre en Espagne ; l'escadre était prête à faire voile de Cadix, et l'on se proposait, de conquérir Gibraltar et la Jamaïque, lorsque les préliminaires de paix entre toutes les puissances belligérantes, signés le 20 janvier, rendirent ces préparatifs superflus.

C'était le fruit des changements qui s'étaient opérés, au commencement de l'année précédente, dans le ministère d'Angleterre. Lord North, qui le dirigeait vers la guerre, avait été obligé de céder aux attaques que provoqua la défaite de lord Cornwallis. Le marquis de Rockingham, le comte de Shelburne, lord Keppel, Charles Fox, second fils de lord Holland, Edmond Burke, et d'autres membres du parti de l'opposition, qui s'étaient signalés dans les violents débats du Parlement, furent appelés à composer la nouvelle administration. Le jeune William Pitt, second fils de lord Chatam, qui ne s'était pas moins distingué dans ces discussions, et qui, à vingt-deux ans, avait déjà la conscience de ses forces, refusa d'y jouer un rôle trop secondaire. Il n'en fut partie que trois mois après, lorsque la mort du marquis de Rockingham, premier lord de la trésorerie, ayant investi le comte de Shelburne de l'emploi de premier ministre, on lui offrit, par le

titre de chancelier de l'échiquier, la surintendance générale des finances du royaume.

La supériorité qu'obtient le parti de l'opposition en Angleterre annonce ordinairement, dans les nouveaux ministres, des dispositions différentes de celles de leurs prédécesseurs. C'est ce que prouva encore l'administration récemment, formée, en déterminant le roi à reconnaître l'indépendance des États-Unis, dont la morgue de l'ancien ministère avait provoqué la rébellion. Des plénipotentiaires se rendirent à Paris, et négocièrent, sous la médiation de l'empereur, avec ceux de France, d'Espagne, de Hollande et des États-Unis.

Il sortit, de ces conférences, d'abord des préliminaires en janvier 1782, et le 3 septembre suivant, trois traités définitifs entre l'Angleterre d'une part, la France, l'Espagne et les États-Unis de l'autre. Le traité avec la Hollande ne fut conclu que le 20 mai 1784.

Les États-Unis furent reconnus indépendants. Les limites de leur territoire avec celles du Canada et de l'Acadie, au nord, furent fixées. A l'ouest, elles sont établies par les lacs et par le cours de Mississipi, dont la navigation demeure commune aux deux nations. Les Américains conservent l'usage de la pêche sur le banc de Terre-Neuve et dans le golfe de Saint-Laurent.

Le roi d'Espagne est maintenu dans la possession de Minorque et des deux Florides ; il rend à l'Angleterre les îles de Bahama, et lui accorde un territoire dans le Yucatan, pour l'extraction et l'emmagasiner des bois de Campêche.

La Hollande fut moins heureuse dans ses conventions : elle fut obligée de céder Négapatnam aux Anglais, et de consentir à la libre navigation des sujets britanniques dans toutes les parties de la mer des Indes, que la compagnie hollandaise s'était jusqu'alors exclusivement réservées. Elle porta ainsi la juste peine de l'inactivité qu'elle avait montrée dans la défense des intérêts communs, et où l'avaient retenue les factions qui la divisaient.

Quant à la France, tout entière au soin de procurer satisfaction à ses alliés, elle retira peu de fruit pour elle-même de ses victoires. Le traité

qu'elle conclut confirme à l'Angleterre en Amérique (art. IV) la propriété de Terre-Neuve et des îles adjacentes, à l'exception de Saint-Pierre et de Miquelon, qui appartiendront à la France. Les bornes des endroits où commencera et finira la pêche des deux nations sur le *grand banc* et dans le fleuve Saint-Laurent, sont réglées (art. V et VI) d'une manière un peu moins désavantageuse pour la France qu'en 1763. Le roi d'Angleterre restitue et garantit à la France les îles de Sainte-Lucie et de Tabago (art. VII) ; et le roi de France à l'Angleterre (art. VIII) les îles de Grenade, des Grenadines, Saint-Christophe, Newis et Montserrat.

En Afrique, la Grande-Bretagne (art. IX) cède et garantit à la France la rivière du Sénégal et ses dépendances, qui consistent en quatre forts et l'île de Gorée, et réciproquement la France garantit à l'Angleterre (art. XI) le fort James sur la rivière de Gambie ; mais les Français consentent à se restreindre, pour la traite, entre l'embouchure de Saint-Jean et le fort de Portendic, « à condition même de ne pouvoir faire dans ladite rivière de Saint-Jean, sur la côte, ainsi que dans ladite rivière de Portendic, aucun établissement permanent, de quelque nature qu'il puisse être. »

L'Angleterre rend à la France (art. XIII) quelques établissements qui lui appartenaient au commencement de la guerre sur la côte d'Orissa et dans le Bengale ; permet d'entourer Chandernagor d'un fossé pour l'écoulement des eaux, et s'engage à assurer dans l'Inde la liberté du commerce aux sujets de la France, soit qu'ils le fassent individuellement ou par compagnies. Elle rend (art. XIV) Pondichéry et Karikal, avec promesse d'un arrondissement de territoire qui est spécifié, et conserve à la France, à la côte de Malabar (art. XV), Mahé et le comptoir de Surate. Les puissances contractantes s'interdisent réciproquement (art. XVI) toute aide ou secours à ceux de leurs alliés dans l'Inde qui n'entreraient pas dans le présent accommodement. Mais la paix fut rétablie en 1784 entre les Anglais et Tipoo : les nombreux prisonniers que retenait ce prince décidèrent la compagnie à la faire. Ils devinrent la rançon des villes de Calicut, Mongalor, Onore, et autres, que lui restituèrent les Anglais.

Enfin par l'article XVIII, les parties contractantes doivent nommer des commissaires pour travailler à de nouveaux arrangements de commerce

entre les deux nations, sur le fondement de la réciprocité et de la convenance mutuelle.

L'exécution de cet article entraîna plus de deux années, de travaux, et il en sortit enfin le fameux traité de commerce de 1786. Sous les dehors de l'équité et de l'égalité les plus strictes, les Anglais eurent l'adresse de s'en procurer tout l'avantage. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer l'article XI, qui contient le tarif des droits sur les marchandises exportables et importables entre les deux royaumes.

Il ne fixe que de légers droits sur nos marchandises de luxe admissibles en Angleterre : en récompense, il ne soumet aussi qu'à un impôt très-moderé les marchandises anglaises admissibles en France. Voilà toute l'apparence de l'équité et de l'égalité. Mais parce que les marchandises de luxe, comme vins de dessert, batistes, linons, blondes, dentelles de soie, parfumeries, ganterie, fleurs artificielles, tabletterie, meubles, bijouterie, etc., ne conviennent qu'à un petit nombre d'acheteurs, et qu'au contraire les marchandises communes, telles que la bonneterie, les cotonnades, le gros et le menu fer, les outils, lainages, poteries, faïence et autres objets semblables, conviennent au pauvre comme au riche, il s'ensuivit, au détriment de plusieurs de nos manufactures précieuses, et d'un grand nombre d'ouvriers dans la classe nécessaire, qu'on acheta beaucoup plus de marchandises communes que de marchandises de luxe, et qu'en résultat la balance fut pour l'Angleterre. Aussi Pitt, dans le tableau des finances qu'il mit sur le bureau de la chambre des communes au juillet de cette année, plaça-t-il parmi les moyens sur lesquels sa nation pouvait compter, pour subvenir à l'excédant des dépenses publiques, « les heureux résultats de ce traité en faveur de la Grande-Bretagne. »

Cependant cet accord n'essuya pas moins de critiques en Angleterre qu'en France, et dans les deux pays les négociateurs Eden et Gérard de Rayneval furent également taxés de s'être laissé abuser, chacun par l'adresse de son adversaire. Au reste, dans les traités de cette nature, il est impossible de peser tellement les conséquences de leurs dispositions, qu'il en résulte une balance absolument exacte entre la quotité des importations

et des exportations ; et, à cet égard, l'avantage peut être obtenu sans surprise et manqué sans incapacité.

L'intervention de la France entre la Russie et la Turquie donna lieu, à la fin de 1783, à une transaction non moins importante que celle qui avait terminé les différends entre l'Angleterre et ses colonies. Elle fut occasionnée par l'abandon que fit de ses états à l'impératrice Catherine II, le kan des Tartares de Crimée, Schahirn-Gueray. L'occupation d'Oczakow, de la presqu'île de Crimée et du Cuban, qui en fut la suite, fut sur le point de rallumer entre les Russes et les Turcs une nouvelle guerre, dans laquelle l'empereur Joseph II devait agir comme allié de la Russie. La cour de Versailles, réclamée en qualité de médiatrice, prévint les hostilités, et, trop officieuse peut-être en faveur des deux cours impériales, obtint de la Porte Ottomane, par l'acte d'Ainali-Lavak, du 28 décembre, qu'elle consentirait à reconnaître ces provinces comme une dépendance de la Russie. Cet acte de faiblesse, que l'on a reproché à la France, lui était malheureusement commandé et par la certitude qu'elle avait que les Turcs succomberaient, s'ils étaient abandonnés à leurs propres forces, et par l'impossibilité où la mettait l'embarras de ses finances de leur fournir des secours efficaces.

Louis XVI avait reçu, à son avènement au trône, le trésor public en mauvais état, et son premier vœu avait été de le rétablir. Dans son édit pour la remise des droits de joyeux avènement, il s'exprimait ainsi : « Entre les différentes dépenses qui sont à la charge du trésor public, il en est de nécessaires qu'il faut concilier avec la sûreté de nos États : d'autres qui dérivent de libéralités peut-être susceptibles de modération, mais qui ont acquis des droits dans l'ordre de la justice, par une longue possession, et qui dès lors ne présentent que des économies partielles ; il en est enfin qui tiennent à notre personne et à la magnificence de notre cour : pour celles-ci, nous pouvons suivre plus promptement les mouvements de notre cœur.

Peut-être ne les suivit-il que trop à cet égard, en se privant d'une garde nombreuse, que son amour pour son peuple lui fit envisager comme inutile à sa sûreté. Il la sacrifia, ainsi qu'une multitude d'autres objets de dépense, plus ou moins utiles, au désir ardent de combler le *déficit* qui faisait son tourment, et qui a fait tous ses malheurs. Mais l'exemple de sa modération,

de sa simplicité personnelle, n'apporta aucune réforme dans une cour livrée au plus grand faste, et il n'eut pas la force de l'y amener d'autorité.

Les ministres qui furent successivement chargés des finances commençaient tous par insinuer la nécessité de ces réformes, comme le moyen le plus propre à égaliser la dépense et la recette ; mais, s'apercevant que ce moyen, qui déplaisait à toute la cour, excepté au monarque, pouvait entraîner leur disgrâce par la faiblesse du prince, ils en revenaient aux impôts ou à des emprunts, qui sont des impôts déguisés. Le fond de la dette se grossissait par les arrérages, qui ne s'acquittaient que par des emprunts nouveaux.

Necker, ainsi qu'on l'a vu, prétendait avoir balancé les charges par les améliorations, lorsqu'il sortit du ministère. La continuation des besoins contraignit son successeur, Joly de Fleury, conseiller d'État, à recourir aux mêmes expédients pour se procurer des fonds nécessaires ; mais il ne put également trouver des réformes pour les hypothéquer. Il établit à la vérité des sous pour livre sur quelques objets de consommation, et fit renouveler le troisième vingtième. Mais le premier impôt était trop faible pour amortir une dette de près de quatre cent cinquante millions qui se forma de ses emprunts, et le second, devant cesser trois ans après la signature de la paix, ne put être considéré que comme une ressource passagère de vingt millions par chacune des quatre années qui fut en recouvrement ; ressource qui devait profiter davantage aux successeurs du contrôleur général qu'à lui-même. Fatigué d'une administration qui avait épuisé tous ses moyens, le 29 mars il en résigna la direction, mais d'ailleurs, après avoir atteint heureusement le terme honorable de la paix. M. d'Ormesson, qui succéda à M. de Fleury, ne put gagner celui de l'année. Un embarras qu'il ne sut pas prévenir dans les paiements de la caisse d'escompte, subitement assaillie de demandes en remboursement de ses billets, décela son insuffisance, et, le 4 novembre, on lui substitua M. de Calonne, intendant de Metz, dont personne ne contestait les talents. Il eut en effet celui de trouver encore des appâts pour amorcer les prêteurs, et grossir le capital de la dette. Il en combla la mesure. Le jeu de la machine s'arrêta entre ses mains, et il fut contraint d'en découvrir le mal nais, s'il avait contribué à l'accroître, il en

indiqua aussi le remède ; et ce ne fut point sa faute si l'État ne fut pas sauvé.

Cet embarras de finances réagit sur toutes les opérations diplomatiques de cette époque. La France, lors de la paix d'Aix-la-Chapelle, ayant fait raser quelques-unes des places fortes des Pays-Bas autrichiens, où les Hollandais, en vertu du traité de la Barrière de 1718, entretenaient des troupes, la cour de Vienne en prit occasion de se décharger du subside d'un million de florins, qu'elle payait aux Provinces-Unies pour l'entretien de ces garnisons. Joseph II, ayant fait démolir depuis le reste des forteresses des Pays-Bas, à l'exception d'Anvers, d'Ostende et de Luxembourg, se crut autorisé non-seulement à expulser de son territoire les garnisons étrangères, mais à redemander encore, le long des frontières hollandaises, une lisière qui avait été accordée par le même traité pour les arrondir, et, entre autres dépendances, la ville de Maëstricht, qu'il prétendait en faire partie. Le but qu'il s'était proposé dans cette signification, qu'il fit faire en 1784, était d'obtenir par compensation la navigation de l'Escaut ; mais les Hollandais persistant dans la ferme résolution de s'en maintenir possesseurs exclusifs, on arma des deux côtés. La France, toujours conciliatrice, intervint entre les deux puissances, et prévint les hostilités. Ce ne fut d'ailleurs qu'en continuant à sacrifier ceux qu'elle protégeait. Par ses instances elle détermina les Hollandais à céder, ou à consentir du moins à une rectification de limites, et à racheter le droit prétendu sur Maëstricht, moyennant une somme de neuf millions et demi de florins (vingt millions de France), dont elle leur allégea le poids, en prenant sur elle la moitié de cette charge. Elle compara cette dépense à celle qui fût résultée d'une guerre, et elle crut y trouver un bénéfice. L'accord qui se conclut, sous sa médiation, eut lieu le 10 novembre 1785.

L'inquiet Joseph n'avait pas terminé cette affaire, que, dans les premiers jours de 1785, il manifesta de nouveau ses anciennes vues sur la Bavière. Il proposait alors de donner en échange les Pays-Bas et de les décorer du titre de royaume d'Austrasie. La Russie, qui avait lié l'Autriche à l'exécution des plans qu'elle avait formés pour expulser le Turc de l'Europe, secondait par reconnaissance les desseins de la cour de Vienne, et l'électeur, qui

n'avait pas d'enfants, les voyait avec assez d'indifférence. Mais le duc de Deux-Ponts, héritier présomptif de Charles-Théodore, sonna de nouveau l'alarme. La France écouta ses réclamations, et se borna à de vaines exhortations, pour dissuader l'empereur de son projet. Le vieux Frédéric y parvint plus efficacement, en formant entre les princes du nord de l'Allemagne, et pour le maintien de la constitution germanique, une ligue qui fut signée à Berlin le 22 juillet. Avec les desseins des deux cours impériales sur la Turquie, elles ne pouvaient laisser subsister une semence de division aussi nuisible à leurs succès. Joseph renonça donc encore une fois au projet qui lui tenait si fort à cœur, et ce fut aux démonstrations vigoureuses d'une puissance secondaire que revint l'honneur de l'y avoir contraint. Frédéric, par cette démarche, s'égalait au chef de l'Empire, et se plaça, par son influence, au moins au rang des puissances de premier ordre.

Mais le comble de l'avilissement pour la politique extérieure de la France fut l'abandon du parti républicain en Hollande. La bonne volonté de celui-ci pour la France, durant la guerre d'Amérique, avait été neutralisée par les menées du parti stathoudérien dévoué à l'Angleterre ; et l'on avait dû à cette cause l'inaction d'une flotte de dix vaisseaux qui devait se réunir aux escadres combinées de France et d'Espagne. Ce fut après la paix le sujet d'une enquête qui ne s'était pas sans difficulté. L'amiral Byland, commandant la flotte, fut destitué de ses emplois, et le prince Louis-Ernest de Brunswick, oncle du duc alors régnant, et qui, sous le nom du stathouder, son élève, gouvernait impérieusement en Hollande, et avait empêché Byland de remplir sa mission, fut forcé d'abdiquer les fonctions de feld-maréchal au service des Provinces-Unies, fonctions qui lui donnaient surtout une grande influence sur les troupes. Enfin la province particulière de Hollande alla jusqu'à priver le stathouder lui-même du commandement à La Haye, ainsi que des charges qu'il possédait dans la province, et elle entraîna dans son parti celles de Groningue et d'Over-Yssel.

Guillaume V se retira à Nimègue. Il avait pour lui la majorité des voix dans l'assemblée des sept provinces, sans avoir une prépondérance réelle, attendu que la province de Hollande était à elle seule supérieure en puissance aux six autres. Mais le stathouder balançait d'autre part cette

influence par le dévouement de la populace, qui était toute à lui, et par l'obéissance des troupes, qui, pour la plus grande partie, le considéraient comme leur chef. De là, entre le pouvoir légal et la puissance réelle, un conflit indécis et confus, qui semblait ne pouvoir se terminer que par des moyens violents. On armait de part et d'autre : bientôt il y eut des engagements partiels ; et le 9 mai 1787, d'Averhoul, un des régents d'Utrecht, battit à Juphatz, dans le voisinage de la ville, un détachement des troupes du stathouder. Celui-ci avait déjà invoqué le secours de la Prusse. Frédéric, dont il avait épousé la nièce, était disposé à l'appuyer ; cependant il penchait pour les mesures conciliatrices, et semblait se refuser à hasarder une démarche hostile qui pourrait étendre plus au loin l'incendie de la guerre. La France, en effet, dont la médiation avait été éludée par le stathouder, se proposait de rassembler aux environs de Givet et de Valenciennes une armée, dont le commandement était destiné au prince de Condé. Mais le vieux monarque étant mort le 17 août 1786, les choses furent considérées d'un autre œil par l'ardent Frédéric-Guillaume II, son neveu.

Au mois de juin 1787, par les conseils du chevalier Harris, depuis lord Malmesbury, la princesse d'Orange, sœur du nouveau roi de Prusse, voulut se rendre à la Haye, pour essayer de concilier les esprits. Mais les états lui soupçonnant d'autres desseins, et particulièrement celui d'ameuter au contraire la populace contre les magistrats, elle fut arrêtée sur la frontière de la province, et forcée de rétrograder. Elle regarda comme une violence l'opposition apportée à la poursuite de son voyage, et s'en plaignit comme d'un outrage à sa dignité et à celle de son frère. Le jeune prince l'envisagea de la même manière, et bien assuré que les menaces de la France n'avaient été qu'un épouvantail, et qu'il n'y avait pas l'ombre d'une armée au prétendu camp de Givet, il porta rapidement en Hollande vingt-cinq mille hommes rassemblés depuis quelque temps à Clèves, sous le duc régnant de Brunswick, et le 20 septembre, après vingt jours de campagne, les Prussiens étaient dans Amsterdam. Les républicains s'étaient proposé de rompre leurs digues et d'inonder leurs campagnes, comme au temps de Louis XIV ; mais quelque fanatisme qui régnât parmi eux, l'amour des jouissances avait

corrompu dans les riches le désintéressement des temps passés. Le désir d'épargner leurs splendides habitations suggéra des mesures partielles, et par suite inutiles. Le stathouder fut réintégré dans toutes ses prérogatives, et elles furent accrues au point de l'assimiler à un véritable souverain. Le parti français tomba en même temps dans l'oppression, et l'Angleterre saisit cette circonstance pour nouer avec les Provinces-Unies une alliance avantageuse, qui annula tout l'effet d'un traité antérieur, de même nature, que la république avait conclu avec la France ; traité qui, s'il eût subsisté, eût tenu en bride l'ambition de l'Angleterre et n'eût jamais permis à sa marine d'affronter celle que lui eussent opposée la France, l'Espagne et la Hollande.

Ce qui avait stimulé davantage l'audace de la Prusse et les intrigues de l'Angleterre, c'était la révélation de la plaie des finances de la France, donnée en spectacle à toute l'Europe. M. de Calonne, qui les dirigeait alors, s'était acquis une certaine célébrité-dans la magistrature. Malheureusement ses talents et la connaissance de son caractère souple l'avaient fait choisir pour diriger le tribunal établi par Louis XV à Saint-Malo, contre les magistrats bretons. Il arriva donc au contrôle général, chargé, dans l'opinion publique, de l'odieux de cette affaire ; mais ce préjugé ne lui fit aucun tort à la cour, où il se fit un système de se montrer complaisant, facile, prévenant, tel à peu près qu'avait été Fouquet dans la même place, lorsqu'il distribuait les trésors du royaume à la foule des courtisans dont il captait la bienveillance. Dans la situation la plus fâcheuse des finances, agissant pour conserver le crédit avec les apparences trompeuses de l'aisance et de la sécurité, on le vit mettre à jour tous les remboursements exigibles, et même un semestre arriéré des rentes. Il consumma à cet emploi et à subvenir à l'accroissement rapide des dépenses dans tous les départements, six cents millions d'emprunts ou d'anticipations qui se firent durant le cours de son ministère. Aussi, quoiqu'il n'y eût plus de guerre, la dette publique augmentait dans une progression effrayante ; et, trois ans après le commencement de l'administration de M. de Calonne, il portait lui-même à cent dix millions la différence de la recette à la dépense.

Il prétendit que ce déficit était autant l'ouvrage de ses prédécesseurs que le sien, et que les comptes qu'il s'était fait rendre à son entrée au contrôle le portaient déjà à quatre-vingts millions. Necker se crut indirectement attaqué par cette assertion, et pour maintenir la foi à donner au compte-rendu, il se mit en devoir d'y répondre. Il observa que soixante-dix millions d'arrérages des emprunts, la plupart viagers, faits depuis sa sortie du ministère ; cinquante millions, suivant l'évaluation même de M. de Calonne, des remboursements obligés, pendant plusieurs années, et soixante millions d'accroissement de dépenses dans les divers départements, formaient un surcroît de charges de cent quatre-vingts millions ; et que si l'on en déduisait soixante-dix millions pour les bonifications opérées depuis le même temps, par l'extinction naturelle des rentes viagères, l'annihilation des arrérages des remboursements exécutés, les sous pour livre imposés, et l'augmentation des baux des fermes, aides et domaines, portée de deux cent quinze millions à deux cent cinquante-un, il restait précisément cet excédant de cent dix millions qui formait le déficit. Cet écrit fit exiler Necker. On en donna pour prétexte que ses répliques et son crédit, soutenus de sa présence, gênaient les nouvelles opérations financières.

Ce débat s'était élevé entre les deux administrateurs à l'occasion de l'assemblée des notables, que le contrôleur général avait suggéré au roi de convoquer, pour concerter avec eux les moyens de remédier au mal, ou pour faire adopter ceux qu'il présenterait. Les séances commencèrent à Versailles le 22 février ; et c'est dans le discours d'ouverture que se trouvaient les assertions contre lesquelles réclama Necker. Au reste, de quelque part que vint le déficit, il était instant d'y subvenir. « Mais par quel moyen ? disait M. de Calonne. Toujours emprunter serait aggraver le mal et précipiter la ruine de l'État ; *imposer plus* serait accabler les peuples, que le roi veut soulager ; *anticiper encore* ? on ne l'a que trop fait, et la prudence exige qu'on diminue chaque année la masse des anticipations actuelles ; *économiser* ? il le faut sans doute, mais l'économie seule serait insuffisante et ne peut être considérée que comme un moyen accessoire ; *manquer enfin à ses engagements* ? c'est ce que l'immuable fidélité du roi ne permet pas d'envisager comme possible. Que reste-t-il donc ? . LES ABUS. C'est dans

les abus que se trouve un fonds de richesses qui doit servir à rétablir l'ordre. C'est dans la proscription des abus que réside le seul moyen de subvenir à tous les besoins. » Entre ceux qu'il signala était surtout celui des privilèges pécuniaires, et ce fut en conséquence qu'il proposa une extension de l'impôt du timbre, et la conversion des vingtièmes en une *subvention territoriale* qui atteindrait, sans exception, toutes les propriétés foncières, et celles même du clergé. Pour essayer cependant de concilier les grands à son système, il proposa de décharger les nobles de la *capitation*, comme d'un impôt incompatible avec la dignité de leur état.

L'assemblée était composée des princes, de la haute noblesse, du haut clergé, des premiers présidents et procureurs généraux des Parlements, et des députés des principales villes, distingués par leurs charges ou leurs richesses, presque tous jouissant des privilèges des deux premiers ordres, c'est-à-dire accoutumés à voir leurs propriétés foncières atteintes le moins possible par l'impôt, qui retombait presque tout entier sur le peuple. Presque tous ne virent dans le projet de M. de Calonne que la spoliation prochaine de la noblesse et du clergé ; ils critiquèrent amèrement ses plans, le tourmentèrent par des questions insidieuses, et rejetèrent ses défenses avec une mauvaise volonté si marquée, qu'il résigna sa place et prit la fuite le 20 avril. L'archevêque de Toulouse le remplaça.

Tout le ministère se trouva bientôt renouvelé : M. de Vergennes était mort au commencement de l'année. MM. de Castries et de Ségur donnèrent leur démission. Ce fut M. de Montmorin qui dirigea les affaires étrangères, M. de la Luzerne la marine, et le comte de Brienne la guerre. La maison du roi avait, depuis 1783, le baron de Breteuil pour ministre. M. de Miroménil avait cédé les sceaux à M. de Lamoignon avant même le renvoi de M. de Calonne, dont il essayait depuis quelque temps d'ébranler le crédit. Quant aux finances, MM. Bouvard de Fourqueux, Laurent de Villedeuil et Lambert, successivement contrôleurs généraux après M. de Calonne, agissaient secondairement et sous la surintendance de M. de Loménie de Brienne, frère du ministre de la guerre et archevêque de Toulouse, que ses lumières vantées en administration firent appeler à la dignité de chef du conseil des finances et de principal ministre, ce qui fut cause de la retraite

des maréchaux de Castries et de Ségur, qui se refusèrent de travailler sous lui. Il négocia quelque temps avec les notables, afin de tirer d'eux quelque espèce d'acquiescement aux principales parties du plan de M. de Calonne, qu'il avait lui-même blâmé. L'assemblée ne se décida clairement ni pour, ni contre, et se sépara le 25 mai. Le nouveau ministre, de qui l'on attendait un système lumineux de finances, auquel il travaillait, dit-on, depuis longtemps, se rabattit à celui de son prédécesseur : impôt du timbre, subvention territoriale de quatre-vingts millions, et quelques édits bursaux. Le Parlement, auquel ils furent portés, et que l'on suppose avoir été opposé aux édits par le motif de son propre intérêt, donna à son refus une couleur favorable, en demandant qu'avant de les enregistrer on lui justifiât de la légitimité des besoins, par la communication de l'état actuel des finances. Il fut refusé : alors il refusa à son tour d'enregistrer les impôts, et déclara même que les états-généraux seuls y étaient compétents. Ce moyen, tout dangereux qu'il était, s'il eût été mis à exécution sur-le-champ, aurait peut-être sauvé l'Etat. Mais le ministre, qui avait fait promettre leur réunion par le roi, le 5 juillet, en recula l'époque, sous le motif de recueillir plus de lumières au sujet de leur convocation, et il appela imprudemment tous les citoyens à donner leur avis, ce qui tarda peu à jeter la plupart des esprits hors des limites. Par une autre bizarrerie, l'archevêque revint à la charge pour l'enregistrement de ses édits. Il avait espéré l'obtenir de sa complaisance à céder au vœu des magistrats ; mais ceux-ci, qui s'étaient liés les mains en invoquant l'autorité des états généraux, se montrèrent plus conséquents, en persistant dans leur refus. Dès lors le ministre prétendit ravir de haute lutte ce qu'on refusait d'accorder à sa condescendance, et il força l'enregistrement dans un lit de justice tenu à Versailles. De retour à Paris, les magistrats protestèrent, et les édits ne s'exécutèrent pas. Le Parlement fut exilé à Troyes, le 15 août, et rappelé le 30 septembre, sous la condition *tacite*, et de ne point donner suite à un arrêté qu'il avait pris pour informer des malversations commises dans l'administration des finances, et de consentir à un édit portant création d'emprunts graduels et successifs, jusqu'à la concurrence de quatre cent vingt millions.

Nous avons appelé cette condition *tacité*) parce qu'elle ne fut point communiquée à la jeunesse du Parlement, mais seulement aux chefs et aux plus modérés des chambres, qui se flattèrent et promirent d'amener les autres à leur sentiment, dans une séance royale qui serait tenue pour l'enregistrement des emprunts successifs. Dans cette séance, qui eut lieu le 19 novembre, alors qu'un silence général paraissait indiquer l'acquiescement de l'assemblée, deux conseillers, Fréteau et Sabatier, élèvent la voix, non-seulement contre l'édit, mais encore contre la forme de l'enregistrement, dont ils prétendent que la présence du roi gênait la liberté. Le duc d'Orléans, dont les anciens ressentiments s'étaient encore aigris de l'opposition de la reine au mariage presque conclu de la fille de ce prince avec le fils aîné du comte d'Artois, seconda les magistrats, et le fit avec tant de véhémence que le monarque fut tenté de le faire arrêter sur-le-champ. Le 21, le roi se fit apporter le registre sur lequel avaient été inscrites des protestations après la séance. Il exila les deux conseillers, et confina le duc d'Orléans dans un de ses châteaux ; mais tous trois furent bientôt rappelés.

Cette prompte indulgence donna de l'assurance aux membres du Parlement, qui, soit par zèle pour les intérêts du peuple, soit pour mortifier le ministre, dont les intentions touchant la compagnie leur étaient suspectes, suscitaient des obstacles à ses opérations, surtout en matière d'impôts. Les difficultés qui en survenaient étaient portées au roi, qu'elles fatiguaient. On peut présumer, sans trop hasarder, que Louis XVI n'était pas à se repentir d'avoir recréé un corps avec lequel il fallait sans cesse négocier ou combattre ; que par conséquent il ne fut pas difficile à l'archevêque de Toulouse et au nouveau garde des sceaux Chrétien-François de Lamoignon, qui venait de succéder à M. de Miroménil, de faire agréer au monarque un plan qui le délivrerait pour toujours des chicanes de cette compagnie, représentée comme ingrate.

Pour l'exécution de ce plan, il fallait des mesures vigoureuses et du secret. Ces mesures, on les prit en donnant ordre aux intendants de se rendre chacun dans leur département, et aux commandants de partir pour leurs provinces, où ils trouveraient les uns et les autres des lettres cachetées, qu'ils ouvriraient à jour fixe. On fit aussi approcher, comme par hasard, des

troupes à portée des villes où siégeaient les Parlements. Quant au secret, le ministre y pourvut en investissant de gardes l'imprimerie royale, où l'on travaillait, jour et nuit, aux édits, déclarations et lettres circulaires, qui devaient paraître en même temps. Outre que les ouvriers étaient largement payés, ils avaient chacun auprès d'eux un surveillant, pour les empêcher de soustraire quelqu'un de ces papiers importants. Mais, malgré la rigueur des précautions, un conseiller au Parlement, M. Duval d'Eprémesnil, en prodiguant l'or, obtint une *épreuve*.

Le 3 mai, les chambres sont assemblées, on y lit ces papiers surpris à la vigilance du ministre : ils contenaient des édits portant création d'une assemblée composée des princes, des pairs, des maréchaux de France et de personnages distingués choisis dans le clergé, la noblesse, la magistrature, avec toute l'autorité dont jouissaient *les cours plénières sous Charlemagne*. Cette cour enregistrerait les lois de police générale et les édits qui ne seraient plus soumis à l'examen des Parlements, bornés désormais aux affaires des particuliers. Il serait établi dans l'étendue du Parlement de Paris quatre *conseils souverains*, nommés *grands bailliages*, qui auraient chacun un ressort déterminé, et dont les attributions devaient circonscrire étroitement celles qui resteraient au Parlement, déchu par là du privilège d'être désormais cour des pairs. Ces dispositions générales et quelques autres mesures particulières qui y étaient jointes équivalaient à la cassation prononcée quinze ans auparavant par Louis XV.

Contre un danger qui n'était connu que d'une manière indirecte, le Parlement ne put prendre que des mesures hypothétiques. Il exposa donc que justement alarmé des événements funestes dont une notoriété trop constante paraissait menacer la constitution de l'État et de la magistrature ; considérant que les ministres ne voulaient anéantir les lois et les magistrats que parce que ceux-ci ne cessaient de se montrer inébranlables dans la résolution de ne point enregistrer les impôts onéreux, et qu'ils sollicitaient la tenue des états comme le seul remède applicable aux maux du royaume, il avait désiré, avant tout événement, poser les principes d'une manière positive, et qu'en conséquence il déclarait que la France est une monarchie dans laquelle le roi gouverne par des lois fixes ; qu'au nombre des lois

fondamentales sont celles qui assurent la couronne à la maison régnante de mâles en mâles, par ordre de primogéniture ; aux états généraux légitimement convoqués, le droit de consentir les impôts ; à la magistrature, son immuabilité ; à chacun, la jouissance invariable de ses propriétés et de la liberté individuelle. Que dans le cas où la magistrature, subjuguée par la force, se trouverait dans l'impossibilité de veiller par elle-même à la conservation des principes établis ci-dessus, elle la recommande au roi, aux princes, aux pairs du royaume, aux états légitimement assemblés, et généralement à tous les citoyens. Il déclarait de plus que dans le cas où, contre ces principes, on prétendrait établir un corps quelconque pour représenter la cour des pairs, aucun membre de ladite cour actuelle n'y prendra séance, ne reconnaissant pour telle que celle qui existe. »

Le prélat fut très-piqué de voir son secret découvert ; il voulut faire arrêter d'Eprémèsnil et Monsabert, ce dernier, coupable, aux yeux du ministre, d'être dénonciateur opiniâtre des monopoleurs : on les chercha inutilement dans leurs maisons ; ils s'étaient réfugiés dans la grand'chambre, où beaucoup de leurs confrères les avaient joints. Le 5 mai, au milieu de la nuit, un fort détachement du régiment des gardes traverse Paris, tambour battant, précédé de ses sapeurs la hache sur l'épaule. Ils se rendent au Palais, frappent à la porte, déterminés à l'enfoncer ; mais elle s'ouvre sans attendre la violence. Les soldats entrent. Celui qui les commandait ne connaissait pas ceux qu'il avait ordre d'arrêter. Il les demande. Plusieurs s'écrient : « Nous sommes tous Monsabert et d'Eprémèsnil ; » mais, pour ne pas exposer leurs confrères, ceux qu'on cherchait se présentent eux-mêmes : ils sont emmenés et transportés, le premier à Pierre-Encise, près de Lyon, et le second aux îles Sainte-Marguerite. Les magistrats restaient dans la chambre ; le com mandant leur donne ordre de se retirer. Ils défilent entre les soldats, reçus avec applaudissement par le peuple, que le son du tambour avait attiré, et qui se montrait plus irrité que consterné.

Le 8 mai, se tint à Versailles un lit de justice, dans lequel les édits travaillés dans le secret avec tant de soin furent enregistrés d'autorité. Les princes, les pairs et les grands officiers de la couronne y avaient été appelés,

et donnèrent, par leur rassemblement, une idée de la *cour plénière* qu'on prétendait leur faire représenter. Mais ce ne fut qu'un simulacre, un fantôme qui disparut promptement.

Le Parlement prit contre les opérations de ce lit de justice les précautions d'usage, protestations et remontrances. L'opinion publique se prononça fortement. M. de Loménie, devenu principal ministre, lutta trois mois contre elle ; mais, soit qu'effrayé du danger de son entreprise il ne se sentît pas le courage de la continuer, soit qu'il ne trouvât pas dans le monarque la fermeté qu'il avait espérée, ne voulant cependant pas subir aux yeux de toute la France la honte d'être forcé d'abandonner son projet, il fit donner, le 8 août, un édit qui suspendait l'établissement de la *cour plénière* jusqu'à la tenue des états généraux, que ce même édit fixait au 1^{er} mai de l'année suivante. Huit jours après, il fit rendre un arrêt sur l'ordre et la ferme des paiements du trésor royal. Soixante-seize millions de remboursements étaient suspendus ; et les autres parties devaient être acquittées, pendant dix-huit mois, en tout ou en partie suivant leur nature, en billets du trésor royal, portant intérêt à cinq pour cent, et devaient être reçues de préférence dans le premier emprunt qu'on ouvrirait. Cet arrêt, conséquence nécessaire de l'impossibilité de pourvoir, à cause de la résistance des Parlements, à l'inégalité de la recette et de la dépense, après avoir répandu un moment la consternation, souleva tous les esprits. Le ministre, déjà contraint de se dédire sur la *cour plénière*, convaincu depuis, par l'éclat de l'édit du 16 août, qu'il ne pouvait se promettre aucun succès de son ministère, donna sa démission le 23. Comme il était nommé cardinal, il se retira à Rome, sous prétexte d'y aller recevoir le chapeau. On dit que dans sa dernière conversation avec le roi, il lui conseilla de rappeler Necker à l'administration des finances. Ce conseil fut suivi, et deux jours après son départ, Necker entra au conseil. Le 14 septembre, M. de Lamoignon donna aussi sa démission, et fut remplacé par M. de Barentin, premier président de la cour des aides.

Il serait difficile de peindre l'ivresse qui saisit les Parisiens à la nouvelle de la démission du principal ministre. Une troupe de jeunes gens, presque toute composée de clerks du palais, s'assembla dans la place Dauphine, y

brûla l'effigie du cardinal, s'empara du pont Neuf, et força tous ceux qui passaient, soit à pied, soit en voiture, de saluer la statue de Henri IV. Tout cela se faisait gaiement, comme par divertissement ; ces jeunes gens disaient en avoir obtenu la permission : on a cru même avoir reconnu parmi eux des conseillers à peu près de leur âge.

Mais la populace, qui prend volontiers part à tout ce qui a un air de désordre, imita celui-ci à sa manière. Elle se porta en foule dans la rue où demeurerait le frère de l'ex-ministre, dans l'intention de piller sa maison et d'y mettre le feu. Des soldats, conduits par le commandant du guet, repoussèrent ces brigands, mais ne les mirent en déroute qu'après en avoir tué quelques-uns.. Leur fureur alors se porta contre le commandant lui-même, ils coururent à sa maison, le menaçant aussi de pillage et d'incendie. Ici, même succès contre eux ; mais le carnage fut plus grand, parce qu'ils furent plus opiniâtres. Le Parlement ordonna des enquêtes au sujet des massacres dans les deux rues. Les informations, par la manière dont elles furent faites, chargeaient principalement les chefs militaires. On les accusait d'avoir abusé de leur pouvoir en faisant tirer sur un attroupement qui pouvait être dissipé par des moyens moins violents. A la forme que prenaient les procédures, la cour sentit que le commandant du guet, plus inculpé que les autres, pourrait succomber ; elle prévint le jugement, et lui donna un autre emploi hors de Paris. En accordant

satisfaction à la populace, la cour ne vit point que c'était l'autoriser dans ses caprices, qui sont presque toujours féroces ; elle Parlement, indulgent pour une faute dans laquelle il avait quelque intérêt, ne prévint pas non plus le danger d'une première impunité.

La confiance que Necker avait toujours inspirée aux capitalistes lui fit trouver dans leurs bourses, et dans le retard des paiements les moins pressés, les moyens de gagner l'époque des états généraux : en conséquence, les édits bursaux qui avaient excité la malveillance du Parlement furent retirés, et celui-ci n'eut plus d'intérêts opposés à ceux de la cour. Le 27 septembre, il lui fut présenté l'édit pour la convocation des états généraux à Versailles. L'enregistrement qu'il en fit portait cette clause, « qu'ils seraient assemblés selon la forme observée pour les états de 1614. »

On y reconnaissait trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers-état. Les députés étaient élus par les bailliages en nombre égal dans chaque ordre ; de sorte qu'il n'y en avait pas plus pour l'un que pour l'autre. Dans le lieu indiqué pour l'assemblée était disposée une salle commune où tous se réunissaient pour entendre les propositions, faire entre eux des lois de police et conférer sur les affaires générales. Chaque ordre se retirait ensuite pour délibérer dans la chambre qui lui était assignée. Ils se députaient l'un à l'autre pour s'entendre sur les matières livrées à leur discussion, principalement sur les impôts. Quand chaque corps avait pris sa résolution, ils se rassemblaient tous trois dans la salle commune. Lorsque deux ordres se rencontraient dans le même sentiment, ils imposaient au troisième la nécessité d'adopter leur vœu, qui devenait alors le vœu, la conclusion, le statut des états ; ainsi on ne délibérait par tête que dans chaque chambre, et par ordre dans la salle commune.

Cette forme était très-favorable aux deux premiers ordres, surtout en matière d'impôts, parce que, jouissant des mêmes privilèges, ils n'adoptaient entre eux que les impositions qui, en vertu de ces privilèges, leur étaient les moins onéreuses, et que, réunis, ils imposaient au tiers l'obligation d'accepter celles que cet ordre du tiers aurait rejetées comme lui étant nuisibles dans le fond et dans la forme.

Necker, rentré en place, y rapporta son système, qui avait été aussi celui de MM. de Calonné et de Brienne ; savoir : de faire contribuer les privilégiés également avec le tiers. Il crut la circonstance des états propre à faire les mêmes tentatives, sans courir le risque de le voir rejeter de nouveau, et il y travailla avec ardeur. Il se répandit dans le public des écrits qui prouvaient que les privilèges pécuniaires étaient des abus à détruire ; que pour y réussir, il fallait cesser d'opiner par ordre, parce que, dans cette forme, les privilégiés étaient toujours deux contre un, et que, si l'on s'accordait à opiner par tête, il convenait de donner au tiers-état une double représentation, afin de le mettre en équilibre avec les deux autres.

Le contrôleur général pressait de faire adopter cette représentation, dont mille pamphlets, plus ou moins hardis, avaient fait l'opinion générale ; mais le roi, ne voulant pas prendre sur lui la décision, convoqua, pour

le 8 octobre, à Versailles, les notables de l'année précédente. Ils se partagèrent en cinq chambres. Le roi leur proposa la question de la double représentation. Après deux mois de discussion, une seule chambre, présidée par Monsieur, frère du roi, se déclara pour le double vote. Le reste repoussa cette opinion. Les princes, les pairs et le parlement fortifièrent ce vœu par des adresses spéciales au roi, et essayèrent d'en adoucir l'amertume par un abandon formel de leurs privilèges pécuniaires.

Déchu de l'espérance qu'il s'était promise de l'assemblée des notables, le 27 décembre, Necker fit au conseil un rapport sur la fixation des états, quant au lieu, au temps et au nombre des députés ; et un édit absolument calqué sur son sentiment suivit son rapport. On y lisait que les états généraux seraient tenus avant la fin d'avril 1789, à Versailles, ville trop voisine de la capitale pour n'en pas ressentir les dangereuses influences ; que le nombre des membres serait de mille, et que celui des représentants du tiers serait égal à celui des deux autres ordres réunis. Le rapport du ministre fut imprimé à la suite de l'édit ; en sorte que le rapporteur paraissait être l'auteur de l'édit, ce qui lui concilia l'estime et l'attachement de la multitude.

Rien d'ailleurs n'était moins concluant, plus faible, plus entortillé, que les motifs qu'apportait le ministre pour étayer son opinion. Ils tombaient tous devant cet argument sans réplique, que si la double représentation était absolument dépourvue de dangers, à raison de la séparation des ordres, ainsi que l'insinuait le ministre, il était constant, par cette raison-là même, qu'elle était inutile ; et la chaleur que l'on mettait à emporter ce point trahissait visiblement, soit dans le rapporteur, soit dans ceux dont il était l'écho, le dessein formé et arrêté d'avance de parvenir à la réunion des ordres et de donner par là toute la prépondérance au tiers. Cependant le conseil du roi l'approuva : il abonda dans le sens de la multitude, assez prévenue alors pour supposer à l'esprit de corps des deux premiers ordres un empire tellement irrésistible, qu'il pût paralyser, dans des cœurs français, l'élan généreux du dévouement le plus absolu et des sacrifices les plus entiers aux intérêts bien entendus de la patrie ; de cette multitude trop peu éclairée surtout pour sentir que les obstacles apportés, en d'autres circonstances, par ce même

esprit et par la séparation des ordres, à l'unanimité des opinions, étaient une garantie de la stabilité des institutions sociales, tandis qu'une assemblée unique, dominée par l'enthousiasme, ne pouvait que se précipiter, et sans pouvoir s'en défendre, dans les partis les plus extrêmes et les innovations les plus inconsidérées. Il fallut acquérir de l'expérience à nos dépens ; et l'on ne s'aperçut que quand le mal était sans remède, que le salut de l'État tenait à cette séparation même des ordres qui était si décriée alors. On a beaucoup parlé des causes de la révolution : elles sont toutes dans le rapport du 27 décembre, et dans l'approbation qu'y donna le conseil, parce que, sans cette dernière mesure, elles étaient étouffées, sinon dans leur germe, au moins dans leurs effets.

Dans plusieurs provinces, les deux ordres privilégiés firent des efforts pour empêcher la double représentation du troisième ; mais ils cédèrent à la fin : il n'y eut que la Bretagne, où la noblesse et le haut clergé aimèrent mieux ne point nommer de députés que de souffrir au tiers la duplication prescrite. Les curés bretons ne s'associèrent pas à cette opiniâtreté ; ils firent leurs choix, et leur nombre grossit, dans l'assemblée générale, le tiers-état en s'y joignant. Avant que de se séparer, la plupart des assemblées de provinces établirent des espèces de comités avec lesquels devaient correspondre leurs députés, pour leur donner connaissance de ce qui se passerait à Versailles, et prendre leur avis sur les matières qui les intéresseraient. Ces comités furent comme des cadres tout préparés pour les *clubs*, quand on jugea à propos d'en établir. On nomme ainsi, en Angleterre, des assemblées où l'on s'entretient assez ordinairement des affaires d'état. Ce mot a été adopté, en France, pour signifier les rassemblements destinés au même objet.

Le premier se forma à Paris, autour des députés de Bretagne, que ceux des autres provinces allèrent, à leur arrivée, féliciter de leur fermeté et de leur victoire. Des premiers compliments on passait aux questions qui occupaient alors les esprits ; on recherchait quelle était l'étendue de la souveraineté, si elle appartenait tout entière au roi, et quelle part le peuple pouvait y prendre. A ces conférences n'était pas admis quiconque se présentait : il fallait faire preuve de ce qu'on a appelé depuis *patriotisme*,

c'est-à-dire de dévouement à la cause du peuple, ou plutôt au système de rassemblée. Cette réunion se nomma le *club breton*. Alors furent sinon inventées, du moins propagées les qualifications d'*aristocrates* et de *démocrates*, la première signifiant les partisans de la noblesse, la seconde ceux du peuple.

Ce mot collectif *peuple* doit être bien distingué de celui de *populace*, qui en est la partie la plus basse, la plus vile, celle qu'on remplit le plus facilement de préjugés, parce qu'elle est bornée dans ses connaissances, et qu'on remue le plus aisément, parce qu'elle n'a rien à perdre, et qu'elle ne peut que gagner dans le trouble. Tel était le rassemblement qui donna, le 28 avril, à Paris, le second spectacle d'un tumulte sanglant, dont le premier exemple s'était vu lorsque les maisons de Brienne et du commandant du guet furent assaillies. Du faubourg Saint-Marceau partit à l'improviste une troupe forcenée qui se porta sur la maison d'un manufacturier du faubourg Saint-Antoine nommé Réveillon, la pilla, brisa les métiers, en jeta dans la rue les débris, dont elle fit un bûcher. Depuis quelque temps il arrivait à Paris des hommes à figures atroces, armés de bâtons noueux. Ils y entraient par pelotons et par différentes barrières, logeaient dans les faubourgs, d'où ils se rassemblèrent à jour fixé dans celui de Saint-Marceau. Ils faisaient l'avant-garde de la troupe qui pilla Réveillon. Dans les cris et les hurlements qu'ils poussaient pendant leur marche, on démêlait que les motifs de leur entreprise étaient de punir ce manufacturier, homme, disaient-ils, qui était dur à ses ouvriers, qui les maltraitait et avait montré de la joie de ce que le pain devenait cher, et de ce que la famine les contraindrait de travailler sans relâche.

C'était une calomnie inventée pour ameuter le peuple et l'engager à grossir et renforcer la troupe de ces brigands soldés. Dès le lendemain parurent des écrits rejetant ce tumulte sur la cour, et insinuant qu'elle préparait la famine et soudoyait la fureur du peuple, afin d'avoir un prétexte pour appeler et entretenir une armée entre Paris et Versailles, et, par ce moyen, maîtriser les états et dicter impérieusement les décisions ; mais peu de personnes crurent à cette imputation : les soupçons, au contraire, tombèrent presque généralement sur le duc d'Orléans.

Il avait résisté en face au roi dans le lit de justice du 19 novembre 1787. Les cahiers de *doléances*, qu'il fit distribuer dans ses terres, comme pour servir de modèles à ceux dont les députés seraient porteurs, annonçaient que ce prince méditait de grands changements dans la constitution de l'État, dans le gouvernement, dans la religion. On savait qu'il y avait entre la reine et lui une haine prononcée. On le croyait ambitieux et vindicatif. Il ne paraissait que rarement à la cour, et comme par force ; on ne l'y voyait pas non plus de bon œil. Soit hasard, soit dessein prémédité, ce fut la duchesse d'Orléans, son épouse, qui, revenant de la campagne, obtint de la complaisance du commandant d'un détachement de cavalerie, envoyé pour fermer le passage aux brigands qui survenaient, d'ouvrir la ligne à son carrosse. Ces furieux le suivirent avec une impétuosité qu'on ne put arrêter, et vinrent augmenter le nombre de ceux qui déjà inondaient Paris.

La vertu de la princesse était trop connue pour qu'on l'ait soupçonnée d'être complice des desseins de son mari ; mais on a cru que, docile à ses ordres, elle seconda ses intentions sans en prévoir les conséquences. Quand à lui, que voulait-il ? Accoutumer, dit-on, le peuple à la révolte contre les lois, lui faire goûter les douceurs du pillage, lui imprimer un mouvement tumultueux, afin de le trouver déjà alléché par ce succès, lorsqu'il aurait besoin de son concours pour la réussite de ses projets ; éprouver enfin, au moment de l'ouverture des états, jusqu'où il pourrait porter, selon les circonstances, la licence de la populace, et abuser de la faiblesse de la cour.

Les états généraux allaient s'ouvrir le 5 mai.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.



lien vers <http://www.bnf.fr>



lien vers <http://gallica.bnf.fr>

***Histoire de France, depuis les
temps les plus reculés jusqu'à
la révolution de 1789, par
Anquetil,... continuée depuis
l'ouverture des États généraux
jusqu'à la fin de l'Empire,
d'après Dulaure et les
historiens contemporains...***

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6543699n>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans...

Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'étape d'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format EPUB (*electronic publication*), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non-respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

Notes

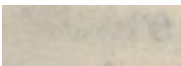
1 Dans les armes de Condé il se trouve une barre qui les empêche de ressembler entièrement à celles du roi. Ce cri de ralliement indiquait le désir qu'on avait que cette barre fût ôtée, et que le prince devînt ce que ses armes auraient alors indiqué.

2 Le duc de Longueville tenait la Normandie ; les Vendôme la Bretagne ; le comte de Soisons, le Perche et le Maine ; la reine-mère, l'Anjou ; le maréchal de Bois-Dauphin, le Poitou ; les ducs d'Épernon, de Retz, de la Trémouille, Mayenne, Itoannos, Rohan, La Valette et Nemours, la Guyenne, l'Angoumois, la Saintonge, le Bêans, La Rochelle, les Cévennes, la Bourgogne et les Trois-Evêchés. Les commandants que la roi envoya dans ces provieces pour tenir tête aux mécontents furent les ducs de Nevers et de Guise, les maréchaux le Vitry et de Thémynes, Lesdiguières, Liancourt, Brissac, le duc de Chevreuse, Saint-Géran, Courtenvaux, Schomberg, Pompadour, Bourdeille et le duc de Bellegarde. Le duc de Montmorency resta neutre en Languedoc. Voyez Mercure de France. t. V et VI

3 La totalité des impositions montait à quatre-vingts millions, dont quarante-cin (1) La totalité des impo gages et taxations diverses. Le marc d'argent était à vingt-six francs.

4 Le comte de Maurepas et le comte de Saint-Florentin étaient beaux-frères, le premier ayant épousé la sœur du second : ils descendaient d'ailleurs du même quadrisaïeul, Louis Phelippeaux ; conseiller au présidial de Blois.

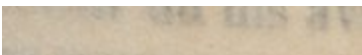
Parties aménagées



[Retour](#)



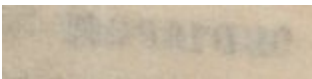
[Retour](#)



[Retour](#)



[Retour](#)



[Retour](#)



[Retour](#)



[Retour](#)



[Retour](#)



[Retour](#)

... les instances d

[Retour](#)

... ; mais c

[Retour](#)

... maient

[Retour](#)

... de

[Retour](#)

... versé

[Retour](#)

... les p

[Retour](#)

... il étai

[Retour](#)

... montrait un d

[Retour](#)

... la confiance d'

[Retour](#)

... les affaires, et

[Retour](#)

... de préférence

[Retour](#)

... l'examen, au

[Retour](#)

... les courlisa

[Retour](#)

es cherchaient à

[Retour](#)

et prétenda

[Retour](#)

sédentaire

[Retour](#)

en mettar

[Retour](#)

suivre s

[Retour](#)

glacherait les épines de la discussion : on portait ensuite le résul-
t, dont La Vieuville se rendit bientôt le maître par son ton dé-

[Retour](#)

le maître pa

[Retour](#)

brusquer les o

[Retour](#)

essai grossi

[Retour](#)

un homme tout à lui, se approchant ses préventions

[Retour](#)

est confié, dès sa tendre enfance, au s

[Retour](#)

des politiques

[Retour](#)

rece. Nommé gouverneur

[Retour](#)

inspirer le goût

[Retour](#)

que ces succès caus

[Retour](#)

pareille faiblesse

[Retour](#)

Louis de congédier

[Retour](#)

les leçons fus

[Retour](#)

Conseil d

[Retour](#)

toujours les de

[Retour](#)

De Br

[Retour](#)

comble de

[Retour](#)

et était v

[Retour](#)

place et

[Retour](#)

nes, de

[Retour](#)

Table des matières

1. Page de titre
2. BRANCHE DES VALOIS, RAMEAU D'ORLÉANS-ANGOULÈME.
(SUITE.)
 1. CHARLES IX, Agé de 10 ans et demi.
 2. HENRI III, Agé près de 23 ans.
3. BRANCHE DES BOURBONS, 1589-1793.
 1. HENRI IV, Agé de 35 ans et demi.
 2. LOUIS XIII, Agé de 8 ans et demi.
4. BRANCHE DES BOURBONS, (SUITE.)
 1. LOUIS XIV, Agé de près de 5 ans.
 2. LOUIS XV, Agé de 5 ans et demi.
 3. LOUIS XVI, Agé de 20 ans.
5. Notes
6. À propos de cette édition numérique